



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

KADA

20.1

V. 17



ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.
TROISIÈME ÉDITION.

TOME DOUZIÈME.

ENCYCLOPÉDIE,

O U

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

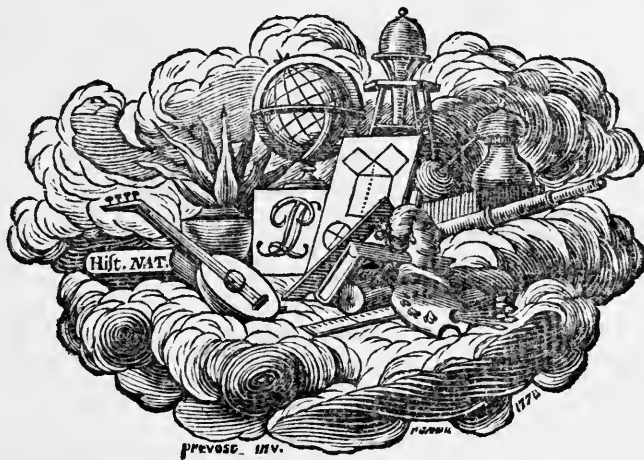
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet;
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TROISIÈME ÉDITION.

←—————→
TOME DOUZIÈME.
←—————→



A G E N E V E,

Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République,

A N E U F C H A T E L,

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. D C C. L X X V I I I.

xx

ADAMS

20.1

0.12



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

E L C

E L C



ELCANA, (*Hist. sacr.*) de la tribu de Levi, pere de Samuël & mari d'Anne, étoit de Ramatha, du canton de Sopherim. En allant à Silo où étoit l'arche, il consoloit sa femme qui gémissoit de sa stérilité. Les larmes & les vœux d'Anne méritèrent que Dieu leur donnât un fils, qu'ils offrirent au Seigneur. Il y a encore du même nom un petit-fils de Coré, un premier ministre du roi Achaz, deux lévites & quelques autres.

ELCATIF, (*Géograph. mod.*) ville de l'Arabie heureuse sur la côte occidentale du Golfe Perfique. *Long.* 70, 40; *lat.* 26.

ELCESAITES, ou HELCESAITES, ou ELCESAIENS, comme les appelle

Théodoret, hérétiques qui parurent au commencement du second siècle, & qui prirent leur nom d'Elcésai ou d'Elxaï, leur chef. Elxaï étoit Juif d'origine & de sentiment, mais il n'observoit pas la loi. Il se prétendit inspiré, composa un livre où il ordonnoit à ses sectateurs une forme de serment mystérieux par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air & le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité, le ciel, l'eau, les esprits, les SS. anges de la priere, l'huile, le sel & la terre. Des livres de l'ancien & du nouveau Testament, il n'admettoit que quelques passages détachés. Ce prétendu prophete contraignoit ses sectateurs au mariage. Il disoit qu'on pouvoit sans

pécher, céder à la persécution, adorer les idoles, & dissimuler sa foi au dehors, pourvu que le cœur n'y eût point de part: il reconnoissoit le Christ pour le grand roi; mais il ne paroissoit pas clairement par son livre, si sous ce nom il désignoit Jesus-Christ ou s'il en entendoit un autre. Il défendoit de prier vers l'orient, & vouloit qu'on tournât le visage vers Jérusalem en quelque pays que l'on fût. Il condamnoit les sacrifices comme indignes de Dieu, & ne lui ayant, disoit-il, été offerts ni par les peres, c'est-à-dire les patriarches, ni en vertu de la loi. Il défendoit de manger de la chair comme faisoient les Juifs, & rejetoit l'autel & le feu; mais il croyoit que l'eau étoit bonne, ce qui pourroit faire conjecturer qu'il admettoit une sorte de baptême.

Elxaï décrivait le Christ comme une vertu céleste qui, née dès le commencement du monde, avoit paru de temps en temps sous divers corps, & il en décrivait ainsi les dimensions: vingt-quatre schœnes en longueur, c'est-à-dire quatre-vingt-seize mille pas; six schœnes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, & l'épaisseur à proportion. Ces mesures semblent avoir été forgées sur une interprétation grossière de ces paroles de S. Paul aux Ephésiens, *ch. iij, v. 18, ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo; & longitudo, & sublimitas, & profundum.* Par une erreur semblable, il donnoit au saint Esprit le sexe féminin, parce qu'en Hébreu *rouats* ou *rouach*, qui signifie *esprit*, est de ce genre. Il le faisoit semblable au Christ & posé devant lui, droit comme une statue, sur un nuage entre deux montagnes, & toutefois invisible. Il donnoit à l'un & à l'autre la même mesure, & prétendoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y atteignoient. Enfin, il enseignoit dans son livre une prière en termes barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, & que saint Epiphane traduit ainsi: *la bassesse, la condamnation, l'oppression, la peine de mes peres est passée par la mission parfaite qui est venue.* Ce pere, Origene & Eusebe ont parlé des *Elcésaites*. Le premier les nomme aussi *Samséens*, du

mot hébreu *fames*, qui signifie *le soleil*. Scaliger s'est trompé en prétendant qu'Elxaï étoit le même qu'*Essai* ou *Ezen*; & par une suite de sa première erreur, il a confondu les *Elcésaites* avec la secte des *Esséens*. Les disciples d'Elxaï se joignirent à ceux d'Ebion, & gardoient comme eux la circoncision; ils subsistèrent plusieurs siècles, quoiqu'Eusebe, *liv. VI, ch. xxxviij*, assure le contraire. Fleury, *hist. ecclésiast. liv. I, tome II, page 292 & 92.* (G)

ELCHE, (*Géograph. mod.*) ville du royaume de Valence en Espagne. Elle est située sur la Segre. *Long. 17, 25; lat. 38, 10.*

ELDAGSEN ou ELDAGSHAUSEN; (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de basse Saxe, dans l'électorat d'Hanovre, & dans la principauté de Calenberg. Elle est ancienne & faisoit jadis partie du comté de Hallermunde: elle avoit des murs & des fossés; elle avoit juridiction criminelle & civile, & elle donnoit son nom à un certain district. Ces avantages sont à-peu-près tous perdus pour elle aujourd'hui; il ne lui reste que sa juridiction civile, un long procès avec le bailliage de Calenberg au sujet de la criminelle, & 200 & quelques maisons. (*D. G.*)

* ELEATIQUE (SECTE), *Hist. de la Philosophie.* La secte éléatique fut ainsi appelée d'Elée, ville de la grande Grèce, où naquirent Parménide, Zénon & Leucippe, trois célèbres défenseurs de la philosophie dont nous allons parler.

Xénophane de Colophone passé pour le fondateur de l'*Eléatisme*. On dit qu'il succéda à Telaugé fils de Pythagore, qui enseignoit en Italie la doctrine de son pere. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Eléatiques* furent quelquefois appelés *Pythagoriciens*.

Il se fit un grand schisme dans l'école éléatique, qui la divisa en deux sortes de philosophes qui conservèrent le même nom, mais dont les principes furent aussi opposés qu'il étoit possible qu'ils le fussent; les uns se perdant dans des abstractions, & élevant la certitude des connoissances métaphysiques aux dépens de la science des faits, regarderent la physique expérimentale

& l'étude de la nature comme l'occupation vaine & trompeuse d'un homme qui, portant la vérité en lui-même, la cherchoit au dehors, & devoit de propos délibéré le jouer perpétuel de l'apparence & des fantômes : de ce nombre furent Xénophane, Parménide, Mélisse & Zénon ; les autres, au contraire, persuadés qu'il n'y a de vérité que dans les propositions fondées sur le témoignage de nos sens, & que la connoissance des phénomènes de la nature est la seule vraie philosophie, se livrerent tout entiers à l'étude de la physique : & l'on trouve à la tête de ceux-ci les noms célèbres de Leucippe, de Démocrite, de Protagoras, de Diagoras & d'Anaxarque. Ce schisme nous donne la division de l'histoire de la philosophie *éléatique*, en histoire de l'*Eléatisme* métaphysique, & en histoire de l'*Eléatisme* physique.

Histoire des éléatiques métaphysiciens.

Xénophane vécut si long-temps, qu'on ne fait à quelle année rapporter sa naissance. La différence entre les historiens est de vingt olympiades : mais il est difficile d'en trouver une autre que la cinquante-sixième, qui satisfasse à tous les faits donnés. Xénophane, né dans la cinquante-sixième olympiade, put apprendre les élémens de la grammaire, tandis qu'Anaximandre florissoit ; entrer dans l'école pythagoricienne à l'âge de vingt-cinq ans ; professer la philosophie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze : être témoin de la défaite des Perses à Platée & à Marathon ; voir le règne d'Hiéron ; avoir Empedocle pour disciple ; atteindre le commencement de la quatre-vingt & unième olympiade, & mourir âgé de cent ans.

Xénophane n'eut point de maître. Persécuté dans sa patrie, il se retira à Zancle ou à Catane dans la Sicile. Il étoit poète & philosophe. Réduit à la dernière indigence, il alla demander du pain à Hiéron. Demander du pain à un tyran ! il valoit encore mieux chanter ses vers dans les rues ; cela eût été plus honnête & plus conforme aux mœurs du temps. Indigné des fables qu'Homère & Hésiode avoient débitées sur le compte des dieux, il écrivit contre ces deux poètes ; mais les vers

d'Hésiode & d'Homère sont parvenus jusqu'à nous, & ceux de Xénophane sont tombés dans l'oubli. Il combattit les principes de Thalès & de Pythagore, il harcela un peu le philosophe Epiménide ; il écrivit l'histoire de son pays ; il jeta les fondemens d'une nouvelle philosophie dans un ouvrage intitulé : *de la nature*. Ses disputes avec les philosophes de son temps servirent aussi d'aliment à la mauvaise humeur de Timon ; je veux dire que le misanthrope s'en réjouissoit intérieurement, quoiqu'il en parût fâché à l'extérieur.

Nous n'avons point les ouvrages des *Eléatiques* ; & l'on accuse ceux d'entre les anciens qui ont fait mention de leurs principes, d'avoir mis peu d'exactitude & de fidélité dans l'exposition qu'ils nous en ont laissée. Il y a toute apparence que les *Eléatiques* avoient la double doctrine. Voici tout ce qu'on a pu recueillir de leur métaphysique & de leur physique.

Métaphysique de Xénophane. Rien ne se fait de rien. Ce qui est, a donc toujours été : mais ce qui est éternel, est infini, ce qui est infini est un : car où il y a dissimilitude, il y a pluralité. Ce qui est éternel, infini, un, par-tout le même, est aussi immuable & immobile : car s'il pouvoit changer de lieu, il ne seroit pas infini ; & s'il pouvoit devenir autre, il y auroit en lui des choses qui commenceroient, & des choses qui finiroient sans cause, il se seroit quelque chose de rien, & rien de quelque chose ; ce qui est absurde. Il n'y a qu'un être qui soit éternel, infini, un, immuable, immobile, tout ; & cet être est Dieu. Dieu n'est point corps ; cependant sa substance s'étendant également en tout sens, remplit un espace immense sphérique. Il n'a rien de commun avec l'homme. Dieu voit tout, entend tout, est présent à tout ; il est en même temps l'intelligence, la durée, la nature ; il n'a point notre forme ; il n'a point nos passions ; ses sens ne sont point tels que les nôtres.

Ce système n'est pas éloigné du Spinozisme. Si Xénophane semble reconnoître deux substances dont l'union intime constitue un tout, qu'il appelle l'*univers* ; d'un autre côté l'une de ces substances est figurée,

& ne peut, selon ce philosophe, se concevoir distinguée & séparée de l'autre que par abstraction. Leur nature n'est pas essentiellement différente; d'ailleurs cette ame de l'univers que Xénophane paroît avoir imaginée, & que tous les philosophes qui l'ont suivi ont admise, n'étoit rien de ce que nous entendons par un esprit.

Physique de Xénophane. Il n'y a qu'un univers: mais il y a une infinité de mondes. Comme il n'y a point de mouvement vrai, il n'y a en effet ni génération, ni dépérissement, ni altération. Il n'y a ni commencement, ni fin de rien, que des apparences. Les apparences sont les seules processions réelles de l'état de possibilité à l'état d'existence, & de l'état d'existence à celui d'annihilation. Les sens ne peuvent nous élever à la connoissance de la raison première de l'univers. Ils nous trompent nécessairement sur ses loix. Il ne nous vient de science solide que de la raison; tout ce qui n'est fondé que sur le témoignage des sens, est opinion. La métaphysique est la science des choses; la physique est l'étude des apparences. Ce que nous apercevons en nous, est; ce que nous apercevons hors de nous, nous paroît. Mais la seule vraie philosophie est des choses qui sont, & non de celles qui paroissent.

Malgré ce mépris que les *Eléatiques* faisoient de la science des faits & de la connoissance de la nature, ils s'en occupoient sérieusement; ils en jugeoient seulement moins favorablement que les philosophes de leur temps. Ils auroient été d'accord avec les Pyrrhoniens sur l'incertitude du rapport des sens; mais ils auroient défendu contre eux l'infailibilité de la raison.

Il y a, disoient les *Eléatiques*, quatre éléments; ils se combinent pour former la terre. La terre est la matière de tous les êtres. Les autres sont des nuages enflammés: ces gros charbons s'éteignent le jour & s'allument la nuit. Le soleil est un amas de particules ignées, qui se détruit & se réforme en 24 heures; il se leve le matin comme un grand brasier allumé de vapeurs récentes; ces vapeurs se consomment à mesure que son cours s'avance; le soir il

tombe épuisé sur la terre; son mouvement se fait en ligne droite: c'est la distance qui donne à l'espace qu'il parcourt, une courbure apparente. Il y a plusieurs soleils; chaque climat, chaque zone a le sien. La lune est un nuage condensé; elle est habitée; il y a des régions, des villes. Les nuées ne sont que des exhalaisons que le soleil attire de la surface de la terre; est-ce l'affluence des mixtes qui se précipitent dans les mers qui les sale? Les mers ont couvert toute la terre; ce phénomène est démontré par la présence des corps marins sur sa surface & dans ses entrailles. Le genre humain finira lorsque la terre étant entraînée au fond des mers, cet amas d'eau se répandra également par-tout, détrempa le globe, & n'en formera qu'un bourbier; les siècles s'écouleront, l'immense bourbier se séchera, & les hommes renaîtront. Voilà la grande révolution de tous les êtres.

Ne perdons point de vue au milieu de ces puérités, plusieurs idées qui ne sont point au dessous de la philosophie de nos temps; la distinction des éléments, leur combinaison, d'où résulte la terre; la terre, principe général des corps; l'apparence circulaire, effet de la grande distance; la pluralité des mondes & des soleils; la lune habitée, les nuages formés des exhalaisons terrestres; le séjour de la mer sur tous les points de la surface de la terre. Il étoit difficile qu'une science qui en étoit à son alphabet, rencontrât un plus grand nombre de vérités ou d'idées heureuses.

Tel étoit l'état de la philosophie *éléatique*, lorsque Parménide naquit. Il étoit d'Elée. Il eut Zénon pour disciple. Il s'entretint avec Socrate. Il écrivit sa philosophie en vers; il ne nous en reste que des lambeaux si découffus, qu'on n'en peut former aucun ensemble systématique. Il y a de l'apparence qu'il donna aussi la préférence à la raison sur les sens; qu'il regarda la physique comme la science des opinions, & la métaphysique comme la science des choses, & qu'il laissa l'*Eléatisme* spéculatif où il en étoit, à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à Platon, & attribuer à Parménide tout ce que le Platonisme a débité depuis sur les idées.

Parménide

Parménide se fit un système de physique particulier. Il regarda le froid & le chaud, ou la terre & le feu, comme les principes des êtres ; il découvrit que le soleil & la lune brilloient de la même lumière, mais que l'éclat de la lune étoit emprunté ; il plaça la terre au centre du monde, il attribua son immobilité à sa distance égale en tout sens, de chacun des autres points de l'univers. Pour expliquer la génération des substances qui nous environnent, il disoit : le feu a été appliqué à la terre, le limon s'est échauffé, l'homme & tout ce qui a vie a été engendré ; le monde finira ; la portion principale de l'ame humaine est placée dans le cœur.

Parménide naquit dans la soixante-neuvième olympiade. On ignore le temps de sa mort. Les Eléens l'appellerent au gouvernement ; mais des troubles populaires le dégoûterent bientôt des affaires publiques, & il se retira pour se livrer tout entier à la philosophie.

Méliste de Samos fleurit dans la 84^e olympiade. Il fut homme d'état, avant que d'être philosophe. Il eût peut-être été plus avantageux pour les peuples qu'il eût commencé par être philosophe, avant que d'être homme d'état. Il écrivit dans sa retraite de *l'être & de la nature*. Il ne changea rien à la philosophie de ses prédécesseurs : il croyoit seulement que la nature des dieux étant incompréhensible, il falloit s'en taire, & que ce qui n'est pas est impossible ; deux principes, dont le premier marque beaucoup de retenue, & le second beaucoup de hardiesse. On croit que ce fut notre philosophe qui commandoit les Samiens, lorsque leur flotte battit celle des Athéniens.

Zénon l'éléatique fut un beau garçon, que Parménide ne reçut pas dans son école sans qu'on en médit. Il se mêla aussi des affaires publiques, avant que de s'appliquer à l'étude de la philosophie. On dit qu'il se trouva dans Agrigente, lorsque cette ville gémissoit sous la tyrannie de Phalaris ; qu'ayant employé sans succès toutes les ressources de la philosophie pour adoucir cette bête féroce, il inspira à la jeunesse l'honnête & dangereux dessein de s'en délivrer ; que Phalaris instruit de cette

Tome XII.

conspiration, fit saisir Zénon & l'exposa aux plus cruels tourmens, dans l'espérance que la violence de la douleur lui arracheroit les noms de ses complices ; que le philosophe ne nomma que le favori du tyran ; qu'au milieu des supplices, son éloquence réveilla les lâches Agrigentins ; qu'ils rougirent de s'abandonner eux-mêmes, tandis qu'un étranger expiroit à leurs yeux, pour avoir entrepris de les tirer de l'esclavage ; qu'ils se souleverent brusquement, & que le tyran fut assommé à coups de pierre. Les uns ajoutent qu'ayant invité Phalaris à s'approcher, sous prétexte de lui révéler tout ce qu'il desiroit savoir, il le mordit par l'oreille, & ne lâcha prise qu'en mourant sous les coups que les bourreaux lui donnerent. D'autres que, pour ôter à Phalaris toute espérance de connoître le fond de la conjuration, il se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage du tyran. Mais quelque honneur que la philosophie puisse recueillir de ces faits, nous ne pouvons nous en dissimuler l'incertitude. Zénon ne vécut ni sous Phalaris, ni sous Denis ; & l'on raconte les mêmes choses d'Anaxarque.

Zénon étoit grand dialecticien. Il avoit divisé sa logique en trois parties. Il traitoit dans la première de l'art de raisonner ; dans la seconde, de l'art de dialoguer ; & dans la troisième, de l'art de disputer. Il n'eut point d'autre métaphysique que celle de Xénophane. Il combattit la réalité du mouvement. Tout le monde connoît son sophisme de la tortue & d'Achille. « Il » disoit : si je souffre sans indignation l'in- » jure du méchant, je serai insensible à la » louange de l'honnête homme. » Sa physique fut la même que celle de Parménide. Il nia le vuide. S'il ajouta au froid & au chaud l'humide & le sec, ce ne fut pas proprement comme quatre différens principes, mais comme quatre effets de deux causes, la terre & le feu.

Histoire des Eléatiques Physiciens. Leucippe d'Abdere, disciple de Méliste & de Zénon, & maître de Démocrite, s'aperçut bientôt que la méfiance outrée du témoignage des sens détruisoit toute philosophie, & qu'il valoit mieux rechercher en

B

que de se persuader à soi-même & aux autres par des subtilités de Logique qu'ils nous trompent toujours. Il se dégoûta de la métaphysique de Xénophane, des idées de Platon, des nombres de Pythagore, des sophismes de Zénon, & s'abandonna tout entier à l'étude de la nature, à la connoissance de l'univers, & à la recherche des propriétés & des attributs des êtres. Le seul moyen, disoit-il, de réconcilier les sens avec la raison, qui semblent s'être brouillés depuis l'origine de la secte *éléatique*, c'est de recueillir des faits & d'en faire la base de la spéculation. Sans les faits, toutes les idées systématiques ne portent sur rien : ce sont des ombres inconstantes qui ne se ressemblent qu'un instant.

On peut regarder Leucippe comme le fondateur de la philosophie corpusculaire. Ce n'est pas qu'avant lui on n'eût considéré les corps comme des amas de particules ; mais il est le premier qui ait fait de la combinaison de ces particules, la cause universelle de toutes choses. Il avoit pris la métaphysique en une telle aversion, que pour ne rien laisser, disoit-il, d'arbitraire dans sa philosophie, il en avoit banni le nom de Dieu. Les philosophes qui l'avoient précédé, voyoient tout dans les idées ; Leucippe ne voulut rien admettre que ce qu'il observoit dans les corps. Il fit tout émaner de l'atome, de sa figure & de son mouvement. Il imagina l'atomisme ; Démocrite perfectionna ce système ; Epicure le porta jusqu'où il pouvoit s'élever. Voyez **ATOMISME**.

Leucippe & Démocrite avoient dit que les atomes différoient par le mouvement, la figure & la masse, & que c'étoit de leur coordination que naissoient tous les êtres. Epicure ajouta qu'il y avoit des atomes d'une nature si hétérogène, qu'ils ne pouvoient ni se rencontrer, ni s'unir. Leucippe & Démocrite avoient prétendu que toutes les molécules élémentaires avoient commencé par se mouvoir en ligne droite. Epicure remarqua que si elles avoient commencé à se mouvoir toutes en ligne droite, elles n'auroient jamais changé de direction, ne se feroient point choquées, ne se feroient point combinées, & n'auroient produit aucune substance : d'où il

conclut qu'elles s'étoient mues dans des directions un peu inclinées les unes aux autres, & convergentes vers quelque point commun, à-peu-près comme nous voyons les graves tomber vers le centre de la terre. Leucippe & Démocrite avoient animé leurs atomes d'une même force de gravitation. Epicure fit graviter les siens diversément. Voilà les principales différences de la philosophie de Leucippe & d'Epicure, qui nous soient connues.

Leucippe disoit encore : l'univers est infini. Il y a un vuide absolu, & un plein absolu : ce sont les deux portions de l'espace en général. Les atomes se meuvent dans le vuide. Tout naît de leurs combinaisons. Ils forment des mondes, qui se résolvent en atomes. Entraînés autour d'un centre commun, ils se rencontrent, se choquent, se séparent, s'unissent ; les plus légers sont jetés dans les espaces vuides, qui embrassent extérieurement le tourbillon général. Les autres tendent fortement vers le centre ; ils s'y hâtent, s'y pressent, s'y accrochent, & y forment une masse qui augmente sans cesse en densité. Cette masse attire à elle tout ce qui l'approche ; delà naissent l'humide, le limoneux, le sec, le chaud, le brûlant, l'enflammé, les eaux, la terre, les pierres, les hommes, le feu, la flamme, les astres. Le soleil est environné d'une grande atmosphère, qui lui est extérieure. C'est le mouvement qui entretient sans cesse le feu des astres, en portant au lieu qu'ils occupent des particules qui réparent les pertes qu'ils font. La Lune ne brille que d'une lumière empruntée du Soleil. Le Soleil & la Lune souffrent des éclipses, parce que la terre penche vers le midi. Si les éclipses de Lune sont plus fréquentes que celles de Soleil, il en faut chercher la raison dans la différence de leurs orbites. Les générations, les dépérissemens, les altérations, sont les suites d'une loi générale & nécessaire, qui agit dans toutes les molécules de la matière.

Quoique nous ayions perdu les ouvrages de Leucippe, il nous est resté, comme on voit, assez de connoissance des principes de sa philosophie, pour juger du mérite de quelques-uns de nos systématiques modernes ; & nous pourrions demander aux

Cartésiens, s'il y a bien loin des idées de Leucippe à celles de Descartes. *Voy. CARTÉSIANISME.*

Leucippe eut pour successeur Démocrite, un des premiers génies de l'antiquité. Démocrite naquit à Abdere, où sa famille étoit riche & puissante. Il florissoit au commencement de la guerre du Péloponese. Dans le dessein qu'il avoit formé de voyager, il laissa à ses freres les biens-fonds, & il prit en argent ce qui lui revenoit de la succession de son pere. Il parcourut l'Égypte, où il apprit la Géométrie dans les séminaires; la Chaldée; l'Éthiopie, où il conversa avec les Gymnosophistes; la Perse, où il interrogea les mages; les Indes, &c. *Je n'ai rien épargné pour m'instruire*, disoit Démocrite; *j'ai vu tous les hommes célèbres de mon temps; j'ai parcouru toutes les contrées où j'ai espéré rencontrer la vérité: la distance des lieux ne m'a point effrayé; j'ai observé les différences de plusieurs climats; j'ai recueilli les phénomènes de l'air, de la terre & des eaux: la fatigue des voyages ne m'a point empêché de méditer; j'ai cultivé les Mathématiques sur les grandes routes, comme dans le silence de mon cabinet; je ne crois pas que personne me surpasse aujourd'hui dans l'art de démontrer par les nombres & par les lignes, je n'en excepte pas même les prêtres de l'Égypte.*

Démocrite revint dans sa patrie, rempli de la sagesse de toutes les nations, mais il y fut réduit à la vie la plus étroite & la plus obscure; ses longs voyages avoient entièrement épuisé sa fortune; heureusement il trouva dans l'amitié de Damasis son frere, les secours dont il avoit besoin. Les loix du pays refusoient la sépulture à celui qui avoit dissipé le bien de ses peres. Démocrite ne crut pas devoir exposer sa mémoire à cette injure: il obtint de la république une somme considérable en argent, avec une statue d'airain, sur la seule lecture d'un de ses ouvrages. Dans la suite, ayant conjecturé par des observations météorologiques, qu'il y auroit une grande disette d'huile, il acheta à bon marché toute celle qui étoit dans le commerce, la revendit fort cher, & prouva aux détracteurs de la philosophie, que le philo-

sophe favoit acquérir des richesses quand il le vouloit. Ses concitoyens l'appellerent à l'administration des affaires publiques: il se conduisit à la tête du gouvernement, comme on l'attendoit d'un homme de son caractère. Mais son goût dominant ne tarda pas à le rappeler à la contemplation & à la philosophie. Il s'enfonça dans les lieux sauvages & solitaires; il erra parmi les tombeaux; il se livra à l'étude de la morale, de la nature, de l'anatomie & des mathématiques; il consuma sa vie en expériences; il fit dissoudre des pierres; il exprima le suc des plantes; il distilla les animaux. Ses imbécilles concitoyens le prirent alternativement pour magicien & pour insensé. Son entrevue avec Hippocrate, qu'on avoit appelé pour le guérir, est trop connue & trop incertaine, pour que j'en fasse mention ici. Ses travaux & son extrême sobriété n'abrégèrent point ses jours. Il vécut près d'un siècle. Voici les principes généraux de sa philosophie.

Logique de Démocrite. Démocrite disoit: il n'existe que les atomes & le vuide; il faut traiter le reste comme des simulacres trompeurs. L'homme est loin de la vérité. Chacun de nous a son opinion; aucun n'a la science. Il y a deux philosophies; l'une sensible, l'autre rationnelle; il faut s'en tenir à la première, tant qu'on voit, qu'on sent, qu'on entend, qu'on goûte & qu'on touche; il ne faut poursuivre le phénomène à la pointe de l'esprit, que quand il échappe à la portée des sens. La voie expérimentale est longue, mais elle est sûre; la voie du raisonnement a le même défaut, & n'a pas la même certitude.

D'où l'on voit que Démocrite s'étoit un peu rapproché des idées de Xénophane en métaphysique, & qu'il s'étoit livré sans réserve à la méthode de philosopher de Leucippe en physique.

Physiologie de Démocrite. Démocrite disoit: rien ne se fait de rien; le vuide & les atomes sont les causes efficaces de tout. La matière est un amas d'atomes, ou n'est qu'une vaine apparence. L'atome ne naît point du vuide, ni le vuide de l'atome; les corps existent dans le vuide. Ils ne diffèrent que par la combinaison de leurs élémens. Il faut rapporter l'espace aux

atomes & au vuide. Tout ce qui est plein est atome ; tout ce qui n'est pas atome est vuide. Le vuide & les atomes sont deux infinis ; l'un en nombre, l'autre en étendue. Les atomes ont deux propriétés primitives, la figure & la masse. La figure varie à l'infini ; la masse est la plus petite possible. Tout ce que nous attribuons d'ailleurs aux atomes comme des propriétés, est en nous. Ils se meuvent dans le vuide immense, où il n'y a ni haut ni bas, ni commencement, ni milieu, ni fin : ce mouvement a toujours été & ne cessera jamais. Il se fait selon une direction oblique, telle que celle des graves. Le choc & la cohésion sont des suites de cette obliquité & de la diversité des figures. La justice, le destin, la providence, sont des termes vuides de sens. Les actions réciproques des atomes, sont les seules raisons éternelles de tout. Le mouvement circulaire n'est un effet immédiat. La matière est une : toutes les différences émanent de l'ordre, de la figure & de la combinaison des atomes. La génération n'est que la cohésion des atomes homogènes : l'altération n'est qu'un accident de leur combinaison ; la corruption n'est que leur séparation ; l'augmentation, qu'une addition d'atomes ; la diminution, qu'une soustraction d'atomes. Ce qui s'aperçoit par les sens, est toujours vrai ; la doctrine des atomes rend raison de toute la diversité de nos sensations. Les mondes sont infinis en nombre : il y en a de parfaits, d'imparfaits, de semblables, de différens. Les espaces qu'ils occupent, les limites qui les circonscrivent, les intervalles qui les séparent, varient à l'infini. Les uns se forment, d'autres sont formés ; d'autres se résolvent & se détruisent. Le monde n'a point d'âme, ou l'âme du monde est le mouvement ignée. Le feu est un amas d'atomes sphériques. Il n'y a d'autres différences entre les atomes constitutifs de l'air, de l'eau & de la terre, que celle des masses. Les astres sont des amas de corpuscules ignées & légers, mus sur eux-mêmes. La lune a ses montagnes, ses vallées & ses plaines. Le soleil est un globe immense de feu. Les corps célestes sont emportés d'un mouvement général d'orient en occident. Plus leur orbe est voisin de la terre, plus il se meut lentement. Les comètes sont des

amas de planètes si voisines, qu'elles n'excitent que la sensation d'un tour. Si l'on resserre dans un espace trop étroit une grande quantité d'atomes, il s'y formera un courant ; si l'on disperse au contraire les atomes dans un vuide trop grand pour leur quantité, ils demeureront en repos. Dans le commencement, la terre fut emportée à travers l'immensité de l'espace d'un mouvement irrégulier. Elle acquit dans le temps de la consistance & du poids ; son mouvement se ralentit peu à peu, puis il cessa. Elle doit son repos à son étendue & à sa gravité. C'est un vaste disque qui divise l'espace infini en deux hémisphères, l'un supérieur, & l'autre inférieur. Elle reste immobile par l'égalité de force de ces deux hémisphères. Si l'on considère la section de l'espace universel relativement à deux points déterminés de cet espace, elle sera droite ou oblique. C'est en ce sens que l'axe de la terre est incliné. La terre est pleine d'eau : c'est la distribution inégale de ce fluide dans ses immenses & profondes concavités, qui cause & entretient ses mouvemens. Les mers décroissent sans cesse, & tariront. Les hommes sont sortis du limon & de l'eau. L'âme humaine n'est que la chaleur des élémens du corps ; c'est par cette chaleur que l'homme se meut & qu'il vit. L'âme est mortelle ; elle se dissipe avec le corps. La partie qui réside dans le cœur, réfléchit, pense & veut ; celle qui est répandue uniformément par-tout ailleurs, sent seulement. Le mouvement qui a engendré les êtres détruits, les reformera. Les animaux, les hommes & les dieux, ont chacun leurs sens propres. Les nôtres sont des miroirs qui reçoivent les images des choses. Toute sensation n'est qu'un toucher. La distinction du jour & de la nuit est une expression naturelle du temps.

Théologie de Démocrite. Il y a des natures composées d'atomes très-subtils, qui ne se montrent à nous que dans les ténèbres. Ce sont des simulacres gigantesques : la dissolution en est plus difficile & plus rare que des autres natures. Ces êtres ont des voix : ils sont plus instruits que nous. Il y a dans l'avenir des événemens qu'ils peuvent prévoir, & nous annoncer ; les uns sont bienfaisans, les autres malfaisans.

Ils habitent le vague des airs ; ils ont la figure humaine. Leur dimension peut s'étendre jusqu'à remplir des espaces immenses. D'où l'on voit que Démocrite avoit pris pour des êtres réels les fantômes de son imagination ; & qu'il avoit composé sa théologie de ses propres visions ; ce qui étoit arrivé de son temps à beaucoup d'autres , qui ne s'en doutoient pas.

Morale de Démocrite. La santé du corps & le repos de l'ame sont le souverain bien de l'homme. L'homme sage ne s'attache fortement à rien de ce qui peut lui être enlevé. Il faut se consoler de ce qui est , par la contemplation du possible. Le philosophe ne demandera rien , & méritera tout ; ne s'étonnera guere , & se fera souvent admirer. C'est la loi qui fait le bien & le mal , le juste & l'injuste , le décent & le deshonnête. La connoissance du nécessaire est plus à desirer que la jouissance du superflu. L'éducation fait plus d'honnêtes gens que la nature. Il ne faut courir après la fortune , que jusqu'au point marqué par les besoins de la nature. L'on s'épargnera bien des peines & des entreprises , si l'on connoît ses forces , & si l'on ne se propose rien au delà , ni dans son domestique , ni dans la société. Celui qui s'est fait un caractère , fait tout ce qui lui arrivera. Les loix n'ôtent la liberté qu'à ceux qui en abuseroient. On n'est point sous le malheur , tant qu'on est loin de l'injustice : le méchant qui ignore la dissolution finale , & qui a la conscience de sa méchanceté , vit en crainte , meurt en transe , & ne peut s'empêcher d'attendre d'une justice ultérieure qui n'est pas , ce qu'il a mérité de celle qui est & à laquelle il n'ignore pas qu'il échappe en mourant. La bonne santé est dans la main de l'homme. L'intempérance donne de courtes joies & de longs déplaisirs , &c.

Démocrite prit pour disciple Protagoras , un de ses concitoyens ; il le tira de la condition de portefaix , pour l'élever à celle de philosophe. Démocrite ayant considéré avec des yeux mécaniciens l'artifice singulier que Protagoras avoit imaginé pour porter commodément un grand fardeau , l'interrogea , conçut sur ses réponses bonne opinion de son esprit ; &

se l'attacha. Protagoras professa l'éloquence & la philosophie. Il fit payer chèrement ses leçons : il écrivit un livre de la nature des dieux , qui lui mérita le nom d'*impie* , & qui l'exposa à des persécutions. Son ouvrage commençoit par ces mots : *Je ne fais s'il y a des dieux ; la profondeur de cette recherche , jointe à la brièveté de la vie , m'ont condamné à l'ignorer toujours.* Protagoras fut banni , & ses livres recherchés , brûlés & lus. *Punitis ingeniis gliscit auctoritas.*

Ce qu'on nous a transmis de sa philosophie , n'a rien de particulier ; c'est la métaphysique de Xénophane , & la physique de Démocrite.

L'éléatique Diagoras de l'île de Melos , fut un autre impie. Il naquit dans la 38^e olympiade. Les désordres qu'il remarqua dans l'ordre physique & moral , le déterminèrent à nier l'existence des dieux. Il ne renferma point sa façon de penser , malgré les dangers auxquels il s'exposoit en la laissant transpirer. Le gouvernement mit sa tête à prix. On éleva une colonne d'airain , par laquelle on promettoit un talent à celui qui le tueroit , & deux talens à celui qui le prendroit viv. Une de ses imprudences fut d'avoir pris , au défaut d'autre bois , une statue d'Hercule pour faire cuire des navets. Le vaisseau qui le portoit loin de sa patrie , ayant été accueilli par une violente tempête , les matelots , gens superstitieux dans le danger , commencerent à se reprocher de l'avoir pris sur leur bord ; mais le philosophe leur montrant d'autres bâtimens , qui ne couroient pas moins de danger que le leur , leur demanda avec un grand sang-froid , si chacun de ces vaisseaux portoit aussi un Diagoras. Il disoit dans une autre conjoncture à un Samothrace de ses amis , qui lui faisoit remarquer dans un temple de Neptune , un grand nombre d'*ex voto* offerts au dieu par des voyageurs qu'il avoit sauvés du naufrage , que les prêtres ne seroient pas si fiers , si l'on avoit pu tenir registre des prieres de tous les honnêtes gens que Neptune avoit laissé périr. Notre athée donna de bonnes loix aux Mantinéens , & mourut tranquillement à Corinthe.

Anaxarque d'Abdere fut plus fameux par la licence de ses mœurs, que par ses ouvrages. Il jouit de toute la faveur d'Alexandre : il s'occupa à corrompre ce jeune prince par la flatterie. Il parvint à le rendre inaccessible à la vérité. Il eut la bassesse de le consoler du meurtre de Clitus. *An ignoras, lui disoit-il, jus & fas Jovi assidere, ut quidquid rex agat, id fas justumque putetur.* Il avoit long-temps sollicité auprès d'Alexandre la perte de Nicocreon, tyran de l'île de Chypre. Une tempête le jeta entre les mains de ce dangereux ennemi. Alexandre n'étoit plus. Nicocreon fit piler Anaxarque dans un mortier. Ce malheureux mourut avec une fermeté digne d'un plus honnête homme. Il s'écrioit sous les coups de pilon : *Anaxarchi culeum, non Anaxarchum tundis.* On dit aussi de lui, qu'il se coupa la langue avec les dents, & qu'il la cracha au visage du tyran.

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) troisième fils d'Aaron, & son successeur dans la dignité de grand-prêtre, *nom. XX, 26.* Le souverain pontificat demeura dans sa famille jusqu'au temps du grand-prêtre Héli, qui étoit de la famille d'Ithamar. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Abinadab, à qui l'on confia la garde de l'arche du Seigneur, lorsqu'elle fut renvoyée par les Philistins. L'écriture dit qu'on consacra *Eléazar* pour être le gardien de l'arche du Seigneur, soit que cette consécration fût une simple destination à cet emploi, soit qu'on lui donnât l'ontion sacerdotale, ou qu'on l'obligeât à se purifier pour recevoir chez lui ce dépôt sacré. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Aod, frère d'Isaï, un des trois braves qui traversèrent avec impétuosité le camp des ennemis du peuple de Dieu, pour aller quérir au roi David de l'eau de la citerne qui étoit proche la porte de Bethléem. Une autre fois, les Israélites, saisis d'une frayeur subite, à la vue de l'armée nombreuse des Philistins, prirent lâchement la fuite, & abandonnerent David. *Eléazar* seul arrêta la fureur des ennemis, & en fit un si grand carnage, que son épée se trouva collée à sa main. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) surnommé

Auran ou *Abaron*, frère des Macchabées, étoit le dernier des cinq fils de Mathathias. Dans la bataille que Judas livra à l'armée d'Antiochus Eupator, *Eléazar*, appercevant un éléphant plus grand & plus richement enharnaché que les autres, & s'imaginant que ce pouvoit être celui du roi, résolut de sauver son peuple, & de s'acquérir un nom immortel; *I. Mac. vj, 44.* Il se fit donc jour à travers les plus épais bataillons, se coula sous le ventre de l'éléphant, & le tua à coups d'épée; mais ayant été accablé sous le poids de l'animal, il fut enseveli sous son propre triomphe. On est partagé sur l'action d'*Eléazar*, & le motif qui l'y a porté : les uns l'accusent d'avoir été lui-même cause de sa mort par un motif de vaine gloire : les autres, avec plus de raison, louent son action comme l'effet d'un courage héroïque. C'est en effet un citoyen qui s'expose à un grand péril pour le salut de son peuple, mais non à une mort véritable, puisqu'il pouvoit arriver que la bête tombât de telle manière, qu'il eût le temps de se retirer. Il y auroit plus de difficulté sur le second motif que l'écriture semble lui attribuer, qui étoit d'*acquérir un nom immortel*; mais pour justifier l'expression, il n'est pas nécessaire qu'*Eléazar* ait été poussé formellement par ce motif, il suffit que son action dût lui acquérir un grand nom chez la postérité. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) l'un des principaux docteurs de la loi chez les Juifs, qui souffrit la mort dans la persécution d'Antiochus Epiphanes. Ce prince voulut l'obliger de violer la loi, en mangeant de la chair de porc; mais ce vénérable vieillard lui ayant résisté courageusement, Antiochus le fit cruellement fouetter. Ceux qui étoient présens, touchés d'une compassion injuste, proposèrent au saint martyr de feindre de manger les viandes immolées aux idoles, pour s'arracher au supplice; mais *Eléazar* eut horreur d'un tel conseil, & refusa de conserver sa vie par cette lâcheté criminelle; & les bourreaux ayant continué de le tourmenter, il expira entre leurs mains. *II. Mac. vj, 29.* (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Onias

premier, & frere de Simon, surnommé le *Juste*, succéda à son frere dans la souveraine sacrificature, parce qu'Onias, son neveu, étoit encore trop jeune pour l'exercer. Ptolémée Philadelphé, roi d'Egypte, lui envoya cent mille Juifs qui étoient captifs dans son royaume, & le pria par des lettres obligantes, accompagnées de riches présens, de lui communiquer les loix des Juifs. Ce pontife lui envoya LXXII savans de sa nation, qui traduisirent la Bible d'hébreu en grec; & c'est la *version* qu'on nomme ordinairement des *Septante*.

Il est fait mention dans l'écriture de plusieurs autres *Eléazars*, dont on ne connoît que le nom. (+)

ELECTEURS, s. m. pl. (*Histoire & droit public d'Allemagne.*) On donne ce nom en Allemagne à des princes qui sont en possession du droit d'élire l'empereur. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'origine de la dignité électoral dans l'Empire. Pasquier dans ses *recherches*, croit qu'après l'extinction de la race des Carlovingiens, l'élection des empereurs fut commise à six des princes les plus considérables de l'Allemagne, auxquels on ajoutoit un septieme en cas que les voix fussent partagées également. Quelques-uns prétendent que l'institution des *électeurs* doit être rapportée au temps d'Othon III, d'autres au temps d'Othon IV, d'autres à celui de Frédéric II. Il s'est aussi trouvé des écrivains qui ont cru que c'étoit le pape de qui les *électeurs* dériveroient leur droit; mais c'est une erreur, attendu que le souverain pontife n'ayant jamais eu aucun droit sur le temporel de l'Empire, n'a jamais pu conférer le privilege d'élire un empereur. Le sentiment le plus vraisemblable, est que le college électoral prit naissance sous le regne de Frédéric II, & qu'il s'établit du consentement tacite des autres princes & états de l'Empire, qui avoient lieu d'être fatigués des troubles, de la confusion & de l'anarchie qui depuis long-temps agitoient l'Allemagne; ces malheurs étoient des suites nécessaires des longs interregnes qui arrivoient lorsque l'élection de l'empereur se faisoit par tous les états de l'Empire. Cependant il y a des auteurs qui prétendent que les *électeurs* se

font arrogé pour toujours un droit qui ne leur avoit été originairement déferé que par la nécessité des circonstances & seulement pour un temps, & que toutes choses étant rentrées dans l'ordre, les autres états de l'Empire devroient aussi rentrer dans le droit de concourir à donner un chef à l'Empire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bulle d'or est la premiere loi de l'Empire qui fixe le nombre des *électeurs*, & assigne à chacun d'eux ses fonctions: par cette loi le nombre est fixé à sept, dont trois ecclésiastiques, & quatre laïques. Mais en 1648, par le traité de Westphalie on créa un cinquieme électorat séculier en faveur du duc de Baviere; enfin en 1692, on en créa un sixieme en faveur du duc de Brunswick-Lunebourg, sous le nom d'*électorat de Hannovre*; mais ce prince ne fut admis sans contradiction dans le college électoral qu'en 1708; de sorte qu'il y a présentement neuf *électeurs*, trois ecclésiastiques; savoir, ceux de Mayence, de Treves & de Cologne, & six séculiers qui sont, le roi de Boheme, le duc de Baviere, le duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, le comte Palatin du Rhin, & le duc de Brunswick-Hannovre. Ces *électeurs* sont en possession des grands offices de l'Empire qu'on appelle *archi-officia Imperii*.

L'*électeur* de Mayence est *archi-chancelier* de l'Empire en Germanie. L'*électeur* de Treves a le titre d'*archi-chancelier* de l'Empire pour les Gaules & le royaume d'Arles; l'*électeur* de Cologne est *archi-chancelier* de l'Empire pour l'Italie. Ces trois *électeurs* sont archevêques.

Le roi de Boheme est *archi-pincerna*, c'est-à-dire, grand échanton de l'Empire. L'*électeur* de Baviere est *archi-dapifer*, grand-maître d'hôtel. L'*électeur* de Saxe est *archi-marescallus*, grand-maréchal. L'*électeur* de Brandebourg est *archi-camerarius*, grand-Chambellan. L'*électeur* Palatin est *archi-thesaurarius*, grand-trésorier de l'Empire. Quant à l'*électeur* de Hannovre, on ne lui a point encore assigné d'office. Il y a tout lieu de croire que la dignité électoral ou le droit d'élire l'empereur n'a été attaché aux grands offices de la couronne, que parce que

dans les commencemens c'étoient les grands officiers qui annonçoient l'élection qui avoit été faite par tous les états de l'Empire. Le jour du couronnement, les *électeurs* sont tenus d'exercer leurs fonctions auprès de l'empereur par eux-mêmes ou par leurs substituts, dont les offices sont héréditaires dans certaines familles. *Voy. l'art. EMPEREUR*, où l'on trouvera les formalités qui se pratiquent à l'élection & au couronnement d'un empereur.

Les *électeurs* ecclésiastiques parviennent à la dignité électoral par le choix des chapitres qui en élisant un archevêque, le font *électeur*; d'où l'on voit que souvent un simple gentilhomme qui est chanoine d'une des trois métropoles de Mayence, de Treves, ou de Cologne, peut parvenir à cette éminente dignité. Pour que les *électeurs* ecclésiastiques puissent jouir du droit d'élire un empereur, il suffit qu'ils aient été élus ou postulés légitimement, sans qu'il soit besoin d'attendre la confirmation du pape.

Les électorats séculiers s'acquierent par le droit de naissance: ils sont héréditaires; ne peuvent se partager, mais appartiennent en entier aux premiers nés des maisons électorales; ils sont majeurs à l'âge de 18 ans, & durant leur minorité, c'est le plus proche des agnats qui est leur tuteur.

Les *électeurs* forment le corps le plus auguste de l'empire; on le nomme le *college électoral*. Voyez cet article, & l'article DIETE. Ils jouissent d'un grand nombre de prérogatives très-considérables qui les mettent au dessus des autres princes d'Allemagne. 1°. Ils ont le droit d'élire un empereur & un roi des Romains, seuls & sans le concours des autres états de l'Empire. 2°. Ils peuvent s'assembler pour former une diète électoral, & délibérer de leurs affaires particulières & de celles de tout l'Empire, sans avoir besoin pour cela du consentement de l'empereur. 3°. Ils exercent dans leurs électorats une juridiction souveraine sans que leurs vassaux & sujets puissent appeler de leurs décisions aux tribunaux de l'Empire, c'est-à-dire, à la chambre impériale & au conseil aulique, c'est ce qu'on appelle en Allemagne *privilegium de non appellando*. 4°. L'empereur

ne peut pas convoquer la diète sans le consentement du college électoral, qui lui est aussi nécessaire dans les affaires pressées & qui ne souffrent point de délai. 5°. Chaque *électeur* a le droit de présenter deux asseffeurs ou juges de la chambre impériale. 6°. Les *électeurs* sont exempts de payer des droits à la chancellerie impériale, lorsqu'ils prennent l'investiture de leurs états.

Les *électeurs* prétendent marcher de pair avec les têtes couronnées, & même ils ne cedent point le pas aux rois à la cour de l'empereur; ils ont le droit d'envoyer des ambassadeurs. L'empereur, quand il leur écrit, traite les *électeurs* ecclésiastiques de *neveux*, & les séculiers d'*oncles*. Ils veulent être seuls en droit de dresser les articles de la capitulation impériale: mais ce droit leur est contesté par les autres princes & états de l'Empire; cependant jusqu'à présent ils en sont demeurés en possession. *V. CAPITULATION IMPÉRIALE*.

Outre ces privilèges qui sont communs à tous les *électeurs*, il y en a encore d'autres qui sont particuliers à chacun d'eux, & que l'on peut voir dans les auteurs qui ont écrit sur le droit public d'Allemagne. *V. Vitriarii Institut. juris publ.*

Les attributs de la dignité électoral, sont le bonnet & le manteau fourrés d'hermine, l'épée, & la crosse pour les ecclésiastiques, &c. On leur donne le titre d'*altesse électoral*. Le fils aîné d'un *électeur* séculier se nomme *prince électoral*. (—)

ELECTEUR, f. m. (*Jurisprudence*.) est celui qui donne son suffrage pour l'élection qui se fait de quelque personne, soit pour un bénéfice, soit pour un office, commission, ou autre place. *Voyez ci-après ELECTION*. (A)

ELECTIF, adj. (*Hist. mod.*) chose qui se fait ou qui se passe par élection. *Voyez ELECTION*.

L'empire d'Allemagne étoit héréditaire du temps de Charlemagne & de ses successeurs jusqu'à la mort de l'empereur Louis IV, en 912. L'Empire commença dès-lors à être électif en la personne de Conrad I, & depuis ce temps-là l'Empire, quoique quelquefois héréditaire, fut centé *electif*, parce que les fils ne succédoient à leurs peres

peres que du consentement du corps germanique. D'ailleurs cette dignité passa en différentes maisons, sans égard au prétendu droit de succession. Jusqu'au temps de l'empereur Frédéric II, en 1212, l'Empire a toujours été *électif*, jusqu'à ce que la maison d'Autriche, en le laissant tel en apparence, l'ait rendu réellement héréditaire, comme on l'a vu depuis Charles-quin jusqu'à Charles VI.

Il y a des bénéfices *électifs*. Les charges municipales sont généralement *électives* en Angleterre, & vénales en Espagne. La Pologne est un royaume *électif*. Avant le concordat, les évêchés étoient *électifs* en France, & sont maintenant à la nomination du roi, &c. *Chambers & Trév. (G)*

ELECTION, (*Arithm. & Alg.*) dans les nombres & les combinaisons, est la différente manière de prendre quelques nombres ou quantités données, ou séparément, ou deux à deux, ou trois à trois, sans avoir égard à leurs places. Ainsi les quantités *a, b, c*, peuvent être prises de sept façons différentes, comme *abc, ab, ac, bc, & a, b, c*. Voyez COMBINAISON, ALTERNATION, PERMUTATION. (O)

ELECTION, *electio* en Théologie, signifie quelquefois *prédestination à la grace & à la gloire*, & quelquefois à la *grace* seulement, ou à la *gloire* seulement. V. PRÉDESTINATION.

C'est un article de foi, que l'*élection* à la grace est purement gratuite & absolument indépendante de la prévision des mérites de l'homme. Mais c'est une question sur laquelle les Théologiens sont partagés, que de savoir si l'*élection* à la gloire est antécédente ou conséquente à la prévision des mérites de l'homme.

Ceux qui soutiennent qu'elle est conséquente à cette prévision, ont pour eux plusieurs textes de l'Écriture qui paroissent décisifs. Leurs adversaires trouvent dans la tradition, & sur-tout dans les écrits de S. Augustin, un grand nombre de passages favorables à l'*élection* antécédente à la prévision de nos bonnes œuvres : c'est ce qu'on appelle en termes d'école, *electio* ou *prædestinatio ante vel post prævisam merita*. Voy. PRÉDESTINATION. (G)

Tome XII.

ELECTION IMPÉRIALE. Voy. EMPEREUR & ELECTEURS.

ELECTION D'AMI ou EN AMI. (*Jurispr.*) ce terme est usité dans quelques provinces pour exprimer la déclaration que celui qui paroît être acquéreur ou adjudicataire d'un immeuble, fait du nom du véritable acquéreur pour éviter doubles droits seigneuriaux. Le style usité dans quelques provinces est que l'acquéreur ou adjudicataire déclare dans le contrat ou dans l'adjudication qu'il acquiert *pour lui, son ami élu ou à élire*; ce qu'il stipule ainsi, afin de pouvoir faire ensuite son *élection en ami* ou déclaration du nom de celui au profit duquel l'acquisition doit demeurer. Les *élections en ami* sont usitées dans toutes les adjudications de biens qui se font par justice, ces sortes d'adjudications se faisant toujours à un procureur, lequel à l'instant ou par un acte séparé déclare que l'adjudication à lui faite est pour un tel : ces *élections en ami* ont aussi lieu dans les ventes volontaires.

Au moyen de la déclaration ou *élection en ami*, il n'y a qu'une vente, & il n'en est point dû doubles droits; mais il faut pour cela que l'*élection en ami* ou déclaration soit faite dans le temps fixé par la loi, coutume ou usage des lieux; autrement la déclaration seroit regardée comme une revente qui produiroit de nouveaux droits au profit du seigneur. Suivant le président Faber, l'acquéreur ou adjudicataire ne doit avoir que quarante jours pour faire sa déclaration, conformément aux loix du code, liv. IV. tit. 50. *Siquis alteri vel sibi sub alterius nomine vel aliâ pecuniâ emerit*. Dans quelques endroits, l'acquéreur a un an pour faire l'*élection en ami*; dans d'autres, deux ans ou plus. (A)

ELECTION EN MATIÈRE BÉNÉFICIALE, (*Jurispr.*) est le choix qui est fait par plusieurs personnes d'un ecclésiastique, pour remplir quelque bénéfice, office ou dignité ecclésiastique.

Cette voie est la plus ancienne de toutes celles qui sont usitées pour remplir ces sortes de places, & elle remonte jusqu'à la naissance de l'Église.

La première *élection* qui fut faite de cette espèce, fut après l'ascension de J. C.

C

Les apôtres s'étant retirés dans le cénacle avec les autres disciples, la sainte Vierge, les saintes femmes, & les parens du Seigneur, S. Pierre leur proposa d'élire un apôtre à la place de Judas. Après avoir invoqué le Seigneur, ils tirèrent au sort entre Barnabas & Matthias, & le sort tomba sur ce dernier. L'assemblée où cette *élection* fut faite, est comptée pour le premier concile de Jérusalem: tous les fideles, même les femmes eurent part à l'*élection*.

Au second concile de Jérusalem, tenu dans la même année, on fit l'*élection* des premiers diacres.

Ce fut aussi dans le même temps & par voie d'*élection*, que S. Jacques, surnommé *le Mineur* ou *le Juste*, fut établi premier évêque de Jérusalem.

A mesure que l'on établit des évêques dans les autres villes, ils furent élus de la même manière, c'est-à-dire par tous les fideles du diocèse assemblés à cet effet, tant le clergé que le peuple. Cette voie parut d'abord la plus naturelle & la plus canonique pour remplir les sieges épiscopaux, étant à préférer que celui qui réuniroit en sa faveur la plus grande partie de suffrages du clergé & du peuple, seroit le plus digne de ce ministère, & qu'on lui obéiroit plus volontiers.

Optat dit de Cécilien, qui fut évêque de Carthage en 311, qu'il avoit été choisi par les suffrages de tous les fideles.

Ce fut le peuple d'Alexandrie qui voulut avoir S. Athanase, lequel fut fait évêque de cette ville en 326; & ce saint prélat dit, en parlant de lui-même, que s'il avoit mérité d'être déposé, il auroit fallu, suivant les constitutions ecclésiastiques, appeler le clergé & le peuple pour lui donner un successeur.

S. Léon, qui fut élevé sur le saint siege en 440, dit qu'avant de consacrer un évêque, il faut qu'il ait l'approbation des ecclésiastiques, le témoignage des personnes distinguées, & le consentement du peuple.

S. Cyprien qui vivoit encore en 545, veut que l'on regarde comme une tradition apostolique, que le peuple assiste à l'*élection* de l'évêque, afin qu'il connoisse

la vie, les mœurs & la conduite de celui que les évêques doivent consacrer.

Cet usage fut observé tant en Orient que dans l'Italie, en France & en Afrique: le métropolitain & les évêques de la province assistoient à l'*élection* de l'évêque; & après que le clergé & le peuple s'étoient choisi un pasteur, s'il étoit jugé digne de l'épiscopat, il étoit sacré par le métropolitain qui avoit droit de confirmer l'*élection*. Celle de métropolitain étoit confirmée par le patriarche ou par le primate, & l'*élection* de ceux-ci étoit confirmée par les évêques assemblés comme dans un concile; le nouvel évêque, aussitôt après sa consécration, écrivoit une lettre au pape pour entretenir l'union de son église avec celle de Rome.

L'*élection* des évêques fut ainsi faite par le clergé & le peuple pendant les douze premiers siècles de l'Eglise. Cette forme fut autorisée en France par plusieurs conciles, notamment par le cinquième concile d'Orléans en 549, par un concile tenu à Paris en 614; & Yves de Chartres assure dans une de ses lettres, qu'il n'approuvera pas l'*élection* qui avoit été faite d'un évêque de Paris, à moins que le clergé & le peuple n'ait choisi la même personne, & que le métropolitain & les évêques n'aient approuvée d'un consentement unanime.

On trouve néanmoins beaucoup d'exemples dans les premiers siècles de l'Eglise, d'évêques nommés sans *élection*; le concile de Laodicée défendit même que l'évêque fût élu par le peuple.

Il y eut aussi un temps où les *élections* des évêques furent moins libres en France; mais elles furent rétablies par un capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 822, que l'on rapporte au concile d'Astigni, n'ignorant pas, dit l'empereur, les sacrés canons, & voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé & par le peuple, & pris dans le diocèse, en considération de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes.

Les religieux avoient part à l'*élection* de l'évêque, de même que les autres ecclésiastiques, tellement que le vingt-huitième canon du concile de Latran tenu en 1139,

défend aux chanoines (de la cathédrale) sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux.

Il faut néanmoins observer que dans les temps même où les évêques étoient élus par le consentement unanime du clergé, des moines, & du peuple, les souverains avoient dès-lors beaucoup de part aux élections, soit parce qu'on ne pouvoit faire aucune assemblée sans leur permission, soit parce qu'en leur qualité de souverains & de protecteurs de l'Eglise ils ont intérêt d'empêcher qu'on ne mette point en place sans leur agrément, des personnes qui pourroient être suspects; le clergé de France a toujours donné au roi dans ces occasions des marques du respect qu'il lui devoit.

On trouve dès le temps de la première race, des preuves que nos rois avoient déjà beaucoup de part à ces élections. Quelques auteurs prétendent que les rois de cette race conféroient les évêchés à l'exclusion du peuple & du clergé, ce qui paroît néanmoins trop général. En effet, les lettres que Dagobert écrivit au sujet de l'ordination de Saint-Dizier de Cahors, à S. Sulpice & aux autres évêques de la province, font mention expresse du consentement du peuple; & dans les conciles de ce temps on recommandoit la liberté des élections, qui étoit souvent mal observée; ainsi l'usage ne fut pas toujours uniforme sur ce point.

Il est seulement certain que depuis Clovis jusqu'en 590, aucun évêque n'étoit installé, sinon par l'ordre ou du consentement du roi.

Grégoire de Tours qui écrivoit dans le même siècle, fait souvent mention du consentement & de l'approbation que les rois de la première race donnoient aux évêques qui avoient été élus par le clergé & par le peuple; & Clotaire II, en confirmant un concile de Paris qui déclare nulle la consécration d'un évêque faite sans le consentement du métropolitain, des ecclésiastiques & du peuple, déclara que celui qui avoit été ainsi élu canoniquement, ne devoit être sacré qu'après avoir obtenu l'agrément du roi.

Dans les formules du moine Marculphe

qui vivoit dans le septième siècle, il y en a trois qui ont rapport aux élections. La première est l'ordre ou précepte par lequel le roi déclare au métropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a résolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour successeur. La seconde est une lettre pour un des évêques de la province. La troisième est la requête des citoyens de la ville épiscopale, qui demandent au roi de leur donner pour évêque un tel dont ils connoissent le mérite; ce qui suppose que l'on attendoit le consentement du peuple, mais que ce n'étoit pas par forme d'élection.

Il y eut même sous la première race plusieurs évêques nommés par le roi sans aucune election précédente, comme S. Amant d'Utrecht & S. Léger d'Autun. La formule du mandement que le roi faisoit expédier sur cette nomination, est rapportée par Marculphe. Il y est dit que le roi, ayant conféré avec les évêques & principaux officiers de sa cour, avoit choisi un tel pour remplir le siège vacant.

Cette manière de pourvoir aux évêchés étoit quelquefois nécessaire, pour empêcher les brigues & la simonie : c'étoit aussi souvent la faveur seule qui déterminoit la nomination.

Charlemagne & Louis le Débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne discipline sur les élections. Le premier disposa néanmoins de plusieurs évêchés, par le conseil des prélats & des grands de sa cour, sans attendre l'élection du clergé & du peuple. Plusieurs croient qu'il en usa ainsi du consentement de l'Eglise, pour remédier aux maux dont elle étoit alors affligée : il rendit même à plusieurs églises la liberté des élections, par des actes exprès.

Il y eut sous cette seconde race plusieurs canons & capitulaires, faits pour conserver l'usage des élections; mais ce fut toujours sans donner atteinte aux droits. On tenoit alors pour principe qu'en cas de trouble & d'abus le roi pouvoit nommer à l'évêché; tellement que l'évêque-visiteur avertissoit ceux qui devoient élire, que s'ils se laissoient séduire par quelque

moyen injuste, l'empereur nommeroit sans contrevénir aux canons.

Les choses changerent bien de forme sous la troisieme race; les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire seuls les évêques, privativement au reste du clergé & au peuple. Au commencement du xiiij siecle ils étoient déjà en possession d'élire ainsi seuls l'évêque & les métropolitains; de confirmer seuls l'élection, sans appeller leurs suffragans, comme il paroît par le concile de Latran, tenu en 1215. Les papes, auxquels on s'adressoit ordinairement lorsqu'il y avoit contestation sur la confirmation des évêques, firent de ce droit une cause majeure réservée au saint siege : les droits du roi furent cependant toujours conservés.

Lorsque Philippe Auguste partit pour son expédition d'outre-mer, entre les pouvoirs qu'il laissa pour la régence du royaume à sa mere & à l'archevêque de Rheims, il marqua spécialement celui d'accorder aux chapitres des cathédrales la permission d'élire un évêque.

S. Louis accorda le même pouvoir à la reine sa mere, lorsqu'il l'établit régente du royaume. Il ordonna cependant par la pragmatique sanction qu'il fit dans le même temps, en 1268, que les églises cathédrales & autres auroient la liberté des élections.

L'élection des abbés étoit réglée sur les mêmes principes que celle des évêques. Les abbés étoient élus par les moines du monastere qu'ils devoient gouverner. Ils étoient ordinairement choisis entre les moines de ce monastere; quelquefois néanmoins on les choisissoit dans un monastere voisin, ou ailleurs. Avant de procéder à l'élection, il falloit obtenir le consentement du roi; & celui qui étoit élu abbé, ne pouvoit aussi avoir l'agrément du roi, avant d'être confirmé & béni par l'évêque.

Les autres bénéfices, offices & dignités étoient conférés par les supérieurs ecclésiastiques; savoir les bénéfices séculiers par l'évêque, & les réguliers par les abbés, chacun dans leur dépendance. Les uns & les autres n'agissoient dans leur choix qu'avec connoissance de cause, & ne se

déterminoient que par le mérite du sujet. L'évêque choisissoit ordinairement des prêtres & des clercs entre les plus saints moines; les abbés y consentoient pour le bien général de l'Eglise, qu'ils préféroient à l'avantage particulier de leur monastere.

Il y avoit dans le xij siecle une grande confusion dans les élections pour les prélatures; chaque église avoit ses regles & ses usages, qu'elle changeoit selon les brigues qui prévalaient.

Ce fut pour remédier à ces désordres, que le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, fit une regle générale, suivant laquelle on reconnoît trois formes différentes d'élections, qui sont rapportées aux décrétales, liv. I. tit. vj. capit. Quia propter.

La premiere est celle qui se fait par scrutin.

La seconde est de nommer des commissaires, auxquels tout le chapitre donne pouvoir d'élire en son lieu & place.

La troisieme forme d'élection est celle qui se fait par une espece d'inspiration divine, lorsque par acclamation tous les électeurs se réunissent pour le choix d'un même sujet.

Ce même concile de Latran, celui de Bourges en 1276, celui d'Ausch en 1300, les conciles provinciaux de Narbonne & de Toulouse, tenus à Lavaur en 1368, déclarent nulle toute election faite par abus de l'autorité séculiere ou ecclésiastique.

La liberté des élections ayant encore été troublée en France par les entreprises des papes, sur-tout depuis que Clément V. eut transféré le saint siege à Avignon, le concile de Constance en 1418, & celui de Basle en 1431, tenterent toutes fortes de voies pour rétablir l'ancienne discipline.

Les difficultés qu'il y eut par rapport à ces conciles, firent que Charles VII convoqua à Bourges en 1438 une assemblée de tous les ordres du royaume, dans laquelle fut dressée la pragmatique sanction, laquelle entr'autres choses rétablit les élections dans leur ancienne pureté. L'assemblée de Bourges permit aux rois & aux princes de leur sang, d'employer leurs recommandations auprès des électeurs, en

faveur des personnes qui auroient rendu service à l'état.

Nos rois continuerent en effet d'écrire des lettres de cette nature, & de nommer des commissaires pour assister à l'élection.

Les papes cependant firent tous leurs efforts pour obtenir la révocation de la pragmatique, ainsi qu'on le dira au mot PRAGMATIQUE.

Enfin en 1516 François I, voulant prévenir les suites fâcheuses que les différens de la cour de France avec celle de Rome pouvoient occasioner, fit avec Léon X, une espece de transaction, connue sous le nom de *concordat*.

On y fait mention des fraudes & des brigues qui se pratiquoient dans les élections, & il est dit que les chapitres des églises cathédrales de France ne procéderont plus à l'avenir, le siege vacant, à l'élection de leurs évêques; mais que le roi sera tenu de nommer au pape, dans les six mois de la vacance, un docteur ou licencié en théologie ou en droit canonique, âgé de 27 ans au moins, pour en être pourvu par le pape; que si la personne nommée par le roi n'a pas les qualités requises, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre, à compter du jour que le pape aura fait connoître les causes de récusation; qu'après ces trois mois il y sera pourvu par le pape; que les élections qui se feront au préjudice de ce traité, seront nulles; que les parens du roi, les personnes éminentes en faveur & en doctrine, & les religieux mendiants, ne sont point compris dans la rigueur de cet article; que pour les abbayes & prieurés conventuels vraiment électifs, il en sera usé comme aux évêchés, à l'exception de l'âge, qui sera fixé à vingt-trois ans; que si le roi nomme aux prieurés un séculier ou un religieux d'un autre ordre, ou un mineur de vingt-trois ans, le pape se réserve le droit de le refuser, & d'en nommer un autre après les neuf mois passés, en deux termes, comme dans les évêchés. Il est dit que l'on n'entend pas néanmoins déroger par cet article, aux privilèges dont jouissent quelques chapitres & quelques monastères qui se sont main-

tenus en possession d'élire leurs prélats & leurs supérieurs, en gardant la forme prescrite par le chapitre *Quia propter*.

Sur la maniere dont le roi en use pour les nominations, voy. EVÊCHÉS & NOMINATION ROYALE.

Le clergé de France a renouvelé en plusieurs occasions ses vœux pour le rétablissement des élections à l'égard des évêchés, abbayes & autres prélatures, comme on le voit dans le cahier qu'il présenta aux états d'Orléans en 1560; dans celui qu'il dressa pour être présenté aux états de Blois, dans le concile de Rouen en 1581, celui de Rheims en 1583, le cahier de l'assemblée générale du clergé en 1595, & celui de l'assemblée de 1605.

L'article 1^{er} de l'ordonnance d'Orléans, en 1560, porte que les archevêques & évêques seront désormais élus & nommés; savoir, les archevêques par les évêques de la province & par le chapitre de la métropole; les évêques, par l'archevêque, les évêques de la province, & les chanoines de l'église cathédrale appelés avec eux, douze gentilshommes qui seront élus par la noblesse du diocèse, & douze notables bourgeois élus en l'hôtel de la ville archiépiscopale ou épiscopale: tous lesquels s'accorderont de trois personages de qualités requises, âgés au moins de trente ans, qu'ils présenteront à Sa Majesté qui choisira l'un des trois.

L'exécution de cette ordonnance a été commandée par l'art. 36 de celle de Rouffillon; cependant cet article de l'ordonnance d'Orléans & plusieurs autres ne s'observent point.

Ainsi les évêchés ne sont plus électifs.

A l'égard des abbayes, toutes celles qui étoient électives, sont assujetties par le concordat à la nomination royale, à l'exception seulement des chefs d'ordre & des quatre filles de Cîteaux. On suit encore dans ces abbayes, pour les élections, les regles prescrites par la pragmatique sanction.

Pour ce qui est des dignités des chapitres qui sont électives, des généraux d'ordres réguliers qui n'ont pas le titre d'abbés, & des abbayes triennales électives, les élections dépendent en partie

des usages & statuts particuliers de chaque église, congrégation ou communauté.

Il y a néanmoins plusieurs regles tirées du droit canonique, qui sont communes à toutes les *élections*.

On ne peut valablement faire aucun acte tendant à l'*élection* d'un nouvel abbé, ou autre bénéficiaire ou officier, jusqu'à ce que la place soit vacante, soit par mort ou autrement.

Avant de procéder à l'*élection* dans les abbayes qui sont électives, il faut que le chapitre obtienne le consentement du roi, lequel peut nommer un commissaire pour assister à l'*élection*, à l'effet d'empêcher les brigues, & de faire observer ce qui est prescrit par les canons & les ordonnances du royaume.

Pour que l'*élection* soit canonique, il faut y appeler tous ceux qui ont droit de suffrage; les absens doivent être avertis, pourvu qu'ils ne soient pas hors du royaume.

Ceux qui sont retenus ailleurs par quelque empêchement légitime, ne peuvent donner leur suffrage par lettres; mais ils peuvent donner leur procuration à cet effet à un ou plusieurs des capitulans, pourvu néanmoins qu'ils donnent à chacun d'eux solidairement le droit de suffrage; & dans ce cas le chapitre peut choisir entr'eux celui qu'il juge à propos, pour représenter l'absent. Celui-ci peut aussi donner pouvoir à quelqu'un qui n'est pas de *gremio*, si le chapitre veut bien l'agréer. Le fondé de procuration ne peut nommer qu'une seule personne, soit que la procuration marque le nom de la personne qu'il doit nommer, ou qu'elle soit laissée à son choix.

Si l'on omettoit d'appeler un seul capitulant, ou qu'il n'eût pas été valablement appelé, l'*élection* seroit nulle, à moins que pour le bien de la paix il n'approuvât l'*élection*.

Il suffit au reste d'avoir appelé à l'*élection* ceux qui y ont droit de suffrage; s'ils négligent de s'y trouver, ou si, après y avoir assisté, ils se retirent avant que l'*élection* soit consommée, & même avant d'avoir donné leur suffrage, ils ne peuvent, sous ce prétexte, contester l'*élection*.

Les chapitres des monastères doivent procéder à l'*élection* de l'abbé dans les trois mois de la vacance, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime; autrement le droit d'y pourvoir est dévolu au supérieur immédiat.

Le temps fixé par les canons pour procéder à l'*élection*, court contre les électeurs, du jour qu'ils négligent de faire lever l'empêchement qui les arrête.

Le concile de Basse veut que les électeurs, pour obtenir du ciel les lumières & les graces dont ils ont besoin, entendent avant l'*élection* la messe du Saint-Esprit, qu'ils se confessent & communient; & que ceux qui ne satisferont pas à ces devoirs, soient privés de plein droit de la faculté d'élire, pour cette fois.

Chaque électeur doit faire serment entre les mains de celui qui préside, qu'il choisira celui qu'il croira en conscience pouvoir être le plus utile à l'Eglise pour le spirituel & le temporel, & qu'il ne donnera point son suffrage à ceux qu'il saura avoir promis ou donné directement ou indirectement quelque chose de temporel pour se faire élire. L'abus ne seroit pas moins grand de donner ou promettre dans la même vue quelque chose de spirituel.

Ceux qui procedent à l'*élection*, doivent faire choix d'une personne de bonnes mœurs, qui ait l'âge, & les autres qualités & capacités prescrites par les canons, & par les autres loix de l'Eglise & de l'état.

Il est également défendu par les canons d'élire ou d'être élu par simonie: outre l'excommunication que les uns & les autres encourent par le seul fait, les électeurs perdent pour toujours le droit d'élire; & ceux qui sont ainsi élus, sont incapables de remplir jamais la dignité, le bénéfice ou office auxquels ils ont aspiré.

Lorsque les suffrages ont été entraînés par l'impression de quelque puissance séculière, l'*élection* est nulle: les électeurs doivent même être suspens pendant trois années de leur ordre & bénéfices, même du droit d'élire; & si celui qui a été ainsi élu, accepte sa nomination, il ne peut sans dispense être élu pour une autre dignité, office ou bénéfice ecclésiastique.

Mais on ne regarde point comme un abus les lettres que le roi peut écrire aux électeurs, pour leur recommander quelque personne affectionnée au service de l'Eglise, du roi & de l'état.

Les novices ni les freres convers ne donnent point ordinairement leurs voix pour l'élection d'un abbé ou autre supérieur : il y a néanmoins des monasteres de filles, tels que ceux des Cordelières, où les sœurs converses sont en possession de donner leur voix pour l'élection de l'abbesse.

Quant à la forme de l'élection, on doit suivre une des trois qui sont prescrites par le iv concile de Latran, suivant ce qui a coutume de s'observer dans chaque Eglise ou monastere.

On distingue dans les élections la voix active & la voix passive; la première est le suffrage même de chaque électeur, considéré par rapport à celui qui le donne, & en tant qu'il a droit de le donner; la voix passive est ce même suffrage considéré par rapport à celui en faveur duquel il est donné. Il y a des capitulans qui ont voix active & passive, c'est-à-dire, qui peuvent élire & être élus; d'autres qui ont voix active seulement, sans pouvoir être élus, tels que ceux qui ont passé par certaines places auxquelles ils ne peuvent être promus de nouveau, ou du moins seulement après un certain temps: enfin ceux qui sont de la maison, sans être capitulans, n'ont point voix active ni passive; ceux qui sont suspens ne peuvent pareillement élire ni être élus.

Ceux qui ont voix active, doivent tous donner leurs suffrages en même temps & dans le même lieu.

Les suffrages doivent être purs & simples: on ne reçoit point ceux qui seroient donnés sous condition, ou avec quelque alternative ou autre clause qui les rendroit incertains.

L'élection doit être publiée en la forme ordinaire, aussitôt que tous les capitulans ont donné leurs suffrages, afin d'éviter toutes les brigues & les fraudes; & ce seroit une nullité de différer la publication, pour obtenir préalablement le consentement de celui qui est élu,

L'élection étant notifiée à celui qui a été élu, il doit, dans un mois, à compter de cette notification, accepter ou refuser; ce délai expiré, il est déchu de son droit, & le chapitre peut procéder à une nouvelle élection.

Ce délai d'un mois ne court à l'égard des réguliers élus, que du jour qu'ils ont pu obtenir le consentement de leur supérieur.

Quand le scrutin est publié, les électeurs ne peuvent plus varier; & ceux qui ont donné leur voix à celui qui est élu, ou qui ont consenti à l'élection, ne peuvent l'attaquer sous prétexte de nullité, à moins que ce ne soit en vertu de moyens dont ils n'avoient pas connoissance lorsqu'ils ont donné leur suffrage ou consentement.

Il ne suffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix; il faut en avoir seul plus de la moitié de la totalité. Si les voix sont partagées entre plusieurs, de maniere qu'aucun d'eux n'en ait plus de la moitié, il faut procéder à une nouvelle élection, quand même la plus grande partie du chapitre se réuniroit depuis la publication du scrutin, en faveur de celui qui avoit seulement le plus grand nombre de voix.

Néanmoins dans l'élection d'une abbesse, quand le plus grand nombre de voix données à une même personne, ne fait pas la moitié, les autres religieuses peuvent s'unir au plus grand nombre, même après le scrutin; & s'il y en a assez pour faire plus de la moitié des voix, celle qui est élue peut être confirmée par le supérieur, sauf à faire juger l'appel, si les opposantes à l'élection & confirmation veulent le soutenir.

Si dans ce même cas les religieuses ne se réunissent pas jusqu'à concurrence de plus de la moitié, le supérieur, avant de confirmer & bénir celle qui a eu le plus de voix, doit examiner l'élection, & les raisons de celles qui ne veulent pas s'unir; & néanmoins par provision la religieuse nommée par le plus grand nombre, gouverne le temporel & le spirituel; mais elle ne peut faire aucune aliénation, ni recevoir de religieuses à la profession.

La plus grande partie du chapitre nommant une personne indigne, est privée pour cette fois de son droit d'élire, & dans ce cas l'élection faite par la moindre partie, subsiste.

Quoiqu'un des capitulans ait nommé une personne indigne, il n'est point privé de son droit d'élire, si le scrutin où il a donné sa voix, n'est point suivi d'une élection valable.

Quand les électeurs ont nommé un ou plusieurs compromissaires, ils doivent reconnoître celui que les compromissaires ont nommé, pourvu qu'il ait les qualités requises.

Les compromissaires ayant commencé à procéder à l'élection, le chapitre ne peut plus les révoquer, attendu que les choses ne sont plus entières.

Si les compromissaires choisissent une personne indigne, le droit d'élire retourne au chapitre : il en est de même lorsque celui qui est nommé refuse d'accepter.

Mais lorsque les compromissaires négligent de faire l'élection dans le temps prescrit par les canons, alors le droit d'élire est dévolu au supérieur, & non au chapitre qui doit s'imputer de s'en être rapporté à des mandataires négligens.

L'élection étant faite par des compromissaires, un d'entr'eux doit aussitôt la publier.

S'il arrive que l'élection soit cassée par un défaut de forme seulement, & non pour incapacité de la personne élue, la même personne peut être élue de nouveau.

En cas d'appel de l'élection, on ne peut procéder à une nouvelle, qu'il n'ait été statué sur la première.

Quand la première élection n'a pas lieu, sans que les électeurs soient déchus de leur droit, ils ont pour procéder à une nouvelle élection, le même délai qu'ils avoient eu pour la première, à compter du jour qu'il a été constaté que celle-ci n'auroit point d'effet.

Ceux qui ne peuvent être élus peuvent être postulés, c'est-à-dire, demandés au supérieur, quand les qualités qui leur manquent sont telles, que le supérieur en peut dispenser ; mais le même électeur ne peut pas élire & postuler une même personne. Voyez POSTULATION.

Il n'est pas permis à celui qui est élu, de faire aucune fonction avant d'être confirmé, à peine de nullité. Le pape est le seul qui n'ait pas besoin de confirmation. Voyez au mot PAPE.

Avant de confirmer celui qui est élu, le supérieur doit d'office examiner s'il est de bonnes mœurs & de bonne doctrine ; s'il a les qualités & capacités requises, quand même personne ne critiquerait l'élection.

Cette information de vie & mœurs doit se faire dans les lieux où celui qui est élu demeurait depuis quelques années.

Il y a des abbés dont l'élection doit être confirmée par l'évêque diocésain, d'autres par leur général, d'autres par le pape dont ils relevent immédiatement.

Le chapitre, *se de vacante*, a droit de confirmer les élections que l'évêque auroit confirmées.

Les abbés triennaux n'ont pas besoin de confirmation pour gouverner le spirituel, non plus que pour le temporel.

La confirmation doit être demandée par celui qui est élu, dans les trois mois du jour du consentement qu'il a donné à l'élection, à moins qu'il ne soit retenu par quelque empêchement légitime ; autrement il est déchu de son droit, & l'on peut procéder à une nouvelle élection.

Telles sont les règles générales que l'on suit pour les élections ; elles reçoivent néanmoins diverses exceptions, suivant les statuts particuliers, privilèges & coutumes de chaque monastère, pourvu que ces usages soient constans, & qu'ils n'aient rien de contraire au droit naturel ni au droit divin.

Il y a des bénéfices électifs, sur lesquels il faut la confirmation du supérieur : d'autres qui sont purement collatifs ; d'autres enfin qui sont électifs-collatifs, c'est-à-dire, que le chapitre confère en élisant, sans qu'il soit besoin d'autre collation.

Sur les élections, voyez aux *décretales* le titre de *electione & electi potestate* ; la *bibliothèque canonique* de Bouchel, & les *définitions canoniques & la jurisprudence canonique*, au mot ÉLECTION ; l'*hist. du droit ecclésiastique*, par M. Fleury, tome I, chapitre x, les *loix ecclésiastiques* de M. d'Héricourt, titre de l'élection. (A)

ELECTION DE DOMICILE, (*Jurisp.*) est le choix que l'on fait d'un domicile momentané ou *ad hoc*, c'est-à-dire qui n'est pas le vrai & actuel domicile, mais qui a seulement pour objet d'indiquer un lieu où on puisse faire des offres ou autres actes. Ces *élections de domicile* se font dans les exploits, dans les contrats. *Voyez* DOMICILE ÉLU.

ELECTION D'HÉRITIER, (*Jurisp.*) est le choix de celui qui doit recueillir une succession. Ce choix est ordinairement fait par celui qui dispose de ses biens par son testament : quelquefois il est fait par contrat de mariage ; ou bien le pere mariant un de ses enfans, se réserve la liberté de nommer pour héritier tel de ses enfans qu'il jugera à propos.

Quelquefois le testateur défère par testament le choix de son héritier à une autre personne, soit en lui indiquant plusieurs personnes entre lesquelles elle pourra choisir, soit en lui laissant la liberté entière de choisir qui bon lui semblera ; & quelquefois cette même personne à laquelle le testateur donne pouvoir d'élire, est par lui d'abord instituée héritière, à la charge de remettre l'hoirie à un de ceux qui sont indiqués, ou à telle personne qu'elle jugera à propos.

Le testateur peut aussi instituer héritier celui qui sera nommé par la personne à laquelle il donne ce pouvoir.

Ces sortes de dispositions sont fort usitées dans les pays de droit écrit, où il est assez ordinaire que le mari & la femme s'instituent réciproquement héritiers, à la charge de remettre l'hoirie à tel de leurs enfans que le survivant jugera à propos.

Lorsque celui qui avoit le pouvoir d'élire, décède sans avoir fait son choix, tous les héritiers présomptifs succèdent également.

Le conjoint survivant qui avoit le pouvoir d'élire, ne le perd point en se remariant.

Quand un des enfans éligibles vient à décéder, le pere ou la mere qui a le droit d'élire, peut choisir l'enfant de celui qui étoit éligible. *Voyez* la *trente-quatrième consultation de Cochin*, *tome II.*

L'élection étant une fois consommée par un acte entre-vifs, celui qui l'a faite ne

peut plus varier ; mais si c'est par testament, l'élection est révocable jusqu'au décès de celui qui l'a faite, de même que le surplus de son testament. *Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. quest. 67. & liv. V. quest. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 61. 62. & tome II. liv. V. quest. 10. 12. 51. 52. 53. 58. & l. VI. quest. 52. & son quatrième plaidoyer ; le traité des élections d'héritier contractuelles & testamentaires, par M. Vulson, conseiller au parlement de Grenoble. (A)*

ELECTION DE TUTEUR ou CURATEUR, est le choix qui est fait d'un tuteur ou curateur par les parens & amis de celui auquel on le donne. *Voyez* CURATEUR & TUTEUR. (A)

ELECTION D'UN OFFICIER, est la nomination qui est faite de quelqu'un à un office public par le suffrage du plusieurs personnes.

Romulus accorda au peuple le droit de se choisir ses magistrats, même les sénateurs, ce qui se faisoit dans ces assemblées publiques appellées *comices* ; & lorsque l'état monarchique de Rome fut changé en république, le peuple éliisoit aussi lui-même les consuls, qui étoient chargés du gouvernement général de l'état.

Comme il étoit difficile d'assembler souvent le peuple, il n'éliisoit que les grands officiers, & ceux-ci commettoient chacun dans leur département les moindres officiers qui leur étoient subordonnés.

Les empereurs ayant ôté au peuple le droit d'élection, conféroient les grands offices par l'avis des principaux de leur cour, afin de conserver encore quelque forme d'élection ; c'est pourquoi ils appelloient *suffrages* les avis & recommandations des courtisans.

On en usa d'abord de même en France pour les offices, c'est-à-dire que nos rois y nommoient par l'avis de leur conseil, ce qui étoit une espece d'élection.

Quand le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, Philippe de Valois, par des lettres du mois de Février 1327, donna pouvoir au chancelier, en appelant avec lui quatre conseillers au parlement & le prévôt de Paris, de nommer, c'est-à-dire, d'élire entr'eux les conseillers au châtelet.

Charles V ordonna en 1355, que le chancelier, les présidens, & conseillers du parlement seroient élus par scrutin au parlement; Charles VI ordonna encore la même chose en 1400, ce qui dura jusqu'au mariage d'Henri, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille de Charles VI; alors le parlement nomma trois personnes au roi qui donnoit des provisions à l'un des trois; mais comme le parlement pour se-conserver l'*élection* nommoit ordinairement deux sujets inconnus & incapables afin de faire tomber la nomination sur le troisieme, Charles VII lui ôta les *élections*, & rentra en possession de nommer aux places vacantes du parlement de même qu'aux autres offices, & nos rois choisissoient les officiers de l'avis de leur conseil, ce qui dura ainsi jusqu'à la vénalité des charges.

Dès le premier temps de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs, appelés en quelques endroits *échevins*, en d'autres *jurés* ou *jurats*, en d'autres *consuls*, & à Toulouse *capitouls*. Ces officiers sont encore la plupart élus par le peuple, conformément aux intentions du roi.

Les élus qui étoient autrefois choisis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office; il y a néanmoins encore des élus dans les pays d'états qui sont électifs. Voyez ÉLECTIONS, ÉLUS, & ÉTATS. (A)

ELECTION, (*Jurisp.*) ce sont des juridictions royales, ainsi nommées à cause des élus qui y connoissent en premiere instance des contestations qui s'élevent au sujet des tailles, de toutes matieres d'aides, & autres impositions & levées des deniers du roi, tant aux entrées des villes que des fermes du roi, à l'exception des domaines & droits domaniaux, droits de gabelle, capitation, dixieme, vingtieme, cinquantieme, & deux sous pour livre, lorsque ces impositions ont lieu.

Ils connoissoient cependant aussi autrefois des gabelles; mais depuis long-temps il y a des juges particuliers pour cet objet, excepté dans quelques endroits où les greniers à sel sont unis aux *élections*.

Il y a aussi en certains endroits des juges des traites foraines, & des juges pour la marque des fers.

Avant l'institution des élus, c'étoient les maire & échevins des villes qui se mêloient de faire l'assiette & levée des impositions, ils en étoient même responsables; mais dans la suite ne pouvant vaquer à cette levée, & étant occupés à d'autres affaires de la commune, on fit choix dans le peuple d'autres personnes pour prendre soin de l'assiette & levée des impositions; & ces personnes furent nommées *élus* à cause qu'on les établissoit par *élection*.

L'origine des *élections* est la même que celle des élus ou juges, dont ces tribunaux sont composés.

Quelques-uns rapportent ce premier établissement des élus à celui des aides du temps du roi Jean; il est néanmoins certain qu'il y avoit déjà depuis long-temps des élus pour veiller sur les impositions; mais comme il n'y avoit point encore d'impositions ordinaires, & que nos rois n'en levoient qu'en temps de guerre ou pour d'autres dépenses extraordinaires, la commission de ces élus ne duroit que pendant la levée de l'imposition.

Dès le temps de Louis IV, Denis Hesselin étoit élu à Paris, ainsi que le remarque l'auteur du traité de la pairie, pag. 258.

S. Louis voulant que les tailles fussent imposées avec justice, fit en 1270 un règlement pour la maniere de les asséoir dans les villes royales; il ordonna qu'on éliroit trente hommes ou quarante plus ou moins, bons & loyaux par le conseil des prêtres, c'est-à-dire des curés de leurs paroisses, & des autres hommes de religion, ensemble des bourgeois & autres prudhommes, selon la grandeur des villes; que ceux qui seroient ainsi élus jureroient sur les saints évangiles d'élire, soit entr'eux ou parmi d'autres prudhommes de la même ville, jusqu'à douze hommes qui seroient les plus propres à asséoir la taille; que les douze hommes nommés jureroient de même de bien & diligemment asséoir la taille, & de n'épargner ni grever personne par haine, amour, priere, crainte, ou en quelque autre maniere que ce fût; qu'ils asséiroient

ladite taille à leur volonté la livre également ; qu'avec les douze hommes dessus nommés seroient élus quatre bons hommes, & seroient écrits les noms secrètement ; & que cela seroit fait siagement , que leur *élection* ne fût connue de qui que ce fût jusqu'à ce que ces douze hommes eussent assis la taille. Que cela fait , avant de mettre la taille par écrit , les quatre hommes élus pour faire loyalement la taille n'en devoient rien dire jusqu'à ce que les douze hommes leur eussent fait faire serment pardevant la justice de bien & loyalement asséoir la taille en la maniere que les douze hommes l'auroient ordonné.

Il paroît suivant cette ordonnance , que les trente ou quarante hommes qui étoient d'abord élus , sont aujourd'hui représentés par les officiers des *élections* ; les douze hommes qu'on éliroit ensuite étoient proprement les asséeurs des tailles , dont la fonction est aujourd'hui confondue avec celle des collecteurs ; enfin les quatre bons hommes élus étoient les vérificateurs des rôles.

Les tailles furent donc la matiere dont les élus ordonnerent d'abord ; mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires , la forme prescrite pour leur assiette ne fut pas toujours observée ; car Philippe III , dans une ordonnance du 29 Novembre 1274 , dit que les consuls de Toulouse devoient s'abstenir de la contribution qu'ils demandoient aux ecclésiastiques pour les tailles , à moins que ce ne fût une charge réelle & ancienne : il sembleroit par-là que c'étoient les consuls qui ordonnoient de la taille , soit ancienne ou nouvelle lorsqu'elle avoit lieu : ce qui fait penser qu'il y avoit alors des tailles non royales imposées de l'ordre des villes pour subvenir à leurs dépenses particulières , ce qui est aujourd'hui représenté par les octrois.

Louis Hutin , dans une ordonnance du mois de Décembre 1315 , & Philippe V dans une autre du mois de Mars 1316 , disent que les clercs non mariés ne contribueront point aux tailles , & que les officiers du roi , *officiales nostri* , en tant qu'à eux appartient , ne les y contraindront point & ne permettront pas qu'on

les y contraigne. Ces ordonnances ne font point mention des élus , ce qui donne lieu de croire qu'ils n'avoient point encore de juridiction formée , & que pour les contraintes on s'adressoit aux juges ordinaires : & en effet on a vu que c'étoit devant eux que les élus prêtoient serment.

Il y avoit encore des élus du temps de Philippe de Valois pour la taille non royale qui se levoit dans certaines villes , comme il paroît par une ordonnance de ce prince du mois de Mars 1331 , touchant la ville de Laon , où il est parlé des élus de cette ville : ces officiers n'étoient pas seulement chargés du soin de cette taille ; l'ordonnance porte que dorénavant , de trois en trois ans , le prévôt fera assembler le peuple de Laon , & en sa présence fera élire six personnes convenables de ladite ville , dont ils en feront trois leurs *procureurs* pour conduire toutes les affaires de la ville ; que les trois autres élus avec le prévôt visiteroient , chaque année , autant de fois qu'il seroit nécessaire , les murs , les portes , les fortereffes , les puits , fontaines , chauffées , pavés , & autres aisances communes de la ville , & verroient les réparations nécessaires , &c.

Que toutes les fois qu'il seroit métier de faire taille , le prévôt avec ces trois élus exposeroit au peuple les causes pour lesquelles il conviendroit faire taille ; qu'ensuite le prévôt & lesdits élus prendroient de chaque paroisse deux ou trois personnes de ceux qui peuvent le mieux savoir les facultés de leurs voisins ; lesquelles personnes & lesdits élus ayant prêté serment sur les saints évangiles de ne charger ni décharger personne à leur escient , contre raison , le prévôt seroit imposer & asséoir la taille sur toutes les personnes qui en sont tenues ; que l'imposition seroit levée par les trois élus ; qui en paieroient les rentes & les dettes de la ville ; qu'à la fin des trois années susdites ils compteroient de leur recette , tant des tailles que d'ailleurs , pardevant le prévôt ou bailli de Vermandois , qui viendroit ouïr ce compte à Laon & y appelleroit les bonnes gens de la ville ; enfin que le compte rendu & appuré seroit envoyé par le bailli en la chambre des comptes pour voir s'il n'y

avoit rien à corriger. On voit que ces élus faisoient eux-mêmes la recette des tailles pendant trois ans ; c'est pourquoi ils étoient comptables, & en cette partie ils sont représentés par les receveurs des octrois, qui comptent encore aujourd'hui à la chambre.

A l'égard des subventions qui se levoient pour les besoins de l'état par le ministère des élus de chaque ville ou diocèse, on établissoit quelquefois au dessus d'eux une personne qualifiée, qui avoit le titre d'*élu* de la province, pour avoir la surintendance de la subvention ; c'est ainsi que lors de la guerre de Philippe de Valois contre les Anglois, Gaucher de Châtillon connétable de France fut élu par la province de Picardie, pour avoir la surintendance de la subvention qu'on y levoit, ce qu'il accepta sous certains gages ; l'auteur du *traité de la pairie*, pag. 58, dit en avoir vu les quittances, où il est qualifié d'*élu de la province*.

Il est encore parlé de tailles dans des lettres de Philippe de Valois, du mois d'Avril 1333, mais il n'y est pas parlé d'élus. Ces lettres, qui ont principalement pour objet la répartition d'une imposition de cent cinquante mille livres sur la sénéchaussée de Carcassonne, ordonnent seulement au sénéchal de faire appeler à cet effet pardevant lui ceux des bonnes gens du pays qu'il vaudra.

On établit aussi des députés ou élus à l'occasion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée sur toutes les marchandises & denrées qui seroient vendues dans le royaume, par une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355. Il y avoit bien eu déjà quelques aides ou subventions levées en temps de guerre sur tous les sujets du roi à proportion de leurs biens ; mais ces nouveaux droits d'aides auxquels ce nom est dans la suite demeuré propre, étoient jusqu'alors inconnus.

L'ordonnance du roi Jean porte que pour obvier aux entreprises de ses ennemis (les Anglois), il avoit fait assembler les trois états du royaume, tant de la Languedoc que du pays coutumier ; que la guerre avoit été résolue dans l'assemblée des états ; que pour faire l'armée & payer

les frais & dépens d'icelle, les états avoient avisé que *par tout le pays coutumier* il seroit mis une gabelle sur le sel, & aussi sur tous les habitans marchands & *repairans* en icelui, il seroit levé une imposition de huit deniers pour livre sur toutes choses qui seroient vendues audit pays, excepté vente d'héritages seulement, laquelle seroit payée par le vendeur ; que ces gabelle & imposition seroient levées selon certaines instructions qui seroient faites sur ce ; que par les trois états seroient ordonnées & députées certaines personnes bonnes & honnêtes, solvables, loyales, & sans aucun soupçon, qui par les pays ordonneroient les choses dessus dites ; qui auroient receveurs & ministres selon l'ordonnance & instruction qui seroit sur ce faite ; qu'outre les commissaires ou députés particuliers des pays & des contrées seroient ordonnées & établies par les trois états neuf personnes bonnes & honnêtes, qui seroient généraux & superintendans sur tous les autres, & qui auroient deux receveurs généraux.

Qu'aux députés dessus dits, tant généraux que particuliers, seroient tenus d'obéir toutes manieres de gens de quelque état ou condition qu'ils fussent & quelque privilège qu'ils eussent ; qu'ils pourroient être contraints par lesdits députés par toutes voies & manieres que bon leur sembleroit ; que s'il y en avoit aucun rebelle que les députés particuliers ne pussent contraindre, ils les ajourneroient pardevant les généraux superintendans, qui les pourroient contraindre & punir selon ce que bon leur sembleroit, & que ce qui seroit fait & ordonné par les généraux députés vaudroit & tiendroit comme arrêt de parlement.

Il est encore dit un peu plus loin, que lesdites aides & ce qui en proviendrait, ne seroient levées ni distribuées par les gens (du roi) ni par les trésoriers & officiers, mais par autres bonnes gens, sages, loyaux, & solvables, ordonnés, commis, & députés par les trois états, tant es frontières qu'ailleurs où conviendroit de les distribuer ; que ces *commis* & *députés* jureroient au roi ou à ses gens, & aux députés des trois états, que quelque nécessité

qui advint, ils ne donneroient ni ne distribueroient ledit argent au roi ni à autres, fors seulement aux gens d'armes & pour le fait de la guerre susdite.

Le roi promet par cette même ordonnance, & s'engage de faire aussi promettre sur les saints évangiles par la reine, par le dauphin, & tous les grands officiers de la couronne & particuliers, & autres qui se mêleront de recevoir cet argent, de ne le point employer à d'autres usages, & de ne point adresser de mandemens aux députés, ni à leurs commis, pour distribuer l'argent ailleurs ni autrement; que si, par importunité ou autrement, quelqu'un obtenoit des lettres ou mandemens au contraire, lesdits députés, commissaires ou receveurs jureront sur les saints évangiles de ne point obéir à ces lettres ou mandemens, & de ne point distribuer l'argent ailleurs ni autrement; que s'ils le faisoient, quelques mandemens qui leur vinssent, ils seroient privés de leurs offices & mis en prison fermée, de laquelle ils ne pourroient sortir ni être élargis par cession de biens ou autrement jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement payé & rendu tout ce qu'ils en auroient donné; que si par aventure quelqu'un des officiers du roi ou autres, sous prétexte de tels mandemens, vouloient ou s'efforçoient de prendre ledit argent, lesdits députés & receveurs leur pourroient & seroient tenus de résister de fait, & pourroient assembler leurs voisins des bonnes villes & autres, selon ce que bon leur sembleroit, pour leur résister comme dit est.

On voit par cette ordonnance qu'il y avoit deux sortes de députés élus par les états, savoir les députés généraux, & les députés particuliers; les uns & les autres étoient élus par les trois états, c'est pourquoi les députés généraux étoient quelquefois appelés *les élus généraux*; mais on les appelloit plus communément *les généraux des aides*: ceux-ci ont formé la cour des aides.

Les députés particuliers furent d'abord nommés *commis*, *commissaires* ou *députés particuliers sur le fait des aides*: ils étoient *commis* ou ordonnés, c'est-à-dire *élus* par

les trois états, c'est pourquoi dans la suite le nom d'*élus* leur demeura propre.

On en établit dès-lors en plusieurs endroits du royaume, tant sur les frontières qu'ailleurs où cela parut nécessaire.

Ils prêtoient serment tant au roi qu'aux états, étant obligés de conserver également les intérêts du roi & ceux des états qui les avoient proposés.

Il ne paroît pas qu'ils fussent chargés de la recette des deniers, puisqu'ils avoient sous eux des receveurs & ministres à cet effet.

Leur fonction étoit seulement d'ordonner de tout ce qui concernoit les aides, & de contraindre les redevables par toutes voies que bon leur sembleroit; ils connoissoient aussi alors de la gabelle du sel, & de toutes autres impositions.

Ces députés particuliers ou élus, avoient pour cet effet tout droit de juridiction en première instance; l'ordonnance dont on vient de parler, semble d'abord supposer le contraire en ce qu'elle dit que s'il y avoit quelques rebelles que les députés ne pussent contraindre, ils les ajourneroient devant les généraux superintendants; mais la même ordonnance donnant pouvoir aux députés d'ordonner & de contraindre par toutes sortes de voies, il est évident qu'elle entendoit aussi leur donner une véritable juridiction, & qu'elle n'attribua aux généraux superintendants que le ressort.

Ce ne fut pas seulement pour les aides qui se levoient sur les marchandises que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impositions.

En effet, les états tenus à Paris au mois de Mars suivant, ayant accordé au roi une aide ou espèce de capitation qui devoit être payée par tous les sujets du roi, à proportion de leurs revenus; il fut ordonné que cette aide seroit levée par les députés des trois états en chaque pays, la gabelle fut alors abolie: ainsi les élus n'avoient plus occasion d'en ordonner. Les généraux députés de Paris avoient le gouvernement & ordonnance sur tous les autres députés: il devoit y avoir en chaque ville trois députés particuliers ou élus, qui auroient un receveur & un clerc avec eux, &

ordonneroient certains collecteurs par les paroisses, qui s'informeront des facultés de chacun; que si les députés en faisoient quelque doute, les collecteurs assigneroient ceux qui auroient fait la déclaration, par-devant les trois députés de la ville, lesquels pourroient faire affirmer devant eux la déclaration; mais les collecteurs pouvoient faire affirmer devant eux les gens des villages afin de ne les point traduire à la ville; ceci confirme bien ce qui a déjà été dit de la juridiction qu'avoient dès-lors les élus. On doit aussi remarquer à cette occasion, que les collecteurs avoient alors en tant qu'affiseurs des tailles une portion de juridiction, puisqu'ils faisoient prêter serment devant eux aux gens de la campagne, par rapport à la déclaration de leurs facultés.

Il y eut en conséquence de l'ordonnance dont on vient de parler, des députés ou élus commis par les états dans chaque diocèse, & notamment en la ville de Paris, tant pour la ville que pour tout le diocèse.

Ces commissaires députés des états pour la ville & diocèse de Paris, donnerent le 20 Mars 1355, sous leurs sceaux une instruction pour les commis qu'ils envoyoiient dans chaque paroisse de ce diocèse; elle est intitulée, *ordinatio per deputatos trium statuum generalium data*; & à la manche il y a, *declaratio subsidii, & personarum quæ tenentur ad subsidium*. La piece commence en ces termes; les députés pour faire lever & cueillir en la ville & diocèse de Paris le subside dernièrement octroyé; à tel, &c. & plus loin il est dit, *pour ce est-il que* par vertu du pouvoir à nous commis; vous mandons & commettons que tantôt & sans délai ces lettres vues, vous appelliez avec vous le curé de... & par son conseil élisiez ou preniez trois ou quatre bonnes personnes de bon état de ladite paroisse avec lesquels vous alliez dans toutes les maisons demander la déclaration de leur état & vaillant; c'est ainsi que se faisoit l'affiette de ces sortes d'impositions.

Le roi Jean, par la même ordonnance dont on a déjà parlé, établit aussi des élus pour le fait des monnoies; il dit en l'article vij, nous par le conseil des super-

intendans élus par les trois états, élirons & établirons bonnes personnes & honnêtes, & sans soupçon pour le fait de nos monnoies, lesquelles nous feront ferment en la présence desdits superintendans que bien & loyaument ils exerceront l'office à eux commis. Ces commissaires ou députés furent établis par lettres du 13 Janvier 1355.

Les députés particuliers sur le fait des aides furent qualifiés d'*élus* dans une ordonnance que Charles, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V, donna au mois de Mars 1356, en qualité de lieutenant général du royaume pendant la capacité du roi Jean.

Il ordonne d'abord par le conseil des trois états, afin que les deniers provenans de l'aide ne soient point détournés de leur destination, qu'ils ne seront point reçus par les officiers du roi ni par les siens, mais par bonnes gens sages, loyaux & solvables à ce ordonnés, élus & établis par les gens des trois états tant es frontières qu'ailleurs où besoin sera; que ces commis & députés généraux lui prêteront ferment & aux gens des trois états; que les députés particuliers feront de même ferment devant les juges royaux des lieux, & que l'on y appellera une personne ou deux de chacun des trois états. Il paroît que ces députés devoient avoir la même autorité que ceux qui avoient été établis dans les provinces par l'article ij de l'ordonnance du 28 Décembre 1355.

Il devoit y en avoir trois dans chaque diocèse, cependant la distribution de leurs départemens étoit quelquefois faite autrement: en effet on voit par une commission donnée en exécution de cette ordonnance, que le diocèse de Clermont & celui de S. Flour avoient les mêmes élus. Cette même commission les autorisoit à assembler à Clermont, à S. Flour, ou ailleurs, dans ces diocèses, tous ceux des trois états desdits diocèses que bon leur sembleroit pour raison de l'aide.

Le dauphin Charles promit que moyennant cette aide, toute taille, gabelle, & autres impositions cesseroient.

Et comme il avoit eu connoissance que plusieurs sujets du royaume avoient été fort grevés par ceux qui avoient été commis

à lever, imposer & exploiter la gabelle, imposition & subsides octroyés l'année précédente; que de ce que les commis levoient, il n'y en avoit pas moitié employé pour la guerre, mais à leur profit particulier; pour remédier à ces abus, faire punir ceux qui avoient malversé, & afin que les autres en prissent exemple, le dauphin ordonna par la même loi que les élus des trois états par les diocèses sur le fait de l'aide, lesquels il commit à ce, verroient le compte des élus, impositeurs, receveurs, collecteurs de l'année précédente; qu'ils s'informeront le plus diligemment que faire se pourroit, chacun en leur diocèse, de ce qui auroit été levé de ces impositions, en quelle monnoie, & par qui, & le rapporteroient à Paris le lendemain de *quasi-modo* pardevers le roi & les gens des trois états, pour y pourvoir le mieux qu'il seroit possible.

Il est encore dit par la même ordonnance, que comme ceux qui étoient venus à Paris aux dernières assemblées d'états, avoient encouru la haine de quelques officiers qui s'étoient efforcés de les navrer, blesser ou mettre à mort, & qu'il en pourroit arriver autant à ceux qui viendroient dans la suite à ces sortes d'assemblées, le prince déclare qu'il prend ces personnes sous la sauve-garde spéciale du roi son pere & de lui, & leur accorde que pour la sûreté & défense de leur vie, ils puissent marcher avec six compagnons armés dans tout le royaume toutes fois qu'il leur plaira. Il défend à toutes personnes de les molester, & veut qu'au contraire ils soient gardés & conservés par tout le peuple, & enjoint à tous juges de les laisser aller eux & leur compagnie par-tout où il leur plaira, sans aucun empêchement pour raison du port d'armes, & de leur prêter main-force en cas de besoin s'ils en sont requis, pour les causes dessus dites. On voit par-là que le port d'armes étoit dès-lors défendu. Cette ordonnance paroît aussi être la première qui ait établi la distinction des assésurs & des collecteurs d'avec les élus.

L'instruction qui fut faite par les trois états de la Languedoil sur le fait de cette aide, porte qu'il y auroit en la ville de

Paris dix personnes, & dans chaque évêché trois personnes des états élus tant par les gens de Paris que des évêchés & diocèses autorisés de M. le duc de Normandie, (c'étoit le dauphin.)

Les bonnes villes & paroisses doivent élire trois, quatre, cinq, ou six personnes (qui sont en cet endroit les assésurs) comme bon leur semblera, qui affieront par serment ladite cueillete.

Il est aussi ordonné qu'il sera établi par les trois élus un ou plusieurs receveurs es villes & évêchés de leur département (ce sont les collecteurs), qui recevront l'argent de ce subside en la manière & au lieu ordonné par les élus.

Que les élus feront aussi-tôt publier que les gens d'église & les nobles aient à donner la déclaration de leurs biens. Que les maires & échevins, & autres officiers des communes, ou les curés dans les lieux où il n'y a pas de commune, leur donneront aussi la déclaration du nombre de feux; que les élus prendront note des bénéfices & de leur revenu, du nom des nobles & de leurs possessions, du nombre de feux de chaque lieu.

Enfin que les élus feront contraindre toutes lesdites personnes par leurs commis & députés, comme pour les propres dettes du roi, savoir, les gens du clergé vivant cléricallement par les juges ordinaires de l'église; & il semble par-là que les élus n'eussent pas alors de juridiction sur les ecclésiastiques.

Comme l'aide établie par l'ordonnance du Roi Jean, du 28 Décembre 1355, n'avoit lieu que dans le pays coutumier, les états de la Languedoil accorderent de leur part au mois de Septembre 1356, une aide au roi; & à cette occasion le Dauphin Charles rendit encore une ordonnance au mois de Février suivant, portant que les états entretiendroient pendant un an 10000 hommes armés; que pour l'entretien de ces troupes, chacun paieroit une certaine somme qui étoit une espece de capitation; qu'en outre, les sujets des prélats & des nobles, & les autres habitants qui auroient douze ans, & qui seroient aisés, paieroit un autre subside à proportion de leurs biens.

Que sur les sommes provenantes de ces impositions, la solde des gens de guerre leur seroit payée par quatre trésoriers généraux choisis par les trois états; & que ces quatre trésoriers généraux en nommeroient d'autres particuliers dans chaque sénéchaussée, pour lever les impositions.

Que le paiement des gens de guerre seroit fait par les quatre trésoriers généraux, sous les ordres de vingt-quatre personnes élues par les trois états, ou de plusieurs d'entr'eux; que ces vingt-quatre élus seroient appelés au conseil du lieutenant du roi lorsqu'il le jugeroit à propos; qu'eux seuls pourroient donner une décharge suffisante aux trésoriers.

Que les trois états députeroient douze personnes, quatre de chaque ordre pour recevoir les comptes, tant des quatre trésoriers généraux que des particuliers, & leur seroient prêter serment à eux & à leurs commis: que les trésoriers généraux & particuliers ne rendroient compte à aucun officier du roi, quel qu'il fût, mais seulement aux douze députés des états qui seroient aussi passer en revue les gendarmes & les autres troupes, & leur seroient prêter serment.

Telle fut l'origine des élus qui sont encore nommés dans les pays d'états; mais dans ces pays il n'y a pas communément des tribunaux d'*élections*, excepté dans quelques-uns comme dans les généralités de Pau, Montauban & Bourgogne; il y a aussi dans ces mêmes pays d'états des juges royaux qui connoissent des matieres d'*élection*, & dont l'appel en ces matieres ressortit aux cours des aides chacune en droit foi.

Les trois états de la Languedoil assemblés à Compiègne, ayant accordé au dauphin Charles une nouvelle aide en 1358, le dauphin fit encore une ordonnance le 14 Mai de ladite année, par laquelle il révoque toutes lettres & commissions par lui données sur le fait des subfides & aides du temps passé, tant aux généraux de Paris qu'aux élus particuliers par les diocèses & autrement; que les prélats & autres gens d'église, nobles & gens des bonnes villes avoient élu & éli-

roient des personnes pour gouverner l'aide qui venoit d'être octroyée.

Il ordonne ensuite que les élus des pays (de la Languedoil) pourroient, quant aux gens autres que de sainte église, faire modération loyalement, de bonne foi, sans fraude, comme ils verroient être à faire; & que, quant aux gens d'église demeurant dans lesdits plats pays *connus*, & qui y auroient leurs bénéfices, les prélats du lieu pourroient les modérer quant au dixieme desdits bénéfices, après avoir oui lesdits élus & receveur.

Que certains personnes, c'est à savoir une de chaque état, seroient élus par les gens d'église, nobles & bonnes villes, & *commis* de par le dauphin pour le fait desdites aides ordonner & mettre sus & gouverner es lieux où ils seroient des commis & receveurs qui recevroient les deniers de cette aide. Que ces receveurs seroient ordonnés par les élus, par le conseil des bonnes gens du pays. Que les élus & receveurs seroient serment au roi ou à ses officiers, de bien & loyalement se comporter sur ce fait. Il n'est plus parlé en cet endroit de serment envers les états.

Les élus étoient alors au nombre de trois; car le même article dit qu'ils ne pourroient rien faire de considérable sur ce fait l'un sans l'autre, mais-tous les trois ensemble.

Ces élus avoient des gages & régloient ceux des receveurs: en effet l'article suivant porte que les autres aides du temps passé avoient été levées à grands frais, & qu'elles avoient produit peu de chose à cause des grands & excessifs gages & salaires des élus particuliers, receveurs généraux à Paris. C'est pourquoi le dauphin ordonne que chacun des élus aura pour ses gages ou salaires 50 livres tournois pour l'année, & les receveurs au dessous de ladite somme, selon ce que les élus régleroient par le conseil des bonnes gens du pays.

A l'occasion de cette aide le Dauphin donna encore des lettres le même jour 14 mai 1358, portant que dans l'assemblée des états de la Languedoil, messire Sohier de Voifins, chevalier, avoit été élu de l'état des nobles pour ladite aide, mettre
sus

fus & gouverner en la ville & diocèse de Paris, excepté la partie de ce diocèse qui est de la prévôté & ressort de Meaux; que pour l'état de l'église, ni pour les bonnes villes & plats pays aucuns n'avoient été élus pour la ville de Paris; & en conséquence il mande au prévôt de Paris, ou son lieutenant, qu'ils fassent assembler à Paris les gens d'église & de la ville de Paris, & les contraindre de par le roi & le dauphin d'élire, savoir l'état de l'église, une bonne & suffisante personne; & pour les gens de la ville de Paris & du pays, un bon & suffisant bourgeois, pour gouverner l'aide avec le susdit chevalier; que si ces élus étoient refusans ou délayans de s'acquitter de ladite commission, ils y seroient contraints par le prévôt de Paris, savoir lesdits chevaliers & bourgeois par prise de corps & biens, & celui qui seroit élu par l'église, par prise de son temporel; que si lesdits gens d'église & bourgeois refusoient ou différeroient de faire l'élection, le prévôt de Paris, ou son lieutenant, éliroit par bon conseil deux bonnes & suffisantes personnes à ce faire, c'est-à-savoir de chacun desdits états avec ledit chevalier. L'exécution de ces lettres ne fut pas adressée aux généraux des aides, attendu que par d'autres lettres du même jour toutes les commissions de ces généraux avoient été révoquées, comme on l'a dit ci-devant.

Enfin il est dit que les élus feront l'inquisition & compte du nombre des feux des bonnes villes & cités, & par le conseil des maires des villes ou *aiournés*, dans les lieux où il y en a, sinon des personnes les plus capables.

Le roi Jean ayant, par son ordonnance du 5 Décembre 1360, établi une nouvelle aide sur toutes les marchandises & denrées qui seroient vendues dans le pays de la Languedoil; le grand conseil fit une instruction pour la maniere de lever cette aide, & ordonna que pour gouverner l'aide en chaque cité, & pour le diocèse, il y auroit deux personnes notables, bonnes & suffisantes: ainsi le nombre des élus fut réduit à deux, au lieu de trois qu'ils étoient auparavant.

Il fut aussi ordonné que l'imposition de douze deniers pour livre sur toutes les mar-

chandises & denrées, autres que le sel, le vin & les breuvages, seroit donnée à ferme; les cautions prises & les deniers reçus de mois en mois par les élus & députés en chaque ville, pour toute la ville & diocèse d'icelle, tant par eux que par leurs députés.

Les députés dont il est parlé dans cet article, & qui dans une autre ordonnance du premier Décembre 1383, & autres ordonnances postérieures, sont nommés *commis des élus*, étoient des lieutenans que les élus de chaque diocèse envoyoient dans chaque ville de leur département, pour y connoître des impositions. Ces élus particuliers furent depuis érigés en titre d'office par François I^{er}: ce qui augmenta beaucoup le nombre des *élections*, qui étoit d'abord seulement égal à celui des diocèses.

L'instruction du grand conseil de 1360, portoit encore que les élus établissent des receveurs particuliers en chaque ville, où bon leur sembleroit, pour lever l'aide du vin & des autres breuvages.

Que tous les deniers provenans de cette aide, tant de l'imposition des greniers à sel, que du treizieme des vins & de tout autre breuvage, seroient apportés & remis aux élus & à leur receveur, pour ce qui en auroit été levé dans la ville & diocèse de leur département; que les deniers ainsi reçus, seroient mis par eux chaque jour en certaines huches, écrins, coffres, ou arches, bons & forts, & en lieu sûr; & qu'à ces huches, coffres, &c. il y auroit trois serrures fermantes à trois diverses clefs, dont chacun desdits élus & receveurs en auroient une; & qu'ils donneroient sous leurs *sceaux*, lettres & quittances des deniers reçus à ceux qui les pairoient.

Que lesdits élus & receveurs seroient tenus d'envoyer à Paris tous les deux mois pardevers les trésoriers généraux ordonnés, & le receveur général, pour l'effet de l'aide dessus dite, tous les deniers qu'ils auroient pardevers eux; & qu'ils en prendroient lettres de quittance desdits trésoriers & receveur général.

S'il étoit apporté quelque trouble aux élus en leurs fonctions, ou qu'ils eussent quelque doute, l'ordonnance dit qu'ils en

écrivront aux trésoriers généraux à Paris, lesquels en feront leur déclaration.

Enfin il est dit qu'il leur sera pourvu, & à leurs receveurs & députés, de gages ou salaires suffisans.

L'instruction qui est ensuite, sur l'aide du sel, porte que dans les villes où il n'y aura point de grenier établi, l'aide du sel sera vendue & donnée à ferme par les élus dans les cités, ou par leurs députés, par membres & par parties, le plus avantageusement que faire se pourra; & que les fermiers seront tenus de bien *applégier* leurs fermes, c'est-à-dire, de donner caution, & de payer pardevers les élus & leur receveur, le prix de leurs fermes: savoir, pour les fermes des grandes villes, à la fin de chaque mois, & pour celles du plat-pays, tous les deux mois.

Il sembleroit, suivant cet article, que les élus n'avoient plus d'inspection sur la gabelle, que dans les lieux où il n'y avoit point de grenier à sel établi: on verra cependant le contraire dans l'ordonnance de 1279, dont on parlera dans un moment.

Charles V, par une ordonnance du 19 juillet 1367, régla que les élus de chaque diocèse aviseront tel nombre d'entre les sergens royaux qui leur seroit nécessaire pour faire les contraintes; & qu'ils arbitreroient le salaire de ces sergens. C'est sans doute là l'origine des huissiers attachés aux *élections*, & peut-être singulièrement celle des huissiers des tailles.

Ce même prince ordonna au mois d'Août 1370, que les élus sur le fait des subsides, dans la ville, prévôté, vicomté & diocèse de Paris, ne seroient point garans des fermes de ces subsides qu'ils adjuderoient, ni de la régie des collecteurs qu'ils nommeroient pour faire valoir la ferme de ces subsides, qui auroient été abandonnés par les fermiers.

Par deux ordonnances des 13 Novembre 1372, & 6 Décembre 1373, il défendit aux élus de faire commerce public ou caché d'aucune sorte de marchandises, à peine d'encourir l'indignation du roi, de perdre leurs offices, & de restitution de leurs gages; il leur permit seulement de se défaire incessamment des marchandises qu'ils pourroient avoir alors.

Il ordonna aussi que les généraux diminueroient le nombre des élus.

Et dans l'article 28, il dit que pour ce qu'il est voix & commune renommée, que pour l'ignorance, négligence ou défaut d'aucuns élus & autres officiers, sur le fait des aides, & pour l'excessif nombre d'iceux, dont plusieurs avoient été mis plutôt par importunité, que pour la suffisance d'iceux, les fermes avoient été adjudgées moins sûrement, & souvent moyennant des dons; que quelques-uns de ces officiers les avoient fait prendre à leur profit, ou y étoient intéressés; qu'ils commettoient de semblables abus dans l'affiette des fouages, le chancelier & les généraux enverroient incessamment des réformateurs en tous les diocèses de Languedoc, quant au fait des aides; que les élus & autres officiers (apparemment ceux qui auroient démerité) seroient mis hors de leurs offices; qu'on leur en substituerait d'autres bons & suffisans; que ceux qui seroient trouvés prud'hommes, & avoir bien & loyalement servi, seroient honorablement & grandement *guerdonnés*, c'est-à-dire, récompensés & employés à d'autres plus grands & plus honorables offices, quand le cas y écheroit.

L'instruction & ordonnance qu'il donna au mois d'Avril 1374, sur la levée des droits d'aides, porte que l'imposition de douze deniers pour livre seroit donnée à ferme dans tous les diocèses, par les élus; qu'ils affermeroient séparément les droits sur le vin; que ceux qui prendroient ces fermes, nommeroient leurs cautions aux élus; que ceux-ci ne donneroient point les fermes à leurs parens au dessous de leur valeur; qu'ils seroient publier les fermes dans les villes & lieux accoutumés, par deux ou trois marchés ou dimanches, & les donneroient au plus offrant; que le bail fait, seroit envoyé aux généraux à Paris: qu'aucun élu ne pourra être intéressé dans les fermes du roi, à peine de confiscation de ses biens; que le receveur montrera chaque semaine son état aux élus: enfin, ce même règlement fixe les émolumens que les élus peuvent prendre pour chaque acte de leur ministère, & fait mention d'un règlement fait au conseil du roi, au mois d'Août précédent sur l'*auditoire des élus*.

Cette piece est la premiere qui fasse mention de l'*auditoire des élus* ; mais il est constant qu'ils devoient en avoir un , dès qu'on leur a attribué une juridiction.

Celui de l'*élection* de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloy en la cité ; comme il paroît par les lettres de Charles VI, du 2 Août 1398 , dont on parlera ci-après en leur lieu. Il est dit, au bas de ces lettres , qu'elles furent publiées à S. Cloy ; mais il est évident qu'il y a en cet endroit un vice de plume ; & qu'au lieu de S. Cloy, il faut lire S. Eloy, qui est le lieu où sont présentement les Barnabites.

Il paroît en effet que c'étoit en ce lieu où les élus tenoient d'abord leurs séances , avant qu'ils eussent leur auditoire dans le palais où il est présentement.

Il y avoit anciennement dans l'emplacement qu'occupent les Barnabites & les maisons voisines , une vaste , belle & grande maison , que Dagobert donna à S. Eloy , lequel établit en ce lieu une abbaye de filles , appelée d'abord S. Martial , & ensuite S. Eloy. Les religieuses ayant été dispersées en 1107 , on donna aux religieux de S. Maur-des-Fossés cette maison , qui fut réduite sous le titre de prieuré de S. Eloy : ce prieuré avoit droit de justice dans toute l'étendue de sa seigneurie , qui s'étendoit aussi sur une coulure appelée de S. Eloy , où est présentement la paroisse S. Paul : elle avoit près du même lieu , sa prison qui subsiste encore , appelée la prison de S. Eloy ; mais la justice du prieuré qui appartenoit depuis quelque temps à l'évêché de Paris , fut supprimée en 1674 , en même temps que plusieurs autres justices seigneuriales qui avoient leur siege dans cette ville.

On ignore en quel temps précisément les élus commencerent à siéger dans l'enclos du prieuré de S. Eloy , mais il y a apparence que ce fut dès le temps de S. Louis , lequel établit des élus pour la taille : ce prince habitoit ordinairement le palais situé proche S. Eloy. Philippe-le-Bel y logea le parlement en 1302 : mais comme ce prince & plusieurs de ses successeurs continuerent encore pendant quelque temps d'y demeurer , il n'est pas étonnant qu'on n'y eût pas placé dès-lors l'*élection* , non plus que

bien d'autres tribunaux qui y ont été mis depuis.

D'ailleurs , comme la fonction des élus n'étoit pas d'abord ordinaire , ils n'avoient pas besoin d'un siege exprès pour eux : c'est apparemment la raison pour laquelle ils choisirent le prieuré de S. Eloy , pour y tenir leurs assemblées & séances ; & lorsque leur fonction devint ordinaire , & que le droit de juridiction leur fut accordé , ils établirent leur siege dans le prieuré de S. Eloy , sans doute pour être plus à portée du palais , & de rendre compte de leurs opérations aux généraux des aides.

Il y avoit dans l'ancienne église de S. Eloy , une chapelle fondée en 1239 , par Guillaume de Vanves & Sanceline sa femme , en l'honneur de S. Jacques & de S. Maur , à laquelle Guillaume Cerveau , élu des aides , fit du bien en 1417 ; ce qui donne lieu de croire que les élus de Paris avoient encore leur siege dans ce prieuré.

On ne voit pas s'il y avoit un siege exprès pour eux. Il est probable qu'ils tenoient leurs séances dans l'*auditoire* de la justice du prieuré ; de même qu'ils se servoient de la prison de cette justice , pour y renfermer ceux qui étoient détenus en vertu de leurs ordres ; en effet , cette prison est encore celle où l'on écroue les collecteurs que l'on constitue prisonniers pour la taille , & autres personnes arrêtées à la requête du fermier général du roi , & en vertu des jugemens de l'*élection* : & la cour des aides envoie ses commissaires faire la visite de cette prison toutes les fois qu'il y a séance aux prisons.

Ce ne fut probablement qu'en 1452 , que l'*auditoire* de l'*élection* de Paris fut transféré dans le palais , & en conséquence de l'ordonnance du mois d'Août de ladite année , portant que le siege des *élections* seroit établi au lieu le plus convenable de leur ressort.

Comme toutes les impositions , dont les élus avoient la direction , étoient levées extraordinairement , pour subvenir aux dépenses de la guerre ; c'est delà que dans des lettres de Charles V , du 10 Août 1374 , ils sont nommés *élus & receveurs sur le fait de la guerre* ; ce qui est une abréviation du titre qu'on leur donnoit plus souvent d'*élus*

sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

On voit par une ordonnance du 13 juillet 1376, que c'étoient les élus qui donnoient à ferme l'imposition foraine dans chaque *élection*; mais il paroît aussi par des lettres du roi Jean, du 27 novembre 1376, adressées aux élus sur l'imposition foraine, qu'il y avoit des élus particuliers pour cette sorte d'imposition.

Au mois de Novembre 1379, Charles V fit une autre ordonnance sur le fait des aides & de la gabelle, portant qu'attendu les plaintes faites contre les élus & autres officiers ils seroient visités, & leurs œuvres & gouvernement sùs; que ceux qui ne seroient pas trouvés suffisans en discrétion, loyauté & diligence, ou n'exerceroient pas leurs offices en personne, en seroient mis dehors; & qu'en leur place il en seroit mis d'autres, que le roi seroit élire au pays, ou qui seroient pris ailleurs, si le cas se présentoit.

Il défendit aux élus de mettre ès villes & paroisses du plat-pays des assésurs des fouages ou collecteurs, mais que ces assésurs & collecteurs seroient élus par les habitans des villes & paroisses; que pour être mieux obéis, ils prendroient, s'il leur plaisoit, des élus commission de leur pouvoir, qui leur seroit donnée sans frais.

Que si l'on ne pouvoit avoir aucun sergent royal pour faire les contraintes, les élus ou receveurs donnoient à cet effet commission aux sergens des hauts-justiciers.

Que si dans les villes fermées il y avoit quelques personnes puissantes qui ne voulassent pas payer, ou que l'on n'osât pas exécuter, elles seroient exécutées par les élus, leurs receveurs ou commis de la manière la plus convenable, & contraintes de payer le principal & accessaires sans déport.

Le nombre des élus s'étant trop multiplié, Charles V ordonna qu'il n'y en auroit que trois à Paris, deux à Rouen, pour la ville & vicomté; un à Gisors, un à Fescamp, & deux en chacun des autres diocèses.

Qu'aucun receveur ne seroit l'office d'élus.

Il révoqua & ôta tous les *élus receveurs généraux*, excepté le receveur général de Paris.

Il ordonna encore qu'en chaque diocèse ou ailleurs où il y auroit des élus, il y auroit aussi avec eux un clerc (ou greffier) qui seroit gagé du roi, seroit le contrôle des livres des baux des fermes, des encheres, tiercemens, doublemens, amendes, tant du fait du sel, que des autres taxations, défauts & autres exploits; qu'il seroit les commissions du bail des fermes, & autres écritures à ce sujet, sans en prendre aucun profit, autres que ses gages; que les élus ne scelleroient ni ne délivreroient aucune commission ou lettre, si le clerc ne l'avoit d'abord signée, & qu'il en enrégistreroit auparavant la substance par-devers lui.

Que les œuvres, c'est-à-dire les registres, qui seront envoyés en la chambre des comptes, quand le receveur voudroit compter, seroient clos & scellés des sceaux des élus; & signés en la fin du total de chaque subside, & aussi à la fin du total du livre, du seing manuel des élus & de leur clerc.

Si le grenetier d'un grenier à sel trouvoit quelques marchands ou autres personnes en contravention, il devoit requérir les élus du lieu qu'ils en fissent punition; si c'étoit en lieu où il n'y eût point d'élus, mais seulement grenetier & contrôleur, ils en pouvoient ordonner selon la qualité du délit, &c.

Dans chaque diocèse, il devoit être mis certains commissaires (ou gardes des gabelles) par les élus, grenetiers & contrôleurs des lieux. Ces gardes devoient prêter serment tous les ans aux élus & grenetiers, de prendre les délinquans, & de les leur amener; ou s'ils ne pouvoient les prendre, de révéler leurs noms aux élus & grenetiers.

Ceux-ci devoient aussi tous les ans faire prêter serment sur les saints évangiles aux collecteurs des fouages de chaque paroisse, de leur donner avis des fraudes qui pouvoient se commettre pour le sel.

Les élus, grenetiers, clercs, contrôleurs, & chacun d'eux, devoient aussi s'informer diligemment de toutes les contraventions au sujet du sel; & après information, punir les coupables; ou s'ils n'en vouloient pas connoître, les faire ajourner par-devant les généraux à Paris.

Les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de Saint-Pol, ayant accordé une aide, commirent aussi des élus dans leur pays pour recevoir le paiement de cette aide; & ces élus furent autorisés par Charles VI, comme il est dit dans une ordonnance du mois de juin 1381.

Il y avoit aussi en 1382 des élus dans la province de Normandie: car les habitans du Vexin-François obtinrent le 21 juin de ladite année, des lettres de Charles VI, portant qu'ils paieroient leur part de l'aide qui avoit été établie à des personnes préposées par eux, qui ne seroient point fomisées aux élus établis par les trois états de Normandie.

Le 26 janvier de la même année 1382, Charles VI donna des lettres, par lesquelles il autorisa les généraux des aides, toutes les fois que le cas le requeroit, de mettre, ordonner, & établir les *élus*, de les substituer ou renouveler, si besoin étoit, en toutes les villes, diocèses, & pays, où les aides avoient cours. Il y eut encore dans la suite d'autres lettres & réglemens, qui leur confirmerent le même pouvoir.

Dans le même temps, c'est-à-dire le 21 janvier 1382, Charles VI fit une instruction pour la levée des aides, qui contient plusieurs réglemens par rapport aux *élus*, pour la maniere dont ils devoient adjudger les fermes à l'extinction de la chandelle, & pour la fixation de leurs droits. Mais ce qui est plus remarquable, c'est ce qui touche leur juridiction. Il est dit que les élus auront connoissance sur les fermiers; qu'ils feront droit sommairement & de plain (*de plano*), sans figure de jugement (ce qui s'observe encore); qu'en cas d'appel, les parties seront renvoyées devant les généraux sur le fait des aides à Paris, pour en ordonner & déterminer par eux; que les élus feront serment d'exercer leurs offices en personne; que si aucun appelle des élus, l'appellation viendra pardevant les généraux, *comme autrefois a été fait*: ce qui est dit ainsi, parce que l'on avoit cessé pendant quelques années, à cause des troubles, de lever des aides dans le royaume, & que cela avoit aussi interrompu l'exercice de toute juridiction sur cette matiere.

Ce que porte ce réglement au sujet de la juridiction des élus & de l'appel de leurs jugemens, est répété mot pour mot dans une autre instruction faite sur la même matiere au mois de février 1383.

L'ordonnance que Charles VI fit en la même année, qualifie les élus de *college*, tant ceux des sieges généraux, que des sieges particuliers; étant dit qu'en cas d'empêchement, ils pourront, collégalement assemblés, établir un commis (ou lieutenant), homme de bien, lettré, & expérimenté au fait de judicature.

Le même prince, par son ordonnance du mois de février 1387, réduisit encore le nombre des élus, voulant qu'en chaque diocèse il n'y en eût que deux, un clerc, & un lai, excepté en la ville de Paris où il y en auroit trois, & que l'on y mettroit les plus suffisans par *élection*, appelés à ce, *les gens du conseil du roi, & les généraux des aides*.

L'instruction qu'il fit pour la levée des aides le 11 mars 1388, portoit que dans les plus grands diocèses il n'y auroit qu'un élu pour le clergé, & deux élus laïcs; que dans les lieux de recette où il n'y avoit pas d'évêché, il n'y auroit qu'un élu, moyennant que le receveur des aides seroit avec l'élu toutes les fois qu'il seroit nécessaire; que cependant les élus qui étoient à Paris, y demeureroient jusqu'à ce que les généraux eussent fait leur rapport au roi, des pays où ils devoient aller, & qu'alors il en seroit ordonné par le roi.

Que les clercs (greffiers) des *élus*, seroient mis à leurs périls, salaires, & dépens; sans prendre aucuns frais ni gages sur le roi ni sur le peuple, à cause de leurs lettres ou autrement, excepté ce qui leur étoit permis par l'instruction ancienne.

Que comme plusieurs élus & autres officiers des aides y avoient été mis par faveur; que plusieurs ne savoient ni lire ni écrire; ou n'étoient point d'ailleurs au fait des aides & des tailles qui avoient été mises en sus; que les généraux réformateurs qui avoient été ordonnés depuis peu, seroient leur rapport au conseil de ceux qu'ils auroient appris à ce sujet, & que les élus qui seroient trouvés capables, seroient conservés dans leurs offices; les autres en seroient privés.

Une autre instruction que ce même prince fit le 4 Janvier 1392, veut que les élus lais & commis par le roi, connoissent du fait des aides comme par le passé, & pareillement l'élu pour le clergé. Il semble par-là que le roi ne commit que les élus lais, & que l'autre fut commis par le clergé.

Au mois de juillet 1388, Charles VI fit encore une nouvelle instruction sur les aides, portant, entre autres choses, que si quelques officiers des aides étoient maltraités dans leurs fonctions par quelque personne que ce fût, noble, ou non noble, les élus ou grenetiers en informeroient; que s'ils avoient besoin pour cet effet de conseil ou de force, ils appelleroient les baillis & juges du pays, & le peuple même s'il étoit nécessaire; qu'ils auroient la punition ou correction des cas ainsi advenus, ou bien qu'ils pourroient la renvoyer devant les généraux conseillers, lesquels pourroient aussi les évoquer & en prendre connoissance, quand même les élus ou grenetiers ne la leur auroient pas renvoyée.

Il est aussi défendu aux élus & à leurs commis de prendre sur aucun fermier ni autre, douze deniers pour livre, comme quelques-uns s'ingéroient de prendre pour vinage ou pot de vin, ni aucun profit sur les fermes, à peine d'amende arbitraire & de privation de leurs offices. C'est sans doute ce qui a donné occasion de charger les baux des fermes envers les cours des aides & élections, de faire chaque année certains présens aux officiers.

Le même prince, par son ordonnance du 28 mars 1395, portant établissement d'une aide en forme de taille, ordonna que cette aide ou taille seroit mise par les élus sur le fait des aides, es cités, dioceses & pays du royaume, qu'il avoit commis à cet effet par d'autres lettres.

Celles du 28 août 1395, par lesquelles il institua trois généraux des finances, portent que ces généraux pourroient ordonner, commettre & établir tous élus; les destituer & démettre de leurs offices s'ils le jugeoient à propos, sans que les généraux, pour le fait de la justice, pussent s'en entremettre en aucune maniere.

Le roi laissoit quelquefois aux élus le choix d'affermir les aides, ou de les met-

tre en régie; comme on voit par des lettres du même prince, du 2 août 1398, adressées à nos *amis les élus* sur le fait des aides ordonnées pour la guerre dans la ville & diocèse de Paris. Ces lettres continuent pour un an l'imposition de toutes denrées ou marchandises vendues, l'imposition des vins & autres breuvages vendus en gros, le quatrième du vin & autres breuvages vendus en détail, l'imposition foraine, & la gabelle du sel; & le roi mande aux *élus* de Paris, de les faire publier & donner à ferme le plus profitablement que faire se pourra, ou de les faire cueillir & lever par la main du roi, c'est-à-dire, par forme de régie. Il est marqué au bas de ces lettres, qu'*elles ont été publiées à S. Eloy, devant les élus de Paris.*

Charles VI fit encore plusieurs réglemens concernant les élus; par son ordonnance du 7 janvier 1400, il régla qu'il n'y auroit à Paris, sur le fait des aides, que trois *élus*, & un sur le fait du clergé, c'est-à-dire pour les décimes qui se levoient sur le clergé.

Qu'en chacune des autres bonnes villes du royaume, & autres lieux où il y avoit ordinairement *siège d'élus*, il n'y aura dorénavant que deux élus au plus avec celui du clergé; dans les lieux où il y en avoit ordinairement un, que le nombre des *élus* seroit encore moindre, si faire se pouvoit, selon l'avis des généraux; & afin que lesdites élections fussent mieux gouvernées, que les *élus* seroient pris entre les bons bourgeois, riches & prud'hommes des lieux où ils seroient établis *élus*. Cette ordonnance est, à ce que je crois, la première qui ait qualifié d'*élection* le siège des élus; & depuis ce temps, ce titre est devenu propre à ces tribunaux. On dit pourtant encore quelquefois indifféremment une *sentence des élus*, ou une *sentence de l'élection*.

La même ordonnance porte encore que ceux qui seroient ordonnés pour demeurer dans ces offices, ou qui y seroient mis de nouveau, auroient des lettres du roi sur ce, passées par les trois généraux, & scellées du grand sceau.

Que comme on avoit proposé de donner à ferme au profit du roi les offices des cler-

giés des élus, & aussi les offices des greffes de leurs auditoires, cette affaire seroit débattue pour savoir ce qui seroit le plus avantageux. Cette disposition fait juger que les élus avoient alors deux greffiers, l'un pour les affaires contentieuses dont ils étoient juges, l'autre pour les opérations de finances dont ils étoient chargés.

Les commissions d'élus furent enfin érigées en titre d'office formel sous le regne de Charles VII, lequel, dans une ordonnance du mois de juin 1445, appelle les élus *ses juges ordinaires*.

Les élus particuliers dont nous avons déjà touché quelque chose, furent aussi érigés en titre d'office par François I. L'appel de ces élus se relevoit d'abord devant les élus en chef. Par une déclaration de Charles VII, du 23 mars 1451, il fut ordonné qu'il seroit relevé en la cour des aides; mais par un édit du mois de janvier 1685, les élus particuliers ont été supprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commissions furent érigées en *élection* en chef.

Il y a présentement 181 *élections* dans le royaume, qui sont distribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle *pays d'élections*; savoir,

Dans la généralité de Paris, vingt-deux élections.

Paris.	Pontoise.
Beauvais.	Vezelay.
Compiègne.	Joigny.
Senlis.	Saint-Floréantin.
Meaux.	Tonnerre.
Rozoy.	Nemours.
Coulommiers.	Melun.
Provins.	Étampes.
Montereau.	Mantes.
Nogent-sur-Seine.	Montfort-Lamaury.
Sens.	Dreux.

Amiens, six.

Amiens.	Peronne.
Abbeville.	Montdidier.
Doullens.	Saint-Quentin.

Soissons, sept.

Soissons.	Crespy.
Laon.	Clermont.
Noyon.	Guise.
Château-Thierry.	

Orléans, douze.

Orléans.	Montargis.
Petiviers.	Gien.
Beaugency.	Blois.
Chartres.	Romorantin.
Châteaudun.	Dourdan.
Vendôme.	Clamecy.

Bourges, sept.

Bourges.	La Châtre.
Issoudun.	Saint-Amand.
Château-Roux.	La Charité-sur-Loire.
Leblanc.	

Moulins, sept.

Moulins.	Evaux.
Gannat.	Nevers.
Montluçon.	Château-Chinon.
Gueret.	

Lyon, cinq.

Lyon.	Roanne.
Saint-Etienne.	Villefranche en Beaujolois.
Montbrison.	

Riom, six.

Riom.	Brioude.
Clermont.	Saint-Flour.
Iffoire.	Aurillac.

Grenoble, six.

Grenoble.	Valence.
Vienne.	Gap.
Romans.	Montelimart.

Poitiers, neuf.

Poitiers.	Châtillon.
Niort.	Les sables d'Olonne.
Saint-Maixant.	Châtellerault.
Fontenay.	Confolens.
Thouars.	

La Rochelle , cinq.

La Rochelle.	Marenne.
Saintes.	Coignac.
Saint-Jean-d'Angely.	

Limoges , cinq.

Limoges.	Bourganeuf.
Tulles.	Angoulême.
Brives.	

Bordeaux , cinq.

Bordeaux.	Agen.
Périgueux.	Condom.
Sarlat.	

Tours , seize.

Tours.	Saumur.
Amboisé.	Château-Gontier.
Loches.	Baugé.
Chinon.	La Fleche.
Loudun.	Le Mans.
Richelieu.	Mayenne.
Angers.	Laval.
Montreuil-Bellay.	Château-du-Loir.

Pau & Aufsch , six.

Aufsch ou Armagnac.	Cominge.
Lomagne.	Astarac.
Riviere-Verdun.	Les Landes.

Montauban , six.

Montauban.	Villefranche.
Cahors.	Rhodesz.
Figeac.	Milhault.

Champagne , douze.

Châlons.	Langres.
Rhetel.	Bar-sur-Aube.
Sainte-Menehould.	Troyes.
Vitry.	Epernay.
Joinville.	Sezane en Brie.
Chaumont.	Rheims.

Rouen , quatorze.

Rouen.	Andely.
Arques.	Evreux.
Eu.	Pont-de-l'Arche.
Neufchatel.	Pont-l'Evêque.
Lions.	Ponteau-de-mer.
Gisors.	Cauébec.
Chaumont & Magny.	Montivillier.

Caen , neuf.

Caen.	Coutances.
Bayeux.	Avranche.
Saint-Lo.	Vire.
Carentan.	Mortain.
Valognes.	

Alençon , neuf.

Alençon.	Dompfront.
Bernay.	Falaife.
Lizieux.	Argentan.
Conches.	Mortagne.
Verneuil.	

Bourgogne , deux.

L'élection de Bresse	seante à Bellay , qui
ou de Bourg ,	est tant pour le
seante à Bourg.	Bugey que pour les
L'élection de Bugey	pays de Gex & Val-
ou de Bellay ,	romey.

Dans les autres villes du duché de Bourgogne où il y a bailliage royal , le bailliage connoît des matieres d'élection ; & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres va aux cours des Aides , chacun selon leur ressort.

Les justices du Clermontois connoissent aussi des matieres d'élection , & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres est porté à la cour des Aides de Paris.

Chaque élection comprend un certain nombre de paroisses plus ou moins considérable , selon leur arrondissement. L'ordonnance faite au bois de Siraine en août 1452 , portoit que le ressort de chaque élection ne seroit que de cinq à six lieues au plus , afin que ceux qui seroient appellés devant les élus , pussent y comparoître & retourner chez eux en un même jour.

Dans les pays d'états il n'y a point d'élection , si ce n'est dans quelques-uns , comme on l'a marqué ci-devant.

Les officiers dont chaque élection est composée , sont deux présidens , un lieutenant , un assesseur , & plusieurs conseillers ; un procureur du roi , un greffier , plusieurs huissiers , & des procureurs.

L'office de premier président fut créé en 1578 , supprimé en 1583 , & rétabli au mois de mai 1585.

L'office

L'office de second président fut créé d'abord en 1587, ensuite supprimé, puis rétabli par édit du mois de mai 1702; & depuis, en quelques endroits, cet office a été réuni ou supprimé. A Paris il a été acquis par la compagnie de l'élection; le président a néanmoins conservé le titre de *premier président*, quoiqu'il soit présentement seul président; ce qui fut ainsi ordonné par un édit du mois de janvier 1703, en faveur du sieur Nicolas Aunillon, en considération de ses services, & ce titre fut en même temps attaché à la charge.

Le lieutenant, qui est officier de robe-longue, fut créé en 1587, pour siéger après les présidens, avec le même pouvoir que les élus.

L'assesseur dans les élections où cet office subsiste, siége après le lieutenant.

Le nombre des conseillers n'est pas partout le même; à Paris il y en a vingt; outre le président, le lieutenant & l'assesseur. Dans les autres grandes villes il devoit y en avoir huit, présentement il n'y en a que quatre. La création des deux premiers en titre d'office, est du temps de Charles VII, le troisième fut créé par édit du 22 juillet 1523.

Les contrôleurs des tailles, qui furent établis par édit de janvier 1522, & autres édits postérieurs, faisoient aussi dans plusieurs élections la fonction d'élus, & en pouvoient prendre la qualité, suivant l'édit du mois de mai 1587: c'est ce qui a formé le quatrième office d'élus. Ces offices de contrôleurs ont depuis été réunis aux élections, en sorte que tous les élus peuvent prendre le titre de *contrôleur*; mais il y a eu depuis d'autres contrôleurs, créés pour contrôler les quittances des tailles.

Les qualités de président, lieutenant, & de conseiller, furent supprimées par édit de l'an 1599, avec défenses à eux de prendre d'autre qualité que celle d'élus, & le nombre de ces officiers réduit à trois élus & un contrôleur, vacation advenant par mort ou forfaiture; que jusqu'à ce ils se partageroient par moitié, pour exercer alternativement autant d'officiers en une année qu'en l'autre; mais en 1505, les qualités de président, lieutenant & de conseiller furent rétablies, & tous furent remis

en l'exercice de leurs charges, comme auparavant, pour servir continuellement & ordinairement, ainsi qu'ils font encore présentement.

Une des principales fonctions des élus est d'asseoir la taille sur les paroisses de leur département, & pour cet effet ils font chacun tous les ans, au mois d'août, leur chevauchée ou tournée dans un certain nombre de paroisses, pour s'informer de l'état de chaque paroisse; savoir si la récolte a été bonne, s'il y a beaucoup d'exempts & de privilégiés, & en un mot ce que la paroisse peut justement porter. Voyez ce qui en a été dit ci-devant au mot CHEVAUCHÉE DES ELUS.

Suivant l'article 12 de la déclaration du 16 août 1683, les élus vérifiant les rôles faits par les collecteurs, n'y peuvent rien changer, sauf aux cotisés à s'opposer en surtaux.

Le même article leur défend de retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour les calculer & vérifier, à peine de payer le séjour des collecteurs, & de demeurer responsables des deniers de la taille en leurs propres & privés noms.

L'article 13 du règlement de 1673, & l'article 11 de la déclaration de 1683, leur ordonnent de remettre au greffe de l'élection les rôles, trois jours après la vérification qu'ils en auront faite, à peine de radiation de leurs gages & droits, & d'interdiction de leurs charges pour trois mois.

Ils connoissent entre toutes sortes de personnes, de toutes contestations civiles & criminelles pour raison des tailles & autres impositions, excepté de celle dont la connoissance est attribuée spécialement à d'autres juges, comme les gabelles. La déclaration du 11 janvier 1736, attribue au président la faculté de donner seul la permission d'informer & décerner seul les décrets; & en son absence le plus ancien officier, suivant l'ordre du tableau, a le même pouvoir. L'exécution de cette déclaration a été ordonnée par arrêts du conseil des 29 mai & 20 novembre 1736, & le 16 octobre 1743; il y a eu une nouvelle déclaration qui confirme celle de 1736. La déclaration du 16 octobre 1743,

L'autorise aussi à faire les interrogatoires , rendre les jugemens à l'extraordinaire , & les jugemens préparatoires ; procéder aux récolemens & confrontations , & généralement faire toute l'instruction & rapport du procès , & rendre toutes les ordonnances qui peuvent être données par un seul juge dans les sieges ordinaires qui connoissent des matieres criminelles. En cas d'absence ou autre empêchement du président , toutes ces fonctions sont attribuées au lieutenant , ou autre plus ancien officier.

L'appel des sentences & ordonnances des *élections* , est porté aux cours des aides , chacune dans leur ressort.

L'édit du mois de janvier 1565 avoit unies les greniers à sel & les *élections* établis dans les mêmes villes , pour ne faire qu'un même corps d'*élection* & grenier à sel ; mais par édit d'octobre 1694 , les greniers à sel ont été désunis des *élections*.

Les officiers des *élections* jouissent de plusieurs privileges , dont le principal est l'exemption de la taille , chacun dans l'étendue de leur *élection*. L'édit de juin 1614 n'accordoit ce privilege qu'à ceux qui résidoient en la ville de leur juridiction : ils furent ensuite exemptés par le réglemeut du mois de janvier 1634 , sans être assujettis à la résidence.

La déclaration du mois de novembre 1634 révoqua tous leurs privileges.

Mais par une autre déclaration du mois de décembre 1644 , vérifiée en la cour des aides au mois d'août 1645 , le roi les a rétablis dans l'exemption de toutes tailles , crûes , emprunts , subventions , subsistances , contribution d'étapes , logement de gens de guerre , tant en leur domicile , maison des champs , que métairies ; paiement d'ustensiles , & de toutes levées pour lesdits logemens , & autres contributions faites & à faire , pour quelque cause & occasion que ce soit , même en la jouissance de toutes autres impositions qui seroient faites par les habitans des lieux où lesdits officiers se trouveroient demeurans , soit par la permission de Sa Majesté ou autrement , pour quelque cause & occasion ; pour en jouir eux & leurs veuves es lieux de leur résidence , pourvu qu'ils ne fassent acte dérogeant auxdits privileges , commerce , ou

tiennent ferme d'autrui ; leur laissant la liberté d'établir leur demeure où bon leur semblera , nonobstant les édits contraires

La déclaration du 22 septembre 1627 , leur donnoit aussi droit de *committimus* au petit sceau ; mais n'ayant pas été enrégistrée , ils ne jouissent pas de ce droit , excepté ceux de l'*élection* de Paris , auxquels il a été attribué en particulier , tant par l'ordonnance de 1669 , que par une déclaration postérieure du mois de décembre 1732.

Ils ont rang dans les assemblées publiques , après les juges ordinaires du lieu , soit royaux ou seigneuriaux ; ils précèdent tous autres officiers , tels que ceux des eaux & forêts , les maire & échevins.

Les offices de judicature , soit royaux ou autres , sont compatibles avec ceux des *élections* , suivant la déclaration du mois de décembre 1644. *Voyez les décisions sur les ordonnances des tailles & de la juridiction des élus , par Dagereau ; traité des élections , par Vieville ; Chenu , des offices , tit. des élections. Voyez aussi les auteurs qui traitent de la cour des aides & des tailles , & au mot TAILLES. (A)*

ELECTION se dit aussi d'une partie de la Pharmacie , qui est celle qui apprend à choisir les drogues médicinales & les simples , & à distinguer les bonnes & les mauvaises. *Voyez PHARMACIE.*

Il y a des auteurs qui distinguent une *élection* générale , qui donne les regles & les caractères des remedes en général , & une particulière pour chaque remede en particulier. *Chambers.*

ELECTORAL , adject. (*Hist. mod.*) se dit d'une chose qui se rapporte ou convient à un électeur.

Le prince *electoral* est le fils aîné d'un électeur , & l'héritier présomptif de sa dignité. *Voyez PRINCE.* On traite les électeurs d'*altesse electoral*. *Voyez ALTESSE.*

Les princes qui sont revêtus de la dignité *electorale* , ont dans les assemblées impériales la prééance au dessus de tous les autres. Le roi de Bohême qui cede à plusieurs autres rois , ne le cede à aucun dans les dietes pour l'*élection* d'un empereur ou d'un roi des Romains ; les électeurs

ont par conséquent la préférence sur les cardinaux : l'empereur les traite de *dilection*, sans pourtant leur donner la main. Heiff. *histoire de l'Empire*, tome III.

Le college *electoral*, qui est composé de tous les électeurs d'Allemagne, est le plus illustre & le plus auguste corps de l'Europe. Bellarmin & Baronius attribuent l'institution du college *electoral* au Pape Grégoire V, & à l'empereur Othon III, dans le X^e siècle : presque tous les Historiens & les Canonistes sont de ce sentiment. Wiquefort pense autrement, & tâche de faire voir par l'élection des empereurs suivans, que le nombre des électeurs n'étoit point fixé, & que la dignité *electorale* n'étoit point annexée à certaines principautés, à l'exclusion de certains princes d'Allemagne. Il ajoute qu'il n'y a eu rien de réglé là - dessus avant Charles IV, & que la publication de la bulle d'or n'a eu pour objet que de prévenir les schismes, & assurer le repos de l'Empire par un règlement en forme.

Ce fut donc la bulle d'or publiée en 1356, qui forma le college *electoral*, & réduisit à sept le nombre des électeurs; mais il a été depuis augmenté de deux. *Voyez COLLEGE & BULLE. Voyez aussi ELECTEURS, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPIRE, DIETE, &c.*

Couronne electoral, c'est un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perles : il est surmonté d'un globe, avec une croix en dessus. *Voyez COURONNE. Voyez le dictionn. de Trév. & Chambers.*

ELECTORAT; f. m. (*Hist. & droit public d'Allemagne.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne aux territoires ou fiefs immédiats qui sont possédés par les électeurs, comme grands officiers de l'Empire. *Voyez ELECTEURS.*

C'est l'empereur qui donne l'investiture des *electorats*, comme des autres fiefs immédiats de l'Empire. On ne peut créer de nouvel *electorat* en Allemagne, sans le consentement non seulement des électeurs, mais encore de tous les états. Un *electorat* ne peut être ni vendu, ni aliéné, ni partagé; mais il appartient de plein droit au premier né d'un électeur laïque. Lorsque la ligne directe d'un électeur vient à man-

quer, l'*electorat* doit passer au plus proche des agnats de la ligne collatérale. Quant aux *electorats* ecclésiastiques, ils sont déferés à ceux qui ont été élus par les chapitres. *Voyez l'article ELECTEURS.*

ELECTRA; (*Astron.*) nom d'une des sept étoiles des pléiades, situées sur le cou du taureau; les anciens les plaçoient sur la queue du taureau; leur nom vient de *ταειν*, qui signifie *naviguer*, parce qu'au printemps & vers le temps de leur lever héliaque, on commençoit les grandes navigations. Les poètes disent que les Pléiades étoient filles d'Hesperis & d'Atlas; c'est pourquoi on les appelle aussi *Hespérides* ou *Atlantiades*. Jupiter les ayant aimées, & les voyant attaquées par Orion, les plaça dans le ciel, pour les soustraire aux poursuites de son rival.

Ovide les renferme sous le nom de *Taigete*, dans ces vers :

*Taygetemque, Hyadesque oculis, Arc-
tonque notavi.*

Met. III, 596.

Et il rapporte leurs noms en détail dans le *IV^e liv. des Fastes*, v. 167. *Voyez PLÉIADES, (M. DE LA LANDE.)*

ELECTRICITE, f. f. (*Physique.*) ce mot signifie en général, *les effets d'une matière très-fluide & très-subtile*, différente par ses propriétés, de toutes les autres matières fluides que nous connoissons; que l'on a reconnue capable de s'unir à presque tous les corps, mais à quelques-uns préférablement à d'autres; qui paroît se mouvoir avec une très-grande vitesse, suivant des loix particulières, & qui produit par ses mouvemens des phénomènes très-linguliers, dont on va essayer dans cet article de donner une histoire.

Les sentimens des Phyficiens sont partagés sur la cause de l'*électricité*: tous cependant conviennent de l'existence d'une *matière électrique* plus ou moins ramassée autour des corps électrisés, & qui produit par ses mouvemens les effets d'*électricité* que nous appercevons; mais ils expliquent chacun différemment les causes & les directions de ces différens mouvemens. *Voyez FEU ÉLECTRIQUE*, où nous rapporterons

leurs opinions. Nous nous contenterons d'exposer ici les principaux phénomènes de l'électricité, & les loix que la nature a paru suivre en les produisant.

Comme on ne connoît point encore l'essence de la matière électrique, il est impossible de la définir autrement que par ses principales propriétés. Celle d'attirer & de repousser les corps légers, est une des plus remarquables, & qui pourroit d'autant mieux servir à caractériser la matière électrique, qu'elle est jointe à presque tous ses effets, & qu'elle en fait reconnoître aisément la présence, même dans les corps qui en contiennent la plus petite quantité.

On trouve dans les plus anciens monumens de la Physique, que les Naturalistes ont connu de tout temps au *succin* la propriété d'attirer des pailles & autres corps légers. On s'est apperçu par la suite que les corps bitumineux & résineux, tels que *le soufre, le jais, la cire, la résine*, avoient aussi cette propriété; que *le verre, les pierres précieuses, la soie, la laine, le crin*, & presque tous *les poils des animaux*, avoient la même vertu; qu'il suffit de bien sécher chacun de ces corps, & de les frotter un peu, pour voir voler vers eux tous les corps légers qu'on leur présente. Sur ces exemples on a depuis chauffé un peu plus vivement, & frotté avec plus de patience une infinité d'autres corps, & on leur a trouvé aussi la même propriété; en sorte qu'en poussant plus loin cet examen, on s'est assuré que tous les corps de la nature peuvent devenir électriques, pourvu qu'ils soient auparavant parfaitement séchés & frottés.

Néanmoins les métaux se sont constamment soustraits à cette épreuve; rougis, frottés, battus, limés, ils n'ont jamais donné le moindre signe d'attraction électrique, en sorte qu'ils font une exception à la règle générale, ainsi que l'eau & toutes les liqueurs qu'il est impossible de soumettre au frottement.

En examinant à quel degré tous les corps de la nature deviennent électriques par l'effet du frottement, on voit que l'on peut descendre par une infinité de nuances de ceux qui s'électrifient beaucoup & facile-

ment, à ceux dont la vertu se rend à peine sensible, jusqu'à ce qu'on arrive aux métaux sur lesquels, comme on vient de le dire, le frottement n'a aucun effet; c'est pourquoi on a partagé en deux classes générales tous les corps de la nature, suivant qu'ils sont plus ou moins susceptibles d'électricité.

On a compris dans la première classe, ceux qui s'électrifient très-facilement après avoir été un peu chauffés & frottés, & on les appelle simplement *corps électriques*: tels sont,

1°. Les diamans blancs & colorés de toutes espèces, le rubis, le saphir, le péridore, l'émeraude, l'opale, l'améthyste, la topase, le beril, les grenats, enfin le cristal de roche, & tous ceux qu'on appelle *cailloux du Rhin, de Médoc, &c.*

2°. Le verre & tous les corps vitrifiés; savoir les émaux de toute couleur; la porcelaine, le verre d'antimoine, de plomb, &c.

3°. Les baumes, larmes & résines de toutes espèces, telles que la poix noire, la poix-résine, la térébenthine cuite, la colophane, le baume du Pérou, le mastic, la gomme-copal, la gomme-lacque, & la cire, &c.

4°. Les bitumes, le soufre, le succin, le jais, l'asphalte, &c.

5°. Certains produits des animaux, tels que la soie, les plumes, le crin, la laine, les cheveux, & tous les poils des animaux morts ou vivans.

La seconde classe contient les corps qui ne s'électrifient pas du tout par le frottement, ou du moins très-peu, & que l'on nomme pour cet effet *non électriques*; savoir,

1°. L'eau & toutes les liqueurs aqueuses & spiritueuses, qui sont incapables de s'épaissir & d'être frottées.

2°. Tous les métaux parfaits & imparfaits, & la plupart des minéraux; savoir l'aimant, l'antimoine, le zinc, le bismuth, l'agate, le jaspe, le marbre, le grès, l'ardoise, la pierre de taille, &c.

3°. Tous les animaux vivans, à l'exception de leurs poils. On peut y joindre aussi la plupart de leurs produits; savoir le cuir, le parchemin, les os, l'ivoire, la

corne, les dents, l'écaille, la baleine, les coquilles, &c.

4°. Enfin les arbres & toutes les plantes vivantes, & la plupart des choses qui en dépendent, telles que le fil, la corde, la toile, le papier, &c.

Ce n'est pas que ces corps ne puissent jamais devenir électriques par d'autres moyens que par la chaleur & le frottement, mais parce que ces deux préparations leur sont ordinairement insuffisantes. En effet, quoique les métaux & les liqueurs ne puissent pas devenir électriques par la voie du frottement, ils le deviennent très-bien, comme nous le verrons dans la suite, dans la simple approche d'un autre corps électrisé. Il est vrai que ces corps ne peuvent manifester la vertu qu'ils reçoivent, que dans de certaines circonstances, & qu'ils la perdent avec la même facilité qu'ils la reçoivent, si on ne prend pas quelque précaution pour la leur conserver & la fixer, pour ainsi dire, dans leur étendue. Cette précaution, pour le dire d'avance, consiste à les poser sur des corps électriques un peu élevés, & à les éloigner suffisamment de ceux qui pourroient leur enlever les courans de matière électrique, à mesure qu'on les répandroit sur eux.

Ainsi une barre de fer deviendra électrique par l'approche d'un tube de verre frotté, si elle est soutenue horizontalement par deux autres tuyaux de verre bien secs, ou suspendue par des cordons de soie, ou enfin posée sur un pain de résine de quelques pouces d'épaisseur; & on électrisera de même l'eau & les autres métaux, ainsi que tous les autres corps qui ne pouvant être électrisés que très-peu par le frottement, sont rangés dans la classe des *non-électriques*. Ceux-ci acquerront même beaucoup plus d'électricité par le moyen que nous venons d'indiquer, qu'on ne leur en pourroit jamais exciter en les frottant.

Le frottement a paru nécessaire en général pour exciter les mouvemens de la matière électrique, & rendre apparens ses effets d'attraction & de répulsion, & il y a même très-peu de corps qui puissent devenir électriques sans cette préparation; cependant il suffit que quelques-uns le soient devenus sans ce secours, ni celui de

la communication, pour qu'on puisse conclure que le frottement n'est pas absolument essentiel à la production des effets de l'électricité. En effet, un gros morceau de succin ou de jais, dont la surface est large & bien polie, un cône de soufre fondu dans un verre à boire bien sec, &c. conserve de la vertu électrique pendant des années entières & sans le secours d'aucun frottement, foible à la vérité, mais qui n'est pas moins bien caractérisée par l'attraction & la répulsion d'un cheveu. On peut joindre à ces exemples celui d'une pierre plate & orbiculaire que l'on trouve dans quelques-unes des rivières de Ceylan, qui attire & repousse successivement des paillettes, sans qu'il soit jamais besoin de la frotter pour exciter sa vertu.

Mais si le frottement ne paroît pas absolument nécessaire pour produire de l'électricité, on ne sauroit nier qu'il n'y contribue infiniment; car sans parler du plus grand nombre des corps qui n'ont jamais de vertu électrique qu'à force de frottement, il est constant, par des expériences réitérées, que ceux même qui ont cette vertu sans ce secours, produisent des effets électriques d'autant plus considérables qu'ils sont plus vivement frottés.

Il est également nécessaire que les corps que l'on veut électriser par le frottement, soient exempts de toute humidité: celle qu'ils contiendroient dans leurs pores, & qui paroît d'ailleurs se répandre sur eux, paroît un obstacle bien décidé à ce qu'ils deviennent électriques. On a beau frotter un corps humide, il n'a jamais qu'une vertu foible & languissante; au lieu que lorsqu'il est bien sec, le moindre frottement suffit pour exciter la matière en abondance, & lui faire produire les effets les plus sensibles. De même la vertu électrique n'est jamais plus apparente dans un corps que lorsque l'air est bien sec & bien serain, sur-tout s'il souffle un vent frais du nord ou du nord-est: au contraire lorsque le vent est du sud ou de l'ouest, & que l'air se trouve chargé de vapeurs humides, les effets de l'électricité sont à peine sensibles; en sorte que les corps qui ne montrent qu'une médiocre électricité par un temps sec, paroissent n'en point avoir du tout

dans un temps humide & pluvieux, & c'est sans doute parce que les grandes chaleurs sont presque toujours accompagnées d'humidité, que les expériences sur l'électricité réussissent moins bien en été qu'en hiver.

Cependant cette condition n'est pas plus essentielle que le frottement à la production de l'électricité : l'humidité enlève & détourne la matière électrique, mais elle n'empêche pas qu'elle ne soit excitée ; elle ne nous ôte que l'apparence de ses effets sans les anéantir véritablement : car si on respire sur un morceau d'ambre échauffé, ou sur un tuyau de verre, immédiatement après qu'ils auroient été frottés, ils cesseront tout-à-coup de paroître électriques ; mais leur vertu se rétablira aussi-tôt que l'humidité se sera évaporée, en sorte qu'ils produiront comme auparavant tous leurs effets d'attraction & de répulsion.

La flamme paroît n'être plus positivement à l'électricité ; en approchant seulement une bougie allumée d'un tube de verre frotté, ou d'une barre de fer électrisée par communication, on voit sensiblement diminuer leur vertu électrique, lors même que la bougie en est encore éloignée de 12 à 15 pouces. Cette vertu disparoît à vue d'œil, à mesure qu'on approche la bougie de plus près ; en sorte que si on porte subitement la flamme sur ces corps électriques, leur vertu cesse aussi-tôt, & ne se rétablit qu'avec peine par un nouveau frottement. Le charbon & tous les corps embrasés produisent le même effet, aussi bien que les métaux qu'on a fait rougir jusqu'au blanc : ceux-ci n'ont cependant pas la même propriété, quand ils sont seulement bien échauffés & qu'ils ne commencent qu'à rougir ; ce qui prouveroit que ce n'est pas par l'effet de la chaleur que disparoît la vertu électrique, mais plutôt par l'effet des vapeurs & des émanations particulières que les corps embrasés laissent échapper. On s'attend bien par cet effet de la flamme sur les corps actuellement électriques, que les corps enflammés ne sauroient guère être attirés ; aussi l'approche d'un tube électrique n'excite-t-elle aucun mouvement dans la flamme d'une bougie, ni dans un morceau de papier enflammé & suspendu par un fil.

On ignore quel est le plus électrique de tous les corps, à cause de la difficulté qu'il y a de les comparer exactement volume à volume ; cependant on a reconnu en général que le diamant & les pierres précieuses, le crystal de roche, &c. deviennent plus fortement électriques que les corps résineux : mais il n'y en a pas dont les Physiciens se soient plus servis que du verre, tant parce qu'il est naturellement très-électrique, que parce que l'on a la facilité de lui donner toute sorte de formes commodes, comme celle d'un tube, d'un globe ou d'un cylindre. Le tube a ordinairement trois piés de longueur, un pouce & demi de diamètre, & une ligne & demie d'épaisseur : ces dimensions ne sont que commodes, & ne sont point essentielles pour produire de l'électricité : il est plus avantageux qu'il soit fermé hermétiquement par une de ses extrémités, & que l'on puisse boucher l'autre avec un bouchon de liege, pour empêcher la poussière & l'humidité de s'y introduire. On le frotte suivant sa longueur après l'avoir un peu séché au feu ; & de toutes les matières qu'on peut employer pour le frotter, il n'y en a pas qui réussisse mieux que la main sèche, ou garnie d'un morceau de papier pour en absorber l'humidité. Les effets de cet instrument sont très-sensibles, il est souvent le plus commode, & c'est par son moyen que les Physiciens ont fait leurs principales découvertes sur l'électricité.

Pour éviter la fatigue du frottement, & aussi pour rendre les phénomènes électriques beaucoup plus forts & plus apparens, on a substitué au tube un globe de verre creux d'environ un pié de diamètre & aussi d'une ligne & demie d'épaisseur : par le moyen de deux calottes de bois tournées & mastiquées extérieurement aux endroits de ses pôles, on peut le retenir entre deux pointes comme les ouvrages du tour, & le faire tourner rapidement sur son axe par le mouvement d'une grande roue semblable à celle dont se servent les couteliers. (Voyez la figure 78 expliquée dans nos planches de physique.) En appliquant les mains sous l'équateur de ce globe, tandis qu'il tourne avec rapidité, on excite sur cette partie de sa surface un mouvement

beaucoup plus vif qu'on ne peut faire avec le tube, la matiere électrique est excitée en bien plus grande abondance, & il en résulte de plus grands effets. Quoiqu'il soit plus avantageux de frotter ce globe avec les mains nues & bien seches; quelques Physiciens ont imaginé pour une plus grande simplicité & uniformité, de le frotter avec un couffinet un peu concave & ferré convenablement contre l'équateur du globe; ils ont employé avec succès différentes matieres pour recouvrir ce couffinet, & quelques-uns ont préféré une feuille de papier doré, dont la dorure est appliquée contre le globe. L'usage du couffinet a fait imaginer de substituer au globe un vaisseau de verre cylindrique, qu'on peut faire tourner & frotter de la même maniere. Voyez la figure 79.

Le verre frotté sous l'une ou l'autre de ces formes, acquiert en peu de temps une vertu électrique très-considérable; elle se fait appercevoir par le mouvement des corps légers qu'il attire vivement à la distance de deux à trois piés; on sent alors, en approchant le visage ou la main, l'impression de la matiere électrique qui se répand de dessus le verre, & qui fait l'effet d'un voile délié qu'on passeroit très-légerement sur la peau de ces parties. Ces émanations continuent à se répandre tant que l'on frotte le verre; & lorsqu'on cesse de frotter, elles continuent encore quelque temps en diminuant graduellement jusqu'à ce qu'enfin elles s'évanouissent.

L'application des autres corps électriques bien secs, sur la superficie du tube ou du globe frottés, ne diminue pas sensiblement leur vertu: on a beau les toucher en différents endroits avec un autre tube de verre, un morceau d'ambre, de soufre ou de cire d'Espagne, on n'apercevra aucun changement, ni dans l'étendue de leurs émanations, ni dans leur vivacité à attirer ou à repousser les corps légers, non plus que dans la durée de leur vertu. Au contraire le voisinage des corps non électriques, ou leur application immédiate sur le tube, diminue très-prompement l'électricité qu'on a produite par le frottement, en sorte qu'on éteint presque en un moment toute sa vertu, en l'empoignant dans l'endroit où il a été

frotté; ou bien en le présentant par cet endroit à du métal ou à quelqu'autre corps aussi peu électrique.

Cette propriété qu'ont les métaux d'éteindre presque en un instant la vertu d'un corps électrique frotté, n'a lieu qu'autant qu'ils établissent une communication entre le corps électrique & la terre, au moyen de laquelle les émanations qu'il répand se dirigent & se transmettent promptement à notre globe; car si l'on applique à l'extrémité d'un tube un corps non électrique quelconque, comme un morceau de métal; & qu'on frotte le tube à l'ordinaire, en prenant garde que ce corps qu'on aura attaché au tube ne touche point à aucun autre, non seulement ce métal ne diminuera pas la vertu du tube, parce qu'il n'établit plus de communication avec la terre, mais il deviendra lui-même électrique, & sera capable d'attirer & de repousser les petits corps légers.

Si l'on attache à l'extrémité du tube des corps naturellement électriques, tels qu'un morceau de verre, un bâton de soufre ou de cire d'Espagne, ces corps ne diminueront pas non plus, comme nous l'avons déjà dit, la vertu du tube, mais ils ne recevront jamais de lui, comme les métaux, la propriété d'attirer & de repousser de petits corps légers: d'où l'on voit que les courans de la matiere électrique passent avec une très-grande facilité dans les corps non électriques, puisque ceux-ci en deviennent électrisés, & qu'ils leur servent de moyens pour se dissiper & se répandre dans la terre; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne sauroient transmettre les émanations. Voici quelques expériences qui confirmeront cette vérité.

L'Expérience. Si on met une barre de fer ou tout autre corps non électrique sur un guéridon de verre d'un pié & demi de hauteur & bien sec, ou sur un pain de cire un peu épais, sur une masse de soufre ou de résine, &c. en sorte que cette barre soit absolument isolée & éloignée de tout autre corps; aussi-tôt qu'on approchera d'elle un tube de verre nouvellement frotté, elle pourra attirer de petites feuilles d'or battu, ou d'autres corps légers, de tous les points de sa surface, & elle conservera

cette vertu pendant quelques minutes ; même après qu'on aura éloigné le tube.

Ces effets d'attraction & de répulsion feront d'autant plus vifs & plus sensibles , que le tube aura été plus rapidement frotté , que l'air de l'atmosphère sera plus sec ; ou dans l'égalité de toutes ces circonstances , suivant que la barre aura plus d'étendue en longueur & en surface ; en sorte qu'un long tuyau de fer-blanc de quatre à cinq pouces de diamètre , ainsi électrisé par le tube , paroîtra attirer beaucoup plus vivement qu'une simple barre de fer moins grosse & beaucoup plus pesante.

Mais si au lieu d'un corps métallique on met sur le guéridon de verre quelque corps que ce soit , facile à électriser par le frottement , par exemple , un long tuyau de verre bien sec , un écheveau de soie , un pain de résine , ou un long canon de soufre , aucun de ces corps ne deviendra électrique par l'approche du tube , ou ne recevra tout au plus qu'une très-foible vertu.

Nous exceptons cependant un cas particulier , dans lequel le verre associé à des corps non électriques , reçoit beaucoup d'électricité par communication. Ce cas , dont l'examen nous meneroit trop loin , a rapport à la fameuse expérience de Leyde. Voyez cette expérience au mot COUP FOU DROYANT.

II Expérience. Lorsqu'on électrise une barre de fer posée sur un guéridon de verre , si quelqu'un y applique le bout du doigt , elle cessera aussi - tôt d'être électrique , quelque rapidement que l'on continue de froter le tube ; & la même chose arrivera , si au lieu d'y mettre le doigt , on y attache une petite chaîne de métal qui traîne jusqu'à terre. Cependant si la personne qui touche la barre , est montée sur un pain de résine ; ou si la chaîne , au lieu de traîner à terre , est soutenue par un cordon de soie , non-seulement la barre deviendra électrique , comme à l'ordinaire , en approchant le tube , mais la personne & la chaîne recevront aussi de l'électricité par communication.

III Expérience. Si au lieu de toucher à la barre avec le doigt , on y touche avec un morceau de verre bien sec , un bâton de cire d'Espagne , un morceau d'ambre ou

de jais , elle deviendra tout aussi électrique à l'approche du tube , que si rien ne la touchoit.

On voit donc par ces expériences , que les corps non électriques tels que les métaux , les hommes , &c. reçoivent de la matière électrique par la simple approche du tube de verre frotté ; qu'ils transmettent cette même matière & la partagent avec les autres non électriques qui leur sont contigus ; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube , & ne permettent pas à ses émanations de se répandre : car si le verre , la soie , la cire d'Espagne , le soufre , &c. n'avoient pas la propriété d'arrêter la matière électrique , les phénomènes de l'électricité ne nous seroient jamais rendus sensibles , & les courans de cette matière se dissiperoient dans la terre sans que nous nous en aperçussions , à mesure qu'ils sortiroient du tube. C'est pourquoi on emploie ces sortes de corps pour supporter ceux à qui on veut communiquer de l'électricité. On se sert de cordons de soie , de crin ou de laine , quand ils ne sont pas trop pesans , & qu'il est plus commode de les suspendre. On pose les plus solides sur des piédestaux garnis de glaces étamées par-dessous , sur des pains de cire jaune , ou sur des masses de poix & de résine seules ou mêlées ensemble , & auxquelles il est bon d'ajouter du soufre en poudre , pour leur donner plus de dureté & de sécheresse. On verse ces matières fondues & mêlées , dans des caisses de bois de deux piés en carré , & de deux pouces de profondeur , ce qui forme des gâteaux très-commodes pour électriser des hommes. On doit toujours prendre garde que tous ces supports soient bien secs & un peu chauffés auparavant que de faire les expériences ; & l'on doit choisir , autant qu'il est possible , un lieu sec & vaste.

Les expériences suivantes vont répandre encore plus de lumière sur toutes ces observations , en même temps qu'elles feront connoître de nouvelles propriétés de la matière électrique. Nous avons préféré de rapporter celles dans lesquelles on électrise par communication une ou plusieurs personnes , parce qu'elles nous découvrent quelques phénomènes que le sentiment seul

seul peut faire appercevoir ; mais à l'exception de ces phénomènes , on doit entendre que tout ce qui arrive à des personnes électrisées , arrive aussi aux métaux & aux autres corps non électriques , pourvu qu'ils soient exactement dans les mêmes circonstances.

IV Expérience. Si dans un lieu suffisamment spacieux on fait monter un homme sur un pain de résine bien sec , d'environ quinze pouces de diamètre , & de sept à huit pouces d'épaisseur , & que d'une main cet homme touche légèrement la partie supérieure du globe tandis qu'on le frotte & qu'il tourne avec rapidité , au bout de quelques secondes il deviendra électrique depuis les piés jusqu'à la tête , ainsi que dans ses habits , & on pourra observer les phénomènes suivans.

1°. Son autre main & toutes les parties de son corps attireront & repousseront de très-loin les petits corps légers ; savoir à la distance de trois à quatre piés , & même davantage , si le temps est favorable.

2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans sa main , s'électriseront comme lui , pourvu qu'ils ne touchent qu'à lui seul , ou qu'ils soient supportés par des corps électriques bien séchés. Bien-loin que ces corps en s'électrisant diminuent la vertu que la personne aura reçue du globe , elle paroîtra au contraire un peu plus forte , tant dans cette personne que dans les corps qu'elle tiendra : & si on augmente prodigieusement l'étendue de ces corps , sur-tout en surface & en longueur , par exemple , si on fait communiquer cette personne à une longue chaîne de fer , ou encore mieux à de gros & longs tuyaux de fer-blanc suspendus à des cordons de soie , la vertu électrique paroîtra de beaucoup plus forte dans la personne électrisée , ainsi que la surface de la chaîne ou des tuyaux.

3°. Si cette personne donne la main à une autre semblablement posée sur un pain de résine , celle-ci deviendra aussi électrique que la première ; & il en arrivera de même à autant de personnes que l'on voudra , pourvu qu'elles soient toutes posées sur des *matieres électriques* , comme des pains de résine , &c. & qu'elles se communiquent uniquement entr'elles , soit en

se donnant la main , soit en tenant les extrémités d'une barre ou d'une chaîne de fer , ou de tout autre corps semblable qui puisse transmettre l'électricité. Mais la vertu cessera dans toutes à la fois , si une personne qui n'est point électrique , en touche une seule de la bande , ou s'il y a quelque autre communication directe avec des corps non électriques. Il est cependant arrivé quelquefois , lorsque l'électricité étoit bien forte , qu'une personne est descendue de dessus le pain de résine , & a marché quelques pas dans une chambre , sans perdre entièrement son *électricité* : mais on a toujours observé que sa vertu diminueoit très-rapidement ; & que cette expérience , qui paroît contraire aux effets ordinaires de l'électricité , n'avoit lieu que dans un temps très-sec , & sur un plancher naturellement un peu électrique.

4°. Si la première personne qui a sa main étendue sur le globe cesse de le toucher tandis qu'on le frotte , elle conservera pendant quelque temps l'électricité qu'elle aura reçue , ainsi que toutes les personnes qui seront électrisées avec elle ; cependant les effets d'attraction & de répulsion s'affoibliront insensiblement jusqu'au point de disparoitre ; mais ils s'évanouiroient sur le champ , si cette personne en touchoit une autre qui ne fût pas électrique.

Les grands tuyaux de fer-blanc électrisés de cette manière , conservent leur *électricité* bien plus long-temps que les animaux après qu'on a interrompu leur communication avec le globe ; ce qui arrive vraisemblablement parce que leur matiere électrique ne se dissipe pas comme dans les animaux avec celle de la transpiration ; mais ils perdent comme eux dans un instant toute la vertu qui leur a été communiquée , dès qu'une personne qui n'est point électrique les touche du bout du doigt en quelque point que ce soit. Le départ de la matiere électrique est marqué comme son entrée par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui les touche , & cette étincelle est également vive en quelque endroit qu'on présente le doigt.

5°. Si une personne qui n'est point électrisée approche graduellement la main du

visage de la première, elle sentira l'impression d'une atmosphère fluide, qui environne tout le corps de la personne électrisée, & en continuant d'approcher le doigt de quelque partie saillante, du nez, par exemple, le doigt & le nez paroîtront lumineux dans l'obscurité; enfin quand ces deux parties s'approcheront encore davantage, il sortira avec bruit une étincelle très-éclatante qui frappera les deux personnes en même temps, & leur fera sentir une douleur d'autant plus vive que l'électricité sera plus forte. Cette étincelle sortira pareillement de toutes les parties de la personne électrisée, desquelles on approchera le doigt, & même au travers de ses habits.

C'est dans l'explosion de cette étincelle, que s'élanche la matière électrique dans les corps auxquels elle se communique; ainsi des tuyaux de fer-blanc suspendus par des cordons de soie, seront électrisés tout-d'un-coup par une seule étincelle qui sort du doigt de la personne électrisée par le globe: & toutes choses égales d'ailleurs, cette étincelle sera, comme la vertu attractive, d'autant plus forte que ces tuyaux auront plus d'étendue en surface & en longueur.

6°. Lorsqu'on s'approche assez près d'une personne électrisée, on sent exhaler de son corps une odeur extraordinaire que quelques-uns rapportent à celle du phosphore d'urine: cette odeur est remarquable dans toutes les parties de la personne électrisée, & même dans tous les corps non électriques qu'elle tient dans sa main: elle sort de même d'un tuyau de fer-blanc électrisé immédiatement par le globe, & elle s'imprime pendant quelque temps dans les corps que l'on présente à ceux qui sont électrisés pour en faire sortir de la lumière.

V Expérience. On a posé sur des cordons de soie tendus horizontalement, à quatre ou cinq piés au dessus de la surface de la terre, un fil-de-fer d'un quart de ligne de diamètre, & long d'environ deux mille toises: une de ses extrémités étoit arrêtée par un cordon de soie au dessus du globe, afin d'en recevoir de l'électricité, & l'on a suspendu à l'autre une balle

de plomb, de laquelle on approchoit de temps en temps des feuilles d'or battu, pour reconnoître si elle devenoit électrique.

1°. Après cinq ou six tours de roue l'électricité a passé dans le fil-de-fer, & s'est communiquée très-prompement jusqu'à la balle de plomb, en sorte que les feuilles d'or ont été attirées & repoussées à la distance de cinq à six pouces.

2°. Cette balle est devenue pareillement électrique en quelque endroit du fil-de-fer qu'elle ait été suspendue, soit à son extrémité proche du globe, soit dans son milieu, soit par-tout ailleurs dans toute son étendue: il y a beaucoup d'apparence que la matière électrique se répandroit également dans un fil-de-fer d'une longueur encore bien plus considérable.

3°. Tous les corps qu'on s'est avisé de substituer à la balle de plomb se sont électrisés pareillement, & ont attiré la feuille d'or, mais non pas tous avec une égale vivacité; car les métaux, les animaux vivans, & les liqueurs, ont attiré toujours plus vivement que le bois, la pierre, & les autres corps un peu électriques; en général ceux-ci attiroient d'autant plus foiblement qu'ils avoient plus de disposition à s'électriser par la voie du frottement.

4°. Non seulement la balle de plomb & tous les corps suspendus ont attiré & repoussé les feuilles d'or, mais il en est sorti, lorsqu'on leur a présenté le doigt, des étincelles lumineuses, comme lorsqu'on électrisoit une personne posée sur un gâteau de résine; & cette étincelle n'a pas été plus vive lorsque la balle étoit suspendue proche du globe, que lorsqu'elle étoit à l'autre extrémité du fil-de-fer.

5°. Tous ces effets ont entièrement cessé lorsqu'une personne qui n'étoit point électrique a pincé le fil-de-fer proche l'une ou l'autre de ses extrémités, & ils ont recommencé à paroître dès qu'on a cessé de le toucher. Cependant si cette personne étoit montée sur un gâteau de résine, elle avoit beau toucher le fil-de-fer, il restoit aussi électrique qu'auparavant.

6°. Les mêmes effets arrivoient, quoiqu'avec un peu plus de peine, quand on

substituait aux cordons de soie qui ser-voient de supports, des cordons de crin ou de laine; mais il ne paroissoit rien si les cordons étoient de chanvre, de fil, ou si les cordons de soie étoient mouillés, & encore moins si on s'étoit servi de fil d'archal ou de laiton, ou de toute autre matière qui pût transmettre l'électricité.

7°. Lorsqu'on substituait au grand fil-de-fer une corde de chanvre, la balle pendue à son extrémité devenoit électrique, mais avec plus de difficulté que lorsqu'elle étoit au bout du fil-de-fer, sur-tout si la corde étoit sèche; car lorsque la corde étoit bien mouillée, l'électricité passoit beaucoup mieux.

8°. Si on substituait au fil-de-fer un cordon de soie bien sec, ou un long tuyau de verre, ils ne recevoient l'un & l'autre qu'une électricité très-foible, elle n'étoit plus sensible dans le tuyau de verre, à 12 piés du globe, & à 25 dans le cordon de soie.

9°. Lorsqu'on électrisoit un long fil-de-fer comme dans le premier cas de cette expérience, si on le coupoit en un ou plusieurs endroits, en sorte que les extrémités coupées fussent arrêtées vis-à-vis l'une de l'autre à une distance moindre qu'un pié, la matière électrique s'élançoit au travers de toutes ces interruptions, & se faisoit appercevoir jusques dans la balle suspendue à l'extrémité la plus éloignée du fil-de-fer. Un vent très-violent que l'on excita par le moyen d'un soufflet dans une de ces interruptions, n'empêcha pas la matière électrique de passer, non plus que tous les corps naturellement électriques qu'on s'avisait d'interposer, favoir un carreau de verre, une plaque de cire d'Espagne, un mouchoir de soie, &c. mais tous les corps non électriques, tels que la main d'un homme, la pointe d'une épée nue, & même une gaze humide, arrêterent la propagation de la matière électrique & l'empêcherent de parvenir jusqu'à la balle. La flamme d'une bougie l'arrêta subitement, mais la fumée ne l'interrompit pas: un glaçon interposé & tous les corps mouillés l'intercepterent; enfin l'on mit sur un guéridon de verre assez élevé une grande cuvette pleine

d'eau, dans laquelle on fit plonger un bout de fil mouillé, qui pendoit de chacune des extrémités coupées du fil-de-fer; la matière électrique passa avec la même facilité que si le fil-de-fer n'eût jamais été coupé, & l'eau de la cuvette se trouva entièrement électrisée.

10°. Lorsqu'un homme posé sur un gâteau de résine a présenté la pointe d'une épée dans l'une de ces interruptions du fil-de-fer; il est devenu aussitôt électrique, quoique ni l'épée ni lui n'eussent point touché au fil-de-fer; & dans ce cas l'épée interposée n'a pas empêché la propagation de la matière électrique jusqu'à la balle: d'où l'on voit que la matière électrique passe librement au travers d'une médiocre quantité d'air, sans se déranger de sa direction, quoiqu'elle se répande latéralement dans les corps qui sont capables de la recevoir.

11°. Si l'on suspend verticalement par des cordons de soie un cercle de fil de laiton d'environ trois piés de diamètre, & qu'on fasse passer le fil-de-fer des expériences précédentes, à-peu-près par le centre de son plan sans toucher à sa circonférence, de manière qu'il demeure toujours perpendiculaire au plan de ce cercle, l'électricité communiquée du globe au fil-de-fer se fera appercevoir très-sensiblement dans ce cercle de laiton, à quelque distance du globe qu'il soit placé, & on électrisera tout autant de pareils cercles qu'on en placera avec de semblables précautions dans toute la longueur du fil-de-fer; d'où l'on voit que les émanations électriques se répandent en tout sens, & même à une distance assez considérable du corps électrisé.

12°. On a disposé le même fil-de-fer sur des cordons de soie bien secs, de manière qu'après avoir parcouru mille toises en ligne droite, il fit un double coude & revint parallèlement jusqu'auprès du globe, en laissant 9 à 10 piés d'intervalle entre ses deux branches: chacune de ses extrémités étoit éloignée du globe de 7 à 8 piés, & arrêtée vis-à-vis un cordon de soie bien sec, & la balle de plomb étoit suspendue à l'une d'elles. Une chaîne de fer fixée au dessus du globe avec un

autre cordon de soie en recevoit l'électricité par une de ses extrémités ; l'autre bout de cette chaîne étoit fixé à une canne de verre de cinq piés de long , en sorte qu'on pouvoit transmettre quand on vouloit , au fil-de-fer , l'électricité du globe , en lui appliquant le bout de la chaîne fixé à la canne de verre. Tout étant ainsi préparé , on a frotté le globe , & après cinq ou six tours de roue on a appliqué la chaîne à une des extrémités du fil-de-fer arrêtée à la soie ; on a observé que dans le même instant la balle suspendue à son autre extrémité attiroit les feuilles d'or. On a répété la même expérience , en approchant le doigt de la balle , au lieu de lui présenter les feuilles d'or , afin d'en tirer une étincelle ; & l'on a observé que l'étincelle frappoit le doigt au même instant qu'on appliquoit la chaîne à l'autre extrémité du fil-de-fer : cet instant étoit aisément saisissable par une semblable étincelle qui sortoit du bas de la chaîne , quand on l'approchoit du fil-de-fer : or ces deux étincelles partoient en même temps , sans qu'on pût y remarquer la moindre succession.

13°. Lorsqu'on électrisoit ce même fil-de-fer plié en deux , comme dans l'expérience précédente , en le touchant simplement une fois avec la chaîne , & en la retirant aussi-tôt , on s'est aperçu que sa vertu électrique se conservoit pendant cinq à six minutes plus ou moins , suivant l'état de l'atmosphère. On a remarqué aussi que cette vertu s'évanouissoit dès qu'on avoit tiré l'étincelle en le touchant du doigt , quelque part que ce fût. Comme donc on avoit observé dans l'expérience précédente , que la matière électrique s'étoit élançée dans un instant d'une des extrémités de ce fil-de-fer jusqu'à l'autre , on a cherché à découvrir si cette matière pourroit revenir sur ses pas avec la même vitesse : c'est pourquoi on a encore électrisé le fil-de-fer en lui appliquant la chaîne ; & on s'est assuré par les feuilles d'or , que l'électricité étoit parvenue jusqu'à la balle : alors on a présenté le doigt à cette même extrémité du fil-de-fer à laquelle la chaîne venoit d'être appliquée , & il en est sorti aussi-tôt une étincelle ; au même instant on présenta

les feuilles d'or à la balle qui ne les a pas attirées ; d'où il a paru évident que la matière électrique répandue dans le fil-de-fer s'étoit toute portée vers le doigt en rétrogradant avec une vitesse presque infinie.

On voit par le détail de ces expériences : 1°. Que la matière de l'électricité se communique à tous les corps non électriques , de quelque grandeur & de quelque étendue qu'ils puissent être ; & que les effets de cette matière nous sont sensibles tant qu'ils ne tiennent qu'à des corps électriques & qu'ils ne communiquent point à d'autres.

2°. Que cette matière se répand dans ces corps en une quantité d'autant plus considérable qu'ils ont plus de surface & de longueur ; qu'elle se distribue uniformément dans toute leur étendue , en sorte qu'elle n'est jamais plus abondante dans une partie que dans une autre.

3°. Qu'après s'être communiquée de cette manière , elle en sort avec la même liberté , dès qu'on lui établit quelque part une communication avec la terre.

4°. Que de médiocres interruptions dans la continuité de ces corps électrisés , n'empêchent pas la propagation du fluide électrique , & qu'il passe avec assez de facilité au travers de l'air.

5°. Que cette matière se répand avec une vitesse prodigieuse , puisqu'elle parcourt un espace de 2000 toises dans un instant indéfinissable.

6°. Qu'elle se meut en rétrogradant , avec la même vitesse , à la simple approche d'un corps non électrique.

7°. Enfin qu'on peut accumuler une grande quantité de cette matière en appliquant le globe à des corps non électriques , d'une très-grande étendue & parfaitement isolés , comme à des lames de métal très-longues , & d'une grande superficie. On a trouvé , depuis quelques années , d'autres moyens de condenser dans un très-petit espace beaucoup de matière électrique : nous examinerons ailleurs ces différens moyens. Voyez COUP FOUROYANT & FEU ÉLECTRIQUE.

Les conséquences que nous venons de tirer des expériences précédentes , font connoître en général les loix que la nature

observe dans les phénomènes de l'électricité, & dans la distribution qui se fait de la matière électrique dans les différens corps ; on peut les regarder comme autant de principes, qui servent à expliquer la plus grande partie des effets surprenans de cette matière, & à rendre raison de toutes les précautions qu'il faut prendre pour le succès des expériences : c'est pourquoi nous avons jugé à propos de faire précéder l'examen que nous allons faire des autres propriétés de cette matière.

Le premier effet qui nous manifeste dans un corps la présence de la matière électrique, est l'attraction des petits corps légers qu'on lui présente ; les corps naturellement électriques peuvent attirer de tous les points de leur surface ; mais ils n'attirent guère que ceux qui ont été frottés, & leur attraction est toujours dirigée suivant la ligne la plus courte : c'est ce qu'il est aisé de voir, en frottant un globe de verre, & en le plaçant au milieu d'un grand cercle de fer, garni dans sa circonférence de plusieurs brins de fil égaux, & plus courts que le rayon du cercle : tous ces fils qui devoient pendre parallèlement par l'effet de leur gravité, seront dirigés vers le centre du globe, s'il a été frotté sur son équateur, ou bien vers le centre de tout autre cercle parallèle, que l'on aura frotté ; comme s'ils étoient devenus des rayons de ces cercles. Un tube de verre, un bâton de cire d'Espagne, un morceau d'ambre, n'attirent jamais que par le côté par lequel ils ont été frottés.

Mais les corps qui sont électrisés par communication attirent sensiblement de tous les points de leur surface, & il paroît, autant qu'on en peut faire l'estimation par les effets, que leur force attractive est également répandue dans tous leurs points. On voit néanmoins que la matière électrique se détermine plus facilement vers les angles & aux parties saillantes des barres qu'on électrise, qu'au milieu des surfaces planes : ainsi un globe de métal attire également de tous les points de sa superficie, & il en est de même d'un parallépipède ; cependant l'attraction sera toujours plus sensible aux angles de ce dernier corps, qu'au milieu d'une de ses longues surfaces :

mais cette variété dans la force attractive ne dépend, suivant toute apparence, que de la figure : car un tuyau de fer-blanc conique paroît attirer bien plus fortement par la circonférence de son plus grand cercle, que par sa pointe.

Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, est toujours réciproque ; celui qui est le plus mobile, va constamment vers celui qui est fixe, & toujours par le plus court chemin : s'ils sont mobiles tous les deux, ils s'avanceront l'un vers l'autre ; on va voir dans les expériences suivantes des exemples de ces différens mouvemens.

1°. Présentez un tube électrique à de petites feuilles d'or posées sur une plaque de cuivre polie, elles voleront aussi-tôt vers le tube.

2°. Suspendez un tube électrique par deux cordons de soie, de la longueur d'une aune, & présentez lui une feuille d'or, que vous tiendrez entre vos doigts, le tube s'avancera vers la feuille.

3°. Si une personne électrisée, & montée sur un pain de résine, tient dans sa main la plaque de cuivre poli, sur laquelle soient posées les feuilles d'or ; & qu'une autre personne, qui n'est point électrisée, approche le doigt au dessus de la plaque, on verra aussi-tôt les feuilles d'or, qui étoient devenues électriques par communication, se porter vers le doigt de la personne qui n'est point électrisée.

4°. Enfin si l'on suspend deux boules de papier doré, à six pouces de distance l'une de l'autre, la première par un fil de soie de deux à trois piés, & l'autre par un fil d'argent très-fin & de même largeur, & si on approche le tube de la boule qui est suspendue par de la soie pour l'électriser, ces deux boules s'avanceront l'une vers l'autre avec une égale vitesse, quoiqu'il n'y en ait qu'une seule d'électrisée.

Tous les corps légers, excepté la flamme, sont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même force : les feuilles d'or, d'argent, de cuivre battu, & en général toutes les particules métalliques, amincies & rendues légères, paroissent, toutes choses égales, être attirées plus vivement que les autres corps. Mais

la matiere , & même la figure des corps sous lesquels on pose ces parties minces des métaux , apporte une grande différence dans les effets sensibles d'attraction ; ces supports doivent être parfaitement non électriques : & à cet égard , rien ne convient mieux que des plaques de métal poli ; ainsi toutes choses égales , les feuilles d'or seront attirées bien plus vivement de dessus une plaque de cuivre poli , que l'on tiendra à la main , que de dessus une glace de même grandeur. L'élévation du support doit être proportionnée à l'étendue du corps électrique , & il est toujours plus avantageux que ces supports soient élevés de deux ou trois piés de terre ; car on aura toujours beaucoup plus de peine à attirer avec le tube , des feuilles d'or posées à terre sur une plaque de cuivre , que si cette même plaque étoit tenue à la main , ou portée par un guéridon de métal , d'un pié ou deux d'élévation. Par la même raison , si la tablette du guéridon est d'une très-petite surface , si elle est un peu convexe , les feuilles d'or seront encore mieux attirées , que si cette surface étoit large , ou qu'elle eût des rebords un peu élevés. L'expérience suivante va faire voir combien il est avantageux que les corps légers soient isolés , pour qu'ils soient attirés de plus loin. Si on met des feuilles d'or au milieu d'une plaque de cuivre d'un pié carré , qui forme la tablette supérieure d'un guéridon de métal , & qu'on examine jusqu'à quelle distance on est obligé d'en approcher le tube électrique , pour qu'elles soient attirées ; on verra que cette distance sera toujours beaucoup plus petite , que lorsque ces feuilles d'or seront posées sur un des angles de la plaque : & quand les feuilles d'or sont au milieu , si l'on pose autour d'elles un anneau de métal de cinq à six pouces de diamètre , & d'un pouce ou deux d'épaisseur ; on aura beau approcher le tube électrique , on ne pourra jamais les attirer. La même chose arrivera , si au lieu de l'anneau on met d'équerre à droite & à gauche , à quatre ou cinq pouces de distance de ces feuilles , deux autres plaques carrées de quatre pouces de hauteur environ (voyez la figure 80) ; jamais le tube ne pourra attirer les feuilles , à

moins qu'on ne l'approche d'elles à la distance d'un demi-pouce : mais si pendant qu'on le présente à la distance d'un pié , quelqu'un ôte subitement l'anneau , ou les deux plaques posées d'équerre , les feuilles d'or voleront aussi-tôt vers le tube. Les conditions les plus favorables pour qu'un corps léger soit attiré , sont donc , 1^o. qu'il soit parfaitement non électrique.

2^o. Qu'il soit d'un très-petit volume.

3^o. Qu'il soit supporté par un corps non électrique , presque terminé en pointe , & suffisamment élevé.

4^o. Enfin , qu'il n'y ait point dans son voisinage d'autre corps non électrique plus près que lui du tube , qui puisse en détourner les émanations.

A l'attraction succede ordinairement la répulsion , c'est-à-dire , que lorsqu'une feuille d'or a été attirée par un tube , elle en est aussi-tôt repoussée , & s'en éloigne. Cette répulsion n'est guere sensible , quand l'électricité est foible ; mais dès qu'elle devient un peu plus forte , la feuille d'or ne manque guere d'être repoussée aussi-tôt qu'elle s'est assez approchée pour toucher le tube. Enfin , quand l'électricité est très-forte , il n'y a plus de contact entre la feuille & le tube , & la répulsion commence lorsque la feuille d'or s'en est approchée à deux ou trois pouces : dès ce moment cette feuille devient électrique par communication ; & lorsqu'elle commence à être repoussée , elle a acquis une atmosphère aussi dense que celle du tube : alors elle s'en éloigne , & reste suspendue au dessus de lui , jusqu'à ce qu'elle ait perdu la vertu qu'elle avoit acquise , soit peu après en la communiquant aux vapeurs humides répandues dans l'air ; soit subitement , en touchant à quelque corps non électrique ; elle se porte même vers ces sortes de corps , lorsqu'il s'en rencontre dans son voisinage , & il sembleroit qu'elle en seroit attirée ; mais il est aisé de reconnoître qu'elle n'a ce mouvement que parce qu'elle est elle-même devenue électrique , en lui présentant une autre petite feuille d'or battu , suspendue par une soie , qu'elle ne manque pas d'attirer sur le champ : ou bien parce qu'elle se précipite avec impétuosité sur le tube , si on en détruit subitement la

vertu en l'approchant de la flamme d'une chandelle.

On peut faire attirer & repousser de la même manière une feuille d'or, en la présentant à un grand tuyau de métal électrisé par communication : dans ce cas, lorsque la feuille d'or est repoussée & qu'elle voltige à une certaine distance au dessus du tuyau, il est facile de démontrer son *électricité*, en touchant du doigt le bout de ce tuyau, pour détruire la vertu ; car alors la feuille d'or suspendue s'y précipite : il suffit même de présenter le doigt à quelque distance du tuyau, pour faire cesser la répulsion & faire retomber la feuille d'or : si au lieu du doigt on présente la pointe aiguë d'un poinçon, la répulsion cessera beaucoup plus promptement, savoir, lorsque le poinçon sera encore éloigné de neuf à dix pouces.

Si on présente une feuille d'or carrée un peu large sous une grosse barre de fer horizontale, soutenue par des cordons de soie, & médiocrement électrisée, par le moyen d'une chaîne arrêtée au dessus du globe ; cette feuille sera attirée & repoussée ensuite, comme nous venons de le dire ; mais en tenant le doigt fort près au dessous d'elle pour la toucher à chaque fois qu'elle sera repoussée, on pourra parvenir à la rendre immobile & comme suspendue entre la barre & le doigt, sans qu'elle touche ni à l'une ni à l'autre : alors elle présente toujours la tranche & un de ses angles à la barre, & l'angle opposé est vers le doigt. Or il est vraisemblable qu'elle reste dans cet état, parce qu'elle communique au doigt autant de vertu électrique, qu'elle en reçoit continuellement de la barre, moins la quantité qui lui est nécessaire pour surpasser l'effort de la gravité.

Quand la feuille d'or repoussée par un tube de verre a communiqué à l'air ou à quelque corps non électrique la vertu qui lui avoit été communiquée, la répulsion cesse, comme nous l'avons dit ; alors la feuille recommence à être attirée, pour être pareillement repoussée, dès qu'elle sera devenue suffisamment électrique. On peut de cette manière promener une feuille d'or autour d'une chambre, en la repoussant par un tube bien électrisé, & la faire

bondir autant de fois qu'on voudra sur ce tube, en lui présentant le doigt chaque fois qu'elle sera repoussée.

On voit par ces observations, que l'attraction des feuilles d'or ne précède leur répulsion, que parce qu'il est nécessaire qu'elles acquièrent une atmosphère d'une densité égale à celle du tube électrique, auparavant que d'en être repoussées. Car si on met une feuille d'or dessus une glace bien sèche & d'une largeur médiocre, comme de cinq à six pouces, qu'on approche ensuite par dessous un tube nouvellement frotté, la feuille d'or s'enlèvera de dessus la glace, & continuera d'être repoussée par le tube, si on le lui présente, après avoir éloigné la glace. Or la feuille d'or posée sur la glace a été électrisée par communication (comme il le paroît en lui en présentant une autre petite suspendue par une soie), & elle n'a commencé à être repoussée de dessus la glace, que lorsqu'elle a été électrisée par le tube autant qu'il étoit possible ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle eût contracté une atmosphère d'une densité égale à celle du tube.

Lorsqu'un tube repousse une feuille d'or, si on lui substitue promptement un autre tube à-peu-près aussi électrisé que le premier, la feuille d'or continuera d'être repoussée à la même distance ; laquelle sera cependant un peu plus grande ou moindre, suivant que le nouveau tube sera plus ou moins électrisé que le premier : cependant si on substituoit un tube très-faiblement électrique, la feuille d'or ne seroit plus repoussée & retomberoit vers ce tube. De même si on présente à une feuille d'or repoussée un bâton de cire d'Espagne, ou un morceau d'ambre, qui n'ont jamais qu'une *électricité* médiocre, elle ne continuera pas d'être repoussée, & elle retombera vers ces corps. Cette différence avoit fait penser à quelques physiciens que la matière électrique, qui émane des corps résineux, étoit d'une nature différente de celle qui sort du verre ; mais on pense assez généralement aujourd'hui, que cette différence n'existe pas, & que ces effets auxquels on ne devoit guère s'attendre, ne sont dus qu'à l'inégale densité des

atmosphères électriques qui émanent du verre & des corps résineux.

Quand on présente deux ou plusieurs feuilles d'or à un tube bien électrisé, elles sont toutes attirées & également repoussées par ce tube ; mais alors elles se repoussent aussi mutuellement sans qu'il soit possible d'en faire joindre deux ensemble ; en sorte qu'elles s'écartent d'autant plus les unes des autres, qu'elles sont repoussées chacune à une plus grande distance du tube.

Si on fait attirer & repousser par un tube de verre une feuille d'or circulaire & découpée en franges fort menues jusqu'à son centre, toutes ces franges s'écarteront les unes des autres dans le temps de la répulsion, & divergeront d'autant plus que le tube sera plus fortement électrisé : la même chose arrivera à un morceau de duvet, de plume, & à tout autre corps semblable dont les parties pourront s'écarter.

De même si on attache à l'extrémité d'une barre de fer électrisée une aigrette formée par un assemblage de fils d'argent très-fins, tous les fils de cette aigrette s'écarteront les uns des autres, à mesure que l'on communiquera de l'électricité à la barre, & aucun d'eux ne se touchera.

Si on met de la poussière à l'extrémité de cette même barre de fer, elle sera toute chassée dès que la barre deviendra électrique ; ses parties s'écarteront les unes des autres dans ce mouvement de répulsion, & leur dissipation sera bien plus prompte si l'on présente le doigt à quelques pouces au dessus du petit monceau de poussière.

Enfin si on attache à l'extrémité de la barre un petit vaisseau de métal plein d'eau, garni d'un siphon dont la branche la plus longue soit extérieure & capillaire, l'eau qui ne peut couler que goutte à goutte par la branche de ce siphon, coulera d'un seul jet, lorsqu'elle sera devenue électrique avec la barre ; & se divisera en plusieurs filets très-fins, qui s'écarteront les uns des autres, comme les filets de l'aigrette.

Tous ces effets d'attraction & de répulsion ont aussi lieu dans le vuide, avec quelques circonstances particulières.

Il paroît donc, par tout ce que nous venons de dire de l'attraction & de la

répulsion, 1°. que les corps légers sont attirés par ceux qui sont électriques, jusqu'à ce qu'ils soient autant électrisés qu'eux par la communication, & que leurs atmosphères soient devenues aussi denses que celle du corps qui la leur a communiquée.

2°. Que dès le moment qu'ils ont acquis cette atmosphère, l'attraction cesse & la répulsion commence.

3°. Qu'il n'y a de répulsion qu'entre les corps qui sont devenus également électriques.

4°. Que cette répulsion dure tant que subsiste l'égalité de densité des atmosphères, & qu'elle cesse dès qu'on affoiblit l'une ou l'autre ; qu'alors l'attraction recommence jusqu'à ce que l'égalité de densité soit rétablie, d'où il résulte une nouvelle répulsion.

5°. Que la répulsion peut subsister entre deux corps qui ne se sont jamais attirés mutuellement, pourvu qu'ils aient des atmosphères également denses ; comme entre un nouveau tube de verre, & la feuille d'or repoussée ; entre deux feuilles d'or repoussées par un même ou par deux différens tubes ; entre deux tubes de verre frottés, & suspendus par des soies ; entre deux rubans de soie frottés & approchés l'un de l'autre ; enfin entre tous les corps électrisés par communication, & qui conservent leurs atmosphères électriques.

6°. Que la répulsion est d'autant plus forte entre deux corps électriques, c'est-à-dire, qu'ils s'éloignent davantage l'un de l'autre, qu'ils sont plus fortement électrisés ; en sorte que par les espaces dont ils s'écartent dans leurs différens degrés de répulsion, on peut estimer leurs forces réciproques électriques. On s'est servi avec avantage de cette propriété des corps électriques, pour mesurer leurs différens degrés d'électricité. Voyez ELECTROMETRE.

Nous ne saurions rapporter dans cet article toutes les découvertes que les Physiciens ont faites pendant ces dernières années sur l'électricité ; nous nous contentons d'avoir donné ici une idée générale de la distribution de cette matière dans les différens corps de la nature, & d'avoir exposé les effets de sa propriété attractive & répulsive. Nous examinerons ailleurs
ses

ses autres propriétés. Voyez COUP FOU-DROYANT, CONDUCTEUR, FEU ÉLECTRIQUE, MÉTÉORES. *Cet article est de M. LE MONNIER, médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, & de l'académie royale des Sciences, auteur des articles AIMANT, AIGUILLE, &c.*

ÉLECTRICITÉ MÉDICINALE. Dès le temps qu'on n'employoit encore que le tube de verre pour les expériences de l'électricité, quelques physiciens avoient recherché les effets qu'étoit capable de produire sur le corps humain la matiere électrique actuellement en action. Les découvertes furent très-bornées, parce que le frottement du tube ne donnoit pas des résultats d'expérience assez sensibles; mais à peine eût on substitué le globe de verre au tube, que les merveilles de l'électricité se développèrent plus sensiblement dans une longue suite d'expériences, & parurent dans un plus grand jour. Les aigrettes lumineuses, les torrens de lumiere qui sortirent des barres de fer électrisées, répandirent une odeur de phosphore qu'on n'a pas pu méconnoître. La salive lumineuse qui sort de la bouche d'une personne actuellement électrisée, le sang lumineux jaillissant d'une veine ouverte, la terrible commotion, la secoussé que fait sentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde; ces faits principaux, sans parler des autres, firent conclure que le corps humain étoit un des plus amples magasins de matiere électrique; que cette matiere y étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante; qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale & subite, ou d'une sorte d'explosion; qu'étant ainsi mise en action, elle parcouroit en un instant les plus petits canaux; qu'elle devoit par conséquent produire des changemens sur le fluide nerveux; & on a même soupçonné que la matiere de ce fluide contenue dans les nerfs des animaux, est de nature électrique. D'ailleurs l'idée que fournit le fourmillement produit dans les parties électrisées, a donné lieu à tenter quelque chose pour rendre l'électricité utile à la Médecine.

On s'est donc déterminé à appliquer le globe électrique à la Médecine, on a tenté

de guérir les paralytiques; M. l'abbé Nollet, avec M. de l'asône, de l'académie des Sciences, ont les premiers tenté ces expériences: leur exemple a été bientôt suivi par M. Morand & d'autres habiles physiciens.

On fit d'abord subir la commotion de Leyde plusieurs fois & plusieurs jours de suite, à différentes personnes de l'un & de l'autre sexe. Dans quelques-unes la commotion parut ne se faire que peu-à-peu & par gradation, dans les parties paralysées; d'autres la sentirent dès les premières expériences: presque tous eurent des douleurs sourdes, & une espèce de fourmillement dans les organes paralysés, plusieurs jours après que les expériences furent faites. Mais aucun ne fut guéri à Paris.

Dans ce temps M. le Cat, célèbre chirurgien de Rouen, fit part à l'académie royale des Sciences, dont il étoit correspondant, de la guérison d'un paralytique qu'il avoit électrisé. Le fait parut surprenant, & l'on pensa qu'il pourroit bien y avoir quelques circonstances dans certaines paralysies d'où dépendroit le succès de l'électricité.

M. Louis soutint à-peu-près dans le même temps, que l'on ne pouvoit guérir la paralysie par le moyen du globe électrique.

M. Jallabert, habile professeur de Physique à Geneve, communiqua à l'académie royale des Sciences dont il est correspondant, un fait des plus étonnans. C'est la guérison presque totale d'un bras paralytique & atrophié depuis plus de dix ans. M. Jallabert instruit des tentatives peu heureuses qu'on avoit faites à Paris & en divers autres lieux, en communiquant simplement aux malades la commotion de Leyde, comme on le fait ordinairement, voulut s'y prendre d'une autre maniere. Il électrisa fortement son paralytique; & de toutes les parties de la peau qui répondent aux différens muscles moteurs de l'avant-bras & du bras, il tira successivement un grand nombre d'étincelles. Dès les premiers jours le malade commença à remuer les doigts, & à faire quelquel'autre mouvement. Les expériences

ayant été continuées tous les jours de la même manière, la liberté & l'étendue des mouvemens de tout le bras paralytique, augmentèrent par gradation & assez rapidement; mais ce qui surprit le plus, ce fut de voir ce bras qui depuis long-temps étoit atrophié & en partie desséché, reprendre nourriture, grossir & redevenir presque semblable au bras sain: alors on observa qu'en tirant les étincelles sur les différens muscles de ce bras paralytique, il y paroissoit en même temps une agitation involontaire dans les fibres, une espèce de mouvement vermiculaire, ou comme un petit mouvement convulsif. Enfin le malade fut électrisé jusqu'à ce qu'il pût porter la main au chapeau, l'ôter de dessus sa tête & l'y remettre, & soulever encore certains corps pesans.

Le fait publié par M. Jallabert étoit trop authentique & trop intéressant, pour ne pas mériter beaucoup d'attention; il étoit, ce semble, confirmé par des expériences faites à Montpellier par M. de Sauvages, qui annonçoient le même succès. Mais comme depuis long-temps on a pris le sage parti de ne pas tirer des inductions trop précipitées, & de ne point annoncer de découvertes qu'elles ne soient constatées par un grand nombre de faits, l'académie royale des Sciences chargea M. l'abbé Nollet de répéter la nouvelle expérience, en suivant la méthode de M. Jallabert. M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, donna les ordres nécessaires pour que les expériences pussent être faites à l'hôtel royal des invalides. Elles y ont été suivies long-temps & avec beaucoup d'attention, sur un grand nombre de soldats paralytiques, en présence de plusieurs médecins & chirurgiens; mais le résultat n'en a pas été favorable, nulle guérison, pas même aucun effet qui la fit espérer. On a seulement observé ces mouvemens spontanés ou convulsifs dans les différens muscles d'où on tiroit les étincelles: ce qui est toujours un fait très-singulier.

[Les habiles gens, tels que M. l'abbé Nollet, ne sont pourtant pas aisément incrédules sur les ressources de la nature. Comme on maudoit d'Italie de très-belles choses concernant les bons effets de l'élec-

tricité médicale, ce célèbre académicien conçut le dessein de juger par lui-même de ces prodiges, dont il paroissoit qu'on avoit eu jusqu'alors le privilège exclusif au delà des Alpes. D'autres raisons littéraires concoururent à faire exécuter ce projet. M. l'abbé Nollet se rendit à Turin, opéra avec M. Bianchi, célèbre médecin de ce pays-là, répéta sur un grand nombre de malades les expériences électriques sans aucun succès marqué: ainsi tous les phénomènes, publiés à Turin en faveur de l'électricité médicale, restèrent sans preuves suffisantes, & même combattues par un témoignage authentique.

M. l'abbé Nollet étoit comme le député de tout l'ordre des Physiciens françois, allemands, anglois, de tous ceux en un mot qui ne voyoient dans aucune expérience la vertu curative de l'électricité. Il se transporta à Venise, où M. Pivati le plus célèbre orateur des guérisons électriques, exerce ses talens; le même dont on a vu l'ouvrage *electricitas medica* traduit en françois, auquel tous les bons zélateurs des nouvelles découvertes avoient fait accueil, parce qu'on ne le soupçonnoit pas d'infidélité, ou de broderie surabondante. Il étoit réservé à M. Nollet de bien pénétrer le vrai des choses: tout l'atelier de M. Pivati demeura sans action en présence du voyageur françois; on n'osa pas même tenter les opérations; & quand on vint à faire mention de la guérison fameuse de l'évêque de Sebraïco, il se trouva que le prélat n'avoit jamais été guéri par l'électricité; & quand M. l'abbé Nollet interrogea les personnes du pays sur les merveilles électriques de M. Pivati, il ne se trouva qu'un médecin de ses amis qui pût dire avoir vu quelque chose de réel: d'où il est bien aisé de conclure que l'électricité médicale n'a pas fort brillé à Venise. Restoit encore Bologne, où M. l'abbé Nollet poursuivit ces fantômes de guérisons. M. Veratti, médecin de cette ville, & aussi prévenu en faveur de la merveille, conversa de bonne foi avec l'académicien françois; & dans ces conférences le ton affirmatif des livres imprimés sur ce sujet, baissa beaucoup. Il ne resta plus que des doutes & des espérances.] Ce qui vient

d'être dit ; renfermé entre deux crochets , est tiré des *mémoires de Trévoux*, Avril 1751. art. 43.

De l'histoire de tous ces faits connus, il paroît résulter que la Médecine ne doit pas se flatter de tirer un grand avantage des nouvelles expériences de l'électricité. On n'est cependant pas en droit d'en conclure l'inutilité absolue ; peut-être n'y a-t-il qu'une espèce assez rare de paralysie qui puisse en attendre quelque secours, ou peut-être y a-t-il dans ces maladies quelque circonstance favorable qu'on n'a point encore apperçue, & sans laquelle point de succès. Le peu que l'on en a eu, suffit pour encourager à faire de nouvelles tentatives, non seulement dans le cas de paralysie, mais pour plusieurs autres maladies, où la raréfaction des liqueurs du corps humain, leur accélération dans les vaisseaux, l'augmentation de la transpiration insensible, la fonte des humeurs, les vives secousses, ou l'ébranlement des parties solides, pourroient être utiles : car un grand nombre d'expériences semblent prouver que tous ces effets sont dus à l'électricité appliquée au corps humain ; & d'ailleurs la matière électrique joue peut-être un plus grand rôle qu'on ne pense dans l'économie animale. (d)

* ELECTRIDES, f. m. pl. (*Myth. & Géogr. anc.*) îles supposées par la fable à l'embouchure du Pô. Ce fut dans une de ces îles que tomba Phaëton foudroyé. Le lac qui le reçut en avoit conservé une grande chaleur, & une odeur de soufre funeste aux oiseaux qui s'y expoient. On ajoute qu'on y trouvoit beaucoup d'ambre, en grec *ηλεκτρον*, d'où vient le nom d'*Electrides*.

ELECTRIQUE, adj. (*Physiq.*) on appelle ainsi tout ce qui reçoit ou communique l'électricité. Ainsi on dit *vertu électrique*, *matière électrique*, *corps électrique*, &c. Voyez ELECTRICITÉ.

ÉLECTRISER, v. act. (*Physiq.*) c'est donner à un corps la vertu électrique, ou l'électricité. Voyez ELECTRICITÉ.

ELECTROMETRE, f. m. (*Physiq.*) c'est le nom d'un instrument, qui sert à mesurer la force de l'électricité. Il est

formé des mots grecs, *ηλεκτρον*, *ambre*, & *μετρον*, *mesure*.

Avant que d'en donner la description, il est à propos de faire quelques réflexions sur les avantages qu'on retire dans la Physique des instrumens de cette espèce, c'est-à-dire, qui servent à mesurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on observe les effets.

L'ignorance où nous sommes sur la plupart des causes & sur la chaîne des effets qui en dépendent, fait que souvent nous croyons que tels & tels effets sont produits par différentes causes, lorsqu'ils résultent uniquement du plus ou moins de force de la même cause, comme on pourroit le prouver par des exemples sans nombre. On ne peut donc trop s'attacher dans la Physique à observer la parité des circonstances ; afin 1°. d'obvier aux variétés qui pourroient naître de la différence de ces circonstances, ou au moins de pouvoir reconnoître à quoi l'on peut attribuer ces variétés ; 2°. de pouvoir répéter les mêmes expériences, avec quelque certitude d'observer les mêmes phénomènes ; 3°. enfin pour les décrire de façon que les autres puissent avoir un succès semblable en les répétant, ou si cela n'arrive pas, qu'ils puissent démêler la cause qui les en a empêchés. Aussi voyons-nous souvent les plus grands Physiciens descendre, dans la description de leurs expériences, dans des détails qui peuvent sembler minutieux à des personnes qui ont peu étudié la nature, mais qui n'en paroissent pas moins nécessaires aux yeux de ceux qui l'ont suivie de plus près. Ils savent bien que dans plusieurs occasions les circonstances qui nous paroissent peu importantes, sont souvent celles qui produisent ces irrégularités que nous remarquons avec tant d'étonnement. On ne peut donc observer trop soigneusement la parité des circonstances. Mais comment le fera-t-on, si l'on n'a pas des moyens de s'assurer que la cause principale qui opère les phénomènes que l'on observe, est toujours à-peu-près la même, ou si elle change, quelle est la nature de ses variations ? Or, c'est à quoi on ne peut parvenir que par des instrumens tellement construits relativement

à la nature de cette cause, qu'ils nous indiquent aussi sûrement qu'il est possible ses divers changemens : on voit par-là combien il est utile de multiplier les instrumens de cette espece. On fait assez les avantages que l'on a retirés des barometres & des thermometres, depuis sur-tout qu'on a fait ces derniers sur des échelles, de maniere à pouvoir comparer leurs divers degrés de froid & de chaud dans différens climats.

Or s'il y a une partie de la Physique où un instrument de l'espece de ceux dont je viens de parler, soit nécessaire, c'est sûrement dans l'électricité qui est si changeante, tantôt forte, tantôt foible ; le seul changement de position des mains par rapport à l'équateur du globe que l'on frotte, l'augmente ou la diminue. Si donc l'on n'est pas en état d'estimer ou de connoître les variations de cette force, on sera à tout moment exposé à tirer de fausses conséquences des expériences les plus simples ; & il n'y a presque pas lieu de douter, que si plusieurs physiciens ont embrassé des sentimens différens sur divers phénomènes de l'électricité, c'est par cette raison ; parce que l'un ayant fait ses expériences avec une électricité plus forte que l'autre, cette seule différence dans la force a suffi pour en produire de telles dans les effets, qu'elles les ont portés à en déduire des conséquences très-différentes. Un *électrometre* les eût bientôt mis d'accord, en leur faisant voir que ces différences qu'ils ont observées, ne naissoient que de celle de la force électrique. Ceci nous montre clairement combien cet instrument est nécessaire pour faire avec quelque succès des expériences sur cette matiere. Il y a plus : c'est qu'avec des instrumens de cette espece bien construits & universels comme le thermometre, c'est-à-dire, dont on pourroit comparer les degrés d'élevation dans différens pays, on pourroit peut-être parvenir à décider une question importante ; savoir, si l'électricité a le même degré de force dans les différens climats ; si elle est plus forte dans les septentrionaux que dans les méridionaux, & de combien.

La nécessité de cet instrument étant

établie, il ne reste plus qu'à choisir parmi les divers phénomènes de l'électricité, celui qui est le plus propre à donner une mesure exacte & générale de la force électrique ; mais c'est ce qui n'est pas difficile à faire, la répulsion étant le seul dont on puisse faire usage dans cette vue. Car si l'on y emploie l'attraction, ce sera celle d'un corps soutenu ou par des non électriques ou par des électriques par eux-mêmes : dans le premier cas, à mesure que le corps sera attiré, il dérobera de l'électricité à celui qui l'attire, & ainsi cette vertu se perdant à chaque instant, on n'en pourra estimer la force : dans le second, le corps s'électrifant à mesure qu'il est attiré, & cet effet diminuant instantanément la force avec laquelle il est attiré, cette maniere ne pourra encore servir de mesure ; parce qu'on pourra attribuer à la diminution de l'électricité dans le corps attirant, ce qui sera produit uniquement par l'électrification du corps attiré ; si l'on se sert des aigrettes, elles augmenteront ou diminueront, non seulement selon le nombre & la figure des parties aiguës du système des corps électrisés, mais encore selon que les corps non électriques circonvoisins en feront plus ou moins près. De plus ces aigrettes étant formées par le fluide électrique qui s'échappe des corps électrisés, l'électricité diminuera d'autant plus, que ces corps auront un plus grand nombre de points ou de parties capables de rendre des aigrettes, & que ces parties seront plus aiguës. Ce moyen sera donc encore imparfait ; puisqu'outre son incertitude, on ne pourra en faire usage sans faire perdre aux corps électriques une partie de leur électricité. Enfin les étincelles n'en fournissent pas un plus certain ; car ces étincelles sont plus fortes ou plus foibles selon que la masse des corps électrisés est augmentée ou diminuée, selon que l'on les tire de parties plus ou moins lisses de la surface d'un même corps, ou que l'on les tire avec des corps qui approchent plus ou moins de la figure sphérique. Voy. ELECTRICITÉ. Il résulte de tout cela que la répulsion, comme je l'ai dit, est le seul moyen sûr & général dont on puisse

se servir pour mesurer la force électrique : c'est aussi celui que nous avons employé, M. le chevalier d'Arcy & moi dans l'instrument dont je donnerai la description dans un moment, & qui est, si je ne me trompe, le premier *électromètre* que l'on ait exécuté. Cependant on dira peut-être, comme je fais qu'on l'a déjà fait, qu'il est trop tôt de penser à un *électromètre*; qu'il faut avant toutes choses que ce que l'on veut mesurer soit saisissable de tout point, sans quoi la mesure ne fait qu'embrouiller. Mais je demanderai ce qu'on entend par *saisissable de tout point*: si on entend qu'un *électromètre* doit mesurer à la fois l'attraction, la répulsion, la grandeur des aigrettes, la force des étincelles, &c. c'est demander un être chimérique. Mais si l'on entend seulement qu'en mesurant la force électrique, ou en nous montrant ses variations, il doit nous indiquer toutes celles qui en doivent résulter dans les phénomènes dont je viens de faire mention, (lorsque toutes les circonstances restent absolument les mêmes,) on a raison; & c'est, je puis l'assurer, ce que fait l'*électromètre* dont il sera question dans cet article. Car si toutes les circonstances d'un système de corps électriques restent les mêmes ainsi que celles des corps qui les environnent; quand cet instrument marquera que la force électrique est augmentée, les aigrettes des corps électrisés deviendront plus grandes & plus vives, l'attraction sera plus forte, & les étincelles que l'on tirera avec le même corps & des mêmes points de la surface d'un des corps électrisés, seront aussi plus fortes, &c. Mais si l'on suppose la figure de ces corps changée, leur masse augmentée ou diminuée, & les corps circonvoisins plus près ou plus éloignés; alors l'*électromètre* n'indiquera ni ne pourra indiquer diverses variétés des phénomènes dont je viens de parler, qui résultent uniquement de ces changemens de masse, de figure, &c. parce qu'ils suffisent, comme je l'ai exposé plus haut, pour produire des différences dans ces phénomènes, quoique la force électrique soit toujours au même degré dans chaque partie qui compose le système des corps électrisés.

Il suit de tout ceci, qu'il n'est point trop tôt pour penser à un instrument servant à mesurer la force de l'électricité; que la répulsion nous fournit un moyen sûr & général de la faire; & qu'un *électromètre* construit en conséquence, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés; & c'est j'ose dire, ce qu'a fait l'*électromètre* suivant, nous ayant servi à M. d'Arcy & à moi à nous assurer de plusieurs faits, & entre autres de ceux-ci: savoir, 1°. que la force électrique est toujours comme les surfaces & non comme les masses: 2°. qu'elle a la propriété des fluides qui par les loix de pression se répandent toujours également quels que soient les canaux de communication, &c. Voyez ELECTRICITÉ. Voyez les Mémoires de l'Académie de 1749, page 63.

Description de l'électromètre. Dans un grand vase *A B* plein d'eau (*Pl. Phys. fig. 75.*) on plonge une bouteille *C D* de verre, que les marchands appellent *œuf philosophique*; à l'extrémité de cette bouteille, on adapte une verge *V* parfaitement cylindrique d'une ligne de diamètre & de douze pouces de long. Le vase *A B* se recouvre d'une plaque de laiton *H* percée d'un grand trou à son centre (qui est aussi celui du vase,) afin que la verge puisse passer à travers très-librement. Sur l'extrémité supérieure de la verge, on fait entrer une petite plaque circulaire *L* de laiton de 14 lignes $\frac{1}{2}$ de diamètre. L'œuf est plongé dans le vase *A B* (plein d'eau, comme je l'ai déjà dit) à une certaine profondeur, qui doit être telle, que l'instrument étant en repos, c'est-à-dire, n'étant pas électrique, l'extrémité inférieure de l'œuf soit fort près du fond du vase, sans cependant y toucher. Pour que l'œuf & la verge soient toujours dans une situation verticale, on met dans le premier du mercure qui sert de lest; par ce moyen le centre de gravité étant fort bas, le tout se tient perpendiculairement à l'horizon, & éprouve en haussant ou en baissant le moins de balancement qu'il est possible. Comme cet œuf, s'il n'en étoit empêché, iroit vers les bords du vase, & flotteroit tantôt d'un côté,

tantôt de l'autre, on l'oblige de rester au centre de la manière suivante. Sur la plaque *H* dont j'ai parlé, on fixe en croix des fils d'argent fort déliés, tels que ceux des micromètres; cette croix est formée par des fils doubles qui laissent entre eux au centre de la plaque un petit espace quarré, qui étant plus grand que le diamètre de la verge, lui permet de monter & de descendre entre ces fils, sans éprouver aucun frottement sensible, & cependant sans s'écarter du centre; il arrive même un effet fort singulier, c'est que lorsque toute la machine est bien électrique, la verge est contenue au milieu de ces fils presque sans y toucher, parce qu'étant électrique comme eux, elle les évite continuellement.

Après cette description, on imaginera sans peine comment cet instrument fait son effet, sur-tout si l'on réfléchit sur ce principe d'Hydrostatique, (voyez HYDROSTATIQUE,) qu'un corps plongé dans l'eau surnage ou s'y enfonce selon qu'un volume d'eau semblable à celui qu'il occupe est plus léger ou plus pesant que ce même corps. Il suit de ce principe qu'un volume d'eau égal à celui de l'œuf & de la partie de la verge qui trempe dans l'eau, lorsque le tout est en repos, pèse autant que l'œuf, la petite plaque & toute la verge; conséquemment si le tout s'élève d'un ponce, la puissance qui le soutiendra à cette hauteur, soutiendra un poids égal à un volume d'eau de la grosseur de la verge & d'un ponce de haut, puisque le volume d'eau que l'œuf & la verge occupent alors, est diminué de cette quantité. Si donc différentes puissances le soutiennent à 1, 2, 3, 4 ponces, &c. de hauteur au dessus du point de repos, ces puissances seront entre elles comme ces nombres, c'est-à-dire, doubles, triples, quadruples, &c. Or l'électricité produit le même effet sur cet instrument, c'est-à-dire, qu'elle fait la fonction d'une puissance qui le soutiendrait à 1, 2, 3, 4 ponces, &c. au dessus de son point de repos; on peut donc par son moyen mesurer tous les différens degrés de force de cette vertu. En effet, si l'on suppose pour un moment toute la machine composée

du vase *A B* de l'œuf, &c. posée comme elle est en *K*, dans la *fig. 76*, sur un récipient de verre, ou sur quelque autre matière qui ne laisse point passer l'électricité, & que le vase *A B* devienne électrique, la verge *V* le deviendra aussi, comme la plaque *L*. Mais tout le monde fait que les corps électriques se repoussent; ainsi la petite plaque *L* & la verge *V* étant repoussées par la grande plaque *H*, s'élèveront nécessairement plus ou moins selon que l'électricité sera plus forte ou plus foible. L'électricité sera donc alors, comme je l'ai dit plus haut, la fonction d'une puissance qui soutiendrait l'instrument à une certaine hauteur; & comme ces puissances sont proportionnelles aux hauteurs de l'instrument au dessus du point de repos, ces mêmes hauteurs seront aussi proportionnelles aux différentes forces électriques; ce qui prouve ce que j'ai avancé, que notre instrument mesure exactement tous les différens degrés de la force électrique; il est donc un véritable *électromètre*: mais il y a plus, cet *électromètre* peut être employé comme instrument, soit pour faire un grand nombre d'expériences sur l'électricité, soit pour déterminer les loix d'attraction, de répulsion, de diffusion, de transmission, &c. de l'électricité; propriété qui n'est pas moins importante que celle de mesurer la force électrique.

Manière de se servir de cet instrument. Les corps électriques ayant cet inconvénient, qu'on ne peut en approcher sans leur dérober l'électricité, il est clair que si l'on étoit assez près de l'*électromètre* pour juger de ses mouvemens avec précision, on lui enleveroit l'électricité. Afin donc de parer cet inconvénient, on place dans une partie de la chambre où l'on fait ses expériences, une grande lanterne dans laquelle on met une grosse bougie, qui projette sa lumière par un trou, sur un ou deux *électromètres* situés comme on le voit en *K* dans la *fig. 76*. Derrière ces *électromètres* on fixe un cadre *Q* très-solide, dont toute la partie *X* est de bois; elle peut être de toute autre matière opaque. Dans ce cadre on fait deux ouvertures rectangulaires ou fenêtres *F T*, on

met dans ces fenêtres des glaces GG qui ne font qu'adoucies ; & sur ces glaces , on marque des divisions très-précises avec de l'encre de la Chine bien noire.

Il faut que ce cadre soit toujours placé de façon que la projection des *électromètres* tombe sur ces glaces ; & au moyen de la figure conique qu'on donne à l'extrémité de la verge , elle y forme une ombre très-nette. Comme ces glaces sont transparentes , l'observateur placé derrière en F , voit de la manière la plus distincte toutes les différentes élévations de l'*électromètre* , & est par-là en état de juger avec la dernière précision de toutes ces variations. Le plan du cadre étant supposé perpendiculaire à l'horizon , & l'*électromètre* , ou plutôt sa verge , haussant & baissant dans un plan parallèle , il est évident que l'élévation & l'abaissement de l'ombre sont toujours proportionnels à ceux de l'*électromètre*. On sent facilement que le cadre que je viens de décrire pourroit n'avoir qu'une fenêtre ; mais l'*électromètre* pouvant aussi servir d'instrument , comme je l'ai dit , il est à propos qu'il y en ait deux , afin que l'*électromètre* véritable , & celui qui ne sert que d'instrument , étant plus près , on puisse les observer plus commodément : au reste , l'intervalle entre l'un & l'autre doit être tout au moins de 30 pouces.

On voit par la construction de cet *électromètre* , qu'il a les propriétés essentielles à un instrument de cette espèce ; car , 1^o. la force électrique étant très-foible , il faut un instrument très-mobile & fort sensible ; aussi un poids de 8 grains posé sur la petite plaque , le fait-il baisser de plus de 4 pouces.

La force électrique étant fort changeante , il faut un instrument , lequel n'agissant pas par saut , soit en état de donner à chaque instant ses variations ; & celui-ci tendant toujours au repos , & n'étant soutenu hors de cet état que par la répulsion des plaques , il baisse au même instant que cette répulsion diminue , & hausse de même aussi-tôt qu'elle augmente. C'est un fait dont des expériences sans nombre nous ont assurés , M. d'Arcy & moi.

Enfin il est universel ; car on voit que le véritable *électromètre* est la verge cylindrique V , qui détermine par le nombre de ses parties élevées au dessus du point de repos , la quantité de la force électrique. Or il n'est pas difficile d'avoir une verge cylindrique d'une ligne de diamètre. Il est vrai que le diamètre de la petite plaque L , & sa distance à la grande H au point de repos , peuvent produire quelques différences dans la répulsion ; mais il est facile d'observer toutes ces proportions : de sorte que tout le monde pourra faire un *électromètre* qui s'élevera de la même quantité pour la même force électrique : propriété qui me paroît une des plus remarquables de cet instrument , & qui est une de celles qui y font le plus à désirer , comme je l'ai remarqué au commencement de cet article.

On objectera peut-être que la différente densité de l'eau dans les différens climats , formera un obstacle à cette universalité. Il est clair cependant , que toutes les fois que l'on fera une verge qui descendra de 4 pouces pour 8 grains , on aura un *électromètre* qui indiquera à très-peu-près les mêmes degrés de la force électrique que le nôtre ; car quoique , dans un pays chaud , une pareille verge fût un peu plus repoussée , puisqu'elle seroit plus grosse que la nôtre , ce seroit d'une quantité si peu considérable , que cette répulsion ne pourroit entrer en comparaison avec celle de la plaque.

Enfin on pourra alléguer encore , que les différentes positions de l'*électromètre* par rapport au cadre & à la lanterne , changeront ses élévations apparentes , mais il est toujours facile d'avoir le rapport de ces élévations par la méthode suivante. Ayant placé l'*électromètre* , & arrangé le tout , comme pour faire des expériences , chargez la petite plaque de cet instrument de 8 grains , par exemple , & voyez de combien de degrés son ombre descend en conséquence sur le cadre ; la somme de ces degrés comparée à celle qu'un même poids aura fait parcourir à l'ombre d'un autre *électromètre* sur lequel on aura fait la même expérience , donnera le rapport précis de leurs élévations.

D'après cette description de l'*électromètre*, & de la manière de s'en servir, il pourra paroître à quelques personnes d'un usage peu commode, par les divers attentions qu'il exige, & par la nécessité où l'on est d'obscurcir le lieu où l'on fait ces expériences, pour pouvoir juger de ses élévations & de ses abaissemens : mais si l'on fait attention à la nature de l'électricité, & à l'impossibilité d'observer de près, comme je l'ai dit, les divers mouvemens des corps électriques, on verra que si cet instrument a quelque chose d'embarrassant dans son usage, c'est en quelque façon une suite nécessaire de la nature de la force électrique qu'il doit mesurer.

J'ai fait voir au commencement de cet article, que de tous les phénomènes des corps électriques la répulsion étoit le seul qui fournit un moyen sûr & général de mesurer la force de l'électricité. Cependant comme il y a des cas où l'on est indispensablement obligé d'employer les étincelles, tels que ceux, par exemple, où l'on veut, par leurs différentes grandeurs, juger des densités respectives du fluide électrique dans les corps entre lesquels ces étincelles partent, je crois devoir ajouter ici la description d'une espèce de *sphéromètre* ou *mesure-étincelles*, dont je me sers, & au moyen duquel on peut être à très-peu près sûr que les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles naissent uniquement des différentes forces de l'électricité, ce qu'on ne peut faire en les tirant à la manière ordinaire : car selon cette manière, on peut, quoique l'électricité reste toujours la même, on peut, dis-je, faire partir ces étincelles de plus près ou de plus loin, comme je l'ai dit, non seulement en les tirant de corps de figures & de volumes différens, mais encore en les tirant de parties plus ou moins lissées de la surface d'un même corps. L'instrument dont je viens de parler, est construit de la manière suivante.

Dans un tube de verre *TT* (*fig. 77.*) recouvert par les deux bouts de deux plaques *PS*, *PI*, se meut librement, mais sans jeu, une balle de métal *B*, adaptée à l'extrémité d'une verge de fer quar-
rée *VV* ; cette verge passe à travers un

trou de la même forme, percé dans la plaque *PS*, dans lequel elle s'ajuste parfaitement. On voit par cette disposition, qu'on peut bien faire mouvoir la balle dans le tube d'un bout vers l'autre, mais qu'on ne peut lui faire prendre d'autre mouvement. Sur l'extrémité de la verge *VV*, qui déborde la plaque *PS*, sont marqués des degrés, afin qu'on puisse juger de la distance où la balle se trouve de la plaque *PI* : on pourroit pour une plus grande précision, en place de ces degrés, adapter à l'extrémité de la verge une vis qui feroit la fonction du *micro-mètre*.

D'après la description de cet instrument, il est facile de concevoir comment on s'en sert, & comment il remédie aux inconvéniens que j'ai spécifiés plus haut. On voit en premier lieu, qu'en le prenant par le tube, & le faisant toucher par la plaque *PI* sur le corps électrique dont on veut tirer une étincelle, cette plaque s'électrise au même degré que ce corps, & qu'au moyen de la verge *VV*, on approche graduellement de la même plaque la balle *B* (qu'on en tenoit auparavant fort éloignée) jusqu'à ce que l'étincelle parte. Or cet effet arrivant dans l'instant précis où cette balle se trouve à la distance requise pour qu'il ait lieu, on reconnoît cette distance par le nombre de degrés marqués sur cette verge. On voit, 2^o. que ces distances ne peuvent venir ici que de la différence de la force électrique, parce que l'étincelle part toujours entre les mêmes corps ; la plaque *PI*, & la balle *B*, & que c'est toujours des mêmes points de la balle & de la plaque, puisque cette balle ne pouvant que s'en éloigner ou s'en approcher, les différens points de sa surface inférieure doivent toujours regarder les mêmes points respectifs de cette plaque. (*T*)

Il ne sera pas inutile de dire aussi quelques mots d'un *électromètre* fort simple, qui est de l'invention de M. Daniel Bernoulli, & duquel j'ai vu ce savant faire un usage très-heureux.

Cet instrument est un simple pese-liqueur, dont le corps submergé dans l'eau est de laiton & creux, de la grosseur d'un œuf ;
de

de ce corps monte une fleche graduée, large en tous sens d'environ une ligne: on a des plaques rondes & minces de métal qu'on peut mettre au bout de la fleche, dans une position horizontale; enfin, il y a au bas du corps plongé un petit crochet pour y suspendre de petits poids afin que l'instrument plonge dans l'eau, jusqu'à une certaine marque de la fleche. Pour faire usage de cet *électrometre*, on commence par suspendre au conducteur une grosse plaque de métal, épaisse d'environ deux lignes, & de quatre ou cinq pouces de diametre; on plonge l'*électrometre* dans un vase d'eau, après avoir mis au bout de la fleche une petite plaque mince d'environ deux pouces de diametre; on met ce vase sur une table, au dessous de la plaque suspendue au conducteur, & à une distance plus ou moins grande de cette plaque, comme de dix-huit à vingt pouces; si après cela on électrise la grosse plaque, elle attire la plaque mince de l'*électrometre*, celui-ci monte, & c'est cette élévation qui mesure la force de l'*électricité*. M. Bernoulli a appris de cette maniere plusieurs nouvelles propriétés; par exemple, en appliquant au haut de la fleche un autre rond du même métal & du même diametre, mais trois fois plus épais, il lui fallut diminuer le poids suspendu par le crochet plongé dans l'eau, & il remarqua que l'*électricité* élevoit l'*électrometre* également pour la plaque mince, & pour l'autre qui étoit trois fois plus épaisse; cela prouve, à ce qu'il semble, que l'*électricité* agit simplement sur les surfaces, sans entrer dans les substances des corps: il est remarquable que dans tous les aimans artificiels assez connus, que faisoit à Bâle un bon artiste nommé *Dietrich*, & qui étoient très-différens en grandeur, mais toujours d'une figure semblable, les forces de ces aimans se sont toujours trouvées pareillement proportionnelles à leurs surfaces ou aux racines cubiques des quarrés de leurs poids.

M. Bernoulli a ensuite diminué la distance entre les deux plaques rondes, & il nous a paru que les attractions étoient à-peu-près en raison réciproque des quarrés des distances; cependant en approchant

Tome XII,

peu à peu les deux plaques, l'attraction augmentoit toujours moins; enfin, après avoir cessé d'augmenter, elle commençoit à diminuer: ce résultat pouvoit paroître surprenant, mais ce qui l'explique, c'est que l'*électricité* du conducteur diminueoit elle-même par l'approche du corps non électrique, savoir de l'*électrometre*.

On peut varier ces expériences de plusieurs manieres, & il seroit bon que quelque physicien qui en auroit le loisir & la commodité, voulût en prendre la peine. Supposons, par exemple, qu'on isole le vase qui renferme l'*électrometre*: en ce cas, le conducteur ne perdra rien de son *électricité*, si on descend peu à peu la plaque suspendue, mais l'*électrometre* s'électrifiera insensiblement lui-même; l'attraction diminuera & se changera enfin en répulsion, & il sera à propos d'observer la relation qu'il y aura entre les distances, les attractions & les répulsions.

Je suppose encore qu'on ôte la plaque qui tient au conducteur, en isolant le vase de l'*électrometre* & en y conduisant le conducteur; alors le vase & l'*électrometre* feront électrisés, & il doit arriver que la surface de l'eau repoussera la petite plaque appliquée à l'*électrometre*, & que cet instrument s'élevera: il sera encore bon ici de remarquer la relation entre les élévations de l'*électrometre* & les distances initiales de la petite plaque depuis la surface de l'eau. (J. B.)

* L'*électrometre* de MM. d'Arcy & le Roy, dont nous avons parlé, a été adopté par quelques physiciens, mais plusieurs l'ont rejeté, l'ayant trouvé défectueux & peu exact; parmi ces derniers se trouve l'abbé Nollet, qui assure même qu'il n'est pas possible d'en faire un bon. Mais, si celui de MM. d'Arcy & le Roy ne se trouve pas juste (parce qu'il est trop composé & sujet à trop de frottement), il paroît qu'il n'est pas impossible, en se servant du même principe qu'ils ont employé pour faire le leur, d'en trouver un d'abord beaucoup plus simple & par conséquent beaucoup plus exact. Celui dont nous allons donner la description, a ces deux qualités: il est très-simple, & M. de Saussure qui en est l'inventeur,

nous assure qu'il l'a toujours trouvé très-exact.

Electrometre de M. de Saussure. On prend une petite planche de sapin, qui doit avoir deux piés de long, six pouces de large, & un demi-pouce d'épaisseur, sur laquelle on colle une feuille de papier blanc. On prendra une verge de laiton parfaitement cylindrique, qui aura aussi deux piés de long comme la planche & une demi-ligne d'épaisseur; on la fixera sur le milieu de la planche suivant sa longueur. Toute la longueur de cette planche sera divisée en pouces & en quarts de pouces, que l'on aura soin de marquer exactement de chaque côté de la verge.

On prendra après cela un fil de lin, très-délié, le plus égal qu'on pourra trouver & qui n'ait pas été lavé; on lui donnera la même longueur qu'à la planche; un des bouts sera attaché au haut de la verge de laiton, & on ajustera à l'autre bout une petite boule de liege qui ne pèsera qu'un quart de grain.

Cet instrument ainsi ajusté, se placera au milieu de la chambré avec un cordon de soie, qui ira d'une paroi à l'autre, auquel on le pendra. Alors si on établit avec une chaîne une communication du conducteur à la verge de laiton, il s'électrifiera, de même que la boule de liege, qui en s'éloignant de la planche, indiquera par la distance à laquelle elle en est, la force de l'électricité.

Mais afin de pouvoir la mesurer avec plus d'exactitude, il faut marquer un endroit vis-à-vis de cet instrument au bas & à quatre piés de la planche, où on placera l'œil, & d'où l'on verra à quel degré la boule répond à mesure qu'elle s'élève quand la force de l'électricité augmente, & d'où on la verra s'abaisser dès que cette force diminue, jusqu'à ce qu'enfin le fil soit vertical lorsque l'électricité sera tout-à-fait dissipée. (+)

ELECTROMETRE inventé par *M. LASSE*, Anglois. Voyez planche II, fig. 4, suppl. des planches.

A. Vaisseau de verre cylindrique de six pouces de long, & de seize de circonférence qu'on a substitué au globe.

B. La roue dont chaque révolution en fait faire quatre au cylindre.

C. Le conducteur.

D. Phiole bouchée.

E. Fil de cuivre qui aboutit à une plaque mince sur laquelle pose la phiole.

F. Pilier de l'*electrometre*; il est de bois & vuïdé en forme de cylindre environ les deux tiers de sa longueur: on le rend électrique en le faisant chauffer dans un four, en le faisant bouillir dans de l'huile de lin, & l'y remettant ensuite. Ce pilier étoit d'abord de cuivre, & il me réussit assez pour divers usages de la Médecine, mais l'ayant trouvé defectueux à quelques égards, je lui en ai substitué un de bois.

G. Cylindre de cuivre dont le bas est enchâssé dans le pilier.

H. Vis qui sert à l'arrêter.

I. Rainure dans laquelle on fait couler la vis pour hausser ou baisser l'*electrometre* selon la hauteur des phioles.

K. L'hémisphère de cuivre très-poli qui tient au conducteur.

L. Vis d'acier qui passe par le haut du cylindre, dont les pas sont éloignés d'environ $\frac{1}{4}$ de pouce l'un de l'autre.

M. Globe de cuivre poli qui tient à la vis *L*, en face de *K*: le poli de *K* & de *M* se détruit lorsque les explosions sont fortes, & il faut les repolir lorsque les expériences demandent de l'exactitude.

N. Echelle dont les divisions marquent les tours de la vis.

O. Plaque circulaire qui se meut avec la vis, & dont chaque tour répond aux divisions de l'échelle: elle est divisée en douze parties pour marquer celles de chaque tour.

Voici le principe selon lequel l'*electrometre* agit, il est très-simple. La phiole vernissée devient incapable d'amasser & de retenir au delà de la quantité de fluide électrique qu'exige l'expérience, lorsqu'il se fait une communication électrique ou non électrique de la vis *H* au fil d'archal *E* de la machine; & cette quantité est proportionnée à la distance de *K* & de *M*, au moyen de quoi on règle l'explosion & le choc.

Par exemple, si une personne tient d'une main un fil d'archal attaché à la vis *H*,

& de l'autre un autre fil d'archal attaché à la gance *E*, il n'éprouvera aucun choc, si *K* & *M* se touchent, quoique le vaisseau cylindrique *A* agisse avec beaucoup de force. Que s'il tourne la vis *L*, de manière que le globe *M* soit éloigné de *K* de $\frac{1}{16}$ de pouce ; il sentira un petit coup, & l'explosion se fera de *K* ou *M* : si *K* & *M* sont éloignés d'un pouce, la quantité du fluide électrique lors de l'explosion, augmentera au centuple. Par exemple, il paroît par l'expérience qu'on a faite, que si l'explosion se fait après quatre tours de la roue *B*, lorsque *M* est éloigné de *K* de $\frac{1}{4}$ de pouce, ou d'un tour de la vis, la même chose arrivera après que la roue aura fait huit tours, ou que *M* & *K* feront éloignés de $\frac{1}{2}$ de pouce : si *K* & *M* sont éloignés de trois tours de la vis, la roue en aura fait douze lors de l'explosion. La même chose arrivera tant que la distance de *K* & de *M* sera égale au pouvoir condensatif de la phiole, sans que la matière s'épuise : cet épuisement a lieu lorsque la phiole est tellement chargée, qu'une partie du fluide électrique s'échappe par son orifice ou par le conducteur dans l'air, & se communique à un corps non électrique : le nombre des tours de la roue, lorsque *K* & *M* sont dans les distances que j'ai dit ci-dessus, est plus ou moins nombreux, selon la température de l'air, l'état du vaisseau cylindrique, celui du couffinet contre lequel il frotte ; & celui de la phiole.

L'explosion de celle-ci est moins forte lorsque l'air est humide, que lorsqu'il est sec.

Moins la roue fait de tours, plus la machine a de force ; on peut déterminer par-là la différence qu'il y a entre deux machines.

Un fil d'archal vaut mieux en général qu'une chaîne, à moins qu'elle ne soit extrêmement serrée, parce que le fluide électrique se perd en passant d'un chaînon à l'autre.

On sait encore par expérience que la quantité du fluide électrique à chaque explosion, est proportionnée à la surface du vernis, à la grosseur de la phiole, de même qu'au nombre de celles qu'on emploie. Par exemple, si l'on découvre la phiole à

moitié de chaque côté, l'explosion se fera après que la roue aura fait la moitié moins de tours ; & si l'on emploie au lieu de la phiole *D*, une autre phiole dont le verre soit couvert du double, la roue fera une fois plus de tours : la même chose arrivera si l'on emploie deux phioles couvertes en place de *D* ; si l'on en emploie trois, le nombre des tours sera triple. (*Cet article est tiré des fournaux Anglois.*)

ELECTUAIRE, s. m. (*Pharm.*) L'*électuaire* est une composition pharmaceutique, destinée à l'usage intérieur, formée en incorporant une ou plusieurs poudres avec du miel ou du sirop, des extraits, des pulpes, des gelées, des robs, des conserves, & quelquefois des vins doux.

Les *électuaires* sont solides ou mous. Les premiers sont plus connus sous le nom de *tablettes*, & il est même commode de les distinguer par ce nom des *électuaires mous*. Voyez TABLETTE. Les seconds doivent être d'une consistance moyenne entre le sirop & le bol, & fort approchante de celle des marmelades de fruits bien cuites : c'est de ceux-ci que nous allons parler dans cet article.

L'*électuaire* est une forme de médicament très-anciennement employé en médecine. Galien en a décrit quelques-uns ; les *hiera*, les confectons, la thériaque d'Andromaque, le fameux antidote attribué à Mithridate, tous remèdes très-anciens, sont des *électuaires*.

Mais le nom même d'*électuaire* n'est pas de la même antiquité que l'usage du remède auquel nous le donnons aujourd'hui ; les Grecs & les Arabes l'ont toujours appelé *antidote*, quelque vertu médicinale particulière qu'il possédât, & ils en ont préparé assurément de toutes les diverses vertus observées ou imaginées dans les remèdes, de roborans, de cordiaux, de céphaliques, d'alexipharmaques, de cholagogues, d'hydragogues, de panchymagogues, d'emmenagogues, de narcotiques, &c.

Aelius Aurelianus a employé le mot *électuaire*, *electuarium* ; mais c'est un remède de la nature de notre looch, qu'il a désigné par ce nom. Voyez LOOCH.

Le nombre des *électuaires* a été poussé

jusqu'à un excès dont l'ignorance la plus profonde & la charlatanerie la plus impudente sont seuls capables. Le seul Myrepus nous en a décrit jusqu'à cinq cents onze dans son antidotaire. Les disciples des Arabes ne firent qu'encherir sur la prodigieuse fécondité de leurs maîtres, & les *électuaires* ne cessèrent de se multiplier jusqu'au temps où la chymie s'empara heureusement de la pharmacie, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on fût en état de découvrir & de démontrer que la plupart des *électuaires* étoient des préparations monstrueuses, souvent inutiles, quelquefois dangereuses, toujours très-dégoûtantes pour les malades.

En effet, l'*électuaire* a d'abord tous les inconvéniens des compositions comme telles : le plus grand de ces inconvéniens est celui qui dépend de l'action chymique ou menstruelle de certains ingrédients les uns sur les autres; action qui détruit leurs vertus respectives. (V. COMPOSITION, MÉLANGE, FORMULE.) Or ce défaut doit d'autant plus décréditer tous les *électuaires* anciens, que leurs auteurs n'avoient aucun secours pour l'éviter. Secondement, la consistance de quelques-uns est telle que ces remèdes sont exposés à un mouvement de fermentation qui dénature tous leurs ingrédients. Cet inconvénient a passé pour un bien dans quelques têtes, nous lui devons en effet la vertu de la thériaque *vieille* : mais si le hasard nous a bien servi à cet égard, car un produit utile de la fermentation de cent drogues est un vrai présent du hasard, il nous a nui dans tous les autres cas. Un *électuaire* qui a fermenté, est regardé par les connoisseurs comme un *électuaire* perdu; & voilà pourquoi la confection hamech, par exemple, telle qu'elle est décrite dans la pharmacopée de Paris, qui par sa consistance, doit nécessairement fermenter, est une préparation défectueuse. Troisièmement, la difficulté de faire avaler à des malades une once d'un remède aussi dégoûtant qu'un *électuaire*, doit être comprise pour beaucoup; or c'est-là la dose ordinaire de ce remède; & ne fût-elle que de deux gros, comme c'est en effet celle de quelques-uns, le tourment d'avaler deux gros

d'*électuaire* doit être épargné à un malade, s'il est possible.

Non seulement les Pharmaciens devenus chymistes arrêterent le débordement des *électuaires*, mais même ils entreprirent de réformer ceux qui étoient le plus en usage. Zwelfer chez les Allemands, le Fevre, Charas, Lémery, chez les François, se font sur-tout distingués par ce projet. Je n'appelle le travail de ces auteurs que *projet* ou *tentative*; parce que, soit qu'ils n'aient pas assez osé contre l'autorité de la véritable antiquité, & l'opinion unanime des médecins de leur temps; soit que les lumières de leur siècle ne fussent pas encore suffisantes pour produire une réforme complète; soit qu'il fût en effet impossible de faire un bon remède d'un *électuaire*, on peut avancer que les *électuaires* corrigés de ces auteurs sont encore des remèdes assez imparfaits.

Il me semble donc que tout considéré, on peut proposer de supprimer tous les *électuaires*, au moins de n'en retenir que le petit nombre qui sont le moins imparfaits, tels que le diascordium, le diaprum, le lenitif, & le catholicon double, &c. *Voyez les articles particuliers.*

Quand on veut faire un *électuaire*, on commence par préparer la poudre selon l'art (*Voyez* POUDRE); ensuite si elle ne doit être unie qu'à du miel ou à un sirop, on n'a qu'à la mêler avec soin au miel écumé (*Voyez* MIEL), ou au sirop qu'on a préparé d'autre part (*Voyez* SIROP.) Pour cela, on la répand à diverses reprises & peu à peu avec un tamis, & on l'introduit dans le miel ou dans le sirop, en *brassant* avec un bistortier. S'il doit entrer dans la composition de l'*électuaire* des pulpes, des extraits, des robs, &c. on délaie ces matières avec une partie du sirop ou du miel encore chaud, on incorpore les poudres de la manière que nous venons de dire, & on ajoute enfin le reste du sirop ou du miel. Les vins s'emploient à-peu-près de la même façon que les sirops & le miel, & quelquefois mêlés ensemble. On peut s'en servir aussi pour dissoudre certaines matières peu propres à être réduites en poudre, comme les sucres épaissis qui entrent dans la thériaque. V. THÉRIAQUE.

Tous ces mélanges se font à froid, ou sur un feu très-léger dans quelques cas. *V. les exemples particuliers.*

Il n'y a qu'une seule loi pour la perfection de l'*électuaire*, c'est que les poudres doivent être répandues très-uniformément, en sorte que l'*électuaire* ne soit pas grainé ou grumelé; on voit de quelle conséquence il est qu'on ne trouve pas dans une certaine portion d'un *électuaire* purgatif de petits amas de poudre composée ordinairement des purgatifs les plus violens.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des *électuaires* officinaux; on en prépare aussi de magistraux, mais qui sont plus connus sous le nom d'*opiate*. *V. OPIATE.* (b)

ÉLÉGANCE, f. f. (*Belles-Lettres.*) ce mot vient, selon quelques-uns, d'*electus*, choisi; on ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie: en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'*élégance* est un résultat de la justesse & de l'agrément. On emploie ce mot dans la sculpture & dans la peinture. On oppoisoit *elegans signum* à *signum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étoient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide & mal terminée. Mais la sévérité des premiers Romains donna à ce mot *elegantia*, un sens odieux. Ils regardoient l'*élégance* en tout genre, comme une afféterie, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps: *vittii, non laudis fuit*, dit Aulu-Gelle. Ils appelloient un homme *élégant*, à-peu-près ce que nous appelons aujourd'hui un petit-maître, *bellus homuncio*, & ce que les Anglois appellent un *beau*. Mais vers le temps de Cicéron, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *élégant* étoit toujours une louange. Cicéron se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli; on disoit même alors un *repas élégant*, ce qui ne se diroit guere parmi nous. Ce terme est consacré en françois, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, & principalement à la poésie. Il ne signifie pas en peinture & en sculpture précisément la même chose

que *grace*. Ce terme *grace* se dit particulièrement du visage, & on ne dit pas un *visage élégant*, comme des contours *élégans*: la raison en est que la *grace* a toujours quelque chose d'animé; & c'est dans le visage que paroît l'ame; ainsi on ne dit pas une *démarche élégante*, parce que la *démarche* est animée.

L'*élégance* d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre & le choix des paroles. Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours *élégant*. Des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires, nécessairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être *élégant* sans être un bon discours, l'*élégance* n'étant en effet que le mérite des paroles; mais un discours ne peut être absolument bon sans être *élégant*.

L'*élégance* est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie principale de cette harmonie si nécessaire aux vers. Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans *élégance*, sans pureté, sans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'est *élégant*: c'est un des principaux mérites de Virgile: Horace est bien moins *élégant* dans ses satyres, dans ses épîtres; aussi est-il moins poëte, *sermoni propior*.

Le grand point dans la poésie & dans l'art oratoire, est que l'*élégance* ne fasse jamais tort à la force; & le poëte en cela, comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur: car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes. Il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'*élégance* de l'expression: c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que si l'*élégance* a toujours l'air facile, tout ce qui a cet air facile & naturel, n'est cependant pas *élégant*. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que, *la cigale ayant chanté tout l'été, & maître corbeau sur un arbre perché.*

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'*élégance* ? c'est que cette naïveté est dépourvue de mots choisis & d'harmonie. *Amans heureux, voulez-vous voyager ? que ce soit aux rives prochaines ;* & cent autres traits, ont avec d'autres mérites celui de l'*élégance*.

On dit rarement d'une comédie qu'elle est écrite *élégamment*. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier, excluent ce mérite, propre à toute autre poésie. L'*élégance* sembleroit faire tort au comique : on ne rit point d'une chose *élégamment* dite ; cependant la plupart des vers de l'*Amphitruon* de Molière, excepté ceux de pure plaisanterie, sont *élégants*. Le mélange des dieux & des hommes dans cette pièce unique en son genre, & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en sont peut-être la cause.

Un madrigal doit bien plutôt être *élégant* qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque chose des stances, & que l'épigramme tient du comique ; l'un est fait pour exprimer un sentiment délicat, & l'autre un ridicule.

Dans le sublime, il ne faut pas que l'*élégance* se remarque, elle l'affoiblirait. Si on avoit loué l'*élégance* du Jupiter-Olympien de Phidias, c'eût été en faire une satire. L'*élégance* de la Vénus de Praxitèle pouvoit être remarquée. V. ELOQUENCE, ELOQUENT, STYLE, GOUT, &c. Cet article est de M. DE VOLTAIRE.

Nous allons en joindre un de M. Marмонтel sur le même mot.

L'*élégance* du style suppose l'exacritude, la justesse & la pureté, c'est-à-dire, la fidélité la plus sévère aux règles de la langue, au sens de la pensée, aux loix de l'usage & du goût, accord d'où résulte la correction du style ; mais tout cela contribue à l'*élégance* & n'y suffit pas. Elle exige encore une liberté noble, un air facile & naturel, qui, sans nuire à la correction, en déguise l'étude & la gêne. Le style de Despréaux est correct, celui de Racine & de Quinault est *élégant*. « L'*élégance* consiste, dit l'auteur des » *Synonymes François*, dans un tour de » pensée noble & poli, rendu par des

» expressions châtiées, coulantes & gracieuses à l'oreille. » Disons mieux : c'est la réunion de toutes les graces du style, & c'est par-là qu'un ouvrage relu sans cesse, est sans cesse nouveau.

La langueur & la mollesse du style sont les écueils voisins de l'*élégance* ; & parmi ceux qui la recherchent, il en est peu qui les évitent : pour donner de l'aisance à l'expression, ils la rendent lâche & diffuse ; leur style est poli, mais efféminé. La première cause de cette foiblesse est dans la manière de concevoir & de sentir. Tout ce qu'on peut exiger de l'*élégance*, c'est de ne pas énerver le sentiment ou la pensée, mais on ne doit pas s'attendre qu'elle donne de la chaleur ou de la force à ce qui n'en a pas.

Le point essentiel & difficile, est de concilier l'*élégance* avec le naturel. L'*élégance* suppose le choix de l'expression : or, le moyen de choisir, quand l'expression naturelle est unique ? Le moyen d'accorder cette vérité, ce naturel, avec toutes les convenances des mœurs, de l'usage & du goût ; avec ces idées factices de bienséances & de noblesse qui varient d'un siècle à l'autre, & qui font loi dans tous les temps ? Comment faire parler naturellement un villageois, un homme du peuple, sans blesser la délicatesse d'un homme poli, cultivé ?

C'est-là sans doute une des plus grandes difficultés de l'art, & peu d'écrivains ont su la vaincre. Toutefois il y en a deux moyens : le choix des idées & des choses, & le talent de placer les mots. Le style n'est le plus souvent bas & commun que par les idées. Dire comme tout le monde, ce que tout le monde a pensé, ce n'est pas la peine d'écrire ; vouloir dire des choses communes d'une façon nouvelle, & qui n'appartienne qu'à nous, c'est courir le risque d'être précieux, affecté, peu naturel ; dire des choses que nous avons tous confusément dans l'ame, mais que personne n'a pris soin encore de démêler, d'exprimer, de placer à propos ; les dire dans les termes les plus simples, & en apparence les moins recherchés, c'est le moyen d'être à la fois naturel & ingénieux.

Le sage est ménager du temps & des paroles.

Qui ne l'eût pas dit comme la Fontaine ?
Qui n'eût pas dit comme lui.

Qu'un ami véritable est une douce chose ;

Qu'il cherche nos besoins au fond de notre cœur ?

ou plutôt qui l'eût dit avec cette vérité si touchante ?

Le moyen le plus sûr d'avoir un style à soi, ce seroit de s'exprimer comme la nature, & le poète que je viens de citer en est la preuve & l'exemple ; mais si *le vrai seul est aimable*, il faut avouer qu'il ne l'est pas toujours. Il est donc important de choisir dans la nature des détails dignes de plaire, & dont l'expression naïve & simple n'ait rien de grossier ni de bas : par exemple, tout ce qu'on peint des mœurs des villageois doit être vrai sans être dégoûtant ; & il y a moyen de donner à ces détails de la grâce & de la noblesse.

Il en est du moral comme du physique ; & si la nature est choisie avec goût, les mots qui doivent l'exprimer, seront décens & gracieux comme elle. L'art de placer, d'assortir les mots, de les relever l'un par l'autre, de ménager à celui qui manque de clarté, de couleur, de noblesse, le reflet d'un terme plus noble, plus lumineux, plus coloré, cet art, dis-je, ne peut se prescrire ; c'est l'étude de l'exercice qui le donne, secondé du talent, sans lequel l'exemple est infructueux, & le travail même inutile.

On demande pourquoi il est des auteurs dont le style a moins vieilli que celui de leurs contemporains ; en voici la cause : il est rare que l'usage retranche d'une langue les termes qui réunissent l'harmonie, le coloris & la clarté : quoique bizarre dans ses décisions, l'usage ne laisse pas de prendre assez souvent conseil de l'esprit, & surtout de l'oreille : on peut donc compter assez sur le pouvoir du sentiment & de la raison pour garantir qu'à mérite égal, celui des poètes qui dans le choix des

termes aura le plus d'égard à la clarté, au coloris, à l'harmonie, fera celui qui vieillira le moins.

Un fort opposé attend ces écrivains qui s'empresent à saisir les mots dès qu'ils viennent d'éclorre & avant même qu'ils soient reçus. Ces mots que la Bruyère appelle *aventuriers*, qui font d'abord quelque fortune dans le monde, & qui s'éclipsent au bout de six mois, sont dans le style, comme dans les tableaux ces couleurs brillantes & fragiles, qui après nous avoir séduits quelque temps, noircissent & font une tache. Le secret de Pascal est d'avoir bien choisi ses couleurs.

Le dictionnaire d'un écrivain, ce sont les poètes, les historiens, les orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. C'est-là qu'il doit étudier les fineses, les délicatesses, les richesses de sa langue ; non pas à mesure qu'il en a besoin, mais avant de prendre la plume ; non pas pour se faire un style des débris de leurs phrases & de leurs vers mutilés, mais pour saisir avec précision le sens des termes & leurs rapports, leur opposition, leur analogie, leur caractère & leurs nuances, l'étendue & les limites des idées qu'on y attache, l'art de les placer, de les combiner, de les faire valoir l'un par l'autre, en un mot d'en former un tissu où la nature vienne se peindre, comme sur la toile, sans que l'art paroisse y avoir mis la main. Pour cela ce n'est pas assez d'une lecture indolente & superficielle, il faut une étude sérieuse & profondément réfléchie. Cette étude seroit pénible autant qu'ennuyeuse si elle étoit isolée ; mais en étudiant les modèles on étudie tout l'art à la fois, & ce qu'il y a de sec & d'abstrait s'apprend sans qu'on s'en aperçoive, dans le temps même qu'on admire ce qu'il a de plus ravissant.

ELEGANCE, (Peinture.) L'*élégance* en peinture, consiste principalement dans la beauté du choix, & la délicatesse de l'exécution : c'est donc une manière d'être qui embellit les objets ou dans le dessin ou dans la forme, ou dans la couleur, ou dans tous les trois ensemble, sans en détruire le vrai. Heureux présent du ciel, qu'on tient de la naissance, & qui ne dépend ni des

maîtres ni des préceptes ! Le goût naturel donne l'*élégance* aux ouvrages de l'artiste, le goût la fait sentir à l'amateur.

Cette partie de la peinture brille admirablement dans l'antique & dans Raphaël. N'imaginons pas néanmoins, par cette raison, qu'elle soit nécessairement fondée sur la correction du dessin, & qu'elle lui soit toujours subordonnée ; elle peut se trouver éminemment dans des ouvrages qui sont d'ailleurs négligés. Elle se trouve par exemple, dans la plupart des tableaux du Corrège, où ce célèbre maître peche souvent contre la justesse des proportions, tandis que dans ces mêmes tableaux il se montre par ses contours coulans, légers & sinueux, un peintre plein de graces & d'*élégance*. Voyez *Corrège, au mot ECOLE LOMBARDE*.

Cependant celui qui joint l'*élégance* à la correction, attache encore davantage par cette perfection nos avides regards. Un peintre de cet ordre élève notre esprit, après l'avoir agréablement étonné, remplit notre attente, & touche presque au sublime de l'art. *Article de M. le Chevalier de JAUCOURT*.

ELEGIAQUE, adj. (*Belles-Lettres*.) se dit de ce qui appartient à l'élegie, & s'applique plus particulièrement à l'espece de vers qui entroit dans l'élegie des anciens, & qui consistoit dans une suite de distiques formés d'un hexametre & d'un pentametre. Voyez les mots **ELÉGIE**, **DISTIQUE**, &c.

Cette forme de vers a été en usage de très-bonne heure dans les élégies, & Horace dit qu'on en ignore l'auteur.

Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor

Grammatici certant, & adhuc sub judice lis est.

Il avoit dit auparavant que la forme du distique avoit d'abord été employée pour exprimer la plainte, & qu'elle le fut ensuite aussi pour exprimer la satisfaction & la joie ;

Versibus impariter junctis querimonia primum,

Post etiam inclusa est voti sententia compos,

Sur quoi nous proposons aux savans les questions suivantes : 1°. Pourquoi les anciens avoient-ils pris d'abord cette forme de vers pour les élégies tristes ? Est-ce parce que l'uniformité des distiques, les repos qui se succèdent à intervalles égaux, & l'espece de monotonie qui y regne, rendoient cette forme propre à exprimer l'abattement & la langueur qu'inspire la tristesse ? 2°. Pourquoi ces mêmes vers ont-ils ensuite été employés à exprimer les sentimens d'une ame contente ? Seroit-ce que cette même forme, ou du moins le vers pentametre qui y entre, auroit une sorte de légèreté & de facilité propres à exprimer la joie ? seroit-ce qu'à mesure que les hommes se sont corrompus, l'expression des sentimens tendres & vrais est devenue moins commune & moins touchante, & qu'en conséquence la forme des vers consacrés à la tristesse, a été employée par les poètes (bien ou mal-à-propos) à exprimer un sentiment contraire, par une bizarrerie à-peu-près semblable à celle qui a porté nos musiciens modernes à composer des sonates pour la flûte, instrument dont le caractère sembloit être d'exprimer la tendresse & la tristesse ? (O)

M. Marmontel nous a communiqué sur ce sujet les réflexions suivantes. L'inégalité des vers *élegiaques* les distingue, dit-il, des vers héroïques, dont la marche soutenue caractérise la majesté :

*Arma, gravi numero, violentaque bella
parabam*

Edere, materia conveniente modis.

Par erat inferior versus: risisse Cupido

Dicitur, atque unum subripuisse pedem.
Ovid. *Am. lib. I el. 1.*

Mais comment cette mesure pouvoit-elle peindre également deux affections de l'ame opposées ? c'est ce qui est encore sensible pour nos oreilles, continue M. Marmontel, malgré l'altération de la prosodie latine dans notre prononciation.

La tristesse & la joie ont cela de commun, que leurs mouvemens sont inégaux & fréquemment interrompus ; l'un & l'autre suspendent la respiration, coupent la
voix,

voix, rompent la mesure : l'une s'affoiblit, expire & tombe; l'autre s'anime, tressaille & s'élance. Or le vers pentametre a cette propriété, que ses interruptions peuvent être ou des chûtes ou des élans, suivant l'expression qu'on lui donne : la mesure en est donc également docile à peindre les mouvemens de la tristesse & de la joie. Mais comme dans la nature les mouvemens de l'une & de l'autre ne sont pas aussi fréquemment interrompus que ceux du vers pentametre, on y a joint, pour les suspendre & les soutenir, la mesure ferme du vers héroïque : delà le mélange alternatif de ces deux vers dans l'élegie.

Cependant le pathétique en général se peint encore mieux dans le vers iambe, dont la mesure simple & variée approche de la nature, autant que l'art du vers peut en approcher; & il est vraisemblable que si ce vers n'a pas eu la préférence dans le genre *élégiaque*, comme dans le dramatique, c'est que l'élegie étoit mise en chant.

Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poètes *élégiaques*; mais il ne parle que du style, *mihî tersus atque elegans maxime videtur*. Pline le jeune préfère Catulle, sans doute pour des élégies qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Ce que nous connoissons de lui de plus délicat & de plus touchant, ne peut guere être mis que dans la classe des madrigaux. Voyez MADRIGAL. Nous n'avons d'élégies de Catulle, que quelques vers à Orthalus sur la mort de son frere; la chevelure de Bérénice, élégie foible, imitée de Callimaque; une épître à Mallius, où sa douleur, sa reconnoissance & ses amours sont comme entrelassés de l'histoire de Laodamie, avec assez peu d'art & de goût; enfin l'aventure d'Ariane & de Thésée, épisode enchâssée dans son poëme sur les noces de Thétis, contre toutes les regles de l'ordonnance, des proportions & du dessin. Tous ces morceaux sont des modes du style *élégiaque*; mais par le fond des choses, ils ne méritent pas même, à notre avis, que l'on nomme Catulle à côté de Tibulle & de Properce : aussi, M. l'abbé Souhai ne l'a-t-il pas compté parmi les *élégiaques* latins. (*Mém. de l'acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, tome VII.*)

Tome XII.

Le même auteur dit que Tibulle est le seul qui ait connu & exprimé parfaitement le vrai caractère de l'élegie, en quoi nous osons n'être pas de son avis; plus éloignés encore du sentiment de ceux qui donnent la préférence à Ovide. Voyez ÉLÉGIE. Le seul avantage qu'Ovide ait eu sur ses rivaux, est celui de l'invention; car ils n'ont fait le plus souvent qu'imiter les Grecs, tels que Mimnerme & Callimaque. Mais Ovide, quoique inventeur, avoit pour guides & pour exemples Tibulle & Properce, qui venoient d'écrire avant lui : secours important, dont il n'a pas toujours profité.

Si l'on demande quel est l'ordre dans lequel ces poètes se sont succédés, il est marqué dans ces vers d'Ovide. *Trist. lib. IV. el. 20.*

. *Nec amara Tibullo
Tempus amicitiae fata dedere meae;
Successor fuit hic tibi, Galle, Pro-
percius illi;
Quartus ab his serie temporis ipse fui.*

Il ne nous reste rien de ce Gallus; mais si c'est le même que le Gallus, ami de Properce, il a dû être le plus véhément de tous les poètes *élégiaques*, comme il a été le plus dur, au jugement de Quintilien. *Article de M. MARMONTEL.*

M. l'abbé Souhai divise les *élégiaques* grecs en deux classes: l'une comprend ceux qui à la vérité ont fait des élégies, mais qui sont plus connus par d'autres genres de littérature; & l'autre renferme ceux qui s'étant plus particulièrement adonnés à l'élegie, méritent aussi plus proprement le titre d'*élégiaques*. Il compte dans la première classe Archiloque, Clonas, Polymnestus, Sapho, Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Melanthus, Alexandre Etolien, Platon, Aristote, Antimaque, Euphorion, Eratosthene, & Parthénus; & dans la seconde classe, Callinus, Mimnerme, Tyrtée, Périandre, Solon, Saccadas, Xénophane, Simonide, Evenus, Critias, Denis Chaius, Philetas & Callimaque; Myro de Bizance, Hermianax, &c. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tome VII.*

K

Les poètes flamands se font distingués parmi les modernes par leurs élégies latines. Celles de Biderman, de Grotius & de Vallius, approchent du goût de la belle antiquité. Madame de la Suze & madame Deshoullieres se font aussi exercées dans ce genre, dans lequel les Anglois n'ont rien que quelques pieces fugitives de Milton. (G)

ELÉGIAQUE, (*Musique des anc.*) nome ou air de flûte triste & plaintif.

ELÉGIE, f. f. (*Belles-Lettres.*) petit poème dont les plaintes & la douleur sont le principal caractère.

*La plaintive élégie en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.*

Boil. *Art poét.*

Nous disons *le principal caractère*, car bien que ce poème se fixe ordinairement aux objets lugubres, il ne s'y borne pourtant pas uniquement :

*Elle peint des amans la joie & la tristesse,
Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse.*

Ibidem.

Les grammairiens sont partagés sur l'étymologie de ce nom : Vossius, après Dydime, le tire du grec $\epsilon\epsilon$ *λέγειν*, dire hélas. L'élégie fut ainsi nommée, parce qu'elle étoit remplie de l'exclamation $\epsilon\epsilon$, si familière aux poètes tragiques, & qui échappe si naturellement aux personnes affligées.

Le vrai caractère de l'élégie consiste dans la vivacité des pensées, dans la délicatesse des sentimens, dans la simplicité des expressions.

La diction dans l'élégie doit être nette, aisée & claire, tendre & pathétique ; peindre les mœurs, n'admettre ni pointes ni jeux de mots ; & le sens de chaque pensée (au moins dans l'élégie latine) doit être renfermé dans chaque distique. Voyez *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*, tom. VII. (G)

L'élégie dans sa simplicité touchante &

noble, réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination & le sentiment ; c'est cependant, depuis la renaissance des Lettres, l'un des genres de poésie qu'on a le plus négligés : on y a de plus attaché l'idée d'une tristesse fade, soit qu'on ne distingue pas assez la tendresse de la fadeur ; soit que les poètes, sur l'exemple de quelques cette opinion s'est établie, aient pris eux-mêmes le style doucereux pour le style tendre.

Il n'est donc pas inutile de développer ici le caractère de l'élégie, d'après les modèles de l'antiquité.

Comme les froids législateurs de la poésie n'ont pas jugé l'élégie digne de leur sévérité, elle jouit encore de la liberté de son premier âge. Grave ou légère, tendre ou badine, passionnée ou tranquille, riante ou plaintive à son gré, il n'est point de ton, depuis l'héroïque jusqu'au familier, qu'il ne lui soit permis de prendre. Properce y a décrit en passant la formation de l'univers ; Tibulle les tourmens du tartare ; l'un & l'autre en ont fait des tableaux dignes tour-à-tour de Raphaël, du Corrège & de l'Albane : Ovide ne cesse d'y jouer avec les fleches de l'amour.

Cependant pour en déterminer le caractère par quelques traits plus marqués, nous la diviserons en trois genres, le passionné, le tendre & le gracieux.

Dans tous les trois elle prend également le ton de la douleur & de la joie ; car c'est sur-tout dans l'élégie que l'amour est un enfant qui pour rien s'irrite, s'apaise, qui pleure & rit en même temps. Par la même raison, le tendre, le passionné, le gracieux, ne sont pas des genres incompatibles dans l'élégie amoureuse ; mais dans leur mélange il y a des nuances, des passages, des gradations à ménager. Dans la même situation où l'on dit *torqueor, infelix!* on ne doit pas comparer la rougeur de sa maîtresse convaincue d'infidélité, à *la couleur du ciel, au lever de l'aurore, à l'éclat des roses parmi les lis*, &c. (Ovid. *amor. lib. II. el. 5.*) Au moment où l'on crie à ses amis : *Enchaînez-moi, je suis un furieux, j'ai battu ma maîtresse*, on ne doit penser ni aux fureurs d'Oreste, ni à celles d'Ajax. (Ov. *lib. I. el. 7.*

Que ces écarts sont bien plus naturels dans Properce ! On m'enleve ce que j'aime, dit-il à son ami, & tu me défends les larmes ! Il n'y a d'injures sensibles qu'en amour c'est par-là qu'ont commencé les guerres, c'est par-là qu'a péri Troye Mais pourquoi recourir à l'exemple des Grecs ? c'est toi, Romulus, qui nous as donné celui du crime ; en enlevant les Sabines, tu appris à tes neveux à nous enlever nos amantes, &c. (Lib. II. el. 7.)

En général, le sentiment domine dans le genre passionné, c'est le caractère de Properce ; l'imagination domine dans le gracieux, c'est le caractère d'Ovide. Dans le premier l'imagination modeste & soumise ne se joint au sentiment que pour l'embellir, & se cache en l'embellissant, *subsequiturque*. Dans le second le sentiment humble & docile ne se joint à l'imagination que pour l'animer, & se laisse couvrir des fleurs qu'elle répand à pleines mains. Un coloris trop brillant refroidiroit l'un, comme un pathétique trop fort obscurciroit l'autre. La passion rejette la parure des graces, les graces sont effrayées de l'air sombre de la passion ; mais une émotion douce ne les rend que plus touchantes & plus vives : c'est ainsi qu'elles règnent dans l'*élégie* tendre, & c'est le genre de Tibulle.

C'est pour avoir donné à un sentiment foible le ton du sentiment passionné, que l'*élégie* est devenue fade. Rien n'est plus insipide qu'un désespoir de sang-froid. On a cru que le pathétique étoit dans les mots : il est dans les tours & dans les mouvemens du style. Ce regret de Properce après s'être éloigné de Cinthie,

Nonne fuit melius dominæ pervincere mores ?

ce regret, dis-je, seroit froid. Mais combien la réflexion l'anime.

Quamvis dura, tamen rara puella fuit.

C'est une étude bien intéressante que celle des mouvemens de l'ame dans les *élégies*

de ce poëte, & de Tibulle son rival ! Je veux, dit Ovide, que quelque jeune homme blessé des mêmes traits que moi, reconnoisse dans mes vers tous les signes de sa flamme, & qu'il s'écrie après un long étonnement : Qui peut avoir appris à ce poëte à si bien peindre mes malheurs ? C'est la regle générale de la poésie pathétique. Ovide la donne ; Tibulle & Properce la suivent, & la suivent bien mieux que lui.

Quelques poëtes modernes se sont persuadés que l'*élégie* plaintive n'avoit pas besoin d'ornemens : non sans doute, lorsqu'elle est passionnée. Une amante éperdue n'a pas besoin d'être parée pour attendre en sa faveur ; son désordre, son égarement, la pâleur de son visage, les ruisseaux de larmes qui coulent de ses yeux, sont les armes de sa douleur, & c'est avec ces traits que la pitié nous pénètre. Il en est ainsi de l'*élégie* passionnée.

Mais une amante qui n'est qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure, ou plutôt le négligé des graces. Telle doit être l'*élégie* tendre, semblable à Corine au moment de son réveil.

*Sæpe etiam nondum digestis mane capillis,
Purpureo jacuit semi supina thoro ;
Tumque fuit neglecta decens.*

Un sentiment tranquille & doux, tel qu'il regne dans l'*élégie* tendre, a besoin d'être nourri sans cesse par une imagination vive & féconde. Qu'on se figure une personne triste & rêveuse qui se promène dans une campagne, où tout ce qu'elle voit lui retrace l'objet qui l'occupe sous mille faces nouvelles : telle est dans l'*élégie* tendre la situation de l'ame à l'égard de l'imagination. Quels tableaux ne se fait-on pas dans ces douces rêveries ? Tantôt on croit voyager sur un vaisseau avec ce qu'on aime, on est exposé à la même tempête ; on dort sur le même rocher, & à l'ombre du même arbre ; on se désaltère à la même source ; soit à la poupe, soit à la proue du navire, une planche suffit pour deux ; on souffre tout avec plaisir ; qu'importe que le vent du midi, ou celui du nord, enfile la voile,

pourvu qu'on ait les yeux attachés sur son amante ? Jupiter embraseroit le vaisseau , on ne trembleroit que pour elle. Prop. L. II. él. 28. Tantôt on se peint soi-même expirant ; on tient d'une défaillante main la main d'une amante éplorée ; elle se précipite sur le lit où l'on expire ; elle suit son amant jusques sur le bûcher ; elle couvre son corps de baisers mêlés de larmes ; on voit les jeunes garçons & les jeunes filles revenir de ce spectacle les yeux baissés & mouillés de pleurs ; on voit son amante s'arrachant les cheveux , & se déchirant les joues ; on la conjure d'épargner les maux de son amant , de modérer son désespoir. Tib. L. I. él. 1. C'est ainsi que dans l'élegie tendre , le sentiment doit être sans cesse animé par les tableaux que l'imagination lui présente. Il n'en est pas de même de l'élegie passionnée , l'objet présent y remplit toute l'ame ; la passion ne rêve point.

On peut entrevoir quel est le ton du sentiment dans Tibulle & dans Propertius , par les extraits que nous en avons donnés , n'ayant pas osé les traduire. Mais ce n'est qu'en les lisant dans l'original , qu'on peut sentir le charme de leur style : tous deux faciles avec précision , véhémens avec douceur , pleins de naturel , de délicatesse , & de graces. Quintilien regarde Tibulle comme le plus élégant & le plus poli des poètes élégiaques latins ; cependant il avoue que Propertius a des partisans qui le préfèrent à Tibulle , & nous ne dissimulerons pas que nous sommes de ce nombre. A l'égard du reproche qu'il fait à Ovide d'être ce qu'il appelle *lascivior* ; soit que ce mot-là signifie *moins châtié* , ou *plus diffus* , ou *trop livré à son imagination* , trop amoureux de son bel esprit , *nimum amator ingenii sui* , ou *d'une mollesse trop négligée dans son style* (car on ne sauroit l'entendre comme le *lasciva puella* de Virgile , *d'une volupté folâtre*) ; ce reproche dans tous ces sens est également fondé. Aussi Ovide n'a-t-il excellé que dans l'élegie gracieuse , où les négligences sont plus excusables.

Aux traits dont Ovide s'est peint à lui-même l'élegie amoureuse , on peut juger du style & du ton qu'il lui a donnés.

Venit odoratos elegia nexa capillos

*Forma decens , vestis tenuissima , cultus
amantis.*

*limis subrisit ocellis.
Fallor ? an in dextrâ myrthea virga fuit ?*

Il y prend quelquefois le ton plaintif , mais ce ton-là même est un badinage.

*Croyez qu'il est des dieux sensibles à
l'injure ,*

*Après mille sermens Corine se parjure.
En a-t-elle perdu quelqu'un de ses
attraits ,*

*Ses yeux sont-ils moins beaux , son
teint est-il moins frais ?*

*Ah ! ce Dieu , s'il en est , sans doute
aime les belles ;*

*Et ce qu'il nous défend , n'est permis
que pour elles !*

L'amour avec ce front riant & cet air léger , peut être aussi ingénieux , aussi brillant que l'on veut. La parure sied bien à la coquetterie ; c'est elle qui peut avoir les cheveux entrelacés de roses. C'est sur le ton galant qu'un amant peut dire :

*Cherche un amant plus doux , plus
patient que moi ;*

*Du tribut de mes vœux ma pouppe
couronnée*

*Brave au port les fureurs de l'onde
mutinée.*

C'est-là que seroit placée cette métaphore si peu naturelle , dans une élégie sérieuse :

*Nec procul à metis quas penè tenere
videbar ,*

*Curriculo gravis est facta ruina meo.
Trist. l. IV. él. 8.*

Tibulle & Propertius rivaux d'Ovide dans l'élegie gracieuse , l'ont ornée comme lui de tous les trésors de l'imagination. Dans Tibulle , le portrait d'Apollon qu'il voit en songe ; dans Propertius , la peinture des champs élysées ; dans Ovide , le triomphe de l'amour , le chef-d'œuvre de ses élégies ,

sont des tableaux ravissans : & c'est ainsi que l'*Élégie* doit être parée, de la main des graces toutes les fois qu'elle n'est pas animée par la passion, ou attendrie par le sentiment. C'est à quoi les modernes n'ont pas assez réfléchi : chez eux, le plus souvent l'*Élégie* est froide & négligée, & par conséquent plate & ennuyeuse : car il n'y a que deux moyens de plaire ; amuser, ou émouvoir.

Nous n'avons encore parlé ni des *héroïdes* d'Ovide, qu'on doit mettre au rang des *élégies* passionnées, ni de ses *tristes* dont son exil est le sujet, & que l'on doit compter parmi les *élégies* tendres.

Sans ce libertinage d'esprit, cette abondance d'imagination qui refroidit presque par-tout le sentiment dans Ovide, ses *héroïdes* seroient à côté des plus belles *élégies* de Poëperce & de Tibulle. On est d'abord surpris d'y trouver plus de pathétique & d'intérêt, que dans les *tristes*. En effet il semble qu'un poëte doit être plus ému & plus capable d'émouvoir en déplorant ses malheurs, qu'en peignant les malheurs d'un personnage imaginaire. Cependant Ovide est plein de chaleur, lorsqu'il soupire au nom de Penelope après le retour d'Ulysse ; il est glacé, lorsqu'il se plaint lui-même des rigueurs de son exil à ses amis & à sa femme. La première raison qui se présente de la foiblesse de ses derniers vers, est celle qu'il en donne lui-même.

Da mihi Mæoniden, & tot circumspice casus ;

Ingenium tantis excidet omne malis.

» Qu'on me donne un Homere en bute
» au même sort,

» Son génie accablé cédera sous l'effort.

Mais le malheur qui emousse l'esprit, qui affaiblit l'imagination, & qui énerve les idées, semble devoir attendrir l'ame & remuer le sentiment : or c'est le sentiment qui est la partie faible de ces *élégies*, tandis qu'il est la partie dominante des *héroïdes*. Pourquoi ? parce que la chaleur de son génie étoit dans son imagination, & qu'il s'est peint les malheurs des autres bien plus

vivement qu'il n'a ressenti les siens. Une preuve qu'il les ressentoit foiblement, c'est qu'il les a mis en vers :

*Ses foibles déplaissirs s'amusent à parler,
Et quiconque se plaint, cherche à se
consoler.*

A plus forte raison, quiconque se plaint en cadence. Cependant il semble ridicule de prétendre qu'Ovide exilé de Rome dans les déserts de la Scythie, ne fut point pénétré de son malheur. Qu'on lise pour s'en convaincre cette *élégie* où il se compare à Ulysse ; que d'esprit, & combien peu d'ame ! Osons le dire à l'avantage des Lettres : le plaisir de chanter ses malheurs, en étoit le charme : il les oublioit en les racontant : il en eût été accablé, s'il ne les eût pas écrits ; & si l'on demande pourquoi il les a peints froidement, c'est parce qu'il se plaisoit à les peindre.

Mais lorsqu'il veut exprimer la douleur d'un autre, ce n'est plus dans son ame, c'est dans son imagination qu'il en puise les couleurs : il ne prend plus son modèle en lui-même, mais dans les possibles : ce n'est pas sa manière d'être, mais sa manière de concevoir qui se reproduit dans ses vers ; & la contention du travail qui le déroboit à lui-même, ne fait que lui représenter plus vivement un personnage supposé. Ainsi Ovide est plus Briseis ou Phedre dans les *héroïdes*, qu'il n'est Ovide dans les *tristes*.

Toutefois autant l'imagination dissipe & affoiblit dans le poëte le sentiment de sa situation présente, autant elle approfondit les traces de sa situation passée. La mémoire est la nourrice du génie. Pour peindre le malheur il n'est pas besoin d'être malheureux, mais il est bon de l'avoir été.

Une comparaison va rendre sensible la raison que nous avons donnée de la froideur d'Ovide dans les *tristes*.

Un peintre affligé se voit dans un miroir ; il lui vient dans l'idée de se peindre dans cette situation touchante ; doit-il continuer à se regarder dans la glace, ou se peindre de mémoire après s'être vu la première fois ? S'il continue de se voir dans la glace, l'attention à bien saisir le caractère de sa douleur, & le desir de le bien rendre,

commencent à en affoiblir l'expression dans le modele. Ce n'est rien encore. Il donne les premiers traits ; il voit qu'il prend la ressemblance, il s'en applaudit, le plaisir du succès se glisse dans son ame, se mêle à sa douleur, en adoucit l'amertume ; les mêmes changemens s'operent sur son visage, & le miroir, les lui répète : mais le progrès en est insensible, il copie sans s'apercevoir qu'à chaque instant ce ne sont plus les mêmes traits. Enfin de nuance en nuance, il se trouve avoir fait le portrait d'un homme content, au lieu du portrait d'un homme affligé. Il veut revenir à sa premiere idée ; il corrige, il retouche, il recherché dans la glace l'expression de la douleur : mais la glace ne lui rend plus qu'une douleur étudiée, qu'il peint froide comme il la voit. N'eût-il pas mieux réussi à la rendre, s'il l'eût copiée d'après un autre, ou si l'imagination & la mémoire lui en avoient rappelé les traits ? C'est ainsi qu'Ovide a manqué la nature, en voulant l'imiter d'après lui-même.

Mais, dira-t-on, Properce & Tibulle ont si bien exprimé leur situation présente, même dans la douleur ? Oui sans doute, & c'est le propre du sentiment qui les inspiroit, de redoubler par l'attention qu'on donne à le peindre. L'imagination est le siege de l'amour : c'est-là que ses feux s'allument, s'entretiennent, & s'irritent ; & c'est-là que les poètes élégiaques en ont puisé les couleurs. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient plus tendres, à proportion qu'ils s'échauffent davantage l'imagination sur l'objet de leur tendresse, & plus sensibles à son infidélité ou à sa perte, à mesure qu'ils s'en exagerent le prix. Si Ovide avoit été amoureux de sa femme, la sixieme *élégie* du premier livre des *tristes* ne seroit pas composée de froids éloges & de vaines comparaisons. La fiction tient lieu aux amans de la réalité, & les plus passionnés n'adorent souvent que leur propre ouvrage, comme le sculpteur de la fable. Il n'en est pas ainsi d'un malheur réel, comme l'exil & l'infortune ; le sentiment en est fixe dans l'ame : c'est une douleur que chaque instant, que chaque objet reprend, & dont l'imagination n'est ni le siege ni la source. Il faut donc, si l'on

parle de soi-même, parler d'amour dans l'*élégie* pathétique. On peut bien y faire gémir une mere, une sœur, un ami tendre ; mais si l'on est cet ami, cette mere, ou cette sœur, on ne fera point d'*élégie*, ou l'on s'y peindra foiblement.

Nous ne nous arrêterons point aux *élégies* modernes. Les meilleures sont connues sous d'autres titres, comme les *idyles* de Madame Deshoulières aux mourons, aux fleurs, &c. modele d'*élégie* dans le genre gracieux ; les vers de M. de Voltaire sur la mort de Made-moiselle Lecouvreur : modele plus parfait encore de l'*élégie* passionnée, & auquel Tibulle & Properce même n'ont peut-être rien à opposer, &c.

La Fontaine qui se croyoit amoureux, a voulu faire des *élégies* tendres : elles sont au dessous de lui. Mais celle qu'il a faite sur la disgrâce de son protecteur, adressée aux nymphes de Vaux, est un chef-d'œuvre de poésie, de sentiment, & d'éloquence. M. Fouquet du fond de sa prison inspiroit à la Fontaine des vers sublimes, tandis qu'il n'inspiroit pas même la pitié à ses amis ; leçon bien frappante pour les grands, & bien glorieuse pour les lettres.

Du reste, les plus beaux traits de cette *élégie* de la Fontaine sont aussi bien exprimés dans la premiere du troisieme livre des *tristes*, & n'y sont pas aussi touchans. Pourquoi ? parce qu'Ovide parle pour lui, & la Fontaine pour un autre. C'est encore un des privileges de l'amour, de pouvoir être humble & suppliant sans bassesse : mais ce n'est qu'à lui qu'il appartient de flatter la main qui le frappe. On peut être enfant aux genoux de Corine ; mais il faut être homme devant l'empereur. *Article de M. MARMONTEL.*

Réflexions sur la Poésie élégiaque.

A ce discours intéressant sur l'*élégie* ; joignons-y plusieurs autres réflexions pour satisfaire complètement la curiosité du lecteur.

Le mot *élégie* veut dire une *plainte*. L'*élégie* a commencé vraisemblablement par les plaintes ou lamentations, usitées aux funérailles dans tous les temps & chez tous les peuples de la terre ; & c'est à son origine que se

rappellent les deux vers de Despréaux, cités à la tête de cet article (a).

Ces plaintes ou lamentations auxquelles on ajustoit la flûte, s'appelloient, ainsi que l'*élégie*, des *airs tristes & lugubres*. Il est naturel de présumer que ces plaintes furent d'abord sans ordre, sans liaison, sans étude : simples expressions de la douleur, qui ne laissoient pas de consoler les vivans en même temps qu'elles honoroient les morts. Comme elles étoient tendres & pathétiques, elles remuoient l'ame ; & par les mouvemens qu'elles lui imprimoient, elles la tenoient tellement occupée, qu'il ne lui restoit plus d'attention pour l'objet même dont la perte l'affligeoit. Delà vient que l'on fit un art de ces plaintes, & qu'elles furent bientôt aussi liées & aussi suivies que le permettoit l'occasion qui les faisoit naître, ou plutôt le sujet à l'occasion duquel elles étoient composées.

Mais qui est-ce qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme, & dans ceux qui l'ont suivi? C'est ce qu'on ignore & qu'on ignoroit même du temps d'Horace, & ce qui nous intéresse encore moins aujourd'hui. Il nous suffit de savoir que les Grecs dont les Latins ont suivi l'exemple, se déterminèrent à composer leurs poésies plaintives, leurs *élégies*, en vers pentamètres & hexamètres entrelacés : delà cette sorte de vers a pris le nom d'*élégiaques*.

Ensuite les poètes qui avoient employé cette mesure pour soupirer leurs peines, l'employèrent pour chanter leurs plaisirs : delà par la bizarrerie de l'usage, il est

arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers pentamètres & hexamètres, quel qu'en fût le sujet, gai ou triste, s'est nommée *élégie* ; ce mot ayant changé sa première acception, & ne signifiant plus qu'une pièce écrite en vers pentamètres & hexamètres.

Il ne faut donc pas confondre *élégie* avec le vers *élégiaque*, ni par conséquent les poètes *élégiaques* avec les poètes *élégigraphes* : qu'on me permette cette expression nouvelle, mais nécessaire.

On employa d'abord les vers *élégiaques* dans les occasions lugubres ; ensuite Callinus & Mimnerme écrivirent l'histoire de leurs temps en ces mêmes vers. Les sages s'en servirent pour publier leurs loix ; Tirtée, pour chanter la valeur guerrière ; Butas, pour expliquer les cérémonies de la religion ; Callimaque, pour célébrer les louanges des dieux ; Eratostène, pour traiter des questions de mathématique. Mais tout poème qui employant le vers *élégiaque*, ne déplore point quelque malheur, ou ne peint ni la tristesse, ni la joie des amans, n'est point une *élégie*, dans le sens qu'on a généralement adopté pour ce mot : par conséquent les vers *élégiaques* des fastes d'Ovide & de ses amours ne sont point une *élégie*.

Cependant, il est certain qu'en grec & en latin le mélange des vers hexamètres & des vers pentamètres est tellement affecté à l'*élégie*, & lui est tellement propre, que les grammairiens n'approuveroient pas qu'on appellât *élégie*, la plainte de Bion sur Adonis mort, ni celle que nous avons de Moschus sur la mort de Bion, par la seule

(a) La Poésie prend un ton mélancolique & affectueux, lorsqu'elle devient l'interprète de la tristesse. Le Poète, fidele copiste de la nature, multiplie comme elle les motifs de sa douleur, se représente sous différentes formes l'objet qui la cause, & exagérant ce qui l'attriste, trouve toujours que la perte qu'il a faite est la plus grande que l'on puisse faire. Les passions sont un microscope : elles grossissent les objets de la tristesse ou de la joie du Poète.

La douleur a recours aux contrastes. Tantôt il se rappelle les momens gracieux qu'il a passés auprès de celui qu'il pleure : tantôt il remet sous ses yeux le spectacle séduisant de la nature qui ne lui paroît plus que triste, sombre & lugubre ; mais dans ces oppositions, que d'art pour passer insensiblement des idées agréables à des idées tristes ! C'est alors sur-tout qu'il faut connoître la magie du clair-obscur, & empêcher par des gradations insensibles, les couleurs d'être trop tranchantes. Tel est l'effet du goût ; & le goût ne s'enseigne pas. C'est à lui seul à diriger les écarts qui doivent être fréquens dans l'*élégie*, puisqu'ils le sont dans les passions qu'elle peint. Le désordre est le langage de la douleur. Elle veut & ne veut plus ; elle s'irrite & se console à la vue du même objet. Elle menace & supplie ; mais cette irrégularité apparente est le chef-d'œuvre de la réflexion & le triomphe du talent. Résultat des combinaisons les plus fines, elle est la source de l'intérêt le plus vif. Cette note est tirée de la Poétique élémentaire.

raison que l'une & l'autre sont conçues en vers hexamètres.

Le temps nous a ravi toutes les *élégies* des Grecs proprement dites ; il ne nous reste du moins en entier, que celle qu'Euripide a insérée dans son *Andromaque* (*Acte I. scene iij.*), comme nos poètes ont inséré quelquefois des stances dans leurs tragédies. Ce morceau est une véritable *élégie* à tous égards, en tous sens, & l'on n'en connoît point de plus belle.

Andromaque dans le temple de Thétis, baignant de ses larmes la statue de la déesse qu'elle tient embrassée, fait en vers élégiaques & en dialecte dorique, une plainte très-touchante sur l'arrivée d'Helene à Troye, sur le sac de Troye, sur la mort d'Hector, sur son propre esclavage & sur la dureté d'Hermione. La piece qui ne contient que 14 vers, comprend tout ce qu'une profonde & vive douleur peut rassembler de plus affligeant dans l'esprit d'une princesse malheureuse ; car la grande affliction nous rappelle sous un seul point de vue, tous nos différens déplaisirs.

» Oui, (dit cette malheureuse princesse, en baignant de ses larmes la statue de Thétis, qu'elle tient embrassée) « oui, » c'est une furie & non une épouse que » Pâris emmena dans Ilion en y amenant » Helene ; c'est pour elle que la Grece » arma mille vaisseaux ; c'est elle qui a » perdu mon malheureux & cher époux, » dont un ennemi barbare a traîné le corps » pâle & défiguré autour de nos murailles. » Et moi arrachée de mon palais, & » conduite au rivage avec les tristes mar- » ques de la servitude ; combien ai-je » versé de larmes, en abandonnant une » ville encore fumante, & mon époux » indignement laissé sur la poussière ? Mal- » heureuse, hélas, que je suis ! d'être » obligée de survivre à tant de maux, & » d'y survivre pour être l'esclave d'Her- » mione, de la cruelle Hermione qui me » réduit à me consumer en pleurs, aux » piés de la déesse que j'implore & que je » tiens embrassée. »

Euripide auroit pu exprimer les mêmes choses en vers iambes comme il le fait partout ailleurs ; il auroit pu employer le vers hexamètre ; mais il a préféré l'élégiaque,

parce que l'élégiaque étoit le plus propre pour rendre les sentimens douloureux.

Si nous n'y sentons pas aujourd'hui cette propriété, cela vient sans doute, de ce que la langue grecque n'est plus vivante, & de ce que nous ne savons pas la maniere dont les Grecs prononçoient leurs vers : cependant pour peu qu'on fasse de réflexion sur la forme de l'*élégie* grecque, on reconnoitra aisément combien le mélange des vers, la variété des piés, la période commençant & finissant au gré du poète, & à quelque mesure que ce soit, donnent de facilité à varier les vers, suivant les variations qui arrivent dans les grandes passions & spécialement dans les sentimens douloureux, & dans les accens plaintifs qui en sont l'expression.

Je dis l'*élégie grecque*, à la différence de l'*élégie latine*, car les Latins en prenant des Grecs les différentes formes de vers, les ont réduites à une sorte de correction qui approche presque de la stérilité & de la monotonie.

On ne peut s'empêcher, en faisant ces réflexions sur le mérite des *élégies* grecques, de ne pas regretter particulièrement celles de Sapho, de Platon, de Mimnerme, de Simonide, de Philetas, de Callimaque, d'Hermésianax & de quelques autres dont les outrages du temps nous ont privés.

Il ne nous reste que deux seules pieces & quelques fragmens de toutes les poésies de Sapho ; mais la délicatesse de ces précieux restes font regretter la perte des autres ouvrages de cette fille, que la beauté de son génie fit surnommer *la dixieme muse* ; mais il est aisé de se persuader, & par l'hymne qu'elle adresse à Vénus, & par cette ode admirable où elle exprime d'une maniere si vive les fureurs de l'amour, combien ses *élégies* devoient être tendres, pathétiques & passionnées.

Je pense aussi que celles de Platon, si bien nommé l'Homere des philosophes, sont dignes de nos regrets ; j'en juge par le goût, les graces, les beautés, le style enchanteur de ses autres ouvrages, & mieux encore par les vers passionnés qu'il fit pour Agathon, & que M. de Fontenelle a traduits dans ses dialogues.

Lorsqu'Agathis

Lorsqu'Agathis pour un baiser de
flamme
Consent à me payer des maux que j'ai
sentis ;
Sur mes levres soudain je vois voler
mon ame ,
Qui veut passer sur celles d'Agathis.

Mimnerme , dont Smyrne & Colophon se disputèrent la naissance , déploya ses talens supérieurs dans ce genre de poésie. Etant vieux & déjà sur le retour , il devint éperdument amoureux d'une joueuse de flûte appelée *Nanno* , & en éprouva les rigueurs. Ce fut pour fléchir cette maîtresse inhumaine , qu'il composa des *élégies* si tendres & si belles , qu'au rapport d'Athénée tout le monde se faisoit un plaisir de les chanter. Sa poésie a tant de douceur & d'harmonie , dans les fragmens qui nous restent de lui , qu'il n'est pas surprenant qu'on lui ait donné le surnom de *Ligyftade* , & qu'Agathocle en fit ses délices. Sa réputation se répandit dans tout l'univers ; & ce qui couronne son éloge , est qu'Horace le préfère à Callimaque.

Simonide à qui l'isle de Céos donna la naissance , dans la 75 Olympiade , n'eut guere moins de succès que Mimnerme dans le genre élégiaque. Le caractère de sa muse étoit si plaintif , que les larmes de Simonide passèrent en proverbe.

Philétas & Callimaque , car je ne les séparerai point , vécurent tous deux à la cour de Ptolémée Philadelphie , dont Philétas fut précepteur , & Callimaque bibliothécaire. Les anciens qui font mention de ces deux poètes , les joignent presque toujours ensemble. Properce invoque à la fois leurs manes , & quand il a commencé par les louanges de l'un , il finit ordinairement par les louanges de l'autre. Quintilien même en parlant de l'*élégie* , ne les a pas séparés. Philétas publia plusieurs *élégies* qui lui acquirent une grande réputation , & dont l'aimable *Battis* ou *Bittis* fut l'objet. Elles lui méritèrent une statue de bronze , où il étoit représenté chantant sous un plain , cette *Bittis* qu'il avoit tendrement aimée.

Pour Callimaque , on le regardoit , au

Tome XII.

témoignage de Quintilien , comme le maître de l'*élégie*. Catulle se fit un honneur de traduire son poëme sur la chevelure de Bérénice , & de transporter quelquefois dans ses propres écrits , les pensées & les expressions du poëte grec ; & Properce malgré ses talens , n'ambitionnoit que le titre de *Callimaque romain*.

Hermésianax contemporain d'Epicure , est le dernier poëte grec dont le temps nous a ravi les *élégies*. Il parut dans la foule des amans de la fameuse Léontium , & c'est à cette célèbre courtisane qu'il les avoit adressées.

La poésie fut ignorée , ou peut-être méprisée des Romains jusqu'au temps que la Sicile passa sous leur domination. Alors Livius Andronicus , grec d'origine , fut leur inspirer avec l'amour du théâtre , quelque goût pour un art si noble ; mais ce goût ne commença de se perfectionner qu'après que la Grece assujettie leur eut donné des modeles. Bientôt ils tenterent les mêmes routes ; & leur émulation étant de plus en plus excitée , ils réussirent enfin à le disputer presque en tous les genres , à ceux-mêmes qu'ils imitoient.

Parmi les hommes de goût qui contribuèrent davantage aux progrès de leur poésie , on vit paroître successivement Tibulle , Properce & Ovide (car je laisse Gallus , Valgius , Passienus , dont le temps nous a envié les écrits) ; & ces trois poètes , malgré la différence de leur caractère , ont fait admirer leur talent pour le genre élégiaque : mais Tibulle & Properce ont singulièrement réuni tous les suffrages ; on ne se lasse point de les louer.

Tibulle a conçu & parfaitement exprimé le caractère de l'*élégie* : ce désordre ingénieux qui est si conforme à la nature , il a su le jeter dans ses *élégies* ; on diroit qu'elles sont uniquement le fruit du sentiment. Rien de médité , rien de concerté , nul art , nulle étude en apparence. La nature seule de la passion est ce qu'il s'est proposé d'imiter , & qu'il a imité en en peignant les mouvemens & les effets , par les images les plus vives & les plus naturelles. Il desire , il craint ; il blâme , il approuve ; il loue , il condamne ; il déteste , il aime ; il s'irrite , il s'apaise ;

L

il passe en un moment des prières aux menaces, des menaces aux supplications. Rien dans ses *Élégies* qui puisse faire voir de la fiction, ni ces termes ambitieux qui forment une espèce de contraste, & supposent nécessairement de l'affectation, ni ces allusions savantes qui décréditent le poète, parce qu'elles font disparaître la nature & qu'elles détruisent la vraisemblance. Dans Tibulle tout respire la vérité.

Il est tendre, naturel, délicat, passionné, noble sans faste, simple sans bassesse, élégant sans artifice. Il sent tout ce qu'il dit, & le dit toujours de la manière dont il faut le dire, pour persuader qu'il le sent. Soit qu'il se représente dans un désert inhabité, mais que la présence de Sulpicie lui fait trouver aimable; soit qu'il se peigne accablé d'ennui, & réglant, comme s'il devoit expirer de sa douleur, l'ordre & la pompe de ses funérailles, il touche, il saisit, il pénètre; & quelque chose qu'il représente, il transporte son lecteur dans toutes les situations qu'il décrit.

Propertius, exact, ingénieux, instruit, peut se parer avec raison du titre de *Callimaque romain*; il le mérite par le tour de ses expressions, qu'il emprunte communément des Grecs, & par leur cadence qu'il s'est proposé d'imiter. Ses *Élégies* sont l'ouvrage des grâces mêmes; & n'en pas sentir les beautés, c'est se déclarer ennemi des muses. Rien n'est au dessus de son art, de son travail, de son savoir dans la fable; peut-être quelquefois pourroit-on lui en faire un reproche; mais ses images plaisent presque toujours. Cynthia est-elle légèrement assoupie? telle fut ou la fille de Mines, lorsque abandonnée par un amant perfide, elle s'endormit sur le rivage; ou la fille de Céphée, quand délivrée d'un monstre affreux, elle fut contrainte de céder au sommeil qui vint la surprendre. Cynthia verse-t-elle des larmes? jamais cette femme superbe qui fut transformée en rocher, Niobé, n'en répandit autant. Peint-il la simplicité des premiers âges? ce sont des fleurs, des fruits, des raisins avec leurs pampres qu'il offre à sa maîtresse. Enfin tout ce qu'il exprime est conforme à la vérité, & l'harmonie de la versification y répand mille charmes.

Ovide est léger, agréable, abondant, plein d'esprit; il surprend, il étonne par son incomparable facilité. Il répand les fleurs à pleines mains; mais il ne fait peindre que les grotesques; il préfère les agréments, les traits, les faillies, au langage de la nature; il néglige le sentiment pour faire briller une pensée; il se montre toujours plus spirituel que plein d'une véritable passion; il s'égaie même lorsqu'il croit ne tracer que la peinture des sujets les plus sérieux. En vain il se représente exposé à périr par la tempête, dans le vaisseau qui le porte au lieu destiné pour son exil; il compte les flots qui se succèdent impétueusement les uns aux autres, & il a le sens froid de nommer le dixième pour le plus grand.

*Qui venit hic fluctus supereminet
omnes*

Posterior nono est, undecimoque prior.

Avec ce style poétique, il ne m'intéresse point en sa faveur; je ne partage point ses dangers, parce que j'en aperçois toute la fiction. Quand il tenoit ce discours, il étoit déjà parmi les Sarmates, ou du moins dans le port. En un mot, Ovide est plus fardé, moins naturel que Tibulle & que Propertius; & quoique leur rival, il étoit déjà beaucoup moins goûté, moins admiré au temps de Quintilien.

Mais pour ce qui concerne la prééminence de mérite entre Tibulle & Propertius, je n'ai garde de la décider; c'est peut-être une affaire de tempérament. Ainsi, sans rappeler au lecteur pour y parvenir, les grandes règles de la poésie, ces règles primitives qui s'étendent à tous les genres, & dont l'observation est toujours indispensable, parce qu'elles ont leur fondement dans la nature; sans alléguer une autorité respectable que les partisans de Tibulle nomment en leur faveur; sans croire même qu'on puisse bien juger aujourd'hui de Tibulle & de Propertius, en se donnant la peine de les comparer sur les mêmes sujets qu'ils ont traités l'un & l'autre; j'entends les vices, le luxe, l'avarice de leur siècle, & les plaintes qu'ils font de leurs maîtresses, (Tibulle, *liv. II. lég. iv.* Propertius, *liv.*

III, élég. xij. &c.) je dis seulement que les gens de lettres resteront toujours partagés dans leurs opinions, sur la préférence des deux poètes, & qu'on ne résoudra jamais ce problème de goût & de sentiment. C'est pourquoi, loin de m'y arrêter davantage, je passe à la discussion un peu détaillée du caractère de l'*élégie*, & je vais tâcher néanmoins de n'ennuyer personne.

Il n'est point de genre de poésie qui n'ait son caractère particulier; & cette diversité, que les anciens observerent si religieusement, est fondée sur la nature même des sujets imités par les poètes. Plus leurs imitations sont vraies, mieux ils ont rendu les caractères qu'ils avoient à exprimer. Chaque genre d'ouvrage a ses loix; & ses loix lui sont tellement propres, qu'elles ne peuvent être appliquées à un autre genre. Ainsi l'épique ne quitte pas ses chalmes pour entonner la trompette, & l'*élégie* n'emprunte point les sublimes accords de la lyre.

Ne croyons donc pas que pour faire des *élégies*, il fust d'être passionné, & que l'amour seul en inspire de plus belles que l'étude jointe au talent sans l'amour. La passion toute seule ne produira jamais rien qui soit achevé: elle doit sans doute fournir les sentimens; mais c'est à l'art de les mettre en œuvre, & d'y ajouter les graces de l'expression. Le caractère de l'*élégie* n'admet point, à la vérité, la méthode géométrique, & la scrupuleuse exactitude représente mal les passions que peint l'*élégie*; mais l'art lui devient nécessaire pour exprimer le désordre des passions, conformément à la nature, que les grands maîtres ont si bien connue.

C'est par-là que Tibulle est admirable: s'il se plaint (*liv. I, élég. 3*) d'une maladie qui le retient dans une terre étrangère, & l'empêche de suivre Messala; "il regrette
" bientôt le siècle d'or, cet heureux siècle
" où les maux qui depuis affligent les
" hommes, étoient absolument ignorés."
Puis revenant à sa maladie, "il en demande
" à Jupiter la guérison." Il décrit ensuite les champs élysées, où "Vénus elle-même
" doit le conduire, si la parque tranche le
" fil de ses jours": enfin sentant renaître

l'espérance dans son cœur, "il se flatte
" que les dieux, toujours propices aux
" amans, lui accorderont de revoir Délie,
" que son absence rend inconsolable." Il semble que l'on penseroit, que l'on parleroit de cette manière, si l'on étoit dans la situation que le poète représente.

Rien n'est plus opposé au caractère de l'*élégie* que l'affectation, parce qu'elle s'accorde mal avec la douleur, avec la joie, avec la tendresse, avec les graces; elle n'est propre qu'à tout gêner. L'*élégie* ne s'accommode point des pensées recherchées, ni dans le genre tendre & passionné de celles qui seroient seulement ingénieuses & brillantes; elles pourroient faire honneur au poète dans d'autres occasions, mais l'esprit n'est point à sa place où il ne faut que du sentiment. De plus, les pensées sont souvent fausses; & bien qu'il soit toujours indispensable de penser juste, le vrai du sentiment doit principalement régner dans l'*élégie*.

Les pensées sublimes, & les images pompeuses, n'appartiennent pas non plus au caractère de l'*élégie*; elles sont réservées à l'ode ou à l'épopée. Ce n'est pas sur le ton pompeux que Marcellus, oui Marcellus lui-même, fils d'Auguste par adoption, l'héritier de l'empire & les délices des Romains, est pleuré dans une des *élégies* de Propertius, quoiqu'il paroisse que les images pompeuses convenoient bien au héros dont il s'agissoit, ou du moins auroient été très-excusables dans cette occasion: cependant Propertius n'a pas osé se les permettre; il se contente de dire tout simplement: "Une mort prématurée nous
" a ravi Marcellus; il ne lui a de rien
" servi d'avoir Octavie pour mere, & de
" réunir dans sa personne tant de vertus
" héroïques. Rien ne garantit de la com-
" mune loi, ni la force, ni la beauté, ni
" les richesses, ni les triomphes. De quel-
" que rang que vous soyez, il faudra qu'un
" jour vous apaisiez Cerbere, & que
" vous passiez la barque de l'inexorable
" vicillard." *Liv. III, élég. 15.*

Aussi quand ce même poète invoquoit les manes de Philéas & de Callimaque, il ne leur demandoit pas où les Muses leur avoient inspiré des vers pompeux, mais en

quel antre ils avoient trouvé l'un & l'autre la simplicité propre à l'*élégie*.

Les images funebres conviennent parfaitement au caractère de l'*élégie* triste ; delà vient dans les anciens ce tour ingénieux de ramener souvent l'idée de leur propre mort, & d'ordonner quelquefois la pompe de leurs funérailles ; ou bien encore de finir leurs *élégies* par des inscriptions sur les tombeaux. Tibulle a-t-il déclaré qu'il ne peut survivre à la perte de Néara, qui lui avoit été promise, & qu'un rival lui avoit enlevée ? il regle à l'instant l'ordre de ses funérailles : " Il veut, quand il ne » fera plus, qu'une ombre légère, que cette » même Néara, les cheveux épars, pleure » devant son bûcher ; mais il veut qu'elle » soit accompagnée de sa mere, & que » toutes deux également affligées & vêtues » de robes noires, elles recueillent ses » cendres ; qu'elles les arrosent de vin & » de lait ; qu'elles les renferment dans un » tombeau de marbre, avec les plus riches » parfums ; & que pénétrées de douleur, » elles versent des larmes sur ce tombeau. » Il veut enfin que l'inscription fasse con- » noître que c'est la perte de Néara qui a » causé sa mort. » *Liv. III, élég. 2.*

Il est ordinaire de voir la grande douleur s'occuper de raisonnemens faux, alors le délire de cette passion est du caractère essentiel de l'*élégie*. " Plût à Dieu (dit » Tibulle) qu'on fût demeuré dans les » mœurs qui régnoient au temps de Saturne, » lorsqu'on ne connoissoit point encore l'art » de voyager, & que la terre n'étoit point » partagée en grands chemins ! » Comme si delà eût dépendu le départ de sa maîtresse, qui avoit entrepris un grand voyage.

La douleur produit aussi des desirs & des espérances, qui sont un adoucissement à nos peines, & qui nous retracent une situation plus heureuse. Delà viennent les digressions du même Tibulle sur des plans de vie imaginaires, si jamais son état venoit à changer. Par ces idées frivoles, entretenant une passion qui le remplit tour-à-tour d'espérances & de craintes, il nourrit la flamme qui le dévore, & qui ne le laisse jamais sans inquiétude.

Voilà ce que l'on peut observer sur les *élégies* tristes & passionnées,

Par rapport aux *élégies* gracieuses, M. Marmontel a remarqué qu'elles doivent être ornées de tous les trésors de l'imagination, & je n'ai rien de plus à en dire.

Quant aux *élégies* qui doivent représenter l'état d'un cœur au comble de ses vœux, & ne connoissant rien d'égal au bonheur dont il jouit, le ton peut être hardi, & les pensées exagérées. L'extrême joie n'est pas moins hyperbolique que l'extrême douleur, & souvent il arrive que les figures les plus audacieuses sont l'expression naturelle de ces transports. C'est encore alors que les images riantes répandent dans ce genre d'*élégie* des grâces particulières.

Pour ce qui regarde les louanges que les poètes donnent à leurs maîtresses dans les *élégies* amoureuses, ou les éloges qu'ils font de leur beauté ; comme c'est le cœur qui dicte ces sortes de louanges, elles doivent en suivre le langage, & par conséquent être amenées simplement & naturellement. Voyez avec quelle naïveté, avec quel goût, avec quel coloris, Tibulle nous peint Sulpicie : " Les Grâces (dit-il) président » à toutes ses actions, & sont toujours » attachées à ses pas sans qu'elle daigne » s'en appercevoir. Elle plaît si elle » arrange ses cheveux avec art ; si elle les » laisse flotter, cet air négligé lui donne » un nouvel éclat. Soit qu'elle soit vêtue » de pourpre, ou qu'elle préfère à la » pourpre une autre couleur, elle enchante, » elle ravit tous les cœurs. Tel dans » l'olympé, l'heureux Vertumne prend » mille formes différentes, & plaît sous » toutes également. » *Liv. IV, élég. 2.*

En un mot, de quelque genre qu'on suppose l'*élégie*, elle doit toujours suivre le langage de la passion & de la nature ; elle doit s'exprimer avec une vérité, une force, une douceur, une noblesse, & un sentiment proportionné au sujet qu'elle traite. Il y faut le choix des pensées & des expressions propres ; car ce choix est toujours ce qu'il y a de plus important & de plus essentiel. Ces réflexions doivent naître du fond même de la pensée, & paroître un sentiment plutôt qu'une réflexion : il faut aussi que l'harmonie du vers la soutienne. Enfin, il faut qu'il y ait une liaison secrète entre toutes les parties, & que le plan soit

distribué avec tant d'ordre & de goût, qu'elles se fortifient les unes les autres, & augmentent insensiblement l'intérêt, comme ces côteaux qui s'élevent peu-à-peu, & qui semblent terminés dans un espace éloigné par des montagnes qui touchent aux cieux.

Ce n'est pas d'après ces regles que la plupart des modernes ont composé leurs *élegies*; ils paroissent n'avoir pas connu son caractère. Ils ont donné à leurs productions le titre d'*élegie*, en se contentant d'y donner une certaine forme; comme si cette forme suffisoit toute seule pour caractériser un poëme, sans la matiere qui lui est propre; ou que ce fût la nature des vers, & non pas celle de l'imitation, qui distinguât les poëtes.

Les uns pour briller, se sont jetés dans les écarts de l'imagination, dans des ornemens frivoles, dans des pensées recherchées, dans des images pompeuses, ou dans des traits d'esprit quand il s'agissoit de peindre le sentiment. Les autres ont imaginé de plaire, & d'émouvoir par des louanges de leurs maîtresses, qui ne sont que des flatteries extravagantes; par des gémissemens, dont la feinte faute aux yeux; par des douleurs étudiées, & par des désespoirs de sang froid. C'est à ces derniers poëtes que s'adressent les vers suivans de Despréaux:

*Je hais ces vains auteurs, dont la Muse
forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide
& glacée;
Qui s'affligent par art; & foux de sens
rassis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux
transis:
Leurs transports les plus doux ne sont
que phrases vaines;
Ils ne savent jamais que se charger de
chaines,
Que bénir leur martyre, adorer leur
prison,
Et faire quereller le sens & la raison.
Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictoit les vers que soupairoit
Tibulle.*

Art poët. chant II. v. 45.

Aussi les Anglois dégoûtés des fadeurs de l'*élegie* plaintive & amoureuse, ont pris le parti de consacrer quelquefois ce poëme à l'éloge de l'esprit, de la valeur, & des talens; on en verra des exemples dans Waller. Je ne déciderai point s'ils ont eu tort ou raison; cet examen me meneroit trop loin.

Je finis par une récapitulation. L'*élegie* doit son origine aux plaintes usitées de tout temps dans les funérailles. Après avoir long-temps gémi sur un cercueil, elle pleura les disgrâces de l'amour; ce passage fut naturel. Les plaintes continuelles des amans sont une espece de mort; & pour parler leur langage, ils vivent uniquement dans l'objet de leur passion. Soit qu'ils louent les plaisirs de la vie champêtre, soit qu'ils déplorent les maux que la guerre entraîne après elle, ce n'est pas par rapport à eux qu'ils louent ces plaisirs & qu'ils déplorent ces maux, c'est par rapport à leurs maîtresses: " Ah, pourvu seulement " que j'eusse le bonheur d'être auprès de " vous! " . . . dit Tibulle à Délie.

Ainsi l'*élegie*, destinée dans sa premiere institution aux gémissemens & aux larmes, ne s'occupa que de ses infortunes; elle n'exprima d'autres sentimens, elle ne parla d'autre langage que celui de la douleur: négligée comme il sied aux personnes affligées, elle chercha moins à plaire qu'à toucher; elle voulut exciter la pitié, & non pas l'admiration. Elle retint ce même caractère dans les plaintes des amans, & jusques dans leurs chants de triomphe elle se souvint de sa premiere origine.

Enfin, dans toutes ses vicissitudes, ses pensées furent toujours vives & naturelles, ses sentimens tendres & délicats, ses expressions simples & faciles; & toujours elle conserva cette marche inégale dont Ovide lui fait un si grand mérite, & qui, pour le dire en passant, donne à la poésie élégiaque des anciens tant d'avantage sur la nôtre.

Cependant je m'aperçois qu'en traitant ce sujet, qui a été si bien approfondi dans plusieurs ouvrages, & en particulier dans les mémoires de l'académie des inscriptions, je me suis peut-être trop étendu, entraîné par la matiere même, & par les charmes de Tibulle & de Propertius. Mais

le genre élégiaque a mille attrait, parce qu'il émeut nos passions, parce qu'il est l'imitation des objets qui nous intéressent, parce qu'il nous fait entendre des hommes touchés, qui nous rendent très-sensibles à leurs peines comme à leurs plaisirs, en nous en entretenant eux-mêmes.

Nous aimons beaucoup à être émus (V. EMOTION); nous ne pouvons entendre les hommes déplorer leurs infortunes sans en être affligés, sans chercher ensuite à en parler aux autres, sans profiter de la première occasion qui s'offre de décharger notre cœur, si je puis parler ainsi, d'un poids qui l'accable.

Voilà pourquoi de tous les poèmes, comme l'a dit avant moi M. l'abbé Souchay, il n'en est point après le dramatique qui soit plus attrayant que l'élégie. Aussi a-t-on vu dans tous les temps des génies du premier ordre faire leurs délices de ce genre de poésie. Indépendamment de ceux que nous avons cités, *élogiographes* de profession, les Euripide & les Sophocle ne crurent point, en s'y appliquant, déshonorer les lauriers qu'ils avoient cueillis sur la scène.

Plusieurs poètes modernes se sont aussi consacrés à l'élégie: heureux s'ils n'avoient pas substitué d'ordinaire, le faux au vrai, le pompeux au simple, & le langage de l'esprit à celui de la nature! Quoi qu'il en soit, ce genre de poésie a des beautés sans nombre; & c'est ce qui m'a fait espérer d'obtenir quelque indulgence, quand j'ai cru pouvoir les détailler ici d'après les grands maîtres de l'art. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ELÉGIE, (*Musique des anc.*) sorte de nome pour les flûtes, inventé, dit-on, par Sacadas Argien. (S)

* ELÉGIR, v. act. il se dit, dans les arts mécaniques, de toutes pièces en bois ou en fer qu'on rend plus légères, en les affaiblissant dans les endroits où il n'est point nécessaire qu'elles soient si fortes. Il est particulièrement d'usage dans la menuiserie & la charpenterie.

* ELÉLÉEN, adj. (*Mythol.*) surnom de Bacchus & de ses prêtresses, qu'on appella aussi *Eléléides*. *Eléléen* signifie *bruyant*; ce qui est relatif à la manière tumultueuse & bruyante dont les fêtes & les mystères de Bacchus se célébroient. V. BACCHANTES.

tueuse & bruyante dont les fêtes & les mystères de Bacchus se célébroient. V. BACCHANTES.

ELEMENS DES SCIENCES. (*Philos.*)

On appelle en général *éléments du tout*, les parties primitives & originaires dont on peut supposer que ce tout est formé. Pour transporter cette notion aux sciences en général, & pour connoître quelle idée nous devons nous former des *éléments* d'une science quelconque, supposons que cette science soit entièrement traitée dans un ouvrage, en sorte que l'on ait de suite & sous les yeux les propositions tant générales que particulières, qui forment l'ensemble de la science, & que ces propositions soient disposées dans l'ordre le plus naturel & le plus rigoureux qu'il soit possible: supposons ensuite que ces propositions forment une suite absolument continue, en sorte que chaque proposition dépende uniquement & immédiatement des précédentes, & qu'elle ne suppose point d'autres principes que ceux que les précédentes propositions renferment; en ce cas, chaque proposition, comme nous l'avons remarqué dans le discours préliminaire, ne fera que la traduction de la première, présentée sous différentes faces; tout se réduiroit par conséquent à cette première proposition, qu'on pourroit regarder comme l'*élément* de la science dont il s'agit, puisque cette science y seroit entièrement renfermée. Si chacune des sciences qui nous occupent étoit dans le cas dont nous parlons, les *éléments* en seroient aussi faciles à faire qu'à apprendre; & même si nous pouvions appercevoir sans interruption la chaîne invisible qui lie tous les objets de nos connoissances, les *éléments* de toutes les sciences se réduiroient à un principe unique, dont les conséquences principales seroient les *éléments* de chaque science particulière. L'esprit humain participant alors de l'intelligence suprême, verroit toutes ces connoissances comme réunies sous un point de vue indivisible; il y auroit cependant cette différence entre dieu & l'homme, que Dieu placé à ce point de vue, appercevroit d'un coup d'œil tous les objets, & que l'homme auroit besoin de les parcourir l'un après l'autre,

pour en acquérir une connoissance détaillée. Mais il s'en faut beaucoup que nous puissions nous placer à un tel point de vue. Bien-loin d'appercevoir la chaîne qui unit toutes les sciences, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui constituent chaque science en particulier. Quelque ordre que nous puissions mettre entre les propositions, quelque exactitude que nous cherchions à observer dans la déduction, il s'y trouvera toujours nécessairement des vuides; toutes les propositions ne se tiendront pas immédiatement, & formeront pour ainsi dire des groupes différens & défunis.

Néanmoins quoique dans cette espece de tableau il y ait bien des objets qui nous échappent, il est facile de distinguer les propositions ou vérités générales qui servent de base aux autres, & dans lesquelles celles-ci sont implicitement renfermées. Ces propositions réunies en un corps, formeront, à proprement parler, les *éléments* de la science, puisque ces *éléments* seront comme un germe qu'il suffiroit de développer pour connoître les objets de la science fort en détail. Mais on peut encore considérer les *éléments* d'une science sous un autre point de vue : en effet, dans la suite des propositions, on peut distinguer celles qui, soit dans elles-mêmes, soit dans leurs conséquences, considèrent cet objet de la maniere la plus simple; & ces propositions étant détachées du tout, en y joignant même les conséquences détaillées qui en dérivent immédiatement, on aura des *éléments* pris dans un second sens plus vulgaire & plus en usage, mais moins philosophique que le premier. Les *éléments* pris dans le premier sens, considèrent pour ainsi dire en gros toutes les parties principales de l'objet : les *éléments* pris dans le second sens, considèrent en détail les parties de l'objet les plus grossières. Ainsi des *éléments* de géométrie qui contiendroient non seulement les principes de la mesure & des propriétés des figures planes, mais ceux de l'application de l'algebre à la géométrie, & du calcul différentiel & intégral appliqués aux courbes, seroient des *éléments* de géométrie dans le premier sens, parce qu'ils renfermeroient les principes de

la géométrie prise dans toute son étendue; mais ce qu'on appelle des *éléments de géométrie ordinaire*, qui ne roulent que sur les propriétés générales des figures planes & du cercle, ne sont que des *éléments* pris dans le second sens, parce qu'ils n'embrassent que la partie la plus simple de leur objet, soit qu'ils l'embrassent avec plus ou moins de détail. Nous nous attacherons ici aux *éléments* pris dans le premier sens; ce que nous en dirons pourra facilement s'appliquer ensuite aux *éléments* pris dans le second.

La plupart des sciences n'ont été inventées que peu-à-peu : quelques hommes de génie, à différens intervalles de temps, ont découvert les uns après les autres un certain nombre de vérités; celles-ci en ont fait découvrir de nouvelles, jusqu'à ce qu'enfin le nombre des vérités connues est devenu assez considérable. Cette abondance du moins apparente, a produit deux effets. En premier lieu, on a senti la difficulté d'y ajouter, non seulement parce que les génies créateurs sont rares, mais encore parce que les premiers pas faits par une suite de bons esprits, rendent les suivans plus difficiles à faire; car les hommes de génie parcourent rapidement la carrière une fois ouverte, jusqu'à ce qu'ils arrivent à quelque obstacle insurmontable pour eux, qui ne peut être franchi qu'après des siècles de travail. En second lieu, la difficulté d'ajouter aux découvertes a dû naturellement produire le dessein de mettre en ordre les découvertes déjà faites; car le caractère de l'esprit humain est d'amasser d'abord le plus de connoissances qu'il est possible, & de songer ensuite à les mettre en ordre, lorsqu'il n'est plus si facile d'en amasser. De là sont nés les premiers traités en tout genre; traités, pour la plupart imparfaits & informes. Cette imperfection venoit principalement de ce que ceux qui ont dressé ces premiers ouvrages, ont pu rarement se mettre à la place des inventeurs dont ils n'avoient pas reçu le génie en recevant le fruit de leurs travaux. Les inventeurs seuls pouvoient traiter d'une maniere satisfaisante les sciences qu'ils avoient trouvées, parce qu'en revenant sur la marche de leur esprit, & en examinant de quelle maniere une pro-

position les avoit conduits à une autre, ils étoient seuls en état de voir la liaison des vérités, & d'en former par conséquent la chaîne. D'ailleurs, les principes philosophiques sur lesquels la découverte d'une science est appuyée, n'ont souvent une certaine netteté que dans l'esprit des inventeurs; car soit par négligence, soit pour déguiser leurs découvertes, soit pour en faciliter aux autres les fruits, ils les couvrent d'un langage particulier, qui sert ou à leur donner un air de mystère, ou à en simplifier l'usage: or ce langage ne peut être mieux traduit que par ceux-mêmes qui l'ont inventé, ou qui du moins auroient pu l'inventer. Il est enfin des cas où les inventeurs mêmes n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoissances; c'est lorsqu'ayant été guidés moins par le raisonnement que par une espèce d'instinct, ils sont hors d'état de pouvoir les transmettre aux autres. C'est encore lorsque le nombre des vérités se trouve assez grand pour être recueilli, & pour qu'il soit difficile d'y ajouter, mais non assez complet pour former un corps & un ensemble.

Ce que nous venons de dire regarde les traités détaillés & complets; mais il est évident que les mêmes réflexions s'appliquent aux traités élémentaires: car puisque les traités complets ne diffèrent des traités élémentaires bien faits, que par le détail des conséquences & des propositions particulières omises dans les uns & énoncées dans les autres, il s'ensuit qu'un traité élémentaire & un traité complet, si on les suppose bien faits, seront ou explicitement ou implicitement renfermés l'un dans l'autre.

Il est donc évident par tout ce que nous venons de dire, qu'on ne doit entreprendre les *éléments* d'une science que quand les propositions qui la constituent ne seront point chacune isolées & indépendantes l'une de l'autre, mais quand on pourra y remarquer des propositions principales dont les autres seront des conséquences. Or comment distinguera-t-on ces propositions principales? voici le moyen d'y parvenir. Si les propositions qui forment l'ensemble d'une science ne se suivent pas immédiatement les unes les autres, on remarquera

les endroits où la chaîne est rompue, & les propositions qui forment la tête de chaque partie de la chaîne, sont celles qui doivent entrer dans les *éléments*. A l'égard des propositions mêmes qui forment une seule portion continue de la chaîne, on y en distinguera de deux espèces; celles qui ne sont que de simples conséquences, une simple traduction en d'autres termes de la proposition précédente, doivent être exclues des *éléments*, puisqu'elles y sont évidemment renfermées. Celles qui empruntent quelque chose, non seulement de la proposition précédente, mais d'une autre proposition primitive, sembleroient devoir être exclues par la même raison, puisqu'elles sont implicitement & exactement renfermées dans les propositions dont elles dérivent. Mais en s'attachant scrupuleusement à cette règle, non seulement on réduiroit les *éléments* à presque rien, on en rendroit encore l'usage & l'application trop difficiles. Ainsi les conditions nécessaires pour qu'une proposition entre dans les *éléments* d'une science pris dans le premier sens, sont que ces propositions soient assez distinguées les unes des autres, pour qu'on n'en puisse pas en former une chaîne immédiate; que ces propositions soient elles-mêmes la source de plusieurs autres, qui n'en seront plus regardées que comme des conséquences; & qu'enfin si quelqu'une des propositions est comprise dans les précédentes, elle n'y soit comprise qu'implicitement, ou de manière qu'on ne puisse en appercevoir la dépendance que par un raisonnement développé.

Noublions pas de dire qu'il faut insérer dans les *éléments* les propositions isolées, s'il en est quelqu'une qui ne tienne ni comme principe ni comme conséquence, à aucune autre; car les *éléments* d'une science doivent contenir au moins le germe de toutes les vérités qui font l'objet de cette science: par conséquent l'omission d'une seule vérité isolée, rendroit les *éléments* imparfaits.

Mais ce qu'il faut sur-tout s'attacher à bien développer, c'est la métaphysique des propositions. Cette métaphysique qui a guidé ou dû guider les inventeurs, n'est autre chose que l'exposition claire & précise des

vérités générales & philosophiques sur lesquelles les principes de la science sont fondés. Plus cette métaphysique est simple, facile, & pour ainsi dire populaire, plus elle est précieuse; on peut même dire que la simplicité & la facilité en sont la pierre de touche. Tout ce qui est vrai, surtout dans les sciences de pur raisonnement, a toujours des principes clairs & sensibles, & par conséquent peut être mis à la portée de tout le monde sans aucune obscurité. En effet, comment les conséquences pourroient-elles être claires & certaines, si les principes étoient obscurs? La vanité des auteurs & des lecteurs est cause que l'on s'écarte souvent de ces règles: les premiers sont flattés de pouvoir répandre un air de mystère & de sublimité sur leurs productions; les autres ne haïssent pas l'obscurité, pourvu qu'il en résulte une espèce de merveilleux; mais la vérité est simple, & veut être traitée comme elle est. Nous aurons occasion dans cet ouvrage d'appliquer souvent les règles que nous venons de donner, principalement dans ce qui regarde les loix de la mécanique, la géométrie qu'on nomme *de l'infini*, & plusieurs autres objets; c'est pourquoi nous insistons pour le présent assez légèrement là-dessus.

Pour nous borner ici à quelques règles générales, quels sont dans chaque science les principes d'où l'on doit partir? des faits simples, bien vus & bien avoués; en physique, l'observation de l'univers; en géométrie, les propriétés principales de l'étendue; en mécanique, l'impénétrabilité des corps; en métaphysique & en morale, l'étude de notre ame & de ses affections, & ainsi des autres. Je prends ici la métaphysique dans le sens le plus rigoureux qu'elle puisse avoir, en tant qu'elle est la science des êtres purement spirituels. Ce que j'en dis ici sera encore plus vrai, quand on la regardera dans un sens plus étendu, comme la science universelle qui contient les principes de toutes les autres; car si chaque science n'a & ne peut avoir que l'observation pour vrais principes, la métaphysique de chaque science ne peut consister que dans les conséquences générales qui résultent de l'observation, présentées

sous le point de vue le plus étendu qu'on puisse leur donner. Ainsi, dussé-je, contre mon intention, choquer encore quelques personnes, dont le zèle pour la métaphysique est plus ardent qu'éclairé, je me garderai bien de la définir, comme elles le veulent, *la science des idées*; car que seroit-ce qu'une pareille science? La philosophie, sur quelque objet qu'elle s'exerce, est la science des faits ou celle des chimeres. C'est en effet avoir d'elle une idée bien informe & bien peu juste, que de la croire destinée à se perdre dans les abstractions, dans les propriétés générales de l'être, & dans celles du mode & de la substance. Cette spéculation inutile ne consiste qu'à présenter sous une forme & un langage scientifiques, des propositions qui étant mises en langage vulgaire, ou ne seroient que des vérités communes qu'on auroit honte d'étaler avec tant d'appareil, ou seroient pour le moins douteuses, & par conséquent indignes d'être érigées en principes. D'ailleurs, une telle méthode est non seulement dangereuse, en ce qu'elle retarde par des questions vagues & contentieuses le progrès de nos connoissances réelles, elle est encore contraire à la marche de l'esprit, qui, comme nous ne saurions trop le redire, ne connoît les abstractions que par l'étude des êtres particuliers. Ainsi la première chose par où l'on doit commencer en bonne philosophie, c'est de faire main-basse sur ces longs & ennuyeux prologomenes, sur ces nomenclatures éternelles, sur ces arbres & ces divisions sans fin; tristes restes d'une misérable scholastique & de l'ignorante vanité de ces siècles ténébreux, qui dénués d'observations & de faits, se créaient un objet imaginaire de spéculation & de disputes. J'en dis autant de ces questions aussi inutiles que mal résolues, sur la nature de la philosophie, sur son existence, sur le premier principe des connoissances humaines, sur l'union de la probabilité avec l'évidence, & sur une infinité d'autres objets semblables.

Il est dans les sciences d'autres questions contestées, moins frivoles en elles-mêmes, mais aussi inutiles en effet, qu'on doit absolument bannir d'un livre d'*éléments*. On peut juger sûrement de l'inutilité absolue

d'une question sur laquelle on se divise, lorsqu'on voit que les philosophes se réunissent d'ailleurs sur des propositions qui néanmoins au premier coup-d'œil sembleroient tenir nécessairement à cette question. Par exemple, les *éléments* de Géométrie, de calcul, étant les mêmes pour toutes les écoles de philosophie, il résulte de cet accord, & que les vérités géométriques ne tiennent point aux principes contestés sur la nature de l'étendue, & qu'il est sur cette matière un point commun où toutes les sectes se réunissent; un principe vulgaire & simple d'où elles partent toutes sans s'en apercevoir; principe qui s'est obscurci par les disputes, ou qu'elles ont fait négliger, mais qui n'en subsiste pas moins. De même, quoique le mouvement & ses propriétés principales soient l'objet de la mécanique, néanmoins la métaphysique obscure & contentieuse de la nature du mouvement, est totalement étrangère à cette science; elle suppose l'existence du mouvement, tire de cette supposition une foule de vérités utiles, & laisse bien loin derrière elle la philosophie scholastique s'épuiser en vaines subtilités sur le mouvement même. Zenon chercheroit encore si les corps se meuvent, tandis qu'Archimede auroit trouvé les loix de l'équilibre, Huyghens celles de la percussion, & Newton celles du système du monde.

Concluons delà que le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une science, est déterminé par la nature de cette science même, c'est-à-dire par le point de vue sous lequel elle envisage son objet; tout ce qui est au delà doit être regardé ou comme appartenant à une autre science, ou comme une région entièrement refusée à nos regards. J'avoue que les principes d'où nous partons en ce cas ne sont peut-être eux-mêmes que des conséquences fort éloignées des vrais principes qui nous sont inconnus, & qu'ainsi ils mériteroient peut-être le nom de *conclusions* plutôt que celui de *principes*. Mais il n'est pas nécessaire que ces conclusions soient des principes en elles-mêmes, il suffit qu'elles en soient pour nous.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des principes proprement dits, de ces

vérités primitives par lesquelles on peut non seulement guider les autres, mais se guider soi-même dans l'étude d'une science. Il est d'autres principes qu'on peut appeler *secondaires*; ils dépendent moins de la nature des choses, que du langage: ils ont principalement lieu, lorsqu'il s'agit de communiquer ses connoissances aux autres. Je veux parler des définitions, qu'on peut, à l'exemple des Mathématiciens, regarder en effet comme des principes; puisque dans quelque espece d'*éléments* que ce puisse être, c'est en partie sur elles que la plupart des propositions sont appuyées. Ce nouvel objet demande quelques réflexions: l'article DÉFINITION en présente plusieurs; nous y ajouterons les suivantes.

Définir, suivant la force du mot, c'est marquer les bornes & les limites d'une chose; ainsi *définir un mot*, c'est en déterminer & en circonscire pour ainsi dire le sens, de manière qu'on ne puisse, ni avoir de doute sur ce sens donné, ni l'étendre, ni le restreindre, ni enfin l'attribuer à aucun autre terme.

Pour établir les règles des définitions, remarquons d'abord que dans les Sciences on fait usage de deux sortes de termes, de termes vulgaires, & de termes scientifiques.

J'appelle *termes vulgaires*, ceux dont on fait usage ailleurs que dans la science dont il s'agit, c'est-à-dire dans le langage ordinaire, ou même dans d'autres sciences; tels sont par exemple les mots *espace*, *mouvement* en mécanique; *corps* en Géométrie; *son* en Musique, & une infinité d'autres. J'appelle *termes scientifiques*, les mots propres & particuliers à la science, qu'on a été obligé de créer pour désigner certains objets, & qui sont inconnus à ceux à qui la science est tout-à-fait étrangère.

Il semble d'abord que les termes vulgaires n'ont pas besoin d'être définis, puisqu'étant, comme on le suppose, d'un usage fréquent, l'idée qu'on attache à ces mots doit être bien déterminée & familière à tout le monde. Mais le langage des Sciences ne sauroit être trop précis, & celui du vulgaire est souvent vague & obscur; on ne sauroit donc trop s'appliquer

à fixer la signification des mots qu'on emploie, ne fût-ce que pour éviter toute équivoque. Or pour fixer la signification des mots, ou, ce qui revient au même, pour les définir, il faut d'abord examiner quelles sont les idées simples que ce mot renferme; j'appelle *idée simple*, celle qui ne peut être décomposée en d'autres, & par ce moyen être rendue plus facile à saisir: telle est par exemple l'idée d'*existence*, celle de *sensation*, & une infinité d'autres. Ceci a besoin d'une plus ample explication.

A proprement parler, il n'y a aucune de nos idées qui ne soit simple; car quelque composé que soit un objet, l'opération par laquelle notre esprit le conçoit comme composé, est une opération instantanée & unique: ainsi c'est par une seule opération simple que nous concevons un corps comme une substance tout-à-la-fois étendue, impénétrable, figurée, & colorée.

Ce n'est donc point par la nature des opérations de l'esprit qu'on doit juger du degré de simplicité des idées; c'est la simplicité plus ou moins grande de l'objet qui en décide: de plus cette simplicité plus ou moins grande, n'est pas celle qui est déterminée par le nombre plus ou moins grand des parties de l'objet, mais par le nombre plus ou moins grand des propriétés qu'on y considère à la fois; ainsi quoique l'espace & le temps soient composés de parties, & par conséquent ne soient pas des êtres simples, cependant l'idée que nous en avons est une idée simple, parce que toutes les parties du temps & de l'espace sont absolument semblables; que l'idée que nous en avons est absolument la même, & qu'enfin cette idée ne peut être décomposée, puisqu'on ne pourroit simplifier l'idée de l'étendue & celle du temps sans les anéantir: au lieu qu'en retranchant de l'idée de corps, par exemple, l'idée d'impénétrabilité, de figure, & de couleur, il reste encore l'idée de l'étendue.

Les idées simples dans le sens où nous l'entendons, peuvent se réduire à deux espèces: les unes sont des idées abstraites; l'abstraction en effet n'est autre chose que l'opération par laquelle nous considérons dans un objet une propriété particulière,

sans faire attention à celles qui se joignent à celle-là pour constituer l'essence de l'objet. La seconde espèce d'idées simples est renfermée dans les idées primitives que nous acquérons par nos sensations, comme celles des couleurs particulières, du froid, du chaud, & plusieurs autres semblables; aussi n'y a-t-il point de circonlocution plus propre à faire entendre ces choses, que le terme unique qui les exprime.

Quand on a trouvé toutes les idées simples qu'un mot renferme, on le définira en présentant ces idées d'une manière aussi claire, aussi courte, & aussi précise qu'il sera possible. Il suit de ces principes, que tout mot vulgaire qui ne renfermera qu'une idée simple, ne peut & ne doit pas être défini dans quelque science que ce puisse être, puisqu'une définition ne pourroit en mieux faire connoître le sens. A l'égard des termes vulgaires qui renferment plusieurs idées simples, fussent-ils d'un usage très-commun, il est bon de les définir, pour développer parfaitement les idées simples qu'ils renferment.

Ainsi dans la Mécanique ou science du mouvement des corps, on ne doit définir ni l'espace ni le temps, parce que ces mots ne renferment qu'une idée simple; mais on peut & on doit même définir le mouvement, quoique la notion en soit assez familière à tout le monde, parce que l'idée de mouvement est une idée complexe qui en renferme deux simples, celle de l'espace parcouru, & celle du temps employé à le parcourir. Il suit encore des mêmes principes, que les idées simples qui entrent dans une définition doivent être tellement distinctes l'une de l'autre, qu'on ne puisse en retrancher aucune. Ainsi dans la définition ordinaire du triangle rectiligne, on fait entrer mal-à-propos les trois côtés & les trois angles; il suffit d'y faire entrer les trois côtés, parce qu'une figure renfermée par trois lignes droites a nécessairement trois angles. C'est à quoi on ne sauroit faire trop d'attention, pour ne pas multiplier sans nécessité les mots non plus que les êtres, & pour ne pas faire regarder comme deux idées distinctes, ce qui n'est individuellement que la même.

On peut donc dire non seulement qu'une

définition doit être courte, mais que plus elle sera courte, plus elle sera claire; car la brièveté consiste à n'employer que les idées nécessaires, & à les disposer dans l'ordre le plus naturel. On n'est souvent obscur, que parce qu'on est trop long: l'obscurité vient principalement de ce que les idées ne sont pas bien distinguées les unes des autres, & ne sont pas mises à leur place. Enfin la brièveté étant nécessaire dans les définitions, on peut & on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant, & qu'on ait par conséquent développé les idées simples qu'ils contiennent. Ainsi on peut dire qu'un triangle rectiligne est une figure terminée par trois lignes droites, pourvu qu'on ait défini auparavant ce qu'on entend par *figure*, c'est-à-dire un espace terminé entièrement par des lignes: ce qui renferme trois idées, celle d'étendue, celle de bornes, & celle de bornes en tout sens.

Telles sont les règles générales d'une définition; telle est l'idée qu'on doit s'en faire, & suivant laquelle une définition n'est autre chose que le développement des idées simples qu'un mot renferme. Il est fort inutile après cela d'examiner si les définitions sont de nom ou de chose, c'est-à-dire si elles sont simplement l'explication de ce qu'on entend par un mot, ou si elles expliquent la nature de l'objet indiqué par ce mot. En effet, qu'est-ce que la nature d'une chose? En quoi consiste-t-elle proprement, & la connoissons-nous? Si on veut répondre clairement à ces questions, on verra combien la distinction dont il s'agit est futile & absurde: car étant ignorans comme nous le sommes sur ce que les êtres sont en eux-mêmes, la connoissance de la nature d'une chose (du moins par rapport à nous) ne peut consister que dans la notion claire & décomposée, non des principes réels & absolus de cette chose, mais de ceux qu'elle nous paroît renfermer. Toute définition ne peut être envisagée que sous ce dernier point de vue: dans ce cas elle sera plus qu'une simple définition de nom, puisqu'elle ne se bornera pas à expliquer le sens d'un mot, mais qu'elle en

décomposera l'objet; & elle sera moins aussi qu'une définition de chose, puisque la vraie nature de l'objet, quoiqu'ainsi décomposé, pourra toujours rester inconnue.

Voilà ce qui concerne la définition des termes vulgaires. Mais une science ne se borne pas à ces termes, elle est forcée d'en avoir de particuliers; soit pour abrégér le discours & contribuer ainsi à la clarté, en exprimant par un seul mot ce qui auroit besoin d'être exprimé par une phrase entière; soit pour désigner des objets peu connus sur lesquels elle s'exerce, & que souvent elle se produit à elle-même par des combinaisons singulieres & nouvelles. Ces mots ont besoin d'être définis, c'est-à-dire simplement expliqués par d'autres termes plus vulgaires & plus simples; & la seule règle de ces définitions, c'est de n'y employer aucun terme qui ait besoin lui-même d'être expliqué, c'est-à-dire qui ne soit ou clair de lui-même, ou déjà expliqué auparavant.

Les termes scientifiques n'étant inventés que pour la nécessité, il est clair que l'on ne doit pas au hasard charger une science de termes particuliers. Il seroit donc à souhaiter qu'on abolît ces termes scientifiques & pour ainsi dire barbares, qui ne servent qu'à en imposer; qu'en Géométrie, par exemple, on dit simplement *proposition* au lieu de *théorème*, *conséquence* au lieu de *corollaire*, *remarque* au lieu de *scholie*, & ainsi des autres. La plupart des mots de nos Sciences sont tirés des langues savantes, où ils étoient intelligibles au peuple même, parce qu'ils n'étoient souvent que des termes vulgaires, ou dérivés de ces termes: pourquoi ne pas leur conserver cet avantage?

Les mots nouveaux, inutiles, bizarres, ou tirés de trop loin, sont presque aussi ridicules en matière de science, qu'en matière de goût. On ne sauroit, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, rendre la langue de chaque science trop simple, & pour ainsi dire trop populaire; non seulement c'est un moyen d'en faciliter l'étude, c'est ôter encore un prétexte de la décrier au peuple, qui s'imagine ou qui voudroit se persuader que la langue particulière d'une science en fait tout le mérite; que c'est une espèce de rempart inventé pour en défendre

Les approches : les ignorans ressemblent en cela à ces généraux malheureux ou malhabiles, qui ne pouvant forcer une place, se vengent en insultant les dehors.

Au reste ce que je propose ici, a plutôt pour objet les mots absolument nouveaux que le progrès naturel d'une science oblige à faire, que les mots qui y sont déjà consacrés, sur-tout lorsque ces mots ne pourroient être facilement changés en d'autres plus intelligibles. Il est dans les choses d'usage, des limites où le philosophe s'arrête; il ne veut ni les réformer, ni s'y soumettre en tout, parce qu'il n'est ni tyran ni esclave.

Les règles que nous venons de donner, concernent les *éléments* en général pris dans le premier sens. A l'égard des *éléments* pris dans le second sens, ils ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils contiendront nécessairement moins de propositions primitives, & qu'ils pourront contenir plus de conséquences particulières. Les règles de ces deux *éléments* sont d'ailleurs parfaitement semblables; car les *éléments* pris dans le premier sens étant une fois traités, l'ordre des propositions élémentaires & primitives y sera réglé par le degré de simplicité ou de multiplicité, sous lequel on envisagera l'objet. Les propositions qui envisagent les parties les plus simples de l'objet, se trouveront donc placées les premières; & ces propositions en y joignant ou en omettant leurs conséquences, doivent former les *éléments* de la seconde espece. Ainsi le nombre des propositions primitives de cette seconde espece d'*éléments*, doit être déterminé par l'étendue plus ou moins grande de la science que l'on embrasse, & le nombre des conséquences sera déterminé par le détail plus ou moins grand dans lequel on embrasse cette partie.

On peut proposer plusieurs questions sur la maniere de traiter les *éléments* d'une science.

En premier lieu, doit-on suivre, en traitant les *éléments*, l'ordre qu'ont suivi les inventeurs? Il est d'abord évident qu'il ne s'agit point ici de l'ordre que les inventeurs ont pour l'ordinaire réellement suivi, & qui étoit sans règle & quelquefois sans objet, mais de celui qu'ils auroient pu

suivre en procédant avec méthode. On ne peut douter que cet ordre ne soit en général le plus avantageux à suivre; parce qu'il est le plus conforme à la marche de l'esprit, qu'il éclaire en instruisant, qu'il met sur la voie pour aller plus loin, & qu'il fait pour ainsi dire pressentir à chaque pas celui qui doit le suivre: c'est ce qu'on appelle autrement la *méthode analytique*, qui procede des idées composées aux idées abstraites, qui remonte des conséquences communes aux principes inconnus, & qui en généralisant celles-là, parvient à découvrir ceux-ci; mais il faut que cette méthode réunisse encore la simplicité & la clarté, qui sont les qualités les plus essentielles que doivent avoir les *éléments* d'une science. Il faut bien se garder sur-tout, sous prétexte de suivre la méthode des inventeurs, de supposer comme vraies des propositions qui ont besoin d'être prouvées, sous prétexte que les inventeurs, par la force de leur génie, ont dû appercevoir d'un coup-d'œil & comme à vue d'oiseau la vérité de ces propositions. On ne sauroit traiter trop exactement les Sciences; sur-tout celles qui s'appellent particulièrement *exactes*.

La méthode analytique peut sur-tout être employée dans les sciences dont l'objet n'est pas hors de nous, & dont le progrès dépend uniquement de la méditation; parce que tous les matériaux de la science étant pour ainsi dire au dedans de nous, l'analyse est la vraie maniere & la plus simple d'employer ces matériaux. Mais dans les sciences dont les objets nous sont extérieurs, la méthode synthétique, celle qui descend des principes aux conséquences, des idées abstraites aux composées, peut souvent être employée avec succès & avec plus de simplicité que l'autre; d'ailleurs, les faits sont eux-mêmes en ce cas les vrais principes. En général la méthode analytique est plus propre à trouver les vérités, ou à faire connoître comment on les a trouvées. La méthode synthétique est plus propre à expliquer & à faire entendre les vérités trouvées: l'une apprend à lutter contre les difficultés, en remontant à la source; l'autre place l'esprit à cette source même, d'où il n'a plus qu'à suivre un cours facile. Voyez ANALYSE, SYNTHÈSE.

On demande en second lieu, laquelle des deux qualités doit être préférée dans des *éléments*, de la facilité, ou de la rigueur exacte. Je réponds que cette question suppose une chose fautive; elle suppose que la rigueur exacte puisse exister sans la facilité, & c'est le contraire; plus une déduction est rigoureuse, plus elle est facile à entendre: car la rigueur consiste à réduire tout aux principes les plus simples. D'où il s'ensuit encore que la rigueur proprement dite entraîne nécessairement la méthode la plus naturelle & la plus directe. Plus les principes seront disposés dans l'ordre convenable, plus la déduction sera rigoureuse; ce n'est pas qu'absolument elle ne pût l'être si on suivoit une méthode plus composée, comme a fait Euclide dans ses *éléments*: mais alors l'embaras de la marche feroit aisément sentir que cette rigueur précaire & forcée ne seroit qu'improprement telle.

Nous n'en dirons pas davantage ici sur les regles qu'on doit observer en général, pour bien traiter les *éléments* d'une science. La meilleure maniere de faire connoître ces regles, c'est de les appliquer aux différentes sciences; & c'est ce que nous nous proposons d'exécuter dans les différens articles de cet ouvrage. A l'égard des *éléments* des Belles-Lettres, ils sont appuyés sur les principes du goût. Voy. GOÛT. Ces *éléments*, semblables en plusieurs choses aux *éléments* des Sciences, ont été faits après coup sur l'observation des différentes choses qui ont paru affecter agréablement les hommes. On trouvera de même à l'article HISTOIRE, ce que nous pensons des *éléments* de l'histoire en général. Voyez aussi COLLEGE.

Nous dirons seulement ici que toutes nos connoissances peuvent se réduire à trois especes; l'Histoire, les Arts tant libéraux que mécaniques, & les Sciences proprement dites, qui ont pour objet les matieres de pur raisonnement; & que ces trois especes peuvent être réduites à une seule, à celle des Sciences proprement dites. Car, 1^o. l'Histoire est ou de la nature, ou des pensées des hommes, ou de leurs actions. L'histoire de la nature, objet de la méditation du philosophe, rentre dans la classe des sciences; il en est de même de l'histoire

des pensées des hommes, sur-tout si on ne comprend sous ce nom que celles qui ont été vraiment lumineuses & utiles, & qui sont aussi les seules qu'on doit présenter à ses lecteurs dans un livre d'*éléments*. A l'égard de l'histoire des rois, des conquérans, & des peuples, en un mot des événemens qui ont changé ou troublé la terre, elle ne peut être l'objet du philosophe qu'autant qu'elle ne se borne pas aux faits seuls; cette connoissance stérile, ouvrage des yeux & de la mémoire, n'est qu'une connoissance de pure convention quand on la renferme dans ses étroites limites; mais entre les mains de l'homme qui fait penser elle peut devenir la premiere de toutes. Le sage étudie l'univers moral comme le physique, avec cette patience, cette circonspection, ce silence de préjugés qui augmente les connoissances en les rendant utiles; il suit les hommes dans leurs passions comme la nature dans ses procédés; il observe, il rapproche, il compare, il joint ses propres observations à celles des siècles précédens, pour tirer de ce tout les principes qui doivent l'éclairer dans ses recherches ou le guider dans ses actions: d'après cette idée, il n'envisage l'Histoire que comme un recueil d'expériences morales faites sur le genre humain, recueil qui seroit sans doute beaucoup plus complet s'il n'eût été fait que par des philosophes, mais qui, tout informe qu'il est, renferme encore les plus grandes leçons de conduite, comme le recueil des observations médicales de tous les âges, malgré tout ce qui lui manque & qui lui manquera peut-être toujours, forme néanmoins la partie la plus importante & la plus réelle de l'art de guérir. L'Histoire appartient donc à la classe des Sciences, quant à la maniere de l'étudier & de se la rendre utile, c'est-à-dire quant à la partie philosophique.

2^o. Il en est de même des Arts tant mécaniques que libéraux: dans les uns & les autres ce qui concerne les détails est uniquement l'objet de l'artiste; mais d'un côté les principes fondamentaux des Arts mécaniques sont fondés sur les connoissances mathématiques & physiques des hommes, c'est-à-dire sur les deux branches les plus considérables de la Philosophie;

de l'autre, les Arts libéraux ont pour bafe l'étude fine & délicate de nos fenfations. Cette métaphyfique fubtile & profonde qui a pour objet les matieres de goût, fait y diftinguer les principes abfolument généraux & communs à tous les hommes, d'avec ceux qui font modifiés par le caractere, le génie, le degré de fenfibilité des nations ou des individus; elle démêle par ce moyen le beau effentiel & univerfel, s'il en eft un, d'avec le beau plus ou moins arbitraire & plus ou moins convenu : également éloignée & d'une décifion trop vague & d'une difcuffion trop fcrupuleufe, elle ne pousse l'analyfe du fenfiment que jufqu'ou elle doit aller, & ne la refserre point non plus trop en deça du champ qu'elle peut fe permettre. En comparant les impressions & les affections de notre ame, comme le métaphyficien ordinaire compare les idées purement spéculatives; elle tire de cet examen des règles pour rappeler ces impressions à une fource commune, & pour les juger par l'analogie qu'elles ont entr'elles; mais elle s'abftient ou de les juger en elles-mêmes, ou de vouloir apprécier les impressions originaires & primitives par les principes d'une philofophie auffi obscure pour nous que la ftructure de nos organes, ou de vouloir enfin faire adopter fes règles par ceux qui ont reçu, foit de la nature foit de l'habitude, une autre façon de fenfir. Ce que nous difons ici du goût dans les Arts libéraux, s'applique de foi-même à cette partie des Sciences qu'on appelle *Belles-Lettres*. C'est ainfi que les *éléments* de toutes nos connoiffances font renfermés dans ceux d'une philofophie bien entendue. *Voyez PHILOSOPHIE.*

Nous n'ajouterons plus qu'un mot fur la maniere d'étudier quelques fortes d'*éléments* que ce puiſſe être, en fuppoſant ces *éléments* bien faits. Ce n'eſt point avec le fecours d'un maître qu'on peut remplir cet objet, mais avec beaucoup de méditation & de travail. Savoir des *éléments*, ce n'eſt pas feulement connoître ce qu'ils contiennent, c'eſt en connoître l'ufage, les applications, & les conféquences; c'eſt pénétrer dans le génie de l'inventeur, c'eſt ſe mettre en état d'aller plus loin que lui, & voilà ce qu'on ne fait bien qu'à force d'étude &

d'exercice : voilà pourquoi on ne ſaura jamais parfaitement que ce qu'on a appris ſoi-même. Peut-être ſeroit-on bien par cette raifon, d'indiquer en deux mots dans des *éléments* l'ufage & les conféquences des propoſitions démontrées. Ce ſeroit pour les commençans un ſujet d'exercer leur eſprit en cherchant la démonſtration de ces conféquences, & en faiſant diſparoître les vuides qu'on leur auroit laiffés à remplir. Le propre d'un bon livre d'*éléments* eſt de laiffer beaucoup à penſer.

On doit être en état de juger maintenant ſi des *éléments* complets des Sciences, peuvent être l'ouvrage d'un homme ſeul; & comment pourroient-ils l'être, puiſqu'ils ſuppoſent une connoiffance univerſelle & approfondie de tous les objets qui occupent les hommes? Je dis une connoiffance approfondie, car il ne faut pas ſ'imaginer que pour avoir effleuré les principes d'une ſcience, on ſoit en état de les enſeigner. C'eſt à ce préjugé, fruit de la vanité & de l'ignorance, qu'on doit attribuer l'extrême difette où nous ſommes de bons livres élémentaires, & la foule de mauvais dont nous ſommes chaque jour inondés. L'éleve à peine ſorti des premiers ſentiers; encore frappé des difficultés qu'il a éprouvées, & que ſouvent même il n'a ſurmontées qu'en partie, entreprend de les faire connoître & ſurmonter aux autres; cenſeur & plagiaire tout enſemble de ceux qui l'ont précédé, il copie, transforme, étend, renverſe, reſſerre, obſcurcit, prend ſes idées informes & confuſes pour des idées claires, & l'envie qu'il a eue d'être auteur pour le deſir d'être utile. On pourroit le comparer à un homme qui ayant parcouru un labyrinthe à tâtons & les yeux bandés, croiroit pouvoir en donner le plan & en développer les détours. D'un autre côté, les maîtres de l'art, qui par une étude longue & aſſidue en ont vaincu les difficultés & connu les fineſſes, dédaignent de revenir ſur leurs pas pour faciliter aux autres le chemin qu'ils ont eu tant de peine à ſuivre : peut-être encore frappés de la multitude & de la nature des obſtacles qu'ils ont ſurmontés, redoutent-ils le travail qui ſeroit néceſſaire pour les applanir, & qui ſeroit trop peu ſenti pour qu'on pût leur en tenir

compte. Uniquement occupés de faire de nouveaux progrès dans l'art, pour s'élever, s'il leur est possible, au dessus de leurs prédécesseurs ou de leurs contemporains, & plus jaloux de l'admiration que de la reconnoissance publique, ils ne pensent qu'à découvrir & à jouir, & préfèrent la gloire d'augmenter l'édifice au soin d'en éclairer l'entrée. Ils pensent que celui qui apportera comme eux dans l'étude des Sciences, un génie vraiment propre à les approfondir, n'aura pas besoin d'autres *éléments* que de ceux qui les ont guidés eux-mêmes; que la nature & les réflexions suppléeront infailliblement pour lui à ce qui manque aux livres, & qu'il est inutile de faciliter aux autres des connoissances qu'ils ne pourront jamais se rendre vraiment propres, parce qu'ils sont tout au plus en état de les recevoir sans y rien mettre de leur. Un peu plus de réflexion eût fait sentir combien cette maniere de penser est nuisible au progrès & à la gloire des Sciences; à leur progrès, parce qu'en facilitant aux génies heureux l'étude de ce qui est connu, on les met en état d'y ajouter davantage & plus promptement; à leur gloire, parce qu'en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de personnes, on se procure un plus grand nombre de juges éclairés. Tel est l'avantage que produiroient de bons *éléments* des Sciences, *éléments* qui ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. En effet, si on n'est pas parfaitement instruit des vérités de détail qu'une Science renferme; si par un fréquent usage on n'a pas aperçu la dépendance mutuelle de ces vérités, comment distinguera-t-on parmi elles les propositions fondamentales dont elles dérivent, l'analogie ou la différence de ces propositions fondamentales, l'ordre qu'elles doivent observer entr'elles, & sur-tout les principes au delà desquels on ne doit pas remonter? C'est ainsi qu'un chymiste ne parvient à connoître les mixtes qu'après des analyses & des combinaisons fréquentes & variées. La comparaison est d'autant plus juste, que ces analyses apprennent au chymiste non seulement quels sont les principes dans lesquels un corps se résout, mais encore, ce qui n'est pas moins

important, les bornes au delà desquelles il ne peut se résoudre, & qu'une expérience longue & répétée peut seule faire connoître.

Des *éléments* bien faits, suivant le plan que nous avons exposé, & par des écrivains capables d'exécuter ce plan, auroient une double utilité: ils mettroient les bons esprits sur la voie des découvertes à faire, en leur présentant les découvertes déjà faites; de plus ils mettroient chacun plus à portée de distinguer les vraies découvertes d'avec les fausses; car tout ce qui ne pourroit point être ajouté aux *éléments* d'une Science comme par forme de supplément, ne seroit point digne du nom de découverte. Voyez ce mot. (O)

Après avoir exposé ce qui concerne les *éléments* des Sciences en général, nous allons maintenant dire un mot des *éléments* de Mathématiques & de Physique, en indiquant, pour répondre à l'objet de cet ouvrage, les principaux livres où ils sont traités.

Les *éléments* des Mathématiques ont été expliqués dans des cours & des systèmes qu'ont donné différens auteurs. Voyez COURS.

Le premier ouvrage de cette espece est celui de Hérigone, publié en latin & en françois l'an 1664, en dix volumes. Cet auteur y a renfermé les *éléments* d'Euclide, les *données* du même, &c. avec les *éléments* d'Arithmétique, d'Algebre, de Trigonométrie, d'Architecture, de Géographie, de Navigation, d'Optique, des Sphériques, d'Astronomie, de Musique, de Perspective, &c. Cet ouvrage à cela de remarquable, que l'auteur y emploie par-tout une espece de caractère universel, de maniere que, sans se servir absolument d'aucun langage, on peut en entendre toutes les démonstrations, pourvu que l'on se souvienne seulement des caractères qui y sont employés. Voyez CARACTERE.

Depuis Hérigone, d'autres auteurs ont expliqué les *éléments* de différentes parties de Mathématiques, particulièrement le jésuite Schott dans son *curfus mathematicus*, publié en 1674; Jonas Moore, dans son *nouveau Système de Mathématiques*, imprimé en anglois en 1681;

Dechales dans son *curfus Mathematicus*, qui parut en 1674; Ozanam dans son *cours des Mathématiques*, publié en 1699; mais personne n'a donné de cours de Mathématiques plus étendu ni plus approfondi que M. Wolf; son ouvrage a été publié sous le titre de *elementa matheseos universæ*, en deux volumes in-4^o. dont le premier parut en 1713, & le second en 1715; depuis il y a eu une édition de Geneve en 1733, en cinq volumes in-4^o.: en général cet ouvrage fait honneur à son auteur, quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes, mais c'est le meilleur ou le moins mauvais que nous ayons jusqu'ici.

Les *éléments* d'Euclide sont le premier, & selon plusieurs personnes, le meilleur livre d'*éléments* de Géométrie. On a fait un grand nombre d'éditions & de commentaires sur les quinze livres des *éléments* de cet auteur. Oronce Finé est le premier qui a publié, en 1536, les six premiers livres de ces *éléments* avec des notes pour expliquer le sens d'Euclide. Peletier fit la même chose en 1557. Nic. Tartaglia fit un commentaire vers ce même temps sur les quinze livres entiers; il y ajouta même quelque chose de lui.

Dechales, Hérigone, & d'autres, ont pareillement travaillé beaucoup sur les *éléments* d'Euclide, ainsi que Barrow, recommandable sur-tout par la précision & la rigueur de ses démonstrations. Mais comme les quinze livres entiers ne paroissent pas nécessaires, principalement aux jeunes Mathématiciens, quelques auteurs se sont appliqués seulement à bien éclaircir les six premiers livres, avec l'onzième & le douzième tout au plus. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter les différentes éditions qu'on en a faites: celles qui passent pour les meilleures, sont une édition françoise de Dechales & une latine d'André Tacquet: celle de Dechales, qu'on estime le plus, a été faite à Paris en 1709 par Ozanam: & la meilleure de Tacquet est une édition de Cambridge faite en 1703 par Whiston.

Quelques auteurs ont réduit en syllogismes toutes les démonstrations d'Euclide, pour faire voir comment l'on s'éleve, par

une chaîne de raisonnemens, à une démonstration complete. Pierre Ramus n'approuva pas l'ordre d'Euclide, comme il le paroît par son discours sur les quinze livres de cet auteur; c'est ce qui le détermina à compiler vingt-trois nouveaux livres d'*éléments*, suivant la méthode scholastique, mais sans succès. Arnaud, en 1667; Gaston Pardiés, Jésuite, en 1680; le P. Lamy, en 1685; Poliniere, en 1704; & depuis 20 ans M. Rivard, ont publié le fonds de la doctrine d'Euclide, suivant une nouvelle méthode particulière à chacun d'eux.

Il y a quelques années que M. Clairaut, de l'Académie des Sciences de Paris, publia une Géométrie où les propositions ne paroissent qu'à mesure qu'elles sont occasionnées par les besoins des hommes qui les ont découvertes: cette méthode est très-lumineuse, & n'a point la sécheresse des précédentes; mais, outre que l'auteur y suppose quelquefois sans démonstration ce qui à la rigueur pourroit en avoir besoin, les propositions, ainsi que dans toutes les autres méthodes, n'y sont point déduites immédiatement les unes des autres, & forment plutôt un assemblage qu'un édifice de propositions; cependant une chaîne non interrompue de vérités, seroit le système le plus naturel & le plus commode, en même temps qu'elle offriroit à l'esprit l'agréable spectacle de générations en ligne directe; or c'est ce que l'on a exécuté dans les institutions de Géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez de Bure l'aîné. Toutes les propositions de cet ouvrage sont déduites immédiatement les unes des autres; & donnent occasion à la résolution d'un fort grand nombre de problèmes curieux & utiles, ainsi qu'à des réflexions sur les développemens de l'esprit humain; ce qui répand quelque agrément sur une matière qui ne comporte par-elle même que trop de sécheresse. Moyennant cet appas ou cet artifice, la Géométrie élémentaire a été mise à la portée de la plus tendre enfance, ainsi que l'expérience l'a démontré, & le démontre tous les jours. On desireroit que M. Clairaut, dans les excellens *éléments* d'Algebre qu'il a publiés, eût mis les

opérations du calcul plus à portée des commençans. *Voyez* ALGÈBRE.

Sur les *éléments* des différentes parties des Mathématiques, *voyez* ALGÈBRE; DIFFÉRENTIEL; INTÉGRAL; MÉCANIQUE; OPTIQUE; ASTRONOMIE; &c.

Les meilleurs *éléments* de Physique sont l'essai de Physique de Musschenbroeck, les *éléments* de Gravesande, les leçons de Physique de M. l'abbé Noller, & plusieurs autres. *Voyez* PHYSIQUE. (E)

ÉLÉMENTS, (*Géométr. transf.*) On appelle ainsi dans la Géométrie sublime, les parties infiniment petites ou différentielles d'une ligne droite, d'une courbe, d'une surface, d'un solide. Ainsi (*Pl. d'anal. fig. 18.*) le petit espace PMm formé par les deux ordonnées infiniment proches PM , mP ; & par l'arc Mm de la courbe, est l'*élément* de l'espace APM ; Pp est l'*élément* de l'abscisse; Mm , celui de la courbe, &c. *Voyez* DIFFÉRENTIEL, FLUXIONS; INDIVISIBLES, INTÉGRAL, INFINI, &c. (O)

ÉLÉMENTS, en *Astronomie*. Les Astronomes entendent communément par ce mot les principaux résultats des observations astronomiques, & généralement tous les nombres essentiels qu'ils emploient à la construction des tables du mouvement des planètes. Ainsi les *éléments* de la théorie du soleil, ou plutôt de la terre, sont son mouvement moyen, son excentricité, & le mouvement de son aphélie. Les *éléments* de la théorie de la lune sont son mouvement moyen, celui de son apogée & de son apogée, son excentricité, l'inclinaison moyenne de son orbite à l'écliptique. *Voyez* ÉPOQUE; MOUVEMENT MOYEN, EXCENTRICITÉ, &c. (O)

ÉLÉMENTS, s. m. pl. On appelle ainsi en *Physique* les parties primitives des corps. Les anciens, comme tout le monde sait, admettoient quatre *éléments* ou corps primitifs dont ils supposoient les autres formés, l'air, le feu, l'eau, la terre; & cette opinion, quoique abandonnée depuis, n'étoit pas si déraisonnable, car il n'y a guère de mixtes dans lesquels la Chymie ne trouve ces quatre corps, ou du moins quelques uns d'eux. Descartes est venu, qui à ces quatre *éléments* en a substitués

trois autres, uniquement tirés de son imagination, la matière subtile ou du premier *élément*, la matière globuleuse ou du second, & la matière rameuse ou du troisième. *Voyez* CARTÉSIANISME, ETHER, MATIÈRE SUBTILE, GLOBULES, &c. Aujourd'hui les Philosophes sages reconnoissent, 1^o. qu'on ignore absolument en quoi consistent les *éléments* des corps. *Voyez* CONFIGURATION; CORPS; MATIÈRE; CORPUSCULE, &c. 2^o. Qu'on ignore encore, à plus forte raison, si les *éléments* des corps sont tous semblables, & si les corps diffèrent entr'eux par la différente nature de leurs *éléments*, ou seulement par leur différente disposition. 3^o. Qu'il y a apparence que les *éléments* ou particules primitives des corps sont durs par eux-mêmes. *Voyez* DURETÉ. On sera peut-être étonné de la brièveté de cet article: mais nos connoissances sur ce qui en fait l'objet sont encore plus courtes. (O)

ÉLÉMENT ou PREMIER PRINCIPE, (*Chymie.*) *Voyez* PRINCIPE.

ELEMENT, (*Médec. Physiol. Pathol.*) ce terme est employé dans la théorie de la Médecine pour désigner les premiers principes de la structure du corps humain. *Voyez* FIBRE, NUTRITION. (d)

ÉLÉMENTAIRE, , adj (*Philosophie.*) se dit de ce qui se rapporte aux *éléments*. *Voyez* ELEMENT. Ainsi les *éléments* d'un corps se nomment aussi les *particules élémentaires* de ce corps.

Tout l'espace qui est compris dans l'orbite de la Lune, étoit appelé par les anciens la *région élémentaire*, parce que c'étoit selon eux le siège ou la sphère des quatre *éléments* vulgaires: C'est par la même raison que de prétendus philosophes ont appelé *peuple élémentaire* une espèce d'êtres imaginaires qu'ils ont cru ou supposé habiter les quatre *éléments* des anciens, &c. En voilà assez & trop sur ces sottises. Sur l'*air* & le *feu élémentaire*, *voyez* AIR & FEU.

ELEMENTAIRE se dit aussi, en parlant d'une science; de la partie de cette science qui en renferme les *éléments*. Ainsi on dit la *Géométrie élémentaire* pour les *éléments de Géométrie*, la *Mécanique élémentaire* pour les *éléments de Mécanique*, &c. (O)

ELEMI, (*Hist. nat. des Drogues.*) résine étrangère qui s'enflamme aisément, & qui se dissout dans l'huile. On distingue deux sortes d'*élémi*, 1^o. le vrai *élémi* ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuse, 2^o. l'*élémi* d'Amérique.

Le vrai *élémi* est une résine jaunâtre, ou d'un blanc noirâtre, solide extérieurement, quoiqu'il ne soit pas entièrement sec, mou & gluant intérieurement, formé en morceaux cylindriques qui brûlent lorsqu'on les met sur le feu; son odeur forte n'est pas désagréable, elle approche de celle du fenouil. Ces morceaux cylindriques sont ordinairement enveloppés de grandes feuilles de roseau ou de palmier. Nous n'avons encore rien de certain sur l'arbre dont cette résine découle, & même on la trouve aujourd'hui très-rarement dans les boutiques: on est trop heureux de rencontrer l'*élémi* pur d'Amérique.

Celui-ci est une espèce de résine quelquefois blanchâtre, quelquefois verdâtre ou jaunâtre, transparente, approchant de la résine du pin, de consistance tantôt plus molle, tantôt plus sèche, d'une odeur résineuse, désagréable. On l'estime quand il est récent, transparent, un peu verd, gras, gluant, odoriférant. Il nous vient du Brésil, de la nouvelle Espagne & des îles d'Amérique: on l'apporte en pains de deux à trois livres; & parce qu'ils sont enveloppés dans des feuilles de cannes, on lui donne communément le nom de *gomme élémi en roseaux*. L'arbre qui fournit cette résine s'appelle *icicariba*. Voyez **ICICARIBA**.

On vend pour de l'*élémi* naturel, celui qui, à cause de sa saleté, a été fondu & recuit au feu, & c'est peut-être là la moindre des tromperies. On contrefait assez communément cette résine avec du galipot lavé dans de l'huile commune d'aspic. On fait aussi passer des gommés communes; & quelques espèces de poix-résines jaunâtres, blanchâtres, grises, pour l'*élémi* d'Amérique. Les connoisseurs les distinguent par l'odeur & la couleur; mais si la chose en valoit la peine dans la pratique, la meilleure connoissance pour un acquéreur seroit celle d'un bon droguiste; *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT*:

ELEMI RÉSINE, (*Pharm. mat. Méd.*) La résine *élémi* est plus connue dans les boutiques sous le nom de *gomme* que sous celui de *résine*; cependant comme c'est absolument une résine, nous l'appellerons ainsi, & en cela nous suivons M. Geoffroy, qui lui donne ce nom dans sa matière médicale.

La *résine élémi* s'emploie rarement seule, mais elle entre dans beaucoup de préparations officinales externes; c'est elle qui fait la base du baume d'Arceus, auquel on donne quelquefois le nom d'*onguent élémi*. Voyez **BAUME D'ARCEUS**.

Si on distille par la retorte la *résine élémi*, on en retire tout ce que donnent ordinairement les résines, c'est-à-dire, dit flegme acide, une huile assez limpide dans le commencement, & qui s'épaissit de plus en plus vers la fin de l'opération; il ne reste dans la cornue qu'une petite quantité de *caput mortuum*, sur-tout si l'*élémi* étoit pur.

La *résine élémi* appliquée extérieurement passe pour résoudre les tumeurs, déteger les ulcères, & pour être un très-bon digestif; mais, comme nous l'avons dit, on ne l'emploie point seule.

On ne l'emploie point non plus pour l'intérieur, cependant quelques auteurs la vantent comme diurétique.

L'*élémi* entre dans le baume d'Arceus & dans celui de Fioraventi, dans les onguens de styrax & martiatum, dans les emplâtres de bétouine, oppodeltoch, d'André de la Croix, &c. (b)

ELEOMELI, f. m. (*Pharmacie.*) c'est une huile plus épaisse que le miel, & douce au goût, qui coule du tronc d'un arbre à Palmyre contrée de la Syrie. Cette huile prise dans de l'eau, évacue par les selles les humeurs crues & bilieuses; les malades qui s'en servent sont attaqués d'engourdissement & perdent leurs forces, mais ces symptômes ne sont point à craindre.

On tire aussi cette huile des bourgeons oléagineux de cet arbre. *Discr. de Chambers.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chymie & Pharmacie.*) on appelle ainsi toute huile essentielle combinée avec du sucre. C'est un moyen pour rendre les huiles propres à

le mêler avec l'eau ; ce qu'elles ne feroient point à moins que le sucre, qui est soluble dans l'eau, ne servit d'intermede à cette union. Pour faire l'*eleo-saccharum*, on n'a qu'à verser quelques gouttes d'une huile essentielle de citron, de canelle, de lavande, &c. sur du sucre en poudre ; ou bien on n'a qu'à frotter des morceaux de sucre sur la peau d'une orange, d'un citron, &c. par-là le suc se charge d'une huile essentielle aromatique, & lui donne des entraves qui l'empêchent de se dissiper aussi promptement qu'elle feroit sans cela. C'est-là le moyen qu'emploient les Italiens, & sur-tout les Napolitains, pour donner à leurs fleurs artificielles les mêmes odeurs qu'ont les fleurs naturelles. Pour cela ils ne font que cacher un peu d'*eleo-saccharum* dans le calice de la fleur artificielle ; cependant à la fin la partie aromatique se dissipe.

Dans la Pharmacie on connoît l'*eleo-saccharum carminativum*, qui se fait en versant de l'huile essentielle de camomille vingt-quatre gouttes, sur douze onces de sucre blanc en poudre. Il y a aussi l'*eleo-saccharum* de sassafras, qui se fait avec 3 ij d'huile de sassafras, & 3 vj de sucre blanc : on dit que c'est un bon remede pour les catarres. Voyez Woyt, *Gazo-phylicium medico-physicum*. (—)

ELEPHANT, *elephas*, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) le plus grand de tous les animaux quadrupedes, & un des plus singuliers dans la conformation de plusieurs parties du corps. En considérant l'*éléphant* relativement à l'idée que nous avons de la justesse des proportions, il semble être mal proportionné & mal dessiné, pour ainsi dire, à cause de son corps gros & court, de ses jambes roides & mal formées, de ses piés ronds & tortus, de sa grosse tête, de ses petits yeux, & de ses grandes oreilles. On pourroit dire aussi que l'habit dont il paroît couvert, est encore plus mal taillé & plus mal fait. Sa trompe, ses défenses, ses piés, &c. le rendent aussi extraordinaire que la grandeur de sa taille. La description de ses parties, & l'histoire de leurs usages, ne donnera pas moins d'admiration que leur aspect cause de surprise.

Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un *éléphant* du royaume de Congo, âgé de dix-sept ans, & haut de six piés & demi depuis terre jusqu'au dessus du dos. Il vécut dans la ménagerie de Versailles pendant treize ans, & ne grandit que d'un pié, sans doute parce que le changement de climat & de nourriture avoit retardé son accroissement ; ainsi il n'avoit que sept piés & demi de hauteur lorsque MM. de l'académie royale des Sciences en firent la description.

Le corps de cet animal avoit douze piés & demi de tour ; sa longueur étoit presque égale à sa hauteur. Il avoit depuis le front jusqu'au commencement de la queue, huit piés & demi, & trois piés & demi depuis le ventre jusqu'à terre. En prenant la mesure des jambes sur le squelette, on a trouvé que celles de devant avoient quatre piés & demi, & celles de derriere quatre piés huit pouces ; mais lorsque l'animal est revêtu de sa chair & de sa peau, les jambes de derriere paroissent plus courtes que celles de devant ; parce qu'elles sont moins dégagées de la masse du corps : elles ressemblent plus à celles de l'homme qu'à celles de la plupart des quadrupedes, en ce que le talon pose à terre, & que le pié est fort court. Les piés de l'*éléphant* dont il s'agit ici étoient si petits, qu'on ne les distinguoit pas des jambes, qui descendoient tout d'une venue jusqu'à terre, & dont la peau renfermoit les doigts des piés. La plante des piés de derriere avoit dix pouces de longueur, & celle des piés de devant, quatorze ; elle étoit garnie d'une corne en forme de semelle, qui étoit dure, solide & épaisse d'un pouce, & qui débordoit comme si elle avoit été *écachée* par le poids du corps, & formoit quelques ongles mal figurés : il n'y en avoit que trois à chaque pié, cependant il s'est trouvé cinq doigts dans le squelette ; mais ils étoient recouverts par la peau, & n'avoient aucun rapport avec les ongles. La corne, que l'on a comparée à une semelle, formoit encore d'autres prolongemens que l'on auroit pu prendre pour des ongles. Il y a lieu de croire que cette partie varie dans différens individus, comme nous le ferons voir dans la suite. La queue

étoit menue & pointue ; elle avoit deux piés & demi de longueur , & étoit terminée par une houpe de gros poils longs de trois ou quatre pouces. Cet éléphant étoit femelle ; l'orifice extérieur de la matrice se trouvoit placé au milieu du ventre près du nombril , à l'extrémité d'un conduit qui formoit une éminence qui s'étendoit depuis l'anus jusqu'à la vulve , & qui renfermoit un clitoris de deux piés & demi de longueur , & de deux pouces de diamètre ; de sorte qu'on l'auroit pris , avant la dissection , pour une verge , parce que cette partie est située de la même façon dans la plupart des quadrupedes. Il y avoit sur la poitrine deux mamelles , les mame-lons étoient petits. La tête étoit grande ; elle avoit deux bosses par derrière , & un creux entre deux. Le cou étoit court , le front large , les yeux petits , la bouche étroite , & presque cachée sous le menton ; la mâchoire inférieure fort pointue , & les oreilles deux fois plus grandes à proportion que celles d'un âne ; elles avoient trois piés de hauteur , deux piés de largeur , & seulement deux lignes d'épaisseur : leur figure approchoit de l'ovale , & elles étoient collées contre la tête , comme celles de l'homme , & s'étendoient en arriere. On voit par leurs dimensions qu'aucun animal n'a les oreilles à proportion aussi grandes que l'éléphant. La trompe avoit cinq piés trois pouces de longueur après la mort de l'animal , neuf pouces de diamètre à sa racine , & trois vers l'extrémité , qui s'élargissoit comme le haut d'un vase , & formoit un rebord dont la partie de dessous étoit plus épaisse que les côtés. Ce rebord s'allongeoit par le dessus en maniere d'un bout de doigt : tout le rebord formoit comme une petite tasse , au fond de laquelle étoient les narines ; aussi la racine de la trompe sort de l'endroit qui correspond à celui des narines dans les autres quadrupedes. Les défenses avoient deux piés de longueur & quatre pouces de diamètre vers leur racine ; elles étoient un peu recourbées en haut , & sortoient de la mâchoire supérieure , à cinq pouces au dessus du bord de la levre : il n'y avoit que huit dents , quatre en chaque mâchoire , deux de chaque côté ; la longueur de la plus grosse étoit de quatre

pouces , la largeur , d'un pouce & demi. Il se trouvoit sur la peau des crins ou des soies plus grosses que celles des sangliers ; elles étoient noires - luisantes , d'une grosseur égale depuis la racine jusqu'au bout , qui paroissoit coupé : il y en avoit peu , & seulement sur quelques parties ; savoir la trompe , les paupieres , & la queue d'un bout à l'autre , jusqu'à la houpe de l'extrémité. La longueur des soies de la trompe étoit d'un pouce & demi. La peau avoit des rides de deux especes ; les unes étoient des lignes creusées comme nous les avons au dedans des mains ; les autres étoient élevées comme elles le sont au dessus des mains aux personnes vieilles & maigres. Les rides rendoient la peau de l'éléphant fort vilaine , étant couverte d'un épiderme gris-brun , épais en plusieurs endroits , cailleux , couvert de crasse , & comme déchiré par une infinité de gerçures. *Voyez les mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux , dressés par M. Perrault , troisieme partie.*

Les éléphants se trouvent en Asie & en Afrique. Ceux de l'Asie sont les plus grands ; on prétend qu'ils ont jusqu'à treize , quatorze ou quinze piés , & même plus , de hauteur depuis terre jusqu'au dessus du dos. On a vu des défenses qui pesoient cent soixante livres : sans doute elles venoient des éléphants d'Asie , car on assure qu'il y en a du poids de deux cents livres. On prétend qu'il s'en est trouvé en Afrique du poids de cent vingt-cinq livres ; les Anglois en ont rapporté de cette partie du monde , qui avoient plus de huit piés de longueur , & qui pesoient quatre-vingt-dix livres. On dit que la mesure ordinaire des éléphants d'Afrique est de neuf ou dix piés de longueur , & de onze ou douze de hauteur. Il y a dans l'île de Ceylan un très-grand nombre d'éléphants , au rapport du capitaine Ribeiro , *Hist. de Ceylan , 1701*. Les plus grands ont neuf coudées depuis la pointe du pié jusqu'à l'épaule. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que les éléphants de cette île sont mieux faits , plus courageux , & ont plus d'instinct que les autres , quoiqu'ils soient plus petits. Les éléphants sont de couleur brune ; il y en

a quelques-uns de blancs dans les Indes, mais ils sont très-rares.

L'*éléphant* alonge & raccourcit sa trompe; il dirige l'extrémité en haut, en bas, de côté ou en arrière: elle est flexible en tout sens, il la meut à son gré & selon ses besoins; car il s'en sert comme d'un bras & d'une main. Il embrasse avec sa trompe tout ce qu'il veut soulever ou entraîner, par le moyen d'un rebord qui est au bout, & du prolongement de ce rebord, qui ressemble à une sorte de doigt, il saisit les choses les plus petites. C'est sur-tout à l'aide de ce doigt qu'il montre une adresse dont on ne croiroit pas qu'un animal si massif fût capable. Enfin c'est avec sa trompe qu'il porte à sa bouche tous ses alimens, soit solides, soit liquides; mais pour entendre la mécanique qu'il emploie à cet effet, il faut se souvenir que les deux ouvertures des narines sont au fond de la cavité qui se trouve à l'extrémité de la trompe: c'est par cet organe qu'il respire: aussi plusieurs voyageurs ont regardé la trompe comme un nez fort alongé. L'air qui passe par cette trompe dans l'inspiration & dans la respiration, la rend propre à la succion, & lui donne la force de projeter les choses qui se trouvent dans la cavité. Lorsque l'animal applique les bords de l'extrémité de cette trompe sur quelque corps, & qu'il retire en même temps son haleine, ce corps reste collé contre la trompe, & en suit les différens mouvemens. C'est ainsi que l'*éléphant* enleve des choses fort pesantes, & même jusqu'au poids de deux cents livres. Lorsqu'il a soif, il trempe le bout de sa trompe dans l'eau, & en inspirant il remplit d'eau toute la cavité de la trompe; ensuite il la recourbe en dessous, pour en porter l'extrémité dans sa bouche: alors l'animal pourroit aisément faire couler l'eau de la trompe dans la bouche, par un mouvement d'expiration; mais de cette façon il ne l'avalerait pas sans qu'il en entrât dans le larynx, puisque ce mouvement d'expiration suppose nécessairement que l'épiglotte est levée: aussi l'*éléphant* enfonce sa trompe jusques dans le gosier au delà de l'épiglotte, & on entend un grand bruit que fait l'eau en sortant de la trompe pour descendre

dans l'œsophage. D'ailleurs on ne voit aucun mouvement de succion dans les levres, ce qui prouve que l'eau est poussée par l'expiration, & non pas attirée par la succion. De même quand l'*éléphant* prend l'herbe, il l'arrache avec sa trompe & en fait des paquets qu'il porte au fond de sa bouche. Ces observations ont fait présumer qu'il tette aussi avec sa trompe, mais on n'a jamais vu d'*éléphant* tetter; on n'a jamais vu non plus qu'il prit aucune chose immédiatement avec sa bouche, si ce n'est qu'il reçoit ce qu'on y jette. Il fait jaillir au loin & dirige à son gré l'eau dont il a rempli sa trompe: on dit qu'elle en peut contenir plusieurs seaux. Lorsqu'on mene l'*éléphant* au combat, on attache à l'extrémité de la trompe une chaîne ou un sabre nu, dont il se sert avec beaucoup d'adresse pour frapper l'ennemi.

L'*éléphant* a beaucoup d'instinct & de docilité; on l'apprivoise si aisément, & on le soumet à tant d'exercices différens, que l'on est surpris qu'une bête aussi lourde prenne si facilement les habitudes qu'on lui donne. Pour le conduire on se met à cheval sur son cou; on tient à la main une grosse verge de fer très-pointue par un bout, & terminée à l'autre par un crochet très-fort & aussi très-pointu; on se sert de la pointe au lieu d'éperon, & le crochet supplée à la bride; car on pique l'animal aux oreilles & au museau pour diriger sa marche, le conducteur étant ainsi posté. On se place sur le dos de l'*éléphant*: les femmes se servent, comme les hommes, de cette monture; mais on dit qu'elle est fort incommode, & qu'on aimeroit mieux faire dix lieues sur un cheval, qu'une seule sur un *éléphant*. On leur fait aussi porter des tours, dans lesquelles on place plusieurs hommes armés pour la guerre. Ces tours, au moins celles dont parle Pietro della Valle dans ses *Voyages*, sont longues & larges comme un grand lit, & placées en travers sur le dos de l'*éléphant*; elles peuvent contenir six ou sept personnes assises à la manière des Levantins: il y en a d'autres où dix ou douze combattans peuvent se placer. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands seigneurs, les *éléphants* ont au lieu

de tours, des pavillons richement ornés, dans lesquels on peut s'asseoir ou se coucher. Les *éléphants* portent aussi de toutes fortes de fardeaux, jusqu'à de petites pièces de canon sur leurs affûts. Au rapport de Thevenot (*voyage du Lev.*), la charge des plus forts *éléphants* est de plus de trois mille livres. Cet animal a le pié si sûr, qu'il ne bronche presque jamais. Il fait beaucoup de chemin en peu de temps, à cause de la longueur de ses jambes: en allant le pas, il atteint un homme qui court. Lorsqu'on le presse, il peut faire en un jour le chemin de six journées; il court comme le cheval, au galop, & il fend l'eau avec autant de vitesse qu'une chaloupe de dix rames. Lorsqu'on est poursuivi par cet animal, on ne peut l'éviter qu'en faisant des détours, parce qu'il n'est pas aussi prompt à se retourner de côté qu'à marcher en avant. Les *éléphants* plient les jambes de devant, & même celles de derrière. Lorsqu'on veut les charger on monte dessus, & ils aident avec leur trompe. Lorsqu'ils sont en voyage, ils ne se couchent que rarement; mais dans d'autres temps ils se couchent toutes les nuits, & se relevent avec beaucoup de facilité. Ces animaux sont fort commodes & fort utiles pour le service qu'ils rendent, mais ils coûtent beaucoup à nourrir. Thevenot dans son *voyage du Levant*, dit qu'à *Delhy*, outre la viande qu'on leur fait manger, & l'eau-de-vie qu'on leur fait boire, on leur donne une pâte de farine, de sucre & de beurre, & chacun en consomme au moins par jour pour une demi-pistole. Fr. Pierre de Laval rapporte dans ses *voyages*, qu'un *éléphant* mange cent livres de riz par jour: ils prennent tout ce qu'on leur donne, principalement du biscuit. Un seul de ces animaux peut manger en un jour ce qui suffiroit pour nourrir trente hommes durant une semaine; cependant on en a vu se passer de manger pendant huit ou dix jours. Les *éléphants* sauvages vivent d'herbe, de fruits, & de branches d'arbres; dont ils mâchent du bois assez gros.

Ces animaux sont fort tranquilles, & ne s'irritent que lorsqu'on les offense; alors ils dressent les oreilles & la trompe, & c'est

avec la trompe qu'ils renversent les hommes ou les jettent au loin, arrachent des arbres, & soulevent tout ce qui leur fait obstacle. Lorsqu'ils ont terrassé un homme & que leur fureur est grande, ils l'entraînent à l'aide de leur trompe contre leurs piés de devant, & marchent dessus ou le massacrent en le frappant & le perçant avec leurs défenses. C'est aussi par les coups redoublés de ces défenses qu'ils abattent des murs, & qu'ils frappent sur les choses que leur trompe ne peut pas saisir. Ils craignent le feu; on arrête leur fureur en leur jetant des pièces d'artifice enflammées. Cet animal si grand & si fort est exposé aux insultes des plus vils insectes: les mouches l'incommodent en le piquant dans les endroits où la peau est gercée; c'est pourquoi il a soin de jeter avec sa trompe de la poussière sur son corps, & de se rouler sur la terre en sortant du bain: car il ne manque pas de se baigner souvent; soit pour faire tomber la croûte que la poussière a formée sur sa peau, soit pour ramollir son épiderme qui est sujet à se dessécher; on le frotte d'huile pour prévenir ce desséchement. En frottant sa peau il écrase les mouches qui se trouvent dans les gercures. Ses ennemis les plus redoutables sont le rhinoceros, le lion, le tygre & les serpens, mais sur-tout le tygre, parce qu'il saisit l'*éléphant* par la trompe & la met en pièces. Les Negres lui donnent la chasse, parce qu'ils vendent ses défenses & mangent sa chair.

Lorsque les *éléphants* sont en chaleur ils deviennent furieux; mais, au rapport de Tavernier, cela n'arrive guere à ceux qui sont apprivoisés. On prétend que la femelle amoncelle des feuilles avec sa trompe, en fait une forte de lit, s'y couche sur le dos quand elle veut recevoir le mâle, & l'appelle par des cris; que leur accouplement ne se fait que dans les lieux les plus écartés & les plus solitaires, & que les femelles portent pendant dix ans. Quelques auteurs disent qu'elles ne conçoivent qu'une fois en sept ans, & que leur portée n'est que d'un an, de dix-huit mois, de deux ans, ou de deux ans & demi; que chaque portée est d'un seul fœtus. D'autres soutiennent qu'il y en

a trois ou quatre, & que la mere les allaite pendant sept ou huit ans; mais tous ces faits sont très-incertains, on n'a pu les observer sur les *éléphants* domestiques, puisqu'ils ne s'accouplent pas, & il n'est guere possible de suivre des *éléphants* sauvages d'assez près & assez long-temps pour faire de telles observations. La durée de leur vie n'est guere mieux connue; on a dit que ces animaux vivoient jusqu'à trois, quatre ou cinq cents ans, & qu'ils grandissent pendant la moitié de leur vie: d'autres assurent qu'elle ne dure que cent vingt, cent trente, ou cent cinquante ans, &c.

On a mis l'*éléphant* au rang des animaux fessipedes, dans les divisions méthodiques des quadrupedes. En effet il a cinq doigts à chaque pié, mais ils sont entièrement réunis & cachés sous la peau. Les ongles ne sont pas vraiment des ongles; ils ne tiennent pas aux doigts comme il a déjà été dit, & leur nombre varie, puisque l'*éléphant* de Versailles n'en avoit que trois à chaque pié, tandis qu'on en monroit un autre à Paris qui venoit des Indes, & qui en avoit quatre. Cependant le P. Tachard a observé que tous les *éléphants* qu'il a vus à Siam, avoient cinq ongles.

Il y a eu diverses opinions sur les défenses de l'*éléphant*. On a cru que la plupart des femelles n'en avoient point, & qu'elles étoient très-courtes dans les autres; qu'elles sortoient de la mâchoire inférieure, & qu'elles tomboient chaque année. Mais les défenses de l'*éléphant* femelle de Versailles, tenoient à la mâchoire supérieure; elles étoient longues, & n'ont pas tombé pendant les treize ans qu'il a été à la ménagerie. Quelques auteurs ont prétendu que ces défenses étoient des dents: d'autres ont soutenu qu'on devoit les regarder comme des cornes; en effet leur substance qui est l'ivoire (*Voyez IVOIRE*) s'amolir au feu, ce qui n'arrive pas à celle des dents; & l'os duquel sortent ces défenses est distinct & séparé de celui duquel sortent les dents: ce qui prouve qu'elles sont de véritables cornes.

On feroit une longue histoire de l'*éléphant*, si l'on rapportoit tout ce qu'on a dit de son instinct, & tous les détails du

cérémonial établi chez différens peuples; qui ont beaucoup de vénération pour cet animal; on verroit que l'amour du merveilleux a fait croire que l'*éléphant* a des vertus & des vices, qu'il est chaste & modeste, orgueilleux & vindicatif, qu'il aime les louanges, qu'il comprend ce qu'on lui dit, &c. Des nations entieres ont fait des guerres longues & cruelles, & des milliers d'hommes se sont égorgés pour la conquête de l'*éléphant blanc*. Cent officiers soignent un *éléphant* de cette couleur à Siam; il est servi en vaiselle d'or, promené sous un dais, logé dans un pavillon magnifique dont les lambris sont dorés. Plusieurs rois de l'Orient préfèrent à tout autre titre, celui de *possesseur de l'éléphant blanc*. Mais c'en est assez sur ce sujet, qui est fort étranger à l'histoire naturelle de l'*éléphant*.

Les *éléphants* sauvages vont par troupes. Il y a plusieurs manieres de les prendre & de les apprivoiser. Au royaume de Siam, des hommes montent sur des *éléphants* femelles, & se couvrent de feuillages pour n'être pas apperçus des *éléphants* sauvages qu'ils vont chercher dans les forêts: dès qu'ils se croient à portée de quelques-uns de ces animaux, ils font crier les femelles sur lesquelles ils sont montés; les mâles répondent à ces cris par des hurlemens effroyables, & s'approchent des femelles, que les hommes font marcher vers une allée fermée par des palissades; les mâles suivent les femelles, & dès que l'un d'eux est entré dans l'allée, on fait tomber deux coulisses, une par devant l'*éléphant* sauvage; & l'autre par derriere: de sorte qu'il se trouve enfermé sans pouvoir avancer, ni reculer, ni se retourner. Il jette des cris terribles, & fait des efforts étonnans pour se dégager, mais c'est en vain; alors on tâche de le calmer & de l'adoucir, en lui jetant des seaux d'eau sur le corps; on verse de l'huile sur ses oreilles, & on fait venir des *éléphants* privés mâles & femelles qui les caressent avec leurs trompes. Pendant ce temps-là, on lui passe des cordes sous le ventre & aux piés de derriere, & enfin on fait approcher un *éléphant* privé. Un homme est monté dessus & le fait avancer & reculer, pour donner exemple à l'*éléphant* sauvage;

sauvage ; ensuite on lève la coulisse qui l'arrête , & aussi-tôt il avance jusqu'au bout de l'allée : dès qu'il y est arrivé , on met à ses côtés deux *éléphants* domestiques , que l'on attache avec lui ; un troisième marche devant , & le tire par une corde ; & un quatrième le suit , & le fait marcher à grands coups de tête qu'il lui donne par derrière. C'est ainsi qu'on conduit l'*éléphant* sauvage jusqu'à une espece de remise , où on l'attache à un gros pilier qui tourne comme un cabestan de navire ; on le laisse là pour lui donner le temps d'apaiser sa fureur. Dès le lendemain il commence à aller avec les *éléphants* privés , & en quinze jours il est entièrement apprivoisé.

Le roi de Siam a encore une autre façon de faire la chasse aux *éléphants* : mais elle demande beaucoup d'appareil. On commence par attirer le plus grand nombre d'*éléphants* sauvages qu'il est possible dans un parc spacieux , environné par de gros pieux qui laissent de grandes ouvertures de distance en distance ; on les y fait venir par le moyen d'une femelle , ou en les épouvantant par le son des trompettes , des tambours , des hautbois , & sur-tout par le feu dans divers endroits de la forêt , pour les faire aller dans le parc. Lorsqu'ils y sont arrivés , on fait autour une enceinte d'*éléphants* de guerre , pour empêcher que les *éléphants* sauvages ne franchissent les palissades ; ensuite on mène dans le parc à-peu-près autant d'*éléphants* privés , des plus forts , qu'il y a d'*éléphants* sauvages. Les premiers sont montés chacun par deux chasseurs , qui portent de grosses cordes à nœuds coulans , dont les bouts sont attachés à l'*éléphant*. Les conducteurs de chacun de ces *éléphants* les font courir contre un *éléphant* sauvage , qui fuit aussitôt & se présente aux ouvertures du parc pour en sortir ; mais il est repoussé par les *éléphants* de guerre qui forment l'enceinte du dehors ; & pendant qu'il marche ainsi dans le parc , les chasseurs jettent leurs nœuds si à propos dans les endroits où il doit mettre le pié , qu'en peu de temps tous les *éléphants* sauvages sont attachés. On les met entre des *éléphants* privés pour les conduire ,

comme dans la chasse dont il a déjà été fait mention.

Au Pégu on emploie pour cette chasse plus d'art , mais moins de monde. On a plusieurs femelles dressées au manège qu'elles doivent faire dans cette occasion ; on les frotte aux parties de la génération avec une huile fort odoriférante , que les mâles sentent de loin ; on mène ces femelles dans les forêts , & bientôt les *éléphants* sauvages accourent de toutes parts , & les suivent : alors elles prennent le chemin d'un parc environné de gros pieux plantés à telle distance l'un de l'autre , qu'un homme peut passer entre deux , mais non pas un *éléphant* , excepté à l'entrée du parc où il y a une grande ouverture qui se ferme par une herse. Il se trouve aussi entre les pieux plusieurs portes qui communiquent chacune dans une écurie , & que l'on peut fermer par des coulisses. Lorsque les femelles privées sont entrées dans le parc avec les *éléphants* sauvages , on fait tomber la herse pour clore la grande ouverture ; ensuite les femelles entrent dans leurs écuries , & on baisse la coulisse des portes. Les *éléphants* se voyant seuls & enfermés , entrent en fureur ; ils poursuivent les hommes qui se trouvent dans le parc pour faire les manœuvres nécessaires : mais ceux-ci s'échappent entre les pieux , que les *éléphants* frappent avec leurs défenses ; mais ils cassent souvent leurs défenses , au lieu de briser les pieux : ils jettent de grands cris , ils pleurent , ils gémissent , & font des efforts de toute espece pendant deux ou trois heures ; enfin les forces leur manquent , ils s'arrêtent , la sueur coule de toutes les parties de leur corps , ils laissent tomber leur trompe à terre , & il en sort une grande quantité d'eau. Lorsqu'ils sont dans cet état , on fait sortir les femelles de leurs écuries , elles rentrent dans le parc , & se mêlent parmi les *éléphants* sauvages. Bientôt elles vont dans d'autres écuries qui sont destinées à ces *éléphants* ; chacun fuit une femelle & entre après elle dans une écurie ; mais il s'y trouve seul , car la femelle sort par une porte de derrière ; aussitôt on enferme l'*éléphant* sauvage dans cette écurie où il se trouve fort ferré ; on l'y tient lié ; il passe quatre ou

cinq jours sans vouloir ni manger, ni boire; enfin il s'accoutume à son esclavage, & en huit jours il se trouve bien apprivoisé.

A Patane, qui est un royaume dépendant de celui de Siam, on mene seulement un grand éléphant privé dans le bois; dès qu'un éléphant sauvage l'aperçoit, il vient l'attaquer: ces deux éléphants croissent leurs trompes en s'efforçant de se renverser l'un l'autre; pendant que la trompe de l'éléphant sauvage est embarrassée, on lui lie les jambes de devant, alors il n'ose plus se remuer, parce qu'il craint de tomber: ainsi il est aisé de l'apprivoiser par la faim.

On tend aussi des chausses-trappes pour faire tomber les éléphants sauvages dans des fosses, & ensuite on les lie avec des cordes. L'éléphant s'apprivoise en peu de temps: trois jours suffisent, si on les prive de nourriture, ou si on les empêche de dormir. On les prend plus facilement lorsqu'ils sont très-jeunes. *Voyez le premier voyage de Siam, par le P. Tachart; les mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux, qui a déjà été citée; & plusieurs relations de voyageurs dont cet article a été extrait. Voyez QUADRUPÈDE. (I)*

ÉLÉPHANT, (*Mat. méd.*) de toutes les parties de cet animal, il n'y a que les dents qui soient en usage; elles sont connues sous le nom d'ivoire. *Voyez IVOIRE.*

*ÉLÉPHANS, (*Hist. anc.*) les anciens employèrent cet animal dans leurs armées, les Orientaux s'en étoient servis avant eux; les Persans & les Indiens en avoient mené en troupe au combat. Il étoit difficile de les blesser. Ils écrasèrent sous leurs pieds tout ce qui s'opposoit à eux; ils portoient des tours sur leur dos, d'où des soldats armés faisoient pleuvoir des traits, des fleches, des pierres, & des javelots sur leurs ennemis. Ils étoient dressés à saisir les hommes avec leur trompe, & à les jeter dans la tour qu'ils portoient. Ils rompoient les rangs; ils épouvantoient les chevaux. Lorsqu'on se fut accoutumé à cette espèce de péril, on résista aux éléphants avec le feu, avec des poutres aiguës plantées devant les rangs, des haches dont on leur coupa les pieds, des armes en forme de faux dont on leur trancha la trompe;

de longues piques qu'on leur enfonça sous la queue, où ils ont la peau moins épaisse; enfin on leur opposa d'autres éléphants. On vit alors les animaux les plus terribles prendre part dans les querelles des hommes, & s'entre-détruire pour les défendre ou les venger.

Les Romains qui en virent pour la première fois dans l'armée de Pyrrhus, les prirent pour des bœufs de Lucanie, une défaite totale fut la suite de leur ignorance. Dans la fuite ils firent marcher eux-mêmes ces animaux contre leurs ennemis: ce fut une partie principale du butin qu'ils firent sur les Carthaginois. Ils en opposèrent pour la première fois à Philippe; ils en honorèrent leurs triomphes; ils en exposèrent dans les jeux du cirque, où l'on vit quelquefois des éléphants vaincus par des hommes. C'étoit un bel exemple de la supériorité de l'industrie sur la force. On dit qu'ils en dressèrent à marcher sur des cordes tendues. Ils en attelèrent à leurs chars. César se fit éclairer par quarante éléphants, qui portoient devant lui des flambeaux à la guerre. On appelloit *zoarque* celui qui commandoit un éléphant; *thérarque* celui qui en commandoit deux; *alphérarque*, celui qui en commandoit trois; *hylarque*, celui qui en commandoit huit; *chératarque*, celui qui en commandoit vingt; & *phallan-garque*, celui qui en commandoit soixante-quatre.

ÉLÉPHANT, (*Myth. Médailles.*) L'éléphant sur les médailles est un des sujets qui ont le plus exercé les antiquaires, pour en deviner les diverses significations. Il marque ordinairement les jeux publics & les triomphes, où l'on prenoit plaisir de faire voir au peuple ces sortes d'animaux. Dans les médailles de Jules-César sur la fin de la république, où il n'étoit pas permis de mettre sa tête sur les monnoies, on imagina pour flatter son ambition de mettre à la place cet animal; parce qu'en langue punique, César signifioit un éléphant. Aussi dans la suite, l'éléphant fut pris pour une marque de la puissance souveraine: il est vrai cependant qu'il désigne ailleurs le symbole de l'éternité, ou celui de la piété envers Dieu. Mais pour abrégé, voyez Spanheim, *numismata*;

Begeri ; *thesaurus Brandenburgicus* ; & sur-tout Cuper (Gisbert), de *elephantis*, &c. *Haga-Comit.* 1729, in-folio, fig. Art. de M. le Chev. DE JAUCOURT.

ÉLÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que conferent les rois de Danemarck, & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'ordre de l'éléphant, parce qu'il a pour arme un éléphant d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable, sur une terrasse de synople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, oné comme le cordon bleu en France. Chambers. (G)

ÉLÉPHANT (*île de l'*), (*Géogr.*) île de l'Indostan sur la côte du Malabar. Elle a été ainsi nommée, de la figure d'un éléphant qu'on voit taillée dans le roc, grande comme nature. Il y a au même endroit un cheval de pierre, une pagode, avec une quarantaine de figures gigantesques, rangées symétriquement. Les païens de cette île en ont fait l'objet de leur culte.

ÉLÉPHANT, (*Blason*) meuble qui entre dans quelques écus, il représente le plus grand des animaux quadrupèdes.

L'éléphant sur les médailles est l'hiéroglyphe de l'éternité, parce qu'il vit plus d'un siècle.

Il est aussi le symbole de la piété, parce qu'on dit qu'il s'incline devant le soleil à son lever & à son coucher.

Heudé de Blacy en Champagne, de gueules à un éléphant d'argent, appuyé contre un palmier d'or.

ÉLÉPHANTIASE ou ÉLÉPHANTIE, f. f. ou ELEPHANTIAS, f. m. (*Méd.*) c'est le nom que les Grecs ont donné à la maladie de la peau, que les Arabes appellent *lepre*.

Celle qui est la lepre des Grecs, est nommée par les Arabes, *albara nigra* : c'est une espèce de gale à un plus haut degré de malignité ; ainsi elle ne diffère de la gale que l'on voit communément, que par l'intensité des symptômes. Voyez GALE, LEPRE.

La lepre des Arabes est encore plus violente que celle des Grecs. De toutes les maladies dans lesquelles les tégumens sont affectés de différens genres de pustules, de tubercules, d'ulceres, il n'en est point qui réunisse autant de ces divers maux, & qui affecte si généralement toutes les parties du corps, d'une manière si horrible & si digne de compassion en même temps, que l'*éléphantiase* ; ce qui l'a fait regarder comme un chancre universel par Aeginette (*lib. IV.*), & par presque tous les auteurs qui l'ont décrite après lui. On lui a donné le nom d'*éléphantiase*, soit parce que cette maladie est aussi grande par la nature de ses symptômes, & aussi forte par la difficulté de la guérir, entre toutes les autres maladies connues, que l'éléphant surpasse en grandeur & en force tous les autres quadrupèdes ; soit parce que ceux qui sont affectés de cette espèce de lepre ont le corps & les extrémités inférieures sur-tout tuméfiées & si roides, qu'ils ne peuvent pas les plier : ce en quoi on les comparoit aux éléphants, dont les anciens croyoient les jambes sans jointures ; soit parce que cette maladie rend la peau gonflée, rude, inégale, ridée, couverte d'écaillés, de tubérosités, avec un grand nombre de fentes sillonnées & de crevasses, comme l'est celle des éléphants. Cette dernière raison paroît la plus vraisemblable. On lui a aussi donné, selon Galien, dans son livre de *Tumoribus*, cap. xiv, le nom de *satyrasmum*, parce que lorsqu'elle commence, elle rend les malades extrêmement lascifs, & par-là semblables à des satyres ; ou parce qu'elle défigure le visage, & lui donne quelque ressemblance avec la figure sous laquelle on représente les satyres. On la désigne aussi par le nom de *leontiasis* ; il est fait mention de ce nom dans Aëtius, *tetract.* 4, parce que ceux qui en sont affectés ont le front chargé de grosses rides, l'aspect furieux, effrayant, comme le lion : en sorte que ce mal est aussi cruel que cet animal. On l'appelle encore le *mal de saint Lazare*, parce qu'on le croit le même que celui du mendiant nommé *Lazare*, tout couvert d'ulceres, dont il est fait mention dans l'Évangile.

Cette cruelle maladie ne paroît pas tout

d'un coup dans toute la force, ses symptômes ne semblent naître que par degrés; car avant que les parties extérieures soient affectées, les malades se sentent une pesanteur de corps qui les engourdit & les rend lents à se mouvoir, sont sujets à la constipation, leurs urines sont semblables à celles des bêtes de somme, leur haleine devient forte, la peau des joues s'épaissit, il s'élève des tumeurs dures sur le visage & principalement sur le front; & lorsque le mal augmente plus considérablement, il se forme des tubercules & des pustules sur toute la surface du corps.

Il y a six symptômes, selon Gui de Chauliac, (*mag. chirurg. tract. 6.*) qui constituent des signes caractéristiques de l'*elephantiasis*; savoir, la rondeur des yeux & des oreilles, la dépilation, l'épaisseur, & l'élevation de la peau des sourcils; la dilatation & la distorsion des narines en dehors, & le resserrement de leurs cavités en dedans; la mauvaise odeur des lèvres, & la voix rauque, comme lorsqu'on parle du nez; la puanteur de la bouche & de toute la personne; le regard fixe & qui fait horreur.

Le même auteur rapporte encore seize autres signes équivoques de cette maladie, dont voici les principaux: la peau se hérissé d'inégalités en forme d'écaillés; il s'en sépare une grande quantité qui renaît bientôt après; le sentiment qui est d'abord beaucoup émoussé dans les extrémités inférieures, avec des crampes continuelles, se perd à la suite entièrement, en sorte qu'il ne peut presque pas être excité par la piquure faite avec des aiguilles quoique enfoncées profondément; la peau en général devient insensible par degrés, au point de ne ressentir à la fin aucune douleur, même par l'aspersion de l'eau bouillante qui glisse dessus comme sur un corps onctueux. Les cheveux tombent aussi bien que les poils des aisselles, des aines, & il renaît à la place une espèce de duvet: les lèvres sont enflées, épaisses, les gencives rongées, la langue, le palais, les oreilles se garnissent d'une infinité de petits grains comme des durillons; une soif ardente tourmente jour & nuit; & selon la description qu'Arétée donne de cette

maladie (*lib. IV, cap. xiiij*), la face; les cuisses, les jambes s'enflent d'une manière énorme, & quelquefois tout le corps, en sorte que les doigts des pieds, même ceux des mains sont enveloppés & cachés sous l'enflure: enfin lorsque le mal est au suprême degré, les tubercules s'exulcerent dans toutes les parties du corps; les bords des ulcères deviennent calleux, & cependant très-tendres & susceptibles de donner du sang par la moindre irritation; il s'en forme souvent dans l'intérieur de la bouche, dans le gosier; il s'y répand un pus de mauvaise qualité, une sanie, qui sont de très-mauvaise odeur; & le corps ainsi affecté dans toutes ses parties, ne paroît bientôt plus que couvert d'un seul ulcère comme un chancre universel; jusqu'à ce que la fièvre lente qui se joint inévitablement à tous ces symptômes, & la pourriture de toutes les parties tant internes qu'externes, aient rongé & consommé jusqu'aux os la substance des misérables qui sont dans un si triste état, & leur aient ôté le peu de vie qui restoit encore dans leur corps, changé en affreuse charogne, quelquefois long-temps même avant la mort; car malgré tant de maux qui sont produits par cette maladie, elle ne laisse pas d'être ordinairement de longue durée; elle doit par conséquent, selon Celse, *lib. III, cap. xxv*, être mise au nombre des chroniques, quelque violente qu'elle soit.

Telle est l'histoire de cette maladie qui porte un caractère de malignité excessive & qui est des plus contagieuses; en sorte que ceux qui en sont atteints se voient abandonnés de tout le monde, même de leurs domestiques & de leurs parens qui craignent d'en approcher: c'est en conséquence qu'on a pourvu dans plusieurs états à leur fournir un asyle où ils puissent se mettre & finir leurs jours malheureux dans des hôpitaux (dits de *saint Lazare*), fondés à cet effet; on les oblige à se séparer de la société & à s'y renfermer dès qu'ils sont déclarés tels; d'autant plus que l'*elephantiasis* se communique aisément par le commerce ordinaire de la vie, sur-tout si l'on couche avec ceux qui en sont infectés, & par le coït;

comme le rapporte Gordon, *Lib. I, cap. xxij*; ce qu'il confirme par plusieurs exemples : il peut être aussi héréditaire.

C'est mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'*éléphantiaſe* ou lepre des Arabes avec la vérole; attendu que celle-là toute contagieuse qu'elle est, peut aussi être contractée par le défaut de régime, par l'usage de mauvais alimens selon le témoignage des anciens médecins: ce qui n'arrive jamais par rapport à celle-ci, qui ne se communique que par contagion. La vérole commence souvent par l'affection des parties génitales, l'*éléphantiaſe* n'attaque jamais particulièrement ces organes: cette maladie-ci rend les malades extrêmement lâches: c'est tout le contraire à l'égard de celle-là: celle-ci est le plus souvent susceptible de guérison; celle-là ne l'est jamais lorsqu'elle est confirmée, &c.

Enfin, la lepre des Arabes ou l'*éléphantiaſe* est une maladie à peine connue & vue en Europe dans ces derniers siècles, & dont le traitement n'a point été appliqué à la vérole: l'*éléphantias* est endémique en Syrie & en Égypte; il est absolument étranger dans la partie du monde que nous habitons, il n'y a été répandu que deux fois selon le témoignage des historiens & des médecins, & il s'y est éteint en peu de temps. Pline dit, *hist. nat. lib. III*, qu'elle étoit inconnue en Italie jusqu'au temps du grand Pompée: Lucrece donne à entendre qu'elle étoit particulière à l'Égypte, *lib. IV*.

*Est elephas morbus qui propter flumina Nili,
Gignitur Ægypto in mediâ, neque præterea usquam.*

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a toujours été plus commune dans les pays chauds, & que quand l'Europe en a été infectée, ses parties méridionales en ont plus souffert que les septentrionales: & en France elle s'est aussi fait plus sentir en Provence & en Languedoc, que dans le reste du royaume; il consiste cependant qu'elle s'est aussi répandue dans quelques endroits de l'Allemagne.

Comme la lepre des Arabes & celle des

Grecs ne semblent différer qu'en ce que les symptômes de la première sont portés au plus haut point de malignité; pour ne pas tomber dans le cas de la répétition, il est à propos de renvoyer à l'article LEPRE ce qui reste à dire touchant les causes, le pronostic & la curation de l'*éléphantiaſe*, qui n'est le plus souvent susceptible d'aucun traitement. Voyez LEPRE.

Plusieurs médecins Arabes ont aussi entendu par le mot *elephantiasis*, une maladie bien différente de la précédente, qui affectoit simplement les pieds avec un gonflement considérable & des varices dans ces parties; comme il paroît par Avicenne, Rhafis, Avenzoar & autres; sur quoi voyez Fuchsius, *lib. III*, & Forestus, *lib. XXIX. (d)*.

ELEPHANTIN, adj. (*Hist.*) qui appartient à l'éléphant, ou qui en a les qualités.

Ce mot se dit principalement de certains livres des anciens Romains.

Dans quelques-uns de ces livres étoient enrégistrés tous les actes du sénat & des magistrats de Rome: en d'autres, tout ce qui se passoit dans les provinces & dans les armées, &c. Il y en avoit outre cela 35 gros volumes autant que des tribus, où étoient marquées la naissance & les classes des citoyens. On les renouvelloit tous les cinq ans à chaque nouvelle élection des censeurs; & on les gardoit tous dans le trésor public, au temple de Saturne.

Il y en a qui croient que ces livres avoient été nommés *éléphantins* par rapport à leur énorme volume; d'autres parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire. Chambers. (G)

ELEPHANTINE, flûte inventée par les Phéniciens. On conjecture qu'elle étoit d'ivoire; & que c'est de là que lui vient le nom d'*éléphantine*. (F. D. C.)

ELEPHAS, sub. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, anomales, tubulées & faites en forme de masque dont la levre supérieure ressemble en quelque façon à la trompe d'un éléphant, & l'inférieure est découpée. Il sort du calice un pistil qui entre comme un clou dans la partie postérieure de la fleur;

& qui devient dans la suite un fruit divisé en deux loges qui renferment des semences oblongues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inst. rei. herb. corol.* Voyez PLANTE. (I)

ELETTE, f. f. (*cordonnier.*) est une bande de cuir de la largeur du pouce, qui se met en dedans du souléier autour de l'empeigne pour la renforcer.

ELEVATION, f. f. (*Astron.*) L'*élévation* d'une étoile ou d'un autre point dans la sphère, en Astronomie, est un arc de cercle vertical compris entre cette étoile ou cet autre point & l'horizon. Voyez VERTICAL.

Ainsi comme le méridien est un cercle vertical, l'*élévation* ou hauteur méridienne, c'est-à-dire, l'*élévation* d'un point situé dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. V. MÉRIDIEN.

Élévation du pole marque la hauteur du pole sur l'horizon d'un lieu, ou un arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon. Voyez POLE.

Ainsi, (*Planch. Astronom. fig. 4.*) *AQ* étant supposé l'équateur, *HR* l'horizon, *HZPN* le méridien, & *P* le pole, *PR* est l'*élévation* du pole.

Dans ce sens le mot *élévation* est opposé à *abaissement*. Voyez ABAISSEMENT.

L'*élévation* du pole est toujours égale à la latitude du lieu, c'est-à-dire, que l'arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon est égal à l'arc du même méridien intercepté entre l'équateur & le zénith.

Ainsi le pole boréal est élevé sur l'horizon de Paris de 48 d. 50', & il y a le même nombre de degrés entre le zénith de Paris & l'équateur; de sorte que Paris se trouve à 48 d. 50' de latitude boréale. Voyez LATITUDE. Pour trouver l'*élévation* du pole d'un lieu, voyez POLE & LATITUDE.

L'*élévation* de l'équateur est un arc du méridien moindre qu'un quart de cercle, intercepté entre l'équateur & l'horizon du lieu. Voyez EQUATEUR.

Ainsi, *AZ* représentant comme ci-dessus l'équateur, *HR* l'horizon, *P* le pole, & *HZPN* le méridien; *HA* sera l'*élévation* de l'équateur. Voyez EQUATEUR.

Les *élévations* de l'équateur & du pole jointes ensemble, forment toujours un quart de cercle, & par conséquent plus l'*élévation* du pole est grande, moins celle de l'équateur doit l'être, & réciproquement.

Ainsi dans la figure que nous avons déjà indiquée, *PA* est supposé par la construction un quart de cercle, & *AH + AP + PR*, un demi-cercle, & par conséquent *HA + PR*, un quart de cercle.

Trouver l'*élévation* de l'équateur. Trouvez l'*élévation* du pole, de la maniere indiquée à l'article POLE; soustrayez l'*élévation* trouvée d'un quart de cercle; ou de 90 d. ce qui restera, sera l'*élévation* de l'équateur. Ainsi l'*élévation* du pole à Paris, savoir 48 d. 50', étant soustraite de 90 d. le reste donne 41 d. 10' pour l'*élévation* de l'équateur au même lieu.

Angle d'*élévation* en Méchanique, c'est l'angle *RAB*, (*Planch. de Méchan. fig. 47.*) compris entre la ligne de direction *AR* d'un projectile, & la ligne horizontale *AB*. Voyez PROJECTILE & ANGLE.

Élévation d'un canon & d'un mortier, c'est l'angle que l'axe du canon ou du mortier fait avec le plan de l'horizon. V. CANON & MORTIER. (O)

ÉLEVATION, en Hydraulique, se dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jaillissantes; elle dépend de celle des réservoirs & de la juste proportion de la sortie des ajustages avec le diametre des tuyaux de conduite.

Les jets sont affoiblis par l'air ou l'atmosphère qui les entoure, ce qui fait qu'ils ne s'élevent jamais aussi haut que leur réservoir.

PREMIERE FORMULE.
Connoître la hauteur des réservoirs par rapport à celle des jets.

L'expérience a appris qu'un jet venant d'un réservoir de 5 piés de haut montoit un pouce de moins, & qu'il falloit compter l'*élévation* des jets, de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 est contenu dans cette *élévation*, ce qui fera connoître la hauteur

que doivent avoir les réservoirs pour que les jets ne perdent rien de la hauteur proposée.

Ainsi, comme un jet de 60 piés de haut a 12 fois 5 dans son nombre, on prendra le carré de 12 qui est 144; ce sera des pouces que l'on écrira à la suite des 60 piés réduits en pouces qui sont 720; ainsi ce jet, pour conserver la hauteur de 60 piés, demande un réservoir élevé de 864 pouces, ou 72 piés.

Les eaux de décharge & de superficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, & que baver dans les bassins d'en bas; il faut de la charge à une conduite pour élever le jet d'eau, & que le tuyau soit bien plein.

La hauteur d'un jet est plus difficile à déterminer par rapport à celle du réservoir; parce que plus il est élevé, plus il trouve de résistance dans l'air. Les défauts des jets ou leur différence de hauteur avec celle des réservoirs sont dans la raison des carrés des hauteurs des mêmes jets: il faut donc connoître la hauteur du réservoir, en supposer une pour le jet demandé, ou en fixer une générale dans tous les calculs.

SECONDE FORMULE.

Connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réservoir.

Il résulte de la règle précédente, de compter l'élevation des jets de 5 piés en 5 piés, & prendre le carré du nombre de fois que 5 est contenu dans cette élévation, que la hauteur marquée de 864 pouces pour le réservoir d'un jet de 60 piés de hauteur, est composé de deux parties: 1^o. de la hauteur du jet: 2^o. du carré du quotient qu'on auroit en divisant la hauteur du jet (si on la connoissoit) par 60 pouces, valeur des 5 piés de la règle, c'est-à-dire, que 5 est douze fois dans 60, & que 12 est le quotient: ensuite si l'on quarré le quotient & qu'on ajoute son produit qui est ici de 144 pouces à la hauteur 720 qu'on a supposée pour le jet, on trouvera sûrement la hauteur du jet demandée, en augmentant ou diminuant cette hauteur supposée jusqu'à ce qu'on soit arrivé pré-

cifément à celle du réservoir, qui a été proposée de 864 pouces ou 72 piés. (K)

ÉLÉVATION DES PUISSANCES, (*Arithmétique.*) Voyez ELEVER.

ÉLÉVATION, en *Physique*, c'est le mouvement d'un corps qui va de bas en haut, ou l'action par laquelle un corps s'éloigne continuellement de la terre. *V. MOUVEMENT.* En ce sens, ce mot est opposé à *descente.* Voyez DESCENTE.

Les Péripatéticiens attribuent l'élévation spontanée des corps à un principe de légèreté qui leur est inhérent. Voyez LÉGÈRETÉ.

Les modernes nient qu'il y ait une légèreté spontanée, & prouvent que tout ce qui monte, le fait en vertu de quelque impulsion extérieure. C'est ainsi que la fumée & d'autres corps raréfiés montent dans l'atmosphère; & que l'huile, les bois légers s'élevent au dessus de l'eau, non pas par quelque principe extérieur de légèreté, mais par l'excès de pesanteur des parties du milieu où ces corps se trouvent. *V. PESANTEUR, MILIEU, ATMOSPHERE, FLUIDE, &c.*

L'élévation des corps légers dans un milieu pesant, est produite de la même manière que l'élévation du bassin le plus léger d'une balance: ce n'est pas que ce bassin ait un principe intérieur par lequel il tende immédiatement en haut; mais il y est poussé par la force du contre-poids de l'autre bassin; l'excès du poids de l'un produisant cet effet par l'augmentation de la tendance en en-bas. Voyez ceci plus approfondi ou éclairci aux articles PESANTEUR SPÉCIFIQUE, FLUIDE, BALANCE HYDROSTATIQUE, &c.

Élévation des corps sur des plans inclinés. Voyez-en les loix à l'article PLAN INCLINÉ.

L'élévation ou l'ascension des fluides s'entend particulièrement de l'action par laquelle ils montent au dessus de leur propre niveau entre les surfaces des corps qui approchent fort d'être contigus, ou dans les tuyaux de verre capillaires, ou dans les vaisseaux remplis de sable, de cendre, ou d'autres semblables substances poreuses. *V. FLUIDE.*

Cet effet arrive aussi-bien dans le vuide

qu'en plein air, dans les tubes recourbés que dans les droits : quelques liqueurs, comme l'esprit-de-vin & l'huile de térébenthine, montent plus vite que d'autres liqueurs. & quelques-unes s'élèvent d'une manière différente des autres. Le mercure ne s'élève point du tout au dessus de son niveau, au contraire, il descend au dessous.

On a parlé plus au long du phénomène des tuyaux capillaires & de ses causes, à l'article CAPILLAIRE.

A l'égard des plans ; deux plaques de verre, de métal, de pierre ou d'autre matière, bien unies & bien polies, étant disposées de manière qu'elles soient presque contiguës, elles produiront l'effet de plusieurs tubes capillaires parallèles, & les fluides s'élèveront entre ces plans de la même manière que dans les tubes. On peut dire la même chose d'un vaisseau rempli de sable, &c. la multitude des petits interstices dont il est parsemé, forme, pour ainsi dire, une espèce de tuyau capillaire : c'est le même principe qui a lieu dans tous ces cas ; & c'est vraisemblablement à cette même cause que l'on doit attribuer l'ascension de la sève dans les végétaux. Voy. VÉGÉTATION.

Élévation des vapeurs. Voyez ÉVAPORATION, NUAGE ou NUÉE, VAPEUR. (O)

ÉLÉVATION, (*Alchimie.*) Les Alchimistes nomment ainsi les opérations par lesquelles ils subtilisent ou atténuent certaines substances, séparent la partie spiritueuse de celle qui est plus grossière, la plus légère de la pesante, celle qui est fluide de celle qui est fixe ; ce qui revient, en langage ordinaire, à la sublimation & à la distillation. Voyez SUBLIMATION & DISTILLATION. (—)

ÉLÉVATION, *terme de Chirurgie*, mouvement des doigts par lequel le chirurgien incise suffisamment la veine & la peau dans l'opération de la saignée. Voy. PHLÉBOTOMIE.

L'élévation se fait en retirant la lancette qu'on a introduite dans le vaisseau. Il n'y a que le tranchant supérieur de la lancette qui coupe, lorsqu'on fait l'élévation ; quand on ne fait pas ce mouvement, l'ouverture de la peau n'étant pas si grande

que l'incision de la veine, il s'amasse du sang autour du vaisseau sous la peau, ce qui forme une tumeur nommée *trombe*. Voyez *ce mot*. Une lancette à grain d'orge dispense de faire une élévation ; mais cette lancette ne convient que pour les vaisseaux qui sont gros & superficiels. Voyez LANCETTE. (Y)

ÉLÉVATION, (*Coupe des pierres.*) Voyez ORTHOGRAFIE.

ÉLÉVATION, à la messe, (*Théol. & Hist. ecclésiast.*) marque cette partie de la messe où le prêtre élève l'hostie & le calice plus haut que sa tête, afin de faire adorer au peuple le corps & le sang de N. S. J. C. après la consécration, & après qu'il les a lui-même adorés par une profonde génuflexion.

Carlostad ôta l'élévation de la messe ; & Luther la retint d'abord, mais ensuite il la supprima.

M. Chambers prétend, mais sans citer aucune autorité, que saint Louis est le premier qui ait ordonné qu'à l'élévation on se mit à genoux, à l'exemple de certains religieux qu'il ne nomme point.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les anciennes liturgies, & en particulier dans le sacramentaire de saint Grégoire, on ne voit point d'autre élévation de l'hostie, que celle qui se fait à la fin du canon, en disant *per ipsum & cum ipso & in ipso* ; ce qui n'empêche pas que l'adoration aujourd'hui en usage à l'élévation ne soit bien fondée, puisqu'il est de foi qu'au moment que le prêtre prononce les paroles de la consécration, le corps & le sang de Jésus-Christ se trouvent réellement présents sous les espèces du pain & du vin : ce qui suffit pour lui attirer l'adoration des fideles ; car c'est principalement par le dogme qu'il faut juger des cérémonies. (G)

ÉLÉVATION, (*Musiq.*) *arsis*. L'élévation de la main ou du pié, en battant la mesure, sert à marquer le temps foible & s'appelle proprement *levé*. C'étoit le contraire chez les anciens. L'élévation de la voix en chantant est le mouvement par lequel on la porte à l'aigu. (S)

ÉLÉVATOIRE, *s. m.* *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour relever les

les os du crâne, qui déprimés ou enfoncés par quelque coup ou chute, compriment la dure-mere ou le cerveau.

On trouve dans les anciens la description & la figure des *élévatoires*, dont on faisoit usage de leur temps, & que la Chirurgie moderne a proscrits, parce qu'on couroit un risque évident d'enfoncer les os qui devoient soutenir l'effort de ces instrumens. Ceux qui sont actuellement le plus en usage, sont des leviers de la premiere espece, dont le point d'appui est au milieu, le fardeau à une extrémité, & la puissance à l'autre.

La longueur d'un *élévatoire* est d'un demi-pié; sa composition est de fer très-poli, relevé de pommets dans le milieu; les deux extrémités forment chacune une branche courbée à sens opposé, ce qui fait un instrument double. Ces branches sont différemment courbées; les unes étant presque droites, les autres un peu courbes, & quelques-unes fort coudées, parce que le coude sert quelquefois de point d'appui. Le bout de chaque branche est arrondi ou ovale aux uns, quarré aux autres. Le dedans de l'extrémité de chaque branche est garni de petites cannelures transversales qui sont faites comme de petits biseaux couchés les uns sur les autres. *Voyez les fig. 14 & 15, Pl. XVI.*

La main doit être la force mouvante & le point d'appui des *élévatoires* dont on vient de faire la description, parce qu'en appuyant le levier sur la partie de l'os opposée à celle qu'on veut relever, on l'écraseroit si elle résistoit beaucoup; & on l'enfonceroit sur la dure-mere, si elle offroit peu de résistance. Pour se servir de cet instrument, on l'empoigne avec les quatre doigts de la main droite par le milieu de son corps, le pouce appuyé à l'opposite, on passe ensuite l'extrémité antérieure sous la piece d'os qu'on veut relever, observant d'appliquer les petits biseaux contre sa partie intérieure: le doigt index sert de point d'appui dans l'action de relever l'os enfoncé: il faut soutenir extérieurement avec les doigts de la main gauche la portion d'os sous laquelle l'*élévatoire* agit.

Feu M. Petit, sachant que la main qui

a assez de force pour l'opération dont on parle, peut n'avoir pas assez de fermeté & de précision pour empêcher que le bout de l'*élévatoire* ne s'échappe, ce qui pourroit occasioner des accidens, a fait construire un nouvel *élévatoire*, dont la main n'est point l'appui. Il s'agissoit de trouver sur le crâne un appui pour le levier, le plus près qu'il est possible de l'os qu'il faut relever, & il falloit que cet appui fût sur un plan solide pour soutenir sans se rompre l'effort qu'on fait pour relever l'enfonçure.

Dans ces vues, M. Petit a fait fabriquer un chevalet (*Pl. XVII, fig. 2.*) dont les deux jambes appuient sur le crâne; on leur donne le plus de surface qu'il est possible pour rendre l'appui plus stable, & afin que l'effort que l'os doit soutenir soit partagé sur une plus grande étendue de sa surface. Ces extrémités sont garnies de chamois, tant pour les empêcher de glisser que pour qu'elles ne fassent aucune impression sur l'os. A la sommité du chevalet se trouve une entaille (*fig. 2, n^o. 2.*) qui reçoit une petite piece de fer terminée en vis. Cette vis (*fig. 2, n^o. 3.*) est destinée à entrer dans des trous taraudés qui sont à la surface de dessous le levier (*fig. 2, n^o. 4.*); par ce moyen, le levier est fixé sur le chevalet par une charniere qui permet les mouvemens de bascule.

Si à raison d'un grand fracas d'os ou de peu d'étendue de la plaie, il étoit impossible de placer le point d'appui sur les os découverts, on a un plus grand chevalet dont les branches peuvent s'appuyer au delà des bords de la plaie. *Voyez la figure de ce nouvel élévatoire, Planc. XVII, fig. 2, n^o. 2*: on en trouve la description plus étendue dans le premier volume des *mém. de l'acad. de Chirurg.* Cet instrument a paru susceptible d'être perfectionné. On voit dans le second volume des *mémoires de la même académie*, des remarques sur la construction & l'usage de l'*élévatoire* de M. Petit, par un autre académicien. (Y)

ELEVE, s. m. (*Philosoph. & Arts.*) celui qui est instruit & élevé par quelqu'un, qui est formé de la main d'un autre dans quelque art ou dans quelque science. On

donna ce titre à Paris, lors de la fondation des académies des Sciences & des Inscriptions, aux sujets qui y étoient agrégés, & qui travailloient de concert avec les pensionnaires. Mais ce mot d'*élève* signifioit seulement moins d'ancienneté, & une espèce de survivance; cependant on lui a substitué depuis celui d'*adjoind*, qui est en effet beaucoup plus convenable.

On peut voir *au mot* ACADEMIE, par quelle raison ce titre mal sonnante d'*élève* fut supprimé. On a mieux fait encore dans l'académie des Inscriptions que dans celle des Sciences; on n'y a point fait de classe d'adjoints, & en général l'on a conservé beaucoup plus d'égalité dans la première de ces académies, que dans la seconde; cependant cette égalité si précieuse & si essentielle dans les compagnies littéraires, n'est parfaite que dans l'académie française; les grands seigneurs se trouvent honorés de n'y être admis qu'à titre de gens de lettres, & de s'y voir placés à côté des Voltaire, des Montesquieu, des Fontenelle, &c. Il n'y a dans cette compagnie ni *élèves*, ni adjoints, ni associés, ni pensionnaires, ni honoraires; on y est persuadé que les vrais *honoraires* d'une académie, sont ceux qui lui font honneur par leurs talens & par leurs ouvrages; que tout le monde y est *élève*, ou que personne ne l'est, parce qu'il n'y a personne, ou du moins qu'il ne doit y avoir personne qui n'y reçoive & qui n'y mette tout à la fois; que les pensions attachées à certains grades, & que les différens grades eux-mêmes ont de très-grands inconvéniens, sont nuisibles à l'égalité, à la liberté, à l'émulation, à l'union, & aux égards réciproques.

Le nom d'*élève* est demeuré particulièrement consacré à la Peinture & à la Sculpture; il signifie un *disciple* qui a été instruit & élevé dans l'école d'un célèbre artiste: c'est pourquoi on se sert du mot d'*école* pour désigner les *élèves* d'un grand peintre; & on dit dans ce sens, *l'école de Raphaël, du Titien, de Rubens. Voyez* ECOLE, & l'article suivant. (O)

ELEVE, f. m. *terme de Peinture. Eleve* & *disciple* sont synonymes; mais le dernier de ces termes est ordinairement d'usage pour les sciences, & le premier pour les

arts. On dit, *Platon fut disciple de Socrate; & Apelle fut élève de Pamphile*. Il seroit à souhaiter que les philosophes ne fussent disciples que de la sagesse & de la raison, & que les peintres ne fussent *élèves* que de la nature, il y auroit moins d'artistes & de philosophes; peut-être la philosophie & les arts n'y perdrieroient-ils pas: cependant il faut avouer qu'un maître habile & intelligent qui abrège la route épineuse des connoissances qu'il possède, & qui forme de bonne-foi un disciple ou un *élève*, sans craindre de se créer un rival ou un supérieur, procure un avantage inestimable. Le bien qu'il fait seroit au dessus de tout éloge, s'il y ajoutoit celui de séparer des lumières qu'il communique, les préjugés qui lui sont propres, & qui n'appartiennent pas au fond de la science qu'il enseigne; mais il est rare de trouver un maître assez éclairé & assez généreux pour cela.

L'*élève* qui se destine à la peinture ne sauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue est immense. Les progrès doivent être fort rapides pour échapper au temps qui les ralentit & les arrête. C'est le feu de la jeunesse qui doit mûrir des fruits pour lesquels l'automne est souvent trop froide & dangereuse. Raphaël mort à trente-six ans n'avoit plus rien à faire pour être le premier des artistes.

Cette vérité doit engager les *élèves* à employer avec vivacité, aux études nécessaires à la pratique de leur art, le temps précieux de la première jeunesse, puisque c'est alors que les organes dociles se soumettent aisément au joug de l'habitude. L'ordre qu'il faut mettre à ces études, est l'objet intéressant du maître: l'*élève*, fait pour se laisser conduire, est une plante dont celui qui la cultive doit répondre. Au reste, j'ai tracé *au mot* DESSIN une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune *élève*: l'obéissance & la docilité sont les devoirs qu'il doit pratiquer; & l'on peut tirer des présages plus justes & plus favorables de son exactitude à les remplir, que de ces desirs superficiels ou de ces succès prématurés qui font concevoir des espérances qu'on voit si souvent trompées. *Cet article est de M. WATELET.*

ÉLEVER, EXHAUSSER, synonym. Le premier s'emploie au propre & au figuré; *élever une muraille, élever son esprit*. Le second ne se dit qu'au propre, *exhausser un plancher, un bâtiment*; mais par une bizarrerie de notre langue, *relever & rehausser* se disent tous deux au propre & au figuré: on *releve* une chose tombée, on *rehausse* une chose qui est trop basse; on *releve* le mérite, on *rehausse* le courage. *Art. de M. le Chevalier de JAVCOURT.*

ÉLEVER, v. act. *terme d'arithmétique & d'algebre*. On dit qu'on élève un nombre au carré, au cube, à la quatrième puissance, &c. lorsqu'on en prend le carré, le cube, la quatrième puissance, &c. ainsi 2 *élevé* au carré donne 4, au cube donne 8, &c. *Voyez QUARRÉ, CUBE, PUISSANCE*. Le mot d'*élever* s'emploie dans ces occasions, parce que les nombres dont on prend le carré, le cube, &c. augmentent par cette opération. Cependant on se sert aussi du mot *élever* lorsque la puissance est moindre que l'unité, & que par conséquent le nombre diminue par l'opération. Par exemple, on dit *élever à la puissance* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, pour dire *prendre la racine carrée, la racine cube, &c.* *Voy. PUISSANCE & EXPOSIT.* On se sert aussi du mot *élever au carré, au cube*, en parlant des fractions, quoique par cette opération les fractions diminuent, ainsi $\frac{1}{2}$ *élevé* au carré, donne $\frac{1}{4}$; *élevé* au cube, donne $\frac{1}{8}$. C'est ainsi qu'on se sert du mot *multiplication* dans les cas même où le produit est moindre que le multiplicande. *V. MULTIPLICATION; Voyez aussi DIVISION.* Des définitions exactes & précises levent en ce cas toute l'équivoque. (O)

ELEVER, S'ÉLEVER, (*Marine.*) un vaisseau qui *s'élève*, c'est-à-dire qui fait route pour s'éloigner de la côte & prendre le large. Il se dit aussi lorsqu'on veut tenir le vent & aller au plus près.

On dit *s'élever en latitude*, lorsque l'on fait route au nord ou au sud, ou à tel autre air de vent qui n'est pas précisément l'est ou l'ouest. (Z)

ÉLEVER, (*Jardinage.*) La manière d'*élever* les jeunes plantes, consiste dans les différents soins qu'on en doit prendre.

Ces soins consistent en trois choses, dans

les labours, dans les arrosements, & dans la manière de les conduire les premières années. *Voyez LABOURS, ARROSER & EMONDER.* (K)

ELEUSINIÉS, s. pl. f. (*Hist. anc.*) mystères de la déesse Cérès, ou cérémonies religieuses qui se pratiquoient en son honneur: on les nommoit ainsi d'*Eleusis* ville maritime des Athéniens, où étoit le temple de cette déesse, fameux par la célébration de ces mystères.

Quelques auteurs appellent la ville où se célébroient les *eleusiniés*, *Eleusine*, & non *Eleusis*. Harpocrate confirme cette orthographe, en faisant venir ce nom d'*Eleusinas* fils de Mercure, & Pausanias dans ses *Attiques* se déclare aussi pour ce sentiment. D'autres croient que cette ville avoit été nommée de la sorte, d'un mot grec qui signifie *arrivée*, parce que Cérès après avoir couru le monde pour trouver sa fille, s'y arrêta, & y termina ses recherches. Diodore de Sicile, *liv. V*, prétend que le nom d'*Eleusis* lui avoit été donné pour servir de monument à la postérité; que le bled & l'art de le cultiver étoient verus dans l'Attique des pays étrangers.

Les *eleusiniés* étoient chez les Grecs les cérémonies les plus solennelles & les plus sacrées, d'où vient qu'on leur donna par excellence le nom de *mystères*. On prétendoit que Cérès les avoit instituées elle-même à Eleusis, en mémoire de l'affection & du zèle avec lesquels les Athéniens la reçurent: c'est ainsi qu'Isocrate en parle dans son *panégyrique*; mais Diodore de Sicile, dit, *liv. VI*, que ce furent les Athéniens qui instituèrent les *eleusiniés*, par reconnaissance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins rustique & moins barbare; cependant ce même auteur rapporte la chose d'une autre façon au *premier livre de sa Bibliothèque*: « Une grande sécheresse ayant, dit-il, causé une disette affreuse dans la Grèce, l'Égypte qui avoit fait cette année-là même une récolte très-abondante, fit part de ses richesses aux Athéniens. »

Ce fut Érechthée qui leur amena ce convoi extraordinaire de bled; & en reconnaissance de ce bienfait il fut créé roi d'Athènes, & il apprit aux Athéniens les mystères

de Cérès, & la maniere dont l'Égypte les célébroit.

Cette relation revient assez à ce que disent Hérodote & Pausanias, que les Grecs avoient pris leurs dieux & leur religion des Egyptiens.

Théodoret, *liv. I. Græcicæ affection.* écrit que ce fut Orphée, & non pas Erèthée, qui fit cet établissement, & qui institua en l'honneur de Cérès les solemnités que les Egyptiens pratiquoient pour Isis. Ce sentiment est confirmé par le scholiaste sur l'Alceste d'Eurypide.

La ville d'Eleusis où se célébroient ces mystères étoit si jalouse de cette gloire, que réduite aux dernières extrémités par les Athéniens, elle se rendit à eux à cette seule condition, qu'on ne lui ôteroit point les *éleusiniés*; cependant ce n'étoient point des cérémonies religieuses particulières à cette ville, mais communes à tous les Grecs.

Ces cérémonies, suivant Arnobe & Lactance, étoient une imitation ou représentation de ce que les Mythologistes nous enseignent de Cérès. Elles duroient plusieurs jours, pendant lesquels on couroit avec des torches ardentes à la main: on sacrifioit plusieurs victimes, non seulement à Cérès, mais aussi à Jupiter: on faisoit des libations de deux vases, qu'on répandoit l'un du côté de l'orient, & l'autre du côté de l'occident: on alloit en pompe à Eleusis, en faisant de temps en temps des pauses où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes; ce qui se pratiquoit non seulement en allant d'Athènes à Eleusis, mais encore au retour. Au reste on étoit obligé à un secret inviolable, & la loi condamnoit à mort quiconque auroit osé publier ces mystères.

Tertullien dans son livre contre les Valentiniens, rapporte que la figure que l'on montrait dans les *éleusinia*, & qu'il étoit si expressément défendu de rendre publique, étoit celle des parties naturelles de l'homme. Selon Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin, c'étoit la figure des parties naturelles d'une femme.

Ces imputations peuvent être mal fondées, car où Tertullien, Arnobe & Théodoret avoient-ils lu ces particularités,

puisqu'il n'y avoit rien d'écrit sur les mystères d'Eleusine? l'auroient-ils appris de quelques initiés? mais il n'y a pas d'exemple de la plus légère indiscretion sur ce point. Cicéron qui s'étoit trouvé à Athènes dans le temps que les mystères d'Eleusine s'y célébroient, & qui n'étoit pas naturellement porté à favoriser le fanatisme, soupçonne seulement au commencement des Tusculanes, qu'on découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérès & de sa fille, & qu'on les obligeoit par la religion du serment à ne jamais révéler que ces deux prétendues déesses n'avoient été que des femmes mortelles, de peur de décréditer par-là leur culte dans l'esprit du public.

Le lendemain de la fête le sénat s'assembloit à Eleusis, apparemment pour examiner si tout s'étoit passé dans l'ordre.

Il y avoit deux sortes d'*éleusiniés*, les grandes & les petites: nous venons de parler des premières, les petites avoient été instituées en faveur d'Hercule. Ce héros ayant souhaité d'être initié aux premières *éleusiniés*, & les Athéniens ne pouvant le satisfaire, parce que la loi défendoit d'y recevoir les étrangers, & ne voulant cependant rien lui refuser, ils instituerent de nouvelles *éleusiniés* auxquelles il pût assister. Les grandes se célébroient dans le mois *badromion*, qui répondoit à notre mois d'Août; & les petites au mois d'*anthisterion*, qui répondoit à notre mois de Janvier.

On n'étoit admis à la participation de ces mystères que par degrés; d'abord on se purifioit, ensuite on étoit reçu aux petites *éleusiniés*, & enfin admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient que des petites, s'appelloient *mystes*; & ceux qui étoient admis aux grandes, s'appelloient *époètes* ou *éphores*, c'est-à-dire *inspecteurs*, & il falloit ordinairement subir une épreuve de cinq ans pour passer des petites *éleusiniés* aux grandes. On se contentoit quelquefois d'un an, & on étoit admis immédiatement après à tout ce qu'il y avoit de plus secret dans ces cérémonies religieuses. Meursius a fait un traité sur les *éleusiniés*, dans lequel il établit la plupart des faits que nous venons d'avancer.

Quoiqu'on ne sache pas précisément en quoi consistoit l'auprosie ou la contemplation claire d'Eleusis, les anciens nous ont pourtant laissé quelques descriptions des cérémonies qui la précédoient. Comme on étoit persuadé que ceux qui participoient à ces mystères faisoient profession d'une vie innocente, & qu'après leur mort ils seroient placés dans les champs élysées, on les purifioit, soit pour expier leurs fautes passées, soit pour leur faire acheter en quelque sorte par ces premières épreuves, les biens dont ils se flattoient de jouir un jour. D'abord un sacrificateur, qui dans cette fonction se nommoit *hydranos*, immoloit à Jupiter une truie pleine; & après en avoir étendu la peau à terre, on faisoit mettre dessus celui qui devoit être purifié. Les prières accompagnoient cette cérémonie, qu'un jeûne austère devoit avoir précédée: ensuite, après quelques ablutions qu'on faisoit avec de l'eau de la mer, on couronnoit d'un chapeau de fleurs, nommé par Hesychius *ιμπερά*, le postulant, qui après ces épreuves pouvoit aspirer à la qualité de *myste*, ou d'initié aux mystères.

Il ne se passoit point dans les mystères d'Eleusine, d'infamies comme dans ceux de Bacchus; que s'il s'y glissa quelquefois du désordre, il fut accidentel, & promptement réprimé par la sévérité des magistrats. *Voy. les Dictionnaires de Trévoux, de Moréry & de Chambers. (G)*

ELEUTHERE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qui signifie *libérateur* dans le langage des Grecs, & qu'ils donnerent à Jupiter en mémoire de la victoire qu'ils remportèrent près du fleuve Asope sur Mardonius, général des Perses, dont trois cents mille furent exterminés dans cette journée. Les vainqueurs attribuerent à Jupiter le succès de cette bataille, qui assura la liberté de la Grèce, & donnerent au dieu le titre d'*eleutheros*, parce qu'il les avoit délivrés de la servitude qui les menaçoit. Ils instituerent aussi en son honneur des fêtes nommées *eleuthériennes*, qu'on célébroit tous les cinq ans par des courses de chars. C'étoit à Platée même, selon le scholiaste de Pindare, que se faisoient ces jeux: circonstance qui rappelloit encore plus vivement la cause de leur établissement. (*G*)

* **ELEUTHO**, s. f. (*Mythol.*) déesse qui présidoit aux accouchemens: c'est la même qu'Illythie. *Voyez* ILLYTHIE.

ELEZER CARREAUX, terme d'ancien monnoyage; c'étoit la manutention qui agrandissoit le carreau en le frappant sur l'enclume. *Voyez* FRAPPER CARREAU.

ELFELD, (*Géogr. mod.*) ville de l'électorat du Rhin en Allemagne; elle est à trois lieues de Mayence.

ELHAMMA, (*Géogr. mod.*) ville de la province de Tripoli propre en Afrique. *Long. 28, 26; lat. 34.*

* **ELIAB**, (*Hist. sacr.*) fils d'Isaï, & frere de David, étant à la guerre des Philistins, lorsque le géant Goliath insultoit l'armée de Saül, blâma son frere David en l'accusant de témérité d'oser combattre le géant. L'histoire sainte fait encore mention de trois autres Juifs qui ont porté ce nom, savoir:

ELIAB, pere de Dathan & d'Abiron, qui furent engloutis tout vivans pour s'être révoltés contre Dieu. Il offrit le troisieme son offrande au tabernacle.

ELIAB, de la tribu de Lévi, fils d'Elcanam & pere de Jéroboam.

ELIAB, le troisieme des vaillans hommes qui se joignirent à David quand il fuyoit la persécution de Saül. Il rendit de grands services à David dans toutes les guerres.

* **ELIACHIM**, (*Hist. sacr.*) sacrificateur, celui qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Son office étoit de jouer de la harpe devant l'arche.

ELIACHIM, fils de Chelcias, intendant de la maison du roi Ezéchias. Dans le temps du siege de Jérusalem par le roi Sennachérib, il fut député à ce prince pour parler d'accommodement. Mais Rabfacès, général de l'armée ennemie, ne donna pour réponse que des blasphemes horribles qu'il proféroit en hébreu, pour être mieux entendu du peuple. *Eliachim* le pria de parler syriaque; mais celui-ci n'en voulut rien faire, de façon qu'*Eliachim* le quitta fort mécontent de son entrevue. Dieu, pour récompenser la vertu d'*Eliachim*, le fit souverain sacrificateur. On prétend que ce fut lui qui commanda les Juifs au siege de Béthulie par Holoferne.

ELIACHIM, surnommé *Joachim*, fut roi de Juda. Voyez JOACHIM.

ELIAQUES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) mystères; c'étoient les mêmes que les mythriaques. Ce mot vient du grec & signifie le soleil adoré par les Perses sous le nom de *Miras*.

ELIE, (*Hist. sacr.*) fameux prophete, natif de Thisbe dans le pays de Galaad, vivoit sous le regne d'Achab roi d'Israël, & de Jofaphat roi de Juda. Il fut suscité de Dieu pour s'opposer à l'idolâtrie, & sur-tout au culte de Baal, que Jézabel & Achab avoient introduit dans Israël. La premiere fois que l'Écriture parle de ce prophete, elle le produit tout d'un coup comme un autre Melchisedech, sans nous rien apprendre de son pere, ni de sa mere, ni de sa tribu, ni de la maniere dont il a été appelé à la prophétie. Il vient à la cour du roi impie, pour lui annoncer les jugemens de Dieu, & lui prédire le terrible fléau de la sécheresse & de la famine, dont il alloit frapper son peuple. Aussi-tôt après, il se retira dans un désert proche le torrent de Carith, où des corbeaux venoient lui apporter tous les jours à manger. La sécheresse ayant fait tarir le torrent, il vint par ordre de Dieu à Sarepta entre Tyr & Sydon, chez une veuve, à laquelle il fournit le moyen de subsister par une multiplication miraculeuse d'huile & de farine qui lui restoit. Le fils de cette veuve étant venu à mourir pendant qu'il demouroit chez elle, le prophete se coucha sur son lit, se mit par trois fois sur lui, & se mesurant à son petit corps, il le rendit vivant à sa mere, figurant admirablement en cela ce qu'a fait le Verbe divin pour la résurrection spirituelle de l'homme, lorsqu'il s'est chargé de toutes nos langueurs, qu'il a raccourci sa grandeur pour se proportionner à notre petitesse, & qu'il s'est étendu sur toute notre nature pour la ranimer toute entiere. La troisieme année de la stérilité, *Elie* alla de la part de Dieu trouver Achab, à qui il reprocha d'avoir abandonné la voie du Seigneur pour suivre le culte de Baal. Il proposa à ce prince d'assembler tout le peuple sur le Mont Carmel, où se rendroient les quarante-cinq prophetes de Baal,

& les quatre cents prophetes d'Assaré; qui sacrifieroient à leurs dieux pendant que lui sacrifieroit au sien; & que ceux dont les prieres attireroient sur la victime le feu du ciel, seroient seuls estimés véritables prophetes. Il choisit, préférablement à tout autre prodige, la descente du feu du ciel sur la victime, parce qu'il n'y en avoit pas de moins suspect, ni de plus capable de faire impression sur tout le peuple. La proposition ayant été acceptée, tous les cris des prophetes de Baal ne purent attirer le feu du ciel, qui, à la priere d'*Elie*, tomba sur la victime, & la dévora. Alors tout le peuple confessa que le seigneur étoit le vrai Dieu, & extermina tous les faux prophetes. Pendant Jézabel, outrée de la mort de ses prêtres, en poursuivit la vengeance sur *Elie*, & le prophete s'enfuit dans un désert de l'Arabie Pétrée, où s'étant endormi de fatigue & de tristesse, il fut consolé par un ange qui lui apporta du pain & de l'eau. Il marcha ensuite pendant quarante jours jusqu'à la montagne d'Oreb, où il fit sa demeure, & où il reçut ordre d'aller sacrer Hazaël pour roi de Syrie, & Jéhu pour roi d'Israël. Ce fut dans le chemin qu'il rencontra Elisée qui labouroit, & que lui ayant mis son manteau sur les épaules, il lui déclara la volonté de Dieu qui l'appelloit au ministère de la prophétie. Quelques années après, Achab ayant fait mourir Naboth pour s'emparer de sa vigne, *Elie* vint trouver ce prince pour lui reprocher ce meurtre, & lui prédit tous les maux qui alloient tomber sur lui-même & sur sa maison. La parole du Seigneur s'accomplit bientôt après sur Achab, qui fut tué dans un combat contre les Syriens. Ochosias son successeur étant tombé de la plate-forme de sa maison, envoya consulter Béalzebub dans Accaron, pour savoir quelles seroient les suites de cet accident; le Seigneur lui fit dire par *Elie*, qu'il mourroit pour avoir eu recours à une divinité étrangere. Le roi irrité contre le prophete, envoya, pour le prendre, un capitaine & cinquante hommes, qui furent dévorés par le feu du ciel. Un second subit le même sort. Enfin, un troisieme s'étant humilié devant l'homme

de Dieu, obtint grace du prophète, qui le suivit chez Ochosias, à qui il renouvela la prédiction de sa mort. *Elie* ayant appris par révélation, que Dieu devoit bientôt le transporter hors de ce monde, voulut cacher ce miracle à Elisée, pour l'éprouver; mais ce fidele disciple ne voulant pas le quitter, le suivit jusqu'au Jourdain, qu'ils passèrent à pied sec, *Elie* en ayant séparé les eaux en étendant son manteau. Comme ils marchaient au delà du Jourdain, un tourbillon de feu, en forme de char avec ses chevaux, les sépara tout d'un coup, & enleva le prophète au ciel, non dans le séjour des bienheureux, où personne n'est entré avant Jésus-Christ, mais dans quelque lieu au dessus de la terre, qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler. Dieu avoit assemblé dans cet endroit cinquante enfans des prophetes, pour les rendre témoins de ce prodige extraordinaire, afin de rendre incontestable un événement qui devoit être la dernière ressource de la maison d'Israël. Car le ministère de ce prophète dans le second avènement, est marqué par des traits si lumineux dans l'Écriture, qu'on ne peut s'y tromper. Il est vivant, & Dieu le tient enfermé pour le faire servir un jour aux desseins de miséricorde qu'il a sur les Juifs. Il n'a été tiré de sa retraite, quelle qu'elle soit, que pour assister au mystère de la transfiguration; mais quand les temps marqués par la providence seront arrivés, *Elie* paroîtra; & avec le même zèle dont il fut autrefois animé, il confondra les ennemis de Dieu, rétablira les tribus de Jacob dans les droits sacrés dont leur incredulité les avoit fait déchoir, renouvelera la face de l'Église, ranimera la foi presque éteinte de la gentilité, & en arrêtant les progrès du mystère d'iniquité, il arrêtera la colere de Dieu, prête à lancer sur la terre un anathème & une malédiction éternelle. (+)

* *ELIEZER*, (*Hist. sac.*) prophète qui prédit à Josaphat, roi de Juda, le naufrage de plusieurs vaisseaux qu'il avoit joints à ceux de l'impie Ochosias, roi d'Israël. Il y eut encore plusieurs Juifs recommandables de ce nom, entr'autres, *Eliezer*, serviteur d'Abraham, qui, chargé

de joyaux & de présens précieux, alla quérir en Mésopotamie Rebecca pour être l'épouse d'Isaac; & un autre *Eliezer*, parent de Jésus-Christ selon la chair.

ELIGIBILITÉ, (*Jurispr.*) terme de droit canonique qui signifie le pouvoir d'être élu. On appelle *bulle d'éligibilité*, celle que le pape accorde à quelques personnes pour pouvoir être élues à quelque dignité, bénéfice ou office, pour lequel elles n'ont pas toutes les qualités & capacités requises, comme l'âge, l'ordre; & dans quelques églises d'Allemagne celui qui n'est pas de *gremio*, ne peut être élu évêque sans une bulle d'éligibilité. (A)

ELIMINER, v. act. (*Algebre.*) Quelques auteurs commencent à se servir de ce mot pour dire chasser, faire évanouir ou disparaître d'une ou plusieurs équations une ou plusieurs inconnues. Ce mot a été formé du latin *eliminaré*, qui est beaucoup plus en usage. Le mot *eliminer* est forgé assez inutilement, puisque les mots chasser, faire évanouir, faire disparaître, rendent précisément la même idée. Voyez ÉVANOUIR, EQUATION, INCONNUE, &c. (O)

ELINE, (*Musiq. des anc.*) nom donné par les Grecs à la chanson des tissérands. Voyez CHANSON. (S)

ELINGUE, f. f. (*Marine*) grosse corde dont on lie bien fortement les deux bouts ensemble, de sorte qu'elle forme le cerceau: ensuite on la lie par le milieu un côté contre l'autre, de sorte qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre composé de deux boucles. On se sert sur mer de cette corde pour embrasser & saisir les plus gros tonneaux de marchandises, un bout par une boucle, & l'autre bout par l'autre boucle; puis passant un crochet entre les deux parties au milieu de la corde, on enleve ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la mouffe, & on les met à port.

Elingue à pattes, c'est celle qui n'a point de nœuds coulans, mais deux pattes de fer: on se sert de celle-là pour tirer du fond de cale les futailles pleines. (Z)

ELINGUET, *LINGUET*, f. m. (*Marine*) c'est une piece de bois qui tourne horizontalement sur le pont d'un

vaiffeau ; elle a ordinairement un pié & demi ou deux piés de longueur , & fert à arrêter le cabestan , & empêcher qu'il ne devire. *Voyez Mar. PL. IV. fig. 1. n^o. 205.* fa position.

ELISEE, (*Hift. sacr.*) fils de Saphat , disciple & fucceffeur d'Elie , dans le ministère de la prophétie , étoit de la ville d'Abel-Meula. Elie qui avoit reçu l'ordre de l'établir en fa place , l'ayant trouvé labourant la terre avec douze paires de bœufs , jeta son manteau fur lui , & à l'inftant même *Elifée* prophétifa , quitta fa charrue , & fuivit Elie. Celui-ci en difparoiifant , lui ayant laiffé fon double efpirit de prophétie & de miracle , *Elifée* s'en fervit d'abord pour féparer les eaux du Jourdain , & ce prodige le fit connoître pour fucceffeur d'Elie par les enfans des prophetes. Toute la vie de ce prophete ne fut qu'une fuite de miracles. Il rendit faines & potables les eaux falées du Jourdain ; il fit dévorer par des ours , des enfans qui fe moquoient de lui ; & une pauvre femme veuve , que fes créanciers pourfuivoient , trouva de quoi les fatisfaire dans la charité du prophete , qui multiplia un peu d'huile qui lui reftoit. Enfuite il obtint à une femme ftérile de Suman , chez qui il logeoit , un fils qu'il reffuscita quelques années après , appliquant fon corps fur le petit corps de l'enfant. Il guérit auffi de la lepre Naaman , général du roi de Syrie , en le faifant baigner dans le Jourdain , & Giezi , ferviteur du prophete , fut affligé du même mal , parce que , contre l'ordre de fon maître , il avoit reçu de ce feigneur des préfens. Bénadad , roi de Syrie , qui étoit en guerre contre le roi d'Israël , apprenant qu'*Elifée* révéloit tous fes deffeins , envoya des troupes pour le prendre , lorsqu'il étoit à Dothan ; mais le prophete les frappa d'une efpece d'aveuglement ; & les mena , fans qu'ils s'en aperçuffent , jufques dans Samarie. Quelque temps après le même Bénadad ayant affiégré cette ville , que la famine réduifit à la plus grande extrémité , *Elifée* prédit la levée du fiege , & le retour de l'abondance , passa enfuite à Damas , où Hafaël l'étant venu confulter fur la maladie de Béna-

dad fon maître , il lui annonça fa future grandeur , & prédit tous les maux qu'il devoit caufier à Israël. Il fit auffi facrer , par un de fes difciples , Jehu pour roi d'Israël , en lui ordonnant de la part de Dieu d'exterminer toute la maifon d'Achab. Le prophete étant tombé malade , Joas roi d'Israël le vint voir , & *Elifée* lui prédit autant de victoires contre les Syriens , qu'il frapperoit de fois la terre de fon javelot ; & comme il ne frappa que trois fois , il ne remporta que trois victoires. *Elifée* ajouta que s'il fût allé jufqu'à cinq ou fix fois , il auroit entièrement ruiné la Syrie. Ce prophete mourut à Samarie âgé d'environ cent ans. Un homme que des voleurs avoient tué , ayant été jeté dans fon tombeau , & ayant touché fes os , reffuscita. (+)

ELISEES, voyez ELYSÉES.

ELISION, f. f. (*Belles-Lettres.*) dans la profodie latine , figure par laquelle la confonne *m* & toutes les voyelles & diphtongues qui fe trouvent à la fin d'un mot , fe retranchent lorsque le mot fuyant commence par une voyelle ou diphtongue , comme dans ce vers :

*Quod nisi & affiduis terram insectabere
rastris ,*

qu'on fcande de la sorte :

*Quod nis' & | affidu | is ter | r' insec |
tabere | rastris.*

Quelquefois l'*élision* fe fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre , comme dans ceux-ci :

*Quem non incusavi amens hominumque
deorumque ,
Aut quid in eversa vidi crudelius urbe ;*

qu'on fcande ainsi :

*Quem non | incu | sav'a | mens homi |
numque de | orum
Qu'aut quid in | ever | sa , &c.*

On doit éviter les *élisions* dures , & elles le font ordinairement au premier & au fixieme pié.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendent que l'*élifion* est une licence poétique ; & d'autres, qu'elle est absolument nécessaire pour l'harmonie.

Les anciens Latins retranchoient aussi l's qui précédoit une consonne, comme dans ce vers d'Ennius :

Cur volito vivu' (pour vivus) per ora virum.

L's & l'm leur paroissent dures & rudes dans la prononciation, aussi les retranchent-ils quand leur poésie commença à se polir. La même raison a déterminé les François à ne pas faire sentir leur e féminin, ou, pour mieux dire, muet, devant les mots qui commencent par une voyelle, afin d'éviter les hiatus. Voyez HIATUS & BAILLEMENT. (G)

Dans notre poésie française nous n'avons d'autre *élifion* que celle de l'e muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y est interdit ; règle qui peut paroître assez bizarre, pour deux raisons : la première, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il y a concours de deux voyelles, & qu'il faudroit donc aussi par la même raison interdire ces mots à la poésie, puisqu'on ne sauroit les couper en deux : la seconde, c'est que le concours de deux voyelles est permis dans notre poésie, quand la seconde est précédée d'une h aspirée, comme dans *ce héros, la hauteur* ; c'est-à-dire que l'*hiatus* n'est permis que dans le cas où il est le plus rude à l'oreille. On peut remarquer aussi que l'*hiatus* est permis lorsque l'e muet est précédé d'une voyelle, comme dans *immolée à mes yeux* ; & que pour lors la voyelle qui précède l'e muet est plus marquée. *Immolé à mes yeux* n'est pas permis en poésie, & cependant est moins rude que l'autre : nouvelle bizarrerie.

Nous ignorons si dans la prose latine l'*élifion* des voyelles avoit lieu ; il y a apparence néanmoins qu'on prononçoit la prose comme la poésie, & il est vraisemblable que les voyelles qui formoient l'*élifion* en poésie, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu ; autrement la mesure & l'harmonie du vers en auroit souffert sensiblement. Mais pour décider cette

question, il faudroit être au fait de la prononciation des anciens ; matière totalement ignorée.

Dans notre prose les *hiatus* ne sont point défendus : il est vrai qu'une oreille délicate seroit choquée, s'ils étoient en trop grand nombre ; mais il seroit peut-être encore plus ridicule de vouloir les éviter tout-à-fait : ce seroit souvent le moyen d'énerver le style, de lui faire perdre sa vivacité, sa précision & sa facilité. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les *hiatus* ne seront ni fréquens ni choquans dans sa prose.

On assure que M. Leibnitz composa un jour une longue pièce de vers latins, sans se permettre une seule *élifion* ; cette puérilité étoit indigne d'un si grand homme ; & de son siècle. Cela étoit bon du temps de Charles-le-Chauve ou de Louis-le-Jeune, lorsqu'on faisoit des vers léonins, des vers latins rimés, des pièces de vers dont tous les mots commençoient par la même lettre, & autres sottises semblables. Faire des vers latins sans *élifion*, c'est comme si on vouloit faire des vers français sans se permettre d'e muet devant une voyelle. M. Leibnitz auroit eu plus d'honneur & de peine à faire les vers bons, supposé qu'un moderne puisse faire de bons vers latins. Voyez LATINITÉ. (O)

* ÉLITE, s. f. (*Commerce*) signifie ce qu'il y a de meilleur ou de plus parfait dans chaque espèce de marchandise. On dit *des soies, des fils, des draps d'élite*. Les marchandises d'*élite* sont toujours plus chères que les autres. Il a été transporté delà à d'autres usages, & l'on dit aussi *des hommes d'élite*, &c. (G)

ELITER, v. act. (*Commerce*.) prendre le meilleur d'une chose. L'auteur du dictionnaire de Commerce pense que ce terme n'a guère lieu que parmi les petites marchandises des halles de Paris, comme de groseilles, cerises & autres fruits ; mais il est d'expérience qu'il est aussi usité parmi les autres marchands, & que cette expression, *vous élitez ma marchandise*, leur est également familière. (G)

ÉLITER, v. act. (*Jardinage*.) c'est choisir parmi les tulipes celles qu'il faut laisser grâner, ou celles qui s'étant portées

à bien, sont dignes d'être placées l'année suivante parmi les belles. (K)

*ELITROÏDE, adj. pris subst. (*Anat.*) c'est la même chose que *vaginale* : ainsi on dit la membrane *elitroïde* des testicules, au lieu de la membrane vaginale. Voyez TESTICULE.

ELIXATION, f. f. en *Pharmacie*, &c. opération par laquelle on fait bouillir quelque remède dans une liqueur convenable, & à petit feu ; c'est la même chose que ce que ceux qui apprêtent à manger appellent *étuvée*.

Ce mot est formé du latin *lixare*, bouillir, ou bouillir dans l'eau. La liqueur dont on se sert ordinairement dans les *elixations*, est d'eau de source ou de rivière, quoiqu'on s'y serve aussi quelquefois de lait, de petit-lait, ou d'autres choses semblables.

Le but qu'on se propose ordinairement dans les *elixations*, c'est d'extraire la vertu du remède, & de la communiquer à la liqueur ; quoiqu'on s'en serve aussi quelquefois pour dégager les parties des animaux, des plantes, &c. de leurs crudités, aussi bien que pour les amollir, pour ôter aux aliments & aux remèdes un goût désagréable ou quelque autre mauvaise qualité, pour en séparer les parties terreuses & grossières, & dans d'autres vues. Voyez EXTRAC-TION.

La décoction est aussi une espèce d'*elixation*. Voyez DÉCOCTION. Chambers.

ELIXIR, f. m. (*Pharmacie & matière médicale*.) Le mot *elixir* dérive, selon quelques auteurs, du grec *ἐλιω*, je tire, parce que l'*elixir* se fait en tirant la partie vraiment médicamémenteuse des simples ; selon d'autres de *ἀλέξω*, je secours, à cause du grand secours qu'on se promet de ce remède ; d'autres enfin le font venir de l'arabe *al-ecfir* ou *al-ekfir*, qui signifie *Chymie* : selon cette dernière étymologie le mot *elixir* signifieroit une *préparation chymique*, un *remède préparé chymiquement*.

On entend par *elixir*, une liqueur ordinairement spiritueuse, chargée, soit par l'extraction, soit par la distillation, des parties médicamémenteuses de plusieurs drogues, & destinée à l'usage intérieur. Ce

remède n'est donc proprement qu'une teinture composée ou un esprit composé (*voyez TEINTURE & ESPRIT*) ; mais on n'a donné le nom d'*elixir* à quelques-unes de ces préparations, que lorsqu'on a prétendu qu'étant prises par gouttes ou par cuillerées, elles devoient produire les effets les plus merveilleux dans la guérison des maladies contre lesquelles les remèdes ordinaires sont le plus souvent impuissans, telles que la peste, les affections soporeuses, les poisons prétendus froids, l'épilepsie, & les autres maladies convulsives, la syncope, la paralysie, l'impuissance, la suppression des règles, la fièvre quarte, &c. sans compter les digestions languissantes, les défauts d'appétit ; en un mot, quand on a célébré ces préparations comme possédant au plus haut degré la vertu alexitère, cordiale, nervine, tonique, antispasmodique, emmenagogue, fébrifuge, &c. c'est-à-dire lorsqu'on l'a à-peu-près érigé en remède universel.

Il ne paroît pas que les Grecs ni les Arabes aient connu l'*elixir* : on ne trouve ni le mot ni la chose dans leurs ouvrages, si ce n'est chez les Alchymistes, qui donnoient le nom d'*elixir* à la pierre philosophale considérée comme médecine universelle ; ce qui nous porte à croire que l'*elixir* ne fut inventé qu'après qu'Arnaud de Villeneuve eut fait connoître l'esprit-de-vin, ou que Raimond Lulle l'eut employé dans divers travaux sur les végétaux.

Ce fut sur-tout depuis Paracelse que les *elixirs* se multiplièrent. Il publia lui-même un *elixir* fameux, à l'imitation duquel les pharmaciens modernes ont composé celui qui est aujourd'hui en vogue sous le nom d'*elixir de propriété de Paracelse*. Tous les disciples de ce chymiste en composèrent comme leur maître, & il n'est presque point d'auteur de Chymie médicinale, ou de médecin prétendant au titre de *chymiste*, qui n'ait donné quelque *elixir* particulier. Les charlatans ont sur-tout répandu un grand nombre d'*elixirs* ; & c'est sous cette forme, ou même sous ce nom, que les remèdes tenus secrets ont fait le plus rapidement fortune, sur-tout chez les grands.

Les Médecins instruits savent à présent que les *elixirs* les plus vantés, bien-loin

d'être des secours presque furnaturels, sont à peine des remèdes, & que la plupart ne différent des liqueurs que l'on sert sur nos tables, qu'en ce que celles-ci sont rendues agréables au goût par le choix & la dose des aromates, & par le sucre; que d'ailleurs toutes ces liqueurs agréables sont stomachiques & cordiales, seules propriétés réelles des *elixirs* ordinaires. Secondement, que presque tous les *elixirs* connus, qui sont les seuls que le médecin puisse ordonner, sont aussi semblables entr'eux, quant à leurs propriétés réelles, que toutes les liqueurs spirituelles de nos tables sont semblables entr'elles. Troisièmement, que les *elixirs* purgatifs, qui seroient les seuls qui pussent différer essentiellement des *elixirs* purement aromatiques & des liqueurs, seroient des remèdes le plus souvent pernicieux, toujours inutiles; car nous ne manquons pas de purgatifs de toutes les espèces. Quatrièmement, que les *elixirs* qu'on destineroit à réveiller ou à augmenter l'appétit vénérien, & l'aptitude à le satisfaire, seroient des secours au moins très-dangereux, & que le médecin ne pourroit pas par conséquent conseiller.

Pour toutes ces raisons, l'usage des *elixirs* est peu commun dans la pratique de la Médecine dirigée par les Médecins; & le nombre de ces *elixirs* usuels est borné à six ou sept, que la pharmacopée de Paris a retenus, & qu'on trouve ordinairement chez tous les Apothicaires de cette ville. Ces *elixirs* sont l'*elixir* de propriété de Paracelse, avec acide & sans acide, ce dernier distillé sous le nom d'*elixir blanc*; l'*elixir* de Garrus, l'*elixir* stomachique, & l'*elixir* de vitriol. Voici la description de l'*elixir* stomachique, & celle de l'*elixir* de vitriol, tirées de la pharmacopée de Paris: nous réservons celle de l'*elixir* de propriété & celle de l'*elixir* de Garrus pour des articles particuliers qui suivront immédiatement celui-ci.

Elixir stomachique de la Pharmacopée de Paris. Prenez trois onces d'esprit carminatif de Sylvius, cinq onces d'esprit de menthe, une once d'eau de canelle, une once d'eau de fleurs d'orange, quatre onces de teinture d'absinthe: mêlez le tout ensemble, & l'*elixir* sera fait: on le

garde dans une bouteille fermée avec soin. Voyez la préparation de l'esprit carminatif de Sylvius au mot ESPRIT CARMINATIF DE SYLVIUS; celle de l'esprit de menthe au mot MENTHE; celle de l'eau de canelle au mot CANELLE.

Elixir de Vitriol. Prenez une demi-once de racine de *calamus aromaticus*, une demi-once de racine de gentiane, trois dragmes de fleurs de camomille romaine, 2 dragmes de feuilles de petite absinthe, 3 dragmes de feuilles de menthe frisée, une dragme & demie de canelle, une dragme & demie de cubebes, une dragme & demie de noix muscade, une dragme & demie de gingembre: pulvériser le tout grossièrement; mettez-le dans un matras, & versez dessus quatre onces d'huile de vitriol: lorsque cette huile aura pénétré les matières susdites, vous ajouterez quatre onces d'esprit de vin rectifié, que vous ferez digérer pendant deux ou trois jours, après quoi vous verserez sur le tout douze autres onces d'esprit-de-vin rectifié, & vous laisserez digérer encore pendant quelques jours, après lesquels, filtrez l'*elixir*, & le gardez dans une bouteille exactement fermée. (b)

Elixir de propriété de Paracelse. Dans la description que Paracelse a donnée de son *elixir*, il n'a point nommé le menstrue qu'il employoit, ou du moins il ne l'a désigné que sous un nom vague qui n'est entendu de personne; c'est pourquoi il ne faut point être surpris si on trouve chez les auteurs, des descriptions de cet *elixir* si différentes: les unes des autres, chacun ayant interprété le mot de *circulé* (c'est ainsi que Paracelse appelle son menstrue) comme il l'a jugé à propos, ou du moins chacun ayant voulu substituer un menstrue qui pût remplir les vues de l'auteur.

La description de cet *elixir* que Crollius, célèbre disciple de Paracelse, nous a donnée, a long-temps prévalu dans les Pharmacopées: mais cette loi pharmaceutique a été enfin abrogée; & la préparation des pharmacopées modernes, qui porte encore le nom d'*elixir de propriété de Paracelse*, est très-différente de celle de Paracelse & de celle de Crollius: les voici toutes les trois.

Elixir de propriété de Paracelse. Archidox, *lib. VIII*, n^o. 6, 4 de la myrrhe, de l'aloès hépatique, du safran, de chacun parties égales : faites circuler le tout au bain de sable, à une lente chaleur, pendant deux mois, après quoi retirez-en par la distillation à l'alembic une huile, que vous ferez digérer pendant un mois avec poids égal de circulé.

Elixir de propriété de Paracelse, tiré de la basilique chymique de Crollius. Prenez myrrhe d'Alexandrie, aloès hépatique, safran oriental, de chaque quatre onces. Ayant pulvérisé toutes ces drogues, mettez-les dans un matras ; humectez-les avec de bon esprit-de-vin alcoolisé, & versez ensuite dessus de l'huile de soufre tirée par la cloche, & rectifiée ; versez, dis-je, de cette huile jusqu'à ce qu'elle surpasse la matière d'environ quatre doigts ; faites digérer & circuler pendant deux jours, après quoi vous retirerez par décantation la liqueur teinte & chargée de l'extrait des drogues. Reversez sur la matière restante de bon esprit-de-vin, que vous circulerez pendant deux mois, après quoi vous retirerez la liqueur, qui fera encore colorée, & vous la mêlerez à la première. Distillez à petit feu les feces restantes, & ajoutez ce qui en distillera d'abord aux teintures susdites, & vous ferez circuler de nouveau le tout ensemble pendant un mois. Crollius ajoute qu'il faut avoir soin de commencer par arroser les ingrédients avec une suffisante quantité d'esprit-de-vin, pour les réduire en une forme de pâte ; ensuite de verser l'huile de soufre, autrement toute la matière se brûleroit & deviendroit noire ; c'est, dit notre auteur, ce que Paracelse a caché avec soin.

Elixir de propriété de Paracelse, selon la Pharmacopée de Paris. A teintures de myrrhe, quatre onces ; d'aloès, de safran, de chaque trois onces : versez ces teintures dans un matras ; faites-les digérer quelque temps, & gardez-les pour vous en servir au besoin.

Si on distille le mélange, on aura l'*elixir* de propriété, appelé dans les boutiques *elixir blanc*. Voyez *Elixir de Garrus*.

Si on prend une once du premier *elixir*, & qu'on y ajoute douze gouttes d'esprit-

de soufre ; on aura l'*elixir* de propriété avec acide.

Paracelse attribuoit de grandes vertus à son *elixir* ; & Crollius dit d'après lui, que c'est le parfait *elixir* qui a toutes les vertus du baume naturel ; qu'il opère des prodiges dans les maladies de la poitrine & du poumon ; que c'est un excellent préservatif contre la peste & contre toutes les maladies qui peuvent être occasionées par un air corrompu ; qu'il purge l'estomac de toutes mauvaises humeurs ; qu'il fortifie tous les viscères ; qu'il est spécifique dans le marasme, dans les catarrhes, & dans la toux ; qu'il prévient la paralysie & la goutte ; qu'il guérit la fièvre quarte, la mélancolie ; qu'il retarde la vieillesse, enfin que c'est un vulnéraire parfait. Aujourd'hui nous employons notre *elixir* de propriété comme un très-bon stomachique, comme un cordial ordinaire, comme un assez bon hystérique, & comme un excellent emmenagogue : on le fait quelquefois entrer dans les opiates fébrifuges, & on a remarqué qu'il ne contribuoit pas peu à les rendre efficaces. La dose de l'*elixir* de propriété préparé selon la pharmacopée de Paris, est depuis 10, 12, 15 gouttes jusqu'à un gros. Il est très-important d'observer qu'il ne faut pas pousser la dose de l'*elixir* de propriété au dessus d'un gros, parce qu'une dose plus forte purgeroit le malade, ce qu'on ne se propose point dans le plus grand nombre de cas ; il y a même des personnes qui sont purgées à cette dernière dose.

On vante beaucoup dans les obstructions & dans toutes les maladies chroniques invétérées, l'*elixir* de propriété préparé avec de l'esprit-de-vin qu'on a chargé de terre foliée de tartre jusqu'à saturation. Voyez TERRE FOLIÉE DE TARTRE au mot TARTRE.

Elixir de Garrus. L'*elixir* de Garrus n'est autre chose, quant aux ingrédients vraiment utiles, que l'*elixir* de propriété blanc (voyez *Elixir de propriété*) ; l'épicier de Paris, dont il porte le nom, n'a eu, pour s'enrichir en vendant sa liqueur au public, & son secret à l'état, qu'à mêler du sirop de capillaire à l'*elixir* de propriété blanc, & qu'à le déguiser par l'addition de quelques nouveaux aromates.

La premiere opération est fort connue des garçons apothicaires , qui savent fort bien se procurer sur le champ des liqueurs fort agréables , en mêlant des eaux spiritueuses officinales & certains sirops simples , sur-tout le sirop de capillaire.

On trouve dans la pharmacopée de Paris , la description suivante de l'*élixir de Garrus* , dont la composition est publique depuis plusieurs années.

℞ aloès , deux onces & demie ; myrrhe , demi-once ; safran , deux gros ; canelle , girofle , noix muscade , de chaque un scrupule : pilez le tout , & le mettez dans un matras , dans lequel vous verserez esprit-de-vin rectifié , deux livres ; eau commune , deux onces : faites digérer pendant 12 heures , & retirez par la distillation au bain-marie tout l'esprit-de-vin.

Prenez l'esprit distillé , ajoutez-y poids égal de sirop de capillaire , & tant soit peu d'eau de fleurs d'orange : mêlez exactement , & laissez reposer pendant quelques jours , au bout desquels vous verserez par inclination la liqueur de dessus les feces , qui seront déposées au fond du vase où le mélange aura été fait ; c'est ce qu'on appelle *élixir de Garrus*.

Cet *élixir* ne differe pas même des liqueurs ordinaires par l'agrément du goût & du parfum qui distingue ces dernières ; ce n'est ici absolument qu'une liqueur des plus agréables ; une légère odeur de myrrhe & de safran , & des autres aromates que l'esprit-de-vin a emportée dans la distillation , fait toute sa vertu particuliere , s'il en a réellement quelqu'une qui ne lui soit pas commune avec toutes les eaux spiritueuses aromatiques , ce dont on peut douter à très-juste titre ; les bons effets qu'il produit , quand ils seroient aussi réels & aussi multipliés qu'on le prétend ; tout cela , dis-je , ne pouvant pas fournir même la plus légère présomption en sa faveur , jusqu'à ce qu'on ait éprouvé dans les mêmes cas les autres préparations de la même classe. La même considération doit s'étendre à la plupart des prétendus spécifiques , mis en vogue par des charlatans , adoptés par le public , & même par les médecins , sur la foi des observations ; car l'observation ne peut faire un titre de

préférence qu'après la comparaison des remèdes analogues. En un mot une vertu absolue n'est pas la même chose qu'une vertu supérieure , éminente & exclusive.

La matiere restante dans l'alembic après la distillation de l'*élixir* , étant passée à travers une étamine , & épaissie en consistance de pilules , peut fort bien remplacer les pilules de Rufus , qui sont décrites dans la pharmacopée de Paris. Voyez PILULES DE RUFUS. (b)

ÉLIXIR ou le GRAND ÉLIXIR, (*Alchimie*) c'est un des noms mystérieux que les Alchymistes ont donnés à la pierre philosophale , sur-tout lorsqu'ils l'ont considérée du côté de ses grandes vertus médicinales. Voy. PIERRE PHILOSOPHALE & PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE. (b)

ELIZABETH , (*Hist. d'Angleterre.*) Les rares qualités de cette illustre souveraine ont enrichi les fastes de l'histoire ; & les éloges mérités qu'on lit dans les écrits de ses apologistes , ne me laissent plus que le soin de justifier par le récit des faits qui l'ont immortalisée , l'enthousiasme & l'orgueil que le souvenir de son regne inspire encore à la nation Angloise.

Au jugement des ames tendres & sensibles , des amis de l'humanité , la gloire d'Anne éclipsé celle d'*Elizabeth*. Mais pour ceux qui préfèrent l'éclat de la victoire aux vertus pacifiques , la pompe fastueuse des conquérans à la bienfaisance des rois sages & modérés , l'Angleterre n'a point eu de souverain qui puisse entrer en parallèle avec *Elizabeth* , qui réunit aux talens des héros les vastes connoissances qui sont les législateurs : ce qui doit encore ajouter à l'admiration de la postérité , ce sont les circonstances où se trouvoit le royaume lors de son avènement au trône , c'est la situation violente & pénible de la nation lors de la mort de la sanguinaire Marie. Que l'on se représente l'Angleterre énervec , épuisée par les folles dépenses & les caprices tyranniques de Henri VIII ; agitée , déchirée par le choc des factions sous le malheureux Edouard ; opprimée , désolée , flétrie par les proscriptions & l'inflexibilité de Marie. Que l'on se représente la gloire du sceptre ternie par la perte de plusieurs villes qui étoient

rentrées sous la domination françoise, & par les succès éclatans des Ecoissois, qui, soumis & tremblans autrefois, avoient brisé le joug, & à leur tour étoient devenus redoutables en s'alliant avec la France. Enfin, que l'on se représente l'Angleterre pressée dans le même temps, au dehors par ses ennemis, au dedans par l'abus de la puissance royale qui tendoit au despotisme le plus oppressif, par les fureurs & les excès les plus monstrueux de l'intolérance; foible, accablée, sans appui; & l'on verra qu'il ne pouvoit y avoir qu'un génie élevé, un esprit vaste & fécond en ressources, une fermeté inébranlable, & supérieure aux obstacles en apparence les plus insurmontables; en un mot, qu'il n'y avoit qu'une ame au dessus du commun, qui pût arrêter les fléaux qui menaçoient la patrie, réparer ses disgrâces passées, dissiper les malheurs actuels, & s'opposer à ceux qui sembloient annoncer sa ruine prochaine. Ces talens supérieurs formoient le caractère d'*Elizabeth*, qui forcée de se contraindre pendant la trop longue durée du dernier regne, avoit couvert du voile de l'indifférence le sensible intérêt qu'elle prenoit à l'oppression des peuples, dont elle avoit juré de faire le bonheur.

Fille de Henri VIII & de l'infortunée Anne de Boulen, *Elizabeth* née le 8 Septembre 1533, avoit d'abord reçu, par les soins & sous les yeux de Henri VIII, l'éducation la plus brillante: l'étude des belles-lettres avoit rempli ses premières années; & le goût qu'elle prit pour la littérature, la consola pendant sa jeunesse de la dureté de l'espece de prison où la jalouse vigilance de Marie sa sœur la retint jusqu'au dernier jour de son regne. Les rigueurs outrées de Marie & son intolérance toujours prête à porter des arrêts de mort, à proscrire, à envoyer les Protestans sur l'échafaud, avoient depuis long-temps ulcéré l'ame compatissante d'*Elizabeth*, qui attribuant par erreur le fanatisme de Marie aux dogmes du catholicisme, avoit abjuré en secret la religion dominante, & embrassé les dogmes du protestantisme: mais la crainte d'irriter la dévotion de sa sœur, lui avoit fait dis-

simuler ses véritables sentimens; & elle étoit restée catholique en apparence, jusques à ce que rassurée par la mort de Marie, elle leva le masque, en montant sur le trône, le 17 Novembre 1558, & se déclara hautement protestante décidée. Les premiers soins qui l'occupèrent, furent très-embarrassans, par les grandes difficultés qu'elle eut à surmonter. Elle avoit en même temps à prendre des mesures contre Henri II, roi de France, qui avoit fait déclarer roi d'Angleterre le dauphin son fils, en vertu du mariage qu'il avoit contracté avec Marie Stuart, reine d'Ecosse; & à écarter les prétentions de Philippe II, roi d'Espagne, qui paroissoit déterminé à soutenir ses droits, en qualité d'époux de Marie, dernière reine de la Grande-Bretagne. Mais l'objet le plus important étoit de commencer par affermir sa puissance; & dans cette vue elle se rendit à Londres, où en se faisant couronner solennellement par l'archevêque d'Yorck, elle promit de défendre la religion catholique, & de conserver les privilèges des églises; serment que les circonstances la forcèrent de prononcer, comme le célèbre Gustave-Vasa promettoit à-peu-près dans le même temps, devant les états de Suede, de respecter les privilèges abusifs des évêques qui blessoient l'autorité royale, & qu'il se proposoit d'anéantir aussi-tôt que le temps, l'occasion, & sur-tout ses sujets plus dociles pourroient le lui permettre.

Elizabeth pensant comme Vasa, se conduisit avec autant de dissimulation, & se promit en secret de violer ses sermens aussi-tôt que les circonstances lui laisseroient la liberté d'opérer les grands changemens qu'elle se proposoit de faire dans toutes les parties de l'administration.

Cependant, Philippe II, ambitieux de réunir le sceptre Anglois à la couronne d'Espagne, fit demander la main d'*Elizabeth* par le comte de Féria, son ambassadeur à Londres. Cette proposition étoit odieuse à la reine, soit par la haine insurmontable qu'elle avoit pour Philippe, soit à cause de la différence de religion qui rendoit cette union incompatible: mais sa situation ne lui permettoit point

de dévoiler ses sentimens : l'amitié de Philippe étoit alors pour elle d'autant plus importante, qu'elle ne pouvoit attendre la restitution de Calais, que du zèle & de la fermeté que montreroient les plénipotentiaires Espagnols dans le congrès de Cateau-Cambresis : elle dissimula, donna une réponse vague, prétextua des scrupules sur les liens de parenté qu'il y avoit entre eux ; elle montra des craintes sur les difficultés que feroit la cour de Rome, qui ne consentiroit jamais que le roi d'Espagne épousât successivement les deux sœurs. Les vrais motifs de ces détours n'échappèrent point à Philippe, qui, offensé du refus, abandonna les intérêts de l'Angleterre, & fit sa paix avec la France, sans insister, comme il avoit fait jusqu'alors, sur la restitution de Calais & de Guines. *Elizabeth* peu sensible à cette marque de ressentiment, ne tarda point aussi à faire avec la France une paix avantageuse. Dans le traité que ses ministres conclurent avec ceux de Henri II, il fut stipulé que pendant huit années Calais resteroit aux François, qui remettraient alors cette place à l'Angleterre, à moins que pour en conserver la possession, la France n'aimât mieux payer la somme de cinq cents mille écus : traité qui violé trois ans après par l'entreprise des Anglois sur le Havre-de-Grace, assura pour jamais à la France la possession de Calais.

Rassurée contre les projets des puissances étrangères, *Elizabeth* se livra toute entière aux soins du gouvernement, & sur-tout aux moyens d'achever & de rendre stable l'établissement de la réformation. Afin que rien ne s'opposât à cette grande innovation, elle crut que les plus sages mesures qu'elle eût à prendre contre l'Ecosse, gouvernée par les princes de Guise sous le nom de la régente leur sœur, étoient d'allumer, en accordant sa protection aux Protestans Ecossois, le feu de la discorde, qui divisant entr'eux les habitans de ce royaume, les mettoit dans l'impuissance de s'opposer à l'exécution du plan de la réformation. La nouvelle doctrine fit des progrès aussi rapides en Angleterre qu'en Ecosse. Dans ce dernier royaume, la régente s'opposa au chan-

gement qui s'opéroit : mais, malgré le secours d'un corps de troupes françoises que les princes de Guise lui fournirent, la réformation s'établit par les soins d'*Elizabeth*, qui s'en étant déclarée protectrice, soutint par ses armes la cause des Protestans. Mais, tandis que par les conseils d'une adroite & prévoyante politique, elle faisoit tourner contre l'Ecosse même l'orage qui eût pu s'y préparer contre sa sûreté, il s'en formoit de plus considérables & de plus dangereux en France, en Espagne, à Rome, en Irlande, & jusques dans le sein de l'Angleterre même. Marie Stuart, qui avoit épousé le dauphin François II, avoit arboré les armes d'Angleterre, annonçant par cette démarche le dessein où elle étoit de remonter sur le trône de ses peres. Irritée contre sa rivale, *Elizabeth* se ligue secrètement avec les Protestans de France, comme elle s'étoit ligüée avec les Protestans d'Ecosse ; & par cette prudente confédération, elle mit Marie & son époux hors d'état de lui nuire. Ce n'étoit point assez d'avoir pris des mesures contre l'Ecosse & la France, il restoit encore à se défendre contre un redoutable ennemi, contre Philippe II, qui, moins formidable encore par ses forces de terre & de mer, qu'il n'étoit dangereux par les insidieuses ressources de sa politique, ne pouvoit pardonner à la reine d'Angleterre le refus qu'elle avoit fait de ses propositions. Plein de l'ambitieux projet d'occuper seul un trône qu'on n'avoit pas voulu partager avec lui, il n'attendoit qu'une réponse favorable de la cour de Rome, persuadé qu'aussi-tôt qu'il l'auroit obtenue, tous les catholiques s'empresseroient de se déclarer en sa faveur, & l'Irlande sur-tout, qui violemment agitée par l'esprit de fanatisme & de rebellion, refusoit obstinément de reconnoître la souveraineté de la reine d'Angleterre.

Au milieu de tant de dangers, *Elizabeth* inébranlable & supérieure aux complots & aux ligues des puissances ennemies & des factions intérieures, eut recours à un moyen qui, pour être de la plus facile exécution & du succès le plus infaillible, n'en est pas pour cela plus souvent adopté

par la plupart des souverains : ce moyen fut de se concilier la confiance des citoyens par sa douceur, sa bienfaisance, & principalement par son attention à supprimer d'anciens impôts, & à ne pas permettre qu'on en établit de nouveaux. Afin de soutenir ce rare désintéressement, elle se retrancha toutes les dépenses superflues, & porta l'économie tout aussi loin que la décence & la dignité de son rang pouvoient le lui permettre. A cette modération si rare & si différente de la pompe fastueuse & de la prodigalité de ses prédécesseurs, elle joignit un zèle actif & soutenu pour la justice, publia d'utiles réglemens, mit en vigueur les anciennes ordonnances, abolit les abus qui s'étoient introduits, & ne négligea rien de ce qu'elle crut propre à assurer le bien public, & à lui concilier le respect, l'estime & l'attachement de ses peuples.

Cependant la régente d'Ecosse, secondée par la France, pressoit avec vivacité les Protestans, qui, pour se soutenir, n'avoient eu jusqu'alors que les secours très-foibles qu'*Elizabeth* leur fournissoit en secret. Leur situation devint si violente, que la reine d'Angleterre pensa qu'il étoit de sa gloire de défendre hautement la cause qu'elle avoit embrassée, & de soutenir par la force des armes les Protestans Ecossois. Les grands préparatifs qu'elle fit, étonnerent la France, qui lui fit proposer la restitution de Calais, si elle vouloit abandonner les rebelles d'Ecosse. Trop généreuse & trop fière pour accepter une proposition qui bleffoit sa grandeur d'ame, *Elizabeth* la rejeta; & la paix ne fut établie que lorsque la régente eut stipulé que les Protestans jouiroient en Ecosse de tous les droits de citoyens, & que Marie Stuart, ainsi que François II, son époux, renonceroient à leurs prétentions sur l'Angleterre. Cette paix irrita vivement le roi d'Espagne, ennemi déclaré du protestantisme, & qui parut se préparer à déclarer la guerre à l'Angleterre.

Pendant qu'*Elizabeth* se dispoisoit à prévenir les desseins du roi d'Espagne, la mort de François II obligea Marie Stuart sa veuve, qu'aucun engagement

ne retenoit plus en France, de se rendre dans ses états, où sa beauté, ses graces, & le desir que ses sujets avoient de la revoir, exciterent la joie publique : jeune, ingénieuse & reine, elle ne tarda point à recevoir les vœux de plusieurs princes de l'Europe qui aspirerent à sa main. Parmi ses adorateurs se distinguoit sur-tout le duc d'Autriche, appuyé par les princes de Guise, qui pressoient leur niece de lui donner la préférence. L'imprudente Marie refusa son consentement avant que d'avoir consulté la reine *Elizabeth*. Celle-ci qui haïssoit Marie, mais moins encore qu'elle ne détestoit la maison d'Autriche, dissuada Marie de cette alliance, & lui proposa pour époux mylord Dudley son favori, seigneur Anglois, depuis longtemps dévoué aux intérêts de sa souveraine. Marie n'épousa ni l'archiduc, ni Dudley; elle se décida tout-à-coup, & par une de ces passions de caprice auxquelles elle n'étoit que trop sujette, pour le comte de Darley son parent. Cette union qui eut des suites si funestes, ne fit qu'ajouter à la haine d'*Elizabeth*, qui ne put faire alors éclater son ressentiment, trop occupée à soutenir la guerre contre la France, de concert avec les Protestans. Car ceux-ci commençant à égaler en force les Catholiques, avoient reconnu pour leurs chefs le prince de Condé & l'amiral de Coligny. Mais Marie elle-même ne tarda point à venger *Elizabeth*, par le tort irréparable que lui firent à elle-même son inconduite, & les égaremens de sa honteuse passion pour Rizzo, italien de la plus obscure naissance. Cet homme vil, malgré sa bassesse & sa difformité, avoit inspiré à Marie un amour si violent, que le roi ne pouvant se dissimuler l'éclat de cette intrigue, vengea l'outrage fait à la majesté royale, en faisant poignarder l'adultere Rizzo dans les bras même de son amante. Marie aussi violente dans son ressentiment qu'elle l'avoit été dans son amour, se lia, soit par goût, soit pour assurer sa vengeance, avec le comte de Bothwel, le plus lâche & le plus scélérat des hommes : elle vécut bientôt avec lui comme elle avoit vécu avec Rizzo, & lui promit de l'épouser aussi-tôt qu'il l'auroit

l'auroit délivrée de son époux. Bothwel remplit dans peu de jours cette affreuse condition : il étrangla son maître de ses propres mains , & afin de cacher son crime , il fit sauter en l'air le cadavre , au moyen de quelques barils de poudre qu'il avoit fait placer au dessous de la chambre où il venoit de commettre cet assassinat. Mais cette précaution ne trompa point le peuple , qui connoissant l'ame féroce de Bothwel , ses vues ambitieuses & sa nouvelle passion , ne chercha point ailleurs l'auteur de cet horrible parricide. D'ailleurs , quand les sentimens eussent pu être partagés , Marie eût elle-même confirmé les soupçons , lorsque très-peu de temps après on la vit se marier publiquement avec l'infame Bothwel. Dès ce moment , Marie fut généralement abhorrée ; l'Ecosse entière entra dans la conjuration qui se forma contre elle. Ses sujets prirent les armes , & la contraignirent d'abdiquer la couronne , en faveur d'un fils unique encore au berceau , qu'elle avoit eu du comte de Darley. Elle nomma le comte de Murrain , son frere naturel , régent du royaume pendant la minorité du jeune souverain , & crut , en acceptant ces dures conditions , sauver du moins sa vie & sa liberté : mais ses crimes avoient trop violemment soulevé ses sujets , elle fut enfermée dans un fort , d'où s'étant évadée après un an de captivité , elle tenta de remonter sur le trône : mais la petite troupe qu'elle avoit rassemblée , fut battue , mise en fuite par le régent ; & Marie se vit abandonnée de tout le monde , & même du lâche Bothwel qui s'étoit réfugié en Danemarck , où il vécut dans le mépris , & mourut dans l'indigence. Marie son épouse , croyant sa vie menacée en Ecosse , se retira sur les côtes d'Angleterre , & envoya demander à *Elizabeth* un asyle dans ses états. La reine d'Angleterre sacrifiant sa générosité naturelle à l'atroce plaisir de se venger d'une rivale humiliée , oublia que Marie étoit reine comme elle , malheureuse & suppliante : elle la fit renfermer à Turbury , d'où , quelques mois après , elle fut transférée à Cowentry , place forte située au centre de l'Angleterre , où l'infortunée Marie fut fi

étroitement enfermée , qu'elle perdit jusqu'à l'espérance de s'évader.

Passons rapidement sur les procédés iniques d'*Elizabeth* envers Marie : ces faits sont trop connus pour que je pense devoir m'y arrêter : je dirai seulement que les moyens employés par *Elizabeth* , flétrissent sa mémoire : je dirai que Marie plus imprudente que coupable , & comptant trop sur le nombre de ses partisans , eut tort de se liguier avec les chefs de la conjuration qui se forma contre la reine d'Angleterre , & de répondre , du fond de sa prison , aux diverses propositions & aux brillantes espérances qu'on lui donnoit. Je conviendrai encore que Marie étoit coupable des plus honteux débordemens & du plus horrible des crimes , de l'assassinat de son époux ; mais enfin , Marie étoit l'égale & non la sujette d'*Elizabeth* : celle-ci en se vengeant , méconnoissoit ses propres intérêts ; elle compromettoit les privilèges attachés au rang qu'elle occupoit , & elle avilissoit de la plus étrange manière les droits sacrés de la royauté.

Tandis qu'*Elizabeth* éteignoit dans le sang de Marie la haine que cette souveraine coupable & malheureuse lui avoit inspirée , Charles IX & la France égarés par le fanatisme , offroient à l'Europe étonnée le spectacle du massacre des Protestans , indignement trompés par Catherine de Médicis , égorgés par leur prince & leurs concitoyens. Afin d'amener plus facilement les Protestans dans le piège infernal que Catherine leur avoit préparé , Charles IX affecta de rechercher avec empressement l'alliance d'une reine protestante , & il porta sa noire dissimulation jusques à faire demander la main d'*Elizabeth* pour le duc d'Alençon. Moins perfide que Charles , mais plus politique encore , *Elizabeth* dissimula avec art , parut écouter volontiers cette proposition , & fournit en même temps des secours d'armes & d'argent aux Protestans François pros crits , & soulevés contre leur prince par le massacre de leurs freres. Lorsqu'à son tour *Elizabeth* n'eut plus rien à craindre , soit du côté de la France , soit du côté de l'Ecosse , ou relativement à la reine Marie , elle

termina par le refus le plus absolu , la négociation entreprise pour son mariage avec le duc d'Alençon , & répondit qu'elle vouloit vivre & mourir célibataire. Toutefois , ni la mort de Marie , ni les troubles qui agitoient la France , ni la soumission des Ecoffois ne laissoient point jouir *Elizabeth* d'une sécurité parfaite : il lui restoit à craindre un ennemi puissant , un rival d'autant plus formidable , qu'à des forces supérieures , à l'éclat de ses victoires , il unissoit une profonde politique , une habileté rare , une ambition outrée , & une haine personnelle & implacable contre la reine d'Angleterre : cet ennemi si redoutable étoit Philippe II , qui , toujours enflammé du désir de monter sur le trône d'Angleterre , en vertu des droits que lui donnoit sa descendance de la maison de Lancastre , profita avec adresse du mécontentement des Catholiques , & de l'impression qu'avoit fait sur eux la mort tragique de Marie. Afin de s'assurer du succès de ses vastes projets , Philippe demanda & obtint de Sixte-Quint , qui remplissoit alors le siege pontifical , une bulle , par laquelle il excommunioit la reine *Elizabeth* , ordonnoit aux Anglois catholiques de secouer le joug , de désarmer la colere céleste , expier leurs péchés , & s'assurer le paradis , en se baignant dans le sang de leurs concitoyens attachés au protestantisme , & donnoit à Philippe l'investiture du royaume d'Angleterre. Dans tout autre temps , cette bulle eût opéré sans doute les plus grandes révolutions : mais le despotisme oppressif du pouvoir pontifical avoit éclairé les rois & les nations sur leurs vrais intérêts. *Elizabeth* méprisa la bulle de Sixte-Quint , se rit de ses menaces , & ne s'attacha qu'aux moyens d'éloigner des côtes britanniques l'ambitieux Philippe , qui ne doutant point du succès de ses projets d'invasion , avoit fait sortir de ses ports , sous les ordres du duc de Medina-Celi , la flotte la plus formidable qui eût encore paru sur l'Océan : elle étoit composée de 150 gros vaisseaux de guerre , montés de 19000 hommes & de 1230 pieces de canon : à cette armée navale devoit se réunir une flotte de Flandre , sur laquelle devoit s'embarquer le

duc de Parme avec une armée de 30000 hommes.

Ces forces réunies , loin de déconcerter *Elizabeth* , ne firent au contraire qu'ajouter à sa vigilance & à son activité. Pour s'opposer à la descente des Espagnols , elle avoit sur les côtes une armée de 80000 hommes , & la mer étoit gardée par une petite flotte qui avoit pour amiral Howard duc d'Effingham , & pour vice-amiraux les fameux Drack , Hawkin & Forbisher , officiers intrépides , & qui s'étoient déjà signalés plusieurs fois contre les Espagnols. L'amiral de Philippe entra librement dans la Manche ; mais il ne put y être joint , comme il s'y attendoit , par la flotte du duc de Parme ; & à peine il se fut engagé plus avant , qu'il eut à combattre tout à la fois contre les vents qui devinrent contraires , contre les rochers où ses vaisseaux alloient frapper , & contre les Anglois qui , profitant habilement des circonstances , triomphèrent , après quelques momens de combat , de cette énorme flotte. Tous les vaisseaux Espagnols furent pris , coulés à fond ou brisés contre les rochers ; en sorte qu'il n'en échappa aux vainqueurs que deux ou trois , qui eurent la plus grande peine à arriver , désarmés & hors d'état de servir davantage , dans les ports d'Espagne.

Cette victoire fut le premier acte de vengeance qu'*Elizabeth* justement irritée exerça contre Philippe II , dans les états duquel elle porta le feu de la guerre , tandis que l'intrépide Drack & le chevalier de Nowis surprenoient la Corogne , incendioient la ville basse , s'emparoiént des vaisseaux qui étoient dans le port , battoient la garnison Espagnole , & alloient sur le Tage , signaler leur valeur par les mêmes exploits. Peu satisfaite encore , *Elizabeth* , afin d'humilier l'ennemi qui l'avoit forcée de s'armer , se ligua avec Henri IV , & détourna les coups que l'Espagne & Mayenne se flattoient de porter à la liberté françoise. Irrité de la résistance que l'Angleterre opposoit à ses entreprises , Philippe ne pouvant soumettre par la force la fiere *Elizabeth* , eut recours à la plus odieuse des voies ; il corrompit par ses ambassadeurs le premier

médecin de la reine, que le traître ébloui par une promesse de 50000 écus, s'engagea d'empoisonner. Mais le complot fut découvert peu de temps avant son exécution, & le perfide médecin fut avec ses complices, attaché au gibet. La découverte de cette trame honteuse, qui eût dû décourager Philippe II, ne fit que l'attacher encore plus étroitement au projet qu'il avoit formé de réduire l'Angleterre; & pendant qu'il faisoit les plus grands préparatifs pour une nouvelle expédition, il fomenta en Irlande une révolte des Catholiques contre les protestans, & contre la puissance légitime d'*Elizabeth*. Tandis qu'encouragés par le secours de l'Espagne, les Catholiques Irlandois portoient de province en province le feu de la rebellion, une énorme flotte Espagnole s'avançoit vers les côtes Britanniques, & y touchoit déjà, lorsque les élémens servant *Elizabeth* plus efficacement que ne l'eussent fait ses armées, ruinerent totalement cette flotte, dont les vaisseaux furent presque tous brisés ou submergés. Ainsi le roi d'Espagne ne retira de cette grande entreprise, que le regret & la honte de s'être vainement donné en spectacle à l'Europe.

Il ne restoit plus à l'heureuse *Elizabeth* que les Catholiques Irlandois à soumettre; la reine confia le commandement de l'armée qu'elle envoya contre eux, au comte d'Essex, qui depuis quelque temps avoit supplanté le comte de Leicester dans le cœur de la reine. Qui ne connoitroit le célèbre comte d'Essex que par le portrait imposant qu'en a fait Thomas Corneille, le regarderoit sans doute comme l'un des plus habiles généraux qui aient illustré l'Angleterre, comme un homme ambitieux, mais d'ailleurs respectable par les plus rares qualités, & sur-tout par le plus brillant héroïsme; mais il n'y eut jamais aucun trait de ressemblance entre le véritable comte d'Essex & le héros de fantaisie que Corneille imagina de montrer sur la scène françoise. Ce trop fameux comte d'Essex n'étoit qu'un homme ingrat, un homme vain, présomptueux, plein de projets extravagans, violent sans valeur, emporté sans courage, mauvais soldat, général sans talens, perfide citoyen, indigne des

bontés d'*Elizabeth*, & plus indigne encore d'occuper un rang distingué. L'armée qu'il conduisit en Irlande étoit la plus belle & la plus aguerrie qu'on eût encore vue en Angleterre; & pour vaincre, il ne lui manquoit qu'un général courageux & plus habile que le comte d'Essex. Il n'eut que de foible succès, dont il ne fut pas même profiter. Cependant il étoit le favori d'*Elizabeth*. La nation Angloise se plaignit hautement de la complaisance de la reine, & des fautes multipliées du comte d'Essex. Le mécontentement devint si général, qu'*Elizabeth* rappella le comte. Celui-ci ne doutant point des sentimens de la reine, se justifia aisément devant elle. Mais à peine fut-il retourné en Irlande, qu'au lieu d'agir contre les ennemis, il entra en conférence avec le comte de Tiron, chef des mécontents, sans en rien communiquer au conseil de guerre. Cette démarche fut prise pour une trahison. Il fut accusé; mais au lieu de venir à la cour rendre compte de sa conduite, il leva le masque, & tâcha, autant qu'il fut en lui, d'exciter une sédition dans Londres, résolu de perdre la vie, ou de gagner une couronne par la plus criminelle usurpation. Il fut arrêté en Irlande, amené en Angleterre, enfermé à la Tour, jugé, condamné à perdre la tête, & l'arrêt fut exécuté. On assure que l'effort qu'*Elizabeth* fit sur elle-même pour signer cette sentence de mort, abrégé le cours de sa vie: car on ne doutoit point qu'elle n'eût eu les plus tendres sentimens pour cet ingrat; & l'on prétend que ce ne fut que pour dérober au public la honte d'un tel attachement, qu'elle parut consentir à envoyer son lâche amant sur l'échafaud. Quoi qu'il en soit, victorieuse de Philippe II, respectée de ses peuples, admirée de l'Europe, *Elizabeth* que la mort du comte d'Essex avoit pénétré de douleur, sentit sa fin approcher, & ne parut point desirer de reculer le terme de ses jours: un engourdissement qui s'étoit emparé de ses membres, & qui la privoit même de l'usage de la parole, la mit au tombeau, dans la 70^e année de son âge, & la 44^e année de son regne. Elle nomma Jacques, roi d'Ecosse, & fils de Marie, pour lui succéder.

La reine Anne ne chercha qu'à se faire aimer de ses sujets, qu'à se faire estimer des puissances étrangères: *Elizabeth*, moins tendre qu'ambitieuse, voulut régner par elle-même, & voir jusqu'à quel point elle pourroit se rendre maîtresse de ses peuples qu'elle tint dans la soumission, tandis que par ses peuples mêmes elle tenoit ses voisins & ses ennemis dans la crainte. Ses vues ne furent point de conquérir, mais d'empêcher qu'on attentât à ses possessions, ou à la plénitude de sa puissance, qu'elle fut conserver & augmenter même par les ressources de sa politique & par la terreur de ses armes. C'est à ce desir seul de gouverner & d'occuper le trône sans partage, & non comme l'a répété Moréri d'après les ridicules visions de quelques mauvais annalistes, aux conseils de son médecin, qu'il faut attribuer l'éloignement d'*Elizabeth* pour les nœuds du mariage. Elle ne refusa aucun des princes qui aspirèrent à sa main, mais elle n'en accepta aucun; & si elle répondit d'une manière favorable à Philippe II, aux ducs d'Anjou & d'Alençon, à l'archiduc d'Autriche, & au fils du roi de Suède, elle ne leur donna des espérances qu'autant qu'elles servoient aux desseins de sa politique. Elle fuyoit le mariage, parce qu'elle ne vouloit ni maître ni égal: du reste, l'on assure qu'elle ne fut rien moins qu'inaccessible à la tendresse: mais ses foiblesses, si elle en eut, n'éclairerent jamais; & si elle donna son cœur, elle garda sa puissance pour le bonheur de ses sujets & la gloire de la nation. (L. C.)

ELLE, (*Gram.*) pronom relatif féminin, sur lequel il ne sera pas inutile de dire un mot en faveur des étrangers qui étudient notre langue.

Il est certain, comme l'a remarqué le P. Bouhours, que *elle* au nominatif ne convient pas moins à la chose qu'à la personne; & que l'on dit également bien d'une maison & d'une femme, *elle est agréable*: mais dans les cas obliques, *elle* ne convient pas à la chose comme à la personne, & on ne diroit pas en parlant d'un homme à qui la philosophie plairoit extrêmement, *il s'attache fort à elle*, *il est charmé d'elle*; il faut dire pour bien parler, *il s'y attache fort*, *il en est charmé*. On ne diroit pas

aussi en parlant d'une victoire, *j'ai fait un discours surelle*; on diroit bien néanmoins, *une action de cette importance traine de grands avantages après elle*.

Quoiqu'il n'y ait proprement que l'usage qui puisse nous instruire à fond la-dessus, & qu'il soit difficile de rendre raison pour quoi l'un se dit plutôt que l'autre, on peut cependant marquer quelques occasions, où *elle* se met fort bien dans les cas obliques. Par exemple:

1°. Quand la chose se prend pour une personne; *si la vertu paroissoit à nos yeux avec toutes ses graces, nous serions tous charmés d'elle*. 2°. Quand le mot *elle* est entrelacé dans la période & ne finit point le discours: ainsi je pourrois dire alors en parlant de la Philosophie, *de toutes les Sciences c'est la plus utile; c'est d'elle que les hommes ont appris à vivre; c'est à elle qu'ils doivent leurs plus belles connoissances*. 3°. Le pronom *elle* peut finir le discours, quand la phrase qu'on emploie a rapport aux personnes. *Il ne faut pas s'étonner*, dit M. de la Rochefoucault, en parlant de l'amour propre, *s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité, & s'il entre si hardiment en société avec elle*. Le même écrivain a pu dire, selon ce principe: *la Philosophie triomphe aisément des maux passés & de ceux qui ne sont pas prêts d'arriver; mais les maux présents triomphent d'elle*. Bouhours, *Remarques sur la langue françoise*. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELLEBORE, (*Botan.*) *veratrum*, plante médicinale, émétique & cathartique, dont les botanistes ont établi deux genres sous le nom d'*ellébore blanc*, & d'*ellébore noir*. Nous allons parler de ces deux genres & de leurs espèces. Commençons par l'*ellébore blanc*, dont voici les caractères.

L'*ellébore blanc* est d'un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, du milieu desquels il sort un pistil qui devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a ordinairement trois gaines membraneuses rassemblées en bouquet, dans lesquelles il y a des semences oblongues qui ressemblent à des graines de froment, & qui sont bordées & pour ainsi

dire entourées par une petite feuille. Tournef. *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

On distingue en Botanique les deux especes suivantes d'*ellébore blanc*.

1^o. *Veratrum flore subviridi*, J. R. H. *Helleborus albus flore subviridi*, C. B. P. &c.

2^o. *Veratrum flore atro rubente*, J. R. H. *Helleborus albus flore atra rubente*, C. B. P. &c.

La premiere espece pousse une tige haute de plus d'une coudée, cylindrique, droite, ferme, de laquelle naissent des feuilles placées alternativement de la figure de celles du plantin ou de la gentiane, de la longueur de deux palmes, presque aussi larges; toutes striées & comme plissées, un peu velues, d'un verd clair, un peu roides & entourant la tige par leur base, qui est en maniere de tuyau. Depuis environ le milieu de la tige jusqu'à son extrémité, sortent des grappes de belles fleurs, composées de six pétales disposées en rose, d'un verd blanchâtre: au milieu sont six étamines environnant le pistil, qui se change ensuite en un fruit, dans lequel sont ramassées en maniere de tête trois graines applaties, membraneuses, de la longueur d'un demi-pouce, contenant des semences oblongues, blanchâtres, semblables à des grains de bled, bordées d'une aile ou feuillet membraneux.

La racine qui est d'usage en matiere médicale, est oblongue, tubéreuse, quelquefois plus grosse que le pouce, brune en dehors, blanche en dedans, accompagnée d'un grand nombre de fibres blanches, d'un goût âcre, un peu amer, un peu astringent, désagréable, & qui cause des nausées.

La seconde espece differe de la premiere en ce que ses fleurs sont d'un rouge noir; ses feuilles plus longues, plus minces, & plus penchées; sa tige plus élevée, & garnie d'un petit nombre de feuilles: elle paroît aussi plutôt au printemps, & fleurit un mois avant l'autre: On la trouve dans toutes les montagnes de la France, & sur-tout dans les Alpes & dans les Pyrénées.

La premiere espece est beaucoup plus forte & plus âcre que l'autre; car quand on les place dans le même voisinage, les

limaçons dévorent entièrement les feuilles de la seconde, tandis qu'ils touchent à peine à celles de la premiere.

Toutes les deux sont un bel ornement, quand on les plante au milieu des bordures ouvertes d'un jardin. Si on les met près de haies ou de murailles, où les limaçons se tiennent ordinairement, ils en déparent singulièrement les feuilles, sur-tout celles de la seconde espece, en les criblant de trous; & comme la plus grande beauté de ces plantes consiste dans leurs feuilles déployées, dès qu'elles sont mangées & percées, le plaisir qu'elles donnent à l'œil est entièrement perdu.

On peut multiplier les deux *ellébores blancs* dont on vient de parler, ou en semant les graines, ou en plantant leurs racines dans un terrain riche, nouveau, & léger. La premiere méthode n'est guere d'usage, parce que ces plantes fleurissent rarement en moins de quatre ans; mais la seconde méthode réussit à merveille, & fournit promptement de très-belles grappes de fleurs.

Parlons à présent de l'*ellébore noir*, & caractérisons-le distinctement.

L'*ellébore noir* est pareillement un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond, du milieu desquels il sort un pistil dont la base est environnée de plusieurs petits cornets, posés entre les étamines & les pétales. Il devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a des graines membraneuses qui sont rassemblées pour l'ordinaire en bouquets qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement arrondies, ou ovoïdes. Tournefort, *inst. rei herbar.* Voyez PLANTE. (I)

Les Botanistes distinguent six especes principales d'*ellébores noirs*; savoir.

1^o. *Helleborus niger, angustioribus foliis*, J. R. H. *Helleborus niger fatidus flore roseo*, C. B. P.

De la racine naissent des feuilles, dont la queue qui a un empan de longueur, est cylindrique, épaisse, succulente, pointillée de taches de pourpre comme la tige de la grande serpentaire. Ses feuilles sont divisées jusqu'à leur queue, le plus souvent en neuf portions, en maniere de digita-

tions, formant comme autant de petites feuilles roides, lissés, d'un verd foncé, & dentelées, sur-tout depuis le milieu jusqu'à l'extrémité.

On peut fort bien comparer chaque partie des feuilles de l'*ellébore* noir prises séparément, aux feuilles de laurier; elle n'a point de tige, les fleurs sont uniques, ou il y en a deux soutenues sur un pédicule de la longueur de quatre, cinq, ou six pouces: ces fleurs sont composées le plus souvent de cinq feuilles disposées en rose, arrondies, d'abord blanchâtres, ensuite purpurines, enfin verdâtres, sans aucun calice. Leur centre est rempli d'un grand nombre d'étamines, entre lesquels & ses feuilles se trouve une couronne de cinq, dix, ou quinze petits cornets jaunâtres, longs d'une ligne & demie, dont la bouche est coupée obliquement.

Au milieu des étamines est un pistil composé de cinq ou six gaines, qui deviennent autant de gouffes membranées, de figure de corne, ramassées en manière de têtes, renflées, roussâtres, dont le dos est saillant & comme bordé d'un feuillet, & terminé par une pointe recourbée: elles sont garnies de fibres demi-circulaires & transversales, qui, en se contractant, s'ouvrent en deux panneaux du côté de la face interne; par chaque gouffe est véritablement un muscle digastrique, concave, dont le tendon fixe est placé extérieurement sur le dos de la gouffe; & celui qui est mobile est en dedans, & à l'ouverture des panneaux. Les graines sont ovoïdes, longues de deux lignes, luisantes, noirâtres, & rangées sur deux lignes dans la cavité de la filique.

La racine est tubéreuse, noueuse, du sommet de laquelle sortent un grand nombre de fibres, serrées, noires en dehors, blanches en dedans, d'un goût âcre mêlé de quelque amertume & excitant des nausées, d'une odeur forte lorsqu'elle est récente.

Cette plante naît dans les Alpes & dans les Pyrénées; on la cultive communément dans les jardins, à cause de la beauté de ses fleurs.

2°. *Helleborus niger orientalis amplissimo folio, caule præalto, flore purpurascens*,

Cor. J. R. H. *Helleborus niger orientalis*: Bellon.

Ses racines sont semblables à celles de l'*ellébore* noir que nous venons de décrire, excepté qu'elles sont plus grosses, plus longues, sans odeur ni âcreté, & fort amères. Les feuilles ont la même forme: mais elles sont plus amples, & presque de la longueur d'un pié. La tige a plus d'un pié: elle est branchue; les fleurs en sont entièrement semblables à celles de la première espèce, aussi-bien que les graines & les capsules.

C'est-là l'*ellébore* que M. Tournefort croit être le vrai *ellébore* noir d'Hippocrate & des anciens, parce qu'il est très-commun dans les îles d'Anticyre qui sont vis-à-vis le mont Oëta, dans le golfe de Zéiton près de Négrepont; mais encore plus sur les bords du Pont-Euxin, & sur-tout au pié du mont Olympe en Asie, proche la fameuse ville de Pruse. Les Turcs l'appellent *Zopleme*.

3°. *Helleborus niger, hortensis, flore viridi*, C. B. P.

Ses feuilles ressemblent à celles de celui de la première espèce; mais elles sont plus étroites, d'un verd plus foncé, & dentelées tout autour. Sa tige a environ un pié de hauteur, dont le sommet se partage en plusieurs petits rameaux, desquels pendent des fleurs plus petites, de couleur pâle. Les racines sont fibreuses, un peu plus grêles, & moins noires.

4°. *Helleborus niger, flore albo, etiam interdum valde rubente*.

5°. *Helleborus niger, trifolicius*, Hort. Farn.

6°. *Helleborus niger, flore roseo, minor Belgicus*, H. R. Blaf.

Ces trois dernières ne demandent point de description particulière.

On cultive toutes les espèces d'*ellébore* noir dans les jardins, où elles réussissent parfaitement à l'abri du soleil; & comme elles produisent leurs fleurs au milieu de l'hiver & avant la plupart des autres plantes, on peut leur donner place dans les avenues, & dans les bordures qui sont à l'ombre. C'est-là qu'elles prospèrent davantage.

On les multiplie, ou en semant les graines, ou en plantant de leurs racines

dans un terrain léger, humide, & sans fumier. Si on choisit de les multiplier par le secours des graines, la plante fleurira déjà au bout de la première année: mais il faut la préserver des mauvaises herbes, qui détruisent aisément ses racines. *Voyez Miller sur leur culture. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ELLÉBORE, (*Pharm. & Mat. méd.*) L'ellébore étoit fort usité chez les anciens qui en distinguoient de deux espèces, le blanc & le noir. Hippocrate s'est servi de l'un & de l'autre; & Galien remarque que toutes les fois que ce pere de la Médecine se sert du mot *ellébore* sans y ajouter d'épithète, il entend l'*ellébore blanc*: au lieu qu'il ne parle jamais du noir sans le spécifier. C'est la racine de ces plantes qui étoit seule en usage.

Le blanc étoit employé pour faire vomir & purger fortement, mais toujours avec beaucoup de circonspection. Pline nous apprend qu'on ne le donnoit point aux vieillards, ni aux enfans, ni à ceux qui avoient le tempérament foible, non plus qu'à ceux qui étoient maigres & délicats, plus rarement aux femmes qu'aux hommes; enfin qu'on ne le faisoit jamais prendre à ceux qui crachoient le sang, ni aux valétudinaires.

On préparoit diversément l'*ellébore*, pour tâcher de tempérer sa trop grande activité. Hippocrate veut qu'on le corrige avec le daucus, le séseli, le cumin, l'anis, ou quelqu'autre plante odoriférante. *VOY. CORRECTIF.* On le faisoit infuser dans la même vue dans du moût, ou dans de l'hydromel.

Les maladies principales dans lesquelles les anciens faisoient prendre l'*ellébore*, étoient l'épilepsie, le vertige, la mélancolie, la lepre, la goutte, l'hydropisie: mais c'étoit sur-tout pour purger les fous qu'il étoit recommandé; on disoit même en proverbe, *navigate Anticyras*, aller à Anticyre, pour dire *aller chercher un remède contre la folie*, parce que c'étoit de cette île que venoit le meilleur *ellébore*.

L'action de l'*ellébore* pris intérieurement, est des plus violentes; il excite souvent les symptômes les plus fâcheux. Mesué dit que de son temps les hommes ne pouvoient

supporter le blanc, & très-difficilement le noir qui étoit plus foible, & qu'on ne regardoit que comme purgatif, le blanc étant reconnu pour un émétique violent. Aussi depuis que la Chymie nous a fourni des vomitifs sûrs & moins dangereux, en avons-nous absolument abandonné l'usage; & nous n'avons aujourd'hui qu'une seule composition officinale où il entre; savoir les pilules de Mathæus ou de Starkei, qui sont décrites dans la pharmacopée de Paris: encore ne le donne-t-on dans cette composition qu'en assez petite dose, eu égard à la petite quantité que l'on fait prendre de ces pilules, où l'*ellébore* peut même être regardé comme puissamment corrigé par le lavon, qui fait un des ingrédients & l'excipient de cette préparation. *Voyez PILULES DE STARKEI.*

Nous employons aussi quelquefois l'*ellébore blanc* comme sternutatoire, & souvent on s'en est servi avec succès pour guérir la gale des animaux, comme chevaux, bœufs, &c. mêlé avec quelque graisse ou huile.

L'usage de l'*ellébore noir* est un peu plus fréquent parmi nous. On tire de sa racine, par le moyen de l'eau, un extrait qui entre dans les pilules balsamiques de Stahl. On trouve dans la pharmacopée de Paris un sirop d'*ellébore*, composé sous le nom de *sirop de pomme elléborisée*.

L'*ellébore noir* entre dans l'extrait pan-chimagogue de Crollius, dans les pilules de Starkei, dans les pilules tartareuses de Quercetan, dans la teinture de Mars elléborisée de Wedelius, &c. mais on ne prescrit presque plus ni l'une ni l'autre de ces racines dans les préparations magistrales.

Au reste elles sont l'une & l'autre du genre des remèdes dont l'activité est due à une partie volatile: aussi leur extrait préparé à la façon ordinaire ne participe-t-il que foiblement de cette vertu, en sorte qu'on peut ajouter foi à ce que rapporte Oribasius dans son huitième livre des *collections médicinales*; savoir, que l'usage d'une forte décoction d'*ellébore* n'étoit jamais suivie des accidens funestes qui accompagnent l'action des purgatifs excessivement violens: quoique le même auteur observe dans le même livre, que ces acci-

dens n'étoient qu'un effet trop commun de l'*ellebore* donné à la façon ordinaire, c'est-à-dire, apparemment en substance, les précautions qu'on avoit coutume de prendre d'avance contre ces dangers, sont présentées dans cet endroit sous un appareil si effrayant qu'on ne conçoit guere comment il s'est pu trouver des malades assez hardis pour s'exposer à l'action de ce remede, ou, pour mieux dire, de ce poison.

La vertu purgative de l'*ellebore* est attestée dans les plus anciens fastes de la Médecine; on trouve parmi les faits placés dans ces temps reculés que notre chronologie n'atteint point, dans les siècles des héros, que Melampe berger, poète, devin, & fils de roi, guérit les filles de Pratus devenues folles par la colere de Bacchus, ou par celle de Junon, en leur faisant prendre du lait de ses chevres, auxquelles il avoit fait manger de l'*ellebore* peu auparavant; & qu'il s'avisa de cette ressource, parce qu'il avoit observé que ces chevres étoient purgées après avoir brouté cette plante. M. Leclerc remarque, dans son *histoire de la Médecine*, que c'est-là le plus ancien exemple que nous ayons de la purgation, & qu'on pourroit croire que c'est ce qui fit donner à Melampe le surnom de *καθαρτὴς*, celui qui purge, ou purifie, qui semble marquer qu'il est le premier qui ait donné des purgatifs; c'est delà aussi que l'*ellebore* fut appelé *melampodium*. Voyez Dioscoride, liv. IV. c. clxxxj. Galien parle de cette cure de Melampe dans son livre de *atrabile*, c. vij; & Pline, l. XXV, c. v.

Aulugelle nous a transmis une anecdote bien plus singuliere sur l'usage de l'*ellebore*. Il rapporte (c. xv. l. XVII.) que Carnéade l'académicien se disposant à écrire contre Zénon, se fit vomir vigoureusement avec de l'*ellebore*, de peur que les humeurs corrompues dans son estomac, ne laissassent échapper quelque chose qui parvint jusqu'au siege de son ame, & en altérât les fonctions. (b)

Valere Maxime raconte cette histoire d'une maniere encore plus merveilleuse qu'Aulugelle. Il dit que Carnéade prenoit de l'*ellebore* toutes les fois qu'il devoit disputer avec Chryssippe, & il ajoute que

le succès de Carnéade fit rechercher ce purgatif par tous ceux qui aimoient les louanges solides. Pline rapporte que Drusus, le plus renommé d'entre les tribuns du peuple, fut guéri de l'épilepsie dans l'isle d'Anticyre, où l'on avoit coutume d'aller pour le prendre avec plus de succès & de sûreté.

L'Anticyre si fameuse, où tant de poètes assignent aux fous un logement, étoit une ville située auprès du golfe Malliaque aujourd'hui de Zeiton, assez près du mont Oëta, d'où l'on tiroit le plus excellent *ellebore*. On y préparoit & corrigeoit ce remede de différentes manieres, nous connoissons même quelques-unes de ces corrections & de ces préparations. Actuarius rapporte celle-ci: on faisoit un peu macérer dans l'eau la partie fibreuse de la racine d'*ellebore*, en rejetant la tête; ensuite on séchoit à l'ombre l'écorce que l'on avoit séparée de la petite moëlle qu'elle renferme: on donnoit cette préparation avec des raifins secs ou de l'oximel, mêlé quelquefois avec des graines odoriférantes, afin que ce remede fût plus agréable.

Pline dit aussi, qu'on mêloit à Anticyre l'*ellebore* avec une certaine graine qui croissoit aux environs de la ville; que l'on mettoit dans du vin doux une pincée de la graine avec une obole & demie d'*ellebore blanc*, & que ce remede purgeoit toute sorte de bile.

Les anciens employoient l'*ellebore*, non seulement pour la bile, c'est-à-dire, la mélancolie noire & pour la folie, mais encore, comme on l'a remarqué ci-dessus, pour l'hystérisme, la goutte, l'apoplexie, l'épilepsie, la ladrerie, la leucoflegmatie, l'hydropisie, en un mot pour toutes les maladies graves de l'ame & du corps.

Ce remede fut en usage dès la naissance de la Médecine: quelquefois Hippocrate le faisoit prendre à jeun; mais il l'ordonnoit plus ordinairement après le souper, parce que, suivant M. le Clerc, l'*ellebore* mêlé avec les alimens dans l'estomac, y perdoit une partie de sa force stimulante: dans plusieurs cas Hippocrate donnoit le *μαλθακὸς ἐλλέβορος*; ce qui, selon le même savant, étoit une sorte de préparation d'*ellebore*,

ellébore, qui affoiblissoit son activité violente.

Herophile, Actuarius, Arétée, Celse, étoient fort prévenus en faveur de ce remède; Dioscoride, qui en parle fort au long, nous instruit particulièrement des cérémonies superstitieuses qu'observoient ceux qui le cueilloient en le tirant de terre.

On appliquoit extérieurement l'*ellébore noir* dans les maladies cutanées opiniâtres; & Galien prétend que quand on en mettoit dans une fistule calleuse, il emportoit le callosité en deux ou trois jours.

Cependant malgré l'usage que les anciens faisoient de l'*ellébore*, les plus sages médecins n'avoient coutume de l'employer qu'avec une très-grande précaution. Avant que de le donner aux adultes mêmes, qui étoient en état de le supporter, ils examinoient principalement deux choses: l'une, si la maladie étoit invétérée; l'autre, si les forces du malade se soutenoient. Lorsque l'*ellébore* leur paroissoit convenir, ils ne l'administroient encore qu'après avoir préparé soigneusement le malade & le remède.

Ils préparoient le malade pendant sept jours, soit par la diète, soit par des remèdes minoratifs; Pline nous en instruit fort au long. De son temps, la préparation du remède, à Rome, consistoit à introduire les racines d'*ellébore noir* dans des morceaux de raifort, & de les faire cuire ensemble pour dissiper la trop grande force de l'*ellébore*. Alors les uns donnoient ces racines adoucies par l'ébullition, les autres faisoient manger les raiforts, & rejetoient les racines; d'autres enfin faisoient boire au malade cette décoction qui purgeoit suffisamment.

Quoique les anciens aient fait grand usage de leur *ellébore*, pour les maladies du corps & de l'ame, & que les plus sages l'aient donné très-prudemment, ils l'ont décrit si obscurément, que nous ne reconnoissons plus celui qu'ils employoient. La description de Théophraste est en particulier trop tronquée & trop défectueuse, pour nous servir à découvrir l'*ellébore* dont il parle. Nous ne retrouvons point dans aucune de nos espèces d'*ellébore noir* celui de Dioscoride. Enfin l'oriental *noir* actuel d'Anticyre, ne quadre avec aucune des

descriptions anciennes; c'étoit cependant le leur, selon toute apparence, du moins a-t-il la même violence dans son action. Tournefort, qui en a fait l'épreuve, avoue que tous ceux à qui il en a donné l'extrait, étoient tourmentés de nausées, de pesanteur d'estomac avec acrimonie, jointe au soupçon de phlogose, qui menaçoit la gorge & les intestins: il ajoute encore qu'ils avoient des douleurs de tête pendant plusieurs jours, avec des élancements, & le tremblement de tous les membres, de sorte qu'il se vit obligé de s'abstenir de ce remède. La force de celui de notre pays, est bien moindre que dans l'Orient.

Mais quelle qu'elle soit, puisque nous possédons des purgatifs & des émétiques également efficaces, & beaucoup plus sûrs, tels que sont les préparations purgatives & vomitives de l'antimoine, il vaut mieux nous abstenir de l'usage de tout *ellébore*, outre que les corps des hommes qui vivent dans nos climats, ont de la peine à en supporter les effets. Qu'on ne dise point qu'on peut l'adoucir, le corriger avec des aromates, ou bien avec la crème de tartre, le sel de prunelle, les tamarins, l'oxymel, le suc de coing, & autres semblables; il est bien plus simple de ne pas songer aux correctifs, dès qu'il est aisé de se passer de la plante même.

Concluons de ce principe, qu'il faut également proscrire toutes les préparations d'*ellébore* qui se trouvent dans les pharmacopées, sans dire ici que toutes les préparations galéniques & arabesques sont misérables en elles-mêmes.

Comme tout le monde fait que l'*ellébore blanc* est le plus fort, il est encore plus digne de la proscription que le *noir*. Cette plante a un suc caustique & brûlant, qui, respiré par les narines, excite un éternuement forcé, & c'est un des plus puissans sternutatoires dans les maladies soporeuses. Si l'on met de cette poudre à la source d'une fontaine, l'eau qui en découle purge violemment. Les feuilles, les tiges, les fleurs, & les racines de l'*ellébore blanc* appliquées sur la peau d'une personne vivante, excorient la partie, & y produisent une exulcération.

La seule saveur nauséabonde de l'*ellébore*, est un signe de sa vertu émétique ou purgative; celle de l'*ellébore blanc*, qui est fort âcre & fort amère, indique un purgatif très-actif; aussi l'on place avec raison l'un & l'autre genre parmi les mochlifiques. Voyez MOCHLIQUE.

Vous trouverez dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1701*, quelques expériences chymiques de M. Boulduc, sur la racine de l'*ellébore noir*. L'extrait de cette racine fait avec de l'eau, donne tout ce qu'on peut en tirer, & le résidu ne donne plus rien par l'esprit-de-vin.

Enfin, les curieux peuvent consulter, s'ils le jugent à propos, Holzemii (Petr.) *essentia hellebori rediviva*; Coloniae, 1616. 8. Manelphi (Joan.) *disceptatio de helleboro*; Romæ, 1622. 8. Scobingeri (Joh. Casp.) *dissert. de helleboro nigro*; Basil. 1721. in-4°. Castellus (Petrus) *de ellebro apud Hippocratem & alios auctores*; Romæ 1628. in-4°. Ce dernier ouvrage est rare, curieux & savant. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELLEBORINE, HELLEBORINE, f. f. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur anomale, composée de six pétales différens les uns des autres: les cinq du dessus sont disposés en rond; celui du dessous est fait en forme de gouttière. Le calice devient dans la suite un fruit qui ressemble en quelque façon à une lanterne ouverte de trois côtés, dont les panneaux sont chargés de semences aussi menues que de la sciure de bois. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les racines sont fibreuses. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ELLERENA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Estramadure de Léon, en Espagne. Long. 72. 45. lat. 38. 8.

ELLINGEN ou ÆLLINGEN, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne dans le cercle de Franconie sur la rivière de Rezat; c'est le chef-lieu d'une commanderie considérable de l'ordre Teutonique, ou réside ordinairement le bailli de Franconie.

ELLIPSE, f. f. terme de Grammaire; c'est une figure de construction, ainsi appelée du grec ἔλλειψις, manquement, omission; on parle par ellipse, lorsque l'on

retranche des mots qui seroient nécessaires pour rendre la construction pleine. Ce retranchement est en usage dans la construction usuelle de toutes les langues; il abrège le discours, & le rend plus vif & plus soutenu: mais il doit être autorisé par l'usage, ce qui arrive quand le retranchement n'apporte ni équivoque ni obscurité dans le discours; & qu'il ne donne pas à l'esprit la peine de deviner ce qu'on veut dire, & ne l'expose pas à se méprendre. Dans une phrase elliptique, les mots exprimés doivent réveiller l'idée de ceux qui sont sous-entendus, afin que l'esprit puisse, par analogie, faire la construction de toute la phrase, & apercevoir les divers rapports que les mots ont entr'eux: par exemple, lorsque nous lisons qu'un Romain demandoit à un autre, où allez-vous? & que celui-ci répondoit *ad Castoris*, la terminaison de *Castoris* fait voir que ce génitif ne sauroit être le complément de la préposition *ad*, qu'ainsi il y a quelque mot de sous-entendu; les circonstances font connoître que ce mot est *ædem*, & que par conséquent la construction pleine est *eo ad ædem Castoris*, je vais au temple de Castor.

L'*ellipse* fait bien voir la vérité de ce que nous avons dit de la pensée au mot DÉCLINAISON & au mot CONSTRUCTION. La pensée n'a qu'un instant, c'est un point de vue de l'esprit; mais il faut des mots pour la faire passer dans l'esprit des autres: or on retranche souvent ceux qui peuvent être aisément suppléés, & c'est l'*ellipse*. Voyez ELLIPTIQUE. (F)

ELLIPSE, (*Musiq.*) La musique a ses ellipses aussi-bien que la grammaire, c'est-à-dire, qu'on omet souvent des notes, & même des accords, dans une phrase harmonique; mais pour que cela se puisse sans trop de dureté, il faut que l'*ellipse* soit telle qu'il n'y ait aucun doute sur l'accord, ou la note qui la forme.

Il y a donc deux sortes d'*ellipse* en musique, *ellipse dans l'harmonie*; 1°. lorsqu'on omet un ou plusieurs accords.

2°. L'*ellipse dans la mélodie*, lorsqu'on omet une note dans le chant d'une partie. L'*ellipse* dans l'harmonie a souvent lieu, quand elle est employée à propos, elle produit un très-grand effet; il est presque

impossible de donner des regles de la maniere de pratiquer les *ellipses*, parce qu'elles sont des exceptions aux regles : en général lorsque l'*ellipse* n'est que d'un accord, & que d'ailleurs l'harmonie est réguliere, on peut toujours la pratiquer. Voyez des *ellipses* dans l'harmonie, planche IX de *Musiq.* fig. 6. n. 2. *Suppl. des planches.*

On voit dans cet exemple que l'accord de la tonique *ut* a été fauté, & qu'on a pris d'abord celui de la nouvelle dominante-tonique *re*. Cette *ellipse* est une des plus frappantes, quoiqu'une des plus usitées, parce que la septieme *fa* de l'accord de dominante-tonique sur le *sol*, au lieu de se sauver régulièrement, monte d'un semi-ton mineur & devient note sensible.

L'*ellipse* dans la mélodie arrive lorsqu'on omet une note du chant, & qu'à sa place on fait une pause; ordinairement la note qui suit la pause ou l'*ellipse*, est dissonante, & la rend plus piquante. Voyez l'*ellipse* dans la mélodie, fig. 6. n. 2. planche IX de *Musique*, *Supplément des planches.*

ELLIPSE, s. f. en *Géométrie*, est une des sections coniques qu'on appelle vulgairement *ovale*. Voyez CONIQUE & OVALE.

L'*ellipse* s'engendre dans le cône, en coupant un cône droit par un plan qui traverse ce cône obliquement, c'est-à-dire, non parallèlement à la base, qui ne passe point par le sommet, & qui ne rencontre la base qu'étant prolongé hors du cône, ou qui ne fasse tout au plus que rasé cette base. La condition que le cône soit droit, est nécessaire pour que la courbe, formée comme on vient de le dire, soit toujours une *ellipse*; car si le cône est oblique, en coupant ce cône obliquement, on peut quelquefois y former un cercle (voyez la fin de l'article CONIQUE, & SOUS-CONTRAIRE ou ANTI-PARALLELE, au mot PARALLELE;) or la nature de l'*ellipse* est d'être ovale, c'est-à-dire, d'avoir deux axes inégaux.

Ce mot est formé du grec *ἔλλειψις* défaut; les anciens géometres grecs ont donné ce nom à cette figure, parce que entr'autres propriétés elle a celle-ci, que les quarrés des ordonnées sont moindres que les rectangles formés sous les paramètres & les abscisses, ou leur sont inégaux par défaut.

En effet l'équation de l'*ellipse*, en prenant les abscisses au sommet, est celle-ci $yy = (ax - xx) \times \frac{b}{a}$, a étant l'axe, & b son parametre. (voyez PARAMETRE, COURBE, & EQUATION; voyez aussi la suite de cet article.) ; donc $yy < bx$; donc, &c. Voyez enfin PARABOLE & HYPERBOLE.

L'*ellipse*, pour la définir par sa forme, est une ligne courbe, rentrante, contenue, réguliere, qui renferme un espace plus long que large, & dans laquelle se trouvent deux points également distans des deux extrémités de sa longueur, & tels que si on tire de ces points deux lignes à un point quelconque de l'*ellipse*, leur somme est égale à la longueur de l'*ellipse*. Ces deux points sont éloignés de l'extrémité du petit axe d'une quantité égale à la moitié du grand axe.

Ainsi dans l'*ellipse* $AEBDA$ (Planche de sect. conique, fig. 21.) les lignes Fa & Fa , tirées des deux points F & f , également distans des deux points A & B , forment une somme égale à AB ; & la distance des points F , f , au point E , est $= CA$.

Souvent les Géometres prennent l'*ellipse* pour l'espace contenu ou renfermé dans cette courbe. Elle a, comme on vient de le dire, deux axes inégaux AB & ED . Le grand axe AB s'appelle quelquefois axe ou *diametre transverse*, & le petit axe DE s'appelle quelquefois l'axe *conjugué* ou *second axe*. Mais on appelle en général *diametres conjugués* ceux dont l'un est parallèle à la tangente menée à l'extrémité de l'autre, & réciproquement, soit que leurs angles soient droits, ou non. Les deux axes se coupent toujours à angles droits. Voyez AXE.

Les deux axes sont le plus grand & le moindre des diametres de l'*ellipse*; mais l'*ellipse* a une infinité d'autres diametres différens. Voyez DIAMETRE, &c.

Le centre d'une *ellipse* est le point C dans lequel se coupent les deux axes. V. CENTRE.

Les deux points F , f , pris dans le grand axe, également distans de ces deux extrémités A & B , & distans chacun du point D de la valeur de AC , sont nommés

foyers de l'ellipse, ou en latin *umbilici*.
Voyez FOYER.

Mais l'ellipse considérée comme une section conique, c'est-à-dire, comme une courbe, provenant de la section d'un cône, se définit encore mieux par la génération dans ce solide, que par la manière dont elle peut être produite sur un plan. C'est la ligne courbe *DQE* qu'on forme en coupant le cône droit *ACB* (fig. 21. n. 2.) de la manière expliquée ci-dessus.

Ou, en la définissant par une de ses propriétés supposée connue, c'est une ligne courbe dans laquelle le carré de la demi-ordonnée *PM* (fig. 21.) est au rectangle des segmens *AP*, & *BP* de l'axe, comme le parametre est à l'axe; ainsi supposant *AB = a*, le parametre = *b*, *PM = y*, *AP = x*, on aura $b : a :: y y : a x - x x$, & par conséquent $a y y = a b x - b x x$.

Nous ne donnons point la démonstration de cette propriété, parce qu'elle se trouve par-tout. Nous avons exposé les différentes définitions qu'on peut donner de l'ellipse, & cette dernière propriété peut être regardée, si l'on veut, comme une des définitions qu'on peut en donner, auquel cas la démonstration en seroit superflue. Mais la meilleure manière de traiter de l'ellipse & de toutes les sections coniques géométriquement, est de les considérer d'abord dans le cône, d'en déduire leur équation, & de les transporter delà sur le plan, pour considérer plus facilement leurs propriétés, & pour trouver, si l'on veut, la manière de les décrire par un mouvement continu, ou par plusieurs points. Ainsi des propriétés de l'ellipse transportée & considérée sur le plan, résulte la description de l'ellipse telle que nous l'avons donnée au mot CONIQUE.

J'ai dit que la meilleure manière de traiter géométriquement les sections coniques, & en particulier l'ellipse, étoit de les faire naître dans le cône; car si on veut les considérer algébriquement par la nature & les différences de leurs équations, la meilleure manière est celle dont j'ai parlé au mot CONIQUE. Voyez aussi les articles COURBE & CONSTRUCTION.

Si on prenoit les abscisses *x* au centre *C*, on trouveroit $y y = \left(\frac{a a}{4} - x x\right) \times \frac{b}{a}$. Quelquefois cette équation est plus commode que $a y y = a b x - b x x$.

De cette dernière équation il s'ensuit, 1°. que $y y = b x - \frac{b x x}{a}$, c'est-à-dire, que le carré de la demi-ordonnée est égal au rectangle du parametre par l'abscisse, moins un autre rectangle formé par la même abscisse, & une quatrième proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'abscisse.

2°. Le Parametre, l'abscisse, & la demi-ordonnée d'une ellipse, étant donnés, on trouvera l'axe en faisant ces proportions. $b : y :: y : \frac{y y}{b}$, & $x - \frac{y y}{b} : x :: x : a$. Voyez CONSTRUCTION.

3°. L'abscisse *AP*, l'axe *AB*, & l'ordonnée *PM*, étant donnés, on trouve le parametre en faisant $b = \frac{a y y}{a x - x x}$, & construisant ensuite cette valeur de *b* suivant les règles expliquées au mot CONSTRUCTION.

4°. Si du grand axe *AB* comme diametre (figure 22), on décrit un cercle *ACB*, & que par le foyer *F* on mène *FC* ordonnée à l'axe, *FC* fera la moitié du petit axe, & *FD* la moitié du parametre du grand axe. Car l'abscisse $G F = \sqrt{(F E^2 - G E^2)} = \sqrt{\left(\frac{a a}{4} - \frac{p a}{4}\right)}$, *p a* étant le carré du petit axe. Voyez PARAMETRE & FOYER. Or, $C F^2 = \frac{a a}{4} - G F^2$, par la propriété du cercle;

donc $C F = \sqrt{\frac{p a}{2}}$ = la moitié du petit axe. Or $C F^2$, est à $D F^2$ comme la moitié du grand axe est au demi-parametre, c'est-à-dire, comme le carré de la moitié du petit axe est au carré de la moitié du parametre; donc *DF* = la moitié du parametre. Le cercle qui a pour diametre le grand axe de l'ellipse, est appelé *circumscrit* à l'ellipse; le cercle qui a pour diametre le petit axe, est appelé *cercle inscrit*: en effet le premier de ces cercles est extérieur, le second intérieur à l'ellipse.

5°. Le parametre & l'axe *AB* étant

donnés, on trouvera facilement l'axe conjugué, puisque c'est une moyenne proportionnelle entre l'axe & le parametre; à quoi il faut ajouter que le carré du demi-axe conjugué est égal au rectangle formé sur Bf & fA (figure 21), ou sur AF & BF .

6°. Dans une ellipse quelconque, les carrés des demi-ordonnées PM, pm , &c. sont entr'eux comme les rectangles formés sur les segmens de l'axe: d'où il s'ensuit que $DC^2 : PM^2 :: CB^2 : AP \times BP$, & par conséquent $DC^2 : BC^2 :: PM^2 : AP \times BP$; c'est-à-dire que le carré du petit axe est au carré du grand, comme le carré de la demi-ordonnée est au rectangle formé sur les segmens de l'axe.

7°. La droite FD (fig. 24.) tirée du foyer F à l'extrémité du demi-axe conjugué, étant égale à la moitié de l'axe transverse AC , il s'ensuit que les axes conjugués étant donnés, on peut aisément déterminer les foyers. Pour cela on coupera le grand axe AB , en deux parties égales en C , on élèvera du point C , la perpendiculaire CD égale au demi-axe conjugué; enfin du point D pris pour centre, & de l'intervalle CA , on décrira un arc de cercle, il déterminera les foyers F & f par ses intersections avec le grand axe.

8°. Comme la somme des deux droites FM & fM , tirées des deux points F & f , au même point de la circonférence M , est toujours égale au grand axe AB , il s'ensuit delà que les axes conjugués d'une ellipse étant donnés, on peut facilement décrire l'ellipse. Voyez CONIQUE.

9°. Le rectangle formé sur les segmens de l'axe conjugué est au carré de la demi-ordonnée, comme le carré de l'axe conjugué est au carré du grand axe; d'où il s'ensuit que les coordonnées à l'axe conjugué ont entr'elles un rapport analogue à celui qui regne entre les coordonnées au grand axe.

10°. Pour déterminer la soutangente PT (fig. 23.) & la sounormale PR dans une ellipse quelconque, on fera: comme le premier axe est au parametre, ainsi la distance de la demi-ordonnée au centre

est à la sounormale. Voyez SOUNORMALE.

11°. Le rectangle sous les segmens de l'axe est égal au rectangle formé de la distance de la demi-ordonnée au centre & de la soutangente. Voyez SOUTANGENTE.

12°. Le rectangle fait de la soutangente & de la distance de l'ordonnée au centre est égal à la différence du carré de cette distance & du carré du demi-axe transverse.

13°. Dans toute ellipse le carré de la demi-ordonnée à un diamètre quelconque, est au carré du demi-diametre conjugué, comme le rectangle fait sous les segmens du diamètre est au carré du diamètre; & par conséquent le rapport des demi-ordonnées des diametres est le même que celui des ordonnées des axes; le parametre d'un diamètre quelconque est aussi une troisième proportionnelle à ce diamètre & à son conjugué.

Nous avons rapporté ces propriétés de l'ellipse la plupart sans démonstration, pour deux raisons: la première, afin que le lecteur ait sous les yeux dans un assez petit espace les principales propriétés de l'ellipse, auxquelles il peut joindre celles dont on a déjà fait mention à l'article CONIQUE. La seconde raison est de donner au lecteur l'occasion des'exercer en cherchant la démonstration de ces propriétés. Toutes celles que nous venons d'énoncer se déduisent aisément de l'équation $yy = (ax - xx) \frac{b}{a}$ ou $(\frac{a}{4} - xx) \frac{b}{a}$, selon qu'on prendra les abscisses au centre ou au sommet, pour démontrer plus simplement ces propriétés. Pour démontrer les propriétés des foyers, on nommera CF (figure 21.) f ; & on remarquera que si e est le second axe, on aura $\frac{a^2}{4} - ff = \frac{c^2}{4} = \frac{p^2}{4}$. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre le lecteur sur la voie. On peut remarquer ici en passant que le cercle est une espèce d'ellipse dans laquelle les foyers coïncident avec le centre.

Pour trouver les tangentes de l'ellipse, rien n'est plus simple & plus commode que d'employer la méthode du calcul différentiel, on a $yy = bx = \frac{bx^2}{a}$; donc $2y$

$dy = b dx - \frac{2bx dx}{a}$; donc la foutan-
gente $\frac{y dx}{dy} = \frac{2yy}{b - \frac{2bx}{a}}$ Voyez les articles

SOUTANGENTE & TANGENTE. A l'égard de la fouterpendiculaire ou founormale, elle est $\frac{y dy}{dx}$ ou $\frac{yb}{2y} - \frac{2bxy}{2ay} = \frac{b}{2} - \frac{bx}{a}$. En voilà assez pour démontrer les propositions énoncées ci-dessus au sujet des tangentes de l'ellipse.

Nous avons déjà vu au mot CONIQUE, & nous prouverons encore au mot QUADRATURE, que la quadrature de l'ellipse dépend de celle du cercle, puisque l'ellipse est au cercle circonscrit en raison du petit axe au grand. A l'égard de la rectification de l'ellipse, c'est un problème d'un genre supérieur à celui de la quadrature du cercle, ou du moins tout-à-fait indépendant de cette quadrature. Voyez RECTIFICATION; voyez aussi dans les mémoires que j'ai donnés à l'académie de Berlin pour l'année 1746, & dans le traité du calcul intégral de M. de Bougainville le jeune, les différentielles qui se rapportent à la rectification de l'ellipse.

Au lieu de rapporter l'ellipse à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut considérer son équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Cette considération est utile dans l'Astronomie, parce que les planetes, comme l'on sait, décrivent des ellipses dont le soleil est le foyer. Or si on nomme a la moitié du grand axe d'une ellipse, f la distance du foyer au centre, q le cosinus de l'angle qu'une ligne menée du foyer à l'ellipse, fait avec l'axe, r la longueur de cette ligne; on aura $r = \frac{aa - ff}{a - fq}$, si on rapporte l'équation au foyer le plus éloigné, & $r = \frac{aa - ff}{a + fq}$, si on la rapporte au foyer le plus proche. Delà on peut tirer la solution de plusieurs problèmes astronomiques, comme de décrire une ellipse dans laquelle trois distances au foyer sont données, &c. Voyez les mémoires de l'académie de Berlin pour l'année 1747, & plusieurs autres ouvrages d'astro-

Mais la maniere la plus générale de considérer l'ellipse en Géométrie, est de la considérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Nous allons entrer dans quelques considérations sur ce sujet, qui pourront être utiles aux commençans, peut-être même aux géometres plus avancés.

L'équation d'une ellipse rapportée aux axes, les coordonnées étant prises au centre, est $yy = k - gxx$, k exprimant un carré ou rectangle connu, & g un nombre constant & connu; cela résulte de ce qu'on a vu ci-dessus. Transformons les axes de cette courbe, de maniere qu'ils ne soient plus rectangles, si on veut, mais qu'ils aient la même origine, & servons nous pour cela des regles expliquées aux articles COURBE & TRANSFORMATION; on verra qu'en supposant un des axes dans une position quelconque, il sera possible de donner une telle position à l'autre, que l'équation transformée soit de cette forme $uu = m - n\zeta\zeta$, m & n marquant aussi des circonstances déterminées. En effet supposons que l'angle des premiers axes soit droit, que E soit l'angle du nouvel axe avec l'un des axes primitifs, & F l'angle que l'axe cherché fait avec l'axe conjugué à l'axe primitif; soit sinus $E = e$,

cosinus $E = \sqrt{1 - ee}$, on aura sinus $90 + E = \sqrt{1 - ee}$, cosinus $90 + E = -e$; soit sinus $F = f$, & cosinus $F = \sqrt{1 - ff}$, on trouvera $\frac{y}{\sqrt{1 - ff}} + \left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}}\right) \frac{\sin. E}{\sin. 90 + E - F} = u$, & $\left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}} \frac{\cos. F}{\sin. 90 + E - F} = \zeta\right)$

Or, sinus $90 + E - F = \sin. 90 + E \times \sqrt{1 - ff} - f \cosin. 90 + E$ (voyez SINUS) $= \sqrt{1 - ff} \times \sqrt{1 - ee} + fe$. Substituant ces valeurs, & chassant x & y , on aura une équation en ζ & en u , qui sera la transformée de l'équation $yy = k - gxx$; & supposant dans cette transformée que les termes où se trouve $u\zeta$ se détruisent, on aura la valeur de f en e

convenable pour cela, & l'équation $u u = m - n z z$. Cela posé,

Il est visible que pour chaque z , u a toujours deux valeurs égales, l'une positive, l'autre négative; que lorsque $z = \sqrt{\frac{m}{n}}$, on a $u = 0$ dans chacune de ces deux valeurs, & qu'ainsi la tangente à l'extrémité d'un des deux axes est parallèle à l'autre axe, & réciproquement; car la tangente est une ordonnée qui coupe la courbe en deux points coïncidens. *V. TANGENTE & COURBE*. On verra de plus que $f = 0$ rend $e = 0$; que $f = 1$ rend $e = 1$, 1 représentant le sinus total; que $f = -1$ rend $e = -1$, & qu'ainsi il n'y a que deux axes dans l'ellipse qui se coupent à angles droits; mais que $f = \pm r$, r étant moindre que 1, donne deux valeurs de e aussi égales entr'elles, & qu'ainsi il y a toujours deux diamètres différens qui sont avec leur conjugué le même angle, si cet angle est moindre qu'un droit. On peut aussi déduire des valeurs de f en e , & de celles de m & n , que le rectangle des deux axes est égal au parallélogramme formé sur deux diamètres conjugués, & que le carré des deux axes est égal au carré des deux diamètres. Mais ces propositions peuvent encore se démontrer de la manière suivante, qui est bien plus simple.

Pour démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diamètres conjugués sont égaux, imaginez un diamètre infiniment proche d'un des conjugués, & ensuite imaginez le conjugué à ce diamètre infiniment proche. Achevez les deux parallélogrammes, ou plutôt le quart de ces parallélogrammes, vous verrez à l'instant, & pour ainsi dire à l'œil, par le parallélisme des tangentes aux diamètres conjugués, que ces deux parallélogrammes infiniment proches sont égaux; leur différence, s'il y en avoit, ne pouvant être qu'infiniment petite du second ordre par rapport à eux. Donc, &c.

Pour démontrer maintenant que la somme des carrés des diamètres conjugués est constante, conservez la même figure, appelez a un des demi-diamètres, b son conjugué, $a + d a$, le demi-diamètre

infiniment proche de a , $b - d b$ le demi-diamètre conjugué; il faut donc prouver que $a a + b b = a a + 2 a d a + b b - 2 b d b$ (*voyez DIFFÉRENTIEL*) ou que $a d a = b d b$. Or traçant du centre de l'ellipse & des rayons a , b , deux petits arcs de cercle x , z , on verra d'abord évidemment que les deux quarts d'ellipse renfermés entre les demi-diamètres conjugués, sont égaux, & qu'ainsi $a x = b z$. Or x est à $d a$ & z est à $d b$ comme le sinus de l'angle des diamètres est au cosinus du même angle; donc $x : d a :: z : d b$; donc puisque $a x = b z$, on aura $a d a = b d b$.

On objectera peut-être que ces deux démonstrations sont tirées de la considération des quantités infiniment petites, c'est-à-dire d'une géométrie transcendante supérieure à celle des sections coniques. Je répons que les principes de cette géométrie sont simples & clairs, & qu'ils doivent être préférés dès qu'ils fournissent le moyen de démontrer plus aisément. *Voyez INFINI & DIFFÉRENTIEL*. En effet, pourquoi ne mettra-t-on pas à la tête d'un traité des sections coniques des principes de calcul différentiel, lorsque ces principes simplifieront & abrègeront les démonstrations? J'ose dire que l'opinion contraire ne seroit qu'un préjugé mal fondé. Il y a cent raisons pour la détruire, & pas une pour la soutenir. Les principes de la géométrie de l'infini étant applicables à tout, on ne sauroit les donner trop tôt; & il est bien aisé de les expliquer nettement. On doit traiter le problème des tangentes d'une courbe par le calcul différentiel, celui de la quadrature & de sa rectification par le calcul intégral, & ainsi du reste, parce que ces méthodes sont les plus simples & les plus aisées à retenir. *Voyez ELEMENS & MATHEMATIQUES*.

La manière dont nous venons de démontrer l'égalité des parallélogrammes circonscrits à l'ellipse, a donné occasion à M. Euler de chercher les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. *Voyez les mém. de l'acad. de Berlin, année 1745.*

Au lieu de considérer d'abord l'ellipse par rapport à ses axes, on peut la consi-

dérer, comme nous avons fait dans l'article CONIQUE, par rapport à son équation envisagée de la manière la plus générale. Cette équation, comme on le peut voir à l'article cité, se réduira toujours à l'équation des diamètres $uu = m - nzz$, en ne faisant même changer de position qu'une des coordonnées. Voyez COURBE, &c.

Le sphéroïde formé par une ellipse autour de son axe, est à la sphère qui a cet axe pour diamètre, comme le carré de l'axe est au carré de son conjugué; c'est une suite du rapport des ordonnées correspondantes de l'ellipse & du cercle qui a le même axe. Voyez SPHÉROÏDE; voyez aussi les articles COEUR (Géométrie) & CONOÏDE.

Nous avons dit ci-dessus & au mot CONIQUE, comment on décrit l'ellipse par un mouvement continu: cette manière de la décrire est la plus simple qu'on puisse employer sur le terrain, & même sur le papier: mais toutes les descriptions organiques de courbes sur le papier sont incommodes. Voyez COMPAS ELLIPTIQUE. La description par plusieurs points doit être préférée. Voyez DESCRIPTION & COURBE. On peut décrire l'ellipse par plusieurs points, en disant en raison du petit axe au grand les ordonnées du cercle inscrit. Voyez à la fin du II livre des sections coniques de M. de l'Hôpital, plusieurs autres méthodes très-simples de décrire l'ellipse par plusieurs points. Il y a des géomètres qui enseignent à décrire l'ellipse sur le papier par un mouvement continu, suivant la méthode qui sera expliquée à l'article OVALE; mais cette méthode est fautive; ce n'est point une ellipse qu'on décrit, c'est un composé d'arcs de cercle qui forment une ovale à la vue, & qui n'est pas même proprement une courbe géométrique. Aucune portion d'ellipse n'est un arc de cercle. La preuve en est, que le rayon de la développée de cette courbe n'est constant en aucun endroit. On peut le démontrer d'une infinité d'autres manières. Voyez DÉVELOPPÉE & OSCULATEUR.

On a déjà dit un mot de l'usage de l'ellipse dans l'Astronomie, & on a vu ci-dessus que z étant l'anomalie vraie, a la distance moyenne, & f l'excentricité

(V. ANOMALIE & EXCENTRICITÉ); on a la distance r de la planète au foyer $= \frac{aa - ff}{a - f \cos z}$; or, supposant f très-petite par rapport à a , on peut aisément réduire en série cette valeur de r . Voyez BINÔME, DÉVELOPPEMENT, & SÉRIE; de plus l'élément du secteur qui représente l'anomalie moyenne (Voyez LOI DE KEPLER & ANOMALIE) est proportionnel à $d z \frac{(aa - ff)^2}{(a - f \cos z)^2}$; d'où il est aisé de conclure par les séries & le calcul intégral, que si ζ est l'anomalie moyenne, on aura $\zeta = z + 2 f \sin z + \frac{3ff}{4} \sin 3z + \frac{f^3}{3} \sin 3z$, &c. & par la méthode du retour des suites (Voyez SUITE & RETOUR), on aura $z = \zeta - 2 f \sin \zeta + \frac{f^2}{4} \sin 2\zeta - \frac{13 f^3}{12} \sin 3\zeta - \frac{f^3 \sin^3 \zeta}{4}$, &c. ainsi on a également la valeur de l'anomalie moyenne par la vraie, ou celle de la vraie par la moyenne, ce qui donne la solution du problème de Kepler développé au mot ANOMALIE. J'ai mis ici ces formules, afin que les Astronomes puissent s'en servir au besoin. Voyez EQUATION DU CENTRE.

Si l'ellipse est peu excentrique, & qu'une des lignes menées au foyer soit $a + z$, l'autre sera $a - z$, z étant une très-petite quantité; donc le produit $aa - zz$ de ces deux lignes peut être regardé comme constant & égal à aa , à cause de la petitesse de zz . Or si des deux extrémités d'un arc infiniment petit d'ellipse on mène des lignes à chaque foyer, on trouvera, après avoir décrit de petits arcs du foyer comme centre & des rayons $a + z$, $a - z$, que ces petits arcs sont égaux: nommant donc α chacun de ces petits arcs, on trouvera que le secteur qui a $a + z$ pour rayon est $\alpha \left(\frac{a + z}{2} \right)$, & que l'angle qui a $a - z$ pour rayon, est $\frac{\alpha}{a - z}$; donc le rapport du secteur à l'angle est $\frac{aa - zz}{2}$; donc il peut être censé constant, sur quoi voyez l'article suivant ELLIPSE de M. Cassini.

De ce que la somme des lignes menées
aux

aux foyers est constante, il s'en suit, comme il est aisé de le voir, que menant deux lignes d'un même point aux deux foyers, la différentielle de l'une est égale à la différentielle de l'autre prise négativement. Or on conclura delà très-aisément, & par la plus simple géométrie élémentaire, que les deux lignes dont il s'agit font des angles égaux avec la tangente qui passe par le point d'où elles partent. Donc un corps partant du foyer d'une ellipse & choquant la surface, sera renvoyé à l'autre foyer.

Voyez RÉFLEXION. Delà l'usage de cette propriété dans l'Acoustique & dans l'Optique. *Voyez* MIROIR, ECHO, CABINETS SECRETS. Voilà encore une propriété de l'ellipse que le calcul différentiel, ou plutôt le simple principe de ce calcul, démontre très-élegamment & très-simplement. Si les deux foyers d'une ellipse s'éloignent jusqu'à arriver aux extrémités du grand axe, l'ellipse devient alors une ligne droite; & si un des foyers restant en place, l'autre s'en éloigne à l'infini, elle devient parabole. *Voyez* PARABOLE.

Ellipses à l'infini ou de tous les genres, ce sont celles qui sont désignées par les équations générales $a y^m + n = b x^m \times a - x^n$, & que quelques-uns appellent *elliptoïde*. *Voyez* ELLIPTOÏDE. Mais ces mots ou façons de parler sont peu en usage.

L'ellipse ordinaire est nommée *ellipse apollonienne* ou d'*Apollonius*, quand on la compare à celles-ci, ou qu'on veut l'en distinguer. *Voyez* APOLLONIEN. (O)

ELLIPSE de M. Cassini, autrement nommée *cassinoïde*, est une courbe que feu M. Jean-Dominique Cassini avoit imaginée pour expliquer les mouvemens des planetes; cette courbe a deux foyers F, f , (*fig.* 24.) dont la propriété est telle que le produit $FM \times Mf$ de deux lignes quelconques menées de ces foyers à un point quelconque M de la courbe, est toujours égal à une quantité constante; au lieu que dans l'ellipse ordinaire ou d'Apollonius, c'est la somme de ces lignes, & non leur produit, qui est égale à une quantité constante. M. l'abbé de Gué dans ses usages de l'analyse de Descartes, a

Tome XII.

déterminé les principales propriétés de cette courbe. Il y examine les différentes figures qu'elle peut avoir, & dont nous avons rapporté quelques-unes à l'article CONJUGUÉ, & il conclut que cette courbe n'a pas été bien connue par ceux qui en ont parlé avant lui, si on en excepte cependant l'illustre M. Grégory. *Voyez astron. phys. & géométr. élément. pag.* 331. édit. de Geneve, en 1726, ou les *trans. phil.* Sept. 1704.

Pour avoir une idée des propriétés de cette courbe, soit a son demi-axe, f la distance d'un des foyers au centre, x l'abscisse prise depuis le centre, y l'ordonnée, on aura, comme il est aisé de le prouver par le calcul $(xx - 2fx + ff + yy)(xx + 2fx + ff + yy) = (aa - ff)^2$, par la propriété de cette courbe, ou $(yy + ff + xx)^2 - 4ffxx = (aa - ff)^2$, ou enfin $y = \pm \sqrt{[-ff - xx \pm \sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}]}$; donc, 1°. cette équation ne donnera jamais que deux valeurs réelles tout au plus pour y , l'une positive, l'autre négative, & égale à la positive; car les deux valeurs qu'on auroit en mettant le signe — devant $\sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}$ seroient imaginaires, puisque y seroit la racine d'une quantité négative. 2°. En supposant même le signe + devant cette dernière quantité, il est visible que la valeur de y ne sera réelle que quand $(aa - ff)^2 + 4ffxx$ sera $>$ ou $= (ff + xx)^2$, c'est-à-dire, quand $aa - 2ffa + 2ffxx - x^4$ sera $>$ ou $= 0$. Donc si $(aa - ff)^2$ est $>$ $(xx - ff)^2$ ou $(ff - xx)^2$, l'ordonnée sera réelle, sinon elle sera imaginaire.

Donc si $aa = 2ff$, l'ordonnée sera nulle au centre, & la courbe aura la figure d'un 8 de chiffre ou lemniscate (*Voyez* LEMNISCATE); car on aura alors $xx =$ ou $>$ $2ff - aa$, condition pour que l'ordonnée soit nulle ou réelle. Si $2ff >$ aa , les ordonnées réelles

T

ne commenceront qu'au point où $x = \pm \sqrt{2ff - aa}$, & elles finiront au point où $x = a$; car $(aa - ff)^2$ doit aussi être $>$ ou $= (xx - ff)^2$. Ainsi dans ce cas la courbe sera composée de deux courbes conjuguées & isolées; distantes l'une de l'autre de la quantité $2\sqrt{2ff - aa}$; & si dans cette supposition on a de plus $a = \sqrt{2ff - aa}$ ou $f = a$, la courbe se réduira à deux points conjugués uniques. Si $f > a$, la courbe sera totalement imaginaire. Enfin si $2ff < aa$, la courbe sera continue, & aura toutes ses ordonnées réelles, égales & de signe contraire; depuis $x = 0$ jusqu'à $x = a$.

Cette courbe que M. Cassini avoit voulu introduire dans l'astronomie, n'est plus qu'une courbe purement géométrique & de simple curiosité; car on fait que les planètes décrivent des *ellipses* apolloniennes ou ordinaires. On demandera peut-être par quelle raison M. Cassini avoit substitué cette *ellipse* à celle de Kepler. Voici ma conjecture sur ce sujet. On fait que la plupart des planètes décrivent des *ellipses* peu excentriques. On fait aussi, & on peut le conclure de l'article *ellipse* qui précède, que dans une *ellipse* peu excentrique les secteurs faits par les rayons vecteurs à un foyer sont proportionnels à très-peu-près aux angles correspondans faits à l'autre foyer; & c'est sur cette propriété que Ward ou *Sethus Wardus* a établi sa solution approchée du problème qui consiste à trouver l'anomalie vraie d'une planète, l'anomalie moyenne étant donnée. Voyez ELLIPSE & ANOMALIE. Voyez aussi les *instit. astronomiq.* de M. le Monnier, pag. 506. & suiv. Le rapport du secteur infiniment petit à l'angle correspondant, est comme le rectangle des deux lignes menées au foyer, & dans une *ellipse* peu excentrique, ce rectangle est à-peu-près constant: voilà le principe de Ward. Or M. Cassini paroît avoir raisonné ainsi: puisque le rapport des secteurs élémentaires aux angles correspondans est comme ce

rectangle, il sera constant dans une courbe où le rectangle seroit constant; il a en conséquence imaginé sa Cassinoïde.

Mais, 1^o. quand la Cassinoïde auroit cette propriété de la proportionalité des secteurs aux angles, ce ne seroit pas une raison pour l'introduire dans l'Astronomie à la place de l'*ellipse* conique que les planètes décrivent en effet; que gagne-t-on à simplifier un problème, lorsqu'on change l'état de la question? 2^o. Si dans l'*ellipse* conique le rapport des secteurs aux angles est comme le rectangle des deux lignes menées aux foyers, c'est que la somme de ces deux lignes est constante (Voyez ELLIPSE); sans cela la proportion n'a plus lieu. Ainsi même dans l'*ellipse cassinienne* les secteurs ne sont pas comme les angles. J'ai cru cette remarque assez importante pour ne la pas négliger ici. (O)

ELLIPSE, nom que les *Horlogers* donnent à une pièce adaptée sur la roue annuelle d'une pendule d'équation. C'est une grande plaque de laiton dont la courbure est irrégulière, mais ressemblant à-peu-près à celle d'une *ellipse*. Cette pièce sert à faire avancer ou retarder l'aiguille des minutes du temps vrai selon l'équation du soleil. Voyez là-dessus l'article PENDULE D'EQUATION, où l'on explique comment cela se fait, & de quelle manière on donne à cette plaque la courbure requise. (T)

ELLIPSOÏDE, f. m. (*Géom.*) est le nom que quelques géomètres ont donné au solide de révolution que forme l'*ellipse* en tournant autour de l'un ou de l'autre de ses axes. Voy. SPHÉROÏDE & CONOÏDE. L'*ellipsoïde* est alongé, si l'*ellipse* tourne autour de son grand axe; & aplati, si elle tourne autour de son petit axe. Voyez ALLONGÉ, APPLATI. L'ordonnée de l'*ellipse* génératrice est toujours à l'ordonnée correspondante du cercle qui a pour diamètre l'axe de révolution, comme l'autre axe est à l'axe de révolution: donc les cercles décrits par ces ordonnées (lesquels cercles forment les élémens de la sphère & de l'*ellipsoïde*), sont entr'eux comme le carré de l'axe de révolution est au carré de l'autre axe: donc la sphère est à l'*ellipsoïde* comme le carré de l'axe de révolution est au carré de l'autre axe.

Voyez AXE , CONUGUÉ , CERCLE , CONOÏDE. (O)

ELLIPTICITÉ, f. f. (*Géom.*) Quelques géometres modernes ont donné ce nom à la fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Plus cette fraction est grande, plus, pour ainsi dire, l'ellipse est ellipse, c'est-à-dire, plus elle s'éloigne du cercle par l'inégalité de ses axes; ainsi on peut dire que le degré d'*ellipticité* d'une ellipse est représenté par cette fraction. Il seroit à souhaiter que cette expression fût adoptée; elle est comode, claire est précise. (O)

ELLIPTIQUE, adjectif formé d'ellipse. Cette phrase est elliptique, c'est-à-dire, qu'il y a quelque mot de sous-entendu dans cette phrase. La Langue latine est presque toute elliptique, c'est-à-dire, que les Latins faisoient un fréquent usage de l'ellipse; car comme on connoissoit le rapport des mots par les terminaisons, la terminaison d'un mot réveilloit aisément dans l'esprit le mot sous-entendu, qui étoit la seule cause de la terminaison du mot exprimé dans la phrase elliptique: au contraire notre langue ne fait pas un usage aussi fréquent de l'ellipse, parce que nos mots ne changent point de terminaison; nous ne pouvons en connoître le rapport que par leur place ou position, relativement au verbe qu'ils précèdent ou qu'ils suivent, ou bien par les propositions dont ils font le complément. Le premier de ces deux cas exige que le verbe soit exprimé au moins dans la phrase précédente. Que demandez-vous? R. ce que vous m'avez promis: l'esprit supplée aisément, je demande ce que vous m'avez promis. A l'égard des prépositions, il faut aussi qu'il y ait dans la phrase précédente quelque mot qui en réveille l'idée, par exemple: Quand reviendrez-vous? R. l'année prochaine, c'est-à-dire, je reviendrai dans l'année prochaine. D. Que ferez-vous? R. ce qu'il vous plaira, c'est-à-dire, ce qu'il vous plaira que je fasse. (F)

ELLIPTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient à l'ellipse. V. ELLIPSE.

Kepler a avancé le premier que les orbites des plantes n'étoient pas circu-

laires, mais elliptiques; hypothese qui a été soutenue ensuite par Bouillaud, Flamsteed, Newton, &c. d'autres astronomes modernes l'ont confirmé depuis, de façon que cette hypothese, qu'on appelloit autrefois par mépris l'*hypothese elliptique*, est maintenant univérselement reçue. Voyez ORBITE & PLANETE.

M. Newton démontre que si un corps se meut dans un orbite elliptique, de manière qu'il dérive autour d'un des foyers des aires proportionnelles au temps, sa force centrifuge ou sa gravité sera en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ses distances. Voyez CENTRIPETE.

Quelques auteurs prétendent que la meilleure forme que l'on puisse donner aux arcs de voûte, est la forme elliptique. Voyez ARC, VOÛTE, CABINETS, SECRETS, ELLIPSE.

Espace elliptique, c'est l'aire renfermée par la circonférence de l'ellipse. Voyez ELLIPSE.

Conoïde ou sphéroïde elliptique, c'est la même chose qu'ellipsoïde. V. SPHÉROÏDE, CONOÏDE, & ELLIPSOÏDE.

Compas elliptique, voyez COMPAS. Harris & Chambers. (O)

ELLIPTOÏDE, f. fém. (*Géométrie.*) signifie une espece d'ellipse ou plutôt de courbe désignée par l'équation générale $a y^m + n = b x^n \times a - x^n$, dans laquelle m ou n est plus grand que 1. Voyez ELLIPSE.

Il y en a de différens genres ou degrés; comme l'*elliptoïde* cubique dans laquelle $a x^3 = b x^2 \times a - x$.

L'*elliptoïde* quarrée quarrée, ou surfolide, ou du troisieme ordre, dans laquelle $a y^4 = b x^2 \times a - x^2$.

Si on appelle une autre ordonnée u , & l'abscisse correspondante z ; on aura $a u^{m+n} = b z^m \times a - z^m$, & par conséquent $a y^m + n : a u^{m+n} :: b x^m \times a - x^n : b z^n \times a - z^n$, c'est-à-dire,

$y^m + n : um + n : : xm \times a - xn : zn$
 $\times a - zn.$

ELLIPTOÏDE, f. m. (*Géom.*) se dit aussi quelquefois pour *ellipsoïde*. V. ELLIPSOÏDE. (O)

* ELLOTIDE ou HELLOTIDE, f. f. (*Mythol.*) furnom de la Minerve de Corinthe. Les Doriens ayant mis le feu à cette ville, *Ellotis* prêtresse de Minerve, fut brûlée dans le temple de cette déesse, où elle s'étoit réfugiée. Un autre fléau donna lieu à la réédification du temple : ce fut une peste qui désoloit Corinthe, & qui ne devoit cesser, selon la réponse de l'oracle, qu'après qu'on auroit apaisé les manes de la prêtresse *Ellotis*, & relevé les autels de Minerve. Les autels & le temple furent relevés ; & on les consacra sous le nom de *Minerve-Elloitide*, afin d'honorer en même temps Minerve & sa prêtresse.

* ELLOTIES, adj. pris subst. (*Myth.*) Les Crétois honoroient Europe sous le nom d'*Ellotis*, & lui avoient consacré des fêtes appelées *Elloties*. On portoit dans ces fêtes une couronne de vingt couronnes de circonférence, qu'ils avoient appelée l'*Ellotis*, avec une grande châsse, qui renfermoit quelques os d'Europe.

ELMEDIN, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Escuré ou Hascore, au royaume de Maroc.

ELMONASKAR, (*Géogr.*) ville de Barbarie dans le royaume d'Alger, la troisième de la province de Beni-Araxid ou Beni-Razid.

ELNBOGEN ou LOKER, (*Géogr. mod.*) ville de Bohême au cercle de même nom : elle est sur l'Eger. Long. 30. 26. lat. 50. 20.

ELNE, EAUNE, (*Géogr.*) *Elna*, *Elena*, ancienne ville de la Gaule Narbonnoise, que M. de Marca croit être l'illiberis où campa Annibal. Constantin la releva de ses ruines, y bâtit un château, & lui donna le nom de sa mère *Helene*. Constantin s'étant enfui dans cette ville, y fut tué par la faction de Magnence. Les rois Goths lui procurèrent l'honneur d'un siège épiscopal. L'évêque d'*Elne* assista à deux conciles tenus à Nar-

bonne en 589 & en 627. Jules II, en 1511, exempta *Elene* de la dépendance de Narbonne & la soumit au saint siège ; mais le cardinal de Ferrare, archevêque de Narbonne, s'y opposa & obtint de Léon X, en 1517, une bulle qui cassoit celle de Jules II. L'évêché d'*Elne* fut transféré à Perpignan par Clément VIII, en 1604, la ville ayant été ruinée sous Louis XI, en 1474, & en 1641, par le prince de Condé. Elle est à deux lieues de Perpignan dans le Roussillon sur le Tec. *Marca, Hispan. pag. 22, Not. Gal. Val. la Martinier. Long. 20. 40. lat. 42. 30. (C)*

ELOCUTION, f. f. (*Belles-Lettres.*) Ce mot qui vient du latin *eloqui*, parler, signifie proprement & à la rigueur le caractère du discours ; & en ce sens il ne s'emploie guère qu'en parlant de la conversation, les mots *style* & *diction* étant consacrés aux ouvrages ou aux discours oratoires. On dit d'un homme qui parle bien, qu'il a une belle *élocution* ; & d'un écrivain ou d'un orateur, que sa *diction* est correcte, que son *style* est élégant, &c. Voyez ECRIRE, STYLE. Voyez aussi AFFECTATION & CONVERSATION.

ELOCUTION, dans un sens moins vulgaire, signifie cette partie de la Rhétorique qui traite de la diction & du style de l'orateur ; les deux autres sont l'*invention* & la *disposition*. Voyez ces deux mots. V. aussi ORATEUR, DISCOURS.

J'ai dit que l'*élocution* avoit pour objet la *diction* & le *style* de l'orateur ; car il ne faut pas croire que ces deux mots soient synonymes : le dernier a une acception beaucoup plus étendue que le premier. *Diction* ne se dit proprement que des qualités générales & grammaticales du discours, & ces qualités sont au nombre de deux, la *correction* & la *clarté*. Elles sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être, soit d'éloquence ; soit de tout autre genre ; l'étude de la langue & l'habitude d'écrire les donnent presque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir. *Style* au contraire se dit des qualités du discours, plus particulières, plus difficiles & plus rares, qui marquent le génie & le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles sont la propriété

des termes , l'élegance , la facilité , la précision , l'élévation , la noblesse , l'harmonie , la convenance avec le sujet , &c. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *style & diction* se prennent souvent l'un pour l'autre , sur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas sur ce sujet avec une exactitude rigoureuse ; mais la distinction que nous venons d'établir , ne nous paroît pas moins réelle. On parlera plus au long au mot *STYLE* , des différentes qualités que le style doit avoir en général , & pour toutes sortes de sujets : nous nous bornerons ici à ce qui regarde l'orateur. Pour fixer nos idées sur cet objet , il faut auparavant établir quelques principes.

Qu'est-ce qu'être éloquent ? Si on se borne à la force du terme , ce n'est autre chose que *bien parler* ; mais l'usage a donné à ce mot dans nos idées un sens plus noble & plus étendu. Etre éloquent , comme je l'ai dit ailleurs , c'est faire passer avec rapidité & imprimer avec force dans l'ame des autres , le sentiment profond dont on est pénétré. Cette définition paroît d'autant plus juste , qu'elle s'applique à l'éloquence même du silence & à celle du geste. On pourroit définir autrement l'éloquence , *le talent d'émouvoir* ; mais la première définition est encore plus générale , en ce qu'elle s'applique même à l'éloquence tranquille qui n'émeut pas , & qui se borne à convaincre. La persuasion intime de la vérité qu'on veut prouver , est alors le sentiment profond dont on est rempli , & qu'on fait passer dans l'ame de l'auditeur. Il faut cependant avouer , selon l'idée la plus généralement reçue , que celui qui se borne à prouver & qui laisse l'auditeur convaincu , mais froid & tranquille , n'est point proprement éloquent , & n'est que disert. Voyez *DISERT*. C'est pour cette raison que les anciens ont défini l'éloquence *le talent de persuader* , & qu'ils ont distingué *persuader* de *convaincre* , le premier de ces mots ajoutant à l'autre l'idée d'un sentiment actif excité dans l'ame de l'auditeur , & joint à la conviction.

Cependant , qu'il me soit permis de le dire , il s'en faut beaucoup que la définition de l'éloquence , donnée par les

anciens , soit complète : l'éloquence ne se borne pas à la persuasion. Il y a dans toutes les langues une infinité de morceaux très-éloquens , qui ne prouvent & par conséquent ne persuadent rien , mais qui sont éloquens par cela seul qu'ils émeuvent puissamment celui qui les entend ou qui les lit. Il seroit inutile d'en rapporter des exemples.

Les modernes , en adoptant aveuglément la définition des anciens , ont eu bien moins de raison qu'eux. Les Grecs & les Romains , qui vivoient sous un gouvernement républicain , étoient continuellement occupés de grands intérêts publics : les orateurs appliquoient principalement à ces objets importans le talent de la parole ; & comme il s'agissoit toujours en ces occasions de remuer le peuple en le convainquant , ils appellerent *éloquence* le talent de persuader , en prenant pour le tout la partie la plus importante & la plus étendue. Cependant ils pouvoient se convaincre dans les ouvrages mêmes de leurs philosophes , par exemple , dans ceux de Platon & dans plusieurs autres , que l'éloquence étoit applicable à des matières purement spéculatives. L'éloquence des modernes est encore plus souvent appliquée à ces sortes de matières , parce que la plupart n'ont pas , comme les anciens , de grands intérêts publics à traiter : ils ont donc eu encore plus de tort que les anciens , lorsqu'ils ont borné l'éloquence à la persuasion.

J'ai appelé l'éloquence , *un talent* , & non pas *un art* , comme ont fait tant de rhéteurs ; car l'art s'acquiert par l'étude & l'exercice , & l'éloquence est un don de la nature. Les règles ne rendront jamais un ouvrage ou un discours éloquent ; elles servent seulement à empêcher que les endroits vraiment éloquens & dictés par la nature , ne soient défigurés & déparés par d'autres , fruits de la négligence ou du mauvais goût. Shakespeare a fait , sans le secours des règles , le monologue admirable d'Hamlet ; avec le secours des règles , il eût évité la scène barbare & dégoûtante des fossfoyeurs.

Ce que l'on conçoit bien , a dit Despréaux , *s'énonce clairement* : j'ajoute , ce

que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même, & les mots arrivent aussi aisément pour rendre une émotion vive, qu'une idée claire. Le soin froid & étudié que l'orateur se donneroit pour exprimer une pareille émotion, ne serviroit qu'à l'affaiblir en lui, à l'éteindre même, ou peut-être à prouver qu'il ne la ressentoit pas. En un mot, *sentez vivement, & dites tout ce que vous voudrez*, voilà toutes les règles de l'éloquence proprement dite. Qu'on interroge les écrivains de génie sur les plus beaux endroits de leurs ouvrages, ils avoueront que ces endroits sont presque toujours ceux qui leur ont le moins coûté, parce qu'ils ont été comme inspirés en les produisant. Prétendre que des préceptes froids & didactiques donneront le moyen d'être éloquent, c'est seulement prouver qu'on est incapable de l'être.

Mais comme pour être clair il ne faut pas concevoir à demi, il ne faut pas non plus sentir à demi pour être éloquent. Le sentiment dont l'orateur doit être rempli, est, comme je l'ai dit, un sentiment *profond*, fruit d'une sensibilité *rare* & *exquise*, & non cette émotion superficielle & passagère qu'il excite dans la plupart de ses auditeurs; émotion qui est plus extérieure qu'interne, qui a pour objet l'orateur même, plutôt que ce qu'il dit, & qui dans la multitude n'est souvent qu'une impression machinale & animale, produite par l'exemple ou par le ton qu'on lui a donné. L'émotion communiquée par l'orateur, bien-loin d'être dans l'auditeur une marque certaine de son impuissance à produire des choses semblables à ce qu'il admire, est au contraire d'autant plus réelle & d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent: pénétré au même degré que l'orateur, il auroit dit les mêmes choses: tant il est vrai que c'est dans le degré seul du sentiment que l'éloquence consiste. Je renvoie ceux qui en douteront encore, au paysan du Danube, s'ils sont capables de penser & de sentir; car je ne parle point aux autres.

Tout cela prouve suffisamment, ce me semble, qu'un orateur vivement & profondément pénétré de son objet, n'a pas besoin d'art pour en pénétrer les autres.

J'ajoute qu'il ne peut les en pénétrer, sans en être vivement pénétré lui-même. En vain objecteroit-on que plusieurs écrivains ont eu l'art d'inspirer par leurs ouvrages l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas: je répons que le sentiment qui fait aimer la vertu, les remplissoit au moment qu'ils en écrivoient; c'étoit en eux dans ce moment un sentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureusement passager. En vain objecteroit-on encore qu'on peut toucher sans être touché, comme on peut convaincre sans être convaincu. Premièrement, on ne peut *réellement* convaincre sans être convaincu soi-même: car la conviction *réelle* est la fuite de l'évidence; & on ne peut donner l'évidence aux autres, quand on ne l'a pas. En second lieu, on peut sans doute faire croire aux autres qu'ils voient clairement ce qu'ils ne voient point, c'est une espèce de fantôme qu'on leur présente à la place de la réalité; mais on ne peut les tromper sur leurs affections & sur leurs sentimens, on ne peut leur persuader qu'ils sont vivement pénétrés, s'ils ne le sont pas en effet: un auditeur qui se croit touché, l'est donc véritablement: on ne donne point ce qu'on n'a point; on ne peut donc vivement toucher les autres sans être touché vivement soi-même, soit par le sentiment, soit au moins par l'imagination, qui produit en ce moment le même effet.

Nul discours ne sera éloquent s'il n'éleve l'ame: l'éloquence pathétique a sans doute pour objet de toucher; mais j'en appelle aux ames sensibles, les mouvemens pathétiques sont toujours en elles accompagnés d'élévation. On peut donc dire qu'*éloquent* & *sublime* sont proprement la même chose; mais on a réservé le mot de *sublime* pour désigner particulièrement l'éloquence qui présente à l'auditeur de grands objets; & cet usage grammatical, dont quelques littérateurs pédans & bornés peuvent être la dupe, ne change rien à la vérité.

Il résulte de ces principes que l'on peut être éloquent dans quelque langue que ce soit, parce qu'il n'y a point de langue qui se refuse à l'expression vive d'un sentiment élevé & profond. Je ne fais par quelle raison un grand nombre d'écrivains

modernes nous parlent de l'éloquence des choses, comme s'il y avoit une éloquence des mots. L'éloquence n'est jamais que dans le sujet; & le caractère du sujet, ou plutôt du sentiment qu'il produit, passe de lui-même & nécessairement au discours. J'ajoute que plus le discours sera simple dans un grand sujet, plus il sera éloquent, parce qu'il représentera le sentiment avec plus de vérité. L'éloquence ne consiste donc point, comme tant d'auteurs l'ont dit d'après les anciens, à dire les choses grandes d'un style sublime, mais d'un style simple; car il n'y a point proprement de style sublime; c'est la chose qui doit l'être; & comment le style pourroit-il être sublime sans elle, ou plus qu'elle?

Aussi les morceaux vraiment sublimes sont toujours ceux qui se traduisent le plus aisément. *Que vous reste-t-il? moi..... Comment voulez-vous que je vous traite? en roi..... Qu'il mourût..... Dieu dit: que la lumière se fasse, & elle se fit.....* & tant d'autres morceaux sans nombre, seront toujours sublimes dans toutes les langues. L'expression pourra être plus ou moins vive, plus ou moins précise, selon le génie de la langue; mais la grandeur de l'idée subsistera toute entière. En un mot on peut être éloquent en quelque langue & en quelque style que ce soit, parce que l'élocution n'est que l'écorce de l'éloquence, avec laquelle il ne faut pas la confondre.

Mais, dira-t-on, si l'éloquence véritable & proprement dite a si peu besoin des règles de l'élocution, si elle ne doit avoir d'autre expression que celle qui est dictée par la nature, pourquoi donc les anciens dans leurs écrits sur l'éloquence ont-ils traité si à fond de l'élocution? Cette question mérite d'être approfondie.

L'éloquence ne consiste proprement que dans des traits vifs & rapides; son effet est d'ébranler vivement, & toute émotion s'affoiblit par la durée. L'éloquence ne peut donc régner que par intervalles dans un discours de quelque étendue, l'éclair part & la nue se referme. Mais si les ombres du tableau sont nécessaires, elles ne doivent pas être trop fortes; il faut sans doute & à l'orateur & à l'auditeur

dans ces endroits de repos, dans ces endroits l'auditeur doit respirer, non s'endormir, & c'est aux charmes tranquilles de l'élocution à le tenir dans cette situation douce & agréable. Ainsi (ce qui semblera paradoxique, sans en être moins vrai) les règles de l'élocution n'ont lieu à proprement parler, & ne sont vraiment nécessaires que pour les morceaux qui ne sont pas proprement éloquens, que l'orateur compose plus à froid, & où la nature a besoin de l'art. L'homme de génie ne doit craindre de tomber dans un style lâche, bas & rampant, que lorsqu'il n'est point soutenu par le sujet; c'est alors qu'il doit songer à l'élocution, & s'en occuper. Dans les autres cas, son élocution sera telle qu'elle doit être sans qu'il y pense. Les anciens, si je ne me trompe, ont senti cette vérité, & c'est pour cette raison qu'ils ont traité principalement de l'élocution dans leurs ouvrages sur l'art oratoire. D'ailleurs des trois parties de l'orateur, elle est presque la seule dont on puisse donner des préceptes directs, détaillés & positifs: l'invention n'a point de règles, ou n'en a que de vagues & d'insuffisantes; la disposition en a peu, & appartient plutôt à la logique qu'à la rhétorique. Un autre motif a porté les anciens rhéteurs à s'étendre beaucoup sur les règles de l'élocution: leur langue étoit une espèce de musique, susceptible d'une mélodie à laquelle le peuple même étoit très-sensible. Des préceptes sur ce sujet, étoient aussi nécessaires dans les traités des anciens sur l'éloquence, que le sont parmi nous les règles de la composition musicale dans un traité complet de musique. Il est vrai que ces sortes de règles ne donnent ni à l'orateur ni au musicien du talent & de l'oreille; mais elles sont propres à l'aider. Ouvrez le traité de Cicéron intitulé *Orator*, & dans lequel il s'est proposé de former ou plutôt de peindre un orateur parfait; vous verrez non-seulement que la partie de l'élocution est celle à laquelle il s'attache principalement, mais que de toutes les qualités de l'élocution, l'harmonie qui résulte du choix & de l'arrangement des mots, est celle dont il est le plus occupé. Il paroît même avoir regardé cet objet comme

très-essentiel dans des morceaux très-frappans par le fond des choses, & où la beauté de la pensée sembloit dispenser du soin d'arranger les mots. Je n'en citerai que cet exemple. « J'étois présent, dit Cicéron, lorsque C. Carbon s'écria dans une harangue au peuple : *O Marce Druse, patrem appello; tu dicere solebas, sacram esse rempublicam; quicumque eam violavissent, ab omnibus esse ei pœnas perfolutas; patris dictum sapiens, temeritas filii comprobavit; ce dichorée comprobavit*, ajoute Cicéron, excita par son harmonie un cri d'admiration dans toute l'assemblée. » Le morceau que nous venons de citer renferme une idée si noble & si belle, qu'il est assurément très-éloquent par lui-même, & je ne crains point de le traduire pour le prouver. *O Marcus Drusus (c'est au pere que je m'adresse,) tu avois coutume de dire que la patrie étoit un dépôt sacré; que tout citoyen qui l'avoit violé en avoit porté la peine; la témérité du fils a prouvé la sagesse des discours du pere*. Cependant Cicéron paroît ici encore plus occupé des mots que des choses. « Si l'orateur, dit-il, eût fini sa période ainsi, *comprobavit filii temeritas*, IL N'Y AUROIT PLUS RIEN; *JAM NIHIL ERIT.* » Voilà pour le dire en passant, de quoi ne se feroient pas doutés nos prétendus latinistes modernes, qui prononcent le latin aussi mal qu'ils le parlent. Mais cette preuve suffit pour faire voir combien les oreilles des anciens étoient délicates sur l'harmonie. La sensibilité que Cicéron témoigne ici sur la diction dans un morceau éloquent, ne contredit nullement ce que nous avons avancé plus haut, que l'éloquence du discours est le fruit de la nature & non pas de l'art. Il s'agit ici non de l'expression en elle-même, mais de l'harmonie des mots, qui est une chose purement artificielle, & mécanique; cela est si vrai que Cicéron en renversant la phrase pour en dénaturer l'harmonie, en conserve tous les termes. L'expression du sentiment est dictée par la nature & par le génie; c'est ensuite à l'oreille & à l'art à disposer les mots de la manière la plus harmonieuse. Il en est de l'orateur comme du musicien,

à qui le génie seul inspire le chant, & que l'oreille & l'art guident dans l'enchaînement des modulations.

Cette comparaison tirée de la musique; conduit à une autre idée qui ne paroît pas moins juste. La musique a besoin d'exécution, elle est muette & nulle sur le papier; de même l'éloquence sur le papier est presque toujours froide & sans vie; elle a besoin de l'action & du geste; ces deux qualités lui sont encore plus nécessaires que l'élocution; & ce n'est pas sans raison que Démosthène réduisoit à l'action toutes les parties de l'orateur. Nous ne pouvons lire sans être attendris les peroraisons touchantes de Cicéron, *pro Fonteio, pro Sextio, pro Plancio, pro Flacco, pro Sylla*; qu'on imagine la force qu'elles devoient avoir dans la bouche de ce grand homme: qu'on se représente Cicéron au milieu du barreau, animant par ses pleurs & par une voix touchante le discours le plus pathétique, tenant le fils de Flaccus entre ses bras, le présentant aux juges, & implorant pour lui l'humanité & les loix; on ne sera point surpris de ce qu'il nous rapporte lui-même, qu'il remplit en cette occasion le barreau de pleurs, de gémissemens & de sanglots. Quel effet n'eût point produit la peroraison *pro Milone*, prononcée par ce grand orateur!

L'action fait plus que d'animer le discours, elle peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théâtre, de grands intérêts, comme autrefois à Athenes & à Rome, & quelquefois aujourd'hui en Angleterre. C'est alors que l'éloquence, débarrassée de toute contrainte & de toutes regles, produit ses plus grands miracles. C'est alors qu'on éprouve la vérité de ce passage de Quintilien, *lib. VII, cap. x. Pectus est quod disertos facit, & vis mentis; ideoque imperitis quoque, si modo sunt aliquo affectu concitati, verba non desunt*. Ce passage d'un si grand maître serviroit à confirmer tout ce que nous avons dit dans cet article sur l'élocution considérée par rapport à l'éloquence, si des vérités aussi incontestables avoient besoin d'autorité.

Nous

Nous croyons qu'on nous saura gré à cette occasion, de fixer la vraie signification du mot *disertus* ; il ne répond certainement pas à ce que nous appellons en françois *disert* ; M. Diderot l'a très-bien prouvé au mot **DISERT**, par le passage même que nous venons de citer, & par la définition exacte de ce que nous entendons par *disert*. On peut y joindre ce passage d'Horace, *epist. I. vers. xix. Favcunai calices quem non fecere disertum!* qu'assurément on ne traduira point ainsi, *quel est celui que le vin n'a pas rendu disert!* *Disertus* chez les latins signifioit toujours ou presque toujours, ce que nous entendons par *éloquent*, c'est-à-dire, celui qui possède dans un souverain degré le talent de la parole, & qui par ce talent fait frapper, émouvoir, attendrir, intéresser, persuader. *Diserti est*, dit Cicéron dans ses dialogues *de oratore, lib. I. cap. lxxxj. ut oratione persuadere possit. Disertus est* donc celui qui a le talent de persuader par le discours, c'est-à-dire, qui possède ce que les anciens appelloient *eloquentia*. Ils appelloient *eloquens* celui qui joignoit à la qualité de *disertus* la connoissance de la philosophie & des loix ; ce qui formoit, selon eux, le parfait orateur. *Si idem homo*, dit à cette occasion M. Gesner dans son *Thesaurus linguæ latinæ, disertus est & doctus & sapiens, is demùm eloquens*. Dans le *I liv. de oratore*, Cicéron fait dire à Marc-Antoine l'orateur : *eloquentem vocavi, qui mirabilius & magnificentius augere possit atque ornare quæ vellet, OMNESQUE OMNIUM RE-*

orateurs éloquens, diserti, n'ont point réussi sans elle ; parce que, ajoute-t-il tout de suite, *eloquentia sine actione, nulla ; hæc autem sine eloquentiâ permagna est*. Il est évident que dans ce passage *disertus* répond à *eloquentia*. Il faut pourtant avouer que dans l'endroit déjà cité des dialogues sur l'orateur, où Cicéron fait parler Marc-Antoine, *disertus* semble avoir à-peu-près la même signification que *disert* en françois : *disertos*, dit Marc-Antoine, *me cognosse nonnullos scripsi, eloquentem adhuc neminem, quod eum stituebam disertum, qui posset satis acutè atque dilucidè apud mediocres homines, ex communi quâdam hominum opinione dicere ; eloquentem vero, qui mirabilius, &c.* comme ci-dessus. Cicéron cite au commencement de son *Orator*, ce même mot de l'orateur Marc-Antoine : *Marcus Antonius ... scripsit, disertos se vidisse multos* (dans le passage précédent il y a *nonnullos*, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer,) *eloquentem omnino neminem*. Mais il paroît par tout ce qui précède dans l'endroit cité, & que nous avons rapporté ci-dessus, que Cicéron dans cet endroit donne à *disertus* le sens marqué plus haut. Je crois donc qu'on ne traduiroit pas exactement ce dernier passage, en faisant dire à Marc-Antoine qu'il avoit vu bien des hommes diserts, & aucun d'éloquent ; mais qu'on doit traduire, *du moins en cet endroit*, qu'il avoit vu beaucoup d'hommes doués du talent de la parole, & aucun de l'éloquence parfaite, *OMNINO*. Dans le passage précédent au contraire, on peut traduire, que Marc-Antoine avoit vu quelques hommes *diserts*, & aucun d'éloquent. Au reste on doit être étonné que Cicéron dans le passage de l'*Orator* substitue *multos* à *nonnullos* qui se trouve dans l'autre passage, où il fait dire d'ailleurs à Marc-Antoine la même chose : il semble que *multos* seroit mieux dans le premier passage, & *nonnullos* dans le second ; car il y a beaucoup plus d'hommes diserts, c'est-à-dire, *diserti* dans le premier sens, qu'il n'y en a qu'on puisse appeller *diserti* dans le second ; or Marc-Antoine, suivant le premier passage, ne connoissoit qu'un petit nombre d'hommes

diserts, à plus forte raison n'en connoissoit-il qu'un très-petit nombre de la seconde espece. Pourquoi donc cette disparate dans les deux passages ? sans doute *multos* dans le second ne signifie pas un grand nombre absolument, mais seulement un grand nombre par opposition à *neminem*, c'est-à-dire, quelques-uns, ou *nonnullos*.

Après cette discussion sur le vrai sens du mot *disertus*, discussion qui nous paroit mériter l'attention des lecteurs, & qui appartient à l'article que nous traitons, donnons en peu de mots, d'après les grands maîtres & d'après nos propres réflexions, les principales regles de l'élocution oratoire.

La clarté, qui est la loi fondamentale du discours oratoire, & en général de quelque discours que ce soit, consiste non seulement à se faire entendre, mais à se faire entendre sans peine. On y parvient par deux moyens ; en mettant les idées chacune à sa place dans l'ordre naturel, & en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées seront exprimées facilement & nettement, en évitant les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes & accessoires à l'idée principale, les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse ; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude. Notre langue par le défaut de déclinaisons & de conjugaisons, par les équivoques fréquentes des *ils*, des *elles*, des *qui*, des *que*, des *son*, *sa*, *ses*, & de beaucoup d'autres mots, est plus sujette que les langues anciennes à l'ambiguïté des phrases & des tours. On doit donc y être fort attentif, en se permettant néanmoins (quoique rarement) les équivoques légères & purement grammaticales, lorsque le sens est clair d'ailleurs par lui-même, & lorsqu'on ne pourroit lever l'équivoque sans affoiblir la vivacité du discours. L'orateur peut même se permettre quelquefois la finesse des pensées & des tours, pourvu que ce soit avec sobriété & dans les sujets qui en sont susceptibles, ou qui l'autorisent, c'est-à-dire, qui ne demandent ni simplicité, ni élévation, ni véhémence : ce

tours fins & délicats échapperont sans doute au vulgaire, mais les gens d'esprit les saisiront & en sauront gré à l'orateur. En effet, pourquoi lui refuseroit-on la liberté de réserver certains endroits de son ouvrage aux gens d'esprit, c'est-à-dire, aux seules personnes dont il doit réellement ambitionner l'estime ?

Je n'ai rien à dire sur la correction, sinon qu'elle consiste à observer exactement les regles de la langue, mais non avec assez de scrupule, pour ne pas s'en affranchir lorsque la vivacité du discours l'exige. La correction & la clarté sont encore plus étroitement nécessaires dans un discours fait pour être lu, que dans un discours prononcé ; car dans ce dernier cas, une action vive, juste, animée, peut quelquefois aider à la clarté & sauver l'incorrection.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la clarté & de la correction grammaticales, qui appartiennent à la diction : il est aussi une clarté & une correction non moins essentielles, qui appartiennent au style, & qui consistent dans la propriété des termes. C'est principalement cette qualité qui distingue les grands écrivains d'avec ceux qui ne le sont pas : ceux-ci sont, pour ainsi dire, toujours à côté de l'idée qu'ils veulent présenter ; les autres la rendent & la font saisir avec justesse par une expression propre. De la propriété des termes naissent trois différentes qualités ; la précision dans les matières de discussion, l'élégance dans les sujets agréables, l'énergie dans les sujets grands ou pathétiques. *Voyez ces mots.*

La convenance du style avec le sujet, exige le choix & la propriété des termes ; elle dépend outre cela de la nature des idées que l'orateur emploie. Car, nous ne saurions trop le redire, il n'y a qu'une sorte de style, le style simple, c'est-à-dire celui qui rend les idées de la manière la moins détournée & la plus sensible. Si les anciens ont distingué trois styles, le simple, le sublime, & le tempéré ou l'orné, il ne l'ont fait qu'en égard aux différens objets que peut avoir le discours : le style qu'ils appelloient *simple*, est celui qui se borne à des idées simples & com-

munes ; le style sublime peint les idées grandes , & le style orné les idées riantes & agréables. En quoi consiste donc la convenance du style au sujet ? 1°. à n'employer que des idées propres au sujet , c'est-à-dire , simples dans un sujet simple , nobles dans un sujet élevé , riantes dans un sujet agréable : 2°. à n'employer que les termes les plus propres pour rendre chaque idée. Par ce moyen l'orateur fera précisément de niveau à son sujet , c'est-à-dire , ni au dessus ni au dessous , soit par les idées , soit par les expressions. C'est en quoi consiste la véritable éloquence , & même en général le vrai talent d'écrire , & non dans un style qui déguise par un vain coloris des idées communes. Ce style ressemble au faux bel esprit , qui n'est autre chose que l'art puérite & méprisable , de faire paroître les choses plus ingénieuses qu'elles ne sont.

De l'observation de ces regles résultera la noblesse du style oratoire ; car l'orateur ne devant jamais , ni traiter de sujets bas , ni présenter des idées basses , son style fera noble dès qu'il sera convenable à son sujet. La bassesse des idées & des sujets est à la vérité trop souvent arbitraire ; les anciens se donnoient à cet égard beaucoup plus de liberté que nous , qui , en bannissant de nos mœurs la délicatesse , l'avons portée à l'excès dans nos écrits & dans nos discours. Mais quelque arbitraires que puissent être nos principes sur la bassesse & sur la noblesse des sujets , il suffit que les idées de la nation soient fixées sur ce point , pour que l'orateur ne s'y trompe pas & pour qu'il s'y conforme. En vain le génie même s'efforceroit de braver à cet égard les opinions reçues ; l'orateur est l'homme du peuple , c'est à lui qu'il doit chercher à plaire ; & la première loi qu'il doit observer pour réussir , est de ne pas choquer la philosophie de la multitude , c'est-à-dire les préjugés.

Venons à l'harmonie , une des qualités qui constituent le plus essentiellement le discours oratoire. Le plaisir qui résulte de cette harmonie est-il purement arbitraire & d'habitude , comme l'ont prétendu quelques écrivains ? ou y entre-t-il tout à la fois de l'habitude & du réel ? ce dernier

sentiment est peut-être le mieux fondé. Car il en est de l'harmonie du discours , comme de l'harmonie poétique & de l'harmonie musicale. Tous les peuples ont une musique , le plaisir qui naît de la mélodie du chant a donc son fondement dans la nature : il y a d'ailleurs des traits de mélodie & d'harmonie qui plaisent indistinctement & du premier coup à toutes les nations ; il y a donc du réel dans le plaisir musical : mais il y a d'autres traits plus détournés ; & un style musical particulier à chaque peuple , qui demandent que l'oreille y soit plus ou moins accoutumée ; il entre donc dans ce plaisir de l'habitude. C'est ainsi , & d'après les mêmes principes , qu'il y a dans tous les arts un beau absolu , & un beau de convention ; un goût réel , & un goût arbitraire. On peut appuyer cette réflexion par une autre. Nous sentons dans les vers latins en les prononçant une espèce de cadence & de mélodie ; cependant nous prononçons très-mal le latin , nous estropions très-souvent la prosodie de cette langue , nous scandons même les vers à contresens , car nous scandons ainsi :

*Arma vi , rumque ca , no Tro , jœ qui ;
primus ab , oris ,*

en nous arrêtant sur des breves à quelques-uns des endroits marqués par des virgules , comme si ces breves étoient longues ; au lieu qu'on devroit scander :

*Ar , ma virum , que cano , Trojœ , qui
pri , mus ab o , ris ;*

car on doit s'arrêter sur les longues & passer sur les breves , comme on fait en musique sur des croches , en donnant à deux breves le même temps qu'à une longue. Cependant , malgré cette prononciation barbare , & ce renversement de la mélodie & de la mesure , l'harmonie des vers latins nous plaît , parce que d'un côté nous ne pouvons détruire entièrement celle que le poëte y a mise , & que de l'autre nous nous faisons une harmonie d'habitude. Nouvelle preuve du mélange de réel & d'arbitraire qui se trouve dans le plaisir produit par l'harmonie.

L'harmonie est sans doute l'ame de la poésie, & c'est pour cela que les traductions des poëtes ne doivent être qu'en vers ; car traduire un poëte en prose, c'est le dénaturer tout-à-fait, c'est à-peu-près comme si l'on vouloit traduire de la musique italienne en musique françoise. Mais si la poésie a son harmonie particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne ; les anciens l'avoient bien vu ; ils appelloient *ρυθμος* le nombre pour la prose, & *μέτρον* celui du vers. Quoique notre poésie & notre prose soient moins susceptibles de mélodie que ne l'étoient la prose & la poésie des anciens, cependant elles ont chacune une mélodie qui leur est propre ; peut-être même celle de la prose a-t-elle un avantage en ce qu'elle est moins monotone, & par conséquent moins fatigante ; la difficulté vaincue est le grand mérite de la poésie. Ne seroit-ce point pour cette raison qu'il est rare de lire, sans être fatigué, bien des vers de suite, & que le plaisir causé par cette lecture, diminue à mesure qu'on avance en âge ?

Quoi qu'il en soit, ce sont les poëtes qui ont formé les langues ; c'est aussi l'harmonie de la poésie, qui a fait naître celle de la prose : Malherbe faisoit parmi nous des odes harmonieuses, lorsque notre prose étoit encore barbare & grossière ; c'est à Balzac que nous avons l'obligation de lui avoir le premier donné de l'harmonie. « L'Eloquence, dit très-bien M. de » Voltaire, a tant de pouvoir sur les » hommes, qu'on admira Balzac de son » temps, pour avoir trouvé cette petite » partie de l'art ignorée & nécessaire, » qui consiste dans le choix harmonieux » des paroles, & même pour l'avoir souvent employée hors de sa place. » Isocrate, selon Cicéron, est le premier qui ait connu l'harmonie de la prose parmi les anciens. On ne remarque, dit encore Cicéron, aucune harmonie dans Hérodote, ni dans ses contemporains, ni dans ses prédécesseurs. L'orateur romain compare le style de Thucydide, à qui il ne manque rien que l'harmonie, au bouclier de Minerve par Phidias, qu'on auroit mis en pieces.

Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son & le nombre : le son consiste dans la qualité des mots ; & le nombre, dans leur arrangement. Ainsi l'harmonie du discours oratoire consiste à n'employer que des mots d'un son agréable & doux ; à éviter le concours des syllabes rudes, & celui des voyelles, sans affectation néanmoins (sur quoi voyez l'article ELISION ;) à ne pas mettre entre les membres des phrases trop d'inégalité, sur-tout à ne pas faire les derniers membres trop courts par rapport aux premiers ; à éviter également des périodes trop longues & les phrases trop courtes, ou, comme les appelle Cicéron, à demi écloses, le style qui fait perdre haleine, & celui qui force à chaque instant de la reprendre, & qui ressemble à une sorte de marquerie ; à savoir entremêler les périodes soutenues & arrondies, avec d'autres qui le soient moins & qui servent comme de repos à l'oreille. Cicéron blâme avec raison Théopompe, pour avoir porté jusqu'à l'excès le soin minutieux d'éviter le concours des voyelles ; c'est à l'usage, dit ce grand orateur, à procurer seul cet avantage sans qu'on le cherche avec fatigue. L'orateur exercé aperçoit d'un coup d'œil la succession la plus harmonieuse des mots, comme un bon lecteur voit d'un coup d'œil les syllabes qui précèdent & celles qui suivent.

Les anciens, dans leur prose, évitoient de laisser échapper des vers, parce que la mesure de leurs vers étoit extrêmement marquée ; le vers iambe étoit le seul qu'ils s'y permirent quelquefois, parce que ce vers avoit plus de licences qu'aucun autre, & une mesure moins invariable : nos vers, si on leur ôte la rime, sont à quelques égards dans le cas des vers iambes des anciens ; nous n'y avons attention qu'à la multitude des syllabes ; & non à la prosodie ; douze syllabes longues ou douze syllabes breves, douze syllabes réelles & physiques ou douze syllabes de convention & d'usage, sont également un de nos grands vers ; les vers françois sont donc moins choquans dans la prose françoise (quoiqu'ils ne doivent pas y être prodigués, ni même y être trop sensibles,) que

des vers latins ne l'étoient dans la prose latine. Il y a plus : on a remarqué que la prose la plus harmonieuse contient beaucoup de vers, qui, étant de différente mesure, & sans rime, donnent à la prose un des agrémens de la poésie, sans lui en donner le caractère, la monotonie, & l'uniformité. La prose de Moliere est toute pleine de vers. En voici un exemple tiré de la première scene du Sicilien :

*Chut, n'avancez pas davantage,
Et demeurez en cet endroit
Jusqu'à ce que je vous appelle.
Il fait noir comme dans un four,
Le ciel s'est habillé ce soir en scaramouche,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de son nez.
Sotte condition que celle d'un esclave !
De ne vivre jamais pour soi,
Et d'être toujours tout entier
Aux passions d'un maître ! &c.*

On peut remarquer en passant, que ce sont les vers de huit syllabes qui dominent dans ce morceau, & ce sont en effet ceux qui doivent le plus fréquemment se trouver dans une prose harmonieuse.

M. de la Motte, dans une des dissertations qu'il a écrites contre la poésie, a mis en prose une des scenes de Racine sans y faire d'autre changement que de renverser les mots qui forment les vers : *Arbate, on nous faisoit un rapport fidele. Rome triomphe en effet, & Mitridate est mort. Les Romains ont attaqué mon pere vers l'Euphrate, & trompé sa prudence ordinaire dans la nuit, &c.* Il observe que cette prose nous paroît beaucoup moins agréable que les vers qui expriment la même chose dans les mêmes termes ; & il en conclut que le plaisir qui naît de la mesure des vers, est un plaisir de convention & de préjugé, puisqu'à l'exception de cette mesure, rien n'a disparu du morceau cité. M. de la Motte ne faisoit pas attention, qu'outre la mesure du vers, l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots avoit aussi disparu, & que si Racine eût voulu écrire ce morceau en prose, il l'auroit écrit autrement, & choisi des mots dont l'arrangement auroit formé une harmonie plus agréable à l'oreille.

L'harmonie souffre quelquefois de la justesse & de l'arrangement logique des mots, & réciproquement : c'est alors à l'orateur à concilier, s'il est possible, l'une avec l'autre, ou à décider lui-même jusqu'à quel point il peut sacrifier l'harmonie à la justesse. La seule regle générale qu'on puisse donner sur ce sujet, c'est qu'on ne doit ni trop souvent sacrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une manière trop choquante. Le mépris de la justesse offensera la raison, & le mépris de l'harmonie blessera l'organe ; l'une est un juge sévère qui pardonne difficilement, & l'autre un juge orgueilleux qu'il faut ménager. La réunion de la justesse & de l'harmonie, portées l'une & l'autre au suprême degré, étoit peut-être le talent supérieur de Démosthène : ce sont vraisemblablement ces deux qualités qui dans les ouvrages de ce grand orateur, ont produit tant d'effet sur les Grecs, & même sur les Romains, tant que le grec a été une langue vivante & cultivée ; mais aujourd'hui, quelque satisfaction que ses harangues nous procurent encore par le fond des choses, il faut avouer, si on est de bonne foi, que la réputation de Démosthène est encore au-dessus du plaisir que nous fait sa lecture. L'intérêt vif que les Athéniens prenoient à l'objet de ces harangues, la déclamation sublime de Démosthène, sur laquelle il nous est resté le témoignage d'Eschine même son ennemi, enfin l'usage sans doute inimitable qu'il faisoit de sa langue pour la propriété des termes & pour le nombre oratoire, tout ce mérite est ou entièrement ou presque entièrement perdu pour nous. Les Athéniens, nation délicate & sensible avoient raison d'écouter Démosthène comme un prodige ; notre admiration, si elle étoit égale à la leur, ne seroit qu'un enthousiasme déplacé. L'estime raisonnée d'un philosophe honore plus les grands écrivains, que toute la prévention des pédans.

Ce que nous appelons ici *harmonie* dans le discours, devoit s'appeler plus proprement *mélodie* : car *mélodie* en notre langue est une suite de sons qui se succèdent agréablement ; & *harmonie* est le

plaisir qui résulte du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. Les anciens qui, selon les apparences, ne connoissoient point la musique à plusieurs parties, du moins au même degré que nous, appelloient *harmonia* ce que nous appellons *mélodie*. En transportant ce mot au style, nous avons conservé l'idée qu'ils y attachoient ; & en le transportant à la musique, nous lui en avons donné un autre. C'est ici une observation purement grammaticale, mais qui ne nous paroît pas inutile.

Cicéron, dans son traité intitulé *Orator*, fait consister une des principales qualités du style simple en ce que l'orateur s'y affranchit de la servitude du nombre, sa marche étant libre & sans contrainte, quoique sans écarts trop marqués. En effet, le plus ou le moins d'harmonie est peut-être ce qui distingue le plus réellement les différentes espèces de style.

Mais quelque harmonie qui se fasse sentir dans le discours, rien n'est plus opposé à l'éloquence qu'un style diffus, trainant, & lâche. Le style de l'orateur doit être ferré ; c'est par-là sur-tout qu'a excellé Démosthène. Or, en quoi consiste le style ferré ? à mettre, comme nous l'avons dit, chaque idée à sa véritable place, à ne point omettre d'idées intermédiaires trop difficiles à suppléer, à rendre enfin chaque idée par le terme propre : par ce moyen on évitera toute répétition & toute circonlocution, & le style aura le rare avantage d'être concis sans être fatigant, & développé sans être lâche. Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la brièveté, qu'en la cherchant ; on perd sa route en voulant prendre la plus longue. La manière la plus naturelle & la plus sûre d'arriver à un objet, c'est d'y aller par le plus court chemin, pourvu qu'on y aille en marchant, & non pas en sautant d'un lieu à un autre. On peut juger delà combien est opposée à l'éloquence véritable, cette loquacité si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu de choses avec tant de paroles. On prétend, il est vrai, que les mêmes moyens doivent être présentés différemment aux différens juges, & que par cette raison

on est obligé dans un plaidoyer de tourner de différens sens la même preuve. Mais ce verbiage prétendu nécessaire deviendra évidemment inutile, si on a soin de ranger les idées dans l'ordre convenable ; il résultera de leur disposition naturelle une lumière qui frappera infailliblement & également tous les esprits, parce que l'art de raisonner est un, & qu'il n'y a pas plus deux logiques que deux géométries. Le préjugé contraire est fondé en grande partie sur les fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans nos colleges ; on la fait consister à amplifier & à étendre une pensée ; on apprend aux jeunes gens à délayer leurs idées dans un déluge de périodes insipides, au lieu de leur apprendre à les resserrer sans obscurité. Ceux qui douteront que la concision puisse subsister avec l'éloquence, peuvent lire pour se désabuser les harangues de Tacite.

Il ne suffit pas au style de l'orateur d'être clair, correct, propre, précis, élégant, noble, convenable au sujet, harmonieux, vif, & ferré ; il faut encore qu'il soit facile, c'est-à-dire, que la gêne de la composition ne s'y laisse point appercevoir. Le style naturel, dit Pascal, nous enchante avec raison ; car on s'attendoit de trouver un auteur, & on trouve un homme. Le plaisir de l'auditeur ou du lecteur diminuera à mesure que le travail & la peine se feront sentir. Un des moyens de se préserver de ce défaut, c'est d'éviter ce style figuré, poétique, chargé d'ornemens, de métaphores, d'antitheses, & d'épithetes, qu'on appelle, je ne fais par quelle raison, *style académique*. Ce n'est assurément pas celui de l'académie Francoise ; il ne faut, pour s'en convaincre, que lire les ouvrages & les discours même des principaux membres qui la composent. C'est tout au plus le style de quelques académies de province, dont la multiplication excessive & ridicule est aussi funeste aux progrès du bon goût, que préjudiciable aux vrais intérêts de l'état ; depuis Pau jusqu'à Dunkerque, tout sera bientôt académie en France.

Ce style académique ou prétendu tel, est encore celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de plusieurs de ceux

qui ont quelque réputation ; n'ayan pas assez de génie pour présenter d'une manière frappante , & cependant naturelle , les vérités connues qu'ils doivent annoncer ; ils croient les orner par un style affecté & ridicule , qui fait ressembler leurs sermons , non à l'épanchement d'un cœur pénétré de ce qu'il doit inspirer aux autres , mais à une espece de représentation ennuyeuse & monotone , ou l'acteur s'applaudit sans être écouté. Ces fades harangueurs peuvent se convaincre par la lecture réfléchie des sermons du P. Massillon , sur-tout de ceux qu'on appelle le *petit carême* , combien la véritable éloquence de la chair est opposée à l'affectation du style : nous ne citerons ici que le sermon qui a pour titre de *l'humanité des grands* , modele le plus parfait que nous connoissions en ce genre ; discours plein de vérité , de simplicité & de noblesse , que les princes devroient lire sans cesse pour se former le cœur , & les orateurs chrétiens pour se former le goût.

L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poètes : accoutumés au style orné & figuré , ils le transportent comme malgré eux dans leur prose ; ou s'ils font des efforts pour l'en bannir , leur prose devient trainante & sans vie : aussi avons-nous très-peu de poètes qui aient bien écrit en prose. Les préfaces de Racine sont foiblement écrites ; celles de Corneille sont aussi excellentes pour le fond des choses , que défectueuses du côté du style ; la prose de Rousseau est dure , celle de Despréaux pesante , celle de la Fontaine insipide ; celle de la Motte est à la vérité facile & agréable , mais aussi la Motte ne tient pas le premier rang parmi les versificateurs. M. de Voltaire est presque le seul de nos grands poètes dont la prose soit du moins égale à ses vers ; cette supériorité dans deux genres si différens , quoique si voisins en apparence , est une des plus rares qualités de ce grand écrivain.

Telles sont les principales loix de l'éloquence oratoire. On trouvera sur ce sujet un plus grand détail dans les ouvrages de Cicéron , de Quintilien , &c. sur-tout dans l'ouvrage du premier de ces deux écrivains

qui a pour titre *orator* , & dans lequel il traite à fond du nombre & de l'harmonie du discours. Quoique ce qu'il en dit soit principalement relatif à la langue latine qui étoit la sienne , on peut néanmoins en tirer des regles générales d'harmonie pour toutes les langues.

Nous ne parlerons point ici des figures sur lesquelles tant de rhéteurs ont écrit des volumes : elles servent sans doute à rendre le discours plus animé ; mais si la nature ne les dicte , elles sont froides & insipides. Elles sont d'ailleurs presque aussi communes , même dans le discours ordinaire , que l'usage des mots , pris dans un sens figuré , est commun dans toutes les langues. Voyez LANGUE , DICTIONNAIRE , FIGURE , TROPE , ELOQUENCE. Tant pis pour tout orateur qui fait avec réflexion & avec dessein une métonymie , une catachrese , & d'autres figures semblables.

Sur les qualités du style en général dans toutes sortes d'ouvrages , voyez ELEGANCE , STYLE , GRACE , GOUT , &c.

Je finis cet article par une observation , qu'il me semble que la plupart des rhéteurs modernes n'ont point assez faite ; leurs ouvrages , calqués pour ainsi dire sur les livres de rhétorique des anciens , sont remplis de définitions , de préceptes , & de détails , nécessaires peut-être pour lire les anciens avec fruit , mais absolument inutiles , & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. « Dans cet art , comme dans » tous les autres , dit très-bien M. Freret » (*hist. de l'acad. des Belles-Lettres* , » tome XVIII , pag. 461 ,) il faut dis- » tinguer les beautés réelles , de celles » qui étant arbitraires dépendent des » mœurs , des coutumes , & du gouver- » nement d'une nation , quelquefois même » du caprice de la mode , dont l'empire » s'étend à tout , & a toujours été res- » pecté jusqu'à un certain point. » Du temps de la république romaine , où il y avoit peu de loix , & où les juges étoient souvent pris au hasard , il suffisoit presque toujours de les émouvoir , ou de les rendre favorables par quelque autre moyen ; dans notre barreau , il faut les convaincre.

Cicéron eût perdu à la Grand-Chambre la plupart des causes qu'il a gagnées, parce que ses cliens étoient coupables, ofons ajouter que plusieurs endroits de ses harangues qui plaisoient peut-être avec raison aux Romains, & que nos latinistes modernes admirent sans savoir pourquoi, ne seroient aujourd'hui que médiocrement goûtées. (O)

ELOGE, f. m. (*Belles Let.*) louange que l'on donne à quelque personne ou à quelque chose en considération de son excellence, de son rang ou de ses vertus, &c.

La vérité simple & exacte devroit être la base & l'ame de tous les *éloges*; ceux qui sont outrés & sans vraisemblance, font tort à celui qui les reçoit, & à celui qui les donne. Car tous les hommes se croient en droit jusqu'à un certain point, d'établir la réputation des autres, ou d'en décider; ils ne peuvent souffrir qu'un panégyriste s'en rende le maître, & en fasse pour ainsi dire une espèce de monopole; la louange les indispose, leur donne lieu de discuter les qualités prétendues de la personne qu'on loue, souvent de les contester, & de démentir l'orateur. (G)

Voyez au mot DICTIONNAIRE, les réflexions qui ont été faites sur les *éloges* qu'on peut donner dans les Dictionnaires historiques: ces réflexions s'appliquent à quelque *éloge* que ce puisse être. Bien pénétrés de leur importance & de leur vérité, les Editeurs de l'Encyclopédie déclarent qu'ils ne prétendent point adopter tous les *éloges* qui pourront y avoir été donnés par leurs collègues, soit à des gens de lettres, soit à d'autres, comme ils ne prétendent pas non plus adopter les critiques, ni en général les opinions avancées ou soutenues ailleurs que dans leurs propres articles. Tout est libre dans cet ouvrage, excepté la satire; mais par la raison que tout y est libre, chacun doit y répondre au public de ce qu'il avance, de ce qu'il blâme, & de ce qu'il loue. Voyez EDITEUR. C'est en partie pour cette raison que nous nous sommes fait la loi de nommer dorénavant nos collègues sans aucun *éloge*; la reconnaissance est sans doute un sentiment que nous leur devons, mais c'est au public à apprécier leur travail.

Qu'il nous soit permis à cette occasion de déplorer l'abus intolérable de panégyriques & de satyres, qui avilit aujourd'hui la république des Lettres. Quels ouvrages que ceux dont plusieurs de nos écrivains périodiques, ne rougissent pas de faire l'*éloge*? quelle ineptie, ou quelle bassesse? Que la postérité seroit surprise de voir les Voltaire & les Montesquieu déchirés dans la même page où l'écrivain le plus médiocre est célébré! mais heureusement la postérité ignorera ces louanges & ces invectives éphémères; & il semble que leurs auteurs l'aient prévu, tant ils ont eu peu de respect pour elle. Il est vrai qu'un écrivain satyrique, après avoir outragé les hommes célèbres pendant leur vie, croit réparer ses insultes par les *éloges* qu'il leur donne après leur mort; il ne s'aperçoit pas que ces *éloges* sont un nouvel outrage qu'il fait au mérite, & une nouvelle manière de se déshonorer lui-même. (O)

ELOGE, LOUANGE, synonymes. (*Gram.*) ces mots different à plusieurs égards l'un de l'autre. *Louange* au singulier & précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu; *éloge* au singulier & précédé de l'article, se prend dans un sens relatif. Ainsi on dit: *la louange* est quelquefois dangereuse; *l'éloge* de telle personne est juste, est outré, &c. *Louange* au singulier ne s'emploie guere, ce me semble, quand il est précédé du mot *une*; on dit un *éloge* plutôt qu'une *louange*: du moins *louange*, en ce cas, ne se dit guere que lorsqu'on loue quelqu'un d'une manière détournée & indirecte. Exemple: *Tel auteur a donné une louange bien fine à son ami*. Il semble aussi que lorsqu'il est question des hommes, *éloge* dise plus que *louange*, du moins en ce qu'il suppose plus de titres & de droits pour être loué; on dit de quelqu'un qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup & avec justice; & d'un autre qu'il a été accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué à l'excès ou sans raison. Au contraire en parlant de Dieu, *louange* signifie plus qu'*éloge*; car on dit les *louanges* de Dieu. *Eloge* se dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la louange de quelqu'un; *éloge funebre*, *éloge historique*, *éloge académique*. Enfin

ces mots different aussi par ceux auxquels on les joint : on dit *faire l'éloge* de quelqu'un , & *chanter les louanges* de Dieu. (O)

ELOGES ACADÉMIQUES , sont ceux qu'on prononce dans les académies & sociétés littéraires , à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Il y en a de deux sortes , d'oratoires & d'historiques. Ceux qu'on prononce dans l'académie françoise , sont de la premiere espece. Cette compagnie a imposé à tout nouvel académicien le devoir si noble & si juste de rendre à la mémoire de celui à qui il succede , les hommages qui lui sont dus. Cet objet est un de ceux que le récipiendaire doit remplir dans son discours de réception. Dans ce discours oratoire on se borne à louer en général les talens , l'esprit , & même , si on le juge à propos , les qualités du cœur de celui à qui l'on succede , sans entrer dans aucun détail sur les circonstances de sa vie. On ne doit rien dire de ses défauts ; du moins , si on les touche , ce doit être si légèrement , si adroitement & avec tant de finesse , qu'on les présente à l'auditeur ou au lecteur par un côté favorable. Au reste , il seroit peut-être à souhaiter que dans les réceptions à l'académie françoise , un seul des deux académiciens qui parlent , savoir le récipiendaire ou le directeur , se chargeât de l'*éloge* du défunt ; le directeur seroit moins exposé à répéter une partie de ce que le récipiendaire a dit , & le champ seroit par ce moyen un peu plus libre dans ces sortes de discours , dont la matiere n'est d'ailleurs que trop *donnée* : sans s'affranchir entièrement des *éloges* de justice & de devoir , on seroit plus à portée de traiter des sujets de littérature intéressans pour le public. Plusieurs académiciens , entr'autres M. de Voltaire , ont déjà donné cet exemple , qui paroît bien digne d'être suivi.

Les *éloges* historiques sont en usage dans nos académies des Sciences & des Belles-Lettres , & à leur exemple dans un grand nombre d'autres : c'est le secretaire qui en est chargé. Dans ces *éloges* on détaille toute la vie d'un académicien , depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; on doit néanmoins en retrancher les détails bas , pué-

riles , indignes enfin de la majesté d'un *éloge* philosophique.

Ces *éloges* étant historiques , sont proprement des mémoires pour servir à l'histoire des Lettres : la vérité doit donc en faire le caractère principal. On doit néanmoins l'adoucir , ou même la taire quelquefois , parce que c'est un *éloge* , & non une satire , que l'on doit faire ; mais il ne faut jamais la déguiser ni l'altérer.

Dans un *éloge* académique on a deux objets à peindre , la personne & l'auteur : l'un & l'autre se peindront par les faits. Les réflexions philosophiques doivent surtout être l'ame de ces sortes d'écrits ; elles seront tantôt mêlées au récit avec art & brièveté , tantôt rassemblées & développées dans des morceaux particuliers , où elles formeront comme des masses de lumière qui serviront à éclairer le reste. Ces réflexions séparées des faits , ou entre-mêlées avec eux , auront pour objet le caractère d'esprit de l'auteur , l'espece & le degré de ses talens , de ses lumières & de ses connoissances , le contraste ou l'accord de ses écrits & de ses mœurs , de son cœur & de son esprit , & sur-tout le caractère de ses ouvrages , leur degré de mérite , ce qu'ils renferment de neuf ou de singulier , le point de perfection où l'académicien avoit trouvé la matiere qu'il a traitée , & le point de perfection où il l'a laissée , en un mot , l'analyse raisonnée des écrits ; car c'est aux ouvrages qu'il faut principalement s'attacher dans un *éloge* académique : se borner à peindre la personne , même avec les couleurs les plus avantageuses , ce seroit faire une satire indirecte de l'auteur & de sa compagnie ; ce seroit supposer que l'académicien étoit sans talens , & qu'il n'a été reçu qu'à titre d'honnête homme : titre très-estimable pour la société , mais insuffisant pour une compagnie littéraire. Cependant comme il n'est pas sans exemple de voir adopter par les académies des hommes d'un talent très-foible , soit par faveur & malgré elles , soit autrement , c'est alors le devoir du secretaire de se rendre , pour ainsi dire , médiateur entre sa compagnie & le public , en palliant ou excusant l'indulgence de l'une sans manquer de respect à l'autre , & même à la vérité.

Pour cela il doit réunir avec choix & présenter sous un point de vue avantageux , ce qu'il peut y avoir de bon & d'utile dans les ouvrages de celui qu'il est obligé de louer. Mais si ces ouvrages ne fournissent absolument rien à dire , que faire alors ? Se taire. Et si par un malheur très-rare , la conduite a déshonoré les ouvrages , quel parti prendre ? Louer les ouvrages.

C'est apparemment par ces raisons que les académies des Sciences & des Belles-Lettres n'imposent point au secrétaire la loi rigoureuse de faire l'éloge de tous les académiciens : il seroit pourtant juste , & desirable même , que cette loi fût sévèrement établie ; il en résulteroit peut-être qu'on apporteroit dans le choix des sujets , une sévérité plus constante & plus continue : le secrétaire , & sa compagnie par contre-coup , seroient plus intéressés à ne-choisir que des hommes *louables*.

Concluons de ces réflexions , que le secrétaire d'une académie doit non seulement avoir une connoissance étendue des différentes matieres dont l'académie s'occupe , mais posséder encore le talent d'écrire perfectionné par l'étude des Belles-Lettres , la finesse de l'esprit , la facilité de saisir les objets & de les présenter , enfin l'éloquence même. Cette place est donc celle qu'il est le plus important de bien remplir , pour l'avantage & pour l'honneur d'un corps littéraire. L'académie des Sciences doit certainement à M. de Fontenelle une partie de la réputation dont elle jouit : sans l'art avec lequel ce célèbre écrivain a fait valoir la plupart des ouvrages de ses confreres , ces ouvrages , quoique excellens , ne seroient connus que des savans seuls , ils resteroient ignorés de ce qu'on appelle *le public* ; & la considération dont jouit l'académie des Sciences , seroit moins générale. Aussi peut-on dire de M. de Fontenelle , qu'il a rendu la place dont il s'agit très-dangereuse à occuper. Les difficultés en sont d'autant plus grandes , que le genre d'écrire de cet auteur célèbre est absolument à lui , & ne peut passer à un autre sans s'altérer ; c'est une liqueur qui ne doit point changer de vase ; il a eu , comme tous les grands écrivains , le style de sa pensée ; ce style original & simple

ne peut représenter agréablement & naturellement un autre esprit que le sien ; en cherchant à l'imiter (j'en appelle à l'expérience) , on ne lui ressemblera que par les petits défauts qu'on lui a reprochés , sans atteindre aux beautés réelles qui font oublier ces taches légères. Ainsi pour réussir après lui , s'il est possible , dans cette carrière épineuse , il faut nécessairement prendre un ton qui ne soit pas le sien : il faut de plus , ce qui n'est pas le moins difficile , accoutumer le public à ce ton , & lui persuader qu'on peut être digne de lui plaire , en se frayant une route différente de celle par laquelle il a coutume d'être conduit ; car malheureusement le public , semblable aux critiques subalternes , juge d'abord un peu trop par imitation ; il demande des choses nouvelles , & se révolte quand on lui en présente. Il est vrai qu'il y a cette différence entre le public & les critiques subalternes , que celui-là revient bientôt , & que ceux-ci s'opiniâtrent. (O)

ELGGE , (*Droit civil*) *elogium* , dans le droit écrit , signifie le *blâme* , & non pas la *louange* ; de sorte que ce mot , chez les jurisconsultes romains , déshonore ou du moins flétrit la probité & la réputation de celui qu'un testateur rappelle dans son testament avec *éloge*. Un pere , selon les loix romaines , doit ou instituer ses enfans dans une certaine somme , ou les déshériter nommément , à peine de nullité du testament. Dans ce dernier cas , la raison que le pere donne pour autoriser l'exhérédation de son enfant , est appelée *elogium* dans la jurisprudence romaine. Cicéron plaidant pour Cluentius , fait mention du testament de Cn. Egnatius , qui avoit déshérité son fils avec cet *éloge* (c'est-à-dire avec opprobre) , que son fils avoit pris de l'argent pour condamner Oppiniacus.

Ce seul passage peut suffire pour prouver l'usage que les jurisconsultes ont fait du mot *elogium* dans un sens contraire à sa signification naturelle ; mais les loix qui sont dans le Digeste & dans le Code , sous les titres *de liber. & posth. & de Carbon. edito* , ainsi que les déclamations de Quintilien , en fournissent une infinité d'autres

exemples. *Dictionn. de Richelet, dernière édition. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ELONGATION, *s. f. en Astronomie*, est la digression ou la distance dont une planète s'éloigne du Soleil par rapport à un œil placé sur la Terre, c'est-à-dire, l'arc ou angle apparent de la planète & du Soleil, vus l'un & l'autre de la Terre. *V. PLANETE.*

La plus grande distance d'une planète au soleil, s'appelle *sa plus grande élongation*, & elle varie par deux raisons; savoir, parce que la terre & la planète tournent l'une & l'autre, non dans des cercles, mais dans des ellipses. Cette variation est plus ou moins considérable, selon que les ellipses que les planètes décrivent, s'éloignent plus ou moins d'être des cercles; ainsi elle est moindre dans Vénus que dans Mercure, dont l'orbite est fort elliptique.

C'est sur-tout dans les mouvemens de Vénus & de Mercure qu'on a égard aux *élongations*. Mercure est dans sa plus grande *élongation*, lorsque la ligne menée de la Terre à Mercure, est tangente de l'orbite de cette planète; car il est facile de s'afflurer que l'arc compris entre le lieu de Mercure & le lieu du Soleil, c'est-à-dire l'angle compris entre les lignes menées de la Terre au Soleil & de la Terre à Mercure, est alors le plus grand qu'il est possible: il en est de même de Vénus. Or supposant que ces planètes, ainsi que la Terre, décrivent des cercles autour du Soleil, & qu'on connoisse le rapport des rayons de leurs orbites, il est facile de tirer delà l'angle de leur plus grande *élongation*; car cet angle pour Mercure est l'angle au sommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuse est la distance de la Terre au Soleil, & dont la base est la distance de Mercure au Soleil, ou le rayon de son orbite: & pour Vénus, c'est l'angle du sommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuse est la même que celle du précédent, & dont la base est le rayon de l'orbite de Vénus. On prend ici les triangles pour rectangles, quoiqu'ils ne le soient qu'à-peu-près, & que même ils s'en éloignent assez sensiblement pour Mercure. *V. les Instit. astronom.*

A l'exception de Vénus & de Mercure, l'*élongation* de toutes les autres planètes, par rapport au Soleil, peut aller jusqu'à 180^d; ce qui est évident, puisqu'elle est entre ces planètes & le Soleil.

La plus grande *élongation* de Vénus est de 45^d, & la plus grande *élongation* de Mercure de 30^d; c'est-à-dire, que la première de ces planètes ne s'éloigne jamais du Soleil de plus de 45^d, ou n'en est jamais vue plus distante que de ce nombre de degrés, & que l'autre ne s'en éloigne jamais plus que de 30^d; c'est ce qui fait que Mercure est si rarement visible, & qu'il se perd d'ordinaire dans la lumière du Soleil. *Voy. MERCURE & VÉNUS.*

Quelques auteurs se sont servi aussi du terme d'*élongation*, pour marquer la différence du mouvement entre deux planètes, l'une plus rapide, & l'autre plus lente, ou la quantité d'espace dont l'une devance l'autre.

Le mouvement de la lune par rapport au soleil, ou l'arc compris entre la lune & le soleil, s'appelle *l'éloignement de la lune au soleil*; cependant les astronomes modernes se servent presque toujours en ce cas du mot *distance*. *V. les art. LUNE & SOLEIL.* On dit aussi *élongation diurne*, *élongation horaire*, &c.

Angle d'élongation, ou *angle à la terre*, c'est la différence entre le vrai lieu du soleil & le lieu géocentrique d'une planète; tel est l'angle *ETR* (*Planches d'astron. fig. 26.*) compris entre le lieu *E* du soleil, & le lieu géocentrique *R* de la planète. *Voyez GÉOCENTRIQUE, &c. (O)*

ELONGATION, *terme de Chirurgie*; c'est l'allongement d'une partie, causé par le gonflement des cartilages qui encroûtent les têtes & les cavités des os, ou par un amas d'humeurs dans la cavité articulaire qui enchâsse la tête de l'os. L'*élongation* est une espèce de luxation imparfaite. M. Petit le chirurgien a parlé dans les *mémoires de l'académie royale des sciences*, d'une luxation qui se fait peu-à-peu, & long-temps après l'action de la cause externe. Cela arrive principalement lorsqu'à l'occasion d'un coup ou d'une chute, il y a eu une percussion dans la cavité, par la tête de l'os même. L'engorgement des cartilages est

un effet ordinaire de la contusion qu'ils ont soufferte. Il y a aussi des causes internes du déplacement de l'os. Hippocrate (*aphor. lx. sect. 6.*) dit qu'il arrive par le relâchement des ligamens à la suite des douleurs sciaticques; & il recommande l'application du caustere actuel, pour consumer l'humidité superflue qui abreuve les ligamens, afin de les rétablir dans leur ressort naturel. Le feu est un des meilleurs moyens que l'art puisse employer pour fortifier & corroborer les parties; mais c'est un remede extrême, auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir reconnu l'inutilité des douches, des fomentations, de l'application des sachets faits avec des médicamens qui peuvent avoir la vertu de remettre les parties dans leur état naturel. (Y)

ELOQUENCE, f. f. (*Belles-Lettres.*)

L'article suivant nous a été envoyé par M. de Voltaire, qui, en contribuant par son travail à la perfection de l'Encyclopédie, veut bien donner à tous les gens de Lettres citoyens, l'exemple du véritable intérêt qu'ils doivent prendre à cet ouvrage. Dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à ce sujet, il a la modestie de ne donner cet article que comme une simple esquisse; mais ce qui n'est regardé que comme une esquisse par un grand maître, est un tableau précieux pour les autres. Nous exposons donc au public cet excellent morceau, tel que nous l'avons reçu de son illustre auteur: y pourrions-nous toucher sans lui faire tort?

L'Eloquence, dit M. de Voltaire, est née avant les regles de la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému, voit les choses d'un autre oeil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide, & de métaphore: sans qu'il y prenne garde il anime tout, & fait passer dans ceux qui l'écoutent, une partie de son enthousiasme. Un philosophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures; que rien n'est plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *trapes*. Ainsi dans toutes les langues le cœur brûle, le cou-

rage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé: il se partage, il s'épuise: le sang se glace: la tête se renverse: on est enflé d'orgueil, éivré de vengeance. La nature se peint par-tout dans ces images fortes devenues ordinaires.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges & ses maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés; une forte passion, un danger pressant, appellent tout d'un coup l'imagination: ainsi un capitaine des premiers califes voyant fuir les Musulmans, s'écria: *Où courez-vous, ce n'est pas là que sont les ennemis. On vous a dit que le calife est tué: eh! qu'importe qu'il soit au nombre des vivans ou des morts, Dieu est vivant & vous regarde, marchez.*

La nature fait donc l'éloquence, & si on a dit que les poètes naissent & que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les loix, le génie des juges, & la méthode du temps.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. Tisias fut le premier qui recueillit les loix de l'éloquence dont la nature donne les premières regles.

Platon dit ensuite dans son *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poètes, la voix & les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir ensuite que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit dans tous les arts. Il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la *Rhétorique*; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, & qu'être éloquent, c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif, & le judiciaire. Dans le délibératif, il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent, à prendre un parti sur la guerre & sur la paix, sur l'administration publique, &c. dans le démonstratif, de faire

voir ce qui est digne de louange ou de blâme ; dans le judiciaire , de persuader , d'absoudre ou de condamner , &c. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions & des mœurs que tout orateur doit connoître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin il traite à fond de l'élocution sans laquelle tout languit ; il recommande les métaphores, pourvu qu'elles soient justes & nobles ; il exige sur-tout la convenance , la bienséance. Tous ses préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe , & la politesse d'un Athénien ; & en donnant les règles de l'éloquence , il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grece fut la seule contrée de la terre où l'on connaît alors les loix de l'éloquence , parce que c'étoit la seule où la véritable éloquence existât. L'art grossier étoit chez tous les hommes ; des traits sublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps : mais remuer les esprits de toute une nation polie , plaire , convaincre & toucher à la fois , cela ne fut donné qu'aux Grecs. Les Orientaux étoient presque tous esclaves : c'est un caractère de la servitude de tout exagérer ; ainsi l'éloquence asiatique fut monstrueuse ; l'Occident étoit barbare du temps d'Aristote.

L'éloquence véritable commença à se montrer dans Rome du temps des Gracques , & ne fut perfectionnée que du temps de Cicéron. Marc Antoine l'orateur , Hortensius , Curion , César , & plusieurs autres , furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république , ainsi que celle d'Athènes. L'éloquence sublime n'appartient , dit-on , qu'à la liberté ; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies , à étaler des raisons & des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité , craint les raisons , & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron , après avoir donné les exemples dans ses harangues , donna les préceptes dans son livre de l'Orateur ; il suit presque toute la méthode d'Aristote , & l'explique avec le style de Platon.

Il distingue le genre simple , le tempéré & le sublime. Rollin a suivi cette division dans son traité des études ; & ce que Cicéron ne dit pas , il prétend que le tempéré est une belle rivière ombragée de veres forêts des deux côtés ; le simple , une table servie proprement , dont tous les plats sont d'un goût excellent ; & dont on bannit tout raffinement ; que le sublime foudroie , & que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste.

Sans se mettre à cette table , & sans suivre ce foudre , ce fleuve & cette rivière , tout homme de bon sens voit que l'éloquence simple est celle qui a des choses simples à exposer , & que la clarté & l'élégance sont tout ce qui lui convient. Il n'est pas besoin d'avoir lu Aristote , Cicéron & Quintilien , pour sentir qu'un Avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen , est ridicule : c'étoit pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du XVII^e siècle ; on disoit avec emphase des choses triviales ; on pourroit compiler des volumes de ces exemples : mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat , homme d'esprit , qui voyant que son adversaire parloit de la guerre de Troye & du Scamandre , l'interrompt en disant , *la cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre , mais Michaut.*

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts traités dans une grande assemblée. On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739 , quand il s'agissoit de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de Démosthène & de Cicéron ont dicté plusieurs traits de ces discours ; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs & des Romains , parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ces discours d'appareil , de ces harangues publiques , de ces complimens étudiés , dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre , ainsi que les trois objets

de l'éloquence qu'Aristote considère, & le grand mérite de l'orateur est de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guère pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est réfugiée dans les oraisons funèbres où elle tient un peu de la poésie. Bossuet, & après lui Flechier, semblent avoir obéi à ce précepte de Platon, qui veut que l'élocution d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poète.

L'éloquence de la chaire avoit été presque barbare jusqu'au P. Bourdaloue; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglois ne vinrent qu'ensuite comme l'avoue Burnet, évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraison funèbre, ils évitèrent dans les sermons les traits véhéments qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Évangile, & ils se défirent de cette méthode des divisions recherchées que l'archevêque Fenelon condamne dans ses dialogues sur l'éloquence.

Quoique nos sermons roulent sur l'objet le plus important de l'homme, cependant il s'y trouve peu de ces morceaux frappans qui, comme les beaux endroits de Cicéron & de Démosthène, sont devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur fera pourtant bien aisé de trouver ici ce qui arriva la première fois que M. Mafillon, depuis évêque de Clermont, prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit, où un transport de saisissement s'empara de tout l'auditoire ; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation & de surprise fut si fort, qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau : le voici. « Je suppose que ce soit ici notre dernière heure » à tous ; que les cieux vont s'ouvrir sur nos têtes : que le temps est passé, & que l'éternité commence ; que Jésus-Christ va paroître pour nous juger selon nos œuvres, & que nous sommes tous ici pour attendre de lui l'arrêt de la vie ou de la

» mort éternelle : je vous le demande, » frappé de terreur comme vous, ne s'aparant point mon sort du vôtre, & me » mettant dans la même situation où nous » devons tous paroître un jour devant Dieu » notre juge : si J. C., dis-je, paroïsoit » dès-à présent pour faire la terrible séparation des justes & des pécheurs ; croyez-vous que le plus grand nombre fût sauvé ? » croyez-vous que le nombre des justes fût au moins égal à celui des pécheurs ? » croyez-vous que s'il faisoit maintenant la discussion des œuvres du grand nombre » qui est dans cette église, il trouvât seulement dix justes parmi nous ? en trouveroit-il un seul ? &c. » (Il y a eu plusieurs éditions différentes de ce discours, mais le fond est le même dans toutes.)

Cette figure la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même temps la plus à sa place, est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes & modernes ; & le reste du discours n'est pas indigne de cet endroit si saillant. De pareils chefs-d'œuvre sont très-rare, tout est d'ailleurs devenu lieu commun. Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles, seroient mieux de les apprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire (supposé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation), que de prêcher dans un style languissant des choses aussi rebattues qu'utiles.

On demande si l'éloquence est permise aux historiens ; celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens, dans leur exposition toujours nette & élégante, tantôt vive & pressée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraie & forte des mœurs générales & des principaux personnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paroissent point ajoutées. L'éloquence de Démosthène ne convient pas à Thucydide ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros qui ne la prononça jamais, n'est guère qu'un beau défaut.

Si pourtant ces licences pouvoient quelquefois se permettre ; voici une occasion où Mezeray dans sa grande histoire semble obtenir grace pour cette hardiesse approuvée chez les anciens ; il est égal à eux pour le

moins dans cet endroit : c'est au commencement du regne d'Henri IV, lorsque ce prince, avec très-peu de troupes, étoit pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, & qu'on lui conseilloit de se retirer en Angleterre. Mezeray s'éleve au dessus de lui-même en faisant parler ainsi le maréchal de Biron, qui d'ailleurs étoit un homme de génie, & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue.

« Quoi ! sire, on vous conseille de
 » monter sur mer, comme s'il n'y avoit
 » point d'autre moyen de conserver votre
 » royaume que de le quitter ? si vous n'étiez
 » pas en France, il faudroit percer au
 » travers de tous les hazards & de tous les
 » obstacles pour y venir : & maintenant que
 » vous y êtes, on voudroit que vous en
 » fortifiiez ? & vos amis seroient d'avis
 » que vous fissiez de votre bon gré ce que
 » le plus grand effort de vos ennemis ne
 » sauroit vous contraindre de faire ? En
 » l'état où vous êtes, sortir de France
 » seulement pour vingt-quatre heures,
 » c'est s'en bannir pour jamais. Le péril
 » au reste, n'est pas si grand qu'on vous
 » le dépeint ; ceux qui nous pensent en-
 » velopper, sont ou ceux-mêmes que nous
 » avons tenus enfermés si lâchement dans
 » Paris, ou gens qui ne valent pas mieux,
 » & qui auront plus d'affaires entre eux-
 » mêmes que contre nous. Enfin, Sire,
 » nous sommes en France, il nous y faut
 » enterrer : il s'agit d'un royaume, il faut
 » l'emporter ou y perdre la vie ; & quand
 » même il n'y auroit point d'autre sûreté
 » pour votre sacrée personne que la fuite,
 » je fais bien que vous aimeriez mieux
 » mille fois mourir de pié ferme, que de
 » vous sauver par ce moyen. Votre Ma-
 » jesté ne souffriroit jamais qu'on dise qu'un
 » cadet de la maison de Lorraine lui auroit
 » fait perdre terre ; encore moins qu'on la
 » vît mendier à la porte d'un prince étran-
 » ger. Non, non, Sire, il n'y a ni cou-
 » ronne ni honneur pour vous au delà de
 » la mer : si vous allez au devant du se-
 » cours d'Angleterre, il reculera ; si vous
 » vous présentez au port de la Rochelle
 » en homme qui se sauve, vous n'y trou-
 » verez que des reproches & du mépris.

» Je ne puis croire que vous deviez plutôt
 » fier votre personne à l'inconstance des
 » flots & à la merci de l'étranger, qu'à
 » tant de braves gentilshommes & tant
 » de vieux soldats qui sont prêts de lui
 » servir de remparts & de boucliers : & je
 » suis trop serviteur de votre majesté pour
 » lui dissimuler que si elle cherchoit sa sû-
 » reté ailleurs que dans leur vertu, ils
 » seroient obligés de chercher la leur dans
 » un autre parti que dans le sien. »

Ce discours fait un effet d'autant plus beau, que Mezeray met ici en effet dans la bouche du maréchal de Biron ce que Henri IV avoit dans le cœur.

Il y auroit encore bien des choses à dire sur l'éloquence, mais les livres n'en disent que trop ; & dans un siècle éclairé, le génie aidé des exemples en fait plus que n'en disent tous les maîtres. Voyez ELOCUTION.

M. de Marmontel va nous prouver que l'éloquence poétique est supérieure à l'éloquence oratoire.

ELOQUENCE POÉTIQUE, (*Belles lettres.*) Qui ne connoît pas le plaisir que nous avons à inspirer nos sentimens, à persuader nos opinions, à répandre nos lumières, à multiplier ainsi notre ame ? C'est un attrait qui, dans le moral, peut se comparer à celui de la reproduction physique, & peut-être l'un des premiers besoins de l'homme en société. La poésie, dont c'est là l'objet, a donc sa source dans la nature.

Quant aux moyens d'instruire & de persuader, ils sont les mêmes en philosophie, en éloquence, en poésie ; & ce n'est pas ici le lieu de les examiner.

Il y a cependant un procédé que la philosophie ne connoît pas ; que l'éloquence ne devoit pas connoître, & dans lequel la poésie excelle : c'est l'art de la séduction, l'art de frapper l'ame du côté sensible, de l'intéresser à croire ce qu'on veut lui persuader, & de lui inspirer pour le sentiment ou l'opinion qu'on lui propose, un penchant qui donne à la vraisemblance tout le poids de la vérité. On sent combien cette éloquence insinuante ou passionnée est essentielle à la poésie qui n'est que feinte & illusion. C'est peu de se répandre

dans le style poétique comme un feu élémentaire ; elle s'y rassemble quelquefois en un foyer lumineux & brûlant, dont elle écarte, comme autant de nuages, les ornemens qui l'obscurceroient, puissante de sa chaleur & brillante de sa lumière. Alors la poésie n'est que l'éloquence même dans toute sa force & avec tous ses artifices. Voyez dans l'*Illiade* la harangue de Priam aux piés d'Achille ; dans Ovide, celles d'Ajax & d'Ulysse ; celles des démons, dans les poëmes du Tasse & de Milton son imitateur ; dans Corneille, les scènes d'Auguste & de Cinna ; dans Racine, les discours du Burrhus & de Narcisse au jeune Néron ; dans la *Henriade*, la harangue de Potier aux états ; celle de Brutus au sénat, dans la tragédie de ce nom ; dans la *mort de César*, celle d'Antoine au peuple, &c. C'est tour à-tour le langage de Démosthène, de Cicéron, de Massillon, de Bossuet, à quelques hardiesses près, que la poésie autorise, & que l'éloquence elle-même se permet quelquefois.

Si l'on m'accuse de confondre ici les genres, que l'on me dise en quoi diffèrent l'éloquence de Burrhus parlant à Néron, dans la tragédie de Racine, & celle de Cicéron parlant à César dans la péroraison pour Ligarius ?

Toute la différence que je vois entre l'éloquence poétique & l'éloquence oratoire, c'est que l'une doit être l'élixir de l'autre. L'importance de la vérité rend l'auditeur patient ; au lieu que la fiction n'attache qu'autant qu'elle intéresse. L'éloquence du poète doit donc être plus animée, plus rapide, plus soutenue que celle de l'orateur. L'un est libre dans le choix, dans la forme de ses sujets, il les soumet à son génie ; l'autre est commandé par ses sujets mêmes, & son génie en est dépendant ; ainsi les détails épineux & languissans qu'on pardonne à l'orateur, seroient justement reprochés au poète.

L'éloquence du poète n'est donc que l'éloquence exquisite de l'orateur, appliquée à des sujets intéressans, féconds & dociles ; & les divers genres d'éloquence que les rhéteurs ont distingués, le délibératif, le démonstratif, le judiciaire, sont du ressort de l'art poétique comme de l'art oratoire.

Mais les poètes ont soin de choisir de grandes causes à discuter, de grands intérêts à débattre. Auguste doit-il abdiquer ou garder l'empire du monde ? Ptolémée doit-il accorder ou refuser un asyle à Pompée ; & s'il le reçoit, doit-il le défendre, doit-il le livrer à César vif ou mort ? Attila doit-il s'allier au roi des François ou à l'empereur des Romains, soutenir Rome chancelante sur le penchant de sa ruine, ou hâter les destins de l'empire François encore au berceau ; écouter la gloire ou l'ambition ? Voilà de quoi il s'agit dans les délibérations de Corneille. Si la scène d'Attila est foiblement traitée, au moins est-elle grandement conçue, & l'idée seule en auroit dû imposer à Boileau. La scène délibérative qui mérite le mieux d'être placée à côté de celles que je viens de citer, est l'exposition de Brutus : le sénat doit-il recevoir l'ambassadeur de Porserna, & en l'écoutant, doit-il traiter avec l'envoyé du protecteur des Tarquins : ou bien doit-il le refuser, & le renvoyer sans l'entendre ? Il n'est point de spectateur dont l'ame ne reste comme suspendue, tandis que de tels intérêts sont balancés, & discutés avec chaleur. Ce qui rend encore plus théâtrales ces sortes de délibérations, c'est lorsque la cause publique se joint à l'intérêt capital d'un personnage intéressant, dont le sort dépend de ce qu'on va résoudre ; car il faut bien se souvenir que l'intérêt individuel d'homme à homme, est le seul qui nous touche vivement. Les termes collectifs de peuple, d'armée, de république, ne nous présentent que des idées vagues. Rome, Carthage, la Grèce, la Phrygie, ne nous intéressent que par l'entremise des personnages dont le destin dépend de leur. C'étoit une belle chose, dans *Inès*, que la scène où l'on délibère si Alphonse doit punir ou pardonner la révolte de son fils ; mais il falloit à ce jugement terrible un appareil imposant, & sur-tout dans les opinions un caractère majestueux & sombre, qui inspirât la crainte des loix & la pitié pour l'ame d'un pere. Cette scène, j'ose le dire, étoit au dessus des forces de la Motte : c'étoit à celui qui a peint l'ame d'Alvarez & l'ame

de Brutus, de traiter cette situation qui, faute d'éloquence & de dignité, n'est ni touchante ni vraisemblable.

On a voulu, je ne fais pourquoi, distinguer en poésie le discours prémédité d'avec celui qui n'est pas censé l'être : l'expression n'a sa vraisemblance que lorsqu'elle est telle que la nature doit l'inspirer dans le moment. Toute la théorie de l'éloquence poétique se réduit donc à bien savoir quel est celui qui parle, quels sont ceux qui l'écoutent, ce qu'on veut que l'un persuade aux autres, & de régler sur ces rapports le langage qu'on lui fait tenir.

Mais quelquefois aussi celui qui parle ne veut que répandre & soulager son cœur. Par exemple, lorsqu'Andromaque fait à Céphise le tableau du massacre de Troie, ou qu'elle lui retrace les adieux d'Hector, son dessein n'est pas de l'instruire, de la persuader, de l'émouvoir : elle n'attend, ne veut rien d'elle. C'est un cœur déchiré qui gémit, & qui, trop plein de sa douleur, ne demande qu'à l'épancher. Rien de plus naturel, rien de plus favorable au développement des passions. Il est un degré où elles sont muettes, mais avant de parvenir à cet excès de sensibilité qui touche à l'insensibilité même, plus on est ému, moins on peut se suffire ; & si l'on n'a pas un ami fidèle & sensible à qui se livrer, on espère en trouver un jour parmi les hommes ; on grave ses peines ou ses plaisirs sur les arbres, sur les rochers ; on les confie dans ses écrits aux siècles qui sont à naître, & qui les liront quand on ne sera plus : ainsi par une illusion vaine, mais consolante, on se survit à soi-même, & l'on jouit en idée de l'intérêt qu'on inspirera : c'est-là ce qui fonde la vraisemblance de tous les genres de poésie où l'âme, par un mouvement spontanée, dépose ses sentimens les plus cachés, ses affections les plus intimes : c'est-là surtout que les mœurs sont naïvement exprimées ; car dans toutes les autres scènes la nature est gênée, & peut se déguiser.

Plus la passion tient de la faiblesse, plus elle est facile à se répandre au dehors : l'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition ; celles-ci supposent dans l'âme une force qui sert à les renfermer.

Tome XII.

Achille indigné contre Agamemnon ; se retire seul sur le rivage de la mer : s'il avoit aimé Briséis, il auroit eu besoin de Patrocle. Aussi l'épique, qui n'est autre chose que le développement de l'âme, préfère-t-elle l'amour à des sentimens plus sérieux & plus profonds ; aussi nos poètes qui ont mis au théâtre cette passion, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'elle excite, une source intarissable de la plus belle poésie. Dans combien de sens opposés le seul Racine n'a-t-il pas vu les plis & les replis du cœur d'une amante ! avec combien de passions diverses il a mêlé celle de l'amour ! C'est sur-tout dans ces confidences intimes qu'il a eu l'art de ménager, c'est-là, dis-je, qu'il expose ou prépare l'effet touchant des situations, & qu'il établit sur les mœurs la vraisemblance de la fable. Sans les trois scènes de Phèdre avec Œnone, ce rôle qui nous attendrit jusqu'aux larmes, eût été révoltant pour nous. Qu'on se rappelle seulement ces vers :

Je me connois, je fais toutes mes perfidies,

Œnone, & ne suis point de ces femmes hardies,

Qui goûtant dans le crime une tranquille paix,

Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

Je connois mes fureurs, je les rappelle toutes ;

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes

Vont prendre la parole, & prêts à m'accuser,

Attendent mon époux pour le désabuser.

C'est-là de la vraie éloquence ; c'est-là ce qui gagne les esprits en faveur du coupable odieux à lui-même, & tourmenté par ses remords. La fureur jalouse de Phèdre, la comparaison qu'elle fait du bonheur d'Hypolite & de son amante avec les maux qu'elle-même a soufferts :

Ils suivoient sans remords, leur penchant amoureux.

Tous les jours se levoient clairs & serrens pour eux ;

Y

*Et moi, triste rebut de la nature entiere,
Je me cachois au jour, je fuyois la
lumiere.*

*La mort est le seul dieu que j'osois
implorer.*

& delà son égarement & son désespoir rendent naturel & supportable le silence qu'elle a gardée sur l'innocence d'Hypolite : mais il n'en falloit pas moins pour obtenir grace ; & la fable d'Euripide, sans l'art de Racine, n'étoit pas digne du théâtre françois. On a reproché à notre scene tragique d'avoir trop de discours & trop peu d'action : ce reproche bien entendu peut être juste. Nos poètes se sont engagés quelquefois dans des analyses de sentimens aussi froides que superflues ; mais si le cœur ne s'épanche que parce qu'il est trop plein de sa passion, & lorsque la violence de ses mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effusion n'en fera jamais ni froide, ni languissante. La passion porte avec elle dans ses mouvemens tumultueux, de quoi varier ceux du style ; & si le poète est bien pénétré de ses situations, s'il se laisse guider par la nature, au lieu de vouloir la conduire à son gré, il placera ces mouvemens où la nature les sollicite ; & laissant couler le sentiment à pleine source, il en fera prévenir à propos l'épuisement & la langueur.

Les réflexions, les affections de l'ame qui servent d'alimens à cette espece de pathétique, peuvent se combiner, se varier à l'infini. Cependant comme elles ont pour base un caractère & une situation donnée, le poète, en méditant sur les sentimens qu'il veut développer, peut y observer quelque méthode, & dans les circonstances les plus marquées, se donner quelques points d'appui. Je suppose, par exemple, Ariane exhalant sa douleur sur l'infidélité de Thésée : quel est celui qu'elle aime, à quel excès elle l'a aimé, ce qu'elle a fait pour lui, le prix qu'elle en reçoit, quels sermens il trahit, quelle amante il abandonne, en quels lieux, dans quel moment, en quel état il la laisse, quel étoit son bonheur sans lui, dans quel malheur il l'a plongée, & de quel supplice il punit tant d'amour & tant de bienfaits :

voilà ce qui se présente au premier coup d'œil. Que le poète se plonge dans l'illusion ; à mesure que son ame s'échauffera, tous ces genres de sentiment vont se développer d'eux-mêmes.

Comme c'est-là sur-tout que se manifestent les affections de l'ame, & que les traits les plus déliés, les nuances les plus délicates des caracteres se font sentir ; cette sorte de scene exige & suppose une profonde étude des mœurs. Les commençans ne demandent pas mieux que de s'épargner cette étude ; & l'exemple du théâtre anglois, encore barbare auprès du nôtre, leur fait donner tout aux mouvemens, aux tableaux & aux situations, c'est-à-dire, au squelette de la tragédie. Ainsi, pour éviter la langueur & la mollesse qu'on nous reproche, on tombe dans un excès contraire, la sécheresse & la dureté. Il est plus facile de sentir que d'indiquer précisément quel est, entre ces deux excès, le milieu que l'on devrait prendre ; mais on le trouvera sans peine, si, renonçant à la folle vanité de briller par les détails, l'on se pénètre au fond du sentiment que l'on exprime, & si l'on s'abandonne à la nature, qui n'en dit ni trop ni trop peu. Mais l'éloquence poétique n'est jamais plus animée, plus véhémente, plus rapide que dans les momens où les intérêts, les sentimens, les passions se combattent.

V. DIALOGUE. (M. MARMONTEL.)

ELOQUENT, adj. (*Belles-Lettres.*)

On appelle ainsi ce qui persuade, touche, émeut, élève l'ame : on dit un auteur *éloquent*, un discours *éloquent*, un geste *éloquent*. Voyez aux mots ELOCUTION & ELOQUENCE, les qualités que doit avoir un discours *éloquent*. (O)

ELOSSITES, (*Hist. nat.*) pierre dont on ne nous dit rien, sinon qu'en la portant on se guérit des douleurs de tête ; c'est à Ludovico Dolce que l'on est redevable de ce détail.

ELPHIN, (*Géog. mod.*) ville du comté de Roscommon, en Irlande. *Long.* 19, 20 ; *lat.* 53, 56.

ELRICH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe ; & dans le comté de Hohnstein, sur la riviere de Zorge, au pié du Hartz : c'est la capitale

de la seigneurie de Klettenberg, appartenante au roi de Prusse, & le siege d'une surintendance ecclésiastique: il y a des manufactures en divers genres. (D. G.)

ELSECAITES. *Voyez* ELCESAÏTES.

ELSTER, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de haute-Saxe, en Allemagne, elle est située au confluent de l'Elster & de l'Elbe. *Long.* 31, 20; *lat.* 51, 28.

ELTEMAN, (*Geogr. mod.*) ville de Franconie, en Allemagne; elle est située sur le Mein. *Long.* 28, 21; *lat.* 49, 58.

ELU, adj. *electus*, choisi, en *Théologie*, & sur-tout dans l'*Ecriture-Sainte*, se dit des saints & des prédestinés: en ce sens les *élus* sont ceux que Dieu a choisis, ou antécédemment ou conséquemment à leurs mérites, pour leur accorder la gloire éternelle. *Voyez* PRÉDESTINATION.

Dieu, qui a prédestiné les *élus* à la gloire, les a aussi prédestinés à la grace & à la persévérance, qui sont les moyens pour parvenir à la gloire.

Dans un sens plus général, les apôtres ont donné aux premiers chrétiens le nom d'*élus*, parce qu'ils avoient reçu la grace de la vocation au Christianisme. *Voyez* VOCATION. *Chambers.* (G)

ELU, adj. (*Jurispr.*) est celui qui est choisi pour remplir quelque place, ou pour recueillir une succession.

Celui qui achete pour autrui, déclare que c'est pour son ami *élu* ou à élire. *Voyez* ELECTION EN AMI.

ELUS SUR LE FAIT DE L'AIDE, étoient ceux qui étoient choisis par les états, pour asséoir & faire lever les aides & autres subsides accordés au roi par les états. *Voyez* ci-devant ELECTION.

ELU CLERC. *Voyez* ci-après ELU DU CLERGÉ.

ELU DU CLERGÉ ou POUR LE CLERGÉ, étoit une personne choisie par le clergé de France, dans son ordre, pour asséoir & faire lever sur tous les membres du clergé, la part que chacun d'eux devoit supporter des aides & autres subventions que le clergé payoit au roi dans les besoins extraordinaires de l'état, de même que la noblesse & le peuple. *Voyez* ce qui en est dit ci-devant au mot ELECTION, & ce qui sera dit au mot ETATS,

ELU, ou *Conseiller d'une élection*, est un des juges qui font la fonction de conseiller dans les tribunaux appellés *élections*. On donne aussi quelquefois le nom d'*élus* à tous les officiers de ces tribunaux, c'est-à-dire au président, lieutenant & assesseur, de même qu'aux conseillers. *Voyez* ci-devant ELECTION.

ELUS CONSEILLERS DE LA MARÉE. *Voyez* ELU DE LA MARÉE.

ELUS CONSEILLERS DE VILLE: ils sont nommés *élus* dans des privilèges de Mâcon, accordés par Philippe de Valois en février 1346; ils sont aussi ailleurs nommés *prud'hommes* & *élus*.

ELUS DES DÉCIMES, étoient les mêmes que les *élus* du clergé, ils faisoient l'assiette & répartition des décimes & autres subventions payées par le clergé. *Voy.* DÉCIMES & ELECTIONS.

ELU ECCLÉSIASTIQUE, étoit celui qui étoit choisi par le clergé. *Voyez* ci-devant ELU DU CLERGÉ.

ELUS ou ECHEVINS, ces termes étoient autrefois synonymes en quelques provinces.

ELUS DES ELECTIONS. *Voy.* ELECTIONS.

ELUS DES ETATS, c'est-à-dire, ceux qui sont *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, pour faire l'assiette & répartition des impositions que le pays doit porter. *Voyez* ELECTIONS & ETATS.

ELUS SUR LE FAIT DES FINANCES DES AIDES, étoient les mêmes que les *élus* sur le fait de l'aide.

ELUS SUR LE FAIT DES GABELLES: on donnoit quelquefois ce nom aux premiers préposés qui furent établis pour avoir l'intendance de la gabelle du sel, parce qu'ils étoient mis par élection des trois états, de même que les *élus* des aides & des tailles: on les appella depuis *grenetiers-contrôleurs de la gabelle*, &c. ou *officiers des greniers à sel*.

ELUS GÉNÉRAUX; on donnoit quelquefois ce nom à ceux qui étoient *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, ou aux généraux des aides qui étoient *élus* par les trois états; dans les derniers temps on donnoit ce nom aux

élus de chaque diocèse, pour les distinguer des *élus* particuliers qu'ils commettent dans chaque ville. *Voyez* ELECTION.

ELUS SUR LE FAIT DE LA GUERRE ; dans quelques ordonnances ils sont ainsi appelés par abréviation de ces termes *élus* sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

ELUS SUR LE FAIT DE L'IMPOSITION FORAINE, étoient les personnes *élues* par les états, qui faisoient l'affiette & levée de l'imposition foraine. Il en est parlé dans un règlement de Charles V, du 13 juillet 1376, & dans des lettres du 15 novembre 1378. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES JUIFS, étoient une ou deux personnes que les Juifs demeurans en France, choissoient entr'eux, suivant la permission que le roi Jean leur en avoit donnée au mois de Mars 1360, pour ordonner faire asséoir & imposer tailles ou *cueillettes*, comme bon leur sembleroit, pour fournir à leurs dépenses communes.

ELUS LAÏCS, étoient ceux qui étoient choisis par la noblesse & par le tiers état, pour ordonner de l'affiette & levée des aides & autres impositions avec l'*élu* du clergé. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DE LA MARÉE ou CONSEILLERS ; c'est ainsi que le conseil des marchands forains de marée est qualifié dans les anciennes ordonnances, notamment dans des lettres de Charles V, du 20 juin 1369 ; c'étoient eux qui mettoient par élection les vendeurs de marée. *Voyez* le *tr. de la Police* de la Mare, *tome III, liv. V, ch. v.*

ELUS DE MER. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE.

ELUS DES METIERS, c'étoient les jurés de chaque métier, que l'on appelloit ainsi dans quelques villes, comme à Tournay, où il y en avoit trois dans chaque métier ; il en est parlé dans des lettres de Charles V, du 7 février 1365.

ELUS SUR LE FAIT DES MONNOIES, furent établis en conséquence d'une ordonnance du roi Jean, du 28 décembre 1355 ; ils étoient différens de ceux qui furent établis pour les aides par la même ordonnance.

ELUS SUR LE FAIT DES OCTROIS ou

TAILLES DES VILLES. *Voyez* ce qui en est dit ci-devant au mot ELECTION, à l'occasion de l'ordonnance du mois de mars 1331, pour la ville de Laon.

ELUS PARTICULIERS, étoient d'abord les lieutenans ou commis des *élus* de chaque diocèse, ils furent ensuite érigés en titre d'office : mais ces *élus particuliers* ont été réunis aux *élus généraux*. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES POISSONNIERS DE LA MARÉE FRAICHE, c'est le titre que l'on donnoit en 1551 aux *élus* des marchands de marée. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE, & la Mare, à l'endroit cité.

ELU DE LA PROVINCE, étoit une personne choisie par une province, pour ordonner de l'affiette & levée des tailles. *Voy.* ce qui en est dit au mot ELECTION.

ELUS ou PRUD'HOMMES, ces termes étoient autrefois souvent conjoints & synonymes, pour désigner des échevins ou conseillers de ville, des *élus* ou députés sur le fait des aides ou autres impositions des jurés de chaque métier.

ELUS SUR LE FAIT DES SUBSIDES : quelques ordonnances donnent ce titre à ceux qui étoient *élus* par les états pour faire asséoir & lever les aides, tailles & autres subsides. *Voyez* les lettres de Charles V, du 2 septembre 1370, ordonnances de la troisième race.

ELUS POUR LES TAILLES, étoient les personnes choisies par les états en conséquence de l'ordonnance de S. Louis pour faire asséoir & lever la taille. *Voy.* ELECTIONS.

ELUS POUR LES TAILLES DES VILLES ou POUR LES OCTROIS. *Voyez* au mot ELECTIONS ce qui en est dit à l'occasion de l'ordonnance du mois de mars 1331, pour la ville de Laon. (A)

ELVAS, (*Géogr. mod.*) ville de l'Alentejo, en Portugal : elle est située sur une montagne, proche de la Guadiana. *Long.* 11, 16 ; *lat.* 38, 44.

ELUL, *s. m.* (*Hist. anc.*) mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'août. Il n'a que vingt-neuf jours. C'est le douzième mois de l'année civile, & le sixième de l'année sainte.

Le septième ou le neuvième de ce mois,

les Juifs jeûnent en mémoire de ce qui arriva après le retour de ceux qui étoient allés considérer la terre promise.

Le vingt-deuxieme de ce mois se fait la fête de la xylophorie, dans laquelle on portoit le bois au temple. Selden prétend qu'on la célébroit le dix-huitieme du mois ab. *Voyez AB & XYLOPHORIE.*

Le vingt-sixieme du mois *élul*, les Juifs font mémoire de la dédicace des murs de Jérusalem par Nehemie. *Dictionnaire de la Bible. (G)*

ELUTRIATION, (*Chymie.*) opération mécanique, employée en Chymie, qui consiste à agiter dans un grand volume d'eau, un amas de petits corps solides non solubles dans l'eau, afin de séparer par ce moyen les parties les plus lourdes, qui gagnent les premieres le fond de l'eau, des plus légères qui restent suspendues pendant quelque temps dans ce fluide. Cette opération est sur-tout usitée en Métallurgie, & elle est plus connue sous le nom de *lavage*. *Voyez LAVAGE.*

On emploie quelquefois l'*élutriation* en pharmacie; elle fait partie de la pulvérisation à l'eau. *Voyez PULVÉRISATION A L'EAU*, sous le mot *PULVÉRISATION. (b)*

ELWANGEN, (*Géogr. mod.*) ville de la Suabe, en Allemagne; elle est située sur le Jart. *Long. 28, 53; lat. 49, 2.*

ELY, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Cambridge, en Angleterre; elle est située sur l'ouft. *Long. 17, 35; lat. 52, 20.*

ELYERYSUM ou **IMMORTELLE**. *Voyez IMMORTELLE.*

ELYME, (*Musique inst. des anc.*) Athénée pense que la flûte appelée *élyme*, n'étoit autre que la flûte phrygienne. Il rapporte encore que l'*élyme* inventée par les Phrygiens, suivant Juba, avoit été surnommée *sajtale* à cause de sa grosseur, semblable à celle de sajtales des Laciens. *Voyez SAJTALE.* On trouve aussi dans le *Traité de Tibiis Veter.* par Bartholin, qu'Hesychius appelle *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

On appelloit encore *flûte bérécyntienne* l'*élyme*, en supposant que ce soit la même que la phrygienne, à cause de Bérécyntie, mont & ville de Phrygie; & comme

l'on y ajoutoit au bas une corne, *voyez FLUTE*, (*Musiq. inst. des anc.*) les Grecs l'appelloient encore *keras*, & *keraulas* ceux qui en jouoient. Peut-être pourtant le *keras* étoit un autre instrument. *Voyez KEREU*, (*Musiq. inst. des Hébreux.*)

Au reste, Pollux nous apprend que l'on faisoit l'*élyme* de buis. (*F. D. C.*)

ELYSÉES (**CHAMPS**), *Mythol.* en latin *elysium*, *elysii*, *elysii campi* (que Virgile caractérise si bien en deux mois, quand il les appelle *locos lætos*, *sedesque beatas*) étoient selon la théologie païenne, un lieu dans les enfers, plein de campagnes admirables, de prairies charmantes, & de bois délicieux, qui faisoient la demeure des gens de bien après leur mort. Orphée, Hercule, Enée, eurent le bonheur pendant leur vie, de voir une fois ce beau séjour.

A la droite du Tartare, disent les Poètes, se trouve un chemin qui conduit aux *champs élysées*, dans ces îles fortunées, où les ames de ceux qui ont bien vécu pendant cette vie, jouissent d'une paix profonde, & des plaisirs innocens.

Tout ce qui peut entrer dans les descriptions les plus brillantes & les plus fleuries, est peut-être rassemblé dans la peinture des *champs élysées* faite par Pindare; du moins Anacréon & Sapho, Moschus & Bion, dont les écrits sont pleins d'images douces & riantes, n'ont rien qui soit au dessus du tableau du poète lyrique de la Grece; cependant Homere a donné le premier modele de toutes les descriptions de l'*élysee*, qu'ont fait depuis, sous différentes peintures, Virgile, Ovide, Tibulle, Lucain, & Claudien.

Reste à savoir en quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée, son origine, & l'espace de temps que les ames habitoient ce séjour délicieux. Mais c'est sur quoi les sentimens sont fort partagés.

Les uns établissent l'*élysee* au milieu des airs; d'autres, comme Plutarque, dans la lune ou dans le soleil; & d'autres au centre de la terre. Platon le met sous la terre, c'est-à-dire, dans l'hémisphère de la terre diamétralement opposé au nôtre, ou pour le dire en d'autres termes, aux antipodes. Homere semble placer les *champs*

élyfées au pays des Cymmériens ; que M. le Clerc croit être l'Épire ; Virgile les met en Italie ; quelques modernes entendent par les îles fortunées, celles que nous appellons aujourd'hui les *Canaries* ; mais elles n'étoient pas connues des anciens, qui n'osoient passer le détroit, & qui ne perdoient point les côtes de vue.

Si l'on en croit quelques autres, l'*élyfée* étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade & l'Andalousie) : tout y quadre, selon Bochart, à la description des Poètes.

Le plus important est de découvrir l'origine de leurs fables touchant le séjour des âmes après la mort. On ne peut douter ici que la première notion des *champs élyfées*, de même que celle de l'enfer, ne soit venue d'Égypte. Voyez ENFER.

Consultez Vossius, le Clerc, & autres ; voyez aussi Jacques Windet, de *vita sanctorum statu, apud Ethnicos*.

M. Pluche, dans son histoire du ciel, donne à cette fable une explication assez simple. Diodore de Sicile dit que la sépulture commune des Égyptiens étoit au delà d'un lac nommé *Acherusie* : que le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal composé de plusieurs juges, qui informoient de ses vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidele aux loix, on jetoit le corps dans une fosse ou espece de voirie qu'on nommoit le *Tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduisoit le corps au delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets, & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu se nommoit *élysium* ou les *champs élyfées*, c'est-à-dire, *pleine satisfaction, séjour de repos ou de joie*. Histoire du ciel, tome I, page 124 & 126. (G)

Au reste, si les Poètes ont varié sur la situation des *champs élyfées*, ils ne sont pas plus d'accord sur le temps que les âmes y doivent demeurer. Anchise semble insinuer à Enée son fils, qu'après une révolution de mille ans, les âmes buvoient de l'eau du fleuve Lethé, & venoient dans d'autres corps ; en quoi Virgile adopte en quelque maniere la fameuse opinion de la *métempsychose* qui a eu tant de partisans,

& qui devoit encore son origine aux Égyptiens. Voyez MÉTEMPSYCHOSE. Add. de M. le Chev. DE JAUCOURT.

ELYTROÏDE, s. f. en Anatomie, est l'une des trois tuniques propres des testicules. Ce mot vient du grec *ἐλύτρον*, *vagina*, gaine, & *εἶδος*, forme.

L'*élytroïde* est la seconde des tuniques propres des testicules : elle ressemble à une gaine, ce qui l'a fait nommer aussi *vaginale* par quelques auteurs : elle est formée par la dilatation de la production du péritoine ; sa surface interne est tapissée d'une membrane particulière très-fine ; qui forme une espece de diaphragme qui empêche la communication entre la gaine du cordon spermatique & la capsule ou tunique vaginale du testicule ; & l'externe est cellulaire, ce qui la rend d'autant plus adhérente à la première des tuniques propres, qui se nomme *érythroïde*.

L'*érythroïde* qui vient des mots grecs ; *εἶδος rouge* & *εἶδος forme*, est la première des membranes propres qui environnent les testicules.

Les anciens qui se sont servi de cette expression, peuvent l'avoir appliquée aux fibres épanouies du cremaster, qui forment une espece de gaine rouge-pâle ; dont le testicule est enveloppé : peut-être d'autres anciens parloient-ils du dartos : cela est assez indifférent ; il est sûr que le testicule de l'homme n'a que les enveloppes suivantes : 1. la peau, 2. peu de graisse, 3. le dartos, cellulose rouge, à cause du grand nombre de vaisseaux qui s'y ramifient, membrane à laquelle d'autres auteurs ont attribué des fibres musculaires. Il ne nous paroît pas qu'il y ait dans le dartos des fibres dont la direction soit constante ; & peut-être ce qui peut donner lieu d'y admettre des fibres, c'est l'irritabilité dont le dartos est pourvu, & qui redresse les testicules dans la santé robuste, au contact de l'air froid, & dans d'autres occasions : 4. une cellulose assez copieuse, dont nous allons donner un détail d'autant plus nécessaire, que l'on n'a eu que depuis peu une idée complète de ces tuniques.

Il y a trois enveloppes qu'on peut appeler *vaginales* : la commune, celle du

cordon spermatique & celle du testicule.

La première enveloppe également & le cordon & le testicule : elle est celluleuse, & forme de grandes vessies quand on l'a soufflée; elle enveloppe le testicule & s'attache fortement à la tunique vaginale propre du testicule dans le bord postérieur; & à son extrémité inférieure, elle fournit des lames qui recouvrent celles de la vaginale propre & qui s'y attachent.

On a cru trouver une cloison entre la vaginale commune & celle du testicule, parce que l'air s'est arrêté à l'attache de la vaginale commune à la vaginale propre du testicule, & n'a pas passé dans la cavité comprise entre le testicule & la vaginale propre.

L'adhérence dont nous venons de parler, arrête l'air qui fait crever les vessies de la vaginale commune quand on la presse trop.

La tunique vaginale propre du cordon est contenue dans la cavité de la précédente, elle est également cellulaire, & donne une gaine à chaque vaisseau : elle s'attache fortement & à l'albuginée & à la vaginale propre des testicules à laquelle elle se continue.

Enfin, la tunique vaginale propre des testicules, naît de la commune & de celle du cordon, auxquelles elle est fortement attachée le long du bord postérieur du testicule; elle s'attache aussi & fortement à l'épididyme qu'elle recouvre, & à l'albuginée. Pour parler plus exactement, elle couvre du côté interne le testicule, & s'attache avec beaucoup de force à l'albuginée, à laquelle elle donne une lame très-fine, découverte par Antoine Molinetti, & qu'on peut séparer par la macération.

Pour le côté externe du testicule, la vaginale propre passe par-dessus la surface du testicule & par-dessus celle de l'épididyme, & lie cette dernière partie du testicule à l'albuginée & en haut & en bas; mais dans le milieu elle retourne sur elle-même, revêt la face concave de l'épididyme, remplit un cul-de-sac entre sa partie supérieure & inférieure, & se réfléchit de nouveau sur l'albuginée à laquelle elle donne une lame extérieure.

Mais il y a dans le fœtus & dans l'a-

dulte une différence par rapport à la vaginale, & la situation du testicule, qui mérite d'être connue plus généralement, c'est une découverte de M. de Haller, perfectionnée par M. Hunter.

Dans le fœtus, le testicule est contenu dans le bas-ventre avec les intestins; l'albuginée paroît alors continuée avec le péritoine; mais il y a sous les testicules un espace où le péritoine est mince, lâche & presque muqueux; il est même quelquefois ouvert, mais cette structure n'est pas naturelle, & elle cause une hernie dès que le fœtus vient au monde, parce que le testicule descend par cette ouverture dans la cellulose qui accompagne le cordon, & arrive par ce chemin dans le scrotum même.

Sous la place foible du péritoine il y a une cellulose qui forme une gaine cylindrique attachée depuis les reins jusqu'au scrotum, qui dans le fœtus est vuide encore : mais pendant que le fœtus est dans l'utérus, le testicule s'ouvre un passage par cet endroit foible, il entre dans la gaine cellulaire, & arrive peu à peu au scrotum. Quand il y est arrivé, la gaine se rompt, la partie supérieure reste attachée au péritoine, & il y paroît comme une légère empreinte. L'inférieure fait la vaginale.

L'académie parle d'un rat musqué dans lequel le testicule descend annuellement depuis les reins, & remonte alternativement : apparemment que l'ouverture du péritoine y reste libre.

La structure du chien est celle que M. de Haller a trouvée dans quelques fœtus humains : le péritoine y est ouvert, & il y a une gaine sous cette membrane qui enveloppe le testicule. Dans l'homme, dont le corps est perpendiculaire, cette structure auroit été dangereuse & la hernie inévitable : il ne laisse pas que de s'en faire, à cause de la foiblesse d'une partie de l'anneau. (H. D. G.)

E M A

EMAGE, s. m. (Comm.) ancien droit qui se leve sur le sel en quelques endroits de Bretagne, & particulièrement dans les bureaux de la prévôté de Nantes. La parcarte de cette prévôté porte, que le roi

& duc prend sur les fels de Poitou le sixième denier du prix que se monte l'ancienne coutume appellée *émail*. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux. Voy. l'article SEL. (G)*

* EMAIL, f. m. (*Art Méch.*) branche de l'art de la Verrerie. L'*émail* est une préparation particulière du verre, auquel on donne différentes couleurs, tantôt en lui conservant une partie de sa transparence, tantôt en la lui ôtant; car il y a des *émaux* transparens, & des *émaux* opaques. *Voyez à l'article VERRERIE, l'art de colorer le verre.*

Les auteurs distinguent trois sortes d'*émaux*: ceux qui servent à imiter & contrefaire les pierres précieuses; V. PIERRE PRÉCIEUSE: ceux qu'on emploie dans la peinture sur l'*émail*; & ceux dont les émailleurs à la lampe font une infinité de petits ouvrages, tels que des magots, des animaux, des fleurs, des aigrettes, des poudres brillantes, &c. Ils prétendent que ces *émaux* font les mêmes pour le fond, & que s'ils different, ce n'est que par les couleurs & la transparence.

Le P. Kircher est un des premiers qui ont parlé de la peinture en *émail*. *Voyez* ce qu'il en dit dans son *mundus subterraneus*, ouvrage de génie, mais dont le mérite est un peu rabaissé par le mélange du vrai & du faux.

On a cru pendant long-temps, que la peinture encaustique des anciens étoit la même chose que notre peinture en *émail*. Ce fait commence à devenir très-douteux. *Voyez l'article ENCAUSTIQUE.*

Il est vrai que les anciens ont connu l'art de la verrerie, & qu'ils ont possédé le secret de porter des couleurs dans le verre; ce qui conduisoit naturellement à la peinture en *émail*: mais il ne paroît point qu'ils y soient arrivés. Ils touchoient à beaucoup d'autres découvertes que nous avons faites, de même que nous touchons à beaucoup d'autres que nous laisserons à faire à nos neveux, qui ne s'étonneront pas qu'elles nous aient échappé, s'ils ont un peu de philosophie.

Nous allons donner en premier lieu la manière de faire les *émaux*, d'après Neri & Kunckel; nous expliquerons en-

suite la manière de les employer, ou le travail de l'émailleur, que nous diviserons en trois parties: l'art de peindre sur l'*émail*; l'art d'employer les *émaux* clairs & transparens, & l'art de souffler l'*émail* à la lampe.

I. *De la préparation des émaux.* Kunckel, qui se connoissoit en ouvrages de Chymie, faisoit le plus grand cas de l'art de la verrerie de Neri. Il s'est donné la peine d'éprouver tous les procédés que Neri a prescrits dans ce traité, & il a trouvé dans le livre des *émaux* en particulier tant d'exactitude, qu'il ne balance point à dire que quand Neri ne nous auroit laissé que ce morceau, il mériteroit la réputation qu'il s'est acquise. C'est à M. le baron d'Holback que nous devons la traduction de l'ouvrage de Neri, des notes de Merret, du commentaire de Kunckel, & de plusieurs autres morceaux intéressans, qui forment ensemble un volume in-4°. très-considérable, d'où nous allons extraire la première partie de cet article.

Préparer une matière commune pour toutes sortes d'émaux. Prenez trente livres de plomb & trente livres d'étain bien purs; faites calciner, passez les chaux au tamis, remplissez d'eau claire un vaisseau de terre vernissé, faites-y bouillir les chaux: lorsqu'elles auront un peu bouilli, retirez le vaisseau de dessus le feu, & versez l'eau par inclination, elle entraînera avec elle la partie la plus subtile des chaux. Versez de nouvelle eau sur les chaux qui resteront au fond du vaisseau, faites bouillir comme auparavant, & décantez; réitérez la même manœuvre jusqu'à ce que l'eau n'entraîne plus aucune portion des chaux. Aiors prenez ce qui en restera au fond du vaisseau, & le recalinez; opérez sur ces métaux calcinés de rechef, ou sur ces secondes chaux, comme vous avez opéré sur les premières. Quant à l'eau qui s'est chargée successivement de la partie la plus subtile de la chaux, faites-la évaporer à un feu, que vous observerez sur-tout de ralentir sur la fin; sans cette précaution, vous risquerez de racher la partie de la chaux qui touchera le fond du vaisseau.

Prenez de cette chaux si déliée, & de la

la fritte de tarfe ou caillou blanc , que vous broierez & tamiferez avec foïn , de chacune cinquante livres ; de fel de tartre blanc huit onces : mêlez ces matieres ; exposez-les au feu pendant dix heures , dans un pot neuf de terre cuite ; retirez-les enfuite , & les pulvérifitez ; ferrez cette poudre dans un lieu fec , & la tenez à couvert de toute ordure ; ce fera la bafe commune de tous les *émaux*.

Kunckel fubftitue aux huit onces de fel de tartre huit onces de potaffe purifiée à plufieurs reprifes , & dégagée le plus exactement qu'il eft poffible de toutes fetetés.

Faire un émail blanc de lait. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux* , fix livres ; de magnéfie quarante - huit grains ; mettez le mélange dans un pot verniffé blanc : faites-le fondre au fourneau à un feu clair , fans fumée , d'un bois de chêne bien fec , la fufion fe fera promptement. Lorsqu'elle fera parfaite , verfez le mélange dans une eau bien claire , qui l'éteigne & la purifie ; réitérez toute cette manœuvre trois fois de fuite. Lorsque vous aurez remis le mélange au feu pour la quatrième fois , voyez s'il vous paroît blanc ; fi vous lui trouvez un œil verdâtre , ajoutez-y un peu de magnéfie : cette addition convenablement faite , lui donnera la blancheur de lait.

Libavius & Porta compofent cet *émail* d'une partie de plomb calciné , de deux parties de chaux d'étain , & de deux fois autant de verre.

Kunckel veut abfolument qu'on y emploie la magnéfie , mais qu'on en faffe l'addition petit à petit ; obfervant de n'en pas rendre la dofe trop forte , parce qu'elle ne fe confume pas , & qu'elle donne au verre une couleur de pêcher pâle.

Autre émail blanc. Prenez d'antimoine & de nitre bien mêlés & bien broyés , de chacun douze livres ; de la matiere du verre commun , cent foixante & feize livres : mêlez exactement le tout ; faites calciner le mélange au fourneau , & le réduifez en fritte , ou , ce qui revient au même , faites un régule d'antimoine avec de l'antimoine crud & du nitre , comme la Chymie le prefcrit. Ce régule

Tomt XII.

mêlé au verre , vous donnera un *émail* blanc & propre à recevoir toutes fortes de couleurs.

Kunckel qui prefcrit ce procédé , dit que pour employer cet *émail* il faut le réduire en une poudre fine , en le broyant pendant vingt-quatre heures avec du vinaigre diftillé ; que cette attention le difpofe à entrer facilement en fufion : mais que pour l'appliquer , il faut l'humecter d'eau de gomme , & commencer par tracer tout ce qu'on voudra colorer avec la couleur noire , ou le rouge brun , ou l'*émail* même , ce qui vaut encore mieux.

Faire un émail bleu turquin. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux* , fix livres : mettez dans un pot de terre verniffé en blanc , faites fondre , purifiez par l'extinction dans l'eau , ajoutez trois onces d'écaillés de cuivre , calcinées par trois fois ; prenez quatre-vingt feize grains de fafre , & quarante-huit grains de magnéfie , réduifez en poudre ces deux derniers ingrédients , mêlez bien les poudres ; faites-en quatre parties , ajoutez-les à la matiere commune des *émaux* à quatre reprifes différentes. Remuez bien le mélange ; fi la couleur vous paroît belle , le procédé fera fini ; fi au contraire vous la trouvez trop foible ou trop forte , vous l'affoiblirez par l'addition d'un peu de la matiere commune des *émaux* : pour la fortifier , vous vous fervirez du fafre , & le plus ou le moins de matieres colorantes vous donnera différentes teintes.

Faire un émail bleu d'azur. Prenez quatre livres d'*émail* blanc , deux onces de fafre , quarante-huit grains d'*æs uftum* calciné par trois fois : mêlez bien ces poudres. Exposez le mélange au fourneau de verrerie , dans un pot verniffé blanc ; quand il vous paroitra bien foudu & bien purifié , éteignez le dans l'eau & le procédé fera fini.

Kunckel prefcrit de faire fondre à la fois , dix , vingt , trente livres d'*émail* , de les éteindre dans l'eau , de les faire fondre derechef , & de les garder pour l'ufage qu'il prefcrit de la maniere fuivante , après avoir averti que le procédé de Neri eft excellent , & que fi l'on ne réuffit pas , fur-tout dans les couleurs où il entre du

Z

fafre , c'est que la qualité de cette matiere varie , & que toute la chymie des *émaux* demande un grand nombre d'essais.

Pour avoir différentes teintes , il faut , selon Kunckel , prendre d'abord un verre clair & transparent ; metre un grain de magnésie sur une once de verre , en faire autant avec le fafre , & voir la couleur résultante ; puis deux grains de magnésie , &c.

Faire un émail verd. Prenez quatre livres de fritte d'*émail* : mettez dans un pot de terre vernissé blanc , faites fondre & purifier au feu pendant dix à douze heures , éteignez dans l'eau , remettez au feu ; quand la matiere sera en fusion , ajoutez deux onces d'*æs usum* , & quarante-huit grains d'écaillés de fer : le tout bien broyé & bien mêlé , ajoutez ce mélange de poudre à trois reprises & petit à petit , remuez bien : cela fait , vous aurez un bel *émail* verd à pouvoir être mis sur l'or.

Autre émail verd. Prenez six livres de la matiere commune des *émaux* , ajoutez-y trois onces de ferret d'Espagne , & quarante-huit grains de safran de Mars ; le tout bien broyé : mettez ce mélange dans un pot vernissé à l'ordinaire , purifiez le en l'éteignant dans l'eau ; après l'extinction , faites fondre derechef.

Autre émail verd. Mettez au feu quatre livres d'*émail* , faites fondre , & purifiez à l'ordinaire ; faites fondre derechef ; ajoutez à trois reprises la poudre suivante , composée de deux onces d'*æs usum* & de quarante-huit grains de safran de Mars , le tout bien pulvérisé & bien mêlé.

Faire un émail noir. Prenez quatre livres de la matiere commune des *émaux* ; de fafre & de magnésie de Piémont , de chacun deux onces : mettez ce mélange au fourneau dans un pot vernissé , afin qu'il se purifie. Prenez le pot plus grand qu'il ne le faudroit , eu égard à la quantité des matieres , afin qu'elles puissent se gonfler sans se répandre : éteignez dans l'eau , remettez au feu , formez des gâteaux.

Autre émail noir. Prenez de la fritte d'*émail* , six livres ; du fafre , du safran de Mars fait au vinaigre , & du ferret d'Espagne , de chacun deux onces : mettez

le mélange dans un pot vernissé , & achevez le procédé comme les précédens.

Autre émail noir. Prenez de la matiere commune des *émaux* , quatre livres ; de tartre rouge , quatre onces ; de magnésie de Piémont préparée , deux onces : réduisez le tout en une poudre fine. Mêlez bien cette poudre à la matiere commune des *émaux* ; mettez le mélange dans un pot vernissé , de maniere qu'il reste une partie du pot vuide , & achevez le procédé comme les précédens.

Faire un émail purpurin. Prenez de fritte d'*émail* quatre livres , de magnésie deux onces ; mettez le mélange au feu dans un pot , dont il reste une grande partie vuide.

Kunckel observe que la dose de deux onces de magnésie sur quatre livres de fritte est forte , & que la couleur pourra venir foncée ; mais il ajoute qu'il est presque impossible de rien prescrire d'exact sur les doses , parce que la qualité des matieres , la nature des couleurs , & les accidens du feu , occasionent de grandes variétés.

Autre émail purpurin. Prenez de la matiere commune des *émaux* , six livres ; de magnésie , trois onces ; d'écaillés de cuivre calcinées par trois fois , six onces : mêlez exactement , réduisez en poudre , & procédez comme ci-dessus.

Le succès de ce procédé dépend sur-tout de la qualité de la magnésie , & de la conduite du feu. Trop de feu efface les couleurs ; & moins la magnésie a de qualité , plus il en faut augmenter la dose.

Faire un émail jaune. Prenez de la matiere commune de l'*émail* , six livres ; de tartre trois onces ; de magnésie soixante & douze grains : mêlez & incorporez bien ces matieres avec celle de l'*émail* ; & procédant comme ci-dessus , vous aurez un *émail* jaune bon pour les métaux , à l'exception de l'or , à moins qu'on ne le soutienne par d'autres couleurs.

Kunckel avertit que , si on laisse trop long-temps au feu , le jaune s'en ira ; qu'il ne faut pas pour cette couleur un tartre pur & blanc , mais un tartre sale & grossier ; & que sa coutume est d'y ajouter un peu de cette poudre jaune qu'on trouve

dans les vieux chênes, & au défaut de cette poudre, un peu de charbon pilé.

Faire un émail bleu. Prenez d'oripeau calciné deux onces, de safre quarante-huit grains ; réduisez en poudre, mêlez les poudres, répandez les dans quatre livres de la matière commune des émaux, & achevez comme ci-dessus.

Faire un émail violet. Prenez de la matière commune des émaux six livres, de magnésie deux onces, d'écailles de cuivre calcinées par trois fois quarante-huit grains, & achevez comme ci-dessus.

Kunckel dit sur les deux derniers émaux, qu'ils donnent l'aigue-marine ; il prescrit le safre seul pour le bleu, & il veut qu'on y ajoute un peu de magnésie pour le violet ; mais il se rétracte ensuite ; il approuve les deux procédés de Neri : il ajoute seulement qu'il importe pour ces deux couleurs de retirer du feu à propos ; observation générale pour toutes les autres couleurs.

Ces émaux viennent de Venise ou de Hollande ; ils sont en petits pains plats de différentes grandeurs. Ils ont ordinairement quatre pouces de diamètre, & quatre à cinq lignes d'épaisseur. Chaque pain porte empreinte la marque de l'ouvrier : cette empreinte se donne avec un gros poinçon ; c'est ou un nom de Jésus, ou un soleil, ou une sirène, ou un sphinx, ou un singe, &c.

II. *L'art de peindre sur l'émail.* L'art d'émailler sur la terre est ancien. Il y avoit du temps de Porfenna roi des Toscans, des vases émaillés de différentes figures. Cet art, après avoir été long-temps brut, fit tout-à-coup des progrès surprenans à Faenza & à Castel-Durante, dans le duché d'Urbain. Michel Ange & Raphaël florifesoient alors : aussi les figures qu'on remarque sur les vases qu'on émailloit, sont-elles infiniment plus frappantes par le dessin, que par le coloris. Cette espèce de peinture étoit encore loin de ce qu'elle doit devenir un jour ; on n'y employoit que le blanc & le noir, avec quelques teintes légères de carnation au visage & à d'autres parties : tels sont les émaux qu'on appelle de *Limoges*. Les pièces qu'on faisoit sous François I font très-peu de chose,

si on ne les estime que par la manière dont elles sont coloriées. Tous les émaux dont on se servoit, tant sur l'or, que sur le cuivre, étoient clairs & transparens. On couchoit seulement quelquefois des émaux épais, séparément & à plat, comme on le pratiqueroit encore aujourd'hui si l'on se proposoit de former un relief. Quant à cette peinture dont nous nous proposons de traiter, qui consiste à exécuter avec des couleurs métalliques, auxquelles on a donné leurs fondans, toutes sortes de sujets, sur une plaque d'or ou de cuivre qu'on a émaillée & quelquefois contre-émaillée, elle étoit entièrement ignorée.

On en attribue l'invention aux François. L'opinion générale est qu'ils ont les premiers exécuté sur l'or des portraits aussi beaux, aussi finis, & aussi vivans que s'ils avoient été peints ou à l'huile ou en miniature. Ils ont même tenté des sujets d'histoire, qui ont au moins cet avantage que l'éclat en est inaltérable.

L'usage en fut d'abord consacré au bijou. Les Bijoutiers en firent des fleurs & de la mosaïque où l'on voyoit des couleurs brillantes, employées contre toutes les règles de l'art, captiver les yeux par le seul charme de leur éclat.

La connoissance de la manœuvre produisit une sorte d'émulation, qui, pour être assez ordinaire, n'en est pas moins précieuse ; ce fut de tirer un meilleur parti des difficultés qu'on avoit surmontées, en produisant des ouvrages plus raisonnables & plus parfaits. Quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & simplement, on songea à peindre en émail ; les Joailliers se firent peintres, d'abord copistes des ouvrages des autres, ensuite imitateurs de la nature.

Ce fut en 1632 qu'un orfèvre de Châteaudun, qui entendoit très-bien l'art d'employer les émaux clairs & transparens, se mit à chercher l'autre peinture, qu'on appellera plus exactement *peinture sur l'émail* qu'en émail ; & il parvint à trouver des couleurs, qui s'appliquoient sur un fond émaillé d'une seule couleur, & se parfondoient au feu. Il eut pour disciple un nommé *Gribalin* : ces deux peintres communiquèrent leur secret à d'autres

artistes qui le perfectionnerent, & qui poussèrent la peinture en *émail* jusqu'au point où nous la possédons aujourd'hui. L'orfèvre de Châteaudun s'appelloit *Jean Toutin*.

Le premier qui se distingua entre ces artistes, fut l'orfèvre Dubié qui logeoit aux galeries du Louvre. Peu de temps après Dubié, parut Morliere : il étoit d'Orléans. Il travailloit à Blois. Il borna son talent à émailler des bagues & des boîtes de montre. Ce fut lui qui forma Robert Vouquer de Blois, qui l'emporta sur ses prédécesseurs par la beauté des couleurs qu'il employa, & par la connoissance qu'il eut du dessin. Vouquer mourut en 1670. Pierre Chartier de Blois lui succéda, & peignit des fleurs avec quelque succès.

La durée de la peinture en *émail*, son lustre permanent, la vivacité de ses couleurs, la mirent alors en grand crédit : on lui donna sur la peinture en miniature une préférence qu'elle eut sans doute conservée, sans les connoissances qu'elle suppose, la patience qu'elle exige, les accidens du feu qu'on ne peut prévoir, & la longueur du travail auquel il faut s'assujettir. Ces raisons sont si fortes, qu'on peut assurer ; sans craindre de se tromper, qu'il y aura toujours un très-petit nombre de grands peintres en *émail* ; que les beaux ouvrages qui se feront en ce genre seront toujours très-rares & très-précieux, & que cette peinture sera longtemps encore sur le point de se perdre ; parce que la recherche des couleurs prenant un temps infini à ceux qui s'en occupent, & les succès ne s'obtenant que par des expériences coûteuses & répétées, on continuera d'en faire un secret. C'est pour cette raison que nous invitons ceux qui aiment les arts, & que leur état & leur fortune ont élevés au dessus de toute considération d'intérêt, de publier sur la composition des couleurs propres pour la peinture de l'*émail* & de la porcelaine, ce qu'ils peuvent en connoître ; ils se feront beaucoup d'honneur, & ils rendront un service important à la Peinture. Les peintres sur l'*émail* ont une peine incroyable à compléter leur palette ; & quand elle est à-peu-près complète, ils craignent

toujours qu'un accident ne la déränge, ou que quelques couleurs dont ils ignorent la composition, & qu'ils emploient avec beaucoup de succès, ne viennent à leur manquer. Il m'a paru, par exemple, que des rouges de mars qui eussent de l'éclat & de la fixité étoient très-rares. Comment un art se perfectionnera-t-il, lorsque les expériences d'un artiste ne s'ajouteront point aux expériences d'un autre artiste, & que celui qui entrera dans la carrière sera obligé de tout inventer, & de perdre à chercher des couleurs, un temps précieux qu'il eût employé à peindre ?

On vit immédiatement après Pierre Chartier, plusieurs artistes se livrer à la peinture en *émail*. On fit des médailles : on exécuta un grand nombre de petits ouvrages : on peignit des portraits. Jean Petitot & Jacques Bordier en apportèrent d'Angleterre de si parfaits & de si parfaitement coloriés, que deux bons peintres en miniature, Louis Hance & Louis de Guernier, tournerent leur talent de ce côté. Ce dernier se livra à la peinture en *émail* avec tant d'ardeur & d'opiniâtreté, qu'il l'eût sans doute portée au point de perfection qu'elle pouvoit atteindre, s'il eût vécu davantage. Il découvrit cependant plusieurs teintes, qui rendirent ses carnations plus belles que ses prédécesseurs ne les avoient eues. Que sont devenues ces découvertes ?

Mais s'il est vrai, dans tous les arts, que la distance du médiocre au bon est grande, & que celle du bon à l'excellent est presque infinie, ce sont des vérités singulièrement frappantes dans la peinture en *émail*. Le degré de perfection le plus léger dans le travail, quelques lignes de plus ou de moins sur le diamètre d'une pièce, constituent au delà d'une certaine grandeur des différences prodigieuses.

Pour peu qu'une pièce soit grande, il est presque impossible de lui conserver cette égalité de superficie, qui permet seule de jouir également de la peinture de quelque côté que vous la regardiez. Les dangers du feu augmentent en raison des surfaces. M. Rouquet, dont je ne pense pas que qui que ce soit refuse le jugement dans cette matière, prétend même,

dans son ouvrage de *l'état des Arts en Angleterre*, que le projet d'exécuter de grands morceaux en *émail*, est une preuve décisive de l'ignorance de l'artiste; que ce genre de peinture perd de son mérite, à proportion qu'on s'éloigne de certaines limites; que l'artiste n'a plus au delà de ces limites la même liberté dans l'exécution, & que le spectateur seroit plutôt fatigué qu'amusé par les détails, quand même il arriveroit à l'artiste de réussir.

Jean Petitot né à Geneve en 1607, mourut à Vevay en 1691. Il se donna des peines incroyables pour perfectionner son talent. On dit qu'il dut ses belles couleurs à un habile chymiste avec lequel il travailla, mais on ne nomme point ce chymiste. Cependant c'est l'avis de M. Rouquet: Petitot, dit-il, n'eût jamais mis dans ses ouvrages cette manœuvre si fine & si séduisante, s'il avoit opéré avec les substances ordinaires. Quelques heureuses découvertes lui fournirent les moyens d'exécuter sans peine des choses surprenantes que, sans le secours de ces découvertes, les organes les plus parfaits, avec toute l'adresse imaginable, n'auroient jamais pu produire. Tels sont les cheveux que Petitot peignoit avec une légèreté dont les instrumens & les préparations ordinaires ne sont nullement capables. S'il est vrai que Petitot ait eu des moyens mécaniques qui se soient perdus, quel regret pour ceux qui sont nés avec un goût vif pour les arts, & qui sentent tout le prix de la perfection!

Petitot copia plusieurs portraits d'après les plus grands maîtres: on les conserve précieusement. Vandeik se plut à le voir travailler, & ne dédaigna pas quelquefois de retoucher ses ouvrages.

Louis XIV & sa cour employèrent long-temps son pinceau. Il obtint une pension considérable & un logement aux galeries, qu'il occupa jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut alors qu'il se retira dans sa patrie.

Bordier son beau-frere, auquel il s'étoit associé, peignoit les cheveux, les draperies, & les fonds; Petitot se chargeoit toujours des têtes & des mains.

Ils traitèrent non seulement le portrait,

mais encore l'histoire. Ils vécutent sans jalousie, & amassèrent près d'un million qu'ils partagerent sans procès.

On dit qu'il y a un très-beau morceau d'histoire de ces deux artistes dans la bibliothèque de Geneve.

M. Rouquet fait l'éloge d'un peintre Suédois appelé M. Zink. Ce peintre a travaillé en Angleterre. Il a fait un grand nombre de portraits, où l'on voit l'*émail* manié avec un extrême facilité, l'indocilité des matieres subjuguée, & les entraves que l'art de l'*émail* met au génie entièrement brisées. Le peintre de Geneve dit de M. Zink ce qu'il a dit de Petitot, qu'il a possédé des manœuvres & des matieres qui lui étoient particulieres, & sans lesquelles ses ouvrages n'auroient jamais eu la liberté du pinceau, la fraîcheur, la vérité, l'empâtement qui leur donnent l'effet de la nature. Les mots par lesquels M. Rouquet finit l'éloge de M. Zink sont remarquables: « Il est bien humiliant, dit » M. Rouquet, pour la nature humaine » que les génies aient la jalousie d'être » seuls. » M. Zink n'a point fait d'élève.

Nous avons aujourd'hui quelques hommes habiles dans la peinture *en émail*; tout le monde connoît les portraits de ce même M. Rouquet que nous venons de citer, ceux de M. Liotard, ceux de M. Paquier, peintre *en émail* du roi, & les compositions de M. Durand. La postérité qui fera cas des ouvrages *en émail* de ce dernier, recherchera avec le plus grand empressement les morceaux qu'il a exécutés sur la nacre, & qui auront échappé à la barbarie de nos petits-maîtres. Mais je crains bien que la plupart de ces bas-reliefs admirables, roulés brutalement sur des tables de marbre, qui égratignent & défigurent les plus belles têtes, les plus beaux contours, ne soient effacés & détruits, lorsque les amateurs en connoîtront la valeur, qui n'est pas ignorée aujourd'hui, sur-tout des premiers artistes. C'est en lui voyant travailler un très-beau morceau de peinture *en émail*, soit qu'on le considère par le sujet, ou par le dessin, ou par la composition, ou par l'expression, ou même par le coloris, que j'écrivois ce que je détaillerai de *la peinture en émail*,

après que j'aurai fait connoître en peu de mots le morceau de peinture dont il s'agit.

C'est une plaque destinée à former le fond d'une tabatiere d'homme, d'une forme ronde, & d'une grandeur qui passe un peu l'ordinaire. On voit sur le devant un grand amour de dix-huit ans; droit, l'air triomphant & satisfait, appuyé sur son arc, & montrant du doigt Hercule qui apprend à filer d'Omphale: cet amour semble dire à celui qui le regarde ces deux vers:

*Qui que tu sois, tu vois ton maître ;
Il l'est, le fut, ou le doit être.*

ou

*Quand tu serois Jupiter même ,
Je te ferai filer aussi.*

Hercule est renversé nonchalamment aux piés d'Omphale, sur laquelle il attache les regards les plus tendres & les plus passionnés. Omphale est occupée à lui apprendre à faire tourner un fuseau dont elle tient l'extrémité entre ses doigts. La dignité de son visage, la finesse de son fouris, je ne fais quels vestiges d'une passion mal célée qui s'échappe imperceptiblement de tous ses traits, sont autant de choses qu'il faut voir & qui ne peuvent s'écrire. Elle est assise sur la peau du lion de Nemée; un de ses piés délicats est posé sur la tête de l'animal terrible; cependant trois petits amours se jouent de la massue du héros qu'ils ont mise en balançoire. Ils ont chacun leur caractère. Un paysage forme le fond du tableau. Ce morceau vu à l'œil nu fait un grand plaisir; mais regardé à la loupe, c'est toute autre chose encore; on en est enchanté.

C'est l'orfèvre qui prépare la plaque sur laquelle on se propose de peindre. Sa grandeur & son épaisseur varient, selon l'usage auquel on la destine. Si elle doit former un des côtés d'une boîte, il faut que l'or en soit à vingt-deux carats au plus: plus fin, il n'auroit pas assez de soutien; moins fin, il seroit sujet à fondre. Il faut que l'alliage en soit moitié blanc & moitié rouge, c'est-à-dire moitié argent & moitié

fera moins exposé à verdier, que si l'alliage étoit tout rouge.

Il faudra recommander à l'orfèvre de rendre son or bien pur & bien net, & de le dégager exactement de pailles & de vent; sans ces précautions il se fera inmanquablement des soufflures à l'émail, & ces défauts seront sans remède.

On réservera autour de la plaque un filet qu'on appelle aussi *bordement*. Ce filet ou *bordement* retiendra l'émail, & l'empêchera de tomber, lorsqu'étant appliqué on le pressera avec la spatule. On lui donnera autant de hauteur qu'on veut donner d'épaisseur à l'émail; mais l'épaisseur de l'émail variant selon la nature de l'ouvrage, il en est de même de la hauteur du filet ou *bordement*. On observera seulement que quand la plaque n'est point contre-émailée, il faudra qu'elle soit moins chargée d'émail, parce que l'émail mis au feu tirant l'or à soi, la piece deviendroit convexe.

Lorsque l'émail ne doit point couvrir toute la plaque, alors il faut lui pratiquer un logement. Pour cet effet on trace sur la plaque les contours du dessin; on se sert de la mine de plomb, ensuite du burin. On champleve tout l'espace renfermé dans les contours du dessin, d'une profondeur égale à la hauteur qu'on eût donnée au filet, si la plaque avoit dû être entièrement émailée.

On champleve à l'échope, & cela le plus également qu'on peut: c'est une attention qu'il ne faut pas négliger. S'il y avoit une éminence, l'émail se trouvant plus foible en cet endroit, le verd pourroit y pousser. Les uns pratiquent au fond du champlever des hachures légères & serrées, qui se croisent en tous sens; les autres y font des traits ou éraflures, avec un bout de lime cassé quarrément.

L'usage de ces éraflures ou hachures, c'est de donner prise à l'émail, qui, sans cette précaution, pourroit se séparer de la plaque. Si l'on observoit de tremper la piece champlevée dans de l'eau régale affoiblie, les inégalités que son action formeroit sur le champlever, pourroient remplir merveilleusement la vue de l'artiste dans les hachures qu'il y pratique: c'est une expérience à faire. Au reste il est

évident qu'il ne faudroit pas manquer de laver la piece dans plusieurs eaux, au sortir de l'eau régale.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, lorsque la piece est champléevée, il faut la dégraisser. Pour la dégraisser on prendra une poignée de cendres gravelées qu'on fera bouillir dans une pinte d'eau ou environ, avec la piece à dégraisser. Au défaut de cendres gravelées on pourroit se servir de celles du foyer, si elles étoient de bois neuf; mais les cendres gravelées leur sont préférables.

V. CENDRES.

Au sortir de cette lessive on lavera la piece dans de l'eau claire où l'on aura mis un peu de vinaigre; & au sortir de ce mélange d'eau & de vinaigre, on la relavera dans l'eau claire.

Voilà les précautions qu'il importe de prendre sur l'or; mais on se détermine quelquefois, par économie, à émailler sur le cuivre rouge: alors on est obligé d'amboutir toutes les pieces, quelle que soit la figure qu'elles aient, ronde, ovale, ou quarree. Les amboutir, dans cette occasion, c'est les rendre convexes du côté à peindre, & concaves du côté à contre-émailler. Pour cet effet il faut avoir un poinçon d'acier de la même forme qu'elles, avec un bloc de plomb: on pose la piece sur le bloc; on appuie dessus le poinçon, & l'on frappe sur la tête du poinçon avec un marteau. Il faut frapper assez fort pour que l'empreinte du poinçon se fasse d'un seul coup. On prend du cuivre en feuilles, de l'épaisseur d'un parchemin. Il faut que le morceau qu'on emploie, soit bien égal & bien nettoyé: on passe sur sa surface le grattoir, devant & après qu'il a reçu l'empreinte. Ce qu'on se propose en l'amboutissant, c'est de lui donner de la force, & de l'empêcher de s'envoiler.

Cela fait, il faut se procurer un *émail* qui ne soit ni tendre ni dur: trop tendre, il est sujet à se fendre; trop dur, on risque de fondre la plaque. Quant à la couleur, il faut que la pâte en soit d'un beau blanc de lait. Il est parfait, s'il réunit à ces qualités la finesse du grain. Le grain de l'*émail* sera fin, si l'endroit de sa surface d'où il s'en fera détaché un éclat, paroît égal, lisse & poli.

On prendra le pain d'*émail*, on le frappera à petits coups de marteau, en le soutenant de l'extrémité du doigt. On recueillera tous les petits éclats dans une serviette qu'on étendra sur soi; on les mettra dans un mortier d'agate, en quantité proportionnée au besoin qu'on en a. On versera un peu d'eau dans le mortier: il faut que cette eau soit froide & pure: les artistes préfèrent celle de fontaine à celle de riviere. On aura une molette d'agate; on broiera les morceaux d'*émail*, qu'on arrosera à mesure qu'ils se pulvériseront: il ne faut jamais les broyer à sec. On se gardera bien de continuer le broiement trop long-temps. S'il est à propos de ne pas sentir l'*émail* graveleux, soit au toucher, soit sous la molette, il ne faut pas non plus qu'il soit en boue: on le réduira en molécules égales; car l'inégalité supposant des grains plus petits les uns que les autres, les petits ne pourroient s'arranger autour des gros, sans y laisser des vuides inégaux, & sans occasionner des vents. On peut en un bon quart-d'heure broyer autant d'*émail* qu'il en faut pour charger une boîte.

Il y a des artistes qui prétendent qu'après avoir mis l'*émail* en petits éclats, il faut le bien broyer & purger de ses ordures avec de l'eau-forte; le laver dans de l'eau claire, & le broyer ensuite dans le mortier. Mais cette précaution est superflue quand on se sert d'un mortier d'agate; la propreté suffit.

Lorsque l'*émail* est broyé, on verse de l'eau dessus; on le laisse déposer, puis on décante par inclination l'eau, qui emporte avec elle la teinture que le mortier a pu donner à l'*émail* & à l'eau. On continue ces lotions jusqu'à ce que l'eau paroisse pure, observant à chaque lotion de laisser déposer l'*émail*.

On ramassera dans une soucoupe les différentes eaux des lotions, & on les y laissera déposer. Ce dépôt pourra servir à contre-émailler la piece, s'il en est besoin.

Tandis qu'on prépare l'*émail*, la plaque champléevée trempe dans de l'eau pure & froide: il faut l'y laisser au moins du soir au lendemain; plus elle y restera de temps, mieux cela fera.

Il faut toujours conserver l'*émail* broyé couvert d'eau, jusqu'à ce qu'on l'emploie; & s'il y en a plus de broyé qu'on n'en emploiera, il faut le tenir couvert d'eau seconde.

Pour l'employer il faut avoir un chevalet de cuivre rouge ou jaune. Ce chevalet n'est autre chose qu'une plaque repliée par ses deux bouts. Ces replis lui servent de piés; & comme ils sont de hauteurs inégales, la surface du chevalet sera en plan incliné. On a une spatule avec laquelle on prend de l'*émail* broyé, & on le met sur le chevalet, où cette portion qu'on en veut employer s'égoutte d'une partie de son eau, qui s'étend le long des bords du chevalet. Il y a des artistes qui se passent de chevalet. On reprend peu-à-peu avec la spatule l'*émail* de dessus le chevalet, & on le porte dans le champlevier de la piece à émailler, en commençant par un bout & finissant par l'autre. On supplée à la spatule avec un cure-dent: cela s'appelle *charger*. Il faut que cette première charge remplisse tout le champlevier, & soit au niveau de l'or; car il s'agit ici d'une plaque d'or. Nous parlerons plus bas de la manière dont il faut charger les plaques de cuivre; il n'est pas nécessaire que l'*émail* soit broyé pour cette première charge, ni aussi fin, ni aussi soigneusement que pour une seconde.

Ceux qui n'ont point de chevalet, ont un petit godet de faïence dans lequel ils transfèrent l'*émail* du mortier: le fond en est plat; mais ils le tiennent un peu incliné, afin de déterminer l'eau à tomber d'un côté.

Lorsque la piece est chargée, on la place sur l'extrémité des doigts, & on la frappe légèrement par les côtés avec la spatule, afin de donner lieu par ces petites secousses aux molécules de l'*émail* broyé, de se composer entre elles, de se serrer, & de s'arranger.

Cela fait, pour retirer l'eau que l'*émail* chargé peut encore contenir, on place sur les bords un linge fin, blanc & sec, & on l'y laisse tant qu'il aspire de l'eau. Il faut avoir l'attention de le changer de côté. Lorsqu'il n'aspire plus rien des bords, on y fait un pli large & plat, qu'on pose

sur le milieu de l'*émail* à plusieurs reprises; après quoi on prend la spatule, & on l'appuie légèrement sur toute la surface de l'*émail*, sans toutefois le déranger: car s'il arrivoit qu'il se dérangeât, il faudroit l'humecter derechef, afin qu'il se disposât convenablement, sans le tirer du champlevier.

Quand la piece est sèche, il faut l'exposer sur des cendres chaudes, afin qu'il n'y reste plus aucune humidité. Pour cet effet on a un morceau de tôle percé de plusieurs petits trous, sur lequel on la place. La piece est sur la tôle, la tôle est sur la cendre: elle reste en cet état jusqu'à ce qu'elle ne fume plus. On observera seulement de la tenir chaude jusqu'au moment de la passer au feu; car si on l'avoit laissé refroidir, il faudroit la réchauffer peu-à-peu à l'entrée du fourneau, sans quoi l'on exposeroit l'*émail* à pétiller.

Une précaution à prendre par rapport à la tôle percée de trous, c'est de la faire rougir & de la battre avant que de s'en servir, afin d'en séparer les écailles. Il faut qu'elle ait les bords relevés, en sorte que la piece que l'on place dessus n'y touchant que par ses extrémités, le contre-*émail* ne s'y attache point.

On a des pincettes longues & plates, qu'on appelle *releve-mouffache*, dont on se sert pour enlever la plaque & la porter au feu.

On passe la piece au feu dans un fourneau. Il faudra se pourvoir de charbon de bois de hêtre, & à son défaut, de charbon de bois de chêne. On commencera par charger le fond de son fourneau de trois lits de branches. Ces branches auront un bon doigt de grosseur; on les coupera chacune de la longueur de l'intérieur du fourneau, jusqu'à son ouverture; on les rangera les unes à côté des autres, de manière qu'elles se touchent. On placera celles du second lit dans les endroits où celles du premier lit se touchent, & celles du troisième lit, où se touchent celles du second; en sorte que chaque branche du troisième lit soit portée sur deux branches du second, & chaque branche du second sur deux branches du premier. On choisira les branches fort droites, afin qu'elles ne laissent point de vuide: un de leurs bouts touchera le fond

fond du fourneau, & l'autre correspondra à l'ouverture. On a choisi cette disposition, afin que s'il arrivoit à une branche de se consumer trop promptement, on pût lui en substituer facilement une autre.

Cela fait; on a une moufle de terre; on la place sur ces lits de charbon, l'ouverture tournée du côté de la bouche du fourneau, & le plus à ras de cette bouche qu'il est possible.

La moufle placée, il s'agit de garnir ses côtés & sa partie postérieure, de charbons de branches. Les branches des côtés sont rangées comme celles des lits: les postérieures sont mises transversalement. Les unes & les autres s'élevent jusqu'à la hauteur de la moufle. Au delà de cette hauteur les branches sont rangées longitudinalement & parallèlement à celles des lits. Il n'y a qu'un lit sur la moufle.

Lorsque ce dernier lit est fait, on prend du petit charbon de la même espèce, & l'on en répand dessus à la hauteur de quatre pouces. C'est alors qu'on couvre le fourneau de son chapiteau, qu'on étend sur le fond de la moufle trois ou cinq branches qui remplissent son intérieur en partie, & qu'on jette par la bouche du fourneau, du charbon qu'on a eu le soin de faire allumer tandis qu'on chargeoit le fourneau.

On a une pièce de terre qu'on appelle l'*âtre*; on la place sur la mentonnière: elle s'éleve à la hauteur du fond de la moufle. On a de gros charbons de la même espèce que celui des lits; on en bouche toute l'ouverture de la moufle, puis on laisse le fourneau s'allumer de lui-même: on attend que tout en paroisse également rouge. Le fourneau s'allume par l'air qui se porte aux fentes pratiquées tant au fourneau qu'à son chapiteau.

Pour s'assurer si le fourneau est assez allumé, on retire l'*âtre*, afin de découvrir le charbon rangé en lits sous la moufle; & lorsqu'on voit ces lits également rouges par-tout, on remet l'*âtre* & les charbons qui étoient dessus, & l'on avive le feu en soufflant dans la moufle avec un soufflet.

Si en ôtant la porte du chapiteau, l'on s'aperçoit que le charbon se fût soutenu élevé, il faudroit le faire descendre avec la pincette, & aviver le feu dans la moufle

avec le soufflet, après avoir remis la porte du chapiteau.

Quand la couleur de la moufle paroît d'un rouge blanc, il sera temps de porter la pièce au feu; c'est pourquoi l'on nettoiera le fond de la moufle du charbon qui y est & qu'on rejettera dans le fourneau par le trou du chapiteau. On prendra la pièce avec le *releve-mouffache*, & on la placera sous la moufle le plus avant qu'on pourra. Si elle eût été froide, il eût fallu, comme nous en avons déjà averti plus haut, l'exposer d'abord sur le devant de la moufle, pour l'échauffer, & l'avancer successivement jusqu'au fond.

Pour introduire la pièce dans la moufle, il a fallu écarter les charbons qui couvroient son entrée. Quand la pièce y est introduite, on la referme avec deux charbons seulement, à travers desquels on regarde ce qui se passe.

Si l'on s'aperçoit que la fusion soit plus forte vers le fond de la moufle que sur le devant ou sur les côtés, on retourne la pièce, jusqu'à ce qu'on ait rendu la fusion égale par-tout. Il est bon de savoir qu'il n'est pas nécessaire au premier feu, que la fusion soit poussée jusqu'où elle peut aller, & que la surface de l'*émail* soit bien unie.

On s'aperçoit au premier feu que la pièce doit être retirée, lorsque sa surface, quoique montagneuse & ondulée présente cependant des parties liées & une surface unie, quoique non plane.

Cela fait, on retire la pièce; on prend la tôle sur laquelle elle étoit posée, & on la bat pour en détacher les écailles: cependant la pièce refroidit.

On rebroie de l'*émail*, mais on le broie le plus fin qu'il est possible, sans le mettre en bouillie. L'*émail* avoit baissé au premier feu: on en met donc à la seconde charge un tant soit peu plus que la hauteur du filet: cet excès doit être de la quantité que le feu ôtera à cette nouvelle charge. On charge la pièce cette seconde fois, comme on l'a chargée la première: on prépare le fourneau comme on l'avoit préparé: on met au feu de la même manière; mais on y laisse la pièce en fusion, jusqu'à ce qu'on lui trouve la surface unie, lisse & plane. Une attention qu'il faut avoit à

tous les feux , c'est de balancer sa piece , l'inclinant de gauche à droite & de droite à gauche , & de la retourner. Ces mouvemens servent à composer entr'elles les parties de l'*émail* , & à distribuer également la chaleur.

Si l'on trouvoit à la piece quelque creux au sortir de ce second feu , & que le point le plus bas de ce creux descendît au dessous du filet , il faudroit la recharger légèrement , & la passer au feu , comme nous venons de le prescrire.

Voilà ce qu'il faut observer aux pieces d'or. Quant à celles de cuivre , il faut les charger jusqu'à trois fois , & les passer autant de fois au feu : on s'épargne par ce moyen la peine de les user , l'*émail* en devient même d'un plus beau poli.

Je ne dis rien des pieces d'argent , car on ne peut absolument en émailler des plaques ; cependant tous les auteurs en font mention , mais je doute qu'aucun d'eux en ait jamais vu. L'argent se boursoufle , il fait boursoufler l'*émail* ; il s'y forme des œillets & des trous. Si l'on réussit , c'est une fois sur vingt ; encore est-ce très-imparfaitement , quoiqu'on ait pris la précaution de donner à la plaque d'argent plus d'une ligne d'épaisseur , & qu'on ait soudé une feuille d'or par dessus. Une pareille plaque soutient à peine un premier feu sans accident : que seroit-ce donc si la peinture exigeoit qu'on lui en donnât deux , trois , quatre , & même cinq ? D'où il s'enfuit ou qu'on n'a jamais su peindre sur des plaques d'argent émaillées , ou que c'est un secret absolument perdu. Toutes nos peintures en *émail* sont sur l'or ou sur le cuivre.

Une chose qu'il ne faut point ignorer , c'est que toute piece émaillée en plein du côté que l'on doit peindre , doit être contre-émaillée de l'autre côté , à moitié moins d'*émail* , si elle est convexe ; si elle est plane , il faut que la quantité du contre-*émail* soit la même que celle de l'*émail*. On commence par le contre-*émail* , & l'on opere comme nous l'avons prescrit ci-dessus ; il faut seulement laisser au contre-*émail* un peu d'humidité , sans quoi il en pourroit tomber une partie lorsqu'on viendrait à frapper avec la spatule les côtés de

la plaque , pour faire ranger l'*émail* à sa surface , comme nous l'avons prescrit.

Lorsque les pieces ont été suffisamment chargées & passées au feu , on est obligé de les user , si elles sont plates ; on se sert pour cela de la pierre à affiler les tranchets des cordonniers : on l'humecte , on la promene sur l'*émail* avec du grès tamisé. Lorsque toutes les ondulations auront été atteintes & effacées , on enlvera les traits du sable avec l'eau & la pierre seule. Cela fait , en lavera bien la piece , en la fayétant & brossant en pleine eau. S'il s'y est formé quelques petits œillets , & qu'ils soient découverts , bouches-les avec un grain d'*émail* , & repassez votre piece au feu , pour la repolir. S'il en paroît qui ne soient point percés , faites-y un trou avec une ongette ou burin : remplissez ce trou , de maniere que l'*émail* forme au dessus un peu d'éminence , & remettez au feu ; l'éminence venant à s'affaisser par le feu , la surface de votre plaque sera plane & égale.

Lorsque la piece ou plaque est préparée , il s'agit de la peindre. Il faut d'abord se pourvoir de couleurs. La préparation de ces couleurs est un secret ; cependant nous avons quelque espérance de pouvoir la donner à l'article PORCELAINE. Voyez cet article. Il faudroit tâcher d'avoir ses couleurs broyées au point qu'elles ne se sentent point inégales sous la molette , de les avoir en poudre , de la couleur qu'elles viendront après avoir été profondes , telles que , quoiqu'elles aient été couchées fort épais , elles ne croûtent point , ne piquent point l'*émail* , ou ne s'enfoncent point , après plusieurs feux , au dessous du niveau de la piece. Les plus dures à se parfondre passent pour les meilleures ; mais si on pouvoit les accorder toutes d'un fondant qui en rendit le profond égal , il faut convenir que l'artiste en travailleroit avec beaucoup plus de facilité : c'est-là un des points de perfection que ceux qui s'occupent de la préparation des couleurs pour l'*émail* , devroient se proposer. Il faut avoir grand soin , sur-tout dans les commencemens , de tenir registre de leurs qualités , afin de s'en servir avec quelque sûreté ; il y aura beaucoup à gagner à faire des notes de tous les mélanges qu'on en aura essayés.

Il faut tenir ses couleurs renfermées dans de petites boîtes de buis qui soient étiquetées & numérotées.

Pour s'assurer des qualités de ses couleurs, on aura de petites plaques d'*émail* qu'on appelle *inventaires* : on y exécutera au pinceau des traits larges comme des lentilles ; on numérotera ces traits, & l'on mettra l'inventaire au feu. Si l'on a observé de coucher d'abord la couleur égale & légère, & de repasser ensuite sur cette première couche de la couleur qui fasse des épaisseurs inégales, ces inégalités détermineront, au sortir du feu, la foiblesse, la force & les nuances.

C'est ainsi que le peintre en *émail* formera sa palette, ainsi la palette d'un émailleur est, pour ainsi dire, une suite plus ou moins considérable d'essais numérotés sur des inventaires, auxquels il a recours selon le besoin. Il est évident que plus il a de ces essais d'une même couleur & de couleurs diverses, plus il complète sa palette ; & ces essais sont ou de couleurs pures & primitives, ou de couleurs résultantes du mélange de plusieurs autres. Celles-ci se forment pour l'*émail*, comme pour tout autre genre de peinture : avec cette différence que dans les autres genres de peinture les teintes restent telles que l'artiste les aura appliquées ; au lieu que dans la peinture en *émail*, le feu les altérant plus ou moins d'une infinité de manières différentes, il faut que l'émailleur en peignant ait la mémoire présente de tous ces effets ; sans cela il lui arrivera de faire une teinte pour une autre, & quelquefois de ne pouvoir plus recouvrer la teinte qu'il aura faite. Le peintre en *émail* a, pour ainsi dire, deux palettes, l'une sous les yeux, & l'autre dans l'esprit ; & il faut qu'il soit attentif à chaque coup de pinceau de les conformer entr'elles ; ce qui lui seroit très-difficile, ou peut-être impossible, si, quand il a commencé un ouvrage, il interrompoit son travail pendant quelque temps considérable. Il ne se souviendroit plus de la manière dont il auroit composé ses teintes, & il seroit exposé à placer à chaque instant ou les unes sur les autres, ou les unes à côté des autres, des couleurs qui ne sont point faites pour aller ensemble.

Qu'on juge par-là combien il est difficile de mettre d'accord un morceau de peinture en *émail*, pour peu qu'il soit considérable. Le mérite de l'accord dans un morceau, peut être senti presque par tout le monde ; mais il n'y a que ceux qui sont initiés dans l'art, qui puissent apprécier tout le mérite de l'artiste.

Quand on a ses couleurs, il faut se procurer de l'huile essentielle de lavande, & tâcher de l'avoir non adultérée ; quand on l'a, on la fait engraisser : pour cet effet, on en met dans un gobelet dont le fond soit large, à la hauteur de deux doigts ; on le couvre d'une gaze en double, & on l'expose au soleil, jusqu'à ce qu'en inclinant le gobelet on s'aperçoive qu'elle coule avec moins de facilité, & qu'elle n'ait plus que la fluidité naturelle de l'huile d'olive : le temps qu'il lui faut pour s'engraisser est plus ou moins long selon la saison.

On aura un gros pinceau à l'ordinaire qui ne serve qu'à prendre de cette huile. Pour peindre, on en fera faire avec du poil de queues d'hermines ; ce sont les meilleurs, en ce qu'ils se vident facilement de la couleur & de l'huile dont ils sont chargés quand on a peint.

Il faut avoir un morceau de crystal de roche, ou d'agate, que ce crystal soit un peu arrondi par les bords ; c'est là-dessus qu'on broiera & délaiera ses couleurs ; on les broiera & délaiera jusqu'à ce qu'elles fassent sous la molette la même sensation douce que l'huile même.

Il faut avoir pour palette un verre ou crystal qu'on tient posé sur un papier blanc ; on portera les couleurs broyées sur ce morceau de verre ou de crystal ; & le papier blanc servira à les faire paroître à l'œil telles qu'elles sont.

Si l'on vouloit faire servir des couleurs broyées du jour au lendemain, on auroit une boîte de la forme de la palette ; on colleroit un papier sur le haut de la boîte ; ce papier soutiendroit la palette qu'on couvrirait du couvercle même de la boîte ; car la palette ne portant que sur les bords de la boîte, elle n'empêcheroit point que le couvercle ne se pût mettre. Mais il arrivera que le lendemain les couleurs deman-

deront à être humectées avec de l'huile nouvelle, celle de la veille s'étant engraisée par l'évaporation.

On commencera par tracer son dessin : pour cela, on se servira du rouge de mars ; on donne alors la préférence à cette couleur, parce qu'elle est légère, & qu'elle n'empêche point les couleurs qu'on applique dessus, de produire l'effet qu'on en attend. On dessinera son morceau en entier avec le rouge de mars ; il faut que ce premier trait soit de la plus grande correction possible, parce qu'il n'y a plus à y revenir. Le feu peut détruire ce que l'artiste aura bien ou mal fait ; mais s'il ne détruit pas, il fixe & les défauts & les beautés. Il en est de cette peinture à-peu-près ainsi que de la fresque ; il n'y en a point qui demande plus de fermeté dans le dessinateur, & il n'y a point de peintres qui soient moins sûrs de leur dessin que les peintres en *émail* : il ne seroit point difficile d'en trouver la raison dans la nature même de la peinture en *émail* ; ses inconvénients doivent rebuter les grands talens.

L'artiste a à côté de lui une poêle où l'on entretient un feu doux & modéré sous la cendre ; à mesure qu'il travaille, il met son ouvrage sur une plaque de tôle percée de trous, & le fait sécher sur cette poêle : si on l'interrompt, il le garantit de l'impression de l'air, en le tenant sous un couvercle de carton.

Lorsque tout son dessin est achevé au rouge de mars, il met sa plaque sur un morceau de tôle, & la tôle sur un feu doux, ensuite il colorie son dessin comme il le juge convenable. Pour cet effet, il commence par passer sur l'endroit dont il s'occupe, une teinte égale & légère, puis il fait sécher ; il pratique ensuite sur cette teinte les ombres avec la même couleur couchée plus forte ou plus foible, & fait sécher ; il accorde ainsi tout son morceau, observant seulement que cette première ébauche soit par-tout extrêmement foible de couleur ; alors son morceau est en état de recevoir un premier feu.

Pour lui donner ce premier feu, il faudra d'abord l'exposer sur la tôle percée, à un feu doux dont on augmentera la chaleur à mesure que l'huile s'évaporerait. L'huile à

force de s'évaporer, & la pièce à force de s'échauffer, il arrivera à celle-ci de se noircir sur toute sa surface : on la tiendra sur le feu jusqu'à ce qu'elle cesse de fumer. Alors on pourra l'abandonner sur les charbons ardents de la poêle, & l'y laisser jusqu'à ce que le noir soit dissipé, & que les couleurs soient revenues dans leur premier état : c'est le moment de la passer au feu.

Pour la passer au feu, on observera de l'entretenir chaude ; on chargera le fourneau, comme nous l'avons prescrit plus haut ; c'est le temps même qu'il mettra à s'allumer, qu'on emploiera à faire sécher la pièce sur la poêle. Lorsqu'on aura lieu de présumer, à la couleur rouge-blanche de la moufle, qu'il sera suffisamment allumé ; on placera la pièce & sa tôle percée sous la moufle, le plus avancées vers le fond qu'on pourra. On observera entre les charbons qui couvriront son entrée, ce qui s'y passera. Il ne faut pas manquer l'instant où la peinture se parfonde, on le connoitra à un poli qu'on verra prendre à la pièce sur toute sa surface ; c'est alors qu'il faudra la retirer.

Cette manœuvre est très-critique : elle tient l'artiste dans la plus grande inquiétude ; il n'ignore pas en quel état il a mis sa pièce au feu, ni le temps qu'il a employé à la peindre : mais il ne fait point du tout comment il l'en retirera, & s'il ne perdra pas en un moment le travail assidu de plusieurs semaines. C'est au feu, c'est sous la moufle que se manifestent toutes les mauvaises qualités du charbon, du métal, des couleurs & de l'*émail* ; les piquures, les soufflures, les fentes mêmes. Un coup de feu efface quelquefois la moitié de la peinture ; & de tout un tableau bien travaillé, bien accordé, bien fini, il ne reste sur le fond que des pieds, des mains, des têtes, des membres épars & isolés ; le reste du travail s'est évanoui : aussi ai-je oui dire à des artistes que le temps de passer au feu, quelque court qu'il fût, étoit presque un temps de fièvre qu'ils fatiguoit davantage & nuisoit plus à leur santé, que des jours entiers d'une occupation continue.

Outre les qualités mauvaises du charbon, des couleurs, de l'*émail*, du métal, auxquelles j'ai souvent oui attribuer les accidens du feu ; on en accuse quelquefois

encore la mauvaise température de l'air, & même l'haleine des personnes qui ont approché de la plaque pendant qu'on la peignoit.

Les artistes vigilans éloigneront d'eux ceux qui auront mangé de l'ail, & ceux qu'ils soupçonneront être dans les remèdes mercuriels.

Il faut observer dans l'opération de passer au feu, deux choses importantes; la première de tourner & de retourner sa pièce afin qu'elle soit par-tout également échauffée: la seconde, de ne pas attendre à ce premier feu que la peinture ait pris un poli vif; parce qu'on éteint d'autant plus facilement les couleurs que la couche en est plus légère, & que les couleurs une fois dégradées, le mal est sans remède; car comme elles sont transparentes, celles qu'on coucheroit dessus dans la suite, tiendraient toujours de la foiblesse & des autres défauts de celles qui seroient dessous.

Après ce premier feu, il faut disposer la pièce à en recevoir un second. Pour cet effet, il faut la repeindre toute entière; colorier chaque partie comme il est naturel qu'elle le soit, & la mettre d'accord aussi rigoureusement que si le second feu devoit être le dernier qu'elle eût à recevoir; il est à propos que la couche des couleurs soit pour le second feu un peu plus forte, & plus caractérisée qu'elle ne l'étoit pour le premier. C'est avant le second feu qu'il faut rompre ses couleurs dans les ombres, pour les accorder avec les parties environnantes: mais cela fait, la pièce est disposée à recevoir un second feu. On la fera sécher sur la poêle comme nous l'avons prescrit pour le premier, & l'on se conduira exactement de la même manière, excepté qu'on ne la retirera que quand elle paroîtra avoir pris sur toute sa surface un poli un peu plus vif que celui qu'on lui vouloit au premier feu.

Après ce second feu, on la mettra en état d'en recevoir un troisième, en la repeignant comme on l'avoit repeinte avant que de lui donner le second; une attention qu'il ne faudra pas négliger, c'est de fortifier encore les couches des couleurs, & ainsi de suite de feu en feu.

On pourra porter une pièce jusqu'à cinq feux; mais un plus grand nombre seroit souffrir les couleurs, encore faut-il en avoir d'excellentes pour qu'elles puissent supporter cinq fois le fourneau.

Le dernier feu est le moins long; on réserve pour ce feu les couleurs tendres, c'est par cette raison qu'il importe à l'artiste de les bien connoître. L'artiste qui connoîtra bien sa palette, ménagera plus ou moins de feux à ses couleurs selon leurs qualités. S'il a, par exemple, un bleu tenace, il pourra l'employer dès le premier feu; si au contraire son rouge est tendre, il en différera l'application jusqu'aux derniers feux, & ainsi des autres couleurs. Quel genre de peinture? combien de difficultés à vaincre? combien d'accidens à essuyer? voilà ce qui faisoit dire à un des premiers peintres en *émail* à qui l'on monroit un endroit foible à retoucher, *ce sera pour un autre morceau*. On voit par cette réponse combien ses couleurs lui étoient connues: l'endroit qu'on reprenoit dans son ouvrage étoit foible à la vérité, mais il y avoit plus à perdre qu'à gagner à le corriger.

S'il arrive à une couleur de disparaître entièrement, on en fera quitte pour repeindre, pourvu que cet accident n'arrive pas dans les derniers feux.

Si une couleur dure a été couchée avec trop d'huile & en trop grande quantité; elle pourra former une croûte sous laquelle il y aura infailliblement des trous: dans ce cas, il faut prendre le diamant & gratter la croûte, repasser au feu afin d'unir & de repolir l'endroit, repeindre toute la pièce, & sur-tout se modérer dans l'usage de la couleur suspecte.

Lorsqu'un verd se trouvera trop brun, on pourra le rehausser avec un jaune pâle & tendre; les autres couleurs ne se rehausseront qu'avec le blanc, &c.

Voilà les principales manœuvres de la peinture en *émail*; c'est à-peu-près tout ce qu'on peut en écrire; le reste est une affaire d'expérience & de génie. Je ne suis plus étonné que les artistes d'un certain ordre se déterminent si rarement à écrire. Comme ils s'aperçoivent que dans quelques détails qu'ils puissent entrer, ils n'en

diroient jamais assez pour ceux que la nature n'a point préparés, ils négligent de prescrire des regles générales, communes, grossieres & matérielles qui pourroient à la vérité servir à la conservation de l'art, mais dont l'observation la plus scrupuleuse feroit à peine un artiste médiocre.

Voici des observations qui pourront servir à ceux qui auront le courage de s'occuper de la peinture sur l'*émail* ou plutôt sur la porcelaine. Ce sont des notions élémentaires qui auroient leur utilité, si nous avions pu les multiplier, & en former un tout; mais il faut espérer que quelque homme ennemi du mystère, & bien instruit de tous ceux de la peinture sur l'*émail* & sur la porcelaine, achèvera, rectifiera même dans un traité complet ce que nous ne faisons qu'ébaucher ici. Ceux qui connoissent l'état où sont les choses aujourd'hui, apprécieront les peines que nous nous sommes données; en profiteront, nous sauront gré du peu que nous révélons de l'art, & trouveront notre ignorance, & même nos erreurs très-pardonnables.

1. Toutes les quintessences peuvent servir avec succès dans l'emploi des couleurs en *émail*. On fait de grands éloges de celle d'ambre; mais elle est fort chère.

2. Toutes les couleurs sont tirées des métaux, ou des bols dont la teinture tient au feu. Ce sont des argiles colorées par les *métaux-couleurs*.

3. On tire du safre un très-beau bleu. Le cobolt donne la même couleur, mais plus belle; aussi celui-ci est-il plus rare & plus cher; car le safre n'est autre chose que du cobolt adultéré.

4. Tous les verds viennent du cuivre, soit par la dissolution, soit par la calcination.

5. On tire les mars du fer. Ces couleurs sont volatiles; à un certain degré de feu elles s'évaporent ou se noircissent.

6. Les mars sont de différentes couleurs, selon les différens fondans. Ils varient aussi selon la moindre variété qu'il y ait dans la réduction du métal en safran.

7. La plus belle couleur que l'on puisse se proposer d'obtenir du fer, c'est le rouge.

Les autres couleurs qu'on en tire ne sont que des combinaisons de différens dissolvans de ce métal.

8. L'or donnera les pourpres, les carmins, & les violets. La teinture en est si forte, qu'un grain d'or peut colorer jusqu'à 400 fois sa pesanteur de fondant.

9. Les bruns qui viennent de l'or ne sont que des pourpres manqués; ils n'en sont pas moins essentiels à l'artiste.

10. En général les couleurs qui viennent de l'or sont permanentes. Elles souffrent un degré de feu considérable. Cet agent les altérera pourtant, si l'on porte son action à un degré excessif. Il n'y a guère d'exception à cette règle, que le violet qui s'embellit à la violence du feu.

11. On peut tirer un violet de la manganèse; mais il est plus commun que celui qui vient de l'or.

12. Le jaune n'est pour l'ordinaire qu'un *émail* opaque qu'on achète en pain, & que l'on broie très-fin. On tire encore cette couleur belle, mais foncée, du jaune de Naples.

13. Les pains de verre opaque donnent aussi des verds: ils peuvent être trop durs; mais on les attendrira par le fondant. Alors leur couleur en deviendra moins foncée.

14. L'étain donnera du blanc.

15. On tirera un noir du fer.

16. Le plomb ou le minium donnera un fondant; mais ce fondant n'est pas sans défaut. Cependant on s'opiniâtre à s'en servir, parce qu'il est le plus facile à préparer.

17. La glace de Venise, les stras, la rocaille de Hollande, les pierres-à-fusil bien mûres, c'est-à-dire bien noires; le verre de Nevers, les crystaux de Bohême, le sablon d'Etampes, en un mot toutes les matieres vitrifiables non colorées, fourniront des fondans, entre lesquels un des meilleurs sera la pierre-à-fusil calcinée.

18. Entre ces fondans, c'est à l'artiste à donner à chaque couleur celle qui lui convient. Tel fondant est excellent pour le rouge, qui ne vaut rien pour une autre couleur. Et sans aller chercher loin un exemple, le violet & le carmin n'ont pas le même fondant.

19. En général toutes les matieres calcinables & colorées après l'action du feu , donneront des couleurs pour l'*émail*.

20. Ces couleurs primitives produisent par leur mélange une variété infinie de teintes dont l'artiste doit avoir la connoissance , ainsi que de l'affinité & de l'antipathie qu'il peut y avoir entre elles toutes.

21. Le verd , le jaune , & le bleu , ne s'accordent point avec les mars , quels qu'ils soient. Si vous mettez des mars sur le verd ou le jaune ou le bleu , avant que de passer au feu ; quand votre piece , soit *émail* , soit porcelaine , sortira de la moufle , les mars auront disparu , comme si l'on n'en avoit point employé. Il n'en sera pas de même , si le verd , le jaune , & le bleu ont été cuits , avant que d'avoir employé les mars.

22. Que tout artiste qui voudra s'essayer à peindre en *émail* , ait plusieurs inventaires , c'est-à-dire , une plaque qui puisse contenir autant de petits quarrés que de couleurs primitives ; qu'il y éprouve ses couleurs dégradées de teintes , selon le plus & le moins d'épaisseur. Si l'on glace d'une même couleur tous ces quarrés de différentes couleurs , on parviendra nécessairement à des découvertes. Le seul inconvénient , c'est d'éviter le mélange de deux couleurs qui bouillonnent , quand elles se trouvent l'une sur l'autre avant la cuisson.

23. Au reste , les meilleures couleurs mal-employées , pourront bouillonner. Les inégalités seules d'épaisseur peuvent jeter dans cet inconvénient ; le *lisse* s'en altérera. J'entends par le *lisse* l'égalité d'éclat & de superficie.

24. On peut peindre , soit à l'huile , soit à l'eau. Chacune de ces manieres a ses avantages. Les avantages de l'eau sont d'avoir une palette chargée de toutes les couleurs pour un très-long temps ; de les avoir toutes à la fois sous les yeux , & de pouvoir terminer un morceau en moins de feu , & par conséquent avec moins de danger. D'ailleurs on expédie plus promptement avec l'eau. Quant aux avantages de l'huile , le pointillé est plus facile : il en est de même pour les petits

détails ; & cela à cause de la finesse des pinceaux qu'on emploie , & la lente évaporation de l'huile que l'on aura eu la précaution d'engraisser au soleil ou au bain-marie.

25. Pour peindre à l'eau , prenez de la couleur en poudre , broyez-la avec de l'eau filtrée : ajoutez-y la quantité de gomme nécessaire ; laissez-la sécher sur votre palette , en la garantissant de la poussiere jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement seche : alors prenez un pinceau avec de l'eau pure , enlevez par le frottement avec le pinceau chargé d'eau toute la superficie de votre couleur , pour en séparer la gomme qui se porte toujours à la surface. Quand vous aurez fait cette opération à toutes vos couleurs , peignez , mais avec le moins d'eau qu'il vous sera possible ; car si votre couleur est trop fluide , elle sera sujette à couler inégalement. Votre surface sera jaspée ; c'est une suite du mouvement que la couleur aura conservé après que l'artiste aura donné sa touche , & de la pente du fluide qui aura entraîné la couleur ; la richesse de la teinte en souffrira aussi. Elle deviendra livide , plombée , louche , ce que les peintres appellent *noyée*. Employez donc vos couleurs les plus seches qu'il vous sera possible , & le plus également ; vous éviterez en même temps les épaisseurs. Lorsque vous voudrez mettre une teinte sur une autre , opérez de maniere que vous ne passiez le pinceau qu'une seule fois sur le même endroit. Attendez que la couleur soit seche pour en remettre une autre par-dessus , sans quoi vous vous exposerez à délayer celle de dessous ; inconvénient dans lequel on tombe nécessairement , lorsque appliquant la couleur supérieure à plusieurs reprises , le pinceau va & revient plusieurs fois sur la couleur inférieure. Si vos contours ont besoin d'être chatiés , prenez , pour les diminuer d'épaisseur , une pointe d'ivoire ou de buis , & les rendez corrects en retranchant le superflu avec cette pointe ; évitez sur-tout le trop de gomme dans vos couleurs. Quand elles sont trop gommées , elles se déchirent par veines , & laissent au sortir du feu , en se ramassant sur elles mêmes , de

petites traces qui forment comme un réseau très-fin, & le fond paroît à travers ces traces, qui sont comme les fils du réseau. N'épargnez pas les expériences, afin de constater la juste valeur de vos teintes. N'employez que celles dont vous serez parfaitement sûr, tant pour la quantité de gomme que pour l'action du feu; vous remédieriez au trop de gomme, en rebroyant les couleurs à l'eau, & y rajoutant une quantité suffisante de couleurs en poudre.

26. Le blanc est ami de toutes les couleurs; mêlé avec le carmin, il donne une teinte rose, plus ou moins foncée, selon le plus ou le moins de carmin.

27. Le blanc & le pourpre donnent le lilas; ajoutez-y du bleu, & vous aurez un violet clair. Sa propriété fera d'éclaircir les couleurs, en leur donnant de l'opacité.

28. Le bleu & le jaune produiront le verd. Plus de jaune que de bleu donnera un verd plus foncé & plus bleu.

29. L'addition du violet rendra le noir plus beau & plus fondant, & l'empêchera de se déchirer; ce qui lui arrive toujours, quand il est employé seul.

30. Le bleu & le pourpre formeront un violet.

31. Le bleu ne perdra jamais sa beauté, à quelque feu que ce soit.

32. Les verds, jaunes, pourpres, & carmins, ne s'évaporent point; mais leurs teintes s'affoiblissent, & leur fraîcheur se fane.

33. Les mars sont tous volatils, le fer se revivifiant par la moindre fumée, l'étingelle la plus légère, ils deviennent noirs & non brillans.

Voilà l'alphabet assez incomplet de celui qui se propose de peindre, soit sur l'*émail*, soit sur la porcelaine.

Nous avons indiqué seulement les matieres d'où l'on tire les couleurs; si nous pouvons parvenir à connoître les procédés qu'il faut suivre pour les tirer, nous les donnerons à l'*art*. PORCELAINES. Parmi tant de personnes qui s'intéressent au succès de cet ouvrage, ne s'en trouvera-t-il aucune qui lui fasse ce présent?

III. *L'art d'employer les émaux transpa-*

rens & clairs. Ce travail ne se peut faire que sur l'or; ou, si l'on veut appliquer des *émaux* clairs & transparens sur le cuivre, il faut (selon quelques auteurs) mettre au fond du champlever une couche de verre ou d'*émail* noir, & couvrir cette couche d'une feuille d'or qui reçoive ensuite les autres *émaux*. Quand au travail sur l'or, on commencera par tracer son dessin sur la plaque, par le champlever & par exécuter, comme en bas-relief, au fond du champlever, toutes ses figures, de maniere que leur point le plus élevé soit cependant inférieur au filet de la plaque. La raison en est évidente; car ce sont les différentes distances du fond à la surface qui font les ombres & les clairs: mais comme une peinture en général n'est qu'un assemblage d'ombres & de clairs convenablement distribués, on parvient à grouper des figures dans le genre même de peinture dont il s'agit.

On prétend qu'il faut que l'or employé soit très-pur; parce que les *émaux* clairs mis sur un or bas, plombent, c'est-à-dire qu'il s'y forme un louche qui en obscurcit la couleur & la bordure.

Lorsque la plaque a été ébauchée à l'échope, on la finit avec des outils dont le tranchant est mouffe, parce qu'il faut que tout l'ouvrage soit coupé d'un poli bruni, sans quoi on appercevroit au travers des *émaux* les traits grossiers du dessin.

Cela fait, il faut broyer des *émaux*. Les broyer, pour cette espèce de peinture, c'est seulement les mettre en grain, en sorte qu'on les sente graveleux sous le doigt. Plus on pourra les employer gros, plus les couleurs seront belles.

On charge comme pour l'*émail* ordinaire, observant de distribuer sur chaque partie du dessin la couleur qu'on croit lui convenir, si le sujet est à plusieurs couleurs; & de charger également par-tout, si c'est un camaïeu.

On voit combien il seroit à souhaiter pour la perfection de cette peinture, qu'on eût quelque matiere transparente & molle, qui pût recevoir toutes sortes de couleurs, & dont on pût remplir & vider facilement le champlever de la piece. L'artiste, à l'aide

Paide de cette matiere , verroit d'avance l'effet de ses émaux , donneroit à son champlevier , ou plutôt aux parties de son bas-relief , les profondeurs convenables ; distribueroit d'une maniere plus sûre & mieux entendue ses ombres & ses clairs , & formeroit un tableau beaucoup plus parfait. Je ne fais si le vernis à l'eau de cire de M. Bachelier , n'auroit pas toutes les conditions requises pour cet usage. (*Voyez l'article ENCAUSTIQUE.*) L'idée de perfectionner ainsi l'art d'employer les émaux transparens , est de M. de Montami , qui , au milieu d'une infinité de distractions , fait trouver des instans à donner à l'étude des sciences & des arts , qu'il aime & qu'il cultive en homme que la nature avoit évidemment destiné à les perfectionner.

Lorsque la piece est chargée , on la laisse sécher à l'air libre. Pour la passer au feu , on allume le fourneau à l'ordinaire : quand il est assez chaud , on présente la piece à l'entrée de la moufle ; si elle fume , on la laisse sécher ; si elle ne fume pas , on la laisse un peu s'échauffer : on la pousse ensuite tout-à-fait sous la moufle ; on l'y tient jusqu'à ce que les émaux se soient fondus comme à l'ordinaire.

Après ce premier feu , on la charge une seconde fois , mais seulement aux endroits où l'émail s'est trop affaibli , & qui se trouvent trop bas. La premiere fois la piece avoit été également chargée par-tout , & les émaux s'élevoient un peu au dessus du niveau de la plaque.

Après que la piece a été rechargée d'émail , on la passe au feu comme la premiere fois.

Cela fait , il s'agit d'user les émaux avec le grès. Cette manœuvre ne s'exécute pas autrement que nous l'avons prescrit dans *l'art de peindre sur l'émail blanc*. Lorsque la piece est usée , on la repasse au feu qui l'unit & la polit ; & l'ouvrage est achevé. Au lieu d'user & de polir ces émaux , comme nous l'avons dit de l'émail blanc , on peut y employer le lapidaire.

Les émailleurs en émaux clairs & transparens , ont deux verds ; le verd de pré , & le verd d'aigue-marine ; deux jaunes , un pâle & un foncé ; deux bleux , un

foncé & un noir ; un violet ; un couleur de rose , & un rouge. Les émaux transparens , purpurins & violets , viennent très-beaux sur l'argent ; mais ils s'y attachent mal.

La manœuvre du feu est la même pour toutes ces couleurs , excepté pour le rouge ; encore y a-t-il un rouge que les artistes appellent le *pont-aux-ânes* , parce qu'il vient rouge sans art , & qu'il se trouve quelquefois aussi beau que celui qu'on traite avec beaucoup de peine & de soin.

Quant à l'autre rouge , voici comment il s'emploie. Il faut le broyer à l'ordinaire , & l'appliquer sur un or à vingt-trois carats , si l'on veut qu'il soit beau ; car le moindre alliage le gâte. Si l'or est absolument pur , le rouge viendra le plus beau qu'il est possible.

Quand il est broyé , on le charge à l'ordinaire , en deux feux qu'il faut lui donner les plus violens. Il sort de ces feux d'une belle couleur de paille.

Si l'on veut que la piece soit usée , c'est alors qu'il faut l'user. Ensuite on fait revenir l'émail de couleur rouge , en le présentant à l'entrée de la moufle , & tournant & retournant la piece , jusqu'à ce que le rouge ait pris une teinte égale.

Il faut que la piece soit refroidie , quand on la présente à l'entrée de la moufle.

Pour connoître ses couleurs , il faut que l'artiste ait de petits morceaux d'or où il a pratiqué autant de logemens champlevés , qu'il a de couleurs. Il en finquera le fond avec un instrument poli : il les chargera ensuite , & les passera au feu ; voilà ce qui lui tiendra lieu de palette , & ce qui le dirigera dans l'application de ses émaux.

Parmi les émaux clairs & transparens , il y en a beaucoup de défectueux. Leur défaut est de laisser trop peu de temps à l'artiste pour charger sa piece. Pour peu qu'il soit lent à cette opération , leurs couleurs deviennent louches & bourbeuses , ce dont on ne s'apperçoit malheureusement qu'au sortir du feu.

Il est donc important de charger vite , & plus encore de n'avoir point de ces

émaux dont les couleurs sont inconstantes.

On présume que c'est l'eau qui les altere ; cependant il y en a de si bonnes, qu'on les garderoit huit jours entiers dans l'eau, sans qu'elles perdissent rien de leur éclat.

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe.* C'est de tous les arts que je connoisse un des plus agréables & des plus amusans : il n'y a aucun objet qu'on ne puisse exécuter en *émail* par le moyen du feu de la lampe, & cela en très-peu de temps, & plus ou moins parfaitement selon qu'on a une moindre ou une plus grande habitude de manier les *émaux*, & une connoissance plus ou moins étendue de l'art de modéler. Pour exceller dans ce genre, il seroit donc à propos de commencer par apprendre le dessin pendant quelque temps, & de s'occuper ensuite avec quelque assiduité à modéler toutes sortes d'objets & de figures.

Pour travailler à la lampe, il faut commencer par se procurer des tubes de verre de toutes sortes de grosseurs & de toutes sortes de couleurs ; des tubes d'*émail* de toutes sortes de grosseurs & de toutes sortes de couleurs, & des baguettes d'*émail* de verre solides de toutes sortes de grosseurs & de toutes sortes de couleurs.

Il faut avoir une table large & haute à discrétion, autour de laquelle on puisse placer commodément plusieurs lampes & plusieurs ouvriers, & sous laquelle on ait adapté un grand soufflet à double vent, que l'un des ouvriers met en mouvement avec le pié, pour aviver & exciter la flamme des lampes, qui étendue en longueur par ce moyen, & resserrée dans un espace infiniment étroit, relativement à celui qu'elle occupoit auparavant, en devient d'une ardeur & d'une vivacité incroyable.

Il faut que des rainures pratiquées dans l'épaisseur du dessous de la table, & recouvertes de parchemin, servent à conduire le vent à des tuyaux placés devant chaque lampe. Ces tuyaux sont de verre ; ils sont recourbés par le bout qui dirige le vent dans le corps de la flamme de la lampe. Le trou dont ils sont percés à ce

bout est assez petit. Il s'agrandit à l'usage, mais on le rétrécit au feu de la lampe même, en le tournant quelque temps à ce feu. Il faut avoir plusieurs de ces tuyaux qui font la fonction de chalumeaux, afin d'en changer quand il en est besoin : on les appelle *porte-vents*.

Afin que l'ouvrier ne soit point incommodé de l'ardeur de la lampe, il y a entre la lampe & lui un morceau de bois quarré, ou une platine de fer-blanc, qu'on appelle un *éventail*. L'éventail est fixé dans l'établi par une queue de bois, & l'ombre en est jetée sur le visage de l'ouvrier.

La lampe est de cuivre ou de fer-blanc. Elle est composée de deux pieces ; l'une, qu'on nomme la *boîte*, & l'autre qui retient le nom de *lampe* : cette dernière est contournée en ovale ; sa surface est plate, sa hauteur est d'environ 2 pouces, & sa largeur d'environ 6 pouces. C'est dans sa capacité qu'on verse l'huile & qu'on met la meche. La meche est un gros faisceau de coton ; c'est de l'huile de navette qu'on brûle. La boîte dans laquelle la lampe est contenue, ne sert qu'à recevoir l'huile que l'ébullition causée par la chaleur du feu pourroit faire répandre. Une piece quarrée d'un pouce de hauteur, soutient & la boîte & la lampe.

Il est très-à-propos qu'il y ait au dessus des lampes un grand entonnoir renversé, qui reçoive la fumée & qui la porte hors de l'atelier.

On conçoit aisément qu'il faut que l'atelier de l'émailleur à la lampe soit obscur, & ne reçoive point de jour naturel, sans quoi la lumière naturelle éclipseroit en partie la lumière de la lampe, & l'ouvrier n'apercevant plus celle-ci assez distinctement, ne travailleroit pas avec assez de sûreté.

L'atelier étant ainsi disposé & garni de plusieurs autres instrumens dont nous ferons mention ci-après, il s'agit de travailler. Nous n'entrerons point dans le détail de tous les ouvrages qu'on peut former à la lampe : nous avons averti plus haut, qu'il n'y avoit aucun objet qu'on ne pût imiter. Il suffira d'exposer la manœuvre générale des plus importans.

Les lampes garnies & allumées, & le soufflet mis en action, si l'émailleur se

propose de faire une figure d'homme ou d'animal, qui soit solide, & de quelque grandeur, il commence par former un petit bâti de fil d'archal; il donne à ce petit bâti la disposition générale des membres de la figure à laquelle il servira de soutien. Il prend le bâti d'une main, & une baguette d'*émail* solide de l'autre: il expose cet *émail* à la lampe; & lorsqu'il est suffisamment en fusion, il l'attache à son fil d'archal, sur lequel il le contourne par le moyen du feu, de ses pinces rondes & pointues, de ses fers pointus & de ses lames de canif, tout comme il le juge à propos; car les *émaux* qu'il emploie sont extrêmement tendres, & se modelent au feu comme de la pâte: il continue son ouvrage comme il l'a commencé; employant & les *émaux*, & les verres, & les couleurs, comme il convient à l'ouvrage qu'il a entrepris.

Si la figure n'est pas solide, mais qu'elle soit creusée, le bâti de fil d'archal est superflu: l'émailleur se sert d'un tube d'*émail* ou de verre creux, de la couleur dont il veut le corps de la figure; quand il a suffisamment chauffé ce tube à la lampe, il le souffle; l'haleine portée le long de la cavité du tube jusqu'à son extrémité qui s'est bouchée en fondant, y est arrêtée, distend l'*émail* par l'effort qu'elle fait en tout sens, & le met en bouteille: l'émailleur, à l'aide du feu & de ses instrumens, fait prendre à cette bouteille la forme qu'il juge à propos; ce sera, si l'on veut, le corps d'un cygne: lorsque le corps de l'oiseau est formé, il en allonge & contourne le cou; il forme le bec & la queue; il prend ensuite des *émaux* solides de la couleur convenable, avec lesquels il fait les yeux, il ourle le bec, il forme les ailes & les pattes, & l'animal est achevé.

Une petite entaille pratiquée avec le couperet à l'endroit où le tube commence & la pièce finit, en détermine la séparation; ou cette séparation se fait à la lampe, ou d'un petit coup.

Ce que nous venons de dire est applicable à une infinité d'ouvrages différens. Il est incroyable avec quelle facilité les fleurs s'expédient. On se sert d'un fil

d'archal, dont l'extrémité sert de soutien; le corps de la fleur & ses feuilles s'exécutent avec des *émaux* & des verres creux ou solides, & de la couleur dont il est à propos de se servir selon l'espece de fleur.

Si l'on jette les yeux sur un atelier d'émailleur composé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers, on en verra, ou qui soufflent des bouteilles de barometre & de thermometre, ou dont la lampe est placée sur le bout de l'établi, & qui tenant la grande pince coupante, lutent au feu & séparent à la pince des vaisseaux lutés hermétiquement; ou qui exposant au feu une bande de glace de miroir, filent l'aigrette; l'un tient la bande de glace au feu, l'autre tire le fil & le porte sur le dévidoir, qu'il fait tourner de la plus grande vitesse, & qui se charge successivement d'un écheveau de fil de verre d'une finesse incroyable, sans qu'il y ait rien de plus composé dans cette opération que ce que nous venons d'en dire (*voyez l'article DUCTILITÉ.*) Lorsque l'écheveau est formé, on l'arrête & on le coupe à froid de la longueur qu'on veut: on lui donne communément depuis dix pouces jusqu'à douze. On se sert pour le couper de la lime ou du couperet, qui fait sur l'*émail* l'effet du diamant; il l'entaille légèrement, & cette entaille légère dirige sûrement la cassure, de quelque grosseur que soit le filet. *Voy. VERRE.*

Tous les *émaux* tirés à la lampe sont ronds; si l'on veut qu'ils soient plats, on se sert pour les aplatisir d'une pince de fer dont le mors est quarré: il faut se servir de cette pince, tandis qu'ils sont encore chauds.

On verra d'autres ouvriers qui souffleront de la poudre brillante. Le secret de cette poudre consiste à prendre un tuyau capillaire de verre; à en exposer l'extrémité au feu de la lampe, en sorte qu'elle se fonde & se ferme, & à souffler dans le tube: l'extrémité qui est en fusion forme une bouteille d'un si grand volume, qu'elle n'a presque plus d'épaisseur. On laisse refroidir cette bouteille, & on la brise en une infinité de petits éclats: ce sont ces petits éclats qui forment la poudre brillante.

On donne à cette poudre des couleurs différentes, en la composant des petits éclats de bulles formées de verres de différentes couleurs.

Les jayets factices dont on se sert dans les broderies, sont aussi faits d'*émail*. L'artifice en est tel, que chaque petite partie a son trou par où la soie peut passer. Ces trous se ménagent en tirant le tube creux en long. Quand il n'a plus que le diamètre qu'on lui veut, on le coupe avec la lime ou le couperet. Les maillons dont on se sert dans le montage des métiers de plusieurs ouvriers en soie, ne se font pas autrement.

On fait avec l'*émail* des plumes avec lesquelles on peut écrire & peindre. On en fait aussi des boutons: on a des moules pour les former, & des ciseaux pour les couper.

On en travaille des yeux artificiels, des cadrans de montre, des perles fausses. Dans un atelier de perles soufflées, les uns soufflent ou des perles à olive, ou des perles rondes, d'autres des boucles d'oreilles, ou des perles baroques. Ces perles passent des mains de l'émailleur, entre les mains de différentes ouvrières; leur travail est de souffler la couleur d'écaille de poisson dans la perle; de fasser les perles dans le carton, afin d'étendre la couleur au dedans de la perle; de remplir la perle de cire, & d'y passer un petit papier roulé; de mettre les perles en collier, &c. Voyez PERLE.

Lorsque l'émailleur travaille, il est assis devant sa table, le pié sur la marche qui fait hausser & baisser le soufflet, tenant de la main gauche l'ouvrage qu'il veut émailler, ou les fils de fer ou de laiton qui serviront de soutien à sa figure, conduisant de la main droite le fil d'*émail* amolli par le feu de la lampe, & en formant des ouvrages avec une adresse & une patience également admirables.

Il est très-difficile de faire à la lampe de grandes pièces; on n'en voit guère qui passent quatre, cinq, six pouces.

Nous ne finirons pas cet article sans indiquer un usage assez important de la lampe de l'émailleur; c'est de pouvoir facilement y réduire une petite quantité

de chaux métallique, ou y essayer une pareille quantité de minéral. Pour cet effet il faut pratiquer un creux dans un charbon de bois, y mettre la chaux à réduire, ou la matière à fondre, & faire tomber dessus la flamme de la lampe. On voit que c'est encore un moyen très-expéditif pour souder.

EMAIL (CADRANS D'), (*Horlog.*) plaque de cuivre émaillée, sur laquelle on peint les heures. Voy. CADRAN, HORLOGERIE, & PLAQUE (*Horlog.*)

* EMAIL, (*Anat.*) L'*émail* de la dent est une matière tout-à-fait différente de l'os; il est composé d'une infinité de petits filets qui sont attachés sur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles & les cornes. On distingue très-facilement l'*émail* dans une dent cassée; on y voit tous ces filets prendre leur origine vers la partie de l'os qui touche la gencive, s'incliner vers l'os, & se coucher les uns sur les autres, de manière qu'ils sont presque perpendiculaires sur la base de la dent: par ce moyen, ils résistent davantage à l'effort. M. de la Hire le fils a observé que dans les adultes l'os de la dent ne croît point, mais seulement l'*émail*; il est persuadé que les filets de cet *émail* s'étendent comme ceux des ongles. Si l'*émail* d'une dent se détruit, l'os se carie, & la dent périt. Voyez DENT. Voyez les mémoires de l'Académie, ann. 1699.

EMAILLER, travailler en *émail*: ce mot se dit aussi pour signifier peindre en *émail*.

EMAILLEUR, s. m. (*Art méch.*) C'est l'ouvrier qui travaille en *émail*, qui en couvre & orne les métaux, qui en fait à la lampe des ouvrages curieux.

Ce nom, qui ne devoit être propre qu'à ceux qui font l'*émail*, est devenu commun aux orfèvres & joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires, qui les contrefont, aux peintres qui peignent en mignature sur l'*émail*, aux patenôtriers & boutonnières en *émail* & en verre, aux marchands verriers, aux couvreurs de flacons & bouteilles d'osier, aux faïenciers, &c.

Mais les *Émailleurs* proprement dits,

font ceux qu'on appelle *Patenôtriers & Boutonniers en émail*.

Ces derniers ont composé pendant fort long-temps une communauté particulière; mais ils font à présent corps avec les maîtres Verriers-Façanciers, à qui ils ont été unis.

L'édit de leur érection en corps de jurande a été donné en 1566 par Charles IX, & enregistré la même année. En 1599, Henri IV confirma leurs statuts, & y ajouta quelques articles. Enfin Louis XIV réunit les deux communautés des *Emailleurs & des Verriers*, pour ne faire à l'avenir qu'un seul & même corps, sans cependant déroger à leurs statuts.

Les statuts de l'édit de Charles IX contiennent vingt articles, & l'augmentation accordée par les lettres patentes d'Henri IV trois autres.

Par l'édit, les maîtres n'avoient que la qualité de *Patenôtriers & Boutonniers en émail*; les lettres y ajoutèrent le verre & le cristallin.

La communauté est régie par quatre jurés, dont deux s'élisent par année.

Pour être reçu maître, il faut avoir fait cinq ans & huit jours d'apprentissage; & après une information préalable de vie & mœurs, un apprentif est admis au chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut avoir qu'un seul apprentif à la fois.

Les veuves restant en viduité, jouissent du privilege de leur défunt mari; à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent pas engager, mais bien les continuer.

Les veuves & les filles de maîtres donnent la franchise aux apprentifs qu'elles épousent.

Les maîtres de la communauté peuvent faire toutes sortes de patenôtres, boutons d'émail, dorures sur verre & émail, pendans d'oreilles jolivetés, & autres ouvrages semblables, avec émail, canon, & cristallin passant par le feu & fourneau.

Ils peuvent aussi enfler toutes ceintures, carcans, chaînes, colliers, bracelets, patenôtres & chapelets, de mêmes matieres & de pareille fabrique, & même les enrichir & orner d'or & d'argent battu & moulu.

En 1706, les *Emailleurs* furent unis avec les Verriers; & il fut réglé que pendant les dix. premieres années les quatre jurés seroient élus avec égalité, c'est-à-dire, de façon qu'il y auroit deux *Emailleurs* & deux Verriers; & qu'après les dix ans expirés, l'élection seroit entièrement libre, & se feroit à la pluralité des voix.

Au moyen de cette union, ils ont tous également la qualité de maîtres *Emailleurs*, *Patenôtriers*, *Boutonniers en émail*, verre, & cristallin, marchands Verriers, Couvreurs de facons & bouteilles en osier, faïance, & autres especes de verres de la ville & faubourgs de Paris. Voyez les *réglemens de Communautés*, & le *diction. de Commerce*.

EMAILLURE, f. f. (*Art méch.*) terme qui signifie l'*application de l'émail sur quelque autre matiere*. Il se dit fort bien aussi de l'ouvrage même qu'on a émaillé. V. les articles EMAIL & EMAILLER.

EMAILLURES, (*Vénerie.*) se dit des taches rouffes qu'on voit sur les penes de l'oiseau de proie.

EMANATIONS, f. f. pl. (*Phys.*) on appelle ainsi des écoulemens ou exhalaisons de particules ou de corpuscules subtils, qui sortent d'un corps mixte par une espece de transpiration. Voy. TRANSPARATION. Ce mot vient du latin *manare* ou *emanare*, émaner, sortir.

Il est certain qu'il sort de pareilles *emanations* des corps qui nous environnent; par exemple, que les plantes & les animaux transpirent, que les fluides s'évaporent, &c. Personne ne doute non plus que les corps odoriférans n'envoient continuellement des *emanations*, & que ce ne soit par le moyen de ces *emanations*, qu'ils excitent en nous la sensation de l'odeur. Voyez ODEUR.

Il y a des corps qui envoient des *emanations* continuelles, sans perdre sensiblement ni de leur volume, ni de leur poids, comme la plupart des corps odoriférans: la perte qu'ils souffrent par l'émission continuelle de ces *emanations*, est peut-être réparée par la réception d'autres *emanations* semblables de corps de même espece, répandus dans l'air.

Quant à la loi de l'émission de ces *émanations*, voyez l'article QUALITÉ. Voy. aussi EMISSION.

Ces *émanations* operent avec beaucoup d'efficacité sur les corps qui sont dans la sphere de leur activité; c'est ce que prouve M. Boyle dans un traité qu'il a fait exprès sur la *subtilité des émanations*. Il y fait voir 1°. que le nombre des corpuscules qui forment ces *émanations*, est prodigieusement grand; 2°. qu'ils sont d'une nature fort pénétrante; 3°. qu'ils se meuvent avec une grande vitesse, & dans toutes sortes de directions; 4°. qu'il y a souvent une ressemblance, & d'autres fois au contraire une différence surprenante du volume & de la forme de ces *émanations* aux pores des corps dans lesquels ils pénètrent, & sur lesquels ils agissent; 5°. qu'en particulier dans les corps des animaux, ces *émanations* peuvent exciter de grands mouvemens dans la machine, & produire par-là de grands changemens dans l'économie animale; enfin qu'elles ont quelquefois, pour ainsi dire, la faculté de tirer du secours dans leurs opérations, des agens les plus universels que nous connoissons dans la nature, comme de la gravité, de la lumière, du magnétisme, de la pression de l'atmosphère, &c.

Les *émanations* peuvent s'étendre à de grandes distances. En voici une preuve qui, selon quelques auteurs, est d'un grand poids. Nos vins deviennent troubles dans les tonneaux, précisément au même temps où les raisins se trouvent à leur degré de maturité dans les pays éloignés d'où le vin nous a été apporté; mais cette preuve ne paroît pas fort convaincante: car ne pourroit-on pas dire que c'est l'air qui cause cette fermentation, sans avoir recours à des particules qui s'échappent des corps qui fermentent? Une des meilleures preuves qu'on puisse apporter de la distance à laquelle s'étendent les *émanations*, c'est qu'on reçoit en plusieurs cas les *émanations* odoriférantes à la distance de plusieurs lieues. De plus, on prouve encore par plusieurs observations, que la plupart des *émanations* retiennent la couleur, l'odeur, & les autres propriétés & effets des corps d'où elles proviennent; & cela après même

qu'elles ont passé par les pores d'autres corps solides. C'est ainsi que les *émanations* magnétiques pénètrent même les corps les plus solides, sans souffrir aucune altération dans leur nature, ni rien perdre de leur force.

Plusieurs auteurs, à la tête desquels est M. Newton, veulent que la lumière soit produite par une *émanation* de corpuscules qui s'élancent du corps lumineux. Si ce système, qui est appuyé sur des preuves très-fortes, étoit vrai, il serviroit à prouver combien les *émanations* peuvent être subtiles, & à quelles distances énormes elles peuvent s'étendre. V. LUMIÈRE & EMISSION. Voyez aussi, sur les *émanations* en général, les articles ODEUR, VAPEUR, TRANSPARATION, EXHALAISON, ATMOSPHERE, &c. (O)

* § EMANCHE, f. f. (*Blason*.) piece héraldique honorable, qui signifie: *ennemis vaincus & dépouillés*. C'est une manche antique, fort large par un côté & étroite par l'autre, laquelle étant découfue & déployée, présente plus ou moins de pieces triangulaires, comme enclavées dans l'écu où elle est posée. En cet état, elle n'est plus manche, mais *émanche* (*manica hostilis diffusa*.) Plus cette piece honorable a de parties, plus elles sont aiguës.

L'*émanche* se place diversement: en fascées à dextre ou senestre, en pal, en bande, en barre, en chef, en pointe. A ces deux dernières positions, elle occupe le tiers du champ.

Les partitions alternées du champ & d'une *émanche* quelconque sont toujours en nombre impair; mais on ne compte pas les partitions du champ pour des pieces, parce qu'elles sont le champ lui-même.

L'émanche mal déployée.

Comme il y a dans le *Blason* la manche mal taillée, il y a aussi l'*émanche* mal déployée. Cette *émanche* est si rare, qu'à peine en trouve-t-on deux ou trois exemples dans les auteurs qui se font le plus étendus. Ils l'appellent *pointes* & *piles* au pluriel: mais la pointe, soit droite, soit renversée, n'est une piece sur un champ que lorsqu'elle y est seule. Ainsi

le champ qui porte deux ou trois de ces prétendues pointes ou piles, porte en effet une *émanche* mal déployée de deux ou trois pièces.

Outre que cette sorte d'*émanche* prend toutes les positions de l'*émanche* déployée, de plus elle monte du bas de l'écu en haut; descend du chef contre bas; ou est mouvante ensemble du chef, du flanc & de la pointe, pour aboutir au milieu de l'autre flanc.

Au lieu que la pointe ou la pile (plus étroite en sa largeur que le chappé) ne touche pas l'extrémité du champ.

Le champ émanché.

Le champ émanché diffère du champ qui porte une *émanche*, comme le fascé, de la fasce ou des fascés: le pallé, du pal ou des pals: le bandé, de la bande ou des bandes: le barré, de la barre ou des barres: le coticé, des cotices: le burelé, des burelles: le fuselé, le chevronné, le lozangé, des fusées, chevrons & lozanges.

Seulement, dans le champ émanché, la pièce qui borde l'un des côtés du champ ne montre que la moitié d'elle-même, à cause de sa forme triangulaire; l'autre moitié se suppose repliée au travers de l'écu. Comme aussi, la partition opposée du champ n'a que la moitié des autres partitions de son espèce.

Mais, pour abrégér la manière de blasonner, l'on compte ces deux demi-partitions comme si elles étoient entières. Ainsi le métal & la couleur se trouvant égaux en nombre & en proportions, ou étant supposés tels, leur ensemble est nécessairement pair, en quoi il est semblable aux fascé, pallé, bandé, barré, coticé, burelé, fuselé, chevronné, lozangé. *V. MEUBLES, (Blason.)*

EMANCHÉ, adj. (*terme de Blason.*) se dit de l'écu divisé par émanches des deux émaux alternés: il diffère de l'émanche, en ce qu'il y a toujours des demi-parties triangulaires mouvantes des bords.

Il y a des chefs *émanchés*.

Emanche & émanché, ont pris leurs noms des manches des anciens qui étoient

fort larges en haut, se rétrécissoient & terminoient en pointe.

Hotman à Paris, originaire du pays de Clèves; parti *émanché* d'argent & de gueules.

De la Teissonière en Bourgogne & en Bresse; parti *émanché de cinq pièces & demie d'or sur gueules.*

Choisi de Tieblemont en Champagne; *d'azur au chef d'or, émanché d'une demi-pièce & de quatre pièces. (G. D. L. T.)*

EMANCIPATION, s. f. (*Jurisp.*) est un acte qui met certaines personnes hors la puissance d'autrui. Elle n'a lieu communément qu'à l'égard de deux sortes de personnes, qui sont les mineurs, les fils de famille; quelques-uns y comprennent la femme & les gens de main-morte. Il y a encore d'autres personnes qui peuvent être affranchies de la puissance d'autrui; mais les actes qui leur procurent cet affranchissement, ne sont pas qualifiés d'*émancipation*.

Chez les Romains l'*émancipation* avoit lieu seulement pour deux sortes de personnes, les mineurs & les fils de famille. La première se faisoit en vertu de lettres du prince, de même qu'elle se pratique encore parmi nous. *V. EMANCIPATION DE MINEUR.* L'autre, c'est-à-dire, celle des fils de famille, se faisoit en diverses manières. *V. EMANCIPATION ANASTASIENNE, ANCIENNE, contractâ fiducia, DE LA FEMME, D'UN FILS DE FAMILLE, LÉGALE, LÉGITIME, JUSTINIENNE, TACITE. (A)*

EMANCIPATION ANASTASIENNE, étoit celle qui se faisoit en faveur des fils de famille, en vertu d'un rescrit du prince. On l'appelloit *anastasienne*, parce que cette forme nouvelle fut introduite par une constitution de l'empereur Anastase, au lieu de l'*émancipation* ancienne ou légitime, dont il sera parlé ci-après. L'*anastasienne* étoit beaucoup plus simple & plus commode que l'autre, n'y ayant à celle-ci d'autre formalité que de faire insinuer juridiquement un rescrit, par lequel l'empereur émancipoit le fils de famille. Notre *émancipation* des mineurs par lettres de bénéfice d'âge, revient assez à cette *émancipation anastasienne. (A)*

EMANCIPATION ANCIENNE ou LÉGITIME, étoit la première forme dont

on uſoit d'abord chez les Romains pour l'éman­cipation des fils de famille. On l'appelloit *ancienne & légitime*, parce qu'elle déri­voit de l'interprétation de la loi des douze tables. Cette loi portoit, que quand un pere avoit vendu ſon fils juſqu'à trois fois, le fils ceſſoit d'être ſous ſa puiſſance.

Denis d'Halicarnaſſe a prétendu que cette loi devoit être priſe à la lettre, c'eſt-à-dire qu'il falloit trois ventes réelles du fils de famille pour opérer l'éman­cipation, en quoi la condition du fils de famille auroit été plus rude que celle d'un eſclave, lequel, après avoir été une fois affranchi, jouiſſoit pour toujours de la liberté. Il eſt vrai que la vente du fils n'étoit pas un véritable affranchiſſement de toute puiſſance; il paſſoit de celle du pere en celle de l'acheteur. Mais tous les auteurs anciens & modernes conviennent que ces trois ventes du fils de famille étoient ſimulés, & faites ſeulement pour opérer l'éman­cipation.

Au commencement le fils de famille, par le moyen de ces ventes, paſſoit en la puiſſance de l'acheteur comme s'il fût de­venu de condition ſervile. Dans la ſuite les jurifconſultes ajoutèrent aux trois ventes autant de manumiſſions de la part de l'ache­teur; & il fut d'uſage, qu'à l'exception des fils, les filles & les petits-enfans mâles & femelles ſeroient émancipés par une ſeule vente & une ſeule manumiſſion. On s'imaginait qu'il en falloit davantage pour le fils, comme étant lie plus étroitement avec le pere.

Ces ventes & manumiſſions ſe faiſoient d'abord devant le préſident ou gouverneur de la province; enſuite on les fit devant le préſident de la curie.

La forme de ces éman­cipations étoit, que le pere naturel, en préſence de cinq témoins & de l'officier appellé *libripens* tenant ſa balance, faiſoit une vente fictive de ſon fils à un étranger, en lui diſant : *mancupo tibi hunc filium qui meus eſt*; Caius, *liv. I, tit. viij de ſes inſtitutes*, dit même qu'il falloit ſept témoins citoyens romains.

L'acheteur donnoit au pere par forme de prix, une piece de monnoie, en diſant :

hunc hominem ex jure quirium meum eſſe aio, iſque mihi emptus eſt hoc ære æneâque librâ : au moyen de quoi le fils de famille paſſoit ſous la puiſſance de l'ache­teur comme ſon eſclave; enſuite ce même acheteur affranchiſſoit le fils de famille, lequel par un droit tacite, retournoit en la puiſſance de ſon pere naturel : celui-ci vendoit encore de même ſon fils une ſe­conde & une troiſieme fois, & l'acheteur faiſoit autant de manumiſſions; & après la troiſieme manumiſſion, le fils de famille ne retournoit plus en la puiſſance de ſon pere naturel, mais il étoit conſidéré comme l'affranchi de l'acheteur, lequel en qualité de patron ſuccédoit au fils de famille ainſi émancipé, & avoit ſur lui tous les autres droits légitimes.

Mais pour empêcher que l'éman­cipation ne fût ce préjudice au pere naturel, l'uſage introduiſit que ce pere, en faiſant la vente imaginaire de ſon fils, pourroit ſtipuler que l'acheteur ſeroit tenu de le lui revendre; & à cet effet, en faiſant la troiſieme vente, le pere naturel diſoit à l'acheteur : *ego verò hunc filium meum tibi mancupo, eâ conditione ut mihi remancupes ut inter bonos bene agiet, (id eſt agere) ; oportetne propter te tuamque fidem frauder?* L'ob­jet de cette revente étoit afin que le pere naturel pût lui-même affranchir ſon fils, & par ce moyen devenir ſon patron & ſon légitime ſucceſſeur. C'eſt delà que ce pacte de revente s'appelloit *pactum fiduciae*; l'é­man­cipation faite en cette forme, *eman­cipatio contractâ fiducia*; & l'acheteur qui promettoit de revendre le fils de famille, *pater fiduciarius*. Si ce *pactum fiduciae* étoit omis dans la vente, tous les droits ſur la perſonne du fils vendu demeuroient par­devers l'acheteur.

Caius dit cependant que ſi les enfans, après avoir été vendus par leur pere natu­rel, mouraient en la puiſſance de leur pere fiduciaire, le pere naturel ne pouvoit pas leur ſuccéder; que c'étoit le pere fiduciaire qui recueilloit leur ſucceſſion quand il les avoit affranchis; mais il eſt évident que Caius n'a entendu parler que du cas où les fils de famille mouraient dans l'intervalle de la premiere à la troiſieme vente; alors c'étoit le pere fiduciaire qui ſuccédoit, parce

parce que la premiere & la seconde vente transportoient véritablement au pere fiduciaire la propriété du fils vendu , lequel ne rentroit dans la famille de son pere naturel que lors de la troisieme revente , par un acte appellé *emancipatio* , ainsi que l'observe M. Terrasson en son *histoire de la jurispr. rom.*

Il eût été facile cependant d'apposer le pacte de revente dès la premiere vente , comme dans la troisieme , & il ne falloit pas tant de détours & de fictions pour dire que le pere se désistoit volontairement en faveur de son fils du droit de puissance qu'il avoit sur lui ; c'est pourquoi cette ancienne forme d'*emancipation* tomba en non-usage , lorsque l'empereur Anastase en eut introduit une plus simple , quoiqu'il n'eût pas abrogé l'autre. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANASTASIENNE , & ci-après EMANCIPATION JUSTINIENNE. (A)

EMANCIPATION *contracta fiducia* , étoit chez les Romains une des formes de l'*emancipation* ancienne , qui se faisoit par le moyen des trois ventes imaginaires avec le *pactum fiducia* , c'est-à-dire la condition de revendre le fils de famille à son pere naturel. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANCIENNE. (A)

EMANCIPATION COUTUMIERE , *Voyez ci-après* EMANCIPATION LÉGALE.

EMANCIPATION PAR LE DÉCÈS DE LA MERE , étoit une espece d'*emancipation* légale qui avoit lieu dans certaines coutumes en faveur des enfans par le décès de la mere , quoique le pere fût encore vivant. Dans ces provinces , les enfans étoient comme solidairement en la puissance de leurs peres & meres conjointement. Telles sont les dispositions des coutumes de Montargis , *ch. vij. art. 3* , Vitry , *art. 100 & 143*. Château-Neuf , *art. 134*. Chartres , *art. 103* , & Dreux , *art. 93*.

EMANCIPATION EXPRESSE , est celle qui se fait par un acte exprès , à la différence des *emancipations tacites* , qui ont lieu sans qu'il y ait aucun acte à cet effet de la part du pere , mais seulement en vertu d'un consentement tacite de sa part. (A)

EMANCIPATION DE LA FEMME , c'est ainsi que la séparation de la femme d'avec

son mari est appellée dans la coutume de la Rue-Indre locale de Blois , *ch. x. art. 31.* (A)

EMANCIPATION D'UN FILS DE FAMILLE , s'entend de l'acte par lequel un fils , ou fille , ou quelqu'un des petits-enfans étant à la puissance du pere de famille est mis hors de sa puissance.

Cette *emancipation* qui dérive du droit romain , a lieu dans tous les pays de droit écrit , & dans quelques coutumes où la puissance paternelle a lieu.

Le pere de famille peut émanciper ses enfans à tout âge , soit majeurs ou mineurs , parce que la majorité ne fait pas cesser la puissance paternelle. L'*emancipation* ne met pas non plus les enfans hors de tutelle , s'ils sont encore impuberes ; en ce cas le pere devient leur tuteur légitime.

En pays de droit écrit , l'*emancipation* doit se faire en jugement par une déclaration que fait le pere , qu'il met l'enfant hors de sa puissance ; néanmoins dans le ressort du parlement de Toulouse , l'*emancipation* se peut faire devant notaires.

Dans les coutumes où la puissance paternelle a lieu , le pere peut émanciper en jugement ou devant notaires.

L'*emancipation* des enfans de famille fait cesser la puissance paternelle ; elle ne rend cependant pas les enfans étrangers à la famille du pere , en sorte qu'ils lui succèdent conjointement avec leurs freres & soeurs qu'il a retenus en sa puissance.

Elle n'a d'autre effet à l'égard du pere , que de délivrer l'enfant de la puissance paternelle , d'ôter au pere l'usufruit qu'il auroit pu avoir sur les biens de son enfant , & de rendre l'enfant capable de s'obliger. *Voyez* FILS DE FAMILLE , PUISSANCE PATERNELLE. (A)

EMANCIPATION DE GENS DE MAIN-MORTE , c'est l'affranchissement que le seigneur accorde à des gens qui sont ses serfs. *V.* AFFRANCHISSEMENT , GENS DE MAIN-MORTE , SERFS. (A)

EMANCIPATION JUSTINIENNE , étoit celle dont la forme fut réglée par l'empereur Justinien , lequel ayant rejeté toutes les ventes & manumissions imaginaires dont on usoit par le passé dans les *emancipations* ,

permet aux peres de famille d'émanciper leurs enfans, soit en obtenant à cet effet un rescrit du Prince, ou même sans rescrit, en faisant leur déclaration à cet effet devant un magistrat compétent, auquel la loi ou la coutume attribuoit le pouvoir d'émanciper. On donnoit au pere après cette *émancipation*, en vertu de l'édit du préteur, le même droit sur les biens de ses enfans émancipés décédés sans enfans, que le patron auroit eu en pareil cas sur les biens de ses affranchis; mais par la dernière jurisprudence, le pere hérite de ses enfans par droit de succession des ascendans, & non pas seulement en qualité de patron. (A)

EMANCIPATION LÉGALE, est celle qui a lieu de plein droit, en vertu de la loi ou de la coutume. On l'appelle aussi *émancipation tacite*, parce qu'elle a lieu sans que le pere fasse aucun acte à ce sujet. Telles sont à l'égard des mineurs, les *émancipations* qui ont lieu par l'âge de puberté, par la majorité coutumière, par la pleine majorité, par le mariage; telles sont pour les fils de famille les *émancipations* qui ont lieu en certains pays par le mariage, par l'acquisition de quelque dignité, par l'ordre de prêtrise, par l'habitation séparée, & par le négoce séparé. (A)

EMANCIPATION LÉGITIME ou ANCIENNE, étoit celle qui se faisoit en vertu de la loi des douze tables. Voyez ci-dev. EMANCIPATION ANCIENNE. (A)

EMANCIPATION PAR LETTRES DU PRINCE, a lieu, tant en faveur des mineurs que des fils de famille. L'usage de ces *émancipations* vient des Romains. V. ce qui en est dit à l'article EMANCIPATION DE MINEUR & EMANCIPATION JUSTINIENNE. Ces lettres qu'on appelle communément *lettres de bénéfice d'âge*, s'obtiennent en la petite chancellerie; elles sont adressées au juge royal qui a fait la tutelle ou curatelle; ou si c'est un juge de seigneur, on les adresse à un sergent royal, qui fait commandement au juge de procéder à l'entérinement: ce qui ne se fait qu'après avoir pris l'avis des parens & amis du mineur. (A)

EMANCIPATION DE MAJORITÉ COUTUMIÈRE, est celle que quelques cou-

tumes accordent au mineur à l'âge de pleine puberté, lequel est réglé différemment par les coutumes. V. EMANCIPATION DE MINEUR. (A)

EMANCIPATION PAR MARIAGE, est une *émancipation* tacite que dans certains pays le mariage opere de plein droit & sans lettres du Prince, en faveur des mineurs & des fils de famille. Cette *émancipation* tacite n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, excepté dans ceux qui sont du ressort du parlement de Paris.

Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'*émancipation*; car Gaucher de Chatillon connétable, mariant sa fille en 1300, promit de l'émanciper & de la sortir hors de sa puissance.

Présentement toutes les coutumes donnent au mariage l'effet d'émanciper, excepté celle de Poitou qui requiert à l'égard des nobles une *émancipation* expresse outre le mariage. Celle de Saintonge veut qu'il y ait habitation séparée de celle du pere; celle de Bretagne requiert que le mariage soit fait du consentement du pere, condition qui doit être sous-entendue dans toutes les coutumes; celle de Bourbonnois dit que le mariage émancipe, mais elle met une restriction, si ce n'est qu'il fût autrement convenu en faisant le mariage. Voyez le recueil des questions de M. Bretonnier, au mot *puissance paternelle*.

L'*émancipation* par mariage n'opere pas plus d'effet que celle qui se fait en vertu de lettres du Prince, si ce n'est que la première emporte la liberté de se remarier sans le consentement du pere, quoique celui ou celle qui veut se remarier n'ait pas 25 ans. (A)

EMANCIPATION DE MINEUR, est l'acte qui met un mineur hors de la puissance de son tuteur, & lui donne le droit de jouir de ses revenus, même de disposer de ses meubles.

L'*émancipation* des mineurs avoit lieu chez les Romains; elle se faisoit en vertu de lettres du Prince: cela fait la matiere du titre du code de *his qui etatis veniam impetraverunt*. La loi 2 qui est de l'empereur Constantin, dit que tous les jeunes gens, lesquels étant de bonne conduite desirent de gouverner leur patrimoine,

ayant besoin pour cela de lettres du Prince , pourront impêtrer cette grace quand ils auront vingt ans accomplis ; de maniere qu'ils présenteront eux-mêmes leurs lettres au juge , & prouveront leur âge par écrit , & justifieront de leur bonne conduite & mœurs par des témoins dignes de foi : la loi permet néanmoins aux filles de présenter leurs lettres par procureur , & de les obtenir à l'âge de dix-huit ans , pour pouvoir jouir de leurs biens sans pouvoir aliéner les fonds , en sorte qu'elles aient en toutes affaires autant de droit & de pouvoir que les hommes. La raison pour laquelle la loi fait mention nommément des filles , est que dans l'ancien droit romain , les femmes étoient perpétuellement en curatelle.

Il paroît singulier que cette loi oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu , de prendre des lettres , vu que , suivant le droit romain , la tutele finit à l'âge de puberté , qui est de quatorze ans pour les mâles , & de douze ans pour les filles ; & que , suivant ce même droit , il est libre au mineur pubere de ne pas demander de curateur. Mais il est évident que la loi a entendu parler du cas où le mineur a un curateur , comme on lui en donne un ordinairement en sortant de la tutele : ce qui est fondé sur la disposition de cette même loi , qui suppose qu'un mineur n'est pas capable de gouverner son bien au plutôt qu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Néanmoins dans notre usage les lettres de bénéfice d'âge s'obtiennent souvent plutôt tant en pays coutumier , que dans les pays de droit écrit : cela dépend de la capacité des mineurs , de l'avis des parens , & de l'ordonnance du juge ; mais ordinairement on n'accorde point de lettres de bénéfice d'âge au dessous de la puberté.

Les mineurs peuvent aussi être émancipés par mariage , ou par la majorité coutumiere , que les coutumes fixent différemment ; mais en ce cas ils ont toujours besoin de lettres du Prince ; de sorte que les coutumes qui semblent accorder l'émancipation à celui qui atteint l'âge de majorité coutumiere , ne font proprement que régler l'âge auquel on peut obtenir des lettres d'émancipation.

La majorité parfaite opere aussi une espece d'émancipation légale.

Le mineur émancipé peut faire seul tous actes d'administration ; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ses immeubles sans avis de parens & décret du juge.

Il ne peut aussi ester en jugement , sans être assisté d'un curateur. (A)

EMANCIPATION DE MOINES : on s'est quelquefois servi de ce terme dans les monasteres , en parlant des moines promus à quelque dignité , ou tirés hors de l'obéissance de leurs supérieurs. *Voy. le gloss. de Ducangé , au mot Emancipatio. (A)*

EMANCIPATION D'UN MONASTERE est dite dans quelques anciens auteurs , pour exemption de la juridiction de l'ordinaire. *Voyez Ducange ibid. (A)*

EMANCIPATION *per æs & libram* , voyez EMANCIPATION ANCIENNE.

EMANCIPATION TACITE , est celle qui a lieu de plein droit en faveur du mineur ou du fils de famille , sans le consentement du pere , & sans lettres du Prince : telles sont celles qui ont lieu par le mariage , par l'acquisition de quelque dignité , par l'ordre de prêtrise , par une habitation ou un commerce séparé.

Suivant le droit romain , il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper ; celle de sénateur n'avoit pas cet effet.

En France , les premieres dignités des parlemens , telles que celles de présidens , de procureurs & avocats généraux , émancipent. Les grandes dignités de l'épée & de la cour émancipent aussi.

Pour ce qui est des dignités ecclésiastiques , en pays de droit écrit , l'épiscopat est la seule qui ait l'effet d'émanciper. Les dignités d'abbé , de prieur & de curé , n'émancipent point.

En pays coutumier la prêtrise émancipe , comme le décide la coutume de Bourbonnois , & que Coquille l'observe sur celle de Nivernois : mais Faisand , sur celle de Bourgogne , dit que la prêtrise n'émancipe que quand le prêtre possède un bénéfice qui requiert résidence.

L'habitation séparée n'émancipe que dans les pays coutumiers : encore la coutume de Châlons est-elle la seule qui se contente

de cette circonstance. Celle de Bretagne & de Bordeaux veulent en outre l'âge de vingt-cinq ans ; celle de Poitou requiert le mariage avec l'habitation séparée ; celle de Saintonge veut tout-à-la-fois le mariage, l'âge de vingt ans pour les nobles, de vingt-cinq ans pour les roturiers, & l'habitation séparée.

Le commerce ou négoce séparé émancipe aussi en pays coutumier, comme le décident les coutumes de Berri, Bourbonnois, & Bordeaux : ce qui est conforme à l'article 6 du tit. j. de l'ordonnance du commerce, qui répute majeurs tous négocians & marchands, mais seulement pour le fait du commerce dont ils se mêlent. (A)

EMANCIPIÉ, (*Jurisprud.*) est celui qui jouit de ses droits, au moyen de l'émancipation expresse ou tacite qu'il a acquise.

Le mineur *émancipé* peut toucher ses revenus & disposer de son mobilier ; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ses immeubles, sans avis de parens homologué par le juge. Il ne peut aussi ester en jugement, sans être assisté de curateur.

Le fils de famille, majeur lorsqu'il est *émancipé*, jouit de tous les droits des majeurs qui sont *sui juris*. Voyez *ci-devant* EMANCIPATION. (A)

* EMANUEL, surnommé le *Fortuné*, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) monta sur le trône en 1495, après la mort de son cousin Jean II, mort sans enfans légitimes. L'empereur Maximilien prétendit que la couronne de Portugal lui appartenait ; mais *Emanuel* fut proclamé, sans que l'on eût aucun égard aux prétentions de Maximilien. Il signala son avènement par des traits de générosité, tels que la grace des enfans du duc de Bragance, qu'il rappella, & auxquels il fit rendre leurs biens, en dédommageant amplement ceux qui les possédoient, & la remise du tribut que son prédécesseur avoit imposé aux Juifs. Mais son amour pour Isabelle, veuve d'Alphonse, fils de Jean II, endurcit son cœur au point de lui faire commettre plusieurs injustices. Cette princesse jeune & belle étoit animée d'un zèle violent contre les Maures

& les Juifs. *Emanuel*, épris de ses charmes, ne put obtenir sa main qu'à condition qu'il chasseroit les Maures & les Juifs de ses états. Son conseil condamnoit cette violence, comme préjudiciable à l'état & contraire à l'équité naturelle. La passion du prince prévalut. Les Maures & les Juifs eurent ordre de sortir du royaume, sous peine de demeurer esclaves s'ils n'obéissent promptement. Les Maures passèrent en Afrique. Les Juifs, en fuyant, ne purent pas emmener avec eux leurs enfans au dessous de quatorze ans. On les retint de force pour les instruire des principes du Christianisme.

Les découvertes & les conquêtes de Vasco de Gama, d'Alvarès Cabral, & d'Albuquerque, portèrent la gloire d'*Emanuel* & de la nation Portugaise au plus haut degré. Jamais le Portugal ne fut plus florissant que sous le regne de ce prince, qui fut appelé l'âge d'or du Portugal. Heureux dans toutes ses entreprises au dehors, il ne négligeoit point ce qui pouvoit établir le bon ordre & la prospérité au dedans de son royaume. Il fit de sages ordonnances que l'on respecte encore. Ami des lettres, il cultiva les sciences & honora les savans, & savoit distinguer les talens supérieurs des médiocres ; il récompensoit les uns & encourageoit les autres. *Emanuel* mourut à l'âge de cinquante-deux ans : il en avoit régné vingt-six. Les larmes de ses sujets prouvent sensiblement combien il leur étoit cher.

EMARGEMENT, f. m. (*Fin.*) l'action de transporter à la marge. On a fait de ce substantif le verbe *émarger*. Voyez l'article MARGE.

EMASCULATION, f. f. l'action par laquelle on enleve à un mâle les parties qui caractérisent son sexe. V. CASTRATION. (L)

* EMATURIES, f. f. d'αματωω *cruento*, (*Myth.*) fêtes qui se célébroient à Lacédémone au tombeau de Pélops ; là de jeunes garçons se fouettoient jusqu'à ce que le tombeau fut arrosé de leur sang. Voilà des fêtes qui se sentent bien du caractère dur & austère du peuple. Voyez FÊTES.

§ EMAUX, f. m. plur. (*terme de Blason.*) *gentilitii scuti metalla & colores.*

Il y a neuf émaux, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures.

Les métaux sont le jaune, qu'on nomme or; le blanc, argent.

Les couleurs sont le bleu, qu'on nomme azur; le rouge, gueules; le verd, sinople; le noir, sable; & le violet, pourpre.

Les fourrures sont le vair & l'hermine.

Ces émaux se marquent en gravure par des points, traits ou hachures.

L'or par grand nombre de petits points.

L'argent, tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune hachure.

L'azur, par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le sinople, par des lignes diagonales à droite.

Le sable, par des lignes horizontales & perpendiculaires croisées les unes sur les autres.

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche.

Le vair, par l'azur chargé de petites piéces d'argent en forme de clochettes renversées.

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de sable.

Signification des émaux.

L'or signifie *richesse, force, foi, pureté & constance.*

L'argent, *innocence, blancheur, virginité.*

L'azur, *royauté, majesté, beauté, sérénité.*

Le gueules, *courage, hardiesse, intrépidité.*

Le sinople, *liberté, espérance, abondance.*

Le sable, *science, modestie, affliction.*

Le pourpre, *dignité, puissance, souveraineté.*

Le vair & l'hermine, *grandeur, autorité & empire.*

A ces neuf émaux, on en ajoute deux autres.

Le couleur de chair, que l'on nomme de *carnation*, pour les parties du corps

humain, telles que le visage, les mains, les piés.

La couleur naturelle, pour les arbres, plantes, fruits & animaux; s'ils sont tels que la nature les représente, alors on les dit *au naturel.*

Étymologie des émaux.

Le mot *émail* (au pluriel *émaux*) vient de l'Italien *smalto*, selon Menage.

D'autres le dérivent de l'hébreu *hhasmal*, traduit par *electrum*, sorte d'émail composé d'or & d'argent; les Latins de la basse latinité en ont fait *smaltum* d'où est venu *émail*.

Et ce mot *émail* a été introduit dans l'art héraldique, parce que anciennement on représentoit en *émaux* de diverses couleurs (sur les écus, cote-d'armes, boucliers & autres armes offensives & défensives), les piéces de blason que les chevaliers avoient prises pour se distinguer & reconnoître dans les tournois.

EMBACLE, f. f. *terme de rivière*, dont on se sert pour exprimer l'embarras de plusieurs cordes de bois que l'on a mises à flot, & qui sont arrêtées par quelques obstacles. Voyez CORDES, BOIS. Voyez aussi l'article TRAIN.

EMBALLAGE, f. m. *terme de douane & de commerce*, qui a plusieurs significations.

1°. *Emballage* s'entend de l'action même d'emballer. Voyez EMBALLER.

2°. *Emballage* comprend tout ce qui sert à emballer les marchandises, comme le papier, le carton, les caisses, tonneaux, bannettes, toiles cirées, serpillières, cordages, &c. pour lesquels il n'est fait aucune déduction de poids pour les droits d'entrée & de sortie, selon le tarif de 1664 & l'ordonnance de 1667, si ce n'est pour les marchandises d'or & d'argent, & pour les drogueries & épiceries.

3°. *Emballage* ne signifie souvent que les toiles ou serpillières qui servent à emballer les marchandises.

Une *toile d'emballage* est une sorte de toile grossière, mais forte, qui sert à emballer: elle est différente de la serpillière, quoiqu'on se serve aussi de celle-ci pour

emballer. Voyez SERPILIERE. *Diction. de comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMBALLER, v. act. (*Comm.*) faire l'emballage d'une caisse de marchandises, l'envelopper de toile & la garnir de paille, pour la conserver & la garantir de la pluie, du mauvais temps & autres accidens, lorsqu'on est obligé de la transporter au loin, soit par des voitures de terre ou de rivière, soit par mer, & pour les voyages de long cours.

Il y a plusieurs manieres d'emballer les marchandises; les unes s'emballent seulement avec de la paille & de la grosse toile; les autres dans des bannes ou bannettes d'osier ou de bois de châtaignier, ou dans des caisses de bois de sapin qu'on couvre d'une toile cirée grasse, toute chaude; d'autres dans de gros cartons qu'on enveloppe de toiles cirées seches, quelquefois sans autre couverture, mais le plus souvent avec de la paille & de la toile. Dans tous ces emballages on coud la toile avec de la ficelle & une grosse aiguille, & on la serre par dessus avec une forte corde, qui faisant plusieurs tours de divers sens autour du ballot, aboutit à un des coins, où elle est enfin liée & arrêtée. C'est à ce bout de la corde que les visiteurs ou autres commis des douanes mettent leur plomb, afin que la balle ne puisse s'ouvrir sans le lever, & que les marchandises qu'ils ont visitées ne puissent être changées ni augmentées au préjudice des droits du roi.

Dans les échelles du Levant, comme à Alep, Smyrne, &c. les emballages, particulièrement ceux des soies, ont toujours deux toiles; l'une intérieure, qu'on appelle *la chemise*; l'autre extérieure, qui est la couverture. Les Levantins remplissent l'entre-deux de ces toiles, de paille, & quelquefois de coton. *Dictionnaires de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

EMBALLEUR, f. m. (*Comm.*) celui dont le métier ou la fonction est de ranger les marchandises dans les balles, de les empaqueter & emballer.

Autrefois les crocheteurs & gagnes-deniers faisoient cet office dans les douanes; mais maintenant dans celles de Lyon & de paris il y a des *emballeurs* en titre d'office,

qui paient paulette au roi, ont des droits réglés par un tarif, font bourse commune, & forment un corps qui a son syndic & autres officiers. Ils sont à Paris au nombre de soixante partagés en deux bandes, dont l'une est de service à la douane, & l'autre à leur bureau rue des Lombards, où ils roulent ainsi alternativement tous les huit jours.

Ce sont les *emballeurs* qui écrivent sur les toiles d'emballage, les numéros des ballots appartenans au même marchand, & envoyés au même correspondant, les noms & qualités de ceux à qui ils sont envoyés, & les lieux de leur demeure. Ils ont aussi soin de dessiner un verre, un miroir ou une main sur les caisses de marchandises casuelles, pour avertir ceux qui les remueront, d'user de précautions.

Les instrumens dont se servent les *emballeurs*, sont un couteau, une bille de bois, ordinairement de buis, & une longue & forte aiguille à trois carres: leur fil est une médiocre ficelle, qui dans le commerce de la corderie est appelée *ficelle d'emballage*. *Dictionnaires de commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

* *EMBAMMA*, (*Hist. anc.*) espece de sauce ou de salade à laquelle on joignoit l'épithete d'*amarum*, amere, & qui servoit d'affaïsonnement à l'agneau paschal. C'étoit ou des endives, ou de la chicorée, ou de la laitue, ou de la pulmonaire, ou le chardon, le raifort, les orties, &c. on tenoit du vinaigre dans un vase placé à côté de ces herbes; & après plusieurs cérémonies religieuses que le maître de la maison faisoit, il rompoit un morceau de pain azyme, le couvroit d'herbes ameres, trempoit le tout d'abord dans le vinaigre, ensuite dans une sauce de figues, de raisins, &c. & disoit: "Béni soit le Seigneur" notre Dieu, le maître du monde, qui "nous a sanctifiés par ses commandemens," & nous a ordonné de manger le pain "azyme avec la sauce amere." Il mangeoit ensuite le pain trempé & les herbes, bénissoit les mets, goûtoit à l'agneau paschal, & abandonnoit le reste de l'agneau, des herbes, du pain & des sauces à la dévotion & à l'appétit des autres convives, dont le repas commençoit alors.

EMBANKIS, (*Luth.*) nom général des principaux instrumens de musique du royaume de Congo, dont le roi & les princes font seuls usage.

EMBANQUÉ, adj. (*Marine.*) Les navigateurs qui vont à la pêche de la morue, ou qui font route pour Terre-neuve & le golfe de Saint-Laurent, se servent de ce terme pour dire qu'ils sont arrivés sur le banc de Terre-neuve. (Z)

* EMBANQUER, v. act. ou neut. (*Manufact. en soie.*) c'est passer les canons d'organin à la cantre, pour se disposer à ourdir. Voyez CANONS, ORGANSIN & CANTRE.

* EMBARBE, f. f. (*Manufact. en soie.*) ficelle servant au métier d'étoffes de soie; elle a trois quarts d'aune de long, & elle est bouclée par un de ses bouts. On enfle les *embarbes* les unes après les autres à une corde, afin que quand on veut s'en servir, elles ne puissent jamais être prises les unes avant les autres: leur usage dans le lissage des dessins, est d'arrêter les cordes de semple que la liseuse retient. Voyez SEMPLE & LIRE.

Peigner les embarbes, c'est les débrouiller après qu'on les a tirées du semple, & lorsque les lacs sont finis. Voyez LACS.

EMBARBER, v. n. terme de rivière. Lorsqu'un bateau vient d'amont, & qu'il est près de passer un pont ou un pertuis, on dit: ce bateau va embarber l'arche avallante; ce bateau est près d'embarber le pertuis. Voyez PERTUIS.

EMBARCADERE & EMBARCADOUR, f. m. (*Mar.*) Les Espagnols donnent ce nom aux ports & rades qu'ils ont le long des côtes de l'Amérique méridionale, & sur-tout dans la mer du Sud, où ils vont charger les marchandises & faire le commerce pour les villes qui sont dans le dedans des terres. Il y a des *embarcaderos* qui sont fort éloignées des villes: par exemple, Arica est l'*embarcadere* du Potosi; Acapulco & la Vera-Cruz peuvent être regardés comme les *embarcaderos* de la ville de México. (Z)

EMBARDER, v. neut. (*Marine.*) c'est lorsqu'on fait faire au vaisseau un mouvement pour s'éloigner de l'endroit où il est. On dit; *embarde au large*, lorsqu'étant dans la chaloupe auprès du vaisseau, ou pousse d'un côté ou d'autre pour s'en éloigner. *Embarde* se dit encore lorsqu'un vaisseau est à l'ancre, & qu'on lui fait sentir son gouvernail pour le jeter d'un côté ou d'un autre. (Z)

EMBARGO, f. m. (*Mar.*) METTRE UN EMBARGO. On se sert de ce terme pour celui d'arrêt, ou pour signifier l'ordre que les souverains donnent pour arrêter tous les vaisseaux dans leurs ports, & empêcher qu'il n'en sorte aucun, afin de les trouver prêts pour leur service, en cas de besoin; ce qu'on les oblige de faire en les payant. En France on dit *fermer les ports*. (Z)

EMBARILLÉ, adj. (*Comm.*) renfermé dans un baril; ainsi on dit de la farine *embarillée*.

EMBARQUEMENT, f. m. (*Comm.*) l'action de charger des marchandises ou des troupes dans un vaisseau. Ce terme signifie aussi dans le commerce, les *frais* qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & Chambers.* (G)

EMBARQUER DES MARCHANDISES, (*Comm.*) c'est en charger un vaisseau ou un bateau.

Un maître de vaisseau doit avoir le connoissement de toutes les marchandises qu'il *embarque*; & un voiturier par eau, la lettre de voiture de celles dont son bateau est chargé pour les représenter en cas de besoin.

Embarquer en grenier, c'est *embarquer* des marchandises sans être emballées ni emballées.

On *embarque* de cette sorte, le sel, le bled, toutes sortes de grains, de légumes, certains fruits, comme les pommes, les noix, le poisson sec, les métaux, &c. c'est-à-dire qu'on les met en tas dans des lieux secs & préparés exprès à cet usage dans les navires & bateaux. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

* EMBARRAS, f. m. il se prend au physique & au moral; au *physique*, pour tout ce qui empêche la facilité d'un mouvement ou d'une action; & au *moral*, pour tout ce qui nuit à l'expédition prompte

d'une affaire, ou à la commodité de la vie. On dit *les embarras d'une route & les embarras du monde*. On dit encore *avoir l'esprit embarrassé d'affaires, être embarrassé de quelqu'un, &c.*

EMBARRE, (*Manege & maréch.*) cheval *embarré*. Voyez *s'EMBARRE*, *EM-BARRURE*.

EMBARRE (*s'*) *Manege & maréch.* Un cheval qui *s'embarre*, est celui qui se trouve tellement pris & arrêté après avoir passé l'une de ses jambes au delà de la barre qui limitoit la place qu'il occupe dans l'écurie, qu'il ne peut plus l'en dégager. Dans les efforts qu'il fait pour y parvenir, il peut se blesser plus ou moins dangereusement. Voyez *EMBARRE*. Des séparations en forme de cloison, la suspension des barres à une juste hauteur, prévieroient sans doute un pareil événement. Voyez *ECURIE*. (*e*)

EMBARRE, *f. f. terme de Chirurgie*, espece de fracture du crâne, dans laquelle une esquille passe sous l'os sain, & comprime la dure-mere. Il faut tâcher de tirer avec adresse cette piece d'os avec des pincettes convenables. Si l'on croit n'y pouvoir réussir, ou si en faisant des tentatives il y a du risque de causer quelque déchirement à la dure-mere, il faut appliquer le trépan, & le multiplier, si le besoin le requiert, afin de pouvoir enlever facilement la piece d'os qui forme l'*embarrure*. Voyez *ENGISOMME & TRÉPANER*. (*Y*)

EMBARRE; *f. f. (Manege & Mar.)* On appelle improprement ainsi tout accident qui suit l'action de *s'embarrer*: l'effet ou la maladie est donc ici désigné & reconnu par le nom même de la cause qui l'a produit.

Ces accidents ne se bornent pas toujours à de simples écorchures; ils consistent souvent dans des contusions plus ou moins dangereuses, selon qu'elles sont plus ou moins fortes & plus ou moins profondes, & selon aussi la nature de la partie contuse & affectée.

L'écorchure est une légère solution de continuité, une érosion qui n'intéresse que les poils, l'épiderme, les fibres & les petits vaisseaux cutanés.

Il est certain que l'*embarrure* limitée à ce seul événement, ne peut jamais être envisagée comme une maladie grave; elle est cependant quelquefois accompagnée d'inflammation, ce que l'on reconnoît aisément à la sensibilité que témoigne l'animal, lorsque nous portons la main sur cette plaie superficielle, à la chaleur & au gonflement qui se manifeste dans ses environs; & alors elle exige plus d'attention de la part du maréchal.

Il ne suffit pas en effet de recourir à des pommades ou à des liqueurs dessicatives; il s'agit premièrement de détendre & de calmer. L'application prématurée de ces topiques qui ne conviennent que dans le cas de l'absence de tous les signes dont je viens de parler, augmenteroit inévitablement le mal: on oindra donc d'abord le lieu où le siege en est établi, avec un mélange de miel & d'onguent d'althæa, jusqu'à ce que la douleur s'évanouisse; à mesure qu'elle se dissipera, on supprimera insensiblement l'althæa pour lui substituer l'onguent pompholix ou l'onguent de céruse toujours mêlée avec le miel; & la plaie étant enfin desséchée par ce moyen, ou procurera la régénération des poils: il n'est point de voie plus assurée pour y parvenir, que celle d'oindre la partie qui en est dépourvue avec l'onguent suivant.

« Prenez pampre de vigne que vous
» pilerez dans un mortier de fonte; après
» en avoir broyé une petite quantité,
» ajoutez-y du miel; broyez de nouveau
» le tout, reprenez des pampres, pilez-
» les & ajoutez encore du miel; conti-
» nuez jusqu'à ce que vous ayez préparé
» assez de cet onguent, que vous gar-
» derez soigneusement pour le besoin,
» & que vous aurez attention de renou-
» veller chaque année. »

Il peut arriver aussi que l'inflammation soit très-considérable, alors on saignera l'animal: de plus, s'il survient des fongosités, on emploiera, lorsqu'il n'y aura plus d'inflammation, de foibles consomptifs pour les détruire, tels que l'alun brûlé, mêlé avec le miel, & même avec l'egyptiac, si ces fongosités sont d'un certain volume. Enfin, dans le cas de l'écorchure simple & sans complication de chaleur &

de douleur, on se contentera de laver la partie malade avec du vin chaud, de la saupoudrer avec de la céruse, ou de la frotter avec les mélanges dessiccatis & adoucissans dont j'ai fait mention, &c.

Les contusions occasionées par l'*embarure*, ne diffèrent de celles qui sont le produit de l'impression subite & du heurt de quelque corps dur & obtus, qu'en ce que communément le frottement de la partie sur la barre, suscitent une érosion, elles s'annoncent par une tumeur avec solution extérieure de continuité. Il n'est pas néanmoins absolument rare que cette tumeur soit sans déperdition de substance, & sans ouverture à la peau.

Lorsque la contusion se borne au régime ou au corps graisseux, elle est regardée comme une meurtrissure, & n'est suivie d'aucun accident fâcheux: l'eau fraîche, l'eau-de-vie & le savon sont des remèdes capables d'en opérer l'entière guérison; il n'en est pas de même lorsqu'elle s'étend dans les parties charnues, ou qu'elle est accompagnée de la foulure des tendons ou des ligamens, de la dilacération du tissu interne, du froissement, de la compression des vaisseaux, de la stagnation des liqueurs dans leurs canaux, de leur extravasation; &c. Ces différentes complications nous sollicitent à un traitement plus méthodique, & dans lequel nous devons toujours nous guider par la variété des symptômes & des circonstances. 1°. De fortes contusions, sur-tout dans la partie la plus élevée de l'extrémité, s'enflamment le plus souvent & suppurent. J'ai ouvert nombre d'abcès provenans de cette seule & unique cause. 2°. Les tendons ou les ligamens sont-ils contus & foulés? la douleur vive à laquelle l'animal est en proie, la difficulté qu'il a de se mouvoir, nous l'annonceront; & ces mêmes signes réunis & joints à celui qui résulte du volume & de l'étendue de la tumeur, nous indiqueront encore tous les autres accidens qui ont eu lieu dans l'intérieur du membre *embarré*.

Dans les uns & les autres de ces cas, la saignée à la jugulaire est indispensable. Selon l'ardeur de l'inflammation & la vivacité de la douleur, on appliquera des cataplasmes anodins faits avec de la mie de

pain bouillie dans du lait, à laquelle on ajoutera des jaunes-d'œufs, du safran & de l'onguent *populeum*; par le secours de ces médicamens, on satisfera aux premières intentions que l'on doit avoir, puisqu'on s'opposera d'une part à l'affluence des humeurs sur la partie tuméfiée, & de l'autre, aux progrès de l'inflammation qu'il faut absolument s'efforcer d'appaîser. Ces deux objets étant remplis, on n'oubliera rien pour délivrer la partie des humeurs qui s'y seront accumulées. On débutera d'abord par les remèdes résolutifs, tels que les cataplasmes faits avec racine d'iris, de bryone, de chacune deux onces; sommités d'absynthe & d'auronne, fleurs de camomille & de sureau, de chacune une poignée; semence d'aneth, fénu-grec & cumin en poudre, de chacun une once; sel ammoniac, quatre drachmes: on fera cuire le tout dans du gros vin, on pilera ensuite le marc, on y mêlera de l'axonge humaine, ou de l'axonge de cheval & du safran, de chacun deux drachmes pour le cataplasme que l'on appliquera chaudement sur la partie, ou tel autre semblable qui aura les mêmes vertus & la même efficacité. En frottant encore la tumeur avec les résolutifs spiritueux, ou avec l'esprit de matricaire & le baume nervin, ou en mettant en usage les bains résolutifs aromatiques, on pourra opérer la résolution. S'il y a enfin épanchement ou infiltration d'humeur, & que cette voie que l'on doit toujours préférer à toute autre, soit impossible; on facilitera la suppuration par l'onction de l'onguent *basilicum*, ensuite on ouvrira la tumeur. Voyez TUMEUR. Souvent les épervins, les courbes, les suros, sont provoqués par les *embarures*. Voyez ÉPARVINS, SUROS. J'ai vu de plus ensuite d'un pareil accident, un gonflement énorme & une obstruction considérable du tissu vasculaire qui compose la masse des testicules. Voyez TESTICULE.

Pendant l'administration des remèdes que je viens de prescrire, on doit tenir l'animal à un régime exact, à l'eau blanche, au son, lui administrer des lavemens émoulliens, &c. & selon le dépôt qui en sera résulté, le purger pour terminer le traitement (e)

EMBASSE D'ENCLUME. On appelle ainsi un ressaut qui se trouve à quelques enclumes lorsque la table n'est point de niveau avec la bigorne, soit que celle-ci soit ronde ou quarrée, étant d'un pouce ou environ plus basse que la table de l'enclume. Ces sortes d'enclumes servent aux Taillandiers, & à leur défaut ils se servent d'enclumes ordinaires. (D)

EMBASEMENT, f. m. *en Architect.* est une espèce de base sans moulure, ou socle continu au pied d'un édifice; on l'appelle en grec *stereobate*, terme qui comprend en général toute sorte de structure solide destinée à soutenir une autre partie d'un édifice moins massive. (P)

EMBATERIE, f. f. (*Musiq. des anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui s'exécutoit sur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *ambatériennes*. Voyez **EMBATÉRIENNE**, (*Musique instrumentale des anciens.*) L'*embaterie* servoit à régler les pas des soldats, quand ils marchoient à l'ennemi.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changeoit point de mesure, comme tous les autres airs des Grecs, qui changeoient de mesure, suivant que le rythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher régulièrement en réglant ses pas sur un air d'un mouvement à trois temps, & il est impossible que plusieurs hommes puissent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut, quand la mesure change. Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & posé, car l'on fait que les Lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi. (F. D. C.)

EMBATÉRIENNE, (*Musiq. instr. des anc.*) espèce de flûte des Grecs, dont, au rapport de Pollux, ils se servoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, surnommée *embatérienne*, propre à la marche, pourroit bien être celle sur laquelle les Lacédémoniens exécutoient leur marche appelée *embaterie*.

Voyez **EMBATERIE**, (*Musiq. des anc.*) (F. D. C.)

EMBATONNÉ, adj. (*Blason.*) On dit qu'une colonne est cannelée & *embatonnée*, pour dire que ses cannelures sont remplies de figures de bâtons, jusqu'à une certaine partie de son fût.

EMBATTOIR, f. m. (*maréch. gros.*) Voyez **EMBATTRE**; c'est une fosse dans laquelle les maréchaux grossiers mettent les roues qu'ils veulent ferrer. Anciennement dans Paris les *embattoirs* étoient placés dans les rues au devant des boutiques de ces ouvriers, mais la police a réformé cet abus. (D)

EMBATTRE, v. act. (*Maréch. gros.*)

C'est le nom que l'on donne à la manœuvre par laquelle on garnit une roue de voiture de ses bandes de fer. Il y a deux manières de ferrer les roues: l'une avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue, c'est celle que nous allons expliquer; l'autre manière consiste à ferrer la roue avec un cercle de fer d'une seule pièce, ce qui se fait avec l'aide du diable (voyez **DIABLE**.) Pour *embattre* ou ferrer une roue, on la place dans l'*embattoir* qui est une fosse de 6 à 7 piés de long sur un de large & environ 3 piés de profondeur: cette fosse doit être bien maçonnerie ou garnie d'un corroi de glaise, afin qu'elle puisse tenir l'eau dont on la remplit, & dont on verra l'usage ci-après. Cette fosse ou *embattoir* est bordée au rez-de-chaussée d'un fort chassis de charpente qui assure la maçonnerie; on place donc la roue dans cette fosse, en sorte qu'elle y soit plongée à moitié, & que les deux bouts du moyeu portent sur le chassis de charpente. Dans cet état on applique une des bandes de fer qui doivent être rougies au feu, sur les jantes de la roue, en sorte que le milieu de la bande réponde juste sur le joint de deux jantes contiguës; on frappe de grands clous par les trous des barres qui par ce moyen se trouvent assujetties sur les jantes. On fait rougir les barres afin qu'elles se plient & s'appliquent mieux à la circonférence de la roue; mais comme ordinairement le feu y prend après que la bande est *embattue* ou clouée, on fait tourner la roue,

en sorte que la bande & la partie enflammée se trouvent plongées dans l'eau de l'embattoir où elles s'éteignent. (D)

*EMBAUCHER, v. act. (*Arts méc.*)

Il se dit d'un compagnon qui se présente pour entrer chez un maître auquel il est conduit par les autres compagnons. Le compagnon est *embauché*, quand il est accepté par le maître; & le repas que l'*embauché* donne aux compagnons, s'appelle l'*embauchage*. On dit *payer son embauchage*.

EMBAUCHOIR, f. m. (*terme de Formier.*) C'est une espèce de jambe de bois garnie d'une coulisse comme la forme brisée. On s'en sert pour élargir les bottes.

*EMBAUMEMENS, sust. m. plur. (*Hist. anc.*) De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'usage d'embaumer les corps ait été plus commun que chez les Egyptiens: c'étoit une suite de leur superstition. V. l'article EGYPTIEN.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a transmis, & nous y joindrons les observations de notre savant chymiste M. Rouelle.

Dans l'Égypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'embaumer les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modèles de morts peints sur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, représente ce dont je me fais scrupule de dire le nom en pareille occasion; ils en montrent une seconde qui est inférieure à la première, & qui ne coûte pas si cher, ils en montrent encore une troisième qui est au plus bas prix: ils demandent ensuite suivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort soit accommodé. Après qu'on est convenu du modèle & du prix, les porteurs se retirent, les embaumeurs travaillent, & voici comment ils exécutent l'*embaumement*, le plus recherché.

Premièrement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines: ils la font sortir en partie de cette manière, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête: ensuite ils font une incision dans le flanc avec une pierre d'Éthiopie aiguisée: ils tirent par cette

ouverture les viscères; ils les nettoient, & les passent au vin de palmier; ils les passent encore dans des aromates broyés: ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure, broyée, de cannelle & d'autres parfums, excepté d'encens, & ils le recouvrent. Cela fait, ils salent le corps, en le couvrant de *natrum* pendant soixante-dix jours: il n'est pas permis de le saler plus de soixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, & l'enveloppent de bandes de toile de lin coupées, & enduites de la gomme dont on se sert en Égypte en guise de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le transportent dans un appartement destiné à ces sortes de caisses, le dressent contre le mur, & l'y laissent. Voilà la manière la plus chère & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* somptueux, choisissent la seconde manière, & voici comment leurs morts sont embaumés.

On remplit des seringues d'une liqueur onctueuse qu'on a tirée du cedre; on injecte le ventre du mort de cette liqueur, sans lui faire aucune incision, & sans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cedre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de sortir. On sale ensuite le corps pendant le temps prescrit: au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cedre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles consumés, car le nitre dissout les chairs, & il ne reste du corps mort que la peau & les os. Quand cela est achevé ils rendent le corps, sans y faire autre chose.

La troisième manière d'embaumer est celle-ci, elle n'est employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant soixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

La première observation qui se présente à la lecture de ce passage, c'est que quoiqu'il soit peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un simple historien, il n'est cependant ni

assez précis ni assez circonstancié pour en faire l'exposition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des incisions à la poitrine, au bas-ventre, &c. sans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viscères n'auroient point été consumés. Il est à présumer qu'on lavoit avec soin le corps avant que de le saler : c'étoit encore ainsi qu'on le débarraffoit des restes du *naturum* & des liqueurs, quand il avoit été salé. On ne peut douter qu'on ne finît par le faire sécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit ensuite sur tout le corps & sur les membres séparément, des bandes de toiles enduites de gomme; mais on l'emmailottoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croisés sur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleines de matieres résineuses & bitumineuses, & le reste du corps en étoit couvert. On retenoit ces matieres par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bandes on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une espece de brosse; puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & sur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matiere fondue, & ainsi de suite jusqu'à ce que le tout eût une épaisseur convenable.

Il est difficile de décider si l'*embaumement* de la dernière espece étoit un mélange de bitume de Judée & de cédria, ou si c'étoit du bitume de Judée seul. La momie de sainte Genevieve est embaumée, ainsi que celle des Céléstins, avec le pissasphalte; mais elle a des bandes de toile fine, & elles sont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant le plus grand nombre de momies étant apprêtées avec le mélange de bitume de Judée & de cédria, qu'on peut appeller le *pissasphalte*, on peut croire que cet *embaumement* est de l'espece inférieure.

La dépense de la caisse qu'on donnoit à la momie, étoit considérable; elle étoit de sycomore, d'une seule piece, creusée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, selon toute vraisemblance, des sortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve aux momies, grosses ou fines. Le dernier bandage étoit parfumé de caracteres hiéroglyphiques, peints ou écrits. Il se faisoit aussi des dépenses en idoles, en amulettes, en ornemens de caisse, &c.

La matiere de l'*embaumement* le plus précieux étoit une composition balsamique, telle que celle qu'on a trouvée dans les chambres des momies, conservée dans un vase; & il est évident que cet *embaumement* avoit aussi ses variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caisses de porphyre: il y en avoit de renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il semble que le travail des embaumeurs pouvoit se distribuer en deux parties; la première, qui consistoit à enlever aux corps les liqueurs, les graisses & autres causes de corruption, & à les dessécher; la seconde, à défendre ces corps desséchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail sont renfermés en partie dans la description d'Hérodote, il s'agit de les y découvrir, de corriger ce qui est mal présenté, de justifier ce qui est bien dit, de tenter quelques expériences sur les matieres balsamiques & bitumineuses des momies, d'imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés sur les principes chymistes qui dirigent les anatomistes dans la préparation de leurs pieces.

On peut réduire à deux sentimens tout ce qu'on a dit sur cet objet. Les uns ont prétendu que le corps entier salé, avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques, résineuses & bitumineuses s'étoient unies avec les chairs, les graisses, les liqueurs, & qu'elles avoient formé ensemble une masse égale; les autres, qu'on saloit le corps, qu'on le desséchoit, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Quant au desséchement, l'humidité étant cause de corruption, ils ont ajouté qu'on le séchoit à la fumée, ou qu'on le faisoit bouillir dans le pissasphalte, pour en consumer les chairs, graisses, &c.

On peut objecter au sentiment des premiers, l'expérience qu'on a de certains corps tombant en pourriture, dans des maladies où il est absolument impossible d'absorber les fluides par des matières résineuses & balsamiques; matières qui ne font point d'union avec l'eau. D'ailleurs les momies sont parfaitement seches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le sentiment des seconds est plus conforme à la raison.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puisqu'ils s'en servoient pour nettoyer, dégraisser, blanchir les étoffes, les toiles, & faire le verre. Notre nitre ou salpêtre est au contraire un seul moyen qui ne dégraisse point les étoffes, qui conserve les chairs, qui les sale comme le sel marin, & qui conserve leurs sucs. Le *natrum* des anciens agissoit sur les chairs d'une manière toute opposée à notre nitre; il s'unissoit aux liqueurs lymphatiques, huileuses, grasses, les séparoit du reste, & faisoit l'effet de la chaux des tanneurs & autres ouvriers en cuir, épargnoit les muscles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la première façon d'embaumer, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'est ainsi qu'on enlevoit les restes des matières lymphatiques & du *natrum*, sources d'humidité. Les embaumeurs ne faisoient donc le corps que pour le dessécher; mais le *natrum*, en restant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'est la propriété des sels alkalis.

Le *natrum* agissant sur les corps, comme la chaux, il n'étoit pas permis de saler plus de soixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs trop enchauffés, le *natrum* auroit attaqué les solides. Un sel neutre n'opere pas en si peu de temps, comme il paroît à nos viandes séchées.

Mais si le *natrum*, dira-t-on, étoit un sel alkali, pourquoi ne détruisoit-il pas? c'est qu'il est foible, qu'il ne ressemble point à la pierre à cauter, mais au sel de la soude & au sel marin.

Il est à présumer que Bils préparoit ses pièces anatomiques en salant le corps avec un tel alkali, à la manière des Egyptiens;

méthode qu'une odeur aromatique ne seroit qu'à déguiser. Clauderus en étoit persuadé, mais il se trompoit sur les effets du sel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'unissoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander sur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates, avant que de le saler? En le salant on emporte en partie ces aromates; car le *natrum* agit puissamment sur les balsamiques, en formant avec leurs huiles une matière savonneuse, soluble, & facile à emporter par les lotions. Il semble qu'il faudroit placer la salaison & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées sans résine immédiatement sur le corps desséché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres sont chacun séparément entortillés de bandes de toile résineuse ou bitumineuse; c'est-là le premier. Le second est formé d'autres bandes de toile sans résine ou bitume, qui prennent le tout & l'emmailloient comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gommés.

Les momies nous parviennent rarement avec le second bandage; on l'ôte par curiosité pour les amulettes.

Elles ne sont pas toutes renfermées dans des caisses, c'est pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la résine.

Une seconde critique qu'on peut faire d'Hérodote, est relative à son second *embaumement*. Sans incision, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'intestins. D'ailleurs la liqueur de cedre est un baume ou une résine sans force, sans action corrosive. Si l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement*, qu'après la salaison & les lotions.

La cervelle se tiroit par un trou fait artificiellement aux narines & au fond de l'orbite de l'œil. Hérodote n'est pas exact là-dessus.

Il n'est pas concevable qu'on embaumât tous les Egyptiens. Le peuple couchoit les

morts sur des lits de charbons, emmaillottés de linges, & couverts d'une natte sur laquelle il amassoit une épaisseur de sept à huit piés de sable.

Quelle durée l'embaumement ne donnoit-il pas aux corps ? il y en a qui se conservent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres, une branche de romarin à peine desséchée.

La matiere de la tête d'une momie, encore assez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu altérée, a donné d'abord un peu d'eau insipide, qui dans la progression de la distillation est devenue acide. Il a passé en même temps une huile limpide, peu colorée, de l'odeur de succin. Cette huile s'est ensuite épaissie & colorée ; elle s'est figée en se refroidissant, sans perdre l'odeur de succin. Sa liqueur acide n'a pu cristalliser, à cause de sa trop petite quantité.

On peut voir dans M. Rouelle les expériences qu'il a faites sur les matieres qu'il a présumées entrer dans les *embaumemens*. Une réflexion qui résulte de ces expériences, c'est qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédients qui attirent l'humidité, on consulte plus le nez que l'art.

Elles fournissent trois sortes d'*embaumemens*, l'un avec le bitume de Judée, un second avec le mélange de bitume & la liqueur de cedre ou cédria, & un troisieme avec le même mélange & une addition de matieres résineuses & aromatiques.

EMBAULEMENT, opération de Chirurgie, c'est l'action d'embaumer un corps. Voici comment elle se pratique.

Le chirurgien commande au plombier de faire un cercueil, dont les dimensions intérieures doivent excéder la longueur & la grosseur du corps. Il commande aussi un baril de plomb pour mettre les entrailles ; & une boîte de plomb faite de deux pieces, pour mettre le cœur.

On prépare cinq bandes, deux de la largeur de trois doigts & de quatre aunes de long, pour bander les bras ; deux de quatre doigts de large & de six aunes de long, pour bander les jambes & les cuisses, & une autre plus large & plus longue, pour faire

les circonvolutions nécessaires autour du corps. Il faut en outre que le chirurgien ait des scalpels pour faire les incisions convenables, des aiguilles pour recoudre les parties, & une scie pour scier le crâne.

Les médicamens nécessaires à l'embaumement, sont de trois especes différentes. Il faut environ trente livres de poudre de plantes aromatiques, telles que les feuilles de laurier, de myrte, de romarin, de sauge, de rhue, d'absinthe, de marjolaine, d'hyssope, de thym, de serpolet, de basilic ; les racines d'iris, d'angelique, de *calamus aromaticus* ; les fleurs de rose, de camomille, de mélilot, de lavande ; les écorces de citron & d'orange ; les semences de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin, & autres semblables. On ajoute ordinairement quelques livres de sel commun à la poudre de toutes ces plantes, qui sert à remplir les grandes cavités, & à mettre avec les entrailles.

Il faut dix livres d'une poudre plus fine, composée de dix ou douze drogues odorantes, capables de conserver les corps des siecles entiers, qui sont de myrthe, d'aloès, d'oliban, de benjoin, de styrax calamite, de girofle, de noix-muscade, de cannelle, de poivre blanc, de soufre, d'alun, de sel, de salpêtre : le tout bien pulvérisé & passé par le tamis.

On aura en outre un liniment composé de térébenthine, d'huile de laurier, de styrax liquide, de baume de Copahu. Trois livres de ce liniment suffiront pour les embrocations nécessaires. Il faut de plus quatre pintes d'esprit-de-vin, cinq ou six gros paquets d'étoupes, du coton, deux aunes de toile cirée, de la plus large, & un paquet de grosse ficelle. Tout étant ainsi préparé, le chirurgien est en état de commencer l'embaumement.

Le chirurgien, après avoir ouvert le bas-ventre, la poitrine & la tête, & avoir ôté tout ce qui y est contenu, met quelques poignées de la plus grosse poudre au fond du baril de plomb ; il étend par-dessus une partie des entrailles, qu'il couvre d'un lit de poudre, & ainsi alternativement jusqu'à ce qu'il ait mis tous les visceres dans le baril, à l'exception du cœur, qu'il a soin de mettre dans un

vaisseau rempli d'esprit-de-vin. Lorsque le baril contient toutes les entrailles, le chirurgien met pardessus un lit de poudre grossière assez épais : si le baril étoit presque plein, on acheveroit de le remplir avec des étoupes, & on feroit soulder le couvercle ; si au contraire il étoit de beaucoup trop grand, on le feroit couper par le fondeur.

Les trois ventres vidés, on les lave avec de l'esprit-de-vin. On commence par la tête, en emplissant le crâne d'étoupes saupoudrées, & en y en faisant entrer autant qu'on peut. On remet la calotte du crâne à sa place ; & avant que de recoudre le cuir chevelu, on met entre deux de la poudre balsamique. On verse dans la bouche de l'esprit-de-vin, pour la laver, & on l'emplit de cette poudre avec du coton. On en fait autant dans les narines & dans les oreilles, & ensuite avec un pinceau on fait une embrocation sur toute la tête, le visage & le cou avec le liniment ; & mettant ensuite de la poudre fine sur toutes ces parties, il se forme une croûte sur la superficie. On met la tête dans un sac en forme de coiffe de nuit, qui a des cordons qu'on tire pour serrer autour du cou, afin que toute la tête soit exactement enveloppée.

On emplir de poudres & d'étoupes la poitrine & le ventre, qui ne font plus qu'une grande cavité. On remet le *sternum* à sa place ; & après l'avoir couvert de la poudre fine que l'on fait entrer entre les côtes & les tégumens, on recoud les tégumens qui avoient été ouverts crucialement.

On fait aux bras, aux cuisses & aux jambes des raillades qui pénètrent jusqu'aux os ; on les lave avec de l'esprit-de-vin, on les remplit de la poudre fine, on fait l'embrocation avec le liniment, on saupoudre toutes ces parties avec la poudre odorante, & on les bande ensuite. On fait des incisions aux fesses & au dos, & on procède comme aux extrémités. On emmaillotte le corps avec la bande préparée à cet effet ; on le coud ensuite dans la toile cirée, & on le serre avec de la ficelle, comme un ballot : on le met ensuite dans le cercueil, qu'on fait soulder par le plombier.

On remplit les ventricules & les oreil-

lettes du cœur, avec la poudre odorante ; on l'enveloppe dans de la toile cirée, on le ficelle, & on le met dans une double boîte de plomb que l'on fait soulder.

A l'armée & dans les secours nécessaires pour l'embaumement que nous venons de décrire, on se contenteroit, après avoir ôté les entrailles, de faire macérer le corps dans du vinaigre chargé de sel marin ; & au défaut de vinaigre & de sel, dans une forte lessive de cendre de bois de chêne : on le retire ensuite, & on l'expose dans un lieu sec, avec le soin de l'essuyer fréquemment. Ce sont les humeurs qui se putréfient ; car nous conservons très-facilement les corps dont on a injecté les vaisseaux, & dont on a enlevé la graisse qui étoit dans l'interstice des muscles.

La conservation des corps par l'embaumement, a eu la vénération pour motif ; c'est une opération dispendieuse qu'on ne pratique que pour les princes & pour les grands. Il seroit à souhaiter pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens d'embaumer, c'est-à-dire de préserver de la pourriture à peu de frais, de manière que cela ne fût point au dessus de la portée du simple peuple. Il s'éleve des lieux où l'on enterre, des vapeurs malsainantes, capables d'infester. Ramazzini assure que la vie des fossoyeurs n'est pas habituellement de longue durée ; que leur visage est ordinairement blême & pâle, & il attribue cette disposition aux vapeurs délicées qu'ils respirent en creusant les fossés. Les vapeurs rendent les églises où l'on enterre, extrêmement mal saines. Non seulement l'inhumation dans les églises est dangereuse, mais on pourroit dire qu'elle est indécente, si elle n'étoit autorisée par l'usage, ou plutôt consacrée par l'abus. M. Porée chanoine honoraire du S. Sepulcre à Caen, dans ses *Lettres sur la sépulture dans les églises*, remonte à la source de cet usage, & il indique les moyens de lever les obstacles imaginaires qu'on peut opposer à son abolition : la voix d'un bon citoyen & d'un ecclésiastique respectable, doit être comptée pour beaucoup. M. Haguenot, médecin & conseiller de la cour des aides à Montpellier,

a donné à la société royale des Sciences de cette ville, dont il est membre, un excellent mémoire, dans lequel il fait la peinture touchante des malheurs qui font la suite de la coutume pernicieuse de mettre les corps dans des caves communes. J'ai aussi parlé de cet abus meurtrier, dans mon *Traité sur la certitude des signes de la mort*. Je fais qu'il y a des villes où il est expressément défendu d'enterrer dans les églises, sans prendre la précaution de mettre de la chaux vive dans le cercueil & aux environs, & de jeter dans la fosse quelques sceaux d'eau. A Paris, où le plâtre est commun, on pourroit mettre à très-peu de frais tous les corps à l'abri de la putréfaction funeste aux survivans par la mauvaise qualité que les vapeurs qui s'en exhalent donnent à l'air. Il faudroit gâcher du plâtre dans le cercueil, qu'on feroit un peu plus grand qu'à l'ordinaire; on y enfonceroit le corps, & on le couvrirait d'une couche de plâtre gâché, afin de l'enfermer comme dans un mur. C'est peut-être par ce motif de salubrité qu'on enterroit autrefois dans des cercueils de pierre. Dans les endroits où il n'y a point de plâtre, on pourroit enduire le corps de terre glaise, &c. *Voyez* EMBAUMER. (Y)

M. le Baron de Haller a cru devoir faire des additions à l'article qu'on vient de transcrire, & on lit toujours avec fruit & empressement tout ce qui sort de la plume de ce célèbre Médecin, dont le mérite n'est point au dessous de la réputation.

Les corps humains se conservent naturellement par l'action de plusieurs causes différentes, qui se réunissent toutes dans l'obstacle qu'elles mettent à la putréfaction. Les eaux vitrioliques ont conservé & même endurci le corps d'un homme qu'on a trouvé dans les mines de Suede: des eaux imprégnées de tourbe ont fait le même effet, & même des eaux simplement froides ont conservé des corps pendant un temps considérable. *Voyez* CADAVRE.

Le contraire de l'eau, l'air extrêmement sec & chaud des déserts de l'Arabie & de l'Afrique, dessèche les corps avec

tant de promptitude, que la putréfaction ne se développe point, parce que toute l'humidité a été enlevée: on trouve tous les jours de ces momies dans les pays les plus arides, & les plus exposés au soleil. La fumée imite l'effet de la chaleur sèche.

Les liqueurs spiritueuses, & mieux encore les liqueurs acides, conservent des corps qui n'ont pas trop de volume. Le miel doit avoir fait le même effet au dire des anciens, & doit avoir servi de baume au cadavre d'Alexandre: mais des expériences modernes n'ont pas confirmé ce pouvoir conservateur du miel.

Ce qui exclut l'action de l'air prévient de même la pourriture; la cire fondue a conservé des corps, l'huile même a fait cet effet, & on conserve les perdrix dans du beurre: le vuide parfait procure des fruits dont le goût n'a point été changé par le temps.

Il se trouve des caveaux où les cadavres se conservent sans aucun secours de l'art; nous avons vu celui de Breme; on connoît celui de Toulouse, & celui de Warbourg. On a vu un nombre de cadavres en différens endroits, qui n'ont jamais éprouvé de pourriture, & qui ont même conservé leur physionomie & leur couleur, le sang même étoit rouge dans les religieuses de Quebec. On dit la même chose du corps de Philippe de Neri, de celui de Grotius, de celui de Charles V, de Modelich, d'un corps de femme découvert en Estlande, & de plusieurs autres cadavres.

Plusieurs peuples ont embaumé leurs morts, pour conserver les restes de leurs ancêtres. Les Sauvages des îles Canaries s'en acquittent très-bien; ils conservoient même la flexibilité & la ressemblance. On a trouvé en Europe des cadavres conservés de même: les intestins étoient restés entiers.

Mais de tous les peuples, celui qui embaumoit le plus généralement & le plus exactement les corps de ses parens, c'étoient sans doute les Egyptiens. On trouve encore tous les jours dans les environs de Jizé des caveaux remplis de momies.

On n'est pas d'accord sur les moyens que les Egyptiens employoient. On a dit que l'on faisoit sortir la cervelle par un trou. Ce fait est nié par M. Lech, qui a reconnu l'os cribreux dans son entier dans une momie d'Égypte ; on est assez d'accord que le plus grand nombre de momies n'a été embaumé qu'avec du bitume. M. Rouelle a cru que l'on faisoit un squelette de ces corps avant que d'y verser du bitume ; & il est sûr qu'on trouve des momies, dont les os sont entièrement décharnés ; c'est l'état où se trouvoit la momie décrite par Sryph. Mais il y en a d'autres, où les chairs sont confondues avec le bitume, sans être enlevées : on en a vu même, où le visage étoit conservé & encore reconnoissable. Il est bien probable qu'avec les personnes d'un rang supérieur on prenoit plus de précaution.

La meilleure méthode d'embaumer seroit certainement celle qui se fait par l'injection. Nous avons vu chez Ruyfch un enfant conservé sans que ses chairs fussent affaïssées : elles étoient rondes & potelées avec le coloris le plus fleuri d'une belle jeunesse. Cela ne paroît pas difficile à faire, on n'a qu'à colorer la colle de poisson avec de la cochenille : cette liqueur perce dans les espaces cellulaires, les arrondit, & donne aux joues le vermillon le plus vif. Nous en avons préparé de cette manière ; mais la difficulté c'est de fixer cette colle, d'en empêcher l'évaporation, & de conserver à l'air l'embonpoint artificiel : c'est un secret que Ruyfch avoit découvert, & qui est perdu. (H. D. G.)

L'art des *embaumemens*, tel qu'on le pratique aujourd'hui, n'a été connu en Europe que dans les derniers siècles : auparavant on faisoit de grandes incisions sur les cadavres ; on les saupoudroit bien, & on enveloppoit le tout avec une peau de bœuf tannée. C'est ainsi qu'on embauma à Rouen en 1135, Henri I roi d'Angleterre ; & encore l'opérateur s'y prit si tard, ou si mal, que l'odeur du cadavre lui fut fatale : il en mourut sur le champ.

Au reste, ceux qui seront curieux d'acquiescer les connoissances d'érudition sur la

matière des *embaumemens*, trouveront à se satisfaire dans la lecture des ouvrages que nous allons indiquer.

Bellonius (*Petrus*), de *mirabili operum antiquorum præstantiâ, medicato funere, seu cadavere condito, & medicamentis nonnullis servandi cadaveris vim obtinentibus*. Paris, 1553, in-4°. rare, figures.

Rivinus (*And.*), de *balsamatione*. Lips. 1655, in-4°.

Clauderii (*Gabriel*) *methodus balsamandi corpora humana*. *Attenburgi*, 1679, in-4°. Cet ouvrage-ci est pour les gens du métier.

Lauzoni (*Jos.*) de *balsamatione cadaverum*. *Ferrar.* 1693, in-12 & réimprimé avec les œuvres de l'auteur.

Greenhill (*Thomas*), the art of embalming. *London*, 1705, in-4°. m. c. f. & sur-tout dans les mémoires que M. Rouelle a écrits sur cette matière. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMBAUMER, v. act. ouvrir un corps mort, en ôter les intestins, & mettre en la place des drogues odorantes & dessicatives, pour empêcher qu'il ne se corrompe. Voyez EMBAUMEMENT (*Chirurgie.*)

Ce mot est formé de *baume* qui étoit le principal ingrédient des *embaumemens* des Egyptiens. Voyez BAUME.

Le corps de Jacob en Égypte fut trente jours à *embaumer*. Voyez *genef. L. v. 3.* Marie Magdelaine & Marie mere de Jacques, achetèrent des parfums pour *embaumer* Jésus. Voyez *S. Matthieu*, &c. Jean roi de France étant mort à Londres en 1364, l'on y *embauma* son corps qu'on emporta en France, & qu'on enterra à Saint-Denis.

Quant à la manière dont on *embaumoit* les corps parmi les Egyptiens, voyez *ci-devant l'art.* EMBAUMEMENT (*Hist. anc.*)

Le D. Grew, auteur du *musæum regalis societatis*, croit que les Egyptiens, pour *embaumer* les corps, les faisoient bouillir dans une chaudière avec une certaine espèce de baume liquide ; sa raison est que dans les momies qu'on conserve dans la collection ou cabinet de la société royale, le baume a pénétré non seulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils en sont tout noirs,

comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* MOMIE.

Les Peruviens avoient une maniere particuliere & très-bonne de conserver les corps de leurs Incas rois, *embaumés*. Garcillasso de la Vega croit que tout leur secret consistoit à ensevelir ces corps dans la neige pour les y faire sécher, après quoi on y appliquoit un certain bitume dont parle Acofta, qui les conservoit aussi entiers que s'ils eussent toujours été en vie. *Dictionn. de Trévoux, & Chambers. (G)*

EMBDEN, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Westphalie en Allemagne, capitale du comté de même nom, située sur l'Éms. *Long. 24. 38. lat. 53. 20.*

EMBELLE, f. f. (*Marine.*) c'est la partie du vaisseau comprise depuis la herpe du grand mât jusqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mât jusqu'au degré d'amure; comme c'est la partie la plus basse du côté du navire, & où l'on est le plus à découvert dans un jour de combat, on y met des fargues. *Voy. BELLE & FARGUES. (Z)*

* EMBELLIR, v. act. c'est ajouter avec art à des objets qui seroient peut-être indifférens par eux-mêmes, des formes ou des accessoires qui les rendent intéressans, agréables, précieux, &c.

* EMBENATER, (*Sal.*) c'est lier des bâtons de bois de coudrier avec des osiers & de la ficelle, capables de contenir un certain nombre de pains de sel. *Voyez* BENATES & BENATIERS.

EMBISTAGE, sub. m. terme dont les *Horlogers* se servent en parlant de la situation respective des deux platines d'une montre: *C'est deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre.* *Voyez* PLATINE (*terme d'horlog.*)

EMBLAVER, (*Jard.*) est le même qu'*ensemencer*.

EMBLAVES, f. f. pl. (*Jurispr.*) terme usité dans plusieurs coutumes pour exprimer les terres ensemencées en bled. On distingue quelquefois les *emblaves* ou terres emblavées des terres simplement ensemencées. Les *emblaves* ou terres emblavées sont dans quelques coutumes les terres où le bled est déjà levé; c'est en ce sens qu'il en est

parlé dans l'article 59 de la coutume de Paris. Les terres ensemencées sont celles où le bled est semé, mais n'est pas encore levé. Dans l'usage on confond souvent les *emblaves* avec les terres ensemencées. (*A*)

EMBLEME, f. m. (*Belles-Lettres.*) image ou tableau qui par la représentation de quelque histoire ou symbole connu, accompagnée d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connoissance d'une autre chose ou d'une moralité. *Voyez* DEVISE & ENIGME.

L'image de Scevola tenant sa main sur un foyer embrasé, avec ces mots au dessous: *Agere & pati fortia romanum est*, il est d'un romain d'agir & de souffrir constamment, est un *emblème*.

L'*emblème* est un peu plus clair & plus facile à entendre que l'*énigme*. Gale définit le premier un tableau ingénieux qui représente une chose à l'œil, & une autre à l'esprit.

Les *emblèmes* du célèbre Alciat sont fameux parmi les savans.

Les Grecs donnoient aussi le nom d'*emblèmes* aux ouvrages en mosaïque, & même à tous les ornemens de vases, de meubles, & d'habits; & les Romains l'ont aussi employé dans le même sens. Cicéron reprochant à Verrès les larcins des statues, vases, &c. & autres ouvrages précieux qu'il avoit enlevés aux Siciliens, appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit séparer, auxquels ils ont aussi comparé les figures & les ornemens du discours. C'est ainsi qu'un ancien poëte latin disoit d'un orateur, que tous ses mots étoient arrangés comme des pièces de mosaïque:

. *Ut tessellæ omnes,
Arte pavimenti atque emblemata vermiculatae.*

Les Jurisconsultes ont aussi conservé cette expression dans le même sens, c'est-à-dire, pour tout ornement surajouté, & qu'on peut séparer du corps d'un ouvrage. Dans notre langue le mot *emblème* ne signifie qu'une *peinture*, une image, un bas-relief, qui renferme un sens moral ou politique.

Ce qui distingue l'emblème de la devise, c'est que les paroles de l'emblème ont toutes seules un sens plein & achevé, & même tout le sens & toute la signification qu'elles peuvent avoir jointes avec la figure. On ajoute encore cette différence, que la devise est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier; au lieu que l'emblème est un symbole plus général. Ces différences deviendront plus sensibles, pour peu qu'on veuille comparer l'emblème que nous avons cité avec une devise: par exemple, celle qui représente une bougie allumée, avec ces mots *Juvando consumor*, je me consume en servant; il est clair que ce dernier symbole est beaucoup moins général que le premier. Voyez le dictionn. de Trév. & Chamb. (G)

EMBLER, v. n. (*Vénerie.*) se dit de l'allure des bêtes, lorsque le pié de derrière avance d'environ quatre doigts sur ceux de devant.

EMBLOQUER, en terme de *Tabletier-Cornetier*, c'est proprement l'action d'applatir dans le bloc entre deux plaques un morceau de corne chaud, tel que pourroit être, par exemple, un ergot de bœuf. Voyez BLOC & PLAQUES.

EMBODINURE, EMBOUDINURE, BOUDINON, sub. f. (*Marine.*) On appelle ainsi plusieurs bouts de corde menue, dont l'arganeau de l'ancre est environné; on le fait pour empêcher que le cable ne se gâte contre le fer. (Z)

* EMBOÏTEMENT, f. m. (*Gram.*) c'est une des situations d'un corps relativement à un autre, auquel il est uni & contigu; & le terme *emboitement* désigne assez par lui-même quelle est l'espece d'union ou de contiguité dont il s'agit. Elle est telle que le corps qui emboîte semble embrasser le corps emboité, comme une boîte contient ce qu'on y renferme. Voy. BOÎTE.

EMBOÏTEMENT, terme nouvellement introduit dans l'*Art militaire*, pour exprimer l'espece d'entrelacement que font les soldats d'un bataillon lorsqu'on veut le faire tirer, pour que les fusils des soldats du quatrième rang dépassent un peu le premier.

Par le moyen de cet entrelacement, les soldats n'occupent guere qu'un pié dans la file; & comme les fusils ont environ cinq piés de longueur, ceux du quatrième rang peuvent alors dépasser de quelque chose le premier.

Ainsi l'objet de l'emboitement est de faire en sorte que le feu des soldats du dernier rang ne puisse causer aucun accident à ceux du premier.

Dans cet état, les soldats sont dans une attitude fort gênante. Les deux premiers rangs ont un genou à terre, & les jambes entrelacées les unes dans les autres: le troisième & le quatrième rangs sont droits, mais fort ferrés aussi sur les premiers, de manière que les soldats du troisième ont les jambes placées dans celles du second, & que ceux du quatrième les ont dans celles du troisième.

Les soldats du premier rang ont l'avantage de pouvoir se servir aisément de leurs armes: il n'en est pas de même de ceux du second, parce que l'incommodité de leur situation ne leur permet guere d'ajuster leur fusil pour tirer sur l'ennemi. Le troisième rang tire aussi facilement que le premier; mais pour le quatrième, quelque emboitement que l'on fasse, son feu est toujours fort dangereux pour la tête du bataillon. L'expérience le fait voir dans l'exercice; car ce n'est qu'avec un très-grand soin qu'on parvient à faire dépasser les fusils du quatrième rang du premier: encore arrive-t-il souvent, lorsqu'on fait tirer les soldats, que quelque officier reçoit des coups de feu dans ses habits, & que les soldats des premiers rangs ont les cheveux brûlés. Il est vrai que ce dernier accident peut s'attribuer aux amorces; mais le premier prouve suffisamment le danger auquel les officiers sont exposés par le feu du quatrième rang. Pour remédier à cet inconvénient, il ne faudroit dans l'action faire tirer que les trois premiers rangs; ou lorsqu'il ne s'agit que de tirer sans se joindre, mettre le bataillon sur trois rangs, conformément à l'*Instruction du 14 Mai 1754*, qui porte que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes en quelque occasion que ce soit, elle soit formée sur trois rangs. Voyez EVOLUTION.

Quoiqu'il paroisse difficile aujourd'hui de faire tirer quatre rangs à la fois sans inconvénient, & qu'on ait imaginé l'emboîtement pour y parvenir, on en a pourtant fait tirer jusqu'à cinq autrefois, suivant la Fontaine. « Pour faire tirer cinq rangs à » la fois, dit cet auteur dans sa *doctrine* » *militaire*, imprimée à Paris en 1667, » on fera mettre les deux premiers rangs » à genoux, le troisième fort courbé, le » quatrième un peu moins courbé, & le » cinquième passé le bout de son mouf- » quet pardessus l'épaule du quatrième » rang; & ils tirent ainsi sans s'offenser » l'un ni l'autre, comme nous avons ex- » périmé souvent. » *Doctrine militaire*, pag. 449. (Q)

EMBOÏTER, v. act. (*Comm.*) mettre ou ferrer quelque marchandise dans une boîte, pour la garantir de la pluie, &c. Ce terme signifie souvent la même chose qu'encaisser. Voyez ENCAISSER. *Dictionnaire de commerce, de Trévoux, & de Chamb.* (G)

EMBOÏTER, (*Hydraul.*) c'est enchâsser un tuyau dans un autre; ce qui se pratique en posant des tuyaux de bois ou de grès pour conduire les eaux. (K)

EMBOÏTER, (*à la Monnoie.*) c'est prendre l'acte des deniers de boîte, tant avant qu'après l'essai. Voyez BOÏTE D'ESSAI.

EMBOÏTURE, (*Marine.*) Voyez ENOCURE.

EMBOÏTURE, s. f. *terme de Menuiserie*; est une barre de bois de trois ou quatre pouces de large plus ou moins, suivant l'ouvrage d'épaisseur & longueur convenables, que l'on met à tenons & mortaises, & rainures au bout des planches, lorsqu'elles sont toutes assemblées & destinées pour des portes, des contre-vents, des tables, &c.

EMBOÏRE, se dit, *en Peinture*, lorsque les couleurs à l'huile, avec lesquelles on peint un tableau, deviennent mates, & perdent leur luisant au point qu'on ne discerne pas bien les objets.

Lorsqu'on peint sur un fond de couleur qui n'est pas bien sec, celles qu'on met dessus s'emboivent en séchant. On remédie

à cet inconvénient lorsque ce qu'on a peint est bien sec, en passant du vernis ou un blanc d'œuf battu dessus. (R)

EMBOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Macédoine dans la Turquie Européenne; elle est située sur la rivière de Stromona. *Long.* 41. 38. *lat.* 40. 55.

EMBOLISME, s. m. (*Chronologie.*) signifie une intercalation. Voyez les articles MOIS & INTERCALAIRE.

Les Grecs se servoient de l'année lunaire, qui est de 354 jours; & afin de l'approcher de l'année solaire, qui est de 365, ils ajoutoient tous les deux ou trois ans un embolisme, c'est-à-dire, un treizième mois lunaire; & ce mois surajouté ils l'appelloient *embolisméus*, parce qu'il étoit inséré ou intercalé. *Harris & Chambers.* Voyez AN.

Ce mot, ainsi que les trois suivans, est grec, & vient d'ἐμβάλλειν, mettre & jeter dedans. Voyez EMBOLISMIQUE. (O)

EMBOLISMIQUE, adj. *intercalaire*, se dit, en *Chronologie*, des mois surajoutés que les Chronologistes inferent pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. Voyez INTERCALAIRE.

Comme dix-neuf années solaires sont composées de 6939 jours & 18 heures, & que dix-neuf années lunaires ne font ensemble que 6726, on a trouvé que pour égaliser le nombre des dix-neuf années lunaires aux dix-neuf solaires, qui font le cycle lunaire de dix-neuf années, il étoit nécessaire d'intercaler ou insérer sept mois lunaires de 209 jours, lesquels avec les quatre jours bissextiles qui arrivent dans cet intervalle, font 213, & le tout ensemble fait 6939 jours. Voyez CYCLE.

Au moyen de ces sept mois *embolismiques* ou surajoutés, les 6939 jours & 18 heures des dix-neuf années solaires, se trouvent à-peu-près employés dans le calendrier. Voyez MOIS.

Dans le cours de dix-neuf ans il y a 228 lunes communes, & sept mois *embolismiques*. En voici la distribution.

Chaque 3^e, 6^e, 9^e, 11^e, 14^e, 17^e, & 19^e années sont *embolismiques*, & par conséquent de 384 jours. C'est la méthode que les Grecs ont suivie dans le calcul du

temps, quand ils se sont servi de l'énéadécatéride, ou cycle de dix-neuf ans; mais ils ne l'ont pas observé constamment, comme il paroît que les Juifs l'ont fait.

Les mois *embolismiques* sont comme les autres mois lunaires, quelquefois de 30 jours, & quelquefois de 29 seulement. *Voy. AN.*

Les épactes *embolismiques* sont celles qui sont depuis XIX jusqu'à XXIX; & on les appelle *embolismiques*, parce qu'en ajoutant l'épacte qui est XI, elles excèdent le nombre XXX; ou plutôt parce que les années qui ont ces épactes sont *embolismiques*, ayant 13 lunes dont la treizième est *embolismique*. *Voy. EPACTE. Wolf, élémens de Chronologie, & Chambers.*

Les Turcs ne se servent point du mois *embolismique*; aussi le commencement de leur année est vague: mais ils ont des jours *embolismiques*. Les 44 minutes dont une lunaison surpasse 29 jours & demi, font environ 11 jours en 30 ans: or les Turcs répandent ces 11 jours sur 30 années lunaires, en sorte qu'il y a 11 années qui ont un jour de plus; savoir la 2^e. 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29, & le commencement de leur année lunaire ne retombe avec l'année solaire qu'au bout de 34 années lunaires, ou environ 33 solaires.

Au reste, comme l'année lunaire commune de 354 jours & l'année solaire tropique différent de 11 jours 5 heures & 4 minutes, il s'ensuit que pour accorder l'année lunaire avec la solaire, il faudroit ajouter en 100 ans 34 mois de 30 jours & 4 de 31 jours, & qu'au bout de six siècles il faudroit encore changer cet ordre, parce qu'il reste 4 heures 21 minutes, qui en six siècles font environ un jour. (O)

EMBOLON, (*Art milit.*) disposition des troupes chez les anciens, rangées sur peu de front & beaucoup de hauteur. *Voy. COIN.* (Q)

EMBOLUS, (*Hydr.*) terme latin qui répond à *piston*. *V. PISTON.*

EMBOPOINT, *f. m.* (*Méd.*) ce mot s'est formé de trois dictions françois-

ses: de la préposition *en*, dont l'*n* se change en *m* devant *b*, de l'adjectif *bon*, & du substantif *point*; de sorte qu'*embonpoint* signifie l'état d'une personne qui est en bon point, c'est-à-dire en bon état, en bonne santé. Quelques-uns écrivent *embompoint*.

Hippocrate donne une très-belle description de l'*embonpoint* (*præcept. x. 1. seq.*;) il le fait consister dans une disposition naturelle bien proportionnée de toutes les parties du corps, qui sont pleines de bons sucs, dans un juste rapport avec les forces des solides qui les contiennent, dans une vigueur ferme & constante, & dans une facilité à l'exercice des fonctions qui ne s'altère pas aisément. Hippocrate établit aussi que pour jouir d'un *embonpoint* complet, *optanda est & ejusmodi dispositio quæ aliena sit ab ingenii tarditate*. Saint-Evremond dit de même, « Que pour jouir d'un *embonpoint* parfait, » une bonne disposition de l'ame veut quelque chose de plus animé que l'état tranquille. »

L'*embonpoint*, dont on ne juge ordinairement que par l'apparence, s'annonce par un visage plein dont la peau est assez tendue; d'un teint vif & frais, qui ne soit que modérément enluminé; par les membres charnus & peu chargés de graisse; par l'agilité du corps dans ses mouvemens, &c. *V. SANTÉ.*

On se sert cependant communément de ce terme *embonpoint* dans un sens qui lui est moins propre: on l'emploie pour exprimer la constitution d'un corps gras, replet, qui n'est souvent rien moins qu'en bonne santé; lorsqu'il est trop abondant en humeurs, même de bonne qualité, en graisse sur-tout, ce qui fait un état peu favorable à la santé, lorsque cette constitution est sensiblement défectueuse par excès; c'est ce qu'on appelle *le trop d'embonpoint*, qui dégénère en maladie par les altérations qu'il occasionne dans l'économie animale. Le défaut d'*embonpoint* est aussi un état contre nature, c'est la maigreur. *Voyez MAIGREUR.* L'un & l'autre vice sont produits par celui de la sécrétion du suc huileux qui constitue la graisse, lequel est trop abondant ou manque dans les

réservoirs qui lui sont propres. *V.* GRAISSE.

(d) **EMBOSSURE**, f. f. (*Marine.*) c'est un nœud que l'on fait sur une manœuvre, & auquel on ajoute un amarrage. *V.* CROUPIAT. On dit *faire un embossure au cable.*

(z) **EMBOUCHÉ**, adj. (*Blason.*) il se dit du bout d'un cornet, d'une trompe, & d'une trompette, qu'on met dans la bouche pour en sonner, lorsque ce bout est d'un émail différent du corps. *Dict. de Trév.*

EMBOUCHER, v. act. (*Manege.*) terme qui dans sa véritable acception signifie & désigne non seulement l'action de donner un mors quelconque à un cheval, mais l'art de le fabriquer & de l'approprier parfaitement à l'animal auquel on le destine.

Il est aussi difficile de fixer avec précision le temps où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtriser, en profitant adroitement de la sensibilité de sa bouche & de la disposition de cet organe à subir les diverses impressions de la main du cavalier, qu'il le seroit de déterminer véritablement celui où nous avons commencé à triompher de cet animal, & à le faire servir à nos besoins & à notre usage. D'un côté ces points de faits sont ensevelis dans une nuit dont il ne nous est pas permis de percer l'obscurité; & de l'autre, ce que la tradition nous en apprend, en la supposant même dépouillée de toute ambiguïté, ne nous conduiroit point exactement au vrai nœud de la difficulté que nous nous proposerions d'éclaircir & de résoudre. Nous ne pouvons douter que dans la langue des Grecs, une grande partie des termes consacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. Nous trouvons dans Suidas celui de *κέρως* ou de *coureur*, également employé pour désigner des vaisseaux légers & des chevaux de course. Nous voyons qu'Homère appelloit les vaisseaux, *des chevaux de mer*, *ἀλκίς ἵππων*: il nomme encore le pilote, *le cocher d'un vaisseau*. Pindare, le premier qui parmi les poètes dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, ait donné Pégase pour monture à Bellérophon, & qui ait prétendu que

Minerve surnommée par cette raison *Chalinitis*, lui a montré l'art de le dompter & de lui mettre un frein, appelle lui-même du nom de *brides* les ancrés qui servent à fixer les vaisseaux; tandis que Nonnus met en usage le mot *κέρως*, qui signifie *frein*, pour désigner les gouvernails des vaisseaux de Cadmus. Or, quand nous ne serions pas fondés à inférer de ces expressions avec M. Freret (*voyez le vol. XIII des Mém. de l'acad. des Inscript. & Belles-Lettres,*) que le Pégase de Pindare étoit constamment un vaisseau dont Bellérophon s'empara, & la bride prétendue que Minerve lui donna, un gouvernail qu'il construisit; & que nous pourrions croire au contraire que ce Pégase étoit un cheval, & cette bride une sorte de mors, nous n'en serions pas plus satisfaits & plus instruits, relativement à l'époque certaine de l'invention des embouchures, & relativement encore à l'espèce de celle à laquelle ce même Bellérophon auroit eu recours. Des recherches sur le genre de ce frein seroient d'autant plus infructueuses qu'aucun auteur ne nous en offre le plus léger indice, & peut-être aussi que si quelques-uns d'entre eux l'avoient caractérisé par quelques dénominations particulières, ce qu'ils nous en auroient dit ne seroit pas plus instructif que leur silence. Il est constant, par exemple, qu'au temps où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux; non seulement il nous donne des préceptes sur la manière de brider l'animal, *infrenetur*; mais il s'exprime en termes trop clairs & trop positifs, pour que nous puissions résister à l'évidence de ce fait, *ferrum freni sive lupos*. Sommes-nous néanmoins plus éclairés sur la forme de ces *lous*, ou de ces freins loutetés dont nous parlent encore Ovide, Silius, Horace, & Virgile?

Tempore paret equus lentis animosus habentis

Et placido duros accipit ore lupos. Ovid.
Quadrupedem flectit non cedens virga lupatis. Sil.

Lupatis temperet ora frenis. Hor.
Asper equus duris contunditur ora lupatis. Virg.

Les commentateurs se font long-temps exercés sur ce point. Si nous nous en rapportons à eux, & principalement à Servius, nous devons penser que ces freins hérissés de pointes, ou armés & garnis de dents de loups inégales entre elles, étoient destinés aux chevaux dont la bouche étoit en quelque façon dépourvue de sentiment. Mais comment, avec quelque connoissance de la conformation de cet organe, se persuader qu'une embouchure de cette sorte n'étoit pas plutôt capable de désespérer l'animal, que de l'assujettir? D'un autre côté, nous voyons dans le tom. IV du suppl. au liv. de l'ant. du P. de Montfaucon, un mors de bride antique; le fer, qui traversoit la bouche du cheval, est terminé d'une part par la tête d'un cheval: or ne pourroit-on pas présumer avec plus de raison, que ces mots *lupata frena* doivent s'entendre d'un frein qui avoit non une tête de cheval, mais une tête de loup à l'une de ses extrémités, ou à chacune d'elles? Il est vrai que l'on peut objecter que ce mors prétendu n'en est point un, d'autant plus que sa configuration est très-extraordinaire; & dès-lors nous retomberons dans l'incertitude & dans les ténèbres.

Tous les pas que nous pourrions faire, nous menant donc au doute & non à des découvertes sûres & avantageuses, je crois qu'il seroit plus simple & plus naturel de penser que les premiers peuples, qui inspirés par leurs besoins, ont cherché dans le cheval des ressources favorables aux commodités de la vie & du commerce, après l'avoir adouci, & rendu familier, le conduisirent d'abord au son de la voix, & dirigèrent ensuite sa marche à la manière des Numides & des Gétules, appelés par tous les auteurs, ainsi qu'Appien appelle en général les Africains, *gens infcia freni*, c'est-à-dire qu'ils guiderent leurs chevaux avec un bâton, à-peu-près comme les Maures le pratiquèrent ensuite, & comme quelques-uns le pratiquent encore aujourd'hui. La nécessité où l'on fut d'attacher le cheval pour le fixer en un lieu quelconque, suggéra l'idée de lui passer une corde autour de l'encolure; telle est celle que l'on observe au bas du cou du

cheval de chaque Maure dans la colonne Trajane. Cette corde servit sans doute insensiblement de frein; Strabon même nous assure que plusieurs Maures employoient des freins de corde: or quoique celle qui entoure l'encolure ne paroisse point captiver la tête de l'animal, il est vraisemblable qu'elle pouvoit faciliter les moyens d'arrêter & de faire tourner le cheval, puisque nous sommes chaque jour convaincus par nos propres yeux, que des paysans grossiers maîtrisent & soumettent par cette voie leurs chevaux. Le hasard ayant peut-être encore démontré le plus grand empire de l'homme sur cet animal, lorsqu'il est assujetti & maintenu par la tête, engagea à transporter à cette partie les liens placés au cou; peu-à-peu & à mesure que l'occasion détermina à le retenir, on s'aperçut du pouvoir qu'on acqueroit sur lui, soit en le saisissant par les naseaux, soit en contournant cette corde en forme de musserolle; enfin on parvint à reconnoître vaguement le sentiment dont sa bouche est douée; delà les brides & les licous dont parle Xénophon, & qui sont représentés sur les monumens romains. J'avoue qu'en considérant les mors que nous offrent & que nous peignent la colonne Trajane, la colonne Antonine, & les autres marbres qui nous restent, nous ne voyons que des mors sans rênes; mais ceux que nous remarquons sur la colonne de Théodose en sont garnis. Je conviendrai de plus, que les unes & les autres de ces embouchures de métal ou d'une matière quelconque, ne sont nullement assemblées à des branches, & que nous ne trouvons pas le plus léger vestige de cette chaîne que nous nommons *gournette*; d'où je conclus que toutes ces additions sont postérieures, & que nous sommes parvenus au point où nous sommes à cet égard par la même route, c'est-à-dire par la voie toujours lente du tâtonnement.

Quoi qu'il en soit de ces différentes conjectures, notre unique objet dans cet ouvrage est d'être utiles, & non de paroître & de nous montrer érudits. Je dirai donc que la science d'emboucher les chevaux, est de toutes les parties que renferme la science de l'éperonnier, la plus délicates

& la plus épineuse : les autres ouvrages auxquels il se livre , demandent l'élégance dans les formes , la solidité dans la construction , la propreté , le fini dans l'exécution ; mais , eu égard à celui-ci , ces conditions ne sont pas suffisantes. Les principes d'après lesquels l'éperonnier doit agir , doivent être nécessairement fondés sur la connoissance parfaite , 1°. de la conformation de quelques parties du cheval : 2°. des situations respectives que la nature leur a assignées dans chaque individu : 3°. des rapports de force , de sensibilité , & de mouvemens qu'elle a mis entre elles & les autres portions du corps : 4°. des effets mécaniques de cette machine simple , destinée à entretenir comme milieu , l'intime réciprocity du sentiment de la bouche de l'animal & de la main du cavalier ; effets qu'il est indispensable d'apprécier , pour fixer avec précision les mesures des parties du mors , mais dont cependant la théorie générale des leviers ne nous donne pas toutes les solutions que nous désirerions , parce qu'il entre dans les calculs auxquels nous nous abandonnons , en la consultant , une multitude d'éléments purement physiques , dont il est presque impossible de fixer la valeur. Aussi me suis-je défendu dans une telle complication , la désunion de ces différens objets. J'ai pensé qu'en ne les séparant pas , & en les présentant sous un seul & unique point de vue , je deviendrais plus intelligible. Voyez MORS.

* EMBOUCHER , v. act. (*Luth.*) , il se dit en général des instrumens à vent ; les *emboucher* , c'est les appliquer à sa bouche de la manière dont il convient , pour en tirer avec facilité tous les sons harmoniques qu'ils peuvent rendre.

EMBOUCHURE , f. f. (*Manege.*) terme spécialement adopté pour désigner la portion du mors qui est reçue dans la bouche du cheval , & dont l'effet ou l'impression doit se manifester précisément sur les barres.

Nous trouvons dans Castella , Grifone , Fiaschi , Cadamusto , Sanseverino , Caracciolo , Massari , la Noue , la Broue , &c. un appareil énorme d'*embouchures* différentes , telles que les poires simples , doubles , secrètes , à pas d'âne ; les melons

doux , ronds , à olives ; les campanelles simples , doubles , à cul-de-bassin , à cul-plat ; les hottes simples , à balottes entaillées ; les canons à trompe ; les canons montans ; les canons simples à compas , à cou d'oie , à bascule ; les demi-canons coudés ouverts à cou d'oie , ou ouverts à pié de chat ; les gorges de pigeon ; les escaches à bouton , à bavette , à la pignatelle ; les olives tambours , les pas d'âne , &c. mais nous avons renoncé avec raison aux frivoles avantages que les anciens sembloient se promettre de leurs recherches sur ce point , & nous avons banni loin de nous cette multitude prodigieuse d'instrumens , dont la diversité des formes & des noms a vainement épuisé leur génie , & qui seroient plutôt capables d'altérer & de détruire le sentiment de la partie sur laquelle la main du cavalier exerce sa puissance , qu'ils ne nous procureroient les moyens de captiver l'animal sans l'avilir. Je ne fais néanmoins si notre supériorité à cet égard est telle qu'il ne nous reste rien à désirer , & s'il nous est permis de croire que les principes vagues , qui , relativement à cet objet , sont répandus & répétés dans tous les écrits modernes , puissent constituer une théorie suffisante & aussi lumineuse que s'ils étoient déduits des effets constans de la main & des effets certains & combinés des portions principales du mors. V. MORS. (e)

EMBOUCHURE D'UNE RIVIERE , (*Géog.*) c'est l'endroit par où une rivière se décharge dans la mer. (Z)

* EMBOUCHURE , f. f. (*Commerce.*) il se dit , dans le commerce des grains , d'une espèce de friponnerie qui consiste à faire que le dessous de celui qu'on vend , ne soit pas aussi bon que le dessus. S'il y a *embouchure au grain* , il est confis- cable.

EMBOUCHURE , f. f. c'est , en terme de *Chaudronnier* & de *Luthier* , la partie sur laquelle se posent les levres , & d'où l'on pousse le vent dans le tuyau du cor , de la trompette , & autres instrumens semblables.

EMBOUCHURE , f. f. (*Tireur d'or.*) c'est l'ouverture la plus large des pertuis de leur filiere. Voyez OR.

EMBOUCLÉ ,

EMBOUCLÉ, adj. (*Blason.*) se dit des piéces garnies d'une boucle, comme sont les colliers des levriers.

EMBOUQUER, v. neut. (*Marine.*) on se fert de ce terme dans les îles de l'Amérique, pour dire qu'on commence d'entrer dans un passage resserré entre plusieurs îles ou des terres, comme on se fert de *débouquer* lorsqu'on en veut sortir.
V. DÉBOUQUEMENT & DÉBOUQUER.
(Z)

EMBOURRER, v. act. *terme de Bourrelier*, c'est garnir une selle de bourre. V. SELLE. Une selle mal *embourrée* est sujette à blesser un cheval.

* **EMBOURRER**, v. act. (*Potier de terre.*) c'est réparer ou cacher les défauts d'une piéce, avec un mélange de terre & de chaux: cela est défendu.

EMBOURRER, v. act. (*Sellier.*) c'est garnir ou de bourre, ou de laine, ou de crin, une selle, un bât, &c.

EMBOURRER, chez les *Tapissiers*, c'est la même acception qu'*embourrer* chez les *selliers*; les *tapissiers* l'appliquent seulement à des meubles, à des sieges, à des matelas, &c.

EMBOURRURE, f. f. (*Tapissier.*) c'est la grosse toile qui couvre la matiere dont ils embourrent quelques meubles, tels que les tabourets, les chaises, les fauteuils, &c. l'étoffe s'étend ensuite sur l'*embourrure*.

EMBOUTÉ, adj. (*Blason.*) se dit non seulement des piéces qui ont un cercle ou une virole d'argent à leur extrémité, mais encore des manches de marteau, dont les bouts sont garnis d'un émail différent.
Dict. on. de Trév.

EMBOUTIR, (*Chaudronn.*) Voyez AMBOUTIR.

EMBOUTIR, (*Boutonnier.*) c'est l'action de creuser une calotte de quelque métal qu'elle soit, en la mettant sur un tas (voyez TAS), & en frappant sur une bouterolle (voyez BOUTEROLLE), pour donner aux calottes la profondeur nécessaire, & y graver le dessin du tas.

EMBOUTIR, *terme de Ferblantier*; c'est faire prendre à un morceau de fer-blanc, taillé en rond, la forme d'une demi-boule, comme, par exemple, les couvercles des

Tome XII.

cafetieres, des lampes, des poivrieres, &c. ce qui se fait en frappant avec les marteaux propres aux différens ouvrages.

EMBOUTIR, (*Orfèvr.*) c'est enfoncer au marteau ou à la bouterolle, dans des dés de bois, de fer ou de cuivre, les piéces d'orfèvrerie destinées à la retraite, ou qui doivent avoir une forme convexe ou concave.

EMBRANCHEMENT, f. m. (*Charpenterie.*) c'est ce qui lie les empanons avec le coyer.

EMBRAQUER, v. act. (*Marine.*) c'est mettre ou tirer une corde à force de bras dans un vaisseau. (Z)

* **EMBRASÉ**, adj. (*Gramm.*) un corps est *embrasé* lorsque le feu dont il est pénétré dans toute sa substance, est sensible pour les yeux à sa surface, mais ne paroît plus s'étendre au delà. Voici presque tous les degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis son *ignition* ou le moment auquel le feu lui a été appliqué, jusqu'au moment où il est consumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, *embrasé*, consumé. Tant qu'on en peut supporter le toucher, il est *chaud*: il est *brûlant*, quand on ne peut plus le toucher sans ressentir de la douleur; il est *ardent*, lorsque le feu dont il est pénétré s'est rendu sensible aux yeux, par une couleur rouge qu'on remarque à sa surface; il est *enflammé*, lorsque le feu dont il est pénétré s'élance & se rend sensible aux yeux au delà de sa surface; il est *embrasé*, lorsque le feu a cessé de s'élancer & de se rendre sensible aux yeux au delà de sa surface, & qu'il paroît seulement pénétré dans toute sa substance, à-peu-près comme dans le cas où il n'étoit qu'*ardent*; il est *consumé*, lorsqu'il n'en reste plus que de la cendre. L'acception du substantif *embrasement* n'est pas exactement la même que celle du participe *embrasé*: on dit un corps *embrasé*, quel que soit ce corps grand ou petit; mais on ne dit pas l'*embrasement* d'un petit corps: *embrasement* porte avec soi une grande idée, celle d'une masse considérable de matieres allumées.

EMBRASEMENT, f. m. (*Menuiserie.*) c'est une partie de lambris qui couvre l'épaisseur des murs; des croisées & des portes.

F f

EMBRASSADE, **EMBRASSEMENT**, synonyme. Je penserois que l'*embrassade* est l'action vive des bras, qu'on jette au cou de quelqu'un en démonstration d'amitié. Ce mot va plus à l'empressemment extérieur qu'aux sentimens de l'ame, & désigne plutôt l'action brusque des bras que la cordialité. Les marquis oisifs, dit Saint-Evremond, paient le monde en *embrassades*; c'est pourquoi le Misanthrope dans Moliere, déclare qu'il ne hait rien tant que ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles.

Embrassement signifie l'action d'*embrasser*, de quelque cause qu'elle parte. Aussi l'on dit également de *saints embrassemens* & des *embrassemens mal-honnêtes*, de *tendres* & de *faux embrassemens*.

Les *embrassemens* qu'on se faisoit à Rome dans la place publique, n'étoient, ainsi que parmi nous, qu'un commerce de vaines bienféances, où la bonne foi ne régnoit pas davantage. Cette maniere ordinaire de se saluer, devint à la fin si incommode par le nombre de gens dont on n'osoit refuser les *embrassemens*, que Tibere les défendit par un édit. Cependant cette défense plus ridicule que l'*embrassade* ne subsista pas long-temps, puisque Martial se plaint encore de cette coutume comme d'une étrange vexation. (*DE JAUCOURT.*)

EMBRASSE, adj. (*Blas.*) se dit d'un écu parti, coupé, ou tranché d'une seule émanchure, qui s'étend d'un flanc à l'autre.

Domantz, en Allemagne, d'argent, *embrassé* de gueules.

EMBRASSER UN CHEVAL. (*Manege.*) Expression assez usitée parmi ceux qui, sans connoissance des principes de notre art, décident des dispositions requises pour y faire des progrès, & croient pouvoir en juger par l'inspection seule de la taille: *un homme très-grand embrasse beaucoup mieux un cheval qu'un autre.* Tel est le principe sur lequel ils étalent & fondent leurs prédictions, presque toujours démenties par l'événement; car il est très-rare que celui qui ne sera que d'une taille médiocre, ne l'emporte pas, soit du côté de la fermeté & de la tenue, soit du côté de la finesse & de la précision.

Quelques-uns s'expriment encore ainsi, en parlant d'un cavalier *qui serre médiocrement les cuisses, & qui tient ses jambes très-près du ventre de son cheval.* L'idée de la signification du mot *embrasser* seroit peut-être plus nette, s'ils disoient que le cavalier ne peut parfaitement bien *embrasser son cheval* qu'autant que les cuisses sont exactement tournées, & que le tronc porte véritablement sur l'enfourchure. *Voyez POSITION.*

Les auteurs du dictionnaire de Trévoux semblent n'adopter ce mot que dans le cas où un cheval maniant sur les voltes, fait de grands pas & embrasse bien du terrain; c'est le contraire de battre la poule, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.

En premier lieu, l'expression d'*embrasser le terrain* n'est point restreinte aux seules voltes, ni aux seuls changemens de main: nous l'employons pour désigner un cheval déterminé par le droit; *ce cheval embrasse franchement & librement le terrain qu'il découvre devant lui.* En second lieu, on ne doit pas croire que le cheval soit contraint sur les voltes pour *embrasser bien du terrain*, de faire de grands pas: ce *bien du terrain* ne consiste que dans l'espace nécessaire pour que le cheval ne se rétrécisse point (*Voyez RÉTRECIR*), & qu'il avance toujours insensiblement à chaque temps; car si ce *bien du terrain* étoit indéfini & n'étoit point limité, il s'ensuivroit que l'animal fausseroit les lignes qu'il doit décrire, & s'élargiroit trop. (*Voyez ELARGIR.*) Quant aux *grands pas* désirés par les auteurs de ce vocabulaire, comme tout cheval qui manie, doit indispensablement observer une cadence juste, il ne s'agit point de l'immense étendue de sa marche & de son action qui doit être soutenue & mesurée sans être pressée; d'ailleurs en faisant des pas aussi grands, il ne seroit pas possible que l'animal travaillât avec grace, d'autant plus que tous ceux dont nous ne modérons pas les mouvemens, se jettent toujours & se précipitent sur les épaules. Ajoutons encore que si, lorsqu'ils chevalent, nous les obligeons à croiser, pour ainsi dire, de maniere à porter la jambe qui passe sur

l'autre, fort en dedans du terrain qu'ils doivent *embrasser*, celle qui se trouveroit dessous auroit une peine extrême à se dégager, la position de l'animal seroit très-incertaine, & il s'entableroit incontestablement à l'effet d'éviter sa chute. Enfin *c'est le contraire de battre la poudre, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.* L'expression de *battre la poudre*, n'a point la signification qu'on lui donne ici; par elle nous désignons un cheval qui trépigne, c'est-à-dire, un cheval qui étant retenu en une seule & même place, & ayant beaucoup d'ardeur, fait de vains efforts pour en sortir, & se remue sans cesse & avec plus ou moins de vivacité; mais le mouvement de ses jambes ne part alors qu'imperceptiblement de ses épaules, & paroît ne dériver que du genou; car s'il étoit tel que toute l'extrémité fût dans une agitation sensible, l'animal ne battoit pas la poudre & ne trépignerait pas, mais il piafferoit. Nombre de chevaux, soit par ardeur, soit par mollesse, trépiguent & battent la poussière dans les piliers, au lieu d'y piaffer. *Voyez PILIERS.* C'en est assez de ces définitions pour indiquer le véritable sens du mot *embrasser*, & pour sauver des esprits trop crédules des erreurs dans lesquelles ils pourroient tomber, en se persuadant que de certains écrivains n'ignoient rien, par la seule raison qu'ils parlent de tout. (e)

EMBRASSER, *terme d'Aiguilleter*; c'est entourer près de son extrémité un ruban de fil, de laine ou de soie, avec un petit morceau de laiton ou d'argent, que l'on ploie sur le ruban, au moyen d'une enclume crenée & d'un marteau, en sorte que le morceau de laiton forme un anneau ou frette qui embrasse le ruban ou cordon; on éfile ensuite la partie du ruban ou cordon qui passe outre l'anneau qu'on appelle *fer à embrasser*: ce qui se fait pour les premiers, en retirant les fils de trame, en sorte qu'il ne reste plus que ceux de la chaîne pour les seconds, en démêlant les fils qui composent le cordon.

EMBRASSEUR, *s. m. (Fonderie des Canons.)* Les Fondeurs appellent ainsi un certain morceau de fer qui embrasse en effet comme avec deux mains les touril-

lons de la piece de canon, lorsqu'on l'éleve dans le chassis de l'alésoir pour agrandir son calibre. *Voyez ALÉSER, ALÉSOIR. Dict. de Trévoux.*

EMBRASSURE, *s. m. en Architecture*, est un chassis de fer qui se met au dessous du plinte & larmier du plus haut d'une cheminée pour empêcher qu'elle ne s'écarte; *embrassure* se dit aussi d'un morceau de fer dont on entoure une poutre pour l'empêcher d'éclater. (P)

EMBRASSURE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainsi plusieurs barres de fer bandées avec des mouffes & des clavettes, avec lesquelles on enferme tous les murs des galeries par leur pourtour. *Voyez FONDERIE.*

EMBRASURE, *s. f. en Architecture*, élargissement d'une fenêtre ou porte en dedans du mur. Elle sert à donner plus de jeu pour ouvrir les fenêtres, les guichets, volets, &c. ou pour se procurer le plus de jour qu'il est possible quand les murs sont fort épais: on pratique quelquefois des *embrasures* en dehors. (P)

EMBRASURES, (*Fortificat.*) *Voyez BATTERIE.*

EMBREUMENT, *s. m. en terme de Charpente*, est l'entaille que l'on pratique dans une piece de bois pour y retenir le bout d'une autre piece qui emporte une troisieme, pour donner plus de force au tenon.

EMBROCATIION, *s. f. terme de Chirurgie*, espece d'onsion ou d'arrosement qu'on fait sur une partie avec des huiles, des baumes, des onguens, &c. Après l'opération de la taille ou du bubonocelle, on fait sur le bas-ventre du malade une *embrocation* avec l'huile rosat tie de, on applique une grande compresse nommée *ventriere*, qu'on recouvre d'une flanelle trempée dans une décoction émolliente. On fait des *embrocations* avec l'onguent de styrax sur les taches ou échy-moses des scorbutiques, &c. *Embrocation* se prend aussi pour le remede destiné à appliquer de la maniere ci-dessus. (Y)

EMBROCHER, *v. act. (Cuisine.)* c'est traverser d'une broche. Il faut pour qu'une piece soit bien *embrochée*, que

quand la broche est placée horizontalement, & qu'elle tourne sur elle-même, le poids qui est d'un côté de la broche, soit toujours égal au poids qui est de l'autre côté, sans quoi-la broche tourneroit sur elle-même inégalement, & par des facades qui ébranleroient la piece & qui la feroient tourner sur la broche. Pour obvier à ces inconvéniens, on a des broches qui sont percées d'ouvertures quarrées, dans le milieu de leur longueur & sur leur côté plat; on passe à travers la piece *embrochée* & par ces trous, une autre petite broche qui fixe la piece sur la grande broche, & qui l'empêche à la vérité de tourner sur cette grande broche, mais non de faire tourner cette grande broche inégalement; l'accélération du mouvement se trouvant toujours du même côté, il s'enfuit que la piece est presque toujours mal cuite, quand elle a été mal *embrochée*.

EMBROUILLER LES VOILES, (*Marine.*) terme impropre dont on se sert quelquefois pour dire *carguer* ou *ferler les voiles*. Ce mot vient de celui de *breuils* dont quelques marins se servent pour dire *cargues*. (Z)

EMBRUMÉ, adj. (*Marine.*) *Temps embrumé*, c'est-à-dire, que le temps est chargé d'un brouillard assez épais pour empêcher de voir autour du vaisseau.

Terre embrumée, c'est-à-dire, couverte d'un brouillard qui a empêché de la bien reconnoître. (Z)

EMBRUN ou **AMBRUN**, (*Géogr. mod.*) ville du Dauphiné en France; elle est située proche de la Durance sur un rocher escarpé. *Long.* 24^d 9' 0", *lat.* 44^d 34' 0".

EMBRYON, s. m. (*Phys.*) Ce mot vient de *ἐν*, dans, & de *βρεῖν*, croître, pulluler; c'est le nom que les médecins grecs ont donné au fœtus, parce qu'il est renfermé & prend accroissement dans la matrice: on n'est pas d'accord sur le temps pendant lequel on peut le désigner de ce nom. Quelques-uns, tels que Marcellus, *lib. de fœtura hominis*, prétendent qu'il lui convient pendant tout le temps qu'il est contenu dans ce viscère: d'autres, tels que Drelincourt, *périoch. 35*, n'emploient le terme d'*embryon* que pour exprimer les

rudimens du corps d'un animal renfermés dans un œuf dont le *placenta* n'a pas encore jeté des racines, pour l'implanter dans la matrice; & dès que le *placenta* y est attaché, ils donnent à l'animalcule le nom de *fœtus*: Boerhaave *Inst. med. physiolog.* & M. Fizes, professeur de Montpellier, de *hominis generatione exercitatio*, n'emploient aussi le terme d'*embryon*, que pour l'animalcule dont l'accroissement commence dans la matrice; dès qu'il est bien développé, ils l'appellent constamment *fœtus*, & ne se servent plus du mot *embryon*, quoiqu'ils emploient celui de *fœtus* comme synonyme d'*embryon*, & appellent également *fœtus* l'animalcule dès les premiers temps après la conception. (d)

Nous avons dépuillé avec beaucoup de peine les meilleurs auteurs; & en y comparant ce que nous avons vu nous-mêmes dans l'homme & dans l'animal, un précis des commencemens du nouvel animal, de ses accroissemens successifs, & de la formation successive de ses parties, on sera peut-être surpris de nous entendre avouer que nos peines ont été inutiles, & que, ni les mesures, ni les poids, ni le degré de perfection des parties ne sauroient être réduits à des époques sûres.

Dans la femme, la cause de la difficulté n'est point obscure: elle ignore ordinairement qu'elle ait conçu, elle ne le soupçonne que par le moyen des regles. D'ailleurs, les occasions d'ouvrir des femmes, qui n'ont conçu que depuis peu, sont très-rares; & quand elles se trouveroient, on ignoreroit également le jour que ces femmes auroient conçu. Pour les œufs humains, qu'il est encore assez facile de se procurer par le moyen des sages-femmes, ce sont des avortons, & la nature a manqué de moyens nécessaires pour les perfectionner & pour les conserver en vie. On y voit quelquefois une disproportion extrême entre la grosseur de l'œuf & celle du fœtus, & on peut juger avec quelque certitude, que ces fœtus ayant perdu la vie par quelque accident, ou par quelque maladie, l'œuf a continué d'être nourri par les humeurs que la mere a fournies au chorion & au placenta naissant; mais que le fœtus est resté tel qu'il étoit au

moment de sa mort. En effet, il n'y a aucune proportion d'un fœtus de trois grains au temps de dix semaines écoulé depuis sa conception; ni du poids de quatre grains qu'avoit le fœtus, à quinze & à dix-huit drachmes que pesoient l'eau de l'amnios & les enveloppes. On a vu encore un fœtus de trois mois, qui ne pesoit pas un grain d'orge, & un autre qui n'en pesoit pas trois.

D'un autre côté, il est arrivé par quelque raison que nous ne connoissons pas au juste, que le plus grand nombre d'auteurs ont donné à leurs fœtus un accroissement & une proportion qui ne quadrent pas avec l'époque de leur conception: c'est sur-tout le défaut de Kerkring. Mauriceau a fait graver des œufs humains d'un jour, de deux jours, &c. qui certainement ne sont pas des œufs, & qui ne peuvent être que des hydatides, ou des restes d'un placenta vésiculaire. On est assez d'accord que les vésicules de Graaf ne sont pas de véritables œufs comparables aux œufs des oiseaux. Leur diamètre est proportionné à celui des trompes: ils sont trop attachés au parenchyme des ovaires pour s'en détacher sans se rompre: on a fait voir, qu'après la conception, la vésicule reste dans l'ovaire des quadrupèdes; qu'elle y paroît déchirée; qu'on y trouve un peu de sang répandu par cette déchirure; qu'elle s'y remplit d'un parenchyme, & devient à la fin ce corps jaune, qu'on a cru précéder la conception. Les œufs de Mauriceau sont calqués évidemment sur ces vésicules qui ne sont pas des œufs.

D'ailleurs les quadrupèdes, plus soumis aux loix exactes de la nature, & qui conçoivent le plus souvent par le premier mâle qui a su saisir le moment favorable, prouvent évidemment que l'accroissement & le perfectionnement de l'*embryon* est beaucoup plus tardif, que ne l'ont supposé les auteurs dont nous différons. À peine trouve-t-on au dix-septième jour dans la brebis les premières apparences d'un *embryon*: sans le secours de l'esprit-de-vin, on ne croiroit voir qu'une mucosité, lorsqu'on y apperçoit le chorion & l'allantoïde. Dans la femme ces apparences ne doivent pas être plus précoces: si l'homme pèse

trois fois autant que le mouton, la grosseur dure une fois plus dans la femme, que l'état de gravidité dans la brebis.

L'œuf d'Hippocrate, ou de l'auteur de *la nature de l'enfant*, n'a certainement pas été le fruit d'une conception qui se seroit faite six jours auparavant; la danseuse avoit joui long-temps auparavant des plaisirs dont cet œuf étoit le fruit. Martian a déjà remarqué qu'un avorton de trente jours n'avoit ni plus de grandeur, ni plus de perfection que cet œuf de six jours, & Harvée nous a avertis qu'il ne faut pas espérer de découvrir l'*embryon* humain avant la fin du premier mois de son existence.

L'homme, & sur-tout le physicien moderne, voudroit trouver les mesures justes, & les chiffres qui les expriment. Nous n'espérons cependant pas qu'on puisse jamais fixer le jour des premiers accroissemens de l'*embryon* de l'homme. Le seul moyen d'en approcher, ce seroit d'ouvrir fréquemment, & de disséquer exactement des quadrupèdes, dont le terme de la délivrance seroit à-peu-près égal à celui de la femme: on ouvreroit des vaches, par exemple, quoique leur terme soit un peu plus long; en les prenant à un jour, à deux, à trois, à quatre de leur conception, & jusqu'au quarantième, après lequel le fœtus est trop avancé pour qu'il y ait lieu à des doutes. On apprendroit par cette recherche le jour auquel l'œuf commence à paroître, le jour où le fœtus est devenu visible, le jour où le cœur & les autres viscères se laissent appercevoir, le jour où le sang, la bile, les yeux, le foie ont acquis leur couleur naturelle; on pourroit fixer les mesures de l'*embryon* nouvellement devenu visible, les accroissemens de l'*embryon* entier & de chacun de ses membres.

On a fait un cours d'expériences dans les mêmes vues, mais le mouton est plus petit que la vache, & peut-être des recherches multipliées dévoileroient-elles une plus grande portion du travail de la nature.

Pour ne pas renvoyer cependant le lecteur à une époque qui peut-être n'arrivera jamais, nous allons rapporter

ce qui nous paroît mériter de la confiance.

La premiere apparence de l'*embryon* des quadrupedes est une glu transparente, une espece de gomme dans sa ténuité naturelle, lorsqu'elle est mêlée dans l'eau sans être en solution. Le premier jour qu'on a pu découvrir l'*embryon* d'un quadrupede, a été le quatorzieme dans une chatte, & le dix-septieme dans une brebis. On avoit découvert la gelée animale avec des enveloppes encore pulpeuses dans la brebis, dès le quinziesme jour.

Dans la truie, dont la gravidité est moins longue, Coiter a vu l'*embryon* dès le deuxiesme jour. Nous avons été moins heureux.

Le dix-neuvieme jour, l'*embryon* de la brebis étoit perfectionné, les membranes étoient cylindriques, l'amnios long & grêle, l'*embryon* replié sur lui-même, des taches marquoient la place des yeux, le foie étoit visible, mais sans couleur encore.

Le vingt & unieme la bouche étoit ouverte, des lignes transversales marquoient la place des côtes, les visceres étoient recouverts par des chairs; on appercevoit les commencemens des extrémités, le cœur étoit rouge & pointu, le foie apparent. Le vingt-deuxieme on apperçut les deux arteres ombilicales, la veine & l'ouraque.

Harvée a donné le nom de *valise* ou de *porte-manteau* à l'œuf des quadrupedes, il a parlé d'après la nature; cet œuf est long & cylindrique: & tout observateur qui parle d'un œuf quadrupede ovale, a vu quelque autre objet.

Dans la femme, Ruysch a vu un *embryon* sans forme, blanc & muqueux, qui s'est évaporé à l'air, sans presque laisser de reste.

L'œuf de la femme est constamment velu. Santorini a vu un œuf humain de dix jours, Heister un de vingt-huit jours qui n'étoit pas plus gros qu'une noisette. L'œuf d'un mois, dont parle Riolan, étoit de la grandeur d'une noix; & le fœtus, de celle d'une fourmi. L'*embryon* d'un mois de Smellie, ne passoit pas le volume d'un grain de froment.

A quarante jours l'œuf atteint la grandeur de celui d'un pigeon, il la passé même. Le poids du fœtus étoit d'environ cent grains, mais il étoit formé, il avoit même la marque du sexe.

A quarante-cinq jours l'œuf a été de la grandeur de celui d'une poule, le fœtus formé & les doigts séparés.

Au delà de ce terme, le fœtus n'est plus appellé *embryon*. (H. D. G.)

Ruysch, *cur. renouv.* dit avoir vu dans une femme qui avoit tout récemment conçu, un *embryon* qui n'étoit pas plus gros que la tête d'une épingle ordinaire: Hartman, *eph. nat. cur.* rapporte en avoir vu un de la grosseur d'une graine de pavot. Mattmugham, *comp. obst.* assure qu'un *embryon* de six jours est du volume d'un grain d'orge. Dodart, *histoire de l'Académie des sciences 1702*, fait mention d'un *embryon* de la longueur de sept lignes, dont on commençoit à distinguer les membres. Moriceau, dans ses observations, dit en avoir vu un dans les eaux de l'œuf, de trois ou quatre semaines, qui étoit à-peu près gros comme une fève. On trouve dans les auteurs un grand nombre d'observations de cette espece qui ne s'accordent point entr'elles, & qui prouvent une grande variété dans les dimensions de l'*embryon*, pendant les premiers temps de son accroissement, puisque Moriceau rapporte une observation d'un fœtus qui n'étoit pas plus gros qu'un grain d'orge, au bout de deux mois de grossesse bien avérée; on ne peut donc avoir rien de sûr à cet égard, parce que l'accroissement de l'*embryon* ne se fait pas toujours en proportion du nombre de jours qui se sont écoulés depuis la conception; ces progrès dépendent plus vraisemblablement de la nature de la matiere alimentaire qui lui est fournie, & de la force avec laquelle elle parvient jusqu'à lui. Voyez FŒTUS; voyez aussi la savante note premiere d'Haller sur le § 675. *Instit. med.* Boerhaave.

Aristote donne souvent aux fœtus des animaux, & Théophraste aux semences des plantes, le nom d'*embryon*: en quoi ils ont été suivis par la plupart des auteurs modernes. (d)

EMBRYON, (*Jardinage.*) C'est le haut

du pistil où est le fruit de la graine. *Voyez* ETAMINES.

EMBRYOTOMIE, f. f. *Embryotomia*, en terme de Chirurgie, opération qui consiste à couper le cordon ombilical d'un enfant qui vient de naître, & à le lui lier ensuite.

Ce mot est formé du grec ἐμβρυον, *fœtus*, & τομῆ, *je coupe*. Chambers.

Le mot *embryotomie* a plusieurs significations ; il dénote la dissection anatomique d'un embryon ; il peut signifier aussi l'opération par laquelle on coupe en pièces un fœtus mort dans la matrice, pour pouvoir le tirer du ventre de la mere. *Voyez* COUTEAU A CROCHET, & CROCHET. Ces deux interprétations paroissent plus naturelles que celle de M. Chambers. (Y)

EMBRYULKIE, f. f. *Embryulkia*, en terme de Chirurgie, c'est l'opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de sa mere. *Voyez* OPÉRATION CÉSARIENNE.

Ce mot est formé du grec ἐμβρυον, *fœtus*, & de ἐκείν, *tirer*.

Ce que les Grecs appellent *embryulkie*, les Latins le nomment *opération césarienne* ; & M. Dionis observe que ce dernier terme ne s'est introduit, & n'a prévalu qu'à cause qu'il est plus facile à prononcer que l'autre. L'étymologie du mot *embryulkie* ne dénote pas cette interprétation, & il semble que ce terme d'art devroit signifier l'extraction de l'enfant du ventre de la mere, dans un accouchement contre nature. (Y)

EMBRYULKIE, (*Man. Maréch.*) mot formé & dérivé du grec ἐμβρυον, *embryon*, & de ἐκείν, *extrahere*, tirer.

Dionis a donné ce nom à l'histérotomie, vulgairement appelée *opération césarienne* ; d'autres ont prétendu qu'il signifie l'extraction d'un enfant dans un accouchement contre nature. Nous l'envisagerons ici dans le sens que lui ont prêté l'anatomiste & l'opérateur, sans perdre notre temps à examiner le fond de la contestation & sans prétendre la décider.

Il paroitra sans doute singulier que j'entreprenne d'enrichir l'hippiatrique d'une opération jusques ici uniquement réservée à la Chirurgie. Si l'on compare cepen-

dant les difficultés qu'elle présente, & les craintes qu'elle inspire naturellement aux praticiens les plus hardis, lorsqu'il s'agit de la tenter sur une femme, dans l'intention de sauver la mere & l'enfant, ou l'un ou l'autre, avec la facilité & l'assurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant sur la jument ; je suis persuadé qu'elle trouvera parmi nous autant de partisans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'espece humaine.

Le cas dans lequel je la propose, n'est pas précisément celui où le fœtus a une peine infinie à sortir par le vagin ; je la conseillerois principalement dans la circonstance où la mere, prête à mettre bas, seroit surprise par une maladie formidable & désespérée ; alors il me semble que, sans attendre l'événement funeste dont nous portons un pronostic juste & assuré, on pourroit aisément se dispenser d'abandonner le poulain à son sort.

Pour en faire l'extraction, renversez la jument avec toutes les précautions possibles ; on la couchera sur le dos, & on l'assujettira de manière que, ni le maréchal, ni les aides puissent en être blessés. Faites ensuite une incision cruciale à la partie moyenne & inférieure de l'abdomen ; cette incision sera d'environ un pié & demi, & se terminera aux os pubis. Les gros intestins se présenteront incontestablement, & les efforts occasionés par les vives douleurs auxquelles la jument sera en proie, les pousseront encore hors de la capacité. Faites-les donc écarter, vous appercevrez bientôt l'utérus ; pratiquez-y une ouverture qui réponde à la premiere ; mais usez de beaucoup de circonspection pour ne pas porter atteinte au poulain : ouvrez aussi-tôt encore les membranes qui le renferment ; les eaux qu'elles contiennent s'épancheront, & vous retirerez sur le champ l'animal.

Cette opération nous impose nécessairement l'obligation d'en pratiquer une seconde promptement & sans différer. Il s'agit de couper le cordon qui le tient assujetti au placenta, & d'en faire la ligature. Dès le premier instant de sa naissance, l'homme paie une sorte de tribut à la chirurgie, par le besoin qu'il a de la main du

chirurgien ; sans cette section & sans cette ligature, il ne subsisteroit en effet que quelques momens. La nature, dans les animaux, a pourvu à cet inconvénient en suggérant à la femelle qui met bas, l'instinct de mâcher le cordon ombilical pour le couper : elle ne sauroit y parvenir qu'après un certain temps, attendu la consistance membraneuse de ce même cordon, & la force de son tissu ; & ce n'est que parce qu'il a été extrêmement froissé & contus, que les parois des arteres ombilicales sont affaiblies & prises les unes dans les autres ; de maniere que leur cavité étant, pour ainsi dire, effacée, le sang ne peut plus se frayer aucune issue en dehors lors que la section a été faite.

Ici nous devons agir au défaut de la mere qui n'existe plus ; on se munira d'une quantité suffisante de gros fil que l'on pliera en cinq ou six doubles de la longueur d'environ un pié, & que l'on aura eu soin d'arrêter aux deux extrémités par un nœud à chacune d'elles. Ce fil ainsi préparé, on liera le cordon à environ quatre ou cinq pouces du corps du poulain, de façon qu'il ne soit ni trop ni trop peu serré ; la ligature maintenue par des doubles nœuds répétés à mesure des entortillemens, on coupera le cordon trois pouces au dessous, & l'on observera que cette section ne soit suivie d'aucune effusion de sang : si l'on en apperçoit, on resserrera les fils, & les trois pouces de longueur que l'on laisse en deçà, serviront à placer une seconde ligature, si la premiere étoit absolument insuffisante. Du reste ce n'est que par cette raison que j'ai fixé en quelque sorte les mesures ; car à quelque distance que soient faites & la ligature & la section, la nature sur laquelle nous devons nous reposer du soin d'achever & de perfectionner l'ouvrage, opere toujours la séparation du cordon à sa sortie de l'anneau ombilical, & au niveau du tégument ; cette séparation a lieu en huit ou dix jours plus ou moins, & nous devons graisser l'excédant du cordon, avec du beurre, du saindoux, &c.

On conçoit au surplus, que le succès de l'*embryulkie* dépend de notre attention à prévenir la mort de la jument. Plus nous

attendons, plus le fœtus est débilité ; & si la mere est morte, il est certain que nous avons d'autant moins de temps à perdre, que le poulain ne lui survivroit que quelques instans. Il ne sera plus question enfin que de procurer à l'enfant les moyens de s'alaiter, & d'entretenir une vie que le maréchal vient en quelque façon de lui rendre. (e)

EMBUE, f. fém. voyez EMBOIRE. (Peinture.)

EMBUSCADE, f. f. (Art militaire.) c'est une troupe de gens armés, cachés dans un bois, un ravin, un fossé, &c. pour surprendre d'autres troupes qui doivent passer dans le même lieu, & qui ne se doutant point d'être attaquées, sont surprises & défaites aisément. On appelle aussi *embuscade*, le lieu où les troupes sont cachées.

Les remedes & les précautions pour ne pas tomber dans les *embuscades*, sont faciles à trouver. Il faut ne point marcher avec trop de sécurité, mais s'avancer en ordre de bataille, & en faisant reconnoître le terrain devant soi à droite & à gauche par de petits détachemens. Il faut charger des officiers intelligens de ces détachemens, afin que tous les lieux par où la troupe doit passer, soient fouillés exactement. Il n'y en a aucun à l'abri des *embuscades*, parce que le terrain a beau être uni, il s'y rencontre toujours quelques inégalités, comme de petites élévations, des chemins creux, &c. dont l'ennemi peut profiter pour se cacher. Il est d'autant plus important à un officier qui commande une troupe, de bien prendre ses précautions sur ce sujet, que celui qui tombe dans une *embuscade*, fournit, dit M. Defolard, un fonds inépuisable de chansons, de plaisanteries & de bons mots qui ne finissent point ; & cela, dit cet auteur, parce qu'il n'y a que des sots ou de francs étourdis qui puissent y donner. (Q)

EMBUVER, (Maréchallerie.) Voyez ABREUVER.

EMENDALS, f. m. (Comm.) c'est un vieux mot dont on se sert encore en Angleterre dans les comptes de l'inner-temple, où tant d'*inémendals* au bout d'un

d'un compte, signifient tant dans la banque ou dans le fond de cette société, pour la réparation des pertes que l'on a faites, ou pour d'autres besoins.

EMENDANT, (*Jurisp.*) voyez ci-après EMENDER.

EMENDATIO PANIS ET CERVISIÆ, (*Commerce.*) c'est ce que l'on appelle en Angleterre l'assise du pain & de la biere, ou l'autorité qui donne inspection sur les poids & les mesures de ces denrées, afin de les régler, ou de corriger celles qui sont défectueuses. Voyez ASSISE.

EMENDE, (*Jurisp.*) ancien terme qui se trouve dans plusieurs coutumes, pour amende, comme émende d'appel, de cost-entrée; émende coutumière, émende de gage. Voyez AMENDE, & le glossaire de M. de Lauriere, au mot Emende. (A)

EMENDER, v. act. (*Jurisp.*) signifie corriger, réformer. Le juge d'appel qui infirme la sentence d'un juge inférieur, se sert du terme émendant, c'est-à-dire, corrigeant la sentence dont est appel; & ensuite est le nouveau jugement que fait le juge d'appel. V. APPEL, INFIRMER, JUGE, PREMIER JUGE, SENTENCE. (A)

ÉMERAUDE, f. f. (*Hist. nat. Lithol.*) *smaragdus*, pierre précieuse transparente, de couleur verte, sans mélange d'aucune autre couleur, & à-peu-près de même dureté que le crystal. Par ces caractères il est aisé de distinguer l'émeraude de toute autre pierre verte, & même du diamant qui auroit une couleur verte aussi belle que l'émeraude. De quelque couleur que le diamant puisse être, on le reconnoît aisément à son éclat & à sa dureté. Voyez DIAMANT. L'aigue marine est d'une couleur mêlée de verd & de bleu. Voyez AIGUE MARINE. Le péridot est d'une couleur mêlée de verd & de jaune. V. PÉRIDOT. L'émeraude est la seule de toutes les pierres précieuses occidentales & orientales qui soit verte sans mélange d'autre couleur, si ce n'est le blanc qui se trouve dans les émeraudes imparfaites; car il y a des cristaux d'émeraude qui sont en partie blancs & en partie verds, ou qui ont différentes teintes de verd plus ou moins foncé. Les cristaux d'émeraude ont, comme ceux du crystal de roche, la figure d'une colonne à

fix faces; mais au lieu d'avoir une pointe à chaque bout, elles sont terminées par une face hexagone.

Presque tous les auteurs distinguent les émeraudes en orientales & en occidentales. Ils disent que l'orientale est d'un verd gai; qu'elle a une grande dureté & un grand éclat qui se soutient à l'ombre & à la lumière de la chandelle. Aujourd'hui on ne voit aucune émeraude orientale; s'il y en a, elles sont d'une rareté extrême. Les auteurs qui en parlent, ne conviennent point du lieu où elles se trouvent: les uns disent que c'est en Arabie, les autres en Perse, en Egypte, &c. Voyez la biblioth. orientale. Tavernier dans son traité des pierres de couleur qui se trouvent aux grandes Indes, prétend qu'il n'y a jamais eu de mines d'émeraudes dans aucun lieu des grandes Indes; & que toutes celles qu'on y a vues ou qui en sont venues, y avoient été apportées du Pérou par la mer du Sud. Ce voyageur croyoit que les Américains avoient eu commerce même avant la découverte de l'Amérique, avec les habitans des îles de l'Inde orientale appellée aujourd'hui *Philippine*, & qu'ils y avoient porté une grande quantité d'émeraudes. Comme on ne trouve à présent aucune émeraude dont la dureté soit égale à celle des pierres orientales, on est en droit de douter de l'existence des émeraudes de cette nature. Il y a près de quatre-vingts ans que de Rosnel disoit, dans son *Mercurie Indien*, que l'on ne rencontroit presque plus d'émeraudes orientales ou de vieille roche, parce que la mine étoit épuisée, ou cachée dans un lieu inaccessible.

L'émeraude occidentale, qui est la seule que nous connoissons aujourd'hui, vient de l'Amérique & de quelques endroits de l'Europe. L'émeraude d'Amérique se trouve au Pérou: elle est bien plus belle que celle de l'Europe; sa couleur est d'un beau verd-foncé. Il y avoit autrefois une mine de cette espèce d'émeraude dans la vallée de Manta, dépendante de Porto-Viejo. Cette mine en fournissoit beaucoup avant la conquête du Pérou, & de très-belles, au rapport de Garcilasso de la Vega, *Hist. des Incas*, tom. I. Les Espagnols ne purent jamais la retrouver; mais ils rapporterent

de ce pays une si grande quantité d'*émeraudes*, que le prix de cette pierre baissa beaucoup en Espagne, & de là il s'en répandit par-tout. Les *émeraudes* d'Amérique se trouvent aujourd'hui dans la vallée de Tunca ou Tomana, assez près de la nouvelle Carthage, & entre les montagnes de Grenade & de Popayan; c'est de là qu'on en transporte à Carthagene une si grande quantité tous les ans. Les *émeraudes* de l'Europe viennent d'Italie, de Chypre, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. L'*émeraude* est une pierre fort estimée; celles de l'Amérique, lorsqu'elles sont parfaites, se vendent aussi cher que les pierres orientales. On a cru pendant long-temps que l'*émeraude* venoit de la pierre que l'on appelle *prime d'émeraude*; mais cette pierre est fort différente de l'*émeraude*. Voyez PRIME D'ÉMERAUDE.

Théophraste rapporte qu'un roi de Babylone présenta au roi d'Égypte une *émeraude*, dont la longueur étoit de quatre coudées, & la largeur de trois; & qu'en même temps il y avoit en Égypte un obélisque composé de quatre *émeraudes*, qui avoit quarante coudées de haut, quatre de large en quelques endroits, & deux dans d'autres. Il est impossible qu'il y ait jamais eu des *émeraudes* de cette grandeur: on a pris pour *émeraudes* des choses d'une autre nature. L'histoire de la déesse *Émeraude*, rapportée par Garcilasso de la Vega, me paroît plus vraisemblable. Cet auteur dit que les peuples de la vallée de Manta au Pérou, adoroient une *émeraude* grosse comme un œuf d'autruche; on la montrait les jours de grande fête, & les Indiens accouroient de toutes parts pour voir leur déesse, & pour lui offrir des *émeraudes*. Les prêtres & les caciques donnoient à entendre que la déesse étoit bien aise qu'on lui présentât ses filles, & par ce moyen ils en amassèrent une grande quantité. Les Espagnols, dans le temps de la conquête du Pérou, trouverent toutes les filles de la déesse; mais les Indiens cachèrent si bien la mere, qu'on n'a jamais pu savoir où elle étoit. D. Alvarado & ses compagnons brisèrent la plus grande partie des *émeraudes* sur des enclumes, parce qu'ils croyoient que si elles étoient fines,

elles ne devoient pas se casser. V. PIERRES PRÉCIEUSES. (I)

ÉMERAUDE, (*Pharmacie.*) c'est une des pierres qu'on appelle en Pharmacie *fragment précieux*. V. FRAGMENT PRÉCIEUX.

ÉMERGENT, adj. *année émergente*, (*Chron.*) c'est l'époque dont nous commençons à compter le temps. Voyez ÉPOQUE.

Notre année *émergente* est quelquefois celle de la création. Les Juifs prenoient pour année *émergente*, ou celle du déluge, ou celle de l'exode, c'est-à-dire de leur sortie d'Égypte.

L'année *émergente* des Grecs étoit l'année de l'établissement, ou du moins du rétablissement des jeux olympiques. Les Romains comptoient depuis la fondation de Rome. Les Chrétiens comptent depuis la naissance de Jésus-Christ, ou environ; les Mahométans, depuis l'hégire ou fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, qui arriva en l'an 622 de Jésus-Christ. Voyez ÈRE. (O)

EMERIL, f. m. *smiris* (*Hist. nat. Minéral.*) C'est une mine de fer d'une dureté extraordinaire, elle est pesante, ressemble à une pierre; sa couleur est ou grise, ou rougeâtre, ou noirâtre: la partie ferrugineuse y est en très-petite quantité, & tellement enveloppée, que l'aimant ne peut point l'attirer. L'*éménil* résiste à l'action du feu, & n'entre en fusion que très-difficilement; il faut y joindre pour cela une grande quantité de fondant: c'est ce qui l'a fait placer au nombre des mines de fer réfractaires. On voit par-là que l'on ne trouveroit point son compte à traiter l'*éménil* pour en tirer le fer. L'usage principal qu'on en fait, est de polir l'acier, le fer, le verre & les pierres les plus dures; mais pour l'employer ainsi, il faut commencer par le réduire en une poudre extrêmement fine, ensuite de quoi on le délaie dans l'eau, ou dans de l'huile pour certains cas. (--)

ÉMÉRILLON, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *afalon*. C'est le plus petit de tous les oiseaux que l'on dresse pour la chasse, à l'exception de la pie-grieche; car il n'est pas plus gros que le merle. Il a un pié un pouce de

longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié jusqu'au bout des ongles. Dans cette espece d'oiseau les mâles sont plus petits que les femelles. Le bec est de couleur bleue, & garni de chaque côté d'une appendice; & l'iris des yeux a une couleur de noisette. Il y a au dessous de l'occiput une sorte de collier de couleur blanche-jaunâtre. Le menton est blanc; le dos, & en général toute la face supérieure du corps, sont de couleur de rouille, mêlée de bleu-noirâtre. Les grandes plumes des ailes sont noires, & parsemées de taches de couleur de rouille. La queue a cinq pouces de longueur, & est traversée par quatorze bandes qui sont alternativement de couleur noirâtre & de couleur blanche mêlée d'une teinte de roux. La face inférieure, c'est-à-dire, la poitrine, le ventre, &c., est d'un blanc mêlé de couleur de rouille, avec des taches noires & teintes de rouille. Ces taches, au lieu d'être transversales, sont dirigées de haut en bas de la tête à la queue. Cet oiseau a les pattes longues, minces, & de couleur jaunâtre, & les ongles noirs. On distingue le mâle d'avec la femelle, par le moyen d'une tache bleue qui se trouve à la racine de la queue des mâles. La femelle est, comme dans toutes les autres especes d'oiseaux de proie, plus grosse que le mâle, mais d'une couleur rousse moins foncée, & parsemée d'une teinte de bleu. Il n'y a sur la queue du mâle que cinq larges bandes transversales noires, & cinq autres moins larges, d'un roux plus foncé. La longueur de la queue est de cinq pouces, & celle de l'oiseau entier, d'un pié. Quoique l'*émerillon* soit un des plus petits oiseaux de proie, il a autant de courage & de hardiesse qu'aucun autre; il tue les perdrix en les frappant de son bec sur la tête, & son coup est fait en un instant. Willughby, *Ornith. Voyez OISEAU. (I)*

EMERILLON (*Artill.*) c'est une petite piece de canon qui ne passe guere une livre de balles. (Q)

EMERILLON, en terme de boutonier, c'est un ustensile de cuivre à quatre pans, plus haut que large, vuide dans ses quatre faces, & garni à chaque extrémité de

deux crochets rivés dans son intérieur, mais de façon qu'ils puissent jouer dans leur trou. L'un de ces crochets sert à attacher l'outil à une corde ou à autre chose; & celui de devant, à retenir la guipure. Quand le fil est retors suffisamment du même sens, & de la grosseur qu'on veut, on attache une autre soie ou fil de même ou de différente couleur, à l'*émerillon*. On fait tourner la première roue du rouet, & l'on conduit le brin de l'*émerillon* vers le rouet, de maniere que retordu dans un sens contraire à ceux qui lui servent de base, & à distances égales, il produit ce qu'on appelle du *guipé*. Voyez **GUIPÉ**.

EMERILLON, terme de Cordier, est un crochet de fer tellement disposé dans son manche, qu'il y peut tourner avec beaucoup de facilité.

Cet instrument ne sert pas seulement aux fileurs, les commetteurs s'en servent aussi. Voy. **l'art. CORDERIE**.

* **ÉMÉRITAT**, f. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on appelloit, chez les Romains, la récompense qu'on accordoit à un soldat qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années. On dispute si elle consistoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'un & l'autre, & s'il n'y avoit aucune différence, entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'histoire nous apprend qu'Auguste donna à un prétorien 5000 drachmes, & à un soldat d'un rang subordonné, 300; qu'il avoit fixé le terme de l'*éméritat*, & les récompenses des différentes sortes d'émérites; que parmi ces émérites les uns devoient avoir servi seize ans, d'autres vingt, & que Caligula rabaisa à la moitié la récompense de l'émérite prétorien. L'émérite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé, & il n'en étoit point réduit, après la campagne, à la fonction de délateur de ses compagnons.

* **ÉMÉRITE**, f. m. (*Hist. mod.*) On donne dans la faculté des arts, ce titre aux professeurs qui ont vingt ans d'exercice. Ils conservent, en quittant leur chaire, une pension de cinq cents livres; récompense bien modique d'un long service rendu à la société dans un des emplois les plus

importans & les plus pénibles, celui d'instruire la jeunesse.

EMERSION, f. f. *en Physique*, est l'élevation de quelque solide au dessus de la surface d'un fluide plus pesant que lui, dans lequel il a été plongé avec force, ou jeté. Voy. FLUIDE. ce mot vient d'*emergere*, sortir dehors, qui est opposé à *mergere*, plonger.

C'est une des loix connues de l'hydrostatique, qu'un corps solide étant enfoncé avec force dans un fluide pesant, fait effort immédiatement après pour remonter; & cela avec un degré de force égal à l'excès du poids d'un pareil volume de fluide sur le poids du solide même. Par exemple, un solide étant plongé dans un fluide d'une gravité spécifique double de la sienne, il remontera en haut avec une force égale à la moitié de celle avec laquelle il descendrait dans l'air libre ou dans le vuide, & il remontera jusqu'à ce que la moitié de son volume soit hors du fluide ou au dessus de sa surface: car, en cet état, sa partie submergée occupera la place d'une portion de fluide d'une pesanteur égale à celle du corps entier; & par conséquent la colonne dans laquelle se trouve ce corps, sera un équilibre avec les colonnes adjacentes. Voyez FLUIDE, HYDROSTATIQUE, ARÉOMETRE, BALANCEHYDROSTATIQUE, PESANTEUR SPÉCIFIQUE.

EMERSION, *en Astronomie*. On se sert de ce mot pour remarquer que le soleil, la lune ou quelqu'autre planète recommencent à paroître, après avoir été éclipsés ou cachés par l'interposition de la lune, de la terre, ou de quelqu'autre corps céleste. Voyez ÉCLIPSE.

On trouve quelquefois les différences en longitude, par l'observation des *immersions* ou des *émersions* du premier satellite de Jupiter. Voy. SATELLITE & LONGITUDE.

On se sert encore du terme *émersion*, lorsqu'une étoile ou planète que le soleil cache, parce qu'il en étoit trop proche, commence à reparoître, en sortant, pour ainsi dire, des rayons de cet astre. Voyez MERCURE.

Scrupules ou *minutes d'émersion*, c'est

l'arc que le centre de la lune décrit depuis le temps qu'elle commence à sortir de l'ombre de la terre, jusqu'à la fin de l'éclipse. *Wolf, Harris & Chambers.* (O)

EMERUS, improprement, *séné bâtard*, (*Botanique.*) *securidaca*, des jardiniers; en Anglois, *scorpion sena*: dans Linnæus, *coronille*, de la classe des diandria decandria.

Caractere générale.

Les fleurs papilionacées de l'*émurus* sont rassemblées en petites grappes: elles sont composées d'un calice ou godet découpé en quatre parties inégales, d'un pavillon échancré par le milieu & recourbé en arrière, & d'une carene monopétale; cette carene est presque cachée par les ailes qui sont oblongues, un peu écartées par le bas, & réunies par leurs bouts qui sont pointus & qui s'élevent: du fond du calice part un embryon oblong, couvert d'une graine, de l'extrémité de laquelle sortent dix étamines très-déliées, dont les sommets ressemblent à de petites pyramides; l'embryon devient une silique longue, menue & articulée à l'endroit des graines qui sont cylindriques. Les pétales de la fleur ne paroissent être que l'élargissement d'un filet qui prend naissance dans le calice; excepté la nacelle qui est portée sur deux filets, il se trouve entre le filet du pavillon & ceux des ailes, un éloignement assez considérable.

Especies.

1. *Emerus*, arbrisseau dont les fleurs ont de longs pédicules.

Emerus caule fruticoso, pedunculis longioribus. Mill.

Scorpion sena with a shrubby stalk & longer footstalks to the flowers.

2. *Emerus*, arbrisseau à folioles échancrées en cœur, & dont les fleurs ont de petits pédicules.

Emerus foliis obcordatis, pedunculis brevioribus, caule fruticoso. Mill.

Scorpion sena with long heart-shaped leaves, shorter foot-stalks to the flowers & a strubby stalk.

3. *Emerus* à tige droite, herbacée, à

feuilles composées de plusieurs paires de folioles à fleurs solitaires, & à siliques longues & verticales.

Emerus caule erecto, herbaceo, foliis multijugatis, floribus singularibus, siliquis longissimis erectis. Mill.

Scorpion fena with an erect herbaceous stalk, the leaves composed of many pairs of lobes, single flowers proceeding from the sides of the stalks, an very long erect pods.

Aux marques distinctives énoncées dans les phrases botaniques des *émerus*, n^o. 1 & n^o. 2, se joint celle prise de leur hauteur déterminée. Le n^o. 1 s'éleve sur plusieurs tiges grêles jusqu'à huit ou neuf piés : le n^o. 2 ne parvient guere qu'à la hauteur de quatre ou cinq ; cette différence, ainsi que les précédentes, se soutiennent dans les individus produits par la graine ; ce qui constate leur caractère spécifique.

Tous deux portent des feuilles conjuguées, formées de trois paires de folioles, & terminées par une foliole unique ; mais les folioles du n^o. 1 sont plus larges & un peu plus échancrées que celles du n^o. 2 : le jeune bois du premier est d'un beau verd, celui du n^o. 2 est violet : dans l'un & l'autre le vieux bois est grisâtre & mêlé de blanc ; le bois moyen est olive plus ou moins foncé, & strié de blanc ; les racines sont ligneuses & fibreuses, jaunâtres en dehors & blanches en dedans.

Les fleurs des *émerus* sont d'un jaune vif. L'étendard est fouetté de rouge par derrière : ces arbrisseaux sont chargés de fleurs dès le commencement de mai, & souvent ils en donnent encore en septembre & octobre : comme elles naissent sur les jeunes bourgeons, ils fleurissent chaque fois qu'on a retranché le bout de leurs branches ; ce qui les rend très-propres à être soumis au ciseau : lorsqu'on les tond en septembre, ils reproduisent des fleurs à la fin d'octobre, qui durent souvent jusqu'en janvier.

Quoiqu'ils conservent naturellement leurs feuilles fort avant dans l'automne, la tonte qu'on leur fait subir à la fin de l'été, les fait durer encore bien plus longtemps, & même tout l'hiver, lorsque cette

faison n'est pas féroce. En général, il est à observer que les feuilles des bourgeons qui ont poussé les derniers, résistent mieux aux gelées ordinaires que celles des branches de l'été, apparemment parce qu'étant encore dans leur jeunesse & leur vigueur, leur pédicule tient plus fortement au bourgeon, peut-être aussi parce que leurs fibres sont plus élastiques que celles des feuilles plus âgées. Voyez l'article ARBRE.

On forme des haies charmantes avec les *émerus* ; mais pour qu'elles garnissent bien, il faut les palisser les deux premières années, & ne les tondre que la troisième : on en fait aussi de belles boules propres à orner les plate-bandes & les lieux les plus soignés des jardins ; mais on les élève difficilement sur une tige unique.

L'*émerus* n^o. 1 peut être placé comme un très-joli buisson en troisième ou quatrième ligne dans le bosquet de mai ; & le n^o. 2 en première ou seconde ligne, avec des arbrisseaux de même croissance qui puissent contraster par la couleur de leurs fleurs : comme leur feuillage est d'un verd tendre & riant, qui se nuance à merveille avec les fleurs jaunes qu'ils produisent souvent, comme nous l'avons dit, à la fin de l'été & en automne, ils peuvent être employés dans les bosquets de ces saisons, & ils y feront d'un très-bel effet.

Ils se multiplient par leurs graines semées en mars ; mais ils fructifient rarement : on peut aussi les élever de boutures faites au printemps, quelque temps avant la poussée, dans une bonne terre fraîche à l'exposition du levant, ou par les marcottes en juin ; mais, pour peu qu'on soit fourni de vieux piés, ces moyens de multiplication deviennent inutiles, par la quantité d'écuyers & de surgeons qui poussent à l'entour, & qu'on enlève pour planter où on veut les avoir.

Comme le bois des *émerus* se chancit aisément, nous nous sommes très-bien trouvés de ne les transplanter qu'en mars ; mais alors il convient de plaquer autour de leurs piés des gazons épais d'un pouce ou d'un pouce $\frac{1}{2}$, tournés sens dessus dessous.

Qu'on joigne à cette précaution quelques arrosemens, dans le cas où la sécheresse aura duré assez long-temps pour pénétrer sous cette couverture; on assurera la reprise, & l'on favorisera même singulièrement la connoissance de ces arbuttes qui fleuriront dès le mois de septembre suivant.

L'émerus n°. 1 croît de lui-même sur le mont Jura, dans les parties ombragées; nous ignorons si l'autre s'y trouve.

Le n°. 3 n'est qu'une plante herbacée & annuelle qui croît aux Indes orientales & à la Vera-Cruz dans la nouvelle Espagne. Sa graine doit être semée dans un pot sur couche, & les jeunes piés demandent le traitement convenable aux arbres exotiques des pays chauds. C'est tout ce que nous devons dire de cette troisième espèce d'émerus, qui ne peut servir qu'au perfectionnement des collections.

Le nom d'émerus a été donné à ces plantes par Théophraste, & a été ensuite adopté par Casalpin. (*M. le baron DE TSCHOUDI.*)

EMESE, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de la Syrie en Asie; elle est maintenant dans le gouvernement du bacha de Damas. Il y a encore aujourd'hui des ruines qui annoncent une ville anciennement opulente. On croit que c'est l'Emath de l'écriture-sainte.

EMETIQUE, (*Thérapeutique.*) voyez VOMITIF.

ÉMÉTIQUE (*Tartre.*) *Chymie & Matière médic.* Voyez sous le mot TARTRE.

ÉMETTRE, (*Jurisprud.*) se dit en parlant de certains actes; comme émettre un appel simple ou un appel comme d'abus; c'est interjeter un appel.

On dit d'un religieux qu'il a fait ses vœux; mais en parlant de l'acte par lequel il les a proférés, on qualifie ordinairement cet acte d'émission de vœux. (*A*)

ÉMEU ou EME. Voyez CASOAR.

ÉMEU ou EME, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) oiseau des Molucques, qui a jusqu'à cinq piés de hauteur; son corps depuis l'estomac jusqu'au croupion a trois piés de long; sa tête est petite eu égard à sa taille, elle est dégarnie de plumes, & d'une couleur

bleuâtre, ses yeux sont grands & très-vifs: au dessus du bec sont deux ouvertures qui servent de narines; sur la tête est une espèce de couronne d'un jaune-foncé qui descend jusque sur le bec; il la perd tous les ans avec ses plumes dans le temps de la mue. Le cou est garni de deux peaux rouges semblables à celles des coqs-d'Inde; ses cuisses sont charnues & couvertes d'une peau écailleuse; les pattes sont grosses & garnies de cinq ergots couverts d'écailles très-dures: il ressemble assez à une autruche, de l'espèce de laquelle il est peut-être; ses plumes sont noires & rouges, on les prendroit de loin pour des poils; ses ailes sont courtes, aussi ne lui servent-elles point pour voler, mais seulement pour courir avec plus de rapidité; le croupion est couvert de plumes plus longues & plus fortes que les autres; il a plus de force dans les pattes que dans le bec; ses œufs diffèrent de ceux des autruches en ce qu'ils sont plus petits, la coquille en est verdâtre & remplie d'une infinité de bossés ou tubercules: les habitans du pays s'en nourrissent. Cet oiseau avale tout ce qui se présente à lui, & rend par derrière ce qu'il n'a pu digérer. On prétend que sa graisse est très-bonne pour les nerfs, émolliente, maturative. *Dictionn. univers.* de Hubner.

ÉMEU, f. m. (*Fauconnerie.*) rendre son émeu, c'est rendre son excrément; l'oiseau est en parfaite santé quand il rent bien son émeu.

ÉMEUTER ou ÉMEUTIR, v. neut. (*Fauconn.*) se dit des oiseaux de proie; quand le faucon a rendu son excrément, on dit qu'il vient d'émeuter.

ÉMILIEN, (*Hist. des Empereurs.*) né dans la Lybie de parens obscurs & indigens, embrassa, par goût & par besoin, la profession des armes. Quelques actions d'éclat le firent remarquer de l'empereur Dece, qui lui confia le gouvernement de la Sarmatie, en proie aux brigandages des barbares. Il montra dans cet emploi tant de courage & de capacité, que Gallus, successeur de Dece, le continua dans ce gouvernement. Les derniers empereurs s'étoient soumis à payer un tribut aux Scythes. L'avarice de ces Barbares, devenant

plus exigeante à mesure qu'on lui fournissait des alimens, imposoit chaque jour des conditions plus humiliantes. *Emilien*, sensible à l'abaissement où ils tenoient l'empire, fit assembler ses soldats; il leur promit, s'ils vouloient le seconder, de récompenser leur valeur en les gratifiant de la somme qu'on payoit aux Barbares. Cette proposition fut reçue avec un applaudissement général: tous demandent qu'on les mène à l'ennemi, & la fortune seconde leur courage. Les Scythes s'éloignent des frontieres où la sûreté fut rétablie. *Emilien* rentra triomphant dans la Mésie, où son armée, reconnoissante de l'exécution de sa promesse, le proclama empereur. Gallus, instruit de cette rébellion, s'avança dans cette province pour la faire rentrer sous l'obéissance. Une défaite qu'il essuya le fit tomber dans le mépris de ses soldats, qui le massacrèrent avec son fils. *Emilien*, victorieux, écrivit au sénat pour le prier de confirmer son élection, promettant de chasser les Barbares de l'Arménie & de la Mésopotamie. Une promesse si éblouissante lui mérita tous les suffrages: il faisoit de grands préparatifs pour remplir son engagement, lorsqu'il apprit que les légions de la Rhéne avoient élevé à l'empire Valérien, dont l'illustre naissance & les grands talens avoient subjugué l'estime publique. Les soldats d'*Emilien*, honteux d'être sous les ordres d'un chef né pour vieillir dans les derniers grades, le massacrèrent pour prévenir les horreurs d'une guerre civile, qui les eût obligés de tourner leurs armes contre leurs parens & leurs concitoyens. Il n'étoit âgé que de quarante ans lorsqu'il fut assassiné en 254: son regne ne fut que de trois mois. Personne ne lui contesta les talens d'un homme de guerre; mais il étoit sans capacité pour les affaires. (T-N)

ÉMINCIR, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'est en général ôter à un corps de son épaisseur. On dit mieux *amincer* & *aminci*, qu'*émincir* & *émincé*.

ÉMINE, s. f. (*Econom. rustiq.*) Voy. HEMINE.

ÉMINENCE, s. f. (*Physiq.*) petite élévation ou monticule au dessus du niveau de la campagne. Voyez MONTAGNE.

On dit: *ce palais est bâti sur une éminence; les ennemis se sont saisis de cette éminence, par où ils nous commandent.*

ÉMINENCE, s. f. en Anatomie; ce mot se dit principalement en parlant de certaines éminences des os, & on en peut distinguer de trois especes; savoir, 1°. celles qui servent à la connexion des os; 2°. celles qui donnent attache à des parties molles; 3°. celles qui résultent de la conformation particulière de l'os. Mais comme les unes sont continues avec l'os, & que d'autres ne sont que contiguës, c'est là ce qui a donné lieu à la distinction qu'on en a faite en *apophyses* & en *épiphyfes*. V. APOPHYSE & ÉPIPHYSE.

C'est de la figure, de la situation, de la connexion, & des usages des éminences, qu'on a tiré les différens noms qu'on leur a donnés.

De leur figure, on les appelle tête, lorsqu'elles sont convexes & arrondies en forme de globe; *tubérosité*, lorsqu'elles sont inégales & raboteuses; *épine* & *épineuse*, quand elles sont aiguës & en pointe, &c.

De leur situation, elles sont appelées *obliques*, *transverses*, *supérieures*, *inférieures*, &c.

De leur connexion, elles prennent le nom des parties avec lesquelles elles sont articulées; telle est l'*apophyse malaire* de l'os maxillaire, &c. Voyez MAXILLAIRE.

Par rapport à l'usage, on donne le nom de *trochanter* à deux tubérosités de l'os de la cuisse, qui donnent attache aux muscles qui la font tourner. (L)

* **ÉMINENCE**, s. f. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques, & au grand-maître de Malte, selon une bulle d'Urbain VIII, qui ne dispense que les rois & les papes de le leur accorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le pape leur dit *vostra signoria*; le roi de France, *cousin*; l'empereur, *reverenda paternitas*; les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Venise, *signoria illustrissima*. Au reste cette épithete honorifique, *éminence*, avoit été donnée par Grégoire le Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'attachât

spécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentissime* les cardinaux, est de 1630.

EMIONITE, f. f. (*Hist. nat. bot.*) *hemionitis*, genre de plante, dont les feuilles ont de larges oreilles à leur base, soit qu'elles soient simples, soit qu'elles soient composées. Tournefort, *Instit. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EMIR, f. m. (*Hist. mod.*) titre de dignité, ou qualité chez les Turcs ou Sarrasins, qu'on donne à ceux qui sont parens ou descendus du grand prophète Mahomet.

Ce mot est Arabe, & dans cette langue il signifie *prince*; il est formé de *amar*, qui est originairement Hébreu, & qui dans les deux langues signifie *dire* & *commander*. Voyez AMIRAL.

Les *émirs* sont en grande vénération, & ont seuls le droit de porter un turban verd. Il y a sur les côtes de la Terre-sainte, des *émirs* qui sont des princes souverains, comme l'*émir* de Gaza, l'*émir* de Terabée, sur lesquels le grand-seigneur n'a que peu d'autorité.

Ce titre ne se donnoit d'abord qu'aux califes. On les appelloit aussi en Perse *émir zadeh*, fils du prince; & par abréviation d'*émir* on fit *mir*, & d'*émir zadeh*, *mirza*. Voyez CALIFE. Dans la suite, les califes ayant pris le titre de *sultan*, celui d'*émir* demeura à leurs enfans, comme celui de *césar* chez les Romains. Ce titre d'*émir*, par succession de temps, a été donné à tous ceux qui sont censés descendre de Mahomet par sa fille Fatima, & qui portent le turban verd. Voyez TURBAN.

Ces *émirs* étoient autrefois uniquement destinés au ministère de la religion, & l'état leur payoit une pension annuelle; aujourd'hui on les voit répandus dans tous les emplois de l'empire; aucun magistrat, par respect pour le sang de Mahomet, n'oseroit les punir. Ce privilège est réservé à l'*émir bachi*, leur chef, qui a sous lui des officiers & des sergens, avec pouvoir de vie & de mort sur ceux qui lui sont soumis; mais pour l'honneur du corps, il ne fait jamais punir les coupables ni exécuter les criminels en public. Leur descendance de la fille de Mahomet est une

chose si incertaine, que la plupart des Turcs même ne sont pas fort crédules sur cet article, & battent souvent les vénérables enfans du prophète, en prenant toutefois la précaution de leur ôter le turban verd, & de le poser à terre avant que de les frapper; mais un chrétien qui les auroit maltraités seroit brûlé vif.

Émir est aussi un titre, qui, joint à quelqu'autre mot, désigne souvent quelque charge ou emploi, comme *émir al omera*, le commandant des commandans. C'étoit du temps des califes le chef de leurs conseils & de leurs armées.

Les Turcs donnent aussi ce nom à tous les visirs ou bachas des provinces; (voyez BACHA, &c.) ajoutez à cela que l'*émir akhor*, vulgairement *imrahor*, est grand-écuyer du grand-seigneur.

L'*émir alem*, vulgairement *miralem*, porte-enseigne de l'empire, est directeur de tous les intendans, & fait porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd.

Émir bazar est le prévôt qui a l'intendance sur les marchés, qui regle le prix des denrées.

L'*émir hadge*, prince ou conducteur des pèlerins de la Mecque, est ordinairement bacha de Jérusalem.

Émir al moslemin, ou *émir al moumenin*, c'est-à-dire, le commandant des fideles ou des croyans; c'est un titre qu'ont pris les Almoravides & les Almohades qui ont régné en Afrique & en Espagne. *Dictionn. de Trév., Moréry & Chambers.* (G)

ÉMISSAIRE, f. m. (*Hist. mod.*) personne de confiance, adroite & capable, qu'on envoie sourdement pour sonder les sentimens ou les desseins d'autrui, ou lui faire quelque proposition ou ouverture, semer des bruits, épier les actions & la contenance d'un ennemi, d'un parti contraire, pour tirer avantage de tout cela.

Ce mot est formé du latin *e*, & *mitto*, qui signifie *j'envoie dehors*.

Les chefs de partis ont plusieurs *émis-saires* qui s'emploient pour leurs intérêts, qui leur rapportent tout ce qui se passe dans le monde, pour prendre là-dessus leurs

leurs mesures ; en conséquence on dit que le pape & le prétendant ont leurs *émiffaires* en Angleterre. *Voyez le Dictionn. de Trév. & Chambers. (G)*

EMISSION, f. f. on appelle ainsi, en *Physique*, l'action par laquelle un corps lance ou fait sortir hors de lui des corpuscules. *Voyez EMANATION, EXHALAISON, &c.*

C'est une grande question que de savoir si la lumière se fait par *pression* ou par *émission*, c'est-à-dire, si elle se communique à nos yeux par l'action du corps lumineux sur un fluide environnant, ou par des corpuscules qui s'élancent du corps lumineux jusqu'à l'organe. En attendant que nous traitions cette question plus en détail au mot LUMIERE, nous croyons devoir faire ici quelques réflexions sur une preuve que des philosophes modernes ont crue très-favorable au système de l'*émission*. Les observations de Roëmer, disent-ils, sur les éclipses des satellites (*voyez SATELLITE & LUMIERE*), prouvent que la lumière, soit par *pression*, soit par *émission*, vient du soleil à nous en huit minutes & demie ; les observations de l'aberration prouvent que la vitesse, soit actuelle, soit de tendance, que les corpuscules de la lumière ou de l'éther ont en parvenant à nos yeux, est précisément celle qu'il leur faut pour parcourir en huit minutes & demie la distance du soleil à nos yeux : n'est-il donc pas bien vraisemblable qu'en effet les corpuscules lumineux viennent du soleil à nous par un mouvement de transport ? *Voyez les mém. de l'acad. 1739.*

Pour apprécier le degré de force de ce raisonnement, j'ai considéré une suite de petites boules élastiques égales, rangées en ligne droite, & j'ai comparé le temps qu'une de ces boules mettroit à parcourir un espace donné, avec le temps qu'il faudroit pour que le mouvement de la première boule se communiquât à la dernière. Prenons d'abord deux boules égales & à ressort, dont le diamètre soit d , & dont l'une soit en repos & soit choquée par l'autre avec la vitesse V . Soit a l'espace qui est entre l'extrémité antérieure de la boule choquante & l'extrémité postérieure de la boule choquée ; V étant la vitesse

de la boule choquante, il est visible, 1°. que l'extrémité antérieure de cette boule parcourra l'espace a dans le temps $\frac{a}{V}$, & qu'alors elle atteindra l'autre boule ; 2°. dans ce moment, comme on le prouvera à l'article PERCUSSION, l'extrémité antérieure de la boule choquante, & l'extrémité postérieure de la boule choquée, qui forment le point de contact sur lequel se fait la compression, auront la vitesse commune $\frac{V}{2}$; c'est-à-dire, que l'une qui avoit la vitesse V , perdra la vitesse $\frac{V}{2}$, & que l'autre qui étoit en repos recevra la vitesse $\frac{V}{2}$; & si l'on nomme x l'espace que le point de contact parcourt pendant que le ressort se bande & débande, le point de contact parcourra cet espace x avec la vitesse $\frac{V}{2}$ pendant le temps $\frac{2x}{V}$. Alors la première boule reste en repos, & l'extrémité antérieure de la boule choquée parcourt un espace quelconque c avec la vitesse V dans le temps $\frac{c}{V}$. L'espace qui se trouve alors entre le lieu qu'occupoit avant le choc l'extrémité antérieure de la boule choquante, & le lieu qu'occupe actuellement l'extrémité antérieure de la choquée, est évidemment égal à $a + x + c + d$; or, l'extrémité antérieure de la boule choquante, si elle n'eût point rencontré d'obstacle, auroit parcouru cet espace dans un temps égal à $\frac{a+x+c+d}{V}$. Donc en supposant seulement deux boules, la différence du temps par *émission* ou transport, & du temps par *pression*, est $= \frac{d-x}{V}$; si l'y a trois boules, cette différence sera $\frac{2d-2x}{V}$, & ainsi de suite ; & si le nombre n des boules est très-considérable, elle sera sensiblement $= \frac{nd-nx}{V}$. Donc le premier temps sera égal, plus grand, ou plus court que le second, selon que d sera égal, plus grand ou plus petit que x , c'est-à-dire, selon que le diamètre d'une des boules sera égal, plus grand ou plus petit que l'espace parcouru par le point de contact durant le bandement & le débandement du ressort. Il n'y a donc qu'un cas pour

l'égalité des deux temps ; & une infinité pour leur inégalité : c'est pourquoi la preuve alléguée ci-dessus a de la force ; mais elle n'est pas rigoureusement démonstrative.

Quoique la lumière, si elle se propage par pression, ne se propage peut-être pas exactement de la même manière que le mouvement ou la tendance au mouvement dans une suite de boules élastiques, j'ai cru que la théorie précédente pouvoit servir au moins à nous éclairer jusqu'à un certain point sur la question proposée.

Il est bon de remarquer au reste, pour prévenir toute difficulté sur ce sujet, que l'accord de la théorie de l'aberration avec le système de l'émission de la lumière, ne suppose pas qu'on connoisse la vraie distance de la terre au soleil ; il suppose seulement qu'un arc de 20'' dans l'orbite terrestre soit parcouru par la terre en 8' $\frac{1}{2}$, ce qui est vrai. Voyez ABERRATION, & les *insitut. astron.* pag. 95 & 301. (O)

EMISSION (*Phyfol.*) est un terme employé pour exprimer le sentiment de Pythagore & de ses sectateurs sur la vision ; ils imaginoient qu'il sort des objets certaines espèces visibles, qui sont soit grandes lorsqu'elles sont encore proches de ces objets, mais qui deviennent plus petites lorsqu'elles s'en éloignent davantage, jusqu'à ce qu'elles soient enfin réduites à une telle petitesse, qu'elles puissent entrer dans l'œil, & se faire alors appercevoir à l'ame. L'action par laquelle ces espèces sortent des objets, est ce que ces philosophes appellent *émission*. C'est dans le même sens que les Platoniciens se servent aussi de ce terme pour exprimer l'action par laquelle ils prétendoient qu'il sort de l'objet & de l'œil certains écoulemens, qui se rencontrent & s'embranchent les uns les autres à mi-chemin, d'où ils retournent ensuite dans l'œil, & portent par-là, dans notre ame, l'idée des objets.

Si ces sentimens étoient fondés, ne devrions-nous pas appercevoir dans l'obscurité les objets, de la même manière que nous les voyons lorsqu'ils sont exposés à la lumière ? Mais on voudroit bien savoir quelle est la nature de ces espèces, ou de ces écou-

lemens prétendus ; comment ils sortent de l'objet, ou de l'œil, ou de tous les deux ensemble ; quelle est la cause de l'émission qui s'en fait, & par qui ils sont produits. *Mussich. essai de physique.* Voyez E S P E C E S. (d)

EMISSION DE VŒUX (*Jurispr.*) est la profession que fait le novice, & l'engagement qu'il contracte solennellement d'observer la règle de l'ordre régulier dans lequel il entre. La mort civile du religieux profès se compte du jour de l'émission de ses vœux, de même que les cinq ans dans lesquels il peut réclamer contre ses vœux, lorsque sa profession n'a pas été libre. Voyez PROFESSION, RELIGIEUX, RÉCLAMATION, VŒUX. (A)

EMISOLE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiol.*) *galeus levis*, poisson du genre des chiens de mer. Il n'a point d'aiguillons comme celui qui est appelé *aiguillat*, & qui a été décrit sous le nom de *chien de mer*. Voyez CHIEN DE MER, L'émissole a le museau plus long & plus large que l'aiguillat, & l'ouverture de la bouche plus étroite. Ce poisson est de couleur cendrée ; il n'a point de dents, mais les mâchoires sont rudes. Il a des trous au devant de la bouche à la place des narines, & d'autres plus petits derrière les yeux. Il ressemble à l'aiguillat par les ouïes, les nageoires, & les parties intérieures ; mais il en diffère par la queue qui est composée de trois nageoires. *Rondelet, XIII liv. des poissons.* Voyez POISSON. (I)

EMITES, (*Hist. nat. Lytholog.*) c'est une pierre qui est de la couleur de l'ivoire, & qui ressemble au marbre blanc, sinon qu'elle n'est point si dure. Boëce de Boot conjecture que c'étoit une espèce d'albâtre. Voyez Boëtius de Boot, de *lapidibus & gemmis*.

* EMITHÉE, s. f. (*Myth.*) divinité de Castabara, ville de Cari. On prétendoit que les malades qui s'endormoient dans son temple, s'étoient souvent réveillés guéris de leurs maux ; d'où l'on peut conjecturer que c'étoit un de ceux de la Grèce que l'on fréquentoit le plus, auquel on faisoit le plus de présens, & où l'on célébroit le plus de sacrifices. *Emithée* soulageoit aussi les femmes enceintes qui

l'invoquoient dans les douleurs de l'enfantement ; elle étoit en si grande vénération , que les richesses dont ses autels étoient chargés ne furent point pillées , quoiqu'elles ne fussent gardées ni par des murailles , ni par des hommes. Cette demi-déesse (*) la seule dont il soit fait mention fut respectée des brigands & des vainqueurs , pour qui les autres temples de la Grece ne furent pas également sacrés. Je ne suis pas trop étonné de cette distinction ; les portes qui ferment un temple , les gardes qui veillent autour , & les murs qui en empêchent l'approche , semblent annoncer que la divinité qui y préside a besoin de la protection des hommes ; ce qui ne porte pas à redouter sa puissance. Il n'en est pas ainsi de celle dont rien d'humain ne garantit les autels des insultes de la méchanceté ; il semble qu'elle se soit chargée elle-même de les défendre.

EMMAILLONNÉ , (*Rubann.*) Voyez LISSES & MAILLONS.

EMMAILLOTTER , *terme de sage-femme & de nourrice* , c'est envelopper un enfant de langes par plusieurs couches circulaires , pour préserver son corps délicat des injures de l'air , & le tenir dans une position fixe , qu'on croit nécessaire à son bien-être & à la conservation de ses jours. Cette méthode est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe : nous verrons bientôt ce qu'il faut en penser.

A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mere , dit l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme (*tome II , page 457 , édition in-4°.*) à peine l'enfant jouit-il de la liberté de mouvoir & d'étendre ses membres , qu'on lui donne de nouveaux liens ; on l'*emmaillotte* , on le couche la tête fixe & les jambes allongées , les bras pendans à côté du corps ; il est entouré de linges & de bandages de toute espece , qui ne sauroient lui permettre de changer de situation ; heureux si on ne l'a pas ferré au point de l'empêcher de respirer , & si on a eu la précaution de le coucher sur le côté , afin que les eaux qu'il doit rendre par la bouche puissent tomber d'elles-mêmes , car il n'auroit pas la

(*) *Emithée* , étant un mot Grec qui signifie demi-déesse , devoit s'écrire *Hémithée* ; mais l'usage est le législateur des Langues : *quem penes arbitrium* , &c.

liberté de tourner la tête sur le côté pour en faciliter l'écoulement !

Les Siamois , les Japonois , les Indiens , les Negres , les sauvages du Canada , ceux de Virginie , du Bresil , & la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfans nus sur des lits de coton suspendus , ou les mettent dans des especes de berceaux couverts & garnis de pellereries ; ils se contentent de couvrir & de vêtir ainsi leurs enfans sans les *emmailloter*. Je ne déciderai point si leur usage conviendroit également aux nations Européennes ; je crois seulement qu'il a moins d'inconvéniens que le nôtre , qu'il est plus simple , plus judicieux , & plus raisonnable : j'ajoute que les peuples qui le suivent s'en trouvent très bien , & qu'en général la nature réussit mieux dans cette occasion , que toutes nos sages-femmes & nos nourrices.

En effet , notre méthode d'*emmailloter* a de grands inconvéniens , & plusieurs désavantages. 1°. On ne peut guere éviter en *emmaillottant* les enfans , de les gêner au point de leur faire ressentir quelque douleur. Les efforts qu'ils font pour se débarrasser , sont alors plus capables de corrompre l'assemblage de leur corps , que les mauvaises situations où ils pourroient se mettre eux-mêmes s'ils étoient en liberté. Les bandages du maillot peuvent être comparés aux *corps* de baleine que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse : cette espece de cuirasse , ce vêtement incommode qu'on a imaginé pour soutenir la taille & l'empêcher de se déformer , cause cependant plus d'inconvénients & de difformités , qu'il n'en prévient : bonne remarque de MM. Winslow & de Buffon.

2°. Si le mouvement que les enfans veulent se donner dans le maillot peut leur être funeste , l'inaction dans laquelle cet état les retient , peut aussi leur être nuisible. Le défaut d'exercice est capable de retarder l'accroissement des membres , & de diminuer les forces du corps. Ainsi les enfans qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré , doivent être

plus forts que ceux qui sont *emmaillottés* : c'est pour cette raison que les Péruviens laissent les bras libres aux enfans dans un maillot fort large ; lorsqu'ils les entiroient , ils les mettoient dans un trou fait en terre & garni de quelque chose de doux , dans lequel trou ils les descendoient jusqu'à la moitié du corps : de cette façon ils avoient les bras en liberté , & ils pouvoient mouvoir leur tête & fléchir leur corps à leur gré , sans tomber & sans se blesser.

3°. La position naturelle des épaules , des bras & des mains d'un enfant qu'on *emmaillotte* , celle des piés , des jambes & des genoux , se dérange très-souvent , parce que l'enfant ne cesse de remuer ; de sorte que quelque attention que les nourrices aient de bien placer & de bien contenir ces parties , il peut arriver , & il n'arrive que trop souvent que les piés se trouvent l'un sur l'autre , de même que les jambes & les genoux : alors ces membres étant mal posés , on les serre , on les bande dans cette position , de manière que la grande compression que l'on fait sur des parties encore molles , tendres & délicates , dérange leur ordre , change leur figure & leur direction , empêche leur extension naturelle , & par-là donne occasion à des difformités qu'on éviteroit , si on laissoit à la nature la liberté de conduire & de diriger elle-même son ouvrage sans peine & sans contrainte.

4°. Cette compression , forte sur des parties susceptibles d'impression & d'accroissement , telles que sont les membres d'un enfant nouveau-né , peut causer plusieurs autres accidens. Des embarras dans les visceres , des obstructions dans les glandes , des engorgemens dans les vaisseaux , sont souvent les tristes suites de cette compression. Combien de poitrines foibles & d'estomacs débiles , parce que les vaisseaux qui distribuent les liqueurs dans ces visceres , sont privés de leur ressort pour avoir été trop comprimés dans le maillot !

5°. Les enfans nouveau-nés , comme le remarque encore M. de Buffon , dorment la plus grande partie du jour & de la nuit dans les premiers temps de leur vie ;

& semblent n'être réveillés que par la douleur & par la faim : aussi les plaintes & les cris succèdent presque toujours à leur sommeil. Obligés de demeurer dans la même situation , & toujours contraints par les entraves du maillot , cette situation leur devient fatigante , & douloureuse après un certain temps ; ils sont mouillés & souvent refroidis par leurs excrémens , dont l'âcreté offense leur peau qui est fine & délicate , & par conséquent très-sensible. Dans cet état les enfans ne font que des efforts impuissans ; ils n'ont , dans leur foiblesse , que l'expression des gémissemens , pour demander du soulagement ; si on les abandonne , si on leur refuse un prompt secours , alors ces petits infortunés entrent dans une sorte de désespoir , ils font tous les efforts dont ils sont capables , ils poussent des cris qui durent autant que leurs forces ; enfin , ces excès leur causent des maladies , ou du moins les mettent dans un état de fatigue & d'abattement , qui dérange leur constitution , & qui peut même influer sur leur caractère.

C'est un bonheur quand la nourrice est assez tendre & assez active pour secourir un peu fréquemment l'enfant gémissant confié à ses soins ; mais le nombre & la longueur des bandages , la peine que trouve cette nourrice à défaire & à remettre perpétuellement ces bandes , l'empêche de visiter , de remuer , de changer ce malheureux enfant aussi souvent que le besoin l'exige ; devenue par l'habitude insensible à ses cris , elle le laisse longtemps dans ses ordures , & se contente de le bercer pour l'endormir. En un mot , il n'y a que la tendresse maternelle qui soit capable de cette vigilance continuelle ; & de ces sortes d'attentions , qui sont ici si nécessaires : peut-on l'espérer dans les villes & dans les campagnes , de nourrices grossières & mercenaires , qui prennent à l'enfant un médiocre intérêt : peut-on même s'en flatter toujours dans sa maison & dans son domestique ?

Il faudroit donc prévenir sérieusement les accidens que je viens de détailler , en tâchant de suppléer au maillot par de meilleures ressources ; & ce n'est pas une

chose indifférente à la société, qu'une recherche de cette espèce ; en attendant qu'un digne citoyen s'y dévoue, indiquons au moins quelques sages précautions qu'on doit suivre dans la méthode ordinaire de l'*emmaillotement*.

Pour bien *emmailloter* un enfant, il convient d'abord de lui coucher le corps en ligne directe, puis lui étendre également les bras & les jambes, ensuite tourner autour du corps les langes & les bandes en petit nombre sans les trop tirer, car il faut qu'elles ne fassent que contenir simplement ce qu'elles environnent, sur-tout la poitrine & l'estomac qui doivent être à leur aise. Souvent les vomissemens & la difficulté de respirer des enfans, viennent de ce que dans le maillot on leur serre trop la région de ces deux visceres ; il est difficile pour lors que les vomissemens ne succèdent, parce que le foie, proportionnellement plus grand dans les enfans que dans les adultes, étant comprimé, presse le fond de l'estomac, & en produit le renversement convulsif ; il est difficile aussi que les poumons s'étendent convenablement pour la respiration.

Quand on *emmaillote* un enfant, il est bon de tourner chaque jour les bandes d'une manière différente de celle dont on les a tournées le jour précédent, c'est-à-dire, les tourner un jour de droite à gauche, & l'autre jour de gauche à droite, afin d'éviter dans la taille & dans les extrémités une conformation vicieuse.

Je conseille encore beaucoup d'avoir soin de placer les membres d'un enfant dans une situation droite à chaque tour de bande, pour éviter les inconvéniens qui résulteroient d'une fautive position ; inconvéniens qui peuvent influer sur sa santé, & qui influent certainement sur la conformation du corps. Plusieurs enfans ne font souvent cagneux, & n'ont les piés en dedans, que par la mal-façon de l'*emmaillotement*. Par exemple, les nourrices en *emmaillottant* les enfans, leur fixent d'ordinaire les piés pointe contre pointe, au lieu de les fixer plutôt talon contre talon, comme elles pourroient faire aisément par le moyen d'un petit couffin,

engagé entre les deux piés de l'enfant, & figuré en forme de cœur, dont la pointe seroit mise entre les deux talons de l'enfant, & la base entre les deux extrémités des piés.

Il est aussi très-essentiel de changer souvent les bandes & les langes, pour éviter la mal-propreté, & conserver à l'enfant sa gaieté & sa santé. La longueur des langes, & la multiplicité de leurs tours, est une méthode qui entraîne plusieurs inconvéniens, & ne produit aucun avantage : on ne sauroit trop simplifier une opération dont l'exécution doit être répétée perpétuellement nuit & jour, en tous lieux, & par toutes sortes de mains.

Enfin, quand l'enfant est *emmaillotté* avec le soin & les réserves que nous venons d'indiquer, il y a deux précautions principales à avoir ; l'une, lorsqu'on le pose dans le berceau ; & l'autre, lorsqu'on le tient entre les bras. La première précaution est de le coucher de manière que son corps ne porte point à faux ; sans cela on expose la taille de l'enfant à contracter quelque bosse. La seconde est de le porter tantôt sur un bras, tantôt sur l'autre, de peur qu'étant toujours porté sur un même bras, il ne se penche toujours d'un même côté ; ce qui peut lui rendre la taille de travers. Je ne dis rien ici que de simple & de facile à concevoir, mais je parle de choses utiles & qui intéressent tout le monde.
Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

EMMANCHÉ, adj. (*Art. méch.*) il se dit en général de tout ce qui a un manche ou une poignée amovible. Voyez MANCHE & POIGNÉE.

EMMANCHÉ, terme de *Blason* ; il se dit des haches, des faux, des marteaux, & des autres choses qui ont un manche.

Fauc en Normandie, d'azur à trois faux d'argent *emmanchées* d'or.

EMMANCHURE, f. f. (*terme de tailleur & de couturiere.*) c'est l'ouverture d'un habit, d'un corps, d'une robe ménagée de chaque côté pour recevoir la manche. Attacher une manche à son *emmanchure*. On donne encore le nom d'*emmanchure* à la partie échancrée du haut du derrière d'une robe, d'un corps & d'un habit,

à laquelle l'épaulette doit être attachée. Voyez TAILLEUR & COUTURIERE.

EMMANNEQUINER, v. act. (*Jard.*) c'est renfermer les racines d'un végétal dans un mannequin fait exprès de ramilles de saule & d'osier, pour en conserver la motte de terre, & la transporter à l'endroit où on a dessein de le planter. (*K*)

* EMMANUEL, (*Hist. sainte.*) terme Hébreu qui signifie *Dieu avec nous*. Dans la prophétie où Isaïe annonce à Achaz la naissance du Messie d'une mere vierge, il est dit que cet enfant s'appellera & sera réellement *Emmanuel*; & saint Matthieu montre l'accomplissement de cette prophétie en Jesus-Christ, qui, par la réunion de la nature divine avec la nature humaine, fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi en François, *Dieu avec nous*.

EMMARINER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est le garnir de monde, & le mettre en état de naviguer.

Gens emmarinés se dit de ceux qui sont faits & accoutumés à la mer, & n'y sont plus incommodés. (*Z*)

EMMELE, adj. Les sons emmeles étoient, chez les Grecs, ceux de la voix distincte, chantante & appréciable, qui peuvent donner une mélodie. (*S*)

EMMELEY, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Tipperari, Irlande.

EMMELIE, f. f. (*Hist. anc.*) danse des Grecs. Un des suivans de Bacchus, dans sa conquête des Indes, l'inventa & lui donna son nom; elle étoit grave & sérieuse. Telles sont nos sarabandes, nos grands airs de caractère que nous appellons *danfes nobles & terre-à-terre*. Bonnet, *hist. de la danse*. L'*emmelie* étoit une danse qui s'exécutoit dans les tragédies anciennes, & une sorte de mélodie dont elles étoient accompagnées. C'étoit la seule des danfes pacifiques à laquelle Platon accordoit son suffrage. Voyez DANSE & TERME DE MUSIQUE. (*B*)

EMMEN, (*Géog.*) deux rivières ou plutôt deux torrens très-considérables en Suisse.

La grande *Emmen* sort de l'Entlibuch, canton de Lucerne, entre les montagnes de Rothorn, Schlatten & Nesselstock; mais elle reçoit beaucoup de ruisseaux dans le canton de Berne. Elle parcourt une

partie des bailliages de Signau, Trachselwald, Brandis, Berthoud & Landshut, & se jette enfin dans l'Aare à Biberisch, dans le canton de Soleure. Cette rivière est très-remarquable, tant par la singularité de sa course, que par ses productions. Elle charie de l'or, sur-tout dès que le Goldbach s'y jette; & on a beaucoup de monnoies frappées de l'or qu'on a trouvé dans ses eaux. On y trouve aussi des morceaux de marbre & de jaspe de la plus grande beauté, sur-tout l'espece de marbre nommé *verdello* ou *verd antique*. On y trouve aussi le variolite, espece de marbre verd, & des dendrites de la plus grande finesse. Ce torrent fait souvent des ravages affreux. Voyez le dictionn. univers. des fossiles.

La petite *Emmen* ou la *Wald-Emmen*, n'arrose que le canton de Lucerne seul; elle sort d'un petit lac sur une montagne du canton d'Unterwalden, & reçoit dans celui de Lucerne plusieurs autres ruisseaux, sur-tout la *Weiss-Emmen* près de Clustalden & des ruines du château de Stollberg; elle se perd dans la Rufs. Elle est très-poisonneuse, ce que la grande *Emmen* n'est pas; & elle charie pareillement de l'or, duquel, ainsi que de celui qui se tire du torrent qui coule à Luthern, le canton de Lucerne fait frapper tous les ans quelques médailles. (*H*)

EMMENAGOGUE, adject. (*Médec. Thérap. mat. méd.*) se dit d'un remède de la classe des évacuans: c'est une épithete employée pour désigner une des trois sortes de médicamens du genre des utérins; c'est-à-dire, de ceux qui servent à exciter ou à favoriser les trois différentes excretions naturelles de la matrice; savoir, celle du flux menstruel, celle qui est propre à procurer la sortie du fœtus, & celle des lochies ou vuïdanges après l'accouchement.

Les *emménagogues* sont les remèdes qui regardent spécialement la première de ces trois sortes d'excretions: on appelle *ecboliques* ceux dont on se sert pour la seconde; & *aristolochiques*, ceux qui conviennent à la troisième.

Comme ces excretions s'operent par les mêmes vaisseaux, & ne different entre

elles que par les circonstances qui les déterminent, les mêmes médicamens qui peuvent être *emménagogues*, peuvent aussi être employés comme *echoliques*, ou comme *aristolochiques*, selon les différentes circonstances où ils sont mis en usage.

Ainsi, pour trouver expliquée la signification particulière de ces mots composés, la manière d'agir des médicamens qu'ils désignent, & d'administrer ces médicamens; pour avoir l'énumération de toutes les drogues, tant simples que composées, qui forment ce genre de remèdes, Voyez le mot *UTÉRIN*, qui est une qualification commune à leurs différentes espèces, sous laquelle il paroît conséquemment convenable de renfermer tout ce qu'il y a à dire au sujet de ces remèdes. Voyez aussi *FLUX MENSTRUEL*, *ACCOUCHEMENT*, *AVORTEMENT*, & sur-tout l'article principal *MÉDICAMENT*. (d)

EMMENALOGIE, f. f. (*Médecine*.) Ce terme est Grec, composé de *εμμένιας*, *menstrua*, & de *λογος*, *sermo*; ainsi il est employé pour signifier un traité des menstrues, c'est-à-dire, de l'écoulement périodique des femmes: le plus fameux ouvrage connu sous ce nom, est celui du célèbre Freind, médecin de la cour de Londres. (d)

EMMENDINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du Suabe, & dans le marquisat de Hochberg, sur la rivière d'Elz. Elle est connue par le bon vin que produit son territoire, & par les conférences que les catholiques tinrent dans ses murs avec les luthériens, l'an 1590, mais qui ne produisirent aucun fruit. (D. G.)

EMMENEK, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Westphalie; en Allemagne; elle est dans le duché de Cleves, à peu de distance du Rhin. Long. 23, 56; lat. 42, 59.

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne, sur les frontières de celui de Lucerne. Elle prend son nom de l'Emme qui la parcourt. Elle est partagée en quatre bailliages, Signau, Trachselwald, Sumiswald & Brandis, & s'étend jusqu'aux portes de la ville de Berthoud. Tout sauvage que paroisse cet amas de

valons, il est cependant très-bien cultivé. Le bétail, le laitage, les vergers, les chevaux, les toiles qu'on y fabrique, forment des branches de commerce très-considérables pour ce pays. Aussi le paysan y est-il généralement dans un état d'aisance peu commun. On trouve fréquemment des paysans qui ont 40000 livres de bien, & il y en a qui ont jusqu'à 5 à 60000 livres. Mais le luxe, la mollesse, le libertinage qui s'y introduisent avec la chicane, paroissent préparer la ruine de ce peuple, qui pourroit être si heureux, s'il eût toujours été sage. On y voit d'un même coup d'œil les effets de la liberté & ceux du libertinage. (H)

EMMEULAGE, f. m. (*Jardinage*.) c'est mettre en meules le foin quand il est fauché & fané: lorsqu'il est *emmeulé*, il ne craint point la pluie, & on prend son temps pour le botteler. (K)

EMMIELLER UN ÉTAI, (*Marine*.) c'est remplir le vuide qui est le long des tours des cordes dont l'étau est composé. (Q)

EMMIELLURE, f. f. (*Manège. Maréchallerie*.) remède topique, distingué de ceux que nous appellons *charge*, *emplâtre blanc*, &c., en ce que nous faisons entrer du miel dans sa composition.

Quelques-uns l'emploient communément dans une foule de circonstances, comme dans celles des efforts, des écarts, des entorses, de la foulure des tendons, de l'engorgement des jambes, des coups de pieds, embarrures, & d'autres contusions quelconques, &c.

On en trouve une infinité trop grande de recettes dans tous les auteurs qui ont écrit sur les maladies des chevaux, pour que je me croie obligé d'en indiquer ici quelques-unes. Voyez *Soleysel*, *Gaspard*, *Saunier*, *Crescentius*, *Michel Biondo*, *Recini*, *Caracciolo*, *Colubro*, *Gibson*, *Markaut*, &c. (e)

EMMUSELÉ, adj. en termes de Blason, se dit des ours, chameaux, mulets, & autres animaux auxquels on lie le museau, pour les empêcher de mordre ou de ranger.

Morlot de Museau, d'argent à une tête d'ours de sable, *emmusetée* de gueules.

EMMUSELER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est lui mettre une museliere pour l'empêcher de mordre ou de manger. *Voyez MUSLIERE.*

EMOLLIENT, (*Matiere medicale.*) Quelques medecins ont décoré de cette propriété les remedes aqueux, mucilagineux, doux, farineux, émulsifs, gélatineux, c'est-à-dire, l'eau chargée de la partie mucilagineuse de certains végétaux, comme mauve, guimauve, lin, *psillium*, grande consoude, &c., *voyez MUCILAGE*; le même liquide chargé du corps doux végétal pris dans les dattes, les figues, les raisins secs, les jujubes, la racine de réglisse, la citrouille, &c., *voyez DOUX, matiere medicale & diete*; les décoctions des semences farineuses, telles qu'orge, riz, seigle, avoine, &c., *voyez FARINEUX*; les émulsions, *voyez EMULSION*; les bouillons de la chair des jeunes animaux, comme veau, poulet, &c., & ceux de grenouille & de tortue.

Les medecins qui croient aux émoulliens, pensent que ces remedes ramollissent les diverses humeurs arrêtées & ramassées dans certains vaisseaux, & sur-tout les arrêts inflammatoires, ou congestions du sang proprement dit; il en est de même qui ont imaginé je ne sais quel vice des humeurs en général qu'ils ont appelé *densité*, & qui ont cru que les émoulliens remédioient très-efficacement à ce vice.

Nous avons dit à l'article DÉLAYANT, que les qualités délayante, émoulliente & relâchante, étoient attribuées aux mêmes remedes, ou même n'étoient qu'une seule propriété désignée par différens noms dans les diverses théories. Ce que nous avons observé des préjugés conçus sur les délayans, seroit donc inutilement répété ici. *Voyez DÉLAYANT.*

On parlera à l'article TOPIQUE, de l'usage que peuvent avoir, dans la curation des maladies internes, les remedes de cette classe appliqués extérieurement. (b)

EMOLLIENTES (PLANTES), *Pharmacie.* Les plantes qui portent ce nom par excellence, dans le langage ordinaire des boutiques, sont la mauve, la guimauve, la violette, & l'acanthé ou branc-

ursine. Elles ont été choisies dans la classe des plantes émoullientes, parce qu'on a cru qu'elles possédoient éminemment cette qualité.

Les plantes de la même classe qui sont censées approcher le plus près de celles-ci, & qu'on emploie comme leurs succédanées, sont la mercuriale, la pariétaire, la poirée, la roche & le seneçon.

Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-gratuit & très-arbitraire; les oignons de lis, la laitue, la racine de grande consoude, &c., y auroient autant de droit que la plupart de celles-ci; & quelques-unes d'entr'elles au contraire, telles que la pariétaire & le seneçon, sont fort mal placées à côté de la poirée, de la mauve, &c. *Voyez les articles particuliers.*

Au reste nous avouons de bonne foi que l'erreur que nous relevons ici, n'est pas une erreur importante. (b)

EMOLUMENT, f. m. (*Jurispudence*), terme de pratique, qui signifie les profits que quelqu'un tire de sa charge ou de son emploi: on dit qu'un officier cherche à émolumenter, lorsqu'il multiplie sans nécessité les vacations d'un procès-verbal ou autre acte, afin de gagner davantage. *Voyez EPICES, VACATIONS, HONORAIRES, FRAIS & SALAIRES. (A)*

EMONCTOIRE, f. f. (*Médecine.*) Ce terme, qui est tiré du Latin *emungere*, moucher, nettoyer, en tirant les ordures, est employé pour désigner, dans l'économie animale, tous vaisseaux, canal, conduit ou réservoir destinés à servir à la séparation de quelque humeur excrémenticielle. Les anciens appelloient les narines l'émouctoire du cerveau: parce qu'ils croyoient que les vaisseaux de cette cavité ont la propriété d'attirer les impuretés du cerveau; on a retenu ce mot, quoique dans une signification différente de celle-là. On dit que la peau, les reins sont les émouctoires du corps, parce qu'il se fait par ces organes une sécrétion & une excrétion abondante des humeurs qui ne sont plus propres à aucun usage utile dans le corps humain, & même de celles qui sont viciées dans les maladies. On ne peut pas dire par conséquent, des parotides,

rotides, des vésicules séminales, qu'elles font des *émonctoires*, puisque ces parties ne servent qu'à séparer ou à recevoir du sang des humeurs très-utiles dans l'économie animale. Voyez *SECRETION*, *EXCRÉTION* & *EXCRÉMENTICIEL*. (d)

EMONDER, v. act. (*Jardinage*.) La façon d'élaguer ou émonder les arbres qui ne donnent point de fruits, fait sur eux le même effet que la taille sur les arbres fruitiers; c'est par l'élagage qu'on les conduit, qu'on leur donne une belle forme, une tête élevée & gracieuse.

La règle générale est qu'un arbre de haute tige ou de haute futaie ne doit avoir qu'un jet montant jusqu'à une certaine hauteur, après laquelle on lui laisse former sa tête.

On choisit, la seconde année de la pousse d'un jeune arbre, la branche la plus forte & la plus droite, & l'on coupe en pié de biche toutes les autres. Lorsqu'on se trouve embarrassé dans le choix d'une branche, il en faut laisser deux jusqu'à l'année suivante que l'on coupera la moindre; souvent même on en laisse trois pour élever mieux celle du milieu qui est la plus droite; & les deux autres, dont on arrête la seve, ne servent qu'à l'entretenir par le moyen d'un bâton passé en travers, appelé *garrot*. Ces deux branches meurent l'année suivante; & quand celle du milieu se peut soutenir d'elle-même, on les coupe.

La meilleure manière de bien élever & dresser des allées, est de mettre des perches à chaque arbre pour les conduire; il faut encore faire des treillages grossiers, liés avec de l'osier, pour soutenir les palissades un peu fortes, & les ferrer de près dès la seconde année de leur pousse, sans jamais toucher au montant.

On doit, en élaguant, ne pas entamer un arbre des deux côtés, parce que ces plaies donnant peu de passage à la seve par l'écorce que l'on coupe, peuvent l'arrêter & sécher la tête, ou la faire geler dans l'hiver. On montera les arbres d'étagage en étage, & modérément, crainte des vents, en choisissant des saisons peu rigoureuses, telles que la fin de

Tome XII.

l'automne ou le commencement du printemps. (K)

EMOTTER, v. act. (*Jardin*.) c'est ôter les mottes de terre attachées à la racine d'un arbre. (K)

EMOUCHER, v. act. *en terme de maréchal*, c'est chasser les mouches des chevaux qu'on ferre. Voyez *FERRER*, *EMOUCHOIR*, &c.

EMOUCHET, s. m. c'est un nom que les *tanneurs* donnent à la queue des bœufs, vaches & veaux qu'ils préparent dans les tanneries.

Avant que de mettre les cuirs dans l'eau pour les faire dégorger, les tanneurs en coupent les cornes, les oreilles, & l'*émouchet*, c'est-à-dire, la queue, ainsi nommée parce qu'elle sert à ces animaux pour chasser les mouches. V. *TANNER*.

EMOUCHET, s. m. V. *EPERVIER*.

EMOUCHOIR, s. m. (*Manège*.) espèce de couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne sont point occupées par la selle; elle s'étend par conséquent sur la croupe, sur l'encolure & sur le sommet de la tête, & descend environ jusque sur le milieu des faces latérales de ces mêmes parties. Au haut de l'extrémité antérieure de la portion destinée à recouvrir l'encolure, sont percés deux trous à l'effet de livrer un passage aux oreilles de l'animal; & à son extrémité postérieure près de la selle, sont attachés deux contre-sanglots que l'on arrête dans des boucles près de la pointe de l'arçon de devant. A l'égard de la portion qui garnit toute la croupe, elle est fixée d'une part à la croupière, par le moyen d'une attache qui est cousue dans son milieu, & de l'autre & de chaque côté, par d'autres attaches qui la lient aux pointes de l'arçon de derrière: elle fournit aussi un passage à la queue. Cette sorte de couverture est bordée de toutes parts, & de cette bordure qui regne tout le long du corps de l'animal, partent à l'encolure & à la croupe des espèces de cordes que nous nommons des *volettes*, qui descendent de manière qu'elles jouent au moindre mouvement, & qu'étant portées alors de côté & d'autre indifféremment, elles remplissent l'intention que nous avons

d'*émoucher* le cheval, c'est-à-dire, de le garantir de l'insulte & de la piquure des mouches, & de chasser celles qui l'incommodent. Ces volettes n'ouït-passent pas en descendant le corps de l'animal, & n'empiètent que très-peu sur ses extrémités.

Le mot *émouchoir* dérive donc de l'usage auquel cette couverture est consacrée. Quelques personnes la nomment *émouchette*, mais ce terme ne paroît point adopté; d'autres l'appellent *chasse-mouche*; d'autres enfin ne la connoissent que sous un nom qui ne lui convient point, & qui est destiné à désigner une autre sorte de couverture, puisque c'est sous celui de *caparçon*.

Il est deux sortes d'*émouchoirs*; les uns sont à mailles ou à filets: les autres sont d'un tissu suivi. Ces derniers se font ordinairement de couil, & sont plus capables de satisfaire l'objet que nous nous proposons, puisque les insectes dont nous voulons défendre l'animal, ne trouvent point, comme dans les premiers, des espaces au travers desquels ils puissent s'insinuer jusque sur les régemens. Peut-être que quelqu'un pensera qu'ils ne parent point un cheval autant que les *émouchoirs* à mailles bordés d'or ou d'argent, & dont les volettes sont de soie; mais j'imagine que l'utilité doit toujours être préférée aux ornemens; & d'ailleurs il n'est pas impossible de construire des *émouchoirs* semblables aux seconds, d'une étoffe très-riche, de les border en or, d'y ajuster des volettes d'or, si on le veut, & de porter, en un mot à cet égard, le luxe & la magnificence à leur plus haut degré.

On conçoit au surplus que les *émouchoirs* seroient fort inutiles en hiver. Ils ne conviennent point à la chasse, par la raison qu'ils résisteroient très-peu dans les bois, dans les taillis, &c.

Il est assez commun de voir dans les provinces des *émouchoirs* à mailles placés sur les harnois des chevaux de carrosse.

Les *émouchoirs* usités relativement aux chevaux de tirage, sont de simples volettes de cordes qui sont bordées; on

attache aussi à la museliere un filet garni de volettes plus courtes.

Les maréchaux appellent aussi *émouchoir*, une queue de cheval jouant dans un manche de bois auquel elle est attachée. Ils s'en servent pour faire *émoucher* l'animal lorsqu'ils le serrent ou qu'ils pratiquent quelque opération; cette précaution est d'autant plus sage, qu'il ne leur seroit pas possible de maintenir en été le cheval dans un état de tranquillité nécessaire, & qu'il pourroit même en être blessé, s'ils ne prenoient le parti de le débarrasser de l'importunité de ces insectes. (e)

* EMOUDRE, v. act. (*Arts méch.*) terme commun à tous les ouvriers en métaux, qui en font des instrumens tranchans, mais sur-tout à ceux qui y emploient le fer & l'acier; c'est former à ces instrumens le tranchant à l'aide d'une meule qui tourne sur elle-même, qu'on arrose avec de l'eau, & sur laquelle on appuie l'instrument à *émoudre*. Cette opération n'est pas facile, & il y a peu d'ouvriers qui sachent *émoudre* supérieurement. La difficulté augmentant à mesure que la piece augmente, personne ne feroit mieux *émoudre* que les ouvriers qui passent au mouleau les lames d'épée. *Passer au mouleau*, parmi les ouvriers, c'est *émoudre*. Il faut avoir acquis l'habitude de mouvoir, d'un mouvement uniforme, une longue surface sur une autre, & de ménager la pression, de maniere qu'il y ait uniformité dans les parties enlevées par la meule, & que toute la surface *émoulue* soit parfaitement égale.

EMOUI, (*Géogr. mod.*) port de la Chine, situé dans la province de Fokien, il s'y fait un grand commerce. Long. 136, 40; lat. 24, 30.

EMOUSSÉ, ÉE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'un fer de lance, d'une fleche, d'une baïonnette qui n'a point de pointe.

Bauvauliers des Malardieres, de Marigny en Touraine; de *gueules à deux fers de lances émoussés l'un sur l'autre en pal, le premier renversé.* (G. D. L. T.)

* EMOUSSER, v. act. (*Art méch.*) il se dit de tous les corps aigus & tranchans; c'est l'action de les rendre moins

aigus & moins tranchans , ou de leur ôter entièrement la pointe & le tranchant ; ce qui se fait , ou en cassant , ou en arrondissant.

EMOUSSER , v. act. se dit dans l'*art militaire* , des angles d'un bataillon dont on retranche les pointes.

Si l'on *émouffe* les angles d'un bataillon carré , il en résulte un bataillon octogone.

On *émouffe* les angles d'un bataillon lorsqu'ils sont aigus , afin de pouvoir lui faire faire feu plus aisément de tous côtés , & mettre ses angles en état de faire une meilleure défense.

On peut *émouffer* les angles d'un bataillon carré , en prenant sur chacun un peloton carré que l'on réduira en triangle , dont la différence du nombre d'hommes de chaque rang soit deux , c'est-à-dire , que le premier terme , ou le premier rang soit 1 , le second 3 , le quatrième 5 , &c. *Voyez* BATAILLON TRIANGULAIRE. Mais en observant de faire (dit M. Bottée, *Etudes militaires*) le côté extérieur ou grand côté insensiblement courbé & non pas droit , parce que le bataillon étant plein , on ne peut reculer le soldat de l'angle du peloton dans l'angle rentrant du bataillon. (Q)

EMOUSSER , (Jardin.) est ôter , avec le couteau , de grosses brosses , ou des torchons de paille , la mouffe qui s'attache à la tige des arbres. Il faut faire cet ouvrage après la pluie , ou le matin à la rosée ; alors la mouffe , qui est une vraie gale qui les empêche de grossir , se détache plus facilement que dans un temps sec , où en frottant trop fort il y auroit risque d'écorcher l'arbre. (K)

* EMOUVOIR , v. act. (Gramm.) c'est communiquer ou recevoir du mouvement ; il se prend au physique & au moral ; & l'on dit , la mer commence à s'*émouvoir* ; j'en ai le cœur *ému* ; le philosophe ne s'*émeut* pas facilement.

* EMOTION , f. f. (Gramm.) mouvement léger ; il se prend au physique & au moral ; & l'on dit : cette nouvelle me causa de l'*émotion* ; il avoit de l'*émotion* dans le poulx.

EMPAILLER , v. act. (Jardin.) se dit des cloches en les retirant de dessous les couches , & les emboitant les unes

dans les autres avec de la paille entre deux pour les emporter. On *empaille* aussi des piés d'artichaux & de cardons pour les faire blanchir.

Souvent pour préserver la tige d'un arbre de l'ardeur du soleil , sur-tout sur des terrasses & endroits élevés , entourés de murs , on l'*empaille* avec de longues gerbes. (K)

EMPALEMENT , f. m. (Bot.) est la partie la plus extérieure de la fleur qui la couvre toute entière , avant qu'elle soit éclosé , & qui lui sert ensuite comme de support : on le nomme en Latin *perianthium* , parce qu'il regne tout autour de la fleur. Quelques-uns l'appellent *calice* ; mais ce n'est pas là le calice , car le calice à la lettre est une coupe ou godet creux que forme le *perianthe* ou *empalement* , duquel sortent les autres parties de la fleur. Il y a des fleurs dont les pétales ont une base ferme & assurée autant qu'il le faut pour les soutenir , & qui , par cette raison , n'ont pas besoin d'*empalement* ou de *perianthe* ; aussi la nature ne leur en a-t-elle point donné , comme on le voit dans la tulipe ; cependant ces fleurs ont un calice ou godet. V. FLEUR & CALICE. Article de M. le chev. DE JAUCOURT.

EMPALEMENT , (Hist.) supplice affreux qui est d'usage en Turquie. L'*empalement* s'exécute en faisant entrer une broche de bois par le fondement , & la faisant sortir par-dessous l'aisselle.

Pour *empaler* un malheureux , on le couche ventre à terre , les mains liées sur le dos ; on lui endosse le bât d'un âne sur lequel s'asseoit un valet de bourreau afin de le bien assujettir , tandis qu'un autre lui tient le visage contre terre , avec les deux mains qu'il lui appuie fortement sur le cou ; un troisième lui fend le derrière de la culotte avec des ciseaux , & lui enfonce un *pal* , c'est-à-dire , une espèce de pieu dans le fondement ; ce pieu est une broche de bois qu'il fait avancer avec les mains autant qu'il peut ; ensuite un quatrième bourreau chasse cette broche avec un maillet , jusqu'à ce qu'elle sorte par la poitrine , ou sous l'aisselle ; enfin , on plante la broche toute droite.

C'est ainsi qu'on traite les Caïns ou Grecs révoltés qui ont commis quelque meurtre en Turquie, & qu'on prend sur le fait; après le supplice, si ces malheureux vivent encore, la populace les insulte, bien loin de les exhorter à se faire musulmans. Les Turcs sont si persuadés qu'un homme qui a commis un grand crime, est indigne d'être musulman; que lorsqu'un musulman est condamné à mourir, personne ne l'assiste, parce qu'ils croient que son seul crime l'a rendu *jaour*, c'est-à-dire, infidèle & chrétien.

Voilà des faits rapportés par M. de Tournefort; ils entraîneroient bien des réflexions sur un peuple chez qui regne un supplice aussi cruel que l'*empalement*, & chez lequel il n'existe aucune pitié; tandis que ce même peuple nourrit, en faveur d'une fausse religion, une idée si noble & si grande, qu'il semble qu'il n'y auroit qu'une religion divine qui dût l'inspirer à ses sectateurs. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

EMPAN, voyez AMPAN.

EMPASTELLER. V. AMPASTELLER.

EMPANAGE, s. m. (*Jurispr.*) est dit en quelques endroits pour *apanage*, comme en la coutume de Senlis, art. 66, quand le duc de Valois fut baillé au duc d'Orléans par empanage, &c. V. APANAGE. (A)

EMPANON, s. m. (*Charpent.*) est un chevron qui ne va pas jusqu'au haut du faite, mais qui doit être assemblé à tenon & mortoise dans l'arrêtier du côté des croupes & lonpan.

EMPANON, s. m. (*Charron.*) Ce sont les extrémités postérieures des côtés du brancart qui passent entre le lissoir de derrière, & qui sont ordinairement arrondies; ces pièces reçoivent les consoles de fer qui soutiennent les moutons de derrière.

EMPAQUETER, v. a. (*Comm.*) mettre quelque chose en un paquet, v. PAQUET. Il se dit particulièrement des marchandises que, selon l'espèce, on *empaquete* dans des toiles ou dans du papier. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMPARAGE. adj. (*Jurispr.*) veut dire qui est uni à son pareil; une fille

emparagée noblement dans les coutumes d'Anjou & du Maine, & autres semblables, est celle qui est mariée suivant sa condition: c'est la même chose que ce que d'autres coutumes appellent *apparagée*. (A)

EMPARLIERS, s. m. pl. (*Jurispr.*) *parliers* ou *amparliers*, est le nom que l'on donnoit anciennement aux avocats plaidans, comme on le voit dans les anciennes chartes, coutumes, styles & pratiques. Ce nom étoit relatif à leur profession qui est de parler en public; ils ont aussi été appelés *conteurs* ou *plaideurs*, *clamatores*. Voy. le glossaire de Ragueau, au mot *Emparliers*. (A)

EMPATEMENT, dans plusieurs arts, est synonyme à *pate*, à *pié*, &c. ainsi on dit l'*empatement* ou les *racinaux*, pour le *pié d'une grue*.

EMPATEMENT, s. m. en *Architecture*, c'est une plus épaisseur de maçonnerie, qu'on laisse devant & derrière dans la fondation d'un mur de face. (P)

EMPATER, v. act. (*Marine.*) ou *faire des empatures*, c'est mettre les deux bouts de deux pièces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre. (Q)

EMPATER, terme de *Peinture*, qui signifie *mettre beaucoup de couleurs*, soit en une fois, soit en plusieurs, sur ce qu'on peint. On dit: *Ce tableau est bien empâté, bien nourri de couleur.*

Empâter se dit encore lorsqu'on met les couleurs sur un tableau, chacune à la place qui convient, sans les mêler ou fondre ensemble. On dit: *cette tête n'est qu'empâtée*. *Dictionn. de Peint.* (R)

EMPATER, (*Cuisine.*) c'est mettre en pâte. Pour cet effet, on délaie & l'on bat de la farine avec des jaunes d'œufs & du sel, & l'on roule les viandes dans cette pâte liquide.

EMPATURE, s. f. (*Marine.*) On nomme ainsi dans un vaisseau, la jonction de deux pièces de bois mises à côté l'une de l'autre. (Z)

*EMPAUMER, v. act. terme de *Paumier*; c'est recevoir une balle sur le milieu de sa raquette, c'est-à-dire, de la manière la plus favorable pour la renvoyer avec le plus de vitesse & le moins de force. On a transporté ce mot de la paume dans la

société, & l'on dit *empaumer une affaire*, pour la saisir & la pousser avec chaleur.

EMPAUMER LA VOIE, (*Vénerie.*) c'est prendre la voie.

EMPAUMURE, f. f. (*Vénerie.*) c'est le haut de la tête du cerf & du chevreuil, qui est large & renversée, où il y a trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix cors & les vieux chevreuils, car les jeunes n'en ont pas.

EMPÊCHÉE, adj. (*Mar.*) On dit une *manœuvre empêchée*, lorsqu'elle est embarrassée & ne peut jouer comme il faut. (*Z*)

EMPÊCHEMENT, f. m. (*Jurispr.*) signifie l'*opposition* ou l'*obstacle* à quelque chose, provenant du fait de quelqu'un, comme une faïsse; ou de quelque circonstance, telle que la parenté en degré prohibé, qui fait un *empêchement* de mariage. (*A*)

Empêchement de mariage se prend ordinairement pour une cause qui empêche qu'un mariage soit valablement contracté entre certaines personnes. Quelquefois on entend par-là l'*opposition* que quelqu'un forme à la célébration du mariage.

Les causes ou *empêchemens* de mariage sont fondées les unes sur le droit naturel, d'autres sur le droit civil, d'autres sur les loix ecclésiastiques approuvées par le souverain.

C'est le droit naturel qui a fait mettre au nombre des *empêchemens* de mariage, l'erreur de personne, la violence & l'impuissance, & la parenté en ligne directe. C'est aussi par une conséquence du droit naturel, que l'on a défendu le mariage entre ceux qui sont parens au premier degré en collatérale.

La défense de se marier dans les degrés plus éloignés, a d'abord été faite par l'empereur Theodose, entre les enfans des freres & sœurs; l'église l'a ensuite étendue jusqu'au septième degré; & enfin le concile de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215, l'a réduite au quatrième degré.

Les *empêchemens* qui procedent des vœux solennels ou des ordres sacrés, sont purement ecclésiastiques, de même que celui de parenté au troisième & quatrième degrés, & celui de l'affinité spirituelle.

L'église latine a déclaré nuls les ma-

riages des prêtres & des religieux; loi qui a été confirmée par les souverains.

L'*empêchement* qui naît du lien conjugal, qui empêche de contracter mariage avec une autre personne, tant que le premier mariage subsiste, est fondé sur la loi *de jure canon.* qui a rétabli le mariage suivant sa première institution.

Enfin, l'*empêchement* qui naît de la diversité de culte, ce qui, suivant le droit canonique, ne s'appliquoit qu'au mariage contracté entre un chrétien & une infidèle, a été étendu par une ordonnance de Louis XIV à ceux des catholiques avec les calvinistes.

On distingue deux sortes d'*empêchemens* de mariage; savoir, les *empêchemens dirimans*, & les autres appelés *empêchemens* seulement, *empêchans* ou *prohibitifs*.

Empêchemens dirimans, sont les causes qui non seulement empêchent un mariage non fait d'être contracté, mais encore qui le font déclarer nul, au cas qu'il fût déjà contracté.

Ces sortes d'*empêchemens* sont:

1°. L'erreur ou la surprise par rapport à la personne que l'on a épousée, c'est-à-dire, si on l'a épousée croyant en épouser une autre; mais si l'erreur ne tombe que sur la qualité, la fortune ou la vertu, elle ne détruit pas le mariage.

2°. Suivant le droit canon, s'il y a eu erreur sur la condition de la personne, c'est-à-dire, si un homme libre a épousé une esclave, il peut demander la dissolution du mariage; mais ce principe n'est pas d'usage en France, où il n'y a point d'esclaves.

3°. Les vœux solennels de chasteté faits dans un ordre religieux, sont encore un *empêchement dirimant* de mariage; mais le vœu simple de chasteté, ou de faire profession dans quelque ordre religieux, n'est qu'un *empêchement* prohibitif, & non pas *dirimant*.

4°. Les ordres sacrés de prêtrise, diaconat & sous-diaconat, sont aussi des *empêchemens dirimans*.

5°. Il en est de même de la parenté en ligne directe indéfiniment, & de la parenté en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré inclusivement.

6°. L'alliance ou affinité légitime, tant en directe que collatérale, forme un *empêchement dirimant* au même degré que la parenté; mais l'affinité qui naît d'un commerce illégitime, ne forme d'*empêchement* que jusqu'au second degré inclusivement.

7°. L'affinité spirituelle qui se forme par le baptême entre la personne baptisée & ses parrain & marraine, de même qu'entre le parrain & la mere, entre la marraine & le pere de l'enfant baptisé, entre la personne qui baptise & celle qui reçoit le baptême, & les pere & mere de l'enfant baptisé, est entre ces personnes un *empêchement dirimant*, de même que l'affinité naturelle.

8°. L'adoption formoit chez les Romains une alliance légale qui produisoit un *empêchement dirimant*; mais elle n'a pas le même effet en France.

9°. Il naît un autre *empêchement dirimant* de l'honnêteté publique, lequel consiste en ce que l'on ne peut épouser aucune parente en ligne directe de celle que l'on a fiancée valablement, ni une parente au premier degré de la ligne collatérale; & *vice versa* pour la fiancée à l'égard des freres de son fiancé.

On met aussi dans la même classe l'*empêchement* que forme un mariage célébré, mais non consommé, soit qu'une des parties decede avant la consommation, ou qu'elle fasse des vœux de religion avant la consommation, ou qu'il y ait cause d'impuissance; & l'*empêchement* qui naît d'un tel mariage, s'étend comme celui de la parenté, jusqu'au quatrième degré inclusivement.

10°. L'adultere & l'homicide forment dans trois cas l'*empêchement dirimant*, appellé *impedimentum criminis*; savoir, 1°. quand un des conjoints commet adultere avec une autre personne, à laquelle il promet de l'épouser après le décès de l'autre conjoint; ou s'il y a eu un second mariage consommé avec quelqu'un qui étoit déjà marié: car outre que ce mariage est nul, il ne peut être réitéré après le décès du premier conjoint. Une simple promesse de mariage, dans ce cas, opere le même effet. 2°. Quand un des conjoints

qui a fait mourir l'autre, épouse une personne qui a eu part à l'homicide. 3°. Quand le mari fait mourir sa femme avec intention d'en épouser une autre avec laquelle il a eu un commerce illicite.

11°. La diversité de religion qui se trouve entre les chrétiens & les infideles, est, suivant le droit commun, un *empêchement dirimant*, lorsque cette diversité de religion a précédé le mariage.

12°. L'église a aussi toujours défendu les mariages entre les catholiques & les hérétiques, sans néanmoins les déclarer nuls; mais en France, où l'édit du mois de novembre 1680 déclare ces mariages non valablement contractés, on doit tenir qu'il y a dans ce cas un *empêchement dirimant*.

13°. La violence & la crainte, capables d'ébranler une personne ferme, forment un semblable *empêchement*, le mariage étant nul lorsqu'il n'y a point de consentement libre.

14°. Un autre *empêchement dirimant* qui est de droit divin, c'est lorsqu'il y a un premier mariage subsistant; ce que les canonistes désignent par le terme de *ligamen*.

15°. L'impuissance perpétuelle, soit du mari ou de la femme, dont la cause subsistoit au temps de la célébration du mariage, forme encore un *empêchement dirimant*.

16°. Le défaut de puberté de la part de l'un ou l'autre des conjoints, rend pareillement les mariages nuls.

17°. Depuis le concile de Trente, & les ordonnances du royaume qui en ont adopté la disposition, un mariage clandestin est nul, c'est-à-dire, lorsqu'il n'est pas célébré par le propre curé, en présence des parties & des témoins.

18°. Enfin, le rapt de violence ou de séduction sont des *empêchemens dirimans*, à moins que la personne ravie n'ait depuis réhabilité le mariage par un consentement volontaire, donné en présence du propre curé depuis que la violence ou la séduction a cessé.

Il y a certains *empêchemens dirimans* dont on n'accorde jamais de dispense, tels que ceux qui sont fondés sur le droit divin ou sur le droit naturel: il y en a d'autres

dont on ne dispense jamais avant le mariage, mais dont on dispense quelquefois après, à l'effet de réhabiliter le mariage. On s'adresse ordinairement au pape pour les dispenses des *empêchemens dirimans* qui proviennent de parenté, affinité, honnêreté publique, ou alliance spirituelle. Il y a cependant des diocèses, où les évêques sont en possession de dispenser au quatrième degré de parenté ou affinité; quelques-uns même en donnent du troisième au quatrième degré: d'autres ne les donnent qu'*inter pauperes*; ce qui dépend de l'usage de chaque diocèse.

Les supérieurs ecclésiastiques ne peuvent dispenser des *empêchemens* établis par l'autorité des princes séculiers. Voyez DIS-PENSE & MARIAGE.

Empêchemens prohibitifs du mariage, sont les causes pour lesquelles l'église peut refuser de célébrer un mariage, mais qui néanmoins ne sont pas assez fortes pour le rendre nul lorsqu'il est déjà contracté.

Ces causes sont, 1^o. les fiançailles contractées avec une autre personne; 2^o. le simple vœu de chasteté, ainsi qu'on l'a déjà expliqué en parlant des *empêchemens dirimans*; 3^o. les temps prohibés pour la célébration des mariages, qui sont depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois, & depuis le jour des Cendres jusqu'au lendemain du dimanche de *Quasimodo*; 4^o. la défense du juge ecclésiastique ou séculier.

Outre ces *empêchemens*, il y en a encore plusieurs autres marqués dans le droit canonique, dont quelques-uns même empêchoient le mariage avec quelque personne que ce fût, comme le meurtre d'une femme par son mari, & *vice versa*; le meurtre d'un prêtre, une alliance spirituelle affectée, pour ne pas rendre le devoir conjugal; un mariage contracté avec une religieuse dont on connoissoit l'état. Ceux qui étoient dans le temps d'une pénitence publique à eux imposée, ne pouvoient pas non plus se marier; mais l'usage a abrogé ces divers *empêchemens*, & l'on n'en demande plus de dispenses.

Sur les *empêchemens* de mariage en gé-

néral, voyez Rebuffe, *Prax*, *benef. part. iij, c. de dispens. in grad. prohib. gl. 5*, *Franc. Marc, tom. II, p. 673*; les *loix eccl. de d'Héricourt, tit. du mariage*; *dictionn. des cas de conscience*, au mot *Empêchemens. (A)*

EMPÊCHER, v. (*Grammaire.*) c'est en général former des obstacles. On dit, *empêchez-le de commettre cette action: elle ne peut s'empêcher de pleurer: le vent nous empêchoit de respirer.*

EMPEIGNE; f. f. (*Cordon.*) est ce qui forme le dessus du soulier & couvre le coude-pié.

* EMPELORE, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit, à Lacédémone, un officier qui avoit l'inspection des marchés, & qui veilloit à ce que le bon ordre s'y conservât, & qu'il ne s'y commît ni trouble ni friponnerie. Il paroît que les *empelores* étoient à Sparte ce qu'étoient les *agoranomes* à Athenes.

EMPELOTER (s'), v. pass. *Faucon.* se dit d'un oiseau lorsqu'il ne peut digérer ce qu'il avale, sa nourriture se mettant en pelotons: pour lors on la lui tire avec le défempelotoir.

EMPENELLE, f. f. (*Marine.*) c'est une petite ancre que l'on mouille au devant d'une grosse; il y a un petit cable qui la tient, & ce cable est frappé à la grosse ancre, afin que le vaisseau soit plus en état de résister à la force du vent. (*Z*)

EMPENNÉ, adj. *en terme de Blason* se dit d'un dard, trait ou javelot qui a ses ailerons ou pennes.

Arc d'azur à un arc d'or, chargé de trois fleches d'argent *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres passées en sautoir.

EMPEREUR, *imperator, (Hist. anc.)* nom que les Romains donnoient à tous les généraux d'armée, du mot latin *imperare*. On appelloit *empereur*, dans un sens particulier, un général qui, après avoir remporté quelque victoire signalée, étoit salué de ce nom par les acclamations des soldats, & ensuite honoré de ce titre par un décret du sénat. Il falloit, pour le mériter, avoir gagné une bataille dans laquelle dix mille des ennemis fussent restés

sur la place, ou conquis quelque ville importante. César fut appelé de ce nom par le peuple Romain, pour marquer la souveraine puissance qu'il avoit dans la république, & dès-lors le nom d'*empereur* devint un titre de dignité. C'est dans ce dernier sens qu'Auguste & ses successeurs ont été nommés *empereurs*; ce qui toutefois n'empêchoit pas qu'on ne le prît quelquefois au premier sens, pour l'attribuer à ces princes: ainsi Auguste fut appelé *empereur* vingt fois, parce qu'il avoit remporté vingt victoires célèbres. Tite, après la prise de Jérusalem, fut salué *empereur* par son armée, & Appien remarque que cette coutume subsistoit encore sous Trajan.

La dignité d'*empereur*, réunie dans une seule personne par Jules-César, fut héréditaire sous ses trois premiers successeurs, Octave-Auguste, Tibère & Caligula; mais après la mort de celui-ci, elle devint élective. Ce furent les soldats de la garde prétorienne qui proclamèrent Claude *empereur*. Il est vrai que pour l'ordinaire les enfans ou les parens de l'empereur défunt lui succédoient; ce n'étoit point précisément par droit héréditaire, mais parce que les *empereurs*, de leur vivant, les avoient associés à l'empire, en les créant césars avec l'agrément des armées, qui, ayant la force en main, avoient usurpé sur le sénat le droit d'élection. Le choix que faisoient les armées, tomboit toujours sur quelqu'un de leurs chefs dont ils connoissoient la bravoure, s'arrêtant plus volontiers à cette qualité qui frappe davantage l'homme de guerre, qu'à la naissance & aux talens politiques: aussi l'empire est-il tombé plusieurs fois entre les mains de simples soldats, qui, ayant passé par tous les grades militaires, étoient élus par leurs compagnons, sans avoir d'autre mérite qu'une valeur féroce.

Dès que les *empereurs* étoient élus, ils envoioient leur image à Rome & aux armées, afin qu'on la mît aux enseignes militaires: c'étoit la manière ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. Ensuite ils faisoient aux troupes & aux peuples des largesses nommées *congiales*. Le sénat donnoit le nom d'*Auguste* à la femme & aux filles de l'*empereur*; & quand lui

ou son épouse paroïsoit en public, on portoit devant eux un brasier plein de feu, & des licteurs, armés de faisceaux entourés de lauriers, les précédoient. Jusqu'à Dioclétien les *empereurs* ne portèrent que la couronne de laurier; ce prince prit le premier le diadème, & fut imité par ses successeurs jusqu'à Justinien, qui introduisit l'usage de la couronne fermée.

Comme les *empereurs* réunissoient dans leur personne la puissance des dictateurs, des consuls, des censeurs, des tribuns du peuple, & de presque tous les grands magistrats de la république, dont ils avoient, ou supprimé les titres, ou réduit l'autorité à des noms & à des honneurs chimériques, il est naturel de penser que leur pouvoir étoit despotique: il fut plus, il fut quelquefois tyrannique: mais cela procédoit du caractère de ces princes. Auguste, Vespasien, Tite, Trajan, Marc-Aurèle, les Antonins respectèrent les loix, partagèrent le poids du gouvernement avec le sénat, & sous leur empire le peuple Romain ne s'aperçut presque point de la perte de sa liberté; mais il dut la regretter bien vivement sous les regnes d'un Tibère, d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, à qui les plus sanglantes proscriptions ne coûtoient qu'un clin-d'œil; & qui ne connoissoient le pouvoir suprême que pour faire des malheureux. Gouvernés par des affranchis, par des maîtresses; entourés de flatteurs & de délateurs, ils passèrent leur vie dans le luxe & la mollesse: plus jaloux de leurs plaisirs que du bonheur de leurs sujets, ils les sacrifioient au moindre soupçon; aussi périrent-ils eux-mêmes la plupart de mort violente.

Le souverain sacerdoce étoit attaché à la dignité d'*empereur*, comme il paroît par les médailles; ainsi ils étoient tout à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion.

On leur rendoit des honneurs extraordinaires, & rien n'égale la magnificence des fêtes par lesquelles la capitale se signaloit, lorsqu'un *empereur* revenoit victorieux après une expédition militaire, ou en action de grâces de sa convalescence. Tertullien, dans son *Apologetique*, nous en décrit quelques particularités. On allumoit des

des feux dans les rues , & des lampes dans les maisons : on y dresseoit des tables routes servies ; & dans ces festins on répandoit le vin avec profusion , pour faire des libations en l'honneur du génie de l'empereur , ou aux dieux , pour sa prospérité. Les particuliers ornoient de lauriers & d'autres feuillages les portes de leurs maisons. Les arcs de triomphe , les sacrifices solennels & les jeux du cirque n'étoient pas non plus oubliés ; & ce qu'on a peine à concevoir , c'est qu'il ne fallut pas un siecle pour rendre idolâtre de ses empereurs , ce même peuple auparavant idolâtre de la liberté qu'ils lui avoient ravie. On leur érigeoit des statues & des monumens superbes , des temples même de leur vivant ; & enfin après leur mort on les mettoit au nombre des dieux. Voyez APOTHÉOSE , CONSÉCRATION. (G)

EMPEREUR , (*Hist. & droit public germanique.*) c'est le nom qu'on donne au prince qui a été légitimement choisi par les électeurs pour être le chef de l'empire Romain Germanique , & le gouverner suivant les loix qui lui ont été imposées par la capitulation impériale , (voyez CAPITULATION.) Depuis l'extinction de la maison de Charlemagne , qui possédoit l'Empire par droit de succession , ou , selon d'autres , depuis Henri IV , la dignité impériale est devenue élective , & depuis ce temps , personne n'y est parvenu que par la voie d'élection ; & même les électeurs , craignant que les empereurs de la maison d'Autriche ne rendissent la dignité impériale héréditaire dans leur famille , ont inséré dans la capitulation de Matthias & celles des empereurs suivans , une clause par laquelle leurs mains sont liées à cet égard. Les électeurs ne sont point obligés à s'attacher dans leur choix à aucune maison particuliere ; il suffit que la personne élue soit , 1°. mâle , parce que la dignité impériale ne peut passer entre les mains des femmes ; 2°. que le prince qu'on veut élire soit Allemand , ou du moins d'une race originaire d'Allemagne ; cependant cette regle a quelquefois souffert des exceptions : 3°. qu'il soit d'une naissance illustre. 4°. La bulle d'or dit vaguement qu'il faut qu'il soit d'un âge convenable ,

justa aetatis ; mais cet âge ne paroît fixé par aucune loi : 1°. Il faut qu'il soit laïque , & non ecclésiastique ; 6°. qu'il ne soit point hérétique ; cependant il ne paroît point qu'un protestant soit exclu de la dignité impériale , par aucune loi fondamentale de l'empire.

Lorsque le trône impérial est vacant , voici les usages qui s'observent pour l'élection d'un nouvel empereur. L'électeur de Mayence en qualité d'archi-chancelier de l'empire , doit convoquer l'assemblée des autres électeurs dans l'espace de trente jours , depuis que la mort de l'empereur lui a été notifiée. Les électeurs doivent se rendre à Francfort sur le Mein ; ils comparoissent à l'assemblée ou en personne , ou par leurs députés , munis de pleins pouvoirs , & alors ils se mettent à dresser les articles de la capitulation impériale. Si un électeur duement invité à l'élection refusoit d'y comparoître , ou prenoit le parti de se retirer après y avoir comparu , cela n'empêcheroit point les autres d'aller en avant , & l'élection n'en seroit pas moins légitime pour cela. Le jour étant fixé pour l'élection , on fait sortir de la ville tous les étrangers ; les électeurs assistent à la messe pour implorer les lumieres du S. Esprit , & prêtent un serment , dont la formule est marquée par la bulle d'or , d'être impartiaux dans le choix qu'ils vont faire : après quoi ils entrent dans le conclave , & procedent à l'élection qui se fait à l'unanimité , ou à la pluralité des voix ; elles sont recueillies par l'électeur de Mayence.

Quand l'élection est achevée , on fait entrer dans le lieu de l'assemblée des notaires & témoins ; on passe un acte qui est signé & muni du sceau de] chacun des électeurs. Suivant la bulle d'or , si l'élection n'étoit point faite dans l'espace de trente jours , les électeurs devroient être au pain & à l'eau. Quand l'élection est finie , on la fait annoncer dans la principale église de la ville. Les électeurs font notifier à celui qui a été élu , s'il est absent , le choix qu'on a fait de sa personne pour remplir la dignité impériale , avec priere de l'accepter ; s'il est présent , on lui présente la capitulation , qu'il jure d'observer , & les électeurs le conduisent en cérémonie dit con-

clave vers le grand autel ; il se met à genoux sur la marche la plus élevée , & fait sa priere ayant les électeurs à ses côtés ; ils l'élevent ensuite sur l'autel ; on chante le *Te Deum* ; après quoi il sort du chœur , monte dans une tribune , & c'est pour lors qu'il est proclamé *empereur*.

La cérémonie de l'élection est suivie de celle du couronnement ; suivant la bulle d'or elle devoit toujours se faire à Aix-la-Chapelle : mais il y a déjà long-temps que l'on a négligé de se conformer à cet usage , & depuis Charles-Quint aucun *empereur* ne s'est fait couronner en cette ville. Cependant l'*empereur* adresse toujours à la ville d'Aix-la-Chapelle des *réversales* , pour lui déclarer que le couronnement s'est fait ailleurs sans préjudice de ses droits. Les archevêques de Cologne & de Mayence se sont long-temps disputé le droit de couronner l'*empereur* , mais ce différend est terminé depuis 1658 : c'est celui de Mayence qui a droit de couronner lorsque la cérémonie se fait dans son diocèse , & celui de Cologne en cas qu'elle se fasse dans le sien. Les marques de la dignité impériale , telles que la couronne , l'épée , le sceptre , le globe d'or surmonté d'une croix , le manteau impérial , l'anneau , &c. sont conservées à Aix-la-Chapelle & à Nuremberg , d'où on les porte à l'endroit où le couronnement doit se faire.

Cette cérémonie se fait avec tout l'éclat imaginable , les électeurs y assistent en habits de cérémonie , & l'*empereur* y prête un serment conçu à-peu-près en ces termes : *Je promets devant Dieu & ses anges d'observer les loix , de rendre la justice , de conserver les droits de ma couronne , de rendre l'honneur convenable au pontife Romain , aux autres prélats , & à mes vassaux , de conserver à l'église les biens qui lui ont été donnés ; ainsi Dieu me soit en aide , &c.* L'archevêque chargé de la cérémonie , avant de couronner l'*empereur* , lui demande : *S'il veut conserver & pratiquer la religion catholique & apostolique ; être le défenseur & le protecteur de l'église & de ses ministres ; gouverner suivant les loix de la justice le royaume que Dieu lui a confié , & le défendre efficacement ; tâcher de récupérer les biens de l'Empire qui ont été dé-*

membres ou envahis : enfin , s'il veut être le défenseur & le juge du pauvre comme du riche , de la veuve & de l'orphelin. A toutes ces demandes , l'*empereur* répond *volò* , je le veux. Quand le couronnement est achevé , l'*empereur* fait un repas solennel il est assis seul à une table , ayant à sa gauche l'impératrice à une table moins élevée que la sienne. Les électeurs eux-mêmes , ou par leurs substitués , servent l'*empereur* au commencement du repas , chacun selon son office ; ensuite de quoi ils se mettent chacun à une table séparée qui est moins élevée que celle de l'*empereur* & de l'impératrice. Voyez *Vitriarii instit. juris publici*, lib. I, tit. viij.

Autrefois les *empereurs* après avoir été couronnés en Allemagne , alloient encore se faire couronner à Rome , comme rois des Romains ; c'est ce qu'on appelloit l'*expédition Romaine* ; & à Milan , à Monza , à Pavie , ou à Modene , comme rois de Lombardie. Mais depuis long-temps ils se sont dispensés de ces deux cérémonies , au grand regret des papes , qui prétendent toujours avoir le droit de confirmer l'élection des *empereurs*. Il est vrai que souvent leur foiblesse & la nécessité des temps les ont forcés à demander aux papes la confirmation de leurs élections. Boniface VIII la refusa à Albert d'Autriche , parce que celle de ce prince s'étoit faite sans son consentement ; mais ces prétentions imaginaires ne sont plus d'aucun poids aujourd'hui ; & même dès l'an 1338 , les états de l'Empire , irrités du refus que le pape Jean XXII faisoit de donner l'absolution à Louis de Baviere , décidèrent qu'un prince élu *empereur* à la pluralité des voix , seroit en droit d'exercer les actes de la souveraineté , quand même le pape refuseroit de le reconnoître , & ils déclarèrent criminel de lèse-majesté quiconque oseroit soutenir le contraire , & attribuer au pape aucune supériorité sur l'*empereur*. Voyez l'*abrégé de l'histoire d'Allemagne* , par M. Pfeffel , page 286 & suiv. Cependant le pape , pour mettre ses prétendus droits à couvert , ne laisse pas que d'envoyer toujours un nonce pour assister de sa part à l'élection des *empereurs* ; mais ce ministre n'y est regardé que sur le même pié que

teux des puissances de l'Europe, qui ne sont pour rien dans l'affaire de l'élection. Charles-Quint est le dernier empereur qui ait été couronné en Italie par le pape. L'empereur, avant & après son couronnement, se qualifie d'*élu empereur des Romains*; pour faire voir qu'il ne doit point sa dignité à cette cérémonie, mais aux suffrages des électeurs.

L'empereur est bien éloigné de pouvoir exercer une autorité arbitraire & illimitée dans l'Empire, il n'est pas en droit d'y faire des loix : mais le pouvoir législatif réside dans tout l'Empire dont il n'est que le représentant, & au nom duquel il exerce les droits de la souveraineté, *jura majestatica*; cependant, pour qu'une résolution de l'Empire ait force de loi, il faut que le consentement de l'empereur y mette le sceau. Voyez DIETE. L'empereur, comme tel, n'a aucun domaine ni revenu fixe; & le casuel, qui consiste en quelques contributions gratuites, est très-petit de chose. L'empereur ne peut point créer de nouveaux électeurs, ni de nouveaux états de l'Empire: il n'a point le droit de priver aucun des états de ses prérogatives, ni de disposer d'aucun des fiefs de l'Empire sans le consentement de tous les autres états. Les états ne paient aucun tribut à l'empereur; dans le cas d'une guerre qui intéresse tout l'Empire & qui a été entreprise de son aveu, on lui accorde les sommes nécessaires; c'est ce qu'on appelle *mois romains*. L'empereur, comme tel, ne peut faire ni guerre, ni paix, ni contracter aucune alliance, sans le consentement de l'Empire; d'où l'on voit que l'autorité d'un empereur est très-petite. Cependant quand ils ont eu en propre de vastes états patrimoniaux qui leur mettoient la force en main, ils ont souvent méprisé les loix qu'ils avoient juré d'observer; mais ces exemples sont de fait, & non pas de droit.

Les droits particuliers de l'empereur se nomment *reservata Cæsarea*: c'est, 1°. le droit des premières priores, *jus primariarium precum*, qui consiste dans la nomination à un bénéfice de chaque collégiale; 2°. le droit de donner l'investiture des fiefs immédiats de l'Empire; 3°. celui d'accorder des sauf-conduits, lettres de légitimation, de naturalisation, des dispenses d'âge, des lettres

de noblesse, de conférer des titres, &c. de fonder des universités: 4°. d'accorder des droits d'étapes, *jus stapuli*, de péages, le droit de *non evocando*, de *non appellando*, &c.; cependant ce pouvoir est encore limité.

Les empereurs ont prétendu avoir le droit de faire des rois: un auteur remarque fort bien, que "ce ne seroit pas le moindre de ses droits, s'il avoit encore celui de donner des royaumes."

Les empereurs d'Allemagne, pour imiter les anciens empereurs Romains aux droits desquels ils prétendent avoir succédé, prennent le titre de *César*, d'où le mot Allemand *Kayser* paroît avoir été dérivé. Ils prennent aussi celui d'*Auguste*, sur quoi Guillaume III, roi d'Angleterre, disoit que le titre de *semper Augustus* étoit celui qui convenoit le mieux à l'empereur Léopold, attendu que ses troupees n'étoient jamais prêtes à entrer en campagne qu'au mois d'août. Il prend aussi le titre d'*invincible*, de *chef temporel de la Chrétienté*, d'*avoué* ou *défenseur de l'église*, &c. En parlant à l'empereur, on l'appelle *sacrée majesté*. Il porte dans ses armes un aigle à deux têtes; ce qui est, dit-on, un symbole des deux empires de Rome & de Germanie. (—)

EMPERIERE, f. f. (*Hist.*) vieux mot qui répond à ce que nous entendons aujourd'hui par *impératrice*. On le trouve en ce sens dans nos romans Gaulois, & par extension nos anciens rimeurs l'avoient aussi consacré à exprimer une sorte de rime, qu'ils regardoient comme la rime de toutes les autres. Voyez RIME.

Cette rime *empériere* consistoit en ce que la syllabe qui formoit la rime, étoit immédiatement précédée de deux syllabes semblables & de même terminaison; ce qui faisoit une espèce d'écho qu'on appelloit *triple couronne*, & qu'à la honte de notre nation, (ainsi que s'expriment quelques auteurs modernes) les plus fameux de nos anciens poètes, sans en excepter Marot, regardoient comme une beauté.

Le P. Mourgues, dans son traité de la *poésie Française*, en rapporte un exemple très-propre à nous faire mépriser le misérable goût qui dominoit alors sur le Parnasse François, où pour exprimer que le monde

est pervers & sujet au changement , on croyoit avoir fait merveilles , en disant ,

Qu'es-tu ? qu'un immonde , monde , onde.

Voyez RIME. Voyez le dict. de Trévoux & Chambers. (G)

EMPESER LA VOILE , (*Mar.*) c'est la mouiller en jetant de l'eau dessus ; ce qui se fait quand la voile est claire sur-tout dans les cueilles du milieu : de façon que le vent passe au travers ; alors elle se resserre par l'eau qu'on jette dessus , & la voile prend mieux le vent. (Z)

EMPESER , v. act. *terme d'Ourdissage & de blanchissage* , c'est donner de la gomme ou de l'empois à des toiles , à des étoffes , &c. pour les rendre plus fermes & plus unies.

EMPESEUR , s. m. celui qui empoise ou empese. Voyez EMPESER.

EMPÊTRER (s') , v. p. *Manege* , se dit d'un cheval pris ou mêlé dans les traits ; ce qui peut arriver , soit qu'en ruant , tout le train de derriere soit sorti du milieu de ces mêmes traits , soit qu'il ait passé une seule jambe au-delà , les traits n'étant point assez tendus , comme on le voit fréquemment , sur-tout eu égard aux chevaux conduits par de mauvais postillons , soit à raison de quelques autres causes : il s'agit alors de replacer le cheval ainsi qu'il doit l'être lorsqu'il est bien attelé , en l'obligeant à repasser sa jambe ; c'est ce que nous appellons *dépêtrer* , *démêler un cheval*. (e)

EMPETRUM , s. m. (*Hist. nat. bot.*) de *εμ* dans & de *πετρα* , pierre , parce qu'il croît dans des endroits pierreux : en François , *grande bruyere* ; en Anglois , *black , berried , heath* ; en Allemand , *heid nus schwarzen beeren* ; genre de plante à fleur sans pétales , composée de plusieurs étamines , & stérile. Les fruits naissent sur d'autres parties de la plante ; ils ressemblent à des baies , & renferment deux ou trois semences osseuses & cartilagineuses. *Tournefort , inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EMPETRUM , (*Jard.*) *bruyere à fruit* ou *camarigne* , est un petit arbrisseau qui

croît naturellement en Europe , & que l'on confond pour l'ordinaire avec les autres bruyeres , dont il ne differe que par son fruit. On ne connoît que deux especes de cet arbrisseau.

I. *La bruyere à fruit noir*. Cet arbrisseau s'étend beaucoup plus qu'il ne s'élève. Il pousse du pié plusieurs tiges d'une écorce rouillâtre , qui rampent par terre & s'étendent au loin. Sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle de la bruyere commune. Ses fleurs qui paroissent au mois de juillet & qui durent jusqu'à la fin d'août , n'ont nulle belle apparence ; elles sont d'une couleur herbeuse , blanchâtre , & elles viennent en bouquet au bout des branches. Les fruits qui en proviennent sont des baies rondes & noires , pleines de suc , dont les coqs de bruyere se nourrissent par préférence ; en sorte que par-tout où il y a de cet arbrisseau , on peut s'assurer d'y trouver des oiseaux de cette espece. Les terres moussueuses , stériles & humides , sont celles où cet arbrisseau se plaît le mieux. Il est si robuste , qu'on le trouve communément sur les plus hautes montagnes de Suede , où M. Linnæus a observé qu'aux environs de la mine de cuivre de Falhun , presqu'aucune autre plante n'y peut croître que cet arbrisseau , à cause des vapeurs sulfureuses de la mine , qui sont très-nuisibles aux végétaux. Pour multiplier cet arbrisseau , il faut en semer les baies peu de temps après leur maturité , dans une place à l'ombre & dans une terre humide ; mais les plants ne leveront qu'au printemps de la seconde année : ils feront cependant en état d'être transplantés dès l'automne suivante.

II. *La bruyere à fruit blanc* , ou *la camarigne*. Cet arbrisseau s'élève au plus à deux piés. Il pousse plusieurs tiges droites , menues , & dont l'écorce est brune. Ses feuilles , fort ressemblantes à celles des autres bruyeres , sont disposées trois à trois le long des branches. Ses fleurs , placées au bout des rameaux comme celles du précédent arbrisseau , n'ont pas meilleure apparence ; mais elles produisent de fort jolis fruits : ce sont des baies perlées , transparentes , & d'un goût acide qui plaît

beaucoup au menu peuple. L'automne est le temps de la maturité de ce fruit en Portugal où cet arbrisseau est commun. Les circonstances, pour sa multiplication, sont les mêmes que pour le précédent, si ce n'est qu'il faut moins d'ombre & d'humidité pour la camarigne, qui se plaît au contraire dans un terrain sablonneux. (c)

EMPHASE, f. f. (*Belles-Lettres.*) énergie outrée dans l'expression, dans le ton de la voix, dans le geste.

Emphase se prend ordinairement en mauvaise part, & marque un défaut, soit dans les paroles, soit dans l'action de l'orateur. On dit d'un prédicateur qu'il prononce avec *emphase*, qu'il regne beaucoup d'*emphase* dans ses pièces; & ce n'est sûrement pas un éloge. Quel plus grand supplice, dit la Bruyère, que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphase* d'un mauvais poète! (G)

EMPHYSEME, f. m. (*Médecine & Chirurgie.*) *ευφυσίμα*, *inflatio*, de *φύον*, *flatus*, signifie en général toute tumeur formée par l'air, ou toute autre matière flatueuse, rarefiable, ramassée dans quelque partie du corps que ce soit.

Lorsque le scrotum est distendu par des flatuosités, l'enflure qui en résulte est appelée *pneumatocele*. Lorsque c'est dans la cavité de l'abdomen qu'il se forme un amas de substance aérienne, qui en distend les parois, & les rend susceptibles de retentir comme un tambour, lorsqu'elles sont frappées; on donne à ce gonflement le nom de *tympanite*: mais ce ne sont là que des espèces d'*emphysemes* distinguées par des dénominations particulières, à cause de la différence du siège.

Cependant il est reçu parmi les médecins, que l'on doit entendre par *emphyseme* proprement dit, pris dans un sens plus borné, celui qui occupe toute ou presque toute l'habitude extérieure du corps; & que l'on appelle *tumeur emphysemateuse*, celle qui n'occupe que quelque partie de la surface du corps: c'est de ces deux espèces d'*emphysemes* dont il s'agit ici; les autres sont traitées sous les noms

qui les distinguent. Voyez PNEUMATOCELE, TYMPANITE.

Le siège de l'*emphyseme* est dans le tissu cellulaire qui est distribué sous toute l'étendue de la peau. "Ce n'est pas une membrane simple, dit M. Winslow, mais un tissu de plusieurs feuillets membraneux attachés les uns aux autres de distance en distance; de sorte qu'ils forment quantité d'interstices plus ou moins distendus, qui communiquent ensemble, & avec les membranes qui tapissent l'intérieur de la poitrine & du bas-ventre: cette structure est évidemment démontrée tous les jours par les bouchers; car lorsqu'ils soufflent un animal récemment tué, ils gonflent non-seulement la membrane adipeuse (qui est la même que le tissu cellulaire, lorsque celui-ci est rempli de graisse), mais l'air pénètre même dans les interstices des muscles & jusqu'aux viscères, où il produit par-tout une espèce d'*emphyseme* artificiel. . . ."

Les maquignons & les marchands de bœufs se servent aussi quelquefois de cet expédient pour faire paroître les animaux dont ils font commerce, plus pleins, plus gras, selon la dissertation qu'a donnée sur cet artifice Mauchart, *eph. nat. cur.*

Tavernier (*voyage de Perse*) dit que l'on procure aussi de ces *emphysemes* artificiels aux chameaux dans la même intention. Borelli (*cent. cxj, obs. 30*) fait mention d'un scétérat qui, par le moyen d'un *emphyseme* artificiel, avoit fait de son fils un soufflet animé, &c.

Il n'est pas nécessaire qu'il se fasse aucune rupture dans les parois des cellules pour établir la communication nécessaire pour produire l'*emphyseme*. Cela est suffisamment prouvé par ce qui arrive à ceux qui ont eu un *emphyseme* général formé par l'air, qui s'est insinué dans tout le tissu cellulaire sans exciter aucune douleur, en pénétrant par une très-petite plaie faite à la poitrine. Mery, *mém. de l'académ. des Sciences, 1717*. Moins il y a de suc adipeux dans ce tissu, plus il est susceptible d'admettre l'air dans ses cellules, & de se distendre par les effets de ce fluide. Ce devoit être un spectacle

bien singulier qu'un homme tel que l'a vu M. Littré, gonflé d'air par toute l'habitude extérieure du corps, & cela jusqu'à onze pouces d'épaisseur dans les endroits les plus enflés. *Observ. cur. de Phys. tome I.*

La cause de l'*emphyseme* est presque toujours externe, comme il conște par les observations; il est souvent une suite des plaies faites à différentes parties du corps. Dans le cas, par exemple, dit le docteur Wanswieten, où un chirurgien insiste trop à fouiller avec la sonde sous les lèvres d'une plaie faite aux tégumens de la tête, qui pénètre jusqu'à la membrane adipeuse, pour chercher à s'assurer si le périoste ou le crâne même est intéressé, l'air s'introduit à la faveur de la sonde dans l'intérieur de la plaie, dans le tissu cellulaire; si après cela on vient à rapprocher les bords de la plaie & à la couvrir avec un emplâtre, l'air ainsi fermé ne peut plus se faire une issue au-dehors; il s'échauffe cependant, & se raréfie; il fait effort par conséquent pour s'étendre; il se fait un passage ultérieurement dans la membrane celluleuse, & forme une tumeur dans les environs de la plaie. Si le chirurgien, dans l'ignorance de la cause de cette tumeur, cherche à la connoître encore par le moyen de la sonde, il introduit une nouvelle quantité d'air qui, étant ensuite fermé par l'emplâtre, produit de nouveaux effets dans l'intérieur de la plaie; & se répand dans un plus grand espace sous les tégumens, gagne le front, les paupières & la face; en sorte qu'il arrive quelquefois que tout le visage est enflé par une tumeur transparente & élastique qui s'élève presque au dessus du nez, & couvre entièrement les yeux. Qu'il puisse ainsi provenir des *emphysemes* à la suite des plaies de la tête, c'est ce qui est constaté dans les œuvres chirurgicales de Platner, &c.

Les plaies qui pénètrent dans la poitrine, fournissent encore plus souvent des exemples d'*emphysemes*, qu'elles procurent, sur-tout lorsqu'elles pénètrent dans sa cavité par une très-petite ouverture, qui a d'abord donné entrée à l'air, & a été fermée bientôt après d'elle-même,

par l'art & les emplâtres; & encore plus aisément, lorsque la surface des poumons se trouve blessée, & laisse échapper l'air, où il se ramasse en plus grande quantité qu'il n'y est dans l'état naturel; d'où il fait effort contre les bords internes de la plaie du thorax, déterminé à se faire une issue *quâ datâ portâ*, par la pression des poumons & de l'atmosphère, qui les dilate; il pénètre dans le tissu cellulaire à différentes reprises, comme par l'effet d'une pompe foulante, & s'étend sous les tégumens de toute la surface du corps.

La même chose peut encore vraisemblablement arriver dans le cas où il se fait une solution de continuité dans la surface interne du thorax par un ulcère, par érosion, ou par toute autre cause, sans lésion extérieure. L'air habituel de la cavité du thorax pressé de la manière qui vient d'être exposée, peut s'insinuer dans le tissu cellulaire, & y produire les effets mentionnés.

Les *emphysemes* survenus à la suite de la fracture d'une côte, sans aucune lésion extérieure, ne peuvent être produits que par l'air thorachique, qui peut être dans le tissu cellulaire par quelque déchirure de la surface intérieure du thorax.

Au reste, j'admets volontiers l'existence de l'air thorachique, d'après les expériences rapportées dans l'*hæmastatique* de M. Halles, que j'ai vu répéter avec succès par M. de la Mure, célèbre professeur de Montpellier.

Boerhaave (*hist. morb. atroc.*) fait mention d'un *emphyseme* produit par une suite de la rupture de l'œsophage.

Il arrive très-rarement que l'*emphyseme* soit produit par une cause interne, parce que l'air qui en fournit la matière, étant naturellement incorporé avec les humeurs, & réduit à ses parties élémentaires, a perdu les qualités qui lui sont propres, & n'agit plus comme un air élastique; c'est ce que prouvent les expériences de Boerhaave, d'Halles, de Jurin. Il ne peut recouvrer son élasticité, que par les effets de la diminution du poids de l'atmosphère, de l'augmentation de la chaleur à un tel degré, que le corps humain

n'est jamais naturellement dans le cas d'éprouver ces altérations ; ou par les effets de la putréfaction , qui est très-rarement portée au point de faciliter le développement des parties aériennes , comme on le voit arriver dans les cadavres des noyés , qui , lorsqu'ils sont pourris à un certain point , se gonflent extrêmement dans toutes leurs parties , & acquierent un tel volume , qu'ils deviennent plus légers spécifiquement que l'eau dans laquelle ils flottent & surnagent : c'est là un véritable *emphyseme* général produit par la putréfaction , qui peut seule (à moins que l'on ne regarde comme une cause de cette nature , l'effet de la bupreste ou enfléboëuf , prise intérieurement , voyez BUPRESTE) en produire de semblables dans l'animal vivant , à en juger par analogie , & même par les faits. On a vu des phlyctenes *emphysemateuses* sur les parties affectées de gangrene , qui étant crevées , rendoient une vapeur élastique avec impétuosité. De la Mure , *thes. iv , disp. cathed.* Montpellier. 1749. On trouve , *mém. de l'académ. des Sciences , 1704* , l'observation d'une fille de cinq ans qui devint *emphysemateuse* par tout son corps trois jours avant sa mort , à la suite d'une maladie de langueur qui l'avoit consumée peu - à - peu. Lorsque l'on voulut faire l'ouverture du cadavre , la tumeur se dissipa entièrement après le premier coup de scalpel qui ouvrit la peau du ventre , & donna issue à l'air , qui sortit avec une puanteur insupportable ; n'y ayant point eu de cause externe de cet *emphyseme* , on ne peut guère l'attribuer qu'à la putréfaction , qui avoit dissous les humeurs , remis en liberté l'air qu'elle contenoit , ou fourni une matière flatueuse élastique , d'où avoit pu résulter le même effet que de l'air même. Halles , dans sa *statique des végétaux* , établit par des expériences incontestables , que l'air ou toute autre substance élastique analogue , produit par ces sortes de mouvemens intestins , a toutes les propriétés essentielles de l'air commun.

On distingue l'*emphyseme* de toute autre espèce de tumeur , en ce que la partie qui en est affectée , étant pressée avec le doigt , il s'y fait une espèce de bruit ,

de craquement ; elle résiste quelquefois à la pression par ressort , & d'autres fois elle cède aisément , & se remet promptement dans son précédent état. D'ailleurs , cette tumeur , même universelle , ne rend pas sensiblement le corps plus pesant.

L'*emphyseme* qui est produit par une cause externe , est ordinairement sans danger , à moins que l'enflure ne soit si considérable , sur-tout au cou , qu'elle presse la trachée-artere , & menace de suffocation ; & dans ce cas même , si on se hâte de donner issue à la matière élastique renfermée sous la peau , le danger cesse. L'*emphyseme* qui est causé par une blessure du pöumon , n'est pas susceptible d'un traitement aussi aisé , parce que l'on ne peut pas aisément faire cesser l'épanchement de l'air dans la cavité du thorax , & tarir la source de l'*emphyseme*. Celui qui peut survenir par l'introduction de l'air thorachique dans le tissu cellulaire , à la faveur d'une solution de continuité de la surface interne de cette cavité , est encore plus difficile à guérir , tant que l'air a cette issue , que l'on ne peut même connoître que par soupçon dans le cas où l'*emphyseme* s'établit sans aucune cause externe connue , & sans que la putréfaction des humeurs ait lieu pour se former : celui qui est produit par cette dernière cause , est presque incurable ; les tumeurs *emphysemateuses* de cause externe sont de peu de conséquence.

L'indication qui se présente pour le traitement de l'*emphyseme* , de quelque nature qu'il soit , doit tendre à faire sortir du tissu cellulaire la matière élastique qui en distend les cavités : ce que l'on peut obtenir par des pressions ou des frictions modérées , qui fassent une dérivation de cette matière vers l'issue qui se trouve faite par une plaie , s'il y en a une , que l'on doit dilater , s'il est nécessaire , pour rendre la sortie de l'air plus facile ; s'il n'y a point de plaie , ou qu'elle ne suffise pas pour dégager promptement les parties tuméfiées , on a recours aux scarifications qui pénètrent jusque dans la substance du tissu cellulaire. On trouve dans les œuvres d'Ambroise Paré , *liv. X , chap. xxx* , une

très-belle observation sur le bon effet des scarifications.

Dans le traitement de l'*emphyseme*, pendant l'effet de ce remede, on doit s'appliquer à empêcher que la matiere de l'enflure *emphysemateuse* ne se renouvelle par la voie qui lui est ouverte dans le tissu cellulaire, en la fermant, autant qu'il est possible, selon les moyens que l'art fournit.

Si l'on ne peut pas employer des remedes à cet égard, on doit s'occuper du soin de rendre l'enflure *emphysemateuse* aussi peu nuisible qu'il est possible; c'est ce que l'on peut faire avec succès par le moyen de la saignée, répétée autant que les forces du malade le permettent: elle produit le bon effet de diminuer la chaleur du corps, & par conséquent la cause de la raréfaction de l'air: d'où s'ensuit la diminution de son volume, le relâchement des tégumens, la cessation des distensions violentes qui peuvent causer de la douleur, des inflammations, &c. La matiere élastique, qui reste dans le tissu cellulaire, peut ensuite perdre son ressort par l'effet des exhalaisons du corps qui s'y mêlent inévitablement; propriété bien établie par les expériences de Halles, *statique des végétaux*. Cette matiere, ainsi décomposée, peut se dissiper avec celle de la transpiration à laquelle les éléments peuvent s'unir, ou elle peut être résorbée avec celle-ci sans qu'il s'ensuive rien de nuisible; ainsi disparaissent l'enflure & tous les symptômes qui l'accompagnent.

On trouve dans les observations de Lédran, *tome I*, la guérison d'un *emphyseme* causé par la fracture de quelques côtes, sans solution de continuité à l'extérieur: cette cure fut opérée par la méthode qui vient d'être proposée sans aucun remede externe.

Dans le cas où l'*emphyseme* est produit par l'effet de la putréfaction ou de la gangrene, on ne peut employer que les spiritueux & les antiseptiques, tant extérieurement qu'intérieurement, attendu que l'esprit-de-vin & sa vapeur même ont la propriété de détruire aussi le ressort de l'air, quoique moins efficacement que

les vapeurs animales. Cotes, *leçons de physique*.

Les tumeurs *emphysemateuses* particulieres ne different de l'*emphyseme* que du plus au moins; elles demandent le même traitement proportionné. Cet article est tiré en partie du *commentaire des aphorismes* de Boerhaave, par Wanfwieten, & de la *these citée* de M. de la Mure. Nous mettons cet article sous deux lettres, parce que nous l'avons reçu de deux mains différentes, & traité à peu près de la même maniere. (d, Y)

EMPHYSEME, (*Médecine & Chirurgie.*) Nous croyons devoir ajouter à cet article la singuliere relation de M. Galandat, chirurgien à la côte de Quaqua, qu'on a appelée par préjugé, *Côte des Males-Gens*, & qui s'est trouvée peuplée par une nation d'un bon commerce. Les medecins Negres sont naitre un *emphyseme* artificiel, qu'ils croient salutaire contre plusieurs maladies, comme la maladie hypocondriaque, le rhumatisme. L'incision, que recommandoit M. de Sauvages pour la guérison de l'*emphyseme*, ne paroît pas nécessaire, puisque cet air artificiel disparoît au bout de neuf ou dix jours.

Il est assez difficile de trouver le mécanisme par lequel l'air soufflé sous la peau peut guérir la maladie hypocondriaque: on seroit tenté de croire qu'il seroit un mauvais effet sur la transpiration, en éloignant les petits trous des arteres cutanées de leurs branches exhalantes. Il seroit moins improbable que cet *emphyseme* artificiel pût servir à engraisser les bestiaux; il doit relâcher les parois des cellules, & augmenter la surface dans laquelle la graisse est déposée.

Cet air, en se mêlant peu à peu à l'humour dont toutes les cavités, grandes ou petites, du corps humain sont abreuvées, & dissous dans cette eau gélatineuse, rentre dans le sang, (H. D. G.)

EMPHYSEME, (*Maréchal.*) c'est ainsi que l'on devoit appeller, dans la maréchallerie, toute bouffissure, tout gonflement flatueux, toute tumeur produire par une collection ou un amas d'air retenu sous la peau dans les cellules des corps graisseux.

L'*emphyseme*

L'*emphyseme* particulier est très-commun dans les chevaux.

Il est étonnant que , dans une énorme quantité de volumes & d'écrits concernant le traitement de ces animaux, l'esprit ne rencontre pas un seul point sur lequel il puisse se fixer, & d'où il puisse partir; on n'y trouve que désordre, que trouble, que confusion. Les vraies définitions des maladies, leurs symptomes propres & communs, leurs causes, leurs especes, leurs différences, leurs temps, leurs complications, leurs terminaisons, tout semble avoir échappé à des auteurs dont la réputation n'a eu d'autre base qu'une crédulité non moins aveugle qu'eux mêmes. Les plus accrédités ont été ceux qui se sont contentés de faire un vain usage de recettes & de remèdes, ou qui se sont efforcés d'en imposer d'ailleurs par des titres spécieux, par des promesses hardies & par des succès douteux. *Voyez le discours préliminaire du second volume des élémens d'hippiat.*

Dans cet état il n'est pas difficile de juger du peu de progrès que nous avons dû faire. Il s'agiroit, pour dissiper les ténèbres épaisses qui nous masquent la vérité, d'établir sur des fondemens inébranlables, c'est-à-dire, sur des connoissances certaines & évidentes, & sur des observations raisonnées, la pratique du maréchal; de faire de l'art une espece de chaîne dont toutes les parties se tiendroient, & de rejeter avec une judicieuse sévérité tout ce qu'une ignorance audacieuse nous a présenté de faux. Les tumeurs sont, par exemple, innombrables de la maniere dont nous les envisageons; car, à mesure qu'elles se sont montrées, on a assigné un nom particulier à chacune d'elles: de là cette foule de mots bizarres qui rendent l'étude de l'hippiatrique d'autant plus fastidieuse, qu'ils n'expriment & n'apprennent rien. Il seroit donc, à cet égard, très-important de les ranger, à l'exemple de la chirurgie, sous différens genres auxquels on pourroit les rapporter. Les objets ainsi simplifiés, nous procéderions plus méthodiquement & plus sûrement, & nous ne nous perdriions pas dans un chaos monstrueux qui nous dérobe

jusqu'aux moindres lucurs. *Voyez TUMEUR.*

En général, on remédie aux tumeurs *emphysemateuses*, en augmentant la force systaltique des fibres, à l'effet de parer à une trop grande dilatation, & de les empêcher de céder trop facilement à l'expansion de l'air; aussi employons-nous pour les dissiper les médicamens confortatifs & spiritueux.

On les distingue des tumeurs œdémateuses, qui ne sont pareillement accompagnées ni de chaleur ni de douleur, en ce que dès qu'elles ont prêté à une pression quelconque du doigt, elles reviennent sur le champ à leur premier état; au lieu que dans l'œdémie, cette impression ne s'efface pas aussi-tôt, & laisse un enfoncement à la peau; car cette tumeur est non-seulement molle, mais, en quelque façon, pâteuse. (e)

EMPHYTEUTAIRE, f. m. (*Jurisp.*) est la même chose qu'*emphytéote*. *Voyez EMPHYTÉOTE & EMPHYTÉOSE.* (A)

EMPHYTÉOSE, f. f. (*Jurispud.*) est un contrat par lequel le propriétaire d'un héritage en cède à quelqu'un la jouissance pour un temps, ou même à perpétuité, à la charge d'une redevance annuelle que le bailleur réserve sur cet héritage, pour marque de son domaine direct.

Ce contrat n'a lieu que pour des héritages, & non pour des meubles, ni même pour des immeubles fictifs.

Le terme d'*emphytéose* tire son étymologie du Grec *ἐμψυτεύειν*, qui signifie planter, améliorer une terre, parce que ces sortes de contrats ne se pratiquoient que pour des terres que l'on donnoit à défricher; & c'est de là, selon quelques auteurs, que ce contrat s'appelle roture, quasi à *rumpendis terris*. Le complant & le bordelage, usités dans quelques provinces, ont beaucoup de rapport avec l'*emphytéose*. *Voyez BORDELAGE & COMPLANT.*

On peut aussi donner à titre d'*emphytéose* une maison en ruine, à la charge de la réparer.

L'usage de l'*emphytéose* nous vient des Romains, chez lesquels elle ne donnoit

d'abord au preneur qu'une jouissance à temps, comme pour 99 ans au plus; quelquefois pour la vie du preneur seulement; quelquefois aussi pour plusieurs générations, mais toujours pour un temps seulement, ainsi que l'a prouvé Dumoulin sur la rubrique du titre ij, & sur l'art. 55, gl. 4. C'est pourquoi, dans les loix Romaines, le droit de l'emphytéote n'est point qualifié de *seigneurie*, sinon dans les trois derniers livres du code, & depuis le temps de Constantin: il n'étoit qualifié jusque-là que *servitus* ou *jus fundi*, l. iij, ff. de reb. eor. qui sub tutel. & leg. domus delegat. 1^o. C'est aussi par cette raison que Cujas met l'emphytéose entre les especes d'usufruits.

L'emphytéose devint enfin perpétuelle, comme elle est encore réputée telle *in dubio*; au moyen de quoi l'emphytéote fut appelé *dominus fundi*, l. fundi & l. possess. c. de fund. patrim.

La contradiction apparente qui se trouve entre quelques loix sur cette matiere, vient de ce que les unes parlent de l'emphytéose perpétuelle, d'autres parlent de l'emphytéose temporelle.

On distinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie, en ce que dans celui-ci la redevance étoit ordinairement à-peu-près égale à la valeur des fruits; au lieu que dans l'emphytéose la redevance étoit modique, en considération de ce que le preneur s'obligeoit de défricher & améliorer l'héritage. Mais parmi nous on confond souvent l'emphytéose proprement dite avec le bail à longues années ou à vie, qu'on appelle aussi *bail emphytéotique*: en Poitou on les appelle vicairies, *quasi vice domini*. Il y a de ces vicairies qui sont pour trois ou quatre générations, comme cela se pratiquoit souvent pour l'emphytéose chez les Romains. En Dauphiné, & dans quelques autres pays de droit écrit, on les appelle *albergemens*.

Le contrat d'emphytéose différoit aussi chez les Romains du contrat libellaire, qui revenoit à notre bail à cens, & de certaines concessions à rentes foncières non seigneuriales qui étoient usitées parmi eux, telles que la redevance appelée *cloa-*

carium: au lieu qu'en France, dans les pays de droit écrit, l'emphytéose faite par le seigneur de l'héritage, a le même effet que le bail à cens en pays coutumier; & l'emphytéose faite par le simple propriétaire de l'héritage, y est ordinairement confondue avec le bail à rente foncière: ces deux sortes d'emphytéoses y sont perpétuelles de leur nature.

La redevance que l'on stipule dans ces sortes de contrats en pays de droit écrit, y est ordinairement appelée *canon emphytéotique*.

Les loix décident que, faute par l'emphytéote de payer ce canon ou redevance pendant trois ans, il peut être évincé par le preneur, qui est ce qu'on appelle *tomber en commise*.

Il y avoit encore une autre commise emphytéotique; lorsque le preneur vendoit l'héritage sans le consentement du bailleur.

Mais on a expliqué ci-devant au mot **COMMISE EMPHYTÉOTIQUE**, de quelle manière ces loix sont observées. On peut encore voir à ce sujet ce que dit Boutaric en son traité des droits seigneuriaux, chap. xiiij, où, à l'occasion de la commise qui avoit lieu en cas de vente, il dit que présentement l'emphytéote peut vendre quand bon lui semble, sans être tenu de faire aucune dénonciation; que le seigneur a seulement le droit de retirer le fonds vendu, en remboursant le prix à l'acquéreur; que s'il ne veut pas user de ce droit de prélation, il ne peut, suivant les loix; exiger que la cinquantième partie du prix de la vente pour l'investiture du nouvel acquéreur; que toutes les coutumes du royaume se sont bien conformées à la disposition du droit, en ce qu'elles permettent toutes au seigneur d'exiger un droit à chaque mutation qui se fait par vente; mais qu'il n'y a aucune coutume qui ait fixé ce droit de mutation à un si bas pié que celui de la cinquantième partie du prix.

M. Guyot, en son traité des fiefs, traité du quint, chap. viij, dit que les auteurs s'accordent assez pour conclure qu'il n'est point dû quint en fiefs ni lods & ventes en roture, pour bail emphytéotique à 99 ans

ou à vie : il étend même cela à l'*emphytéose* perpétuelle, si par le bail il n'y a pas de deniers déboursés ; au cas qu'il y en eût, que les deniers en seroient dus à proportion ; ce qui est conforme aux coutumes d'Anjou & du Maine, qui décident aussi que le retrait y a lieu, quand il y a des deniers déboursés.

Le même auteur explique dans le chapitre suivant, en quoi l'*emphytéose* diffère du bail à locatairie perpétuelle. *Voy. LOCATERIE PERPÉTUELLE.*

En pays coutumier, l'*emphytéose* est un bail à longues années d'un héritage, à la charge de le cultiver & améliorer ; ou d'un fonds, à la charge d'y bâtir ; ce qui a quelque rapport au contrat *superficiaire* des Romains ; ou d'une maison, à condition de la rebâtir, moyennant une pension ou redevance annuelle modique, payable par le preneur.

On stipule aussi quelquefois que le preneur paiera une certaine somme de deniers d'entrée pour ce bail.

Tout bail qui excède neuf années, est réputé bail emphytéotique ou à longues années.

L'*emphytéose* se fait ordinairement pour 20, 30, 40, 50, 60, ou 99 ans, qui est le terme le plus long que l'on puisse donner à ces sortes de baux.

Lorsque ce bail est fait pour un temps fixe, les héritiers du preneur en jouissent pendant tout le temps qui en reste à expirer, quoique le bail ne fasse pas mention d'eux.

On peut faire un bail emphytéotique, tant pour la vie du preneur que pour celle de ses enfans & petits-enfans. La coutume d'Anjou, *art. 412*, & celle du Maine, *art. 413*, appellent ces sortes de contrats, *baux à viage*.

Le bail à vie diffère néanmoins à cet égard des autres baux emphytéotiques, en ce que si le bail à vie ne nomme que le preneur & ses enfans, les petits-enfans n'y sont pas compris ; au lieu que si c'est un bail emphytéotique simplement pour le preneur & ses enfans, les petits-enfans y sont aussi compris sous le nom d'*enfans*, suivant la règle ordinaire de droit.

L'*emphytéose* ressemble au bail à loyer ou à ferme, en ce que l'un & l'autre contrat est fait à la charge d'une pension annuelle ; mais l'*emphytéose* diffère aussi du louage, en ce que l'emphytéote a la plupart des droits & charges du propriétaire : & en effet, le bail emphytéotique est une aliénation de la propriété utile au profit du preneur pendant tout le temps que doit durer le bail, la propriété directe demeurant réservée au bailleur.

Le preneur étant propriétaire, peut vendre, aliéner, échanger ou hypothéquer l'héritage, mais il ne peut pas donner plus de droit qu'il en a ; & lorsque le temps de la concession est expiré, *resoluto jure dantis, resolvitur & jus accipientis*.

Ceux qui ne peuvent pas aliéner, ne peuvent pas non plus donner à titre d'*emphytéose* perpétuelle, ou à temps.

L'église & les communautés ne le peuvent faire qu'avec les solemnités prescrites pour l'aliénation de ses biens ; on tient même qu'elle ne peut faire d'*emphytéose* perpétuelle, mais seulement pour 99 ans au plus.

La pension ou redevance emphytéotique est tellement de l'essence de ce contrat, que s'il n'y en avoit pas une réserve, ce ne seroit point une *emphytéose*.

L'emphytéote ne peut pas, comme un simple locataire ou fermier, obtenir une remise ou diminution de la pension annuelle, pour cause de stérilité, parce que la pension emphytéotique est moins pour tenir lieu des fruits, qu'en signe de reconnaissance de la seigneurie directe.

Il n'est pas permis à l'emphytéote de dégrader le fonds, ni même d'en changer la surface, de manière que la valeur en soit diminuée : ainsi il ne peut pas convertir en terre labourable ce qui est en bois ; mais il peut couper les bois, même de haute futaie, qui se trouvent en âge d'être coupés pendant la durée de son bail.

Il ne peut pas détruire les bâtimens qu'il a trouvés faits, ni même ceux qu'il a construits lorsqu'il étoit obligé de le faire ; mais s'il en a fait volontairement quelques-uns, il peut de même dans le courant de

son bail les enlever, pourvu que ce soit sans dégrader l'héritage.

On stipule ordinairement, quand on donne une place à titre d'*emphytéose*, que le preneur sera tenu d'y bâtir : cette clause n'est pourtant pas de l'essence d'un tel contrat ; mais si elle y est apposée, on peut contraindre le preneur à l'exécuter.

La lésion, telle qu'elle soit, n'est point un moyen de restitution contre l'*emphytéose*, excepté pour celles qui concernent l'église & les mineurs, qui peuvent être relevées quand la lésion est énorme.

La jouissance d'un bail emphytéotique peut être saisie & vendue, comme les immeubles, à la requête des créanciers.

En fait d'*emphytéose*, la tacite réconduction n'a point lieu.

Le preneur ne peut pas non plus prescrire le fonds, attendu qu'on ne peut pas changer la cause de sa possession ; mais il peut prescrire les arrérages de sa redevance, qui sont échus.

Toutes les réparations, tant grosses que menues, sont à la charge de l'emphytéote pendant la durée de son bail.

Il est aussi obligé d'acquitter toutes les charges réelles & foncières, telles que la dîme, le cens, champart, &c.

A l'expiration du terme porté par le bail emphytéotique, le preneur, ses héritiers ou ayans-cause doivent rendre les lieux en bon état, à l'exception des bâtimens qu'il a construits volontairement, lesquels on ne peut pas l'obliger à réparer ; mais il ne peut pas non plus les démolir à la fin de son bail, en emporter aucuns matériaux, en répéter les impenses, ni obliger, sous ce prétexte, le bailleur à lui continuer le bail, soit pour la totalité de ce qui y étoit compris, soit même pour la jouissance de ces bâtimens ; dans ce cas, *superficies solo cedit*.

Si le fonds donné en *emphytéose* vient à périr totalement ; par exemple, si c'est une maison, & qu'elle soit entièrement ruinée par quelque force majeure, en ce cas le preneur est déchargé de la pension.

Il peut aussi, en déguerpissant l'héritage, se faire décharger en justice de la pension, quoiqu'il se fût obligé personnellement au paiement de cette pension, & qu'il y eût

hypothéqué tous ses biens, l'obligation personnelle étant dans ce cas seulement accessoire à l'hypothécaire. Voyez DÉGUERPISSEMENT. Voyez au digeste, *si ager vectigalis, id est emphyteuticarius, petatur* ; & au code de *jure emphyteutico*. Il y a aussi plusieurs traités, de *jure emphyteutico*, par *Julius Clarus, Gui-o de Suzaria, Corbulus, Rutherus, Rulandt* ; & un petit traité de l'*emphytéose*, par *Jovet*, inséré dans le dictionnaire de Brillon, au mot *bail emphytéotique*. Voyez aussi Duclapier, *quest. j, cause 15* ; Despeisses, *tome III, page 31* ; Chorier sur Gui-Pape, *p. 244* ; Franc. Marc, *tome I, quest. 253*. (A)

EMPHYTÉOTE, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a pris un bien à titre d'*emphytéose*, c'est-à-dire, à longues années ou à perpétuité. Voyez ci-devant, EMPHYTÉOSE. (A)

EMPHYTÉOTIQUE, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui appartient à l'*emphytéose*, comme un *bail emphytéotique*, une *redevance emphytéotique*. Voyez EMPHYTÉOSE. (A)

EMPIÉTANT, adj. en terme de Blason, se dit de l'oiseau de proie qui est sur sa proie, qu'il tient avec ses serres.

Tarlet en Bourgogne, d'azur au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, becquée & onglée de gueules.

EMPIETER, v. neut. (*Fauconnerie.*) se dit d'un oiseau de proie, & particulièrement de l'aucour qui *empiete*, c'est-à-dire, qui enlève & emporte la proie avec les pieds.

EMPIILER, v. act. (*Comm.*) mettre plusieurs marchandises d'une même ou de différentes sortes, les unes sur les autres, en faire une pile. Voyez PILE.

On *empile* des étoffes dans un magasin, du bois flotté dans un chantier, des morues dans un navire ou dans un bateau. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMPIRANCE, f. f. (*Marine.*) On se sert quelquefois de ce terme pour exprimer le *déchet*, *corruption* ou *diminution* qui arrive aux marchandises que la tempête ou quelqu'autre accident contraint de jeter de côté & d'autre dans le vaisseau. On dit aussi *empirance* & *empirer*.

par son propre vice, quand la corruption ou diminution arrive par la nature des choses; & que ce n'est point un accident qui le cause. (Z)

EMPIRE, AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE, syn. (*Gramm.*) Outre les différences qu'on a remarquées entre ces mots à l'article **AUTORITÉ**, voici encore des nuances qui les distinguent, & que nous choisirons dans une même matière, pour les rendre plus frappantes. On dit l'*empire que Dieu exerce sur les hommes, l'autorité d'un concile, le pouvoir d'absoudre, la puissance ecclésiastique.* (O)

EMPIRE, f. m. (*Hist. anc.*) gouvernement monarchique où la souveraine puissance est réunie dans une seule personne. On connoît dans l'histoire ancienne quatre grandes monarchies ou quatre grands *empires*; celui des Babyloniens, Chaldéens & Assyriens; celui des Medes ou des Perses; l'*empire des Grecs*, qui commence & finit à Alexandre, puisqu'à sa mort ses conquêtes furent divisées entre ses capitaines; & celui des Romains. Les deux premiers n'ont subsisté que dans l'Orient; le troisième en Orient & partie en Occident; & l'*empire Romain* dans presque tout l'Occident connu pour lors, dans une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire des Assyriens*, selon *Ufferius*, commença en 2737, & dura 520 ans. *Ninus, Beli filius, Assyriorum fundavit imperium, qui 520 annis superiorem Asiam obtinuerunt.* Il a subsisté jusqu'à Sardanapale leur dernier roi, en 3257, & a, par conséquent, duré plus de quatorze cents cinquante ans.

L'*empire des Medes*, commencé par Arbace l'an du monde 3257, est réuni sous Cyrus avec celui des Babyloniens & des Perses l'an 3468. C'est à cette époque que commence proprement l'*empire des Perses*, qui finit deux cents soixante ans après la mort de Darius-Codomane, l'an du monde 3674.

L'*empire des Grecs*, à ne le prendre que pour la durée du règne d'Alexandre commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire des Grecs* on entend

non seulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ses successeurs formerent des débris de son *empire*, tels que les royaumes d'Egypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire des Grecs* s'est éteint successivement & par parties, le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine en 3836; & celui d'Egypte, qui se soutint le plus long-temps de tous, ayant fini sous Cléopâtre, l'an du monde 3974: ce qui donneroit précisément trois cents ans de durée à l'*empire des Grecs*, à commencer depuis Alexandre jusqu'à la destruction du royaume d'Egypte fondé par ses successeurs.

L'*empire Romain* commence à Jules-César, lorsque victorieux de tous ses ennemis, il est reconnu dans Rome, dictateur perpétuel; l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jésus-Christ, & du monde l'an 3956. Le siège de l'*empire* est transporté à Byzance par Constantin, l'an 334 de Jésus-Christ, onze cents quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient se trouvent toujours réunis sous le titre d'*empire Romain*, & sous un seul ou sous deux princes, Constantin & Irene, jusqu'à ce que les Romains proclament Charlemagne *empereur*, l'an 800 de Jésus-Christ. Depuis cette époque, l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* séparés. Celui d'Orient, gouverné par les empereurs Grecs, commence en 802 de Jésus-Christ; & après s'être affoibli par degrés, il a fini en la personne de Constantin-Paléologue, l'an 1453. L'*empire d'Occident*, qu'on appelle encore l'*empire Romain*, & plus communément l'*empire d'Allemagne*, après avoir été héréditaire sous quelques-uns des successeurs de Charlemagne, devint électif, & a déjà subsisté neuf cents quarante-sept ans. Voyez l'article suivant. (G)

EMPIRE, (*Hist. & Droit politique.*) c'est le nom qu'on donne aux états qui sont soumis à un souverain qui a le titre d'*empereur*; c'est ainsi qu'on dit l'*empire du Mogol, l'empire de Russie*, &c. Mais

parmi nous, on donne le nom d'*empire* par excellence au corps Germanique, qui est une république composée de tous les princes & états qui forment les trois colleges d'Allemagne, & soumise à un chef qui est l'empereur.

L'*empire* Germanique, dans l'état où il est aujourd'hui, n'est qu'une portion des états qui étoient soumis à Charlemagne. Ce prince possédoit la France par droit de succession; il avoit conquis, par la force des armes, tous les pays situés depuis le Danube jusqu'à la mer Baltique; il y réunit le royaume de Lombardie, la ville de Rome & son territoire, ainsi que l'exarcat de Ravenne, qui étoient presque les seuls domaines qui restassent en Occident aux empereurs de Constantinople. Ces vastes états s'appelleroient pour lors l'*empire d'Occident*; c'étoit une partie de celui qu'avoient autrefois possédé les empereurs Romains. Par la suite des temps, & sur-tout après l'extinction de la race de Charlemagne, la France fut détachée de son *empire*, & les Allemands élurent pour chef Othon le grand, qui reconquit de nouveau la ville de Rome & l'Italie, & les réunit à l'*empire* d'Allemagne. Enfin, sous les successeurs d'Othon, un grand nombre de vassaux des empereurs, sous différens prétextes, profitèrent des troubles que causoient les sanglans démêlés du sacerdoce & de l'*empire* pour envahir la possession des états dont ils n'étoient que les gouverneurs, & finirent par ne rendre qu'un hommage très-précaire aux empereurs, devenus trop foibles pour les réprimer, & qui même se trouverent forcés à leur confirmer la possession des terres qu'ils avoient usurpées. Non contents de cela, ceux qui s'étoient appropriés ces biens, les rendirent héréditaires dans leurs familles: pour lors les empereurs, pour contre-balancer le pouvoir de ces vassaux, devenus quelquefois plus puissans qu'eux, donnerent beaucoup de terres aux églises, & accordèrent la liberté à plusieurs villes. Voilà la vraie origine de la puissance des états qui composent l'*empire* d'Allemagne. Il s'en faut beaucoup que ses limites soient aujourd'hui aussi étendues que du temps de

Charlemagne ou d'Othon le Grand; il s'en est démembré depuis un très-grand nombre de royaumes & de provinces; & actuellement cet *empire*, autrefois si vaste, ne comprend plus que ce qu'on appelle l'*Allemagne*, qui est divisée en dix cercles. Voyez ALLEMAGNE & CERCLES. Il est vrai que l'*empire* veut encore quelquefois faire revivre ses anciens droits sur Rome & sur l'Italie; mais de tous ces pays, il ne lui reste guere que de vains titres, sans aucune juridiction réelle. C'est ainsi que l'*empire* d'Allemagne continue toujours à s'appeler le *saint empire Romain*, l'*empire Romain-Germanique*, &c.

Il y a des auteurs qui ont trouvé très-difficile à déterminer le nom qu'il falloit donner au gouvernement de l'*empire*. En effet, si on le considère comme ayant à sa tête un prince à qui les états de l'*empire* sont obligés de rendre hommage, de jurer fidélité & obéissance, en recevant de lui l'investiture de leurs fiefs, on sera tenté de regarder l'*empire* comme un état monarchique. Mais d'un autre côté, l'empereur ne peut être regardé que comme le représentant de l'*empire*, puisqu'il n'a point le droit d'y faire seul des loix: il n'a point non plus le domaine direct des fiefs, puisqu'il n'a que le droit d'en donner l'investiture, sans avoir celui d'en priver, sous aucun prétexte, ceux qui les possèdent, sans le consentement de l'*empire*; d'ailleurs, en parlant des états, l'empereur les appelle toujours *nos vassaux & de l'empire*. Si on considère la puissance & les prérogatives des états de l'*empire*, la part qu'ils ont à la législation, les droits que chacun d'eux exerce dans les territoires qui leur sont soumis, & que l'on nomme la *supériorité territoriale*, on aura raison de regarder l'*empire* comme un état aristocratique. Enfin, on trouvera la démocratie dans les villes libres qui ont voix & séance aux diètes de l'*empire*. D'où il faut conclure que le gouvernement de l'*empire* est celui d'une république mixte.

L'illustre président de Thou, (*Annales de l'empire*, tome II, p. 332, au sujet de la paix de Westphalie) en parlant de l'*empire* Germanique, dit qu'il est étonnant que tant de peuples puissans, sans y être

forcés, ni par la crainte de leurs voisins, ni par la nécessité, aient pu concourir à former un état si puissant, & qui a subsisté pendant tant de siècles, & que jamais on n'a vu un corps plus robuste malgré la faiblesse de la plupart de ses membres. (*Voyez l'hist. du Président de Thou, l. II.*) Mais on nous permettra de dire que cette observation n'est pas tout-à-fait juste; car si l'on fait attention à ce qui a été dit au commencement de cet article, on verra que ces peuples ne se sont point réunis pour faire un état, mais que des sujets puissans d'un même état se sont rendus souverains, sans pour cela se séparer de l'état auquel ils appartenoient; & c'est l'intérêt, le plus puissant mobile, qui les y a tenus attachés les uns aux autres; union qui leur a donné les moyens de se maintenir.

Il n'est point douteux que l'Empire, composé d'un grand nombre de membres très-puissans, ne dût être regardé comme un état très-respectable à toute l'Europe, si tous ceux qui le composent concouroient au bien général de leur pays. Mais cet état est sujet à de très-grands inconvéniens: l'autorité du chef n'est point assez grande pour se faire écouter: la crainte, la défiance & la jalousie regnent continuellement entre les membres: personne ne veut céder en rien à son voisin: les affaires les plus sérieuses & les plus importantes pour tout le corps sont quelquefois négligées pour des disputes particulières de préférence, d'étiquette, de droits imaginaires & d'autres minuties. Les frontières sont mal gardées & mal fortifiées: les troupes de l'Empire sont peu nombreuses & mal payées; il n'y a point de fonds publics, parce que personne ne veut contribuer. Cette liberté du corps Germanique, si vantée, n'est que l'exercice du pouvoir arbitraire dont jouit un petit nombre de souverains, sans que l'empereur puisse les empêcher de fouler & d'opprimer le peuple, qui n'est compté pour rien, quoique ce soit en lui que réside la force d'une nation. Le commerce est dans les entraves continuelles par la multiplicité des droits qu'exigent ceux sur le territoire de qui les marchandises passent; ce qui rend presque inutiles ces beaux

fleuves & ces rivières navigables dont l'Allemagne est arrosée. Les tribunaux destinés à rendre la justice sont mal salariés, & le nombre des juges insuffisant: dans les diètes de l'Empire, les résolutions se prennent avec une lenteur insupportable, & rendent cet état ridicule aux yeux des autres peuples chez qui la lenteur du corps Germanique a presque passé en proverbe; c'est sur quoi l'on a fait anciennement ces mauvais vers Latins qui peignent assez la vraie situation de l'Empire:

*Protestando convenimus,
Conveniendi competimus,
Competendo consulimus,
In confusione concludimus,
Conclusa rejicimus,
Et salutem patriæ consideramus
Per consilia lenta, violenta, vinolenta.*

Voyez Vitriarii Instit. juris publici, l. IV, tit. xj. Voyez les articles ALLEMAGNE, DIÈTE, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPEREUR, ETATS, &c. (—)

EMPIRE DE GALILÉE ou HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE, (*Jurispr.*) est le titre qu'on l'on donne à une juridiction en dernier ressort que les clercs de procureurs de la chambre des comptes ont pour juger les contestations qui peuvent survenir entr'eux.

Cette juridiction est pour les clercs de procureurs de la chambre des comptes, ce que la basoche est pour ceux des procureurs au parlement.

L'institution en est sans doute fort ancienne, puisque l'on a vu à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES, que dès 1344, il y avoit dix procureurs, dont le nombre fut dans la suite augmenté jusqu'à vingt-neuf.

On ne fait pas au juste le temps auquel les procureurs de la chambre commencèrent à avoir chez eux des clercs ou aides pour les soulager dans leurs expéditions. Ils en avoient déjà en 1454; suivant une ordonnance de cette année; rapportée au *mem. L. fol. 90 vº*, qui porte que les comptables feront ou feront faire par leurs procureurs ou clercs leurs comptes de bon & suffisant volume.

Il paroît même qu'il y avoit déjà des

clercs de procureurs avant 1454, & que l'*Empire de Galilée* subsistait dès le commencement du quinzième siècle. En effet, dans le préambule d'un règlement fait par M. Barthelemi, maître des comptes, en qualité de *protecteur de l'Empire*, (dont on parlera plus amplement ci-après) il est dit que s'étant fait représenter les réglemens, comptes, titres & papiers dudit *empire*, il auroit reconnu, même par les anciens mémoriaux de la chambre, que ledit *empire* y est établi depuis plus de 300 ans, composé de clercs de procureurs de la chambre, pour leur donner moyen, par leurs assemblées & conférences, de se rendre capables des affaires & matières de finances pour lesquelles ils sont élevés.

Ainsi, suivant le préambule de ce règlement, l'*empire de Galilée* étoit déjà formé dès avant 1405 : on trouve en effet des comptes fort anciens rendus par les trésoriers de l'*empire*, entr'autres un de l'année 1495.

Ces clercs tenant entr'eux des assemblées & conférences touchant leur discipline, formerent insensiblement une communauté qui fut ensuite autorisée par divers réglemens de la chambre des comptes, & les officiers de cette communauté ont été maintenus dans tous les temps dans l'exercice d'une juridiction en dernier ressort sur les membres & sup pôts de cette communauté.

Le titre de *haut & souverain empire de Galilée*, donné à cette communauté & juridiction, quelque singulier qu'il paroisse d'abord, n'a rien que de naturel.

On n'a pas prétendu par le terme d'*empire* donner l'idée d'un état gouverné par une puissance souveraine ; ce terme a été emprunté du Latin *imperium*, lequel chez les Romains signifioit *jurisdiction* : on disoit *merum & mixtum imperium*, & anciennement en France *mere & mixte impere*, pour exprimer le pouvoir d'exercer toute justice, haute, moyenne & basse.

On ne doit donc pas être étonné si le chef de la juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes prenoit autrefois le titre d'*empereur*, d'autant qu'alors la plupart des chefs de communautés prenoient le titre de *roi*, tels que le roi des merciers, les rois de l'arbalète & de l'arquebuse, le roi de la basoche, &c.

Pour ce qui est du surnom de *Galilée* donné à l'*empire* ou juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes, il est constant qu'il vient de la petite rue de Galilée qui va de la cour du palais à l'hôtel du bailliage, & côtoie les bâtimens de la chambre des comptes ; elle est ainsi nommée dans les anciens plans de Paris & dans Sauval.

Il y a apparence qu'anciennement les clercs de procureurs de la chambre tenoient leurs assemblées dans le second bureau qui a des vues sur cette rue de *Galilée*, & que c'est delà qu'ils nommerent leur juridiction le *haut & souverain empire de Galilée* ; aujourd'hui cette juridiction se tient ordinairement en la chambre du conseil-lès-la-chambre des comptes, & au grand bureau seulement le jour de S. Charlemagne, qui est la fête des clercs.

Le premier officier de l'*empire* conserva long-temps le titre d'*empereur*.

On voit dans les registres de la chambre, que le 5 février 1500, elle fit emprisonner un clerc, empereur de *Galilée*, pour n'avoir pas voulu rendre le manteau d'un autre clerc auquel il l'avoit fait ôter. 5^e. *journal. Q. reg.* 2^e. *part. fol. 37.*

Le *journal. 2, B. fol. 62*, fait mention que le 20 décembre 1536, sur la requête de l'empereur & officiers de l'*empire de Galilée*, la chambre leur défendit de faire les cérémonies accoutumées à l'occasion des gâteaux des Rois.

Le titre d'*empereur de Galilée* fut sans doute aboli du temps de Henri III, en conséquence de la défense qu'il fit à tous ses sujets de prendre le titre de *roi* ; le chancelier de l'*empire de Galilée* devint par-là le premier officier de l'*empire*. La communauté & juridiction des clercs de procureurs de la chambre, a cependant toujours conservé le titre d'*empire de Galilée*.

Dans un compte de l'ordinaire de Paris, fini à la Saint-Jean 1519, le fermier porte en dépense ce qu'il avoit payé à Etienne le Fevre, trésorier & receveur-général des finances de l'*empire de Galilée*, pour lui aider à soutenir & supporter les frais qu'il lui a convenu & conviendra faire, tant pour les gâteaux, jeux & états faits à l'honneur & exaltation du roi à la fête des Rois, que pour

pour autres affaires, & aussi pour extraits touchant le domaine, par lettres de taxation des trésoriers de France, du 20 janvier 1518; mais il n'explique pas quelle somme il avoit payée.

Dans le compte de l'ordinaire de 1532, il porte en dépense vingt-cinq livres parisis payées à Guillaume Rousseau, empereur de l'empire de Galilée, & suppôts d'icelui, clerks en la chambre des comptes, pour employer aux frais & charges dudit empire, même aux danses morisques, momeries, & autres triomphes que le roi veut & entend être faits par eux pour l'honneur & récréation de la reine.

Enfin, le compte du domaine pour l'année finie à la Saint-Jean 1537, fait mention que les clerks de l'empire de Galilée avoient vingt livres parisis pour les gâteaux qu'ils distribuient la veille & le jour des Rois es maisons de MM. les présidens & maîtres des comptes, trésoriers & généraux des finances.

Ces comptes de la prévôté de Paris sont rapportés dans les *antiquités de Paris*, par Sauval, tome III, aux preuves.

Cette communauté & juridiction a depuis long-temps pour chef, protecteur & conservateur né, le doyen des conseillers-maîtres des comptes, lequel de concert avec M. le procureur-général de la chambre, que l'empire regarde pareillement comme son protecteur né, veille à tout ce qui intéresse cette juridiction de l'empire, spécialement commise aux soins de ces deux magistrats par la chambre.

La chambre des comptes a fait en divers temps plusieurs réglemens concernant l'empire de Galilée, & notamment au sujet des gâteaux des Rois qu'ils portoit avec pompe chez les officiers de la chambre.

Le 22 décembre 1525, sur la requête des trésoriers-clerks de l'empire, afin d'avoir des fonds pour leurs gâteaux des Rois, la chambre leur défendit d'en faire pour cette année, ni autres joyeusetés accoutumées, à peine de privation de l'entrée. *Journal 20, fol. 267 v°.*

Le 8 janvier 1529, la chambre fit taxe à un pâtissier & à un peintre, pour ce qui leur étoit dû par un trésorier de l'empire. *Journ. 2, fol. 243.*

Tome XII.

Le 10 novembre 1535, sur la requête des suppôts de l'empire de Galilée, la chambre ordonna qu'il seroit écrit au dos d'icelle *nihil* par le greffier, & qu'il leur seroit fait défenses de faire les gâteaux, selon la coutume ancienne, pour la solemnité du jour des Rois. *Journ. 2, A. fol. 209.*

Le 20 décembre 1536, la chambre, sur la requête de l'empereur & autres officiers de l'empire de Galilée, en ôtant & abolissant l'ancienne coutume, leur défendit de faire les gâteaux des Rois, & d'aller dans les maisons des officiers de la chambre, ni autour de la cour du roi, distribuer les gâteaux, ni donner des aubades, à peine de privation de l'entrée de la chambre pour toujours & de l'amende. *Journal 2, B. fol. 62.*

Pendant le 11 décembre 1538, la chambre permit aux officiers de l'empire de faire les gâteaux des Rois, & d'en solemniser la fête *modestement*, comme il leur avoit été autrefois permis d'ancienneté. *Journ. 2, C. fol. 106.*

Mais le 27 novembre 1542, la chambre leur fit de nouvelles défenses de faire les gâteaux & solemnités dont on a parlé; elle ordonna néanmoins que sur les deniers qui avoient coutume d'être pris à cet effet sur les menues nécessités, il seroit pris cinquante livres pour mettre dans la boîte des aumônes pour faire prier Dieu pour le roi; ce qui fut ainsi ordonné, nonobstant les remontrances & oppositions sur ce faites par les auditeurs. *Journ. 2, D. fol. 48 v°.*

Au même endroit, *fol. 58 v°.*, est rapportée une plainte du procureur-général, portant que les clerks avoient contrevenu aux dernières défenses; sur quoi la chambre les réitéra pour l'année suivante. *Folio 228 v°.*

Les protecteurs de l'empire de Galilée ont aussi fait divers réglemens concernant l'état & administration de l'empire. Les principaux réglemens sont des années 1608 & 1615, confirmés par des lettres du mois de septembre 1676, & renouvelés par un autre réglement en forme d'édit, du mois de janvier 1705.

Ces réglemens sont intitulés du nom & des qualités du protecteur, lequel dans le dispositif use de ces termes, *ordonnons*,

M m

voulons & nous plaît, &c. : l'adresse est, à nos amés & féaux chancelier & officiers de l'empire, à ce que les articles de régle- ment en forme d'édit, soient lus, publiés & enrégistrés. Ils sont contresignés par un secrétaire des finances de l'empire, & scellés du sel d'icelui; & à la fin il est dit: " donné » à... l'an de grace... & de notre protec- tion, le..."

Pour l'enrégistrement de ce régle- ment, le procureur-général de l'empire fait son requisitoire en la chambre du conseil lez-la- chambre des comptes, l'empire y séant, & il intervint arrêt conforme en la chambre du conseil.

Le protecteur rend aussi quelquefois des arrêts qui sont, pour ainsi dire, des arrêts du conseil d'en haut, par rapport à ceux de l'empire; ils sont intitulés comme les édits, & le dispositif est conçu en ces termes: à ces causes, le protecteur ordonne, &c.

Le dispositif des arrêts de l'empire est ainsi conçu: le haut & souverain empire de Galilée ordonne, &c. : à la fin il est dit, fait audit empire; & toutes les expé- ditions que le greffier en délivre sont inti- tulées, extrait des registres de l'empire.

Les jugemens des officiers de l'empire, sur les contestations qui surviennent entre les sujets & suppôts, sont tellement con- sidérés comme des arrêts, que quelques clercs réfractaires ayant voulu, en diffé- rentes occasions, éluder les peines aux- quelles ils avoient été condamnés par ces arrêts, & s'étant pourvus à cet effet en différens tribunaux, même à la chambre des comptes, sans y avoir été écoutés; ils se pourvurent en cassation au conseil du roi, où par arrêt ils furent renvoyés de- vant MM. du grand bureau de la chambre des comptes, comme commissaires du con- seil en cette partie.

M. Barthelemy, maître ordinaire & doyen de la chambre des comptes, qui remplissoit la place de protecteur de l'em- pire depuis 1699, rendit, le 17 juillet 1704, un arrêt portant que le projet de régle- ment par lui fait, ensemble le tarif des droits accordés aux officiers de l'em- pire, seroient communiqués à la com- munauté des procureurs; ce qui fut exé-

cuté; & le régle- ment en forme d'édit fut donné en conséquence au mois de janvier 1705.

Suivant cet édit, le corps de l'empire est composé de quinze clercs; savoir, le chan- celier, le procureur-général, six maîtres des requêtes, deux secrétaires des finances pour signer les lettres, un trésorier, un contrôleur, un greffier & deux huissiers: tous ces officiers sont ordinaires & non par semestre. Il n'y a que le chancelier, les maîtres des requêtes & les secrétaires des finances, qui aient voix délibérative.

Ce qui concerne le chancelier de l'em- pire de Galilée ayant été expliqué ci-de- vant à l'article de CHANCELIER, on renvoie le lecteur à ce qui a été dit en cet endroit; on ajoutera seulement que lorsqu'il est reçu procureur en la chambre des comptes, il est dispensé de l'examen.

La nomination aux autres offices, lors- qu'ils sont vacans, se fait par le chancelier, les maîtres des requêtes & les secrétaires des finances, à la requisition du procureur-général de l'empire; & au cas que la place de procureur-général fût vacante, c'est sur la requisition du dernier maître des requêtes.

On ne peut nommer aux charges de l'empire deux clercs d'une même étude, sans avoir obtenu à cet effet des lettres de dispense du protecteur.

Ceux qui sont nommés aux charges sont tenus de les accepter, à peine de 15 liv. d'amende payable sans déport; ils obtien- nent des lettres de provisions signées du pro- tecteur, expédiées par un des secrétaires des finances, & scellées & visées par le chan- celier. Les nouveaux pourvus ne sont reçus qu'après une information de leurs vie & mœurs; ils sont examinés par les officiers qui ont voix délibérative; & si on les trouve capables, ils prêtent serment.

L'empire s'assemble tous les jeudis matin, après que MM. de la chambre des comptes ont levé; quand il est fête le jeudi, l'assem- blée se tient la veille.

Aucun officier n'est dispensé du service, sur peine de 5 l. d'amende payable sans déport au trésorier des finances. Il faut dans la huitaine se purger par serment de l'empêchement, & en cas de maladie, quinze jours après la convalescence.

Les officiers qui s'absentent pendant six mois , ne peuvent plus prendre la qualité d'officiers de l'*empire* ; même ceux qui passent un ou deux mois sans faire leur service & sans se purger par serment , sont déclarés indignes & incapables de posséder à l'avenir aucunes charges de l'*empire* , condamnés en 15 livres d'amende , déchus de leurs offices , obligés de remettre leurs provisions au protecteur , & on procède à l'élection d'un autre en leur place.

Lorsque ces officiers & les autres clerks de procureurs entrent en la chambre ou à l'*empire* , ils doivent avoir le bonnet de clerk qui est une espece de petit chapeau ou toque , le manteau *percé* , c'est-à-dire , une robe noire qui ne leur va que jusqu'aux genoux ; ceux qui se présentent autrement sont condamnés à une amende de 15 s. , & en cas de récidive , à 1 liv. 10 s. , & pour la troisième fois un écu , ou plus grande peine s'il y échet.

Les officiers de l'*empire* vaquent d'abord au jugement des procès d'entre les clerks & suppôts.

Quand il n'y a pas de procès , ou après qu'ils sont jugés , un maître des requêtes propose quelque question de finance pour entretenir le bureau pendant une demi-heure , & alors on permet à tous les clerks & suppôts d'assister au conseil , de dire leur avis sur les difficultés , ou d'en proposer ; mais c'est sans prendre rang ni séance avec les officiers de l'*empire*.

Lorsqu'un officier clerk ou suppôt fait quelque chose d'injurieux à l'*empire* , le procureur-général informe contre lui ; & sur le vu des charges , le protecteur ordonne ce qui convient selon le délit.

Les officiers qui sont convaincus d'avoir révélé les délibérations du conseil , sont , pour la première fois , amendables de 60 sous , & pour la seconde , privés de leurs charges & déclarés indignes de posséder aucun office de l'*empire*.

Suivant le tarif fait par M. Barthélemy , le 30 avril 1705 , les officiers de l'*empire de Galilée* ont plusieurs droits en argent , tant pour l'entrée de certaines personnes en la chambre , que pour la réception de certaines personnes.

Les droits d'entrée à la chambre leur sont dus :

1°. Par tous les clerks de procureurs de la chambre , lesquels sont tenus de faire enrégistrer au greffe de l'*empire* le jour de leur entrée en la chambre , & de payer les droits dus à l'*empire* dès qu'ils entrent chez les procureurs & viennent en la chambre ; les fils des procureurs sont seuls exempts de ces droits.

2°. Il est aussi dû aux officiers de l'*empire* un droit par les commis des comptables qui entrent à la chambre.

Les droits qui leur appartiennent pour la réception en la chambre de certains officiers , sont dus par les procureurs de la chambre (leurs enfans en sont exempts) , les grands-officiers de la couronne ; savoir , grand-maître d'hôtel , grand-écuyer , amiral , grand-maître de l'artillerie ; contrôleur-général des finances , le surintendant des poudres & salpêtres , le surintendant & commissaire-général des postes , le surintendant des mines & minieres , le surintendant de la navigation & commerce , le surintendant des bâtimens du roi , & autres grands-officiers.

Les autres officiers qui doivent aussi un droit de réception , sont les présidens , trésoriers , avocats & procureurs du roi des bureaux des finances , les grands-maîtres des eaux & forêts , leurs contrôleurs-généraux & particuliers , tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux & leurs contrôleurs , & plusieurs autres officiers de finance dont on trouve l'énumération dans le tarif ; il leur est aussi dû un droit pour la présentation des premiers comptes , lors de la réception d'iceux , pour l'enregistrement des commissions , & pour la présentation du compte d'icelles , & pour l'enregistrement du bail de chaque ferme particulière.

Par les anciens comptes du domaine , on voit que les officiers de l'*empire* avoient droit de prendre tous les ans 200 livres sur le domaine ; mais ils ne jouissent plus de ce droit.

On voit aussi par les anciens registres & mémoriaux de la chambre , que les privilégiés de l'*empire* ne cédoient en rien à ceux de la basoche.

Les réglemens de l'*empire* contiennent beaucoup de dispositions pour l'administration des finances de l'*empire*, & les comptes qui en doivent être rendus. Les contestations qui peuvent s'élever au sujet de ces comptes entre personnes qui ne sont pas sujets de l'*empire*, doivent être portées en la chambre, suivant un arrêt par elle rendu le 4 septembre 1719, & un jugement des commissaires du conseil, du 5 septembre 1722.

Il est défendu par les réglemens de l'*empire* à tous les clercs de procureurs de la chambre, de porter l'épée; & au cas qu'ils fussent trouvés en épée dans l'enclos de la chambre, ils sont condamnés en 32 l. d'amende pour la première fois, & à 3 liv. 4 s. pour la seconde, même à plus grande peine s'il y échet.

On fait tous les ans dans la chambre de l'*empire* la lecture des derniers réglemens, la veille de S. Charlemagne ou quelque un des jours suivans, en présence de tous les clercs & suppôts de l'*empire*.

Les officiers de l'*empire*, & tous les sujets & suppôts célèbrent tous les ans, dans la sainte-chapelle basse du palais, la fête de l'*empire*, le 28 janvier, jour de la mort de S. Charlemagne. Ce patron leur a sans doute paru plus convenable à l'*empire*, parce qu'il étoit empereur. On prétend que le jour de cette fête, l'empereur de Galilée avoit droit de faire placer deux canons dans la cour du palais, & de les faire tirer plusieurs fois; mais on ne trouve point de preuve de ce fait.

Voyez CHANCELIER DE GALILÉE; & au mot COMPTES, l'article *chambre des comptes*. Voyez aussi le *mémoire historique*, que je donnai sur cet *empire* en 1739, & qui fut inséré au *Mercur* de décembre; l'observation faite à ce sujet par M. l'abbé le Beuf, insérée au *Mercur* de mars 1740, & la réponse que je fis à cette observation. *Mercur* de mai 1741. (A)

EMPIRÉE, voyez EMPYRÉE.

EMPIRER, v. neut. *devenir pire; être en plus mauvais état*. On dit en terme de Commerce que des marchandises *empirent*, quand elles se gâtent & se corrompent; ce qui provient quelquefois de ce qu'on les garde trop long-temps: il est de l'ha-

bileté d'un marchand de s'en défaire avant qu'elles *empirent*. *Dict. du Comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMPIRIQUE, f. m. & adj. (*Médec.*) Ce terme, dans le sens propre, a été donné de tout temps aux médecins qui se sont fait des règles de leur profession sur leur pratique, leur expérience, & non point sur la recherche des causes naturelles, l'étude des bons ouvrages, & la théorie de l'art. Voyez EMPIRIQUE (*Secte*), & EMPIRISME.

Mais le mot *empirique* se prend odieusement dans un sens figuré, pour désigner un charlatan, & se donne à tous ceux qui traitent les maladies par de prétendus secrets, sans avoir aucune connoissance de la médecine. Voyez CHARLATAN.

EMPIRIQUE, *secte*, (*Méd.*) Cette célèbre secte, qui fit autrefois une grande révolution dans la médecine, commença environ 287 ans avant la naissance de J. C. Celse nous apprend que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avisa de soutenir qu'il est nuisible de raisonner en médecine, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce sentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embrassé, il se trouva chef de cette secte.

Quelques-uns racontent la même chose de Philinus de Cos, disciple d'Hérophile. D'autres ont aussi prétendu qu'Acron d'Agri-gente étoit fondateur de cette secte; & les *empiriques* jaloux de l'emporter par l'antiquité sur les dogmatiques dont Hippocrate fut le chef, appuyoient cette dernière opinion.

Pour éclaircir le fait, il faut distinguer entre les anciens médecins *empiriques*, ceux qui exercèrent la médecine depuis qu'Esculape l'avoit réduite en art, jusqu'au temps de son union avec la philosophie. On peut regarder ces premiers médecins comme les premiers *empiriques*: mais il y a cette différence entr'eux & les disciples de Sérapion ou de Philinus, qu'ils étoient *empiriques* sans en porter le titre, & qu'ils pouvoient d'autant moins passer pour sectaires, qu'il n'y avoit alors qu'une opinion; au lieu que les *empiriques* qui leur succéderent, choisirent eux-mêmes ce titre, & se séparèrent des dogmatiques: enfin,

L'empirisme des premiers étoit purement naturel ; c'étoit au contraire , dans les derniers , un effet de méditation & d'amour de nouveaux systêmes qu'ils inventerent pour établir leur parti & bannir le raisonnement de la médecine , se conduisant en ce point comme quelques modernes qui méprisent toute pratique , excepté la leur.

Quoi qu'il en soit , les *empiriques* proprement nommés ne connoissoient qu'un seul moyen de guérir les maladies , qui étoit l'expérience. Le nom d'*empirique* ne leur venoit point d'un fondateur ou d'un particulier qui se fût illustré dans la secte , mais du mot Grec *ἐμπειρία* , *expérience*.

L'expérience , disoient-ils , est une connoissance fondée sur le témoignage des sens : ils distinguoient trois sortes d'expériences. La première & la plus simple , disoient-ils , est produite par le pur hasard ; c'est un accident imprévu par lequel on guérit d'une maladie , comme dans le cas où quelqu'un auroit été soulagé d'un grand mal de tête par une hémorragie , ou de la fièvre par une diarrhée qu'on n'auroit point provoquée. La seconde espèce d'expérience est de celles qui se font par essai , comme il arrive lorsque quelqu'un , ayant été mordu par un animal venimeux , applique sur la blessure la première herbe qu'il trouve. La troisième espèce d'expérience comprend celles que les *empiriques* appelloient *imitatoires* , ou dans lesquelles on répete dans l'espérance d'un pareil succès , ce que le hasard , l'instinct ou l'essai ont indiqué.

C'est la dernière espèce d'expérience qui constituoit l'art : ils la nommoient *observation* ; & la narration fidelle des accidens , des remèdes & des effets , *histoire*. Or , comme l'histoire des maladies ne peut jamais être complète faute de lumières , ils avoient encore recours à la comparaison , qu'ils appelloient *épilogisme* , que M. le Clerc traduit par les mots de *substitution d'une chose semblable*. L'observation , l'histoire , la substitution d'une chose semblable , étoient les seuls fondemens de l'empirisme. Toute la médecine des *empiriques* se réduisoit donc à avoir vu , à se ressouvenir

& à comparer ; ou , pour me servir des termes de Glaucias , les sens , la mémoire & l'épilogisme formoient le trépied de leur médecine. Ajoutons qu'ils rejetoient toutes les causes diversifiées , occultes ou cachées des maladies ; toute hypothèse , la recherche des actions naturelles , l'étude de la théorie de l'art , de la pharmacie , des mécaniques & des autres sciences. Ils prétendoient encore qu'il étoit inutile de disséquer des cadavres , & que quand la dissection n'avoit rien de cruel , elle devoit être regardée comme mal-propre. Ce croquis peut suffire sur la doctrine des *empiriques*. Voyons ce que Celse en a pensé.

Il est vrai , dit ce judicieux écrivain , que sur les causes de la santé & des maladies , les plus savans ne peuvent faire que des conjectures ; mais il ne faut pas pour cela négliger la recherche des causes cachées qui se trouvent quelquefois , & qui , sans former le médecin , le disposent à pratiquer la médecine avec plus de succès. Il est vraisemblable que si l'application qu'Hippocrate & Erasistrate (qui ne se contentoient pas de panser des plaies & de guérir des fièvres) ont donnée à l'étude des choses naturelles , ne les a pas fait médecins à proprement parler , ils se sont du moins rendus par ce moyen de beaucoup plus grands médecins que leurs collègues. Ils n'auroient pas été l'ornement de leur profession , s'ils s'en étoient tenus à la simple routine. Si la similitude ou l'analogie apparente doit être le seul guide de l'art , comme le prétendent les *empiriques* , au moins faut-il raisonner pour distinguer entre toutes les maladies connues , quelle est celle dont les rapports à la maladie présente sont les plus grands , & pour déterminer par ces rapports les remèdes qu'on doit employer. Il est constant que les maladies ont souvent des causes purement mécaniques faciles à distinguer ; & en ce cas le médecin ne balancera jamais dans l'application des remèdes. D'un autre côté , si les dogmatiques avoient raison de prétendre qu'on ne pouvoit appliquer les remèdes convenables sans connoître les causes premières de la maladie , les malades & les médecins

seroient dans un état bien déplorable , les uns se trouvant dans l'impossibilité de traiter la plupart des maladies dont les autres ne peuvent toutefois guérir sans le secours de l'art.

Tel est le précis du jugement impartial de Celse sur le grand procès des *empiriques* & des *dogmatiques* ; procès dont M. le Clerc a fait le rapport avec tant d'exactitude. Mais il suffira de remarquer ici qu'on vit dans cette querelle (& on le présume sans peine) les mêmes passions , les mêmes écarts , les mêmes abus , qui sont inséparables de toutes les disputes , où l'on se propose toujours la victoire , & jamais la recherche de la vérité. Si quelqu'un est curieux de la seconde partie de cette histoire , il la trouvera dans l'*empirisme* & le *dogmatique moderne*. Voyez donc *EMPIRISME*. Article de M. le chevalier DE JAUVCOURT.

EMPIRISME, f. m. (*Méd.*) médecine pratique uniquement fondée sur l'expérience. Rien ne paroît plus sensé qu'une telle médecine : mais ne nous laissons pas tromper par l'abus du mot ; démontrons-en l'ambiguïté avec M. Quesnai , qui l'a si bien dévoilée dans son ouvrage sur l'économie animale.

On confond volontiers & avec un plaisir secret , dans la pratique ordinaire de la médecine , trois sortes d'exercices sous le beau nom d'*expérience* ; savoir , 1°. l'exercice qui se borne à la pratique dominante dans chaque nation ; 2°. l'exercice habituel d'un vieux praticien , qui privé de lumières , s'est fixé à une routine que l'*empirisme* ou ses opinions lui ont suggérée , ou qu'il s'est formé en suivant aveuglément les autres praticiens ; 3°. enfin , l'exercice des médecins instruits par une théorie lumineuse , & attentifs à observer exactement les différentes causes , les différents caractères , les différents états , les différents accidens des maladies , & les effets des remèdes qu'ils prescrivent dans tous ces cas. C'est de cette confusion que naissent toutes les fausses idées du public sur l'expérience des praticiens.

On rapporte à l'expérience , comme nous venons de le remarquer , l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui do-

minent dans chaque nation : ce sont ces médecins même qui croient s'être assurés par leur expérience , que la pratique de leur pays est préférable à celle de tous les autres : mais si cet exercice étoit une véritable expérience , il faudroit que ceux qui se sont livrés depuis plus d'un siècle à différentes pratiques dans chaque pays , eussent acquis des connoissances décisives , qui les eussent déterminés à abandonner , comme ils ont fait , la pratique générale & uniforme que leurs maîtres suivoient dans les siècles précédens ; cependant nous ne voyons pas dans leurs écrits , que l'expérience leur ait fourni de telles découvertes sur un grand nombre de maladies ; seroit-ce donc les anciens médecins de chaque pays qui n'auroient acquis aucune expérience dans la pratique qu'ils suivoient ? ou seroit-ce les modernes qui , abandonnant les règles des anciens , auroient suivi différentes pratiques sans être fondés sur l'expérience ?

On pensera peut-être que ces différentes méthodes de traiter les mêmes maladies en différens pays , sont le fruit des progrès de la théorie de la médecine ; mais si cette théorie avoit introduit & réglé les différentes méthodes de chaque pays , elle concilieroit aussi les esprits ; tous les médecins de différens pays reconnoitroient les avantages de ces diverses pratiques : cependant ils sont tous bien éloignés de cette idée , ils croient dans chaque pays que leur pratique est la seule qu'on puisse suivre avec sûreté , & rejettent toutes les autres comme des pratiques pernicieuses , établies par la prévention. Or , les médecins même , en se condamnant ainsi réciproquement , ne prouvent-ils pas qu'il seroit ridicule de confondre l'expérience avec l'exercice de ce nombreux cortège de praticiens , assujettis à l'usage , livrés à la prévention , & incapables de parvenir , par des observations exactes , aux différentes modifications qui pourroient perfectionner la pratique dans les différens pays.

Si l'exercice de tant de médecins attachés à ces différentes pratiques , présente une idée si opposée à celle qu'on doit avoir d'une expérience instructive , ne

fera-t-il pas plus facile encore de distinguer, de cette expérience, le long exercice d'un praticien continuellement occupé à visiter des malades à la hâte, qui se règle sur les événemens, ou se fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui, toujours distrait par le nombre des malades, par la diversité des maladies, par les importunités des assistans, par les soins qu'il donne à sa réputation, ne peut qu'entrevoir confusément les malades & les maladies? Un médecin, privé de connoissances, toujours dissipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, la capacité nécessaires pour observer & pour découvrir la liaison qu'il y a entre les effets des maladies, & leurs causes?

Fixé à un *empirisme* habituel, il l'exerce avec une facilité, que les malades attribuent à son expérience; il les entretient dans cette opinion par des raisonnemens conformes à leurs préjugés, & par le récit de ses succès: il parvient même à les persuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le savoir ne peut former qu'un médecin spéculatif, ou, pour parler leur langage, un *médecin de cabinet*.

Cependant ces empiriques ignorans & présomptueux se livrent aux opinions de la multitude, & n'aperçoivent les objets qu'à travers leurs préjugés. C'est à des gens de cet ordre que M. de Voltaire répondit plaisamment, quand ils voulurent le traiter avant qu'il vint à Geneve: » Messieurs, » je n'ai pas assez de santé pour risquer avec » vous le peu qu'il me reste. » Mais il n'a pas hésité de confier ce reste de santé entre les mains de l'Esculape du pays, homme rare, né pour le bonheur des autres, joignant l'étude perpétuelle & la plus profonde théorie aux observations d'une savante pratique, & ne connoissant d'expérience que celle de tous les lieux & de tous les siècles.

Aussi les vrais médecins ne se prévalent-ils jamais d'une routine habituelle; ils croiroient déshonorer la médecine, & se dégrader eux-mêmes, s'ils insinuoient dans le public, que la capacité des médecins s'acquiert comme celle des artisans, qui

n'ont besoin que des sens & de l'habitude pour se perfectionner dans leurs métiers. En effet, les praticiens qui ont une juste idée de la médecine, & qui méritent leur réputation, ne se sont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de savoir; & malgré un exercice presque continu, ils ménagent chaque jour une partie de leur temps, pour entretenir & augmenter leurs connoissances par l'étude, & ils ne se décident, dans la pratique, que par les lumières d'une théorie solide.

Ainsi tous ceux qui ont réduit l'expérience à l'*empirisme* particulier de chaque praticien, c'est-à-dire, à quelques connoissances insuffisantes, obscures, équivoques, séduisantes, dangereuses, n'ont pas compris que la véritable expérience, la seule digne de ce nom, est l'expérience générale qui résulte des découvertes physiques, chimiques, anatomiques, & des observations particulières des médecins de tous les temps & de tous les pays; que cette expérience est renfermée dans la théorie, & que par conséquent l'expérience approfondie, & la théorie expérimentale ou la vraie théorie, ne sont pas deux choses différentes. Ce n'est donc point par l'exercice seul de la médecine qu'on acquiert cette théorie, ou cette expérience lumineuse qui forme les vrais médecins.

On dira peut-être qu'un grand exercice de la médecine procure du moins aux médecins une habitude qui les rend plus expéditifs dans la pratique: mais ne doit-on pas comprendre que cette facilité ne les rend que plus redoutables lorsqu'ils ne sont pas suffisamment instruits? & ne doit-on pas s'apercevoir aussi que la vraie habitude qu'on peut désirer d'un médecin, est la science théorique, puisque ce n'est que par le savoir qu'il peut se conduire facilement & sûrement dans la pratique?

Il est vrai que moins un praticien se livre à la routine, & que plus il est instruit, plus il connoît toutes les méprises dans lesquelles on peut tomber, plus aussi il hésite, plus il réfléchit, plus il délibère, parce qu'il aperçoit les difficultés: mais c'est toujours pour la sûreté des malades, qu'il est si attentif & si circonspect

dans ses jugemens. Ce sont les connoissances mêmes, & non le défaut d'expérience ou d'habitude, qui retiennent un médecin prudent, & qui l'obligent, dans les cas douteux, à démêler, à examiner, à balancer, avant que de se décider.

Si le public voyoit de près les médecins, lorsqu'ils sont eux-mêmes attaqués de quelque maladie inquiétante, il ne retrouveroit plus en eux cet air de fermeté, ce ton décisif & imposant, si ordinaire à ceux qui traitent les malades par *empirisme*: & il comprendroit alors combien l'assurance & la précipitation sont déplacées dans l'exercice d'un art si difficile & si dangereux.

Enfin, & nous ne saurions trop le répéter, ce n'est point la routine, quelque longue qu'elle puisse être, qui peut former un médecin clinique à la bonne méthode curative des maladies; la routine ne sert qu'à multiplier les fautes, son impéritie, & son aveuglement. Je fais bien que le public grossier établit follement sa confiance dans l'*empirisme* d'un vieux médecin, & que c'est la routine greffée sur l'âge, qui lui donne le crédit & la réputation: aveugle & funeste préjugé. Le praticien le plus consommé fera fort ignorant, s'il a négligé (comme c'est la coutume) de s'approprier, par une lecture perpétuelle des livres de son art, l'expérience des autres praticiens.

J'avoue qu'un médecin qui est simplement savant, qui n'a pas acquis l'habitude, & qui n'a pas observé par lui-même, est un médecin incomplet: mais il est beaucoup moins imparfait que le premier; car les lumières de la médecine naissent presque toutes d'une expérience due aux observations d'une multitude d'hommes, & qui ne peut s'acquérir que par l'étude. Jamais un médecin ne réussira sans cette étude, & sans la profonde théorie de l'art qui doit lui servir de boussole, quoi qu'en disent les ignorans, qui ne font tort qu'à eux-mêmes en méprisant les connoissances, parce qu'elles sont au dessus de leur portée. C'est par cette profonde théorie que Boerhaave a fixé les principes de la science médicinale, qui, à proprement parler, n'en avoit point avant

lui, & qu'il a élevée par son génie & par ses travaux à ce haut degré de lumière, qui lui a mérité le titre de *réformateur de l'art*.

En un mot, on n'est habile dans la pratique qu'autant qu'on a les lumières nécessaires pour déterminer la nature de la maladie qu'on traite, pour s'assurer de sa cause, pour en prévoir les effets, pour démêler les complications, pour apercevoir les dérangemens intérieurs des solides, pour reconnoître le vice des liquides, pour découvrir la source des accidens, pour saisir les vraies indications, & les distinguer des apparences qui peuvent jeter dans des méprises & dans des fautes très-graves. Or, c'est uniquement par une science lumineuse qu'on peut saisir, pénétrer, discerner tous ces objets renfermés dans l'intérieur du corps, & réellement inaccessibles à l'*empirisme*. Voyez THÉORIE, PRATIQUE, PRATICIEN, & tout sera dit sur cette importante matière. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

EMPLACEMENT, s. masc. terme de Gabelle, c'est la conduite & la décharge du sel dans les greniers, magasins, & lieux de dépôt. Voyez GABELLE.

EMPLACEMENT DES SELS, est aussi la manière dont les masses sont disposées dans les greniers. Cet emplacement a paru si important, soit pour la garde & conservation des sels, soit pour la sûreté des droits du roi, qu'il est porté dans les réglemens que les officiers en feront des procès verbaux, aussi-bien que de la descente des sels & de leur mesurage. *Dict. de Comm. de Trév. & Chamb.* (G)

EMPLACER LE SEL, c'est le mettre dans les greniers destinés pour la décharge, conservation & distribution du sel. Voyez GABELLE. (G)

EMPLAIGNER. Voyez LAINER.

EMPLATRE, s. m. (*Pharmacie.*) remède topique d'une consistance solide, capable d'être ramolli par une très-légère chaleur, & qui, dans cet état, peut s'étendre aisément sur une peau ou sur une toile, s'appliquer exactement à la peau, & y adhérer plus ou moins. Voyez EMPLATRE. (*Chirurgie.*)

Les matériaux des *emplâtres* sont différentes matières grasses & visqueuses, les grasses de divers animaux, les huiles, les résines, les baumes, la cire, la poix, les gommés-résinés. Les chaux de plomb qui sont solubles par les huiles, auxquelles elles donnent de la consistance, sont des matériaux fort ordinaires des *emplâtres*. On a fait entrer aussi dans la composition de quelques-uns diverses substances végétales pulvérisées, & même quelques matières minérales, comme le mercure, le *magnes arsenicalis*, la pierre calaminaire, la pierre hématite, les vitriols, le bol, les fleurs d'antimoine, le safran de mars, la tuthie, le pompholix, &c.

Le manuel de la préparation des *emplâtres* diffère considérablement, selon la diverse nature des matériaux de chacun.

Les *emplâtres* qui ne contiennent que des grasses, des huiles, des résines, de la cire, des baumes, en un mot des matières très-analogues entr'elles, & éminemment miscibles, sont ceux dont la préparation est la plus simple; car il ne s'agit pour ceux-là que de faire fondre tous les ingrédients à un feu léger, au bain-marie pour le plus sûr, & de les mêler intimement. L'*emplâtre* d'André de la Croix nous fournira un exemple pour cette première espèce.

Emplâtre d'André de la Croix, selon la pharmacopée de Paris: prenez de poix résine une livre, de gomme-élémi quatre onces; de térébenthine de Venise, d'huile de laurier, de chacune deux onces; faites fondre le tout au bain-marie pour en faire un *emplâtre*, que vous garderez dans un vaisseau.

Nota, qu'on demande ici que cet *emplâtre* soit gardé dans un pot, parce qu'il se ramollit facilement; on peut cependant le rouler en magdaléons. *Voyez la fin de cet article.*

On prépare encore, par une manœuvre très-simple, les *emplâtres* qui ne contiennent que des substances miscibles par la simple liquéfaction, auxquelles on ajoute certaines poudres qui ne sont point solubles par les matières fondues, & qui ne se mêlent avec que par confusion. Voici la manière de procéder à la préparation d'un *emplâtre* de cette seconde espèce.

Tome XII.

Emplâtre de mucilage, selon la pharmacopée de Paris: prenez de l'huile de mucilages (qui n'est autre chose que de l'huile d'olive cuite: *voyez HUILE*), de l'huile de mucilages, dis-je, sept onces & demie, de la poix-résine trois onces, de la térébenthine une once; faites fondre dans l'huile la résine & la térébenthine sur un feu léger. Ce mélange étant presque refroidi, ajoutez de gomme ammoniacque, de galbanum, d'opopanax, de sagapenum en poudre, de chacun demi-once; de safran en poudre deux gros, de cire jaune fondue suffisante quantité pour donner la consistance d'*emplâtre*.

Les gommés-résines qui ne se liquéfient pas au feu, & qui ne sont pas solubles par les huiles, sont solubles par le vinaigre; & on a tiré de cette qualité une autre méthode de les introduire dans les *emplâtres*; méthode à laquelle on a sur-tout recours pour les gommés-résines, qui ne se pulvérisent que très-difficilement, comme le sagapenum & le bdellium.

On dissout donc les gommés-résines dans du vinaigre, on filtre, on les rapproche à consistance d'*emplâtre*, ou seulement en consistance de miel, selon qu'il est requis pour la consistance même de l'*emplâtre*, & on mêle prestement ces gommés ainsi dissoutes & rapprochées, aux matières grasses fondues, & un tant soit peu refroidies.

On fait entrer quelquefois dans le même *emplâtre* des gommés-résines sous la forme de dissolution épaissie, & sous celle de poudre; on en a un exemple de l'*emplâtre* suivant.

Emplâtre de safran, selon la pharmacopée de Paris: prenez de colophane, de poix de Bourgogne, de cire jaune, de chacune quatre onces; de gomme ammoniacque, de galbanum, de térébenthine, de chacun une once & trois gros: dissolvez les gommés (c'est-à-dire la gomme ammoniacque & le galbanum, qui sont des gommés-résines qu'on appelle simplement *gommés* dans le langage ordinaire des boutiques); dissolvez, dis-je, les gommés dans le vinaigre, cuisez à consistance de miel, mêlez les gommés épaissies avec la térébenthine; d'un autre côté, faites fondre à feu doux la colophane, la poix & la cire. Ces der-

nieres matieres étant retirées du feu, & un tant soit peu refroidies, unissez-les promptement à votre premier mélange, & ajoutez-y sur le champ les poudres suivantes; de l'oliban, du mastic, qui sont des résines; de la myrrhe qui est une gomme-résine; de safran, de chacun une once & trois gros, que vous répandez sur la masse avec un tamis, & que vous incorporerez avec soin, à mesure qu'elles tomberont.

On peut faire une troisième espece d'*emplâtre* de ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. Dans ce cas, on met une plante pilée dans une huile, ou une graisse qu'on fait cuire jusqu'à la dissipation de l'humidité, qu'on passe & qu'on emploie ensuite dans l'*emplâtre*, comme on le pratique dans la préparation de l'*emplâtre* de mélilot (voyez MÉLILLOT), où l'on emploie de la même façon le suc non défectué d'une plante, comme on le fait pour l'*emplâtre* de cigüe (voyez au mot CIGUE); les *emplâtres* qui contiennent cette fécule sont verts: cette partie est vraiment soluble dans les substances huileuses.

Il faut bien distinguer à cet égard les sucs non défectués des plantes d'avec leur décoction, qui ne contient point la partie colorante verte des plantes, mais seulement une partie extractive qui n'est pas soluble par les matieres huileuses, & qui ne peut se mêler avec elles qu'à la façon des poudres, ou plus imparfaitement encore. La cuite du vieux linge ou du charpis dans de l'huile, demandée même dans les pharmacopées modernes, pour la préparation d'un *emplâtre* qui doit son nom à ce ridicule ingrédient; la cuite de ce vieux linge, dis-je, est une opération dont la fin, si même elle a jamais été exécutée pour une fin, n'est plus un objet réel pour les artistes de ce siècle. On peut en dire à-peu-près autant des décoctions des substances animales. Une décoction chargée de parties animales & de parties végétales, demandée dans l'*emplâtre* de grenouilles ou de Vigo, est donc un ingrédient très-défectueux de cet *emplâtre* (voyez sa composition au mot VIGO); aussi les meilleurs artistes emploient-ils de l'eau pure. (qui est d'ailleurs nécessaire dans la

préparation de cet *emplâtre*) à la place de cette décoction.

Les extraits rapprochés ou réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement encore avec les matériaux huileux des *emplâtres*; aussi l'union des extraits avec les autres ingrédients de l'*emplâtre diabolinum*, ne cause-t-elle pas un des moindres supplices des artistes dans l'exécution de cette pénible & fastueuse composition pharmaceutique.

Les *emplâtres* dans la composition desquels entrent les chaux de plomb, constituent une quatrième classe. La manœuvre par laquelle l'artiste dispose ces substances à la combinaison, est très-chimérique; & il n'est point de chymiste qui ne pût être flatté de la découverte de cette pratique, qui est sans doute due au hasard ou au tâtonnement, comme tant d'autres de la même classe, ou pour le moins dont l'inventeur est absolument inconnu.

Pour unir une chaux de plomb à une huile ou à une graisse, la litharge, par exemple, à l'huile d'olive ou au sain-doux (voyez DIAPALME dans lequel entrent ces trois ingrédients), on prend de l'une & de l'autre de ces substances dans une proportion connue, environ une portion de litharge pour deux portions d'huile, on les met dans une bassine destinée à cet usage, dont le fond dégénère en un cône renversé & obtus, avec une bonne quantité d'eau, à-peu-près autant que d'huile; on fait bouillir en brassant exactement, c'est-à-dire, remuant en tout sens avec une spatule de bois, jusqu'à ce que la combinaison soit achevée. On connoît qu'elle l'est, ou que la litharge est cuite, pour parler le langage des boutiques, lorsqu'on n'apperoit plus de grains de litharge, & que la masse de l'*emplâtre* est égale & liée. Si l'eau manque avant qu'on ait obtenu ce point, ce qu'on connoît à ce que la masse de l'*emplâtre* se boursoffie & s'éleve plus qu'auparavant, & qu'elle tombe & s'affaisse ensuite presque tout d'un coup, on ajoute de l'eau bouillante qu'on doit avoir sous la main, ou qu'on doit faire chauffer, retirant la bassine du feu pendant ce temps-là. On ne sauroit employer de l'eau froide, parce que ce liquide s'introduisant sous la

masse de l'*emplâtre*, qui est actuellement chaude au degré de l'eau bouillante, comme nous allons l'observer, & étant mis soudainement en expansion, seroit monter brusquement l'*emplâtre*, le répandroit, pourroit blesser l'artiste, & même occasionner un incendie.

Le merveilleux, ou plutôt le beau simple de cette opération, consiste en ceci : on traite proprement l'huile & la litharge au bain-marie, & cela quoique l'eau qui fait le bain soit contenue dans le même vaisseau que les matières qu'elle chauffe ; & il est inutile, en effet, de la placer dans un vaisseau séparé, parce qu'elle n'a aucune action chimique sur ces matières. Or, il est inutile de ne les exposer, ces matières, qu'à ce degré de chaleur, parce qu'une partie de l'huile pourroit être brûlée à un degré de feu supérieur, & fournir par conséquent du charbon, & la chaux de plomb être réduite, ou du moins noircie : l'un & l'autre inconvénient ôteroit à l'élégance de l'*emplâtre*, supposé toutefois que l'élégance ne dépendit pas de la noirceur ; car les loix sont ici fort bizarres & fort arbitraires. Un *emplâtre* de la classe de ceux dont nous parlons ici, seroit manqué si on brûloit le plomb ; l'*emplâtre* noir ou de céruse brûlée, & l'onguent de la mere (qui est un *emplâtre*), seroient manqués au contraire, si on ne le brûloit pas. Voyez ONGUENT DE LA MERE & la suite de cet article.

Je suppose que mes lecteurs n'ignorent pas que l'huile ne bout point au degré de l'eau bouillante, & que toutes les fois que deux liquides immiscibles se trouvent confondus en quelque proportion que ce soit, & exposés au feu, la chaleur ne peut jamais s'élever dans la masse entière au dessus du plus haut degré dont est susceptible le liquide le plus volatil, ou celui des deux dont le degré de chaleur extrême est le plus foible, *cæteris paribus* ; que par conséquent, dans le cas dont il s'agit, l'huile ne peut contracter que le degré de chaleur de l'eau bouillante.

Secondement, il vaut mieux appliquer l'eau bouillante immédiatement, que d'interposer un vaisseau entre ce liquide & les

corps à unir ; parce qu'outre que cette méthode est plus commode & plus courte, elle sert encore en ce que le bouillonnement de l'eau agite la masse de l'*emplâtre* dans toutes ses parties, & concourt très-efficacement au mouvement qu'on se propose d'exciter en brassant ; mouvement qui hâte toutes les dissolutions. Voyez MENSTRUE.

Si on se propose de rendre noir ou brun un *emplâtre* qui contient une chaux de plomb, on n'a qu'à cuire à un feu fort & sans eau ; c'est ainsi qu'on le pratique pour l'*emplâtre* suivant.

Emplâtre noir ou de *céruse brûlée*, selon la pharmacopée de Paris : prenez de plomb blanc, c'est-à-dire, de céruse, une livre ; d'huile d'olive, deux livres : cuisez ensemble à feu fort, ajoutant de temps en temps quelques gouttes de vinaigre (pratique qui paroît assez inutile), jusqu'à ce que vous ayez obtenu la consistance d'*emplâtre* & la couleur noire : ajoutez enfin, de cire jaune, quatre onces.

Il entre des huiles essentielles dans la composition de quelques *emplâtres*. On ne doit ajouter ces ingrédients volatils que lorsque la masse de l'*emplâtre* est presque refroidie.

Les *emplâtres* se gardent dans les boutiques sous la forme de petits cylindres longs d'environ trois pouces & du poids d'une once, qui sont connus dans l'art sous le nom de *magdaléon*. Voyez MAGDALÉON.

Les chirurgiens demandent quelquefois des *emplâtres* composés, ou des onguens dans la composition desquels entrent un ou plusieurs *emplâtres*. Ces préparations sont extemporanées ou magistrales ; on les exécute sur le champ en mêlant les divers *emplâtres* par la fusion sur un feu doux.

On fait une sorte d'*emplâtre* avec la cire blanche, le blanc de baleine & l'huile d'amandes douces, ou des semences froides majeures, qu'on doit regarder comme une préparation magistrale, parce qu'elle n'est pas de garde, & qu'on ne doit l'exécuter qu'au besoin.

De toutes les compositions pharmaceuti-

tiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les *emplâtres*. Outre le peu de secours qu'on en tire en général, & le manque absolu d'observations qui établissent les vertus particulières dans quelques-uns (*voyez* EMLATRE, *Chirurgie*); outre ces raisons tirées de l'expérience médicale, on peut se convaincre de ce qu'on avance ici, en jetant simplement les yeux sur la dispensation des *emplâtres*, qu'on trouvera presque toujours la même, surtout si on examine celle des *emplâtres* les plus composés. (b)

EMLATRE, (*Matière médicale interne.*)

L'application de certains *emplâtres* passe pour un secours qu'il ne faut pas négliger dans certaines affections intérieures, comme dans les tumeurs du foie & de la rate, dans cette élévation rénitente de tout le bas-ventre des enfans, connue à Paris sous le nom de *carreau*, &c. : ce sont surtout les *emplâtres de ciguë, de bétouine & de vigo*, qui sont renommés à ce titre. *Voyez* BÉTOINE, CIGUE, VIGO & TOPIQUE. (b)

EMLATRE, en *Chirurgie*, c'est la composition pharmaceutique de ce nom, étendue sur du linge plus ou moins fin, sur du taffetas ou sur de la peau, suivant les différentes vues qu'on peut avoir dans son application, ou pour des raisons de propriété; tels sont ceux qu'on met au visage, & qui sont ordinairement de taffetas noir.

Les *emplâtres* sont d'un très-grand usage dans la pratique de la chirurgie; on s'en sert aussi fort utilement dans plusieurs maladies intérieures.

On n'applique pas toujours les *emplâtres*, par rapport à la vertu des médicamens dont ils sont composés. La seule qualité glutineuse les fait employer dans plusieurs cas, comme dans la suture sèche pour la réunion des plaies. *Voyez* SUTURE. Un bandage fait avec méthode, peut tenir les lèvres de certaines plaies dans l'état d'approximation nécessaire, pour qu'elles se réunissent; mais il y a des plaies qu'il est impossible de contenir par les bandages: telles sont la plupart des plaies obliques & transversales. Si elles sont superficielles, il sera inutile de les couvrir avec les ai-

guilles & les fils. Cette suture est une opération douloureuse qu'il n'est permis de faire que dans le cas de l'insuffisance démontrée des autres moyens qu'on auroit pu employer. Des *emplâtres* agglutinatifs grillés, ou des bandelettes emplâstiques, peuvent être disposés de façon à tenir les lèvres de la plaie dans le contact nécessaire, & empêcher qu'elles ne puissent s'éloigner l'une de l'autre. On se sert communément pour cela de l'*emplâtre d'André de la Croix*; il est composé avec la résine, la gomme-élémi, la térébenthine & l'huile de laurier, mêlées & cuites selon l'art. L'*emplâtre* de bétouine est aussi un très-bon agglutinatif. Si ces compositions sont nouvelles, elles se fondent par la chaleur de la partie, & alors les lèvres de la division ne sont plus maintenues. Presque tous les *emplâtres* tiennent très-bien s'ils sont anciens, & si l'on a la précaution de les étendre très-minces, & sur de gros linge presque neuf. Il faut aussi avoir soin que le linge soit coupé à droit fil.

La situation de la plaie & sa figure doivent déterminer la figure de ces *emplâtres*, & si un seul sera suffisant, ou s'il en faudra plusieurs. Les bandes emplâstiques doivent être assez longues pour pouvoir soutenir la peau de loin: trop courtes, elles contiendroient mal les lèvres de la plaie, surtout si elle avoit un peu de profondeur. Quand on est obligé, par quelque raison que ce soit, de lever ces *emplâtres*, il faut avoir la précaution de ramollir le médicament par l'application d'une serviette chaude, ou avec un peu d'huile chauffée à un degré convenable, afin de ne déranger l'ouvrage de la nature par aucun tiraillement. On a soin aussi de lever l'*emplâtre* directement dans toute son étendue, d'abord par un côté, en le tirant vers la plaie, près de laquelle on s'arrête pour en faire autant du côté opposé, afin d'être en garde contre le déchirement d'une cicatrice récente, que le moindre effort opposé à la réunion pourroit rompre.

Les *emplâtres* purement contentifs ne servent aussi que par la qualité glutineuse du médicament; on les applique sur les plumaceaux qui recouvrent les plaies

ou les ulcères, afin de les maintenir. On abuse un peu de ce moyen, qui a des inconvéniens. L'adhérence de l'emplâtre aux environs de l'ulcère, bouche les pores, occasionne quelquefois un prurit érétypélateux, rend la suppuration plus abondante par rapport à la transpiration supprimée, & retient les matieres purulentes dans l'ulcère ou aux environs. Quoiqu'il soit démontré que rien n'est si sain que la propreté; cependant rien n'est si commun dans la plupart des hôpitaux, sur-tout dans ceux où il y a un très-grand nombre de malades; rien, dis-je, n'y est si commun que de voir la circonférence des plaies & des ulcères fort mal-propre, par le peu d'attention des élèves auxquels les pansements sont confiés, & par l'abus des *emplâtres*. Leur usage rend ces mêmes élèves plus négligens sur la meilleure maniere d'appliquer les bandes pour contenir l'appareil en situation d'un pansement à l'autre. Cette mal-propreté, contre laquelle on ne peut s'élever avec trop de force, contribue plus que toute chose à rendre les ulcères fœdés & de difficile guérison, & peut-être même à les rendre par la suite tout-à-fait incurables, quoiqu'on eût pu, avec un peu de propreté, les guérir par l'application des remèdes les plus simples, tels que le vin miellé, &c.; j'en ai fait plus d'une fois l'expérience. L'emplâtre de diapalme est celui dont on se sert le plus communément, comme contentif.

On peut couvrir d'un médicament emplastique le côté d'une compresse expulsive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement sur le fond du sinus dont on veut faire sortir la matiere. On lit dans les observations communiquées par *Formi*, célèbre chirurgien de Montpellier, à *Lazare Riviere*, doyen des professeurs royaux de médecine en l'université de cette ville, qu'un abcès considérable sur le sternum avoit été ouvert sans méthode à la partie supérieure. Suivant les regles de l'art, l'incision auroit dû être faite à la partie déclive (voyez ABCÉS, COMPRESSE, COMPRESSION, CONTRE-OUVERTURE;) mais pour éviter une seconde opération, *Formi* conseilla l'application d'une compresse

épaisse & *agglutinative*, sur laquelle un bandage ferré convenablement procura le recollement des parois du sac, en déterminant le pus à fortir par l'ouverture supérieure.

Il peut y avoir des indications qui exigent que la compresse expulsive soit conduite d'un médicament approprié au cas. Je me suis servi, avec le plus grand succès, d'une compresse expulsive maintenue par un mélange d'emplâtre de ciguë & de vigo, sur un sinus accompagné de dureté & de callosités dans un ulcère scrophuleux.

Les *emplâtres* les plus efficaces contre la teigne n'agissent que par la qualité agglutinative; & l'on a la précaution de les étendre sur de la toile neuve, pour qu'ils adherent plus fortement, afin d'arracher les cheveux jusqu'à leurs racines. V. TEIGNE.

En égard à la vertu des médicamens dont les *emplâtres* sont composés, il y en a d'émolliens, comme ceux de mucilages & de mélilot. D'autres sont résolutifs & fondans; tels sont les *emplâtres* de savon, de ciguë, de diabotanium, de vigo, &c. Les premiers sont plus émolliens & diffusifs; ceux-ci sont plus stimulans. L'effet des *emplâtres* est relatif aux dispositions des fluides & des solides. Si l'humeur, qui est en stagnation dans la tumeur qu'on veut résoudre, est fort épaisse; si les émolliens ne l'ont pas préparée à la résolution, les remèdes résolutifs procureront une plus forte induration. Si, au contraire, il y a un commencement de chaleur dans la tumeur, les résolutifs, par leur qualité stimulante, accéléreront le jeu des vaisseaux, & la tumeur suppurera avec des résolutifs, qui deviennent alors les meilleurs maturatifs & attractifs dont on puisse se servir. On n'est guere trompé dans son attente lorsqu'on procede par principes & par raison, c'est-à-dire, par une expérience réfléchie & raisonnée, bien différente de l'empirisme que le vulgaire honore du nom d'expérience, & qui n'est qu'une routine aveugle.

Le diachilon gommé est un des meilleurs *emplâtres* maturatifs dans les furoncles, les clous & autres tumeurs de cette

nature, qui ont de la disposition à sup-purer. Pour mondifier & déterger, l'*emplâtre* divin est fort recommandé; & ceux de céruse, de minium, de Nuremberg, & principalement celui de pierre calaminaire, ont la vertu de dessécher & de cicatrifer.

Il y a des préparations emplastiques destinées particulièrement à certaines maladies & à certaines parties. L'*emplâtre* de bétouine est céphalique, & consacré pour la guérison des plaies de tête. Mais ne mondifieroit-il pas également les plaies des autres parties? Les mêmes pharmacopées, qui en vantent les propriétés pour les plaies de tête, ajoutent qu'on s'en sert aussi pour ramollir les cors des piés.

L'*emplâtre* de blanc de baleine, dans lequel entre la gomme ammoniacque dissoute dans du vinaigre, est un bon remède pour les mamelles des femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas allaiter leurs enfans; il dissipe le lait, apaise les douleurs qui en proviennent, & en résout les grumaux & les duretés qui en résultent. Je ne crois pas qu'on puisse penser aussi favorablement des effets que peut produire l'application de l'*emplâtre* de nicotiane & de ciguë, dans les indurations & les skirres du foie & de la rate. Suivant les auteurs de la pharmacopée d'Ausbourg, *Montanus* & *Bellacattus*, célèbres médecins de Padoue, faisoient un grand usage d'un *emplâtre* contre l'hydropisie, & l'on assure qu'il n'est pas sans efficacité. Il est composé de fiente de pigeon, de suc d'hyeble, de miel, de soufre vis, de nitre, de poudre d'iris, d'émula, de baies de laurier, d'aneth, de fleurs de camomille, de semence de cresson, de farine de fève, de suif de cerf, de térébenthine & d'une suffisante quantité de cire. Quand on connoît la nature de l'hydropisie, & les différentes causes qui peuvent donner lieu à cette maladie, comment peut-on imaginer qu'on puisse la guérir par des applications extérieures? Nous osons faire la même réflexion sur l'*emplâtre* fébrifuge, fait avec des araignées vivantes & leurs toiles, mêlées dans la térébenthine avec du sel ammoniac, &c. pour être appliqué sur le

poignet. Il y a cependant des remèdes qu'on applique extérieurement, & dont la vertu peut changer toute la disposition de la masse du sang. Tel est l'*emplâtre* vésicatoire. Son effet ne se borne pas à l'élevation des phlétaines sur l'endroit où on l'a appliqué, ni à l'évacuation de la matiere lymphatique qui coule de ces vessies; le sang en est altéré, les fels des cantharides qui y sont portés en détruisent la viscosité. Tout le monde fait que l'*emplâtre* d'opium appliqué sur l'artere temporale, calme efficacement la douleur des dents; & le docteur Nugent, dans une savante dissertation qu'il vient de donner sur l'hydrophobie, à la suite de l'histoire d'une personne mordue par un chien enragé, qui eut l'hydrophobie, & qui fut heureusement guérie par l'usage des antispasmodiques; le docteur Nugent, dis-je, a prouvé très-solidement que dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres, il ne pouvoit y avoir de remède plus efficace que l'usage régulier des applications topiques, capable de calmer ces agitations.

On donne différentes figures aux *emplâtres*, suivant les parties sur lesquelles on doit les appliquer; il y en a de ronds, de quarrés, d'ovales: on les taille en croissant ou en demi-lune pour la fistule à l'anus. On en fait de très-petits de la même figure pour les paupières; ceux qu'on applique dans le pli de l'aîne sont triangulaires; on les coupe en croix de Malte pour l'extrémité des doigts, & on les fend plus ou moins profondément dans leur circonférence, afin qu'on puisse les appliquer également sur les parties inégales. On roule des languettes d'*emplâtres* en forme de baguettes ou de verges, connues sous le nom de *bougies*, pour le traitement des maladies du canal de l'uretère. Voy. BOUGIE & CARNOSITÉ. (Y)

EMPLETE, f. f. (*Comm.*) achat de marchandises. V. ACHAT. Ce mot paroît dérivé du latin *emere*, acheter. (G)

EMPLI, f. m. en terme de raffinerie des sucres, se dit du lieu voisin des fourneaux où l'on plante les formes vuides. On

se sert encore de ce terme pour signifier la quantité de formes qu'on a remplies. Ces formes, dit-on, sont du même *empli*: voilà l'*empli d'hier*, de ce matin, &c.

EMPLIR, en terme de Raffineur de sucre, est en général jeter la matière cuite dans des formes plantées dans l'*empli*. Voyez **PLANTER & EMPLI**.

* **EMPLOCIES**, f. f. (*Mythol.*) fêtes qu'on célébroit dans Athènes, & dont nous ne connoissons qu'une circonstance que l'étymologie nous a conservée: c'est que les femmes y paroissent les cheveux treffés.

EMPLOI, (*Jurisp.*) ce terme a dans cette matière plusieurs significations différentes.

Emploi dans un compte, signifie l'application que l'on fait d'une partie dans la recette ou la dépense; ainsi l'on dit employer une somme en recette, c'est-à-dire, s'en charger en recette. Employer une somme en dépense, c'est la porter dans la dépense du compte. Employer en reprise, c'est reprendre & retirer une somme dont on s'est d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend ensuite, parce que réellement on ne l'a pas touchée.

Emploi de deniers, c'est lorsqu'on se sert des deniers de quelqu'un, soit pour payer une dette, ou pour acquérir un héritage ou autre immeuble.

Emploi de la dot, c'est lorsque le mari place la dot qu'il a reçue de sa femme en deniers, afin d'en assurer la répétition. Voyez **DOT & RÉPÉTITION**.

Double emploi dans un compte, est lorsqu'un même article est porté deux fois, soit en recette, dépense ou reprise. L'erreur qui résulte d'un *double emploi* ne se couvre point. Voyez **COMPTE**.

Faux emploi se confond souvent avec le *double emploi*; l'ordonnance de 1667 ne se sert même que du terme de *faux emploi*, en parlant des erreurs de cette espèce qui peuvent se glisser dans les comptes: il semble cependant que le *faux emploi* est différent du *double emploi*. L'un est ce qui est mal employé; par exemple si un article de dépense est porté dans la recette, *au vice versa*, ou si on porte en dépense quelque article qui ne regarde pas

l'oyant; au lieu que le *double emploi* est un article qui est bon la première fois qu'on l'emploie, mais qui est vicieux dans l'endroit où on l'emploie pour la seconde fois.

Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle, est la mention que l'on fait d'une pièce dont on tire quelque induction, sans néanmoins produire la pièce même, soit parce qu'elle est déjà produite sous quelque autre cote, soit parce que celui qui fait cet *emploi*, n'a pas la pièce en sa possession.

On fait ainsi des *emplois*, non seulement de pièces connues & qui existent, mais aussi de faits que l'on pose comme certains. Ces sortes d'*emplois* n'ont de force qu'autant que les faits sont constants & notoires, ou prouvés d'ailleurs, ou qu'ils sont avoués par la partie adverse; de sorte que si la partie ne convient pas de ces faits, on contredit les *emplois* de ces faits prétendus certains, de même que les *emplois* de pièces. Voyez **CONTREDITS**, **INVENTAIRE DE PRODUCTION**, **PRODUCTION**, **PRODUCTION NOUVELLE**. (A)

EMPLOYÉ, adject. pris subst. signifie quelquefois *commis*. Les directeurs des fermes du roi ont inspection sur les receveurs, contrôleurs & autres *employés*. (G)

EMPLOYER, dans le Commerce, se servir de quelqu'un ou de quelque chose. En fait de compte, ce terme signifie mettre quelque partie, quelque article en recette ou en dépense. Avez-vous employé ces mille écus dans votre compte? Voyez **EMPLOI**. (G)

EMPLURÉ, f. f. en terme de Batteur d'or, c'est une feuille qui se met au commencement des outils, pour garantir l'or de la trop grande force des coups qu'elle amortit: les deux premières sont du double plus épaisses que les autres. Le nombre des *emplures* est toujours le même pour tous les outils. Voyez **OUTILS & BATTEUR D'OR**.

EMPOIGNÉS, ÉES, adj. (*terme de Blason*.) se dit des javalots, fleches & autres pièces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou plusieurs en pal, & d'autres en fautoir, de manière qu'ils paroissent pressés au milieu, étant attachés d'un lien.

Empoignée se dit aussi d'une bande ou autre pièce tenue par une main ou la patte d'un animal.

De Suramont à Paris ; d'azur à trois fleches empoignées d'or.

Bons d'Entremont en Provence ; d'or à la bande d'azur , chargée de deux étoiles d'argent , & empoignée d'une patte de lion de sable mouvante du flanc dextre de l'écu.

La tradition rapporte que *Pierre-André Bons*, né à Marseille en 1354, accompagna le roi *Louis* d'Anjou à la guerre de Naples, en 1393, où s'étant trouvé dans une bataille proche ce monarque (qui venoit d'être fait prisonnier par un chevalier nommé *Léon* : lequel avoit osé mettre la main sur ce prince), porta un coup de fabre sur ce chevalier, & lui abattit le poignet ; par ce moyen il eut le bonheur de délivrer son maître, & de le remonter sur son cheval : le monarque, en reconnaissance de ce service, ordonna à *Pierre-André Bons*, de lui demander telle récompense qu'il voudroit. Ce valeureux Provençal pria le roi de lui permettre d'ajouter à la bande de ses armes une patte de lion ; ce qui lui fut accordé. Depuis, les Bons ont toujours porté cette patte dans leurs armoiries, comme un glorieux trophée. (G. D. L. T.)

EMPOINTER, **APPOINTER**, ou **POINTER** une pièce d'étoffe, (Draperie.) c'est y faire quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle, pour la contenir dans la forme où elle a été pliée, & l'empêcher de prendre de mauvais plis.

On ne peut bien voir ni examiner une pièce d'étoffe, qu'elle ne soit *désempoignée*, c'est-à-dire, qu'on en ait coupé les points pour la déplier & l'étendre.

Par le règlement du 7 avril 1693, concernant les toiles qui se fabriquent dans les généralités de Caen & d'Alençon, il est défendu aux tisserands & marchands d'empoigner aucune pièce de toile pour l'exposer en vente.

On appelle *étoffe empoignée*, celle dont les plis sont arrêtés par quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle. Voyez les dictionnaires de Trévoux, du Commerce, & les réglemens du Commerce. (G)

EMPOIS, f. m. (*Blanchissage du linge.*) Prenez de l'amidon une demi-livre ; faites bouillir dans trois pintes d'eau bien nette ; remuez pendant l'ébullition, avec une spatule de bois ; ajoutez une once d'émail de Hollande, ou de bleu, gros comme une petite noix d'alun de roche, & autant de cire grommelée : faites cuire le tout à petit feu, & quand vous vous apercevrez que l'eau commencera à se clarifier, ôtez le mélange de dessus le feu, & passez le par un linge propre. Voyez **AMIDON**.

EMPOISONNEMENT, f. m. (*Jurisp.*) c'est l'action de faire prendre à quelqu'un du poison ; ce qui est un crime capital : en termes de palais on dit plus communément *le crime de poison*. Voyez **POISON**. (A)

EMPOISSONNER, v. act. (*Pêche.*) Le mois de mai est toujours le temps qu'on choisit pour *empoissonner* les étangs, à cause que c'est la saison de trouver beaucoup de petits poissons, ces animaux étant entrés en amour au commencement du printemps.

En Bourgogne on appelle cet *empoissonnement* de *alvin* ; & par étymologie, le lieu où on le conserve s'appelle *alvinier*.

Pour *empoissonner* les étangs, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

EMPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Toscane en Italie ; elle est située sur l'Arne. Long. 28, 40 ; lat. 43, 42.

EMPORETIQUE, adj. est un terme de Pharmacie, qui se dit du gros papier gris ou brouillard, qui boit, & dont on se sert pour filtrer des liqueurs.

* **EMPORIUM**, (*Hist. anc.*) c'étoit à Rome un lieu où s'assembloient des marchands de miel, de fruits, & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troisième région, proche de la *meta sudante* : il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *trigemina*, près du *campus navalis* ; les bateaux y abordent : il étoit situé dans la troisième région, pavé, & entouré de palissades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorsqu'il en étendit l'enceinte.

Il y avoit dans Athènes des *emporii curatores*, dont les fonctions étoient de veiller à ce qu'on ne distribuât aucune

mauvaise

mauvaise denrée dans les marchés ; qu'on y vendît à bon poids & à bonne mesure, & qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloit pour sa consommation domestique : ce qui restoit étoit acheté par l'état, porté dans des magasins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPORTE-PIECE, *f. m. en terme de Bouvonnier* ; c'est un fer gravé en creux, & tranchant, qui emporte de petits morceaux de vélin de la figure qu'il a lui-même, quand on le frappe avec le marteau sur les vélin.

EMPORTE-PIECE, *chez les Bourreliers*, est une espèce de ciseau de fer rond dans toute sa longueur, creux par l'extrémité d'en bas, & fort coupant, dont on se sert pour pratiquer des trous dans le cuir. Pour cet effet on pose la partie coupante de cet outil à l'endroit où on veut faire le trou ; & en frappant avec un maillet sur la tête de l'instrument, on coupe le cuir de manière que la pièce ronde qui en sort, monte le long de la partie creuse de l'emporte-pièce, & sort par une ouverture pratiquée vers le milieu de l'instrument.

Il y a chez les Bourreliers plusieurs sortes d'emporte-pièces qui ne diffèrent que par leur grosseur & par la grandeur des pièces qu'ils emportent.

EMPORTE-PIECE, *terme & outil de Ceinturier*, qui sert pour faire des trous au cuir qu'ils emploient.

Cet outil est fait à peu près comme le rivetier, est creux & tranchant par en bas ; de façon qu'en l'appliquant sur un morceau de cuir, & frappant dessus, il emporte la pièce & forme un trou.

EMPORTE-PIECE, *outil de Ferblantier* ; c'est un poinçon long de trois pouces, gros de deux pouces, rond dans toute sa longueur, & qui est creux en dedans par en bas, & fort tranchant. Cet outil sert aux Ferblantiers pour former un gros trou rond dans une pièce de fer-blanc.

EMPORTE-PIECE, *pour les fermoirs de livres* ; c'est une espèce de levier, à l'extrémité duquel on a pratiqué la figure en creux des fermoirs de livres. Les bords de cette figure sont fort tranchans : le levier

Tome XII.

est long ; il est arrêté à charnière sur un établi, vers le bout où l'on a pratiqué la figure en creux du fermoir. On expose à l'action de ce levier, sous la figure en creux, des feuilles de cuivre, d'argent, &c. On applique la main à l'extrémité du levier, & cette seule pression fait trancher les feuilles par les bords coupants de la figure en creux du fermoir. En très-peu de temps on parvient à couper ainsi un grand nombre de fermoirs.

EMPORTE-PIECE, (*Jardinage.*) c'est un outil de fer ou d'acier, très-tranchant, qui ampute, entaille & enlève à soi, lorsqu'on le retire, la pièce qu'il a coupée. C'est une espèce de fermoir ou ciseau de menuisier, avec lequel on fait dans le bois d'une tige étronçonnée, une entaille longue & large, à proportion de la grosseur de la greffe qu'on y veut insérer, de manière qu'elle y soit enchâssée bien juste. On dit *greffer en emporte-pièce*. V. GREFFE. (K)

EMPORTE-PIECE, (*Lutherie.*) sorte de poinçon à découper dont les facteurs de clavecins se servent pour percer en carré les registres & guides revêtus de peau de mouton.

EMPORTE-PIECE, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent à l'instrument appelé *coupoir*. Voyez COUPOIR.

* **EMPORTER**, *v. act.* se dit en général d'une action en conséquence de laquelle un corps auquel cette action est appliquée, passe d'un lieu dans un autre. On y joint pourtant cette vue de l'esprit, que la cause qui transporte est regardée comme continuellement appliquée à la chose emportée. On se sert de ce terme au simple & au figuré, au moral & au physique ; mais le substantif *emportement* ne se prend qu'au moral, & marqué *une agitation violente de l'ame*. Le participe *emporté* se prend au physique & au moral : on dit, *on a emporté cette armoire*, & *c'est un emporté*.

EMPORTER, **REMPORTER**, *synon.* On dit toujours *remporter la victoire*, & non pas *emporter la victoire* ; mais on dit, au contraire, *emporter le butin*, & non pas *remporter le butin*. Ces deux mots ont également leur bizarrerie d'usage, quand

on les emploie au figuré. *Art. de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

EMPORTER, (*Marine.*) se dit de ce que le vent ou les coups de mer enlèvent du vaisseau. On a vu des voiles & des vergues *emportées* par le vent, des galeries *emportées* par des coups de mer, & quelquefois des mâts. (Z)

EMPORTER (s'), v. pass. (*Manege.*) terme usité parmi nous pour désigner, en général, l'action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter, & qui fuit avec fougue & avec impétuosité malgré tous les efforts que l'on fait pour le retenir.

Ce défaut est plus ou moins considérable selon ses causes & sa source.

Il procede souvent de l'ignorance d'une main dure & cruelle, incapable de reconnoître & de sentir le fond de la bouche de l'animal, & qui, par un appui forcé & toujours constant dans le même degré, en échauffe tellement toutes les parties qu'elle les prive de toute sensibilité (*voyez MAIN.*) Il peut être encore occasioné par tous les vices qui tendent à égayer une bouche (*voyez ÉGAYER*), par l'habitude de forcer la main (*voyez FORCER*), par la gaieté du cheval qui s'émeut & s'excite lui-même à la vue ou à l'ouïe d'un autre cheval qui galoppe; par sa timidité, lorsqu'à l'occasion de quelque bruit il fuit & s'échappe; par de mauvaises leçons; par la facilité avec laquelle le cavalier se fera laissé maîtriser, &c.

Il est certain que ce n'est qu'autant que toutes les portions de la bouche, & principalement les barres, n'auront point été véritablement endommagées, que nous pourrions remédier à ce vice d'autant plus essentiel, que les suites en peuvent être extrêmement funestes. Si ces mêmes portions sont en effet dans un état désespéré, & qu'il ne nous soit plus absolument permis d'y rappeler, par aucun moyen, le sentiment qu'elles ont perdu, vainement tenterions-nous d'en corriger l'animal. Ou cette action de fuir est tournée en habitude, ou elle n'est que passagère.

Dans le premier cas, il s'agira de travailler le cheval lentement & au pas, & avec toute l'attention que demande une

bouche sujette à s'échauffer; du pas on le conduira insensiblement au trot, & du trot on le ramènera au pas pour le remettre au trot, & successivement au galop; en le ralentissant toujours, & en entremêlant prudemment ces différentes allures. Le galop étant incontestablement la plus vive & la plus prompte, est aussi très-communément celle dans laquelle il s'anime davantage, & où il est le plus sujet à s'emporter; on ne l'y exercera par conséquent que lorsque dans les autres il obéira exactement à toutes les impressions de la main; on en augmentera aussi la rapidité, on en diminuera de temps en temps la vitesse; & les arrêts multipliés selon le besoin, ainsi que la répétition de la leçon du reculer, étoufferont enfin en lui cette vivacité & cette ardeur, ou du moins le remettront sous les loix d'une entière obéissance.

L'emportement n'est-il que passager, n'a-t-il lieu que dans la circonstance d'un autre cheval qui court rapidement, ou à raison de la surprise & de la crainte que lui inspirent certains bruits auxquels ses oreilles ne sont point accoutumées; n'est-il, en un mot, survenu qu'à l'occasion des objets extérieurs dont il est frappé; on doit 1°. nécessairement l'habituer au son & à la vue de ces mêmes objets; 2°. le retenir & le renfermer dans l'instant même du premier effort qu'il fait pour s'échapper, & rendre la main dans l'instant qui le fuit, sauf à la reprendre de nouveau s'il témoigne encore le moindre desir de fuir. Sans cette précision avec laquelle le cavalier saisit le moment, l'animal se dérobe toujours pendant un espace plus ou moins considérable de terrain; & cette espece de victoire qu'il remporte l'enhardit, pour ainsi dire, & peut non-seulement le confirmer dans ce léger défaut, mais occasioner ces mouvemens fougueux auxquels on s'oppose inutilement. Il est même très à propos de joindre quelquefois le châtement à l'action, de saisir le temps, afin de faire sentir à l'animal renfermé & puni, que cette passion immodérée d'une course que le cavalier ne sollicite point, est une faute qui lui attire la correction qu'il redoute.

ainsi ferrez vivement les deux talons en mettant la main près de vous, rendez & reprenez sur le champ, bientôt le cheval ne reconnoîtra plus rien qui puisse l'engager à s'emporter.

La plupart des hommes imaginent que la voie la plus sûre de retenir un cheval qui fuit, est de s'attacher à la main. Ils emploient tout leur pouvoir & toutes leurs forces dans l'espérance de l'arrêter; mais leurs efforts sont toujours superflus & sans succès. La raison en est simple; d'une part, ces mêmes efforts, exercés directement sur la bouche, falsifient si considérablement l'appui, que le cheval méconnoît entièrement la main & tous les effets qui auroient pu résulter de celle qui n'auroit été que douce & légère. D'un autre côté, en supposant qu'il puisse encore rencontrer un sentiment quelconque, il est certain que l'impression de la main augmentera le pli ou la flexion du derrière; car telle est l'efficacité des rênes mues & approchées de notre corps, qu'elles surchargent l'arrière-main: or, ce même arrière-main chassant, & ne pouvant que continuellement chasser l'animal au moyen de la flexion répétée de ses parties, il s'ensuit que plus la tension des rênes est constante & augmentée, plus les forces de l'animal qui s'emporte sont accrues & multipliées; ainsi bien-loin de l'arrêter, on lui fournit les moyens de résister avec plus d'empire. Il est donc incontestablement assuré qu'on ne retient jamais plus aisément & plus véritablement un cheval, qu'en rendant & en cessant pour ainsi dire, de le retenir, pourvu qu'on le reprenne dans la main successivement, & de temps en temps. (e)

EMPORTER, (Jardinage.) on dit qu'un arbre s'emporte quand il pousse avec trop de vivacité, & qu'il est à craindre que le trop de vivacité ne le fasse avorter. (K)

EMPOTER, v. act. en terme de cuisine, c'est mettre une pièce dans un pot ou dans une terrine avec du bouillon, après l'avoir fait frire dans du beurre ou dans du sain-doux.

EMPOTER, (Jardinage.) est un terme

employé par les fleuristes, pour signifier qu'il est nécessaire de planter des fleurs ou arbrisseaux dans des pots. Voyez POTS. (K)

EMPOUILLES, f. f. (Jurispr.) se dit dans quelques provinces pour exprimer les grains pendans par les racines. Ce terme est opposé à *dépouille*, qui signifie les grains séparés du fonds. (A)

EMPOULETTE, AMPOULETTE, f. f. (Marine.) c'est une petite machine composée de deux petites bouteilles faites en poire, & jointes ensemble par un cou étroit; leur jonction est encore séparée par un parchemin fin, au milieu duquel on fait un petit trou propre à passer un sable très-fin, qui coule de la petite bouteille d'en haut dans celle d'en bas, & l'on en met la quantité qu'il en faut pour employer une demi-heure à passer. Voyez HORLOGE. (Z)

* EMPREINTE, f. f. (Grammaire & Arts méchan.) il se dit de l'image qu'un corps laisse de lui-même sur un autre auquel il a été appliqué; si le corps est en relief, l'empreinte en est creux; si le corps est creux, l'empreinte est en relief; l'empreinte du corps est plane, si la surface appliquée l'est aussi: mais à parler rigoureusement, ce dernier cas ne peut avoir lieu, si ce n'est peut-être lorsque le corps qu'on applique laisse son image tracée sur le corps auquel il est appliqué, par le moyen de quelque enduit qui se sépare de l'un pour s'attacher à l'autre; je dis peut-être, parce qu'alors l'enduit n'étant pas absolument sans épaisseur, on peut dire que l'empreinte est de relief.

EMPREINTE, f. f. en Anatomie, nom de petites éminences superficielles, qui donnent attache à des ligamens ou à des muscles; c'est dans ce sens que l'on dit *empreinte musculaire*, *empreinte ligamenteuse*. Voyez LIGAMENT & MUSCLE. (L)

EMPREINTE, f. f. (Gravure.) *Empreindre*, c'est graver, c'est imprimer une chose sur une autre pour lui en donner la figure. *Empreinte* est donc la gravure, l'impression même; & la chose gravée ou exprimée reçoit aussi le nom d'*empreinte*.

On tire des *empreintes* de médailles, de

monnoies, de cachets, de pierres gravées; c'est-à-dire, on en prend artistement la représentation semblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Cependant comme d'un côté on n'y sauroit parvenir sans en savoir la manœuvre, & que de l'autre il est aussi utile que satisfaisant pour un vrai curieux, d'avoir en sa possession le plus grand nombre qu'il est possible d'*empreintes* tirées sur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on fera bien aisé de savoir la maniere de les faire. Je vais l'apprendre aux lecteurs d'après M. Maricette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux, toute personne, pour peu qu'elle ait d'adresse, en est capable; les matieres qu'on emploie le plus ordinairement, pour cette opération, sont la cire d'Espagne, le soufre, & le plâtre.

La premiere a cet avantage, que les *empreintes* se font sur le champ sans beaucoup de préparation, & que la matiere encore liquide s'insinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui sort est presque toujours très-complet & très-net; il s'agit seulement d'avoir de la meilleure cire de Graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut se servir d'une simple feuille de papier bien uni pour y appliquer la cire; mais pour le faire avec soin & avec propreté, on aura une assiette d'argent qu'on mettra sur un réchaud rempli de feu; & lorsqu'elle sera suffisamment échauffée, l'on y posera dans le fond un morceau de papier bien sec, sur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'exposant au feu, & non en la présentant à la flamme d'une bougie: on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il est ordinaire, au bâton de cire, & n'en altere la couleur. On tiendra pendant quelque temps la cire en fusion, on la remuera; & quand on verra qu'elle est bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il est comme indubitable qu'il en sortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes ces précautions n'empêchent point la cire d'être une matiere cassante, qui se fend d'un rien; M. Maricette seroit d'avis qu'on renoncât aux *em-*

preintes de cette espece, à moins qu'une nécessité n'y obligât, je veux dire qu'il n'y eût aucune espérance de retrouver l'occasion de tirer autrement l'*empreinte* d'une belle pierre gravée qui se présente, & qu'il fallût absolument la faire sur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Espagne; elles ont un luisant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner; c'est pourquoi les connoisseurs préfèrent les *empreintes* qui se font avec le plâtre: la difficulté est de trouver du plâtre assez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de talc, les faire calciner soimême dans un feu ardent, & quand ils seroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre la plus fine qu'il seroit possible. Ensuite on passera plusieurs fois cette poussiere au tamis, & on l'emploiera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire sur la surface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne se répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui se font en soufre méritent encore la préférence, parce qu'il est plus aisé d'y réussir, & que la diversité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aspect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuiller de fer, sur un feu modéré, autant de soufre qu'on aura dessein d'en employer; & lorsque ce soufre sera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de soufre on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les soufres seroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ocre jaune, le massicot, ainsi que le noir de fumée, sont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le soufre; mais si la jonction de ce dernier minéral se faisoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvérisée très-fin, ce seroit une des teintes des plus flatteuses à la vue. Celle que donne le vermillon est aussi fort bonne; & quand on veut qu'il y ait plus de brillant, on frotte à sec, avec un pinceau

& un peu de carmin , la surface de l'*empreinte*.

La couleur jetée dans le soufre , on aura attention de tenir la cuiller dans une agitation continuelle , tant afin que le soufre ne s'attache point à la cuiller , & ne se brûle point , que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là , il se forme sur la surface du soufre une espece de crasse ou d'écume qu'il en faut séparer & enlever avec une spatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart d'heure , la cuiller étant toujours restée sur le feu , pour empêcher le soufre de figer , on verse le soufre par inclinaison , ou sur une feuille de papier huilée , ou sur une feuille de fer-blanc bien planée , & on l'y laisse refroidir : le soufre en sort ayant la forme d'un gâteau. Cette premiere préparation est pour le colorier & le purifier de ses ordures les plus grossieres.

Veut-on faire des *empreintes* ? on coupe un morceau de ce gâteau de soufre ; on le fait fondre une seconde fois dans la cuiller de fer , toujours sur un feu modéré ; on la remue pour l'empêcher de brûler ; on en enleve encore la crasse ; en cas qu'il en paroisse , & l'on en verse doucement sur la pierre gravée qu'on a préparée pour recevoir ce soufre liquéfié. On l'a enveloppée , ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort , qui étant assujetti avec un fil de laiton , & replié sous la pierre , de façon que le soufre ne pouvant échapper par aucune ouverture , prend la figure d'un petit godet ; ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince , qui embrasse exactement la pierre. Ces différens moyens réussissant également , on choisira celui qui conviendra le mieux.

A peine le soufre aura-t-il été versé dans cette espece de petit moule , qu'il commencera à figer ; mais sans lui en donner le temps , & lorsqu'on jugera qu'il se sera déjà formé sur la surface de la pierre une légère couche de soufre figé , qui , comme une peau , s'y sera étendue & la couvrira toute entiere , on survuidera promptement dans la cuiller le soufre encore liquide , pour le reverser tout de suite & en rem-

plir le même moule , jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'est ainsi qu'on évite les soufflures.

Quelque temps après , le soufre étant figé , on l'ôtera de dessus la pierre gravée , qui s'en détachera aisément , & sans le moindre effort ; & il ne faut point douter , si l'on a usé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer , que l'*empreinte* ne soit exacte & parfaite : mais pour peu qu'elle manque en quelque endroit , on ne doit pas balancer d'en recommencer une seconde ; le même soufre resservira , & l'opération n'est ni assez coûteuse ni assez fatigante pour craindre de la répéter.

Telles sont les différentes pratiques qu'il faut observer toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux ; & rien , comme l'on voit , n'est plus simple. Il n'en est pas de même des gravures en relief , dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* : celles-ci exigent une double opération ; car la premiere *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux , & il s'agit d'avoir un relief semblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief , & par en tirer un creux qui servira à faire l'*empreinte* de relief ; & c'est ce qui est presque toujours accompagné de grandes difficultés , & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief est plat ou en très-basse raille , le moule se fera aisément avec du plâtre fin : mais pour peu que les objets aient de la faillie , & qu'il y ait des parties éminentes travaillées & feuillées en dessous , ce qui ne peut guere manquer de se rencontrer dans un relief , le plâtre dont on se sert pour faire le moule , se loge dans les cavités ; & quand on vient à le vouloir séparer de la pierre gravée , non-seulement il en reste dans ces petits creux où il s'étoit insinué ; mais ces arrachemens en entraînent souvent d'autres plus considérables encore : le moule demeure imparfait , & ne peut point servir.

Après avoir fait plusieurs tentatives , l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules , que la mie de pain & la colle-forte. Voici la maniere de procéder

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui soit peu cuit; ce qu'on appelle *du pain cuit-gras*. On la prend entre ses doigts, on la manie & remanie à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuse: on y mêle alors tant soit peu de vermillon ou de carmin: on la repêtrit encore; & quand on est parvenu à la rendre bien molle & bien souple, on y imprime le relief qu'on retire sur le champ, & le moule se trouve fait & assez bien formé: car cette pâte a une espèce de ressort naturel qui fait qu'elle se prête sans se déchirer; & comme elle embrasse assez exactement un relief dans toutes ses parties, elle s'en sépare aussi sans former aucune résistance.

Si, en se détachant de la gravure, quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités, ont été obligées de céder à des parties saillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin, & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte se durcit, & elle acquiert assez de consistance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le soufre liquide qu'on y veut couler. Mais elle a un défaut essentiel: quelque bien pêtée qu'elle soit, elle ne s'infine jamais assez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours grasse & pâteuse; de sorte que les reliefs qui sortent de ces sortes de moules, n'ont aucune finesse, & sont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'esprit à un ouvrage.

C'est ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle-forte. Il est un instant où, sortant d'être mise en fusion, elle a la même souplesse, le même ressort que la mie de pain réduite en pâte; & , rendue à son premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant séchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle-forte dont se servent les menuisiers; la verse encore toute chaude sur le relief qu'il veut mouler, en usant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de soufre; & quand la colle, entièrement prise, est encore molle, il retire légèrement sa gravure qui reste

imprimée dans la masse de la colle. Celle-ci se durcit promptement, & produit un moule aussi net & aussi exact qu'il est possible, dans lequel on peut couler du plâtre ou du soufre, & l'on en tire un relief assez juste.

Mais si le trop de saillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule rencontreront encore plus d'obstacles, & il ne faut pas même espérer qu'elles réussissent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui, ne pouvant se dépouiller, restera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces sortes de gravures trop saillantes & trop évuidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les baveuses, on les rogne, on les lime, on leur donne une forme régulière. Pour dernière façon, on les environne de petits morceaux de carton doré sur la tranche, où elles se trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propriété qu'ils y mettent, leur servent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre; & pour les pouvoir considérer plus commodément, on les colle sur des cartons ou sur des planches qui, comme autant de layettes, se rangent dans une petite armoire, ainsi qu'on l'observe par rapport aux médailles.

Il est encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées, mais qui, ne pouvant pas être de longue durée, n'est que pour le moment où l'on est bien aise de juger du travail d'une gravure en creux: ce sont les *empreintes* qui se font avec la cire molle. L'on ne voit guère de curieux qui ne veuillent avoir à la main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne portent pour cela de la cire sur eux. Ils en font remplir de petites boîtes qui se ferment à vis, & auxquelles on donne assez volontiers la figure d'un petit œuf. La composition de cette cire est particulière, & je ne doute point qu'on ne me sache gré d'en donner ici la recette; telle qu'une

personne de l'art l'a communiquée à M. Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaisseau de terre vernissé, sans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de sucre-candi broyé très-fin, qui en accélère la fusion, on jette (la cire étant tout-à-fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraisser, & une goutte de térébenthine: on remue le tout, se servant d'une spatule, jusqu'à ce que toutes les drogues soient parfaitement incorporées; & après l'avoir tenu un peu sur le feu, on retire la cire, on la laisse refroidir, on en fait un pain.

Pour ce qui est des pâtes ou *empreintes* de verre qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui, moulées dessus, en font des copies fidelles, voyez PATE.

Voilà les manœuvres connues de tirer des *empreintes* de toutes sortes de pierres gravées en creux & en relief, même de tous les beaux ouvrages d'un Pyrgotele, d'un Cronius, d'un Apollonide, d'un Dioscoride, d'un Solon, d'un Hyllus. Eh! quel plaisir que de pouvoir se procurer des richesses sans embarras & sans remords! Les *empreintes* fournissent à un particulier l'agrément de jouir, par des images parfaites, de ces morceaux rares gravés sur des pierres précieuses, qu'il n'appartient qu'aux rois & aux gens riches de posséder dans leurs cabinets.

Si les pierres gravées représentent les actions des hommes illustres de la Grece & de Rome; si elles peuvent servir à éclaircir plusieurs faits importans de la mythologie, de l'histoire & des coutumes anciennes; si elles ornent l'esprit de grandes & magnifiques idées; en un mot, si elles sont la source d'une infinité de connoissances, comme on n'en sauroit douter, les représentations fidelles de ces pierres ne procureront-elles pas les mêmes avantages? Qu'importe, pour l'utilité, le prix de la matière, l'émeraude & le rubis, le soufre ou la cire d'Espagne? Qu'importe alors que ce soit la pierre gravée même qu'on possède, ou sa parfaite ressemblance? Qu'importe enfin la valeur de l'original?

Ce n'est presque qu'une valeur idéale & fictive, comme de tant d'autres choses de la vie. *Article de M. le chevalier de JAV-COURT.*

En général, le mot *empreinte* peut avoir deux sens différens: l'un, lorsqu'il signifie *une chose gravée pour en imprimer d'autres*, comme est un cachet; l'autre lorsqu'il signifie *la marque & la figure tirée de la première*, comme est la cire imprimée par le cachet. Quand on veut faire des médailles d'or, d'argent ou de cuivre, l'on imprime une plaque de plomb ou d'étain entre les deux carrés ou creux de la médaille; & ce morceau de plomb ayant reçu la figure, s'appelle *l'empreinte*, & sert pour être imprimé dans le sable, où l'on fait ensuite des médailles de tel métal qu'on veut. Voyez GRAVURE EN CACHETS. & SUR L'ACIER.

EMPREINTE ou CALIBRE, outil de bois, du métier de *Potier d'étain*, & qui sert à tenir les pièces qu'on doit tourner. Quelques-uns nomment ceux qui servent à tourner la vaisselle, *empreintes*; & ceux qui servent à tourner les pots ou les pièces de menuiserie, *calibres*: & d'autres les nomment tous, en général, *empreintes*. Ceux qui servent pour la vaisselle doivent être de bois de travers: le noyer en table est le meilleur. Ils doivent être creusés de la grandeur & de la forme des pièces qui s'emboîtent dedans, & qui y tiennent par le moyen de trois crampons de fer qui prennent la pièce sur le dehors du bord. Il faut avoir autant d'*empreintes* différen-tes, que l'on a de différentes grandeurs de moules. Ces *empreintes*, ainsi que les *calibres*, viennent sur l'arbre du tour, par le moyen d'une gaine, qui est un trou carré dans lequel entre le mandrin de l'arbre du tour. Voyez GAÏNE & MANDRIN. Ceux qui servent à tourner la poterie ou menuiserie, sont de bois de long, & tournés sur le tour à proportion de la grosseur des pièces qu'il faut tourner dessus. Toutes ces *empreintes* s'étent & se remettent selon le besoin. Voyez TOURNER L'ÉTAÏN.

Empreinte à couteaux ou *empreinte plate*, c'est une *empreinte* qui sert à tourner les bas de pots à l'eau avant de les fonder.

& les bouches après qu'ils sont soudés, les dedans d'aiguières, de port-dînés, &c. Ce qui lui fait donner ce nom, c'est qu'ils y a trois vis qui se traversent avec chacune une écrou par derrière. Ces écrous lâchent ou serrent trois crampons plats qu'on appelle *couteaux*, qui prennent le pied des pièces qu'on dresse dessus l'*empreinte*, pour les tourner en les serrant, & qu'on ôte en les desserrant.

EMPRIMERIE, s. f. (*Tannerie.*) c'est le nom d'une grande cuve où l'on met les cuirs en coudrement. *Voyez l'article TANNER.*

EMPROSTOTHONOS, subst. m. (*Méd.*) c'est un mot Grec composé de *εμπρόςθεν*, devant, & de *τόνους*, roideur, tension. Il sert à désigner une espèce de maladie spasmodique, dans laquelle tout le corps est tellement plié, courbé en avant, que les pieds s'approchent de la tête, en sorte qu'il prend la forme d'un arc. Les malades sont forcés à rester immobiles dans cette posture, leur respiration est très-gênée.

Cette maladie dépend d'une contraction tonique des muscles fléchisseurs de la tête, du cou, du thorax & des lombes, mais sur-tout de celle des mastoïdiens, qui sont quelquefois seuls affectés dans l'*emprostothonos*, qui ne consiste alors que dans la flexion de la tête qui est fortement tirée sur la poitrine, de manière que le menton est constamment appliqué contre le *sternum*. Il en est de même lorsque le spasme s'étend à tous les muscles mentionnés.

L'*emprostothonos* est quelquefois causé, selon Gesner, par la ciguë aquatique, & par les vapeurs métalliques.

Cette espèce de spasme est très-familier aux Indiens, selon Bontius, *de med. Ind.* Elle fait passer ceux qui en sont atteints, pour des maniaques. Elle est accompagnée de vives douleurs par tout le corps, avec difficulté d'avalier, de respirer. Ils ont le visage violet, le regard féroce. Ils ont de fréquens grincemens de dents. On les entend murmurer comme si la voix venoit d'un lieu souterrain.

Cette maladie demande le même traitement que le tétane, c'est-à-dire, le

spasme universel. Les copieuses & fréquentes saignées sont ordinairement indiquées. On peut employer avec succès les ligatures, les frictions, les onctions spiritueuses sur l'épine du dos, les ventouses, les lavemens âcres. Le *laudanum* & l'extract de safran produisent aussi de bons effets, s'ils sont placés dès le commencement de la maladie. M. Lazerme, professeur & célèbre praticien de Montpellier, recommande l'usage de l'antimoine diaphorétique, dont il a éprouvé plusieurs fois de très-bons effets dans le traitement de cette maladie. *Voyez CONVULSION, SPASME, TÉTANE. (d)*

EMPRUNT, (*Jurisprudence.*) terme relatif à celui de *prêt*. Celui qui a besoin d'argent fait un *emprunt*: celui qui lui fournit l'argent, fait un *prêt*. *Voyez PRÊT.*

Emprunt à constitution de rente, c'est lorsque celui qui emprunte une somme de deniers, se charge envers le prêteur de lui payer, jusqu'au remboursement, une rente, pour lui tenir lieu des intérêts ou du fruit de cette somme.

Emprunt au denier vingt, trente, quarante, &c. c'est lorsque l'on emprunte à constitution de rente, & que le denier ou taux de la rente est fixé au vingtième, trentième ou quarantième du principal. *Voyez CONSTITUTION DE RENTE & RENTE CONSTITUÉE.*

Emprunt de territoire, c'est lorsqu'une juridiction tient ses séances ordinaires, ou fait quelque autre acte dans un territoire qui n'est pas le sien, & qui dépend d'une autre juridiction. C'est ainsi que le parlement de Dombes, créé par François I, en 1523, dans le temps qu'il jouissoit de la principauté de Dombes par droit de conquête, tint ses séances à Lyon par *emprunt de territoire*, non seulement jusqu'en 1560 que la Dombes fut restituée à ses légitimes souverains, mais même encore depuis ce temps jusqu'en 1693, qu'il fut transféré à Trévoux; en sorte que dans le premier temps, il y avoit *emprunt de territoire* dans une autre juridiction; & dans le second, ce même *emprunt* étoit fait tout à la fois, & dans une autre juridiction, & dans une autre souveraineté.

veraineté. V. TERRITOIRE EMPRUNTÉ.

(A)

EMPRUNT, (*Finance.*) c'est une prompte ressource pour ce procurer des fonds, lorsque l'on a la confiance publique. Dans les temps malheureux les *emprunts* sont difficiles, & on ne les propose plus ouvertement; c'est toujours sous des formes différentes qui font illusion, mais le prestige ne dure pas long-temps: alors le crédit se perd, on est obligé d'avoir recours à des expédiens forcés & onéreux.

Les *emprunts* engagent l'état & le chargent de dettes, & de l'emprunt résultent les intérêts & usures. Voyez INTÉRÊTS.

Il y a de deux especes d'*emprunts*; les uns font sur des effets dont le fonds est exigible, & les autres sur des rentes ou gages dont le fonds est aliéné.

Les premiers sont pour être remboursés à volonté, comme étoient anciennement les billets de la caisse des *emprunts*, les billets de monnoie, de Legendre, de l'état, de la banque, & beaucoup d'autres. Voyez BILLETS.

Les autres, dont le capital se rembourse par partie; d'année en année, ou au bout d'un certain nombre d'années en entier, sont les annuités, les contrats, les rentes viagères & tontines, les rentes perpétuelles, les billets d'amortissemens, les loteries. Voyez ces mots à leur article.

Lorsqu'on est obligé d'avoir recours à cette ressource, c'est un mal pour l'état, quoique ces moyens fournissent promptement des fonds; parce que ces sortes de fonds, au lieu de soulager l'état, le chargent d'intérêts annuels, & obligent le gouvernement d'emprunter de plus grosses sommes, afin de payer l'intérêt des *emprunts* précédents. Ce seroit peut-être peu de chose de n'avoir que des intérêts à payer, il faut en outre rembourser annuellement une portion du capital.

Rien n'est si nécessaire que d'acquitter des dettes faites d'aussi bonne foi; & quelles que soient les dettes de l'état, il faut les payer exactement: le retard dans le paiement est plus que suffisant pour ôter la confiance. D'ailleurs, le crédit de l'état dépend de tant de circonstances, qu'il faut que les *emprunts* soient faits avec beau-

coup de précaution. Un ministre qui ne se sert de cette branche de crédit que pour se la ménager comme une ressource dans l'occasion, est sans doute habile. M. Colbert trouva le moyen de fournir en même-temps aux frais de la guerre qui fut terminée en 1678, par le traité de Nimegue, & aux dépenses immenses des somptueux bâtimens & des différens établissemens faits par Louis XIV, & l'état n'étoit point endetté à la mort de ce ministre en 1683. Mais celui qui est capable de porter le poids immense d'une administration que de longues guerres rendent aussi pénible qu'importante; qui est capable de réparer les désordres, de faire des *emprunts* dans des temps difficiles, sans interrompre la circulation & le commerce, sans altérer le crédit, est assurément le plus habile. Le crédit de l'état, dans les temps de guerre, dépend beaucoup du sort des armes. Après la bataille d'Hocstet, chacun s'empressa de retirer son argent de la caisse des *emprunts*; ce qui obligea le conseil de faire surseoir au paiement des capitaux. Par arrêt du 17 septembre 1704, on accorda dix pour cent sur les deniers qui seroient apportés à la caisse des *emprunts*; mais le crédit se perdit de plus en plus, & on supprima la caisse, rien ne pouvant ranimer la confiance, les promesses perdant sur la place 80 pour cent.

Dans tous les temps, le crédit du roi sur ses peuples, est fondé sur l'amour des peuples pour leur souverain, sur la confiance dans le ministre entre les mains duquel se trouve l'administration des finances, & dans ceux qui régissent les autres parties. Il faut peu de chose pour faire perdre ce crédit si difficile à établir, & nous voyons que le premier ébranlement vient presque toujours d'une faute commise dans l'administration. Depuis M. Colbert plusieurs ministres ont su rétablir ce crédit perdu, & à peine en voyons-nous un qui ait su le conserver. Les billets de monnoie étoient en faveur; la grande confiance du public donna lieu au ministre de se servir de cet expédient prompt & facile, pour subvenir aux besoins pressans. On multiplia ces billets avec si peu de précaution, qu'il ne fut plus possible de faire face aux paiemens: de là vint leur décadence.

Souvent lorsque l'esprit s'accrédite trop dans le gouvernement, il fait oublier les maximes les plus sages, l'imagination prend le dessus, on se livre sans prudence à des effets dangereux; alors l'état incertain & sans principe ne se conduit plus que par faillies: c'est ce qui arriva à l'auteur du système. *Voyez* SYSTÈME DE M. LAW. Loin d'employer les facilités qu'il avoit pour tempérer le feu des actions, il s'en servit pour l'attiser, & fit ordonner, par arrêts des 13 & 28 septembre & 2 octobre 1719, la création de 150 millions de nouvelles actions, qui seroient de même nature, & jouiroient des mêmes avantages que les précédentes. On ajouta encore, par un ordre particulier du 4 octobre; 24 mille actions, ce qui faisoit 164 mille actions; & quoiqu'elles ne fussent créées que sur le fonds réel de 500 livres, on les fit cependant acquérir à raison de 5000 liv. Il est vrai que l'augmentation des actions sembloit être une suite naturelle de la suppression de rentes, chacun cherchant un emploi pour remplacer les contrats.

Le crédit de l'état dépend toujours de l'assurance sur les conventions publiques; sitôt qu'elle devient incertaine, le crédit chancelle, & les opérations, pour faire des emprunts, ne réussissent que par le fort intérêt qu'on y attache, & qui est presque toujours un moyen sûr. Les hommes ne se conduisent que par l'appât du gain; mais ce moyen utile pour le moment, ne fait qu'accélérer la chute du crédit, qui n'est jamais que l'effet de la liberté & de la confiance; & lorsque les effets publics ont reçu quelque atteinte dans leur crédit, on s'épuise en vains efforts pour le soutenir: il est nécessaire de changer de batterie, & de présenter d'autres objets. On peut dire que la confiance est en proportion avec les dettes: si l'on voit que l'état s'acquitte, elle renaît; sinon, elle se perd. Il semble pourtant, à en juger par les exemples passés, que la confiance publique dépende moins des retranchemens dans les dépenses & de l'ordre dans les recettes, que des idées que le gouvernement imprime. Le calcul des recettes & dépenses est la science de tout le monde: celle du ministre est une arithmétique qui

fait calculer les effets des opérations & des différens réglemens. Il y a des biens de confiance autant que de réalité; c'est au ministre habile à les faire valoir sans les prodiguer, à savoir, par le calcul politique, apprécier les hommes & vérifier toutes les parties de l'état. Il ne seroit pas étonnant que la France, avec un revenu plus fort que celui des autres états, trouvât un crédit plus abondant qu'aucun souverain de l'Europe. *Article de M. DU FOUR.*

EMPRUNT, *terme de Riviere*, se dit d'un passage qui mene à la travure d'un bateau foncet.

EMPRUNTER, v. act. c'est en général se procurer un usage momentané d'un effet, quel qu'il soit, qui est censé appartenir à un autre. *On emprunte de l'argent, une épée, un habit, &c.*

EMPRUNTER, (*Rubancier.*) c'est, lorsque l'on passe les rames d'un patron, se servir des mêmes bouclettes des hautes listes, lorsque cela se peut. La première des neuf rames, (parce que l'on passe par neuf, comme il a été dit, *voyez* PASSAGE DES RAMES) étant passée, la seconde rame empruntera sur cette première lorsqu'il y aura lieu, & ainsi jusqu'à la neuvième. Exemple: supposons que la seconde rame fasse un pris sur la dix-septième haute liste; si par hasard la première rame faisoit aussi un pris sur cette dix-septième haute liste, cette seconde rame se passeroit dans la même bouclette de la première, & ainsi des autres jusqu'à la neuvième, qui toutes peuvent emprunter sur la première. Cet emprunt sert à ménager les bouclettes des hautes listes; si l'on n'empruntoit pas, les hautes listes étant limitées, elles ne pourroient contenir une assez grande quantité de bouclettes, en mettant chaque rame dans sa bouclette particulière.

* **EMPUSE**, f. f. (*Mithol. & Divinat.*) fantômes qu'Hécate envoyoit à ceux qui l'évoquoient: ce spectre avoit un pié d'airain & ne pouvoit se servir de l'autre. *Voy.* Religion des Gaulois par D. Martin, tome II. C'est de là qu'on a fait le mot *empuse*.

EMPYEME, f. f. *terme de Chirurgie*

qui se prend pour une maladie ou pour une opération. L'*empyeme*, maladie, est en général un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, dans le bas-ventre ou ailleurs : mais, parce que cet amas se fait plus souvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on a donné particulièrement le nom d'*empyeme* à la collection du pus dans la capacité de la poitrine. L'*empyeme*, opération, est une ouverture qu'on fait entre deux côtes, pour donner issue aux matieres épanchées dans la poitrine.

Ce mot est grec ; il vient de la particule *ἐν*, *in*, dans, & de *πύον*, *pus*, pus ; *ἐμπύημα*, *collectio puris*, amas de pus.

L'épanchement de matieres dans la poitrine peut se faire par cause externe, à la suite d'une plaie ou d'un coup ; ou par cause interne, à la suite de quelque maladie. Une plaie qui ouvre quelques vaisseaux sanguins, ou un coup violent qui en cause la rupture, occasionnent un épanchement de sang. L'ouverture de l'œsophage ou du canal thorachique, cause l'épanchement des matieres alimentaires ou du chyle, v. PLAIES DE POITRINE. L'épanchement d'eau est l'effet d'une hydropisie de poitrine, voyez HYDROPIE ; & celui du pus est la suite d'une pleurésie ou d'une péripleurésie terminées par suppuration.

PLÉURÉSIE & PÉRIPLÉURÉSIE.

On ne doit faire l'opération de l'*empyeme* que lorsqu'on a des signes certains d'un épanchement dans la cavité de la poitrine. Il y en a qui nous font connoître qu'il y a épanchement, & d'autres nous désignent l'espece de matiere épanchée. Ceux qui dénotent l'épanchement sont, 1°. la respiration courte & laborieuse, parce que le liquide qui remplit une partie de la poitrine, empêche que le poumon ne subisse toute la dilatation dont il est susceptible. 2°. L'inspiration est beaucoup plus facile que l'expiration ; parce que, dans ce dernier mouvement, il faut que le diaphragme souleve le liquide épanché dont le poids est capable d'aider l'inspiration. 3°. Le malade, en se remuant, sent quelquefois le flot du liquide épanché. 4°. Lorsque l'épanchement n'est que d'un côté, ce côté de la poitrine a plus d'étendue que

l'autre ; ce qu'on reconnoît par l'examen du dos du malade qu'on met sur son séant. 5°. Le côté où est l'épanchement est souvent œdémateux. 6°. Le malade respire mieux couché sur un plan horizontal que debout ou assis, & il ne peut rester couché que du côté de l'épanchement ; par ce moyen, les matieres épanchées ne compriment point ce côté du poumon, & lui laissent quelque liberté qu'il n'auroit point si le malade se couchoit sur le côté sain. Ce signe prouve l'épanchement ; mais son défaut ne prouve pas qu'il n'y en a point, parce que le poumon pourroit être adhérent au médiastin & à la plevre. Dans ce cas, le malade pourroit se coucher sur le côté de la poitrine où il n'y auroit point d'épanchement, sans que les matieres épanchées dans le côté opposé augmentassent la difficulté de respirer. 7°. S'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine, le malade ne peut rester couché d'aucun côté ; il faut qu'il soit debout ou assis, de façon que son dos décrive un arc. Dans cette situation, les matieres épanchées se portent vers la partie antérieure & supérieure du diaphragme, & laissent quelque liberté au poumon.

On jugera de la nature de la liqueur épanchée, par les maladies ou les accidens qui auront précédé ou qui accompagnent l'épanchement. Si les signes de l'épanchement paroissent peu de temps après que le malade a reçu une plaie pénétrante à la poitrine, & s'il a des foiblessees fréquentes, on ne peut pas douter que ce ne soit le sang qui soit épanché. S'il y a eu maladie inflammatoire à la poitrine, accompagnée des signes ordinaires de suppuration ; si la fièvre, qui étoit aigue, est devenue lente ; si la douleur vive est un peu apaisée, mais qu'il subsiste un mal aisé à la partie ; si le malade a des frissons irréguliers & des sueurs de mauvais caractère, & qu'avec tous ces symptomes il paroisse des signes d'épanchement, il n'est pas douteux que ce ne soit du pus qui en soit la matiere. Il y a tout lieu de croire que l'épanchement est lymphatique, si l'on remarque les signes de l'hydropisie de poitrine. Voy. HYDROPIE DE POITRINE.

On ne peut guérir le malade qu'en évacuant les matieres épanchées. La nature, aidée des médicamens, peut quelquefois y parvenir sans l'opération : on a vu des épanchemens de sang rentrer dans le torrent de la circulation & se vider par les urines, & même, ce qui est encore plus rare, par les selles. L'usage des remedes diurétiques, des hydragogues & des sudorifiques, a souvent dissipé les épanchemens d'eau, voy. *la cure des hydropisies de poitrine*. Lorsque le régime & les médicamens ne soulagent point le malade, & que les accidens persistent, il faut faire l'opération de l'*empyeme*.

Si l'épanchement de sang dans la poitrine est la suite d'une plaie, il faut, avant que d'en venir à l'opération, essayer de donner issue à ce fluide, en situant le malade de façon que la plaie soit la partie la plus déclive de la poitrine ; on lui ordonne alors de retenir un peu son haleine & de se pincer le nez ; on peut aussi tâcher de pomper les matieres épanchées avec une seringue dont la canule est courbe. Si par ces moyens on n'a pu vider la poitrine, il faut faire une ouverture pour donner issue au fluide épanché. Il y a deux façons pour y parvenir, l'une en dilatant la plaie, & l'autre en faisant une contre ouverture.

Pour dilater la plaie, on fait avec un bistouri, une incision longitudinale d'un pouce de longueur perpendiculairement à la partie inférieure de la plaie : cette incision, qui ne doit intéresser que la peau & la graille, forme une gouttiere qui procure la facilité de la sortie du sang ; on introduit ensuite une sonde cannelée dans l'ouverture de la poitrine, & on dilate cette plaie avec un bistouri dont la pointe coule le long de la cannelure de la sonde, ayant soin d'éviter l'artere intercostale. On peut mettre une sonde de poitrine dans l'ouverture, pour que le sang s'écoule avec plus de facilité, observant de mettre le malade dans une situation convenable & qui favorise cette sortie.

Si la plaie n'étoit pas située favorablement, ou qu'elle fût déjà cicatrisée lorsque les signes d'épanchement se manifestent, il seroit plus à propos de faire l'opération de l'*empyeme* par forme de contre-ouverture, de même qu'elle se pratique dans

le cas où il y a des matieres épanchées sans plaie, comme dans les suppurations de poitrine, & c'est ce qu'on appelle *opération de l'empyeme dans le lieu d'élection*.

On fait asseoir le malade sur une chaise ou sur le bord de son lit, le dos tourné du côté de l'opérateur & des assistans ; on lui met, dans ce dernier cas, un couffin sous les fesses pour qu'il soit plus commodément ; deux serviteurs le soutiennent sur les côtés, & lui relevent sa chemise. Le chirurgien doit examiner l'endroit où il fera l'incision ; ce doit être entre la troisieme & la quatrieme des fausses côtes, en comptant de bas en haut, & à quatre ou cinq travers de doigt de l'épine du dos. (On entend que les doigts du malade seront la mesure de cette distance.) Si l'embônpoint du malade ou l'œdématic des tégumens empêchent de compter les côtes, on fait l'opération à quatre travers de doigt de l'angle inférieur de l'omoplate. Le lieu étant choisi pour opérer, le chirurgien pince la peau transversalement avec les doigts indicateurs & les pouces de chaque mains ; un aide prend le pli que l'opérateur tient avec les doigts de sa main droite ; ils soulevent ensemble la peau ainsi pincée, & le chirurgien l'incise avec un bistouri droit, qu'il tient de sa main droite ; on lâche ensuite les tégumens qui se trouvent divisés longitudinalement ; on porte le bout du doigt indicateur de la main gauche à l'endroit du bord supérieur de la troisieme fausse côte, & on incise le muscle grand dorsal en portant le bistouri à plat sur l'ongle ; on avance ensuite l'extrémité de ce doigt, & on en appuie l'ongle immédiatement sur le bord supérieur & suivant la direction de la côte ; & , avec le bistouri tenu à plat de la main droite comme une plume à écrire, on pénètre dans la poitrine, en perçant les muscles intercostaux & la plevre. Le doigt appuyé sur la côte sert de guide à l'instrument tranchant, & on est sûr de ne pas toucher à l'artere intercostale. L'incision des muscles intercostaux & de la plevre doit avoir cinq à six lignes de longueur. Lorsque l'incision est faite, on porte le doigt indicateur gauche dans la plaie pour s'assurer de l'ouverture ; on le retire & on

procure, le plus promptement qu'on le peut, l'issue des matieres. On peut les délayer avec quelque injection introduite à l'aide de la sonde de poitrine. Lorsque l'opération est faite, & qu'on a tiré le plus de matiere qu'il a été possible, on panse le malade en faisant entrer dans la plaie une bandelette de linge en forme de sétou; elle est préférable à une tente de charpie qui s'oppose à l'issue des matieres, & qui cause de la douleur au malade, parce qu'elle écarte & irrite les parties au travers desquelles elle passe; ce qui est suivi d'inflammation, & quelquefois de la carie des côtes. On panse le reste de la plaie à plat; on applique deux ou trois compresses graduées & un bandage de corps soutenus du scapulaire. (Voyez BANDAGE & SCAPULAIRE.) Les pansemens se continuent jusqu'à ce que les matieres soient totalement évacuées; on est souvent obligé de les réitérer deux & trois fois par jour, quand l'abondance de la suppuration l'exige. Lorsqu'il s'agit de consolider la plaie, on supprime la bandelette qui entre dans la poitrine, & on couvre la plaie avec un linge fin sur lequel on met une pelote de charpie soutenue des compresses & du bandage, alors on cicatrise l'ulcère suivant les regles de l'art. Voyez ULCERE.

On fait l'opération de l'empyeme dans le lieu de nécessité, lorsqu'on ouvre un abcès à la poitrine dans le lieu où la matiere se présente. Le foyer de ces abcès la trouve ordinairement dans le tissu cellulaire qui unit la plevre aux muscles intercostaux internes; il faut ménager cette cloison postérieure pour empêcher l'épanchement du pus dans la cavité de la poitrine; ce qui arrive assez souvent par l'érosion de la plevre, lorsqu'on differe trop à faire l'ouverture de ces abcès. Voyez ABCÈS. (Y)

EMPYEME, opération (Manege, Marchallerie.) L'anatomie des animaux, trop négligée parmi nous, a frayé le chemin de l'anatomie de l'homme. La nature éclipsée, pour ainsi dire, dans les cadavres, se montre à découvert dans le vivant; & le scalpel, en des mains aussi intelligentes que celles des Hérophile, des Pecquet,

des Harvey, &c., a été un instrument d'autant plus utile, que nous ne devons qu'aux comparaisons exactes qu'ils ont faites, & aux différences qu'ils ont observées, les grandes découvertes dans lesquelles consistent aujourd'hui les principales richesses de la médecine du corps humain.

Après ces avantages, dont la réalité est généralement avouée, la chirurgie pourroit-elle méconnoître la source des biens dont elle jouit, & nous en refuser le partage? Il doit nous être sans doute d'autant plus permis d'y prétendre, que nous pouvons profiter du jour qui l'éclaire sans lui en dérober la lumiere, & sans nous rendre coupables de la moindre usurpation.

Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'empyeme, peuvent se présenter au maréchal. L'animal n'est pas moins exposé que l'homme à des pleurésies, à la péripneumonie, à des épanchemens de pus, à des épanchemens d'eau, conséquemment à une hydropisie, enfin à des épanchemens de sang causés par quelques plaies pénétrantes dans la poitrine, ou par l'ouverture d'une artere intercostale: mais de toutes ces circonstances, celles où l'opération dont il s'agit me paroît d'une plus grande efficacité, sont assurément les blessures suivies d'une effusion dans la capacité.

Supposons donc un épanchement de sang produit par les dernieres causes que je lui ai assignées.

Je reconnoîtrai d'abord la plaie pénétrante par sa circonférence emphysemateuse par le moyen de la sonde & du doigt, par l'air qui frappera ma main au moment que je l'en approcherai, par le sifflement qui accompagnera la sortie de ce même air, par la vacillation de la flamme d'une bougie que je lui présenterai, par le sang écumeux qui, poussé au dehors avec plus ou moins d'impétuosité, me prouvera encore d'une maniere sensible, que le poumon est intéressé, & dont la quantité m'apprendra, de plus, s'il y a réellement ouverture de quelques vaisseaux considérables. Je serai enfin convaincu de l'épanchement, dès qu'outre ces symptomes,

j'observerai un violent battement de flanc & une grande difficulté de respirer. Il est vrai que, vu la situation horizontale de l'animal, le diaphragme ne se trouve pas, ainsi que dans l'homme, surchargé par le poids de la matiere épanchée; mais elle gêne constamment l'action des poulmons, qui, dans une cavité proportionnée à leur jeu, ne peuvent que souffrir d'une humeur contre nature, toujours capable de s'opposer à leur libre dilatation. Du reste, tous les autres signes qui attestent l'effusion dans le thorax humain, ne peuvent nous être d'aucune indication, relativement à un animal qui ne sauroit nous rendre compte du siege des douleurs qu'il ressent, & que par cette raison nous placerions vainement dans des attitudes différentes, quand même nous en aurions la facilité & le pouvoir.

Quoi qu'il en soit, l'épanchement étant certain, & la ligature, dans le cas où l'effusion a été provoquée par l'ouverture d'une artere intercostale, étant faite (voyez LIGATURE), il faut nécessairement vider le thorax.

La plaie suffiroit à cet effet, si sa situation étoit telle qu'elle fût à la partie inférieure de la poitrine; on pourroit alors, à l'imitation du chirurgien, en augmenter l'étendue, en la dilatant à l'aide de la sonde crénelée & du bistouri, selon le besoin, & pour faciliter l'écoulement hors de la capacité, après quoi on le hâteroit en comprimant les naseaux de l'animal, sur-tout si les vaisseaux du poumon avoient été attaqués, parce que ce viscere contenant ensuite de cette compression une plus grande abondance d'air, chasseroit avec plus de force le fluide dévoyé; on passeroit de là aux injections chaudes & douces, &c.; mais dès que la plaie a été faite à la partie supérieure, il n'est possible de dégager la cavité du sang qui y nage, qu'en pratiquant une contre-ouverture, & c'est ce qu'on appelle proprement l'*empyeme*.

La différence de la position de l'homme & du cheval en établit une relativement au lieu où nous devons contre-ouvrir. Dans le premier, attendu sa situation, & en égard à l'inclination du diaphragme,

l'humeur stagnante se porte en bas & en arriere, & dénote l'endroit où l'on doit lui frayer une issue. Dans le cheval, l'obliquité de cette cloison musculieuse n'est pas moindre; mais elle ne sauroit guider ainsi le maréchal, parce que l'animal étant situé horizontalement, sa direction est verticale, & que la partie la plus basse du thorax est fixée précisément aux derniers cartilages des côtes, & à leur jonction au sternum. C'est aussi cette même partie que nous arrêterons pour opérer, en choisissant du côté affecté l'intervalle des cartilages de la huitieme & de la neuvieme côte de devant en arriere, & à cinq ou six pouces du sternum; car nous ne saurions nous adresser avec succès plus près de cet os, parce que les cartilages y sont trop voisins les uns des autres. Remarquons ici que tout concourt à favoriser notre entreprise. 1°. Il est certain que, sans forcer l'animal d'abandonner sa situation naturelle, les humeurs ne trouveront aucun obstacle à leur évacuation, puisque leur pente répondra à l'ouverture pratiquée. 2°. Nous ne craignons pas sans cesse d'intéresser l'artere intercostale en incisant, parce que là elle est divisée en des rameaux d'un diametre peu considérable.

Commençons donc à nous saisir de la peau à l'endroit désigné, & faisons-y, avec le secours d'un aide, un pli qui soit transversal par rapport au corps. Coupons ce pli, il en résultera une plaie longitudinale qui comprendra les deux cartilages, au milieu desquels nous nous proposerons d'ouvrir; car telle doit être l'étendue de la premiere incision. Faisons-en une seconde dans la même direction à la partie du muscle grand oblique de l'abdomen qui est au dessous, nous découvrirons les cartilages des côtes & des intervalles. Incisons enfin transversalement les muscles intercostaux & la pleure, jusqu'à ce que nous ayons pénétré dans la cavité; ce dont nous serons assurés, par l'inspection de l'humeur qui s'écoulera, ou si nous avons eu le malheur de nous tromper, par le vide que nous appercevrons; car dès que la pleure est ouverte, l'air extérieur oblige le poumon à s'affaisser sur le champ; ce qui préserve ce

viscere des offenses de l'instrument dont nous nous servons. Cette dernière ouverture aura au moins un pouce de largeur, à l'effet de fournir un passage, & au sang vraiment liquide, & à celui qui se présenteroit en grumeau.

Du reste, je ne m'étendrai point ni sur les pansemens, ni sur toute la conduite que l'on doit tenir dans la suite du traitement (voyez ci dessus, EMPYEME relativement au corps humain; voyez les différens cours d'opérations de chirurgie, voyez PLAIE.) Je me contenterai de faire observer que le bandage, propre à maintenir l'appareil dans cette circonstance, ne doit être autre chose qu'un surfaix armé de coussinets à l'endroit de l'opération pratiquée; opération dont je n'ai prétendu d'ailleurs que démontrer la possibilité, les différences & les effets. (e)

EMPYRÉE, s. m. en Théologie, le plus haut des cieux, le lieu où les saints jouissent de la vision béatifique. On l'appelle aussi le ciel *empyrée*, & paradis. Voyez CIEL.

Ce mot est formé du grec *ἐν*, dans, & *πῦρ*, feu, pour marquer l'éclat & la splendeur de ce ciel.

Quelques peres ont pensé que l'*empyrée* avoit été créé avant le ciel que nous voyons. Comme ils supposent que c'est la demeure de Dieu, ils soutiennent qu'elle doit être extrêmement lumineuse, suivant cette parole de saint Paul, *lucem habitat inaccessibilem*. Mais une difficulté les arrête: c'étoit d'expliquer l'obscurité qui régnoit dans le monde avant la création du soleil. Pour la résoudre, ils ont eu recours à cette hypothèse: que les cieux que nous voyons, étant une espèce de rideau, déroberent à la terre & aux eaux la lumière de l'*empyrée*. Au reste, ni cette supposition, ni l'opinion qui l'a occasionnée, n'ont pas paru assez fondées aux théologiens pour les élever au dessus du rang de simples conjectures.

M. Derham a cru que les taches qu'on apperçoit dans certaines constellations, sont des trous du firmament, à travers lesquels on voit l'*empyrée*. Voilà une idée bien extraordinaire, pour ne rien dire de

plus. Voyez ÉTOILE, FIRMAMENT, &c. (G)

EMPYREUME, (Chimie.) veut dire odeur de feu. Le mot *empyreume* vient du grec *ἐμπυρεῖον*, qui signifie *enflammer*, ou brûler.

Empyreume ne se dit que de l'odeur désagréable que le feu peut donner; en sorte que ce qui sent le brûlé sans être désagréable, comme les amandes grillées, le sucre brûlé, le café, &c. n'est point appelé *empyreumatique*.

La plupart des eaux distillées, soit spiritueuses, soit purement aqueuses, ont une odeur d'*empyreume* lorsqu'elles sont récentes: c'est pourquoi on laisse toujours quelque temps ces liqueurs communiquer avec l'air, pour leur faire perdre ce qui leur donne l'odeur du feu, qui est toujours une matière volatile & peu adhérente aux liqueurs dont il s'agit.

On laisse les eaux simples pendant quelques jours exposées au soleil dans des bouteilles, dont on couvre seulement l'ouverture avec un papier qu'on perce de plusieurs trous.

Pour ce qui est des eaux spiritueuses nouvellement distillées, on ne bouche pas d'abord autrement l'ouverture des bouteilles qui les contiennent, & on les laisse dans cet état pendant quelques heures dans un lieu frais. Chambers.

L'odeur de feu est beaucoup plus inhérente aux huiles appelées *empyreumatiques*; on ne l'en sépare pas entièrement par la rectification même répétée, & par le secours des intermedes. Voyez HUILE.

EMS, (Géogr. mod.) fleuve d'Allemagne; il a sa source au comté de Lippe, passe dans l'Ost-Frise, & se jette dans la mer au dessus d'Emden.

EMULATION, s. f. (Morale.) passion noble, généreuse, qui, admirant le mérite, les belles choses & les actions d'autrui, tâche de les imiter, ou même de les surpasser, en y travaillant avec courage, par des principes honorables & vertueux.

Voilà le caractère de l'*émulation*, & ce qui la distingue d'une ambition désordonnée, de la jalousie & de l'envie: elle ne tient rien du vice des unes ni des autres.

En recherchant les dignités, les charges, & les emplois, c'est l'honneur, c'est l'amour du devoir & de la patrie qui l'anime.

L'*émulation* & la jalousie ne se rencontrent guere que dans les personnes du même art, de mêmes talens, & de même condition. Un homme d'esprit, dit fort bien la Bruyere, n'est ni jaloux, ni émule d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure; il fait qu'il y a dans ces arts des regles, & une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier dont il ne connoît ni l'usage, ni le nom, ni la figure; & il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'apprentissage d'un certain métier, pour se consoler de n'y être point maître.

Mais quoique l'*émulation* & la jalousie aient lieu d'ordinaire dans les personnes d'un même état, & qu'elles s'exercent sur le même objet, la différence est grande dans leur façon de procéder.

L'*émulation* est un sentiment volontaire, courageux, sincere, qui rend l'ame féconde, qui la fait profiter des grands exemples, & la porte souvent au dessus de ce qu'elle admire; la jalousie, au contraire, est un mouvement violent, & comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle, & qui va même quelquefois jusqu'à le nier dans les sujets où il existe. Vice honteux, qui, par son excès, rentre toujours dans la vanité & dans la présomption!

L'*émulation* ne differe pas moins de l'envie: elle pense à surpasser un rival par des efforts louables & généreux. L'envie ne songe à l'abaisser que par des routes opposées. L'*émulation*, toujours agissante & ouverte, se fait un motif du mérite d'autrui, pour tendre à la perfection avec plus d'ardeur: l'envie froide & seche s'en attriste, & demeure dans la nonchalance. Passion stérile qui laisse l'homme envieux dans la position où elle le trouve, ou dont le vice qui le caractérise est l'unique aiguillon! Quand on est rempli d'*émulation*, le manque de succès fait qu'on se reproche seulement de demeurer en arriere; mais dès qu'on est mortifié des progrès & de l'élevation de ses rivaux pleins

de mérite; on a passé de l'*émulation* à l'envie.

Voulez-vous connoître encore mieux l'*émulation*? Elle ne tâche d'imiter & même de surpasser les actions des autres, que parce qu'elle en fait le prix, & qu'elle les respecte; elle est prudente, car celui qui imite, doit avoir mesuré la grandeur de son modele & l'étendue de ses forces; loin d'être fiere & présomptueuse, elle se manifeste par la douceur & la modestie, elle augmente en même temps ses talens, & ses progrès par le travail & l'application; pleine de courage, elle ne se laisse point abattre par les disgraces, & si elles sont méritées, elle répare ses fautes: enfin, quoiqu'il arrive, elle ne veut réussir que par des moyens légitimes, & par la voie de la vertu.

Ceux qui font profession des sciences & des arts, les savans de tout ordre, les orateurs, les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les poètes, & tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne devraient être capables que d'*émulation*; ils devraient tous penser & agir de la même maniere que Corneille agissoit & pensoit: " Les succès » des autres, dit-il, dans la préface qui » est au devant d'une de ses pieces (la » suivante), ne produisent en moi qu'une » vertueuse *émulation* qui me fait redou- » bler mes efforts, afin d'en obtenir de » pareils ».

*Je vois d'un ail égal croître le nom d'autrui ;
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui ,
sans hasarder ma peine à le faire descendre.
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser ;
Et plus elle en prodigue à nous favoriser ,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.*

Des sentimens si beaux, si nobles & si bien peints, mettent le comble au mérite du grand Corneille. *Art. de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ÉMULGENS, adj. pl. *en Anatomie*, se dit des vaisseaux qui aboutissent aux reins. *Voy. les planches d'anatomie.*

Les arteres *émulgentes* partent du tronc descendant de l'aorte pour se rendre aux reins, & les veines *émulgentes* en sortent pour

pour se terminer au tronc ascendant de la veine-cave. Voyez RÉNALES. (L)

EMULSION, f. f. (*Pharmacie & Mat. méd.*) c'est ainsi qu'on nomme en médecine une liqueur laiteuse formée par l'union de l'eau, & d'une substance végétale particulière, contenue dans les semences appellées *émulsives*. Voyez SEMENCES ÉMULSIVES.

La liqueur connue de tout le monde sous le nom d'*orgeat*, n'est autre chose que l'*émulsion* dont il s'agit ici.

Les semences, dont on tire le plus ordinairement les *émulsions*, & qui en font proprement la base, sont les amandes douces, les pignons, & les quatre semences froides majeures. Voyez AMANDES, PIGNONS, & SEMENCES FROIDES. Plusieurs médecins demandent aussi, assez souvent, la semence de pavot, celle de laitue, celle de violette, & quelques autres de la même nature : mais comme ces dernières semences, qui sont fort petites, fournissent moins de parties *émulsives* que les premières, qu'elles donnent ces parties plus difficilement, & qu'il n'est pas possible d'appuyer sur la moindre observation leurs prétendues vertus particulières, qu'il est démontré, par exemple, que la partie *émulsive* de la semence de pavot ne participe du tout point de la vertu calmante de cette plante ; pour ces raisons, dis-je, on n'ose avancer, avec confiance, que c'est une pratique louable de prescrire toujours, par préférence, les premières semences que nous avons nommées ; & de ne pas multiplier inutilement les matériaux de l'*émulsion*.

Plusieurs auteurs ont des prétentions sur l'*émulsion* tirée de la semence de chanvre. Voyez CHANVRE.

On emploie aussi quelquefois les amandes amères, mais toujours mêlées en petite dose à une quantité plus considérable de l'une des semences que nous avons dit devoir faire la base du remède, & seulement dans la vue d'en relever un peu le goût.

On édulcore les *émulsions* avec une quantité de sucre ou de sirop, déterminée par le médecin ; on les aromatise aussi quelquefois avec quelque eau distillée.

On emploie plus ou moins d'eau, se-

lon qu'on veut avoir une *émulsion* plus ou moins chargée.

Pour faire une *émulsion*, c'est-à-dire, pour unir à l'eau la substance végétale particulière, que nous connoissons sous le nom d'*émulsive*, on s'y prend de la manière suivante.

Prenez, par exemple, vingt-quatre amandes douces mondées (voyez MONDER, *Pharm.*) ou bien de l'une des grandes semences froides mondées, ou des quatre ensemble, six gros, & cinq ou six amandes douces mondées ; écrasez-les dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, d'abord à sec, mais bientôt versez sur ces semences une ou deux cuillères d'eau, & continuez à piler en ajoutant peu à peu toute l'eau que vous avez dessein d'employer (la quantité des semences demandées dans cet exemple suffit pour charger suffisamment deux livres d'eau) ; dissolvez votre sucre (une once suffit pour deux livres d'*émulsion*) ; passez à travers un linge serré, & exprimez légèrement. Si c'est un sirop que vous employez au lieu de sucre, vous ne l'ajouterez qu'après la colature, avec l'eau distillée destinée à aromatiser l'*émulsion*. Dans l'*émulsion* que nous venons de décrire, on pourra dissoudre, au lieu de sucre, une once & demie de sirop de capillaire, de violette, de tussilage, de guimauve, ou bien une once de l'un de ces sirops, & trois gros ou demi-once de sirop de diacode, si on veut rendre l'*émulsion* narcotique. Une pinte de cette liqueur est aromatisée à un point très-agréable par l'addition d'une demi-once d'eau de fleurs d'orange, ou d'eau de cannelle appellée *orgée*.

S'il nage de l'huile sur la surface d'une *émulsion* qu'on vient de préparer, l'*émulsion* a été mal faite ou manquée. Cet inconvénient est dû à ce qu'on a séparé une huile qui est un des principes du suc *émulfif*, d'avec une matière muqueuse qui en est un autre principe, & à laquelle l'huile doit sa miscibilité avec l'eau. Voyez SEMENCES ÉMULSIVES. On prévient ce défaut en appliquant de bonne heure de l'eau aux semences que l'on pile, & même en les triturant avec une partie du sucre qu'on veut employer dans l'*émul-*

sion ; car le sucre est un moyen d'union entre les huiles & l'eau. *Voyez HUILE & SUCRE.*

Les Chymistes ont apperçu beaucoup d'analogie entre les *émulsions* & le lait des animaux ; on verra avec combien de fondement , à l'article SEMENCES ÉMULSIVES. *Voyez cet article.* Nous nous contenterons d'observer ici que , comme le lait , les *émulsions* tournent & s'aigrissent après un certain temps , en moins de vingt-quatre heures dans un lieu ou par un temps chaud ; & que les acides & les esprits fermentés les coagulent comme le lait. On ne préparera donc des *émulsions* que pour quelques heures , sur-tout en été ; on ne les mêlera point avec des sirops , ou des sucs acides , & on ne les aromatisera point avec des eaux spiritueuses.

L'*émulsion* se décompose par l'ébullition ; ce qu'on appelle dans quelques pays une *émulsion cuite* , c'est-à-dire , à laquelle on a fait prendre quelques bouillons , est donc une préparation monstrueuse , un remède altéré & dégénéré autant qu'il est possible. La vue médicinale de corriger par cette coction une prétendue crudité de l'*émulsion* , est trop vaine pour pouvoir autoriser une pratique si directement contraire aux règles de l'art.

Les *émulsions* ont toutes les propriétés des remèdes appelés *rafraichissans* , *tempérans* , *délayans* ; *voyez DÉLAYANT* , *RAFRACHISSANT & TEMPÉRANT* : & de plus elles sont nourrissantes. On les ordonne très-utilement pour boisson ordinaire dans toutes les maladies inflammatoires , & sur-tout lorsqu'elles affectent principalement les viscères du bas-ventre , dans les diarrhées par irritation , dans les ardeurs d'urine , dans le commencement de la curation des chaudepiffes , dans les chaleurs d'entrailles , & même dans certaines fleurs blanches. *Voyez ces articles.*

Dans tous ces cas on doit prescrire les *émulsions* à grande dose , à deux ou trois livres par jour au moins ; & c'est avoir une idée fort imparfaite de l'action de ce remède , que d'attendre quelque effet utile d'un seul verre d'*émulsion* donné dans la journée , ou le soir.

On se sert fort ordinairement de l'*émul-*

sion comme d'un véhicule commode , pour donner certains sels neutres étendus dans une grande quantité de liquide , ou en lavage , comme on s'exprime communément. On dissout , par exemple , un gros ou un gros & demi de nitre purifié dans une pinte d'*émulsion* , pour faire ce qu'on appelle une *émulsion nitrée* ; c'est un usage fort ordinaire aussi de faire fondre trois ou quatre grains de tartre émétique dans une pinte d'*émulsion* , qu'on donne par verre pendant le cours de la journée , pour entretenir les évacuations abdominales dans plusieurs maladies aiguës. *Voyez FIEVRE.*

On prépare une *émulsion* purgative qui agit assez doucement , & qui n'a point le dégoût des potions purgatives ordinaires , en unissant intimement , par une longue trituration , dix ou douze grains de résine de jalap à une once de sucre , que l'on emploie ensuite dans la composition d'une *émulsion* ordinaire : non-seulement le suc *émulsif* sert dans ce cas à masquer le goût de la résine , mais il concourt aussi avec le sucre à en corriger l'activité. Le sucre est le dissolvant des résines , & il forme avec elles un composé savonneux , miscible à l'eau. *Voyez SUCRE & RÉSINE.* Le suc *émulsif* possède la même propriété , quoiqu'avec un degré très-inférieur. On fait entrer aussi la résine de scammonée dans ces *émulsions* , à la dose de deux ou trois grains , avec huit , dix ou douze grains de résine de jalap. *Voyez SCAMMONÉE & JALAP.*

Si l'on dispose une résine ou un baume à être dissous par l'eau en unissant ces substances au jaune d'œuf , & qu'on applique de l'eau à ce composé selon l'art , il en résulte aussi une liqueur laiteuse , que quelques auteurs ont appelée du nom d'*émulsion* ; celle-ci est vulnéraire , détersive & cicatrisante ou purgative , selon la propriété de la résine ou du baume qu'on y a employé. *Voyez les articles VULNÉRAIRE* , *DÉTERSIF & PURGATIF RÉSINEUX* , au mot PURGATIF.

La liqueur connue de tout le monde sous le nom de *lait de poule* , est parfaitement analogue à l'*émulsion*. *Voyez ŒUF* , *Diète.* (b)

EMUNCTOIRE , se dit des canaux

qui déchargent les humeurs superflues du corps. Voyez HUMEUR. (L)

EN & DANS, prépositions qui ont rapport au lieu & au temps. *En France, en un an, en un jour, dans la ville, dans la maison, dans dix ans, dans la semaine.* M. l'abbé Girard dans ses *synonymes*; Vaugelas, le P. Bouhours & quelques autres grammairiens ont fait des observations particulières sur ces deux prépositions; en effet, dans l'élocution usuelle il y a bien des occasions où l'une n'a pas le même sens que l'autre.

On peut recueillir de M. l'abbé Girard & des autres grammairiens, que *dans* emporte avec soi une idée accessoire, ou de singularité, ou de détermination individuelle, & voilà pourquoi *dans* est toujours suivi de l'article devant les noms appellatifs, au lieu que *en* emporte un sens qui n'est point resserré à une idée singulière. C'est ainsi qu'on dit d'un domestique, *il est en maison, c'est-à-dire, dans une maison quelconque*; au lieu que si l'on disoit qu'*il est dans la maison*, ou désigneroit une maison individuelle déterminée par les circonstances.

On dit, *il est en France, c'est-à-dire, en quel lieu de la France: il est en ville*, cela veut dire qu'*il est hors de la maison*, mais qu'on ne fait pas en quel endroit particulier de la ville il est allé. On dit, *il est en prison*, ce qui ne désigne aucune prison quelconque: mais on dit, *il est dans la prison du Fort-l'Evêque ou de Saint-Martin*, voilà une idée plus précise; *il est dans les cachots*, c'est ajouter une idée plus particulière à l'idée d'être en prison; aussi exprime-t-on l'article en ces occasions. *Il est en liberté, il est en fureur, il est en apoplexie*: toutes ces expressions marquent un état, mais bien moins déterminé que lorsqu'on dit: *il est dans une entière liberté, il est dans une extrême fureur*. On dit, *il est en Espagne*, & on dit, *il est dans le royaume d'Espagne; il en Languedoc; & il est dans la province de Languedoc*.

Cette distinction d'idée vague & indé-

terminée ou de sens général pour *en*, & de sens plus individuel & plus particulier pour *dans*; cette distinction, dis-je, a son usage: mais on trouve des occasions où il paroît qu'on n'y a aucun égard; ainsi l'on dit bien, *il est en Asie*, sans déterminer dans quelle contrée ou dans quelle ville de l'Asie il est; mais on ne dit pas, *il est en Chine, en Pérou, &c.*, on dit, *à la Chine, au Pérou, &c.* Il semble que l'éloignement & le peu d'usage où nous sommes de parler de ces pays lointains, nous les fasse regarder comme des lieux particuliers.

Le P. Bouhours a fait, sur ces deux prépositions, des remarques conformes à l'usage, & qui ont été répétées par tous les grammairiens qui ont écrit après cet habile observateur, même par Thomas Corneille sur Vaugelas. Il me semble pourtant que le P. Bouhours commence par une véritable pétition de principe. (*Remarques, tom. I, p. 67.*) *On met toujours EN, dit-il, devant les noms, lorsqu'on ne leur donne point d'article*: j'en conviens, mais c'est là précisément en quoi consiste la difficulté. Un étranger qui apprend le François, ne manquera pas de demander en quelles occasions il trouvera le nom avec l'article ou sans l'article.

Outre ce que nous avons dit ci-dessus du sens vague & du sens particularisé ou individuel, voici des exemples tirés, pour la plupart, du P. Bouhours, & des autres observateurs qui l'ont suivi.

EN ou DANS suivis d'un nom sans article parce que le mot qui suit la préposition n'est pas pris dans un sens individuel, qu'il est pris dans un sens général d'espece ou de sorte.

En repos; en mouvement; en colere; en bon état; en belle humeur; en santé; en maladie; en réalité; en songe; en idée; en fantaisie; en goût; en gras; en maigre; en peinture; en blanc; en rouge; en émail; en or; en arlequin, en capitaine; en roi; en maison; en ville; en campagne; en province; en figure; en chair & en os, & autres en grand nombre pris dans un sens de sorte, qui n'est pas le sens individuel. On dit aussi par imitation, en Europe & dans l'Eu-

rope, en France & dans la France, en Normandie & dans la Normandie, &c. Despréaux a dit :

Dans Florence jadis vivoit un médecin.

Art. poét. liv. IV.

Peut-être diroit-il aujourd'hui à Florence.

EN ou DANS suivis d'un nom avec l'article, à cause du sens individuel :

Dans le royaume de Naples ; dans la France ; dans la Normandie ; dans le repos où je suis ; dans le mouvement, ou dans l'agitation, ou dans l'état où je me trouve ; ou dit aussi en l'état où je suis. Dans la misère ou en la misère où je suis ; dans la belle humeur, ou en la belle humeur où vous êtes ; dans la fleur de l'âge, ou en la fleur de l'âge. Il m'est venu dans l'esprit. Il est allé en l'autre monde, pour dire il est mort : en ce sens le P. Bouhours ne veut pas qu'on dise, il est allé dans l'autre monde ; car alors l'autre monde se prend, dit-il, pour le nouveau monde ou l'Amérique. Dans l'extrémité, ou en l'extrémité où je suis ; dans la bonne humeur, ou en la bonne humeur où il est ; dans tous les lieux du monde, ou en tous les lieux du monde ; en tout temps, en tout pays ; dans tous les temps, dans tous les pays. J'ai lu cela en un bon livre, ou dans un bon livre. En mille occasions, ou dans mille occasions ; en chaque âge, ou dans chaque âge ; en quelque pensée, ou dans quelque pensée que vous soyez ; en des livres, ou dans des livres ; en de si beaux lieux, ou dans de si beaux lieux. (F)

ENALLAGE, s. f. (Gramm.) ἐναλλαγὴ, changement, permutation, R. ἐναλλατῶ, permuto ; ainsi pour conserver l'orthographe & la prononciation des anciens, il faudroit prononcer *énallague*. C'est une prétendue figure de construction, que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent point, mais que les grammatistes célèbrent. Selon ceux-ci, l'*énallage* est une sorte d'échange qui se fait dans les accidens des mots ; ce qui arrive, disent-ils, quand on met un temps pour un autre, ou un tel genre pour un genre différent ; il en est de même à l'égard des modes des verbes : comme quand on emploie l'infinitif au lieu de quelque mode fini : c'est ainsi que dans Térence

lorsque le parasite revient de chez Thaïs ; à laquelle il venoit de faire un beau présent de la part de Trason, celui-ci vient au devant de lui en disant :

Magnas verò agere gratias Thaïs mihi ?

Ter. Eun. iij, 1.

Thaïs me fait de grands remerciemens sans doute.

Qui ne voit que *agere* est là pour *agit*, disent les grammatistes ?

Ceux au contraire qui tirent de l'analogie les règles de l'élocution, & qui croient que chaque signe de rapport n'est le signe que du rapport particulier qu'il doit indiquer, selon l'institution de la langue ; qu'ainsi l'infinitif n'est jamais que l'infinitif, le signe du temps passé n'indique que le temps passé, &c. ; ceux-là, dis-je, soutiennent qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que ces sortes de figures. *Qui ne voit que si ces changemens étoient aussi arbitraires*, dit l'auteur de la méthode Latine de Port-Royal (*des fig. ch. vij. p. 562*), toutes les règles deviendroient inutiles, & il n'y auroit plus de fautes qu'on ne pût justifier en disant que c'est une *énallage*, ou quelque autre figure pareille ? Que les jeunes écoliers perdent de connoître trop tard cette figure, & de n'avoir pas encore l'art d'en tirer tous les avantages qu'elle offre à leur paresse & à leur ignorance ?

En effet, pourquoi un jeune écolier à qui l'on fait un crime d'avoir mis un temps ou un genre pour un autre, ne pourroit-il pas représenter humblement avec Horace, que ses maîtres ne dévoient pas lui refuser une liberté que le siècle même d'Auguste a approuvée dans Térence ; dans Virgile, & dans tous les autres auteurs de la bonne Latinité ?

..... *Quid autem,*

Cacilio, Plauto quo dabit Romanus, ademptum

Mi socioque ? Horat. ars poet., v. 55.

Ainsi, la seule voie raisonnable est de réduire toutes ces façons de parler à la simplicité de la construction pleine, selon laquelle seule les mots font un tour qui présente un sens. Un mot qui n'occupoit dans une phrase que la place d'un

autre, sans en avoir ni le genre ni le cas, ni aucun des accidens qu'il devoit avoir selon l'analogie & la destination des signes; un tel mot, dis-je, seroit sans rapport, & ne seroit que troubler, sans aucun fruit, l'économie de la construction.

Mais expliquons l'exemple que nous avons donné ci-dessus de l'énallage, *magnas verò agere gratias Thais mihi?* l'ellipse suppléée va réduire cette phrase à la construction pleine. Thrafon plus occupé de son présent que Thais même qui l'avoit reçu, s'imagine qu'elle en est transportée de joie, & qu'elle ne cesse de l'en remercier: *Thais verò non cessat agere mihi magnas gratias*, où vous voyez que *non cessat* est la raison de l'infinitif *agere*.

L'infinitif ne marque ce qu'il signifie que dans un sens abstrait; il ne fait qu'indiquer un sens qu'il n'affirme ni ne nie, qu'il n'applique à aucune personne déterminée: *hominem esse solum*, ne dit pas que l'homme soit seul, ou qu'il prenne une compagne; ainsi l'infinitif ne marquant point par lui-même un sens déterminé, il faut qu'il soit mis en rapport avec un autre verbe qui soit à un mode fini, & que ces deux verbes deviennent ainsi le complément l'un de l'autre.

Telle est sans doute la raison de la maxime iv que la méthode Latine de P. R. établit au chapitre de l'ellipse, en ces termes: " Toutes fois que l'infinitif est seul dans l'raison, on doit sous-entendre un verbe qui le gouverne » comme *cœpit*, *solebat*, ou autre: *ego illud sedulo negare factum* (Terent.) » suppléez *cœpi*: *facile omnes perferre ac pati* (idem.) suppléez: *solebat*. Ce qui est plus ordinaire aux poètes & aux historiens où l'on doit toujours sous-entendre un verbe sans prétendre que l'infinitif soit là pour un temps fini, par une figure qui ne peut avoir aucun fondement. » (F)

ENARBREER, en Horlogerie, signifie faire tenir une roue sur son arbre, ou sa tige, ce qui se fait de plusieurs façons; dans les montres & dans les pendules, c'est ordinairement en les rivant tous les deux ensemble.

On dit qu'une roue est bien enarbrée,

lorsqu'elle tourne bien droit & bien rond sur son arbre. Voyez ROUE, PIGNON, &c. (T)

ENARRHEMENT ou ARRHEMENT, f. m. (Comm.) convention d'acheter une marchandise à un certain prix, pour sûreté de quoi on donne, par avance, quelque chose sur le prix convenu. Il y a des *enarrhemens* permis par les loix, & d'autres qu'elles prohibent, tels que ceux qui vont à assurer à un particulier une très-grande quantité, ou même toute une espèce de marchandises, pour y mettre la cherté. Voy. ARRHES & ARRHER. *Dict. du Comm. de Trév. & de Chambers.* (G)

ENARRHER, convenir du prix d'une chose, donner des arrhes pour la sûreté de l'exécution du marché.

ENARTHROSE, f. f. (Anat.) c'est une des trois espèces de diarthrose, c'est-à-dire, d'articulation osseuse avec mouvement: les deux autres sont l'*arthrodie* & le *ginglyme*.

L'*enarthrose* se fait, dit-on, lorsqu'une grosse tête d'os est reçue dans une cavité profonde, comme la tête du fémur dans la cavité des os innommés; l'*arthrodie* a lieu lorsqu'une tête plate est reçue dans une cavité superficielle, comme la tête de l'os du bras dans la cavité glénoïde de l'omoplate: le *ginglyme* consiste dans la réception mutuelle de deux os, comme est celle de l'humerus & du cubitus. Voici maintenant l'origine de ces mots Grecs, & de tous ceux des articulations.

Les anciens, considérant que les os du corps humain sont joints ensemble de diverses manières; les uns avec mouvement & les autres sans mouvement; ont inventé plusieurs termes pour spécifier la différence de ces assemblages; cependant malgré les soins qu'ils se sont donnés, & l'obligation qu'on leur doit d'avoir ouvert cette carrière épineuse, ils ont fait de vains efforts pour accommoder, à leurs termes, toutes les articulations qui se présentent dans le corps de l'homme; outre que les termes qu'ils ont employés expriment quelquefois assez mal les choses auxquelles ils ont voulu les consacrer. Les modernes s'en étant aperçus, ont ajouté, par supplément, de nouvelles subdivisions aux an-

ciennes; mais loin d'éclaircir cette matière, ils l'ont rendue plus abstraite & plus inintelligible.

Ces réflexions ont engagé M. Lieutaud à abandonner l'ancienne méthode sur les noms des articulations, & à lui substituer une nouvelle théorie, qui nous paroît plus simple, plus naturelle que celle qu'on suit ordinairement, & qui, du moins, a l'avantage d'être proportionnée aux connoissances de ceux qui commencent. On trouvera dans *son Anatomie* l'exposition de sa méthode; car il ne s'agit pas ici d'entrer dans ce détail: il nous suffira de remarquer, avec cet auteur, que c'est parler improprement, de donner le nom de *connexion* à l'*énarthrose*, à l'*arthrodie*, & au *ginglyme*.

En effet, qu'on coupe dans un squelette frais les ligamens de l'articulation du fémur, comme le dit M. Lieutaud, on ne détruit point l'*énarthrose*; cependant les os se séparent, & on ne sauroit les rassembler, si on ne les attache par des liens artificiels: concluons que ce sont les ligamens dans le squelette frais, & le fil de laiton dans le sec, qui font la connexion du fémur avec les os innominés, & non pas l'*énarthrose*, qui ne sert tout au plus qu'à marquer le mouvement que doit avoir la partie, de même que l'*anarthrodie* & le *ginglyme*. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENAUCHER, *en terme d'Épinglier*, c'est former, sur l'enclume, la place de la branche de l'épingle, avant celle de la tête; sans cette précaution il est aisé de concevoir qu'elle seroit écrasée.

ENCABANEMENT, *s. m. (Marine.)* on appelle ainsi la partie du côté du navire qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat bord. *Voyez Marine, planche V*, la coupe d'un vaisseau dans sa largeur, où la partie comprise entre la ligne du fort & le plat bord est aisée à distinguer. (Z)

ENCADRER, *v. act.* c'est mettre dans un cadre; on *encadre* un tableau; une estampe.

ENCAISSÉ, *adj. (Comm.)* marchandise ou effet qu'on a mis dans une caisse pour en faciliter le transport. *Voyez CAISSE.*

ENCAISSEMENT, *s. m.* action d'encaisser.

ENCAISSEMENT; c'est tout un ouvrage de charpente, dans lequel on coule à fond perdu de la maçonnerie pour faire une crèche.

ENCAISSER, mettre des marchandises ou des effets dans une caisse pour les envoyer dehors.

ENCAISSER, se dit aussi de l'argent qu'on met dans une caisse ou coffre-fort à part, pour le garder & l'employer dans le temps aux frais & dépenses de quelque entreprise. *Dict. du Comm. de Trévoux, & Chambers. (G)*

ENCAISSER, (*Jard.*) est l'action de remettre dans de nouvelles caisses, des arbres à fleurs qui en ont besoin. *Voyez RENCAISSER.*

ENCAN, *s. m. (Jurisp.)* est une vente de meubles qui se fait par autorité de justice; ou du moins publiquement par le ministère d'un huissier ou sergent, au plus offrant & dernier enchérisseur. Ce mot vient du latin *in quantum*, d'où l'on a fait *inquant*, terme qui est encore usité dans quelques provinces; & en d'autres, par corruption, on a dit *encan*. Ménage & Ducange font venir ce mot d'*incantare*, qui signifie *crier*; mais l'autre étymologie paroît plus naturelle. Les meubles vendus à l'*encan*, ne peuvent plus être revendiqués après les huit jours de recousse, dans les coutumes qui accordent au saisi ce droit de recousse ou forgage. *Voyez RECOUSSE. (A)*

ENCANTHIS, *s. m. (Méd. Chir.)* terme Grec, transmis dans notre langue parce qu'on ne peut le rendre que par une périphrase; il est composé de la particule *εν*, dans, & *κωνθης*, angle de l'œil.

L'*encanthis* est une excroissance charnue, ou si l'on veut un tubercule qui se forme dans l'angle interne de l'œil.

Pour connoître positivement le lieu de cette excroissance, il faut rappeler, 1^o. à sa mémoire la petite masse rougeâtre, grenue, & oblongue, nommée *caroncule lacrymale*, qui est située entre l'angle interne des paupières, & le globe de l'œil. Cette espèce de glande conglomérée, dont on doit la meilleure description à Morgagni, sépare une partie de l'humeur sébacée de Meibo-

nus. 2°. Il faut encore se rappeler que sur le globe de l'œil, à côté de ce petit corps glanduleux, se trouve une cuticule rouge, ou plutôt un pli sèmi-lunaire, formé par la conjonctive en maniere de croissant, dont la cavité regarde l'uvée, & la convexité le nez. Or, c'est précisément, ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui est contiguë, que l'*encanthis* a son siege.

Ce tubercule, quelle qu'en soit la cause, vice interne des humeurs ou accident externe, grossit quelquefois jusqu'à couvrir les points lacrymaux, & la plus grande partie de la prunelle: alors la vue s'affoiblit, les yeux s'enflamment, défigurent le visage & larmoient continuellement.

Les gens de l'art distinguent avec raison deux especes d'*encanthis*; l'une douce, bénigne, fongueuse, rougeâtre, n'est accompagnée, ni de douleur, ni de dureté; l'autre dure, blanchâtre ou plombée, cause une douleur piquante, & tient de la nature du cancer.

Pour guérir l'*encanthis*, on tâche de consumer & dessécher cette excroissance fongueuse, en mettant dessus trois ou quatre fois par jour une poudre très-subtile faite avec quinze grains de verdet brûlé, dix grains d'alun calciné, un scrupule d'iris & une drachme de sucre candi, lavant l'œil une demi-heure après avec quelque eau ophthalmique.

Quelques auteurs conseillent de se servir du verdet ou de l'alun, d'autres du précipité rouge; quelques autres ne craignent point de toucher cette excroissance avec l'esprit de vitriol: mais l'usage de tous ces cathérétiques est dangereux, parce que l'application n'en peut être assez juste pour ne pas s'étendre un peu aux environs; ce qui peut occasioner des accidents: il est plus prudent de les étendre avec d'autres remèdes plus doux, pour affoiblir leur action. L'*encanthis* résiste souvent à tous les remèdes; il faut alors en faire l'extirpation de la maniere suivante. On passe à travers de l'excroissance une aiguille courbe, enfilée d'un fil ciré, avec lequel on fait une anse que le chirurgien tient avec sa main gauche, tandis qu'avec la droite il tient une lancette ou un petit bistouri dont il cerne

la base de la tumeur, ou bien il la coupe avec la pointe des ciseaux. On met ensuite un peu de poudre de sucre candi dans l'œil, & par dessus des compresses trempées dans un collyre rafraichissant. S'il survenoit inflammation, on saigneroit le malade, & on y remedieroit par les moyens convenables. Voyez OPHTHALMIE. (Y)

* **ENCANTRER**, terme de Fabrique des étoffes de soie; c'est ranger les canons dans la cantre, passer les brins de soie dans les boucles de verre, de façon que l'ourdisseuse soit prête d'ourdir sa chaîne.

Encantrer se dit encore des roquetins servant au velours, lorsqu'on les distribue dans la cantre, & le mot *encantrer* est proprement affecté à cette opération; au lieu que, quand il s'agit d'ourdisage, on dit *embanquer*. Voyez EMBANQUER.

ENCAPE, adj. (*Marine*.) terme dont se servent les marins pour dire qu'ils sont avancés entre les caps dans de certains parages, par exemple, entre Ouessant & Finistère; comme ils disent *décapé*, lorsqu'ils s'éloignent de certaines terres ou golfes, & qu'ils sont hors des caps les plus avancés. (Z)

ENCAPUCHONNER (S), **S'ARMER**, v. pass. & termes synonymes; (*Manege*.) L'un & l'autre expriment l'action d'un cheval qui, pour ne point consentir à l'effet des rênes, déplace sa tête & baisse le nez, en le ramenant en arriere de la ligne perpendiculaire sur laquelle il devoit être.

Je crains fort que M. de la Broue n'ait erré, lorsqu'il a voulu remonter aux raisons de l'application du mot *armer* usité dans ce sens. Il prétend que cette expression n'a été employée que parce que le cheval, dans cette position, présentant le haut du front, doit donner dans une troupe ferrée avec beaucoup plus d'assurance que s'il avoit le nez légèrement en avant: *car il semble*, dit-il, *que le cheval se met en garde pour vouloir heurter ou soutenir un choc; c'est pourquoi on nomme cette posture s'armer*. Quelque respectable que puisse être l'autorité de cet homme aussi malheureux que célèbre, je ne puis m'empêcher de penser que nous n'avons adopté en pareil

cas le terme dont il s'agit, que parce que l'animal, dans cette attitude, s'arme précisément contre le cavalier, puisque dès-lors il défend ses barres, ses levres, sa langue, sa barbe, & se soustrait à tous les mouvemens de la main.

En effet, en baissant ainsi la tête, il appuie les branches du mors, ou contre son encolure, ou contre son poitrail; or, comme la main n'a de pouvoir & d'empire qu'autant qu'elle peut transmettre ses impressions jusque dans la bouche, & qu'elles ne sauroient y parvenir & s'y manifester que par le moyen des branches, qui sont le levier qu'elle doit mouvoir, il suit de leur appui & de leur fixation contre ces parties du corps de l'animal, que toutes ses opérations sont inutiles, & qu'elles se trouvent constituées dans une entière impuissance.

Les chevaux, dont l'encolure est foible & débile, sont plus portés à s'encapuchonner que les autres.

Il est assez difficile de remédier à cette imperfection, sur-tout quand le cheval en a contracté l'habitude, & qu'il a reconnu tous les avantages qu'il peut retirer d'une semblable défense; car il n'est, pour ainsi dire, aucune action de la main qui puisse véritablement porter le nez de l'animal en avant, elles paroissent toutes plutôt propres à le ramener. Nous trouvons cependant une ressource contre le cheval qui s'arme, lorsque nous rendons l'angle que forment l'extrémité inférieure des rênes & le bas des branches, beaucoup plus aigu par l'élevation & par le port de notre main en avant. L'effet de ce changement de position est tel que l'embouchure, non-seulement en appuyant sur les barres, mais en remontant & en les froissant, contraint l'animal de se relever, & le *désarme*. Cette voie une fois découverte, il s'agit encore de l'employer dès que le cheval tend à s'armer de nouveau, & avant qu'il se soit encapuchonné: une grande attention à pratiquer ainsi, pourroit peut-être corriger entièrement ce défaut, qui a engagé nombre d'écuyers à chercher vainement dans des embouchures de plusieurs especes, dans des billots cannelés & arrêtés, dans les sous-gorges, dans des boules de bois pla-

cées à l'angle de l'os maxillaire inférieur, dans des pointes fixées au bas des branches, &c. des moyens qui ne leur ont jamais réussi.

Le bridon peut être aussi, dans de pareilles circonstances, d'une véritable utilité. (e).

ENCARDIA, f. f. (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il distingue trois especes: dans la première on voit la figure d'un cœur tout noir & en relief; la seconde représente un cœur verd; dans la troisième on voit un cœur noir, tandis que le reste de la pierre est blanc. Boëtius de Boot, de *lapid. & gemmis*.

ENCASSURE, f. f. *terme de Charronnage*. Les charrons se servent de ce mot pour exprimer une *entaille* qu'ils font au lisoir de derrière & à la fellette de devant, pour y placer les essieux des roues qui s'y trouvent ainsi enchâssées.

ENCASTELE, adj. *cheval encastelé*, (*Manege*.) On doit distinguer le cheval *encastelé* de celui qui tend à l'*encastelure*; les talons du premier sont extrêmement resserés; les talons du second ont du penchant à se rétrécir. Les piés de devant s'*encastellent*, & non ceux de derrière; parce que ceux-ci sont continuellement exposés à l'humidité de la fiente & de l'urine de l'animal. *Voyez ENCASTELURE*. (e)

ENCASTELURE, f. f. (*Man. Maréch.*) maladie dont sont atteints les piés de devant des chevaux.

Elle consiste dans un rétrécissement extrême des talons auprès de la fente de la fourchette; ils se rapprochent si intimement, qu'ils semblent, en rentrant l'un dans l'autre, n'en former qu'un seul. Alors les parties molles situées entre l'ongle & l'os du petit pié souffrent tellement de la compression occasionée par ce resserrement, que non-seulement il en résulte une douleur très-vive, qui est décelée par la chaleur du pié & par la claudication; mais des suites & des accidens funestes, tels que des suppurations intérieures, des reflux de la matière à la couronne, la corruption des portions ligamenteuses, tendineuses, aponévrotiques, &c.

L'*encastelure* est plus commune dans les chevaux

chevaux fins & de légère taille, que dans tous les autres : les chevaux d'Espagne y sont très-sujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon, & dans ce cas le resserrement est plus ordinairement dans celui de dedans que dans celui de dehors, parce que le quartier de ce côté est toujours plus foible.

Nous observons que le trop de hauteur des talons est un achèvement à cette maladie ; les talons bas néanmoins n'en sont point absolument exempts. Elle s'annonce encore dans un pié qui s'allonge trop, & qui *outrépasse en talon* sa rondeur ordinaire.

Si la sécheresse & l'aridité de l'ongle, si les mains ignorantes des maréchaux sont les uniques causes de l'*encastelure*, il est sans doute très-aisé de la prévenir, soit en humectant souvent les piés, soit en en confiant le soin à des artistes éclairés, s'il en est & si l'on en trouve.

Les preuves de l'aridité & de la constitution trop sèche de l'ongle, se tirent de la disposition des talons au resserrement, des cercles ou des rainures qui se rencontrent extérieurement autour du sabot, des seimes que l'on y aperçoit, de la petitesse, de la maigreur, de l'altération, de la fourchette, &c. Ce défaut naturel augmentant par notre négligence, précipite insensiblement l'animal dans une foule de maux que nous pourrions lui éviter, si nous avions l'attention d'assoupir, par le moyen de quelques topiques gras & onctueux, les fibres de cette partie.

Prenez cire jaune, sain-doux, huile d'olive, parties égales ; faites fondre le tout ; retirez du feu, & ajoutez ensuite pareille quantité de miel commun ; mêlez-les sur le champ, en agitant toujours la matière, jusqu'à ce qu'en refroidissant elle acquiere une consistance d'onguent : servez-vous-en ensuite pour graisser l'ongle sur tous les environs de la couronne, à sa naissance jusqu'aux talons, en relevant le poil, que vous rabattrez ensuite : garnissez le dessous du pié avec de la terre glaise. Ces sortes d'applications faites régulièrement deux ou trois fois dans la semaine, plus ou moins souvent, selon le besoin & le genre de l'ongle, préserveront

Tome XII.

l'animal de ces événemens fâcheux qui le rendent enfin incapable d'être utile.

Mais tous ces soins seroient superflus, si l'on ne fixoit ses regards sur le maréchal chargé d'entretenir les piés. Il est une méthode de les parer & d'y ajuster des fers, dont on ne peut s'écarter sans danger ; & de plus on doit craindre, même de la part de ceux qui sont les mieux conformés, le rétrécissement dont il s'agit, lorsque l'on n'est pas en état de guider la plupart des ouvriers qui gâtent la configuration de l'ongle, & qui le coupent de manière à en provoquer les défauts. *Voy. FERRURE, FER, PANTOUFLE.*

Cette méthode indiquée dans ces articles est véritablement telle, que nul cheval ne peut s'*encasteler* dès qu'on s'y conformera scrupuleusement ; mais si l'*encastelure* existe réellement, & que les moyens prescrits, dans le cas de son existence relativement à la ferrure, ne produisent aucun effet, ou ne dégagent pas assez promptement les parties comprimées & plus ou moins souffrantes ; le parti le plus sûr est de dessoler l'animal (*voyez SOLE*), sans perdre un temps précieux à affoiblir les quartiers en les *renettant* (*voyez RENETTES*), & à donner vainement des raies de feu (*voyez FEU*). Cette opération, par le seul secours de laquelle nous pouvons élargir à notre gré les talons, étant bien pratiquée, il n'est pas douteux que nous procurerons la guérison entière d'une maladie qui reparoîtra bientôt, si nous ne parons à une rechûte par des soins assidus. (e)

ENCASTER, v. act. *terme de Faïancier* ; c'est placer les piéces à enfourner dans les gazettes, de manière que le poids des supérieures n'écrase point, & ne déforme pas les inférieures.

ENCASTILLAGE, s. m. (*Marine.*) c'est l'élevation de l'arrière & de l'avant, & tout ce qui est construit dans un vaisseau, depuis la lisse de vibord jusqu'au haut. *Voy. ACASTILLAGE. (Z)*

ENCASTRER, *en Architecture*, c'est enchâsser ou joindre. On enchâsse par entailles ou par feuillure une pierre dans une autre, ou un crampon de son épaisseur dans deux pierres pour les joindre. On dit aussi *construire par encastrement. (P)*

R r

ENCASTRER, Voyez EMBOÏTER. (P)
ENCAUSTIQUE, adj. pris f. (Peint.)
espece de peinture pratiquée par les anciens,
& qu'on cherche à ressusciter aujourd'hui.

Quelle étoit la manœuvre des anciens ?
Les méthodes qu'on propose en approchent-elles, ou valent-elles mieux ? Il ne reste d'eux aucun monument en ce genre : on n'en peut donc juger que d'après les auteurs.

Pline dit, liv. XXXV, chap. xj : *Ceris pingere ac picturam inurere, quis primus excogitaverit, non constat. Quidam Aristidis inventum putant, postea consummatum à Praxitele; sed aliquando vetustiores encausticæ picturæ existere, ut Polygnoti, & Nicanoris, & Arcelsiai, Pariorum. Ixysippus quoque, Eginæ, picturæ suæ inscripsit ἐνκαυστεν; quod profectò non fecisset, nisi encaustica inventa. Pamphilus, quoque Apellis præceptor, non pinxisse tantum encaustica; sed etiam docuisse traditur Pausiam Sycionium, primum in hoc genere nobilem.* « On ne fait pas qui le premier imagina de peindre avec des cires & de brûler la peinture. Quelques-uns croient que c'est une invention d'Aristide, ensuite perfectionnée par Praxitele; mais il y a eu des peintures encaustiques un peu plus anciennes, comme de Polygnote, de Nicanor, & d'Arcésilaïs, de Paros. De plus, Lyssippe d'Egine écrivit au bas de sa peinture, *il a brûlé*; ce qu'il n'eût assurément pas fait, si l'encaustique n'eût été dès-lors inventé. On dit aussi que Pamphile, maître d'Apelle, non seulement peignit des encaustiques, mais en donna des leçons à Pausias, le premier qui se distingua en ce genre. »

Nicias, qui s'y distingua aussi, mit à ses tableaux la même inscription qu'Apelle, ἐνκαυστεν, selon Pline au même livre.

Voilà les inventeurs de l'Encaustique; en voici les especes. on a trop négligé de les distinguer. Dans les recherches difficiles, il faut s'aider de tout.

Pline dit, l. XXXV, c. xj : *Encaustico pingendi duo fuisse antiquitus genera constat, cera & in ebore, cestro, id est, viriculo; donec classès pingi cœperè. Hoc tertium accessit, resolutis igni ceris, penicillo utendi; quæ pictura in navibus, nec sole, nec sale, ventisque corrumpitur.*

« Il est certain qu'il y avoit anciennement

deux sortes de peintures encaustiques, en cire, & en ivoire, au cestre, c'est-à-dire, au touret (espece de burin), jusqu'à ce qu'on eût commencé à peindre les vaisseaux. On en a ajouté une troisième, qui est d'employer au pinceau les cires fondues au feu. Cette peinture pratiquée dans les vaisseaux, ne s'altere ni par le soleil, ni par l'eau, ni par les vents. »

Il paroît qu'avant tout cela l'on avoit déjà une manière d'employer la cire au feu & à la brosse, & que ces trois sortes de peintures encaustiques n'en font qu'une extension. Voici ce qu'en dit Vitruve, liv. VII, ch. ix : *Cùm paries expolitus & aridus fuerit, tunc ceram puniceam igni liquefactam, paulò oleo temperatam, setâ inducat. Deinde postea carbonibus in ferreo vase compositis, eam ceram cum pariete calefaciendo sudare cogat, statque ut peræquetur. Postea cum candela lineisque puris subigat, uti signa marmorea nuda curantur. Hæc autem verba Græcè dicitur.*

« Quand le mur sera poli & sec, qu'on l'enlève à la brosse, de cire de Carthage fondue au feu, & mêlée d'un peu d'huile. Après cela qu'on mette des charbons dans un vase de fer; qu'en chauffant on fasse suer la cire avec le mur, jusqu'à ce que tout soit égal. Ensuite qu'on le frotte avec une toile cirée, & qu'on le polisse avec des linges nets, comme on fait aux statues de marbre. C'est ce que les Grecs appellent *causis*, ustion. »

Voilà un vernis encaustique & à la cire, dans toute la rigueur des termes. Cette manœuvre, ignorée sans doute des restaurateurs de l'ancien encaustique, répand, comme semble, du jour sur l'obscurité de Pline, puisqu'elle décide à la fois, & la réalité de l'ustion, & sa manière. Elle s'applique d'elle-même à la peinture, & ne permet plus de dispute, ni au grammairien sur le sens d'*urere*, ni au peintre sur le procédé. Pline fait mention de ce vernis au livre XXXIII; mais il ne dit pas un mot de l'ustion: or on s'en est rapporté à Pline, & voilà d'où est venu l'embarras.

Ce n'est qu'en supposant une ustion réelle, que le dytique suivant a un sens net :

Encaustus Phaeton tabula depictus in ista est :

Quid tibi vis, Dipylon qui Phaetonta facis?
Martial, liv. IV. Epigr. xlvij.

» Ce tableau est un Phaëton brûlé : Pour-
 » quoi Phaëton est-il brûlé deux fois ? »
 Preuve que l'ustion ne se faisoit qu'après
 la peinture.

Autre observation. Aussitôt qu'il s'agit
 des anciens, on n'imagine que du parfait,
 sans suivre les progrès de l'art. Cela est fort
 à leur honneur ; mais ce n'est point la mar-
 che de l'esprit humain, & il n'est pas ab-
 surde que les anciens, avec d'excellens
 sculpteurs, n'aient eu que de médiocres
 peintres.

Ils avoient un vernis *encaustique* à la cire :
 ils imaginerent de teindre la cire, pour la
 substituer à la détrempe ; mais il ne faut pas
 croire qu'ils en eussent de trente-six couleurs.
 Pline, *liv. XXXV, chap. vij.* en nomme
 quelques-unes, & dit : *ceræ tinguntur iisdem*
his coloribus ad eas picturas quæ inurantur.
 » C'est avec ces couleurs qu'on teint les
 » cires pour les peintures qui se brûlent. »

Il dit plus positivement ailleurs, qu'autre-
 fois les peintres, & Polygnote entr'autres,
 n'employoient que quatre couleurs, le blanc,
 le jaune, le rouge, & le noir, & toutes
 très-communes. Ils n'avoient ni bleu, ni
 verd.

Ce ne fut pas d'abord des peintures au
 pinceau ; ils gravoient ; ils imaginerent d'en-
 luminer leurs gravures. La détrempe avoit
 peu de consistance ; ils employèrent leurs
 cires colorées, & l'ustion en fit des *encausti-*
ques. Quelle que fût d'ailleurs leur manœu-
 vre, car faute de guide on ne peut faire ici
 que des conjectures hasardées, on conçoit
 que ces manieres durent précéder l'*encausti-*
que au pinceau, qui évidemment étoit plus
 difficile. On conçoit encore que ces peintu-
 res devoient être assez grossières, & ceci
 n'est point une idée de système.

Quintilien en parle ainsi, *liv. X. Primi*
quorum quidem opera non vetustatis modo
gratiâ visenda sunt, clari pictores fuisse dicun-
tur Polygnotus atque Aglaophon, quorum
simplex color tam sui studiosos adhuc habet,
ut illa prope rudia, ac velut futuræ mox artis
primordia maximis qui post eos exiterunt, auc-
toribus præferantur, proprio quodam intelli-
gendi (ut mea fert opinio) ambitu. « Les
 » premiers peintres célèbres dont on doit
 » voir les ouvrages, non pas seulement
 » parce qu'ils sont anciens, sont Polygnote

» & Aglaophon. Leur coloris simple a en-
 » core des partisans si zélés, qu'ils préfèrent
 » ces préludes grossiers de l'art qui alloit
 » naître, aux ouvrages des plus grands maî-
 » tres qui ont paru après eux ; & cela, je
 » pense, par une certaine affectation d'in-
 » telligence qui leur est particulière. »

Zeuxis qui, selon le même Quintilien,
 inventa le premier l'art des ombres & des
 clairs, montra un art qui vraisemblable-
 ment ne fut pas fort cultivé ; car le même
 auteur dit, *liv. VIII, ch. v : Nec pictura in*
qua nihil circumlitum est eminet. Ideoque arti-
fices, etiam cum plura in unam tabulam opera
contulerunt, spatiis distinguunt, ne umbræ
in corpora cadant. « La peinture ne sort point,
 » si les entours des corps ne sont ombrés.
 » Aussi les artistes qui ont mis plusieurs
 » figures dans un tableau, laissent entr'elles
 » des intervalles, pour que les ombres ne
 » tombent pas sur les figures. » C'est-à-dire,
 qu'ils n'entendent guere ni le clair-obscur,
 ni les reflets, ni la dégradation des teintes,
 & toutes les fineses de la perspective, qui
 font le charme de la peinture : aussi leurs
 compositions n'étoient pas chargées, &
 tout devoit y être distribué sur les devans,
 comme dans leurs bas-reliefs.

Cela devoit être encore plus dans l'*encaus-*
tique au pinceau, par l'embarras de manier
 les cires. De là vient que Pausias ne faisoit
 guere que de petits tableaux, & sur-tout des
 enfans. Ses envieux en donnoient pour
 raison, que cette espece de peinture étoit
 lente ; c'est pourquoi voulant donner de la
 célébrité à son art, il acheva dans un jour
 un tableau qui représentoit encore un enfant.
 Cette production parut singulière, puisqu'on
 lui donna un nom, *ἡμερησιος*, *peinture d'un*
jour. Pline qui rapporte ces faits, *liv. XXXV,*
chap. xj, ajoute, comme quelque chose de
 remarquable, que Pausias peignit aussi de
 grands tableaux ; & il fait ailleurs la même
 observation sur Nicias : *fecit & grandes*
picturas.

En effet la difficulté étoit toute autre. On
 conçoit qu'en petit le peintre pouvoit donner
 au bois pardessous, un degré de chaleur
 capable de maintenir à un certain point la
 liquidité des cires, pour fondre les teintes,
 & donner aux couleurs leur ton ; au lieu
 qu'en grand, il falloit travailler à grands

coups de brosse & avec une main sûre, comme dans la fresque, sans autre ressource pour retoucher son tableau, que le moment même de l'insufflation; laquelle ne pouvant se faire que par devant, devoit gêner la main de l'artiste.

Cet *encaustique* étoit sans doute bien plus praticable dans les vaisseaux, où il falloit plutôt de grandes & bonnes ébauches, que des peintures finies avec le dernier soin; car ce n'étoit pas seulement des couleurs appliquées, mais des figures; quand Plin ne l'auroit pas dit, Ovide le prouveroit :

. *Et picta coloribus ustis
Cælestium matrem concava puppis habet.*

Fast. liv. IV. vers. 274.

» Et la poupe représente la mere des
» dieux peinte en couleurs brûlées. »

Qu'on ne dise point que si ces tableaux *encaustiques* avoient été imparfaits, les Romains n'en auroient pas fait si grand cas. Ils étoient estimables sans doute; mais c'étoit par la noblesse des idées & l'élégance du dessin, sur-tout dans un temps où le faux brillant & le mauvais goût faisoient abandonner la nature, au moment que les Grecs l'avoient à peine saisie. Je parle d'après Vitruve, *liv. VII, ch. v.* Et de son temps, avec des couleurs plus fines & plus chères, on ne voyoit que des idées fausses & sans art, telles à-peu-près que ces ornemens bizarres dont sont chargés nos anciens manuscrits. Nous les traitons de *gothiques*, & c'est du goût Romain, & du meilleur siècle. De plus, cette peinture avoit sur la détrempe l'avantage d'une vigueur & d'une solidité à l'épreuve de l'air, du soleil & des vers; comme elle en a un autre fort considérable sur notre peinture à l'huile, celui d'un mat uniforme: d'où résulte une harmonie flatteuse, & indépendante des jours.

On doit voir à présent ce que c'étoit que l'*encaustique* des anciens. Ceux qui ont travaillé à nous le restituer, paroissent n'avoir pas seulement pensé aux deux premières espèces, & vraisemblablement il n'y a pas grand mal. Ne nous occupons donc, comme eux, que de la troisième, de l'*encaustique* au pinceau. Voici le résultat de tout ce qui précède, & l'ordre des opérations.

1°. Ils avoient des cires colorées, *ceræ*

tinguntur iisdem his coloribus. Ces cires étoient peut-être mêlées d'un peu d'huile, pour les rendre plus fluides & moins cassantes, *paulò oleo temperatam*; & ils les conservoient dans des boîtes à compartimens, dit Varron, *liv. II de re rust. Pictores loculatas habent arculas, ubi discolors sunt ceræ*; si cependant ces boîtes n'étoient pas pour les tenir en fusion.

2°. Ils faisoient fondre ces cires & les employoient au pinceau, *resolutis igni ceris, penicillo utendi*; soit qu'ils fissent leurs teintes dans des godets chauds, soit au bout du pinceau, comme font quelquefois nos peintres.

3. Ils fixoient leur tableau par l'insufflation, *picturam inurere*. Je dis leur tableau, parce que le mot *pictura* ne signifie point des couleurs, mais, ou l'art de peindre, ou le tableau. Ils les fixoient avec un réchaud plein de charbon qu'ils promenoient à la surface: *carbonibus in ferreo vase compositis*, comme dit Vitruve. Ce *ferreum vas*, ce réchaud étoit sans doute le même instrument dont il est fait mention dans le digeste sous le nom de *cauteria*.

4°. Enfin, ils frottoient & polissoient le tout avec des linges nets, *linteis puris subigat*; opération qui doit donner l'éclat du vernis, sans en avoir les défauts.

Toute peinture qui ne remplira pas ces conditions, les trois premières sur-tout, ou qui ne les remplira pas dans cet ordre, pourra égaler, surpasser même l'*encaustique* des anciens, mais ne sera jamais leur *encaustique*.

C'est l'art de peindre avec des cires colorées, & de fixer la peinture par l'insufflation; & ce n'est que cela. Ce même art, qu'on appelloit communément *encaustique*, insufflation, Callixene de Rhodes, dans Athénée, le nomme *μρογαζιαρ*, *peinture en cire*. Il n'y en avoit qu'un.

Voilà, je crois, des principes incontestables & suffisans pour apprécier sûrement toutes les manières de peindre à la cire, connues jusqu'à présent. Nous les devons à M. le comte de Caylus, & à M. Bachelier, peintre; ce sont les seuls qui puissent prétendre au titre d'inventeurs ou de restaurateurs de l'*encaustique*. Ceux qui nous ont donné des ouvrages dans ce genre, ne sont

que leurs disciples, puisqu'ils n'ont travaillé que d'après eux.

M. le comte de Caylus a publié cinq manières, dont les quatre premières sont, selon lui, autant de vrais *encaustiques*.

Première maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Couleurs, teintes, peinture, tout se prépare & se finit au bain-marie.

1°. Au lieu de pierre à broyer, faites construire une espèce de coffre de fer-blanc de seize pouces quarrés sur deux & demi de hauteur, bien soudé par-tout, & sans autre ouverture qu'un goulot un peu élevé pour le remplir d'eau. Sur la surface quarrée du côté de laquelle le goulot s'éleve, faites appliquer & attacher avec huit tenons de fer-blanc, une glace de l'épaisseur ordinaire, qui ne soit qu'adoucie, & qui conserve assez de grain pour broyer les couleurs: elles glisseroient sur une glace polie. Remplissez à-peu-près ce coffre d'eau, mettez-le sur le feu, chargez la glace de cire & de couleurs; la cire fondra, & vous broierez avec une molette de marbre que vous aurez eu la précaution de faire chauffer. Enlevez la couleur broyée avec un couteau pliant d'ivoire; mettez-la refroidir, & préparez de même les autres couleurs.

2°. Au lieu de godets ordinaires, ayez un autre coffre de fer-blanc avec son goulot de la même hauteur, & assez grand pour y percer symétriquement dix-huit trous ronds de quinze lignes de diamètre. Dans ces trous, soudez autant de godets de fer-blanc d'un pouce de profondeur, de façon qu'ils plongent dans le coffre. Dans ces godets, mettez-en d'autres de crystal, pour n'avoir rien à craindre de l'étain du fer-blanc. Remplissez le coffre d'eau bouillante; les cires colorées fondront, & seront en état d'être employées.

3°. Au lieu de palette, ayez un troisième coffret couvert d'une glace adoucie, & toute semblable à la machine à broyer; remplissez-le d'eau bouillante, & formez vos teintes.

4°. Au lieu de chevalet, ayez encore un coffre de fer-blanc semblable au premier, mais plus grand, & dont la face supérieure

soit de cuivre d'une ligne d'épaisseur, avec une coulisse de chaque côté pour recevoir & assujettir la planche sur laquelle vous allez peindre (car il ne s'agit point ici de peindre sur toile.) Seulement à l'angle opposé au goulot, vous ferez souder un robinet, pour pouvoir vider & remplir quand il faudra renouveler l'eau bouillante, sans cependant exposer les cires à couler.

5°. Enduisez le côté de la planche sur lequel vous devez peindre, de plusieurs couches de cire blanche, dont vous fondrez les premières avec une poêle pleine d'un brasier ardent, pour les faire entrer dans le bois, comme le pratiquent les ébénistes. Pour plus grande précaution, & de peur que la planche ne se voile par la chaleur, composez-la de trois petites planches d'une ligne d'épaisseur, collées l'une sur l'autre, de façon que leurs fibres se croisent à angles droits.

6°. Enfin, ajustez la planche dans les coulisses, & peignez.

Voilà des cires colorées. On peint avec ces cires colorées; mais on ne brûle point la peinture, il n'y a point d'inuision, la troisième condition manque: c'est donc une peinture en cire, & non l'*encaustique* des Grecs.

D'ailleurs, la multiplicité des machines, d'une part; de l'autre, la difficulté d'avoir & d'entretenir toujours de l'eau au degré de chaleur convenable, rendent cette manière rebutante, & les effets ne satisfont point un goût difficile, quoique peut-être la manière des Grecs fût encore plus imparfaite.

Ajoutez qu'on ne peut peindre qu'en bois, & en petit; ce qui borne trop l'art. M. de Caylus, qui porte lui-même ce jugement de cette première manière de peindre, s'est déterminé par ces raisons à chercher des moyens plus faciles & plus sûrs.

Seconde maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Prenez des cires colorées, préparées comme dans la manière précédente: faites-les fondre dans l'eau bouillante; une once de cire, par exemple, dans huit onces

d'eau. Quand elles seront fondues, battez-les avec une spatule d'ivoire ou avec des osiers blancs, jusqu'à ce que l'eau soit refroidie. La cire, par cette manœuvre, se divisera en petites molécules, & fera une espèce de poudre qui nagera dans l'eau, & que l'on conservera toujours humide dans un vase bouché, parce que si elle étoit sèche, les molécules se colleroient & ne pourroient servir.

Ces cires ainsi préparées, mettez dans des godets une portion de chacune, & travaillez avec des pinceaux ordinaires, comme si vous peigniez en détrempe. Vous ne formerez cependant point les teintes sur la palette avec le couteau, car la cire seroit exposée à se peloter; mais au bout du pinceau. Il convient de peindre sur le bois à cru; mais on peut aussi opérer sur un enduit de cire.

Le tableau étant achevé, vous viendrez à l'inustion, & vous fixerez la peinture avec le réchaud du doreur.

Voilà tout ce que prescrit M. de Caylus. Les trois conditions sont observées; c'est un véritable *encaustique*: il n'y a point d'objection à faire là-dessus. Voici seulement une difficulté.

Un artiste, très-versé dans la peinture en cire, croit cette maniere impraticable; parce que l'ayant essayée avec toutes sortes d'attentions, il n'a jamais pu y réussir. Il y a sans doute quelque omission de pratique qu'il n'a pu suppléer, & qui fait tout son embarras. Si l'on pouvoit honnêtement proposer que M. Vien, qui connoît tout l'art de M. de Caylus, & M. Bachelier travaillassent ensemble dans un atelier commun & ouvert à tout le monde, chacun selon sa maniere, le public pourroit favoir, sans équivoque, je ne dis pas ce qu'il y a de vrai dans leurs manœuvres, mais à quel point elles sont possibles. Dans les inventions nouvelles, les doutes doivent paroître pardonnables; plus on estime une découverte, plus il est naturel de vouloir s'éclaircir. Nous pouvons assurer que M. Bachelier ne s'y refusera pas.

Au reste, M. de Caylus juge lui-même cette maniere embarrassante & bornée, & il en a cherché d'autres.

Il faut observer pour ces deux premières,

que les différentes couleurs ne prennent pas la même quantité de cire: on en verra les rapports & les doses dans le détail de la cinquième maniere. Je le diffère, pour ne point me répéter ni m'interrompre.

Troisième maniere de peindre en cire.

Ayez une planche, cirez-la en la tenant horizontalement sur un brasier ardent, & en frottant la surface chauffée avec un pain de cire blanche. Continuez cette opération jusqu'à ce que les pores du bois aient absorbé autant de cire qu'ils en peuvent prendre: continuez encore, jusqu'à ce qu'il y en ait par-dessus environ l'épaisseur d'une carte. Voilà une planche imprimée à l'*encaustique*.

Cela fait, ayez des couleurs dont on fait usage à l'huile, mais préparées à l'eau pure, ou légèrement gommées. Ces couleurs ne prendront point sur la cire, ou ne s'attacheront que par plaques irrégulières.

Pour remédier à cet inconvénient, prenez quelque terre crétacée, par exemple, du blanc d'Espagne; répandez-en sur la cire en poudre très-fine; frottez-la légèrement avec un linge, il restera sur la cire une poussière de ce blanc: peignez ensuite, & les couleurs prendront. La peinture achevée, présentez-la au feu, & faites l'inustion.

Voilà un procédé très-ingénieux; il peut être commode, s'il est possible de retoucher son ouvrage, du moins sans répéter l'intermède de la poussière blanche; ce qui laisseroit toujours de l'embarras: c'est un *encaustique*, c'est même, si l'on veut, un *double encaustique*. Mais il paroît mal répondre aux conditions nécessaires pour l'*encaustique* des anciens. La première de ces conditions est que *cera tingantur coloribus*: ici ce ne sont point des cires teintes de couleurs avec lesquelles on peint, *ad eas picturas quæ inuruntur*; mais des couleurs fondues par l'inustion dans des cires qui ont déjà souffert l'inustion elles-mêmes. Mais qu'importe, si cette peinture a les vrais avantages de l'ancien *encaustique*, le beauinat, la vigueur & la solidité?

Quatrième maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Cette maniere n'est qu'un renversement de la précédente. Dans l'autre, la cire est

placée avant & sous les couleurs : dans celle-ci on la met après & dessus ; elle a les mêmes avantages & aussi le même défaut, si c'en est un.

Peignez à gouache, à la façon ordinaire, sur une planche très-unie : le tableau terminé, faites chauffer de la cire blanche, assez pour pouvoir l'étendre avec un rouleau sur une glace ou sur un marbre humide un peu échauffé, jusqu'à ce qu'elle soit mince comme une carte à jouer ; couvrez le tableau de ces lames de cire, & faites l'inuston.

Ces deux manières ont suggéré à M. de Caylus une nouvelle façon de peindre à l'huile : c'est de travailler à gouache sur une toile à cru, en observant seulement de n'employer que les couleurs dont on se fert à l'huile ; & les couleurs séchées, d'humecter le tableau par derrière avec de l'huile de pavot, appelée d'*oliette*, laquelle jaunit moins que les autres : cette huile s'étendra, pénétrera les couleurs, fera corps avec elles ; & le tableau sera aussi solide que de la façon ordinaire, & peut-être sans aucun luisant. Au lieu d'huile, on pourroit employer un vernis blanc gras, siccatif. C'est aux artistes & à l'expérience, dit M. de Caylus, à juger du mérite de cette petite nouveauté.

Cinquième manière de peindre en cire, selon M. de Caylus, laquelle n'est ni encaustique, ni donnée pour telle.

Cette méthode consiste à composer des vernis avec des résines solubles dans l'essence de térébenthine, & avec un corps gras ; à faire fondre la cire dans ces vernis, à ajouter des couleurs à ce mélange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainsi préparées.

On fait plusieurs vernis, pour s'accommoder plus aisément aux différentes espèces de couleurs. Ces vernis se réduisent à cinq :

1°. Vernis blanc très-gras ; 2°. vernis blanc moins gras ; 3°. vernis blanc sec ; 4°. vernis le moins doré ; 5°. vernis le plus doré.

Préparation des vernis.

Pour le vernis blanc très-gras, prenez de la résine appelée mastic ; mettez-en 2

onces 6 gros dans 20 onces d'essence de térébenthine ; dissolvez dans un matras à long cou, au bain de sable ; ajoutez à la dissolution 6 gros d'huile d'olive, que vous aurez fait bouillir dans un matras très-mince, & que vous aurez filtrée : filtrez votre mélange ; ajoutez-y autant d'essence qu'il en faut pour que le tout fasse un poids de 24 onces, & vous aurez le vernis blanc très-gras.

Pour le vernis blanc moins gras, tout de même, sinon qu'au lieu de 6 gros d'huile, vous n'y en mettez que 4.

Pour le vernis blanc sec, seulement 2 gros d'huile ; le reste de même.

Pour les vernis dorés : prenez de l'ambre jaune, le plus beau ; faites-le fondre à feu modéré dans une cornue, ou encore mieux, dans un pot de terre neuf & vernissé. Il faut que l'ambre soit entier, & n'occupe que le tiers, ou tout au plus la moitié du vase, parce qu'il se gonfle & s'élève en fondant. L'ambre étant bien fondu & ensuite refroidi, vous le mettez en poudre. Pour lors, faites-en dissoudre 2 onces 6 gros dans 20 onces d'essence de térébenthine ; ajoutez 7 gros d'huile d'olive cuite, comme ci-dessus : filtrez le mélange avec un papier gris : remplacez ce qui sera évaporé d'essence ; ajoutez-en assez pour que le tout pèse 24 onces, & conservez-le dans une bouteille bien fermée.

Pour faire le vernis le plus doré, vous observerez seulement de laisser l'ambre sur le feu trois ou quatre heures de plus, pour lui donner une couleur plus haute. Il n'y a point d'autre différence.

Préparation des couleurs, & proportion des ingrédients.

Remarquez que les rapports que vous allez voir entre les doses de couleurs & de cire, sont les mêmes qu'il faut employer pour les deux premières méthodes.

Céruse 8 onces ; cire $4\frac{1}{2}$; vernis blanc très-gras 9.

Blanc de plomb 8 onces ; cire $4\frac{1}{2}$; même vernis 8.

Masticot, comme le blanc de plomb.

Jaune de Naples 8 onces ; cire 4 ; vernis blanc le moins gras 8.

Ocre jaune 5 onces ; cire 5 ; vernis le

moins doré 9, & 10 du même pour l'ocre de rue.

Stil de grain jaune le plus léger 4 onces ; cire 5 ; vernis blanc le moins gras 9.

Stil de grain d'Angleterre même dose, mais avec le vernis le plus doré.

Orpiu jaune ou rouge 6 onces ; cire 2 ; vernis blanc le moins gras 3 $\frac{1}{2}$.

Laque très-fine 4 onces ; cire 5 ; vernis moins doré 9 $\frac{1}{2}$.

Carmin pur, comme laque.

Vermillon 6 onces ; cire 2 ; vernis moins doré 3 $\frac{1}{2}$.

Rouge brun d'Angleterre 6 onces ; cire 4 $\frac{1}{2}$; vernis le plus doré 8.

Terre d'Italie 5 onces ; cire 5 ; vernis le plus doré 9.

Outre-mer 1 once ; cire 6 gros ; vernis blanc le moins gras 10 à 11 gros.

Bleu de Prusse le plus beau 2 $\frac{1}{2}$ onces ; cire 5 ; vernis blanc le moins gras 9.

Cendre bleue 4 onces ; cire 2 $\frac{1}{2}$; vernis blanc le moins gras 4 $\frac{1}{2}$.

Email bleu 6 onces ; cire 3 ; vernis blanc le moins gras 5 $\frac{1}{2}$.

Bistre 4 onces ; cire 5 ; vernis le plus doré 9 $\frac{1}{2}$.

Terre de Cologne, comme pour le bistre.

Terre d'ombre, de même.

Laque verte 4 onces ; cire 4 $\frac{1}{2}$; vernis blanc le moins gras 8.

Noir de pêche 3 onces ; cire 4 $\frac{1}{2}$; vernis blanc sec 8.

Noir d'ivoire 4 onces ; cire 4 $\frac{1}{2}$; vernis blanc sec 8.

Noir de fumée 1 once ; cire 8 ; vernis blanc sec 15.

On peut voir aux différens articles de ce dictionnaire, ce que c'est que les matieres dont on parle ici.

M. de Caylus abandonne aux peintres le soin de déterminer les doses pour les autres couleurs.

Quant à la préparation de ces couleurs, elle consiste ou à broyer la couleur avec la cire sur la pierre chaude dont on a parlé ci-dessus, & à faire fondre les cires colorées dans leur vernis propre ; ou à fondre la cire dans les vernis, & y ajouter la couleur.

M. de Caylus préfère la seconde maniere comme plus prompte & plus facile. Pour la pratiquer, mettez la cire & le vernis dans

un bocal de verre mince ; faites fondre la cire dans un de ces coffres de fer-blanc dont le dessus est percé de trous, & dont on a parlé ci-dessus : quand elle sera fondue, remuez le mélange pour allier la cire avec le vernis : ajoutez la couleur bien broyée à sec ; mêlez-la avec la cire : retirez le bocal de la machine ; remuez le mélange jusqu'à ce qu'il soit froid, & conservez-le bien bouché.

La machine à préparer les couleurs ne diffère de la machine à godets, qu'en ce que celle-là devant contenir des pots de verres inégaux en diametre & hauteur, doit avoir des ouvertures ou loges proportionnées à ces verres.

Il convient de ne préparer que deux ou trois couleurs à la fois, de peur qu'elles ne se figent hors du feu, ou que le vernis ne s'évapore sur le feu, tandis qu'on est occupé à en remuer une jusqu'à ce qu'elle soit froide.

Les instrumens, outre ceux dont on vient de parler, sont des pinceaux & des broffes ordinaires, la palette de bois, ou pour le mieux d'écaille ; un couteau d'ivoire plutôt que d'acier, avec lequel il faut passer les couleurs l'une après l'autre, pour qu'il n'y reste rien de grumeleux ; un pincelier avec de l'essence de térébenthine, pour humecter les couleurs & laver les pinceaux.

M. de Caylus assure que cette espece de peinture en cire est praticable sur le bois, la toile & le plâtre.

Si l'on peint sur bois il faut préférer le moins compacte, le plus uni, celui qui se déjette le moins & que les vers attaquent peu, comme le cedre : après le cedre, c'est le sapin d'Hollande, ensuite le chêne. Le poirier convient pour les tableaux d'un grand fini. Si l'on veut que le cedre & le chêne happent mieux la couleur, on y pratiquera des inégalités avec un instrument à-peu-près semblable au berceau des graveurs en maniere noire (*voyez l'article GRAVURE*) ; & si le grain étoit trop fort, on l'adouciroit avec la pierre ponce. On peindra à cru sur tous les bois.

Si l'on peint sur toile, on choisira celles qui ont le grain uni & ferré. On leur donnera, à la brosse, deux ou trois couches de cire dissoute dans le double de son poids d'essence

d'essence de térébenthine, ou dans la même quantité de vernis blanc le moins gras; on laissera sécher chaque couche séparément: quand la dernière sera sèche, on présentera la toile à un brasier ardent, afin qu'elle s'imbebe de cire. On pourra aussi la cirer simplement sans essence ni vernis, en la faisant chauffer. On peut encore coller du papier sur la toile, le poncer, & donner l'apprêt de cire, de manière qu'elle pénètre la toile & le papier. Cette façon est bonne pour les ouvrages d'un grand fini.

Si l'on peint sur plâtre, pour que la couleur prenne & ne s'éaille point, il faut lui donner un enduit de cire comme à la toile, mais plus fort. On en fera autant pour la pierre.

M. de Caylus avertit que sa troisième manière de peindre peut aussi être pratiquée sur le plâtre & la pierre, en observant d'en boucher les pores contre l'humidité & l'embue de la cire; & cela avec un vernis gras liquéfié dans l'essence de térébenthine: quand cet enduit sera sec, on mettra l'enduit de cire aussi dissoute dans l'essence de térébenthine, ou dans le vernis blanc le moins gras; on le laissera sécher, ensuite l'on peindra à l'eau avec les couleurs dont on use communément à l'huile, & on fixera la peinture avec le réchaud de doreur.

Si l'on veut appliquer un blanc d'œuf sur les tableaux en cire, on commencera par les laver légèrement à l'eau pure, avec une brosse à peindre, neuve & très-propre, jusqu'à ce que l'eau ait pris par-tout. On en ôtera le superflu avec un linge doux & humide; & avant que le tableau soit sec, on étendra le blanc d'œuf, comme on le pratique sur les tableaux à l'huile.

La peinture en cire n'a point de luisans; c'est un de ses avantages. Si cependant on vouloit lui donner l'éclat du vernis, on pourroit en faire un avec l'esprit-de-vin & le mastic. Cette résine qui est soluble dans l'essence de térébenthine, n'empêche point la retouche du tableau: mais le blanc d'œuf vaut mieux.

Pour retoucher les tableaux & y mettre l'accord dans toutes ces manières, on pourra se servir des couleurs préparées au vernis. M. de Caylus les préfère même aux couleurs à l'huile, pour restaurer les vieux tableaux.

Tome XII.

Enfin, il laisse au temps à juger de tous ces genres de peinture, & de leur solidité respective. Mais dès à présent il a bien lieu d'être content de ses recherches; il a travaillé à étendre les limites de l'art: & je ne fais pour quoi le public n'a pas fait plus d'accueil au mémoire où il les lui communique: seroit-ce qu'en fait d'arts on a des yeux pour voir, & de l'avidité pour jouir, mais trop de paresse pour s'instruire?

Passons maintenant aux découvertes & aux procédés de M. Bachelier, & parlons-en avec la même impartialité. Pour cela rappelons les principes: colorer des cires, peindre avec ces cires colorées, fixer la peinture par l'inuflation; sans quoi une peinture ne peut être l'*encaustique* des anciens.

Première manière de peindre en cire sur toile ou sur bois, selon M. Bachelier.

Il ne s'agit que de substituer à l'huile, de la cire blanche dissoute dans l'essence de térébenthine.

Imprimez votre toile avec cette cire: prenez des couleurs en poudre, broyez-les sur le porphyre en les délayant avec cette cire; formez-en votre palette; entretenez la fluidité des teintes avec quelques gouttes de la même essence; peignez avec la brosse & le pinceau comme à l'ordinaire.

Il est évident que cette peinture n'est nullement un *encaustique*. Premièrement, on y emploie l'essence de térébenthine: or, il n'y a pas la moindre apparence que les anciens connussent aucune essence distillée; c'est un produit chymique. La chymie nous vient des Arabes, & même on ne peut guère la dater que du temps d'Avicenne. Secondement, on ne brûle point le tableau quand il est achevé: or, l'inuflation est le caractère distinctif de la peinture *encaustique*. Ajoutons, si on veut, que les anciens ne peignoient point sur toile; mais outre qu'avec cette manière on peut peindre aussi sur bois, on ne voit pas que cette différence peut ajouter ou ôter à ce genre de peinture.

Seconde manière de peindre en cire, particulièrement sur toile, selon M. Bachelier.

Ayez une toile forte & serrée de telle grandeur qu'il vous plaira; lavez-la pour en

Sf

ôter l'apprêt ; tendez-la sur un châffis, & disposez-le de maniere que vous puiffiez tourner autour : ayez des couleurs telles qu'on les emploie dans la peinture à la détrempe, & peignez ; mais à mesure que vous peindrez, faites humecter par derriere votre toile avec une éponge : par ce moyen vous retoucherez votre ouvrage, vous y mettrez l'accord, vous le travaillerez, & le finirez aussi parfaitement que vous êtes capable de le faire.

Ayez ensuite de la cire vierge très-pure ; faites-la fondre simplement, ou dissolvéz-la par le moyen que nous indiquerons dans la maniere suivante : prenez des broffes, & donnez au derriere de votre toile une, deux ou trois couches de cette cire plus ou moins fortes, selon l'épaisseur de la toile & la force des teintes : laissez sécher, ou plutôt effuyer vos couches.

Ayez ensuite des réchauds de doreur, remplis de charbons ardents ; faites-les promener au derriere du tableau ; & cependant placé vis-à-vis la peinture, examinez les effets de l'infusion & de la fusion de la cire, laquelle pénétrera la toile & les couleurs : dirigez le mouvement des réchauds, en commandant qu'ils haussent ou baissent, ou s'arrêtent, &c. jusqu'à ce que tout le tableau soit suffisamment brûlé. Il ne faut pas plus d'un jour pour brûler un tableau de vingt à trente piés carrés de surface. Représenter cette manœuvre comme pénible, c'est montrer qu'on ne l'a jamais pratiquée.

Il peut arriver de deux choses l'une, ou que le tableau soit tel que l'artiste le desire, ou qu'il faille le retoucher. On le retouchera, soit avec des couleurs préparées, comme nous allons l'indiquer ; soit avec des paffels faits de ces mêmes couleurs ; soit avec de la cire dissoute par l'essence de térébenthine ou une autre. Tous ces moyens sont au choix du peintre.

Cette maniere est un excellent *encaustique* ; mais ce n'est point celui des anciens. La premiere condition n'est pas remplie, *ceræ tinctur coloribus ad picturas*. On y emploie la cire, on y brûle ; mais les couleurs ne sont pas des cires colorées, & de plus on est dans le cas d'y employer autre chose que de la cire & des couleurs. A cela près, on peut

dire, sans témérité, que de toutes les manieres de peindre en cire connues jusqu'à ce jour, c'est la plus avantageuse, la plus sûre, la plus prompte ; puisqu'outre la vigueur & la solidité que la cire & l'infusion donnent à la détrempe, on peut faire des chefs-d'œuvre sur toile, & de telle grandeur qu'on voudra, & finir les tableaux les plus étendus avec autant de perfection & d'aisance, qu'on feroit à l'huile les plus petits morceaux de chevalet. Quelque idée qu'on ait de l'*encaustique* des anciens, il n'est pas croyable qu'il eut ces avantages.

Troisième maniere de peindre en cire, selon M. Bachelier.

Prenez du sel de tartre ; faites-en dissoudre dans de l'eau tiède jusqu'à saturation ; filtrez cette eau saturée à travers un papier gris, & recevez-la dans un vaisseau de terre neuf & vernissé ; mettez ce vaisseau sur un feu doux ; jetez-y des morceaux de cire vierge blanche les uns après les autres, à mesure qu'ils s'y dissoudront : cette solution se gonflera, montera comme le lait, se répandra même si le feu est trop poussé. On fournira de la cire à cette eau alcaline, tant qu'elle en pourra dissoudre ; on s'assurera que la dissolution est parfaite & uniforme, en la remuant doucement avec une spatule de bois ; & pour lors on aura une masse d'une blancheur éblouissante, une espee de savon d'une consistance de bouillie qui se dissoudra dans l'eau pure en aussi grande & en aussi petite quantité qu'on voudra ; & ce savon dissous vous donnera une eau de cire. Servez-vous de cette eau pour délayer & broyer vos couleurs.

Ayez une toile tendue sur un châffis ; dessinez votre sujet avec des crayons blancs ; tenez vos couleurs dans des godets, & entretenez-les dans une fluidité convenable, en les humectant avec quelques gouttes d'eau pure, ou d'eau de cire. Servez-vous des pinceaux & autres instrumens ordinaires. Préparez seulement votre palette, en la trempant dans la cire bouillante pour qu'elle s'en pénétre, & en la serrant sous une presse de peur qu'elle ne s'envoile ; ratissez-en le superflu, & formez vos teintes sur cette palette.

Ayez à côté de vous deux vaisseaux de terre pleins d'eau , pour nettoyer de l'un à l'autre vos pinceaux & les décharger de couleurs , & essuyez-les sur une éponge au sortir de la seconde eau.

Ayez un petit matelas fait de deux ou trois serviettes ; humectez-le d'eau pure , & le tenez appliqué derrière votre toile à l'endroit où vous peindrez. Si vous trouvez ce matelas incommode , ayez une éponge , imprégnez-le d'eau de cire , & faites-en arroser votre toile par derrière , deux ou trois fois par jour en hiver , & trois ou quatre en été. Peignez & continuez votre ouvrage jusqu'à ce qu'il soit achevé.

Au reste , le matelas & l'éponge ne sont nécessaires qu'à ceux qui , n'ayant pas la pratique de la détrempe , ne savent pas fonder une teinte humide avec une teinte sèche ; ils feront bien de tenir leur toile fraîche.

Cela fait , brûlez le tableau ; cette opération est indispensable. Pour cet effet , allumez un grand feu qui forme une nappe ardente ; présentez-y votre tableau par le côté opposé à la peinture ; approchez-le à mesure qu'il cessera de fumer : vous verrez la cire se gonfler , le gonflement se promener sur la surface , & disparaître quand il sera devenu général ; alors le tableau sera brûlé. Retirez-le peu à peu comme vous l'avez approché , de peur que la surface ne reste inégale par un refroidissement brusque & irrégulier. L'insufflation , loin de détruire la peinture , la rend solide & fixe. D'un enduit sans consistance & sans corps que le frottement le plus léger pourroit emporter , elle fait une couche dure , compacte , adhérente , mince , flexible & capable de prendre du poli.

Si le tableau étoit grand , on le brûleroit par parties , en promenant par derrière le réchaud de doreur , comme dans la méthode qui précède.

Le tableau étant brûlé , tout est fait , à moins que l'artiste n'y veuille retoucher , & pour cela il faut l'humecter d'eau de cire. Mais il convient de glacer sa couleur , c'est-à-dire , que si l'endroit est trop brun , on y étendra une teinte plus claire , & on y répétera l'insufflation : elle rétablira l'accord contre l'attente du peintre. On pourra aussi , pour retoucher l'ouvrage ,

se servir des pastels dont nous allons parler.

Il est évident que cette manière est un véritable *encaustique* , qu'elle satisfait aux trois conditions requises , & dans l'ordre prescrit. Les cires sont colorées , on peint avec ces cires , & on brûle le tableau. Cette invention est certainement heureuse , & les effets en sont sûrs.

Quatrième manière de peindre en cire , selon M. Bachelier.

Prenez de l'eau de cire dont vous venez de voir la préparation ; donnez-en aux couleurs la quantité convenable ; broyez-les , transportez-les du porphyre sur un papier gris qui en boive l'humidité : appliquez dessus un morceau de carton , avant qu'elles soient entièrement sèches ; donnez-leur la forme ordinaire de pastels en les roulant , & laissez-les ensuite sécher lentement à l'air libre : ces pastels seront tendres & mous à s'étendre sous le doigt ; travaillez avec , & fixez la peinture par l'insufflation.

C'est un *encaustique* du même genre que le précédent ; d'ailleurs , on en sent la commodité.

Ces mêmes pastels peuvent devenir fermes & durs comme la sanguine ; il ne faut qu'avoir un petit fourneau d'émailleur avec une moufle , les mettre sous la moufle , entretenir dans le fourneau le même degré de chaleur que celui auquel on acheve de brûler un tableau , & les y laisser exposés environ un quart-d'heure : on en pourra faire des dessins colorés qu'il n'est pas nécessaire de brûler , & que rien n'altere.

L'eau de cire de M. Bachelier a encore d'autres propriétés. Il la donne comme un excellent vernis qui n'a point les défauts des autres , & même pour le pastel. On peut l'appliquer à la brosse sur les plafonds , les lambris , le plâtre , le marbre , les boiserie des appartemens , les parquets , les équipages , &c. Quand elle est sèche , il faut employer l'insufflation avec le réchaud de doreur , pour l'incorporer avec les substances ; & quand elle est froide , la frotter avec une brosse rude pour lui donner de l'éclat ; c'est-à-dire , que M. Bachelier ,

vraisemblablement sans le savoir, redonne le vernis *encaustique* de Vitruve, ou l'équivalent.

Il prétend aussi que c'est un bon mordant pour la dorure; d'autant plus que ne faisant point d'épaisseur, elle laisse paroître tout l'art & la délicatesse de la sculpture. Il veut même qu'on puisse l'employer avec avantage pour l'or faux, en passant ensuite par-dessus une seconde couche de la même eau; tellement que la dorure étant sale, on la nettoieroit comme de l'or fin, & qu'on pourroit y employer l'eau-forte.

Observons que les couleurs sortent de la boutique d'un marchand, impures & mêlées de substances hétérogènes qui, venant à se combiner avec le savon de cire, produiroient peut-être des effets nuisibles. M. Bachelier les purifie de la manière suivante.

Délaissez la couleur dans l'eau pure, partie demeurera suspendue dans l'eau; partie tombera au fond; décantez la partie suspendue, & délayez celle qui est tombée au fond, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne tombe au fond de l'eau qu'un dépôt de matière non colorante. A chaque opération, la partie suspendue se déposera; on réitérera sur ce dépôt les lotions prescrites, cinq ou six fois, & l'on aura enfin des couleurs aussi pures qu'il le faut pour être délayées avec l'eau de cire sans aucun inconvénient.

Cependant ce lavage des couleurs n'a pas paru sans difficultés, & l'eau de cire en a essuyé de plus fortes encore. Il ne s'agit pas de les dissimuler, mais d'y répondre.

Quant au lavage des couleurs, l'expérience du peintre fait face à toutes les théories qu'on lui oppose; on sait qu'il excelle à peindre les fleurs, nul genre n'exige des couleurs plus fraîches & plus brillantes: néanmoins il lave ses couleurs, & le carmin sur-tout, & ses teintes n'en sont que plus riches. Il ne prétend pas enlever l'excès de la partie grasse, mais les sables, les sels & d'autres parties non colorantes. On lui démontrera, si l'on veut, que cela ne doit pas être; mais il le pratique ainsi, & il réussit.

Quant au savon & à l'eau de cire, on dit: 1°. " que regarder ce savon comme " une découverte singulière, c'est montrer " qu'on n'a aucune connoissance des livres " de chymie; qu'il n'y a pas un de ces " livres qui n'apprenne que toute subs- " tance grasse est propre à faire du savon; " & l'on cite les mémoires que M. Geoffroi " donna il y a environ quinze ans à l'aca- " démie, sur les savons de toute espèce. " L'on répond à cette objection & à cette citation très-imprudente, pour n'en rien dire de plus, qu'il n'y a pas un chymiste qui ait parlé d'un savon de cire; que dans le mémoire de M. Geoffroi on ne trouve pas seulement le mot de cire; & que si cette découverte n'étoit ni impossible ni singulière en elle-même, elle est du moins toute neuve & très-singulière par l'usage que le peintre en fait.

On objecte: 2°. " que tout savon en- " général étoit inconnu aux anciens; qu'on " ne trouve parmi eux aucun vestige de " cette composition: que tous les chymistes " conviennent que c'est une découverte " moderne; qu'elle ne peut donc avoir " servi à leur peinture *encaustique*. " On répond qu'ils peuvent n'y avoir point employé de savon, & encore moins ce savon de cire; mais qu'ils ne connussent aucun savon, & qu'on n'en trouve parmi eux aucun vestige, c'est ce qu'on n'a garde d'avouer, & les chymistes auroient grand tort d'en convenir.

L'interprète de Théocrète rend le mot *σμήγμα* par *σαπώνιον*, qui est le *sapo* des latins, du *savon*.

On lit dans Paul d'Égine, *σάπων ρυθιτικός εστὶ δυνάμεως*, le *savon a une vertu détersive*.

Pline, plus ancien qu'eux, est tout autrement précis. Il dit (*l. XXVIII, c. 22*): *prodest & sapo: Gallorum hoc inventum est ruitandis capillis: fit ex sebo & cinere: optimus fagino & caprino: duobus modis, spissus ac liquidus: uterque apud Germanos majore est usu viris quam feminis*. " On se sert aussi du savon. C'est une invention des Gaulois pour rendre les cheveux blonds. On le fait de suif & de cendre. Le meilleur est de cendre de hêtre & de suif de chevre. Il y en a de

» deux fortes, du dur & du liquidé. Les
 » Germains emploient l'un & l'autre, mais
 » les hommes plus que les femmes. » Voilà
 le nom du savon, son origine, sa composition, ses especes, ses usages : en est-ce assez ?

On croit, 3°. « que le savon de cire a
 » tous les inconvéniens de la détrempe ;
 » qu'on ne peut ni laver les tableaux peints
 » en cette maniere, ni les exposer dans
 » des endroits humides ; que ce savon s'humecteroit & se fondroit facilement,
 » parce que l'alkali fixe qui entre dans sa
 » composition, a toujours une disposition
 » prochaine à s'humecter, & que ce sel
 » n'étant point décomposé dans le savon, y conserve toutes ses propriétés. »
 D'abord, on ignore également si jamais l'alkali se décompose, & en quoi il pourroit se décomposer. Secondement, il n'est pas vrai, en général, que le savon ait toujours une disposition prochaine à s'humecter, puisque le savon commun, loin d'attirer l'humidité, est au contraire un des corps qui, exposés à l'air, y perdent le plus facilement de la leur : d'ailleurs, ce qui pourroit être vrai d'un alkali en général, ne le seroit pas pour cela d'un alkali enveloppé de cire, & d'une cire qui aura souffert l'action du feu. Enfin, les faits parlent, & les tableaux de M. Bachelier, peints de cette maniere, se lavent comme la cire pure, & résistent comme elle à l'humidité.

4°. L'on craint que cet alkali ne décompose plusieurs couleurs, sur-tout les blancs de plomb & de céruse, à cause de l'acide du vinaigre qui y entre. On a fait cette objection dès le commencement, & M. Bachelier la croit suffisamment réfutée par son expérience. Il emploie toutes ces couleurs, & même le verd-de-gris, sans en appercevoir aucun mauvais effet. On fait bien que si le savon qu'on emploie à nettoyer les tableaux séjournoit sur la peinture, elle s'enleveroit totalement lorsqu'on viendroit à les laver : mais il n'en est pas ainsi d'un savon de cire. On peut l'employer sans risque, & sans crainte qu'il ne s'écaille.

Enfin, on a reproché à M. Bachelier, ou plutôt à l'auteur de l'*histoire & du secret*

de la peinture en cire, de n'avoir point donné les proportions des mélanges de la cire avec les couleurs, comme si cela étoit possible, & comme si M. Bachelier n'avoit pas été dans le cas où s'est trouvé M. le comte de Caylus, par rapport à ses troisieme & quatrieme manieres pour lesquelles il n'a eu garde de donner ces proportions. Ce reproche est aussi sensé : que celui qu'on feroit à un auteur qui décriroit la maniere de peindre à l'huile, de ne pas donner la proportion de l'huile pour chaque couleur.

Voilà jusqu'où ont été les recherches de l'ancienne *encaustique*. Toutes ces inventions paroissent assez intéressantes pour qu'on ne soit pas fâché d'en savoir l'histoire. Nous nous en rapporterons par-tout à la vraisemblance.

En 1749, un hasard apprit à M. Bachelier que la cire se dissolvoit dans l'essence de térébenthine. Cet événement lui fit naître l'idée de l'appliquer à la peinture. Il fit donc dissoudre de la cire, s'en servit au lieu d'huile à délayer ses couleurs, & se mit à peindre sur une toile imprimée à l'huile, telle qu'on l'achete chez le marchand. Son tableau représentoit Zéphire & Flore. Il l'avoit travaillé avec soin, & néanmoins il eut peine à s'en défaire à un prix fort modique. Cela le fit renoncer à une invention qui ne lui parut favorable, ni aux progrès de l'art, ni à l'intérêt de l'artiste : il ne s'en vanta même pas. Ce tableau fut emporté en Alsace.

Cependant M. le comte de Caylus, qui aime les arts & les cultivate, & qui depuis long-temps s'applique à éclaircir tout ce que Plin en a écrit, avoit été conduit successivement à la recherche de la peinture *encaustique*.

En 1753, il annonça à l'académie de peinture son travail & ses vues. Il lut à l'académie des belles-lettres des dissertations sur cette peinture ; il fit des essais, il les multiplia : il tenta tout pour la recouvrer.

En 1754, il fit exécuter, par M. Vien, un tableau en cire & sur bois, représentant une tête de Minerve d'après l'antique. Ce tableau fut montré, promené & reçu comme une nouveauté digne d'attention. On vouloit savoir comment il étoit fait ;

mais on étoit réduit à deviner, parce que M. de Caylus se réservait son secret. On crut généralement qu'il étoit simplement peint à la cire dissoute dans l'essence de térébenthine, & en conséquence quelques-uns jugerent que ce n'étoit ni ne pouvoit être l'*encaustique* des anciens.

Un homme qui a pris parti pour M. de Caylus, avec autant de passion que si son protecteur en avoit besoin, s'est attaché avec toute la mal-adresse possible à accréditer cette opinion, sur-tout quand il renvoie décidément à *la tête de Minerve* de M. Vien, pour prouver que l'essence de térébenthine ne noircit pas les couleurs. Mais enfin, le dernier mémoire de M. Caylus publié en août 1755, a bien surpris en annonçant que tout le monde avoit tort & raison; car cette tête a été, dit-on, commencée selon sa première méthode, continuée selon la seconde, & terminée selon la cinquième, où entre l'essence de térébenthine.

Au bruit que faisoit cette tête, M. Bachelier se réveilla. M. Cochin fils, auquel il parla de son premier essai en 1749, l'engagea à y revenir; & il exécuta dans huit jours en cire dissoute & sur toile, sans avoir vu la *Minerve*, une grisaille qui représente une fille de huit ans. Ce morceau ne fut pas regardé sans surprise. Sa toile étoit imprimée avec de la cire pure; mais s'étant aperçu que l'essence des couleurs agissoit trop sur cette cire, & les empêchoit de sécher promptement, il imprima une autre toile avec des couleurs détrempées à la cire dissoute, & fit un troisième tableau. Il alla plus loin: il considéra que l'inuision étoit le caractère distinctif de l'*encaustique* des anciens, & que son opération n'y répondoit point. Il fit de nouvelles tentatives; il parvint à dissoudre sa cire par le sel de tartre; il trouva son savon & son eau de cire, en un mot la troisième manière que nous avons décrite.

Ce fut alors qu'un auteur zélé pour les arts & les artistes, & impatienté de ce que M. de Caylus différoit tant à se découvrir, publia ce qu'il en pensoit & ce qu'il en savoit; c'est-à-dire, tout ce qu'en savoit M. Bachelier lui-même, & tout ce qu'on pouvoit en savoir alors; & il est très

à propos de remarquer que cet écrit a paru long-temps avant l'ouvrage de M. de Caylus.

Il paroît, par ce précis historique, que M. Bachelier est le premier qui ait peint en cire (en 1749), comme M. de Caylus est le premier qui en ait parlé (en 1753); & que quant à l'inuision, qui est le principal caractère de l'*encaustique*, M. Bachelier est le premier qui en ait parlé, & qui ait appris au public & aux artistes comment se pratiquoit cette manœuvre.

Après avoir rendu à chacun la gloire qui lui appartient, nous allons finir par dire un mot des tableaux dont leurs découvertes nous ont enrichis.

Outre le buste de Minerve qui est le premier connu, & qui appartient à M. de la Live de July, M. Vien a fait un tableau de trois piés sur quatre, représentant dans un paysage une nymphe de Diane occupée de l'amour endormi;

Une tête d'Anacréon, sur toile;

Deux tableaux représentant, l'un Zéphyre, & l'autre Flore;

Une petite tête de vierge.

M. Rollin a fait son portrait.

M. le Lorrain a fait un tableau de fleurs, & une jeune personne en habit de masque.

Ces différens morceaux sont d'après M. de Caylus, mais on ne fait pas selon quelle manière; cependant comme il dit lui-même que tous les artistes qu'il a consultés, ont préféré sa cinquième, il est à présumer qu'au moins la plupart sont exécutés dans le genre que M. de Caylus dit n'être point *encaustique*.

M. Bachelier, outre les tableaux dont nous avons parlé, a fait des fleurs dans un vase de porcelaine:

Une jeune fille caressant une levrette;

Une tête de profil sur taffetas, & quelques autres.

Mais son chef-d'œuvre est un grand tableau de douze piés & demi de large sur neuf & demi de haut, représentant des animaux de grandeur naturelle: c'est la fable du loup & du cheval. Il est d'une manière grande, d'un pinceau ferme, d'une couleur vraie & d'un effet surprenant; ce qui a fait dire au public que *ce n'étoit pas seulement au loup que ce cheval donnoit*

un coup de pié. Le commencement de cet éloge est d'après un écrivain qu'on ne soupçonnera pas de favoriser M. Bachelier : aussi l'a-t-il tempéré , en ajoutant qu'on craignoit que ce tableau ne s'écaillât. C'est comme s'il eût dit : nous ne pouvons empêcher qu'il ne soit beau ; empêchons qu'on ne l'achete. Cet article nous a été communiqué par M. MONNOYE. Les gens de lettres y verront sur l'encauslique des recherches & des connoissances qui auroient pu se trouver & qui ne se trouvent néanmoins dans aucun des écrits qu'on a publiés sur cette matiere. Ceux qui auront gardé la neutralité dans la contestation de l'encauslique, ne pourront disconvenir que l'auteur n'ait montré autant d'impartialité que de jugement, en réduisant à leur juste valeur les prétentions réciproques des parties opposées, & qu'il n'ait parlé dans ce morceau avec un soin qui peut instruire tout le monde, & une vérité qui ne doit offenser personne.

ENCAVURE, f. m. (Médecine.) maladie particuliere des yeux, que les Grecs ont nommée κείωμα, & les auteurs latins, civitas.

L'encavure est un des ulceres profonds de la cornée, dur, semblable à celui qu'on appelle fossète; excepté qu'il est plus large & qu'il semble moins profond, parce que la cornée se trouvant émincée, est un peu poussée au dedans de l'ulcere par l'humeur aqueuse. Voyez FOSSETTE.

Cependant dans les ulceres des yeux il faut peu se mettre en peine des noms qu'on leur a donnés, parce qu'ils ne doivent point changer la méthode curative. L'important est de tâcher de connoître la nature de ces ulceres, en former le pronostic, & travailler à la guérison de ceux qui en sont susceptibles. La vue est trop précieuse pour négliger l'étude de toutes les maladies qui peuvent causer sa perte; mais pour éviter les répétitions qui se présenteroient souvent dans cet ouvrage, nous rassemblerons brièvement ce qui concerne les diverses especes d'ulceres des yeux, sous le mot général ULCERE DE L'ŒIL. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENCEINTE, f. m. terme de fortification, signifie la circonférence ou le contour du rempart d'une place fortifiée, soit

qu'elle soit composée de bastions, ou non. Chambers. (Q)

ENCEINTE, (Vénerie.) c'est le lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec son limier.

* ENCENIES, adj. pris subst. (Hist. anc.) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la consécration d'une chapelle, à la réédification d'une maison. C'étoient des festins & des danses. Les jeunes filles s'y couronnoient de fleurs. Nous avons aussi nos encenies, les Juifs ont eu les leurs: elles ont passé de la synagogue dans l'église, sous le pape Félix. V. CONSÉCRATION, TEMPLE, DÉDICACE, &c. Voyez l'article suivant.

ENCENIES, f. f. pl. (Hist. sac.) restauration ou rénovation, formé de καινος, nouveau.

C'est le nom que les Juifs donnoient à une fête très-solemnelle qu'ils célébroient le 25 de leur neuvieme mois, qui répond à nos mois de novembre & décembre. Elle avoit été instituée en mémoire de la restauration ou purification du temple, faite par Judas-Machabée.

Les Juifs avoient encore deux encenies; savoir, la dédicace du temple par Salomon, & celle que fit Zorobabel après le retour de la captivité.

Encenie se dit aussi dans l'histoire ecclésiastique & dans les ouvrages des peres, de la dédicace des églises chrétiennes. Voyez DÉDICACE.

ENCENS, f. m. (Hist. nat. des drog.) en latin thus masculum, olibanum. off. λίβανος, Théophr. & Diosc. λιβανόν, Hippoc. substance résineuse, d'un jaune pâle ou transparent, en larmes semblables à celles du mastic, mais plus grosses. Voici ce qu'en dit M. Geoffroy, qui en a parlé avec le plus de brièveté & de vérité.

L'encens est sec & dur, d'un goût un peu amer, modérément âcre & résineux, non désagréable & d'une odeur pénétrante. Lorsqu'on le jette sur le feu, il devient aussi-tôt ardent & répand une flamme vive qui a peine à s'éteindre: il ne coule pas comme le mastic. Si on le met sous les dents, il se brise aussi-tôt en petits morceaux; mais il ne se réunit point comme le mastic, & on ne peut pas le rouler comme

lui dans la bouche, parce qu'il s'attache aux dents.

Les gouttes d'*encens* sont transparentes, oblongues & arrondies; quelquefois elles sont seules, quelquefois il y en a deux ensemble, & elles ressemblent à des testicules ou à des mamelles, selon qu'elles sont plus ou moins grosses; c'est de là que viennent les noms ridicules d'*encens mâle* & d'*encens femelle*. Quelquefois il y a quatre ou cinq gouttes d'*encens* de la grosseur d'un poids ou d'une aveline, qui sont par hasard attachées à l'écorce d'un arbre d'où elles ont découlé. On estime l'*encens* qui est blanchâtre, transparent, pur, brillant, sec.

L'*encens* a été connu non-seulement des Grecs & des Arabes, mais aussi de presque toutes les nations, & dans tous les temps. Son usage a été très-célébré & très-fréquent dans les sacrifices; car autrefois on les faisoit avec de l'*encens*, & on se servoit, comme l'on s'en sert encore à présent, pour exciter une odeur agréable dans les temples. Cette coutume a presque passé parmi toutes les nations, dans toutes les religions & dans tous les lieux.

Les auteurs ne conviennent pas du pays natal de l'*encens*. Quelques-uns prétendent qu'il n'y a que l'Arabie qui le produit; & encore que ce n'est pas ce pays-là tout entier, mais seulement la partie que l'on appelle *Saba*. D'autres veulent que l'Éthiopie, dont quelques peuples s'appellent *Sabéens*, porte aussi cette racine odoriférante.

Nous sommes encore moins certains de l'arbre qui fournit l'*encens*. Pline en parle fort obscurément, & suppose que c'est le térébinthe. Théophraste assure qu'il est haut de cinq coudées, branchu, & que ses feuilles ressemblent à celles du poirier. D'autres cependant, dit-il, soutiennent qu'il est semblable au lentisque; & d'autres, qu'il a l'écorce & les feuilles du laurier. Diodore de Sicile lui donne la figure de l'acacia d'Égypte, & les feuilles de saule. Garzias assure que l'arbre de l'*encens* n'est pas fort haut; & que ses feuilles sont semblables à celles du lentisque. Thevet au contraire soutient qu'il ressemble aux pins qui fournissent de la résine.

Ce que quelques-uns appellent *parfum* ou *encens des Juifs* (parce qu'ils s'en servoient souvent dans leurs temples), est une masse sèche, un peu résineuse, rougeâtre en écorce, qui a l'odeur pénétrante du storax liquide. Cette masse est faite des écorces de l'arbre appelle *rosa mallas*, que l'on fait bouillir & que l'on exprime après que l'on en a tiré le storax liquide: elle n'est bonne qu'à brûler.

La *manne d'encens* n'est autre chose que les miettes ou les petites parties qui se sont formées de la collision des grumeaux d'*encens*, par le mouvement de la voiture ou autrement.

La *suie d'encens* est cette *manne d'encens*, brûlée de la manière qu'on brûle l'arcanson pour faire du noir de fumée.

L'*écorce d'encens* est l'écorce de l'arbre thurifère. Elle a presque les mêmes qualités & la même odeur que l'*encens*: aussi fait-on entrer cette écorce dans la composition des parfums inflammables; mais on n'en apporte plus guère, & l'on substitue à sa place l'*encens des Juifs*.

Le *galipot* s'appelle *gros encens* ou *encens commun*, à la différence de l'*oliban*, qu'on nomme *encens fin*.

L'*encens marbré* est une des espèces de barras. Voyez BARRAS.

L'*encens des Indes*, qu'on appelle vulgairement *encens de Moka*, quoiqu'il ne vienne point de cette ville d'Arabie, arrive en Europe par les vaisseaux des compagnies des Indes; on l'apporte en masse, quelquefois en petites larmes, mais toujours fort chargé d'ordure. Il est rougeâtre & d'un goût un peu amer. Quelques épiciers-droguistes le vendent pour le vrai *oliban*: c'est de leur part une erreur ou une tromperie.

L'*encens de Thuringe* est, comme on le dit dans le dictionnaire de Trévoux, la résine que fournissent les pins de la Thuringe, & sur-tout du territoire de Saxe, qui abonde en forêts de ces sortes d'arbres. Les fourmis sauvages en retirent de petits grumeaux qu'elles enfouissent dans la terre quelquefois jusqu'à quatre pies de profondeur. Là cette poix, par la chaleur souterraine, reçoit un nouveau degré de coction, & se réduit en masse; on la tire ensuite

ensuite de terre par gros morceaux ; & c'est ce qu'on appelle *encens de Thuringe*, qu'on vend hardiment pour de l'*encens*. Voyez l'*Oriéographe* de M. Schut. *Art. de M. le chev. DE JAUCOURT*.

ENCENS, (*Pharmacie & mat. méd.*) Cette résine entre dans beaucoup de compositions pharmaceutiques officinales. Les Grecs & les Arabes sur-tout l'employoient fréquemment ; ils regardoient l'*encens* pris intérieurement , comme bon contre différentes maladies de la tête , de la poitrine, le flux de ventre & les fleurs blanches : ils le recommandoient pour la toux , le crachement de sang , la diarrhée & la dysenterie.

Quercetanus (Duchêne,) *in arte med. pract.* vante beaucoup contre la pleurésie, une pomme creusée dans laquelle on a mis une drachme d'*encens* en poudre, & que l'on fait cuire au feu ; il la fait prendre au malade, & lui donne trois onces d'eau de chardon béni : ensuite il le fait bien couvrir pour le faire suer. Riviere assure qu'il a vu plusieurs personnes guéries par ce remède.

Quelques auteurs recommandent l'*encens* dans les fumigations de la tête, pour les catarres, le vertige, le corryza, & celles de l'anus pour la chute de cette partie.

Les anciens brûloient l'*encens* & en recevoient la suie ou le noir de fumée, qu'ils estimoient beaucoup dans les inflammations des yeux.

Mathiolo recommande pour la chassie & la rougeur des yeux, de l'eau-rose, dans laquelle on a éteint en différentes fois trente grains d'*encens* allumés à une bougie. On passe cette eau à travers un linge blanc, & on frotte le coin des yeux avec une plume.

Quelques personnes se servent d'un grain d'*encens* qu'ils appliquent sur une dent douloureuse, dans l'intention de la faire pourrir.

Nous employons aujourd'hui fort rarement l'*encens*, & on ne s'en sert guère dans les boutiques que pour les préparations officinales où il est demandé. Il entre dans les eaux antinéphrétiques & thériacales, dans le mithridate, dans les tro-

Tome XII.

chisques de karabé, dans les pilules de cynoglosse & de styrax, dans les baumes de Fioraventi & du Commandeur, & dans un grand nombre d'emplâtres. (b)

ENCENSEMENT, s. m. (*Hist. ecclési.*) c'est dans l'église Romaine l'action d'encenser pendant l'office divin, à l'autel, au clergé & au peuple.

On voit, dit M. Aubry, par les anciens ordres Romains, que l'*encens* a été introduit comme un parfum pour purifier l'air & les personnes. L'on a commencé de s'en servir dans les temps où les fideles, obligés de se cacher, s'assembloient en secret dans des lieux souterrains, humides & mal-sains ; l'haleine d'un si grand nombre de personnes renfermées produisoit une mauvaise odeur, que l'on tâchoit de dissiper par le moyen de l'*encens*, ou de quelques autres parfums : telle est l'origine de l'*encens* dans l'église.

En effet, il seroit aisé d'établir que l'*encensement* n'est point une partie du culte, mais qu'il a été durant plusieurs siècles une simple purification de l'air & des personnes, occasionée par la nécessité dans les lieux de leurs assemblées religieuses. Tertullien le dit positivement dans *son apologétique*, ch. xxx ; il remarque encore dans un autre endroit, que les anciens chrétiens n'usoient point d'*encens* pendant l'office divin, & que l'on ne s'en servoit que dans les funérailles : au témoignage de Tertullien, on pourroit joindre ceux d'Athénagore, de Lactance & autres peres, s'il s'agissoit de confirmer cette vérité.

Quand le christianisme fut établi sur les ruines du paganisme, l'usage de l'*encens* continua dans les temples ; ce ne fut plus alors par le besoin absolu de la purification de l'air, des personnes & des lieux, moins encore pour honorer les hommes ; ce fut pour imiter l'exemple des mages, qui présenterent de l'or & de l'*encens* à Notre-Seigneur, afin de lui marquer leurs respects & leur soumission ; l'on se servit aussi de ce moyen pour inviter les chrétiens à détacher leurs pensées de la terre, & à les porter au ciel avec la fumée de l'*encens*.

Mais ce qui n'étoit qu'un type dans la religion, & qu'un hommage d'obligation au Sauveur du monde, changea bientôt de

T t

nature, & devint une oblation honorifique aux princes de la terre & aux ministres de l'autel. Le premier exemple eut lieu en faveur des empereurs de Constantinople. Codin nous apprend que dans les fêtes solennelles, le patriarche encensoit à deux différentes fois l'empereur, lorsqu'il assistoit aux offices, & qu'il remettoit après cela l'encensoir à son diacre, pour aller donner l'encensement au clergé.

Dans la suite des temps, les grands-seigneurs, pour se distinguer de la foule, affectèrent de s'attribuer l'encensement; & voulant de plus en plus marquer leur rang & leur dignité dans l'église même, ils exigèrent deux coups d'encensement, tandis qu'on n'en donneroit qu'un seul à tous les autres assistans pendant le sacrifice.

Voilà comme il est arrivé que le plus ou le moins de coups d'encensement désignent aujourd'hui la qualité de la personne encensée; & l'on fait bien que les usages fondés sur l'orgueil & l'ambition ne s'abolissent guere: aussi l'honneur futile de l'encensement produit tous les jours en France des procès que l'on juge ordinairement par les titres & les coutumes des lieux; c'est pourquoi l'on ne manque point d'arrêts forts singuliers sur cette matiere. *Art. de M. le chev. DE JAUCOURT.*

* ENCENSOIR, s. m. vase qui a passé du temple des Juifs dans nos temples. Il est divisé en deux parties: l'inférieure est une espece de grande saliere revêtuë d'une robe, qui contient le feu sur lequel on met l'encens; & la supérieure, une espece de dôme qui couvre la partie inférieure, & qui est percée d'un grand nombre de petites ouvertures par lesquelles la fumée de l'encens peut s'échapper: l'inférieure est à pié; il en part trois ou quatre longues chaînes, qui traversent autant de tenons, ou anneaux, ou petites douilles fixées sur la partie supérieure. Ces chaînes vont se réunir à une petite piece plate ou bombée qui sert comme de poignée à l'encensoir. Cette piece est percée dans son milieu, & traversée d'une chaîne qui se rend au sommet de la partie supérieure de l'encensoir. Cette chaîne y est attachée, & elle est retenue sur la piece plate de l'encensoir qu'elle traverse par un arrêt à anneau. En tirant cet

anneau, on fait monter en glissant la partie supérieure de l'encensoir entre les autres chaînes; cette partie cesse de couvrir la partie inférieure, & l'on peut mettre dans celle-ci du feu & de l'encens. Quand on y a mis du feu & de l'encens, on lâche l'anneau; la partie supérieure retombe sur la partie inférieure, & la couvre, alors l'ecclésiastique qui doit se servir de l'encensoir, embrasse dans sa main droite toutes les chaînes; la piece à laquelle elles aboutissent est appliquée ou sur son pouce & son index, & les chaînes sortent par la partie opposée de la main; ou contre cette partie opposée, & les chaînes sortent entre le pouce & l'index, & se recourbent sur l'index. Le prêtre en faisant osciller par le mouvement du bras & du poignet le corps de l'encensoir, la fumée de l'encens est portée par-tout où il lui plaît de la diriger. Les Juifs avoient dans leur temple un grand nombre de ces encensoirs. On dit que Salomon en avoit fait fondre 20000 d'or, & 50000 d'argent. Cela est presque incroyable: il est rare qu'il y en ait plus d'une douzaine dans nos plus riches églises; ils sont tous d'argent, & je ne crois pas qu'on en ait jamais fait aucun d'or. On prétend que les encensoirs des Juifs différoient des nôtres, en ce qu'ils étoient sans chaînes, & qu'ils se portoient à la main comme des réchauds ou grandes castolettes à piés.

ENCEPHALE, adj. m. & f. (*Médec.*) ce mot est grec; il est composé de *en*, dans, & de *κεφαλή*, tête; il peut donc convenir à tout ce qui est renfermé dans la tête: mais l'usage que l'on en fait, est particulièrement pour désigner différentes especes de vers qui naissent en différentes parties de la tête.

Etmuller fait mention, en traitant de la *céphalalgie*, de plusieurs observations par lesquelles il conste qu'elle peut être causée par des vers engendrés dans le cerveau, ou plus vraisemblablement dans le sinus frontaux, ou dans les cellules de l'os ethmoïde, puisque l'on en a vu sortir par les narines, au grand soulagement des malades; c'est ce que Schenkius, de *febre Hungarica*, dit avoir observé plusieurs fois dans une fièvre qui régnoit en Hongrie, que l'on appelloit *céphalalgie vermiculaire*; parce que la douleur de tête qui étoit le

symptome dominant & le plus violent de cette fièvre, étoit causée par des vers. Bartholin, *cent.* 6, *obs.* 3, fait aussi mention d'une douleur de tête très-opiniâtre guérie par l'excrétion de quelques vers par les narines : on trouve une semblable observation dans Forestus, *lib.* XXI. *obs.* 28.

Il conste cependant qu'il y a eu des maladies pestilentielles, dans lesquelles il s'engendrait des vers dans le cerveau même, lorsqu'elles n'avoient pas d'autre cause que la disposition à cette production. *Voy.* ce qui est dit à ce sujet dans le *Dict.* de Trévoux, *article* ENCÉPHALE. *V.* aussi, sur le même sujet, plusieurs choses très-singulières & très-utiles dans le *traité de la génération des vers dans le corps humain*, par M. Andry, & dans ce dictionnaire *Particule* VERS. (*d*)

ENCHAINEMENT, ENCHAINURE (*Synon.*) Le premier ne se dit bien qu'au figuré; on commence à employer le second en parlant des ouvrages de l'art, & il faut encourager ces sortes d'usages tant qu'il est possible. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENCHANTELER, *v. act.* (*Comm. de Vin.*) c'est mettre en chantier.

ENCHANTEMENT, *f. m.* (*Sortilege & Divinat.*) paroles & cérémonies dont usent les magiciens pour évoquer les démons, faire des maléfices, ou tromper la simplicité du peuple. *V.* MAGIE, FASCINATION, MALÉFICE, SORCELLERIE.

Ce mot est dérivé du Latin *in*, & *canto*, je chante; soit que dans l'antiquité les magiciens eussent coutume de chanter leurs conjurations & exorcismes magiques, soit que les formules de leurs *enchantemens* fussent conçues en vers; & l'on fait que les vers étoient faits pour être chantés. Cette dernière conjecture paroît d'autant plus vraisemblable, qu'on donnoit aussi aux *enchantemens* le nom de *carmina*, vers, d'où nous avons fait *charme*. *Voy.* CHARME.

Rien, selon M. Pluche, n'est plus simple que l'origine des *enchantemens*. Les feuillages ou les herbes dont on couronna, dans les premiers temps, la tête d'Isis, d'Osiris & des autres symboles, n'étoient eux-mêmes que des symboles de la récolte abondante, & les paroles que prononçoient

les prêtres, que les formules de remerciemens pour les dons de la Divinité. Peu à peu ces idées s'affoiblirent dans l'esprit des peuples, s'effacèrent & se perdirent entièrement, « & ils prirent l'idée de l'union de certaines plantes & de quelques paroles devenues surannées & inintelligibles, pour des pratiques mystérieuses éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection, & un art par lequel ils prétendoient pourvoir presque infailliblement à tous leurs besoins. L'union qu'on faisoit de telle ou telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Isis autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles :

Carmina vel cælo possunt deducere lunam. Ils avoient des formules pour tous les cas, même pour nuire à leurs ennemis; on en voit du moins la preuve dans les poètes. La connoissance de plusieurs simples, bien ou mal-faisans, vint au secours de ces invocations & imprécations assurément très-impuissantes; & les succès de la médecine ou de la science des poisons aiderent à mettre en vogue les chimères de la magie. » *Hist. du Ciel, tom. I, pag. 450 & 451.*

Il s'ensuit de ce sentiment, 1°. que l'*enchantement* est composé de deux choses; savoir, d'herbes ou autres instrumens magiques, comme des cadavres humains, du sang ou des membres d'animaux, tels qu'on en employoit dans la Nécromancie; mais ce n'est-là que l'appareil, le matériel, & pour ainsi dire le corps de l'*enchantement*. 2°. Que ce qui en faisoit la force, & déterminoit cet appareil à l'utilité ou au détriment de l'objet pour ou contre lequel étoit destinée l'opération magique, c'étoient les paroles & les formules que prononçoient les enchanteurs. C'est sur ce fondement que les démonographes, dans les récits qu'ils donnent des sortilèges, font toujours mention de certaines paroles, certains mots, que les forciers & forcieres prononcent tout bas & grommelant entre leurs dents. 3°. Qu'il y avoit deux sortes d'*enchantemens*, les uns favorables ou utiles,

& les autres contraires & pernicieux. « Quant à ces derniers, l'humanité, pour-
 suit le même auteur, inspirant naturelle-
 ment de l'horreur pour les pratiques qui
 tendent à la destruction de nos semblables,
 les incantations magiques qu'on croyoit
 meurtrieres, furent abhorrées & punies
 chez tous les peuples policés. » Mais cette
 sévérité n'a pas empêché que dans tous les
 temps & chez tous les peuples il n'y ait eu
 des imposteurs qui n'aient fait le métier
 d'enchanteurs, ou des hommes assez scé-
 lérats pour espérer parvenir à leurs fins par
 les *enchantemens*. Entre plusieurs especes
 dont parlent ou les historiens ou les auteurs
 qui ont traité en particulier de la magie,
 nous ne nous arrêterons qu'à ces figures de
 cire, par le moyen desquelles on s'imagi-
 noit faire périr ceux qu'on haïssoit. On ap-
 pelloit autrefois en France ces figures un
volt ou un *vouft*, & l'usage qu'on en pré-
 tendoit faire, *envouster* quelqu'un; terme
 que Ménage dérive d'*invotare*, dévouer
 quelqu'un aux puissances infernales, mais
 qui, selon Ducange, vient d'*invulturare*,
vultum effingere, mot employé dans la
 moyenne Latinité pour exprimer cette re-
 présentation de quelqu'un en cire ou en
 terre glaïse. Quoi qu'il en soit de l'étymo-
 logie du mot, il est certain que dans l'usage
 qu'on en prétendoit faire, il entroit des pa-
 roles qu'on se persuadoit ne pouvoir être
 prononcées efficacement par toutes sortes
 de personnes. C'est ce que nous apprenons
 par quelques particularités du procès de Ro-
 bert d'Artois sous Philippe de Valois; pro-
 cès dont M. Lancelot, de l'académie des
 Belles-Lettres, nous a donné une histoire
 si intéressante dans les mémoires de cette
 académie. Cet auteur dit que Robert d'Ar-
 tois & son épouse usèrent d'*enchantemens*
 contre le roi & la reine; & que l'an 1313,
 entre la S. Remi & la Toussaint, Robert
 manda frere Henri Sagebrand, de l'ordre
 de la Trinité, son chapelain; & après beau-
 coup de caresses, & l'avoir obligé de jurer
 qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de
 la confession, ce que le moine jura. Robert
 ouvrit un petit écrin, & en tira une *image*
de cire, enveloppée en un querre-chief crepé,
laquelle image estoit à la semblance d'une
figure de jeune homme, & estoit bien de

la longueur d'un pié & demi, ce li semble
(c'est la déposition de frere Henri), & si le
vit bien clerement par le querre-chief qui
estoit moult deliez, & avoit entour le chief
semblance de cheveux aussi comme un jeune
homme qui porte chief. Le moine voulut y
toucher: N'y touchiez, frere Henri, lui dit
Robert, il est tout fait, icesuy est tout bap-
tisiez; l'en le m'a envoyé de France tout fait
& tout baptisiez. Il n'y faut rien à cesty, &
est fait contre Jehan de France & en son
nom & pour le grever... mais je en vouldroye
avoir un autre que je vouldroye qu'il fust
baptisiez. Et pour qui est-ce? dit frere Henri;
C'est contre une deableffe, dit Robert; c'est
contre la royne... si vous prie que vous me
le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faus
que le baptesme; je ai tout prêt les parrains
& les marraines, & quant que il y a me-
tier, fors le baptesment... Il n'y faut à faire
fors aussi comme à un enfant baptiser & dire
les noms qui y appartiennent. Frere Henri
 refusa constamment son ministere pour
 de pareilles opérations, & dit à Robert
 d'envoyer chercher celui qui avoit baptisé
 l'autre. Il fit également & aussi inutilement
 solliciter Jean Ayneri, prêtre du diocèse
 de Liege, de baptiser son vouft ou son
 image de cire. *Mém. de l'acad. des inscr.*
tome X. pag. 627 & 629.

Il paroît, par ce récit, qu'outre la pro-
 fanation sacrilege qu'on exigeoit, la forme
 de baptême & l'imposition du nom par les
 parrains & marraines passoit pour néces-
 saire, afin qu'au moyen de la figure on pût
 nuire à ses ennemis.

Ce n'est pas seulement parmi les anciens
 ni en Europe que ces sortes d'*enchantemens*
 ont eu lieu, ils étoient connus des sauvages
 d'Amérique. Chez les Illinois & chez d'au-
 tres nations, dit le P. Charlevoix, on fait
 de petits marmousets pour représenter ceux
 dont on veut abrégér les jours, & qu'on
 perce au cœur. Il ajoute que d'autres fois
 on prend une pierre; & par le moyen de
 quelques invocations, on prétend en for-
 mer une semblable dans le cœur de son
 ennemi. Toutes ces pratiques, quelque
 impies ou ridicules qu'elles soient, con-
 courent à prouver ce que nous avons ob-
 servé, que l'*enchantement* est un assem-
 blage d'actions & de paroles, dans la vue

d'opérer quelque effet extraordinaire, & communément pernicieux. *Journ. d'un voyage d'Amér. lett. xxv, p. 360: (G)*

ENCHANTEMENT, (*Méd.*) maniere de guérir les maladies, soit par des amulettes, des talismans, des phylactères, des pierres précieuses & des mots barbares, qu'on porte sur sa personne, soit par des préparations superstitieuses de simples, soit enfin par d'autres moyens aussi frivoles.

Il n'est pas difficile d'en découvrir l'origine; c'est l'ignorance, l'amour de la vie & la crainte de la mort qui leur ont donné naissance. Les hommes voyant que les secours naturels qu'ils connoissoient pour se guérir étoient souvent inutiles, s'attachèrent à tout ce qui s'offrit à leur esprit, à tout ce que leur imagination vint à leur suggérer.

Les amulettes, les talismans, les phylactères, les pierres précieuses, les os de mort qu'on mit sur soi, dans certains cas extraordinaires, parurent peut-être d'abord comme des remèdes indifférens, qu'on pouvoit d'autant mieux employer, que s'ils ne faisoient point de bien, du moins ne caufoient-ils point de mal. Ne voyons-nous pas encore tous les jours une infinité de gens se conduire par les mêmes principes?

Ces remèdes n'étoient d'ailleurs ni rebutans, ni douloureux, ni désagréables. On s'y livra volontiers; l'exemple & l'imagination, quelquefois utiles pour suppléer à la vertu qui manquoit aux remèdes de cette espece, les accréditerent; la superstition les autorisa, & vraisemblablement la fourberie des hommes y mit le sceau.

Quoi qu'il en soit, les *enchantemens* se font si biens introduits & de si bonne heure dans la médecine, que toutes les nations les ont pratiqués de temps immémorial, & qu'ils subsistent encore dans les trois plus grandes parties du monde; l'Asie, l'Afrique & l'Amérique.

Hammon, Hermès, Zoroastre passioient parmi les païens pour les auteurs de cette pratique médicinale. Hammon, qu'on compte entre les premiers rois de la dynastie d'Égypte, a été regardé pour l'inventeur de l'art de faire sortir le fer d'une plaie, & de guérir les morsures des serpens par des *enchantemens*.

Pindare dit que Chiron le centaure traitoit toutes sortes de maladies par le même secours, & Platon raconte que les sages - femmes d'Athènes n'avoient pas d'autres secrets pour faciliter les accouchemens; mais je ne sache point de peuple chez qui cet usage ait trouvé plus de sectateurs que chez les Hébreux.

Leur loi ne put venir à bout d'arrêter le cours du désordre; c'est pourquoi Jérémie (*chap. vij, v. 17.*) les menaça au nom du Seigneur de leur envoyer des serpens contre la morsure desquels l'enchanteur ne pourroit rien.

Hippocrate contribua merveilleusement par ses lumieres à effacer de l'esprit des Grecs les idées qu'ils pouvoient avoir succées sur la vertu des *enchantemens*. Ce n'est pas que leurs philosophes, & ceux qui étoient nourris dans leurs principes, donnaient dans ces niaiseries; l'histoire nous prouve bien le contraire. J'aime à lire dans Plutarque ce que Périclès, instruit par Anaxagore, pensoit de tous ces vains remèdes: « Vous voyez, dit-il, à un de ses amis qui » vint le visiter dans le temps qu'il étoit » attaqué de la peste dont il mourut, vous » voyez mon état de langueur; mais re- » gardez sur-tout, ajouta-t-il, cette espece » de charme que des femmes ont pendu à » mon cou, & jugez, après cela, si j'ai » eu l'esprit bien affoibli. »

Cependant les Romains gémièrent long-temps sous le poids de cette superstition. Tite-Live nous apprend qu'une maladie épidémique régna à Rome, l'an 326 de sa fondation, on épuisa vainement tous les remèdes connus de la médecine, après quoi on eut recours aux *enchantemens* & à toutes les extravagances dont l'esprit de l'homme est capable. On en poussa si loin la manie, que le sénat fut obligé de les défendre par de sévères ordonnances; c'étoit aux Pnylles, peuples de la Lybie, & aux Marfes, peuples d'Italie, qu'ils s'adressoient, à cause de leur célébrité dans la science des *enchantemens*. Enfin, Asclépiade, qui vivoit du temps de Mithridate & de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Peut-être aussi qu'Asclépiade parut dans le temps favorable où

l'on commençoit à s'en lasser, parce qu'on n'en voyoit aucun effet.

Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie, puisque les papes & les conciles prirent le parti de condamner les phylactères que les nouveaux convertis au christianisme portoient sur leur personne, pour se préserver de certains dangers. En un mot, les ténébres de l'erreur ne se dissipèrent que quand les arts & les sciences, ensevelis pendant plusieurs siècles, reparurent en Europe. Alors la médecine, de plus en plus éclairée, rejeta toutes les applications superstitieuses des remèdes ridicules, opéra la guérison des maladies par les secours de l'art, & nous remit à peu près au même point où Hippocrate avoit laissé les Grecs à sa mort. Tout le monde fait que dans ce temps-là les Thessaliens l'importoient sur toutes les nations dans la pratique des *enchantemens*, & que Philippe, étant tombé malade, fit venir à sa cour une Thessalienne pour le guérir; mais la curieuse Olympias appella secrètement la Thessalienne dans son cabinet, où ne pouvant se lasser d'admirer ses grâces & sa beauté: « N'écoutez plus, s'écria-t-elle, » les vains discours du peuple; les charmes » dont vous vous fervez sont dans vos » yeux. » *Cet article est de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENCHANTEMENT, (Belles-Lettres.) terme d'opéra. Le merveilleux est le fonds de l'opéra François. Cette première idée que Quinault a eue en créant ce genre, est le germe des plus grandes beautés de ce spectacle. (V. OPÉRA.) C'est le théâtre des *enchantemens*; toute sorte de merveilleux est de son ressort, & on ne peut le produire que par l'intervention des dieux de la fable, & par le secours de la féerie ou de la magie.

Les dieux de la fable développent sur ce théâtre la puissance surnaturelle que l'antiquité leur attribuoit. La féerie y fait voir un pouvoir surprenant sur les créatures sans mouvement, ou sur les êtres animés: la magie, par ses *enchantemens*, y amène des changemens qui étonnent, & tous ces différens ressorts y produisent des beautés qui peuvent faire illusion, lorsqu'ils sont conduits par une main habile.

Il y a un *enchantement* dans l'opéra d'Amadis, qui est le fonds d'un divertissement très-bien amené & fort agréable; il a été copié dans Tancrede, & la copie est bien au-dessous de l'original. Amadis, dans le premier, croit voir dans une magicienne, Oriane qu'il adore; il met à ses pieds ses armes, & l'*enchantement* produit un effet raisonnable & fondé sur la passion de ce héros.

Des nymphes paroissent dans Tancrede; elles dansent autour de lui, & les armes lui tombent des mains, sans autre motif apparent aux yeux du spectateur. Suffit-il de danser pour enchaîner la valeur d'un héros, bien sûr d'ailleurs dans cette occasion que tout ce qu'il voit n'est qu'un *enchantement*? car il est dans la forêt enchantée, & les flammes qui l'ont retenu sont un *enchantement*, à ce qu'il dit lui-même, &c.

Cette critique sur un ouvrage très-estimable d'ailleurs, & dont l'auteur n'est plus, a pour seul motif le progrès de l'art. Quelque peu fondés en raison que soient les *enchantemens*, quoiqu'ils soient contradictoires avec le bon sens, & qu'enfin, sans être trop philosophe, on puisse avec confiance en nier la possibilité, l'opinion commune suffit pour donner la liberté aux poètes de les introduire dans un genre consacré à la fiction; mais ils ne doivent s'en servir qu'en leur conservant les motifs capables de les occasioner, & les effets qu'ils produiroient réellement s'ils étoient possibles.

Tout *enchantement* qui ne naît pas du sujet qu'on traite, qui ne sert point au développement de la passion, & qui n'en est pas l'effet, est donc vicieux, & ne sauroit produire qu'une beauté hors de place; cette espèce de merveilleux ne doit être employé à l'opéra qu'à propos. Il n'est qu'un ressort de plus dans la main du poète pour faire agir la passion, & pour lui faire créer des moyens plus forts d'étonner, d'ébranler, de séduire, de troubler le spectateur. Voyez FÉERIE, MAGIE, OPÉRA. (B)

ENCHANTEUR, f. m. terme d'opéra. Il y a des rôles d'*enchanteur*. Tous ceux qui sont des *enchantemens* ne sont pas appelés

de ce nom; on leur donne plus communément celui de *magiciens*, & on les fait basse-tailles. *Voy.* MAGICIENS.

Dans Tancrede il y a un *enchanteur* au prologue qui est haute-contre. Danchet a donné le nom d'*enchanteur* à son Isménor. *De l'enchanteur le trépas est certain.* M. de Moncrif appelle ainsi Zelindor, roi des Silphes. *Voyez* FÉERIE.

En général, le nom d'*enchanteur* ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaisans. On appelle *magiciens* tous les autres. *Voyez* ENCHANTEMENT, MAGICIEN, FÉERIE, OPÉRA. (B)

ENCHAPER, v. act. (*Comm.*) c'est donner à un baril une chape, ou une chemise, ou une double futaille. Il se dit particulièrement des tonneaux qu'on remplit de poudre à canon.

ENCHAPERONER, v. act. (*Fauc.*) c'est mettre le chaperon sur la tête de l'oiseau.

ENCHARNER, *en terme de layetier*, c'est attacher le couvercle d'une boîte au derrière, avec des crochets de fil de fer qui se prennent les uns dans les autres en forme de charnière.

ENCHASSURE, f. f. *dans l'imprimerie*, est un morceau de bois de noyer de dix-huit pouces de long, de dix à onze pouces de large, & de deux pouces d'épaisseur, très-uni d'un côté, & creusé & entaillé de l'autre, de façon à recevoir une platine, soit de fer, soit de cuivre; aux platines de fer, les *enchâssures* sont presque inévitables pour réparer leur peu de justesse; à celles de cuivre, on y met moins d'*enchâssures*; néanmoins elles sont utiles dans le cas où la platine a acquis quelque défecuosité, ou, ce qui est le plus général quand on veut augmenter la portée d'une platine dans toutes ses dimensions. *Voyez* PLATINE.

ENCHAUSSE, adj. (*Blason.*) il se dit de l'écu qui est taillé depuis le milieu d'un de ses côtés, en tirant vers la pointe du côté opposé. Il y a des écus *enchassés* à dextre, & d'autres à senestre, suivant le côté où la taille commence. Liecheftain, d'argent *enchassé* d'azur.

ENCHERE, f. f. (*Jurisprud.*) ce terme, qui vient d'*enchérir*, ne devoit,

selon la signification propre, s'entendre que de l'offre qui est faite au dessus du prix qu'un autre a offert: néanmoins, dans l'usage, on comprend sous le terme d'*enchere* toute mise à prix, même celle qui est faite la première pour quelque meuble ou immeuble, ou pour un bail ou autre exploitation.

Dans quelques pays, les *encheres* sont appellées *mises à prix*; & en d'autres, *surdites*.

Les *encheres* sont reçues dans toutes les ventes de meubles qui se font à l'encan, soit à l'amiable, ou forcées. Dans ces sortes de ventes, c'est l'huissier qui fait la première *enchere* ou mise à prix.

On reçoit aussi les *encheres* pour les ventes des coupes de bois, pour les baux des fermes, baux judiciaires, adjudications d'ouvrages ou autres entreprises.

A l'égard des immeubles qui se vendent par décret volontaire ou forcé, ou par licitation en justice, c'est le poursuivant qui met au greffe la première *enchere*, qu'on appelle *enchere de quarantaine*. Ceux qui se présentent pour acquérir, ont chacun la liberté de mettre leur *enchere* jusqu'à ce que l'adjudication soit faite.

L'*enchere* est un contrat que l'enchérisseur passe avec la justice, & par lequel il s'oblige de prendre la chose pour le prix par lui offert, au cas qu'il ne se trouve point d'*enchere* plus forte. Ce contrat oblige dès le moment même de l'*enchere*; & on ne peut la rétracter, quand même l'enchérisseur prouveroit une lésion d'outre moitié: mais dès que l'*enchere* est couverte par une autre plus forte, le précédent enchérisseur est déchargé de son engagement, lequel contient toujours tacitement cette condition.

Lorsqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchérisseur peut demander d'être déchargé de son *enchere*, n'étant pas obligé d'attendre l'événement de l'adjudication, & de garder en attendant son argent oisif.

Dans les adjudications de bois ou de fermes du roi, on reçoit encore des *encheres* après l'adjudication; mais il faut que ce soit par tiercement & par double-

ment. Voyez DOUBLEMENT & TIERCEMENT.

Les enchérisseurs, en faisant leur *enchere*, doivent nommer leur procureur & élire chez lui domicile, autrement l'*enchere* ne seroit pas reçue.

Dans les ventes d'immeubles qui se font par autorité de justice, l'usage est que les *encheres* se font par des procureurs fondés de procuration spéciale de leurs parties.

Les procureurs ne peuvent enchérir au dessus de la somme portée par la procuration; s'ils vont au-delà, ils sont responsables de leur *enchere*.

Mais quoique le constituant ne se trouve pas en état de payer, le procureur n'est pas responsable de l'*enchere*, à moins que l'insolvabilité du constituant ne fût notoire & apparente. Il y a un arrêt conforme du 24 janvier 1687, rapporté dans le recueil des procureurs, pag. 218.

Tout enchérisseur doit, à peine de nullité, faire signifier son *enchere* au dernier enchérisseur, c'est-à-dire, à celui qui a enchéri immédiatement avant lui. Mais la dernière *enchere* qui se fait dans la dernière remise, n'a pas besoin d'être signifiée.

Toutes personnes capables d'acquérir sont reçues à enchérir, à l'exception de ceux qui par des considérations particulières, ne peuvent acquérir les biens ou droits dont on fait l'adjudication, tels que les juges devant lesquels se fait l'adjudication, les conseillers du même siège, les avocats ou procureurs du roi, les greffiers commis: ce qui a été sagement établi, pour empêcher que ces personnes n'abusent de leur ministère pour écarter les autres enchérisseurs, & se rendre adjudicataires à vil prix. *V. Tr. de la vente des immeubles par décret, de M. d'Héricourt.*

Enchere couverte est celle au dessus de laquelle un autre enchérisseur a fait sa mise.

Derniere enchere signifie quelquefois l'*enchere* qui est actuellement la dernière dans l'ordre, mais qui peut être couverte d'un moment à l'autre, ou dans une remise suivante, par un autre enchérisseur, au moyen de quoi elle cesseroit d'être la dernière. Souvent aussi on entend par *derniere enchere*, celle sur laquelle l'adjudication définitive a été faite.

Enchere à l'extinction de la chandelle. V. CHANDELLE ÉTEINTE.

Folle-enchere est celle qui est faite par un enchérisseur insolvable, ou par un procureur qui ne connoît pas sa partie, ou qui n'a pas d'elle le pouvoir en bonne forme, ou qui excède ce pouvoir, ou enfin qui se charge d'enchérir pour un homme notoirement insolvable.

Faute par l'adjudicataire de configner le prix de son adjudication dans le temps prescrit, on fait ordonner qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication à sa *folle-enchere*; & comme on dit quelquefois pour abrégé, on poursuit la *folle-enchere*, en quoi l'on confond la cause avec l'effet.

S'il ne se présente personne qui porte la chose à si haut prix que celui pour lequel elle avoit été adjugée; en ce cas, celui sur lequel se poursuit la *folle-enchere*, est tenu de fournir ce qui manque pour faire le prix de son adjudication, avec tous les frais faits pour parvenir à une nouvelle adjudication; c'est ce que l'on appelle *payer la folle-enchere*: & celui qui la doit peut être contraint à payer par saisie & vente de ses biens meubles & immeubles, & même quelquefois par corps, selon les circonstances.

On peut aussi conclure contre lui aux intérêts du prix, du jour de l'adjudication.

Si le prix de la nouvelle adjudication monte plus haut que celui de la précédente, cet excédant doit être employé, comme le reste du prix, à payer les créanciers.

La *folle-enchere* n'a point lieu contre ceux qui ne peuvent aliéner, lesquels par conséquent sont non recevables à enchérir.

Dans le cas de *folle-enchere*, on ne peut pas forcer le précédent enchérisseur de tenir son *enchere*. Il ne peut pas non plus obliger le poursuivant, ni la partie saisie, de lui céder le bien sur le pié de la dernière; mais s'il veut bien tenir cette dernière *enchere*, & que le poursuivant & la partie saisie y consentent, on ne poursuit point la *folle-enchere*.

Il n'est point dû de droits seigneuriaux pour la première adjudication d'un héritage qui est résolue à cause de la *folle-enchere*, à moins que le premier adjudicataire ne les eût payés; auquel cas, il ne pourroit les répéter: mais il est dû des droits pour la dernière

derniere adjudication, ainsi que l'établit Henrys, *tome II, liv. III, quæst. 3. (A)*

Enchere par licitation, est un acte que le procureur de celui qui poursuit une licitation, fait afficher, publier, & mettre au greffe, pour annoncer qu'un tel héritage sera vendu par licitation; qu'il l'a mis à tel prix, & autres charges, clauses, & conditions: on y détaille aussi la consistance des biens; faute d'enchérisseurs, on remet à quinzaine, jour auquel on reçoit les *encheres*; & on adjuge par licitation après trois remises différentes. (A)

Enchere au profit commun, est une *enchere* ordinaire à laquelle on donne ce nom dans la province de Normandie; parce que la totalité de ces sortes d'*encheres* tourne au profit de tous les créanciers, à la différence de l'*enchere* au profit particulier, qui va être expliquée dans l'article suivant.

Enchere au profit particulier, est une *enchere* d'une espece singuliere, qui n'est usitée qu'en Normandie. C'est une grace que l'on accorde dans les adjudications par décret, aux derniers créanciers & tiers-acquéreurs, qui prévoient qu'ils ne seront point mis en ordre utile, si l'on se tient à la dernière *enchere* faite à l'ordinaire, & qu'on appelle dans ce pays *enchere au profit commun*, à cause qu'elle tourne au profit de tous les créanciers: dans ce cas, tout créancier privilégié ou hypothécaire dont la créance est antérieure à la saisie réelle, peut enchérir à son profit particulier à telle somme que bon lui semble; ce qui s'entend toujours à condition que le quart de ce dont il a augmenté sa dernière *enchere*, tournera au profit commun des autres créanciers, & que les trois autres quarts seront par lui imputés sur ce qui lui est dû.

Pour pouvoir enchérir à son profit particulier, il faut, 1°. être créancier privilégié ou hypothécaire sur les biens saisis avant la saisie réelle; 2°. que la dette soit légitime & fondée en un titre paré & exécutoire; 3°. que l'*enchere* au profit particulier soit faite avant l'adjudication finale; 4°. qu'elle soit mise au greffe du siege où se fait le décret, quinze jours avant l'adjudication; 5°. qu'elle soit lue publiquement aux plaids, c'est-à-dire, l'audience tenante.

Tome XII.

Aux plaids suivans où on la relit encore s'il ne se présente personne qui veuille porter, au profit commun le prix du bien décrété jusqu'à la somme à laquelle le créancier ou tiers-acquéreur l'a porté à son profit particulier, & qu'il n'y ait point d'autre créancier antérieur à la saisie réelle qui veuille surenchérir à son profit particulier; en ce cas on adjuge le bien purement & simplement, sans que personne soit admis par la suite à enchérir, soit au profit commun, ou à son profit particulier.

Lorsque le décret se poursuit sur un tiers-détenteur qui n'est pas débiteur personnel, il n'y a que les créanciers antérieurs à son acquisition qui soient admis à enchérir au profit particulier.

Si le bien vendu par décret consiste en plusieurs pieces, le créancier qui enchérit à son profit particulier, peut déclarer sur quelle piece il veut appliquer son *enchere* au profit particulier; mais si la répartition n'en a point été faite à l'audience, en ce cas elle se fait de plein droit au sou la livre du prix de l'adjudication, & cela suffit afin de prévenir les fraudes, notamment celle qui pourroit se faire contre le retrait féodal ou lignager, parce que si on différoit plus long-temps à faire l'application de l'*enchere* au profit particulier, on ne manqueroit pas de l'appliquer toute entiere sur l'héritage pour lequel on craindroit quelque retrait.

Le receveur des consignations est tenu de prendre, pour argent comptant, les titres valables de créance de celui qui a enchéri à son profit particulier, & ce jusqu'à concurrence de la somme dont il a augmenté la dernière *enchere*.

Si celui qui a ainsi enchéri se croyant créancier ne l'est point effectivement, il doit payer le prix entier de son adjudication au profit commun. *Voyez les articles 549, 577 & 582 de la coutume de Normandie*, ce que les commentateurs ont dit sur ces articles, & le traité de la vente des immeubles par décret, de M. d'Héricourt, *ch. x, n. 27 & suiv. (A)*

Enchere de quarantaine, est un acte que le procureur du poursuivant met au greffe après le congé d'adjuger: pour annoncer que l'on procédera à la vente & adjudica-

tion des biens saisis réellement sur un tel, on énonce la consistance des biens auxquels le poursuivant met un prix, & il détaille les autres charges, clauses & conditions de l'adjudication. Cette *enchere* est surnommée de *quarantaine*, parce que l'on y déclare qu'il sera procédé à l'adjudication quarante jours après que l'*enchere* est mise au greffe.

Elle ne se fait qu'après le congé d'adjuger, & après que les oppositions à fin d'annuller, de charge & de distraire, ont été jugées; attendu que si l'opposition à fin d'annuller avoit lieu, il n'y auroit plus de décret à faire, & que l'*enchere* doit faire mention des héritages qui seront distraits de l'adjudication, & des charges dont l'adjudicataire sera tenu.

Cette *enchere* étant reçue au greffe, doit être lue & publiée à l'audience, tant de la juridiction où se poursuit le décret, que de celles où les biens sont situés. La quarantaine ne commence que du jour de la dernière publication.

On affiche cette *enchere* aux portes des juridictions où elle se publie, aux églises paroissiales de ces juridictions, des parties saisies, aux portes des villes par où l'on sort pour aller aux biens saisis, & dans les endroits où l'on a coutume de les afficher, suivant l'usage de chaque lieu.

L'*enchere* doit être signifiée au procureur de la partie saisie, & aux procureurs des opposans.

Après la quarantaine on procède sur cette *enchere* à l'adjudication, qui ne se fait que sauf quinzaine; & ensuite, après plusieurs remises, on adjuge définitivement. Voyez ADJUDICATION, CRIÉES, DÉCRET, REMISES. (A)

Enchere au rabais, est celle qui se fait dans les adjudications au rabais; c'est-à-dire, que l'un ayant offert de faire une chose pour un certain prix, un autre enchérisseur offre de la faire pour un moindre prix. Voyez RABAIS.

Renchere se dit en Normandie & dans quelques autres lieux, pour seconde ou autre *enchere*. (A)

Surenchere est aussi la même chose que *renchere*; c'est la mise qu'un second, troisième, ou autre enchérisseur fait par-dessus

les autres. Voyez ADJUDICATION, DÉCRET, SAISIE RÉELLE, LICITATION. (A)

ENCHÉRIR, v. neut. (*Comm.*) a diverses significations dans le commerce.

Il signifie, 1^o. offrir d'une marchandise que l'on crie à l'*enchere* au dessus du prix qu'en a offert le dernier enchérisseur.

2^o. Augmenter de prix, ou devenir plus cher. On dit que des étoffes ou des draps *enchérissent*, suivant leur rareté, ou celle de la matière & des ouvriers.

3^o. *Enchérir* signifie encore *vendre à plus haut prix que l'on a de coutume*. On dit aussi en ce sens *renchérir*. Voyez l'article ENCHERE. (G)

ENCHÉRISSEUR, s. m. (*Comm.*) celui qui enchérit, ou qui met son *enchere* sur une marchandise qu'on crie publiquement pour la vendre. V. ENCHERE & ENCHÉRIR.

L'huissier - priseur est obligé dans ces ventes de délivrer les marchandises criées au plus offrant & dernier *enchérisseur*, après avoir plusieurs fois averti ou fait avertir à haute voix, par son crieur, que c'est pour la troisième & dernière fois qu'il les crie, & qu'il va les adjuger. (G)

ENCHEVALLEMENT, s. m. (*Charpente.*) c'est une des façons d'étayer une maison, pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHURE, s. f. en *Architecture*, la jonction par recouvrement ou feuillure de quelques parties avec quelque autre, comme dans l'*enchevauchure* d'une plate-forme ou d'une dalle sur une autre, qui se fait ordinairement par feuillure de la demi-épaisseur du bois ou de la pierre. Les tuiles & ardoises se recouvrent aussi par *enchevauchure*. (P)

ENCHEVÊTRÉ, adj. (*Manège.*) un cheval *enchevêtré* est celui dont un des piés de derrière est pris dans une des longues de son licou. Ce mot d'*enchevêtrure* dérive du terme de *chevêtre*, qui désignoit autrefois un licou. Ce n'est qu'à l'occasion de quelque démangeaison dans le voisinage de la tête, ou de quelqu'autre perception qui l'importune, que l'animal *s'enchevêtre*. Il s'efforce de s'en délivrer en y portant un de ses piés de derrière; mais la jambe

peut se trouver embarrassée dans la longe ; & , dans les mouvemens qu'il fait pour la dégager , il arrive très-souvent que le frottement violent qui en résulte , cause une écorchure ou une plaie plus ou moins profonde dans le pli du paturon. *Voyez ENCHEVÊTRURE.* Des boules de bois suspendues à l'extrémité des longes , & dont le poids les tient toujours dans un degré de tension convenable , sans les empêcher de couler librement dans les anneaux , préviennent ces sortes d'accidens , qui , eu égard à des chevaux extrêmement vifs & impatiens , ont quelquefois des suites beaucoup plus fâcheuses. (e)

ENCHEVÊTRURE, f. f. (*Manege & Maréchal.*) Nous appellons de ce nom toute écorchure , toute contusion , toute plaie qui affecte le pli du paturon des jambes postérieures du cheval , conséquemment à un frottement plus ou moins violent de cette partie , sur les longes du licou dans lesquelles l'animal s'est embarrassé par quelque cause que ce soit , & de manière ou d'autre. *Voyez ENCHEVÊTRÉ.*

L'écorchure est-elle simple & sans inflammation ; on bassinera le lieu affecté avec du vin , & on desséchera insensiblement en saupoudrant avec de la céruse. L'érosion , au contraire , est-elle accompagnée d'inflammation , est-elle vive ; on recourra d'abord aux cataplasmes émolliens ; & les accidens apaisés , on leur substituera les desiccatifs. S'il arrive que la jambe s'engorge , que la douleur persévère , & qu'il y ait une véritable plaie , on saignera l'animal , on pansera la plaie ainsi que toutes les autres (*voyez PLAIE*) , & l'on appliquera des émolliens résolutifs sur la jambe , tels que les feuilles de mauve , guimauve , mêlées avec l'une des quatre farines résolutives. (e)

ENCHEVÊTRURE, *en architecture*, c'est dans un plancher un assemblage de deux fortes solives & d'un chevêtre , qui laisse un vuide carré long contre un mur , pour porter un âtre sur des barres de trémie , ou pour faire passer un ou plusieurs tuyaux d'une souche de cheminée. (P)

ENCHIFREMENT, f. m. (*Méd.*) est une espèce de fluxion catarrhale qui a son siège dans la membrane pituitaire ; c'est

la maladie qu'on appelle vulgairement *rhume de cerveau*.

Le mot *enchifrement* vient vraisemblablement , selon le dictionnaire de Trévoux , de *sifern* , qui signifie *rhume* en langage Celique ou Bas-Breton ; & de *sifern* a été formé *sifernet* , enrhumé. Les Grecs appellent cette maladie *coryza* , & les Latins *gravedo*.

L'*enchifrement* est un véritable catarre qui ne diffère de celui qui affecte la gorge & la poitrine , que par la différence de la partie affectée , qui d'une même cause prochaine produit cependant des symptômes différens.

Cette cause consiste dans l'engorgement des vaisseaux & des glandes , qui servent à séparer du sang la mucoité des narines ; elle est donc semblable à celle qui établit le catarre dans quelque partie que ce soit , puisqu'il dépend toujours de l'obstruction des organes , par le moyen desquels se fait la sécrétion de l'humeur muqueuse destinée à défendre des impressions de l'air ou des alimens toutes les voies par lesquelles ils passent. *Voyez MU-COSITÉ.*

Tout ce qui peut relâcher le tissu de la membrane pituitaire & les couloirs de la mucoité qui entrent dans sa composition , en sorte qu'il s'y en porte une plus grande quantité ; ou ce qui peut au contraire resserrer ce tissu , & conséquemment ces mêmes couloirs , de manière que le cours de cette humeur ne soit pas libre ; qu'elle soit forcée à séjourner plus long-temps dans ses follicules ; qu'elle s'y épaississe plus qu'il n'est nécessaire pour l'usage auquel elle est destinée ; qu'il ne puisse d'abord sortir de ces conduits que la partie la plus fluide , pendant que la grossière reste ; tout ce qui peut produire ces effets donne lieu à l'*enchifrement*. Ainsi on peut dire avec les anciens , qu'il peut être produit par intempérie froide & par intempérie chaude , non pas du cerveau , comme ils le pensoient , mais de toutes les parties molles de la cavité des narines , des sinus frontaux , des cellules de l'os sphénoïde , &c.

Les causes éloignées sont toutes celles qui peuvent produire le catarre en général ,

telles que l'insolation , l'air ambiant , chaud ou froid , sec ou humide , qui produisent subitement , selon leur différente maniere d'agir , quelqu'un des effets ci-dessus mentionnés ; la pléthore , la mauvaise digestion , les crudités d'estomac , la trop grande boisson de vin ou autres liqueurs spiritueuses , le trop grand exercice des parties supérieures pour ceux qui n'y sont pas accoutumés , la lotion de la tête , la diminution de la transpiration en général , & la constipation disposent beaucoup au catarre des narines : tout cela concourt avec l'âge , le tempérament , l'habitude , la saison , la constitution de l'air & le régime différent.

Cette maladie , lorsqu'elle est causée par la constriction de la membrane pituitaire , s'annonce par un sentiment de chaleur dans l'intérieur du nez & dans toutes les cavités , ou la plupart qui y ont communication , accompagnée de démangeaisons & de fréquens éternumens. Les narines , qui , dans l'état de santé , ne laissent pas échapper une goutte d'humeur aqueuse sous forme sensible dans un air tempéré , commencent à fournir la matiere d'un écoulement d'une humeur claire , âcre , salée , en quoi consiste proprement le *coryza* ; elle excorie quelquefois & fait enfler les bords du nez & les parties voisines qui en sont humectées ; le visage devient rouge ; si l'on porte la main au front ou à la tête , on trouve ces parties plus chaudes qu'à l'ordinaire ; on y sent aussi une légère douleur gravative , ou au moins une pesanteur inquiétante ; les oreilles bourdonnent ; la soif , l'inappétence , le dégoût même se joignent ordinairement à tous ces symptômes ; la fièvre survient aussi quelquefois , & ne diminue pas ce mal. Il arrive ensuite , souvent dès le second jour , qu'il se fait une copieuse évacuation de mucosité épaisse , qui se ramasse dans les cavités des narines , & excite à se moucher continuellement par sentiment de plénitude ou d'irritation qu'elle y cause. Les enchifrenés sont obligés de tenir la bouche ouverte , sur-tout pendant le sommeil , soit à cause de la tuméfaction des membranes qui tapissent l'intérieur des narines vers leurs issues externes & internes , soit

à cause de la matiere visqueuse qui se trouve au passage de l'air , & le ferme : d'où s'ensuit que la transpiration ne se faisant que par la bouche , celle-ci se dessèche ; ce qui contribue beaucoup à exciter la soif ; c'est aussi par la même raison que le ton de la voix est changé , & que le malade parle du nez , c'est-à-dire , que l'air modifié pour la voix qui devoit passer librement par les narines , pour la prononciation de certaines lettres , trouvant le passage embarrassé , frappe l'intérieur du nez sans en sortir , & y produit conséquemment un son différent. On a aussi l'odorat émuouffé dans cette maladie , parce que les corpuscules propres à exercer l'organe de ce sens , ne peuvent pas pénétrer la couche de mucosité trop ténace & trop épaisse , dont il est enduit.

L'*enchifrenement* , produit par le relâchement des parties susceptibles d'être affectées dans cette maladie , est presque accompagné des mêmes symptômes , excepté qu'on n'y sent pas autant de chaleur ; que l'humeur du *coryza* & la mucosité vicieuse ne sont pas si âcres , si irritantes ; qu'il n'y a pas de douleur de tête , mais beaucoup de pesanteur , avec disposition pressante au sommeil : la fièvre qui survient dans ce cas est ordinairement salutaire , hâte l'excrétion de l'humeur peccante , & rend plus prompt le dégorgement des vaisseaux pituitaires.

Les vents froids & secs produisent souvent l'*enchifrenement* de la première espèce ; & celui de la seconde est souvent l'effet des vents chauds , humides , pluvieux. L'automne est la saison de l'année où cette maladie est plus commune , à cause des grands & fréquens changemens qui surviennent dans la température de l'air ; ce qui dispose en général à toutes sortes de fluxions catarreales : celle des narines est presque toujours l'effet d'une cause externe. Cette maladie se guérit souvent par la seule opération de la nature , sans aucun secours de l'art ; & elle se termine en peu de temps , sur-tout dans les jeunes gens d'un bon tempérament , pourvu qu'on n'aigrisse pas le mal par le mauvais régime & par le défaut de ménagement : elle est plus rebelle dans les vieillards &

dans les personnes d'un tempérament froid & humide ; elle peut quelquefois produire un olene ou un polype , lorsqu'elle dure long-temps, ou qu'elle revient souvent.

Si l'*enchifrèment* est de nature à exiger des remèdes, ils doivent être prescrits différemment selon la différente cause qui l'a produit. Si la chaleur & l'acrimonie des humeurs sont dominantes, il faut prescrire une diète rafraîchissante, adoucissante ; recommander la boisson abondante d'eau de riz, de poulet, d'infusion de pavot rouge ; faire user de juleps hypnotiques.

Si la fièvre est de la partie avec douleur de tête, on peut avoir recours à la saignée ; les lavemens & même quelques légers purgatifs peuvent aussi être employés avec succès dans ce cas. La vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir quelques plantes résolatives, comme la fleur de sureau reçue par le nez, pendant quelques minutes, à plusieurs reprises, ne peuvent que produire de bons effets.

Pour l'*enchifrèment* qui dépend d'un relâchement des vaisseaux muqueux, joint au tempérament froid & humide, il convient d'employer des remèdes plus actifs, des purgatifs plus forts, des atténuans, des apoplegmiques, des masticatoires, des errhins, des sternutatoires, des suffumigations faites avec des parfums de différente espèce. Il est très-rare qu'il y ait indication de placer la saignée dans l'*enchifrèment* dont il s'agit. Il convient d'employer des confortatifs, des corroborans pris intérieurement, la diète sèche & analeptique, des sachets de plantes aromatiques appliqués sur la tête rasée, quelquefois les vésicatoires appliqués derrière les oreilles à la nuque. Voyez CATARRE, CORYSE, FLUXION, RHUME. (d)

ENCHUYSE, (*Géogr. mod.*) ville de la Hollande septentrionale ; elle est située sur le Zuiderzée. Long. 22, 55 ; lat. 52, 59.

ENCIS, (*Jurispr.*) c'est le meurtre de la femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle porte. Ce terme se trouve dans la coutume d'Anjou, art. 44 ; Maine, art. 52 ; & dans la somme rurale, titre d'action criminelle : *mulier inciens quæ uterum gerit*. Voyez le glossaire de M. de Laurière. (A)

ENCLAVE, s. f. (*Jurispr.*) on appelle *enclave* ou *droit d'enclave*, le droit qu'un seigneur a de prétendre la mouvance d'un héritage qui se trouve renfermé dans l'enceinte d'un territoire circonscrit & limité, dont ce seigneur a la directe. Le seigneur dont le fief n'est point un fief volant, mais qui a un territoire ainsi limité, n'a pas besoin d'autre titre que l'*enclave* pour prétendre la directe sur l'héritage qui se trouve compris au dedans des limites de sa directe.

La question est ainsi décidée par Dumoulin sur l'article 46 de l'ancienne coutume de Paris, qui est le 68^e. de la nouvelle ; par Loiseau, *tr. des seigneuries*, ch. xij, n. 50 ; Choppin sur Anjou, liv. II, chap. du franc-alleu.

Le Grand sur la coutume de Troies ; *gl. j, n. 22 & 23*, dit que dans les coutumes de franc-alleu l'*enclave* est bon d'un seigneur à un autre, pour obliger celui qui n'a pas l'*enclave*, à rapporter des titres péremptoires : mais il prétend qu'il n'en est pas de même contre le détenteur, qu'il faut à son égard un titre précis. M. Guyot en son *traité des fiefs, traité des prescriptions*, rapporte cependant un arrêt, du 4 septembre 1727, qui paroît avoir jugé pour l'*enclave* ; mais dans la coutume de Vitry, il peut avoir eu pour motif que la coutume n'a pas été considérée comme allodiale. (A)

ENCLAVE se dit d'une portion de place qui forme un angle ou un pan, & qui anticipe sur une autre par une possession antérieure ou par un accommodement ; en sorte qu'elle en diminue la superficie, & en ôte la régularité. On dit aussi qu'une cage d'escalier dérobé, qu'un petit cabinet, ou qu'un ou plusieurs tuyaux de cheminée font *enclave* dans une chambre, quand par leur avance ils en diminuent la grandeur. *dictionn. de Trévoux & Chambers*. (P)

ENCLAVES, (*Hydraulique*) sont des enfoncemens qu'on a ménagés en bâtissant les faces des bajoyers d'une écluse pour y loger les grandes portes, lorsqu'on est obligé de les ouvrir pour le passage des bâtimens. Rien n'est mieux imaginé, non-seulement pour la conservation de ces portes, mais encore pour ne point faire d'ostacle au passage des bâtimens. (K)

ENCLAVE, adj. en termes de Blason, se

dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre en forme carrée, comme un tenon de menuiserie. Voyez TENON.

Pelekhofen en Allemagne, parti enclavé d'argent en gueules à fenestre.

ENCLAVER, v. act. *en Architecture*, c'est encastrier les bouts des solives d'un plancher dans les entailles d'une poutre. C'est aussi arrêter une pièce de bois avec des clefs ou boulons de fer. *Enclaver* une pierre, c'est la mettre en liaison après coup avec d'autres, quoique de différentes hauteurs, comme il se pratique dans les raccordeurs. (P)

ENCLIQUETAGE, s. m. *en Horlogerie*, signifie la mécanique que l'on emploie ordinairement, lorsqu'on veut qu'une roue puisse tourner dans un sens, & qu'elle ne le puisse pas dans le sens contraire. Voyez HORLOGER.

Encliquetage se dit encore du tout composé du rochet, du cliquet, & de son ressort. V. CLIQUET, RESSORT, & ROCHET D'ENCLIQUETAGE. (T)

ENCLIQUETER, v. act. se dit *en Horlogerie*, de la manière dont un cliquet s'engage dans les dents d'un rochet. On dit qu'un cliquet *encliquete* bien, lorsqu'il s'engage suffisamment dans les dents du rochet, & qu'il s'oppose à leur mouvement de la manière la plus avantageuse. Voyez CLIQUET, ROCHET, &c. (T)

ENCLITIQUE, adj. féminin pris subst. *terme de Grammaire*, & sur-tout de *Grammaire Greque*, par rapport à la lecture & à la prononciation. Ce mot vient de l'adjectif Grec *εγκλιτικός*, *incliné*. R. *εγκλιω*, *inclino*. Ce mot est une expression métaphorique.

Une *enclitique* est un petit mot que l'on joint au mot qui le précède, en appuyant sur la dernière syllabe de ce mot; c'est pour cela que les Grammairiens disent que l'*enclitique* renvoie l'accent sur cette dernière syllabe, & s'y appuie: l'on baisse la voix sur l'*enclitique*: c'est par cette raison qu'elle est appelée *enclitique*, c'est-à-dire, *inclinée*, *appuyée*. Les monosyllabes *que*, *ne*, *ve*, sont des *enclitiques* en Latin: *rectè*, *beatè* *que vivendum*; *terraque*, *pluit-ne? alter-ve*. C'est ainsi qu'en François, au lieu de dire *aime-je*, en séparant *je* de *aime*, & faisant sentir les deux mots, nous disons *aimé-je*, en joignant *je* avec *aime*: *je* est alors une *enclitique*.

En un un mot, être *enclitique*, dit la méthode de Port-Royal, à l'avertissement de la règle xxij; n'est autre chose que s'appuyer tellement sur le mot précédent, qu'on ne fasse plus que comme un seul mot avec lui.

Les grammairiens aiment à personnifier les mots: les uns gouvernent, régissent, veulent; les autres, comme les *enclitiques*, s'inclinent, penchent vers un certain côté. Ceux-ci, dit-on, renvoient leur accent sur la dernière syllabe du mot qui les précède; ils s'y unissent & s'y appuient, & voilà pourquoi, encore un coup, on les appelle *enclitiques*.

Il y a, sur-tout en Grec, plusieurs de ces petits mots qui étoient *enclitiques* lorsque dans la prononciation ils paroissent ne faire qu'un seul & même mot avec le précédent; mais si dans une autre phrase la même *enclitique* suivoit un nom propre, elle cessoit d'être *enclitique* & gardoit son accent; car l'union de l'*enclitique* avec le nom propre, auroit rendu ce nom méconnoissable: ainsi *τι*, *aliquid*, est *enclitique*; mais il n'est pas *enclitique* dans cette phrase, *ου τει εις κτισμα τι ουροτι*, act. 25, *je n'ai rien fait contre César*. Si *τι* étoit *enclitique*, on prononceroit tout de suite *κτισμα τι*; ce qui défigureroit le nom Grec de César.

Les personnes qui voudroient avoir des connoissances pratiques les plus détaillées sur les *enclitiques*, peuvent consulter le ix^e. livre de la méthode Greque de Port-Royal, où l'on traite de la quantité des accens & des *enclitiques*. Ces connoissances ne regardent que la prononciation du Grec avec l'élevation & l'abaissement de la voix, & les inflexions qui étoient en usage quand le Grec ancien étoit encore une langue vivante. Sur quoi il est échappé à la méthode de Port-Royal de dire, p. 548, " qu'il est bien difficile d'observer tout cela exactement, n'y ayant rien de plus embarrassant que de voir un si grand nombre de règles accompagnées d'un nombre encore plus grand d'exceptions. " Et à l'avertissement de la règle xxij, l'auteur de cette méthode dit " qu'une marque que ces règles ont été souvent forgées par les nouveaux grammairiens, ou accommodées à leur usage, c'est que non-seulement les anciens, mais ceux du siècle passé même,

» ne s'accordent pas toujours avec ceux-ci,
 » comme on voit dans Vergare, l'un des
 » plus habiles, qui vivoit il y a environ 150
 » ans. » Je me fers de l'édition de la méth-
 » ode Greque de Port-Royal, à Paris, 1696.

Il y avoit encore à Paris, à la fin du der-
 nier siecle, des savans qui prononçoient le
 Grec en observant, avec une extrême exac-
 titude, la différence des accens; mais au-
 jourd'hui il y a bien des gens de lettres qui
 prononcent le Grec, & même qui l'écrivent
 sans avoir égard aux accens, à l'exemple du
 P. Sanadon, qui, dans sa préface sur Ho-
 race, dit: " J'écris le Grec sans accens; le
 » mal n'est pas grand, je pourrois même
 » prouver qu'il seroit bon qu'on ne l'écrivit
 » point autrement. » *Préface, p. 16.* C'est
 ainsi que quelques-uns de nos beaux esprits
 entendent fort bien les livres Anglois; mais
 ils les lisent comme s'ils lisoient des livres
 François. Ils voient écrit *people*; ils pronon-
 cent *people* au lieu de *piple*; & disent, avec
 le P. Sanadon, que *le mal n'est pas grand*,
 pourvu qu'ils entendent bien le sens. Il y a
 pourtant bien de la différence, par rapport
 à la prononciation, entre une langue vivante
 & une langue morte depuis plusieurs siecles.
 (F)

ENCLOS, s. m. (*jardinage.*) il se dit
 d'un terrain fermé de murs, qui n'est pas si
 vaste qu'un parc, & qui cependant est plus
 grand qu'un jardin.

ENCLOS, SE, adj. m. & f. (*Blason*)
 se dit du lion ou d'un autre animal enfermé
 dans un trecheur, dans une palissade ou
 autre piece de l'écu.

Ce terme se dit aussi de quelques pieces
 ou meubles de l'écu qui se trouvent au centre
 d'une piece évuidée & autre semblable.

Lyon de Saint-Ferréol, de Pontevés en
 Provence; *d'argent au lion d'azur enclos*
dans un double trecheur de même.

Village de la Salle à Marseille; *d'argent*
au cœur de gueules enclos dans un double
delta entrelassé de sable.

Caumeis de la Garde à Toulouse; *d'azur*
à une colombe d'argent, becqué & membrée
de sable, enclose dans une bisse d'or posée en
cercle, qui semble mordre sa queue; au chef
cousu de gueules chargé de trois étoiles du
quatrième email. (G. D. E. T.)

ENCLOS, en terme d'Épingle, est un

demi-cercle de bois qui environne la place
 des entêteurs, pour que chacun puisse re-
 connoître son ouvrage.

ENCLOUÉ, (*Manege & Maréch.*)
 cheval encloué. Voyez ENCLOUEURE.

ENCLOUER, v. act. (*Gramm.*) c'est
 ficher un clou. On *encloue* un canon, un
 cheval *s'encloue*. Voyez les articles suivans.

ENCLOUER UNE PIECE D'ARTILLE-
 RIE. Voyez CANON.

ENCLOUER UN CHEVAL, (*Manege &*
Maréchall.) accident qui arrive conséquem-
 ment à la négligence & à l'ignorance du
 maréchal. V. ENCLOUEURE, FERRURE,
 FERRER. (e)

ENCLOUEURE, (*Manege & Maréch.*)
 blessure faite au pié du cheval par le ma-
 réchal qui le ferre.

Brocher de façon que le clou, au lieu de
 traverser simplement l'ongle, entre & péné-
 tre dans le vif, c'est *enclouer*. Brocher de
 maniere que la lame pressée seulement la
 partie vive, c'est *ferrer*. La premiere faute
 donne toujours lieu à une plaie plus ou
 moins dangereuse selon la profondeur de
 la blessure, & selon le genre des parties
 blessées; & la seconde occasionne une con-
 tusion plus ou moins forte.

Dans les unes & les autres de ces circon-
 stances, le cheval feint ou boite plus ou moins
 bas, aussi-tôt après la ferrure, & c'est à
 cette marque que l'on reconnoit un cheval
 encloué, ou dont le pié a été ferré.

Le moyen de discerner le clou qui le pique
 ou qui le ferre, est de frapper avec un
 brochoir sur la tête des uns & des autres des
 clous. Celui d'où résultera l'*enclouure* étant
 frappé, la douleur que ressentira l'animal se
 manifestera par un mouvement de contrac-
 tion dans les muscles du bras; mouvement
 qui annonce la sensibilité de la partie frappée.
 Ceux qui s'arrêtent, pour en juger, à celui
 du pié de l'animal ensuite du coup de bro-
 choir, sont souvent trompés & recourent
 à un indice très-faux & très-équivoque; car
 la plupart des chevaux font, à chaque coup
 que le maréchal donne, un léger effort pour
 retirer le pié, le tout à raison de la surprise
 & de la crainte, & non à raison d'une
 douleur réelle. Pour s'assurer encore plus
 positivement de son véritable siege, il est bon
 de déferer l'animal, de presser ensuite avec

des triquoises tout le tour du pié, en appuyant un des côtés de ces triquoises vers les rivets, & l'autre vers l'entrée des clous, & dès-lors il sera facile de reconnoître précisément le lieu affecté. Ce lieu reconnu, on découvrira le mal, soit avec le bouterol, soit avec une petite gouge, en creusant & en suivant jusqu'à ce que l'on n'aperçoive plus les vestiges ou les traces qu'aura laissées la lame.

On ne doit jamais craindre de pratiquer une ouverture trop large & trop profonde, parce qu'il faut nécessairement se convaincre de l'état de *Penclouure*, & que d'ailleurs s'il y a épanchement de sang, ou s'il y a de la matière suppurée, on ne sauroit le dispenser de frayer une issue dans la partie déclive; autrement ce fluide ou cette matière séjournerait dans le pié, corromproit bientôt toutes les parties intérieures, se feroit jour en refluant à la couronne, & dessouderoit inévitablement le sabot. *Voy. REFLEX & PIÉ.*

A mesure cependant que l'on pénètre dans l'ongle, on doit prendre garde d'offenser ces mêmes parties.

Si le pié n'a été que ferré, & que la contusion n'ait occasioné aucune dilacération; si en un mot on ne rencontre point de matière, on se contentera d'appliquer sur la partie une rémolade (*voy. RÉMOLADE*), ou de faire sur toute la sole une fongue d'onguent de pié (*voy. ENCASTELURE*); on garnira ensuite d'étoupe le dessous du pié, & on maintiendra cette étoupe avec des éclisses (*voy. ECLISSES*). On ne fixera pas le fer, on l'arrêtera simplement en brochant deux clous de chaque côté, après quoi on oindra de ce même onguent la paroi extérieure, à l'endroit où la lame a ferré. Cet onguent, fondu sur la sole & mis sur cette paroi, détendant & donnant plus de souplesse à l'ongle, calmera & dissipera enfin la douleur.

Mais dès que l'ouverture étant pratiquée, on sera convaincu, par l'inspection de la matière, de la certitude de l'*enclouure*, on nettoiera exactement la plaie, & l'on aura recours aux remèdes capables de s'opposer aux progrès du mal. Ces remèdes sont les liqueurs spiritueuses, telles que l'esprit-de-vin, l'essence de térébenthine, la teinture

de myrrhe & d'aloès, &c. & non des remèdes graisseux, qui ne sauroient convenir dans les plaies des parties tendineuses & aponévrotiques. On vuidera sur la partie suppurante une quantité proportionnée des unes ou des autres de ces liqueurs; on les couvrira d'un plumaceau que l'on en baignera aussi, & l'on garnira le dessous du pié avec les étoupes & avec les éclisses, comme dans le premier cas. Il est plusieurs attentions à faire dans ces pansemens, qui doivent avoir lieu tous les jours.

1°. On tiendra la plaie toujours nette; 2°. on la garantira des impressions de l'air; 3°. on comprimera soigneusement le plumaceau à l'effet de prévenir une régénération trop abondante, c'est-à-dire, pour me servir des expressions des maréchaux, afin d'éviter des cerises, & d'empêcher que la chair ne surmonte: cette compression ne fera pas néanmoins telle qu'elle puisse attirer une nouvelle inflammation & de nouvelles douleurs; elle sera conséquemment modérée, & ne donnera pas lieu à tous ces inconvéniens qui obligent d'employer les consommatifs, & qui étonnent & alarment l'ouvrier qui les a occasionés par son ignorance.

Le cheval peut encore être piqué & ferré en conséquence d'une retraite (*voy. RETRAITE, voy. FERRER*): on ne peut en espérer la guérison, que l'on n'ait fait l'extraction de ce corps étranger; extraction quelquefois difficile, & souvent funeste, si elle est tentée par un ouvrier qui n'ait aucune lumière sur le tissu & sur le genre des parties, qu'il ne peut s'empêcher de détruire en opérant. Lorsque cette retraite a été chassée dans le vif, il y a plaie compliquée. Souvent aussi la matière suppurée entraîne ce corps dans son cours: c'est ainsi que la nature trouve en elle-même des ressources & des moyens par lesquels elle supplée à notre impuissance. (e)

CLOU DE RUE, c'est une espèce d'*enclouure*, qui fait tantôt une piquûre simple, tantôt une plaie compliquée, ou souvent une plaie contuse, selon la nature & la configuration du corps qui a fait cette lésion. Quoique ce ne soit point le lieu de parler du clou de rue, néanmoins comme cette blessure & l'*enclouure* ont beaucoup d'analogie, & qu'il n'est rien de plus fréquent

que cet accident, ni rien de plus rare que la guérison parfaite, lorsqu'il est grave; le peu qu'on en a dit en son article, nous engage à en donner succinctement la description, ainsi que les moyens que nous employons pour parvenir plus sûrement & plus promptement à une cure radicale; moyens d'autant plus avantageux, qu'ils nous font éviter la dessolure, opération douloureuse, abusive, & le plus souvent pernicieuse pour le traitement du clou de rue, comme l'expérience journalière ne le prouve que trop bien.

Pour nous, quelque grave que soit la plaie du clou de rue, nous ne dessolons jamais; nous retirons de cette pratique des avantages qui concourent promptement & efficacement à la guérison de cet accident. 1°. En ne dessolant point, la sole nous sert de point d'appui pour contenir les chairs & l'appareil. 2°. Nous avons la liberté de panser la plaie aussi-tôt & si souvent que le cas l'exige, sans craindre ni hémorragie, ni que la sole surmonte, ni qu'il s'y forme des inégalités. 3°. Nous épargnons de grandes souffrances à l'animal, tant du côté des nouvelles irritations que la dessolure causeroit à la partie affectée, que du côté des secousses violentes que le cheval se donne dans le travail; espèce de torture qui lui cause ordinairement la fièvre, & qui par conséquent met obstacle à la formation des liqueurs balsamiques, propres à une louable suppuration. Quoique notre opinion soit fondée sur les succès constants & multipliés d'une pratique de plus de vingt ans, que nous avons suivie, tant à l'armée qu'ailleurs, sans qu'aucune de ces expériences que nous avons faites ait trompé notre attente, nous ne doutons pas que cette méthode n'éprouve des contradictions, puisqu'elle a le préjugé le plus général à combattre, & la plus longue habitude à vaincre. On peut nous objecter que beaucoup de chevaux guérissent par le moyen de la dessolure: nous répondons, 1°. que s'il en guérit beaucoup, beaucoup en sont estropiés, & qu'en ne dessolant pas, la méthode que nous pratiquons les sauve tous; 2°. que ceux qu'on guérit avec la dessolure, ne sont le plus souvent que légèrement piqués, & qu'il en échappe très-peu de ceux qui sont

blesés dans les parties susceptibles d'irritation, au lieu que les uns & les autres sont conservés par notre méthode; 3°. que ceux qui sont traités par la dessolure, sont quelquefois six mois, quelquefois des années entières, abandonnés dans un pré, ou envoyés au labourage, d'où ils reviennent comme ils y ont été, boiteux & hors d'état de servir; au lieu que les plaies les plus dangereuses & les cures les plus lentes dans ce genre, ne nous ont jamais coûté plus de six semaines; 4°. que les accidents qui suivent la dessolure, demandent souvent que l'on répète la même opération; au lieu que les chevaux, traités selon notre méthode, sont guéris sans aucun retour.

Si l'on est surpris de la différence que nous mettons entre ces deux pratiques; si l'on révoque en doute notre expérience, notre témoignage, & la notoriété publique, qui en est garant, on se rendra du moins à la force de l'évidence; & nous croyons pouvoir nommer ainsi la preuve qui résulte de la seule comparaison des deux traitemens.

Nous supposons, pour abrégé, que l'on connoît la composition anatomique du pié du cheval, & nous renvoyons pour cela à l'excellent *traité d'hippiatrique* de M. Bourgelat: nous rappellerons seulement que le pié du cheval est composé de chair, de vaisseaux sanguins; lymphatiques & nerveux, de tendons, de ligamens, de cartilages & d'os de l'aponévrose, du périoste, & de la corne qui renferme toutes ces parties, la plupart susceptibles d'irritation, de corruption & de douleur à la moindre atteinte qu'elles reçoivent de quelque corps étranger: combien à plus forte raison, doivent-elles être affectées par le clou de rue, quand le cas est grave, & combien plus par la dessolure! C'est bien alors qu'on peut dire que le remède est pire que le mal.

Voici le contraste qui résulte de la dessolure appliquée au clou de rue, & la démonstration que nous avons promise du danger de cette méthode: après la dessolure, les règles de l'art nous prescrivent six jours au moins avant de lever l'appareil, pour donner le temps à la nature de faire la régénération de la sole unie & bien conformée; les mêmes règles de l'art nous prescrivent de lever tous les jours l'appareil du clou de rue,

pour procurer l'évacuation du pus, & prévenir la corruption des parties saines & affectées. Si l'on suit les règles de l'art à l'égard de la dessolure, la plaie du clou de rue est négligée; la matière, par son séjour, ne manque point de s'enflammer, & de produire des engorgemens, & quelquefois des abcès qui corrodent, tantôt les tendons, tantôt l'aponévrose, tantôt le périoste, quelquefois l'os & la capsule qui laisse échapper la synovie; quelquefois même enfin, elle se fraie des routes vers la couronne, d'où suit un délabrement dans le pié, un dessèchement, une difformité dans le sabot, qui rendent le plus souvent, comme nous l'avons dit, l'animal inutile.

Si au contraire on suit les règles de l'art à l'égard du clou de rue, on pansé la plaie toutes les 24 heures; mais en ôtant l'appareil, il arrive, dans la partie déchirée par la dessolure, une hémorragie qui dérobe au maréchal l'état de la plaie, & l'empêche d'en observer les accidens & les progrès; l'inflammation redouble par les nouvelles secousses & compressions que reçoivent les parties affectées, la sole surmonte par l'inégalité des compressions, la plaie s'irrite, la fièvre survient, des liqueurs s'aigrissent; enfin, à chaque pansément l'on aggrave la maladie au lieu de la modérer. Il s'ensuit qu'on ne peut traiter la plaie du clou de rue comme elle doit l'être, sans manquer à ce qu'exige le traitement de la dessolure, ou qu'on ne peut traiter la dessolure comme elle doit l'être, sans manquer à ce qu'exige le traitement du clou de rue; ce qui démontre le danger d'une méthode qui complique deux maladies dont les panséments sont incompatibles.

Cure du clou de rue simple. Le clou de rue est plus ou moins difficile à guérir, selon la partie que cette blessure a affectée: il y en a de superficielles qui n'intéressent que la substance des chairs, soit à la fourchette, soit à la sole; quoiqu'elles fournissent beaucoup de sang, elles se guérissent facilement en y procurant une prompte réunion par le secours de quelques huiles, baumes, onguens, vulnéraires, tels que nous les avons indiqués dans le traitement des *enclouures simples*, & même en y fondant du suif, de la cire à cacheter, ou de l'huile bouillante,

ou quelque liqueur spiritueuse, & le plus souvent elles se guérissent d'elles-mêmes sans aucun médicament: c'est de cette facilité de guérison, que beaucoup de gens se croient en possession d'un remède spécifique à cet accident; dans tous les cas ils le croient merveilleux, & le soutiennent tel avec d'autant plus de confiance qu'ils l'ont vu éprouver ou qu'ils l'ont éprouvé eux-mêmes avec succès; ils ne sont pas obligés de savoir que l'accident que ce remède a guéri, se seroit guéri sans remède.

Cure pour le clou de rue grave & compliqué.
1°. Le jour qu'on a fait l'extraction du corps étranger, on doit déferer le pié boiteux, le bien parer, amincir la sole, fondre dans le tron de la piquure (sans y faire aucune incision) quelques médicamens propres à prévenir ou calmer les accidens qui doivent suivre le genre de blessure, & mettre une emmiellure dans le pié, après avoir rattaché le fer.
2°. Deux ou trois jours après que l'accident est arrivé, temps auquel la suppuration est établie, on doit faire une ouverture à l'endroit du clou de rue, & enlever simplement de la corne (sans faire venir du sang) une partie proportionnée à la gravité du mal; cette ouverture doit être faite & conduite avec beaucoup d'adresse & d'intelligence, pour éviter les accidens qu'un instrument mal conduit, ou des remèdes mal appliqués peuvent causer dans une partie aussi délicate & aussi composée; & c'est de quoi mille exemples nous ont appris à ne pas nous rendre garans. Les remèdes que l'on peut employer avec le plus de fruit au traitement du clou de rue compliqué, sont l'huile rouge de térébenthine dulcifiée, que l'on doit faire un peu chauffer; le baume du Pérou ou de Copahu; l'un ou l'autre de ces médicamens mêlé avec de l'huile, des jaunes d'œufs; on trempe dans l'un de ces remèdes des plumaceaux mollement faits, que l'on introduit dans l'ouverture; on met une éclisse par-dessus pour contenir l'appareil, un défensif autour du sabot, comme nous l'avons indiqué dans le traitement des *enclouures*: l'on doit tenir la plaie ouverte tant qu'elle ne présente point d'indication à la réunion, répéter ce pansément chaque jour, & changer de médicamens selon le cas: par exemple, s'il y a quelque partie à exfolier,

on doit se servir des exfoliatifs ; les uns propres à exfolier les os , & les autres le tendon (voyez EXFOLIATIF. On ne doit pas négliger la saignée, plus ou moins répétée, suivant les circonstances ; enfin , lorsque la plaie est en voie de guérison , que les grands accidens sont calmés , on doit éloigner le pansement , pour éviter les impressions de l'air.

Telle est cette méthode , aussi simple qu'elle est peu dangereuse. Nous observons en finissant , que nous n'employons point au clou de rue compliqué , non plus qu'à l'enclouure grave , les digestifs , les suppuratifs , ni la teinture de myrrhe , ni celle d'aloès , ni tous ces baumes & onguens vulnéraires , que tant de praticiens appliquent à cette blessure avec si peu de fruit & avec un danger certain. Toutes les fois que le clou de rue a piqué ou contus le tendon , l'aponévrose , le périoste , ou enfin quelque cordon de nerf , ces sortes de médicamens qui contiennent des sels âcres , ne manquent pas d'augmenter la douleur , l'inflammation , & les autres accidens qui accompagnent ces lésions , & font souvent une maladie incurable , d'un accident qu'un traitement doux & simple auroit guéri en peu de jours. *Cet article nous a été fourni par M. GENSON.*

* ENCLUME , s. f. instrument commun à presque tous les ouvriers qui emploient les métaux. Il faut la considérer en général comme une masse plus ou moins considérable de fer acieré , sur laquelle on travaille au marteau différens ouvrages en fer , en acier , en or , en argent , en cuivre , &c. Il y a des *enclumes* de toutes grosseurs. Il y en a de coulées ; il y en a de forgées : celles qui sont forgées servent aux taillandiers & maréchaux. Les meilleures sont celles qui se fabriquent au marteau , & dont le dessus est d'acier.

ENCLUME , s. m. (*Anat.*) un des quatre osselets qu'on rencontre dans la caisse du tambour.

L'*enclume* est situé dans la partie la plus postérieure de la caisse ; on y remarque son corps , & deux jambes ou apophyses ; une courte qui est supérieure , l'autre longue qui est inférieure : son corps ou sa base présente une face inégale assez approchante de celle d'une dent molaire ; c'est par cet

endroit que l'*enclume* est articulé avec le marteau. Sa jambe courte a une situation horizontale ; sa pointe est attachée par de petits ligamens au dessous des ouvertures des cellules mastoïdiennes : sa jambe longue est parallèle au manche du marteau , dont elle est éloignée d'environ une ligne ; la pointe de cette jambe se recourbe un peu en se relevant pour soutenir l'os orbiculaire , & par conséquent l'étrier. Voyez les planches de Duverney.

L'*enclume* , suivant le témoignage de Massa , a été connu dès le temps d'Alexandre Achillinus , auquel il donne la découverte de cet osselet ; du moins est-il certain qu'il ne faut point l'attribuer , avec Schellhammer , à Jacob de Carpi , puisque lui-même convient que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'*enclume* , de même que les autres osselets de l'oreille , est revêtu d'un fin périoste arrosé de vaisseaux nombreux qui s'y distribuent , sur-tout à sa plus courte jambe. Voyez OSSELETS DE L'OREILLE. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENCLUME , (*Clout.*) C'est une masse de fer dont se servent tous les forgerons , & sur laquelle ils placent le fer rouge pour le battre à chaud , & lui donner la forme nécessaire aux différens ouvrages qu'ils en veulent fabriquer. L'*enclume des Cloutiers* est toute semblable à celle des Taillandiers , & ils s'en servent pour forger du fer & en former les baguettes qu'ils emploient à la fabrique des clous.

ENCLUME , (*Aiguilletier.*) est une espèce de tas , ou de bigorne plate , dont la surface est couverte de plusieurs fentes plus ou moins grandes & profondes , dans lesquelles on travaille les ferrets , pour les arrondir autour du lacet auquel on les adapte.

ENCLUME EN BIGORNE , outil d'Arquebusier. Cette *enclume en bigorne* est à-peu-près faite comme l'*enclume en bigorne* des Serruriers , & sert aux arquebusiers pour forger en rond plusieurs pièces de leur métier.

ENCLUME QUARRÉE , outil d'Arquebusier. C'est une masse de fer dont la surface est acierée , plus longue & plus large qu'épaisse , qui peut avoir six pouces d'épais-

leur, & quatorze ou quinze ponces de hauteur & de largeur, que l'on pose sur un billot de bois, & qui s'y soutient par son propre poids; qui sert aux Arquebustiers, pour forger les pieces dont ils ont besoin.

ENCLUME, *terme & outil de Ceinturier*, qui leur sert pour river les rivets. Cette *enclume* est faite comme une bigorne plate; des deux côtés elle est longue environ de six ponces, large d'un demi-pouce, & montée sur un pié qui entre dans le billot.

ENCLUME RONDE, instrument de *Chaudronnier*. Voyez **BOULE**.

ENCLUME, *outil des Cloutiers d'épingles*.

ENCLUME, (*Coutelier*.) cette *enclume* n'a rien de particulier.

ENCLUME DES COUVREURS, celle sur laquelle ils taillent l'ardoise, est faite en forme de *T*, dont la branche de dessous est un peu cintrée sur le champ, & pointue.

ENCLUME, *outil de Marechal*, servant à placer leur ouvrage, pour le marteler ou forger; la face ou la surface la plus élevée de l'*enclume* doit être plate & polie, sans paille, & si dure qu'une lime n'y puisse mordre. Elle a quelquefois une bigorne à l'un de ses bouts pour arrondir l'ouvrage creux: le tout est ordinairement monté sur un bloc de bois solide.

ENCLUME, *en terme d'Orfèvre*, est un instrument sur lequel ils forgent leurs métaux: il y en a de différentes grosseurs. La masse est de fer, & la surface d'acier; elle est de même grosseur tant en bas qu'en haut. Sa superficie est convexe, & pour être bonne, il faut que l'acier soit bien soudé au fer, trempé & poli. Elles ont ordinairement huit pans, quatre grands, & quatre petits; elles portent à-peu-près le double de hauteur que de largeur: elles entrent des deux tiers dans le billot. Voy. **BILLOT**. L'on met dessous ce billot un paillasson, voyez **PAILLASSON**.

* **ENCLUME**, (*Teint.*) c'est un bloc dont la base est de fer & la surface acérée. Les Teinturiers sont obligés, par les réglemens, d'avoir chacun un pareil instrument sur lequel soit gravé leur nom & surnom, afin que le marchand préposé aux visites, appli-

quant son plomb à la tête des pieces des marchandises, le nom du teinturier qui les aura teintes, y soit imprimé par le dessous au même temps que la marque des drapiers le sera par le dessus, quand elle sera posée sur le plomb, & frappée d'un coup de marteau sur l'*enclume*.

ENCLUMEAU, ou **ENCLUMOT**, *f. m.* (*Art mech.*) petite *enclume* posée sur un pié de bois ou de plomb, que l'on met sur l'établi pour que l'ouvrier ne soit pas obligé de sortir de sa place à tous momens, pour aller forger de petites parties à la grande *enclume*.

L'*Enclumeau* est à l'usage des Orfèvres, des Metteurs-en-œuvre, des Chaudronniers, des Horlogers, & d'un grand nombre d'autres ouvriers en métaux.

ENCLUMEAU, (*Chaudronnier*.) petite *enclume* à main, dont les Chaudronniers se servent pour redresser les chaudrons & autres ustensiles de cuisine, ou pour river leurs clous. L'*enclumeau* est carré; sa tête est plate, d'environ un pouce & demi de superficie; la queue par où on le tient a trois ou quatre ponces de longueur. Lorsqu'on s'en sert pour redresser, on l'appuie contre la bosse du chaudron ou autre piece de chaudronnerie, & l'on frappe de l'autre côté avec le maillet de buis. Pour river, on se sert d'un marteau de fer. L'*enclumeau* de ces ouvriers est quelquefois percé dans le milieu.

ENCLUMETTE, *f. f.* est, *en Boissellerie*, un morceau de fer court & gros; un peu évasé par les deux bouts, dont les Boisseliers se servent pour soutenir les planches qu'ils veulent clouer ensemble, & river leurs clous.

ENCLUMETTE, (*Metteur-en-œuvre, &c.*) petite *enclume* de fer, montée sur une bûche qui lui sert de billot, & que l'ouvrier met entre ses jambes pour forger de petites parties.

* **ENCOCHE**, *f. f.* (*Art méch.*) si l'on frappe avec un instrument ou tranchant, ou qui en fasse la fonction, sur un corps moins dur que cet instrument, de manière que le corps frappé n'en soit divisé qu'en partie; cette division s'appelle une *encoche*. On fait avec la carne du marteau une *encoche* au fer; on fait, avec le tranchant du

couteau, une *encoche* au bois. L'*encoche* devient une espèce d'arrêt.

ENCOCHÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit du trait qui est sur un arc, soit que celui-ci soit bandé ou non.

L'archet coupé d'or & de gueules, à deux arcs rendus & *encoches* de l'un à l'autre.

ENCOCHER, v. act. (*Vannier.*) c'est planter des chevilles dans les trous qu'on a pratiqués au fond de tout vaisseau qui doit être fait d'osier, & où les chevilles sont destinées à ferrer & à soutenir les osiers.

ENCOCURE, (*Marine.*) Voyez ENCOQUURE.

ENCOGNURE, f. f. *en Architecture*, se dit autant des coins principaux d'un bâtiment, que de ceux de ses avant-corps; & lorsque ces avant-corps sont flanqués de pilastres, on les nomme *antes*, voyez ANTES. (P)

* ENCOLER, v. act. terme commun à plusieurs artistes, aux manufacturiers en soie, laine, fil, coton, &c. aux doreurs; c'est, chez les premiers, donner un apprêt de gomme ou de colle; chez les seconds, c'est placer une couche de la matière qui doit servir d'afficte à l'or.

ENCOLLER, *terme de Doreur*, préparation qu'on donne au bois dont on veut se servir pour dorer; ce qui se fait en y appliquant une ou plusieurs couches de la colle préparée pour cet effet. On l'emploie toute bouillante, parce qu'elle pénètre mieux; on l'affoiblit avec un peu d'eau, si elle est trop forte; & on la couche avec une brosse de poil de sanglier, en adoucissant, si c'est un ouvrage uni. S'il y a de la sculpture, on met la colle en tapant avec la brosse; ce qui s'appelle *encoller*. V. l'art. DORURE. *Dict. de Trév.*

ENCOLLER, *terme de Tisserand*, &c. c'est gommer ou enduire de colle; les Tisserands *encollent* le fil de leur chaîne, c'est-à-dire, la frottent avec une composition de gomme, ou de colle pour la rendre plus ferme. Voyez TISSERAND.

* ENCOLPE, f. f. (*Hist. ecclési.*) mot formé de *ειρ* & de *εκαπυ*, sur le sein; petite boîte qui contenoit quelque relique de saint, & qu'on portoit suspendue au cou.

ENCOLURE, f. f. (*Man. & Maréchal.*) partie du corps du cheval qui répond à celle que dans l'homme nous désignons par le terme de cou.

Elle donne à l'animal, dans son avant-main, des grâces, de la beauté & de l'agrément, lorsqu'elle monte dès sa sortie du garrot; qu'elle s'éleve jusqu'à la tête en diminuant imperceptiblement, & en se contournant à mesure qu'elle en approche, & que sa partie inférieure descend jusqu'au poitrail en forme de talud.

L'*encolure* est dite & appelée *faussée*, lorsque cette même partie inférieure ne montre aucune obliquité & tombe à plomb, *renversée*, quand le contour, l'arc ou la rondeur se trouvent en dessous; & *penchante*, si la partie supérieure tombe & se déverse d'un côté ou d'un autre.

Les *encolures* renversées sont semblables à celles des cerfs; elles ne partent point directement du garrot, elles semblent naître d'une espèce d'enfoncement vulgairement nommé *coup de hache*, & ne donnent pas moins au cheval la facilité de s'armer ou de s'encapuchonner, que celles qui sont trop *rouées*, c'est-à-dire, dont la roondeur à leur partie supérieure est trop considérable & trop marquée.

Les *encolures* penchantes sont ordinairement trop chargées de chair près de la crinière, où elles devroient être tranchantes, & c'est le poids de cette chair qui occasionne leur déversement & leur chute. Nous voyons ce défaut dans la plupart des chevaux entiers d'un certain âge.

Quant à l'épaisseur & à la longueur de cette partie, on doit desirer qu'elles soient en proportion avec le total de la machine. V. PROPORTIONS.

Sa bonne ou mauvaise conformation décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. L'*encolure* est-elle molle & effilée, sa foiblesse influe tellement sur sa bouche que l'animal ne pourra soutenir un appui ferme; il bégaiera sans cesse, il battra fréquemment à la main: est-elle courte, épaisse & chargée, il pesera inévitablement, & il sera infiniment plus difficile de l'amener au pli dans lequel on voudra le mettre. Les barbes, les jumens & les chevaux d'Espagne nous font communément souhaiter un

peu plus d'épaisseur dans leur *encolure* ; celle de ces derniers diminue visiblement à mesure qu'ils vieillissent.

Les premières leçons que l'on doit donner à tout cheval que l'on entreprend, ne tendent véritablement qu'à le déterminer & à le résoudre. Vainement néanmoins auroit-il acquis l'habitude d'embrasser le terrain franchement & sans contrainte, si l'on ne s'attache ensuite à le dénouer entièrement, en mettant insensiblement en jeu toutes ses parties, & en les sollicitant à tous les mouvemens qui leur sont possibles. Les moyens de les accomplir ont été accordés à l'animal par la nature même ; mais elle a, pour ainsi dire, réservé à l'exercice & à l'art le droit de lui en procurer la liberté & la facilité, & c'est cette liberté & cette facilité qui constituent ce que nous appelons proprement *la souplesse*.

Il suffit de considérer d'une part la proximité de l'*encolure* & de la tête du cheval, & de l'autre les attaches & les usages des muscles divers qui concourent à leurs actions, pour être convaincu de leur étroite correspondance & de leur intimité mutuelle & réciproque. On ne voit presque aucun de ces instrumens destinés à abaisser, à fléchir, à étendre, à élever, à mouvoir latéralement & semi-circulairement la tête, qui ne se propagent & qui n'aboutissent par l'une de leurs extrémités dans une multitude de points différens du cou du cheval ; j'en aperçois même plusieurs de ce même cou, qui lorsqu'ils en opèrent l'extension, contribuent en même temps à certains mouvemens de la tête. Dans cet état, il n'est pas permis de douter que l'aptitude & l'aisance avec lesquelles l'*encolure* se prêtera dans tous les sens divers, aideront incontestablement à la juste position de cette partie, à la franchise & à la sûreté de la bouche, & conséquemment à l'exacte précision des effets des rênes.

De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'*encolure* est aussi la première que nous devons tenter d'assouplir. Je dis la première ; car tout homme digne du nom d'*homme de cheval*, doit être persuadé par l'expérience autant que par la théorie, de l'indispensable nécessité d'opérer successivement & séparé-

ment sur chacune d'elles. La plupart des déréglemens & des défordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent, n'ont d'autre source en effet que l'indiscrétion & la profonde ignorance du cavalier qui agit indifféremment, sans distinction, sans choix, sans ordre & sans mesure, & qui, confondant toutes les parties ensemble, exige d'elles une union & une harmonie dont elles ne peuvent être parfaitement capables qu'autant qu'elles y ont été préalablement disposées & préparées en particulier, & que la souplesse des unes & des autres a prévenu l'accord dans lequel il s'efforce inutilement de les mettre.

Supposons d'abord qu'ensuite des différentes opérations d'une main également ferme, douce & active, le cavalier soit déjà parvenu, dans une allure tranquille & en quelque manière écoutée, à déterminer l'*encolure*, selon la nature de l'animal, à des mouvemens de flexion ou d'extension, tels qu'il a dû les lui suggérer pour commencer à se placer, & pour reconnoître l'appui (voyez PLACER, voyez TETE,) il ne me restera à examiner ici que les moyens de consommer l'ouvrage, & d'assouplir entièrement cette partie, en lui imprimant les autres actions qui lui sont permises, c'est-à-dire, en la dirigeant dans le sens des flexions latérales, qui ne sont autre chose que ce que nous entendons dans nos manèges par le terme de *plis*.

Ces actions imprimées par la voie de la force, lorsqu'on emploie à cet égard le caveçon, n'en demandent aucune de la part du cavalier, qui pour y parvenir n'a recours qu'à la puissance de la bride ; elles ne doivent être produites, au contraire, que conséquemment à la subtilité & au tempérament de la main savante qui travaille, & nous avons dès-lors l'avantage, non seulement d'inspirer à l'animal une sorte de goût pour le pli auquel nous l'invitons, mais de l'amener enfin à une position régulière, agréable, & très-différente d'une attitude toujours fautive, quand elle n'est due qu'à la contrainte & à la violence.

Il est certain que les effets des rênes, portés sur le champ jusqu'au point d'opérer le mouvement latéral dont il s'agit,

falsifieroient, par une impression trop vive, l'appui que ce même mouvement, justement & peu à peu incité, facilite & perfectionne, & exciteroient le cheval à se roidir ou à ne céder qu'imparfaitement. Ils ne doivent donc point se manifester d'abord au delà de la tête; & tout ce que l'on doit en desirer & en attendre dans les commencemens, se borne à mouvoir cette partie; de maniere que sans abandonner la ligne perpendiculaire qu'elle décrit, & sans faulser cette ligne par l'obliquité la plus légère, elle puisse être détournée de côté & d'autre, & fixée de façon que l'animal soit libre dans sa marche d'entrevoir le dedans.

Son intelligence une fois frappée du foudroiement & de la volonté du cavalier, & l'habitude de cheminer ainsi étant acquise, il est temps que ces mêmes effets s'exercent sur l'encolure déjà émue, s'il m'est permis d'user de cette expression, par la première action consentie; mais si l'on vouloit, aussi-tôt après ce consentement gagné, vaincre tout-à-coup encore l'inflexibilité du cou, en négligeant inconsidérément d'observer les degrés divers par lesquels on doit successivement passer pour le conduire au période de souplesse auquel il importe nécessairement de le résoudre, il n'est pas douteux que l'on s'exposeroit également à la résistance de l'animal, & même à la perte totale du fruit de la première opération.

Il seroit assez difficile de déterminer en général la mesure précise du pli à suggérer, parce qu'elle varie selon la structure des chevaux, & selon la conformation de l'encolure. Elle peut être néanmoins connue relativement à chacun d'eux en particulier; car il est constant que dès que l'effet de la main du cavalier qui agit avec connoissance, & en suivant les gradations, c'est-à-dire, en augmentant toujours imperceptiblement la flexion, se transmet jusque sur l'épaule, & l'entreprend, cette mesure est outre-passée.

Il faut cependant faire attention à la direction de la rêne qui opere.

Imaginons, pour nous rendre plus intelligibles, que notre intention est de plier la tête ou l'encolure à droite; la rêne de ce

côté doit effectuer le pli. 1°. J'en proportionnerai la force au plus ou moins de sensibilité de l'animal: 2°. dès que je m'apercevrai que la résistance est à un certain point, je céderai, pour reprendre aussi-tôt après que j'aurai rendu, afin de ne pas endommager la bouche par une opposition indiscrete; 3°. j'accompagnerai l'action de ma main, s'il en est besoin, d'une légère action de ma jambe droite, qui, en chassant la partie droite de l'arrière-main seulement en avant, & non de côté, invitera l'animal à se prêter avec plus d'aisance: 4°. je tempérerai l'effet de ma rêne droite par l'effet de ma rêne gauche, que je modérerai de maniere qu'elle ne nuise point à mon dessein; & je ne la laisserai point absolument oisive, dans la crainte que la puissance de la première n'étant point contre-balancée, elle ne détermine la tête dans le sens oblique & défectueux dont j'ai parlé. 5°. La direction de cette même rêne gauche sera mixte, c'est-à-dire, qu'en même temps que je lui imprimerai une foible tension, par le port insensible de ma main à moi, je la croiserai imperceptiblement du côté de dedans, pour maintenir d'une part, ainsi que je viens de le dire, la tête dans son à plomb, & pour aider à seconder de l'autre le port de cette même partie & de l'encolure à droite. 6°. Enfin, la direction de ma rêne droite sera telle que, dans sa tension, elle répondra toujours, dans le plan incliné qu'elle décrit, directement à la branche qu'elle meurt, sans se détourner de la ligne, ou sans être croisée; parce que dès que l'animal est dans le pli, pour peu qu'elle soit portée en dehors, elle opere sur son épaule, & ne le met pas moins dans une sujétion qui le révolte, si le cou n'est point suffisamment assoupli, qu'une flexion trop excessive & trop outrée.

Quelque efficaces que soient les unes & les autres des aides que je viens de détailler, il s'agit néanmoins de distinguer encore celles qui conviennent aux diverses especes de chevaux. Ceux qui se plient avec le plus de facilité, communément s'encapuchonnent; on les défarmera en éloignant la main du corps, & par le moyen des deux rênes ensemble. Il en est

d'autres, & le nombre en est considérable, qui dans cette attitude pesent ou tirent, s'abaissent sur le devant ou portent bas. Le premier de ces défauts est le plus souvent occasioné par le cavalier, qui ne cesse de tenir le cheval asservi, tandis qu'il devrait toujours rendre subtilement aussi-tôt qu'il l'a soumis au pli, & reprendre doucement & moëlleusement, au moment où l'animal tente d'en sortir : c'est très-fréquemment aussi la contrainte de la main, plutôt que la contrainte de la situation dans laquelle, lorsque nous soulageons savamment les barres, le cheval semble même se plaire, qui fait naître en lui l'aversion & la répugnance qu'il témoigne pour cette action. Les chevaux qui portent bas doivent être travaillés sur les lignes droites, & peu exercés sur les cercles ; & l'on peut encore imputer au cavalier cette position désagréable, puisqu'il étoit en son pouvoir de s'y opposer & de la prévenir, en dirigeant l'effet de ses rênes en avant, & en relevant l'animal par le secours & par l'action répétée de celle de dehors. Enfin, il en est qui montrent beaucoup plus de liberté à une main qu'à l'autre : ceux-là demandent un travail plus constant sur la main qui leur est plus difficile.

Du reste je ne prononcerai point ici entre les écuyers qui prétendent qu'il suffit d'amener le bout du nez du cheval en dedans, & ceux qui soutiennent que le pli ne sauroit être trop considérable. Les premiers sont sans doute peu éclairés sur les avantages qui résultent de la souplesse de l'encolure, & ne devoient pas ignorer que *qui peut le plus, peut le moins* ; & les seconds n'ont jamais apparemment connu ce milieu si difficile à saisir en toutes choses, & d'où dépendent dans notre art la justesse, la finesse & la grace de l'exécution. (e)

ENCOMBOMA, f. m. (*Antiq.*) sorte de petits manteaux qui n'étoient portés que par les esclaves sur l'épaule gauche.

ENCOMBRE, f. f. (*Archit.*) ruines entassées les unes sur les autres, & faisant embarras dans quelques passages.

ENCOMBRÉ, adj. (*Jurispr.*) signifie *embarrassé*. *Mariage encombré* se dit, en Normandie, lorsque le mari a aliéné quel-

que héritage de sa femme. *Voyez MARIAGE ENCOMBRÉ.* (A)

ENCOMBREMENT, f. m. (*Marine.*) c'est l'embarras que causet dans un vaisseau les marchandises qui sont d'un gros volume & tiennent beaucoup de place, comme des balles de plumes, de chanvre, du liege, &c. Lorsqu'il s'agit du fret des marchandises, on en fait l'évaluation suivant l'*encombrement*, c'est-à-dire, par rapport à l'embarras qu'elles peuvent causer, ou à la place qu'elles peuvent occuper dans le vaisseau. (Z)

ENCOQUER, v. act. (*Marine.*) c'est faire couler un anneau de fer ou la boucle de quelque cordage, le long de la vergue pour l'y attacher. L'étrépe des pendans de chaque bras est *encoqué* dans le bout de la vergue. (Z)

ENCOQUURE ou **ENCOCURE**, f. m. (*Marine.*) c'est cet enfilement qui fait entrer le bout de la vergue dans une boucle ou dans un anneau, pour y suspendre quelque poulie ou quelque boute-dehors.

C'est aussi l'endroit du bout de chaque vergue où l'on amarre les bouts des voiles par en haut. L'*encocure* du fer des boute-dehors est à-peu-près à un quart de distance du milieu de la vergue. (Z)

ENCORBELLEMENT, f. m. *en architecture*, toute saillie portant à faux au delà du nu du mur, comme console-corbeau, &c. (P)

ENCORNAIL, **TROU** ou **TROUS DU CLAN**, (*Marine*) c'est un trou ou une mortoise qui se pratique dans l'épaisseur du sommet d'un mât le long duquel court la vergue, par le moyen d'un rouet de poulie dont l'*encornail* est garni ; l'étague y passe & saisit le milieu de la vergue, pour la faire courir le long du mât. (Z)

ENCORNÉ, adj. (*Manege, Maréchal.*) *javart encorné, atteinte encornée* ; épithete dont nous nous servons pour désigner la situation plus dangereuse de l'une & de l'autre de ces maladies, c'est-à-dire, leur position dans le voisinage de la couronne : alors elles peuvent donner lieu à de vrais ravages, sur-tout si la suppuration qui doit en résulter se creuse des sinus, & si la

rière suppurée flue & descend dans l'ongle même. *Voyez* JAVART. (e)

ENCOUDER, v. act. (*Agricult.*) il se dit d'un cep de vigne; c'est lui faire faire un coude en l'attachant à l'échalas. *Voyez* VIGNE.

ENCOURAGER, v. act. donner du courage. *Voyez* COURAGE.

* ENCOURIR, v. act. ne se prend jamais qu'en mauvaise part; c'est s'*attirer*, *mériter*, *subir*. Certains écrivains ont encouru la haine de tous les gens de lettres, par la manière outrageante dont ils en ont traité quelques-uns; le mépris des gens sensés, par le spectacle indécent de leurs convulsions; & la sévérité du gouvernement, par les troubles qu'on en craignoit.

ENCOURIR, (*Jurispr.*) signifie s'*attirer*, *subir quelque peine*: par exemple, *encourir une amende*, c'est se mettre dans le cas de la devoir. L'amende est *encourue* lorsque la contravention est commise. On dit de même *encourir la mort civile*, *une censure*, *une excommunication*. Il y a des peines qui sont encourues *ipso facto*, c'est-à-dire, de plein droit; d'autres qui ne le sont qu'après un jugement qui les déclare *encourues*. *V.* AMENDE, MORT CIVILE, CENSURE, EXCOMMUNICATION. (A)

ENCOUTURÉ, adj. (*Marine.*) bordages *encouturés l'un sur l'autre*; il se dit des bordages qui passent l'un sur l'autre, au lieu de se joindre carrément. Les bateaux chalands de la Loire sont fort légers & vont à la voile; ils ne sont bâtis que de planches *encouturées* l'une sur l'autre, jointes à des pièces de liûre qui n'ont ni plats-bords, ni matières pour les tenir fermes.

ENCRAINÉ, adj. (*Maréchal.*) cheval *encrainé*, pour dire *égaroté*. Ce mot n'est plus d'usage. *Voyez* ÉGAROTÉ.

ENCRATITES, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques qui s'élevèrent dans le deuxième siècle. L'auteur de cette secte étoit Tatien, disciple de S. Justin martyr, homme éloquent, & qui avoit même écrit en faveur de la religion chrétienne; mais après la mort de son maître, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion & de

Saturnin. Il soutenoit, entr'autres choses, qu'Adam n'étoit pas sauvé, & traitoit le mariage de corruption & de débauche, en attribuant l'origine au démon. De là ses sectateurs furent nommés *Encratites* ou *Continens*. Ils s'abstenoient de la chair des animaux & du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'Eucharistie; ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Auariens* & d'*Hydroparastates*.

Ils fondoient cette aversion pour le vin sur ce qu'ils s'imaginoient que cette liqueur étoit une production du diable, alléguant en preuve l'ivresse de Noé & la nudité qui en fut la suite; ce n'est pas qu'ils respectassent fort l'autorité de l'ancien testament; ils n'en admettoient que quelques passages qu'ils tournoient à leur fantaisie. Fleury, *hist. ecclési.* tome I, liv. IV, titre viij, p. 436. (G)

ENCRE A ÉCRIRE, s. f. (*Arts.*) en Latin *atramentum scriptorium*, liqueur noire composée d'ordinaire de vitriol romain & de noix de galle concassées, le tout macéré, infusé & cuit dans suffisante quantité d'eau, avec un peu d'alun de roche ou de gomme arabique, pour donner à la liqueur plus de consistance.

Entre tant de recettes d'*encre à écrire*, nous nous contenterons d'indiquer celles de MM. Lémery & Geoffroy; le lecteur choisira, où même les perfectionnera.

Prenez, dit M. Lémery, eau de pluie, six livres; noix de galle concassées, seize onces. Faites les bouillir à petit feu dans cette eau jusqu'à réduction des deux tiers; ce qui formera une forte décoction jaunâtre, dans laquelle les noix de galle ne surnageront plus: jetez-y gomme arabique pulvérisée, deux onces, que vous aurez fait dissoudre auparavant dans du vinaigre en quantité suffisante. Mettez ensuite dans la décoction, coupe-rose ou vitriol romain, huit onces; donnez encore à votre décoction, devenue noire, quelques légers bouillons; laissez-la reposer. Enfin, versez-la doucement & par inclination dans un autre vaisseau pour votre usage.

Prenez, dit M. Geoffroy, eau de rivière, quatre livres; vin blanc, deux livres; noix de galle d'Alep pilées, six

onces. Macérez pendant vingt-quatre heures, en remuant de temps en temps votre infusion. Faites-la bouillir ensuite pendant une demi-heure, en l'écumant avec un petit bâton fourchu élargi par le bas ; retirez le vaisseau du feu. Ajoutez à votre décoction, gomme arabique, deux onces ; vitriol romain, huit onces ; alun de roche, trois onces. Digérez de nouveau pendant vingt-quatre heures ; donnez-y maintenant quelques bouillons : enfin, passez la décoction refroidie au travers d'un linge.

On fait même de l'encre sur le champ, ou du moins une liqueur noire, par le mélange du vitriol verd avec la teinture de noix de galle. Cette couleur noire vient de la prompte révifification du fer contenu dans ce vitriol ; & cela est si vrai, que la noix de galle sans vitriol, mais seulement jointe avec de la limaille de fer, donne une pareille teinture, dès qu'elle a eu le temps de diviser ce fer qui est en limaille. Ainsi le vitriol dont on fait l'encre, est du fer dissous par un acide avec lequel il est intimement mêlé ; la noix de galle est un alkali qui s'unit avec les acides, & leur fait lâcher le fer qui reparoit dans sa noirceur naturelle. Voilà la mécanique de l'encre ; aussi des quatre especes de vitriol, celui qu'on appelle *vitriol de Chypre* ou de *Hongrie*, est le seul qui ne fasse point d'encre, parce que c'est le seul dont la base soit de cuivre, au lieu que dans les autres c'est du fer.

Si après que l'encre est faite, on y jette quelques gouttes d'esprit de vitriol, la couleur noire disparoit, parce que le fer se réunit au nouvel acide, & redevient vitriol ; par la même raison les acides effacent les taches d'encre. C'est avec les végétaux tels que le fumac, les roses, les glands, &c. que se fait l'encre commune. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENCRE NOIRE à l'usage de l'imprimerie. Celle dont on se sert pour l'impression des livres, est un mélange d'huile & de noir ; on convertit cette huile en vernis par la cuisson : le noir se tire de la poix résine, on retient artistement toutes les parties qu'exhale la fumée de cette sorte de poix quand on vient à la brûler dans

une bâtiſſe faite exprès, nommée dans la profession *ſac à noir* : on le décrira dans la ſuite de cet article.

Le vaisseau dans lequel l'on veut faire le vernis d'imprimerie, peut être de fer, de fonte ou de cuivre ; de ce dernier métal il est fait assez ordinairement en forme de poire, & on le nomme ainsi : les autres sont tout simplement de la figure & forme d'une chaudiere ordinaire. De quelque matiere que soit le vaisseau, & quelque forme qu'on lui suppose, il doit avoir un couvercle de cuivre, avec lequel on puisse à volonté le boucher très-exactement. Le corps de ce vaisseau doit être armé vers le milieu de deux anneaux de fer, un peu plus hauts que le niveau du couvercle qui a aussi le sien : ces anneaux servent à passer un ou deux bâtons, au moyen desquels un homme à chaque bout peut, sans risquer, porter & transporter ce vaisseau, lorsqu'on veut le retirer de dessus le feu, ou l'y remettre.

Pour se précautionner contre tous les accidens qui peuvent arriver, il est de la prudence, pour faire ce vernis, de choisir un lieu spacieux, tel qu'un jardin, & même d'éviter le voisinage d'un bâtiment.

Si, comme je le suppose, on veut faire cent livres de vernis, réduction faite ; mettez dans votre poire ou chaudiere cent dix à cent douze livres d'huile de noix ; observez que cette quantité, ou que celle que peut contenir votre vaisseau, ne le remplisse qu'aux deux tiers au plus, afin de donner de l'aisance à l'huile, qui s'éleve à mesure qu'elle s'échauffe.

Votre vaisseau en cet état, bouchez le très-exactement, & le portez sur un feu clair que vous entretiendrez l'espace de deux heures. Ce premier temps donné à la cuisson, si l'huile est enflammée, comme cela doit arriver, en ôtant votre poire de dessus le feu, chargez le couvercle de plusieurs morceaux de vieux linges ou étoffes imbibées d'eau. Laissez brûler quelque temps votre huile, à laquelle il faut procurer ce degré de chaleur, quand elle ne le prend pas par elle-même, mais avec ménagement & à différentes fois. Ce feu ralenti, découvrez votre vaisseau avec précaution, & remuez beaucoup votre huile avec la cuiller de fer : ce remuage ne peut être trop répété ; c'est

de lui d'où dépend en très-grande partie la bonne cuisson. Ces choses faites, remettez votre vaisseau sur un feu moins vif ; & dès l'instant que votre huile reprendra chaleur, jetez dans cette quantité d'huile une livre pesant de croûtes de pain seches, & une douzaine d'oignons ; ces choses accélèrent le dégraissage de l'huile ; puis recouvrez votre vaisseau, & le laissez bouillir à très-petit feu trois heures consécutives ou environ : dans cet espace de temps, votre huile doit parvenir à un degré parfait de cuisson. Pour le connoître & vous en assurer, vous trempez la cuiller de fer dans votre huile, & vous faites égoutter la quantité que vous avez puisée, sur une ardoise ou une tuile : si cette huile refroidie est gluante, & file à-peu-près comme feroit une foible glu, c'est une épreuve évidente qu'elle est à son point, & dès-lors elle change son nom d'*huile* en celui de *verniss*.

Le vernis ainsi fait doit être transvasé dans des vaisseaux destinés, à le conserver ; mais avant qu'il perde sa chaleur, il faut le passer à plusieurs reprises dans un linge de bonne qualité, ou dans une chauffe faite exprès, afin qu'il soit net au point d'être parfaitement clarifié.

L'on doit avoir de deux sortes de vernis ; l'un foible, pour le temps froid ; l'autre plus fort, pour le temps chaud. Cette précaution est d'autant plus indispensable, que souvent on se trouve obligé de modifier ou d'accroître la qualité de l'un par celle de l'autre.

On peut faire le vernis foible au même feu que le vernis fort, mais dans un vaisseau séparé : on peut aussi employer, & c'est mon avis, pour ce vernis l'huile de lin, parce qu'à la cuisson elle prend une couleur moins brune & moins chargée que celle de noix ; ce qui la rend plus propre à l'*encre rouge* dont nous allons parler.

Le vernis foible, pour sa perfection, exige les mêmes soins & précautions que le vernis plus fait : toute la différence consiste à ne lui donner qu'un moindre degré de feu, mais ménagé de telle sorte néanmoins, qu'en lui faisant acquérir proportionnellement les bonnes qualités du vernis fort, il soit moins cuit, moins épais, & moins gluant que le fort.

Si l'on veut faire ce demi-verniss de la même huile de noix dont on se sert pour le verniss fort, ce qui n'est qu'un petit inconvénient, lorsqu'il s'agit de l'employer pour faire l'*encre rouge*, ou s'épargner la peine de le faire séparément & de différente huile, il est tout simple de saisir l'occasion de la première cuisson de l'autre à l'instant qu'on lui reconnoitra les qualités requises, & d'en tirer la quantité désirée, & même de celle qui est sur le feu.

Les huiles de lin & de noix sont les seules propres à faire le bon verniss d'imprimerie ; celle de noix mérite la préférence à tous égards : quant aux autres sortes, elles ne valent rien, parce qu'on ne peut les dégraisser parfaitement, & qu'elles sont maculer l'impression en quelque temps qu'on la batte, ou qu'elle jaunit à mesure qu'elle vieillit.

Pendant dans quelques imprimeries on use de celles de navette & de chanvre, mais c'est pour imprimer des livres de la bibliothèque bleue : ce ménage est de si peu de conséquence, que l'on peut assurer que c'est employer de propos délibéré de mauvaise marchandise.

Il y a des imprimeurs qui croient qu'il est nécessaire de mettre de la térébenthine dans l'huile pour la rendre plus forte, & afin qu'elle seche plutôt. Elle fait ces effets, mais il en résulte nombre d'inconvénients. La première difficulté est de la faire cuire si précisément, qu'elle n'épaississe pas trop le verniss ; ce qu'il est très-rare d'éviter : alors le verniss est si fort & si épais, qu'il effleure le papier sur la forme, & la remplit en fort peu de temps : si la térébenthine est cuite à son point, elle forme une pâte assez liquide, mais remplie de petits grains durs & comme de sable qui ne se broient jamais.

La térébenthine, ainsi que la litharge, dont quelques-uns usent, & font un secret précieux, ont encore le défaut de s'attacher si fort au caractère, qu'il est presque impossible de bien laver les formes, quelque chaude que soit la lessive ; d'ailleurs, elles sechent & durcissent si promptement, qu'outre qu'elles nuisent à la distribution des lettres, tant elles sont collées les unes contre les autres, elles en remplissent encore

l'œil au point qu'il n'y a plus d'espérance de le vuidier ; ce qui met un caractère qui a peu servi, dans l'état fâcheux d'être remis à la fonte.

Dans le cas où par défaut de précaution l'on emploieroit pour faire du vernis, de l'huile très-nouvellement faite, la térébenthine est d'un usage forcé, parce qu'alors il est inévitable que l'impression ne macule pas ; dans cette conjoncture on peut mettre la dixième partie de térébenthine que l'on fera cuire séparément, dans le même temps, en lieu pareil que le vernis, & avec les mêmes précautions. On la fera bouillir deux heures environ : pour reconnoître son degré de cuisson, on y trempe un morceau de papier ; & s'il se brise net comme la poussière, sans qu'il reste rien d'attaché dessus ce papier en le frottant si-tôt qu'il sera sec, la térébenthine est assez cuite. Votre vernis hors de dessus le feu, vous versez dans le même vaisseau cette térébenthine en remuant beaucoup avec votre cuiller de fer ; ensuite on remet le tout sur le feu l'espace d'une demi-heure au plus sans cesser de remuer, afin que le vernis se mélange avec la térébenthine. Le moyen de se dispenser de l'usage de la térébenthine & de la litharge, & de se garantir des inconveniens qu'elles produisent, c'est de n'employer que de l'huile très-vieille.

Le sac à noir est construit de quatre petits soliveaux de trois ou quatre pouces d'équarrissage & de sept à huit piés de hauteur, soutenus de chaque côté par deux traverses ; ses dimensions en tout sens dépendent de la volonté de celui qui le fait construire ; le dessus est un plancher bien joint & bien fermé ; le fond ou rez-de-chaussée, pour plus grande sûreté & propreté, doit être ou pavé ou carré : vous réservez à cette espece de petite chambre une porte basse pour entrer & sortir ; vous tapissez tout le dedans de cette chambre d'une toile bonne, neuve & serrée, le plus tendue qu'il est possible avec des clous mis à distance de deux pouces les uns des autres : cela fait, vous collez sur toute votre toile du papier très-fort, & vous avez attention de calfeutrer les joints que vous appercevrez, afin que la fumée ne puisse sortir d'aucun endroit. Un sac à noir ainsi tapissé

est suffisant, mais il est de plus de durée, & bouche beaucoup plus exactement garni avec des peaux de mouton bien tendues.

C'est dans ce sac que se brûle la poix résine dont on veut tirer le noir de fumée : pour y parvenir, on prépare une quantité de poix résine, en la faisant bouillir & fondre dans un ou plusieurs pots, suivant la quantité ; avant qu'elle soit refroidie, on y pique plusieurs cornets de papier ou des mèches souffrées ; on pose les pots avec ordre au milieu du sac ; enfin, on met le feu à ces mèches, & on ferme exactement la petite porte en se retirant.

La poix résine consommée, la fumée sera attachée à toutes les parties intérieures du sac à noir ; & quand ce sac sera refroidi, vous irez couvrir les pots & refermer la porte ; puis frappant avec des baguettes sur toutes les faces extérieures, vous ferez tomber tout le noir de fumée, alors vous le ramassez & vous le mettez dans un vaisseau de terre ou autre. Comme il arrive qu'en le ramassant avec un balai il s'y mêle quelques ordures, vous avez la précaution de mettre au fond du vaisseau une quantité d'eau ; & quand elles sont précipitées, vous relevez votre noir avec une écumoire, ou au moyen de quelque autre précaution, pour le mettre dans un vaisseau propre à le conserver. Ce noir de fumée est sans contredit le meilleur que l'on puisse employer pour l'encre d'imprimerie, il entre deux onces & demie sur chaque livre de vernis ; je suppose la livre de seize onces : cependant c'est à l'œil à déterminer par la teinte de l'encre la quantité de noir.

Pour bien mêler le noir de fumée avec le vernis, il suffit d'être très-attentif en les mêlant ensemble, de les mêler à différentes reprises, & de les remuer à chaque fois beaucoup, & de façon que le tout forme une bouillie épaisse, qui produise une grande quantité de fils quand on la divise par parties.

Il est d'usage dans quelques imprimeries de ne mêler le noir de fumée dans le vernis que sur l'encrier ; le coup-d'œil décide également de la quantité des deux choses. Je ne vois à la composition de cette encre aucun inconvénient, si ce n'est celui de craindre que l'on ne broie pas assez ce mélange, parce que cela demande du temps ;

ou que l'encre, ainsi faite par différentes mains, ne soit pas d'une teinte égale dans la même imprimerie : d'où j'infere qu'il vaut mieux avoir son encre également préparée, sans se fier trop aux compagnons.

Encre rouge : on se sert de cette encre assez fréquemment, & presque indispensablement dans l'impression des brevétaires, diurnaux, & autres livres d'église; quelquefois pour les affiches des livres, & par élégance aux premières pages.

Pour l'encre rouge, le vernis moyen est le meilleur que l'on puisse employer; il doit être fait d'huile de lin en force & nouvelle, parce qu'elle ne noircit pas en cuisant comme celle de noix, & que ce vernis ne peut être trop clair. On supplée au noir de fumée le cinnabre ou vermillon bien sec & broyé le plus fin qu'il est possible. Vous mettez dans un encrier, réservé à ce seul usage, une petite quantité de ce vernis, sur lequel vous jetez partie de vermillon; vous remuez & écrasez le tout avec le broyon; vous relevez avec la palette de l'encrier cette première partie d'encre au fond de l'encrier; vous répétez cette manœuvre à plusieurs reprises, jusqu'à ce que vous ayez employé, par supposition, une livre de vernis, & une demi-livre de vermillon. Plusieurs personnes mêlent dans cette première composition, trois ou quatre cuillerées ordinaires d'esprit-de-vin ou d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait dissoudre, vingt-quatre heures avant, un morceau de colle de poisson de la grosseur d'une noix. J'ai reconnu par expérience que ce mélange ne remplissant pas toutes les vues que l'on se proposoit, il étoit plus certain d'ajouter pour la quantité donnée d'encre rouge, un gros & demi de carmin le plus beau; il rectifie la couleur du vermillon, qui souvent n'est pas aussi parfaite qu'on la souhaiteroit; il ajoute à son éclat, & l'empêche de ternir: cela est plus dispendieux, je l'avoue, mais plus satisfaisant. Quand donc vous aurez ajouté ces choses, vous recommencerez de broyer votre encre de façon qu'elle ne soit ni trop forte, ni trop foible, l'encre rouge forte étant très-sujette à empâter l'œil de la lettre. Si vous ne consommez pas, comme cela arrive, tout ce que vous avez fait d'encre rouge; pour la conserver, relevez votre encrier par le bord,

& remplissez-le d'eau que vous entretenez, afin que le vermillon ne sèche pas & ne se mette pas en petites écailles sur la surface du vernis, dont il se sépare par l'effet du hâle & de la sécheresse.

Quoiqu'on n'emploie ordinairement que les deux sortes d'encre dont nous venons de parler, on peut probablement en faire de différentes couleurs, en substituant au noir de fumée & au vermillon les ingrédients nécessaires, & qui produisent les différentes couleurs. On pourroit, par exemple, faire de l'encre verte avec le verd-de-gris calciné & préparé; de la bleue, avec du bleu de Prusse aussi préparé; de la jaune, avec de l'orpin; de la violette, avec de la laque fine calcinée & préparée, en broyant bien ces couleurs avec du vernis pareil à celui de notre encre rouge. La préparation du verd-de-gris, du bleu de Prusse, & de la laque fine, consiste à y mêler du blanc de céruse pour les rendre plus claires; sans cela ces couleurs rendroient l'encre trop foncée. Cet article est de M. LE BRETON.

ENCRE DE LA CHINE, est une composition en pain ou en bâton, qui, délayée avec de l'eau ou de la gomme arabique, & quelquefois un peu de bistre ou de sanguine, sert à tracer & à laver les dessins.

Elle se prépare avec du sain-doux. Mettez-en deux livres dans une terrine: placez au milieu une mèche allumée; couvrez le tout d'un plat vernissé, ne laissant que le moins d'ouverture qu'il sera possible entre la terrine & le plat. Lorsque vous aurez laissé brûler votre mèche pendant un certain temps, ramassez le noir de fumée qui se sera formé au plat: calcinez-le, ou le dégraissez.

ENCRE SYMPATHIQUE, (*Physiq. Chym.*) on appelle encres sympathiques, toutes liqueurs avec lesquelles on trace des caractères auxquels il n'y a qu'un moyen secret qui puisse donner une couleur autre que celle du papier. On les distribue de la manière suivante.

Faire passer une nouvelle liqueur; ou la vapeur d'une nouvelle liqueur sur l'écriture invisible. Exposer la première écriture à l'air, pour que les caractères se teignent. Passer légèrement sur l'écriture une matière colorée réduite en poudre subtile. Exposer l'écriture au feu.

Pour faire la premiere liqueur, prenez une once de litharge ou de minium plus ou moins, que vous mettrez dans un matras, versant dessus cinq ou six onces de vinaigre distillé : faites digérer à froid pendant cinq ou six jours, ou sept ou huit heures au bain de sable : le vinaigre dissoudra une partie de la litharge ou du minium, & s'en faoulera : après quoi vous filtrerez par le papier, & le garderez dans une bouteille. Cette dissolution est connue en chymie sous le nom de *vinaigre de Saturne*.

Pour préparer la seconde liqueur, prenez une once d'orpiment en poudre, deux onces de chaux vive ; mettez-les ensemble dans un matras, ou tel autre vase de verre convenable ; versez par-dessus une chopine d'eau commune ; faites digérer le tout à une chaleur douce l'espace de sept ou huit heures, agitant de temps en temps le mélange ; une partie de l'orpiment, & une partie de la chaux s'uniront & formeront avec l'eau une liqueur jaunâtre, connue dans l'art sous le nom de *foie d'arsenic*. Vous pouvez filtrer cette liqueur, ou bien la laisser clarifier d'elle-même par le repos, la décanter & l'enfermer dans une bouteille.

Si vous versez un peu de cette seconde liqueur sur une petite quantité de la premiere, ces deux liqueurs de claires & de limpides qu'elles étoient, se troubleront & deviendront d'un noir-brun foncé : c'est cette propriété du foie d'orpiment qui le rend propre à découvrir les vins lithargirés. *Voyez VIN.*

Mais ces deux liqueurs nous présentent un phénomène beaucoup plus surprenant. Prenez une plume neuve, écrivez avec la premiere liqueur sur du papier ; les caractères que vous aurez formés ne paroîtront pas, ou du moins ne paroîtront que comme si on eût écrit avec de l'eau, c'est-à-dire, que le papier sera mouillé par-tout où la plume aura passé : vous pouvez le laisser sécher de lui-même, ou le présenter au feu, marquant seulement l'endroit où vous aurez passé la plume. Couvrez l'écriture de deux ou trois feuilles de nouveau papier, & passez légèrement avec la barbe d'une plume ou une petite éponge, un peu de la seconde liqueur sur la feuille de papier la plus éloignée de celle où vous avez tracé les caractères,

à l'endroit qui répond aux caractères formés avec l'autre liqueur ; sur le champ les caractères d'invisibles qu'ils étoient paroîtront très-bien, & seront presque aussi noirs que s'ils eussent été formés avec de l'encre ordinaire. Bien plus, si vous enfermez le papier écrit avec la premiere liqueur entre plusieurs mains de papier, que vous frottez la feuille avec la seconde liqueur, & que vous mettiez ces mains de papier à la presse sous quelque gros livre, quelque temps après vous pouvez retirer votre papier dont les caractères seront devenus noirs. Deux cents feuilles de papier interposées entre elles, ne sont pas capables d'empêcher leur effet ; elles ne font que le retarder.

Autre exemple de la premiere classe. On fait dissoudre dans de l'eau régale tout l'or qu'elle peut dissoudre, & l'on affoiblit cette dissolution par cinq ou six fois autant d'eau commune. On fait dissoudre à part de l'étain fin dans de l'eau régale : lorsque le dissolvant en est bien chargé, on y ajoute une mesure égale d'eau commune.

Ecrivez avec la dissolution d'or sur du papier blanc ; laissez-le sécher à l'ombre, & non au soleil ; l'écriture ne paroitra pas, du moins pendant les sept ou huit premieres heures. Trempez un pinceau dans la dissolution d'étain, & passez ce pinceau sur l'écriture d'or, dans le moment elle paroitra de couleur pourpre. On peut effacer la couleur pourpre de l'écriture d'or, en la mouillant d'eau régale. On la fera paroître une seconde fois, en repassant dessus la solution d'étain.

Les caractères qui ont été écrits avec une matiere qui a perdu sa couleur par être dissoute, reparoissent en trouvant le précipitant de ce qui l'a dissoute ; car alors elle se révivifie, renaît & se rencontre avec sa couleur. Le dissolvant la lui avoit ôtée, le précipitant la lui rend.

Sur cela est fondé un jeu d'*encre sympathique*, qui a dû surprendre quand il a été nouveau ; il étoit bien imaginé pour écrire avec plus de mystère & de sûreté. Sur une écriture invisible, on met une écriture visible, & l'on fait disparoître l'écriture visible & fausse, & paroître l'invisible & vraie.

La seconde classe comprend les *encres sympathiques*, dont l'écriture invisible devient colorée, en l'exposant à l'air. Ajoutez, par

exemple, à une dissolution d'or dans l'eau régale ; assez d'eau pour qu'elle ne fasse plus de taches jaunes sur le papier blanc ; ce que vous écrirez avec cette liqueur, ne commencera à paroître qu'après avoir été exposé au grand air pendant une heure ou environ ; l'écriture continuera à se colorer lentement, jusqu'à ce qu'elle soit devenue d'un violet foncé presque noir.

Si, au lieu de l'exposer à l'air, on la garde dans une boîte fermée ou dans du papier bien plié, elle restera invisible pendant deux ou trois mois ; mais à la fin elle se colorera & prendra la couleur violette obscure.

Tant que l'or reste uni à son dissolvant, il est jaune ; mais l'acide de son dissolvant étant volatil, la plus grande partie s'en évapore, & il n'en reste que ce qu'il en faut pour colorer la chaux d'or qui est demeurée sur le papier.

La dissolution de l'argent fin dans de l'eau-forte, qu'on a affoiblie ensuite par l'eau de pluie distillée comme on a affoibli celle de l'or, fait aussi une écriture invisible, qui, tenue bien enfermée, ne devient lisible qu'au bout de trois ou quatre mois ; mais elle paroît au bout d'une heure si on l'expose au soleil, parce qu'on accélère l'évaporation de l'acide. Les caractères faits avec cette solution sont de couleur d'ardoise ; parce que l'eau-forte est un dissolvant toujours un peu sulfureux, & que tout ce qui est sulfureux noircit l'argent. Cependant comme ce sulfureux est volatil, il s'évapore ; & dès qu'il est entièrement évaporé, les lettres reprennent la véritable couleur de l'argent, sur-tout si celui qu'on a employé dans l'expérience est extrêmement fin, & si l'expérience se fait dans un endroit exempt de vapeurs.

On peut mettre encore dans cette classe plusieurs autres dissolutions métalliques, comme du plomb dans le vinaigre, du cuivre dans l'eau-forte, &c. mais elles rongent & percent le papier.

La troisième classe est celle des *encres sympathiques*, dont l'écriture invisible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. Cette classe comprend presque tous les sucs glutineux & non

colorés, exprimés des fruits & des plantes ; le lait des animaux, ou autres liqueurs grasses & visqueuses. On écrit avec ces liqueurs ; & quand l'écriture est sèche, on fait passer dessus, légèrement & en remuant le papier, quelque terre colorée réduite en poudre subtile, ou de la poudre de charbon. Les caractères resteront colorés, parce qu'ils sont formés d'une espèce de glu qui retient cette poudre subtile.

Enfin, la quatrième classe est celle de ces écritures qui ne sont visibles qu'en les chauffant. Cette classe est fort ample, & comprend toutes les infusions & toutes les dissolutions dont la matière dissoute peut se brûler à très-petit feu, & se réduire en une espèce de charbon. En voici un exemple qui suffira.

Dissolvez un scrupule de sel ammoniac dans deux onces d'eau pure ; ce que vous écrirez avec cette solution ne paroît qu'après l'avoir échauffé sur le feu, ou après avoir passé dessus un fer un peu chaud. Il y a grande apparence que la partie grasse & inflammable du sel ammoniac se brûle & se réduit en charbon à cette chaleur, qui ne suffit pas pour brûler le papier. Au reste, cette écriture étant sujette à s'humecter à l'air, elle s'étend, les lettres se confondent, & au bout de quelque temps elles ne sont plus distinguées ou séparées les unes des autres.

Quand l'écriture invisible a une fois paru par un de ces quatre moyens, elle ne disparoît plus, à moins qu'on ne verse dessus une liqueur nouvelle, qui fasse une seconde dissolution de la matière précipitée.

L'*encre sympathique* de M. Hellot, après avoir paru, disparoît & reparoît ensuite de nouveau tant que l'on veut, sans aucune addition, sans altération de couleur, & pendant un très-long temps, si elle a été faite d'une matière bien conditionnée. C'est en l'exposant au feu & en lui donnant un certain degré de chaleur, qu'on la fait paroître ; refroidie elle disparoît, & toujours ainsi de suite.

Cette *encre* n'a la singularité de disparoître après avoir paru, que quand on ne

l'a exposée au feu que le temps qu'il falloit pour la faire paroître, ou un peu plus ; si on l'y tient trop long-temps, elle ne disparoît plus en se refroidissant ; tout ce qui faisoit le jeu des alternatives d'apparition & de disparition a été enlevé : elle rentre donc alors dans la classe des *encres sympathiques* communes qui se rapportent au feu. Cette *encre* est susceptible d'une poussière colorée, & enfin il y a une liqueur ou une vapeur qui agit sur elle. Quand elle est dans sa perfection, elle est d'un verd mêlé de bleu d'une belle couleur de lilas : alors cette couleur est fixe, c'est-à-dire, toujours la même, de quelque sens qu'on la regarde, quelle que soit la position de l'œil par rapport à l'objet & à la lumière. Mais il y a des cas où cette couleur est changeante, selon que l'œil est différemment posé ; tantôt elle est lilas sale, tantôt feuille morte ; & ce qui prouve que cela doit être compté pour une imperfection & non pour un agrément, c'est que l'*encre* à couleur changeante ne pourra paroître ou disparoître que quinze ou seize fois ; au lieu que celle de couleur fixe soutiendra un bien plus grand nombre de pareilles alternatives.

Si l'on veut que cette *encre* devienne de la classe qui se rapporte à l'air, alors il faudra tenir l'écriture exposée à l'air pendant huit ou dix jours, elle fera de couleur de rose. On altérera aussi le plus souvent sa couleur, en la faisant passer dans les autres classes ; mais il paroît que ces deux couleurs extrêmes, ou les plus différentes, sont celle de lilas & celle de rose. M. Hellot, qui vit de cette *encre* pour la première fois entre les mains d'un artiste Allemand, trouva dans les minéraux de bismuth, de cobalt & d'arsenic, qui contiennent de l'azur, la matière colorante qui étoit son objet ; & l'on croira sans peine, comme le dit M. de Fontenelle, que M. Hellot a tiré de cette matière tout ce qu'elle a de plus caché. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

* **ENCRENEE**, adj. fém. pris subst. (*Grosses forges.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans quelques ateliers, l'état que le fer prend sous le marteau lorsqu'il y est porté

pour la seconde fois, au sortir de l'affinerie. *Voyez FORGES.*

ENCRIER D'IMPRIMERIE : c'est une planche de bois de chêne sur laquelle sont attachées trois autres planches du même bois, dont une forme un dosseret, & les deux autres deux joues coupées & taillées en diminuant du côté ouvert & opposé au dosseret. L'ouvrier de la presse met son encre dans un des coins, & en étend avec son broyon une petite quantité vers le bord du côté ouvert, sur lequel il appuie légèrement une de ses balles quand il veut prendre de l'encre. L'*encrier* se pose sur le train de derrière de la presse, à côté des chevilles. *Voyez les planches d'imprimerie & l'article IMPRIMERIE.*

ENCRINUS ou **ENCRINITE**, f. f. (*Hist. nat. fossil.*) Quelques naturalistes donnent ce nom à une pétrification qui représente assez bien la figure d'un lis à cinq ou six pétales qui ne sont point encore épanouies ; ce qui est cause que quelques auteurs Allemands la nomment *liliensten*, pierre de lis. Ces cinq pétales partent d'une tige composée d'un assemblage de petites pierres, ou arrondies, ou anguleuses, qui se séparent les unes des autres. Celles qui sont arrondies se nomment *trochites* ou *entochites* ; celles qui sont angulaires ou de la forme d'une étoile, se nomment *astéries*. M. Wallerius & d'autres naturalistes conjecturent que l'*encrinus* n'est qu'une étoile de mer pétrifiée. Agricola, l. V, de *nat. fossil.* dit qu'il s'en trouve dans les fossés qui regnent autour des murs de la ville d'Hildesheim en Westphalie. (—)

* **ENCROISER**, (*Manufact. en soie, en laine, en fil, &c.*) C'est la façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, de fil, &c. qui composent la chaîne. *Voyez ENCROIX.* Les brins doivent être passés suivant le rang de cet encroix, d'abord dans les lisses, & ensuite dans le peigne ; ordre absolument nécessaire, puisque sans lui il seroit impossible de s'y reconnoître, & tout seroit en danger d'être perdu. On verra à l'*article OURDIR*, qu'il faut *encroiser* à deux brins lorsqu'on est en haut de l'ourdissage ;

ce qui arrive quand le brin se trouve vis-à-vis de l'endroit où a commencé l'ourdissage. Voici comment se fait l'encroix. L'ourdisseur introduit le doigt *index* de la main dont il *encroise* (les uns se servant de la droite, les autres de la gauche), sur les deux brins, le pouce étant dessous ces deux brins : il passe le pouce sur un des deux ; l'*index* alors est dessous : il continue de suite, & de même alternativement : il reprend toujours dans le même ordre jusqu'à ce qu'il finisse, observant bien de ne se pas tromper à cette alternative. Les brins ainsi placés deux-à-deux sur ces doigts, sont posés sur les chevilles de l'encroix, d'où ils sont ensuite conduits pêle-mêle sur la cheville voisine de celle-ci, où est fixé le bout de la pièce. On les laisse pendre pour être *encroisés* de nouveau, & pour être de même placés sur les chevilles. Voyez l'article OURDIR.

ENCROIX, f. m. (*Manufact. en soie, fil, laine, &c.*) Ce sont trois chevilles placées à demeure sur les traverses de deux des ailes du moulin, en haut. Ces chevilles sont boutonnées par le bout, pour retenir les soies, qui sans cela s'échapperoient. Une de ces chevilles est fixée sur une autre aile, & c'est ordinairement sur l'aile la plus prochaine des deux dont on vient de parler. Cette dernière cheville reçoit le bout de la pièce ; les deux autres qui sont auprès, portent les soies encroisées ainsi qu'on verra aux articles OURDIR & ENCROISER. Ces chevilles se trouvent répétées au bas de ce moulin, puisqu'il faut aussi encroiser en bas. Si l'on ourdit de l'un à l'autre de ces *encroix*, la pièce contiendra 144 aunes de long ; c'est la mesure la plus ordinaire, & l'étendue des ourdissoirs. Il y a encore un *encroix* mobile, qui consiste en une triangle de même forme que les traverses qui portent les *encroix* fixes dont on vient de parler. Celui-ci n'est pas plus long qu'il ne faut pour pouvoir entrer entre deux ailes du moulin : il est chantourné par les bouts, suivant le contour des ailes, qui étant les mêmes dans tout l'ourdissoir, on le posera où l'on voudra. Il doit être fait de façon qu'il entre juste, & même un peu serré. Les ailes par leur délicatesse pouvant aisément reculer un peu pour lui faire place,

Tome XII.

il est mis communément au milieu : en ce cas ses bouts reposent sur les traverses de ce milieu : mais si on le vouloit mettre ailleurs, il faudroit avoir soin de lier les deux bouts avec les ailes qui le porteroient, de crainte qu'ils n'échappassent malgré la petite gêne avec laquelle ils sont entrés. Cet *encroix* mobile donne la facilité d'ourdir de telle longueur que l'on veut au dessous de 144 aunes ; mais lorsqu'on emplit l'ourdissoir en totalité, cet *encroix* est vacant, & doit être ôté de dessus le moulin où il nuirait.

ENCROUÉ, adj. (*Jurispr.*) terme d'eaux & forêts, qui se dit d'un arbre lequel en tombant s'embarasse dans les branches d'un autre arbre qui est sur pié. L'ordonnance des eaux & forêts, tit. xv. art. 43, porte que les arbres seront abattus, en sorte qu'ils tombent dans les ventes sans endommager les arbres retenus, à peine de dommages & intérêts contre le marchand ; que s'il arrivoit que les arbres abattus demeurassent *encroués*, les marchands ne pourront faire abattre l'arbre sur lequel celui qui sera tombé se trouvera *encroué*, sans la permission du grand-maître ou des officiers, après avoir pourvu à l'indemnité du roi. (A)

ENCYCLOPÉDIE, f. f. (*Philosoph.*) Ce mot signifie *enchaînement de connoissances* ; il est composé de la préposition Grecque *en*, & des substantifs *κύκλος*, *cerce*, & *πίστις*, *connoissance*.

En effet, le but d'une *Encyclopédie* est de rassembler les connoissances éparées sur la surface de la terre ; d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, & de le transmettre aux hommes qui viendront après nous ; afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont ; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même-temps plus vertueux & plus heureux, & que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain.

Il eût été difficile de se proposer un objet plus étendu que celui de traiter de tout ce qui a rapport à la curiosité de l'homme, à ses devoirs, à ses besoins & à ses plaisirs. Aussi quelques personnes accoutumées à

Z z

juger de la possibilité d'une entreprise, sur le peu de ressources qu'elles apperçoivent en elles-mêmes, ont prononcé que jamais nous n'achèverions la nôtre. *Voyez le Dict. de Trévoux, dernière édit.* au mot *Encyclopédie*. Elles n'entendent de nous pour toute réponse, que cet endroit du chancelier Bacon, qui semble leur être particulièrement adressé. *De impossibilitate ita statuo, ea omnia possibilis & præstabilia esse censenda quæ ab aliquibus perfici possunt, licet non à quibusvis; & quæ à multis conjunctim, licet non ab uno; & quæ in successione sæculorum, licet non eodem ævo; & denique quæ multorum curâ & sumptu, licet non opibus & industriâ singulorum.* Bac. lib. II, de augment. scient. cap. j, pag. 103.

Quand on vient à considérer la matière immense d'une *Encyclopédie*, la seule chose qu'on apperçoive distinctement, c'est que ce ne peut être l'ouvrage d'un seul homme. Et comment un seul homme, dans le court espace de sa vie, réussiroit-il à connoître & à développer le système universel de la nature & de l'art? tandis que la société savante & nombreuse des académiciens de la *Crusca* a employé quarante années à former son vocabulaire, & que nos académiciens François avoient travaillé soixante ans leur dictionnaire, avant que d'en publier la première édition! Cependant, qu'est-ce qu'un dictionnaire de langue? qu'est-ce qu'un vocabulaire, lorsqu'il est exécuté aussi parfaitement qu'il peut l'être? Un recueil très-exact des titres à remplir par un dictionnaire encyclopédique & raisonné.

Un seul homme, dira-t-on, est maître de tout ce qui existe; il disposera à son gré de toutes les richesses que les autres hommes ont accumulées. Je ne peux convenir de ce principe; je ne crois point qu'il soit donné à un seul homme de connoître tout ce qui peut être connu; de faire usage de tout ce qui est; de voir tout qui peut être vu; de comprendre tout ce qui est intelligible. Quand un dictionnaire raisonné des sciences & des arts se feroit qu'une combinaison méthodique de leurs élémens, je demanderois encore à qui il appartient de faire de bons élémens; si l'exposition élémentaire des principes fondamentaux d'une science ou d'un art, est le coup d'essai d'un élève,

ou le chef-d'œuvre d'un maître. *Voyez l'article ÉLÉMENTS DES SCIENCES.*

Mais pour démontrer avec la dernière évidence, combien il est difficile qu'un seul homme exécute jamais un dictionnaire raisonné de la science générale, il suffit d'insister sur les seules difficultés d'un simple vocabulaire.

Un vocabulaire universel est un ouvrage dans lequel on se propose de fixer la signification des termes d'une langue, en définissant ceux qui peuvent être définis, par une énumération courte, exacte, claire & précise, ou des qualités ou des idées qu'on y attache. Il n'y a de bonnes définitions que celles qui rassemblent les attributs essentiels de la chose désignée par le mot. Mais a-t-il été accordé à tout le monde de connoître & d'exposer ces attributs? L'art de bien définir est-il un art si commun? Ne sommes-nous pas tous, plus ou moins, dans le cas même des enfans, qui appliquent avec une extrême précision, une infinité de termes à la place desquels il leur seroit absolument impossible de substituer la vraie collection de qualités ou d'idées qu'ils représentent; De là, combien de difficultés imprévues, quand il s'agit de fixer le sens des expressions les plus communes? On éprouve à tout moment que celles qu'on entend le moins, sont aussi celles dont on se sert le plus. Quelle est la raison de cet étrange phénomène? C'est que nous sommes sans cesse dans l'occasion de prononcer qu'une chose est *telle*; presque jamais dans la nécessité de déterminer ce que c'est qu'*être tel*. Nos jugemens les plus fréquens tombent sur des objets particuliers, & le grand usage de la langue & du monde suffit pour nous diriger. Nous ne faisons que répéter ce que nous avons entendu toute notre vie. Il n'en est pas ainsi lorsqu'il s'agit de former des notions générales qui embrassent, sans exception, un certain nombre d'individus. Il n'y a que la méditation la plus profonde & l'étendue de connoissances la plus surprenante qui puissent nous conduire sûrement. J'éclaircis ces principes par un exemple: nous disons, sans qu'il arrive à aucun de nous de se tromper, d'une infinité d'objets de toute espèce, qu'*ils sont de luxe*; mais qu'est-ce que ce *luxe* que nous attribuons si infaillible-

ment à tant d'objets ? Voilà la question à laquelle on ne satisfait avec quelque exactitude, qu'après une discussion que les personnes qui montrent le plus de justesse dans l'application du mot *luxé*, n'ont point faite, ne sont peut-être pas même en état de faire.

Il faut définir tous les termes, excepté les radicaux, c'est-à-dire, ceux qui désignent des sensations simples ou les idées abstraites les plus générales. *Voyez l'article DICTIONNAIRE.* En a-t-on omis quelques-uns ? le vocabulaire est incomplet. Veut-on n'en excepter aucun ? qui est-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, si ce n'est un géomètre ? le mot *conjugaison*, si ce n'est un grammairien ? le mot *azimuth*, si ce n'est un astronome ? le mot *épopée*, si ce n'est un littérateur ? le mot *change*, si ce n'est un commerçant ? le mot *vice*, si ce n'est un moraliste ? le mot *hypostase*, si ce n'est un théologien ? le mot *métaphysique*, si ce n'est un philosophe ? le mot *gouge*, si ce n'est un homme versé dans les arts ? D'où je conclus que si l'académie Françoisé ne réunissoit pas dans ses assemblées toute la variété des connoissances & des talens, il seroit impossible qu'elle ne négligeât beaucoup d'expressions qu'on cherchera dans son dictionnaire, ou qu'il ne lui échappât des définitions fausses, incompletes, absurdes, ou même ridicules.

Je n'ignore point que ce sentiment n'est pas celui de ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne savent rien ; qui ne sont point de nos académies ; qui n'en seront pas, parce qu'ils ne sont pas dignes d'en être ; qui se mêlent cependant de désigner aux places vacantes ; qui, osant fixer les limites de l'objet de l'académie Françoisé, se sont presqu'indignés de voir entrer dans cette compagnie, les Mairan, les Maupertuis & les d'Alembert ; & qui ignorent que la première fois que l'un d'eux y parla, ce fut pour rectifier la définition du terme *midi*. On diroit, à les entendre, qu'ils prétendroient borner la connoissance de la langue & le dictionnaire de l'académie à un très-petit nombre de termes qui leur sont familiers. Encore, s'ils y regardoient de plus près ; parmi ces termes, en trouveroient-ils plusieurs, tels qu'arbre, ani-

mal, plante, fleur, vice, vertu, vérité, force, loi, pour la définition rigoureuse desquels ils seroient bien obligés d'appeller à leur secours le philosophe, le jurisconsulte, l'historien, le naturaliste ; en un mot, celui qui connoît les qualités réelles ou abstraites qui constituent un être tel, & qui le spécifient ou qui l'individualisent, selon que cet être a des semblables ou qu'il est solitaire ?

Concluons donc qu'on n'exécutera jamais un bon vocabulaire sans le concours d'un grand nombre de talens, parce que les définitions de noms ne diffèrent point des définitions de choses (*v. l'art. DÉFINITION*), & que les choses ne peuvent être bien définies ou décrites que par ceux qui en ont fait une longue étude. Mais, s'il en est ainsi, que ne faudra-t-il point pour l'exécution d'un ouvrage où, loin de se borner à la définition du mot, on se proposera d'exposer en détail tout ce qui appartient à la chose ?

Un dictionnaire universel & raisonné des sciences & des arts ne peut donc être l'ouvrage d'un homme seul. Je dis plus ; je ne crois pas que ce puisse être l'ouvrage d'aucune des sociétés littéraires ou savantes qui subsistent, prises séparément ou en corps.

L'académie Françoisé ne fourniroit à une *Encyclopédie*, que ce qui appartient à la langue & à ses usages ; l'académie des inscriptions & belles lettres, que des connoissances relatives à l'histoire profane, ancienne & moderne, à la chronologie, à la géographie & à la littérature ; la Sorbonne, que la théologie, l'histoire sacrée, & l'histoire des superstitions ; l'académie des sciences, que de mathématiques, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chymie, & de la médecine, de l'anatomie, &c. l'académie de chirurgie, que l'art de ce nom ; celle de peinture, que la peinture, la gravure, la sculpture, le dessin, l'architecture, &c. ; l'université, que ce qu'on entend par les humanités, la philosophie de l'école, la jurisprudence, la typographie, &c.

Parcourez les autres sociétés que je peux avoir omises, & vous vous apercevrez qu'occupées chacune d'un objet particulier, qui est sans doute du ressort d'un dictionnaire universel, elles en négligent une

infinité d'autres qui doivent y entrer ; & vous n'en trouverez aucune qui vous fournisse la généralité de connoissances dont vous aurez besoin. Faites mieux ; imposez-leur à toutes un tribut ; vous verrez combien il vous manquera de choses encore , & vous serez forcé de vous aider d'un grand nombre d'hommes répandus en différentes classes , hommes précieux ; mais à qui les portes des académies n'en sont pas moins fermées par leur état. C'est trop de tous les membres de ces savantes compagnies pour un seul objet de la science humaine ; ce n'est pas assez de toutes ces sociétés pour la science de l'homme en général.

Sans doute , ce qu'on pourroit obtenir de chaque société savante en particulier seroit très-utile , & ce qu'elles fourniroient toutes avanceroit rapidement le dictionnaire universel à sa perfection. Il y a même une tâche qui ramèneroit leurs travaux au but de cet ouvrage , & qui devroit leur être imposée. Je distingue deux moyens de cultiver les sciences : l'un d'augmenter la masse des connoissances par des découvertes ; & c'est ainsi qu'on mérite le nom d'*inventeur* : l'autre de rapprocher les découvertes & de les ordonner entr'elles , afin que plus d'hommes soient éclairés , & que chacun participe , selon sa portée , à la lumière de son siècle ; & l'on appelle *auteurs classiques* , ceux qui réussissent dans ce genre qui n'est pas sans difficulté. J'avoue que , quand les sociétés savantes , répandues dans l'Europe , s'occuperoient à recueillir les connoissances anciennes & modernes , à les enchaîner , & à en publier des traités complets & méthodiques , les choses n'en seroient que mieux ; du moins jugeons-en par l'effet. Comparons les quatre-vingts volumes in-4^o. de l'académie des sciences , compilés selon l'esprit dominant de nos plus célèbres académies , à huit ou dix volumes exécutés , comme je le conçois , & voyons s'il y auroit à choisir. Ces derniers renfermeroient une infinité de matériaux excellens dispersés dans un grand nombre d'ouvrages , où ils restent sans produire aucune sensation utile , comme des charbons épars qui ne formeront jamais un brasier ; & de ces dix volumes , à peine la collection académique la plus nombreuse

en fourniroit-elle quelques-uns. Qu'on jette les yeux sur les mémoires de l'académie des inscriptions , & qu'on calcule combien on en extrairait de feuilles pour un traité scientifique. Que dirai-je des transactions philosophiques , & des actes des curieux de la nature ? Aussi tous ces recueils énormes commencent à chanceler ; & il n'y a aucun doute que le premier abrégiateur qui aura du goût & de l'habileté , ne les fasse tomber. Ce doit être leur dernier sort.

Après y avoir sérieusement réfléchi , je trouve que l'objet particulier d'un académicien pourroit être de perfectionner la branche à laquelle il se seroit attaché , & de s'immortaliser par des ouvrages qui ne seroient point de l'académie , qui ne formeroient point ses recueils , qu'il publieroit en son nom ; mais que l'académie devroit avoir pour but de rassembler tout ce qui s'est publié sur chaque matière , de le digérer , de l'éclaircir , de le ferrer , de l'ordonner , & d'en publier des traités où chaque chose n'occupât que l'espace qu'elle mérite d'occuper , & n'eût d'importance que celle qu'on ne lui pourroit enlever. Combien de mémoires , qui grossissent nos recueils , ne fourniroient pas une ligne à de pareils traités !

C'est à l'exécution de ce projet étendu , non-seulement aux différens objets de nos académies , mais à toutes les branches de la connoissance humaine , qu'une *Encyclopédie* doit suppléer ; ouvrage qui ne s'exécutera que par une société de gens de lettres & d'artistes , épars , occupés chacun de sa partie , & liés seulement par l'intérêt général du genre humain , & par un sentiment de bienveillance réciproque.

Je dis une *société de gens de lettres & d'artistes* , afin de rassembler tous les talens. Je les veux *épars* , parce qu'il n'y a aucune société subsistante d'où l'on puisse tirer toutes les connoissances dont on a besoin , & que , si l'on vouloit que l'ouvrage se fît toujours & ne s'achevât jamais , il n'y auroit qu'à former une pareille société. Toute société a ses assemblées ; ces assemblées laissent entre elles des intervalles , elles ne durent que quelques heures ; une partie de ce temps se perd en discussions , & les objets les plus simples

consument des mois entiers : d'où il arrivera , comme le disoit un des quarante , qui a plus d'esprit dans la conversation que beaucoup d'auteurs n'en mettent dans leurs écrits , que les douze volumes de l'*Encyclopédie* auront paru que nous en ferons encore à la première lettre de notre vocabulaire ; au lieu , ajoutoit-il , que si ceux qui travaillent à cet ouvrage avoient des séances encyclopédiques , comme nous avons des séances académiques , nous verrions la fin de notre ouvrage , qu'ils en feroient encore à la première lettre du leur ; & il avoit raison.

J'ajoute , *des hommes liés par l'intérêt général du genre humain , & par un sentiment de bienveillance réciproque* , parce que ces motifs étant les plus honnêtes qui puissent animer des âmes bien nées , ce sont aussi les plus durables. On s'applaudit intérieurement de ce que l'on fait ; on s'échauffe ; on entreprend pour son collègue & pour son ami ce qu'on ne tenteroit par aucune autre considération ; & j'ose assurer , d'après l'expérience , que le succès des tentatives en est plus certain. L'*Encyclopédie* a rassemblé les matériaux en assez peu de temps. Ce n'est point un vil intérêt qui en a réuni , & hâté les auteurs , ils ont vu leurs efforts secondés par la plupart des gens de lettres dont ils pouvoient attendre quelques secours ; & ils n'ont été importunés dans leurs travaux que par ceux qui n'avoient pas le talent nécessaire pour y contribuer seulement d'une bonne page.

Si le gouvernement se mêle d'un pareil ouvrage , il ne se fera point. Toute son influence doit se borner à en favoriser l'exécution. Un monarque peut d'un seul mot faire sortir un palais d'entre les herbes ; mais il n'en est pas d'une société de gens de lettres , ainsi que d'une troupe de manouvriers. Une *Encyclopédie* ne s'ordonne point. C'est un travail qui veut plutôt être suivi avec opiniâtreté , que commencé avec chaleur. Les entreprises de cette nature se proposent dans les cours , accidentellement & par forme d'entretien : mais elles n'y intéressent jamais assez pour n'être point oubliées à travers le tumulte , & dans la confusion d'une infinité d'autres affaires plus ou moins importantes. Les

projets littéraires conçus par les grands , sont comme les feuilles qui naissent au printemps , se séchent tous les automnes , & tombent sans cesse les unes sur les autres au fond des forêts , où la nourriture qu'elles ont fournie à quelques plantes stériles , est tout l'effet qu'on en remarque. Entre une infinité d'exemples en tout genre qui me sont connus , je ne citerai que celui-ci. On avoit projeté des expériences sur la dureté des bois : il s'agissoit de les écorcer & de les laisser mourir sur pié. Les bois ont été écorcés , sont morts sur pié , apparemment ont été coupés ; c'est-à-dire , que tout s'est fait , excepté les expériences sur la dureté des bois. Et comment étoit-il possible qu'elles se fissent ? Il devoit y avoir six ans entre les premiers ordres donnés & les dernières opérations. Si l'homme sur lequel le souverain s'en est reposé vient à mourir ou à perdre la faveur , les travaux restent suspendus & ne se reprennent point , un ministre n'adoptant pas communément les desseins d'un prédécesseur ; ce qui lui méritoit toutefois une gloire , sinon plus grande , du moins plus rare que celle de les avoir formés. Les particuliers se hâtent de recueillir le fruit des dépenses qu'ils ont faites ; le gouvernement n'a rien de cet empressement économique. Je ne sais par quel sentiment très-repréhensible on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ses sujets. On prend les engagements les plus légers , & on en exige les récompenses les plus fortes. L'incertitude que le travail soit jamais de quelque utilité , jette parmi les travailleurs une indolence inconcevable ; & , pour ajouter aux inconvéniens toute la force possible , les ouvrages ordonnés par les souverains ne se conçoivent jamais sur la raison de l'utilité , mais toujours sur la dignité de la personne ; c'est-à-dire , qu'on embrasse la plus grande étendue ; que les difficultés se multiplient ; qu'il faut des hommes , des talens , du temps à proportion pour les surmonter , & qu'il survient presque nécessairement une révolution qui vérifie la fable du maître d'école. Si la vie moyenne de l'homme n'est pas de vingt ans , celle d'un ministre n'est pas de dix ans. Mais ce n'est pas assez que les interruptions

soient plus communes, elles sont plus funestes encore aux projets littéraires, lorsque le gouvernement est à la tête de ces projets, que quand ils sont conduits par des particuliers. Un particulier recueille au moins les débris de son entreprise : il renferme soigneusement des matériaux qui peuvent lui servir dans un temps plus heureux ; il court après ses avances. L'esprit monarchique dédaigne cette prudence ; les hommes meurent, & les fruits de leurs veilles disparaissent, sans qu'on puisse découvrir ce qu'ils sont devenus.

Mais ce qui doit donner le plus grand poids aux considérations précédentes, c'est qu'une *Encyclopédie*, ainsi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de temps, & qu'un intérêt sordide s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. Si l'on employoit à un dictionnaire universel & raisonné les longues années que l'étendue de son objet semble exiger, il arriveroit par les révolutions qui ne sont guère moins rapides dans les sciences, & sur-tout dans les arts, que dans la langue, que ce dictionnaire seroit celui d'un siècle passé, de même qu'un vocabulaire qui s'exécuteroit lentement, ne pourroit être que celui d'un règne qui ne seroit plus. Les opinions vieillissent & disparaissent comme les mots ; l'intérêt que l'on prenoit à certaines inventions, s'affoiblit de jour en jour & s'éteint. Si le travail tire en longueur, on se sera étendu sur des choses momentanées dont il ne sera déjà plus question ; on n'aura rien dit sur d'autres dont la place sera passée ; inconvenient que nous avons nous-mêmes éprouvé, quoiqu'il ne se soit pas écoulé un temps fort considérable entre la date de cet ouvrage & le moment où j'écris. On remarquera l'irrégularité la plus désagréable dans un ouvrage destiné à représenter, selon leur juste proportion, l'état des choses dans toute la durée antérieure ; des objets importants étouffés ; de petits objets boursofflés : en un mot, l'ouvrage se défigurera sans cesse sous les mains des travailleurs, se gâtera plus par le seul laps de temps qu'il ne se perfectionnera par leurs soins, & de-

viendra plus défectueux & plus pauvre par ce qui devoit y être, ou raccourci, ou supprimé, ou rectifié, ou suppléé, que riche par ce qu'il acquerra successivement.

Quelle diversité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue des arts, dans les machines & dans les manœuvres ? Qu'un homme consume une partie de sa vie à la description des arts ; que dégoûté de cet ouvrage fatigant, il se laisse entraîner à des occupations plus amusantes & moins utiles ; & que son premier ouvrage demeure renfermé dans ses porte-feuilles, il ne s'écoulera pas vingt ans qu'à la place de choses nouvelles & curieuses, piquantes par leur singularité, intéressantes par leurs usages, par le goût dominant, par une importance momentanée, il ne retrouvera que des notions incorrectes, des manœuvres surannées, des machines, ou imparfaites, ou abandonnées. Dans les nombreux volumes qu'il aura composés, il n'y aura pas une page qu'il ne faille retoucher ; & dans la multitude des planches qu'il aura fait graver, presque pas une figure qu'il ne faille redessiner. Ce sont des portraits dont les originaux ne subsistent plus. Le luxe, ce pere des arts, est comme le Saturne de la fable, qui se plaisoit à détruire ses enfans.

La révolution peut être moins forte & moins sensible dans les sciences & dans les arts libéraux, que dans les arts mécaniques ; mais il s'y en fait une. Qu'on ouvre les dictionnaires du siècle passé, on n'y trouvera à *aberration*, rien de ce que nos Astronomes entendent par ce terme ; à peine y aura-t-il sur *l'électricité*, ce phénomène si fécond, quelques lignes qui ne seront encore que des notions fausses & de vieux préjugés. Combien de termes de *Minéralogie* & d'*Histoire naturelle*, dont on en peut dire autant ! Si notre Dictionnaire eût été un peu plus avancé, nous aurions été exposés à répéter sur la *nielle*, sur les maladies des grains, & sur leur commerce, les erreurs des siècles passés, parce que les découvertes de M. Tillet & le système de M. Herbert sont récents.

Quand on traite des êtres de la nature, que peut-on faire de plus, que de rassem-

bler avec scrupule toutes leurs propriétés connues dans le moment où l'on écrit ? Mais l'observation & la physique expérimentale multipliant sans cesse les phénomènes & les faits, & la philosophie rationnelle les comparant entr'eux & les combinant, étendent ou resserrent sans cesse les limites de nos connoissances, font en conséquence varier les acceptions des mots institués ; rendent les définitions qu'on en a données inexactes, fausses, incomplètes, & déterminent même à en instituer de nouveaux.

Mais ce qui donnera à l'ouvrage l'air suranné, & le jettera dans le mépris, c'est sur-tout la révolution qui se fera dans l'esprit des hommes, & dans le caractère national. Aujourd'hui que la philosophie s'avance à grands pas ; qu'elle foumet à son empire tous les objets de son ressort ; que son ton est le ton dominant, & qu'on commence à secouer le joug de l'autorité & de l'exemple pour s'en tenir aux loix de la raison, il n'y a presque pas un ouvrage élémentaire & dogmatique dont on soit entièrement satisfait. On trouve ces productions calquées sur celles des hommes, & non sur la vérité de la nature. On ose proposer ses doutes à Aristote & à Platon ; & le temps est arrivé, où des ouvrages qui jouissent encore de la plus haute réputation, en perdront une partie, ou même tomberont entièrement dans l'oubli ; certains genres de littérature, qui, faute d'une vie réelle & de mœurs subsistantes qui leur servent de modèles, ne peuvent avoir de poétique invariable & sensée, seront négligés ; & d'autres qui resteront, & que leur valeur intrinsèque soutiendra, prendront une forme toute nouvelle. Tel est l'effet des progrès de la raison ; progrès qui renversera tant de statues, & qui en relèvera quelques-unes qui sont renversées. Ce sont celles des hommes rares, qui ont devancé leur siècle. Nous avons eu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des contemporains sous le siècle de Louis XIV.

Le temps qui a émoussé notre goût sur les questions de critique & de controverse, a rendu insipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui

ait plus gagné dans d'autres. Mais si tel a été le sort de Bayle, qu'on juge de ce qui seroit arrivé à l'*Encyclopédie* de son temps. Si l'on en excepte ce Perrault, & quelques autres, dont le verificateur Boileau n'étoit pas en état d'apprécier le mérite ; la Mothe, Terrasson, Boindin, Fontenelle, sous lesquels la raison & l'esprit philosophique ou de doute a fait de si grands progrès ; il n'y avoit peut-être pas un homme qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Car, qu'on ne s'y trompe pas, il y a bien de la différence entre enfanter, à force de génie, un ouvrage qui enlève les suffrages d'une nation qui a son moment, son goût, ses idées & ses préjugés, & tracer la poétique du genre, selon la connoissance réelle & réfléchie du cœur de l'homme, de la nature des choses, & de la droite raison, qui sont les mêmes dans tous les temps. Le génie ne connoît point les règles ; cependant il ne s'en écarte jamais dans ses succès. La philosophie ne connoît que les règles fondées dans la nature des êtres, qui est immuable & éternelle. C'est au siècle passé à fournir des exemples ; c'est à notre siècle à prescrire les règles.

Les connoissances les moins communes sous le siècle passé, le deviennent de jour en jour. Il n'y a point de femmes, à qui l'on ait donné quelque éducation, qui n'emploie avec discernement toutes les expressions consacrées à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, & aux belles-lettres. Combien y a-t-il d'enfans qui ont du dessin, qui savent de la géométrie, qui sont musiciens, à qui la langue domestique n'est pas plus familière que celle de ces arts, & qui disent, un accord, une belle forme, un contour agréable, une parallèle, une hypothénuse, une quinte, un triton, un arpègement, un microscope, un télescope, un foyer, comme ils diroient, une lunette d'opéra, une épée, une canne, un carrosse, un plumet ! Les esprits sont encore emportés d'un autre mouvement général vers l'histoire naturelle, l'anatomie, la chymie, & la physique expérimentale. Les expressions propres à ces sciences sont déjà très-communes, & le deviendront nécessairement davantage. Qu'arrivera-t-il de là ? C'est que la langue, même populaire, changera

de face ; qu'elle s'étendra à mesure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuses qu'on en fera. Car si l'on y réfléchit, la plupart de ces mots techniques, que nous employons aujourd'hui, ont été originairement du *néologisme* ; c'est l'usage & le temps qui leur ont ôté ce vernis équivoque. Ils étoient clairs, énergiques & nécessaires. Le sens métaphorique n'étoit pas éloigné du sens propre. Ils peignoient. Les rapports sur lesquels le nouvel emploi en étoit appuyé, n'étoient pas trop recherchés ; ils étoient réels. L'acception figurée n'avoit point l'air d'une subtilité : le mot étoit d'ailleurs harmonieux & coulant. L'idée principale en étoit liée avec d'autres que nous ne nous rappelons jamais sans instruction ou sans plaisir. Voilà les fondemens de la fortune que ces expressions ont faite ; & les causes contraires sont celles du discrédit, où tomberont & sont tombées tant d'autres expressions.

Notre langue est déjà fort étendue. Elle a dû, comme toutes les autres, sa formation au besoin, & ses richesses à l'essor de l'imagination, aux entraves de la poésie, & aux nombres & à l'harmonie de la prose oratoire. Elle va faire des pas immenses sous l'empire de la philosophie ; & si rien ne suspendoit la marche de l'esprit, avant qu'il fût un siècle, un dictionnaire oratoire & poétique du siècle de Louis XIV, ou même du nôtre, contiendrait à peine les deux tiers des mots qui seront à l'usage de nos neveux.

Dans un vocabulaire, dans un dictionnaire universel & raisonné, dans tout ouvrage destiné à l'instruction générale des hommes, il faut donc commencer par envisager son objet sous les faces les plus étendues, connoître l'esprit de la nation, en présenter la pente, le gagner de vitesse, en sorte qu'il ne laisse pas votre travail en arrière ; mais qu'au contraire il le rencontre en avant ; se résoudre à ne travailler que pour les générations suivantes, parce que le moment où nous existons passe, & qu'à peine une grande entreprise sera-t-elle achevée, que la génération présente ne sera plus. Mais pour être plus long-temps utile & nouveau, en avançant de plus loin l'esprit national qui marche sans cesse, il

faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collègues ; moyen qui toutefois n'est pas sans inconvénient, comme on le verra dans la suite.

Cependant les connoissances ne deviennent & ne peuvent devenir communes, que jusqu'à un certain point. On ignore, à la vérité, quelle est cette limite. On ne sait jusqu'où tel homme peut aller. On sait bien moins encore jusqu'où l'espece humaine iroit, ce dont elle seroit capable, si elle n'étoit point arrêtée dans ses progrès. Mais les révolutions sont nécessaires ; il y en a toujours eu, & il y en aura toujours ; le plus grand intervalle d'une révolution à une autre est donné : cette seule cause borne l'étendue de nos travaux. Il y a dans les sciences un point au delà duquel il ne leur est presque pas accordé de passer. Lorsque ce point est atteint, les monumens qui restent de ce progrès, sont à jamais l'étonnement de l'espece entière. Mais si l'espece est bornée dans ses efforts, combien l'individu ne l'est-il pas dans les siens ? L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ses facultés, tant animales qu'intellectuelles ; il ne dure qu'un temps ; il est forcé à des alternatives de travail & de repos ; il a des besoins & des passions à satisfaire, & il est exposé à une infinité de distractions. Toutes les fois que ce qu'il y a de négatif dans ces quantités formera la plus petite somme possible, ou que ce qu'il y a de positif formera la somme possible la plus grande ; un homme appliqué solitairement à quelque branche de la science humaine, la portera aussi loin qu'elle peut être portée par les efforts d'un individu. Ajoutez au travail de cet individu extraordinaire, celui d'un autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez rempli l'intervalle d'une révolution, à la révolution la plus éloignée ; & vous vous formerez quelque notion de ce que l'espece entière peut produire de plus parfait, sur-tout si vous supposez, en faveur de son travail, un certain nombre de circonstances fortuites qui en auroient diminué le succès, si elles avoient été contraires. Mais la masse générale de l'espece n'est faite ni pour suivre, ni pour connoître cette marche de l'esprit humain. Le point d'instruction le plus élevé qu'elle puisse

puisse atteindre, a ses limites : d'où il s'ensuit qu'il y aura des ouvrages qui resteront toujours au dessus de la portée commune des hommes ; d'autres qui descendront peu-à-peu au dessous, & d'autres encore qui éprouveront cette double fortune.

A quelque point de perfection qu'une *Encyclopédie* soit conduite, il est évident par la nature de cet ouvrage, qu'elle se trouvera nécessairement au nombre de ceux-ci. Il y a des objets qui sont entre les mains du peuple, dont il tire sa subsistance, & à la connoissance pratique desquels ils s'occupe sans relâche. Quelque traité qu'on en écrive, il viendra un moment où il en fera plus que le livre. Il y a d'autres objets sur lesquels il demeurera presque entièrement ignorant, parce que les accroissemens de sa connoissance sont trop foibles & trop lents, pour former jamais une lumière considérable, quand on les supposeroit continus. Ainsi l'homme du peuple & le savant auront toujours également à désirer & à s'instruire dans une *Encyclopédie*. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, ce seroit celui qui succéderoit immédiatement à quelque grande révolution qui auroit suspendu les progrès des sciences, interrompu les travaux des arts, & replongé dans les ténèbres une portion de notre hémisphère. Quelle reconnoissance la génération qui viendrait après ces temps de trouble, ne porteroit-elle pas aux hommes qui les auroient redoutés de loin, & qui en auroient prévenu le ravage, en mettant à l'abri les connoissances des siècles passés ? Ce seroit alors (j'ose le dire sans ostentation, parce que notre *Encyclopédie* n'atteindra peut-être jamais la perfection qui lui mériteroit tant d'honneurs) ; ce seroit alors qu'on nommeroit avec ce grand ouvrage le regne du monarque sous lequel il fut entrepris ; le ministre auquel il fut dédié ; les grands qui en favorisèrent l'exécution ; les auteurs qui s'y consacrerent ; tous les hommes de lettres qui y concoururent. La même voix qui rappelleroit ces secours, n'oublieroit pas de parler aussi des peines que les auteurs auroient souffertes, & des disgrâces qu'ils auroient essuyées ; & le monument qu'on leur élèveroit, seroit à plusieurs faces, où l'on verroit

alternativement des honneurs accordés à leur mémoire, & des marques d'indignation attachées à la mémoire de leurs ennemis.

Mais la connoissance de la langue est le fondement de toutes ces grandes espérances ; elles resteront incertaines, si la langue n'est fixée & transmise à la postérité dans toute sa perfection ; & cet objet est le premier de ceux dont il convenoit à des Encyclopédistes de s'occuper profondément. Nous nous en sommes aperçus trop tard ; & cette inadvertance a jeté de l'imperfection sur tout notre ouvrage. Le côté de la langue est resté foible (je dis de *la langue*, & non de *la Grammaire*) ; & par cette raison, ce doit être le sujet principal, dans un article où l'on examine impartialement son travail, & où l'on cherche les moyens d'en corriger les défauts. Je vais donc traiter de la Langue spécialement & comme je le dois. J'oserai même inviter nos successeurs à donner quelque attention à ce morceau ; & j'espérerai des autres hommes à l'usage desquels il est moins destiné, qu'ils en avoueront l'importance, & qu'ils en excuseront l'étendue.

L'institution de signes vocaux qui représentaient des idées, & de caractères tracés qui représentaient des voix, fut le premier germe des progrès de l'esprit humain. Une science, un art ne naissent que par l'application de nos réflexions aux réflexions déjà faites, & que par la réunion de nos pensées, de nos observations & de nos expériences, avec les pensées, les observations & les expériences de nos semblables. Sans la double convention qui attachait les idées aux voix, & les voix à des caractères, tout restoit au dedans de l'homme & s'y éteignoit : sans les grammaires & les dictionnaires, qui sont les interprètes universels des peuples entr'eux ; tout demeureroit concentré dans une nation, & dispaeroit avec elle. C'est par ces ouvrages que les facultés des hommes ont été rapprochées & combinées entr'elles ; elles restoient isolées sans cet intermede : une invention, quelque admirable qu'elle eût été, n'auroit représenté que la force d'un génie solitaire, ou d'une société particulière, & jamais l'énergie de l'espece. Un idiome commun

seroit l'unique moyen d'établir une correspondance qui s'étendit à toutes les parties du genre humain, & qui les liguoit contre la nature, à laquelle nous avons sans cesse à faire violence, soit dans le physique, soit dans le moral. Supposé cet idiome admis & fixé, aussitôt les notions deviennent permanentes; la distance des temps disparoît; les lieux se touchent; il se forme des liaisons entre tous les points habités de l'espace & de la durée, & tous les êtres vivans & pensans s'entretiennent.

La langue d'un peuple donne son vocabulaire, & le vocabulaire est une table assez fidelle de toutes les connoissances de ce peuple: sur la seule comparaison du vocabulaire d'une nation en différens temps, on se formeroit une idée de ses progrès. Chaque science a son nom; chaque notion dans la science a le sien: tout ce qui est connu dans la nature est désigné, ainsi que tout ce qu'on a inventé dans les arts, & les phénomènes, & les manœuvres, & les instrumens. Il y a des expressions, & pour les êtres qui sont hors de nous, & pour ceux qui sont en nous: on a nommé & les abstraits & les concrets, & les choses particulières & les générales, & les formes & les états, & les existences & les successions & les permanences. On dit *l'univers*; on dit *un atome*: l'univers est le tout, l'atome en est la partie la plus petite. Depuis la collection générale de toutes les causes jusqu'à l'être solitaire, tout a son signe; & ce qui excède toute limite, soit dans la nature, soit dans notre imagination; & ce qui est possible & ce qui ne l'est pas; & ce qui n'est ni dans la nature, ni dans notre entendement, & l'infini en petitesse, & l'infini en grandeur, en étendue, en durée, en perfection. La comparaison des phénomènes s'appelle philosophie. La philosophie est pratique ou spéculative: toute notion est ou de sensation ou d'induction; tout être est dans l'entendement ou dans la nature: la nature s'emploie, ou par l'organe nu, ou par l'organe aidé de l'instrument. La langue est un symbole de cette multitude de choses hétérogènes: elle indique à l'homme pénétrant jusqu'où l'on étoit allé dans une science, dans les temps même les plus reculés. On

aperçoit au premier coup-d'œil que les Grecs abondent en termes abstraits que les Romains n'ont pas, & qu'au défaut de ces termes, il étoit impossible à ceux-ci de rendre ce que les autres ont écrit de la logique, de la morale, de la grammairie, de la métaphysique, de l'histoire naturelle, &c.; & nous avons fait tant de progrès dans toutes ces sciences, qu'il seroit difficile d'en écrire, soit en Grec, soit en Latin, dans l'état où nous les avons portées, sans inventer une infinité de signes. Cette observation seule démontre la supériorité des Grecs sur les Romains. & notre supériorité sur les uns & les autres.

Il survient chez tous les peuples en général, relativement au progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légères, d'événemens peu remarquables, qui ne se transmettent point: on ne peut s'apercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains; ton ou modifié, ou donné par ces circonstances passagères. Quel est, par exemple, le lecteur attentif qui, rencontrant dans un auteur ce qui suit, *cantus autem & organa pluribus distantibus utuntur, non tantum diapente, sed sumpto initio à diapason, concinnunt per diapente & diatessaron; & unitionum, & semitonum, ita ut & quidam putent inesse & diésin quæ sensu percipiatur*, ne se dise sur le champ à lui-même, voilà les routes de notre chant; voilà l'incertitude où nous sommes sur la possibilité ou l'impossibilité de l'intonation du quart de ton. On ignoroit donc alors si les anciens avoient eu ou non une gamme enharmonique. Il ne restoit donc plus aucun auteur de musique par lequel on pût résoudre cette difficulté. On agitoit donc, au temps de Denis d'Halicarnasse, à-peu-près les mêmes questions que nous agitions sur la mélodie. Et s'il vient à rencontrer ailleurs que les auteurs étoient très-partagés sur l'énumération exacte des sons de la langue Grecque; que cette matière avoit excité des disputes fort vives, *sed talium rerum considerationem grammaticæ & poetices esse; vel etiam, ut quibusdam placet, philosophiæ*, n'en conclura-t-il pas qu'il en avoit été parmi les Romains ainsi que parmi nous? c'est-à-dire, qu'après avoir traité la science des signes &

des sons avec assez de légèreté , il y eut un temps où de bons esprits reconnurent qu'elle avoit , avec la science des choses , plus de liaison qu'ils n'en avoient d'abord soupçonné , & qu'on pouvoit regarder cette spéculation comme n'étant point du tout indigne de la philosophie. Voilà précisément où nous en sommes ; & c'est en recueillant ainsi des mots échappés par hasard , & étrangers à la matière traitée spécialement dans un auteur où ils ne caractérisent que ses lumières , son exactitude & son indécision , qu'on parviendroit à éclaircir l'histoire des progrès de l'esprit humain dans les siècles passés.

Les auteurs ne s'aperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impression des choses qui se passent autour d'eux ; mais cette impression n'en est pas moins réelle. Les musiciens , les peintres , les architectes , les philosophes , &c. ne peuvent avoir des contestations , sans que l'homme de lettres n'en soit instruit : & réciproquement, il ne s'agit dans la littérature aucune question , qu'il n'en paroisse des vestiges dans ceux qui écrivent ou de la musique , ou de la peinture , ou de l'architecture , ou de la philosophie. Ce sont comme les reflets d'une lumière générale qui tombe sur les artistes & les lettrés , & dont ils conservent une lueur. Je fais que l'abus qu'ils font quelquefois d'expressions dont la force leur est inconnue , décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philosophie de leur temps ; mais le bon esprit qui recueille ces expressions , qui saisit ici une métaphore , là un terme nouveau , ailleurs un mot relatif à un phénomène , à une observation , à une expérience , à un système , entrevoit l'état des opinions dominantes , le mouvement général que les esprits commencent à en recevoir , & la teinte qu'elles portent dans la langue commune. Et c'est là , pour le dire en passant , ce qui rend les anciens auteurs si difficiles à juger en matière de goût. La persuasion générale d'un sentiment , d'un système , un usage reçu , l'institution d'une loi , l'habitude d'un exercice , &c. , leur fournissoient des manières de dire , de penser , de rendre , des comparaisons , des expressions , des figures dont toute la beauté n'a pu durer qu'autant que la chose même

qui leur servoit de base. La chose a passé , & l'éclat du discours avec elle. D'où il s'ensuit qu'un écrivain qui veut assurer à ses ouvrages un charme éternel , ne pourra emprunter , avec trop de réserve , la manière de dire des idées du jour , des opinions courantes , des systèmes régnans , des arts en vogue ; tous ces modèles sont en vicissitude : il s'attachera de préférence aux êtres permanens , aux phénomènes des eaux , de la terre & de l'air , au spectacle de l'univers , & aux passions de l'homme , qui sont toujours les mêmes ; & telle sera la vérité , la force , & l'immuabilité de son coloris , que ses ouvrages feront l'étonnement des siècles , malgré le désordre des matières , l'absurdité des notions , & tous les défauts qu'on pourroit leur reprocher. Ses idées particulières , ses comparaisons , ses métaphores , ses expressions , ses images ramenant sans cesse à la nature qu'on ne se lasse point d'admirer , feront autant de vérités partielles par lesquelles il se soutiendra. On ne le lira pas pour apprendre à penser ; mais jour & nuit on l'aura dans les mains pour en apprendre à bien dire. Tel sera son sort , tandis que tant d'ouvrages qui ne seront appuyés que sur un froid bon sens & sur une pesante raison , seront peut-être fort estimés , mais peu lus , & tomberont enfin dans l'oubli , lorsqu'un homme , doué d'un beau génie & d'une grande éloquence , les aura dépouillés , & qu'il aura reproduit aux yeux des hommes des vérités , auparavant d'une austérité sèche & rebutante , sous un vêtement plus noble , plus élégant , plus riche & plus séduisant.

Ces révolutions rapides qui se font dans les choses d'institution humaine , & qui auront tant d'influence sur la manière dont la postérité jugera des productions qui lui seront transmises , sont un puissant motif pour s'attacher dans un ouvrage tel que le nôtre , où il est souvent à propos de citer des exemples , à des morceaux dont la beauté soit fondée sur des modèles permanens : sans cette précaution les modèles passeront ; la vérité de l'imitation ne sera plus sentie , & les exemples cités cesseront de paroître beaux.

L'art de transmettre les idées par la peinture des objets , a dû naturellement se pré-

fenfer le premier : celui de les transfmettre en fixant les voix par des caracteres , est trop délié ; il dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Ce ne fut qu'après de longs essais qu'il entrevit que les voix sensiblement différentes n'étoient pas en aussi grand nombre qu'elles paroissoient , & qu'il osa se promettre de les rendre toutes avec un petit nombre de signes. Cependant le premier moyen n'étoit pas sans quelque avantage , ainsi que le second n'est pas resté sans quelque défaut. La peinture n'atteint point aux opérations de l'esprit ; on ne distingueroit point entre des objets sensibles distribués sur une toile , comme ils seroient énoncés dans un discours , les liaisons qui forment le jugement & le syllogisme ; ce qui constitue un de ces êtres , sujet d'une proposition ; ce qui constitue une qualité de ces êtres , attribut ; ce qui enchaîne la proposition à une autre pour en faire un raisonnement , & ce raisonnement à un autre pour en composer un discours ; en un mot , il y a une infinité de choses de cette nature que la peinture ne peut figurer ; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure ; & si au contraire le discours écrit les désigne toutes , il n'en montre aucune. Les peintures des êtres sont toujours très-incomplètes ; mais elles n'ont rien d'équivoque , parce que ce sont les portraits mêmes d'objets que nous avons sous les yeux. Les caracteres de l'écriture s'étendent à tout , mais ils sont d'institution ; ils ne signifient rien par eux-mêmes. La clef des tableaux est dans la nature , & s'offre à tout le monde : celle des caracteres alphabétiques & de leur combinaison est un pacte dont il faut que le mystere soit révélé ; & il ne peut jamais l'être complètement , parce qu'il y a , dans les expressions , des nuances délicates qui restent nécessairement indéterminées. D'un autre côté , la peinture étant permanente , elle n'est que d'un état instantané. Se propose-t-elle d'exprimer le mouvement le plus simple , elle devient obscure. Que dans un trophée on voie une renommée les ailes déployées , tenant sa trompette d'une main , & de l'autre une couronne élevée au dessus de la tête d'un héros , on ne fait si elle la donne ou si elle l'enleve : c'est à l'histoire à lever l'équivoque. Quelle que soit au con-

traire la variété d'une action , il y a toujours une certaine collection de termes qui la représente ; ce qu'on ne peut dire de quelque suite ou groupe de figures que ce soit. Multipliez tant qu'il vous plaira ces figures , il y aura de l'interruption : l'action est continue , & les figures n'en donneront que des instans séparés , laissant à la sagacité du spectateur à en remplir les vuides. Il y a la même incommensurabilité entre tous les mouvemens physiques & toutes les représentations réelles , qu'entre certaines lignes & des suites de nombres. On a beau augmenter les termes entre un terme donné & un autre ; ces termes restant toujours isolés , ne se touchant point , laissant entre chacun d'eux un intervalle , ils ne peuvent jamais correspondre à certaines quantités continues. Comment mesurer toute quantité continue par une quantité discrete ? Pareillement , comment représenter une action durable par des images d'instans séparés ? Mais ces termes qui demeurent dans une langue nécessairement inexpliqués , les radicaux , ne correspondent-ils pas assez exactement à ces instans intermédiaires que la peinture ne peut représenter ? & n'est-ce pas à-peu-près le même défaut de part & d'autre ? Nous voilà donc arrêtés dans notre projet de transfmettre les connoissances , par l'impossibilité de rendre toute la langue intelligible. Comment recueillir les racines grammaticales ? quand on les aura recueillies , comment les expliquer ? Est-ce la peine d'écrire pour les siècles à venir , si nous ne sommes pas en état de nous en faire entendre ? Résolvons ces difficultés.

Voici premièrement ce que je pense sur la maniere de discerner les radicaux. Peut-être y a-t-il quelque méthode , quelque système philosophique , à l'aide duquel on en trouveroit un grand nombre : mais ce système me semble difficile à inventer ; & quel qu'il soit , l'application m'en paroît sujette à erreur , par l'habitude bien fondée que j'ai de suspecter toute loi générale en matiere de langue. J'aurois mieux suivre un moyen technique , d'autant plus que ce moyen technique est une suite nécessaire de la formation d'un dictionnaire *Encyclopédique*.

Il faut d'abord que ceux qui coopéreront à cet ouvrage , s'imposent la loi de tout

définir, tout sans aucune exception. Cela fait, il ne restera plus à l'éditeur que le soin de séparer les termes où un même mot sera pris pour un genre dans une définition, & pour différence dans une autre: il est évident que c'est la nécessité de ce double emploi qui constitue le cercle vicieux, & qu'elle est la limite des définitions. Quand on aura rassemblé tous ces mots, on trouvera, en les examinant, que des deux termes qui sont définis l'un par l'autre, c'est tantôt le plus général, tantôt le moins général qui est genre ou différence; & il est évident que c'est le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. D'où il s'ensuit que le nombre des racines grammaticales fera précisément la moitié de ces termes recueillis, parce que de deux définitions de mots, il faut en admettre une comme bonne & légitime, pour démontrer que l'autre est un cercle vicieux.

Passons maintenant à la manière de fixer la notion de ces radicaux: il n'y a, ce me semble, qu'un seul moyen, encore n'est-il pas aussi parfait qu'on le désireroit: non qu'il laisse de l'équivoque dans les cas où il est applicable, mais en ce qu'il peut y avoir des cas auxquels il n'est pas possible de l'appliquer, avec quelque adresse qu'on le manie. Ce moyen est de rapporter la langue vivante à une langue morte: il n'y a qu'une langue morte qui puisse être une mesure exacte, invariable & commune pour tous les hommes qui sont & qui seront, entre les langues qu'ils parlent & qu'ils parleront. Comme cet idiome n'existe que dans les auteurs, il ne change plus; & l'effet de ce caractère, c'est que l'application en est toujours la même, & toujours également connue.

Si l'on me demandoit de la langue Grecque ou Latine, quelle est celle qu'il faudroit préférer, je répondrois ni l'une ni l'autre: mon sentiment seroit de les employer toutes deux; le Grec par-tout où le Latin ne donneroit rien, ou ne donneroit pas un équivalent, ou en donneroit un moins rigoureux: je voudrois que le Grec ne fût jamais qu'un supplément à la disette du Latin; & cela seulement, parce que la connoissance du Latin est la plus répandue: car j'avoue que s'il falloit se déterminer par la richesse

& par l'abondance, il n'y auroit pas à balancer. La langue Grecque est infiniment plus étendue & plus expressive que la Latine; elle a une multitude de termes qui ont une empreinte évidente de l'onomatopée: une infinité de notions qui ont des signes en cette langue, n'en ont point en Latin, parce qu'il ne paroît pas que les Latins se fussent élevés à aucun genre de spéculation. Les Grecs s'étoient enfoncés dans toutes les profondeurs de la métaphysique des sciences, des beaux arts, de la logique & de la grammaire. On dit avec leur idiome tout ce qu'on veut; ils ont tous les termes abstraits, relatifs aux opérations de l'entendement: consultez là dessus Aristote, Platon, Sextus Empiricus, Apollonius, & tous ceux qui ont écrit de la grammaire & de la rhétorique. On est souvent embarrassé en Latin par le défaut d'expressions: il falloit encore des siècles aux Romains pour posséder la langue des abstractions, du moins à en juger par les progrès qu'ils ont faits pendant qu'ils ont été sous la discipline des Grecs; car d'ailleurs un seul homme de génie peut mettre en fermentation tout un peuple, abrégé les siècles de l'ignorance, & porter les connoissances à un point de perfection & avec une rapidité qui surprendroient également. Mais cette observation ne détruit point la vérité que j'avance; car si l'on compte les hommes de génie, & qu'on les répande sur toute la durée des siècles écoulés, il est évident qu'ils seront en petit nombre dans chaque nation & pour chaque siècle, & qu'on n'en trouvera presque aucun qui n'ait perfectionné la langue. Les hommes créateurs portent ce caractère particulier. Comme ce n'est pas seulement en feuilletant les productions de leurs contemporains qu'ils rencontrent les idées qu'ils ont à employer dans leurs écrits, mais que c'est tantôt en descendant profondément en eux-mêmes, tantôt en s'élançant au dehors, & portant des regards plus attentifs & plus pénétrants sur les natures qui les environnent, ils sont obligés, sur-tout à l'origine des langues, d'inventer des signes pour rendre avec exactitude & avec force ce qu'ils y découvrent les premiers. C'est la chaleur de l'imagination & la méditation profonde qui enrichissent une langue d'expressions nouvelles; c'est la justesse de

l'esprit & la sévérité de la dialectique qui en perfectionnent la syntaxe ; c'est la commodité des organes de la parole qui l'adoucit ; c'est la sensibilité de l'oreille qui la rend harmonieuse.

Si l'on se détermine à faire usage des deux langues, on écrira d'abord le radical François, & à côté le radical Grec ou Latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, & où il est employé, selon l'acception la plus approchée pour le sens, l'énergie, & les autres idées accessoires qu'il faut déterminer.

Je dis le radical ancien, quoiqu'il ne soit pas impossible qu'un terme premier, radical & indéfinissable dans une langue, n'ait aucun de ces caractères dans une autre : alors il me paroît démontré que l'esprit humain a fait plus de progrès chez un des peuples que chez l'autre. On ne sait pas encore, ce me semble, combien la langue est une image rigoureuse & fidelle de l'exercice de la raison. Quelle prodigieuse supériorité une nation acquiert sur une autre, sur-tout dans les sciences abstraites & les beaux arts, par cette seule différence ! & à quelle distance les Anglois sont encore de nous, par la considération seule que notre langue est faite, & qu'ils ne songent pas encore à former la leur ! C'est de la perfection de l'idiome que dépendent & l'exactitude dans les sciences rigoureuses, & le goût dans les beaux arts, & par conséquent l'immortalité des ouvrages en ce genre.

J'ai exigé la citation de l'endroit où le synonyme Grec & Latin étoit employé, parce qu'un mot a souvent plusieurs acceptions ; que le besoin, & non la philologie, ayant présidé à la formation des langues, elles ont & auront toutes ce vice commun ; mais qu'un mot n'a qu'un sens dans un passage cité, & que ce sens est certainement le même pour tous les peuples à qui l'auteur est connu. *Mūmū aīdē, dēd, &c.* ; *arma virumque cano* ; &c., n'ont qu'une traduction à Paris & à Peking : aussi rien n'est-il plus mal imaginé à un François qui fait le Latin, que d'apprendre l'Anglois dans un dictionnaire Anglois-François, au lieu d'avoir recours à un dictionnaire Anglois-Latin. Quand le dic-

tionnaire Anglois-François auroit été ou fait ou corrigé sur la mesure invariable & commune, ou même sur un grand usage habituel des deux langues, on n'en feroit rien ; on seroit obligé à chaque mot de s'en rapporter à la bonne foi & aux lumières de son guide ou de son interprète : au lieu qu'en faisant usage d'un dictionnaire Grec ou Latin, on est éclairé, satisfait, rassuré par l'application ; on compose soi-même son vocabulaire par la seule voie, s'il en est une, qui puisse suppléer au commerce immédiat avec la nation étrangère dont on étudie l'idiome. Au reste, je parle d'après ma propre expérience : je me suis bien trouvé de cette méthode ; je la regarde comme un moyen sûr d'acquérir, en peu de temps, des notions très-approchées de la propriété & de l'énergie. En un mot, il en est d'un dictionnaire Anglois-François & d'un dictionnaire Anglois-Latin, comme de deux hommes dont l'un vous entretenant des dimensions ou de la pesanteur d'un corps, vous assureroit que ce corps a tant de poids ou de hauteur ; & dont l'autre, au lieu de vous rien assurer, prendroit une mesure ou des balances, & le pèseroit ou le mesureroit sous vos yeux.

Mais quelle sera la ressource du nomenclateur, dans les cas où la mesure commune l'abandonnera ? Je répons qu'un radical étant par sa nature le signe, ou d'une sensation simple & particulière, ou d'une idée abstraite & générale, les cas où l'on demeurera sans mesure commune ne peuvent être que rares. Mais, dans ces cas rares, il faut absolument s'en rapporter à la sagacité de l'esprit humain : il faut espérer qu'à force de voir une expression non définie, employée selon la même acception dans un grand nombre de définitions où ce signe sera le seul inconnu, on ne tardera pas à en apprécier la valeur. Il y a dans les idées, & par conséquent dans les signes (car l'un est à l'autre comme l'objet est à la glace qui le répète), une liaison si étroite, une telle correspondance ; il part de chacun d'eux une lumière qu'ils se réfléchissent si vivement, que quand on possède la syntaxe, & que l'interprétation fidelle de tous les autres

signes est donnée, ou qu'on a l'intelligence de toutes les idées qui composent une période, à l'exception d'une seule, il est impossible qu'on ne parvienne pas à déterminer l'idée exceptée, ou le signe inconnu.

Les signes connus sont autant de conditions données pour la solution du problème; & , pour peu que le discours soit étendu & contienne de termes, on ne conçoit pas que le problème reste au nombre de ceux qui ont plusieurs solutions. Qu'on en juge par le très-petit nombre d'endroits que nous n'entendons point dans les auteurs anciens: que l'on examine ces endroits, & l'on sera convaincu que l'obscurité naît, ou de l'écrivain même qui n'avoit pas des idées nettes, ou de la corruption des manuscrits, ou de l'ignorance des usages, des loix, des mœurs, ou de quelqu'autre semblable cause; jamais de l'indétermination du signe, lorsque ce signe aura été employé selon la même acception en plusieurs endroits différens, comme il arrivera nécessairement à une expression radicale.

Le point le plus important dans l'étude d'une langue, est sans doute la connoissance de l'acception des termes. Cependant il y a encore l'orthographe ou la prononciation, sans laquelle il est impossible de sentir tout le mérite de la prose harmonieuse & de la poésie, & que par conséquent il ne faut pas entièrement négliger, & la partie de l'orthographe qu'on appelle *la ponctuation*. Il est arrivé, par les altérations qui se succèdent rapidement dans la manière de prononcer, & les corrections qui s'introduisent lentement dans la manière d'écrire, que la prononciation & l'écriture ne marchent point ensemble, & que quoi qu'il y ait, chez les peuples les plus policés de l'Europe, des sociétés d'hommes de lettres chargés de les modérer, de les accorder & de les rapprocher de la même ligne, elles se trouvent enfin à une distance inconcevable; en sorte que de deux choses dont l'une n'a été imaginée, dans son origine, que pour représenter fidèlement l'autre, celle-ci ne diffère guère moins de celle-là, que le portrait de la même personne peinte dans deux âges très-éloignés.

Enfin, l'inconvénient s'est accru à un tel excès, qu'on n'ose plus y remédier. On prononce une langue, on en écrit une autre; & l'on s'accoutume tellement, pendant le reste de la vie, à cette bizarrerie qui a fait verser tant de larmes dans l'enfance, que si l'on renouoit à sa mauvaise orthographe pour une plus voisine de la prononciation, on ne reconnoitroit plus la langue parlée sous cette nouvelle combinaison de caractères.

Mais on ne doit point être arrêté par des considérations si puissantes sur la multitude & pour le moment. Il faut absolument se faire un alphabet raisonné, où un même signe ne représente point des sons différens; ni des signes différens un même son, ni plusieurs signes une voyelle ou un son simple. Il faut ensuite déterminer la valeur de ces signes par la description la plus rigoureuse des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des sons attachés à chaque signe; distinguer avec la dernière exactitude les mouvemens successifs & les mouvemens simultanés; en un mot, ne pas craindre de tomber dans des détails minutieux. C'est une peine que des auteurs célèbres qui ont écrit des langues anciennes, n'ont pas dédaigné de prendre pour leur idiome; pour quoi n'en ferions-nous pas autant pour le nôtre qui a ses auteurs originaux en tout genre, qui s'étend de jour en jour, & qui est presque devenu la langue universelle de l'Europe? Lorsque Molière plaisantoit les grammairiens, il abandonnoit le caractère de philosophe, & il ne savoit pas, comme l'auroit dit Montagne, qu'il donnoit des soufflets aux auteurs qu'il respectoit le plus, sur la joue du Bourgeois-Gentilhomme.

Nous n'avons qu'un moyen de fixer les choses fugitives & de pure convention; c'est de les rapporter à des êtres constants: & il n'y a de base constante ici que les organes qui ne changent point, & qui, semblables à des instrumens de musique, rendront à-peu-près en tout temps les mêmes sons, si nous savons disposer artistement de leur tension ou de leur longueur, & diriger convenablement l'air dans leur capacité; la trachée artère & la bouche com-

posent une espece de flûte, dont il faut donner la tablature la plus scrupuleuse. J'ai dit à-peu-près, parce qu'entre les organes de la parole, il n'y en a pas un qui n'ait mille fois plus de latitude & de variété qu'il n'en faut pour répandre des différences surprenantes & sensibles dans la production d'un son. A parler avec la dernière exactitude, il n'y a peut-être pas dans toute la France deux hommes qui aient absolument une même prononciation. Nous avons chacun la nôtre; elles sont cependant toutes assez semblables, pour que nous n'y remarquions souvent aucune diversité choquante; d'où il s'en suit que si nous ne parvenons pas à transmettre à la postérité notre prononciation, nous lui en ferons passer une approchée que l'habitude de parler corrigera sans cesse; car la première fois que l'on produit artificiellement un mot étranger, selon une prononciation dont les mouvemens ont été prescrits, l'homme le plus intelligent, qui a l'oreille la plus délicate, & dont les organes de la parole sont les plus souples, est dans le cas de l'éleve de M. Pereire. Forçant tous les mouvemens & séparant chaque son par des repos, il ressemble à un automate organisé: mais combien la vitesse & la hardiesse qu'il acquerra peu à-peu, n'affoibliront-elles pas ce défaut! Bientôt on le croira né dans le pays, quoiqu'au commencement il fût, par rapport à une langue étrangère, dans un état pire que l'enfant par rapport à sa langue maternelle; il n'y avoit que sa nourrice qui l'entendit. L'enchaînement des sons d'une langue n'est pas aussi arbitraire qu'on se l'imagine; j'en dis autant de leurs combinaisons. S'il y en a qui ne pourroient se succéder sans une grande fatigue pour l'organe, ou ils ne se rencontrent point, ou ils ne durent pas. Ils sont chassés de la langue par l'euphonie, cette loi puissante qui agit continuellement & universellement sans égard pour l'étymologie & ses défenseurs, & qui tend sans intermission à amener des êtres qui ont les mêmes organes, le même idiome, les mêmes mouvemens prescrits à-peu-près à la même prononciation. Les causes dont l'action n'est point interrompue, deviennent tou-

jours les plus fortes avec le temps; quelque foibles qu'elles soient en elles-mêmes.

Je ne dissimulerai point que ce principe ne souffre plusieurs difficultés, entre lesquelles il y en a une très-importante que je vais exposer. Selon vous, me dira-t-on, l'euphonie tend sans cesse à approcher les hommes d'une même prononciation, surtout lorsque les mouvemens de l'organe ont été déterminés. Cependant, les Allemands, les Anglois, les Italiens, les François prononcent tous diversément les vers d'Homere & de Virgile; les Grecs écrivent *μῆνιν ἄειδε, θεῶν*, & il y a des Anglois qui lisent *mi, nine, a, i, dé, xi, é*; des François qui lisent *mè, nine, a, ei, ye, dé, thé, a* (*ei*, comme dans la première de *neige* & *ye*, comme dans la dernière de *paye*; cet *y* est un *yeu* consonne qui manque dans notre alphabet, quoiqu'il soit dans notre prononciation.) (*Voyez les notes de M. Duclos sur la grammaire générale raisonnée.*)

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils font tous également admirateurs de l'harmonie de ce début: c'est le même enthousiasme, quoiqu'il n'y ait presque pas un son commun. Entre les François la prononciation du Grec varie tellement, qu'il n'est pas rare de trouver deux savans qui entendent très-bien cette langue, & qui ne s'entendent pas entr'eux; ils ne s'accordent que sur la quantité. Mais la quantité n'étant que la loi du mouvement de la prononciation, la hâtant ou la suspendant seulement, elle ne fait rien ni pour la douceur ni pour l'aspérité des sons. On pourra toujours demander comment il arrive que des lettres, des syllabes, des mots ou solitaires ou combinés soient également agréables à plusieurs personnes qui les prononcent diversément. Est-ce une suite du préjugé favorable à tout ce qui nous vient de loin, le prestige ordinaire de la distance des temps & des lieux, l'effet d'une longue tradition? Comment est-il arrivé que parmi tant de vers Grecs & Latins, il n'y ait pas une syllabe tellement contraire à la prononciation des Suédois, des Polonois, que la lecture leur en soit absolument impossible? Dirons-nous que les langues

mortes

mortes ont été travaillées, sont formées d'une combinaison de sons si simples, si faciles, si élémentaires, que ces sons forment, dans toutes les langues vivantes où ils sont employés, la partie la plus agréable & la plus mélodieuse ? que ces langues vivantes en se perfectionnant toujours ne font que rectifier sans cesse leur harmonie, & l'approche de l'harmonie des langues mortes ? en un mot, que l'harmonie de ces dernières, factice & corrompue par la prononciation particulière de chaque nation, est encore supérieure à l'harmonie propre & réelle de leurs langues ?

Je répondrai premièrement, que cette dernière considération aura d'autant plus de force, qu'on sera mieux instruit des soins extraordinaires que les Grecs avoient pris pour rendre leur langue harmonieuse : je n'entrerai point dans ce détail ; j'observerai seulement en général, qu'il n'y a presque pas une seule voyelle, une seule diphtongue, une seule consonne, dont la valeur soit tellement constante que l'euphonie n'en puisse disposer, soit en altérant le son, soit en le supprimant : secondement, que, quoique les anciens aient pris quelques précautions pour nous transmettre la valeur de leurs caractères, il s'en faut beaucoup qu'ils aient été là-dessus aussi exacts, aussi minutieux qu'ils auroient dû l'être : troisièmement, que le savant qui possédera bien ce qu'ils nous en ont laissé, pourra toutefois se flatter de réduire à une prononciation fort approchée de la sienne tout homme raisonnable & conséquent : quatrièmement, qu'on peut démontrer, sans réplique, à l'Anglois, qu'en prononçant, *mi, nini, a, i, dé, xi, è*, il fait six fautes de prononciation sur sept syllabes. Il rend la syllabe *μῆ* par *mi* ; mais un auteur ancien nous apprend que les brebis rendoient en bêlant le son de l'*n*. Dirait-on que les brebis Grecques bêloient autrement que les nôtres, & disoient *bi, bi, & non bè, bè*. Nous lisons d'ailleurs dans Denis d'Halicarnasse : *infrà basim linguæ allidit sonum consequentem, non suprâ, ore moderatè aperto*, mouvemens que n'exécute en aucune manière celui qui rend *n* par *i*. Il rend *ei* qui est une diphtongue, par un *i* voyelle & son simple. Il rend le *δ* par un *z* ou par une *s* grassée, tandis

Tome XII.

que ce n'est qu'un *z* ordinaire aspiré : il rend *z* par *zi*, c'est-à-dire, qu'au lieu de déterminer vivement l'air vers le milieu de la langue pour former l'*é* fermé bref, *allidit spiritum circa dentes, ore parùm aperto, nec labris sonitum illustrantibus*, ou qu'il prononce le caractère *i*. Il rend *z* par *è* ; c'est-à-dire, que *allidit sonum infrâ basim linguæ, ore moderatè aperto* ; tandis qu'il étoit prescrit pour la juste prononciation de ce caractère, *spiritum extendere, ore aperto, & spiritu ad palatum vel suprâ elato*.

Celui au contraire qui prononce ces mots Grecs *μῆνι, αἰδε, δει, mè, nini, a, ei, ye, dé, thé, a*, remplit toutes les loix enfreintes par la prononciation Angloise. On peut s'en assurer en comparant les caractères Grecs avec les sons que j'y attache, & les mouvemens que Denis d'Halicarnasse prescrit pour chacun de ces caractères, dans son ouvrage admirable *de collocatione verborum*. Pour faire sentir l'utilité de ses définitions, je me contenterai de rapporter celles de l'*r* & de l'*s*. L'*r* se forme, dit-il, *linguæ extremo spiritum reperiunt, & ad palatum propè dentes sublato* : & l'*s*, *linguâ adductâ suprâ ad palatum, spiritu per mediam longitudinem labente, & circa dentes cum tenui quodam & angusto sibilo exeunte*. Je demande s'il est possible de satisfaire à ces mouvemens, & de donner à l'*r* & à l'*s* d'autres valeurs que celles que nous leur attachons. Il n'est pas moins précis sur les autres lettres.

Mais, insistera-t-on, si les peuples subsistans qui lisent le Grec se conformoient aux règles de Denis d'Halicarnasse, ils prononceroient donc toute cette langue de la même manière, & comme les anciens Grecs la prononçoient.

Je réponds à cette question par une supposition qu'on ne peut rejeter, quelque extraordinaire qu'elle soit dans ce pays-ci ; c'est qu'un Espagnol ou un Italien, pressé du désir de posséder un portrait de sa maîtresse, qu'il ne pouvoit montrer à aucun peintre, prit le parti qui lui restoit d'en faire par écrit la description la plus étendue & la plus exacte ; il commença par déterminer la juste proportion de la tête entière ; il passa ensuite aux dimensions du front,

Bbb

des yeux, du nez, de la bouche, du menton, du cou; puis il revint sur chacune de ces parties, & il n'épargna rien pour que son discours gravât dans l'esprit du peintre la véritable image qu'il avoit sous les yeux; il n'oublia ni les couleurs, ni les formes, ni rien de ce qui appartient au caractère: plus il compara son discours avec le visage de sa maîtresse, plus il le trouva ressemblant; il crut sur-tout que plus il chargeroit sa description de petits détails, moins il laisseroit de liberté au peintre; il n'oublia rien de ce qu'il pensa devoir captiver le pinceau. Lorsque sa description lui parut achevée, il en fit cent copies, qu'il envoya à cent peintres, leur enjoignant à chacun d'exécuter exactement sur la toile ce qu'ils liroient sur son papier. Les peintres travaillent, & au bout d'un certain temps notre amant reçoit cent portraits, qui tous ressemblent rigoureusement à sa description, & dont aucun ne ressemble à un autre, ni à sa maîtresse. L'application de cet apologue, au cas dont il s'agit, n'est pas difficile: on me dispensera de la faire en détail. Je dirai seulement que, quelque scrupuleux qu'un auteur puisse être dans la description des mouvemens de l'organe lorsqu'il produit différens sons, il y aura toujours une latitude, légère en elle-même, infinie par rapport aux divisions réelles dont elle est susceptible, & aux variétés sensibles, mais inappréciables, qui résulteront de ces divisions. On n'en peut pas toutefois inférer, ni que ces descriptions soient entièrement inutiles, parce qu'elles ne donneront jamais qu'une prononciation approchée, ni que l'euphonie, cette loi à laquelle une langue ancienne a dû toute son harmonie, n'ait une action constante dont l'effet ne tende du moins autant à nous en rapprocher qu'à nous en éloigner. Deux propositions que j'avois à établir.

Je ne dirai qu'un mot de la ponctuation. Il y a peu de différence entre l'art de bien lire & celui de bien ponctuer. Les repos de la voix dans le discours, & les signes de la ponctuation dans l'écriture, se correspondent toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées, & suppléent à une infinité d'expressions. Il ne

fera donc pas inutile d'en déterminer le nombre selon les règles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples.

Il ne reste plus qu'à déterminer l'accent & la quantité. Ce que nous avons d'accent, plus oratoire que syllabique, est inappréciable; & l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, & à des moins breves; en quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens qui distinguoient jusqu'à quatre sortes de breves, sinon dans la versification, au moins dans la prose, qui l'emporte évidemment sur la poésie, pour la variété de ses nombres. Ainsi ils disoient que dans ἴδις, ἴδιος, τρεῖς, εἰς, les premières qui sont breves, n'en avoient pas moins une quantité sensiblement inégale. Mais c'est encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du soin de réparer les négligences.

Voici donc les conditions praticables & nécessaires, pour que la langue, sans laquelle les connoissances ne se transmettent point, se fixe autant qu'il est possible de la fixer par sa nature, & qu'il est important de la fixer pour l'objet principal d'un Dictionnaire universel & raisonné. Il faut un alphabet raisonné, accompagné de l'exposition rigoureuse des mouvemens de l'organe & de la modification de l'air dans la production des sons attachés à chaque caractère élémentaire, & à chaque combinaison syllabique de ces caractères; écrire d'abord le mot selon l'alphabet usuel, l'écrire ensuite selon l'alphabet raisonné, chaque syllabe séparée & chargée de sa quantité; ajouter le mot Grec ou Latin qui rend le mot François, quand il est radical seulement, avec la citation de l'endroit où ce mot Grec ou Latin est employé dans l'auteur ancien; s'il a différens sens, & que parmi ces sens il devienne quelquefois radical, le fixer autant de fois par le radical correspondant dans la langue morte; en un mot, le définir quand il n'est pas radical, car cela est toujours possible, & le synonyme Grec ou Latin devient alors superflu. On voit combien ce travail est long, difficile, épineux. Quel usage il faut avoir de deux ou trois langues, afin de comparer les idées simples représentées par

des signes différens qui aient entre eux un rapport d'identité, ou ce qui est plus délicat encore, les collections d'idées représentées par des signes qui doivent avoir le même rapport; & dans les cas fréquens où l'on ne peut obtenir l'identité de rapport, combien de finesse & de goût pour distinguer entre les signes ceux dont les acceptions sont les plus voisines; & entre les idées accessoires, celles qu'il faut conserver ou sacrifier. Mais il ne faut pas se laisser décourager. L'académie de la Crusca a levé une partie de ces difficultés dans son célèbre vocabulaire. L'académie Française, rassemblant dans son sein l'universalité des connoissances, des poètes, des orateurs, des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes, des gens du monde, des philosophes, des militaires, & étant bien déterminée à n'écouter dans ses élections que le besoin qu'elle aura d'un talent plutôt que d'un autre, pour la perfection de son travail, il seroit incroyable qu'elle ne suivît pas ce plan général, & que son ouvrage ne devînt pas d'une utilité essentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner la foible esquisse que nous publions.

Elle n'aura pas oublié sans doute de désigner nos gallicismes, ou les différens cas dans lesquels il arrive à notre langue de s'écarter des loix de la grammaire générale raisonnée; car un idiotisme ou un écart de cette nature, c'est la même chose. D'où l'on voit encore qu'en tout il y a une mesure invariable & commune, au défaut de laquelle on ne connoît rien, on ne peut rien apprécier, ni rien définir; que la grammaire générale raisonnée est ici cette mesure, & que sans cette grammaire, un dictionnaire de langue manque de fondement, puisqu'il n'y a rien de fixe à quoi on puisse rapporter les cas embarrassans qui se présentent; rien qui puisse indiquer en quoi consiste la difficulté; rien qui désigne le parti qu'il faut prendre: rien qui donne la raison de préférence entre plusieurs solutions opposées; rien qui interprete l'usage, qui le combatte, ou le justifie, comme cela se peut souvent. Car ce seroit un préjugé que de croire que la langue étant la baie du commerce parmi les hommes, des défauts importans puissent

y subsister long-temps, sans être apperçus & corrigés par ceux qui ont l'esprit juste & le cœur droit. Il est donc vraisemblable que les exceptions à la loi générale qui resteront, seront plutôt des abréviations, des énergies, des euphonies, & autres agrémens légers, que des vices considérables. On parle sans cesse; on écrit sans cesse; on combine les idées & les signes en une infinité de manieres différentes; on rapporte toutes ces combinaisons au jour de la syntaxe universelle; on les y assujettit tôt ou tard, pour peu qu'il y ait d'inconvénient à les en affranchir; & lorsque cet asservissement n'a pas lieu, c'est qu'on y trouve un avantage qu'il est quelquefois difficile, mais qu'il seroit toujours impossible de développer sans la grammaire raisonnée, l'analogie & l'étymologie que j'appellerai les ailes de l'art de parler, comme on a dit de la chronologie & de la géographie, que ce sont les yeux de l'histoire.

Nous ne finirons pas nos observations sur la langue, sans avoir parlé de synonymes. On les multiplieroit à l'infini, si on ne commençoit par chercher quelque loi qui en fixât le nombre. Il y a dans toutes les langues des expressions qui ne diffèrent que par des nuances très-déliques. Ces nuances n'échappent ni à l'orateur, ni au poète qui connoissent leur langue; mais ils les négligent à tout moment, l'un contraint par la difficulté de son art, l'autre entraîné par l'harmonie du sien. C'est de cette considération qu'on peut déduire la loi générale dont on a besoin. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que la poésie prend pour tels; afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue par l'indulgence que l'on a pour la rigueur des loix de la versification. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que l'art oratoire substitue indistinctement les uns aux autres, afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue, par le charme de l'harmonie oratoire qui tantôt préfère & tantôt sacrifie le mot propre, abandonnant le jugement du bon sens & de la raison, pour se soumettre à celui de l'oreille; abandon qui paroît d'abord l'extravagance la plus manifeste & la plus contraire à l'exactitude & à la vérité; mais qui

devient, quand on y réfléchit, le fondement de la finesse, du bon goût, de la mélodie du style, de son unité, & des autres qualités de l'élocution, qui seules assurent l'immortalité aux productions littéraires. Le sacrifice du mot propre ne se faisant jamais que dans les occasions où l'esprit n'en est pas trop écarté par l'expression mélodieuse, alors l'entendement le supplée; le discours se rectifie; la période demeure harmonieuse; je vois la chose comme elle est; je vois de plus le caractère de l'auteur, le prix qu'il a attaché lui-même aux objets dont il m'entretient, la passion qui l'anime; le spectacle se complique, se multiplie, & en même proportion, l'enchantement s'accroît dans mon esprit; l'oreille est contente, & la vérité n'est point offensée. Lorsque ces avantages ne pourront se réunir, l'écrivain le plus harmonieux, s'il a de la justesse & du goût, ne se résoudra jamais à abandonner le mot propre pour son synonyme. Il en fortifiera ou affoiblira la mélodie à l'aide d'un correctif; il variera les temps, ou il donnera le change à l'oreille par quelque autre finesse. Indépendamment de l'harmonie, il faut encore laisser le mot propre pour un autre, toutes les fois que le premier réveille des idées petites, basses, obscures, ou rappelle des sensations désagréables. Mais dans les autres circonstances, ne seroit-il pas plus à propos, dira-t-on, de laisser au lecteur le soin de suppléer le mot harmonieux que celui de suppléer le mot propre? Non, quand il seroit aussi facile à l'oreille, le mot propre étant donné, d'entendre le mot harmonieux, qu'à l'esprit, le mot harmonieux étant donné, de trouver le mot propre. Il faut, pour que l'effet de la musique soit produit, que la musique soit entendue: elle ne se suppose point; elle n'est rien, si l'oreille n'en est pas réellement affectée.

On recueillera toutes les expressions que nos grands poètes & nos meilleurs orateurs auront employées & pourront employer indistinctement. C'est sur-tout la postérité qu'il faut avoir en vue. C'est encore une mesure invariable. Il est inutile de nuancer les mots qu'on ne fera point tenté de confondre, quand la langue sera morte. Au delà de cette limite, l'art de faire des syno-

nymes devient un travail aussi étendu que puéril. Je voudrois qu'on eût deux autres attentions dans la distinction des mots synonymes: l'une de ne pas marquer seulement les idées qui différencient, mais celles encore qui sont communes. M. l'abbé Girard ne s'est asservi qu'à la première partie de cette loi; cependant celle qu'il a négligée n'est ni moins essentielle, ni moins difficile à remplir. L'autre, de choisir ses exemples de manière qu'en expliquant la diversité des acceptions, on exposât en même temps les usages de la nation, ses coutumes, son caractère, ses vices, ses vertus, ses principales transactions, &c. & que la mémoire de ses grands hommes, de ses malheurs, & de ses prospérités, y fût rappelée. Il n'en coûtera pas plus de rendre un synonyme utile, sensé, instructif & vertueux, que de le faire contraire à l'honnêteté ou vuide de sens.

Ajoutons à ces observations un moyen simple & raisonnable d'abrégier la nomenclature, & d'éviter les redites. L'académie Françoisé l'avoit pratiqué dans la première édition de son dictionnaire; & je ne pense pas qu'elle y eût renoncé en faveur des lecteurs bornés, si elle eût considéré combien il étoit facile de les secourir. Ce moyen d'abrégier la nomenclature, c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul. Faut-il qu'un dictionnaire contienne autant de fois un mot, qu'il y a de différences dans les vues de l'esprit? L'ouvrage devient infini, & ce sera nécessairement un chaos de répétitions. Je ne ferois donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, & de toute autre expression semblable, qu'un article auquel je renverrois dans tous les endroits où l'ordre alphabétique m'offriroit des expressions liées par une même idée générale & commune. Quant aux différences, le substantif désigne ou la chose, ou la personne, ou l'action, ou la sensation, ou la qualité, ou le temps, ou le lieu; le participe, l'action considérée ou comme possible, ou comme présente, ou comme passée; l'infinitif, l'action relativement à un agent, à un lieu, & à un temps quelconque indéterminé. Multiplier les dé-

finitions selon toutes ces faces, ce n'est pas définir les termes; c'est revenir sur les mêmes notions à chaque face nouvelle qu'un terme présente. N'est-il pas évident que ce qui convient à une expression considérée une fois sous ces points de vue différens, convient à toutes celles qui admettront dans la langue la même variété? Je remarquerai que pour la perfection d'un idiome, il seroit à souhaiter que les termes y eussent toute la variété dont ils sont susceptibles. Je dis *dont ils sont susceptibles*, parce qu'il y a des verbes, tels que les neutres, qui excluent certaines nuances; ainsi *aller* ne peut avoir l'adjectif *allable*. Mais combien d'autres dont il n'en est pas ainsi, & dont le produit est limité sans raison, malgré le besoin journalier, & les embarras d'une difette qui se fait particulièrement sentir aux écrivains exacts & laconiques? Nous disons *accusateur*, *accuser*, *accusation*, *accusant*, *accusé*, & nous ne disons pas *accusable*, quoiqu'*inexcusable* soit d'usage. Combien d'adjectifs qui ne se meuvent point vers le substantif, & de substantifs qui ne se meuvent point vers l'adjectif! Voilà une source féconde où il reste encore à notre langue bien des richesses à puiser. Il seroit bon de remarquer à chaque expression les nuances qui lui manquent, afin qu'on osât les suppléer de notre temps, ou de crainte que trompé dans la suite par l'analogie, on ne les regardât comme des manières de dire, en usage dans le bon siècle.

Voilà ce que j'avois à exposer sur la langue. Plus cet objet avoit été négligé dans notre ouvrage, plus il étoit important relativement au but d'une *Encyclopédie*; plus il convenoit d'en traiter ici avec étendue; ne fût-ce, comme nous l'avons dit, que pour indiquer les moyens de réparer la faute que nous avons commise. Je n'ai point parlé de la syntaxe, ni des autres parties du rudiment François; celui qui s'en est chargé, n'a rien laissé à désirer là-dessus; & notre dictionnaire est complet de ce côté.

Mais après avoir traité de la langue, ou du moyen de transmettre les connoissances, cherchons le meilleur enchaînement qu'on puisse leur donner.

Il y a d'abord un ordre général, celui qui distingue ce dictionnaire de tout autre

ouvrage où les matières sont pareillement soumises à l'ordre alphabétique; l'ordre qui l'a fait appeler *Encyclopédie*. Nous ne dirons qu'une chose de cet enchaînement considéré par rapport à toute la matière encyclopédique, c'est ce qu'il n'est pas possible à l'architecte du génie le plus fécond, d'introduire autant de variété dans la construction d'un grand édifice, dans la décoration de ses façades, dans la combinaison de ses ordres, en un mot, dans toutes les parties de sa distribution, que l'ordre encyclopédique en admet. Il peut être formé, soit en rapportant nos différentes connoissances aux diverses facultés de notre ame (c'est ce système que nous avons suivi), soit en les rapportant aux êtres qu'elles ont pour objet; & cet objet est ou de pure curiosité, ou de luxe, ou de nécessité. On peut diviser la science générale, ou en science des choses & en science des signes, ou en science des concrets, ou en science des abstraits. Les deux causes les plus générales, l'art & la nature donnent aussi une belle & grande distribution. On en rencontrera d'autres dans la distinction ou du physique & du moral; de l'existant & du possible; du matériel & du spirituel; du réel & de l'intelligible. Tout ce que nous savons ne découle-t-il pas de l'usage de nos sens & de celui de notre raison? N'est-il pas ou naturel ou révélé? Ne sont-ce pas ou des mots, ou des choses, ou des faits? Il est donc impossible de bannir l'arbitraire de cette grande distribution première. L'univers ne nous offre que des être particuliers, infinis en nombre, & sans presque aucune division fixe & déterminée; il n'y en a aucun qu'on puisse appeler ou le premier ou le dernier; tout s'y enchaîne & s'y succède par des nuances insensibles; & à travers cette uniforme immensité d'objets, s'il en paroît quelques-uns qui, comme des pointes de rochers, semblent percer la surface & la dominer, ils ne doivent cette prérogative qu'à des systèmes particuliers, qu'à des conventions vagues, qu'à certains événemens étrangers, & non à l'arrangement physique des êtres & à l'intention de la nature. *Voyez le Prospectus.*

En général, la description d'une machine peut être entamée par quelque partie que

ce soit. Plus la machine sera grande & compliquée, plus il y aura de liaisons entre ses parties, moins on connoitra ces liaisons; plus on aura de différens plans de description. Que sera-ce donc si la machine est infinie en tout sens; s'il est question de l'univers réel & de l'univers intelligible, ou d'un ouvrage qui soit comme l'empreinte de tous les deux? L'univers, soit réel, soit intelligible, a une infinité de points de vue sous lesquels il peut être représenté, & le nombre des systèmes possibles de la connoissance humaine est aussi grand que celui de ces points de vue. Le seul d'où l'arbitraire seroit exclu, c'est, comme nous l'avons dit dans notre *Prospectus*, le système qui existoit de toute éternité dans la volonté de Dieu. Et celui où l'on descendroit de ce premier Être éternel, à tous les êtres qui, dans les temps, émanerent de son sein, ressembleroit à l'hypothèse astronomique dans laquelle le philosophe se transporte en idée au centre du soleil, pour y calculer les phénomènes des corps célestes qui l'environnent; ordonnance qui a de la simplicité & de la grandeur, mais à laquelle on pourroit reprocher un défaut important dans un ouvrage composé par des philosophes, & adressé à tous les hommes & à tous les temps; le défaut d'être lié trop étroitement à noiret héologie, science sublime, utile sans doute par les connoissances que le chrétien en reçoit, mais plus utile encore par les sacrifices qu'elle en exige, & les récompenses qu'elle lui promet.

Quant à ce système général d'où l'arbitraire seroit exclu, & que nous n'aurons jamais; peut-être ne nous seroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les ressorts de l'univers seroient développés, & l'étude même de l'univers? presqu'aucune: nous ne serions toujours capables d'entendre qu'une certaine portion de ce grand livre; & pour peu que l'impatience & la curiosité qui nous dominent & interrompent si communément le cours de nos observations, jetassent de désordre dans nos lecteurs, nos connoissances deviendroient aussi isolées qu'elles le sont; perdant la chaîne des inductions, & cessant

d'apprécevoir les liaisons antérieures & subséquentes, nous aurions bientôt les mêmes vuides & les mêmes incertitudes. Nous nous occupons maintenant à remplir ces vuides, en contemplant la nature; nous nous occuperions à les remplir, en méditant un volume immense qui, n'étant pas plus parfait à nos yeux que l'univers, ne seroit pas moins exposé à la témérité de nos doutes & de nos objections.

Puisque la perfection absolue d'un plan universel ne remédieroit point à la foiblesse de notre entendement, attachons-nous à ce qui convient à notre condition d'homme, & contentons-nous de remonter à quelque notion très-générale. Plus le point de vue d'où nous considérons les objets sera élevé; plus il nous découvrira d'étendue, & plus l'ordre que nous suivrons sera instructif & grand. Il faut par conséquent qu'il soit simple, parce qu'il y a rarement de la grandeur sans simplicité; qu'il soit clair & facile; que ce ne soit point un labyrinthe tortueux où l'on s'égaré, & où l'on n'aperçoive rien au delà du point où l'on est; mais une grande & vaste avenue qui s'étende au loin, & sur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres également bien distribuées, qui conduisent aux objets solitaires & écartés par le chemin le plus facile & le plus court.

Une considération, sur-tout, qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que si l'on bannit l'homme ou l'être pensant & contemplateur de dessus la surface de la terre; ce spectacle pathétique & sublime de la nature n'est plus qu'une scène triste & muette. L'univers se tait; le silence & la nuit s'en emparent. Tout se change en une vaste solitude où les phénomènes inobservés se passent d'une manière obscure & sourde. C'est la présence de l'homme qui rend l'existence des êtres intéressante; & que peut-on se proposer de mieux dans l'histoire de ces êtres, que de se soumettre à cette considération? Pourquoi n'introduisons-nous pas l'homme dans notre ouvrage, comme il est placé dans l'univers? Pourquoi n'en ferons-nous pas un centre commun? Est-il dans l'espace infini quelque point d'où nous puissions, avec plus d'avantage, faire partir les lignes immenses que nous nous proposons d'étendre à tous

les autres points ? Quelle vive & douce réaction n'en résultera-t-il pas des êtres vers l'homme, de l'homme vers les êtres ?

Voilà ce qui nous a déterminés à chercher dans les facultés principales de l'homme, la division générale à laquelle nous avons subordonné notre travail. Qu'on suive telle autre voie qu'on aimera mieux, pourvu qu'on ne substitue pas à l'homme un être muet, insensible & froid. L'homme est le terme unique d'où il faut partir, & auquel il faut tout ramener, si l'on veut plaire, intéresser, toucher jusque dans les considérations les plus arides & les détails les plus secs. Abstraction faite de mon existence & du bonheur de mes semblables, que m'importe le reste de la nature ?

Un second ordre, non moins essentiel que le précédent, est celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. J'avoue qu'il se présente ici une de ces difficultés qu'il est impossible de surmonter quand on commence, & qu'il est difficile de surmonter à quelque édition qu'on parvienne. Comment établir une juste proportion entre les différentes parties d'un si grand tout ? Quand ce tout seroit l'ouvrage d'un seul homme, la tâche ne seroit pas facile : qu'est-ce donc que cette tâche, lorsque le tout est l'ouvrage d'une société nombreuse ? En comparant un dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine à une statue colossale, on n'en est pas plus avancé, puisqu'on ne fait ni comment déterminer la hauteur absolue du colosse, ni par quelles sciences, ni par quels arts ses membres différens doivent être représentés. Quelle est la matière qui servira de module ? Sera-ce la plus noble, la plus utile, la plus importante, ou la plus étendue ? Préférera-t-on la morale aux mathématiques, les mathématiques à la théologie, la théologie à la jurisprudence, la jurisprudence, à l'histoire naturelle, &c. Si l'on s'en tient à certaines expressions génériques que personne n'entend de la même manière, quoique tout le monde s'en serve sans contradiction, parce que jamais on ne s'explique ; & si l'on demande à chacun, ou des élémens, ou un traité complet & général, on ne tardera pas à s'apercevoir combien

cette mesure nominale est vague & indéterminée. Et celui qui aura cru prendre, avec ses différens collègues, des précautions telles que les matériaux qui lui seront remis cadreront à peu près avec son plan, est un homme qui n'a nulle idée de son objet, ni des collègues qu'il s'associe. Chacun a sa manière de sentir & de voir. Je me souviens qu'un artiste à qui je croyois avoir exposé assez exactement ce qu'il avoit à faire pour son art, m'apporta, d'après mon discours, à ce qu'il prétendoit, sur la manière de tapisser en papier, qui demandoit à peu près un feuillet d'écriture & une demi-planche de dessin, dix à douze planches énormément chargées de figures, & trois cahiers épais *in-folio*, d'un caractère fort menu, à fournir un à deux volumes *in-douze*. Un autre, au contraire, à qui j'avois prescrit exactement les mêmes règles qu'au premier, m'apporta, sur une des manufactures les plus étendues par la diversité des ouvrages qu'on y fabrique, des matières qu'on y emploie, des machines dont on se sert & des manœuvres qu'on y pratique, un petit catalogue de mots sans définition, sans explication, sans figure, m'assurant bien fermement que son art ne contenoit rien de plus : il supposoit que le reste, ou n'étoit point ignoré, ou ne pouvoit s'écrire. Nous avions espéré d'un de nos *amateurs* les plus vantés, l'article *Composition en Peinture*. (M. Watelet ne nous avoit point encore offert ses secours.) Nous reçûmes de l'*amateur* deux lignes de définition, sans exactitude, sans style & sans idées, avec l'humiliant aveu *qu'il n'en savoit pas davantage* ; & je fus obligé de faire l'article *Composition en Peinture*, moi qui ne suis ni *amateur* ni peintre. Ces phénomènes ne m'étonneront point. Je vis, avec aussi peu de surprise, la même diversité entre les travaux des savans & des gens de lettres. La preuve en subsiste en cent endroits de cet ouvrage. Ici nous sommes boursoufflés & d'un volume exorbitant ; là, maigres, petits, mesquins, secs & décharnés. Dans un endroit, nous ressemblons à des squelettes ; dans un autre, nous avons un air hydropique, nous sommes alternativement nains & géans, colosses & pygmées ; droits,

bien faits & proportionnés, bossus, boiteux & contrefaits. Ajoutez à toutes ces bizarreries celle d'un discours tantôt abstrait, obscur ou recherché, plus souvent négligé, traînant & lâche; & vous comparerez l'ouvrage entier au monstre de l'art poétique, ou même à quelque chose de plus hideux. Mais ces défauts sont inséparables d'une première tentative, & il m'est évidemment démontré qu'il n'appartient qu'au temps & aux siècles à venir de les réparer. Si nos neveux s'occupent de l'*Encyclopédie* sans interruption, ils pourront conduire l'ordonnance de ses matériaux à quelque degré de perfection: mais, au défaut d'une mesure commune & constante, il n'y a point de milieu; il faut d'abord admettre sans exception tout ce qu'une science comprend, abandonner chaque matière à elle-même, & ne lui prescrire d'autres limites que celles de son objet. Chaque chose étant alors dans l'*Encyclopédie* ce qu'elle est en soi, elle y aura sa vraie proportion, sur-tout lorsque le temps aura pressé les connoissances, & réduit chaque sujet à sa juste étendue. S'il arrivoit, après un grand nombre d'éditions successivement perfectionnées, que quelque matière importante restât dans le même état, comme il pourroit aisément arriver parmi nous à la minéralogie & à la métallurgie, ce ne sera plus la faute de l'ouvrage, mais celle du genre humain en général, ou de la nation en particulier, dont les vues ne se feront pas encore tournées sur ces objets.

J'ai fait souvent une observation, c'est que l'émulation qui s'allume nécessairement entre des collègues, produit des dissertations au lieu d'articles. Tout l'art des renvois ne peut alors remédier à la diffusion; & au lieu de lire un article d'*Encyclopédie*, on le trouve embarqué dans un mémoire académique. Ce défaut diminuera à mesure que les éditions se multiplieront; les connoissances se rapprocheront nécessairement; le ton emphatique & oratoire s'affoiblira; quelques découvertes, devenues plus communes & moins intéressantes, occuperont moins d'espace; il n'y aura plus que les matières nouvelles, les découvertes du jour qui seront enflées. C'est une sorte,

de condescendance qu'on aura dans tous les temps pour l'objet, pour l'auteur, pour le public, &c. Le moment passé, cet article subira la circoncision comme les autres. Mais, en général, les inventions & les idées nouvelles introduisant une disproportion nécessaire, & la première édition étant celle de toutes qui contient le plus de choses, sinon récemment inventées, du moins aussi peu connues que si elles avoient ce caractère, il est évident, & par cette raison & par celles qui précèdent, que c'est l'édition où il doit régner le plus de désordre, mais qui en revanche montrera, à travers ses irrégularités, un air original qui passera difficilement dans les éditions suivantes.

Pourquoi l'ordre encyclopédique est-il si parfait & si régulier dans l'auteur Anglois? C'est que, se bornant à compiler nos dictionnaires & à analyser un petit nombre d'ouvrages, n'inventant rien, s'en tenant rigoureusement aux choses connues, tout lui étant également intéressant ou indifférent, n'ayant ni d'acception pour aucune matière, ni de moment favorable ou défavorable pour travailler, excepté celui de la migraine ou du *spleen*, c'étoit un laboureur qui traçoit son sillon superficiel, mais égal & droit. Il n'en est pas ainsi de notre ouvrage: on se pique, on veut avoir des morceaux d'appareil: c'est même peut-être en ce moment ma vanité; l'exemple de l'un en entraîne un autre. Les éditeurs se plaignent, mais inutilement: on se prévaut de leurs propres fautes, contre eux-mêmes, & tout se porte à l'excès. Les articles de Chambers sont assez régulièrement distribués; mais ils sont vides. Les nôtres sont pleins, mais irréguliers. Si Chambers eût rempli les siens, je ne doute point que son ordonnance n'en eût souffert.

Un troisième ordre est celui qui expose la distribution particulière à chaque partie. Ce sera le premier morceau qu'on exigera d'un collègue. Cet ordre ne me paroît pas entièrement arbitraire; il n'en est pas d'une science ainsi que de l'univers. L'univers est l'ouvrage infini d'un Dieu. Une science est un ouvrage fini de l'entendement humain. Il y a des premiers principes, des notions

notions générales, des axiomes donnés. Voilà les racines de l'arbre. Il faut que cet arbre se ramifie le plus qu'il sera possible ; qu'il parte de l'objet général comme d'un tronc ; qu'il s'éleve d'abord aux grandes branches ou premières divisions ; qu'il passe de ces maîtresses branches à de moindres rameaux ; & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il se soit étendu jusqu'aux termes particuliers qui seront comme les feuilles & la chevelure de l'arbre. Et pourquoi ce détail seroit-il impossible ? Chaque mot n'a-t-il pas sa place, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, son pédicule & son insertion ? Tous ces arbres particuliers seront soigneusement recueillis ; & , pour présenter les mêmes idées sous une image plus exacte, l'ordre encyclopédique général sera comme une mappemonde où l'on ne rencontrera que les grandes régions ; les ordres particuliers, comme des cartes particulières de royaumes, de provinces, de contrées ; le dictionnaire, comme l'histoire géographique & détaillée de tous les lieux ; la topographie générale & raisonnée de ce que nous connoissons dans le monde intelligible & dans le monde visible ; & les renvois serviront d'itinéraires dans ces deux mondes, dont le visible peut être regardé comme l'ancien, & l'intelligible comme le nouveau.

Il y a un quatrième ordre moins général qu'aucun des précédens ; c'est celui qui distribue convenablement plusieurs articles différens compris sous une même dénomination. Il paroît ici nécessaire de s'assujettir à la génération des idées, à l'analogie des matières, à leur enchaînement naturel, de passer du simple au figuré, &c. Il y a des termes solitaires qui sont propres à une seule science, & qui ne doivent donner aucune sollicitude. Quant à ceux dont l'acception varie, & qui appartiennent à plusieurs sciences & à plusieurs arts, il faut en former un petit système dont l'objet principal soit d'adoucir & de pallier autant qu'on pourra la bizarrerie des disparates. Il faut en composer le tout le moins irrégulier & le moins déconfus ; & se laisser conduire, tantôt par les rapports, quand il y en a de marqués, tantôt par l'importance des matières ; & , au défaut

Tome XII.

des rapports, par des tours originaux qui se présenteront d'autant plus fréquemment aux éditeurs, qu'ils auront plus de génie, d'imagination & de connoissances. Il y a des matières qui ne se séparent point, telles que l'histoire sacrée & l'histoire profane, la théologie & la mythologie, l'histoire naturelle, la physique, la chimie & quelques arts, &c. La science étymologique, la connoissance historique des êtres & des noms fourniront aussi un grand nombre de vues différenes, qu'on pourra toujours suivre sans crainte d'être embarrassé, obscur ou ridicule.

Au milieu de ces différens articles de même dénomination à distribuer, l'éditeur se comportera comme s'il en étoit l'auteur ; il suivra l'ordre qu'il eût suivi s'il eût eu à considérer le mot sous toutes ses acceptions. Il n'y a point ici de loi générale à prescrire ; on en connoîtroit une, que le moindre inconvénient qu'il y auroit à la suivre, ce seroit l'ennui de l'uniformité. L'ordre encyclopédique général jetteroit de temps en temps dans des arrangemens bizarres. L'ordre alphabétique donneroit à tout moment des contrastes burlesques ; un article de théologie se trouveroit relégué tout au travers des arts mécaniques. Ce qu'on observera communément & sans inconvénient, c'est de débiter par l'acception simple & grammaticale ; de tracer sous l'acception grammaticale un petit tableau en raccourci de l'article en entier ; d'y présenter en exemples autant de phrases différentes qu'il y a d'acceptions différentes ; d'ordonner ces phrases entr'elles, comme les différentes acceptions du mot doivent être ordonnées dans le reste de l'article ; à chaque phrase ou exemple, de renvoyer à l'acception particulière dont il s'agit. Alors on verra presque toujours la logique succéder à la grammaire, la métaphysique à la logique, la théologie à la métaphysique, la morale à la théologie, la jurisprudence à la morale, &c. malgré la diversité des acceptions, chaque article traité de cette manière formera un ensemble ; & , malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura ni trop d'uniformité, ni monotonie. J'insiste sur la liberté & la variété de cette distribution,

C c c

parce qu'elle est en même temps commode, utile & raisonnable. Il en est de la formation d'une *Encyclopédie* ainsi que de la fondation d'une grande ville: Il n'en faudroit pas construire toutes les maisons sur un même modele, quand on auroit trouvé un modele général, beau en lui-même & convenable à tout emplacement. L'uniformité des édifices, entraînant l'uniformité des voies publiques, répandroit sur la ville entière un aspect triste & fatigant. Ceux qui marchent ne résistent point à l'ennui d'un long mur, ou même d'une longue forêt qui les a d'abord enchantés.

Un bon esprit (& il faut supposer au moins cette qualité dans un éditeur) saura mettre chaque chose à sa place, & il n'y a pas à craindre qu'il ait dans les idées assez peu d'ordre, ou dans l'esprit assez peu de goût pour entremêler sans nécessité des acceptions disparates. Mais il y auroit aussi de l'injustice à l'accuser d'une bizarrerie qui ne seroit que la suite nécessaire de la diversité des matieres, des imperfections de la langue, & de l'abus des métaphores, qui transporte un même mot de la boutique d'un artisan sur les bancs de la Sorbonne, & qui rassemble les choses les plus hétérogenes sous une commune dénomination.

Mais quel que soit l'objet dont on traite, il faut exposer le genre auquel il appartient, sa différence spécifique, ou la qualité qui le distingue, s'il y en a une; ou plutôt l'assemblage de celles qui le constituent; (car il résulte de cet assemblage une différence nécessaire, sans quoi deux ou plusieurs êtres physiques. étant absolument les mêmes au jugement de tous nos sens, nous ne les distinguerions pas); ses causes, quand on les connoît; ce qu'on fait de ses effets; ses qualités actives & passives; son objet, sa fin, ses usages; les singularités qu'on y remarque; la génération; son accroissement; ses vicissitudes; ses dimensions; son dépérissement, &c. d'où il s'ensuit qu'un même objet considéré sous tant de faces, doit souvent appartenir à plusieurs sciences; & qu'un mot, pris sous une seule acception, fournira plusieurs articles différens. S'il s'agit, par exemple, de quelque substance minérale, c'est commu-

nément le grammairien ou le naturaliste qui s'en empare le premier; il la transmet au physicien; celui-ci au chymiste; le chymiste au pharmacien; le pharmacien au médecin, au cuisinier, au peintre, au teinturier, &c.

D'où naît un cinquieme ordre qui sera d'autant plus facile à instituer, que les collegues se seront renfermés plus rigoureusement dans les bornes de leurs parties, & qu'ils auront bien saisi le point de vue sous lequel ils avoient à considérer la chose individuelle dont il s'agit. Une énumération méthodique & raisonnée des qualités déterminera ce cinquieme & dernier ordre qui sera aussi susceptible d'une grande variété. La suite des procédés par lesquels on fait passer une substance, selon l'usage auquel on la destine, suggérera la place que chaque notion doit occuper. Au reste, je pense qu'il faut laisser les collegues s'expliquer séparément. Le travail des éditeurs seroit infini, s'ils avoient à fondre tous leurs articles en un seul; il convient d'ailleurs de réserver à chacun l'honneur de son travail, & au lecteur la commodité de ne consulter que l'endroit d'un article dont il a besoin.

J'exige seulement de la méthode, quelle qu'elle soit. Je ne voudrois pas qu'il y eût un seul article capital sans division & sans subdivision. C'est l'ordre qui soulage la mémoire: mais il est difficile qu'un auteur prenne cette attention pour le lecteur, qu'elle ne tourne à son propre avantage. Ce n'est qu'en méditant profondément la matiere qu'on trouve une distribution générale. C'est presque toujours la dernière idée importante qu'on rencontre. C'est une pensée unique qui se développe, qui s'étend & qui se ramifie, en se nourrissant de toutes les autres qui s'en rapprochent, comme d'elles-mêmes. Celles qui se refusent à cette espece d'attraction, ou sont trop éloignées de sa sphere, ou elles ont quelque autre défaut plus considérable; & dans l'un & l'autre cas, il est à propos de les rejeter. D'ailleurs, un dictionnaire est fait pour être consulté; & le point essentiel, c'est que le lecteur remporte nettement dans sa mémoire le résultat de sa lecture. Une marche à laquelle il faudroit

s'affujettir quelquefois, parce qu'elle représente assez bien la méthode d'invention, c'est de partir des phénomènes individuels & particuliers, pour s'élever à des connoissances plus étendues & moins spécifiques; de celles-ci à de plus grandes encore, jusqu'à ce qu'on arrivât à la science des axiomes ou de ces propositions que leur simplicité, leur universalité, leur évidence rendent indémontrables: car, en quelque matière que ce soit, on n'a parcouru tout l'espace qu'on avoit à parcourir, que quand on est arrivé à un principe qu'on ne peut ni prouver, ni définir, ni éclaircir, ni obscurcir, ni nier, sans perdre une partie du jour dont on étoit éclairé, & faire un pas vers des ténèbres qui finiroient par devenir très-profondes, si on ne mettoit aucune borne à l'argumentation.

Si je pense qu'il y a un point au delà duquel il est dangereux de porter l'argumentation, je pense aussi qu'il ne faut s'arrêter, que quand on est bien sûr de l'avoir atteint. Toute science, tout art a sa métaphysique. Cette partie est toujours abstraite, élevée & difficile. Cependant ce doit être la principale d'un dictionnaire philosophique; & l'on peut dire que tant qu'il y reste à défricher, il y a des phénomènes inexplicables, & réciproquement. Alors l'homme de lettres, le savant & l'artiste marchent dans les ténèbres; s'ils font quelques progrès, ils en font redevables au hasard; ils arrivent comme un voyageur égaré qui suit la bonne voie sans le savoir. Il est donc de la dernière importance de bien exposer la métaphysique des choses, ou leurs raisons premières & générales; le reste en deviendra plus lumineux & plus assuré dans l'esprit. Tous ces prétendus mystères tant reprochés à quelques sciences, & tant allégués par d'autres pour pallier les leurs, discutés métaphysiquement, s'évanouissent comme les fantômes de la nuit à l'approche du jour. L'art éclairé dès le premier pas s'avancera sûrement, rapidement, & toujours par la voie la plus courte. Il faut donc s'attacher à donner les raisons des choses, quand il y en a; à assigner les causes, quand on les connoît; à indiquer les effets, lorsqu'ils sont certains; à résoudre les nœuds par une

application directe des principes; à démontrer les vérités; à dévoiler les erreurs; à décréditer adroitement les préjugés; à apprendre aux hommes à douter & à attendre; à dissiper l'ignorance; à apprécier la valeur des connoissances humaines; à distinguer le vrai du faux, le vrai du vraisemblable, le vraisemblable du merveilleux & de l'incroyable, les phénomènes communs des phénomènes extraordinaires, les faits certains des douteux, ceux-ci des faits absurdes & contraires à l'ordre de la nature; à connoître le cours général des événemens, & à prendre chaque chose pour ce qu'elle est, & par conséquent à inspirer le goût de la science, l'horreur du mensonge & du vice, & l'amour de la vertu; car tout ce qui n'a pas le bonheur & la vertu pour fin dernière n'est rien.

Je ne peux souffrir qu'on s'appuie de l'autorité des auteurs dans les questions de raisonnement; & qu'importe à la vérité que nous cherchons, le nom d'un homme qui n'est pas infallible? Point de vers surtout; ils ont l'air si foible & si mesquin au travers d'une discussion philosophique. Il faut renvoyer ces ornemens légers aux articles de littérature; c'est là que je peux les approuver, pourvu qu'ils y soient placés par le goût, qu'ils y servent d'exemple, & qu'ils fassent sortir avec force le défaut qu'on reprend, ou qu'ils donnent de l'éclat à la beauté qu'on recommande.

Dans ces traités scientifiques, c'est l'enchaînement des idées ou des phénomènes qui dirige la marche; à mesure qu'on avance, la matière se développe, soit en se généralisant, soit en se particulierisant, selon la méthode qu'on a préférée. Il en fera de même par rapport à la forme générale d'un article particulier d'*Encyclopédie*; avec cette différence que le dictionnaire ou la coordination des articles aura des avantages qu'on ne pourra guère se procurer dans un traité scientifique, qu'aux dépens de quelque qualité; & de ces avantages, elle en fera redevable aux renvois, partie de l'ordre encyclopédique la plus importante.

Je distingue deux sortes de renvois: les uns de choses, & les autres de mots. Les renvois de choses éclaircissent l'objet, indiquent les liaisons prochaines avec ceux qui

le touchent immédiatement, & ses liaisons éloignées avec d'autres qu'on en croiroit isolés; rappellent les notions communes & les principes analogues; fortifient les conséquences; entrelacent la branche au tronc, & donnent au tout cette unité si favorable à l'établissement de la vérité & à la persuasion. Mais quand il le faudra, ils produiront aussi un effet tout contraire; ils opposeront les notions; ils feront contraster les principes; ils attaqueront, ébranleront, renverseront secrètement quelques opinions ridicules qu'on n'oseroit insulter ouvertement. Si l'auteur est impartial, ils auront toujours la double fonction de confirmer & de réfuter, de troubler & de concilier.

Il y auroit un grand art & un avantage infini dans ces derniers renvois. L'ouvrage entier en recevrait une force interne & une utilité secrète, dont les effets sourds seroient nécessairement sensibles avec le temps. Toutes les fois, par exemple, qu'un préjugé national mériteroit du respect, il faudroit à son article particulier l'exposer respectueusement, & avec tout son cortège de vraisemblance & de séduction; mais renverser l'édifice de fange, dissiper un vain amas de poussière, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. Cette manière de tromper les hommes opere très-promptement sur les bons esprits, & elle opere infailliblement & sans aucune fâcheuse conséquence, secrètement & sans éclat, sur tous les esprits. C'est l'art de déduire tacitement les conséquences les plus fortes. Si ces renvois de confirmation & de réfutation sont prévus de loin, & préparés avec adresse, ils donneront à une *Encyclopédie* le caractère que doit avoir un bon dictionnaire; ce caractère est de changer la façon commune de penser. L'ouvrage qui produira ce grand effet général, aura des défauts d'exécution; j'y consens. Mais le plan & le fonds en seront excellens. L'ouvrage qui n'opérera rien de pareil, sera mauvais. Quelque bien qu'on en puisse dire d'ailleurs, l'éloge passera, & l'ouvrage tombera dans l'oubli.

Les renvois de mots sont très-utiles. Chaque science, chaque art a sa langue. Où en seroit-on, si toutes les fois qu'on emploie

un terme d'art, il falloit, en faveur de la clarté, en répéter la définition? Combien de redites! & peut-on douter que tant de digressions & de parenthèses, tant de longueurs ne rendissent obscur? Il est aussi commun d'être diffus & obscur, qu'obscur & serré; & si l'un est quelquefois fatigant, l'autre est toujours ennuyeux. Il faut seulement, lorsqu'on fait usage de ces mots & qu'on ne les explique pas, avoir l'attention la plus scrupuleuse de renvoyer aux endroits où il en est question, & auxquels on ne seroit conduit que par l'analogie, espece de fil qui n'est pas entre les mains de tout le monde. Dans un dictionnaire universel des sciences & des arts, on peut être contraint, en plusieurs circonstances, à supposer du jugement, de l'esprit, de la pénétration; mais il n'y en a aucune où l'on ait dû supposer des connoissances. Qu'un homme peu intelligent se plaigne, s'il le veut, ou de l'ingratitude de la nature, ou de la difficulté de la matière, mais non de l'auteur, s'il ne lui manque rien pour entendre, ni du côté des choses, ni du côté des mots.

Il y a une troisième sorte de renvoi à laquelle il ne faut ni s'abandonner, ni se refuser entièrement; ce sont ceux qui en rapprochant dans les sciences certains rapports, dans des substances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres semblables, conduiroient, ou à de nouvelles vérités spéculatives, ou à la perfection des arts connus, ou à l'invention de nouveaux arts, ou à la restitution d'anciens arts perdus. Ces renvois sont l'ouvrage de l'homme de génie. Heureux celui qui est en état de les appercevoir: il a cet esprit de combinaison, cet instinct que j'ai défini dans quelques-unes de *mes pensées sur l'interprétation de la nature*. Mais il vaut encore mieux risquer des conjectures chimeriques, que d'en laisser perdre d'utiles: c'est ce qui m'enhardit à proposer celles qui suivent.

Ne pourroit-on pas soupçonner, sur l'inclinaison & la déclinaison de l'aiguille aimantée, que son extrémité décrit, d'un mouvement composé, une petite ellipse semblable à celle que décrit l'extrémité de l'axe de la terre?

Sur les cas très-rares où la nature nous offre des phénomènes solitaires qui soient permanens, tels que l'anneau de Saturne, ne pourroit-on pas faire rentrer celui-ci dans la loi générale & commune, en considérant cet anneau, non comme un corps continu, mais comme un certain nombre de satellites mus dans un même plan, avec une vitesse capable de perpétuer sur nos yeux une sensation non interrompue d'ombre ou de lumière? C'est à mon collègue M. d'Alembert à apprécier ces conjectures.

Où, pour en venir à des objets plus vifs de nous, & d'une utilité plus certaine, pourquoi n'exécuteroit-on pas des figures de plantes, d'oiseaux, d'animaux & d'hommes, en un mot, des tableaux sur le métier des ouvriers en soie, où l'on exécute déjà des fleurs & des feuilles si parfaitement nuancées?

Quelle impossibilité y auroit-il à remplir sur les mêmes métiers les fonds de ces tapisseries en laine qu'on fait à l'aiguille, & à ne laisser que les endroits du dessin à nuancer, vuides & prêts à être achevés à la main, soit en laine, soit en soie? ce qui donneroit pour la célérité de l'exécution de ces sortes d'ouvrages au métier, celle qu'on a dans la machine à bas pour la façon des mailles. J'invite les Artistes à méditer là-dessus.

Ne pourroit-on pas étendre le petit art d'imprimer en caractères percés, à l'impression ou à la copie de la musique? On auroit du papier réglé. Les portées de ce papier seroient aussi tracées sur les petites lames des caractères. A l'aide de ces traits & des jours mêmes des caractères, on les rangeroit facilement sur les portées. Les barres qui séparent les mesures, celles qui lient les notes, & tous les signes de la musique seroient au nombre des caractères. On donneroit aux lames des largeurs qui seroient entr'elles comme les valeurs des notes; conséquemment les notes occuperoient sur une portée des espaces proportionnées à leurs valeurs, & les mesures se correspondroient rigoureusement les unes aux autres, sur différentes portées, sans la moindre attention de la part du musicien. Cela fait, on auroit un châssis qui contien-

droit chaque portée, qu'on appliqueroit successivement sur autant de papiers différens qu'on voudroit; ce qui donneroit autant de copies d'un même morceau. La seule peine qu'il faudroit prendre, ce seroit de hausser & baisser avec un petit instrument les petites lames mobiles les unes entre les autres, dans les endroits où elles ne correspondroient pas aussi exactement qu'il le faut, soit aux lignes, soit aux entre-lignes. J'abandonne le jugement de cette idée à mon ami M. Rousseau.

Enfin, une dernière sorte de renvoi qui peut être ou de mot, ou de chose, ce sont ceux que j'appellerois volontiers satiriques ou épigrammatiques: tel est, par exemple, celui qui se trouve dans un de nos articles, où à la suite d'un éloge pompeux on lit, voyez CAPUCHON. Le mot burlesque *capuchon*, & ce qu'on trouve à l'article *capuchon*, pourroit faire soupçonner que l'éloge pompeux n'est qu'une ironie, & qu'il faut lire l'article avec précaution, & en peser exactement tous les termes.

Je ne voudrois pas supprimer entièrement ces renvois, parce qu'ils ont quelquefois leur utilité. On peut les diriger secrètement contre certains ridicules, comme les renvois philosophiques contre certains préjugés. C'est quelquefois un moyen délicat & léger de repousser une injure, sans presque se mettre sur la défensive, & d'arracher le masque à de graves personnages, *qui curios simulant & bacchanalia vivunt*. Mais je n'en aime pas la fréquence; celui même que j'ai cité ne me plaît pas. De fréquentes allusions de cette nature couvreroient de ténèbres un ouvrage. La postérité qui ignore de petites circonstances qui ne méritoient pas de lui être transmises; ne sent plus la finesse de l'à-propos, & regarde ces mots qui nous égaient, comme des puérilités. Au lieu de composer un dictionnaire sérieux & philosophique, on tombe dans la paquinade. Tout bien considéré, j'aurois mieux qu'on dit la vérité sans détour, & que, si par malheur ou par hasard on avoit à faire à des hommes perdus de réputation, sans connoissances, sans mœurs, & dont le nom fût presque devenu un terme déshonnête, on s'abstînt de les nommer ou par pudeur, ou par

charité, ou qu'on tombât sur eux sans ménagement, qu'on leur fit la honte la plus ignominieuse de leurs vices, qu'on les rappellât à leur état & à leurs devoirs par des traits sanglans, & qu'on les poursuivît avec l'amertume de Perse & le fiel de Juvénal ou de *Buchanan*.

Je fais qu'on dit des ouvrages où les auteurs se sont abandonnés à toute leur indignation : *Cela est horrible ! On ne traite point les gens avec cette dureté-là ! Ce sont des injures grossières qui ne peuvent se lire*, & autres semblables discours qu'on a tenus dans tous les temps, & de tous les ouvrages où le ridicule & la méchanceté ont été peints avec le plus de force, & que nous lisons aujourd'hui avec le plus de plaisir. Expliquons cette contradiction de nos jugemens. Au moment où ces redoutables productions furent publiées, tous les méchans alarmés craignirent pour eux : plus un homme étoit vicieux, plus il se plaignoit hautement. Il objectoit au satirique l'âge, le rang, la dignité de la personne, & une infinité de ces petites considérations passagères qui s'affoiblissent de jour en jour, & qui disparaissent avant la fin du siècle. Croit-on qu'au temps où Juvénal abandonnoit Messaline aux portefaix de Rome, & où Perse prenoit un bas valet, & le transformoit en un grave personnage, en un magistrat respectable, les gens de robe d'un côté, & toutes les femmes galantes de l'autre, ne se récrièrent pas, ne dirent pas de ces traits, qu'ils étoient d'une indécence horrible & punissable ? Si l'on n'en croit rien, on se trompe. Mais les circonstances momentanées s'oublient ; la postérité ne voit plus que la folie, le ridicule, le vice & la méchanceté, couverts d'ignominie, & elle s'en réjouit comme d'un acte de justice. Celui qui blâme le vice légèrement, ne me paroît pas assez ami de la vertu. On est d'autant plus indigné de l'injustice, qu'on est plus éloigné de la commettre ; & c'est une foiblesse reprehensible que celle qui nous empêche de montrer, pour la méchanceté, la bassesse, l'envie, la duplicité, cette haine vigoureuse & profonde que tout honnête homme doit ressentir.

Quelle que soit la nature des renvois, on

ne pourra trop les multiplier. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de superflus que d'omis. Un des effets les plus immédiats, & des avantages les plus importans de la multiplicité des renvois, ce sera *premièrement*, de perfectionner la nomenclature. Un article essentiel a rapport à tant d'articles différens, qu'il seroit comme impossible que quelqu'un des travailleurs n'y eût pas renvoyé. D'où il s'enfuit qu'il ne peut être oublié ; car tel mot qui n'est qu'accessoire dans une matière, est le mot important dans une autre. Mais il en fera des choses ainsi que des mots. L'un fait mention d'un phénomène ; l'autre d'une qualité, & renvoie à l'article de la substance : celui-ci d'un système, celui-là d'un procédé, & chacun fait son renvoi à l'endroit convenable, non sur ce qu'il contient, car il ne lui a point été communiqué, mais sur ce qu'il présume y devoir être contenu, pour éclaircir & compléter l'article qu'il travaille. Ainsi à tout moment la grammaire renverra à la dialectique, la dialectique à la métaphysique, la métaphysique à la théologie, la théologie à la jurisprudence, la jurisprudence à l'histoire, l'histoire à la géographie & à la chronologie, la chronologie à l'astronomie, l'astronomie à la géométrie, la géométrie à l'algèbre, l'algèbre à l'arithmétique, &c. Une précaution de la dernière conséquence, c'est de n'avoir pas assez bonne opinion de son collègue pour croire qu'il n'aura rien omis. Il y a tant d'autres raisons que la mauvaise foi, soit pour passer un article, soit pour n'y pas traiter tout ce qui est de son objet, qu'on ne peut être trop scrupuleux à y renvoyer.

Ce sera *secondement*, d'éviter les répétitions. Toutes les sciences empiètent les unes sur les autres : ce sont des rameaux continus & partant d'un même tronc. Celui qui compose un ouvrage, n'entre pas dans son sujet d'une manière abrupte, ne s'y renferme pas en rigueur, n'en sort pas brusquement : il est contraint d'anticiper sur un terrain voisin du sien d'un côté ; ses conséquences le portent souvent dans un autre terrain contigu du côté opposé ; & combien d'autres excursions nécessaires dans le corps de l'ouvrage ! Quelle est la fin des avant-propos, des introductions, des préfaces,

des exordes, des épisodes, des digressions, des conclusions? Si l'on séparoit scrupuleusement d'un livre, ce qui est hors du sujet qu'on y traite, on le réduiroit presque toujours au quart de son volume. Que fait l'enchaînement encyclopédique? cette circonscription sévère. Il marque si exactement les limites d'une matière, qu'il ne reste dans un article, que ce qui lui est essentiel. Une seule idée neuve engendre des volumes sous la plume d'un écrivain; ces volumes se réduisent à quelques lignes sous la plume d'un encyclopédiste. On y est asservi, sans s'en appercevoir, à ce que la méthode des géomètres a de plus serré & de plus précis. On marche rapidement. Une page présente toujours autre chose que celle qui la devance ou la suit. Le besoin d'une proposition, d'un fait, d'un aphorisme, d'un phénomène, d'un système, n'exige qu'une citation en *Encyclopédie*, non plus qu'en géométrie. Le géomètre renvoie d'un théorème ou d'un problème à un autre, & l'encyclopédiste d'un article à un autre. Et c'est ainsi que deux genres d'ouvrages, qui paroissent d'une nature très-différente, parviennent, par un même moyen, à former un ensemble très-serré, très-lié, & très-continu. Ce que je dis est d'une telle exactitude, que la méthode selon laquelle les mathématiques sont traitées dans notre dictionnaire, est la même qu'on a suivie pour les autres matières. Il n'y a sous ce point de vue aucune différence entre un article d'algebre, & un article de théologie.

Par le moyen de l'ordre encyclopédique, de l'universalité des connoissances & de la fréquence des renvois, les rapports augmentent, les liaisons se portent en tout sens, la force de la démonstration s'accroît, la nomenclature se complète, les connoissances se rapprochent & se fortifient; on apperçoit ou la continuité, ou les vuides de notre système, ses côtés foibles, ses endroits forts, & d'un coup-d'œil quels sont les objets auxquels il importe de travailler pour sa propre gloire, & pour la plus grande utilité du genre humain. Si notre dictionnaire est bon, combien il produira d'ouvrages meilleurs!

Mais comment un éditeur vérifiera-t-il jamais ces renvois, s'il n'a pas tout son ma-

nuscrit sous les yeux? Cette condition me paroît d'une telle importance, que je prononcerai de celui qui fait imprimer la première feuille d'une *Encyclopédie*, sans avoir prélu vingt fois sa copie, qu'il ne sent pas l'étendue de sa fonction; qu'il est indigne de diriger une si haute entreprise; ou qu'enchaîné, comme nous l'avons été, par des événemens qu'on ne peut prévoir, il s'est trouvé inopinément engagé dans ce labyrinthe, & contraint par honneur d'en sortir le moins mal qu'il pourroit.

Un éditeur ne donnera jamais au tout un certain degré de perfection, s'il n'en possède les parties que successivement. Il seroit plus difficile de juger ainsi de l'ensemble d'un dictionnaire universel, que de l'ordonnance générale d'un morceau d'architecture, dont on ne verroit les différens ordres que séparés, & les uns après les autres. Comment n'omettra-t-il pas des renvois? Comment ne lui en échappera-t-il pas d'inutiles, de faux, de ridicules? Un auteur renvoie en preuve, du moins c'est son dessein, & il se trouve qu'il a renvoyé en objection. L'article qu'un autre aura cité, ou n'existera point du tout, ou ne renfermera rien d'analogue à la matière dont il s'agit. Un autre inconvénient, c'est qu'il ne manque quelque portion du manuscrit que parce que l'auteur la compose à mesure que l'ouvrage s'imprime; d'où il arrivera qu'abusant des renvois pour consulter son loisir, ou pour écouter sa paresse, la matière sera mal distribuée, les premiers volumes en seront vuides, les derniers surchargés, & l'ordre naturel entièrement perverti. Mais il y a pis à craindre, c'est que ce travailleur, à la fin accablé sous une multitude prodigieuse d'articles renvoyés d'une lettre à une autre, ne les estropie, ou même ne les fasse point du tout, & ne les remette à une autre édition. Il balancera d'autant moins à prendre ce dernier parti, qu'alors la fortune de l'ouvrage sera faite, ou ne se fera point. Mais dans quel étrange embarras ne tombera-t-on pas, s'il arrive que le collègue, qui ne marche dans son travail qu'avec l'impression, meure ou soit surpris d'une longue maladie? L'expérience nous a malheureusement appris à redouter

ces événemens, quoique le public ne s'en soit point encore appçu.

Si l'éditeur a tout son manuscrit sous ses mains, il prendra une partie, il la suivra dans toutes ses ramifications. Ou elle contiendra tout ce qui est de son objet, ou elle sera incomplète; si elle est incomplète, il est bien difficile qu'il ne soit pas instruit des omissions, par les renvois qui se feront des autres parties à celle qu'il examine, comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui sera dans ces dernières, ou ce qu'il y faudra suppléer. Si un mot étoit tellement isolé, qu'il n'en fût mention dans aucune partie, soit en discours, soit en renvoi, j'ose assurer qu'il pourroit être omis presque sans conséquence. Mais pense-t-on qu'il y en ait beaucoup de cette nature, même parmi les choses individuelles & particulières? Il faudroit que celle dont il s'agit, n'eût aucune place remarquable dans les sciences, aucune espèce utile, aucun usage dans les arts. Le marronnier d'Inde, cet arbre si fécond en fruits inutiles, n'est pas même dans ce cas. Il n'y a rien d'existant dans la nature ou dans l'entendement, rien de pratiqué ou d'employé dans les ateliers, qui ne tienne par un grand nombre de fils au système général de la connoissance humaine. Si au contraire la chose omise étoit importante; pour que l'omission n'en fût ni apperçue ni réparée; il faudroit supposer au moins une seconde omission, qui en entraîneroit au moins une troisième, & ainsi de suite, jusqu'à un être solitaire, isolé, & placé sur les dernières limites du système. Il y auroit un ordre entier d'êtres ou de notions supprimé; ce qui est métaphysiquement impossible. S'il reste sur la ligne un de ces êtres, ou une de ces notions, on sera conduit de là, tant en descendant qu'en montant, à la restitution d'une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce que tout l'intervalle vuide soit rempli, la chaîne complète, & l'ordre encyclopédique continu.

En détaillant ainsi comment une véritable *Encyclopédie* doit être faite, nous établissons des règles bien sévères, pour examiner & juger celle que nous publions. Quelque usage qu'on fasse de ces règles, ou pour ou contre nous, elles prouveront

du moins que personne n'étoit plus en état que les auteurs de critiquer leur ouvrage. Reste à savoir si nos ennemis, après avoir donné jusqu'à présent d'assez fortes preuves d'ignorance, ne se résoudront pas à en donner de lâcheté, en nous attaquant avec des armes que nous n'aurons pas craint de leur mettre à la main.

La prélecture réitérée du manuscrit complet, obviroit à trois sortes de supplémens, de choses, de mots & de renvois. Combien de termes, tantôt définis, tantôt seulement énoncés dans le courant d'un article, & qui rentreroient dans l'ordre alphabétique! Combien de connoissances annoncées dans un endroit où on ne les chercheroit pas inutilement! Combien de principes qui restent isolés, & qu'on auroit rapprochés par un mot de réclame! Les renvois sont, dans un article, comme ces pierres d'attente qu'on voit inégalement séparées les unes des autres, & saillantes sur les extrémités verticales d'un long mur, ou sur la convexité d'une voûte, & dont les intervalles annoncent ailleurs de pareils intervalles, & de pareilles pierres d'attente.

J'insiste d'autant plus fortement sur la nécessité de posséder toute la copie, que les omissions sont, à mon avis, les plus grands défauts d'un dictionnaire. Il vaut encore mieux qu'un article soit mal fait, que de n'être point fait. Rien ne chagrine tant un lecteur, que de ne pas trouver le mot qu'il cherche. En voici un exemple frappant, que je rapporte d'autant plus librement, que je dois en partager le reproche. Un honnête homme achete un ouvrage auquel j'ai travaillé: il étoit tourmenté par des crampes, & il n'eut rien de plus pressé que de lire l'article *crampe*: il trouve ce mot, mais avec un renvoi à *convulsion*; il recourt à *convulsion*, d'où il est renvoyé à *muscle*, d'où il est renvoyé à *spasme*, où il ne trouve rien sur la crampe. Voilà, je l'avoue, une faute bien ridicule; & je ne doute point que nous ne l'ayions commise vingt fois dans l'*Encyclopédie*. Mais nous sommes en droit d'exiger un peu d'indulgence. L'ouvrage auquel nous travaillons, n'est point de notre choix: nous n'avons point ordonné les

les premiers matériaux qu'on nous a remis, & on nous les a, pour ainsi dire, jetés dans une confusion bien capable de rebuter quiconque auroit eu ou moins d'honnêteté, ou moins de courage. Nos collègues nous sont témoins des peines que nous avons prises & que nous prenons encore : personne ne fait comme eux, ce qu'il nous en a coûté, & ce qu'il nous en coûte, pour répandre sur l'ouvrage toute la perfection d'une première tentative ; & nous nous sommes proposés, sinon d'obvier, du moins de satisfaire aux reproches que nous aurons encourus, en relisant notre dictionnaire, quand nous l'aurons achevé, dans le dessein de compléter la nomenclature, la matière & les renvois.

Il n'y a rien de minutieux dans l'exécution d'un grand ouvrage : la négligence la plus légère a des suites importantes : le manuscrit m'en fournit un exemple : rempli de noms personnels, de termes d'arts, de caractères, de chiffres, de lettres, de citations, de renvois, &c. l'édition fourmillera de fautes, s'il n'est pas de la dernière exactitude. Je voudrois donc qu'on invitât les Encyclopédistes, à écrire en lettres majuscules, les mots sur lesquels il seroit facile de se méprendre. On éviteroit, par ce moyen, presque toutes les fautes d'impression ; les articles seroient corrects, les auteurs n'auroient point à se plaindre, & le lecteur ne seroit jamais perplexe. Quoique nous n'ayions pas eu l'avantage de posséder un manuscrit tel que nous l'aurions pu désirer ; cependant il y a peu d'ouvrages imprimés avec plus d'exactitude & plus d'élégance que le nôtre. Les soins & l'habileté du typographe l'ont emporté sur le désordre & les imperfections de la copie ; & nous n'offenserons aucun de nos collègues, en assurant que dans le grand nombre de ceux qui ont eu quelque part à l'*Encyclopédie*, il n'y a personne qui ait mieux satisfait à ses engagements, que l'imprimeur. Sous cet aspect, qui a frappé & qui frappera, dans tous les temps, les gens de goût & les bibliomanes, les éditions subséquentes égaleront difficilement la première.

Nous croyons sentir tous les avantages d'une entreprise telle que celle dont nous nous occupons. Nous croyons n'avoir eu

Tome XII.

que trop d'occasions de connoître combien il étoit difficile de sortir avec quelque succès d'une première tentative, & combien les talens d'un seul homme, quel qu'il fût, étoient au dessous de ce projet. Nous avons là-dessus, long-temps avant que d'avoir commencé, une partie des lumières, & toute la défiance qu'une longue méditation pouvoit inspirer. L'expérience n'a point affoibli ces dispositions. Nous avons vu, à mesure que nous travaillons, la matière s'étendre, la nomenclature s'obscurcir, des substances ramenées sous une multitude de noms différens, les instrumens, les machines & les manœuvres se multiplier sans mesure, & les détours nombreux d'un labyrinthe inextricable se compliquer de plus en plus. Nous avons vu combien il en coûtoit pour s'assurer que les mêmes choses étoient les mêmes, & combien, pour s'assurer que d'autres qui paroïssent très-différentes, n'étoient pas différentes. Nous avons vu que cette forme alphabétique, qui nous ménageoit à chaque instant des repos, qui répandoit tant de variété dans le travail, & qui, sous ces points de vue, paroïssoit si avantageuse à suivre dans un long ouvrage, avoit ses difficultés qu'il falloit surmonter à chaque instant. Nous avons vu qu'elle exposoit à donner aux articles capitaux, une étendue immense, si l'on y faisoit entrer tout ce qu'on pouvoit assez naturellement espérer d'y trouver ; ou à les rendre secs & appauvris, si, à l'aide des renvois, on les élaguoit, & si l'on en excluoit beaucoup d'objets qu'il n'étoit pas possible d'en séparer. Nous avons vu combien il étoit important & difficile de garder un juste milieu. Nous avons vu combien il échappoit de choses inexactes & fausses ; combien on en omettoit de vraies. Nous avons vu qu'il n'y avoit qu'un travail de plusieurs siècles, qui pût introduire entre tant de matériaux rassemblés, la forme véritable qui leur convenoit ; donner à chaque partie son étendue ; réduire chaque article à une juste longueur ; supprimer ce qu'il y a de mauvais ; suppléer ce qui manque de bon, & finir un ouvrage qui remplit le dessein qu'on avoit formé, quand on l'entreprend. Mais nous avons vu que de toutes les difficultés, une des plus considérables,

D d d

c'étoit de le produire une fois, quelque informe qu'il fût, & qu'on ne nous raviroit pas l'honneur d'avoir surmonté cet obstacle. Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvoit être que la tentative d'un siecle philosophe; que ce siecle étoit arrivé; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'acheveroient, peut-être ne dédaigneroit pas de se charger des nôtres; & nous nous sommes sentis ranimés par cette idée si consolante & si douce, qu'on s'entretiendroit aussi de nous, lorsque nous ne serions plus; par ce murmure si voluptueux, qui nous faisoit entendre dans la bouche de quelques-uns de nos contemporains, ce que diroient de nous des hommes à l'instruction & au bonheur desquels nous nous immolions, que nous estimions & que nous aimions, quoiqu'ils ne fussent pas encore. Nous avons senti se développer en nous ce germe d'émulation, qui envie au trépas la meilleure partie de nous-mêmes, & ravit au néant les seuls momens de notre existence dont nous soyons réellement flattés. En effet, l'homme se montre à ses contemporains & se voit tel qu'il est, composé bizarre de qualités sublimes & de foibleffes honteuses. Mais les foibleffes suivent la dépouille mortelle dans le tombeau, & disparaissent avec elle; la même terre les couvre: il ne reste que les qualités éternisées dans les monumens qu'il s'est élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération & à la reconnoissance publique; honneurs dont la conscience de son propre mérite lui donne une jouissance anticipée; jouissance aussi pure, aussi forte, aussi réelle qu'aucune autre jouissance, & dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaire, que les titres sur lesquels on fonde ses prétentions. Les nôtres sont déposés dans cet ouvrage; la postérité les jugera.

J'ai dit qu'il n'appartenoit qu'à un siecle philosophe de tenter une *Encyclopédie*; & je l'ai dit, parce que cet ouvrage demande par-tout plus de hardiesse dans l'esprit, qu'on n'en a communément dans les siecles pusillanimes du goût. Il faut tout examiner, tout remuer sans exception & sans ménagement: oser voir, ainsi que nous commençons à nous en convaincre, qu'il

en est presque des genres de littérature, ainsi que de la compilation générale des loix & de la première formation des villes; que c'est à un hasard singulier, à une circonstance bizarre, quelquefois à un essor du génie, qu'ils ont dû leur naissance; que ceux qui sont venus après les premiers inventeurs n'ont été, pour la plupart, que leurs esclaves; que des productions qu'on devoit regarder comme le premier degré, prises aveuglément pour le dernier terme, au lieu d'avancer un art à sa perfection, n'ont servi qu'à le retarder, en réduisant les autres hommes à la condition servile d'imitateurs; qu'aussi-tôt qu'un nom fut donné à une composition d'un caractère particulier, il fallut modérer rigoureusement sur cette esquisse, toutes celles qui se firent; que s'il parut de temps en temps un homme d'un génie hardi & original, qui, fatigué du joug reçu, osa le secouer, s'éloigner de la route commune, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les loix prescrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli & y resta très-long-temps. Il faut fouler aux piés toutes ces vieilles puérités; renverser les barrières que la raison n'aura point posées; rendre aux sciences & aux arts une liberté qui leur est si précieuse, & dire aux admirateurs de l'antiquité: appelez *le marchand de Londres* comme il vous plaira, pourvu que vous conveniez que cette piece étincelle de beautés sublimes. Il falloit un temps raisonneur, où l'on ne cherchât plus les règles dans les auteurs, mais dans la nature, & où l'on sentit le faux & le vrai de tant de poétiques arbitraires: je prends le terme de *poétique* dans son acception la plus générale, pour un système de règles données, selon lesquelles, en quelque genre que ce soit, on prétend qu'il faut travailler pour réussir.

Mais ce siecle s'est fait attendre si long-temps, que j'ai pensé quelquefois qu'il seroit heureux pour un peuple qu'il ne se rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, sous lequel un art naissant fit ses premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompît le mouvement insensible & naturel. Les ou-

vrages de cet homme seront nécessairement des composés monstrueux , parce que le génie & le bon goût sont deux qualités très-différentes. La nature donne l'un en un moment : l'autre est le produit des siècles. Ces monstres deviendront des modèles nationaux ; ils décideront le goût d'un peuple. Les bons esprits qui succéderont , trouveront en leur faveur une prévention qu'ils n'oseraient heurter ; & la notion du beau s'obscurcira , comme il arriveroit à celle du bien de s'obscurcir chez des barbares qui auroient pris une vénération excessive pour quelque chef d'un caractère équivoque , qui se seroit rendu recommandable par des services importants & des vices heureux. Dans le moral , il n'y a que Dieu qui doive servir de modèle à l'homme ; dans les Arts , que la nature. Si les Sciences & les Arts s'avancent par des degrés insensibles , un homme ne différera pas assez d'un autre pour lui en imposer , fonder un genre adopté , & donner un goût à la nation ; conséquemment la nature & la raison conserveront leurs droits. Elles les avoient perdus ; elles sont sur le point de les recouvrer ; & l'on va voir combien il nous impoiteroit de connoître & de saisir ce moment.

Tandis que les siècles s'écoulent , la masse des ouvrages s'accroît sans cesse , & l'on prévoit un moment où il seroit presque aussi difficile de s'instruire dans une bibliothèque , que dans l'univers , & presque aussi court de chercher une vérité subsistante dans la nature , qu'égarée dans une multitude immense de volumes ; il faudroit alors se livrer , par nécessité , à un travail qu'on auroit négligé d'entreprendre , parce qu'on n'en auroit pas senti le besoin.

Si l'on se représente la face de la littérature dans les temps où l'impression n'étoit pas encore , ou verra un petit nombre d'hommes de génie occupés à composer , & un peuple innombrable de manouvriers occupés à transcrire. Si l'on anticipe sur les siècles à venir , & qu'on se représente la face de la littérature , lorsque l'impression , qui ne se repose point , aura rempli de volumes d'immenses bâtimens , on la trouvera partagée derechef en deux classes

d'hommes. Les uns liront peu & s'abandonneront à des recherches qui seront nouvelles ou qu'ils prendront pour telles , (car si nous ignorons déjà une partie de ce qui est contenu dans tant de volumes publiés en toutes sortes de langues , nous saurons bien moins encore ce que renfermeront ces volumes augmentés d'un nombre d'autres , cent fois , mille fois plus grand) ; les autres , manouvriers incapables de rien produire , s'occuperont à feuilleter jour & nuit ces volumes , & à en séparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli & conservé. Cette prédiction ne commence-t-elle pas à s'accomplir ? & plusieurs de nos littérateurs ne sont-ils pas déjà employés à réduire tout nos grands livres à de petits où l'on trouve encore beaucoup de superflu ? Supposons maintenant leurs analyses bien faites , & distribuées sous la forme alphabétique en un nombre de volumes ordonnés par des hommes intelligens , & l'on aura les matériaux d'une *Encyclopédie*.

Nous avons donc entrepris aujourd'hui pour le bien des Lettres , & par intérêt pour le genre humain , un ouvrage auquel nos neveux auroient été forcés de se livrer , mais dans des circonstances beaucoup moins favorables , lorsque la surabondance des livres leur en auroit rendu l'exécution très-pénible.

Qu'il me soit permis , avant que d'entrer plus avant dans l'examen de la matière encyclopédique , de jeter un coup-d'œil sur ces auteurs qui occupent déjà tant de rayons dans nos bibliothèques , qui gagnent du terrain tous les jours , & qui dans un siècle ou deux rempliront seuls des édifices. C'est , ce me semble , une idée bien mortifiante pour ces volumineux écrivains , que de tant de papiers qu'ils ont couverts d'écriture , il n'y aura pas une ligne à extraire pour le dictionnaire universel de la connoissance humaine. S'ils ne se soutiennent par l'excellence du coloris , qualité particulière aux hommes de génie , je demande ce qu'ils deviendront.

Mais il est naturel que ces réflexions qui nous échappent sur le sort de tant d'autres , nous fassent rentrer en nous-mêmes , & considérer le sort qui nous attend. J'examine notre travail sans partialité ; je vois

qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayions commise, & je suis forcé d'avouer que d'une *Encyclopédie* telle que la nôtre, il en entreroit à peine les deux tiers dans une véritable *Encyclopédie*. C'est beaucoup, sur-tout si l'on convient qu'en jetant les premiers fondemens d'un pareil ouvrage, l'on a été forcé de prendre pour base un mauvais auteur, quel qu'il fût, Chambers, Alstedius, ou un autre. Il n'y a presque aucun de nos collègues qu'on eût déterminé à travailler, si on lui eût proposé de composer à neuf toute sa partie; tous auroient été effrayés, & l'*Encyclopédie* ne se seroit point faite. Mais en présentant à chacun un rouleau de papiers, qu'il ne s'agissoit que de revoir, corriger, augmenter; le travail de création, qui est toujours celui qu'on redoute, disparoissoit, & l'on se laissoit engager par la considération la plus chimérique. Car ces lambeaux décousus se sont trouvés si incomplets, si mal composés, si mal traduits, si pleins d'omissions, d'erreurs & d'inexactitudes, si contraires aux idées de nos collègues, que la plupart les ont rejetés. Que n'ont-ils eu tous le même courage? Le seul avantage qu'en aient retiré les premiers, c'est de connoître d'un coup-d'œil la nomenclature de leur partie, qu'ils auroient pu trouver du moins aussi complète dans les tables de différens ouvrages, ou dans quelque dictionnaire de langue.

Ce frivole avantage a coûté bien cher. Que de temps perdu à traduire de mauvaises choses! que de dépenses pour se procurer un plagiât continuel! combien de fautes & de reproches qu'on se seroit épargnés avec une simple nomenclature! Mais eût-elle suffi pour déterminer nos collègues? D'ailleurs, cette partie même ne pouvoit guere se perfectionner que par l'exécution. A mesure qu'on exécute un morceau, la nomenclature se développe, les termes à définir se présentent en foule; il vient une infinité d'idées à renvoyer sous différens chefs; ce qu'on ne fait pas est du moins indiqué par un renvoi, comme étant du partage d'un autre: en un mot, ce que chacun fournit & se demande réciproquement, voilà la source d'où découlent les mots.

D'où l'on voit, 1°. qu'on ne pouvoit, à

une première édition, employer un trop grand nombre de collègues; mais que si notre travail n'est pas tout-à-fait inutile, un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Il faudroit les préposer à différens travailleurs subalternes, auxquels ils seroient honneur des secours qu'ils en auroient reçus, mais dont ils seroient obligés d'adopter l'ouvrage, afin qu'ils ne pussent se dispenser d'y mettre la dernière main, que leur propre réputation se trouvât engagée, & qu'on pût les accuser directement ou de négligence ou d'incapacité. Un travailleur qui ose demander que son nom ne soit point mis à la fin d'un de ses articles, avoue qu'il le trouve mal fait, ou du moins indigne de lui. Je crois, que, selon ce nouvel arrangement, il ne seroit pas impossible qu'un seul homme se chargeât de l'anatomie, de la médecine, de la chirurgie, de la matière médicale, & d'une portion de la pharmacie; un autre de la chymie, de la partie restante de la pharmacie, & de ce qu'il y a de chymique dans des arts, tels que la métallurgie, la teinture, une partie de l'orfèvrerie, une partie de la chaudronnerie, de la plomberie, de la préparation des couleurs de toute espèce, métalliques ou autres, &c. Un seul homme bien instruit de quelque art en fer, embrasseroit les métiers de cloutier, de coutelier, de ferrurier, de taillandier, &c. Un autre versé dans la bijouterie se chargeroit des arts du bijoutier, du diamantaire, du lapidaire, du metteur en œuvre. Je donnerois toujours la préférence à un homme qui auroit écrit avec succès sur la matière dont il se chargeroit. Quant à celui qui prépareroit actuellement un ouvrage sur cette matière, je ne l'accepterois pour collègue que s'il étoit déjà mon ami, que l'honnêteté de son caractère me fût bien connue, & que je ne pussé, sans lui faire l'injure la plus grande, le soupçonner d'un dessein secret de sacrifier notre ouvrage au sien.

2°. Que la première édition d'une *Encyclopédie* ne peut être qu'une compilation très-informe & très-incomplète.

Mais, dira-t-on, comment avec tous ces défauts vous est-il arrivé d'obtenir un succès qu'aucune production aussi considérable n'a

jamais eu ? A cela je répons que notre *Encyclopédie* a presque sur tout autre ouvrage , je ne dis pas de la même étendue , mais quel qu'il soit , composé par une société ou par un seul homme , l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles , & qu'on chercheroit inutilement ailleurs. C'est la suite naturelle de l'heureux choix de ceux qui s'y sont consacrés.

Il ne s'est point encore fait , & il ne se fera de long-temps une collection aussi considérable & aussi belle de machines. Nous avons environ mille planches. On est bien déterminé à ne rien épargner sur la gravure. Malgré le nombre prodigieux de figures qui les remplissent , nous avons eu l'attention de n'en admettre presque aucune qui ne représentât une machine subsistante & travaillant dans la société. Qu'on compare nos volumes avec le recueil si vanté de Ramelli ; le théâtre des machines de Lupold , ou même les volumes des machines approuvées par l'académie des sciences , & l'on jugera si de tous ces volumes fondus ensemble , il étoit possible d'en tirer vingt planches dignes d'entrer dans une collection telle que nous avons eu le courage de la concevoir & le bonheur de l'exécuter. Il n'y a rien ici ni de superflu , ni de suranné , ni d'idéal : tout y est en action & vivant. Mais indépendamment de ce mérite , & quelque différence qu'il puisse & qu'il doive nécessairement y avoir entre cette première édition & les suivantes , n'est-ce rien que d'avoir débuté ? Entre une infinité de difficultés qui se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit , qu'on pese seulement celle d'avoir rassemblé un assez grand nombre de collègues , qui , sans se connoître , semblent tout concourir d'amitié à la production d'un ouvrage commun. Des gens de lettres ont fait pour leurs semblables & leurs égaux , ce qu'on n'eût point obtenu d'eux par aucune autre considération. C'est-là le motif auquel nous devons nos premiers collègues ; & c'est à la même cause que nous devons ceux que nous nous associons tous les jours. Il regne entre eux tous une émulation , des égards , une concorde qu'on auroit peine à imaginer : On ne s'en tient pas à fournir les secours qu'on a promis , on se fait encore des sacrifices mutuels , chose bien plus difficile !

De là tant d'articles qui partent des mains étrangères , sans qu'aucun de ceux qui s'étoient chargés des sciences auxquelles ils appartiennent en aient jamais été offensés. C'est qu'il ne s'agit point ici d'un intérêt particulier ; c'est qu'il ne regne entre nous aucune petite jalousie personnelle , & que la perfection de l'ouvrage & l'utilité du genre humain , ont fait naître le sentiment général dont on est animé.

Nous avons joui d'un avantage rare & précieux qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition. Les hommes de lettres de la plus grande réputation , les artistes de la première force , n'ont pas dédaigné de nous envoyer quelques morceaux dans leur genre. Nous devons *éloquence* , *élégance* , *esprit* , &c. , à M. de Voltaire. M. de Montesquieu nous a laissé en mourant des fragmens sur l'article *goût* ; M. de la Tour nous a promis ses idées sur *la peinture* ; M. Cochin fils ne nous refuseroit pas l'article *gravure* , si ses occupations lui laissoient le temps d'écrire.

Il ne seroit pas inutile d'établir des correspondances dans les lieux principaux du monde lettré , & je ne doute point qu'on n'y réussit. On s'instruira des usages , des coutumes , des productions , des travaux , des machines , &c. si on ne néglige personne , & si l'on a pour tous ce degré de considération que l'on doit à l'homme désintéressé qui veut se rendre utile.

Ce seroit un oubli inexcusable , que de ne se pas procurer la grande *Encyclopédie Allemande* , le recueil des réglemens sur les arts & métiers de Londres & des autres pays ; les ouvrages appellés en Anglois *the mysteries* ; le fameux réglement des Piémontois sur leurs manufactures ; des registres des douanes ; plusieurs inventaires de maisons de grands seigneurs & de bourgeois ; tous les traités sur les arts en général & en particulier ; les réglemens du commerce , les statuts des communautés ; tous les recueils des académies , sur-tout la collection académique dont le discours préliminaire & les premiers volumes viennent de paroître. Cet ouvrage ne peut manquer d'être excellent , à en juger par les sources où l'on se propose de puiser , & par l'étendue des connoissances , la fécondité des idées , & la fermeté de

jugement & de goût de l'homme qui dirige cette grande entreprise. Le plus grand bonheur qui pût arriver à ceux qui nous succéderont un jour dans l'*Encyclopédie*, & qui se chargeront des éditions suivantes, c'est que le dictionnaire de l'académie Française, tel que je le conçois, & qu'il est conçu par les meilleurs esprits de cette illustre compagnie, ait été publié, que l'histoire naturelle ait paru toute entiere, & que la collection academique soit achevée. Combien de travaux épargnés !

Entre les livres dont il est encore essentiel de se pourvoir, il faut compter les catalogues des grandes bibliothèques; c'est là qu'on apprend à connoître les sources où l'on doit puiser : il seroit même à souhaiter que l'éditeur fût en correspondance avec les bibliothécaires. S'il est nécessaire de consulter les bons ouvrages, il n'est pas inutile de parcourir les mauvais. Un bon livre fournit un ou plusieurs articles excellens; un mauvais livre aide à faire mieux. Votre tâche est remplie dans celui-ci, l'autre l'abrege. D'ailleurs, faute d'une grande connoissance de la bibliographie, on est exposé sans cesse à composer médiocrement, avec beaucoup de peine, de temps, & de dépense, ce que d'autres ont supérieurement exécuté. On se tourmente pour découvrir des choses connues. Observons qu'excepté la matiere des arts, il n'y a proprement du ressort d'un dictionnaire que ce qui est déjà publié, & que par conséquent il est d'autant plus à souhaiter que chacun connoisse les grands livres composés dans sa partie, & que l'éditeur soit muni des catalogues les plus complets & les plus étendus.

La citation exacte des sources seroit d'une grande utilité: il faudroit s'en imposer la loi. Ce seroit rendre un service important à ceux qui se destinent à l'étude particuliere d'une science ou d'un art, que de leur donner la connoissance des bons auteurs, des meilleures éditions, & de l'ordre qu'ils doivent suivre dans leurs lectures. L'*Encyclopédie* s'en est quelquefois acquittée, elle auroit dû n'y manquer jamais.

Il faut analyser scrupuleusement & fidèlement tout ouvrage auquel le temps a assuré une réputation constante. Je dis le *temps*,

parce qu'il y a bien de la différence entre une *Encyclopédie* & une collection de journaux. Une *Encyclopédie* est une exposition rapide & désintéressée des découvertes des hommes dans tous les lieux, dans tous les genres, & dans tous les siècles, sans aucun jugement des personnes; au lieu que les journaux ne sont qu'une histoire momentanée des ouvrages & des auteurs. On y rend compte indistinctement des efforts heureux & malheureux, c'est-à-dire, que pour un feuillet qui mérite de l'attention, on traite au long d'une infinité de volumes qui tombent dans l'oubli avant que le dernier journal de l'année ait paru. Combien ces ouvrages périodiques seroient abrégés, si on laissoit seulement un an d'intervalle entre la publication d'un livre & le compte qu'on en rendroit ou qu'on n'en rendroit pas ! tel ouvrage dont on a parlé fort au long dans le journal, n'y seroit pas même nommé. Mais que devient l'extrait quand le livre est oublié ? Un dictionnaire universel & raisonné est destiné à l'instruction générale & permanente de l'espece humaine; les écrits périodiques, à la satisfaction momentanée de la curiosité de quelques oisifs. Ils sont peu lus des gens de lettres.

Il faut particulièrement extraire des auteurs, les systêmes, les idées singulieres, les observations, les expériences, les vues, les maximes & les faits.

Mais il y a des ouvrages si importants, si-bien médités, si précis, en petit nombre à la vérité, qu'une *Encyclopédie* doit les engloûtir en entier. Ce sont ceux où l'objet général est traité d'une maniere méthodique & profonde, tels que *l'essai sur l'entendement humain*, quoique trop diffus; *les considérations sur les mœurs*, quoique trop serrées; *les institutions astronomiques*, bien qu'elles ne soient pas assez élémentaires, &c.

Il faut distribuer les observations, les faits, les expériences, &c. aux endroits qui leur sont propres.

Il faut favoir dépecer artistement un ouvrage, en ménager les distributions, en présenter le plan, en faire une analyse qui forme le corps d'un article, dont les renvois indiqueront le reste de l'objet. Il ne s'agit pas de briser les jointures, mais de

les relâcher ; de rompre les parties , mais de les défaire , & d'en conserver scrupuleusement ce que les artistes appellent les *reperes*.

Il importe quelquefois de faire mention des choses absurdes ; mais il faut que ce soit légèrement & en passant , seulement pour l'histoire de l'esprit humain , qui se dévoile mieux dans certains travers singuliers , que dans l'action la plus raisonnable. Ces travers sont pour le moraliste , ce qu'est la dissection d'un monstre pour l'historien de la nature : elle lui sert plus que l'étude de cent individus qui se ressemblent. Il y a des mots qui peignent plus fortement & plus complètement que tout un discours. Un homme à qui on ne pouvoit reprocher aucune mauvaise action , disoit un mal infini de la nature humaine. Quelqu'un lui demanda : mais où avez-vous vu l'homme si hideux ? *En moi* , répondit-il. Voilà un méchant qui n'avoit jamais fait de mal ; puisse-t-il mourir bientôt ! Un autre disoit d'un ancien ami : un tel est un très-honnête homme ; il est pauvre , mais cela ne m'empêche pas d'en faire un cas singulier. Il y a quarante ans que je suis son ami , & il ne m'a jamais demandé un sou. Ah ! Molière , où étiez-vous ? ce trait ne vous eût pas échappé , & votre avarice n'en offriroit aucun ni plus vrai ni plus énergique.

Comme il est au moins aussi important de rendre les hommes meilleurs , que de les rendre moins ignorans , je ne serois pas fâché qu'on recueillît tous les traits frappans des vertus morales. Il faudroit qu'ils fussent bien constatés : on les distribueroit chacun à leurs articles qu'ils vivifieroient. Pourquoi seroit-on si attentif à conserver l'histoire des pensées des hommes , & négligerait-on l'histoire de leurs actions ? celle-ci n'est-elle pas la plus utile ? n'est-ce pas celle qui fait le plus d'honneur au genre humain ? Je ne veux pas qu'on rappelle les mauvaises actions ; il seroit à souhaiter qu'elles n'eussent jamais été. L'homme n'a pas besoin de mauvais exemples , ni la nature humaine d'être plus décriée. Il ne faudroit faire mention des actions déshonnêtes , que quand elles auroient été suivies , non de la perte de la vie & des biens , qui ne sont que trop souvent les suites funestes

de la pratique de la vertu , mais que quand elles auroient rendu le méchant malheureux & méprisé au milieu des récompenses les plus éclatantes de ses forfaits. Les traits qu'il faudroit sur-tout recueillir , ce seroient ceux où le caractère de l'honnêteté est joint à celui d'une grande pénétration , ou d'une fermeté héroïque. Le trait de M. Pellisson ne seroit sûrement pas oublié. Il se porte accusateur de son maître & de son bienfaiteur : on le conduit à la Bastille : on le confronte avec son accusé , qu'il charge de quelque malversation chimérique. L'accusé lui en demande la preuve. La preuve , lui répond Pellisson ? hé , Monsieur , elle ne se peut tirer que de vos papiers , & vous savez bien qu'ils sont tous brûlés : en effet ils l'étoient. Pellisson les avoit brûlés lui-même , mais il falloit en instruire le prisonnier ; & il ne balança pas de recourir à un expédient , sûr à la vérité , puisque tout le monde y fut trompé ; mais qui exposoit sa liberté , peut-être sa vie , & qui , s'il eût été ignoré , comme il pouvoit l'être , attachoit à son nom une infamie éternelle , dont la honte pouvoit réjaillir sur la république des lettres , où Pellisson occupoit un rang distingué. M. Gobinot de Rheims supporte , pendant quarante ans , l'indignation publique qu'il encourroit par une excessive parcimonie dont il tiroit les sommes immenses qu'il destinoit à des monumens de la plus grande utilité. Associons-lui un prélat respectable par ses qualités apostoliques , ses dignités , sa naissance , la noble simplicité de ses mœurs , & la solidité de ses vertus. Dans une grande calamité , ce prélat , après avoir soulagé , par d'abondantes distributions gratuites , en argent & en grains , la partie de son troupeau qui laissoit voir toute son indigence , songe à secourir celle qui cachoit sa misère , en qui la honte étouffoit la plainte , & qui n'en étoit que plus malheureuse , contre l'oppression de ces hommes de sang , dont l'âme nage dans la joie au milieu du gémissément général , & il fait porter sur la place , des grains qu'on y distribua à un prix fort au dessous de celui qu'ils avoient coûté. L'esprit de parti qui abhorre tout acte vertueux qui n'est pas de quelqu'un des siens , traite sa charité de monopole ; & un scé-

lérat obscur infirmité cette atroce calomnie parmi celles dont il remplit, depuis si long-temps, ses feuilles hebdomadaires. Cependant il survient de nouvelles calamités; le zèle inaltérable de ce rare pasteur continue de s'exercer, & il se trouve enfin un honnête homme qui élève la voix, qui dit la vérité, qui rend hommage à la vertu, & qui s'écrie, transporté d'admiration: quel courage! quelle patience héroïque! qu'il est consolant pour le genre humain que la méchanceté ne soit pas capable de ces efforts! Voilà les traits qu'il faut recueillir; & qui est-ce qui les liroit sans sentir son cœur s'échauffer? Si l'on publioit un recueil qui contînt beaucoup de ces grandes & belles actions, qui est-ce qui se résoudroit à mourir sans y avoir fourni la matière d'une ligue? Croit-on qu'il y eût quelque ouvrage d'un plus grand pathétique? Il me semble, quant à moi, qu'il y auroit peu de pages dans celui-ci, qu'un homme né avec une âme honnête & sensible n'arrosât de ses larmes.

Il faudroit singulièrement se garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injustice à ne les accorder qu'à la cendre insensible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre: l'équité qui doit les dispenser, le cédera-t-elle à la modestie qui les refuse? L'éloge est un encouragement à la vertu; c'est un pacte public que vous faites contracter à l'homme vertueux. Si ses belles actions étoient gravées sur une colonne, perdrait-il un moment de vue ce monument imposant? ne seroit-il pas un des appuis les plus forts qu'on pût prêter à la faiblesse humaine? il faudroit que l'homme se déterminât à briser lui-même sa statue. L'éloge d'un honnête-homme est la plus digne & la plus douce récompense d'un autre honnête-homme: après l'éloge de sa conscience, le plus flatteur est celui d'un homme de bien. O Rousseau, mon cher & digne ami! je n'ai jamais eu la force de me refuser à ta louange: j'en ai senti croître mon goût pour la vérité, & mon amour pour la vertu. Pourquoi tant d'oraisons funèbres, & si peu de panégyriques des vivans? Croit-on que Trajan n'eût pas craint de démentir son panégyriste? Si

on le croit, on ne connoît pas toute l'autorité de la considération générale. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre; c'est la notoriété des premières; c'est cette notoriété qui donne à l'homme un caractère public auquel il lui est difficile de renoncer. Ce secret innocent n'est-il pas même un des plus importans de l'éducation vertueuse? Mettez votre fils dans l'occasion de pratiquer la vertu; faites-lui de ses bonnes actions un caractère domestique; attachez à son nom quelque épithète qui les lui rappelle; accordez-lui de la considération: s'il franchit jamais cette barrière, j'ose assurer que le fond de son âme est mauvais, que votre enfant est mal né, & que vous n'en ferez jamais qu'un méchant; avec cette différence qu'il se fût précipité dans le vice tête baissée, & qu'arrêté par le contraste qu'il remarquera entre les dénominations honorables qu'on lui a accordées, & celles qu'il va encourir, il se laissera glisser vers le mal, mais par une pente qui ne fera pas assez insensible pour que des parens attentifs ne s'aperçoivent point de la dégradation successive de son caractère.

Je hais cent fois plus les satires dans un ouvrage, que les éloges ne m'y plaisent: les personnalités sont odieuses en tout genre d'écrire; on est sûr d'amuser le commun des hommes, quand on s'étudie à repaître sa méchanceté. Le ton de la satire est le plus mauvais de tous pour un dictionnaire; & l'ouvrage le plus impertinent & le plus ennuyeux qu'on pût concevoir, ce seroit un dictionnaire satirique: c'est le seul qui nous manque. Il faut absolument bannir d'un grand livre ces à-propos légers, ces allusions fines, ces embellissemens délicats qui feroient la fortune d'une historiette: les traits qu'il faut expliquer deviennent fades, ou ne tardent pas à devenir intelligibles. Ce seroit une chose bien ridicule, que le besoin d'un commentaire dans un ouvrage dont les différentes parties seroient destinées à s'interpréter réciproquement. Toute cette légèreté n'est qu'une mousse qui tombe peu-à-peu; bientôt la partie volatile s'en est évaporée, & il ne reste plus qu'une vase insipide. Tel est aussi le sort de la plupart de ces étincelles qui partent du choc de la conversation:

conversation : la sensation agréable, mais passagère, qu'elles excitent, naît des rapports qu'elles ont au moment, aux circonstances, aux lieux, aux personnes, à l'événement du jour ; rapports qui passent promptement. Les traits qui ne se remarquent point, parce que l'éclat n'en est pas le mérite principal, pleins de substance, & portant en eux le caractère de la simplicité jointe à un grand sens, sont les seuls qui se soutiendroient au grand jour : pour sentir la frivolité des autres, il n'y a qu'à les écrire. Si l'on me montrait un auteur qui eût composé ses mélanges d'après des conversations, je serois presque sûr qu'il auroit recueilli tout ce qu'il falloit négliger, & négligé tout ce qu'il importoit de recueillir. Gardons-nous bien de commettre avec ceux que nous consulterons, la même faute que cet écrivain commettrait avec les personnes qu'il fréquenteroit. Il en est des grands ouvrages ainsi que des grands édifices ; ils ne comportent que des ornemens rares & grands. Ces ornemens doivent être répandus avec économie & discernement, ou ils nuisent à la simplicité en multipliant les rapports ; à la grandeur, en divisant les parties & en obscurcissant l'ensemble ; & à l'intérêt, en partageant l'attention, qui sans ce défaut qui la distrait & la disperse, se rassembleroit toute entière sur les masses principales.

Si je proscriis les satires, il n'en est pas ainsi ni des portraits, ni des réflexions. Les vertus s'enchaînent les unes aux autres, & les vices se tiennent, pour ainsi dire, par la main. Il n'y a pas une vertu, pas un vice qui n'ait son cortège : c'est une sorte d'association nécessaire. Imaginer un caractère, c'est trouver d'après une passion dominante donnée, bonne ou mauvaise, les passions subordonnées qui l'accompagnent, les sentimens, les discours & les actions qu'elle suggere, & la sorte de teinte ou d'énergie que tout le système intellectuel & moral en reçoit : d'où l'on voit que les peintures idéales, conçues d'après les relations & l'influence réciproque des vertus & des vices, ne peuvent jamais devenir chimériques ; que ce sont elles qui donnent la vraisemblance aux représentations dramatiques & à tous les ouvrages des mœurs ; & qu'il se rencon-

trera éternellement dans la société des individus qui auront le bonheur & le malheur de leur ressembler. C'est ainsi qu'il arrive à un siècle très-éloigné d'élever des statues hideuses ou respectables, au bas desquelles la postérité écrit successivement différens noms : elle écrit Montésquieu où l'on avoit gravé Platon ; Desfontaines, où on lisoit auparavant Erostrate ou Zoile : avec cette différence affligeante, qu'on ne manquera jamais de noms de plus en plus déshonorés pour remplacer celui d'Erostrate ou de Zoile ; au lieu qu'on n'ose espérer de la succession des siècles, qu'elle nous en offre quelques-uns de plus en plus illustres pour succéder à Montésquieu, & pour être le troisième ou le quatrième depuis Platon. Nous ne pouvons élever un trop grand nombre de ces statues dans notre ouvrage : elles devroient être en bronze dans nos places publiques & dans nos jardins, & nous inviter à la vertu sur ces piédestaux, où l'on a exposé à nos yeux & aux regards de nos enfans les débauches des dieux du paganisme.

Après avoir traité de la matière *Encyclopédique* en général, on désireroit sans doute que nous entrassions dans l'examen de chacune de ses parties en particulier ; mais c'est au public, & non pas à nous, qu'il appartient de juger du travail de nos collègues & du nôtre.

Nous répondrons seulement à ceux qui auroient voulu qu'on supprimât la théologie, que c'est une science ; que cette science est très-étendue & très-curieuse, & qu'on auroit pu la rendre plus intéressante que la mythologie, qu'ils auroient regrettée si nous l'eussions omise.

A ceux qui excluent de notre dictionnaire la géographie : que les noms, la longitude & la latitude des étoiles qu'ils y admettent, n'ont pas plus de droit d'y rester que les noms, la longitude & la latitude des villes qu'ils en rejettent.

A ceux qui l'auroient désirée moins sèche : qu'il étoit nécessaire de s'en tenir à la seule connoissance géographique des villes qui fût scientifique, à la seule qui nous suffiroit pour construire de bonnes cartes des temps anciens, si nous l'avions, & qui suffira à la postérité pour construire de bonnes cartes de nos temps, si nous la lui transmettons ;

& que le reste, étant entièrement historique, est hors de notre objet.

A ceux qui ont regardé avec dégoût certains traits historiques, la cuisine, les modes, &c. qu'ils ont oublié combien ces matières ont engendré d'ouvrages d'érudition; que le plus succinct de nos articles en ce genre épargnera peut-être à nos descendants des années de recherches & des volumes de dissertations; qu'en supposant les savans à venir infiniment plus réservés que ceux du siècle passé, il est encore à présumer qu'ils ne dédaigneront pas d'écrire quelques pages pour expliquer ce que c'est qu'un *salbala* ou qu'un *pompon*; qu'un écrit sur nos modes, qu'on traiteroit aujourd'hui d'ouvrage frivole, seroit regardé dans deux mille ans, comme un ouvrage savant & profond, sur les habits François; ouvrage très-instructif pour les littérateurs, les peintres & les sculpteurs; quant à notre cuisine, qu'on ne peut lui disputer d'être une branche importante de la chymie.

A ceux qui se sont plaints que notre botanique n'étoit ni assez complète ni assez intéressante: que ces reproches sont sans aucun fondement; qu'il étoit impossible de s'étendre au-delà des genres, sans compiler des *in-folio*; qu'on n'a omis aucune des plantes usuelles; qu'on les a décrites; qu'on en a donné l'analyse chymique, les propriétés, soit comme remèdes, soit comme alimens; que la seule chose qu'on auroit pu ajouter, qui fût scientifique & qui n'auroit pas occupé un espace bien considérable, c'eût été d'indiquer à l'article du genre combien on comptoit d'espèces, & combien de variétés: & quant à la partie des arbres qui est si importante, qu'elle a dans l'*Encyclopédie*, à commencer au troisieme volume, toute l'étendue qu'on lui peut desirer.

A ceux qui sont mécontents de la partie des arts, & à ceux qui en sont satisfaits: qu'ils ont raison les uns & les autres, parce qu'il y a des choses dans cette matière immense qui sont on ne peut pas plus mal-faites, & d'autres qu'il seroit peut-être difficile de mieux faire.

Mais comme les arts ont été l'objet principal de mon travail, je vais m'expliquer librement, & sur les défauts dans les

quels je suis tombé, & sur les précautions qu'il y auroit à prendre pour les corriger.

Celui qui se chargera de la matière des arts, ne s'acquittera point de son travail d'une manière satisfaisante pour les autres & pour lui-même, s'il n'a profondément étudié l'histoire naturelle, & sur-tout la minéralogie; s'il n'est excellent mécanicien; s'il n'est très-verté dans la physique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait plusieurs cours de chymie.

Naturaliste, il connoitra d'un coup-d'œil les substances que les artistes emploient, & dont ils font communément tant de mystere.

Chymiste, il possédera les propriétés de ces substances: les raisons d'une infinité d'opérations lui seront connues; il éventera les secrets; les artistes ne lui en imposeront point; il discernera sur le champ l'absurdité de leurs mensonges; il saisira l'esprit d'une manœuvre: les tours de mains ne lui échapperont point; il distinguera sans peine un mouvement indifférent, d'une précaution essentielle; tout ce qu'il écrira de la matière des arts sera clair, certain, lumineux; & les conjectures sur les moyens de perfectionner ceux qu'on a, de retrouver des arts perdus, & d'en inventer de nouveaux, se présenteront en foule à son esprit.

La physique lui rendra raison d'une infinité de phénomènes dont les ouvriers demeurent étonnés toute leur vie.

Avec de la mécanique & de la géométrie, il parviendra sans peine au calcul vrai & réel des forces; il ne lui restera que l'expérience à acquérir, pour tempérer la rigueur des suppositions mathématiques; qualité qui distingue, sur-tout dans la construction des machines délicates, le grand artiste de l'ouvrier commun à qui on ne donnera jamais une juste idée de ce tempérament, s'il ne l'a point acquise, & en qui on ne la rectifiera jamais, s'il s'en est fait de fausses notions.

Muni de ces connoissances, il commencera par introduire quelque ordre dans son travail, en rapportant les arts aux substances naturelles: ce qui est toujours possible; car l'histoire des Arts n'est que

l'histoire de la nature employée. Voyez l'article encyclopédique.

Il tracera ensuite pour chaque artiste un canevas à remplir; il leur imposera de traiter de la matière dont ils se servent, des lieux d'où ils la tirent, du prix qu'elle leur coûte, &c. des instrumens, des différens ouvrages, & de toutes les manœuvres.

Il comparera les mémoires des artistes avec son canevas; il conférera avec eux; il leur fera suppléer de vive voix ce qu'ils auront omis, & éclaircir ce qu'ils auront mal expliqué.

Quelque mauvais que ces mémoires puissent être, quand ils auront été faits de bonne foi, ils contiendront toujours une infinité de choses que l'homme le plus intelligent n'apercevra pas, ne soupçonnera point, & ne pourra demander. Il y en désirera d'autres à la vérité; mais ce seront celles que les artistes ne celent à personne: car j'ai éprouvé que ceux qui s'occupent sans cesse d'un objet, avoient un penchant égal à croire que tout le monde savoit ce dont ils ne faisoient point un secret; & que ce dont ils faisoient un secret, n'étoit connu de personne; en sorte qu'ils étoient toujours tentés de prendre celui qui les questionnoit, ou pour un génie transcendant, ou pour un imbécille.

Tandis que les artistes seront à l'ouvrage, il s'occupera à rectifier les articles que nous lui aurons transmis, & qu'il trouvera dans notre dictionnaire. Il ne tardera pas à s'apercevoir que malgré tous les soins que nous nous sommes donnés, il s'y est glissé des bévues grossières (*voyez l'article BRIQUE*), & qu'il y a des articles entiers qui n'ont pas l'ombre du sens commun (*voyez l'article BLANCHISSERIE DE TOILES*): mais il apprendra, par son expérience, à nous savoir gré des choses qui seront bien, & à nous pardonner celles qui seront mal. C'est sur-tout quand il aura parcouru pendant quelque temps les ateliers, l'argent à la main, & qu'on lui aura fait payer bien chèrement les faussetés les plus ridicules, qu'il connoîtra quelle espèce de gens ce sont que les artistes, sur-tout à Paris, où la crainte des impôts les tient perpétuellement en méfiance, & où ils regardent tout homme qui les interroge avec quelque cu-

riosité, comme un émissaire des fermiers-généraux, ou comme un ouvrier qui veut ouvrir boutique. Il m'a semblé qu'on éviteroit ces inconvéniens, en cherchant, dans la province, toutes les connoissances sur les arts qu'on y pourroit recueillir: on y est connu; on s'adresse à des gens qui n'ont point de soupçon; l'argent y est plus rare, & le temps moins cher. D'où il me paroît évident qu'on s'instruira plus facilement & à moins de frais, & qu'on auroit des instructions plus sûres.

Il faudroit indiquer l'origine d'un art, & en suivre pié-à-pié les progrès quand ils ne seroient pas ignorés, ou substituer la conjecture & l'histoire hypothétique à l'histoire réelle. On peut assurer qu'ici le roman seroit souvent plus instructif que la vérité.

Mais il n'en est pas de l'origine & des progrès d'un art, ainsi que de l'origine & des progrès d'une science. Les savans s'entretiennent: ils écrivent, ils font valoir leurs découvertes: ils contredisent, ils sont contredits. Ces contestations manifestent les faits & constatent les dates. Les artistes au contraire vivent ignorés, obscurs, isolés; ils font tout pour leur intérêt, ils ne font presque rien pour leur gloire. Il y a des inventions qui restent des siècles entiers renfermées dans une famille: elles passent des pères aux enfans; se perfectionnent ou dégénèrent, sans qu'on sache précisément ni à qui, ni à quel temps il faut en rapporter la découverte. Les pas insensibles par lesquels un art s'avance à la perfection, confondent aussi les dates. L'un recueille le chanvre; un autre le fait baigner; un troisième le teille: c'est d'abord une corde grossière; puis un fil; ensuite une toile: mais il s'écoule un siècle entre chacun de ces progrès. Celui qui porteroit une production depuis son état naturel jusqu'à son emploi le plus parfait, seroit difficilement ignoré. Comment seroit-il impossible qu'un peuple se trouvât tout-à-coup vêtu d'une étoffe nouvelle, & ne demandât pas à qui il en est redevable? Mais ces cas n'arrivent point, ou n'arrivent que rarement.

Communément le hazard suggère les premières tentatives; elles sont infructueuses & restent ignorées: un autre les reprend; il

a un commencement de succès, mais dont on ne parle point : un troisième marche sur les pas du second ; un quatrième sur les pas du troisième ; & ainsi de suite, jusqu'à ce que le dernier produit des expériences soit excellent : & ce produit est le seul qui fasse sensation. Il arrive encore qu'à peine une idée est-elle éclosée dans un atelier, qu'elle en sort & se répand. On travaille en plusieurs endroits à la fois : chacun manœuvre de son côté ; & la même invention revendiquée en même temps par plusieurs, n'appartient proprement à personne, ou n'est attribuée qu'à celui qu'elle enrichit. Si l'on tient l'invention de l'étranger, la jalousie nationale tait le nom de l'inventeur, & ce nom reste inconnu.

Il seroit à souhaiter que le gouvernement autorisât à entrer dans les manufactures, à voir travailler, à interroger les ouvriers, & à destiner les instrumens, les machines & même le local.

Il y a des circonstances où les artistes sont tellement impénétrables, que le moyen le plus court, ce seroit d'entrer soi-même en apprentissage, ou d'y mettre quelqu'un de confiance.

Il y a peu de secrets qu'on ne parvînt à connoître par cette voie : il faudroit divulguer tous ses secrets sans aucune exception.

Je fais que ce sentiment n'est pas celui de tout le monde : il y a des têtes étroites, des âmes mal nées, indifférentes sur le sort du genre humain, & tellement concentrées dans leur petite société, qu'elles ne voient rien au delà de son intérêt. Ces hommes veulent qu'on les appelle bons citoyens ; & j'y consens, pourvu qu'ils me permettent de les appeler *méchans hommes*. On diroit, à les entendre, qu'une *Encyclopédie* bien faite, qu'une histoire générale des arts ne devroit être qu'un grand manuscrit soigneusement renfermé dans la bibliothèque du monarque, & inaccessible à d'autres yeux que les siens ; un livre de l'état, & non du peuple. A quoi bon divulguer les connoissances de la nation, ses transactions secrètes, ses inventions, son industrie, ses ressources, ses mystères, sa lumière, ses arts & toute sa sagesse ! ne font-ce pas là

les choses auxquelles elle doit une partie de sa supériorité sur les nations rivales & circonvoisines ? Voilà ce qu'ils disent ; & voici ce qu'ils pourroient encore ajouter. Ne seroit-il pas à souhaiter qu'au lieu d'éclairer l'étranger, nous pussions répandre sur lui des ténèbres, & plonger dans la barbarie le reste de la terre, afin de le dominer plus sûrement ? Ils ne font pas attention qu'ils n'occupent qu'un point sur ce globe, & qu'ils n'y dureront qu'un moment ; que c'est à ce point & à cet instant qu'ils sacrifient le bonheur des siècles à venir & de l'espece entière. Ils savent mieux que personne que la durée moyenne d'un empire n'est pas de deux mille ans, & que dans moins de temps peut-être, le nom *François*, ce nom qui durera éternellement dans l'histoire, sera inutilement cherché sur la surface de la terre. Ces considérations n'étendent point leurs vues ; il semble que le mot *humanité* soit pour eux un mot vuide de sens. Encore s'ils étoient conséquens ! mais dans un autre moment ils se déchaînent contre l'impénétrabilité des sanctuaires de l'Égypte ; ils déplorent la perte des connoissances anciennes ; ils accusent la négligence ou le silence des auteurs qui se sont tus ou qui ont parlé si mal d'une infinité d'objets importans ; & ils ne s'apercevront pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui, & qu'ils blâment les autres d'avoir été ce qu'ils se font honneur d'être.

Ces bons citoyens sont les plus dangereux ennemis que nous ayons eus. En général, il faut profiter des critiques, sans y répondre, quand elles sont bonnes ; les négliger, quand elles sont mauvaises. N'est-ce pas une perspective bien agréable pour tous ceux qui s'opiniâtrent à noircir du papier contre nous, que si l'*Encyclopédie* conserve dans dix ans la réputation dont elle jouit, il ne sera plus question de leurs écrits, & qu'il en sera bien moins question encore, si elle est ignorée.

J'ai entendu dire à M. de Fontenelle, que son appartement ne contiendroit pas tous les ouvrages qu'on avoit publiés contre lui. Qui est-ce qui en connoît un seul ? L'esprit des loix & l'histoire naturelle ne

font que de paroître , & les critiques qu'on en a faites sont entièrement ignorées. Nous avons déjà remarqué que parmi ceux qui se sont érigés en censeurs de l'*Encyclopédie*, il n'y en a presque pas un qui eût les talens nécessaires pour l'enrichir d'un bon article. Je ne croirois pas exagérer , quand j'ajouterois que c'est un livre dont la très-grande partie seroit à étudier pour eux. L'esprit philosophique est celui dans lequel on l'a composé , & il s'en faut beaucoup que la plupart de ceux qui nous jugent soient à cet égard seulement au niveau de leur siècle. J'en appelle à leurs ouvrages. C'est par cette raison qu'ils ne dureront pas , & que nous osons présumer que notre Dictionnaire sera plus lu & plus estimé dans quelques années , qu'il ne l'est encore aujourd'hui. Il ne nous seroit pas difficile de citer d'autres auteurs qui ont eu , & qui auront le même sort. Les uns (comme nous l'avons déjà dit plus haut) élevés aux cieux , parce qu'ils avoient composé pour la multitude , qu'ils s'étoient assujettis aux idées courantes , & qu'ils s'étoient mis à la portée du commun des lecteurs , ont perdu de leur réputation , à mesure que l'esprit humain a fait des progrès , & ont fini par être oubliés. D'autres au contraire , trop forts pour le temps où ils ont paru , ont été peu lus , peu entendus , point goûtés , & sont demeurés obscurs , long-temps , jusqu'au moment où le siècle qu'ils avoient devancé fut écoulé , & qu'un autre siècle dont ils étoient avant qu'il fût arrivé , les atteignit , & rendit enfin justice à leur mérite.

Je crois avoir appris à mes concitoyens à estimer & à lire le chancelier Bacon ; on a plus feuilleté ce profond auteur depuis cinq à six ans , qu'il ne l'avoit jamais été. Nous sommes cependant encore bien loin de sentir l'importance de ses ouvrages ; les esprits ne sont pas assez avancés. Il y a trop peu de personnes en état de s'élever à la hauteur de ses méditations ; & peut-être le nombre n'en deviendra-t-il jamais guère plus grand. Qui fait si le *novum organum* , les *cogitata & visa* , le livre de *augmento scientiarum* , ne sont pas trop au dessus de la portée moyenne de l'esprit humain , pour devenir , dans aucun siècle ,

une lecture facile & commune ? C'est au temps à éclaircir ce doute.

Mais ces considérations sur l'esprit & la matière d'un dictionnaire encyclopédique nous conduisent naturellement à parler du style qui est propre à ce genre d'ouvrage.

Le laconisme n'est pas le ton d'un dictionnaire ; il donne plus à deviner qu'il ne le faut pour le commun des lecteurs. Je voudrois qu'on ne laissât à penser que ce qui pourroit être perdu , sans qu'on en fût moins instruit sur le fond. L'effet de la diversité , outre qu'il est inévitable , ne me paroît point ici déplaisant. Chaque travailleur , chaque science , chaque art , chaque article , chaque sujet a sa langue & son style. Quel inconvénient y a-t-il à le lui conserver ? s'il falloit que l'éditeur fût reconnoître sa main par-tout , l'ouvrage en seroit beaucoup retardé , & n'en seroit pas meilleur. Quelque instruit qu'un éditeur pût être , il s'exposeroit souvent à commettre une erreur de chose , dans l'intention de rectifier une faute de langue.

Je renfermerois le caractère général du style d'une *Encyclopédie* , en deux mots , *communis, propriè; propria, communiter*. En se conformant à cette règle , les choses communes seroient toujours élégantes ; & les choses propres & particulières , toujours claires.

Il faut considérer un dictionnaire universel des Sciences & des Arts , comme une campagne immense couverte de montagnes , de plaines , de rochers , d'eaux , de forêts , d'animaux , & de tous les objets qui font la variété d'un grand paysage. La lumière du ciel les éclaire tous ; mais ils en sont tous frappés diversement. Les uns s'avancent par leur nature & leur exposition , jusque sur le devant de la scène ; d'autres sont distribués sur une infinité de plans intermédiaires : il y en a qui se perdent dans le lointain ; tous se font valoir réciproquement.

Si la trace la plus légère d'affectation est insupportable dans un petit ouvrage , que seroit-ce au jugement des gens de lettres , qu'un grand ouvrage où ce défaut domineroit ? Je suis sûr que l'excellence de la matière ne contrebalanceroit pas ce vice de

style, & qu'il seroit peu lu. Les ouvrages de deux des plus grands hommes que la nature ait produits, l'un philosophe, & l'autre poëte, seroient infiniment plus parfaits, & plus estimés, si ces hommes rares n'avoient été doués dans un degré très-extraordinaire, de deux talens qui me semblent contradictoires, le génie & le bel esprit. Les traits les plus brillans & les comparaisons les plus ingénieuses y déparent à tout moment les idées les plus sublimes. La nature les auroit traités beaucoup plus favorablement, si, leur ayant accordé le génie, elle leur eût refusé le bel esprit. Le goût solide & vrai, le sublime en quelque genre que ce soit, le pathétique, les grands effets de la crainte, de la commiseration & de la terreur, les sentimens nobles & relevés, les grandes idées rejettent le tour épigrammatique & le contraste des expressions.

Si toutefois il y a quel'ouvrage qui comporte de la variété dans le style, c'est une *Encyclopédie*; mais comme j'ai désiré que les objets les plus indifférens y fussent toujours secrètement rapportés à l'homme, y prissent un tour moral, respirassent la décence, la dignité, la sensibilité, l'élévation de l'ame; en un mot, qu'on y discernât par-tout le souffle de l'honnêteté; je voudrois aussi que le ton répondît à ces vues, & qu'il en reçût quelque autorité, même dans les endroits où les couleurs les plus brillantes & les plus gaies n'auroient pas été déplacées. C'est manquer son but, que d'amuser & de plaire, quand on peut instruire & toucher.

Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage. Je ne fais d'où vient l'indulgence injurieuse qu'on a pour les grands livres, & sur-tout pour les dictionnaires. Il semble qu'on ait permis à l'*in-folio* d'être écrit pesamment, négligemment, sans génie, sans goût & sans finesse. Croit-on qu'il soit impossible d'introduire ces qualités dans un ouvrage de longue haleine? Ou seroit-ce que la plupart des ouvrages de longue haleine qui ont paru jusqu'à présent, ayant communément ces défauts, on les a regardés comme un apanage du format?

Cependant on s'appercevra, en y regar-

dant de près, que s'il y a quelque ouvrage où il soit facile de mettre du style, c'est un dictionnaire; tout y est coupé par articles, & les morceaux les plus étendus le sont moins qu'un discours oratoire.

Mais voici ce que c'est. Il est rare que ceux qui écrivent supérieurement, veuillent & puissent continuer long-temps une tâche si pénible; d'ailleurs, dans les ouvrages de société où la gloire du succès est partagée, & où le travail d'un homme est confondu avec le travail de plusieurs, on se désigne en soi-même un associé pour émule; on compare son travail avec le sien; on rougiroit d'être au dessous; on se soucie peu d'être au dessus; on n'emploie qu'une partie de ses forces, & l'on espere que ce qu'on aura négligé disparaîtra dans l'immensité des volumes.

C'est ainsi que l'intérêt s'affoiblit dans chacun, à mesure que le nombre des associés augmente, & que, l'ouvrage d'un seul se distinguant d'autant moins qu'il a plus de collègues, le livre se trouve en général d'une médiocrité d'autant plus grande, qu'on y a employé plus de mains.

Cependant le temps leve le voile; chacun est jugé selon son mérite. On distingue le travailleur négligent du travailleur honnête ou qui a rempli son devoir. Ce que quelques-uns ont fait, montre ce qu'on étoit en droit d'exiger de tous; & le public nomme ceux dont il est mécontent, & regrette qu'ils aient si mal répondu à l'importance de l'entreprise, & au choix dont on les avoit honorés.

Je m'explique là dessus avec d'autant plus de liberté, que personne ne fera plus exposé que moi à cette espece de censure, & que, quelque critique qu'on fasse de notre travail, soit en général, soit en particulier, il n'en restera pas moins pour constant qu'il seroit très-difficile de former une seconde société de gens de lettres & d'artistes, aussi nombreuse & mieux composée que celle qui concourt à la composition de ce dictionnaire. S'il étoit facile de trouver mieux que moi pour auteur & pour éditeur, il faudra que l'on convienne qu'il étoit, sous ces deux aspects, infiniment plus facile encore de rencontrer

moins bien que M. d'Alembert. Combien je gagnerois à cette espece d'énumération, où les hommes se compenferoient les uns par les autres ! Ajoutons à cela qu'il y a des parties pour lesquelles on ne choisit point, & que cet inconvénient fera de toutes les éditions. Quelque honoraire qu'on proposât à un homme, il n'acquitteroit jamais le temps qu'on lui demanderoit. Il faut qu'un artiste veille dans son atelier ; il faut qu'un homme public soit à ses fonctions. Celui-ci est malheureusement trop occupé, & l'homme de cabinet n'est malheureusement pas assez instruit. On se tire de là comme on peut.

Mais s'il est facile à un dictionnaire d'être bien écrit, il n'est guere d'ouvrages auxquels il soit plus essentiel de l'être. Plus une route doit être longue, plus il seroit à souhaiter qu'elle fut agréable. Au reste, nous avons quelque raison de croire que nous ne sommes pas restés de ce côté sans succès. Il y a des personnes qui ont lu l'*Encyclopédie* d'un bout à l'autre ; & si l'on en excepte le dictionnaire de Bayle, qui perd tous les jours un peu de cette prérogative, il n'y a guere que le nôtre qui en ait joui & qui en jouisse. Nous souhaitions qu'il la conserve peu, parce que nous aimons plus les progrès de l'esprit humain que la durée de nos productions, & que nous aurions réussi bien au-delà de nos espérances, si nous avions rendu les connoissances si populaires, qu'il fallût au commun des hommes un ouvrage plus fort que l'*Encyclopédie* pour les attacher & les instruire.

Il seroit à souhaiter, quand il s'agit de style, qu'on pût imiter Pétrone, qui a donné en même temps l'exemple & le précepte, lorsqu'ayant à peindre les qualités d'un beau discours, il a dit : *grandis, & ut ita dicam, pudica oratio neque maculosa est neque turgida, sed naturali pulchritudine exurgit*. La description est la chose même.

Il faut se garantir singulièrement de l'obscurité ; & se ressouvenir à chaque ligne qu'un dictionnaire est fait pour tout le monde, & que la répétition des mots qui offenseront dans un ouvrage léger, devient un caractère de simplicité

qui ne déplaira jamais dans un grand ouvrage.

Qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expression. Il seroit mal, dans un livre philosophique, d'employer les termes les plus usités, lorsqu'ils n'emportent avec eux aucune idée fixe, distincte & déterminée ; & il y a de ces termes, & en très-grand nombre. Si l'on pouvoit en donner des définitions, selon la nature qui ne change point, & non selon les conventions & les préjugés des hommes qui changent continuellement, ces définitions deviendroient des germes de découvertes. Observons encore ici le besoin continuel que nous avons d'un modele invariable & constant auquel nos définitions & nos descriptions se rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres subsistans. Le reste n'est rien, & celui qui ne fait pas écarter certaines notions particulieres, locales & passageres, est gêné dans son travail, & sans cesse exposé à dire, contre le témoignage de sa conscience & la pente de son esprit, des choses inexactes pour le moment, & fausses, ou du moins obscures & hasardées pour l'avenir.

Les ouvrages des génies les plus intrépides & les plus élevés, des plus grands philosophes de l'antiquité, sont un peu défigurés par ce défaut. Il s'en manque beaucoup que ceux de nos jours en soient exempts. L'intolérance, le manque de la double doctrine, le défaut d'une langue hiéroglyphique & sacrée, perpétueront à jamais ces contradictions, & continueront de racher nos plus belles productions. On ne fait souvent ce qu'un homme a pensé sur les matieres les plus importantes. Il s'enveloppe dans des ténèbres affectées ; ses contemporains mêmes ignorent ses sentimens ; & l'on ne doit pas s'attendre que l'*Encyclopédie* soit exempte de ce défaut.

Plus les matieres seront abstraites plus il faudra s'efforcer de les mettre à la portée de tous les lecteurs.

Un éditeur qui aura de l'expérience, & qui sera maître de lui-même, se placera dans la classe moyenne des esprits. Si la nature l'avoit élevé au rang des premiers génies, & qu'il n'en descendit jamais, con-

versant fans cesse avec les hommes de la plus grande pénétration, il lui arriveroit de considérer les objets d'un point de vue où la multitude ne peut atteindre. Trop au dessus d'elle, l'ouvrage deviendroit obscur pour trop de monde. Mais s'il se trouvoit malheureusement, ou s'il avoit la complaisance de s'abaisser fort au dessous, les matieres traitées, comme pour des imbécilles, deviendroient longues & fastidieuses. Il considérera donc le monde comme son école, & le genre humain comme son pupille; & il dictera des leçons qui ne fassent pas perdre aux bons esprits un temps précieux, & qui ne rebutent point la foule des esprits ordinaires. Il y a deux classes d'hommes, à peu près également étroites, qu'il faut également négliger. Ce sont les génies transcendans & les imbécilles qui n'ont besoin de maîtres ni les uns ni les autres.

Mais s'il n'est pas facile de saisir la portée commune des esprits, il l'est beaucoup moins encore à l'homme de génie de s'y fixer. Le génie tend naturellement à s'élever: il cherche la région des nues; s'il s'oublie un moment, il est emporté d'un vol rapide; & bientôt les yeux ordinaires cessent de l'apercevoir & de le suivre.

Si chaque encyclopédiste s'étoit bien acquitté de son travail, l'attention principale d'un éditeur se réduiroit à circonscrire rigoureusement les différens objets, à renfermer les parties en elles-mêmes, & à supprimer des redites; ce qui est toujours plus facile que de remplir des omissions: les redites s'aperçoivent & se corrigent d'un trait de plume; les omissions se débrobent & ne se suppléent pas sans travail. Le grand inconvénient, c'est que, quand elles se montrent, c'est si brusquement, que l'éditeur se trouvant pressé entre une matiere qui demande du temps, & la vitesse de l'impression qui n'en accorde point, il faut que l'ouvrage soit estropié, ou l'ordre perverti; l'ouvrage estropié, si l'on remplit sa tâche selon le temps; l'ordre perverti, si on la renvoie à quelque endroit écarté du dictionnaire.

Où est l'homme assez versé dans toutes les matieres, pour en écrire sur le champ

comme s'il s'en étoit long-temps occupé? Où est l'éditeur qui aura les principes d'un auteur assez présens, ou des notions assez conformes aux siennes, pour ne tomber dans aucune contradiction?

N'est-ce pas même un travail presqu'au dessus de ses forces, que d'avoir à remarquer les contradictions qui se trouveront nécessairement entre les principes & les idées de ses associés? S'il n'est pas de sa fonction de les lever quand elles sont réelles, il le doit au moins quand elles ne sont qu'apparentes; &, dans le premier cas, peut-il être dispensé de les indiquer, de les faire sortir, d'en marquer la source, de montrer la route commune que deux auteurs ont suivie, & le point de division où ils ont commencé à se séparer, de balancer leurs raisons, de proposer des observations & des expériences pour & contre, de désigner le côté de la vérité ou celui de la vraisemblance? Il ne mettra l'ouvrage à couvert du reproche, qu'en observant expressément que ce n'est pas le dictionnaire qui se contredit, mais les sciences & les arts qui ne sont pas d'accord. S'il alloit plus loin, s'il résolvoit les difficultés, il seroit homme de génie: mais peut-on exiger d'un éditeur qu'il soit homme de génie? & ne seroit-ce pas une folie que de demander qu'il fût un génie universel?

Une attention que je recommanderai à l'éditeur qui nous succédera, & pour le bien de l'ouvrage, & pour la sûreté de sa personne, c'est d'envoyer aux censeurs les feuilles imprimées, & non le manuscrit. Avec cette précaution, les articles ne seront ni perdus, ni dérangés, ni supprimés; & le paraphe du censeur, mis au bas de la feuille imprimée, sera le garant le plus sûr qu'on n'a ni ajouté, ni altéré, ni retranché, & que l'ouvrage est resté dans l'état où il a jugé à propos qu'il s'imprimât.

Mais le nom & la fonction de censeur me rappellent une question importante. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une *Encyclopédie* fût permise tacitement, qu'expressément approuvée: ceux qui soutenoient l'affirmative disoient: "alors les auteurs jouiroient de toute la liberté né-
» cessaire

» cessaire pour en faire un excellent ou-
 » vrage. Combien on y traiteroit de sujets
 » importants ? Les beaux articles que le droit
 » public fourniroit ! Combien d'autres
 » qu'on pourroit imprimer à deux colonnes,
 » dont l'une établiroit le pour & l'autre le
 » contre ! L'historique seroit exposé sans
 » partialité, le bien loué hautement, le
 » mal blâmé sans réserve, les vérités affir-
 » mées, les doutes proposés, les préjugés
 » détruits, & l'usage des renvois politiques
 » fort restreint. »

Leurs antagonistes répondoient simple-
 ment « qu'il valoit mieux sacrifier un peu
 » de liberté, que de s'exposer à tomber
 » dans la licence ; & d'ailleurs, ajoutoient-
 » ils, telle est la constitution des choses
 » qui nous environnent ; que si un homme
 » extraordinaire s'étoit proposé un ouvrage
 » aussi étendu que le nôtre, & qu'il lui
 » eût été donné par l'Être suprême de
 » connoître en tout la vérité, il faudroit
 » encore, pour sa sécurité, qu'il lui fût
 » assigné un point inaccessible dans les
 » airs, d'où ses feuilles tombassent sur la
 » terre. »

Puisqu'il est donc si à propos de subir la
 censure littéraire, on ne peut avoir un cen-
 seur trop intelligent : il faudra qu'il sache
 se prêter au caractère général de l'ouvrage ;
 voir sans intérêt ni pusillanimité ; n'avoir
 de respect que pour ce qui est vraiment
 respectable ; distinguer le ton qui convient
 à chaque personne & à chaque sujet ; ne
 s'effaroucher ni des propos cyniques de
 Diogene, ni des termes techniques de
 Winiflou, ni des syllogismes d'Anaxagoras ;
 ne pas exiger qu'on réfute, qu'on affoi-
 blisse ou qu'on supprime ce qu'on ne ra-
 conte qu'historiquement ; sentir la différence
 d'un ouvrage immense & d'un *in-12* ; &
 aimer assez la vérité, la vertu, le progrès des
 connoissances humaines & l'honneur de la
 nation, pour n'avoir en vue que ces grands
 objets.

Voilà le censeur que je voudrois : quant
 à l'homme que je desirerois pour auteur,
 il seroit ferme, instruit, honnête, véridi-
 que, d'aucun pays, d'aucune secte, d'au-
 cun état, racontant les choses du moment
 où il vit, comme s'il en étoit à mille ans ;
 & celles de l'endroit qu'il habite, comme

s'il en étoit à deux mille lieues. Mais à un
 si digne collègue, qui faudroit-il pour édi-
 teur ? un homme doué d'un grand sens,
 célèbre par l'étendue de ses connoissances,
 l'élevation de ses sentimens & de ses idées,
 & son amour pour le travail : un homme
 aimé & respecté par son caractère domestique
 & public ; jamais enthousiaste, à moins
 que ce ne fût de la vérité, de la vertu & de
 l'humanité.

Il ne faut pas imaginer que le concours
 de tant d'heureuses circonstances ne laissât
 aucune imperfection dans l'*Encyclopédie* :
 il y aura toujours des défauts dans un ou-
 vrage de cette étendue. On les réparera
 d'abord par des supplémens, à mesure
 qu'ils se découvriront : mais il viendra
 nécessairement un temps où le public de-
 mandera lui-même une refonte générale ;
 & , comme on ne peut favoir à quelles
 mains ce travail important sera confié, il
 reste incertain si la nouvelle édition sera
 inférieure ou préférable à la précédente. Il
 n'est pas rare de voir des ouvrages confi-
 dérables revus, corrigés, augmentés par des
 mal-adroits, dégénérer à chaque réimpres-
 sion, & tomber enfin dans le mépris. Nous
 en pourrions citer un exemple récent, si
 nous ne craignons de nous abandonner au
 ressentiment, en croyant céder à l'intérêt de
 la vérité.

L'*Encyclopédie* peut aisément s'améliorer ;
 elle peut aussi aisément se détériorer.
 Mais le danger auquel il faudra principa-
 lement obvier, & que nous aurons prévu,
 c'est que le soin des éditions subséquentes
 ne soit pas abandonné au despotisme
 d'une société, d'une compagnie, quelle
 qu'elle puisse être. Nous avons annoncé,
 & nous en attestons nos contemporains &
 la postérité, que le moindre inconvénient
 qui pût en arriver, ce seroit qu'on sup-
 primât des choses essentielles ; qu'on mul-
 tipliât à l'infini le nombre & le volume
 de celles qu'il faudroit supprimer ; que
 l'esprit de corps, qui est ordinairement
 petit, jaloux, concentré, infectât la masse
 de l'ouvrage ; que les arts fussent négligés ;
 qu'une matière d'un intérêt passager étouf-
 fât les autres ; & que l'*Encyclopédie* subît
 le sort de tant d'ouvrages de controverse.
 Lorsque les catholiques & les protestans,

las de disputes & raffasiés d'injures , prirent le parti du silence & du repos , on vit en un instant une foule de livres vantés disparoître & tomber dans l'oubli , comme on voit tomber au fond d'un vaisseau le sédiment d'une fermentation qui s'appaise.

Voilà les premières idées qui se sont offertes à mon esprit sur le projet d'un dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine , sur sa possibilité , sa fin , ses matériaux , l'ordonnance générale & particulière de ces matériaux , le style , la méthode , les renvois , la nomenclature , le manuscrit , les auteurs , les censeurs , les éditeurs & le typographe.

Si l'on pese l'importance de ces objets , on s'appercvra facilement qu'il n'y en a aucun qui ne fournît la matière d'un discours fort étendu ; que j'ai laissé plus de choses à dire que je n'en ai dit ; & que peut-être la prolixité & l'adulation ne seroit pas au nombre des défauts qu'on pourra me reprocher.

ENDECAGONE , voyez HENDECAGONE.

ENDECASYLLABE , (*Belles-Lettres.*)

V. HENDECASYLLABÉ.

ENDEMATIE , f. f. (*Musiq. des anc.*) c'étoit l'air d'une sorte de danse particulière aux Argiens. (S)

ENDEMIQUE , adj. m. & f. d'ενδημῖς ενδημῖς , vernaculus , populaire , terme de Médecine ; épithete que l'on donne à certaines maladies particulières à un pays , à une contrée , où elles attaquent un grand nombre de personnes en même temps , & continuellement ou avec des intervalles , après lesquels la même maladie reparoit de la même nature , avec les mêmes symptomes à-peu-près.

Ainsi le *plica* en Pologne , les *écrouelles* en Espagne , le *goutre* dans les pays voisins des Alpes , sont des maladies *endémiques* ; les *fièvres intermittentes* dans les endroits marécageux , &c. parce qu'il y a toujours un grand nombre de personnes dans chacun de ces lieux , qui sont affectées de ces maladies respectives.

La cause des maladies de ce caractère doit être commune à tous les habitans du lieu où elles regnent constamment ; par con-

séquent on ne peut la trouver que dans la situation & le climat particulier du pays , dans les qualités de l'air & des eaux qui lui sont propres , & dans la manière de vivre. V. l'admirable traité d'Hippocrate , qui est relatif à ce sujet , de aere , locis & aquis. V. EPIDÉMIE. (d)

ENDENTÉ , adj. en termes de Blason , se dit d'un pal , d'une bande , d'une fasce , & autres pièces de triangles alternés de divers émaux. On appelle *croix endentée* , celle dont les branches sont terminées en façon de croix ancree , & qui a une pointe comme un fer de lance entre les deux crochets.

Guaſchi en Piémont , tranché , *endented* d'or & d'azur.

ENDENTURE , f. f. (*Jurisp.*) du Latin *indentatura*. C'étoit un papier partagé en deux colonnes , sur chacune desquelles le même acte étoit écrit ; ensuite on coupoit ce papier par le milieu , non pas tout droit , mais en formant à droite & à gauche des especes de dents , afin que quand on rapporteroit un des doubles de l'acte , on pût vérifier si c'étoit le véritable , en le rapprochant de l'autre , & observant si toutes les dents se rapportoient parfaitement : c'est ce que l'on appelloit *charta partita* , *charta indentata* , & en François *chartie* ou *indenture*. V. CHARTE PARTIE. (A)

ENDETTÉ , adj. (*Comm.*) qui doit beaucoup , qui a contracté quantité de dettes. V. DETTES. (G)

ENDETTER une compagnie , verb. act. (*Comm.*) une société ; c'est contracter en leur nom des dettes considérables. Les directeurs d'une compagnie sont souvent plus propres à l'endetter & à la ruiner , qu'à l'enrichir.

ENDETTER (s') , c'est faire des dettes en son propre & privé nom. (G)

ENDIVE , f. f. (*Bot. Mat. méd. & Jard.*) en Latin *endivia* ou *intybus* , espece de chicorée : cependant Ray l'en distingue , tant à cause de ses feuilles qui sont plus courtes , & non découpées , que parce que cette plante est annuelle , au lieu que la chicorée est vivace. Il y a trois sortes d'endives en usage ; savoir , l'endive à feuilles larges , ou commune , la petite endive , & l'endive ou chicorée frisée.

L'endive à feuilles larges, ou commune, autrement dite *chicorée blanche*, est nommée par les Botanistes *endivia latifolia*, *scariola latifolia*, *endivia vulgaris*, &c.

Ses racines sont fibreuses & laitueses : ses feuilles sont couchées sur terre avant qu'elle monte en tige ; elles sont longues, larges, semblables à celles de la laitue, crénelées quelquefois à leur bord, un peu amères. Les feuilles qui sont sur la tige, sont semblables à celles du lierre, mais plus petites. La tige est haute d'une coudée, ou d'une coudée & demie ; lisse, cannelée, creuse, branchue, tortue, donnant du lait quand on la blesse. Ses fleurs naissent à l'aisselle des feuilles ; elles sont bleues, semblables à celles de la chicorée sauvage, aussi-bien que les graines.

La petite endive, en Latin *endivia minor*, seu *angusti-folia*, off. ne differe de la précédente que par ses feuilles qui sont plus étroites, plus amères au goût ; & par sa tige qui est plus branchue.

L'endive ou chicorée frisée, *endivia crispata* seu *Romana*, *cicorium crispum*, off. a les feuilles plus grandes que celles de l'endive commune. Elles sont crépues, & finuées à leur fond. Sa tige est plus élevée, plus grosse & plus tendre que celle des autres endives. Sa graine est noire. Il y a longtemps que les Jardiniers ont l'art de rendre frisée l'endive commune, quoique Ray regarde ces deux plantes comme étant d'une espece différente.

On sème l'endive dans les jardins, pour l'usage de la cuisine. Lorsqu'on la sème au printemps, elle croît promptement, fleurit, porte des graines en été, & meurt ensuite ; mais quand on la sème en été, elle dure l'hiver, pourvu qu'on la couvre de terre au commencement de l'automne, après avoir lié auparavant ses feuilles : elle devient alors blanche comme de la neige, agréable au goût, & peut tenir lieu de salade en hiver. Voyez dans Miller l'art de sa culture.

Les feuilles fraîches d'endive verte paroissent contenir un sel essentiel, nitreux, ammoniacal, mêlé avec un peu d'huile subtile & de terre. Elles ne donnent dans les épreuves chymiques aucune marque d'acide, à cause de la grande quantité de sel uri-

neux. Les feuilles d'endive que l'on a blanchies en les liant, donnent quelque acide, mais moins de sel volatil & de terre. Leur suc, quand on les lie pour les blanchir, fermente un peu intérieurement ; & par-là les sels volatils, qui sont en grande quantité dans cette plante, sont un peu développés, s'envolent en partie, & il reste de l'acide & de l'eau : la terre est, par cette même fermentation, mêlée plus intimement avec les autres principes. Ces feuilles ainsi blanchies sont plus tendres & plus agréables au goût, que lorsqu'elles sont vertes, à cause de la partie acide, qui est plus développée avec les sels alkalis & les huiles. Les feuilles vertes sont amères, à cause de la grossièreté des molécules salines, & de leur différent mélange avec l'huile & la terre.

Les endives ne sont guere moins connues dans les boutiques d'apothicaires que dans les cuisines ; on les y emploie vertes & blanchies, sur-tout les feuilles, rarement les graines, & presque jamais les racines. Toutes les endives sont rafraîchissantes ; détensives, & apéritives, en vertu de leur sel nitreux, ammoniacal, subtil, délayé dans beaucoup de flegme. Elles rafraîchissent encore, en emportant les humeurs retenues dans les visceres ; elles amollissent & détachent la bile visqueuse ; elles divisent la ferosité gluante ou la pituite épaissie. Elles sont donc utiles dans la jaunisse, dans les fievres ardentes & bilieuses, dans les obstructions du foie, dans toutes les inflammations & les hémorragies ; en un mot, ses vertus sont les mêmes que celles de la chicorée. On les emploie dans les bouillons, les apocemes tempérans, rafraîchissans & apéritifs. On les joint commodément aux feuilles de bourache, de buglose, de laitue, de pourpier, de pimprenelle, d'aigremoine, de scolopendre, de fumeterre. On en donne aussi le suc clarifié, ou la décoction, à la dose que l'on veut. Enfin, la graine d'endive est mise au nombre des quatre petites semences froides, & entre dans les émulsions, au défaut des autres graines. Voyez Ray, Tournefort, Bradley, Herman, Miller, Geoffroy ; ils vous instruiront complètement sur cette plante. *Art. de M. le chev. DE JAUCOURT.*

ENDING, (*Géog. moderne.*) ville de Suabe en Allemagne; elle appartient au Brisgaw.

ENDORMI, adject. (*Marine.*) Quelques-uns disent *un vaisseau endormi*, lorsqu'il perd son erre, soit lorsqu'il prend vent de vent, soit lorsqu'il met côté en travers, soit pour avoir mis les voiles sur le mâ. (Z)

ENDOSIMON, (*Musiq. des anc.*) nom que le conducteur des chœurs donnoit à ceux qui les chantoient pour leur servir de regle.

ENDOSSEMENT, f. m. (*Jurispr.*) est l'écriture que l'on met au dos d'un acte, & qui y est relatif; ainsi on appelle *endossement* la quittance qu'un créancier met au dos de l'obligation ou promesse de son débiteur, de ce qu'il a reçu en l'acquies ou déduction de son dû. On appelle aussi *endossement* la quittance que le seigneur ou son receveur donne au dos d'un contrat d'acquisition, pour les droits seigneuriaux à lui dus pour cette acquisition. *Coutume de Péronne, art. 260.* Enfin, le terme d'*endossement* se dit principalement de l'ordre que quelqu'un passe au profit d'un autre, au dos d'une lettre ou billet de change qui étoit tiré au profit de l'endosseur. On peut faire consécutivement plusieurs de ces *endossements*, c'est-à-dire, que celui au profit de qui la lettre est endossée, met lui-même son *endossement* au profit d'un autre. Tous ceux qui mettent ainsi leur ordre sont appellés *endosseurs*, & le dernier porteur d'ordre a pour garans solidaires tous les endosseurs, tireurs & accepteurs. *Voy. CHANGE, BILLET DE CHANGE & LETTRE DE CHANGE, PROTET, TIREUR.* (A)

ENDOSSER, (*Rélieur.*) *Endosser* le livre lorsqu'il est passé en parchemin, c'est prendre deux ais que l'on place à chaque côté du dos, que l'on nomme *le mord*. On met le livre avec ses ais en presse, en ayant soin que les parchemins sortent de moitié hors du dos; après quoi on prend un poinçon & un petit marteau avec lequel on arrange les cahiers du livre, le mord bien égalisé & le dos bien droit. On serre la presse le plus qu'on peut, après quoi on

lie le livre avec une ficelle cablée. *Voyez RELIURE.*

ENDOZZINNER, *en terme de Boyaudier*, c'est l'action de tourner les cordes en rond, & de les assembler par douzaines.

ENDRACHENDRACH, (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbre qui croît dans l'île de Madagascar. Son bois est si dur & si compacte, qu'il ne se corrompt jamais, même sous la terre. Cet arbre est fort élevé; son bois est jaunâtre, pesant & dur comme du fer. Son nom, en langue du pays, signifie *durable*. Hubner, *dictionn. universel.*

ENDROIT, LIEU, synonym. (*Gramm.*) Ces mots désignent, en général, la place de quelque chose. Voici les nuances qui les distinguent. *Lieu* semble désigner une place plus étendue qu'*endroit*, & *endroit* désigne une place plus déterminée & plus limitée; ainsi on peut dire: *tel bourg est un lieu considérable, il commence à l'endroit où on a bâti telle maison.* On dit aussi le lieu des corps, un homme de bas lieu, un endroit remarquable dans un auteur, un beau lieu, un vilain endroit, &c. (O)

ENDROMIS, f. f. (*Hist. anc.*) nom que les Grecs donnoient, selon Pollux le grammairien, à la chaussure de Diane, qui, en qualité de *chasseresse*, devoit en porter une fort légère; aussi nommoit-on ainsi celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une espèce de botine ou de cothurne qui couvroit le pié & une partie de la jambe, & qui laissoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens. Les Latins avoient attaché à ce mot une signification toute différente, puisqu'ils désignoit par là une sorte de robe épaisse & grossière dont les athlètes se couvroient après la lute, le pugilat, la course, la paume & les autres exercices violens, pour se garantir du froid; au moins Martial, dans une épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromida*. *Chambers.* (G)

ENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) c'est étendre sur la surface d'un corps une épaisseur plus ou moins considérable d'une substance molle.

ENDUIRE UN BASSIN, (*Hydraul.*) On *enduit un bassin* neuf de ciment d'un bon pouce de mortier fin, que l'on frotte avec de l'huile. Si ce bassin a été gâté par la gelée, ou long-temps sans eau, on peut le repiquer au vif, & l'*enduire* de trois à quatre pouces de cailloutage, & d'un enduit général de ciment. (K)

ENDUIRE, v. neut. (*Fauconn.*) se dit de l'oiseau quand il digere bien sa chair. Cet oiseau *enduit* bien, c'est-à-dire, qu'il digere bien.

ENDUIT, en *Architecture*, composition faite de plâtre, ou de mortier de chaux & de sable, ou de chaux & de ciment, pour revêtir les murs. Il faut entendre dans les auteurs, par *albarium opus*, l'*enduit* de lait de chaux à plusieurs couches; par *arenatum*, le crépi où le sable est mêlé avec la chaux; par *marmoratum*, le stuc; & par *tectorium opus*, tout ouvrage qui sert d'*enduit*, d'incrustation & de revêtement aux murs de maçonnerie. (P)

ENDUIT, en *Peinture*, se dit des couches qu'on applique sur les toiles, sur les murailles, le bois, &c. On ne se sert guere de ce terme; ou dit *couche*.

ENDYMATIES (LES), *Littérat.* Les *endymaties* étoient des danses vêtues qui se danfoient à Argos, au son de certains airs composés pour la flûte. Plutarque en parle dans son traité de la musique, mais si laconiquement que l'on n'en fait pas davantage; ainsi l'on ignore si ces danses étoient dans le culte religieux, si elles étoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissemens, soit publics, soit particuliers. Quelle qu'en ait pu être la destination, il est toujours certain que les danseurs y étoient vêtus; au lieu que les Lacédémoniens, voisins des Argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, danfoient tout nus dans leurs gymnopédies. *Article de M. le Chevalier DE JAVCOURT.*

ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, selon Apollodore, régna dans l'Elide. Il étoit d'une si grande beauté, que la Lune en devint amoureuse. Jupiter lui ayant laissé le choix de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il demanda de dormir toujours & d'être immortel, sans

vieillir jamais dans cet état. C'étoit sur une montagne de Carie, appelée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune venoit baiser ce dormeur éternel. Ce fait est trop comique pour que Lucien manquât à s'en divertir: il l'a fait dans un dialogue entier. On croit que cette fiction n'est fondée que sur ce qu'*Endymion* se retiroit souvent dans un antre qui étoit sur une montagne de la Carie, pour aller observer les mouvemens de la Lune; & que c'est pour nous apprendre qu'il y méditoit continuellement, qu'on a dit qu'il dormoit toujours, & que la Lune profitoit de ce sommeil pour le venir embrasser. Pausanias, in *Eliac.* parle autrement de ce prince. « La fable, dit-il, raconte » qu'*Endymion* fut aimé de la Lune, & » qu'il en eut cinquante filles: mais une » opinion plus probable, c'est qu'il épousa » Astérodié, d'autres disent Chromie, » fille d'Itonus & petite-fille d'Amphic- » tyon; d'autres, Hyperipné, fille d'Arcas, » & qu'il eut trois fils, Péon, Epéus & » Etolus, & une fille nommée *Eurydice*... » Les Eléens & les Héracléotes ne s'ac- » cordent pas sur la mort d'*Endymion*; » car les Eléens montrent son tombeau » dans la ville d'Olympie, & les Héra- » cléotes, qui sont voisins de Milet, di- » sent qu'*Endymion* se retira sur le mont » *Lathmos*. En effet, il y a un endroit » de cette montagne que l'on nomme en- » core aujourd'hui la *grotte d'Endymion*. » Les dernières paroles de Pausanias font croire qu'il y a eu deux *Endymion*, l'un roi d'Elide, & l'autre ce beau berger de Carie. (+)

ÉNÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchise, étoit du sang royal de Troie par Assaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troie. Vénus avoit eu ce fils d'Anchise lorsqu'il païssoit les troupeaux de son pere sur le mont Ida. Durant le siege de Troie, *Enée* se battit contre Diomedé, & alloit succomber, lorsque Vénus le déroba à la vue de son ennemi, & le mit entre les mains d'Apollon, qui l'emporta au haut de la citadelle où il avoit un temple, pensa lui-même ses plaies; &, après lui avoir rendu toutes ses forces, & inspiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître à la tête de ses troupes. *Enée* se battit

encore contre Achille. Le combat, dit Homere, fut long & douteux : à la fin le prince Troyen alloit succomber, lorsque Neptune, à la priere de Venus, l'enleva du combat. La nuit de la prise de Troye, *Enée* entra dans la citadelle d'Ilium, & la défendit jusqu'à l'extrémité ; enfin, ne pouvant la sauver, il sortit la nuit par une fausse porte avec tout ce qu'il y avoit de Troyens renfermés avec lui, & se battit en retraite jusqu'au mont Ida, où, s'étant joint à ceux des Troyens qui avoient échappé de l'embarquement, il rassembla une flotte de vingt vaisseaux, sur laquelle il s'embarqua pour se transporter avec sa colonie en Italie. Le poëme de Virgile a tout-à-fait rétabli la réputation d'*Enée*, que bien des gens étoient fort éloignés auparavant de regarder comme un héros ; on le regardoit, au contraire, ainsi qu'Antenor, comme un malheureux qui avoit livré sa patrie aux Grecs. En effet, étoit-il possible que, sans quelque intelligence avec les Grecs, maîtres du pays, ces deux hommes eussent pu, en paix, équiper des vaisseaux sous leurs yeux pour se retirer en Italie. D'ailleurs, on a dit que l'on mit des gardes dans les maisons de ces deux traîtres, qui ne furent point pillées ; & que, quand on partagea les dépouilles, on leur rendit tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut par-là qu'*Enée* se vit possesseur du Palladium qu'il apporta en Italie. *Enée*, d'ailleurs, étoit méprisé de Priam, quoiqu'il fût son gendre ; & ce fut une raison de sa trahison ; il voulut se venger : quoi qu'il en soit, il arriva en Italie après sept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des Aborigènes, qui s'allia avec *Enée*, & en fit son gendre & son successeur. *Enée*, après la mort de Latinus, régna sur les Troyens & sur les Aborigènes, qui ne firent plus qu'un même peuple sous le nom de *peuple Latin*. Il eut des guerres à soutenir contre ses voisins ; & dans un combat contre les Etruriens, il perdit la vie âgé seulement de 38 ans. Comme on ne trouva point son corps, on dit que Venus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau sur les bords du fleuve, &

on lui rendit dans la suite les honneurs divins sous le nom de *Jupiter Indigetes*. Virgile dit qu'*Enée*, en arrivant en Italie, alla consulter la sibylle de Cumès, qui le conduisit dans les enfers & dans les champs élysées, où il vit tous les héros Troyens, & son pere qui lui apprit ce qui devoit arriver à toute sa postérité ; épisode de l'invention du poëte. Les historiens rapportent un autre fait merveilleux : *Enée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ses petits : lorsqu'il y fut arrivé, comme il se préparoit à offrir une truie en sacrifice, la bête s'échappa des mains des sacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Enée*, se souvenant de l'oracle, la suivit jusqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, d'où il entendit une voix sortant d'un bois voisin, qui lui dit que c'étoit là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les destins lui donneroient un établissement plus considérable. *Enée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Il y a sur *Enée* une autre tradition, appuyée sur d'assez fortes conjectures, & sur le témoignage de plusieurs historiens, c'est que la ville de Troye ne fut point détruite ; qu'*Enée* la garantit du pillage & du feu, s'il ne la livra pas lui-même aux Grecs ; & qu'il y régna fort long-temps, comme Homere, Iônien d'origine & voisin des Troyens, le fait prédire à Neptune dans l'Illiade ; parce que, du temps de ce poëte, la postérité d'*Enée* régnoit peut-être encore sur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable en faisant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ses propres yeux. (+)

ENEMIE (SAINTE), *Géogr. mod.* petite ville du Gevaudan en France.

ENEOREME, f. m. (*Médecine.*) ἐνεωρέμα ; c'est, selon Hippocrate & les autres médecins Grecs, la partie hétérogène des urines gardées un certain temps, qui paroît distinguée par plus d'opacité, & qui est comme suspendue entre la surface de ce fluide excrémental, & le fond du vase dans lequel il est contenu.

Si la matière de l'*énéorème* se tient à la partie supérieure de l'urine, elle est

appelée par cet auteur , *Epid. lib. III* , *μυελέων* ; *sublimamentum* : si elle se soutient dans le milieu , sous la forme de nuage , il la nomme *νεφέν* , *nubecula* : si elle est plus pesante & tend vers le fond du vase ; si elle paroît avoir plus de consistance & ressemble à la matière spermatique , il lui donne le nom de *σποοίδες* , *geniturae similis*.

Ces différens *énéorèmes* sont composés de parties huileuses & d'un sable plus ou moins atténué , de sorte qu'il est plus ou moins léger , & se tient plus ou moins élevé dans l'urine. Selon Boerhaave , *comment. institut. §. 382* , la nubécule est principalement formée de sel muriatique. Il dit avoir observé que ceux qui ont vécu pendant long-temps d'alimens salés , & n'ont pas bu beaucoup , comme les matelots après des voyages de long cours , rendent des urines dans lesquelles on voit toujours la nubécule. Si on la considère avec le microscope , on y distingue les parties du sel marin.

Pour ce qui est des présages que l'on peut tirer de l'*énéorème* , par rapport à ses différences de consistance & de couleur. Voyez URINE. (D)

ENEOSTIS , (*Hist. nat.*) pierres qui ressemblent à des os pétrifiés. Boëce de Boot les regarde comme une espèce de la pierre nommée *ossifragus lapis*. Voyez Boëtius de Boot , de *lapidib.* &c. Il y en a qui sont d'une grandeur extraordinaire , & qu'on croit avoir appartenu à des éléphants dont les os ont été pétrifiés sous la terre. (—)

ENERGETIQUES , f. m. pl. terme dont on s'est servi quelquefois dans la physique. On a appelé corps ou particules énergétiques , les corps ou particules qui paroissent avoir , pour ainsi dire , une force & une énergie innée , & qui produisent des effets différens , selon les différens mouvemens qu'elles ont ; ainsi , dit-on , on peut appeler les particules du feu & de la poudre à canon , des corpuscules énergétiques. Au reste ce mot n'est plus en usage. (O)

ENERGIE , FORCE , synonyme. (*Gramm.*) Nous ne considérerons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au discours ; car dans d'autres cas leur différence saute aux yeux. Il semble qu'énergie dit encore plus que

force ; & qu'énergie s'applique principalement aux discours qui peignent , & au caractère du style. On peut dire d'un orateur qu'il joint la force du raisonnement à l'énergie des expressions. On dit aussi une peinture énergique , & des images fortes. (O)

ENERGIQUES , f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qu'on a donné dans le xvj siècle à quelques sacramentaires , disciples de Calvin & de Melancton , qui soutenoient que l'Eucharistie n'étoit que l'énergie , c'est à dire la vertu de Jesus-Christ , & ne contenoit pas réellement son corps & son sang. Voyez CALVINISME. (G)

ENERGUMENE , subst. m. terme usité parmi les théologiens & les scolastiques , pour signifier une personne possédée du démon , ou tourmentée par le malin esprit. Voyez DÉMON.

Papias prétend que les *energumenes* sont ceux qui contrefont les actions du diable , & qui operent des choses surprenantes qu'on croit surnaturelles. Il ne paroît pas fort persuadé de leur existence ; mais l'église l'admet , puisqu'elle les exorcise. Le concile d'Orange les exclut de la prêtrise , ou les prive des fonctions de cet ordre , quand la possession est postérieure à leur ordination. Chambers. (G)

ENERVATION , f. f. terme dont on se sert en anatomie pour exprimer les tendons qui se remarquent dans les différens parties des muscles droits du bas-ventre. Voyez DROIT.

Les fibres des muscles droits de l'abdomen ne vont pas d'une extrémité de ce muscle à l'autre ; mais elles sont entre-coupées par des endroits nerveux que les anciens ont appelés *énervations* , quoiqu'ils soient de véritables tendons. Voyez TENDON.

Leur nombre n'est pas toujours le même , puisque les uns en ont trois , d'autres quatre , &c. (L)

ENERVATION , *enervatio* , est plus un terme de médecine que de l'usage ordinaire ; il signifie à-peu-près la même chose que *délibation* , *affoiblissement*. On emploie en François le verbe *énervé* plus communément que son substantif , pour exprimer les effets de la débauche du vin , des femmes , qui rend les hommes qui s'y adonnent ,

foibles, débiles, énérvés. *Voyez DÉBILITÉ, FOIBLESSE.*

Le mot *énervation* est composé de *nerf, nervus*, & de *e* privatif. *Nerf* est là pris dans le sens du vulgaire, qui appelle de ce nom les tendons & les muscles même; ainsi on dit d'un homme musculeux qu'il est *nerveux*: on dit par conséquent d'un homme nerveux, qu'il est *fort, vigoureux*; & au contraire d'un homme exténué, usé, qu'il est *énérvé*, sur-tout quand l'affoiblissement provient des excès mentionnés.

Enervation, dans cette signification, est donc ce que les Grecs appellent *ἐκλυσις, virium prostratio*. C'est un abattement de forces, une langueur dans l'exercice des fonctions. On restreint même quelquefois encore plus le sens du mot *énervé*, pour exprimer l'action d'affoiblir, qu'opere une trop grande & trop fréquente répétition de l'acte vénérien, ou de l'effusion de la liqueur féminale, excitée par quelque moyen que ce soit; & on se sert du mot *énérvé*, pour indiquer celui qui est affoibli par ces causes: ainsi on dit d'une femme voluptueuse qui a un commerce assidu de galanterie, & qui excite son amant à des excès fréquens, *qu'elle énerve cet homme*. On dit aussi de bien des jeunes gens qu'ils *s'énervent par la masturbation*, lorsqu'ils se livrent avec excès à ce pernicieux exercice. *Voyez SEMENCE, MASTUPRATION. (d)*

ÉNERVER, v. act. (*Man. Maréchal.*) opération pratiquée dans l'intention de diminuer le volume de l'extrémité inférieure de la tête du cheval, & dans le dessein de remédier à l'imperfection de ses yeux.

Il n'est question que de le priver à cet effet d'une partie que la nature ne lui a pas sans doute accordée en vain, mais que les maréchaux extirpent malgré l'utilité dont elle peut lui être.

Cette partie n'est autre chose que les muscles releveurs de la levre antérieure. Leur attache fixe est au dessous de l'orbite, dans l'endroit où se joignent l'os angulaire, l'os maxillaire, & l'os zigomatique. De là ils descendent le long des naseaux, & dès la partie moyenne ils se changent chacun en un tendon qui à son extrémité s'unit avec celui du côté opposé, en formant une espèce d'aponévrose qui se termine dans le

milieu de la levre. Ils diffèrent de tous les autres muscles destinés à mouvoir ces portions de la bouche, en ce qu'ils composent un corps rond qui n'est point cutané, & qui n'a aucune adhérence à la peau.

Quoi qu'il en soit, on ouvre les tégumens de l'origine de chaque tendon, on les soulève ensuite avec la corne de chamois; après quoi on les infere l'un & l'autre dans un morceau de bois fendu, ou dans un instrument de fer imaginé pour cet usage. On pratique de plus d'autres ouvertures un peu au dessus de leur réunion: là on incise; & en tournant les deux bâtons, ou l'instrument dans lesquels ils sont pris & arrêtés, on attire en dehors la portion coupée, & on les coupe de même dans le haut. Quelques maréchaux font d'abord leur incision en haut, & les retirent par les ouvertures inférieures.

Je tenterois vainement de vanter ici l'étendue du génie & des lumières de ceux qui ont eu la première idée de cette opération; & je crois que le détail que j'en ai fait prouveroit plutôt au contraire que l'ignorance seule ose tout, & que les chevaux ne doivent point être compris dans la catégorie des animaux, qu'un homme d'esprit de ce siècle félicitoit de n'avoir point de médecin. (e)

ENFAITER, v. act. *en Architecture*; c'est couvrir de plomb le faite des combles d'ardoises; ou arrêter des tuiles *faitières* avec des arrêtes, sur ceux qui ne sont couverts que de tuile. (P)

ENFAITEMENT, s. m. *terme de plombier*; ce sont des morceaux de plomb de différentes figures & garnis de divers ornemens, que les plombiers placent sur les couvertures d'ardoises, pour en garnir les faites. Les *enfaitemens* contiennent plusieurs pièces, comme des brifiers, des bourdeaux, des membrons, des bavettes, des amufures, & autres.

ENFANCE, s. f. (*Médecine*) C'est la première partie de la vie humaine, selon la division que l'on en fait en différens âges, eu égard à ce qu'elle peut durer naturellement; ainsi on appelle *enfance* l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à ce que l'homme soit parvenu à avoir l'usage de la raison, c'est-à-dire, à l'âge

l'âge de sept à huit ans. Voy. ENFANT, AGE.

Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde, se réduit à avoir l'esprit bien réglé & le corps en bonne disposition : *mens sana in corpore sano*, dit Juvénal, *sat. x.* ainsi comme il faut posséder ces deux avantages, qui renferment tous les autres, pour n'avoir pas grand'chose à desirer d'ailleurs, on ne sauroit trop s'appliquer, pour le bien de l'humanité, à rechercher les moyens propres à en procurer la conservation ; lorsqu'on en jouit, à les perfectionner autant qu'il est possible, & à les rétablir lorsqu'on les a perdus.

C'est à l'égard de l'esprit que l'on trouve bien des préceptes concernant l'éducation des enfans : il en est peu concernant les soins que l'on doit prendre du corps pendant l'enfance : cependant quoique l'esprit soit la plus considérable partie de l'homme, & qu'on doive s'attacher principalement à le bien régler, il ne faut pas négliger le corps, à cause de l'étroite liaison qu'il y a entr'eux. La disposition des organes a le plus de part à rendre l'homme vertueux ou vicieux, spirituel ou idiot.

Il est donc du ressort de la médecine de prescrire la conduite que doivent tenir les personnes chargées d'élever les enfans, & de veiller à tout ce qui peut contribuer à la conservation & à la perfection de leur fanté ; à leur faire une constitution qui soit le moins qu'il est possible sujette aux maladies. C'est dans ce temps de la vie, où le tissu des fibres est plus délicat, où les organes sont le plus tendres, que l'économie animale est le plus susceptible des changemens avantageux ou nuisibles conséquemment au bon ou au mauvais effet des choses nécessaires, dont l'usage ou les impressions sont inévitables ; ainsi il est très-important de mettre de bonne heure à profit cette disposition, pour perfectionner ou fortifier le tempérament des enfans, selon qu'ils sont naturellement robustes ou foibles.

Tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, s'accordent à peu près à proposer dans cette vue une méthode, qui se réduit à ce peu de regles très-faciles à pratiquer ; savoir, de ne nourrir les enfans que de viandes les plus communes ; de leur défendre l'usage

du vin & de toutes les liqueurs fortes ; de ne leur donner que peu ou point de médecines ; de leur permettre de rester souvent au grand air ; de les laisser s'exposer eux-mêmes au soleil, aux injures du temps, de ne pas leur tenir la tête couverte ; d'accoutumer leurs piés au froid, à l'humidité, de leur faire prendre de l'exercice ; de les laisser bien dormir, sur-tout dans les premières années de leur vie ; de les faire cependant lever de bon matin ; de ne leur pas faire des habits trop chauds & trop étroits ; de leur faire contracter l'habitude d'aller à la selle régulièrement ; de les empêcher de se livrer à une trop forte contention d'esprit, de ne l'exercer d'abord que très-moderément, & d'en augmenter l'application par degrés. En se conformant à ces regles jusqu'à l'habitude, il n'y a presque rien que le corps ne puisse endurer, presque point de genre de vie auquel il ne puisse s'accoutumer. C'est ce que l'on trouve plus amplement établi dans l'article HYGIENE, où sont expliquées les raisons sur lesquelles est fondée cette pratique. Voyez aussi l'ouvrage de Locks sur l'éducation des enfans, traduit de l'Anglois par M. Coste. (d)

* ENFANCE DE JESUS-CHRIST (*Filles de l'*) *Hist. ecclési.* congrégation dont le but étoit l'institution de jeunes filles, & le secours des malades. On n'y recevoit point de veuves : on n'épousoit la maison qu'après deux ans d'essai : on ne renonçoit point aux biens de famille en s'attachant à l'institut : il n'y avoit que les nobles qui pussent être supérieures. Quant aux autres emplois, les roturieres y pouvoient prétendre ; il y en avoit cependant plusieurs d'abaissées à la condition de suivantes, de femmes-de-chambre, & de servantes. Cette communauté bizarre commença à Toulouse en 1657. Ce fut un chanoine de cette ville qui lui donna dans la suite des réglemens qui ne réparèrent rien ; on y observa au contraire d'en bannir les mots de *dortoir*, de *chauffoir*, de *réfectoire*, & autres qui sentoient le monastere. On ne s'appelloit point *sœurs*. Les *filles de l'enfance de Jesus* prenoient des laquais, des cochers ; mais il falloit que ceux-ci fussent mariés, & que les autres n'eussent point servi de filles dans le monde. Elles ne pouvoient choisir un régulier pour con-

feffeur. Le chanoine de Toulouse soutenant contre toute remontrance la sagesse profonde de ses réglemens, & n'en voulant pas démordre, le roi Louis XIV cassa l'institut, & renvoya les filles de l'enfance de Jesus-Christ chez leurs parens. Elles avoient alors cinq ou six établissemens, tant en Provence qu'en Languedoc.

ENFANT, s. m. *fil* ou *fil*le, (*Droit nat. Moral.*) relation de fils ou de fille à ses pere & mere, quoique dans le droit Romain le nom d'*enfant* comprenne aussi les petits-fils soit qu'ils descendent des mâles ou des femelles.

Les *enfants* ayant une relation très-étroite avec ceux dont ils ont reçu le jour, la nourriture & l'éducation, sont tenus par ces motifs à remplir vis-à-vis de leurs pere & mere des devoirs indispensables, tels que la déférence, l'obéissance, l'honneur, le respect; comme aussi de leur rendre tous les services, & leur donner tous les secours que peuvent inspirer leur situation & leur reconnoissance.

C'est par une suite de l'état de foiblesse & d'ignorance où naissent les *enfants*, qu'ils se trouvent naturellement assujettis à leurs pere & mere, auxquels la nature donne tout le pouvoir nécessaire pour gouverner ceux dont ils doivent procurer l'avantage.

Il résulte de là que les *enfants* doivent de leur côté honorer leurs pere & mere en paroles & en effets. Ils leur doivent encore l'obéissance, non pas cependant une obéissance sans bornes, mais aussi étendue que le demande cette relation, & aussi grande que le permet la dépendance où les uns & les autres sont d'un supérieur commun. Ils doivent avoir pour leurs pere & mere des sentimens d'affection, d'estime & de respect, & témoigner ces sentimens par toute leur conduite. Ils doivent leur rendre tous les services dont ils sont capables, les conseiller dans leurs affaires, les consoler dans leurs malheurs, supporter patiemment leurs mauvaises humeurs & leurs défauts. Il n'est point d'âge, de rang, ni de dignité, qui puisse dispenser un *enfant* de ces sortes de devoirs. Enfin, un *enfant* doit aider, assister, nourrir son pere & sa mere, quand ils sont tombés dans le besoin & dans l'indigence; & l'on a loué selon d'avoir noté d'infamie ceux

qui manqueraient à un tel devoir, quoique la pratique n'en soit pas aussi souvent nécessaire que celle de l'obligation où sont les peres & meres de nourrir & d'élever leurs *enfants*.

Cependant pour mieux comprendre la nature & les justes bornes des devoirs dont nous venons de parler, il faut distinguer soigneusement trois états des *enfants*, selon les trois temps différens de leur vie.

Le premier est lorsque leur jugement est imparfait, & qu'ils manquent de discernement, comme dit Aristote.

Le second, lorsque leur jugement étant mûr, ils sont encore membres de la famille paternelle; ou, comme s'exprime le même philosophe, qu'ils n'en sont pas encore séparés.

Le troisieme & dernier état, est lorsqu'ils sont sortis de cette famille par le mariage dans un âge mûr.

Dans le premier état, toutes les actions des *enfants* sont soumises à la direction de leurs pere & mere; car il est juste que ceux qui ne sont pas capables de se conduire eux-mêmes, soient gouvernés par autrui; & il n'y a que ceux qui ont donné la naissance à un *enfant*, qui soient naturellement chargés du soin de le gouverner.

Dans le second état, c'est-à-dire, lorsque les *enfants* ont atteint l'âge où leur jugement est mûr, il n'y a que les choses qui sont de quelque importance pour le bien de la famille paternelle ou maternelle, à l'égard desquelles ils dépendent de la volonté de leurs pere & mere; & cela par cette raison, qu'il est juste que la partie se conforme aux intérêts du tout. Pour toutes les autres actions, ils ont alors le pouvoir moral de faire ce qu'ils trouvent à propos; en sorte néanmoins qu'alors même ils doivent toujours tâcher de se conduire, autant qu'il est possible, d'une maniere agréable à leurs parens.

Cependant, comme cette obligation n'est pas fondée sur un droit que les parens aient d'en exiger à la rigueur les effets, mais seulement sur ce que demandent l'affection naturelle, le respect & la reconnoissance envers ceux de qui on tient la vie & l'éducation, si un *enfant* vient à y manquer, ce qu'il fait contre le gré de ses parens n'est

pas plus nul pour cela , qu'une donation faite par un légitime propriétaire contre les regles de l'économie , ne devient invalide par cette seule raison.

Dans le troisieme & dernier état , un *enfant* est maître absolu de lui-même à tous égards ; mais il ne laisse pas d'être obligé à avoir pour son pere & pour sa mere , pendant tout le reste de sa vie , les sentimens d'affection , d'honneur & de respect , dont le fondement subsiste toujours. Il suit de ce principe , que les actes d'un roi ne peuvent point être annullés , par la raison que son pere ou sa mere ne les ont pas autorisés.

Si un *enfant* n'acqueroit jamais un degré de raison suffisante pour se conduire lui-même , comme il arrive aux innocens & aux lunatiques de naissance , il dépendroit toujours de la volonté de son pere & de sa mere ; mais ce sont là des exemples rares , & hors du cours ordinaire de la nature : ainsi les liens de la sujétion des *enfants* ressemblent à leurs langues , qui ne leur sont nécessaires qu'à cause de la foiblesse de l'enfance. L'âge qui amene la raison , les met hors du pouvoir paternel , & les rend maîtres d'eux-mêmes ; en sorte qu'ils sont alors aussi égaux à leur pere & à leur mere , par rapport à l'état de liberté , qu'un pupille devient égal à son tuteur après le temps de la minorité réglé par les loix.

La liberté des *enfants* , venus en âge d'hommes faits , & l'obéissance qu'ils doivent , avant ce temps , à leur pere & à leur mere , ne sont pas plus incompatibles que ne l'est , selon les plus zélés défenseurs de la monarchie absolue , la sujétion où se trouve un prince pendant sa minorité , par rapport à la reine régente , à sa nourrice , à ses tuteurs ou à ses gouverneurs , avec le droit qu'il a à la couronne qu'il hérite de son pere , ou avec l'autorité souveraine dont il sera un jour revêtu , lorsque l'âge l'aura rendu capable de se conduire lui-même & de conduire les autres.

Quoique les *enfants* , dès-lors qu'ils se trouvent en âge de connaître ce que demandent d'eux les loix de la nature , ou celles de la société civile dont ils sont membres , ne soient pas obligés de violer ces

loix pour satisfaire leurs parens ; un *enfant* est toujours obligé d'honorer son pere & sa mere , en reconnoissance des soins qu'ils ont pris de lui , & rien ne sauroit l'en dispenser. Je dis qu'il est toujours obligé d'honorer son pere & sa mere , parce que la mere a autant de droit à ce devoir que le pere ; jusque-là que si le pere même ordonnoit le contraire à son *enfant* , il ne doit point lui obéir.

Mais j'ajoute en même temps ici , & très-expressement , que les devoirs d'honneur , de respect , d'attachement , de reconnoissance , dus aux peres & meres , peuvent être plus ou moins étendus de la part des *enfants* , selon que le pere & la mere ont pris plus ou moins de soin de leur éducation , & s'y sont plus ou moins sacrifiés ; autrement un *enfant* n'a pas grande obligation à ses parens , qui , après l'avoir mis au monde , ont négligé de pourvoir selon leur état à lui fournir les moyens de vivre un jour heureusement ou utilement , tandis qu'eux-mêmes se sont livrés à leurs plaisirs , à leurs goûts , à leurs passions , à la dissipation de leur fortune , par ces dépenses vaines & superflues dont on voit tant d'exemples dans les pays de luxe. " Vous ne méritez rien de la patrie , dit " avec raison un poëte Romain , pour lui " avoir donné un citoyen , si par vos soins " il n'est utile à la république dans la guerre " & dans la paix , & s'il n'est propre à " faire valoir nos terres : "

Gratum est , quod patriæ civem , populoque dedisti ;

Si facis : ut patriæ sit idoneus , utilis agris , Utilis & bellorum , & pacis rebus agendis.

Juven. sat. xiv , 70 & seq.

Il est donc aisé de décider la question long-temps agitée , si l'obligation perpétuelle où sont les *enfants* envers leurs pere & mere , est fondée principalement sur la naissance , ou sur les bienfaits de l'éducation. En effet , pour pouvoir raisonnablement prétendre que quelqu'un nous ait grande obligation d'un bien qu'il reçoit par notre moyen , il faut avoir su à qui l'on donnoit ; considérer si ce que l'on a fait a beaucoup coûté ; si l'on a eu inten-

tion de rendre service à celui qui en a profité, plutôt que de se procurer à soi-même quelque utilité ou quelque plaisir ; si l'on s'y est porté par raison plutôt que par les sens, ou pour satisfaire les desirs ; enfin, si ce que l'on donne peut être utile à celui qui le reçoit, sans que l'on fasse autre chose en sa faveur. Ces seules réflexions convaincront aisément, que l'éducation est d'un tout autre poids, pour fonder les devoirs des *enfants* envers leurs pere & mere, que ne l'est la naissance.

On agite encore sur ce sujet plusieurs questions importantes, mais dont la plupart peuvent être résolues par les principes que nous avons établis : voici néanmoins les principales.

1°. On demande si les promesses & les engagements d'un *enfant* sont valides. Je réponds que les promesses & les engagements d'un *enfant* qui se trouve dans le premier état d'enfance dont nous avons parlé, sont nulles ; parce que tout consentement suppose, 1°. le pouvoir physique de consentir ; 2°. un pouvoir moral, c'est-à-dire, l'usage de la raison ; 3°. un usage sérieux & libre de ces deux sortes de pouvoirs. Or, les *enfants* qui n'ont pas l'usage de la raison, ne sont point dans ce cas ; mais quand le jugement est parfaitement formé, il n'est pas douteux que dans le droit naturel, l'*enfant* qui s'est engagé librement à quelque chose où il n'a point été surpris ni trompé, comme à quelque emprunt d'argent, ne doit payer cet emprunt sans se prévaloir du bénéfice des loix civiles.

2°. On demande si un *enfant*, parvenu à un âge mûr, ne peut pas sortir de sa famille, sans l'acquiescement de ses pere & mere. Je réponds que dans l'*indépendance de l'état de nature*, les chefs de famille ne peuvent pas retenir un tel *enfant* malgré lui, lorsqu'il demande à se séparer de ses parens pour vivre en liberté, & par des raisons valables.

Il suit de ce principe, que les *enfants* en âge mûr peuvent se marier sans le consentement de leur pere & de leur mere, parce que l'obligation d'écouter & de respecter les conseils de ses supérieurs n'ôte pas, par elle-même, le droit de disposer de son

bien & de sa personne. Je fais que le droit des peres & meres est légitimement fondé sur leur puissance, sur leur amour, sur leur raison ; tout cela est vrai, tant que les *enfants* sont dans l'état d'ignorance, & les passions dans l'état d'ivresse : mais quand les *enfants* ont atteint l'âge où se trouve la maturité de la raison, ils peuvent disposer de leur personne dans l'acte où la liberté est la plus nécessaire, c'est-à-dire, dans le mariage ; car on ne peut aimer par le cœur d'autrui. En un mot, le pouvoir paternel consiste à élever & gouverner ses *enfants*, pendant qu'ils ne sont pas en état de se conduire eux-mêmes ; mais il ne s'étend pas plus loin dans le droit de nature. Voyez PERE, MERE, POUVOIR PATERNEL.

3°. On demande si les *enfants*, ceux-là même qui sont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conserver un droit de propriété sur les biens qu'on leur transfere. Les nations civilisées l'ont ainsi établi ; de plus, la raison & l'équité naturelle autorisent cet établissement.

4°. Enfin, on demande si les *enfants* peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Mais c'est là une demande honteuse : personne ne peut être puni raisonnablement pour un crime d'autrui, lorsqu'il est lui-même innocent. Tout mérite & démerite est personnel, ayant pour principe la volonté de chacun, qui est le bien le plus propre & le plus incommunicable de la vie ; ce sont donc des loix humaines également injustes & barbares, que celles qui condamnent les *enfants* pour le crime de leur pere. C'est la fureur despotique, dit très-bien l'auteur de l'esprit des loix, " qui a voulu que la disgrâce du pere » entraîna celle des enfans & des femmes : » ils sont déjà malheureux sans être criminels ; & d'ailleurs il faut que le prince » laisse, entre l'accusé & lui, des sup- » plians pour fléchir sa clémence ou pour » éclairer sa justice. » Article de M. le chevalier DE JAU COUFFE.

ENFANT, (*Jurisprudence.*) Outre celui qui doit la naissance à quelqu'un, sous le nom d'*enfant* on comprend encore les petits-*enfants* & arriere petits-*enfants*.

La principale fin du mariage est la pro-

création des *enfants* ; c'est la seule voie légitime pour en avoir. Ceux qui naissent hors le mariage, ne sont que des *enfants* naturels ou bâtards. Chez les Romains il y avoit une autre sorte d'*enfants* légitimes qui étoient les *enfants* adoptifs ; mais parmi nous il reste peu de vestiges des adoptions. Voyez ADOPTION.

C'étoit une maxime chez les Romains, que l'*enfant* suivoit la condition de sa mere & non celle du pere ; ce que les loix expriment par ces termes, *partus sequitur ventrem* : ainsi l'*enfant* né d'une esclave, étoit aussi esclave, quoique le pere fût libre ; & vice versa ; l'*enfant* né d'une femme libre l'étoit pareillement, quoique le pere fût esclave ; ce qui a encore lieu pour les esclaves que nous avons dans les îles.

Mais en France, dans la plupart des pays où il reste encore des serfs & gens de main-morte, le ventre n'affranchit pas ; les *enfants* suivent la condition du pere.

Il en est de même par rapport à la noblesse ; autrefois en Champagne le ventre ennoblissoit, mais cette noblesse utérine n'a plus lieu.

Le droit naturel & le droit positif ont établi plusieurs droits & devoirs réciproques entre les pere & mere & les *enfants*.

Les pere & mere doivent prendre soin de l'éducation de leurs *enfants*, soit naturels ou légitimes, & leur fournir des alimens, dût moins jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie ; ce que l'on fixe communément à l'âge de 7 ans.

Les biens des pere & mere décédés *ab intestat* sont dévolus à leurs *enfants* ; ou s'il y a un testament, il faut du moins qu'ils aient leur légitime, & les *enfants* naturels peuvent demander des alimens.

Les *enfants*, de leur part, doivent honorer leurs pere & mere, & leur obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la religion & aux loix. Ils sont en la puissance de leurs pere & mere jusqu'à leur majorité ; & même en pays de droit écrit, la puissance paternelle continue après la majorité, à moins que les *enfants* ne soient émancipés.

Suivant l'ancien droit Romain, les peres avoient le pouvoir de vendre leurs *enfants* & de les mettre dans l'esclavage ; ils

avoient même sur eux droit de vie & de mort, & par une suite de ce droit barbare, ils avoient aussi le pouvoir de tuer un *enfant* qui naissoit avec quelque difformité considérable : mais ce droit de vie & de mort fut réduit au droit de correction modérée, & au pouvoir d'exhérer les *enfants* pour de justes causes : il en est de même parmi nous, quoique les Gaulois eussent aussi droit de vie & de mort sur leurs *enfants*. Voyez PUISSANCE PATERNELLE & ÉMANCIPATION.

Les mineurs n'étant pas réputés capables de gouverner leur bien, on leur donne des tuteurs & curateurs ; ils tombent aussi en garde noble ou bourgeoise. Voyez GARDE, TUTELLE, CURATELLE.

Les *enfants* mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs pere & mere ; les fils ne peuvent leur faire les sommations respectueuses qu'à 30 ans, & les filles à 25, à peine d'exhérédation.

Si les pere & mere & autres ascendans tombent dans l'indigence, leurs *enfants* leur doivent des alimens ; ils doivent même, en pays de droit écrit, une légitime à leurs ascendans.

Le nombre des *enfants* excuse le pere de la tutelle ; trois *enfants* suffisoient à Rome, il en falloit quatre en Italie, & cinq dans les provinces ; ceux qui avoient ce nombre d'*enfants* jouissoient encore de plusieurs autres privileges. Parmi nous, trois *enfants* excusent de tutelle & curatelle...

Par deux édits de 1666 & de 1667, il avoit été accordé des pensions & plusieurs autres privileges à ceux qui auroient dix ou douze *enfants* nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux ou religieuses, & qui seroient vivans ou décédés en portant les armes pour le service du roi : mais ces privileges ont été révoqués par une déclaration du 13 janvier 1683.

Les *enfants* ne peuvent être obligés de déposer contre leur pere, & le témoignage qu'ils donnent en sa faveur est rejeté : un notaire ou autre officier public ne peut même prendre ses *enfants* pour témoins instrumentaires.

Le pere est civilement responsable du délit de ses *enfants* étant en sa puissance ; anciennement les *enfants* étoient aussi punis

pour le délit de leur pere. Taffillon , roi de Baviere , ayant été condamné par le parlement , en 788 , fut renfermé dans un monastere avec son fils , qui fut jugé coupable par le malheur de sa seule naissance.

Présentement les *enfants* ne sont point punis pour le délit du pere , si ce n'est pour crime de lese-majesté : lorsque Jacques d'Armagnac , duc de Nemours , eut la tête tranchée le 4 août 1477 , sous Louis XI , on mit sous l'échafaud les deux *enfants* du coupable , afin que le sang de leur pere coulat sur eux.

Chez les Romains , les *enfants* des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere , qui étoit une charge très onéreuse ; au lieu que parmi nous il est libre aux *enfants* d'embrasser tel état que bon leur semble , &c. Voyez le traité des minorités , tutelles & curatelles , ch. xj. (A)

ENFANT ADOPTIF , est celui qui est considéré comme l'*enfant* de quelqu'un , quoiqu'il ne le soit pas réellement , au moyen de l'adoption que le pere adoptif a faite de lui. Voyez ADOPTION. (A)

ENFANT ADULTÉRIN , est celui qui est né d'un commerce adultérin , soit que l'adultere soit simple ou double , c'est-à-dire , des deux côtés. (A)

ENFANT AGÉ ou EN AGE , signifie celui qui est majeur , soit de majorité parfaite , ou de majorité féodale ou coutumiere ; ce qui doit s'entendre *secundum subjectam materiam*. (A)

ENFANT EN BAS AGE , est celui qui est au dessous de l'âge de puberté. (A)

ENFANT BATARD , c'est celui qui est né hors le mariage. Voyez ADULTERE , BATTARDISE & INCESTE. (A)

ENFANT CONÇU , est celui qui est dans le sein de la mere , & qui n'est pas encore né. (A)

ENFANT ÉMANCIPÉ. V. ci-dessus ÉMANCIPATION.

ENFANT EXPOSÉ , ou comme on l'appelle vulgairement , un *enfant trouvé* , est un *enfant* nouveau né ou en très-bas âge & hors d'état de se conduire , que ses parens ont exposé hors de chez eux , soit pour ôter au public la connoissance qu'il

leur appartient , soit pour se débarrasser de la nourriture , entretien & éducation de cet *enfant*.

Cette coutume barbare est fort ancienne ; car il étoit fréquent chez les Grecs & les Romains que les peres expoisoient leurs *enfants* : cette exposition fut même permise sous l'empire de Dioclétien , de Maximien & de Constantin , & cela sans doute , pour empêcher les peres qui n'auroient pas le moyen de nourrir leurs *enfants* , de les vendre.

Néanmoins Constantin voulant empêcher que l'on n'exposât les *enfants* nouveaux , permit aux peres qui n'auroient pas le moyen de les nourrir , de les vendre , à condition que le pere pourroit racheter son fils , ou que le fils pourroit dans la suite se racheter lui-même.

Les empereurs Valens , Valentinien & Gratien défendirent absolument l'exposition des *enfants*. Il étoit permis aux peres qui n'auroient pas le moyen de les nourrir , de demander publiquement.

L'exposition de part ou des *enfants* est aussi défendue en France par les ordonnances. Voyez , ci-après , EXPOSITION.

Il y avoit anciennement devant la porte des églises une coquille de marbre où l'on mettoit les *enfants* que l'on vouloit exposer ; on les portoit en ce lieu afin que quelqu'un , touché de compassion , se chargeât de les nourrir. Ils étoient levés par les marguilliers qui en dressoient procès-verbal , & cherchoient quelqu'un qui voulût bien s'en charger ; ce qui étoit confirmé par l'autorité de l'évêque , & l'*enfant* devenoit serf de celui qui s'en chargeoit.

Quelques-uns prétendoient que ces *enfants* devoient être nourris aux dépens des marguilliers ; d'autres , que c'étoit à la charge des habitans : mais les réglemens ont enfin établi que c'est au seigneur haut-justicier du lieu à s'en charger , comme jouissant des droits du fief sur lequel cette charge doit être prise ; & par cette raison , dans les coutumes telles que celle d'Anjou & autres , où les moyens & bas-justiciers prennent les épaves , les déshérences & la succession des bâtards ; la nourriture des *enfants exposés* doit être à leur charge.

Dans les endroits où il y a des hôpitaux

établis pour les *enfants trouvés* ou *exposés*, on y reçoit non-seulement ceux qui sont exposés, mais aussi tous *enfants* de pauvres gens, quoiqu'ils aient leurs pere & mere vivans; à Paris, on n'en reçoit guere au dessus de quatre ans.

Les *enfants exposés* ne sont point réputés bâtards; & comme il y en a souvent de légitimes qui sont ainsi exposés, témoin l'exemple de Moïse, on présume dans le doute pour ce qui est de plus favorable.

On pousse encore cette présomption plus loin en Espagne; car à Madrid les *enfants exposés* sont bourgeois de cette ville & réputés gentilshommes, tellement qu'ils peuvent entrer dans l'ordre d'*Habsito*. Voyez *Fevret de l'abus*, liv. VII, ch. ix, n°. 7; le *traité des minorités* de Mélé, pag. 193; le *traité des fiefs* de Poquet de Livoniere, liv. VI, ch. v. (A)

ENFANS DE FAMILLE, sont les fils & filles qui sont en la puissance de leur pere. Voyez PUISSANCE PATERNELLE. (A)

ENFANS DE FRANCE, sont les *enfants* & petits-*enfants* mâles & femelles des rois: les freres & sœurs du roi régnant & leurs *enfants* jouissent de ce titre, mais il ne s'étend point au delà; leurs petits-*enfants* ont seulement le titre de *princes du sang*.

Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne; mais sous les deux premieres races de nos rois, tous les fils partageoient également le royaume entre eux, sans que l'ainé eût aucune prérogative de plus que les autres. Les bâtards avoués héritoient même avec les fils légitimes; chacun des fils, soit légitimes ou naturels, tenoit sa part en titre de royaume, & ces différens états étoient indépendans les uns des autres.

Le premier fils puîné de France qui n'eût point le titre de *roi*, ni même de *légitime*, fut Charles de France surnommé le Jeune, qui fut duc de Lorraine.

Sous la troisieme race, fut introduite la coutume de donner des apanages aux puînés. Les femelles en furent exclues. Voyez APANAGES.

Les filles & petites-filles de France sont dotées en argent. Voyez ci-dessus au mot DOT.

Les *enfants de France* avoient autrefois droit de prise. Voyez PRISE. (A)

ENFANT IMPUBERE, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. (A)

ENFANT INCESTUEUX, est celui qui est né du commerce illicite du frere & de la sœur, ou du pere & de la fille; de la mere & du fils; ou qui est provenu d'un inceste spirituel, c'est-à-dire, du commerce que quelqu'un a eu avec une religieuse. Voyez INCESTE. (A)

ENFANT LÉGITIME, est celui qui est provenu d'un mariage légitime, ou qui a été légitimé par mariage subséquent. Voyez MARIAGE.

ENFANT LÉGITIMÉ, est celui qui, étant né dans l'état de bâtardise, a depuis été légitimé, soit par mariage subséquent, ou par lettres du prince. Voyez LÉGITIMATION. (A)

ENFANT MAJEUR ou MAJEUR D'ANS, est celui qui a atteint l'âge de majorité, soit parfaite, soit féodale ou coutumiere. Voyez MAJORITÉ. (A)

ENFANT MÂLE, est celui qui est du sexe masculin: les *enfants* mâles descendans des mâles sont préférés en plusieurs cas à ceux qui descendent des femelles; par exemple; pour la succession à la couronne, il n'y a que les mâles descendans par mâles, qui soient habiles à succéder. Dans les substitutions graduelles, on appelle ordinairement les mâles descendans par mâles avant les mâles descendans des femelles. Voyez SUBSTITUTION. (A)

ENFANT MINEUR, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité, soit parfaite, féodale ou coutumiere: quand on dit *mineur de 25 ans*, c'est-à-dire, qu'il n'a pas encore atteint cet âge qui est la majorité parfaite. Voyez MAJORITÉ. (A)

ENFANT MORT-NÉ, est celui qui est mort lorsqu'il vient au monde: ces sortes d'*enfants* sont considérés comme s'ils n'avoient jamais été ni nés, ni conçus, tellement que les successions qui leur étoient échues pendant qu'ils vivoient dans le sein de leur mere, passent aux personnes à qui elles auroient appartenu si ces *enfants* n'eussent pas été conçus; & ils ne les transmettent pas à leurs héritiers, parce que le droit qu'ils avoient à ces successions n'étoit

qu'une espérance qui renfermoit la condition qu'ils fussent vivans en venant au monde. *Voyez la loi 2, au cod. de posthum. hered. instit. (A)*

ENFANS A NAÎTRE. On comprend sous ce terme non-seulement ceux qui sont déjà conçus, mais même ceux qui ne sont ni nés ni conçus : on peut faire une institution, soit contractuelle ou par testament, ou une substitution, ou un legs au profit des *enfants à naître* ; mais l'ordonnance de 1735, pour les testamens, déclare, *art. 49*, que l'institution d'héritier faite par testament ne pourra valoir en aucun cas, si celui ou ceux au profit de qui elle aura été faite, n'étoient ni nés ni conçus lors du décès du testateur. On donne un tuteur aux *enfants à naître*, lorsqu'ils ont quelques intérêts à soutenir. *Voyez Furgole, traité des testamens, tome I, chap. vj, sect. 2, n. 5 & suiv.*

ENFANT NATUREL, est celui qui est procréé selon la nature seule, c'est-à-dire, hors le mariage. *Voyez BATARD & BATARDISE. (A)*

ENFANT NATUREL ET LÉGITIME, est celui qui est procréé d'un mariage légitime : les *enfants* légitimes sont ainsi appellés dans quelques provinces, pour les distinguer des *enfants* adoptifs qui sont mis au rang des *enfants* légitimes, & ne sont pas en même temps *enfants naturels*. (A)

ENFANS EN PUISSANCE DE PERE ET DE MERE, sont ceux qui sont encore mineurs & non émancipés, & même en pays de droit écrit, les *enfants* majeurs non émancipés. *Voyez FILS DE FAMILLE & PUISSANCE PATERNELLE. (A)*

ENFANS (Petits), sont les *enfants* des *enfants*. On comprend aussi sous ce nom les *arrière-petits-enfans*, en quelque degré qu'ils soient. (A)

ENFANS POSTHUMES sont ceux qui naissent après le décès de leur pere, *quasi posthumatum patrem*. *Voyez POSTHUME. (A)*

ENFANT DU PREMIER LIT, c'est-à-dire, du premier mariage ; *enfant* du second lit, c'est du second mariage, & ainsi des autres. (A)

ENFANT PUBERE, est celui qui a atteint l'âge de puberté ; savoir, 14 ans pour les mâles, & 12 ans pour les filles. *Voyez PUBERTÉ. (A)*

ENFANT PUTATIF, est celui qui est réputé être procréé de quelqu'un, quoiqu'il ne le soit pas réellement, tel qu'un *enfant* adoptif ou un *enfant* supposé. (A)

ENFANT DU SECOND LIT. *Voyez ci-dessus*
ENFANT DU PREMIER LIT.

ENFANT SUPPOSÉ, est celui que l'on suppose faussement être né de deux personnes, quoiqu'il provienne d'ailleurs. *Voyez PART & SUPPOSITION DE PART. (A)*

ENFANS TROUVÉS. *Voyez ci-dessus*
ENFANS EXPOSÉS. (A)

* **ENFANS**, (*Hist. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. Les légitimes étoient nés d'un ou de plusieurs mariages ; les illégitimes étoient, ou d'une concubine, ou d'une fille publique, ou d'une fille ou d'une veuve galante ; ou d'une femme mariée à un autre, & adultérins ; ou d'une proche parenté, & incestueux.

Les Juifs desiroient une nombreuse famille ; la stérilité étoit en opprobre. On disoit d'un homme qui n'avoit point d'*enfants* : *non est ædificator, sed dissipator*. On mettoit le nouveau né à terre ; le pere le levoit ; il étoit défendu d'en celer la naissance ; on le lavoit ; on l'enveloppoit dans des langes. Si c'étoit un garçon, le huitieme jour il étoit circoncis. *Voyez l'article CIRCONCISION.* On faisoit un grand repas le jour qu'on le servoit. Lorsque son esprit commençoit à se développer, on lui parloit de la loi ; à cinq ans, il entroit dans les écoles publiques : on le conduisoit à douze ans aux fêtes de Jérusalem ; on l'accoutumoit au jeûne ; on lui donnoit un talent : à treize ans, on l'assujettissoit à la loi ; il devenoit ensuite majeur. Les filles apprenoient le ménage de leur mere ; elles ne sortoient jamais seules ; elles étoient toujours voilées ; elles n'étoient point obligées à s'instruire de la loi. Les *enfants* étoient tenus sous une obéissance sévère. S'ils s'échappoient jusqu'à maudire leurs parens, ils étoient lapidés. L'*enfant* qui perdoit son pere pendant la minorité, étoit mis en tutelle ; lorsqu'il étoit devenu majeur, il étoit tenu d'observer les 613 préceptes de Moïse : le pere déclaroit sa majorité en présence de dix témoins ; alors il devenoit son maître : mais il ne pouvoit contracter juridiquement
avant

avant l'âge de vingt ans. Tout le bien du pere passoit à ses *enfants* mâles. Les filles étoient dotées par leurs freres ; pour qui c'étoit un si grand devoir qu'ils se privoient quelquefois du nécessaire ; la dot étoit communément de la dixieme partie du bien paternel. Au défaut d'*enfants* mâles, les filles étoient héritieres ; on comptoit les hermaphrodites au nombre des filles. Un pere, réduit à la derniere indigence, pouvoit vendre sa fille, si elle étoit mineure, & qu'il y eût apparence de mariage entre elle & l'acheteur ou le fils de l'acheteur : alors l'acheteur ne l'abaissoit à aucun service bas & vil ; ce n'étoit point une esclave ; elle vivoit libre, & on lui faisoit des dons convenables.

Chez les Grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorsqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le pere & la mere devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit celer la naissance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on présentoit les *enfants* aux anciens & aux magistrats, qui faisoient jeter dans l'Apothete ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit défendu, sous peine de mort, chez les Thébains, de celer un *enfant*. S'il arrivoit qu'un pere fût trop pauvre pour nourrir son *enfant*, il le portoit au magistrat qui le faisoit élever, & dont il devenoit l'esclave ou le domestique. Cependant la loi enjoignoit à tous indistinctement de se marier : elle punissoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop longtemps le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'*enfants*. Les meres nourrissoient, à moins qu'elles ne devinssent enceintes avant le temps de sevrer, alors on prenoit deux nourrices. Lorsqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maison, on mettoit à la porte une couronne d'olivier ; on y attachoit de la laine, si c'étoit une fille. A Athenes, aussi-tôt que l'*enfant* étoit né, on l'alloit déclarer au magistrat, & il étoit inscrit sur des registres destinés à cet usage ; le huitieme jour, on le promenoit autour des foyers ; le dixieme, on le nommoit & l'on régaloit les conviés à cette cérémonie ; lorsqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à

Tome XII.

quelque chose d'utile. On resserroit les filles, on les assujettissoit à une diete austere ; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légère ; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur monroient les beaux arts, la morale, la musique, les exercices des armes, la danse, le dessin, la peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient se marier : il leur falloit alors le consentement de leurs parens, ils en étoient les héritiers *ab intestat*.

Les Romains accordoient au pere trente jours pour déclarer la naissance de son *enfant* ; on l'annonçoit de la province par des messagers. Dans les commencemens on n'inscrivoit, sur les registres publics, que les *enfants* des familles distinguées. L'usage de faire un présent au temple de Junon Lucine étoit très-ancien ; on le trouva institué sous Servius Tullius. Les bonnes meres élevoient elles-mêmes leurs filles : on confioit les garçons à des pédagogues qui les conduisoient aux écoles & les ramenoient à la maison ; ils passoit des écoles dans les gymnases, où ils se trouvoient dès le lever du soleil pour s'exercer à la course, à la lutte, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens ; ils étoient seulement assis & non couchés ; ils se baignoient séparément. Il étoit honorable pour un pere d'avoir beaucoup d'*enfants* : celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit dispensé de tutelle. Il falloit le consentement des parens pour se marier, & les *enfants* n'en étoient dispensés que dans certains cas. Ils pouvoient être déshérités. Les centumvirs furent chargés d'examiner les causes d'exhérédation ; & ces affaires étoient portées devant les préteurs qui les décidoient. L'exhérédation ne dispensoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite d'un *enfant* étoit mauvaise, le pere étoit en droit, ou de le chasser de sa maison, ou de l'enfermer dans ses terres, ou de le vendre, ou de le tuer ; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une maniere despotique.

Chez les Germains, à peine l'*enfant*
H h h

étoit-il né, qu'on le portoit à la riviere la plus voisine; on le lavoit dans l'eau froide; la mere le nourrissoit: quand on le sevroit, ce qui se faisoit assez tard, on l'accoutumoit à une diete dure & simple; on le laissoit en toute saison aller nu parmi les bestiaux; il n'étoit aucunement distingué des domestiques, ni par conséquent eux de lui; on ne l'en séparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoit toujours d'être austere; on le nourrissoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, &c. on l'exerçoit à sauter nu parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit passé à garder les troupeaux, une chemise de lin étoit tout son vêtement, & du pain bis toute sa nourriture. Ces mœurs durerent long-temps. Charlemagne faisoit monter ses *enfants* à cheval; ses fils chassoient, & ses filles filoient. On attendoit qu'ils eussent le tempérament formé & l'esprit mûr, avant que de les marier. Il étoit honteux d'avoir eu un commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans. On ne peut s'empêcher de trouver, dans la comparaison de ces mœurs & des nôtres, la différence de la constitution des hommes de ces temps & des hommes d'aujourd'hui. Les Germains étoient forts, infatigables, vaillans, robustes, chasseurs, guerriers, &c. De toutes ces qualités, il ne nous reste que celles qui se soutiennent par le point d'honneur & l'esprit national. Les autres, auxquelles on exhorteroit inutilement, telles que la force du corps, sont presque entièrement perdues; & elles iront toujours en s'affoiblissant, à moins que les mœurs ne changent; ce qui n'est pas à présumer.

ENFANS. *Naissance des enfants*, (*Hist. nat. & Phys.*) M. Derham a calculé que les mariages produisoient, l'un portant l'autre, quatre *enfants*, non-seulement en Angleterre, mais encore dans d'autres pays. Il est dit dans l'histoire généalogique de Toscane de Gamarini, qu'un noble de Sienne, nommé *Pichi*, a eu de trois de ses femmes cent cinquante *enfants* légitimes & naturels, & qu'il en emmena quarante-huit à sa suite, étant ambassadeur vers le pape & l'empe-

Dans un monument de l'église des SS. Innocens de Paris, en l'honneur d'une femme qui a vécu quatre-vingt-huit ans, on rapporte qu'elle avoit pu voir jusqu'à deux cens quatre-vingt-huit de ses *enfants*, issus d'elle directement; ce qui est au dessus de ce que M. Hakcwell rapporte de la dame Henoywood, femme de condition du comté de Kent, qui étoit née en 1527, avoit été mariée à seize ans au seul mari qu'elle ait eu, le sieur R. Henoywood de Kent, & mourut dans sa quatre-vingt-unieme année; elle eut seize *enfants*, dont trois moururent jeunes, & un quatrieme n'eut point de postérité; cependant sa postérité montoit, à sa seconde génération, à cent quatorze; & à la troisieme, à deux cents vingt-huit, quoiqu'à la quatrieme elle retombât à neuf. Le nombre total d'*enfants* qu'elle avoit pu avoir dans sa vie étoit donc de trois cens soixante-sept; savoir, $16 + 114 + 228 + 9 = 367$; de façon qu'elle pouvoit dire, comme dans les lettres de madame de Sévigné: *Ma fille, allez dire à votre fille que la fille de sa fille crie*. Le distique suivant va encore plus loin.

1	2	3	4
<i>Mater ait natæ, dic natæ, filia, natam</i>			
	5		6
<i>Ut moneat, natæ plangere, filiolum.</i>			

ENFANS (MALADIES DES). L'homme est exposé, tant qu'il subsiste, à une infinité de maux; mais il l'éprouve d'une maniere plus marquée en naissant & pendant les derniers temps de sa vie, puisque à peine a-t-il respiré, qu'il commence à annoncer ses misères par ses cris, & qu'il est en danger continuel de perdre une vie qui semble ne lui être donnée que pour souffrir: c'est donc avec raison que l'on peut dire, d'après Pline, dans l'avant propos du septieme livre de son histoire naturelle, que l'homme ne commence à sentir qu'il existe, que par les supplices au milieu desquels il se trouve, sans avoir commis d'autre crime que celui d'être né.

Ainsi, quoique les maladies soient communes à tous les hommes dans quelque temps de la vie qu'on les considère, il

est évident que les *enfants* y sont plus particulièrement sujets, à cause de la foiblesse de leur constitution & de la délicatesse de leurs organes, qui rendent leurs corps plus susceptibles des altérations que peuvent causer les choses qui les affectent inévitablement; & ce qui est encore bien plus triste, c'est que plus ils ont de disposition à souffrir davantage que lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, moins il leur est donné de se préserver des maux qui les environnent, & d'y apporter remède lorsqu'ils en sont affectés: ils ne peuvent même faire connoître qu'ils souffrent, que par des pleurs & des gémissemens, qui sont des signes très-équivoques & très-peu propres à indiquer le siege, & la nature, & la violence de leurs souffrances; en sorte qu'ils semblent, à cet égard, être presque sans secours & livrés à leur malheureux sort.

Il est donc très-important au genre humain dont la conservation est comme confiée aux Médecins, qu'ils se chargent, pour ainsi dire, de la défense des *enfants*, contre tout ce qui porte atteinte à leur vie; qu'ils s'appliquent à étudier les maux auxquels ils sont particulièrement sujets; à découvrir les signes par lesquels on peut connoître la nature de ces maux, & en prévoir les suites; à rechercher les moyens, les précautions par lesquels on peut les écarter; & enfin à trouver les secours propres à les en délivrer.

Hippocrate, dans le *III liv. de les aphorismes*, n^o. xxiv, xxv, & xxvj, fait ainsi, avec sa précision ordinaire, l'énumération des maladies qui sont particulières aux *enfants*. Ceux qui sont nouveaunés, dit-il, sont principalement sujet aux aphtes, aux vomissemens, à différentes especes de toux, aux insomnies, aux frayeurs, aux inflammations du nombril, aux amas de crasse humide dans les oreilles, aux douleurs de ventre; lorsqu'ils commencent à avoir des dents, ils éprouvent particulièrement de fortes irritations dans les gencives, des agitations fébriles, des convulsions, des cours de ventre, sur-tout lors de la sortie des dents canines, & cette dernière maladie arrive principalement aux *enfants* d'un gros volume, & à ceux qui sont ordinaire-

ment constipés. Lorsqu'ils sont parvenus à un âge plus avancé, qui s'étend depuis deux ans jusqu'à dix & au delà, ils sont affligés par des inflammations des amygdales, des oppressions asthmiques, des graviers, des vers ronds, ascarides, des excroissances verruqueuses, des parotides enflées: des ardeurs d'urine, des écrouelles, & d'autres tubercules, des luxations des vertebres du cou: ainsi il paroît, d'après cette exposition, que les *maladies des enfants* ne sont pas les mêmes dans les différens temps plus ou moins éloignés de la naissance, & qu'elles ne les affectent pas toujours de la même maniere; qu'elles sont de plus ou moins longue durée, & qu'elles sont plus ou moins dangereuses, attendu que la différence de l'âge change le tissu des parties du corps, leur donne plus de fermeté. La différente nourriture & la diverse façon de vivre, ne contribuent pas peu aussi à changer la disposition des sujets à contracter différentes maladies.

Parmi celles qui viennent d'être rapportées d'après le pere de la médecine, il en est qui se font d'abord connoître par elles-mêmes; mais il en est d'autres que l'on ne peut connoître que difficilement. C'est pourquoi il est à propos d'en donner ici le diagnostique le plus exact qu'il est possible, quoique les signes soient souvent si cachés & si équivoques, que les médecins les plus pénétrans y sont quelquefois trompés; car les *enfants* qui ne parlent pas, ne peuvent pas faire connoître, par le rapport de ce qu'ils sentent, la nature de la maladie, & jusqu'à quel point les fonctions sont lésées: on ne peut pas en juger par l'urine, avec quelque soin qu'on l'examine, ni par les pouls touché avec le plus d'attention, ni par les apparences extérieures qui sont très-souvent & très-facilement variables en bien & en mal: on ne peut s'assurer de rien par tous ces signes; car l'urine des *enfants*, soit qu'ils se portent bien ou qu'ils soient malades, est presque toujours épaisse & trouble; & il n'est pas facile d'en avoir à part, parce qu'ils la rendent ordinairement avec les gros excréments. Le pouls peut changer par une infinité de causes, être rendu ou plus fréquent ou plus lent; en sorte qu'il pourroit

en imposer à celui qui le touche, s'il portoit son jugement sur l'état du moment présent: d'ailleurs, il est souvent très-difficile de s'assurer, deux secondes de suite, du bras des *enfans* qui ne cessent ordinairement de remuer & d'empêcher qu'on ne puisse fixer ses doigts sur le carpe.

Cependant le médecin, pour ne pas rester dans l'incertitude, puisqu'il ne peut tirer aucun indice de ces deux signes, doit s'informer des assistans, & particulièrement des femmes au soin desquelles les *enfans* sont remis, s'ils font des cris, s'ils sont agités, inquiets, & s'ils passent le jour & la nuit sans dormir; s'ils font par la bouche des vents aigres ou nidoreux; s'ils font des efforts pour vomir; s'ils vomissent en effet, & quelles matieres ils rendent par le vomissement; s'ils ont le hoquet, & s'ils sont fatigués par des mouvemens convulsifs; s'ils toussent & s'ils sont oppressés; s'ils se vident librement des ventuosités & des matieres fécales; quelle en est la consistance & la couleur: & il fera d'autres questions de cette nature; il n'omettra pas d'examiner attentivement toute la surface du corps de l'*enfant* malade, de la tête aux piés, pour savoir s'il ne paroît pas en quelque partie extérieure des rougeurs inflammatoires, ou quelque espece d'exanthême: il tâchera aussi de lui faire ouvrir la bouche, & de sentir si son haleine est bien chaude, s'il a des pustules dans la bouche; s'il a les gencives enflées ou enflammées: on peut tirer de toutes ces choses, comme de principes connus, des conséquences par lesquelles on peut parvenir à découvrir ce qui est plus caché, comme la nature de la maladie, &c.

De tout ce qui vient d'être dit sur les moyens de connoître les *maladies des enfans*, de ceux sur-tout qui sont encore à la mamelle, il suit que quelque difficile qu'il soit d'en porter son jugement d'après l'inspection des malades, il est cependant possible de suppléer à ce qui manque de ce côté-là; ainsi la plainte de ceux qui s'excusent du mauvais succès du traitement, sur l'incertitude du diagnostique, n'est pas tant fondée sur le défaut de symptôme, que sur la précipitation & l'irrégularité de la méthode que l'on suit.

Boerhaave dans ses *préleçons de pathologie*, publiées par le docteur Haller, en recherchant les causes des *maladies des enfans*, insiste sur ce qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus considérables à proportion du reste du corps, que les adultes. Un homme nouveau né, qui ne pese pas plus de douze livres, a la tête du poids de trois livres. Les adultes ont cette partie respectivement moins grosse à proportion qu'ils avancent plus en âge. Il conclut de là que les maladies propres aux *enfans* sont presque toutes de la classe des convulsives, parce que le système des nerfs étant plus étendu dans les premiers temps de la vie que dans la suite, il est plus susceptible d'irritabilité, plus exposé à tout ce qui peut l'affecter. De mille *enfans* qui périssent, continue-t-il, à peine en voit-on mourir un sans que des mouvemens convulsifs aient précédé. La plus petite fièvre, une dent qui a de la peine à sortir, une légère douleur de ventre, une foible difficulté d'uriner; tout mal de cette espece, qui n'affecteroit pas, pour ainsi dire, un homme de trente ans, fait tomber un *enfant* dans de violentes convulsions. Tout ce qui peut troubler l'économie dans cette petite machine, dispose à cet effet.

Car comme dans l'âge tendre les parties solides, à cause de leur débilité, n'agissent que foiblement sur les fluides, & ne les poussent qu'avec peine dans les extrémités des vaisseaux, il s'ensuit que le cours du sang & des autres humeurs peut être facilement ralenti, & que les sécrétions doivent être conséquemment arrêtées. Cela étant, non-seulement les fluides augmentent en quantité de plus en plus, mais encore ils deviennent épais, & ils contractent des qualités absolument étrangères & nuisibles. De cette plénitude non-seulement il se forme des engorgemens & des dégénération ultérieures d'humeurs, mais encore il s'excite des mouvemens spasmodiques, par la pression, le tiraillement & l'irritation des nerfs des parties contenantes; & la violence de ces spasmes affectant tous les solides & tous les fluides, toutes les fonctions en sont troublées; & les corps délicats des *enfans*, qui sont très-disposés à recevoir même les plus petites impressions, contractent aisément & promptement, par

tous ces effets , de très-violentes maladies.

Il n'est par conséquent pas difficile , d'après toutes ces altérations , d'établir les véritables causes des principales *maladies des enfans*. En supposant , par exemple , une abondance d'humeurs pituiteuses , susceptibles de produire des engorgemens , on conçoit aisément comment ce vice dominant peut rendre les *enfans* sujets aux fréquentes fluxions catarreuses , aux douleurs rhumatismales , aux embarras des poumons ; d'où les oppressions , les affections rhumatismales , asthmatiques , les déjections liquides , les diarrhées , les tumeurs des glandes , les amas d'ordures humides dans les oreilles , & autres semblables maladies. En supposant la dépravation & l'acrimonie des humeurs , il est aisé de voir pourquoi les *enfans* ont de la disposition à avoir fréquemment des aphthes & différentes affections exanthémateuses. Et enfin en supposant une très-grande sensibilité dans le genre nerveux , il paroît évidemment pourquoi ils sont tourmentés par de si violentes douleurs des parties internes , & de si fortes secousses convulsives des parties externes , pour peu qu'il se fasse d'irritation dans les nerfs. C'est à cause de la sensibilité du tissu des intestins & de toutes les entrailles , que ces petites créatures sont si souvent attaquées de fortes tranchées , des douleurs d'estomac & de boyaux très-aiguës ; ce qui les met dans un état déplorable , quelquefois très-dangereux. L'irritabilité dont sont si susceptibles les membranes qui enveloppent le cerveau & la moëlle épinière , les fait fréquemment souffrir , par des mouvemens convulsifs , épileptiques des membres ; par des agitations spasmodiques , subites , instantanées , mais fréquentes des extrémités. La distribution abondante de nerfs au cardia , au diaphragme , aux organes de la respiration , qui sont très-susceptibles d'irritation , par les matieres viciées contenues dans l'estomac , par la pituite âcre qui se ramasse dans la trachée-artère , & dans toutes les voies pulmonaires de l'air , rend encore les *enfans* très-sujets à la toux , soit stomacale , soit pectorale , & à l'asthme convulsif , avec danger de suffocation. Et enfin le sentiment exquis des tuniques qui tapissent la bouche

& les gencives , leur fait aussi souffrir des symptômes violens , par l'effet de la dentition difficile. Voilà un détail suffisant pour juger de tous les effets que peut produire dans les *enfans* la sensibilité du genre nerveux , qui doit par conséquent être regardée comme la cause matérielle principale des maladies auxquelles ils sont sujets ; mais elle n'est pas l'unique.

L'acide dominant dans leurs humeurs , auquel le docteur Harris qui a si-bien expliqué cette matiere , attribue tant d'effets dans ces maladies , qu'il ne craint pas d'avancer qu'elles sont presque toutes produites par cette cause particuliere , doit aussi être regardé comme une source principale d'une grande partie des maux qui surviennent aux *enfans*. C'est ce que prouvent , dans un grand nombre de ces petits malades , les rapports & les vomissemens qui répandent une odeur tirant sur l'aigre , ou même bien aigre , & les matieres fécales , qui affectent l'odorat de la même maniere. On peut encore s'en convaincre , non-seulement par la facilité avec laquelle s'aigrit & se coagule le lait dont les *enfans* sont nourris , mais encore parce que la partie lymphatique de leurs humeurs ne contracte aucune mauvaise qualité aussi facilement que l'acidité , vu que leur nourriture , d'abord unique , & ensuite principale pendant les premiers temps de leur vie , consiste dans l'usage du lait de femme , auquel on joint des préparations alimentaires faites avec le lait des animaux , telles que des bouillies , des potages de farine , de pain ; toutes choses très-susceptibles de s'aigrir , ou de fournir matiere aux sucres aigres : vu encore qu'ils ne font point ou presque point d'exercice , qu'ils ne font même que très-peu de mouvement. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que l'intempérie acide ne devienne aisément & promptement dominante dans le corps des *enfans* ; d'où peuvent naître un très-grand nombre de maladies. Voyez ACIDE & ACIDITÉ.

Les causes éloignées de la débilité & de la sensibilité des solides dans les *enfans* , sont principalement la disposition naturelle , eu égard à l'âge , & par conséquent la foiblesse du tempérament : mais comme

cette foiblesse & cette sensibilité ne sont pas un vice, tant qu'elles ne sont pas excessives, puisqu'elles sont une suite nécessaire des principes de la vie, il s'agit de savoir ce qui les rend particulièrement défavorables, & propres à troubler l'économie animale; en sorte qu'il en résulte de plus mauvais effets dans les uns, & de moins mauvais effets dans les autres. Rien ne paroît pouvoir contribuer davantage à établir ce vice dominant, que cette disposition héréditaire qui est transmise aux *enfants* par l'un des deux parens, ou par le pere & la mere ensemble; c'est pourquoi il arrive souvent que des personnes d'une foible santé, ou qui sont épuisées par des excès de l'acte vénérien, par des débauches, par de trop grands travaux d'esprit, par la vieillesse, mettent au monde des *enfants* qui, dès leur naissance, menent une vie infirme, & sont sujets à des maladies dont la cause, qui vient de première origine, ne peut être détruite ni corrigée par aucun secours de l'art; tels sont pour la plupart ceux qui sont affectés de la goutte, du calcul, qui cherchent inutilement dans la médecine quelque soulagement à leurs maux.

C'est encore plus particulièrement des meres que viennent ces vices héréditaires, à cause des erreurs qu'elles commettent pendant leur grossesse, dans l'usage des choses qui influent le plus sur l'économie animale; car on ne sauroit dire combien la plupart des femmes grosses sont susceptibles de la dépravation d'appétit, & combien elles sont portées à s'y livrer, à moins qu'elles ne se contiennent par une grande force d'esprit, qui est extrêmement rare parmi elles, sur-tout dans ce cas. On ne pourroit exprimer combien elles ont de disposition à s'occuper de soins inutiles, de desirs vagues, d'imaginations déréglées; combien elles se laissent frapper aisément par la crainte, la terreur, les frayeurs; combien elles ont de penchant à la tristesse, à la colere, à la vengeance, & à toute passion forte, vive; ce qui ne contribue pas peu à troubler le cours des humeurs, & à faire des impressions nuisibles dans les tendres organes des *enfants* renfermés dans la matrice. On doit craindre

le même effet de l'intempérance des femmes qui se remplissent d'une grande quantité d'alimens, & souvent de mauvaise qualité; qui sont dans l'habitude d'user immodérément de boissons spiritueuses, dont l'effet rend la pléthore occasionnée par la grossesse, encore plus considérable, & n'est pas même corrigé par des saignées, qu'elles ne veulent pas souffrir. On peut encore mettre, dans la classe des femmes qui nuisent considérablement aux *enfants* qu'elles portent, par leur indisposition personnelle, celles qui sont sujettes aux affections hystériques, qui sont fort avides du commerce des hommes, & s'y livrent fréquemment après la fécondation & pendant le cours de leur grossesse. Le coût trop fréquent pendant ce temps, est réellement, au sentiment de plusieurs auteurs, une puissante cause pour rendre les *enfants* infirmes & valétudinaires. Ce qui contribue principalement encore à détruire leur santé dans le ventre de la mere, c'est souvent les fatigues qu'ils essuient, les forces qu'ils épuisent dans les travaux de l'accouchement, soit lorsqu'elle n'agit pas assez, ne fait pas assez d'efforts pour l'expulsion du fœtus, par indolence ou par foiblesse; soit lorsqu'elle se presse trop, & force l'accouchement par impatience ou par trop de vigueur, ou par l'effet des remèdes chauds employés mal-à-propos pour exciter les forces expulsives.

Les sages-femmes nuisent aussi très-souvent aux *enfants*, soit en employant imprudemment leur ministère pour faire l'extraction violente du fœtus, qui sortiroit en bonne santé sans leur secours; soit en le blessant de toute autre maniere, comme en comprimant si fort les os du crâne, dont les sutures ne sont unies que foiblement, qu'elles établissent par ce traitement imprudent, la cause de différentes maladies considérables, telles que l'épilepsie, la paralysie, la stupidité, qui sont suivies d'une mort prochaine, ou qui produisent de fâcheux effets pendant toute la vie.

Les accidens qui surviennent aux *enfants* après leur naissance & pendant les premiers temps de leur vie, contribuent aussi beaucoup à rendre les *enfants* d'un tempérament plus foible & plus sensible, tels que les

frayeurs auxquelles ils peuvent être exposés ; les cris inattendus , les bruits frappans , les interruptions subites du sommeil avec surprise ; le lait qui leur est donné par leur nourrice trop promptement après quelque violente émotion de l'ame , quelque paroxysme de colere , de terreur , &c. toutes ces choses sont très-propres à produire différens genres de spasmes , de picotemens dans les nerfs , des ardeurs , des douleurs , des gonflemens d'entrailles , &c. qui se manifestent par des inquiétudes , des insomnies , par des agitations de membres , par des cris , des tremblemens , de sursauts convulsifs , & même par des mouvemens épileptiques. Toute sorte d'intempérie de l'air , mais sur-tout le froid & les changemens prompts de celui-ci au chaud , & réciproquement , qui affectent les adultes , sur-tout ceux qui ont quelque foiblesse de nerfs , à cause des dérangemens dans la transpiration , qui en surviennent , sont encore bien plus d'impression sur les *enfans* , & alterent bien plus considérablement leur santé , & produisent en eux de très-mauvais effets. Les trop grandes précautions que l'on prend pour les garantir des injures de l'air , pour les tenir chauds , peuvent au contraire leur être aussi très-nuisibles , de même qu'un régime trop recherché , & l'usage trop fréquent de remedes ; tout cela tend à affoiblir leur tempérament , parce qu'ils ne peuvent pas ensuite supporter les moindres erreurs dans l'usage des choses nécessaires , sans en éprouver de mauvais effets , des impressions fâcheuses ; c'est pourquoi les *enfans* des personnes riches , qui sont élevés trop délicatement , sont ordinairement d'une santé plus foible que ceux pour lesquels on n'a pas pris tant de soin , tels que ceux des gens de la campagne , des pauvres. C'est cette considération qui a fait dire à Locke dans son excellent ouvrage *sur l'éducation des enfans* , qu'il croiroit pouvoir renfermer dans cette courte maxime " que " les gens de qualité devoient traiter leurs " *enfans* comme les bons paysans traitent " les leurs , " tous les conseils qu'il pourroit donner sur la maniere de conserver & augmenter la santé de leurs *enfans* , ou du moins pour leur faire une constitution qui ne soit point sujette à des maladies ; &

qu'il ne penseroit pas pouvoir donner une cause générale plus assurée à cet égard de ce qui arrive de contraire , " qu'on gâte la " constitution des *enfans* par trop d'indulgence & de tendresse , " s'il n'étoit persuadé que les meres pourroient trouver cela un peu trop rude , & les peres un peu trop cruel. Il explique donc en faveur des uns & des autres la pensée plus au long , dans la premiere section de l'ouvrage dont il s'agit , qui est sans contredit une des meilleures sources dans lesquelles on puise puiser des préceptes salutaires pour l'éducation des *enfans* , soit physique , soit morale. *Voyez* ENFANCE.

Après avoir traité des causes qui contribuent à augmenter la foiblesse du tempérament des *enfans* , en augmentant la sensibilité du genre nerveux , il reste à dire quelque chose de celles qui produisent le même effet , en disposant ultérieurement leurs humeurs à l'acrimonie acide , qui est si souvent dominante dans leurs maladies. Ces causes sont très-différentes entr'elles ; il en est plusieurs dont il a été fait mention ci-dessus. Les principales sont celles qui corrompent le lait , ou dans le sein des nourrices , ou dans le corps des *enfans* ; le rendent épais , grossier , ou le font entièrement cailler ; ce qui peut arriver de différentes manieres de la part des nourrices sur-tout. Si elles sont sujettes à de violentes passions , & qu'elles s'y livrent souvent ; si elles se nourrissent principalement de fruits ou de fromage , de différentes préparations au vinaigre , d'alimens aigres , âcres , salés ; si elles usent pour leur boisson de beaucoup de vin qui ne soit pas bien mûr , ou de toute autre liqueur spiritueuse , il ne peut se former de toutes ces différentes matieres qu'un lait de mauvaise qualité , visqueux , grossier , âcre , &c. qui s'aigrît facilement dans les premieres voies des *enfans* , d'où naissent non-seulement des obstructions dans les visceres du bas-ventre , & sur-tout dans les intestins & dans le mésentere , mais encore du gravier , des calculs dans la vessie ; ce qui n'est pas rare à cet âge : & même lorsque le lait se trouve chargé de parties actives fournies par les alimens , il s'échauffe aisément ; & étant porté dans le sang des

ensans, il y excite des agitations fébriles, des fièvres ardentes. Ce n'est pas seulement la qualité des alimens dont usent les meres, qui peut nuire à leurs nourrissons, c'en est aussi la quantité, même des meilleurs, lorsqu'elles ne font pas d'exercice, qu'elles menent une vie trop sédentaire, parce qu'il ne peut résulter de cette façon de vivre que des humeurs épaisses, grossières, qui fournissent un lait aussi imparfait; germe de bien des maladies. Le froid des mamelles, en resserrant les vaisseaux, *galactoferes*, peut aussi contribuer beaucoup à l'épaississement du fluide qu'ils contiennent. Le coït trop fréquent des nourrices, les menstrues qui leur surviennent, les attaques de passion hystérique, la constipation, les spasmes, les ventuosités des premières voies; toutes ces altérations dans l'économie animale corrompent leur lait, & les *ensans* qui s'en nourrissent deviennent foibles, languissans, pleureux, & indiquent assez, par leur mauvais état, le besoin qu'ils ont d'une meilleure nourriture; ainsi l'on peut assurer que leurs maladies sont le plus souvent produites par le mauvais régime & la mauvaise santé des nourrices, en tant qu'elles ne peuvent en conséquence leur fournir qu'un lait de très-mauvaise qualité. Elles peuvent aussi leur nuire, lors même qu'elles n'ont qu'une bonne nourriture à leur donner, si elles les remplissent trop, soit que ce soit du lait, soit des soupes, ou d'autres alimens les mieux préparés; la quantité dont ils sont farcis surcharge leur estomac, surtout pendant qu'ils sont le plus foibles & petits; ils ne peuvent pas la digérer, elle s'aigrit, & dégénère en une masse caillée ou plâtreuse qui distend ce viscere, en tiraille les fibres, en détruit le ressort; d'où suivent bien de mauvais effets, tels que les enflures du ventricule, les cardialgies, les oppressions, les vomissemens, les diarrhées, & autres semblables altérations qui détruisent la santé de ces petites créatures. C'est ce qui a fait dire à Etmuller, d'après Hippocrate, que les nourrices, en donnant trop de lait à la fois, ou de toute autre nourriture aux *ensans*, les font mourir par trop d'empressement à leur fournir les moyens de vivre, *dum lactant, mac-*

tant; car comme toute replétion excessive est mauvaise, sur-tout de pain pour les adultes, on peut dire la même chose de celle de lait pour les *ensans*. On fait encore bien plus de tort à leur santé, lorsqu'on leur donne des alimens trop variés, & souvent de mauvaise qualité, aigres, salés, âcres; lorsqu'on leur fait manger beaucoup de viande; qu'on leur donne de la nourriture, sans attendre que celle qu'ils ont prise auparavant soit digérée; qu'on les fait user de vin, de liqueurs spiritueuses, sous prétexte de ranimer leur appétit, ou de les fortifier, ou de les tranquilliser. Toutes ces fautes de régime sont très-pernicieuses aux *ensans*; ces différentes matières alimentaires, ou sont propres à faire cailler le lait, avec lequel elles se mêlent, elles affoiblissent l'estomac; ou elles suivent leur tendance naturelle à la corruption, ou elles portent l'acrimonie, l'incendie dans le sang doux & balsamique de ces tendres élèves; d'où naissent un grand nombre de maladies différentes. On peut joindre à toutes ces causes le changement trop fréquent de nourrices, & par conséquent de lait. Les qualités des alimens trop variées nuisent aux adultes, à plus forte raison aux *ensans*, non-seulement pendant qu'ils têtent, mais encore après qu'ils sont sevrés.

Pour ce qui est du pronostic à porter sur les *maladies des ensans*, il faut d'abord chercher à savoir s'ils sont nés de parens robustes, de bonne santé de corps & d'esprit, sur-tout à l'égard des meres, parce qu'ils ne sont pas ordinairement si délicats; ils ne sont pas conséquemment si sujets à être affectés par les mauvaises impressions des choses nécessaires à la vie: ils ne deviennent pas si facilement malades, & ils n'ont pas autant de disposition à succomber aux maladies qui leur surviennent. On peut dire la même chose de ceux qui ne sont pas élevés si délicatement, qui sont accoutumés à supporter impunément les effets des changemens d'air, d'alimens qui seroient pernicieux à tous autres, qui sont endurcis par un régime tel que celui qu'observent les paysans à l'égard de leurs *ensans*. Il est aussi certain, en général, que les *maladies des ensans*, quoiqu'innombrables, pour ainsi dire, sont plus faciles à guérir que celles des

des adultes, pourvu qu'elles soient bien traitées; parce que comme ils sont plus susceptibles des altérations qui troublent en eux l'économie animale par de très-légères causes, de même les moindres remèdes placés à propos, & différentes autres choses convenables à leur nature, peuvent en rétablir aisément les désordres; en sorte que la plupart n'en meurent que parce que l'on emploie souvent une trop grande quantité de secours, ou de trop puissans moyens pour leur rendre la santé, qui auroit pu être rétablie ou d'elle-même, ou avec très-peu de soins. Les Médecins ont peut-être plus nui au genre humain en médicamentant les *enfans*, qu'ils ne lui ont été utiles à cet égard. On observe constamment que les *enfans* gros, gras, charnus, & ceux qui têtent beaucoup, ceux qui ont des nourrices d'un grand embonpoint, pleines de sang, sont plus sujets à être malades, & à l'être plus fréquemment que d'autres; ils sont plus communément affectés du rachitisme, de la toux convulsive, des aphthes. Les *enfans* maigres sont ordinairement affligés de fièvres, d'inflammations; ceux qui ont le ventre libre, sont aussi mieux portans que ceux qui l'ont ferré: & enfin comme la plupart périssent par les douleurs de ventre, les tranchées & les mouvemens convulsifs, par les symptômes d'épilepsie, c'est toujours un mauvais signe que ces différens maux se joignent avec les insomnies, aux différentes maladies dont ils sont affectés.

Les douleurs d'entrailles, les coliques sont ordinairement épidémiques pour les *enfans*, depuis la mi-juillet jusqu'à la mi-septembre; & il en meurt plus alors dans un mois, que dans quatre de toute autre partie de l'année, parce que les grandes chaleurs, qui se font principalement sentir dans ce temps-là, épuisent leurs forces, & les font aisément succomber à tous les maux qu'elles produisent, ou qui surviennent par toute autre cause. Les tranchées sont plus dangereuses à proportion qu'elles sont plus violentes, qu'elles durent davantage, ou qu'elles reviennent plus souvent, à cause des fièvres, des affections asthmatiques, convulsives, épileptiques, qu'elles peuvent occasioner, si on n'y apporte pas

Tome XII.

promptement remède. Celles qui sont causées par les vers, ne cessent pas qu'ils ne soient chassés du corps.

Les aphthes qui n'affectent qu'un petit nombre la surface de la bouche des *enfans*, qui ne causent pas beaucoup de douleur, qui sont rouges & jaunâtres, cedent plus facilement aux remèdes que ceux qui s'étendent en grand nombre dans toute la bouche, qui sont noirâtres, de mauvaise odeur, & qui forment des ulcères profonds: ceux qui proviennent de cause externe, sont moins fâcheux que ceux qui sont produits par un vice de sang, par la corruption des humeurs. Les aphthes qui sont accompagnés d'inflammation, de difficulté d'avaler & de respirer, sont ordinairement très-fu- nestes.

La maigreur & la consommation des *enfans* sont toujours des maladies très-dangereuses, sur-tout lorsqu'elles sont invétérées, & causées par des obstructions au mésentère & aux autres viscères du bas-ventre ou de la poitrine. Si la diarrhée s'y joint, & que les malades rendent par le fondement une matière purulente, sanglante, de fort mauvaise odeur, le mal est incurable: il y a au contraire à espérer, si les digestions étant rectifiées, l'appétit revient, se soutient régulièrement; si l'enture du ventre diminue, & que les forces se rétablissent. Il consiste par un grand nombre d'observations, que les fièvres intermittentes ont souvent guéri des *enfans* de la consommation.

Pour ce qui est de la curation des *maladies des enfans*, on ne peut en donner ici qu'une idée fort en raccourci: la plupart d'entr'elles, soit qu'elles leur soient propres, soit qu'elles leur soient communes avec les adultes, sont traitées chacune en son lieu; ainsi voyez, par exemple, VÉROLE (*petite*), ROUGEOLE, CHARTRE, RACHITIS, EPILEPSIE, CARDIALGIE, VERS, DENTITION, TEIGNE, &c. On peut dire en général que comme les principales causes des *maladies des enfans* consistent principalement dans le relâchement des fibres naturellement très-déliques, & la foiblesse des organes augmentée par l'humidité trop abondante dont ils sont abreuvés, & dans l'acidité dominante des humeurs, on

Iii

doit combattre ces vices par les contraires : ainsi les altringens , les absorbans , les antiacides , qui conviennent pour corriger l'état contre nature des solides & des fluides , & les légers purgatifs pour évacuer l'humide superflu & corrompu , employés avec prudence , selon les différentes indications qui se présentent , sont les remedes communs à presque toutes les curations des *maladies des enfans*. C'est ce qu'a parfaitement bien établi le docteur Harris dans sa dissertation sur ce sujet , en bannissant de la pratique , dans ce cas , l'usage des remedes chymiques , diaphorétiques , incendiaires , & de toute autre qualité dont elle étoit surchargée. Il est certain même , indépendamment de la considération des causes de ces maladies , que la maniere de traiter ces petits malades ne sauroit être trop simplifiée , vu la difficulté qu'il y a à les soumettre à prendre des drogues , & à leur faire observer un régime convenable , sur-tout avant qu'ils aient atteint l'âge de connoissance.

A peine l'homme est-il mis au monde , qu'il se trouve souvent dans le cas d'avoir besoin des secours de la médecine , & de payer le tribut à cet art , pour éviter de le payer si-tôt à la nature. En effet , dans le cas où les *enfans* nouveau-nés ont pour la plupart des mucosités gluantes dans la bouche , l'œsophage , l'estomac , les intestins , & quelquefois des matieres nourricieres imparfaitement digérées , avant de sortir du ventre de leurs meres , qui ont pu s'échauffer dans les parties qui les contiennent , s'y corrompre par l'agitation excitée pendant le travail de l'accouchement , dont s'ensuivent des cardialgies , des douleurs de ventre , des tranchées & autres symptomes fâcheux ; si après avoir fait prendre aux *enfans* ainsi affectés , quelques gorgées du premier lait de la mere , qui est ce qu'on appelle *colostrum* , que la nature semble avoir destiné à cet usage , attendu qu'il est très-laxatif , l'évacuation de ces matieres ne se fait pas ; ou s'il est impossible de leur faire prendre le teton tant que le mal dure , il est à propos d'ouvrir doucement la bouche au nouveau né , & de répandre peu à peu & à différentes reprises , dans l'intervalle de dix à douze heures , de l'eau en petite quantité , dans

laquelle on a dissous du sucre , ou délayé du miel , pour détremper ces différentes matieres , en purger les premieres voies , & en favoriser l'expulsion. Si ces impuretés sont si abondantes dans l'estomac & les intestins , qu'elles causent des nausées , des vomissemens , des tranchées & même des mouvemens convulsifs , dans ce cas on peut employer quelque chose de plus laxatif que le miel & le sucre , lorsqu'ils ne sont pas suffisans : on fait usage de l'huile d'amandes douces récente , avec du sirop rosat solutif ; ou même s'il y a une grande indication de purger , on peut se servir du sirop de chicorée avec la rhubarbe. Chacun de ces remedes doit être donné à très-petite dose & à différentes reprises. On peut aussi appliquer quelque épitheme aromatique , spiritueux sur l'estomac & le ventre , ce qui produit souvent de bons effets , en excitant l'action des visceres du bas-ventre.

Ces différens secours , qui viennent d'être mentionnés , employés selon les différens besoins , sont aussi très-utiles pour favoriser l'expulsion de l'humeur épaisse , noirâtre & excrémentielle , qui est comme le marc de la nourriture du fœtus , qui s'est ramassé dans les gros boyaux , dans le *cœcum* sur-tout & son appendice , dont la cavité est par cette raison plus considérable à proportion que dans l'adulte. Voyez *MECONIUM* , *CÆCUM*. Cette matiere fécale doit être évacuée promptement , parce que quand elle est retenue après la naissance , soit à cause de sa trop grande consistance ou quantité , soit à cause de la sécheresse des voies par lesquelles elle doit être portée hors du corps , ou de la foiblesse de l'enfant , elle devient acrimonieulé & se corrompt facilement , par l'effet de la chaleur que produit la respiration dans tout le corps , & par le contact de l'air qui pénètre dans les intestins. On corrige la dureté des matieres en faisant prendre à l'enfant de temps en temps quelques gorgées de petit lait avec du miel délayé , dont on peut aussi donner le lavement. On procure l'évacuation par les laxatifs dont il a été parlé ci-devant , employés en potion & en clystere , par quelque doux suppositoire , par des linimens onctueux faits sur l'abdomen. On ranime les

forces , pour soutenir l'expulsion de ces excréments , par quelque léger cordial , comme le vin chaud avec le miel & la cannelle ; & si l'acide domine , comme il est ordinaire , ce que l'on connoît par l'odeur de la bouche , on unit les cordiaux avec les absorbans. On doit éviter soigneusement tout ce qui est trop atténuant , spiritueux , volatil. On ne doit employer qu'avec beaucoup de circonspection les opiatiques dans les mouvemens convulsifs qui proviennent de la rétention du *meconium* ; & en général on ne doit en user que rarement dans toutes les *maladies des enfans* qui semblent les indiquer.

Celles qui sont produites par la coagulation du lait dans les premières voies , & tous les symptômes qui en sont l'effet , doivent être traités avec des anti-acides fixes , unis à de doux purgatifs ; des lavemens de même qualité , de légers carminatifs , des huileux propres à corriger l'acrimonie qui irrite le genre nerveux , & à détruire , si elle en est susceptible , la cause des attaques d'épilepsie , qui surviennent souvent dans ce cas.

Comme la plupart des fièvres , dont la cause est particulière aux *enfans* , sont l'effet de l'acide dominant dans les humeurs ; on ne peut pas employer , pour les combattre , de meilleurs & de plus sûrs remèdes que ceux que l'on vient de proposer contre la coagulation du lait , vu qu'elle est aussi toujours causée par l'acidité qui infecte les premières voies ; il convient par conséquent de mettre en usage ces moyens de corriger ce vice dominant , non-seulement pour les *enfans* , mais encore pour les nourrices. Elles doivent faire usage de remèdes de même qualité , pour que le lait qu'elles fournissent en étant imprégné , ne soit pas autant disposé à s'aigrir qu'il l'est de sa nature , ou plus encore , par une suite de l'usage des alimens acides , comme les fruits , &c. Elles doivent s'interdire ces sortes d'alimens , & ne se nourrir que de ceux qui sont d'une nature balsamique ; & en un mot *vivre de régime* , selon les règles de l'art , à l'égard desquelles on peut consulter l'article NOURRICE.

Il en est de même de la curation des aphtes. S'il y a lieu de soupçonner ou de

croire que le lait ou la qualité des humeurs de la nourrice ont contribué à les produire , il faut lui prescrire l'usage des laxatifs , des infusions de rhubarbe , des tisanes tempérantes , diaphorétiques , faites avec l'infusion de salse-pareille , la décoction de scorfonere & autres semblables , ou changer de lait , si celui dont l'enfant se nourrit n'est pas susceptible d'être corrigé. Si la cause des aphtes vient de l'enfant , on doit aussi le traiter avec de doux purgatifs , tels que la manne , le sirop de chicorée , composé avec la rhubarbe , le sirop de fleurs de pêcher & autres doux laxatifs. On doit aussi mettre en usage les remèdes convenables pour empêcher que le lait ne devienne âcre ; & éviter soigneusement tout ce que l'on a lieu de croire avoir procuré les aphtes ; on peut encore dans ce cas employer les crèmes de riz , d'avoine , &c. pour corriger l'acrimonie des humeurs en général. On ne doit pas négliger les remèdes topiques , pour émousser la qualité corrosive des sucs dont les aphtes sont abreuvés ; on use avec succès , dans ce cas , de quelques loocs faits , par exemple , avec le suc de grenade & le miel , le sirop de mûres délayé dans une suffisante quantité d'eau tiède , le suc de raves battu avec un jaune d'œuf & un peu de nitre , &c. On applique ces différens lénitifs avec le bout du doigt garni d'un linge imbu de ces préparations. Si les aphtes sont symptomatiques , il faut détruire la cause qui les a fait naître , avant que de les attaquer topiquement : il ne faut point troubler la nature dans ses opérations ; on doit se borner à faire usage de quelques légers diaphorétiques , de quelques émulsions tempérantes , avec les semences froides , & un peu de celle de pavot. Voyez APHTHE.

L'épilepsie des *enfans* doit aussi être traitée par des remèdes donnés ou aux nourrices , si c'est d'elles que vient ce mal , ou aux *enfans* mêmes , si la cause ne leur est pas étrangère. Dans le premier cas , lorsque quelque frayeur , quelque accès de colère , ou toute autre agitation de l'ame , a corrompu le lait dans sa source , il convient d'éviter soigneusement tous les remèdes spiritueux , âcres , irritans , & de ne prescrire que ceux qui sont propres à calmer

les tenfions fpafmodiques du genre nerveux, tels que les lavemens émolliens, carminatifs, les poudres anti-convulfives préparées avec celles de guttete, de cinnabre, & un peu de mufe, données dans quelques eaux appropriées, telles que celle de tilleul. Lorsque la caufe est dans l'enfant même, & qu'elle dépend du lait, ou de tout autre aliment devenu âcre, corrofif dans les premieres voies, il faut employer les délayans laxatifs, huileux, qui peuvent évacuer les matieres viciées; ou les émouffer; & enfuite faire promptement ufage des mêmes remèdes indiqués ci-deffus contre les fpafmes, à dose proportionnée, auxquels on peut ajouter le *castoreum*. La décoction un peu épaiffie de corne de cerf donnée pour boiffon, produit de bons effets dans ce cas. Si le vice du lait ou des autres alimens ne confifte qu'en ce qu'il est trop épais, trop groffier, il faut lui donner peu à teter ou à manger, & ne lui faire prendre qu'une nourriture propre à rendre plus fluides les matieres contenues dans les premieres voies; & dans le cas où il y a lieu de croire qu'elles font fort engorgées, on peut, après le paroxysme, donner une petite dose de quelque émétique, comme le firop de Charas, de Glaubert, ou un demi-grain de tartre ftibié dans le firop de violettes, & quelque eau appropriée. Si la maladie est caufée par quelques exanthêmes rentrés, tels que la gale, la teigne, il faut employer les moyens qui peuvent en rappeler la matiere à l'extérieur, tels que les véficatoires appliqués à la nuque, les cauterés, les fétons: fi elle dépend des vers, il faut la traiter convenablement à fa caufe. Voyez VERS, & furtout l'article EPILEPSIE.

L'atrophie des enfans pouvant être produite par des caufes bien différentes, demande par conféquent un traitement auffi varié, qui doit être le même à proportion que celui qui convient aux adultes pour cette maladie. Voy. ATROPHIE ou CONSOMPTION.

Il en est de même des autres maladies auxquelles les enfans font fujets, qui leur font communes avec les personnes d'un âge plus avancé, telles que la diarrhée, la dyffenterie, la cardialgie, la fuppreffion d'urine, &c. Voyez en fon lieu chacune de

ces maladies: confultez auffi Ethmuller; Harris, Hoffman, Boerhaave, dans la partie de leurs ouvrages où ils traitent des *maladies des enfans, ex profeffo*. C'est d'Hoffman principalement & de Boerhaave qu'a été tiré ce qui a été dit ici à ce fujet. (d)

ENFANS DES DIEUX (*Mythol.*) Voy. FILS DES DIEUX.

ENFANS PERDUS, (*Art milit.*) terme de guerre qui fignifie des foldats qui marchent à la tête d'un corps de troupes, commandés pour le foutenir, & qu'on emploie pour commencer quelque attaque, donner un affaut ou forcer quelque poste. Ils tirent ce nom du danger auquel ils font expofés: les Anglois les appellent les *abandonnés*, & les *désespérés*; ce font à présent les grenadiers qui commencent ces fortes d'attaques, ou les dragons. *Chambers.* (Q)

ENFANS DE LANGUE. (*Comm.*) On nomme ainfi de jeunes François que le Roi fait d'abord élever à Paris, puis entretient dans le Levant pour y apprendre les langues turque, arabe & greque, & fervir enfuite de drogman à la nation, & fur-tout aux confuls & aux négocians. Ces enfans étoient élevés en France par les jéfuites; ils fe perfectionnent au Levant chez les capucins. Voyez DROGMAN. (G)

ENFANS SANS SOUCI, (*Hift. mod.*) fociété finguliere formée à l'exemple de la mere folle ou infanterie Dijonnoife, vers les commencemens du regne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignoient à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaifirs, & les moyens de fe les procurer. Ces circonftances réunies, il ne pouvoit manquer d'en naître quelque chose de fpirituel, auffi donnerent-elles lieu à l'idée badine, mais morale, d'une principauté établie fur les défauts du genre humain, que ces jeunes gens nommerent *fottife*, & dont l'un d'eux prit la qualité de *prince*. Ce *prince des fots ou de la fottife* marchoit avec une efpece de capuchon fur la tête, & des oreilles d'âne: il faifoit tous les ans une entrée à Paris, fuivi de tous fes fujets.

Cette plaifanterie, dit l'auteur du *théâtre françois*, étoit neuve, & les moyens qu'on employa pour la faire connoître, ne le furent pas moins. Nos philofophes enjoués

inventerent , mirent au jour , & représenterent eux-mêmes aux halles & sur des échafauds en place publique des piéces dramatiques , qui portoient le nom de *sottise* , qui en effet peignoient celles de la plupart des hommes. Ce badinage passa de la ville à la cour , & y fit fortune. Les *enfants sans souci* (car c'est ainsi qu'on nomma ces jeunes gens lorsqu'ils parurent en public) devinrent à la mode. Charles VI accorda au *prince des sots* , des patentes qui confirmerent le titre qu'il avoit reçu de ses camarades. Cette premiere société se renferma dans de justes bornes ; une critique sensée & sans aigreur constitua le fond des piéces qu'elle donna ; mais cette sage attention eut un court espace. La guerre civile qui s'alluma en France , & dont Paris ressentit les plus cruels effets , occasiona du relâchement dans la conduite des *enfants sans souci* , & cette société devint celle de tous les fainéans & de tous les libertins de la ville.

Le prince des sots donna la permission aux clercs de la Basoche de jouer des *soties* ou *sottises* , & en échange il reçut des derniers celle de représenter *des farces & moralités* ; arrangement qui en fit faire un autre avec les *confreres de la passion* , qui , pour soutenir leurs spectacles dont le public commençoit à se lasser , associerent à leurs jeux le prince des sots & ses sujets. Leur chef avoit une loge distinguée à l'hôtel de Bourgogne , pour y assister aux représentations des piéces de théâtre qui étoient données par les confreres de la passion , acquéreurs de l'hôtel de Bourgogne. Des comédiens étrangers voulant donner de la vogue à leurs jeux , s'associerent aussi les *enfants sans souci*. Ils ne prirent le nom de *comédiens* que par la suite , & lorsqu'ils furent en possession de l'hôtel de Bourgogne. Voyez COMÉDIE , & le nouvel ouvrage de M. de Cailhava.

Les piéces des *enfants sans souci* étoient publiées par une espece de *cri* ou annonce en vers que faisoit publiquement la *meresotte* , seconde personne de la principauté de la *sottise*. Celui qui remplissoit cet emploi étoit chargé du détail des jeux représentés par les *enfants sans souci* , & de l'entrée que le prince des sots faisoit tous les

ans à Paris. On peut voir dans *l'histoire du théâtre françois* , un de ces cris ou annonces , avec l'extrait d'une *sottise* à huit personnages assez ingénieuse pour le temps (1511). Les *enfants sans souci* profitoient de la protection que le bon roi Louis XII accorda aux théâtres , en leur permettant de reprendre librement les défauts de tout le monde , sans vouloir être excepté ; on y trouve un trait de satire contre ce prince qui lui fait beaucoup d'honneur , puisqu'on y traite d'avarice la juste économie avec laquelle il ménageoit les finances de son royaume , & que les meilleurs princes , comme Henri IV , ont toujours préférée aux prodigalités & aux dépenses superflues. (M. BEGUILLET.)

ENFANTEMENT , f. m. (*Méd. & Chir.*) Voy. ACCOUCHEMENT ; mais cette opération naturelle a de grands besoins du secours de l'art , & les chirurgiens qui s'y destinent , ne sauroient trop joindre à leur pratique & à leurs lumieres , l'étude des auteurs qui se sont attachés à la même profession : nous allons indiquer ici par supplément les principaux ouvrages de notre connoissance qui ont paru sur cette matiere en diverses langues , afin que ceux qui savent ces langues , & qui ne veulent rien négliger pour s'instruire , puissent se former une bibliotheque un peu complete des livres de leur métier : *nocturnâ versate manu , versate diurnâ.*

AUTEURS LATINS. Becheri (Joh. Cour.) *De graviditate inculpatâ ad servandam puerperam tract.* Gissæ , 1729. 4°. bon sur l'opération césarienne.

Cypriani (Abraham) *historia fœtus humani post xxj. menses ex uteri tubâ , matre salvâ ac superstite excisi.* Lugd. Bat. 1700. 8°. c. f. c'est l'histoire d'un cas important en faveur de l'opération césarienne.

Deventer (Henrici) *ars obstetricandi.* Lugd. Bat. 1701 & 1724. in-4°. *ibid.* 1725. fig. en françois à Paris , 1733 & 1738 , in-4°. avec fig. en Allemand , *Jenæ* , 1717 in-8°. fig. & en d'autres langues. C'est ici le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur l'art des accouchemens dans aucun pays.

Hoffmanni (Daniel) *Annotationes de partu tam naturali quàm violento.* Francof.

1710. in-8°. il faut lire ces remarques en médecin, & non pas en sévère législateur.

Prato (Jafonis) *de pariente & partu liber*. Basil. 1527. 8°. Amstel. 1657. 12. il ne méritoit pas d'être réimprimé chez Blaeu.

Rhodiumis (Eucharis) *de partu hominis*. Paris, 1536. in-12. & c. Francof. 1554. 8°. c. f. ce petit ouvrage a été autrefois fort recherché, & souvent réimprimé.

Rueff (Jacob) *de conceptu & generatione hominis, liber iv. cum icon.* Tiguri, 1554. fig. 1580. 4°. & Francof. 1587. in-4°. *Audior in Gynæciorum libris à Spacchio.* Argent. 1597. édit. fol. en haut Allemand à Francfort, 1660. 4°.

Solingen (Cornel.) *de obstetricantium officiis & opere.* Francof. 1693. in-4°. avec ses œuvres chirurgicales. L'original, écrit en Hollandois, parut à Amst. en 1684. in-4°. & c'est un assez bon auteur.

Spachius (Israël) *Gynæciorum libri illustrati.* Argentorati, 1597. fol. Collection qui doit entrer dans la bibliothèque des Accoucheurs & des Médecins.

AUTEURS FRANÇOIS. Amand (Pierre.) Nouvelles observations sur la pratique des accouchemens. Paris 1714. in-8°. premiere édit. fig.

Bienassis (Paul) des divers travaux & enfantement des femmes, traduit du Latin d'Eucharis Rhodion. Paris 1586. in-16.

Bourgeois (Louise) dite Boursier. Observations sur la stérilité, pertes de fruit, fécondité, les accouchemens, maladies de femmes, & enfans nouveau-nés. Paris, 1626. in-8°. 1653. traduit en Hollandois & en Allemand; il est devenu rare.

Bury (Jacques.) Le propagatif de l'homme, & secours des femmes en travail d'enfant. Paris, 1623. in-12. fig. mauvais ouvrage.

Dionis (Pierre.) Traité des accouchemens. Paris, 1718. 1724. in-8°. fig.

Duterre (Marguerite.) Instruction des Sages-femmes. Paris, 1677. in-12. très-médiocre.

Duval (Jacques.) Traité des Hermaphrodites & de l'accouchement des femmes. Rouen, 1612. in-8°. il est rare.

Fournier (Denis) l'Accoucheur méthodique. Paris, 1677. in-12. il ne mérite aucune estime.

Gervais de la Touche. L'industrie naturelle de l'enfantement contre l'impérite des Sages-femmes. Paris, 1587. in-8°. On le lisoit avant que Mauriceau parût.

Guillemeau (Jacques) de la grossesse & accouchement des femmes. Paris, 1621. in-8°. fig. 1643. in-8°. fig. Il y a du savoir dans cet ouvrage.

Instruction familière & utile aux Sages-femmes pour bien pratiquer les accouchemens. Paris, 1710. in-12. bon.

Levret (André.) Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux, avec des remarques, &c. Paris, 1747. in-8°. c. f. 1750. seconde édit. Il faut qu'un praticien se munisse de livres de ce genre.

Marche (la dame de la.) Instructions utiles aux Sages-femmes. Paris, 1710 & 1723. in-12. bon à recommander aux Accoucheurs.

Mauriceau (Fr.) Traité des maladies des femmes grosses. Paris, 1681. in-4°. premiere édit. 1728. 2 vol. in-4°. sixieme édit. Voilà le premier praticien du monde, celui à qui toute l'Europe est redevable de l'art des accouchemens & de ses progrès. Son ouvrage est traduit dans toutes les langues, & le mérite bien.

Mesnard (Jacques.) le guide des accouchemens. Paris, 1743. in-8°. avec fig.

Motte (Guillaume Mauquest de la.) Traité des accouchemens. Paris, 1715. premiere édit. in-4°. Ce livre est plein d'excellentes observations.

Peu (Philippe.) Pratique des accouchemens. Paris, 1694. in-8°.

Portal (Paul.) La pratique des accouchemens. Paris, 1685. avec fig. premiere édit. in-8°. fig. & Amst. 1690. in-8°. en Hollandois.

Recueil général des caquets de l'accouchée. Paris, 1623. in-8°. Ce recueil ne nous a rien appris, & il falloit nous instruire.

Rouffet (François.) Traité nouveau de l'Hystérotomotochie ou de l'enfantement césarien. Paris, 1581. in-8°. premiere édit. en Allemand, par Melchior Sebifius.

Strasb. 1583. in-8°. en latin, par Gasp. Bauhin, avec des additions. *Bafil.* 1589. in-8°. *ibid.* 1591. in-8°. c. f. *Francof.* 1601. in-8°. c. f. rare & curieux.

Ruleau (J.) Traité de l'opération césarienne & des accouchemens difficiles & laborieux. *Paris*, 1704. in-12. premiere édit. curieux aussi.

S. Germain (Charles de). Traité des Fausses-couches. *Paris*, 1655. in-8°.

Viardel (Cosme). Observations sur la pratique des accouchemens. *Paris*, 1681. auteur médiocre qu'on a pourtant traduit en Allemand.

AUTEURS ANGLOIS. *Braken (Henrici).* A Treatise of Midwifery. *London.* 1737. in-8°. bon à consulter.

Chamberlain. Practice of Midwifery. *London*, 1665. in-8°. C'est le Mauriceau d'Angleterre, un des premiers qui ait acquis de la célébrité sur la pratique des accouchemens; mais on l'a beaucoup perfectionné depuis.

Chapman (Edmund). A Treatise on the improvement of Midwifery, chiefly with regard to the operation. *London*, 1733. in-8°. premiere édit. *ibid.* 1738. in-8°. bon à consulter.

Giffard (William). Two hundred and twenty five cases in Midwifery. *London*, 1733. in-8°. bon, parce que ce sont des observations.

Hody (Hedward). Cases in Midwifery by William Giffard revis'd. *London.* 1734. in-8°. c. f. bon encore par la même raison.

J. P. The compleat Midwife's Practice. *London.* 1699. in-8°. c. f.

Manningham (Richard). Artis obstetricandi compendium theoriam & praxim spectans. *London.* 1739. in-4°. *Hamb.* 1746. in-4°. c. f. avec des augmentations. C'est ici la meilleure édit. pour les choses.

Mowbray (John). The Female Physician, &c. *London*, 1725. in-8°. With Copperplates.

Ould (Thiolding.) A Treatise of Midwifery in three parts. *London*, 1720. in-8°. fig. C'est un des livres médiocres d'Angleterre sur cette matiere.

Sermon (William). The english Midwife. *London.* 1671. in-8°. c. f. Traité tombé

dans l'oubli, quoiqu'il ait paru après celui de Chamberlain.

Sharp (Mrs.) The compleat Midwife's Companion. *London.* 1737. in-8°. malgré le titre, c'est peu de chose.

Stone (Sarah). A complete Practice of Midwifery. *London*, 1737. in-8°. On a encore plus promis dans le titre de ce livre, qu'on n'a tenu dans l'exécution.

AUTEURS ALLEMANDS. *Boëkelman (André).* Controverses sur l'extraction du fœtus mort, en Allemand, mais originairement en Hollandois. *Amst.* 1697. in-8°. bon.

Eckhardi, unvorsichtige Hebamme, c'est-à-dire, la sage-femme imprudente. *Lipf.* 1715. in-8°. utile.

Homburgen (Anna Elyf.) Unterricht der Hebammen, c'est-à-dire, instruction des sages-femmes. *Hannov.* 1700. in-8°.

Hoorn. (Joh. Von.) Art des accouchemens, en Suédois. *Stockolm*, 1697 & 1726. in-8°. avec fig. C'est un des bons manuels qu'on ait en langue Suédoise, pour instruire les accoucheuses.

Richters (É. C.) Allezzeit vorsichtige Web-mutter. *Francof.* 1738. in-8°. bon.

Sigemundi (Justina) Brandenburgische Hoff-Web-mutter. *Berolini*, 1689 & 1708. in-4°. Fort bon ouvrage, & je crois le meilleur qui ait paru en langue Allemande.

Sommers (Joh. Georg.) Hebammen Schul. c'est-à-dire, école des accoucheuses. *Coburg.* 1664. in-12. *ibid.* 1691. 1715. in-12. avec fig.

Sterren (Dyonisius Van-der). Traité de l'accouchement césarien, originairement en Hollandois à Leyden. 1682. in-12. Tout ce qui a été dit sur l'opération césarienne doit être recueilli.

Voëlters (Christophor.) Hebammen Schul. c'est-à-dire, l'école des accouchemens; *Stutgnard.* 1679. in-8°. On peut aller à meilleure école qu'à celle de cet auteur.

Welschens (Goufred) Kinder-mutter, und Hebammen-Buch. *Witteb.* 1671. in-4°. Ouvrage très-médiocre.

Widmania (Barbara) anweisung christlichen Hebammen, c'est-à-dire, la sage-femme chrétienne éclairée. *Auguste Vin-del.* 1735. in-8°. utile aux accoucheuses.

AUTEURS ITALIENS. Melli (*Sebastiano*). *La Commare levatrice istruita del suo officio. con fig. Venet. 1721. in-4°.* bon.

Mercurio (*Scipione*). *La Commare, o, Riccogitrice in Venez. 1604. in-4°.* premiere edit. *in Milano 1618. in-4°.* *in Verona 1641. in-4°.* avec fig. sur bois. *Ibid. 1662. in-4°.* avec fig. en Allemand. *Wittemb. 1671. & à Leipz. 1692.* avec fig. curieux & fort rare.

Santorini (*Givano Domenico*). *Historia d'un Feto felicemente estratto. Venez. 1727. in-4°.* On peut compter sur les observations de cet habile Anatomiste.

Je n'ai pas besoin de remarquer, en finissant ma liste, qu'on trouve sur les accouchemens d'excellentes observations faites dans les mémoires de l'académie des sciences & de chirurgie de Paris; les transactions philosophiques de Londres, les actes de la société d'Edinbourg, & autres semblables. Il seroit à souhaiter que le tout fût réuni en un seul corps pour l'utilité des gens de l'art. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENFANTEMENT douleurs de l', (Médéc.) ce sont celles qui sont particulieres à la femme grosse, qui annoncent & qui précèdent sa prochaine délivrance; état bien touchant & bien intéressant pour l'humanité.

C'est dans cet état que la femme grosse devient ordinairement très-attentive à toutes les révolutions qui se font en elle. On ne peut raisonnablement blâmer ses frayeurs & sa prévoyance; personne ne doit être plus intéressé qu'elle à la conservation de sa vie, & à celle du fruit qu'elle porte dans son sein. Elle va jouer le rôle le plus grave & le plus pénible dans l'action qui s'approche. En conséquence, les moindres douleurs qu'elle souffre ne manquent pas de l'alarmer, sur-tout dans sa premiere grossesse; & le sentiment ou la connoissance du péril qu'elle peut courir, la presse d'appeler à son aide une habile accoucheuse, ou, ce qui vaut encore mieux, un accoucheur consommé.

Ceux-ci, instruits par leurs lumieres & par leur expérience, commencent d'abord par examiner soigneusement & très-scrupuleusement l'espece de douleurs de la femme

grosse. Cet examen est de la dernière importance; parce que d'un côté il seroit très-imprudent de retarder un travail réel, & de l'autre ce seroit exposer la vie de la femme & celle de son enfant, que de hâter, par le secours de l'art, une opération qui n'est pas encore préparée par les secrets de la nature. Je sais bien que les femmes qui ont eu plusieurs enfans, se croient capables de distinguer les vraies douleurs de l'enfantement de celles qui proviennent de toute autre cause; mais outre qu'elles s'abusent d'ordinaire, l'accoucheur lui-même, quoique très-éclairé dans son art, s'y trompe quelquefois. Il importe donc de parcourir les signes ici les plus distinctifs auxquels on peut reconnoître les fausses douleurs des véritables.

Les douleurs qui ne partent point de la matrice, qui ne la dilatent point, qui ne portent point en en-bas, qui paroissent long-temps avant le terme, qui ne sont pas précédées de l'écoulement des eaux, sont ce qu'on appelle *douleurs fausses*, c'est-à-dire, qui ne caractérisent point l'enfantement prochain. Ces douleurs fausses proviennent quelquefois des vents renfermés dans les intestins, que l'on reconnoît au murmure qui se fait dans le bas-ventre; quelquefois de tenesmes, d'envies continuelles d'aller à la selle par la compression de l'uterus sur le rectum; d'autres fois une grande émotion ou des passions vives suffisent pour exciter sur la fin de la grossesse des douleurs violentes, sans qu'elles annoncent la délivrance prochaine.

Les douleurs vraies de l'enfantement commencent dans la région lombaire, s'étendent du côté de la matrice, rendent le pouls plus plein, plus fréquent & plus élevé; elles donnent de la couleur, parce que le sang est porté au visage avec plus de vitesse & en plus grande quantité; elles se rallentissent & redoublent par intervalles. La douleur qui suit, est toujours plus grande que celle qui l'a précédée, en sorte qu'on peut dire que c'est par un accroissement successif des douleurs qu'une femme est conduite à l'enfantement qui les termine.

Les *douleurs vraies* se distinguent encore des douleurs de colique, en ce que ces dernières se dissipent ou du moins reçoivent

vent quelque soulagement par l'application des linges chauds sur l'abdomen, l'usage interne des émoulliens onctueux, la saignée, les lavemens adoucissans, &c. au lieu que tous ces moyens semblent exciter plus fortement les véritables douleurs de l'enfantement.

Un autre signe assez distinctif, est le lieu de la douleur: dans les coliques venteuses, l'endroit de la douleur est vague; dans l'inflammation il est fixe; & a pour siege les parties enflammées: mais les douleurs de l'enfantement sont alternatives, déterminées vers la matrice avec resserrement & dilatation successive, & répondent toujours en en-bas.

On soupçonne toutes les douleurs qu'une femme souffre avant le neuvième mois, d'être fausses, & par conséquent on ne doit pas chercher à les augmenter: s'il arrivoit néanmoins qu'au septième mois de la grossesse une femme entrât réellement en travail, il faudroit non-seulement ne le point retarder, mais le hâter avec prudence.

Au surplus, ce qu'il y a de mieux à faire, pour n'être point trompé dans cette occasion, c'est de toucher l'orifice de la matrice; & son état fournira les notions les plus certaines sur la nature des douleurs, & les signes caractéristiques du futur accouchement. Si les douleurs sont fausses, l'orifice de la matrice se refermera plus étroitement qu'auparavant dès qu'elles seront passées; si elles sont vraies, elles augmenteront la dilatation de l'orifice de la matrice. Ainsi l'on décidera du caractère des douleurs, en touchant l'utérus avant & après; en effet, lorsque la matrice agit sur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à surmonter la résistance de l'orifice qui se dilate peu à peu. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on sent qu'il se resserre; & lorsque la douleur est dissipée, l'orifice se dilate de nouveau. Ainsi par l'augmentation des souffrances, & par le progrès de la dilatation de l'orifice, lorsqu'elles seront cessées, on peut s'assurer de la nature des douleurs, juger assez bien du temps de l'accouchement prochain, & diriger sa conduite en conséquence.

Les douleurs avant-courrières de l'enfant-

Tome XII.

tement, sont celles qui se font sentir à l'approche du travail pendant quelques heures, & même quelquefois pendant plusieurs jours: on les appelle *mouches*. Quoique les femmes en soient très-fatiguées, elles leur sont extrêmement salutaires; ce sont elles qui produisent la dilatation successive de l'orifice de la matrice; elles contribuent à la formation des eaux; elles poussent l'enfant dans une situation propre à sortir; elles préparent les passages qui se trouvent enduits d'une humeur émoillente & mucilagineuse qu'elles expriment de la matrice; & peut-être servent-elles encore à détacher le placenta de la surface intérieure de l'utérus; détachement qui précède immédiatement la naissance de l'enfant. Je dis que la femme grosse éprouve quelquefois de pareilles douleurs pendant plusieurs jours; c'est pourquoi l'accoucheur seroit imprudent de la mettre en travail, avant que les autres raisons décisives & réunies ensemble ne l'y déterminassent.

Enfin, comme il se fait souvent dans les femmes prêtes d'accoucher, des mouvemens violens, soit dans le visage, les yeux, les levres, soit dans les bras, soit dans les organes de la respiration, soit dans le bas-ventre, soit dans les parties inférieures du corps; ces mouvemens impétueux & presque convulsifs sont la voix de la nature même, qui apprend, qui crie à l'accoucheur, que les vraies douleurs de la femme grosse sont parvenues au degré de violence nécessaire pour l'expulsion de l'enfant, lequel à son tour aura besoin en naissant de secours de toute espèce, incapable de faire aucun usage de ses organes, & de se servir de ses sens; image de misère, de souffrances & d'imbécillité! *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENFER, s. m. (*Théologie.*) lieu de tourmens où les méchans subiront, après cette vie, la punition due à leurs crimes.

Dans ce sens le mot d'*enfer* est opposé à celui de *ciel* ou *paradis*. Voyez CIEL & PARADIS.

Les Païens avoient donné à l'*enfer* les noms de *tartarus* ou *tartara*, *hades*, *infernus*, *inferna*, *inferi*, *orcus*, &c.

Les Juifs n'ayant point exactement de nom propre pour exprimer l'*enfer* dans le

K k k

sens où nous venons de le définir (car le mot Hébreu *scheol* se prend indifféremment pour le lieu de la sépulture , & pour le lieu de supplice réservé aux réprouvés), ils lui ont donné le nom de *Gehenna* ou *Gehinnon* , vallée près de Jérusalem , dans laquelle étoit un *tophet* ou place , où l'on entretenoit un feu perpétuel allumé par le fanatisme pour immoler des enfans à Moloch. De là vient que dans le nouveau Testament *l'enfer* est souvent désigné par ces mots *Gehenna ignis*.

Les principales questions qu'on peut former sur *l'enfer* , se réduisent à ces trois points : son existence , sa localité , & l'éternité des peines qu'y souffrent les réprouvés. Nous allons les examiner séparément.

I. Si les anciens Hébreux n'ont pas eu de terme propre pour exprimer *l'enfer* , ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. Les auteurs inspirés en ont peint les tourmens avec les couleurs les plus terribles : Moïse , dans le Deutéronome , chap. xxxij , vers. 22 , menace les Israélites infidèles , & leur dit au nom du Seigneur : *Un feu s'est allumé dans ma fureur , & il brûlera jusqu'au fond de l'enfer ; il dévorera la terre & toutes les plantes , & il brûlera les fondemens des montagnes.* Job , chap. xxiv , vers. 19 , réunit sur la tête des réprouvés les plus extrêmes douleurs : *Que le méchant , dit-il , passe de la froideur de la neige aux plus excessives chaleurs ; que son crime descende jusque dans l'enfer ; & au chap. xxvj , vers. 6 , l'enfer est découvert aux yeux de Dieu , & le lieu de la perdition ne peut se cacher à sa lumière.* Enfin , pour ne pas nous jeter dans des citations infinies , Isaïe , chap. lxxj , v. 24 , exprime ainsi les tourmens intérieurs & extérieurs que subiront les réprouvés : *Videbunt cadavera virorum qui prevaricati sunt in me , vermis eorum non morietur , & ignis eorum non extinguetur , & erunt usque ad satietatem visionis omni carni ; c'est-à-dire , comme porte l'Hébreu , ils seront un sujet de dégoût à toute chair , tant leurs corps seront horriblement défigurés par les tourmens.*

Ces autorités suffisoient pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que les anciens Hébreux n'ont eu nulle connoissance des châtimens de la vie future , parce que

Moïse ne les menace ordinairement que des peines temporelles. Les textes que nous venons de citer , énoncent clairement des punitions qui ne doivent s'infliger qu'après la mort. Ce qu'on objecte encore , que les écrivains sacrés ont emprunté ces idées des poètes Grecs , n'a nul fondement : Moïse est de plusieurs siècles antérieur à Homère. Soit que Job ait été contemporain de Moïse , ou que son livre ait été écrit par Salomon , comme le prétendent quelques critiques , il auroit vécu , vers le temps du siège de Troie , qu'Homère n'a décrit que quatre cents ans après. Isaïe , à la vérité , étoit à peu près contemporain d'Hésiode & d'Homère ; mais quelle connoissance a-t-il eue de leurs écrits , dont les derniers sur-tout n'ont été recueillis que par les soins de Pisistrate , c'est-à-dire , fort longtemps après la mort du poète Grec , & celle du prophète qu'on suppose avoir été le copiste d'Homère.

Il est vrai que les Esséniens , les Pharisiens , & les autres sectes qui s'élevèrent parmi les Juifs depuis le retour de la captivité , & qui , depuis les conquêtes d'Alexandre , avoient eu commerce avec les Grecs , mêlèrent leurs opinions particulières aux idées simples qu'avoient eues les anciens Hébreux sur les peines de *l'enfer*. « Les Esséniens , dit Joseph dans son *Hist. de la guerre des Juifs* , liv. II , chap. xij , tiennent que l'ame est immortelle , & qu'aussi-tôt qu'elle est sortie du corps , elle s'élève pleine de joie vers le ciel , comme étant dégagée d'une longue servitude , & délivrée des liens de la chair. Les ames des justes vont au delà de l'Océan , dans un lieu de repos & de délices , où elles ne sont troublées par aucune incommodité ni dérangement des saisons. Celles des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux exposés à toutes les injures de l'air , où elles souffrent des tourmens éternels. Les Esséniens ont sur ces tourmens à peu près les mêmes idées que les poètes nous donnent du Tartare & du royaume de Pluton. »

Voyez ESSÉNIENS.

Le même auteur , dans ses *antiquités judaïques* , liv. XVIII , chap. ij , dit « que les Pharisiens croient aussi les ames im-

» mortelles, & qu'après la mort du corps
 » celles des bons jouissent de la félicité,
 » & peuvent aisément retourner dans le
 » monde animer d'autres corps; mais que
 » celles des méchans sont condamnées à
 » des peines qui ne finiront jamais.»
 Voyez PHARISIENS.

Philon, dans l'opuscule intitulé *de congressu quaerendæ eruditionis causâ*, reconnoit, ainsi que les autres Juifs, des peines pour les méchans, & des récompenses pour les justes: mais il est fort éloigné des sentimens des Païens, & même des Esséniens au sujet de l'enfer. Tout ce qu'on raconte de Cerbere, des Furies, de Tantale, d'Ixion, &c. tout ce qu'on en lit dans les poètes, il le traite de fables & de chimeres. Il soutient que l'enfer n'est autre chose qu'une vie impure & criminelle; mais cela même est allégorique. Cet auteur ne s'explique pas distinctement sur le lieu où sont punis les méchans, ni sur le genre & la qualité de leur supplice; il semble même le borner au passage que les âmes font d'un corps dans un autre, où elles ont souvent beaucoup de maux à endurer, de privation à souffrir, & de confusion à esluier: ce qui approche fort de la métempsychose de Pythagore. Voyez MÉTEMPSYCOSE.

Les Sadducéens qui nioient l'immortalité de l'âme, ne reconnoissoient par conséquent ni récompenses ni peines pour la vie future. Voyez SADDUCÉENS.

L'existence de l'enfer & des supplices éternels est attestée presque à chaque page du nouveau Testament. La sentence que Jesus-Christ prononcera contre les réprouvés au jugement dernier, est conçue en ces termes: Matth. XXV. v. 34. *Ite, maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo & angelis ejus.* Il représente perpétuellement l'enfer comme un lieu ténébreux où regnent la douleur, la tristesse, le dépit, la rage, & comme un séjour d'horreur où tout retentit des grincemens de dents & des cris qu'arrache le désespoir. S. Jean, dans l'Apocalypse, le peint sous l'image d'un étang immense de feu & de soufre, où les méchans seront précipités en corps & en âme, & tourmentés pendant toute l'éternité.

En conséquence, les Théologiens distin-

guent deux sortes de tourmens dans l'enfer: savoir, la peine du dam, *pœna damni seu damnationis*; c'est la perte ou la privation de la vision béatifique de Dieu, vision qui doit faire le bonheur éternel des saints: & la peine du sens, *pœna sensus*, c'est-à-dire, tout ce qui peut affliger le corps, & surtout les douleurs cuisantes & continuelles causées dans toutes ses parties par un feu inextinguible.

Les fausses religions ont aussi leur enfer: celui des Païens, assez connu par les descriptions qu'en ont faites Homere, Ovide & Virgile, est assez capable d'inspirer de l'effroi par les peintures des tourmens qu'ils y font souffrir à Ixion, à Prométhée, aux Danaïdes, aux Lapythes, à Phlégius, &c. mais parmi les Païens, soit corruption du cœur, soit penchant à l'incrédulité, le peuple & les enfans même traitoient toutes ces belles descriptions de contes & de rêveries; du moins c'est une des vices que Juvénal reproche aux Romains de son siècle:

*Esse aliquos manes & subterranea regna,
 Et contum, & Stygio ranas in gurgite nigras,
 Atque unâ transire vadum tot millia cimbâ,
 Nec pueri credunt, nisi qui nondum are lavantur.
 Sed tu vera puta.* Satir. II.

Voyez ENFER, (Mythologie.)

Les Talmudistes, dont la croyance n'est qu'un amas ridicule de superstitions, distinguent trois ordres de personnes qui paroîtront au jugement dernier. Le premier, des justes; le second, des méchans; & le troisième, de ceux qui sont dans un état mitoyen, c'est-à-dire, qui ne sont ni tout-à-fait justes ni tout-à-fait impies. Les justes seront aussi-tôt destinés à la vie éternelle, & les méchans au malheur de la gêne ou de l'enfer. Les mitoyens, tant Juifs que Gentils, descendront dans l'enfer avec leurs corps, & ils pleureront pendant douze mois, montant & descendant, allant à leurs corps & retournant en enfer. Après ce terme, leurs corps seront consumés & leurs âmes brûlées, & le vent les dispersera sous les pieds des justes: mais les hérétiques, les athées, les tyrans qui ont désolé

la terre , ceux qui engagent les peuples dans le péché , seront punis dans l'enfer pendant les siècles des siècles. Les rabbins ajoutent que tous les ans au premier jour de Tisri , qui est le premier jour de l'année judaïque , Dieu fait une espèce de révision de ses registres , ou un examen du nombre & de l'état des âmes qui sont en enfer. *Talmud in Gemar. Tract. Rosch. haschana , c. j , fol. 16.*

Les Musulmans ont emprunté des Juifs & des Chrétiens , le nom de *gehennem* ou *gehim* , pour signifier l'enfer. *Gehennem* , en Arabe , signifie *un puits très-profond* ; & *gehim* , *un homme laid & difforme* ; *ben gehennem* , *un fils de l'enfer* , *un réprouvé*. Ils donnent le nom de *thabeck* à l'ange qui préside à l'enfer. D'Herbelot , *Biblioth. orient.* au mot *Gehennem*.

Selon l'alcoran , au chap. *de la priere* , les Mahométans reconnoissent sept portes de l'enfer , ou sept degrés de peines : c'est aussi le sentiment de plusieurs commentateurs de l'alcoran , qui mettent au premier degré de peine , nommé *gehennem* , les Musulmans qui auront mérité d'y tomber : le second degré , nommé *ladha* , est pour les Chrétiens ; le troisième , appelé *hothama* , pour les Juifs ; le quatrième nommé *saïr* , est destiné aux Sabiens ; le cinquième , nommé *facar* , est pour les mages ou Guebres , adorateurs du feu ; le sixième , appelé *gehim* , pour les Païens & les Idolâtres ; le septième , qui est le plus profond de l'abyme , porte le nom de *kaoviath* ; il est réservé pour les hypocrites qui déguisent leur religion , & qui en cachent dans le cœur une différence de celle qu'ils professent au dehors.

D'autres interpretes Mahométans expliquent différemment ces sept portes de l'enfer. Quelques-uns croient qu'elles marquent les sept péchés capitaux. D'autres les prennent des sept principaux membres du corps dont les hommes se servent pour offenser Dieu , & qui sont les principaux instrumens de leurs crimes. C'est en ce sens qu'un poëte Persan a dit : « Vous avez les sept portes » d'enfer dans votre corps ; mais l'âme » peut faire sept serrures à ces portes : la » clef de ces serrures est votre libre arbitre ; » dont vous pouvez vous servir pour fermer ces portes , si-bien qu'elles ne s'ou-

» vrent plus à votre perte. » Outre la peine du feu ou du sens , les Musulmans reconnoissent aussi comme nous celle du dam.

On dit que les Cafres admettent treize enfers , & vingt-sept paradis , où chacun trouve la place qu'il a méritée suivant ses bonnes ou mauvaises actions.

Cette persuasion des peines dans une vie future , universellement répandue dans toutes les religions , même les plus fausses , & chez les peuples les plus barbares , a toujours été employée par les législateurs comme le frein le plus puissant pour arrêter la licence & le crime , & pour contenir les hommes dans les bornes du devoir.

II. Les auteurs sont extrêmement partagés sur la seconde question : savoir , s'il y a effectivement quelque enfer local , ou quelque place propre & spécifique où les réprouvés souffrent les tourmens du feu. Les prophètes & les autres auteurs sacrés parlent en général de l'enfer comme d'un lieu souterrain placé sous les eaux & les fondemens des montagnes , au centre de la terre , & ils le désignent par les noms de *puits* & d'*abyme* : mais toutes ces expressions ne déterminent pas le lieu fixe de l'enfer. Les écrivains profanes , tant anciens que modernes , ont donné carrière à leur imagination sur cet article ; & voici ce que nous avons recueilli d'après Chambers.

Les Grecs , après Homere , Hésiode , &c. ont conçu l'enfer comme un lieu vaste & obscur sous terre , partagé en diverses régions , l'une affreuse où l'on voyoit des lacs dont l'eau bourbeuse & infecte exhaloit des vapeurs mortelles ; un fleuve de feu , des tours de fer & d'airain , des fournaïses ardentes , des monstres & des furies acharnés à tourmenter les scélérats (voyez Lucien , *de luclu* , & Eustathe , *sur Homere*) : l'autre riante , destinée aux sages & aux héros. Voyez ELYSÉE.

Parmi les poëtes Latins , quelques-uns ont placé l'enfer dans les régions souterraines situées directement au dessous du lac d'Averne , dans la campagne de Rome , à cause des vapeurs empoisonnées qui s'élevoient de ce lac. *Enéide* , livre VI. Voyez AVERNE.

Calippo dans Homere parlant à Ulysse , met la porte de l'enfer aux extrémités de

l'Océan. Xénophon y fait entrer Hercule par la péninsule acherasiade ; près d'Héraclée du Pont.

D'autres se sont imaginé que l'enfer étoit sous le Ténare, promontoire de Laconie, parce que c'étoit un lieu obscur & terrible environné d'épaisses forêts, d'où il étoit plus difficile de sortir que d'un labyrinthe. C'est par-là qu'Ovide fait descendre Orphée aux enfers. D'autres ont cru que la riviere ou le marais du Styx en Arcadie étoit l'entrée des enfers, parce que ces exhalaisons étoient mortelles. Voyez TÉNARE & STYX.

Mais toutes ces opinions ne doivent être regardées que comme des fictions des poètes, qui, selon le génie de leur art, exagérant tout, représenterent ces lieux comme autant de portes ou d'entrées de l'enfer, à l'occasion de leur aspect horrible, ou de la mort certaine dont étoient frappés tous ceux qui avoient le malheur ou l'imprudence de s'en trop approcher. Voyez ENFER, (*Mythol.*)

Les premiers Chrétiens, qui regardoient la terre comme un plan d'une vaste étendue, & le ciel comme un arc élevé ou un pavillon tendu sur ce plan, crurent que l'enfer étoit une place souterraine & la plus éloignée du ciel, de sorte que leur enfer étoit placé où sont nos antipodes. Voyez ANTIPODES.

Virgile avoit eu avant eux une idée à-peu-près semblable.

..... *um Tartarus ipse*

*Bis patet in præceps tantum, tenditque sub
umbras,*

Quantus ad æthereum cœli suspectus Olympum.

Tertullien, dans son livre de l'ame, représente les Chrétiens de son temps comme persuadés que l'enfer étoit un abyme situé au fond de la terre ; & cette opinion étoit fondée principalement sur la croyance de la descente de Jesus-Christ aux lymbes. *Matth. XII, v. 40.* Voyez LYMBES, & l'article suivant ENFER.

Whisthon a avancé, sur la localité de l'enfer, une opinion nouvelle. Selon lui les comètes doivent être considérées comme autant d'enfers destinés à voiturer alternativement les damnés dans les confins du soleil, pour y être grillés par ses feux, & les transporter successivement dans des ré-

gions froides, obscures & affreuses, au delà de l'orbite de Saturne. Voyez COMETE.

Swinden dans ses recherches sur la nature & sur la place de l'enfer, n'adopte aucune des situations ci-dessus mentionnées ; & il en assigne une nouvelle. Suivant ses idées, le soleil lui-même est l'enfer local ; mais il n'est pas le premier auteur de cette opinion : outre qu'on pourroit en trouver quelques traces dans ce passage de l'apocalypse, *chap. xvj, v. 8 & 9. Et quartus angelus effudit phialam suam in solem, & datum est illi æstu affligere homines & igni, & æstuaverunt homines æstu magno.* Pythagore paroît avoir eu la même pensée que Swinden en plaçant l'enfer dans la sphere du feu, & cette sphere au milieu de l'univers. D'ailleurs, Aristote de *cælo, lib. II*, fait mention de quelques philosophes de l'école italique ou pythagoricienne, qui ont placé la sphere du feu dans le soleil, & l'ont même nommée la prison de Jupiter. Voyez PYTHAGORICIENS.

Swinden, pour soutenir son système, entreprend de déplacer l'enfer du centre de la terre. La première raison qu'il en allègue, c'est que ce lieu ne peut contenir un fond ou une provision de soufre ou d'autres matières ignées assez considérable pour entretenir un feu perpétuel & aussi terrible dans son activité que celui de l'enfer ; & la seconde, que le centre de la terre doit manquer de particules nitreuses qui se trouvent dans l'air, & qui doivent empêcher ce feu de s'éteindre : « & comment, ajoute-t-il, un tel feu pourroit-il être éternel » & se conserver sans fin dans les entrailles » de la terre, puisque toute la substance » de la terre en doit être consumée successivement & par degrés ? »

Cependant il ne faut pas oublier ici que Tertullien a prévenu la première de ces difficultés, en mettant une différence entre le feu caché ou interne, & le feu public ou extérieur. Selon lui, le premier est de nature, non-seulement à consumer, mais encore à réparer ce qu'il consume. La seconde difficulté a été levée par S. Augustin, qui prétend que Dieu, par un miracle, fournit de l'air au feu central. Mais l'autorité de ces peres, si respectable en matière de doctrine, n'est pas irréfragable

quand il s'agit de physique : aussi Swinden continue à montrer que les parties centrales de la terre sont plutôt occupées par de l'eau que par du feu ; ce qu'il confirme par ce que dit Moïse des eaux souterraines, *exode*, chap. xx. v. 4 ; & par le *pséaume XXIII*, v. 2. *Quia super maria fundavit eum (orbem)*, & *super flumina præparavit eum*. Il allègue encore qu'il ne se trouveroit point au centre de la terre assez de place pour contenir le nombre infini de mauvais anges & d'hommes réprouvés. *Voyez* ABYME.

On fait que Drexelius *de damnatorum carcere & rogo*, a confiné l'enfer dans l'espace d'un mille cubique d'Allemagne, & qu'il a fixé le nombre des damnés à cent mille millions ; mais Swinden pense que Drexelius a trop ménagé le terrain ; qu'il peut y avoir cent fois plus de damnés, & qu'ils ne pourroient être qu'infinitement pressés, quelque vaste que soit l'espace qu'on pût leur assigner au centre de la terre. Il conclut qu'il est impossible d'arranger une si grande multitude d'esprits dans un lieu si étroit, sans admettre une pénétration de dimension : ce qui est absurde en bonne philosophie, même par rapport aux esprits : car si cela étoit, il dit qu'il ne voit pas pourquoi Dieu auroit préparé une prison si vaste pour les damnés, puisqu'ils auroient pu être entassés tous dans un espace aussi étroit qu'un four de boulanger. On pourroit ajouter que le nombre des réprouvés devant être très-étendu, & les réprouvés devant un jour brûler en corps & en ame, il faut nécessairement admettre un *enfer* plus spacieux que celui qu'a imaginé Drexelius ; à moins qu'on ne suppose qu'au jugement dernier Dieu en créera un nouveau assez vaste pour contenir les corps & les ames. Nous ne sommes ici qu'historiens. Quoi qu'il en soit, les argumens qu'allègue Swinden pour prouver que le soleil est l'enfer local, sont tirés :

1°. De la capacité de cet astre, personne ne pouvant nier que le soleil ne soit assez spacieux pour contenir tous les damnés de tous les siècles, puisque les astronomes lui donnent communément un million de lieues de circuit ; ainsi ce n'est pas la place qui

manque dans ce système. Le feu ne manquera pas non plus, si nous admettons le raisonnement par lequel Swinden prouve, contre Aristote, que le soleil est chaud, *page 208. & suiv.* « Le bon homme, dit-il, est saisi d'étonnement à la vue des » Pyrénées de soufre & des océans athlanti- » ques de bitume ardent, qu'il faut pour » entretenir l'immensité des flammes du » soleil. Nos *Ætna* & nos *Vésuve* ne sont » que des vers luisans. » Voilà une phrase plus digne d'un Gascon que d'un savant du nord.

2°. De la distance du soleil & de son opposition à l'empyrée, que l'on a toujours regardé comme le ciel local. Une telle opposition répond parfaitement à celle qui se trouve naturellement entre deux places, dont l'une est destinée au séjour des anges & des élus, & l'autre à celui des démons & des réprouvés, dont l'une est un lieu de gloire & de bénédictions, & l'autre est un lieu d'horreur & de blasphèmes. La distance s'accorde aussi très-bien avec les paroles du mauvais riche qui, dans *S. Luc*, chap. xvj, v. 23, voit Abraham dans un grand éloignement, & avec la réponse d'Abraham dans ce même chap. v. 26, & *in his omnibus inter nos & vos chaos magnum firmatum est, ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possunt, neque inde huc transire.* Or Swinden, par ce chaos ou ce gouffre, entend le tourbillon solaire. *Voyez* TOURBILLON.

3°. De ce que l'empyrée est le lieu le plus haut, & le soleil le lieu le plus bas de l'univers, en considérant cette planète comme le centre de notre système, & comme la première partie du monde créé & visible ; ce qui s'accorde avec cette notion, que le soleil a été destiné primitivement, non-seulement à éclairer la terre, mais encore à servir de prison & de lieu de supplice aux anges rebelles, dont notre auteur suppose que la chute a précédé immédiatement la création du monde habité par les hommes.

4°. Du culte que presque tous les hommes ont rendu au feu ou au soleil, ce qui peut se concilier avec la subtilité malicieuse des esprits qui habitent le soleil, & qui ont porté les hommes à adorer leur

trône, ou plutôt l'instrument de leur supplice.

Nous laissons au lecteur à apprécier tous ces systèmes ; & nous nous contentons de dire qu'il est bien singulier de vouloir fixer le lieu de l'enfer, quand l'écriture, par son silence, nous indique assez celui que nous devrions garder sur cette matière.

III. Il ne conviendrait pas également de demeurer indécis sur une question qui intéresse essentiellement la foi : c'est l'éternité des peines que les damnés souffriront en enfer. Elle paroît expressément décidée par les écritures, & quant à la nature des peines du sens, & quant à leur durée qui doit être interminable. Cependant, outre les incrédules modernes qui rejettent l'un & l'autre points, tant parce qu'ils imaginent l'ame mortelle comme le corps, que parce que l'éternité des peines leur semble incompatible avec l'idée d'un Dieu essentiellement & souverainement bon & miséricordieux, Origene, dans son traité intitulé, *περί αρχόν*, ou de *principiis*, donnant aux paroles de l'écriture une interprétation métaphorique, fait consister les tourmens de l'enfer, non dans des peines extérieures ou corporelles, mais dans les remords de la conscience des pécheurs, dans l'horreur qu'ils ont de leurs crimes, & dans le souvenir qu'ils conservent du vuide de leurs plaisirs passés. S. Augustin fait mention de plusieurs de ses contemporains qui étoient dans la même erreur. Calvin & plusieurs de ses sectateurs l'ont soutenu de nos jours ; & c'est le sentiment général des Sociniens, qui prétendent que l'idée de l'enfer, admis par les catholiques, est emprunté des fictions du paganisme. Nous trouvons encore Origene à la tête de ceux qui nient l'éternité des peines dans la vie future : cet auteur, au rapport de plusieurs peres, mais sur-tout de S. Augustin, dans son traité de la cité de Dieu, liv. XXI, chap. xviij, enseigne que les hommes & les démons même, après qu'ils auront efflué des tourmens proportionnés à leurs crimes, mais limités toutefois quant à la durée, en obtiendront le pardon & entreront dans le ciel. M. Huet, dans ses remarques sur Origene, conjecture que la

lecture de Platon avoit gâté Origene à cet égard.

L'argument principal sur lequel se fonde Origene, est que toutes les punitions ne sont ordonnées que pour corriger, & appliquées comme des remèdes douloureux, pour faire recouvrer la santé aux sujets à qui on les inflige. Les autres objections sur lesquelles insistent les modernes, sont tirées de la disproportion qui se rencontre entre des crimes passagers & des supplices éternels, &c.

Les phrases qu'emploie l'écriture pour exprimer l'éternité, ne signifient pas toujours une durée infinie, comme l'ont observé plusieurs interpretes ou critiques, & entre autres, Tillotson, archevêque de Cantorbéri.

Ainsi, dans l'ancien testament, ces mots, à jamais, ne signifient souvent qu'une longue durée, & en particulier jusqu'à la fin de la loi judaïque. Il est dit, par exemple, dans l'épître de S. Jude, v. 7, que les villes de Sodome & Gomorre ont servi d'exemple, & qu'elles ont été exposées à la vengeance d'un feu éternel, *ignis æternæ pœnam sustinentes*, c'est-à-dire, d'un feu qui ne pouvoit s'éteindre avant que ces villes fussent entièrement réduites en cendres. Il est dit aussi dans l'écriture que les générations se succèdent, mais que la terre demeure à jamais ou éternellement ; *terra autem in æternum stat*. En effet, M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot Hébreu qui exprime proprement l'éternité : le terme *holam* n'exprime qu'un temps dont le commencement ou la fin sont inconnus, & se prend dans un sens plus ou moins étendu, suivant la matière dont il est question. Ainsi quand Dieu dit, au sujet des loix judaïques, qu'elles doivent être observées *laholam*, à jamais, il faut sous-entendre qu'elles le seront aussi long-temps que Dieu le jugera à propos, ou pendant un espace de temps dont la fin étoit inconnue aux Juifs avant la venue du Messie. Toutes les loix générales, ou celles qui ne regardent pas des espèces particulières, sont établies à perpétuité, soit que leur texte renferme cette expression, soit qu'il ne la renferme pas ; ce qui toutefois ne signifie pas que la puissance législative & souve-

raîne ne pourra jamais les changer ou les abrèger.

Tillotson soutient, avec autant de force que de fondement, que dans les endroits de l'écriture où il est parlé des tourmens de *Penfer*, les expressions doivent être entendues dans un sens étroit & d'une durée infinie; & ce qu'il regarde comme une raison décisive, c'est que, dans un seul & même passage (en *S. Matth. chap. xxv.*) la durée de la punition des méchans se trouve exprimée par les mêmes termes dont on se sert pour exprimer la durée du bonheur des justes, qui, de l'avcu de tout le monde, doit être éternel. En parlant des réprouvés, il y est dit qu'ils iront au supplice éternel, ou qu'ils seront livrés à des tourmens éternels: & en parlant des justes, il est dit qu'ils entreront en possession de la vie éternelle; & *ibunt hi in supplicium æternum, justî autem in vitam æternam.*

Cet auteur entreprend de concilier le dogme de l'éternité des peines avec ceux de la justice & de la miséricorde divine; & il s'en tire d'une manière beaucoup plus satisfaisante que ceux qui avoient tenté, avant lui, de sauver les contrariétés apparentes qui résultent de ces objets de notre foi.

En effet, quelques théologiens, pour résoudre ces difficultés, avoient avancé que tout péché est infini, par rapport à l'objet contre lequel il est commis, c'est-à-dire, par rapport à Dieu; mais il est absurde de prétendre que tous les crimes sont aggravés à ce point par rapport à l'objet offensé, puisque dans ce cas le mal & le démérite de tout péché seroient nécessairement égaux, en ce qu'il ne peut y avoir rien au dessus de l'infini que le péche offense. Ce seroit renouveler un des paradoxes des Stoïciens; & par conséquent on ne pourroit fonder sur rien les degrés de punition pour la vie à venir: car quoi-qu'elle doive être éternelle dans sa durée, il n'est pas hors de vraisemblance qu'elle ne sera pas égale dans sa violence, & qu'elle pourra être plus ou moins vive à proportion du caractère ou du degré de malice qu'auront renfermé tels ou tels péchés. Ajoutez que pour la même raison le

moindre péché contre Dieu étant infini par rapport à son objet, on peut dire que la moindre punition que Dieu inflige est infinie par rapport à son auteur, & par conséquent que toutes les punitions que Dieu infligerait seroient égales, comme tous les péchés commis contre Dieu seroient égaux, ce qui répugne.

D'autres ont prétendu que si les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne cesseroient jamais de pécher. « Mais c'est là, » dit Tillotson, une pure spéculation, » & non pas un raisonnement; c'est une » supposition gratuite & dénuée de fondement. Qui peut assurer, ajoute-t-il, » que si un homme vivoit si long-temps, » il ne se repentiroit jamais? » D'ailleurs, la justice vengeresse de Dieu ne punit que les péchés commis par les hommes, & non pas ceux qu'ils auroient pu commettre; comme sa justice rémunérative ne couronne que les bonnes œuvres qu'ils ont faites réellement, & non celles qu'ils auroient pu faire, ainsi que le prétendoient les Sémi-Pélagiens, voyez SÉMI-PÉLAGIENS.

C'est pourquoi d'autres ont soutenu que Dieu laisse à l'homme le choix d'une félicité ou d'une misère éternelle, & que la récompense promise à ceux qui lui obéissent, est égale à la punition dont il menace ceux qui refusent de lui obéir. On répond à cela, que s'il n'est point contraire à la justice de porter trop loin la récompense, parce que cette matière est de pure faveur, il peut être contraire à la justice de porter la punition à l'excès. On ajoute que dans ce cas l'homme n'a pas sujet de se plaindre, puisqu'il ne doit s'en prendre qu'à son propre choix. Mais quoique cette raison suffise pour imposer silence au pécheur, & lui arracher cet aveu, qu'il est la cause de son malheur, *perditio tua ex te Israel*; on sent qu'elle ne résout pas pleinement l'objection tirée de la disproportion entre le crime & le supplice.

Voyons comment Tillotson, mécontent de tous ces systèmes, a entrepris de résoudre cette difficulté.

Il commence par observer que la mesure des punitions, par rapport aux crimes, ne se règle pas seulement ni toujours sur la qualité

qualité & sur le degré de l'offense, & moins encore sur la durée & sur la continuation de l'offense, mais sur les raisons d'économie ou de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à observer les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Parmi les hommes, on ne regarde point comme une injustice de punir le meurtre, & plusieurs autres crimes qui se commettent souvent en un moment, par la perte ou privation perpétuelle de l'état de citoyen, de la liberté, & même de la vie du coupable; de sorte que l'objection, tirée de la disproportion entre des crimes passagers & des tourmens éternels, ne peut avoir ici aucune force.

En effet, la maniere de régler la proportion entre les crimes & les punitions, est moins l'objet de la justice, qu'elle n'est l'objet de la sagesse & de la prudence du législateur, qui peut appuyer ses loix par la menace de telles peines qu'il juge à propos, sans qu'on puisse, à cette occasion, l'accuser de la plus légère injustice : cette maxime est indubitable.

La première fin de toute menace n'est point de punir; mais de prévenir ou faire éviter la punition. Dieu ne menace point afin que l'homme peche & qu'il soit puni, mais afin qu'il s'abstienne de pécher, & qu'il évite le châtement attaché à l'infraction de la loi; de sorte que plus la menace est terrible & imposante, plus il y a de bonté dans l'auteur de la menace.

Après tout, il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace se réserve le pouvoir de l'exécuter lui-même. Il y a cette différence entre les promesses & les menaces, que celui qui promet donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter sa parole, que la justice & la fidélité ne lui permettent pas de violer; mais il n'en est pas de même à l'égard des menaces : celui qui menace se réserve toujours le droit de punir quand il le voudra, & n'est point obligé, à la rigueur, d'exécuter ses menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raisons & les fins de son gouvernement. C'est ainsi que Dieu menaça la ville de

Ninive d'une destruction totale, si elle ne faisoit pénitence dans un temps limité : mais comme il connoissoit l'étendue de son propre droit, il fit ce qu'il voulut; il pardonna à cette ville, en considération de sa pénitence, se relâchant du droit de la punir.

Tels sont les raisonnemens de Tillotson, auxquels nous n'ajouterons qu'une réflexion pour prévenir cette fausse conséquence qu'on en pourroit tirer : savoir, que ce qu'on lit dans l'écriture sur les peines de l'enfer, n'est simplement que comminatoire, comme le prétendent les Sociniens. Sans doute tant que l'homme est en cette vie, il peut les éviter ces peines; mais après la mort, lorsque l'iniquité est consommée, & qu'il n'y a plus lieu au mérite pour fléchir le courroux d'un Dieu outragé & justement irrité, le pécheur peut-il l'accuser d'injustice, de lui infliger des peines éternelles, puisqu'il pendant la vie il étoit à son choix de les éviter, & de parvenir à une éternelle félicité? D'ailleurs, il est également révélé, & que ces menaces ont déjà été accomplies réellement dans les anges rebelles, & qu'elles seront réellement accomplies dans les réprouvés à la fin des siècles; ce qui prouve que la raison seule ne suffit pas pour décider cette question, & qu'il faut nécessairement avoir recours à la révélation, pour démontrer l'éternité & la justice des peines de la vie future. (G)

ENFER, *ades* ou *hades*, (*Théologie.*) se prend aussi quelquefois, dans le style de l'écriture, pour la mort & pour la sépulture, parce que les mots hébreux & grecs signifient quelquefois l'enfer, ou le lieu dans lequel sont les réprouvés, & quelquefois la sépulture des morts. V. TOMBEAU & SÉPULCRE.

Les théologiens sont divisés sur l'article du symbole des apôtres, où il est dit que Notre Seigneur a été crucifié, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, & qu'il est descendu aux enfers, *hades*; quelques-uns n'entendent par cette descente aux enfers, que la descente dans le tombeau ou dans le sépulcre. Les autres leur objectent que dans le symbole même, ces deux descentes

se trouvent expressément distinguées, & qu'il y est fait mention de la descente du Sauveur dans le sépulcre, *sepultus est*, avant qu'il soit parlé de sa descente aux enfers, *descendit ad inferos*. Ils soutiennent donc que l'ame de Jesus-Christ descendit effectivement dans l'enfer souterrain ou local, & qu'il y triompha des démons. Autrement les expressions du symbole seroient une pure tautologie.

Les catholiques ajoutent que Jesus-Christ descendit dans les lymbes, c'est-à-dire, dans les lieux bas de la terre, où étoient détenues les ames des justes, morts dans la grace de Dieu avant l'avènement & la passion du Sauveur, & qu'il les emmena avec lui dans le paradis, suivant ces passages d'Osée : *ero mors tua, ô mors! & morsus tuus ero, inferne!* Et de saint Paul : *ascendens Christus in altum, captivam duxit captivitatem*. V. LYMBES & ASCENSION.. (G)

ENFER, (*Poétique.*) ou ENFERS, sub. masc. plur. (*Mythologie.*) nom général, qui, dans la théologie du Paganisme, désignoit les lieux souterrains où alloient les ames des hommes, pour y être jugées par Minos, Eaque & Rhadamanthe. Pluton en étoit le dieu & le roi; Proserpine son épouse, en étoit la déesse & la reine.

Cet endroit contenoit, entre autres demeures, les champs Elysées, & le Tartare, environné de cinq fleuves, qu'on nomme le Styx, le Cocyte, l'Achéron, le Lethé & le Phlégéon. Cerbere, chien à trois têtes & à trois gueules, admirablement dépeint par Virgile, étoit toujours à la porte des enfers, pour empêcher les hommes d'y entrer & les ames d'en sortir. Avant que d'arriver à la cour de Pluton & au tribunal de Minos, il falloit passer l'Achéron dans une barque conduite par Caron, à qui les ombres donnoient une pièce de monnoie pour leur passage. Virgile fait encore de ce batelier un portrait inimitable : " Un air mal propre, " une barbe longue & négligée, la parole rude, des yeux étincelans, les traits " d'une vieillesse robuste & vigoureuse. " Tel étoit Caron; mais lisez les vers de

l'original; je n'en donne qu'une foible esquisse.

*Portitor has horrendus aquas & flumina servat,
Terribili squalore Charon, cui plurima mento
Canities inculta jacet, stant lumina flamma;
Sordidus ex humeris nodo dependet amictus;
Jam senior, sed cruda deo, viridisque senectus.*

Presque tous les peuples du monde ont imaginé un paradis & un enfer, conformément à leur génie; détail immense de la folie des humains, dans lequel nous n'entrerons point ici! On peut lire là-dessus. Thomas Hyde, Vossius, Marsham & M. Huet. Borné présentement à la mythologie, je remarquerai seulement que c'est Orphée qui, au retour de ses voyages d'Egypte, jeta en Grece le plan d'un nouveau système sur ce sujet, & que c'est de lui qu'est venue l'idée des champs Elysées & du Tartare, que tous les auteurs ont suivie, quoiqu'ils aient extrêmement varié sur la situation des lieux destinés à punir les méchans & à récompenser les bons.

C'est pourquoi l'on trouve dans les poètes tant d'entrées différentes qui conduisent aux enfers. Voyez sur cela l'article précédent.

En un mot, chacun a choisi, pour l'endroit de la position des enfers, dont la religion païenne n'apprenoit rien de certain, le lieu qui lui a paru le plus propre à devenir le séjour du malheur; & en conséquence, chacun a décrit ce lieu diversément, suivant le caractère de son imagination.

Mais aucun poète n'a mieux réussi que Virgile. Il a mis dans le plus beau jour tout ce qu'Homere, & après lui Platon, avoient enseigné sur cet article. La description des enfers, du chantre de Mantoue, est supérieure à celle de l'auteur de l'Odyssée, & encore plus au dessus de celle de Silius Italicus, de Claudien, de Lucain & de tous les autres qui ont travaillé après lui: c'est une topographie parfaite de l'empire de Pluton, c'est le chef-d'œuvre de l'art; c'est le plus beau morceau de l'Enéide.

Dans cette admirable carte topographique, le poëte divise le séjour des ombres en sept demeures. La première est celle des enfans morts en naissant, qui gémissent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumière du jour.

*Infantumque animæ stent in limine primo,
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies, & funere mercit acerbo.*
Eneid. Lib. VI.

Ceux qui avoient été injustement condamnés à perdre la vie, occupent la seconde demeure.

Hos juxta, falso damnati crimine mortis. ibid.

Dans la troisième, sont ceux qui, sans être coupables, mais vaincus par les chagrins & les misères d'ici-bas, se sont eux-mêmes donné la mort.

*Proxima deinde tenent mæsti loca, qui sibi
lethum
Insontes peperere manu, lucemque perosi
Projecere animas: quam vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem & duros perferre labores!
Fata obstant tristisque palus inamabilis undâ
Alligat, & novies Styx interfusa coerces.*

M. de Voltaire, dans ses mélanges de Littérature & de Philosophie, a traduit ces vers ainsi :

*Là sont ces insensés, qui d'un bras téméraire
Ont cherché dans la mort un secours volontaire;
Ils n'ont pu supporter, foibles & furieux,
Le fardeau de la vie imposé par les dieux.
... Ils regrettent le jour, ils pleurent, & le sort,
Le sort pour les punir les enchaîne à la mort,
L'abîme du Cocyte & l'Achéron terrible
Met entr'eux & la vie un obstacle invincible.*

La quatrième, appelée le champ des larmes, est le séjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour; Phedre, Procris, Pasiphaë, Didon, &c.

*Hic, quos durus amor crudeli tabe peredit;
Secreti celant calles, & myrthea circum*

*Sylva tegit; curæ non ipsa in morte relinquunt.
His, Phædræ, Procrinque locis, mæstamque
Eriphytem,
Crudelis gnati monstrantem vulnera cernit,
Evadnenque, & Papsiphæen, &c.*

La cinquième est le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats; Lydée, Adrafte, Polybure, &c.

*Hic illi occurrit Tydeus, hic inclytus armis
Parthenopæus, & Adraasti pallentis imago, &c.*

L'affreux Tartare, prison des scélérats, fait la sixième demeure, environnée du bourbeux Cocyte & du brûlant Phlégéton. Là regnent les Parques, les furies, &c. & c'est là aussi que Virgile se surpasse lui-même.

*... tùm Tartarus ipse
Bis patet in præceps tantum, tenditque sub
umbras,
Quantus ad æthereum cæli suspectus Olympum.
Hic genus antiquum terræ, Titania pubes,
Fulmine dejecti fundo volvuntur in imo, &c.*

Enfin, la septième demeure fait le séjour des bienheureux; les Champs Elysées.

*His demùm exactis, perfecto munere divæ,
Devenere locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas, &c.*

Je supprime à regret les autres détails admirables que Virgile nous donne des enfers, & je ne pense point à mettre à leur place ceux des auteurs qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi; il vaut beaucoup mieux nous attacher à ramener le système des fictions poétiques à leur véritable origine; & en recherchant celle de la fable des enfers, démontrer en général qu'elle vient d'Egypte; après quoi l'on jugera sans peine que la plupart des circonstances dont on l'a embellie dans la suite, sont le fruit de l'imagination des poëtes Grecs & Romains.

Non seulement Hérodote nous apprend que presque tous les noms des dieux sont venus d'Egypte dans la Grece, mais Diodore de Sicile nous explique, par le secours des

traditions Egyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées sur les *enfers*.

Il y a, dit cet excellent auteur, (*liv. I.*) un lac en Egypte au delà duquel on entroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit sur le bord de ce lac. Les juges préposés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux qu'on devoit faire passer de l'autre côté, s'y rendoient au nombre de quarante; & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui dont on venoit de faire l'information, digne de la sépulture, on mettoit son cadavre dans une barque dont le batelier se nommoit *Caron*. Cette coutume étoit même pratiquée à l'égard des rois; & le jugement qu'on portoit contre eux étoit quelquefois si sévère, qu'il y en eut qui furent réputés indignes de la sépulture.

La fable rapporte que le Caron des Grecs est toujours sur le lac; celui des Egyptiens avoit établi sa demeure sur les bords du lac Querron. Le Caron des poètes Grecs exigeoit impitoyablement son péage; celui des Egyptiens ne vouloit pas même faire grace au fils du roi; il devoit justifier au prince régnant, qu'il n'amassoit tant de richesses que pour son service. Le lac des *enfers* étoit formé d'un fleuve; celui du Querron étoit formé des eaux du Nil. Le premier faisoit neuf fois le tour des *enfers*, *novies Styx interfusa*; jamais pays n'a été plus arrosé que l'Egypte; jamais fleuve n'a eu plus de canaux que le Nil.

L'idée de la prison du Tartare, dont une partie, selon Virgile, étoit aussi avant dans la terre que le ciel en est éloigné, ne paroît-elle pas prise du fameux labyrinthe d'Egypte, qui étoit composé de deux bâtimens, dont l'un étoit sous terre? Les crocodiles sacrés que les Egyptiens nourrissoient dans des chambres souterraines, désignent assez clairement les monstres affreux qu'on met dans le royaume de Pluton.

En un mot, il semble qu'aux circonstances près, on trouve en Egypte tout ce qui compose l'*enfer* des poètes de la Grece & de Rome. Homere dit que l'entrée des *enfers* étoit sur le bord de l'Océan; le Nil est appelé par ce même poète *Ὠκεανὸς*. C'est en Egypte qu'on voit les portes du soleil, elles ne sont autre chose que la ville d'Hé-

liopolis. Les demeures des morts sont marquées par ce grand nombre de pyramides & de tombeaux, où les momies se sont conservées pendant tant de siècles. Caron, sa barque, l'obole qu'on donnoit pour le passage; tout cela est encore tiré de l'histoire d'Egypte. Il est même très-probable que le nom de l'*Achéron* vient de l'Egyptien *Achoucherron*, qui signifie *les lieux marécageux de Caron*; que le Cerbere a pris sa dénomination de quelqu'un des rois d'Egypte, appelé *Chebrès* ou *Kébron*; qu'enfin, le nom du *Tartare* vient de l'Egyptien *Dardaros*, qui signifie *habitation éternelle*; qualification que les Egyptiens donnoient par excellence à leurs tombeaux.

Mais sans trop appuyer sur ces étymologies, & moins encore sans compter sur de plus recherchées, par lesquelles Bochart, le Clerc & autres sçavans, trouvent chez les Egyptiens le système complet des *enfers* & des champs élysées; c'est assez d'en connoître la première origine; il n'en faut pas demander davantage: *de minimis non curandum*.

Quant aux voyages que les poètes font faire à leur héros dans les *enfers*, je crois qu'ils n'ont d'autre fondement que les évocations auxquelles eurent autrefois recours les hommes superstitieux pour s'éclaircir de leur destinée. Orphée, qui avoit été lui-même dans la Thesprotie pour évoquer le fantôme d'Euridice sa chère épouse, nous en parle comme d'un voyage aux *enfers*, & prend occasion de là de nous débiter tous les dogmes de la théologie païenne sur cette matière. Les autres poètes ne manquent pas de suivre son exemple. Bayle, *réponse aux questions d'un provincial*. VOY. EVOCATION, MANES.

Quoi qu'il en soit, il arriva que les Grecs, contents d'avoir saisi en général les idées des Egyptiens sur l'immortalité des âmes, & leur état après la mort, donnerent carrière à leur génie, & inventerent sur ce sujet quantité de fables dont ils n'avoient aucun modèle. L'Italie suivit l'exemple des Grecs, & ajouta de nouvelles fictions aux anciennes, telles sont celles du rameau d'or, des furies, des Parques & des illustres scélérats que leurs poètes placèrent dans le Tartare.

Enfin, tant d'autres travaillèrent successivement & en différens lieux à former le systême poétique des *enfers*, que ce systême produisit un mélange monstrueux de fables ridicules, dont tout le monde vint à se moquer. Cicéron rapporte que de son temps il n'y avoit point de vieille assez sotte pour y ajouter la moindre foi. *Dic, quæso, num, te illa tenent, triceps apud inferos Cerberus, Cocyti fremitus, & transvectio Acherontis? Adæone me delirare censes, ista ut credam?.. Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta, extimescat? De nat. deor.* Juvénal nous assure de son côté, que les enfans mêmes croyoient à peine l'ancienne doctrine des *enfers*. Voyez l'article précédent.

Cependant, malgré ce changement dans les opinions des particuliers, la pratique du culte public ne changea point de face, ni du temps de Cicéron, ni du temps de Juvénal. On vit subsister les mêmes fêtes, les mêmes processions & les mêmes sacrifices en l'honneur de Pluton, de Proserpine, & des autres divinités infernales, auxquelles personne ne croyoit plus. Tant il est vrai que les particuliers peuvent en matière de religion se trouver désabusés, & le même culte public subsister. Polybe fait à ce sujet une réflexion par laquelle je finirai cet article.

„ Le plus grand avantage, dit ce judi-
 „ cieux historien, qu'ait eu le gouverne-
 „ ment de Rome sur tous les autres états,
 „ est une chose généralement décriée,
 „ l'idolâtrie & la superstition. Si une so-
 „ ciété, ajoute-t-il, étoit formée seule-
 „ ment de gens sages, un tel plan n'auroit
 „ pas été nécessaire; mais puisque la mul-
 „ titude est toujours agitée de desirs illi-
 „ cites & de passions violentes, il n'y avoit
 „ pas d'autre moyen plus sûr de les répri-
 „ mer, que ce secret de fictions & de ter-
 „ reurs. C'étoit donc prudemment & sa-
 „ gement que les Romains inculquerent
 „ dans les esprits le culte de leurs dieux,
 „ & la crainte des punitions du Tartare. „
Livre VI, page 497. Voyez SUPERSTITION.
Article de M. le chevalier DE JAU COURT.

ENFER DE BOYLE, (*Chymie.*) vaisseau circulatorioire d'un verre fort, composé de plusieurs piéces, qui toutes ensemble font

une espèce de matras, ayant le cou long & étroit & le globe très-applati, imaginé par le célèbre Anglois dont il porte le nom, pour faire ce qu'on appelle le *mercure fixé per se*. Voyez nos planches. Voyez MERCURE. (b)

* ENFERMER, v. act. Nous disons qu'un corps est *enfermé* dans un autre, lorsque celui-ci forme en tous sens un obstacle entre le premier & notre toucher ou nos yeux.

ENFERRURE, f. f. c'est une des opérations de l'exploitation de l'*ardoise* dans la minière. Voyez l'article ARDOISE.

ENFICELER UN CHAPEAU, terme de chapelier, c'est ferrer le bas de la forme avec une ficelle ou cordon à l'endroit que les Chapeliers appellent le *lien*. Voyez CHAPEAU.

ENFILADE, f. f. (*Gramm.*) suite ou continuation de plusieurs choses disposées dans un même ligne, ou sur un même fil, comme une *enfilade* de chambres, de portes, de bâtimens, &c.

ENFILADE, en terme de guerre, se dit des tranchées ou autres lignes qui sont droites, qui peuvent être nettoyées & balayées par le canon de l'ennemi en longueur ou dans leur propre direction, & qui par-là sont incapables de défense.

Il faut avoir soin que les tranchées ne soient point *enfilées*; au contraire la ligne de contre-approche doit être *enfilée*, afin qu'on en puisse chasser l'ennemi. Les derniers boyaux des tranchées, c'est-à-dire ceux qui se font au pié du glacis & sur le glacis, sont sujets à être *enfilés* à cause de leur proximité du chemin couvert. Voy. TRANCHÉE. (Q)

ENFILADE, en Architecture, c'est l'alignement de plusieurs portes de suite dans un appartement. Voyez APPARTEMENT. (P)

ENFILADE, (*Jardinage.*) se dit de plusieurs salles de verdure qui se communiquent, & qui font un point de vue. (K)

ENFILÉ, adj. en termes de Blason, se dit des couronnes, annelets, & autres choses rondes & ouvertes qui sont passées dans des fasces, bandes, lance, &c. On dit aussi *enfilant*.

Du Faure en Dauphiné, d'azur à trois

couronnes d'or, *enfilées* dans une bande d'azur.

ENFILEMENT DU CABLE. Voyez ENFILER.

ENFILER, v. act. (*Gramm.*) Il a deux acceptions assez différentes; il se dit de l'aiguille, & il se dit de plusieurs objets où il y a ouverture. *Enfiler* une aiguille, c'est passer un fil dans son œil; *enfiler* des objets, c'est passer ou un fil ou une verge dans l'ouverture qui y est pratiquée. Ainsi on *enfile* des anneaux; les chandeliers *enfilent* des meches.

ENFILER, (*Marine.*) On dit que le cabestan *enfile* les cables en virant, lorsque le cable tourne en rond autour du cabestan. (Z)

ENFILER, en terme d'épinglier, se dit de l'action de passer la tête de l'épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée. Voyez EPINGLÉ.

* ENFILER, (*Triârac.*) Lorsqu'un des deux joueurs A, ayant fait son plein, le garde assez long-temps pour que le joueur B, ou soit forcé d'empiler toutes ses dames sur la dernière case, ou ne puisse jouer sans battre à faux, ou ne puisse ni passer ses dames, ni les lever, ou ne puisse les lever sans les découvrir; en sorte que perdant presque à chaque coup qu'il joue un nombre de points plus ou moins grand, & son adversaire A en gagnant à chaque coup qu'il joue un nombre plus ou moins grand, soit en battant les dames découvertes, soit en gardant son plein, celui-ci marque un grand nombre de trous tout de suite; ce nombre de trous s'appelle une *enfilade*: on dit que le joueur B est *enfilé*, & cela lui arrive assez souvent pour avoir tenu mal-à-propos.

ENFILEUR, s. m. en terme d'épinglier, se dit de l'ouvrier qui est occupé à passer les têtes dans les branches, & à les préparer à être pressées entre les deux têtors.

ENFLAMMÉ, adj. (*Blason.*) se dit d'un cœur dont il sort une flamme: il est le symbole de l'ardeur, du courage, du desir de servir son prince & l'état.

De Saint-Hilaire, en Languedoc; *l'azur au cœur d'or, enflammé de gueules.*

De Cursay de Saint-Maixent, en Sain-

tonge; *d'argent au cœur enflammé de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de même.* (G. D. L. T.)

* ENFLAMMER, v. act. (*Gramm.*) c'est appliquer le feu à un corps combustible d'une manière sensible pour les yeux au delà de la surface du corps; le corps seroit seulement échauffé, si le feu n'y étoit sensible que pour le toucher; il seroit seulement ardent ou embrasé, si le feu n'y étoit pas sensible pour les yeux au delà de sa surface.

ENFLÉCHURES, FIGURES, FIGURES, s. f. p. (*Marine.*) ces deux derniers ne sont guere d'usage.

Les *enfléchures* sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons, elles servent à monter aux hunes & au haut des mâts. Voyez *Marine*, *Planche I*, n°. 40. (Z)

ENFLER, verbe actif, c'est en général augmenter le volume d'un corps. Il se prend au physique & au moral, au simple & au figuré.

ENFLER DES PARTIES, ENFLER UN MÉMOIRE, (*Commerce.*) c'est y mettre les marchandises qu'on a livrées, à un plus haut prix qu'elles ne valent, ou qu'on n'en est convenu.

On dit aussi *enfler* la dépense d'un compte, pour signifier qu'on y emploie des articles qui n'y peuvent ou n'y doivent point entrer. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, de Chambers.* (G)

ENFLER, (*Orfevr.*) opération de la retraite; c'est l'action d'agrandir au marteau sur la bigorne les parties inférieures des pièces d'argenterie, qui doivent former le ventre des pièces, comme aux pots à l'eau, cafetieres, chocolateries, &c.

ENFLURE, s. f. (*Médecine.*) Ce terme est employé pour exprimer en général toute élévation contre nature qui se forme sur la surface du corps, par quelque cause & quelque matiere que ce soit; ainsi on peut dire de toutes les tumeurs, qu'elles sont des *enflures*. Les parties externes affectées de phlegmon, d'érysipele, de skirrhe, sont toujours plus ou moins enflées; quelquefois même l'affection des parties internes cause une *enflure* qui se montre à l'extérieur, comme l'inflammation, & autre

tumeur du ventricule ; les météorismes qui poulent en dehors les tégumens, & les font paroître enflés : on dit aussi de la grosseur qu'elle fait *enfler* le ventre, qu'elle cause une *enflure* de neuf mois. Le trop d'embonpoint peut aussi être regardé comme une *enflure* produite par la trop grande abondance de graisse qui souleve les tégumens, & forme comme une anasarque adipeuse. Voyez TUMEUR.

L'usage a cependant restreint la signification du mot *enflure* ; on s'en sert particulièrement pour désigner un amas de fluides aériens ou aqueux, qui élevent la peau au dessus de son niveau ordinaire dans l'état de santé, soit que cet amas s'étende à toute la surface du corps, soit qu'elle n'ait lieu que dans quelqu'une de ses parties. Si c'est l'air renfermé sous la peau, qui est la matiere de l'*enflure*, on l'appelle *emphysème*, qui peut être universel ou particulier : si cette espece d'*enflure*, n'est pas fort étendue, on lui donne le nom de *tumeur emphysémateuse* : si la matiere aérienne est renfermée dans le ventre, & en distend considérablement les parois, on nomme cette sorte d'*enflure* *tympanite*, parce que lorsqu'on la frappe, elle raisonne comme un tambour (voyez EMPHYSEME TYMPANITE) : si c'est la sérosité ou toute autre humeur aqueuse, qui gonfle le tissu cellulaire, on appelle l'*enflure* qui en est formée, *leucophlegmatie* : *anasarque*, si elle est étendue sur toute la surface du corps : on l'appelle *bouffissure*, si elle n'affecte que le visage : *œdème*, si elle n'occupe qu'une petite partie : on donne le nom d'*enflure* simplement aux tumeurs aqueuses ou séreuses, qui affectent les extrémités du corps, & particulièrement les inférieures.

Si l'*enflure* est produite par un amas d'eau épanchée, renfermée dans la capacité du bas-ventre, ou dans toute autre cavité particulière, on la nomme en général *hydropisie*, qui est aussi distinguée par différens noms, selon que les liquides épanchés occupent telle ou telle partie. Ainsi, l'*enflure* aqueuse de la cavité de l'abdomen est appelée *ascite*, celle du scrotum est appelée *hydrocele*, &c. Voyez ANASARQUE, LEUCOPHLEGMATIE, ŒDE-

ME, HYDROPISE, ASCITE, HYDROCELE, &c. (d)

ENFLURE, (*Manege, Maréchal.*) terme communément & indéfiniment appliqué à toutes les maladies qui se montrent extérieurement par l'augmentation du volume naturel d'une partie quelconque, ou d'une portion de cette partie ; mais quoique ce mot semble embrasser toutes les especes de tumeurs, nous dirons, pour le réduire à sa véritable signification, qu'il désigne un gonflement non circonscrit, accompagné de plus ou de moins de dureté, quelquefois mou, sans inflammation & sans douleur, ou suivi de l'une & de l'autre.

Toutes les parties extérieures du corps sont sujettes à l'*enflure* ; il faut néanmoins convenir qu'il en est qui y paroissent plus exposées : les unes, à cause de la texture plus lâche de leur tissu, qui permet plus facilement le séjour des humeurs, ainsi que nous le voyons dans les paupieres, au fourreau, au scrotum, &c. les autres, attendu leur éloignement du centre du mouvement circulaire ; car les liqueurs ne pouvant y participer entièrement de sa force, leur retour est beaucoup plus pénible : telles sont à cet égard les quatre extrémités, dont la position perpendiculaire est encore un surcroît d'obstacle à la liberté de ce même retour, puisque là des humeurs sont obligées de remonter contre leur propre poids.

L'*enflure* peut provenir de cause interne ou de cause externe. On doit l'envisager quelquefois comme une maladie particulière, quelquefois aussi comme un symptôme de maladie. Elle est formée par l'air dans les emphysèmes, par des humeurs, c'est-à-dire, par le sang seul dans les contusions, par de la sérosité dans les œdèmes, &c.

L'*enflure* essentielle étant une maladie particulière, ne demande qu'à être terminée par la résolution, de quelque espece qu'elle soit ; quant à celle qui est un symptôme de maladie, on y remédie en traitant la maladie qu'elle annonce différemment, selon son génie & son caractère.

On ne peut par conséquent prescrire un traitement qu'en égard à l'*enflure* essentielle. S'il y a douleur & inflammation,

la saignée, un régime modéré & humectant, des topiques anodins ou légèrement résolutifs, un breuvage purgatif enfin administré dans le temps de la résolution de l'humeur, suffiront & rempliront parfaitement notre objet. Si nous n'apercevons ni l'un ni l'autre de ces accidens, nous mettrons d'abord en usage des résolutifs qui auront beaucoup plus d'activité, tels que les spiritueux; & nous réitérerons les purgatifs, à moins qu'il ne s'agisse d'une *ensflure* emphysemateuse; car en ce cas, ces derniers remèdes ne sont pas d'une aussi grande nécessité. (e)

ENFLURE, (*Rhétoriq.*) vice du discours & de ses pensées; fausse image du grand, du pathétique, que le bon sens réproouve: *Tout doit tendre au bon sens. . .*

On peut distinguer deux sortes d'*ensflure*: l'une consiste dans des pensées qui n'ont rien d'élevé en elles-mêmes, & qu'un esprit faux s'efforce de rendre grandes, ou par le tour qu'il leur donne, ou par les mots dont il les masque; c'est le nain qui se hausse sur la pointe des piés, ou qui se guinde sur des échasses pour paroître d'une plus haute taille.

L'autre sorte d'*ensflure* est le sublime outré; ou ce que nous appellons assez communément le *gigantesque*. Les choses qui vont au delà du ton de la nature, que l'expression rend avec obscurité, ou qu'elle peint avec plus de fracas que de force, sont une pure *ensflure*.

L'*ensflure* est dans les mots ou dans la pensée, & le plus souvent dans l'un & dans l'autre: c'est ce que quelques exemples font sentir.

Médée, dans la tragédie qui porte son nom, chez Sénèque, s'excitant elle-même à se venger de Jason & des complices de son infidélité, s'écrie: *Quoi! l'auteur de notre race, le soleil voit ce qui se passe, il le voit & le laisse voir? Il parcourt sa route ordinaire dans le ciel, qu'aucun nuage n'obscurcit, ne retourne pas en arriere, & ne reporte pas le jour aux lieux qui l'ont vu naître. O mon pere! laisse, laisse-moi voler dans les airs! Confie les rênes de ton char à mes mains! Permets qu'avec tes guides enflammés, je conduise tes coursiers qui portent le feu de toutes parts! On sent par ces*

puérités, que Médée débite avec bien plus d'emphase dans l'original que dans cette traduction, ce que c'est que l'*ensflure* du style.

Dans la *Pharfale* (*liv. VIII, v. 793*), Cordus couvre d'une pierre la fosse dans laquelle il vient de brûler à demi le corps de Pompée. Là dessus Lucain s'écrie: *Il te plaît donc, ô Fortune! d'appeller le tombeau de Pompée, cet indigne endroit où son beau-pere même aime mieux qu'il soit enfermé, que s'il manquoit de sépulture. O main téméraire! pourquoi bornes-tu Pompée dans un sépulcre? Pourquoi renfermes-tu ses manes errans? Il gît dans l'univers, & le remplit jusqu'où la terre manque à la vue de l'Océan qui l'entoure. Renverse ces pierres accusatrices des dieux. Si le mont *Æta* tout entier est le sépulcre d'Hercule; si Bacchus a pour lui celui de Nise, pourquoi le grand Pompée n'a-t-il qu'une seule pierre? Il peut remplir toutes les campagnes de Lagus, pourvu qu'aucun gazon n'offre son nom aux yeux des voyageurs. Peuples, éloignons-nous, & que, par respect pour ses cendres, nos piés ne foulent aucun endroit des sables arrosés par le Nil.*

Voilà ce que c'est que l'*ensflure* du style & des pensées: voilà, de plus, des jeux de mots qui y sont réunis, & dans quelques endroits, des *Non-senses*, si je puis me servir d'un terme Anglois qui nous manque. En effet, le corps d'un homme est nécessairement borné dans un tombeau de six à sept piés d'étendue, & celui de Pompée ne pouvoit remplir toutes les campagnes de Lagus. Mais Pompée, le grand Pompée avoit rempli l'univers du bruit de ses exploits, & l'immortalité de son nom étoit assurée dans la mémoire des hommes. C'est donc là le monument que Lucain devoit faire valoir dans son ouvrage à la gloire du héros.

Ce que ce poëte dit dans un vers au sujet des Romains tués à la bataille de *Pharfale*, dont César voulut qu'on laissât pourrir les corps sur la terre; *le ciel couvre celui qui n'a point de sépulcre*, a fourni une réflexion judicieuse au P. Bouhours. " Cette pensée, dit-il, a un éclat qui frappe d'abord; car c'est quelque chose de plus noble en apparence d'être cou-

» vert du ciel, que d'être enfermé dans
 » une tombe : mais, au fond, le seul
 » usage des monumens est de couvrir des
 » cadavres pour les garantir des injures de
 » l'air & des animaux ; ce que ne fait pas
 » le ciel, qui est destiné à tout autre mi-
 » nistère. »

Balzac, qui fonda le premier un prix d'éloquence, & qui en a si-bien connu la partie, qui consiste dans la cadence des mots & l'harmonie des périodes ; Balzac, dis-je, tombe ordinairement dans l'*enflure*, lorsqu'il recherche le grand & le pathétique, & c'est toujours ce qu'il recherche. Il mandoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur, *je me sauve à la nage dans ma chambre au milieu des parfums ; pure enflure de style*. Il écrivoit au premier cardinal de Retz, lors de sa promotion au cardinalat : *vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses ; exemple d'enflure dans le style & dans la pensée*.

Enfin, un grand poète moderne qui s'est élevé au sublime dans sa paraphrase de quelques psaumes ; un poète dont les odes sont si belles, si variées, si remplies d'images ; un poète encore chez qui le jugement ne le cede point à l'imagination : en un mot, Rousseau lui-même n'a pu éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit, ne fût-ce que dans son ode sur la naissance du duc de Bourgogne.

*Où suis-je ? Quel nouveau miracle
 Tient encore mes sens enchantés !
 Quel vaste, quel pompeux spectacle
 Frappe mes yeux épouvantés !
 Un nouveau monde vient d'éclorre
 L'univers se reforme encore
 Dans les abymes du chaos !
 Et pour réparer ses ruines,
 Je vois des demeures divines
 Descendre un peuple de héros.*

Cette strophe entière n'est qu'une véritable *enflure* dans la pensée & dans l'élocution. *Des yeux épouvantés* par la pompe d'un spectacle miraculeux, tandis que tous les autres sens *sont enchantés* ; ensuite *l'univers se reformant* dans un abyme de confu-

Tome XII.

sion, après qu'un *nouveau monde* est venu *éclorre* ; enfin, un nouvel univers reformé a-t-il des *ruines à réparer*, pour lesquelles il faille qu'un *peuple de héros descende des demeures divines* ?

On voit présentement que, de toutes les espèces d'*enflure*, les plus mauvaises sont, ou celles qui consistent dans des idées inintelligibles, parce qu'il faut se faire entendre ; ou celles qui consistent dans la fausseté des pensées, parce qu'on fait tort à son jugement : au lieu que les autres espèces d'*enflure*, comme celle qui est contenue dans le passage que j'ai rapporté ci-devant de Sénèque, roulent sur un fonds réel, sur des pensées qui ont quelque chose de vrai. Voyez là-dessus les *additions* au traité du sublime de Longin.

Tirons de tout ceci deux conséquences ; la première, que ceux qui cherchent le pathétique, & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou secs, sont librement & naturellement portés vers ce vice de l'*enflure*, persuadés que c'est une faute noble de ne tomber que parce qu'on s'éleve.

La seconde conséquence est que les plus grands orateurs & les premiers poètes, lorsqu'ils veulent traiter le grand & le sublime, ont bien de la peine à se garder de l'*enflure*, & à l'éviter dans la chaleur de l'enthousiasme ; c'est pour cela qu'ils doivent ensuite se délier d'eux-mêmes, relire leurs écrits de sang froid & en juges sévères, avant que de les publier : enfin, s'il est possible, consulter des amis propres à censurer, à éclairer, & surtout (comme le dit l'auteur de l'art poétique)

A réprimer des mots l'ambitieuse emphase.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENFLURE, (*Manufact. de draps.*) c'est ainsi qu'on appelle, dans les manufactures de draps d'Aumale, une espèce de fil.

ENFONÇAGE, *terme de Tonnelier* ; c'est l'action de mettre le fond à une futaille, quand elle est tout-à-fait remplie de marchandises.

M m m

ENFONCEMENT, f. m. *en Architecture*, se dit de la profondeur des fondations d'un bâtiment; c'est pourquoi on a coutume de marquer, dans un devis, que les fondations auront tant d'*enfoncement*. Ce mot se dit aussi de la profondeur d'un puits, dont la fouille se doit faire jusqu'à un certain nombre de piés au dessous de la superficie des plus basses eaux.

On appelle aussi *enfoncement*, la partie reculée d'une façade qui forme une arriere-corps derriere un pavillon, un ressaut, un arriere-corps, &c. (P)

* **ENFONCER**, v. act. c'est déplacer dans un corps d'une forme donnée, une certaine portion de sa surface, de maniere que les parties de cette portion soient après le déplacement, plus voisines d'un point quelconque pris au dedans du corps, qu'elles ne l'étoient auparavant. La différence qu'il y a entre *enfonce* & *creuser*, c'est que pour *enfonce*, il ne s'agit pas d'enlever au corps quelques-unes de ses parties, au lieu qu'il faut lui en enlever pour le creuser. D'ailleurs, l'action d'*enfonce*, suppose, de la part du corps, plus de résistance que l'action de creuser; on *enfonce* une porte, on *creuse* un fossé.

ENFONCER les éperons à un cheval, (Maréchal.) c'est les lui faire sentir avec violence.

ENFONCER, (Fauconnerie.) se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise; l'épervier vient d'*enfonce* la perdrix.

ENFONCER, (Jardinage.) s'emploie quand les arbres se plantent un peu avant dans la terre; c'est le même terme à-peu-près qu'*enfouir*.

ENFONCER, *en terme de Layetterie*, c'est joindre ensemble le fond, les côtés, le devant, le dessus & le derriere d'un ouvrage.

ENFONCER, *en terme d'Orfèvre*, c'est creuser une piece, & lui donner une certaine capacité de plate qu'elle étoit, ou distinguer le fond d'avec les autres parties; ce terme revient à celui d'*emboutir*, & est la premiere opération de la restrainte.

ENFONCER, *en terme de Planeur*, signifie l'action de faire sortir le bouge du fond, & de le faire distinguer de lui & de l'arrête. On se sert de ce terme *apparemmment*, parce que le fond ne paroît tel que quand le bouge est fait.

ENFONCURE, f. f. (Chirurg.) terme général qui signifie un affaïssement de plusieurs pieces du crâne qui a été fracassé par quelque coup violent.

Les medecins Grecs distinguent trois especes d'*enfongures* du crâne; savoir, l'*ecpieisme*, l'*engiffome* & le *camarose*. L'*ecpieisme*, que les François appellent *enfongure avec esquilles*, est une *enfongure* du crâne où les esquilles piquent & blessent la dure-mere. L'*engiffome*, nommée par nos chirurgiens *embarrure*, une est *enfongure* de quelques esquilles détachées, qui s'insinuent entre le crâne & la dure-mere. Le *camarose*, que nous appellons *voiture*, est une *enfongure* de quelques pieces d'os, dont le milieu s'éleve & forme une espece de voûte. Il est nécessaire de connoître la différente signification de ces termes de l'art, pour entendre les auteurs Grecs & François, lorsqu'ils emploient les uns ou les autres dans leurs écrits, en parlant des diverses blessures du crâne; il est vrai que la connoissance des mots ne fait pas la science, mais elle y conduit, elle y sert d'entrée. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENFONCURE de mangeoire. Voy. MANGEOIRE.

ENFONCURE, *terme de Tonnelier*. C'est ainsi qu'on appelle les douves qu'on emploie à faire les fonds des tonneaux. Le mairrain qui sert à la tonnellerie se distingue en mairrain d'*enfongure*, & mairrain à faire des douves; ce dernier est le plus long, le premier est le plus large. Voy. MAIRRAIN.

ENFONCURE, c'est chez les *Vanniers* un aire qui remplit le fond d'une piece depuis son centre jusqu'à la circonférence.

ENFORCIR, v. n. (Maréchal.) prendre des forces, devenir fort & vigoureux: ce cheval *enforcit* tous les jours, il a *enforci* de moitié & *enforcira* encore.

ENFORESTER, (Hist. ancienne & moderne.) suivant l'usage de l'Angleterre,

c'est mettre une terre en forêt royale. *Voyez* FORÊT.

En ce sens *enforester* est opposé à *desenforester*. *Voyez* DESENFESTER.

Guillaume le conquérant & ses successeurs continuèrent, pendant plusieurs régnes, d'*enforester* les terres de leurs sujets; jusqu'à ce qu'enfin la lésion devint si notoire & si universelle, que toute la nation demanda qu'on remît les choses dans l'état où elles étoient d'origine; ce qui fut enfin accordé, & en conséquence il y eut des commissaires nommés pour faire la visite & l'arpentage des terres nouvellement *enforestées*, desquelles on restitua le libre usage aux propriétaires, & ces terres *desenforestées* furent appelées *purlieux*. *Chambers.* (G)

EN-FORME, (*Blason.*) se dit du lievre qui paroît arrêté & en repos, comme lorsqu'il est en son gîte dans le creux d'un fillon. Ce mot vient de la préposition *en*, & du mot Latin *forma*; parce que le lievre ainsi placé se trouve dans un espace creux qui représente sa forme, sa capacité, son étendue.

De Perrin, à Paris; d'*azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent en-forme au pied de l'arbre.* (G. D. L. T.)

ENFORMER, *en terme de Chaudronnier*, c'est donner en gros à une pièce la forme qu'elle doit avoir quand elle sera finie. C'est proprement ébaucher & distinguer les parties les unes d'avec les autres sans les finir.

ENFOUIR, v. act. (*Jardinage.*) se dit du fumier qu'on enterre pour faire des couches fourdes, ou des lits qu'on met au fond des terrains qui doivent être effondrés.

ENFOURCHEMENT, f. m. (*coupe des pierres.*) est l'angle formé par la rencontre de deux douilles de voûte qui se rencontrent; les vousoirs qui les lient ont deux branches, dont l'une est dans une voûte, & l'autre dans la contiguë. *Voyez* VOUTE D'ARRESTE. (D)

* ENFOURCHURE, f. f. (*Vénerie.*) Il se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois, se divisant en deux pointes, forme la fourche.

ENFOURER, c'est, *en terme de batteur*,

l'action d'envelopper les outils dans des fourreaux, *voyez* FOURREAUX, pour les empêcher de prendre des formes & des situations désavantageuses.

ENFOURNER, *en terme de Boulanger*; c'est mettre le pain au four après qu'il est levé pour l'y faire cuire. La grosseur & l'épaisseur du pain déterminent le temps qu'on doit l'y laisser; les pains de quatre, de huit & de douze livres n'y doivent rester que trois quarts-d'heure, ou une heure tout au plus.

ENFUMER, v. act. (*Gramm.*) c'est exposer à la fumée.

ENFUMER, *noircir un tableau. Enfumé* se dit, *en peinture*, d'un tableau fort vieux que le temps a noirci. Quelquefois on *enfume* des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. C'est une ruse de brocanteur pour tirer parti de la manie de ceux qui ne veulent pas qu'il y ait rien de beau que ce qui est ancien, ni de vigoureux que ce qui est noir. (R)

ENGADME, (*Géog. mod.*) vallée de Suisse située dans le pays des Grisons; elle se divise en haute & basse; elle est dans la ligne de la Maison-Dieu.

ENGAGE, ou VIF GAGE, f. m. (*Jurisp. prud.*) dont parlent les articles 54 & 55 de la coutume de Bretagne, est un contrat par lequel le débiteur donne à son créancier la jouissance d'un héritage à condition d'en imputer les fruits sur le principal qui lui est dû: ce qui est opposé à l'*antichrese* ou *mort-gage*, dans lequel les fruits sont donnés au créancier en compensation des intérêts à lui dus. M. Hevin a fait une savante dissertation pour établir cette distinction de l'*engage* d'avec l'*antichrese*, où il relève l'erreur dans laquelle est tombé M. d'Argentré, qui dit que l'*engage* est la même chose que l'*antichrese* du droit Romain. *Voyez les arrêts de Bretagne*, par Frain, avec les notes d'Hevin, tome I, plaidoyer 77, observation 33, p. 312. Cet *engage* paroît être la même chose que l'*engagement*. *Voyez, ci-après*, ENGAGEMENT. (A)

ENGAGÉ. (*Commerce*) On nomme ainsi aux Antilles ceux qui s'engagent avec les habitans des îles pour les servir pendant trois ans. On les appelle plus communément

ment *trente-six mois*, à cause des trois années composées de douze mois chacune pour lesquelles ils s'engagent.

Comme notre commerce d'Amérique, tant dans les îles que dans la terre ferme, ne peut se soutenir que par le travail de ces *engagés*, il y a sur cette matière plusieurs réglemens, & particulièrement ceux du 16 novembre 1716, du 20 mai 1721, & du 15 février 1724.

Celui de 1716 assujettit les négocians François qui envoient des vaisseaux dans nos colonies, d'y embarquer un certain nombre d'*engagés* à proportion de la force de leur bâtiment, à peine de deux cents livres d'amende contre ceux qui ne rapporteroient pas des certificats de la remise de ces *engagés* dans les colonies; permettant au surplus de compter pour deux *engagés* tout homme qui sauroit un métier; comme de maçon, tailleur, charpentier, &c.

L'ordonnance de 1722 convertit le réglemeut de 1716 dans l'alternative d'envoyer un certain nombre d'*engagés*, ou de payer pour chacun d'eux la somme de soixante livres à Pamirauté. Mais les négocians ayant abusé de cette indulgence, en présentant aux bureaux des classes du port de leur embarquement, des particuliers qu'ils disoient *engagés*, quoiqu'il n'en fût rien, qu'ils renvoyoient après les avoir fait passer en revue, & pour la décharge desquels ils se contentoient de rapporter des certificats de désertion. Le réglemeut de 1724 ordonne que, sans nul égard à ces certificats de désertion, les négocians & capitaines de vaisseaux assujettis au transport des *engagés* paieront 60 livres pour chaque *engagé*, & 120 livres pour chaque *engagé* de métier qu'ils n'auront pas remis aux îles, & dont ils ne rapporteront pas un certificat. *Dictionn. de Comm. de Tré. & Chambers, & réglemens du Comm. (G)*.

ENGAGÉ, ou *trente-six mois*. (*Marine*.) On donnoit ce nom en France à ceux qui veulent passer aux îles de l'Amérique pour chercher à travailler, & y faire quelque chose, & n'ayant pas le moyen de payer leur passage, s'engageoient avec un capitaine pour trois années entières, & ce capitaine cédoit l'*engagé* à quelque habitant des îles qui l'employoit & le faisoit

travailler pendant les trois années, après lesquelles il étoit libre. Ce marché ne se fait plus aujourd'hui. Les Anglois passioient aussi des *engagés* dans leurs colonies, mais l'engagement étoit de sept ans.

ENGAGEMENT, s. m. (*Droit nat. Morale*.) obligation que l'on contracte envers autrui.

Les *engagemens* que l'on prend de soi-même envers autrui, sont des stipulations positives, par lesquelles on contracte quelque obligation où l'on n'étoit point auparavant.

Le devoir général que la loi naturelle prescrit ici, c'est que chacun tienne inviolablement sa parole, & qu'il effectue ce à quoi il s'est engagé par une promesse ou par une convention verbale. Sans cela, le genre humain perdrait la plus grande partie de l'utilité qui lui revient d'un tel commerce de services. D'ailleurs, si l'on n'étoit pas dans une obligation indispensable de tenir sa promesse, personne ne pourroit compter sur les secours d'autrui; on appréhenderoit toujours un manque de parole qui arriveroit aussi très-souvent. De là naissent mille sujets légitimes de querelles & de guerres.

On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part seulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés; c'est-à-dire, que tantôt il n'y a qu'une seule personne qui entre dans quelque *engagement* envers une ou plusieurs autres, & tantôt deux ou plusieurs personnes s'engagent les unes envers les autres. Dans le premier cas, c'est une promesse gratuite, & dans l'autre, une convention. *Voy. PROMESSE, CONVENTION*.

Il y a une chose absolument nécessaire pour rendre valables & obligatoires les *engagemens* où l'on entre envers autrui, c'est le consentement volontaire des parties. Aussi tout *engagement* est nul, lorsqu'on y est forcé par une violence injuste de la part de celui à qui l'on s'engage; mais le consentement d'une partie ne lui impose actuellement aucune obligation, sans l'acceptation réciproque de l'autre.

Pour former un *engagement* valable, il faut en général, que ce à quoi l'on s'engage, ne soit pas au dessus de nos forces,

ni de plus défendu par la religion ou par la loi ; autrement on est , ou fou , ou criminel. Personne ne peut donc s'engager à une impossibilité absolue. Il est vrai que l'impossibilité en matière d'engagement n'est telle pour l'ordinaire , que par rapport à certaines personnes , ou par l'effet de certains accidens particuliers , mais cela n'importe , l'engagement n'en est pas moins nul. Par exemple , s'il se trouve qu'une maison de campagne qu'on avoit louée , ait été consumée par le feu sans qu'on en fût rien de part ni d'autre , on n'est tenu à rien , & l'engagement tombe.

Il est clair encore que personne ne peut s'engager valablement à une chose illicite ; mais il n'y a que les choses illicites en elles-mêmes , soit de leur nature ou à cause de la prohibition des loix civiles entre concitoyens qui les connoissent , qui aient la vertu de rendre nulle une convention , d'ailleurs revêtue des qualités requises.

Il n'est pas moins certain que l'on ne fauroit s'engager valablement , au sujet de ce qui appartient à autrui , ou de ce qui est déjà engagé à quelqu'autre personne.

Ily a des engagements absolus & des engagements conditionnels ; c'est-à-dire , que l'on s'engage ou absolument & sans réserve , ou en sorte que l'on attache l'effet & la validité de l'engagement à quelque événement , qui est , ou purement fortuit , ou dépendant de la volonté humaine ; ce qui a lieu sur-tout en matière de simple promesse.

Enfin , on s'engage non-seulement par soi-même , mais encore par l'entremise d'un tiers que l'on établit pour interprète de notre volonté , & porteur de notre parole auprès de ceux à qui l'on promet ou avec qui l'on traite ; lorsqu'un tel entremetteur ou procureur a exécuté de bonne foi & exactement la commission qu'on lui avoit donnée , on entre par-là dans un engagement valide envers l'autre partie , qui a regardé ce procureur , & qui a eu lieu de le regarder , comme agissant en notre nom & par notre ordre.

Voilà des principes généraux de droit naturel sur les engagements. Leur observation est sans contredit un des plus grands & des plus incontestables devoirs de la

morale. Si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenses & des peines après cette vie , pourquoi un homme doit tenir son engagement , il en rendra cette raison ; que Dieu qui est l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous le recommande. Un disciple d'Hobbes à qui vous ferez la même question , vous dira que le public le veut ainsi , & que le *Leviathan* vous punira si vous faites le contraire. Enfin un philosophe païen auroit répondu à cette demande , que de violer sa promesse , c'étoit faire une chose deshonnête , indigne de l'excellence de l'homme & contraire à la vertu , qui élève la nature humaine au plus haut point de perfection où elle soit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien , le païen , le citoyen , reconnoissent également par différens principes le devoir indispensable des engagements qu'on contracte ; quoique l'équité naturelle & la seule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs engagements , pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la religion , à la morale ; la corruption des mœurs a prouvé de tout temps que la pudeur & la probité n'étoient pas d'assez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promesses. Voilà l'origine de tant de loix au sujet des conventions dans tous les pays du monde. Voilà ce qui , dans le droit François , accable la justice de tant de clauses , de conditions & de formalités sur cet article , que les parchemins inventés avec raison pour faire convenir ou pour convaincre les hommes de leurs engagements , ne sont malheureusement devenus que des titres pour se ruiner en procédures , & pour faire perdre le fond par la forme. Si les hommes sont justes , ces formules sont d'ordinaire inutiles ; s'ils sont injustes , elles le sont encore très-souvent , l'injustice étant plus forte que toutes les barrières qu'on lui oppose. Aussi pouvons-nous justement dire de nos engagements ce qu'Horace disoit de ceux de son temps :

*Adde Cicuta
Nodosi tabulas centuri , mille adde. catenas ,
Effugiet tamen hac sceleratus vincula Proteus .
Lib. II. Sat. 3. 69.*

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, (*Jurispr.*) Il y a des *engagemens* fondés sur la nature; tels que les devoirs réciproques du mariage, ceux des peres & meres envers les enfans, ceux des enfans envers les peres & meres, & autres semblables qui résultent des liaisons de parenté ou alliance, & des sentimens d'humanité.

D'autres sont fondés sur la religion; tels que l'obligation de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, le respect dû à ses ministres, la charité envers les pauvres.

D'autres *engagemens* encore sont fondés sur les loix civiles; tels sont ceux qui concernent les devoirs respectifs du souverain & des sujets, & généralement tout ce qui concerne différens intérêts des hommes, soit pour le bien public, soit pour le bien de quelqu'un en particulier.

Les *engagemens* de cette dernière classe résultent quelquefois d'une convention expresse ou tacite; d'autres se forment sans convention directe, avec la personne qui y est intéressée, mais en vertu d'un contrat fait avec la justice, comme les *engagemens* des tuteurs & curateurs: d'autres ont lieu absolument sans aucune convention; tels que les *engagemens* réciproques des cohéritiers & colégataires qui se trouvent avoir quelque chose de commun ensemble, sans aucune convention: d'autres encore naissent d'un délit ou quasi-délit, ou d'un cas fortuit: d'autres enfin naissent du fait d'autrui; tels que les *engagemens* des peres par rapport aux délits & quasi-délits de leurs enfans; & ceux des maîtres, par rapport aux délits & quasi-délits de leurs esclaves ou domestiques; & les *engagemens* dont peuvent être tenus ceux dont un tiers a géré les affaires à leur infu.

Tous ces différens *engagemens* sont volontaires ou involontaires: les premiers sont ceux qui résultent d'une convention expresse ou tacite: les autres sont ceux qui naissent d'un délit ou quasi-délit, d'un cas fortuit.

Enfin, toutes sortes d'*engagemens* sont simples ou réciproques: les premiers n'obligent que d'un côté: les autres sont synallagmatiques, c'est-à-dire, obligatoires des deux côtés. *Voy.* CONTRAT & OBLIGATION; *voyez aussi* l'auteur des loix civiles,

en son *traité des loix*, chap. ij & suiv. & liv. II de la première partie. (A)

ENGAGEMENT D'UN BIEN: ce terme, pris dans le sens le plus étendu, peut s'appliquer à tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre personne, comme à titre de gage ou d'hypothèque. *Voy.* GAGE & HYPOTHEQUE.

Ce même terme *engagement* signifie aussi l'acte par lequel on en cede à quelqu'un la jouissance pour un temps.

Il y a deux sortes d'*engagemens* pour les biens.

Les uns sont faits par le débiteur au profit du créancier, pour sûreté de sa créance; & ces *engagemens* se font en deux manières différentes; savoir, par forme d'antichrèse, ou par forme de contrat pignoratif. *V.* ANTICHRÈSE & CONTRAT PIGNORATIF.

L'autre sorte d'*engagement* est celle qui contient un espece d'aliénation faite sous la condition expresse ou tacite, que l'ancien propriétaire pourra exercer la faculté de rachat, soit pendant un certain temps, ou même à perpétuité.

Les ventes à faculté de réméré, & les baux emphytéotiques, ne sont proprement que des *engagemens*.

Mais, dans l'usage, on ne donne guere ce nom qu'aux antichrèses, contrats pignoratifs, & aux aliénations que le roi fait en certains cas de quelques portions du domaine de la couronne. *Voy.* ENGAGEMENT DU DOMAINE. (A)

ENGAGEMENT DU DOMAINE DE LA COURONNE, est un contrat par lequel le roi cede à quelqu'un un immeuble dépendant de son domaine, sous la faculté de pouvoir, lui & ses successeurs, le racheter à perpétuité toutes fois & quantes que bon leur semblera.

L'étymologie du mot *engagement* vient de *gage*, & de ce que l'on a comparé ces sortes de contrats aux *engagemens* ou antichrèses, que le débiteur fait au profit de son créancier.

Il y a néanmoins cette différence entre l'*engagement* ou antichrèse que fait un débiteur, & l'*engagement du domaine du roi*, que le premier, dans les pays où il est permis, ne peut être fait qu'au profit du créancier,

lequel ne gagne pas les fruits; ils doivent être imputés sur le principal, l'*engagement* n'étant à son égard qu'une simple sûreté: au lieu que l'*engagement du domaine du roi* peut être fait tant à prix d'argent, que pour plusieurs autres causes; & l'engagiste gagne les fruits jusqu'au rachat, sans les imputer sur le prix du rachat, au cas qu'il lui en soit dû.

Le domaine de la couronne, soit ancien ou nouveau, grand ou petit, est inaliénable de sa nature; c'est pourquoi les actes par lesquels le roi cede à quelqu'un une portion de son domaine, ne sont considérés que comme des *engagemens* avec faculté de rachat.

Ce grand principe a été long-temps ignoré: les *engagemens du domaine* proprement dit étoient cependant déjà connus dès l'an 1311, comme il paroît par une ordonnance de Philippe-le-Bel; mais on admettoit aussi alors plusieurs autres manières d'aliéner le domaine; savoir, la concession à titre d'apanage, l'affiette des terres pour les dots & douaires des reines & filles de France, & l'inféodation qui étoit alors différente de l'*engagement*.

Présentement les apanages ne passent plus, comme autrefois, à tous les héritiers mâles ou femelles indistinctement; ils sont reversibles à la couronne à défaut d'hoirs mâles.

Les terres du domaine ne sont plus données purement & simplement en mariage, mais seulement en paiement des deniers dotaux, & comme un *engagement* ou espece de vente à la faculté de rachat. Les terres données pour le douaire des reines, ne sont qu'en usufruit: ainsi il n'y a point d'aliénation.

Les inféodations du domaine faites à prix d'argent, ou pour récompense de services réels & exprimés dans l'acte avant l'ordonnance de 1566, ne sont pas sujettes à révocation comme les simples dons. Il y a d'autres inféodations du domaine qui ont été faites depuis cette ordonnance, en conséquence des édits du mois d'avril 1574, mars 1587, septembre 1591, 4 septembre & 23 octobre 1592, 25 février 1594, mars 1619, mars 1635, mars 1639, septembre 1645, décembre 1652, avril 1667, 1669; 7 avril 1672, mars & 19

juillet 1695, 13 mars, 3 avril & 4 septembre 1696, 13 août 1697, avril 1702, 2 avril & 26 septembre 1703, août 1708, & 9 mars 1715: mais quoique plusieurs de ces édits & déclarations aient ordonné la vente des domaines à titre d'inféodation & de propriété incommutables & à perpétuité, on tient pour maxime que toutes ces inféodations faites moyennant finance, & qui emportent diminution du domaine, en quelques termes qu'elles soient conçues, ne sont toujours que des *engagemens* sujets au rachat perpétuel, comme il est dit par les édits de 1574, 1587, & plusieurs autres édits & déclarations postérieurs: à plus forte raison quand les inféodations participent de l'*engagement*, & qu'elles sont faites en rentes & en argent.

On distingue néanmoins les *engagemens* qui sont faits à titre d'inféodation, de ceux qui ne sont point faits à ce titre, & que l'on appelle *engagemens simples*. Les premiers donnent aux seigneurs engagistes un droit un peu plus étendu; ils jouissent quasi *domini*, des domaines qui leur sont engagés, & participent à certains droits de fief & honorifiques: au lieu que les simples engagistes ne sont proprement que des créanciers antichrésistes, qui jouissent du domaine engagé pour l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté au roi; du reste, ceux qui ont acquis un bien du domaine à titre d'inféodation, ne sont toujours qualifiés que d'*engagistes* comme les autres, ainsi qu'on le voit dans tous les édits & déclarations intervenus sur cette matière depuis 1667.

On ne doit pas confondre avec les *engagemens*, les inféodations des domaines du roi, lorsqu'elles sont faites sans aucun paiement de finance, sous la condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, comme de défricher ou dessécher un terrain, d'y bâtir ou planter, &c. & sous la réserve de la suzeraineté, emportant foi & hommage, droits seigneuriaux & féodaux; ou de la directe, cens & surcens, emportant lods & ventes, saîsine, & autres droits dus aux mutations des fiefs ou des rotures, suivant qu'ils sont fixés par les coutumes, ou stipulés par les contrats d'inféodation.

Ce qui a donné lieu quelquefois de confondre ces sortes d'inféodations avec les

engagemens, est que par différens édits qui ont ordonné l'aliénation des domaines du roi à titre d'*engagement*, pour accréditer ces *engagemens*, on les a assimilés aux inféodations, en ordonnant que les engagistes jouiroient des domaines engagés à titre d'inféodation; on y a même souvent ajouté la réserve au roi, de la fuzeraineté & de la directe. La plus grande partie des aliénations des justices a été faite à ce titre d'inféodation & sous ces réserves; & quoiqu'il y ait eu des finances payées lors de ces aliénations, on doute encore si l'on doit considérer les aliénations de ces justices, faites depuis plus d'un siecle sous la réserve de la fuzeraineté & du ressort, comme des aliénations des autres portions utiles du domaine du roi. Si on admettoit un pareil principe, on exposeroit la plus grande partie des propriétaires des terres & fiefs à être privés de leurs justices, dans lesquelles le roi auroit droit de rentrer comme n'étant possédées qu'à titre d'*engagement*: ce qui auroit bien des inconvéniens.

Sans entrer dans cette question, il est constant que toutes ces aliénations des portions des domaines du roi, faites sans finance & au seul titre d'inféodation, sous la réserve de la fuzeraineté, de la féodalité, de la directe, censive & surcens, emportant droits seigneuriaux, lods & ventes aux mutations, ne sont point comprises dans la classe des *engagemens des domaines*.

L'objet de l'inféodation est toujours, que l'inféodataire étant propriétaire incommutable améliorera le domaine inféodé, & que par ces améliorations, les droits qui seront payés au roi, lors des ventes & autres mutations, deviennent si considérables, que le roi soit plus qu'indemnifié de la valeur du fonds qu'il a inféodé.

Il y a lieu de présumer que c'est par des inféodations que se sont faits les établissemens des fiefs, de la directe, & des censives; toutes les directes qui appartiennent au roi sur les maisons de la ville de Paris, ne proviennent que d'inféodations faites des terrains qui appartenoient à sa majesté, & qui ont été par elle inféodés. Sans remonter aux temps reculés, il a été fait dans le dernier siecle plusieurs de ces inféodations par le roi, de semblables terrains; tels que sont

ceux que l'on comprend sous la dénomination d'*île du Palais*, où sont situés la rue Saint-Louis, la rue de Harlay, le quai des Orfevres, la place Dauphine, les salles neuves du Palais, les cours qui les environnent, appellées l'une la *cour Neuve*, l'autre la *cour de la Moignon*: tous ces terrains ont été concédés à titre d'inféodation, sous la réserve de directe & de censives: toutes les fois que les propriétaires ont été inquiétés pour taxes, ou sous d'autres prétextes, comme détempteurs de terrains du domaine du roi aliénés, il ont été déchargés par des arrêts du conseil.

Les inféodations ne peuvent donc en général être mises dans la classe des *engagemens du domaine*, que quand elles sont faites moyennant finance, & qu'elles emportent une véritable aliénation & diminution du domaine.

Toute aliénation du domaine & droits en dépendans, à quelque titre qu'elle soit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'est donc véritablement qu'un *engagement*, soit que l'acte soit à titre d'*engagement*, ou à titre d'inféodation; que ce soit à titre de vente, donation, bail à cens ou à rente, bail emphytéotique, ou autrement: & quand même le titre porteroit que *c'est pour en jouir à perpétuité & incommutablement*, sans parler de la faculté de rachat; cette faculté y est toujours sous-entendue, & elle est tellement inhérente au domaine du roi, qu'on ne peut y déroger, & qu'elle est imprescriptible comme le domaine.

L'ordonnance de Blois, art. 333 & 334, distingue à la vérité la vente du domaine d'avec le simple *engagement*: mais il est sensible que les principes de cette matiere n'étoient point encore développés alors comme il faut; & selon les principes qui résultent des ordonnances postérieures, il est constant que l'aliénation du domaine, faite à titre de vente, ne peut pas avoir plus d'effet que celle qui est faite simplement à titre d'*engagement*.

L'engagiste a même moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. En effet celui qui peut faire tous les actes de propriétaire jusqu'à ce que le rachat soit exercé, & ce quand le temps du rachat est expiré, il devient propriétaire incommutable:

mutable ; au lieu que l'engagiste du domaine n'est en tout temps qu'un simple acquéreur d'usufruit , qui a le privilege de transmettre son droit à ses héritiers ou ayans-cause.

La propriété du domaine engagé demeurant toujours pardevers le roi , il s'ensuit par une conséquence naturelle , que l'engagiste ne doit point de foi & hommage , ni de droits seigneuriaux , soit pour la première acquisition , soit pour les autres mutations qui surviennent de la part du roi , ou de celle de l'engagiste. Quelque clause qu'il y ait au contraire dans l'*engagement* , les chambres des comptes ne doivent jamais admettre les engagistes à l'hommage des domaines engagés , si ce n'est par rapport aux justices ; comme on l'a expliqué ci-devant pour les autres *engagemens* : cela feroit d'une trop dangereuse conséquence , & la chambre des comptes de Paris ne s'écarte jamais de ce principe.

Il ne peut pas , comme l'apanager , se qualifier duc , comte , marquis , ou baron d'une telle terre , mais seulement *seigneur par engagement* de cette terre , si ce n'est que l'*engagement* contient permission de prendre ces qualités.

Quand le chef-lieu d'une grande seigneurie est engagé , les mouvances féodales qui en dépendent , & la justice royale qui est attachée au chef-lieu , & tous les droits honorifiques , demeurent réservés au roi ; la justice s'y rend toujours en son nom : on y ajoute seulement en second celui du seigneur engagiste , mais celui-ci n'a point collation des offices , il n'en a que la nomination , & les officiers sont toujours officiers royaux ; s'il fait mettre un poteau en signe de justice , les armes du roi doivent y être marquées : il peut seulement mettre les siennes au dessous. Il n'a point droit de litre , ou de ceinture funebre ; il ne peut recevoir les foi & hommage , aveux & déclarations , ni donner les enfaïnemens : il a seulement tous les droits utiles du domaine engagé , excepté les portions qui ont été aliénées aux officiers du domaine , antérieurement aux *engagemens* , conformément à plusieurs réglemens , & notamment à l'édit du mois de décembre 1743.

Mais quand le roi engage seulement quel-

que dépendance du chef-lieu de la seigneurie , & qu'il engage aussi la justice , alors c'est une nouvelle justice seigneuriale qui s'exerce au nom du seigneur ; il a la collation des offices , & tous les droits utiles & honorifiques , à l'exception néanmoins des droits qui sont une suite des mouvances du chef-lieu , lesquelles dans ce cas demeurent réservées au roi , conformément à l'édit du 15 mai 1715.

Les droits de patronage , droits honorifiques , droits de retrait féodal , ne sont point comptés au nombre des droits utiles ; de sorte que l'engagiste ne les a point , à moins qu'ils ne lui aient été cédés nommément.

Tout contrat d'*engagement* doit être enregistré en la chambre des comptes.

Les acquisitions que l'engagiste fait dans la mouvance du domaine qui lui est engagé , soit par la voie de retrait , ou autrement , ne sont point réunies au domaine.

L'engagiste peut , pendant sa jouissance , sous-inféoder , ou donner à cens ou rente quelque portion du domaine qu'il tient par *engagement* : mais en cas de rachat de la part du roi , toutes ces aliénations faites par l'engagiste sont révoquées , & le domaine rentre franc de toute hypothèque de l'engagiste.

Cependant jusqu'au rachat , l'engagiste peut disposer comme bon lui semble du domaine ; il est considéré comme propre dans sa succession ; le fils aîné y prend son droit d'ainesse ; le domaine engagé peut être vendu par l'engagiste , ses héritiers ou ayans-cause ; il peut être saisi & décrété sur eux : mais tout cela ne préjudicie point au rachat.

Tant que l'*engagement* subsiste , l'engagiste doit acquitter les charges du domaine ; telles que les gages des officiers , & autres prestations annuelles , pour fondation ou autrement , entretenir les bâtimens , prisons , ponts , chemins , chaussées , fournir le pain des prisonniers , payer les frais de leur transport , & généralement tous les frais des procès criminels où il n'y a point de partie civile ; gages d'officiers , rentes , revenant-bons , décharges & épices des comptes des domaines : mais cet édit n'a pas été par-tout pleinement exécuté. L'édit

d'octobre 1705 a ordonné que les engagistes rembourseroient les charges locales, telles que le paiement des fiefs & aumônes; à l'effet de quoi il est obligé d'en remettre le fonds au receveur des domaines & bois, lequel rapporte au jugement de son compte les pieces justificatives de l'acquiescement desdites charges.

Loyseau, en son *traité des offices*, & Chopin en son *traité du domaine*, ont parlé des *engagemens*; mais quoique ces auteurs aient dit d'excellentes choses, il faut prendre garde que leurs principes ne sont pas toujours conformes au dernier état de la jurisprudence sur cette matiere.

On peut aussi voir ce que Guyot en a dit en son *traité des fiefs*, tome VI, & en ses *observations sur les droits honorifiques*. Voyez DOMAINE. (A)

ENGAGEMENT, f. m. (*Hist. mod.*) nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & seulement pour crayonner une des plus singulieres extravagances dont l'homme soit capable.

Les chevaliers qui formoient des entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire, meurtrieres, chargeoient leurs armes de chaînes, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient souvent un baiser, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la fiemme.

Cette chaîne ou ce signe, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entreprise dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, sur les Evangiles. Ils se préparoient ensuite à cette exécution par des abstinences, & par des actes de piété qui se faisoient dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces especes d'enchaînemens jusqu'au temps de Tacite, qui rapporte quelque chose de semblable des Cattes dans ses *mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des siècles

postérieurs, où les débiteurs insolubles devenant esclaves de leurs créanciers, & proprement esclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaînes de même que les autres serfs, avec cette seule distinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pèlerinages auxquels ils se vouoient, également débiteurs envers l'église, porteroient aussi des chaînes pour marque de leur esclavage; & c'est de là sans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faisoient d'accomplir leurs entreprises d'armes.

Ces entreprises une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant son emprise, c'est-à-dire, en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pieces différentes d'une armure, des visieres de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, &c.

Vous trouverez dans Olivier de la Marche, les formalités qui s'observoient pour lever ces entreprises, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en lisant l'histoire de cet étrange fanatisme des nobles, qui régna si long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a cessé dans un royaume voisin, que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Michel Cervantes Saavedra, lorsqu'il mit au jour, en 1605, son incomparable roman de dom. Quichote. Voyez ECUYER, CHEVALIER, & les *mémoires* de M. de Sainte-Palaye, dans le *recueil de l'académie des Belles-Lettres*. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, c'est dans l'*Art militaire*, un acte que signe un particulier, par lequel il s'engage pour servir dans les troupes, en qualité de soldat ou de cavalier. Tout *engagement* doit être au moins de six ans, à peine de cassation contre les officiers qui en auront fait pour un moindre temps. Voyez DÉSERTEUR. (Q)

ENGAGEMENT D'UN MATELOT

(*Marine*) c'est la convention qu'il fait avec le capitaine, ou le maître d'un navire, pour le cours du voyage. (Z)

ENGAGEMENT DES MARCHANDISES, (*Comm.*) est une espece de commerce ou de négociation très-commune à Amsterdam, & qui se fait ordinairement lorsque le prix des marchandises diminue considérablement, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu. Dans ces deux cas, les marchands qui ont besoin d'argent comptant, & qui cependant veulent éviter une perte certaine, en donnant à trop bas prix ce qui leur a coûté fort cher, ou s'assurer du grain qu'ils espèrent de l'augmentation de leurs denrées, ont recours à l'*engagement de leurs marchandises* qui se fait en la maniere suivante.

Le marchand qui veut les engager, s'adresse à un courtier, & lui en donne une note. On convient de l'intérêt, qui est ordinairement depuis trois ou trois & demi, jusqu'à six pour cent par an, selon l'abondance ou la rareté de l'argent; on règle ce qu'il en doit coûter pour le magasinage, &c. L'accord fait, le courtier en écrit l'obligation sur un sceau, c'est-à-dire, sur un papier scellé du sceau de l'état, à peu près comme ce que nous appellons du *papier timbré*, dans une forme à peu près semblable à la suivante, que Jean-Pierre Ricard, dans son *traité du Négoce d'Amsterdam*, donne comme une formule de ces sortes d'*engagemens*, & dans laquelle il suppose que les marchandises engagées sont huit mille livres de café, valant lors de l'*engagement* vingt sous la livre; qu'on engage sur le pié de vingt-cinq sous la livre, pour six mois, à raison de quatre pour cent d'intérêt par an, & à trois sous par balle par mois de magasinage.

Formule d'un engagement de marchandises.

« Je soussigné, confesse par la présente, »
 » devoir loyalement à M. NN. la »
 » somme de dix mille florins, argent cou- »
 » rant, pour argent comptant reçu de lui »
 » à ma satisfaction; laquelle somme de »
 » dix mille florins je promets payer en »
 » argent courant, dans six mois après la date »
 » de la présente, franc & quitte de tous

» frais audit Sieur NN. ou au porteur »
 » de la présente, avec intérêt d'icelle, à »
 » raison de quatre pour cent par an; & »
 » en cas de prolongation, jusqu'au paie- »
 » ment effectif du capital & de l'intérêt, »
 » engageant pour cet effet ma personne & »
 » tous mes biens, sans exception d'aucun, »
 » les soumettant à tous juges & droits. »
 » En foi de quoi j'ai signé la présente de »
 » ma propre main. A Amsterdam, le 2 »
 » novembre 1718. J. P. R.

On ajoute ensuite :

» Et pour plus grande assurance du con- »
 » tenu ci-dessus, j'ai délivré & remis au »
 » pouvoir dudit Sieur NN. comme un »
 » gage volontaire, seize balles de café, »
 » marquées J. P. R. de numéro 1 à 16, »
 » pesant huit mille livres ou environ, des- »
 » quels je le rends & fais maître dès à pré- »
 » sent, l'autorisant de les vendre & faire »
 » vendre comme il trouvera à propos, »
 » même sans en demander aucune permis- »
 » sion en justice, si je ne lui paie pas la »
 » susdite somme, avec les intérêts & les »
 » frais, au jour de l'échéance; & au cas »
 » de prolongation, jusqu'à son entier rem- »
 » boursement. Promettant de plus de lui »
 » payer trois sous par livre à chaque fois »
 » que le café pourra baisser de deux ou »
 » trois sous par livre, & trois sous par »
 » chaque balle par mois pour le magasi- »
 » nage, & tous autres frais qu'il pourra »
 » faire sur lesdites balles, l'affranchissant »
 » bien expressément de la perte ou dom- »
 » mage qui pourroit arriver audit café, »
 » soit par eau, soit par feu, par vol, ou »
 » par quelque autre accident prévu ou im- »
 » prévu. A Amsterdam, ce 2 novembre »
 » 1718. J. P. R.»

Quand l'intérêt est trop haut, comme de six pour cent par an, on se garde bien de le spécifier dans l'obligation, parce qu'il est usuraire; mais on met qu'il sera payé à un demi par mois, ce qui revient au même, mais qu'on tolere, parce que l'emprunteur est censé pouvoir retirer sa marchandise tous les mois.

Si un emprunteur veut retirer sa marchandise avant le terme stipulé, il n'en paie pas moins l'intérêt convenu pour tout le temps, parce qu'en ce cas on suppose

qu'il trouve sur sa marchandise un bénéfice considérable qui suffit pour payer l'intérêt.

Si l'on convient d'une prolongation, on en fait mention au bas de l'obligation. Enfin si le prêteur, après avoir averti l'emprunteur, veut avoir son argent à terme, & que celui-ci ne paie pas, les marchandises peuvent être vendues par autorité de justice, en faveur du premier, jusqu'à concurrence du remboursement de la somme prêtée & des intérêts, l'excédant du prix qu'on en retire tournant au profit de celui qui a engagé la marchandise. *Dictionnaire de Comm. de Trévoux, & de Chambers. (G)*

ENGAGEMENT, en fait d'*escrime*, c'est l'effort réciproque des deux épées qui se touchent. Il y a *engagement*, lorsqu'un escrimeur place le fort ou le talon de son épée sur le foible de celle de son ennemi, & la force de façon qu'il ne peut plus la détourner.

ENGAGER, verbe act. *mettre en gage. (Commerce.)*

ENGAGER, (*Comm.*) signifie aussi disposer d'une chose: *j'ai engagé mes fonds.*

ENGAGER, (*Comm.*) joint au pronom personnel ou réciproque *se*, veut quelquefois dire *s'endetter*, quelquefois *entrer dans une affaire, dans une société*, d'autres fois *cautionner quelqu'un*, & souvent *prendre parti avec un maître.*

Dans toutes ces significations, on dit en *termes de commerce*, qu'un marchand s'est *engagé* de tous côtés, qu'on s'*engage* dans une entreprise, qu'un jeune homme s'est *engagé* en qualité d'écrivain avec la compagnie des Indes, qu'un tel s'est *engagé* de dix mille écus pour tirer son associé d'affaire, qu'un compagnon s'est *engagé* chez un maître pour tel temps & à telles conditions. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & de Chambers. (G)*

ENGAGER, (*Escrime.*) c'est faire toucher son épée à celle de l'ennemi. On dit *engagez quarte & tirez quarte*, ou *engagez quarte & tirez tierce*; &c. On entend aussi par *engager*, saisir du fort ou du talon de son épée le foible de celle de l'ennemi, de manière qu'il ne puisse plus détourner l'épée de son adversaire de sa direction. Voyez ENGAGEMENT.

ENGAGISTE, (*Jurisprud.*) est celui qui jouit d'un bien à titre d'*engagement*: il y a deux sortes d'*engagistes*.

Les uns qui jouissent d'un bien par forme d'*antichrese* pour sûreté de leurs créances.

Les autres sont ceux qui jouissent d'un domaine de la couronne à titre d'*engagement*.

L'*engagiste* qui jouit à titre d'*antichrese*, peut retenir le fonds qui lui a été engagé jusqu'à ce que le débiteur lui ait payé toutes les sommes qu'il lui doit, même au delà du prix de l'engagement.

Aucune vente, soit pure & simple, ou à faculté de rachat, ou simplement des fruits, ne peut préjudicier au droit acquis antérieurement à l'*engagiste*.

Suivant le droit romain, l'*engagiste* peut stipuler qu'il retiendra les fruits de l'héritage, pour lui tenir lieu des intérêts de ses créances, ce qui s'observe au parlement de Toulouse; mais au parlement de Paris cela n'est jamais permis, à moins que les fruits de l'héritage ne fussent fixes & certains; comme si c'est une rente en argent, auquel cas l'*engagiste* seroit tenu d'imputer l'excédant, s'il y en a, sur le principal.

Ce ne sont pas seulement les fruits perçus par l'*engagiste* dont il doit rendre compte; mais aussi ceux qu'il a pu percevoir.

Il est de son devoir de jouir comme un bon pere de famille, & par conséquent de faire toutes les réparations: mais aussi en cas de rachat, il est en droit de répéter toutes les dépenses utiles & nécessaires qu'il a faites à la chose engagée; & jusqu'à ce qu'il en soit remboursé, il peut retenir le bien engagé. A l'égard des dépenses voluptuaires, il ne peut les répéter, à moins qu'il ne les eût faites de l'ordre du débiteur.

Les cas fortuits ne sont pas à la charge de l'*engagiste*, *nisi culpa casum præcessit*.

L'*engagiste* ne peut par aucun temps prescrire le fonds contre le débiteur, à moins que l'engagement ne fût coloré du nom de *vente à faculté de rachat*, auquel cas il pourroit prescrire par trente ans.

Il peut aussi, par une jouissance de trente ans, prescrire l'hypothèque contre

les créanciers antérieurs de son débiteur.

S'il vend, comme propriétaire, le bien à lui engagé, le tiers-acquéreur pourra prescrire de son chef, n'ayant pas succédé à son vendeur à titre d'engagement.

Les créanciers, soit antérieurs ou postérieurs à l'engagement, ne peuvent faire saisir sur l'engagiste les fruits du fonds engagé par leur débiteur; ils ne peuvent s'en prendre qu'au fonds par la voie de la saisie réelle.

Tant que l'engagiste n'a pas encore prescrit l'hypothèque, le créancier antérieur peut agir directement sur le fonds engagé, sans être obligé de discuter les autres biens du débiteur; mais les créanciers postérieurs au contrat d'engagement ne peuvent déposséder l'engagiste qu'en le remboursant de son principal, frais & loyaux-côûts.

Pour savoir quel peut être l'effet du pacte commissaire à l'égard de l'engagiste, voyez PACTE COMMISSOIRE.

Voyez ff. de pignorat. act. & de pign. & hypoth. lib. I. & cod. etiam ob chirograph. pecun. pign. retin. poss. Décis. de Fromental, au mot Engagement. (A)

ENGAGISTE DU DOMAINE, est celui qui tient à titre d'engagement, c'est-à-dire, sous faculté perpétuelle de rachat, quelque portion du domaine de la couronne.

Lorsque le domaine, ainsi aliéné, est tenu & cédé en fief, celui qui en jouit est ordinairement qualifié de seigneur-engagiste, ou engagiste simplement; mais quand le domaine est cédé en roture, le possesseur ne peut prendre d'autre titre que celui d'engagiste. Voyez, ci-devant, ENGAGEMENT DU DOMAINE. (A)

ENGALADE, f. m. (Teinture.) c'est l'action de teindre ou de préparer une étoffe avec la noix de gale, ou le rodoul, ou le fonic. On donne cet apprêt aux étoffes qui doivent être mises en noir; il consiste à les faire bouillir dans une décoction de ces ingrédients; on use ensuite de la couperose. On éprouve l'engalade par le débouilli.

ENGASTREMITHE, ENGASTRIMYTHUS ou ENGASTREMANDE,

f. m. ἐγαστρίμιθον, personne qui parle sans ouvrir la bouche, ou sans desserrer les levres; de manière que le son de la parole semble retentir dans le ventre & en sortir.

Le nom d'engastremithe est composé du Grec εν, dans, γαστρο, ventre, & μιθον, parole. Les Latins disent, par la même raison, ventriiloquus, quasi ex ventre loquens. Voyez VENTRILOQUES.

Les philosophes anciens sont fort divisés sur le sujet des engastremithes; Hippocrate parle de leur état comme d'une maladie. D'autres prétendent que c'est une espèce de divination, & en donnent l'origine & la première invention à un certain Euriclus dont personne n'a jamais rien su; d'autres l'attribuent à l'opération ou à la possession d'un esprit malin, & d'autres à l'art & au mécanisme.

Les plus fameux engastremithes ont été les pythies ou les prêtresses d'Apollon, qui rendoient les oracles de l'intérieur de leur poitrine, sans proférer une parole, sans remuer la bouche ou les levres. Voyez PYTHIE.

S. Chrysostome & Ecumenius font expressément mention de certains hommes divins que les Grecs appelloient engastri-mandri, dont les ventres prophétiques rendoient des oracles. Voyez ORACLE.

M. Scott, bibliothécaire du roi de Prusse, soutient, dans une dissertation qu'il a faite sur l'apothéose d'Homère, que les engastremithes des anciens n'étoient autre chose que des poètes, qui, lorsque les prêtresses ne pouvoient parler en vers, suppléaient à leur défaut, en expliquant ou rendant en vers ce qu'Apollon disoit dans la cavité du bassin qui étoit placé sur le sacré trépié. Voyez TRÉPIÉ.

Léon Allatius a fait un traité exprès sur les engastremithes, qui a pour titre de engastremithis syntagma. Dict. de Trévoux & Chambers.

Il est très-vraisemblable que les prétendus ventriiloques n'étoient que des fourbes; parce que le mécanisme de la voix ne comporte pas que l'on puisse prononcer des paroles, sans que l'air, qui est modifié pour en produire le son, sorte par la bouche & par le nez, sur-tout par la première

de ces deux voix : d'ailleurs, en supposant même qu'il y ait moyen de parler en retirant l'air dans les poumons, le son retentiroit dans la poitrine & non pas dans le ventre, ainsi ceux qui produiroient cette voix artificieuse, seroient improprement nommés *ventriloques*, parce qu'il ne pourroit jamais se faire qu'ils parussent parler du ventre. *Voyez VOIX.*

On pourroit donner le nom d'*engastremiche* ou *ventrilique* aux enfans que quelques auteurs prétendent avoir fait des cris dans le ventre de leurs meres. On trouve parmi les observations sur la physique générale (*vol. II*), un extrait du journal des savans (*répub. des lettres, août 1686, tom. VII*) ; dans lequel on atteste un fait de cette espece, & on ajoute que, quelque extraordinaire que soit ce phénomène, on en lit plusieurs exemples dans le livre intitulé, *Medicina septentrionalis collatitia.*

Mais ces prétendus faits sont-ils croyables, dès que l'on est bien assuré que l'enfant ne respire point & ne peut respirer dans la matrice, où il est toujours plongé dans l'eau de l'arnios, sans autre air que celui qui est résolu en ses élémens dans la substance du fluide aqueux, qui n'a par conséquent aucune des propriétés nécessaires pour produire des sons ? Si la chose dont il s'agit est jamais arrivée, ce ne peut être qu'après l'écoulement de cette eau & la communication établie de l'intérieur des membranes avec l'atmosphère, de maniere que l'air ait pu pénétrer en masse jusque dans les poumons de l'enfant, & le faire respirer avant qu'il soit sorti de la matrice : mais, dans ce cas, il faut qu'il en sorte bientôt pour survivre : autrement les membranes flottantes, venant à s'appliquer à sa bouche & à son nez, pourroient le suffoquer avant qu'il fût sorti du ventre de sa mere. *Voyez RESPIRATION, FÆTUS. (d)*

ENGEL, (*Docimaft.*) poids fictif usité en Angleterre. *Voyez POIDS.*

ENGELURE, f. f. (*Médecine.*) est une espece d'enflure inflammatoire qui survient en hiver, & qui affecte particulièrement les talons, les doigts des piés & des mains ; &, dans les pays bien

froids, le bout du nez même & les lobes des oreilles. Les Grecs appellent cette maladie *χειμαλον*, de *χειμα* *hyems* ; les Latins *pernio*. Les François lui donnent le nom de *mule*, lorsqu'elle a son siege au talon.

La cause prochaine de cette maladie est, comme celle de l'inflammation en général, l'empêchement du cours libre des fluides dans les vaisseaux de ces parties : cet empêchement est, dans les *engelures*, l'effet du froid, qui resserre les solides & qui condense les fluides. Quoique la chaleur du corps humain en santé surpasse celle de l'air qui l'environne, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, selon ce que prouvent les expériences faites à ce sujet par le moyen du thermometre, & qu'il faille par conséquent, pour que les parties de notre corps soient engourdis par le froid, qu'il soit bien violent ; cependant comme le mouvement des humeurs & conséquemment la chaleur, est moins considérable, tout étant égal dans les extrémités, dans les parties qui sont le plus éloignées du cœur que dans les autres, il s'ensuit que ces parties doivent être à proportion plus susceptibles de ressentir les effets du froid ; les vaisseaux rendus moins flexibles par cette cause, agissent moins sur le sang, qui n'est fluide que par l'agitation qu'il éprouve de l'action des solides ; & celle-ci étant diminuée, il s'épaissit & circule avec peine : d'ailleurs, les parties aqueuses qui lui servent de véhicule, se figent & se gèlent, pour ainsi dire, par l'absence des particules ignées, & peut-être aussi par la pénétration des particules frigorifiques qui remplissent leurs pores, & leur font perdre la mobilité qui leur est ordinaire, d'où résulte une cause suffisante d'inflammation. *Voyez FROID, GLACE.*

Le tempérament pituiteux, les humeurs naturellement épaisses, la pléthore, le peu de soin à se garantir des rigueurs de l'hiver par les vêtemens & autres moyens, le passage fréquent du chaud au froid, sont les causes qui disposent aux *engelures* : les enfans & les jeunes personnes y sont plus sujets que les autres, à cause de la viscosité dominante dans

leurs fluides, & de la débilité de leurs solides.

La pâleur des parties mentionnées, suivie de chaleur, de démangeaison, de cuisson même, qui sont très-incommodes; la rougeur & la tension qui accompagnent cette affection, qui n'a lieu qu'en temps froid, ne laisse aucun doute sur la nature & cause du mal.

Les engelures n'exposent ordinairement à aucun danger, cependant, si on n'y apporte promptement remède, elles deviennent difficiles à guérir; elles exulcerent souvent les parties où elles ont leur siège; elles peuvent même attirer la suppuration, la gangrene & le sphacèle, que l'on voit souvent, dans les pays du nord, survenir en très-peu de temps; & la corruption fait des progrès si rapides, qu'elles tombent & se détachent entièrement; en sorte que les effets du froid sur le corps humain, dans ces cas, sont presque semblables à ceux du feu actuel qui les détruit subitement. Les engelures de cette malignité sont très-rares dans ces climats: celles qui se voient ordinairement, qu'elles soient ulcérées ou non ulcérées, disposent les parties à en être affectées tous les hivers; ou plutôt les personnes qui en ont été attequées par une disposition des humeurs, y deviennent sujettes pendant presque toute leur vie, lorsque cette cause prédisposante subsiste toujours.

Tous ceux qui sont dans ce cas ne doivent donc pas moins chercher à se préserver de cette incommodité, qu'à s'en guérir lorsqu'elle a lieu: dans cette vue on doit s'exposer le moins qu'il est possible au froid, & s'en garantir, pour ce qui regarde les pieds, par de bons chaufsons de lin ou de laine humectés d'esprit de vin; on peut aussi en porter de peaux de lievre ou autres semblables; on peut encore appliquer sur les parties un emplâtre défensif tel que celui de diapalme, auquel on joint le bol, l'huile rosat & le vinaigre; Turner dit s'en être bien trouvé pour lui-même.

On doit observer de ne pas se présenter tout à coup à un grand feu, lorsqu'on se sent les extrémités affectées d'un grand froid, parce qu'on met trop tôt en mou-

vement les humeurs condensées, qui, ne pouvant pas couler librement dans leurs vaisseaux, les engorgent davantage, causent des douleurs violentes, & accélèrent par-là l'inflammation & quelquefois la mortification. Il est convenable, dans ce cas, de ne réchauffer les parties froides que par degrés, de les laver pour cet effet dans de l'eau tiède, pour relâcher les solides, ouvrir les pores, détremper les fluides.

On est dans l'usage, parmi les habitans des pays septentrionaux, lorsqu'ils viennent de s'exposer au froid, de ne pas entrer dans les étuves qu'on ne se soit frotté les pieds, les mains, le visage & les oreilles avec de la neige; cette pratique, qui passe pour un sûr préservatif contre les engelures, sembleroit confirmer l'opinion des physiiciens, qui attribuent la gelée à quelque chose de plus que l'absence ou la diminution des particules ignées; savoir, à des corpuscules aigus, qui pénètrent les fluides & fixent le mouvement de raréfaction qui établit leur liquidité. La neige, employée dans ce cas, ne semble pouvoir produire d'autre effet que d'attirer au dehors ces aiguillons frigorifiques. Voyez sur cela ce qu'en dit le baron Wanswieten, dans son *commentaire sur des aphorismes de Boerhaave, dans le chapitre de la gangrene*: on trouve aussi dans les œuvres de Guillaume Fabrice, *prax. lib. v. part. I.* de très-belles observations à ce sujet, qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Pour ce qui est de la curation des engelures, lorsqu'elles sont formées, & que la peau n'est cependant ni ulcérée ni ouverte, la première attention qu'on doit avoir est d'employer les remèdes convenables pour résoudre ou donner issue, par les voies de la transpiration, à l'humeur arrêtée: on se sert pour cet effet d'une fomentation appropriée, appliquée sur la partie affectée avec des morceaux de flanelle. Quelques auteurs conseillent la faumure de bœuf ou de cochon, ou l'eau salée simplement, le jus ou la décoction de navets, qu'ils regardent presque comme un spécifique contre le mal dont il s'agit. La pulpe de rave, cuite sous la braïse & appliquée chaudement, produit le même

effet que le remede précédent : l'huile de pétrole, dont on frotte la partie malade, peut servir aussi de remede, tant pour préserver que pour guérir : l'encens formé en liniment avec la graisse de porc, est aussi fort recommandé.

Lorsque les *engelures* viennent à s'ouvrir, s'ulcérer, on doit les panser avec l'onguent pompholix ou l'onguent blanc de Rhafis : mais, de quelque remede qu'on se serve dans ce cas, il y a certaines *engelures* (surtout celles des enfans qui ne peuvent s'empêcher de marcher, de courir,) qui ne peuvent être guéries avant le retour de la saison où la chaleur commence à se faire sentir.

Si la gangrene succede à l'exulcération, elle doit être traitée selon les regles prescrites dans les cas de gangrene en général. Voyez GANGRENE.

Si elle survient subitement après que l'*engelure* est formée, & qu'elle soit considérable, le commentateur de Boerhaave ci-dessus cité recommande très-fort de ne pas se presser d'employer des remedes spiritueux, qui rendroient le mal plus considérable en hâtant le sphacele : toujours fondé sur l'expérience des peuples du Nord, il conseille de frotter la partie gangrenée avec de la neige, ou de la plonger dans l'eau froide pour en tirer les corpuscules frigorifiques, & d'employer ensuite les moyens propres à rétablir la circulation des humeurs & la chaleur dans la partie affectée, tels que les frictions douces, les fomentations avec le lait dans lequel on ait fait une décoction de plantes aromatiques, & de faire user ensuite au malade, tenu chaudement dans le lit, de quelques légers sudorifiques, tels que l'infusion du bois sassafras prise en grande quantité, &c. Voyez Senner, Turner sur les autres différens remedes qui peuvent convenir dans cette maladie. (d)

ENGEN, (*Géogr. mod.*) ville de Suabe, en Allemagne; elle appartient au comte de Furstemberg : elle est située sur un ruisseau.

ENGENCEMENT, s. m. *en Peinture*, se dit des draperies ou autres ajustemens, ou d'un assemblage d'objets qui se trouvent rarement réunis, & dont la compo-

sition est à la fois singulière & piquante. On dit : ces choses sont belles, singulièrement *engencées*; l'*engencement* des draperies, des draperies bien *engencées*, singulièrement *engencées*. (R)

ENGENDRER, v. act. (*Physiq.*) désigne l'action de produire son semblable par voie de génération. V. GÉNÉRATION.

Ce terme s'applique aussi à d'autres productions de la nature; c'est ainsi qu'on dit que les météores sont *engendrés* dans la moyenne région de l'air. V. MÉTÉORES, &c. Voyez aussi CORRUPTION.

En Géométrie, on se sert du mot *engendré*, pour désigner une ligne *produite* par le mouvement d'un point, une surface *produite* par le mouvement d'une ligne, un solide *produit* par le mouvement d'une surface, ou bien encore pour désigner une ligne courbe *produite* dans une surface courbe par la section d'un plan. Ainsi on dit que les sections coniques sont *engendrées* dans le cône. Voyez CONIQUES & GÉNÉRATION.

On dit aussi qu'une courbe est *engendrée* par le développement d'une autre. Voy. DÉVELOPPÉE. On a proposé à cette occasion de trouver les courbes qui s'*engendent* elles-mêmes par leur développement. Voici une solution bien simple de ce problème. 1°. Soit que la courbe développée s'*engende* elle-même dans une situation directe ou dans une situation renversée, il est évident que la développée de la développée sera précisément située de la même manière que la développante. 2°. Le petit côté de la développante sera parallèle au petit côté qui lui correspond dans la développée de la développée (que j'appelle *sous-développée*;) une figure très-simple peut aisément le faire voir. Donc, puisque la développante & la sous-développée sont semblables & égales (*hyp.*), & qu'outre cela leurs petits côtés correspondans sont parallèles, il est aisé d'en conclure que ces petits côtés sont égaux; or, nommant *d* s le petit côté de la développante ou courbe cherchée, & *R* le rayon de la développée, il est aisé de voir que le rayon osculateur de cette développée sera $\frac{R d R}{d s}$; favoir — si la courbe se développe dans une situation

situation renversée, & + si elle se développe dans une situation directe. Donc, puisque le petit côté de la sous-développée est égal à ds , & que ce petit côté est égal à la différence du rayon osculateur, on aura $d\left(\frac{-RdR}{+ds}\right) = ds$, & $+RdR = sds + ads$, & $+RR = ss + 2as + bb$; c'est l'équation générale des courbes qui s'engendrent elles-mêmes par leur développement. Voyez le reste au mot OSCULATEUR.

Si l'on vouloit que la courbe génératrice fût non pas égale, mais semblable à la courbe engendrée, en ce cas la différence de $\frac{-RdR}{+ds}$ devrait être en raison constante avec ds . Cela se prouve comme dans le cas précédent. On aura donc $+RR = mss + es + F. (O)$

ENGERAGARIA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, & dans le comté de Ravensberg, qui appartient au roi de Prusse. Elle est fort ancienne, & la tradition porte que Wittikind le Grand y faisoit sa résidence ordinaire. L'on prétend aussi savoir que Mathilde, douairière de Henri l'Oiseleur, en aimoit le séjour. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans son église paroissiale, se voit un monument élevé par l'empereur Charles IV, l'an 1377, à la mémoire de Wittikind, dont les os d'ailleurs sont déposés dans l'église de S. Jean d'Herford, & que faisant partie dans le XII^e. siècle des dépouilles de Henri le Lion, mis au ban de l'empire; elle a passé dès-lors en diverses mains qui l'ont assez maltraitée, n'ayant plus aujourd'hui le château, les murs & les fossés qu'elle avoit autrefois. Elle est cependant encore le chef-lieu d'un assez grand bailliage. (*D. G.*)

ENGERBER, v. act. (*Agricult.*) il se dit du blé après avoir été moissonné; c'est mettre les javelles en gerbe: il se dit aussi des muids ou tonneaux vuides; les *engerber*, c'est les mettre les uns sur les autres, comme on voit les gerbes dans une grange.

ENGHUEN ou ANGUIN, (*Géogr.*) ville du comté de Hainaut, dans les Pays-Bas. Long. 22, 40; latit. 50, 40.

ENGIA, (*Géogr. mod.*) ville de Grece, située dans une île de même nom. Cette île a cinq lieues de long sur trois lieues de large. Il y a le golfe d'Angia. Long. 42, 44; lat. 37, 45.

ENGIN, s. m. (*Méchaniq.*) machine composée, dans laquelle il en entre plusieurs autres simples, comme des roues, des vis, des leviers, &c. combinés ensemble, & qui sert à enlever, à lancer, ou à soutenir un poids, ou à produire quelqu'autre effet considérable, en épargnant ou du temps ou de la force. Voyez MACHINE.

Il y a des engins d'une infinité de sortes: les uns sont propres à la guerre, comme autrefois les ballistes, les catapultes, les scorpions, les beliers, &c. Ces machines étoient fort en usage parmi les anciens, & elles avoient beaucoup de force; on ne s'en sert plus aujourd'hui depuis l'invention de la poudre. D'autres servent dans les arts, comme des moulins, des grues, des pressesoirs. Voyez MOULIN, ROUE, PRES-SOIR, POMPE, &c.

Le mot d'*engin* n'est plus guere en usage; du moins dans le sens qu'on vient de lui donner, c'est-à-dire, de machine composée; celui de *machine* tout court a pris sa place, & on ne se sert guere du mot *engin* que pour désigner des machines simples, comme le levier, encore s'en sert-on rarement. (O)

ENGIN, (*Arts méchaniq.*) il se dit en général de toute machine qui sert à enlever, à porter, à traîner.

En *Pêche*, il se dit de toutes sortes de filets.

En *Chasse*, il se dit de l'équipage nécessaire en filets & autres outils pour la prise de quelques oiseaux.

Dans les *Mines*, il se dit de toutes les machines employées à vuidier les eaux, à enlever les matieres hors de la mine, &c. Voyez l'article ARDOISE.

ENGIN, en *Architecture*, machine en triangle, composée d'un arbre soutenu de ses arcs-boutans, & potencé d'un fauconneau par le haut, laquelle par le moyen d'un treuil à bras qui devide un cable, enleve les fardeaux. Le *gruau* n'est différent de l'*engin*, que par sa piece de bois d'en haut appellée *gruau*, qui est posée en ram-

pant pour avoir plus de volée. Voici les pieces de l'engin.

1°. La folle. 2°. La fourchette. 3°. Le poinçon. 4°. La jambette. 5°. Les moifes. 6°. Le treuil ou tour. 7°. Les bras. 8°. Le ranchet ou escalier. 9°. Les ranches ou chevilles. 10°. La sellette. 11°. Les liens. 12°. Le fauconneau ou étourneau. 13°. Les poulies. 14°. Le chable. 15°. Piece de bois à monter. 16°. Le hallement. 17°. Le verboquet. *Voyez les figures de la Pl. du Charpentier. Voyez GRUE, &c.*

ENGIN, *en terme d'Aiguillier & de Cloutier d'épingle*; il se dit d'une planche couverte de clous d'épingles plus ou moins forts, & plantés de distance en distance, entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. *Voyez TIRER.*

ENGISOME, *f. m. (Chirurgie)* espece de fracture du crâne, dans laquelle l'une des deux extrémités de l'os fracturé avance intérieurement sur la dure-mere, & l'autre extrémité s'élève extérieurement faisant le pont-levis. Dans ce cas, si l'on a pu avec des pincettes convenables faire l'extraction de la piece d'os, on traite le trépan accidentel comme s'il étoit artificiel, ayant soin d'emporter avec le couteau lenticulaire toutes les inégalités contre lesquelles la dure-mere pourroit heurter dans les mouvemens que le cerveau lui imprime: si au contraire la portion d'os engagée sous le crâne, & pressant la dure-mere, formoit une embarrure, il faudroit appliquer une couronne de trépan, & même en multiplier l'application, s'il étoit nécessaire, pour dégager cette piece d'os & en permettre l'extraction. *Voyez EMBARRURE & TRÉPAN. (Y)*

ENGLANTÉ, *adj. en termes de Blason*, se dit d'un écu chargé d'un chêne, dont le gland est d'un autre émail que l'arbre.

Milfirinen en Bretagne, d'argent au chêne de synople *englanté* d'or, au canton dextre de gueules chargé de deux haches d'armes adossées d'argent.

ENGLECÉRIE, *f. f. (Hist.)*, terme fort significatif chez les anciens Anglois, quoiqu'à présent il ne soit guere en usage: il signifioit proprement la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois.

Autrefois quand un homme étoit tué ou assassiné en secret, on le réputoit *francigent*

(ce qui comprenoit toutes sortes d'étrangers, & particulièrement les Danois); cette imputation subsistoit jusqu'à ce que l'on eût prouvé son *englecerie*, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'on eût démontré qu'il étoit naturel Anglois.

Voici l'origine de cette coutume. Le roi Canut ayant conquis l'Angleterre, renvoya, à la requête des nobles, son armée en Danemarck, & ne réserva qu'une garde de Danois pour sa personne: il fit une loi qui portoit que si un Anglois tuoit un Danois, on lui feroit son procès comme à un meurtrier; ou s'il arrivoit que le meurtrier prît la fuite, le village où se seroit commis le meurtre seroit obligé de payer à l'échiquier 66 marcs. Suivant cette loi, toutes les fois qu'il se commettoit quelque meurtre, il falloit prouver que l'homme assassiné étoit Anglois, afin que le village ne fût pas chargé de l'amende des 66 marcs. *Chambers. (G)*

ENGONASIS, *en Astronomie*, est le nom qu'on donne à *Hercule*, l'une des constellations boréales. *Voyez HERCULE. (O)*

ENGORGEMENT, *f. m. se dit, en Médecine*, des vaisseaux du corps humain remplis, distendus par des fluides trop abondans ou trop épais pour pouvoir y couler avec facilité. L'*engorgement* a lieu dans toute sorte d'obstructions. *Voyez OBSTRUCTION. (d)*

ENGORGEMENT, (*Jardinage*) se dit quand il se fait des obstructions dans la nourriture d'un arbre par surabondance d'humeurs; alors la sève s'*engorge*, elle s'arrête, & est interceptée dans son cours, soit par quelque vice qui lui est particulier, soit par trop de plénitude dans les conduits; ce qui arrive quand on ne coupe point par derrière la ligature de la greffe. Cet accident cause alors un *engorgement*, une obstruction, & c'est ce qu'on appelle *strangulation* ou *étranglement*, qui fait périr la greffe en peu de temps. *(K)*

ENGORGEMENT, (*Hydr.*) se dit d'une conduite où il est entré assez d'ordures pour la boucher. On y remédie en ôtant les tampons, les robinets, & lâchant toute l'eau qui entraîne ces ordures. *(K)*

ENGORGER, *en termes d'Artificiers*, c'est remplir de composition le trou vuide

ou l'ame qu'on a laissée à l'orifice d'un jet , ou tel autre artifice. *Dict. de Trévoux.*

ENGOULE, adj. *terme de Blason*, qui se dit des bandes, croix, fautoirs, & autres piéces, dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, &c. comme les armoiries de Guichenon. Il y a aussi des musles de lions qui engoulent le casque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

Touar en Espagne, d'azur à la bande d'or *engoulée* de deux têtes de lion de même.

ENGOURDISSEMENT, subst. m. (*Médecine*) ce terme est employé pour signifier la diminution de la faculté d'exercer le sentiment attaché à toute la surface du corps; dans ce sens, l'*engourdissement* est particulièrement une lésion du tact, *torpor*.

Il peut être causé par le froid, qui resserre tellement la peau & les houppes nerveuses, que le fluide qui coule dans les nerfs des parties affectées, ne peut pas parvenir jusqu'à leurs extrémités, en sorte que le tact semble se faire avec l'interposition d'un corps étranger. L'*engourdissement* de cette espèce est aussi quelquefois l'effet de la compression des nerfs qui se distribuent à un membre, comme dans le cas où on est assis sur une cuisse dans une situation gênée; elle empêche le cours libre du fluide dans ces nerfs, d'où doit résulter nécessairement le défaut, ou au moins la diminution du sentiment & même du mouvement de cette partie. C'est par cette raison que l'inflammation des reins cause aussi quelquefois l'*engourdissement* des cuisses.

Si l'*engourdissement* est général, & que l'exercice du sentiment & du mouvement ne puisse se faire que très-imparfaitement, c'est alors l'effet d'un vice dans le cerveau, qui diminue la distribution du fluide nerveux; c'est souvent un avant-coureur de l'apoplexie dans les personnes qui n'étoient pas malades auparavant. Hippocrate, *vij. coac. præf. sect. 2.* Voyez **APOPLEXIE**. Ce peut être aussi une paralysie imparfaite. Voyez **PARALYSIE**.

L'*engourdissement* & la surdité qui surviennent dans les maladies aiguës, sont un très-mauvais signe, selon l'auteur des pré-

sages des *cos*, à moins qu'ils ne soient causés par un dépôt critique de la matière morbifique sur le principe des nerfs, & dans ce cas-là même, c'est un symptôme fâcheux.

L'*engourdissement*, *torpor*, peut aussi être accompagné d'une sorte de sentiment douloureux, comme on l'éprouve par l'atouchement d'un corps élastique actuellement agité par de très-prompts & très-nombreuses vibrations: l'effet que l'on attribue à la torpille est aussi de cette nature, & provient vraisemblablement d'une cause approuvante. Voyez **TORPILLE**.

ENGOURDISSEMENT, se dit aussi de l'esprit, *stupor*, & dans ce sens il peut presque signifier la même chose que l'*anasthésie* de Boerhaave, *instit. méd. symptomatolog. §. 859*; il en est comme le premier degré. C'est une affection du *sensorium commune*, qui le rend moins propre à recevoir les impressions qui constituent les sensations internes, ou à les transmettre à l'ame les ayant reçues; l'*engourdissement* de l'esprit est aussi un symptôme très-funeste dans les maladies aiguës, selon Hippocrate dans les *coagues*, 374, d'autant plus qu'elles deviennent mortelles, sans qu'on s'en aperçoive pour ainsi dire, le malade paroissant simplement être dans un état tranquille. Voyez **SENSATION**. (d)

ENGRÉNER un cheval. (*Manège, Maréchal.*) C'est ajouter à sa nourriture ordinaire, des alimens consistant dans les grains des végétaux qui lui sont propres. On ne sauroit être trop circonspect eu égard à la quantité de grains, quand il s'agit de l'entretien des poulains, du rétablissement des chevaux qui ont été malades & qui en ont été privés pendant quelque temps, &c. Voyez **NOURRITURE**. (e)

ENGRAIS, s. m. (*Econ. rustique.*) On comprend sous ce nom toutes les choses qui, répandues sur la terre, servent à la féconder, comme sont les fumiers, les terres, &c.

Les engrais sont en général la plus grande ressource qu'ait l'agriculture. Ils suppléent, jusqu'à un certain point, aux défauts des labours, & corrigent même l'intempérie des saisons. C'est un objet de dépense; mais ce qu'il en coûte est pour le cultivateur

un fonds placé au plus haut intérêt ; usure honnête que les loix & les mœurs devroient encourager de concert.

Quelques écrivains qui ont traité de l'agriculture , ont paru vouloir affoiblir la nécessité des *engrais*. Ils disent que les plantes se nourrissant des parties les plus déliées de la terre , il suffit de les atténuer pour rendre celle-ci féconde. Ils ajoutent que le fumier le fait par fermentation , mais qu'on y parvient beaucoup plus sûrement par la fréquence des labours ; que la charrue brise mécaniquement les molécules à une plus grande profondeur & beaucoup mieux. Nous connoissons dans toute son étendue l'utilité des labours ; & nous savons que la division des molécules de la terre est nécessaire à sa fécondité : mais cette division qu'opèrent les labours , ne peut être que momentanée ; une pluie longue & violente l'anéantit. Quelque bien labourée qu'ait été une terre , si l'on y sème du blé sans l'avoir fumée , on la trouvera totalement affaïssée à la fin de l'hiver , & ordinairement les racines du blé seront à la superficie. Un *engrais* , par sa fermentation continuelle , l'auroit défendue de l'affaïssement. Il est difficile de se persuader qu'une division faite mécaniquement puisse fournir aux plantes assez de parties déliées pour leur nourriture. Une production continuelle doit épuiser ces parties , & les *engrais* en réparent l'épuisement : on doit attendre d'autant plus sûrement ce bien de ceux qu'on emploie le plus , comme sont les fumiers , qu'eux-mêmes ne sont que les parties un peu altérées des plantes , qu'ils aident à reproduire. Ils contiennent des sels & des huiles qui sûrement , indépendamment de leur action , concourent , avec la terre proprement dite , à la nourriture des plantes.

Parmi les *engrais* que l'expérience a mis en usage , il en est dont l'effet dure un grand nombre d'années. Nous ne connoissons en France que la marne qui soit de ce genre. Les Anglois ont de plus leurs glaises , dont l'effet est excellent , & que peut-être nous pourrions avoir comme eux. Nous osons même assurer , sans avoir fait là-dessus d'expériences directes , que le mélange de certaines glaises réussiroit dans nos terres légères & chaudes. Tout mélange

de terres de différente nature a toujours eu des effets si heureux , que le succès de celle-là paroît démontré : il n'est question que d'éprouver si nous avons ici , comme en Angleterre , des mines de glaise à portée des terres auxquelles elles conviendroient. L'éloignement rendroit la dépense excessive. Voyez CULTURE.

La marne est une espèce de terre blanche & cretacée , qui se trouve quelquefois presque à la superficie , mais plus souvent à une assez grande profondeur. Elle contient beaucoup de sels : de leur quantité dépend en partie la durée de son effet ; mais elle dépend aussi de la qualité de la terre. Les laboureurs disent , de certaines terres , qu'elles usent leur marne plus promptement que d'autres. La durée la plus ordinaire est entre dix-huit & vingt-cinq ans ; il est rare que cette impression de fécondité se fasse sentir jusqu'à trente. La marne convient à toutes les terres froides , & elle est sur-tout excellente dans les terres appelées *blanches* , qui sont très-communes. La chaleur & l'activité qu'elle leur communique les rend aussi propres à rapporter du blé qu'aucune terre que ce soit. Il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise la quantité de marne dont un arpent a besoin , puisque cela dépend , & de sa qualité , & de celle de la terre : cependant on peut l'évaluer à-peu-près à quatre cents minots mesure de Paris , pour un arpent à vingt piés pour perche ; c'est une quantité moyenne sur laquelle on peut se régler , mais en consultant toujours l'expérience pour chaque endroit. Les deux excès doivent être évités avec le plus grand soin ; ne pas marnier assez , c'est s'exposer à recommencer bientôt une dépense considérable. Il y auroit encore plus de danger à marnier trop. L'effet de cet *engrais* est d'échauffer ; il brûleroit si l'on passoit certaines bornes.

Pendant les deux premières années après qu'une terre est marnée , on doit y semer de l'avoine ; les récoltes de ce grain équivalent alors à des récoltes ordinaires de blé ; soit par leur abondance , soit par le peu de frais qu'exige la culture : d'ailleurs , le blé n'y réussiroit pas dans ces premiers momens du feu de la marne. La fermen-

ration qu'elle excite le laisseroit trop long-temps verd ; il mûriroit tard , & par là seroit exposé à la rouille , qui est un des plus grands maux que le blé ait à craindre. L'avoine , au contraire , court moins de risque à proportion de ce qu'elle mûrit plus tard. Après deux récoltes de ce dernier grain , on peut en faire deux très-bonnes de blé , sans qu'il soit besoin d'employer d'autre *engrais*. Cependant quelques laboureurs , qu'on ne peut qu'approuver , craignant d'épuiser trop tôt leurs terres , y répandent du fumier en petite quantité , & du fumier le moins chaud , pour tempérer un peu le feu de la marne : quatre ou cinq années étant passées , on reprend le cours de la culture ordinaire , & une terre marnée devient alors dans le cas de toutes celles qui n'ont jamais eu besoin de l'être. Le bon effet de la marne se fait sentir , comme nous l'avons dit , pendant un temps plus ou moins long ; mais un inconvénient auquel il faut s'attendre , c'est que la terre devient plus stérile à la fin que si on ne l'avoit pas contrainte à cet effort de fécondité : il est peut-être dans la nature qu'une fermentation extraordinaire soit suivie d'un repos proportionné. Quoi qu'il en soit , il est aisé de distinguer une terre marnée trop anciennement : son aspect est triste : la pluie , qui semble ouvrir toutes les autres terres , bat celle-ci & en rapproche toutes les parties ; le soleil la durcit plus qu'il ne l'échauffe ; les mauvaises herbes , & surtout le pavot sauvage , y dominent ; le grain y jaunit. Il n'est pas possible de la méconnoître à ces marques de stérilité. Le remède se trouve dans la marne même , & alors elle devient absolument nécessaire : cela fait dire à quelques laboureurs qu'elle enrichit le père & ruine les enfans. On peut dire aussi qu'elle paie d'avance avec usure ce qu'il en coûte pour la renouveler. Nous devons ajouter ici qu'avec l'aide des fumiers , on prolonge pendant plusieurs années l'effet de la marne ; mais il faut ne pas les épargner , & savoir s'exécuter sur la dépense : cette prolongation est même utile à la terre , & la pratique en est à conseiller. Enfin , lorsqu'on renouvelle la marne , ce ne doit pas être sans y apporter des précautions : elle seroit pour une terre

ainsi épuisée , ce que sont certains remèdes actifs pour un estomac usé ; ils ne le raniment d'abord que pour le laisser bientôt plus languissant. Il est donc presque nécessaire de donner du repos à la terre , avant de la marnier une seconde fois : mais , afin que ce temps de repos ne soit pas perdu , on peut y semer de la luzerne , du sainfoin , &c. comme nous le dirons ci-dessous en parlant des terres fatiguées de rapporter du grain.

De tous les *engrais* , les fumiers sont ceux dont l'usage est le plus généralement reçu ; mais tous ne sont pas indifféremment propres à toutes sortes de terres. Le fumier de mouton , sur-tout celui qui est ramassé dans le fond de la bergerie , doit être réservé pour les terres froides & médiocrement fortes. Le fumier de cheval pour les terres froides & fortes en même temps. Le fumier de vache est le meilleur *engrais* des terres chaudes & légères : ces différens fumiers , mêlés & consommés ensemble , conviennent aux terres d'une qualité moyenne entre celles-là , & ce sont les plus communes. Le plus chaud de tous les fumiers est celui que donnent les pigeons ; mais il n'est jamais possible de s'en procurer beaucoup : il ne convient non plus qu'aux terres extrêmement froides. Loin d'en couvrir la terre , comme on doit faire des autres fumiers , on le sème légèrement avec la main ; sa chaleur en rendroit la quantité dangereuse.

Le parcage des moutons a cela d'avantageux , que l'*engrais* est porté sur les terres par ces animaux mêmes. Par cette raison , il est à préférer à tous les autres pour tous les endroits éloignés de la ferme , & où la dépense des charrois seroit grande. Dans quelques provinces , les laboureurs intelligens empruntent les moutons de ceux qui ne le sont pas. Ils achètent le droit de les faire vivre pendant un certain temps sur leurs terres , & l'abondance des récoltes est toujours le fruit de cette location.

Une terre fumée habituellement conserve plus long-temps le principe de sa fécondité que celle qui ne l'est qu'en passant ; mais , en général , on ne peut guère évaluer qu'à deux ou trois ans la durée des effets de

fumier. On fume ordinairement sur la jachere ; on en recueille le premier fruit par une abondante moisson de blé : celle d'avoine ou d'orge qui la suit se sent encore des bons effets de l'*engrais*. Après cela on laisse une année de repos à la terre, pour la façonner & la fumer de nouveau, avant de lui redemander une récolte de blé. C'est là le train commun de la culture pour la plus grande partie des terres ; mais cette année que l'on voit perdue, peut être employée dans les terres grasses par elles-mêmes, ou dans celles qui ont été bien engraisées ; on peut, on doit même y semer des pois ou de la vesce, qui donnent un fourrage excellent : ces plantes extirpent l'herbe, rendent la terre légère sans l'épuiser beaucoup, & la disposent, peut-être mieux que les labours, à recevoir la semence du blé. Les pois ou la vesce étant recueillis, un seul labour, avec un léger *engrais*, devient une préparation suffisante. Une attention nécessaire dans ce cas-là, & toutes les fois que l'on fume sur le dernier labour d'une jachere, c'est de n'employer que du fumier presque entièrement consommé : s'il étoit trop cru, il tiendrait d'abord soulevées les parties de la terre ; elle s'affaisseroit ensuite pendant l'hiver, & laisseroit à découvert les racines du blé.

Si les fumiers ne sont pour les terres qu'un *engrais* passager, on peut dire aussi que c'est celui dont les effets sont les plus heureux & les plus sûrs. Il n'arrive presque jamais que la récolte soit mauvaise dans une terre fumée assidument & depuis longtemps ; on ne s'aperçoit pas non plus que la fermentation excitée par le fumier étant pressée, les terres soient moins fertiles qu'auparavant, comme nous l'avons remarqué de la marne. Celle-ci ne fait guere que mettre en mouvement les parties de la terre ; le fumier, outre son action, augmente ses parties propres à nourrir, de toutes les fiennes. On ne peut donc assez chercher les moyens de procurer à ses terres une grande quantité de cet *engrais*. Outre son excellence, c'est celui qui se trouve le plus aisément sous la main de tous les cultivateurs : les *engrais* dépendieux, & dont l'effet est durable,

comme est la marne, & comme pourroient être les glaises, devroient être réservés aux soins des propriétaires. Les fumiers doivent être l'objet & la ressource des fermiers, parce qu'ils en retirent promptement le fruit. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & les fumiers, à leur tour, procurent des récoltes qui mettent à même de nourrir une plus grande quantité de bétail. Les Anglois nous ont donné sur ce point l'exemple le plus encourageant : depuis que les pâturages artificiels ont multiplié chez eux les troupeaux & les *engrais*, leurs moissons sont augmentées à un point dont on douteroit, si l'on pouvoit se refuser aux témoins qui en font foi. Nous le savons ; & les moyens qui ont été employés sont connus de tout le monde ; mais l'ignorance est moins à craindre, dans ce genre, que la langueur. Un souffle de vie répandu sur la pratique pénible de ce qu'on fait, développeroit des connoissances qui ne sont étouffées que par le peu d'intérêt qu'on trouve à les employer. Dans tous les arts, une routine languissante est le partage du plus grand nombre des praticiens : l'activité, l'industrie en distinguent quelques-uns ; & ce sont elles qui paroissent multiplier les ressources entre leurs mains. Il en est ainsi dans l'agriculture : un laboureur attentif trouvera des moyens d'engraisser ses terres, qui, quoique rarement employés, n'en sont pas moins connus de tout le monde, & son exemple ne réveillera peut-être pas la stupidité de ses voisins.

La marne ne convient pas à toutes les terres ; l'*engrais* des fumiers est nécessairement borné ; certaines terres n'acqueroient, avec beaucoup de dépense, qu'une fécondité médiocre. Il suppléera de différentes manières au défaut des fumiers. Nous avons dit que le mélange des terres étoit excellent. La campagne en offre quelquefois des morceaux qui restent inutiles par la négligence des laboureurs. On cherche de l'or en fouillant dans le sein de la terre : on y trouveroit des richesses plus réelles, en répandant sur sa superficie la plus grande partie des terres que l'on tire du fond. Toutes, excepté le sable pur,

deviennent d'excellens *engrais* ; celles même qui paroissent stériles, comme la craie, ont leur utilité. Sur les terres froides elle fait presque l'effet de la marne : des parties de ruines, celles qui peuvent se diffoudre feront le même effet sur les mêmes terres, & les fertiliseront pendant quelques années. Tout le monde fait que ces amas d'ordures qui incommode les villes peuvent enrichir les campagnes : il faut seulement que ceux qui les emploient les laissent fermenter en dépôt pendant quelques temps, avant de les répandre sur les terres. Il est nécessaire aussi, dans l'usage de cet *engrais*, de multiplier les labours. Il contient les graines d'une infinité de plantes qui couvriroient la terre si on ne les arrêtoit pas. Outre les choses qui sont communes à tous les pays, il en est quelques-unes qui sont particulières à chaque endroit. Toutes les cendres, celle de tourbe, celle de charbon de terre, celle de bruyere, sont d'excellens *engrais*. Dans quelques provinces, on brûle la terre même, ou du moins le gazon qui la couvre ; & la pratique en a des effets très-heureux. Le marc d'olives est une ressource dans les pays où elles croissent. On peut dire, en général, que les secours ne manquent guere à l'activité qui les cherche, & à l'industrie qui les fait valoir. Les plus mauvaises terres ne feront pas toujours incultes pour l'homme intelligent. Leur défrichement lui donnera, pendant plusieurs années, des récoltes assez bonnes, au moins en menus grains : si elles ont un peu de fond, il prolongera cette fécondité par la culture ; si elles en manquent, il attendra qu'un nouveau repos leur ait donné de nouvelles forces. Il y a des lieux où l'on ne fait rapporter les terres que tous les deux ans ; mais cette oisiveté périodique est un grand mal, & ne peut être envisagée comme une ressource que quand toutes les autres manquent. Nous avons dit qu'il y en avoit une également sûre & avantageuse pour les bonnes terres épuisées ; savoir, le changement de plantes. Nous sommes bien éloignés de vouloir décider ici si les plantes se nourrissent indifféremment de tous les suc ; ou si, avec beaucoup de principes communs, chaque plante n'en a pas de particuliers qui ne

passent jamais dans d'autres. Nous savons seulement que les plantes qui vont chercher leur nourriture à une grande profondeur, comme la luzerne, le sainfoin, le trefle, servent de repos & d'*engrais* à la terre fatiguée de rapporter du grain. Ces plantes donnent beaucoup d'herbe, & d'une herbe excellente pour les bestiaux. La luzerne demande une terre qui ait beaucoup de fond, & elle y dure jusqu'à quinze ans. Le sainfoin exige moins de profondeur, & ne va guere jusqu'à dix ans. Le trefle ne dure tout au plus que trois ans : aussi ne le sème-t-on ordinairement qu'avec de la graine de luzerne. Il donne de l'herbe pendant que celle-ci croît en racines, & il meurt lorsqu'elle devient en état de produire. Le temps étant arrivé auquel ces plantes commencent à languir, on défriche la terre, & elle est améliorée. Sa vigueur est telle qu'il faut prendre les mêmes précautions que pour une terre marnée, & y faire deux ou trois récoltes d'avoine consécutives, avant que d'y semer du blé.

Voilà tout ce qu'il est essentiel de savoir sur l'*engrais* des terres. Les prés méritent une attention particulière ; ils en ont qui leur sont spécialement propres. Les prés sur lesquels on peut détourner l'eau des rivières, trouvent dans cette eau seule un *engrais* plus sûr & meilleur qu'aucun autre. Il est sur-tout excellent, si cette eau est un peu limoneuse. On la répand ordinairement vers le 15 d'avril pour la première fois, & dans les premiers-jours de mai pour la seconde. On ne fait alors qu'arroser les prés ; mais il n'est pas inutile de les noyer tout-à-fait pendant l'hiver, & d'y laisser séjourner l'eau pendant quelques jours. Cette précaution fait périr entièrement les taupes, les mulots, & tous les insectes qui nuisent à la racine de l'herbe. Il ne faut cependant jamais risquer cette inondation sans être sûr de pouvoir retirer l'eau dès qu'on le voudra. Loïn de féconder les prés, elle les détruiroit par un trop long séjour. Il est si peu dispendieux de procurer cet *engrais* aux prés voisins des rivières, que c'est un soin rarement négligé. Arroser les prés, c'est les fertiliser

sûrement : retirer l'eau d'un grand nombre de marais , ce seroit en faire sûrement des prés fertiles ; mais cette opération exige ordinairement beaucoup plus de dépense & d'industrie que l'autre. Dans les lieux où cela est facile , on ne peut que conseiller aux particuliers de s'y prêter. Dans ceux où l'objet seroit important & l'opération trop dispendieuse , un avantage aussi sûr mériteroit peut-être l'attention & le concours du gouvernement. Nous avons fait sentir l'influence que les pâturages ont sur toute l'agriculture , par la multiplication des troupeaux & des engrais. Souvent une seule chaussée pourroit faire d'un marais inutile & mal-sain , une prairie féconde & un étang bien empoissonné.

Les prés ont cet avantage sur les terres , que l'engrais est la seule culture qu'ils demandent. Dans tous les lieux voisins des grandes villes , où la consommation des fourrages est sûre , on les regarde comme précieux ; mais ils le sont aussi dans les endroits les plus reculés , par toutes les ressources que fournit le bétail qu'ils nourrissent.

Les terres de toute espece , excepté le sable pur , sont un très-bon engrais pour les prés. Nous n'entendons parler ici que des terres proprement dites ; il n'est pas d'usage d'y répandre de la marne ni de la craie. Nous croyons cependant que dans les prés extrêmement froids , ces deux engrais mis en petite quantité pourroient réussir ; mais nous n'avons pas d'expériences là-dessus. Le parcage des moutons est excellent dans les prés un peu froids , & le fumier de vache dans ceux qu'on appelle *haut-prés*. Le parcage qui , comme nous l'avons dit , est très-utile aux terres , nous paroît avoir encore du côté de l'abondance un meilleur effet pour les prés. Nous disons *du côté de l'abondance* , parce que tous les fumiers , & sur-tout celui des moutons , donnent la première année , au fourrage , une odeur & un goût qui rebute le bétail au premier abord ; mais il s'y accoutume peu à peu. L'abondance doit d'ailleurs être le premier , & peut-être le seul objet des cultivateurs. En voilà assez pour que l'on soit instruit de l'importance dont les engrais sont dans l'agriculture , & de la manière

dont ils doivent être employés. Les jardins de fleurs , les potagers , les serres où l'on force un grand nombre de plantes à croître sous un ciel étranger , ont aussi des préparations d'engrais qui leur sont propres ; mais nous n'entrerons point ici dans les détails de cette culture particulière. *Cet article est de M. le Roy, lieutenant des chasses de Versailles.*

ENGRAISSER un cheval. (*Manege, Maréchal.*) Voyez NOURRITURE.

§. ENGRELÉ, ÉE, (*terme de Blason.*) se dit du chef , du pal , de la bande , de la croix , du sautoir , &c. bordés de petites dents à intervalles creux & arrondis.

Ce terme vient du Latin *gracilis* , délié , mince , délicat , les pointes étant très-petites en comparaison de celles du dencché.

De Montjouvent , en Bresse ; de gueules au sautoir engrélé d'argeni.

De la Queille , en Anjou ; de sable à la croix engrélée d'or.

Ramade de Transet , en Auvergne ; de sinople à la fasce engrélée d'or. (*G. D. L. T.*)

ENGRELURE , s. f. (*Blason.*) petit listel de filet engrélé qui se pose au long du bord supérieur de l'écu.

De Saint-Chamans du Pecher , en Limosin ; de sinople à trois fasces d'argent ; en chef une engrélure de même.

Henri de Saint-Chamans , gouverneur de Therouene , de Verdun & de Mariembourg , lieutenant de roi en Limosin , a porté le premier , au haut de l'écu de ses armes cette engrélure , qu'il demanda à Henri II , pour marque d'honneur , après avoir défendu vaillamment cette place en 1553 , contre une armée formidable qui fut obligée de se retirer.

Ses descendans ont depuis porté cette engrélure , comme un trophée de la valeur martiale de leur ancêtre. (*G. D. L. T.*)

* ENGRELURE , s. f. (*Dentelle.*) C'est ainsi qu'on appelle le pié de la dentelle. L'engrelure se fait en même temps que la dentelle. Voyez l'art. DENTELLE.

On donne le même nom à une espece d'ouvrage qui se fait comme la dentelle au fuseau , avec le fil de Malines & sur le couffin , qui a depuis la largeur la plus petite jusqu'à la plus grande de la dentelle. On

On se fert de cette dernière *engrelure*, soit pour redonner un pié à la dentelle lorsqu'elle passe par cet endroit, soit pour lui servir de monture, soit pour unir deux dentelles, &c.

ENGRENAGE, *s. m.* (*Horlogerie.*) en général, signifie en *mécanique* la manière dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. *Voy.* DENT, ROUE, PIGNON, AILE, &c.

C'est une chose d'une grande importance dans les machines, que la perfection des *engrenages*. Car s'ils ne sont pas faits avec précision, il en résulte de grands frottements, beaucoup d'usure, & quelquefois même des arrêts. Comme ceci est traité plus au long à l'article DENT, nous y renvoyons.

Deux grands défauts qu'on doit éviter dans un *engrenage*, c'est qu'il soit trop fort ou trop foible. Dans le premier cas, les dents de la roue sont sujettes à quoter, c'est-à-dire, que les deux pointes de deux dents voisines vont toucher les deux faces opposées des deux ailes du pignon; de sorte que ni la roue, ni le pignon ne peuvent se mouvoir. Dans le second, les extrémités des ailes du pignon sont sujettes à toucher & à arc-bouter lorsqu'elles se présentent à la dent qui les doit pousser; d'où il résulte très-souvent des arrêts: il est à propos même de remarquer que c'est le défaut le plus ordinaire des *engrenages*. Ces deux défauts ont encore un autre inconvénient; c'est qu'il est impossible que la roue mene le pignon uniformément, avantage très-important dans un *engrenage*; car sans cela, dans une montre par exemple, les roues agissant sur les pignons, tantôt plus, tantôt moins avantageusement, on est forcé d'employer une puissance capable de vaincre les résistances des frottements, &c. dans les cas les plus défavantageux de l'action des roues sur les pignons, & par conséquent supérieure, & quelquefois de beaucoup, à celle que l'on auroit employée si cette action s'étoit faite uniformément. *Voyez* CHUTE, ENGRENER.

Les *engrenages* sont sujets à varier, & sur-tout à devenir plus foibles, par l'usure des trous dans lesquels roulent les pivots

des roues & des pignons; mais c'est à quoi on doit tâcher de remédier par la disposition respective de ces roues. *Voyez* CALIBRE. (T)

* ENGRENAGE, (*machine à Horloger.*) C'est une machine à l'aide de laquelle, une roue à dents étant donnée de position, on trouve tous les points sur lesquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un *engrenage* déterminé. *Voyez-en* la description à la tête de la planche.

ENGRENER la pompe, (*Marine.*) c'est faire monter dans la pompe l'eau qui reste au fond du vaisseau, pour faire sortir dehors ce qui peut être resté. (Z)

ENGRENER, *voyez* ENGRAINER.

ENGRENER, *v. neut.* (*Horlogerie.*) se dit en *mécanique*, de la manière dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & de celles dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. *V.* ROUE, DENT, PIGNON, AILE, ENCRENAGE, MACHINE A ENGRENAGE, &c.

On dit qu'une roue *engrene* trop lorsque la quantité dont ses dents entrent dans les ailes de son pignon est trop grande; & au contraire qu'elle *n'engrene* pas assez lorsque cette quantité est trop petite. *Voyez* ENGRENAGE, DENT, &c. (T)

ENGROSSIR, *verbe act. en terme de Boyaudier.* C'est l'action d'assembler les cordes à boyau en paquets de douze douzaines chacun.

ENGUAMBA, *s. m.* (*Hist. nat. botan.*) arbre qui croît dans l'Amérique septentrionale, dans la province de Mechoacan, dans un terrain pierreux: ses feuilles sont longues & découpées; les fleurs en sont verdâtres & attachées les unes aux autres en bouquets; le fruit est noir & plein de graines dont on tire une huile d'une couleur jaune très-propre à la guérison des plaies. Hubner, *dictionn. universel.*

ENGUICHÉ, *adject. terme de Blason.* Il se dit du col & des trompes dont l'embouchure est d'un émail différent.

Basé en Danemarck, d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cor de chasse de synople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENGUICHURE, *s. f.* (*Vénerie.*) c'est l'entrée de la trompe.

ENGYSCOPE, *s. m.* (*optique.*) machine qui est plus connue sous le nom de *microscope*. Ce mot vient des mots Grecs *σκέπτομαι*, je vois, & *ἐγγύς*, proche, parce que l'*engyscope* ou *microscope* sert à faire distinguer des objets fort petits qu'on ne verroit pas à la vue simple, & qu'on approche de l'œil en mettant l'*engyscope* ou la loupe entre deux.

Il semble que le *télescope* ou *lunette d'approche* qui sert à *rapprocher* les objets, méritoit encore mieux le nom d'*engyscope* que le *microscope*. Au reste ce mot n'est presque plus en usage. Voyez LOUPE, MICROSCOPE, TÉLESCOPE. (O)

ENHARMONIE, signifie *tutti*, ou tous, comme en *mélodie*, *solo*, ou seul.

ENHARMONIQUE, *adj.* pris *subst.* (*Musique.*) un des trois genres de la musique des Grecs, appelé aussi très-fréquemment *harmonie* par Aristoxene & ses sectateurs.

Il résulroit d'une division particulière des tétracordes, selon laquelle l'intervalle qui se trouvoit entre le *lichanos* ou la troisième corde, & la *mesé* ou la quatrième, étant d'un diton ou d'une tierce majeure, il ne restoit pour achever le tétracorde qu'un demi-ton à partager en deux intervalles; savoir, de l'*hypate* à la *parypate*, & de la *parypate* au *lichanos*. Nous expliquerons au mot GENRE, la manière dont se faisoit cette division.

Le genre *enharmonique* étoit le plus doux des trois au rapport d'Aristide Quintilien; il passoit pour très-ancien, & la plupart des auteurs en attribuent l'invention à Olympe. Mais son tétracorde, ou plutôt son diatessaron de ce genre, étoit composé seulement de trois cordes; & ce ne fut qu'après lui qu'on s'avisait d'en insérer une quatrième entre les deux premières, pour faire la division dont je viens de parler.

Ce genre si merveilleux, si loué des anciens auteurs, ne demeura pas longtemps en vigueur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des musiciens, & Plutarque témoigne que de son temps il étoit entièrement hors d'usage.

Nous avons aujourd'hui une espèce de genre *enharmonique* entièrement différent de celui des Grecs. Il consiste comme les

deux autres, dans une progression particulière de l'harmonie qui engendre dans les parties des intervalles *enharmoniques* en employant à la fois, entre deux notes qui sont à un ton l'une de l'autre, le dièse de l'inférieure & le bémol de la supérieure. Mais quoique selon la rigueur des rapports, ce dièse & ce bémol dussent former un intervalle entre eux, cet intervalle se trouve nul, au moyen du tempérament, qui, dans le système établi, fait servir le même son à ces deux usages: ce qui n'empêche pas qu'un tel passage ne produise, par la force de la modulation & de l'harmonie, une partie de l'effet qu'on cherche dans les transitions *enharmoniques*.

Comme ce genre est assez peu connu, & que nos auteurs se sont contentés d'en donner quelques notions trop générales, nous croyons devoir l'expliquer ici un peu plus clairement.

Il faut d'abord remarquer que l'accord de septième diminuée, est le seul sur lequel on puisse pratiquer des passages *enharmoniques*, & cela, en vertu de cette propriété singulière qu'il a de diviser juste l'octave entière en quatre intervalles égaux. Qu'on prenne dans les quatre sons qui composent cet accord, celui qu'on voudra pour fondamental, on trouvera toujours également que les trois autres sons forment sur celui-ci un accord de septième diminuée. Or, le son fondamental de l'accord de septième diminuée est toujours une note sensible, de sorte que sans rien changer à cet accord, on pourroit le faire servir successivement sur quatre différentes fondamentales, c'est-à-dire, sur quatre différentes notes sensibles.

Supposons l'accord sur *ut* dièse, dans le ton naturel de *ré*: car cet accord ne peut avoir lieu que dans le mode mineur; supposons, dis-je, l'accord de septième diminuée sur *ut* dièse, note sensible: si je prends la tierce *mi* pour fondamentale, elle deviendra note sensible à son tour, & annoncera par conséquent le mode mineur de *fa*: or, cet *ut* dièse reste bien dans l'accord pris de cette manière, mais c'est en qualité de *ré* bémol, c'est-à-dire, de sixième note du ton, & de septième diminuée de la note sensible; ainsi cet *ut* dièse qui,

comme note sensible, étoit obligé de monter dans le ton de *ré*, devenu *ré* bémol dans le ton de *fa*, est obligé de descendre comme septième diminuée : voilà une transition *enharmonique*. Si au lieu de la tierce, on prend la fausse quinte *sol*, dans le même accord, pour nouvelle note sensible, l'*ut* dièse deviendra encore *ré* bémol en qualité de quatrième note : autre passage *enharmonique*. Enfin, si l'on prend pour note sensible la septième diminuée elle-même au lieu de *si* bémol, il faudra nécessairement la considérer comme la dièse ; ce qui fait un troisième passage *enharmonique* sur le même accord.

A la faveur donc de ces deux différentes manières d'envisager successivement le même accord, on passe d'un ton à un autre qui en paroît fort éloigné, on donne aux parties des progrès différens de celui qu'elles auroient dû avoir en premier lieu ; & ces passages ménagés à propos sont capables, non seulement de surprendre, mais de ravir l'auditeur quand ils sont bien rendus : le mal est qu'il faut changer si brusquement d'idées sur les mêmes notes, & les appliquer à des modulations si différentes, à des rapports si éloignés, que ce genre paroît absolument impraticable pour les voix telles qu'elles sont dressées par la musique d'aujourd'hui. C'est du moins de quoi l'on a vu, il y a plusieurs années, un exemple mémorable à l'opéra de Paris. (S)

Quart de ton enharmonique. On appelle ainsi la différence du semi-ton majeur $\frac{1}{2}$ au semi-ton mineur $\frac{1}{3}$; ou pour parler plus exactement, quoique d'une manière différente des musiciens ordinaires, c'est le rapport de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{3}$, c'est-à-dire, de 125 à 128. Voici comment on forme ce quart de ton. Soit la basse fondamentale par tierces majeures, *ut*, *mi*, *sol* ✱, & au dessus d'elle ce chant *ut*, *mi*, *si* ✱, on trouvera que le *si* diffère de l'*ut* d'un quart de ton *enharmonique*. Voyez mes élémens de musique, p. 87.

M. Rameau observe, 1°. que le genre diatonique, qui est le plus simple & le plus facile de tous, vient de la progression de la basse fondamentale par quintes ; progression qui est en effet la plus simple & la plus immédiatement indiquée par la na-

ture. Voyez ECHELLE, DIATONIQUE & GAMME.

2°. Que le genre chromatique ou le semi-ton mineur qui est le plus simple après le précédent, vient de la progression de la basse fondamentale par tierces majeures ; progression aussi indiquée par la nature, mais moins naturelle néanmoins que la progression par quintes. Voyez HARMONIE. En effet, si on forme cette basse fondamentale *ut mi*, on pourra mettre au dessus ce chant *sol sol* ✱, qu'on trouvera former un semi-ton mineur. 3°. Enfin, le genre *enharmonique* le moins naturel des trois a son origine dans une basse *ut mi sol* ✱, dont les deux extrêmes *ut*, *sol* ✱, qui donnent le quart de ton *enharmonique*, forment une progression non naturelle. (O)

Diatonique enharmonique. On appelle ainsi un chant qui procède par une suite de semi-tons tous majeurs, qui se succèdent immédiatement ; ce chant est diatonique parce que chaque semi-ton y est majeur (voyez DIATONIQUE & CHROMATIQUE) ; & il est *enharmonique*, parce que deux semi-tons majeurs de suite forment un ton trop fort d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espèce de chant, il faut faire une basse fondamentale qui monte alternativement de quinte & de tierce, comme *fa ut mi si*, & cette basse donnera le chant *fa mi mi ré* ✱✱, où tous les semi-tons sont majeurs. Une partie du trio des parques de l'opéra d'Hyppolite est dans ce genre ; mais il n'a jamais pu être exécuté à l'opéra ; il l'avoit été ailleurs par des musiciens très-habiles & de bonne volonté, & M. Rameau assure que l'effet en est surprenant. (O)

Chromatique enharmonique. On appelle ainsi un chant qui procède par une suite de semi-tons mineurs, qui se succèdent immédiatement. Ce chant est chromatique, parce que chaque semi-ton y est mineur (voyez CHROMATIQUE) ; il est *enharmonique*, parce que les deux semi-tons mineurs consécutifs forment un ton trop foible d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espèce de chant, il faut avoir une basse fondamentale composée de tierces mineures & majeures en cette sorte, *ut ut la ut* ✱✱ *ut*, & mettre au dessus ce

chant *mi b mi mi mi mi* * ; on trouvera par le calcul que *mi b*, *mi*, *mi*, *mi*, *mi* * forment des semi-tons mineurs. M. Rameau nous apprend qu'il avoit fait dans ce genre de musique un treinblement de terre au second acte des Indes galantes en 1735, mais qu'il fut si mal servi qu'il fut obligé de le changer en une musique commune. *Voyez mes élémens de Musique*, p. 91, 92, 93, & 116. (O)

ENHARNACHER, HARNACHER, (*Manege, Maréchal.*) mettre les harnois sur le corps d'un cheval; expressions synonymes. *Voyez HARNACHER.* (e)

ENHENDÉ, adj. *terme de Blason.* On appelle *croix enhendée* celle dont le pié est *enhendé*, c'est-à-dire, refendu, du mot Espagnol *enhendido*, qui signifie la même chose. Ces croix à refente sont communes en Allemagne.

ENHUCHE. (*Marine.*) *Voyez HUCHE.*

ENHYDRUS, f. m. (*Hist. natur. Minéralogie.*) Ce mot est composé de *εν* in, & de *υδωρ*, *agua*: quelques naturalistes désignent par ce mot une *arête* ou pierre d'aigle qui contient de l'eau. L'*enhydrus* est donc une pierre qui ressemble parfaitement aux autres pierres d'aigle qui sont ferrugineuses: elle est de différentes grandeurs & varie pour la figure, est composée de plusieurs couches ou enveloppes appliquées les unes sur les autres; les couches extérieures sont d'un jaune d'ocre; la couche qui tapisse l'intérieur est presque toujours noirâtre, & plus compacte que les couches extérieures. Lorsqu'on casse cette pierre, on trouve qu'elle a une cavité comme les autres arêtes; avec cette différence, qu'il en sort une liqueur qui est ordinairement épaisse, & quelquefois blanchâtre comme de la crème, dont elle a à-peu-près la consistance: mais ce cas est rare; elle est plus communément d'un blanc bleuâtre ou limpide, lorsqu'elle n'a point été salie par la matière ocracée dont la pierre est composée; cette liqueur est souvent entièrement insipide, cependant elle a quelquefois un goût ferrugineux & atringent, & même nauséux. Il y a de ces pierres en Angleterre & ailleurs. (—)

ENIF, (*Astron.*) étoile de la troisième

grandeur, située à la bouche de Pégase, que l'on appelle aussi *Enf* & *Asphas*. Elle est désignée par la lettre *e* dans nos catalogues; son ascension droite, en 1750, étoit 322^d 58' 17", & sa déclinaison 8^d 44' 31" boréal. (*M. DE LA LANDE.*)

ENJABLER, v. act. *terme de Tonnelier.* C'est enfoncer les futailles ou y mettre des fonds, en arrêtant les douves d'enfonçures dans la rainure qui regne tout autour du jable en dedans. *Voyez JABLE.*

ENJALER une ancre, (*Marine.*) c'est attacher à l'ancre deux pièces de bois qu'on appelle *jas*, & les empater ensemble vers l'organeau. Le *jas sert* à contrebalancer dans l'eau la patte de l'ancre pour la faire tomber sur son bon côté: quelques matelots disent *enjauler une ancre*. *Voyez JAS.* (Z)

ENJAMBEMENT, f. m. (*Poésie.*) construction vicieuse, principalement dans les vers alexandrins. On dit qu'un vers *enjambé* sur un autre, lorsque la pensée du poète n'est point achevée dans le même vers, & ne finit qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. Ainsi ce défaut existe toutes les fois qu'on ne peut point s'arrêter naturellement à la fin du vers alexandrin pour en faire sentir la rime & la pensée, mais qu'on est obligé de lire de suite & promptement l'autre vers, à cause du sens qui est demeuré suspendu. Les exemples n'en sont pas rares: en voici un seul.

*Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance
sur nos têtes
La foudre inévitable.*

Il y a ici un *enjambement*, parce que le sens ne permet pas qu'on se repose à la fin du premier vers.

Ce n'est pas assez d'éviter l'*enjambement* d'un vers à l'autre, il faut de plus éviter d'*enjamber* du premier hémistiche au second; c'est-à-dire, que si l'on porte un sens au delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parce qu'alors le vers paroît avoir deux repos & deux césures; ce qui est très-désagréable. Il est encore bien moins permis d'*enjamber* d'une stance à l'autre. *Voyez* les auteurs sur la versification Française.

Mais si l'*enjambement* est défendu dans les

vers alexandrins, comme nous venons de le dire, il est autorisé dans les vers de dix syllabes, & il y produit même quelquefois un agrément, parce que cette espece de vers faite pour la poésie familiere souffre quelques licences, & ne veut pas être assujettie à une trop grande gêne.

Les poètes du siècle passé ne s'embarraffoient guere de laisser *enjamber* leurs vers les uns sur les autres; c'est à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut de la versification. *Parce sage écrivain, par ce guide fidele*, dit Despréaux,

*Les stances avec grace apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.*

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENIGME, f. m. & plus souvent f. (*Littér. Poésie.*) c'étoit chez les anciens une sentence mystérieuse, une proposition qu'on donnoit à deviner, mais qu'on cachoit sous des termes obscurs, & le plus souvent contradictoires en apparence. *L'énigme*, parmi les modernes, est un petit ouvrage ordinairement en vers, où sans nommer une chose, on la décrit par ses causes, ses effets & ses propriétés, mais sous des termes & des idées équivoques pour exciter l'esprit à la découvrir.

Souvent *l'énigme* est une suite de comparaisons qui caractérisent une chose, par des noms tirés de plusieurs sujets différens entr'eux qui ressemblent à celui de *l'énigme* chacun à sa maniere, & par des rapports particuliers. Quelquefois pour la rendre plus difficile à deviner, on l'embarraffe, en mêlant le style simple au style figuré, en empruntant des métaphores, ou en personnifiant exprès le sujet de *l'énigme* afin de donner le change.

En général, pour constituer la bonté de nos *énigmes* modernes, il faut que les traits employés ne puissent s'appliquer tous ensemble qu'à une seule chose, quoique séparément ils conviennent à plusieurs.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter les autres regles qu'on prescrit dans ce jeu littéraire, parce que mon dessein est bien moins d'engager les gens de lettres à y donner leurs veilles, qu'à les détourner de sem-

blables puérités. Qu'on ne dise point, en faveur des *énigmes*, que leur invention est des plus anciennes, & que les rois d'Orient se sont fait très-long-temps un honneur d'en composer & d'en résoudre: je répondrois que cette ancienneté même n'est ni à la gloire des *énigmes*, ni à celle des rois orientaux.

Dans la premiere origine des langues les hommes furent obligés de joindre le langage d'action à celui des sons articulés, & de ne parler qu'avec des images sensibles. Les connoissances, aujourd'hui les plus communes, étoient si subtiles pour eux, qu'elles ne pouvoient se trouver à leur portée qu'autant qu'elles se rapprochoient des sens: Ensuite, quand on étudia les propriétés des êtres pour en tirer des allusions, on vit paroître les paraboles & les *énigmes*, qui devinrent d'autant plus à la mode, que les sages ou ceux qui se donnoient pour tels, crurent devoir cacher au vulgaire une partie de leurs connoissances. Par-là, le langage imaginé pour la clarté fut changé en mysteres: le style dans lequel ces prétendus sages renfermoient leurs instructions, étoit obscur & énigmatique; peut-être par la difficulté de s'exprimer clairement, peut-être aussi à dessein de rendre les connoissances d'autant plus estimables qu'elles seroient moins communes.

On vit donc les rois d'Orient mettre leur gloire dans les *propositions obscures*, & se faire un mérite de composer & de résoudre des *énigmes*. Leur sagesse consistoit en grande partie dans ce genre d'étude. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des sages & leurs *sentences obscures*. C'étoit chez eux l'usage pour éprouver leur sagacité, de se présenter ou de s'envoyer les uns aux autres des *énigmes*, & d'y attacher des peines & des récompenses.

Entre plusieurs exemples que je pourrois alléguer, je n'en rapporterai qu'un seul tiré de l'écriture sainte, & je me servirai de la traduction des théologiens de Louvain, quoiqu'en vieux langage, parce que je n'ai présentement que cette traduction sous les yeux. Voici les propres paroles du texte

sacré, chap. xiv du livre des juges, vers. 12 & suivans.

Samson dit : Je vous proposerai quelques propositions : que si vous me baillez la solution dedans les sept jours de convive, je vous donnerai trente fines chemises & autant de robes.

Vers. 13. Mais si vous ne pouvez me bailler la solution, vous me donnerez trente fines chemises & autant de robes. Lesquels lui répondirent : Propose ta proposition, afin que l'ayons.

Vers. 14. Et il leur dit : De celui qui mangeoit est sorti la viande, & du fort est venu la douceur. Et ne purent par trois jours donner la solution de la proposition.

Vers. 15. Et quand le septieme jour fut venu, ils dirent à la femme de Samson : Flatte ton mari, & lui persuade qu'il te déclare quelle chose signifie la proposition.

Vers. 17. Et ainsi tous les jours de convive elle pleuroit devant lui ; & finalement au septieme jour, comme elle le molestoit, il lui exposa, laquelle incontinent le fit savoir à ceux de son peuple.

Vers. 18. Et iceux lui dirent au septieme jour devant le soleil couchant : Quelle chose est plus douce que le miel, & quelle chose est plus forte que le lion ? Lors Samson leur dit : Si vous n'eussiez labouré avec ma génisse, vous n'eussiez point trouvé ma proposition.

Un savant jurisconsulte met cette énigme au rang des gageures, en matiere de jeux d'esprit ; & il pourroit bien avoir raison ; car il y a une stipulation de part & d'autre de trente fines chemises & autant de robes. Cependant les Philistins agirent de mauvaise foi, en obligeant la femme de Samson de tirer de la bouche de son mari l'explication de l'énigme, & à la leur apprendre, au lieu de la deviner par eux-mêmes.

Au reste, dans notre siecle, l'énigme proposée par Samson ne seroit point dans les regles, parce qu'elle ne rouloit pas sur une chose ordinaire ou un événement commun, mais sur un fait particulier, c'est-à-dire ; sur un de ces cas qu'il est ordinairement presque impossible de deviner.

Quoi qu'il en soit, dans ce temps-là on n'étoit pas si scrupuleux ; on ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui on présentoit des énigmes à expliquer : & c'est un fait si vrai, que l'intelligence des énigmes ou des sentences obscures, devint un proverbe parmi les Hébreux pour signifier l'adresse à tromper, comme on le peut conclure du portrait que Daniel fait d'Antiochus Epiphanés. « Lorsque les iniquités se » feront accrues, dit-il, il s'élevera un » roi qui aura l'impudence sur le front, » & qui comprendra les sentences obscures. »

Le voile mystérieux de cette sorte de sagesse la rendit, comme il arrivera toujours, le plus estimé de tous les talens : c'est pourquoi, dans un psaume où il s'agit d'exciter fortement l'attention, le psalmiste débute en ces termes : « Vous, » peuples, écoutez ce que je vais dire. » Que tous les habitans de la terre, » grands & petits, riches & pauvres, prêtent l'oreille ; ma bouche publiera la sagesse.... je découvrirai sur la harpe mon » énigme. »

Outre les causes que nous avons rapportées, qui contribuèrent à conserver long-temps les énigmes en vogue, je croirois volontiers que l'usage des hiéroglyphes y concourut aussi pour beaucoup : en effet, quand on vint à oublier la signification des hiéroglyphes, on perdit peu-à-peu, quoique très-lentement, l'usage des énigmes.

Enfin, elles reparurent lorsqu'on devoit le moins s'y attendre, je veux dire dans le xvij siecle ; & ce n'est pas, ce me semble, par cet endroit qu'il mérite le plus qu'on le vante. Il est vrai qu'on habilla pour lors en Europe les énigmes avec plus d'art, de finesse & de goût, qu'elles ne l'avoient été dans l'Asie : on les soumit, comme tous les autres poèmes, à des loix & à des regles étroites, dont le pere Menestrier même a publié un traité particulier. Mais, quelque décoration qu'on ait donnée aux énigmes, elles ne seront presque jamais que de folles dépenses d'esprit, des jeux de mots, des écarts dans le langage & dans les idées.

Les gens de lettres un peu distingués du

siècle passé, qui ont eu la foiblesse de donner dans cette mode, & de se laisser entraîner au torrent, seroient bien honteux aujourd'hui de lire leurs noms dans la liste de toutes sortes de gens oisifs, & de voir qu'un temps a été qu'ils se faisoient un honneur de deviner des énigmes, & plus encore d'annoncer à la France qu'ils avoient eu assez d'esprit pour exprimer, sous un certain verbiage, sous un jargon mystérieux & des termes équivoques, une flûte, une fleche, un éventail, une horloge.

Mais il faut bien se garder de confondre de telles inepties avec les énigmes d'un autre genre; j'entends ces fameux problèmes de la géométrie transcendante, qui, sur la fin du même siècle, exercèrent des génies d'un ordre supérieur. La solution de ces dernières sortes d'énigmes peut avoir de grands usages; elle demande du moins beaucoup de sagacité, & prouve qu'on s'est rendu familière la connoissance de cette géométrie sublime, dont Newton a la gloire d'être le premier inventeur. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENJOLIVER, v. act. (*Arts mécaniq.*) c'est répandre sur le fond d'un ouvrage de petits ornemens qui lui ôtent sa lourdeur & sa simplicité.

ENJOUEMENT, f. m. (*Moral.*) c'est la gaieté de l'esprit. Il naît d'une imagination riante, qui badine & plaisante sur les objets qui l'exercent. Cette qualité annonce ordinairement un homme qui a beaucoup de connoissance, & qui est maître de sa matière. Les hommes d'un esprit enjoué font de bonne compagnie, & sont désirés dans toutes les sociétés. Les personnes de ce caractère ont rarement des chagrins, c'est-à-dire, que ce qui est un sujet d'affliction pour les autres, les affecte fort peu, ou du moins pas longtemps. (+)

ENISKILLING, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Ulster en Irlande; elle appartient au comte de Fermanagh: elle est située sur le lac Earne. Long. 9, 55; lat. 54, 18.

ENKAFATRAHE, f. m. (*Hist. nat. bot.*) c'est le nom d'un arbre qui se trouve dans l'île de Madagascar, dont le bois

est verdâtre & rempli de veines; on dit qu'il répand une odeur fort agréable & semblable à celle de la rose. On prétend qu'en l'écrasant sur une pierre avec de l'eau, & appliquant ce mélange extérieurement sur le cœur ou sur la poitrine, c'est un remède souverain contre les foibleses & palpitations. Hubner, *diction. universel.*

ENKELEUSTIQUE, (*Musiq. des anc.*) Maxime de Tyr rapporte qu'il y avoit un mode *enkéleustique* propre à ceux qui poursuivoient l'ennemi. (*F. D. C.*)

ENKIOPING, ENECOPIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Suede, dans l'Upland & dans la capitainerie d'Upsal, sur un terrain fertile. Elle est fort ancienne, ayant été, sous le paganisme, le siege ordinaire des rois de Fierdhundra, tributaires du souverain général du pays, qui résidoit dans Upsal. Divers désastres, tels qu'incendies, invasions d'ennemis, lui ont fait perdre beaucoup de la splendeur qu'elle peut avoir eue: elle étoit encore sous la papauté, ornée d'églises & de fondations, dont elle n'étale plus aujourd'hui que les ruines. Sa place à la diète est la quarante-neuvième dans l'ordre des villes. Long. 34, 5; lat. 59, 50. (*D. G.*)

ENKISTÉ, ÉE, adj. *terme de Chirurgie*, ce qui est renfermé dans un kiste, c'est-à-dire, dans une membraue ou issue en forme de poche. On appelle *tumeurs enkistées*, *abcès enkistés*, des tumeurs & des abcès qui sont enveloppés d'une membrane: tels sont l'athéome, le méliceris, le stéatome, &c. Ce mot est formé du Grec *εν*, in, en, dans; & de *κυστις*, *cyttis*, sac, vessie.

La membrane qui fait cette poche n'est pas nouvellement formée dans la partie, comme on pourroit le déduire de la théorie de quelques auteurs sur cette maladie. On connoît un tissu folliculeux qui sépare toutes les parties les unes des autres, & qui en est le lien. S'il se fait un amas contre nature d'une humeur quelconque dans une de ces cellules, par son accroissement il étendra les parois de cette cellule, & les collera aux parois membranées des cellules circonvoisines qu'il oblitérera. C'est ainsi que commence le kiste, toujours formé par la

cohérence de plusieurs feuillets de la membrane cellulaire. A mesure que la tumeur augmente, la poche membraneuse s'épaissit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillets. Le kiste est formé de la substance préexistente de la partie. Ces connoissances justifient le dogme pratique des anciens. L'expérience, qui est la même dans tous les siècles aux yeux des bons observateurs, leur avoit montré que pour la guérison de ces sortes de tumeurs, il ne falloit pas se contenter de les ouvrir, mais qu'il falloit extirper la poche ou sac qui renfermoit la matiere. Pour y parvenir, on fait communément une incision cruciale aux tégumens de la tumeur; on les dissèque sans intéresser le kiste, qu'on emporte en totalité, s'il est possible. Ses adhérences à quelques parties qu'il seroit important de ménager, est une raison pour s'abstenir d'une dissection trop recherchée. Alors on attend de la suppuration, la chute ou plutôt le détachement de la portion membraneuse qui reste du kiste. Quand les humeurs *enkistées* sont d'un volume considérable, l'extirpation, suivant la méthode décrite, seroit une plaie énorme. Si le kiste n'est pas trop épais, on peut, par un procédé plus doux, se contenter de fendre la tumeur des deux côtés, & de passer une bandelette de linge effilé en forme de féton, d'une ouverture à l'autre; pour conduire dans tout le trajet les médicamens nécessaires pour faire suppurer le kiste.

Il y a des pierres *enkistées* dans la vessie. M. Houstet, de l'académie royale de Chirurgie, a donné, dans le premier volume des mémoires de cette compagnie, des observations particulieres qu'il a jointes à celles qui avoient été communiquées précédemment à l'académie, sur cette matiere. L'existence de ces sortes de pierres est constatée; & l'auteur rend son mémoire aussi utile qu'il est curieux, en traitant des opérations qu'on peut tenter, & de celles qui ont été pratiquées pour faire l'extraction de ces pierres.

La fig. 4 de la planche V de Chirurgie, représente une vessie ouverte par sa partie antérieure, derrière les os pubis qui sont renversés en devant: on y voit une pierre logée dans une cellule formée par la membrane interne de la vessie. (Y)

ENLARMER, v. act. (*Chasse & Pêche*) On dit, *enlarmer un filet*; c'est un terme dont se servent ceux qui font des filets propres pour la pêche ou pour la chasse; & ce n'est autre chose que pratiquer de grandes mailles à côté du filet avec de la ficelle.

ENLASSER, v. act. (*Charpent.*) c'est, après que les tenons & mortoises sont faits, percer un trou au travers pour les cheviller.

ENLASSURE, f. f. (*Charpent.*) c'est le trou percé avec le laceret à travers des mortoises & des tenons, pour les cheviller ensemble.

ENLAYER ou **ENLOYER**, *déferer le serment*, (*Jurispr.*) Dans l'article 153 de la très-ancienne coutume de Bretagne, le serment est appelé *lai* ou *loi*; d'où sont venus les termes *enlayer* & *enloyer*, pour dire *déferer le serment*; termes qui étoient fort usités dans l'ancien style judiciaire de la province, & qui le sont encore dans les juridictions inférieures, même dans quelques sieges royaux & présidiaux. *Voyez les arrêts du parlement de Bretagne, par Fraïn, tom. II, plaid. 112, pag. 689. (A)*

ENLEVÉ, adject. (*Blason.*) Il se dit des pieces qui paroissent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure en Champagne, qui sont d'or à pieces *enlevées* à angles ou croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

Anglure en Champagne, d'or à pieces *enlevées* à angles ou en croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

ENLEVEMENT, f. m. (*Jurispr.*) se dit d'une voie de fait dont on use pour ravir quelqu'un ou s'emparer de quelque chose. L'*enlèvement* des personnes est plus communément nommé *rapt* ou *crime de rapt*. *Voyez RAPT.*

Enlèvement signifie aussi quelquefois *transport*: par exemple, les adjudicataires des coupes de bois doivent enlever les bois coupés dans le temps porté par le marché. Une partie fautive s'oppose à l'*enlèvement* de ses meubles, en donnant bon & solvable gardien. (A)

ENLEVER LES CHAUDRONS, *terme de Chaudronniers*; c'est en faire le fond avec le

e marteau rond. On donne cette façon sur a grande bigorne.

Enlever, signifie aussi *redresser un chaudron*, en ôter les bossés; ce qu'on fait avec le marteau de buis & l'enclumeau.

ENLEVER, en terme d'*Éperonnier*, se dit de l'action de séparer sur l'enclume, à coup de marteau, la branche d'un mors, d'un barreau de fer de dix à onze lignes d'épaisseur. Cette branche s'appelle *branche d'enlevure*, parce qu'elle est effectivement *enlevée* de ce barreau: on *enleve* aussi du même barreau l'embouchure du mors; & cette embouchure s'appelle *enlevure* pour la même raison. On *enleve* ces parties d'un mors au moyen d'un ciseau appelé *tranche*, que l'on frappe sur le barreau à demi-chaud pour les en séparer. Voyez **TRANCHE**.

ENLEVER, terme de *Serrurier & de Taillandier*; c'est d'une barre de fer en faire la pièce commandée; & au lieu de dire *forger* une clef, une cognée, ils disent *enlever* une clef, une cognée.

ENLEVER LA MEUTE, (*Vénerie*) c'est, lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les entraîne par le plus court chemin au lieu où un chasseur a vu le cerf, & où on retrouve la voie.

ENLEVURE, f. f. (*Ouvriers en fer*.) Tous les ouvriers en fer donnent ce nom à toute pièce forgée, lorsqu'elle est séparée de la barre dont on l'a tirée.

ENLIER, v. act. en *Architecture*, c'est dans la construction engager les pierres & les briques ensemble en élevant les murs; en sorte que les unes soient posées sur leur largeur comme les carreaux, & les autres sur leur longueur ainsi que les boutisses, pour faire liaison avec le garni ou remplissage. (P)

ENLIGNER, (*Charpent.*) c'est donner à une pièce de bois exactement la même forme qu'à une autre; en sorte que mises bout à bout, l'une ne paroisse que la continuation de l'autre: cela s'appelle *enligner*; parce qu'on dispose les bois à cet état en se servant de la règle ou du cordeau pour tracer les lignes.

ENLISSERONNE, (*Rubannier.*) Voy. LISSERONS.

ENLOYER, (*Jurisp.*) est la même

chose qu'*enlayer*. Voyez, ci-devant, ENLAYER. (A)

ENLUMINER, v. act. c'est l'art de mettre des couleurs à la gomme avec le pinceau, sur les estampes & les papiers de tapisserie; & par conséquent l'enlumineur & l'enlumineuse est celui & celle qui y travaillent: ces ouvriers & ouvrières y appliquent aussi quelquefois de l'or & de l'argent moulu; c'est ce qu'ils appellent *rehausser*, & ils le brunissent avec la dent de loup. L'enluminure est libre, & n'a point de maîtrise; c'est en quelque façon une dépendance de la gravure; & l'enlumineur peut tenir boutique ouverte, & vendre des estampes & des papiers de tapisserie. Ces commerçans s'honorent du titre de *graveurs en bois*, ou *en cuivre*, ou *d'images*, quoique souvent ils n'aient jamais manié le burin, ni la pointe. Article de M. PAILLON.

ENMANCHE, adj. c'est-à-dire, *entre dans la Manche*. (*Marine.*) Les navigateurs se servent de ce terme; lorsqu'ils entrent dans ce canal qui sépare la France de l'Angleterre, que l'on appelle *la Manche*. (Z)

ENNEACORDE, instrument des anciens, qui avoit neuf cordes.

ENNEADÉCATERIDE, f. f. en *Chronologie*, est un cycle ou période de dix-neuf années solaires. Voyez **CYCLE**. Ce mot est Grec, formé d'*ennea*, neuf, *deka*, dix, & *eter*, année.

Tel est le cycle lunaire inventé par Methon, à la fin duquel la lune revient à-peu-près au même point d'où elle est partie; c'est pour cette raison que les Athéniens, les Juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*enneadécateride*, en faisant, pendant dix-neuf ans, sept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*enneadécateride* des Juifs est proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'est-à-dire, à la nouvelle lune que les Juifs supposent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3^e, 6^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e, 19^e, &c. années de ce cycle sont embolismiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres

communes, ou de 354 jours huit heures. Voyez AN. L'ennéadécatéride des Juifs est donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'ensuit que l'ennéadécatéride des Juifs diffère de l'ennéadécatéride julienne, ou de dix-neuf années juliennes d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes font 6939 jours dix-huit heures. Wolf, *élémen. de Chronol.* & Chambers. Voyez EMBOÏSMIQUE. (O)

ENNÉAGONE, f. m. en *Géométrie*; figure de neuf angles, & de neuf côtés. Voyez POLIGONE. Ce mot est formé de *εννα*, neuf, & *γωνία*, angle.

Pour tracer dans un cercle l'ennéagone régulier, il ne s'agit que de diviser en trois parties égales l'angle au centre du triangle équilatéral: ainsi ce problème se réduit à celui de la trisection de l'angle. Voyez TRISECTION.

Un ennéagone, en *Fortification*, signifie une place qui a neuf bastions. Voyez FORTERESSE. (O)

ENNEEMIMERIS, (*Belles-Lettres.*) est une espèce de césure d'un vers Latin, où après le quatrième pié il y a une syllabe irrégulière qui finit le mot, & qui aide à former le pié qui suit dans le mot d'après, comme dans cet exemple:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

qu'on scande ainsi:

Ille la|tus nive|um mol|li ful|tus hya|cintho.

où il faut remarquer que la syllabe *tus*, breve de sa nature, devient longue en vertu de la césure. Voyez CÉSURE. Ce mot est très-peu en usage. (G)

ENNEMI, f. m. (*Droit des Gens.*) celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faisons, en conséquence d'un ordre du souverain. Tous les autres contre qui on prend les armes, sont qualifiés de *brigands*, de *voleurs* ou de *corsaires*. Au reste, on ne regarde pas seulement comme ennemis ceux qui nous attaquent actuellement sur mer ou sur terre, mais encore ceux qui sont des préparatifs pour venir nous attaquer, & qui dressent des batteries contre nos ports, nos villes & nos citadelles, quoi-

qu'ils ne soient pas encore aux mains avec nous.

Il est certain que l'on peut tuer innocemment un ennemi; je dis innocemment, tant selon la justice extérieure de toutes les nations, que selon la justice intérieure & les loix de la conscience. En effet, le but de la guerre veut de nécessité que l'on ait ce pouvoir; autrement ce seroit en vain que l'on prendroit les armes, & que les loix de la nature le permettroient.

Mais le pouvoir de tuer l'ennemi s'étend-il sur tous les sujets de cet ennemi, sur les vieillards, les femmes, les enfans...? Dans les cas où il est permis d'ôter la vie à un ennemi, peut-on employer indifféremment toutes sortes de moyens, le fer, le feu, la ruse, le poison...? Peut-on profiter du ministère d'un traître pour se défaire de notre ennemi, lorsque...?

Je frémis; & pour couper court à toutes ces questions, & à d'autres semblables, je répons en général & en particulier, que l'on ne sauroit trop limiter, trop adoucir les droits cruels de la guerre; je répons, dis-je, que l'on ne sauroit trop inspirer, ni étendre trop loin les principes de la modération, de l'honneur, de la générosité, & si l'on peut parler ainsi, de l'humanité même dans les propres actes d'hostilité, que les usages de la guerre les plus reçus paroissent autoriser.

A l'égard des vieillards, des femmes & des enfans, loin que le droit de la guerre exige que l'on pousse la barbarie jusqu'à les tuer, c'est une pure cruauté, une atrocité d'en user ainsi; même lorsque le feu de l'action emporte le soldat, pour ainsi dire, malgré lui à commettre des actions d'inhumanité; comme, par exemple, dans le dernier assaut à la prise d'une ville, qui par sa résistance a extrêmement irrité les troupes.

Je dis plus: le droit des gens est fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix autant de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts: c'est pourquoi, tant qu'on peut l'éviter, les loix même de la guerre demandent que l'on s'abstienne du carnage, & que l'on ne répande pas du sang sans une

pressante nécessité. L'on ne doit donc jamais ôter la vie à ceux qui demandent quartier, à ceux qui se rendent, à ceux qui ne sont ni d'un âge ni d'une profession à porter les armes, & qui n'ont d'autre part à la guerre que de se trouver dans le pays ou le parti ennemi. En un mot, le droit de la guerre ne va pas au delà de notre propre conservation. Un état fait la guerre, parce que sa conservation est juste; mais nous n'avons plus de droit de tuer, dès que nous ne sommes plus dans le cas de la défense naturelle & de notre propre conservation vis-à-vis de l'*ennemi*.

L'on comprend, à plus forte raison, que les droits de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à autoriser ni à souffrir les outrages contre l'honneur des femmes; car outre qu'un tel attentat ne fait rien ni à notre conservation, ni à notre défense, ni à notre sûreté, ni au maintien de nos droits, il révolte la nature, & ne peut servir qu'à satisfaire la brutalité du soldat, qu'il faut au contraire réprimer & punir très-sévèrement.

Qu'on ne s'imagine pas aussi que les moyens d'ôter la vie à l'*ennemi* soient indifférens. Les coutumes reçues chez les peuples civilisés, regardent comme une exécration lâcheté, non seulement de faire donner à l'*ennemi* quelque breuvage mortel, mais d'empoisonner les sources, les fontaines, les puits, les fleches, les épées, les dards, les balles, & toutes autres especes d'armes. Les nations qui se sont piquées de générosité, ne se sont point écartées de ces fortes de maximes. On fait que les consuls Romains, dans une lettre qu'ils écrivirent à Pyrrhus, lui marquerent qu'il étoit de l'intérêt de tous les peuples qu'on ne donnât point d'exemples, différens de ceux qu'ils pratiquoient à son égard.

C'est une convention tacite dont l'intérêt des deux partis exige également l'observation; ce sont de justes assurances que les hommes se doivent respectivement pour leur propre intérêt; & certainement il est de l'avantage commun du genre humain que les périls ne s'augmentent pas à l'infini.

Ainsi, pour ce qui regarde la voie de l'assassinat, facile à exécuter par l'occasion d'un traître, je ne dis pas qu'on suborne-

roit, mais qui viendrait s'offrir de lui-même par haine, par espérance de sa fortune, par fanatisme, ou par tout autre motif possible; aucun homme, aucun souverain, qui aura la conscience un peu délicate, n'embrassera cette indigne ressource, quelque avantage qu'il puisse s'en promettre. L'état d'hostilité qui dispense du commerce des bons offices, & qui autorise à nuire, ne rompt pas pour cela tout lien d'humanité, & n'empêche point qu'on ne doive éviter de donner lieu à quelque mauvaise action de l'*ennemi*, ou de quelqu'un des siens. Or, un traître commet sans contredit une action également honteuse & criminelle, à laquelle il n'est pas permis de condescendre.

Il n'est pas plus permis de manquer de foi à un *ennemi* :

Optimus ille

*Militia, cui postremum est, primumque tueri
Inter bella fidem. Punic, lib. VII, v. 169.*

c'est-à-dire, " le guerrier qui est homme " de bien, n'a rien tant à cœur que de " garder religieusement sa parole à l'*ennemi*. " Belle sentence de Silius Italicus, écrivain de mérite, & digne consul de Rome!

D'ailleurs, suivant la remarque de Cicéron, tout le monde chérit cette disposition d'esprit qui porte à garder la foi, lors même qu'on trouveroit son avantage à y manquer. N'y a-t-il pas entre les *ennemis*, quels qu'ils soient, une société établie par la nature? N'est-ce pas de cette société fondée sur la raison & la faculté de parler qui sont communes à tous les humains, que résulte l'obligation inaltérable de tenir les promesses qu'ils se sont faites? C'est la foi publique, dit Quintilien, qui procure à deux *ennemis*, pendant qu'ils ont encore les armes à la main, le doux repos d'une trêve: c'est elle qui assure aux villes rendues les droits qu'elles se sont réservés: enfin, c'est elle qui est le lien le plus ferme & le plus sacré qui soit parmi les hommes.

Voilà ce que je crois d'essentiel à observer touchant les bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre sur les personnes des *ennemis*; & quant à ce qui regarde leurs

biens, j'en ai parlé au mot DÉGAT. Ce sont les mêmes principes d'humanité & de raisons d'intérêt, qui doivent conduire les hommes à ces deux égards; s'ils violent ces principes sans pudeur & sans remords, tout est perdu; les représailles seront affreuses, les cris & les gémissemens se perpétueront de race en race, & des flots de sang inonderont la terre. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENNEMI; en Peinture; on appelle *couleurs ennemies*, celles qui s'accordent mal, & qui ne peuvent subsister ensemble sans offenser la vue, ou sans se détruire en très-peu de temps. Le bleu & le vermillon sont des couleurs *ennemies*; leur mélange produit une couleur aigre, rude, & désagréable.

Les habiles peintres se font quelquefois un jeu de vaincre les difficultés qu'on prétend résulter de l'association des couleurs *ennemies*: ce qui seroit, chez les ignorans, une témérité, qui ne produiroit que des effets maussades, devient, chez les habiles, une hardiesse louable, qui n'enfante que des prodiges. *Dictionn. de Peint. (R)*

ENNUI, f. m. (*Morale philosoph.*) espèce de déplaisir qu'on ne sauroit définir: ce n'est ni chagrin, ni tristesse; c'est une privation de tout plaisir, causée par je ne sais quoi dans nos organes ou dans les objets du dehors, qui au lieu d'occuper notre ame, produit un mal-aise ou dégoût, auquel on ne peut s'accoutumer. *L'ennui* est le plus dangereux ennemi de notre être, & le tombeau des passions; la douleur a quelque chose de moins accablant, parce que dans les intervalles elle ramène le bonheur & l'espérance d'un meilleur état: en un mot, *l'ennui* est un mal si singulier, si cruel, que l'homme entreprend souvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté.

L'origine de cette triste & fâcheuse sensation vient de ce que l'ame n'est ni assez agitée, ni assez remuée. Dévoilons ce principe de *l'ennui* avec M. l'abbé du Bos, qui l'a mis dans un très-beau jour, en instruisant les autres de ce qui se passe en eux, & qu'ils ne font pas en état de démêler, faute de savoir remonter à la source de leurs propres affections.

L'ame a ses besoins comme le corps, & l'un de ses plus grands besoins est d'être occupée. Elle l'est par elle-même en deux manières; ou en se livrant aux impressions que les objets extérieurs font sur elle, & c'est ce qu'on appelle *sentir*; ou bien en s'entretenant par des spéculations sur des matières, soit utiles, soit curieuses, soit agréables, & c'est ce qu'on appelle *réfléchir & méditer*.

La première manière de s'occuper est beaucoup plus facile que la seconde: c'est aussi l'unique ressource de la plupart des hommes contre *l'ennui*; & même les personnes qui savent s'occuper autrement sont obligées pour ne point tomber dans la langueur qui suit la durée de l'occupation, de se prêter aux emplois & aux plaisirs du commun des hommes. Le changement de travail & de plaisir remet en mouvement les esprits qui commencent à s'appesantir: ce changement semble rendre à l'imagination épuisée une nouvelle vigueur.

Voilà pourquoi nous voyons les hommes s'embarasser de tant d'occupations frivoles & d'affaires inutiles; voilà ce qui les porte à courir avec tant d'ardeur après ce qu'ils appellent leur plaisir, comme à se livrer à des passions dont ils connoissent les suites fâcheuses, même par leur propre expérience. L'inquiétude que les affaires causent, ni les mouvemens qu'elles demandent, ne sauroient plaire aux hommes par eux-mêmes. Les passions qui leur donnent les joies les plus vives, leur causent aussi des peines durables & douloureuses; mais les hommes craignent encore plus *l'ennui* qui suit l'inaction, & ils trouvent, dans les mouvemens des affaires & dans l'ivresse des passions, une émotion qui les remue. Les agitations qu'elles excitent, se réveillent encore durant la solitude; elles empêchent les hommes de se rencontrer tête-à-tête, pour ainsi dire, avec eux-mêmes, sans être occupés, c'est-à-dire, de se trouver dans l'affliction ou dans *l'ennui*.

Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils puissent la tenir. Dès qu'ils ont connu l'inaction, dès qu'ils ont comparé ce qu'ils souffroient par l'embaras des affaires & par l'inquiétude des

passions avec l'ennui de l'indolence, ils viennent à regretter l'état tumultueux dont ils étoient si las. On les accuse souvent à tort d'avoir fait parade d'une modération feinte; lorsqu'ils ont pris le parti de la retraite, ils étoient alors de bonne foi: mais comme l'agitation excessive leur a fait souhaiter une pleine tranquillité, un trop grand loisir leur a fait regretter le temps où ils étoient toujours occupés. Les hommes sont encore plus légers qu'ils ne sont dissimulés; & souvent ils ne sont coupables que d'inconstance, dans les occasions où on les accuse d'artifice. " Je crois des hommes mes plus mal aisément la constance, que toute autre chose, & rien plus aisément & plus communément que l'inconstance, " dit Montagne.

En effet, l'agitation où les passions nous tiennent, même durant la solitude, est si vive, que tout autre état est un état de langueur auprès de cette agitation. Ainsi nous courons, par instinct, après les objets qui peuvent exciter nos passions, quoique ces objets fassent sur nous des impressions qui nous coûtent souvent des nuits inquietes & des journées pleines d'amertume: mais les hommes, en général, souffrent encore plus à vivre sans passions que les passions ne les font souffrir.

L'ame trouve pénible, & même souvent impraticable la seconde maniere de s'occuper, qui consiste à méditer & à réfléchir, principalement quand ce n'est pas un sentiment actuel ou récent qui est le sujet des réflexions. Il faut alors que l'ame fasse des efforts continuels pour suivre l'objet de son attention; & ces efforts, rendus souvent infructueux par la disposition présente des organes du cerveau, n'aboutissent qu'à une contention vaine & stérile, où l'imagination trop allumée ne présente plus distinctement aucun objet; & une infinité d'idées, sans liaison & sans rapport, s'y succèdent tumultueusement l'une à l'autre. Alors l'esprit, las d'être tendu, se relâche; & une rêverie morne & languissante, durant laquelle il ne jouit précisément d'aucun objet, est l'unique fruit des efforts qu'il a faits pour s'occuper lui-même.

Il n'est personne qui n'ait éprouvé l'ennui de cet état, où l'on n'a pas la force de penser à rien; & la peine de cet autre état où, malgré soi, on pense à trop de choses, sans pouvoir se fixer à son gré sur aucune en particulier. Peu de personnes même sont assez heureuses pour n'éprouver que rarement un de ces états, & pour être ordinairement à elles-mêmes une bonne compagnie. Un petit nombre peut apprendre cet art, qui, pour me servir de l'expression d'Horace, fait vivre en amitié avec soi-même, *quod te tibi reddat amicum*.

Il faut, pour en être capable, avoir un certain tempérament qui rend ceux qui l'apportent en naissant très-redevables à la Providence; il faut encore s'être adonné dès la jeunesse à des études & à des occupations, dont les travaux demandent beaucoup de méditation: il faut que l'esprit ait contracté l'habitude de mettre en ordre ses idées, & de penser sur ce qu'il lit; car la lecture où l'esprit n'agit point, & qu'il ne soutient pas en faisant des réflexions sur ce qu'il lit, devient bientôt sujette à l'ennui. Mais à force d'exercer son imagination, on la domte, & cette faculté rendue docile fait ce qu'on lui demande. On acquiert, à force de méditer, l'habitude de transporter à son gré sa pensée d'un objet sur un autre, ou de la fixer sur un certain objet.

Cette conversation avec soi-même met ceux qui la savent faire à l'abri de l'état de langueur & de misère dont nous venons de parler. Mais comme on l'a dit, les personnes qu'un sang sans aigreur & des humeurs sans venin ont prédestinées à une vie intérieure si douce, sont bien rares; la situation de leur esprit est même inconnue au commun des hommes, qui, jugeant de ce que les autres doivent souffrir de la solitude, par ce qu'ils en souffrent eux-mêmes, pensent que la solitude est un mal douloureux pour tout le monde.

Puisqu'il est si rare & comme impossible de pouvoir toujours remplir l'ame par la seule méditation, & que la maniere de l'occuper, qui est celle de sentir en se livrant aux passions qui nous affectent, est une

ressource dangereuse & funeste, cherchons contre l'ennui un remède praticable à portée de tout le monde, & qui n'entraîne aucun inconvénient; ce sera celui des travaux du corps réunis à la culture de l'esprit, par l'exécution d'un plan bien concerté que chacun peut former & remplir de bonne heure, suivant son rang, sa position, son âge, son sexe, son caractère & ses talens.

Il est aisé de concevoir comment les travaux du corps, même ceux qui semblent demander la moindre application, occupent l'ame; & quand on ne concevrait pas ce phénomène, l'expérience apprend qu'il existe. L'on fait également que les occupations de l'esprit produisent alternativement le même effet. Le mélange de ces deux especes d'occupations, fournissant un objet qu'on remplit avec soin chaque jour, mettra les hommes à couvert des amertumes de l'ennui.

Il faut donc éviter l'inaction & l'oisiveté, tant par remède que pour son propre bonheur. La Bruyere dit très-bien que l'ennui est entré dans le monde par la paresse, qui a tant de part à la recherche que les hommes font des plaisirs de la société, c'est-à-dire, des spectacles, du jeu, de la table, des visites & de la conversation. Mais celui qui s'est fait un genre de vie dont le travail est à la fois l'aliment & le soutien a assez de soi-même, & n'a pas besoin des plaisirs dont je viens de parler pour chasser l'ennui, parce qu'alors il ne le connoît point. Ainsi le travail de toute espece est le vrai remède à ce mal. Quand même le travail n'auroit point d'autre avantage; quand il ne seroit pas le fonds qui manque le moins, comme dit la Fontaine, il porteroit avec lui sa récompense dans tous les états de la vie, autant chez le plus puissant monarque que chez le plus pauvre laboureur.

Qu'on ne s'imagine point que la puissance, la grandeur, la faveur, le crédit, le rang, les richesses, ni toutes ces choses jointes ensemble, puissent nous préserver de l'ennui; on s'abuseroit grossièrement. Pour convaincre tout le monde de cette vérité, sans nous attacher à la prouver par des réflexions philosophiques qui nous mé-

neroient trop loin, il nous suffira de parler d'après les faits, & de transcrire ici, des *anecdotes du siècle de Louis XIV*, un seul trait d'une des lettres de madame de Maintenon à madame de la Maisonfort: il est trop instructif & trop frappant pour n'y pas renvoyer le lecteur.

« Que ne puis-je, dit madame de Main-
 » tenon, vous peindre l'ennui qui dévore
 » les grands, & la peine qu'ils ont à rem-
 » plir leurs journées? Ne voyez-vous pas
 » que je meurs de tristesse dans une for-
 » tune qu'on auroit eu peine à imaginer?
 » Je suis venue à la plus haute faveur,
 » & je vous proteste, ma chere fille,
 » que cet état me laisse un vuide af-
 » freux. » Elle dit un autre jour au comte
 d'Aubigné son frere: « Je ne peux plus
 » tenir à la vie que je mene; je voudrois
 » être morte. » On fait quelle réponse il
 lui fit.

Je conclus que si quelque chose étoit capable de détromper les hommes du bonheur prétendu des grandeurs humaines, & les convaincre de leur vain appareil contre l'ennui; ce seroit ces trois mots de madame de Maintenon: *Je n'y peux plus tenir; je voudrois être morte.* Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENO, ENOS, ÆNOS, (Géogr. mod.) ville de la Romanie dans la Turquie Européenne; elle est située proche du golfe de même nom. Long. 43, 50; lat. 40, 46.

ENONCÉ, s. m. (Logique & Géométrie.) Ce mot s'applique aux propositions & aux termes dans lesquels elles sont présentées. Ainsi on dit, cette proposition est obscure dans son énoncé, voici l'énoncé de la proposition, &c. (O)

ENONCIATION, s. f. (Logique.) expression simple d'une chose en termes d'affirmation ou de négation.

Les philosophes scolastiques distinguent ordinairement trois opérations de l'esprit; l'appréhension ou perception, l'énonciation ou jugement, & le raisonnement. Voyez ces mots.

Enonciation, en Logique, signifie la même chose que proposition. Voyez PROPOSITION.

*ENOPTÉ, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit dans les repas une espece d'inspecteur qui veilloit à ce que chacun bût également; apparemment afin que le bon sens s'affoiblissant dans chacun en même proportion, il n'y eût pas la moitié d'une table enivrée qui servît d'amusement & de spectacle à l'autre moitié qui seroit restée sôbre.

*ENOPTROMANTIE, f. f. (*Divin.*) espece de divination par le miroir. Ce miroir magique montrait les événemens à venir ou passés, même à celui qui avoit les yeux bandés. L'*énoptromant* étoit un jeune garçon ou une femme. Les Thessaliennes écrivoient leurs réponses sur le miroir en caracteres de sang; & ceux qui les avoient consultées, lisoient leurs destins, non sur le miroir, mais dans la lune, qu'elles se vantoient de faire descendre du ciel: ce qu'il faut entendre apparemment, ou du miroir même qu'elles faisoient prendre pour la lune aux superstitieux qui recouroient à cette sorte d'incantation, ou de l'image de la lune qu'elles leur montraient dans ce miroir.

ENORCHIS, f. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) Les naturalistes ont donné ce nom à une pierre dont la figure ressemble aux testicules; ordinairement ce n'est autre chose que deux pyrites sphériques jointes ensemble par un de leurs côtés; cependant il y en a qui sont seules & détachées: celles-là sont communément de la grosseur d'un œuf de pigeon, & contiennent intérieurement une autre pierre qui est adhérente à l'enveloppe intérieure, & dont elle remplit la capacité. Cette espece d'*énorchis* est d'un gris de cendre à l'extérieur; la pierre intérieure est d'une couleur obscure & foncée, & n'est point luisante. Boëce de Boot la regarde comme une espece de *géode*, & dit qu'il s'en trouve près de Prague en Bohême. (—)

ENPOINTER, v. act. *en terme d'Épinglier*, se dit de l'action de faire la pointe d'une épingle, sans avoir égard à sa finesse, ni à l'ébauchage. On se sert, pour *enpointer* les épingles, d'une meule d'acier taillée sur toute sa surface. Voyez MEULE Cette meule est plus ou moins grosse, selon que l'on fait dessus les pointes fines ou les

grosses. Voyez POINTES FINES & POINTES GROSSES. Voyez l'article EPINGLE.

ENQUERE, v. act. (*terme de Blason.*) On nomme *armes en enquere* celles dont les pieces de métal sont sur un champ de métal, ou celles qui, étant de couleur, se trouvent sur un champ de couleur.

Armes à enquere se dit aussi d'un chef de métal chargé de pieces pareillement de métal, ou de celui qui, étant de couleur, est chargé de pieces de couleur.

Ce terme vient du vieux verbe Gaulois *enquere*, s'enquérir, s'informer; parce que les armoiries de métal sur métal, ou de couleur sur couleur, étant contre l'usage de l'art héraldique, donnent occasion de demander pourquoi on les porte ainsi.

Bourbon de Buffet de Chalus, à Paris; d'azur, à trois fleurs de lis d'or, un bâton de gueules péri au centre de l'écu; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonné de quatre croisettes de même. Armes à enquere. (G. D. L. T.)

ENQUETE, f. f. *inquisitio*, ou suivant l'ancien style du palais *inquestia* (*Jurispr.*) est un procès-verbal rédigé par ordre & en présence d'un juge ou commissaire, contenant des dépositions de témoins sur des faits dont quelqu'un veut avoir la preuve, soit par cette voie seule, soit pour faire concourir cette preuve testimoniale avec quelque preuve par écrit.

Autrefois sous le terme d'*enquête* on comprenoit également les *enquêtes* proprement dites, c'est-à-dire, celles qui se font en matiere civile, & les informations qui sont des especes d'*enquêtes* en matiere criminelle; mais présentement on ne donne le nom d'*enquête* à ces sortes d'actes, qu'en matiere civile.

L'usage des *enquêtes*, ou du moins de la preuve par témoins, est de tous les temps & de tous les pays; mais les formalités des *enquêtes* ne sont pas par-tout uniformes, & elles ont souffert plusieurs changemens en France.

Les *enquêtes* sont verbales ou par écrit: les premières sont la même chose que ce qu'on appelle *enquête sommaire*. Voyez, ci-après, ENQUETE SOMMAIRE.

On appelle *enquêtes par écrit*, celles qui ont été ordonnées par un jugement en vertu duquel elles sont rédigées avec toutes les formalités ordinaires.

Ces formalités ont été réglées par l'ordonnance de 1667, *tit. xxij*, suivant lequel dans les matieres où il échet de faire *enquête*, le même jugement qui les ordonne doit contenir les faits dont les parties pourront respectivement informer sans autres interdits & réponses, jugemens ni commissions. Voyez INTERDITS.

Lorsque l'*enquête* est faite au même lieu où le jugement a été rendu, ou dans la distance de dix lieues, elle doit être commencée dans la huitaine du jour de la signification du jugement faite à la partie ou à son procureur, & achevée dans la huitaine suivante. Si la distance est plus grande, le délai augmente d'un jour pour dix lieues; le juge peut néanmoins, si le cas le requiert, donner une autre huitaine pour la confection de l'*enquête*, sans que le délai puisse être prorogé.

Après que les reproches ont été fournis contre les témoins, ou que le délai d'en fournir est passé, on porte la cause à l'audience, sans faire aucun acte ou procédure pour la réception de l'*enquête*.

Il n'est plus d'usage comme autrefois de faire la publication de l'*enquête*, c'est-à-dire, d'en faire la lecture publique à l'audience; la communication de l'*enquête* tient lieu de cette publication; on ne fournit plus aussi de moyens de nullité par écrit après les reproches, sauf à les proposer en l'audience ou par contredits, si c'est en procès par écrit.

Si l'*enquête* d'une partie n'est pas achevée dans les délais de l'ordonnance, l'autre partie peut poursuivre l'audience sur un simple acte, sans qu'il soit besoin de faire déclarer l'autre partie forclosse de faire *enquête*, comme cela se pratiquoit autrefois; ce qui est abrogé par l'ordonnance.

Les témoins doivent être assignés à personnes ou domicile, pour déposer, & les parties au domicile de leur procureur, pour voir prêter serment aux témoins: cela se fait en vertu d'ordonnance du juge, sans commission du greffe.

Le jour & l'heure pour comparoir doivent

être marqués dans les assignations données aux témoins & aux parties; & si les assignés ne comparent, on diffère d'une autre heure, après laquelle les témoins présens prêtent serment & sont ouïs; à moins que les parties ne consentent la remise à un autre jour.

Les témoins doivent comparoir à l'heure de l'assignation, ou au plus tard dans l'heure suivante, à peine de dix livres, au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie & vente de leurs biens, mais non pas par emprisonnement, à moins que cela ne fût ainsi ordonné par le juge, en cas de manifeste désobéissance. Les ordonnances des juges sont exécutoires contre les témoins, nonobstant opposition ou appelation; celles des commissaires-enquêteurs le sont aussi pour la peine de dix livres seulement.

Soit que la partie compare, ou non, au jour indiqué, le juge ou commissaire prend le serment des témoins qui sont présens, & procede à la confection de l'*enquête*, nonobstant & sans préjudice de toutes oppositions ou appellations, sauf au défaillant à proposer ses reproches ou moyens après l'*enquête*.

Si le juge fait l'*enquête* dans le lieu de sa résidence, & qu'il soit récusé ou pris à partie, il est tenu de surseoir jusqu'à ce que les récusations & prises à parties aient été jugées.

L'édit de novembre 1578, & une déclaration du 14 décembre 1580, avoient créé des adjoints aux *enquêtes*, dont la fonction étoit d'assister aux *enquêtes*: mais l'ordonnance de 1667 a supprimé la fonction de ces adjoints; & la déclaration du mois de novembre 1717 a pareillement supprimé les substituts-adjoints, qui avoient été créés en 1696.

Le juge ou commissaire, en quelque cour ou juridiction que ce soit, doit recevoir lui-même le serment & la déposition de chaque témoin, sans que le greffier ni autre puisse les recevoir, ni les rédiger par écrit hors la présence du juge ou commissaire.

On doit faire mention au commencement de la déposition, du nom, surnom, âge, qualité, & demeure du témoin, du serment

serment par lui prêté; s'il est serviteur, parent ou allié de l'une ou l'autre des parties, & en quel degré.

Les témoins ne peuvent déposer en la présence des parties; ni même en présence des autres témoins, excepté lorsque les *enquêtes* se font à l'audience; hors ce cas, ils doivent être ouïs chacun séparément, sans qu'il y ait aussi personne que le juge ou commissaire & le greffier qui écrit l'*enquête*.

La déposition achevée, on la doit lire au témoin, & l'interpeller de déclarer si elle contient vérité; s'il y persiste, il doit signer sa déposition, ou s'il ne peut le faire, il doit le déclarer, & on en doit faire mention sur la minute & sur la grosse.

Le juge ou le commissaire doit faire écrire tout ce que le témoin veut dire touchant le fait dont il s'agit entre les parties sans en rien retrancher.

Si le témoin augmente, diminue ou change quelque chose à sa déposition, on doit l'écrire par apostilles & renvois en marge, qui doivent être signés par le juge & le témoin s'il fait signer. On n'ajoute point foi aux interlignes, ni même aux renvois qui ne sont point signés; & si le témoin ne fait pas signer, on en doit faire mention, comme il a déjà été dit.

Le juge doit demander au témoin s'il requiert taxe; & si elle est requise, le juge la doit faire eu égard à la qualité, voyage, & séjour du témoin.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici doit être observé à peine de nullité.

L'ordonnance défend en outre aux parties de faire ouïr, en matière civile, plus de dix témoins sur un même fait, & aux juges ou commissaires d'en entendre un plus grand nombre; autrement la partie ne peut prétendre le remboursement des frais qu'elle aura avancés pour les faire ouïr, encore que tous les dépens lui fussent adjugés en fin de cause.

Le procès-verbal d'*enquête* doit être sommaire, & ne contenir que le jour & l'heure des assignations données aux témoins pour déposer, & aux parties pour les voir jurer; le jour & l'heure des assignations échues; leur comparution ou défaut; la prestation de serment des témoins, si c'est en la pré-

sence ou absence de la partie; le jour de chaque déposition; le nom, surnom, âge, qualité & demeure des témoins; les requêtes des parties, & les actes qui en seront accordés.

Les greffiers ou autres qui ont écrit l'*enquête* & le procès-verbal, ne peuvent prendre d'émolumens que pour l'expédition de la grosse, selon le nombre de rôles, au cas que l'*enquête* ait été faite au lieu de leur demeure, & si elle a été faite ailleurs, ils ont le choix de prendre leurs journées, qui sont taxées aux deux tiers de celles du juge ou commissaire.

Les expéditions & procès-verbaux des *enquêtes* ne doivent être délivrés qu'aux parties, à la requête desquelles l'*enquête* a été faite. Voyez ENQUÊTE D'OFFICE.

Ceux que l'on prend pour greffiers en des commissions particulières, n'ayant point de dépôt, doivent remettre la minute des *enquêtes* & procès-verbaux aux greffes des juridictions où le différend est pendant, trois mois après la commission achevée; autrement ils peuvent y être contraints, sauf à eux de prendre exécutoire de leur salaire contre la partie. Voyez l'art. 25.

L'usage qui s'observoit autrefois d'envoyer des expéditions des *enquêtes* dans un sac clos & scellé, a été abrogé par l'ordonnance, de même que les publications & réceptions d'*enquête*, & tous jugemens portant que l'on donnera moyens de nullité par rapport aux reproches que l'on peut fournir contre les témoins. Voyez REPROCHES.

Si celui qui a fait l'*enquête* refuse ou néglige d'en faire signifier le procès-verbal & donner copie, l'autre partie pourra le sommer par un simple exploit de le faire dans trois jours, après quoi il pourra lever le procès-verbal; & le greffier sera tenu de lui en délivrer expédition, en lui représentant l'acte de sommation & lui payant ses salaires de la grosse, dont il sera délivré exécutoire contre la partie qui en devoit donner copie.

La partie qui a fourni des reproches, ou renoncé à en fournir, peut demander copie de l'*enquête*; & en cas de refus, l'*enquête* doit être rejetée, & l'on procède au jugement.

Si celui contre qui l'enquête a été faite en veut prendre avantage, il peut la lever en satisfaisant à ce qui a été dit dans l'article précédent.

Celui qui leve ainsi l'enquête au refus de son adversaire d'en donner copie, a huitaine pour lever procès-verbal, & autant pour lever l'enquête; & si elle a été faite hors du lieu où le différend est pendant, on donne un autre délai à raison d'un jour pour dix lieues.

Ces délais de huitaine ne sont que pour les cours & pour les bailliages, sénéchauffées & présidiaux; dans les autres sieges, chaque délai n'est que de trois jours.

Avant de pouvoir demander copie du procès-verbal de sa partie, il faut donner copie du sien; il en est de même pour l'enquête.

Celui qui a eu copie du procès-verbal & de l'enquête, ne peut, en cause principale ou d'appel, faire ouïr à sa requête aucun témoin, ni fournir des reproches contre ceux de sa partie.

Si l'enquête a été ordonnée à l'audience sans appointer les parties, les enquêtes doivent être rapportées à l'audience pour y être jugées sur un simple acte.

Lorsque l'enquête est déclarée nulle par la faute du juge ou commissaire, on en fait une nouvelle aux dépens du juge ou commissaire, dans laquelle la partie peut faire ouïr de nouveau les mêmes témoins. Voyez COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, & ci-après ENQUÊTEUR, PREUVE PAR TÉMOINS, REPROCHES, TÉMOINS; Franc. Marc, tome I, quest. 901; le *Traité de la preuve par témoins*, de Danty; la *Bibliothèque de Bouchel*, au mot témoins; le *Traité des enquêtes & témoins*, de Guillaume Jaudin, inférés dans Bouchel, loc. cit. (A)

ENQUÊTE D'EXAMEN A FUTUR, étoit celle qui se faisoit d'avance & avant la contestation en cause, même avant que le procès fût commencé, lorsqu'on craignoit le dépérissement de la preuve, soit que les témoins fussent vieux, ou valétudinaires, ou sur le point de s'absenter.

Cette forme de procéder avoit été tirée par les docteurs & praticiens, tant du droit civil que du droit canonique, notamment de la loi 40, ff. ad. leg. aquilianam, l. 32, ff.

de furtis, l. 3, § dua, ff. de Carboniano edicto, & des décrétales; suivant le chapitre quoniam 5, in princip. extra; ut lite non contest. & cap. cum dilectæ, 4 ext. de confirm. utilit. vel inutilit.

Elle fut aussi autorisée par les anciennes ordonnances, comme il paroît par celle de Charles VIII, de l'an 1493, art. 58, qui défend néanmoins d'en faire en matière de récréance; & la raison est que cette procédure n'avoit lieu qu'en matière civile, & non en matière bénéficiale ou criminelle.

Quand le procès étoit déjà commencé, il falloit assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins.

Lorsqu'on vouloit faire enquête avant qu'il y eût procès commencé, il falloit des lettres en chancellerie adressantes au juge pour faire ouïr témoins; & dans ce cas le juge tenoit sa procédure close & secrète jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de la produire: mais la partie qui avoit fait faire cette enquête devoit former sa demande dans un an au plus tard, à compter de la confection de l'enquête, autrement l'enquête étoit nulle; à l'égard du défendeur qui avoit fait une telle enquête pour appuyer sa défense, l'enquête duroit trente ans.

Les inconvéniens qu'on a reconnus dans cette procédure prématurée, qui excitoit souvent une prévention dans l'esprit des juges, ont été cause qu'elle a été abrogée par l'ordonnance de 1667, tit. xiiij.

Les auteurs qui en parlent, font le style du parlement, à la fin; Joannes Ferrarius, cap. quando testes prod. ad atern. rei mem. Masuer, in prax. tit. de testibus; Lambert, en ses instit. for. liv. I, ch. xlv; Papon, en ses notes, liv. X, titre des lettres incid. Rebuff. tract. de caus. benef. art. 2, gloss. unic. n. 8; Bornier, sur l'ordonnance de 1667.

ENQUÊTE ou INFORMATION: ces termes étoient autrefois souvent confondus; il y a encore certaines enquêtes civiles que l'on qualifie d'information, telle que l'information de vie & mœurs. (A)

ENQUÊTE JUSTIFICATIVE; quelques praticiens donnent ce nom à l'enquête que l'accusé fait pour prouver son innocence, lorsqu'on l'a admis à la preuve de ses faits.

justificatifs. *Voyez la pratique de Masuer, p. 292, & FAITS JUSTIFICATIFS. (A)*

ENQUÊTE D'OFFICE est une information que le juge ordonne & fait de son propre mouvement & sans y être provoqué par personne, pour instruire sa religion sur certains faits qui ont rapport à quelque affaire dont la connoissance lui appartient: quoique ces sortes d'enquêtes se fassent à la requête du ministère public, on ne laisse pas de les appeler toujours *enquêtes d'office*, pour dire qu'il n'y a point de partie privée qui les ait demandées.

Les avis de parens & amis que le juge ordonne à l'occasion des tutelles, curatelles, émancipations, interdictions, sont des *enquêtes d'office*, lorsqu'il n'y a aucun parent qui les provoque.

C'est aussi une *enquête d'office*, lorsque le juge avant de procéder à l'enregistrement de quelques statuts, privilèges, & lettres-patentes, ordonne qu'il sera informé de la commodité ou incommodité de ce dont il s'agit; ce que l'on appelle vulgairement une *enquête de commodo vel incommodo*.

Ces sortes d'enquêtes sont quelquefois qualifiées d'*information*, comme celle qui se fait de l'âge & des vie & mœurs d'une personne qui se présente pour être reçue dans quelque fonction publique; ce que l'on appelle communément une *information de vie & mœurs*.

Il y a des formalités prescrites pour les *enquêtes ordinaires*, qui paroissent inutiles pour les *enquêtes d'office*, quoique l'ordonnance ne le dise point; par exemple, on ne peut pas assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins, n'y ayant point de contradictoire dans ces sortes d'enquêtes.

Le terme d'*enquête d'office* n'est guere usité qu'en matière civile: cependant quelques auteurs l'appliquent aussi en matière criminelle aux informations qui se font à la requête du ministère public seul, sans qu'il y ait de partie civile privée. *Voyez le style de Cayron, pag. 221.*

L'ordonnance de 1667, titre xxij, article 24, fait mention de ces sortes d'enquêtes, & ordonne qu'elles seront seulement délivrées à la partie publique qui les aura fait faire. *Voyez aussi Loiseau, des offices, liv. I, ch. iv, n. 9. (A)*

ENQUÊTES DU PARLEMENT. *Voyez PARLEMENT à l'article CHAMBRE DES ENQUÊTES.*

ENQUÊTES ou PIECES. On comprenoit anciennement sous le terme d'*enquêtes*, non-seulement les *enquêtes* proprement dites, mais généralement toutes sortes de titres & pieces qui servoient à la preuve des faits. (A)

ENQUÊTES ou PROCÈS; ces termes étoient autrefois synonymes, sur-tout pour les affaires de fait & procès par écrit, dont la décision dépendoit des titres & pieces que l'on comprenoit alors sous le terme d'*enquêtes*: il est dit dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de juin 1338, & dans d'autres du roi Jean, du mois de janvier 1351, qu'il ne sera point fait d'*enquête* en matière criminelle qu'après l'information; ce qui se trouve expliqué encore plus clairement dans d'autres lettres du roi Jean, du 12 janvier 1354, où il est dit, *non obstante quod processus seu inquestæ inchoatæ fuerint in nostra dicta curia parlamenti*. On trouve encore quelque chose de semblable dans des lettres du mois de mai 1358, données par le dauphin, qui fut depuis le roi Charles V. (A)

ENQUÊTES DE SANG, signifioit autrefois *information en matière criminelle*; elles étoient ainsi nommées à cause que dans ces matières elles tendent souvent à faire infliger à l'accusé quelque peine qui emporte effusion de sang. L'ordonnance de Philippe V, dit le long, du mois de décembre 1320, pour le parlement, porte que les *enquêtes* seront remises en trois huches ou coffres; savoir, en l'une les *enquêtes* à juger, en l'autre les *enquêtes* jugées, & en la troisième les *enquêtes de sang*. (A)

ENQUÊTE SECRETE; les informations en matière criminelle étoient quelquefois ainsi nommées, parce qu'une des principales différences qu'il y a entre ces sortes de preuves & les *enquêtes* civiles, c'est que les informations sont pieces secrètes. (A)

ENQUÊTE SOMMAIRE est celle qui se fait sommairement & sans beaucoup de formalité, lorsque le juge entend les témoins à l'audience, comme il se pratique dans les matières sommaires.

L'ordonnance de 1667, *tit. xvij, art. 8*, dit que si les parties se trouvent contraires en faits dans les matieres sommaires, & que la preuve par témoins en soit reçue, les témoins seront ouïs en la prochaine audience, en la présence des parties si elles comparent, sinon en absence des défaillans; & que néanmoins, à l'égard des cours, des requêtes de l'hôtel, & du palais & des présidiaux, les témoins pourront être ouïs au greffe, par un conseiller, le tout sommairement, sans frais, & sans que le délai puisse être prorogé.

L'article 9 ajoute que les reproches seront proposés à l'audience avant que les témoins soient entendus, si la partie en présente; qu'en cas d'absence, il sera passé outre à l'audition, & qu'il sera fait mention sur le pluminif ou par le procès-verbal, si c'est au greffe, des reproches & de la déposition des témoins. *Voyez aussi l'article 25 de l'ordonnance. (A)*

ENQUÊTES PAR TURBES, étoit une espece d'acte de notoriété ou information que les cours souveraines ordonnoient quelquefois, lorsqu'en jugeant un procès il se trouvoit de la difficulté, soit sur une coutume non écrite, soit sur la maniere d'user pour celle qui étoit rédigée par écrit, ou sur le style d'une juridiction, ou enfin concernant des limites ou une longue possession, ou sur quelqu'autre point de fait important.

On les appelloit ainsi, parce que les dépositions étoient données *per turbas*, & non l'une après l'autre, comme il se pratique dans les *enquêtes* ordinaires & dans les informations.

Ces sortes d'*enquêtes* ne pouvoient être ordonnées que par les cours souveraines; les présidiaux même n'en pouvoient pas ordonner.

La cour ordonnoit qu'un conseiller se transporteroit dans la juridiction principale de la coutume ou du lieu.

Le commissaire y faisoit assembler, en vertu de l'arrêt, les avocats, procureurs & praticiens du bailliage; il leur donnoit les faits & articles; & les turbiens après être convenus de leurs faits, envoyoient au commissaire leur avis ou déclaration par un député d'entr'eux.

Chaque turbe devoit être composée au moins de dix témoins; & il falloit du moins deux turbes pour établir un fait, chaque turbe n'étant comptée que pour un, suivant les ordonnances de Charles VII, en 1446, *article 22*; de Louis XII, en 1498, *article 13*; de François I, en 1535, *chap. vij, articles 4 & 7*.

Ces *enquêtes* occasionoient de grands frais; elles étoient souvent inutiles à cause de la diversité des opinions, & toujours dangereuses à cause des factions qui s'y pratiquoient; c'est pourquoi elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. xiiij*.

Il y en a cependant eu depuis une, confirmée par un arrêt du conseil, du 7 septembre 1669; mais elle avoit été ordonnée dès 1666, & il y avoit eu arrêt en 1668, qui avoit permis de la continuer.

Présentement lorsqu'il s'agit d'établir un usage ou un point de jurisprudence; on ordonne des actes de notoriété, ou bien on emploie des jugemens qui ont été rendus dans des cas semblables à celui dont il s'agit. *Voyez NOTORIÉTÉ. (A)*

ENQUÊTE VERBALE. *Voyez ENQUÊTE SOMMAIRE.*

ENQUÊTE VIEILLE, c'est-à-dire, une *enquête* faite anciennement avec d'autres parties: elle ne laisse pas de faire preuve quand elle est en bonne forme; mais étant *res inter alios acta*, elle n'a pas la même force que celle qui est faite contre la même partie. *Voyez Peleus, quest. 46. (A)*

ENQUÊTEURS, *s. m. pl. (Jurisp.)* sont des officiers établis pour faire les *enquêtes* & informations; on les appelle aussi *examineurs*, parce qu'ils font l'examen des comptes, & ces deux titres sont ordinairement précédés de celui de *commissaire*, parce que ces offices ne sont proprement que des commissions particulieres établies pour décharger le juge d'une partie de l'instruction. Ce qui concerne ces officiers a déjà été expliqué *aux mots COMMISSAIRE AU CHATELET & COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS*, auxquels nous renvoyons. *(A)*

ENQUÊTEURS DES FORETS, *inquisitores forestarum*, étoient des commissaires envoyés par le roi dans les provinces, pour connoître des abus qui se commettoient

dans l'usage ou exploitation des bois. Il y a dans le tabulaire de S. Victor, à Paris, (*chap. xiiij.*) un jugement fort ancien, dont la date ne peut se lire, rendu par Me. Philippe le Convers, trésorier de S. Etienne de Troyes, clerc du roi, & Guillaume de Saint-Michel, *enquêteurs des forêts.* (A)

ENQUIS, adj. (*Jurisprud.*) Ce terme qui vient d'*enquerir*, signifie à peu près la même chose qu'*interrogé*. Il est usité principalement dans les enquêtes; le procès-verbal dit, en parlant d'un témoin, *enquis de ses nom, surnom, âge & qualités, a répondu*, &c. *Voyez ENQUÊTE.* (A)

ENRAYER, v. neut. (*Manege, Maréchal.*) expression en usage, en parlant d'une voiture quelconque à deux ou à quatre roues, pour désigner l'action de fixer une ou deux d'entr'elles, de manière que la voiture étant mise en mouvement, elles demeurent immobiles, & glissent sur le terrain au lieu d'y rouler.

Cette précaution est extrêmement prudente, lorsqu'il est question de descendre une montagne rapide. Par ce moyen, on soulage considérablement les chevaux qui pourroient succomber sous le poids du fardeau qui les pousse, & qu'ils sont obligés de retenir avec une force qui met à des épreuves cruelles leurs reins & leurs jarrets. On conçoit, sans doute; les accidens qui pourroient arriver, si ce même poids, à la chute duquel ils s'opposent, l'emportoit sur leur résistance. *Voyez ENRAYURE.* (e)

ENRAYURE, f. f. (*Manege, Maréchal.*) On appelle de ce nom toute corde, toute longe, tout lien destiné à enrayer une voiture. Une simple corde propre à tout autre usage, est nommée ainsi, lorsqu'on s'en sert à cet effet. Communément celles qui y sont consacrées, sont repliées en boucle à l'une de leurs extrémités; on les passe d'abord dans un des brancards, & on les y fixe, en introduisant l'extrémité non repliée dans l'anneau fait à l'autre. Après les y avoir fermement arrêtées, on fait plusieurs tours, en embrassant deux rais de la roue & le même brancard en avant de la bande de cette même roue, & l'on termine toutes ces circonvolutions par un double nœud coulant. Il en est d'autres

que l'on passe de même dans le brancard; mais l'extrémité qui répond aux roues est garnie d'un crochet de fer très-gros & très-fort que l'on accroche à un rais seulement. Celle-ci est plus ordinairement faite d'un cuir, ayant la même force que les traits des harnois; on arrête ce cuir par le moyen d'une boucle au brancard qu'il embrasse, tandis que le crochet attaché à ce cuir par le moyen d'un anneau de fer, tient pareillement à un des rais.

L'*enrayure* ordinaire des voituriers, des charretiers & des rouliers, consiste dans une grande perche qu'ils attachent par un bout à l'extrémité postérieure du brancard, en arrière de la bande de la roue, & à l'extrémité antérieure en avant de la même bande, pour que cette même perche, par son appui force contre les jantes de la roue, occasionne un frottement qui tient lieu de l'*enrayure*, & fatigue moins le rouage. (e)

ENRAYURES, f. f. [pl. (*Charpente.*) c'est l'assemblage de toutes les pièces qui composent une ferme.

ENRÉGISTREMENT, f. m. (*Jurispr.*) signifie en général la *transcription d'un acte dans un registre*, soit en entier ou par extrait. Cette formalité a pour objet de conserver la teneur d'un acte dont il peut importer au roi, ou au public, ou à quelque particulier, d'avoir connoissance.

Les marchans & négocians, banquiers & agens de change, sont obligé, suivant l'ordonnance du commerce, d'avoir des livres ou registres, & d'y enrégistrer (ou écrire) tout leur négoce, leurs lettres de change, dettes actives & passives.

On enrégistre les baptêmes, mariages & sépultures, vêtures, professions en religion, en inscrivant les actes sur des registres publics destinés à cet effet.

Les actes sujets au contrôle, infinuation, centième denier ou autre droit, sont enrégistrés, c'est-à-dire, transcrits en entier ou par extrait sur les registres destinés pour ces formalités.

On enrégistre aussi les saisies réelles, les criées, les substitutions, des bulles & provisions, &c. (A)

ENRÉGISTREMENT des ordonnances,

édits, déclarations & autres lettres-patentes, pris dans le sens littéral, n'est autre chose que la transcription de ces nouveaux réglemens que le greffier des juridictions, soit supérieures ou inférieures, fait sur les registres du tribunal, en conséquence de la vérification qui en a été faite précédemment par les tribunaux supérieurs qui ont le droit & le pouvoir de vérifier les nouvelles loix.

Néanmoins, dans l'usage, on entend aussi par le terme d'*enregistrement* la vérification que les cours font des nouvelles ordonnances; l'arrêt ou jugement qui en ordonne l'*enregistrement*; l'admission qui est faite en conséquence, par le greffier, du nouveau réglemant au nombre des minutes du tribunal; le procès-verbal qu'il dresse de cet *enregistrement*; la mention qu'il en fait par extrait sur le repli des lettres: on confond souvent dans le discours toutes ces opérations, quoiqu'elles soient fort différentes les unes des autres.

La vérification est un examen que les cours font des lettres qui leur sont adressées par le roi, tant pour vérifier, par les formules nationales, si le projet de loi qui est présenté est émané du prince, ou si au contraire les lettres ne sont point supposées ou falsifiées, que pour délibérer sur la publication & *enregistrement* d'icelles, & consentir, au nom de la nation, que le projet de loi soit enregistré & exécuté, au cas qu'il y ait lieu de l'approuver.

L'arrêt d'*enregistrement* est le jugement qui, en conséquence de la vérification qui a été faite, & du consentement donné à l'exécution de la loi, ordonne qu'elle sera mise au nombre des minutes du tribunal, & transcrite dans ses registres.

L'admission du nouveau réglemant au nombre des minutes du tribunal, & qui est le véritable *enregistrement*, a pour objet de marquer que la loi a été vérifiée & reçue, & en même temps de constater cette loi, en la conservant dans un dépôt public où elle soit permanente, & où l'on puisse recourir au besoin, & vérifier sur l'original la teneur de ses dispositions. Elle est différente de la transcription qui se fait de ce

même réglemant sur les registres en parchemin, pour mieux en assurer la conservation.

Le procès-verbal d'*enregistrement* est la relation que fait le greffier de ce qui s'est passé à l'occasion de la vérification & *enregistrement*, & de l'admission qui en a été faite en conséquence du nouveau réglemant entre les minutes du tribunal.

La mention de l'*enregistrement* que le greffier met sur le repli des lettres, est un certificat sommaire par lequel il atteste qu'en conséquence de l'arrêt de vérification & *enregistrement*, il a mis le réglemant au nombre des minutes & registres du tribunal.

La transcription sur les registres en parchemin n'est qu'une suite de l'*enregistrement*, & une opération qui ne se fait quelquefois que long-temps après, pour la police du greffe & pour suppléer au besoin la minute du réglemant.

On conçoit, par ce qui vient d'être dit, combien la vérification est différente de la simple transcription qui se fait dans les registres; mais comme le style des cours, lorsqu'elles ont vérifié une loi, est d'ordonner qu'elle sera enregistrée dans leur greffe, il est arrivé de là que, dans l'usage, lorsqu'on veut exprimer qu'une loi a été vérifiée, on dit communément qu'elle a été *enregistrée*; ce qui, dans cette occasion, ne signifie pas simplement que la loi a été insérée dans les registres; on entend principalement par-là que la vérification qui précède nécessairement cet *enregistrement* a été faite.

Toutes les différentes opérations dont on vient de parler, se rapportent à deux objets principaux; l'un est la vérification du nouveau réglemant, l'autre est son admission dans les registres du tribunal: c'est pourquoi l'on se fixera ici à deux objets, c'est-à-dire, que l'on expliquera, d'abord ce qui concerne l'*enregistrement*, en tant qu'il est pris pour la vérification, & ensuite l'*enregistrement* en tant qu'il signifie l'admission ou transcription du réglemant dans les minutes & registres du tribunal.

Avant d'expliquer de quelle manière on procède à la vérification & *enregistrement*

d'une loi il est à propos de remonter à l'origine des vérifications & *enrégistremens*, & de rappeler ce qui se pratiquoit auparavant pour donner aux nouvelles loix le caractère d'autorité nécessaire pour leur exécution.

On a toujours eu l'attention, chez toutes les nations policées, de faire examiner les nouvelles loix que le prince propose, par ceux qu'il a lui-même chargés du soin de les faire exécuter. La loi viij, au code de *legibus*, fait mention que les nouvelles loix doivent être proposées en présence de tous les grands officiers du palais & des sénateurs. Vopiscus dit de l'empereur Probus qu'il permit aux sénateurs *ut leges quas ipse ederet senatûs-consultis propriis consecrarent*; ce qui ressemble parfaitement à nos arrêts d'*enrégistrement*.

En France, on a pareillement toujours reconnu la nécessité de faire approuver les nouvelles loix par la nation, ou par les cours souveraines qui la représentent en cette partie, & qui étant dépositaires de l'autorité royale, exercent à cet égard un pouvoir naturel, émané du roi même par la force de la loi; c'est ainsi que s'expliquoit le chancelier Olivier, dans un discours fait au parlement en 1559.

Il est vrai que jusqu'au treizieme siècle il n'est point parlé de vérifications ni d'*enrégistremens*; mais il y avoit alors d'autres formes équipollentes.

Sous les deux premières races, lorsque nos rois vouloient faire quelque loi nouvelle, ils la propoisoient ou faisoient proposer par quelque personne de considération, dans un de ces parlemens généraux ou assemblées de la nation, qui se renouvoient tous les ans, d'abord au mois de mars, & que Pepin transféra au mois de mai.

Ces assemblées étoient d'abord composées de toute la nation, des grands & du peuple; mais sous ce nom de *peuple* on ne comprenoit que les *Francs*, c'est-à-dire, ceux qui composoient originairement la nation Française, ou qui étoient descendus d'eux, & ceux qui étoient ingénus; c'est-à-dire, *libres*.

Chacun dans ces assemblées avoit droit de suffrage: on fraploit sur ses armes pour marquer que l'on agréoit la loi qui étoit proposée; ou, s'il s'élevoit un murmure général, elle étoit rejetée.

Lorsque l'on écrivit & que l'on réforma la loi salique sous Clovis, cette affaire fut traitée dans un parlement, de concert avec les Francs, comme le marque le préambule de cette loi: *Clodoveus unâ cum Francis pertractavit ut ad titulos aliquid amplius adderet*; c'est aussi de-là qu'on lui donna le nom de *pacte de la loi salique*. On voit, en effet, que ce n'est qu'un composé d'arrêts faits successivement dans les différens parlemens: elle porte, entr'autres choses, que les Francs seroient juges les uns des autres avec le prince, & qu'ils décerneroient ensemble les loix à l'avenir, selon les occasions qui se présenteroient, soit qu'il fallût garder en entier ou réformer les anciennes coutumes venues d'Allemagne.

Aussi Childebert en usa-t-il de cette sorte, lorsqu'il fit de nouvelles additions à cette loi: *Childebertus tractavit*, est-il dit, *cum Francis suis*.

Ce même prince, dans un décret qui contient encore d'autres additions, déclare qu'elles font le résultat d'un parlement composé des grands & des personnes de toutes conditions; ce qui ne doit néanmoins être entendu que de personnes franches & libres: *Cum nos omnes, calendis Martii, (congregati) de quibuscumque conditionibus, unâ cum nostris optimatibus pertractavimus*. Ces additions furent même faites en différens parlemens; l'une est datée du champ de Mars d'Atigny, l'autre du champ de Mars suivant, une autre du champ de Mars tenu à Maestricht, &c.

Les autres loix anciennes furent faites de la même manière: celle des Allemands, par exemple, porte en titre, dans les anciennes éditions, qu'elle a été établie par ses princes ou juges, & même par tout le peuple: *Quæ temporibus Clotarii regis, unâ cum principibus suis, id sunt 34 episcopis, & 34 ducibus, & 72 comitibus, vel cætero populo constituta est*.

On lit aussi dans la loi des Bavaois, qui fut dressée par Thierry, & revue

successivement par Childebert, Clotaire & Dagobert, qu'elle fut résolue par le roi & ses princes, & par tout le peuple : *Hoc decretum est apud regem & principes ejus, & apud cunctum populum christianum, qui intrâ regnum Mervengorum constant.*

Toutes les autres loix de ce temps font mention du consentement général de la nation, à peu près dans les mêmes termes : *Placuit atque convenit inter Francos & eorum proceres ; ita convenit & placuit leudis nostris.* Ce terme *leudis* comprenoit alors, non-seulement les grands, mais, en général, tous les Francs, comme il est dit dans l'*appendix* de Grégoire de Tours, *in universis leudis, tam sublimibus quàm pauperibus.* Pour ce qui est de l'ancienne formule, *ita placuit & convenit nobis*, il est visible que c'est de là qu'est venue cette clause de style dans les lettres-patentes, *car tel est notre plaisir*, &c.

Les assemblées générales de la nation étant devenues trop nombreuses, on n'y admit plus indistinctement toutes les personnes franches : on assembloit les Francs dans chaque province ou canton pour avoir leur suffrage, & le vœu de chaque assemblée particulière étoit ensuite rapporté par des députés à l'assemblée générale, qui n'étoit plus composée que des grands du royaume, & des autres personnes qui avoient caractère pour y assister, tels que les premiers sénateurs ou conseillers.

C'est ainsi que Charlemagne, l'un de nos plus grands & de nos plus puissans monarques, en usa, lorsqu'il voulut faire une addition à la loi salique ; il ordonna que l'on demanderoit l'avis du peuple, & que s'il consentoit à l'addition nouvellement faite, chaque particulier y mit son seing ou son sceau : *Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita sunt, & postquam omnes consenserint subscriptiones vel manu firmationes suas in ipsis capitulis faciant.* Cette ordonnance fut insérée dans la loi salique, & autorisée de nouveau par Charles le Chauve, lequel la fit insérer dans l'épître qu'il donna de cette loi.

Plusieurs des capitulaires de Charles le Chauve portent pareillement qu'ils ont été faits *ex consensu populi & constitutione regis*, notamment ceux des années 844 & 864.

C'est donc de ces assemblées générales de la nation que se sont formés les anciens parlemens tenus sous la seconde race, lesquels, d'ambulatoires qu'ils étoient d'abord, furent rendus sédentaires à Paris sous la troisième race, du temps de Philippe-le-Bel.

Lorsque les parlemens généraux furent réduits aux seuls grands du royaume, & autres personnes qui avoient caractère pour y assister, tous les Francs étoient censés y délibérer par l'organe de ceux qui les y représentoient.

Les nouvelles ordonnances étoient alors délibérées en parlement, le roi y étant, ou autre personne qualifiée de par lui, c'est-à-dire, qu'elles étoient dressées dans le parlement même, au lieu que dans la suite on en a rédigé le projet dans le conseil du roi.

La délibération en parlement tenoit lieu de la vérification & enrégistrement, dont l'usage a été introduit depuis. Cette délibération étoit d'autant plus nécessaire pour donner force aux nouvelles loix, que suivant la police qui s'observoit alors pour les fiefs, les barons ou grands vassaux de la couronne qui étoient tous membres du parlement, étoient chacun maîtres de leurs domaines, qui composoient au moins les deux tiers du royaume ; ils s'étoient même arrogé le droit d'y faire des réglemens : & le roi n'y pouvoit rien ordonner que de leur consentement, c'est pourquoi il en est fait mention dans plusieurs ordonnances qui devoient avoir lieu dans les terres de ces barons.

Tels sont deux établissemens ou ordonnances faites par Philippe-Auguste ; l'une du premier mai 1209, touchant les fiefs du royaume, où il est dit que le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Bologne & de Saint-Paul, le seigneur de Compiègne, & plusieurs autres grands du royaume, convinrent unanimement de cet établissement : *convenerunt & assensu publico formaverunt, ut à primo die maii in posterum ita sit de feodalibus tenementis.* L'autre ordonnance, qui est sans date, est un accord

accord entre le roi, les clercs & les barons.

On trouve aussi un établissement de Louis VIII, en 1223, où il dit : *Noveritis quod per voluntatem & assensum archiepiscoporum, episcoporum, comitum, baronum & militum regni Franciæ... fecimus stabilimentum per Judæos.*

Joinville, en son histoire de S. Louis, fait mention des parlemens que tenoit ce prince pour faire ses nouveaux établissemens. Il suffit d'en donner quelques exemples, tels que son ordonnance du mois de mai 1246, où il dit : *Hæc autem omnia... de communi consilio & assensu dictorum baronum & militum, volumus & præcipimus, &c....* & ce qu'il fit touchant le cours des esterlins, à la fin de laquelle il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto.*

Le regne de Philippe III, dit *le Hardi*, nous offre une foule d'ordonnances faites par ce prince en parlement, notamment celles qu'il fit aux parlemens de l'Ascension en 1272, de l'octave de la Toussaint de la même année, de la Pentecôte de l'année suivante, de l'Assomption en 1274, de la Toussaint ou de Noël en 1275, de l'Épiphanie en 1277, & de la Toussaint en 1283. Les ordonnances, ainsi délibérées en parlement, étoient regardées en quelque sorte comme son ouvrage, de même que ses arrêts; c'est pourquoi on les inscrivait au nombre des arrêts de la cour, comme il est dit à la fin des ordonnances de 1283 : *Hæc ordinatio registrata est inter judicia, consilia & arresta expedita in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini 1283.* La même chose se trouve à la fin d'une ordonnance de 1287, & aussi de deux autres de 1327 & de 1331, & de plusieurs autres.

Philippe-le-Bel fit aussi plusieurs ordonnances en parlement dans les années 1287, 1288, 1290, 1291, 1296. La première de ces ordonnances, qui est celle de 1287, commence par ces mots, *c'est l'ordonnance faite par la cour de notre seigneur le Roi & de son commandement*; & à la fin il est dit qu'elle fut faite au parlement, & qu'elle seroit publiée en chaque baillie en la première assise, &c.

Tome XII.

A la fin de celle de 1288, il est dit que si quelqu'un y trouve de la difficulté, on consultera la cour du roi & les maîtres (du parlement.)

Il s'en trouve aussi plusieurs du même prince, faites en parlement depuis qu'il eut rendu cette cour sédentaire à Paris en 1302; entr'autres celle du 3 octobre 1303, faite avec une partie seulement des barons; parce que, dit Philippe-le-Bel, il ne pouvoit pas avoir à ce conseil & à cette délibération les autres prélats & barons si-tôt que la nécessité le requerroit; & les barons dans leur sousscription s'énoncent ainsi : *nous, parce que ladite ordonnance nous semble convenable & profitable à la besogne, & si peu greueuse... que-nut-ne-la doit refuser, nous y consentons.* L'ordonnance de ce prince du 28 février 1308, deux autres du jeudi avant les Rameaux de la même année, & une autre du premier mai 1313, sont faites en plein parlement.

Il s'en trouve de semblables de Philippe VI dit *de Valois*, des 24 juillet 1333, 10 juillet 1336, 17 mai 1345, & après la St. Martin d'hiver en 1347.

Il y a encore bien d'autres ordonnances du temps de ces mêmes princes, lesquelles furent aussi délibérées en parlement, quoique cela n'y soit pas dit précisément; mais il est aisé de le reconnoître à l'époque de ces ordonnances, qui sont presque toutes datées des temps voisins des grandes fêtes auxquels on tenoit alors le parlement.

On trouve encore, du temps de Charles VI, un exemple de lettres du 5 mars 1388, qui furent données en parlement.

Quelques-uns croient que l'on en usa ainsi jusqu'au regne du roi Jean, par rapport à la manière de former les nouvelles loix dans l'assemblée du parlement, & que ce fut ce prince qui changea cet usage par une de ses ordonnances, portant que les loix ne seroient plus délibérées au parlement, lorsque l'on en formoit le projet. Le chancelier Olivier, dans un discours qu'il prononça au parlement en 1559, cite cette ordonnance sans la dater; il y a apparence qu'il avoit en vue l'ordonnance faite le 27 janvier 1359, pendant la captivité du roi, par Charles, régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V; il dit

(art. 29) que dorénavant il ne fera plus aucune ordonnance, ni n'octroiera aucun privilège, que ce ne soit par délibération de ceux de son conseil.

Mais l'usage de former les nouvelles ordonnances dans le conseil du roi est beaucoup plus ancien que celle de 1359; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le temps de Philippe III, & de ses successeurs. La plupart des nouvelles ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil du roi, qui étoit aussi appelé *le grand conseil du roi*, & on les envoyoit ensuite au parlement pour les vérifier & enrégistrer, comme il se pratique encore présentement.

Il faut néanmoins prendre garde que, dans les premiers temps où les ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil, plusieurs des ordonnances qui sont dites faites ainsi, *par le roi ou son conseil*, ou *par le conseil le roi présent*, ne laissoient pas d'être délibérées en parlement, attendu que le roi tenoit souvent son conseil en parlement. C'est ainsi que l'ordonnance de Philippe III, dit le Hardi, touchant les amortissemens qui seroient accordés par les pairs, commence par ces mots: *ordinatum fuit per consilium de regis, rege presente*; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été faite au parlement de l'Épiphanie en 1277.

On a déjà vu que dès l'année 1283, il est fait mention d'enrégistrement au bas de quelques ordonnances. Il est vrai que la plupart de celles où cette mention se trouve avoient été délibérées en parlement; de sorte que cet enrégistrement exprimé par le mot *registrata*, se rapportoit moins à une vérification telle qu'on l'entend aujourd'hui par le terme d'enrégistrement, qu'à une simple transcription de la piece sur les registres; la délibération faite en parlement tenoit lieu de vérification.

La plus ancienne ordonnance que j'aie trouvée du nombre de celles qui n'avoient pas été délibérées en parlement, & où il soit fait mention d'un enrégistrement qui emporte en même temps la vérification de la piece, c'est l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois d'octobre 1334, touchant la régale. Ce prince mande à ses amis & féaux les gens qui tiendront le prochain parlement, & aux gens des comptes, que

à perpétuelle mémoire ils fassent ces présentes enrégistrer es chambres du parlement & des comptes, & garder pour original au trésor des chartres.

On lit aussi au bas des lettres du même prince, du 10 juillet 1336, concernant l'évêque d'Amiens, *lecta per cameram, registrata in curia parlamenti in libro ordinationum regiarum, fol. 50, anno nono*. Ce mot *lecta* fait connoître qu'il étoit dès-lors d'usage de faire la lecture & publication des lettres avant de les enrégistrer: celles-ci à la vérité, furent données en parlement. Et les autres mots *registrata... in libro ordinationum*, justifient qu'il y avoit déjà des registres particuliers destinés à transcrire les ordonnances.

L'usage de la lecture & publication qui précède l'enrégistrement, continua de s'affermir sous les regnes suivans. Il paroît par une ordonnance du roi Jean, du mois de mai 1355, par laquelle il confirme, pour la seconde fois, celle de Philippe-le-Bel, du 23 mars 1302, pour la réformation du royaume. Il est fait mention au bas de ces lettres, qu'elles ont été lues & publiées solennellement en parlement, en présence de l'archevêque de Rouen, chancelier, de plusieurs autres prélats, barons, présidens, & conseillers du roi au parlement, & en présence de tous ceux qui voulurent s'y trouver; ce qui justifie que cette lecture se faisoit publiquement.

Charles V, dans une ordonnance du 14 août 1374, mande aux gens de son parlement, afin que personne ne prétende cause d'ignorance de ladite ordonnance, de la faire publier & registrer tant à ladite cour, que dans les lieux principaux & accoutumés des sénéchaussées dont cette ordonnance fait mention.

Dans le même mois fut enrégistrée la fameuse ordonnance qui fixe la majorité des rois de France à l'âge de quatorze ans. Il est dit qu'elle fut lue & publiée en la chambre du parlement, en présence du roi tenant son lit de justice, & en présence de plusieurs notables personnages, dont les principaux sont dénommés; qu'elle fut écrite & mise dans les registres du parlement, & que l'original fut mis au trésor des chartres.

On trouve encore beaucoup d'autres exemples d'*enrégistremens* du même regne : mais nous nous contenterons d'en rapporter encore un du temps de Charles VI, dont il est parlé dans son ordonnance du 5 février 1388, touchant le parlement ; le roi lui-même ordonne aux gens de son parlement que cette présente ordonnance ils fassent lire & publier, & icelle *enrégistrer* à fin de perpétuelle mémoire.

Il seroit inutile de rapporter d'autres exemples plus récents de semblables *enrégistremens*, cette formalité étant devenue dès-lors très-commune.

La forme des vérifications & *enrégistremens* fut donc ainsi substituée au droit dont le parlement avoit toujours joui, de concourir avec le souverain à la formation de la loi. Le parlement conserva pour les vérifications la même liberté de suffrages qu'il avoit, lorsque les ordonnances étoient délibérées en parlement ; & si le régent, dans son ordonnance du 27 janvier 1359, n'a pas expliqué que cette liberté étoit conservée au parlement, c'est que la chose étoit assez sensible d'elle-même, étant moins un droit nouveau qu'une suite du premier droit de cette compagnie. C'eût été d'ailleurs une entreprise impraticable à ce prince, sur-tout dans un temps de régence, d'abroger entièrement des usages aussi anciens que précieux pour la nation & pour les intérêts même du roi ; on ne peut présumer une telle idée dans un prince, encore entouré de vassaux, qui disputoient de puissance avec leur souverain : ce fut assez pour le régent d'affranchir le roi de l'espece d'esclavage où étoient ses prédécesseurs de ne pouvoir former le projet d'aucune loi sans le concours du parlement ; il se contenta de recouvrer la vraie prérogative du sceptre, & dont nos premiers rois usoient, en dirigeant seuls ou avec leur conseil particulier, les loix qu'ils propoisoient ensuite aux champs de mars & de mai.

Le roi Jean, & Charles son fils, en qualité de régent du royaume, envoyèrent donc leurs loix toutes dressées au parlement, qui les vérifia & *enrégistra* avec toute liberté de suffrages. On fit des remontrances selon l'exigence des cas, pour justifier les motifs de son refus, ainsi que

cela s'est toujours pratiqué depuis : en quoi nos rois ont de leur part suivi cette belle parole que Cassiodore rapporte de Thiéri, roi d'Italie, *pro æquitate servanda etiam nobis patimur contradici.*

L'*enrégistrement* des nouvelles ordonnances n'est pas comme l'on voit un simple cérémonial ; & en insérant la loi dans les registres, l'objet n'est pas seulement d'en donner connoissance aux magistrats & aux peuples, mais de lui donner le caractère de loi, qu'elle n'auroit point sans la vérification & *enrégistrement*, lesquels se font en vertu de l'autorité que le roi lui-même a confiée à son parlement.

Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de rapporter deux témoignages non suspects à ce sujet ; l'un de Louis XI, lequel disoit que c'est la coutume de publier au parlement tous accords ; qu'autrement ils seroient de nulle valeur : l'autre de Charles IX, lequel en 1561 faisoit dire au pape par son ambassadeur, qu'aucun édit, ordonnance, ou autres actes n'ont force de loi publique dans le royaume, qu'il n'en ait été délibéré au parlement.

Nos rois en parlant de l'examen que les cours font des nouveaux réglemens qui leur sont présentés, l'ont eux-mêmes souvent qualifié de *vérification* ou *enrégistrement* comme termes synonymes.

C'est ainsi que Charles régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V, s'explique dans une ordonnance du dernier novembre 1358 ; il défend aux gens des comptes qu'ils ne passent, vérifient, ou *enrégistrent* en la chambre aucunes lettres contraires à cette ordonnance.

L'ordonnance de Rouffillon, *article 35*, porte que les vérifications des cours de parlement sur les édits, ordonnances & lettres-patentes, seront faites en François.

Celle qui fut faite au mois d'octobre pour la Bretagne, porte que la cour procédera en toute diligence à la vérification des édits & lettres-patentes.

L'édit d'Henri IV, du mois de janvier 1597, *art. 2*, veut que si-tôt que les édits & ordonnances ont été renvoyés aux cours souveraines, il soit promptement procédé à la vérification, &c.

Il est vrai que pour l'ordinaire, dans

l'adresse qui est faite des lettres aux cours, le roi leur mande seulement qu'ils aient à les faire lire, publier & *enregistrer* : mais cela est très-naturel, parce que quand il envoie une loi, il présume qu'elle est bonne, & que la vérification ne fera aucune difficulté : d'ailleurs, la lecture même qu'il ordonne être faite du règlement, est pour mettre les membres de la compagnie en état de délibérer sur la vérification.

Les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres-patentes contenant règlement général; ne sont point *enregistrées* au conseil du roi, attendu que ce n'est pas une cour de justice; elles ne sont adressées par le roi qu'aux cours souveraines & aux conseils supérieurs qui font les mêmes fonctions.

Lorsqu'on les adresse à différentes cours, elles sont d'abord vérifiées & *enregistrées* au parlement de Paris; c'est une des prérogatives de ce parlement : c'est pourquoi Charles IX, ayant été déclaré majeur à 13 ans & jour au parlement de Rouen en 1563, le parlement de Paris n'*enregistra* cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondées sur le droit qu'il a de vérifier les édits avant tous les autres parlemens & autres cours.

Les ordonnances & les édits sont *enregistrés* toutes les chambres assemblées; & si c'est dans une compagnie semestrie, on assemble pour cet effet les deux semestres. Les déclarations données en interprétation de quelque édit, sont ordinairement *enregistrées* par la grand'chambre seule, apparemment pour en faire plus prompt expédition, & lorsque les déclarations sont moins de nouvelles loix, qu'une suite nécessaire & une simple explication de loix déjà *enregistrées*.

Il y a quelquefois de nouveaux réglemens qui ne sont adressés qu'à certaines cours, qu'ils concernent seules : mais quand il s'agit des réglemens généraux, ils doivent être *enregistrés* dans tous les parlemens & conseils souverains.

On les fait aussi *enregistrer* dans les autres cours souveraines, lorsqu'il s'agit de matières qui peuvent être de leur compétence. C'est ainsi que dans une ordonnance de Charles V, du 24 juillet 1364, il est dit que ces lettres seront publiées par-tout où

il appartiendra, & *enregistrées* en la chambre des comptes & en celle du trésor à Paris.

Quand on refusoit d'*enregistrer* des lettres à la chambre des comptes, on les mettoit dans une armoire qui étoit derrière la porte de la grand'chambre (c'étoit apparemment le grand bureau), avec les autres chartes refusées & non expédiées, & l'on en faisoit mention en marge des lettres. Il y en a un exemple dans des lettres de Charles V, du mois de mars 1372. La chambre ayant refusé en 1595 d'*enregistrer* un édit portant création de receveurs provinciaux des parties casuelles, ordonna qu'il seroit informé contre ceux qui administrent mémoires & inventions d'édits préjudiciables à la grandeur & autorité du roi; elle fit le 21 juin des remontrances à ce sujet, & l'édit fut retiré.

Les généraux des aides, dès les premiers temps de leur établissement, *enregistraient* aussi les lettres qui leur étoient adressées; tellement que Charles V, par une ordonnance du 13 novembre 1372, défend au receveur-général de payer sur aucunes lettres ou mandemens, s'ils ne sont vérifiés en la chambre ou ailleurs, où les généraux seront assemblés; & il est dit que dorénavant les notaires mettront es vérifications le lieu où elle aura été faite; qu'en toutes lettres & mandemens refusés en la chambre (des généraux), il sera écrit au dos signé des notaires, que les lettres ont été refusées, & cela quand même les généraux au lieu de les refuser absolument, prendront un long délai pour faire réponse; & il ordonne, non pas que les lettres mêmes, mais que la teneur (c'est à-dire la substance) des lettres sera *enregistrée* en la chambre; ce qui signifie en cet endroit que l'on fera mention de ces lettres sur le registre, & que l'on y expliquera au long les causes du refus.

La cour des aides qui tire son origine de ces généraux des aides, est pareillement en possession de vérifier & *enregistrer* toutes les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres qui lui sont adressées, & d'en envoyer des copies aux sieges de son ressort, pour y être lues, publiées, & *enregistrées*.

L'ordonnance de Moulins, & l'édit du

mois de janvier 1597, enjoignent aux cours de procéder incessamment à la vérification des ordonnances, toutes autres affaires cessantes. L'ordonnance de 1667 ajoute même la visite & jugement des procès criminels, ou affaires particulieres des compagnies.

Mais comme il peut échapper à nos rois de signer des ordonnances dont ils n'auroient pas d'abord reconnu le défaut, ils ont plusieurs fois défendu eux-mêmes aux cours d'enregistrer aucunes lettres qui seroient scellées contre la disposition des ordonnances. Il y a entre autres des lettres de Charles VI, du 15 mai 1403, pour la révocation des dons faits sur le domaine, qui font défenses aux gens des comptes & trésoriers à Paris, présens & à venir, supposé qu'il fût scellé quelques lettres contraires à celles-ci, *d'en passer ni vérifier aucunes, quelques mandemens qu'ils eussent du roi, soit de bouche ou autrement, sans en avertir le roi ou la reine, les orcles & freres du roi, les autres princes du sang, & gens du conseil.*

Charles IX, par son édit du mois d'octobre 1562, pour la Bretagne, dit que *si la cour trouvoit quelque difficulté en la vérification des édits, elle enverra promptement ses remontrances par écrit, ou députera gens pour les faire.*

La même chose est encore portée dans plusieurs autres déclarations postérieures.

Le parlement & les autres cours ont, dans tous les temps, donné au roi des preuves de leur attachement, en s'opposant à la vérification des ordonnances, édits, & déclarations, qui étoient contraires aux véritables intérêts de S. M. ou au bien public; & pour donner une idée de la fermeté du parlement dans ces occasions, il suffit de renvoyer à ce que le premier président de la Vacquerie répondit à Louis XI, comme on peut le voir dans Pasquier, *en ses recherches, liv. VI, chap. xxiv.*

Lorsque les nouveaux réglemens adresses aux cours sont seulement susceptibles de quelque explication, les cours les *enregistrent* avec des modifications. On en trouve des exemples dès le temps du roi Jean, notamment à la fin de deux de ses ordonnances du mois d'avril 1361, où il est dit

qu'elles ont été *vues, corrigées & lues en parlement.* La possession des cours à cet égard est constante, & leur droit a été reconnu en différentes occasions, notamment par un réglemeut du conseil, du 16 juin 1644.

Les particuliers ne peuvent pas former opposition à l'enregistrement des ordonnances, édits & déclarations, ni des lettres-patentes portant réglemeut général, mais seulement aux lettres qui ne concernent que l'intérêt de quelques corps ou particuliers.

Le procureur-général du roi peut aussi s'opposer d'office à l'enregistrement des lettres-patentes obtenues par des particuliers, ou par des corps & communautés, lorsque l'intérêt du roi ou celui du public s'y trouve compromis. On trouve dès 1390 une opposition de cette espece formée à l'enregistrement de lettres-patentes, du mois de juin de ladite année, à la requête du procureur-général du roi, lequel fit proposer ses raisons à la cour par l'avocat du roi; il fut plaidé sur son opposition, & l'affaire fut appointée. Le chapitre de Paris qui avoit obtenu ces lettres, se retira pardevant le roi, & en obtint d'autres, par lesquelles le roi enjoignit au parlement d'enregistrer les premières. Le procureur-général du roi s'opposa encore à l'enregistrement de ces nouvelles lettres; & lui & le chapitre ayant fait un accord sous le bon plaisir du parlement, & étant convenus de certaines modifications, le parlement *enregistra* les lettres à la charge des modifications.

Quoique les particuliers ne puissent pas former opposition à l'enregistrement des ordonnances, édits, déclarations, cette voie est néanmoins permise aux compagnies qui ont une forme publique, lorsque la loi que l'on propose paroît blesser leurs droits ou privileges. Cela s'est vu plusieurs fois au parlement.

Pour ce qui est de la forme en laquelle se fait dans les cours l'enregistrement, c'est-à-dire, l'inscription des nouveaux réglemens sur les registres, c'est une dernière opération qui est toujours précédée de la lecture & vérification des réglemens; elle étoit aussi autrefois précédée de leur publication, qui se faisoit à l'audience,

Il paroît que dès le temps de la seconde race , les comtes auxquels on envoyoit les nouveaux réglemens pour les faire publier dans leur siege , en gardoient l'expédition dans leur dépôt , pour y avoir recours au besoin ; mais il y avoit dès-lors un dépôt en chef dont tous les autres n'étoient qu'une émanation : ce dépôt étoit dans le palais du roi.

En effet, Charles le Chauve ordonna en 803 que les capitulaires de son pere seroient derechef publiés ; que ceux qui n'en auroient pas de copie enverroient , selon l'usage , leur commissaire & un greffier , avec du parchemin , au palais du roi , pour en prendre copie sur les originaux qui seroient , dit-il , pour cet effet tirés de *armario nostro* ; c'est-à-dire , du trésor des chartres de la couronne : ce qui fait connoître que l'on y mettoit alors l'original des ordonnances. C'est ce dépôt que Saint Louis fit placer à côté de la sainte chapelle , où il est présentement , & dans lequel se trouve le registre de Philippe-Auguste , qui remonte plus haut que les registres du parlement , & contient plusieurs anciennes ordonnances de ce temps.

L'ancien manuscrit de la vie de Saint Louis , que l'on conserve à la bibliothèque du roi , fait mention que ce prince ayant fait plusieurs ordonnances , les fit *enregistrer* & publier au châtelet. C'est la première fois que l'on trouve ce terme , *enregistrer* , pour exprimer l'inscription qui se faisoit des réglemens entre les actes du tribunal ; ce qui vient de ce que jusqu'alors on n'usoit point en France de registres pour écrire les actes des tribunaux ; on les écrivoit sur des peaux , que l'on rouloit ensuite ; & au lieu de dire *les minutes & registres* du tribunal , on disoit les rouleaux , *rotula* ; & lorsque l'on inscrivoit quelque chose sur ces rouleaux , cela s'appelloit *inrotulare* , comme il est dit dans deux ordonnances , l'une de Philippe-Auguste , de l'an 1218 , *art. 6* ; l'autre de Louis VIII , du mois de novembre 1223. On trouve cependant au troisième registre des *olim* , fol. 151 & 152 , en suite de deux arrêts , ces termes , *ita registratum in rotulo istius parlamenti*. Ainsi la mention que l'on faisoit d'un arrêt sur les rouleaux , s'appelloit aussi *enrégistrement*.

Etienne Boileau , prévôt de Paris sous S. Louis , fut le premier qui fit écrire en cahiers ou registres , les actes de sa juridiction.

Jean de Montluc , greffier du parlement , fit de même un registre des arrêts de cette cour , qui commence en 1256 : cet usage fut continué par ses successeurs.

Le plus ancien registre de la chambre des comptes , appelé registre de S. Just , du nom de celui qui l'a écrit , fait mention qu'il a été copié par Jean de Saint-Just , clerc des comptes , sur l'original à lui communiqué par Robert d'Artois.

Cet établissement de registres dans tous les tribunaux a donné lieu d'appeler *enrégistrement* , l'inscription qui est faite sur ces registres , des réglemens qui ont été vérifiés par les cours : & dans la suite on a aussi compris , sous le terme d'*enrégistrement* , la vérification qui précède l'inscription sur les registres ; parce que cette inscription suppose que la vérification a été faite.

Dans les premiers temps où le parlement fut rendu sédentaire à Paris , il ne portoit guere dans ses registres que ses arrêts , ou les ordonnances qui avoient été *délibérées* ; c'est-à-dire , dressées dans le parlement même : c'est de là qu'au bas de quelques-unes il est dit , *registrata est inter judicia , consilia & arresta expedita in parlamento* , comme on l'a déjà remarqué , en parlant d'une ordonnance de 1283. Le dauphin Charles , qui fut depuis le roi Charles V , dans une ordonnance qu'il fit au mois de mars 1356 , en qualité de lieutenant-général du royaume , pendant la captivité du roi Jean , dit , *art. 14* , qu'il seroit fait une ordonnance du nombre de gens qui tiendroient la chambre du parlement , les enquêtes & requêtes , &c. & que cette ordonnance tiendroît , seroit publiée & enregistrée. Le parlement faisoit inscrire ces ordonnances dans ses registres , comme étant en quelque sorte son ouvrage , aussi bien que ses arrêts.

Quoiqu'il y eût alors plusieurs ordonnances qui n'étoient pas inscrites dans ses registres , il ne laissoit pas de les vérifier toutes , ou de les corriger , lorsqu'il y avoit lieu de le faire. L'expédition originale qui avoit été ainsi vérifiée , étoit mise au

nombre des actes du parlement ; ensuite il faisoit publier la nouvelle ordonnance à la porte de la chambre , ou à la table de marbre du palais : on en publioit aussi à la fenêtre , qui est apparemment le lieu où l'on délivre encore les arrêts. Voyez PUBLICATION.

Lorsque l'usage des vérifications commença à s'établir , on ne faisoit pas registre de cet examen , ni de la publication des ordonnances ; de sorte que l'on ne connoît guere si celles de ces temps ont été vérifiées , que par les corrections que le parlement y faisoit , lorsqu'il y avoit lieu , ou par les notes que le secrétaire du roi , qui avoit expédié les lettres , y ajoutoit quelquefois.

Mais bientôt on fit registre exact de tout ce qui se passoit à l'occasion de la vérification & *enrégistrement* , comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Pour parvenir à la vérification d'une loi , on en remet d'abord l'original en parchemin , & scellé du grand sceau , entre les mains du procureur-général , lequel donne ses conclusions par écrit ; la cour nomme un conseiller , qui en fait le rapport en la chambre du conseil : sur quoi , s'il y a lieu à l'*enrégistrement* , il intervient arrêt , en ces termes : « Vu par la cour l'édit ou déclaration du tel jour , signé , scellé , &c. » portant , &c. vu les conclusions du procureur-général , & oui le rapport du conseiller pour ce commis ; la matière mise en délibération , la cour a ordonné & ordonne que l'édit ou déclaration sera *enrégistré* au greffe d'icelle , pour être exécuté selon sa forme & teneur , ou bien pour être exécuté sous telles & telles modifications. » Cet arrêt d'*enrégistrement* renferme en soi la vérification & approbation de la loi , qu'il ordonne être enregistrée ; & c'est sans doute la raison pour laquelle on confond la vérification avec l'*enrégistrement*.

Le greffier fait mention de l'*enrégistrement* sur le repli des lettres , en ces termes : « Registré , oui le procureur-général du roi , pour être exécuté selon sa forme & teneur , ou bien suivant les modifications portées par l'arrêt de ce jour. Fait en parlement le... signé , tel , &c. » C'est pro-

prement un certificat , ou attestation , que le greffier met sur le repli des lettres de l'*enrégistrement* , qui a été ordonné par l'arrêt.

Outre ce certificat , le greffier fait un procès-verbal , soit de l'assemblée des chambres , si c'est un édit , ou de l'assemblée de la grand'chambre seule , si c'est une déclaration dont elle fasse seule l'*enrégistrement* : ce procès-verbal fait mention que la cour a ordonné l'*enrégistrement* de tel édit , pour être exécuté selon sa forme & teneur , ou avec certaines modifications.

Aussi-tôt que l'arrêt de vérification & *enrégistrement* est rendu , & que le procès-verbal en est dressé , le greffier fait tirer une expédition en papier timbré , sur l'original en parchemin , de l'ordonnance , édit , déclaration , ou autres lettres que l'on a *enrégistrés* : au bas de cette expédition , il fait mention de l'*enrégistrement* , de même que sur l'original , & ajoute seulement ce mot , *collationné* , c'est-à-dire , comparé avec l'original , & il signe. Cette expédition , qui doit servir de minute , & l'arrêt & le procès-verbal d'*enrégistrement* sont placés par le greffier entre les minutes de la cour ; & l'*enrégistrement* est censé accompli dès ce moment , quoique la transcription de ces mêmes pièces sur les registres en parchemin , destinés à cet effet , ne se fasse quelquefois que plusieurs années après : car cette transcription sur les registres en parchemin n'est pas le véritable *enrégistrement* , c'est seulement une opération prescrite par la police du greffe ; & les registres des ordonnances ne sont que des grosses , ou copies des minutes , un peu moins authentiques que l'original , & faites pour le suppléer au besoin : c'est pourquoi , sans attendre cette transcription , qui est censée faite dans le temps même de la vérification , le greffier met , comme on l'a dit , sur le repli de l'original , & sur l'expédition des lettres qui ont été vérifiées , son certificat de la vérification & *enrégistrement*.

Ces différentes opérations faites ; le greffier remet l'original des lettres *enrégistrées* à M. le procureur-général , lequel le renvoie à M. le chancelier , ou au secrétaire d'état qui les lui a adressées ; & au bout de quelque temps , le secrétaire d'état qui a ce

département, envoie les ordonnances *enregistrées* dans le dépôt des minutes du conseil, qui est dans le monastere des religieux Augustins, près la place des Victoires.

Autrefois les arrêts de vérifications & *enregistrements*, & les certificats d'iceux se rédigeoient en Latin: cet usage avoit même continué depuis l'ordonnance de 1539, qui enjoit de rédiger en François tous les jugemens & actes publics: le certificat d'*enregistrement*, qui se met sur le repli des pieces; étoit conçu en ces termes: *lecta, publicata & registrata, audito & requirente procuratore generali regis*, &c. Mais Charles IX, par son ordonnance de Rouffillon, article 35, ordonna que les vérifications des édits & ordonnances seroient faites en François.

Depuis ce temps, le greffier mettoit ordinairement son certificat en ces termes: *tu, publié & enregistré*, &c. on disoit *publié*, parce que c'étoit alors la coutume de publier tous les arrêts à l'audience, comme cela se pratique encore dans quelques parlemens: mais dans celui de Paris on ne fait plus cette publication à l'audience, à moins que cela ne soit porté par l'arrêt de vérification; auquel cas, le greffier met encore dans son certificat; *tu, publié & enregistré*: quand il n'y a pas eu de publication à l'audience, le certificat du greffier porte seulement que le règlement a été *enregistré, oui, & ce requérant le procureur-général du roi*, &c.

Ces sortes de certificats du greffier, ou mention qui est faite sur le repli des lettres de la vérification & *enregistrement*, étoient d'usage dès le temps de Philippe de Valois, comme on le voit sur les lettres du 10 juillet 1336, dont on a déjà parlé, où on lit ces mots: *lecta per cameram, registrata in curia parlamenti, in libro ordinationum, fol. 50, in anno nono*. Ces termes, *in anno nono*, semblent annoncer que ce livre, ou registre des ordonnances, étoit commencé depuis neuf années; ce qui remonteroit jusqu'en 1328, temps où Philippe de Valois monta sur le trône. On ne connoît point cependant de registre particulier des ordonnances qui remonte si haut.

Les plus anciens registres du parlement, appelés les *olim*, contiennent, il

est vrai, des ordonnances depuis 1252 jusqu'en 1273: mais ces registres n'étoient pas destinés uniquement pour les *enregistrements*; ils contiennent aussi des arrêts rendus entre particuliers, & des procédures.

Mais, peu de temps après, on fit au parlement des registres particuliers pour les *enregistrements* des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes, que l'on a appelés *registres des ordonnances*.

Le premier de ces registres, coté A, & intitulé *ordinationes antiquæ*, commence en 1337: il contient néanmoins quelques ordonnances antérieures, dont la plus ancienne, ce sont des lettres-patentes de St. Louis, du mois d'août 1229, qui confirment les privileges de l'université de Paris.

Quand on transcrit une piece dans les registres du tribunal, en conséquence du jugement qui en a ordonné l'*enregistrement*, elle doit y être copiée toute au long, avec le jugement qui en ordonne l'*enregistrement*, & non pas par extrait seulement, ni avec des *& cætera*.

Ce fut sur ce fondement que le recteur & l'université de Paris exposèrent, par requête au parlement en 1552, que quelqu'un de leurs suppôts ayant voulu lever un extrait du privilege accordé en 1336 aux écoliers étudiants en l'université, il s'étoit trouvé quelques omissions faites sous ces mots *& cætera*, pour avoir plutôt fait, par celui qui fit le registre; que ces omissions étoient de conséquence; & que si l'original du privilege se perdoit, le recours au registre ne seroit pas sûr; c'est pourquoi ils supplièrent la cour d'ordonner que ce qui étoit ainsi imparfait sur le registre, par ces mots, *& cætera*, fût rempli par collation qui se feroit du registre à l'original. Sur quoi la cour ayant ordonné que l'original seroit mis pardevers deux conseillers de la cour, pour le collationner avec le registre: oui le rapport desdits conseillers, la cour, par arrêt du 18 août 1552, ordonna que l'original du privilege seroit de nouveau *enregistré* dans les registres d'icelle, pour être, par le greffier, délivré aux parties qui le requeroient.

Les arrêts de vérification ou *enrégistrement*, faits au parlement, portent ordinairement, que copies collationnées du nouveau règlement & de l'arrêt, seront envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées & enrégistrées: l'arrêt enjoint au substitut du procureur-général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans un mois, suivant ledit arrêt.

Le procureur-général de chaque parlement envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens à tous les bailliages, sénéchaussées & autres justices royales ressortissantes nuement au parlement.

A l'égard des pairs du ressort, quoique régulièrement elles dussent tenir du juge royal la connoissance des nouveaux réglemens, néanmoins, pour accélérer, M. le procureur-général leur en envoie aussi directement des copies collationnées.

Si l'*enrégistrement* est fait en la cour des aides, l'arrêt de vérification porte que l'on enverra des copies collationnées aux élections & autres sieges du ressort.

Lorsque les nouveaux réglemens, qui ont été vérifiés par les cours, sont envoyés dans les sieges de leur ressort pour y être enrégistrés, cet *enrégistrement* s'y fait sur les conclusions du ministère public, de même que dans les cours; mais avec cette différence, que les cours ont le droit de délibérer sur la vérification, & peuvent admettre le projet de règlement, ou le refuser, s'il ne paroît pas convenable aux intérêts du roi ou au bien public: au lieu que les juges inférieurs sont obligés de se conformer à l'arrêt de vérification, & en conséquence de rendre un jugement portant que la nouvelle loi sera inscrite dans leurs registres, purement & simplement, sans pouvoir ajouter aucunes modifications; en sorte que cet *enrégistrement* n'est proprement qu'une simple transcription dans leurs registres, & non une vérification.

Il faut néanmoins observer que, dans les provinces du ressort qui ont quelques privilèges particuliers, les juges inférieurs pourroient faire des représentations au parlement avant d'*enrégistrer*, si le nouveau

règlement étoit contraire à leurs privilèges. Du reste, les juges inférieurs n'ont pas droit de délibérer sur le fond de l'*enrégistrement*; mais ils ont la liberté de délibérer sur la forme en laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur est fait, c'est-à-dire, d'examiner si cette forme est légitime & régulière. Ils peuvent aussi, après avoir procédé à l'*enrégistrement* de la nouvelle loi, faire sur cette loi (s'il y a lieu pour ce qui les concerne), faire des représentations au parlement, ou autre cour dont ils relevent, qu'ils adressent au procureur-général.

Il paroît même, suivant l'ordonnance de Charles VII, de 1453, art. 66 & 67, & l'ordonnance de Louis XII, du 22 décembre 1499, que les juges inférieurs peuvent, en certains cas, suspendre l'exécution des loix qu'on leur envoie, en représentant les inconvéniens qui peuvent en résulter, relativement à leurs provinces & aux réglemens antérieurs. Ces cas, selon les ordonnances de Charles VII & de Louis XII, sont lorsque les loix qui leur sont envoyées peuvent être contraires aux ordonnances, & produire du trouble dans le royaume; tel que seroit, par exemple, quelque établissement tendant à anéantir la forme du gouvernement.

Au châtelet de Paris, les nouvelles ordonnances sont *enrégistrées* sur un registre particulier, appelé *registre des bannieres*; ce qui signifie la même chose que registre des publications.

Tous les juges auxquels le procureur-général envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens, sont obligés d'envoyer dans le mois un certificat de l'*enrégistrement*. Depuis environ 35 ans, il est d'usage de garder tous ces certificats dans les minutes du parlement, pour y avoir recours au besoin, & connoître la date de l'*enrégistrement* dans chaque siege.

Les nouvelles ordonnances doivent être exécutées, à compter du jour de la vérification qui en a été faite dans les cours souveraines; ou après le délai qui est fixé par l'ordonnance ou par l'arrêt d'*enrégistrement*, comme cela se fait quelquefois, afin que chacun ait le temps de s'instruire de la loi.

Elle doit aussi être exécutée à compter

du même jour, pour les provinces du ressort, & non pas seulement du jour qu'elle y a été enrégistrée par les juges inférieurs. Néanmoins s'il s'agit de quelque disposition qui doit être observée par les juges, & officiers ou particuliers, la loi ne les lie que du jour qu'ils ont pu en avoir connoissance; comme on voit que la nouvelle 66 de Justinien, sur l'observation des constitutions impériales, avoit ordonné que les nouvelles loix seroient observées à Constantinople dans deux mois, à compter de leur date; & à l'égard des provinces, à deux mois après l'inlination qui y seroit faite de la loi: ce temps étant suffisant, dit la nouvelle, pour que la loi fût connue des tabellions & de tous les fujets.

Il n'est pas d'usage de faire enrégistrer les nouveaux réglemens dans les justices seigneuriales, ni de leur en envoyer des copies, ces justices étant en trop grand nombre, pour que l'on puisse entrer dans ce détail: de sorte que les officiers de ces justices sont présumés instruits des nouveaux réglemens par la notoriété publique, & par l'enrégistrement fait dans le siege royal auquel elles ressortissent.

Sur les enrégistremens des ordonnances, voyez Martianus Capella, *lib. I, part. xv*; Cujas, *lib. I, observ. cap. xix*; La Rocheffavin, *des parlemens, liv. XIII, ch. xxxiiij*; Pasquier, *recherch. de la France, liv. VI, ch. xxxiv*; Papon, *liv. IV, tit. vj, n. 23*; Bouchel, *bibliothèque du Droit François au mot loix. (A)*

ENRÉGISTREMENT des privileges ou permissions pour l'impression des livres. Les privileges que le roi accorde pour l'impression des livres, & les permissions simples du sceau, doivent être enrégistrés à la chambre syndicale de la librairie, par les syndic & adjoints, dans le terme de trois mois, à compter du jour de l'expédition. C'est une des conditions auxquelles ces lettres sont accordées; & faute de la remplir, elles deviennent nulles. Ce réglemeut paroît avoir singulièrement pour objet de mettre tous propriétaires d'ouvrages littéraires à l'abri du préjudice auquel ils pourroient être exposés par les surprises faites à la religion du roi, dans l'obtention des privileges ou permissions simples, en ce que,

1°. il met les syndic & adjoints de la librairie en état d'arrêter ces lettres à l'enrégistrement, s'ils jugent qu'elles soient préjudiciables aux intérêts de quelque tiers; 2°. en ce qu'il fournit aux particuliers auxquels elles sont préjudiciables, le moyen de s'opposer judiciairement à leur enrégistrement, & d'en demander le rapport. Pour entendre comment & dans quelles circonstances ces lettres peuvent être préjudiciables à un tiers, il faut nécessairement lire dans le présent volume le mot DROIT DE COPIE; nous y avons expliqué dans un assez grand détail quels sont les droits des auteurs & des libraires sur les ouvrages littéraires, & quel a été l'esprit de la loi dans l'établissement des privileges. Nous y renvoyons pour éviter les longueurs & répétitions.

ENRÉGISTRER. Voyez ENRÉGISTREMENT.

ENRENER, v. a&t. (*Maneg. Maréch.*) terme par lequel on exprime relativement aux chevaux de carrosse, de chaise & de charrette, l'action d'arrêter & de nouer les rênes.

Elles sont fixées, pour les chevaux de carrosse, par le moyen de deux bouts de cuir placés sur le milieu du coussinet; pour le cheval de brancard, par le moyen d'une courroie, qu'on nomme la trouffure, & qui passe dans un trou pratiqué à cet effet dans l'arçon de devant; tandis qu'à l'égard des chevaux de charrette elles montent par dessus la croisée du collier, & s'unissent à une longe de cuir garnie d'un culeron, & qui sert de croupiere.

Rien n'est plus capable d'endurcir la bouche des chevaux, de leur rendre l'appui sourd, & de leur endommager les barres, que de les enrêner trop court. C'est sans doute par cette considération, & pour remédier aux inconvéniens qui naissent de la constance avec laquelle les cochers gênent & contraignent leurs chevaux en les enrênant, que l'on a imaginé, depuis quelque temps, de placer un anneau carré à chaque arc du banquet. Les rênes passent dans ces anneaux; & comme elles ne peuvent alors tirer le bas des branches en arriere, lorsque le cheval s'appuie, ou badine avec son mors, le point de résistance de la gourmette n'a plus lieu, & les parties de la bou-

che, sur lesquelles porte l'embouchure, sont extrêmement soulagées. Je préférerois néanmoins un bridon à ces anneaux; & je crois qu'il seroit plus sûr & plus avantageux de débarrasser entièrement l'embouchure, ou le mors, de toute action des rênes.

Les cochers qui *entréneroient* trop court de jeunes chevaux, s'exposeroient à des accidens qui les puniroient peut-être de leur imprudence & de leur opiniâtreté.

On s'est encore servi de l'expression d'*entréner*, en parlant de l'arrangement & de la division des guides, & pour distinguer, à cet égard, notre maniere de celle des Italiens. Selon l'usage François, chaque guide est divisée en deux sur le dos de chaque cheval; elle passe par deux anneaux situés sur le coussinet. Les branches, ou les longes de dedans, sont distribuées de façon qu'elles vont, en se croisant, se boucler; savoir, celle qui part du cheval hors la main, à la branche de dedans du mors du cheval qui est sous la main; & celle qui part de celui-ci, à la branche de dedans du mors de l'autre: par ce moyen le cocher, agissant de la guide droite, opere sur le cheval hors la main, qui se trouve mu en ce sens, parce qu'il y est attiré, ainsi que le cheval sous la main, par la branche de dedans de cette guide: mais alors les impressions de la main du cocher se manifestent sur les deux boucles ensemble; & s'il y a en elles inégalité de légèreté, de sensibilité & de force, celle en qui réside le bon tempérament & la finesse, ne peut que souffrir des efforts que demande nécessairement l'autre.

La méthode des Italiens obvie à cette difficulté. Il n'est parmi eux aucune communication des branches des guides; chacune d'elles n'est relative qu'à la bouche d'un seul & même cheval: telle est la première différence que nous offre leur maniere. La seconde consiste dans deux courroies qui se croisent d'un cheval à l'autre: chacune de ces courroies est arrêtée, par l'une de ses extrémités, à la branche de dedans du mors de chaque cheval, & va se terminer, savoir, celle qui est fixée à la branche du mors du cheval hors la main, à un anneau placé à côté du coussinet du cheval sous la main, & *vice versa*; en sorte que l'un & l'autre

s'attirent réciproquement, selon les opérations du cocher, dont la main peut influencer sur chaque bouche séparément.

Il faut convenir néanmoins que dans le nombre prodigieux des cochers qui ont adopté cette pratique, il en est peu qui, vu leur ignorance, ne nous y laissent appercevoir d'autres inconvénients, qu'il seroit sans doute trop long de détailler ici, & parmi lesquels les hommes les moins clairvoyans ont dû remarquer ceux qui résultent d'un écartement considérable, qui mettant les chevaux hors de la ligne sur laquelle ils devroient tirer, augmente & multiplie le poids de la masse qu'ils traînent; les oblige, en leur demandant une force plus grande, de se précipiter sur les épaules; contraint celle de dehors à pousser beaucoup plus que l'autre contre le poitrail; place, par conséquent, chaque cheval de travers; &c. (E)

EN-REPOS, (*terme de Blason.*) se dit du cerf, du lion & de quelques autres animaux sauvages qui se reposent ayant le ventre à terre: on excepte le lievre qui, en pareille situation, est dit en forme.

De Bertrand de Moleville, de Montefquieu, en Languedoc; *d'or au cerf en-repos de gueules, au pié d'un arbre de sinople; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent à côté de deux besans du champ de l'écu.* (G. D. L. T.)

ENRIMER, en *terme d'Épingle*, c'est pousser le poinçon directement au dessus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte, plus ou moins, avec le pousse-broche. Voyez BROCHE & POUSSE-BROCHE.

ENROLEMENT, *s. m.* (*Art. milit.*) action de lever, d'engager, de prendre des hommes, pour servir dans les troupes de terre, ou dans les armées navales.

Les Romains faisoient leurs *enrôlemens* avec beaucoup de précautions & de formalités. Il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter les armes; & pour être enrôlé au service de la république, il falloit avoir certaines qualités dont on ne dispensoit que dans des occasions importantes, & qui demandoient des secours prompts & extraordinaires.

Les préposés aux enrôlemens faisoient un

examen rigoureux des personnes qui se présentent pour être enrôlées. (*Liv. II, §. 2, ff. de re militari.*) Ils s'informoient d'abord de la naissance de chacun ; car il n'y avoit que des hommes libres à qui il fût permis de porter les armes , & les esclaves en étoient exclus. Il falloit donc prouver sa liberté par des témoignages non suspects , & de plus il falloit établir le lieu de sa naissance.

On avoit aussi beaucoup d'attention à la taille ; & tous ceux à qui elle manquoit , étoient rejetés de l'honneur de servir. De là vient que lorsqu'on vouloit louer un homme , on disoit qu'il avoit une taille militaire ; c'est ce qui n'a pas échappé à Lampride dans son éloge de l'empereur Sévère. Cette taille militaire est marquée par une loi qui est dans le code théodosien ; au titre de *tyronibus* ; elle nous apprend qu'alors un soldat devoit avoir cinq piés sept pouces , *quinque pedibus & septem uncia. usualibus.*

Vegece a remarqué que du temps de Marius on n'enrôloit que des gens de cinq piés dix pouces , parce que dans le grand nombre qui se présentoit , on pouvoit choisir ; mais depuis ce temps-là il fallut rabattre de cette mesure , les hommes étant devenus rares par les guerres civiles , le luxe , la débauche , & le changement de gouvernement.

Cependant l'on ne connoissoit point encore ce moyen nouveau , & contraire à toutes les loix de l'humanité , d'enrôler par la force , la fraude , le stratagème , & pareilles horreurs sur lesquelles , dans quelques pays , les princes & les ministres ferment les yeux en temps de guerre. " Les hommes , dit la Bruyere , sont au sou-
" verain comme une monnoie , dont il
" achete une place , ou une victoire. S'il
" fait en sorte qu'il lui en coûte moins ,
" s'il épargne les hommes , il ressemble à
" celui qui marchande , & qui connoît
" mieux qu'un autre le prix de l'argent. "
Aussi tout prospère sous un tel souverain , & dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du monarque. Or , j'ajoute ici que les intérêts de l'état s'opposent à la violence & à l'artifice dans les enrôlemens ; non-seule-

ment parce que de telles pratiques blessent les droits de l'humanité , mais de plus parce que la peine capitale portée contre les déserteurs , devient alors une injustice qui révolte la nature. Voyez DÉSERTEUR. Article de M. le chevalier DE JAU COURT.

ENROUEMENT , f. m. (*Médecine.*) Ce terme est ordinairement employé pour signifier la maladie même , dont il n'est proprement qu'un symptôme. Cette maladie est une espece de fluxion catarreuse , qui a son siege dans le larynx , la trachée-artère , & principalement dans les parties qui constituent l'organe de la voix.

Ces parties étant engorgées ou enduites d'une trop grande quantité d'humeurs pituiteuses , c'est-à-dire , de la mucosité naturelle trop épaisie , ont leurs surfaces inégalement tuméfiées , mal unies , en sorte qu'elles rendent les collisions de l'air rudes , & sur-tout les vibrations de la glotte lourdes , lentes , très-peu & désagréablement sonores , d'où résulte le symptôme dont il s'agit , l'enrouement , mot qui vient du Latin *ravis* , dont on a formé *raucitas* , *raucedo* , voix rauque.

Ce défaut peut aussi être produit par le relâchement des muscles qui servent à tendre les cordes vocales qui forment les bords de la glotte , & par le dessèchement ou la trop grande tension de ces mêmes cordes. Voyez VOIX.

Pour ce qui est du traitement de cette maladie , si la cause est catarreuse , il est le même que celui du catarre en général , de l'enchiffrement dont il a été fait mention ci-devant , & du rhume : voyez CATARRE , ENCHIFFREMENT , RHUME. Si le relâchement des muscles du larynx qui cause l'enrouement , dépend de la fibre lâche en général , les remèdes contre ce vice universel conviennent aussi contre le particulier dont il est ici question : voyez FIBRE , LEUCOPHLEGMATIE. Si ce relâchement est un effet de la paralysie , il n'est pas susceptible d'une cure particulière : voyez PARALYSIE. Le dessèchement & la roideur de la glotte n'est pas ordinairement un vice propre à cette partie ; il tient à celui des solides en général , qui est de la même nature : on peut de plus employer la vapeur de décoctions des plantes émol-

lientes , reçue dans la bouche ouverte , & dirigée vers la trachée-artere par de fréquentes inspirations , par lesquelles l'air , chargé de cette humidité médicameuteuse , est souvent appliqué aux parties viciées. Si la tension spasmodique , hystérique ou mélancolique , ou de toute autre espece , produit l'enrouement , il ne peut être traité que par les remedes propres contre les maladies dont il est un symptome ; voyez SPASME , HYSTÉRICITÉ , MÉLANCOLIE , MANIE , &c. La voix , devenue rauque par un accès de colere , se guérit par le repos du corps & de l'esprit , ou par les anodyns. (d)

ENROUILLER , v. neut. (Jardinage.) se dit d'un pré où le torrent a pénétré & a couvert l'herbe : ce qui s'appelle *enrouiller l'herbe*. (K)

ENROULEMENT , s. m. (Jardinage.) que quelques-uns appellent *rouleau* , est une plate-bande de buis ou de gazon contournée en ligne spirale. Cet ornement se confond avec les massifs & les volutes des parterres. (K)

ENS , (Chymie.) Paracelse & ses disciples ont donné à ce mot différentes significations ; ils l'ont employé sur-tout pour exprimer la force , la puissance d'un agent , &c. ou pour désigner les parties d'un corps dans lesquelles résident proprement leur efficacité ou leur vertu médicinale. C'est dans le premier sens que Paracelse emploie ce mot dans les expressions suivantes , *ens Dei* , *ens astrorum* , *ens naturale* , &c. qui sont familières à cet auteur ; & dans le second , qu'il faut prendre l'*ens primum* des minéraux , des animaux , des végétaux , & l'*ens appropriatum* de ces derniers.

C'est à cet *ens primum* des végétaux que les disciples de Paracelse , & sur-tout notre célèbre le Febvre , ont attribué tant de vertus , celle entr'autres de rajeunir , ou de renouveler le corps , auxquelles M. Boyle , tout porté qu'il étoit à douter en chymie , paroît avoir ajouté foi , mais sur lesquelles au contraire nous avons poussé aujourd'hui notre incrédulité jusqu'à un point où elle est peut-être aussi peu sage que la confiance aveugle des philosophes. (b)

ENS VENERIS. Boyle a célébré sous ce nom un remede chymique , qui n'est autre

chose que la chaux douce du vitriol (ou le résidu de sa distillation lessivé avec de l'eau bouillante jusqu'à insipidité) , sublimée avec partie égale de sel ammoniac. Le produit de cette sublimation est un mélange de fleurs de mars & de fleurs de cuivre ; car Boyle demande , pour cette opération , un vitriol de mars très-cuivreux. Ce remede n'est absolument d'aucun usage parmi nous , & c'est avec raison que nous l'avons rejeté , des expériences réitérées nous ayant démontré que l'usage intérieur du cuivre n'étoit jamais exempt de danger. Voyez CUIVRE. (b)

ENS , (Géogr. mod.) ville de la haute Autriche , en Allemagne ; elle est située dans le pays & sur la riviere d'Ens. Long. 32 , 22 ; lat. 48 , 12.

* ENSABATÉS , adj. pris subst. (Hist. ecclésiast.) hérétiques Vaudois qui parurent dans le treizieme siecle. Ils prétendoient que le serment étoit toujours illicite ; qu'on ne devoit de l'obéissance à aucun supérieur seculier ou ecclésiastique , & que tout châtimement infligé pour cause de religion , étoit un acte de tyrannie. On les appella *Ensabatés* , d'une marque que les plus parfaits portoient sur le haut de leurs fouliers , & qu'ils appelloient *sabbatas*.

ENSADA ou ENZADA , s. m. (Hist. nat. botan.) nom qu'on donne aux Indes à l'arbre des Banians. Voyez cet article.

ENSAISINEMENT , s. m. (Jurisprud.) signifie *mise en possession civile*. *Ensaïner un contrat* , c'est mettre l'acquéreur en saisine , c'est-à-dire , en possession de l'héritage sur lequel le contrat lui accorde quelque droit.

La formalité de l'*ensaïnement* vient de ce que par l'ancien usage du châtelet de Paris & de toute la prévoté , & dans plusieurs autres provinces coutumieres , aucune saisie ou possession n'étoit acquise de droit ni de fait sans qu'il y eût *dévest* & *vest* , c'est-à-dire , qu'il falloit que le vendeur se fût dessaisi entre les mains du seigneur-censier , & que ce même seigneur eût ensuite investi l'acquéreur , c'est-à-dire , qu'il lui eût donné la *saisine* ou possession , d'où est venu le terme d'*ensaïnement* , lequel néanmoins ne s'applique qu'aux mises en possession des biens en roture ; car la même formalité à l'égard des fiefs s'appelle *inféodation*.

Quoique l'*ensaïnement* ne soit en effet

qu'une mise en possession civile & fictive, il étoit néanmoins autrefois considéré comme une mise en possession réelle & de fait, ou du moins on doit entendre par-là qu'il étoit nécessaire pour autoriser le vendeur à se dessaisir, & l'acquéreur à prendre possession.

On étoit obligé de prendre du seigneur l'*ensaisinement* du temps que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées, c'est-à-dire, depuis l'an 1300 jusq'en 1387. Suivant l'*art. 72* de ces coutumes, aucun ne pouvoit être propriétaire s'il n'étoit *ensaisiné* réellement & de fait par le seigneur ou par ses gens. Cet article exceptoit néanmoins le bail à cens, parce que ce bail étant fait par le seigneur même, investit suffisamment le preneur, sans qu'il soit besoin de prendre autre *faisine*.

On payoit dès-lors douze deniers parisis pour la *faisine* ou *ensaisinement*, quel que fût le prix de la vente; & ce droit étoit appelé en Latin *revesitura*, comme on voit dans des lettres de St. Louis, du mois de mars 1263.

Quelques seigneurs prétendoient avoir droit de prendre cinq sous pour l'*ensaisinement*, comme le dit l'auteur du grand coutumier: le roi, l'évêque de Paris, les abbés de Sainte-Genevieve, de Saint-Magloire & de Saint-Denis, prétendoient être en possession de recevoir cinq sous pour la *faisine*. Il y eut des oppositions faites à ce sujet, lors des deux rédactions de la coutume de Paris; mais cette prétention n'a pas prévalu, & le droit de *faisine* n'est encore communément que de douze deniers parisis.

L'obligation de prendre *faisine* tomba bientôt en non-usage du moins dans la prévôté de Paris; car l'auteur du grand coutumier, qui écrivoit sous le regne de Charles VI, en parlant des lettres de *faisine* ou *ensaisinement* que l'on prenoit du seigneur ou de son bailli ou député, ajoute, *si ainsi est que le vendeur se veuille faire ensaisiner*; car par la coutume de la prévôté de Paris il ne prend *faisine* qui ne veut, & le seigneur ne reçoit que les ventes; ce qui fut adopté dans plusieurs coutumes, & notamment dans celle de Paris, rédigée d'a en 1510, réformée en 1580, dans celles de Meaux, Sens, Auxerre, Étampes,

Montfort, Dourdan, Mantes, Senlis & Montargis.

La coutume de Clermont est la seule qui ait retenu l'ancien usage d'obliger l'acquéreur de se faire *ensaisiner*: l'*art. 224* de cette coutume porte que quand aucun a acquis quelque héritage roturier, il ne se peut mettre audit héritage sans *faisine* du seigneur; sur peine de soixante sous parisis d'amende.

Dans les autres coutumes, qui n'ont aucune disposition à ce sujet, l'acquéreur est réputé mis en possession civile par le seul effet des clauses du contrat, par lesquelles le vendeur se dessaisit au profit de l'acquéreur; & ce dernier n'a pas besoin d'autre titre pour prendre possession réelle & de fait; il peut pareillement disposer de l'héritage & le revendre, quoiqu'il n'ait point fait *ensaisiner* son contrat.

Le seigneur ne peut saisir pour être payé du droit d'*ensaisinement*; il a seulement une action pour s'en faire payer, au cas que l'acquéreur ait pris *faisine*, & non autrement.

Il est néanmoins avantageux à l'acquéreur de faire *ensaisiner* son contrat, parce que l'année du retrait lignager ne court que du jour de l'*ensaisinement*; & que si le contrat n'est pas *ensaisiné*, l'action en retrait dure trente ans; & comme le seigneur a une action pour se faire exhiber le contrat d'acquisition & pour être payé des lods & ventes, on ne manque guere de faire *ensaisiner* le contrat, en payant les droits seigneuriaux.

L'*ensaisinement* se met en marge du contrat, & se donne sous-seing privé. Il peut être donné par le fermier ou receveur du seigneur, ou autre ayant charge de lui. Toute la formalité consiste en ces mots, *ensaisine l'acquéreur au présent contrat, &c.*

Le seigneur ne doit pas refuser l'*ensaisinement* à l'acquéreur qui le demande, en payant par celui-ci le droit de douze deniers pour la *faisine*, & tous les droits qui sont dus au seigneur, tant pour la dernière acquisition que pour les précédentes: si le seigneur refusoit mal-à-propos l'*ensaisinement*, l'acquéreur peut le poursuivre devant le juge supérieur de celui du seigneur. Voyez Brodeau sur l'article 82 de la coutume

de Paris, & les autres commentateurs des coutumes au titre des censives. (A)

ENSAISEMENT DE RENTES CONSTITUÉES est une formalité qui se pratique dans quelques coutumes, comme Senlis, Clermont & Valois, pour donner la préférence aux contrats de rentes *ensaisnés*, sur ceux qui ne le sont point : cet *ensaisnement* est différent du *nantissement*. Voyez COUTUMES DE SAISINE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, RENTES CONSTITUÉES, SAISINE. (A)

ENSAISEMENT DES ACTES D'ALIÉNATION DES BIENS DOMANIAUX, est une formalité établie par arrêt du conseil d'état, du 7 août 1703, qui ordonne qu'à l'avenir tous les contrats de vente, échanges, adjudications par décret, licitations, & autres actes translatifs de propriétés de terres & héritages tenus en fief ou en roture, tant des domaines qui sont ès mains de S. M. que de ceux qui sont engagés, seront *ensaisnés* par les receveurs généraux des domaines & bois; & que ceux qui possèdent depuis 1685, seront tenus de faire *ensaisner* leurs titres de propriété dans les temps prescrits, & sous les peines portées par les arrêts.

Ce même *ensaisnement* a été ordonné par déclaration du 23 juin 1705, soit que l'*ensaisnement* ait lieu par la coutume ou non.

La perception des droits pour cet *ensaisnement* a été réglée par plusieurs arrêts du conseil des 31 janvier 1708, & premier novembre 1735. Voyez aussi les édits de décembre 1701 & 1727, sur la même matière. (A)

ENSANGLANTÉ, adj. terme de Blason, qui se dit du pélican & autres animaux sanglans.

Du Coin en Bretagne, d'or au pélican d'azur avec sa piété, le tout *ensanglanté* de gueules.

ENSEIGNE, f. m. (Hist. anc. & mod.) signe militaire sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps dont ils sont, ou les différens partis qu'ils suivent.

Dans la première antiquité, les *enseignes* militaires furent aussi simples que l'étoient les premières armes, & les diverses nations

ou partis, pour se reconnoître dans les combats, employèrent pour signal des choses très-communes, comme des branches de verdure, des oiseaux en plume, des têtes d'animaux, & des poignées de foin mises au haut d'une perche : mais à mesure qu'on se perfectionna dans la manière de s'armer & de combattre, on imagina des *enseignes* ou plus solides ou plus riches, & chaque peuple voulut avoir les siennes caractérisées par des symboles qui lui fussent propres. Les Grecs, par les termes génériques de *τύμβλον* & de *σολύσμα*, & les Latins par ceux de *signum* & de *vexillum*, désignoient toutes sortes d'*enseignes*, soit qu'elles fussent en figure de relief, soit qu'elles fussent d'étoffe unie, peinte ou brodée : néanmoins chaque *enseigne*, d'une forme particulière, avoit son nom propre, tant pour la donner à connoître sous sa forme, que pour montrer à quelle espece de milice elle convenoit.

Le nom d'*enseigne* est donc générique; & parmi nous ce genre se subdivise en deux especes, *drapeau* pour l'infanterie, & *étendard* pour la cavalerie.

Les Juifs eurent des *enseignes*, chacune des douze tribus d'Israël, ayant une couleur à elle affectée, avoit un drapeau de cette couleur, sur lequel on voyoit, à ce qu'on prétend, la figure ou le symbole qui désignoit chaque tribu, selon la prophétie de Jacob. L'Écriture parle souvent du lion de la tribu de Juda, du navire de Zabulon, des étoiles & du firmament d'Issachar. Mais quoique chaque tribu, eût son *enseigne*, on prétend que sur les douze il y en avoit quatre prédominantes; savoir, celle de Juda, où l'on voyoit un lion, celles de Ruben, de Dan & d'Ephraïm, sur lesquelles on voyoit des figures d'hommes, d'aigles, d'animaux. L'existence des *enseignes*, chez les Hébreux, est attestée par l'Écriture: *singuli per turmas, signa atque vexilla castrametabuntur filii Israël*, dit Moÿse, chap. ij, des nombres. Mais la représentation d'hommes & d'animaux sur ces *enseignes*, n'est pas également prouvée, elle paroît même directement contraire à la défense que Dieu, dans les Écritures, réitere si souvent aux Israélites de faire des figures. On croit qu'après le

captivité de Babylone , leurs drapeaux ne furent plus chargés que de quelques lettres qui formoient des sentences à la gloire de Dieu.

Il n'en étoit pas de même des nations idolâtres ; leurs *enseignes* ou drapeaux portoient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ainsi les Egyptiens eurent le taureau , le crocodile , &c. Les Assyriens avoient pour *enseignes* , des colombes ou pigeons ; parce que le nom de leur fameuse reine Sémiramis , originairement *Chemirmor* , signifie *colombe*. Jérémie , *chap. xlvj* , pour détourner les Juifs d'entrer en guerre avec les Assyriens , leur conseilla de fuir devant l'épée de la colombe , à *facie gladii columbæ fugiamus* , ce que les commentateurs ont entendu des drapeaux des Chaldéens.

Chez les Grecs , dans les temps héroïques , c'étoit un bouclier , un casque ou une cuirasse au haut d'une lance , qui servoient d'*enseignes* militaires. Cependant Homère nous apprend qu'au siège de Troye , Agamemnon prit un voile de pourpre , & l'éleva en haut avec la main , pour le faire remarquer aux soldats , & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des Athéniens étoient Minerve , l'olivier & la chouette : les autres peuples de la Grece avoient aussi pour *enseignes* , ou les figures de leurs dieux tutélaires , ou des symboles particuliers élevés au bout d'une pique. Les Corinthiens portoient un pégaïe ou cheval ailé , les Messéniens la lettre greque M , & les Lacédémoniens le A , qui étoit la lettre initiales de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale une aigle d'or au bout d'une pique , placée sur un chariot , & la garde en étoit confiée à deux officiers de la première distinction , comme on le voit à la bataille de Thymbrée sous Cyrus ; & Xénophon , dans la *Cyropédie* , dit que cette *enseigne* fut en usage sous tous les rois de Perse. Les anciens Gaulois avoient aussi leurs *enseignes* , & juroient par elles dans les ligués & les expéditions militaires : on croit qu'elles représentoient des figures d'ani-

maux , & principalement le taureau , le lion & l'ours.


Il n'en est pas de même de celles des Romains ; à ces premières *enseignes* grossières , ces manipules ou poignées de foïn , qu'ils portoient pour signaux lorsqu'ils n'étoient encore qu'une troupe de brigands , ils substituèrent , selon Pline , des figures d'animaux ; comme de loup , de cheval , de sanglier , de minotaure ; mais Marius les réduisit toutes à l'aigle , si connue sous le nom d'*aigle Romaine*.

Elles furent d'abord en relief , les unes d'or , les autres d'argent , d'airain , ou de bois. Une légion étoit divisée en cohortes , la cohorte en manipules , & le manipule en centuries. Chaque cohorte étoit commandée par un tribun ; il en étoit , pour ainsi dire , le colonel. C'étoient ces officiers qui avoient seuls le droit d'avoir une aigle dans la cohorte que chacun d'eux commandoit. Il n'y avoit que deux aigles par légion , & les *enseignes* des autres cohortes étoient d'une autre forme. Les aigles des légions étoient d'argent , à l'exception de la première aigle de la première légion , qui , dans une armée consulaire ou impériale , étoit d'or. Cette aigle d'or étoit regardée comme l'*enseigne* principale de la nation , & comme un symbole de Jupiter qu'elle reconnoissoit pour protecteur. Les autres *enseignes* inférieures aux aigles , telles que celles des manipules & des centuries , n'étoient que d'airain ou de bois.

Les *enseignes* Romaines , inférieures aux ailes , étoient composées de plusieurs médaillons mis les uns sur les autres , attachés ou cloués sur le bois d'une pique , & surmontés par quelques signes , soit d'une main , symbole de la justice ; soit d'une couronne , de laurier , symbole de la victoire. Une *enseigne* à médaillons en contenoit depuis une jusqu'à cinq ou six , sur lesquelles se voyoient le monogramme des quatre lettres majuscules S. P. Q. R. & les portraits des empereurs , tant du prince régnant que de celui de ses prédécesseurs qui avoit créé le corps à qui appartenoit l'*enseigne*. Elles contenoient aussi l'emblème ou l'image du dieu que ce corps avoit choisi pour son dieu tutélaire : mais les *enseignes* d'infanterie étoient chargées de plus de médaillons que celles de la cavalerie.

cavalerie. *Voyez nos Planches d'antiquités.*

Dans toutes les *enseignes*, au dessous de la partie en relief, étoit un petit morceau d'étoffe appelé *labarum*, qui pendoit en forme de bannière, & qui servoit, soit par sa couleur, soit par son plus ou moins de grandeur, à faire distinguer le manipule ou la centurie à qui l'*enseigne* appartenoit.

Quoique l'aigle d'or n'eût pas de *labarum* du temps de la république, il paroît qu'elle en a eu sous les empereurs, du moins du temps de Constantin; car on fait qu'après la conversion de ce prince au Christianisme, les *enseignes* romaines changèrent de devises; au lieu des emblèmes ou des figures des dieux empreintes sur les médaillons, on grava des croix. Si la légion conserva une de ses aigles, l'autre fut supprimée, & l'une des deux *enseignes* surmontée d'une croix. De plus, le prince & ses successeurs se donnerent une *enseigne* de corps ou d'accompagnement de leurs personnes dans les batailles; on la nomma *labarum*; elle étoit d'une riche étoffe, & en forme d'une bannière, sur laquelle étoit brodé en pierreries le monogramme de Jésus-Christ, ainsi figuré , & qu'on avoit substitué à celui-ci S. P. Q. R. On ne portoit le *labarum* à l'armée que quand l'empereur y étoit en personne. Julien l'apostat rétablit le *labarum* dans sa première forme, & mit dans tous les autres drapeaux la figure de quelque divinité du paganisme: mais cette innovation ne dura pas plus long-temps que le regne de ce prince, & le *labarum* de Constantin fut remis en honneur.

En temps de paix, les légions qui n'étoient point campées sur les frontières, déposoient leurs *enseignes* au trésor public, qui étoit dans le temple de Saturne, & on les en tiroit quand il falloit ouvrir la campagne. On ne passoit pas devant les aigles sans les saluer, & on mettoit auprès, comme dans un asyle assuré, le butin & les prisonniers de guerre; les officiers & les soldats y portoit leur argent en dépôt, & le porte-aigle en étoit le gardien. Après une victoire on les ornoit de fleurs & de lauriers, & l'on brûloit devant elles des parfums précieux.

Tome X I I.

A l'exemple des Grecs & des Romains, & pour la même fin, les nations qui se sont établies en Europe sur les débris de la puissance romaine, ont eu des *enseignes* dans leurs armées. Nous parlerons ici principalement de celles des François, dont le nombre, la couleur & la forme n'ont pas toujours été les mêmes. Ce que nous en dirons est extrait du commentaire qu'a donné sur cette matière M. Beneton.

En remontant jusqu'à l'établissement de notre monarchie, on voit que les François qui entrèrent dans les Gaules avoient des *enseignes* chargées de divers symboles. Les Ripuairés avoient pour symbole une épée qui désignoit le dieu de la guerre, & les Sicambres une tête de bœuf, qui, selon cet auteur, désignoit Apis dieu de l'Egypte, parce que ces deux nations étoient originellement descendues des Egyptiens & des Troyens, si on l'en croit. Quoi qu'il en soit, on convient assez communément que nos premiers rois portoient des crapauds dans leurs étendards.

Depuis la conversion de Clovis au christianisme, la nouvelle religion ne permettant plus ces symboles qui se ressembloient de l'idolâtrie, ce prince ne voulut plus que sa nation fût désignée que par une livrée prise de la religion qu'il suivoit. Ainsi l'*enseigne* ou la bannière de saint Martin de Tours, qui fut le premier patron de la France, & qui étoit d'un bleu uni, fut pour les troupes le premier étendard, comme le *labarum* l'avoit été pour les Romains depuis la conversion de Constantin. Dans le même esprit on avoit coutume de porter dans les armées des châffes & des reliquaires. Mais outre ces *enseignes de dévotion* destinées à exciter la piété, il y avoit encore des *enseignes de politique* faites pour exciter la valeur, c'est-à-dire, des *enseignes ordinaires*.

Auguste Galland a cru que ce qui étoit porté autrefois dans nos armées sous le nom de *chape de S. Martin*, étoit effectivement le manteau de ce saint attaché au haut d'une pique pour servir d'*enseigne*. Mais par le mot *cappa*, il faut entendre ce qui est signifié par *capsa*, c'est-à-dire, une châffè, un coffret renfermant des reliques de saint

V v v

Martin, qu'on pouvoit porter à l'armée suivant l'usage de ce temps-là. La véritable *enseigne* étoit une bannière bleue faite comme nos bannières d'église. La cérémonie d'aller lever la bannière de S. Martin de dessus le tombeau du saint, où elle étoit mise, quand il étoit question de la porter à la guerre, étoit précédée d'un jeûne & de prières. Les rois faisoient souvent cette levée eux-mêmes; & comme il ne convenoit pas à un général de porter continuellement une *enseigne*, ils la confioient à quelque grand seigneur, duc, comte, ou baron pour la porter pendant l'expédition pour laquelle on la portoit. Les comtes d'Anjou, comme avoués de l'église de S. Martin de Tours, avoient ordinairement cette commission. Voyez AVOUÉ.

La dévotion envers S. Martin ayant peu à peu diminué, & les rois depuis Hugues Capet, ayant fixé leur séjour à Paris, S. Denis, patron de leur capitale, devint bientôt celui de tout le royaume; & le comté de Vexin, dont le comte étoit l'avoué de l'abbaye de S. Denis, ayant été réuni à la couronne par Louis le Gros, ce prince mit la bannière de S. Denis au même crédit & au même rang qu'avoit eu celle de S. Martin sous ses prédécesseurs. On la nomma l'*oriflamme*; elle étoit rouge, couleur affectée aux martyrs: quelques-uns ont prétendu qu'elle étoit chargée de flammes d'or, & que de là étoit venu son nom; mais c'est une tradition peu fondée. L'*oriflamme* consistoit en un morceau d'étoffe de soie couleur de feu, monté sur un bâton qui faisoit la croix au haut d'une lance; l'étoffe de l'*oriflamme* s'eterminoit en pointe, ou, selon des auteurs, étoit fendue par le bas comme pour former une flamme à plusieurs pointes. En temps de guerre, avant que d'entrer en campagne, le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard, qu'il confioit à un guerrier distingué par sa naissance & par sa valeur, chargé de garder cette *enseigne*, & de la rapporter à l'abbaye à la fin de la guerre; mais les derniers porte-oriflammes négligèrent cette dernière cérémonie, & la retinrent chez eux. On croit communément que l'*oriflamme* disparut à la bataille d'Azincourt, sous Charles VI, du moins depuis

cette époque il n'en est plus mention dans nos historiens.

Mais dans le temps même que cette *enseigne* étoit le plus en honneur dans nos armées, & qu'on la portoit à leur tête gardée par une troupe de cavalerie d'élite, il y avoit encore deux *enseignes* principales; savoir, la *bannière* ou l'*étendard de France*, qui étoit la première *enseigne* séculière de la nation, & qui tenoit la tête du corps de troupes le plus distingué qu'il y eût alors dans l'armée; 2^o. le *pennon royal*, qui étoit une *enseigne* faite pour être inséparable de la personne du roi. Successivement les différens corps de troupes, infanterie & cavalerie, & leurs divisions ont eu leurs *enseignes*, qu'on a nommées *bannières*, *pennons*, *fanons*, *gonfanons*, *drapeaux*, *étendards*, *guidons*.

La bannière, qui vient du mot *ban* ou *pan*, & celui-ci de *pannus* en latin, *drap* ou *étosse*, étoit commune à la cavalerie & à l'infanterie, & de la même forme que nos bannières d'église, avec cette différence que celles des fantassins étoient plus grandes que celles des gens de cheval; qu'elles étoient tout unies, au lieu que celles de la cavalerie étoient chargées de chiffres, de devises. La bannière de France étoit aussi plus remarquable que les autres par sa grandeur; elle étoit d'abord d'une étoffe bleue unie, qu'on chargea de fleurs de lis d'or, quand elles eurent été introduites dans les armoiries de nos rois. On nomma les plus grandes, bannières *gonfanons*. Depuis, le morceau d'étoffe qui composoit la bannière fut attaché au bois de la pique par un de ses côtés, sans traverser, comme on le voit aux drapeaux d'aujourd'hui qui ont succédé aux bannières de l'infanterie, comme l'étendard & le pennon aux bannières de cavalerie. Le *pennon* ou *fanon* étoit un morceau d'étoffe attaché le long de la pique aussi-bien que l'étendard, mais avec cette différence que celui-ci étoit carré, & l'autre plus étroit, plus allongé, & terminé en pointe. Il y avoit des pennons à plus de pointes les uns que les autres. Le pennon d'un banneret suzerain, par exemple, n'avoit qu'une pointe, & les pennons des bannerets ses vassaux en avoient deux. De plus, parmi les chefs de pennonies rangées sous

une bannière, quelques-uns étoient chevaliers, d'autres n'étoient que bacheliers ou écuyers, & les pennons marquoient la distinction de tous ces grades; ce qui montrait des pennons à une, à deux, à trois pointes.

Sous Charles VII, le changement arrivé dans notre ancienne gendarmerie, dont on forma des compagnies d'ordonnance, en introduisit aussi dans toutes les *enseignes*; les bannières & les pennons disparurent pour faire place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards & aux guidons de la gendarmerie, & aux cornettes de la cavalerie légère.

Le drapeau qui vient encore de *pannus* ou *pennus*, d'où l'on a fait par corruption *pellus*, *pelletius*, *pellum*, *drappellum*, & nos ancêtres *drapel*, est un morceau d'étoffe carré, cloué par un de ses côtés sur le bois d'une pique. L'usage d'y mettre des croix avoit commencé au temps des croisades, & ces croix furent rouges dans les *enseignes* de France jusqu'au temps de Charles VI. C'étoit alors la couleur de la nation: mais les Anglois qui avoient jusqu'alors porté dans leurs *enseignes* la croix blanche ayant pris la rouge à cause des prétendus droits qu'ils croyoient avoir au royaume de France, Charles VII, qui n'étoit alors que dauphin, changea la croix rouge des *enseignes* de la nation en une croix blanche; & pour marquer plus intelligiblement qu'il établissoit cette couleur pour être désormais celle de la nation, il se donna à lui-même une *enseigne* toute blanche qu'il nomma *cornette*, & la donna pour *enseigne* à la première des compagnies de gendarmerie qu'il créa, & c'est ce qu'on nomma la *cornette blanche*.

Depuis qu'il y a des croix sur les *enseignes*, la couleur dont est cette croix montre la nation à qui appartient l'*enseigne*; pour le fond sur lequel est placée la croix, il fait partie de l'uniforme de la troupe à qui est l'*enseigne*. A mesure que les corps militaires qui subsistent aujourd'hui ont été créés, le premier commandant de chacun de ces corps a eu occasion de leur communiquer sa livrée dans ses *enseignes*; ce qui a tenu lieu d'uniforme jusqu'à ce que l'on ait imaginé l'uniforme des habits.

Depuis Charles VII jusqu'à François I, il n'y eut en France que deux *enseignes* royales blanches; savoir, la cornette de France ou la cornette blanche dont nous venons de parler, & la cornette royale qui étoit comme l'étendard de corps du prince, qu'on portoit auprès de lui, soit dans les batailles, & quelquefois en temps de paix dans les grandes solennités, comme aux entrées publiques, &c. Mais depuis les guerres du Calvinisme, outre les cornettes blanches des généraux d'armée à qui le roi accordoit cette prérogative par distinction, il y eut en France, sur-tout sous Charles IX, autant d'*enseignes* blanches qu'il y avoit de colonels-généraux des différentes milices. En ce temps-là l'infanterie Française étoit partagée sous deux colonels; savoir, celui de l'infanterie qui étoit dans le royaume, & celui de l'infanterie qui étoit en Italie, qu'on appelloit *colonel de l'infanterie de delà les monts*. Chacun de ces colonels avoit son drapeau blanc: le colonel des Suisses au service de la France avoit le sien, & les colonels des Lansquenets & des Corfès avoient aussi les leurs. Chaque colonel mit son drapeau blanc dans sa compagnie colonelle; & par la suite lorsque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel-général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que cette compagnie eût un drapeau blanc; ce qui se pratique encore aujourd'hui pour toutes les compagnies colonelles, quoique la charge de colonel-général de l'infanterie ne subsiste plus; le droit du drapeau blanc a passé de la compagnie colonelle générale à la compagnie colonelle, la première ayant été supprimée, chaque mestre-de-camp ou colonel d'un corps particulier s'étant à cet égard arrogé les prérogatives du colonel-général; usage qui a commencé sous Henri III, vers l'an 1580.

Les *enseignes* de la cavalerie ont été nommées *étendards* & *guidons*, au lieu de *bannière* & *pennon*, en sorte que l'étendard est au guidon ce que la bannière étoit au pennon; cependant cette distinction ne subsiste plus, parce que l'étendard est commun à tous les corps de cavalerie: ainsi l'on dit un *étendard de cavalerie* & un *guidon de gendarmerie*; mais dans cette der-

niere troupe, c'est la charge qu'on nomme *guidon* & non pas l'*enseigne*, on la nomme *étendard* comme dans les autres corps : ces deux *enseignes* avoient tiré leur nom par similitude de l'action à laquelle elles sont propres. Le guidon est propre à guider & à conduire, l'étendard est fait pour être vu étendu ; car il est attaché à la lance de soutien, de maniere à paroître tel, soit au moyen du vent, ou par le moyen d'une verge de fer à laquelle le chiffon qui fait proprement l'étendard, peut être attaché comme il l'étoit autrefois : un étendard ainsi envergé restoit bien étendu au haut de la pique, & il tournoit tout d'une piece comme une girouette. Depuis l'introduction de la cornette blanche royale, le premier régiment de cavalerie a pris une cornette blanche pour sa compagnie colonnelle, & outre cela il se nomme *la cornette blanche*, comme on a autrefois désigné les compagnies de cavalerie par le nom de *cornettes* ; ainsi l'on disoit qu'il y avoit dans une armée 100 cornettes de cavalerie, pour signifier 100 compagnies.

Les étendards des dragons ont quelque ressemblance avec les anciens pennons, en ce qu'ils sont plus longs que ceux de la cavalerie, & se terminent en double pointe. Les étendards sont chargés d'armes ou de devises & de légendes en broderie. Les *enseignes* d'infanterie ne sont qu'une grande piece de fort taffetas, avec une croix dont les bras s'étendent jusqu'aux bords ; le fond est un champ peint de couleurs différentes, avec des fleurs de lis semées sans nombre dans quelques-uns, dans d'autres une couleur pleine, & dans quelques autres encore des flammes de diverses couleurs comme dans les drapeaux des Suisses.

Dans l'infanterie, l'officier qui porte le drapeau s'appelle *enseigne*, & dans la cavalerie, celui qui porte l'étendard s'appelle *cornette*. Chaque bataillon a trois drapeaux dans l'infanterie, la cavalerie a deux étendards par escadron, & les dragons n'en ont qu'un, il s'appelle *drapeau* lorsque les dragons sont en bataillon, & *étendard* lorsqu'ils sont en escadron. Quand l'armée est rangée en bataille, tous les étendards sont à la premiere ligne, portés chacun sur

le front de leurs escadrons ; & à droite & à gauche du porte-étendard sont deux cavaliers qu'on choisit parmi les plus braves pour le défendre, & empêcher que l'ennemi ne s'en saisisse. Chaque étendard porte d'un côté un soleil d'or brodé, avec la devise de Louis XIV, *nec pluribus impar* ; en lettres d'or, & de l'autre la devise du régiment.

Il y a à chaque drapeau & chaque étendard un morceau de taffetas noué entre l'étoffe de l'étendard ou drapeau & le bout de la lance : on appelle ce morceau de taffetas *la cravate* ; sa couleur est ordinairement celle de la nation à laquelle appartient l'*enseigne* & la troupe ; comme la France, blanc ; l'Espagne, rouge ; l'Empereur, verd ; Baviere, bleu ; Hollande, jaune, &c. Chaque nation a aussi ses *enseignes* particulières.

Les *enseignes* des Turcs, comme celles de toutes les autres nations, sont attachées à une lance dont l'extrémité passe au dessus de l'étendard même.

Leurs étendards, en général, sont d'une étoffe de soie de diverses couleurs, chargée d'une épée flamboyante, environnée de caracteres Arabes en broderie ; une grosse pomme dorée, attachée au bout de la lance, & surmontée d'un croissant d'argent, termine l'étendard ; ce qui, selon eux, représente le Soleil & la Lune. Si au dessous de la pomme dorée & autour de la lance, il n'y a que de gros flocons de queue de cheval à longs crins, teints de diverses couleurs, on appelle ces étendards *tongs*. L'étendue du commandement regle le nombre de ces queues ; plus on a droit d'en faire porter devant soi, & plus on a d'autorité. On dit, *un bacha à deux queues*, *un bacha à trois queues*, pour signifier que celui-ci a plus de pouvoir que le premier.

Le principal étendard des Turcs est celui qu'ils appellent l'*étendard du prophete*, soit que ce soit celui de Mahomet même, ou quelque autre fait à son imitation. Il est verd. Les Turcs supposent que le *salavat* ou confession de foi mahométane, y étoit autrefois écrit en lettres noires ; mais il y a long-temps que toute cette écriture est effacée : pour toute inscription on y voit le mot *alem* au bout de la lance. Il paroît

déchiré en beaucoup d'endroits; aussi, pour le ménager, ne le déploie-t-on jamais. On le porte roulé autour d'une lance devant le grand-seigneur, & il demeure ainsi exposé jusqu'à ce que les troupes se mettent en marche. Aussi-tôt que l'armée est arrivée à son premier campement, on met l'étendard dans une caisse dorée, où se conservent aussi l'alcoran & la robe de Mahomet; & toutes ces choses chargées sur un chameau, précèdent le sultan ou le grand-visir. Autrefois cet étendard étoit en si grande vénération, que lorsqu'il arrivoit quelque sédition à Constantinople ou dans l'armée, il suffisoit de l'exposer à la vue des rebelles pour les faire rentrer dans le devoir.

Le chevalier d'Arvieux, *tome IV*, en décrivant la marche du grand-seigneur pour se rendre à l'armée, dit qu'entre deux tongs qui le précédoient, étoit un autre cavalier qui portoit un grand drapeau de toile ou d'étoffe de laine verte, simple & sans ornement, que le haut de la pique où il étoit attaché, étoit garni d'une boîte d'argent doré en forme d'un as de pique, qui renfermoit un alcoran; & que ce drapeau uni & sans ornement, qui représentoit la pauvreté & la simplicité dont Mahomet faisoit profession, étoit suivi de deux autres fort grands de damas rouge ornés de passages de l'alcoran dont les lettres étoient formées de feuilles d'or appliquées à l'huile, après lequel suivoit un troisième de toile ou d'étoffe de laine légère, tout rouge & sans ornement, qui est l'étendard de la maison impériale.

Sept grands étendards ou tongs précèdent le grand-seigneur lorsqu'il va en campagne. Tous les gouverneurs de provinces ont aussi leurs étendards particuliers, comme des symboles de leur pouvoir, qui les accompagnent dans toutes leurs cérémonies, qu'ils placent dans un lieu remarquable de leur logis, & en guerre à la porte de leur tente.

S'il est question de lever une armée, tous les particuliers se rangent sous l'étendard du sanjac, chaque sanjac sous celui du bacha, & chaque bacha sous celui du beglerbeg. On arbore aussi à Constantinople les queues de cheval en différens endroits, pour marque de déclaration de guerre. Les bachas

qui ne sont point d'un rang inférieur aux visirs, quoiqu'ils ne soient pas honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, un alem verd, & deux autres étendards, aussi bien que les princes de Moldavie & de Valachie; un beg, ou sanjac a les mêmes marques d'honneur, excepté qu'il n'a qu'un tong. L'alem ou grand étendard du grand-visir, quand il est à la tête des troupes, est beaucoup plus distingué que ceux des autres officiers-généraux. Celui qu'on trouva devant la tente du grand-visir à la levée du siège de Vienne en 1683, étoit de crin de cheval marin travaillé à l'aiguille, brodé de fleurs & de caractères Arabesques. La pomme étoit de cuivre doré, & le bâton couvert de feuilles d'or. Celui que le roi de Pologne envoya à Rome pour marque de cette victoire, étoit encore plus riche. Le milieu de cet étendard étoit de brocard d'or à fond rouge; le tout de brocard, argent, & verd, & les lambrequins de brocard incarnat & argent. On y voit ces paroles brodées en lettres Arabes, *la illahe illa allah Mahomet resul allah*; ce qui signifie, *il n'y a point d'autre Dieu que le seul Dieu, & Mahomet envoyé de Dieu*. On lisoit encore dans les rebords d'autres caractères Arabes, qui signifioient, *plaise à Dieu nous assister avec un secours puissant; c'est lui qui a mis un repos dans le cœur des fideles pour fortifier leur foi*. Le bâton de l'étendard étoit surmonté d'une pomme de cuivre doré, avec des houppes de soie verte.

Les étendards ou drapeaux des jannissaires sont fort petits, & mi-partis de rouge & de jaune, surchargés d'une épée flamboyante en forme d'un éclat de foudre, vis-à-vis d'un croissant. Ceux des spahis sont rouges, & ceux des selictarlis sont jaunes. Tous les étendards des provinces sont à la garde d'un officier nommé *émir alem*, c'est-à-dire, chef des drapeaux. Il a aussi la garde de ceux du sultan, qu'il précède immédiatement à l'armée, faisant porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de sa dignité.

Parmi les Tartares Mongouls, ou orientaux, chaque tribu a son ki ou étendard, qui consiste en un morceau d'étoffe appelé *kitaiika*, qui est d'une aune en carré, atta-

ché à une lance de douze piés de haut. Chez les Tartares Mahométans chaque ki a une sentence particuliere avec son nom écrit en Arabe sur cette *enseigne*; mais chez les Tartares idolâtres, tels que les Kalmouts, chaque horde ou tribu a un chameau, un cheval, ou quelque autre animal, & encore quelque autre marque distinctive, pour reconnoître les familles d'une même tribu. Les Tartares Européens ont aussi des drapeaux & étendards, chargés de figures & de symboles, tels que celui d'un kam des Tartares de Crimée, pris par les Moscovites en 1738, il étoit verd, portant une main ouverte, deux cimenterres croisés, un croissant, & quelques étoiles, & le bouton d'en haut étoit garni de plumes. Guer, *Mœurs des Turcs*, tome II.; *mémoire du chevalier d'Arvieux*, tome IV.; Beneton, *comm. sur les enseignes*.

Les Sauvages de l'Amérique ont aussi des especes d'*enseignes*. Ce sont, dit le P. de Charlevoix dans son journal d'un voyage d'Amérique, de petits morceaux d'écorce coupés en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, & sur lesquels ils ont tracé la marque de leur nation, ou de leur village. Si le parti est nombreux, chaque famille ou tribu a son *enseigne* avec sa marque distinctive, qui leur sert à se reconnoître & à se rallier. (G)

ENSEIGNE DE VAISSEAU, (*Marine.*) c'est un officier qui a rang après le lieutenant, & qui lui doit obéir; mais en son absence, l'*enseigne* fait les fonctions de lieutenant. (Z)

ENSEIGNE DE POUPE, (*Marine*) c'est le pavillon qui se met sur la poupe. L'*enseigne de poupe* dans les vaisseaux François est blanche pour les vaisseaux de guerre, & bleue pour les vaisseaux marchands. (Z)

ENSEIGNE, f. f. petit tableau pendu à une boutique de marchand, ou à une chambre d'ouvrier pour le désigner. L'on appelle encore *enseigne*, un tableau qu'on met sous l'auvent d'une boutique, & qui tient toute sa longueur.

ENSEIGNEMENT, f. m. (*Jurisp.*) sont les preuves que l'on donne de quelque chose, tant par titres & pieces que par d'autres indications. *Voy.* PREUVE. (A)

ENSELLÉ, adj. (*Manège & Maréch.*)

cheval ensellé: on désigne par ce mot un cheval dont le dos au lieu d'être uni & égal dans toute son étendue, creuse dans son milieu, & y est, vu cette espece de concavité, infiniment plus bas que par-tout ailleurs.

Les chevaux ainsi conformés ont, il est vrai, l'encolure haute & relevée, la tête bien placée, l'avant-main, tout le bout de devant beau; nombre d'entr'eux ont de la légéreté; mais il en est aussi beaucoup qui sont foibles & qui se lassent aisément.

Il est extrêmement difficile d'ajuster la selle qu'on leur destine, & l'on est contraint de charpenter les arçons différemment, pour les approprier à leur tournure défectueuse. *Voyez* SELLE. (e)

ENSEMBLE, (*Peint.*) Voici un mot dont la signification, vague en apparence, renferme une multitude de loix particulieres imposées aux artistes, premièrement par la nature, ou, ce qui revient au même, par la vérité; & ensuite par le raisonnement, qui doit être l'interprete de la nature & de la vérité.

L'*ensemble* est l'union des parties d'un tout.

L'*ensemble* de l'univers est cette chaîne presque entièrement cachée à nos yeux, de laquelle résulte l'existence harmonieuse de tout ce dont nos sens jouissent. L'*ensemble* d'un tableau est l'union de toutes les parties de l'art d'imiter les objets; enchaînement connu des artistes créateurs, qui le font servir de base à leurs productions; tissu mystérieux, invisible à la plupart des spectateurs, destinés à jouir seulement des beautés qui en résultent.

L'*ensemble* de la composition dans un tableau d'histoire est de deux especes, comme la composition elle-même, & peut se diviser par conséquent en *ensemble pittoresque*, & en *ensemble poétique*.

Les acteurs d'une scene historique peuvent, sans doute, être fixés dans les ouvrages des auteurs qui nous l'ont transmise. La forme du lieu où elle se passe, peut aussi se trouver très-exactement déterminée par leur récit: mais il n'en restera pas moins au choix de l'artiste un nombre infini de combinaisons que peuvent éprouver entre eux les personnages essentiels & les objets

décrits. C'est au peintre à créer cet *ensemble pittoresque* ; & je crois qu'on doit moins craindre de voir s'épuiser la variété dans les compositions , que le talent d'embrasser toutes les combinaisons qui peuvent le produire.

Celle des combinaisons possibles à laquelle on s'arrête, est donc dans un tableau son *ensemble pittoresque* ; il est plus ou moins parfait, selon que l'on a plus ou moins réussi à rendre les groupes vraisemblables, les attitudes justes, les fonds agréables, les draperies naturelles, les accessoires bien choisis & bien disposés.

L'*ensemble poétique* exige à son tour cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. L'esprit, l'âme des spectateurs veulent être satisfaits, ainsi que leurs yeux ; ils veulent que les sentimens dont l'artiste a prétendu leur faire passer l'idée, aient dans les figures qu'il représente, une liaison, une conformité, une dépendance, enfin, un *ensemble* qui existe dans la nature. Car dans un événement qui occasionne un concours de personnes de différens âges, de différentes conditions, de différens sexes, le sentiment qui résulte du spectacle présent, semblable à un fluide qui tourbillonne, perd de son action en s'étendant loin de son centre : outre cela, il emprunte ses apparences différentes de la force, de la foiblesse, de la sensibilité, de l'éducation, qui sont comme différens milieux par lesquels il circule.

De cette multitude d'obligations qu'imposent les loix de l'*ensemble*, on juge bien que la couleur revendique ses droits.

Son union, son accord, sa dégradation insensible forment son *ensemble* ; le clair-obscur compose le lien des groupées de lumière & d'ombre, & de l'enchaînement de ses masses : mais ce sujet mérite bien que l'on consulte les articles qui sont plus particulièrement destinés à les approfondir : ainsi je renverrai entr'autres, pour l'explication plus étendue de ce genre d'*ensemble*, au mot HARMONIE, qui l'exprime.

La couleur a des tons, des proportions, des intervalles ; il n'est pas étonnant que la peinture emprunte de la musique le mot *harmonie*, qui exprime si bien l'effet que

produisent ces différens rapports : & la musique, à son tour, peut adopter le mot *coloris*, en nommant ainsi cette variété de style qui peut l'affranchir d'une monotonie, à laquelle il semble qu'elle s'abandonne parmi nous.

Si je ne me suis arrêté qu'à des réflexions générales sur le mot *ensemble*, on doit sentir que je l'ai fait pour me conformer à l'idée que présente ce terme : cependant il revient d'une signification moins vague & plus connue, lorsqu'il s'applique au dessin. Il est plus communément employé par les artistes : & de cet usage plus fréquent doit naturellement résulter une idée plus nette & plus précise : aussi n'est-il pas d'éleve qui ne sache ce qu'on entend par l'*ensemble* d'une figure, tandis que peut-être se trouveroit-il des artistes qui auroient peine à rendre compte de ce que signifie *ensemble poétique* & *ensemble pittoresque*.

Cet usage plus ou moins fréquent des termes de Sciences & d'Arts, est un des obstacles les plus difficiles à vaincre pour parvenir à fixer les idées des hommes sur leurs différentes connoissances. Les mots sont-ils peu usités, on ne connoît pas assez leur signification. Le deviennent-ils, bientôt, ils le sont trop ; on les détourne, on en abuse au point qu'on ne sauroit plus en faire l'usage méthodique auquel ils sont destinés.

Mais sans m'arrêter à citer des exemples trop faciles à rencontrer, je reviens au mot *ensemble*. Lorsqu'il s'agit d'une figure, c'est l'union des parties du corps & leur correspondance réciproque. On dit un *bon* ou un *mauvais ensemble* ; par conséquent le mot *ensemble* ne signifie pas précisément la perfection dans le dessin d'une figure, mais seulement l'assemblage vraisemblable des parties qui la composent.

L'*ensemble* d'une figure est commun & à la figure, & à l'imitation qu'on en fait. Il y a des hommes dont on peut dire qu'il sont *mal ensemble* ; parce que, disgraciés dès leur naissance, leurs membres sont effectivement mal assemblés. Mais n'est-il pas étonnant que l'extravagance des modes & l'aveuglement des prétentions aient souvent engagé plusieurs de ces êtres indéfinissables qu'on nomme *petits-mâtres*, à défigurer un *ensemble* quelquefois très-parfait,

ou au moins passable, dont ils étoient doués, pour y substituer une figure décomposée qui contredit désagréablement la nature?

Les graces sont plus respectées par la peinture; & si on ne leur sacrifie pas toujours, au moins a-t-on toujours pour objet d'obtenir leur aveu par la perfection de l'*ensemble*. Les Grecs qui, entr'autres avantages, ont sur nous celui de nous avoir précédés, ont fait une étude particulière de ce qui doit constituer la perfection de l'*ensemble* d'une figure.

Ils ont trouvé dans leur goût pour les arts, dans leur émulation, dans les ressources de leur esprit, & dans les usages qu'ils pratiquoient, des facilités & des moyens qui les ont menés à des succès que nous admirons. Je reprendrai ce fil, qui me conduiroit insensiblement à parler des proportions, & de la grace, aux *mots* PROPORTION, GRACE; voyez aussi BEAU; & je me contenterai de dire que la justesse de l'*ensemble* dépend beaucoup de la connoissance de l'anatomie, puisqu'il est l'effet extérieur des membres mis en mouvement par les muscles & les nerfs, & soutenus, dans ce mouvement, par les os qui sont la charpente du corps.

L'effet du *tout ensemble* est, comme on le sent bien, le résultat des *ensembles* dont je viens de parler, comme le mot *effet général* est le résultat des effets particuliers de chacune des parties de l'art de peindre, dont on fait usage dans un tableau. Voyez EFFET, voyez TOUT-ENSEMBLE. Cet article est de M. WATELET.

ENSEMBLE, s. m. en *Architecture*, se dit de toutes les parties d'un bâtiment, qui, étant proportionnées les unes avec les autres, forment un beau tout; ce qu'on entend quelquefois aussi par *masse*: on dit, la masse d'un tel édifice, ou bâtiment, fait un *bel ensemble*. (P)

ENSEMBLE, (Musiq.) Ce n'est guere qu'à l'exécution que ce terme s'applique dans la musique, lorsque les concertans sont si parfaitement d'accord, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, qu'ils semblent être tous animés d'un même esprit, & que l'exécution rend fidèlement à l'oreille tout ce que l'œil voit sur la partition.

L'*ensemble* ne dépend pas seulement de l'habileté avec laquelle chacun lit sa partie, mais de l'intelligence avec laquelle il entend le caractère particulier, & la liaison avec le tout; soit pour phraser avec exactitude, soit pour suivre la précision des mouvemens, soit pour saisir le mouvement & les nuances des forts & des doux; soit enfin pour ajouter aux ornemens marqués, ceux qui sont si nécessairement supposés par l'auteur, qu'il n'est permis à personne de les omettre. Les musiciens ont beau être habiles, il n'y a d'*ensemble* qu'autant qu'ils ont l'intelligence de la musique qu'ils exécutent, & qu'ils s'entendent entr'eux: car il seroit impossible de mettre un parfait *ensemble* dans un concert de sourds, ni dans une musique dont le style seroit parfaitement étranger à ceux qui l'exécutent. Ce sont sur-tout les maîtres de musique conducteurs & chefs d'orchestre, qui doivent guider ou retenir ou presser les musiciens pour mettre par-tout l'*ensemble*; & c'est ce que fait toujours un bon premier violon par une certaine charge d'exécution qui en imprime fortement le caractère dans toutes les oreilles. La voix récitante est assujettie à la basse & à la mesure; le premier violon doit écouter & suivre la voix: la symphonie doit écouter & suivre le premier violon: enfin, le clavecin, qu'on suppose tenu par le compositeur, doit être le véritable & premier guide de tout.

En général, plus le style, les périodes, les phrases, la mélodie & l'harmonie ont de caractère, plus l'*ensemble* est facile à saisir; parce que la même idée imprimée vivement dans tous les esprits préside à toute l'exécution. Au contraire, quand la musique ne dit rien, & qu'on n'y sent qu'une suite de notes sans liaison, il n'y a point de tout auquel chacun rapporte sa partie, & l'exécution va toujours mal. Voilà pourquoi la musique françoise n'est jamais *ensemble*. (S)

ENSEMBLE, (Art militaire.) L'*ensemble* dans la tactique, c'est l'exacte exécution des mêmes mouvemens, de la même manière, & dans le même temps.

Ainsi, l'*ensemble* dans la marche d'une troupe, où d'un bataillon, c'est l'union de tous les hommes du bataillon, qui doivent agir

agir comme s'ils étoient mus par une seule & même cause qui agiroit également sur chacun d'eux. Une troupe dont tous les soldats marchent bien *ensemble*, garde toujours son même arrangement : ses rangs & ses files sont toujours en ligne droite, & aucune des parties ne va ni plus vite ni plus lentement que l'autre.

Cet *ensemble* est d'une grande utilité dans les mouvemens des troupes ; mais les soldats ne peuvent l'acquérir que par un exercice fréquent. (Q)

ENSEMBLE, (*Manege.*) L'*ensemble* n'est autre chose que la situation d'un cheval exactement contre-balancé sur ses quatre membres. *Mettre un cheval ensemble*, c'est l'obliger à rassembler les parties de son corps & ses forces, en les distribuant également sur ses quatre jambes, & en les réunissant pour ainsi dire. On prononce sans cesse le mot d'*ensemble* dans nos maneges ; peu d'écuyers sont en état de le définir. On verra toute l'étendue de sa signification à l'article UNION. (e)

ENSEMENCER, v. act. On dit *ensemencer* une terre, un potager, une pépinière quand on la fait labourer, fumer, & qu'on y a semé les plantes convenables. V. SEMENCE. (R)

ENSINIER, v. act. c'est chez les *Tondeurs de draps* un terme qui signifie *graisser légèrement* une étoffe avec du sain-doux, pour la rendre plus aisée à être frisée.

ENSISHEIM, (*Géographie moderne.*) ville de la haute Alsace, en France. Elle est située sur l'Ill. *Long.* 25, 1, 15 ; *lat.* 47, 51, 2.

ENSKIRKEN, (*Géographie moderne.*) ville de Westphalie, en Allemagne. Elle appartient au duché de Juliers. *Long.* 23, 56 ; *lat.* 50, 58.

ENSOÜAILLE, s. f. *terme de riviere*, petite corde servant à retenir le bout de la croûle du gouvernail d'un bateau foncet.

* ENSOUFRER, v. act. c'est exposer les laines au soufre. L'endroit où on les expose s'appelle l'*ensouffroir*. Cette préparation se donne à tous les ouvrages en laine blanche. Pour cet effet, on prend une terrine bien vernissée ; on en couvre le fond de cendres ; on forme sur ces cendres un

petit bûcher de bâtons de soufre. On prend les ouvrages au sortir de la fouloire pour les bonnetiers, les couverturiers, les drapiers, &c. en un mot, pour tous les ouvriers en laine. On passe dans un des bouts un petit bout de fil en boucle ; on passe la boucle dans des cordes tendues, auxquelles les ouvrages restent suspendus. On met le feu au soufre : la vapeur du soufre leur donne une blancheur éclatante, & les rend plus faciles à peigner. Mais il faut bien observer que la terrine soit de terre vernissée, & non pas de fer : le soufre détache, selon toute apparence, des particules qui empêchent le blanchiment ; car il est d'expérience que cet effet en produit.

ENSTHAL, (*Géog.*) quartier du duché de Styrie, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne. C'est un des plus montueux de la contrée ; cependant on y trouve les villes de Bruck sur la Muerh, & de Rotenmann, avec treize bourgs tenant marché, une abbaye & trois couvens. (D. G.)

* ENSUPLE, ENSUBLE, ENSOUBLE, ENSOUPLE, s. f. *terme général d'Ourdisage*. Tous les métiers des manufacturiers en soie, en laine, en fil, &c. ont des *ensuples*. Ce sont deux rouleaux de bois, dont l'un est placé au devant du métier, & l'autre au derrière. La chaîne est portée sur ces rouleaux ; elle se déroule de dessus l'*ensuple* de derrière, à mesure que l'étoffe se fabrique ; & l'étoffe fabriquée s'enroule sur celle de devant.

Nous allons donner la description des *ensuples* du manufacturier en soie, du rubanier, du friseur d'étoffe, du tapissier & du tisserand ; celles du gazier, du drapier & des autres ouvriers ourdisseurs, en différent peu ; & d'ailleurs nous en parlons aux articles de leur métier. Voyez DRAP, GAZE, &c.

Ensuple de devant, partie du métier de l'étoffe de soie. L'*ensuple* de devant le métier est un rouleau de 6 à 7 pouces de diamètre, d'environ 3 piés de longueur. Il a une chanée d'environ 2 piés, de $\frac{1}{2}$ de pouce de large, sur autant de profondeur, dans laquelle entrent la verge & le composeur. Il a à un bout un cercle de fer qui est coché, pour servir à faire la chaîne tirante, au moyen du chien de fer qui

mord dans les cochées dudit cercle. Il est de plus, & du même côté, percé à double; & au moyen de ces trous, dans lesquels entre la cheville de fer, on tourne l'*ensuple* avec la cheville, à force d'hommes, & on devide l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique.

Ensuple de derriere. L'*ensuple* de derriere est un rouleau de bois de 7 pouces de diametre, & d'environ 4 piés de long. Il est percé à double d'un côté, & il avoit jadis de l'autre un nerf de bœuf cloué tout autour, pour fixer la corde du valet; mais les *ensuples* d'aujourd'hui ont des moulures qui tiennent lieu du nerf de bœuf dont on parle.

Ensuple de velours uni. L'*ensuple* du velours uni est faite comme celle des autres étoffes; il n'y a de différence que dans la chanée, qui est plus large à l'embouchure, & qui perce l'*ensuple* d'outre en outre.

Ensuple de velours façonné. L'*ensuple* de velours façonné est faite comme celles ci-dessus, avec cette différence, qu'il n'y a point de chanée; & pour contenir l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique, ces sortes d'*ensuples* sont garnies de petites pointes de fer très-aiguës, qui entrent dans l'étoffe à mesure qu'elle se roule dessus.

Ensuple de poil. L'*ensuple* de poil est faite comme l'*ensuple* de derriere, décrite ci-dessus, avec la seule différence, qu'elle est de moitié plus petite, & que les deux bouts sont proportionnés au rayon, dont l'ouverture est ordinairement très-petite.

L'*ensuple de devant* est une piece de bois ronde, d'environ 4 ou 5 pouces de diametre, de toute la largeur du métier: elle est terminée à ses deux bouts par deux petits tourillons qui entrent dans deux petites mortoises pratiquées dans les deux barres de long du métier. La même *ensuple* est traversée diamétralement du côté de la main droite de l'ouvrier, à 5 ou 6 pouces de son extrémité, par deux menus bâtons, dont les bouts saillans servent à faire rouler ladite *ensuple*, lorsque l'ouvrier tire sa tirée. Il est bon de dire que lorsque l'on fait quelque ouvrage extrêmement lourd, ces deux bâtons croisés se trouvent répétés à l'autre bout de l'*ensuple*; ce qui fait que l'ouvrier, par cette double force réunie, vient plus aisément à bout de tirer sa tirée.

Cette *ensuple* a encore à son bout à main gauche, une roue dentelée: il y a un trou carré pratiqué dans le centre de cette roue, & qui sert à la tenir fixée sur la piece, aussi carrée, de l'*ensuple* qui lui sert d'axe. Cette roue ne doit pas être fixée à demeure dans ce tenon, attendu que si l'on vouloit que l'*ensuple* enroulât en dessous, au lieu d'enrouler dessus, il n'y auroit qu'à retourner cette roue, dont les dents, se trouvant en sens contraire, arrêteront l'*ensuple* du côté que l'on jugera nécessaire. Cette roue est rendue stable, & fixe l'*ensuple*, au moyen d'une petite piece de bois, appelée *chien*, attachée sur la barre de long, du côté de la roue que l'on décrit, dont la mâchoire engrenant dans les dents de la roue, du sens opposé à son tirage, l'empêche de dérouler. L'usage de cette *ensuple* est de recevoir l'ouvrage fait, à mesure que l'ouvrier tire ce que l'on appelle *tirée*. Voy. TIRE.

ENSUPLE, (*Rubanier.*) est une piece de bois faite au tour: les bouts qui la terminent sont menus, pour entrer dans les échancrures des potenceaux: les moulures servent, par leur éminence, à retenir les cordes des contre-poids, & les empêcher de glisser. Il y a une entaille pratiquée dans le corps de l'*ensuple*, pour recevoir le vergeon, passé lui-même dans les soies de la piece. Lorsque ce vergeon est placé dans cette entaille, on glisse sur lui deux ficelles, nommées *bracelets*, qui sont entortillées & nouées sur l'*ensuple*: ces ficelles venant sur ce vergeon, le retiennent & l'empêchent de sortir de sa place, conséquemment les soies de la chaîne se déroulent de dessus les *ensuples*, jusqu'à ce que le vergeon ainsi arrêté par les ficelles ci-dessus dites, qui servent à le retenir, l'*ensuple* ne pourra plus dérouler: pour lors on se sert de la corde à encorder, qu'il faut voir à son lieu. L'usage des *ensuples* est de porter tout ce qu'on appelle *chaîne*.

ENSUPLE, (*Drapier.*) est une partie de la machine à friser, sur laquelle tourne l'étoffe en sortant de dessous les tables. Elle est garnie de cardes de fer, pour empêcher l'étoffe de se chiffonner sous les tables, & soutenue par un châssis sur le

devant, dans deux petits collets à chaque montant. L'*ensuple* se termine à droite par un hériſſon, qui reçoit ſon mouvement d'une petite lanterne placée vis-à-vis. V. HÉRISSON.

ENSUPLE, eſpece de gros & long cylindre ou rouleau de bois, placé en large ſur le derriere du métier de ceux qui travaillent de la navette, tels que ſont les tifferrands, tiffieurs ou tiffiers, &c. On l'appelle auſſi *rouleau*. V. BASSE-LISSE.

ENSUPLE, piece du métier des *tifferrands*; c'eſt un gros cylindre ou rouleau de bois long, placé en large ſur le derriere du métier, ſur lequel les fils qui compoſent la chaîne d'une toile ſont roulés; & d'où on les déroule à meſure que la toile ſe fabrique. Cette *ensuple* eſt percée, par les deux bouts, de pluſieurs trous, dans leſquels on introduit un bâton, appellé le *bachelier*, pour l'arrêter & l'empêcher de ſe dérouler.

ENTABLEMENT, ſ. m. du latin *tabulatum*, plancher, (*Architecture*.) Sous ce mot on entend la partie qui couronne la colonne ou le pilafre. Il a, ſelon Vignole, le quart de l'ordre; ſelon Palladio, le cinquieme; & ſelon Scamozzi, entre le quart & le cinquieme. Les autres commentateurs de Vitruve ſont auſſi d'avis différens; mais les trois que nous citons ſont le plus généralement approuvés, & peuvent être employés avec ſuccès ſuivant ces trois meſures, ſelon qu'ils couronnent un édifice qui a plus ou moins d'étendue, plus ou moins d'élévation, ou qui doit être aperçu d'un point de diſtance plus ou moins éloigné.

L'*entablement* eſt nommé improprement, par Vitruve & Vignole, *ornement*: il ne faut pourtant pas confondre ces deux mots; car l'*entablement*, qui eſt une partie eſſentielle de l'ordre, eſt lui-même ſuſceptible d'ornement, en plus ou moins grande quantité, ſelon qu'il appartient à un ordre viril ou délicat. On dit: cet *entablement* couronne bien cet édifice; les ornemens qui y ſont appliqués ſont d'un beau choix: les ornemens ſont donc les parties de détail de l'*entablement*; celui-ci en eſt la totalité.

L'*entablement* en général eſt compoſé de trois parties; ſavoir, de l'architrave, de la

frife & de la corniche. (*Voyez* ARCHITRAVE, FRISE & CORNICHE.) Le rapport le plus parfait que l'on puiſſe donner à ces trois membres, eſt de faire en ſorte que l'architrave ſoit à la frife ce que la frife eſt à la corniche. Les *entablemens* toscan & ionique de Vignole ſont diſpoſés ainſi; dans le premier, l'architrave a 12 pouces, la frife 14, & la corniche 16; dans le ſecond, l'architrave 1 module $\frac{1}{2}$, la frife 1 module $\frac{1}{2}$, & la corniche 1 module $\frac{3}{4}$; les autres *entablemens* de cet auteur ſont moins réguliers. Pluſieurs architectes ſont leur corniche égale à leur architrave: Serlio fait ſes trois membres de l'*entablement* toscan égaux. (*Voyez* le Parallele de M. de Cambrai.) Rien n'eſt plus propre à diriger le goût que de conſtater les rapports qu'on doit obſerver entre les parties & le tout, non-ſeulement de l'*entablement* dont nous parlons, mais auſſi de l'ordre en général, qui néceſſairement doit donner le ton à toute la décoration d'un édifice, ſoit qu'on y emploie les ordres, ſoit qu'on veuille ſeulement n'en emprunter que l'expreſſion. (P)

Pour remonter à la premiere origine & à la nature de l'*entablement*, concevons qu'un homme de bon ſens ait entrepris de ſe faire un abri, un couvert, avant que l'architecture fût réduite en art. Il aura commencé par élever deux rangs de piliers ou de colonnes d'égale hauteur, l'un ſur le devant, l'autre ſur le derriere de ſon emplacement. Au deſſus de chaque rang de colonnes il aura couché une poutre horizontale, qui ſerve à lier les têtes des colonnes, & à ſoutenir les poutres longitudinales qui doivent aller d'un rang à l'autre; celles-ci forment la baſe de ſon couvert, & pour achever ſon abri, il n'a plus qu'à clouer ſur ces poutres un plancher bien ferré; mais afin de mieux garantir la tête des poutres, il aura imaginé de faire déborder les planches en dehors: telle eſt l'origine de l'*entablement*.

Ainſi l'*entablement* a trois parties indiſpenſables ou eſſentielles: 1°. l'architrave ou la poutre principale qui porte immédiatement ſur les chapiteaux des colonnes, & les lie enſemble; 2°. la frife qui reſprésente l'eſpace occupé par les têtes des

poutres longitudinales, portant sur l'architrave, & l'intervalle que ces têtes de poutres laissent entre elles; 3°. la corniche qui, représentant la faillie des planches, forme le couronnement de l'édifice entier pour le mettre à l'abri des eaux du toit.

Lorsque ensuite on ne se borna plus dans les bâtimens au simple nécessaire, qu'on commença à y introduire le beau, on imagina divers ornemens pour chacune de ces trois parties de l'entablement, & on leur assigna des proportions & des décorations différentes dans chaque ordre d'architecture. L'entablement devint une partie essentielle de l'ordre, il en fit le couronnement, comme le chapiteau fait celui de la colonne; en sorte que lorsqu'on substitua la pierre au bois, & lors même que les colonnes n'avoient ni poutres, ni plafonds à soutenir, on a néanmoins toujours représenté au dehors un entablement, pour observer la régularité & la beauté de l'ensemble.

Mais dans ces cas-là même, où l'entablement & les colonnes sur lesquelles il porte ne sont qu'un simple ornement, comme lorsque les pilastres tiennent au mur, il ne faut jamais perdre de vue l'origine de l'entablement, pour ne pas tomber dans des fautes absurdes qui blessent l'œil du connoisseur. Il est clair, par la nature du sujet, que l'architrave doit régner en ligne droite & horizontale, tout le long de la façade, puisqu'elle représente une poutre réellement couchée sur les chapiteaux des colonnes. Cependant des architectes, d'ailleurs célèbres, commettent souvent la faute de briser l'architrave, ou même de l'interrompre tout-à-fait, pour hausser davantage une ou deux fenêtres; de sorte qu'en ces endroits, les têtes des poutres semblent ne porter sur rien. C'est un défaut qu'on ne remarque dans aucun des édifices de la belle antiquité: tous les entablemens des anciens Grecs sont entiers, & suivant la droite horizontale, sans coupure ni brisure. On n'aperçoit ces brisures qu'aux édifices construits sous les empereurs Romains des siècles postérieurs au beau siècle d'Auguste.

L'entablement est nécessaire même dans les bâtimens qui n'ont ni colonnes ni pilastres. Une bande tirée sous les poutres

de l'étage supérieur tient lieu de l'architrave; & les têtes des poutres forment la frise; enfin, pour couronner le bâtiment & le garantir des eaux du toit, on fait une corniche saillante composée de diverses moulures. Ainsi les maisons le plus simplement bâties, ont un entablement; mais pour l'ordinaire, à cause que les parties en sont peu distinguées, & que la corniche semble se confondre avec l'architrave, il prend le nom de corniche ou de corniche architravée.

Quoique l'entablement ne soit qu'une bien petite partie du bâtiment, il ne contribue cependant pas peu à l'embellir ou à le défigurer. Un entablement écrasé, & dont la corniche a peu de saillie, donne un air mesquin & chétif à une grande façade. C'est une petite tête sur une figure colossale. Si, d'un autre côté, l'entablement est trop grand & trop lourd, il menace d'affaiblir le bâtiment. Il faut ici un œil juste qui sache saisir la belle proportion; elle est différente dans les différens ordres d'architecture, & les architectes ne sont pas non plus entièrement d'accord sur les mesures des parties & de l'ensemble. Goldmann, dont nous adoptons ici les proportions, donne dans les cinq ordres à l'entablement la hauteur de quatre modules. Il est rare que de bons architectes réduisent cette hauteur à trois modules; quelques-uns au contraire, comme Barozzi & Cataneo, la portent jusqu'à cinq dans l'ordre Corinthien & dans le composite. On n'est pas plus d'accord sur la hauteur & la saillie des membres que de l'ensemble.

Dans les ordres inférieurs, Goldmann assigne à chacune des trois parties de l'entablement une même hauteur; savoir, $1 \frac{1}{2}$ du module. Dans les ordres supérieurs, l'architrave a de hauteur $1 \frac{1}{3}$, la frise $1 \frac{1}{3}$, & la corniche $1 \frac{1}{3}$ de module. Les saillies de l'architrave & de la frise n'égalent pas la hauteur de ces parties. Mais la corniche, destinée à couronner & à garantir le bâtiment, a une saillie plus forte de $2 \frac{1}{2}$ jusqu'à $2 \frac{2}{3}$ de module.

Dans la plupart des ordres, l'architrave est divisée dans sa hauteur en deux ou trois bandes, dont la plus haute, & qui a la plus grande saillie, est couronnée d'un

filet ou de deux moulures. La frise est ou plate, ou ornée de sculpture en bas reliefs, ou de triglyphes qui représentent les têtes des poutres; elle a aussi un petit couronnement à sa partie supérieure. Quant à la corniche, chaque architecte la décore à sa manière; & l'on ne finiroit point si on vouloit décrire toutes les variétés dont elle est susceptible. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.*)

ENTABLER, v. act. (*Manege.*) Quelques-uns ont très-mal-à-propos confondu ce mot avec celui d'*acculer*, & ont employé cette dernière expression dans le sens qui naturellement ne convient qu'à la première. Nous expliquerons ici la différence de la signification de l'une & de l'autre.

Tout cheval *entablé* est celui dont les hanches devancent les épaules, lorsqu'il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changemens de main, larges ou étroits.

Cette fausse position précipite le devant & le derrière dans une contrainte, qui non-seulement s'oppose à toute justesse, mais qui est capable de causer de véritables désordres. Les épaules, d'une part, trop en dehors, & de l'autre, les hanches trop rapprochées du dedans ou du centre, ne jouissent plus de cette liberté mutuelle & nécessaire qu'elles se communiquent ou se ravissent toujours réciproquement, attendu l'intimité de leur rapport & de leur correspondance: dès-lors l'animal ne sauroit avancer, ainsi qu'il le doit, un pas à chaque temps; au contraire, il se resserre; il se rétrécit du derrière; & si on ne le tire de cette situation forcée, il est impossible qu'enfin il ne s'accule.

Ce défaut, qui se rencontre dans une multitude étonnante de chevaux, est naturel ou accidentel: naturel, quand on peut en accuser l'animal; accidentel, quand il a pour principe des leçons prématurées, peu réfléchies, administrées sans jugement, ou quand il n'est que momentané, & qu'il ne peut être imputé qu'à une faute passagère du cavalier. On ne doit donc point être surpris qu'un cheval faible de reins, dont les jarrets n'ont point de solidité & sont atteints de divers maux, & dont le

derrière est en proie à quelque douleur, ainsi que celui qui est né avec une si forte disposition à s'unir, que la nature l'a en quelque façon construit pour être ramingue, *s'entable* souvent & facilement. Nous devons l'être encore moins de le voir tomber dans ce vice, lorsque, sans avoir égard à son peu de souplesse, à la nécessité de le déterminer, de le résoudre, de l'élargir avec soin sur les voltes simples & par le droit (*voyez ÉLARGIR*), & sans penser à l'obligation de perfectionner son appui, & de parer à l'incertitude de ses hanches fausses ou trop légères, on a cherché à l'assujettir précipitamment & tout-à-coup ainsi que le pratiquent encore aujourd'hui nombre de maîtres, qui se persuadent que les aides forcées des jambes, & même les châtimens redoublés sont la seule voie & l'unique moyen d'engager le derrière à accompagner le devant de l'animal, qu'ils mettent indistinctement sur deux pistes. Dans le premier cas, le cheval *s'entable* sans doute, à raison de sa foiblesse ou des maux qu'il ressent; & si son derrière se resserre plutôt qu'il ne s'élargit, ce n'est que parce que l'épaule ne recevant pas de ce même derrière les secours dont elle auroit besoin pour embrasser beaucoup de terrain, & étant trop retenue sur le dehors, la hanche de ce même côté est surchargée, & par conséquent l'animal est obligé de jeter son extrémité postérieure dans le sens contraire; c'est-à-dire, dans celui où il est plus libre & moins contraint. Dans le second cas, il ne falsifie sa ligne que par la mauvaise habitude qu'on lui a suggérée; & l'on peut dire qu'il ne *s'entable* que pour avoir été trop *entablé*.

Il suffit de connoître la source de ce mouvement faux & désordonné, pour être instruit des moyens d'y remédier. Le derrière du cheval se meut toujours dans le sens opposé à celui où se meut le devant: ce principe est d'autant plus constant, qu'il est tiré de la structure de l'animal. Or, lorsqu'il s'agira de maintenir la croupe en liberté, ou de l'assujettir proportionnellement à la capacité du cheval & au genre d'action à laquelle je le sollicite, je déterminerai toujours plus ou moins l'épaule,

selon ce genre d'action & son pouvoir : pour cet effet je croiserai plus ou moins ma rêne de dehors, en la portant en dedans; & l'épaule étant constamment libre, le derriere ne sera jamais trop asservi. De plus, si les hanches tendoient, attendu la grande facilité que je leur conserve, à s'éloigner du centre, plutôt qu'à s'en approcher, c'est-à-dire, à s'élargir plutôt qu'à se rétrécir, je les soutiendrois, non d'abord avec ma jambe de dehors, mais en croisant ma rêne de dedans en dehors, & en mettant, en second lieu, ma rêne de dehors à moi, & je n'approcherois ma jambe qu'autant que les effets résultans de ma main seroient impuissans.

Mais il n'est pas question ici d'indiquer les moyens de commencer à mettre un cheval sur deux pistes, ce détail appartient à l'article qui concerne les voltes ou les changemens de main : je ne dois donc me proposer dans celui-ci, que de rechercher les voies de corriger l'animal qui *s'entable*. De quelque cause que provienne le rétrécissement de son derriere, on y obvierra, 1^o. par le secours de la rêne de dehors, qui étant croisée, renverra l'épaule en dedans; 2^o. par celui de la rêne de dedans à soi; 3^o. enfin par celui de la jambe de ce même côté, appliquée avec plus ou moins de ménagement au corps du cheval. Ces trois aides seront employées dans l'ordre où je les décris : elles ne doivent être mises en usage que successivement; car réunies & données ensemble, elles le surprendroient inévitablement. Il est néanmoins des chevaux qui ne peuvent être réduits à l'obéissance que par les châtimens & par le fer; tels sont les chevaux ramingues, coleres, obstinés, & dans lesquels cette habitude est invétérée. Il est bon, après avoir lassé & épuisé sa patience, d'en venir prudemment aux actes de rigueur; mais on ne sauroit traiter avec trop de douceur & trop d'égard, ceux qui ont une débilité naturelle, puisque l'exécution leur coûte plus qu'à d'autres, & ceux qui montrent beaucoup d'ardeur & de vivacité, parce qu'on courroit risque de les gendarmer & de les confirmer dans leur vice, plutôt que de les en guérir. Du reste, la méthode la plus assurée, relativement au cheval qui *s'entable*, conséquemment

aux fausses leçons qu'il a reçues, est de le remettre aux premiers principes de l'école, & de les lui faire entendre. Lorsqu'on l'aura conduit, & qu'on l'aura fait passer avec ordre par tous ceux qui peuvent le préparer à décrire des voltes ou des changemens de main larges & étroites, en observant les hanches, on tentera de le faire passer sur ces différentes formes de terrain : s'il persévère dans son rétrécissement, & s'il se ressent toujours des anciennes impressions, on le châtierra selon son naturel & son inclination : on le soutiendra, on l'attaquera discrètement avec la jambe de dedans, on le fera marcher quelques pas par le droit; & lorsque les hanches seront élargies, on l'arrondira de nouveau, ou on le rappellera sur une diagonale. J'observerai encore que les chevaux *s'entablent* plus fréquemment dans les changemens de main, lorsqu'ils sont larges, que lorsqu'ils sont étroits; la longueur de la ligne fatigue ceux qui sont foibles, & révolte les autres.

En coupant ou en interrompant souvent la marche du cheval qui travaille de deux pistes, pour ne le faire cheminer que sur une seule & droit devant lui, & en passant alternativement de l'une à l'autre de ces actions, on est en quelque façon assuré de l'empêcher enfin de *s'entabler*. Il est même à propos, lorsqu'il *s'entable* avec précipitation, & qu'il jette violemment son derriere en dedans, de le pincer vivement du talon du même côté, & de profiter du port ou de la situation actuelle de son épaule en dehors, pour le contre-changer. Au bout de quelques pas on le remet par le droit; on le fait rentrer ensuite sur la ligne oblique; & on le contre-change de nouveau lorsqu'il commet la même faute.

Si le terme d'*entabler*, de *s'entabler*, est uniquement restreint à la seule signification du *rétrécissement du derriere*, quel sera le sens dans lequel nous emploierons celui d'*acculer*, de *s'acculer*? Il me semble que cette question est facile à résoudre, d'autant plus que ce dernier mot présente en quelque sorte à l'esprit l'idée de l'action même qu'il désigne. Supposons que par une cause quelconque les jambes antérieures soient tellement rejetées en arriere, ou les jambes postérieures tellement rejetées

en avant, que les piés de derriere outrepassent le centre de gravité de l'animal, il est certain que dès-lors les hanches étant non-seulement surchargées, ainsi que les jarrets, mais étant hors de leur point de force & de soutien, elles fléchiront de maniere que le cheval s'accroupira, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; & voilà ce que nous appellons en général *être acculé*. Que s'il demeurait un certain intervalle de temps dans cette fausse position, sa chute en arriere seroit inévitable. Les chevaux qui ont peu de reins, des jarrets foibles & mous, & dont le derriere peche par quelque maladie, sont plus sujets à s'*acculer* que les autres. Lorsque pour élargir le derriere du cheval qui *s'entable*, & pour renverser l'épaule en dedans, nous agissons de la main, de maniere que l'effet de notre rêne de dehors qui ne croise point assez, contraint la partie que nous voudrions dégager, nous *acculons* l'animal. Nous *l'entablons* & *l'acculons* encore en même temps, quand nous le renfermons si fort, que d'une part la sujétion dans laquelle il est, l'oblige de se resserrer du derriere; & de l'autre de reculer du devant, ce même derriere étant immobile & fixé en dedans. Enfin, tout cheval peut être *acculé* dans les piliers, au parer, au reculer, &c. Voyez ces mots à leur place. On conçoit d'avance qu'il ne peut être tiré de cet état chancelant & incertain, qu'autant que les piés antérieurs acquerront la liberté de s'éloigner de ceux de derriere; ou qu'enfin ceux de derriere, par un effort que n'accompagne jamais la grace, parviendront eux-mêmes à se dégager. (e)

*ENTACAGE, f. m. (*Manuf. en velours*.) c'est un assemblage de différentes baguettes, qui se place en une chanée ou logement pratiqué à l'ensuple de devant des métiers à velours.

Cette ensuple étoit, avant l'invention de cette machine ingénieuse, garnie de petites pointes qui passoient à travers le velours, & qui le tenoient appliqué sur l'ensuple. On étoit obligé d'employer ces pointes au velours, parce que si l'on eût enroulé cette étoffe sur elle-même, comme les autres, son poil se seroit écrasé, n'auroit pu se redresser, & l'étoffe eût été gâtée; mais

d'un autre côté les pointes l'érailloient, la cribloient de petits trous, & nuisoient beaucoup à sa qualité. Ce fut ce qui détermina un ouvrier à chercher un remede à ces inconvéniens; & il trouva l'*entacage*, qui consiste à faire faire plusieurs tours au velours, sur des baguettes auxquelles son envers est toujours appliqué, & contre lesquelles il est si fortement retenu par le seul frottement, qu'on déchireroit plutôt l'étoffe que de l'en séparer. Entre ces baguettes il y en a à la vérité une de fer assez large, & dont la surface est toute hachée, afin d'augmenter le frottement par ces inégalités. On trouvera à l'*article VELOURS*, une description plus détaillée de cette invention. En attendant nous proposons à ceux qui voudront sentir tout le mérite de cette invention, de résoudre ce problème de Mécanique: *Substituer aux pointes de l'ensuple, une machine telle que l'étoffe soit tenue fortement & également tendue sur toute sa largeur, sans la percer de trous ni écraser son poil.*

ENTAILLE, f. f. en *Architecture*; c'est une ouverture qu'on fait pour joindre quelque chose avec une autre. Les *entailles* se font carrément de la demi-épaisseur du bois, par *embrèvement à queue d'aronde*, en *adent*, &c. ainsi que les assemblages. On fait des *entailles* dans les incrustations de pierre ou de marbre, pour y placer les morceaux postiches. On fait encore des *entailles à queue d'aronde*, pour mettre un tenon de noëud de bois de chêne, ou un crampon de fer ou de bronze incrusté de son épaisseur, pour retenir un fil dans un quartier de pierre, ou dans un bloc de marbre. (P)

ENTAILLES, (*Lutherie*.) ce sont dans le sommier de l'orgue, ces vuides ou mortoises que l'on fait aux longs côtés du châssis, pour recevoir les barres qui forment les gravures. Voyez SOMMIER DE GRAND ORGUE.

ENTAILLES, ce sont aussi les ouvertures que l'on fait derriere les tuyaux de montre, pour les amener à leur ton. Ce sont de grands trous, dont l'usage est de déterminer la longueur du tuyau, lorsqu'on l'a fait plus long qu'il ne faut pour remplir la face du fust d'orgue. L'*entaille* ou ouver-

ture inférieure, qui met le tuyau à son ton, a plusieurs fentes à sa partie inférieure, qui forment plusieurs lambeaux qu'on n'ôte pas tout-à-fait, & avec lesquels, comme avec les oreilles, on accorde les tuyaux. *Voyez OREILLES.*

ENTAILLOIRS DROITS & COURBES, (*Luth.*) sont des outils ou especes de petites équinoies, dont les facteurs de musettes se servent pour séparer en deux les éminences qu'ils ont réservées au dehors des chalumeaux, pour servir de tenons aux clefs. *Voyez MUSETTE.*

ENTALINGUER, (*Mar.*) voyez TALINGUER.

* ENTAMER, v. act. au *physique*, c'est séparer d'un corps qu'on considère comme un tout, une partie qu'on regarde comme la première, qu'on appelle l'*entamure*. Au *figuré*, il est synonyme à *commencer*; ainsi *entamer* une négociation, c'est la *commencer*.

ENTAMER, (*Manege.*) terme que nous employons en divers sens.

Entamer un cheval, ou commencer à lui faire comprendre les premières leçons du manège, expressions synonymes: *ce cheval n'est qu'entamé.*

Entamer une volée, un changement de main, se dit pour désigner l'instant où l'on commence cette volée ou ce changement de main: *Vous n'avez pas saisi les temps justes par lesquels vous deviez entamer votre changement de main.*

Entamer se dit encore en parlant du terrain que l'animal embrasse, & de la jambe qui précède, ou qui est la première à l'embrasser. Au galop à droite la jambe de devant du hors-montoir, & au galop la jambe de devant du montoir, doivent *entamer*. *Voyez GALOP.* C'est-à-dire, qu'à l'un la jambe droite doit précéder la gauche, & qu'à l'autre la jambe gauche doit devancer la droite. (e)

ENTAMURE, s. f. (*Chirurgie.*) division de continuité qui se fait avec les instrumens tranchans, tant sur les parties dures que sur les parties molles.

Les anciens ont distingué cinq manières de faire une *entamure* sur les parties dures; savoir, en trouant ou trépanant, en raclant, en sciant, en limant & en coupant.

On trouve ou on trépane avec un instrument tranchant en forme de scie ronde, appelé *trépan*. On racle avec un instrument nommé *rugine*; cette opération emporte la superficie des os corrompus; ce qui rend plus prompt l'effet des remèdes appliqués. On scie les os des membres qu'on doit amputer. On lime les dents pour les séparer, pour les rendre égales, & pour en emporter la carie. On coupe, avec des tenailles incisives, les extrémités des os cassés, dont les pointes peuvent piquer certaines parties. On coupe les os, même dans leur continuité, lorsqu'on ne peut les scier, ou les séparer dans leur contiguïté. *Voyez TRÉPAN, RUGINE, SCIE, LIME & TENAILLES INCISIVES en Chirurgie.*

Les anciens ont aussi distingué douze manières de faire une *entamure* aux parties molles; l'aplotomie, la phlébotomie, l'artériotomie, l'oncotomie, le catacasmus, le périérese, l'hypospatisme, le périscithisme, l'encopé, l'acrotériaisme, l'angéiotomie, & la lithotomie. La définition de tous ces mots, que nous allons ajouter ici contre notre coutume, ne tiendra guère plus d'espace que la désignation des renvois.

L'aplotomie est une simple ouverture faite à une partie molle; la phlébotomie est l'ouverture d'une veine; l'artériotomie, celle d'une artère; & l'oncotomie, celle d'un abcès. Le catacasmus est ce qu'on appelle en François *scarification*: il y en a de trois sortes; savoir, la moucheture, qui ne va pas au delà de la peau; l'incision, qui pénètre jusqu'aux muscles; & la tailade, qui va jusqu'aux os. La périérese est une espèce d'incision que les anciens faisoient autour des grands abcès; l'hypospatisme est une incision qu'ils pratiquoient au devant de la tête, & qui pénétrait jusqu'à l'os; le périscithisme est une incision circulaire qu'ils continuoient depuis une tempe jusqu'à l'autre, & qui pénétrait jusqu'à l'os. La cruauté de ces trois espèces d'opérations, & leur peu de succès, les ont proscrites. L'encopé est l'amputation d'une petite partie, par exemple, d'un doigt; l'acrotériaisme est l'amputation d'un membre considérable, par exemple, d'une jambe;

jambes ; l'angéiotomie est l'ouverture d'un vaisseau ; la lithotomie est une ouverture qu'on fait à la vessie pour en tirer une pierre. *Principes de Chirurgie. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENTAMURE, en *Architecture* : ce mot se dit des premières pierres d'une carrière nouvellement découverte. (P)

ENTE, ENTER, ENTURE, (*Jardinage.*) est la même chose que greffer. Voyez GREFFE. (K)

§ ENTÉ en pointe, (*Blason.*) se dit d'une entaille au bas de l'écu ; elle est tracée par deux portions de cercle rentrantes, qui s'étendent aux angles inférieurs, s'y joignent, s'élevant sur la pointe du même écu, & se terminent en angle aigu curviligne.

Maillé Brezé en Normandie, fascé, enté, ondoyé d'or & de gueules.

Poussémothe de l'Etoile, de Thiersenville de Montbrifeuil, à Paris ; d'azur à trois lis au naturel ; enté en pointe de sable à une étoile d'or. Cet enté en pointe est une substitution, depuis le 8 février 1652, qu'un de cette famille devint héritier (du côté maternel) de François de l'Etoile. (G. D. L. T.)

ENTÉES, f. f. (*Vénerie.*) Ce sont des fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, & qui peuvent se séparer sans se rompre.

ENTER, v. act. en *Architecture*, se dit de deux pièces de bois assemblées bout à bout, posées perpendiculairement comme des poteaux-corniers & autres. (P)

ENTER, (*Fauconn.*) c'est lorsqu'un oiseau a une plume froissée, rompue, albrenée, la rejoindre à une autre. Il se dit aussi de la plume qu'on raccomode à l'aiguille ou au tuyau.

ENTES, f. f. (*Chasse*) peaux d'oiseaux remplies de foin ou de paille, qu'on fiche à un piquet planté en terre, pour servir d'appâts aux autres oiseaux, & les attirer dans les rets qu'on leur a tendus.

ENTENDEMENT, f. m. * (*Logique.*) n'est autre chose que notre ame même, en tant qu'elle conçoit ou reçoit des idées.

(*) Descartes, Arnauld, Pascal, Mallebranche, &c. ont trouvé une différence essentielle entre l'intelligence & l'imagination. Par la première, notre esprit conçoit un objet indépendamment de l'image qu'il peut s'en former ; par la seconde, il se représente cette image.

Quand je dis affirmation, négation, desir, contentement, ennui, approuver, &c. je ne prononce point des mots destitués de sens ; cependant je ne me représente point ce dont je parle sous aucune forme corporelle. La puissance que nous avons de penser ainsi, s'appelle l'entendement, ou la faculté intellectuelle. A la vérité, dans le temps même que l'entendement pur s'exerce & s'applique sur ses idées, l'imagination présente aussi ses images & ses fantômes : mais bien-loin de nous aider par ses soins, elle ne fait que nous retarder & nous troubler. Il faut donc mettre une grande différence entre les idées de l'entendement, & les fantômes de l'imagination. L'entendement conçoit avec netteté ; mais dans ce que l'imagination présente, il n'y a le plus souvent que confusion. Je comprends fort bien ce que c'est qu'une figure formée de 120 ou de 124 côtés égaux : j'en démontrerai la génération & les propriétés : mais la peinture que l'imagination s'en fait, n'est point distincte. L'entendement détermine tous ces côtés, & les compte nettement ; l'imagination n'oseroit l'entreprendre, elle n'en sauroit venir à bout. L'entendement & l'imagination ont l'un & l'autre des idées fort claires d'un triangle ; mais celle de l'imagination est plus vive & plus frappante, parce qu'elle est accompagnée de sensations. Quant à une figure de 120 côtés, celle que l'imagination présente est confuse. Lorsque dans une histoire l'on me parle de 50 bataillons & de 53 escadrons, ces deux nombres sont très-précisément conçus par mon entendement ; mais l'imagination s'embrouille, & ce qu'elle conçoit, elle se le représenteroit de même, si ce détail avoit été composé d'autres nombres.

Non-seulement l'entendement se forme des idées précises de ce que l'imagination ne présente que très-confusément, il en rectifie de plus les contradictions. L'imagination ne se représentera jamais les Antipodes que renversés ; mais l'entendement se convainc qu'un homme n'a point cette

situation , dès que ses piés sont plus près que sa tête du centre de la terre. *Voyez ANTIPODES.*

L'esprit a d'autant plus d'étendue , qu'il peut penser à un plus grand nombre de choses à la fois , passer plus rapidement d'une pensée à une autre , & en parcourir un grand nombre comme d'un seul coup-d'œil ; de même qu'un bras est plus robuste , lorsqu'il agit avec plus de promptitude , & qu'il soutient une plus grande quantité de poids en même temps. Or , il en est de la force de l'entendement , comme de celle du corps , elles croissent l'une & l'autre par l'exercice , mais par un exercice modéré , réglé , & dont les efforts s'accroissent insensiblement. Un esprit qui restera dans l'inaction , demeurera toujours étroit ; & celui qui entreprendra tout à la fois un trop grand nombre de choses , & se portera d'abord aux plus difficiles , loin de redoubler ses forces , les affoiblira & courra risque de les perdre entièrement. Il faut donc aller par ordre , c'est-à-dire , commencer par le plus aisé , des connoissances les plus simples ne passer jamais tout d'un coup aux plus difficiles ? mais s'avancer par degrés des simples à celles qui ne sont que tant soit peu composées , & de-là s'élever à d'autres un peu plus difficiles à démêler , &c. Il n'en faut jamais quitter aucune sans l'avoir distinctement comprise , & se l'être rendue familière. Quand on étudie les Mathématiques avec cette précaution , les démonstrations les plus compliquées ne font guere plus de peine que les plus simples n'en faisoient au commencement. Un enfant n'attend pas six ans pour compter jusqu'à trois ; qu'on lui apprenne à dire 3 & 1 c'est 4 , 4 & 1 c'est 5 ; qu'un quart-d'heure après on le lui fasse répéter , il n'a plus besoin d'effort pour compter jusqu'à cinq. Qu'on mette toujours des intervalles entre les progrès qu'on lui fera faire , la seconde dizaine le fatiguera encore un peu ; dès qu'il sera venu à 20 , on lui rendra familiers peu à peu les noms des dizaines jusqu'à 100 ; & dès qu'il saura remplir l'intervalle de 20 à 30 , il saura remplir les autres jusqu'à cent. *Voyez les articles EVIDENCE , SENSATIONS ,* où l'on expose & l'on déduit , par une méthode philosophi-

que , l'origine & le progrès de nos idées , c'est-à-dire , des opérations de notre entendement. *Cet article est tiré des papiers de M. FORMBY.*

ENTENDRE LE NUMERO , (*Commerce.*) c'est en terme de commerce , connoître le véritable prix d'une marchandise , caché sous la marque que le marchand a coutume d'y mettre , & dont il n'y a que lui & ses garçons qui aient la clef. *V. NUMERO , CHIFFRE & MARQUE. Dictionn. de Commerce , de Trévoux , & Chambers. (G)*

ENTENDRE LES TALONS , (*Manege.*) *Voyez FUIR LES TALONS.*

ENTENNES , f. f. (*Marine.*) Les entennes d'une machine à mâter sont trois mâts plantés sur le côté de la machine , où sont frappées les caliournes qui servent à élever les mâts. (*Z*)

ENTENTE , f. f. On dit , en Peinture , ce tableau est bien entendu , est d'une belle entente ; c'est-à-dire , que l'ordonnance en est bien entendue , qu'il est conduit avec beaucoup d'entente , soit pour la disposition du sujet , soit pour les expressions , le contraste , ou la distribution de lumieres. Entente se dit aussi d'une partie d'un tableau seulement : ce groupe , cette figure sont d'une belle entente de lumiere , de contraste , &c. *Dictionn. de Peint. (R)*

ENTER , f. f. (*Bas au métier.*) c'est doubler le fil sur un certain nombre d'aiguilles *Voyez à l'article BAS AU MÉTIER* , comment l'enture se pratique. Les réglemens veulent que les entures aient au moins six mailles , & soient doubles & bien nettes.

ENTÉRINEMENT , f. f. (*Jurisprud.*) signifie la disposition d'un jugement , qui donne un plein & entier effet à quelque acte qui ne pouvoit valoir autrement. Ce terme vient du mot Gaulois *entérin* , qui signifioit entier , & *entérinement* , qui signifioit entièrement. On disoit *fiefentérin* , pour *fiefentier*. On demande en justice l'entérinement des lettres de rescision , & des lettres de requête civile ; & lorsquelles paroissent bien fondées , le juge en ordonne l'entérinement , c'est-à-dire , la pleine & entière exécution. Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui est ordonnée de certaines lettres du prince ; pour les statuts ,

transactions, sentences arbitrales, on se sert du terme d'*homologation*. (A)

ENTÉROCELE, f. f. *en Chirurgie*, hernie ou descente des intestins dans le pli de l'aîne. Le mot est formé du Grec *έντερον*, *intestin*, & *κήλη*, *tumeur*.

C'est ordinairement l'intestin iléon qui forme la tumeur herniaire dont il est question.

La cause prochaine de l'*entérocele* est la relaxation ou l'extension de la partie inférieure du péritoine, qui passe alors à travers l'anneau du muscle oblique externe. Ses causes éloignées sont les grands efforts, les exercices trop rudes, la toux violente, le fréquent vomissement, les cris, &c. ce qui fait que les enfans y sont plus sujets que les autres. *Voyez* HERNIE. (Y)

ENTÉROÉPIPLOCELE, f. f. (*Chirurgie*.) tumeur au pli de l'aîne, formée par l'intestin & l'épiploon. *Voyez* HERNIE.

Ses causes sont les mêmes que celles de l'*entérocele*. *Voyez* ENTÉROCELE. (Y)

ENTÉROÉPIPLOMPHALE, f. fém. (*Chirurgie*.) espèce d'exomphale ou de hernie, dans laquelle les intestins & l'épiploon forment une tumeur au nombril. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot est composé de *έντερον*, *intestin*, *επίπλοον*, *épiploon*, & *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

ENTÉRO-HYDROMPHALE, f. fém. *en Chirurgie*, espèce d'exomphale dans laquelle, outre le déplacement de l'intestin qui lui est commun avec l'exomphale, il se ramasse encore une quantité d'humeur aqueuse. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot est formé du Grec *έντερον*, *intestin*, *ύδωρ*, *aqua*, eau, sérosité, & de *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

ENTÉROLOGIE, f. fém. (*Anatomie*.) mot composé de *έντερον*, *intestin*, *viscere*, & *λόγος*, *sermo*, discours; c'est proprement un traité des viscères, quoique ce mot s'entende généralement des viscères des trois cavités, de la tête, de la poitrine, & du bas-ventre. *Voyez* VISCERE. (L)

ENTÉROMPHALE, f. f. (*Chirurgie*.) espèce d'exomphale, dans laquelle les intestins sortent de leur place, & forment une tumeur dans le nombril. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot est formé du Grec *έντερον*, *intestin*, & *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

ENTÉROTOMIE, f. fém. *opération de Chirurgie*, incision à l'intestin pour en tirer des corps étrangers. Cette opération est un remède extrême, qu'on ne doit employer que dans des cas où il pourroit encore donner quelque espérance, & où, faute d'y recourir, la mort est inévitable.

L'expérience nous fournit la preuve de la possibilité de cette opération dans la guérison des plaies des intestins. L'*entérotomie* peut être très-nécessaire dans plusieurs circonstances, & principalement dans l'opération de la hernie, lorsque des corps étrangers se seront glissés dans la portion étranglée de l'intestin, & qu'ils en empêcheront la réduction: dans ce cas, il faudra retenir l'intestin au bord de la plaie, pour éviter l'épanchement qui pourroit arriver si on le remplaçoit dans le ventre après cette opération.

M. Hevin a traité de la possibilité & de la nécessité de l'*entérotomie*, dans un mémoire sur les corps étrangers de l'œsophage, inséré dans le *premier volume de ceux de l'académie royale de Chirurgie*. (Y)

ENTERRAGE, f. m. *terme de Fonderie*, est un massif de terre dont on remplit régulièrement la fosse autour du moule, pour le rendre plus solide & l'entretenir de tous côtés. On remplit les galeries jusqu'à l'effleurement du dessus des grais, au dessous de la grille, avec du moellon maçonné avec du plâtre mêlé de terre cuite pilée. On comble la fosse avec de la terre mêlée de plâtre, qu'on bat avec des pilons de cuivre pour la rendre plus ferme.

ENTERREMENT, f. m. (*Jurisprud.*) *Voyez* SÉPULTURE.

ENTERREMENT, f. m. (*Police*.) Le parlement de Paris a rendu, le 21 mai 1765, un arrêt qui défend d'enterrer à l'avenir, non-seulement dans les églises, mais dans l'enceinte de la ville. Il est bien surprenant que cet arrêt, un des plus utiles que le parlement ait jamais rendus, n'ait point eu d'exécution: nous croyons devoir l'insérer ici, ne fût-ce que pour le conserver, & pour engager, s'il est possible, les magistrats à faire cesser ce fléau de l'humanité.

„ Vu par la cour la requête présentée par
 „ le procureur-général du roi, contenant
 „ qu'en exécution de l'arrêt de la cour
 „ du 12 mars 1763, les différentes pa-
 „ roisses de cette ville de Paris lui ont
 „ envoyé leurs mémoires concernant les
 „ sépultures, l'évaluation du nombre des
 „ *enterremens* annuels, la nature du sol,
 „ l'étendue & l'ancienneté des cimeti-
 „ res, les avis de diverses fabriques, que
 „ les commissaires au châtelet lui ont re-
 „ mis, & leurs divers procès-verbaux;
 „ qu'enfin, les officiers du châtelet ont
 „ donné leurs avis sur ces mêmes objets;
 „ que d'après l'examen de toutes ces
 „ pièces, le procureur-général du roi se
 „ croit en état de proposer à la cour ses
 „ réflexions, & le moyen de remédier aux
 „ inconvéniens de tout genre, qui paroîs-
 „ sent résulter de l'usage actuel d'enter-
 „ rer les corps des défunts dans l'inté-
 „ rieur de la ville: usage qui ne doit son
 „ origine qu'à l'agrandissement de cette ca-
 „ pitale, qui, en s'étendant, a renfermé
 „ la plupart des cimetières dans l'enceinte
 „ de ses limites; que d'ailleurs le nombre
 „ des habitans de chaque paroisse s'est si fort
 „ augmenté par l'élévation des maisons,
 „ que les lieux destinés aux inhumations se
 „ sont trouvés trop resserrés, & par-là
 „ sont devenus fort à charge à tout leur
 „ voisinage; que c'est ce qui est établi
 „ par le plus grand nombre des actes
 „ qui seront remis sous les yeux de la
 „ cour; qu'elle y verra que dans la plu-
 „ part des grandes paroisses, & sur-tout
 „ de celles qui sont au centre de la ville,
 „ les plaintes sont journalières sur l'infec-
 „ tion que répandent aux environs les ci-
 „ metières de ces paroisses, principale-
 „ ment lorsque les chaleurs de l'été aug-
 „ mentent les exhalaisons; qu'alors la pu-
 „ tréfaction est telle, que les alimens les
 „ plus nécessaires à la vie, ne peuvent se
 „ conserver quelques heures dans les mai-
 „ sons voisines sans s'y corrompre; ce
 „ qui provient ou de la nature du sol
 „ trop engraisé pour pouvoir consommer
 „ les corps, ou du peu d'étendue du ter-
 „ rain pour le nombre des *enterremens*
 „ annuels; ce qui nécessite de revenir
 „ trop souvent au même endroit, & peut-

„ être aussi du peu d'ordre de ceux qui,
 „ préposés au soin d'enterrer les morts,
 „ n'ont ni l'attention ni l'exactitude né-
 „ cessaires pour ne pas rouvrir trop tôt
 „ les mêmes sépultures: que la cour dé-
 „ meurera d'autant plus pénétrée de ces
 „ inconvéniens, qu'elle remarquera, avec
 „ satisfaction, que plusieurs fabriques,
 „ sensibles aux plaintes réitérées des pa-
 „ roissiens, s'étoient déjà déterminées à
 „ supprimer leurs cimetières actuels, & que
 „ dès avant son premier arrêt, elles avoient
 „ entr'elles pris des arrangemens pour ac-
 „ quérir en commun, hors de la ville,
 „ un terrain propre à cet usage, & assez
 „ étendu pour le besoin de ces paroisses,
 „ eu égard au nombre de leurs habitans;
 „ que dans telles circonstances le procu-
 „ reur-général du roi estime qu'il ne s'a-
 „ git que d'étendre un plan si naturel &
 „ si facile à remplir; qu'il proposera donc
 „ à la cour, d'un côté, de supprimer de
 „ l'enceinte de la ville les cimetières,
 „ afin que la loi, étant générale, de-
 „ vienne d'une exécution plus facile, &
 „ de l'autre, de placer au dehors de la
 „ ville sept ou huit cimetières communs
 „ à plusieurs paroisses d'un même arron-
 „ dissement, afin de diminuer le nombre
 „ de ces établissemens, & de trouver plus
 „ facilement des terrains qui y soient con-
 „ venables.

„ La cour ordonne, 1°. qu'aucunes in-
 „ humations ne seront plus faites, à l'ave-
 „ nir, dans les cimetières actuellement
 „ existans dans cette ville, sous aucun
 „ prétexte que ce puisse être, & sous telle
 „ peine qu'il appartiendra, & ce à com-
 „ pter du premier janvier prochain, sauf
 „ néanmoins dans ceux qui seront excep-
 „ tés par l'article 19 ci-après; 2°. que les
 „ cimetières, actuellement existans, de-
 „ meureroient dans l'état où ils sont, sans
 „ que l'on puisse en faire aucun usage
 „ avant le temps & espace de cinq an-
 „ nées, à compter dudit jour premier jan-
 „ vier prochain; après lequel temps il sera
 „ procédé à la visite desdits terrains par les
 „ officiers de police, & par les médecins
 „ & chirurgiens du châtelet, pour leur
 „ avis communiqué aux curés & marguil-
 „ liers de chaque paroisse; & dans le cas

„ où les officiers & médecins estimeroient
 „ qu'on pourroit faire usage desdits ci-
 „ metieres, se pourvoir par lesdits curés
 „ & marguilliers vers le supérieur ecclé-
 „ siastique, pour obtenir de lui la per-
 „ mission d'exhumer les corps & osse-
 „ mens avant de remettre lesdits terrains
 „ dans le commerce. 3°. Qu'aucunes sé-
 „ pultures ne seront faites à l'avenir ou
 „ accordées dans les églises, soit paroif-
 „ siales, soit régulières, si ce n'est celles
 „ des curés ou supérieurs décédés en pla-
 „ ce, à moins qu'il ne soit payé à la fa-
 „ brique la somme de deux mille livres
 „ pour chaque ouverture en icelles; &
 „ que quant aux sépultures dans les cha-
 „ pelles & caveaux, elles ne pourront
 „ avoir lieu que pour les fondateurs ou
 „ leurs représentans, & pour ceux des fa-
 „ milles qui en sont propriétaires, ou sont
 „ dans une possession longue & ancienne
 „ d'y avoir leurs sépultures, & ce à la
 „ charge d'y mettre les corps dans des
 „ cercueils de plomb & non autrement.
 „ 4°. Qu'il sera fait choix de sept à huit
 „ terrains différens propres à recevoir &
 „ consommer les corps, & situés hors de
 „ la ville au sortir des fauxbourgs, aux
 „ endroits les plus élevés & assez étendus
 „ pour l'usage des paroisses de chaque
 „ arrondissement, ainsi qu'il sera fixé par
 „ l'article 11 ci-après; & à cet effet or-
 „ donne que le roi sera très-humblement
 „ supplié de vouloir bien déroger à la dé-
 „ claration du 31 janvier 1690, enregistrée
 „ le 6 février audit an, & à l'édit du
 „ mois d'août 1749, concernant les gens
 „ de main-morte, enregistré le 2 septem-
 „ bre audit an. 5°. Que chacun desdits
 „ cimetières sera clos de murs de dix piés
 „ d'élévation dans tout le pourtour; &
 „ que dans chacun d'iceux il y aura une
 „ chapelle de dévotion, & un logement
 „ de concierge, sans qu'on y puisse con-
 „ struire autres bâtimens, ni même met-
 „ tre dans l'intérieur aucune épitaphe, si
 „ ce n'est sur lesdits murs de clôture, &
 „ non sur aucunes sépultures. 6°. Que les
 „ enterremens se feront comme par le
 „ passé, mais qu'après les prières finies dans
 „ l'église, les corps seront portés dans le
 „ lieu du dépôt, ou chapelle mortuaire,

„ tel qu'il sera, ci-après, indiqué, article
 „ 10, pour un certain nombre de pa-
 „ roisses de chaque arrondissement, sans
 „ que sous aucun prétexte, l'on puisse y
 „ accorder de sépulture particulière, non
 „ plus que dans le cimetière commun.
 „ 7°. Que les bieres ou serpillières seront
 „ marquées d'une lettre alphabétique indi-
 „ cative de la paroisse, & d'un numéro,
 „ qui porté également à la marge de l'ex-
 „ trait mortuaire de chaque défunt, indi-
 „ quera que le corps y est renfermé; &
 „ les corps seront accompagnés lors du
 „ transport au dépôt, d'un ecclésiastique
 „ de la paroisse d'où le transport sera fait,
 „ & y demeureront jusqu'au lendemain
 „ matin. 8°. Il restera toujours audit lieu
 „ de dépôt, l'un des ecclésiastiques qui
 „ y aura accompagné les corps, jusqu'au
 „ moment où l'on viendra les lever pour
 „ les transporter au cimetière commun
 „ de chaque arrondissement, pour prier
 „ Dieu pour les défunts; à l'effet de quoi
 „ il sera bâti dans le dépôt de chaque
 „ arrondissement une ou deux chambres
 „ pour ledit ecclésiastique; & sera ledit
 „ ecclésiastique pris alternativement dans
 „ chaque paroisse de l'arrondissement,
 „ & nommé par le curé de la paroisse.
 „ 9°. Tous les jours à deux heures du
 „ matin, depuis le premier avril jusqu'au
 „ premier octobre, & à quatre heures du
 „ matin, depuis le premier octobre jus-
 „ qu'au premier avril, on ira lever les
 „ corps qui auront été portés audit dépôt,
 „ & ils seront transportés dans un ou plu-
 „ sieurs chars couverts de draps mortuai-
 „ res, attelés de deux chevaux, allant
 „ toujours au pas, au cimetière commun
 „ de l'arrondissement. Le conducteur du-
 „ dit chariot se rendra d'abord au pre-
 „ mier des dépôts de l'arrondissement qui
 „ sera sur la route, & ira successivement
 „ à chacun des dépôts, & ledit chariot
 „ sera toujours accompagné d'un ecclé-
 „ siastique ou deux au plus, qui seront
 „ choisis alternativement dans chaque pa-
 „ roisse de l'arrondissement, & nommés
 „ par les curés de chaque paroisse de l'ar-
 „ rondissement; le chariot sera précédé
 „ d'autant de lanternes qu'il y aura de
 „ dépôts dans l'arrondissement; & les

,, porteurs d'icelles chargeront le chariot ,
 ,, & aideront en route en cas d'accident ;
 ,, ils feront en même temps les fossoyeurs
 ,, du cimetièrè commun. 10°. Que cha-
 ,, que entrepôt où seront déposés les corps
 ,, en attendant qu'ils soient portés au ci-
 ,, metièrè commun , sera un lieu fermé ,
 ,, à la hauteur de six piés au moins ,
 ,, de murailles garnies au dessus de bar-
 ,, reaux de fer de quatre piés de haut
 ,, dans tout le pourtour ; & terminé par
 ,, une voute ouverte dans son sommet.
 ,, 11°. & 12°. Ces deux articles contiennent
 ,, des détails de réglemènt relatifs aux dif-
 ,, férentes paroisses. 13°. Que la dépense
 ,, à faire pour l'acquisition des terrains
 ,, & bâtimens qui devront servir aux
 ,, nouveaux cimetièrès , sera supportée
 ,, par chaque paroisse du même arrondis-
 ,, sèment , à proportion du nombre des
 ,, sépultures annuelles qu'elles peuvent
 ,, avoir , & au marc la livre de la somme
 ,, totale qui aura été employée aux dé-
 ,, penses susdites du cimetièrè de leur
 ,, arrondissement. 14°. Que les paroisses de
 ,, chaque arrondissement seront tenues de
 ,, contribuer , dans la même proportion de
 ,, l'article précédent , à la dépense & en-
 ,, tretien , gages & appointemens , soit
 ,, des ecclésiastiques & luminaires , soit
 ,, du char , des chevaux , du concierge &
 ,, des fossoyeurs , soit du cimetièrè com-
 ,, mun , soit du lieu du dépôt particulier
 ,, à aucune des paroisses de chaque ar-
 ,, rondissement , & généralement à toute
 ,, dépense commune , de quelque nature
 ,, qu'elle puisse être. 15°. Que pour sup-
 ,, porter lesdites charges , il sera payé ,
 ,, par les héritiers ou les représentans les
 ,, défunts , à la fabrique de chaque pa-
 ,, roisse , un supplément de six livres par
 ,, chaque enterremènt des grands orne-
 ,, mens , & de trois livres pour chacun
 ,, des autres , sauf ceux de charité & demi-
 ,, charité , pour raison desquels il ne sera
 ,, rien perçu , non plus que pour ceux
 ,, qui , en payant le double des frais or-
 ,, dinaires en tout genre , voudroient faire
 ,, porter directement les corps de leurs
 ,, parens au cimetièrè commun , sans que
 ,, pour ce , l'on y puisse ouvrir aucune
 ,, fosse particulière , s'il n'est préalable-

,, ment payé la somme de trois cents
 ,, livres qui sera employée aux dépenses
 ,, communes des paroisses de l'arrondis-
 ,, sèment ; & qu'il sera réservé à cet effet
 ,, un terrain de huit piés au pourtour
 ,, intérieur des murailles de chaque cime-
 ,, tièrè , dans lequel espace ne pourra
 ,, être ouverte aucune fosse commune.
 ,, 16°. Que la fosse commune de chacun
 ,, des huit cimetièrès sera renouvelée au
 ,, plus tard trois fois dans l'année , & l'an-
 ,, cienne comblée ; quand même elle ne
 ,, seroit pas remplie ; savoir , une fois
 ,, depuis octobre jusqu'en avril , & deux
 ,, fois depuis le premier avril jusqu'au
 ,, premier octobre. 17°. Que l'ouverture
 ,, de la fosse générale sera couverte & fer-
 ,, mée par un assemblage de bois , sur
 ,, lequel sera attachée une grille de fer
 ,, fermant avec un cadenas. 18°. Défend
 ,, au concierge & à tous autres de planter
 ,, aucuns arbres ou arbrisseaux dans lesdits
 ,, cimetièrès. » *V. l'art. CIMETIÈRE. (A.A.)*
 E N T E R R E R LES FUTAILLES,
 (*Marine*) , c'est-à-dire , les mettre en partie ,
 ou les enfoncer un peu dans le lest du vais-
 seau. (Z)

ENTETER , verb. act. c'est , en termes
d'Épinglier , attacher la tête à l'anse , de
 manière qu'elle paroisse y avoir été soudée.
 Cela se fait dans le métier entre le poinçon
 & l'enclume. *Voyez MÉTIER , POINÇON ,*
 ENCLUME , EPINGLE.

ENTHLASIS , s. f. (*Chirurgie.*) espece
 de fracture du crâne faite par l'instrument
 contondant , dans laquelle l'os est brisé en
 plusieurs piéces avec dépression , & plu-
 sieurs fentes qui se croisent. Ce mot est
 Grec , ἐνθλασις , *collisio , infractio* , fracture
 à plusieurs piéces , du verbe ἐνθλάω , *in-*
fringo , je brise. *Voyez TRÉPANNER. (Y)*

ENTHOUSIASME , s. masc. (*Philos. &*
Belles-Lettres.) Nous n'avons point de dé-
 finition de ce mot parfaitement satisfaisante :
 je crois cependant utile au progrès des beaux-
 arts qu'on en cherche la véritable significa-
 tion , & qu'on la fixe , s'il est possible.
 Communément on entend par *enthousiasme* ,
 une espece de fureur qui s'empare de l'esprit
 & qui le maîtrise , qui enflamme l'imagi-
 nation , l'éleve , & la rend féconde. C'est
 un transport , dit-on , qui fait dire ou

faire des choses extraordinaires & surprenantes : mais quelle est cette fureur & d'où naît-elle ? quel est ce transport , & quelle est la cause qui le produit ? C'est là , ce me semble , ce qu'il auroit été nécessaire de nous apprendre , & dont on a cependant paru s'occuper le moins.

Je crois d'abord que ce mouvement qui élève l'esprit & qui échauffe l'imagination , n'est rien moins qu'une *fureur*. Cette dénomination impropre a été trouvée de *sang-froid* , pour exprimer une cause dont les effets (quand on est dans cet état paisible) ne sauroient manquer de paroître fort extraordinaires. On a cru qu'un homme devoit être tout-à-fait hors de lui-même , pour pouvoir produire des choses qui mettoient réellement hors d'eux-mêmes ceux qui les voyoient ou qui les entendoient : ajoutez à cette première idée l'*enthousiasme* feint où vrai des prêtres du paganisme , que la charlatanerie les engageoit à charger de grimaces & de contorsion , & vous trouverez l'origine de cette fausse dénomination. Le peuple avoit appellé ce dernier enthousiasme , *fureur prophétique* ; & les pédans de l'antiquité (autre partie du peuple peut-être encore plus bornée que la première) donnerent à leur tour à la verve des poètes , dont il n'est pas donné aux esprits froids de pénétrer la cause , le nom superbe de *fureur poétique*.

Les poètes flattés qu'on les crût des êtres inspirés , n'eurent garde de détromper la multitude ; ils assurèrent dans leurs vers , au contraire , qu'ils l'étoient en effet , & peut-être le crurent-ils de bonne foi eux-mêmes.

Voilà donc la fureur poétique établie dans le monde comme un rayon de lumière transcendante , comme une émanation sublime d'en haut , enfin comme une inspiration divine. Toutes ces expressions en Grèce & à Rome étoient synonymes aux mots dont nous avons formé en François celui d'*enthousiasme*.

Mais la fureur n'est qu'un accès violent de folie , & la folie est une absence ou un égarement de la raison ; ainsi lorsqu'on a défini l'enthousiasme , une *fureur* , un *transport* , c'est comme si l'on avoit dit qu'il est un *redoublement de folie* , par conséquent

incompatible pour jamais avec la raison. C'est la raison seule cependant qui le fait naître ; il est un feu pur qu'elle allume dans les momens de sa plus grande supériorité. Il fut toujours de toutes les opérations la plus prompte , la plus animée. Il suppose une multitude infinie de combinaisons précédentes , qui n'ont pu se faire qu'avec elle & par elle. Il est , si on ose le dire , le chef-d'œuvre de la raison. Comment peut-on le définir comme on définiroit un accès de folie ?

Je suppose que , sans vous y être attendu , vous voyiez dans son plus beau jour un excellent tableau. Une surprise subite vous arrête , vous éprouvez une émotion générale , vos regards comme absorbés restent dans une sorte d'immobilité , votre âme entière se rassemble sur une foule d'objets qui l'occupent à la fois ; mais bientôt rendue à son activité , elle parcourt les différentes parties du tout qui l'avoit frappée , sa chaleur se communique à vos sens , vos yeux lui obéissent & la préviennent : un feu vif les anime ; vous apercevez , vous détaillez , vous comparez les attitudes , les contrastes , les coups de lumière , les traits des personnages , leurs passions , le choix de l'action représentée , l'adresse , la force , la hardiesse du pinceau ; & remarquez que votre attention , votre surprise , votre émotion , votre chaleur seront dans cette circonstance plus ou moins vives , selon le différent degré de connoissances antérieures que vous aurez acquises , & le plus ou le moins de goût , de délicatesse , d'esprit , de sensibilité , de jugement , que vous aurez reçu de la nature.

Or , ce que vous éprouvez dans ce moment est une image (imparfaite à la vérité , mais suffisante pour éclaircir mon idée) de ce qui se passe dans l'âme de l'homme de génie , lorsque la raison , par une opération rapide , lui présente un tableau frappant & nouveau qui l'arrête , l'émeut , le ravit , & l'absorbe.

Observez que je parle ici de l'âme d'un homme de génie ; parce que j'entends par le mot *génie* , l'aptitude naturelle à recevoir , à sentir , à rendre les impressions du tableau supposé. Je le regarde comme le pinceau du peintre , qui trace les figures

sur la toile , qui les crée en effet , mais qui est toujours guidé par des inspirations précédentes. Dans les livres , comme dans la conversation , on commence à partir du pinceau , comme s'il étoit le premier moteur. Le style figuré chez des peuples instruits , tels que le nôtre , devient insensiblement le style ordinaire ; & c'est par cette raison que le mot *génie* , qui ne désigne que l'instrument indispensable pour produire , a été successivement employé pour exprimer la cause qui produit.

Observez encore que je n'ai point employé le mot *imagination* , qu'on croit communément la source unique de l'*enthousiasme* ; parce que je ne la vois dans mon hypothèse que comme une des causes secondes , & telle (pour m'aider encore d'une comparaison prise de la peinture) , telle , dis-je , qu'est la toile sous la main du peintre. L'imagination reçoit le dessin rapide du tableau qui est présenté à l'ame , & c'est sur cette première esquisse que le génie distribue les couleurs.

Je parle enfin , dans la définition que je propose , d'un tableau nouveau ; car il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. Il n'est point d'homme à qui elle ne rappelle souvent les différens objets qu'il a déjà vus : mais ce ne sont là que de foibles esquisses qui passent devant son entendement , comme des ombres légères , sans surprendre , affecter , ou émouvoir son ame , ne supposent que quelques sensations déjà éprouvées , & point de combinaisons précédentes. Ce n'est là peut-être qu'un des apanages de l'instinct ; j'entends développer ici un des plus beaux privilèges de la raison.

Il s'agit donc d'un tableau qui n'a point encore été vu , d'un tableau que la raison vient de créer , d'une image toute de feu qu'elle présente tout-à-coup à une ame vive , exercée , & délicate ; l'émotion qui la saisit est en proportion de sa vivacité , de ses connoissances , de sa délicatesse.

Or , il est dans la nature que l'ame n'éprouve point de sentiment , sans former le desir prompt & vif de l'exprimer ; tous ses mouvemens ne sont qu'une succession continue de sentimens & d'expressions ; elle est comme le cœur , dont le jeu ma-

chinal est de s'ouvrir sans cesse pour recevoir & pour rendre : il faut donc qu'à l'aspect subit de ce tableau frappant qui occupe l'ame , elle cherche à répandre au dehors l'impression vive qu'il fait sur elle. L'impulsion qui l'a ébranlée , qui la remplit , & qui l'entraîne , est telle que tout lui cède , & qu'elle est le sentiment prédominant. Ainsi , sans que rien puisse le distraire ou l'arrêter , le peintre saisit son pinceau , & la toile se colore , les figures s'arrangent , les morts revivent ; le ciseau est déjà dans la main du sculpteur , & le marbre s'anime ; les vers coulent de la plume du poète , & le théâtre s'embellit de mille actions nouvelles qui nous intéressent & nous étonnent ; le musicien monte sa lyre , & l'orchestre remplit les airs d'une harmonie sublime ; un spectacle inconnu , que le génie de Quinault a créé , & qu'elle embellit , ouvre une carrière brillante aux arts divers qu'il rassemble ; des mesures dégoûtantes disparaissent , & la superbe façade du Louvre s'éleve ; des jardins réguliers & magnifiques prennent la place d'un terrain aride , ou d'un marais empoisonné ; une éloquence noble & mâle , des accens dignes de l'homme font retentir le barreau , nos tribunes , nos chaires ; la face de la France change ainsi rapidement comme une belle décoration de théâtre ; les noms des Corneille , des Molière , des Quinault , des Lully , des Lebrun , des Bossuet , des Perrault , des le Nôtre , volent de bouche en bouche , & l'Europe entière les répète & les admire : ils sont désormais des monumens immuables de la gloire de notre nation & de l'humanité.

L'*enthousiasme* est donc ce mouvement impétueux , dont l'essor donne la vie à tous les chefs-d'œuvre des arts , & ce mouvement est toujours produit par une opération de la raison aussi prompte que sublime. En effet , que de connoissances précédentes ne suppose-t-il pas ! que de combinaisons l'instruction ne doit-elle pas avoir occasionnées ! que d'études antérieures n'est-il pas nécessaire d'avoir faites ! de combien de manières ne faut-il pas que la raison se soit exercée , pour pouvoir créer tout-à-coup un grand tableau auquel rien ne manque , & qui paroît toujours

à l'homme de *génie*, à qui il sert de modèle, bien supérieur à celui que son *enthousiasme* lui fait produire ! D'après ces réflexions puisées dans une métaphysique peu abstraite, & que je crois fort certaine, j'oserois définir l'enthousiasme *une émotion vive de l'ame à l'aspect d'un tableau NEUF & bien ordonné qui la frappe, & que la raison lui présente.*

Cette émotion, moins vive à la vérité, mais du même caractère, se fait sentir à tous ceux qui sont à portée de jouir des diverses productions des beaux-arts. On ne voit point sans *enthousiasme* une tragédie intéressante, un bel opéra, un excellent morceau de peinture, un magnifique édifice, &c. ainsi la définition que je propose paroît convenir également, & à l'*enthousiasme* qui produit, & à l'*enthousiasme* qui admire.

Je crains peu d'objections de la part de ceux que l'expérience peut avoir éclairés, sur le point que je traite ; mais ce tableau spirituel, cette opération rapide de la raison, cet accord mutuel entre l'ame & les sens, duquel naît l'expression prompte des impressions qu'elle a reçues, paroîtront chimériques peut-être à ces esprits froids, qui se souviennent toujours, & qui ne créeront jamais.

Pourquoi, diront-ils, dénaturer les choses ? à quoi bon des systèmes nouveaux ? On a cru jusqu'ici l'*enthousiasme* une espèce de fureur, l'idée reçue vaut bien la nouvelle ; & quand l'ancienne seroit une erreur, quel désavantage en résulteroit-il pour les arts ? Les grands poètes, les bons peintres, les musiciens excellens qu'on a crus & qui se sont crus eux-mêmes des gens inspirés, ont été aussi loin sans tant de métaphysique : on refroidit l'esprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines ou au moins inutiles des causes ; contentons-nous des effets. Nous savons que les gens de *génie* créent ; que nous importe de savoir comment ? Quand on aura découvert que la raison est le premier moteur des opérations de leur ame, & non l'imagination, qu'on en a crue chargée jusqu'à présent, pense-t-on qu'on donnera du *génie* ou du *talent* à ceux à qui la nature aura refusé un don si rare ?

Tome XII.

A ces objections générales je répondrai, 1°. qu'il n'est point d'erreur dans les arts, de quelque nature qu'elle soit, qu'il ne paroisse évidemment utile de détruire.

2°. Que celle dont il s'agit est infiniment préjudiciable aux artistes & aux arts.

3°. Que c'est applanir des routes qui sont encore assez difficiles, que de chercher, de trouver, d'établir les premiers principes. Les règles n'ont été faites que sur le mécanisme des arts ; & en paroissant les gêner, elles les ont guidés jusqu'au point heureux où nous les voyons aujourd'hui. Que s'il est possible de porter des lumières nouvelles sur leur partie purement spirituelle, sur le principe moteur duquel dérivent toutes leurs opérations, elles deviendront dès-lors aussi sûres que faciles. Il en est des arts comme de la navigation ; on ne couroit les mers qu'en tâtonnant avant la découverte de la boussole.

4°. Ne craignons point d'affoiblir l'esprit, ou de refroidir le génie en les éclairant. Si tout ce que nous admirons dans les productions des arts est l'ouvrage de la raison, cette découverte élèvera l'ame de l'artiste, en lui donnant une opinion plus glorieuse encore de l'excellence de son être ; & de cette élévation attendez de nouveaux miracles, sans en craindre un plus grand orgueil. La vanité n'est le grand ressort que des petites ames ; le génie en suppose toujours une supérieure.

5°. Les mots d'*imagination*, de *génie*, d'*esprit*, de *talent*, ne sont que des termes trouvés pour exprimer les différentes opérations de la raison : il en est d'eux à-peu-près comme des divinités inférieures du paganisme : elles n'étoient aux yeux des sages, que des noms commodes pour exprimer les divers attributs d'un Dieu unique ; l'ignorance seule de la multitude leur fit partager les honneurs de la divinité.

6°. Si l'*enthousiasme*, à qui seul nous sommes redevables des belles productions des arts, n'est dû qu'à la raison comme cause première ; si c'est à ce rayon de lumière plus ou moins brillant, à cette émanation plus ou moins grande d'un Etre suprême, qu'il faut rapporter constamment les prodiges qui sortent des mains de l'humanité, dès-lors tous les préjugés nuisibles

L 22

à la gloire des beaux-arts font pour jamais détruits , & les artistes triomphent. On pourra désormais être poète excellent , sans cesser de passer pour un homme sage ; un musicien sera sublime , sans qu'il soit indispensablement réputé pour fou. On ne regardera plus les hommes les plus rares comme des individus presqu'inutiles , peut-être même s'imaginera-t-on un jour qu'ils peuvent penser , vivre , agir comme le reste des hommes. Ils auront alors plus d'encouragement à espérer , & moins de dégoûts à soutenir. Ces têtes légères , orgueilleuses & bruyantes , ces automates lourds & dédaigneux qui décident en maîtres dans la société , seront peut-être à la fin persuadés qu'un artiste , qu'un homme de lettres tiennent dans l'ordre des choses un rang supérieur à celui d'un intendant qui les a subjugués & qui les ruine , d'un vil complaisant qui les amuse & qui les joue , d'un caissier qui leur refuse leur argent pour le faire valoir à son profit , même d'un secrétaire qui fait mal leur besogne , & très-adroitement sa fortune.

Au reste , soit que la vérité triomphe enfin de l'erreur , soit que le préjugé plus puissant demeure le tyran perpétuel des opinions contemporaines , que nos illustres modernes se consolent & se rassurent : les ouvrages du dernier siècle sont regardés maintenant sans contradiction , comme des chefs-d'œuvre de la raison humaine , & il n'est pas à craindre qu'on ose prétendre qu'ils ont été faits sans *enthousiasme* : tel sera le sort , dans le siècle prochain , de tous ces divers momens glorieux aux arts & à la patrie , qui s'élevaient sous nos yeux. La multitude en est frappée , il est vrai , sans les apprécier ; les demi-connoisseurs les discutent sans les sentir : on s'en occupe moins long-temps aujourd'hui que d'une parodie sans esprit , dont on n'a pas honte de rire : qu'importe , en seront-ils moins un jour l'école & l'admiration de tous les esprits & de tous les âges ?

Mais la définition que je propose convient-elle à toute sorte d'*enthousiasme* & à toutes les especes de talens ? Quel est le tableau , dira-t-on peut-être , que la raison peut offrir à peindre à l'art du musicien ?

Il ne s'agit là que d'un arrangement géométrique de tons , &c. L'éloquence d'auteurs est sublime sans *enthousiasme* , & il faut supprimer de cet article tout ce qui a été dit des orateurs du siècle dernier.

Je répons , 1°. qu'il n'existe point de musique digne de ce nom , qui n'ait peint une ou plusieurs images : son but est d'émuouvoir par l'expression , & il n'y a point d'expression sans peinture. Voyez la question plus au long aux *art. EXPRESSION, MUSIQUE, OPÉRA.*

2°. Mettre en doute l'*enthousiasme* de l'orateur , c'est vouloir faire douter de l'existence de l'éloquence même , dont l'objet unique est de l'inspirer. Ce discours qui vous émeut , qui vous intéresse ou qui vous révolte ; ces détails , ces images successives qui vous attachent , qui ouvrent votre cœur d'une manière insensible à celui des sentimens que l'on veut vous inspirer , tout cela n'est & ne peut être que l'effet de l'émotion vive qui a précédé dans l'âme de l'orateur celle qui se glisse dans la vôtre. On fait une déclamation , une harangue , peut-être même un discours académique sans *enthousiasme* ; mais ce n'est que de lui qu'on peut attendre un bon sermon , un plaidoyer transcendant , une oraison funèbre qui arrache des larmes. Voyez *ELOCUTION.*

Je finis cet article par quelques observations utiles aux vrais talens , & que je supplie tous ceux qui s'érigent en juges souverains des arts de me permettre.

Sans *enthousiasme* point de création , & sans création les artistes & les arts rampent dans la foule des choses communes. Ce ne sont plus que de froides copies retournées de mille petites façons différentes : les hommes disparaissent ; on ne trouve plus à leur place que des singes & des perroquets.

J'ai dit plus haut qu'il y a deux sortes d'*enthousiasmes* ; l'un qui produit , l'autre qui admire : celui-ci est toujours la suite & le salaire du premier , & la preuve certaine qu'il a été un *enthousiasme* véritable.

Il y a donc de faux *enthousiasmes*. Un homme peut se croire des talens , du génie , & n'avoir que des réminiscences , une facilité malheureuse , & un penchant

ridicule, qui en est presque toujours la suite, pour tel genre ou tel art.

Il n'est point d'*enthousiasme* sans génie, c'est le nom qu'on a donné à la raison au moment qu'elle le produit; ni sans talens, autre nom qu'on a donné à l'aptitude naturelle de l'ame à recevoir l'*enthousiasme* & à le rendre. Voyez GÉNIE, TALENS.

L'*enthousiasme* plonge les hommes privilégiés qui en sont susceptibles, dans un oubli presque continuel de tout ce qui est étranger aux arts qu'ils professent. Toute leur conduite est en général si peu ressemblante avec ce que nous regardons comme les manieres d'être, adoptées dans la société, qu'on se trouve porté, presque sans le vouloir, à les regarder comme des especes singulieres; ce n'est rien moins qu'à la raison qu'on attribue ce qu'on appelle leurs *bizarrieres* ou leurs *écarts*; de là tous les préjugés établis, & que l'instruction a bien de la peine à détruire. Mais a-t-on vu encore quelque espece d'hommes parfaite? en trouve-t-on beaucoup qui portent une raison supérieure dans plusieurs genres? qu'il nous suffise de dire qu'on rencontre communément dans les vrais talens une bonne foi comme naturelle, une franchise de caractère, & sur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue, d'artifice, de cabale. Pense-t-on que ce soit là un des moindres ouvrages de la raison? Aussi lorsque vous verrez un homme de lettres, un peintre, un musicien souple, rampant, fertile en détours, adroit courtisan, ne cherchez point chez lui ce que nous appellons le *vrai talent*. Peut-être aura-t-il des succès: il en est de passagers que la cabale procure. Ne soyez point surpris de le voir envahir toutes les places de son état, & celles même qui paroissent lui être le plus étrangères; il a la sorte de mérite qui les donne: mais un nom illustre, une gloire pure & durable, cette considération flatteuse, apanage honorable des talens distingués, ne seront jamais son partage. La charlatanerie trompe les fots, entraîne la multitude, éblouit les grands; mais elle ne donne que des jouissances de peu de durée. Pour produire des ouvrages qui restent, pour acquérir une gloire que la postérité confirme, il

faut des ouvrages & des succès qui résistent aux efforts du temps, & à l'examen des sages; il faut avoir senti un *enthousiasme* vrai, & l'avoir fait passer dans tous les esprits; il faut que le temps l'entretienne, & que la réflexion, loin de l'éteindre, le justifie.

Il est de la nature de l'*enthousiasme* de se communiquer & de se reproduire; c'est une flamme vive qui gagne de proche en proche, qui se nourrit de son propre feu, & qui, loin de s'affoiblir en s'étendant, prend de nouvelles forces à mesure qu'elle se répand & se communique.

Je suppose le public assemblé pour voir la représentation d'un excellent ouvrage; la toile se leve, les acteurs paroissent, l'action marche, un transport général interrompt tout-à-coup le spectacle; c'est l'*enthousiasme* qui se fait sentir, il augmente par degrés, il passe de l'ame des acteurs dans celle des spectateurs; & remarquez qu'à mesure que ceux-ci s'échauffent, le jeu des premiers devient plus animé; leur feu mutuel est comme une balle de paume que l'adresse vive & rapide des joueurs se renvoie; c'est là où nous devons toujours être sûrs d'avoir du plaisir en proportion de la sensibilité que nous montrons pour celui qu'on nous donne.

Dans ces spectacles magnifiques, au contraire, que le zele le plus ardent prépare, mais où le respect lie les mains, vous éprouvez une espece de langueur à-peu-près vers le milieu de la représentation; elle augmente par degrés jusqu'à la fin, & il est rare que l'ouvrage le plus fait pour émuvoir ne vous laisse pas dans un état tranquille. La cause de cette sorte de phénomène est dans l'ame de l'acteur & du spectateur. On ne verra jamais de représentation parfaite, sans cette chaleur mutuelle qui entretient la vivacité de celui qui représente, & le charme de ceux qui l'écoutent; c'est un mécanisme constant établi par la nature. L'*enthousiasme* de ce genre le plus vis s'éteint, s'il ne se communique.

Il y a en nous une analogie secrète entre ce que nous pouvons produire & ce que nous avons appris. La raison d'un homme de *génie* décompose les différentes idées

qu'elle a reçues, se les rend propres, & en forme un tout, qui, s'il est permis de s'exprimer ainsi, prend toujours une physionomie qui lui est propre : plus il acquiert de connoissances, plus il a rassemblé d'idées; & plus ses momens d'*enthousiasme* sont fréquens, plus les tableaux que la raison présente à son ame sont hardis, nobles, extraordinaires, &c.

Ce n'est donc que par une étude assidue & profonde de la nature, des passions, des chefs-d'œuvre des arts, qu'on peut développer, nourrir, réchauffer, étendre le *génie*. On pourroit le comparer à ces grands fleuves, qui ne paroissent à leur source que de foibles ruisseaux: ils coulent, serpentent, s'étendent; & les torrens des montagnes, les rivières des plaines se mêlent à leur cours, grossissent leurs eaux, ne font qu'un seul tout avec elles: ce n'est plus alors un léger murmure, c'est un bruit imposant qu'ils excitent; ils roulent majestueusement leurs flots dans le sein de l'océan, après avoir enrichi les terres heureuses qui ont été arrosées. Voilà l'examen philosophique de l'*enthousiasme*; voyez à l'article ECLECTISME un abrégé historique de quelques-uns de ses effets. (B)

ENTHOUSIASTE, f. m. (*Philos. & Beauz-Arts.*) personne qui est dans l'*enthousiasme*. Voyez ENTHOUSIASME.

Ce mot, séparé du sens qu'on lui donne dans les beaux-arts, se prend souvent en mauvaise part pour désigner un fanatique. Voyez FANATIQUE. (G)

* ENTHOUSIASTES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom d'anciens sectaires, les mêmes que ceux qui ont été appelés *Massaliens*, *Enchites*. On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils croyoient avoir de véritables inspirations. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Enthouziastes* aux Anabaptistes, aux Quakers ou Trembleurs, qui se croient remplis d'une inspiration divine, & soutiennent que la sainte Ecriture doit être expliquée par les lumières de cette inspiration. Voyez QUAKER, &c. (G)

* ENTHRONISTIQUE, adject. pris subst. (*Hist. eccl.*) somme d'argent déter-

minée que les ecclésiastiques du premier ordre étoient obligés de payer pour être installés.

ENTHYMEME, f. m. (*Logique.*) est un argument qui ne comprend que deux propositions, l'antécédent, & le conséquent qu'on en tire. Il faut cependant observer que c'est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, parce qu'on y supprime quelque une des propositions, comme trop claire & trop connue, & comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui on parle. Cette manière d'argument est si commune dans les discours & dans les écrits, qu'il est rare, au contraire, qu'on y exprime toutes les propositions. L'esprit humain est flatté qu'on lui laisse quelque chose à suppléer; sa vanité est satisfaite qu'on se remette de quelque chose à son intelligence: d'ailleurs, la suppression d'une proposition, assez claire pour être supposée, en abrégant le discours, le rend plus fort & plus vif. Il est certain, par exemple, que si de ce vers de la Médée d'Ovide, qui contient un *enthymeme* très-élégant,

Servare potui, perdere an possim rogas?

on en avoit fait un argument en forme, toute la grace en seroit ôtée: & la raison en est, que comme une des principales beautés d'un discours est d'être plein de sens, & de donner occasion à l'esprit de former une pensée plus étendue que n'est l'expression, c'en est au contraire un des plus grands défauts d'être vuide de sens, & de renfermer peu de pensées; ce qui est presque inévitable dans les syllogismes philosophiques, où la même pensée est pesamment renfermée dans trois propositions. C'est ce qui rend ces sortes d'arguments si rares dans le commerce des hommes; parce que, sans même y faire réflexion, on s'éloigne de ce qui ennuie, & l'on se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre.

Il arrive aussi quelquefois que l'on renferme les deux propositions de l'*enthymeme* dans une seule proposition, qu'Aristote appelle pour ce sujet *sentence enthyméma-*

tique. Tel est ce vers qu'il cite lui-même d'Euripide, si je ne me trompe :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

Tel est encore ce vers de Racine :

Mortelle, subissez le sort d'une mortelle.

Voyez LOGIQUE, SYLLOGISME. Article de M. FORMEY.

* ENTICHITES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on a donné à certains sectateurs de Simon le Magicien, dans le premier siècle. Ils célébroient des sacrifices abominables, dont la pudeur défend de rapporter la matière & les circonstances. (G)

ENTIENGIE, f. f. (*Hist. nat. Ornithologie.*) oiseau d'Afrique qui se trouve dans le royaume de Congo, & dont la peau est de différentes couleurs & mouchetée. On raconte, entr'autres merveilles de cet oiseau, que lorsqu'il pose le pié à terre il meurt aussitôt : ce qui fait qu'il vole d'arbre en arbre, ou se soutient dans l'air. Il est environné de petits animaux noirs, que les habitans du pays nomment *embis* ou *embas*, qui l'accompagnent comme des satellites quand il vole : on prétend qu'il y en a dix qui le précédent, & autant qui le suivent. Sa peau est regardée comme une chose si précieuse, qu'il n'est permis d'en porter qu'au roi, & aux princes à qui il accorde cette prérogative. Les autres rois du pays, tels que ceux de Loango, Cacongo & Goy, envoient des ambassades solennelles à celui de Congo, pour en obtenir des peaux de cet oiseau. Hubner, *Dict. univ.*

ENTIER, adj. (*Géométrie.*) Nombre entier. V. NOMBRE.

ENTIER, adj. (*Manege.*) Un cheval est dit *entier*, lorsque, parfaitement résolu & déterminé en avant & par le droit, il peche par le défaut d'une franchise absolue, en refusant de tourner à l'une ou à l'autre main, ou à toutes les deux ensemble.

Quelques auteurs ont cherché dans le plus ou le moins d'obstination de l'animal, les raisons d'une distinction qu'ils ont faite, mais qui n'a pas été généralement adoptée :

ils fondent en effet la différence qu'ils nous proposent, sur la résistance que le cheval oppose au cavalier qui le sollicite à l'action dont il s'agit. Si l'animal obéit enfin, & cede à la force, ils le nomment *entier* ; mais s'il ne peut être vaincu, s'il persiste dans sa désobéissance, s'il se précipite en avant, ou du côté opposé à celui sur lequel on veut le mouvoir, ils le déclarent *rétif sur les voltes.*

Je ne prévois point les avantages que nous pourrions tirer de la considération de ces dénominations diverses ; & il seroit assez superflu d'élever ici une dispute de mots. Que l'opiniâtreté du cheval soit plus ou moins invincible, le vice étant toujours le même, il nous fera sans doute plus utile d'en rechercher les causes, & d'examiner quels peuvent être les moyens de l'en corriger.

En général, tous les chevaux se portent plus naturellement & plus volontiers à la main gauche qu'à la main droite. Les uns ont attribué cette inclination & cette facilité, à la situation du poulain dans le ventre de la mère ; ils ont prétendu qu'il y est entièrement plié du côté gauche : les autres ont soutenu que le cheval, se couchant le plus souvent sur le côté droit, contracte l'habitude de plier le cou & la tête à la main opposée. Il me paroît plus simple de rapporter la plus grande liberté dont il est question, à l'habitude dans laquelle sont les palefreniers d'aborder & d'approcher l'animal du côté gauche dans toutes les occasions, soit qu'il s'agisse de l'attacher, de le brider, de le seller, ou de lui distribuer le fourrage : ainsi toutes ces raisons sont suffisantes pour nous autoriser à penser que, s'il lui est plus libre de tourner à cette main, il ne doit la franchise qu'il témoigne à cet égard, qu'aux foins que nous avons de la favoriser nous-mêmes. Une des plus fortes preuves qu'on en puisse donner encore, est la rareté des chevaux qui ont plus de pente à se porter sur la main droite : il en est néanmoins, & l'expérience nous a appris que ceux-ci sont d'une nature plus rebelle ; il faut beaucoup de temps & de patience pour les réduire & pour les soumettre.

Lorsque la résistance du cheval *entier* provient d'une douleur où d'une foiblesse occasionée par quelques maux qui affectent quelques parties, les ressources de l'art sont impuissantes, à moins qu'on ne puisse rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force : ainsi dans un cas où un accident à un pié, à une épaule, à une jambe, l'obligera à refuser de se prêter sur le côté sensible, & où un effort de reins, une courbe, des éparvins, &c. l'empêchant de s'appuyer sans crainte sur les jarrets, le porteront à redouter l'action de tourner dans le sens où il ne pourroit que souffrir, il est aisé de concevoir que la première tentative à laquelle on doit se livrer, est celle qui tendra à la cure & à la guérison des unes ou des autres de ces maladies. J'avoue qu'il est cependant des moyens de soulager les parties souffrantes, & de diminuer le poids dont elles doivent être chargées dans les mouvemens divers qu'on imprime à l'animal ; mais tout cheval, dans lequel de pareils défauts subsistent, ne peut jamais jouir de cette facilité, d'où dépendent & son exacte obéissance, & la grace & la justesse de son exécution.

Quoiqu'il soit certain que tous les chevaux ne naissent pas avec une même disposition dans les membres, une même souplesse, une même aptitude & une même inclination, il en est très-peu qui soient naturellement *entiers*. Ils n'acquièrent ce vice que conséquemment à de mauvaises leçons ; & il suffiroit d'envisager les actions de la plupart de ceux qui les exercent, pour en dévoiler les causes les plus ordinaires, & de pratiquer le contraire de ces mêmes actions, pour en distraire l'animal.

Notre première attention, quand il s'agit de commencer à gagner le consentement des poulains, ainsi que des chevaux faits, doit être de les déterminer en avant, insensiblement & avec douceur : lorsqu'ils seront habitués à suivre les lignes droites, sur lesquelles nous les faisons cheminer, & qu'ils seront accoutumés aux objets qu'ils peuvent rencontrer sur ces mêmes lignes, nous pourrons les en détourner

légèrement ; c'est-à-dire, non en les portant tout-à-coup sur une autre ligne droite, mais en attirant peu-à-peu leurs épaules, ou en dedans, ou en dehors, si rien ne nous gêne, de celles qu'ils décrivoient ; de manière qu'ils en tracent une diagonale, sur laquelle nous les maintenons quelque temps, pour leur en faire reprendre toujours de nouvelles. On doit remarquer qu'en en usant ainsi, nous leur suggérerons, sans les révolter par des mouvemens forcés, & sans qu'ils s'en aperçoivent, une action directement opposée à celle des chevaux *entiers*, qui ne se défendent & ne se soustraient aux effets de notre main, qu'en refusant de s'élargir du derrière, & qu'en roidissant & en présentant la croupe dans le sens où nous voudrions mouvoir leur avant-main. De cette leçon sur les diagonales, on revient à celles par lesquelles nous avons débuté : à celles-ci on substitue d'autres lignes droites, sur lesquelles on entre en tournant à moitié l'animal : ensui, on le travaille sur les cercles larges, que l'on resserre toujours par gradation, selon son plus ou moins de souplesse & de volonté, & l'on parvient, par ce moyen, à le rendre également libre & obéissant à toutes mains. Mais si, d'une part ; cette distribution variée du terrain dégage le cheval de toute contrainte, & accroît sans cesse en lui la facilité d'exécuter, il faut nécessairement que, de l'autre, le cavalier, par la précipitation & la finesse avec laquelle il agira, obvie à la trop grande sujétion & à la surprise, qui ne naissent que trop souvent des aides fortes & précipitées ; car l'action violente de la main & des jambes est une des principales sources de l'obstination de l'animal : une impression subite sur les barres l'étonne & le blesse ; la tension forcée & continuée de la rêne, jusqu'au moment où il devroit se rendre, l'engage plutôt à se roidir contre la main, qu'à en reconnoître le pouvoir. Il est donc de la dernière importance que le cavalier, tenant les rênes séparées dans l'une & l'autre de ses mains, attire la tête sur le côté où il se propose de le tourner, non dans un seul & même temps, & par un seul & même

mouvement, mais en l'y incitant imperceptiblement & à diverses reprises ; c'est-à-dire, en diminuant le premier effort suivi & augmenté de la main, & en revenant successivement à ce même point d'effort, qui ne doit nullement être contredit par aucun effet de la rêne opposée, puisque cet effet ne tendroit qu'à détruire celui de la rêne qui est chargée d'opérer.

Les actions des jambes ne contribuent pas moins à susciter la révolte du cheval & à le confirmer, quand elles sont faites mal-à-propos, sans besoin, ou avec trop de dureté & de rigueur. 1°. Bien-loin d'aider l'animal, elles hâteront ses désordres, & les lui suggéreront, lorsqu'elles s'effectueront sur l'arrière-main, de manière à le déterminer dans le sens où le cavalier veut mouvoir l'épaule : ce qui arriveroit, par exemple, si la jambe gauche étoit approchée du corps, lorsque la rêne droite est tirée & éloignée du corps du cheval, dans l'intention de le tourner de ce même côté, &c. car, en ce cas, le port de la croupe à droite seroit le résultat de l'appui de cette jambe ; & il est incontestable que l'animal ne peut obéir à la main qui le tourne, que son extrémité postérieure ne soit sollicitée du côté contraire. Si, en second lieu, quoique nous trouvions dans la soumission de l'animal des raisons de ne point recourir à d'autre puissance que celle de notre main, nous nous servons indifféremment de la jambe ; car, que ne peuvent pas la routine & l'habitude ? ou si l'aide qui en partira est violente & peu modérée, il n'est pas douteux que ces mouvemens inutiles & indiscrets feront naître dans le cheval une crainte capable de lui inspirer à la fin la haine & l'aversion de la volte : ainsi, en résumant en peu de mots tous les détails dans lesquels je viens d'entrer, pour indiquer les voies de résoudre l'animal aux deux mains, on verra que l'on ne doit, dans presque toutes les circonstances, accuser de son irrésolution, 1°. que la force & la dureté de la main du cavalier ; 2°. la fautive application ou la rigueur des aides qu'il a employées ; 3°. le peu d'attention qu'il a eu de faire passer insensiblement

le cheval d'une action aisée à une action plus difficile, en diversifiant ses leçons, & en lui faisant parcourir différentes lignes ; 4°. l'ignorance avec laquelle il a exigé de lui, en le rétrécissant & en le tournant, pour ainsi dire, de côté & d'autre sur lui-même, des mouvemens dont il ne peut être vraiment & franchement susceptible, qu'autant qu'il a été en quelque façon assoupi, &c.

Les mêmes règles prescrites pour prévenir le défaut dont il s'agit, doivent être mises en usage pour y remédier, eu égard aux chevaux qui l'ont contracté : j'ajouterai néanmoins ici quelques réflexions.

Il faut, lorsqu'on se propose de combattre ce vice, tâcher de reconnoître d'où il procède, & étudier le caractère de l'animal : les meilleurs moyens de le vaincre, sont ceux qui sont les moins contraires à son naturel : on ne risque rien de le ramener par la douceur, on risque tout lorsqu'on tente de le subjuguier par les châtimens : s'il est mélancolique & flegmatique, il perd le courage & la vigueur ; s'il est colere, s'il est actif, il se désespère. Il s'agit donc de réformer avec patience la mauvaise habitude qu'il a prise, & de se persuader sur-tout que son obstination augmente toujours par la nôtre. On doit encore éviter de lui suggérer le desir de se défendre : travaillons-le d'abord par le droit, & sur le côté où il est libre ; la facilité de cette main pourvoira à celle de l'autre, & nous l'attirerons, avec le temps, sur celle à laquelle il refuse d'obéir : plions-le dans une seule & même place à cette même main ; tirons l'encolure de cet état de roideur dans lequel elle peut être ; préférons les leçons du pas dans lesquelles il nous est plus aisé de dominer le cheval & de fortifier sa mémoire ; contraignons-le, en un mot, de perdre jusqu'au moindre souvenir de ses dérèglemens, par la voie des caresses ; & enfin, si nous y sommes forcés, par des moyens rigoureux, dont l'usage ne devroit néanmoins appartenir qu'à de véritables maîtres. (e).

ENTIERCEMENT, *f. m. (Jurispr.)* terme de coutume qui signifie *enlèvement d'une chose mobilière & mise en main tierce*.

ainsi que le dit Dumoulin sur l'art. 454 de la coutume d'Orléans.

Cet usage est fort ancien ; car on trouve dans les loix saliques & ripuaires , & dans les capitulaires de Charlemagne & de ses enfans , *intertiare & res intertiata* , pris dans le même sens que l'on entend ici l'*entiercement*.

La coutume d'Orléans , art. 454 , dit que la chose mobiliere étant vue à l'œil , c'est-à-dire , reconnue dans un marché , foire ou place publique , peut être *entiercée* , sauf le droit d'autrui , c'est-à-dire , que sans qu'il soit besoin de permission de justice , elle peut être enlevée & mise en main tierce.

Ce droit de suite s'exerce ordinairement par ceux auxquels on a volé ou détourné quelque meuble , comme un cheval qu'on auroit détourné d'une métairie , & que l'on retrouve exposé en vente dans un marché ou foire publique.

Pour *entiercer* une chose dérobée ou perdue , il faut la faire voir à l'huissier ou sergent , lequel peut ensuite l'enlever , comme le dit la coutume.

Lorsque des meubles ont été vendus en justice , ou dans une foire ou marché , il n'y a plus lieu à l'*entiercement*.

Celui sur qui la chose est *entiercée* , & ceux qui peuvent y avoir intérêt , ont le droit de s'opposer à l'*entiercement* ; & sur l'opposition , c'est à celui qui *entierce* , comme étant demandeur , à prouver que la chose lui appartient.

Lorsqu'un créancier , en faisant saisir & arrêter les meubles & effets de son débiteur , reconnoît parmi les meubles saisis quelques effets appartenans à lui saisissant , alors , suivant le même article 454 , il peut à cet égard convertir sa saisie en *entiercement* , pourvu que la chose ait été vue à l'œil par le sergent qui a fait la saisie.

Au surplus , l'article 445 défend à tous sergens & autres personnes d'entrer en la maison d'autrui pour faire *entiercer* & enlever les biens étant en icelle , sans autorité de justice : la présence du juge est même quelquefois nécessaire. Voyez la coutume de Dunois , art. 93 , & le gloss. de Lauriere au mot *Entiercement*. (A)

ENTOILAGE , f. m. (*Commerce.*) On donne en général ce nom dans tous les ajustemens en linge , en dentelle , &c. à tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajustement d'un travail plus fin , plus délicat , & plus précieux. L'*entoilage* a lieu dans les tours de gorge , les garnitures , les manchettes , &c. C'est ou de la mouffeline qui soutient de la dentelle , ou une dentelle moins belle qui en soutient une plus belle , &c.

ENTOILER , v. act. c'est coller sur une toile une estampe , une these , un dessin ; pour cet effet , on passe de la colle faite avec de l'eau & de la farine bouillie sur une toile tendue sur un châssis , sur laquelle on applique l'estampe ou dessin qu'on veut y coller , après quoi on met un papier dessus , sur lequel on frotte en appuyant , pour que la colle prenne bien par-tout , & qu'il ne reste point de vent. (R)

ENTOIRS , (*Jardinage.*) Voyez GREFOIRS.

ENTOISER , v. act. terme de *Maçonnerie* , c'est arranger carrément des matériaux , comme moëllons & plâtras , pour ensuite en mesurer le cube. (P)

ENTONNER , v. act. en *Musique* , c'est former juste avec la voix les sons & les intervalles que l'on s'est proposés. Les consonnances simples & les petits intervalles sont faciles à *entonner* ; mais il y a plus de difficulté à *entonner* de grands intervalles , sur-tout quand ils sont dissonans , parce qu'alors la glotte se modifie selon des rapports plus grands & plus composés.

Entonner est encore commencer le chant d'une hymne , d'un psaume , d'une antienne , pour en donner le ton à tout le chœur. (S)

ENTONNER , terme d'*économie rustique* , de marchand de vin & de brasseur , c'est remplir les tonneaux de vin & de biere.

ENTONNERIE , f. f. terme de *Brasseur* ; c'est un lieu placé au dessous des cuves , où sont rangés des tonneaux qu'on remplit de biere à mesure qu'elle se fait.

ENTONNOIR , f. m. (*Anatomic.*) cavité ou fossette assez profonde , qu'on découvre

découvre dans la partie inférieure du troisieme ventricule du cerveau, & dont l'ouverture évasée, se retrécissant insensiblement, aboutit à la glande pituitaire, qui est logée dans la cavité de la selle turcique. L'*entonnoir* a, dit-on, deux ouvertures; l'une, qu'on appelle aujourd'hui *ouverture antérieure commune*, parce qu'elle communique avec les ventricules latéraux; & l'autre, qu'on nomme *ouverture commune postérieure*, parce qu'elle communique au cervelet, suivant l'hypothèse généralement reçue.

Mais ces deux ouvertures de l'*entonnoir*, & les communications qu'on lui attribue, sont-elles bien certaines? Du moins tout le monde n'en convient pas. M. Lieutaud, par exemple, croit s'être assuré du contraire par les administrations multipliées; cet anatomiste, loin d'admettre aucune cavité dans l'*entonnoir*, a trouvé que cette partie du troisieme ventricule du cerveau (qu'il nomme *tige pituitaire*, à cause de sa solidité) est une espece de cylindre de deux à trois lignes de hauteur, formé par la substance cendrée, & recouvert de la pie-mere. Il a encore observé que ce cylindre est nourri dans son axe par de très-petits vaisseaux, lesquels communiquent avec ceux de la glande pituitaire, qui reçoit cette colonne ou qui la soutient. (*)

Je ne prétends point ici que M. Lieutaud ait raison, & que les autres anatomistes soient dans l'erreur; je ne décide rien entre les maîtres de l'art, moi qui ne suis qu'un écolier. Je dis seulement que tout ce qui regarde la structure des diverses parties du cerveau, est entièrement sujet à un nouvel examen, non parce qu'il faut espérer, en s'y dévouant, de découvrir quelque chose de leurs fonctions, puisque la nature a pris à tâche de nous en voiler le mystère, mais parce qu'il est important de n'établir pour faits

(*) C'est Ridley, qui a découvert que l'*entonnoir* est solide: la chose est assez difficile à mettre au net. Nous nous sommes servis du gel, & il nous a paru qu'il n'y a en effet aucune cavité dans ce prétendu *entonnoir*. L'anatomie nous fournit dans les poillons de quoi appuyer une conjecture: ces animaux ont une glande pituitaire placée comme dans l'homme; il en sort comme un filet nerveux qui s'unit au nerf olfactif. Dans l'homme, la glande pituitaire a dans le postérieur de ses lobes de la substance corticale, & dans l'antérieur, de la moëlle; cela promet bien la production d'un filet nerveux. L'*entonnoir* ne seroit-il pas ce filet même recouvert de la pie-mere, que les deux substances de la glande ont produit, & qui va s'unir au cerveau. La pie-mere qui accompagne le prétendu *entonnoir*, s'épanouit, & recouvre la glande pituitaire. (H. D. G.)

que ceux que les dissections démontrent clairement à tout le monde, sans aucune contradiction. Aussi nous garderons-nous bien d'exposer dans ce livre des opinions anatomiques, sans tracer en même temps l'histoire des doutes & des incertitudes. *Article de M. le Chev. DE JAUCOURT.*

ENTONNOIR, *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour conduire le cautere actuel sur l'os unguis dans l'opération de la fistule lacrymale, afin d'en détruire la carie. Cet *entonnoir* est d'acier, son pavillon a sept lignes de diametre, son extrémité inférieure deux & demie; cette extrémité est taillée en talut pour s'accommoder au plan incliné de l'os. La longueur de l'instrument est d'environ un pouce & demi; on le tient avec un manche plat de la même matiere, soudé sur le côté du pavillon. On ne se sert plus du cautere actuel, ni par conséquent de l'*entonnoir* dans cette maladie, à cause de l'inflammation & d'autres accidens fâcheux qui en résultent. Voyez FISTULE LACRYMALE. (Y)

ENTONNOIR, (*Pharmacie & Chymie.*) Outre l'usage ordinaire de l'*entonnoir* qui est connu de tout le monde, il y en a encore plusieurs autres, soit en pharmacie, soit en chymie; on s'en sert très-commodément pour filtrer, ou, pour mieux dire, pour soutenir les filtres (*voyez FILTRE*), & pour séparer les huiles essentielles de l'eau qui les a accompagnées dans la distillation, &c. Voyez HUILE ESSENTIELLE.

Les *entonnoirs* dont on se sert plus communément dans les laboratoires, sont de verre, & ce sont en effet les meilleurs pour la filtration des sels, des suc de plantes, de fruits, du petit lait, &c. Ceux qui sont faits d'étain ou de fer-blanc peuvent servir en bien des cas, mais il faut avoir soin de n'y point filtrer des liqueurs qui pourroient les attaquer. Ceux de fer-

blanc sont les plus mauvais, ils sont trop sujets à la rouille, aussi s'en sert-on fort peu. On doit toujours leur préférer les *entonnoirs* de verre : ces derniers, à la vérité, sont fort sujets à se casser; & souvent même, sans qu'on les touche, ils se fendent d'eux-mêmes d'un bout à l'autre, quelquefois en ligne droite, quelquefois en spirale : ils ne sont pas pour cela hors d'état de servir, on rapproche exactement leurs parties, & avec du blanc d'œuf & de la chaux éteinte à l'air, on fait une pâte liquide, qui, étendue sur du linge, & appliquée de distance en distance sur les fêlures, les contient, & met l'*entonnoir* en état de servir comme auparavant. Voyez VAISSEaux CHYMIQUES.

L'*entonnoir* est aussi mis en usage pour porter la fumée de certains remèdes sur les dents, dans l'anus & dans le vagin. Voyez SUFFUMIGATION. (b)

ENTONNOIR, (*Art mil.*) dans l'artillerie, est l'incavation ou l'espece de trou que les mines font en sautant ou en jouant. On l'appelle ainsi, à cause de sa ressemblance à un *entonnoir* renversé. V. MINE. (Q)

ENTONNOIR, en terme de Blanchisserie, est un pot de cuivre évalé, ayant un bec & un manche : il n'est guere d'usage dans les blanchisseries.

ENTONNOIR, instrument de Tonnelier, c'est un vaisseau fait ordinairement de fer-blanc, en forme de cône, à la pointe duquel est un cou plus ou moins long, suivant l'usage auquel on le destine : on s'en sert pour entonner du vin dans des futailles.

Il y a deux sortes d'*entonnoirs* : de petits, pour tirer le vin en bouteilles; & de grands, pour remplir les tonneaux de vin sans le troubler. Ceux-ci ont un long cou bouché par l'extrémité, mais garni de petits trous dans sa longueur.

ENTORSE, s. f. terme de Chirurgie, mouvement dans lequel une articulation est forcée, sans que les os souffrent de déplacement sensible. Les mouvemens des articulations ne peuvent être portés au delà des bornes naturelles, sans que les ligamens, destinés à borner ces mouvemens, ne soient forcément allongés ou rompus. Ces extenstions violentes, & les

ruptures plus ou moins considérables des tendons & même des muscles, occasionent plus ou moins d'accidens, parmi lesquels la douleur & le gonflement se manifestent d'abord. Les *entorses* du pié sont les plus communes; elles sont la suite des faux pas. Les douleurs sont très-vives, & l'inflammation proportionnée à la sensibilité des parties affectées & à l'effort qu'elles ont souffert. La rupture des ligamens & des capsules articulaires occasionne, assez souvent, l'épanchement de la synovie, dont l'altération peut ulcérer les parties, carier les os, & produire des maladies très-longues, souvent incurables & même mortelles.

Pour prévenir ces fâcheux accidens, il faut, s'il est possible, dans l'instant que l'*entorse* est arrivée, plonger la partie dans un seau d'eau très-froide. Ce répercussif empêche l'épanchement de la synovie, prévient l'inflammation, & apaise la douleur.

Si l'on n'a pas employé ce moyen sur le champ, il faut saigner copieusement, prescrire une diete sévère, tenir le ventre libre, & appliquer sur la partie des linges trempés dans des liqueurs spiritueuses, coupées avec des décoctions résolatives. On met ensuite des cataplasmes fortifiants de mie de pain & de vin. Quand les accidens sont passés, on met la partie, si c'est la main ou le pié, dans le ventre ou dans la gorge d'un bœuf ou autre animal nouvellement tué. On fait des douches de différentes especes; & s'il est besoin, on a recours aux eaux minérales de Bourbon, Bourbonne, Barege, Aix-la-Chapelle, &c. Voyez les Maladies des os de M. Petit. (Y)

ENTORSE, (*Manege, Maréchal.*) maladie commune à l'homme & au cheval, & qui quelquefois est si rebelle dans l'un & dans l'autre, qu'elle est en quelque façon l'opprobre de ceux à qui le traitement est confié.

On entend par le terme d'*entorse* tout mouvement dans lequel l'articulation est forcée, sans cependant que les os souffrent de déplacement sensible.

Quoiqu'elle soit infiniment moins dangereuse que la luxation, elle peut être accompagnée d'accidens très-graves. Les

plus fâcheuses sont celles des parties qui ont un grand nombre de ligamens capables de s'opposer au déplacement, d'autant plus que ces ligamens doivent avoir beaucoup souffert, & qu'il a fallu un grand effort pour vaincre leur résistance. Ajoutons que non-seulement elles sont d'autant plus funestes, que les articles sont munis de ligamens plus multipliés; mais que les suites en sont terribles, si ces articulations sont encore recouvertes de plusieurs tendons, qui, de même que leur gaine, ne peuvent être violemment distendus qu'il ne survienne de vives douleurs, & une inflammation proportionnée à la sensibilité des parties affectées. La synovie, cette humeur dont l'usage est de lubrifier & de faciliter le mouvement, s'amassant ensuite dans ces gaines, augmente beaucoup les douleurs, tant par la distension & l'écartement de ces mêmes gaines, que par la compression des tendons.

Les symptômes de l'*entorse* sont la claudication, l'action de traîner la partie souffrante, la chaleur, la dureté & le gonflement causés par l'inflammation de toutes les parties distendues, & sur-tout conséquemment à l'amas de la synovie qui, rompant aussi quelquefois les gaines, s'épanche dans tout le voisinage de l'article, & forme même des tumeurs dans lesquelles on trouve une fluctuation sensible.

Ses causes sont constamment externes, & sont renfermées dans le nom que nous lui donnons relativement aux chevaux, c'est-à-dire, dans celui de *mémarchure*, terme qui nous en offre sur le champ une idée. En effet, un cheval fait un faux pas, il pose le pié à faux dans un lieu raboteux, il se trouve pris dans une ornière, & l'arrache sur le champ avec force, il se le détourne entre des pavés; ce qui arrive fréquemment par la faute des palefreniers, qui tournent l'animal trop court; & l'on conçoit que dès-lors il peut en résulter une *entorse* plus ou moins formidable, selon le plus ou le moins d'extension des tendons & des ligamens dans l'articulation du boulet, ou dans celle du paturon, ou dans celle de la couronne. Je dois encore observer

que celles dont sont atteintes les unes & les autres de ces parties dépendantes des extrémités postérieures, sont toujours plus à craindre que celles qui arrivent à ces articles des colonnes qui soutiennent l'avant-main, parce que les premières étant extrêmement travaillées dans toutes les différentes actions de l'animal, les humeurs y affluent avec plus d'abondance, & en rendent toujours les maladies plus compliquées & plus difficiles à vaincre.

En général, la marche du maréchal dans le traitement de celle-ci doit être différente selon le temps & ses degrés. Les remèdes répercussifs, restrictifs, conviennent dans ces commencemens, parce qu'ils préviennent l'épanchement qui pourroit se faire, & rendent aux parties leur ton naturel; ainsi on peut mener le cheval à l'eau, appliquer, sur le lieu affecté, des linges trempés dans de l'eau & du vinaigre, &c.

Dans le cas où il y a des inflammation, douleur, épanchement, il faut nécessairement saigner à la jugulaire, appliquer en forme de cataplasmes des résolutifs doux & qui ne crispent pas, tels que celui des roses de provins bouillies avec du gros son dans du gros vin, &c. & les réitérer soir & matin: j'ai été quelquefois obligé de mêler, avec ces mêmes roses, des plantes émollientes, & je ne suis parvenu souvent à la guérison de ces maux, fréquemment opiniâtres, que par les applications répétées de ces derniers médicamens employés sans mélange.

J'ai de plus eu à combattre des dépôts ensuite de l'acrimonie & de la perversion des humeurs: j'ai été forcé d'en hâter la suppuration par les mêmes émolliens, ou par l'onguent suppuratif, & de leur frayer ensuite une issue, en pratiquant une ouverture avec le fer plutôt qu'avec le feu, par la raison que la plaie en étoit plus aisément guérie.

Enfin, les humeurs ayant acquis dans d'autres circonstances, & après des fautes encore commises par des maréchaux, un caractère d'induration, j'ai eu recours aux emplâtres fondans, tels que le dichylon, celui de mercure, de mucilage, dont j'ai fait usage séparément, ou en les

mélant les uns & les autres avec beaucoup de succès.

Dans tout le traitement de cette maladie, l'animal doit jouir du repos; cependant, dans ce dernier cas d'endurcissement, quelques mouvemens modérés favoriseront l'atténuation & la résolution de l'humeur. (e)

* **ENTORTILLER**, v. act. couvrir en tout ou en partie une chose avec une autre qui fait plusieurs tours sur celle-ci. On prend ce mot au *physique* & au *moral*. On dit un *discours* entortillé; le *lierre* s'entortille sur toutes les plantes qui lui sont voisines.

ENTOURNER, v. act. en terme de *Metteur en œuvre*; c'est l'action d'environner une pierre de plusieurs autres qui sont plus petites qu'elle. On dit *entouré double*, lorsque ce rang de petites pierres est doublé. D'*entourer*, on a fait le substantif *entourage*.

ENTOURNURE, f. m. (*Couturiere.*) Voyez **REMONTURE**.

§ **ENTR'ACTE**, f. m. (*Belles-Lettres.*) On appelle ainsi l'intervalle qui, dans la représentation d'une pièce de théâtre, en sépare les actes, & donne du relâche à l'attention des spectateurs.

Chez les Grecs, le théâtre n'étoit presque jamais vuide: l'intervalle d'un acte à l'autre étoit occupé par les chœurs.

Un des plus précieux avantages du théâtre moderne, c'est le repos absolu de l'*entr'acte*. De toutes les licences qu'on est convenu d'accorder aux arts, pour leur faciliter les moyens de plaire, c'est peut-être la plus heureuse, & celle dont on est le mieux dédommagé.

Observons d'abord que l'*entr'acte* n'est un repos que pour les spectateurs, & n'en est pas un pour l'action. Les personnages sont censés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre; & tandis qu'en effet l'acteur va respirer dans la coulisse, il faut qu'on le croie occupé. Ainsi le poëte, dans le plan de sa pièce, en divisant son action, doit la distribuer de façon qu'elle continue d'un acte à l'autre, & que l'on sache ou que l'on suppose ce qui se passe dans l'intervalle; à-peu-près comme un architecte dispose dans son plan les vuides & les

pleins, ou plutôt comme un peintre habile dessine tout le corps qui doit être à demi voilé.

Rien de plus simple que cette règle; & on la néglige souvent.

Il est aisé de sentir à présent quelle est la facilité que l'*entr'acte* donne à l'action, soit du côté de la vraisemblance, soit du côté de l'intérêt.

Il y a dans la nature une infinité de choses dont l'exécution est impossible sur la scène, & dont l'imitation manquée détruiroit toute illusion. C'est dans l'*entr'acte* qu'elles se passent: le poëte le suppose, le spectateur le croit.

L'action théâtrale a souvent des longueurs inévitables, des détails froids & languissans, dont on ne peut la dégager; & le spectateur qui veut être continuellement ému ou agréablement occupé, ne redoute rien tant que ces scènes stériles. Il veut pourtant que tout arrive comme dans la nature, & que la vraisemblance amène l'intérêt; or, le poëte les concilie en n'exposant aux yeux que les scènes intéressantes, & en dérochant dans l'*entr'acte* toutes celles qui languiroient.

Enfin, par la même raison que l'on doit présenter aux yeux tout ce qui peut contribuer à l'effet que l'on veut produire, lequel, soit dans le pathétique, soit dans le ridicule, est toujours le plaisir d'être ému ou d'être amusé, on doit dérober à la vue tout ce qui nous déplaît, ou ce qui nous répugne; car l'impression du tableau étant beaucoup plus forte que celle du récit, nous rend plus cher ce qui nous flatte, mais aussi plus odieux ce qui nous blesse. Or, le poëte qui doit prévoir & l'un & l'autre effets, jettera dans l'*entr'acte* ce qui a besoin d'être affoibli ou voilé par l'expression, & présentera sur la scène ce qui doit frapper vivement.

Un avantage encore attaché à l'*entr'acte*, c'est de donner aux événemens qui se passent hors du théâtre un temps idéal, un peu plus long que le temps réel du spectacle. Comme le mouvement mesure la durée, celle d'une action présente aux yeux ne peut nous échapper; au lieu que d'une action absente, & dont nous ne sommes plus occupés, nous ne comptons point les momens.

Voilà pourquoi nous pouvons accorder à ce qui se passe hors de la scène un temps moral beaucoup plus long que l'intervalle d'un acte à l'autre. Mais cette licence suppose ce que nous avons dit ailleurs, que l'on regardera l'*entr'acte* comme une absence totale de l'action, & même du lieu de l'action.

La première convention faite en faveur de l'art dramatique a été, que le spectateur seroit censé absent; car imaginer que le public est assés dans une place, & qu'il voit de là ce qui se passe dans le cabinet d'Auguste ou dans le ferrail du sultan, c'est une absurdité puérile: il faut pour cela supposer un des quatre murs abattus; & alors même, le moyen de concevoir que l'acteur étant vu, ne verroit pas de même, & agiroit comme s'il étoit seul?

Le spectateur n'est donc présent à l'action que par la pensée, & le spectacle n'est supposé se passer que dans son esprit. Cette hypothèse étoit sans doute une chose hardie à proposer, si on l'eût proposée. Mais comme elle étoit indispensable, on en est convenu même sans le savoir.

Cela n'est donc rien proposer de nouveau, que de vouloir qu'à la fin de chaque acte l'idée du lieu disparoisse, & que notre illusion détruite nous rende à nous-mêmes en un lieu totalement distinct de celui de l'action; en sorte, par exemple, qu'au spectacle de *Cinna*, quand les acteurs sont sur la scène, nous soyons en esprit à Rome, & que l'acte fini, l'illusion cessant, nous nous retrouvions à Paris. Ces mouvemens de la pensée sont aussi aisés que rapides; & l'instant de lever & de baisser la toile les produit naturellement.

Cela posé, la conséquence immédiate & nécessaire qu'on en doit tirer, c'est que la toile, qui détruit l'enchantement du spectacle, devroit tomber toutes les fois que le charme est interrompu. Ne fût-ce même que pour cacher le besoin qu'on a quelquefois de baisser la toile, il seroit à souhaiter qu'on la baissât toujours, dès qu'un acte seroit fini: l'illusion y gagneroit, les moyens de la produire seroient plus simples & en plus grand nombre; on ne verroit plus ce jeu des machines qui n'est plus étonnant, & qui devient risible

quand le mouvement est manqué; on ne verroit plus des valets de théâtre venir ranger ou déranger les sièges du sénat Romain; l'œil & l'oreille ne seroient pas en contradiction, comme lorsqu'on entend des violons jouer un menuet près des tentes d'Agamemnon, ou à la porte du capitole; & le coup-d'œil d'un changement subit de décoration seroit réservé pour le spectacle du merveilleux. Voyez ACTE, UNITÉS, POÈME DRAMATIQUE, (M. MARMONTEL.)

§ ENTR'ACTE, (Musiq.) L'*entr'acte* est manifestement destiné non-seulement au repos des acteurs, mais encore à celui des spectateurs & à fournir au poète un temps pendant lequel il puisse supposer qu'il s'est passé quelque chose, qui n'auroit pu, sans inconvénient, se passer sur la scène, ou qui auroit allongé inutilement le spectacle. C'est ainsi que dans l'*Alexandre* de Racine, Porus est battu dans l'intervalle du quatrième acte au cinquième. Si le principe qu'on vient d'avancer est juste, il est clair que le théâtre doit rester absolument vuide pendant l'*entr'acte*; car il est fait pour reposer, non pour distraire l'attention du spectateur, que rien ne doit détourner de la situation où l'a laissé la fin de l'acte précédent. (F. D. C.)

Mais quoique le théâtre reste vuide dans l'*entr'acte*, ce n'est pas à dire que la musique doive être interrompue; car à l'opéra où elle fait une partie de l'existence des choses, le sens de l'ouïe doit avoir une telle liaison avec celui de la vue, que tant qu'on voit le lieu de la scène, on entend l'harmonie qui en est supposée inséparable, afin que son concours ne paroisse ensuite étranger ni nouveau sous le chant des acteurs.

La difficulté qui se présente à ce sujet est de savoir ce que le musicien doit dicter à l'orchestre quand il ne se passe plus rien sur la scène; car si la symphonie, ainsi que toute la musique dramatique, n'est qu'une imitation continuelle, que doit-elle dire quand personne ne parle? Que doit-elle faire quand il n'y a plus d'action? Je réponds à cela, que, quoique le théâtre soit vuide, le cœur des spectateurs ne l'est pas; il a dû leur rester une forte impression

de ce qu'ils viennent de voir & d'entendre. C'est à l'orchestre à nourrir & à soutenir cette impression durant l'*entr'acte*, afin que le spectateur ne se trouve pas au début de l'acte suivant, aussi froid qu'il l'étoit au commencement de la piece, & que l'intérêt soit, pour ainsi dire, lié dans son ame comme les événemens le sont dans l'action représentée. Voilà comment le musicien ne cesse jamais d'avoir un objet d'imitation, ou dans la situation des personnages, ou dans celle des spectateurs. Ceux-ci n'entendant jamais sortir de l'orchestre que l'expression des sentimens qu'ils éprouvent, s'identifient, pour ainsi dire, avec ce qu'ils entendent, & leur état est d'autant plus délicieux, qu'il regne un accord plus parfait entre ce qui frappe leurs sens & ce qui touche leur cœur.

L'habile musicien tire de son orchestre un autre avantage pour donner à la représentation tout l'effet qu'elle peut avoir, en amenant par degrés le spectateur oisif à la situation d'ame la plus favorable à l'effet des scenes qu'il va voir dans l'acte suivant.

La durée de l'*entr'acte* n'a pas de mesure fixe; mais elle est supposée plus ou moins grande, à proportion du temps qu'exige la partie de l'action qui se passe derrière le théâtre. Cependant cette durée doit avoir des bornes de supposition, relativement à la durée hypothétique de l'action totale, & des bornes réelles, relatives à la durée de la représentation.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la règle des vingt-quatre heures a un fondement suffisant, & s'il n'est jamais permis de l'enfreindre. Mais si l'on veut donner à la durée supposée d'un *entr'acte*, des bornes tirées de la nature des choses, je ne vois point qu'on en puisse trouver d'autres que celles du temps durant lequel il ne se fait aucun changement sensible & régulier dans la nature, comme il ne s'en fait point d'apparent sur la scene durant l'*entr'acte*. Or, ce temps est, dans sa plus grande étendue, à peu près de douze heures, qui font la durée moyenne d'un jour ou d'une nuit. Passé cet espace, il n'y a plus de possibilité ni d'illusion dans la durée supposée de l'*entr'acte*.

Quant à la durée réelle, elle doit être, comme je l'ai dit, proportionnée, & à la durée totale de la représentation, & à la durée partielle & relative de ce qui se passe derrière le théâtre. Mais il y a d'autres bornes tirées de la fin générale qu'on se propose; savoir, la mesure de l'attention: car on doit bien se garder de faire durer l'*entr'acte* jusqu'à laisser le spectateur tomber dans l'engourdissement & approcher de l'ennui. Cette mesure n'a pas, au reste, une telle précision par elle-même, que le musicien qui a du feu, du génie & de l'ame, ne puisse, à l'aide de son orchestre, l'étendre beaucoup plus qu'un autre.

Je ne doute pas même qu'il n'y ait des moyens d'abuser le spectateur sur la durée effective de l'*entr'acte*, en la lui faisant estimer plus ou moins grande par la manière d'entrelacer les caractères de la symphonie: mais il est temps de finir cet article qui n'est déjà que trop long. (S)

ENTRAGE, f. m. (*Jurisprudence.*) signifie quelquefois *entrée* ou *commencement de possession & jouissance*; plus souvent il signifie un *droit en argent* que le nouveau possesseur est obligé de payer au seigneur; il en est parlé dans la coutume de Nivernois, *titre xxij, art. 8*; Bourbonnois, *art. 274 & 442. Voyez ISSUE.* (A)

ENTRAIGUES, (*Géographie mod.*) ville du comté du Rouergue en France; elle est située à l'endroit où la Truyere se jette dans le Lot.

ENTRAILLES, f. f. plur. (*Anatom.*) *intestins, boyaux. Avoir les entrailles échauffées, rafraichir les entrailles.* Il se prend quelquefois dans un sens plus général, pour tous les visceres, toutes les parties renfermées dans le corps des hommes & des animaux. *L'inspection des entrailles des victimes a aidé à connoître la structure du corps sain.*

L'obligation des victimes étoit une cérémonie religieuse de nos premiers parens, comme on le voit par l'histoire d'Abel dans la Genèse, & par les plus anciennes fables de l'âge d'or. On auroit cru déplaire à la divinité, & ne pouvoir apaiser sa colere, si la victime eût été souillée de la moindre maladie; c'est pourquoi nous

lisons dans le Lévitique, qu'on n'immoloit que les animaux les plus sains & les plus purs, & c'est ainsi que les prêtres commencèrent à s'appliquer à connoître les marques distinctives de la santé & de la maladie. *Voyez ANATOMIE. Chambers. (L)*

* **ENTRAILLES**, (*Mythol.*) c'étoient les parties des animaux que les aruspices consultoient particulièrement. Il faut voir avec quelle impiété Cicéron parle de cette pratique de la religion. Il suit de son discours que l'inspection des *entrailles* est la dernière des extravagances; & que ceux qui en sont chargés, sont assez communément des imposteurs. C'est à cette occasion qu'il rapporte un mot de Caton, qui auroit pu avoir lieu dans une infinité d'autres cas, si la prévention n'eût point fasciné les yeux & les esprits. Caton disoit " qu'il étoit toujours étonné qu'un aruspice " qui en rencontroit un autre, ne se mît pas à rire.

ENTRAIT, f. m. (*Charpenterie.*) est une poutre sur laquelle portent les solives des galetas, & les arbalétriers.

ENTRAIT (*double*), il se dit de ceux qui sont dans les enrayures.

§ **ENTRAVAILLÉ**, ÉE, (*terme de Blason.*) se dit du dauphin, de la bisse, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui se trouvent entrelacés dans des cotices, bureles & autres pieces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne; *burelé d'argent & de gueules à deux bisses d'azur affrontées, entravaillées dans les bureles, de manière que la deuxième & la quatrième du second émail brochent sur les bisses.* (*G. D. L. T.*)

ENTRAVER UN CHEVAL, (*Manege, Maréch.*) lui mettre des *entraves*; expressions également usitées dans un seul & même sens. *Voyez ENTRAVES.*

ENTRAVER, v. neut. (*Faucon.*) c'est raccommoquer les jets de l'oiseau, de sorte qu'il ne peut se déchaperonner.

ENTRAVES, f. f. (*Manege, Maréch.*) espece de liens par le secours desquels nous pouvons nous assurer & nous rendre maîtres des chevaux, soit qu'il s'agisse de les retenir dans les pâturages, ou de leur ôter la liberté, dans l'écurie,

d'élever leurs pieds de devant sur l'auge ou contre les rateliers; soit que nous soyons dans l'obligation de les affujettir ou de les abattre pour leur faire quelque opération.

Les *entraves* dont nous faisons usage dans le premier cas, sont composées de deux entravons qui sont unis par des anneaux ou par une chaîne de fer, ou quelquefois par une lanier non moins forte que celles qui forment les entravons. *Voy. ENTRAVON.* On doit avoir la précaution d'en délivrer l'animal, pour lui laisser plus de liberté lorsqu'il veut se coucher. Il est bon aussi de faire attention que les jambes du cheval *entravé* très-long-temps, peuvent insensiblement s'arquer, & que souvent par cette même raison l'animal devient panard.

Dans le second cas, nous n'employons que des entravons non unis, mais séparés; nous les fixons, ainsi que les premières *entraves*, dans le pli des paturons des quatre jambes ensemble, ou d'une ou de deux seulement, selon le besoin, en observant de les boucler de façon que les boucles soient en dehors. Lorsque notre intention est d'empêcher uniquement le cheval de ruer, nous ne mettons nos entravons qu'aux extrémités postérieures, & nous passons une corde de chaque côté, dans l'anneau dont doit être pourvu chacun d'eux. Nous croisons ensuite chacune de ces cordes ou de ces longues sous le ventre de l'animal, & nous les arrêtons fermement par une seule boucle coulante, qu'il nous est facile de défaire promptement, aux deux côtés de l'encolure, & à des anneaux de fer dont est garni un collier de cuir que nous avons passé sur la tête & sur l'encolure du cheval. Est-il question de l'abattre & de le renverser, les quatre paturons seront saisis des entravons; nous attacherons une longe à l'anneau de l'un de ceux de devant, nous en ferons passer l'autre extrémité dans celui de l'autre entravon de ce même devant, & ensuite dans les deux anneaux de ceux de derriere: nous repasserons une seconde fois dans le premier anneau auquel la longe est attachée; après quoi plusieurs hommes réunissant leurs forces,

tireront cette longe, & rapprocheront ainsi les piés de l'animal, qui ne pourra s'opposer à sa chute. C'est ainsi que nous devons nous précautionner contre les efforts qu'il feroit pour nous résister, & nous mettre en garde contre les coups dont il pourroit nous atteindre.

L'animal étant renversé, nous le plaçons dans la situation la plus convenable à l'opération que nous avons dessein de pratiquer. Au surplus, en indiquant les moyens de le soumettre en conséquence des liens dont il s'agit, je n'ai pas décrit ce que font la plupart des maréchaux dans ces sortes de cas : j'en ai dit assez pour instruire sur ce qu'ils devroient faire. (e)

ENTRAVESTISSEMENT DE SANG, (*Jurisprudence.*) ou **RAVESTISSEMENT DE SANG**, dans les coutumes de Cambrai, Bethune, Arras & Bapaume, est la succession qui a lieu au profit du survivant des conjoints.

Entravestissement par lettres, est la succession qui a lieu en vertu d'une sentence du juge. Il en est fait mention dans la coutume particulière de Collaue, sous Artois. (A)

ENTRAVON, f. m. (*Manège, Manège-chall.*) n'est autre chose que la partie de l'entrave qui entoure précisément le paturon du cheval. Voyez **ENTRAVER**. Il est fait d'un cuir fort & épais, d'une largeur proportionnée à son usage, & muni d'une boucle servant à l'attacher & à le fixer, ainsi que d'un anneau de fer, lorsqu'il n'est point destiné à compléter des entraves. On a de plus l'attention de le rembourrer dans sa surface intérieure, afin qu'il ne puisse causer aucune excoriation. (e)

ENTREBAS ou **DEMI-CLAIRES VOIES**, (*Manufacture en Drap.*) défaut du drap, qui vient de ce que la chaîne n'est pas aussi serrée dans un endroit qu'elle le doit être, soit parce qu'elle a été mal distribuée, ou qu'il y manque un fil, ou que le fil est trop foible.

ENTREBATTES, f. f. (*Manufacture en Drap.*) c'est dans les étoffes de layetterie, qui se fabriquent à Beauvais, une des marques du maître, sans laquelle il

est défendu de vendre l'étoffe. Ce terme se dit aussi de deux barres ou bandes qu'on fait à chaque bout de la pièce, avec une trame de couleur différente de celle de l'étoffe.

ENTRECHAT, f. m. (*Danse.*) c'est un saut léger & brillant, pendant lequel les deux piés du danseur se croisent rapidement, pour retomber à la troisième position. Voyez **POSITION**.

L'*entrechat* se prend en marchant, ou avec un coupé. Le corps s'élance en l'air, & les jambes passent également à la troisième position.

Il n'est jamais *entrechat* qu'il ne soit formé à quatre; on le passe à six, à huit, à dix, & on a vu des danseurs assez vigoureux pour le passer à douze.

Ce dernier n'est point & ne sauroit jamais être théâtral; on n'use pas même au théâtre de celui à dix. Quelque vigueur qu'on puisse supposer au danseur, les passages alors sont trop rapides pour qu'ils puissent être aperçus par les spectateurs.

Les excellens danseurs se bornent pour l'ordinaire à six, & le passent rarement à huit. Dupré se bornoit à six.

L'*entrechat* emploie deux mesures; la première sert au coupé; la seconde à l'élanement du corps, au battement & au tomber.

Il se fait de face, en tournant, & de côté; & on lui donne alors ces noms différens.

Deruel, danseur de l'opéra du dernier siècle, faisoit la cabriole en montant, & l'*entrechat* en tombant.

Peu de danseurs, même fameux alors, faisoient l'*entrechat*, pas même celui à quatre, qu'on appelle improprement *demi-entrechat*.

J'ai vu naître les *entrechats* des danseuses; mademoiselle Salley ne l'a jamais fait sur le théâtre; mademoiselle Camargo le faisoit d'une manière fort brillante à quatre; mademoiselle Lany est la première danseuse en France qui l'ait passé au théâtre à six.

J'ai entendu dans les commencemens de grands murmures sur l'agilité de la danse moderne: *Ce n'est pas ainsi*, disoit-on, que

que les femmes devroient danser. Que devient la décence ? O temps ! ô mœurs ! Ah, la Prévôt ! la Prévôt . . . ! Elle avoit les piés en dedans & des jupes longues, que nous trouverions encore aujourd'hui trop courtes. (B)

* ENTRE-COLONNE, (*Architecture.*) On appelle *entre-colonne* la distance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou péristyles. Cette distance n'est point arbitraire ; mais les artistes ne sont pas d'accord sur la quantité qu'elle doit avoir.

Vitruve distingue cinq especes d'*entre-colonnes*, qu'il nomme *pycnostile*, *systile*, *eustile*, *diastile* & *aræostile*, le *pycnostile* est le plus petit des *entre-colonnes* ; Vitruve ne lui donne que trois modules. Comme les *entre-colonnes* des ordres légers doivent être moins grands que ceux des ordres massifs, celui-ci convient aux ordres corinthien & composite ; c'est sur cette proportion qu'est fait le péristyle de l'église de saint Pierre à Rome, & on l'a remarquée dans les ruines de quelques édifices de Palmyre. Le *systile* a quatre modules, suivant Vitruve, ou seulement trois modules & demi, suivant d'autres qui lui ont donné cette proportion pour l'accommoder à l'ordre corinthien. L'*eustile* a quatre modules & demi. Vitruve regarde cette proportion, qui tient le milieu entre le *pycnostile* & l'*aræostile*, comme la plus convenable à la solidité & à la beauté de l'architecture. Le même auteur donne six modules au *diastile*, & huit modules à l'*aræostile* : quelques-uns même ont donné jusqu'à dix modules à ce dernier ; distance excessive qui ne convient à aucune espece d'ordre, quelque massif qu'il puisse être.

Vignole & Scamozzy, s'éloignant des proportions données par Vitruve, ont établi d'autres regles qu'ils ont cru plus propres aux différens ordres. Voici le système de Vignole.

Il veut que dans l'ordre toscan il y ait quatre modules deux tiers d'intervalle entre le fût d'une colonne & celui de l'autre, cinq modules & demi dans l'ordre dorique quatre modules & demi dans l'ionique ; & quatre modules deux tiers dans le corinthien & le composite, comme dans le

toscan. On voit que cet architecte n'a aucun égard au plus ou moins de légèreté de l'ordre, puisqu'il donne des intervalles égaux aux ordres les plus éloignés les uns des autres, tels que le corinthien & le toscan.

Scamozzy donne six modules aux *entre-colonnes* de l'ordre toscan : c'est le *diastile* de Vitruve ; cinq modules & demi pour les *entre-colonnes* doriques ; cinq pour les ioniques ; quatre & demi pour les composites : proportion de l'eustile de Vitruve ; & quatre modules aux corinthiens, ce qui est encore le *systile* des anciens. Ces proportions sont préférables à celles de Vignole ; elles conviennent mieux à la nature des ordres. Scamozzy établit une autre regle particuliere qui regarde les façades : il veut que l'*entre-colonne* du milieu d'une façade soit plus grand que ceux qui sont à droite & à gauche ; par exemple, dans l'ordre dorique, l'*entre-colonne* du milieu doit avoir, selon lui, un triglyphe & un métope de plus que les autres, & un mutule dans les ordres ionique, composite & corinthien.

Quelle que soit la proportion que l'architecte adopte pour les *entre-colonnes*, il doit avoir égard à l'entablement des ordres qui prescrit certaines sujétions dont il n'est pas permis de s'écarter en aucune circonstance. L'ordre toscan est le seul qui s'exécute sans difficulté, parce qu'on n'y est gêné par aucun ornement : il suffit que l'entablement soit solidement établi, c'est-à-dire, qu'il n'ait pas trop de portée. Dans les ordres ionique, composite & corinthien, on doit, en réglant les *entre-colonnes*, faire une juste distribution des modillons & des denticules ; mais principalement des modillons ; observant comme une regle indispensable qu'il y en ait un qui réponde à plomb au milieu de chaque colonne. Comme du reste l'architecte est maître de placer tant les modillons que les denticules à la distance qu'il veut les uns des autres, c'est à son goût à proportionner si-bien la grandeur, la saillie & l'espace de ces ornemens, qu'ils cadrent avec les *entre-colonnes*, & avec le tout ensemble de l'ordre, sans qu'il y ait rien de contraint.

Toute la difficulté semble donc réservée pour l'ordre dorique : d'abord les *entre-colonnes* ne doivent avoir ni moins d'un triglyphe, ni plus de cinq, en ne comptant que ceux qui sont sur le vuide, & non ceux qui portent à plomb sur les colonnes; ensuite cet ordre demande que les métopes soient carrés. Tout artiste qui s'écartera de ces deux règles, sera justement blâmé. Il seroit bien plus blâmable encore de supprimer ces ornemens qui caractérisent l'ordre dorique.

Outre les *entre-colonnes* dont on vient de parler, les modernes en ont inventé un sixième qu'on nomme *colonnes couplées*, parce qu'elles sont deux à deux fort près l'une de l'autre; mais on observe les règles précédentes entre chaque couple. Telle est la belle colonnade du Louvre.

Les colonnes ainsi couplées n'ont qu'un piédestal commun, parce que ces deux colonnes devant être aussi près l'une de l'autre qu'il se peut, les bases & les corniches de leurs piédestaux, si elles en avoient chacune un, se confondroient ensemble; ce qui seroit choquant à la vue. Quelquefois encore toutes les colonnes d'un péristyle, soit couplées ou non couplées, ont un piédestal commun qui regne sur toute la longueur du péristyle, & qui n'est ordinairement qu'à hauteur d'appui: alors on a coutume de remplir l'intervalle d'une colonne à l'autre, par une balustrade qui lie ensemble toutes les parties qui servent de foubassément.

Enfin, il y a une autre manière de coupler les colonnes qui donne beaucoup de légèreté à l'ordonnance; c'est de ne les éloigner l'une de l'autre qu'autant qu'il est nécessaire pour leur donner à chacune un piédestal particulier dont les bases & les corniches s'approchent sans se confondre. Cette manière est même prescrite pour deux colonnes élevées sur deux autres, car autrement chaque colonne supérieure ne seroit plus à plomb sur chaque colonne inférieure, si les plus élevées étoient couplées comme les plus basses.

ENTRE-COUPÉ, f. f. (*Coupe des pierres*.) intervalle vuide entre deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la douille de la supérieure enveloppe l'extrados

de l'inférieure, laquelle est quelquefois ouverte, comme au dôme des Invalides à Paris.

On fait souvent des *entre-coupes* pour suppléer à la charpente d'un dôme, en élevant une voûte pour la décoration extérieure au dessus de la première, qui paroît trop écrasée au dehors, comme à S. Pierre de Rome & en plusieurs autres églises d'Italie. (D)

ENTRE-COUPER (S'), SE COUPER, S'ENTRE-TAILLER, v. pass. *Manège, Maréchal.* expressions qui ne signifient qu'une seule & même chose, & par le moyen desquelles nous designons l'action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à sa portion postérieure.

Les causes de ce vice sont, 1^o. la faiblesse naturelle: l'animal dont les reins seront faibles & les membres peu proportionnés, *s'entre-coupera* infailliblement. 2^o. Un vice de formation: tout cheval mal planté & défectueusement situé sur ses jambes, soit qu'il soit ferré, soit qu'il soit cagneux ou panard (*voyez JAMBES*), soit enfin qu'il soit crochu en dedans ou en dehors (*voyez JARRETS*), ne pourra que *se couper*. 3^o. La lassitude: aussi voyons-nous que nombre de chevaux *s'entre-tailent* à la suite d'un long voyage. 4^o. La paresse: ainsi les barbes, dont l'allure est communément froide, *s'entre-couper* quand on les mène en main. 5^o. Le défaut d'habitude de cheminer: car des poulains qui n'ont pas été exercés, *se couper*. & même s'attrapent dans les commencemens qu'on les travaille. 6^o. Enfin, une vieille, une mauvaise ferrure, ou des rivets qui débordent, puisqu'il est incontestable que la source la plus ordinaire de l'*entre-tailleure*, est dans l'impétuosité ou dans la négligence du maréchal.

Il faut au surplus considérer qu'il y a une très-grande différence entre un cheval qui *s'entre-taille*, & un cheval qui s'attrape: celui qui *s'entre-taille*, se frappe toujours au même lieu; il y a communément entamure ou plaie, & le poil s'y montre toujours hérissé: celui qui s'attrape, s'atteint au contraire & se heurte en différens endroits; & comme la partie contuse n'est

pas toujours la même, le heurt n'y fait pas d'impression visible & apparente. Selon le plus ou le moins de sensibilité dans la partie sur laquelle a porté le coup, l'animal boite le pas qui fuit, & ne boite plus après en avoir cheminé quelques autres. Quand il est las, il bronche en s'attrapant; il tombe même, si son allure est pressée, ou s'il galope. Ce défaut doit faire rejeter un cheval; il est d'autant plus essentiel, qu'il est comme impossible d'y remédier. Il provient de l'action des jambes qui se croisent sans cesse; & il est certain que si la bonne école n'a pu rien opérer; il n'est produit que par une grande foiblesse, contre laquelle tous les secours de l'art seront toujours impuissans.

Il n'en est pas ainsi de l'*entre-tailleure*; on peut y obvier par la voie de la ferrure, soit que l'animal s'*entre-taille* d'un pié, de deux, ou de tous les quatre ensemble. Voyez FERRURE. (e)

ENTRE-COURS, f. m. (*Jurisprud.*) étoit anciennement une société contractée entre deux seigneurs, au moyen de laquelle les sujets d'un seigneur, qui alloient demeurer ou se marier dans la terre d'un autre seigneur, devenoient, eux & leurs enfans, sujets de ce dernier seigneur. C'est ainsi que le terme d'*entre-cours* est entendu dans quelques anciennes chartres, dont le *glossaire* de Ducange fait mention au mot *inter-cursus*: à quoi se rapporte encore le *chap. 45* des coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir.

Il arrivoit souvent par-là qu'un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit serf dans un autre, parce qu'en transférant son domicile dans un lieu où les sujets du seigneur étoient serfs, & y demeurant par an & jour, le seigneur du lieu en acquéroit la saisine, & l'homme franc devenoit de même condition que les autres sujets serfs. Pour parer à cet inconvénient, quelques seigneurs faisoient entr'eux des sociétés par rapport à leurs sujets, suivant lesquelles les sujets de l'un pouvoient librement, & sans danger de perdre leur franchise, aller demeurer dans la seigneurie de l'autre seigneur, & même s'y marier avec une personne serve ou sujette de ce seigneur. Ces sociétés furent

aussi nommées *entre-cours*, & le droit qui en résultoit en faveur des sujets, fut appelé *droit d'entre-cours*.

Au moyen de cet *entre-cours*, l'homme franc ou bourgeois qui passoit d'une seigneurie dans une autre, devenoit bien l'homme ou sujet du dernier seigneur; mais il conservoit sa franchise.

Il y avoit pareil *entre-cours* entre les comtes de Champagne & les comtes de Bar, comme il se voit dans les *articles 78 & 79* de la coutume de Vitry.

Le premier de ces *articles* porte que par l'*entre-cours* gardé & observé entre les pays de Champagne & Barrois, quand aucun homme ou femme, né du Barrois, vient demeurer au bailliage de Vitry, il est acquis de ce même fait au roi, & lui doit sa jurée, comme les autres hommes & femmes de jurée demeurant audit bailliage; que le roi est en possession & saisine de la lever ainsi sur eux; & que quand tels hommes ou femmes nés en Barrois, & demeurant au bailliage de Vitry, vont de vie à trépas sans héritier légitime demeurant avec eux audit pays, & qui soit régnicole à l'heure de leur trépas, le roi représente l'héritier absent, leur succède, & prend leurs biens au moyen dudit *entre-cours*.

L'*article* suivant porte que pareillement si quelqu'un du comté de Champagne va demeurer au duché de Bar, il est acquis au seigneur duc, au moyen dudit *entre-cours*; que s'il y décède, ses enfans nés avec lui audit pays & duché au jour de son trépas, ne succèdent en ses biens assis & situés audit bailliage, mais qu'ils appartiennent au roi par droit d'attrayere, qui représente lesdits enfans absens; mais s'il y avoit des héritiers prochains, demeurant au bailliage de Vermandois, tels héritiers lui succédroient.

Les seigneurs dérogeoient aussi au droit de main-morte, par rapport au mariage de leurs serfs; & par les traités d'*entre-cours* qu'ils faisoient entr'eux à ce sujet, le serf de l'un pouvoit librement, & sans peine de for-mariage, se marier avec une personne serve d'un autre seigneur. Voyez le *glossaire* de Lauriere, au mot *entre-cours*.

On trouve des exemples de ces *entrecours*, tant par rapport au domicile que pour les mariages, dans l'histoire de Verdun, *aux preuves*, pag. 23 & 24.

Le droit d'*entre-cours* est quelquefois appelé *parcours*, quoique ce dernier terme s'applique plus ordinairement aux conventions qui ont trait à la réciprocité du pâturage entre deux seigneuries. Voyez PARCOURS. (A)

ENTRÉ-DUERO-E-MINHO, (Géog. mod.) c'est une des provinces du Portugal; elle a environ dix-huit lieues de longueur sur autant de largeur. Brague en est la capitale.

ENTRÉ-DEUX, f. m. (Drap.) il se dit de quelques endroits d'une étoffe, où elle n'a pas été tondue assez ras. On ne répare ce défaut qu'en y repassant la force.

ENTRÉE, f. f. (Grammaire.) se dit généralement au simple, de toute ouverture qui conduit du dehors d'un lieu au dedans de ce lieu. Ce mot se prend au figuré, pour le commencement, le début.

ETRÉE, se dit, en *Astronomie*, du moment auquel le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. Ainsi on dit l'*entrée du Soleil* ou de la *Lune dans le Belier*, dans le *Taureau*, &c. Voyez SIGNE, SOLEIL, &c.

On se sert aussi du mot *entrée* dans ces phrases: l'*entrée de la Lune dans l'ombre*, dans la *pénombre*, &c. Voyez ECLIPSE. (O)

ENTRÉES, f. f. pl. (Hist. anc.) privilège accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes, dans certains temps & à certaines heures.

La coutume des rois, des princes, & des grands seigneurs, de distinguer leurs courtisans & les personnes qui leur sont attachées par les différentes *entrées* qu'ils leur donnent chez eux, est une coutume fort ancienne. Sénèque, dans son livre IV, des *bienfaits*, chap. xxiv. nous instruit que C. Gracchus & Livius Drusus, tribuns du peuple, en furent les auteurs à Rome. « Parmi nous, dit-il, Gracchus & après » lui Livius Drusus, ont commencé à se » parer la foule de leurs amis & de leurs » courtisans, en recevant les uns en parti-

culier, les autres avec plusieurs, & les » autres avec tout le monde. »

Les premiers étoient appelés *propiores*, ou *primi amici*, ou *primæ admissiois*; les amis de la première *entrée*: les seconds, *secundi amici*, ou *secundæ admissiois*, les amis de la seconde; & les derniers, *inferiores amici*, ou *ultimæ admissiois*; les amis qui n'avoient que les dernières *entrées*.

Cet usage qui avoit été long-temps interrompu, & qui ne subsistoit point à la cour d'Auguste, fut rétabli par Tibère, qui, comme Suétone nous l'apprend, partagea la cour en ces trois classes, & appella la dernière la *classe des Grecs*; parce que les Grecs étoient des gens dont on faisoit alors peu de cas, & qui n'entroient que les derniers chez cet empereur.

La coutume dont je parle se perdit encore après Tibère; elle fut renouvelée par d'autres empereurs, & elle prit enfin de si fortes racines sous Constantin, qu'elle s'est toujours conservée depuis, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'on la laisse tomber: au fond, il est bien juste que les princes aient la même prérogative & la même liberté que se donnent les particuliers, de recevoir différentes personnes chez eux à différentes heures, les unes plutôt, les autres plus tard, selon qu'elles leur sont ou agréables, ou nécessaires. Cependant aujourd'hui ce qu'on appelle *entrées* dans les cours de l'Europe, est un privilège spécialement attaché à certains emplois & à certaines charges, d'entrer à certaines heures dans la chambre des rois, quand les autres n'y entrent pas. C'est donc un droit que donne la charge, & non la personne; c'est une pure étiquette qui ne prouve point de confiance particulière du prince dans ceux qui jouissent de ce droit. Voyez l'article ÉTIQUETTE. (DE JAUCOURT)

ENTRÉE, (Hist. mod.) réception solennelle qu'on fait aux rois & aux reines lorsqu'ils entrent la première fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphants de quelque grande expédition.

Ces sortes de cérémonies varient suivant le temps, les lieux, les nations; mais elles sont toujours un monument des usages

des différens peuples, & de la diversité de ces usages dans une même nation, lesquels sont communément un excellent tableau de caractère: c'étoit, par exemple, un spectacle singulier que l'appareil de décorations profanes & de mascarades de dévotion qui se voyoit en France aux entrées des rois & des reines, dans le xv siècle. L'auteur des *essais sur Paris*, qui parurent dans l'année (1754, in-12.) en donne une esquisse tirée d'après l'histoire, qu'il suffira de rapporter pour exemple: il seroit trop long de transcrire ici, même par extrait, ce que j'ai recueilli sur cette matière avant & depuis Charles VII.

Comme les rois & les reines (dit l'auteur dont je viens de parler) faisoient leurs entrées par la porte Saint-Denis, on tapissoit toutes les rues sur leur passage, & on les couvroit en haut avec des étoffes de soie & des draps camelotés; des jets d'eau de senteurs parfumoient l'air, le lait & le vin couloient de plusieurs fontaines. Les députés des six corps de marchands portoit le dais. Les corps de métiers suivoient à cheval, représentant en habits de caractère les sept péchés mortels; les sept vertus, foi, espérance, charité, justice, prudence, force, & tempérance; la mort, le purgatoire, l'enfer & le paradis.

Il y avoit de distance en distance des théâtres où des acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de musique, représentoient des histoires de l'ancien & du nouveau testament, le sacrifice d'Abraham, le combat de David contre Goliath, l'ânesse de Balaam prenant la parole pour la porter à ce prophète, des bergers avec leurs troupeaux dans un bocage, à qui l'ange annonçoit la naissance de Notre-Seigneur, & qui chantoient le *Gloria in excelsis Deo*, &c. & pour lors le cri de joie étoit Noël, Noël. Voyez COMÉDIE SAINTE.

A l'entrée de Louis XI, en 1461, on imagina un nouveau spectacle: *Devant la fontaine du Ponceau*, dit Malingre, p. 208 de ses antiquités & annales de Paris (ouvrage plus passable que ceux qu'il a publiés depuis) étoient plusieurs belles filles en syrenes toutes nues, lesquelles en faisant voir

leur beau sein, chantoient de petits motets de bergerettes, fort doux & charmans.

Il paroît qu'à l'entrée de la reine Anne de Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance, de petites troupes de dix ou douze personnes, avec des pots-de-chambre pour les dames & demoiselles du cortège qui en auroient besoin.

Ajoutez sur-tout à ces détails, la description curieuse que le P. Daniel a donnée dans son histoire de France, de l'entrée de Charles VII, & vous conviendrez en rassemblant tous les faits, que quoique ces sortes de réjouissances ne soient plus du goût, de la politesse, & des mœurs de notre siècle, cependant elles nous prouvent en général deux choses qui subsistent toujours les mêmes; je veux dire 1°. la passion du peuple François pour les spectacles quels qu'ils soient, 2°. son amour & son attachement inviolable pour nos rois & pour nos reines.

Je ne parle pas ici des cérémonies d'entrées de princes étrangers, légats, ambassadeurs, ministres, &c. ce n'est qu'une vaine étiquette de cérémonial dont toutes les cours paroissent lasses, & qui finira quand la principale de l'Europe jugera de son intérêt de montrer l'exemple. (DE JAU-COURT.)

ENTRÉE, (*Jurisp.*) signifie, dans cette matière, acquisition, prise de possession. On appelle deniers d'entrée, ceux qui sont payés par le nouveau propriétaire au précédent, pour entrer en jouissance. V. DENIERS. Entrage est ce qui se paie au seigneur pour le droit d'entrée, c'est-à-dire, pour la mutation. (A)

ENTRÉE, (*Comm.*) droit ou impôt qu'on leve au nom du souverain sur les marchandises qui entrent dans un état, soit par terre, soit par mer, suivant le tarif qui en est dressé, & qui doit être affiché en lieu apparent dans les bureaux où l'on exige ces droits.

Les droits d'entrée se paient aussi en France sur les marchandises qui entrent dans les provinces qui sont réputées étrangères, & il y en a d'autres encore qui se levent à l'entrée de quelques villes.

Lorsque le droit d'entrée de quelque mar-

chandise n'est pas réglé par le tarif, on le paie par estimation, c'est-à-dire, à proportion de ce qu'une autre marchandise, à peu près de même qualité, a coutume de payer.

Les droits d'*entrée* se paient, y compris les caiffes; tonneaux, serpilleres, cartons, pailles, toiles & autres emballages, à la réserve des drogueries & épiceries, sur lesquelles les emballages sont déduits.

Tous sortes de marchandises ne peuvent entrer en France par toutes sortes de villes & de ports, même en payant les droits, mais seulement pour certaines marchandises par les lieux qui leur sont marqués, ou par les ordonnances, ou par les arrêts du conseil, comme les drogueries & épiceries par la Rochelle, Rouen & Calais, Bordeaux, Lyon & Marseille; les chevaux, par Doullens, Peronne, Amiens, &c. les manufactures étrangères, par Saint-Valery, Calais, &c. & ainsi de quelques autres.

Les peines contre ceux qui veulent faire entrer des marchandises en fraude, sont la confiscation de ces marchandises, & des équipages & harnois, & une amende statuée par les arrêts & ordonnances. *Voyez* CONTREBANDE, DROIT & TARIF. *Dict. de Comm. de Trév. & Chamb.* (G)

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. L'*entrée* du grand livre, c'est l'état des débiteurs & créiteurs portés par la balance ou le bilan du livre précédent. *Voyez* LIVRES. (G)

ENTRÉE, (*Danse.*) air de violon sur lequel les divertissemens d'un acte d'opéra entrent sur le théâtre. On donne aussi ce nom à la danse même qu'on exécute. Ce sont ordinairement les chœurs de danse qui paroissent sur cet air; c'est pour cette raison qu'on les nomme *corps d'entrée*. Ils en dansent un commencement; un danseur ou une danseuse danse un commencement & une fin, & les chœurs reprennent la dernière fin. Chaque danse qu'un danseur ou une danseuse exécute, s'appelle aussi *entrée*. On lui donne encore le nom de *pas*. *Voyez* PAS. Un maître fort supérieur, avec qui j'ai conféré souvent sur cette matière, m'a confié un résultat de ses observations, qui peut être fort utile à l'art. Le voici.

Dans toute *entrée* de danse, le danseur,

à qui on suppose de la vigueur & de l'habileté, a trois objets principaux & indispensables à remplir. Le premier, les contrastes perpétuels de la force & de la grace, en observant que la grace suive toujours les coups de vigueur. Le second, l'esprit de l'air que ses pas doivent rendre; car il n'est point d'air de danse, quelque plat que le musicien puisse le faire, qui ne présente une sorte d'esprit particulier au danseur qui a de l'oreille & du goût. Le troisième, de former toujours sa danse de pas, & de ne les sacrifier jamais aux sauts: ceux-ci sont plus aisés à faire que les autres. Le mélange sage de tous les deux forme la danse agréable & brillante.

Chaque partie séparée des ballets anciens étoit nommée *entrée*. Dans les modernes, on a conservé ce nom à chacune des actions séparées de ces poèmes. Ainsi on dit: l'*entrée* de Tibulle dans les fêtes Grecques & Romaines est fort ingénieuse, c'est une des meilleures *entrées* de ballet que nous ayons à l'opéra. *Voyez* BALLET.

Ce nom qu'on donne encore aux diverses parties de ces sortes d'ouvrages, doit faire connoître aux commençans, & quelle est l'origine de ce genre difficile, & quelle doit être leur coupe pour qu'ils soient agréables au public; c'est sur-tout cette mécanique très-peu connue qui paroît fort aisée, & qui fourmille de difficultés qu'il faut qu'ils étudient *Voyez* COUPE.

Il seroit ridicule que l'on y fit commencer l'action dans un lieu, & qu'on la dénouât dans un autre. Le temps d'une *entrée de ballet* doit être celui de l'action même. On ne suppose point des intervalles; il faut que l'action qu'on veut représenter se passe aux yeux du spectateur, comme si elle étoit véritable. Quant à sa durée, on juge bien que puisque le ballet exige ces deux unités, il exige à plus forte raison l'unité d'action: c'est la seule qu'on regarde comme indispensable dans le grand opéra; on le dispense de deux autres. L'*entrée de ballet*, au contraire, est assreinte à toutes les trois. *Voyez* BALLET, OPÉRA, POÈME LYRIQUE. (B)

ENTRÉE, (*Serrurerie.*) c'est l'ouverture par laquelle la clef entre dans la ferrure.

ENTRE-FERS ou **ENTRE DEUX FERS**, (*Commerce.*) il se dit, dans le poids des marchandises, de l'arrêt ou du repos de la lance ou du fléau exactement au milieu de la chape; si la lance ou le fléau incline un peu de l'un ou de l'autre côté des deux plats de la balance, on dit alors, *que le trait est forcé*. Il faut que le trait fort ou forcé soit du côté de la marchandise, c'est-à-dire, que la marchandise l'emporte un peu en pesanteur sur son poids.

ENTRE-FESSON, voyez **PÉRINÉE**.

ENTRE-HIVERNER, (*Agriculture.*) c'est donner un labour aux champs pendant l'hiver. Comme ce travail est fait entre les temps de gelée qui se succèdent dans cette saison, le mot *entre-hiverner* peut avoir été destiné à exprimer qu'on laboure entre les différens hivers qui se suivent de la sorte. (†)

ENTREJOU, f. m. (*Jurisprudence.*) terme usité dans quelques coutumes & anciens titres, pour exprimer un certain espace nécessaire pour donner cours à l'eau. Suivant la coutume de Berri, *tom. xvj, article 2*, chacun peut en son héritage, par lequel passe aucun fleuve ou riviere non navigable ni publique, faire édifier moulin, pourvu que le lieu soit disposé pour ce faire; à savoir qu'il y ait faut & *entrejou*, c'est-à-dire, qu'il y ait de l'espace pour faire une abée ou lanciere par où l'eau puisse avoir cours quand le moulin ne va pas. Voyez Cujas, *observat. 24, chap. xxiv.* & le *glossaire de Lauriere*, au mot *Entrejou*. Voyez aussi **LANCIERE**. (A)

ENTRELAS, f. m. *en Architecture*, ornement composé de listeaux & de fleurons liés & croisés les uns avec les autres, qui se taille sur les moulures & dans les frises. (P)

ENTRELAS D'APPUI, (*Sculpture.*) ornemens à jour, de pierre ou de marbre, qui servent quelquefois au lieu de balustres pour remplir les appuis évuidés des tribunes, balcons, & rampes d'escalier. (P)

ENTRELACÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit de trois croissans, de trois anneaux, & autres choses semblables, passées les unes dans les autres.

Bourgeois en Bourgogne, d'azur à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRE-LIGNE, f. f. ou, comme on dit ordinairement, **INTER-LIGNE**, c'est l'espace qui est entre deux lignes d'écriture. On ne doit rien ajouter dans les actes *entre-lignes*; il est plus convenable de faire des renvois & apostilles en marge: en tout cas, les *entre-lignes* ou *interlignes* ne sont valables qu'autant qu'ils sont approuvés par les parties, notaires & témoins. (A)

ENTREMETS, f. m. (*Hist. moderne.*) Le mot *entremets* s'est dit pendant longtemps au lieu de celui d'*intermede*, dans nos pieces de théâtre; *entremets* de la tragédie de Sophonisbe dans les œuvres de Baïf; il signifioit une espece de spectacle muet, accompagné de machines; une représentation comme théatrale où l'on voyoit des hommes & des bêtes exprimer une action; quelquefois des bateleurs & autres gens de cette espece y faisoient leurs tours.

Ces divertissemens avoient été imaginés pour occuper les convives dans l'interval des services d'un grand festin, dans l'entre-deux d'un mets ou service à un autre mets; d'où le mot *entremets* a passé dans nos tables pour désigner simplement le service particulier qui est entre le rot & le fruit, & les divertissemens se sont évanouis.

Ces divertissemens anciens, qui méritoient bien mieux le nom d'*entremets* que le service de nos tables honoré aujourd'hui de cette qualification, étoient des spectacles fort singuliers qu'on donnoit du temps de l'ancienne chevalerie, le jour d'un banquet, pour rendre la fête plus magnifique & plus solemnelle. Il faut lire tout ce qui concerne ces fêtes dans l'*histoire de la chevalerie* de M. de Saint-Palaye; il en parle avec autant de connoissance que s'il eût vécu dans ces temps-là, & qu'il eût écrit son ouvrage en assistant aux banquets des preux chevaliers.

On voyoit paroître dans la salle diverses décorations, des machines, des figures.

d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivières, une mer, des vaisseaux; tous ces objets entremêlés de personnages, d'oiseaux, & d'autres animaux vivans, étoient en mouvement dans la salle ou sur la table, & représentoient des actions relatives à des entreprises de guerre & de chevalerie, surtout à celles des croisades.

Il est vraisemblable que l'usage des *entremets* dans les banquets, s'étoit introduit avant le règne de saint Louis: aussi furent-ils employés aux noces de son frere Robert, à Compiègne, en 1237. Une chronique manuscrite de S. Germain fait une ample description des *entremets* qui se virent au festin que Charles V donna, en 1378, au roi des Romains, fils de l'empereur Charles de Luxembourg, que ses indispositions empêchèrent de s'y trouver. Mais rien n'est plus curieux que le détail que Matthieu de Couci, & Olivier de la Marche nous ont laissé de la fête donnée à Lille, en 1453, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à toute la cour & à toute la noblesse de ses états, pour la croisade contre les Turcs qui venoient d'achever la conquête de l'empire d'Orient par la prise de Constantinople. Je pourrais citer un grand nombre d'autres représentations semblables, qui furent long-temps à la mode dans nos cours, mais ces citations seroient inutiles après les exemples que nous venons de rapporter.

On vit encore les restes de cette ancienne magnificence au mariage du prince de Navarre, en 1572, avec la sœur du roi; de même qu'à la suite d'un autre festin, que la reine donna l'année suivante au duc d'Anjou, roi de Pologne. Le goût de ces plaisirs s'est conservé à Florence jusqu'en 1600, suivant la description du banquet donné dans cette ville pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV.

Enfin la mode des *entremets* s'évanouit entièrement au commencement du xvij siècle. Louis XIV fit succéder d'autres magnificences, mieux entendues, dignes de lui, & qui ont aussi cessé. Elles ont été remplacées par un genre de luxe plus général, plus voluptueux, qui se répète journellement, & qui présente à nos yeux

toute la mollesse ou l'ennui des Sibarites. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENTREMETTEUR, s. m. dans le *Commerce*, est un médiateur qui intervient entre deux marchands, pour faciliter quelque marché ou négociation.

Les commerçans se servent plus ordinairement du terme d'*agent de change*, si c'est pour des remises d'argent ou autres affaires de banque; & de celui de *courtier* lorsqu'il s'agit d'achat ou de vente de marchandises. *Voyez AGENT DE CHANGE & COURTIER. Dictionnaire du Commerce, de Trévoux, & de Chambers. (G)*

ENTREMISES, s. f. (*Marine*) ce sont de petites pièces de bois, qui étant posées dans un vaisseau entre les autres, les tiennent sujettes & servent aussi à les renforcer. *Voyez, Pl. IV, fig. 2, n. 227*, les *entremises* du second pont au milieu entre les caillebotis; *n. 248*, *entremises* du gaillard derrière au milieu entre les caillebotis.

Entremises emmortoisées dans les équilibres, & régnaient le long des ferre-bouquiers.

Entremises se dit aussi de certaines pièces de bois qui sont posées entre les taquets ou fuseaux du cabestan, pour les tenir. (*Z*)

ENTRE-NERF, s. m. pl. (*Reliure.*) ce sont les espaces que laissent entr'eux, sur le dos, les ficelles auxquelles les livres sont cousus. On remplit les *entre-nerfs* de dorure. *Voyez DORER.*

ENTRE-PLANTER, v. act. (*Agriculture.*) c'est planter du cherlu à la place des sèps qui ont manqué.

ENTRE-POINTILLÉ, adj. il se dit, chez les Graveurs en bois, des tailles entre lesquelles il y a du pointillé. *Tailles entre-pointillées. (PAPILLON.)*

ENTREVAUX, (*Géographie.*) ville de Provence, en France; elle est située sur le Var. *Long. 24, 46, lat. 44. 2.*

ENTROUVERT, adj. (*Manège & Maréchallerie.*) cheval qui a fait un effort violent. *Voyez ECART.*

ENTROUVERTURE, s. f. (*Manège & Maréchallerie.*) terme par lequel on désigne la maladie qui résulte d'un violent écart. *Voyez ECART. (e)*

ENTRE-PAS,

ENTRE-PAS, f. m. (*Manege.*) allure défectueuse, train rompu du cheval. *Voyez MANEGE.* (e)

ENTRE-PILASTRE, f. m. *en Architecture*, c'est l'espace qui est entre deux pilastres. (P)

ENTREPOSER, v. act. (*Commerce.*) mettre des marchandises dans un magasin d'entrepôt. *Voyez ENTREPÔT.* (P)

ENTREPOSEUR, f. m. (*Commerce.*) commis qui a soin d'un magasin ou d'un bureau d'entrepôt.

L'auteur du dictionnaire de commerce observe que ce terme est nouveau, & ne se trouve dans aucun acte public avant la déclaration du roi, du 10 octobre 1723, qui accordant à la compagnie des Indes l'exploitation de la vente exclusive du café, porte qu'elle pourra établir des magasins, bureaux & entrepôts, & y préposer tels receveurs, gardes-magasins, & *entreposeurs*, en tel nombre & dans telles villes & lieux qu'elle jugera nécessaire. *Dict. de Comm. de Trév. & Chambers.* (G)

ENTREPOT, f. m. (*Commerce.*) lieu de réserve où l'on dépose quelque chose qui vient du dehors, & où on le garde pendant quelque temps pour l'en tirer & pour l'envoyer ailleurs.

Villes d'entrepôt, sont des villes dans lesquelles arrivent des marchandises pour y être déchargées, mais non pas vendues, & d'où elles passent aux lieux de leur destination, en les chargeant sur d'autres voitures, soit par terre, soit par eau. Smyrne est la principale ville du Levant où les François, les Anglois, les Hollandois, & les autres nations font l'entrepôt de leurs magasins pour la Perse & les états du grand-seigneur. Batavia est l'entrepôt de la compagnie de Hollande, pour le commerce des Indes orientales. Nous avons en France plusieurs *villes d'entrepôt*, tant pour les marchandises qui viennent de l'étranger, que pour celles du royaume qui doivent passer dans les états voisins.

Commissionnaires d'entrepôt; ce sont des facteurs qui résident dans les villes d'entrepôt, où ils ont soin de retirer les marchandises qui arrivent pour leurs commettans, & de les leur faire tenir. *Voyez COMMISSIONNAIRE.*

Tome XII.

Magasin d'entrepôt, est un magasin établi dans quelques bureaux des cinq grosses fermes, en conséquence de l'ordonnance de 1664 & de celle de 1684, pour y recevoir les marchandises destinées pour les pays étrangers. Les villes où il y a de ces sortes de magasins, sont la Rochelle, Ingrande, Rouen, le Havre-de-Grace, Dieppe, Calais, Abbeville, Guise, Troyes, & Saint-Jean-de-Loine. Les étrangers & les François ont également droit d'y *interposer* leurs marchandises, qui ne sont sujettes à aucun droit d'entrée & de sortie, pourvu qu'elles soient transportées hors du royaume dans six mois, par les mêmes lieux par lesquels elles sont entrées.

Ces magasins sont fermés à deux clefs, dont une reste entre les mains du fermier, l'autre en celles d'un député des marchands. Pour y *interposer* des marchandises, les négocians ou voituriers doivent représenter leurs lettres de voiture ou connoissemens au commis, avec la déclaration en détail de ce qui est contenu dans les ballots & paquets, pour en être fait la vérification & être ensuite scellés & plombés. Aucune marchandise ne peut être *interposée*, à moins que la destination n'en soit faite par lesdites lettres de voiture & connoissemens, & elle ne peut être ensuite vendue dans le royaume, à peine de confiscation & de cinq cents livres d'amende.

Tout autre magasin d'entrepôt, hors ceux qui sont marqués ci-dessus, sont défendus dans les quatre lieues proche les frontières de la ferme, & dans les huit lieues près de la ville de Paris, à peine de confiscation & de trois cents livres d'amende.

Entrepôt, se prend aussi pour une personne *interposée*. Ecrire par *entrepôt*, c'est écrire par le moyen d'une personne dont on est convenu avec son correspondant. *Dictionnaire de commerce, de Trévoux & de Chambers.* (G)

ENTREPÔT DE TABAC. C'est le lieu où l'on vend le tabac. Le tabac est une herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, caustique, narcotique, venéneuse, laquelle cependant, préparée par l'art, est devenue dans le cours d'un siècle, par la bizarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée,

Cccc

& l'objet des délices de presque tout le monde qui en fait usage, soit par le nez, en poudre; soit en fumée, avec des pipes; soit en machicatoire, soit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique, par les Espagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Toledé est un des premiers qui l'aient envoyée en Espagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *pétun. m.*, *tabacum*, &c. Les Américains qui habitent le continent, l'appellent *pétun*, & ceux des îles, *yolt*.

Les François lui ont aussi donné successivement différens noms. Premièrement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambassadeur de François II, auprès de Sébastien, roi de Portugal, en 1559, 1560 & 1561; ministre connu des savans par divers ouvrages, & principalement par son dictionnaire François-Latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut se passer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en semer, dont il fit présent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princesse ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Ensuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cause du grand-prieur de France de la maison de Lorraine, qui en usoit beaucoup; puis l'*herbe de sainte-croix*, & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'est réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Espagnols, qui nommoient *tabaco* l'instrument dont ils se servoient pour former leur *pétun*.

Sa racine est annuelle; son calice est ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice est court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur est monopétale, en entonnoir, découpée en cinq segmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines; son fruit est membraneux, oblong, rondet, & divisé par une cloison en deux cellules.

On compte quatre especes principales de *tabac*; savoir, 1^o. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. en François grand *tabac*, grand *pétun*; 2^o. *nicotiana major*, *augusti*

folia, I. R. B. C. B. P. 3^o. *nicotiana minor*, C. B. P. 4^o. *minor*, *foliis rugosioribus*.

La premiere espece pousse une tige à la hauteur de cinq ou six piés, grosse comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles sont très-larges épaisses, mollasses, d'un verd sale, d'environ un pié de long, sans queue, velues, un peu pointues, nerveuses, glutineuses au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croissent au sommet des tiges; elles sont d'un rouge pâle, divisées par les bords en cinq segmens, & ressemblant à de longs tubes creux. Ses vaisseaux séminaux sont longs, pointus par le bout, divisés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites semences brunes. Sa racine est fibreuse, blanche, d'un goût fort âcie. Toute la plante a une odeur fort nauséabonde. Cette espece diminue considérablement en séchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution est causée que les Anglois en font moins de cas que de la seconde espece. En échange, c'est celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle est moins délicate.

La seconde espece differe de la précédente, en ce que ses feuilles sont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues assez longues; son odeur est moins forte, sa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette espece dans le Brésil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établissemens.

La troisieme espece vient des colonies Françaises, dans les Indes occidentales, & elle réussit fort bien dans nos climats.

La quatrieme espece, nommée petit *tabac* Anglois, est plus basse & plus petite que les précédentes. Ses tiges, rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures sont assez larges, ovales, émouffées par la pointe, & gluantes au toucher; elles sont plus petites que les feuilles des autres especes de *tabacs*; celles qui croissent sur les tiges, sont aussi plus petites que les inférieures, & sont rangées alternativement. Ses fleurs sont creuses & en entonnoir; leurs feuilles sont divisées par le bord en cinq segmens;

elles font d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la semence plus grosse que la première espèce; cette semence se forme dans des vaisseaux séminaux; on la sème dans des jardins, & elle fleurit en juillet & en août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, sont cultivées dans les jardins botaniques par curiosité; mais le *tabac* se cultive pour l'usage en grande quantité dans plusieurs endroits de l'Amérique, surtout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havane, au Brésil, auprès de la ville de Comana, & c'est ce dernier qu'on nomme *tabac de Verine*.

Le *tabac* croît aussi par-tout en Perse, particulièrement dans la Susiane, à Hamadan, dans la Caramanie déserte, & vers le sein Persique; ce dernier est le meilleur. On ne fait point si cette plante est originaire du pays, ou si elle y a été transportée. On croit communément qu'elle y a passé d'Égypte, & non pas des Indes orientales. Il nous vient du *tabac*, du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées ensemble. Il s'en cultive aussi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que sa culture fut prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réussissoit à merveille, particulièrement en Guienne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, sans surprise, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuse, soit devenue l'objet d'une sensation délicate presque universelle: l'habitude, changée en passion, a promptement excité un zèle d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une chose si recherchée; & la nicotiane est devenue, par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employèrent intérieurement & extérieurement à la guérison des maladies. Ils en tirèrent des eaux distillées, & de l'huile par infusion ou par distillation; ils en préparèrent des sirops &

des onguens, qui subsistent encore aujourd'hui.

Ils la recommandèrent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, disoient-ils, le cerveau, & le décharger de sa pituite surabondante. Ils louerent ses feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuses, les douleurs de jointures, la paralysie, les furoncles, la morsure des animaux venimeux; ils recommandèrent aussi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graisses en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les suffocations utérines; ils vanterent la fumée, le suc & l'huile de cette herbe, comme un remède odontalgique; ils en prescrivirent le sirop dans les toux invétérées, l'asthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages composés à la louange de cette plante; tels sont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, &c.

Mais plusieurs autres médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus savante, pensèrent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guérison des maladies; ils jugèrent, avec raison, qu'il n'y avoit presque point de cas où son usage dût être admis. Son âcreté, sa causticité, sa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa saveur nauséabonde est un signe de sa vertu émétique & cathartique; cette saveur, qui est encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même temps que la nicotiane a ces qualités, son odeur fétide indique qu'elle agit par stupéfaction sur les esprits animaux, de même que le stramonium, quoiqu'on ne puisse expliquer comment elle possède à la fois une vertu stimulante & somnifère; peut-être que sa *narcotité* dépend de la vapeur huileuse & subtile dans laquelle son odeur consiste.

Sa poudre forme, par la seule habitude, une tuillation agréable sur les nerfs de la membrane pituitaire. Elle y excite, dans le commencement, des mouvemens convulsifs, ensuite une sensation plus douloureuse, & finalement, il faut, pour réveiller le cha-

touillement, que cette poudre soit plus aiguë & plus pénétrante. C'est ce qui a engagé des détailliers, pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long usage, de le suspendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie est bien trouvée. D'autres le mettent au karabé pour l'imbiber tout d'un coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe usé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaisir à la longue, que par le même mécanisme; mais cette habitude est plus nuisible qu'utile. Elle prive l'estomac du suc salivaire qui lui est le plus nécessaire pour la digestion; aussi les fumeurs sont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'est par cette raison que le *tabac* supplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux soldat.

La *machication* du *tabac* à les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gêne l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui se sont avisés d'employer pour remède le *tabac* en petits cornets dans les narines, & de l'y laisser pendant le sommeil, ont bientôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car ses parties huileuses & subtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artère, causent au réveil, des toux sèches & des vomissemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remèdes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour lesquelles on vante l'efficacité de ce topique. Sa fumigation est très-rarement convenable dans les suffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite souvent le mal des dents; & quand elle le dissipe, ce n'est qu'après avoir brûlé le nerf par sa causticité. Si quelques personnes ont apaisé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce sont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en sont enivrés. On ne persuadera jamais aux Physiciens qui connoissent la fabrique délicate des poumons, que le sirop d'une plante âcre & caustique soit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* est un vomitif, qu'il n'est guère permis d'employer, soit de cette manière, soit en remède, que dans les cas les plus pressans, comme dans l'apoplexie & la léthargie.

L'huile distillée de cette plante est un puissant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomissement, en mettant pendant quelque temps le nez sur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cause des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites sur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des observations ridicules à la louange du *tabac*, ce sont assurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'est pas plus satisfait de celles qu'on trouve dans la plupart des auteurs contre l'usage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous assure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande qu'une personne s'étoit tellement desséchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après sa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, composé de membranes. Il est vrai que dans le temps de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les médecins, pour ou contre son usage, & qu'ils employeroient sans scrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, se mêla de la querelle; mais si son règne ne fut qu'incapacité, son érudition n'étoit que pédanterie. (D. J.)

Culture du tabac. Ce fut vers l'an 1520 que les Espagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-Ferme; & c'est de là que sa culture a passé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à son retour de Portugal, présenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella la *nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tornaboni la vanterent en Italie sous le nom d'*herbe sainte*, que les Espagnols lui avoient donné à cause de ses vertus. Cependant l'herbe sainte, loin

d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les savans ; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes même se déclarèrent pour ou contre une chose qu'elles ne connoissoient pas mieux que les affaires sérieuses qui se passoient alors en Europe, & qui en changèrent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac* ; un Allemand nous en a conservé les titres. Mais malgré les adversaires qui attaquèrent l'usage de cette plante, son luxe séduisit toutes les nations, & se répandit de l'Amérique jusqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattit seulement avec la plume ; les plus puissans monarques le proscrivirent très-sévèrement. Le grand duc de Moscovie, Michel Féderovits, voyant que la capitale de ses états, bâtie de maisons de bois, avoit été presque entièrement consumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cause, défendit l'entrée & l'usage du *tabac* dans ses états ; premièrement sous peine de la bastonnade, qui est un châtement très-cruel en ce pays-là ; ensuite sous peine d'avoir le nez coupé ; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV, empereur des Turcs, & le roi de Perse Scach-Sophi firent les mêmes défenses dans leurs empires & sous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus rusés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laissèrent établir un usage qui s'est à la fin changé en nécessité. On mit en France en 1629 trente sous par livre d'impôt sur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainsi ; mais comme la consommation de ce nouveau luxe est devenue de plus en plus considérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la manière dont elles se font à Ceylan, dans les *Transact. philos. n.º. 278, p. 1145 & suiv.* Nous avons sur-tout des ouvrages précieux écrits en Anglois, sur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie ; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre

fortes de *tabacs* ; le pétun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine ; ces quatre espèces fleurissent & portent toutes de la graine bonne pour se reproduire, toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 piés de haut, & durer plusieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre grasse, médiocrement forte, unie, profonde, & qui ne soit pas sujette aux inondations ; les terres neuves lui sont infiniment plus propres que celles qui ont déjà servi.

Après avoir choisi son terrain, on mêle la graine du *tabac* avec six fois autant de cendre ou de sable, parce que si on la semoit seule, sa petitesse la feroit pousser trop épais, & il seroit impossible de transplanter la plante sans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élevation hors de terre, elle est bonne à être transplantée. On a grand soin de sarcler les couches, & de n'y laisser aucunes mauvaises herbes, dès que l'on peut distinguer le *tabac* ; il doit toujours être seul & bien net.

Le terrain étant nettoyé, on le partage en allées distantes de trois piés les unes des autres, & parallèles, sur lesquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau divisé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, observant que le premier nœud ou marque ne corresponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'espace qui se trouve entre deux piquets, & on continue de marquer ainsi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette manière, se trouvent plus en ordre, plus aisées à sarcler, & éloignées les unes des autres suffisamment pour prendre la nourriture qui leur est nécessaire. L'expérience fait connoître qu'il est plus à propos de planter en quinconce, qu'en carré, & que les plantes ont plus d'espace

pour étendre leurs racines, & pousser les feuilles, que si elles faisoient des carrés parfaits.

Il faut que la plante ait au moins six feuilles pour pouvoir être transplantée. Il faut encore que le temps soit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne soit prochaine; car de transplanter en temps sec, c'est risquer de perdre tout son travail & ses plantes. On leve les plantes doucement, & sans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci sont munis d'un piquet d'un pouce de diamètre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout est pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette espece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent jusqu'à l'œil, c'est-à-dire, jusqu'à la naissance des feuilles les plus basses, & pressent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle soutienne la plante droite sans la comprimer. Les plantes ainsi mises en terre, & dans un temps de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne souffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en carré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre personnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres pesant de *tabac*, selon la bonté de la terre, le temps qu'on a planté, & le soin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante est une fois en terre. Il faut travailler sans cesse à sarcler les mauvaises herbes, qui consommeroient la plus grande partie de sa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejeter, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres insectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains dessus jusqu'à ce qu'elle soit coupée.

Lorsque les plantes sont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleurissent, on les arrête, c'est-à-dire, qu'on coupe le sommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître

& de fleurir; & en même temps on arrache les feuilles les plus basses, comme plus disposées à toucher la terre, & à se remplir d'ordures. On ôte aussi toutes celles qui sont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque disposition à la pourriture, & on se contente de laisser huit ou dix feuilles tout au plus sur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qualité infiniment meilleure, que si on laissoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un soin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejetons que la force de la sève fait pousser entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejetons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes sont arrêtées jusqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à six semaines, selon que la saison est chaude, que le terrain est exposé, qu'il est sec ou humide. On visite pendant ce temps-là, au moins deux ou trois fois la semaine, les plantes pour les rejeter, c'est-à-dire, en arracher tous les rejetons, fausses tiges ou feuilles, qui naissent tant sur la tige qu'à son extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* est ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de sa maturité, quand ses feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agréable, devient peu à peu plus obscure: elles penchent alors vers la terre, comme si la queue qui les attache à la tige, avoit peine à soutenir le poids du suc dont elles sont remplies: l'odeur douce qu'elles avoient, se fortifie, s'augmente, & se répand plus au loin. Enfin, quand on s'apperçoit que les feuilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploie, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, & qu'il est temps de la couper.

On attend pour cela que la rosée soit tombée, & que le soleil ait desséché toute l'humidité qu'elle avoit répandue sur les feuilles: alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux

terres, c'est-à-dire, environ un pouce au dessous de la superficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au dessus; cette dernière maniere est la plus usitée. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches le reste du jour, & on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le soleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il consume une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation nécessaire pour mettre leur suc en mouvement.

Avant que le soleil se couche, on les transporte dans la case qu'on a préparée pour les recevoir, sans jamais laisser passer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la rosée qui est très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle disposeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'est pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées & apportées dans la case, sont étendues les unes sur les autres, & couvertes de feuilles de babilier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-dessus, & des pierres pour les tenir en sujétion : c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles Françaises, elles ressuient; après quoi on les fait sécher dans les cases ou sueries.

On y construit toujours ces maisons à portée des plantations; elles sont de différentes grandeurs, à proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traversés par des poutres & poutrelles, pour soutenir le corps du bâtiment. Cette carcasse faite, on la garnit de planches, en les posant l'une sur l'autre, comme l'on borde un navire, sans néanmoins que ces planches soient bien jointes; elles ne sont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maison est aussi couverte de planches, attachées l'une sur l'autre sur les chevrons, de maniere que la pluie ne puisse entrer dans la maison :

& cependant on observe de laisser une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, en sorte que l'air y passe sans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit assez clair, le jour y entrant suffisamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le sol ordinaire de ces maisons est la terre même; mais comme on y pose les *tabacs*, & que dans des temps humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il est plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-dessus. La hauteur du corps du bâtiment est de quinze à seize piés, celle du toit jusqu'au faite de dix à douze piés.

En dedans du bâtiment, on y place en travers de petits chevrons qui sont chacun de deux pouces & demi en carré; le premier rang est posé à un pié & demi, ou deux piés au dessous du faite, le deuxième rang à quatre piés & demi au dessous, le troisième de même, &c. jusqu'à la hauteur de l'homme : les chevrons sont rangés à cinq piés de distance l'un de l'autre, ils servent à poser les gaulettes auxquelles on pend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la suerie; on le fait rafraîchir en étendant sur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une sur l'autre. Quand il s'est rafraîchi environ douze heures, on passe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout de suite on les met ainsi à la pente, en observant de ne les point presser l'une contre l'autre. On laisse les plantes à la pente jusqu'à ce que les feuilles soient bien sèches; alors on profite du premier temps humide qui arrive, & qui permet de les manier sans les briser. Dans ce temps favorable on détache les plantes de la pente, & à mesure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manques; chaque manque est composée de dix à douze feuilles, & elle se lie avec une feuille. Quand la manque n'a point d'humidité,

& qu'elle peut être pressée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie se cultive encore avec plus de soin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort n'est composée que de quatre à six feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé; on voit par là, qu'on fait en Virginie deux sortes de manouques de *tabac*, qu'on nomme première & seconde forte.

Quant au merrain des boucaux, on se sert pour le faire du chêne blanc, qui est un bois sans odeur; d'autres sortes de bois sont également bons, pourvu qu'ils n'aient point d'odeur. On distribue le bois en merrain, au moins six mois avant que d'être employé. Les boucaux se font tous d'une même grandeur; ils ont 4 piés de haut sur 32 pouces de diamètre dans leur milieu; ils contiennent 5 ou 600 liv. de *tabac* seulement pressés par l'homme, & jusqu'à 1000 livres lorsqu'ils sont pressés à la presse; les boucaux du *tabac* fort pesent encore davantage.

Telle est la culture du *tabac* que les fermiers de France achètent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il est vrai cependant que quand le revenu du *tabac* seroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne surpasseroit pas encore ce que la Louisiane mise en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans; mais jamais les *tabacs* de la Louisiane ne seront cultivés & achetés sans la liberté du commerce. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

ENTREPRENDRE, v. act. (*Gramm.*) c'est en général se charger de la réussite d'une affaire, d'un négoce, d'une manufacture, d'un bâtiment, &c. La compagnie de l'Assiente a *entrepris* la fourniture des negres pour l'Amérique Espagnole. Le sieur Cadeau est le premier qui ait *entrepris* en France la manufacture des draps façon de Hollande. Ce maître-maçon a *entrepris* ce bâtiment, & doit le rendre la clef à la main. *Voyez* ENTREPRENEUR. (*G*)

ENTREPRENEUR, f. m. (*Gramm.*) il se dit en général de celui qui se charge d'un ouvrage; on dit un *entrepreneur* de

manufactures, un *entrepreneur* de bâtimens; pour un manufacturier, un maçon. *Voyez* MANUFACTURIER, MAÇON.

ENTREPRENEUR EN BÂTIMENT, est celui qui se charge, qui *entreprind*; & qui conduit un bâtiment pour certaine somme, dont il est convenu avec le propriétaire, soit en bloc ou à la toise. (*P*)

ENTREPRENEUR, (*Marine.*) c'est celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un vaisseau tout construit, aux termes d'un certain devis qui se fait entre lui & l'acheteur, pour le prix dont ils sont convenus. (*Z*)

* **ENTREPRISE**, f. f. (*Gramm.*) c'est en général, ou le dessein d'exécuter quelque chose, ou l'exécution même de ce dessein. On dit d'un homme, *qu'il ne voit pas tous les dangers de son entreprise; que son entreprise lui a réussi; qu'il y a gagné cent mille écus.* *Entreprise*, dans un autre sens, est synonyme à *usurpation*, comme dans ces phrases: *la puissance civile peut former des entreprises sur la puissance ecclésiastique; la puissance ecclésiastique peut former des entreprises sur la puissance souveraine.* Le même terme a lieu, selon la même signification, dans les arts & métiers. Si les maîtres de quelque communauté s'immiscçoient de faire des ouvrages qui fussent du ressort d'une autre communauté; comme si les orfèvres vouloient débiter des pincettes de fer, ce qui appartient aux ferruriers; ces sortes d'*entreprises* occasioneroient infailliblement de grandes contestations.

ENTREPRISE, (*Art. Milit.*) c'est, à la guerre, la résolution que l'on prend d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un siège, &c.

« Quand une *entreprise* a été une fois » résolue dans un conseil de guerre, il est » d'une extrême conséquence que les » officiers & les soldats même ignorent » le pour & le contre; car il y en a tou- » jours un fort grand nombre qui comptent » les avis plutôt qu'ils ne les pesent. Sou- » vent dans les conseils ce ne sont pas » les plus sages qui sont les plus écoutés » & qui décident, mais ceux qui sont à » la tête, à qui il est permis de faire & de » dire tout ce qui leur plaît: outre que » l'on a de l'éloignement dans ces sortes » d'assemblées

» d'assemblées pour tout ce qui tend à
 » éviter ou retarder le combat, de peur
 » qu'on ne doute de leur courage. Il im-
 » porte donc que ceux qui ont été d'un
 » sentiment contraire, paroissent approu-
 » ver ce qui s'y est déterminé, quelque
 » mauvais qu'il puisse être; il faut qu'ils le
 » maintiennent publiquement; ce qui fait
 » que le général, ou celui qui en est l'au-
 » teur, perd cette crainte que cause ordi-
 » nairement le doute ou l'on est de ne pas
 » réussir. » *Comment. sur Polybe*, de M.
 le chevalier Folard, tom. IV, pag. 162.

L'objet de l'auteur dans ces réflexions est d'empêcher, lorsqu'un général a une fois pris un parti qu'on croit dangereux, & dont on ne peut pas le distraire, de lui donner, ainsi qu'aux officiers & aux soldats de l'armée, aucune inquiétude sur l'événement; parce que, comme il l'observe avec beaucoup de raison, *la vérité qui frappe, & à laquelle on se refuse, nous laisse souvent dans une suspension d'esprit & une espece de crainte de ne pas réussir, qui est toujours dangereuse.* (Q)

ENTRER DANS LES COINS, en terme de Manege, se dit du cavalier lorsqu'il tourne son cheval dans les quatre coins du manege, en suivant exactement la muraille.

ENTRE-SABORS, f. m. (*Marine.*) bordages qui sont entre les ouvertures des sabors, ou dans la distance des sabors. Voyez BORDAGES. (Z)

ENTRE-SOL, f. m. petites pieces pratiquées au dessus d'un petit appartement à rez-de-chauffée, ou au premier étage d'un bâtiment, pour se procurer quelques gardes-robres ou cabinets de plus dans un château ou maison de plaisance. Ces *entre-sols* sont quelquefois destinés aussi à faire de petits appartemens d'hiver pour les maîtres, lorsque la cage du bâtiment est peu spacieuse, tels que sont ceux que l'on a pratiqués au château de Marly pour Mesdames & madame la Dauphine; quelquefois aussi on y pratique des bains, des cabinets de toilette, &c. Les *entre-sols* doivent être dégagés par des escaliers qui rendent leur communication facile avec les appartemens d'en bas & avec ceux d'en haut, en observant qu'ils soient éclairés, soit en lanternes, soit en abat-jours ou autrement.

Tome XII.

Quelquefois aussi on pratique des *entre-sols* sans nécessité de logement, mais seulement pour corriger la trop grande élévation des planchers, qui, dans une piece d'un petit diametre, deviendront désagréables; ce qu'on ne peut souvent éviter à cause de la grandeur des pieces de société, de parade, &c. Voyez FAUX-PLANCHER. (P)

ENTRE-TAILLES, subst. f. mot imaginé dans les principes de la *Gravure en bois*, pour désigner des tailles plus nourries à certains endroits que dans le reste de leur longueur; c'est ce que les graveurs au burin appellent *tailles rentrées*; elles se font ordinairement à deux fois, c'est-à-dire, que l'on repasse un burin plus gros dans chaque taille pour la rendre plus épaisse où il est nécessaire, tandis que celle de bois *entre-taillé* doit être gravée du premier coup comme il faut qu'elle reste, étant pour ainsi dire par endroit une taille entée sur une autre. Voy. à l'article GRAVURE EN BOIS la façon de pratiquer les *entre-tailles*. Mellan, très-habile graveur au burin, & qu'aucun autre n'a osé imiter dans sa maniere de graver, ne formoit ses ombres que par des *tailles rentrées*; ce qu'il faisoit d'un même coup de burin, tant il possédoit parfaitement le dessin: ainsi les graveurs en bois trouveront dans ses ouvrages des *entre-tailles* de toutes façons: la sainte Face couronnée d'épines, de grandeur naturelle, est un de ses morceaux les plus admirables. La taille commençant au bout du nez, allant toujours en tournant sans discontinuer, & embrassant toute la grandeur de l'estampe, forme les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne, le linge, & jusqu'aux gouttes de sang, par les seules forces ou gras de cette taille rentrée à propos aux endroits nécessaires: c'est un miracle de l'art. François Chauveau, aussi célèbre graveur en cuivre, est celui qui a le mieux approché de la maniere de Mellan; on le peut voir dans les planches du carroussel, & dans celles qu'il a faites pour plusieurs romans & poèmes, tels que le Cyrus, la Cléopatre, la Clélie, S. Louis ou la sainte couronne reconquise, Alaric, Clovis & autres. (*PAPILLON.*)

ENTRE-TAILLES, se dit dans la *Gravure*

Dddd

en bois, des tailles ménagées & faites entre d'autres tailles, & ordinairement plus fines & plus courtes que les autres; c'est ce que les graveurs en cuivre appellent *entre-deux*, ou également *entre-tailles*: elles servent, tant dans l'une que dans l'autre gravure, à donner du brillant aux étoffes, à l'eau, aux métaux, &c. Voyez à l'article GRAVURE EN BOIS, la manière de les exécuter. (PAPILLON.)

ENTRETAILLER (S'), S'ENTRECOUPER, SE COUPER (Manege, Maréchal.) termes synonymes, V. S'ENTRECOUPER.

ENTRETAILLURE, f. f. (Manege, Maréchal.) c'est ainsi que quelques personnes appellent les écorchures, ou les érosions & les plaies, qui sont une suite des heurts & des frottemens du fer, ou du pié de l'animal contre le boulet de la jambe voisine de celle qui est en action, lorsqu'il chemine & qu'il s'entaille (voyez S'ENTRECOUPER). Ces blessures demandent à-peu-près le même traitement que celles qui naissent de l'enchevêtrure (voyez ENCHEVÊTRURE). Mais on doit avoir attention d'entourer & de garnir la partie blessée, d'un cuir capable de la défendre de l'impression des nouveaux coups que le cheval pourroit se donner en travaillant; il est même nombre de gens qui pour prévenir l'entretailure, ont à cet effet la précaution d'employer une espèce de botte assez désagréable à la vue, incommode pour les chevaux dans les commencemens, mais qui néanmoins est d'une réelle utilité. (e)

ENTRETENU, adj. terme de Blason, il se dit de plusieurs clefs & autres choses liées ensemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne, d'azur à deux clefs d'or, adossées en pals, & entretenues par le bas.

ENTRETOÏSE, f. f. (Charpent.) il se dit en général d'une pièce de bois placée entre deux autres, & assemblée avec elles à tenon & mortoise.

L'entretoïse forme chassis, & produit le même effet dans les ouvrages de charpente, que ce qu'on appelle *traverse* dans les ouvrages de menuiserie. Voyez l'article TRAVERSE.

ENTRETOÏSE, terme de Charron; c'est un morceau de bois qui surmonte les deux moutons de derrière, & qui y est enchâssé par des mortoïses, & qui les tient en état.

ENTREVAL, f. m. (Jurisp.) *quasi-intervallum*, terme ancien qui se trouve dans quelques coutumes pour exprimer l'espace qui est entre deux maisons. Voyez la coutume de S. Sever, tit. d. bâtir maisons, article 2. (A)

ENTURE; f. f. Voyez les articles ENTER & BAS AU MÉTIER.

ENTURES, (Carrier.) c'est ainsi qu'on appelle les différentes pièces de bois dont l'échelle des carriers est composée. Le nombre des entures est d'autant plus grand, que la carrière est plus profonde; la première des entures est la plus grande, elle a dix piés; les autres sont moins hautes.

ENVELOPPE, f. f. (Gram.) se dit en général de tout ce qui sert de couverture artificielle à quelque chose; ainsi le papier ou la toile qui sert à emballer & à couvrir des marchandises, en est une enveloppe. On appelle même *papier d'enveloppe* & *toile d'enveloppe*, certaines sortes de papier & de toile qui servent à cet usage.

ENVELOPPE: les arbres, les graines ont plusieurs enveloppes qui changent de dénomination.

ENVELOPPE, parmi les Boursiers, est le morceau de cuir qui couvre le bois d'une cartouche.

ENVELOPPÉE, f. f. ou SILLON, terme de fortification, par lequel on exprime une espèce d'ouvrage construit dans le fossé, pour en diminuer la largeur. Voyez SILLON. (Q)

ENVELOPPÉMENT, (Comm.) action d'envelopper. Ce terme n'est guère en usage.

* ENVELOPPER, v. act. c'est couvrir une chose d'une autre qui s'applique exactement sur la première, en conséquence de sa flexibilité. Il se dit au simple & au figuré.

ENVELOPPER, (Gramm.) c'est couvrir d'une enveloppe de papier, de toile ou de carton, pour conserver ou mettre en paquet.

ENVERGER, v. act. chez les Boisseliers; c'est garnir les soufflets de plusieurs

verges ou baguettes de bois, qui sont courbées selon la forme des soufflets, & sur lesquelles s'applique le cuir qui les couvre.

ENVERGER, dans les Manufactures de soie; c'est faire croiser les fils de soie sur ses doigts, de manière que l'un ne puisse pas passer devant l'autre, pour les disposer ensuite sur des chevilles.

On *enverge* aussi les semples, le rame, le corps, &c. & le terme *enverger* n'a pas une acception autre, que quand il s'agit des fils de soie.

ENVERGER UNE CORDE, terme de rivière; c'est la porter au dessus d'un pont, pour le passage d'un bateau. Il y a un officier *envergeur de corde* au pont-royal.

ENVERGEURE d'un oiseau, (Hist. nat.) c'est la longueur qu'occupent ses ailes déployées.

ENVERGEURE, terme de la Fabrique des étoffes de soie. Les *envergeures* sont de petits bouts de ficelle très-fine & très-douce, qui servent à enverger les chaînes avant de les lever de dessus l'ourdissioir.

Le même mot se dit aussi des ficelles de soie ou de fil qu'on passe dans les deux séparations des fils de soie, &c. quand on les a envergés.

ENVERGUER UNE VOILE ou **ENVERGUER LES VOILES**, (Marine.) c'est attacher & placer les voiles. *Enverguer tout proche de la vergue, sans laisser de jour entre deux.* (Z)

ENVERGURE, f. m. (Marine.) c'est la position ou l'assortiment des vergues avec les mâts & les voiles. Ce mot se dit aussi de la largeur des voiles; ce qui s'entend par navire qui a beaucoup d'*envergure*, & navire qui a peu d'*envergure*. (Z)

* **ENVERS**, f. m. (Gramm.) On donne généralement ce nom à la face la moins belle ou la moins commode dans tout ouvrage où l'on distingue deux faces, dont l'une est ou plus belle ou plus commode que l'autre; ainsi le drap a son *envers*, dont le côté opposé s'appelle l'*endroit*. S'il arrive que l'ouvrage soit aussi beau ou aussi commode à l'*envers* qu'à l'*endroit*, alors on dit qu'il a deux *envers*. On dirait plus exactement qu'il est sans *envers*, ou qu'il a deux *endroits*.

ENVERSAIN, f. m. (Manufact. en

drap.) étoffes qu'on nomme autrement *cordillats de Grest*. Voyez **CORDILLATS**.

• **ENVIE**, f. f. (Morale.) inquiétude de l'ame, causée par la considération d'un bien que nous désirons, & dont jouit une autre personne.

Il résulte de cette définition de M. Locke, que l'*envie* peut avoir plusieurs degrés; qu'elle peut être plus ou moins malheureuse, & plus ou moins blâmable. En général elle a quelque chose de bas, car d'ordinaire cette sombre rivale du mérite ne cherche qu'à le rabaisser, au lieu de tâcher de s'élever jusqu'à lui: froide & sèche sur les vertus d'autrui, elle les nie, ou leur refuse les louanges qui leur sont dues.

Si elle se joint à la haine, toutes deux se fortifient l'une l'autre, & ne sont reconnoissables entr'elles, qu'en ce que la dernière s'attaché à la personne, & la première à l'état, à la condition, à la fortune, aux lumières ou au génie. Toutes deux multiplient les objets, & les rendent plus grands qu'ils ne sont; mais l'*envie* est en outre un vice pusillanime, plus digne de mépris que de ressentiment.

Sans rassembler ici ce que les auteurs ont dit d'excellent sur cette passion, il suffiroit, pour se préserver de sa violence, de considérer l'*envieux* dans ses chagrins, ses ressources & ses délices.

Les objets qui donnent le plus de satisfaction aux ames bien nées, lui causent les plus vifs déplaisirs, & les bonnes qualités de ceux de son espèce lui deviennent ameres: le jeunesse, la beauté, la valeur, les talens, le savoir, &c. excitent sa douleur. Triste état, d'être blessé de ce que l'on ne peut s'empêcher de goûter & d'estimer intérieurement!

Les ressources de l'*envie* se bornent à ces petites taches & à ces légers défauts qui se découvrent dans les personnes les plus illustres.

Sa joie & ses délices sont à-peu-près semblables à celles d'un géant de roman, qui met sa gloire à tuer des hommes, pour orner de leurs membres les murailles de son palais.

On ne sauroit trop présenter les malheureux effets de l'*envie*, lorsqu'elle porte les gens en place à regarder comme leurs

rivaux & comme leurs ennemis, ceux dont les conseils pourroient les aider à remplir leur ambition. Agésilas, en mettant Lysandre à la tête de ses amis, fournit un exemple sensible de sa sagesse.

L'*envie* est particulièrement la ruine des républiques. Tandis que les Achéens ne porteroient point d'*envie* à celui qui étoit le premier en mérite, & qu'ils lui obéissent, non-seulement ils se maintinrent libres au milieu de tant de grandes villes, de tant de grandes puissances, & de tant de tyrans, mais de plus, par cette sage conduite, ils affranchirent & sauvèrent la plupart des villes grecques.

Quoi qu'il en soit des effets de l'*envie* contre les gens vertueux dans toutes sortes de gouvernemens, Pindare dit avec raison que pour l'appaiser il ne faut pas abandonner la vertu; ce seroit acheter trop cher la paix avec cette passion lâche & maligne, d'autant plus qu'elle illustre son objet, lorsqu'elle travaille à l'obscurcir: car à mesure qu'elle s'acharne sur le mérite supérieur qui la blesse, elle rehausse l'éclat de l'hommage involontaire qu'elle lui rend, & manifeste davantage la bassesse de l'ame qu'elle domine. C'est ce qui faisoit dire à Thémistocle, qu'il n'envioit point le sort de qui ne fait point d'envieux; & à Cicéron, qu'il avoit toujours été dans ce sentiment, que l'*envie* acquise par la vertu, étoit de la gloire. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ENVIE, (*Médec.*) φθύνω. Cette affection de l'ame, qui consiste dans une maligne tristesse que l'on ressent en considérant les avantages d'autrui, soit par rapport aux qualités de l'esprit, soit par rapport à la fortune; cette basse & vile passion, qui rend l'humeur chagrine, & n'occupe que des choses qui paroissent très-désagréables & très-fâcheuses, relativement à son objet, peut être tellement excessive, qu'elle constitue une sorte de délire mélancolique, & qu'elle peut produire les mêmes effets que cette maladie, & sur-tout la maigreur, l'atrophie; parce que les envieux sont rêveurs, éprouvent des ennuis mortels, des agitations continuelles, des insomnies; perdent l'appétit,

& tombent dans un état de langueur qui est le plus souvent accompagné de fièvre lente, &c. C'est ce que donne à entendre fort judicieusement la description que font les poètes de l'*envie*. Entr'autres traits qui la caractérisent, selon eux, c'est un serpent qui lui ronge le sein. Ils donnent à entendre par-là que si elle fait du mal, elle n'en ressent pas moins, & qu'elle porte renfermé en elle-même le supplice de sa méchanceté.

Lorsque l'*envie* est poussée à ce degré qui la rend si nuisible à l'économie animale, qu'elle peut être regardée comme une vraie maladie, il faut la traiter comme l'affection hypocondriaque. Les bains domestiques, les eaux minérales, le laitage, les anodins peuvent produire de bons effets; mais à ces remèdes physiques, il convient de joindre les remèdes moraux, que la philosophie & la religion fournissent, pour tâcher de guérir l'esprit en même temps que l'on travaille à changer la disposition du corps: sans ceux-ci, ceux-là sont ordinairement inefficaces. *Voyez MÉLANCOLIE, MANIE,* & autres affections spirituelles.

ENVIE, en sous-entendant *dérégulée*, est aussi le nom que l'on donne communément à la dépravation du sentiment, qui porte naturellement l'homme à manger, à user des choses qui doivent servir à sa nourriture. Cette dépravation consiste dans un desir immodéré de prendre des alimens solides ou fluides d'une espèce particulière, de bonne ou de mauvaise qualité, qui ne sont pas d'usage ou de saison, préférentiellement à tous autres, ou d'employer comme alimens, des matières absurdes, nuisibles par elles-mêmes, par la disposition des personnes qui en usent. Cet appétit dépravé a reçu indistinctement de quelques auteurs, tels que Riviere, le nom de *pica*, & celui de *malacia*.

Les affections désignées par ces différens termes, ne diffèrent, selon eux, que par l'intensité & la durée. D'autres sont d'avis, avec Sennert, qu'il convient de distinguer deux espèces de dépravations de l'appétit; d'appeler *pica* celle qui excite ceux qui en sont affectés, tant hommes que femmes, à manger des choses d'une nature absolument différente, & contraire même à celle des

alimens, comme de la craie, des charbons, des excréments, &c. & de donner le nom de *malacia* à celle qui affecte plus particulièrement les femmes grosses, & ne leur fait souhaiter de manger que des choses ordinaires & de bonne qualité, mais avec une ardeur & une impatience à se les procurer, qui tiennent de la passion, & qui sont quelquefois si démesurées, que celles qui éprouvent ces sentimens, tombent dans la langueur & dans l'abattement de corps & d'esprit, qui dégénere en une vraie mélancolie; ou qu'elles sont agitées par ce violent desir, au point de faire une fausse couche si elles ne sont pas satisfaites.

La dépravation d'appétit de la première espèce, est commune parmi les filles & les femmes; les enfans des deux sexes y sont fort sujets: les hommes en sont très-rarement affectés. Il ne conste presque par aucun exemple que les vieillards aient éprouvé cette sorte d'indisposition. On ne voit guere que les femmes grosses qui aient des *envies* passionnées pour certains alimens plutôt que pour d'autres, ce qui leur arrive ordinairement pendant les premiers mois de la grossesse; mais elles ne sont pas moins sujettes au vice d'appétit de la première espèce, pour lequel elles ont une disposition qui leur est commune avec toutes les personnes de leur sexe.

Le sentiment naturel qui nous porte à prendre la nourriture convenable pour corriger le vice que contractent nos humeurs, lorsqu'elles ne sont pas renouvelées, & pour réparer les pertes qui se font par l'action de la vie, tant des parties solides que des parties fluides de notre corps; ce sentiment qui sert le plus à exciter nos sens pour la conservation de notre individu, nous fait avoir naturellement en horreur tout ce qui est connu de nature à pouvoir nuire à l'économie animale, étant pris en forme d'alimens; & il nous fait aussi répugner à manger des choses qui ne sont pas d'usage, dans la crainte qu'elles ne soient pas salutaires: ainsi le sentiment contraire, qui porte à faire usage des choses absurdes, de mauvaise qualité, ou de celles que l'on n'emploie pas ordinairement pour se nourrir, ne peut pas être produit par une disposition naturelle des organes, dont

la fonction est d'exciter à manger. On ne peut pas même attribuer la cause prochaine de la dépravation de l'appétit, au vice des humeurs salivaires, stomacales, & autres de telle ou de telle nature, parce qu'il est certain que ce vice supposé, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut suffire pour déterminer par lui-même cette dépravation, telle que l'observation l'a fait connoître, sans qu'il s'y joigne une autre condition essentielle pour l'établir.

Lorsqu'il s'est passé un certain temps depuis que l'on a pris de la nourriture, on se sent porté à en prendre de nouveau. L'homme le plus appliqué à l'étude, occupé des plus profondes méditations, peut, à la vérité, s'abstenir de manger pendant un temps considérable; mais il éprouve enfin, même contre son gré, & quelque résolution qu'il ait formée de prolonger encore l'abstinence, l'aiguillon de la faim qui le presse, l'inquiète, l'importune par quelque cause que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait pris des alimens. Le corps, la machine ont des droits dont il n'est pas au pouvoir de la volonté de les frustrer. Voyez FAIM.

Cependant, quel que puisse être le vice des organes ou des sucs digestifs, soit dans la bouche; soit dans l'estomac, qui concourent à exciter ce sentiment salutaire, il pourra bien former une cause déterminante de la dépravation de l'appétit; mais il ne sera pas suffisant pour la produire immédiatement. Il n'y a vraisemblablement que la lésion de l'imagination (d'où naît un desir ardent de telle ou telle chose, absurde, nuisible, ou de quelque aliment de bonne qualité, mais qui n'est pas de saison, qu'il est souvent impossible de trouver); que l'on puisse regarder comme la cause prochaine de ce vice dans la faculté concupiscible. L'expérience des personnes qui ont été affectées de cette indisposition, l'observation que l'on a faite de ce qui peut la produire, prouvent constamment que l'on ne peut en imputer la cause efficiente qu'à la lésion de l'imagination.

Il est souvent arrivé à des personnes susceptibles de la dépravation d'appétit, d'en contracter le vice & l'habitude même, d'après une trop forte application à considérer dans un tableau quelque chose qui

pût être l'objet de cette dépravation. On ne peut pas dire avec fondement, que dans ce cas l'humeur viciée reflue dans la bouche ou dans l'estomac, précisément à cause de l'attention que l'on donne à regarder une peinture. On ne peut pas dire non plus que la cause de cette affection est engendrée subitement à cette occasion, si on la fait consister dans le vice de quelque humeur ou de quelque organe que ce puisse être; l'imagination ne s'est tournée à désirer ardemment telle ou telle chose, que conséquemment à ce que cette chose lui a été présentée dans ce tableau: il ne paroît pas que l'on puisse rendre autrement raison de ce phénomène, d'autant plus que ce desir immodéré des choses absurdes ou autres, qui constitue la dépravation de l'appétit, subsiste quelquefois pendant long-temps, comme un objet fixe de délire, qui détourne l'esprit de toute autre pensée, qui ne l'occupe que de la chose désirée, soit pour se la procurer, soit pour s'en fournir & en continuer l'usage; en sorte que cette affection peut se faire sentir presque sans relâche, ou au moins par des retours très-fréquens.

Elle est tellement de la nature des maladies qui dépendent principalement du vice de l'imagination, que l'on a souvent guéri des personnes qui avoient l'appétit dépravé, en éloignant soigneusement tout ce qui pouvoit rappeler ou fixer l'idée de l'objet de cet appétit, en évitant même d'en faire mention, & en ne présentant que de bons alimens, qui pussent effacer l'idée des mauvais dont on étoit occupé.

On ne doit pas être surpris de voir les femmes, sur-tout, très-sujettes à cette espece de maladie spirituelle, si l'on fait attention à ce qu'elles ont des organes beaucoup plus délicats & plus sensibles que les hommes; qu'elles mènent ordinairement une vie plus sédentaire; qu'elles ont l'imagination plus vive; qu'elles éprouvent, pour la plupart, de fréquens dérangemens dans leurs fonctions, à cause du flux menstruel, dont la diminution & la suppression, soit à l'égard des filles par maladie, soit à l'égard des femmes par la grossesse, font des changemens dans la circulation du sang, qui, après avoir croupi dans les vaisseaux uté-

rins, reflue dans la masse des humeurs; s'y mêle, & la corrompt de maniere qu'il s'ensuit bien des troubles dans l'économie animale, que l'on ne sauroit attribuer à la seule quantité du sang excédante par le défaut d'évacuation périodique, puisque les saignées répétées, qui en enlèvent plus qu'il n'en est retenu de trop, ne font pas le plus souvent cesser ces desordres. *Voyez* OPILATION, GROSSESSE.

Il résulte par conséquent de toutes ces dispositions, que les personnes du sexe sont plus susceptibles d'engendrer de mauvaises humeurs, & de fournir matieres aux causes déterminantes & prochaines qui peuvent produire la dépravation de l'appétit. C'est dans cette idée que Riviere dit que les humeurs dominantes peuvent être de nature à déterminer la fantaisie à désirer des choses absurdes, &c. ainsi il semble par-là reconnoître les mêmes causes des *envies*, que celles qui viennent d'être établies.

Si quelques hommes se trouvent avoir des dispositions approchantes de celles que l'on observe dans les femmes, ils sont aussi sujets qu'elles à l'affection dont il s'agit; c'est pourquoi on en a vu d'un tempérament délicat ressentir comme elles tous les effets de la dépravation de l'appétit. C'est par la même raison que quelques jeunes garçons ont aussi des *envies*, des fantaisies de manger certains alimens, ou autres choses qu'ils prennent comme alimentaires: mais il n'est pas aussi aisé de rendre raison d'un pareil vice dans les vieillards, qui n'est pas sans exemple: on en trouve un entr'autres dans *Manget, Bibl. méd. pract. tome III*, à l'égard d'un artisan d'un âge assez avancé, à qui il étoit arrivé plusieurs fois d'éprouver une dépravation d'appétit bien marquée, & des vomissemens très-fréquens & très-fatigans, toutes les fois que sa femme devenoit enceinte. Ces symptomes ne pouvoient être vraisemblablement qu'une suite de la lésion de l'imagination de cet homme, dont la sensibilité sur l'état de sa femme, qui étoit sans doute la première affectée, changeoit la disposition des fibres de son cerveau, & établissoit la cause prochaine d'une sorte de délire mélancolique concernant les alimens, tel que celui de sa femme. Il n'est pas

d'ailleurs rare, quant au vomissement de cet homme, que des personnes se sentent des nausées & vomissent même en voyant vomir quelqu'un.

La dépravation de l'appétit peut être facilement distinguée de toute autre maladie, par les signes caractéristiques, mentionnés dans la définition de cette maladie, sous le nom d'*envie*. La différence des especes de cette affection a aussi été suffisamment établie au commencement de cet article : ainsi lorsque des femmes grosses n'ont des *envies* que pour des alimens d'usage ordinaire, cette dépravation d'appétit, qui ne consiste que dans le desir immodéré, & souvent hors de saison, de ces alimens, doit être distinguée par le nom de *malacia*, du violent desir des choses absurdes, qui continue la maladie appelée *pica* : celle-là se change souvent en celle-ci. En effet, on voit journellement des femmes enceintes qui ont les fantaisies les plus singulieres : plusieurs souhaitent de mordre des animaux, d'étrangler des oiseaux avec les dents ; quelques-unes mangent même des animaux vivans. Drincavel rapporte de sa mere, qu'elle avoit mangé des écrevisses crues. Forestus, *liv. VIII, observation 7*, fait mention de plusieurs femmes enceintes, qui avoient dévoré des anguilles vivantes : il parle aussi d'une qui avoit mangé toute la peau d'une brebis avec sa laine. Il est même arrivé, selon Langius, *lib. II, epist. 12*, qu'une femme grosse avoit eu une forte *envie* de mordre le bras d'un jeune boulanger, & qu'il avoit fallu la satisfaire, à quelque prix que ce fût, pour éviter qu'elle ne se blessât. Une autre, selon le même auteur, avoit eu une fantaisie de cette espece, bien plus violente encore ; c'étoit de se nourrir de la chair de son mari : quoiqu'elle l'aimât tendrement, elle ne laissa pas de le tuer, pour assouvir son cruel appétit ; & après avoir mangé une partie de son corps, elle s'ala le reste, pour le conserver & s'en rassasier à plusieurs reprises. Ce sont là des exemples très-rares, au moins s'ils sont bien certains.

Mais ce qui arrive plus communément, c'est que les femmes grosses aient des *envies* de manger des choses absurdes & nuisi-

bles, telles que du poivre en grande quantité. Nicolas Florentin, *sermon V, tract. IV, cap. xxxvj*, dit en avoir vu une qui en avoit mangé près de vingt livres, sans que cet excès la fit avorter : d'autres mangent du linge, de la chaux, du cuir, des excréments même, selon l'observation de Borelli, *cent. III, observ. 2* ; d'autres, des cendres, du charbon, de la craie, du sel, du vinaigre, &c. & ne prennent aucun bon aliment avec goût, pendant qu'elles usent avec avidité de ces différentes ordures.

La plupart de ces choses sont aussi l'objet de l'appétit dépravé des filles ; mais il est rare qu'elles soient aussi excessives dans leurs desirs déréglés que les femmes grosses : la dépravation de l'appétit dans les filles est toujours accompagnée d'un vice des humeurs, qui peche par sa quantité ou par sa qualité, qui dispose le plus souvent à la suppression des regles, ou en est une suite. Ce vice est différent, selon la différence des objets absurdes de l'appétit dépravé : ce vice dominant se fait connoître par les nausées, les vomissements, les douleurs que les personnes affectées rapportent à l'estomac, la pâleur du visage, & autres symptomes qui dépendent de ce vice, dont il n'est d'ailleurs pas possible de déterminer précisément la nature particuliere, qui fait varier le goût pour les différentes matieres qui sont l'objet de l'appétit dépravé.

Il est plus aisé de juger des suites que peut avoir cette affection, & de prévoir si elle se terminera par le rétablissement de la santé, ou par la mort ; ou si elle dégènera en quelque autre maladie. Lorsqu'elle est simple, il n'y a rien à en craindre, quand même elle auroit duré depuis longtemps. Les obstructions, la cachexie, les pâles couleurs, l'hydropisie, la fièvre lente, &c. sont les maladies auxquelles elle se trouve souvent jointe, & qu'elle peut aussi produire par les effets de la mauvaise nourriture. Les femmes enceintes sont ordinairement délivrées du *malacia*, & même du *pica*, environ le quatrième mois de leur grossesse, parce que l'enfant qu'elles portent dans leur sein, a alors acquis assez d'accroissement pour

confumer toute la partie surabondante des humeurs qui se portent à la matrice ; par conséquent elle n'est plus dans le cas d'y engorger les vaisseaux, d'y croupir, de refluer dans la masse & d'y produire les mauvais effets mentionnés. Si la dépravation de l'appétit subsiste au delà du quatrième mois, elle devient dangereuse, parce qu'elle dépend d'une autre cause que la simple grossesse, & qu'elle prive le fœtus de la nourriture ; alors elle ne peut qu'être extrêmement nuisible à la mère & à l'enfant. On a vu différentes sortes d'*envies* terminées par la mort : mais, dans ces cas, elles n'étoient pas simples ; elles n'étoient que des symptômes de maladies plus considérables, qui sont devenues mortelles, sans qu'on pût en accuser les *envies* dont elles étoient accompagnées.

On doit en général se proposer deux objets dans la curation de l'appétit dépravé ; savoir, de corriger l'erreur de l'imagination, & le vice dominant du corps : si c'est l'esprit qui est le plus affecté, le médecin doit y faire beaucoup d'attention, & s'appliquer particulièrement à le remettre en bon état, par des remèdes moraux : s'il y a indice de mauvais suc abondans dans les premières ou dans les secondes voies, on doit faire en sorte qu'ils soient évacués, ou qu'ils changent de qualité & s'améliorent : il faut presque toujours, dans cette affection, traiter en même temps le corps & l'esprit. Après avoir employé les remèdes généraux, selon qu'ils sont indiqués, on doit ensuite avoir recours aux altérans appropriés au vice dominant des humeurs ; & comme elles sont le plus souvent épaisses, grossières & disposées à former des obstructions, on fait usage avec succès de légers apéritifs, rendus plus actifs par degré, sous différentes formes. Les eaux minérales, celles de Balaruc, sur-tout, comme purgatives, & celles de Vals comme altérantes, ou toutes autres de nature approchante, sont très-recommandées dans ce cas. Si le sang peche par acrimonie, comme lorsqu'il a contracté ce vice par l'usage excessif, qui a précédé, du poivre, du sel, de la chaux, & autres choses semblables, après avoir rempli les préalables convenables, on doit

employer les humectans, les rafraîchissans & les adoucissans, auxquels on pourra associer efficacement les légers apéritifs, les laitages, & les eaux minérales acides.

On appelle aussi *envie* des taches ou autres choses contre nature, qui paroissent sur le corps des enfans nouveau-nés, que l'on attribue au pouvoir de l'imagination des femmes enceintes, d'imprimer sur le corps des enfans renfermés dans leur sein, les figures des objets qui les ont frappées particulièrement, ensuite des fantaisies qu'elles ont eues pour certaines choses, sans pouvoir se satisfaire ; ce qui a fait donner proprement le nom d'*envie* à ces défauts. C'est mal-à-propos qu'elles sont nommées ainsi, lorsqu'elles sont réputées une suite de la crainte, de la frayeur, ou de tout autre sentiment de l'ame, qui n'est point agréable : ces marques sont appellées des Latins d'une manière plus générale, *navi*, & des Grecs *σπίλι*, *σπιδόματα*. Voyez FŒTUS, GROSSESSE, IMAGINATION. (d)

* ENVIE, (*Mythologie.*) Les poètes Grecs ou Romains en ont fait une divinité infernale : ils ont dit qu'elle avoit les yeux louches, le corps décharné, le front pâle, l'air inquiet, la tête coiffée de serpens, &c.

ENVIEUX, JALOUX, synonymes. Voici les nuances par lesquelles ces mots diffèrent. 1°. On est *jaloux* de ce qu'on possède, & *envieux* de ce que possèdent les autres : c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse, un prince *jaloux* de son autorité. 2°. Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux* : le premier marque une disposition habituelle & de caractère ; l'autre peut désigner un sentiment passager : le premier désigne aussi un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux* sans être naturellement *envieux* ; la *jalousie*, sur-tout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre : l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge & tourmente celui qui en est pénétré. (O)

ÉNUMÉRATION.

ENUMÉRATION. (*Art poétique.*)

Cette figure de rhétorique est admirable en poésie , parce qu'elle rassemble , dans un langage harmonieux , les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre , afin de persuader , d'émouvoir & d'entraîner l'esprit , sans lui donner le temps de se reconnoître. Je n'en citerai qu'un seul exemple , tiré de la tragédie d'Athalie.

Jehu , qu'avoit choisi sa sagesse profonde ;
Jehu , sur qui je vois que votre espoir se fonde.

D'un oubli trop ingrat a payé ses bienfaits.
Jehu laisse d'Achab l'affreuse fille en paix ;
Suit des rois d'Israël les prophanes exemples,
Du vil dieu de l'Egypte a conservé les temples.
Jehu , sur les hauts lieux , osant enfin offrir
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir ,

N'a , pour servir sa cause & venger ses injures ,

Ni le cœur assez droit , ni les mains assez pures.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉNUMÉRATION , DÉNOMBREMENT , (*Hist. anc.*) l'action de compter ou de marquer le nombre des choses. Voy. NUMÉRATION.

Au temps de la naissance de Notre-Seigneur , César-Auguste avoit ordonné qu'on fit le *dénombrement* du monde , ou plutôt du peuple de son empire ; quoique d'habiles auteurs croient que ce *census* ou *dénombrement* , dont parle S. Luc , ne s'étendit pas sur tout l'empire , mais qu'il fut particulier à la Judée. Voyez Perizonius , de *censu judaïco* , & Berger ; de *vitis militaribus*.

On étoit à Rome dans l'usage de faire le *dénombrement* de toutes les familles. Ce fut Servius Tullius qui fit le premier , lequel ne se trouva comprendre que 80 mille hommes : Pompée & Crassus en firent un second , qui fut de 400 mille hommes : celui de César ne fut que de 100 mille hommes ; ainsi la guerre civile avoit fait périr 300 mille citoyens romains.

Sous Auguste , en l'an 725 , les citoyens romains , dans toute l'étendue de l'empire , se trouverent monter à quatre

millions soixante-trois mille. L'an 746 on fit encore le *dénombrement* des citoyens romains , qui se trouva monter à quatre millions deux cens trente-trois mille. L'an 766 , qui fut le dernier de la vie d'Auguste , ce prince fit avec Tibere un autre *dénombrement* des citoyens romains , dont le nombre se trouva monter à quatre millions cent trente-sept mille personnes. Claude fit un nouveau *dénombrement* l'an 48 de Jesus-Christ ; & suivant le rapport de Tacite , les citoyens romains répandus dans tout l'empire , se trouvoient monter alors à six millions soixante-quatre mille , quoique d'autres représentent ce nombre comme beaucoup plus grand. Une médaille de Claude très-rare marque plus précisément le *dénombrement* fait par Claude , qu'elle appelle *ostensio* , & qu'elle fait monter à sept millions de personnes en état de porter les armes , sans parler des armées qui étoient sur pié , & qui montoient à cinquante légions , cinquante sept cohortes & soixante soldats. Après cette *énumération* , nous n'en trouvons plus jusqu'à celle de Vespasien , qui a été la dernière. Voyez l'article DÉNOMBREMENT-Chambers. (G)

* ENVOI , s. m. (*Gramm.*) action par laquelle on fait transporter une chose d'un lieu à un autre. On dit faire un *envoi* de marchandises par terre ou par eau , faire un *envoi* de lettres de change par un courier ou par un exprès. (G)

ENVOIE , (*Marine.*) terme de commandement que l'on fait au timonnier de pousser la barre du gouvernail , pour mettre le vaisseau vent devant. (Z)

* ENVOILER , (s) v. pass. (*Art. méchan.*) il se dit de tout corps qui venant à se tourmenter , se fléchit & dont les parties qui étoient auparavant dans un même plan , se trouvent dans des plans différens. *S'envoiler* est synonyme à *se déjeter* ; les planches *s'envoient* par l'action de l'humidité , les lames *se déjettent* à la trempe.

ENVOYÉ , adj. pris subst. (*Hist. mod.*) se dit d'une personne députée ou envoyée exprès pour négocier quelque affaire avec un prince étranger ou quelque république. Voyez MINISTRE.

Les ministres qui vont de la cour de France ou de celle d'Angleterre, à Genes, vers les princes d'Allemagne, & autres petits princes & états, n'ont point la qualité d'*ambassadeurs*, mais de simples *envoyés*. Joignez à cela que ceux que quelques grands princes envoient à d'autres de même rang, par exemple l'Angleterre à l'empereur, n'ont souvent que le titre d'*envoyé*, lorsque le sujet de leur commission n'est pas fort important. Voyez AMBASSADEUR.

Les *envoyés* sont ou ordinaires ou extraordinaires. Voyez ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE.

Les uns & les autres jouissent de toutes les prérogatives du droit des gens aussi-bien que les ambassadeurs, mais on ne leur rend pas les mêmes honneurs. La qualité d'*envoyé extraordinaire*, suivant l'observation de Wiquafort, est très-moderne, & même beaucoup moins ancienne que celle de *résident*. Les ministres qui en ont été revêtus, ont voulu d'abord se faire considérer presque comme des ambassadeurs, mais on les a mis depuis sur un autre pié.

La cour de France en particulier déclara en 1654, qu'on ne feroit plus à ces ministres l'honneur de leur donner les carrosses du roi & de la reine pour les conduire à l'audience, & qu'on ne leur accorderoit plus divers autres honneurs.

Justiniani, le premier *envoyé extraordinaire* de la république de Venise à la cour de France, depuis que les honneurs y ont été réglés, prétendit se couvrir en parlant au roi, & cela lui fut refusé. Le roi déclara même à cette occasion qu'il n'entendoit point que l'*envoyé extraordinaire* qui est de sa part à Vienne, fût regardé autrement qu'un *résident ordinaire*. Depuis ce temps, on a traité de la même manière ces deux espèces de ministres. Voyez Wiquafort, *Champ. & le Dictionn. de Trévoux.* (G)

ENVOYER, v. act. (Gramm.) faire l'envoi d'une chose. La campagne des Indes *envoie* tous les ans un certain nombre de vaisseaux à Pondichery.

* ENYALIUS, (Mythol.) surnom qu'on donnoit à Mars, fils de Bellone, qu'on appelloit aussi *Nio*.

ENYED, (Géogr.) ville d'Hongrie, dans la Transylvanie, au district de Weis-

senbourg. Elle est peuplée de réformés entre autres qui y jouissent d'un college pour l'éducation de la jeunesse, & l'on trouve fréquemment dans ses environs des médailles romaines. (D. G.)

ENYO, (Mythol.) Quelques auteurs disent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalios*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Enyo*, déesse de la guerre. Stace dit qu'*Enyo* préparoit les armes, les chevaux & le char de son fils, lorsqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans son traité *De natura Deorum*, rapporte que les auteurs varient sur l'origine & les fonctions d'*Enyo*: les uns disant qu'elle étoit mere, les autres soutiennent qu'elle étoit fille, d'autres enfin attestent qu'elle étoit simple nourrice du dieu Mars; mais il ajoute que tous les mythologues s'accordent à dire qu'*Enyo* en grec signifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combattans. L'interprete de Lycophon dit qu'*Enyo*, sœur de Gorgones, étoit une épithete que l'on donnoit à Junon. Hésiode, dans sa *Théogonie*, atteste qu'*Enyo* étoit fille de Phorcynos & de Ceto, & par conséquent qu'elle étoit sœur des Phorcynides. On lit dans Pausanias, qu'*Enyo* ainsi que Pallas présidoient à la guerre, & la dirigeoient. (V. A. L.)

ENZ, (Géogr.) riviere du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne. Elle naît au pié des montagnes de la Forêt Noire, reçoit le Nagold, & tombe dans le Necker: son cours est navigable jusqu'à assez près de sa source. (D. G.)

ENZERSDORF, (Géogr.) ville d'Allemagne, dans la basse-Autriche, dans le quartier inférieur du Manhartsberg, au bord du Danube: elle a un château d'une certaine importance, & elle appartient aux évêques de Freydingue. (D. G.)

* ENZINA, nom Espagnol qui signifie *chêne*. Ainsi l'ordre d'*enzina* ou l'ordre du chêne, est le même. La marque distinctive de cet ordre étoit une croix rouge sur un chêne.

EOLE, (Mythol.) C'est le roi, ou pour mieux dire, le dieu des vents; car, sui-

vant la remarque du P. Sanadon , les vents paroissent dans la Mythologie comme des especes des petits génies , volages , inquiets & mutins , qui semblent prendre plaisir à bouleverser l'univers. Ce sont eux qui ont donné entrée à la mer au milieu des terres , qui ont détaché quantité d'isles du continent , & qui ont causé une infinité d'autres ravages dans la nature.

Pour prévenir de pareilles entreprises dans la suite , la fable les resserra dans de certains pays , particulièrement dans les *isles éoliennes* , aujourd'hui les *isles de Lipari* , entre l'Italie & la Sicile ; & en conséquence la même fable leur donna un roi nommé *Eole*.

Ce nouveau monarque , ou plutôt ce nouveau dieu , a joué un grand rôle dans la Poésie , pour élever les tempêtes , ou pour les calmer. Ulysse s'adresse à lui dans Homere , pour en obtenir une heureuse navigation : mais dans Virgile , la reine même des dieux ne dédaigne pas d'implorer son secours , pour traverser l'établissement de la colonie troyenne en Italie , & l'on peut dire que le roi des vents a la gloire de commencer le nœud de cette grande action dans l'Enéide.

C'est lui qui , dans un antre vaste & profond , tient tous les vents enchaînés ; il les gouverne par sa puissance ; & se tenant assis sur la montagne la plus haute , il appaise à sa volonté leur fuire , s'oppose à leurs efforts , les arrête dans leurs prisons , ou les met en liberté : s'il cessoit un moment de veiller sur eux , le ciel , la terre , la mer , tous les élémens seroient confondus.

..... *Celsâ sedet Æolus arce*
Sceptra tenens , mollitque animos , & temperat iras ;
Ni faciat , maria , ac terras , cælumque profundum
Quippe ferant rapidi secum , vertantque per auras.

Æneïd. lib. I. v. 52. & sequ.

Junon , pour l'engager à servir sa colere , lui offre en mariage une des quatorze nymphes de sa suite , & la plus belle de toutes , en un mot *Déjopée* :

Sunt mihi bis septem præstandi corpore nymphæ :

Quarum , quæ formâ pulcherrima , Dejopeiam.

Connubio jungam stabili , propriamque dicabo :

Omnes ut tecum meritis pro talibus annos

Exigat , & pulchrâ faciat te prole parentem.

A ces mots , *Eole* enfonce sa lance dans le flanc de la montagne , & l'entr'ouvre ; tous les vents à l'instant sortent impétueusement de leurs cavernes , & se répandent sur la terre & sur la mer.

Hæc ubi dicta , cavum conversâ cuspide montem

Impulit in latus. At venti , velut agmine facto ,

Quâ data porta , ruunt , & terras turbine perflant.

Alors s'éleve une tempête affreuse , dont il faut lire la peinture admirable dans le poëme même , car elle n'a point de rapport direct à cet article. Voyez encore sur *Eole* , Diodore de Sicile , *lib. V.* Strabon , *lib. I.* Ovide , *Métamorph. lib. XI.* Pline , *lib. III. c. ix.* Bochart , l'abbé Banier , les *Diætionn. de Mythologie.* (*DE JAUCOURT.*)

EOLIE ou **EOLIDE** , s. f. (*Géogr.*) contrée de l'Asie mineure , qui s'appela *Myfie* , avant que les Eoliens y vinssent l'habiter & lui donner leur nom. Elle est située sur la mer Egée , au midi de la Troade , & au septentrion de l'Ionie , entre ces deux pays.

EOLIEN ou **EOLIQUE** , adj. (*terme de Gramm.*) nom d'un des cinq dialectes de la langue grecque. Voyez **GREC** & **DIALECTE**.

Il fut d'abord en usage dans la Béotie , d'où il passa en Eolie. C'est dans ce dialecte que Sapho & Alcée ont écrit.

Le dialecte *éolien* rejette sur-tout l'accent rude ou âpre. Du reste il s'accorde en tant de choses avec le dorique , qu'on ne fait ordinairement de ces deux qu'un seul dialecte. C'est pourquoi la plupart des grammairiens ne comptent que quatre différens dialectes grecs , quoiqu'il y en ait réellement cinq , en en faisant deux de l'*éolien*

& du dorique. *Voyez* DORIQUE & DIALECTE. (G)

EOLIEN, en *Musique*, est le nom que les anciens donnoient à un de leurs modes ou tons, duquel la corde fondamentale étoit immédiatement au-dessus de celle du mode phrygien. *Voyez* MODES & TON.

Le mode éolien étoit grave, au rapport de Lafus. " Je chante, dit-il, Cérès & sa fille " Mélibée épouse de Pluton, sur le mode éolien, rempli de gravité. " (S)

* EOLIENS, f. m. pl. (*Géogr. Hist. anc.*) peuples de Grece, ainsi appelés d'Eole fils d'Hellen. Ils passèrent dans l'Asie mineure, & s'établirent dans la Mysie, dont ils changerent le nom en celui d'*Eolie*. *Voyez* EOLIE.

* EOLIENNES, adj. pris subst. (*Géogr. anc. Mythol.*) ce sont aujourd'hui les isles de *Lipari*. Les volcans répandus dans la principale, avoient donné lieu aux prêtres d'en faire l'autre de Vulcain, & d'y placer ses forges; ce fut de-là qu'elle s'appella *Vulcanie*.

ENVOYER, *Voyez* AVOYER.

EOLIPYLE, f. m. (*Phys.*) instrument hydraulique qui consiste dans une boule de métal creuse, ayant un cou ou un tuyau. Cette boule étant remplie d'eau & exposée au feu, il sort par le tuyau un vent violent. Descartes & d'autres se sont servis de cet instrument pour expliquer la cause & la génération du vent; c'est pourquoi il est appelé *éolipyle*, comme qui diroit *pila Æoli*, boule d'Eole; parce que Eole étoit le dieu des vents. On voit la forme de cet instrument (*Pl. de Physiq. fig. 28*) A est la boule posée sur des charbons ardents B, & C est son cou, par lequel sort le vent ou la vapeur. On écrit ordinairement *éolipyle*, comme on prononce; on devoit écrire *æolipyle*, suivant l'étymologie: mais il vaut encore mieux se conformer à la prononciation.

Quelquefois le cou de l'*éolipyle* est joint à la boule par une vis; ce qui est plus commode, parce qu'alors on a plus de facilité à remplir d'eau la cavité. S'il n'y a pas de vis, on peut la remplir de la manière suivante: faites chauffer la boule jusqu'à ce qu'elle soit rouge, & jetez-la dans un vaisseau plein d'eau; l'eau entrera par le tuyau,

& remplira environ les deux tiers de la cavité.

Si on met ensuite l'*éolipyle* sur le feu, ou devant le feu, en sorte que l'eau & le vaisseau s'échauffent beaucoup; l'eau étant alors raréfiée & convertie en vapeur, s'échappera avec beaucoup de bruit & de violence; mais par bonds, & non pas d'une manière égale & uniforme.

" En mettant l'*éolipyle* sur un brasier bien allumé, " dit M. Formey, d'après la plupart des physiciens, dans un article qu'il nous a communiqué sur ce sujet; " le feu y " dilate l'air, allant & venant au-travers " des pores de la boule, sans aucun accident sensible; parce que l'air qu'il chasse " trouve à s'échapper par la sortie du goulot. Si cette boule rougie par le feu est plongée dans l'eau, l'air dilaté qui y demeure se resserre aux approches de celle-ci. Le vase se trouve peu-à-peu rempli d'eau & d'air, par portions à-peu-près égales. Remettez pour lors l'*éolipyle* sur les charbons en y enfonçant un peu le petit bout, & en tournant à l'air l'ouverture du goulot, que l'eau remplit par ce moyen sans s'écouler; dès que le brasier sera vivement allumé, le feu qui sembloit ne pas agir sur l'intérieur de cette poire quand elle étoit sans eau, & que rien ne le retenoit, commence par y dilater l'air. L'air débande tous ses ressorts contre l'eau qui l'enveloppe; celle-ci, quoique naturellement sans activité, étant fortement poussée en tout sens & en même temps resserrée de toutes parts par les parois du vaisseau, ne trouve que l'issue du goulot vers laquelle se tourne toute la furie du feu & de l'air, & par conséquent de l'eau. L'eau en sort malgré la petitesse de l'issue, & malgré la résistance de l'air extérieur, en s'élançant à quinze & à vingt piés de distance. Ainsi le feu qui s'entretient paisiblement sous une masse de cendre par la liberté que mille petits sentiers lui laissent de s'échapper à l'air & d'en tirer quelque secours, vient-il à recevoir autour de lui quelques gouttes d'eau, il les étend, il les soulève, & soulève avec elles la braise & la cendre. C'est par cette raison que le feu souterrain qui étant seul rouleroit autour

ou au travers d'un petit caillou sans le dé-
 placer, se joignant à l'air & à l'eau, sou-
 leve des masses énormes, ébranle les ré-
 gions, perce les terres, & fait voler les
 rochers. Quand le feu secondé de l'air,
 pousse devant lui des surfaces d'éléments
 durs & massifs, comme le sel & l'eau,
 qui ne peuvent être reçus par les ouver-
 tures qui livreroient passage au fer, il fait
 alors des ravages épouvantables & il
 renverse, brise, ou dissipe par ce secours
 ce qu'il auroit traversé par un écoulement
 continuel étant seul. Ainsi quoique l'élas-
 ticité du feu ne soit pas toujours sensible,
 elle est toujours réelle, & c'est de cette
 élasticité modifiée ou secondée par les
 autres éléments, qu'on peut déduire les
 différentes actions du feu. » M. Formey
 cite ici le *spectacle de la nature*, tome IV.

Cette expérience de l'*éolipyle* est une des
 plus fortes preuves que puissent alléguer en
 faveur de leur sentiment, ceux qui croient
 que l'air est la principale cause de l'ébulli-
 tion des fluides. Il paroît vraisemblable au
 premier coup-d'œil, que le vent de l'*éoli-
 pyle* est produit par l'air renfermé dans l'eau.
 Mais lorsqu'on remplit d'eau l'*éolipyle*, il
 n'y avoit presque point d'air, & l'eau qu'on
 a fait entrer ne contient qu'une dixième
 partie d'air; une si petite quantité d'air peut-
 elle être la matière de ce souffle impétueux?
 De plus, lorsque le vent est dans sa plus
 grande force, plongez le cou de l'*éolipyle*
 dans un vaisseau plein d'eau froide, on ne
 voit point paroître à la surface les bulles que
 ce vent devoit produire, s'il étoit produit
 lui-même par l'air. Donc, conclut-on, la
 cause du vent de l'*éolipyle* est la même que
 celle de l'ébullition, la vapeur de l'eau dilatée
 13 ou 14000 fois au delà de son état
 naturel. Cette dernière raison est-elle bien
 convaincante? car quand ce seroit la vapeur
 de l'eau qui produiroit le souffle de l'*éoli-
 pyle*, pourquoi cette vapeur exposée dans
 l'eau froide ne produiroit-elle pas des bulles
 d'air à la surface, comme on prétend qu'elle
 en produit dans l'ébullition? Voyez EBULLI-
 TION, & les *mém. acad.* 1748. M. Musschen-
 brock, *essais de Phys.* art. 870, paroît
 aussi attribuer le souffle de l'*éolipyle* à la va-
 peur de l'eau. Quoi qu'il en soit, voilà les
 raisons de part & d'autre, sur lesquelles

on peut juger, & sur lesquelles on fera
 peut-être encore mieux de suspendre son
 jugement.

La vapeur ou l'air qui sort de l'*éolipyle*
 a une chaleur sensible près de l'orifice; mais
 à quelque distance de-là elle est froide,
 comme nous l'observons dans notre halaine.
 On ne convient pas de la cause de ce phé-
 nomène. Les partisans des corpuscules l'ex-
 pliquent en disant, que le feu qui est con-
 tenu dans la vapeur raréfiée, quoique suffi-
 sant pour se faire sentir près de l'orifice, s'en
 débarrasse ensuite, & devient insensible
 avant que d'être arrivé à l'extrémité de la
 vapeur. Voyez FEU.

Les philosophes mécaniciens d'un autre
 côté prétendent que la vapeur en sortant de
 la boule, a une sorte de mouvement circu-
 laire en quoi consiste proprement la chaleur;
 & qu'à mesure qu'elles s'éloignent de la boule,
 ce mouvement diminue de plus en plus par
 la réaction de l'air contigu, jusqu'à ce qu'en-
 fin la chaleur devient insensible. Voyez
 CHALEUR. Pour nous, qui ne nous flatons
 pas de savoir en quoi consiste la chaleur &
 le froid, & qui croyons tous les physiciens
 aussi peu avancés que nous sur ce point, nous
 avouons sans peine que la cause de ce phé-
 nomène nous est inconnue, ainsi que bien
 d'autres.

Quelques auteurs ont proposé différens
 usages de l'*éolipyle*. 1°. Ils croient qu'on
 pourroit l'employer au lieu de soufflet pour
 souffler le feu, lorsqu'on a besoin d'une
 très-grande chaleur. 2°. Si on ajustoit une
 trompette, un cor, ou quelque autre ins-
 trument sonore au cou de l'*éolipyle*, il pour-
 roit les faire sonner. 3°. Si le cou étoit tour-
 né perpendiculairement en-haut, & pro-
 longé par le moyen d'un tube ou cylindre
 creux qu'on y adapteroit, & qu'on mit une
 boule creuse sur l'orifice du tube, cette boule
 seroit élevée en l'air & y seroit soutenue
 en voltigeant, tantôt plus haut, tantôt plus
 bas, comme dans un jet d'eau. Voyez FON-
 TAINE. 4°. L'*éolipyle* étant rempli d'une eau
 de senteur, au lieu d'eau simple, pourroit
 servir à parfumer une chambre. Tous ces
 usages, comme l'on voit, ne sont pas fort
 importants; quelques-uns seroient tout au
 plus curieux. (O)

EONES, Voyez EONS.

EONIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) on appela ainsi dans le xij siecle les sectateurs d'Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, qui abusant de la maniere dont on prononçoit alors ces paroles, *per. eum* (on prononçoit *eon*) qui *venturus est judicare vivos & mortuos*, &c. prétendoit qu'il étoit le Fils de Dieu, devant juger un jour les vivans & les mors. Cette hérésie, ou plutôt cette ridicule extravagance, ne mérite de place dans l'histoire que par le trouble qu'elle causa. Plusieurs sectateurs de cet Eon se laissèrent brûler vifs, plutôt que de renoncer à une si étrange folie. *O miseris hominum mentes!* Mais notre siecle que nous croyons si éclairé, est-il plus sage? Voyez CONVULSIONNAIRES. (O)

EONS ou **EONES**, (*Théologie.*) mot tiré du grec *αιων*, qui signifie *siecle*, *éternité*. Voyez SIECLE.

Quelques anciens hérétiques ont attaché une autre idée au mot *αιων*; & partant des principes de la philosophie de Platon, qu'ils entendoient mal, ils donnerent de la réalité aux idées que ce philosophe avoit imaginées en Dieu; c'est-à-dire, qu'ils les personnifierent, & les distinguèrent de Dieu même, prétendant qu'il les avoit produites les unes mâles & les autres femelles. Voyez IDÉE & PLATONISME.

Ils appeloient ces idées *éons* ou *éones*; & de leur assemblage complet ils formoient la Divinité, qu'ils nommoient *πληρωμα*; c'est-à-dire, *plénitude*.

A commencer dès Simon le Magicien, tous les hérétiques des premiers siècles trouvant la doctrine de l'Eglise trop simple, & à force de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils reconnoissoient pour souverain, avoient ainsi confondu les idées corporelles avec les spirituelles, & formé une science mystérieuse qu'ils appeloient *Gnose*, qui leur fit donner à tous en général le nom de *Gnostiques*, c'est-à-dire, *plus parfaits* ou *plus éclairés* que le commun des hommes.

« L'hérétique Valentin qui parut vers l'an 134 de J. C. raffinant, dit M. Fleury, sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit une longue généalogie de plusieurs *Eones* ou *Aiones*; il en faisoit des personnes. Le premier & le plus parfait étoit dans une profondeur invisible & inexplicable,

» & il le nommoit *Proon*, préexistant; & de plusieurs autres noms; mais plus ordinairement *Bythos*, c'est-à-dire *profondeur*. Il étoit demuré plusieurs siècles inconnu en silence & en repos, ayant avec lui seulement *Enoïa*, c'est-à-dire la *pensée*, que Valentin nommoit aussi *Charis*, grâce, ou *Sigé*, silence, & dont il faisoit la femme. Enfin Bythos avoit voulu produire le principe de toutes choses, & avec Sigé il avoit engendré *Nous*, son fils unique, semblable & égal à lui, seul capable de le comprendre. Ce fils étoit le pere & le principe des toutes choses. *Nous* en grec *intellegence*, mais il est du genre masculin, c'est pourquoi les Valentiniens en faisoient un fils; & quoiqu'il fût unique, ils lui donnoient une sœur *Aletheïa*, c'est-à-dire, *la vérité*. Ces deux premiers couples *Bythos* & *Sigé*, *Nous* & *Aletheïa*, formoient un carré qui étoit comme la racine & le fondement de tout le système: car *Nous* avoit engendré deux autres personnages ou *Eones*, *Logos* & *Zoé*, le verbe & la vie, & ces deux en avoient encore produit deux autres, *Anthropos* & *Ecclesia*, l'homme & l'église.

» Le Verbe & la Vie, continue le même auteur, voulant glorifier le pere, avoient encore produit dix autres, *éones*, c'est-à-dire cinq couples; car ils étoient toujours deux à deux. L'Homme & l'Eglise avoient produit douze autres *éones*, entre lesquelles étoit le paraclét, la foi, l'espérance, la charité. Les deux derniers étoient *Teletos*, le parfait, & *Sophia*, la sagesse. Voilà les trente *éones*, qui tous ensemble faisoient le *pleroma* ou plénitude invisible & spirituelle.

Hist. ecclés. tom. I. liv. III. pag. 443. & 444.

Ces hérétiques croyoient trouver clairement tout cela dans quelques passages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient des explications allégoriques & forcées. En voilà plus qu'il n'en faut sur ces extravagances. (G).

* **EORIES**, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone, qui avoit attiré par ses prières une fâcheuse malédiction sur les

filles des Athéniens ; parce qu'ils avoient négligé de venger la mort d'Icare son pere. Le ciel permit que les filles des Athéniens devinssent amoureuses d'hommes qui ne répondirent point à leur passion , & qu'elles s'en pendissent de désespoir. On consulta là-dessus l'oracle d'Apollon , qui ordonna les fêtes *éories* aux manes d'Erigone ; & les filles des Athéniens continuèrent apparemment d'aimer , & quelquefois de n'être point aimées , mais ne s'en pendirent plus.

E P

* **EPACHTES**, f. f. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Cérés, & en commémoration de la douleur qu'elle ressentit de l'enlèvement de Proserpine sa fille. Le mot *épachtes* est composé de *ἐπι*, sur, & *ἀχος*, douleur.

EPACTE, f. f. *en Chronologie*, est proprement l'excès du mois solaire sur le mois synodique lunaire, ou de l'année solaire sur l'année lunaire de douze mois synodiques, ou de plusieurs mois solaires sur autant de mois synodiques, & de plusieurs années solaires sur autant de douzaines de mois synodiques.

Les *épachtes* sont donc ou annuelles, ou menstruelles. Les *épachtes menstruelles* sont les excès du mois civil, ou du mois du calendrier sur le mois lunaire. *Voyez* MOIS.

Supposons par exemple qu'il y ait nouvelle Lune le premier de Janvier ; puisque le mois lunaire est de 29j 12h 44' 3", & que le mois de Janvier contient 31j, l'*épacte menstruelle* est donc de 1j 11h 15' 57".

Les *épachtes annuelles* sont l'excès de l'année solaire sur la lune. *Voyez* AN.

Ainsi comme l'année julienne est de 365j 6h, & que l'année lunaire est de 354j 8h 48' 38", l'*épacte annuelle* est de 10j 21h 11' 22", c'est-à-dire, de près de 11j ; & par conséquent l'*épacte* de deux ans sera de 22j ; celle de trois ans de 33j, ou plutôt de trois, puisque trente jours font un mois embolismique ou intercalaire. *Voyez* EMBOLISMIQUE. Par la même raison l'*épacte* de quatre ans sera de 44j, & ainsi des autres ; & par conséquent l'*épacte* de chaque dix-neuvième année deviendra traque ou zéro. D'où il s'ensuit que la vingtième *épacte* sera

encore 11, & qu'ainsi le cycle des *épachtes* expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de dix-neuf ans ; & recommence encore dans le même temps, comme on le voit dans la table suivante.

Nomb. d'or.	Epactes.	Nomb. d'or.	Epactes.	Nomb. d'or.	Epactes.
1	xj.	7	xvij.	13	xxiiij.
2	xxij.	8	xxviiij.	14	ijv.
3	ijj.	9	ijx.	15	xvj.
4	xjv.	10	xx.	16	xxvj.
5	xxv.	11	j.	17	viiij.
6	vj.	12	xij.	18	xijx.
				19	xxx.

De plus, comme les mois lunaires reviennent les mêmes tous les 19 ans, c'est-à-dire, qu'après cette période ils recommencent aux mêmes jours ; de même la différence entre l'année lunaire & l'année solaire, revient la même après dix-neuf ans ; & comme il faut toujours ajouter cette différence à l'année lunaire, pour la concilier avec l'année solaire, ou la rendre égale à l'année solaire on appelle ces différences, qui appartiennent respectivement à chaque année du cycle lunaire, *épacte annuelle*, ou simplement *épacte*. Ainsi le mot *épacte* signifie, dans l'usage ordinaire, le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire, pour la faire correspondre à la solaire.

C'est sur ce rapport mutuel entre le cycle de la Lune & le cycle des *épachtes*, qu'est fondée la règle qui enseigne à trouver l'*épacte* convenable à une année quelconque du cycle lunaire ; elle consiste à multiplier l'année donnée du cycle lunaire par onze ; & si le produit est moindre que 30, il indique lui-même l'*épacte* cherchée ; s'il est plus grand que trente, il faudra le diviser par 30, & ce qui reste après la division sera l'*épacte*. Par exemple je veux connoître l'*épacte* de l'année 1712 : comme c'est la troisième année du cycle lunaire, il s'ensuit de-là que 3 est l'*épacte* de cette même année 1712 ; car $11 \times 3 = 33$; & 33 étant divisé par 30, on trouve 3 pour reste de la division, c'est-à-dire, pour l'*épacte*. Il faut remarquer qu'il s'agit ici

de l'épacte julienne ; le nombre 3 , qui multiplie 11 dans le calcul précédent , indique que l'année 1712 est la troisieme du cycle lunaire : or nous avons vu ci dessus que la premiere année du cycle lunaire a 11 d'épacte , la seconde 22 ou 2 fois 11 , la troisieme 33 ou 3 fois 11 , & ainsi de suite. Nous enseignerons plus bas à trouver l'épacte grégorienne. Voyez CYCLE.

On peut trouver par le moyen de l'épacte à quel jour d'un mois & d'une année donnée , doit tomber la nouvelle lune ; on en vient à bout en cette sorte. On ajoute l'épacte de l'année donnée au nombre de mois , à compter depuis mars inclusivement ; si la somme est moindre que 30 , il faudra la soustraire de 30 ; si elle est plus grande , il la faudra soustraire de 60 , & le reste marquera dans les deux cas le jour de la nouvelle lune.

Si on cherche la nouvelle lune pour les mois de janvier & de mars , alors il ne faudra rien ajouter à l'épacte ; si c'est pour février ou avril , il ne faudra ajouter que l'unité.

Par exemple , je veux connoître à quel jour de décembre est tombée la nouvelle lune en l'année 1711 , dont l'épacte étoit 22 ; je trouve par les regles précédentes que ce doit avoir été le 28 décembre ; car $22 + 10 = 32$, & $60 - 32 = 28$. Voy. LUNE.

La raison de cette pratique est évidente. L'épacte étant 22 par l'hypothese , la lune a 22 jours au premier de mars , à peu près 23 au premier d'avril , 24 au premier de mai , &c. car puisque l'épacte croît de 11 jours par an , on peut supposer qu'elle croît à peu près d'un jour chaque mois , depuis mars jusqu'en décembre. Donc au premier décembre la lune a 32 jours , c'est-à-dire , la nouvelle lune a 2 jours. Donc pour avoir la nouvelle lune de décembre , il faut de 30 ôter 2 , ou ce qui est la même chose , 32 de 60.

Ayant ainsi trouvé le jour auquel tombe la nouvelle lune , il est aisé de conclure de là quel est l'âge de la lune pour un jour donné. Voy. LUNE & AGE.

Il y a d'ailleurs pour cela une autre regle particuliere , & que voici.

Il faut ajouter ensemble l'épacte de l'an-

née , le nombre de mois depuis mars inclusivement , & le jour donné dans le mois. Si le total est moins que 30 , il marquera l'âge de la lune ; s'il est plus grand que 30 , il faudra le diviser par 30 , & le reste de la division montrera l'âge de la lune , c'est-à-dire , combien il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle lune. Cette méthode ne peut jamais être sujette à un seul jour d'erreur.

Par exemple , si l'on demande quel étoit l'âge de la lune le 31 décembre de l'année 1711 , on trouvera par cette regle que la lune avoit trois jours , c'est-à-dire , qu'il s'étoit écoulé trois jours depuis la nouvelle lune ; car $22 + 10 + 31 = 63$, & 63 étant divisé par 30 , il reste 3 ; ce qui convient exactement avec la regle précédente , par laquelle on a trouvé que la nouvelle lune étoit arrivée la même année le 28 décembre.

On peut encore abréger cette pratique par le moyen d'une table , où l'on marquera les épactes , & qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle lune. Voici comment cette table est formée. On écrit de suite tous les mois , chacun avec le nombre des jours qu'il contient ; on met au premier janvier le nombre 30 ou * , au second du même mois le nombre 29 , au troisieme le nombre 28 , & ainsi de suite jusqu'à 1 inclusivement : après quoi on recommence le même ordre , & on forme de cette maniere une suite de douze mois lunaires & de quelques jours , avec cette précaution qu'on met les nombres 25 & 24 au même jour dans les mois pairs lunaires.

La raison de cette pratique est que les mois lunaires sont alternativement de 30 & de 29 jours. Par le moyen de cette table , on trouvera facilement la nouvelle lune de chaque mois ; car il n'y aura qu'à chercher le jour du mois auquel est jointe l'épacte de l'année proposée. Cependant il y a encore une précaution à prendre ; car il faut distinguer entre l'épacte julienne & la grégorienne : la différence de ces deux épactes vient de ce que l'année julienne commence plus tard que l'année grégorienne de 11 jours ; c'est pourquoi après avoir trouvé , comme nous l'avons

J'avons enseigné, l'épacte julienne, on ôtera 11 de cette épacte, qu'on augmentera de 30 jours s'il est nécessaire, & on aura l'épacte grégorienne. Ainsi on trouvera que l'épacte grégorienne de 1712 est 22; & les nouvelles Lunes dans l'année 1712, nouveau style, se trouveront 11 jours plus tard dans chaque mois, que dans l'année julienne, comme cela doit être en effet. Nous ne mettrons point ici cette table, qu'on peut voir dans un grand nombre d'ouvrages, entr'autres dans les *éléments de Chronologie* de Wolf, dans le *traité du calendrier* de M. Rivard, &c.

Il se trouve par un hasard heureux, que le nombre des jours dont l'année grégorienne diffère de l'année julienne, est précisément le même que le nombre des jours dont l'année solaire surpasse l'année lunaire: car il arrive par-là que l'épacte grégorienne pour une année, est la même que l'épacte julienne de l'année précédente.

Il faut observer que comme le cycle de dix-neuf années anticipe sur les nouvelles Lunes d'un jour en 312 ans, de même aussi le cycle des épactes n'a pas toujours lieu, la proemptose diminuant les différentes épactes d'un jour en 312 ans. V. PROEMPTOSE.

Il faut donc pour avoir les épactes, diminuer alors d'une unité celles qu'on devoit avoir par la règle ci-dessus. Ainsi l'épacte que donne alors le calendrier n'est pas exacte; de sorte que si elle est 22 suivant le calendrier, il faudra prendre 21, parce que la nouvelle Lune au lieu de tomber au jour du mois où est marqué 22, tombe au jour précédent: c'est pourquoi au bout de ce temps l'ordre des épactes change, & au bout de 312 autres années il change encore, & ainsi de suite. Une autre raison qui fait changer le cycle des épactes dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années séculaires, il y en a trois qui ne sont point bissextiles; de sorte que ces années-là les nouvelles Lunes au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après: car si le 10 de Mars, par exemple, il doit y avoir nouvelle Lune, en supposant l'année augmentée

Tom. XII.

d'un jour, cette nouvelle Lune ne tombera que le 11, en supposant que cette année ne soit point ainsi augmentée. Voyez MÉTEMPTOSE. On a donc été obligé de former deux autres tables pour les épactes, dont nous allons tâcher de donner une idée.

Voici comment on construit la première. On écrit d'abord horizontalement, les uns à côté des autres, tous les nombres d'or successifs, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 1, 2; ensuite sous le premier chiffre 3, on écrit dans une colonne verticale les chiffres 30 ou *, 29, 28, 27, &c. jusqu'à 1 inclusivement; puis à côté de chacun de ces chiffres on écrit horizontalement, sous les chiffres des nombres d'or, les chiffres des épactes, en supposant que la première épacte soit le nombre qui est le plus à gauche dans chaque rangée horizontale: ainsi à côté de 30, ou de *, on écrit les épactes 11, 22, 3, 14, &c. à côté de 29 on écrit les épactes 10, 21, 2, 13, &c. & ainsi de suite. On peut voir cette table dans les *éléments de Chronologie* de Wolf déjà cités.

Outre cette table, on en forme une seconde par le moyen de laquelle on voit quel doit être le cycle des épactes pour chaque siècle; & cette table se voit encore dans les *éléments de Chronologie* de Wolf: ainsi on voit que le cycle des épactes pour le siècle où nous sommes est 22, 3, 14, &c. c'est-à-dire que l'année dont le nombre d'or est 3, a pour épacte grégorienne 22, que l'année suivante a pour épacte grégorienne, 3, &c. Ce même ordre durera dans le siècle qui suivra celui-ci; mais en 1900 il changera, & l'ordre des épactes dans ce siècle & dans les trois autres consécutifs, sera 21, 2, 13, 24, &c. & ainsi de suite. V. aussi, sur cette matière, l'*abrégé du calendrier* par M. Rivard, & le grand ouvrage que prépare M. Coucicault ancien échevin, & que nous croyons sous presse. Ce dernier ouvrage nous a paru fait avec beaucoup d'intelligence, de soin, & de détail.

Par l'ordre des cycles des épactes, il paroît que le même cycle peut avoir à la fois les épactes 24 & 25; comme on le verra facilement dans le cycle qui commence par le nombre 24, dans celui qui commence

F f f f

par le nombre 10, &c. Or nous avons dit ci-dessus que dans le calendrier des *épâctes* on met les nombres 24 & 25 au même jour, & cependant les nouvelles lunes ne peuvent tomber au même jour dans le cours de dix-neuf ans. Pour obvier à l'erreur qui pourroit résulter de-là, on écrit dans tous les mois pairs lunaires les nombres 26 & 25 à côté l'un de l'autre, mais le dernier en plus petit caractère; & toutes les fois que les *épâctes* 24 & 25 se trouvent ensemble dans le même cycle, alors il faut se servir de l'*épâcte* 25, écrite en petit caractère; & on ne doit point craindre de confusion de la combinaison des *épâctes* 24, 25, 26, parce que ces trois *épâctes* ne peuvent jamais se trouver ensemble dans un même cycle. A l'égard des *épâctes* 26 & 25, lorsqu'elles se rencontrent dans un même cycle, il faut se servir de l'*épâcte* 25, qui est jointe au même jour avec 24. Enfin dans ce même calendrier on met l'*épâcte* 19 au dernier Décembre, avec l'*épâcte* 20; parce que la nouvelle Lune tombe au dernier Décembre toutes les fois que l'*épâcte* 19 répond au nombre d'or 19. De plus, les *épâctes* sont disposées de manière qu'elles donnent la nouvelle Lune environ un jour trop tard; la raison que Clavius apporte de cette disposition, c'est qu'il vaut mieux que les *épâctes* donnent les nouvelles lunes, & par conséquent les pleines Lunes, trop tard, que trop tôt, afin qu'on ne soit point en risque de célébrer la fête de Pâque avant la pleine Lune, ce qui seroit contraire au décret du concile de Nicée.

Cependant quelque soin que le pape Grégoire XIII, & les astronomes dont il s'est servi, aient employé pour la détermination des nouvelles Lunes par les *épâctes*, & pour fixer la Pâque, il faut avouer que la méthode de trouver ainsi les nouvelles Lunes n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit désirer. En premier lieu, la fixation de l'équinoxe du printemps au 21 de Mars, est fautive, puisque cet équinoxe peut arriver quelquefois le 19, & quelquefois le 23, comme nous l'avons remarqué dans l'article CALENDRIER. On trouve de plus dans le tome IV des œuvres de M. Jean Bernoulli, imprimées à Lausanne en 1743; une pièce curieuse sur ce sujet, où l'on voit

l'erreur dans laquelle l'*épâcte* peut induire quelquefois. En 1724, suivant le calcul de ce savant géometre, la vraie pleine Lune paschale a dû tomber le samedi 8 avril à 4h 21' du soir, l'équinoxe étant arrivé le 20 Mars. Or suivant le calcul par l'*épâcte*, on trouve que la pleine Lune paschale de 1724 a dû tomber le 9 Avril, qui étoit un dimanche; de sorte que par la regle établie, Pâque n'a été que le 16 avril, au lieu qu'il auroit dû être le 9. La même chose est arrivée en 1744, où Pâque s'est trouvé 8 jours plus tard qu'il n'auroit dû être: car on verra dans les almanachs de cette année-là, que la pleine Lune paschale est arrivée le samedi 28 Mars, ainsi Pâque devoit être le lendemain 29; au lieu que par le calcul de l'*épâcte*, la pleine Lune n'a dû être que le 29, qui étoit un dimanche, ce qui a fait remettre Pâque au 5 Avril suivant. Il en arrivera autant, selon M. Bernoulli, en 1778 & 1798, par l'erreur de l'*épâcte*. VOY. PAQUE.

Dans la préface de l'*art de vérifier les dates*, p. 38 & s. on trouvera des observations utiles sur l'usage du calcul des *épâctes* pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. (O)

Addition à l'article précédent.

ÉPACTES, (*Astronom.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de secondes dont les astronomes font des tables, & qui servent à préparer les calculs des éclipses. On en trouve les tables dans le P. Riccioli, *Astron. reform.* page 60; dans M. de la Hire, dans M. Cassini, *Tables Astron.* p. 58; dans les *Ephémérides* du P. Hell, pour 1764; & dans nos *Tables de la lune*, imprimées en 1771 à la suite de notre *Astronomie*.

Les *épâctes* astronomiques dont nous nous servons pour trouver les nouvelles Lunes moyennes, ne sont autre chose que l'âge de la Lune au commencement de l'année, ou le nombre de jours qui restoit depuis la dernière conjonction moyenne de l'année précédente jusqu'au commencement de l'année actuelle; si elle est bissextile, ou à la veille, si c'est une année commune. Par exemple,

il y a eu conjonction moyenne le 26 Décembre 1761, à 1^h 14' 14", temps moyen, la longitude moyenne du soleil étant alors égale à celle de la Lune : depuis ce moment-là jusqu'au 31 Décembre à midi, pour lequel font calculées les époques des années communes, il y a quatre jours, 22^h 45' 46"; c'est-là ce qu'on appelle l'épacte astronomique de 1762. Cette épacte étant retranchée de 29 jours 12^h 44' 3", révolution moyenne de la Lune au soleil, nous apprend que la première conjonction moyenne de 1762, arriva le 24 Janvier à 13^h 58' 17" de temps moyen, puisque 4 jours 22^h qui restent de l'année précédente avec 24 jours 13^h du mois de Janvier, font l'intervalle de 29 jours 12^h qu'il doit y avoir d'une conjonction à l'autre.

Pour calculer l'épacte d'une année, il suffit donc de retrancher la longitude moyenne du soleil de celle de la Lune, & de convertir le reste en temps lunaire à raison de 120 11' 27" par jour, qui est la différence des mouvemens diurnes du soleil & de la Lune. Ainsi l'époque du soleil pour 1762, est 9j 100 6' 14"; & celle de la Lune 11j 100 25' 45", suivant les premières Tables de Mayer : celle du soleil étant retranchée de cette dernière, il reste 2j 00 19' 31", qui répondent à 4 jours 22^h 45' 46" de temps : ces 4 jours font l'épacte de 1762, parce qu'il a fallu 4 jours à la Lune pour s'éloigner du soleil de 2 signes, & qu'au moment de l'époque de 1762, il y avoit quatre jours que la conjonction étoit passée.

Épactes de mois. L'épacte du mois de Janvier est zéro ; car puisque l'épacte de l'année marque l'âge de la Lune le 31 Décembre, & que nous appellons zéro le 31 Décembre, il n'y a rien à ajouter pour le mois de Janvier. L'épacte de Février sera l'âge de la Lune au commencement de Février, en supposant que la Lune ait commencé le 31 Décembre ; c'est donc l'excès de 31 jours sur une lunaison entière, ou un jour 11^h 15' 58", & ainsi des autres mois.

Exemple. On demande la conjonction moyenne du mois d'Avril 1764 ; on ajoutera ensemble les nombres tirés de la table des épactes astronomiques.

Épacte de l'année 1700,	92 1 ^h 50' 53"
Changement pour 60 ans,	3 7 16 9
Pour 4 ans,	14 0 1 38
Pour le mois d'avril,	1 9 47 51

Somme à ôter,	28 14 56 31
Révolution entière,	29 12 44 3
Conjonction moyenne, c'est-à-dire, le 31 Mars à 21 ^h .	0 21 ^h 47' 32"

Lorsque le jour de la conjonction moyenne se trouve zéro, comme dans l'exemple précédent, il faut prendre le dernier jour du mois précédent ; car tant qu'il n'y a que zéro de jours pour le mois d'Avril, on ne peut pas dire que nous soyons en Avril, car on compte 1 aussi-tôt que le mois commence.

M. Halley avoit donné une suite d'éclipses, depuis 1701 jusqu'à 1718, pour servir à trouver les autres éclipses par la période de 18 ans ; mais les éditeurs y ajoutèrent une table des conjonctions moyennes, que M. Pound avoit construite, & que l'on peut voir dans le premier volume des Tables de Halley, à Paris, chez Bailly, in-8°. en 1754 : elle revient à-peu-près au même que celle des épactes ; mais on y a joint des tables d'équations, pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. Il y en a de semblables dans le *Calendarium* imprimé à Berlin pour 1749. (*M. DE LA LANDE.*)

* EPACTROCELE, f. m. (*Hist. anc.*) bâtiment léger à l'usage des pirates anciens. Ce mot, composé du grec, signifie bâtiment chargé de butin.

EPAGNEULS, f. m. pl. (*Vénérie.*) Voyez l'article CHIENS. Les chiens épagneuls ou espagnols sont plus chargés de poil que les braques, & conviennent mieux dans les pays couverts ; ils chassent de gueule, & forcent le lapin dans les broussailles : quelquefois ils rident, & suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons aussi pour la plume, & chassent le nez bas.

* EPAGOGES, f. m. (*Hist. anc.*) magistrats d'Athènes, institués pour juger les différends qui survenoient entre les marchands.

EPAGOMENES, adj. pl. (*Hist. anc. & Chronol.*) On appelloit ainsi les cinq jours qu'on ajoutoit à la fin de l'année égyptienne,

dont chaque mois avoit trente jours : ces cinq jours ajoutés faisoient 365. Voyez AN. (O)

EPAILLER, v. act. (*Bijoutier, Metteur en œuvre, Orfèvre, &c.*) c'est avec l'échope à épailer (dont nous avons décrit la forme), enlever de l'or toutes les faletés, doublures & porures qui proviennent de la fonte ou du mal-forgé. Quand l'or est à une certaine épaisseur, on enlève à l'échope plate toute la superficie; ensuite on le ploie & reploie avec un marteau de bois. Cette courbure découvre toutes les cavités qui sont dans l'or, & on les enlève avec l'échope à épailer. L'or étant plus sujet aux faletés que l'argent, à cause de son alliage, cette opération est de plus grande conséquence pour le *Bijoutier* que pour tout autre artiste, d'autant plus que le poli de l'or demande une grande netteté dans le métal.

* **EPAIS**, adj. (*Gramm.*) Il se prend ou relativement à la dimension, ou relativement au nombre, ou relativement à la consistance. Dans le premier cas on dit *un livre épais, un bloc épais*; dans le second on dit *des bataillons épais*; dans le troisième on dit *une encre épaisse, un vin épais, &c.* Il se prend aussi au figuré, & l'on dit *un homme épais, une mâchoire épaisse*.

Un livre *épais* est celui qui contient un trop grand nombre de feuillets, eu égard à son format; car un *in-folio* pourroit être trop mince avec le même nombre de feuillets qu'un *in-12* trop *épais*: d'où l'on voit que le mot *épais* est un terme relatif. Le substantif d'*épais* est *épaisseur*. Si la dimension d'un corps qu'on aura appelée sa *largeur*, est parallèle à l'horizon, son *épaisseur* sera perpendiculaire à sa largeur.

EPAIS, adject. *en Musique*: genre *épais* ou *dense*, *πικρός*; est, selon la définition d'Aristoxène, celui où dans chaque tétracorde la somme des deux premiers intervalles est toujours moindre que le troisième: ainsi le genre enharmonique est *épais*; parce que les deux premiers intervalles, qui sont d'un quart de ton chacun, ne forment ensemble qu'un demi-ton; somme beaucoup moindre que le troisième intervalle, qui est une tierce majeure. Le genre chromatique est aussi un genre *épais*; car

les deux premiers intervalles ne forment qu'un ton, moindre encore que la tierce mineure qui suit. Mais le genre diatonique n'est point *épais*, car les deux premiers intervalles forment un ton & demi; somme plus grande que le ton qui suit. Voy. TÉTRACORDE, GENRE, &c. (S)

EPAISSISSANT, (*Thérapeutique.*) Voyez INCRASSANT.

ÉPAISSISSEMENT, f. m. (*Médec.*) se dit ordinairement des humeurs du corps humain qui ont trop de consistance.

Toutes les parties élémentaires qui constituent le composé des corps fluides, ont une certaine force de cohésion entr'elles; il en est par conséquent de même de ceux qui se trouvent dans les animaux: & pour que ceux-ci puissent couler dans la cavité des plus petits conduits, il est nécessaire que les molécules qui y sont portées sous une forme plus ou moins volumineuse, se séparent les unes des autres, pour pouvoir passer chacune en particulier avec un diamètre proportionné à celui du canal; il faut par conséquent que les puissances qui font mouvoir ces masses fluides, & les poussent vers les dernières filières des vaisseaux, aient une force supérieure à celle de la cohésion des molécules, qui les tient unies entr'elles jusqu'à un certain point, & leur donne le degré de consistance convenable à leur nature & à leurs usages.

S'il arrive donc par quelque cause que ce soit, que la cohésion des parties élémentaires qui composent les humeurs du corps humain, soit augmentée, de manière que ne pouvant pas être séparées les unes des autres par l'action du cœur & des vaisseaux, ces particules restent unies; & que conservant un volume trop considérable, respectivement à la capacité des vaisseaux dans lesquels elles doivent être distribuées, elles trouvent de la résistance à couler dans leurs extrémités, elles y causent des engorgemens, des obstructions de différente nature, selon la différence des humeurs épaissies. La plupart d'entr'elles, comme le sang, la lymphe, n'étant fluides que par accident, c'est-à-dire, à cause des parties aqueuses qui entrent dans leur composition, qui leur servent de véhicule, & du mouvement de la vie.

faïe, qui s'oppose continuellement à leur concrétion, sont par conséquent naturellement très-disposées à contracter ce vice, & à devenir par-là moins propres à circuler, à être distribués dans leurs vaisseaux respectifs. Le mouvement & le repos, la chaleur & le froid, la force & la foiblesse du corps, favorisent également cette disposition, & produisent l'épaississement de ces différens fluides : comme aussi bien d'autres causes, telles que les coagulans acides, spiritueux ; les visqueux, les huileux mêlés avec la masse des humeurs.

Ainsi on doit employer pour corriger ce vice, des moyens aussi différens que les causes. Si le sang trop épais occasionne des engorgemens inflammatoires dans le poulmon, dans le foie, la saignée & les délayans sont les remèdes que l'on met en usage avec succès dans ce cas : ce même traitement ne pourroit que produire de très-mauvais effets, si on l'employoit pour combattre la viscosité pituiteuse. V. SANG, & ses vices; OBSTRUCTION, INFLAMMATION.

(d)

EPANADIPLOSE, f. f. *figure de diction*, ἐπαναδίπλωσις. Ce mot est composé de la préposition ἐπὶ, & de ἀναδίπλωσις, *reduplicatio*. R. διπλῶσις, *duplex*. Il y a *anadiplose* & *épanadiplose*; ce sont deux especes de répétitions du même mot. Dans l'*anadiplose*, le mot qui finit une proposition, est répété pour commencer la proposition suivante :

. . . . *Sequitur pulcherrimus Astur,*
Astur equo fidens. Æneid. l. X. v. 180.

& dans Ovide, au second livre des *Métam.* v. 206.

. . . . *Silvæ cum montibus ardent ;*
Ardet Athos, Taurusque, &c.

& en françois, *Henriade*, liv. I.

Il aperçoit de loin le jeune Teligny ;
Teligny, dont l'amour a mérité sa fille.

au lieu que dans l'*épanadiplose* le même mot qui commence une proposition, est répété pour finir la sens total :

Ambo florentes ætatis, Arcades ambo.
Virg. *ég. 7.*

& Ovide, au liv. II. des *Fastes*, v. 235. dit :

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes ;
Ad bellum missos perdidit una dies.

On trouve le dystique suivant dans deux anciennes inscriptions rapportées par Gruter ; l'une au t. I. p. 615, & l'autre au t. II. p. 912.

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora nostra ;
Sed vitam faciunt balnea, vina, Venus.

L'*épanadiplose* est aussi nommée *épanaplese* par Donat & par quelques autres grammairiens.

Pour moi je trouve qu'il suffit d'observer qu'il y a répétition, & de sentir la grace que la répétition apporte au discours, ou le dérangement qu'elle cause. Il est d'ailleurs bien inutile d'appeller la répétition, ou *anadiplose*, ou *épanadiplose*, selon les diverses combinaisons des mots répétés. Ceux qui se sont donné la peine d'inventer ces sortes de noms sur de pareils fondemens, ne sont pas ceux qui ont le plus enrichi la république des lettres. (G)

EPANCHEMENT, f. m. (*Médec.*) Ce terme est employé à-peu-près dans le même sens qu'*effusion*, *extravasation* ; il semble cependant plus particulièrement affecté pour exprimer l'écoulement considérable d'un fluide dans quelque espace du corps humain qui n'est pas destiné à en contenir, comme lorsque la sérosité du sang sort de ses vaisseaux, & se répand dans la cavité du bas-ventre : d'où résulte une hydropisie ascite, &c. V. EFFUSION, EXTRAVASATION, HYDROPISIE, &c. (d)

EPANNELER, v. act. *terme de Sculpture* ; c'est couper à pans. Le sculpteur-statuaire, après avoir déterminé la base du bloc de marbre qu'il veut employer, & avoir fait faire le lit pour la plinthe, *épannele* le bloc ; c'est-à-dire qu'après avoir dessiné avec le crayon sur ce bloc, & arrêté les masses principales de son sujet, il fait donner plusieurs traits de scie ou de ciseau pour jeter en bas les superfluités, & dégager de sa masse la tête, les bras & autres parties, suivant son modele, & les traits qu'il a formés sur le marbre. Cette opération, qui rend le

bloc plus maniable & plus aisé à manœuvrer, se fait alternativement sur ses quatre faces. Voyez LIT, PLINTHE, BLOC, & SCULPTURE.

EPANORTHOSE, f. f. (*Belles-Lettres*.) figure de Rhétorique, par laquelle l'orateur rétracte ou corrige quelque chose de ce qu'il a déjà avancé, & qui lui paroît trop foible: il y ajoute quelque chose de plus énergique, & de plus conforme à la passion qui l'occupe ou le transporte. Voyez CORRECTION.

Cicéron emploie cette figure dans son Oraison pour Cælius, lorsqu'il dit: *O stultitiam! stultitiamne dicam? an impudentiam singularem?* & dans sa première catilinaire: *Quaquam quid loquor? te ut ulla res frangat? tu ut unquam te corrigas? tu ut ullam fugam meditère? tu ut ullum exilium cogites? uinam tibi illam mentem dii immortales donarent!*

Ainsi Térence, dans son *heautontimorumenos*, fait dire au vieillard Menedeme:

Filium unicum adolescentulum

Habeo. Ah! quid dixi habere me? imò habui, Chreme;

Nunc habeam; nec-ne, incertum est. (G)

EPANOUIE, IE, adj. (*terme de Blason*.) se dit des lis, des roses, des tulipes, & autres fleurs sur leurs tiges, qui paroissent entièrement ouverts & dans une parfaite croissance.

Epanouie, se dit aussi d'une fleur de lis, dont le fleuron supérieur est ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés: telle que la *fleur de lis de Florence*, qui est de gueules en un champ d'argent.

Verainy de Varenne à Paris, d'argent à la rose épanouie de gueules; la tige, les feuilles & les épines de sinople. (G. D. L. T.)

EPANOUIR (s'), Gram. il se dit de l'accroissement qui suit la sortie du bouton d'une fleur; ce bouton sorti, la fleur commence à se former par l'épanouissement du bouton. Il se dit aussi de la fleur, lorsqu'elle a pris toute sa beauté & toute son étendue: cette fleur est entièrement épanouie. Il se prend quelquefois activement & passivement, & l'on dit: *vous vous épanouissez, épanouissez votre cœur.*

EPARCHA, (*Musiq. des anc.*) Pol-

lux, *Onomast. liv. IV. chap. 9*, nous apprend que l'éparcha étoit une des parties du mode des cithares, suivant la division de Terpandre: c'étoit apparemment le *prélude*, car c'est ce que signifie le mot *éparcha*. (F. D. C.)

EPARCHEIA, (*Musiq. des anc.*) c'étoit la seconde partie du mode des cithares, suivant la division de Terpandre, Pollux, *Onomast. liv. IV. chap. 9*. L'éparcheia, commencement, étoit probablement le commencement même du mode, puisqu'il suivoit l'éparcha ou *prélude*. V. EPARCHA. (*Musiq. des anc.*) (F. D. C.)

EPARER, v. neut. (*Manège*.) terme par lequel nous désignons l'action d'un cheval qui détache ses ruades avec une telle force, que ses jarrets parfaitement & vigoureusement étendus, font souvent entendre un bruit à-peu-près semblable à celui d'un léger coup de fouet.

Cette action est principalement requise dans l'air des caprioles, & le distingue des airs relevés que nous nommons *croupades* & *ballotades*. V. RELEVÉS (airs.) (e)

EPARGNE, f. f. (*Morale*) signifie quelquefois le *trésor du prince*, *trésorier de l'épargne*, les *deniers de l'épargne*, &c.

Epargne en ce sens n'est plus guère d'usage; on dit plutôt aujourd'hui *trésor royal*.

Epargne, la loi de l'épargne, expression employée par quelques physiciens modernes, pour exprimer le décret par lequel Dieu, règle de la manière la plus simple & la plus constante tous les mouvemens, toutes les altérations, & les autres changemens de la nature. V. ACTION, COSMOLOGIE; &c.

Epargne, dans le sens le plus vulgaire, est une dépendance de l'économie; c'est proprement le soin & l'habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & pour faire à peu de frais celles qui sont indispensables. Les réflexions que l'on va lire ici, auroient pu entrer au mot ECONOMIE, qui a un sens plus étendu, & qui embrasse tous les moyens légitimes, tous les soins nécessaires pour conserver & pour accroître un bien quelconque, & sur-tout pour le dispenser à propos. C'est en ce sens que l'on dit *économie d'une famille*, *économie*

des abeilles, économie nationale. Au reste les termes d'épargne & d'économie énoncent à-peu-près la même idée ; & on les emploiera indifféremment dans ce discours, suivant qu'ils paroîtront plus convenables pour la justesse de l'expression.

L'épargne économique a toujours été regardée comme une vertu, & dans le Paganisme, & parmi les Chrétiens ; il s'est même vu des héros qui l'ont constamment pratiquée : cependant, il faut l'avouer, cette vertu est trop modeste, ou, si l'on veut, trop obscure pour être essentielle à l'héroïsme ; peu de héros sont capables d'atteindre jusque-là. L'économie s'accorde beaucoup mieux avec la politique ; elle en est la base, l'appui, & l'on peut dire en un mot qu'elle en est inséparable. En effet, le ministère est proprement le soin de l'économie publique : aussi M. de Sully, ce grand ministre, cet économiste si sage & si zélé, a-t-il intitulé ses mémoires, *Economies royales*, &c.

L'épargne économique s'allie encore parfaitement avec la piété, elle en est la compagne fidèle ; c'est-là qu'une âme chrétienne trouve des ressources assurées pour tant de bonnes œuvres que la charité prescrit.

Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas de peuple aujourd'hui moins amateur ni moins au fait de l'épargne, que les François ; & en conséquence il n'en est guère de plus agité, de plus exposé aux chagrins & aux misères de la vie. Au reste, l'indifférence ou plutôt le mépris que nous avons pour cette vertu, nous est inspiré dès l'enfance par une mauvaise éducation, & surtout par les mauvais exemples que nous voyons sans cesse. On entend louer perpétuellement la somptuosité des repas & des fêtes, la magnificence des habits, des appartemens, des meubles, &c. Tout cela est représenté, non seulement comme le but & la récompense du travail & des talens, mais sur-tout comme le fruit du goût & du génie, comme la marque d'une âme noble & d'un esprit élevé.

D'ailleurs, quiconque a un certain air d'élégance & de propreté dans tout ce qui l'environne ; quiconque fait faire les hou-

neurs de sa table & de sa maison, passe à coup sûr pour homme de mérite & pour galant homme, quand même il manqueroit essentiellement dans le reste.

Au milieu de ces éloges prodigués au luxe & à la dépense, comment plaider la cause de l'épargne ? Aussi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui dans un discours étudié, dans une instruction, dans un prône, de recommander le travail, l'épargne, la frugalité, comme des qualités estimables & utiles. Il est inoui qu'on exhorte les jeunes gens à renoncer au vin, à la bonne-chère, à la parure, à savoir se priver des vaines superfluités, à s'accoutumer de bonne heure au simple nécessaire. De telles exhortations paroîtroient basses & mal-fonnantes ; elles sont néanmoins bien conformes aux maximes de la sagesse, & peut-être seroient-elles plus efficaces que toute autre morale, pour rendre les hommes réglés & vertueux. Malheureusement elles ne font point à la mode parmi nous, on s'en éloigne même tous les jours de plus en plus ; par-tout on infinie le contraire, la mollesse & les commodités de la vie. Je me souviens que dans ma jeunesse on remarquoit avec une sorte de mépris les jeunes gens trop occupés de leur parure ; aujourd'hui on regarderoit avec mépris ceux qui auroient un air simple & négligé. L'éducation devroit nous apprendre à devenir des citoyens utiles, sobres, désintéressés, bien-faisans : qu'elle nous éloigne aujourd'hui de ce grand but ! elle nous apprend à multiplier nos besoins, & par-là elle nous rend plus avides, plus à charge à nous-mêmes, plus durs & plus inutiles aux autres.

Qu'un jeune homme ait plus de talent que de fortune, on lui dira tout au plus d'une manière vague, qu'il doit songer tout de bon à son avancement ; qu'il doit être fidèle à ses devoirs, éviter les mauvaises compagnies, la débauche, &c. mais on ne lui dira pas, ce qu'il faudroit pourtant lui dire & lui répéter sans cesse, que pour s'assurer le nécessaire & pour s'avancer par des voies légitimes, pour devenir honnête homme & citoyen vertueux, utile à soi & à sa patrie, il faut être courageux & patient, travailler sans relâche, éviter

la dépense, mépriser également la peine & le plaisir, & se mettre enfin au dessus des préjugés qui favorisent le luxe, la dissipation & la mollesse.

On connoît assez l'efficacité de ces moyens : cependant comme on attache mal-à-propos certaine idée de bassesse à tout ce qui sent l'épargne & l'économie, on n'oseroit donner de semblables conseils, on croiroit prêcher l'avarice ; sur quoi je remarque en passant, que de tous les vices combattus dans la morale, il n'en est pas de moins déterminé que celui-ci.

On nous dépeint souvent les avares comme des gens sans honneur & sans humanité, gens qui ne vivent que pour s'enrichir, & qui sacrifient tout à la passion d'accumuler ; enfin comme des insensés, qui, au milieu de l'abondance, écartent loin d'eux toutes les douceurs de la vie, & qui se refusent jusqu'au rigide nécessaire. Mais peu de gens se reconnoissent à cette peinture affreuse ; & s'il falloit toutes ces circonstances pour constituer l'homme avare, il n'en seroit presque point sur la terre. Il suffit pour mériter cette odieuse qualification, d'avoir un violent desir des richesses, & d'être peu scrupuleux sur les moyens d'en acquérir. L'avarice n'est point essentiellement unie à la lésine, peut-être même n'est-elle pas incompatible avec le faste & la prodigalité.

Cependant, par un défaut de justesse, qui n'est que trop ordinaire, on traite communément d'avare l'homme sobre, attentif & laborieux, qui, par son travail & ses épargnes, s'éleve insensiblement au dessus de ses semblables ; mais plutôt au ciel que nous eussions bien des avares de cette espece ! la société s'en trouveroit beaucoup mieux, & l'on n'essuieroit pas tant d'injustice de la part des hommes. En général, ces hommes resserrés, si l'on veut, mais plutôt ménagers qu'avares, sont presque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatissans ; & si on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins assez équitables. Avec eux enfin on ne perd presque jamais, au lieu qu'on perd le plus souvent avec les dissipateurs. Ces ménagers en un mot sont dans le système d'une honnête épargne, à

laquelle nous prodiguons mal-à-propos le nom d'avarice.

Les anciens Romains plus éclairés que nous sur cette matiere, étoient bien éloignés d'en user de la sorte ; loin de regarder la parcimonie comme une pratique basse ou vicieuse, erreur trop commune parmi les François, ils l'identifioient, au contraire, avec la probité la plus entiere ; ils jugeoient ces vertueuses habitudes tellement inséparables, que l'expression connue de *vir frugi*, signifioit tout-à-la-fois, chez eux, l'homme sobre & ménager, l'honnête homme & l'homme de bien.

L'Esprit-Saint nous présente la même idée ; il fait en mille endroits l'éloge de l'économie, & par-tout il la distingue de l'avarice. Il en marque la différence bien sensible, quand il dit d'un côté qu'il n'est rien de plus méchant que l'avarice, ni rien de plus criminel que d'aimer l'argent, (*Ecclésiast. x. 9. 10.*) & que de l'autre il nous exhorte au travail, à l'épargne, à la sobriété, comme aux seuls moyens d'enrichissement ; lorsqu'il nous représente l'aifance & la richesse comme des biens desirables, comme les heureux fruits d'une vie sobre & laborieuse.

Allez, dit-il au paresseux, allez à la fourmi, & voyez comme elle ramasse dans l'été de quoi subsister dans les autres saisons. *Prov. vj. 6.*

Celui, dit-il encore, qui est lâche & négligent dans son travail, ne vaut guere mieux que le dissipateur. *Prov. xvij. 9.*

Il nous assure de même, que le paresseux qui ne veut pas labourer pendant la froidure, fera réduit à mendier pendant l'été. *Prov. xx. 4.*

Il nous dit dans un autre endroit : pour peu que vous cédiez aux douceurs du repos, à l'indolence, à la paresse, la pauvreté viendra s'établir chez vous & s'y rendra la plus forte : mais, continue-t-il, si vous êtes actif & laborieux, votre moisson sera comme une source abondante, & la disette fuira loin de vous. *Prov. vj. 10. 11.*

Il rappelle une seconde fois la même leçon, en disant que celui qui laboure son champ sera rassasié ; mais que celui qui aime l'oisiveté sera surpris par l'indigence. *Prov. xxvij. 19.*

Il nous avertit en même temps, que Pouvrier sujet à l'ivrognerie ne deviendra jamais riche. *Ecclesiastiq. xix. 1.*

Que quiconque aime le vin & la bonne chère, non-seulement ne s'enrichira point, mais qu'il tombera même dans la misère. *Prov. xxj. 17.*

Il nous défend de regarder le vin lorsqu'il brille dans un verre, de peur que cette liqueur ne fasse sur nous des impressions agréables mais dangereuses; & qu'en suite semblable à un serpent & à un basilic, elle ne nous tue de son poison. *Prov. xxij. 31. 32.*

Retranchez, dit-il, ailleurs, retranchez le vin à ceux qui sont chargés du ministère public, de peur qu'enivrés de cette boisson traître, ils ne viennent à oublier la justice, & qu'ils n'alterent le bon droit du pauvre. *Prov. xxxj. 4. 5.*

Contentez-vous, dit-il encore, du lait de vos chevres pour votre nourriture, & qu'il fournisse aux autres besoins de votre maison, &c. *Prov. xxvij. 27.*

Que d'instruction & d'encouragement à l'épargne & aux travaux économiques, ne trouve-t-on pas dans l'éloge qu'il fait de la femme forte ! il nous la dépeint comme une mère de famille attentive & ménagère, qui rend la vie douce à son mari & lui épargne mille sollicitudes; qui forme des entreprises importantes, & qui met elle-même la main à l'œuvre; qui se leve avant le jour pour distribuer l'ouvrage & la nourriture à ses domestiques; qui augmente son domaine par de nouvelles acquisitions; qui plante des vignes; qui fabrique des étoffes pour fournir sa maison & pour commercer au-dehors; qui n'a d'autre parure qu'une beauté simple & naturelle; qui met néanmoins dans l'occasion les habits les plus riches; qui ne profère que des paroles de douceur & de sagesse; qui est enfin compatissante & secourable pour les malheureux. *Prov. xxxj. 10. 11. 22. 23. 24. 25. &c.*

A ces préceptes, à ces exemples d'économie si bien tracés dans les livres de la Sagesse, joignons un mot de S. Paul, & confirmons le tout par un trait d'épargne que J. C. nous a laissé. L'apôtre écrivant à Timothée, veut entr'autres qualités, dans

Tome XII.

les évêques, qu'ils soient capables d'élever leurs enfans & de régler leurs affaires domestiques, en un mot qu'ils soient de bons économes; en effet, dit-il, s'ils ne savent pas conduire leur maison, comment conduiront-ils les affaires de l'Eglise? *Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?* I. épître à Timothée, *ch. iij. v. 4. 5.*

Le Sauveur nous donne aussi lui-même une excellente leçon d'économie, lorsqu'ayant multiplié cinq pains & deux poissons au point de rassasier une foule de peuple qui le suivait, il fait ramasser ensuite les morceaux qui restent & qui remplissent douze corbeilles, & cela, comme il le dit, pour ne rien laisser perdre: *colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.* Jean, *vj. 12.*

Malgré ces autorités si respectables & si sacrées, le goût des vains plaisirs & des folles dépenses est chez nous la passion dominante, ou plutôt c'est une espèce de manie qui possède les grands & les petits, les riches & les pauvres, & à laquelle nous sacrifions souvent une bonne partie du nécessaire.

Au reste il faudroit n'avoir aucune expérience du monde, pour proposer sérieusement l'abolition totale du luxe & des superfluités; aussi n'est-ce pas là mon intention. Le commun des hommes est trop foible, trop esclave de la coutume & de l'opinion, pour résister au torrent du mauvais exemple; mais s'il est impossible de convertir la multitude, il n'est peut-être pas difficile de persuader les gens en place, gens éclairés & judicieux, à qui l'on peut représenter l'abus de mille dépenses inutiles au fond, & dont la suppression ne gêneroit point la liberté publique; dépenses qui d'ailleurs n'ont proprement aucun but vertueux, & qu'on pourroit employer avec plus de sagesse & d'utilité: feux d'artifice & autres feux de joie, bals & festins publics, entrées d'ambassadeurs, &c. que de momeries, que d'amusemens puériles, que de millions prodigués en Europe, pour payer tribut à la coutume! tandis qu'on est pressé de besoins réels, auxquels on ne sauroit satisfaire, parce qu'on n'est pas fidele à l'économie nationale.

Mais que dis-je! on commence à sentir

G g g g

la futilité de ces dépenses, & notre ministre l'a déjà bien reconnue; lorsque le ciel ayant comblé nos vœux par la naissance du duc de Bourgogne, ce jeune prince si cher à la France & à l'Europe entière, on a mieux aimé pour exprimer la joie commune dans cet heureux événement, on a mieux aimé; dis-je, allumer de toutes parts le flambeau de l'hyménée, & présenter aux peuples ses ris & ses jeux pour favoriser la population par de nouveaux mariages, que de faire, suivant la coutume, des prodigalités mal entendues, que d'allumer des feux inutiles & dispendieux qu'un instant voit briller & s'éteindre.

Cette pratique si raisonnable rentre parfaitement dans la pensée d'un sage suédois, qui donnant une somme, il y a deux ans, pour commencer un établissement utile à sa patrie, s'exprimoit ainsi dans une lettre qu'il écrivoit à ce sujet: "Plût au ciel que la mode pût s'établir parmi nous, que dans tous les événemens qui causent l'allégresse publique, on ne fit éclater sa joie que par des actes utiles à la société! on verroit bientôt nombre de monumens honorables de notre raison, qui perpétueroient bien mieux la mémoire des faits dignes de passer à la postérité, & seroient plus glorieux pour l'humanité que tout cet appareil tumultueux de fêtes, de repas, de bals, & d'autres divertissemens usités en pareilles occasions." *Gazette de France, 8 Décembre 1753. Suede.*

La même proposition est bien confirmée par l'exemple d'un empereur de la Chine qui vivoit au dernier siècle, & qui dans l'un des grands événemens de son regne, défendit à ses sujets de faire les réjouissances ordinaires & consacrées par l'usage, soit pour leur épargner des frais inutiles & mal placés, soit pour les engager vraisemblablement à opérer quelque bien durable, plus glorieux pour lui-même, plus avantageux à tout son peuple, que des amusemens frivoles & passagers, dont il ne reste aucune utilité sensible.

Voici encore un trait que je ne dois pas oublier: "Le ministre d'Angleterre, dit une gazette... de l'année 1754, a fait compter mille guinées à M. Wal, ci-devant ambassadeur d'Espagne à Lon-

dres; ce qui est, dit-on, le présent ordinaire que l'état fait aux ministres étrangers en quittant la Grande-Bretagne." Qui ne voit que mille guinées ou mille louis forment un présent plus utile & plus raisonnable que ne seroit un bijou, uniquement destiné à l'ornement d'un cabinet?

Après ces grands exemples d'épargne politique, oseroit-on blâmer cet ambassadeur hollandois, qui recevant à son départ d'une cour étrangère le portrait du prince enrichi de diamans, mais qui trouvant bien du vuide dans ce présent magnifique, demanda bonnement ce que cela pouvoit valoir. Comme on l'eût assuré que le tout coûtoit quarante mille écus: que ne me donnoit-on, dit-il, une lettre-de-change de pareille somme à prendre sur un banquier d'Amsterdam? Cette naïveté hollandoise nous fait rire d'abord; mais en examinant la chose de près, les gens sensés jugeront apparemment qu'il avoit raison, & qu'une bonne lettre de quarante mille écus est bien plus de service qu'un portrait.

En suivant le même goût d'épargne, que de retranchemens, que d'institutions utiles & praticables en plusieurs genres différens! Que d'épargnes possibles dans l'administration de la justice, police & finances, puisqu'il seroit aisé, en simplifiant les régies & les autres affaires, d'employer à tout cela bien moins du monde qu'on ne fait à présent! Cet article est assez important pour mériter des traités particuliers; nous en avons sur cela plusieurs qu'on peut lire avec beaucoup de fruit.

Que d'épargnes possibles dans la discipline de nos troupes, & que d'avantages on en pourroit tirer pour le roi & pour l'état, si l'on s'attachoit comme les anciens à les occuper utilement! J'en parlerai dans quelque autre occasion.

Que d'épargnes possibles dans la police des Arts & du Commerce, en levant les obstacles qu'on trouve à chaque pas sur le transport & le débit des marchandises & denrées, mais sur-tout en rétablissant peu-à-peu la liberté générale des métiers & négoce, telle qu'elle étoit jadis en France, & telle qu'elle est encore aujourd'hui en plusieurs états voisins; supprimant par conséquent les formalités onéreuses des brevets

d'apprentissage, maîtrises & réceptions, & autres semblables pratiques, qui arrêtent l'activité des travailleurs, souvent même qui les éloignent tout-à-fait des occupations utiles, & qui les jettent ensuite en des extrémités funestes; pratiques enfin que l'esprit de monopole a introduites en Europe, & qui ne se maintiennent dans ces temps éclairés que par le peu d'attention des législateurs. Nous n'avons déjà, tous tant que nous sommes, que trop de répugnance pour les travaux pénibles; il ne faudroit pas en augmenter les difficultés, ni faire naître des occasions ou des prétextes à notre paresse.

De plus, indépendamment des maîtrises, il y a parmi les ouvriers mille usages abusifs & ruineux qu'il faudroit abolir impitoyablement; tels sont, par exemple, tous droits de compagnonage, toutes fêtes de communauté, tous frais d'assemblée, jetons, bougies, repas & buvettes: occasions perpétuelles de fainéantise, d'excès & de pertes, qui retombent nécessairement sur le public, & qui ne s'accordent point avec l'économie nationale.

Que d'épargnes possibles enfin dans l'exercice de la religion, en supprimant les trois quarts de nos fêtes, comme on l'a fait en Italie, dans l'Autriche, dans les Pays-Bas, & ailleurs: la France y gagneroit des millions tous les ans; outre que l'on épargneroit bien des frais qui se font ces jours-là dans nos églises. Qu'on pardonne sur cela les détails suivans, à un citoyen que l'amour du bien public anime.

Quel soulagement & quelle épargne pour le public, si l'on retranchoit la distribution du pain-bénit! C'est une dépense des plus inutiles, dépense néanmoins considérable & qui fait crier bien des gens. On dit que certains officiers des paroisses font sur cela de petites concussions, ignorées sans doute de la police, & que la loi n'ayant rien fixé là-dessus, ils rançonnent les citoyens impunément selon qu'ils les trouvent plus ou moins faciles. Quoi qu'il en soit, il est démontré par un calcul exact, que le pain-bénit coûte en France plusieurs millions par an; il n'est cependant d'aucune nécessité, il y a même des contrées dans le royaume où l'on n'en donne point du tout: en un mot, il ne porte pas plus de bénédiction

que l'eau qu'on emploie pour le bénir; & par conséquent on pourroit s'en tenir à l'eau qui ne coûte rien, & supprimer la dépense du pain-bénit comme onéreuse à bien du monde.

Après avoir indiqué la suppression du pain-bénit, je ne crois pas devoir épargner davantage la plupart des quêtes usitées parmi nous, & sur-tout la location des chaîses. Tous négoces sont défendus dans le temple du seigneur; lui-même les a proscrits hautement, & je ne vois rien dans l'évangile sur quoi il ait parlé avec tant de force. *Domus mea domus orationis est, vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Luc, *xxix.* 46. Il me semble que c'est une leçon & pour les pasteurs & pour les magistrats.

Rien de plus indécent que de vendre la place à l'église; MM. les ecclésiastiques ont grand soin de s'y mettre à l'aise & proprement, assis & à genoux: il conviendrait que tous les fideles y fussent de même commodément, & sans jamais financer. Pour cela il y faudroit mettre des bans appropriés à cette fin, bans qui rempliroient la nef & les côtés, & n'y laisseroient que de simples passages. J'ai vu quelque chose d'approchant dans une province du royaume, mais beaucoup mieux en Angleterre & en Hollande, où l'on est assis dans les temples sans aucuns frais, & sans être interrompus par des mendiens, par des quêtes, ni par des loueurs de chaîses. En quoi les Protestans nous donnent un bel exemple à suivre, si nous étions assez raisonnables, assez désintéressés pour cela.

Mais, dira-t-on sans doute, cette recette retranchée, comment fournir aux dépenses ordinaires? en voici le moyen sûr & facile, c'est de retrancher tout-à-fait une bonne partie de ces dépenses, & de modérer, comme il est possible, celles que l'on croit les plus indispensables. Quelle nécessité d'avoir tant de chantres & autres officiers dans les paroisses? A quoi bon tant de luminaire, tant d'ornemens, tant de cloches, &c. Si l'on étoit un peu raisonnable, faudroit-il tant d'étalage, tant de cire & de sonnerie pour enterrer les morts? On en peut dire autant de mille autres superfluités onéreuses, & qui dénotent plus dans les uns

l'amour du lucre , dans les autres l'amour du faste , que le zele de la religion & de la vraie piété.

Au surplus il n'est pas possible que de simples particuliers remédient jamais à de pareils abus , chacun sent la tyrannie de la coutume , chacun même en gémit dans son particulier ; cependant tout le monde porte le joug. L'homme enfant craint la censure & le qu'en dira-t-on , & personne n'ose résister au torrent. C'est donc au gouvernement à déterminer une bonne fois , suivant la différence des conditions , tous frais funéraires , frais de mariage & de baptême , &c. & je crois qu'on pourroit , au grand bien du public , les réduire à-peu-près au tiers de ce qu'il en coûte aujourd'hui ; en sorte que ce fût une regle constante pour toutes les familles , & qu'il fût absolument défendu aux particuliers & aux curés de faire ou de souffrir aucune dépense au-delà.

Quelques politiques modernes ont sagement observé que le nombre surabondant des gens d'église étoit visiblement contraire à l'opulence nationale , ce qui est principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre sexe. En effet , excepté ceux qui ont un ministère utile & connu , tous les autres vivent aux dépens des vrais travailleurs , sans rien produire de profitable à la société ; ils ne contribuent pas même à leur propre subsistance , *fruges consumere nati* ; Hor. *l. I. ep. ij. v. 29.* & bien qu'issus la plupart des conditions les plus médiocres , bien qu'assujettis par état aux rigueurs de la pénitence , ils trouvent moyen d'é luder l'antique loi du travail , & de mener une vie douce & tranquille sans être obligés d'effuyer la sueur de leur visage.

Pour arrêter un si grand mal politique , il ne faudroit admettre aux ordres que le nombre de sujets nécessaires pour le service de l'église. A l'égard des reclus qui ont un ministère public , on ne peut que louer leur zele à remplir leurs fonctions pénibles , & on doit les regarder comme des sujets précieux à l'état. Pour les autres qui n'ont pas d'occupations importantes , il paroîtroit à-propos d'en diminuer le nombre à l'avenir , & de chercher des moyens pour les rendre plus utiles.

Voilà plusieurs moyens d'épargne que les politiques ont déjà touchés ; mais en voici un autre qu'ils n'ont pas encore effleuré , & qui est néanmoins des plus intéressans : je parle des académies de jeu , qui sont visiblement contraires au bien national ; mais je parle sur-tout des cabarets si multipliés , si nuisibles parmi nous , que c'est pour le peuple la cause la plus commune de sa misère & de ses désordres.

Les cabarets , à le bien prendre , sont une occasion perpétuelle d'excès & de pertes ; & il seroit très-utile , dans les vues de la religion & de la politique , d'en supprimer la meilleure partie à mesure qu'ils viendroient à vaquer. Il ne seroit pas moins important de les interdire pendant les jours ouvrables à tous les gens établis & connus en chaque paroisse ; de les fermer sévèrement à neuf heures du soir dans toutes les saisons , & de mettre enfin les contrevenans à une bonne amende , dont moitié aux dénonciateurs , moitié aux inspecteurs de police.

Ces réglemens , dira-t-on , bien qu'utiles & raisonnables , diminueroient le produit des aides ; mais premièrement le royaume n'est pas fait pour les aides , les aides au contraire sont faites pour le royaume ; elles sont proprement une ressource pour subvenir à ses besoins : si cependant par quelque occasion que ce puisse être , elles devenoient nuisibles à l'état , il n'est pas douteux qu'il ne fallût les rectifier ou chercher des moyens moins ruineux , à-peu-près comme on change ou qu'on cesse un remede lorsqu'il devient contraire.

D'ailleurs les réglemens proposés ne doivent point alarmer les financiers , par la grande raison que ce qui ne se consommeroit pas dans les cabarets , se consommeroit encore mieux & plus universellement , dans les maisons particulières , mais pour l'ordinaire sans excès & sans perte de temps ; au lieu que les cabarets , toujours ouverts , dérangent si bien nos ouvriers , qu'on ne peut d'ordinaire compter sur eux , ni voir la fin d'un ouvrage commencé. Nous nous plaignons sans cesse de la dureté des temps ; que ne nous plaignons-nous plutôt de notre imprudence , qui nous porte à faire & à tolérer des dépenses & des pertes sans nombre.

Autre proposition qui tient à l'épargne publique, ce seroit de fonder des monts de piété dans toutes nos bonnes villes, pour faire trouver de l'argent sur gage & sans intérêt; si ce n'est peut-être qu'on pourroit tirer deux pour cent par année, pour fournir aux frais de la régie. On sait que les prêteurs-usuraires sont très-nuisibles au public, & qu'ainsi l'on éviteroit bien des pertes si l'on pouvoit se passer de leur ministère. Il seroit donc à souhaiter que les ames pieuses & les cœurs bienfaisans songeassent sérieusement à effectuer les fondations favorables dont nous parlons.

Outre la commodité générale d'un emprunt gratuit & facile pour les peuples, je regarde comme l'un des avantages de ces établissemens, que ce seroient autant de bureaux connus où l'on pourroit déposer avec confiance des sommes qu'on n'est pas toujours à portée de placer utilement, & dont on est quelquefois embarrassé. Combien d'avares qui, craignant pour l'avenir, n'osent se défaire de leur argent; & qui malgré leurs précautions, ont toujours à redouter les vols, les incendies, les pillages, &c. Combien d'ouvriers, combien de domestiques & d'autres gens isolés, qui ayant épargné une petite somme, dix pistoles, cent écus, plus ou moins, ne savent actuellement qu'en faire, & appréhendent avec raison de les dissiper ou de les perdre? Je trouve donc qu'il seroit avantageux dans tous ces cas de pouvoir déposer sûrement une somme quelconque, avec liberté de la retirer à son gré. Par-là on feroit circuler dans le public une infinité de sommes petites ou grandes qui demeurent aujourd'hui dans l'inaction. D'un autre côté, les particuliers déposans éviteroient bien des inquiétudes & des filouteries; outre qu'ils seroient moins exposés à prêter leur argent mal-à-propos, ou à le dépenser follement. Ainsi chacun retrouveroit ses fonds ou ses épargnes, lorsqu'il se présenteroit de bonnes affaires, & la plupart des ouvriers & des domestiques deviendroient plus économes & plus rangés.

Cette habitude d'économie dans les moindres sujets est plus importante qu'on ne croit au bien général; & c'est en quoi nous sommes fort au-dessous des nations voisines, qui presque toutes sont plus accoutumées

que nous à l'épargne & aux attentions économiques. Voici sur cela un trait qui est particulier aux Anglois, & qui mérite d'être rapporté. On assure donc qu'il y a chez eux, dans la plupart des grandes maisons, ce qu'ils appellent *asaving-man*, c'est-à-dire un domestique attentif & ménager qui veille perpétuellement à ce que rien ne traîne, à ce que rien ne se perde ou ne s'égaré. Son unique emploi est de roder à toute heure dans tous les recoins d'une grande maison, depuis la cave jusqu'au grenier, dans les cours, écuries, jardins, & autres dépendances, de remettre en son lieu tout ce qu'il trouve déplacé, & d'emporter dans son magasin tout ce qu'il rencontre épars & à l'abandon, de la ferraille de toute espèce, des bouts de planche & autres bois, des cordes, du cuir, de la chandelle, toute sorte de hardes, meubles, ustensiles, outils, &c.

Outre une infinité de choses, chacune de peu de valeur, mais dont l'ensemble est important, & dont cette économie prévient la perte, il conserve aussi bien souvent des choses de prix, que des maîtres, des domestiques ou des ouvriers laissent traîner par oubli, ou par quelque autre raison que ce puisse être. Sa vigilance réveille l'attention des autres, & il devient par état l'antagoniste de la friponnerie & le réparateur de la négligence.

J'ai déjà marqué ci-devant qu'il n'étoit ici question que d'épargne publique, & que je ne touchois presque point à la conduite des particuliers. Plusieurs néanmoins ne m'ont opposé que de prétendus inconvéniens contre la suppression totale de notre luxe, ce qui n'attaque point ma thèse, & porte par conséquent à faux: cependant je tâcherai de répondre à l'objection, comme si je lui trouvois quelque fondement solide.

Si l'on suivoit, dit-on, tant de projets de perfection & de réformes; que d'un côté l'on supprimât les dépenses inutiles; que de l'autre, on se livrât de toutes parts à des entreprises fructueuses; en un mot, que l'économie devînt à la mode parmi les François, on verroit bientôt, à la vérité, notre opulence sensiblement accrue; mais que feroit-on de tant de richesses accumu-

lées ? D'ailleurs la plupart des fujets , moins employés aux arts de somptuosité , n'auroient guere de part à tant d'opulence , & languiroient apparemment au milieu de l'abondance générale.

Il est aisé de répondre à cette difficulté. En effet , si l'*épargne* économique s'établiffoit parmi nous ; qu'on donnât plus au nécessaire & moins au superflu ; il se feroit , j'en conviens , moins de dépenses frivoles & mal-placées , mais aussi s'en feroit-il beaucoup plus de raisonnables & de vertueuses. Les riches & les grands , moins obérés , paieroient mieux leurs créanciers ; d'ailleurs plus puissans & plus pécunieux , ils auroient plus de facilité à marier leurs enfans ; au lieu d'un mariage , ils en feroient deux , au lieu de deux , ils en feroient quatre , & l'on verroit ainsi moins de renversement & moins d'extinctions dans les familles. On donneroit moins au faste , au caprice , à la vanité ; mais on donneroit plus à la justice , à la bienfaisance , à la véritable gloire ; en un mot , on emploieroit beaucoup moins de fujets à des arts stériles , arts d'amusement & de frivolités , mais beaucoup plus à des arts avantageux & nécessaires ; & pour lors , s'il y avoit moins d'artisans du luxe & des plaisirs , moins de domestiques inutiles & décevrons , il y auroit en récompense plus de cultivateurs , & d'autres précieux instrumens de la véritable richesse.

Il est démontré , pour quiconque réfléchit , que la différence d'occupation dans les fujets produit l'opulence ou la disette nationale , en un mot le bien ou le mal de la société. On sent parfaitement que si quelqu'un peut tenir un homme à ses gages , il lui sera plus avantageux d'avoir un bon jardinier que d'entretenir un domestique de parade. Il y a donc des emplois infiniment plus utiles les uns que les autres ; & si l'on occupoit la plupart des hommes avec plus d'intelligence & d'utilité , la nation en seroit plus puissante , & les particuliers plus à leur aise.

D'ailleurs la pratique habituelle de l'*épargne* produisant , au moins chez les riches , une surabondance de biens qui ne s'y trouve presque jamais , il en résulteroit pour les peuples un soulagement sensible , en ce

que les petits alors seroient moins inquiétés & moins foulés par les grands. Que le loup cesse d'avoir faim , il ne défolera pas les bergeries.

Quoi qu'il en soit , les propositions & les pratiques énoncées ci-dessus nous paroîtroient plus intéressantes , si une mauvaise coutume , si l'ignorance & la mollesse ne nous avoient rendus indifférens sur les avantages de l'*épargne* , & sur-tout si cette habitude précieuse n'étoit confondue le plus souvent avec la sordide avarice. Erreur dont nous avons un exemple connu dans le jugement peu favorable qu'on a porté de nos jours d'un citoyen vertueux & désintéressé , feu M. Godinot , chanoine de Rheims.

Amateur passionné de l'agriculture , il consacroit à l'étude de la Physique & aux occupations champêtres tout le loisir que lui laissoit le devoir de sa place. Il s'attacha spécialement à perfectionner la culture des vignes , & plus encore la façon des vins , & bientôt il trouva l'art de les rendre si supérieurs & si parfaits , qu'il en fournit dans la suite à tous les potentas de l'Europe ; ce qui lui donna moyen , dans le cours d'une longue vie , d'accumuler des sommes prodigieuses , sommes dont ce philosophe chrétien méditoit de longue-main l'usage le plus noble & le plus digne de sa bienfaisance.

Du reste , il vivoit dans la plus grande simplicité , dans la pratique fidele & constante d'une *épargne* visible , & qui sembloit même outrée. Aussi les esprits vulgaires qui ne jugent que sur les apparences , & qui ne connoissoient pas ses grands desseins , ne le regardèrent pendant bien des années qu'avec une sorte de mépris ; & ils continuèrent toujours sur le même ton , jusqu'à ce que plus instruits & tout-à-fait subjugués par les établissemens & les constructions utiles dont il décora la ville de Rheims , & sur-tout par les travaux immenses qu'il entreprit à ses frais pour y conduire des eaux abondantes & salubres qui manquoient auparavant , ils lui prodiguèrent enfin avec le reste de la France le tribut d'éloges & d'admiration qu'ils ne pouvoient refuser à son généreux patriotisme.

Un si beau modele touchera sans doute

le cœur des François, encouragés d'ailleurs par l'exemple de plusieurs sociétés établies en Angleterre, en Écosse & en Irlande; sociétés uniquement occupées de vues économiques, & qui de leurs propres deniers font tous les ans des largesses considérables aux laboureurs & aux artistes qui se distinguent par la supériorité de leurs travaux & de leurs découvertes. Le même goût s'est répandu jusqu'en Italie. On apprit l'an passé le nouvel établissement d'une académie d'Agriculture à Florence.

Mais c'est principalement en Suede que la science économique semble avoir fixé le siège de son empire. Dans les autres contrées elle n'est cultivée que par quelques amateurs, ou par de foibles compagnies encore peu accréditées & peu connues: en Suede, elle trouve une académie royale qui lui est uniquement dévouée; qui est formée d'ailleurs & soutenue par tout ce qu'il y a de plus savant & de plus distingué dans l'état; académie qui écartant tous ce qui n'est que d'érudition, d'agrément & de curiosité, n'admet que des observations & des recherches tendantes à l'utilité physique & sensible.

C'est de ce fonds abondant que s'enrichit le plus souvent notre journal économique, production nouvelle, digne par son objet de toute l'attention du ministère, & qui l'emporteroit par son utilité sur tous nos recueils d'académies, si le gouvernement commettoit à la direction de cet ouvrage des hommes parfaitement au fait des sciences & des arts économiques, & que ces hommes précieux, animés & conduits par un supérieur éclairé, ne fussent jamais à la merci des entrepreneurs, jamais frustrés par conséquent des justes honoraires si bien dûs à leur travail.

Ce seroit en effet une vue bien conforme à la justice & à l'économie publique, de ne pas abandonner le plus grand nombre des sujets à la rapacité de ceux qui les emploient, & dont le but principal, ou pour mieux dire unique, est de profiter du labeur d'autrui sans égard au bien des travailleurs. Sur quoi j'observe que dans ce conflit d'intérêts le gouvernement devoit abroger toute concession de droits privatifs, fermer l'oreille à toute représentation, qui colorée du bien

public, est au fond suggérée par l'esprit de monopole, & qu'il devoit opérer sans ménagement ce qui est équitable en foi, & favorable à la franchise des arts & du commerce.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons féliciter la France de ce que parmi tant d'académiciens livrés à la manie du bel-esprit, mais peu touchés des recherches utiles, elle compte des génies supérieurs, des hommes conformés en tout genre de sciences, lesquels ont toujours allié la beauté du style, les graces même de l'éloquence avec les études les plus solides, & qui s'étant consacrés depuis bien des années à des travaux & à des essais économiques, nous ont enrichis, comme on fait, des découvertes les plus intéressantes.

Il paroît enfin que depuis la paix de 1748, le goût de l'économie publique gagne insensiblement l'Europe entière. Les princes aujourd'hui, plus éclairés qu'autrefois, ambitionnent beaucoup moins de s'agrandir par la guerre. L'histoire & l'expérience leur ont également appris que c'est une voie incertaine & destructive. L'amélioration de leurs états leur en présente une autre plus courte & plus assurée; aussi tous s'y livrent comme à l'envi, & ils paroissent plus disposés que jamais à profiter de tant d'ouvrages publiés de nos jours sur le commerce, la navigation, & la finance, sur l'exploitation des terres, sur l'établissement & le progrès des arts les plus utiles; dispositions favorables, qui contribueront à rendre les sujets plus économes, plus sains, plus fortunés, & je crois même plus vertueux.

En effet, la véritable économie également inconnue à l'avare & au prodigue, tient un juste milieu entre les extrêmes opposés; & c'est au défaut de cette vertu si déprimée, qu'on doit attribuer la plupart des maux qui couvrent la face de la terre. Le goût trop ordinaire des amusemens, des superfluités & des délices entraîne la mollesse, l'oisiveté, la dépense, & souvent la disette, mais toujours au moins la soif des richesses, qui deviennent d'autant plus nécessaires qu'on s'assujettit à plus de besoins; ce qui produit ensuite les artifices & les détours, la rapacité, la

violence, & tant d'autres excès qui viennent de la même source.

Je prêche donc hautement l'épargne publique & particulière ; mais c'est une épargne sage & désintéressée, qui donne du courage contre la peine, de la fermeté contre le plaisir, & qui est enfin la meilleure ressource de la bienfaisance & de la générosité ; c'est cette honnête parcimonie si chère autrefois à Pline le jeune, & qui le mettoit en état, comme il le dit lui-même, de faire dans une fortune médiocre, de grandes libéralités publiques & particulières. *Quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi ferri jubeo; nec est quod verearis ne sit mihi ista onerosa donatio. Sunt quidem omnino nobis modicæ facultates, dignitas sumptuosa, reditus propter conditionem agellorum nescio minor an incertior; sed quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur, ex quâ velut à fonte liberalitas nostra decurrit.* Lettres de Pline, livre II. lettre jv. On trouve dans toutes ces lettres mille traits de bienfaisance. Voyez sur-tout liv. III. lett. xj. liv. IV. lett. xij. &c.

Rien ne devoit être plus recommandé aux jeunes gens que cette habitude vertueuse, laquelle deviendroit pour eux un préservatif contre les vices. C'est en quoi l'éducation des anciens étoit plus conséquente & plus raisonnable que la nôtre. Ils accoutumoient les enfans de bonne heure aux pratiques du ménage, tant par leur propre exemple que par le pécule qu'ils leur accorderoient, & que ceux-ci, quoique jeunes & dépendans, faisoient valoir à leur profit. Cette légère administration leur donnoit un commencement d'application & de sollicitude, qui devenoit utile pour le reste de la vie.

Que nous pensons là-dessus différemment des anciens ! on n'oseroit aujourd'hui tourner les jeunes gens à l'économie ; & ce seroit, comme l'on pense, n'avoir pas de sentiment que de leur en inspirer l'estime & le goût. Erreur bien commune dans notre siècle, mais erreur funeste qui nuit infiniment à nos mœurs. On a fondé en mille endroits des prix d'éloquence & de poésie ; qui fondera parmi nous des prix d'épargne & de frugalité ?

Au reste ; ces propositions n'ont d'autre

but que d'éclairer les hommes sur leurs intérêts ; de les rendre plus attentifs sur le nécessaire, moins ardens sur le superflu, en un mot d'appliquer leur industrie à des objets plus fructueux, & d'employer un plus grand nombre de sujets pour le bien moral, physique & sensible de la société. Plût au ciel que de telles mœurs prissent chez nous la place de l'intérêt, du luxe & des plaisirs ; que d'aisance, que de bonheur & de paix il en résulteroit pour tous les citoyens ! *Cet article est de M. FAIGUET.*

EPARGNE, (Hydr.) Voyez AJUTAGE.

EPARGNE, (Gravure en bois.) Ouvrage fait à taille d'épargne : c'est une manière de graver ou entailler le bois, les pierres, les métaux, &c. qui se dit lorsqu'on taille & qu'on enlève le fonds de la matière, & qu'on n'épargne & qu'on ne laisse en relief que les parties qu'on veut faire paroître à la vue, ou qui doivent marquer & imprimer : *anaglyphum sculptere, incidere* : ainsi les gravures en bois sont taillées ou gravées en épargne. Car au lieu que dans la gravure en cuivre ou taille douce, les traits ou lignes qui doivent paroître, sont gravés en creux dans le métal, & que les blancs restent relevés sur la planche : au contraire, dans les tailles ou gravures en bois, les blancs sont enfoncés, creusés & vidés, & les traits & lignes qui doivent paroître, sont élevés & épargnés : d'où l'on doit concevoir la longueur & la précision que demande cette espèce de gravure.

* ÉPARS. (Gram.) Il se dit en général d'un grand nombre d'objets de la même espèce, distribués sur un espace beaucoup plus grand que celui qu'ils devroient naturellement occuper : ainsi *épars* est encore un terme relatif ; & les deux termes de la comparaison sont le nombre & le lieu, ou les distances des objets les uns à l'égard des autres.

EPARTS, f. m. pl. terme de Charron ; sont des morceaux de bois plat, de l'épaisseur d'un bon pouce, longs environ de cinq piés, qui joignent les deux limons & les assujettissent à pareille distance : c'est dessus les *éparts* que l'on assujettit les planches du fond.

EPARVIN ou **EPERVIN**, f. m. (*Manege, Maréchal.*) tumeur qui affecte les jarrets, & qui ne doit être regardée que comme un gonflement de l'éminence osseuse qui est à la partie latérale interne & supérieure de l'os du canon : les anciens ont donné à cette éminence le nom d'*éparvin* ou d'*épervin* ; & c'est en conséquence de cette dénomination que l'on a appelé ainsi la tumeur dont il s'agit, & sur laquelle je ne peux me dispenser de m'étendre dans cet article.

Presque tous les auteurs ont distingué trois sortes d'*éparvins* ; l'*éparvin sec*, l'*éparvin de bœuf*, & l'*éparvin calleux*.

Par l'*éparvin sec* ils ont prétendu désigner une maladie qui consiste dans une flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée lorsque l'animal marche. Ce mouvement irrégulier que nous exprimons, d'un commun accord, par le terme *harper*, est très-visible dès les premiers pas que fait le cheval, & continue jusqu'à ce qu'il soit échauffé ; après quoi on ne l'apperçoit plus : si néanmoins la maladie est à un certain période, l'animal *harpe* toujours. Un cheval crochu avec ce défaut doit être absolument rejeté : ceux dans les deux jambes desquels il se rencontre, n'ont pas été rebutés & proscrits des manegés, quand ils ont eu des qualités d'ailleurs ; parce qu'au moyen de ces deux prétendus *éparvins*, leurs courbettes ont paru plus trides, & leurs battues plus sonores. On doit encore observer que ce mal ne suscite aucune claudication ; & s'il arrive que l'animal boite au bout d'un certain temps, c'est en conséquence de quelqu'autre maladie qui survient au jarret, fatigué par la continuité de l'action forcée qui résulte de la flexion convulsive dont j'ai parlé.

On ne doit chercher la raison de cette flexion que dans les muscles mêmes qui servent à ce mouvement ; c'est-à-dire, dans les muscles fléchisseurs, ou dans les nerfs qui y aboutissent ; car les nerfs sont les rênes, par le moyen desquelles les corps sont mus, tournés & agités en divers sens, & ce n'est qu'à eux que les parties doivent véritablement leur action & leur jeu. C'est aussi dans leur tension irrégulière, & dans la circulation précipitée des esprits

animaux, que nous découvrons le principe & la source des convulsions & des mouvemens convulsifs : mais alors ces mouvemens se remarquent indistinctement dans plusieurs parties, & ont lieu de différentes manières & en toutes sortes de temps ; tandis qu'ici ils se manifestent constamment, & toujours dans les seuls muscles fléchisseurs de la jambe, & qu'ils ne sont sensibles qu'autant que l'animal chemine. Or pour déterminer quelque chose dans une matière aussi abstraite & aussi embarrassante, je dirai que cette maladie arrivera, lorsqu'en conséquence d'un exercice violent & réitéré, ces muscles, & même le tissu des fibres nerveuses qui en font partie, auront souffert une distention telle qu'il en résultera une douleur plus ou moins vive, au moindre mouvement de contraction qu'ils seront sollicités de faire ; & c'est précisément cette douleur que l'animal ressent dans le moment qui l'oblige à hâter, à précipiter son mouvement, à *harper* : que si la maladie n'est pas parvenue à un degré considérable, cette sensation douloureuse n'existera que pendant les premiers mouvemens, c'est-à-dire dans les premiers instans où ces muscles entreront en contraction, après lesquels elle cessera, & l'action de la partie s'opérera dans l'ordre naturel, comme si l'on pouvoit dire que les fibres souffrantes s'accoutument & se font à ce mouvement. Nous avons un exemple de cette diminution & de cette cessation de sensibilité & de douleur dans certains chevaux qui boitent de l'épaule, & qui sont droits après un certain temps de travail, c'est-à-dire lorsque cette partie est échauffée.

Il est donc de toute impossibilité d'assigner raisonnablement à cette maladie une place dans le jarret ou dans les parties qui l'environnent. 1°. Son siège n'est point apparent, & elle ne s'annonce par aucun signe extérieur. 2°. J'ai vu trois chevaux *harper* du devant, au moment où ils fléchissent le genou. 3°. Dans ce cas l'animal boiteroit infailliblement, & retarderoit son action, loint de la hater. Que le jeu d'une articulation quelconque soit en effet traversé par quelque obstacle d'où puisse résulter une impression douloureuse ; qu'il

y ait dans le jarret une courbe accrue à un certain point ; qu'un osselet ou boulet gêne & contraigne les tendons dans leur passage , le cheval , pour échapper à la douleur , & pour diminuer la longueur du moment où il la ressent , ne précipitera point son mouvement , ou s'il le précipite , ce ne sera qu'en se rejetant promptement sur la partie qui n'est point affectée , pour soulager celle qui souffre , & non en hâtant & en forçant l'action à laquelle il étoit déterminé. C'est aussi ce qui me confirme dans l'idée que je me suis formée des causes de la flexion convulsive dont il est question. Le premier moment de la contraction des muscles est l'instant de la douleur , & la preuve en est palpable , si l'on fait attention qu'avant l'influx des esprits animaux qui produisent la contraction , les fibres dans une situation ordinaire n'étoient point agitées , & l'animal ne souffroit point : or si le premier moment de la contraction est celui de la douleur , il faut donc conclure que le siège du mal est dans la partie qui se contracte , c'est-à-dire dans la portion charnue des muscles , & non dans les tendons qui sont simplement tirés par le moyen de la contraction , ainsi que les autres parties auxquelles ces muscles ont leurs attaches ; & conséquemment cette flexion convulsive , ce mouvement irrégulier & extraordinaire ne peut être imputé à un vice dans les jarrets.

Les deux autres especes d'*éparvin* peuvent véritablement affecter cette partie , mais les idées que l'on a conçues jusqu'ici ne sont pas exactement distinctes.

Le premier est appelé *éparvin de bœuf* , parce que les bœufs d'un certain âge , & après un certain temps de travail , y sont extrêmement sujets. Dans ces animaux , selon la dissection que j'en ai faite moi-même , on apperçoit une tumeur humorale d'un volume extraordinaire , située à la partie latérale interne du jarret , & qui occupe presque toute cette portion : elle est produite par des humeurs lymphatiques arrêtées dans les ligamens de l'articulation , & notamment dans le ligament capsulaire. Cette humeur molle dans son origine , mais s'endurcissant par son séjour , devient plateuse ; de manière que la tumeur qu'elle

forme est extrêmement dure. Il s'agiroit donc de savoir si dans le cheval c'est cette même tumeur que l'on appelle *éparvin* : pour cet effet considérons-en la situation , le volume & la consistance , soit dans son principe , soit dans ses progrès. Quant à sa situation , elle occupe , ainsi que je viens de le remarquer , toute la partie latérale interne du jarret : son volume est donc plus considérable dans le bœuf que dans le cheval , & son siège n'est pas précisément le même , puisque nous ne lui en assignons d'autre dans celui-ci que l'éminence qui est à la partie latérale interne & supérieure du canon. Quant à sa consistance , j'avoue ingénument que jamais l'*éparvin* ne m'a paru mol dans son commencement & lors de sa naissance : ainsi , sans prétendre nier la possibilité de l'existence de cette tumeur humorale dans le jarret du cheval , si elle s'y rencontre , je l'envisagerai comme une tumeur d'une nature qui n'a rien de particulier , & qui peut arriver indistinctement à d'autres parties.

Je nommerai par conséquent seulement *éparvin* la tumeur ou le gonflement de l'éminence osseuse même dont j'ai parlé ; & dans le cas où le jarret sera affecté d'une tumeur pareille à celle qui se montre quelquefois sur le jarret du bœuf , je la considérerai comme une maladie totalement différente de l'*éparvin* , soit qu'elle soit molle , soit qu'elle soit endurcie ; parce que ce qui caractérise l'*éparvin* est sa situation , & que dans la maladie que je reconnois pour telle , je ne vois de gonflement qu'à la portion de l'os du canon , que l'on a nommée ainsi ; & c'est un mal dont le siège , ainsi que celui de la courbe , est dans l'os même.

La courbe n'est en effet autre chose qu'une tumeur ou un gonflement du tibia : elle est située supérieurement à l'*éparvin* , à la partie interne inférieure de cet os ; c'est-à-dire , qu'elle en occupe le condyle de ce même côté , & elle en suit la forme , puisqu'elle est oblongue & plus étroite à sa partie supérieure & à son origine qu'à sa partie inférieure. Le gonflement , en augmentant , ne peut que gêner l'articulation ; ce qui produit insensiblement & peu-à-peu la difficulté du mouvement : il contraint aussi les tendons & les ligamens qui l'en-

vironnent ; ce qui , outre la difficulté du mouvement , excitera & occasionera la douleur. Aussi voyons-nous que l'animal qui est attaqué de cette maladie boite plus ou moins , selon les degrés & les progrès du mal : sa jambe est roide , la flexion du jarret n'est point facile , & il souffre , de maniere enfin qu'elle est presque entièrement interrompue ; cette indisposition dégénere alors en fausse ankylose. Il faut encore observer qu'elle paroît souvent accompagnée d'un gonflement au pli du jarret , à l'endroit où surviennent les varices : mais , en premier lieu , ce gonflement peut n'être qu'une tension plus grande de la peau ; tension qui résulte de l'élévation formée par la courbe ou par la tumeur de l'os : en second lieu , il peut être une suite du gênement de la circulation.

Le véritable *éparvin* & la courbe ont un même principe ; les causes en sont communément externes , & peuvent en être internes , quelquefois les unes & les autres se réunissent.

Les premières seront des coups , un travail violent & forcé ; & les secondes seront produites par le vice de la masse.

Les coups donneront lieu à ces tumeurs ou à ces gonflemens , parce qu'ils occasioneront une dépression , qui sera suivie de l'extravasation des sucs & de la perte de la solidité des fibres osseuses : ces sucs répandus , non-seulement la partie déprimée se relèvera , mais elle augmentera en volume , selon l'abord des liqueurs.

Le trop grand exercice , un travail violent & forcé contribueront aussi à leur arrêt & à leur stagnation : 1°. par le frottement fréquent de ces os , avec lesquels ils sont articulés ; frottement suffisant pour produire le gonflement : 2°. par la disposition que des humeurs éloignées du centre de la circulation , & obligées de remonter contre leur propre poids , ont à séjourner , sur-tout celles qui sont contenues dans des veines & dans des canaux qui ne sont point exposés à l'action des muscles ; action capable d'en accélérer le mouvement progressif & le cours , & telles sont celles qui sont dans les os & dans les extrémités inférieures de l'animal.

Enfin si à défaut des causes externes nous

croions ne devoit accuser que le vice du sang , nous trouverons que des sucs épaislis ne pourront que s'arrêter dans les petites cellules qui composent les têtes ou le tissu spongieux des os , qu'ils écarteront les fibres osseuses à mesure qu'ils s'y accumuleront , qu'ils s'y durciront par leur séjour ; & de-là l'origine & l'accroissement de la courbe & de l'*éparvin* , lorsque ces tumeurs ne reconnoissent que des causes internes.

L'une & l'autre cedent à l'efficacité des mêmes médicamens. Si elles sont le résultat de ces dernières causes , on débitera par les remèdes généraux , c'est-à-dire par la saignée , le breuvage purgatif , dans lequel on fera entrer l'*aquila alba* : on mettra ensuite l'animal à l'usage du *crocus metallorum* , à la dose d'une once , dans laquelle on jettera quarante grains d'éthiops minéral , que l'on augmentera chaque jour de cinq grains , jusqu'à la dose de soixante.

A l'égard du traitement extérieur , borné jusqu'à présent à l'application inutile du caustère actuel , application qui n'outrépassant pas le tégument , ne peut rien contre une tumeur résidente dans l'os ; on aura soin d'exercer sur le gonflement un frottement continué , par le moyen d'un corps quelconque dur , mais lisse & poli , afin de commencer à diviser l'humeur retenue. Aussi-tot après on y appliquera un emplâtre d'onguent de vigo , au triple de mercure , & on y maintiendra cet emplâtre avec une plaque de plomb très-mince , qui sera elle-même maintenue par une ligature , ou plutôt par un bandage fait avec un large ruban de fil : on renouvellera cet emplâtre tous les trois jours , & ces tumeurs s'évanouiront & se résoudront incontestablement. Il est bon de raser le poil qui les recouvre , avant d'y fixer le résolutif que je prescris , & dont j'ai constamment éprouvé les admirables effets.

Le même topique doit être employé dans le cas où ces gonflemens devoient leur naissance aux causes externes ; la saignée néanmoins sera convenable ; mais on pourra se dispenser d'ordonner la purgation , le *crocus metallorum* , & l'éthiops minéral.

La cure de la tumeur humorale , en supposant qu'elle se montre dans le cheval , n'aura rien de différent de celle de toutes

les autres tumeurs : ainsi , ensuite des remèdes généraux , & après avoir , selon l'inflammation & la douleur , eu recours aux anodins , aux émoulliens , on tentera les résolutifs. Si néanmoins la tumeur se dispose à la suppuration , & paroît fuir la voie première que nous avons voulu lui indiquer , on appliquera des suppurans , après quoi on procédera à son ouverture : & si elle incline à se terminer par induration , on usera des émoulliens , qui seront suivis par degrés des médicamens destinés à résoudre , lorsqu'on s'apercevra de leurs effets , &c. On ne doit point aussi oublier le régime que nous avons prescrit en parlant des maladies qui demandent un traitement intérieur & méthodique.

Celui du prétendu *éparvin sec* , que j'ai démontré n'exister en aucune façon dans le jarret , n'est pas encore véritablement connu. J'ai vainement eu recours à tous les remèdes innombrables que j'ai trouvés décrits dans les ouvrages des auteurs anciens & modernes de toutes les nations , & qu'ils conseillent dans cette circonstance , aucun d'eux ne m'a réussi : j'y ai substitué , conformément à la saine pratique , les topiques , les médicamens gras , adoucissans , émoulliens : j'ai employé ensuite la graisse de cheval , la graisse humaine , la graisse de blaireau , de castor , de vipères , auxquelles j'ai ajouté les huiles distillées de rhue , de lavande , de marjolaine , de muscade , de romarin , & que j'ai cherché à rendre plus pénétrantes , en les aiguissant avec quelques gouttes de sel volatil armoniac ; tous mes efforts n'ont eu aucun succès. Quelquefois cette maladie , qui d'ailleurs n'influe en aucune façon sur le fond de la santé de l'animal , a paru céder à ces remèdes ; mais leur efficacité n'a été qu'apparente ; & l'action de *harper* n'a cessé que pour quelque temps. Je ne peux donc point encore indiquer des moyens sûrs pour la vaincre ; mais j'espère que les expériences auxquelles je me livre sans cesse , aux dépens de tout , & sans espoir d'autre récompense que celle d'être utile , m'en suggéreront d'autres , que je publierai dans mes *Elémens d'Hippiatrique* : ce n'est que du travail & du temps que nous devons attendre les découvertes. (e)

L'objet de l'Hippiatrique est maintenant d'une telle importance , qu'après avoir vu ce que M. Bourgelat pense de l'éparvin , on ne sera pas fâché de trouver à la suite de ses idées celles qui nous ont été communiquées par M. Genson.

C'est un avantage bien précieux pour l'Encyclopédie , d'avoir pu se procurer en même temps sur cette matière les secours & les lumières des deux hommes de France qui la connoissent le mieux.

Ceux pour qui l'objet de l'Hippiatrique est intéressant , trouveront ici de quoi se satisfaire ; & les hommes qui courent la même carrière remarqueront , dans ce que nous allons ajouter de M. Genson , un exemple de cette équité , avec laquelle il seroit toujours à souhaiter qu'on se traitât réciproquement , autant pour l'intérêt de l'art que pour l'honneur de l'humanité.

Les différens symptômes de l'éparvin ont fait diviser cette maladie en plusieurs espèces : les uns prétendent en distinguer trois , l'éparvin de bœuf , l'éparvin sec , & l'éparvin calleux : les autres n'en admettent que de deux ; l'éparvin sec , & l'éparvin calleux. Les plus expérimentés n'en reconnoissent qu'un proprement dit , qui est le calleux. C'est , comme on l'a vu par ce qui précède , le sentiment de M. Bourgelat , que l'expérience nous a confirmé. On entend par l'éparvin de bœuf , une tumeur osseuse , semblable à celle qui se trouve au jarret de cet animal ; mais nous pouvons attester avec M. Bourgelat , que nous n'avons jamais rien trouvé de la nature de cet éparvin dans le jarret du cheval. On entend par éparvin-sec , un mouvement convulsif que le jarret du cheval éprouve , mais qu'il faut distinguer de l'éparvin , comme ayant des causes , des accidens , & un siège différent.

Quoique l'éparvin calleux ou la tumeur osseuse contre nature , qu'on désigne par ce nom , tire sa cause principale des violentes extenstions que le jarret du cheval a souffertes , dont nous parlerons dans la suite , elle en reconnoît encore d'autres qui sont internes ou héréditaires , comme une mauvaise conformation des os , des ligamens , des muscles ; d'où résultent des jarrets étroits , mal-faits , crochus , trop ou trop peu arqués. Cette difformité dans le cheval vient le

plus souvent de l'étalon ou de la jument qui l'ont produit, & l'éparvin est presque inséparable de ce vice de conformation; les parties qui en sont affectées n'ayant point leur juste proportion ni le degré de solidité, sont peu propres à soutenir le poids énorme du cheval, encore moins à résister aux différens mouvemens que l'on lui fait faire dans de certains cas; d'où s'ensuit que le suc nourricier des os pressé par la tension & la collision des parties encore tendres, s'épanche sur la surface supérieure latérale & interne du canon. Ce suc se durcit, & gêne plus ou moins le mouvement du jarret, selon qu'il est plus ou moins proche de l'articulation. Tantôt cette concrétion offensive soude le canon avec quelques-uns des os voisins; pour lors elle fait boiter l'animal dès le commencement de la formation de la tumeur, & de tous les temps. Tantôt cette tumeur ne fait que pincer l'articulation: dans ce cas l'animal boite jusqu'à ce que la surface intérieure de la tumeur étant usée par le frottement de l'os voisin, laisse un mouvement libre à l'articulation; & c'est alors qu'on dit improprement que l'éparvin est sorti.

Ce qu'on appelle proprement *éparvin sec*, est comme nous l'avons dit, un mouvement convulsif dans les jarrets du cheval. M. Bourgelat en fixe le siège dans les muscles fléchisseurs, propres aux jarrets de cet animal, & la cause dans la distension de ces parties organiques, & des nerfs qui entrent dans leur composition: mais nous croyons que le siège en est aussi dans les ligamens du jarret, car ces parties qui attachent les os ensemble, ne sont pas simples, & destinées seulement à les assujettir, comme l'ont imaginé les anciens. Ces ligamens sont des parties composées, qui par leur vertu élastique contribuent bien plus au mouvement des membres, que les muscles: or les petits tuyaux qui les composent étant fort serrés & fort étroits, pour peu que leur calibre vienne à changer dans les mouvemens violens que l'animal éprouve, les esprits animaux qui passent dans les pores de ces tuyaux rétrecis, font effort pour changer & redresser ces petits tubes, & les remettre dans l'état où ils étoient; ce qui ne peut s'exécuter sans causer à cette partie un

mouvement convulsif que nous appellons *harper* ou *trousser*.

Il est inutile de proposer des remèdes pour ces genres de maladies, puisque la cure en est jusqu'à présent inconnue. Ceux qui se flattent d'avoir guéri les *éparvins*, s'approprient mal-à-propos les effets de la nature, qui seule, pendant leurs traitemens inutiles, travaille par le frottement à lever l'obstacle que la tumeur oppose à l'articulation: aussi ces cures prétendues n'arrivent-elles que dans les cas où l'éparvin est superficiel, c'est-à-dire dans le cas où le frottement suffit pour rendre aux parties voisines la liberté de leur mouvement. Mais le vrai remède pour l'éparvin, est d'en connoître, d'en prévenir & éviter les causes primitives. Ces causes sont, 1°. dans la génération du poulain, 2°. dans l'éducation, 3°. dans le maquignonage, 4°. dans l'usage que l'on fait des chevaux.

Essayons de combattre tous ces abus, de faire sentir pourquoi les *éparvins* sont plus communs aux chevaux en ce temps-ci, qu'ils ne l'étoient autrefois, & d'où vient que les beaux & bons chevaux sont si rares de nos jours. 1°. De l'abondance des bons chevaux avant que les abus en eussent altéré l'espece, résulteroit que l'on pouvoit faire facilement choix des bons étalons & jumens propres à multiplier: on ne les employoit point à la propagation qu'ils n'eussent atteint l'âge de six ou sept ans, & par-là presque tous les poulains étoient bien conformés. 2°. Le particulier qui avoit des poulains, ne trouvant à les vendre qu'à un certain âge, ne s'empressoit point de les dresser: ces jeunes sujets ainsi ménagés, acquéroient dans toutes leurs parties, & nommément au jarret, un parfait degré de solidité, qui les garantissoit des *éparvins*. 3°. Les maquignons du temps passé ignoroient la méthode de mettre continuellement leurs chevaux sur les hanches; ignorance avantageuse pour la conservation des jarrets de ces animaux, qui semblent aujourd'hui n'être faits que pour servir de victime à ces pernicieux écuyers, qui les sacrifient à leur cupidité. 4°. Anciennement le travail que l'on faisoit faire aux chevaux, étoit des plus modérés; ceux de carrosse étoient menés tranquillement, & ceux de selle avoient dans toutes leurs parties la bonne conformation & la

solidité nécessaire pour soutenir les courses auxquelles on les destinoit. Il résulteroit de cette propagation, de cette éducation, de cette ignorance des maquignons, & de cet emploi opportun, que l'espece s'en conservoit dans la beauté & la bonté.

1°. Aujourd'hui les propriétaires des poulains, pour peu qu'ils soient beaux & bien faits, avant l'âge de trois ans en veulent tirer de la race avant de les vendre, & les emploient non-seulement à la propagation, mais encore au travail. Cette avarice économe les ruine, tant mâles que femelles; & les parties qui souffrent le plus dans ces jeunes chevaux, sont les jarrets, où il se forme des *éparvins*, comme il est aisé de le comprendre en se rappelant les causes immédiates de cette maladie. 2°. Avant de les vendre on veut les rétablir, ou, pour mieux dire, continuer de les user, en les montant & les rassemblant pour leur donner plus de grace, & pour séduire les demi-connoisseurs. 3°. les marchands qui les achètent, contribuent encore à leur ruiner les jarrets, en les mettant continuellement sur la montre, un énorme fouet à la main. Un garçon qui les tient vigoureusement assujettis, armé d'un bridon long de branche de plus d'un pié, enlève le cheval pardevant, tandis que le maître qui est par derrière, le fustige sans pitié. L'animal ne sait à qui répondre; on diroit, à voir ces réformateurs de la nature, qu'ils veulent accoutumer ces animaux à marcher sur les deux piés de derrière, comme les singes: or est-il possible que les chevaux qui ont tout au plus quatre ans, comme presque tous ceux que les marchands vendent aujourd'hui, soient en état de supporter jusqu'à vingt fois par jour ces cruels exercices, sans que leurs jarrets soient affectés d'*éparvins*? 4°. Enfin, autrefois les chevaux mouroient sans être usés, ils le sont aujourd'hui avant d'être formés. On fait à quels exercices ils sont destinés, sur-tout les plus fringans & les plus beaux: autrefois le maître étoit esclave de son cheval, aujourd'hui le cheval est esclave du maître; usage plus raisonnable, mais plus pernicieux aux chevaux. De ces différences résulte la raison pour laquelle les chevaux finissoient autrefois leur carrière sans *éparvins*, au lieu qu'ils en ont sou-

vent aujourd'hui avant même de la commencer. Ce sont les *éparvins* qui font la difette des bons chevaux, & cette difette à son tour occasionne les *éparvins*. *Cet article est de M. GENSON.*

EPAUFRURE, s. f. en *Architecture*; c'est l'éclat du bord du parement d'une pierre, emporté par un coup de têtou mal donné: & *encornure*, c'est un autre éclat qui se fait à l'arrête de la pierre lorsqu'on la taille, qu'on la conduit, qu'on la monte, ou qu'on la pose. (P)

* ÉPATÉ, adj. (*Gramm.*) se dit en général de toute partie d'un corps qui a moins de saillie qu'elle n'en doit avoir, en sorte que son aplatissement lui donne alors la figure d'un pié de pot qui a peu de hauteur, eu égard à sa base. On dit que le nez des Nègres est *épaté*. Voyez NÈGRE.

ÉPATÉ, (*Metteur en œuvre.*) On appelle *sertissure épatée*, celle dont la circonférence est plus large d'en-bas que d'en-haut. On emploie ces sortes de sertissures aux pierres roboles & inégales, pour masquer leurs inégalités & grossir leur étendue.

ÉPAVES, s. f. pl. (*Jurisp.*) sont les choses mobilières égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire.

Quelques-uns tirent l'origine de ce terme du grec *ἀδύπορα*, qui signifie *choses égarées & perdues*.

Mais il paroît que ce mot vient plutôt du latin *expavescere*, parce que les premières choses que l'on a considérées comme *épaves*, étoient des animaux effarouchés qui s'enfuyoient au loin, *expavesfacta animalia*.

On a depuis compris sous le terme d'*épaves*, toutes les choses mobilières perdues, & dont on ne connoît point le véritable propriétaire.

Il y a même des personnes qu'on appelle *épaves*, & *épaves foncières & immobilières*, comme on le dira dans les subdivisions suivantes; mais communément le terme d'*épaves* ne s'entend que de choses mobilières, telles qu'animaux égarés, ou autres choses perdues.

En Normandie on les appelle *choses gayves*. Voyez GAYVES.

Les biens vacans sont différens des *épaves*, en ce que ces sortes de biens sont

ordinairement des immeubles, ou une universalité de meubles, & que d'ailleurs on en connoît l'origine, & le dernier propriétaire qui n'a point d'héritier connu; au lieu que les *épaves* sont des choses dont on ignore le propriétaire.

Il y a aussi beaucoup de différence entre un trésor & une *épave*. Le trésor est *vetus pecuniæ depositio, cujus memoria non extat*. L'*épave* est toute chose mobilière qui se trouve égarée & perdue: l'un & l'autre se reglent par des principes différens. Voyez TRÉSOR.

Les loix romaines veulent que ceux qui trouvent quelques bestiaux égarés, les fassent publier par affiches, afin de les rendre à ceux qui les réclameront justement.

Dans notre usage les *épaves* appartiennent au seigneur haut-justicier, & non au propriétaire du fonds où elles sont trouvées, ni même au seigneur féodal, ni au seigneur moyen-justicier.

Celui qui trouve une *épave*, est obligé d'en faire la déclaration au seigneur haut-justicier dans les vingt-quatre heures: la coutume de Nivernois l'ordonne ainsi.

Après la déclaration de celui qui a trouvé l'*épave*, le seigneur doit la faire publier par trois dimanches consécutifs, afin qu'elle puisse être réclamée. Ces publications se faisoient autrefois au prône; mais depuis l'édit de 1695, toutes publications pour ces sortes d'affaires temporelles doivent être faites par un huissier à la porte de l'église.

La plupart des coutumes donnent au propriétaire de l'*épave* quarante jours pour la réclamer, à compter du jour de la première publication, en justifiant par lui de son droit, & en payant les frais de garde & autres.

Les publications faites & les quarante jours expirés, le seigneur haut-justicier ne devient pas encore de plein droit propriétaire de l'*épave*; il faut qu'elle lui soit adjugée en justice, comme l'ordonne la coutume d'Orléans, *article 256*.

Après l'expiration des quarante jours, & l'adjudication faite en bonne forme au seigneur, le propriétaire de l'*épave* n'est plus recevable à la réclamer.

On n'exige pas tant de formalités, ni de délais, quand l'*épave* est de peu de valeur,

ou qu'il s'agit de quelque animal dont la nourriture absorberoit le prix. La coutume de Sens, *article 22*, permet en ce cas de la faire vendre après la première quinzaine, & après deux criées ou proclamations, à la charge de garder l'argent pour le rendre au propriétaire.

On distingue plusieurs sortes d'*épaves*, dont il sera parlé dans les subdivisions suivantes.

Les coutumes qui contiennent quelques dispositions sur cette matière, sont Meaux, Melun, Sens, Montfort, Mantes, Senlis, Troyes, Chaumont, Châlons, Chauny, Boulonois, Artois, les deux Bourgognes, Nivernois, Montargis, Orléans, Lodunois, Dunois, Amiens, Auxerre, Grand-Perche, Bourbonnois, Auvergne, la Marche, Poitou, Bordeaux, Montreuil, Beauquesne, Peronne, Berry, Cambrai, S. Pol sous Artois, Bar, Lille, Hesdin, Lorraine.

Les auteurs qui traitent des *épaves*, sont Bouthillier, en sa *somme rurale*; Conan, en ses *commentaires de droit civil*, *lib. III. cap. de thesauris & rebus adespotis*; Bacquet, *des droits de justice*, *ch. xxxiiij. le gloss. de M. de Lauriere*; & les *commentateurs des coutumes* dont on a parlé. (A)

ÉPAVES D'ABEILLES ou AVETTES, sont des essaims de mouches à miel qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & ne sont poursuivies par personne. Ces *épaves* appartiennent au seigneur haut-justicier du fonds où les mouches sont venues se poser, & non pas au premier occupant, ni même au propriétaire du fonds. Voyez la coutume de Tours, *art. 27 & 54*. la coutume locale de Preully, ressort de Tours; celle de Lodunois, *ch. j. art. 23. & ch. iiij. art. 3*. Anjou, *art. 22*. Maine, *art. 23*. Ce dernier article porte que les *épaves des avettes*, non-obstant qu'elles soient mouvantes, tenant & étant en aucun arbre, ou autrement assises au fief d'aucun, appartiennent pour le tout au seigneur du fonds où elles sont assises, si ledit seigneur du fonds y a justice foncière en *nuesse*; & s'il n'a justice en son fonds, elles lui appartiennent pour la moitié, & au justicier en *nuesse* pour l'autre moitié. Mais si lesdites *avettes* sont poursuivies avant qu'elles soient encore logées & pris leur nourrissement audit lieu où elles

sont affises , celui à qui elles appartiennent les peut poursuivre , & les doit avoir comme siennes. (A)

ÉPAVES D'AUBAINS. En quelques coutumes , comme Vermandois & autres , on appelle *épaves* les hommes & femmes nés hors le royaume en pays si lointain , que l'on ne peut avoir connoissance du lieu de leur naissance ; à la différence de ceux dont le lieu de la naissance est connu , que l'on appelle simplement *aubains* ou *étrangers*. Voyez Bacquet, *du droit d'aubaine* , première partie , ch. jv. n^o. 20. (A)

ÉPAVES D'AVETTES ou ABEILLES , voyez ci-devant ÉPAVES D'ABEILLES.

ÉPAVE DU DESTRIER , qu'on devoit écrire *dextrier* , est le droit qui appartient au seigneur baron , d'avoir à titre d'*épave* le *destrier* ou grand cheval de guerre , appelé aussi *coursier* ou *cheval de lance* , qui se trouve égaré sur la terre , sans être réclamé par celui auquel il appartenoit : les coutumes d'Anjou , art. 47. & Maine art. 55. lui attribuent ce droit. Voyez la note de Boudreau sur les articles de la coutume du Maine. (A)

ÉPAVE DU FAUCON , est le droit qui appartient au seigneur baron dans les coutumes d'Anjou & du Maine , de prendre à titre d'*épave* tout *faucou* ou autre oiseau de leurre ou de proie qui se trouve égaré dans la terre , sans être réclamé par celui auquel il appartenoit. Voyez la coutume d'Anjou , art. 47. & celle du Maine art. 55. & Boudreau sur cet article. (A)

ÉPAVES FONCIERES , sont les immeubles qui échéent au seigneur à titre d'*épave* , pour droit de bâtardise ou de déshérence. Quelques coutumes y comprennent aussi les immeubles délaissés par les aubains ; mais dans l'usage ces sortes d'*épaves* aubaines appartiennent au roi , & non au seigneur , quoi qu'en disent au contraire la coutume d'Anjou , art. 10. & celle du Maine , art. 11. (A)

ÉPAVES MARINES ou MARITIMES , sont tous les effets que la mer pousse & jette à terre , qui se trouvent sur les bords , & ne sont réclamés par aucun légitime propriétaire.

On les nommoit en vieux langage *harpes marines* , du gaulois *harpir* , qui signifioit

prendre. Ce nom leur fut donné , parce que ces sortes d'*épaves* appartiennent au roi ou aux seigneurs des lieux , selon les différentes coutumes ; & que les officiers des justices royales ou seigneuriales les peuvent faire prendre & enlever.

Les poissons qui viennent échouer , ou qui sont poussés par la violence des flots sur les bords de la mer , sont du nombre des *épaves maritimes* ; personne ne peut les réclamer , si ce n'est le roi ou le seigneur , selon la coutume du lieu. Le droit naturel qui donne au premier occupant les poissons qui sont pêchés & pris dans les eaux , cesse à l'égard de ceux-ci , attendu que ce n'est point par l'effet d'aucune industrie que le premier occupant les peut avoir en sa possession.

Les jugemens d'Oleron , qui sont partie des anciennes coutumes de la mer , ne comprennent au nombre des *épaves maritimes* que les poissons à lard , tels que les baleines , veaux marins , &c. Il est dit que le seigneur en doit avoir sa part , suivant la coutume du pays , & non en autre poisson ; que si un navire trouve en pleine mer un poisson à lard , il sera totalement à ceux qui l'ont trouvé , s'il n'y a poursuite ; & que nul seigneur n'y doit prendre part , encore qu'on l'apporte à sa terre : qu'en toutes choses trouvées à la côte de la mer , lesquelles autrefois ont été possédées , comme vin , huile & autres marchandises , quoiqu'elles aient été jetées & délaissées des marchands , & qu'elles doivent être au premier occupant ; toutefois la coutume du pays doit être gardée , comme des poissons ; que s'il y a présomption qu'ils soient d'un navire qui ait péri , en ce cas le seigneur ou l'inventeur ne doivent rien prendre pour les retenir , mais en doivent faire du bien aux pauvres nécessiteux ; qu'autrement ils encourent le jugement de Dieu. Voyez Clairac sur les jugemens d'Oleron , ch. xxxvj.

La coutume de Normandie , chap. xxiiij. appelle *varech* ce que l'on appelle ailleurs *épaves maritimes*. Voyez VARECH.

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681 , ch. vij. déclare les dauphins , esturgeons , saumons & truites être poissons royaux , & en cette qualité appartenir au roi , quand ils sont trouvés échoués sur le bord

bord de la mer, en payant les salaires de ceux qui les auront rencontrés & mis en lieu de sûreté.

Les baleines, marfouins, veaux de mer, thons, souffleurs & autres poissons à lard, échoués & trouvés sur les greves de la mer, doivent, suivant la même ordonnance, être partagés comme *épaves*, de même que les effets échoués.

Mais lorsque les poissons royaux & à lard ont été pris en pleine mer, ils appartiennent à ceux qui les ont pêchés; sans que les receveurs du roi, ni les seigneurs particuliers, & leurs fermiers y puissent prétendre aucun droit, sous quelque prétexte que ce soit. (A)

EPAVE MOBILIAIRE, est celle qui consiste dans quelque effet mobilier, comme un animal, un poisson, &c. Ces sortes d'*épaves* sont surnommées *mobilières*, pour les distinguer des *épaves* foncières, qui consistent en immeubles. Il en est parlé dans la coutume de Tours, *art.* 47 & 52; & en la coutume locale de Maizieres, ressort de Tours; Lodunois, *ch. ij, art. 9, ch. iij, art. 1*; Anjou, *art. 40, 41, 150*; le Maine, *art. 46, 48, 183*; Blois, *art. 26 & 32.* (A)

EPAVES DE PERSONNE, est la même chose qu'*épaves d'aubains*; ce qui ne s'entend que de ceux dont le lieu de la naissance n'est point connu. Voyez ci-devant **EPAVE D'AUBAIN**. Voyez aussi ci-devant **ENFANS EXPOSÉS.** (A)

EPAVE DE RIVIERE: on appelle ainsi tout ce qui est trouvé abandonné sur les rivières, soit par naufrage, débordement, inondation, chute de pont, ou autres accidents, & qui n'est point réclamé par le légitime propriétaire.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. xxxj* de la pêche, *art. 16*, veut que toutes les *épaves* qui seront pêchées sur les fleuves & rivières navigables, soient garées sur terre, & que les pêcheurs en donnent avis aux sergens & gardes-pêche, qui seront tenus d'en donner procès-verbal, & de les donner en garde à des personnes solvables, qui s'en chargeront, dont le procureur du roi prendra communication au greffe, aussi-tôt qu'il y aura été porté par le sergent ou garde-pêche, & qu'il en soit fait lecture à la première audience: sur quoi le maître

particulier, ou son lieutenant, doit ordonner que si dans un mois les *épaves* ne sont demandées & réclamées, elles seront vendues au profit du roi; au plus offrant & dernier enchérisseur, & les deniers en provenant mis ès mains des receveurs de S. M. sauf à les délivrer à celui qui les réclamera, un mois après la vente, s'il est ainsi ordonné en connoissance de cause.

L'article suivant défend de prendre & enlever les *épaves* sans la permission des officiers des maîtrises, après la reconnaissance qui en aura été faite; & qu'elles auront été adjugées à celui qui les aura réclamées. (A)

EPAVITÉ, f. f. (*Jurispr.*) se dit en quelques coutumes, pour *aubaine*; de même que les aubains ou étrangers y sont appelés *épaves*. La coutume de Vitry, *art. 72*, dit qu'*épavité* ne git en noblesse, d'autant que, suivant cette coutume, les nobles nés & demeurant hors le royaume, doivent succéder à leurs parens décédés dans le royaume, ou ailleurs, en tous leurs biens meubles ou immeubles, nobles ou roturiers. Mais Bacquet, en son *traité du droit d'aubaine*, *ch. xxx*, dit que cette coutume ne préjudicie point aux droits que le roi a sur la succession des aubains. Suivant les ordonnances du duc de Bouillon, *art. 617*, le droit d'*épavité* appartient audit sieur duc, par le décès d'un étranger qui n'est point son sujet, & a délaissé des biens meubles ou immeubles, en ses terres & seigneuries, & il est dit qu'il a quitté & remis ce droit aux bourgeois de Sedan. Voyez **EPAVES & AUBAINE.** (A)

EPAULARD, f. m. *orca*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson cétacée, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Il est presque rond. Il a, comme le dauphin, un conduit pour tirer l'air, & il lui ressemble par le museau, les nageoires & la queue: mais il est vingt fois plus gros. Ses dents sont larges & pointues; il mord la baleine, & la fait mugir comme un taureau & fuir sur les côtes, ce qui est très-favorable aux pêcheurs: aussi empêchent-ils autant qu'ils peuvent qu'on ne blesse les *épaulards*. Rondelet, *histoire des poissons*, *liv. XVI. ch. ix.* Voyez **POISSON.** (I)

EPAULE, f. f. (*Anat.*) partie double

du corps humain, située à l'extrémité supérieure, & qui est composée de deux pièces osseuses; l'une antérieure appelée *clavicule*, & l'autre postérieure dite *omoplate*. Voyez **CLAVICULE, OMOPLATE**.

On fait que c'est principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'épaule; car la clavicule ne fait que suivre les mouvemens de l'omoplate, en bornant néanmoins ces mouvemens dans certaines attitudes: aussi la clavicule n'a d'autre muscle que le souclavier, tandis que l'omoplate en a cinq considérables qui servent à la lever, à l'abaisser, à la porter en arrière, à la ramener en devant, en un mot à tous les mouvemens de l'épaule.

Les *épaules* sont plus hautes ou plus basses, plus larges ou plus étroites dans différentes personnes, ce qui dépend des deux pièces qui forment cette partie: mais par leur substance cartilagineuse & flexible dans la première enfance, elles sont susceptibles de prendre de mauvaises conformations, comme de s'arrondir ou de se voûter, de produire l'*engoncement*, & même de contracter une inégalité de hauteur; trois difformités principales qui gâtent entièrement la beauté de la taille. Indiquons donc les moyens de prévenir ou de corriger ces sortes de défauts, d'après les bons auteurs d'Orthopédie.

Les *épaules* s'arrondissent & se voûtent en les serrant pardevant, en creusant la poitrine, ou amenant les bras sur l'estomac, comme font quelques personnes dans leurs prières, s'imaginant que cette posture est essentielle à la dévotion: il faut au contraire, pour éviter une voussure, qui ne croît que trop avec l'âge, engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les *épaules* en arrière, à porter leurs coudes sur les hanches.

Une seconde précaution nécessaire pour conserver aux enfans le dos plat, c'est de les empêcher, quand ils sont assis, qu'ils ne se renversent sur leur siège, & les obliger de se tenir à plomb sur leur séant: en effet, quand on est assis renversé, le dos prend nécessairement une courbure creuse en dedans.

Une troisième précaution, c'est de faire en sorte que la tablette du siège sur laquelle

les enfans s'asseient, au lieu d'être enfoncée dans le milieu, soit absolument plate; parce que quand on est assis dans un enfoncement, l'effort que l'on fait naturellement & sans dessein pour ramener le corps à l'équilibre, oblige la taille à se voûter encore davantage: c'est cependant dans des sièges enfoncés que l'on assied les enfans dès leurs plus tendres années, au lieu de leur donner des fauteuils ou des chaises dont le siège soit d'une planche de bois bien unie. On peut remédier à l'enfoncement des chaises ou fauteuils de paille dans lesquels on assied les enfans, en mettant sous cet enfoncement une vis de bois qui monte & descende, sur laquelle sera posée une petite planche; en sorte qu'en tournant la vis selon un certain sens, elle pousse la planche, & élève en haut la paille qui est sous la chaise. Comme cette vis doit porter sur quelque chose qui lui serve d'appui, on la pose sur le milieu d'une petite traverse de bois, dont on cloue en-bas les deux bouts à deux bâtons de la chaise.

Enfin, une quatrième précaution est de coucher l'enfant pendant la nuit le plus à plat qu'il sera possible; & si une de ses *épaules* se trouve plus grosse que l'autre, on le fera coucher sur le côté opposé à cette *épaule*, parce que l'*épaule* sur laquelle on se couche s'élève toujours sur la surface du dos.

Passons à la seconde difformité, qui consiste dans l'engoncement, c'est-à-dire, dans le cou enfoncé dans les *épaules*.

Les nourrices, les sevreuses, les gouvernantes, qui suspendent sans cesse un enfant par la lisière en le soulevant en l'air, l'exposent à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*. Les maîtres ou les maîtresses à lire & à écrire, qui font manger, lire, ou écrire, dans leurs pensions, un enfant sur une table trop haute, & qui monte au dessus des coudes de l'enfant (au lieu qu'elle doit être deux doigts plus basse,) l'exposent pareillement à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*.

Cet inconvénient est difficile à éviter dans les écoles publiques, où il n'y a d'ordinaire qu'une même table pour tous les enfans de quelque taille qu'ils soient: ainsi cette table proportionnée seulement pour quelques-uns, se trouve trop haute ou trop

basse pour un grand nombre d'autres ; alors ceux pour qui la table est trop haute, sont obligés d'élever les *épaules* plus qu'il ne faut, ce qui à la longue les rend engoncés ; & ceux pour qui la table est trop basse, sont obligés de se voûter & d'avancer les *épaules* en arriere, ce qui ne peut que contribuer à les leur arrondir. Mais dans les maisons domestiques, les enfans qui mangent à la même table que leurs peres & meres, ne seront point exposés aux inconvéniens dont on vient de parler, dès qu'on leur donnera des sieges proportionnés à la hauteur de la table, avec un marche-pié pour appuyer les jambes.

Un autre moyen seroit de ne point affeoir les enfans dans des sieges, ou dans des roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts ; parce que de pareils accoudoirs sur lesquels les enfans s'appuient toujours, leur sont nécessairement lever les *épaules*. Le remède, si le défaut est contracté, consiste à se servir des avis que nous venons de donner, & à y joindre tous les moyens qui peuvent tendre à mettre les deux *épaules* au niveau, où elles doivent être à l'égard de la partie inférieure du cou.

Pailons à présent du surjettement d'une *épaule* au dessus de l'autre, ou de l'inégalité de leur hauteur, qui fait que l'une s'éleve trop, ou que l'autre baisse trop.

Un bon moyen pour corriger un enfant qui leve ou qui baisse trop une *épaule*, c'est de lui mettre quelque chose d'un peu loud sur l'*épaule* qui baisse, & de ne point toucher à celle qui leve ; car le poids qui fera sur l'*épaule* qui baisse, la fera lever, & obligera en même temps celle qui leve à baisser.

L'*épaule* qui porte un fardeau, monte toujours plus haut que celle qui n'est pas chargée ; & alors la ligne centrale de toute la pesanteur du corps & du fardeau, passe par la jambe qui soutient le poids : si cela n'étoit pas, le corps tomberoit ; mais la nature y pourvoit, en faisant qu'une égale partie de la pesanteur du corps se jette du côté opposé à celui qui porte le fardeau, & produit ainsi l'équilibre ; car alors le corps est obligé de se pancher du côté qui n'est pas chargé ; & de s'y pancher jusqu'à ce que ce côté non chargé participe au poids du

fardeau qui se trouve de l'autre côté : d'où il résulte que l'*épaule* chargée se hausse, & que celle qui ne l'est pas se baisse. Cette mécanique de la nature démontre l'erreur de ceux qui, pour obliger un enfant à baisser l'*épaule* qui leve trop, lui mettent un plomb sur cette *épaule*, s'imaginant que ce poids la lui fera baisser ; c'est au contraire le vrai moyen de la lui faire lever davantage.

On peut se contenter, au lieu de lui mettre un poids sur l'*épaule* qu'on veut faire lever, de faire porter par l'enfant, avec la main qui est du côté de cette *épaule*, quelque chose d'un peu pesant ; il ne manquera point alors de lever l'*épaule* de ce côté-là, & de baisser l'autre : ce dernier expédient est sur-tout d'une grande utilité, quand un enfant a la taille considérablement plus tournée d'un côté que de l'autre ; car dans ce cas, soit qu'on lui fasse porter quelque poids sous le bras, ou qu'on lui fasse lever par exemple une chaise, un tabouret, avec la main qui est du côté vers lequel sa taille penche, il ne manquera point de se pencher du côté opposé. Un autre moyen, c'est d'amuser l'enfant, en l'exerçant à porter une petite échelle faite exprès ; en sorte qu'il la soutienne d'une *épaule* qu'il posera sous un échelon ; l'*épaule* sur laquelle sera l'échelon, lèvera, & l'autre baissera.

Nous venons de dire que lorsqu'on souleve d'un bras une chaise ou un tabouret, l'*épaule* de ce côté-là hausse, & l'autre baisse. Mais il faut observer que si l'on porte avec la main pendante un vase qui ait une anse posée de niveau avec le bord du vase, & que l'on porte ce vase par l'anse, en sorte 1°. que le second doigt entre dans l'anse & la soutienne par le haut, 2°. que le doigt du milieu aille sous l'anse & en soutienne le bas, 3°. que le pouce passe sur l'anse, & que le pouce appuyant en cet endroit sur le bord du vase même, entre un peu dans le vase ; alors l'*épaule* du bras qui porte le vase ne se hausse pas comme dans les cas précédens, mais se baisse au contraire : ainsi c'est un autre moyen dont on peut facilement se servir à l'égard d'une jeune personne qui leve trop une *épaule*.

Voici deux autres expédiens très-simples & très-aisés. Premier expédient. Si l'enfant leve trop une *épaule*, faites-le marcher

appuyé de ce côté-là sur une canne fort basse; & si au contraire il la baisse trop, donnez-lui une canne un peu haute; ensuite lorsqu'il voudra se reposer, faites-le asséoir dans une chaise à deux bras, dont l'un soit plus haut que l'autre, enforte que le bras haut soit du côté de l'épaule qui baisse, & l'autre du côté de celle qui leve. Deuxieme expédient. Comme personne n'ignore que lorsqu'on se carre d'un bras, c'est-à-dire qu'on plie le bras en forme d'anse, en appuyant le poing sur la hanche du même côté, l'épaule de ce côté-là leve, & l'autre baisse, & que si l'on couche alors l'autre bras le long du corps, enforte qu'il pende jusqu'à l'endroit de la cuisse auquel il peut atteindre, l'épaule de ce côté-là baissera encore davantage: servez-vous de ce moyen simple, & répétez-le, pour rectifier dans un enfant le défaut de l'épaule qui leve ou qui baisse trop.

Enfin, quelquefois un enfant panche trop l'épaule sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit; s'il penche trop l'épaule du côté gauche, faites-le soutenir sur le pié droit; car se soutenant alors sur ce pié à l'exclusion de l'autre, qui dans ce temps-là demeure oisif, il arrivera nécessairement que l'épaule droite qui levoit trop, baissera, & que l'épaule gauche qui baïssoit trop, lèvera: cela se fait naturellement en vertu de l'équilibre, sans quoi le corps seroit en risque de tomber, parce que quand on se soutient sur un seul pié, la jambe opposée, qui alors est un peu pliée, ne soutient point le corps, elle demeure sans action & comme morte, ainsi qu'on le voit dans les enfans qui jouent à cloche-pié; de sorte qu'il faut nécessairement que le poids d'en-haut qui porte sur cette jambe, renvoie le centre de sa pesanteur sur la jointure de l'autre jambe qui soutient le corps. Si donc l'enfant penche trop l'épaule sur le côté droit, dites-lui de se soutenir sur le pié gauche; s'il la penche trop sur le côté gauche, dites-lui de se soutenir sur le pié droit.

Je laisse à imaginer d'autres moyens analogues à ceux-ci, & de meilleurs encore; je remarquerai seulement que tous ceux que nous avons indiqués demandent pour le succès une longue continuation, guidée par des regards attentifs de la part des peres & des meres sur leurs enfans, & ce n'est

pas communément la branche de l'éducation dont ils sont le moins occupés; il est vrai cependant que malgré l'intérêt qu'ils y prennent, l'art orthopédique le plus savant ne corrige les difformités des épaules que dans ces premières années de l'enfance, où les pieces cartilagineuses qui composent les épaules, sont encore tendres & flexibles.

Au reste, l'Anatomie, la Chirurgie, & la Mécanique, se prêtent de mutuels secours pour guérir les graves accidens auxquels cette partie du corps humain se trouve exposée. D'un autre côté la physiologie, *Tantum scientiarum cognatio, juncturaque pollet!* tâche d'expliquer les causes de quelques symptômes singuliers, que le hazard offre quelquefois à nos regards surpris, & pour en citer un seul exemple, c'est par les lumières de cette science qu'on peut comprendre pourquoi l'on a vu des personnes qui, après avoir été blessées à l'épaule, ont perdu tout-à-coup l'usage de la parole, & ne l'ont recouvert que par la guérison de la plaie. Ce phénomène dépend de la communication d'un des muscles de l'os hyoïde avec l'épaule; ce muscle qui a deux ventres & un tendon au milieu est le coracohyoïdien, qu'on pourroit nommer à plus juste titre *omoplate-hyoïdien*, parce qu'il a son atache fixe à la côte supérieure de l'omoplate, & finit à la corne de l'os hyoïde. (DE JAUCOURT.)

EPAULE, (*Manege.*) partie de l'avant-main du cheval.

Accoutumés à n'envisager cet animal que par le dehors & par la superficie, nous avons jusqu'à présent compris dans la dénomination de l'épaule, toute l'étendue qui se trouve depuis la sommité du garrot jusqu'à la portion supérieure de la jambe. On a donc indistinctement confondu cette partie, qui n'est proprement composée que de l'omoplate, avec le bras qui est formé par l'humérus; & par une suite de cette erreur, on a donné à la partie résultante du cubitus, le nom de *bras*, tandis qu'elle devoit être appelé l'avant-bras.

Il importoit cependant essentiellement à ceux qui s'érigent en connoisseurs, & qui font profession de dresser des chevaux, ainsi qu'aux personnes qui se livrent au traitement de leurs maladies, de se former une

idée juste de la structure de cet animal. Comment en effet décider de la franchise & de la beauté de ses mouvemens, si on ignore d'où ils doivent partir? comment juger de la possibilité des actions qu'on lui demande, & mettre en jeu ses ressorts, si l'on n'a acquis la connoissance du lieu & de l'espece des articulations, à la faveur desquelles ses parties doivent se mouvoir: d'ailleurs, s'il arrive fréquemment des écarts, des entre-ouvertures, &c. comment y remédier dès qu'on sera hors d'état de s'orienter en quelque façon, relativement aux différens articles, & de parler des ligamens, des muscles, des cartilages, de la synovie, & des vaisseaux des parties qui souffrent?

Ces considérations m'ont suggéré la division que j'ai faite, & dont je m'écarterois indiscretement, si je ne rapportois aux bras toutes les observations qui ont été adoptées & qui ont paru ne concerner que l'épaule: ainsi je dirai que le bras ne doit point être recouvert par des muscles trop épais & trop charnus, & que cette partie doit conséquemment être petite, plate, libre, mouvante. Pour distinguer si elle est douée des deux premières qualités, il suffit de considérer 1^o. cette saillie visible formée par l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, saillie que l'on appelle encore *la pointe de l'épaule*; le muscle commun recouvre cette articulation: or si ce muscle est d'une épaisseur considérable, cette partie au lieu d'être plate sera grosse, ronde, & charnue, & dès-lors le cheval sera pesant, il se lassera aisément, il bronchera, les jambes de devant étant en quelque façon surchargées, ne pourront être que bientôt ruinées; la grosseur démesurée des os articulés, peut encore occasioner ce défaut. On examinera, en second lieu, le vuide ou l'interfection qui est entre le muscle commun & le grand pectoral. Cette interfection marque la séparation du bras & du poitrail, & le grand pectoral forme cette élévation qui est à la partie antérieure de la poitrine de l'animal: or si le repli ou pli que nous appercevons ordinairement, & que je nomme *interfection*, n'est point distinct, s'il n'est point apparent, attendu le trop de chair ou l'épaisseur des muscles, il en résultera que le cheval sera chargé & ne sera

propre qu'au tirage. Enfin, en supposant de la contrainte dans le mouvement de cette partie, l'animal ne marchera jamais agréablement & sûrement; parce que son action ne partant en quelque sorte que de la jambe, elle sera hors de la nature de celle à laquelle le membre mu étoit destiné, & sera inévitablement privée de fermeté, de solidité & de grace. Aussi voyons-nous que tels chevaux se fatiguent aisément, pesent à la main, & rasent continuellement le tapis.

Ce défaut de liberté peut se réparer par l'art & par l'exercice, pourvu que cette partie ne soit que nouée & entreprise; mais si elle se trouve chevillée, ou froide, ou desséchée, ce seroit une témérité que de former une pareille espérance.

On reconnoîtra qu'elle est chevillée, à un défaut de jeu que les meilleures leçons ne sauroient lui rendre. J'entends par *défaut de jeu*, une inaction véritable, qui n'a sa source que dans la conformation défectueuse de l'animal, dont les bras sont tellement ferrés, qu'ils semblent attachés l'un à l'autre par une cheville.

Nous disons qu'elle est froide, lorsqu'elle est dépourvue de sentiment & de mouvement. Il est rare qu'on y remédie avec efficacité, à moins qu'on ne tente cette cure dès le commencement & dès l'origine du mal. Il provient de plusieurs causes. Premièrement, de la structure naturelle du cheval: ainsi celui dans lequel cette partie sera trop décharnée, sera plus sujet à cette froideur, que celui dans lequel elle sera exactement proportionnée. Que l'on considère, en effet, que les muscles sont les organes du mouvement, & que de leur seule petitesse naît le décharnement dont il s'agit; comme ils ne peuvent être plus petits, qu'autant que leur tissu est composé d'une moins grande quantité de fibres, ou que ces fibres sont plus minces, dès-lors la force ne peut être que moins grande dans la partie, qui deviendra nécessairement débile après un certain temps de travail. On observera néanmoins que dans ce cas il n'y a que difficulté de mouvement, sans douleur.

Une seconde cause, est que le passage subit de la chaleur au froid. Un cheval sue; loin de lui abattre la sueur, on le laisse refroidir,

Dès-lors les pores se resserrent, & en conséquence de ce resserrement & de cette contraction, la transpiration est interceptée. Cette humeur arrêtée ne peut que contracter de mauvaises qualités & un caractère d'acrimonie, par le moyen duquel elle picote les membranes de l'articulation & des muscles; ce qui donne lieu à la douleur, à la roideur, & à la difficulté du mouvement dans cette partie.

Une troisieme cause sera encore le séjour de l'animal dans un lieu trop humide. En cas les vaisseaux se relâcheront insensiblement, principalement les vaisseaux lymphatiques, dans lesquels le cours des liqueurs est toujours plus lent. Ce relâchement produira un engorgement qui sera dans les ligamens de l'article, où ces vaisseaux lymphatiques sont en plus grand nombre. De là la douleur & la difficulté dans le mouvement, comme nous le voyons dans les rhumatismes; que si quelquefois nous appercevons de l'enflure, c'est que l'engorgement est plus considérable, & qu'il occupe le tissu cellulaire ou les membranes des muscles.

Enfin, une quatrieme cause que l'on peut admettre & reconnoître, est un obstacle quelconque dans la circulation des esprits animaux. Leur cours étant intercepté, la diastole & la systole des arteres, ainsi que la construction des muscles, ne peuvent que diminuer: ce sont néanmoins autant d'agens nécessaires pour aider au suc nourricier à se porter dans les parties les plus intimes; aussi l'expérience démontre-t-elle que ces mouvemens étant diminués & abolis par la continuation de l'interception, cette partie tombe bientôt dans l'atrophie & dans le desséchement.

Ce desséchement peut provenir du défaut d'exercice. Ainsi, par exemple, si nous supposons un effort, ou un écart, ou quelque mal considérable à un pié, il est constant que l'animal, tant que la maladie subsistera dans toute sa force, ne sauroit mouvoir la partie affectée. Or s'il ne peut la mouvoir, & que la maladie soit longue, la circulation ne s'y fera jamais parfaitement; parce que les liqueurs ne pénétreront plus dans les dernières & dans les plus petites ramifications des vaisseaux, & que c'est pré-

cisément dans ces mouvemens les plus tenus que s'exécute la nutrition.

Les signes auxquels on reconnoitra que la partie dont il s'agit est froide ou prise, sont le défaut ou la difficulté du mouvement; quelquefois la douleur que l'animal ressent, & la difficulté du mouvement tout ensemble, selon la différence des causes de la froideur. Les symptomes du desséchement sont une inégalité manifeste, & qui frappe dès qu'on examine les deux bras en même temps; leur diminution apparente & sensible, ainsi que l'impossibilité de les mouvoir, lorsque l'une & l'autre s'atrophient, ce qui n'arrive que rarement.

Il est certain que si l'on prévient les progrès de ces maladies par des résolutifs spiritueux & aromatiques, & par un exercice modéré, on pourra artirer dans ces parties les sucs qui les entretiennent & qui les nourrissent, & elles seront bientôt ranimées; mais dès que le mal est ancien, nos tentatives sont infructueuses. On ne peut en effet, se livrer raisonnablement à l'espoir de faire circuler des liqueurs dans des vaisseaux totalement obstrués & oblitérés. J'ai dit que la nutrition s'exécute dans les dernières & dans les plus petites ramifications. Imaginons donc une partie privée depuis long-temps de la faculté d'agir, la circulation s'y ralentira; & les liqueurs ne parvenant plus dès-lors dans les dernières séries des canaux, ces mêmes canaux, naturellement élastiques & disposés par conséquent à la contraction, se resserrent insensiblement & s'oblitéreront à la fin. Or par quel moyen rouvrira-t-on aux fluides cette voie, qui, une fois fermée, leur est à jamais interdite? C'est assurément tenter l'impossible & faire profession d'ignorance, que de l'entreprendre.

L'épaule ou l'omoplate peut être portée en avant, en arrière, en haut; elle peut être encore rapprochée des côtes. A l'égard du bras ou de l'humérus joint avec l'omoplate par une articulation très-libre, c'est-à-dire, par genou, il peut se mouvoir en tout sens, en avant, en arrière, en dedans, en dehors, & en rond, en maniere de pivot, & en maniere de fronde. La libre exécution de tous les mouvemens permis à l'une & à l'autre de ces parties, est

sans doute ce que tous les auteurs qui ont écrit sur le manege, & principalement le duc de Newkastle, ont appelé *la souplesse des épaulés*.

La nécessité de les faciliter à l'animal a été regardée, avec raison, par cet écrivain illustre, comme la base de toutes les actions auxquelles nous pouvons solliciter l'animal; & ce n'est sans doute qu'à la force & à la solidité de cette maxime, toujours présente à son esprit, que nous devons une foule de répétitions sur ce point, qui rendent son ouvrage prolige sans le rendre plus instructif. Je tâcherai d'éviter ce défaut, & de ne pas mériter ce reproche.

Dès que nous connoissons les mouvemens dont l'épaule & le bras sont capables, & dès que nous sommes convaincus, qu'affouplir les parties d'un cheval quelconque, n'est autre chose que leur faire acquérir par l'habitude la liberté de se mouvoir dans tous les sens qui leur sont possibles, il est aisé de juger par les effets qui peuvent résulter des leçons que nous donnons à l'animal, de celles qui sont les plus propres & les plus convenables à notre objet.

Toute action en-avant, en-arrière & par le droit, opere nécessairement la flexion, l'élévation, l'extension, l'abaissement, & le port en-arrière des omoplates & des humérus, qui sont les principaux & les uniques agens d'où dépend réellement la translation de l'animal d'un lieu à un autre. (*Voyez MANEGE.*) Ainsi le pas, le reculer, & principalement le trot déterminé & délié, qui excite ses parties à de grands mouvemens, sont des moyens très-efficaces pour les dénouer & pour en faciliter le jeu dans les uns & dans les autres de ces sens; ces allures sur des cercles, ou quoi qu'il en soit en tournant pour reprendre d'autres lignes droites, influent encore sur elles relativement au mouvement circulaire dont le bras est doué, mais elles ne suscitent pas ce même mouvement dans toute son étendue; & leur impression n'étant que foible & légère, & ne pouvant animer tous les ressorts qui l'effectuent, l'animal ne sauroit acquérir l'entière facilité par cette voie.

Le duc de Newkastle est le premier qui nous en a ouvert une, en nous indiquant

diverses leçons à donner sur les cercles larges & d'une piste; je ne me propose ici, ni de les extraire, ni d'apprécier sa méthode. M. de la Gueriniere, à l'imitation de *la Broue*, a préteré les leçons données sur les quarrés, & admet celles des voltes, qu'il blâme d'ailleurs, parce qu'il croit qu'elles mettent le cheval sur le devant, dans la circonstance où pour éviter la trop grande sujétion de ce qu'il nomme l'épaule en-dedans, l'animal y porte trop cette même épaule ou y jette la croupe; ainsi, d'un côté il improuve la pratique des cercles; & de l'autre, il la présente comme une ressource dans le cas où la pratique des quarrés porte l'animal à se défendre. C'est sans doute d'après sa propre expérience, que M. de la Gueriniere a connu que la tête dedans, la croupe dehors, contraint & asservit beaucoup moins le cheval qui trace une figure ronde, que la tête dedans & la croupe dehors sur des lignes droites; & c'est apparemment aussi d'après cette vérité dont il s'est convaincu, qu'il veut bien permettre de recourir au cercle pour procurer aux chevaux la première souplesse. Sans m'abandonner à l'examen de tous les raisonnemens auxquels il se livre, & sans perdre un temps précieux à marquer les contradictions qui en résultent, il me suffit que l'action sur la volte soit moins pénible, moins difficile à l'animal, pour que je lui donne la préférence sur toute autre.

On ne doit point oublier que mon unique intention est d'affouplir l'omoplate & l'humérus, & que je ne dois avoir à présent d'autre but que de solliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou son articulation sphéroïde, est susceptible; pénétré de l'importance dont il est de ne travailler d'abord toutes les proportions dont la machine entière est formée, que séparément & non ensemble, (*voyez ENCOLURE,*) mon premier soin sera de diviser en quelque façon celles que j'ai déjà mises en jeu, & celles que je me propose de dénouer ici, des côtes de la croupe, sur lesquelles je ne dois encore rien entreprendre directement, & que je ne contraindrai dans mes opérations, qu'autant que leur connexion avec la tête, l'encolure, & les épaulés pourra m'y obliger.

Les leçons par lesquelles j'ai provoqué les flexions latérales du cou & le port de la tête de côté & d'autre, m'offrent tous les moyens de parvenir à mes vues. Je trouve en elles non-seulement l'avantage que je desire, eu égard à l'action circulaire, mais celui d'augmenter la facilité du pli, dont ces deux premières parties ont déjà contracté l'habitude; & c'est ainsi qu'une seule route me conduit à tout, assure toujours de plus en plus mes succès, & que j'ôte, en un mot, tout prétexte & toute idée de défense à l'animal, puisqu'il ne le soumet à l'obéissance que par la liberté que je lui donne d'obéir.

Détournez légèrement, au moyen du port de la rêne de dehors en-dedans, & de l'approche de la jambe de ce même dedans, si la rêne déterminante a besoin de ce secours, le cheval dont l'encolure est pliée, & qui par le droit & au pas regarde dans le centre, (*voyez ENCOLURE*), à l'effet de lui faire décrire des cercles d'une étendue proportionnée à son plus ou moins de disposition & de volonté. Aussi-tôt qu'il a quitté la ligne droite sur laquelle il cheminoit, augmentez subitement l'action de la rêne de dedans à vous, & maintenant la rêne de dehors dans un degré de tension, non aussi fort, mais seulement en raison du soutien qui doit en résulter; croisez-la imperceptiblement & pour seconder simplement celle qui plie. Dans cet état si vous parcourez la ligne de la volte, en élargissant insensiblement le cheval, il est certain que sa jambe de dedans dans chacune de ses foulées se trouvera précisément au-devant de la piste de la jambe de dehors sa voisine; or elle ne peut s'y placer qu'autant que les parties supérieures dont elle est une dépendance, & auxquelles elle doit ses mouvemens, sont rapprochées du corps de l'animal, & mues dans un sens oblique; d'où nous devons conclure que cette leçon convient parfaitement à notre projet, puisqu'elle suscite dans l'humérus & dans l'omoplate une partie de l'action que nous nous proposons de leur imprimer, & que cette même action n'apportant aucun changement dans la piste du derrière, ne trouble en aucune manière l'ordre des jambes postérieures, dont la marche s'effec-

tue sans qu'elles se resserrent ou se retrécissent.

Le cheval habitué à cheminer aux deux mains, librement & dans cette position où il aura été entretenu par la puissance constamment combinée des deux rênes confiées à une main habile, & par des aides modérées de la jambe de dedans, si elles ont été nécessaires, le cavalier pourra tenter de porter les parties qu'il doit dénouer à faire un plus grand effort. Il croisera donc la rêne de dehors, dont il cherchera à assurer par l'approche de sa jambe de dedans, de façon que la jambe de dehors du cheval avoisine davantage le centre, & soit dans une opposition plus ou moins forte, selon les progrès de l'animal, avec l'extrémité antérieure de dedans; alors, & dans chacun des instans où la jambe dirigée vers la volte sera posée ou dans son appui, & où l'autre extrémité sera élevée ou dans son soutien, (*voyez MANÈGE*.) il croisera la rêne de dedans qui opère principalement le pli par sa tension, & qui opérera encore, par son obliquité, le port de cette même extrémité vers le dehors & au-delà de la piste qu'elle marquoit, lorsque l'une & l'autre étoient moins assujetties; ainsi au lieu de se placer simplement dans sa battue au-devant de la jambe de dehors, elle chevalera & passera sur cette même jambe. Or si dans la première action nous avons observé que l'omoplate & l'humérus accomplissoient une partie du mouvement que notre unique dessein est de solliciter, il est visible que, dans celle-ci, qui demande de la part du maître qui travaille une précision, une justesse & une attention singulière, nous obtenons de l'animal tout ce qu'il peut nous accorder, & tout ce que nous devons en attendre; dès qu'en nous conformant scrupuleusement à cette sage maxime qui nous astreint à détacher, pour ainsi dire, du corps du cheval les parties que nous voulons assouplir, avant d'entreprendre de les mettre toutes ensemble & d'accord, nous nous bornons à n'exercer ici que le bras & l'épaule, indépendamment des côtés & des hanches, de la souplesse desquelles nous ne sommes point encore occupés.

J'avoue que les extrémités postérieures reçoivent

reçoivent néanmoins dans ce dernier cas une impression dont je ne peux douter, puisque je vois que la jambe de derrière de dedans est pressée & rapprochée de la jambe de derrière de dehors, & que leur piste est à-peu-près marquée comme celle des jambes antérieures, sur les premiers cercles que j'ai assignés; mais ce rétrécissement est inévitable, puisqu'il n'est pas possible de désunir absolument le derrière du devant, & d'interdire entr'eux une relation qui ne pourroit cesser qu'ensuite d'une disjonction entière & réelle; la croupe n'éprouve qu'une légère contrainte, & non une gêne dont l'animal puisse souffrir & se gendarmier.

Tel est aussi le point auquel nous devons nous arrêter. Engager sur ces mêmes cercles le devant, & chasser les hanches, ainsi que le prescrit le duc de Newcastle dans sa leçon de la tête de dedans, de la croupe de dehors, ou exécuter cette même leçon sur les quarrés, selon le vœu de M. la Guerinier, (qui, s'il n'avoit pas jugé à propos de couper une phrase du premier par un &c. n'auroit pu déguiser que les cercles ne mettent un cheval sur le devant que par la faute du cavalier qui néglige de le soutenir,) ce seroit travailler à la fois, de l'aveu même de l'un & de l'autre, non-seulement les épaules, mais les côtés & la croupe, sans parler de la tête & de l'encolure, pour l'assouplissement desquelles nous ne trouvons dans leur ouvrage aucune leçon particulière.

Que l'on réfléchisse sans partialité sur l'entreprise de faire mouvoir ensemble & tout-à-coup une foule de ressorts, dont la force naturelle prouve la difficulté de vaincre la roideur, tandis que tous nos efforts, pour les mettre en jeu, ne peuvent s'imprimer directement que sur une partie faible, délicate, & aussi sensible que la bouche; & l'on jugera dès-lors sagement du mérite d'une méthode que j'admirerois, si je ne consultois que le préjugé, le nombre de sectateurs qu'elle a eus, & la multitude de partisans qu'elle a encore. (e)

EPAULE, (Maréchallerie.) Cette partie du cheval est sujete à beaucoup d'infirmitez, comme entre-ouverture, écart, ou effort d'épaule, &c.

Tomé XII.

Pour mieux expliquer la cause, les effets de ces genres de maladies, il est important de développer la composition anatomique de la partie qui en est le siege.

L'épaule du cheval renferme dans sa composition des os, des cartilages, des ligamens, des muscles, des vaisseaux sanguins, lymphatiques & nerveux; la peau sert d'enveloppe à toutes ces parties organiques.

Le premier des os est l'omoplate, qui a presque la figure triangulaire, dont deux angles sont supérieurs, l'un antérieur, & le second postérieur, qui est plus obtus: le troisieme est antérieur-inférieur. Cet os a deux sortes de connexions; la premiere se fait par sifarcome, avec les vertebres du garrot, au moyen d'une forte membrane ligamenteuse qui attache & assujettit à cette partie les deux angles supérieurs de cet os, qu'on nomme *paleron*; ce ligament & les muscles qui lui sont propres, l'attachent aux os voisins: l'autre articulation se fait par arrodie avec l'humerus, l'omoplate ayant à son angle antérieur-inférieur une cavité gленоïde qui reçoit la tête de l'humerus. Cette cavité est induite d'un cartilage qui facilite le mouvement: elle a un bord ligamenteux qui la rend plus profonde & plus capable d'embrasser la tête de l'humerus, & en fortifie l'articulation.

Le dernier des os est l'humerus; il est articulé par ses deux extrémités, par celle d'en-haut avec l'omoplate par arrodie, (on appelle vulgairement cette articulation la pointe de l'épaule,) & par celle d'en-bas doublement, savoir par ginglime avec le cubitus, & par arrodie avec le radius. Le cubitus est adhérent au radius au-dessous de l'apophyse olecrane, partie où le cheval se blesse, quand il se couche en vache.

Ces articulations sont recouvertes de forts ligamens membraneux, qui prennent leur attache aux extrémités des os articulés, qu'ils tiennent fortement jointes ensemble, afin qu'ils ne puissent sortir de leur place: ils ont seulement la liberté d'exécuter leurs divers mouvemens.

L'omoplate fait ses différens mouvemens, au moyen de cinq muscles qui sont le trapeze, le rhomboïde, le rele-

K k k k

veur propre, le petit pectoral, & le grand dentelé, qui prend son origine de la base de l'omoplate.

L'humerus est la partie de l'épaule du cheval qui exécute les plus forts mouvemens : ces mouvemens sont faits par le moyen de plusieurs muscles, qui sont le deltoïde, le sus-épineux, le latissimus, le grand rond, le grand pectoral, le coracoïdien, le sous-épineux, le petit rond, & le sous-scapulaire.

On sait que les muscles ont deux sortes de mouvemens, celui de contraction, & celui d'extension, d'où suivent tous les divers mouvemens que nous voyons faire à l'animal. On peut y en ajouter un troisième, qu'on appelle *mouvement tonique*, qui se fait lorsque plusieurs muscles agissent de concert, & tiennent une partie ferme & bandée.

Or la cause principale de l'effort d'épaule vient de ce que l'un de ces mouvemens a été exécuté avec violence par cet organe, soit antérieurement, soit postérieurement, soit latéralement, ou dans un sens oblique : les fibres nerveuses, les tendineuses, les petits tuyaux sanguins & lymphatiques qui entrent dans la composition des muscles, & qui se sont trouvés les uns en contraction, & les autres en extension dans ces mouvemens forcés, en sont plus ou moins affectés ; ce qui produit un effort d'épaule, ou entre-ouverture, ou disjonction de cette partie, plus ou moins difficile à guérir, selon le cas. Si les parties qui composent ces muscles n'ont subi que de légers tiraillemens, & qu'on y apporte un prompt secours, quoique le cheval en boite, on le guérit facilement ; on appelle cette maladie *faux écart*, ou *effort d'épaule simple* : si au contraire la secousse a été assez tumultueuse pour déranger le tissu cellulaire des muscles, rompre & déchirer ses parties organiques, les liquides ne pouvant circuler que difficilement, si on n'y apporte un prompt secours, la partie s'obstrue, la maladie devient souvent incurable, & lorsqu'on l'appelle *disjonction d'épaule* ou *entre-ouverture* ; fautive dénomination qu'on a donnée à beaucoup de maladies qui font boiter le cheval, & dont on ne connoît point la cause. Ce n'est pas que l'éloigne-

ment de l'épaule soit impossible ; mais cet accident constitue un autre genre de maladie que celle que l'on a entendue sous le nom d'*entre-ouverture* ou *disjonction d'épaule*.

L'entre-ouverture ou disjonction des os de l'épaule proprement dite, est un des plus funestes accidens qui puissent arriver au cheval ; voici les signes symptomatiques qui le caractérisent : 1°. une grande douleur qui fait boiter cet animal à ne pouvoir poser le pié à terre : 2°. une tumeur qui s'étend quelquefois sur toute cette extrémité, & qui empêche le cheval de se coucher : 3°. la perte du boire & du manger : 4°. un grand battement de flancs qui suppose toujours la fièvre : enfin quelquefois la fourbure, d'où suit assez communément la nécessité de faire tuer le cheval.

Cure pour l'écart ou effort d'épaule simple. On saigne le cheval à la veine céphalique, qu'on appelle communément *l'ars*, & l'on fait une charge de son sang sur toute la partie affligée : cinq ou six heures après la saignée, on emploie des médicamens résolutifs, pour dissiper les obstructions, & donner aux liqueurs nourricières du mouvement, & les volatiliser. Ces médicamens sont l'esprit de térébenthine, d'aspic ou lavande, l'huile de pétrole, le baume de Fioravanti ou de Pérou, le tout mêlé avec l'esprit-de-vin camfré & appliqué sur la partie : on a soin de les faire pénétrer par des frictions avec la main, d'exposer le cheval, si c'est en été, au grand soleil ; en hiver on présente une pelle de fer bien chaude auprès de la partie, dans la même intention : on attache le cheval à deux longes, l'une au ratelier, & l'autre à la mangeoire, afin qu'il ne puisse point se coucher de neuf jours, pendant lesquels on le laisse à la diète, savoir à la paille, au son mouillé donné en petite quantité, & à l'eau blanche.

Si le cheval n'est point guéri au bout de ce temps, ou qu'il lui reste quelque foiblesse à cette partie, on se fert d'un bain, pour y faire deux fois par jour des fomentations un peu chaudes. Ce bain doit être composé avec les herbes aromatiques & émollientes ; savoir, le scordium, l'absynthe, la sauge, le romarin, la graine de

genievre pilée, les sommités de millepertuis, de camomille, de bouillon blanc, du thym & du pouillot; &c. on fait bouillir pendant une heure le tout dans de la lie de vin, & dans du vin, au défaut de la lie.

Si l'effort d'épaule est ancien, il demande des remèdes plus forts, qui soient capables de résoudre les liqueurs arrêtées dans le tissu cellulaire des muscles. Ces médicamens sont les baumes du Pérou, mêlés avec l'esprit-de-vin camfré, l'esprit de genievre, l'esprit de ver de terre, de sel ammoniac ou d'urine; ou, à la place de cette composition, on se servira de l'emplâtre de gomme dissous dans l'huile de tartre, appliqué un peu chaud sur la partie affligée. Si ces médicamens ne réussissent point, on fait au cheval un caustère entre l'épaule & le sternum, qu'on laisse couler pendant l'espace de dix à douze jours, & plus, si le cas l'exige: on se sert aussi du séton, qu'on lui applique tantôt à une partie de l'épaule, tantôt à une autre. Pour dernier remède on y met le feu en baies ou en pointes; on y applique un siroène par-dessus le feu, qu'on laisse jusqu'à ce qu'il tombe: enfin on fait promener le cheval en main pendant un certain temps, pour donner la facilité à la nature de rétablir les forces dans cette partie: car l'effort d'épaule, quoique simple, devient souvent incurable par l'empressement que l'on a de vouloir se servir trop tôt de l'animal, & de l'erreur où l'on est en le croyant guéri: il peut l'être en effet pour de certains petits usages; car tel cheval est droit d'un écart pour rouler doucement, qui ne le seroit pas pour pousser un relai de quatre ou six lieues sur le pavé, mené vivement: de même si c'est un cheval de selle, il peut être droit pour un voyageur qui ne va qu'au pas, & il ne le seroit pas si on le menoit à la chasse ou à quelqu'autre exercice semblable. On peut conclure de-là que la guérison de cet accident dépend autant du ménagement que l'on doit avoir pour le cheval, que des remèdes qu'on lui administre.

Les épaules des chevaux sont sujettes à un autre genre de maladie, que nous allons diviser en trois espèces différentes, qui ont chacune leur cause particulière, & quel-

quefois plusieurs ensemble: on les a souvent confondues sous une même dénomination. On appelle cette sorte de maladie tantôt *épaules froides* ou *entreprises*, tantôt *épaules chevillées*, tantôt *épaules étroites* ou *ferrées*. 1^o. On doit entendre d'un cheval qu'il a les *épaules froides*, lorsque ses parties étant bien conformées, sans aucune apparence d'accident, il ne laisse pas de boiter, au sortir de l'écurie, des deux jambes de devant, comme s'il étoit fourbu, jusqu'à ce qu'il soit échauffé par le travail, du moins quand ces parties sont engourdies à un certain degré. 2^o. On doit dire que cet animal a les *épaules chevillées*, lorsqu'il a ces parties fort grosses, fort larges & fort charnues, ainsi que le garrot. 3^o. Un cheval a les *épaules étroites* ou *ferrées*, lorsqu'il a ces parties si près l'une de l'autre, qu'à peine peut-il marcher sans croiser les jambes.

Ces deux derniers défauts sont des vices de conformation, opposés l'un à l'autre: ils causent pour l'ordinaire au cheval la même infirmité que l'accident que nous venons de désigner sous le nom d'*épaules froides* ou *entreprises*.

En remontant à la première cause de cet accident, nous allons faire sentir pourquoi les chevaux anglois, & sur-tout les chevaux de selle, sont plus sujets à cette maladie que ceux des autres nations.

Dans les courses violentes qu'on fait faire à un cheval, avant qu'il ait atteint l'âge & les forces propres à résister à ces fatigues, telles que les Anglois en font soutenir à leurs chevaux, les muscles & les ligamens n'ayant point encore acquis la consistance nécessaire pour supporter les extensions que ces parties éprouvent dans ces mouvemens forcés, il arrive que ces ligamens & ces muscles se relâchent; la synovie perd sa fluidité; les petits vaisseaux lymphatiques & les petits cordons nerveux se distendent; la lymphe ne pouvant plus circuler dans ses petits tuyaux, non plus que les esprits, (s'il en existe réellement,) les fibres perdent de leur mouvement & de leur ressort, faute d'être tenus bandés & raccourcis par l'élasticité des nerfs; & l'animal est perclus. Cet accident augmente encore par le passage du chaud au froid, après ces violens exercices; alors les corpuscules de l'air s'infiltrant dans

les pores de la peau, que la chaleur a dilatés, coagulent la lymphe, & causent des obstructions dans toute la substance des muscles & des ligamens de l'épaule: d'où suit que la sérosité ne pouvant plus être contenue dans ses petits tuyaux; s'épanche, ne circule que difficilement, & acquiert cette acidité qui cause une éréthisme aux fibres membraneuses, ce qui gêne le mouvement.

Mais comme l'obstruction ne se fait que par degrés, l'affoiblissement & l'engourdissement qu'elle cause ne sont pas tout-à-coup sensibles: quelque palliatif même, & un travail modéré, fait disparaître pour un temps cette lésion dans les *épaules* des chevaux; de sorte que celui qui a envie de les acheter n'en peut rien appercevoir. En effet quel est le connoisseur qui peut deviner qu'un cheval périra par les *épaules*, lorsqu'il voit ces parties bien conformées & libres en apparence, & que l'animal est d'ailleurs gai, vigoureux, potelé? car malheureusement l'acquéreur n'a point la liberté de le travailler assez pour le tâter à fond; & de le voir le lendemain trotter après qu'il est refroidi. Il ne peut donc que l'acheter au hasard, à moins qu'il n'oblige le marchand à lui donner le temps de l'éprouver & de le connoître; précaution que celui-ci a intérêt d'éviter, mais qu'on a encore plus d'intérêt à prendre. Au défaut de cet examen, quand on vient, après l'avoir acquis, à le faire travailler un peu fort, on commence par degrés à s'appercevoir de la foiblesse des *épaules*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & quelquefois des deux en même temps: enfin le cheval s'engourdit tellement, & va si près du tapin, qu'il bronche à chaque instant, & devient par succession des temps si perclus, qu'il paroît comme fourbu au sortir de l'écurie.

On voit par cet exposé, 1^o. pourquoi les chevaux anglois sont plus sujets que d'autres à avoir les *épaules* froides ou entreprisées: 2^o. quel danger on court en les achetant, puisque l'on n'a pas le temps de les éprouver à fond. Pour être convaincu de ce danger, il suffit de voir qu'entre ceux que l'on achète pour les remonter des écuries royales, qui sont sans contredit choisis, soignés & montés par d'excellens écuyers, cepen-

dant il en est beaucoup qui périssent par ces parties, sans que tout l'art & toute l'expérience possible ait pu les faire prévoir dans les achats.

Cette maladie reconnoît encore pour cause seconde, le trop de repos donné au cheval, nommément au cheval anglois, qui a presque toujours subi ces violens exercices dès sa tendre jeunesse: car les muscles & les ligamens restant long-temps dans l'inaction, après ces courses outrées, deviennent roides & inflexibles; parce que le suc nourricier que leurs fibres fatiguées & distendues reçoivent en cet état, remplit leurs petites cellules, s'y épaissit, s'y condense, & comprime les petits cordons nerveux, ce qui prive ces parties organiques de leur souplesse naturelle; ainsi que de leur élasticité; d'où résulte cet engourdissement qu'on appelle *épaule froide* ou *entreprise*.

Le défaut des *épaules* chevillées est, comme nous l'avons dit, un vice de conformation de ces parties: car il résulte nécessairement qu'un cheval qui a les *épaules* & le garrot fort gros & fort charnus, doit avoir le mouvement moins libre que celui qui a ces parties bien faites & bien conformées; car les muscles & les ligamens propres à mouvoir ces parties étant enveloppées de chair & de graisse, n'exécutent qu'avec peine leurs divers mouvemens.

Les *épaules* serrées & étroites sont de même un vice de conformation, car un cheval qui est fort ferré & fort étroit des *épaules* a par conséquent le sternum très-étroit: les omoplates & les humerus appliqués & collés sur le sternum laissent si peu de distance d'un avant-bras à l'autre, qu'à peine l'animal peut trotter ou galoper sans se croiser les jambes & se couper; ce vice fait tomber les *épaules* du cheval dans un amaigrissement total. Cette espèce d'atrophie influe non seulement sur les graisses, mais encore sur les muscles, sur les ligamens & sur les articulations; ces parties n'étant pas assez enduites par un nouveau suc nourricier, deviennent si seches & si arides, qu'elles ne peuvent que difficilement agir.

On voit, par ce que nous venons de dire de ces maladies, que celles qui sont produites par vice de conformation sont incu-

rables; elles ont seulement servi, & servent encore de regle presque générale, pour prédire ce qui doit résulter de l'un ou l'autre. Quoique cette regle souffre des exceptions, il est toujours très-prudent de ne point s'en écarter, sur-tout dans l'achat des chevaux de selle, & encore plus de ceux qu'on destine à la chasse & à des exercices violens.

Nous finissons à regret l'article de ces maladies, particulièrement de celle des *épaules* froides ou entreprises, sans pouvoir indiquer aucun spécifique propre à la vaincre: on a fait mille tentatives infructueuses qui n'annoncent que trop notre insuffisance à la guérir: on y a essayé quantité de remèdes internes & externes; les internes sont les fondans, les sudorifiques, les diurétiques, les panacées mercurielles & antimoniales; & pour remèdes externes, les fomentations, les frictions, les emplâtres, les onguens, les sétons, les cauterés potentiels & actuels, & tout cela fort inutilement; car si quelques chevaux entrepris des *épaules* se sont trouvés guéris, on doit plutôt l'attribuer au repos modéré qu'on leur a donné, qu'aux remèdes; mais nous dirons de cette maladie ce que nous avons dit de l'éparvin, que le bon moyen de la guérir c'est de ne pas la causer. *Cet article est de M. GENSON.*

EPAULE, en terme de Fortification, est la partie du bastion où la face & le flanc se joignent ensemble, & où ils font un angle qu'on appelle l'*angle de l'épaule*. Voyez **BASTION**. (Q)

EPAULE DE MOUTON, (Charpent.) la plus grande des coignées dont se servent ces ouvriers pour dresser & équarrir leurs bois.

EPAULE D'UN VAISSEAU, (Marine.) virures de l'avant: ce sont les parties du bordage qui viennent de l'éperon vers les hauts bords de misène, où il se forme une rondeur qui soutient le vaisseau sur l'eau. (Z)

EPAULÉE, s. f. en Maçonnerie. Ce terme a lieu; lorsqu'un bâtiment, au lieu d'être levé de suite & de niveau, est repris par redens, c'est-à-dire à diverses reprises ou à divers temps, comme cela se pratique quand on travaille par sous-œuvre. (P)

EPAULEMENT, s. m. en terme de Fortification, est un ouvrage ou une élévation de terre qui sert à couvrir du canon de l'ennemi. Ainsi on appelle *épaulement* tout parapet à l'abri duquel on peut faire le service; c'est pourquoy, dans l'artillerie, le parapet des batteries est appelé *épaulement*. Voyez **BATTERIE**.

C'est encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondi. Voyez **ORILLON**.

Il étoit autrefois d'usage de faire des *épaulemens* dans les sièges pour couvrir la cavalerie du canon de l'assiégé: mais cette coutume ne subsiste plus. (Q)

EPAULEMENT, (Charpente.) sert à couvrir un des côtés de la mortoise, & il se fait en recran d'un côté, d'environ un pouce, de la largeur du tenon.

EPAULER UN CHEVAL, (Manege, Maréchal.) c'est occasioner dans l'une ou l'autre de ses épaules un mal qui le rend incapable de service. Ce mot pris néanmoins dans son véritable sens, ne doit être appliqué que dans le cas où ce mal est incurable, soit par sa propre nature, soit par ses progrès communément favorisés par ceux à qui le traitement en est dévolu. Ainsi un *cheval épaulé* est véritablement un cheval inutile, qui ne fera jamais d'aucun usage. (e)

EPAULIERES, s. f. pl. (Bas au-métier.) parties du métier à faire des bas. Voyez l'article **BAS AU MÉTIER**.

* **EPAULIES**, s. m. pl. c'est ainsi que les Grecs appelloient le lendemain des nocces. Ce jour les parens & les conviés faisoient des présens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaule*, de ce que l'épouse n'habitoit la maison de son époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux présens, sur-tout aux meubles que le mari recevoit de son beau-pere. Ces présens se transportoient publiquement & en cérémonie; un jeune homme, vêtu de blanc & portant à la main un flambeau allumé, précédait la marche.

* **EPEAUTRE**, s. m. (Agriculture.) espece de froment dont le grain est petit & plus brun qu'au froment ordinaire. On en distingue de deux sortes; le simple, & celui qui a double bourre & toujours deux grains dans chaque gouffe. On en fait

du pain qui n'est pas désagréable au goût, mais qui est lourd à l'estomac. Les anciens en composoient leur *fromentée*, espece de bouillie qu'ils ont beaucoup vantée; & l'on en fait aujourd'hui en quelques endroits de la biere. L'*épeautre* est un grain moyen entre le froment & l'orge. La plante ressemble beaucoup à celle du froment; elle a le tuyau plus mince, l'épi plat & uni, le grain jeté seulement de deux côtés, & une barbe longue & déliée. On donne le nom d'*épeautre* à une espece de seigle blanc.

* **EPECHER** { **POÏLE**, (*Fontaines salantes.*) c'est à la fin d'une remandure, (*Voyez REMANDURE*), puiser le reste de la muire, (*Voyez MUIRE*), qui se trouve au fond de la poïle, & la porter aux cuves ou réservoirs, pour y fortifier les eaux foibles. *Voyez SALINE.*

ÉPÉE, f. f. (*Escrime.*) arme offensive qu'on porte au côté, enfermée dans un fourreau, qui perce, pique & coupe, & qui est en usage chez presque toutes les nations. Elle est composée d'une lame, d'une garde, d'une poignée & d'un pommeau: à quoi l'on peut ajouter la tranche de la garde, le fourreau, le crochet & le bout. *Voyez GARDE, FOURREAU.*

La lame est un morceau de fer ou d'acier qui a deux tranchans, deux plats, une pointe, & la foie.

Le tranchant (en terme d'escrimé le *vrai tranchant*), est la partie de la lame avec laquelle on se défend; c'est celui qui est du côté gauche de la lame, quand on a l'épée plachée dans la main.

Le faux tranchant, est celui dont on fait rarement usage, & qui est du côté droit de la lame.

Le tranchant se divise en trois parties, qu'on appelle le *talon*, le *foible*, & le *fort*.

Le talon, est le tiers du tranchant le plus près de la garde.

Le foible, est le tiers du tranchant qui fait l'extrémité de la lame.

Le fort, est le tiers du tranchant qui est entre le foible & le talon.

Le plat, est la partie de la lame qui est entre les deux tranchans.

La pointe, est la partie de la lame avec laquelle on perce l'ennemi.

La foie, est la partie de la lame qui enfile la garde, la poignée, & le pommeau.

La garde, est la partie de l'épée qui garantit la main.

La poignée, est la partie de l'épée avec laquelle on la tient.

Le pommeau, est la partie de l'épée à l'extrémité de laquelle on rive la foie, & où elle est attachée.

Les maîtres en fait d'armes divisent encore, l'épée en trois parties, la haute, la moyenne & la basse, & en fort, mi-fort & foible. Le fort de l'épée est la partie la plus proche de la garde. Le mi-fort gît au milieu & aux environs de la lame, & le foible est le reste qui va jusqu'à la pointe. Ils divisent de même le corps en trois, dont la partie haute comprend la tête, la gorge & les épaules; la moyenne, la poitrine, l'estomac & le ventre supérieur; & la basse, le ventre inférieur & au défaut jusque vers le milieu des cuissés. *Voyez ESCRIME.*

Épée à deux mains ou *espadon*, est une large épée qu'on tient à deux mains, & qu'on tourne si vite & si adroitement, qu'on en demeure toujours couvert.

Il y a des épées quarrées, il y en a de plates, de longues & de courtes.

Les sauvages du Mexique, dans le temps que les Espagnols y aborderent pour la première fois, n'avoient que des épées de bois, dont ils se servoient avec autant d'avantage que nous des nôtres.

En Espagne, la longueur des épées est fixée par autorité publique. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs épées: celle de Charlemagne s'appelloit *joyeuse*, celle de Roland *durandal*, &c.

Les épées dans les premiers temps de la troisième race de nos rois devoient être larges, fortes, & d'une bonne trempe, pour ne point se casser sur les casques & sur les cuirasses, qui faisoient tant de résistance; & telle fut celle de Godefroy de Bouillon, dont quelques histoires de croisades disent, qu'il fendoit un homme en deux. La même chose est racontée de l'empereur Conrad au siège de Damas.

M. Ducange dit que ces faits, tout incroyables qu'ils paroissent, ne lui semblerent plus tout-à-fait hors de vraisemblance

depuis qu'il eut vu à Saint Faron de Meaux une épée antique que l'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, si fameux du temps de Charlemagne, au moins dans les romans, tant cette épée est pesante, & tant par conséquent elle supposoit de force dans celui qui la manioit. Le P. Daniel qui l'a faite peser, dit qu'elle pèse cinq livres & un quarteron. *Histoire de la milice françoise.* M. le maréchal de Puysegur prétend que l'épée est une arme inutile & embarrassante au soldat. Voyez ARMES. (Q)

ÉPÉE, (*Art militaire.*) On ne s'arrêtera point ici à parcourir toutes les nations de l'antiquité qui se servoient de l'épée, ni à décrire les différentes formes qu'elles lui donnoient. On se contentera de remarquer, comme l'ont déjà fait plusieurs auteurs, qu'il y avoit des épées courtes, fortes, qui frapportoient d'estoc & de taille, telles qu'étoient celles des Espagnols, que les Romains emprunterent d'eux, & avec lesquelles, dit Tite-Live, ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faisoient des blessures terribles (a). Il y en avoit de longues & sans pointe, qui ne servoient qu'à frapper de taille, comme étoient celles des Gaulois, qui, quoique plus braves que les Romains, ne les défièrent presque jamais, parce que leur ignorance & leur aveuglement ne leur permirent pas de reconnoître le défaut de leurs armes, & de prendre celles de leurs ennemis.

Les François sous la première race, dès lors comme aujourd'hui pleins de vigueur & d'impétuosité, portoient, outre leurs francisques (b) & leurs javelots, des épées courtes & tranchantes qui les rendoient très-redoutables dans toutes sortes d'attaques. Il y eut quelques changemens dans leurs armes sous la seconde race, du moins on leur donna des arcs & des fleches, mais pour cela on ne leur ôta pas l'épée. On

remarque seulement que depuis il y eut quelques variations dans la forme & les dimensions de cette arme.

Il est certain que tant qu'on ne quitta pas l'armure complète, les épées devoient être larges, fortes, & d'une excellente trempe, pour ne point se casser sur les casques, les cuirasses, &c. qui faisoient tant de résistance; & telle sans doute fut celle de Godefroy de Bouillon, dont les histoires des croisades nous disent qu'il fendoit un homme en deux. Le P. Daniel, (*Histoire de la Milice françoise, tome I, liv. VI, chap. 4.*) qui cite les merveilles de cette épée, rapporte que la même chose est racontée de l'empereur Conrad au siège de Damas. Il ajoute que ces faits, tout incroyables qu'ils paroissent, ne semblerent plus si fort hors de vraisemblance à Ducange, depuis qu'il eut vu à Saint Faron de Meaux une épée antique, qu'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, si fameux du temps de Charlemagne; tant il la trouva pesante; & tant par conséquent il supposoit de force dans celui qui la manioit. Il est probable que ces fortes d'épées étoient plus longues que celles qui étoient le plus généralement en usage dans ce temps-là, afin d'avoir plus de coups & faire de telles exécutions. En effet, selon le même auteur, celle d'Ogier a trois piés un pouce de lame, trois pouces de largeur vers la garde, & un pouce & demi vers la pointe; la garde est de sept pouces de longueur, & elle pèse cinq livres un quart. (*Histoire de la Milice françoise, tome I, liv. VI, chap. 4.*)

Les épées du temps de S. Louis étoient, comme celles des Francs, courtes & tranchantes des deux côtés: c'est ce que nous apprenons par la relation de la bataille de Benevent, où Charles d'Anjou, frere de S. Louis, défit Mainfroi son compétiteur pour le royaume de Sicile, rapportée

(a) *Gladio Hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut totâ cervicè dejectâ, divisa à corpore capita, patentiaque viscera, & fedtatem aliam vulnerum viderunt; Liv. lib. XXXI n. 34.*

(b) C'étoit une hache d'arme, nommée *Francisque*, du nom de la nation. Le fer de cette hache, selon Procope, étoit gros & à deux tranchans; le manche étoit de bois, & fort court. «Au moment, » dit cet auteur, en parlant de l'expédition que les François firent en Italie sous Theodebert I, roi » de la France Austrasienne, qu'ils entendent le signal, ils s'avancent, & au premier assaut, dès » qu'ils sont à portée, ils lancent leur hache contre les boucliers de l'ennemi, les cassent, & puis sautant l'épée à la main sur leur homme ils le tuent. *Hist. de la mil. franç. par Daniel, tom. I. chap. v.*

par le Pere Daniel. Sous le regne de François I, selon du Bellai, Langey & Montluc, elles étoient plus longues que celles des anciens François. En un mot, il semble qu'on peut dire que dans ces temps déjà reculés, comme dans ceux qui les précéderent, il y eut des *épées* de toutes les formes & de différentes longueurs. Il y en avoit de courtes nommées *bracquemart*, qui avoient de la pointe & étoient à double tranchant; il y en avoit de larges, nommées *stocades*; il y en avoit d'autres qui étoient sans pointe, & taillantes seulement d'un côté. Il y en avoit enfin des unes & des autres, dont on ne pouvoit se servir qu'avec les deux mains, & qu'on nommoit *espadons*; telle est celle de Henri IV, qui est au trésor des médailles du roi. Les gendarmes portoient aussi quelquefois de grands coutelas tranchans pour couper les bras maillés & trancher les morillons. *Ibid.*

Du temps de Louis XIII, les mousquetaires & les piquiers avoient des *épées* d'une moyenne grandeur. Une ordonnance de Louis XIV, du 16 mars 1676, dit qu'outre les piques, fusils & mousquets, les soldats seront armés chacun d'une bonne *épée*, mais elle n'en détermine pas les dimensions. Les dernières *épées* qu'on donna à notre infanterie avoient vingt-six pouces de lame avec un talon de deux pouces; étoient à deux tranchans jusqu'à la pointe, terminées en langue de carpe, (*réglement du 29 janvier 1747*) & avoient une monture de cuivre; mais elles étoient d'une mauvaise trempe. Ce n'est que depuis le commencement de la guerre dernière qu'on a négligé de les porter, & qu'insensiblement elles ont été supprimées.

L'*épée*, comme on en peut juger par le précis historique qu'on vient d'en faire, est une arme fort ancienne, & dont toutes les nations ont connu l'usage (a). Cette arme, plus simple, plus maniable & plus forte qu'aucune autre, fut en quelque sorte le principal instrument de la grandeur des Romains. On a déjà fait remarquer que

(a) On en attribue l'invention à Tubalcain, fils de Lamech, qui commença le premier à forger l'airain & le fer, l'an du monde 130.

(b) *Journal de la campagne de Piedmont sous le commandement de M. Catinat, en 1690.* Par M. Moreau de Braſey, Capitaine au régiment de la Sarre, Paris 1692.

les premiers François s'en servoient très-avantageusement: & nous savons que ceux de la troisième race, notamment sous les regnes de saint Louis, de François I, de Henri IV, de Louis XIII, en faisoient tout autant. On pourroit citer différens exemples tirés de l'histoire de ces temps-là; mais nous en avons de bien plus récentes, qui prouvent que la nation, toutes les fois qu'on lui en a fourni l'occasion, a su faire usage de l'*épée* avec la même vigueur, la même vivacité & le même succès.

A la bataille de Cassel, en 1677 (*Victoires mémorables des François*), deux compagnies de mousquetaires, ayant à leur tête MM. de Forbin & de Jauvelle, mirent pié à terre & attaquèrent, l'*épée* à la main, deux bataillons des gardes du prince d'Orange, qui étoient environnés de haies, ayant un large fossé devant eux. Ces compagnies franchirent le fossé malgré le feu des ennemis, taillèrent en pieces tout ce qui leur fit résistance, & prirent le reste prisonnier avec le commandant.

A la bataille de Staffarde, en 1690, quatre régimens de la seconde ligne que le marquis de Feuquieres fit avancer pour soutenir la premiere, attaquèrent, l'*épée* à la main, des castines couvertes de haies, de fossés & de chevaux de frise, & les emporterent malgré le feu des ennemis. " La " vigueur avec laquelle ces régimens don- " nerent, dit Moreau de Braſey, qui étoit " à cette action, & dont nous en avons un " détail très-circonstancié, ranima les res- " tes des régimens de la premiere ligne, " & tous ensemble ils ébranlerent l'armée " ennemie, l'attaquerent de toutes parts, " & enfin la mirent en fuite. (b) "

La brigade des gardes, au combat de Steinkerque, en 1692, fit une charge, l'*épée* à la main, qui ne fut pas moins décisive que celles qu'on vient de citer. Voici comment le maréchal de Luxembourg raconte cette glorieuse action. " Les enne- " mis étant sortis des bois, & étant venus " fort près de nous poser les chevaux de " frise, derriere lesquels ils faisoient un

» feu très-considérable , tout le monde d'u-
 » ne commune voix , proposa de mettre
 » nos meilleures pieces en œuvre & de fai-
 » re avancer la brigade des gardes. L'or-
 » dre ne lui fut pas plutôt donné qu'elle
 » marcha avec une fierté qui n'étoit inter-
 » rompue que par la gaieté des officiers &
 » des soldats ; eux-mêmes , aussi-bien que
 » tous les généraux , furent d'avis de n'al-
 » ler que l'épée à la main , & c'est comme
 » cela qu'ils marcherent. Les gardes-Suis-
 » ses , imitateurs des François , marcherent
 » avec la même gaieté & la même har-
 » diesse. Reinold vint proposer de n'aller
 » que l'épée à la main ; & Vaguenair dit
 » que c'étoit la meilleure maniere. Tout
 » aussi-tôt il vola au centre de son ba-
 » taillon , & le mena à la même hau-
 » teur que les gardes , droit aux ennemis ,
 » qui ne purent tenir contre la conte-
 » nance aussi hardie qu'avoit cette bri-
 » gade ; je dis contenance , parce qu'elle
 » ne tira pas un seul coup ; mais la vigueur
 » avec laquelle elle alla aux ennemis , les
 » surprit assez pour qu'ils ne fissent qu'au-
 » tant de résistance qu'il en falloit pour
 » être joints , & en même temps tués de
 » coups d'épée & de pique , tous les gar-
 » des étant entrés dans les bataillons en-
 » nemis (a) »

S'il est vrai , comme on le pensé gé-
 néralement , que les armes blanches sont plus
 propres qu'aucune autre à l'humeur impé-
 tueuse des François : s'il est reconnu
 qu'on ne peut se passer de la pique , ou à
 sa place du fusil-pique , ni du fusil , il
 n'y a personne qui ne doive admettre avec
 ces armes la nécessité de l'épée , d'autant ,
 qu'outre les occasions générales qu'on
 peut avoir de s'en servir , il en est de
 particulieres où elle est préférable au fusil
 avec sa bayonnette ; telles sont les attaques
 de postes , les escalades , les surprises de

nuit , & toutes les actions où l'on peut
 faire porter le fusil en bandouliere. (b)

A la défense de Luzerne , en 1690 ,
 par le marquis de Feuquieres , contre un
 détachement de l'armée du duc de Savoie ,
 le régiment de Quinson , qui gardoit un
 poste hors de la ville , ayant été attaqué
 & vivement poussé par les Barbets , celui
 de Poudins , placé pour le soutenir , s'avança
 l'épée à la main , fonça sur les ennemis , les
 tailla en pieces , & reprit le poste d'où
 Quinson avoit été chassé. *Journal de la cam-
 pagne de Piedmont.*

M. de Maizeroy dit qu'il a vu un jour
 un capitaine de grenadiers chargé de l'ata-
 que d'un poste dans les montagnes de
 Gênes , faire mettre le fusil en bandouliere
 à sa troupe , la mener le sabre à la main ,
 & réussir à souhait. *Traité de tactique , T.
 I , chap. I , art. IV.*

En se décidant à rendre l'épée à l'infan-
 terie , on ne croit pas qu'on puisse donner
 une forme plus avantageuse à cette arme ,
 avec celle dont on fait mention à la fin de
 l'article FUSIL-PIQUE. On en fait fabriquer
 une suivant les dimensions proposées qu'on
 a trouvée très-maniable & d'un très-grand
 effet.

On se dispense de rapporter ici les rai-
 sons qui ont fait supprimer l'épée dans
 l'infanterie , parce qu'en totalité elles ne
 valent pas mieux que celles qu'on a eues
 pour quitter la pique , & qu'il est aisé de
 sentir qu'elles n'ont rien de solide. (*M. D.
 L. R.*)

EPÉE , (*Art milit. Antiq.*) Plusieurs ha-
 biles généraux ont regardé l'épée & le sabre
 que portent les soldats comme inutiles &
 incommodes , depuis l'usage de la bayo-
 nette. Car , dit M. le maréchal de Puysc-
 gur , dans son *Art de la guerre* , “ comme
 » on les porte en travers , dès que les sol-
 » dats touchent à ceux qui sont à leur

(a) Lettre du Maréchal de Luxembourg au Roi sur ce qui s'est passé au combat de Steenkerque. *Histoire milit. de Flandre.*

(b) Tout le monde convient que les François sont plus redoutables dans toutes especes d'attaques
 qu'aucune des nations contre lesquelles ils font ordinairement la guerre. Mais comme il n'est pas sans
 exemple que cette impétuosité , qui leur est naturelle , n'ait été ralentie & rebutée par quelque obs-
 tacle , ou par quelque incident inopiné ; je crois que le mélange des armes leur est absolument né-
 cessaire. Rien ne seroit plus propre à fortifier leur audace , assurer leur choc , à le rendre même
 encore plus terrible : avec la confiance qu'ils auroient dans leurs armes , lorsque la fortune ne
 leur seroit pas favorable , on auroit bien moins de peine à les ranimer & à en tirer parti.

» droite & à leur gauche , en se remuant
 » & en se tournant , ils s'accrochent tou-
 » jours. » Un homme seul même ne peut
 aller un peu vite , qu'il ne porte la main
 à la poignée de son épée , de peur qu'elle
 ne passe dans ses jambes , & ne le fasse
 tomber ; à plus forte raison dans les combats ,
 sur-tout dans des bois , haies ou re-
 tranchemens , les soldats pour tirer étant
 obligés de tenir leurs fusils des deux mains.
 Mais ces raisons sont-elles solides ? Voyez
 l'article précédent. (+)

La plupart des armes & des épées romaines que l'on a découvertes dans les anciens monumens , sont faites avec environ cinq parties de cuivre & une partie de fer fondues ensemble. M. le comte de Caylus , dans le premier volume in-4°. de ses *Recueils des antiquités égyptiennes , étrusques , grecques & romaines* , dit qu'il présume que les armes des anciens étoient faites avec de la mauvaise mine de fer qui étoit mêlée de cuivre , & que les romains préféroient cette matière , parce que les armes se rouilloient moins facilement , & parce que le cuivre étoit plus commun que le fer. Ce savant prouve par des expériences , qu'il est possible de donner au cuivre , par le moyen de la trempe , un degré de dureté à-peu-près égale à celle de l'acier.

Dans le 61^e. *Tableau de la collection des peintures antiques d'Ercolano* , on voit que Persée , qui va pour délivrer Andromède , a une épée recourbée , qui ressemble à une faux , conformément à la description que donne le poëte Ovide , dans le IV^e. livre des *Métamorphoses*. Quelques auteurs anciens appelloient cette épée *telum uncum* , dard crochu. Tésées , sur Licophon , v. 836 , dit que Persée présenta la tête de la Gorgone au monstre marin , & le frappa d'une arme tranchante & crochue : il sépara une partie de son corps , tandis que l'autre partie fut pétrifiée. Les Turcs se servent encore aujourd'hui de sabres un peu courbés , dont la partie tranchante est dans la partie concave. Il est évident que des épées ou des sabres de cette espèce ont de grands inconvéniens. L'épée des anciens étoit ordinairement courte , à-peu-près comme nos couteaux de chasse. L'on en a trouvé plusieurs dans Herculané : l'on

en voit la représentation sur quantité de médailles , de bas-reliefs , &c. La forme des épées a beaucoup varié depuis huit siècles. M. le comte d'Olan dans Avignon , & quantité de personnes dans Paris & dans Rome , ont formé des cabinets de curiosité , composés d'armes anciennes. La forme des épées & des sabres a moins varié dans la Chine & dans le Japon : on peut , à ce sujet , consulter les ouvrages qui concernent l'art militaire des Chinois. Le peuple terrible nommé *Macassar* , qui habite près de Siam , a en usage depuis plusieurs siècles , de ne porter pour toute arme qu'une épée très-courte , ou plutôt un long poignard qu'ils nomment *cric*. La ceinture à laquelle ils attachent ce poignard , sert à envelopper le bras gauche , qui devient par ce moyen un boucher. (*V. A. L.*)

ÉPÉE , s. f. *ensis , is ; gladius , ii* : (*terme de Blason.*) arme offensive , meuble qui se trouve en beaucoup d'armoiries.

L'épée paroît dans l'écu avec une lame , une garde , une poignée & un pommeau ; & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'épée est le plus souvent la pointe en-haut lorsqu'elle est seule.

Une épée peut être posée en bande , en fasce , &c.

Deux épées se posent en sautoir , les pointes en haut , quelquefois en bas.

L'épée dont la lame est d'un émail , la garde , la poignée & le pommeau d'un autre émail , est dite *garnie*.

Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs épées : celle de Roland s'appelloit *durandale* ; celle d'Olivier , *hauteclerc* ; celle d'Ogier , *courtin* ; & celle de Renaud *flamberge*.

L'épée , la principale arme de la guerre , est le symbole de la noblesse , du courage , de l'intrépidité & de la victoire.

De Villeneuve de la Croisille , de Lanasous , Diocèse de Lavour , du Crouillat & de Beauville à Toulouse ; de *gueules à une épée d'argent posée en bande la pointe en bas*.

D'Aguilhac de Soulages de Malmont , en Gevaudan ; de *gueules à deux épées d'argent en sautoir , au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*.

De Ravnigan en Champagne; *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir.*

EPÉE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, où il fut institué par Guy de Lusignan, qui eut cette île en échange du Royaume de Jérusalem, qu'il céda à Richard, roi d'Angleterre, en 1192. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier composé de cordons ronds de soie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres S formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une épée ayant la lame émaillée d'argent, la garde croisetée & fleurdelisée d'or, & pour devise ces mots, *securitas regni*. La première cérémonie s'en fit en 1195, par le roi Guy de Lusignan, qui conféra cet ordre à son frère Amaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans son nouveau royaume. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.* (G)

* EPÉES. (*Hist. mod.*) L'ordre des deux épées de J. C. ou les chevaliers du Christ des deux épées; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit suivre l'esprit de l'Évangile & se sanctifier, en forçant les hommes d'embrasser le Christianisme, Bertold, second évêque de Riga, engagea quelques gentils-hommes qui revenoient de la croisade, de passer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert son frère, chanoine de Rheims, & son successeur. La troupe de nos soldats convertisseurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maître en 1203. Ils portoient dans leurs bannières deux épées en sautoir. Ils s'opposèrent avec succès aux entreprises des idolâtres.

EPÉE ROMAINE, (*Manege, Maréchal.*) On nomme ainsi un épi, qui dans quelques chevaux regne tout le long de l'encolure, près de la crinière, tantôt de deux côtés, tantôt d'un seul. Je ne rechercherai point les raisons qui lui ont mérité cette dénomination, & par lesquelles il a pu se rendre digne de l'estime & du cas infini qu'on en fait. Il seroit à souhaiter que les préjugés qui nous maîtrisent dans notre art, ne nous eussent pas aveuglés jusqu'au point de ne

nous faire envisager que certains jeux de la nature, & de nous donner de l'éloignement pour tous les travaux qui pouvoient nous faire connoître, & admirer les opérations qu'elle veut bien ne pas dérober à notre foible vue. (e)

EPÉES, (*Marine.*) Voyez BARRES DE VIREVAUT.

EPÉE, *terme de Cordier*; c'est un instrument de buis, long d'un pié & large de deux pouces, dont cet ouvrier se sert pour battre la fangle qu'il fabrique. C'est proprement le battant du métier à fangle. On l'appelle épée, parce qu'il a la forme d'un coutelas.

EPÉE, *en terme de Diamantaire*, est le lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Ce lien est composé de plusieurs pièces de fer, dont deux s'assemblent à charnière, elles entourent le coude de l'arbre de la grande roue; elles sont assujetties l'une contre l'autre par le moyen d'un anneau dans lequel passe un coin qui serre les platines l'une contre l'autre. Entre les deux platines on en introduit une troisième, que l'on assujettit entre les deux premières par le moyen de deux anneaux ferrés avec des coins. Cette troisième barre est percée d'un trou, dans lequel passe un boulon qui traverse le bras de bas en haut, où il est retenu par une cheville ou clavette qui l'empêche de ressortir. Ce mouvement imprimé au bras, se communique par le moyen de l'épée au coude qui fait mouvoir l'arbre & la roue qui est montée dessus.

EPÉE, (*Manufac. en soie.*) c'est une des parties du chevalet à tirer les soies. Voyez l'art. SOIE.

EPEICHE, f. f. (*Hist. nat. Ornith*) cul-rouge, *picus varius major*, oiseau de la grosseur du merle, ou un peu plus gros. La femelle pèsait trois onces; elle avoit neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit jusqu'au bout des ongles: l'envergeure étoit d'un pié. Le bec a un pouce & plus de longueur; il est droit, de couleur noire, épais à sa racine, & pointu à l'extrémité. Les ouvertures des narines sont recouvertes par des poils noirs; l'iris des yeux est rouge, sa langue ressemble à celle du

pic-verd. Le mâle a au-dessous du sommet de la tête une belle bande rouge & transversale. La gorge & la poitrine de la femelle sont d'un blanc-sale ou jaunâtre ; les plumes du bas-ventre, qui se trouvent sous la queue, sont d'une belle couleur rouge, ce qui fait donner à cet oiseau le nom de *cul-rouge*. Les plumes qui entourent la base de la piece supérieure du bec, les yeux & les oreilles sont blanches : la couleur de la tête & du dos est noire. Il y a sur les épaules une tache blanche, & on voit une large bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'au dos, & qui est coupée au dessous de la tête par une autre ligne transversale. Chaque aile a vingt grandes plumes ; la première est très-courte : elles sont routes de couleur noire, & elles ont des taches figurées en demi-cercle. Les plumes intérieures des ailes forment une partie de la tache blanche des épaules, dont il vient d'être fait mention. Les plumes qui recouvrent les ailes à l'extérieur, ont une ou deux taches en demi-cercle, la base de l'aile est blanche : la queue a trois pouces & demi de longueur : elle est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont fort roides, pointues, recourbées, & plus longues que les autres. Toutes les plumes paroissent fourchues à l'extrémité, parce que le tuyau ne s'étend pas jusqu'au bout : la plume extérieure de chaque côté est noire, à l'exception d'une tache blanche qui se trouve sur les bords extérieurs : les deux suivantes sont noires par le bas, & le reste est blanc, avec deux taches noires ; celle du dessus coupe transversalement toute la plume, & l'autre ne s'étend que sur les barbes intérieures : la couleur noire monte plus haut dans la quatrième plume que dans la troisième ; & la partie supérieure, qui est blanche, n'a qu'une tache noire : la cinquième est noire presque en entier ; elle n'a qu'une tache blanche faite en demi-cercle vers la pointe, qui est d'un blanc roussâtre : les deux plumes du milieu sont entièrement noires. Mais ces couleurs varient souvent. Les doigts sont de couleur plombée : il y en a deux en arrière, comme dans les autres pics : ceux de devant sont joints ensemble jusqu'à la première articulation. Ces oiseaux vivent d'insectes. Willugh. *Ornith.* V. OISEAU. (I)

* EPELER, v. act. (*Gramm.*) le second pas de l'art de lire. Le premier est de connoître les lettres ; le second, d'en former des syllabes, ou d'*épeler* ; le troisième, d'assembler des syllabes, & de lire. Ce second pas est très-difficile, grace au désordre de notre orthographe. Voyez ALPHABET.

EPENTHESE, f. f. *terme de Gram.* RR. *ἔπει, ἐν, ἰν, ῥίθμη, pono.* C'est une figure de diction qui se fait lorsqu'on insere une lettre ou même une syllabe au milieu d'un mot : c'est une liberté que la langue latine accordoit à ses poëtes, soit pour allonger une voyelle, soit pour donner une syllabe de plus à un mot. Notre langue est plus difficile. Ainsi Lucrece ayant besoin de rendre longue la première syllabe de *religio*, a redoublé l'*l* :

Tantum relligio potuit suadere malorum.

Lucrece, *lib. I.*

Virgile ayant besoin de trouver un dactyle dans *aliturum*, au lieu de dire régulièrement *ales*, *alitis*, & au génitif pluriel *aliturum*, a dit *aliturum* :

Aliturum, pecudumque genus sopor altus habebat. *Æneid. lib. VII, v. 27.*

ALITUUM pro *ALITUM*, *metri causâ, addidit syllabam*, dit Servius sur ce vers de Virgile.

Juvenal a dit *induperator* pour *imperator* :

Romanus, Graïusque, ac barbarus induperator. *Juven. sat. x. v. 138.*

& au vers 29 de la quatrième satire, il dit :

Quales tunc epulas ipsum glutisse putemus Induperatorem.

On trouve aussi *reliquias* pour *reliquias*. Ce sont autant d'exemples de l'*épenthese*. (F) EPERIES, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie ; c'est la capitale du comté de Saros : elle est située sur la Tarza. *Long. 38, 36, lat. 48. 50.*

EPERLAN, f. m. *eperlanus*, (*Hist. nat. Ichyol.*) poisson ainsi nommé, parce qu'il

a une belle couleur de perle. Il se trouve aux embouchures des rivières qui se jettent dans l'Océan. Il y en a de deux sortes, l'une est dans la mer, sur les rivages; l'autre dans les rivières. L'éperlan ressemble aux petits merlans : sa longueur ne va guère au-delà d'un demi-pié : il a le corps mince & rond, & la bouche grande & garnie de dents. Ses nageoires sont semblables à celles des saumons; la dernière du dos est ronde & épaisse. La chair de l'éperlan est transparente, & a une odeur de violette : on le pêche à la fin de l'été & au commencement de l'automne. Rond.

hist. des poissons. Voyez POISSON. (I)

EPERLAN, (*Diete.*) Il nourrit médiocrement, & se digère facilement; il est estimé apéritif, & propre pour la pierre & pour la gravelle.

On ne remarque point qu'il produise de mauvais effets, il contient beaucoup d'huile & de sel volatil.

Il convient en tout temps, à toute sorte d'âge & de tempérament.

* EPERLIN, *f. m.* (*Fontaines salantes.*) C'est ainsi qu'on appelle dans les fontaines salantes, des rouleaux de bois d'un pouce & demi de diamètre ou environ, qu'on établit entre les borbons & la poêle, pour la contenir, & résister autant qu'il est possible aux efforts du feu.

EPERON, *f. m.* (*Manege.*) L'éperon est une pièce de fer, ou une sorte d'aiguillon, quelquefois à une seule pointe, communément à plusieurs, dont chaque talon du cavalier est armé, & dont il se sert comme d'un instrument très-propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus souvent à le châtier dans d'autres.

Il n'est pas douteux que les anciens avoient des éperons, & qu'ils en faisoient usage. Les Grecs les appelloient κέντρον τῷ κέντρῳ ἐξήμασσειν, *calcarî cruentare.* Virgile, ainsi que Silius Italicus, nous les désignent par cette expression, *ferratâ calce* :

Quadrupedemque citum ferratâ calce fatigat,

dit le premier;

& le second :

*Ferratâ calce, atque effusâ largus habentâ
Cunctantem impellebat; equum,*

Térence en fait aussi mention, *contra stimulum ut calces.* Cicéron encore caractérise cet instrument par le mot de *calcar*, il l'emploie même dans un sens métaphorique, tel que celui dans lequel Aristote parloit de Callisthène & de Théophraste, lorsqu'il disoit que le premier avoit besoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'usage des éperons pris dans le sens naturel, étoit anciennement très-fréquent; nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous restent, & sur lesquels le temps n'a point eu de prise; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne consistant alors que dans une petite pointe de fer sortant en-arrière du talon, on a négligé de la marquer & de la représenter sur les marbres & sur les bronzes.

Le pere de Montfaucon est de ce sentiment : nous trouvons dans son ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien éperon. Ce n'est autre chose qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajustoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chausures en usage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle étoit une sorte de crochet qui s'inséroit d'un côté. Le moyen de cette insertion ne nous est pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Autrefois les éperons étoient une marque de distinction dont les gens de la cour étoient même jaloux. Plusieurs ecclésiastiques, peu empressés d'édifier le peuple par leur modestie, en portoient, à leur imitation, sans doute pour s'attirer des hommages que les personnes sensées leur refusoient, & qu'elles leur auroient plutôt rendus en faveur du soin avec lequel ils se seroient tenus dans les bornes de leur état, qu'en égard à ces vains ornemens dont ils se paroient. Louis le Débonnaire crut devoir réprimer en eux cette vanité puérile, qui cherche toujours à se faire valoir & à se faire remarquer par de petites choses. Des évêques assemblés qui pensoient, comme Fléchier, que tout ce

qui n'a que le monde pour fondement , se dissipe & s'évanouit avec le monde , condamnerent & réprouverent hautement ces témoignagnes d'orgueil dans des hommes destinés à prêcher l'humilité , non-seulement par leurs discours , mais par leur exemple.

Ce qui fait le plus de honte à l'humanité , est l'attention & le besoin que l'on eut dans tous les siècles de s'annoncer plutôt par ses titres que par son mérite. L'éperon doré établissoit la différence qui regne entre le chevalier & l'écuyer , celui-ci ne pouvoit le porter qu'argenté. Je ne fais si la grosseur de ce fer , & l'énorme longueur du collet , étoit encore une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordée aux grands hommes de guerre ; en ce cas , à en juger par les éperons dont on a décoré les talons de Gatta Mela général Vénitien , dans sa statue élevée vis-à-vis la porte de l'église de S. Antoine , de Padoue , on devoit le regarder comme infiniment supérieur en ce genre aux grand Condé , aux Luxembourg , aux Eugene , aux maréchaux de Turenne & de Saxe. Voyez ÉPERONNIER.

ÉPERON , s. m. (*terme de Blason.*) meuble qui représente l'éperon de l'ancien chevalier.

De Rosieres en Franche-Comté ; *de sable à trois éperons d'or.*

Gautier d'Ortigues de Valabre , en Provence ; *d'azur à deux éperons d'or , au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.* (G. D. L. T.)

ÉPERON , (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV , l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tiffue de filers d'or. Le pape Innocent XI le conféra à l'ambassadeur de Venise , le 3 Mai 1677.

Autrefois lorsqu'on dégradoit un chevalier de l'éperon , ou autre , on le faisoit bouter & prendre ses éperons dorés ; & on les lui brisoit sur les talons à coups de hache. Voyez le roman de Garin , *manuscrit.*

Li éperon li soit copé parmi

Près del talon , au franc acier forbi.

Voyez CHEVALIER.

ÉPERONS , dans la Fortification , sont des solides de maçonnerie joints au revêtement , qui le mettent plus en état de résister à la poussée des terres du rempart. Voyez CONTRE-FORTS. (Q)

ÉPERON , POULAINÉ , CAP , AVANTAGE , (*Mar.*) ces noms ont la même signification ; mais les deux derniers ne sont guere en usage.

L'éperon ou la poulaine est un assemblage de plusieurs pieces de bois , qu'on pose en saillie au-devant du vaisseau , qui sert à ouvrir les eaux de la mer , & à assujettir le mât de beaupré par des cordages , qu'on nomme *des lieures*. On y place plusieurs poulies , pour passer des manœuvres. Voyez *Marine* , *Planc. I. l'éperon côté N.*

L'éperon fait une saillie en-avant du corps du vaisseau , à prendre de l'étrave , que les constructeurs règlent sur la nature du bâtiment. Pour les vaisseaux , ils prennent la douzieme partie de l'étrave à l'étambord , qui leur sert à fixer la sortie de l'éperon au-dehors de l'étrave : pour les frégates , la treizieme partie ; pour les corvettes , la quatorzieme. Par exemple , un vaisseau de quatre-vingt-dix canons , de 168 piés de longueur , aura 14 piés pour la sortie de l'éperon ; une frégate de 28 canons , de 151 piés 3 pouces de longueur , aura 7 piés 9 pouces 2 lignes de sortie de l'éperon.

Il est bon de raccourcir l'éperon & de diminuer sa pesanteur le plus qu'il est possible. Les constructeurs d'aujourd'hui le font beaucoup plus court que les anciens ; ils le restreignent à ce qui est nécessaire pour assujettir le beaupré , & pour placer les poulies qui servent à orienter la misaine , ainsi que toutes les autres voiles d'avant qui sont de grand usage , sur-tout pour faire arriver les vaisseaux : car c'est l'opération à laquelle la plupart se refusent le plus.

L'éperon est composé d'un grand nombre de pieces , dont la situation se verra beaucoup plus aisément en renvoyant aux figures. Voyez *Planches IV* , *figure 1*. Les principales sont la gorgere ou taillemer , cotée 16 ; les aiguilles d'éperon , n°. 184 ; la frise , 185 ; la courbe capucine du gibelot , 186 ; alonge de gibelot , 187 ; les porte-vergues , 188 ; les courbâtons de portes-vergues , 189 ; vaigre de caillebotis d'éperon , 190 ;

caillobotis d'éperon, 189; traversins d'éperon, 192; courbe de la poulaine, 194; herpes, 195.

On pourroit entrer dans le détail particulier de la grandeur & des proportions de chacune de ces pièces; mais cela seroit très-long, & ici de peu d'utilité: on peut en cas de besoin avoir recours à l'excellent traité de la construction des vaisseaux de M. Duhamel. (Z)

EPERON, (*Hydraulique.*) est le même que *arc-boutant*. On s'en sert pour soutenir les murs des terrasses contre la poussée des terres, ou quand on construit un bassin ou un aqueduc dans des terres rapportées. Voyez ARC-BOUTANT. (K)

EPERONNÉ, adj. (*Manege.*) ne se dit plus qu'avec le mot *botté*. Je suis *botté & éperonné*; ce qui signifie, *il y a des éperons aux bottes que je viens de mettre*. V. BOTTE.

EPERONNIER, s. m. (*Art. Mécaniq.*) artisan qui forge, qui construit & qui vend des éperons, des mors de toute espèce, des mastigadours, des filets; des bridons, des caveçons, des étriers, des étrilles, des boucles de harnois, &c. Les *éperonniers* peuvent dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils ont encore le droit de faire toutes sortes de boucles d'acier poli pour ceintures, porte-manchons, jarretières, fouliers, &c. mais communément ils ne se livrent pas à ce genre de travail.

L'art de l'éperonnier, presque aussi ancien que l'usage de monter à cheval, ne fut pas aussi composé dans l'ancien temps qu'il l'est aujourd'hui. Les anciens se contentoient d'armer leur talon d'une petite pointe de fer pour hâter la marche des chevaux paresseux; tels étoient ceux dont font mention les auteurs de la plus haute antiquité. On voit même dans une gravure de l'*antiquité expliquée* du pere Montfaucon, que les éperons des anciens n'étoient qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajustoit dans les chausses qui étoient pour lors en usage. Dans nos anciens maneges on se servoit autrefois d'un aiguillon pour faire hauffer le derriere du cheval dans les sauts, mais comme cette méthode découvroit certains chevaux, les rendoit rétifs ou vicieux, on lui substitua une molette

énorme, placée au bout d'un manche de bois, qu'on abandonna encore pour la remplacer par les éperons que nous connoissons.

Les éperonniers ont droit de dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils peuvent aussi faire toutes sortes de boucles d'acier; mais ordinairement ils ne se livrent pas à ce genre de travail.

L'éperon est une pièce de fer, ou une sorte d'aiguillon, quelquefois à une seule pointe, communément à plusieurs, dont chaque talon du cavalier est armé, & dont il se sert comme d'un instrument propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus souvent à le châtier dans d'autres.

L'éperon peut être fait dans toute sorte de métal. Il doit être ébauché à la forge: fini à la lime douce, s'il est de fer, & ensuite doré, argenté ou étamé, & bruni: s'il est d'autre métal, on le mettra en couleur & on le brunira de même: c'est le moyen de le défendre plus long-temps contre les impressions qui peuvent en ternir l'éclat, & hâter sa destruction.

On fait des éperons de différentes façons; mais les plus commodes & les plus en usage sont ceux qu'on appelle *éperons brisés*, & dans lesquels on distingue le *collier*, les *branches*, le *collet* & la *molette*. Le collier est cette espèce de cerceau qui embrasse le talon. Il y a des éperonniers qui l'appellent le *corps de l'éperon*. Les branches qu'ils nomment alors les *bras*, sont les parties de ce même collier, qui s'étendent des deux côtés du pié jusque sous la cheville. Le collet est la tige qui semble sortir du collier, & qui se prolonge en arrière. Enfin la molette n'est autre chose que cette sorte de roue qui est engagée comme une poulie dans le collet refendu en chappe, & qui est refendue elle-même en plusieurs dents pointues.

Le collier & le collet, & quelquefois les branches, sont tirés de la même pièce de métal, par la forge ou par le même jet de fonte. Ce collier & ces branches doivent être plats en dedans, les arrêtes doivent être exactement abattues & arrondies. Quant à la surface extérieure elle peut être à côtes, à filets; ou ornée d'autres mou-

lures. La largeur du collier doit être de cinq ou six lignes à son appui sur le talon, & doit diminuer insensiblement, de manière qu'elle soit réduite à deux ou trois lignes à l'extrémité de chaque branche. Cet appui doit être fixé à l'origine du talon, directement au-dessous de la faille du tendon d'Achille.

Du reste, il est nécessaire que le collier & les branches soient sur deux plans différens, c'est-à-dire que le collier embrasse parfaitement le talon; & que les branches soient légèrement rabaisées, au-dessous de la cheville, sans qu'elles s'écartent néanmoins de leur parallélisme avec la plante du pié; parallélisme qui fait une partie de la grace de l'éperon. Elles doivent de plus être égales, dans leurs plis & en toutes choses, dans la même paire d'éperons; mais elles sont souvent terminées différemment dans différentes parties. Dans les unes, elles finissent par une platine carrée de dix lignes; cette platine est verticale, & refendue en une, & plus fréquemment en deux classes longues, égales, parallèles & horizontales, au travers desquelles, dans ce cas, une seule courroie passe de dedans en dehors, & de dehors en dedans pour ceindre ensuite le pié & pour y assujettir l'éperon. Dans les autres, chaque carne de leurs extrémités donne naissance à un petit œil de perdrix qui est plat. Le supérieur est plus éloigné de l'appui que l'inférieur, quoiqu'ils se touchent en un point de leur circonférence extérieure. Dans chaque œil de la branche intérieure est assemblé mobilement, par S fermée, ou par bouton rivé, un membret à crochet, ou à bouton. Dans l'œil inférieur de la branche extérieure est assemblé de même un autre membret semblable aux deux premiers: l'œil supérieur de cette même branche porte, par la chappe à S fermée ou à bouton rivé, une boucle à ardillon. Les deux membrets inférieurs saisissent une petite courroie qui passe sous le pié, & que, par cette raison, on appelle le *sous-pié*: ces deux membrets saisissent cette courroie par ces bouts qui sont refendus en boutonnières, tandis que le membret supérieur & la boucle en saisissent une autre fort large dans son milieu, qui

passant sur le coup-de-pié, doit être appelée le *sus-pié*. En engageant le bout plus ou moins avant dans la boucle, on assujettit plus ou moins fermement l'éperon.

Le membret à S est le plus commun; il est banni des ouvrages de prix. Ce n'est autre chose qu'un morceau de fer long d'environ vingt lignes contourné en S.

Le membret à bouton est plus recherché; c'est une petite lame de métal arrondie par plan à ses deux extrémités; elle est ébauchée du double, plus épaisse qu'elle ne doit rester.

Dans la construction de l'éperon en général, la forme de la molette est ce qui mérite le plus d'attention. Il ne s'agit pas d'estropier, de faire des plaies au cheval, d'en enlever le poil; il suffit qu'il puisse être sensible à l'aide & au châtiment, & que l'instrument destiné à cet usage soit tel que, par son moyen, on puisse remplir cet objet. Une molette refendue en un grand nombre de petites dents devient une scie. Une molette à quatre pointes est destructueuse, en ce que l'une de ces pointes peut entrer jusqu'à ce que les côtés des deux autres, en portant sur la peau, l'arrêtent; si elle est longue, elle atteindra jusqu'au vif; si elle est courte, il faut que les trois autres le soient aussi; & dès lors si elles se présentent deux ensemble, elles ne font qu'une impression qui est trop légère. La molette à cinq pointes n'excede pas deux lignes.

Les éperons étoient autrefois une marque de distinction, dont les gens de la cour étoient même jaloux. Plusieurs ecclésiastiques, peu empressés à édifier le peuple par leur modestie, en portoient à leur imitation. En 816, Louis le Débonnaire crut devoir réprimer cette vanité puérile, qui cherche toujours à se faire valoir & à se faire remarquer par de petites choses.

Au *polissoir*, ou *brunissoir* près, dont les éperonniers se servent pour polir & brunir leurs ouvrages étamés, leurs outils sont les mêmes que ceux des ferruriers. Le polissoir est composé de deux pièces principales, de l'archet & de celle qu'on nomme le *polissoir*. L'archet est de fer, il est long d'un pié & demi, est recourbé par les deux bouts, dont l'un est emmanché dans du bois pour

lui servir de poignée, & l'autre est fait en crochet pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet est le polissoir qui est une petite piece d'acier ou de fer bien acérée, large par en bas de deux pouces, & longue de trois, qui est rivée à l'archet, & qui le traverse.

Lorsqu'on veut se servir de cet outil, on enfonce la queue du piton de l'archet dans un trou d'un morceau de bois, qu'on appelle *bois à polir*, & qui est engagé dans un étau: alors l'ouvrier prend de la main droite le manche de l'archet, & de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, & qui est appuyé sur l'extrémité arrondie du bois, & ne cesse d'y passer le polissoir qui tient à l'archet, jusqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *brunissage*.

La communauté des maîtres éperonniers de la ville & fauxbourgs de Paris est fort ancienne. Quoiqu'il n'y ait pas long-temps qu'elle y soit connue sous ce nouveau nom; elle est la même que celle des selliers-lormiers, qui anciennement étoit composée de *lormiers-éperonniers*, dont l'établissement de la maîtrise remonte au douzième siècle.

Pour être reçu maître dans cette communauté, qui est aujourd'hui composée à Paris de vingt-trois maîtres, il faut faire apprentissage pendant quatre années, & servir cinq autres années chez les maîtres en qualité de compagnon.

EPERVIER, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *accipiter*, *fringillarius*, *seu recentiorum nisus*; oiseau de proie, gros comme un pigeon. Il a près de treize pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & l'envergeure est de deux piés. Le bec est court, crochu, & de couleur bleue, excepté la pointe qui est noire. La machoire supérieure a sur sa base une membrane de couleur livide, & de chaque côté une sorte d'appendice pointu qui se trouve au-dessous des narines; elles sont oblongues: le palais est bleu, la langue épaisse & noirâtre: les yeux sont de médiocre grandeur: l'iris est jaune, & les sourcils sont fort avancés. Le sommet de la tête est brun; le derrière de la tête, & la partie qui est au-dessus des yeux, sont

tachés de blanc: le dos, les épaules, les ailes & le dessous du cou sont bruns, excepté quelques plumes des ailes les plus proches du dos, qui ont des taches blanches. Le dessous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, le dessous des ailes sont colorés de blanc & de brun par bandes transversales, & alternativement blanches & brunes: les blanches sont les plus larges. Les ailes pliées sont bien moins longues que la queue; elles ont vingt-quatre grandes plumes. La queue a près de deux palmes de longueur; elle est composée de douze plumes, & traversée par cinq ou six bandes noirâtres: la pointe de ses plumes est blanche. Les cuisses sont grosses, les jambes minces & jaunâtres, & les doigts également longs; l'extérieur est attaché à celui du milieu par une membrane jusqu'à la première articulation. Les ongles sont noirs. La femelle pond cinq œufs qui sont blancs; il y a vers le gros bout une espèce de couronne formée par des tachés rouges. Cet oiseau, quoique de grosseur médiocre, est très-fort & très-courageux; on le dresse pour la chasse. *Willugh. Ornith. Voyez OISEAU. (I)*

EPERVIER, f. m. (*terme de blason.*) oiseau de proie assez commun dans les armoiries. Il est l'hieroglyphe de la chasse au vol.

Chaperonné se dit du chaperon qu'il a sur la tête; *longé*, des liens de ses jambes; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, lorsqu'ils sont d'émail différent.

Perché se dit de l'épervier sur un bâton. Fleuriau de Fresne, à Paris; *d'azur à l'épervier d'argent chaperonné de gueules, longé, grilleté & perché d'or.*

Autric de Beaumettes, de Sainte-Croix, en Provence; *de gueules à cinq éperviers d'or, longés de sable, grilletés d'argent.*

De Kergu, en Bretagne; *d'argent à l'épervier de sable, longé & grilleté d'or. (H. D. L. T.)*

***EPERVIER DU FURET**, *terme de Pêche*; sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivières. C'est un grand sac de rets dont la forme est conique, & dont les mailles ont onze lignes en carré. Le bord inférieur de ce filet est garni de plomb: le tout est retenu par une corde fixée au sommet du cône. On pose ce filet

sur l'épaule, comme un manteau à l'espagnole, & de l'autre bras on le jette à l'eau, en sorte qu'il se développe, & que les plommées forment un cercle qui fait couler le filet à fond, & le disposent en tombant en une espece de voûte sous laquelle le poisson se trouve renfermé sans en pouvoir sortir. On retire ensuite le filet par son cordon, & les plombs dont l'extrémité inférieure est garnie, se réunissent & empêchent le poisson de sortir pendant qu'on retire le filet.

La pêche avec l'épervier est défendue par l'ordonnance de 1669.

EPETER, v. act. (*Jurispr.*) *quasi appetere*, est un ancien terme de coutumes qui signifie *empiéter sur l'héritage d'autrui*. Voyez *la coutume de Troyes, art. 130*; Pithou *sur cet article. (A)*

EPHA, f. m. (*Hist. anc.*) mesure grecque qui étoit en usage parmi les Hébreux. Voyez MESURE.

L'*epha* étoit la mesure la plus commune parmi les anciens Juifs, par laquelle se régloient les autres. On croit que cette mesure réduite à celle des Romains, contenoit quatre boisseaux & demi: chaque boisseau de grain ou de farine pesoit vingt livres: ainsi l'*epha* pesoit quatre-vingt-dix livres. Le docteur Arbuthnot réduit l'*epha* à trois picotins ou pintes d'Angleterre.

L'Écriture vante l'hospitalité de Gédéon, pour avoir fait cuire un *epha* de farine pour un ange seul; ce qui auroit pu suffire à la nourriture de quarante-cinq hommes pendant un jour. *Chambers. (G)*

EPHEBEUM, f. m. (*Littérat.*) L'*ephebeum* étoit une piece particuliere du gymnase où les jeunes gens qui n'avoient pas atteint leur seizieme année, & qu'on nommoit *éphebes* par cette raison, s'assembloient de grand matin pour y prendre les exercices dans le particulier & sans avoir de spectateurs. Rien ne manquoit parmi les Grecs & les Romains pour procurer tous les secours nécessaires à la jeunesse qui vouloit s'instruire & se perfectionner dans les exercices. Nous pourrions prendre dans Vitruve une idée de la grandeur des édifices publics destinés à cette branche de l'éducation, de leur nombre, de leurs diverses parties & de leur distribution; mais

nous ne lisons ni Vitruve, ni les auteurs d'antiquités. Nous croyons en voyant nos colleges & nos académies, que nous avons des merveilles inconnues aux siècles passés. Combien souvent & à combien d'égards peut-on nous dire: « ô Athéniens! vous » n'êtes que des enfans, vous pensez comme me des enfans. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPHEDRA, (*Botan.*) en Anglois; *horse-tail*; en Allemand, *sceroffschwanz*.

Caractere générique.

Il se trouve des fleurs mâles & des fleurs femelles sur des individus différens: les premières sont rassemblées en chatons écailleux, & sous chaque écaille est une fleur apétale, pourvue de sept étamines qui sont jointes sous la forme d'une colonne. Les fleurs femelles ont un périanthe composé de cinq rangs de feuilles couchées alternativement sur les divisions de la rangée inférieure; elles n'ont point de pétales, & renferment deux embryons ovoïdes, qui deviennent ensuite des baies de même figure, contenant chacune deux semences.

Especies.

Ephedra à pédicules opposés & à chatons doubles.

Ephedra pedunculis oppositis, amentis geminis. Hort. Cliff.

Shrubby horse-tail with opposite foot; stalks and the twin katkins.

Nous cultivons deux especes d'*ephedra*, qui ne different que par leur stature & par leur couleur, l'une étant bien plus basse que l'autre, & d'un verd plus pâle. Du moins n'avons-nous pas eu lieu de distinguer entre elles jusqu'à présent des différences plus importantes.

Ces arbrisseaux sont très-singuliers; ils poussent de leur pié nombre de jets filiformes semblables au scirpe, & recouverts d'une écorce verte: environ de deux en deux pouces il se trouve sur ces jets une articulation ou genou de couleur rouillée, d'où partent un, deux ou trois filets qui s'élevent sur un angle fort ouvert: on ne

voit sur cet arbrisseau rien qui ressemble à des feuilles ; ce qui fait soupçonner que les bourgeons en font l'office, c'est-à-dire, qu'ils sont pourvus d'organes d'imbibition & de transpiration. L'*ephedra* croît de lui-même sur les rochers, au bord de la mer, au midi de la France & en Espagne : il résiste très-bien au froid des climats septentrionaux de la France ; on peut le planter, pour sa singularité, sur les devants des bosquets d'hiver : on le multiplie au printemps par les surgeons qu'il pousse à quelque distance de son pié : il aime une terre un peu fraîche, qui ait de la consistance. Il ressemble infiniment à la prêle : son fruit, lorsqu'il est mûr, a un goût aigrelet, sucré & agréable ; on le conseille pour tempérer l'ardeur de la bile.

Comme nous ne connoissons pas du tout les autres especes transcrites par M. Duhamel du Monceau, nous nous contenterons de les copier : les deux especes que nous possédons, sont ses numéros 2 & 3.

On trouve de plus dans cet auteur, n^o. 1, *ephedra sive anabasis*. Bellon. *Inst. mas & fœmina*.

N^o. 4. *Ephedra Hispanica arborefcens, tenuissimis & densissimis foliis*. *Inst. mas & fœmina*.

N^o. 5. *Ephedra Cretica tenuioribus & rarioribus flagellis*. Cor. *Inst.*

N^o. 6. *Ephedra petiolis sæpè pluribus, amentis solitariis*. Gmel. *Flor. Sib.*

Cette dernière est fort basse, & forme une forte de gazon. M. Duhamel dit que les autres peuvent être tondues au ciseau, & qu'on en fait de belles boules. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

EPHELIDE, f. f. (*Médecine.*) ἐπιηλις, mot composé de la préposition ἐπι, qui dans ce cas a la signification de *par*, & d'ηλιος, *soleil*. C'est le nom que les Grecs ont donné aux taches rouffes, noires, sans élévation, qui surviennent à la peau des parties qui restent habituellement découvertes, sur-tout au visage.

Ces taches sont ordinairement l'effet du soleil, à l'ardeur duquel on a resté exposé ; elles sont quelquefois accompagnées d'âpreté, de rudeffe dans l'épiderme ; quelques-unes ont la figure & l'étendue d'une lentille ; elles sont distinguées par le nom

de *lentigines*, que leur donnent les Latins. Celles de cette espece peuvent être produites par la seule application de l'air chaud, ou par la réverbération des rayons du soleil : (*Voyez LENTILLE.*) d'autres sont étendues sur toute la surface des parties qui ont été exposées à l'action immédiate de cet astre ; elles forment ce qu'on appelle le *hâle*, *morphæa solaris*. *Voyez HALE.*

On comprend encore parmi les *éphélides*, mais improprement, certaines taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le visage & le front, sur-tout des femmes grosses, & même des filles. On n'a pu être autorisé à les nommer ainsi, que par la ressemblance qu'on a cru leur trouver avec les véritables *éphélides* ; les fausses dont il s'agit proviennent de cause interne, & principalement de la suppression des regles, par la grossesse, ou par maladie : le sang qui se porte à la matrice ayant croupi dans les sinus, & étant reporté dans la masse des humeurs avec les mauvaises qualités qu'il y a contractées, cause beaucoup de trouble dans l'économie animale, & fournit quelquefois aux colatoires de la peau des suc viciés qui les engorgent, & occasionent ces changemens de couleur qui la tachent. Hippocrate regardoit ces sortes d'*éphélides* comme des signes de grossesse : mais ils sont très-équivoques ; elles se dissipent quelquefois vers le quatrième mois avec les autres symptomes qu'elle produit ; d'autres fois elles paroissent & disparaissent à diverses reprises pendant le cours de neuf mois, & ne sont entièrement détruites que par l'accouchement : il en est même qui subsistent après l'accouchement, & deviennent ineffaçables. Dans les filles elles ne sont parfaitement emportées que par la cessation de la suppression des regles qui les a fait naître.

Pour ce qui est de la manière de traiter les fausses *éphélides* ; elle doit être bornée aux topiques pour les femmes enceintes : on conseille l'usage des graines de laurier réduites en poudre, après en avoir ôté l'écorce, & mêlées avec du miel en forme d'onguent, dont on oint le visage : l'émulsion des graines de chanvre, dont on lave la partie affectée, est aussi employée avec succès dans ce cas. On recommande, pour

les filles, de frotter les taches avec un linge imbu du suc qui découle d'une racine de buglose coupée & exprimée, dans le temps du flux menstruel; car il faut, avant tout, qu'il soit rétabli, pour que ce remède puisse être de quelque utilité. *Voyez TACHE.*
(d)

EPHEMERE, f. f. (*Hist. nat. Insectolog.*) *musca ephemera*, insecte qui meurt presqu'aussitôt qu'il est transformé en mouche; la plupart vivent à peine une demi-heure ou une heure dans cet état: celles qui y restent depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore du lendemain, passent pour avoir vécu long-temps. On en distingue grand nombre d'espèces, elles ressemblent beaucoup à des papillons; mais il n'y a point de poussière sur leurs ailes comme sur celles des papillons; elles sont fort transparentes & très-minces. Les *éphémères* ont quatre ailes, deux en dessus & deux en dessous, les ailes supérieures sont de beaucoup plus grandes que les inférieures. Le corps est allongé, & composé de dix anneaux: il sort du dernier une queue beaucoup plus longue que tout le reste de l'animal, & formée par deux ou trois filets extrêmement fragiles.

Ces insectes vivent dans l'eau pendant un, deux ou trois ans sous la forme de ver, & ensuite de nymphe, avant que de se transformer en mouche. En les considérant dans ces différens états, leur vie est longue relativement à celle des insectes; & même on a donné le nom d'*éphémère* à des mouches qui vivent pendant quelques jours après leur métamorphose. Le ver ne diffère de la nymphe qu'en ce que celle-ci a seulement de plus que le ver, des fourreaux d'aile sur le corcelet. L'un & l'autre ont six jambes écailleuses attachées au corcelet. La tête est triangulaire & un peu aplatie; il y a deux gros yeux ordinairement bruns, & un filet grainé au côté intérieur de chaque œil. La bouche est garnie de dents, & le corps composé de dix anneaux, dont les premiers sont plus gros que les derniers. La partie postérieure du corps est terminée par trois filets qui forment une longue queue: ces filets sont écartés les uns des autres, & bordés des deux côtés par une frange de poils. Ces

insectes ont une teinte plus ou moins foncée de couleur brune, jaunâtre ou blanchâtre. Ils restent dans des trous creusés en terre au dessous de la surface de l'eau d'une rivière, ou d'une autre eau moins courante; les uns n'en sortent que très-rarement, d'autres plus souvent: ceux-ci nagent dans l'eau, & marchent sur les corps qu'ils y rencontrent, ou se tiennent cachés sous des pierres, &c. Lorsqu'on les observe de près, on voit le long du corps, de chaque côté, des sortes de petites houppes qui ont un mouvement fort rapide, & qui tient lieu d'ouïes à ces animaux.

Comme les insectes qui doivent se transformer en mouches *éphémères*, ne nagent que très-rarement dans l'eau, il faut, quand on les veut voir, les chercher dans une terre compacte, où ils font les trous: la consistance de cette terre approche de celle de la glaise. Lorsque les eaux de la Seine & de la Marne ne sont pas hautes, on voit sur les bords de ces rivières, jusqu'à deux ou trois piés au dessus du niveau de l'eau, la terre criblée de ces trous, dont les ouvertures ont deux ou trois lignes de diamètre; ils sont vuides, les insectes les ont abandonnés lorsqu'ils se sont trouvés à sec, & ont fait d'autres trous plus bas dans la terre que l'eau baigne; il y en a jusqu'à plusieurs piés au dessous de la surface de l'eau. Ces trous sont dirigés horizontalement; ils ont deux ouvertures placées l'une à côté de l'autre, de sorte que la cavité du trou est semblable à celle d'un tuyau coudé. L'insecte entre par l'une des ouvertures, & sort par l'autre: la capacité du trou est proportionnée au volume de son corps dans les différens degrés d'accroissement. La transformation de la nymphe en mouche est très-prompte; celle-ci quitte son fourreau avec beaucoup de facilité: quelques-unes prennent leur essor avant que de s'en être entièrement dégagées, & emportent leur dépouille qui tient encore à leur queue.

Le temps de l'apparition des mouches *éphémères* n'est pas toujours le même pour toutes les espèces de ces mouches. C'est vers la fête de saint Jean qu'elles paroissent, dans des pays plus froids que le nôtre. A Paris on les voit vers la mi-Août, quel-

quelques fois plutôt, & d'autres fois plus tard. Sur le Rhin, la Meuse, &c. les *éphémères* commencent à voler environ deux heures avant le coucher du soleil. Sur la Seine & la Marne on n'en voit que dans le temps où le soleil est prêt à se coucher; elles ne viennent en grand nombre que lorsqu'il a disparu: alors il s'éleve en l'air une prodigieuse multitude de ces insectes; ils volent si près les uns des autres, que l'on ne voit que des *éphémères* autour de soi, surtout si l'on tient une lumière. Elles s'y portent de toutes parts; elles décrivent des cercles tout autour & en tout sens; elles se répandent par-tout en un instant; elles tombent comme les flocons de la neige la plus abondante, la surface de l'eau en est couverte; la terre en est jonchée sur les bords de la rivière, où elles s'amoncellent, & forment une couche d'une épaisseur considérable.

En 1738, le 19 Août, cette grande affluence d'*éphémères* ne dura sur la Marne à Charenton, que depuis neuf heures jusqu'à neuf heures & demie; leur nombre diminua peu-à-peu, & sur les dix heures on n'en appercevoit plus que quelques-unes qui voloient sur la rivière: on en avoit déjà vu le jour précédent. Le 20, ces insectes parurent en aussi grand nombre que le 19; le 21 il y en eut à peine le tiers; le 22 on en vit moins: mais quoiqu'il fût moins chaud que les jours précédens, & qu'il tombât de la pluie, elles parurent à la même heure. Les quatre ou cinq jours suivans en en vit encore, mais leur nombre diminuoit de jour en jour: les premières s'étoient montrées chaque jour entre huit heures & un quart & huit heures & demie. En 1739, les *éphémères* vinrent dès le 6 Août; mais elles ne parurent que vers les neuf heures & demie, ou les neuf heures trois quarts. Il y en eut beaucoup moins cette année que la précédente. Les Pêcheurs regardent les *éphémères* comme une manne qui sert de nourriture aux poissons, & ils prétendent que cette manne ne tombe que pendant trois jours. En effet ces insectes ne paroissent que pendant trois jours en grande abondance. La plupart se noyèrent dans la rivière, & les autres restèrent sur les bords presque sans mouvement, entassées les-unes

sur les autres, & moururent bientôt; à peine s'en trouva-t-il qui vécuissent jusqu'au lever du soleil. Elles avoient plus de deux pouces de longueur, en y comprenant les filets de la queue. Les ailes étoient blanches lorsqu'elles ne se touchoient pas, & d'un blanc-sale ou rougeâtre lorsqu'elles étoient appliquées l'une sur l'autre. Les mâles ont un des filets de la queue plus court que les deux autres.

Dès que les femelles ont quitté leur dépouille, elles sont prêtes à pondre; après avoir pris leur vol, elles déposent leurs œufs dans le premier endroit où elles se trouvent en tombant, ou en se posant soit sur la surface de l'eau, soit sur la terre. La ponte est faite en un moment, quoique le nombre des œufs soit très-grand. Ils étoient arrangés dans chaque femelle de façon qu'ils formoient deux grappes composées de grains qui se touchoient; la longueur de chacune étoit de trois lignes & demie ou quatre lignes, & le diamètre d'environ une demi-ligne ou une ligne: il y avoit sept ou huit cents œufs dans les deux grappes. L'*éphémère* vole à fleur d'eau, & s'appuie sur l'eau par le moyen des filets de la queue; lorsqu'elle pond, les grappes sortent de l'insecte toutes les deux à la fois, & tombent au fond de l'eau qui les dissout, de façon que les œufs se séparent & se dispersent sur le fond de la rivière. On ne fait pas combien de temps ils y restent avant que les vers en sortent: on ne fait pas bien non plus si les *éphémères* s'accouplent, ou si le mâle féconde les œufs après la ponte. *Mém. pour servir à l'histoire des Insectes, tome VI. Voyez INSECTE. (I)*

ÉPHÉMÈRE, adj. (*Médecine.*) ce terme est grec, *επιήμερος*, composé de la préposition *ἐπί*, dans, & *ἡμέρα*, jour; ainsi il est employé pour signifier ce qui se passe dans un jour, dans l'espace de 24 heures; c'est aussi l'étymologie du mot *éphéméride*, qui a la même signification, & qui est quelquefois employé en Médecine au lieu de calendrier. *Voy. ÉPHÉMÉRIDES.*

Ephémère est une épithète que les Médecins donnent à une sorte de fièvre, qui fait son cours dans l'espace d'un jour; c'est celle que Galien appelle *επιήμερος πυρετός*, & les Latins *febris diaria*; quelques-uns ont

improprement étendu la signification de *fièvre éphémère* à celle dont le cours est prolongé jusqu'au troisième jour inclusivement, qu'il est plus convenable de ranger simplement parmi les fièvres continues non putrides. Voyez FIEVRE PUTRIDE.

La fièvre *éphémère* doit aussi être regardée comme continue, puisqu'il est de son caractère que l'agitation fébrile qui la constitue, étant commencée, ne cesse pas que la maladie ne soit terminée; en sorte que dans l'espace de temps qu'elle dure, elle parcourt les quatre degrés que l'on observe dans toute sorte de fièvre; savoir, le principe, l'accroissement, l'état, la déclinaison: mais celle-ci n'est pas une maladie aiguë, parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un grand changement, soit dans les parties solides, soit dans les fluides, & qu'elle ne produit pas par conséquent un grand dérangement dans les fonctions; ainsi la fièvre *éphémère* proprement dite est distinguée de la *fièvre* ou *sueur* angloise, qui est le nom que l'on donne à une sorte de fièvre qui a régné en Angleterre à différentes reprises, pendant les deux derniers siècles, dont le principal symptôme étoit une sueur si abondante, qu'elle faisoit périr la plupart de ceux qui en étoient attaqués en moins d'un jour, & quelquefois en peu d'heures; celle-ci est de l'espèce des fièvres malignes très-aiguës: si on lui donne le nom d'*éphémère*, on doit lui joindre l'épithète de *pestilentielle*, (voyez SUETE ou SUEUR ANGLOISE, FIEVRE MALIGNE, PESTE.) La fièvre *éphémère* diffère de toute autre fièvre continue, par le peu de trouble qu'elle cause dans l'économie animale, & par sa courte durée: le défaut de retour la distingue des fièvres intermittentes.

Elle est le plus souvent causée par quelque abus des choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, comme lorsque la personne qui en est affectée s'est exposée à l'ardeur du soleil, ou a fait un exercice violent, ou a trop bu ou trop mangé, ou qu'elle a fait des veilles excessives, ou s'est livrée à un trop grand travail d'esprit, à quelque accès de colère, &c. Quelqu'une de ces causes étant récente, & n'ayant pas vicié notamment la masse des humeurs, & n'y ayant produit qu'un épaississement,

ou une raréfaction, ou une constriction des vaisseaux plus considérables; le sang trouvant conséquemment un peu de résistance à parcourir les extrémités artérielles, il s'excite par la cause générale, qui détermine toutes les fièvres de quelque espèce qu'elles soient, un mouvement fébrile, qui tend à faire cesser l'obstacle, à détruire le vice dominant; & attendu qu'il n'est pas de nature à résister beaucoup, il cède bientôt, & la fièvre se termine.

Cette fièvre *éphémère* n'est point précédée par le dégoût des aliments, ni par la lassitude spontanée, ni par aucun frisson ou tout autre avant-coureur des fièvres de toute espèce; elle survient presque subitement sans aucun fâcheux symptôme, &c. il ne se fait aucun changement dans les urines, & elle finit souvent sans aucune évacuation sensible, & quelquefois par de fortes moiteurs ou des sueurs légères sans mauvaise odeur, ou par quelque douce évacuation, par le vomissement ou par la voie des selles; tel est le caractère constant de cette fièvre: cependant il n'est pas facile de la connoître dans son principe, & de s'assurer qu'elle n'est qu'*éphémère*, parce qu'il arrive souvent que les fièvres continues simples de plusieurs jours, & même les putrides, commencent de la même manière & ne se montrent qu'imparfaitement, attendu que la matière morbifique est d'abord trop tenace, ne se développe dans les premières voies ou dans le sang que peu-à-peu, & n'occasionne quelquefois, qu'après quelques jours, les symptômes qui caractérisent la maladie; par conséquent les fièvres de cette espèce en imposent souvent dans leur commencement, & paroissent être ou une fièvre *éphémère*, ou une fièvre continue simple. On est cependant fondé à regarder une fièvre commençante, comme étant de l'espèce de ces dernières, lorsqu'elle est produite dans une personne qui étoit bien saine auparavant, par une cause légère; lorsque les symptômes n'ont rien de violent, & que les évacuations critiques, s'il s'en fait de sensibles, suivent de près; & enfin lorsque le pouls redevient naturel & absolument tranquille d'abord après la fin de la fièvre: toutes ces conditions étant réunies, on ne

risque guere de se tromper dans le jugement que l'on porte sur la nature de la maladie.

La fièvre *éphémère*, telle qu'elle vient d'être décrite, n'est jamais accompagnée d'aucun danger : cependant le médecin doit prudemment attendre que la fièvre tende à sa fin, avant de dire son sentiment sur la nature de l'événement, puisqu'il peut être trompé dans la connoissance de la maladie, comme il a été dit ci-dessus ; & s'il y a le moindre soupçon de fièvre intermittente, il faut encore plus suspendre son jugement, pour ne pas compromettre sa réputation & l'honneur de l'art. M. Wanswieten dit qu'il a vu des personnes qui étoient sujettes à avoir deux ou trois fois l'année un accès de fièvre *éphémère*, sans y donner occasion, mais vraisemblablement par un amas de bile, dont l'évacuation étant faite par un doux vomissement, tout mouvement & tout symptôme fébrile cessoient, ils recouroient la santé.

Il suit de ce qui a été dit jusqu'ici de la fièvre *éphémère*, qu'elle peut être regardée comme salutaire, & que la curation en est facile : elle se dissipe même souvent sans aucun secours, & elle se termine promptement de sa nature, pourvu qu'elle n'en change pas par un mauvais traitement, & qu'on ne la fasse pas dégénérer en une autre espèce de fièvre de mauvaise qualité.

Il suffit donc, pour la cure de cette fièvre, que le malade s'abstienne absolument de manger, qu'il ne prenne, pour toute nourriture pendant vingt-quatre heures, que du bouillon de viande, très-léger, en petite quantité, & même qu'il se borne à boire beaucoup de tisane d'orge ou de petit-lait, pour délayer & détrempier la masse des humeurs ; qu'il observe de se livrer au repos du corps & de l'esprit. La saignée est très-rarement employée dans cette espèce de fièvre, & ce n'est que dans le cas où les symptômes sont violens, où le malade se plaint beaucoup de douleur de tête ; mais alors il y a lieu de craindre que la fièvre ne devienne aiguë, & ne se termine pas aussitôt que la nature de l'*éphémère* le comporte : c'est ce dont on ne tarde pas à être instruit par la continuation de la fièvre & les nouveaux symptômes qui surviennent, ou par

une sorte de cessation qui annonce d'avance le retour de la fièvre par un accès prochain. Voyez FIEVRE CONTINUE, INTERMITTENTE. (d)

EPHÉMÉREUTE, f. m. (*Hist. anc.*) prêtre des Thérapeutes. V. THÉRAPEUTES.

§ ÉPHÉMÉRIDE, f. f. (*Astron.*) en grec *ἐφημερίδα*, livre qui contient pour chaque jour les lieux des planètes & les circonstances des mouvemens célestes. Voyez TABLES ASTRONOMIQUES.

Les plus anciennes *éphémérides* dont il soit parlé dans l'histoire de l'astronomie, sont celles qui furent calculées par Regiomontanus, & qui s'étendent depuis l'année 1475 jusqu'à 1505 ; on y trouve les lieux des planètes, les aspects, les latitudes & éclipses : elles furent dédiées à Mathias, roi de Hongrie, qui fit présent à l'auteur de huit cents écus d'or : elles furent reçues par les savans avec tant d'empressement, que chaque exemplaire se vendoit douze écus d'or, *duodecim aureis* : toutes les nations de l'Europe s'empressoient de les faire venir, suivant le témoignage de Ramus, *Schol. mathem. liv. II, p. 65* : elles furent imprimées à Nuremberg en 1474, & c'est le second ouvrage d'astronomie, du moins que je sache, qui ait été imprimé : le Poëme de Manilius l'avoit été l'année précédente au même endroit. S'il y a eu des *éphémérides* plus anciennes que celles de Regiomontanus, elles étoient si informes & sont si peu connues, qu'il est inutile d'en faire ici mention. On conserve à la bibliothèque du roi de France des *éphémérides* de l'an 1442, *Journal des savans, 1772, page 347*. On imprima en 1494, à Vienne, des *éphémérides* pour les années 1494 & 1500, d'Angelus : en 1499, on imprima celles de Stoffer, qui vont jusqu'à 1531 ; en 1532, celles de Schoner ; en 1533, celles de Gauricus, qui vont jusqu'à l'année 1551 ; en 1557, celles de Leovitiu, qui vont jusqu'à l'année 1606, & qui forment un très-grand & gros volume *in-folio* ; en 1580, celles de Magini, qui vont jusqu'à l'année 1610, & ensuite jusqu'à l'année 1630 ; en 1580, celles de Mæstlinus, qui vont jusqu'à l'année 1590 ; en 1581, celles de Stadius, qui vont jusqu'à l'année 1606 ; en 1595, celles d'Origan, qui vont jusqu'à l'année 1630, & qu'il pro-

longea jusqu'à l'année 1655. En 1621, Argoli fit imprimer à Rome des *éphémérides* qui s'étendent jusqu'à l'année 1640, & qu'il prolongea ensuite jusqu'à l'année 1700; en 1634, on publia celles d'Eustachius, qui ont été prolongées jusqu'en 1665.

Je ne parle pas de beaucoup d'autres *éphémérides* qui renfermoient moins d'années, & qui sont par conséquent moins remarquables, comme celles de Hecker, Kirch, Montanari, Wing, Gadhuri, Mezavachi, Pirati, Simi, Carelli, Ulac, Duliris, &c. mais je ne puis passer sous silence celles de Kepler, depuis 1617 jusqu'en 1630, qui étant calculées sur des tables beaucoup plus exactes que celles dont on avoit fait usage jusqu'alors, sont une époque dans l'astronomie.

Celles de Malvasia, imprimées à Modene en 1662, s'étendent de 1661 à 1666 : elles avoient aussi le mérite d'être faites avec un soin tout particulier, & le célèbre Cassini les enrichit de ses observations & de ses tables.

Noël Duret de Montbrison fut le premier François qui calcula des *éphémérides*, & publia en 1641 les années 1637—1700, sous ce titre : *Novæ motuum caelestium Ephemerides Richeliana*.

Lorsque l'académie des sciences de Paris vit, en 1700, que les *éphémérides* d'Argoli finissoient, elle chargea M. de la Hire le fils de les continuer; mais il ne calcula que les années 1701—1703. Dans le même temps M. de Beaulieu en calcula d'autres, qui s'étendent de 1700 à 1715. MM. Lieutaud, Desplaces & Bomie firent, par ordre de l'académie, celles de 1704 & de 1705, auxquelles cependant M. Lieutaud mit son nom; M. Desplaces fit les années 1706—1708, & M. Bomie les années 1709—1711; mais il copia entièrement, & jusqu'aux fautes, celles de Beaulieu.

Les *éphémérides* de Beaulieu furent continuées par Desplaces, qui commença par 1715, & continua jusqu'en 1744, en donnant chaque fois un volume pour dix ans, M. l'abbé de la Caille continua les *éphémérides* de Desplaces, & donna le quatrième volume pour 1745—1754 : il a été suivi de deux autres, qui vont jusqu'en 1774.

Le septième, dont je me suis chargé à la mort de M. l'abbé de la Caille, est actuellement sous presse; mais j'ai employé pour cet ouvrage le secours de plusieurs calculateurs.

Cette suite d'*éphémérides* françoises a été imitée par l'académie de l'institut de Bologne. M. Manfredi, aidé de quelques autres calculateurs, commença en 1726, & continua jusqu'en 1750 : M. Zanotti en a donné la suite jusqu'en 1774, & il travailla à la continuation. J'ai voulu dissuader ce célèbre astronome d'un travail ingrat, & qui se faisoit déjà en France; il m'a répondu que c'étoit une fondation de l'institut, qu'on ne pouvoit se dispenser de remplir.

La *Connoissance des temps* est un livre analogue aux *éphémérides*, & que l'académie fait calculer chaque année depuis 1679, pour l'usage des astronomes & des navigateurs, avec beaucoup plus de détail & plus d'exactitude que les *éphémérides* : nous en avons parlé ailleurs. L'année 1774 est actuellement sous presse; j'y ai mis les distances de la lune aux étoiles, pour l'usage de la marine.

Les *Ephémérides astronomiques* du pere Hell, publiées à Vienne chaque année depuis 1757, sont un ouvrage du même genre que la *Connoissance des temps*, dans lequel il y a même plus de détail. J'ai représenté quelquefois à l'auteur combien je regrettois le temps qu'il employoit à ces sortes de calculs, inutiles pour la plupart pendant l'année, & qui ne sont plus rien si ce qu'elle est passée, tandis qu'il reste un si grand nombre d'observations astronomiques à calculer, d'éléments à déterminer ou à perfectionner, pour occuper le loisir de ce grand astronome.

Je ne dirai pas la même chose du *Nautical Almanach* qui se publie à Londres depuis 1767, pour l'usage de la marine; tout ce qui intéresse cet article important de l'administration, mérite tous nos soins, & ce n'est plus un temps perdu pour les astronomes qui s'en occupent : mais pour rendre ce livre véritablement utile à la marine, il falloit prendre, comme on l'a fait, des moyens qui ne sont point au pouvoir des particuliers, & qui exigeoient les secours

secours de l'Etat. Quatre calculateurs répandus dans différens endroits de l'Angleterre, envoient leurs calculs à un cinquieme, pour les comparer & les vérifier : ils ont chacun soixante & quinze guinées ; & tous les calculs importans de la lune sont faits deux fois avec la précision des secondes pour midi & pour minuit, avec les distances de la lune au soleil & aux étoiles de trois en trois heures pour tous les jours, soit à l'orient soit à l'occident de la lune. Avec cette immense quantité de calculs, on peut espérer d'avoir la longitude sur mer, à un demi-dégré près, toutes les fois qu'on aura observé avec l'octant de réflexion la distance de la lune au soleil ou à une étoile : M. Maskelyne, astronome royal d'Angleterre, est chargé de la direction de ce travail.

Cette sorte d'*éphémérides* pour l'usage de la marine, avoit été projetée en France par Morin, sous le cardinal de Richelieu. Le P. Léonard Duliris, recollet, publia une *éphéméride maritime*, en 1655, en un volume *in-folio*, qui s'étendoit à vingt ans. M. Pingré, en 1754, entreprit de calculer l'état du ciel, dans lequel il donna, pour l'usage de la marine, les longitudes & les latitudes de la lune pour midi & pour minuit, les ascensions droites, les passages au méridien, les mouvemens horaires, &c. il a continué jusqu'en 1757 ces calculs qui sont immenses pour un seul astronome, & dont on paroïssoit dans la marine ne pas faire assez d'usage pour dédommager l'astronome du sacrifice de son temps ; mais le gouvernement d'Angleterre a compris qu'il falloit commencer par offrir ce secours aux navigateurs d'une maniere continue & non interrompue, quoiqu'il dût en coûter, si l'on vouloit espérer de les déterminer à en faire usage. On ne s'est point lassé de faire cette dépense, & déjà on en recueille les fruits : l'académie royale de marine de Brest a fait réimprimer les calculs du *Nautical Almanach*, & je les ai moi-même insérés dans la *Connoissance des temps* pour 1774. (M. DE LA LANDE.)

* *ÉPHÉMÉRIES*, f. f. pl. (*Hist. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient distribués en *éphémérides* : il y en avoit huit, quatre des descendans d'Eleazar, quatre de ceux d'I-

thamar. Cette division étoit celle de Moyse, selon quelques auteurs ; d'autres prétendent qu'il en avoit institué seize, auxquelles David en avoit ajouté huit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avoit sous ce roi vingt-quatre *éphémérides* de prêtres, seize de la postérité d'Eleazar, huit de celle d'Ithamar : chaque *éphéméride* vaquoit au service divin pendant une semaine. L'*éphéméride* étoit sous-divisée en six familles ou maisons, qui avoient chacune leur jour & leur rang, excepté le jour du sabbat, qui occupoit l'*éphéméride* entiere. Un prêtre, pendant la semaine de service, ne pouvoit coucher avec sa femme, boire du vin, ou se faire raser, &c. la famille ou maison de service ne buvoit point de vin, pas même pendant la nuit. Comme les prêtres étoient répandus dans toute la contrée, ceux dont la semaine approchoit se mettoient en chemin pour Jérusalem ; ils se faisoient raser en arrivant, ils se baignoient ensuite : ceux qui demeuroient trop loin estoient chez eux, où ils s'occupoient à lire l'écriture dans les synagogues, à prier, à jeûner : leur absence ne causoit aucun trouble dans le service divin, parce qu'une *éphéméride* étoit souvent de plus de cinq mille hommes ; d'où l'on voit que sous David le temple étoit desservi par cent vingt mille hommes & davantage. Ceux qui se rendoient à Jérusalem entroient dans le temple le soir que leur service commençoit : lorsque l'holocauste du soir étoit offert, & que tout étoit disposé pour le service du lendemain, l'*éphéméride* en exercice sortoit & faisoit place à la suivante. Tout le corps des lévites étoit aussi divisé en *éphémérides*, & l'*éphéméride* en familles ou maisons : ces *éphémérides* faisoient le service divin dans le même ordre que les prêtres : & dans les grandes solemnités les six maisons des lévites étoient occupées ainsi que celles des prêtres.

* *EPHEMERIUS*, f. m. (*Hist. anc.*) C'est ainsi qu'on appelloit, dans l'église grecque, l'ecclésiastique qui veilloit à ce que les heures fussent chantées régulièrement, à ce que les jeunes choristes fussent leur chant, & que tout se fit en ordre.

On donnoit encore ce nom en quelques endroits à ceux qui assistoient les patriarches & les évêques, qui ne les quittoient ni

le jour ni la nuit, & qui, témoins affidus de leurs mœurs & de leur conduite, pouvoient en répondre dans l'occasion.

EPHEMERUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs liliacées, composées de trois pétales & soutenues par un calice divisé en trois parties. Le pistil devient dans la suite un fruit oblong, qui est partagé en trois loges, & qui renferme des semences semblables à des grains de froment. Tournefort. *Inst. rei herb. V. PLANTE. (I)*

EPHESE, (*Géogr. & Hist. anc.*) ville maritime de l'Asie mineure, nommée présentement *Ajafaloue* par les Turcs, auxquels elle appartient.

Cette ville jadis si célèbre, dit M. de Tournefort, le plus exact de tous les écrivains qui en ont parlé; cette ville si fameuse par son temple, qui y attiroit des étrangers de toutes parts; cette ville qui a produit tant d'hommes illustres & d'artistes célèbres, entr'autres, à ce qu'on croit, *Parthalius*; enfin cette ville qui se glorifioit d'être la métropole de toute l'Asie, n'est plus qu'un misérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres cassés. Ce village encore n'est habité que par une trentaine de familles grecques, qui certainement, comme M. Spon le remarque, ne sont pas capables d'entendre les épîtres que S. Paul leur a écrites.

Nous avons peu de villes dont il reste autant de médailles; les unes nous apprennent qu'elle fut néocore de Diane, tant que le temple de cette Déesse subsista, & quatre fois néocore des Césars; les autres, qu'elle fut bâtie à l'occasion d'un sanglier; la plupart représentent Diane, ou chasseresse, ou à plusieurs mamelles, ou parée de ses attributs.

L'origine de cette ville, ses anciens noms, & ceux de ses fondateurs, ne nous intéressent guere aujourd'hui; mais il n'est pas inutile de dire que pendant les guerres des Athéniens & des Lacédémoniens, *Ephèse* avoit la sagesse de vivre en bon accord avec les deux partis, & que le jour de la naissance d'Alexandre, les devins de la cité se mirent à crier que le destructeur de l'Asie étoit venu au monde.

On n'oublie point que ce destructeur se rendit à *Ephèse* après la bataille du Granique, & qu'il y rétablit la démocratie;

que la place fut prise par *Lyfimachus*, l'un de ses successeurs; qu'ensuite *Antigonus* eut l'adresse de s'en emparer, & qu'il y pillà les trésors de *Polyperchon*.

On ne sauroit encore oublier qu'*Annibal* vint s'aboucher à *Ephèse* avec *Antiochus*, pour y prendre ensemble des mesures contre les Romains; que ce fut dans cet endroit que se commit le massacre effroyable des mêmes Romains, par les ordres de *Mithridate*, & que *Scipion*, beau-pere de *Pompée*, s'empara des trésors du temple, sans crainte & sans scrupule.

Personne n'ignore aussi quelle fut la magnificence des fêtes que *Lucullus* y donna; le voyage exprès d'*Auguste*, de *Pompée* & de *Cicéron* dans cette ville; sur-tout celui de *Cicéron*, qui mandoit à ses amis qu'il ne faisoit aucun pas dans la Grèce sans y trouver de nouveaux sujets d'admiration.

Enfin l'on fait que *Tibere*, pendant son regne, fit rebâtir cette métropole, & qu'avant lui on y avoit dressé des temples à *Jules-César* & à la ville de Rome; tous ces évènements renouvellent les grandes idées qu'on a eues dans sa jeunesse de l'histoire ancienne: mais rien n'est si consolant pour ceux qui sont chrétiens, que de suivre *S. Paul* & *S. Jean* à *Ephèse*, d'y voir ce premier fonder l'église d'*Ephèse*, & y établir *Timothée* pour évêque: il est vrai que cet établissement ne fut pas de longue durée, les persécutions succéderent, les Perses pillèrent cette ville dans le troisieme siecle, & les Scythes ne l'épargnerent pas quelque temps après.

Enfin au bout d'un grand nombre de révolutions, *Ephèse* s'est vue tomber entre les mains de *Mahomet I.* & elle est restée depuis ce temps-là soumise à l'empire ottoman. Son port, au sujet duquel on avoit autrefois frappé tant de médailles, n'est à présent qu'une rade découverte que personne ne fréquente: tout son commerce a passé tant à *Smyrne* qu'à *Scalanova*. Plus de vestiges de cette ville & de son temple; l'église de *S. Jean* a été convertie en mosquée, & les blocs de marbre qui restoient des ruines d'*Ephèse*, ont été transportés à *Constantinople* pour servir à la construction des mosquées royales. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPHESE (*Temple d'*) *Hist. anc.* temple superbe à l'honneur de Diane, bâti près d'*Ephèse*, & qui a été plusieurs fois détruit & réédifié. Traçons-en succinctement l'histoire, dont la plupart des écrivains modernes ont confondu les faits.

Le premier temple que les Ephésiens dressèrent à l'honneur de Diane, n'étoit qu'une espèce de niche creusée dans le tronc d'un ormeau, où apparemment la figure de la déesse étoit placée. Ce n'est par sans doute de cet ouvrage qu'entend parler Pindare, lorsqu'il avance que les Amazones firent édifier le temple d'*Ephèse* dans le temps qu'elles faisoient la guerre à Thésée.

Le temple de Pindare n'étoit pas non plus cette merveille du monde, ce superbe édifice dont Chersiphron fut l'architecte, & qui fut construit aux dépens des plus puissantes villes d'Asie : Pline remarque que la première invention de mettre des colonnes sur un piédestal, & de les orner de chapiteaux & de vases, fut pratiquée dans ce temple.

Il avoit 425 piés de long sur 220 piés de large : on y voyoit 127 colonnes, dont les rois d'Asie avoient fait la dépense, & ces colonnes portoient chacune 60 piés de haut : il y en avoit trente-six couvertes de bas-reliefs, & parmi celles-ci il s'en trouvoit une de la main de Scopas. Les portes étoient de cyprès toujours luisant & poli ; la charpente étoit de cedre, & la statue de Diane étoit d'or, si l'on en croit Xénophon. Les richesses & les ornemens de ce magnifique édifice étoient sans nombre : on le venoit voir de fort loin, & les étrangers tâchoient à l'envi d'en emporter des modèles.

Voilà le temple d'*Ephèse* ou de Diane, car c'est la même chose, qui fut brûlé par l'insensé Erostrate, le jour de la naissance d'Alexandre, l'an du monde 3648. Ce grand prince, comme on sait, fit dire aux Ephésiens, qu'il seroit volontiers la dépense de sa reconstruction, pourvu qu'on mît son nom sur le frontispice ; mais ils répondirent avec beaucoup de sagesse, « qu'il ne convenoit pas à un dieu de dresser des temples » à d'autres divinités. »

Avides de rebâtir eux-mêmes leur temple, si malheureusement consumé, ils en vendi-

rent les colonnes, convertirent en argent tous les bijoux des dames de la ville, rassemblerent des fonds de toutes parts, & employèrent toutes ces sommes à faire, s'il étoit possible, un édifice aussi magnifique que celui qui avoit péri par les flammes. Cheiromocrate en fut l'architecte : les plus fameux sculpteurs de la Grèce l'ornèrent de leurs ouvrages : l'autel étoit presqu'entièrement de la main de Praxitele. Outre les bas-reliefs & les statues des plus grands maîtres, ce temple fut, selon les apparences, embelli de tableaux admirables de la main de Parrhasius & de plusieurs autres illustres artistes. Strabon en parle pour l'avoir vu du temps d'Auguste : ainsi le temple que Pline a décrit étoit le même que celui que Strabon avoit vu.

Nous avons plusieurs médailles, sur le revers desquelles il est représenté avec un frontispice, tantôt à deux colonnes, à quatre, à six, & même jusqu'à huit, aux têtes des empereurs Domitien, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Lucius Verus, Septime Severe, Caracalla, Macrin, Eliogabale, Alexandre Severe, Maximin.

Néron, qui étoit né pour désoler le monde, en emporta les plus grandes richesses ; les Scythes le dépouillèrent ensuite, & le brûlèrent en 263 ; les Goths en pillèrent les restes sous l'Empereur Galien : enfin il est vraisemblable qu'il fut entièrement démoli sous Constantin, en conséquence de l'édit par lequel il ordonna de renverser tous les temples du paganisme. Quoi qu'il en soit, ce dernier temple de Diane a disparu comme les autres, de manière qu'il ne reste autour de ses ruines que des débris de maisons, jadis baties de briques, dans lesquelles logeoient peut-être les prêtres de Diane, ou les vierges prêtresses confiées à leurs soins. *DE JAU COURT.*

* EPHESES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephèse en l'honneur de Diane. De toutes les circonstances de cette solemnité, il ne nous en reste que celle-ci ; c'est que les hommes s'environnoient pieusement, & passaient la nuit à mettre la ville, & sur-tout les marchés, en tumulte.

* EPHESTIES, adj. pris sub. (*Myth.*) fêtes instituées en l'honneur de Vulcain,

dans lesquelles trois jeunes garçons se disputoient le prix de la course : ce prix étoit accordé à celui qui atteignoit le premier le but , sans que le flambeau allumé qu'il portoit à la main s'éteignit.

* EPHESTRIDE. Voyez CHLAMIDE ; c'est la même chose , selon Artemidore.

* EPHESTRIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que l'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tyréfius. On habilloit la statue du devin en femme ; & après qu'on l'avoit bien promenée sous ce vêtement , on la déshabilloit , on lui mettoit un habit d'homme ; c'est ce qui est désigné par le mot *éphestrie* , qui signifie une sorte de vêtement.

EPHETE , f. m. (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens , dont le nombre varia de même que le district. Voyez M. Samuel Petit , dans ses *commentaires latins sur les loix d'Athènes* , liv. VIII , ouvrage plein de savoir.

Le roi Démophon créa les *éphetes* , pour connoître seulement des meurtres ; ensuite Dracon étendit leur pouvoir & leur nombre pour en former un tribunal suprême , tant criminel que civil. Il le composa de cinquante-un juges , tirés de ce que la république d'Athènes avoit de meilleur dans son sein : il falloit , pour y être admis , avoir , outre l'âge de 50 ans , de la naissance , une fortune au-dessus de la médiocre , & sur toutes choses une vertu épurée , trois qualités si rarement réunies. On appelloit à cet auguste tribunal des décisions de tous les autres , & il jugeoit de toutes les affaires en dernier ressort. Mais il arriva que l'Aréopage , humilié par Dracon , reprit sous Solon toute sa splendeur , & anéantit celle des *éphetes* : cependant ce célèbre Aréopage lui-même , après s'être attiré pendant quelque temps le respect des peuples , vit à son tour ses beaux jours s'évanouir , & tout son lustre se ternir par les vices & la corruption.

Art. de M. le Chevalier DE JAU COURT.

EPHIALTES , COCHEMAR , INCUBE , sorte de maladie. Voyez INCUBE.

EPHOD , f. m. (*Histoire sacrée.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. C'étoit une espece de tunique fort riche , à l'usage du grand-prêtre ; mais il y en avoit de plus simples pour les ministres inférieurs.

Ce mot est hébreu , & il vient de *aphâel* ,

qui signifie *habiller*. Les commentateurs & les interpretes sont fort partagés sur la forme de l'*éphod* ; voici ce que dit Joseph de celui du grand-prêtre : " L'*éphod* étoit " une espece de tunique raccourcie , & il " avoit des manches : il étoit tissé , teint " de diverses couleurs & mélangé d'or , & " laissoit sur l'estomac une ouverture de " quatre doigts en quarré , qui étoit cou- " verte du rational. Deux sardoines en " chassées dans de l'or , & attachées sur les " deux épaules , servoient comme d'agraf- " fes pour fermer l'*éphod* : les noms des " douze fils de Jacob étoient gravés sur ces " sardoines en lettres hébraïques ; savoir , " sur celle de l'épaule droite les noms des " six plus âgés , & ceux des six puînés sur " celle de l'épaule gauche. " Philon le compare à une cuirasse , & S. Jérôme dit que c'étoit une espece de tunique semblable aux habits appellés *caracalle* ; d'autres prétendent qu'il n'avoit point de manches , & que par-derrriere il descendoit jusqu'aux talons.

Il y avoit deux sortes d'*éphod* ; l'un étoit commun à tous ceux qui servoient au temple , & étoit fait seulement de lin ; c'est celui dont il est fait mention au premier livre des rois : l'autre fait d'or , d'hiacynthe , de pourpre , de cramoisi & de fin lin retord , étoit uniquement à l'usage du grand-prêtre , qui ne pouvoit faire aucune des fonctions attachées à sa dignité , sans être revêtu de cet ornement. On voit dans le II. livre des Rois , chap. vj , vers. 14 , que David marchoit devant l'arche revêtu d'un *éphod* de lin ; d'où quelques auteurs ont conclu que l'*éphod* étoit aussi un habillement des rois dans les cérémonies solennelles.

On trouve dans le livre des Juges , chap. viij , vers. 26 , que Gédéon , des dépouilles des Madianites , fit faire un *éphod* magnifique qu'il déposa à Ephraïm , lieu de sa résidence ; que les enfans d'Israël en abusèrent jusqu'à le faire servir d'ornement aux prêtres des idoles , & que ce fut la cause de la ruine de Gédéon & de toute sa maison. Les sentimens sont partagés sur cet *éphod* : les uns veulent que Gédéon ne l'ait fait faire que pour être toujours en état de recevoir , même chez lui , les ordres de

Dieu par l'organe du grand-prêtre; ce qui n'étoit pas défendu par la loi: d'autres prétendent que cet *éphod* n'avoit rien de sacré, mais que c'étoit un vêtement de distinction dont Gédéon, en qualité de juge & de premier magistrat de la nation, avoit dessein de se servir dans les assemblées & les cérémonies publiques. Ses descendans n'eurent pas les mêmes idées: ils en abusèrent par des pratiques idolâtres; car l'*éphod* n'étoit pas inconnu parmi les payens. Il paroît par Isaïe qu'on revêtoit les faux-dieux d'*éphods*, peut-être lorsqu'on vouloit consulter leurs oracles. (G)

EPHORE, f. m. (*Hist. anc.*) magistrat de Lacédémone. Ce mot vient de ἐφωρᾶν, *veiller*, formé de la préposition ἐπι, *sur*, & du verbe φᾶν, *voir*: ἐφωρὸς signifie donc proprement *un surveillant, un inspecteur*; aussi les *éphores* étoient les inspecteurs de toute la république; ils parvenoient à cette dignité par la nomination du peuple, mais leur charge ne duroit qu'un an.

Ils étoient au nombre de cinq, & quelques-uns ont écrit que les Romains réglèrent sur les *éphores* de Sparte, l'autorité des tribuns du peuple. Xénophon représente leur pouvoir en peu de mots; ils abolissoient la puissance des autres magistrats, pouvoient appeler chacun d'eux en justice, les mettre en prison si bon leur sembloit, & leur faire rendre compte de leurs mœurs & de leurs actions.

Ils eurent l'administration des deniers de l'état, lorsque, pour le malheur de la république, Lyfander y apporta les trésors qu'il avoit tirés de ses conquêtes. On avoit bâti près de la salle où ils rendoient leurs jugemens, une chapelle dédiée à la *Peur*, pour montrer qu'il falloit les craindre & les respecter à l'égal des rois. En effet, leur pouvoir s'étendoit d'un côté à tout ce qui concernoit la religion; de l'autre, ils présidoient aux jeux publics, avoient inspection sur tous les magistrats, & prononçoient sur des tribunaux qu'Élien nomme destrônes: enfin ils étoient si absolus, qu'Aristote compare leur gouvernement à la tyrannie, c'est-à-dire, à la royauté. Ils ne contrebaloient pas seulement l'autorité du sénat; mais ils faisoient à Sparte ce que les rois pouvoient faire ailleurs, régloient

les délibérations du peuple, les déclarations de guerre, les traités de paix, l'emploi des troupes, les alliances étrangères, & les récompenses, aussi-bien que les châtimens.

Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq *éphores*, comme celles des Athéniens le prenoient de leur premier archonte. L'élection des *éphores* se faisoit vers le solstice d'hiver, & c'étoit alors que commençoit l'année des Spartiates.

Hérodote & Xénophon attribuent leur institution à Lycurgue, qui imagina ce moyen pour maintenir la juste balance d'autorité dans le gouvernement. Théopompe, roi de Sparte, augmenta leur autorité, environ 130 ans après Lycurgue. Cet établissement contribua long-temps à maintenir la royauté & le sénat, dans les justes bornes de la douceur & de la modération.

Ces bornes sont nécessaires au maintien de toute aristocratie; mais sur-tout dans l'aristocratie de Lacédémone, à la tête de laquelle se trouvoient deux rois qui étoient comme les chefs du sénat, on avoit besoin de moyens efficaces pour que les sénateurs rendissent justice au peuple. Il falloit donc qu'il y eût des tribuns, des magistrats, qui parlassent pour ce peuple, & qui pussent dans certaines circonstances modifier l'orgueil de la domination; il falloit sapper les loix qui favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus nobles ou plus anciennes: distinctions qu'on doit mettre au rang des petiteffes des particuliers. Mais d'un autre côté, comme la nature du peuple est d'agir par passion, il falloit des gens qui pussent le modérer & le réprimer, il falloit par conséquent la subordination extrême des citoyens aux magistrats qu'ils avoient une fois nommés. Voilà ce qu'opéra l'institution des *éphores*, propre à conserver une heureuse harmonie dans tous les ordres de l'état. On voit dans l'histoire de Lacédémone comment, pour le bien de la république, ils furent dans plusieurs conjonctures, modifier les foiblesses des rois, celles des grands, & celles du peuple.

Élien nous raconte aussi des traits de leur sagesse: dans la chaleur des factions, quel-

ques Clazoméniens ayant un jour répandu de l'ordure sur les sièges des *éphores*, ces magistrats se contenterent pour les punir de faire publier par toute la ville de Sparte, que de telles sottises seroient permises aux Clazoméniens.

L'unique remede qu'on trouva pour détruire leur pouvoir, fut de tâcher de les brouiller les uns avec les autres, & cela réussit quelquefois. Pausanias, par exemple, pratiqua adroitement ce stratagème, lorsque jaloux des victoires de Lyfander, il gagna trois des *éphores* pour se faire donner la commission de continuer la guerre aux Athéniens. Mais le roi Cléomene, III du nom, prit un parti plus infame; il excita des troubles dans sa patrie, fit égorger les *éphores*, partagea les terres, donna l'abolition des dettes, & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé. Cependant il paroît par des passages de Polybe, de Joseph, & de Philostrate, que les *éphores* furent rétablis après la mort de Cléomene; les Spartiates ne connoissant aucun inconvénient comparable aux avantages d'une magistrature faite pour empêcher que ni l'autorité royale & aristocratique ne penchassent vers la dureté & la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. *Article de M. le Chevalier DE JAUVCOURT.*

* EPHYDRIADES, f. f. pl. (*Myth.*) nymphes qu'on appelle quelquefois aussi *Hydriades*. Elles présidoient aux eaux, comme l'indique assez clairement leur nom qu'on a fait du mot grec, *eau*, *ὑδωρ*.

EPI, f. m. (*Bot.*) c'est dans une plante l'endroit où se forme le fruit ou la fleur, quand elle est montée. Il y a beaucoup de plantes à *épi*.

EPI D'EAU, *potamogeton*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur faite en forme de croix, composée de quatre pétales sans calice. Le pistil produit quatre semences, qui sont ordinairement oblongues & rassemblées en groupe. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EPI LA VIERGE, *spica Virginis*, (*Astronom.*) est une étoile de la première grandeur, qui est dans la constellation de la Vierge. Voyez VIERGE.

On trouvera aux mots ASCENSION, DÉ-

CLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE, &c. la position de cette étoile. (O)

EPIS, (*Hydraul.*) sont les bouts ou extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres de charpente remplis de pierres. (K)

EPIS DE FACINAGE, (*Hydraul.*) sont des extrémités d'une digue, construite d'un tissu de fascinage piqué, tuné, & garni d'une couche de gravier; on les place sur les bords d'une rivière, pour contraindre le courant d'aller d'un certain côté pour soutenir les eaux, & pour empêcher les dégradations des rivières. (K)

EPI du MOLLETTE, termes synonymes. (*Man. & Maréch.*) L'*épi* est, selon quelques personnes, un assemblage de poils frisés, qui placés sur un poil couché & abattu, forme une marque approchant de la figure d'un *épi* de blé. Je préférerois l'idée de ceux qui ne l'envisagent que comme un retour ou un rebroussement du poil, provenant de la configuration des pores.

On peut diviser les *épis* en ordinaires & en extraordinaires.

Les *épis ordinaires* seront ceux qui se trouvent indistinctement & indifféremment sur tous les chevaux; tandis que nous entendons par *épis extraordinaires*, ceux qui ne se rencontrent que sur quelques-uns d'eux.

Il n'est pas étonnant que dans des temps de ténèbres & d'obscurité, la superstition ait pu ériger en maximes tout ce qu'elle suggere ordinairement à des esprits foibles & crédules; mais il est singulier que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, on puisse croire encore que les *épis* placés aux endroits que le cheval peut avoir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal, & sont incontestablement d'un très-sinistre présage. On ne peut persévérer dans de semblables erreurs, qu'autant que l'on persévère dans son ignorance, & peut-être cette preuve n'est-elle pas la seule de notre constance à fuir toute lumière. (e)

EPI, en terme de Boutonnier, c'est un ornement de bouillon d'or ou d'argent, formant deux rangs séparés & plusieurs de travers, parfaitement vis-à-vis l'un de l'autre. Chacun de ces derniers est plus élevé à son extrémité extérieure, qu'à celle

qui aboutit à la rainure , & ils semblent monter le long d'elle comme la maille monte le long de la tige d'un épi de blé : ressemblance qui a donné le nom d'épi à cet ornement.

EPIALE , adj. (*Méd.*) on donne cette épithere à une fièvre quotidienne continue , dans laquelle on a une chaleur répandue par tout le corps , & en même temps des frissons vagues & irréguliers. Voyez l'article FIEVRE.

EPIAN , s. m. terme de Voyageurs , nom que les naturels de l'île de Saint-Domingue donnent à cette maladie chez eux endémique , qui parut pour la première fois l'an 1494 en Europe , où elle fut appellée par les François le mal de Naples , & par les Italiens le mal françois , les uns & les autres ignorant son origine mexiquaine. Tout le monde connoît aujourd'hui l'épian sous le terme générique de maladie vénérienne , ou sous celui de vérole. Voyez VÉROLE. Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

EPIAULIE , s. f. (*Musiq. des anc.*) nom que les Grecs donnoient à la chanson des meuniers , appellée autrement hymée. V. CHANSON.

Le mot burlesque piauler ne tireroit-il point d'ici son étymologie ? Le pialement d'une femme ou d'un enfant qui pleure & se lamente long-temps sur le même ton , ressemble assez à la chanson d'un moulin , & par métaphore à celle d'un meunier. (S)

EPIBATERION , s. m. (*Belles-Let.*) mot purement grec , qui signifie une espece de composition poétique , en usage parmi les anciens Grecs. Lorsqu'une personne distinguée revenoit chez soi après une longue absence , il assembloit ses concitoyens un certain jour , & leur faisoit un discours ou récitoit une piece de vers , dans laquelle il rendoit grâces aux dieux de son heureux retour , & qu'il terminoit par un compliment à ses compatriotes. *Dict. de Trév. & Chambers.* (G)

* EPIBDA , (*Hist. anc. & Myth.*) on entend par ce terme purement grec , le quatrième & le dernier jour des apaturies , ou en général le lendemain d'une fête , ou le second jour des noces. V. APATURIE , NOCE , &c.

EPIBOMIE , (*Musiq. des anc.*) nom d'un cantique que les Grecs chantoient devant l'autel. (*F. D. C.*)

EPICÉDION , s. m. (*Belles-Lettr.*) mot qui dans la poésie grecque & latine , signifie un poème ou une piece de vers sur la mort de quelqu'un.

Chez les anciens , aux obseques des personnes de marque , on prononçoit ordinairement trois sortes de discours : celui qu'on récitoit au bûcher s'appelloit *nenia* : celui qu'on gravoit sur le tombeau , *épitaphe* ; & celui qu'on prononçoit dans la cérémonie des funérailles , le corps présent & posé sur un lit de parade , s'appelloit *épicedion*. C'est ce que nous appellons *Oraison funebre*. Voyez ORAISON FUNEBRE. (G)

EPICINIION , (*Mus. des anc.*) Chant de victoire chez les Grecs.

EPICENE , adj. terme de Grammaire , ἐπίκοινος , *super communis* , au-dessus du commun. Les noms *épiciens* sont des noms d'espece , qui sous un même genre se disent également du mâle ou de la femelle. C'est ainsi que nous disons , *un rat* , *une linotte* , *un corbeau* , *une corneille* , *une souris* , &c. soit que nous parlions du mâle ou de la femelle. Nous disons , *un coq* , *une poule* ; parce que la conformation extérieure de ces animaux nous fait connoître aisément celui qui est le mâle & celui qui est la femelle : ainsi nous donnons un nom particulier à l'un & un nom différent à l'autre. Mais à l'égard des animaux qui ne nous sont pas assez familiers , ou dont la conformation ne nous indique pas plus le mâle que la femelle , nous leur donnons un nom que nous faisons arbitrairement ou masculin , ou féminin ; & quand ce nom a une fois l'un ou l'autre de ces deux genres , ce nom , s'il est masculin , se dit également de la femelle , & s'il est féminin , il ne se dit pas moins du mâle , *une carpe uvée* : ainsi l'*épiciene* masculin garde toujours l'article masculin , & l'*épiciene* féminin garde l'article féminin , même quand on parle du mâle. Il n'en est pas de même du nom commun , sur-tout en latin : on dit *hic civis* quand on parle d'un citoyen , & *hæc civis* si l'on parle d'une citoyenne , *hic parens* , le pere , *hæc parens* , la mere , *hic conjux* , le mari , *hæc conjux* , la femme. Voyez la

liste des noms latins *épices*, dans la *méthode latine* de P. R. au *traité des genres*. (F)

EPICÉRASTIQUE, f. m. (Pharm.) *ἐπικεραστικόν*, de *κεράννυμι*, mêler, tempérer : remède externe ou interne, qui corrige, émouffe, tempère l'acrimonie des humeurs, & apaise la sensation incommode qu'elle cause.

On met communément dans ce nombre les racines émollientes ; comme celles de guimauve, de mauve, & de réglisse ; les feuilles de mauve, de nénuphar, de grande joubarbe, de pourpier, & de laitue ; les semences de jusquiame blanche, de laitue, de pavot blanc & de rue : parmi les fruits, les jujubes, les raisins, les pommes, les sebestes, les amandes douces, & les pignons ; parmi les fucs & les liqueurs, le lait d'amande, l'eau d'orge, les bouillons gras, le lait du laiteron, la creme de décoction d'orge, le suc des feuilles de morelle, de sureau, &c. parmi les parties des animaux, le lait, le petit-lait, la tête & les piés de veau, & les bouillons qu'on en prépare ; parmi les mucilages, ceux qui sont faits avec les semences de psyllium, de coings, de lin, &c. parmi les huiles, celles d'olive, de behen, d'amandes douces, les huiles exprimées des graines de calebasse, de jusquiame blanche, de pavot blanc, &c. parmi les onguents, l'onguent rosat, l'onguent blanc camphré, &c. parmi les sirops, ceux de violettes, de pommes, de guimauve, de fernel, de réglisse, de jujubes, de pavot, de pourpier, &c. parmi les préparations officinales, la pulpe de casse, les juleps adoucissans, le miel violat, &c.

Mais quelque vraie que soit cette liste, elle est informe & fautive ; parce que dans la bonne théorie le véritable *épicerastique* fera toujours celui qui pourra tempérer, corriger l'acrimonie particuliere dominante. Par cette raison, tantôt les acides, tantôt les alkalis pourront être rangés dans la classe des *épicerastiques* internes, puisqu'ils seront propres à produire l'effet qu'on desire, suivant la nature des humeurs morbifiques, qu'il s'agira d'adoucir, de tempérer, de corriger. C'est un point qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux dans le traitement des maladies, que de varier les remèdes suivant les causes, & c'est ce

que l'empirisme ne comprendra jamais. Article de M. le Chev. DE JAUCOURT.

EPICES, f. m. pl. (Comm.) On donne ce nom en général à toutes les drogues orientales & aromatiques, telles que le girofle, le poivre, le gingembre, &c. dont nos épiciers font le commerce.

EPICES, (Fines.) Pharm. c'est, suivant M. Pomet, un mélange de poivre noir, de girofle, de muscade, de gingembre, d'anis verd, & de coriandre, en proportion convenable. Prenez, par exemple, gingembre choisi, douze livres & demie ; girofle, muscade, de chaque une livre & demie ; semences d'anis, coriandre, quantité proportionnée : mêlez & les pulvérissez assez subtilement, puis les gardez dans une boîte bien bouchée.

Ces fines épices ne sont employées que pour les ragoûts ; mais elles pourroient être, si l'on vouloit, d'un grand usage dans la Médecine, d'autant que c'est une poudre aromatique qui est stomachique, carminative, céphalique, expectorante, antiputride. On peut s'en servir pour fortifier le cerveau, pour atténuer les humeurs visqueuses, pour faire éternuer, James & Chambers.

EPICES, (Jurisprud.) sont des droits en argent que les juges de plusieurs tribunaux sont autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit.

Ces sortes de rétributions sont appellées en Droit *sportulæ* ou *species*, qui signifioit toutes sortes de fruits en général, & singulièrement les aromates ; d'où l'on a fait en françois *épices*, terme qui comprenoit autrefois toutes sortes de confitures, parce qu'avant la découverte des Indes, & que l'on eût l'usage du sucre, on faisoit confire les fruits avec des aromates ; on faisoit aux juges des présens de ces sortes de fruits, ce qui leur fit donner le nom d'*épices*.

L'origine des *épices*, même en argent, remonte jusqu'aux Grecs.

Homere, *Iliade VI*, dans la description qu'il fait du jugement qui étoit figuré sur le bouclier d'Achille, rapporte qu'il y avoit deux talens d'or posés au milieu des juges, pour donner à celui qui opineroit le mieux. Ces deux talens étoient, il est vrai alors, de peu de valeur ; car Budé, en son

son IV^e. liv. de *asse*, en parlant de *talento homerico*, prouve par un autre passage du XXIV^e. de l'Iliade, que ces deux talens d'or étoient estimés moins qu'un chauderon d'airain.

Plutarque, en la vie de Périclès, fait mention d'un usage qui a encore plus de rapport avec les *épices*; il dit que Périclès fut le premier qui attribua aux juges d'Athènes des salaires appellés *prytanées*, parce qu'ils se prenoient sur les deniers que les plaideurs consignoient à l'entrée du procès dans la prytanée, qui étoit un lieu public destiné à rendre la justice. Cette consignation étoit du dixième, mais tout n'étoit pas pour les juges: on prenoit aussi sur ces deniers le salaire des sergens; celui du juge étoit appellé τὸ δίκαστὸν.

A Rome, tous les magistrats & autres officiers avoient des gages sur le fisc, & faisoient serment de ne rien exiger des particuliers. Il étoit cependant permis aux gouverneurs de recevoir de petits présens appellés *xenia*, mais cela étoit limité à des choses propres à manger ou boire dans trois jours. Dans la suite, Constantin abolit cet usage, & défendit à tous ministres de justice d'exiger ni même de recevoir aucuns présens, quelque légers qu'ils fussent; mais Tribonien, qui étoit lui-même dans l'usage d'en recevoir, ne voulut pas insérer cette loi dans le code de Justinien.

L'empereur lui-même se relâcha de cette sévérité par rapport aux juges d'un ordre inférieur; il permit, par sa *novelle xv. chap. vj.* aux défenseurs des cités de prendre, au lieu de gages, quatre écus pour chaque sentence définitive; & en la *novelle lxxij. chap. xjx.* il assigne aux juges pédanées quatre écus pour chaque procès, à prendre sur les parties, outre deux marcs d'or de gages qu'ils avoient sur le public.

Ces *épices* étoient appellées *sportulæ*, de même que le salaire des appariteurs & autres ministres inférieurs de la juridiction, ce qui venoit de *sporta*, qui étoit une petite corbeille où l'on recueilloit les petits présens que les grands avoient coutume de distribuer à ceux qui leur faisoient la cour.

Par les dernières constitutions grecques, la taxe des *épices* se faisoit en égard à la somme dont il s'agissoit; comme de ceut

Tome XX.

écus d'or on prenoit un demi-écu; & ainsi des autres sommes à proportion, suivant que le remarque Théophile, §. *tripl. insit. de action.*

On appelloit aussi les *épices* des juges *pulveratica*, comme on lit dans Cassiodore, *lib. XII. variar.* où il dit, *pulveratica olim judicibus præstabantur*; *pulveraticum* étoit le prix & la récompense du travail, & avoit été ainsi appellé, en faisant allusion à cette poussière dont les luteurs avoient coutume de se couvrir mutuellement lorsqu'ils alloient au combat, afin d'avoir plus de prise sur leur antagoniste.

Quelques-uns ont cru qu'anciennement en France les juges ne prenoient point d'*épices*; cependant, outre qu'il est probable que l'on y suivit d'abord le même usage que les Romains y avoient établi, on voit dans les loix des Visigoths, *liv. I. tit. ij. ch. xxv.* qui étoient observées dans toute l'Aquitaine, qu'il étoit permis au rapporteur de prendre un vingtième, *vigesimum solidum pro labore & judicatâ causâ ac legitimè deliberatâ*. Il est vrai que le concile de Verneuil tenu l'an 884 au sujet de la discipline ecclésiastique, défendit à tous juges ecclésiastiques ou laïques de recevoir des *épices*, *ut nec christus, nec abbas, nec ullus laicus pro justitiâ faciendâ sportulas accipiat*.

Mais il paroît que cela ne fut pas toujours observé; en effet, dès le temps de S. Louis, il y avoit certaines amendes applicables au profit du juge, & qui dans ce cas tenoient lieu d'*épices*. On voit, par exemple, dans l'ordonnance que ce prince fit en 1254, que celui qui louoit une maison à quelque ribaude, étoit tenu de payer au bailli du lieu, ou au prévôt ou au juge, une somme égale au loyer d'une année.

Ce même prince, en abolissant une mauvaise coutume qui avoit été long-temps observée dans quelques tribunaux, par rapport aux dépens judiciaires & aux peines que devoient supporter ceux qui succomboient, ordonne qu'au commencement du procès les parties donneront des gages de la valeur du dixième de ce qui fait l'objet du procès; que ces gages seront rendus aux parties, & que dans tout le cours du procès, on ne lévera rien pour les dépens, mais qu'à la fin du procès celui qui succom-

○○○

bera, paiera à la cour la dixieme partie de ce à quoi il sera condamné, ou l'estimation ; que si les deux parties succombent chacune en quelque chef, chacune paiera à proportion des chefs auxquels elle aura succombé ; que ceux qui ne pourront pas trouver des gages, donneront caution, &c.

Ce dixieme de l'objet du procès, que l'on appelloit *decima litium*, seroit à payer les dépens dans lesquels sont compris les droits des juges. Il étoit alors d'usage dans les tribunaux laïques que le juge, sous prétexte de fournir au salaire de ses assesseurs, exigeoit des parties ce dixieme, ou quelque autre portion, avec les dépenses de bouche qu'ils avoient faites ; ce qui fut défendu aux juges d'église par Innocent III, suivant le *chap. x.* aux décrétales de *vitâ & honestate clericorum*, excepté lorsque le juge est obligé d'aller aux champs & hors de sa maison ; le chapitre *cùm ab omni*, & le chapitre *statutum*, veulent en ce cas que le juge soit défrayé.

Il n'étoit pas non plus alors d'usage en cour d'église de condamner aux dépens : mais en cour laïque il y avoit trois ou quatre cas où l'on y condamnoit, comme il paroît par le *chap. xcij.* des établissemens de S. Louis en 1270, & ce même chapitre fait mention que la justice prenoit un droit pour elle.

Les privileges accordés à la ville d'Aiguemortes par le roi Jean, au mois de Février 1350, portent que dans cette ville les juges ne prendroient rien pour les actes de tutelle, curatelle, émancipation, adoption, ni pour la confection des testamens & ordonnances qu'ils donneroient ; qu'ils ne pourroient dans aucune affaire faire saisir les effets des parties pour sûreté des frais, mais que quand l'affaire seroit finie, celui qui auroit été condamné paieroit deux sous pour livre de la valeur de la chose si c'étoit un meuble ou de l'argent ; que si c'étoit un immeuble, il paieroit le vingtieme en argent de sa valeur, suivant l'estimation ; que si celui qui avoit perdu son procès, ne pouvoit en même temps satisfaire à ce qu'il devoit à sa partie & aux juges, la partie seroit payée par préférence.

Il y eut depuis quelques ordonnances qui

défendirent aux juges, même laïques, de rien recevoir des parties ; notamment celle de 1302, rapportée dans l'ancien style du parlement, en ces termes : *Præfati officarii nostri nihil penitus exigant subjectis nostris.*

Mais l'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, permit aux commissaires députés du parlement, pour la taxe des dépens, ou pour l'audition des témoins, de prendre chacun dix sous parisis par jour, outre les gages du roi.

D'un autre côté, l'usage s'introduisit que la partie qui avoit gagné son procès, en venant remercier ses juges, leur présentoit quelques boîtes de confitures seches ou de dragées, que l'on appelloit alors *épices*. Ce qui étoit d'abord purement volontaire passa en coutume, fut regardé comme un droit, & devint de nécessité. Ces *épices* furent ensuite converties en argent : on en trouve deux exemples fort anciens avant même que les *épices* entraissent en taxe : l'un est du 12 Mars 1369 ; le sire de Tournon par licence de la cour sur sa requête donna vingt francs d'or pour les *épices* de son procès jugé, laquelle somme fut partagée entre les deux rapporteurs : l'autre est que le 4 Juillet 1371, un conseiller de la cour, rapporteur d'un procès, eut après le jugement de chacune des parties six francs.

Mais les juges ne pouvoient encore recevoir des *épices* ou présens des parties qu'en vertu d'une permission spéciale, & les *épices* n'étoient pas encore toujours converties en argent. En effet, Charles VI, par des lettres du 17 Mars 1395, pour certaines causes & considérations, permit à Guillaume de Seus, Pierre Bouschet, Henri de Marle, & Ymbert de Boisy, présidens au parlement, & à quelques conseillers de cette cour, que chacun d'eux pût *sans aucune offense* prendre une certaine quantité de queues de vin à eux données par la reine de Jérusalem & de Sicile, tante du roi.

Papon, en ses *arrêts*, *tit. des épices*, rapporte un arrêt du 7 Mai 1384, qu'il dit avoir jugé qu'en taxant les dépens de la cause principale, on devoit taxer aussi les *épices* de l'arrêt.

Cependant du Luc, *liv. V. de ses arrêts*, *tit. v. art. 1.* en rapporte un postérieur du 17 Mars 1403, par lequel il fut décidé que les

épices, qu'il appelle *tragemata*, n'entroient point en taxe, lorsqu'on en accordoit aux rapporteurs.

Il rapporte encore un autre arrêt de la même année, qui énonce que dans les affaires importantes & pour des gens de qualité, on permettoit aux rapporteurs de recevoir deux ou trois boîtes de dragées; mais l'arrêt défend aux procureurs de rien exiger de leurs parties sous ombre d'*épices*.

Ces boîtes de dragées se donnoient d'abord avant le jugement pour en accélérer l'expédition: les juges regardèrent ensuite cela comme un droit, tellement que dans quelques anciens registres du parlement on lit en marge, *non deliberetur donec salvantur species*; mais comme on reconnut l'abus de cet usage, il fut ordonné par un arrêt de 1437, rapporté par du Luc, *liv. IV. tit. v. art. 10*, qu'on ne paieroit point les *épices* au rapporteur, & qu'on ne lui distribueroit point d'autre procès qu'il n'eût expédié celui dont il étoit chargé. Il appelle en cet endroit les *épices dicastica*, ce qui feroit croire qu'elles étoient alors converties en argent.

On se plaignit aux états de Tours, tenus en 1483, que la vénalité des offices induisoit les officiers à exiger de grandes & excessives *épices*, ce qui étoit d'autant plus criant qu'elles ne passoient point encore en taxe; cependant l'usage en fut continué, tellement que par un arrêt du 30 Novembre 1494, il fut décidé que les *épices* des procès jugés, sur lesquels les parties avoient transigé, devoient être payées par les parties & non par le roi; & ce ne fut que par un règlement du 18 Mai 1502 qu'il fut ordonné qu'elles entroient en taxe.

L'ordonnance de Rouffillon, *art. 31*, & celle de Moulins, *art. 14*, défendirent aux juges préidiaux, & autres juges inférieurs, de prendre des *épices*, excepté pour le rapporteur.

La chambre des comptes fut autorisée à en prendre par des lettres patentes du 11 Décembre 1581, registrées en ladite chambre le 24 Mars 1582.

Ily a cependant encore plusieurs tribunaux où l'on ne prend point d'*épices*, tels que le conseil du roi, les conseils de guerre.

Les *épices* ne sont point accordées pour

le jugement, mais pour la visite du procès.

L'édit du mois d'Août 1669 contient un règlement général pour les *épices* & vacations.

Il ordonne que par provision, & en attendant que S. M. se trouve en état d'augmenter les gages des officiers de judicature, pour leur donner moyen de rendre la justice gratuitement, les juges, même les cours, ne puissent prendre d'autres *épices* que celles qui auront été taxées par celui qui aura présidé, sans qu'aucun puisse prendre ni recevoir de plus grands droits, sous prétexte d'extraits, de *sciendum*, ou d'arrêt; ce qui est conforme à ce qui avoit déjà été ordonné par l'*art. 127* de l'ordonnance de Blois, qui veut que la taxe en soit faite sur les extraits des rapporteurs qu'ils auront faits eux-mêmes, & que l'on y use de modération.

Celui qui a présidé, doit écrire de sa main au bas de la minute du jugement la taxe des *épices*, & le greffier en doit faire mention sur les grosses & expéditions qu'il délivre.

M. Duperray, en son *traité des dtmes*, *c. xij.* fait mention d'une déclaration du roi, dont il ne dit pas la date, qui reinit, à ce qu'il dit, aux juges subalternes les *épices* mal-prises, en payant une taxe. Il paroît être d'avis que cette taxe ne dispense pas ces juges de faire restitution à ceux dont ils ont exigé indument des *épices*.

On ne doit taxer aucunes *épices* pour les procès qui sont évoqués, ou dont la connoissance est interdite aux juges, encore que le rapporteur en eût fait l'extrait, & qu'ils eussent été mis sur le bureau & même vus & examinés.

Il en est de même de tous les jugemens rendus sur requête & des jugemens en matière bénéficiale, lorsqu'après la communication au parquet toutes les parties sont d'accord de passer appointment sur la maintenue du bénéfice contentieux, s'il intervient arrêt portant que les titres & capacités des parties seront vues.

Il fut créé en 1581 & 1586 des offices de receveurs des *épices* dans les différens tribunaux du royaume: ceux de Beaujolois furent supprimés en 1588, & tous les autres

furent supprimés en 1626, & réunis aux offices de greffiers & de maîtres-clerks des greffes. Mais par édit du mois de Février 1629, on rétablit tous ceux qui avoient été reçus & installés, & qui n'avoient point été remboursés. Ensuite on en créa d'alternatifs & de triennaux, qui ont été supprimés ou réunis. Il y a eu encore nombre d'autres créations & suppressions dont le détail seroit trop long ; il suffit d'observer que dans quelques tribunaux ces officiers sont en titre d'office, dans d'autres ils sont par commission.

L'édit de 1669 porte que les *épices* seront payées par les mains des greffiers, ou autres personnes chargées par l'ordre des compagnies qui en tiendront registres, sans que les juges ou leurs clerks puissent les recevoir par les mains des parties ou autres personnes.

Il est défendu aux greffiers, sous peine d'amende, de refuser la communication du jugement, quoique les *épices* & vacations n'aient pas été payées.

Louis XII avoit donné une ordonnance qui autorisoit les juges à user de contrainte contre les parties pour leurs *épices* ; mais cette ordonnance ne fut pas vérifiée, on permettoit seulement aux juges de se pourvoir par requête, suivant les arrêts rapportés par Guenois : usage qui a été aboli, aussi bien que celui de faire consigner les *épices* avant le jugement, comme cela s'observoit dans quelques parlemens ; ce qui fut abrogé par une déclaration du 26 Février 1683, & autres à-peu-près du même temps.

Présentement les juges, soit royaux, ou des seigneurs, ne peuvent décerner en leur nom, ni en celui de leurs greffiers, aucun exécutoire pour les *épices*, à peine de concussion ; mais on peut en délivrer exécutoire à la partie qui les a déboursés.

Les *épices* ne sont pas saisissables.

Les procureurs généraux & procureurs du roi, & leurs substituts, sont aussi autorisés à prendre des *épices* pour les conclusions qu'ils donnent dans les affaires de rapport. V. Pasquier *en ses recherches de la France*, liv. II. ch. jv. Loyseau, *des offic. ch. xiiij.* Joly, *des offic. tit. des épices.* Bœrnier, sur

l'édit de 1669. Bouchel, *au mot Epices*, & *les arrêts de réglemens des 10 Avril 1691 & 8 Août 1714.* (A)

EPICIER, f. m. On appelle à Paris *le corps d'Épiciers*, celui des six corps des marchands où se fait le commerce des drogues, & autres marchandises comprises sous le nom d'*épicerie* : il est le second des six corps, & a rang après celui de la draperie.

Le corps d'*épicerie* est partagé en Apothicaires & *Épiciers*, & ces derniers en Droguistes, Confituriers, & Ciriers ou Ciergiers ; en sorte qu'il y a cinq sortes de marchands dans ce corps. Il est gouverné par les mêmes maîtres & gardes, & régi par les mêmes loix. Ces maîtres & gardes sont au nombre de six, trois apothicaires & trois *épiciers*. Les plus anciens de ces deux corps actuellement en charge, sont appelés *grands-gardes* ou *présidens*. Leur prééance est alternative. Tous les ans, après la saint Nicolas leur patron, on élit deux nouveaux gardes, un *épicier*, & l'autre apothicaire. Cette élection se fait dans le bureau, en présence du lieutenant général de police, du procureur du roi du châtelet, & d'un greffier : les Apothicaires & les *Épiciers* sont de l'assemblée : tous les *épiciers* qui ont passé par la charge de garde, y ont entrée, avec quarante autres qu'on appelle *des mandés*, tirés des modernes & des anciens. On n'est jamais deux fois mandé de suite. Les *gardes-épiciers* sont élus avec les apothicaires, qui nomment seuls ceux de leur art. La fonction de ces gardes est de tenir la main à l'exécution des statuts & réglemens ; de faire au moins trois visites par an, & de faire en outre des visites générales chez tous les marchands, maîtres des coches, &c. pour confronter les poids & les balances. Il n'y a que les marchands des cinq autres corps qui soient exempts de ces visites. Il n'y a que les *Épiciers* qui puissent la faire, parce qu'ils ont de tout temps eu des étalons de poids en dépôt. Ils les doivent encore faire vérifier de six ans en six ans par la cour des monnoies, sur les matrices originales. L'un des gardes est encore chargé de la dépense commune ; successivement un apothicaire & un *épicier*, qui rend son compte tous les ans devant les gardes en charge & les anciens qui l'ont été. Nul ne

peut être reçu dans le corps d'Épicerie, qu'il ne soit François, ou naturalisé par lettres-patentes: Pour être apothicaire, il faut avoir fait quatre ans d'apprentissage, & avoir six ans de service chez les maîtres; il n'y a qu'eux qui soient obligés au chef-d'œuvre. Les épiciers aspirans doivent avoir fait trois ans de compagnonage, & six de service. Les veuves des uns & des autres peuvent, en viduité, exercer le commerce de leurs maris, avec un garçon approuvé par les maîtres & gardes: elles ne peuvent faire d'apprentis, ni donner leur boutique à un garçon sous leur nom, à moins qu'il ne demeure avec elles. Les épiciers qui ne sont point droguistes, ne peuvent vendre aucune marchandise d'Apothicairerie. Les drogueries & épiceries sont d'abord, avant la distribution générale, déposées au bureau, & examinées par les gardes.

Leurs statuts ont été confirmés par lettres-patentes de plusieurs de nos rois, entr'autres de Henri IV, en 1594, & de Louis XIII, en 1611 & en 1624. Dans les cérémonies publiques les gardes de ce corps ont droit de porter la robe de drap noir, à collet & manches pendantes, bordées & parementées de velours de la même couleur. Cette robe est la consulaire, & commune aux maîtres des cinq autres corps. Un épicier qui est garde, ou qui l'a été, décédant, les maîtres en charge sont obligés d'assister à son service & enterrement; les quatre plus jeunes portant le poile, & les deux grands suivant immédiatement le corps, accompagnés des quatre courtiers du corps menant le deuil. La même cérémonie s'observe à l'égard des femmes, veuves ou non. Le bureau fournit le poile & six chandeliers d'argent, six flambeaux de cire blanche ornés des armoiries du corps, les Apothicaires & les Epiciers en ayant qui leur sont particulieres. *Diction. & réglem. du Commerce.*

EPICHERÈME, f. f. (*Logique.*) L'école a donné le nom d'épicherème aux syllogismes dans lesquels l'on joint à chaque prémisses la preuve, au moins lorsque chacune en a besoin. M. de Croufaz en donne l'exemple suivant:

Il est raisonnable de penser que les biens qui ont le plus de rapport à ce que notre nature

renferme de plus excellent, sont les plus capables de nous rendre heureux; car la félicité & la perfection doivent aller d'un pas égal, puisqu'elles sont l'une & l'autre notre but.

Or la science & la sagesse sont des biens qui perfectionnent ce qu'il y a en nous de plus excellent, puisque l'entendement & la volonté sont des facultés beaucoup plus estimables que les sens.

Il est donc raisonnable de penser que l'on se rendra plus heureux par la connoissance & par la sagesse, que par les voluptés des sens.

L'épicherème, dit-on, a un grand avantage; c'est de ne point retarder l'impatience de l'homme, parce qu'elle prouve ses prémisses en les avançant: ce qui est court & très-agréable; mais il ne s'agit pas ici d'agrément. Ou de si courtes preuves sont inutiles par l'évidence de la proposition, ou elles ne sont pas suffisantes pour la démontrer. L'épicherème de M. de Croufaz lui-même n'est peut être pas trop solide; mais qu'il le soit ou non, je dis que des preuves que l'on fait passer si rapidement devant l'esprit, ne sont guere propres qu'à l'éblouir, au lieu de l'éclairer: ainsi l'usage de ce syllogisme irrégulier, qu'on nomme épicherème, n'est bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur conclusion, ont déjà été précédemment établis & prouvés par ordre. *DE JAUCOURT.*

* EPICLIDIES, adj. pris substantif. (*Mythol.*) fêtes que les Athéniens avoient instituées en l'honneur de Cérés. Héfétychius qui nous a transmis ce nom, ne nous en dit pas davantage.

* EPICOMBES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) bouquets enrichis de monnoies ou pieces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un sénateur jetoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'église. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pieces d'or & trois pieces d'argent. Cette largesse étoit très-considérable, & la forme en étoit honnête.

EPICRANE, f. m. (*Anat.*) partie qui environne le crâne. *Voyez CRANE & MUSCLE.*

* EPICRENE, f. f. (*Mythol.*) fêtes que les Lacédémoniens célébroient, & qu'ils

appelloient la fête des fontaines : c'est tout ce que nous en savons.

* EPICURÉISME ou EPICURISME, subst. m. (*Hist. de la Philosophie.*) La secte élatique donna naissance à la secte épicurienne. Jamais philosophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'*Epicure*. On accusa ce philosophe d'athéisme, quoiqu'il admît l'existence des dieux, qu'il fréquentât les temples, & qu'il n'eût aucune répugnance à se prosterner aux pieds des autels. On le regarda comme l'apologiste de la débauche, lui dont la vie étoit une pratique continuelle de toutes les vertus, & sur-tout de la tempérance. Le préjugé fut si général, qu'il faut avouer, à la honte des Stoïciens qui mirent tout en œuvre pour le répandre, que les *Epicuriens* ont été de très-honnêtes gens qui ont eu la plus mauvaise réputation. Mais afin qu'on puisse porter un jugement éclairé de la doctrine d'*Epicure*, nous introduirons ce philosophe même, entouré de ses disciples, & leur dictant ses leçons à l'ombre des arbres qu'il avoit plantés. C'est donc lui qui va parler dans le reste de cet article; & nous espérons de l'équité du lecteur, qu'il voudra bien s'en souvenir. La seule chose que nous nous permettons, c'est de jeter entre ses principes quelques-unes des conséquences les plus immédiates qu'on en peut déduire.

De la philosophie en général. L'homme est né pour penser & pour agir, & la philosophie est faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme : tout ce qui s'écarte de ce but, est frivole. Le bonheur s'acquiert par l'exercice de la raison, la pratique de la vertu, & l'usage modéré des plaisirs; ce qui suppose la santé du corps & de l'ame. Si la plus importante des connoissances est de ce qu'il faut éviter & faire, le jeune homme ne peut se livrer trop tôt à l'étude de la philosophie, & le vieillard y renoncer trop tard. Je distingue entre mes disciples trois sortes de caractères : il y a des hommes, tels que moi, qu'aucun obstacle ne rebute, & qui s'avancent seuls & d'un mouvement qui leur est propre, vers la vérité, la vertu & la félicité; des hommes, tels que Métrodore, qui ont besoin d'un exemple qui les encourage;

& d'autres, tels qu'Hérmaque, à qui il faut faire une espèce de violence. Je les aime & les estime tous. Oh, mes amis ! y a-t-il quelque chose de plus ancien que la vérité ? la vérité n'étoit-elle pas avant tous les philosophes ? Le philosophe méprisera donc toute autorité & marchera droit à la vérité, écartant tous les fantômes vains qui se présenteront sur sa route & l'ironie de Socrate & la volupté d'*Epicure*. Pourquoi le peuple reste-t-il plongé dans l'erreur ? c'est qu'il prend des noms pour des preuves. Faites-vous des principes ; qu'ils soient en petit nombre, mais féconds en conséquences. Ne négligeons pas l'étude de la nature, mais appliquons-nous particulièrement à la science des mœurs. De quoi nous serviroit la connoissance approfondie des êtres qui sont hors de nous, si nous pouvions, sans cette connoissance, dissiper la crainte, obvier à la douleur, & satisfaire à nos besoins ? L'usage de la dialectique poussé à l'excès, dégénère dans l'art de semer d'épines toutes les sciences : je hais cet art. La véritable Logique peut se réduire à peu de règles. Il n'y a dans la nature que les choses & nos idées ; & conséquemment il n'y a que deux sortes de vérités, les unes d'existence, les autres d'induction. Les vérités d'existence appartiennent aux sens ; celles d'induction, à la raison. La précipitation est la source principale de nos erreurs. Je ne me lasserai donc point de vous dire, attendez. Sans l'usage convenable des sens, il n'y a point d'idées ou de prénotions ; & sans prénotions, il n'y a ni opinion ni doute. Loin de pouvoir travailler à la recherche de la vérité, on n'est pas même en état de se faire des signes. Multipliez donc les prénotions par un usage assidu de vos sens ; étudiez la valeur précise des signes que les autres ont institués, & déterminez soigneusement la valeur de ceux que vous instituerez. Si vous vous résolvez à parler, préférez les expressions les plus simples & les plus communes, ou craignez de n'être point entendus, & de perdre le temps à vous interpréter vous-mêmes. Quand vous écouterez, appliquez-vous à sentir toute la force des mots. C'est par un exercice habituel de ces principes que vous parviendrez à discerner sans effort le vrai, le faux,

l'obscur & l'ambigu. Mais ce n'est pas assez que vous sachiez mettre de la vérité dans vos raisonnemens, il faut encore que vous sachiez mettre de la sagesse dans vos actions. En général, quand la volupté n'entraînera aucune peine à sa suite, ne balancez pas à l'embrasser; si la peine qu'elle entraînera est moindre qu'elle, embrassez-la encore: embrassez même la peine dont vous vous promettez un grand plaisir. Vous ne calculerez mal, que quand vous vous abandonnez à une volupté qui vous causera une trop grande peine, ou qui vous privera d'un plus grand plaisir.

De la physiologie en général. Quel but nous proposerons-nous dans l'étude de la Physiologie? si ce n'est de connoître les causes générales des phénomènes, afin que délivrés de toutes vaines terreurs, nous nous abandonnions sans remords à nos appétits raisonnables; & qu'après avoir joui de la vie, nous la quittions sans regret. Il ne s'est rien fait de rien. L'univers a toujours été, & sera toujours. Il n'existe que la matière & le vuide; car on ne conçoit aucun être mitoyen. Joignez à la notion du vuide l'impénétrabilité, la figure & la pesanteur, & vous aurez l'idée de la matière. Séparez de l'idée de matière les mêmes qualités, & vous aurez la notion du vuide. La Nature considérée, abstraction faite de la matière, donne le vuide; le vuide occupé donne la notion du lieu; le lieu traversé donne l'idée de région. Qu'entendrons-nous par l'espace, sinon le vuide considéré comme étendu? La nécessité du vuide est démontrée par elle-même; car sans vuide, où les corps existeroient-ils? où se mouveroient-ils? Mais qu'est-ce que le vuide? est-ce une qualité? est-ce une chose? Ce n'est point une qualité. Mais si c'est une chose, c'est donc une chose corporelle? il n'en faut pas douter. Cette chose uniforme, homogène, immense, éternelle, traverse tous les corps sans les altérer, les détermine, marque leurs limites, & les y contient. L'Univers est l'agrégat de la matière & du vuide. La matière est infinie, le vuide est infini: car si le vuide étoit infini & la matière finie, rien ne retiendrait les corps & ne borneroit leurs écarts: les percussions & les

percussions cesseroient; & l'Univers, loin de former un tout, ne seroit dans quelqu'instant de la durée qui suivra, qu'un amas de corps isolés, & perdus dans l'immensité de l'espace. Si au contraire la matière étoit infinie & le vuide fini, il y auroit des corps qui ne seroient pas dans l'espace, ce qui est absurde. Nous n'appliquons donc à l'Univers aucune de ces expressions par lesquelles nous distinguons des dimensions & nous déterminons des points dans les corps finis. L'Univers est immobile, parce qu'il n'y a point d'espace au delà. Il est immuable, parce qu'il n'est susceptible ni d'accroissement ni de diminution. Il est éternel, puisqu'il n'a point commencé, & qu'il ne finira point. Cependant les êtres s'y meuvent, des loix s'y exécutent, des phénomènes s'y succèdent. Entre ces phénomènes les uns se produisent, d'autres durent, & d'autres passent; mais ces vicissitudes sont relatives aux parties, & non au tout. La seule conséquence qu'on puisse tirer des générations & des destructions, c'est qu'il y a des élémens dont les êtres sont engendrés, & dans lesquels ils se résolvent. On ne conçoit ni formation ni résolution, sans idée de composition; & l'on n'a point d'idée de composition, sans admettre des particules simples, primitives & constituantes. Ce sont ces particules que nous appellerons *atomes*. L'atome ne peut ni se diviser, ni se simplifier, ni se résoudre; il est essentiellement inaltérable & fini: d'où il s'en suit que dans un composé fini, quel qu'il soit, il n'y a aucune sorte d'infini ni en grandeur, ni en étendue, ni en nombre. Homogènes, en égard à leur solidité & à leur inaltérabilité, les atomes ont des qualités spécifiques qui les différencient. Ces qualités sont la grandeur, la figure, la pesanteur, & toutes celles qui en émanent, telles que le poli & l'anguleux. Il ne faut pas mettre au nombre de ces dernières, le froid, le chaud, & d'autres semblables; ce seroit confondre des qualités immuables avec des effets momentanés. Quoique nous assignions à l'atome toutes les dimensions du corps sensible, il est cependant plus petit qu'aucune portion de matière imaginable: il échappe à nos sens, dont la portée est la mesure

de l'imaginable, soit en petitesse, soit en grandeur. C'est par la différence des atomes que s'expliqueront la plupart des phénomènes relatifs aux sensations & aux passions. La diversité de figure étant une suite nécessaire de la diversité de grandeur, il ne seroit pas impossible que dans tout cet Univers il n'y eût pas un composé parfaitement égal à un autre. Quoiqu'il y ait des atomes, les uns anguleux, les autres crochus, leurs pointes ne s'émouffent point, leurs angles ne se brisent jamais. Je leur attribue la pesanteur comme une qualité essentielle, parce que se mouvant actuellement, ou tendant à se mouvoir, ce ne peut être qu'en conséquence d'une force intrinsèque, qu'on ne peut ni concevoir ni appeler autrement que *pondération*. L'atome a deux mouvemens principaux; un mouvement de chute ou de pondération qui l'emporte ou qui l'emporteroit sans le concours d'aucune action étrangère; & le choc ou le mouvement de réflexion qu'il reçoit à la rencontre d'un autre. Cette dernière espèce de mouvement est variée selon l'infinie diversité des masses & des directions. La première étant une énergie intrinsèque de la matière, c'est elle qu'il faut regarder comme la conservatrice du mouvement dans la Nature, & la cause éternelle des compositions. La direction générale des atomes emportés par le mouvement de pondération, n'est point parallèle; elle est un peu convergente; c'est à cette convergence qu'il faut rapporter les chocs, les cohérences, les compositions d'atomes, la formation des corps, l'ordre de l'Univers avec tous ses phénomènes. Mais d'où naît cette convergence? de la diversité originelle des atomes, tant en masse qu'en figure, & qu'en force pondérante. Telle est la vitesse d'un atome & la non-résistance du vuide, que si l'atome n'étoit arrêté par aucun obstacle, il parcourroit le plus grand espace intelligible dans le temps le plus petit. En effet, qu'est-ce qui le retarderoit? Qu'est-ce que le vuide, eu égard au mouvement? aussi-tôt que les atomes combinés ont formé un composé, ils ont dans ce composé, & le composé a dans l'espace différens mouvemens, différens actions, tant intrinsèques qu'extrinsèques, tant au loin que dans le lieu. Ce

qu'on appelle communément *des élémens*; sont des composés d'atomes; on peut regarder ces composés comme des principes, mais non premiers. L'atome est la cause première par qui tout est, & la matière première dont tout est. Il est actif essentiellement & par lui-même. Cette activité descend de l'atome à l'élément, de l'élément au composé, & varie selon toutes les compositions possibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voilà le principe universel des destructions & des régénérations. Les vicissitudes des composés ne sont que des modes du mouvement, & les suites de l'activité essentielle des atomes qui les constituent. Combien de fois n'a-t-on pas attribué à des causes imaginaires, les effets de cette activité qui peut, selon les occurrences, porter les portions d'un être à des distances immenses, ou se terminer à des ébranlemens, à des translations imperceptibles? C'est elle qui change le doux en acide, le mou en dur, &c. Et même, qu'est-ce que le destin, sinon l'universalité des causes ou des activités propres de l'atome, considéré ou solitairement, ou en composition avec d'autres atomes? Les qualités essentielles connues des atomes, ne sont pas en grand nombre; elles suffisent cependant pour l'infinie variété des qualités des composés. De la séparation des atomes plus ou moins grande, naissent le dense, le rare, l'opaque, le transparent: c'est de-là qu'il faut déduire encore la fluidité, la liquidité, la dureté, la mollesse, le volume, &c. D'où ferons-nous dépendre la figure, sinon des parties composantes; & le poids, sinon de la force intrinsèque de pondération? cependant à parler avec exactitude, il n'y a rien qui soit absolument pesant ou léger. Il faut porter le même jugement du froid & du chaud. Mais qu'est-ce que le temps? C'est dans la nature une suite d'événemens; & dans notre entendement, une notion qui est la source de mille erreurs. Il faut porter le même jugement de l'espace. Dans la nature, sans corps point d'espace, sans événemens successifs, point de temps. Le mouvement & le repos sont des états dont la notion est inséparable en nous de celles de l'espace & du temps. Il n'y aura de productions

nouvelles dans la nature , qu'autant que la composition diverse des atomes en admettra. L'atome in-créé & inaltérable est le principe de toute génération & de toute corruption. Il suit de son activité essentielle & intrinseque , qu'il n'y a nul composé qui soit éternel : cependant il ne seroit pas absolument impossible qu'après notre dissolution , il ne se fit une combinaison générale de toute la matiere , qui restituât à l'Univers le même aspect qu'il a , ou du moins une combinaison partielle des élémens qui nous constituent , en conséquence de laquelle nous ressusciterions ; mais ce seroit sans mémoire du passé. La mémoire s'éteint au moment de la destruction. Le monde n'est qu'une petite portion de l'Univers , dont la foiblesse de nos sens a fixé les limites ; car l'Univers est illimité. Considéré relativement à ses parties & à leur ordre réciproque , le monde est un ; il n'a point d'ame ; ce n'est donc point un dieu ; sa formation n'exige aucune cause intelligente & suprême. Pourquoi recourir à de pareilles causes dans la philosophie , lorsque tout a pu s'engendrer & peut s'expliquer par le mouvement , la matiere , & le vuide ? Le monde est l'effet du hasard , & non l'exécution d'un dessein. Les atomes se sont mis de toute éternité. Considérés dans l'agitation générale d'où les êtres devoient éclore dans le temps , c'est ce que nous avons nommé *le chaos* ; considérés après que les natures furent écloses , & l'ordre introduit dans cette portion de l'espace , tel que nous l'y voyons , c'est ce que nous avons appelé *le monde* : ce seroit un préjugé que de concevoir autrement l'origine de la terre , de la mer , & des cieux. La combinaison des atomes forma d'abord les semences générales ; ces semences se développerent , & tous les animaux , sans en excepter l'homme , furent produits seuls , isolés. Quand les semences furent épuisées , la terre cessa d'en produire , & les especes se perpétuerent par différentes voies de génération. Gardons-nous bien de rapporter à nous les transactions de la nature ; les choses se sont faites , sans qu'il y eût d'autre cause que l'enchaînement universel des êtres matériels qui travaillât , soit à notre bonheur , soit à notre malheur. Laissons-là aussi les génies & les démons ;

s'ils étoient , beaucoup de choses ou ne seroient pas , ou seroient autrement. Ceux qui ont imaginé ces natures n'étoient point philosophes , & ceux qui les ont vues n'étoient que des visionnaires. Mais si le monde a commencé , pourquoi ne prendroit-il pas une fin ? n'est-ce pas un tout composé ? n'est-ce pas un composé fini ? l'atome n'a-t-il pas conservé son activité dans ce grand composé , ainsi que dans sa portion la plus petite ? cette activité n'y est-elle pas également un principe d'alcération & de destruction ? Ce qui révolte notre imagination , ce sont les fausses mesures que nous nous sommes faites de l'étendue & du temps ; nous rapportons tout au point de l'espace que nous occupons , & au court instant de notre durée. Mais pour juger de notre monde , il faut le comparer à l'immensité de l'univers , & à l'éternité des temps : alors ce globe eût-il mille fois plus d'étendue , rentrera dans la loi générale , & nous le verrons soumis à tous les accidens de la molécule. Il n'y a d'immuable , d'inaltérable , d'éternel , que l'atome ; les mondes passeront , l'atome restera tel qu'il est. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. Il peut y avoir des mondes semblables au nôtre ; il peut y en avoir de différents. Il faut les considérer comme de grands tourbillons appuyés les uns contre les autres , qui en resserrent entr'eux de plus petits , & qui remplissent ensemble le vuide infini. Au milieu du mouvement général qui produit le nôtre , cet amas d'atomes que nous appelons *Terre* , occupa le centre ; d'autres amas allerent former le ciel & les astres qui l'éclairaient. Ne nous en laissons pas imposer sur la chute des graves : les graves n'ont point de centre commun ; ils tombent parallèlement. Concluons-en l'absurdité des Antipodes. La terre n'est point un corps sphérique ; c'est un grand disque que l'atmosphère tient suspendu dans l'espace : la Terre n'a point d'ame ; ce n'est donc point une divinité. C'est à des exhalaïsons souterraines , à des chocs subits , à la rencontre de certains élémens opposés , à l'action du feu , qu'il faut attribuer ses tremblemens. Si les fleuves n'augmentent point les mers , c'est que relativement à ces volumes d'eau , à leurs immenses réservoirs , & à la quantité

de vapeurs que le Soleil élève de leur surface, les fleuves ne font que de foibles écoulemens. Les eaux de la mer se répandent dans toute la masse terrestre, l'arrosent, se rencontrent, se rassemblent, & viennent se précipiter derechef dans les bassins d'où elles s'étoient extravasées: c'est dans cette circulation qu'elles sont dépouillées de leur amertume. Les inondations du Nil sont occasionnées par des vents érétiens, qui soulèvent la mer aux embouchures de ce fleuve, y accumulent des digues de sable, & le font refluer sur lui-même. Les montagnes sont aussi anciennes que la terre. Les plantes ont de commun avec les animaux, qu'elles naissent, se nourrissent, s'accroissent, dépérissent & meurent: mais ce n'est point une ame qui les vivifie: tout s'exécute dans ces êtres par le mouvement & l'interposition. Dans les animaux, chaque organe élabore une portion de semence, & la transmet à un réservoir commun: de-là cette analogie propre aux molécules féminales, qui les sépare, les distribue, les dispose chacune à former une partie semblable à celle qui l'a préparée, & toutes, à engendrer un animal semblable. Aucune intelligence ne préside à ce mécanisme. Tout s'exécute comme si elle n'existoit point, pourquoi donc en supposerions-nous l'action? Les yeux n'ont point été faits pour voir, ni les pieds pour marcher: mais l'animal a eu des pieds, & il a marché; des yeux, & il a vu. L'ame humaine est corporelle, ceux qui assurent le contraire ne s'entendent pas, & parlent sans avoir d'idées. Si elle étoit incorporelle, comme ils le prétendent, elle ne pourroit ni agir, ni souffrir; son hétérogénéité rendroit impossible son action sur le corps. Recourir à quelque principe immatériel, afin d'expliquer cette action, ce n'est pas résoudre la difficulté, c'est seulement la transporter à un autre objet. S'il y avoit dans la nature quelque être qui pût changer les natures, la vérité ne seroit plus qu'un vain nom: or pour qu'un être immatériel fût un instrument applicable à un corps, il faudroit changer la nature de l'un ou de l'autre. Gardons-nous cependant de confondre l'ame avec le reste de la substance animale. L'ame est un composé d'atomes si unis, si légers, si mobiles, qu'elle peut se séparer

du corps sans qu'il perde sensiblement de son poids. Ce réseau, malgré son extrême subtilité, a plusieurs qualités distinctes; il est aérien, igné, mobile, & sensible. Répandu dans tout le corps, il est la cause des passions, des actions, des mouvemens, des facultés, des pensées, & de toutes les autres fonctions, soit spirituelles, soit animales; c'est lui qui sent, mais il tient cette puissance du corps. Au moment où l'ame se sépare du corps, la sensibilité s'évanouit; parce que c'étoit le résultat de leur union; les sens ne font qu'un toucher diversifié; il s'écoule sans cesse des corps mêmes, des simulacres qui leur sont semblables, & qui viennent frapper nos sens. Les sens sont communs à l'homme & à tous les animaux. La raison peut s'exercer, même quand les sens se reposent. J'entends par l'*esprit*, la portion de l'ame la plus déliée. L'*esprit* est diffus dans toute la substance de l'ame, comme l'ame est diffuse dans toute la substance du corps; il lui est uni; il ne forme qu'un être avec elle; il produit ses actes dans des instans presque indivisibles; il a son siége dans le cœur: en effet c'est de-là qu'émanent la joie, la tristesse, la force, la pusillanimité, &c. L'ame pense, comme l'œil voit, par des simulacres ou des idoles; elle est affectée de deux sentimens généraux, la peine & le plaisir. Troublez l'état naturel des parties du corps, & vous produirez la douleur; restituez les parties du corps dans leur état naturel, & vous ferez éclore le plaisir. Si ces parties, au lieu d'osciller pouvoient demeurer en repos, ou nous cesserions de sentir, ou, fixés dans un état de paix inaltérable, nous éprouverions peut-être la plus voluptueuse de toutes les situations. De la peine & du plaisir naissent le desir & l'aversion. L'ame en général s'épanouit & s'ouvre au plaisir; elle se flétrit & se resserre à la peine. Vivre, c'est éprouver ces mouvemens alternatifs. Les passions varient selon la combinaison des atomes qui composent le tissu de l'ame. Les idoles viennent frapper le sens; le sens éveille l'imagination; l'imagination excite l'ame, & l'ame fait mouvoir le corps. Si le corps tombe d'affoiblissement ou de fatigue, l'ame accablée ou distraite succombe au sommeil. L'état où elle est obsédée de simulacres errans qui la

tourmentent ou qui l'amusent involontairement, est ce que nous appellerons l'*insomnie* ou le *rêve*, selon le degré de conscience qui lui reste de son état. La mort n'est que la cessation de la sensibilité. Le corps dissous, l'ame est dissoute; ses facultés son anéanties; elle ne pense plus; elle nese ressouvient point; elle ne souffre ni n'agit. La dissolution n'est pas une annihilation; c'est seulement une séparation de particules élémentaires. L'ame n'étoit pas avant la formation du corps, pour quoi seroit-elle après sa destruction? Comme il n'y a plus de sens après la mort, l'ame n'est capable ni de peine, ni de plaisir. Loin de nous donc la fable des enfers & de l'élysée, & tous ces récits mensongers dont la superstition effraie les méchans qu'elle ne trouve pas assez punis par leurs crimes mêmes, ou repaît les bons qui ne se trouvent pas assez récompensés par leur propre vertu. Concluons, nous, que l'étude de la nature n'est point superflue, puisqu'elle conduit l'homme à des connoissances qui assurent la paix dans son ame, qui affranchissent son esprit de toutes vaines terreurs, qui l'élevent au niveau des dieux, & qui le ramenant aux seuls vrais motifs qu'il ait de remplir ses devoirs. Les astres sont des amas de feu. Je compare le Soleil à un corps spongieux, dont les cavités immenses sont pénétrées d'une matiere ignée, qui s'en élance en tout sens. Les corps célestes n'ont point d'ame: ce ne sont donc point des dieux. Parmi ces corps, il y en a de fixes & d'errans: on appelle ces derniers *planetes*. Quoiqu'ils nous semblent tous sphériques, ils peuvent être ou des cylindres, ou des cônes, ou des disques, ou des portions quelconques de sphère; toutes ces figures & beaucoup d'autres ne répugnent point avec les phénomènes. Leurs mouvemens s'exécutent, ou en conséquence d'une révolution générale du ciel qui les emporte, ou d'une translation qui leur est propre & dans laquelle ils traversent la vaste étendue des cieus qui leur est perméable. Le Soleil se leve & se couche, en montant sur l'horison & descendant au-dessous, ou en s'allumant à l'orient & s'éteignant à l'occident, consumé & reproduit journellement. Cet astre est le foyer de notre monde: c'est de-là que toute la chaleur se répand; il ne faut que quel-

ques étincelles de ce feu pour embraser toute notre atmosphère. La Lune & les planetes ne peuvent briller ou de leur lumiere propre, ou d'une lumiere empruntée du Soleil; & les éclipses avoir pour cause, ou l'extinction momentanée du corps éclipsé, ou l'interposition d'un corps qui l'éclipse. S'il arrive à une planete de traverser des régions pleines de matieres contraires au feu & à la lumiere, ne s'éteindra-t-elle pas? ne sera-t-elle pas éclipsée? Les nuées sont ou des masses d'un air condensé par l'action des vents, ou des amas d'atomes qui se sont accumulés peu-à-peu, ou des vapeurs élevées de la terre & des mers. Les vents sont ou des courans d'atomes dans l'atmosphère, ou peut-être des souffles impétueux qui s'échappent de la terre & des eaux, ou même une portion d'air mise en mouvement par l'action du Soleil. Si des molécules ignées se réunissent, forment une masse, & sont pressées dans une nuée, elle feront effort en tout sens pour s'en échapper, & la nuée ne s'entr'ouvrira point sans éclair & sans tonnerre. Quand les eaux suspendues dans l'atmosphère seront rares & éparfes, elles retomberont en pluie sur la terre, ou par leur propre poids, ou par l'agitation des vents. Le même phénomène aura lieu, quand elles formeront des masses épaisses; si la chaleur vient à les raréfier, ou les vents à les disperser. Elles se mettent en gouttes, en se rencontrant dans leur chute: ces gouttes glacées ou par le froid ou par le vent, forment de la grêle. Le même phénomène aura lieu, si quelque chaleur subite vient à refondre un nuage glacé. Lorsque le Soleil se trouve dans une opposition particuliere avec un nuage, qu'il frappe de ses rayons, il forme l'arc-en-ciel. Les couleurs de l'arc-en-ciel sont un effet de cette opposition, & de l'air humide qui les produit toutes, ou qui n'en produit qu'une qui se diversifie selon la région qu'elle traverse, & la maniere dont elle s'y meut. Lorsque la terre a été trempée de longues pluies & échauffée par des chaleurs violentes, les vapeurs qui s'en élèvent infectent l'air & répandent la mort au loin, &c.

De la théologie. Après avoir posé pour principe qu'il n'y a dans la nature que de la matiere & du vuide, que penserons-

nous des dieux ? abandonnerons - nous notre philosophie pour nous asservir à des opinions populaires , ou dirons-nous que les dieux sont des êtres corporels ? Puisque ce sont des dieux , ils sont heureux ; ils jouissent d'eux-mêmes en paix ; rien de ce qui se passe ici-bas ne les affecte & ne les trouble ; & il est suffisamment démontré par les phénomènes du monde physique & du monde moral , qu'ils n'ont eu aucune part à la production des êtres , & qu'ils n'en prennent aucune à leur conservation. C'est la nature même qui a mis la notion de leur existence dans notre ame. Quel est le peuple si barbare , qui n'ait quelque notion anticipée des dieux ? nous opposerons-nous au consentement général des hommes ? élèverons-nous notre voix contre la voix de la nature ? La nature ne ment point ; l'existence des dieux se prouveroit même par nos préjugés. Tant de phénomènes , qui ne leur ont été attribués que parce que la nature de ces êtres & la cause des phénomènes étoient ignorées ; tant d'autres erreurs ne font-elles pas autant de garans de la croyance générale ? Si un homme a été frappé dans le sommeil par quelque grand simulacre , & qu'il en ait conservé la mémoire à son réveil , il a conclu que cette idole avoit nécessairement son modèle errant dans la nature ; les voix qu'il peut avoir entendues , ne lui ont pas permis de douter que ce modèle ne fût d'une nature intelligente ; & la constance de l'apparition en différens temps & sous une même forme , qu'il ne fût immortel : mais l'être qui est immortel , est inaltérable , & l'être qui est inaltérable , est parfaitement heureux , puisqu'il n'agit sur rien , ni rien sur lui. L'existence des dieux a donc été & sera donc à jamais une existence stérile , & par la raison même qu'elle ne peut être altérée ; car il faut que le principe d'activité , qui est la source féconde de toute destruction & de toute reproduction , soit anéanti dans ces êtres. Nous n'en avons donc rien à espérer ni à craindre. Qu'est-ce donc que la divination ? qu'est-ce que les prodiges , qu'est-ce que les religions ? S'il étoit à quelque culte aux dieux , ce seroit celui d'une admiration qu'on ne peut refuser à tout ce qui nous offre l'image séduisante de

la perfection & du bonheur. Nous sommes portés à croire les dieux de forme humaine ; c'est celle que toutes les nations leur ont attribuée , c'est la seule sous laquelle la raison soit exercée , & la vertu pratiquée. Si leur substance étoit incorporelle , ils n'auroient ni sens , ni perception , ni plaisir , ni peine. Leur corps toutefois n'est pas tel que le nôtre , c'est seulement une combinaison semblable d'atomes plus subtils ; c'est la même organisation ; mais ce sont des organes infiniment plus parfaits ; c'est une nature particulière si déliée , si ténue , qu'aucune cause ne peut ni l'atteindre , ni l'altérer , ni s'y unir , ni la diviser , & qu'elle ne peut avoir aucune action. Nous ignorons les lieux que les dieux habitent : ce monde n'est pas digne d'eux , sans doute ; ils pourroient bien s'être réfugiés dans les intervalles vuides que laissent entr'eux les mondes contigus.

De la morale. Le bonheur est la fin de la vie : c'est l'aveu secret du cœur humain ; c'est le terme évident des actions mêmes qui en éloignent. Celui qui se tue regarde la mort comme un bien. Il ne s'agit pas de réformer la nature , mais de diriger sa pente générale. Ce qui peut arriver de mal à l'homme , c'est de voir le bonheur où il n'est pas , ou de le voir où il est en effet , mais de se tromper sur les moyens de l'obtenir. Quel sera donc le premier pas de notre philosophie morale , si ce n'est de rechercher en quoi consiste le vrai bonheur ? Que cette étude importante soit notre occupation actuelle. Puisque nous voulons être heureux dès ce moment , ne remettons pas à demain à savoir ce que c'est que le bonheur. L'insensé se propose toujours de vivre , & il ne vit jamais. Il n'est donné qu'aux immortels d'être souverainement heureux. Une folie dont nous avons d'abord à nous garantir , c'est d'oublier que nous ne sommes que des hommes. Puisque nous désespérons d'être jamais aussi parfaits que les dieux que nous nous sommes proposés pour modèles , résolvons-nous à n'être point aussi heureux. Parce que mon œil ne perce pas l'immensité des espaces , dédaignerai-je de l'ouvrir sur les objets qui m'environnent ? Ces objets deviendront une source intarissable de volup-

ré, si je fais en jouir ou les négliger. La peine est toujours un mal, la volupté toujours un bien : mais il n'est point de volupté pure. Les fleurs croissent à nos pieds, & il faut au moins se pencher pour les cueillir. Cependant, ô volupté ! c'est pour toi seule que nous faisons tout ce que nous faisons ; ce n'est jamais toi que nous évitons, mais la peine qui ne t'accompagne que trop souvent. Tu échauffes notre froide raison ; c'est de ton énergie que naissent la fermeté de l'ame & la force de la volonté ; c'est toi qui nous meus, qui nous transportes, & lorsque nous ramassons des roses pour en former un lit à la jeune beauté qui nous a charmés, & lorsque bravant la fureur des tyrans, nous entrons tête baissée & les yeux fermés dans les taureaux ardents qu'elle a préparés. La volupté prend toutes sortes de formes. Il est donc important de bien connoître le prix des objets sous lesquels elle peut se présenter à nous, afin que nous ne soyons point incertains quand il nous convient de l'accueillir ou de la repousser, de vivre ou de mourir. Après la santé de l'ame, il n'y a rien de plus précieux que la santé du corps. Si la santé du corps se fait sentir particulièrement en quelques membres, elle n'est pas générale. Si l'ame se porte avec excès à la pratique d'une vertu, elle n'est pas entièrement vertueuse. Le musicien ne se contente pas de tempérer quelques-unes des cordes de sa lyre ; il seroit à souhaiter pour le concert de la société, que nous l'imitassions, & que nous ne permissions pas, soit à nos vertus, soit à nos passions, d'être ou trop lâches ou trop tendues, & de rendre un son ou trop sourd ou trop aigu. Si nous faisons quelque cas de nos semblables, nous trouverons du plaisir à remplir nos devoirs, parce que c'est un moyen sûr d'en être considérés. Nous ne mépriserons point les plaisirs des sens ; mais nous ne nous ferons point l'injure à nous-mêmes, de comparer l'honnête avec le sensuel. Comment celui qui se fera trompé dans le choix d'un état sera-t-il heureux ? comment se choisir un état sans se connoître ? & comment se contenter dans son état, si l'on confond les besoins de la nature, les appétits de la passion, & les écarts de la fan-

taisie ? Il faut avoir un but présent à l'esprit, si l'on ne veut pas agir à l'aventure. Il n'est pas toujours impossible de s'emparer de l'avenir. Tout doit tendre à la pratique de la vertu, à la conservation de la liberté & de la vie, & au mépris de la mort. Tant que nous sommes, la mort n'est rien, & ce n'est rien encore quand nous ne sommes plus. On ne redoute les dieux, que parce qu'on les fait semblables aux hommes. Qu'est-ce que l'impie, sinon celui qui adore les dieux du peuple ? Si la véritable piété consistoit à se prosterner devant toute pierre taillée, il n'y auroit rien de plus commun : mais comme elle consiste à juger sagement de la nature des dieux, c'est une vertu rare. Ce qu'on appelle *le droit naturel*, n'est que le symbole d'une utilité générale. L'utilité générale & le consentement commun doivent être les deux grandes règles de nos actions. Il n'y a jamais de certitude que le crime reste ignoré : celui qui le commet est donc un insensé qui joue un jeu où il y a plus à perdre qu'à gagner. L'amitié est un des plus grands biens de la vie, & la décence une des plus grandes vertus de la société. Soyez décens, parce que vous n'êtes point des animaux, & que vous vivez dans des villes, & non dans le fond des forêts, &c.

Voilà les points fondamentaux de la doctrine d'*Epicure*, le seul d'entre tous les Philosophes anciens qui ait su concilier sa morale avec ce qu'il pouvoit prendre pour le vrai bonheur de l'homme, & ses préceptes avec les appétits & les besoins de la nature ; aussi a-t-il eu & aura-t-il dans tous les temps un grand nombre de disciples. On se fait stoïcien, mais on naît *epicurien*.

Epicure étoit Athénien, du bourg de Gargette & de la tribu d'Egée. Son pere s'appelloit *Néoclès*, & sa mere *Chérestrata* : leurs ancêtres n'avoient pas été sans distinction ; mais l'indigence avoit avili leurs descendans. Néoclès n'ayant pour tout bien qu'un petit champ, qui ne fournissoit pas à sa subsistance, il se fit maître d'école ; la bonne vieille Chérestrata, tenant son fils par la main, alloit dans les maisons faire des lustrations, chasser les spectres, lever les incantations ; c'étoit *Epicure* qui lui avoit enseigné les formules d'expiations, &

toutes les sottises de cette espece de superstition.

Epicure naquit la troisieme année de la cent neuvieme olympiade, le septieme jour du mois de Gamilion. Il eut trois freres, Néoclès, Charideme & Aristobule : Plutarque les cite comme des modeles de la tendresse fraternelle la plus rare. *Epicure* demeura à Téos jusqu'à l'âge de dix-huit ans : il se rendit alors dans Athenes avec la petite provision de connoissances qu'il avoit faites dans l'école de son pere ; mais son séjour n'y fut pas long. Alexandre meurt ; Perdiccas désole l'Attique, & *Epicure* est contraint d'errer d'Athenes à Colophone, à Mytilene, & à Lampsaque. Les troubles populaires interrompirent ses études ; mais n'empêcherent point ses progrès. Les hommes de génie, tels qu'*Epicure*, perdent peu de temps ; leur activité se jette sur tout ; ils observent & s'instruisent sans qu'ils s'en aperçoivent ; & ces lumieres, acquises presque sans effort, sont d'autant plus estimables, qu'elles sont relatives à des objets plus généraux. Tandis que le Naturaliste a l'œil appliqué à l'extrémité de l'instrument qui lui grossit un objet particulier, il ne jouit pas du spectacle général de la nature qui l'environne. Il en est ainsi du philosophe ; il ne rentre sur la scene du monde qu'au sortir de son cabinet ; & c'est là qu'il recueille ces germes de connoissances qui demeurent long-temps ignorés dans le fond de son ame, parce que ce n'est point une méditation profonde & déterminée, mais à des coups d'œil accidentels qu'il les doit : germes précieux, qui se développent tôt ou tard pour le bonheur du genre humain.

Epicure avoit trente-sept ans lorsqu'il reparut dans Athenes : il fut disciple du platonicien Pamphile, dont il méprisa souverainement les visions : il ne put souffrir les sophismes perpétuels de Pirrhon : il sortit de l'école du pythagoricien Nausiphanes, mécontent des nombres & de la météphysique. Il connoissoit trop bien la nature de l'homme & sa force, pour s'accommoder de la sévérité du Stoïcisme. Il s'occupa à feuilleter les ouvrages d'Anaxagore, d'Archelaüs, de Metrodore & de Démocrite ; il s'attacha particulièrement

à la philosophie de ce dernier, & il en fit les fondemens de la sienne.

Les Platoniciens occupoient l'académie, les Péripathéticiens le Lycée, les Cyniques le cynosarge, les Stoiciens le portique ; *Epicure* établit son école dans un jardin délicieux, dont il acheta le terrain, & qu'il fit planter pour cet usage. Ce fut lui qui apprit aux Athéniens à transporter dans l'enceinte de leur ville le spectacle de la campagne. Il étoit âgé de quarante-quatre ans lorsqu'Athenes aliégée par Démétrius, fut défolée par la famine : *Epicure*, résolu de vivre ou de mourir avec ses amis, leur distribuoit tous les jours des sèves, qu'il partageoit au compte avec eux. On se rendoit dans ses jardins de toutes les contrées de la Grece, de l'Egypte & de l'Asie : on y étoit attiré par ses lumieres & par ses vertus, mais sur-tout par la conformité de ses principes avec les sentimens de la nature. Tous les philosophes de son temps sembloient avoir conspiré contre les plaisirs des sens & contre la volupté : *Epicure* en prit la défense ; & la jeunesse athénienne, trompée par le mot de *volupté*, accourut pour l'entendre. Il ménagea la foiblesse de ses auditeurs ; il mit autant d'art à les retenir, qu'il en avoit employé à les attirer ; il ne leur développa ses principes que peu-à-peu. Les leçons se donnoient à table & à la promenade ; c'étoit ou à l'ombre des bois, ou sur la mollesse des lits, qu'il leur inspiroit l'enthousiasme de la vertu, la tempérance, la frugalité, l'amour du bien public, la fermeté de l'ame, le goût raisonnable du plaisir, & le mépris de la vie. Son école, obscure dans les commencemens, finit par être une des plus éclatantes & des plus nombreuses.

Epicure vécut dans le célibat : les inquiétudes qui suivent le mariage lui parurent incompatibles avec l'exercice assidu de la philosophie ; il vouloit d'ailleurs que la femme du philosophe fût sage, riche & belle. Il s'occupa à étudier, à écrire & à enseigner : il avoit composé plus de trois cents traités différens ; il ne nous en reste aucun. Il ne faisoit pas assez de cas de cette élégance à laquelle les Athéniens étoient si sensibles ; il se contentoit d'être vrai, clair & profond. Il fut chéri des grands, admiré

de ses rivaux, & adoré de ses disciples : il reçut dans ses jardins plusieurs femmes célèbres, Léontium, maîtresse de Métrodore; Thémisté, femme de Léontius; Philénide, une des plus honnêtes femmes d'Athènes; Nécidie, Érotie, Hédie, Marmarie, Bodie, Phédrie, &c. Ses concitoyens, les hommes du monde les plus enclins à la médisance, & de la superstition la plus ombrageuse, ne l'ont accusé ni de débauche ni d'impiété.

Les Stoïciens féroces l'accablèrent d'injures; il leur abandonna sa personne, défendit ses dogmes avec force, & s'occupait à démontrer la vanité de leur système. Il ruina sa santé à force de travailler : dans les derniers temps de sa vie il ne pouvoit ni supporter un vêtement, ni descendre de son lit, ni souffrir la lumière, ni voir du feu. Il urinoit le sang, sa vessie se fermoit peu-à-peu par les accroissemens d'une pierre : cependant il écrivoit à un de ses amis que le spectacle de sa vie passée suspendoit ses douleurs.

Lorsqu'il sentit approcher sa fin, il fit appeler ses disciples; il leur légua ses jardins; il assura l'état de plusieurs enfans sans fortune, dont il s'étoit rendu le tuteur : il affranchit ses esclaves : il ordonna ses funérailles, & mourut âgé de soixante & douze ans, la seconde année de la cent vingt-septième olympiade. Il fut universellement regretté : la république lui ordonna un monument; & un certain Théotime, convaincu d'avoir composé sous son nom des lettres infâmes, adressées à quelques-unes des femmes qui fréquentoient ses jardins, fut condamné à perdre la vie.

La philosophie épicurienne fut professée sans interruption, depuis son institution jusqu'au temps d'Auguste; elle fit dans Rome les plus grands progrès. La secte y fut composée de la plupart des gens de lettres & des hommes d'état; Lucrece chanta l'épicurisme; Celse le professa sous Adrien, Plin le Naturaliste sous Tibère; les noms de Lucien & de Diogène Laërce sont encore célèbres parmi les *Epicuriens*.

L'épicurisme eut, à la décadence de l'empire romain, le sort de toutes les connoissances; il ne sortit d'un oubli de plus de mille ans qu'au commencement du dix-sep-

tième siècle : le discrédit des formes plastiques remit les atomes en honneur. Magnene, de Luxeu en Bourgogne, publia son *Democritus reviviscens*, ouvrage médiocre, où l'auteur prend à tout moment ses rêveries pour les sentimens de Démocrite & d'*Epicure*. A Magnene succéda Pierre Gassendi, un des hommes qui font le plus d'honneur à la Philosophie & à la nation : il naquit dans le mois de Janvier de l'année 1592, à Charterrier, petit village de Provence, à une lieue de Digne, où il fit ses humanités. Il avoit les mœurs douces, le jugement sain, & des connoissances profondes : il étoit versé dans l'Astronomie, la Philosophie ancienne & moderne, la Métaphysique, les langues, l'histoire, les antiquités; son érudition fut presque universelle. On a pu dire de lui que jamais philosophe n'avoit été meilleur humaniste, ni humaniste si bon philosophe : ses écrits ne sont pas sans agrément; il est clair dans ses raisonnemens, & juste dans ses idées. Il fut parmi nous le restaurateur de la philosophie d'*Epicure* : sa vie fut pleine de troubles; sans cesse il attaqua & fut attaqué : mais il ne fut pas moins attentif dans ses disputes, soit avec Flud, soit avec mylord Herbert, soit avec Descartes, à mettre l'honnêteté que la raison de son côté.

Gassendi eut pour disciples ou pour sectateurs, plusieurs hommes qui se sont immortalisés, Chappelle, Molière, Bernier, l'abbé de Chaulieu, M. le grand-prieur de Vendôme, le marquis de la Fare, le chevalier de Bouillon, le maréchal de Catinat, & plusieurs autres hommes extraordinaires, qui, par un contraste de qualités agréables & sublimes, réunissoient en eux l'héroïsme avec la mollesse, le goût de la vertu avec celui du plaisir, les qualités politiques avec les talens littéraires, & qui ont formé parmi nous différentes écoles d'épicurisme moral dont nous allons parler.

La plus ancienne & la première de ces écoles où l'on ait pratiqué & professé la morale d'*Epicure*, étoit rue des Tournelles, dans la maison de Ninon Lenclous; c'est-là que cette femme extraordinaire rassembloit tout ce que la cour & la ville avoient d'hommes polis, éclairés & voluptueux : on y vit madame Scarron; la comtesse de la Suze,

célèbre par ses élégies; la comtesse d'Olonno, si vantée par sa rare beauté & le nombre de ses amans; Saint-Evremond, qui professa depuis l'*épicurisme* à Londres, où il eut pour disciple le fameux comte de Grammont, le poète Waller, & madame de Mazarin; la duchesse de Bouillon Mancini, qui fut depuis de l'école du Temple; des Yvetaux, (*voyez* ARCADIENS,) M. de Courville, madame de la Fayette, M. le duc de la Rochefoucault, & plusieurs autres, qui avoient formé à l'hôtel de Rambouillet une école de Platonisme, qu'ils abandonnerent pour aller augmenter la société & écouter les leçons de l'*épicurienne*.

Après ces premiers *épicuriens*, Bernier, Chapelle & Moliere disciples de Gassendi, transférèrent l'école d'*Epicure* de la rue des Tournelles à Auteuil: Bachaumont, le baron de Blot, dont les chansons sont si rares & si recherchées, & Desbarreaux, qui fut le maître de madame Deshouilleres dans l'art de la poésie & de la volupté, ont principalement illustré l'école d'Auteuil.

L'école de Neuilly succéda à celle d'Auteuil: elle fut tenue, pendant le peu de temps qu'elle dura, par Chapelle & MM. Sonnings; mais à peine fut-elle instituée, qu'elle se fondit dans l'école d'Anet & du Temple.

Que de noms célèbres nous sont offerts dans cette dernière! Chapelle & son disciple Chaulieu, M. de Vendôme, madame de Bouillon, le chevalier de Bouillon, le marquis de la Fare, Rousseau, MM. Sonnings, l'abbé Courtin, Campistron, Palaprat, le baron de Biéteuil, pere de l'illustre marquise du Châtelet; le président de Mesmes, le président Ferrand, le marquis de Dangeau, le duc de Nevers, M. de Catinat, le comte de Fiesque, le duc de Foix ou de Randan, M. de Périgny, Renier, convive aimable, qui chantoit & s'accompagnait du luth, M. de Lasseré, le duc de la Feuillade, &c. cette école est la même que celle de St. Maur ou de madame la duchesse.

L'école de Seaux rassembla tout ce qui restoit de ces sectateurs du luxe, de l'élégance, de la politesse, de la philosophie, des vertus, des lettres & de la volupté, & elle eut encore le cardinal de Polignac, qui

la fréquentoit plus par goût pour les disciples d'*Epicure*, que pour la doctrine de leur maître, Hamilton, Saint Aulaire, l'abbé Génét, Malefieu, la Motte, M. de Fontenelle, M. de Voltaire, plusieurs académiciens, & quelques femmes illustres par leur esprit; d'où l'on voit qu'en quelque lieu & en quelque temps que ce soit, la secte *épicurienne* n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & sur-tout pendant le siècle dernier. *Voyez* Brucker, Gassendi, Lucretius, &c.

EPICYCLE, s. m. *en Astronomie*, cercle dont le centre est dans la circonférence d'un autre cercle, qui est censé le porter en quelque manière.

Ce mot est formé des mots grecs, *ἐπί*, *suprà*, sur, & de *κύκλος*, *cercle*, comme si l'on disoit *cercle sur cercle*.

De même que les anciens astronomes ont inventé un cercle excentrique pour expliquer les irrégularités apparentes du mouvement de planetes, & leur différente distance de la terre, ils ont aussi inventé un petit cercle pour expliquer les stations & les rétrogradations des planetes. Ce cercle, qu'ils appellent *épicycle*, a son centre dans la circonférence du plus grand, qui est l'excentrique de la planete. *Voyez* ENCENTRIQUE.

C'est dans cet excentrique que se meut le centre de cet *épicycle*, lequel emporte avec lui la planete, dont le centre se meut régulièrement dans la circonférence de l'*épicycle*, suivant l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie inférieure de l'*épicycle*, & contre l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie supérieure.

Le point le plus haut de l'*épicycle* s'appelle *apogée*, & le point le plus bas s'appelle *périgée*. *Voyez* APOGÉE & PÉRIGÉE.

Quoique les phénomènes des stations & rétrogradations des planetes s'expliquent d'une manière bien plus naturelle dans le système de Copernic, on ne peut disconvenir que la manière dont Ptolomée les a sauvées ne soit ingénieuse; c'est apparemment pour cette raison que M. Godin, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie, en 1733, a cherché à développer cette théorie, & à donner les loix du mouvement apparent des planetes dans les *épicycles*.

Lorsqu'on

Lorsqu'on ne cherche qu'à connoître les apparences & à construire des tables, il importe peu, dit l'historien de l'Académie, quelle hypothèse on choisisse, pourvu que cette hypothèse les sauve toutes, & que ces tables les représentent. De plus, les satellites de Jupiter & de Saturne, ont par rapport à nous, des apparences de mouvemens semblables à celles que doivent avoir les planetes dans le système de Ptolomée : la Terre & la Lune, vues du Soleil ou de quelque autre point du système solaire, sont aussi dans le même cas ; c'est pourquoi la théorie dont il s'agit peut être de quelque utilité. D'ailleurs M. Godin l'a donnée d'une maniere beaucoup plus simple que n'ont fait jusqu'ici tous les Astronomes : il n'a besoin pour cela que des deux suppositions suivantes ; 1^o. la direction apparente d'un corps qui décrit un cercle, est à chaque instant la tangente au point du cercle qu'il décrit dans cet instant ; 2^o. un corps mu par deux forces, dont les directions font angle entr'elles, ou paroissent faire angle, décrira ou paroitra décrire la diagonale d'un parallélogramme formé sur ces directions.

Le grand cercle, dans la circonférence duquel l'*épicycle* est situé, s'appelle aussi le *désérent de l'épicycle*. Voyez DÉFÉRENT.

Riccioli, quoique ennemi déclaré du mouvement de la terre, n'a jamais pu faire de tables astronomiques qui s'accordassent tant-soit-peu avec les observations, sans supposer ce mouvement de la terre, quoiqu'il appellât à son secours, d'une maniere un peu forcée, les *épicycles* variables, sujets à des augmentations & à des décroissemens perpétuels, & différemment inclinés à l'*écliptique*. V. COPERNIC, STATION, RÉTROGRADATION, &c.

Quoique les *épicycles* des planetes, imaginés par Ptolomée, soient aujourd'hui entièrement bannis de l'Astronomie, cependant quelques astronomes modernes s'en sont servis pour expliquer les irrégularités du mouvement de la Lune, mais avec cette différence, qu'ils n'ont pas prétendu que la lune parcourût en effet la circonférence d'un *épicycle*, comme Ptolomée prétendoit que les planetes la parcouroient : ils ont seulement dit que les inégalités apparentes

Tome XII.

du mouvement de la Lune étoient les mêmes que si cette planète se mouvoit dans un *épicycle*. M. Machin, dans un ouvrage fort court qui a pour titre, *the laws of moon's motion, les loix du mouvement de la Lune*, fait mouvoir la Lune dans une ellipse dont le petit axe est la moitié du grand : tandis que le centre de cette ellipse décrit d'un mouvement uniforme un cercle autour de la Terre, la Lune se meut dans l'ellipse, de maniere qu'elle y parcourt des aires proportionnelles aux temps. Mais M. Clairaut, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'académie, en 1743, soutient que M. Machin se trompe, & qu'on ne peut expliquer par cette supposition les mouvemens de la Lune. M. Halley a supposé que la lune se mouvoit dans une ellipse, & que le centre de cette ellipse étoit dans un *épicycle* dont le centre se mouvoit uniformément autour de la terre : il a déduit de ce mouvement les inégalités qu'on observe dans la vitesse de l'apogée, & dans l'excentricité de l'orbite de cette planète. Voyez LUNE. Voyez aussi les *Diç.* de Harris, de Chambers, & les *élém. d'Astr.* de Wolf, d'où une partie de cet article est tirée. (O)

EPICYCLOÏDE, s. f. *en Géométrie*, ligne courbe qui est engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe où concave d'un autre cercle.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne sur un plan, tandis qu'il tourne en même temps sur son centre, décrit une cycloïde, (voyez CYCLOÏDE ;) & si le cercle générateur, au lieu de se mouvoir sur une ligne droite, se meut sur la circonférence d'un autre cercle, ou égal ou inégal à lui, la courbe que décrira chacun des points de sa circonférence, s'appelle *épicycloïde*.

Par exemple, si une roue de carrosse rouloit sur la circonférence d'une autre roue, la courbe que décrirait un des clous de cette roue seroit une *épicycloïde*.

Si le mouvement progressif du cercle roulant est plus grand que son mouvement circulaire, l'*épicycloïde* est nommée *allongée*, & *accourcie* s'il est plus petit.

Si le cercle générateur se meut sur la

convexité de la circonférence, l'*épicycloïde* est nommée *supérieure & extérieure*; & s'il se meut sur sa concavité, on la nomme *épicycloïde inférieure ou intérieure*; on appelle *base* de l'*épicycloïde* la partie de cercle sur laquelle se meut le cercle générateur, tandis qu'il fait un tour entier. Ainsi dans les *Planches de Géométrie*, fig. 58. *DB* est la base de l'*épicycloïde*, *V* son sommet, *VB* son axe, *DPV* la moitié de l'*épicycloïde* extérieure produite par la révolution du demi-cercle *VLB*, qu'on appelle *cercle générateur*, sur le côté convexe de la base *DB*.

On trouvera dans les *Transact. philosoph.* n. 28. & dans les *infiniment petits* de M. de l'Hopital, les démonstrations des principales propriétés de l'*épicycloïde*, sur-tout ce qui concerne les tangentes de ces courbes, leurs rectifications & leurs quadratures. M. Nicole a aussi donné sur la rectification des *épicycloïdes* allongées & accourcies un excellent mémoire dans le *vol. de l'académie* de 1708.

Le volume de 1732 de la même académie renferme plusieurs écrits de MM. Bernoulli, de Maupertuis, Nicole, & Clairaut, sur une autre espèce d'*épicycloïdes* appelées *épicycloïdes sphériques*. Ces *épicycloïdes* sont encore engendrées par le point de la circonférence d'un cercle qui roule sur un autre cercle; mais avec cette différence que dans les *épicycloïdes* ordinaires le cercle roulant est dans le même plan que le cercle sur lequel il roule; au lieu que dans celle-ci le plan du cercle roulant fait un angle constant avec le plan de l'autre cercle. Les *épicycloïdes* sphériques ont plusieurs belles propriétés que l'on peut voir dans les mémoires dont nous venons de parler, & dont le détail seroit au-dessus de la portée du plus grand nombre de nos lecteurs.

Nous nous contenterons de donner ici en peu de mots une théorie des *épicycloïdes* simples ou ordinaires. Cette théorie contiendra le germe de tous les problèmes qu'on peut se proposer sur les *épicycloïdes*, & facilitera le moyen d'étendre ces problèmes à des *épicycloïdes* plus composées.

Je suppose d'abord que 1 soit le rayon du cercle roulant ou générateur, & que l'*épicycloïde* soit extérieure. Soit x l'arc qui

a roulé, r le rayon de l'autre cercle, il est évident qu'en prenant dans ce second cercle un arc $= x$, & tirant ensuite la corde de l'arc x dans le cercle générateur, on aura un des points de l'*épicycloïde*. Or les angles formés par deux arcs égaux dans différens cercles, sont entre eux en raison inverse des rayons de ces cercles. Voyez ANGLE, DEGRÉ, MESURE, &c. Donc il ne s'agit que de diviser un angle en raison de r à 1, pour avoir un point de l'*épicycloïde*.

Donc si r est à 1 en raison de nombre à nombre, l'*épicycloïde* sera une courbe géométrique, puisqu'on peut toujours diviser un angle géométriquement en raison de nombre à nombre. Voyez TRISECTION, &c.

Considérons à présent les deux cercles comme deux polygones réguliers d'une infinité de côtés chacun, mais dont les côtés soient égaux, en sorte que ces polygones ne soient point semblables: il est visible, 1°. que l'angle de contingence du cercle générateur sera dx ; que l'angle de contingence de l'autre sera $\frac{dx}{r}$ (VOY. POLY-GONE & COURBE:); 2°. que pendant le roulement où l'application d'un côté infiniment petit du cercle générateur sur le côté correspondant de l'autre, une des extrémités de la corde de l'arc x pourra être regardée comme fixe, & que l'autre décrira un arc de cercle qui sera le petit côté de l'*épicycloïde*: 3°. que la tangente de l'*épicycloïde*, (VOY. TANGENTE), sera par conséquent perpendiculaire à la corde de l'arc x dans le cercle générateur: 4°. que le petit côté de l'*épicycloïde* sera $\left(dx \frac{dx}{r} \right) \times$ cord. $x = dx \times 2 \sin. \frac{x}{2} \times \left(\frac{r+1}{r} \right)$; donc l'arc total de l'*épicycloïde* sera $\left(\frac{2r+2}{r} \right) \times 2 \times \left(1 - \cos. \frac{x}{2} \right)$ VOY. SINUS: 5°. que l'élément de l'air de l'*épicycloïde* sera égal au petit triangle scalene, dont dx est la base & cord. x un des côtés, plus au triangle isocèle qui a cord. x pour côté, & pour base $dx \left(\frac{1+r}{r} \right) 2 \sin. \frac{x}{2}$. Cela se voit à l'œil par la seule inspection d'une figure. Or le premier de ces élémens

est l'élément du cercle, & le second est dx
 $\left(\frac{1+r}{r}\right) 2 \sin \frac{x}{2} \times \frac{1}{2} \text{cord. } x = x d\left(\frac{2+2r}{r}\right)$
 $\left(\sin \frac{x}{2}\right)^2 = dx \left(\frac{2+2r}{r}\right) \times \left(-\frac{1}{2} \text{cof. } x + \frac{1}{2}\right)$.

Voyez SINUS. Donc l'aire de l'épicycloïde est égale à l'aire du cercle, plus à l'intégrale de la quantité précédente; intégrale aisée à trouver: voyez SINUS, INTÉGRAL, & le traité de M. de Bougainville le jeune. 6°. L'angle que font ensemble deux côtés consécutifs de l'épicycloïde, se trouvera aisément, & toujours par la seule inspection d'une figure fort simple; car cet angle est égal, 1°. à $\frac{dx}{r}$; à deux angles à la base d'un triangle isocèle, dont l'angle du sommet est $dx + \frac{dx}{r}$, c'est-à-dire $180 - dx - \frac{dx}{r}$: donc l'angle de contingence est $\frac{dx}{2} + \frac{dx}{r}$. Or le rayon osculateur est égal au côté de la courbe divisé par l'angle de contingence. Voyez OSCULATEUR & DÉVELOPPÉE. Donc le rayon osculateur est égal à $2 \frac{(1+r) \text{cord. } x}{2+r}$.

Si on fait r négative dans les calculs précédens, on aura les propriétés de l'épicycloïde intérieure.

Si dans les mêmes calculs on fait $r = \infty$ à l'infini, on aura les propriétés de la cycloïde ordinaire.

On peut encore considérer d'une autre manière toutes les épicycloïdes ordinaires, allongées, accourcies, sphériques, &c. Au lieu de faire rouler le cercle générateur, il n'y a qu'à supposer que le centre de ce cercle décrive une ligne quelconque, & qu'en même temps un point mobile se meuve sur la circonférence de ce cercle. Par le principe de la composition des mouvemens, on aura facilement les élémens de l'épicycloïde; l'épicycloïde sera simple ou ordinaire, c'est-à-dire, ni allongée ni accourcie, si l'arc décrit par le centre, pendant que le point mobile décrit la circonférence, est à cette circonférence comme $r + 1$ est à r . Voyez ROUE D'ARISTOTE.

Nous n'en dirons pas davantage sur cet article. Il nous suffit d'avoir mis ici en quelques lignes tout le traité des épicycloïdes d'une manière assez nouvelle à plusieurs égards, & fourni aux commençans, &

peut-être à des géometres plus avancés, une occasion de s'exercer.

Sur l'usage des épicycloïdes en mécanique, voyez DENT.

M. de Maupertuis, dans les mémoires de l'académ. de 1727, a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier sur une ligne droite, & il en a déduit d'une manière élégante les dimensions de la cycloïde. Pour généraliser sa théorie, supposons que le roulement du polygone se fasse à l'extérieur sur un autre polygone régulier, dont les côtés soient égaux à ceux du polygone roulant, il est aisé de voir par tout ce qui a été dit ci-dessus, 1°. que la figure rectiligne formée ainsi, sera égale à l'aire du polygone roulant, plus à un triangle isocèle qui auroit 1 pour côté, & pour angle au sommet la somme des angles extérieurs des deux polygones, ce triangle étant multiplié par la moitié de la somme des quarrés des cordes du polygone roulant. Or, on a dans le liv. X des sections coniques de M. de l'Hospital, une méthode fort simple pour trouver la somme de ces quarrés. 2°. Le contour de la figure sera égal à la corde de la somme des angles extérieurs, multipliée par la somme des cordes du polygone roulant. Or, on a dans le même ouvrage & au même endroit la méthode de trouver la somme des cordes d'un polygone. 3°. L'angle extérieur formé par deux côtés rectilignes consécutifs de l'épicycloïde, est égal à la moitié de l'angle au centre du polygone roulant, plus à l'angle extérieur de l'autre polygone.

Enfin, il est visible que cette méthode peut s'étendre très-aisément à la recherche des propriétés de toute épicycloïde formée par le roulement d'une courbe quelconque sur une autre quelconque. (O)

ÉPICYTHARISME, (*Mus. des anc.*) air de Cithare, qu'on exécutoit après les piéces de théâtre, & qui étoit à la tragédie & à la comédie grecque, ce qu'est le baler à notre opéra.

* ÉPIDAURIE, adj. pris subst. fête que les habitans d'Epidaure célébroient en l'honneur d'Esculape, & que les Athéniens instituèrent aussi parmi eux.

* EPIDELIUS, (*Mythologie.*) surnom

d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, prit Délos, pilla le temple d'Apollon, on jeta la statue du dieu dans la mer; mais les eaux la soutinrent miraculeusement, & la porterent sur les côtes de la Laconie, aux environs du promontoire de Malée, où les Lacédémoniens éleverent un temple à Apollon *Epidélius*, c'est-à-dire, à Apollon venu de Délos. La statue merveilleuse fut placée dans ce temple, & le sacrilège Ménophanès fut tué sur son vaisseau. Quoiqu'il n'y ait guere de faits merveilleux accompagnés d'un plus grand nombre de circonstances difficiles à rejeter en doute; que le miracle dont il s'agit ait un caractère d'authenticité qui n'est pas commun, & qu'il soit confirmé par le témoignage & le monument de tout un peuple, il ne faut pas le croire: il n'est pas nécessaire d'en exposer les raisons; il suffit, pour le rejeter, de savoir que le vrai Dieu eût engagé les hommes dans l'idolâtrie, s'il eût permis de pareils prodiges. Il y a des cas où il faut juger de la vérité des faits par les conséquences, & d'autres où il faut juger des conséquences par la vérité des faits.

ÉPIDÉMIE, f. f. (*Médecine.*) *maladie épidémique*, c'est-à-dire, qui affecte presque en même temps & dans un même lieu un grand nombre de personnes de quelque sexe, âge & qualité qu'elles soient, avec les mêmes symptômes essentiels, dont la cause réside le plus souvent dans les choses desquelles on ne peut pas éviter de faire usage pour les besoins de la vie, & dont le traitement est dirigé par une même méthode. Le mot grec *επιδημιος*, *épidémie*, est formé d'*επι*, dans ou parmi, & *δημος*, peuple; il est par conséquent employé pour signifier quelque chose qui est dans ou parmi le peuple, commun au peuple. L'usage en a fixé le sens, lorsqu'on l'emploie seul, pour énoncer une maladie populaire, que quelques auteurs comme Boerhaave, nomment quelquefois *maladie universelle*, *morbus epidemicus*, *popularis*, *universalis*.

Les maladies *épidémiques* forment un genre particulier parmi les différences accidentelles des maladies en général, à

l'égard du lieu où elles regnent. Les *épidémies* ne sont pas plus familières dans un pays que dans un autre; en quoi elles diffèrent des *endémies*, qui sont des maladies d'un même caractère, qui affectent particulièrement, & presque sans discontinuité, les habitans d'une contrée. Voyez **ENDÉMIQUE**. Les maladies *épidémiques* sont aussi distinguées des *sporadiques*, parce que celles-ci sont absolument particulières aux personnes qu'elles attaquent, & dépendent d'une cause qui leur est propre. Voyez **SPORADIQUE**.

Les maladies *épidémiques* ne s'établissent que dans certains temps & dans certains lieux. Elles ne sont pas d'un seul & même genre; elles diffèrent au contraire beaucoup, selon la différence des saisons qui ont précédé & qui subsistent, selon la différente nature des habitans d'un pays. Quelquefois elles affectent tout le corps, comme les fièvres; d'autres fois elles ne portent que sur certaines parties, comme sont les douleurs, les fluxions catarreuses: tantôt elles sont bénignes, & font leur cours sans causer beaucoup de désordres dans l'économie animale; tantôt elles sont contagieuses & accompagnées de symptômes très-violens, & elles font périr beaucoup de monde. Il meurt plus de gens, & dans la vigueur de l'âge même, par l'effet des maladies *épidémiques*, que par toute autre sorte de maladie. Elles changent presque chaque année de caractère & de nature, dans les cas même où elles paroissent avoir les mêmes symptômes: il n'appartient qu'à un médecin très-attentif & grand observateur, de distinguer ce qu'il y a d'essentiellement différent dans ces apparences; souvent même les plus habiles s'y trompent.

Les différentes causes des *épidémies*, qui sont dans l'air, dépendent quelquefois du vice de ses qualités sensibles & manifestes, telles que la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse, &c. D'autres fois l'air, en pénétrant le corps humain par les différentes voies ordinaires, dont on ne peut pas lui fermer l'accès, y porte avec lui & applique à diverses parties certains miasmes d'une nature inconnue, qui produisent cependant les mêmes effets dans toutes

les personnes affectées, comme on le voit dans la peste, dans la petite vérole. La différente situation des lieux, le différent aspect, l'exposition à certains vents, les exhalaisons des marais; les grandes inondations, qui rendent les terrains marécageux, suivies d'un temps chaud, ou d'un vent de midi, qui hâte la putréfaction des eaux croupissantes, d'où il s'éleve continuellement dans l'air des matieres fétides, vermineuses ou acrimonieuses, qui infectent cet élément dans lequel nous vivons, & les différentes substances qui servent à notre nourriture, contribuent beaucoup aussi à établir les différentes especes d'épidémies.

Les alimens, comme causes communes, sont souvent aussi, par leur nature, la cause des maladies populaires. C'est ce qu'on observe dans les villes assiégées, où les riches comme les pauvres manquant de tout pour se nourrir, sont contrainsts à manger des choses peu propres à cet usage & de très-mauvaise qualité; & se trouvant ainsi pressés par la même nécessité, & réduits à la même misere, ils éprouvent les mêmes effets, ils sont affligés des mêmes maladies. On a vu la peste faire des ravages terribles dans une place de guerre assiégée, dénuée de secours, investie par une armée abondamment pourvue de vivres, qui étoit entièrement exempte de cette maladie.

Il résulte de ce qui vient d'être dit des causes des épidémies, qu'elles ne se communiquent pas aussi communément qu'on le pense, d'une personne affectée à une autre qui ne l'est pas: il n'est pas nécessaire de recourir à la contagion pour rendre raison de cette communication; il est rare qu'elle se fasse par cette cause; il est plus naturel de l'attribuer à la cause commune qui a affecté le premier, & qui continue à produire ses effets dans les sujets qui se trouvent disposés à en recevoir les impressions.

Pour s'en préserver, on doit soigneusement éviter tout ce qui peut contribuer à arrêter l'insensible transpiration, & pour cela ne pas sur-tout s'exposer à l'air froid du matin ou du soir, ne se livrer à aucun exercice violent, ne vivre que d'alimens

de facile digestion, & user des choses propres à fortifier, à entretenir la fluidité des humeurs, favoriser les secrétions & excré-tions.

A l'égard des pays en général, on peut tenter quelquefois avec succès d'empêcher qu'ils ne soient infectés des maladies épidémiques, ou de les en délivrer, en purifiant l'air par le moyen des feux allumés fréquemment, dans les lieux habités, avec des bois résineux, dont on forme des bûchers nombreux à certaines distances les uns des autres. Hippocrate ne balance pas à proposer, d'après l'expérience qu'il en avoit faite, l'effet de ces feux comme un préservatif contre la peste, & même comme un moyen de corriger l'infection de l'air qui la cause. On a remarqué, selon Hoffman, que les lieux, les villes sur-tout, où l'on brûle du charbon de pierre plus qu'on ne faisoit autrefois, sont moins sujets aux maladies épidémiques, & plus sains, généralement parlant, qu'ils n'étoient avant cet usage; la fumée de ces matieres fossiles ayant la propriété de changer les qualités des mauvaises exhalaisons qui pouvoient produire des maladies de toute espece. Il est encore un autre moyen très-propre à prévenir les infections de l'air, & à en arrêter les effets, lorsqu'elles ont lieu; c'est de dessécher les marais; de donner un cours aux eaux croupissantes; d'empêcher qu'il ne s'en ramasse de nouvelles; de tenir les égoûts, les fossés des villes, des campagnes, bien nettoyés & bien libres.

On doit beaucoup espérer, pendant les maladies épidémiques, ou lorsqu'on craint qu'elles ne s'établissent, du bon effet des vents du septentrion & du levant, comme étant très-propres à purifier l'air, ou à empêcher qu'il ne s'y mêle des exhalaisons qui pourroient le corrompre. Ils ont aussi la propriété de rendre le corps humain moins susceptible des mauvaises impressions qu'elles peuvent faire, en lui donnant de la vigueur par l'augmentation du ressort de ses fibres, & en conservant par ce moyen l'exercice libre de toutes les fonctions. Les pluies sont aussi très-salutaires dans le temps d'épidémie causée par l'infection de l'air; elles entraînent & précé-

pitent avec elles toutes les matieres hétérogènes qui formoient la corruption de cet élément.

Lorsqu'il survient une maladie *épidémique*, dont le caractère n'est pas bien connu, ce qui arrive souvent; les médecins doivent, selon le conseil de Boerhaave, s'appliquer à en bien observer tous les symptômes dans le temps des équinoxes, où elles sont ordinairement le plus en vigueur. Pour en découvrir la cause, par comparaison avec l'espece de maladie connue à laquelle l'*épidémique* ressemble le plus, ils doivent éviter d'employer des remèdes qui soient propres à produire de grands changemens dans l'économie animale, dans la crainte qu'ils ne déguisent le caractère de la maladie, & qu'ils n'empêchent d'observer les phénomènes que la nature du mal peut produire constamment dans les différens temps qui précèdent le rétablissement de la santé ou de la mort, qui annoncent un meilleur ou un plus mauvais état. Ils doivent observer avec une grande attention ce que la nature fait ou tente de faire dans le cours de la maladie, ensuite des différentes choses que des malades prennent, soit alimens, soit remèdes, ce qui fait de bons ou de mauvais effets, les évacuations qui sont salutaires ou nuisibles. Ils doivent enfin comparer ce qui se passe dans les maladies de la même espece de plusieurs personnes affectées en même temps, en ayant égard à la différence de sexe, d'âge, & de tempérament.

C'est de ces recherches faites avec soin, qu'on peut tirer les indications convenables pour déterminer la méthode que l'on doit suivre dans le traitement des maladies *épidémiques*. Si l'on avoit un recueil d'observations exactes sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, on seroit peut-être assez instruit de leur différente nature & des remèdes qui ont été employés avec succès dans chaque espece, pour pouvoir par analogie appliquer une curation presque sûre à chacune de celles qui paroïtroient dans la suite; car il est très-vraisemblable qu'il ne s'en établit pas toujours qui soient absolument nouvelles par rapport au passé; leur variété est peut-être épuisée. Il est donc très-important pour le genre humain qu'on

travaille à suppléer à ce qui manque à cet égard. On ne sauroit assez exhorter tous les médecins, qui ont à cœur l'avancement de leur art, à faire l'histoire de toutes les maladies *épidémiques* qu'ils ont occasion de traiter; à les décrire avec exactitude & sincérité; à en bien observer toutes les circonstances; à ne pas négliger de faire mention des lieux, des climats où ils pratiquent, des accidens qui ont pu faire naître l'*épidémie*, de la saison où elle regne, de la constitution de l'air, & de ses variétés déterminées par l'inspection du barometre, du thermometre, & de l'hydrometre, autant que faire se peut, & en un mot de prendre pour modèles, dans ces sortes d'observations, celles du plus ancien & du plus grand médecin connu, du sage Hippocrate, qui a le premier senti la nécessité de les faire, & qui nous a laissé sur ce sujet des écrits immortels; celles de l'Hippocrate moderne, Sydenham, qui est presque le seul, dans un si long espace de temps, qui ait marché à cet égard sur les traces du pere de la Médecine, & qui a donné un exemple, que l'on doit se faire un devoir de suivre dans tous les siècles; celles de la société d'Edimbourg, &c. Voyez l'article AIR, & ce qui est dit de cet élément comme cause des maladies *épidémiques*. (d)

* EPIDEMIES, adj. pris subst. fêtes instituées dans Argos en l'honneur de Junon, & dans les villes de Milet & de Délos, en l'honneur d'Apoïlon. Les *épidémies* étoient comme les fêtes de la présence du dieu. Les païens croyoient que leurs divinités, sensibles aux cérémonies de l'évocation, se transportoient au milieu d'eux, & ils les honoroient par des fêtes & des sacrifices.

EPIDERME, f. m. & par quelques-uns f. (Anat.) Cette pellicule fine, transparente, & insensible, qui recouvre extérieurement toute la peau à laquelle elle est étroitement attachée, s'appelle *épiderme*, *surpeau*, *cuticule*, (voyez CUTICULE); & pour en compléter l'article, joignez-y du moins les observations suivantes, dans lesquelles on examine la structure de cette toile merveilleuse, qui enveloppe tout le corps humain, excepté les endroits occupés par les ongles.

Il faut remarquer dans l'*épiderme*, 1^o. son

union étroite avec la peau , dont on le sépare néanmoins dans les cadavres par le moyen de l'eau bouillante. Le feu, la brûlure , les vésicatoires , levent l'*épiderme* en maniere de vessies dans les sujets vivans. Quoiqu'il adhère fortement aux mamelons cutanés , & plus encore au corps réticulaire , dont il paroît être une portion , on peut cependant l'en séparer avec de l'eau chaude , ou ; ce qui est mieux & qui l'altere moins , en le faisant tremper pendant quelque temps dans de l'eau froide. La séparation par le scalpel n'est pas impossible , mais elle ne découvre rien de sa structure.

2°. Sa *régénération*. Elle est évidente , prompte , & même surprenante , sans aucune marque de cicatrice , lorsque l'*épiderme* a été détaché par quelque cause externe ou interne. Il se régénère au palais de la bouche , après en avoir été enlevé par les alimens trop chauds ; il se régénère aussi par-tout ailleurs , même sous les emplâtres qu'on y applique ; enfin il se répare autant de fois qu'il a été détruit.

3°. Son *origine* ou sa *formation*. Elle est encore inconnue. Il ne faut pas s'imaginer , avec les anciens , que cette membrane soit produite par la condensation des vapeurs de la transpiration , il ne faut pas non plus croire avec Morgagny , que l'action de l'air desséchant la surface de la peau , fasse naître l'*épiderme* ; car il se trouve formé dans le fœtus avant qu'il ait vu le jour. Il vaudroit donc mieux attribuer , avec Leuwenhoek , l'origine de l'*épiderme* à l'expansion des conduits excrétoires de la peau ; ou avec Ruyfch , à l'expansion des houppes nerveuses du même organe qui forment plusieurs petites lames en s'unissant ; ou avec Heister , à l'expansion des tuyaux excrétoires , & des papilles nerveuses réunies ; ou enfin avec M. Winslow , à une matiere qui suinte des mamelons.

4°. La *substance*. Elle paroît uniforme du côté de la peau , & composée au-dehors de plusieurs petites lames écailleuses d'une grande finesse , & très-étroitement unies , mais par-tout sans apparence de tissu fibreux ou vasculaire , excepté de petits filamens qui l'attachent aux mamelons. Cette substance est serrée , quoique susceptible de

quelque gonflement ou épaisissement , comme la simple macération dans l'eau commune , & les cloches ou ampoules qui s'élevent sur la peau par des vésicatoires , par la brûlure ou autrement , le font assez voir ; de sorte qu'à cet égard l'*épiderme* paroît être une espece de tissu spongieux ; il prête considérablement dans les enflures , mais il n'y résiste pas toujours.

Les atouchemens durs & réitérés détachent l'*épiderme* plus ou moins imperceptiblement , & aussi-tôt il renaît une nouvelle couche qui souleve la première , & à laquelle en pareil cas il arrive un pareil détachement par la naissance d'une troisième couche nouvelle.

C'est à-peu-près de cette maniere que se forment les callosités aux piés , aux mains & aux genoux , & qu'arrive la pluralité des lames ou couches que quelques anatomistes ont prises pour être naturelles.

En effet , les callosités ne sont autre chose que des couches de plusieurs *épidermes* ; mais pour que ces callosités se forment , il ne faut pas que l'*épiderme* se sépare entièrement , car alors la matiere de la transpiration ou de la sueur s'éleveroit en vésicules ; c'est ce qui arrive dans les brûlures. Voyez CALLOSITÉ , BRÛLURE.

5°. Ses *trous* ou *pores*. Ils donnent passage aux poils , aux liqueurs du dehors en dedans ; à celles du dedans en-dehors , telles que sont les exhalaisons de la transpiration & de la sueur. Cependant les petits trous ou pores par où s'échappe la sueur , étant bien examinés , il semble que l'*épiderme* s'y infinue pour achever les tuyaux excrétoires des glandes cutanées. Les niches ou fossettes des poils sont garnies des allongemens de l'*épiderme* , & les poils même en paroissent recevoir une espece d'écorce : les canaux presque imperceptibles des pores cutanés en sont encore intérieurement revêtus. En effet , au moyen d'une longue macération de la peau , on en peut détacher avec l'*épiderme* tous ces allongemens , de façon qu'ils entraînent les poils , leurs racines , & même les glandes axillaires.

On pourroit expliquer par cette remarque , comment les cloches ou ampoules qui s'élevent sur la peau , restent gonflées pendant un temps considérable , sans laisser la

l'érosité extravasée échapper par les trous , qui doivent être agrandis par la distraction & l'extension de l'*épiderme* soulevé. Lorsqu'il se détache ainsi du corps de la peau , il arrache quelquefois des portions de ces petits tuyaux cutanés , qui se plissent & bouchent les pores de l'*épiderme* soulevé , à-peu-près comme les tuyaux des ballons à jouer. Ne seroit-ce point ces petites portions de l'*épiderme* détaché , que quelques anatomistes ont prises pour des valvules des tuyaux cutanés

6°. Son *épaisseur* différente en diverses parties du corps. L'*épiderme* est fort épais dans le creux des mains & aux plantes des piés , ou plutôt il y a dans ces endroits plusieurs couches d'*épidermes* les uns sur les autres ; par-tout ailleurs l'*épiderme* n'est qu'un tissu fort fin. Remarquons ici que quand quelque portion de cette toile se détache de la peau , cette portion devient alors plus épaisse , comme on le voit dans la cuticule des vessies , & dans celle qui se sépare des bords des ulcères ou des plaies.

7°. Ses *fillons* plus ou moins considérables en différentes parties du corps. On les remarque sur-tout à la paume des mains & au bout des doigts , où ils se manifestent en lignes spirales. Ils défendent peut-être les vaisseaux excrétoires qui sont dans leurs cavités. Quoi qu'il en soit comme l'*épiderme* est intimement appliqué à la superficie de la peau , il n'est pas étonnant qu'il en prenne la forme , & qu'il soit marqué comme elle des mêmes plis , des mêmes rides , des mêmes fillons & des mêmes losanges.

8°. Son *insensibilité*. On n'y aperçoit point non plus de vaisseaux , & Ruysch n'a jamais pu en découvrir par ses injections les plus subtiles : de-là vient qu'il ne coule point de sang quand l'*épiderme* est blessé. Cependant il est naturellement si souple , qu'il permet aux corps tangibles de communiquer suffisamment leur impression aux houpes nerveuses situées au-dessous.

9°. Son *incorruptibilité* , si je puis parler ainsi : du moins l'*épiderme* est la partie de tout le corps la moins exposée à la corruption , & la moins sujette à être rongée. Dans les abcès le pus n'a guère d'autre action sur l'*épiderme* , que de le séparer de la peau , &

de le déchirer ; mais il ne le dissout pas. Dans la gangrene & le sphacèle l'*épiderme* se conserve entier , tandis que toutes les parties qu'il recouvre tombent en pourriture. Il ne permet pas même à la pierre infernale de le pénétrer , & de détruire les parties qu'il couvre , sans avoir été divisé le premier. Ces effets viennent-ils de ce qu'il n'a point de vaisseaux qui lui soient propres , & de ce qu'il ne reçoit point la liqueur ?

10°. Sa *couleur*. L'*épiderme* est généralement blanc , du moins les recherches exactes ont fait voir qu'il change peu chez les divers peuples , & qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche. Je dis qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche , parce qu'on a observé que dans les Nègres il n'est point aussi blanc que dans les peuples de nos climats ; mais il est d'une couleur de corne brûlée , c'est-à-dire jaunâtre. Ainsi la couleur de l'*épiderme* ne détermine point absolument celle de la peau , mais plutôt celle du corps muqueux situé au-dessous. Cela n'empêche pas que l'*épiderme* qui recouvre immédiatement le corps réticulaire , ne rende le teint plus ou moins délicat , selon qu'il est plus ou moins épais.

11°. Son *usage* : le voici. L'*épiderme* sert à maintenir les pinceaux ou filamens nerveux des mamelons dans une situation égale , à les empêcher de flotter confusément , & à modifier l'impression des objets , qui auroient été douloureux , si cette impression s'étoit faite immédiatement sur les papilles nerveuses de la peau.

D'un autre côté , le tact particulier , aussi bien que le toucher en général , est plus ou moins exquis , selon la finesse ou l'épaisseur de l'*épiderme* , dont la callosité affoiblit , & même fait perdre l'un & l'autre.

Un autre usage de l'*épiderme* , est de régler les évacuations cutanées ; je veux dire celles de la sueur , & de la transpiration insensible qui est la plus considérable. Il sert vraisemblablement à rétrécir les vaisseaux cutanés , parce qu'il en forme les extrémités. En effet , nous remarquons que toutes les fois qu'il est enlevé , ces vaisseaux laissent échapper les liqueurs qu'ils contiennent , en plus grande abondance que de coutume.

Enfin

Enfin , comme l'*épiderme* rend la surface de la peau égale & polie , il contribue extrêmement à la beauté de cette partie , car plus la cuticule est mince & diaphane , plus le teint est brillant & délicat.

Au surplus l'*épiderme* mérite fort l'examen & les recherches des Physiologistes ; car outre que sa structure n'est pas à beaucoup près bien connue , il a des propriétés singulières , qu'aucun auteur ne s'est donné la peine d'approfondir jusqu'à ce jour.

Je finis cet article par une remarque utile aux Accoucheurs. Comme les enfans naissent rarement sans *épiderme* , comme cette roile ne doit point son origine à la condensation de l'air , j'avoue que lorsqu'elle se détache du corps des enfans avant leur naissance , dans les parties par lesquelles ils se présentent , on a lieu de craindre pour leurs jours , & de soupçonner qu'ils soient déjà morts dans l'utérus ; cependant il ne faut pas regarder le détachement de l'*épiderme* pour un signe certain de la mort de l'enfant , l'expérience a souvent justifié la fausseté d'un pareil jugement , & l'erreur de ceux qui l'avoient prononcé : on en trouvera la preuve dans les observateurs. M. Saviard , qui en particulier a eu tant d'occasions de s'éclairer sur ce sujet , en sa qualité de chirurgien-accoucheur de l'Hôtel-Dieu de Paris , nous assure qu'il a vu plusieurs enfans dont l'*épiderme* s'enlevoit avant leur naissance ; lesquels enfans sont toutefois venus au monde bien-vivans , & ont vécu depuis aussi long-temps que son âge lui a permis d'en être le témoin. Les signes de la virginité des filles , de la grosseffe des meres , de leur accouchement prochain , de la vie ou de la mort des enfans qu'elles portent , sont quatre points qui demandent l'*Époché* des Grecs , ou le *non-liquet* des Latins. C'est-là le doute raisonnable qui distingue le physicien éclairé , modeste , & par conséquent toujours retenu dans ses décisions , du dogmatique ignorant ; hardi & présomptueux. *Art. de M. DE JAUCOURT.*

EPIDIDYME, f. m. *en Anatomie* , nom de deux corps variqueux situés sur la partie supérieure des testicules , dont ils semblent proprement être une partie , quoique différens du reste en forme & en onfissance. *Voyez TESTICULE.*

Tome. XII.

Ce mot est formé du grec *ἐπί* , & de *διδυμος* , *jumeau* , *testicule*.

Les *épididymes* , de même que les testicules , sont composés de la circonvolution des tuyaux séminaires mêlés avec les vaisseaux sanguins ; ils diffèrent seulement en ce que dans les *épididymes* les tuyaux séminaires sont réunis en un seul , dont les différentes circonvolutions sont plus fermement liées ensemble par une forte membrane de la runique albuginée ; ce qui les rend plus compactes au toucher que les testicules. *Voyez SEMENCE , SPERMATIQUE , &c.*

Les *épididymes* & les testicules sont renfermés dans trois membranes qui leur sont propres. La première vient du muscle *cremaster* , la seconde est appelée la *virginale* , & la troisième l'*albuginée*. *Voyez* chacune des ces membranes sous leur article particulier. *Chambers. (L)*

La beauté de la structure de cette partie mérite un détail.

On ne peut pas séparer sa description de celle des vaisseaux séminaux qui naissent des testicules.

Le testicule de l'homme & du quadrupède est composé d'une pulpe molle , qui est séparée en lobes par un très-grand nombre de cloisons cellulaires , produites par l'albuginée , & qui amènent à la ligne blanche les vaisseaux rouges artériels & veineux , qui viennent des intervalles des lobes.

Toutes ces cloisons se réunissent dans une ligne blanche qui répond à toute la longueur de l'*épididyme* , & dont la nature est celluleuse :

Il n'y a aucune apparence de glandes dans la pulpe , dont le testicule est composé : quand on la trempe dans l'eau , elle se résout en filets jaunâtres , naturellement repliés comme des serpens , & ramassés par une cellulofité fine ; mais qui s'étendent dans l'eau & deviennent très-longs. On a taché d'en estimer la longueur ; on l'a calculée à 4800 fois la longueur du testicule ; & même à 5208 piés. Ils sont très-fins , cylindriques ; cependant épais , avec une très-petite lumière , & il y va des vaisseaux rouges. Nous avons réussi à remplir une partie de ces filets avec du mercure , & il

R r r r

n'est pas douteux qu'ils ne soient tous des tuyaux.

Il paroît que chaque lobe du testicule produit un petit tronc qui accompagne la cloison & qui se rend dans cette ligne blanche & cellulaire que nous avons indiquée : il n'est cependant pas certain que ce tronc soit unique.

La ligne blanche qui regne le long du bord externe du testicule, a été regardée comme le conduit excrétoire du testicule, sur-tout par Aubry & Léal, car Highmore n'en avoit pas parlé aussi affirmativement Swammerdam a entrevu la vérité : il trouvoit plusieurs cavités dans ce corps de Highmore, comme on l'a appelé en dérogeant aux droits de Riolan, son véritable inventeur. Degraaf a plus vu encore que son émule : il a fait dessiner un nombre de vaisseaux paralleles, qui se continuent avec les vaisseaux efférens des testicules.

M. de Haller a reconnu à la fin par l'injection du mercure, qu'un réseau de vaisseaux est placé dans cette ligne cellulaire ; que ce sont les petits vaisseaux séminaux, fournis par les lobes des testicules, & qui s'unissent par des anastomoses pour monter vers la tête de l'épididyme. Ces vaisseaux sont très-déliçats, mais plus gros que ne l'est le tuyau de l'épididyme. On les injecte par le canal déférent, en y employant un vuide artificiel, que l'on se procure en serrant le canal avec deux doigts approchés, dont l'un fait descendre l'air en tenant le canal fortement serré. Après avoir produit un vuide dans l'espace d'un pouce, on ouvre le doigt supérieur, & l'argent vif descend avec rapidité dans le vuide : on le force, en répétant cette manœuvre, de remplir l'épididyme & le réseau du testicule. Il faut avouer que cette manœuvre est un peu lente & difficile ; & qu'on n'évite guere de rompre quelqu'un des vaisseaux du réseau & d'extravafer du mercure dans la cellulofité. D'autres anatomistes se sont servis de la pression d'une colonne fort haute de mercure, & même de la pression de l'atmosphère, en plaçant le testicule dans le vuide & en exposant le tuyau à l'air.

Le réseau se termine par des cônes vasculoux, assez ressemblans à des queues de perruques d'état, qui sortent de la partie

supérieure du cul de sac, compris entre le testicule & l'épididyme, & qui montent pour composer la tête de cet épididyme.

Il y a entre trente & quarante de ces cônes : chacun est composé d'un seul vaisseau plus gros que celui dont est composé l'épididyme & replié sur lui-même, & qui forme un cône dont la base est à ce réseau, & la pointe au commencement de l'épididyme. Il n'est pas impossible de remplir tous ces cônes de mercure : le plus souvent cependant on n'en remplit qu'une partie.

Tous ces trente ou quarante vaisseaux se réunissent dans la tête de l'épididyme pour n'en faire qu'un seul. Il est aisé de développer le paquet immense de l'épididyme, & de le réduire, dans une certaine longueur, à un seul tuyau très-étroit, assez ferme, mais replié sur lui-même une infinité de fois, par une fine cellulofité.

Il se forme par ces replis multipliés un corps un peu comprimé, dont la partie supérieure est la plus épaisse, qui s'amincit & s'aplanit vers le milieu du testicule, & qui est un peu plus épais à la partie inférieure du testicule. Le tuyau dont il est composé est pressé contre le bord externe & postérieur du testicule de la maniere dont nous l'avons décrit en parlant de la vaginale. Ce corps c'est l'épididyme.

Le canal déférent est une continuation de l'épididyme ; il remonte le long du testicule, mais intérieurement. Ses commencemens sont encore repliés : il se redresse peu-après, & n'est plus qu'un canal cylindrique très-épais, dont la lumière est très-fine & la substance composée d'une cellulofité fort épaisse. La membrane externe en est presque cartilagineuse.

Le canal déférent remonte jusqu'à l'anneau du bas-ventre, le passe toujours derrière le péritoine, & croise le psoas & les vaisseaux iliaques. Nous avons dit le reste à l'article CANAL DÉFÉRENT.

M. Monro le fils & M. Fontana ont vérifié & confirmé la description de M. de Haller, dont je viens de donner un extrait. (H. D. G.)

* ÉPIDOLES, adj. pris sub. (Mythol.) Ce terme est fait d'επιδιδυμι j'augmente : c'est ainsi qu'on appelloit les dieux qui présidoient à l'accroissement des enfans.

EPIE, adj. (*Venerie.*) Il se dit d'un chien qui a du poil au milieu du front, plus grand que l'autre, & dont les pointes se rencontrent & viennent à l'opposite: c'est une marque de vigueur & de force.

EPIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit domanial qui ne se leve sous ce nom que dans la seule province de Flandre. *Guypers*, *Burgunduc*, & plusieurs autres juriconsultes flamands, prétendent que le mot *épier* qu'ils rendent en latin par le terme *spicarium*, vient de *spica*, épi. En effet, cette explication développe très-bien la nature de cette redevance, qui consiste presque toujours en blé, en avoine dure & molle, quelquefois aussi en chapons, poules, oies; en œufs, beurre ou fromage. Le tout se paie aujourd'hui en argent, suivant les évaluations du prix actuel de ces denrées.

Quant à l'origine de ce droit, elle nous paroît se rapporter à celle que les auteurs françois attribuent communément aux droits seigneuriaux. Sans être parfaitement instruits de la véritable forme du gouvernement des Pays-Bas dans les temps qui ont précédé le comte Baudouin, gendre de Charles le Chauve, nous savons assez que ces provinces étoient autrefois peu habitables, par la nature du terrain marécageux, sauvage, couvert de vastes forêts; & de-là le nom de *forestiers*, dont plusieurs historiens ont gratifié sans preuve les premiers souverains de la Flandre.

La face actuelle de ces mêmes provinces, où les terres sont aujourd'hui cultivées avec le plus grand succès, où les villes multipliées à l'infini, sont peuplées de citoyens qui ne respirent que le travail; ce coup-d'œil, disons-nous, ne permet pas de douter que les premiers princes qui les ont gouvernées, n'aient donné toute leur attention à l'agriculture. Mais pour animer & fortifier le zèle de leurs vassaux & sujets, il a fallu leur accorder la propriété des terres qu'ils défricheroient, en se réservant seulement une légère reconnaissance pour marque de la souveraineté.

Des mémoires particuliers assurent que Charlemagne avoit chargé les terres de la Flandre de la redevance de l'*épieur*, par un édit donné en l'an 709, dont on prétend

que l'original se trouve dans les archives de l'abbaye de S. Winocq à Bergues.

Quoi qu'il en soit, il paroît que cette redevance ayant été imposée sur toutes les terres du pays, différens chefs de famille, curieux d'en affranchir la plus grande partie de leurs biens, avoient assigné & hypothéqué sur la moindre portion la reconnaissance de l'*épieur*. Les temps ont amené successivement de nouveaux propriétaires. Ceux-ci en ont formé d'autres, & par eux-mêmes, & par les alliances. Les biens de différentes maisons se sont mêlés; une nouvelle succession les a rendus à d'autres, & les a subdivisés. Tous ces changemens ont servi à confondre l'héritage du premier mort; en sorte que les receveurs de l'*épieur* s'étant uniquement attachés à l'assignation spéciale, perdirent de vue l'hypothèque générale. Ces moindres parties hypothéquées spécialement, ayant été dans la suite surchargées de nouvelles tailles & impositions; les propriétaires voyant que le revenu ne suffisoit pas pour acquitter ces charges, voulurent les abandonner, sans faire attention qu'elles payoient un impôt assigné originairement sur la totalité éclipée.

La difficulté de trouver les terres qui avoient fait partie de cette totalité, ainsi que les possesseurs ou détenteurs, ne causoit pas un médiocre embarras; elle donnoit lieu à une infinité de procès également onéreux au souverain & aux particuliers.

Ce fut pour y mettre fin que les archiducs *Albert & Isabelle* rendirent le placard du 13 juillet 1602, par lequel ils ordonnèrent aux receveurs de faire de nouveaux registres, & aux redevables de fournir le dénombrement des reconnaissances par eux dues; leur permettant d'hypothéquer spécialement telles parties de terres qu'ils jugeroient à-propos, & généralement leurs personnes ou leurs autres biens. *Voyez l'article 6 de ce placard.*

Et par les articles 59, 60, 61, 62 & autres, il est dit que les rentes de l'*épieur* de Flandre seront payables solidairement par l'*hofman*, où il y a *hofmanie*; & où il n'y en a pas, par le chef de la communauté, ou par les plus grands tenanciers, sauf leur

recours contre leurs co-détenteurs. On voit par-là que l'hypothèque générale a été établie sur toutes les terres, sans que le souverain ait même voulu s'astreindre à faire la discussion de la spéciale.

Il s'est encore assez récemment élevé des contestations à ce sujet ; mais les particuliers qui les ont formés ont été condamnés par différentes sentences du bureau des finances de Lille, & entr'autres par celles des 6 août 1722, 12 août 1723, 2 décembre 1724. M. *Meliand* intendant de la province, a rendu ses ordonnances des 8 avril & 25 octobre 1726, sur les mêmes principes ; & M. *de la Grandeville* son successeur les a suivies dans une ordonnance du 3 novembre 1732, par laquelle ce magistrat enjoint aux hofmans de la châtellenie de Bergues de rapporter entre les mains du receveur de l'épier, les rôles des terres & des noms des tenanciers ; & aux greffiers de donner une déclaration des terres chargées de cette redevance. *Voyez* HOFMAN.

M. de Ghewiet auteur des *institutions au droit belgique*, imprimées à Lille en 1736, *partie II. titre ij § 3.* atteste que les redevances de l'épier se levent à Gand, Bruges, Ypres, Dixmule, Ruremonde, Courtray, Aloft, Harlebeck, Furnes, Bergues-Saint-Winocq, Mont-Cassel, & Geertrudenberg. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée en vertu des édits qui ont ordonné l'aliénation des rentes albergues. *Voyez* RENTES ALBERGUES. Il y a des receveurs de l'épier, dont les offices sont érigés en fiefs relevans directement du souverain ; il y en a d'autres établis par commission. *Art. de M. DE LA MOTTE-CONFLANS, avocat au parlement.*

EPIERRER, verb. act. (*Jardinage.*) C'est après avoir effondré un terrain, passer les terres à la grosse claie pour en ôter les pierres, & ensuite les passer au râteau fin. (K)

* EPIEU, s. m. (*Chasse.*) arme faite d'un long morceau de bois garni à l'une de ses extrémités d'un fer large & pointu : le bois s'appelloit *la hampe*. On s'en servoit beaucoup dans les temps où l'on se piquoit de faire la chasse aux animaux les plus dangereux & les plus féroces.

EPIGASTRE, s. m. ἐπιγαστρῶν, en Anatomie, la partie moyenne de la région épigastrique. *Voyez* EPIGASTRIQUE.

Ce mot est formé de *ἐπι* sur, & de *γαστήρ*, ventre. (L)

EPIGASTRIQUE, (*Anat.*) région épigastrique ; nom qu'on donne à la partie supérieure de l'abdomen, & qui s'étend depuis le cartilage xiphoïde jusqu'auprès du nombril. *Voyez* RÉGION.

On la divise ordinairement en deux parties ; les côtés ou la partie latérale, qu'on appelle *hypocondre* ; & le milieu, qu'on appelle *épigastre*. *Voyez* ABDOMEN.

Il y a aussi des veines & des artères épigastriques. Les artères sont des branches des artères iliaques externes. Les veines se déchargent dans les veines iliaques externes. *Chambers.* (L)

EPIGASTRIQUE (*région*), *Physiolog.* Cette partie du corps humain située entre la partie inférieure de la cavité de la poitrine & l'estomac, a été regardée par plusieurs auteurs, & entr'autres par celui d'un ouvrage intitulé *Specimen novæ Medicinæ conspectus*, (à Paris, chez Guerin, 1751,) comme un point de réunion & comme un centre d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau.

C'est le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. L'auteur le considère comme un balancier, qui donne, pour ainsi dire, le branle à tous les viscères, & dont l'empire paroît s'étendre à toutes les parties du corps. Il leur communique la force sensitive ; c'est-à-dire la tension, la mobilité, l'activité, le ton qu'excitent les sensations & les affections de l'ame. Mais il a une correspondance plus particulière avec les membranes du cerveau ; l'auteur en allegue pour preuve différentes observations pratiques : il cite en sa faveur une remarque de M. Petit, qui mettoit dans la région épigastrique l'origine du nerf intercostal (*mém. de l'acad. des Scienc. 1727*;) mais sans recourir à des expériences contestées, il auroit pu aussi se prévaloir de la quantité prodigieuse de nerfs qui se distribuent au diaphragme, enforte qu'il communique par leur moyen avec tous les viscères.

D'ailleurs l'auteur remarque avec raison, qu'on peut regarder cet organe comme le vrai centre du système nerveux & aponévrotique; son tissu, sa situation, sa mobilité, son union avec le péricarde, sa communication sensible avec la plevre & le péritoine, & par le moyen de ces deux membranes qui enveloppent tous les visceres du tronc avec tout le genre aponévrotique; son action, principalement sur l'estomac & sur les intestins, dont l'auteur croit qu'il détermine le mouvement péristaltique; enfin l'étendue de ses productions, qu'Albinus a poursuivies plus loin que personne, & qui vont peut-être beaucoup au-delà; tout cela paroît conspirer à rendre cet organe propre à exercer une réciproca-tion avec toutes les parties, & sur-tout avec le système aponévrotique, qui enveloppe & pénètre toutes les parties du corps.

L'auteur ajoute que cette réciproca-tion du diaphragme est considérablement excitée par les différentes sensations que nous font éprouver nos besoins successifs, & par l'inquiétude avec laquelle nous cherchons à y pourvoir.

Tous les Médecins savent, dit-il encore, que la plupart des malades qui meurent d'une gangrene dans quelque partie inférieure au diaphragme, sentent très-distinctement & par intervalles, comme une masse qui monte peu à peu; & dès que ce poids est parvenu à la *région épigastrique*, le malade tombe dans une syncope qui est bientôt suivie de la mort. On peut trouver plusieurs exemples des cas approchans dans les anciens médecins. Hippocrate dit dans les *prénotions de Cos*, que les plaies du diaphragme sont toujours mortelles. Les épileptiques sentent quelquefois à l'approche de l'accès, des vapeurs qui s'élevent peu à peu des extrémités inférieures; & ils perdent connoissance dès qu'elles sont arrivées à la région du diaphragme, comme Galien l'a observé, *de loc. affect. lib. III.*

Vanhelmont est rempli d'observations semblables. Il rapporte dans son *traité du siege de l'ame*, qu'un écolier & un cocher étoient morts subitement d'un coup qu'ils avoient reçu vers l'orifice supérieur de l'estomac: il observe aussi que les goutteux sentent les approches de l'accès par une

agitation qu'ils éprouvent dans cette partie; il l'a vue quelquefois si sensible, qu'on ne pouvoit y souffrir l'application de la main. Tout le monde sait que le chagrin, la tristesse, & même le plaisir & la joie, font une impression sensible vers le creux de l'estomac; Vanhelmont l'avoit très-bien remarqué, mais il se trompe par rapport au principe, en ce qu'il rapporte cette sensation, ainsi que toutes celles dont il fait mention à ce sujet, à l'orifice supérieur de l'estomac, tandis qu'il est certain que c'est la partie tendineuse du diaphragme qui est alors affectée. Ceux qui seront curieux de voir un plus grand détail sur cette matiere, & un plus grand nombre d'observations du genre de celles qui viennent d'être rapportées, n'auront qu'à consulter l'ouvrage même. *Extrait du Journal des Sav. Septembre 1752. (d).*

Réflexions de M. le Baron DE HALLER, sur la Région Epigastrique.

Nous voyons avec peine que l'auteur de l'article qu'on vient de lire, ait donné sa confiance à une hypothese qui l'éloigne de toute maxime de l'évidence. Il a préféré par-tout à la lumiere de l'anatomie des inférences éloignées, qu'il a cru pouvoir tirer de quelques observations cliniques, & qui n'étant pas sujettes aux sens, peuvent être expliquées de cent manieres différentes.

Le respect dû au vrai nous oblige dans un ouvrage qui doit passer à la postérité, de faire sur ces forces *épigastriques* quelques observations.

On parle de forces organiques; terme obscur, qui, réduit à être intelligible, ne peut signifier que les causes mouvantes du corps humain. Ce sont les différentes forces contractives des muscles; la force avec laquelle opere l'esprit animal, & la force encore plus inconnue de l'ame.

L'ame n'agit point par le moyen du diaphragme: elle a bien certainement sa résidence dans l'encéphale, dont les compressions & les blessures menent à la so-pueur & au délire. Les maladies les plus cruelles du diaphragme n'affectent point l'ame & ne causent point de délire; & le

ris fardonique n'est point un symptôme de ses blessures. Nous n'oublierons jamais la mort d'un médecin très-savant & très-déintéressé, dont l'extrême modestie étoit l'unique défaut: il étoit affecté d'une profonde mélancolie, suite d'une passion malheureuse: il fut attaqué d'une fièvre avec des étouffemens; il vouloit mourir; il y réussit en négligeant tous les secours; il ne perdit pas un moment sa tranquillité & sa liberté d'esprit: on l'ouvrit, on trouva un abcès très-considérable au diaphragme.

Les forces contradictives sont de différentes espèces; mais les contractions lentes du tissu cellulaire, & les contractions vives de la fibre musculaire, n'ont rien qui n'appartienne en propre à ces parties mêmes. Ces forces existent également dans les parties les plus éloignées du diaphragme, & dans les animaux qui sont dépourvus de ce muscle.

La force nerveuse part du cerveau & de la moëlle de l'épine: le diaphragme la reçoit & ne produit point de nerfs. Il en a besoin comme tout autre muscle: il a ses nerfs supérieurs & inférieurs; mais on ne peut pas dire qu'il en ait une proportion supérieure: l'œil & la langue en ont bien davantage. Les expériences du nerf phrénique (*voyez ci-devant* DIAPHRAGME,) prouvent évidemment que ce nerf régit le diaphragme; qu'il lui donne le mouvement, & qu'il le lui ôte quand il est comprimé lui-même. Le diaphragme immobile est livré à la mort; l'irritation du nerf le rappelle à la vie. Mais aucune expérience ne donne le moindre soupçon d'une action que le diaphragme exerceroit sur les nerfs.

C'est abuser certainement de la facilité du public, que de citer ici l'excellent homme M. Perit, le père. Cet anatomiste a cru que le nerf intercostal naît dans la moëlle de l'épine, & va se joindre au nerf de la dixième paire; il n'a jamais pensé à le tirer du diaphragme, ni de l'épigastre en particulier.

Le diaphragme n'a aucune liaison avec les meninges: il ne produit pas le mouvement péristaltique, qui subsiste sans lui, qui réside évidemment dans les intestins

eux-mêmes, & qui continue avec vivacité dans les intestins arrachés du corps de l'animal. Si le diaphragme étoit la cause du mouvement péristaltique, ce mouvement dépendroit de la volonté; mais c'est en vain qu'un homme contépe fait jouer son diaphragme; ses inspirations les plus fortes ne produisent rien, dès que le rectum n'agit pas lui-même, ou que la vessie est paralytique.

Aucun système aponévrotique ne pénètre toutes les parties du corps animal. L'auteur de l'hypothèse abuse d'un terme qui ne convient point au tissu cellulaire, auquel il l'applique.

Les plaies du diaphragme ne sont point mortelles: les fastes de l'anatomie sont remplis d'exemples, où des intestins & l'estomac sont remontés par une blessure du diaphragme dans la cavité de la poitrine, où la plaie s'est cicatrisée, & où longtemps après, la dissection a découvert ce déplacement.

L'épilepsie remonte, mais elle ne fait tomber que lorsqu'elle affecte la tête.

L'estomac a effectivement des nerfs très-nombreux; il est d'une sensibilité exquise. On produit un sentiment très-particulier, en grattant la peau à l'endroit qui répond à l'estomac; mais cette partie est très-distincte du diaphragme.

Nous voyons avec peine les médecins abandonner l'évidence que leur offrent les sens, pour s'égarer dans des théories, qui ne sont fondées que sur des probabilités. (*H. D. G.*)

EPIGENEME, f. m. (*Médecine.*) ce terme est tiré d'ἐπιγενομαι, *supervenio*, il signifie un symptôme, qui, dans une maladie avancée dans son cours, survient & se joint aux symptômes qui étoient déjà établis; c'est la même chose qu'*épiphénomène*. *Voyez* EPIPHENOMENE. (*d*)

EPIGEONNER, v. a&t. (*Maçonnerie.*) c'est employer le plâtre un peu ferré, sans le plaquer ni le jeter, mais en le levant doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'est-à-dire par *poignées*, comme lorsqu'on fait les tuyaux & languettes de cheminée qui sont de plâtre pur.

* **EPIGIES**, f. m. pl. (*Mythol.*) ou nymphes de la terre. Il y avoit aussi les

nymphes uranies ou du ciel. *Epigie* est formé de *ἐπι*, *sur*, & *γη*, terre.

EPIGLOTTE, f. f. *ἐπιγλωττις*, en *Anatomie*, la couverture ou le couvercle du larynx. *Voyez* LARYNX.

Ce mot est formé de *ἐπι*, *sur*, & *γλωσσα*, ou bien *γλωττα*, langue.

L'*épiglotte* est un cartilage mince, mobile, de la forme d'une feuille de lierre ou d'une petite langue, & qu'on appelle en conséquence *lingula*.

Il sert à couvrir la fente du larynx, qu'on appelle *glotte*. *Voyez* GLOTTE & VOIX.

Galien croit que l'*épiglotte* est le principal organe de la voix, & qu'elle sert à la varier, à la moduler, & à la rendre harmonieuse. Sa base qui est assez large, est située dans la partie supérieure du cartilage scutiforme, & sa partie large & mince est tournée vers le palais; elle ne se ferme que par la pesanteur des morceaux qu'on avale, mais ce n'est pas si exactement que quelque goutte de la boisson ne se fourvoie quelquefois, & n'entre dans la trachée-artère. *Voy.* TRACHÉE, LARYNX, VOIX. (L)

Ce cartilage, quoiqu'attaché au larynx, n'a rien de commun avec la voix: il n'est préposé qu'à la déglutition, & pour empêcher l'entrée des alimens dans la trachée. Aussi, les oiseaux, seuls chantres de la nature, sont-ils destitués de cette partie, qui est propre aux quadrupèdes à sang chaud, même à ceux de la classe cetacée.

Le cartilage thyroïde, ou le bouclier, fait en-devant un angle plan, dont la partie supérieure a une échancrure au milieu des deux plans quarrés du cartilage. C'est de la face cave de cet angle, un peu au-dessous de l'échancrure, que s'éleve un ligament robuste, qui soutient le pié cartilagineux de l'*épiglotte*, étroit, applati, & fillonné de trois lignes transversales.

Ce pié soutient lui-même un cartilage mince, fait en cuiller, qui monte perpendiculairement derrière la luette & la langue, qui est concave du côté de la langue, & convexe contre le larynx: sa pointe cependant se recourbe le plus souvent en-devant: la figure en est ovale, c'est l'*épiglotte*.

Elle est toute criblée de trous: le pié

même en est percé, aussi-bien que la partie la plus voisine. Il y a même dans toute l'*épiglotte* des trous & des fentes pénétrantes, irrégulières, remplies de caroncules rouges, qui pénètrent de la face convexe à la face concave.

L'*épiglotte*, n'étant appuyée que sur un ligament, est extrêmement mobile, & s'incline naturellement contre le larynx, quand celui-ci s'éleve; c'est par-là qu'elle se met à même de couvrir l'entrée de la trachée dans la déglutition. Elle se redresse d'elle-même.

Quelques fibres du thyroarithénoïdien s'élevant jusqu'à l'*épiglotte*, & peuvent concourir à l'abaïsser.

Il y en a d'autres, en petit nombre, qui naissent de la face postérieure de l'échancrure du cartilage thyroïde, & qui dépriment également l'*épiglotte*.

D'autres beaucoup plus sensibles dans les animaux, & à peine reconnoissables dans l'homme, viennent de la langue, & se rendent au milieu du dos de l'*épiglotte*, & servent à l'éloigner de l'entrée du larynx, & à ouvrir la trachée, comme dans l'excrétion d'un phlegme un peu volumineux.

Un grand nombre de glandes assez dures, sont placées sur la convexité de l'*épiglotte*. Ces glandes remplissent de leurs queues les différentes fêlures de l'*épiglotte*, & reparoissent dans la partie concave qu'elles arrosent. Elles nous paroissent plutôt un amas de glandes, qu'une glande unique. (H. D. G.)

* **EPIGONES**, f. m. pl. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelle les enfans de sept capitaines qui assiègerent en vain la ville de Thebes. Les *épigones*, dix ans après l'expédition malheureuse de leurs peres, marcherent contre Thebes sous la conduite d'Alcméon, vengerent la mort de leurs parens & la honte de la première expédition; prirent Thebes; firent un butin considérable, & emmenerent l'aveugle Tiréfius avec sa fille Manto, à qui ils confierent l'administration du temple de Delphes.

EPIGONIUM, (*Musiq. instr. des anc.*) Musonius nous apprend que l'instrument appelé *epigonium* avoit quarante cordes; & d'accord avec Athénée, il en attribue

l'invention à Epigonus d'Ambracie, grand musicien, & qui le premier toucha des instrumens à cordes sans *plectrum*. La musique a de grandes obligations à cet Epigonus; car, au rapport d'Athénée, il imagina le premier d'unir le chant des flûtes à celui des cithares; & ôta, par ce moyen, ce qu'il y avoit de dur & d'inflexible dans le chant des cithares seules. Il inventa le genre chromatique; le premier il mit en vogue les instrumens appellés *jambique*, *magade* & *syrigmon*; enfin il fut l'auteur des chœurs. (F. D. C.)

ÉPIGRAMME, f. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme ou piece de vers courte, qui n'a qu'un objet, & qui finit par quelque pensée vive, ingénieuse, & saillante.

D'autres définissent l'*épigramme* une pensée intéressante, présentée heureusement & en peu de mots; ce qui comprend les divers genres d'*épigrammes*, telles que les anciens les ont traitées, & telles qu'elles ont été connues par les latins & par les modernes.

Les *épigrammes*, dans leur origine, étoient la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *inscriptions*. On les gravoit sur les frontispices des temples, des arcs de triomphe, sur les piédestaux des statues, les tombeaux, & les autres monumens publics. Elles se réduisoient quelquefois au monogramme: on leur donna peu à peu plus d'étendue; on les tourna en vers pour les rendre plus faciles à être retenues par mémoire. Hérodote & d'autres nous en ont conservé plusieurs.

On s'en servit depuis à raconter brièvement quelque fait, ou à peindre le caractère des personnes; & quoiqu'elles eussent changé d'objet, elles conserverent le même nom.

Les Grecs les renfermoient ordinairement dans des bornes assez étroites; car quoique l'Anthologie en renferme quelques-unes assez longues, elles ne passent pas communément six ou au plus huit vers. Les Latins n'ont pas été si scrupuleux à observer ces bornes, & les modernes se sont donné encore plus de licence. On peut pourtant dire en général que l'*épigramme* n'étant qu'une seule pensée, il est difficile qu'elle communique ce qu'elle a de piquant à un grand nombre de vers.

M. le Brun, dans la préface qu'il a mise à la tête de ses *épigrammes*, définit l'*épigramme* un petit poëme susceptible de toutes sortes de sujets, qui doit finir par une pensée vive, juste, & inattendue; ces trois qualités, selon lui, sont essentielles à l'*épigramme*, mais sur-tout la brièveté & le bon mot. Pour être courte, l'*épigramme* ne doit se proposer qu'un seul objet, & le traiter dans les termes les plus concis; c'étoit le sentiment de M. Despreaux:

*L'épigramme plus libre, en son tour
plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux
rimes orné.*

On est divisé sur l'étendue qu'on peut donner à l'*épigramme*; quelques-uns la fixent depuis deux jusqu'à vingt vers, quoique les anciens & les modernes en fournissent qui vont bien au delà de ce dernier nombre; mais on convient que les plus courtes sont souvent les meilleures & les plus parfaites. Les sentimens sont aussi partagés sur la pensée qui doit terminer l'*épigramme*; les uns veulent qu'elle soit saillante, inattendue comme dans celle de Martial, tout le reste, disent-ils, n'étant que préparatoire; d'autres prétendent que les pensées doivent être répandues & se soutenir dans toute l'*épigramme*, & c'est la maniere de Catulle; d'autres enfin adoptent également ces deux genres.

Si l'on consulte l'Anthologie, les *épigrammes* grecques ne nous offriront guere de ce qu'on appelle *bons mots*; elles ont seulement un certain air d'ingénuité & de simplicité accompagné de vérité & de justesse, tel que seroit le discours d'un homme de bon sens ou d'un enfant qui auroit de l'esprit. Elles n'ont point le sel piquant de Martial, mais une certaine douceur qui plaît au bon goût; ce qui n'a pas empêché qu'on ne donnât le nom d'*épigramme grecque* à toute *épigramme* fade ou insipide; mais nous ne sommes pas dans le point de vue convenable pour juger du véritable mérite des *épigrammes* de l'Anthologie; il faut si peu de chose pour défigurer un bon mot, en connoît-on toute la finesse, les rapports, &c. à 2000 ans d'intervalle?

Selon

Selon quelques modernes, c'est le bon mot qui caractérise l'épigramme, & qui la distingue du madrigal. Le P. Mourgues dit que c'est par le nombre des vers & par le bon mot, que ces deux especes de petits poèmes sont distingués entr'eux dans la versification moderne; que dans l'épigramme le nombre des vers ne doit être ni au dessus de huit ni au dessous de six, mais rien n'est moins fondé que cette regle; ce qu'il ajoute est plus vrai, que la fin de l'épigramme doit avoir quelque chose de plus vif & de plus recherché que la pensée qui termine le madrigal. Voyez MADRIGAL.

L'épigramme est encore regardée comme le dernier & le moins considérable de tous les ouvrages de poésie; & quelqu'un qui n'y réussissoit apparemment pas, dit que les bonnes épigrammes sont plutôt un coup de bonheur qu'un effet du génie. Le P. Bouhours a prétendu qu'elles tiroient leur principal mérite de l'équivoque. Mais considérer l'épigramme par ses rapports, c'est faire le procès à ses défauts sans rendre justice aux beautés réelles qu'elle peut renfermer, & l'on en pourroit citer un grand nombre de ce genre tant anciennes que modernes.

Selon quelques autres une des plus grandes beautés de l'épigramme, est de laisser au lecteur quelque chose à suppléer ou à deviner, parce que rien ne plaît tant à l'esprit que de trouver de quoi s'exercer dans les choses qu'on lui présente. Mais d'un autre côté on demande pour le moins avec autant de fondement, si une épigramme peut être louche, & si c'est la même chose qu'une énigme.

La matiere de l'épigramme est d'une grande étendue; elle exprime ce qu'il y a de plus grand & de plus noble dans tous les genres, elle s'abaisse à ce qu'il y a de plus petit, elle loue la vertu & censure le vice, peint & fronde les ridicules. Il semble pourtant qu'elle se trouve mieux dans les genres simples ou médiocres que dans le genre élevé, parce que son caractère est la liberté & l'aisance.

Comme l'épigramme ne roule que sur une pensée, il seroit ridicule d'y multiplier les vers; elle doit avoir une sorte d'unité comme le drame, c'est-à-dire ne tendre qu'à une pensée principale, de même que le

Tome XII.

drame ne doit embrasser qu'une action. Néanmoins elle a nécessairement deux parties; l'une qui est l'exposition du sujet, de la chose qui a produit ou occasioné la pensée; & l'autre, qui est la pensée même ou ce qu'on appelle le *bon mot*. L'exposition doit être simple, aisée, claire, libre par elle-même & par la maniere dont elle est tournée.

Sans parler de la malignité & de l'obscénité, que la raison seule réproûve, les défauts qu'on doit éviter dans l'épigramme, sont la fausseté des pensées, les équivoques tirées de trop loin, les hyperboles, les pensées basses & triviales. (G)

Une des meilleures épigrammes modernes, est celle de M. Piron contre L'abbé Desfontaines de notre siecle; puisse-t-elle servir de leçon à ses semblables! Une anecdote très-plaisante à ce sujet, c'est que M. Piron l'a fait écrire en sa présence par le Zoïle même: la voici, elle est à deux tranchans.

*Cet écrivain si fécond en libelles,
Croit que sa plume est la lance d'Argail;
Sur le Panarisse entre les neuf Pucelles
Il s'est placé comme un épouvantail:
Que fait le bouc en si joli bercail?
Y plairait-il? chercheroit-il à plaire?
Non, c'est l'eunuque au milieu du ferrail:
Il n'y fait rien, & nuit à qui veut faire.*

* ÉPIGRAPHE, f. m. (Hist. anc.) On appelloit ainsi dans Athenes, des especes de commis qui tenoient les registres des impôts, ou des livres où chaque citoyen pouvoit s'instruire de ce qu'il devoit à l'état, selon l'estimation de ses facultés.

ÉPIGRAPHE, f. f. (Belles-Lettres.) c'est un mot, une sentence, soit en prose, soit en vers, tirée ordinairement de quelque écrivain connu, & que les auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages pour en annoncer le but: ces épigraphes sont devenues fort à la mode depuis quelques années. M. de Voltaire a mis celle-ci à la tête de sa Mérope, d'où il a banni la passion de l'amour:

Hoc legite, austeri, crimen amoris abest.

Les épigraphes ne sont pas toujours justes,

S s s

& promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne. On ne court jamais de risque à en choisir de modestes. (G)

ÉPIGRAPHE, f. f. (*Arts.*) nom que l'on donne à toutes les inscriptions qu'on met sur les bâtimens, pour en faire connoître l'usage, ou pour marquer le temps & le nom de ceux qui les ont fait élever. Ces inscriptions se gravent le plus souvent en anget, sur la pierre & sur le marbre. Les anciens se servoient de caractères de bronze pour celles des arcs de triomphe & des temples, & ils en couloient les crampons en plomb. Le mot *épigraphe* n'est guere usité en ces sens; on se sert du mot *inscription*. Voyez *INSCRIPTION*.

On nomme encore *épigraphe*, toute inscription qu'on grave au haut ou au bas d'une estampe pour en indiquer l'esprit & le caractère. L'abbé de Choisy, connu par son ambassade de Siam, par la vie de quelques-uns de nos rois, & par des ouvrages de piété, dédia sa traduction de l'imitation de Jésus-Christ à madame de Maintenon, & fit graver pour *épigraphe* au bas de la taille-douce qui représente cette dame à genoux au pié du crucifix, les v. 11 & 12 du Ps. *xljv.* suivant la vulgate, & *xlv.* selon l'Hébreu: *audi, filia, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui; & concupiscet rex decorem tuum.* On dit qu'on retrancha cette *épigraphe* dans la seconde édition; mais elle existe dans la première, & c'est pour cette raison qu'on la recherchoit très-curieusement du temps de Louis XIV. Voyez M. Dupin, *bib. des aut. ecclésiast. du xvij. siècle, tom. VII.* & Amelot de la Houffaye, *tom. II.*

Il seroit à souhaiter, comme M. l'abbé Dubos l'a fort bien remarqué, que les Peintres qui ont un si grand intérêt à nous faire connoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte *épigraphe*. Le sens des peintres gothiques, tout grossier qu'il étoit, leur a fait connoître l'utilité des *épigraphe*s pour l'intelligence du sujet des tableaux. Il est vrai qu'ils ont fait un usage aussi barbare de cette connoissance, que de leurs pinceaux. Ils faisoient sortir de la bouche de leurs figures, par une précaution bizarre, des rou-

leaux sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figures indolentes; c'étoit-là véritablement faire parler ces figures.

Les rouleaux gothiques se font anéantis avec le goût gothique: à la bonne heure; mais en corrigeant la manière on peut en retenir l'idée, & dans certaines occasions on ne sauroit s'en passer; aussi les plus grands maîtres ont jugé quelquefois une *épigraphe* de deux ou trois mots nécessaire à l'intelligence du sujet de leurs ouvrages, & en conséquence ils n'ont pas fait scrupule de les écrire dans un endroit du plan de leurs tableaux où ils ne gâtoient rien. Raphaël & les Carrache en ont usé ainsi; & M. Antoine Coypel a placé de même des bouts de vers de Virgile dans la galerie du palais royal, pour aider à l'intelligence de ses sujets qu'il avoit tirés de l'Énéide.

Enfin tous les peintres dont on grave les ouvrages ont senti l'utilité de ces *épigraphe*s, & ils en mettent au bas des estampes qui se font d'après leurs tableaux. On peut donc suivre le même usage pour les tableaux mêmes; car les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour deviner le sujet d'une estampe ni d'un tableau: ces sujets sont souvent pour les spectateurs une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point: on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs où l'esprit ne prend point de part est bien courte. *DE JAUCOURT.*

* **EPILANCE**, f. f. (*Fauconnerie.*) espèce d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets. Quand ils en sont atteints, ils tombent subitement du poing ou de la perche; ils restent quelque temps comme morts; ils ont les yeux clos, les paupières enflées, l'haleine puante, & s'efforcent d'émeutir. Ces accès les prennent deux fois par jour: on prétend que cette maladie est contagieuse.

EPILENE, chanson des vendangeurs, laquelle étoit accompagnée de la flûte. Voyez *ATENÉE, liv. V. (S)*

* **EPILENIE**, f. f. (*Hist. anc.*) danse pantomime des Grecs, dans laquelle ils imitoient ce qui se passe dans la foule des raisins.

EPILEPSIE, f. f. (*Médecine*) est une espece de maladie convulsive qui affecte toutes les parties du corps, ou quelques-unes en particulier, par accès périodiques ou irréguliers, pendant lesquels le malade éprouve la privation ou une diminution notable de l'exercice de tous ses sens & des mouvemens volontaires.

Le mot *épilepsie*, ἐπιληψία ἐπιληψις, vient du grec ἐπιλαμβάνειν, qui signifie *surprendre*, à cause que ce mal faisoit tout-à-coup ceux qui y sont sujets : les Latins ont appelé cette maladie *comitialis morbus*, parce que les Romains rompoient leurs assemblées, lorsqu'il arrivoit que quelqu'un y étoit attaqué d'*épilepsie* ; ce qu'ils regardoient comme de mauvais augure. D'autres l'ont nommée *morbis sacer*, soit parce qu'ils la regardoient comme une punition du ciel, soit parce que le siege de la cause paroît être dans la tête, qu'ils regardoient comme la partie sacrée du corps, *sacra palladis arx* ; soit parce que les personnes qui sont surprises par un accès d'*épilepsie* le sont si subitement, qu'elles semblent frappées de la foudre. On lui a encore donné le nom de *morbis herculeus*, ou parce qu'Hercule étoit sujet à cette maladie, ou parce qu'elle semble résister avec beaucoup de force à celle des remèdes, qui ne peuvent que très-difficilement en surmonter la cause & la détruire. L'on donne aussi communément à l'*épilepsie* le nom de *morbis caducus*, *mal caduc*, à *cadendo*, & celui de *haut-mal*, parce que les malades ne peuvent s'empêcher ordinairement de tomber de leur haut, s'ils sont debout ; lorsque l'accès les surprend ; celui de *fonticus*, parce que cette maladie nuit beaucoup à l'économie animale : on trouve encore dans plusieurs auteurs cette maladie désignée sous le nom de *morbis puerilis*, νοσήμα παιδίων, selon Hippocrate, parce que les enfans sont très-susceptibles d'être attaqués de cette maladie.

L'*épilepsie* admet plusieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens sieges de sa cause : celles-là consistent en ce que la maladie peut être plus ou moins violente, récente ou invétérée, &c. celles-ci sont plus importantes à établir ; elles consistent en ce que la maladie peut être idiopathique, c'est-à-dire que

la cause réside dans la tête & affecte le cerveau immédiatement ; ou sympathique, dont la cause existe dans toute autre partie que le cerveau, & ne l'affecte que par communication, comme dans l'estomac, la matrice, ou dans toute autre partie du corps.

Les symptomes de cette maladie sont si variés, si extraordinaires & si terribles, qu'on a cru anciennement ne pouvoir les attribuer qu'à des causes surnaturelles, comme au pouvoir des dieux, des démons, aux enchantemens, ou à l'influence des astres, comme à celle de la lune, &c.

Cependant toutes ces variétés ne dépendent que des différens mouvemens des parties qui en sont susceptibles, par conséquent des muscles : elles consistent principalement, ces variétés, dans les différentes contractions musculaires : celles-ci ne peuvent être excitées que par la différente distribution, le cours involontaire, irrégulier du fluide nerveux dans les organes du mouvement, pendant qu'il est empêché de se porter aux organes du sentiment ; & par ce qui peut produire ces effets.

Les causes en sont très-nombreuses, telles 1^o. que les lésions du cerveau dans ses enveloppes, sa surface, sa substance, ses cavités, par commotion, contusion, blessure, par abcès, effusion ou épanchement de sang, de sanie, de pus, d'ichorosité, de lymphe acrimonieuse, par quelque excroissance osseuse de la surface interne du crâne, par enfoncement de quelques-unes de ses parties, par quelque fragment ou quelque esquille d'os, ou quelque corps dur étranger qui blesse les méninges ou la substance de ce viscere ; par un amas de globules mercuriels qui soient portés, par quelque voie que ce soit, dans ses vaisseaux ou ses cavités ; la corruption de la substance même du cerveau par les suites d'une inflammation, de l'érosion de ses membranes ; de la carie de sa boîte osseuse. Ces différentes causes sont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui se portent vers le cerveau, comme la pléthore, l'exercice immodéré, la chaleur, l'excès dans l'usage du vin, de la bonne chère, du coït, la contention de l'esprit, les profondes méditations, les grands efforts

de l'imagination, & sur-tout la crainte & la terreur.

2°. On doit encore placer, parmi les causes de contractions musculaires irrégulières, tout ce qui affecte violemment le genre nerveux, comme les douleurs fortes & périodiques, la passion hystérique, les irritations & les érosions causées dans les enfans par l'effet des vers, par des humeurs acres ramassées dans les boyaux, par la qualité acree du lait, & par sa coagulation, par le méconium, par la dentition difficile, par le levain de la petite vérole, les violentes douleurs d'estomac, la matiere d'un ulcere renfermée dans quelque partie, la trop grande abstinence de manger, comme aussi la crapule & l'usage des alimens, de boisson acre, de remedes & de poisons de même qualité.

3°. On doit attribuer les mêmes effets aux causes suivantes; savoir, à la suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparavant, comme des menstrues, des lochies, des hémorrhoides, de sanie, de pus, d'urine; à la répercussion de la galle, d'une dartre.

4°. On doit encore ranger parmi les causes des convulsions épileptiques, certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siege dans quelque partie des extrémités du corps, d'où elle semble s'élever au commencement de l'accès, en excitant le sentiment d'une espece d'air ou vapeur qui monte vers les parties supérieures jusqu'à ce qu'il soit parvenu au cerveau; ce qui est souvent l'effet d'un nerf comprimé par quelque cicatrice ou quelque tumeur, comme un skirrhé, un ganglion. Il n'est pas facile de rendre raison de ce phénomène; il est cependant vraisemblable qu'il est produit par une contraction spasmodique qui resserre les vaisseaux des parties mentionnées (où se fait sentir cette espece d'*aura frigida*,) y arrête le cours du sang, d'où le sentiment de froideur, & fait refluer les humeurs vers les parties supérieures; d'où s'ensuit que la maladie, dans son commencement, ressemble souvent à une attaque d'apoplexie. Voyez une observation à ce sujet dans le recueil de la société d'Edimbourg. *tom. IV. Voy. VAPEUR.*

5°. La plupart de ces causes (I. II. III. IV.) peuvent être l'effet d'une mauvaise conformation des solides, d'un vice héréditaire transmis du pere ou de la mere, ou de quelques ancêtres; enforte qu'il arrive quelquefois que le fils n'en éprouve aucun mauvais effet, mais bien le petit-fils: peut-être peuvent-elles être aussi l'effet de l'imagination de la mere, qui ayant eu occasion de voir un épileptique pendant sa grossesse en a eu l'esprit frappé.

Toute cette exposition des différentes causes de l'épilepsie, tirée de Boerhaave, est le résultat de ce qu'ont appris à cet égard l'observation des symptômes de cette maladie, & l'inspection des cadavres de ceux qui en ont été atteints; enforte qu'on peut en conclure que la cause prochaine dépend de la disposition du cerveau, dans laquelle les voies qui servent à distribuer le fluide nerveux aux organes du sentiment, sont fermées totalement, ou considérablement embarrassées, pendant que celles qui servent à distribuer le même fluide aux organes du mouvement, restent ouvertes & le reçoivent en abondance, avec beaucoup de célérité & sans ordre.

Les personnes qui sont sujettes aux attaques d'épilepsie, sentent qu'ils sont sur le point d'en souffrir une par les signes suivans: ils éprouvent d'abord une chaleur extraordinaire; la vue se trouble; ils sentent des sursauts dans les tendons; la mémoire est affoiblie. Des vertiges, des éblouissemens, de mauvaises odeurs, du bruit dans les oreilles, des douleurs & des pesanteurs de tête, la pâleur du visage, un mouvement irrégulier dans la langue, une tristesse profonde, des ardeurs d'entrailles, sont aussi les avant-coureurs de cette maladie; & lorsque l'accès commence, le malade est le plus souvent renversé tout-à-coup, ou, s'il est couché, les extrémités inférieures se plient & sont ramenées involontairement vers le tronc. Il fait d'abord de grands cris, & ensuite il respire avec peine & avec bruit, comme si on l'étrangloit; il grince des dents; il rend de l'écume par la bouche; il fait des grimaces horribles; il est agité par des convulsions dans tout son corps, & il éprouve des secousses violentes, qu'il n'est pas en son

pouvoir d'empêcher ; il perd ordinairement l'usage de tous ses sens ; il se vuide involontairement des matieres fécales , de l'urine ; il se fait de même quelquefois un écoulement de semence , & il ne peut apercevoir rien de ce qui se présente autour de lui , pendant le paroxysme , dont il puisse se rappeler le souvenir après qu'il est fini : quelquefois cependant , lorsque l'attaque n'est pas forte , il n'a pas toutes les parties du corps en convulsion , & il ne tombe pas toujours ; il n'a que quelques parties agitées ; sa tête , par exemple , éprouve des secousses , ou les yeux lui tournent , ou il jette ses bras & ses jambes de côté & d'autre , ou il tient opiniâtrément les poings fermés , ou il marche en tournant & court çà & là , sans parler cependant , sans rien entendre & sans rien sentir , en sorte qu'il ne se souvient aucunement de tout cela après l'accès. Marcellus Donatus a observé une *épilepsie* dans laquelle le malade ne tomboit point ; Antoine Benivenius & Sennert rapportent avoir vu un épileptique qui restoit debout pendant l'accès : Dodonée dit en avoir vu un qui restoit assis ; Eraſt un autre qui couroit ; & Brunner parle d'un épileptique qui entendoit ce qu'on lui disoit & ce qu'on faisoit auprès de lui , dont il se ressouvenoit après le paroxysme : mais ce sont-là des cas très-rare.

On distingue l'*épilepsie* en général du *spasme* , en ce que celui-ci & toutes ses especes consistent dans une contraction des muscles constante & opiniâtre ; au lieu que dans l'*épilepsie* la contraction musculaire ne subsiste pas continuellement , & se fait par intervalles & comme par secousses. On la distingue aussi de la *convulsion* , parce que dans celle-ci il n'y a pas d'altération dans l'usage des sens , & dans celle-là il y a presque toujours en même temps lésion des fonctions pour le mouvement & pour le sentiment.

Outre les signes ci-dessus rapportés qui caractérisent l'*épilepsie* en général , il y en a aussi pour connoître les différentes especes qui leur sont particulieres ; ainsi celle dans laquelle le cerveau est immédiatement affecté , se connoît parce que le malade n'a ordinairement point de pressentiment

de l'attaque qu'il va essuyer : il en est surpris comme d'un coup de foudre ; il n'a pas le moindre sentiment de douleur dans aucune partie de son corps avant l'accès , & il ne se porte aucune autre impression des parties inférieures vers les supérieures ; il est habituellement sujet à des symptômes qui indiquent que le cerveau est affecté , tels que la pesanteur de tête , la pâleur du visage , les vertiges , l'obscurcissement de la vue , le sommeil inquiet , agité , l'affoiblissement considérable de l'exercice des fonctions animales , l'engourdissement des sens. Les paroxysmes qui proviennent du vice du cerveau sont plus violens & plus longs , il sort de la bouche une plus grande quantité d'écume.

Les attaques d'*épilepsie* sympathique sont distinguées de celle de l'idiopathique , parce qu'il précède ordinairement quelques signes qui annoncent celles-là , tels que la douleur de quelque partie inférieure , & le sentiment d'une vapeur qui s'élève en même temps vers la tête. Les paroxysmes sont moins violens à tous égards ; ceux qui sont occasionés par le vice de l'estomac s'annoncent par un sentiment d'agitation , d'érosion & de morsure dans ce viscere , de pesanteur , de tension dans la région épigastrique. Lorsque la corruption du lait dans l'estomac des enfans donne lieu à l'*épilepsie* , ils éprouvent auparavant des douleurs d'entrailles , & ils rendent des matieres fécales safranées , & quelquefois ressemblantes au verd-de-gris : d'ailleurs dans tous les cas où la cause de l'*épilepsie* a son siege dans l'estomac , on aperçoit les signes qui annoncent la lésion de ce viscere , tels que le défaut d'appétit , les digestions imparfaites , les rots , &c. Lorsque les vers sont la cause de l'*épilepsie* , on le connoît par les signes qui indiquent leur existence & leurs effets. Voyez VERS.

Lorsque la matrice est le siege de la cause de cette maladie , on s'en assure par les symptômes qui sont connoître la lésion de cet organe. Voyez MATRICE.

On peut juger si l'*épilepsie* provient d'une cause qui soit fixée dans une partie externe , en examinant si elle a été précédemment affectée de quelque blessure , ou abcès , ou ulcere , de la morsure de quelque bête.

venimeuse : s'il y ressent quelque douleur avant l'accès, on s'en assure, si l'on peut en arrêter les progrès, ou au moins les modérer, en appliquant une ligature au membre d'où l'on soupçonne que vient le mal, au dessus de l'endroit que l'on en croit le siege, & en faisant des frictions à la partie qui est au dessous.

L'énumération de tous les signes des différentes especes d'*épilepsie* se trouve plus circonstanciée dans les œuvres de Sennert, d'où on a tiré ce qui vient d'en être rapporté. Le même auteur entre dans un détail bien exact, pour recueillir tous les phénomènes qui peuvent servir à établir les signes pronostics de cette maladie. Nous allons en dire quelque chose ; on ne peut mieux faire que de le consulter, de même que Nicolas Pison, Lommius, pour ce qui peut manquer ici à cet égard.

L'*épilepsie*, de quelque espece qu'elle soit, est toujours dangereuse ; elle est cependant ordinairement une maladie de long cours, à moins que les accès ne soient si violens, si fréquens, & de si longue durée, qu'ils occasionnent bientôt la mort : celle dans laquelle les fonctions animales sont abolies, les mouvemens convulsifs sont très-forts & durent long-temps, les excréments sont rendus par le malade, sans qu'il s'en aperçoive, & où il tombe ensuite dans l'inaction & le repos, en sorte qu'il semble mort, doit faire craindre un événement fâcheux, sur-tout lorsqu'elle est invétérée : celle au contraire qui est récente, & dont les accès sont courts, sans convulsions violentes, est presque exempte de danger, & susceptible de guérison, sur-tout si la respiration est libre.

L'*épilepsie* héréditaire, de quelque espece qu'elle soit, est presque toujours incurable ; ni l'âge plus avancé, ni l'art, ne peuvent en détruire la cause. Selon Hippocrate l'*épilepsie* qui survient avant l'âge de puberté peut être guérie ; celle qui attaque après l'âge de vingt-cinq ans ne cesse guere, qu'avec la vie, de produire ses effets : c'est-là ce qui arrive ordinairement, mais non pas toujours ; car il n'est pas sans exemple d'avoir vu des personnes d'un âge avancé qui ont été délivrées des accès d'*épilepsie*. " Les jeunes personnes atta-

» quées de cette maladie, en sont gué-
» ries par le changement d'air, de rési-
» dence & de régime, » dit encore le pere de la Médecine.

Les enfans qui sont sujets à l'*épilepsie* dès leur naissance, sont plus en danger d'en périr, à proportion qu'ils sont moins avancés en âge : ceux qui prennent de la gale à la tête en sont rarement attaqués, selon la remarque de Baglivi. De quelque espece que soit cette maladie, il est plus ordinaire d'en voir les hommes attaqués que les femmes, les enfans que les vieillards : lorsqu'elle survient à ces derniers elle est presque incurable.

Rien ne dispose tant les enfans qui en sont atteints à en guérir, que d'avancer en âge ; car les garçons s'en délivrent par le coït, & les filles par l'éruption des regles.

On a observé fort justement que si une femme devient épileptique pendant sa grossesse, elle s'en délivre par l'accouchement : cependant il est très-dangereux qu'une femme grosse ait des attaques d'*épilepsie* ; il y a lieu de craindre l'avortement, & des suites encore plus fâcheuses.

L'*épilepsie* idiopathique est toujours plus dangereuse & plus difficile à guérir que la sympathique ; & celle-ci est cependant très-pernicieuse, lorsque le vice de la partie qui affecte le cerveau par communication est invétéré.

Si le délire & la paralysie succèdent à l'*épilepsie*, il n'y a plus de remède à tenter, le mal est incurable.

La mélancolie produit souvent l'*épilepsie*, comme l'*épilepsie* produit aussi la mélancolie, selon Hippocrate. L'apoplexie est quelquefois une suite très-funeste de celle-là : on prétend que c'est presque un remède assuré qu'il survienne une longue fièvre à l'*épilepsie*, & sur-tout la fièvre quarte.

Il est facile de conclure, de tout ce qui vient d'être dit de l'*épilepsie*, des différentes causes qui peuvent l'établir, de celles qui en déterminent les effets, des diverses parties du corps où peut être fixé le siege du mal, que l'on ne peut pas proposer une méthode générale pour le traitement de cette maladie ; il faut avoir égard à toutes les diffé-

rences du vice dominant, efficient, & de celui qui est occasionel, pour appliquer les remedes qui conviennent au caractère bien connu de ces différentes causes; on doit examiner si elles sont susceptibles d'être détruites, ou si elles ne le sont pas: dans le premier cas on peut entreprendre la cure radicale de la maladie, & dans le second on ne peut s'occuper que de la cure palliative. On doit aussi distinguer dans le traitement le temps & l'intervalle des paroxysmes: ainsi le médecin appellé (ce qui arrive rarement,) pour un malade qui est actuellement dans un accès d'*épilepsie*, doit d'abord le faire placer étendu sur le dos, la tête un peu relevée, plutôt dans un lieu bien éclairé que dans un endroit obscur; lui faire ensuite ouvrir la bouche, & lui faire mettre entre les mâchoires quelque corps qui résiste à l'action des dents, sans risque de les rompre, pour empêcher qu'il ne la ferme, afin de donner un écoulement à la salive & à l'écume qui se ramasse, de rendre la respiration libre en conséquence, & de prévenir l'effet des convulsions par lequel il pourroit se mordre la langue, comme il est arrivé souvent au point qu'il en a été entièrement coupé des portions, selon l'observation de Galien & de Forestus: il faut en même temps disposer le malade, de maniere qu'il ne puisse pas se blesser par les différentes agitations de son corps.

Ces préalables remplis, quelques auteurs recommandent en général d'employer divers remedes spiritueux, volatils, dont on frotte les narines, les tempes, dont on verse quelques gouttes dans la bouche du malade; de lui faire sentir des odeurs fortes, de lui souffler des poudres sternutatoires dans les narines, de lui donner des lavemens acres, irritans; de lui faire des frictions aux extrémités, & d'y appliquer de temps en temps des ligatures, & les relâcher. Mais il faut observer que dans l'*épilepsie* habituelle il vaut mieux laisser le malade en repos, que de lui administrer tous ces remedes, qui ne font le plus souvent qu'augmenter la fatigue que lui causent les convulsions; ils ne peuvent être utiles que dans le cas où il paroît que la circulation est rallentie, que la chaleur naturelle est considérablement diminuée, & qu'il y a lieu de

craindre quelque défaillance mortelle, ou qu'une attaque d'apoplexie ne succède à celle d'*épilepsie*, ou que celle-ci ne dégénere en paralysie.

Après que l'accès épileptique a cessé, on doit s'appliquer à employer les moyens qui peuvent en empêcher le retour, ou au moins le rendre plus rare, en attendant que l'on puisse parvenir à détruire entièrement la cause efficiente du mal, si elle en est susceptible; & quoiqu'elle soit de différente nature, il y a cependant des indications à suivre, communes à toutes les especes de cette maladie: ainsi, comme il peut y avoir des signes de plethore après la fin de l'accès, de quelque cause qu'il provienne, on doit d'abord y remédier par les évacuations générales, mesurées & réglées sur les forces du malade; c'est-à-dire par la saignée & les purgations. Si la foiblesse du malade paroît être le symptôme qui exige le remede le plus pressant, on a recours aux cordiaux & à la diete analeptique.

Dès que le malade est en disposition de soutenir les remedes convenables contre le vice que l'on est assuré être la cause principale de l'*épilepsie*, on ne doit rien négliger pour le corriger ou pour empêcher ses funestes effets, avant que le mal ait jeté de plus profondes racines: ainsi lorsque l'*épilepsie* est idiopathique, & qu'elle est l'effet de quelque conformation vicieuse dans les solides du cerveau, ou de quelque tumeur osseuse, skirrheuse, ou de quelque autre cause de cette nature; comme on ne peut pas savoir positivement le point où réside cette cause, & quand on le pourroit connoître, il ne seroit souvent pas possible d'y atteindre pour la détruire; on doit se borner dans de semblables cas à prévenir ou à faire cesser l'effet des causes occasionelles qui pourroient augmenter l'engorgement des vaisseaux du cerveau dans la partie comprimée par plénitude ou par irritation: on obtiendra cet effet par les remedes propres contre la plethore & l'acrimonie des humeurs. Si la maladie est causée par la pression ou l'irritation occasionée par quelque corps étranger, soit solide, soit liquide, on doit tâcher d'en faire l'extraction par le trépan, ou par tout autre moyen que l'art peut fournir. Les autres maladies du crâne

& du cerveau, qui peuvent donner lieu à l'épilepsie, doivent être traitées par les remèdes appropriés; si elles sont de nature à en admettre quelqu'un; car le plus souvent elles sont incurables, sur-tout dans les adultes. Les causes déterminantes des paroxysmes, qui sont telles qu'elles peuvent se renouveler continuellement, doivent être soigneusement recherchées, pour employer les moyens propres à empêcher qu'elles n'aient lieu, ou à les détruire. Lorsqu'elles sont formées, elles sont très-nombreuses, ainsi il faut avoir bien distingué le caractère de chacune, avant que de lui opposer des remèdes, tant préservatifs que curatifs. Le régime sert beaucoup en ces deux qualités; & l'usage réglé des six choses nécessaires, que l'école appelle *non-naturelles*, fournit aussi des secours efficaces pour remplir cette double indication.

Pour ce qui est des médicamens, ils doivent être choisis de nature à combattre le vice dominant des solides ou des fluides. Si les premiers pechent par trop de rigidité, de sécheresse, on doit employer les relâchans, les humectans intérieurement, extérieurement, tels que les tisannes appropriées, les eaux minérales froides, les lavemens, les bains tièdes. S'ils pechent par trop de tension, d'éretisme, comme dans les douleurs quelconques, on doit faire usage des anodins, des narcotiques, des antispasmodiques, & travailler ensuite à emporter la cause connue: si elle dépend des acres irritans, comme des matieres pourries, des vers dans les premières voies, ce qui a presque toujours lieu dans les enfans épileptiques, les vomitifs, les purgatifs, les amers, les mercuriels, les antelmintiques, sont les moyens que l'on doit employer pour la détruire: si elle est occasionnée par la dentition, les remèdes en sont indiqués en son lieu (*voyez DENTITION*;) ainsi des autres vices qui peuvent occasionner la douleur, contre lesquels on doit user des moyens proposés dans les différens articles où il en est traité. *Voyez DOULEUR*, &c.

Si les fluides pechent par épaississement ou par acrimonie, on emploie avec succès contre le vice de la première espece, les purgatifs aloétiques, hydragogues, les

fondans antimoniaux, les apéritifs martiaux & mercuriels; & contre celui de la seconde, les spécifiques, qui changent la nature des acres acides ou alkalis, en substances neutres qui sont moins nuisibles. *Voyez ACIDE & ALKALI*. Les bouillons de poulet, de tortue; l'usage du lait, la diète blanche même, produisent de bons effets dans la cure de l'épilepsie qui provient de l'acrimonie des humeurs. S'il y a lieu de soupçonner que cette cause soit compliquée avec des obstructions, avec l'épaississement, on peut unir utilement le lait avec les apéritifs, en le faisant prendre coupé, avec des décoctions de plantes apéritives, avec les eaux minérales ferrugineuses. Le petit-lait rendu médicamenteux, conformément à l'indication, est aussi très-convenable.

Si le vice des fluides est particulier, & qu'il consiste, par exemple, en ce que certaines évacuations naturelles ou contre nature, devenues habituelles, sont supprimées ou diminuées, on ne doit s'occuper qu'à les rétablir par les remèdes convenables. C'est dans cette vue que l'on emploie souvent avec succès contre l'épilepsie, dans ces cas, les emmenagogues, les diurétiques, les sudorifiques, &c. contre la suppression des regles, des urines, de la transpiration, &c. les véficatoires, les caustiques, les sétons, pour faire des ulcères artificiels qui suppléent à d'autres, nécessaires pour donner issue à de mauvaises humeurs. Les Indiens appliquent dans cette vue des caustiques au bas des jambes.

Si le vice qui produit l'épilepsie, dépend d'une tumeur, d'une cicatrice, ou de toute autre cause qui agit en comprimant, en irritant un nerf principal dans quelque partie externe, on doit tâcher de le détruire par toute sorte de moyens convenables à sa nature, en diminuant la sensibilité des nerfs en général, en les fortifiant par les remèdes appropriés, par l'exercice, par le régime; en appliquant des ligatures au membre affecté, pour arrêter la propagation du mal vers le cerveau, lorsque l'accès épileptique peut être prévenu; & s'il résiste, & que le siege en soit connu, on n'a d'autre ressource que d'y pénétrer avec le fer ou le feu, & d'y former un ulcère dont on entretienne

entretienne la suppuration , pour emporter le foyer du mal.

On propose en général bien de différens remèdes contre l'épilepsie , tels que le cinna-bre naturel , qui peut être employé avec d'autant plus de succès , qu'il a la propriété de dissoudre les concrétions sanguines & lymphatiques , & de produire cet effet dans des vaisseaux moins petits que ceux dans lesquels agit le mercure , sans agiter autant les humeurs. Le cinnabre n'est pas si pénétrant , parce qu'il est d'une moindre gravité spécifique. Les praticiens font aussi grand usage du gui de chêne , de l'ongle d'élan , qui sont particulièrement recommandés par Baglivi ; la pivoine mâle , la valériane sauvage , la rue , le *castoreum* , le camphre , le succin , les vers de terre diversément préparés ; la poudre de guttete , qui est un composé de ceux-là , &c. mais il n'en est aucun que l'on puisse regarder comme spécifique contre toutes les différentes causes de cette maladie. La propriété de ces diverses drogues étant connue , on doit en faire l'application contre le vice dominant auquel elles sont opposées : on peut dire cependant qu'il est peu de cas dans lesquels elles ne puissent convenir , parce qu'elles peuvent toujours produire l'effet essentiel de régler le cours du fluide nerveux , par l'analogie qu'ont leurs parties subtiles , intégrantes avec celles de la matière qui coule dans les nerfs. **V. REMÈDES ANTISPASMODIQUES.**

On ne doit pas omettre ici de faire mention du kinkina , qui peut être employé avec succès dans toutes les especes d'épilepsie périodique.

Boerhaave , qui avoit d'abord pensé , à la suite de quelques expériences favorables , que le sel d'étain pouvoit être un remède assuré contre cette maladie en général , s'est convaincu par des observations ultérieures , qu'il n'est bon que contre celle qui provient de l'acidité dominante dans les premières voies.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les autres remèdes que l'on a mis en usage contre l'épilepsie & ses différentes especes ; ceux dont on fait mention , sont les plus usités dans la pratique , on n'en connoît point d'assuré jusqu'à présent : il n'y a que

Tome XII.

des charlatans qui disent en donner de tels ; sans craindre la honte de manquer le succès , que l'on ne peut presque jamais se promettre dans le traitement de l'épilepsie des adultes. (d)

EPILEPSIE, (Manège, Maréchal.) maladie non moins redoutable dans les chevaux que dans les hommes , & dont le siege & les causes physico-mécaniques sont sans doute les mêmes. Ses symptômes varient. Cette agitation violente & convulsive faisoit en effet certains chevaux tout-d'un-coup , ils tombent , ils frissonnent , ils écument , & le paroxysme est plus ou moins long. Il en est d'autres en qui l'accès s'annonce par des borborygmes , par un battement de flanc , par un flux involontaire d'urine , par un froid qui glace toutes leur extrémités ; à peine font-ils tombés , que leurs yeux semblent tourner dans les orbites ; leurs membres se roidissent : quelquefois aussi leurs articulations sont attaquées d'un tremblement extraordinaire. J'en ai vu qui se relevoient un instant après leur chute , qui prenoient le fourrage qu'on leur présentoit sur le champ , & qui mangeoient aussi avidement que s'ils jouissoient d'une santé entière. Un étalon atteint de ce mal , tombe , sans qu'aucun signe précédât l'attaque ; il écumoit , mordoit sa langue & la déchiroit avec ses dents : au bout d'un demi-quart d'heure son membre entroit en érection , il éjaculoit une quantité considérable de semence ; il se relevoit aussi-tôt se secouoit , & hennissoit pour demander du fourrage. Une jument n'avoit des accès épileptiques que lorsqu'elle étoit trop sanglée , & seulement dès les premiers pas qu'elle faisoit sous le cavalier. Un cheval de tirage , après avoir cheminé trente pas étant attelé ; un cheval napolitain , estrapassé , & gendarmé pendant long-temps dans les piliers ; un cheval limonsin , naturellement timide , & qu'on effrayoit indiscretement pour l'accoutumer aux feu ; un poulain dont une multitude de vers rongeoient les tuniques des intestins , étoient affligés de cette maladie , ainsi qu'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux , & dont on le guérit.

Les remèdes convenables , selon les idées que nous nous formons de l'épilepsie , sont

T t t t

nombreux ; mais leur multiplicité n'en garantit pas le succès. Il paroît qu'on doit débiter par l'administration des médicamens généraux. Les saignées à la jugulaire sont propres à dégorger les sinus de la dure-mère ; on peut en pratiquer au plat de la cuisse pour opérer une révulsion. On purgera plusieurs fois, & on fera entrer l'*alquila alba* dans le breuvage purgatif : on aura recours aux lavemens émolliens : on mettra enfin en usage la décoction des bois de gayac, de sassafras, de fantaux, de racine de pivoine, dont on humectera le son que l'on donnera tous les matins à l'animal : dans la journée on mêlera dans cette même nourriture des poudres anti-épileptiques, telles que celles de vers de terre, de gui de chêne, d'ongle de cheval, de *castoreum*, de semence de pivoine, de grande valériane. On pourra & il sera bon d'employer le cinnabre ; on tentera des fétons à l'encolure, ou dans d'autres parties du corps. J'avoue néanmoins que j'ai éprouvé, relativement à cinq ou six chevaux que j'ai traités de cette maladie, l'insuffisance de tous ces médicamens ; leur plus grande efficacité s'est bornée à éloigner simplement les accès, mais nul d'entr'eux n'en a opéré la cure radicale. Cet aveu me coûte d'autant moins, que je trouverois, si mon amour propre pouvoit en être blessé, dans la sincérité de quelques médecins, dans l'impuissance des secours qu'ils entreprennent de fournir aux hommes en pareil cas, de quoi me consoler de l'inutilité de mes soins & de mes efforts. (e)

EPILLER, (*Potier d'étain.*) *Epiller* l'étain, c'est ôter les jets des piéces avec le fer. Quand on a jeté toute la fonte, on met du feu au fourneau. On ne se fert que de charbon de bois. Le fourneau doit être de brique, d'environ huit à dix pouces de long sur six ou sept de large, ouvert pardevant, avec une grille de fer dessous, pour porter les fers & le charbon qu'on y met. On se fert ordinairement de deux fers à souder qui sont quarrés & pointus par le bout, & dont la queue entre dans un manche de bois percé, qui s'ôte & se remet chaque fois qu'on les prend. On frotte un côté du fer sur de la poix-resine mêlée de grais égrugés ensemble. On essuie ensuite le fer sur un torchon mouillé qu'on nomme *cor-*

che-fer ; & puis on ôte les jets des piéces, en les fondant avec le fer, & recevant l'étain qui en tombe dans une écuelle de bois. Voilà ce qu'on appelle *épiller*. Après quoi on bouche les trous & autres fautes des piéces : cela s'appelle *revercher*. Voy. REVERCHER. Pendant qu'un fer fert, l'autre chauffe, & on s'en fert alternativement, & ainsi de même lorsqu'on soude la poterie. Mais il faut apprêter auparavant ; après quoi on tourne les piéces qui sont à tourner, on forge la vaisselle, & on acheve la poterie ou menuiserie. Voyez APPRETER, SOUDER, TOURNER, FORGER, ACHEVER.

EPILOGUE, f. m. (*Belles Lettr.*) dans l'art oratoire, conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points répandus & exposés dans le corps du discours ou de l'ouvrage. Voyez PERORAISON.

EPILOGUE, dans la poésie dramatique, signifioit chez les anciens ce qu'un des principaux acteurs adressoit aux spectateurs lorsque la piéce étoit finie, & qui contenoit ordinairement quelques réflexions relatives à cette même piéce, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

Parmi les modernes ce nom & ce rôle sont inconnus ; mais à l'*épilogue* des anciens ils ont substitué l'usage des petites piéces ou comédies qu'on fait succéder aux piéces sérieuses, afin, dit-on, de calmer les passions, & de dissiper les idées tristes que la tragédie auroit pu exciter. Il est douteux que cette pratique soit bonne, & mérite des éloges : un auteur ingénieux la compare à une gigue qu'on joueroit sur une orgue après un sermon touchant, afin de renvoyer l'auditoire dans le même état où il étoit venu. Mais quoique l'*épilogue*, considéré sous ce rapport, soit assez inconsequent, il est appuyé sur la pratique des anciens, dont l'exode, c'est-à-dire, la fin, la sortie des piéces, *exordium*, étoit une farce pour essuyer les larmes qu'on avoit versées pendant la représentation de la tragédie : *ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret*, dit le scholiaste de Juvenal. Voyez TRAGÉDIE, SATYRE.

L'épilogue n'a pas même toujours été d'usage sur le théâtre des anciens ; ni à beaucoup près si ancien que le prologue. Il est vrai que plusieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'épilogue avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Aristote a défini celui-ci *une partie qu'on récite lorsque le chœur a chanté pour la dernière fois* ; mais ces deux choses étoient en effet aussi différentes que le sont nos grandes & nos petites pièces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'est-à-dire, la quatrième & dernière, qui renfermoit la catastrophe ou le dénouement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquième acte ; au lieu que l'épilogue étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout-au-plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. Voyez EXODE. (G)

ÉPILOGUE, (*Musique des anc.*) huitième & dernière partie du mode des cithares, suivant la division de Serpandre. Pollux, *Onomast. liv. IV, chapitre 9.*

Je crois que l'épilogue n'étoit qu'une espèce de passage qui terminoit le mode des cithares, sans y appartenir proprement, comme l'épilogue des pièces de théâtre, & que la véritable fin du mode se faisoit par le sphragis. Voyez SPHRAGIS. (*Musiq. des anc.*) (F. D. C.)

EPIMEDIUM, f. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales faites en forme de tuyau. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une silique qui ne forme qu'une capsule qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences. Tournef. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

* EPIMELETTES, f. m. pl. (*Myth.*) c'étoit ainsi qu'on appelloit ceux d'entre les ministres du culte de Cérés, qui dans les sacrifices qu'on faisoit à cette divinité, servoient particulièrement d'acolythes au roi des sacrifices.

* EPIMENIES, adj. pris subst. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelloit dans Athènes les sacrifices faits aux dieux à chaque nouvelle lune, pour le bonheur de la ville.

On entendoit ailleurs par *epimenies*, la provision qu'on donnoit aux domestiques pour un mois. Ils parvenoient à se faire un pécule de ce qu'ils en épargnoient.

* EPIMETRUM, (*Hist. anc.*) partie de la cargaison totale d'un vaisseau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient disposer à leur profit. C'étoit une sorte d'indemnité ou de récompense par laquelle on se proposoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regarde l'*epimetrum* comme une indemnité, il désigne le déchet d'une marchandise en voyage : alors ce droit étoit d'autant plus considérable, que le voyage avoit été plus grand. L'*epimetrum* ou déchet accordé aux pilotes pour les vaisseaux de la flotte d'Alexandrie, étoit de quatre livres pesant sur cent livres de froment, ou d'un boisseau sur vingt-cinq.

EPIMYLIE, (*Musique des anc.*) Dans Athènes l'on trouve que l'*epimylie* & la chanson appelée *hymée* étoient la même. Voyez HYMÉE. (*Musique des anciens.*) Athénée ajoute que peut-être ce mot *epimylie* vient d'*μαλις*, qui signifie en Dorien tantôt retour, & tantôt l'augmentation & le surplus de nourriture qu'on donnoit à ceux qui travailloient au moulin. Peut-être encore ce mot vient-il de *μύλη*, meule. (F. D. C.)

EPINARS, f. m. pl. (*Hist. nat. Bot.*) *spinacia*, genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines soutenues par un calice. Ces fleurs sont stériles. Les embryons naissent sur les espèces de ce genre qui ne portent point de fleurs, & deviennent dans la suite des semences faites en forme de poire, & renfermées dans des capsules qui ont la même forme dans certaines espèces, & qui sont cornues ou anguleuses dans d'autres. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Les *epinars* demandent la meilleure terre, dans laquelle on les sème deux ou trois fois l'année, pour en avoir dans plusieurs saisons. On les arrose dans les années trop seches, & on a grand soin de les sarcler. (K)

EPINARS, (*Diète.*) L'*epinars* cuit à l'eau est en soi, & indépendamment de tout assaisonnement, un aliment peu nourrissant, & de facile digestion : il peut procurer ou entretenir la liberté du ventre.

Il est très-utile dans le cas où l'on interdit l'usage des viandes, sans réduire cependant à celui des bouillons ; comme lorsqu'on

qu'on commence à manger après des indigestions de viandes ou de poisson : dans les diarrhées qui les suivent , & en général dans les dévoyemens accompagnés de rapports nidoreux , dans cette disposition des premières voies , qui donne aux fucs digestifs la tournure *alkalescente* de Boerhaave.

On peut dire plus généralement encore , & peut être avec plus de vérité , que l'*épinars* est un aliment assez sain , & à-peu-près indifférent pour le plus grand nombre de sujets. (b).

* **ÉPINCELER** ou **EPINCER** , v. act. (*Draperie.*) c'est ôter les nœuds , pailles , & autres ordures du drap , avec des pinces. Ce sont des femmes qu'on emploie à cet ouvrage , qui s'appelle aussi *espoutier*. V. l'article **DRAP**.

Les femmes qui *épincent* sont appellées *épinceleuses* , ou *énoieuses* , ou *épinceuses* , ou *épincheleuses* , du verbe *épincheler* , ou *épincheuses* , d'*épincher*.

EPINÇOIR , s. m. (*Mass.*) gros marteau court & pesant à tête fendue en angle par les deux côtés ; ce qui forme à chaque bout deux coins ou dents assez tranchantes. Il sert aux Paveurs , soit à débiter le pavé au sortir de la carrière , soit à le tailler pour être mis en place. Cet outil est nécessaire pour le pavé d'échantillon.

ÉPINÉ , (*Botan.*) petite pointe aiguë qui part du bois ou de l'écorce des arbres. Les *épinés* sont ou ligneuses comme celles de l'*épine-vinette* , ou corticales comme celles du framboisier : les premières partent du bois , & les dernières de l'écorce.

Les petits poils dont plusieurs plantes sont revêtues , ont dans leur forme tant d'analogie avec les *épinés* , que dans quelques-unes les poils un peu roides se changent en *épinés* comme dans la tige de la bourrache , & même dans la partie supérieure de ses feuilles.

La base de chaque *épine* est composée de petites trachées ou vaisseaux excrétoires oblongs , rouges dans les tiges tendres , & verdâtres dans les autres. La hampe de l'*épine* est un tube plein d'un liquide transparent , qui sort par l'extrémité de ce tube quand on en rompt le bout.

On ne manque pas de plantes garnies de piquans , & quelques-unes , comme la

courge , le sont dans leurs tiges , leurs feuilles & leurs fleurs. Les branches de la bugrande , ou de l'ariète-bœuf , forment une palissade de pointes aiguës , qui percent l'endroit où sont posées les feuilles. L'ortie piquante , nommée par cette raison *urtica aculeata* , jette depuis sa tige quantité d'*épinés* molles & foibles , entre lesquelles il en pousse d'autres plus fortes , plus grandes , droites , horizontales , courbes , diversement penchées tantôt en-haut , tantôt en-bas : elles sont plantées dans une base solide & ligneuse , s'élevent ensuite , & finissent en forme de filet. La bardane pousse aussi des feuilles garnies de longues *épinés* crochues.

Je ne détaillerai point les noms des arbrustes & des arbres armés d'*épinés* ligneuxes ou corticales ; ce sont des faits si connus , que plusieurs botanistes ont imaginé que le seul usage des *épinés* étoit de servir de défense ou d'appui aux parties qu'elles avoisinent.

Le rosier , cet arbrisseau qui donne les plus belles & les plus odorantes fleurs du monde , est tout hérissé d'*épinés* dans sa tige , ses fleurs , & ses feuilles. Les piquans de l'*épine-vinette* sortent de la tige d'une année , à l'origine de la feuille qui tombe , & se cachent sous l'apparence de boutons feuillus ; ils sont revêtus d'une écorce molle , formée de vaisseaux excrétoires rouges & diaphanes : la partie ligneuse de l'*épine* de cet arbrisseau s'endurcit , & vient ensuite se terminer en pointe. A la base de cette *épine* , sous les petites feuilles de la tige , il se forme d'ordinaire une nouvelle *épine* , qui reçoit un pareil accroissement : enfin , pour abrégé , toutes les espèces de néflier , l'aubépine , & l'*épine-jaune* , sont si chargées d'aiguillons épineux , tournés en différens sens , qu'il n'est pas possible d'y porter la main sans se piquer.

Mais quel que soit le nombre des plantes épineuses , & la différente position de leurs *épinés* , on remarque qu'en général elles naissent de la base des boutons , ou paroissent vers les nœuds des plantes. Est-ce que le suc nourricier qui doit servir à l'accroissement des boutons & des rejetons , n'ayant pas acquis dans les trachées la ténuité requise , & en conséquence ne pouvant être

reçu dans les branches supérieures, perce nécessairement par la base des boutons, s'éleve ensuite en petit rejeton qui s'amenuïse faute de nourriture, & devient finalement une pointe ligneuse, laquelle disparoit avec le temps à mesure que la plante s'éleve & prospere ? c'est le système du célèbre Malpighi, qui nous paroît cependant plus ingénieux que solide.

Il vaut mieux avouer ici deux choses : l'une, qu'on n'a point encore trouvé la vraie cause de l'origine des *épinés* : l'autre, que leur utilité nous est également inconnue. Souvent les *épinés* nous offrent dans leur distribution les mêmes variétés que les fleurs & les fruits ; souvent elles suivent le même arrangement que les feuilles ; souvent aussi le contraire se présente : en un mot tout ce qui regarde cette matiere est un champ neuf à défricher. On a fait des recherches & des découvertes sur toutes les autres parties des plantes, le bois, l'écorce, la racine, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines : mais on n'a jetté que de loin des regards sur les *épinés* ; il semble qu'on ait craint d'en approcher.

Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPINE-JAUNE *scolimus*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs demi-fleurons, portés chacun sur un embryon, dont le filet s'insere dans le trou qui est au-bas de chacun de ces demi-fleurons ; ils sont séparés les uns des autres par une petite feuille, & ils sont soutenus par un calice écailleux. Lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui tient à une petite feuille, & qui est attachée à la couche. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EPINE-VINETTE, *berberis*, en latin, *berberis* ; en anglois, *barberry* or *pipperidge bush* ; en allemand, *berbersbeere*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il s'éleve du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit de figure cylindrique, qui est mou, plein de suc, & qui renferme une ou deux semences oblongues. Tournefort *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'*épine-vinette* est un arbrisseau épineux, qui croît naturellement en Europe dans les

bois & dans les haies des pays plus froids que chauds, & plutôt en montagnes que dans les vallées. Il pousse du pié plusieurs tiges assez droites, dont l'écorce lisse, mince, grise en-dessus, est d'une belle couleur jaune en-dessous. Ses jeunes branches sont hérissées d'*épinés* foibles, longues, & souvent doubles ou triples. Il fait de copieuses racines qui sont peu profondes, & dont l'écorce est d'un jaune encore plus vif que celles des tiges. Sa feuille est ovale, finement dentelée, d'un verd tendre, & d'un goût aigrelet. Au commencement de Mai, l'arbrisseau donne ses fleurs, qui durent pendant trois semaines : elles sont jaunâtres & assez apparentes, mais d'une odeur forte & désagréable. Le fruit qui succede est cylindrique, d'une belle couleur rouge, disposé en grappe comme la groseille sans *épinés*, & d'un goût fort aigre, mais rafraichissant & très-sain. Il mûrit au mois de Septembre.

Cet arbrisseau s'éleve jusqu'à dix piés quand on le cultive, mais le plus souvent il n'en a que quatre ou cinq. Il vient à toute exposition, & dans tous les terrains, cependant il se plaît davantage dans les terres fortes & humides. On peut le multiplier de graine, c'est la voie la plus longue ; de branches couchées, qui sont de bonnes racines la même année ; de rejetons, que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbrisseaux, & c'est le plus court moyen ; enfin par les racines même, qui reprennent & poussent aisément en les plantant de la longueur du doigt. Le meilleur service que l'on puisse tirer de cet arbrisseau, c'est d'en former des haies vives qui croissent promptement, qui sont une bonne défense, & qui sont de longue durée. On fait quelque usage en Bourgogne du fruit de cet arbrisseau, qui y est fort commun ; on en fait des confitures, qui sont en réputation. L'écorce de ces racines a la propriété de teindre en jaune ; on s'en sert aussi pour donner du lustre aux cuirs corroyés.

On connoît six especes ou variétés de cet arbrisseau.

1. L'*épine-vinette commune* ; c'est principalement à cette espece qu'on doit appliquer ce qui vient d'être dit en général.

2. *L'épine-vinette sans pepin* ; c'est une variété accidentelle qui se rencontre dans quelques vieux piés de l'espece commune, qui ont été cultivés , & qui sont sur le déclin : encore se trouve-t-il souvent que tous les fruits du même arbrisseau ne sont pas sans pepin. Mais cette variété n'est pas constante : il n'est guere possible de la perpétuer par la transplantation des rejetons de l'arbrisseau dont le fruit est sans pepin ; parce que ces rejetons acquérant par ce déplacement de nouvelles forces , ils font des plants vigoureux , qui perfectionnent leur fruit & produisent des semences : quoiqu'il puisse encore arriver que ces rejetons transplantés donnent pendant un temps des fruits sans pepin , relativement au degré de culture & à la qualité du terrain. Ceci s'accorde avec l'observation que l'on a faite , que c'est sur les plus vieilles tiges de l'arbrisseau que l'on trouve des fruits sans pepin , & que c'est tout le contraire sur les jeunes rejetons qui sont sur le même pié.

3. *L'épine-vinette à fruit blanc* ; c'est une variété qui est fort rare , & qui ne differe de l'espece commune que par la couleur du fruit.

4. *L'épine-vinette de Canada*. Cet arbrisseau qui se trouve dans la plupart des pays septentrionaux de l'Amérique , est aussi robuste & s'éleve à la même hauteur que l'espece commune , dont il differe sur-tout par sa feuille qui est plus grande , & dont l'arbrisseau n'est pas si garni.

5. *L'épine-vinette de Candie*. Cet arbrisseau est si rare , que n'étant point encore connu en France , il faut s'en tenir à la description qui en a été faite par Bellus médecin de l'île de Candie , & qui a été donnée par J. Bauhin. « Il s'éleve à six ou sept piés ; » il est hérissé d'une grande quantité d'épines qui ont trois pointes , comme celles » de l'espece commune. Sa feuille est petite , légèrement dentelée , & d'une forme approchante de celle du buis. Il donne beaucoup de fleurs jaunes , ressemblantes à celle du palivre , mais plus petites. Le fruit qui en provient contient une ou deux graines ; il est cylindrique comme celui de l'épine-vinette commune , mais il ne vient point en grappe ; il est de couleur noire , & il rend au goût

» un mélange d'acide & de douceur. L'écorce du bois de cet arbrisseau loin d'être lisse , comme dans l'espece commune , est raboteuse & d'une couleur grisâtre. Son bois est jaune , ainsi que sa racine , dont on peut faire la plus belle teinture. »

6. *L'épine-vinette du levant*. Cet arbrisseau qui a été découvert par Tournefort , dans son voyage au levant , est aussi rare & aussi peu connu que le précédent. Tout ce que l'on en fait , c'est qu'il fait un plus grand arbrisseau que ceux dont on vient de parler , & qu'il produit un fruit noir très-agreable au goût. (c)

EPINE-VINETTE, berberis, (Pharm. & Mar. med.) Il n'y a que les fruits de cet arbrisseau qui soient usités en Pharmacie ; on en exprime le suc , dont on fait le sirop & le rob ; on nettoie les pepins , & on les fait sécher , pour s'en servir dans différentes compositions ; comme le suc exprimé entre aussi dans plusieurs préparations , on en conserve sous l'huile. On trouve chez les Confiseurs les grains d'épine-vinette confits avec le sucre , aussi-bien que la gelée des mêmes fruits.

Le suc de berberis étoit un des menstrues que les Chymistes employoient pour faire ce qu'ils appelloient *teinture de corail, de perle, &c.*

Simon Pauli préparoit un sel essentiel d'épine-vinette, qu'il appelloit *tartre de berberis*. Il prenoit deux livres de suc de ces fruits bien dépuré ; il y ajoutoit deux onces de suc de citron ; il faisoit évaporer à un petit feu , jusqu'à ce que la liqueur fût réduite à moitié , & il la mettoit dans un endroit frais ; au bout de quelques jours , il la retiroit du vase , dont le fond se trouvoit couvert de quantité de cristaux ; il faisoit évaporer derechef le suc qui lui avoit fourni ces cristaux , & il en retiroit des nouveaux , &c.

Le suc d'épine-vinette occupe dans la classe des corps muqueux , l'extrême marqué par l'excès d'acide , avec le citron & les groseilles , auxquels il peut être substitué , & qui sont réciproquement ses succédanés propres. Voyez **MUQUEUX & CITRON**.

La gelée , le rob , le sirop de berberis , sont des analeptiques rafraichissans , qui

ont toutes les propriétés des doux-aigrelets. Voyez DOUX, ACIDE, CITRON, LIMONADE.

Le suc de berberis entre dans le sirop magistral astringent ; les pepins dans la poudre astringente , dans l'électuaire de psyllium , de diaprun , la confection hyacinthe , le diascordium , &c. (b)

ÉPINE DU DOS, (*Anat.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pièces mobiles appellées *vertèbres* , appuyées sur l'os sacrum. Le nom d'*épine* lui a été donné , parce qu'elle est munie à sa partie postérieure de plusieurs apophyses pointues en forme d'épines. Elle ressemble un peu à deux pyramides inégales , dont les bases sont communes ou jointes ensemble : cependant l'*épine* , au lieu d'être droite , a quatre ou cinq courbures considérables ; mais nonobstant ces courbures , il se rencontre toujours que son centre de gravité qui soutient un grand poids , tombe sur le milieu de la base commune. Entrons dans un plus grand détail , dont nous tirerons les conséquences.

L'*épine* est articulée avec la tête , & prend depuis l'apophyse condyloïde de l'os occipital , jusqu'à l'extrémité du coccyx.

Comme le crane est composé de différentes pièces osseuses , qui contiennent , conservent , & défendent le cerveau , de même l'*épine* forme un canal osseux , qui contient , conserve , & défend des injures extérieures la moëlle spinale , qui est une continuité du cerveau dans toute la longue route qu'elle parcourt.

Cette colonne est le principal appui de la tête , des bras , de la poitrine. Sa composition est formée de plusieurs pièces osseuses , articulées ensemble par des cartilages & des ligamens , qui lui donnent la facilité d'obéir aux mouvemens du corps. Ces pièces osseuses s'appellent *vertèbres* , du verbe latin *vertere* , qui signifie *tourner* ; parce que le corps se tourne diversément par leur moyen. V. VERTEBRE.

Les plus grandes & les plus massives de ces vertèbres constituent la base de l'*épine du dos* ; ce qui fait qu'elle est plus solidement appuyée & mieux soutenue.

Les vertèbres en montant perdent insensiblement quelque chose de leur volume ;

de sorte que l'*épine* considérée dans sa totalité de bas en-haut , finit en manière de pyramide. C'est à l'égard de cette figure pyramidale , que M. Winslow a remarqué que toute l'*épine* étant vue de front & par devant , la largeur de ce corps n'augmente d'abord que depuis la deuxième vertèbre du cou jusqu'à la septième ; ensuite elle diminue de plus en plus jusqu'à la quatrième ou cinquième vertèbre du dos ; de-là elle recommence son augmentation de suite jusqu'à l'os sacrum : cette disposition est ordinairement constante par rapport aux visceres du bas-ventre.

Ainsi lorsqu'on regarde l'*épine* par sa partie antérieure ou postérieure , elle paroît droite ; quand , au contraire , on la considère par une de ses parties latérales , on reconnoît qu'elle se jette tantôt en-dedans , tantôt en-dehors : mais il est impossible d'imiter cette figure en montant un squelette ; il la faut observer dans un cadavre , après avoir emporté les parties qui empêchent de s'en bien éclaircir.

Toute cette suite de pièces osseuses posées les unes sur les autres , & qui contiennent l'*épine* , se divise en vraies & en fausses vertèbres : les vraies vertèbres sont les vingt-quatre os supérieurs de l'*épine* , qui forment la longue pyramide supérieure avec sa base inférieure : les fausses vertèbres composent l'os sacrum , & forment la courte pyramide inférieure avec sa base supérieure.

Les connexions de l'*épine* sont distinguées en communes & en propres. J'appelle *connexions communes* , celles qu'a l'*épine* avec les parties voisines , comme avec l'occipital , les côtes , & les os des iles : les *propres* sont celles que les différentes pièces qui les composent ont entr'elles. Ces dernières sont de deux sortes : la première est la connexion que l'os sacrum , le coccyx , & les vertèbres ont ensemble par leur corps , & que l'on peut nommer *syneuro-synchondrosiale* , ou *ligamenteuse mixte* , puisque les ligamens n'y ont pas moins de part que les cartilages : la seconde est celle qu'elles ont par leurs apophyses obliques.

Les cartilages qui unissent les vertèbres en recouvrant leur surface , ont plus d'épaisseur en-devant qu'en-arrière , & sont

maintenus dans leur état par une espece de mucilage onctueux. Les ligamens qui affermissent ces mêmes vertebres, qui attachent étroitement leurs apophyses obliques, épineuses & transverses, sont composés de fibres élastiques & très-fortes; les uns de ces ligamens s'étendent extérieurement sur toute l'épine; d'autres tapissent la surface interne du canal. Il y a encore quantité de petits ligamens, dont les uns attachent les bords de chaque vertebre, & recouvrent leurs cartilages, d'autres sont attachés à la circonférence des apophyses, pour faciliter les mouvemens de l'épine, & s'opposer à l'écoulement de la synovie, qui humecte continuellement ces parties. Telle est en gros la structure de la colonne osseuse, dont les pieces sont en si grand nombre & si merveilleusement articulées ensemble, qu'on ne peut se lasser de l'admirer.

Il résulte de cette structure de l'épine plusieurs considérations très-importantes: nous allons en exposer quelques-unes aux yeux des Physiciens.

1°. Il paroît de cette structure, que la premiere courbure de l'épine est formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. Comme la partie inférieure est chargée d'un très-pesant fardeau, on ne doit point être surpris que les vertebres des lombes s'avancent considérablement en-devant pour recevoir la ligne de direction de toute la masse qu'elle supporte, sans quoi nous ne saurions nous tenir debout. Il est aisé de remarquer cette mécanique dans les chiens qu'on a instruits à marcher sur deux piés; leur épine dans cette attitude prend la courbure que nous observons dans celle des hommes, au lieu qu'elle est droite lorsqu'ils marchent sur leurs quatre jambes.

2°. Il suit de la structure de l'épine, que comme les jointures dont cette colonne est composée sont en très-grand nombre, la moëlle épiniere, les nerfs, & les vaisseaux sanguins, ne sont pas sujets à des compressions & à des tiraillemens lors des mouvemens du tronc; & comme plusieurs vertebres sont employées à chaque mouvement de l'épine, il se fait toujours alors une petite courbure à l'endroit où se joignent deux vertebres.

3°. Que l'attitude droite est la plus ferme & la plus assurée; parce que la surface du contact des points d'appui est plus large, & que le poids porte dessus plus perpendiculairement.

4°. Que les muscles qui meuvent l'épine ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour se prêter à aucune autre, car pour courber le tronc du corps en-devant, en-arriere, ou sur les côtés, il faut que les muscles qui concourent à ces actions, s'approchent des centres du mouvement; & par conséquent leur levier est plus court que quand le centre du mouvement est sur la partie des vertebres, opposée à celle où ces muscles sont insérés, comme il arrive quand le tronc est droit.

En effet, à mesure que l'épine s'écarte de la position perpendiculaire, le poids du corps l'incline bientôt du côté que nous voulons; au lieu que quand nous nous tenons droits, ce grand poids est plus que contre-balancé.

5°. Qu'en calculant la force qu'emploient les muscles qui meuvent l'épine, il en faut distribuer une partie pour l'action des cartilages d'entre les vertebres, lesquels cartilages, dans tout mouvement qui s'écarte de l'attitude droite, sont tirés d'un côté, & comprimés de l'autre; au lieu que le tronc étant dans une attitude droite, ces mêmes cartilages y concourent par leur force naturelle.

6°. Il est aisé de déduire, de la structure de l'épine, la raison du phénomène observé par M. Wasse, que notre taille est alongée le matin, & diminuée le soir: cette raison est que les cartilages intermédiaires des vertebres, pressés tout le jour par le poids de notre corps, sont le soir plus compactes: mais après qu'ils ont été remis de cette pression, par le repos de la nuit, ils reprennent leur état naturel. Voy. le mot ACCROISSEMENT.

7°. Les différentes articulations, soit des corps, soit des processus obliques des vertebres, & le plus ou moins de force des différens ligamens, montre que leur destination est plutôt de faciliter le mouvement en-devant, que celui du mouvement en-arriere: ce dernier est de difficile exécution, & même sujet dans les adultes à rompre,

par un tiraillement excessif , les vaisseaux sanguins qui sont contigus aux corps des vertebres.

C'est un fait si vrai que les danseurs de corde & les voltigeurs, qui plient leur corps en tant de manieres différentes , ne le font que parce qu'ils y sont accoutumés , & même façonnés dès la plus tendre enfance , cet âge de la vie où les apophyses & les bords des vertebres ne sont encore que des cartilages flexibles , & où les ligamens sont d'une extrême souplesse. Cette flexibilité & cette souplesse continuent de se maintenir par un exercice & une habitude perpétuellement répétée ; & c'est peut-être par cette raison que dans la dissection des cadavres de deux danseurs de corde , âgés d'environ vingt ans , Riolan observa que leurs épiphyses n'étoient pas encore devenues apophyses.

8°. Du mécanisme général de l'épine on peut déduire aisément toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine est capable ; car si une ou plusieurs vertebres sont d'une épaisseur inégale à des côtés opposés , il faudra que l'épine penche sur le côté le plus mince , qui ne soutenant que la moindre partie du poids du corps , sera de plus en plus comprimée , & par conséquent ne pourra pas s'étendre autant que l'autre côté , qui étant bien moins chargé , aura toute l'aisance propre à le laisser grossir excessivement.

Les causes d'où provient cette inégalité d'épaisseur dans différens côtés des vertebres sont différentes ; car l'inégalité peut procéder ou d'une distension trop forte des vaisseaux d'un côté , ou d'un accroissement contre nature de l'épaisseur de cette partie , ou , ce qui est encore plus commun , de l'obstruction des vaisseaux , qui empêche l'application de la substance alimentaire nécessaire à l'os. Cette obstruction dépend , 1°. de la disposition vicieuse des vaisseaux ou des fluides , 2°. d'une pression mécanique inégale , occasionnée par la foiblesse paralytique des muscles & des ligamens , 3°. de l'action spasmodique des muscles sur un côté de l'épine , 4°. d'une longue continuité , ou de la reprise fréquente d'une posture éloignée de la droite.

Dans tous ces cas il arrive également que

Tome XII.

les vertebres s'épaissiront du côté que les vaisseaux sont libres , & demeureront minces du côté où les vaisseaux sont obstrués. Toutes les fois qu'il arrive une pareille courbure contre nature , il en résulte presque infailliblement une autre , mais dans une direction opposée à la première , tant parce que les muscles du côté convexe de l'épine étant tirillés , tirent avec plus de force les parties auxquelles leurs extrémités sont attachées , que parce que la personne incommodée fait ses efforts pour maintenir le centre de gravité de son corps dans une direction perpendiculaire à sa base.

Dès qu'on aura compris comment se forment ces courbures contre nature de l'épine , il sera plus aisé de faire un prognostic sur l'indisposition du malade , & d'imaginer la méthode propre à y remédier : mais une indication générale que le chirurgien doit suivre , c'est d'affoiblir la puissance courbante , en augmentant la compression sur la partie convexe de la courbure , & la diminuant sur la partie concave. Or la maniere de pratiquer cette méthode varie suivant la différence des cas , & demande qu'on fasse une attention particuliere aux diverses causes du déjettement de l'épine. V. GIBBOSITÉ. *Art de M. le Chev. DE JAUCOURT.*

EPINE, s. f. en Anatomie, se dit de certaines éminences qui ont à-peu-près la figure d'une épine.

L'épine occipitale , voyez OCCIPITAL.

L'épine des os des isles , voyez ILÉON.

L'épine nasale , voyez MAXILLAIRE.

L'épine frontale ou coronale , voyez CORONALE.

EPINE, (Man. Maréch.) Faire tirer l'épine , pratique non moins digne de la sagacité de la plupart des maréchaux , que celle de faire nager à sec dans la circonstance d'un écart. Quelques-uns d'entr'eux s'y livrent encore aujourd'hui dans le cas d'une luxation arrivée dans une des extrémités de l'animal : ils mettent un entravon à l'extrémité affectée , & ils le fixent au-dessous de la partie luxée ; ils passent ensuite une longe dans l'anneau de ce même entravon , l'y arrêtent par un bout , & attachent l'autre à un arbre quelconque : après quoi ils affoiblissent le cheval à coups de fouet , & l'obligent de fuir en avant , de maniere que l'ex-

V v v v

trémité malade , prise & retenue dans cette fuite précipitée , esluie une extension qui favorise , selon'eux , la rentrée de l'os déplacé dans son lieu.

C'en est assez ; & que pourrois-je dire de plus ? Voyez LUXATION , FRACTURE. (e)

EPINETTE, f. f. (*Lutherie.*) sorte de petit clavecin. Il y en a de forme parallélogramme ; & d'autres , qu'on appelle à l'italienne , ont à-peu-près la figure du clavecin ; il y en a qui sonnent l'octave , d'autres la quarte ou la quinte au-dessus du clavecin : du reste c'est la même facture & la même mécanique. Voy. CLAVECIN. Les *épinettes* n'ont qu'une seule corde sur chaque touche , & qu'un seul rang de sautereaux.

L'on ignore le nom de l'inventeur de l'*épinette* ou clavecin ordinaire ; l'on ne fait ni le temps , ni le lieu , où l'on a imaginé cet instrument. Il y a deux cents ans que l'*épinette* n'avoit que cinq piés de long sur vingt pouces de large , elle contenoit environ trente touches ; elle commençoit au *fa* quarte du prestant , & finissoit à l'*ut* , octave de la clef de *sol*.

La mécanique des touches étoit à-peu-près semblable à celle d'aujourd'hui , excepté qu'au lieu de plume , le sautereau étoit armé d'un morceau de cuir à-peu-près de la même manière que le pratique aujourd'hui M. de Laine , maître de vielle , & M. Pascal , facteur de clavecin , tous deux résidans à Paris. Les sautereaux des anciens clavecins n'étoient point étoffés , de sorte que les sons se confondoient : les cordes étoient de boyaux , par conséquent les sons étoient doux , moux ; l'humidité & la sécheresse désaccordoient chaque jour l'instrument. On trouve encore quelques-uns de ces vieux clavecins dans Paris & dans les grandes villes des Pays-Bas & de l'Allemagne.

Il y a environ cent ans qu'au lieu de cordes de boyaux l'on mit dans l'*épinette* des cordes de fer & de cuivre ; l'on arma les sautereaux de plumes & d'étoffe pour arrêter la vibration de la corde : cette heureuse découverte a été depuis lors pratiquée dans toutes les *épinettes*.

Dans le livre intitulé *la Harmonie universelle, contenant la théorie, la pratique de*

la musique & la composition de toute sorte d'instrumens , par F. Marin Merfenne de l'ordre des Minimes , à Paris , chez Cramoisy , 1636 , gros in-fol o avec figures , l'auteur donne le plan d'une *épinette* , dont le corps sonore & les cordes sont perpendiculaires. Cet instrument étoit pour lors en usage en Italie. Cette *épinette* commençoit au *sol* au-dessus de la clef de *fa* , & finissoit à *sol* à l'octave de la clef de *sol* ; par conséquent elle n'avoit que deux octaves.

Le pere Merfenne dit que cet instrument avoit le son très-doux : les sautereaux étoient emplumés , & couloient horizontalement pour heurter la corde. Le vice de cet instrument étoit , que l'on n'avoit pas encore pour lors inventé l'art d'arrêter les vibrations de la corde par un morceau d'étoffe : les sons se confondoient ; mais aujourd'hui cette *épinette* ou ce petit clavecin n'auroit plus le même inconvénient ; & il auroit l'avantage de n'occuper presque point de place dans les appartemens , parce que le corps sonore seroit plaqué contre le mur.

J'observe en passant que le plan de cet instrument engagea M. Berger , musicien de Grenoble , à ajouter un clavier à une harpe ordinaire : mais le nommé *Frique* , ouvrier Allemand , qui travailloit pour le sieur Berger à Paris , en 1765 , vola & emporta toute la mécanique , & les plans de cet instrument qui étoit destiné pour M. de la Reiniere , fermier-général.

On présume que le mani-corde que l'on nomme aussi *mani-cordion* ou *claricorde* , est un peu moins ancien que l'*épinette* ; il en differe en ce que , au lieu de sautereau armé d'une pointe de cuir ou de plume , le sautereau du mani-cordion est armé à son extrémité , 1^o. d'un morceau de cuivre ; 2^o. d'une petite pointe qui peut soulever un morceau d'étoffe , qui appuie sur la corde ; lorsque l'on baisse la touche , le marteau de cuivre frappe la corde dans l'instant que l'étoffe est soulevée. Il est visible que le morceau d'étoffe doit arrêter la vibration , dès que la touche reprend sa situation naturelle. Le mani-cordion a quatre octaves , les cordes sont de métal. Cet instrument a le son très-doux , il sert

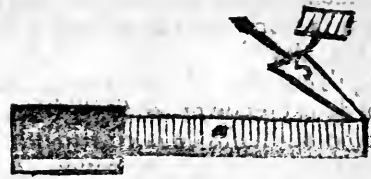
à accompagner les petites voix. Les doigts en frappant les touches avec plus ou moins de violence, procurent le *forte* ou le *piano* : mais le mani-cordion ne doit pas être réuni avec d'autres instrumens dans un concert ; il n'a pas assez de force pour se faire entendre, & il exige que l'on frappe la touche ; au lieu que dans l'*épinette* il suffit de l'abaisser. On présume que les Allemands sont les inventeurs du mani-corde.

Dans la page 114 de l'ouvrage de la *Harmonie universelle*, le pere Merfenne donne le plan d'un mani-corde de quatre octaves ordinaires.

Le mani-cordion a vraisemblablement donné lieu d'imaginer l'*épinette* à marteaux de bois dur. On place ces marteaux ou horizontalement ou verticalement.

Quelquefois on met entre les marteaux & la corde un petit morceau de peau de mouton, ce qui fait rendre un son de luth à la corde qui est frappée ; mais lorsque l'on veut faire rendre un son d'*épinette*, il faut avec le genou faire mouvoir un levier qui souleve les peaux. Il est évident que dans cette *épinette* à marteau on peut faire le *piano* & le *forte*, ou sur l'*épinette* ou sur le luth. Cette *épinette* à marteau rend beaucoup plus de son que l'*épinette* à plume ; elle a l'avantage sur cette dernière de n'exiger presque aucune réparation : il est vrai que l'on a un peu de peine à s'accoutumer à frapper la touche plus ou moins fort, & à ne donner que le degré de force que l'on souhaite. Il y a grande apparence que l'*épinette* à marteau prévaudra dans peu aux *épinettes* à sautereaux emplumés, qui exigent des réparations continuelles. Le marteau a environ six lignes de face sur trois lignes de hauteur, il est porté par un fil de fer ; près du marteau est une seconde branche qui porte à sa sommité un morceau d'écarlate, qui s'élève lorsque le marteau va frapper la corde ; ces deux machines sont fixées à la sommité d'un petit levier du premier genre, en bois ; il a environ un pouce de hauteur ; le levier est soulevé par l'extrémité de la touche du clavier.

Nous représentons ici la principale mécanique de cet ingénieux instrument.



L'*épinette* à marteau renferme souvent cinq octaves : on pourroit encore y ajouter des sautereaux à plumes qui rapprochés du chevalet collé sur le sommet, procureroient aux cordes le son de la harpe. On présume que les Allemands ont inventé l'*épinette* à marteau sur la fin du siècle dernier.

On dit qu'en 1758, ou environ, les Anglois ont ajouté à l'*épinette* ordinaire six rangs de sautereaux emplumés & un rang de sautereaux à marteaux. Les sautereaux emplumés heurtent la même corde, les uns près du chevalet, les autres plus ou moins loin ; ce qui est cause que la même corde peut rendre six sons d'un différent genre, c'est-à-dire, aigus, durs, doux, mous, &c. Tel est le mécanisme de l'*épinette* admirable qui fait le *piano* & le *forte*, que le sieur Virbes, musicien de Paris, promène actuellement dans les provinces de la France.

Les *épinettes* ordinaires ont six piés de long & deux piés & demi de large ; elles sont composées de deux claviers, le supérieur a un sautereau sur chaque touche ; le clavier inférieur porte deux sautereaux à chaque touche : l'un fait mouvoir une corde à l'unisson, & l'autre fait mouvoir une corde à l'octave. On pourroit y ajouter sans beaucoup de dépense, un quatrième sautereau rapproché du chevalet ; ce sautereau procureroit à la corde le son de la harpe. On pourroit encore sans frais y appliquer une petite règle qui glisseroit dans une coulisse ; cette règle seroit armée de peau de buffle pour empêcher en partie la vibration de la corde & lui faire rendre un son de luth.

Les meilleurs facteurs d'*épinettes* ordinaires ont été André Rukers, résidant à Anvers, qui vivoit sur la fin du siècle dernier, & Jean-Denis de Paris : mais depuis la mort de Rukers on a fait quelques

changemens avantageux à ses *épinettes*. 1°. L'on a donné plus d'étendue à ses claviers qui n'avoient que trois octaves & demie ; ils commençoient à *fa*, octave au-dessous de la clef de *fa*, & finissoient à l'*ur*, douzième au-dessus de la clef de *sol* ; l'on a ajouté une octave aux basses, & une quarte aux tons supérieurs, en conservant le même diapason & la même forme : on y a ajouté outre cela les machines suffisantes pour imiter le luth & la harpe : quelques personnes y ont joint une petite orgue, ce qui centuple l'agrément.

La plus singulière & la plus étonnante des découvertes que l'on ait faites dans ce siècle, pour perfectionner les *épinettes* de Rukers, est celle de M. Berger, musicien, résident à Grenoble : il a inventé une mécanique fort simple qui fait rendre à l'*épinette*, non-seulement le jeu du luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le *crescendo*, effet qui jusqu'alors avoit été regardé comme impossible à trouver : Mrs. de l'Académie des Sciences de Paris lui ont donné des certificats avec beaucoup d'éloges dans le mois d'Août 1765. Les gazettes l'ont annoncé ; mais comme tous les connoisseurs de Paris se sont bornés à l'admirer, M. Berger n'a point trouvé à-propos de publier la mécanique de cet instrument, ainsi que celle de l'orgue qui y étoit jointe, dont les sons haussent & baissent ; elle faisoit aussi le *crescendo* que l'on regardoit également comme impossible d'appliquer à l'orgue. Ces deux mécanismes singuliers sont applicables à toute espèce d'*épinette*, & à toute espèce d'orgue, sans en altérer le toucher & le corps sonore. Il y a grande apparence que si quelque souverain n'achète pas incessamment le secret de la mécanique de M. Berger, on ne le trouvera vraisemblablement jamais. M. de Laine, maître de vielle de Paris, a tenté de procurer le *crescendo* à son *épinette*, en faisant avancer ou reculer le sautereau : mais il arrive souvent que dans cette invention la plume du sautereau ne peut pas se dégager de la corde ; au lieu que jamais on ne sent aucune difficulté dans la mécanique du sieur Berger ; son *épinette* n'exige point que l'on appuie plus ou moins le doigt sur la touche

pour faire le *piano*, le *forte*, ou le *crescendo* ; le genou ou le pié presse un levier qui aboutit à la mécanique ; alors l'on a des sons plus ou moins forts dans l'*épinette*, ainsi que dans l'orgue. Voilà tout ce que l'on fait de la mécanique de ces instrumens.

Quelques personnes ont tenté de donner à l'*épinette* la commodité du transport, & dans cet objet ils ont divisé le clavier & le corps sonore en trois parties parallèlement aux cordes : par ce moyen on est parvenu à réduire ces *épinettes* en parallélogrammes rectangles, en transposant une des parties : mais ces *épinettes* ont rarement les corps sonores proportionnels en force, & en espèce de son ; d'ailleurs elles sont sujettes à des réparations continuelles, quoique l'on fasse modeler les sauteraux en étain pour les rendre plus solides.

Le sieur Renaud, bourgeois de Paris, originaire d'Orléans, artiste fort ingénieux, a tenté de quadrupler le son de l'*épinette*, en y mettant un archet sans fin, formé d'un tissu de crin, cousu sur une courroie. Une pédale fait mouvoir la roue sur laquelle passe l'archet. Les touches par la pression du doigt, font baisser la corde sur l'archet par le moyen d'un pilote qui est fixé à la touche. Ce pilote saisit la corde en-dessus ; il la rapproche de l'archet, qui circule horizontalement sous toutes les cordes. Cet instrument a deux défauts : 1°. comme les cordes sont en boyaux, il ne tient pas l'accord ; l'humidité & la sécheresse le font varier d'un instant à l'autre. 2°. Si l'on baisse plusieurs touches à la fois, elles pressent trop fortement l'archet, il reste immobile. Un commandeur de Malte fort ingénieux travaille actuellement dans Grenoble à finir une *épinette* à cordes de métal & à archet sans fin, c'est-à-dire, en courroie tissue & mobile par une pédale. Ce savant a ajouté un mécanisme pour exciter des oscillations longitudinales dans les cordes de métal. Ce point d'attache des cordes est au centre des leviers, dont l'extrémité répond par un mécanisme aux touches de l'*épinette*. Chaque touche de l'*épinette* a une ouverture & un petit point saillant, de sorte que, dès que l'on veut faire rendre un son plus ou moins fort, il suffit de presser plus ou moins l'extrémité

de la touche ; & si l'on veut avoir des sons tendres , de la nature du tremblant doux de l'orgue , il faut mettre le doigt sur le bouton de la touche , & trembler plus ou moins , ce qui produit un effet des plus singuliers. J'observe , en passant , que cet ingénieux seigneur a placé des leviers à-peu-près de la même espece sur ce luth ; & en les pressant plus ou moins avec la paume de la main , il en tire des sons tendres & très-flatteurs.

Il y a environ vingt-ans , qu'un particulier de Paris imagina une espece d'*épinette* , ou plutôt un instrument , où il a réuni deux violons , une taille & un violoncelle ; ces quatre instrumens ordinaires sont posés horizontalement sur une table ; ils ont des chevalets dans l'endroit où on les place ordinairement : mais ces chevalets ne sont point bombés ; ils sont très-longs , & en ligne droite , comme un bout de regle ; ils occupent l'espace des deux SS : sur le chevalet de chaque instrument ; il y a quatorze cordes de boyaux tendues ; chaque instrument a un grand archet , placé à quelques lignes au-dessus des cordes ; une pédale fait tourner une roue , & cette roue fait mouvoir le *va & vient* de chaque archet. Les archets ne jouent point auprès des SS des instrumens , ils jouent , au contraire , à cinq pouces de distance du fillet des violons. Lorsque l'on met le doigt sur une des touches du clavier , la corde s'éleve , & va s'appuyer plus ou moins fort contre l'archet , par conséquent la corde rend alors un son. Il est évident que les cordes du côté du fillet doivent avoir des doubles cordes qui les allongent , on les monte par le moyen des chevilles ordinaires : avec cet instrument un homme seul peut faire un concert entier ; il est dommage que les violons ne tiennent pas beaucoup l'accord , & que toute cette mécanique coûte environ quinze cents livres. Ces détails sont suffisans pour les artistes , & pour le commun des lecteurs.

En finissant l'histoire des *épinettes* , nous allons donner quelques nouvelles idées pour les perfectionner.

1°. Au lieu d'archet en tissus flexibles , on peut employer une roue semblable à celle de la vielle.

2°. On pourroit tenter d'exciter la vibration des cordes , par le moyen d'un tuyau rempli d'air.

3°. Employer une roue hérissée de petites pointes de plumes.

4°. Comme l'expérience montre que le chevalet à marteau mobile de la trompette marine en quadruple le son , on pourroit tenter de mettre un chevalet de cette espece sous chaque corde de l'*épinette* ; on pourroit aussi tenter de faire des chevalets à ressorts de différens bois , qui en excitant le mouvement du corps sonore , centuplasent la force , ou le nombre des oscillations de l'air qui est renfermé dans ce corps sonore , & qui sont causées par la vibration de la corde.

5°. On sait qu'un violon sans ame a un son sourd & très-bas ; on pourroit tenter de mettre plusieurs ames sous les cordes de l'*épinette*.

6°. L'on a vu , il y a en environ dix ans , à Paris un instrument singulier , inventé par un Anglois. Le corps sonore étoit une enfilade de timbres de verre , semblables à ceux des pendules à carillon ; on jouoit de cet instrument en faisant tourner l'arbre , qui contenoit tous ces timbres ; ensuite pour faire un ton , il falloit approcher d'un des timbres de verre , un doigt humide. Ce frottement excitoit un frémissement argentin , sonore , flûté , susceptible du *crescendo* ; mais comme ces frémissemens du verre se communiquoient à la main & au corps de la dame qui en jouoit , elle périt en peu temps. On pourroit adapter un clavier à cet instrument , pour empêcher l'effet nuisible à la santé : au lieu de timbres de verre , on pourroit exciter un frémissement harmonique par le frottement sur la surface des timbres , des carillons , des pendules , &c.

7°. Pour compléter l'idée que nous avons donnée du claqué-bois , que quelques auteurs nomment aussi *regale-de-bois* , *patouille* ou *échelette* , nous observons présentement que l'on joue ordinairement du claqué-bois par le moyen de deux baguettes , au bout desquelles on met une petite boule de bois ou d'ivoire ; 2°. avec un clavier dont l'extrémité des touches sert de marteau ; 3°. on peut enfin tenter d'en

tirer un son agréable , en approchant chaque bâton d'une roue semblable à celle de la vielle : enfin l'on peut suspendre les bâtons sur des corps sonores.

Le plus grand bâton du claqué-bois a ordinairement dix-pouces de long ; le plus petit a trois pouces & demi. Au lieu de bâtons on peut employer des cylindres creux de bronze ou d'autre métal.

8°. On peut perfectionner les corps sonores des *épinettes* , 1°. par la qualité des bois ; 2°. par leur épaisseur ; 3°. par leur contour ; 4°. enfin par leur étendue , &c.

9°. On doit observer que les cordes en boyau ont un son plus agréable & plus doux que les cordes en soie ; 2°. que les cordes en métal ont un son plus aigu , plus clair & moins doux que les cordes tirées du regne végétal ou animal ; le fil de fer a un son plus aigu que celui du laiton ; le fil de cuivre rouge & ceux d'argent ont encore le son plus doux. Le fil d'or rend encore un son plus doux. Les fils de cuivre filés en cuivre ont un son très-doux & mou. Les fils de métal tordu ou croisé ont un son très-harmonieux & de longue durée , ils sont excellens pour les basses. Au lieu de cordes métalliques rondes , on pourroit essayer à les applatir ou à les rendre triangulaires dans l'objet d'augmenter ou de varier la qualité des sons. (*V. A. L.*)

EPINETTE (*Fête de l'*) *Hist. de Flandres* ; la plus célèbre des fêtes des Pays-Bas , dont la mémoire est presque effacée , quoique cette fête fût encore dans toute sa splendeur au milieu du xv^e siècle. On a une liste des *rois* de cette fête pendant 200 ans , c'est-à-dire , depuis 1283 jusqu'à 1483. Le P. Jean Buzelin l'a donné dans sa *Gallo-Flandria*.

Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les spectacles ; ce goût s'y conserve même encore dans ce qu'ils appellent *triomphe* , dans leurs processions & dans leurs autres cérémonies publiques : c'est une suite de l'oisiveté & du manque de commerce.

Dans les xiii. & xiv. siècles , chaque ville de ces pays-là avoit des fêtes , des combats , des tournois : Bruges avoit sa fête du Forestier , Valenciennes celles du priace de Plaisance , Cambrai celle du roi des Ri-

bands , Bouchain celle du prévôt des Etourdis : dans beaucoup de lieux on célébroit celle de Behourt. A ces différentes fêtes accouroient non-seulement les villes voisines , mais plusieurs grands seigneurs des pays éloignés : Lille en particulier attiroit , par la magnificence de la fête de l'*épinette* & par les divertissemens qui s'y donnoient , un concours extraordinaire de monde.

La fête de l'*épinette* avoit son *roi* , que l'on éliroit tous les ans le jour du mardi-gras : on éliroit en même temps deux jouteurs pour l'accompagner. Les jours précédens & le reste de la semaine se passoient en festins & en bals.

Le dimanche des brandons , ou 1^{er} dimanche de carême , le *roi* se rendoit en grande pompe au lieu destiné pour le combat ; les combattans y joutoient à la lance : le prix du victorieux étoit un épervier d'or. Les quatre jours suivans , le *roi* , avec ses deux jouteurs & le chevalier victorieux , étoient obligés de se trouver au lieu du combat , pour rompre des lances contre tous ceux qui se présentoient. Jean duc de Bourgogne honora cette fête de sa présence en 1416 ; le duc Philippe le Bon s'y trouva avec le roi Louis XI en 1464.

L'excessive dépense à laquelle cette qualité de *roi* engageoit , la ruine de plusieurs familles qu'elle avoit occasionnée , le refus que firent quelques habitans de Lille d'accepter cet honneur prétendu , & l'obligation où la ville s'étoit trouvée de faire elle-même ces dépenses , enfin l'indécence que quelques personnes trouvoient à voir toutes ces rejouissances , ces divertissemens & ces bals , dans les deux premières semaines de carême , obligèrent Charles duc de Bourgogne à suspendre cette fête depuis 1470 jusqu'en 1475. Elle se rétablit en partie , mais aux dépens des fonds publics , jusqu'en 1516 : Charles V en interrompit l'exercice pendant presque tout le cours de son regne , par lettres données en 1528 & en 1538. Enfin Philippe II la supprima entièrement en 1556 : il ne s'en est conservé pour mémoire que le nom de l'*épinette* , que l'on donne à un des bas-officiers du magistrat ou de la maison de ville de Lille , qui représente en quelque façon le hérault par qui les *rois de l'épinette* avoient droit de se faire précéder.

Plusieurs historiens ont parlé de cette fête, entr'autres l'auteur d'une petite histoire de Lille, imprimée en 1730. On ignore son instituteur, de même que l'origine de son nom, qui vient peut-être de ce que l'on donnoit au roi de l'épingle une petite épine pour marque de sa dignité, & qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la sainte épine, que les Dominicains de Lille prétendent posséder dans leur église. Il mangeoit chez ces peres avec ses chevaliers le dimanche des Rameaux, & y assistoit à tous les offices de la semaine-sainte. *Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres.*

C'est de cette maniere qu'on associoit alors la dévotion aux spectacles profanes, aux fessins, aux joutes, aux tournois, aux combats particuliers. Il y avoit aussi dans les mêmes siècles d'autres fêtes plaisantes, telle qu'étoit celle de Bourgogne, nommée *la compagnie des fous*. Voy. MÈRE-FOLLE. Enfin on célébroit même encore de la façon la plus scandaleuse dans les églises de la partie septentrionale & méridionale de l'Europe, en Flandres, en France & en Espagne, la fameuse fête des fous, si connue par son indécence & son extravagance. V. FÊTE DES FOUS. DE JAUCOURT.

ÉPINEUX, EUSE, adj. en Anatomie, se dit de différentes parties.

Ainsi on dit, les apophyses épineuses, le trou épineux de l'os sphénoïde, voy. SPHÉNOÏDE.

On dit, le trou épineux, ou trou borgne du coronal; voyez CORONAL.

Il y a le muscle épineux du dos, le grand épineux du dos, les épineux du cou, les inter-épineux du cou. Voyez VERTEBRE.

Sur l'omoplate & sur la partie supérieure de l'humérus on remarque le sus-épineux & le sous-épineux. Voyez OMOPLATE.

L'artere épineuse est une branche de la maxillaire interne, voyez MAXILLAIRE. (L)

ÉPINGLE, f. f. (*Art. Mécaniq.*) petit instrument de métal, & pointu par un bout, qui sert d'attache amovible au linge & aux étoffes, pour fixer les différens plis qu'on leur donne à la toilette, à l'ouvrage & dans les emballages.

Quoique de tous les ouvrages mécaniques l'épingle soit le plus mince, le plus

commun & le moins précieux, c'est peut-être celui qui demande le plus de combinaisons; tant il est vrai que l'art, ainsi que la nature, étale ses prodiges dans les plus petits objets, & que l'industrie est aussi bornée dans ses vues qu'elle est admirable dans ses ressources. Qui s'imagineroit qu'une épingle éprouve dix-huit opérations, avant d'entrer dans le commerce? On commence par jaunir le fil de laiton qui vient tout noir de la forge, & qui est en torques ou paquets faits comme un collier; on tire ensuite ce fil à la bobille on le dresse, on coupe la dressée, on empoite, on repasse, on recoupe les tronçons, on tourne les têtes, on coupe les têtes, on amollit les têtes, on frappe les têtes, on jaunit les têtes qui ont été noircies au feu, on blanchit les épingles: (quoique celles d'Angleterre soient très-blanches, celles de Bordeaux ont un avantage sur elles par l'éclat & la durée de la blancheur, parce qu'on y mêle du tartre dans le blanchissage.) Enfin on étame les épingles, on les sèche, on les vance, on pique les papiers & on boute les épingles, c'est-à-dire, qu'on les place dans le papier.

Les épingliers achètent le laiton en botte; ils le passent à la filière pour lui donner la grosseur que doit avoir l'épingle; ils le découpent, c'est-à-dire, qu'ils le nettoient avec du tartre, le fil de laiton étant toujours sale lorsqu'on le livre aux ouvriers. On fait aussi des épingles avec du fil de fer, mais qui sont de moindre prix, & moins estimées que celles de fil de laiton.

La filière est une pièce de fer ou d'acier, plus longue que large, percée à jour de plusieurs trous qui vont toujours en diminuant de grosseur, & par lesquels on fait passer le laiton pour calibrer exactement le fil, & le préparer suivant l'épingle qu'on veut faire; on appelle le fil destiné à faire le corps des épingles, *fil à moule*, & celui qui est destiné à faire les têtes, *fil à têtes*.

Le cuivre rouge n'est pas propre à faire des épingles; elles ne seroient pas assez dures. Les métaux où il y a de l'alliage sont toujours plus roides que les autres; aussi emploie-t-on avec plus de succès le laiton, qui est un composé de cuivre & de pierre calaminaire. Les marchands de Paris tirent presque tout le laiton de l'Allemagne; car

nos mines ne fournissent pour ainsi dire rien au royaume. On préfère celui qui est de couleur blonde, & qui n'est point pailleux. A l'égard du fil de fer, celui qu'on tire de la Normandie est plus estimé que celui de l'Allemagne.

Les épingliers décrassent leur fil avant de l'employer; pour cet effet ils séparent la botte de laiton en petits éveaux dont elle elle composée; ils tordent ensuite chaque éveau par le milieu; ils leur donnent la forme d'un huit de chiffre, & ils le jettent dans une chaudiere de fer pleine d'eau claire, dans laquelle ils mettent une livre de gravelle blanche, ou cinq quarterons de gravelle rouge pour environ quatre-vingt ou quatre-vingt-dix livres de fil. Alors un ouvrier retire une piece après l'autre, & les frappe successivement sur un billot de bois. Cette opération aide à la crasse à se détacher plus aisément. On remet de nouveau les pieces dans la chaudiere & dans la même eau, & on la fait bouillir pendant environ une heure. L'ouvrier tire ensuite les pieces de l'eau, & les bat comme la première fois sur un billot; cette dernière façon les rend plus brillantes & plus jaunes. Quand l'eau dans laquelle on lave le fil de laiton reste bien nette, on passe les pieces dans un morceau de bois soutenu sur le dos de deux chaises, pour les faire sécher au soleil, ou au feu quand le ciel est chargé de nuages.

Lorsque le fil est décrassé on le tire par une filiere, & lorsqu'il a passé par deux trous, on le recuit à un feu de bois, on le met ensuite tremper dans l'eau; on le lave avec de la gravelle, & on continue à tirer le fil, si on veut le vendre plus fin; & au sortir de deux ou trois trous on lui rend la couleur que le feu a obscurcie, & on le recuit.

La grosseur des pieces étant fixée on dresse le fil, c'est-à-dire, qu'on divise chaque piece en brins longs de plusieurs piés; qu'on rend le plus droits qu'il est possible. On se sert pour cela d'un instrument appelé *engin*. Un dresseur peut dresser dans un jour assez de fil pour cent vingt milliers d'épingles.

La botte de *dressées* étant faite, on la coupe en tronçons, dont chaque brin doit

fournir trois, quatre ou cinq épingles, selon le numéro dont on les veut; c'est le moule qui regle leur longueur. Ce moule est composé d'une planchette qui a un rebord le long de ses côtés, & près d'un de ses bouts une lame de fer verticale. Le coupeur jette ensuite les tronçons coupés dans une jatte de bois qui est auprès de lui.

Les tronçons étant coupés, un ouvrier qu'on nomme *l'empointeur* leur fait une pointe à chaque bout sur une meule de fer hérissée de hachures dans toute sa circonférence. Ces meules ont environ un pouce ou deux d'épaisseur, & quatre de diamètre. Elles sont montées comme celles des couteliers, & on les fait mouvoir de même par le moyen d'une grande roue de bois. L'aissieu de la meule est de fer & terminé par deux pivots. Dans le temps qu'un autre ouvrier tourne la manivelle de la grande roue, l'empointeur est assis sur un coussin ou à terre devant la grande meule, les jambes croisées. Il y a deux jattes à ses côtés, une dans laquelle il a les tronçons à empointer, & l'autre où il met ceux auxquels il a fait des pointes: il prend dans la première environ autant de tronçons qu'il en faut pour égaliser la longueur des deux tiers de l'épaisseur de la meule avec les tronçons couchés les uns auprès des autres, & les étalant ainsi sur la meule: pendant qu'ils la touchent le pouce de la main droite remue continuellement; il va de gauche à droite, & revient de droite à gauche: l'adresse consiste à rendre les pointes rondes & également longues. Cette opération se fait en très-peu de temps. L'ouvrier les empoite ainsi des deux bouts. Un bon empointeur fait les pointes dans un jour à soixante & douze milliers d'épingles de différents numéros; son adresse ne se borne pas à faire tourner les bouts de fil de laiton dans ses doigts, il faut encore qu'il les presente sur la meule de maniere que leur pointe ne soit ni trop longue ni trop courte. Il y a un petit chassis de verre au devant de l'ouverture du billot, qui est incliné de façon qu'il retient la limaille & garantit les yeux de l'ouvrier. Un second empointeur prend ensuite les mêmes tronçons & les passe comme le premier sur une meule montée de la même maniere. Toute la différence

différence qu'il y a entre l'une & l'autre ; c'est que cette dernière a les taillans plus fins , les hachures moins larges & moins profondes , & qu'elle rend conséquemment les pointes plus fines , plus polies & plus douces : on appelle l'ouvrier qui leur donne cette perfection le *repasseur*. On s'imagine bien que les deux pointes d'un tronçon doivent être les pointes de deux épingles différentes ; aussi coupe-t-on ces deux longueurs d'épingles ; c'est un ouvrier appelé *coupeur de hauses* qui est chargé de cette opération , parce qu'une épingle à qui il manque la tête est appelée *hause*. Un *coupeur de hauses* peut en couper , dans un jour , environ cent quatre-vingt-dix milliers.

Il s'agit ensuite de faire les têtes des épingles ; chaque tête est composée de deux tours de fil de laiton tourné en spirale , & roulé de la même manière que les cannetilles ou bouillons qui ornent les boutons d'or & d'argent trait.

On se sert de rouets semblables à ceux que les boutonnières emploient à un pareil usage , & ils se nomment *tours à tête*. On choisit pour cela le meilleur laiton , & on recuit quelquefois le fil à tête afin qu'il soit plus flexible.

Les pièces de cannetille étant disposées , on les coupe en petites parties pour en faire des têtes ; c'est l'ouvrage d'un ouvrier appelé *coupeur de têtes*. Il est assis de même que la plupart des autres sur le plancher , les jambes croisées ; il tient dix à douze pièces de cannetille dont il a bien égalisé les bouts , & tenant de grands ciseaux à sa main droite , il coupe d'un même coup toutes ces pièces , observant de ne détacher de chacune que deux tours de fil ; plus ou moins rendroit le morceau inutile. Ce travail demande de l'adresse & beaucoup d'exercice ; un habile coupeur peut couper dans un jour 144 milliers de têtes. On les fait ensuite recuire dans une cuiller de fer , jusqu'à ce qu'elles soient rouges , dans la vue de les ramollir , afin de leur donner plus de souplesse , lorsqu'il sera question de les assujettir. A mesure qu'on coupe les têtes , elles tombent dans une sèbille de bois.

Lorsque les têtes sont coupées , il faut les mettre au bout des épingles , & les frapper de façon qu'elles y soient comme soudées ,

& qu'elles aient de la rondeur ; on se sert pour cela d'une machine appelée l'*entêteoir*. L'ouvrier appelé l'*entêteur* est assis vis-à-vis d'une enclume , ayant les coudes appuyés & un pié posé sur la marche ; un billot est pour lui une table sur laquelle sont deux espèces de boîtes de carton , l'une contient les hauses & l'autre les têtes. L'entêteur prend une hausse de la main gauche , il en pousse la pointe au hasard dans le tas des têtes , il ne manque guère d'en enfiler une. La main droite pose aussitôt la tête dans le creux de l'enclume , & tire ensuite l'épingle à elle jusqu'à ce que la tête soit ajustée , & un poinçon que le pié de l'ouvrier tenoit élevé vient frapper la tête ; il l'élève & le laisse tomber quatre ou cinq fois de suite ; il retourne l'épingle à chaque fois avec sa main droite , afin qu'elle soit frappée de différens côtés , & alors il met l'épingle entêtée dans le carton. Un ouvrier entête communément huit à neuf milliers d'épingles dans un jour.

On ne laisse guère aux épingles leur couleur jaune , excepté celles des plus grosses fortes ; on les blanchit presque toutes , non seulement pour les embellir , mais encore parce que le cuivre laisse toujours une mauvaise odeur aux mains , & qu'il est sujet au verd-de-gris. Pour les blanchir on commence d'abord par les dégraisser : on fait bouillir de l'eau avec une livre de gravelle rouge , & on jette cette eau toute bouillante dans un baquet de bois où sont les épingles. Ce baquet est suspendu par une chaîne à hauteur d'appui : un ouvrier l'agite pendant environ une heure ; les frottemens que les épingles y essuient les rendent plus jaunes & plus brillantes : pour lors elles sont en état d'être blanchies. On en forme une pile dans une chaudière de cuivre de figure cylindrique , & pour former cette pile on s'y prend de la manière suivante. On a une croix de fer à quatre bras égaux , dont deux ensemble sont moins longs que le diamètre de la chaudière ; on pose sur cette croix une plaque d'étain fin , ronde , & épaisse d'un quart de ligne ou environ : on couvre la plaque d'un lit d'épingles épais de cinq à six lignes , placées sans aucun ordre ; on fait une pile qui ait un peu moins de la moitié de la hauteur de la chaudière , en arran-

geant alternativement les épingles par lit , & en mettant dessus chaque pile une plaque d'étain.

On porte ensuite cette pile dans la chaudiere : on forme deux autres petites piles composées d'autant de couches d'épingles & de plaques d'étain que la premiere ; ce qui acheve la pile qu'on doit supposer dans la chaudiere. On la remplit d'eau de puits bien claire, on y jette deux livres de cendre gravelée blanche , & on fait bouillir le tout sur le feu pendant environ cinq heures ; la chaudiere est soutenue sur un trépied ordinaire & a un couvercle. A mesure que l'eau diminue, on en verse de la nouvelle , & on observe soigneusement de la tenir toujours pleine. Le sel de la gravelée dont l'eau est empreinte dissout l'étain , & l'étain dissous s'attache au cuivre & l'étame. Il semble que cette opération ne devoit pas suffire pour bien étamer les épingles & les couvrir suffisamment d'étain avec égalité ; cependant l'expérience prouve que cette maniere de blanchir les épingles réunit toutes les perfections qu'on est en droit de demander. La consommation qui se fait de l'étain n'est pas considérable, les ouvriers assurent qu'en faisant bouillir les plaques pendant trois mois, une fois par semaine, elles ne diminuent que de deux livres du poids qu'elles avoient auparavant.

Après que la chaudiere a été ôtée de dessus le feu, on retire les épingles, & on les renverse dans le même baquet où on les a lavées avant de les mettre dans la chaudiere. Le baquet est également suspendu, on y jette de l'eau fraîche & claire, & un ouvrier l'agite pendant environ dix minutes, afin que la gravelée qui étoit restée entre les épingles, s'en sépare. On les fait sécher ensuite ; & pour cet effet on agite dans la *frottoire*, qui est une espece de petit tonneau d'environ un pié de diamètre, & un peu moins long ; il a un aissieu de bois soutenu par deux treteaux, & on le fait tourner sur cet aissieu par le moyen d'une manivelle. Cette *frottoire* a, vers le milieu de sa longueur, une espece de porte carrée, par où on fait mettre les épingles ; on les y verse avec un *auget*, on y jette ensuite une certaine quantité de

son, on ferme la petite porte ; & après avoir fait tourner la *frottoire* pendant une demi-heure, l'ouvrier retire les épingles, les fait tomber dans le *plat à vanner* ; il les y vanne, & quand elles sont bien nettes & bien blanches, il les met dans un boisseau.

Il ne reste plus qu'à arranger les épingles par quarterons sur le papier ; ce papier n'est point collé, on en perce à la fois pour un quarteron. L'outil dont on se sert s'appelle *quarteron* : il est terminé en forme de peigne par vingt-fix pointes ; une ouvriere perce dans un jour assez de papier pour placer huit douzaines de milliers d'épingles. Enfin, une seconde ouvriere, appelée *bouteuse*, fait entrer les épingles dans ces trous, elle en peut arranger jusqu'à trente-milliers par jour ; elle en forme des paquets composés chacun de six milliers, qu'on appelle des *fixains* : les papiers qui enveloppent les paquets composés de plusieurs milliers, portent en rouge la marque du maître.

On fait aussi des épingles de fer, qui, étant blanchies comme les autres, passent pour être de laiton : mais ces fortes d'épingles ne sont pas permises en France à cause de leur mauvaise qualité ; & plusieurs arrêts du parlement de Paris en défendent la fabrication & le débit.

Outre les épingles blanches dont on vient de parler, on fait des épingles noires, moyennes & fines, depuis le numéro 4 jusqu'au numéro 10, qui servent pour le deuil.

L'on fabrique aussi quantité de grosses épingles de laiton de différentes longueurs, les unes à tête du même métal, les autres à tête d'émail : elles servent pour faire des dentelles & des guipures sur l'oreiller.

Il y a encore des épingles à deux têtes de plusieurs numéros, dont les dames, en se coëffant de nuit, relevent les boucles de leurs cheveux ; elles ont été imaginées afin que, pendant leur sommeil, elles ne pussent en être ni piquées, ni égratignées.

Pour distinguer les grosseurs des épingles, on les compte par numéro. Les plus petites, qui sont les *camions*, s'appellent n^o. 3, 4, 5 ; depuis les camions jusqu'au n^o. 14, chaque grosseur s'estime par un

seul numéro, mais depuis le n°. quatorzième, on ne compte plus que de deux en deux, c'est-à-dire, n°. 16, 18 & 20, qui est celui des plus grosses épingles.

Les épingles qui sont réputées les meilleures, sont celles d'Angleterre; celles de Bordeaux suivent, & ensuite celles qui se font à Rugle, ou à l'Aigle, ou en quelques autres endroits de la Normandie. Les épingles de Paris valoient autrefois celles d'Angleterre; elles conservent même encore leur réputation, quoiqu'il ne s'y en fabrique plus, & que toutes celles qu'on y vend, & dont le commerce est très-considérable, viennent de la Normandie.

Les ouvrages ordinaires des épingliers de Paris sont de petits clous d'épingles à l'usage des ébénistes, des aiguilles de tablettes, des annelets, des crochets, des grillages de fil de fer ou de laiton pour les bibliothèques ou les garde-mangers, & autres petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup d'industrie.

La communauté des maîtres épingliers de Paris est très-ancienne, & y étoit autrefois très-considérable: ses anciens statuts furent renouvelés par Henri IV, en 1602. On y a souvent compté plus de deux cents maîtres, qui travailloient eux-mêmes, & qui occupoient plus de six cents compagnons.

Depuis que la plupart des maîtres se sont contentés d'être marchands, & ont cessé d'être ouvriers, & sur-tout depuis que de forts marchands merciers se sont mêlés de ce négoce, la fabrique des épingles est entièrement tombée à Paris. Cette communauté fut unie à celle des aiguilliers en 1695, en vertu de lettres-patentes de Louis XIV, & on n'y compte plus aujourd'hui que quatre-vingt-quatorze maîtres.

EPINGLES, f. m. pl. (*Jurisprud.*) que les auteurs comprennent sous le terme de *jocalia* ou *monilia*, sont un présent de quelques bijoux, ou même d'une somme d'argent, que l'acquéreur d'un immeuble donne quelquefois à la femme ou aux filles du vendeur, pour les engager à consentir à la vente. Les *épingles* sont pour les femmes, ce que le *pot-de-vin* est pour le vendeur; mais elle ne sont point censées faire partie du prix, parce que le vendeur n'en profite

pas directement; elles sont regardées comme des présens faits volontairement à un tiers, & indépendans des conventions, en sorte qu'elles n'entrent point dans la composition du prix pour la fixation des droits d'insinuation & centième denier, ni des droits seigneuriaux, à moins que le présent ne fût excessif, & qu'il n'y eût une fraude évidente.

Mais elles sont censées faire partie des loyaux coûts, pourvu qu'elles soient mentionnées & liquidées par le contrat, au cas le retrayant féodal ou lignager est tenu de les rendre à l'acquéreur. *Voy.* Buridan, *sur la coutume de Vermandois, article 236.* & Billecoq, *traité des fiefs, p. 136 & 444.* (A)

Cens en épingles; j'ai vu une déclaration passée à la seigneurie de Gif, le 19 octob. 1713, où le censitaire se chargeoit pour un arpent, entr'autres choses, de portion d'un *cent d'épingles* dû sur 13 arpens. (A)

Délit d'épingle. Sauval, en ses *antiquités de Paris, tom. II. p. 594*, dit qu'en 1445 une infame larronnesse dont on ignore le pays, mais qui n'étoit ni de Paris, ni des environs, ni peut être même de France, creva les deux yeux à un enfant de deux ans, & commit le *délit d'épingles*, ce qui étoit, dit-on, une grande cruauté; mais Sauval avoue qu'il n'entend point ces paroles: il ajoute que cette femme fut mise en croix, on l'exécuta toute déchevelée, avec une longue robe, & ceinte d'une corde les deux jambes ensemble au-dessous; que toutes les femmes de Paris, à cause de la nouveauté, la voulurent voir mourir, interprétant son supplice chacune à leur manière; que les unes disoient que c'étoit à la mode de son pays, d'autres que sa sentence le portoit ainsi, afin qu'il en fût plus longuement mémoire aux autres femmes; que le délit étoit si énorme, qu'il méritoit encore une plus grande punition. S'il m'est permis d'hasarder une conjecture sur le sens de ces termes *délit d'épingle*, je pense qu'ils ne signifient autre chose que le crime commis par cette femme d'avoir crevé les yeux à ce jeune enfant, ce qu'elle fit apparemment avec une épingle. Il fut un temps en France où l'on condamnoit les criminels à perdre la vue, en leur passant

un fer chaud devant les yeux : apparemment que quelques particuliers pour affouvir leur cruauté sur quelqu'un, lui crevoient les yeux avec une épingle, & que cela s'appeloit le *délit d'épingle*. (A)

EPINGLES des Carriers ; ce sont de petits fils de fer enfoncés dans un morceau de parchemin plié en quatre, dont ils se servent pour attacher à des cordes les feuilles de carton dont ils font les cartes, afin de les faire sécher à l'air.

EPINGLE, (*Rubnier*.) est un petit outil de fer, long d'environ 3 ou 4 pouces, d'égale grosseur dans toute sa longueur, en forme de grosse épingle, mais sans pointe; sa tête est ordinairement faite avec de la cire d'Espagne, & lui sert de prise : on s'en sert au même usage que le couteau à velours, excepté que celles-ci ne coupent point les foies, & ne font que former les boucles du velours en les tirant successivement comme les couteaux. Voyez **COU-TEAU A VELOURS**.

EPINGLETTE, f. f. c'est, dans l'artillerie, une espèce de petite aiguille de fer, dont on se sert pour percer les gargouffes lorsqu'elles sont introduites dans les pièces, avant de les amorcer. (Q)

ÉPINGLIER, f. m. (*Commerce*.) marchand qui vend des épingles, des clous d'épingles, des touches, des aiguilles, &c. Voyez **ÉPINGLE**.

EPINICION, f. m. (*Belles-Let.*) dans la poésie grecque & latine signifie, 1°. une fête ou des réjouissances pour une victoire remportée sur l'ennemi : 2°. un poème, une pièce de vers sur le même sujet, un chant de victoire. Scaliger traite expressément de cette sorte de poème dans sa poétique, lib. I. ch. xlvj. L'épître de Boileau, le poème de Corneille sur le passage du Rhin, celui de M. Adisson sur la campagne de 1704, & celui de M. de Voltaire sur la victoire de Fontenoy, sont de ce genre.

Le poème d'Adisson a pour objet la bataille d'Hocstet ; c'est un des plus beaux ouvrages de cet illustre auteur ; celui de M. de Voltaire ne mérite pas moins d'être lu ; la préface que l'auteur y a mise contient des réflexions judicieuses sur ce genre de poème, & sur l'épître de Despréaux. (G)

EPINOCHÉ ou EPINARDE, subst. f. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *pisciculus aculeatus*, poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Il n'a qu'une seule nageoire, qui est sur le dos, & au-devant de laquelle il se trouve trois piquans séparés les uns des autres. Il a aussi deux piquans sur le ventre ; ils sont plus grands & plus forts que les autres, & ils tiennent à un os qui a la forme d'une nageoire ; car ce poisson a deux lames osseuses, de figure triangulaire, à la place des nageoires du ventre. Il dresse & il abaisse à son gré les piquans : il est sans écailles, & on le trouve dans les ruisseaux.

Il y a une autre espèce d'épinoche, qui diffère de la précédente par les caractères suivans ; elle a dix ou onze piquans sur le dos, qui sont dirigés alternativement à droite & à gauche ; le corps est plus long, & elle n'a point de lames osseuses : on la trouve aussi dans les ruisseaux. Rau, *synop. meth. pisc.* Rond. *hist. des poissons de riviere*. Voyez **POISSON**. (I)

EPINOCHÉ, c'est ainsi que les *Epiciers* appellent la fleur du meilleur café.

EPINYCTIDE, f. f. (*Médecine*.) *ἐπινυκτίς* ; c'est une espèce d'exanthème ou d'éruption cutanée en forme de pustule livide, de la grosseur d'une petite fève, remplie d'une matière muqueuse, qui s'ouvre ensuite & se change en un petit ulcère qui cause de grandes inquiétudes dans la nuit, par les vives douleurs qu'il occasionne : d'où lui vient, selon Celse, le nom que les Grecs lui ont donné, qui signifie dans la nuit, étant composé de la proposition *ἐπι*, dans, & de *νυκτις*, νυκτος, nuit.

Cet auteur, dans la description très-exacte qu'il donne de l'épinyctide, lib. V. cap. xxviii. dit qu'elle est ordinairement fort enflammée tout au tour, & que le sentiment douloureux qu'elle fait naître est beaucoup plus considérable que la grosseur ne semble pouvoir la causer ; elle fournit, quand elle est ouverte, une sanie sanguinolente.

Cette tumeur est produite par une matière bilieuse âcre qui se ramasse dans quelque follicule de la peau, la ronge, & se fait une issue en l'exulcérant : l'âcreté & la subtilité particulière de cette humeur

viciée la rendent susceptible de produire une irritation considérable dans les nerfs voisins, & d'être aisément agitée par la chaleur du lit & l'augmentation qui se fait dans la transpiration pendant la nuit.

Il est facile de distinguer cette tumeur exanthématique de toute autre, par les symptômes qui lui sont propres, rapportés dans la définition : elle est extrêmement incommodée à cause des mauvais effets qu'elle produit dans la nuit : s'il en paroît plusieurs en même temps, c'est un indice de la qualité bilieuse & acrimonieuse, dominante dans la masse des humeurs.

Les personnes qui ont des *épinyctides* doivent observer un régime délayant & adoucissant : on a recours à la saignée si elles sont nombreuses ; la purgation convient pour détourner de la peau l'humour viciée & l'évacuer ; les digestifs & les épulotiques ordinaires sont les topiques, dont l'usage est indiqué dans cette affection. *Voyez EXANTHEME. (d)*

EPIODIE, (*Musiq. des anc.*) chanson des Grecs avant les funérailles ; on l'appeloit aussi *nœnia*. (*F. D. C.*)

EPIPEDOMETRIE, f. f. dans les *Mathématiques*, signifie la mesure des figures qui s'appuient sur une même base. Ce mot n'est plus en usage. *Harris & Chambers. (E)*

§. EPIPHALLUS, (*Musiq. des anc.*) Il paroît par un passage d'Eustathius, très-souvent cité dans Meursius, que ce mot étoit aussi le nom d'un air de danse des anciens, & qu'on l'exécutoit sur des flûtes. Ce même passage met encore l'hédycome & le polemicon au rang des airs de danse joués sur la flûte. *Voyez HEDYCOME & POLEMICON. (Musiq. des anc.)* Et Athénée dit positivement, d'après Tryphon, que c'étoient des airs de danse propres aux flûtes. (*F. D. C.*)

* EPIPHANES, (*Mythologie.*) surnom de Jupiter. Jupiter *épiphanès* ou Jupiter qui se manifeste, c'est la même chose. Jupiter fut ainsi appelé, de ce qu'il rendoit souvent sa présence sensible par des éclairs, par le tonnerre, de ce qu'il se plaisoit à se mêler parmi les hommes, & sur-tout parmi les femmes, sous différentes formes corporelles.

* §. ÉPIPHANIE ; fêtes des rois.... Les chrétiens d'Orient nomment aussi cette fête la *théophanie* ou fête des lumières. Théophane signifie manifestation de Dieu, & non pas fête des lumières.... Jean Deslions a fait un petit livre sur le roiboit. M. Deslyons a fait un petit livre & un autre assez gros sur le roiboit. *Lettres sur l'Encyclopédie.*

EPIPHANIE, f. f. (*Hist. ecclési.*) terme d'Eglise, qui veut dire la fête des Rois, ou de l'apparition de *Jésus-Christ aux Gentils*, car le mot grec signifie apparition. Les chrétiens d'Orient nomment aussi cette fête, la *Théophanie*, ou la manifestation de Dieu. C'est une fête double de la première classe, qui se célèbre le 6 janvier de chaque année.

Les Grecs appeloient l'*Epiphanie*, la présence des dieux sur la terre, soit qu'ils se fissent voir en personne aux yeux des hommes, soit qu'ils manifestassent leur présence par quelques effets extraordinaires. Cette présence des dieux leur fournit l'occasion d'instituer les fêtes ou sacrifices, qu'ils nommoient *épiphanies*, *ἐπιφανείαι*, en mémoire de ces apparitions prétendues.

L'on a nommé semblablement, parmi les chrétiens, l'*Epiphanie* la fête des Rois, dans la prévention généralement établie, que les mages étoient des rois. Cette fête ne se célébroit autrefois qu'après avoir été précédée d'une veille & d'un jeûne très-sévère ; & il paroît surprenant qu'une coutume si pieuse ait été abolie, pour y substituer une solennité bien opposée à l'abstinence & à la mortification.

L'exemple des payens a pu servir, selon quelques auteurs, à chasser le jeûne, pour lui subroger la bonne chère. La conformité qu'ont trouvée ces mêmes auteurs entre la fête du roiboit & les saturnales, leur a fait avancer que la première étoit une imitation & une suite de la seconde : en effet, disent-ils, la fête des saturnales commençoit en décembre, continuoit dans les premiers jours de janvier, qui est aussi le temps de la fête des Rois. Les pères de famille envoient à l'entrée des saturnales, des gâteaux avec des fruits à leurs amis ; l'usage des gâteaux subsiste encore. Ces amis mangeoient ensemble : c'est ce que l'on pratique aussi la veille & le jour des Rois. La pré-

miere cérémonie des saturnales confiftoit à élire un roi de la fête ; & Lucien fait dire plaifamment à Saturne , *faisons des rois à qui nous obéiffions agréablement*. L'élection d'un roi eft auffi parmi nous la premiere action de l'*Epiphanie*, avec cette différence que les Payens élifoient leur roi par le fort des dés , & que nous l'élifons par la rencontre de la feve. Le même Lucien nous apprend que le plaifir confiftoit à boire , s'enivrer & crier. C'est à peu près la même chofe parmi nous , & nous marquons notre joie non feulement par la bonne chere , mais encore par nos acclamations quand le roiboit.

Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien , & ne fe trouvent un peu juftes que par les abus que le temps a amenés dans la célébration de la fête de l'*Epiphanie* ; car d'un côté la qualité des perfonnes qui célébroient ces deux fêtes , & de l'autre , le terme de leur durée , font voir clairement que ce font deux différentes fêtes , qui n'ont qu'un rapport éloigné.

Difons donc qu'il eft plus naturel de croire que le foupèr de la veille des rois eft une fuite de la veille que les chrétiens célébroient d'abord avec beaucoup de refpect & de religion ; mais le temps , le lieu & les autres circonftances de ces afemblées nocturnes , favorifoient trop la corruption pour qu'elle ne s'introduifit pas dans la fête ; le fcandale même devint à la fin fi grand & fi pernicieux , que par plusieurs conciles l'on fut obligé de défendre ces afemblées : cependant on ne put pas les abolir entièrement ; & pour en conferver le fouvernir , les parens s'affemblerent avec leurs amis , fe regalerent ; & afin de marquer l'origine du feftin , ils observerent de le bénir avant que de fe mettre à table ; & même en partageant le gâteau , la premiere portion étoit deftinée pour Dieu , ce qui feul fuffiroit , ce me femble , pour détruire la comparifon de la fête des rois avec celle des saturnales.

On folemniſoit autrefois dans notre royaume la fête des rois avec beaucoup plus de pompe & d'apparat qu'à préfent. En effet nous lifons dans le journal d'Henri III , « qu'en 1578 , le lundi 6 de janvier la de- » moifelle de Pons de Bretagne , royne de » la feve , fut par le roy défefpérément

» brave , frifé , & gauderonné , menée du » chafteau de Louvre à la meffe en la cha- » pelle de Bourbon , étant le roy fuivi de » fes jeunes mignons , autant & plus bra- » ves que lui. » On fait aujourd'hui que l'*Epiphanie* fe célèbre à la cour avec une fi grande fimplicité , qu'elle feroit peut-être tolérée par ce févere docteur de Sorbonne , qui regardoit toutes les réjouiffances de l'*Epiphanie* comme des profanations criminelles ; je parle de M. Jean Deffions , mort à Senlis au commencement de ce fiecle , âgé de 85 ans. On connoit fes deux ouvrages fur cette matiere ; ils font intitulés , *discours eccléſiaſtique contre le paganifme du roiboit*. DE JAUCOURT.

EPIPHÉNOMENE , f. m. (*Méd.*) ce terme eft grec , compofé d'*ἐπι* , *super* , & *φαινόμενος* , *apparens*. Les anciens s'en fervoient dans le même fens que d'*ἐπιγένεσις* , *ἐπιγενέσις* , pour désigner les affections morbifiques qui furviennent dans une maladie , outre les fympromes qui lui font propres , & qui procedent d'une caufe différente de celle qui a produit ceux-ci.

M. Quefnay , dans fon nouveau traité des fievres , dit avoir été obligé de fe fervir du terme d'*ἐπιφαινόμενος* , n'ayant pu trouver aucun nom françois affez fignificatif pour exprimer diftinctement ce que les anciens entendoient par ce mot , & ce qu'il s'agit de désigner par une dénomination qui marque bien fenfiblement le genre d'affection morbifique qui vient d'être défini ; ainſi c'eſt en quelque forte malgré lui , ajoute-t-il , qu'il s'eſt déterminé à rappeler un terme grec , qui depuis long-temps eſt prefque entièrement hors d'ufage.

Les arts & les ſciences gagnent toujours à acquérir des termes propres , dès qu'ils peuvent fervir à éviter les circonlocutions , ou l'obſcurité dans leur langage refpectif. V. MALADIE , SYMPTOME , ACCIDENT. (d)

EPIPHONEME , f. f. (*Rhét.*) mot conſacré que nous avons emprunté des Grecs à l'exemple des Latins.

C'eſt une figure de rhétorique qui confiſte ou dans une eſpece d'exclamation à la fin d'un récit de quelque événement , ou dans une courte réflexion fur le fujet dont on a parlé. Cette figure échappe aux eſprits.

vifs & aux esprits profonds : son élégance part du goût, du choix, de la vérité ; il faut aussi qu'elle naisse du sujet, & qu'elle coule de source ; alors c'est un dernier coup de pinceau qui fait une image frappante dans l'esprit du lecteur, ou de l'auditeur. Ainsi Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colere suggere à une déesse immortelle contre son héros, ne peut s'empêcher de s'écrier, *Tantæ-ne animis celestibus iræ !* & dans un autre endroit, *Tantæ molis erat romanam condere gentem !* C'est encore une belle épiphonème ; & souvent citée, que celle de S. Paul, lorsqu'après avoir discouru de la rejection des Juifs, & de la vocation des Gentils, il s'écrie : *O profondeur des richesses, de la sagesse, & de la connoissance de Dieu.*

Cette figure n'est déplacée dans aucun ouvrage ; mais il me semble que c'est dans l'histoire qu'elle produit sur-tout un effet intéressant. Velleius Paterculus qui, indépendamment du style, nous a montré son talent pour l'éloquence, dans son éloge admirable de Cicéron, est l'historien romain qui se soit le plus servi de l'épiphonème ; il a l'art de l'employer avec tant de grace, que personne ne l'a surpassé dans cette partie. Aussi faut-il convenir que cette figure mise en œuvre aussi judicieusement qu'il l'a su faire, a des charmes pour tout le monde, parce que rien ne plaît, ne délassé, n'attache, & n'instruit davantage, que ces fortes de pensées sententieuses & philosophiques jointes à la fin d'un récit des grandes actions & des principaux faits, dont on vient de tracer le tableau fidele. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ÉPIPHORE, f. m. (*Méd.*) *Épiphora* est un terme qui vient du grec *ἐπιφορά*, de *ἐπιφέρειν*, *cum impetu ferre*, porter avec impétuosité. Il est employé en différens sens.

1°. Il signifie, généralement pris, toute sorte de transport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce soit, & particulièrement du sang, selon Scribonius Largus, *n. 243*, ainsi il peut être appliqué à toute tumeur inflammatoire.

2°. On appelle plus spécialement *épiphora*, selon Galien, *l. IV, de C. M. S. C. cap. vij*, &c. une fluxion inflammatoire qui se fait

sur les yeux ; ce qui est la même chose que l'ophthalmie. *Voyez OPHTHALMIE.*

3°. La signification la plus reçue du mot *épiphore*, est appliquée au flux de larmes habituel, causé par un relâchement des canaux excrétoires des glandes, dans lesquelles se fait la sécrétion de cette humeur : ces canaux n'offrant pas assez de résistance à l'impulsion des fluides qu'ils reçoivent dans leur cavité, il s'y fait une dérivation des parties voisines ; ils en sont abreuvés en trop grande quantité, n'ayant pas la force de les retenir ; il s'en fait un écoulement proportionné, & par conséquent immodéré respectivement à l'état naturel : c'est un vrai diabete des glandes lacrymales ; l'humeur dont elles regorgent se répand sur la surface de l'œil, & sur le bord de la paupière inférieure en plus grande abondance, que les points lacrymaux n'en peuvent recevoir, pour la porter dans la cavité des narines : elle se ramasse conséquemment vers le grand angle de l'œil, & s'écoule hors de la gouttière sur la surface extérieure de la paupière & des joues, en sorte que les yeux paroissent toujours mouillés & pleurans. Tant que dure ce vice, qui est quelquefois incurable, " ceux qui y sont sujets, dit Maître-Jan, dans son *traité des maladies de l'œil, part. III, chap. iij*, ont ordinairement la tête grosse & large, font d'un tempérament phlegmatique, & travaillés souvent de fluxions sur les yeux. »

Les collyres astringens sont les seuls topiques qu'il convient d'employer contre le relâchement qui cause l'*épiphore*. On peut avoir recours aux vesicatoires appliqués derrière les oreilles à la nuque, pour faire diversion à l'humeur qui engorge les glandes lacrymales. Le cautere au bras peut aussi satisfaire à la même indication ; mais ce qui est plus propre à la remplir, c'est l'usage réitéré des purgatifs qui ont de l'astringence, comme la rhubarbe. L'évacuation par la voie des selles est en général plus propre qu'aucun autre moyen, à détourner la matière de fluxions qui se font sur les yeux, ou sur les parties qui en dépendent. Hippocrate l'avoit éprouvé sans doute, lorsqu'il a dit que le cours de ventre à celui qui a une fluxion sur les yeux, est très-salutaire, *lippienti profluvio alvi corripit, bonum. Aphor.*

xvij, *señ. 6.* Ainsi on doit imiter la nature, c'est-à-dire, suppléer à son défaut, par les secours de l'art, pour procurer une évacuation de cette espèce dans le cas dont il s'agit, dont l'utilité est autant constatée par l'expérience, que l'autorité de celui qui l'affure est bien établie par l'exactitude & la vérité de ses observations. *Voyez* FLUXION. (*d*)

EPIPHYSE, f. f. (*Anat.*) appendice cartilagineux, en grec *ἐπιφύσις*, de *ἐπιφύω*, *croître dessus*. *Épiphyse* est le nom que donnent les Anatomistes à certaines éminences cartilagineuses, qui paroissent des pièces rapportées, ajoutées, & unies au corps de l'os, de la même manière que la partie cartilagineuse des côtes l'est à l'égard de leur portion osseuse. Les *épiphyfes* se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement.

L'union des *épiphyfes* au corps de l'os, se fait par le moyen d'un cartilage qui se durcit, s'ossifie presque toujours vers la deuxième année, & ne forme dans la suite avec l'os qu'une seule pièce, de manière qu'il n'est plus possible de les séparer. En effet si dans l'adulte avancé en âge l'on scie l'os & l'*épiphyse* en même temps, on y découvre à peine les traces du cartilage qui faisoit auparavant leur union : cependant il est certain que le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été *épiphyfes* dans l'enfance ; phénomène curieux dont l'explication mériteroit un traité particulier qui nous manque encore en physiologie. Mais ne pouvant entrer ici dans un pareil détail, nous nous contenterons seulement de remarquer que l'union des *épiphyfes* au corps de l'os, permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux, de sorte que par ce moyen plusieurs vaisseaux sanguins s'y glissent, & portent à l'os de même qu'à la moëlle, la matière de leur nourriture.

Observons aussi qu'il y a des *épiphyfes* qui ont encore leur apophyse, comme l'*épiphyse* inférieure du tibia ; & qu'il y a semblablement des apophyses qui portent des *épiphyfes*, comme il paroît dans le grand trochanter. Ainsi la tête du fémur est dans les jeunes sujets, quelquefois dans les adultes, une *épiphyse* de la partie de cet os qu'on appelle son *coup*.

Les *épiphyfes* prennent, ainsi que les apophyses, des noms différens tirés de leur figure. Par exemple, quand elles sont sphéroïdes, elles s'appellent *tête* ; quand l'éminence est placée immédiatement au dessous de la tête, *cou* ; quand la tête est plate, *condyle* ; quand sa surface est raboteuse, *tubérosité* ; celles qui se terminent en manière de filet, sont nommées *stiloïdes* ; celles qui ont la forme d'un mamelon, *masloïdes* ; celles qui ressemblent à une dent, *odontoïdes* ; à une chauve-souris, *ptéridoïdes*, &c. mais tous ces rapports, vrais ou prétendus, ne sont que de pures minuties anatomiques dont cette science est accablée.

Les *épiphyfes* ont des usages qui leur sont communs avec les apophyses, comme de servir en général à l'articulation, à attacher les muscles & les ligamens dont elles augmentent la fermeté, à rendre les os plus légers par leur spongiofité, plus forts & moins cassans, en multipliant les pièces. Elles servent encore à augmenter la force des muscles, en donnant plus d'étendue à l'extrémité des os : on peut ajouter que la situation & la figure particulière des *épiphyfes*, les rendent capables d'autant d'usages différens. Enfin ces sortes d'éminences cartilagineuses préviennent dans les enfans la fracture des os, & sont que dans l'accroissement du corps ils peuvent s'allonger plus aisément, & parvenir à leur juste grandeur. *Article de M. le Chevalier. DE JAUCOURT.*

EPIPLOCELE, f. f. *en Chirurgie*, espèce de hernie ou tumeur, qui est occasionnée par la descente de l'épiploon dans l'aîne. *V. HERNIE & ENTÉRO-EPIPLOCELE. (Y)*

EPIPLOIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des artères & des veines qui se distribuent dans la substance de l'épiploon. Il y a une artère *épiploïque* qui vient de la branche hépatique.

L'*épiploïque* droite est une branche de l'artère cœliaque, qui vient du côté droit de la partie intérieure ou postérieure de l'estomac. *Voyez* CÆLIAQUE.

L'*épiploïque postérieure*, c'est une branche de l'artère cœliaque qui part de l'extrémité de la splénique, & qui va se distribuer à la partie postérieure de l'épiploon.

L'*épiploïque gauche* est une branche de l'artère

l'artere cœliaque , qui se distribue au côté gauche & inférieur de l'épiploon. (L)

ÉPIPLONPHALE, s. f. *en chirurgie*, espece d'exomphale ou descente du nombril, qui consiste en une tumeur ou gonflement de cette partie, produit par le déplacement de l'épiploon. V. EXOMPHALE & ENTÉRO-ÉPIPLONPHALE.

Ce mot est composé du grec *ἐπιπλόν*, *épiploon*, coiffe, & *ὀμφαλός*, *nombril*. (Y)

§ ÉPIPLOON, ÉPIPLOIQUE, d'*ἐπιπλεῖν*, *flotter dessus*, (*Anatom.*) c'est le nom de différentes membranes graisseuses, qui flottent dans la cavité du bas-ventre de presque tous les animaux. Les chenilles elles-mêmes ont des monceaux de graisse autour des intestins. Ce sont cependant les quadrupedes dans lesquels ces membranes sont les plus marquées. Elles naissent du péritoine, mais jamais immédiatement. Ce sont des productions de la membrane extérieure de l'estomac, de la rate, du foie, du colon; mais ces membranes elles-mêmes naissent du péritoine.

Tous les *épiploons* ont la même structure dans l'homme, dont nous allons parler, sans entrer dans le détail des *épiploons* des animaux, la variété y est trop grande. Ce sont deux lames extrêmement fines, appliquées immédiatement l'une à l'autre, & qui font une duplicature, dans laquelle rampent de nombreux vaisseaux qui y forment des réseaux. Nous avons réussi à séparer ces deux lames par l'air que nous y avons introduit. Il faut se garder de confondre ces deux lames avec les deux grands feuillets de l'*épiploon*.

Chaque tronc d'artere & de veine est accompagné d'une traînée de graisse, dont les globules sont séparés & très-éloignés les uns des autres. Les petites branches étant absolument sans graisse dans les jeunes sujets, on souffle avec facilité l'*épiploon*; la partie dénuée de graisse prête, & toute la membrane s'épanouit & prend la forme d'une vessie toute relevée de bossès. Les arteres qui résistent à l'air rampent dans les vallons. Dans l'adulte la graisse se multiplie; elle accompagne les petites branches du réseau artériel, & tout l'*épiploon* devient une masse de graisse pâteuse.

Nous avons dit que les *épiploons* se laissent

Tombe XII.

souffler dans le fœtus & dans les enfans : c'est une propriété qui leur paroît être essentielle. Tous les *épiploons* ont deux feuillets. Nous avons averti le lecteur de ne pas confondre les feuillets avec les lames. Un de ces feuillets est antérieur, & l'autre est postérieur : ils se joignent à leur extrémité, & forment un sac dont l'orifice ou la base est faite par le viscere, ou par les viscères dont la membrane externe, en s'élevant avec un peu de cellulofité, a produit les deux lames de chaque feuillet.

Il y a trois *épiploons* continués l'un à l'autre, & plusieurs autres petits *épiploons*, distribués le long du colon. Ces trois *épiploons* ont une entrée commune par laquelle on peut les souffler : elle a été découverte, à ce qu'il paroît, par du Verney, puisqu'elle se trouve dans ses ouvrages posthumes, dont la date n'est pas connue, mais qui, vu le grand âge de l'auteur, paroît ne pouvoir contenir que des observations antérieures à l'année 1715, date à laquelle Winslow a publié cette découverte. Du Verney avoit alors soixante-quinze ans, & avoit disséqué depuis plus de cinquante ans : puisqu'il a vu cette ouverture, il ne paroît guere probable qu'il ne l'ait pas vue avant cet âge.

Cette *porte-cochere*, comme l'appelle Winslow, est placée entre le petit lobe à queue du foie & le duodénum presque contigus; il y a une ouverture qui n'a d'autre figure que celle de ce lobe. La membrane externe du foie, née de la fosse transversale & de la vésicule du fiel, passe devant cette ouverture pour aller recouvrir le duodénum; & le péritoine de la région rénale droite, passe derriere la porte de l'*épiploon*, pour produire la lame inférieure du mésocolon. La veine porte, avec les conduits biliaires, passent aussi devant cette ouverture.

Quand on la souffle, l'*épiploon* hépatogastrique s'éleve le premier; l'air passe derriere l'estomac pour gonfler l'*épiploon* gastrocolique; il s'étend jusqu'à la fin de l'extrémité droite de ce second *épiploon*, pour dilater le troisieme *épiploon* : c'est le colique. Il n'est pas nécessaire au reste de chercher la porte de Winslow; il suffit d'introduire le tuyau derriere le paquet des vaisseaux du foie.

Y y y y

Le petit *épiploon* de Winslow, ou l'*épiploon* hépatogastrique naît par son feuillet antérieur de la fosse droite de la vésicule du fiel & de la fosse transversale du foie. Il continue de naître de la fosse transversale & de celle du conduit veineux, & se termine au diaphragme, dont le péritoine le borne; mais cet *épiploon*, en s'approchant du diaphragme, a acquis un degré de solidité, qui a fait donner au prolongement du péritoine le nom de *ligament*.

Le petit *épiploon* passe devant le duodénum, le petit lobe du foie & le pancréas, pour former le mésocolon jusqu'à la naissance des vaisseaux gastroépiploïques droits. Depuis ce terme, il s'attache à la petite courbure de l'estomac & à l'œsophage par son extrémité, qui porte le nom de *ligament*.

Son plancher postérieur est fait par le foie; le pancréas, par la lame supérieure du mésocolon, & par une partie de la petite courbure de l'estomac.

L'air introduit l'éloigne du pancréas, & le fait paroître comme un cône obtus tout couvert de petites bossés entre le foie & l'estomac.

Plusieurs auteurs, Eustache même, ont eu connoissance de cet *épiploon*; mais Winslow est le premier qui l'ait décrit avec un certain détail.

L'*épiploon* gastrocologique a été connu de tout temps; c'est celui qui se présente de lui-même à l'ouverture du bas-ventre, & qui flotte sur les intestins. Il en couvre une partie plus petite dans le fœtus, & plus grande dans l'adulte. Nous l'avons vu ne parvenir qu'au nombril, & descendre d'autres fois dans le bassin pour s'attacher à l'utérus, ou pour accompagner les hernies. Il est ordinairement plus long du côté gauche. Il devient fort gros dans les personnes replettes, & disparoît dans l'hydropisie.

Le feuillet antérieur naît de la membrane extérieure de l'estomac, depuis le pylore (sans toucher le duodénum), le long de la petite courbure jusqu'à l'œsophage, où il se continue avec le ligament, qui se porte au diaphragme,

Il s'attache à la rate dans la sinuosité qui reçoit les vaisseaux: il se continue à

la tunique externe de ce viscère & à son ligament suspensoire, & même au péritoine au delà de ce ligament. La partie flottante de cet *épiploon* vient ensuite; elle revient sur elle-même pour s'attacher au colon transversal, depuis la rate jusqu'à son extrémité du côté droit.

Le cul-de-sac gauche se termine par l'*épiploon*, qui remonte le long de la lame supérieure du mésocolon transversal, à laquelle il s'attache obliquement jusqu'à la rate. Le cul-de-sac du côté droit est formé en partie par l'*épiploon* colique, dont nous allons parler, & en partie par le feuillet postérieur de l'*épiploon* gastrocologique, attaché à la lame supérieure du mésocolon transversal le long de l'artere colique moyenne.

L'*épiploon* colique est une continuation de celui dont nous venons de parler: elle est conique, & sa longueur est variable: nous l'avons vue s'étendre jusqu'au cœcum. Le feuillet antérieur & le feuillet postérieur de cet *épiploon*, est également une continuation de la tunique externe du colon, mais en deux lignes différentes. Il est bosselé comme les deux autres *épiploons*, quand on le gonfle. Il paroît que M. Lieutaud en a parlé; mais il en dérive un feuillet du mésocolon. M. de Haller l'a décrit & l'a fait graver en même temps.

Nous avons déjà parlé des petits *épiploons* coliques, à l'article COLON. C'est une découverte de Vesale, renouvelée par Ruysch.

Les artères du petit *épiploon* naissent de la grande coronaire, de la petite & de l'hépatique; les veines, de la veine-porte.

Les artères du feuillet antérieur de l'*épiploon* gastrocologique naissent de la gastroépiploïque droite, de la gastrique gauche, de la gastroépiploïque gauche, des vaisseaux de la rate & des vaisseaux courts. On a donné le nom d'épiploïque droite & gauche à la plus grande branche de celles qui sortent de la gastroépiploïque de l'un & de l'autre côtés.

Les artères du feuillet postérieur naissent encore des gastroépiploïques, de quelque artère de la rate, des vaisseaux du colon, du duodénum & des branches adipeuses. Les veines vont se rendre à la splénique, à la veine-porte; à la mésentérique.

Les veines de l'*épiploon* colique viennent des vaisseaux du colon, de l'*épiploïque* droite, de la duodénale, de la mésentérique.

Tous ces différens troncs communiquent très-fréquemment entre eux.

La colle qu'on y injecte passe dans la graisse dont les vaisseaux sont accompagnés. On a abandonné les vaisseaux graisseux, différens des vaisseaux rouges, que Malpighi croyoit avoir découverts, & qu'il a révoqués lui-même.

Il y a des glandes lymphatiques dans l'*épiploon* gastroépatique & dans le gastrocolique; les uns & les autres sont placés le long de l'attache de ces *épiploons* à l'estomac. On a vu quelques traces de vaisseaux lymphatiques dans l'*épiploon* gastrocolique; mais il ne faut pas se hâter de les admettre. Nous avons vu des réseaux transparens dans les intervalles des vaisseaux rouges, qui se sont trouvés n'être que de la graisse.

Il y a quelques nerfs en petit nombre; aussi l'*épiploon* n'a-t-il que peu de sentiment: le sang paroît y circuler avec beaucoup de lenteur: on ne le lie pas, & on ne craint aucune hémorrhagie de la part de ses artères. (H. G. D.)

ÉPIPLOSARCONPHALE, f. f. en *Chirurgie*, espèce de tumeur ou d'exomphale, qui est formée de l'*épiploon*, & compliquée d'une excroissance de chair. Voyez EXOMPHALE.

Ce mot est formé de trois mots grecs, ἐπιπλόον, *épiploon*, σὰρξ, *chair*, ὀμφαλός, *nombril*. (Y)

ÉPIPOMPENTICA, chansons faites pour des occasions où il falloit de la magnificence.

ÉPIPROSLAMBANOMENE, (*Mus. des anc.*) corde qui se trouvoit sous la prostambanomene, & qui répondoit par conséquent à notre *sol*.

* **ÉPIPYRGIDE**, adj. pris sub. c'est-à-dire, *plus grande qu'une tour*; c'est ainsi que les Athéniens appelloient une statue colossale à trois corps, qu'ils avoient consacrée à Hécate.

ÉPIQUE, adj. *Poëme épique*: on appelle ainsi un poëme où l'on célèbre quelques actions signalées d'un héros. V. ÉPOÏÉE.

ÉPIRE. (*Hist. anc. Géogr.*) Le nom d'*Epire* se prend en deux sens par les

écrivains Grecs; ils s'en servent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons *Continent*, & quelquefois pour désigner plus particulièrement un pays d'Europe, qui étoit situé entre la Thessalie & la mer Adriatique, & qui fait partie de l'Albanie moderne.

Son voisinage avec la Grece a sur-tout contribué à le rendre fameux dans l'ancienne histoire; & quoiqu'il fût d'une très-petite étendue, cependant Strabon y compte jusqu'au nombre de quatorze nations Epirotes: tels furent les Chaoniens, les Thesprotes, les Molosses, les Ethiciens, les Athamanes, les Perrhebes, les Ambra-ciens, &c. Mais nous ne nous engagerons point dans ce défilé; nous ne rechercherons pas non plus les raisons qui ont porté les poëtes à placer leur enfer dans cette partie de la Grece; encore moins parlerons-nous du combat d'Hercule & de Geryon, qui rendit ce pays célèbre: tout cela n'est point du ressort de cet Ouvrage. Nous devons, au contraire, nous hâter de dire que l'*Epire*, qui étoit d'abord un royaume libre, fut ensuite soumis aux rois de Macédoine, & tomba enfin sous le pouvoir des Romains. On fait que Paul Emile ayant vaincu Persée, dernier roi de Macédoine, ruina 70 villes des Epirotes qui avoient pris le parti de ce prince, y fit un butin immense, & emmena 150000 esclaves.

Les empereurs de Grece établirent des despotes en *Epire*, qui posséderent ce pays jusqu'au regne d'Amurat II. Ce conquérant le réunit aux vastes états de la Porte Ottomane. Ainsi les Epirotes, libérés dans leur origine, riches, braves & guerriers, sont à présent serfs, lâches, misérables: épars dans les campagnes ruinées, ils s'occupent à cultiver la terre ou à garder les bestiaux dans de gras pâturages, qui nous rappellent ceux qu'avoient les bœufs de Geryon, dont les historiens nous ont tant parlé; mais c'est la seule chose des états du fils d'Achille qui subsiste encore la même. *Art. de M. le chev. DE JAUCOURT.*

* **ÉPISCAPHIES**, adj. pris sub. (*Myth.*) Les Rhodiens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des barques* ou *les épiscaphies*. *Episcaphie* vient d'ἐπι, *sur*, & de πλοῦν, *barque*.

* ÉPISCENES, adj. pris sub. (*Myth.*) Les Lacédémoniens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des tentes* ou *les épiscenes*. *Episcene* est formé d'*ἐπί*, sur, & de *σκηνή*, tente.

ÉPISCOPAL, se dit de tout ce qui a rapport à la dignité ou à la personne des évêques : ainsi l'on dit *dignité épiscopale*, *le corps épiscopal*, *croix épiscopale*, *palais épiscopal*, &c.

ÉPISCOPAT, s. m. (*Hist. eccl.*) ordre ou dignité d'un évêque; c'est la plénitude & le complément du sacerdoce de la loi nouvelle.

On convient généralement que tous les évêques, en vertu de la dignité épiscopale, ont une égale puissance d'ordre; & c'est en ce sens que l'on dit qu'il n'y a qu'un *épiscopat*, & que cet *épiscopat* est solidairement possédé par chacun des évêques en particulier. *Episcopatus unus est* (dit S. Cyprien, *lib. de unit. Ecclesiae*), *cujus pars à singulis in solidum tenetur*.

Les théologiens scholastiques sont partagés sur la question de savoir si l'*épiscopat*, c'est-à-dire, l'ordination épiscopale, est un ordre & un sacrement. Les uns, comme Guillaume d'Auxerre, Almain, Cajetan, Bellarmin, Maldonat, Isambert, &c. soutiennent que l'*épiscopat* est un sacrement & un ordre proprement dit, distingué de la prêtrise, mais qui doit toujours néanmoins en être précédé : Hugues de S. Victor, Pierre Lombard, S. Bonaventure, Soto & plusieurs autres, prétendent que l'*épiscopat* n'est ni un ordre ni un sacrement, mais que l'ordination épiscopale confère à celui qui la reçoit une puissance & une dignité supérieure à celle des prêtres. Durand & quelques autres regardent simplement l'*épiscopat* comme une extension du caractère sacerdotal. Le premier de ces sentimens est le plus généralement suivi; mais ceux qui le soutiennent sont encore divisés sur ce qui constitue la matière & la forme de l'*épiscopat* considéré comme sacrement.

Comme on pratique dans la consécration des évêques plusieurs cérémonies différentes, telles que l'imposition des mains, l'onction sur la tête & sur les mains, l'imposition du livre de l'évangile sur le cou & les épaules de l'élu, la tradition de la crosse

& de l'anneau, & celle même du livre des évangiles, les théologiens ont pensé qu'outre l'imposition des mains, quelque-une de ces cérémonies étoit matière essentielle de l'*épiscopat*. Mais comme en ce point on doit plus faire attention à la pratique universelle & constante de l'Eglise, qu'aux opinions particulières des théologiens, il est clair que la plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout temps en usage dans la consécration des évêques. Quant à l'onction de la tête & des mains, elle n'est point en usage chez les Grecs, comme le remarquent les PP. Morin, Goar & Martene, cependant on ne leur conteste point la validité ni la succession de l'*épiscopat*. L'imposition du livre des évangiles sur la tête & les épaules de l'évêque élu n'est point fondée dans l'antiquité; Isidore de Seville, qui vivoit dans le vij^e. siècle, n'en dit pas un mot dans la description qu'il donne de la consécration des évêques, *lib. II de officiis divin. cap. v.* Almain & Amalair, traitant des mêmes matières, regardent cette cérémonie comme une chose nouvelle qui n'avoit aucun fondement dans la tradition, & qu'on ne pratiquoit point encore de leur temps dans les Eglises de France & d'Allemagne. Enfin, la tradition de l'évangile, de la crosse & de l'anneau, est d'un usage encore plus récent, & même aujourd'hui inconnu dans l'Eglise grecque, comme l'observe le P. Morin; d'où il est aisé de conclure que l'imposition des mains seule est la matière de l'*épiscopat*; elle est expressément marquée dans l'écriture comme le signe sensible qui confère la grâce. Les PP. & les Conciles s'accordent à la regarder comme matière; l'usage de l'Eglise latine & grecque la confirme dans cette possession, & toutes les autres diverses cérémonies dont nous venons de parler, n'ont pour elles ni la même antiquité dans l'origine, ni la même uniformité dans la pratique.

Ce partage de sentimens, sur ce qui constitue la matière essentielle de l'*épiscopat*, en a entraîné nécessairement un pareil, sur ce qui doit en faire la forme : les uns l'ont fait consister dans ces paroles, *recevez le S. Esprit*; d'autres dans celles qui accompagnent la tradition de l'évangile, de l'anneau & de la crosse; d'autres dans celles que

profere l'évêque consécrateur, en faisant l'onction sur la tête & sur les mains de l'évêque élu. Mais comme il est de principe parmi les Théologiens, que la forme doit toujours être jointe avec la matiere; dès qu'il est évident, comme nous l'avons insinué, qu'aucune de ces cérémonies extérieures n'est matiere de l'épiscopat, il s'ensuit nécessairement qu'aucune des prières qui les accompagnent n'en est la forme, & par conséquent qu'elle se réduit aux prières qui attirent sur celui qui est élu la grace du S. Esprit, & qui accompagnent l'imposition des mains.

On forme encore sur l'épiscopat une question importante, savoir si une personne qui n'est pas prêtre peut être ordonnée évêque, & si son ordination & sa consécration en cette dernière qualité est valide. Tous les Théologiens conviennent que l'ordination dont il s'agit est illicite, parce que les règles de l'Eglise demandent qu'on monte par degrés à l'épiscopat, & qu'on reçoive les ordres inférieurs: mais ils se partagent sur la validité de l'ordination épiscopale qui n'est pas précédée de l'ordination sacerdotale. Bingham, dans ses *origines ecclésiastiques*, liv. XI. chap. x. § 5. prétend que plusieurs diacres ont été ordonnés évêques sans avoir passé par l'ordre de prêtrise: Cécilien, selon Optat, n'étoit qu'archidiacre, c'est-à-dire premier diacre de l'Eglise de Carthage, lorsqu'il en fut fait évêque. Théodoret & S. Epiphane assurent la même chose de S. Athanase, lorsqu'il fut élevé sur le siège d'Alexandrie: Liberat, Socrate & Théodoret disent aussi que les papes Agapet, Vigile & Félix n'étoient que diacres lorsqu'ils furent élus papes. Mais outre que ces auteurs marquent simplement le degré où étoient les sujets dont ils parlent lorsqu'ils avoient été élus, & qu'ils ne marquent point qu'entre leur élection & leur consécration ils n'ont pas été ordonnés prêtres, il paroît que la coutume de l'Eglise étoit de n'ordonner aucun évêque qui n'eût passé préalablement par l'ordre de prêtrise; c'est la disposition du Concile de Sardique, *can. X. Si quis ex foro, sive dives, sive scholasticus, episcopus fieri dignus kabebatur, non prius constituatur quam lectoris, & diaconi, & presbyteri ministerium*

peregerit. Il veut même qu'entre chaque ordre on garde des interstices assez longs pour s'assurer de la foi & des mœurs du sujet: & nous voyons que si dans les occasions extraordinaires, comme dans la promotion de S. Ambroise à l'épiscopat, on dispensoit de ces interstices, on ne dispensoit pas pour cela de la réception des ordres, ni par conséquent de la prêtrise; d'où il est aisé de conclure qu'on n'en exempta ni Cécilien, ni S. Athanase, ni Agapet, ni les autres, & que l'expression *cum diaconus esset, episcopus ordinatus est*, doit se réduire à celle-ci, *cum diaconus esset, episcopus electus est*; ce qui n'exclut point la promotion à la prêtrise.

D'ailleurs il est difficile de concevoir comment ces ordinations n'auroient pas été nulles; car c'est aux évêques à ordonner des prêtres, c'est-à-dire à communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les saints mystères & d'absoudre les pécheurs; pouvoir que les évêques ne peuvent communiquer, si eux-mêmes ne l'ont reçu: or l'ordination épiscopale seule ne confere pas ce double pouvoir, les évêques n'en pourroient donc être la source ni le principe; s'ils n'avoient été préalablement ordonnés prêtres. Mais quoique cette dernière opinion paroisse la mieux fondée, l'autre néanmoins ne peut être accusée d'erreur, l'Eglise n'ayant rien décidé sur ce point. Voyez EVEQUE. (G)

EPISCOPAUX, (*Hist. mod. d'Anglet.*) c'est le nom qu'on donna en Angleterre sous Jacques I, à ceux qui adhéroient aux rites de l'église anglicane, par opposition aux Calvinistes, qu'on appella *Presbytériens*. Voy. PRESBYTÉRIENS.

Dans la suite, sous Charles I, ceux qui suivoient le parti du roi furent nommés *Episcopaux rigides*, & les parlementaires, *Presbytériens rigides*.

Quand Charles II fut monté sur le trône, les différentes branches des deux partis commencerent à se mieux distinguer; & comme ils se rapprocherent, ils formerent les deux branches de *Wighs* & de *Torys* mitigés par rapport à la religion, de même que par rapport au gouvernement.

Il faut se mettre au fait du sens qu'ont eu tous ces divers mots, suivant les temps &

les conjonctures, pour bien entendre l'histoire d'une nation libre, & par conséquent toujours agitée, où les deux partis qui dominent dans l'état, échauffés par les disputes, animés de plusieurs passions, se distinguent par des *sobriquets*, par des noms particuliers plus ou moins odieux; ces noms changent souvent, augmentent de force ou s'adoucisent, selon que le peuple, inquiet sur sa situation, grossit l'objet de ses craintes, ou revenant des impressions violentes qu'on lui a données, apaise ses frayeurs, rentre dans le calme, & se sert alors dans chaque parti de termes plus modérés que ceux qu'il employoit auparavant. *Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.*

De tous les sectaires les *Episcopaux* sont ceux qui sont le moins éloignés de l'église romaine, pour ce qui concerne la discipline ecclésiastique; ils ont des évêques, des prêtres, des chanoines, des curés & autres ministres inférieurs, & un office qu'ils appellent *liturgie*. Il est vrai que les Catholiques ne conviennent pas que l'ordination des ministres de cette société soit légitime & valide: on a agité cette question avec beaucoup de chaleur depuis 25 ans; le P. le Courayer, ci-devant chanoine régulier & bibliothécaire de sainte Genevieve, aujourd'hui réfugié en Angleterre & docteur d'Oxford, ayant écrit en faveur des Anglicans, sa dissertation a été réfutée par le P. Hardouin, Jésuite, & par le P. le Quien, Jacobin réformé, sans parler de deux ou trois autres théologiens qui sont encore entrés en lice, & auxquels le P. le Courayer a répliqué. *Voyez ORDINATION.*

Les *Episcopaux*, outre ces titres, ont retenu une grande partie du droit canon & des décrétales des papes pour la discipline & la police ecclésiastique. Leur liturgie, qu'ils nomment autrement *le livre des communes prières*, contient non-seulement leur office public, qui est presque le même que celui de l'église latine, mais encore la manière dont ils administrent les sacrements. Ils ont l'office des matines qu'ils commencent par *Domine labia nostra aperies*; ensuite on chante le psaume *Venite*, & puis les psaumes & les leçons de chaque jour: ils disent aussi le cantique *Te Deum*, & quelques psaumes de ceux que nous lisons dans

l'office de laudes. Ils commencent aussi leurs vêpres par les versets *Domine labia nostra aperies*, & *Deus in adjutorium*, &c. puis ils récitent les psaumes propres au jour, & ils ont à cet effet un calendrier où sont marquées les fêtes & les fêtes fixes ou mobiles, ayant pour chacune des offices propres. Ils célèbrent aussi les dimanches, & distinguent ceux de l'avent, d'après l'épiphanie, d'après la pentecôte, ceux de la septuagésime, sexagésime, quinquagésime, trinité, &c. ils ont pour chacun de ces jours des collectes ou offices du matin, pour tenir lieu de la messe, qu'ils ont abolie, & dont ils ont pros crit jusqu'au nom. On y récite l'épître, l'évangile, quelques oraisons, le *gloria in excelsis*, le symbole, des préfaces propres à chaque solennité; mais ils ont réformé le canon de la messe, & font leur office en langue vulgaire pour être entendus du peuple. La manière dont ils administrent les sacrements est aussi marquée dans ce livre, & est peu différente de la nôtre: le ministre qui baptise, après avoir prononcé les paroles sacramentelles, *je te baptise au nom du pere*, &c. fait un signe de croix sur le front de l'enfant. L'évêque donne aussi la confirmation en imposant les mains sur la tête des enfans, & récitant quelques oraisons auxquelles il ajoute sa bénédiction. Enfin on trouve dans cette liturgie la manière d'ordonner les prêtres, les diacres, &c. la forme de bénir le mariage, de donner le viatique aux malades, & plusieurs autres cérémonies fort semblables à celles qu'on pratique dans l'église romaine: par exemple, ils reçoivent la communion à genoux; mais ils ont déclaré qu'ils n'adoroient point l'Eucharistie, dans laquelle ils ne pensent pas que Jésus-Christ soit réellement présent: sur ce point, & sur presque tout ce qui concerne le dogme, ils conviennent avec les Calvinistes. Cette liturgie fut autorisée sous Edouard VI, la cinquième ou sixième année de son règne, par un acte du Parlement, & confirmée de même sous Elizabeth. Les évêques, prêtres, diacres & autres ministres *episcopaux*, peuvent se marier, & la plupart le font. Leur église est dominante en Angleterre & en Irlande; mais en Ecosse, où les Presbytériens & les Puritains sont les plus forts, on les regarde

comme non conformistes : ceux-ci , à leur tour , ont le même nom en Angleterre ; on les y laissa jouir des mêmes privilèges que les Anglicans , & cela sans restriction : ils ne sont pas même assujettis au serment du test : & lorsqu'on les met dans des emplois de confiance , on leur fait seulement prêter serment au gouvernement. Quant aux ministres *épiscopaux* , ils sont sujets à plusieurs loix pénales , sur-tout s'ils refusent de prêter les sermens du test & de suprématie. *Voy. TEST & SUPRÉMATIE. (G)*

EPISODE, s. m. (*Belles-Lettres.*) se prend pour un incident, une histoire ou une action détachée, qu'un poëte ou un historien infere dans son ouvrage & lie à son action principale pour y jeter une plus grande diversité d'événemens, quoiqu'à la rigueur on appelle *épisode* tous les incidens particuliers dont est composée une action ou une narration.

Dans la poésie dramatique des anciens on appelloit *épisode* la seconde partie de la tragédie. L'abbé d'Aubignac & le P. le Bossu ont traité l'un & l'autre de l'origine & de l'usage des *épisodes*. La tragédie à sa naissance n'étant qu'un chœur, on imagina depuis, pour varier ce spectacle, de diviser les chants du chœur en plusieurs parties, & d'en occuper les intervalles par un récitatif qu'on confia d'abord à un seul acteur, ensuite à deux, & enfin à plusieurs, & qui étant comme étranger ou surajouté au chœur, en prit le nom d'*épisode*.

De-là l'ancienne tragédie se trouva composée de quatre parties, savoir le prologue, l'*épisode*, l'exode, & le chœur : le prologue étoit tout ce qui précédoit l'entrée du chœur, (*voyez PROLOGUE*) l'*épisode* tout ce qui étoit interposé entre les airs que le chœur chantoit : l'exode tout ce qu'on récitoit après que le chœur avoit fini de chanter pour la dernière fois ; & le chœur, tous les chants qu'exécutoit la partie des acteurs qu'on nommoit proprement le *chœur*. *Voy. CHŒUR & EXODE.*

Ce récit des acteurs étant distribué en différens endroits, on peut le considérer comme un seul *épisode* composé de plusieurs parties, à moins qu'on n'aime mieux donner à chacune de ces parties le nom d'*épisode* : en effet c'étoit quelquefois un même

sujet divisé en différens récits, & quelquefois chaque récit contenoit son sujet particulier indépendant des autres. A ne considérer que la première institution de ces pièces *surajoutées*, il ne paroît nullement nécessaire qu'on y ait observé l'unité du sujet ; au contraire, trois ou quatre récits d'action différentes, sans liaison entre elles, paroissent avoir été également propres à soulager les acteurs, à divertir le peuple, & conformes à la grossièreté de l'art, qui n'étant encore qu'au berceau, auroit mal soutenu la continuité d'une action, pour peu qu'il eût voulu lui donner d'étendue : difficulté qui a fait tolérer jusqu'ici les *épisodes* dans le poëme épique. *V. EPOËME.*

Ce qui n'avoit été qu'un ornement dans la tragédie, en étant devenu la partie principale, on regarda la totalité des *épisodes* comme ne devant former qu'un seul corps dont les parties fussent dépendantes les unes des autres. Les meilleurs poëtes concurrent leurs *épisodes* de la sorte, & les tirèrent d'une même action ; pratique si généralement établie du temps d'Aristote, qu'il en a fait une règle, en sorte qu'on nommoit simplement *tragédies*, les pièces où l'unité de ces *épisodes* étoit observée, & *tragédies épisodiques*, celles où elle étoit négligée. Les *épisodes* étoient donc dans les drames des anciens, ce que nous appellons aujourd'hui *actes* dans une tragédie ou comédie. *Voyez EPISODIQUE.*

EPISODE, dans le même sens, est un incident, une partie de l'action principale. Toute la différence qu'Aristote met entre l'*épisode* tragique & l'*épisode* épique, c'est que celui-ci est plus susceptible d'étendue que le premier. *Voyez EPIQUE.*

Ce philosophe emploie le mot d'*épisode* en trois sens différens. Le premier est pris du dénombrement des parties de la tragédie, tel que nous l'avons rapporté ci-dessus ; d'où il s'ensuit que dans la tragédie ancienne l'*épisode* étoit tout ce qui ne composoit ni le prologue, ni l'exode, ni le chœur ; & comme ces trois dernières parties n'entrent point dans la tragédie moderne, le terme d'*épisode* signifieroit en ce sens la *tragédie* toute entière. De même l'*épisode* épique seroit le poëme tout entier, en en retranchant sa proposition & l'invoc-

cation; mais si les parties & les incidens dont le poëte compose son ouvrage sont mal liés les uns avec les autres, le poëme sera *épifodique* & défectueux : c'est-à-dire, pour éclaircir la pensée de l'auteur grec, que le terme *épisode* est équivalent à *poëme* ou à *unité d'action*. Mais ce n'est pas là proprement le sens que les modernes lui donnent. De plus, comme tout ce qu'on chantoit dans la tragédie, quoique divisé en scènes, étoit compris sous le nom général de *chœur*, de même chaque partie de la fable ou de l'action, chaque incident, quoiqu'il formât à part un *épisode*, étoit compris sous le nom général d'*épisode*, qu'on donnoit à toute l'action prise ensemble. Les parties du chœur étoient autant de chœurs, & les parties de l'*épisode* autant d'*épisodes*.

En ce sens (& c'est le second qu'Aristote donne à ce terme) chaque partie de l'action exprimée dans le plan & dans la première constitution de la fable, étoient autant d'*épisodes*; telles sont dans l'*Odyssée*, l'absence & les erreurs d'*Ulysse*, le désordre qui regne dans sa maison, son retour, & sa présence qui rétablissent toutes choses.

Aristote nous donne encore une troisième sorte d'*épisode*, lorsqu'il dit que ce qui est compris & exprimé dans le premier plan de la fable, est propre, & que les autres choses sont des *épisodes*. Par *propre* il entend ce qui est absolument nécessaire, & par *épisode* ce qui n'est nécessaire qu'à certains égards, & que le poëte peut ou employer ou rejeter. C'est ainsi qu'*Homere* après avoir dressé le premier plan de sa fable de l'*Odyssée*, n'a plus été maître de faire ou de ne pas faire *Ulysse* absent d'*Ithaque*; cette absence étoit essentielle, & par cette raison *Aristote* la met au rang des choses *propres* à la fable : mais il ne nomme point de la sorte les aventures d'*Antiphate*, de *Circé*, des *Syrennes*, de *Scylla*, de *Caribde*, &c. le poëte avoit la liberté d'en choisir d'autres; ainsi elles sont des *épisodes* distinguées de la première action, à laquelle en ce sens elles ne sont point *propres* ni immédiatement nécessaires. Il est vrai qu'on peut dire qu'elles le sont à quelques égards; car l'absence d'*Ulysse* étant nécessaire, il falloit aussi néces-

sairement que n'étant pas dans son pays il fût ailleurs. Si donc le poëte avoit la liberté de ne mettre que les aventures particulières que nous venons de citer, & qu'il a choisies, il n'avoit pas la liberté générale de n'en mettre aucunes. S'il eût omis celles-ci, il eût été nécessairement obligé de leur en substituer d'autres, ou bien il auroit omis une partie de la matière contenue dans son plan, & son poëme auroit été défectueux. Le défaut de ces incidens n'est donc pas d'être tels que le poëte eût pu, sans changer le fonds de l'action, leur en substituer d'autres; mais de n'être pas liés entre eux de façon que le précédent amène celui qui le suit; car c'est peu de lui succéder, il faut encore qu'ils naissent les uns des autres.

Le troisième sens du mot *épisode*, revient donc au second; toute la différence qui s'y rencontre, c'est que ce que nous appelons *épisode* dans le second sens, est le fonds ou le canevas de l'*épisode* pris dans le troisième sens, & que ce dernier ajoute à l'autre certaines circonstances vraisemblables, quoique non nécessaires, des lieux, des princes, & des peuples chez lesquels *Ulysse* a été jeté par le courroux de *Neptune*.

Il faut encore ajouter que dans l'*épisode* pris en ce troisième sens, l'incident ou l'*épisode* dans le premier sens sur lequel l'autre est fondé, doit être étendu & amplifié, sans quoi une partie essentielle de l'action & de la fable n'est pas un *épisode*.

Enfin c'est à ce troisième sens qu'il faut restreindre le précepte d'*Aristote*, qui prescrit de ne faire les *épisodes* qu'après qu'on a choisi les noms qu'on veut donner aux personnages. *Homere*, par exemple, n'auroit pas pu parler de flotte & de navires comme il a fait dans l'*Iliade*, si au lieu des noms d'*Achille*, d'*Agamemnon*, &c. il avoit employé ceux de *Capanée*, d'*Adraсте*, &c. Voyez FABLE.

Le terme d'*épisode*, au sentiment d'*Aristote*, ne signifie donc pas dans l'épopée un événement étranger ou hors d'œuvre, mais une partie nécessaire & essentielle de l'action & du sujet; elle doit être étendue & amplifiée avec des circonstances vraisemblables.

C'est par cette raison que le même auteur prescrit

prescrit que l'*épisode* ne soit point ajouté à l'action & tiré d'ailleurs, mais qu'il fasse partie de l'action même ; & que ce grand maître parlant des *épisodes* ne s'est jamais servi du terme *ajouter*, quoique ses interpretes l'aient trouvé si naturel ou si conforme à leurs idées, qu'ils n'ont pas manqué de l'employer dans leurs traductions ou dans leurs commentaires. Il ne dit cependant pas qu'après avoir tracé son plan & choisi les noms de ses personnages, le poëte doit ajouter les *épisodes*, mais il se sert d'un terme dérivé de ce mot, comme si nous disions en français que le poëte doit *épisodier* son action.

Ajoutez à cela que, pour faire connoître quelle doit être la véritable étendue d'une tragédie ou de l'épopée, & pour enseigner l'art de rendre celle-ci plus longue que l'autre, il ne dit pas qu'on ajoute peu d'*épisodes* à l'action tragique, mais simplement que les *épisodes* de la tragédie sont courts & concis, & que l'épopée est étendue & amplifiée par les siens. En un mot la vengeance & la punition des méchants énoncée en peu de paroles, comme on la lit dans le plan d'Aristote, est une action simple, propre & nécessaire au sujet ; elle n'est point un *épisode*, mais le fonds & le canevas d'un *épisode* ; & cette même punition expliquée & étendue avec toutes les circonstances du temps, des lieux & des personnes, n'est plus une action simple & propre, mais une action épisodique, un véritable *épisode*, qui pour être plus au choix & à la liberté du poëte, n'en contient pas moins un fonds propre & nécessaire.

Après tout ce que nous venons de dire, il semble qu'on pourroit définir les *épisodes*, les parties nécessaires de l'action, étendues avec des circonstances vraisemblables.

Un *épisode* n'est donc qu'une partie de l'action, & non une action toute entière ; & la partie de l'action qui sert de fonds à l'*épisode*, ne doit pas, lorsqu'elle est épisodique, demeurer dans la simplicité, telle qu'elle est énoncée dans le premier plan de la fable.

Aristote, après avoir rapporté les parties de l'Odyssée considérées dans cette première simplicité, dit formellement qu'en

cet état elles sont propres à ce poëme, & il les distingue des *épisodes*. Ainsi que dans l'*Œdipe* de Sophocle la guérison des Thébains n'est pas un *épisode*, mais seulement le fonds & la matière d'un *épisode*, dont le poëte étoit le maître de se servir. De même Aristote en disant qu'Homère dans l'*Illiade* a pris peu de chose pour son sujet, mais qu'il s'est beaucoup servi de ses *épisodes*, nous apprend que le sujet contient en soi beaucoup d'*épisodes* dont le poëte peut se servir, c'est-à-dire qu'il en contient le fonds ou le canevas, qu'on peut étendre & développer comme Sophocle a fait le châtement d'*Œdipe*.

Le sujet d'un poëme peut s'amplifier de deux manières ; l'une, quand le poëte y emploie beaucoup de ses *épisodes* ; l'autre, lorsqu'il donne à chacun une étendue considérable. C'est principalement par cet art, que les poëtes épiques étendent beaucoup plus leurs poëmes que les dramatiques ne font les leurs. D'ailleurs il y a certaines parties de l'action qui ne présentent naturellement qu'un seul *épisode*, comme la mort d'Hector, celle de Turnus, &c. au lieu que d'autres parties de la fable, plus riches & plus abondantes, obligent le poëte à faire plusieurs *épisodes* sur chacune, quoique dans le premier plan elles soient énoncées d'une manière aussi simple que les autres : telles sont les combats des Troyens contre les Grecs, l'absence d'Ulysse, les erreurs d'Énée, &c. car l'absence d'Ulysse hors de son pays & pendant plusieurs années, exige nécessairement sa présence ailleurs ; le dessein de la fable le doit jeter en plusieurs périls & en plusieurs états ; or chaque péril & chaque état fournit un *épisode*, que le poëte est maître d'employer ou de négliger.

De tous ces principes il résulte 1°. que les *épisodes* ne sont point des actions, mais des parties d'une action : 2°. qu'ils ne sont point ajoutés à l'action & à la matière du poëme, mais qu'eux-mêmes sont cette action & cette matière, comme les membres sont la matière du corps : 3°. qu'ils ne sont point tirés d'ailleurs, mais du fonds même du sujet ; qu'ils ne sont pas néanmoins unis & liés nécessairement à l'action, mais qu'ils sont unis & liés les uns aux autres : 4°. que toutes les parties d'une action ne

font pas des *épisodes*, mais seulement celles qui sont étendues & amplifiées par les circonstances particulières ; & qu'enfin l'union qu'ont entr'eux les *épisodes* est nécessaire dans le fonds de l'*épisode*, & vraisemblable dans les circonstances. V. UNITÉ. (G)

EPISODE, en Peinture, sont des scènes qu'on introduit dans un tableau, qui semblent étrangères au sujet principal du tableau, & qui néanmoins y sont nécessairement liées. V. COMPOSITION.

Ces scènes ou *épisodes* seroient, par exemple, dans un morceau représentant un sacrifice, un homme qui portant du bois pour entretenir le feu de l'autel, en laisse tomber quelques morceaux que d'autres ramassent ; ou des femmes qui s'intéressent à la conservation d'un enfant, le dérangent du passage de la victime. Ces hommes qui ramassent les morceaux de bois tombés, ces femmes qui dérangent l'enfant, forment des *épisodes* ; & cependant liés avec le sujet, ces *épisodes* jettent une variété, & même une sorte d'intérêt, qui produit de grands effets, particulièrement dans la représentation des actions qui ne sont pas suffisamment intéressantes par elles-mêmes.

EPISODIQUE, adj. (*Belles-Lettres*.) En Poésie on nomme *fable épisodique*, celle qui est chargée d'incidens superflus, & dont les *épisodes* ne sont point nécessairement ni vraisemblablement liés les uns aux autres. V. EPISODE.

Aristote dans sa poétique établit que les tragédies dont les *épisodes* sont ainsi comme découfus & indépendans entr'eux, sont défectueuses, & il les nomme *dramas épisodiques*, comme s'il disoit, *super abundantes in episodis*, surchargées d'*épisodes* ; & il les condamne parce que tous ces petits *épisodes* ne peuvent jamais former qu'un ensemble vicieux. V. FABLE.

Les actions les plus simples sont les plus sujettes à cette irrégularité, en ce qu'ayant moins d'incidens & de parties que les autres plus composées, elles ont plus besoin qu'on y en ajoute d'étrangères. Un poète peu habile épuisera quelquefois tout son sujet dès le premier ou le second acte, & se trouvera par-là dans la nécessité d'avoir recours à des actions étrangères pour remplir les autres actes. Aristote, *poétiq. c. ix.*

Les premiers poètes françois sont tombés dans ce défaut ; pour remplir chaque acte, ils prenoient des actions qui appartenoient bien au même héros, mais qui n'avoient aucune liaison entr'elles.

Si l'on infere dans un poème un *épisode* dont le nom & les circonstances ne soient pas nécessaires, & dont le fonds & le sujet ne fassent pas la partie principale, c'est-à-dire le sujet du poème ; cet *épisode* rend alors la fable *épisodique*.

Une manière de connoître cette irrégularité, c'est de voir si l'on pourroit retrancher l'*épisode*, & ne rien substituer en sa place, sans que le poème en souffrit ou qu'il devint défectueux. L'histoire d'Hypsipile, dans la Thésaïde de Stace, nous fournit un exemple de ces *épisodes* défectueux. Si l'on retraiçoit toute l'histoire de cette nourrice & de son enfant piqué par un serpent, le fil de l'action principale n'en iroit que mieux ; personne n'imagineroit qu'il y eût rien d'oublié ou qu'il manquât rien à l'action. Le Bossu, *traité du poème épique*.

Dans le poème dramatique, lorsque la fable ou le morceau d'histoire que l'on traite fournit naturellement les incidens & les obstacles qui doivent contraster avec l'action principale, le poète est dispensé d'imaginer un *épisode*, puisqu'il trouve dans son sujet même ce qu'en vain il chercheroit mieux ailleurs. Mais lorsque le sujet n'en suggere point, ou que les incidens ne sont pas eux-mêmes assez importans pour produire les effets qu'on se propose, alors il est permis d'imaginer un *épisode* & de le lier au sujet, en sorte qu'il y devienne comme nécessaire. C'est ainsi que M. Racine a inséré dans son *Andromaque* l'ambur d'Oreste pour Hermione, & que dans *Iphigénie* il a imaginé l'*épisode* d'Eriphile. L'*Andromaque* & *Iphigénie* ne sont pas des pièces *épisodiques*, dans le sens qu'Aristote l'entend & qu'il condamne.

Depuis quelques années on a mis sur le théâtre françois quelques pièces vraiment *épisodiques*, composées de scènes détachées, qui ont un rapport à un certain but général, & qu'on appelle autrement *pièces à tiroir*. Le nom de *comédie* ne leur convient nullement, parce que la comédie est une action, & emporte nécessairement dans

son idée l'unité d'action ; or ces pièces à tiroir, que le défaut de génie a si étrangement multipliées, ne sont que des déclamations partagées en plusieurs points contre certains ridicules. Voyez UNITÉ. (G)

EPISSER UNE CORDE, (*Corderie & Marine.*) c'est l'assembler avec une autre, en entrelaçant leurs fils ou cordons l'un avec l'autre, ce qui se fait par le moyen d'une broche de fer appelée *cornet d'épisse* ou *épissoir*. Après un combat, lorsque quelques manœuvres sont coupées ou rompues, on est obligé de les *épisser* quand on n'en a pas de rechange.

Pour *épisser* deux cables ensemble, il faut premièrement détordre les trois tours, longueur d'environ deux brasses de chaque cable, puis passer chaque touron dans le cable, tant d'un bout que de l'autre, par trois fois ; les tourons étant ainsi passés, on décorde un cordon de chaque touron, on le coupe à l'endroit où il est passé, & on y fait entrer les bouts de ces cordons coupés ; ensuite on passe chaque touron des cordons restans deux fois dans les cables, & de chaque côté : après cela on les décorde encore, & l'on coupe un des cordons de chaque touron à l'endroit qui est passé dans le cable, & on l'y fait entrer ; enfin l'on passe chacun des cordons qui restent dans les tourons du cable, une fois de l'un & de l'autre bout, & on les coupe. (Z)

EPISSOIR, f. m. (*Corderie.*) instrument de corne, de buis, ou de fer, pointu par un bout, qui sert à défaire les nœuds & à détortiller les tourons d'un cordage.

EPISSURE, f. f. (*Corderie & Marine.*) c'est un entrelacement de deux bouts de cordes que l'on fait pour les joindre ensemble, au lieu d'y faire un nœud, afin que la corde puisse passer & rouler aisément sur la poulie.

Epissure longue ; c'est celle qui se fait avec des bouts de corde inégaux, qu'on assemble de façon qu'ils puissent passer sur une poulie.

Epissure courte ; c'est celle où les deux bouts de corde qu'on veut péisser sont égaux, c'est-à-dire coupés de même longueur. (Z)

EPISTAPHYLIN, adj. *en Anatomie* ; nom d'un muscle de la lurette, qu'on appelle aussi *staphylin* & *azigos*. V. LUETTE, &c. (L)

ÉPISTATE, f. m. (*Hist. anc.*) nom du sénateur d'Athènes qui étoit en semaine de présider. Ce mot vient d'*ἐπι*, au dessus, & d'*ἵστημι*, je suis ; ainsi *épistate* désigne celui qui présidoit au dessus des autres.

Les dix tribus d'Athènes formées par Clithènes, éliosoient par an, chacune au fort, cinquante citoyens ou sénateurs qui entroient en fonction pour l'année, & composoient le sénat des cinq cents. Les autres attendoient pour suppléer, ou pour être appelés à l'exercice actuel par l'élection de l'année suivante. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préséance, & la cédoit successivement aux autres.

Les cinquante sénateurs en fonction se nommoient *prytanes*. Le lieu particulier où ils s'assembloient s'appelloit *prytanée* ; & le temps de leur exercice, ou de la *prytanie*, duroit trente-cinq ou trente-six jours, suivant que ce terme quadroit pour remplir le nombre des jours de l'année lunaire.

Pendant les trente-cinq ou trente-six jours de *prytanie*, dix des cinquante *prytanes* régnoient par semaine sous le nom de *proëdres* ; & celui des *proëdres* qui dans le cours de la semaine étoit en jour de présider, s'appelloit *épistate*. Des dix *proëdres* de chaque semaine, il en restoit toujours trois que le fort n'appelloit point à la place d'*épistate*, parce que la semaine n'est que de sept jours.

Celui qui une fois avoit été *épistate*, ne pouvoit jamais espérer de l'être une seconde fois dans le reste de sa vie, quand même il auroit été appelé différentes fois à être *prytane*. La raison de cette exclusion étoit qu'il auroit pu se laisser tenter de satisfaire sa cupidité, & s'arranger pour devenir le maître des grands biens dont il s'étoit vu dépositaire. Le jour de sa fonction il avoit les clefs du trésor, des titres & des archives de l'état, & du sceau de la république.

Les particuliers qui avoient quelque affaire à poursuivre au tribunal des *prytanes*, s'adressoient à un des officiers de leur tribu, pour obtenir audience pardevant celle qui étoit en fonction.

Si quelque affaire importante survenoit, l'*épistate* de jour indiquoit l'assemblée &

le motif , afin que chacun pût s'instruire , & se préparer à apporter un suffrage raisonné. Après la discussion des suffrages , l'épistate dressoit & prononçoit à haute & distincte voix la loi formée sur la pluralité des suffrages : ensuite chacun se retiroit , & les prytanes se rendoient au prytanée avec ceux qui avoient droit d'y manger aux dépens de la république.

Voyez PRYTANE , PRYTANÉE , PROEDRE ; car tous ces mots forment un enchaînement dont la connoissance est nécessaire pour entendre les auteurs qui nous parlent du gouvernement d'Athènes. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPISTEMONARQUE , adj. (*Hist. anc. ecclési.*) étoit dans l'ancienne église grecque , une personne chargée de veiller sur la doctrine de l'église , & d'avoir inspection , en qualité de censeur , sur tout ce qui concernoit la foi. Cette charge répondoit assez à celle du maître du sacré palais à Rome.

Voyez INQUISITION. (G)

EPISTITES ou HEPHISTRITES , (*Hist. nat.*) pierre d'un rouge fort éclatant , dans laquelle Ludovico Dolce a trouvé un grand nombre de vertus que l'on rougiroit de rapporter. Boëtius de Boot , de *lapidibus & gemmis.*

EPISTOLAIRE , adj. (*Belles-Lettres.*) terme dont on se sert principalement en parlant du style des lettres , qu'on appelle *style épistolaire.*

Il est plus facile de sentir que de définir les qualités que doit avoir le style épistolaire ; les lettres de Cicéron suffisent pour en donner une juste idée. Il y en a de pur compliment , de remerciement , de louange , de recommandation ; on en trouve d'enjouées , dans lesquelles il badine avec beaucoup d'aisance & de grace ; d'autres graves & sérieuses , dans lesquelles il examine & traite des affaires importantes. Celles qu'il adresse à son frere Quintus & à Caton , sont pleines de délicatesse , quoiqu'elles roulent sur des affaires d'état & des matières politiques. Celles de Pline le jeune ne réunissent pas moins d'agrément & de solidité. Mais les épîtres de Senèque sont trop travaillées : ce n'est point un homme qui parle à son ami , c'est un rhéteur qui arrange des phrases pour se faire admirer ;

l'esprit y pétille à chaque ligne ; mais le sentiment & l'effusion de cœur ne s'y trouvent pas.

Dans notre langue nous n'avons guere de lettres politiques que celles du cardinal d'Osat , qui , sous un style un peu suranné , contiennent des maximes profondes & des détails intéressans pour le commerce ordinaire de la vie. Celles de madame de Sevigné sont généralement les plus estimées.

Celles de Balzac , même ses lettres choisies , sont trop guindées , & sentent trop le travail : le tour nombreux & périodique de ses phrases , est diamétralement opposé à l'aisance & à la naïveté de la conversation , que le genre épistolaire se propose de copier. Pour celles de Voiture , quelque ingénieuses qu'elles soient , le ton en est trop singulier & le style trop peu exact , pour que personne ambitionnât aujourd'hui d'écrire comme cet auteur.

On pourroit encore moins proposer pour modele certains recueils de lettres faites à tête reposée , & avec un dessein prémédité d'y mettre de l'esprit ; telles que les lettres du chevalier d'Her** , les lettres à la Marquise , &c. Le soin qu'on a pris de les embellir à l'excès , est précitément ce qui les masque & les défigure ; en retranchant la moitié de l'estime qu'elles eurent autrefois , il leur resteroit la portion qu'elles méritent. *Essai sur l'étude des Belles-Lettres.* pag. 64 & suiv.

Épistolaire se dit aussi quelquefois des auteurs qui ont écrit des lettres ou des épîtres , tels que sont Cicéron , Pline le jeune , Senèque , Sidoine , Apollinaire , Pétrarque , Politien , Busbeck , Erasme , Just-Lipse , Muret , Milton , Petau , Launoy , Sarrau , Balzac , Voiture , & les autres que nous avons déjà nommés.

Dans l'épître , dit M. l'Abbé Laferre , (*Poétique élémentaire* ,) la poésie tour-à-tour brillante , noble , délicate , pathétique , change de ton selon les sujets. Veut-elle amuser l'imagination , son coloris est vif , éclatant , animé ; peint-elle un sentiment , son style devient affectueux ou énergique ; quand elle parle à la raison , elle en prend le langage.

EPISTOMIUM , s. m. en terme d'Hydraulique , est un instrument par l'applica-

tion duquel l'orifice d'un vaisseau peut être fermé & rouvert ensuite à volonté ; tels sont les pistons des pompes , des seringues , qui remplissent leur cavité , & qui peuvent à volonté être tirés & repouffés. (K)

EPISTROPHEUS, terme d'Anatomie , qui vient d'ἐπιστρέφω , *converto* , je tourne autour.

On donne ce nom à la seconde vertèbre du cou , à cause de son apophyse odontoiède. Voyez VERTEBRE & APOPHYSE. (L)

EPISTYLE, s. m. dans l'ancienne Architecture , est un terme dont les Grecs se servoient pour désigner ce que nous appellons aujourd'hui *architrave* , c'est-à-dire un massif de pierre , ou une pierre de bois posée immédiatement sur le chapiteau d'une colonne. V. ARCHITRAVE.

EPISYNAPHE, s. f. est dans la Musique ancienne , au rapport de Bacchius , la conjonction des trois tétracordes consécutifs , comme sont les tétracordes *hypaton* , *meson* & *synnemenon*. V. SYSTEME , TÉTRACORDE. (S)

EPISYNTHÉTIQUE, adj. (Médec.) est le nom d'une secte de médecins ; il est tiré d'un verbe grec qui signifie *entasser* ou *assembler* , ἐπιτυνθέντων αἰσθησις , *secta super-compositiva*.

Ceux qui formoient cette secte , tels que Léonides & ceux de son parti , prétendoient vraisemblablement joindre les maximes des Méthodiques avec celles des Empyriques & des Dogmatiques , & rassembler ou concilier ces diverses sectes les unes avec les autres.

C'est tout ce qu'on peut dire , n'ayant pas d'autres lumières sur ce sujet : on ne fait pas même quand Léonides , qui est le médecin le plus connu de la secte *episyntétique* , a vécu , quoiqu'il soit probable que Soranus , le plus habile de tous les Méthodiques , l'a précédé de quelque temps. V. l'histoire de la Médecine de le Clerc , dont cet article est extrait. (d)

EPITAPHE, s. f. (Belles-Let.) ἐπιτάφιον , inscription gravée , ou supposée devoir l'être , sur un tombeau , à la mémoire d'une personne défunte.

Ce mot est formé du grec ἐπί , *sur* , & de τάφω , *ensevelis*. V. SÉPULCRE. Il y a

un style particulier pour les *épitaphes* , surtout pour celles qui sont conçues en latin , qu'on nomme *style lapidaire*. V. STYLE LAPIDAIRE.

A Sparte on n'accordoit des *épitaphes* qu'à ceux qui étoient morts dans un combat , & pour le service de la patrie ; usage fondé sur le génie de cette république , ou plutôt sur la constitution politique de son gouvernement , qui n'admettoit guere que la vertu guerrière. On dit que le mausolée du duc de Malboroug est encore sans *épitaphe* , quoique sa veuve eût promis une récompense de 500 liv. sterl. à celui qui en composeroit une digne de ce héros.

Dans les *épitaphes* on fait quelquefois parler la personne morte , par forme de *prophopée* ; nous en avons un bel exemple , digne du siècle d'Auguste , dans ces deux vers , où une femme morte à la fleur de son âge , tient ce langage à son mari :

Immaturo peri ; sed tu felicior , annos

Vive tuos , conjux optime , vive meos.

Du même genre est celle-ci , faite par Antipater le Thessalonicien , qu'on trouve dans l'Anthologie manuscrite de la bibliothèque du Roi , & que M. Boivin a traduite ainsi :

« Née en Lybie , ensevelie à la fleur
» de mes ans sous la poussière aulonienne ,
» je repose près de Rome , le long de ce
» rivage sablonneux. L'illustre Pompéïa ,
» qui m'a élevée avec une tendresse de
» mere , a pleuré ma mort , & a déposé
» mes cendres dans un tombeau qui m'é-
» gale aux personnes libres. Les feux de
» mon bûcher ont prévenu ceux de l'hymen
» qu'elle me préparoit avec empressement.
» Le flambeau de Proserpine a trompé nos
» vœux. »

La formule *sta viator* , qui se rencontre dans un grand nombre d'*épitaphes* modernes , (comme dans celle-ci : *Sta , viator ; heroem calcas* ,) fait allusion à la coutume des anciens Romains , dont les tombeaux étoient le long des grands chemins. V. TOMBEAU. (G)

L'*épitaphe* est communément un trait de louange ou de morale , ou de l'une & de l'autre.

L'*épitaphe* de cet homme si grand & si

simple, si vaillant & si humain, si heureux & si sage, auquel l'antiquité pourroit tout au plus opposer Scipion & César, si le premier avoit été plus modeste, & le second moins ambitieux; cette *épitaphe* qui ne se trouve plus que dans les livres :

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois, &c.

fait encore plus l'éloge de Louis XIV, que celui de M. de Turenne.

Celle d'Alexandre, que gâte le second vers, & qu'il faut réduire au premier :

Sufficit huic tumulus, cui non suffecerat orbis.

est un trait de morale plein de force & de vérité : c'est dommage qu'Aristote ne l'ait pas faite par anticipation, & qu'Alexandre ne l'ait pas lue.

Le même contraste est vivement exprimé dans celle de Newton :

*Isaacum Newton,
Quem immortalem
Testantur Tempus, Natura, Cælum,
Mortalem hoc marmor
Fatetur.*

Mais ce contraste si humiliant pour le conquérant, n'ôte rien à la gloire du philosophe. Qu'un être avec des ressorts fragiles, des organes foibles & bornés, calcule les temps, mesure le Ciel, fonde la Nature; c'est un prodige. Qu'un être haut de cinq piés, qui ne fait que de naître & qui va mourir, dépeuple la terre pour se loger, & s'y trouve encore à l'étroit; c'est un petit monstre.

Du reste cette idée a été cent fois employée par les Poètes. V. dans les *catalectes* l'*épitaphe* de Scipion l'Africain, celle de Cicéron, celle d'Antenor. V. Ovide sur la mort de Tibulle, Properce sur la mort d'Aschille, &c.

Les Anglois n'ont mis sur le tombeau de Dryden que ce mot pour tout éloge,

Dryden.

& les Italiens sur le tombeau du Tasse,

Es os du Tasse.

Il n'y a guere que les hommes de génie qu'il soit sûr de louer ainsi.

Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne sont que naïves & plaisantes, les autres sont mordantes & cruelles. Du nombre des premières est celle-ci, qu'on ne croiroit jamais avoir été faite sérieusement, & qu'on a vue cependant gravée dans une de nos églises :

*Ce gît le vieux corps tout usé
Du Lieutenant civil rusé, &c.*

Lorsque la plaisanterie ne porte que sur un léger ridicule, comme dans l'exemple précédent, elle n'est qu'indécente; on croit voir les fossoyeurs d'*Hamlet*, qui jouent avec des ossements. Mais les *épitaphes* insultantes & calomnieuses, telles que la rage en inspire trop souvent, sont de tous les genres de satire le plus noir & le plus lâche. Il y a quelque chose de plus infame que la calomnie; c'est la calomnie contre les morts. L'expression des anciens, *troubler la cendre des morts*, est trop foible. Le satyrique qui outrage un homme qui n'est plus, ressemble à ces animaux carnaciers qui fouillent dans les tombeaux pour se repaître de cadavres. V. SATYRE.

Quelquefois l'*épitaphe* n'est que morale, & n'a rien de personnel; telle est celle de Jovianus Pontanus, qui n'a point été mise sur son tombeau :

*Servire superbis dominis,
Ferre jugum superstitionis,
Quos habes caros sepelire,
Condimenta vitæ sunt.*

L'*épitaphe* à la gloire d'un mort, est de toutes les louanges la plus noble & la plus pure, sur-tout lorsqu'elle n'est que l'expression naïve du caractère & des actions d'un homme de bien. Les vertus privées ont droit à cet hommage, comme les vertus publiques; & les titres de *bon parent*, de *bon ami*, de *bon citoyen*, méritent bien d'être gravés sur le marbre. Qu'il me soit permis à cette occasion de placer ici, non pas comme un modele, mais comme un foible témoignage de ma reconnaissance, l'*épitaphe* d'un citoyen dont la mémoire me sera toujours chère :

*Non sibi, sed patriæ vixit, regique,
suisque.
Quod daret, hinc dives; felix numerare
beatos.*

Les gens de Lettres feroient bien à plaindre, si dans un ouvrage public on leur envioit quelques retours sur eux-mêmes, quelques traits relatifs à leurs sentimens & à leurs devoirs. Si leur plume doit leur être bonne à quelque chose, c'est à ne pas mourir ingrats. Mais la reconnoissance fait en eux, parce qu'elle est noble, ce que l'espoir des récompenses n'eût jamais fait, parce qu'il est bas & servile. On a remarqué au commencement de cet article, que le tombeau du duc de Malboroug étoit encore sans épitaphe; le prix proposé justifie & rend vraisemblable la stérilité des poëtes anglois. Devant une place assiégée un officier françois fit proposer aux grenadiers une somme considérable pour celui qui le premier planteroit une fascine dans un fossé exposé à tout le feu des ennemis. Aucun des grenadiers ne se présenta; le général étonné, leur en fit des reproches: *Nous nous serions tous offerts*, lui dit l'un de ces braves soldats, *si l'on n'avoit pas mis cette action à prix d'argent*. Il en est des bons vers comme des actions courageuses. Voyez ÉLOGE.

Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur épitaphe. Celle de la Fontaine, modele de naïveté, est connue de tout le monde. Il seroit à souhaiter que chacun fit la sienne de bonne heure; qu'il la fit la plus flatteuse qu'il est possible, & qu'il employât toute sa vie à la mériter. Article de M. MARMONTEL.

EPITASE, f. f. (*Belles-Lettres*.) dans l'ancienne poésie, signifioit la seconde partie ou division d'un poëme dramatique, dans laquelle l'action proposée dans la première partie ou protase, étoit nouée, conduite & poussée par différens incidens jusqu'à sa fin ou son dénouement, qui formoit la troisième partie appelée catastase. Voyez TRAGÉDIE.

L'épitase commençoit au second acte, ou au plûtard avec le troisième. Cette division n'a plus lieu dans les piéces dramatiques modernes, quant au nom, parce

qu'on les divise en actes; mais l'épitase y subsiste toujours, quant au fond, & c'est ce que nous appellons nœud & intrigue. Voyez NŒUD & INTRIGUE.

Les anciens scholastes de TERENCE ont défini l'épitase, *incrementum processusque turbarum, ac totius nodus erroris*; & Scalliger l'appelle *pars in quâ turbæ aut excitantur aut involvuntur*; ce qui revient parfaitement à ce que nous entendons par nœud ou intrigue. (G)

EPITASE, (*Med.*) ἐπιτάσις, de ἐπιτίνομαι. *augeo*. Ce terme est employé par Hippocrate pour signifier l'accroissement d'une maladie, & sur-tout des fievres, dans leurs paroxysmes & dans leurs exacerbations. Voyez FIEVRE, PAROXYSMES. (d)

ÉPITE, f. f. (*Art méchaniq.*) petit coin que l'on applique à l'extrémité d'un autre pour le grossir.

ÉPITHALAME, f. m. (*Poëte*.) poëme à l'occasion d'un mariage; chant de noces pour féliciter des époux.

Le mot épithalame vient du grec ἐπιθαλάμιον; & ce dernier, en ajoutant, ἄσμα, signifie *chant nuptial*: θάλαμος en est la véritable étymologie.

Or les Grecs nommerent ainsi leur chant nuptial, parce qu'ils appelloient θάλαμος, l'appartement de l'époux, & qu'après la solemnité du festin, & lorsque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'épithalame à la porte de cet appartement. Il est inutile de rechercher ce qui les déterminoit à choisir par préférence ce lieu particulier, moins encore de songer à réfuter les écrivains qui en alleguent une raison peut-être aussi frivole qu'elle est communément reçue. Quoi qu'il en soit, cette circonstance du lieu est regardée par quelques modernes comme si nécessaire, que tout chant nuptial qui ne l'exprime pas, ne doit point, selon eux, être nommé épithalame.

Mais sans nous arrêter à cette pédanterie, non plus qu'à toutes les distinctions frivoles d'épithalames, imaginées par Scalliger, Muret & autres; ni même sans considérer ici servilement l'étymologie du mot, nous appellerons épithalame tout chant nuptial qui félicite de nouveaux époux sur leur union; qu'il soit un simple récit, ou qu'il soit mêlé de récit & de chant; que le poëte

y parle seul, ou qu'il introduise des personnages ; & quel que soit enfin le lieu de la scène, s'il est permis d'user d'une expression si impropre.

L'*épithalame* est en général une espèce de poésie très-ancienne ; les Hébreux en connurent l'usage dès le temps de David, du moins les critiques regardent le psaume xlv comme un véritable *épithalame*. Origène donne aussi le nom d'*épithalame* au cantique des cantiques ; mais en ce cas c'est une sorte d'*épithalame* d'une nature bien singulière.

Les Grecs connurent cette espèce de chant nuptial dans les temps héroïques, si l'on s'en rapporte à Dyctis, & la cérémonie de ce chant ne fut point oubliée aux noces de Thétis, & de Pélée ; mais dans sa première origine l'*épithalame* n'étoit qu'une simple acclamation d'*hymen*, *o hymenee*. Le motif & l'objet de cette acclamation sont évidens : chanter *hymen*, *o hymenee*, c'étoit sans doute féliciter les nouveaux époux sur leur union, & souhaiter qu'ils n'eussent qu'un même cœur & qu'un même esprit, comme ils n'alloient plus avoir qu'une même habitation.

Cette acclamation passa depuis dans l'*épithalame* ; & les poètes en firent un vers intercalaire, ou une espèce de refrain ajusté à la mesure qu'ils avoient choisie : ainsi ce qui étoit le principal devint comme l'accessoire, & l'acclamation d'*hymen*, ou *hymenee*, amenée par intervalles égaux, ne servit plus que d'ornement à l'*épithalame*, ou plutôt elle servit à marquer les vœux & les applaudissemens des chœurs, lorsque ce poème eût pris une forme réglée.

Stésichore, qui florissoit dans la xliij olympiade, passe communément pour l'inventeur de l'*épithalame* ; mais l'on fait qu'Hésiode s'étoit déjà exercé sur ce même genre, & qu'il avoit composé l'*épithalame* de Thétis & de Pélée : ouvrage que nous avons perdu, mais dont un ancien scholiaste nous a conservé un fragment. Peut-être que Stésichore perfectionna ce genre de poésie, en y introduisant la cithare & les chœurs.

Quoi qu'il en soit, l'*épithalame* grec est un véritable poème, sans cependant imiter aucune action. Son but est de faire con-

noître aux nouveaux époux le bonheur de leur union par les louanges réciproques qu'on leur donne, & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir. Le poète introduit des personnages, qui sont ou les compagnes de l'épouse, comme dans Théocrite ; ou les amis de l'époux, comme dans Apollonius.

L'*épithalame* latin eut à-peu-près la même origine que l'*épithalame* grec : comme celui-ci commença par l'acclamation d'*hymenee*, l'*épithalame* latin commença par l'acclamation de *Talassius* : on en fait l'occasion & l'origine.

Parmi les Sabines qu'enleverent les Romains, il y en eut une qui se faisoit remarquer par sa jeunesse & par sa beauté ; ses ravisseurs craignant avec raison, dans un tel désordre, qu'on ne leur arrachât un butin si précieux, s'aviserent de crier qu'ils la conduisoient à *Talassius*, jeune homme beau, bien fait, vaillant, considéré de tout le monde, & dont le nom seul imprima tant de respect, que loin de songer à la moindre violence, le peuple accompagna par honneur les ravisseurs, en faisant sans cesse retentir ce même nom de *Talassius*. Un mariage que le hasard avoit si bien assorti, ne pouvoit manquer d'être heureux : il le fut, & les Romains employèrent depuis dans leur acclamation nuptiale le mot *Talassius*, comme pour souhaiter aux nouveaux époux une semblable destinée.

A cette acclamation, qui étoit encore en usage du temps de Pompée, & dont on voit des vestiges au siècle même de Sidonius, se joignirent dans la suite les vers fescenniens ; vers extrêmement grossiers, & pleins d'obscénités.

Les Latins n'eurent point d'autres *épithalames* avant Catulle, qui prenant Sapho pour modèle, leur montra de véritables poèmes en ce genre, & substitua l'acclamation grecque d'*hymenee* à l'acclamation latine de *Talassius*. Il perfectionna aussi les vers fescenniens ; mais, comme il arrive d'ordinaire, s'il les rendit plus chastes par l'expression, ils ne furent peut-être que plus obscènes par le sens.

Nous en avons des exemples dans un *épithalame* de ce poète, (*épithal. Jul.*) dans une petite pièce qui nous est restée de l'empereur

Pempereur Gallien , & dans le *Canton d'Aufone* principalement. *Stace* , qui a fleuri sous *Domitien* , ne s'est permis dans l'*épithalame* de *Viollantille* & de *Stella* , aucune expression peu mesurée. *Claudien* n'a pas toujours été si retenu , il s'échappe d'une manière indécente dans celui d'*Honorius* & de *Marie*.

Pour *Sidonius* aussi-bien que tous les modernes , dont les poésies sont lues des honnêtes gens , comme *Buchanan* parmi les *Écossois* , *Malherbe* & quelques autres parmi nous , excepte *Scarron* , ils sont irréprochables à cet égard ; si pourtant l'on excepte encore parmi les Italiens le cavalier *Marini* , qui mêle sans respect pour ses héros , à des louanges quelquefois délicates , des traits tout-à-fait licentieux.

Il semble que l'*épithalame* admettant toute la liberté de la Poésie , il ne peut être assujetti à des préceptes ; mais comment arriver à la perfection de l'art , sans le secours de l'art même ? Aussi *Denys d'Alicarnasse* donnant aux orateurs les règles de l'*épithalame* ; ne dit pas qu'elles soient inutiles ; il les renvoie même aux écrits de *Sapho*. Rien n'est si avantageux , en général , que d'étudier les modèles , parce qu'ils renferment toujours les préceptes , & qu'ils en montrent encore la pratique.

Il est vrai qu'il n'y a point de règles particulières prescrites pour le genre , pour le nombre , ni pour la disposition des vers propres à cet ouvrage ; mais comme le sujet en tout genre de poésie est ce qu'il y a de principal , il semble que le poète doit chercher une fiction qui soit tout ensemble juste , ingénieuse , propre & convenable aux personnes qui en seront l'objet ; & c'est en choisissant les circonstances particulières , qui ne sont jamais absolument les mêmes , que l'*épithalame* est susceptible de toutes sortes de diversités.

Claudien & *Buchanan* , sans être en tout & à tous égards de vrais modèles , ont rendu propres à leurs héros les *épithalames* qu'ils nous ont laissés. Pour le cavalier *Marini* , loin qu'il soit heureux dans le choix des circonstances , ou dans les fictions qu'il ne doit qu'à lui-même , on n'y trouve presque jamais ni convenance ni justesse. L'*épithalame* qui a pour titre , les travaux d'*Hercule* ,

Tome XII

& pour objet un seigneur de ce nom , n'est qu'une indécente & froide allusion aux travaux de ce dieu de la fable. Dans l'hymnée où il s'agit des noces de *Vincent Caraffe* , c'est *Silene* qui chante tout simplement l'*épithalame* du berger *Aminte*. Telles sont ordinairement les fictions de cet auteur ; s'il en a d'une autre nature , il les emprunte de *Claudien* , de *Sidonius* même ; ou il les gâte par des descriptions si longues & si fréquentes , qu'elles rebutent l'esprit , & font disparaître le sujet principal.

Fuyez de cet auteur l'abondance stérile ,

Et ne vous chargez point d'un détail inutile ; dit un de nos meilleurs poètes dans une occasion toute semblable.

Parlons à présent des images ou des peintures qui conviennent à ce genre de poème. L'*épithalame* étant par lui-même destiné à exprimer la joie , à en faire éclater les transports , on sent qu'il ne doit employer que des images riantes & ne peindre que des objets agréables. Il peut représenter l'*Hyménée* avec son voile & son flambeau ; *Vénus* avec les grâces , mêlant à leurs danses ingénues de tendres concerts ; & les amours cueillant des guirlandes pour les nouveaux époux.

Mais ramener dans un *épithalame* le combat des géans , & la fin tragique des héroïnes fabuleuses , comme fait *Sidonius* , ou le repas de *Thyeste* , & la mort de *César* , comme fait le cavalier *Marini* , c'est (pour le dire avec un ancien) être en fureur en chantant l'hyménée.

Pour les images indécentes ou qui révoltent la modestie , quiconque en emploie de ce caractère ne pèche pas moins contre les règles de l'art en général , que contre ses vrais intérêts. En effet , si un discours n'a de véritable beauté qu'autant qu'il exprime une chose qui fait plaisir à voir ou à entendre , ou bien qu'il présente un sens honnête , comme *Théophraste* le soutient , & comme la raison même le persuade , que doit-on penser de ces sortes d'images ? Et se les permettre dans une matière chaste par elle-même , n'est-ce pas en quelque manière imiter *Aufone* , qui pour avoir travesti en poète sans pudeur le plus sage de tous les Poètes , n'a pu trouver encore depuis tant de siècles un seul apologiste ?

Bien différent de cet écrivain , *Théocrite*

A a a a

n'offre à l'esprit que des images agréables ; il ne représente que des objets gracieux, & avec des idées & des expressions enchanteuses. Tel est son *épithalame* d'Hélène, chef-d'œuvre en ce genre qu'on ne sauroit trop louer.

Après avoir donné des couronnes de jacinthe aux filles de Lacédémone qui chantent l'hyménée, il leur fait relever en ces termes le bonheur de Ménélas. « Vous êtes » arrivé à Sparte sous des auspices bien favorables ; seul entre les demi-dieux, vous devenez le gendre de Jupiter, vous épousez Hélène ! Les grâces l'accompagnent, les amours sont dans ses yeux ; elle étoit l'ornement de Sparte, comme le cyprès est l'honneur des jardins. » Puis venant à Hélène même : « Uniquement occupées de vous, nous allons, disent-elles, vous cueillir une guirlande de lotos ; nous la suspendrons à un plane & en votre honneur nous y répandrons des parfums. Sur l'écorce du plane, on gravera ces mots ; honorez-moi, je suis l'arbre d'Hélène, » S'adressant ensuite aux deux époux : « Puisse Vénus, ajoutent-elles vous inspirer une ardeur mutuelle & durable ! puisse Latone vous accorder une heureuse postérité, & Jupiter vous donner des richesses que vous transmettiez à vos descendants ! »

Ce poëme, au reste, a deux parties qui sont bien marquées, & qui paroissent essentielles à tout *épithalame* ; l'une qui comprend les louanges des nouveaux époux, l'autre qui renferme des vœux pour leur prospérité.

La première partie exige tout l'art du poëte ; car il en faut infiniment pour donner des louanges, qui soient tout ensemble ingénieuses, naturelles, & convenables : & voilà sans doute pourquoi l'on dit si souvent que l'*épithalame* est l'écueil des Poëtes.

Les louanges seront ingénieuses, si elles sortent, pour ainsi dire, du fond même de la fiction ; naturelles, si elles ne blessent pas la vraisemblance poétique ; convenables, si elles sont accommodées selon les règles de cette vraisemblance, au sexe, à la naissance, à la dignité, au mérite personnel.

Il en est de même, à proportion, des vœux ; ils doivent être naturels ou se renfermer dans la vraisemblance poétique ; &

convenables, ou ne pas excéder la vraisemblance, relative, si je puis m'exprimer ainsi avec M. Souchai ; car j'ai tiré toutes les réflexions qu'on vient de lire dans cet article, d'un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des Belles Lettres, & je ne crois pas que personne ait mieux traité cette matière.

C'est peut-être un travail en pure perte, que celui de notre savant ; du moins on a lieu de le penser, quand on considère à quel point tout le monde est dégoûté de ce genre de poëme, soit par la difficulté du succès, soit par l'exemple de tant de gens qui y ont échoué avec mépris, soit enfin par le peu d'honneur qu'on gagne à courir dans cette carrière : il est du moins certain que les *épithalames* sont tombés dans un tel discrédit, que les Hollandois qui en étoient les plus grands protecteurs, non-seulement les ont abandonnés mais même ont pris le parti de leur substituer des estampes particulières, qu'ils appellent de ce nom, comme s'ils pensoient que l'*épithalame poétique* ne pût jamais ressusciter. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPITHALAME, s. f. (*Gravure*) Les Graveurs de Hollande, comme on l'a dit dans l'article précédent, appellent *épithalames* certaines estampes faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lesquelles on les représente avec des attributs allégoriques, convenables à leur état & à leur qualité ; on y joint toujours quelques vers à leur louange. Il n'y a que les personnes riches qui fassent cette dépense, & l'on ne tire qu'un très-petit nombre de ces estampes, pour les distribuer aux parens & aux amis des mariés. Quand ce nombre est tiré, on dore la planche, que l'on met ensuite en bordure, ce qui rend ces sortes de pièces fort rares.

Personne n'a mieux réussi dans ce genre que Bernard Picart. Ses *épithalames* sont les morceaux les plus gracieux & les plus estimés de ce maître. *Diâ. de Peint.*

Cependant on a lieu de leur reprocher d'être quelquefois si recherchés en allégories, qu'ils sont intelligibles ; mais en général les pensées en sont belles & pleines de noblesse ; d'ailleurs la netteté & la propreté du travail caractérisent toujours ce célèbre artiste. On ne fait plus aujourd'hui que re-

copier en Hollande les estampes de cet habile maître, avec quelques légers changemens dans les attributs, pour fournir les *épithalames* de commande; & encore la mode en est presque passée, parce que tout ce qui est de mode passe très-vite. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPITHEME, f. m. (*Pharmac.*) du grec *ἐπιθεμι*, j'applique, je mets dessus, nom générique de tout remède destiné à être appliqué à la surface du corps.

L'usage a exclu cependant les emplâtres & les onguens de la classe des *épithemes*, qui ne comprend que les remèdes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme sèche, & sous forme de bouillie. Les *épithemes* des deux premières espèces sont beaucoup plus connus sous le nom de *fomentation*: voyez **FOMENTATION** & ceux de la dernière, sous celui de *cataplasme*: voyez **CATAPLASME**.

Les fomentations appliquées sur le cœur ou sur le foie, sont spécialement désignées par le mot d'*épitheme* qui est presque oublié dans cette acception même, comme l'emploi des secours de ce genre. Voyez **TOPIQUE**.

Le fâchet, la cucuphe, & la demi-cucuphe, le frontal, l'écusson, &c. sont des espèces d'*épithemes*. secs. Voy. ces art. (b)

EPITHETE, f. f. terme de Grammaire & de Rhétorique, du grec *ἐπιθετος*, *adjectivus*, *accessorius*, *impositivus*, dont le neutre est *ἐπιθετον*, *epithesum*: on sous-en-

tend *vous*, *nomen*; ainsi ce mot *épithete* pris substantivement, veut dire *nom ajouté*. Nos peres plus voisins de la source, faisoient ce mot masculin, mais enfin les femmes & les personnes sans études voyant ce mot terminé par un *e* muet, l'ont fait du genre féminin, & cet usage a prévalu. Le peuple abuse en plusieurs mots de ce que l'*e* muet est souvent le signe du genre féminin, sur-tout dans les adjectifs *saint*, *sainte*; *époux*; *épouse*; *ouvrier*, *ouvriere*, &c.

*Encor si pour rimer dans sa verve indiscrete,
Ma muse au moins souffroit une froide épithete.* Boil. Sat. (F)

L'*épithete* est un terme ajouté à celui qui contient l'idée principale, pour restreindre cette idée en l'embellissant, c'est-à-dire, en y joignant une énergie esthétique. Quand par exemple, Haller a dit en décrivant les amusemens rustiques des habitans des Alpes: là vole à travers l'air *divisé* une lourde pierre lancée par un bras *vigoureux* jusqu'au but *prescrit*. On pourroit omettre ces quatre *épithetes* sans rien changer à l'essentiel de l'image; mais elles servent à rendre l'idée principale plus sensible par les idées accessoires qu'elles y ajoutent.

Il y a une autre espèce d'*épithetes* qu'on pourroit nommer *grammaticales*, parce qu'elles ne sont que ce qu'on nomme en grammaire des *adjectifs*. (*) Celles-ci n'ont point de beauté esthétique, mais elles sont

(*) M. l'abbé Girard n'a point fait d'observation sur la différence qu'il y a entre *épithete* & *adjectif*. Il semble que l'*adjectif* soit destiné à marquer les propriétés physiques & communes des objets, & que l'*épithete* désigne ce qu'il y a de particulier & de distinctif dans les personnes & dans les choses, soit en bien, soit en mal: *Louis le Begue*, *Philippe le Hardi*, *Louis le Grand*, &c. c'est en partie de la liberté que nos peres prenoient de donner des *épithetes* aux personnes, qu'est venu l'usage des noms propres de famille.

Quand le simple adjectif ajouté à un nom commun ou appellatif, le fait devenir nom propre, alors cet adjectif est une *épithete*; *urbs*, ville, est un nom commun; mais quand on disoit *magna urbs*, on entendoit la ville de Rome.

Te canit agricola, magnâ cum venerit urbe. Tibul. l. I. el. 7.

Tous les adjectifs qui sont pris en un sens figuré, sont des *épithetes*; la *pâle* morte, une *verte* vieillisse.

Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire, tirés du nom du pere ou de quelqu'un des ayeux sont des *épithetes*; *Telamonius Ajax*, *Ajax fils de Telamon*. Il en est de même des adjectifs tirés du nom de la patrie; c'est ainsi que Pindare est souvent appelé le poëte Thébain, *poëta Thebanus*; *Dyon Syracusanus*, *Dyon de Syracuse*, &c. Souvent les noms patronymiques sont employés substantivement par antonomase *κατὰ ἕξιν*, *per excellentiam*. C'est ainsi que par le *philosophe*, on entend *Aristote*, & par le *poëte*, on désigne *Homere*; mais alors *philosophe* &

nécessaires à l'intelligence du discours ; par exemple , enfant *gâté*, esprit *chagrin*. Sans elles l'idée principale n'auroit pas la détermination indispensable pour former un sens précis.

A ces deux especes d'*épihetes*, il faut en joindre une troisième que les grammairiens nomment *patronymique*. Ce n'est exactement qu'un titre ajouté au nom d'une personne. Tel est le *pius Æneas* de Virgile, le *ποσειδων Ηρη* d'Homere, Ces *épihetes* reviennent presque aussi souvent que le nom propre est allégué, & ne sont point destinées à embellir le discours, ou à lui donner plus d'énergie.

Ce but ne concerne que les *épihetes* esthétiques. Celles-ci, quand elles sont bien choisies, sont la principale énergie du discours, comme dans ce passage d'Horace :

Illi robur & æs triplex

*Circà pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem.*

Les mêmes principes qui doivent diriger tout artiste dans l'embellissement de ses ouvrages, servent aussi à déterminer le véritable usage & les qualités de l'*épihete*. On donne aisément à cet égard, ou dans l'excès, ou dans le défaut ; l'intelligence & le discernement du poète se manifestent dans la juste distribution de ces ornemens.

Il y a des hommes si illustres, que leur nom seul vaut le plus bel éloge. Il y a de même des idées qui par elles-mêmes sont si grandes, si parfaitement énergiques, que tout ce qu'on y ajouterait par forme d'*épihetes* pour les rendre plus sensibles, ne pourroit que les affaiblir. Quand César, au moment qu'on le poignarde, s'écrie : *Et toi aussi Brutus !* Quelle *épihete* jointe à ce nom auroit pu ajouter à l'énergie de cette exclamation ? dans tous les cas de

cette nature, toute *épihete* est déplacée.

Elle ne l'est pas moins dans les cas opposés, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agit d'idées subordonnées que le poète n'emploie que pour la liaison, & qu'il ne laisse entrevoir que de loin. Le peintre place souvent sur l'arrière-fond des figures isolées ou des groupes, simplement pour remplir quelques vuides, ou pour l'arrondissement. S'il leur donnoit du relief par des coups de pinceau vigoureux, il manqueroit son but, ces figures feroient trop d'effet, & détourneroit l'œil des objets principaux qui doivent le frapper. Il en est de même des idées accessoires en éloquence & en poésie : il ne faut pas exposer au grand jour ce qui, de sa nature, doit rester dans le lointain. Quand le poète veut nous rendre attentifs aux exploits de son héros, qu'il évite de tourner notre attention pour une *épihete* déplacée sur le bruit de son chariot, ou sur le hennissement de son coursier.

C'est sur-tout lorsqu'on fait parler les autres, qu'il faut être circonspect dans l'usage des *épihetes*.

Il faut peser exactement quelles idées doivent nécessairement entrer dans la pensée que le personnage veut exprimer, & ne lui rien prêter au-delà. Il faut se souvenir que les *épihetes* ne sont que subordonnées au terme principal ; si celui-ci dit tout ce qu'il y a à dire, eu égard au lieu & aux circonstances, l'*épihete* est de trop.

On remarque, en étudiant les révolutions du bon goût, que dans les temps anciens, comme dans les modernes, la décadence du goût a toujours été annoncée par la profusion des *épihetes*. Dans la Grèce, chez les Romains & en France, aussi-tôt que le beau siècle de l'éloquence & de la poésie a fait place à l'amour du clinquant, on a vu les *épihetes* se multiplier.

poete n'étant point joints à des noms propres, sont pris substantivement, & par conséquent ne sont point des *épihetes*.

On doit user avec art des *épihetes* ou adjectifs ; on ne doit jamais ajouter au substantif une idée accessoire, déplacée, vaine, qui ne dit rien de marqué. Les *épihetes* doivent rendre le discours plus énergique. M. de Fénelon ne se contente pas de dire que l'orateur, comme le poète, doit employer des figures, des images & des traits ; il dit qu'il doit employer des figures ORNÉES, des images VIVES, & des traits HARDIS, lorsque le sujet le demande.

Les *épihetes* qui ne se présentent pas naturellement, & qui sont tirées de loin, rendent le discours froid & ennuyeux. On ne doit jamais se servir d'*épihetes* par ostentation ; on n'en doit faire usage que pour appuyer les objets sur lesquels on veut arrêter l'attention. (F)

Pour éviter cet excès, leur usage doit être restreint aux seuls cas où l'idée principale ne suffit pas pour donner à la pensée une beauté sensible, une énergie esthétique. Et afin de mieux déterminer ces cas, il est bon de se rappeler qu'il y a trois espèces d'énergie esthétique; l'une qui remplit l'imagination de tableaux frappans, l'autre qui présente à l'esprit des notions grandes & lumineuses; & la troisième qui excite le sentiment, & produit les mouvemens de l'ame.

C'est en conséquence de l'un ou de l'autre de ces trois buts qu'il faut choisir les *épithetes*, selon qu'on se propose, ou de peindre à l'imagination, ou d'éclairer le jugement, ou de toucher le cœur.

Les *épithetes* pittoresques, prises de choses sensibles, sont indispensables lorsque l'orateur ou le poète veut peindre à l'aide du discours. Elles servent ou à exprimer diverses petites circonstances qui font partie du tableau, ou à épargner des descriptions prolixes, qui rendroient le discours languissant. S'agit-il, non de peindre, mais de donner à une pensée un tour plus fort, plus nouveau, plus concis ou plus naïf, c'est encore à l'aide des *épithetes* qu'on y parviendra plus aisément. Enfin, si l'on se propose de toucher le cœur, quel que soit le genre de la passion, rien de plus efficace que des *épithetes* bien choisies pour exciter le sentiment.

Mais autant qu'elles servent d'affaiblissement dans tous les genres de l'énergie esthétique pour donner plus de force à la pensée, autant sont-elles insipides lorsqu'elles n'ont pas ce but. Rien n'est plus désagréable qu'un style rempli d'*épithetes* foibles, vagues ou oiseuses; même lorsqu'elles ne sont pas oisives, le style ne laisse pas d'être mauvais, si ces *épithetes* expriment des idées accessoires, qui ne font rien au but principal, & qui ne servent qu'à étaler l'esprit du poète, & la singularité bizarre de son imagination.

Comme la poésie en général parle plus aux sens que l'éloquence, le poète fait aussi un plus fréquent usage des *épithetes* que l'orateur; mais cette considération même doit le rendre plus réservé à ne les pas prodiguer sans nécessité. Il ne doit pas se per-

mettre de les employer à remplir le vers. La longueur des vers Alexandrins est très-propre à l'entraîner dans cet usage vicieux; & il ne seroit que trop aisé d'en rapporter plusieurs exemples, leur grand nombre nous dispense d'en rapporter ici. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts, de M. SULZER.*)

* EPITHRICADIES, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes instituées en l'honneur d'Apollon. Il ne nous en est resté que le nom.

EPITHYME, (*Pharm. Botan. & Mat. méd.*) Voyez CUSCUTE.

EPITIE, f. m. (*Marine.*) c'est un petit retranchement de planches fait le long du côté du vaisseau, pour mettre les boulets. Il porte ce nom, quoiqu'on le fasse en quelque autre endroit du vaisseau. (Z)

* EPITOGÉ, f. f. (*Hist. anc.*) espèce de manteau qui se mettoit sur la toge. Voyez TOGÉ.

L'*épitoge* ne nous est pas inconnu. C'est ainsi que l'on appeloit le chaperon que les présidens à mortier & le greffier en chef du parlement portoient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, & qu'ils ne portent plus que sur l'épaule.

EPITOIR, f. m. instrument de fer, pointu & quarré, qui sert à ouvrir l'extrémité d'une cheville de bois, lorsqu'il s'agit de la renfler par un coin qu'on appelle *épité*.

EPITOME, f. m. (*Belles-Lettres.*) abrégé ou réduction des principales matières d'un grand ouvrage, resserrées dans un beaucoup moindre volume.

On reproche souvent aux auteurs d'*építome*, que leur travail occasionne la perte des originaux. Ainsi on attribue à l'*építome* de Justin, la perte de l'histoire universelle de Trogue Pompée; & à l'abrégé de Florus, celle d'une grande partie des décades de Tite-Live. Voyez les raisons sur lesquelles est fondé ce reproche, au mot ABRÉGÉ. (G)

EPITRE, f. f. (*Belles Lettres.*) ce mot vient du grec *ἔπι*, sur, & du verbe *στέλλω*, j'envoie.

Ce terme n'est presque plus en usage que pour les lettres écrites en vers, & pour les dédicaces des livres.

Quand on parle des lettres écrites par des auteurs modernes ou dans des langues vivantes, & sur-tout en prose, on ne se fert point du mot *épître*: ainsi l'on dit, *les lettres du cardinal d'Osfat, de Balzac, de Voiture, de madame de Sévigné, & non pas les épîtres du cardinal d'Osfat, de Balzac, &c.*

Au contraire on se fert du mot *épître*, en parlant des lettres écrites par des anciens, ou dans une langue ancienne: ainsi l'on dit *les épîtres de Cicéron, de Sénèque, &c.* Il est pourtant vrai que les modernes se sont servis du terme de *lettres*, en parlant de celles de Cicéron & de Pline.

Le mot *épître* paroit encore plus particulièrement rétraint aux écrits de ce genre, en matiere de religion: ainsi l'on dit *les épîtres de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean, & non les lettres de S. Paul, &c.* (G)

On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Le style de la lettre est libre, simple, familier. L'*épître* n'a point de style déterminé; elle prend le ton de son sujet, & s'élève ou s'abaisse suivant le caractère des personnes. L'*épître* de Boileau à son jardinier, exigeoit le style le plus naturel; ainsi ces vers y sont déplacés, supposé même qu'ils ne soient pas mauvais par-tout.

*Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,
On voit sous les lauriers haleter les Orphées.*

Boileau avoit oublié en les composant, qu'Antoine devoit les entendre.

L'*épître* au roi sur le passage du Rhin, exigeoit le style le plus héroïque: ainsi l'image grotesque du fleuve *essuyant sa barbe*, y choque la décence. Virgile a dit d'un genre de poésie encore moins noble, *sylvæ sint consule dignæ*.

Si dans un ouvrage adressé à une personne illustre on doit annoblir les petites choses, à plus forte raison n'y doit-on pas avilir les grandes, & c'est ce que fait à tout moment dans les *épîtres* de Boileau le mélange de *Cosin* avec Louis le Grand, du *sucre* & de la *cannelle* avec la gloire de ce héros. Un bon mot est placé dans une *épître* familière; dans une *épître* sérieuse & noble il est du plus mauvais goût.

Boileau n'étoit pas de cet avis; il lui en coûta de retrancher la fable de l'huître, qu'il avoit mise à la fin de sa première *épître* au roi, pour *délasser*, disoit-il, *des lecteurs qu'un sublime trop sérieux peut enfin fatiguer*. Il ne fallut pas moins que le grand Condé pour vaincre la répugnance du poëte à sacrifier ce morceau.

En général, les défauts dominans des *épîtres* de Boileau sont la sécheresse & la stérilité, des plaisanteries parasites, des idées superficielles, des vues courtes, & de petits desseins. On lui a appliqué ce vers:

Dans son génie étroit il est toujours captif.

Son mérite est dans le choix heureux des termes & des tours. Il se piquoit sur-tout de rendre avec grace & avec noblesse des idées communes, qui n'avoient point encore été rendues en poésie. Une des choses, par exemple, qui le flattoient le plus, comme il l'avoue lui-même, étoit d'avoir exprimé poétiquement sa perruque.

Au contraire, la bassesse & la bigarrure du style défigurent la plupart des *épîtres* de Rousseau. Autant il s'est élevé au dessus de Boileau, par ses odes, autant il s'est mis au dessous de lui par ses *épîtres*.

Dans l'*épître* philosophique, la partie dominante doit être la justesse & la profondeur du raisonnement. C'est un préjugé dangereux pour les poëtes & injurieux pour la poésie, de croire qu'elle n'exige ni une vérité rigoureuse, ni une progression méthodique dans les idées. Nous ferons voir ailleurs que les écarts même de l'enthousiasme ne sont que la marche régulière de la raison. Voy. ODE & ENTHOUSIASME.

Il est encore plus incontestable que dans l'*épître* philosophique on doit pouvoir presser les idées sans y trouver le vuide, & les creuser sans arriver au fond. Que seroit-ce en effet qu'un ouvrage raisonné, où l'on ne seroit qu'effleurer l'apparence superficielle des choses? un sophisme revêtu d'une expression brillante, n'est qu'une figure bien peinte & mal dessinée; prétendre que la poésie n'a pas besoin de l'exactitude philosophique, c'est donc vouloir que la peinture puisse se passer de la correction du dessin. Or, qu'on mette à l'épreuve de l'application

de ce principe les *épîtres* de Boileau, celles de Rousseau, & celles de Pope lui-même. Boileau, dans son *épître* à M. Arnaud, attribue tous les maux de l'humanité à la honte du bien. La mauvaise honte ou plutôt la foiblesse en général produit de grands maux :

Tyran qui cede au crime & détruit les vertus.
Henriade.

Voilà le vrai. Mais quand on ajoute, pour le prouver, qu'*Adam*, par exemple, n'a été malheureux que pour n'avoir osé soupçonner sa femme; voilà de la déclamation. Le desir de la louange & la crainte du blâme produisent tour à tour des hommes timides ou courageux dans le bien, foibles ou audacieux dans le mal; les grands crimes & les grandes vertus émanent souvent de la même source: quand? & comment? & pourquoi? voilà ce qui seroit de la philosophie.

Dans l'*épître* à M. de Seignelay, la plus estimée de celles de Boileau, pour démasquer la flatterie, le poète la suppose stupide & grossière, absurde & choquante au point de louer un général d'armée sur sa défaite, & un ministre d'état sur ses exploits militaires; est-ce là présenter le miroir aux flatteurs? Il ajoute que rien n'est beau que le vrai; mais confondant l'homme qui se corrige avec l'homme qui se déguise, il conclut qu'il faut suivre la nature.

C'est elle seule en tout qu'on admire & qu'on aime.

Un esprit né chagrin, plaît par son chagrin même.

Sur ce principe vague, un homme né grossier plaira donc par sa grossièreté, un impudent par son impudence? &c.

Qu'auroit fait un poète philosophe? qu'auroit fait par exemple, l'auteur des discours sur l'égalité des conditions & sur la modération dans les desirs! Il auroit pris le naturel inculte & brute, comme il l'est toujours: il l'auroit comparé à l'arbre qu'il faut tailler, émonder, diriger, cultiver, enfin, pour le rendre plus beau, plus fécond & plus utile. Il eût dit à l'homme: » ne veuillez jamais paroître ce que vous n'êtes pas, mais tâchez de devenir ce

que vous voulez paroître: quel que soit votre caractère, il est voisin d'un certain nombre de bonnes & de mauvaises qualités; si la nature a pu vous incliner aux mauvaises, ce qui est du moins très-doux, ne vous découragez point, & opposez à ce penchant la contention de l'habitude. Socrate n'étoit pas né sage, & son naturel en se redressant ne s'étoit pas estropié ».

On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les *épîtres* de Rousseau. Dans celle à Clément Marot, il avoit à développer & à prouver ce principe des Stoïciens, que l'erreur est la source de tous les vices, c'est-à-dire, qu'on n'est méchant que par un intérêt mal entendu. Que fait le poète? il établit qu'un vaurien est toujours un sot sous le masque; au lieu de citer au tribunal de la raison un Aristophane, un Catilina, un Narcisse qu'il auroit bien eu de la peine à faire passer pour d'honnêtes gens, ou pour des sots; il prend un fat, mauvais plaisant, dont l'exemple ne conclut rien, & il dit de ce fat, plus sot encore :

*A sa vertu je n'ai plus grande foi
Qu'à son esprit. Pourquoi cela? Pourquoi?*

Qu'est-ce qu'esprit? Raison assaisonnée,

Qui dit esprit, dit sel de la raison:

*De tous les deux se forme esprit parfait,
De l'un sans l'autre un monstre contrefait.
Or quel vrai bien d'un monstre peut-il
naître?*

Sans la raison puis-je vertu connoître?

*Et sans le sel dont il faut l'appréter,
Puis-je vertu faire aux autres goûter?*

Passons sur le style; quelle logique! La raison sans sel fait un monstre, incapable de tout bien: pourquoi? parce qu'elle est fade nourriture, qu'elle n'assaisonne pas la vertu, & ne la fait pas goûter aux autres. D'où il conclut qu'un homme qui n'a que de la raison, & qu'il appelle un sot, ne sauroit être vertueux. Molière, le plus philosophe de tous les poètes, a fait un honnête homme d'Orgon, quoiqu'il n'en ait fait qu'un sot, & n'a pas fait un sot de

Tartuffe, quoiqu'il n'en ait fait qu'un méchant homme.

Pope, dans les *épîtres* qui composent son essai sur l'homme, a fait voir combien la poésie pouvoit s'élever sur les ailes de la philosophie. C'est dommage que ce poète n'ait pas eu autant de méthode que de profondeur. Mais il avoit pris un système, il falloit le soutenir. Ce système lui offroit des difficultés épouvantables; il falloit ou les vaincre ou les éviter: le dernier parti étoit le plus sûr & le plus commode; aussi, pour répondre aux plaintes de l'homme sur les malheurs de son état, lui donne-t-il le plus souvent des images pour des preuves, & des injures pour des raisons. *Article de M. MARMONTEL.*

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE. Il faut croire que l'estime & l'amitié ont inventé l'*épître dédicatoire*, mais la bassesse & l'intérêt en ont bien avili l'usage: les exemples de cet indigne abus sont trop honteux à la Littérature pour en rappeler aucun; mais nous croyons devoir donner aux auteurs un avis qui peut leur être utile, c'est que tous les petits détours de la flatterie sont connus. Les marques de bonté qu'on se flatte d'avoir reçues, & que le Mécène ne se souvient pas d'avoir données; l'accueil favorable qu'il a fait sans s'en appercevoir; la reconnaissance dont on est si pénétré, & dont il devoit être surpris; la part qu'on veut qu'il ait à un ouvrage dont la lecture l'a endormi; ses ayeux dont on lui fait l'histoire souvent chimérique; ses belles actions & ses sublimes vertus qu'on passe sous silence pour de bonnes raisons; sa générosité qu'on loue d'avance, &c. toutes ces formules sont usées, & l'orgueil qui est si peu délicat, en est lui-même dégoûté. *Monseigneur, écrit M. de Voltaire à l'électeur Palatin, le style des dédicaces, les vertus du protecteur, & le mauvais livre du protégé, ont souvent ennuyé le public.*

Il ne reste plus qu'une façon honnête de dédier un livre: c'est de fonder sur des faits la reconnaissance, l'estime, ou le respect qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. *Cet article est de M. MARMONTEL.*

ÉPÎTRE, (*Hist. eccles.*) C'est une des parties de la Messe, & qui précède l'Évangile;

ou plutôt c'est cette partie de la Messe chantée aujourd'hui par le sous-diacre, un peu avant l'Évangile, & qui est un texte de l'écriture sainte. Cette partie de l'écriture sainte n'est jamais prise des quatre évangiles, mais de quelque endroit de la bible, & souvent des *épîtres* de S. Paul, ou de celles des autres apôtres, ce qui lui a fait donner le nom d'*épître*.

Pour connoître l'origine de l'*épître* & l'usage de l'église à cet égard, il faut remarquer que les juifs faisoient lire dans leurs synagogues quelques endroits de la loi & des prophètes, particulièrement dans les jours du sabbat. Les chrétiens conserverent parmi eux cette coutume; ils commençoient la célébration de l'Eucharistie par la lecture des saintes écritures, selon le témoignage de Tertullien dans son *Apologétique*; & comme les actes des apôtres & les *épîtres* de S. Paul contenoient de grands exemples & des instructions très-utiles, on lisoit ordinairement quelques endroits de l'un & de l'autre, mais le plus souvent des *épîtres* de S. Paul, en sorte que par une espece d'habitude, on a donné à cette lecture le titre d'*épître*.

Quelques auteurs ont observé, que lorsque l'on lit un endroit des *épîtres* de S. Paul, on commence par ce mot, *Fratres*, parce que cet apôtre appelloit ainsi ceux à qui il écrivoit: & quand on lit quelques passages de l'ancien & du nouveau testament, on dit toujours *in diebus illis*.

Cette lecture introduisit l'ordre des lecteurs, dont la fonction a cependant cessé depuis quelques siècles dans l'église catholique, où la lecture a été attribuée aux sous-diacres. Fleury, *Hist. eccl. Diā. de Richalet & de Trév. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ÉPITRITE, f. m. (*Belles-Lettres.*) est un pié composé de quatre syllabes, trois longues & une breve. Voyez PIÉ.

Les grammairiens comptent quatre sortes d'*épitrices*: le premier est composé d'une jambe & d'un spondée: comme *salūtāntēs*, le second d'un trochée & d'un spondée, comme *cōncūātī*; le troisième d'un spondée & d'une jambe, comme *cōmmūnīcāns*; & le quatrième d'un spondée & d'un trochée, comme *incāntārē*. (G)

ÉPITRITE,

ÉPITRITE, (*Musique.*) étoit chez les Grecs le nom d'un rapport, appelé autrement *raison sesqui-tierce*, & qui est celui de 3 à 4, ou de la quarte. Voy. QUARTE.

C'étoit aussi le nom d'un des rythmes de leur musique, duquel les deux temps étoient entr'eux dans ce même rapport. Voy. RHYTME. (S)

ÉPITROPE, f. f. *figure de Rhétorique*, appelée par les Latins *concessio*, par laquelle l'orateur accorde quelque chose qu'il pourroit nier, afin que par cette marque d'impartialité, il puisse obtenir à son tour qu'on lui accorde ce qu'il demande.

Ainsi M. Despréaux a dit de Chapelain par *épitrope* :

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité ;
 Qu'on prise sa candeur & sa civilité :
 Qu'il soit doux, complaisant, officieux,
 sincère ;
 On le veut, j'y souscris, & suis prêt de me tair.
 Mais que pour un modele on montre ses écrits,
 Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits ;
 Comme roi des auteurs, qu'on l'éleve à l'empire,
 Ma bile alors s'échauffé, & je brûle d'écrire.
 Sat. ix, v 222. (G)

ÉPITROPE, f. m. (*Hist. mod.*) sorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens Grecs, qui vivent sous la domination des Turcs, choisissent dans plusieurs villes pour terminer les différends qui s'élevent entre eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magistrats Turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes* : M. Spon remarque dans ses voyages qu'à Athenes il y en a huit, qui sont pris des différentes paroisses & appelés *vecchiardi*, c'est-à-dire, *vieillards*. Mais Athenes n'est pas le seul endroit où il y ait des *épitropes* : il y en a dans toutes les isles de l'Archipel.

Quelques auteurs latins du cinquieme siecle appellent *épitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la suite appelé *vidames*. Voy. VIDAME.

Dans des temps encore plus reculés, les Grecs employoient le terme *ἐπιτροπός* dans le même sens que les Latins employoient

celui de *procurator* : c'est-à-dire, que ce mot signifioit chez eux un *commissonnaire* ou *intendant* Voyez PROCURATOR.

Ainsi les commissonnaires des provisions dans les armées des Perses sont appelés *épitropi* par Hérodote & Xénophon : dans le nouveau Testament, *ἐπιτροπός* signifie le *steward* ou supérieur d'une maison, que la vulgate traduit par *procurator*. Voyez le dict. de Trévoux & Chambers. (G)

ÉPLAIGNER, voyez LAINER.

ÉPLOYÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit des oiseaux qui ont leurs ailes étendues, & particulièrement de l'aigle de l'Empire, à cause de la tête & du cou, qui étant ouverts & séparés, représentent deux cous & deux têtes.

Ronchival en Beaujolois, d'or à l'aigle éployé de gueules, membré & béqué d'azur.

* ÉPLUCHER, v. act. *dans plusieurs arts mécaniques*, c'est nettoyer d'ordures avec une attention scrupuleuse. Il se dit en jardinage d'un plan qu'on dégage avec la serfouette des herbes inutiles; il se dit dans les manufactures en laines, en soie, &c. d'une étoffe dont on enleve toutes les ordures; & cette opération s'appelle l'*épluchage*. Il y a l'*épluchage* des laines comme celui des draps; il se dit dans les verreries, de la terre qu'on emploie à faire les pots, & de la séparation des ordures; ce sont des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, & qu'on appelle *éplucheuses*; ce qu'elles séparent de la terre s'appelle *épluchage*; on *épluche* les soies de chaîne & de trame; on *épluche* les ouvrages qui en sont faits, en ôtant toutes les bourres qui restent sur l'ouvrage, aux lisieres, &c. Les chapeliers *épluchent* les peaux de castor, & l'*épluchage* s'appelle le *jarre*. Voyez CHAPELIER. *Eplucher*, chez les *Vanniers*, c'est couper tous les bouts d'osier qui excèdent l'aire d'une piece, quand elle est faite, &c.

ÉPLUCHOIR, f. m. (*terme de Vannier.*) C'est une lame d'acier assez forte, triangulaire, émouffée vers la pointe, & montée à virole sur un manche de bois; on s'en sert pour parer l'ouvrage, en coupant toutes les extrémités des osiers qui hérissent la surface. Il y a des *épluchoirs* de plusieurs grandeurs.

ÉPODE, f. f. (*Poésie anc.*) espèce de poésie des Grecs & des Latins. Mais développons l'ambiguité du mot *épode*, dont les

diverses significations ont causé des débats entre les littérateurs.

1°. On appeloit *épode* chez les Grecs un assemblage de vers lyriques, ou la dernière strophe qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées *strophe* & *antistrophe*. Ces trois sortes de stances se répétoient ordinairement plusieurs fois suivant ce même ordre, dans le cours d'une seule ode, & le nombre de ces répétitions remplissoit l'étendue de ce poëme. La strophe & l'antistrophe contenoient toujours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conséquent se chanter sur le même air. L'*épode*, tantôt plus longue, tantôt plus courte, leur étoit rarement égale; elle devoit donc, pour l'ordinaire, se chanter sur un air différent: elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période*, & de ce que nous pourrions appeler un couplet de trois stances, & elle en faisoit comme la clôture; c'est aussi de cette circonstance que lui venoit son nom, dérivé du verbe *ἐπιώδειν*, chanter par dessus, chanter à la fin. Après avoir chanté le premier couplet de l'ode composé de ces trois stances, on chantoit le second, puis le troisième, & ainsi des autres. Presque toutes les odes de Pindare fournissent des preuves de ce que l'on vient d'avancer.

2°. On donnoit le nom d'*épode* à un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers étoient autant d'iambes-trimètres, ou de six piés, & les derniers étoient plus courts, & seulement des iambes-dimètres ou de quatre piés. De ce genre étoient les *épodes* d'Archiloque, c'est-à-dire, ces piéces dans lesquelles ce poëte satirique déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé sa fille, & plusieurs de ses parens distingués par leur naissance ou par leurs emplois.

S'il en faut croire Victorinus le grammairien, c'étoit proprement le petit vers qui s'appeloit *épode*, parce qu'il terminoit le sens du distique, de même que l'*épode* des odes en finissoit le chant. Ce grammairien ajoute que chaque vers trimètre ne doit point se faire entendre sans être suivi du petit vers dimètre, qui en fait comme la clôture & le complément.

3°. Le grammairien poëte Terentianus

attribue le nom d'*épode* à un demi-vers élégiaque, & Victorinus lui-même va jusqu'à prodiguer cette dénomination au petit vers odonien mis après trois vers saphiques, & de plus à un petit poëme composé de plusieurs vers adoniens rangés de suite.

4°. Enfin on a étendu la signification du mot *épode*, jusqu'à désigner par là tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands: en ce sens le pentamètre est le vers *épode* après l'hexamètre qui est le proodique.

Si l'on demandoit à présent ce que signifient ces mots, *liber epodon*, que porte le livre V, des odes d'Horace, je répondrais que ce livre a pris ce nom de l'inégalité des vers, rangés de manière que chaque grand vers est suivi d'un petit, qui en est le complément ou la clause. Quand donc le livre V, des odes d'Horace, est intitulé *liber epodon*, livre des *épodes*, c'est-à-dire, *liber versusum epodon*, livre de vers *épodes*, livre où chaque grand vers de l'ode est suivi d'un petit vers qui termine le sens; & cependant les huit dernières odes de ce livre ne sont point du caractère épodique des dix premières. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉPODES, (*Musique*.) chant des anciens chœurs des Grecs, qu'ils exécutoient sans se mouvoir, pour représenter l'immobilité de la terre qu'ils croyoient fixe. Voy. BALLET, CHŒURS, DANSE. (B)

EPOINTE, adj. (*Manège*, *Maréchal-lerie*.) cheval *épointé*. Cette épithète a la même signification que celle d'*ébranché*. Voyez ÉBRANCHÉ. (e)

EPOINTER, v. act. (*Relieur*.) c'est racler avec un couteau ordinaire les bouts des ficelles avec lesquelles les livres sont cousus, afin de pouvoir les coller & les passer en carton.

EPOIS, s. m. pl. (*Vénérie*.) cors qui sont au sommet de la tête du cerf: il y a des *épois* de coronure, de paulmure, de trochure & d'enfourchure.

* ÉPONE, s. f. (*Mythol.*) déesse tutélaire des muletiers.

ÉPONGE, s. f. (*spongia*) (*Hist. nat.*) substance légère, molle & très-poreuse, qui s'imbibe d'une grande quantité d'eau à proportion de son volume. On avoit mis l'*épouge* au rang des zoophites; on a cru aussi

que c'étoit une plante, jusqu'à ce que M. Peyssonel, médecin de Marseille, ait découvert que l'éponge étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. On distingue plusieurs espèces d'éponges, qui diffèrent sur-tout par la forme; les unes sont plates, les autres rondes: il y en a qui ressemblent à un tuyau ou à un entonnoir: on en voit de branchues, que l'on appelle *rameuses*, &c. Les éponges fines diffèrent de celles que l'on nomme *grosses éponges*, en ce que leur tissu est plus serré, & que leurs pores sont plus étroits: les unes & les autres sont de couleur jaunâtre; les meilleures & les plus fines ont une teinte de gris cendré. Voyez l'article POLYPIER.

EPONGE, (*Pharmacie. Matière médicale.*) On fait en Pharmacie deux différentes préparations de l'éponge; l'une est connue sous le nom d'éponge brûlée, & l'autre sous celui d'éponge préparée.

Pour faire l'éponge brûlée, on prend des éponges fines qu'on lave bien, & desquelles on sépare des petites pierres qui s'y trouvent ordinairement; on fait sécher les éponges, on les met dans un pot de terre, on les calcine à feu ouvert pendant une heure, après quoi on les pulvérise, & on les garde dans un bocal pour s'en servir au besoin.

L'éponge connue dans l'art sous le nom d'éponge préparée, se prépare de la manière suivante: on choisit de gros morceaux d'éponge fine, on en sépare exactement toutes les petites pierres ou coquilles, & on les trempe dans de la cire jaune fondue; & sitôt qu'ils en sont bien imbibés, on les met un à un, ou séparés les uns des autres, dans une presse entre deux plaques d'étain que l'on a fait chauffer: on serre la presse au point d'exprimer le plus de cire qu'il est possible; par ce moyen un gros morceau d'éponge se réduit en un très-petit volume.

On attribuoit autrefois beaucoup de vertus à l'éponge brûlée: Duchêne, plus connu sous le nom de *Querquetan*, dit que les médecins de son temps s'en servoient avec beaucoup de succès pour guérir le *bronchocèle* ou *gouëtre*; ils la faisoient prendre dans du vin blanc pendant un mois lunaire.

On l'emploie encore aujourd'hui quelquefois dans le même cas, mais apparem-

ment sans succès. Voyez CHARBON.

L'éponge préparée avec la cire fournit un secours commode pour empêcher la cicatrice de certaines plaies, dont on ménage l'ouverture à dessein de procurer par cette issue l'écoulement de certaines matières. Voyez TENTE.

On se sert d'une éponge entière pour appliquer des fomentations. Voyez FOMENTATION.

L'analyse chimique de l'éponge confirme la découverte des Naturalistes modernes qui rangent cette production marine dans la classe des substances animales. (b)

EPONGE de rosier sauvage, d'églantier. Voyez EGLANTIER.

EPONGE, (*Manège, Maréchall.*) nom par lequel nous désignons l'extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. Voyez FER, FERRURE, FORGER.

EPONGE, (*Manège, Maréchall.*) maladie, tumeur située à la tête ou à la pointe du coude, qui tire sa dénomination de la cause même qui la produit; nous l'appelons en effet éponge, parce qu'elle n'est occasionnée que par le contact violent & réitéré des éponges de fer qui appuient contre cette partie lorsque les chevaux se couchent en vaches, c'est-à-dire, lorsqu'étant couchés ils plient les jambes, de manière que leurs talons répondent au coude, & soutiennent ainsi presque tout le poids de l'avant-main de l'animal.

Ce contact violent est suivi d'une compression qui non seulement meurtrit la peau, mais qui fait perdre aux fibres & aux vaisseaux leur ressort naturel. Ce ressort naturel perdu, ils ne peuvent plus contribuer à la circulation qui se fait dans cette partie: les humeurs s'y accumulent donc, principalement la lympe, dont le mouvement est plus lent, & qui d'ailleurs est renfermée dans des canaux dont le tissu est infiniment plus foible que celui des vaisseaux sanguins. Cette humeur arrêtée, & l'abord de celle qui y survient sans cesse, tout contribuera à dilater les petits tuyaux; la partie la plus subtile se dissipera, ou en s'échappant à l'obstacle pour se soumettre aux loix de la circulation, ou en passant & en se faisant jour à travers les pores, tandis que la partie la plus grossière de cette même

humeur se durcira par son séjour. De-là les progrès de la tumeur, qui fera de la nature de celles que nous appellons *loupes* : elle augmentera plus ou moins en volume & en dureté, selon la disposition de la lymphe, selon le plus ou moins de force des vaisseaux, ou enfin selon la durée ou la force du contact ou de la compression ; mais la lenteur de son accroissement préservera la partie sur laquelle elle a établi son siège, de la douleur, de l'inflammation & de tous les autres accidens qui accompagnent en général les tumeurs dont la formation est prompte & soudaine.

Quelquefois aussi la même cause produit des effets différens ; car au lieu de donner lieu à une tumeur en forme de loupe, elle n'occasionne qu'une callosité, qui n'est autre chose qu'un desséchement des vaisseaux comprimés ; desséchement qui n'arrive que conséquemment au contact, qui affaissant les vaisseaux, les oblitère & ferme tout passage aux liqueurs qui circulent.

La callosité se distingue de la loupe, en ce que le volume n'en est jamais aussi considérable, & en ce qu'elle ne s'étend point au-delà de l'endroit comprimé : du reste l'une & l'autre ne présentent rien de dangereux, & la callosité ne mérite même aucune attention.

Pour ce qui concerne la loupe, il sera bon de tenter de résoudre l'humeur avant qu'elle soit entièrement concrète ; on emploiera pour cet effet les emplâtres résolutifs : celui de vigo, en triplant la dose de mercure, m'a toujours paru véritablement le plus efficace : mais si son impuissance ne nous laisse aucun espoir de procurer la résolution, il conviendra d'extirper la tumeur : cette opération, dont les suites ne sauroient être fâcheuses, peut se pratiquer de deux manières.

Si la loupe est dans le corps même du tégument, on l'emportera avec la peau, car il seroit impossible de l'engager : si au contraire elle est au dessous, & que le tégument soit mobile & vacillant au dessus, on y fera une incision proportionnée au volume de la tumeur, c'est-à-dire que cette incision sera simplement longitudinale ou cruciale, selon ce volume. On disséquera ensuite les lambeaux des tégumens ; après

quoi on soulèvera la loupe avec une errigne, & on la disséquera elle-même dans toute sa circonférence, à l'effet de l'emporter entièrement : l'extirpation en étant faite, on réunira les lambeaux, on les assujettira, s'il est nécessaire, par des points de suture, & on pansera le tout comme une plaie simple. Ce procédé demande plus de pratique & d'adresse que le premier ; mais on a l'avantage de terminer la cure beaucoup plutôt : la plaie circulaire faite conséquemment à l'autre moyen, est toujours avec déperdition de substance, & demande pour se cicatrifier un espace de temps assez considérable. Au reste on ne doit pas oublier que la première attention dans le traitement de cette maladie, est de garantir l'animal du contact qui l'a occasionné ; & pour cet effet on peut matelasser l'éponge du fer, en y attachant un petit coussinet rembouré, de façon que la partie contuse porte sur ce coussinet lorsque l'animal se couche.

Il est sans doute inutile de parler de l'éponge dont se servent les palefreniers pour laver les crins & les extrémités de l'animal, puisqu'elle ne diffère point des éponges communes. Voyez PANSER. (e)

EPONGES. (terme de Plombier.) Ce sont les deux bordures qui environnent dans sa longueur la table ou moule, sur laquelle les plombiers versent leur plomb.

Le rable qui sert à pousser le métal fondu jusqu'au bout du moule, & à donner une juste épaisseur à la table de plomb, est appuyé par les deux bouts sur ces éponges, où il est comme enchâssé par deux rainures qui l'assujettissent & l'empêchent de se détourner quand le plombier le pousse jusqu'au bout de la table ou moule. V. PLOMBIER.

EPONGES, pl. (Véner.) c'est ce qui forme le talon des bêtes.

EPONGER, v. act. en terme de Pain-d'épicer, c'est passer une éponge imbibée d'une composition de jaunes d'œufs battus ensemble, pour donner de la couleur au pain-d'épice.

* EPONIME, f. m. (Hist. anc.) c'étoit le chef des Archontes. Voy. ARCHONTES.

EPONTILLER, v. act. c'est, parmi les Tondeurs, ôter avec des pinces la bourre ou la paille qui se sont introduites dans le drap en l'ourdissant. Voyez LAINE.

ÉPONTILLES, SPONTILLES, f. m. pl. (*Mar.*) ce sont des étais ou pièces de bois posées perpendiculairement de deux en deux bancs pour fortifier les ponts & les gaillards. Celles qui sont voisines du grand & du petit cabestan sont à charnière, pour qu'on puisse les ôter quand il faut virer, mais aussi-tôt après on les remet à leur place : on met une forte *épointille* sous le mât d'artimon, & dans tous les endroits où les ponts sont chargés d'un grand poids. *Voy. Pl. IV. de Marine, fig. 1.*, les *épointilles* ou *étances* des gaillards, n^o. 135, & celles d'entre deux ponts, n^o. 110. (Z)

EPOPEE, f. f. (*Belles-Lettres.*) c'est l'imitation, en récit, d'une action intéressante & mémorable. Ainsi l'*épopée* diffère de l'histoire, qui raconte sans imiter; du poème dramatique, qui peint en action; du poème didactique, qui est un tissu de préceptes; des fables en vers, de l'apologue, du poème pastoral, en un mot de tout ce qui manque d'unité, d'intérêt, ou de noblesse.

Nous ne traitons point ici de l'origine & des progrès de ce genre de poésie : la partie historique en a été développée par l'auteur de la *Henriade*, dans un essai qui n'est susceptible ni d'extrait, ni de critique. Nous ne réveillerons point la fameuse dispute sur Homère : les ouvrages que cette dispute a produits sont dans les mains de tout le monde. Ceux qui admirent une érudition pédantesque, peuvent lire les préfaces & les remarques de madame Dacier, & son essai sur les causes de la décadence du goût. Ceux qui se laissent persuader par un brillant enthousiasme & par une ingénieuse déclamation, goûteront la préface poétique de l'Homère anglois de Pope. Ceux qui veulent peser le génie lui-même dans la balance de la philosophie & de la nature, consulteront les réflexions sur la critique par la Motte, & la dissertation sur l'*Iliade* par l'abbé Terrasson.

Pour nous, sans disputer à Homère le titre de génie par excellence, de père de la poésie & des dieux; sans examiner s'il ne doit ses idées qu'à lui-même, ou s'il a pu les puiser dans les poètes nombreux qui l'ont précédé, comme Virgile a pris de

Pisandre & d'Apollonius l'aventure de Sinon, le sac de Troie, & les amours de Didon & d'Enée; enfin sans nous attacher à des personnalités inutiles, même à l'égard des vivans, & à plus forte raison à l'égard des morts, nous attribuerons, si l'on veut, tous les défauts d'Homère à son siècle, & toutes ses beautés à lui seul : mais après cette distinction nous croyons pouvoir partir de ce principe : qu'il n'est pas plus raisonnable de donner pour modèle en poésie le plus ancien poème connu, qu'il le seroit de donner pour modèle en horlogerie la première machine à rouage & à ressort, quelque mérite qu'on doive attribuer aux inventeurs de l'un & de l'autre. D'après ce principe, nous nous proposons de rechercher dans la nature même de l'*épopée*, ce que les règles qu'on lui a prescrites ont d'essentiel ou d'arbitraire. Les unes regardent le choix du sujet, les autres la composition.

Du choix du sujet. Le P. le Bossu veut que le sujet du poème épique soit une vérité morale, présentée sous la voile de l'allégorie; en sorte qu'on n'invente la fable qu'après avoir choisi la moralité, & qu'on ne choisisse les personnages qu'après avoir inventé la fable : cette idée creuse, présentée comme une règle générale, ne mérite pas même d'être combattue.

L'abbé Terrasson veut que sans avoir égard à la moralité, on prenne pour sujet de l'*épopée* l'exécution d'un grand dessein, & en conséquence il condamne le sujet de l'*Iliade*, qu'il appelle une *inaction*. Mais la colère d'Achille ne produit-elle pas son effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros? Ce n'est pas la première fois qu'on a confondu, en poésie, l'action avec le mouvement. *Voyez TRAGÉDIE.*

Il n'y a point de règle exclusive sur le choix du sujet. Un voyage, une conquête, une guerre civile, un devoir, un projet, une passion, rien de tout cela ne se ressemble, & tous ces sujets ont produit de beaux poèmes : pourquoi? parce qu'ils réunissent les deux grands points qu'exige Horace; l'importance & l'intérêt, l'agrément & l'utilité.

L'action d'un poème est une; lorsque dus

commencement à la fin, de l'entreprise à l'événement, c'est toujours la même cause qui tend au même effet. La colere d'Achille fatale aux Grecs, Iraque délivrée par le retour d'Ulyffe, l'établissement des Troyens dans l'Aufonie, la liberté romaine défendue par Pompée & succombant avec lui, toutes ces actions ont le caractère d'unité qui convient à l'épopée; & si les poètes l'ont altéré dans la composition, c'est le vice de l'art, non du sujet.

Ces exemples ont fait regarder l'unité d'action comme une regle invariable; cependant on a pris quelquefois pour sujet d'un poème épique tout le cours de la vie d'un homme, comme dans l'Achilléide, l'Héracléide, la Théséide, &c.

M. de la Motte prétend même que l'unité de personnage suffit à l'épopée, par la raison, dit-il, qu'elle suffit à l'intérêt: mais c'est là ce qui reste à examiner. Voyez INTÉRÊT.

Quoi qu'il en soit, l'unité de l'action n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Ceux qui ont voulu lui prescrire un temps, n'ont pas fait attention qu'on peut franchir des années en un seul vers, & que les événements de quelques jours peuvent remplir un long poème. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte; ils formeront un tout régulier, pourvu qu'ils naissent les uns des autres, & qu'ils s'enchaînent mutuellement. Ainsi, quoiqu'Homere, pour éviter la confusion, n'ait pris pour sujet de l'Iliade que l'incident de la colere d'Achille, l'enlèvement d'Hélène vengé par la ruine de Troie n'en seroit pas moins une action unique, & telle que l'admet l'épopée dans sa plus grande simplicité.

Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix: elle laisse à l'homme de goût & de génie la liberté de reculer dans l'enfoncement du tableau ce qui n'a rien d'intéressant, & de présenter sur les premiers plans les objets capables d'émouvoir l'ame. Si Homere avoit embrassé dans l'Iliade l'enlèvement d'Hélène, vengé par la ruine de Troie, il n'auroit eu ni le loisir ni la pensée de décrire des tapis, des casques, des boucliers, &c. Achille dans la cour de Déidamie, Philoctete à Lemnos, & tant d'autres in-

cidens pleins de noblesse & d'intérêts, parties essentielles de son action, l'auroient suffisamment remplie; peut-être même n'auroit-il pas trouvé place pour ses dieux, & il y auroit perdu peu de chose.

Le poème épique n'est pas borné comme la tragédie aux unités de lieu & de temps: il a sur elle le même avantage que la poésie sur la peinture. La tragédie n'est qu'un tableau; l'épopée est une suite de tableaux qui peuvent se multiplier sans se confondre. Aristote veut avec raison que la mémoire les embrasse; ce n'est pas mettre le génie à l'étroit que de lui permettre de s'étendre aussi loin que la mémoire.

Soit que l'épopée se renferme dans une seule action comme la tragédie, soit qu'elle embrasse une suite d'actions comme nos romans, elle exige une conclusion qui ne laisse rien à desirer; mais le poète dans cette partie a deux excès à éviter; savoir, de trop étendre, ou de ne pas assez développer le dénouement. Voy. DÉNOUEMENT.

L'action de l'épopée doit être mémorable & intéressante, c'est-à-dire, digne d'être présentée aux hommes comme un objet d'admiration, de terreur, ou de pitié: ceci demande quelque détail.

Un poète qui choisit pour sujet une action dont l'importance n'est fondée que sur des opinions particulières à certains peuples, se condamne par son choix à n'intéresser que ces peuples, & à voir tomber avec leurs opinions toute la grandeur de son sujet. Celui de l'Enéide, tel que Virgile pouvoit le présenter, étoit beau pour tous les hommes; mais dans le point de vue sous lequel le poète l'a envisagé. Il est bien éloigné de cette beauté universelle; aussi le sujet de l'Odyssée, comme l'a saisi Homere (abstraction faite des détails,) est bien supérieure à celui de l'Enéide. Les devoirs de roi, de pere & d'époux, appellent Ulyffe à Itaque; la superstition seule appelle Enée en Italie. Qu'un héros échappé à la ruine de sa patrie avec un petit nombre de ses concitoyens, surmonte tous les obstacles pour aller donner une patrie nouvelle à ses malheureux compagnons, rien de plus intéressant ni de plus noble. Mais que par un caprice du destin il lui soit ordonné d'aller s'établir dans tel coin de la terre plutôt que dans tel

autre; de trahir une reine qui s'est livrée à lui, & qui l'a comblé de biens, pour aller enlever à un jeune prince une femme qui lui est promise; voilà ce qui a pu intéresser les dévots de la cour d'Auguste, & flatter un peuple enivré de sa fabuleuse origine; mais ce qui ne peut nous paroître que ridicule ou révoltant. Pour justifier Enée, on ne cesse de dire qu'il étoit pieux; c'est en quoi nous le trouvons pusillanime: la piété envers des dieux injustes ne peut être reçue que comme une fiction puérile, ou comme une vérité méprisable. Ainsi ce que l'action de l'Enéide a de grand est pris dans la nature, ce qu'elle a de petit est pris dans le préjugé.

L'action de l'épopée doit donc avoir une grandeur & une importance universelles, c'est-à-dire, indépendantes de tout intérêt, de tout système, de tout préjugé national, & fondée sur les sentimens & les lumières invariables de la nature. *Quidquid delirant reges plebuntur achivi*, est une leçon intéressante pour tous les peuples & pour tous les rois; c'est l'abrégé de l'Iliade. Cette leçon à donner au monde, est le seul objet qui ait pu se proposer Homère; car prétendre que l'Iliade soit l'éloge d'Achille, c'est vouloir que le paradis perdu soit l'éloge de Satan. Un panégyriste peint les hommes comme ils doivent être; Homère les peint comme ils étoient. Achille & la plupart de ses héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade est plutôt la satire que l'apologie de la Grèce.

Lucain est sur-tout recommandable par la hardiesse avec laquelle il a choisi & traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran:

Proxima quid soboles, aut quid meruere nepotes.

In regnum nasci? Pavidè num gessimus arma?

Teximus an jugulos? Alieni pœna timoris

In nostrâ cervice sedet

Ce génie audacieux avoit senti qu'il étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de détester qui l'opprime, d'admirer qui la défend: il a écrit pour tous les siècles; & sans l'éloge de Néron dont il a souillé son poëme, on le croiroit d'un ami de Caton.

La grandeur & l'importance de l'action de l'épopée dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient: exemple d'une passion pernicieuse à l'humanité; sujet de l'Iliade: exemple d'une vertu constante dans ses projets, ferme dans les revers, & fidelle à elle-même, sujet de l'Odyssée, &c. Dans les exemples vertueux, les principes, les moyens, la fin, tout doit être noble & digne; la vertu n'admet rien de bas. Dans les exemples vicieux, un mélange de force & de foiblesse, loin de dégrader le tableau, ne fait que le rendre plus naturel & plus frappant. Que d'un intérêt puissant naissent des divisions cruelles; on a dû s'y attendre, & l'exemple est infructueux. Mais que l'infidélité d'une femme & l'imprudence d'un jeune insensé dépeuplent la Grèce & embrasent la Phrygie, cet incendie allumé par une étincelle inspire une crainte salutaire; l'exemple instruit en étonnant.

Quoique la vertu heureuse soit un exemple encourageant pour les hommes, il ne s'ensuit pas que la vertu infortunée soit un exemple dangereux: qu'on la présente telle qu'elle est dans le malheur, sa situation ne découragera point ceux qui l'aiment. Caton n'étoit pas heureux après la défaite de Pompée; & qui n'envieroit le sort de Caton tel que nous le peint Sénèque, *inter ruinas publicas erectum?*

L'action de l'épopée semble quelquefois tirer son importance de la qualité des personnages: il est certain que la querelle d'Agamemnon avec Achille, n'auroit rien de grand si elle se passoit entre deux soldats; pourquoi? parce que les suites n'en seroient pas les mêmes. Mais qu'un plébéien comme Marius, qu'un homme privé comme Cromwel, Fernand-Cortès, &c. entreprenne, exécute de grandes choses, soit pour le bonheur, soit pour le malheur de l'humanité, son action aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'épopée. On a dit: *il n'est pas besoin que l'action de l'épopée soit grande en elle-même, pourvu que les personnages soient d'un rang élevé; & nous disons: il n'est pas besoin que les personnages soient d'un rang élevé, pourvu que l'action soit grande en elle-même.*

Il semble que l'intérêt de l'épopée doive

être un intérêt public, l'action en auroit sans doute plus de grandeur, d'importance, & d'utilité; toutefois on ne peut en faire une règle. Un fils dont le père gémiroit dans les fers, & qui tenteroit pour le délivrer tout ce que la nature & la vertu, la valeur & la piété peuvent entreprendre de courageux & de pénible; ce fils de quelque condition qu'on le supposât, seroit un héros digne de l'épopée, & son action mériteroit un Voltaire ou un Fénelon. On éprouve même qu'un intérêt particulier est plus sensible qu'un intérêt public, & la raison en est prise dans la nature (*voyez* INTÉRÊT.) Cependant comme le poème épique est sur-tout l'école des maîtres du monde, ce sont les intérêts qu'ils ont en main qu'il doit leur apprendre à respecter. Or ces intérêts ne sont pas ceux de tel ou de tel homme, mais ceux de l'humanité en général, le plus grand & le plus digne objet du plus noble de tous les poèmes.

Nous n'avons considéré jusqu'ici le sujet de l'épopée qu'en lui-même; mais quelle qu'en soit la beauté naturelle, ce n'est encore qu'un marbre informe que le ciseau doit animer.

De la composition. La composition de l'épopée embrasse trois points principaux, le plan, les caractères, & le style. On distingue dans le plan l'exposition, le nœud, & le dénouement: dans les caractères, les passions & la morale: dans le style, la force, la précision, & l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Du plan. L'exposition a trois parties, le début, l'invocation & l'avant-scène.

Le début n'est que le titre du poème plus développé, il doit être noble & simple.

L'invocation n'est une partie essentielle de l'épopée, qu'en supposant que le poète ait à révéler des secrets inconnus aux hommes. Lucain qui ne devoit être que trop instruit des malheurs de sa patrie, au lieu d'invoquer un dieu pour l'inspirer, se transporte tout à coup au temps où s'alluma la guerre civile. Il frémit, il s'écrie:

» Citoyens, arrêtez; quelle est votre fureur!
 » L'habitant solitaire est errant dans vos
 » villes;

» La main du laboureur manque à vos
 » champs stériles.

Defunctæ manus postcentibus arvis.

Ce mouvement est plein de chaleur; une invocation eût été froide à sa place.

L'avant-scène est le développement de la situation des personnages au moment où commence le poème, & le tableau des intérêts opposés, dont la complication va former le nœud de l'intrigue.

Dans l'avant-scène, ou le poète suit l'ordre des événemens, & la fable se nomme *simple*; ou il laisse derrière lui une partie de l'action pour se replier sur le passé, & la fable se nomme *implexe*: celle-ci a un grand avantage, non seulement elle anime la narration, en introduisant un personnage plus intéressé & plus intéressant que le poète, comme Henri IV, Ulysse, Énée, &c. mais encore en prenant le sujet par le centre, elle fait refluer sur l'avant-scène l'intérêt de la situation présente des acteurs, par l'impatience où l'on est d'apprendre ce qui les y a conduits.

Toutefois de grands événemens, des tableaux variés, des situations pathétiques, ne laissent pas de former le tissu d'un beau poème, quoique présentés dans leur ordre naturel. Boileau traite de *maigres historiens*, les poètes qui suivent l'ordre des temps; mais n'en déplaît à Boileau, l'exactitude ou les licences chronologiques sont très-indifférentes à la beauté de la poésie; c'est la chaleur de la narration, la force des peintures, l'intérêt de l'intrigue, le contraste des caractères, le combat des passions, la vérité & la noblesse des mœurs, qui font l'âme de l'épopée, & qui feront du morceau d'histoire le plus exactement suivi, un poème épique admirable.

L'intrigue a été jusqu'ici la partie la plus négligée du poème épique, tandis que dans la tragédie elle s'est perfectionnée de plus en plus. On a osé se détacher de Sophocle & d'Euripide, mais on a craint d'abandonner les traces d'Homère: Virgile l'a imité, & l'on a imité Virgile.

Aristote a touché au principe le plus lumineux de l'épopée, lorsqu'il a dit que ce poème devoit être une *tragédie en récit*. Suivons ce principe dans ses conséquences.

Dans

Dans la tragédie tout concourt au nœud ou au dénouement : tout devoit donc y concourir dans l'épopée. Dans la tragédie, un incident naît d'un incident, une situation en produit une autre : dans le poème épique les incidens & les situations devoient donc s'enchaîner de même. Dans la tragédie l'intérêt croît d'acte en acte, & le péril devient plus pressant : le péril & l'intérêt devoient donc avoir les mêmes progrès dans l'épopée. Enfin le pathétique est l'ame de la tragédie : il devoit donc être l'ame de l'épopée, & prendre sa source dans les divers caractères & les intérêts opposés. Qu'on examine après cela quel est le plan des poèmes anciens. L'Iliade a deux especes de nœuds : la division des dieux, qui est froide & choquante ; & celle des chefs, qui ne fait qu'une situation. La colere d'Achille prolonge ce tissu de périls & de combats qui forment l'action de l'Iliade ; mais cette colere, toute fatale qu'elle est, ne se manifeste que par l'absence d'Achille, & les passions n'agissent sur nous que par leurs développemens. L'amour & la douleur d'Andromaque ne produisent qu'un intérêt momentané, presque tout le reste du poème se passe en assauts & en batailles ; tableaux qui ne frappent guere que l'imagination, & dont l'intérêt ne va jamais jusqu'à l'ame.

Le plan de l'Odyssée & celui de l'Enéide sont plus variés ; mais comment les situations y sont-elles amenées ? un coup de vent fait un épisode ; & les aventures d'Ulysse & d'Enée ressemblent aussi peu à l'intrigue d'une tragédie, que le voyage d'Anson.

S'il restoit encore des Daciens, ils ne manqueroient pas de dire qu'on risque tout à s'écarter de la route qu'Homere a tracée, & que Virgile a suivie ; qu'il en est de la poésie comme de la Médecine, & ils nous citeroient Hippocrate pour prouver qu'il est dangereux d'innover dans l'épopée. Mais pourquoi ne seroit-on pas à l'égard d'Homere & de Virgile, ce qu'on a fait à l'égard de Sophocle & d'Euripide ? on a distingué leurs beautés de leurs défauts ; on a pris l'art où ils l'ont laissé ; on a essayé de faire toujours comme ils avoient

Tome XII.

fait quelquefois, & c'est sur-tout dans la partie de l'intrigue que Corneille & Racine se sont élevés au dessus d'eux. Supposons que tout le poème de l'Enéide fût tissé comme le quatrieme livre ; que les incidens naissant les uns des autres, pussent produire & entretenir jusqu'à la fin cette variété de sentimens & d'images, ce mélange d'épique & de dramatique, cette alternative pressante d'inquiétude & de surprise, de terreur & de pitié ; l'Enéide ne seroit-elle pas supérieure à ce qu'elle est ?

L'épopée, pour remplir l'idée d'Aristote, devoit donc être une tragédie composée d'un nombre de scenes indéterminé, dont les intervalles seroient occupés par le poète : tel est ce principe dans la spéculation, c'est au génie seul à juger s'il est praticable.

La tragédie dès son origine a eu trois parties, la scene, le récit & le chœur ; & de là trois sortes de rôles, les acteurs, les confidens & les témoins. Dans l'épopée, le premier de ces rôles est celui des héros, le poète est chargé des deux autres. *Pleurez*, dit Horace, *si vous voulez que je pleure*. Qu'un poète raconte sans s'émoouvoir des choses terribles ou touchantes, on l'écoute sans être ému, on voit qu'il récite des fables ; mais qu'il tremble, qu'il gémit, qu'il verse des larmes, ce n'est plus un poète, c'est un spectateur attendri, dont la situation nous pénètre. Le chœur fait partie des mœurs de la tragédie ancienne ; les réflexions & les sentimens du poète font partie des mœurs de l'épopée.

*Ille bonus, faveatque, & consiliatur amicis,
Et regat iratos, & amet peccare timentes.*

Horat.

Tel est l'emploi qu'Horace attribue au chœur, & tel est le rôle que fait Lucain dans tout le cours de son poème. Qu'on ne dédaigne pas l'exemple de ce poète. Ceux qui n'ont lu que Boileau méprisent Lucain ; mais ceux qui lisent Lucain, sont bien peu de cas du jugement que Boileau en a porté. On reproche avec raison à Lucain d'avoir donné dans la déclamation ; mais combien il est éloquent lorsqu'il n'est pas déclamateur ! combien les mouvemens qu'il excite en lui-même ce qu'il raconte, communiquent à ses récits de chaleur & de véhémence !

Ccccc

César, après s'être emparé de Rome sans aucun obstacle, veut piller les trésors du temple de Saturne, & un citoyen s'y oppose. L'avarice, dit le poète, est donc le seul sentiment qui brave le fer & la mort ?

*Les loix n'ont plus d'appui contre leur oppresseur,
Et le plus vil des biens, l'or trouve un défenseur !*

Les deux armées sont en présence, les soldats de César & de Pompée se reconnoissent : ils franchissent le fossé qui les sépare ; ils se mêlent, ils s'attendent, ils s'embrassent. Le poète saisit ce moment pour reprocher à ceux de César leur coupable obéissance :

Lâches, pourquoi gémir ? pourquoi verser des larmes ?

*Qui vous force à porter ces parricides armes ?
Vous craignez un tyran dont vous êtes l'appui !
Soyez sourds au signal qui vous rappelle à lui.
Seul avec ses drapeaux, César n'a plus qu'un homme :*

Vous l'allez voir l'ami de Pompée & de Rome.

César, au milieu d'une nuit orageuse, frappe à la porte d'un pêcheur. Celui-ci demande : *Quel est ce malheureux échappé du naufrage ?* Le poète ajoute :

*Il est sans crainte ; il fait qu'une cabane vile
Ne peut être un appas pour la guerre civile.
César frappe à la porte, il n'en est point troublé.
Quel rempart ou quel temple à ce bruit n'eût
tremblé ?*

Tranquille pauvreté ! &c.

Pompée offre aux dieux un sacrifice ; le poète s'adresse à César :

Toi, quels dieux des forfaits, & quelles Euménides

Implores-tu, César, pour tant de parricides ?

Sur le point de décrire la bataille de Pharsale, saisi d'horreur, il s'écrie :

O Rome ! où sont tes dieux ? Les siècles enchaînés

Par l'aveugle hasard sont sans doute entraînés.

*S'il est un Jupiter, s'il porte le tonnerre,
Peut-il voir des forfaits qui vont souiller la terre ?*

*A foudroyer les monts sa main va s'occuper,
Et laisse à Cassius cette tête à frapper.*

*Il refusa le jour au festin de Thieste,
Et répand sur Pharsale une clarté funeste.
Pharsale où les parens, ardens à s'égorger,
Freres, peres, enfans, dans leur sang vont nager.*

C'en est assez pour indiquer le mélange de dramatique & d'épique que le poète peut employer, même dans sa narration directe ; & le moyen de rapprocher l'épopée de la tragédie, dans la partie qui les distingue le plus.

Mais, dira-t-on, si le rôle du chœur rempli par le poète, étoit une beauté dans l'épopée, pourquoi Lucain seroit-il le seul des poètes anciens qui s'y seroit livré ? Pourquoi ? parce qu'il est le seul que le sujet de son poème ait intéressé vivement. Il étoit Romain, il voyoit encore les traces sanglantes de la guerre civile ; ce n'est ni l'art ni la réflexion qui lui a fait prendre le ton dramatique, c'est son ame, c'est la nature elle-même ; & le seul moyen de l'imiter dans cette partie, c'est de se pénétrer comme lui.

La scène est la même dans la tragédie & dans l'épopée, pour le style, le dialogue & les mœurs ; ainsi pour savoir si la dispute d'Achille avec Agamemnon, l'entretien d'Ajax avec Idoménée, &c. sont tels qu'ils doivent être dans l'Iliade, on n'a qu'à les supposer au théâtre. Voy. TRAGÉDIE.

Cependant comme l'action de l'épopée est moins serrée & moins rapide que celle de la tragédie, la scène y peut avoir plus d'étendue & moins de chaleur. C'est là que seroient merveilleusement placées ces belles conférences politiques dont les tragédies de Corneille abondent ; mais dans sa tranquillité même la scène épique doit être intéressante : rien d'oisif, rien de superflu. Encore est ce peu que chaque scène ait son intérêt particulier, il faut qu'elle concoure à l'intérêt général de l'action ; que ce qui la suit en dépende, & qu'elle dépende de ce qui la précède. A ces conditions on ne peut trop multiplier les morceaux dramatiques dans l'épopée ; ils y répandent la chaleur & la vie. Qu'on se rappelle les adieux d'Hector & d'Andromaque, Priam aux pieds d'Achille dans l'Iliade ; les amours de Didon, Euriale &

Nifus, les regrets d'Evandre dans l'Enéide; Armide & Clorinde dans le Tasse; le conseil infernal, Adam & Eve dans Milton, &c.

Qu'est-ce qui manque à la Henriade pour être le plus beau de tous les poèmes connus? Quelle sagesse dans la composition! quelle noblesse dans le dessin! quels contrastes? quel coloris! quelle ordonnance! quel poème enfin que la Henriade, si le poète eût connu toutes ses forces lorsqu'il en a formé le plan; s'il y eût déployé la partie dominante de son talent & de son génie, le pathétique de Merope & d'Alzire, l'art de l'intrigue & des situations! En général, si la plupart des poèmes manquent d'intérêt, c'est parce qu'il y a trop de récits & trop peu de scènes.

Les poèmes où, par la disposition de la fable, les personnages se succèdent comme les incidens, & disparaissent pour ne plus revenir; ces poèmes qu'on peut appeler *épisodiques*, ne sont pas susceptibles d'intrigue: nous ne prétendons pas en condamner l'ordonnance, nous disons seulement que ce ne sont pas des tragédies en récit. Cette définition ne convient qu'aux poèmes dans lesquels des personnages permanens, annoncés dans l'exposition, peuvent occuper alternativement la scène, & par des combats de passion & d'intérêt, nouer & soutenir l'action. Telle étoit la forme de l'Iliade & de la Pharsale, si les poètes avoient eu l'art ou le dessin d'en profiter.

L'Iliade a été plus que suffisamment analysée par les critiques de ces derniers temps; mais prenons la Pharsale pour exemple de la négligence du poète dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau sujet & le plus beau génie, Lucain n'a pas fait un beau poème? Est-ce pour avoir observé l'ordre des temps & l'exactitude des faits? nous avons prévenu cette critique. Est-ce pour n'avoir pas employé le merveilleux? nous verrons dans la suite combien l'entremise des dieux est peu essentielle à l'épopée. Est-ce pour avoir manqué de peindre en poète, ou les personnages ou les tableaux que lui présentait son action? les caractères de Pompée & de César, de Brutus & de Caton, de Marcie & de Cor-

nelie, d'Affranus, de Vultéius & de Scéva, sont saisis & dessinés avec une noblesse & une vigueur dont nous connoissons peu d'exemples. Le deuil de Rome à l'approche de César (*erravit sine voce dolor*), les proscriptions de Sylla, la forêt de Marseille & le combat sur mer, l'inondation du camp de César, la réunion des deux armées, le camp de Pompée, consumé par la soif, la mort de Vultéius & des siens, la tempête que César essuie, l'assaut soutenu par Scéva, le charme de la Thessalienne; tous ces tableaux, & une infinité d'autres répandus dans ce poème, ne sont peints quelquefois qu'avec trop de force, de hardiesse & de chaleur. Les discours répondent à la beauté des peintures; & si dans l'un & l'autre genre Lucain passe quelquefois les bornes du grand & du vrai, ce n'est qu'après y avoir atteint; & pour vouloir renchéris sur lui-même, le plus souvent le dernier vers est empoulé, & le précédent est sublime. Qu'on retranche de la Pharsale les hyperboles & les longueurs, défauts d'une imagination vive & féconde, correction qui n'exige qu'un trait de plume, il restera des beautés dignes des plus grands maîtres, & que l'auteur des Horaces, de Cinna, de la mort de Pompée, ne trouvoit pas au dessous de lui. Cependant avec tant de beautés la Pharsale n'est que l'ébauche d'un beau poème, non-seulement par le style, qui en est inculté & raboteux, non-seulement par le défaut de variété dans les couleurs des tableaux, vice du sujet plutôt que du poète, mais sur-tout par le manque d'ordonnance & d'ensemble dans la partie dramatique. L'entretien de Caton avec Brutus, le mariage de Caton & de Marcie, les adieux de Cornélie & de Pompée, la capitulation d'Affranus avec César, l'entrevue de Pompée & de Cornélie après la bataille; toutes ces scènes, à quelques longueurs près, sont si intéressantes & si nobles! Pourquoi ne les avoir pas multipliées! Pourquoi Caton, cet homme divin, si dignement annoncé au second livre, ne reparoit-il plus? Pourquoi ne voit-on pas Brutus en scène avec César? Pourquoi Cornélie est-elle oubliée à Lesbos? Pourquoi Marcie ne va-t-elle pas l'y joindre, & Caton l'y retrouver en même-temps que

Pompée ? Quelle entrevue ! quels sentimens ! quels adieux ! Le beau contraste de caractères vertueux , si le poète les eût rapprochés ! Ce n'est point à nous à tracer un tel plan , nous en sentons les difficultés ; mais nous écrivons ici pour les hommes de génie.

Des caractères. Nous ne nous étendrons point sur les caractères , dans le dessein de traiter en son lieu cette partie du poème dramatique (voyez TRAGÉDIE ;) mais nous placerons ici quelques observations particulières aux personnages de l'épopée.

Rien n'est plus inutile , à notre avis , que le mélange des êtres surnaturels avec les hommes : tout ce que le poète peut se promettre , c'est de faire de grands hommes de ses dieux , *en les habillant de nos pièces* , suivant l'expression de Montagne. Et ne vaut-il pas mieux employer les efforts de la poésie à rapprocher les hommes des dieux , qu'à rapprocher les dieux des hommes ? *Humana ad deos transfulerunt* , dit Cicéron en parlant des philosophes mythologiques , *divina mallem ad nos*.

Ce que j'y vois de plus certain , dit Pope , au sujet des dieux d'Homère , *c'est qu'ayant à parler de la divinité sans la connoître , il en a pris une image dans l'homme : il contempla dans une onde inconstante & fangeuse l'astre qu'il y voyoit réfléchi*.

On peut nous opposer que l'imagination ne raisonne point ; que le merveilleux l'enivre ; qu'il emporte l'ame hors d'elle-même , sans lui donner le temps de se replier sur les idées qui détruiroient l'illusion : tout cela est vrai , & c'est ce qui nous empêche de bannir le merveilleux de l'épopée ; c'est ce qui nous a engagé à l'admettre même dans la tragédie. Voyez DÉNOUEMENT. Mais dans l'un & l'autre de ces poèmes il est encore moins raisonnable de l'exiger que de l'interdire. Voyez MERVEILLEUX.

Cependant comment suppléer aux personnages surnaturels dans l'épopée ? Par les vertus & les passions , non pas allégoriquement personnifiées (l'allégorie anime le physique & refroidit le moral ,) mais rendues sensibles par leurs effets , comme elles le sont dans la nature , & comme la tragédie les présente. L'épopée n'exige donc pour personnages que des hommes & les mêmes hommes que la tragédie ; avec cette diffé-

rence , que celle-ci demande plus d'unité dans les caractères , comme étant resserrée dans un moindre espace de temps.

Il n'est point de caractère simple. *L'homme* , dit Charon , *est un sujet merveilleusement divers & ondoyant* : cependant comme la tragédie n'est qu'un moment de la vie d'un homme , que dans ce moment même il est violemment agité d'un intérêt principal & d'une passion dominante , il doit , dans ce court espace , suivre une même impulsion , & n'essuyer que le flux & le reflux naturel à la passion qui le domine ; au lieu que l'action du poème épique étant étendue à un plus long espace de temps , la passion a ses relâches , & l'intérêt ses diversions : c'est un champ libre & vaste pour l'inconstance & l'instabilité , qui est le plus commun & apparent vice de la nature humaine. (Charon.) La sagesse & la vertu seules font au dessus des révolutions ; & c'est un genre de merveilleux qu'il est bon de réserver pour elles.

Ainsi quoique chacun des personnages employés dans l'épopée doive avoir un fond de caractère & d'intérêt déterminé , les orages qui s'y élèvent ne laissent pas quelquefois d'en troubler la surface & d'en dérober le fond. Mais il faut observer aussi qu'on ne change jamais sans cause d'inclination , de sentiment ou de dessein ; ces changemens ne s'opèrent , s'il est permis de le dire , qu'au moyen des contre-poids : tout l'art consiste à changer à propos la balance ; & ce genre de mécanisme exige une connoissance profonde de la nature. Voyez dans Britannicus , avec quel art les contre-poids sont ménagés dans les scènes de Burrhus avec Néron , de Néron avec Narcisse ; & au contraire prenons le dernier livre de l'Iliade. Achille a porté la vengeance de Patrocle jusqu'à la barbarie : Priam vient se jeter à ses pieds pour lui demander le corps de son fils : Achille s'émeut , se laisse fléchir ; & jusque-là cette scène est sublime. Achille invite Priam à prendre du repos. « Fils de Jupiter (lui » répond le divin Priam) , ne me forcez » point à m'asseoir , pendant que mon cher » Hector est étendu sur la terre sans sépulture. » Quoi de plus pathétique & de moins offensant que cette réponse ! Qui croiroit que c'est à ces mots qu'Achille redevient furieux ? Il s'apaise de nouveau ;

il fait laisser sur le chariot de Priam une tunique & deux voiles pour envelopper le corps, avant de le rendre à ce pere affligé : il le prend entre ses bras, le met sur un lit, & place ce lit sur le chariot. Alors il se met à jeter de grands cris, & s'adressant à Patrocle, "mon cher Patrocle, s'écrie-t-il, ne fois » pas irrité contre moi." Ce retour est encore admirable ; mais achevons. " Mon cher » Patrocle, ne fois pas irrité contre moi, » si on te porte jusque dans les enfers la » nouvelle que j'ai rendu le corps d'Hector » son pere ; car (on s'attend qu'il va dire , » *je n'ai pu résister aux larmes de ce pere in-* » *fortuné ; mais non*) car il m'a apporté » une rançon digne de moi." Ces disparates prouvent que jamais on n'a moins connu l'héroïsme que dans les temps appelés héroïques.

Du style. Nous supposons dans le lecteur une idée juste des qualités du style en général : il peut consulter les *articles* STYLE, ÉLÉGANCE, PRÉCISION, &c. Appliquons en peu de mots au style de l'épopée celle de ces qualités qui lui conviennent : les premières sont la force, la précision, & l'éloquence. La force & la précision sont inséparables ; mais c'est avec l'élégance qu'il est difficile de les concilier. Parmi les auteurs qui en écrivant se livrent à leur génie, ceux qui pensent le plus ne sont pas ceux qui écrivent le mieux ; leurs idées, qui se pressent & se foulent dans leur impétuosité, sont que leurs expressions se serrent & se froissent : au contraire, ceux dont les idées moins tumultueuses se succèdent & s'arrangent à leur aise, conservent dans leur style cette liante facilité ; leur imagination donne à leur plume le loisir d'être élégante. Du nombre des premiers sont Sénèque, Tacite & Lucain, Corneille, Pascal & Bossuet ; du nombre des seconds, Cicéron, Tite-Live & Virgile, Racine, Mallebranche & Fléchier.

Un ouvrage plus élégant & moins pensé a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant : la lecture du premier est agréable & facile ; la lecture du second est utile, mais fatigante : celui-ci est une mine d'or ; celui-là une feuille légère, mais artistement travaillée : on l'admire, on en jouit ; & qui va fouiller dans les mines ? Ceux même qui s'y enrichissent se

gardent bien de les faire connoître. Combien d'auteurs célèbres doivent leur fortune à d'obscurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer ? On a dit qu'une pensée appartenait à celui qui la rendoit le mieux : cela ressemble au droit du plus fort. Dans le fait, il est du moins vrai que l'homme de génie est souvent comme le ver à soie qui file pour l'ouvrier : *Sic vos, non vobis.* . . .

Mais le soin qu'on prend de polir le style ne peut-il pas refroidir l'imagination & ralentir la pensée ? Non, lorsque le poète se hâte d'abord de répandre ses idées dans toute leur rapidité, & ne donne à la correction que les intervalles du génie. Dans ce premier jet, l'expression se fond avec la pensée, & ne faisant plus qu'un même corps avec elle, ne laisse à la réflexion que des traits à rechercher & des contours à arrondir. Rien n'est plus viv ni plus élégant que les scènes passionnées de Racine ; c'est ainsi qu'il les a travaillées ; c'est ainsi sans doute qu'avoit commencé celui qui est mort à vingt-sept ans, & nous a laissé la Pharsale.

L'harmonie & le coloris distinguent surtout le style de l'épopée. Il y a deux sortes d'harmonie dans le style, l'harmonie contrainte, & l'harmonie libre : l'harmonie contrainte, qui est celle des vers, résulte d'une division symétrique & d'une mesure régulière dans les sons. Bornons-nous au vers héroïque, le seul qui ait rapport à ce que nous voulons prouver.

On sait que l'hexamètre des anciens étoit composé de six mesures à quatre temps : c'est d'après ce modèle que supposant longues ou de deux temps toutes les syllabes de notre langue, on en a donné douze à notre vers Alexandrin. Mais comme notre langue, quoique moins dactilique que le grec & le latin, ne laisse pas d'être mêlée de longues & de breves, & que le choix en est arbitraire dans les vers, il arrive qu'un vers a deux, trois, quatre, & jusqu'à huit temps de plus qu'un autre vers de la même mesure en apparence.

Je ne veux que la voir, soupirer & mourir.

Traçat à pas tardifs un pénible sillon.

Ainsi le mélange de syllabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la mesure : or point de vers harmonieux sans

ce mélange ; d'où il suit que l'harmonie & la mesure sont incompatibles dans nos vers. Le choix des sons y est arbitraire : ce n'est donc pas encore ce choix qui rend nos vers préférables à la prose. Enfin la rime, qui peut causer un moment le plaisir de la surprise, ennuie & fatigue à la longue. Qu'est-ce donc qui peut nous attacher à une forme de vers qui n'a ni rythme ni mesure, & dont l'irrégulière simétrie prive la pensée, le sentiment & l'expression des graces nobles de la liberté ?

La prose a son harmonie, & celle-ci, que nous appelons *libre*, se forme, non de tel ou de tel mélange de sons régulièrement divisés, mais d'un mélange varié de syllabes faciles, pleines & sonores, tour à tour lentes & rapides, au gré de l'oreille, & dont les suspensions & les repos ne lui laissent rien à souhaiter. Là tous les nombres que l'oreille s'est choisis par prédilection, d'actile, spondée, iambe, &c. se succèdent & s'allient avec une variété qui l'enchantent & ne la fatigue jamais : la mesure précipitée ou soutenue, interrompue ou remplie, suivant les mouvemens de l'ame, laisse au sentiment, d'intelligence avec l'oreille, choisir & marquer les divisions : c'est là que le trimètre, le tétramètre, le pentamètre trouvent naturellement leur place ; car c'est une affectation puérile que d'éviter dans la prose la mesure d'un vers harmonieux, si ce n'est peut-être celle du vers héroïque, dont le retour continu est trop familier à notre oreille, pour qu'elle ne soit pas étonnée de trouver ce vers isolé au milieu des divisions irrégulières de la prose. V. ELOCUTION.

Que l'harmonie imitative ait fait une des beautés des vers anciens, c'est ce qui n'est sensible pour nous que dans un très-petit nombre d'exemples ; quelquefois elle peint le physique :

Nec brachia longo.

Margine terrarum porrexerat Amphitrite.
quelquefois elle peint l'idée :

Magnum Jovis incrementum.

.....
*Monstrum horrendum, informe, ingens,
cui lumen ademptum.*

Mais rien n'est plus difficile ni plus rare que de donner à nos vers cette expression har-

monique ; & si notre langue en est susceptible, ce n'est tout au plus que dans la prose, dont la liberté laissée au goût & à l'oreille du poète le choix des termes & des tours : c'est peut-être ce qui manque à la prose nombreuse, mais monotone, du Télémaque.

Cependant, il faut céder à l'habitude où nous sommes de voir des poèmes en vers, il y auroit un moyen d'en rompre la monotonie, & d'en rendre jusqu'à un certain point l'harmonie imitative : ce seroit d'y employer des vers de différente mesure, non pas mêlés au hasard, comme dans nos poésies libres, mais appliqués aux différens genres auxquels leur cadence est le plus analogue. Par exemple, le vers de dix syllabes, comme le plus simple, aux morceaux pathétiques ; le vers de douze aux morceaux tranquilles & majestueux ; le vers de huit aux harangues véhémentes ; les vers de sept, de six & cinq aux peintures les plus vives & les plus fortes.

On trouve dans une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon, un exemple frappant de ce mélange de différentes mesures.

*Tel qu'un rocher dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ses piés la tempête
Troubler le calme des flots.*

*La mer autour bruit & gronde ;
Malgré ses émotions,
Sur son front élevé regne une paix profonde,
Qu'à tant d'agitations,
Et que les fureurs de l'onde
Respectent à l'égal du nid des Alcions.*

Mais faudroit-il éviter le retour fatigant de la rime redoublée, croiser les vers, & varier les repos avec un art d'autant plus difficile, qu'il n'a point de règles.

Le coloris du style est une suite du coloris de l'imagination ; & comme il en est inséparable, nous avons cru devoir les réunir sous un même point de vue.

Le style de la tragédie est commun à toute la partie dramatique de l'épopée. Voy. TRAGÉDIE.

Mais la partie épique permet, exige même des peintures plus fréquentes & plus vives : ou ces peintures présentent l'objet sous ses propres traits, & on les appelle *descrip-*

visions ; où elles le présente revêtu de couleurs étrangères , & on les appelle *images*.

Les descriptions exigent non seulement une imagination vive , forte & étendue , pour saisir à la fois l'ensemble & les détails d'un tableau vaste , mais encore un goût délicat & sûr pour choisir & les tableaux , & les parties de chaque tableau qui sont dignes du poëme héroïque. La chaleur des descriptions est la partie brillante & peut-être inimitable d'Homere ; c'est par-là qu'on a comparé son génie à *l'effieu d'un char qui s'embrase par sa rapidité.... Ce feu, dit-on, n'a qu'à paroître dans les endroits où manque tout le reste, & fût-il environné d'absurdité, on ne le verra plus.* (*Préf. del' Homere Angl. de Pope.*) C'est par-là qu'Homere a fait tant de fanatiques parmi les savans , & tant d'enthousiastes parmi les hommes de génie : c'est par-là qu'on l'a regardé tantôt comme une source intarissable où s'abreuvoient les Poëtes ,

A quo ceu fonte perenni

Vatum pieris ora rigantur aquis. Ovid.

tantôt comme l'avoit représenté le peintre Galathon , *cujus vomitum alii poetæ adstantes absorbent.* (Elianus , l. XIII.)

Mais ce n'est point assez de bien peindre , il faut bien choisir ce qu'on peint : toute peinture varie à sa beauté ; mais chaque beauté a sa place. Tout ce qui est bas , commun , incapable d'exciter la surprise , l'admiration , ou la curiosité d'un lecteur judicieux , & déplacé dans l'épopée.

Il faut , dit-on , des peintures simples & familières pour préparer l'imagination à se prêter au merveilleux : oui sans doute ; mais le simple & le familier ont leur intérêt & leur noblesse. Le repas d'Henri IV. chez le solitaire de Gerfai , n'est pas moins naturel que le repas d'Enée sur la côte d'Afrique : cependant l'un est intéressant , & l'autre ne l'est pas. Pourquoi ? Parce que l'un renferme les idées accessoires d'une vie tranquille & pure , & l'autre ne présente que l'idée toute nue d'un repas de voyageurs.

Les poëtes doivent supposer tous les détails qui n'ont rien d'intéressant , & auxquels la réflexion du lecteur peut suppléer sans efforts ; ils seroient d'autant moins excusables de puiser dans ces sources stéri-

les , que la philosophie leur en a ouvert de très-fécondes. Pope compare le génie d'Homere à *un astre qui attire en son tourbillon tout ce qu'il trouve à la portée de ses mouvemens* : & en effet Homere est de tous les poëtes celui qui a le plus enrichi la poésie des connoissances de son siecle. Mais s'il revenoit aujourd'hui avec ce feu divin , quelles couleurs , quelles images ne tireroit-il pas des grands effets de la nature , si favorablement développés , des grands effets de l'industrie humaine , que l'expérience & l'intérêt ont porté si loin depuis trois mille ans ? La gravitation des corps , la végétation des plantes , l'instinct des animaux , les développemens du feu , l'action de l'air , &c. les mécaniques , l'astronomie , la navigation , &c. voilà des mines à peine ouvertes , où le génie peut s'enrichir : c'est de-là qu'il peut tirer des peintures dignes de remplir les intervalles d'une action héroïque : encore doit-il être avare de l'espace qu'elles occupent , & ne perdre jamais de vue un spectateur impatient , qui veut être délassé sans être refroidi , & dont la curiosité se rebute par une longue attente , sur-tout lorsqu'il s'aperçoit qu'on le distrait hors de propos. C'est ce qui ne manqueroit pas d'arriver , si , par exemple , dans l'un des intervalles de l'action on employoit mille vers à ne décrire que des jeux (*Enéide, l. V.*) Le grand art de ménager les descriptions est donc de les présenter dans le cours de l'action principale , comme les passages les plus naturels , ou comme les moyens les plus simples. Art bien peu connu , ou bien négligé jusqu'à nous.

Il nous reste à examiner la partie des images ; mais comme elles ne sont communes à tous les genres de poésie , & que la théorie en exige un détail approfondi , nous croyons devoir en faire un article séparé. Voyez IMAGE.

Nous n'avons pu donner ici que le sommaire d'un long traité ; les exemples sur-tout , qui appuient & développent si bien les principes , n'ont pu trouver place dans les bornes d'un article : mais en parcourant les poëtes , un lecteur intelligent peut aisément y suppléer. D'ailleurs , comme nous l'avons dit dans l'article CRITIQUE , l'auteur qui , pour composer un poëme , a besoin

d'une longue étude des préceptes, peut s'en épargner le travail. *Cet article est de M. MARMONTEL.*

M. de Sulzer a fait aussi des observations sur la nature, l'origine & le caractère du poème épique.

L'homme, dit-il, est naturellement porté à s'occuper des grandes aventures; il s'y arrête avec plaisir, il tâche de se représenter aussi vivement, & avec autant de précision qu'il est possible, ce que ces faits ont d'intéressant. Si l'action a beaucoup d'étendue, si elle renferme des événemens compliqués, nous cherchons à débrouiller ce qu'il a d'essentiel, à le mettre en ordre dans notre esprit, afin de pouvoir envisager l'ensemble d'un coup d'œil. Nous ne nous bornons pas au récit de l'historien, nous y ajoutons les circonstances que nous voudrions y trouver, & notre imagination donne aux personnages & aux choses, une forme & un coloris. Nous nous efforçons d'approcher le héros de près, pour voir leur attitude, leurs gestes, les traits de leur visage, entendre le ton de leur voix, & comprendre leurs discours. S'ils se taisent, nous voulons au moins deviner leurs pensées sur leur physionomie; souvent nous nous mettons à leur place, pour mieux sentir les mouvemens de leur ame, & l'impression que les objets font sur eux. Ainsi, à mesure que l'action avance, nous éprouvons successivement toutes les passions, toutes les agitations qui naissent des divers incidens; nous nous oublions en quelque façon nous-mêmes, & ne sommes plus occupés que de ce que nous croyons voir & entendre.

Telle est la situation de tout homme sensible, aussi souvent qu'il se rappelle un événement mémorable qu'il a vu lui-même, ou qu'il a ouï raconter, & dont il desire de renouveler encore les agréables impressions. De-là vient le plaisir qu'il trouve à raconter aux autres ce qui l'a frappé. Son ton s'anime, ses expressions prennent l'empreinte du sentiment; ce n'est pas un simple historien qui rapporte tout uniment les faits; il veut peindre les choses telles qu'il a souhaité de les voir, & les exprimer, comme il a désiré de les ouïr. C'est de ce penchant naturel à raconter des événemens mémorables, avec les additions, les portraits

& l'ordre particulier que le feu de l'imagination supplée, qu'il faut dériver l'origine de l'épopée. Un homme éloquent & sensible à un certain degré, composeroit, sans y penser, un roman poétique, en se proposant simplement de faire un récit. Tels étoient probablement les premiers poèmes épiques des anciens Bardes. L'art n'y entroit encore pour rien: lorsqu'ensuite la réflexion & l'art sont venus au secours de la simple nature, la narration a pris un ton plus gracieux, une harmonie plus agréable. L'ensemble a été mieux ordonné; les parties ont reçu une juste proportion entr'elles & avec le tout; l'ouvrage entier a eu une belle forme, & le bon goût éclairé par l'étude y a ajouté tout ce qui pouvoit y répandre plus d'agrément; ainsi, l'épopée, production de l'art, a succédé au récit naturel, comme les édifices somptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au simple nécessaire, & à ce que le sentiment seul dictoit, s'est joint ce qu'une méditation réfléchie, & un goût perfectionné a pu inventer pour embellir l'ouvrage. Ainsi, quiconque entreprendroit de donner une théorie exacte de l'art épique, devroit, comme dans la théorie de l'architecture, remonter d'abord jusqu'à ce qui a dû précéder tout art; rechercher ce qui n'est que naturel & indispensable, & passer ensuite à ce que l'art a ajouté pour perfectionner les premiers essais.

Mais les critiques n'ont pas suivi cette méthode. Aristote, l'un des plus anciens d'entr'eux, frappé de la beauté des poèmes épiques d'Homère, les établit pour modèles, sans rechercher ce qu'il y avoit de naturel & d'indispensable, & le distinguer du simplement accessoire. Les critiques qui l'ont suivi, ont tenu la même route: il se sont efforcés d'établir des règles pour fixer les qualités de l'épopée, jusque dans le moindre détail; mais ils ont rarement remonté jusqu'au premier principe. De-là vient que cette partie de la poétique est, comme tant d'autres, surchargée de règles & de préceptes, dont un bon nombre est, ou purement arbitraire, ou même faux.

Nous nous proposons de suivre les traces de la nature pour découvrir ce qui constitue l'essentiel de l'épopée. Si nous réussissons à deviner

Deviner l'origine & le caractère des premiers chants épiques, de ces ébauches *autofchediasmatiques*, c'est ainsi qu'Aristote nomme les premiers essais d'un génie sans culture, il sera aisé d'en inférer ce que la reflexion & le goût ont contribué à l'embellissement succésif de ces grossières productions.

Nous avons déjà dit que le premier germe de l'épopée se trouve dans le penchant naturel que nous avons de raconter aux autres, & de nous rappeler vivement à nous-mêmes les faits intéressans qui nous ont frappés. Des hommes qui ont concouru ensemble à quelque expédition, ne peuvent guere se rencontrer sans en parler : chacun raconte la partie de l'événement à laquelle il a pris la plus grande part, ou qui l'a plus touché. C'est par le même principe de plaisir que chez les nations grossières on instituait des fêtes publiques en commémoration des événemens remarquables, & sur-tout des exploits auxquels elle avoit eu part.

Dans ces fêtes solennelles les esprits sont déjà naturellement échauffés, & susceptibles des sentimens les plus vifs. Ceux qui ont participé à l'action qu'on célèbre, s'avancent au milieu de l'assemblée, & pleins du feu qui les anime encore, en font un récit circonstancié, pathétique & pittoresque. Il est probable, il est même historiquement vrai de certains peuples, que le souvenir des grands événemens a été perpétué chez diverses nations pendant plusieurs siècles par des fêtes annuelles établies à cet effet. Lorsqu'après une ou deux générations, il ne restoit plus de témoins vivans, c'étoit à ceux qui étoient doués d'une imagination vive, & que le sentiment échauffoit, à retracer à l'auditoire assemblé l'histoire de leurs ancêtres.

Il est très-possible que pour avoir l'honneur de parler en public dans ces solennités, des hommes de génie se soient exercés à des compositions épiques, & qu'insensiblement la commémoration publique des anciens événemens soit devenue un art. Telle a probablement été la première vocation des barbes, d'où vinrent ensuite les poètes, comme les rhéteurs succéderent aux anciens Démagogues.

Quand on réfléchit que le principal but de ces fêtes solennelles étoit d'exciter &

d'exalter le sentiment ; quand on se rappelle combien la musique, même le simple bruit, a d'énergie pour entretenir l'émotion du cœur, on ne doutera pas qu'on n'ait employé la musique pour accompagner & soutenir les récits publics. On fait d'ailleurs que la musique fait partie des fêtes chez les peuples les plus sauvages ; ainsi il est très-vraisemblable que c'est ce qui a introduit le *metre* dans ces narrations.

Les premières *épopées* des Bardes étoient donc des récits pathétiques d'exploits nationaux, qu'ils chantoient dans les assemblées publiques. Le sujet rouloit sur des faits déjà connus, qu'il n'étoit pas tant question de rapporter historiquement, que d'orner de tous les traits propres à réveiller le sentiment, & à enflammer les esprits d'un zèle patriotique. Il s'agissoit moins de suivre scrupuleusement le fil de l'histoire, que de choisir ce qu'elle contenoit de plus capable de toucher le cœur. Il falloit sur-tout peindre les principaux personnages, les héros dont on chantoit les prouesses, avec tant de force & de vérité, que chaque auditeur crût les voir encore au milieu de leurs exploits.

Le Barde ne pouvoit prendre pour le sujet de son chant que l'action unique dont on célébroit la mémoire, car chaque fête n'avoit qu'un seul événement capital pour but de son institution ; & les chants destinés à retracer cet événement ne devoient pas être trop longs, pour ne pas lasser l'assemblée.

Voilà jusqu'où il est permis de pousser les conjectures sur l'origine de l'épopée ; le critique ne doit pas la perdre de vue, pour ne pas gêner mal à propos le poète épique par des règles arbitraires, qui ne seroient pas déduites de la nature primitive de ce genre de poème.

On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui lui est essentiel. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'événement, la manière de le rapporter, plus épique qu'historique. Des peintures saillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique, mais qui ne s'élève pas tout à fait jusqu'à l'enthousiasme. Tout poème qui réunira ces qualités méritera le nom d'épopée.

L'unité d'action tient à l'origine même

de ce poème, il y a apparence que d'abord l'action fut resserrée à un seul événement, à une seule bataille, ou même à un combat singulier. Mais le poème épique étant devenu un ouvrage de l'art, l'action eut plus d'étendue, sans cesser néanmoins d'être une; la duplicité d'action auroit dénaturé l'épopée.

D'ailleurs, sans remonter à l'origine de ce poème, on n'en sentira pas moins la nécessité de cette première condition. Le poète n'a pas ici le but d'instruire; il veut toucher. Un grand objet a réveillé toute l'activité de son cœur & de son imagination; plein du feu qui l'agite, il ne parle que de ce qu'il voit, & de ce qu'il sent. Ainsi, son objet est naturellement unique: de plus, le but qu'il se propose exige nécessairement l'unité d'action. Il veut exciter de grands mouvemens dans l'ame de ses auditeurs, leur inspirer des sentimens généreux, en faire des hommes d'un ordre supérieur. Pour atteindre à ce but, il doit retracer l'événement principal avec les couleurs les plus vives, & par les traits les plus frappans. Ses tableaux doivent être bien circonstanciés, afin que l'auditeur saisisse tout parfaitement, qu'il s'émeuve & se passionne; le caractère des principaux personnages demande d'être pleinement développé; on veut les connoître jusques dans le plus petit détail. Des récits abrégés ne satisferoient pas, on attend pour l'ordinaire des descriptions bien étendues d'un fait qui intéresse: le poème deviendrait donc d'une longueur insoutenable, s'il renfermoit plus d'une grande action.

L'épopée a d'ailleurs ceci de commun avec tous les ouvrages de l'art, que plus l'attention est invariablement fixée sur l'objet; plus l'impression est déterminée, plus aussi l'ouvrage est parfait. Or, cet effet n'a complètement lieu que dans les ouvrages où la variété se réunit en un seul point, c'est-à-dire, où tout résulte d'une seule cause, ou bien aboutit à un seul effet; c'est ce qui fait l'unité parfaite de l'action. On la reconnoît aisément dans un poème; il ne faut que voir si l'on peut en exprimer le contenu en peu de mots; de sorte que l'ensemble ne soit qu'une amplification de ce précis. Quoi de plus simple que l'action de l'Iliade, ou celle de l'Odyssée! Chacun de ces poèmes n'a

qu'une seule cause qui produit tout. On en peut dire autant de l'Enéide. Voy. l'article.

ACTION,

L'unité d'action est donc essentielle à l'épopée, & plus cette action sera simple, plus elle sera parfaite. Le romanesque & la multitude d'aventures singulières, qui ne frappent que l'imagination, sont opposées au génie de l'épopée. Le premier but du poète est de peindre les grandes actions, d'en montrer le germe dans le fond de l'ame, & d'en suivre le développement à mesure que les forces de cette ame se déploient avec plus d'énergie. C'est là son véritable sujet; les événemens ne sont que le canevas sur lequel il trace ses tableaux. Il en est du poème épique comme du genre historique en peinture. Le but du peintre est, sans contredit, de dessiner des personnages, d'en exprimer les sentimens, le caractère & l'action. Mais pour remplir ce but, il lui faut une scène, un lieu où il puisse placer ses figures. Il entendroit bien mal les règles de son art, s'il s'avoit d'enrichir ce lieu de tant d'objets brillans & variés, que ses personnages en fussent éclipsés, & que l'œil s'attachât de préférence sur ces hors-d'œuvre. Le poète préféreroit par le même endroit s'il surchargeoit l'épopée de quantité de choses qui n'intéressent pas immédiatement le cœur.

Il est donc très-avantageux pour l'effet de l'épopée, qu'elle renferme peu de matériaux; que l'action soit simple; qu'elle se développe sans embarras; que l'imagination suive sans peine le fil des événemens. Le poète se ménage de cette manière plus de place pour tracer ses tableaux, qui sont l'essentiel du poème, & l'imagination du lecteur est moins distraite. L'Iliade à cet égard est bien supérieure à l'Enéide. Ce dernier poème occupe bien plus l'imagination, que l'esprit & le cœur. Virgile s'épuise en tableaux de fantaisie, & ne se ménage, ni assez de place, ni assez de force pour peindre l'homme. Le poète épique doit éviter de fatiguer l'imagination du lecteur; c'est le défaut de la sublime Messiede de Klopstock, des lecteurs qui n'ont pas eux-mêmes une imagination si exaltée s'y perdent. Dans l'Odyssée, la nécessité excuse ce grand nombre de scènes de fantaisie. Le poète n'avoit qu'un seul homme à peindre, il falloit en

développer le caractère jusque dans les moindres traits : c'est pour cela qu'il le fait passer par tant d'aventures singulieres.

L'action de l'épopée doit être intéressante & grande. Intéressante, afin d'exciter l'attention, sans laquelle le poète perd sa peine, & devient plus ridicule, plus son ton est pathétique. Le ton doit s'élever à la hauteur du sujet. Des entreprises, des événemens d'où dépend le sort d'une nation entière ; voilà les objets les plus propres à l'épopée, mais il faut encore qu'ils aient une certaine grandeur au dehors : ce qui existe tout à coup, & produit un effet subit, peut à la vérité être très-important, mais ne seroit pas le sujet d'un poème épique. Un tremblement de terre pourroit abîmer une contrée entière. L'événement ne seroit que trop intéressant, & fourniroit la matière d'une ode très-sublime : mais on n'en feroit faire une épopée, parce que le sujet n'a point de grandeur en étendue. Il faut dans le poème épique une action qui exige de grands efforts de divers genres, qui rencontre de puissans obstacles, où les personnages soient toujours dans la plus grande activité, afin que le poète ait lieu de développer toutes les forces du cœur humain. Voilà pourquoi, bien que Milton & Klopstock aient choisi chacun un sujet très-intéressant en lui-même, ces poètes ont été obligés de recourir aux fictions les plus hardies pour donner une plus grande étendue à ce qui n'eût été que la matière d'une ode. La grandeur de l'action ne consiste, ni dans la longueur du temps, ni dans le nombre des occupations. Une action d'un jour peut surpasser en grandeur l'action de plusieurs années. Ce qui en fait la grandeur, c'est qu'un grand nombre de personnes de différens caractères y déploient leurs forces & leur génie, & s'y développent elle-mêmes d'une manière à intéresser fortement le lecteur, & à le satisfaire pleinement.

L'historien traite son sujet autrement que le poète ; il ne sera pas inutile d'approfondir en quoi la différence consiste essentiellement. Le but de l'histoire est d'enseigner les faits ; ainsi l'historien doit supposer que son lecteur les ignore : le poète au contraire, peut supposer que le fond de son sujet est connu ; il n'a en vue que de nous retracer ce que nous savons déjà historiquement, de la ma-

nière la plus propre à nous émouvoir fortement. Il entre donc de plein faut en matière, sans avoir besoin de préliminaires. Il ne s'occupe qu'à bien choisir le point de vue, l'ordre, & le jour le plus favorable, pour que son récit fasse une vive impression. Il peint tout dans un plus grand détail, & avec des traits plus marqués que ne le feroit l'historien. Il ne nous raconte pas en gros, ni en son propre style, qui ont été les personnages, ce qu'ils ont dit & fait jadis ; il nous les ramène sous les yeux ; nous croyons les voir agir actuellement ; nous les entendons parler chacun son propre langage ; nous suivons tous leurs mouvemens. S'agit-il de quelque événement remarquable, le poète commence par arranger le lieu de la scène, tout ce qui tombe sous les yeux est mis à sa place, en sorte que sans fatiguer davantage notre imagination, aussi-tôt qu'il introduit ses personnages, toute notre attention peut se tourner sur eux pour les voir agir. Dans les descriptions, l'épopée emploie les couleurs les plus vives, accumule, s'il le faut, comparaisons sur comparaisons, & anime toute la nature. En un mot, le poème épique tient le milieu entre une narration historique & une représentation dramatique.

Mais ce qui distingue principalement l'épopée, ce sont les portraits & les tableaux. Son grand but est de nous faire voir d'aussi près qu'il se peut des personnages illustres, leurs sentimens & leurs actions, & par conséquent aussi les objets qui les occupent. Si l'on retranchoit du poème ces peintures détaillées, on le réduiroit presque à une simple relation. Les portraits sont donc une partie très-essentielle de l'épopée ; c'est à cela qu'on reconnoît principalement le génie du poète, & sa connoissance du cœur humain. Mais ces portraits ne sont pas de simples descriptions abstraites, ce sont des tableaux vivans, dans lesquels les personnages sont vus par leurs actions & par leurs discours. Tels sont les portraits des héros d'Homere. Chacun a son caractère distinctif, son tour de génie particulier, qui se déploie avec la plus grande vérité à chaque rencontre, soit en parlant, soit en agissant. Dans tout le cours du poème, on reconnoît toujours, malgré la variété des circonstances, le même personnage, parce qu'il conserve son ton indi-

viduel, qui reste toujours semblable à lui seul, & que sa maniere de s'exprimer ou d'agir n'appartient qu'à lui.

Il n'est pas nécessaire de faire sentir combien de sagacité, de connoissance des hommes, & de souplesse de génie tout cela exige. Le poëte doit connoître par expérience les divers caractères, les différens principes qui influent sur les actions. Il doit assigner à chaque personnage une teinte naturelle du siècle, des mœurs & du caractère national. Il doit savoir se transporter dans les temps & dans les lieux de l'action; & afin que chaque caractère puisse bien se développer, il faut ordonner l'action de maniere que chacun des principaux personnages se trouve dans plusieurs situations différentes, plus ou moins critiques; tantôt occupé de ses propres affaires, tantôt de celles des autres, soit pour les favoriser, ou pour les traverser.

Ajoutons à cela que tous ces personnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au dessus de la grandeur naturelle. Car pour que l'action soit grande & extraordinaire, il faut que les acteurs soient distingués du commun des hommes; que tout en eux justifie le ton élevé sur lequel le poëte a débuté à leur égard. S'il ne nous montrait que des hommes ordinaires, son style emphatique paroîtroit outré, & d'ailleurs le but du poëme seroit manqué; il doit toujours être d'élever l'esprit & les sentimens du lecteur.

On exige encore de l'épopée qu'elle soit instructive. Comme le dessin du poëte n'est pas de nous apprendre les faits, il se propose en nous les retraçant de nous donner d'utiles leçons, mais à sa maniere, & non en moralistes; point sur le ton d'un philosophe dogmatique, mais en poëte :

Qui quid sit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non

Plinius ac melius Chrysispo & Crantore dicit.

Il instruit par la voies des exemples; il nous montre comment des hommes d'un jugement profond, d'un esprit élevé, agissent dans les grandes occasions. Le poëte ne disserte pas; il ne fait point d'applications morales; il ne cherche pas même à instruire par des sentences générales qu'il seroit dé-

biter à ses héros; il ne dit point comment il faut penser & agir; il se contente de nous faire voir des hommes qui agissent & qui pensent.

Quelques critiques ont cru que l'épopée devoit instruire par la nature même de l'événement, & par le succès heureux ou malheureux que le dénouement amène. Mais cette maniere d'instruire appartient proprement à l'histoire, elle n'est qu'accidentelle au poëme épique. Le sujet entier de l'Iliade n'a rien de fort instructif, & réduit en simple récit, on n'en tireroit qu'une morale assez froide. L'influence vraiment énergique de l'épopée sur les mœurs, consiste dans les actions & la maniere noble de penser des héros. C'est par-là que toute la Grece a regardé Homere comme le premier instituteur des hommes.

Il nous reste encore à parler du style de l'épopée. Le poëte plein de la grandeur du sujet qu'il chante, s'énonce d'un ton pathétique, solennel, & qui tient de l'enthousiasme. Des termes forts & harmonieux distinguent son expression de l'expression ordinaire. Il trouve des tours qui anoblissent l'idée des choses communes. Il évite les liaisons ordinaires, & les manieres de parler trop familières. Sa construction n'est pas celle du vulgaire; & comme son imagination échauffée voit tous les objets exactement dessinés sous ses yeux, il est plus riche que l'historien en épithetes pittoresques. Son ton porte toujours l'empreinte du sentiment présent: doux, ou impétueux, selon la situation actuelle de l'esprit. A mesure que l'action devient plus vive, la passion s'anime, & le ton s'élève: ce qui seroit de l'enflure chez l'historien, n'est que la simple nature chez le poëte, parce que le propre des grandes passions est de troubler la raison, & que l'enthousiasme rend superstitieux; dans cet état, un concours fortuit des causes paroît l'ouvrage de quelques puissances supérieures; les êtres inanimés semblent avoir une intelligence & une volonté. Si un coup de foudre effraie, & fait reculer les chevaux de Diomedes, le poëte dans son enthousiasme voit le pere des dieux & des hommes, qui, pour prévenir un effroyable carnage, vient interposer son autorité, & séparer les combattans. En général le ton élevé & pa-

thétique de l'épopée exige aussi un langage extraordinaire. Il semble que la prose la plus majestueuse n'y suffit pas. L'hexamètre des Grecs paroît de mieux y convenir. Il en est à cet égard, comme à celui des ordres d'architecture. On n'est pas astringé à suivre scrupuleusement les modèles des anciens ; mais plus on en approche, plus l'architecture est belle. L'hexamètre n'est pas essentiel à l'épopée, mais c'est de tous les vers celui qui y semble le plus propre.

Voilà tout ce qui semble constituer l'essence du poème épique. Un poème qui réunira toutes ces conditions, quel qu'en soit d'ailleurs le sujet, la forme, l'étendue & le genre du mètre, peut prétendre à la qualification d'épopée. La forme en varie à l'infini, depuis l'Iliade d'Homère, jusqu'aux campagnes de Marlborough, chantées par Addison. Il y a apparence que le sujet de l'épopée ne roula originairement que sur des expéditions militaires ; mais Homère montra déjà par son Odyssée qu'on pouvoit choisir d'autres événemens. Quelques critiques sont dans l'idée que la forme du poème épique a été invariablement fixée par Homère ; mais le *Fingal* d'Ossian est d'une tout autre forme, & n'en est pas moins une épopée. N'exigeons du poète que l'essentiel de la poésie épique, & laissons le reste à son génie & à son choix. Ne prétendons pas même qu'il introduise des intelligences supérieures pour mettre du merveilleux & du surnaturel dans son poème. La grandeur peut très-bien se trouver dans des actions humaines, & exciter notre admiration. Il suffit que le génie du poète soit vraiment grand. Ce n'est pas ce que les divinités sont dans l'Iliade qui en constitue le merveilleux ; on pourroit le retrancher entièrement, & le poème conserveroit encore sa grandeur. Quand, au contraire, un génie médiocre s'efforce de donner à son poème un air de merveilleux en recourant à des êtres surnaturels, ou même à des êtres allégoriques, bien loin d'y ajouter de la grandeur, il le rend infailliblement froid. Ne prescrivons donc point de règles arbitraires à cet égard, & laissons également au discernement du poète, tout ce qui concerne le lieu, le temps & la durée de l'action ; qu'il satisfasse aux conditions essentielles de l'épo-

pée, & il s'assurera un rang parmi le petit nombre des bons épiques.

Ce que nous avons dit jusqu'ici concerne proprement la grande épopée, celle qui chante une action de la première grandeur, & qui nous fait connoître des personnages d'un caractère sublime, & d'un courage extraordinaire. Mais on peut encore appliquer le ton & la manière épique à des sujets d'une grandeur moyenne, ce qui produit la petite épopée qui ne laisse pas d'être très-intéressante, bien qu'elle ne nous montre pas des héros du premier ordre. De cette espèce étoient dans l'antiquité le poème de Héro & de Léandre de Musée ; le rapt d'Hélène de Coluthus, & d'autres encore : nous pouvons citer entre les modernes le Jacob de Bodmer, comme un modèle de ce genre. Enfin il y a une troisième espèce d'épopée, c'est celle qui chante de petits objets avec un ton de dignité, c'est l'épique badin, ou comique ; tel est le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée*, &c.

La grande épopée est, sans contredit, la plus noble production des beaux arts. Les anciens regardoient l'Iliade & l'Odyssée comme deux sources où le capitaine, l'homme d'état, le citoyen & le père de famille devoient puiser la science qui leur étoit nécessaire ; ils trouverent dans ces deux poèmes les modèles de la tragédie & de la comédie ; ils estimoient que l'orateur, le peintre, le sculpteur y pouvoient apprendre les règles les plus essentielles de leur art. Cette opinion semble outrée, mais elle ne l'est pas. Le poète épique a réellement en son pouvoir l'effet qu'on peut attendre de toutes les branches des beaux arts. L'épopée réunit tout ce que les divers genres de poésie ont chacun de bon en soi. Tout ce que les arts de la parole ont d'utile & d'instructif, le poème épique peut l'avoir dans un degré supérieur. Quel orateur a jamais surpassé Homère ? Quel effet ont produit les tableaux & les peintures, dont Homère n'aît le premier donné les exemples ? N'est-ce pas à Homère que Phidias a dû le chef-d'œuvre de son art ? Quelle notion capable d'élever l'âme, de l'exciter aux derniers efforts, de réprimer en elle la passion la plus violente, peut mieux s'insinuer dans l'esprit, mieux être gravée dans le cœur,

qu'au moyen de la poésie, & de la poésie épique? Assignons donc à l'épopée le rang suprême entre les productions de l'art; & au poète épique, s'il est grand dans son genre, la prééminence sur tous les artistes.

Quand on réfléchit quel génie ce genre sublime exige, on ne sera pas surpris que le nombre des bonnes épopées soit si petit. La Grèce si fertile en grands génies, n'a compté que très-peu de poètes épiques, & Rome n'en a eu qu'un seul qui ait excellé, elle qui a d'ailleurs produit tant d'hommes admirables. Les poètes Grecs & Latins qui, après Homère & Virgile, ont hasardé de fournir cette carrière, bien qu'en assez petit nombre, n'ont pu les suivre que de fort loin, & ne luisent que comme de foibles étoiles en comparaison de ces soleils. Quoique les sciences & les arts soient aujourd'hui répandus dans toute l'Europe, rien n'est plus rare cependant qu'une bonne épopée. La France illustrée par tant de grands hommes, n'a encore en ce genre qu'un bien foible essai à produire. L'Italie, l'Angleterre & l'Allemagne ont à cet égard l'avantage d'avoir vu naître des poètes qui peuvent approcher, ou d'Homère, ou de Virgile. Le poète Grec souffrirait avec plaisir d'avoir Milton & Klopstock à ses côtés; & Virgile ne mépriserait pas la compagnie du Tasse. L'un & l'autre prêteroiént quelquefois une oreille attentive aux chants du Dante & de l'Arioste, & admireroient plus d'un tableau dessiné de la main de Bodmer. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SUZZER.*)

EPOQUE, f. f. (*Logiq.*) suspension de jugement; c'est l'état de l'esprit par lequel nous n'établissons rien, n'affirmant & ne niant quoi que ce soit. Les philosophes sceptiques ayant pour principe, que toute raison peut être contredite par une raison opposée & d'un poids égal, ne sortoiént jamais des bornes de l'époque, & ne recevoient aucun dogme. Pour arriver à cette époque, ils employoient dix moyens principaux, que je vais détailler d'après Sextus Empiricus, livre I. des hypotyposes, ou institutions pyrrhoniennes.

Le premier est tiré de la diversité des animaux. Voici un précis des exemples & des raisonnemens sur lesquels Sextus appuie

ce premier moyen. Il est aisé, dit-il, de remarquer qu'il y a une grande diversité dans les perceptions & dans les sensations des animaux, si l'on considère leur origine différente & la diverse constitution de leur corps. A l'égard de leur origine, on voit qu'entre les animaux, les uns naissent par la voie ordinaire de la génération, & les autres sans l'union du mâle & de la femelle. Ici Sextus s'étend sur ces prétendues générations spontanées, que la saine physique a entièrement bannies. Quant à ceux qui viennent par l'accouplement des sexes, continue-t-il, les uns viennent d'animaux de même espèce, ce qui est le plus ordinaire; d'autres naissent d'animaux de différente espèce, comme les mulets: les uns naissent vivans des animaux; d'autres sortent d'un œuf, comme les oiseaux; d'autres sont mal formés, comme les ours. Ainsi il ne faut pas douter que les diversités & les différences qui se trouvent dans les générations, ne produisent de grandes antipathies parmi les animaux, qui, sans contredit, tirent de ces diverses origines des tempéramens tout à fait différens, & une grande discordance & contrariété les uns à l'égard des autres. Le philosophe sceptique entasse des exemples, qui justifient ce qu'il a avancé; d'où il conclut ainsi: si les mêmes choses paroissent différentes à cause de la diversité des animaux, il est vrai que nous pourrions bien dire d'un objet quel il nous paroît; mais nous nous en tiendrons à l'époque, nous demeurerons en suspens, nous ne déciderons rien, s'il s'agit de dire quel il est véritablement & naturellement. Car enfin nous ne pouvons pas juger entre nos perceptions & celles des autres animaux, lesquelles sont conformes à la nature des choses, & la raison de cela, c'est que nous sommes des parties discordantes & intéressées dans ce procès, & que nous ne pouvons pas être juges dans notre propre cause.

Le second, de la différence des hommes. Quand nous accorderions qu'il faut s'en tenir au jugement des hommes plutôt qu'à celui des animaux, la seule différence qui regne entre les hommes, suffit pour maintenir l'époque. Nous sommes composés de deux choses, d'un corps & d'une âme;

mais à l'égard de ces deux choses, nous sommes différens les uns des autres en bien des manieres; du côté du corps, la figure ou conformation, & le tempérament varient; Sextus en allegue quantité d'exemples: & quant à l'ame, une preuve de la différence presque infinie qui se trouve entre les esprits des hommes, c'est la contrariété des sentimens des dogmatiques en toutes choses, & sur-tout dans la question des choses qu'on doit éviter ou rechercher. Or, ou nous croirons tous les hommes, ou nous en croirons quelques-uns. Si nous voulons les croire tous, nous entreprendrons une chose impossible, & nous admettrons des contradictions; & si nous en croyons seulement quelques-uns, auxquels donnerons-nous la préférence? Un platonicien nous dira qu'il faut s'en rapporter à Platon, un épicurien à Epicure; mais c'est précisément cette contrariété qui nous persuade d'en demeurer à l'époque.

Le troisieme, *de la comparaison des organes des sens*. Nous ne sommes point certains si les objets qui se présentent à nous, revêtus de certaines qualités, n'ont que ces seules qualités; ou plutô si elles n'en ont qu'une, & si la diversité apparente de ces qualités ne vient point de la différente constitution de nos organes, ou enfin s'ils n'ont point plus de qualités que celles qui nous paroissent, quelqu'une de ces qualités pouvant ne pas tomber sous nos sens. Sextus ne fait qu'ébaucher la matiere des sens de leurs divers rapports & de leurs erreurs; au lieu que Malebranche, dans son excellente *recherche de la vérité*, l'a presque épuisée.

Le quatrieme, *des circonstances*. Par ce terme, dit Sextus, nous entendons les habitudes, les dispositions & les conditions différentes. Ce moyen consiste à considérer quelles sont les sensations & les perceptions d'une personne, conformes ou non conformes à sa nature, dans la veille ou dans le sommeil, dans les différens âges de la vie, dans le mouvement ou dans le repos, dans la haine ou dans l'amour, quand elle a faim ou quand elle est rassasiée, quand elle a de certaines dispositions ou habitudes, quand elle est dans la confiance ou dans la crainte, dans la tristesse ou dans la

joie. Il est constant, & Sextus le prouve au long, que, suivant ces différentes dispositions, les hommes sont tantôt dans un certain état, tantôt dans un autre. Ainsi l'on peut dire facilement comment un objet est apperçu de chacun; mais il ne sera pas également facile de prononcer quel peut être réellement cet objet. Pour trouver un juge recevable qui décidât entre ces contrariétés infinies, il faudroit trouver un homme qui ne fût dans aucune disposition, dans aucune circonstance: mais c'est une supposition impossible. Tout homme est lui-même une partie discordante; tout homme est du nombre des choses dont on dispute.

Le cinquieme, *des situations, des distances & des lieux*. Selon que ces relations sont différentes, les mêmes choses paroissent diversement. Un même portique, si on le regarde par une des extrémités de sa longueur, paroît aller toujours en diminuant; mais si on le regarde par son milieu, il semble égal par-tout. Un vaisseau vu de loin, paroît petit & sans mouvement; de près, il paroît grand & en mouvement. Une même tour vue de loin paroît ronde, & de près quarrée. Voilà pour les distances. A l'égard des lieux, la lumiere d'une lampe est obscure au soleil, & brillante dans les ténèbres. Une rame paroît rompue dans l'eau, & droite dehors. Un œuf est mou dans le corps de l'oiseau, & dur dehors. Le corail est mou dans la mer, & se durcit à l'air. Une même voix paroît autre dans une trompette, autre dans les flûtes, & autre dans l'air simple. Quant aux positions; une peinture vue presque tout à fait de côté, enforte que l'œil ne soit presque point élevé au dessus du tableau, paroît unie; mais si l'œil est plus élevé, si le tableau est moins incliné, ou vis-à-vis de l'œil, l'image paroît avoir des éminences & des enfoncemens. Le cou des pigeons paroît de diverses couleurs, suivant qu'ils se tournent. Or tous les objets des sens se présentant à eux de quelque distance, dans quelque lieu & dans quelque position (toutes choses, qui chacune à part causent de grandes différences dans les perceptions & dans les idées), nous sommes obligés par ces raisons-là d'adopter l'époque.

Le sixieme , *des mélanges*. Rien de tout ce qui est hors de nous , ne tombe sous nos sens seul & pur , mais toujours avec quelque autre chose ; d'où il arrive qu'il est apperçu & senti diversement par ceux qui le considerent. La couleur de notre visage , par exemple , paroît autre quand il fait chaud que quand il fait froid ; ainsi nous ne pouvons pas dire quelle elle est purement & simplement , mais seulement quelle elle nous paroît avec le chaud ou avec le froid. Mais outre les mélanges extérieurs , il y en a qui résident dans les organes mêmes de nos sens , & qui varient infiniment la perception des objets. Nos yeux ont en eux-mêmes des tuniques & des humeurs. Ainsi comme nous ne pouvons pas voir les objets extérieurs , sans le mélange de ces choses qui sont dans nos yeux , nous ne pouvons pas non plus les appercevoir purement & exactement , & jamais nous ne les appercevons qu'avec quelque mélange. C'est la raison pourquoi toutes choses paroissent pâles & d'une couleur morte à ceux qui ont la jaunisse , & d'une couleur de sang à ceux qui ont un épanchement de sang dans les yeux. Il en est de même des oreilles , de la langue , &c. lesquelles sont si souvent chargées d'humeurs qui modifient l'impression des objets de plusieurs façons différentes. Tous ces mélanges ne permettant pas aux sens de recevoir exactement les qualités des objets extérieurs , l'entendement ne peut non plus juger quels ils sont purement & simplement , parce que les sens qui lui servent de guide se trompent ; outre que peut-être il mêle lui-même certaines choses qui lui sont propres , aux perceptions qui lui viennent des sens.

Le septieme , *des quantités & des compositions*. Il est évident que ce moyen nous oblige encore à suspendre nos jugemens touchant la nature des choses. Par exemple , les raclures des cornes de chevres paroissent blanches , quand on les considere simplement & à part ; mais dans la substance même de la corne , elles semblent noires. Les grains de fable séparés les uns des autres , paroissent raboteux , & en monceau on les trouve mous. Si l'on mange de l'ellébore réduit en poudre , il étrangle ; mais il ne fait pas le même effet quand on

le mange en gros morceaux , &c. Cette raison des quantités & des compositions fait donc que nous n'appercevons que d'une maniere obscure les qualités réelles des objets extérieurs , & nous conduit encore à l'époque.

Le huitieme , *des relations*. Toutes choses sont relatives à quelques autres. Une chose peut être dite *relative* à deux égards : 1°. à l'égard de celui qui juge ; car un objet extérieur paroît tel ou tel , relativement à quelque être qui en juge : 2°. une chose est relative à tout ce qui accompagne la perception ou la considération de cette chose. C'est ainsi que le côté droit est relatif au gauche , on ne peut penser à l'un sans penser à l'autre. Il y a des relations d'identité & de diversité , d'égalité & d'inégalité , de signe & de chose signifiée , sous lesquelles tous les êtres sans exception sont compris. Il est donc évident que nous ne pouvons pas dire ce qu'est une chose purement & de sa nature , mais seulement quelle elle paroît par rapport à une autre : nouveau principe d'époque.

Le neuvieme , *des choses qui arrivent fréquemment ou rarement*. Le soleil est sans doute quelque chose de bien plus surprenant à voir qu'une comete ; mais parce que nous le voyons souvent , & que nous voyons rarement une comete , elle nous épouvante tellement , que nous nous imaginons que les dieux veulent nous présager par là quelque grand événement , pendant que le soleil ne fait point cet effet sur nous. Mais imaginons-nous que le soleil parût rarement , ou qu'il se couchât rarement , & qu'après avoir éclairé tout le monde , il le laissât ensuite pour long-temps dans les ténèbres , nous trouverions-là de grands sujets d'étonnement. Un tremblement de terre effraie tout autrement ceux qui le sentent pour la premiere fois , que ceux qui y sont accoutumés. Quelle n'est pas la surprise de ceux qui voient la mer pour la premiere fois ? On estime les choses rares ; mais celles qui sont familières , sont vues avec indifférence. Puis donc que les mêmes objets nous paroissent tantôt précieux & dignes d'admiration , & tantôt tout différens , suivant leur abondance ou leur rareté , nous en concluons qu'on peut bien dire comment

comment une chose nous paroît selon qu'elle arrive fréquemment ou rarement, mais que nous ne saurions rien affirmer nuement & simplement sur son compte.

Le dixieme, *des instituts, des coutumes, des loix, des persuasions fabuleuses, & des opinions des dogmatiques.* C'est ici la source la plus abondante des contrariétés humaines, & des raisons d'hadhérier à l'époque. Suivons encore notre guide, qui nous fournit les définitions & les exemples que vous allez lire. Un institut est le choix que l'on fait d'un certain genre de vie, ou quelque plan de conduite & de pratiques, que l'on prend d'une seule personne, comme par exemple de Diogene, ou des Lacédémoniens. Une loi est une convention écrite par les gouverneurs de l'état, laquelle convention emporte avec elle une punition contre celui qui la transgresse. La coutume est l'approbation d'une chose fondée sur le consentement & la pratique commune de plusieurs, dont la transgression n'est point unie comme celle de la loi: par exemple, c'est une loi de ne point commettre d'adultere, mais c'est une coutume parmi nous de ne point habiter avec sa femme en public. Une persuasion fabuleuse est l'approbation que l'on donne à des choses feintes & qui n'ont jamais été, telles que sont entr'autres choses, les fables que l'on raconte de Saturne: car ces choses-là sont reçues comme vraies parmi le peuple. Une opinion dogmatique est l'approbation que l'on donne à une chose qui paroît être appuyée sur le raisonnement, ou sur une démonstration: par exemple, que les premiers élémens de toutes choses sont des atomes indivisibles, ou des homœomeries, c'est-à-dire, des parties similaires qui se distribuent différemment pour composer les différens corps, &c. Or nous opposons chacun de ces genres, ou avec lui-même, ou avec chacun des autres. Par exemple, nous opposons une coutume à une coutume, en cette maniere. Quelques peuples d'Ethiopie, disons-nous, impriment des marques sur le corps de leurs enfans, & non pas nous. Les Perfes croient qu'il est décent de porter un habit bigarré de diverses couleurs & long jusqu'aux talons; & nous, nous croyons que cela est

Tome XII,

indécent. Les Indiens caressent leurs femmes à la vue de tout le monde, mais plusieurs autres peuples trouvent cela honteux. Nous opposons loi à loi. Ainsi, chez les Romains, celui qui renonce aux biens de son pere, ne paie point les dettes de son pere; & chez les Rhodiens, il est obligé de les payer. Dans la Chersonese Taurique en Scythie, c'étoit une loi d'immoler les étrangers à Diane; mais chez nous il est défendu de tuer un homme dans un temple. Nous opposons institut à institut, lorsque nous opposons la maniere de vivre de Diogene à celle d'Aristippe, ou l'institut des Lacédémoniens à celui des Italiens. Nous opposons une persuasion fabuleuse à une autre, lorsque nous disons que quelquefois Jupiter est appelé, dans les fables, *le pere des dieux & des hommes*, & que quelquefois l'Océan est appelé *l'origine des dieux*, & *Thétis leur mere*, suivant l'expression de Junon dans Homere. Nous opposons les opinions dogmatiques les unes aux autres, lorsque nous disons que les uns croient l'ame mortelle, & d'autres immortelle; que les uns assurent que la providence des dieux dirige les événemens, & que d'autres n'admettent point de providence. Sextus, après avoir ainsi opposé ces chefs à eux-mêmes, les met aux prises les uns avec les autres; mais ce détail nous meneroit trop loin. Tels sont les dix moyens de l'époque: renfermée dans de justes bornes, elle est sans contredit le principe le plus excellent qu'aucune secte ait jamais avancé, le préservatif le plus infailible contre l'erreur. Aussi Descartes, ce restaurateur immortel de la saine philosophie, est-il parti, pour ainsi dire, delà; par une suspension universelle du jugement, il a frayé, à la vérité, de nouvelles routes qui, malgré les prétentions de quelques philosophes plus récents, sont les seules qui conviennent à l'esprit humain. L'époque, principe mort entre les mains des Sceptiques qui se contentoient de détruire sans édifier, & qui se jetoient tête baissée dans un doute universel, devient une source de lumiere & de vérité, lorsqu'elle est employée par un philosophe judicieux & exempt de préjugés. Voyez DOUTE. Cet article est tiré des papiers de M. FORMBY.

E e e e

ÉPOQUE, en *Astronomie*. On appelle *époque* ou *racine* des moyens mouvemens d'une planète, le lieu moyen de cette planète déterminé pour quelq' instant marqué, afin de pouvoir ensuite, en comptant depuis cet instant, déterminer le moyen de la planète, pour un autre instant quelconque.

Parmi les planètes nous comprenons aussi le soleil, que les tables astronomiques supposent, ou peuvent supposer en mouvement, en lui attribuant le mouvement de la terre. *Voyez* COPERNIC. *Voyez* aussi MOUVEMENT MOYEN, LIEU MOYEN, TEMPS MOYEN, ÉQUATION DU TEMPS.

Les astronomes sont convenus de faire commencer l'année dans leurs tables à l'instant du midi qui précède le premier jour de janvier, c'est-à-dire, à midi le 31 décembre, en sorte qu'à midi du premier janvier on compte déjà un jour complet ou vingt-quatre heures écoulées. Ainsi, quand on trouve dans les tables astronomiques, au méridien de Paris, l'*époque* de la longitude moyenne du soleil en 1700, de 9 lignes 10 degrés 7 minutes 15 secondes, cela signifie que le 31 décembre 1699, à midi, à Paris, la longitude moyenne du soleil, c'est-à-dire, sa distance au premier point d'*Aries*, en n'ayant égard qu'à son mouvement moyen, étoit de 9 lignes 10 degrés 7 minutes 15 secondes, & ainsi des autres.

L'*époque* une fois bien établie, le lieu moyen pour un instant quelconque est aisé à fixer par une simple règle de trois. Car à fixer comme une année, ou 365 jours, est au temps écoulé depuis ou avant l'*époque*, ainsi le mouvement moyen de la planète, ou le temps périodique moyen pendant une année. (*Voyez* PÉRIODE & MOUVEMENT MOYEN) est au mouvement cherché, qu'on ajoutera à l'*époque* ou qu'on en retranchera. Toute la difficulté se réduit donc à bien fixer l'*époque*, c'est-à-dire, le vrai lieu moyen pour un temps déterminé. Pour cela il faut observer la planète le plus exactement qu'il est possible dans les points de son orbite, où le lieu vrai se confond avec le lieu moyen, c'est-à-dire, où les équations du moyen mouvement sont nulles. (*Voyez* ÉQUATION.) On aura

donc le lieu moyen de la planète pour cet instant, & par conséquent une simple règle de trois donnera le lieu moyen à l'instant de l'*époque*. Par exemple, le lieu moyen du soleil se confond sensiblement avec le lieu vrai, lorsque le soleil est apogée ou périgée, parce qu'alors l'équation du centre est nulle; le lieu moyen de la lune se confond à peu près avec le lieu vrai, lorsque la lune est apogée ou périgée, & de plus en conjonction ou opposition; je dis à *peu près*, parce que dans ce cas là même il y a encore quelques équations, la plupart assez petites, que les tables & la théorie donnent, & auxquelles il est nécessaire d'avoir égard pour déterminer le vrai mouvement moyen, aussi, comme ces équations ne sont pas exactement connues, l'*époque* du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une espèce de tâtonnement & par des combinaisons répétées & délicates. Il paroît en effet que M. Halley l'avoit trop reculée d'environ une minute, & d'autres astronomes la font de près de deux minutes plus avancée. Ce sont les observations réitérées des lieux de la lune, comparés avec les calculs de ces mêmes lieux, qui peuvent servir à fixer l'*époque* aussi exactement qu'il est possible. *Voyez* LUNE, & les articles cités ci-dessus (O)

ÉPOQUE, s. f. (*Histoire*.) On appelle ainsi certains événemens remarquables dont le temps est exactement ou à peu près connu dans la chronologie ancienne & moderne, & qui servent comme de points fixes pour y rapporter les autres événemens. Ce mot vient d'un mot grec qui signifie *s'arrêter*, parce que les *époques* dans l'histoire sont comme des lieux de repos, & pour ainsi dire, des stations où l'on s'arrête pour considérer de là plus à son aise ce qui suit & ce qui précède, & pour lier entr'eux les événemens. *Voyez* ce que dit sur ce sujet M. Bossuet, dans son *discours sur l'histoire universelle*.

Les principales *époques* de l'histoire sacrée, par exemple, sont la création du monde, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Égypte, Saül, ou les Juifs gouvernés par des rois, la captivité de Babylone, le retour de la captivité, la naissance de Jésus-Christ. Les temps de ces

différentes époques sont différens, selon la chronologie que l'on juge à propos de suivre. Voyez AGE, CHRONOLOGIE, &c.

Les principales époques de l'histoire ecclésiastique, sont Constantin ou la paix de l'église, la naissance du Mahométisme, le schisme des Grecs, les Croisades, le grand schisme d'Occident, le Luthéranisme, &c.

Celles de l'histoire de France, sont Clovis, Pepin, Hugues Capet, tige des trois races de nos rois : & dans chacune de ces trois époques principales on peut en placer d'autres ; par exemple, depuis Hugues Capet, on peut placer différentes époques, à S. Louis, à Charles le Sage, à François I, à Henri IV, à Louis XIV. Il en est de même de l'histoire des autres peuples. Voyez HISTOIRE. Voyez aussi l'article ERE. La règle qu'on doit se proposer pour les époques, c'est qu'elles ne soient ni trop, ni trop peu nombreuses. On en sent aisément la raison. Dans le premier cas, le lecteur ou l'historien s'arrêteroit inutilement à chaque pas ; dans le second, il s'épuiferoit de fatigues, ayant trop de terrain à embrasser à la fois. (O)

L'époque est donc proprement un terme ou point fixe de temps, depuis lequel on compte les années. Voyez AN.

Les nations ont différentes époques, & cela n'est pas surprenant : car comme il n'y a point de raisons tirées de l'astronomie qui rendent l'une préférable à l'autre, la fixation des époques est purement arbitraire. La principale époque des chrétiens est celle de la naissance ou incarnation de Jesus-Christ ; celle des Mahométans est l'hégire ; celle des Juifs, la création du monde ; celle des anciens Grecs, les Olympiades ; celle des Romains, la fondation de Rome ; celle des anciens Perses & Assyriens, est l'époque ou l'ère de Nabonassar. Voyez INCARNATION, HÉGIRE, OLYMPIADE, &c.

La connoissance & l'usage des époques est d'un grand avantage dans la Chronologie. Voyez CHRÔNOLOGIE.

C'est principalement dans l'histoire ancienne que les époques sont nécessaires. L'incertitude de la chronologie oblige de se fixer à quelques points principaux pour

se former un système suivi. La manière différente de compter l'année chez les différens peuples, contribue à la difficulté de bien fixer les époques.

Pour réduire les années d'une époque à celle d'une autre, c'est-à-dire, pour trouver quelle est l'année de l'une qui correspond à une année donnée de l'autre, on a inventé une période d'années qui commence avant toutes les époques connues, & qui en est, pour ainsi dire, le rendez-vous commun ; cette période est appelée période julienne. C'est à cette période que l'on réduit toutes les époques, en déterminant l'année de cette période, à laquelle chaque époque commence. Ainsi, il ne reste plus qu'à ajouter l'année proposée d'une époque à l'année de la période qui correspond au commencement de cette époque, & à retrancher de cette même année proposée l'année de la même période qui répond à l'autre époque ; le reste est l'année de cette autre époque. V. PERIODE JULIENNE.

L'époque de Jesus-Christ ou de notre Seigneur, est l'époque vulgaire de toute l'Europe ; elle commence à la nativité du Sauveur le 25 décembre, ou plutôt, selon la manière ordinaire de compter, à sa circoncision le premier janvier ; mais en Angleterre, elle commence à l'incarnation ou à l'annonciation de la Vierge le 25 de mars, neuf mois avant la nativité. Voyez NATIVITÉ, CIRCONCISION, ANNONCIATION, &c.

L'année de la période julienne répondant à celle de la naissance & de la circoncision de Jesus-Christ, est ordinairement comptée pour la 4713 de cette période. Ainsi la première année de notre ère répond à la 4714 année de la période julienne.

Donc 1°. si à une année donnée de J. C., on ajoute 4713, la somme sera l'année de la période julienne qui répond à l'année proposée ; par exemple, si à la présente année 1755 on ajoute 4713, la somme 6468 sera l'année où nous sommes de la période julienne. 2°. Au contraire, si on ôte 4713 d'une année donnée de la période julienne, le reste est l'année courante de Jesus-Christ. Par exemple, si de l'année

6468 de la période julienne on ôte 4755, le reste sera l'année courante 1755.

L'*époque* de la naissance de notre seigneur sert non-seulement au calcul des années écoulées depuis le commencement de l'*époque*, mais encore aux calculs de celles qui l'ont précédé.

Pour trouver l'année de la période julienne, répondant à une année donnée avant Jesus-Christ, il faut soustraire de 4714 l'année proposée, le reste sera l'année correspondante que l'on cherche. Ainsi on trouvera que l'année 752 avant J. C. est l'année 3956 de la période julienne. Au contraire, si on soustrait de 4714 une année proposée de la période julienne de 4714, le reste est l'année correspondante avant J. C.

L'auteur de l'*époque* vulgaire, ou de la méthode de compter les années depuis la naissance de J. C. est Denis le Petit, abbé de Rome, Scythe de nation, qui florissoit sous l'empire de Justinien vers l'an 507; ce Denis en avoit eu la première idée par un moine Egyptien, nommé *Panodore*. Jusqu'alors les chrétiens comptoient les années, ou depuis la fondation de Rome, ou par l'ordre des empereurs & des consuls, ou suivant les autres méthodes des peuples parmi lesquels ils vivoient.

Cette diversité occasionna une grande dispute entre les églises d'Orient & celles d'Occident. Denis, pour la faire cesser, proposa le premier une nouvelle forme d'année & une nouvelle ère générale, qui furent, l'une & l'autre, généralement reçues en peu d'années.

Denis commença son ère à l'incarnation, ou à la fête appelée communément *annonciation de la Vierge*. Cette méthode est encore en usage dans les pays de la domination de la grande Bretagne, mais elle n'est plus en usage que là; dans les autres pays de l'Europe, on commence l'année au premier janvier, excepté en cour de Rome, où l'*époque* de l'incarnation est encore employée dans la date des bulles. Voyez **INCARNATION**.

Il faut ajouter que dans cette *époque* de Denis il y a une méprise: on croit communément qu'il a mis la naissance de J. C. un an trop tard, ou que J. C. étoit né

l'hiver d'avant celui que Denis marque pour la conception. Mais la vérité est que cette faute doit être imputée à Bede qui a mal entendu Denis, & dont nous suivons l'interprétation; c'est ce que le P. Petau a fort bien prouvé par les lettres mêmes de Denis. Car Denis commence son cycle à l'année 4712 de la période julienne, mais il ne commence son *époque* qu'à l'année 4713, où l'ère vulgaire suppose que J. C. a été incarné.

Ainsi la première année de J. C. selon l'*époque* vulgaire, est la seconde selon le calcul de Denis. Par conséquent la présente année 1755 devrait être en rigueur 1756; quelques chronologistes prétendent même qu'il y a erreur, non-seulement d'un an, mais de deux.

C'est à cette ère vulgaire que les Chronologistes réduisent toutes les autres *époques* comme à un point fixe & déterminé: cependant il n'y a aucune de ces *époques* qui ne soit le sujet de quelque dispute, tant il y a d'incertitude dans la doctrine des temps. Nous allons rapporter les principales de ces *époques*, réduites à la période julienne.

L'*époque* de la création, *orbis conditi*, appelée aussi *époque juive*, est selon le calcul des Juifs, l'année 953 de la période julienne, qui répond à l'année 3761 avant J. C. & commence au 7 d'octobre.

Donc si on ôte 952 ans d'une année donnée de la période julienne, le reste sera l'année de l'*époque* juive qui y répond. Par exemple, la présente année étant la 6459 de la période julienne, se trouvera être la 5507 de l'*époque* juive; ou de la création du monde.

Cette *époque* est encore en usage parmi les Juifs.

L'*époque* de la création, en usage parmi les historiens grecs, est l'année 787 avant la période julienne, répondant à l'année 5500 avant J. C.

Ajoutant donc 787 à une année donnée de la période julienne, la somme est l'année de cette *époque*: par exemple, 6459 étant l'année où nous sommes de la période julienne, la présente année de cette *époque*, ou de l'âge du monde, suivant le calcul des Grecs, sera 7246.

L'auteur de cette époque est Jules Africain qui l'a tirée des Historiens. Mais quand on voulut s'en servir dans l'usage civil, il fallut y ajouter huit ans, afin que chaque année divisée par quinze pût marquer l'indiction dont les empereurs d'Orient se servoient pour dater leurs chartres & leurs diplomes.

L'époque de la création en usage parmi les Grecs modernes & parmi les Russiens, est l'année 735 avant la période julienne, ou l'année 5509 avant J. C. commençant au premier de septembre; cependant les Russiens ont admis dans la suite le calendrier julien, qui commence l'année au premier de janvier.

Ajoutant donc 795 à une année donnée de la période julienne, la somme sera l'année de cette époque; ainsi l'année julienne étant aujourd'hui 6468, la présente année de la création, selon ce calcul, sera 7263; & de la présente année 7263, ôtant 5508, le reste sera l'année courante 1755.

Cette ère étoit employée par les empereurs d'Orient dans leurs diplomes, & c'est pour cela aussi qu'on l'appelloit l'ère civile des Grecs. Elle est en effet la même que l'époque de la période constantinopolitaine; c'est pourquoi quelques-uns l'appellent l'époque de la période de Constantinople. Voyez PÉRIODE.

L'époque alexandrienne de la création, est l'année 780 avant la période julienne, qui répond à l'année 5494, avant J. C. & qui commence au 29 d'août.

Ajoutant donc 5493 à la présente année de J. C. 1755, la somme 7248 donnera la présente année de cette époque, ou les années écoulées depuis la création, en suivant cette méthode de calculer.

Cette époque fut imaginée par Panodore, moine égyptien, pour faciliter le calcul de la Pâque; c'est pourquoi quelques auteurs l'appellent l'époque ecclésiastique grecque.

L'époque eusébiennne de la création, est l'année 486 de la période julienne, qui répond à l'année 4228 avant J. C. & commence en automne.

Ôtant donc 486 de la présente année julienne 6468, ou ajoutant 4228 à la présente année de J. C., le nombre 5983 qui en ré-

sulte, sera la présente année, suivant l'époque eusébiennne.

Cette époque est celle qui est suivie dans la chronique d'Eusebe & dans le martyrologe romain.

L'époque des olympiades est l'année 3938; de la période julienne, répondant à l'année 776 avant J. C., & à l'année 2985 de la création; elle commence à la pleine-lune qui suit le solstice d'été, & chaque olympiade renferme quatre ans.

Cette époque est fort célèbre dans l'histoire ancienne; elle étoit en usage principalement chez les Grecs, & tiroit son origine des jeux olympiques, que l'on célébroit au commencement de chaque cinquième année. Voyez OLYMPIADE.

Epoque de la fondation de Rome, ou *Urbis conditæ*, V. C. est l'année 3961 de la période julienne, selon Varron; ou l'année 3962, selon les fastes capitolins: elle répond à l'année 753, ou 752 avant J. C. & commence au 21 d'avril. Donc si les années de cette époque sont moindres que 754, il faudra les soustraire de 754 ou 753, pour avoir les années correspondantes avant J. C. Si elles sont plus grandes que 754, il faudra les ajouter pour avoir l'année de la fondation de Rome, & en soustraire 754 pour avoir l'année de J. C.; ainsi, selon le calcul de Varron, la présente année 1755 est la 2518^e. de la fondation de Rome.

L'époque de Nabonassar est l'année 3967. de la période julienne, qui répond à l'année 747 avant J. C., & commence au 26 de février.

Cette ère est ainsi appelée du nom de son instituteur Nabonassar, roi de Babylone, & c'est celle dont Ptolomée s'est servi dans les observations astronomiques, aussi bien que Censorin & plusieurs autres.

L'époque dioclétienne, ou l'époque des martyrs, est l'année 4997 de la période julienne, répondant à l'année 293 de J. C. On l'appelle ère des martyrs, à cause du grand nombre de chrétiens qui souffrirent le martyre sous le règne de cet empereur.

Les Abyssins, qui s'en servent encore dans toutes leurs computations, l'appellent les années de grace: cependant leurs années ne forment pas une suite continue depuis cette époque; mais quand la période Dyoni-

sienne de 534 est expirée, ils recommencent à compter de nouveau par 1, 2, &c.

L'époque de l'hégire, ou époque mahométane, est l'année 535 de la période julienne, qui répond à l'an 622 de J. C. Elle commence au 16 de juillet, qui est le jour où Mahomet s'enfuit de la Meque à Médine.

Cette époque est celle dont se servent les Turcs & les Arabes, & en général tous les Musulmans sectateurs de la loi de Mahomet. Son premier instituteur fut Omar, troisième empereur des Turcs. Les astronomes Alfraganus, Albategnius, Alphonse, & Ulugh-Beigh mettent la fuite de Mahomet au 15 de juillet; mais tous les peuples qui font usage de cette époque, la fixent au 16 de ce même mois. Voyez HÉGIRE.

L'époque des Séleucides, dont les Macédoniens se servoient, est l'année 4402 de la période julienne, répondant à l'année 312 avant Jésus-Christ. Voyez SÉLEUCIDES.

L'époque persienne, ou yezdegerdique, est l'année 5345 de la période julienne, répondant à l'année 632 de J. C., & commençant au 16 de juin.

Cette époque est fixée à la mort d'Yezdegerde, dernier roi de Perse, tué dans une bataille contre les Sarrasins.

Époque julienne, ou époque des années juliennes, est l'année 4668 de la période julienne, répondant à l'année 45 avant Jésus-Christ.

Cette époque commence à l'année où Jules-César réforma le calendrier. On appelle cette année, année de confusion. Voyez l'article AN.

Époque grégorienne, voyez GRÉGORIEN.

Époque espagnole, est l'année 4676 de la période julienne, répondant à l'année 38 avant J. C. Voyez ÈRE.

L'époque aëtiak ou aëtienne, est l'année 4684 de la période julienne, répondant à l'année 30 avant J. C. & commençant au 29 d'août.

Les autres mémorables époques sont celles du déluge, l'an 1656 de la création; la naissance d'Abraham en 2079; l'exode des Israélites, ou leur sortie d'Égypte en 2544; la construction du temple de Jérusalem en 3002; la destruction de ce même temple l'an 50 de J. C.; la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 &c. Chambers. (G)

* ÉPOTIDES, f. f. *Hist. anc.*) poutres ou grosses pièces de bois qui s'avancoient aux deux côtés de la proue, pour empêcher les coups violens des éperons: leur faille étoit d'environ six coudées

ÉPOUSAILLES, f. f. pl. (*Jurispud.*) Ce terme dans les coutumes signifie la même chose que la *bénédiction nuptiale*: par exemple, la coutume de Paris, art. 220, dit que la communauté commence au jour des épousailles & *bénédiction nuptiale*. Voy. MARIAGE. (A)

ÉPOUSSETTE, f. f. (*Manege, Maré-chall.*) nom qui a été donné à un morceau d'une étoffe quelconque, dont se servent les palefreniers pour chasser & pour faire voler la poussière & la crasse qu'ils ont attirées & laissées à la superficie du corps & des poils du cheval en l'étrillant.

L'épousette est communément faite d'environ une aune de quelque drap de laine très-grossier.

Il en est de frise que l'on humecte & que l'on passe après la brosse & le bouchon de paille, dans l'intention d'unir parfaitement le poil.

Il en est de crin, que l'on emploie au même usage.

Il en est encore de toile, dont les palefreniers se font un tablier en travaillant. (e)

ÉPOUSSETTE, (*Gravure.*) c'est une espèce de brosse ou gros pinceau fait de la queue du petit-gris, qui sert à nettoyer le dessus de la planche vernissée, des ordures & portions du vernis détachées dans le travail, par la pointe & les autres outils employés.

ÉPOUSSETER un cheval, (*Manege Maré-chall.*) c'est enlever la poussière & la crasse que l'étrille a détachées de la peau, & qui se trouvent engagées entre les poils. Voyez PANSER & ÉPOUSSETTE. (e)

ÉPOUSSETOIR, f. m. (*Metteur en œuvre.*) petit pinceau de poil fort doux, & tenu proprement dans un étui, dont les Metteurs en œuvre se servent pour ôter la poussière & le duvet qui pourroient être restés sur le diamant, lorsqu'on l'a nettoyé avec une houpe avant que de l'arrêter dans son œuvre.

ÉPOUVANTAIL, f. m. (*Jardinage.*)

ce font des haillons que l'on met au bout d'une perche, pour épouvanter les oiseaux & les bêtes noires qui viennent manger les graines & les raisins. (K)

EPPINGEN, (Géog. mod.) ville du Palatinat du Rhin en Allemagne, sur l'Esals. Long. 27. 34. lat. 49. 12.

EPREINTES, (Médec.) douleurs vives au *rectum*, à la vessie ou à la matrice, & qui font faire des efforts comme pour pousser au dehors la cause irritante, quelle qu'elle soit. On restraint vulgairement le terme d'*épreintes* à une maladie du fondement, qui cause de fréquentes & inutiles envies d'aller à la selle. V. TENESME. La dissenterie & les hémorrhoides causent des *épreintes*, dont la continuation produit assez ordinairement le renversement de la membrane interne du *rectum*. Pour prévenir cet inconvénient, & pour y remédier, il est très-utile de se tenir le siège dans du lait ou dans une décoction de plantes émollientes, afin que la membrane qui, poussée par les efforts répétés, forme un bourrelet à l'extérieur, soit humectée, baignée & rafraîchie, & qu'elle devienne moins susceptible de l'impression des causes irritantes. Ce traitement local calme la tension inflammatoire. Mais quand les douleurs & les accidens diminuent, si l'on continue les injections, il est à propos de rendre la liqueur un peu résolutive, par l'addition des fleurs de camomille, de mélilot, de sureau, &c. aux plantes émollientes. On supprime enfin celles-ci, pour ajouter aux fleurs susdites celles de roses rouges, &c. sur-tout si le relâchement de la membrane a été considérable, afin de fortifier les parties que la maladie & les remèdes relâchant, qui conviennent dans son commencement & ses progrès, ont affoiblies. Ceux qui ont la pierre dans la vessie, sont sujets aux *épreintes* du *rectum*, par la communication qu'il y a entre ces parties, par le moyen des nerfs & des vaisseaux.

La vessie a aussi des *épreintes* dans la plupart de ses maladies, & dans celles des parties qui l'avoisinent. L'envie fréquente d'uriner, dans laquelle les malades rendent l'urine en petite quantité & avec grande douleur, a été appelée *tenesme de la vessie*, & plus communément *strangurie*. Voyez ce mot. Cette maladie peut avoir pour cause

occasionnelle les embarras du canal de l'uretère. Voyez CARNOSITÉ. Une vessie ricornie, des parois de laquelle il exude une humeur muqueuse susceptible de devenir âcre, est sujette aux *épreintes*. Lorsque la capacité de la vessie est diminuée, les envies d'uriner doivent être fréquentes, parce qu'une petite quantité d'urine fait une impression sensible sur les parois de cet organe. Une boisson adoucissante, & fort abondante, relâche & distend la vessie; mais il faut avoir soin que la sécrétion de l'urine, qui est augmentée, trouve une issue libre; & l'usage de la sonde placée dans la vessie, est un moyen sans lequel les malades ne se détermineroient pas à boire plus copieusement, parce qu'ils ont la fâcheuse expérience qu'ils souffrent d'autant plus, qu'ils urinent plus fréquemment: aussi la plupart craignent-ils de boire. Les injections qu'on fait dans la vessie, délaient & entraînent les matières qui y croupissoient, & concourent efficacement avec la boisson, à modifier la cavité de ce viscère dans les cas susdits, & dans celui d'ulcération.

Les vaisseaux variqueux à l'orifice de la vessie, sont susceptibles de gonflement, de phlogose & d'inflammation; de là des *épreintes*, ou ce sentiment douloureux qui excite continuellement à faire des efforts pour uriner, la vessie même étant vide. Quoiqu'on reçoive dans ce cas du soulagement de la sonde laissée dans la vessie, il n'est pas nécessaire d'y avoir recours, l'usage des bougies est suffisant, il faut les augmenter de volume par degré; & comme elles ne doivent agir qu'en comprimant les vaisseaux, elles doivent être très-adoucissantes. Le blanc de baleine, l'huile d'amandes douces, & la quantité de cire nécessaire pour donner la consistance requise, sont les seuls ingrédients qui entrent dans la composition de ces sortes de bougies.

Quand la chute de la matrice est compliquée d'inflammation, il survient difficulté & fréquence d'uriner: ce sont des *épreintes* symptomatiques, la réduction de la matrice les fait cesser.

On excite des *épreintes* par des lavemens âcres, pour procurer la sortie d'un enfant mort, ou du placenta resté dans la matrice. Cet effet des lavemens irritans montre

l'utilité des anodins dans les cas où il faut relâcher & détendre, comme dans l'inflammation de la matrice, de la vessie, & des parties circonvoisines. (Y)

EPREINTES: c'est ainfi qu'on nomme les fientes des loutres.

*EPREUVE, ESSAI, EXPERIENCE, (*Gram.*) termes relatifs à la maniere dont nous acquérons la connoissance des objets. Nous nous affurons par l'épreuve, si la chose a la qualité que nous lui croyons; par l'essai, quelles sont les qualités; par l'expérience, si elle est. Vous apprendrez par expérience que les hommes ne vous manquent jamais dans certaines circonstances. Si vous faites l'essai d'une recette sur des animaux, vous pourrez ensuite l'employer plus sûrement sur l'espece humaine. Si vous voulez conserver vos amis, ne les mettez point à des épreuves trop fortes. L'expérience est relative à l'existence, l'essai à l'usage, l'épreuve aux attributs. On dit d'un homme qu'il est expérimenté dans un art, quand il y a long-temps qu'il le pratique; qu'une arme a été éprouvée, lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites; qu'on a essayé un habit, lorsqu'on l'a mis une premiere fois pour juger s'il fait bien.

EPREUVE, f. f. (*Hist. mod.*) maniere de juger & de décider de la vérité ou de la fausseté des accusations en matiere criminelle, reçue & fort en usage dans le neuvieme, le dixieme & le onzieme siècles, qui a même subsisté plus long-temps dans certains pays, & qui est heureusement abolie.

Ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*, parce que l'on étoit persuadé que l'événement de ces épreuves, qui auroit pu en toute autre occasion être imputé au hasard, étoit dans celle-ci un jugement formel, par lequel Dieu faisoit connoître clairement la vérité en punissant le coupable.

Il y avoit plusieurs especes d'épreuves: mais elles se rapportoient toutes à trois principales; savoir le serment, le duel, & l'ordalie, ou épreuve par les éléments.

L'épreuve par serment, qu'on nommoit aussi *purgation canonique*, se faisoit de plusieurs manieres; l'accusé qui étoit obligé

de le prêter, & qu'on nommoit *jurator* ou *sacramentalis*, prenoit une poignée d'épis, les jetoit en l'air, en attestant le ciel de son innocence: quelquefois une lance à la main, il déclaroit qu'il étoit prêt à soutenir par le fer ce qu'il affirmoit par serment; mais l'usage le plus ordinaire, & le seul qui subsista le plus long-temps, étoit de jurer sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel, sur les évangiles. On voit par les loix de Childebert, par celles des Bourguignons & des Frisons, que l'accusé étoit admis à faire jurer avec lui douze témoins, qu'on appelloit *conjuratores* ou *compurgatores*.

Quelquefois, malgré le serment de l'accusé, l'accusateur persistoit dans son accusation; & alors celui-ci, pour preuve de la vérité, & l'accusé, pour preuve de son innocence, ou tous deux ensemble, demandoient le combat. Il falloit y être autorisé par sentence du juge, & c'est ce qu'on appelloit *épreuve par le duel*. Voyez DUEL, COMBAT, & CHAMPION.

A ce que nous en avons détaillé sous ces mots, nous ajouterons seulement ici que, quoique certaines circonstances marquées par les loix faites à ce sujet, & les dispenses de condition & d'état, empêchassent le duel en quelques occasions, rien n'en pouvoit dispenser, quand on étoit accusé de trahison: les princes du sang même étoient obligés au combat.

Nous observerons encore que l'épreuve par le duel étoit si commune, & devint si fort du goût de ce temps-là, qu'après avoir été employée dans les affaires criminelles, on s'en servit indifféremment pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulières. S'il s'élevoit une dispute sur la propriété d'un fonds, sur l'état d'une personne, sur le sens d'une loi; si le droit n'étoit pas bien clair de part & d'autre, on prenoit des champions pour l'éclaircir. Ainfi l'empereur Othon I, vers l'an 968, fit décider si la représentation avoit lieu en ligne directe, par un duel, où le champion nommé pour soutenir l'affirmative demeura vainqueur.

L'ordalie, terme faxon, ne signifioit originaiement qu'un jugement en général; mais comme les épreuves passioient pour les jugemens

agemens par excellence, on n'appliqua cette dénomination qu'à ces derniers, & l'usage le détermina dans la suite aux seules épreuves par les élémens, & à toutes celles dont usoit le peuple. On en distinguoit deux especes principales, l'épreuve par le feu, & l'épreuve par l'eau.

La premiere, & celle dont se servoient aussi les nobles, les prêtres, & autres personnes libres qu'on dispensoit du combat, étoit la preuve par le fer ardent. C'étoit une barre de fer d'environ trois livres pesant; ce fer étoit béni avec plusieurs cérémonies, & gardé dans une église qui avoit ce privilege, & à laquelle on payoit un droit pour faire l'épreuve.

L'accusé, après avoir jeûné trois jours au pain & à l'eau, entendoit la messe; il y communioit & faisoit, avant que de recevoir l'eucharistie, serment de son innocence; il étoit conduit à l'endroit de l'église destiné à faire l'épreuve; on lui jetoit de l'eau bénite; il en buvoit même; ensuite il prenoit le fer qu'on avoit fait rougir plus ou moins, selon les présomptions & la gravité du crime; il le soulevoit deux ou trois fois, ou le portoit plus ou moins loin, selon la sentence. Cependant les prêtres récitoient les prières qui étoient d'usage. On lui mettoit ensuite la main dans un sac que lon fermoit exactement, & sur lequel le juge & la partie adverse apposoient leurs sceaux pour les lever trois jours après; alors s'il ne paroissoit point de marque de brûlure, & quelque fois aussi, suivant la nature & à l'inspection de la plaie, l'accusé étoit absous ou déclaré coupable.

La même épreuve se faisoit encore en mettant la main dans un gantelet de fer rouge, ou en marchant nuds piés sur des barres de fer jusqu'au nombre de douze, mais ordinairement de neuf. Ces sortes d'épreuves sont appelées *ketelvang* dans les anciennes loix de Pays-Bas, & sur-tout dans celles de Frise.

On peut encore rapporter à cette espece d'épreuve celle qui se faisoit ou en portant du feu dans ses habits, ou en passant au travers d'un bûcher allumé, ou en y jetant des livres pour juger s'ils brûloient ou non, de l'ortodoxie ou de la fausseté

des choses qu'ils contenoient. Les historiens en rapportent plusieurs exemples.

L'*ordalie* par l'eau se faisoit ou par l'eau bouillante, ou par l'eau froide; l'épreuve par l'eau bouillante étoit accompagnée des mêmes cérémonies que celle du fer chaud, & consistoit à plonger la main dans une cuve pour y prendre un anneau qui y étoit suspendu plus ou moins profondément.

L'épreuve par l'eau froide, qui étoit celle du petit peuple, se faisoit assez simplement. Après quelques oraisons prononcées sur le patient, on lui lioit la main droite avec le pié gauche, & la main gauche avec le pié droit, & dans cet état on le jetoit à l'eau. S'il surnageoit, on le traitoit en criminel; s'il enfonçoit, il étoit déclaré innocent. Sur ce pié-là il devoit se trouver peu de coupables, parce qu'un homme en cet état ne pouvant faire aucun mouvement, & son volume étant d'un poids supérieur à un volume égal d'eau, il doit nécessairement enfoncer. Dans cette épreuve le miracle devoit s'opérer sur le coupable, au lieu que dans celle du feu, il devoit arriver dans la personne de l'innocent. Il est encore parlé dans les anciennes loix de l'épreuve de la croix, de celle de l'eucharistie, & de celle du pain & du fromage.

Dans l'épreuve de la croix les deux parties se tenoient devant une croix les bras élevés; celle des deux qui tomboit la premiere de lassitude perdoit sa cause. L'épreuve de l'eucharistie se faisoit en recevant la communion, & occasionnoit bien des parjures sacrileges. Dans la troisieme on donnoit à ceux qui étoient accusés de vol, un morceau de pain d'orge & un morceau de fromage de brebis sur lesquels on avoit dit la messe; & lorsque les accusés ne pouvoient avaler ce morceau, ils étoient censés coupables. M. du Cange, au mot *cormed*, remarque que cette façon de parler, *que ce morceau de pain me puisse étrangler*, vient de ces sortes d'épreuves par le pain.

Il est constant, par le témoignage d'une foule d'historiens & d'autres écrivains, que toutes ces différentes sortes d'épreuves ont été en usage dans presque toute l'Europe, & qu'elles ont été approuvées par des papes, des conciles, & ordonnées par de

loix des rois & des empereurs. Mais il ne l'est pas moins qu'elles n'ont jamais été approuvées par l'Eglise. Dès le commencement du ix. siecle, Agobard, archevêque de Lyon, écrivit avec force *contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître sa volonté & son jugement par les épreuves de l'eau & du feu, & autres semblables.* Il se recrie vivement contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on osoit donner à ces épreuves ; comme si Dieu, dit-il, les avoit ordonnées, ou s'il devoit se soumettre à nos préjugés & à nos sentimens particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de savoir. Yves de Chartres, dans le xi. siecle, les a attaquées, & cite à ce sujet une lettre du pape Etienne V à Lambert, évêque de Mayence, qui est aussi rapportée dans le décret de Gratien. Les papes Célestin III, Innocent III & Honorius III, réiterent ces défenses. Quatre conciles provinciaux assemblés en 829 par Louis le Débonnaire, & le jv. concile général de Latran, les défendirent. Ce qui prouve que l'Eglise en général, bien loin d'y reconnoître le doigt de Dieu, les a toujours regardées comme lui étant injurieuses & favorables au mensonge. De-là les théologiens les plus sages ont soutenu après Yves de Chartres & S. Thomas, qu'elles étoient condamnables parce qu'on y tentoit Dieu toutes les fois qu'on y avoit recours, parce qu'il n'y a de sa part aucun commandement qui les ordonne, parce qu'on veut connoître par cette voie des choses cachées qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de connoître. D'où ils concluent que c'est à juste titre qu'elles ont été prosrites par les souverains pontifes & par les conciles.

Mais les défenseurs de ces épreuves opposoient pour leur justification les miracles dont elles étoient souvent accompagnées. Ce qui ne doit s'entendre que des ordalies ; car pour l'épreuve par le serment, le duel, la croix, &c. elles n'avoient rien que d'humain & de naturel ; & de-là naît une autre question très-importante, savoir de quel principe part le merveilleux ou le surnaturel qu'une infinité d'auteurs contemporains attestent avoir accompagné ces épreuves. Vient-il de Dieu, vient-il du démon ?

Les théologiens mêmes qui condam-

noient les épreuves, sans contester la vérité de ces miracles, n'ont pas balancé à en attribuer le merveilleux au démon ; ce que Dieu permettoit, disoient-ils, pour punir l'audace qu'on avoit de tenter sa toute-puissance par ces voies superstitieuses ; sentiment qui peut souffrir de grandes difficultés. Un auteur moderne qui a écrit sur la vérité de la religion, prétend que Dieu est intervenu quelquefois dans ces épreuves, ou par lui-même, ou par le ministère des bons anges, pour suspendre l'activité des flammes & de l'eau bouillante en faveur des innocens, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de doctrine ; mais il convient d'un autre côté que si le merveilleux est arrivé dans le cas d'une accusation criminelle sur la vérité ou la fausseté de laquelle ni la raison ni la révélation ne donnoient aucune lumière, il est impossible de décider qui de Dieu ou du démon en étoit l'auteur ; & s'il ne dit pas nettement que c'étoit celui-ci, il le laisse entrevoir.

M. Duclos, de l'académie des Belles-Lettres, dans une dissertation sur ces épreuves, prétend au contraire qu'il n'y avoit point de merveilleux, mais beaucoup d'ignorance, de crédulité, & de superstition. Quant aux faits il les combat, soit en infirmant l'autorité des auteurs qui les ont rapportés, soit en développant l'artifice de plusieurs épreuves, soit en tirant des circonstances dont elles étoient accompagnées des raisons de douter du surnaturel qu'on a prétendu y trouver. On peut les voir dans l'écrit même d'où nous avons tiré la plus grande partie de cet article, & auquel nous renvoyons le lecteur comme à un exemple excellent de la logique dont il faut faire usage dans l'examen d'une infinité de cas semblables. *Mém. de l'acad. tom. XV. (G)*

Comme toutes les épreuves dont on vient de parler s'appeloient en Saxon *ordéal*, *ordéal* par le feu, *ordéal* par l'eau, &c. il est arrivé que leur durée a été beaucoup plus grande dans le Nord, que par-tout ailleurs. Elles ont subsisté en Angleterre jusqu'au xiiij. siecle. Alors elles furent abandonnées par les juges, sans être encore supprimées par acte du parlement ; mais

enfin leur usage cessa totalement en 1257. Emma mere d'Edouard le confesseur, avoit elle-même subi l'épreuve du fer chaud. La coutume qu'avoient les payfans d'Angleterre dans le dernier siecle de faire les épreuves des forciers en les jetant dans l'eau froide piés & poings liés, est vraisemblablement un reste de l'ordéal par l'eau; & cette pratique ne s'est pas conservée moins long-temps dans nos provinces, où l'on y a souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on faisoit passer pour forciers.

Non-seulement l'Eglise toléra pendant des siecles toutes les épreuves, mais elle en indiqua les cérémonies, donna la formule des prieres, des imprécations, des exorcismes, & souffrit que les prêtres y prêtassent leur ministère; souvent même ils étoient acteurs, témoin *Pierre Ignée*. Mais pourquoi dans l'épreuve de l'eau froide, estimoit-on coupable & non pas innocent, celui qui furnageoit? C'est parce que dans l'opinion publique, c'étoit une démonstration que l'eau (que l'on avoit eu la précaution de bénir auparavant) ne vouloit pas recevoir l'accusé, & qu'il falloit par conséquent le regarder comme très-criminel.

La loi salique en admettant l'épreuve par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter sa main du consentement de la partie, & même de donner un substitut: c'est ce que fit la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frere moine & sous-diacre: elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse; il prit l'anneau béni sans brûler. On juge aisément que dans ces sortes d'aventures, les juges fermoient les yeux sur les artifices dont on se servoit pour faire croire qu'on plongeoit la main dans l'eau bouillante, car il y a bien des manieres de tromper.

On n'oubliera jamais, en fait d'épreuve, le défi du dominicain qui s'offrit de passer à-travers un bûcher pour justifier la sainteté de Savonarole, tandis qu'un cordelier proposa la même épreuve pour démontrer que Savonarole étoit un scélérat. Le peuple ayide d'un tel spectacle en pressa l'exé-

cution; le magistrat fut contraint d'y souscrire; mais les deux champions s'aiderent l'un l'autre à sortir de ce mauvais pas, & ne donnerent point l'affreuse comédie qu'ils avoient préparée.

Bien des gens admirent que les peuples aient pu si long-temps se figurer que les épreuves fussent des moyens sûrs pour découvrir la vérité, tandis que tout concouroit à démontrer leur incertitude, outre que les ruses dont on les vouloit auroient dû défabuler le monde; mais ignore-t-on que l'empire de la superstition est de tous les empires le plus aveugle & le plus durable?

Au reste les curieux peuvent consulter Heinius, Ebelingius, Cordemoy, du Cange, le P. Mabillon, le célèbre Baluze, & plusieurs autres savans qui ont traité fort au long des épreuves, ou pour mieux dire, des monumens les plus bizarres qu'on connoisse de l'erreur & de l'extravagance de l'esprit humain dans la partie du monde que nous habitons. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ÉPREUVE DES FUSILS DE MUNITION. Voy. POUDRE A ÉPROUVER LE CANON.

ÉPREUVE, s. f. Voyez CANON.

Pour l'épreuve de la poudre, voyez POUDRE & ÉPROUVETTE. (Q)

ÉPREUVE, dans l'usage de l'Imprimerie, s'entend des premieres feuilles que l'on imprime sur la forme après qu'elle a été imposée: la premiere épreuve se doit lire à l'Imprimerie sur la copie; c'est sur cette premiere épreuve que se marquent les fantes que le compositeur a faites dans l'arrangement des caractères. La seconde qu'on envoie à l'auteur ou au correcteur, devroit uniquement servir pour suppléer à ce qui a été omis à la correction de la premiere; mais presque tous les auteurs ne voient les épreuves que pour se corriger eux-mêmes, & font des changemens qui en occasionnent une troisieme, & quelquefois même une quatrieme; ce qui pour l'ordinaire dérange toute l'économie d'un ouvrage, & prolonge les opérations à l'infini.

ÉPREUVE, dans l'Imprimerie en taille-douce, se dit de la feuille de papier imprimée sur une planche, dont avant on avoit rempli toutes les gravures d'encre, qui est un noir à l'huile fort épais: ce noir fort au

moyen de la pression de la presse des gravures du creux de la planche, & s'attache à la feuille de papier qui représente trait pour trait, mais en sens contraire, toutes les hachures de la planche : en ce sens toutes les planches du Dictionnaire Encyclopédique feront des *épreuves* des cuivres gravés qui auront servi à les imprimer.

EPROUVETTE, sub. f. c'est dans l'*Artillerie*, une machine propre à faire juger de la bonté de la poudre.

Il y a des *épreuves* de plusieurs especes ; la plus ordinaire représentée *Planche II. Art milit. fig. 2.* consiste dans une maniere de batterie *F* de pistolet, avec son chien & son bassinet, montée sur un petit fût de bois, dont le canon *G*, qui est de fer & long d'un peu plus d'un puce, est placé verticalement pour recevoir la poudre que l'on veut éprouver. Ce canon est couvert d'un petit couvercle de fer qui tient à une roue dentelée *H*, dont les crans sont arrêtés par un ressort *I* qui est au bout du fût. Quand on lâche la détente de la batterie, la poudre voulant sortir du canon chasse la roue avec violence, & lui fait parcourir un certain nombre de crans, qui est ce qui marque la bonne ou la mauvaise poudre ; ce nombre néanmoins, pour la qualité de la poudre en général, n'est point fixé ; ainsi ce n'est que par la comparaison d'une poudre avec une autre que l'on peut se rendre certain de la bonté de celle qu'on éprouve.

La *figure 3. de la même Planche II.* représente une autre *épreuve* qui ne differe guere de la précédente, qu'en ce que le canon qui contient la poudre est placé en *K* d'une maniere différente : sa lumiere est en *L* ; *M* est le couvercle du canon *K*, qui est élevé par la poudre, & qui s'arrête dans la roue au moyen des crans qui y sont renfermés, & qui ne se voient point par le profil.

N, est une clé ou vis, laquelle pressant le ressort *O*, le lâche & le ferre comme on veut.

La *fig. 4.* est aussi une *épreuve* d'une autre espece : elle est composée d'une plaque de cuivre jaune *A, A*, sur laquelle est creusé le bassinet où se met l'amorce, &

qui répond à la lumiere. Elle a un canon *B*, où se met la charge de la poudre. C'est un poids massif, qui s'éleve plus ou moins haut suivant la force de la poudre, & qui est retenu par les crans de la cremailiere *D. E & E* sont deux tenons qui s'ouvrent lorsque le poids s'éleve, & qui l'empêchent de descendre quand il est une fois élevé.

Toutes les différentes sortes d'*épreuves* qu'on vient de décrire, ne peuvent servir qu'à faire juger de plusieurs especes de poudres quelle peut être la meilleure. C'est pourquoi pour avoir quelque chose de plus précis, le feu roi Louis XIV, par une ordonnance du 18 septembre 1686, qui est encore en usage aujourd'hui, a ordonné que l'épreuve de la poudre se feroit avec un petit mortier qui chasseroit un boulet de 60 livres à la distance au moins de 50 toises avec trois onces de poudre seulement. Si le boulet va à une plus petite distance, la poudre n'est pas reçue dans les arsenaux de Sa Majesté.

La *figure 5. de la planche II. Art milit.* fait voir ce mortier, qu'on nomme aussi *épreuve* à cause de son usage. Voici ses dimensions suivant l'ordonnance de 1686.

AA le diametre à la bouche du mortier porte 7 pouces & trois quarts de ligne.

BB longueur de l'ame, 8 pouces 10 lignes.

CC diametre de la chambre, 1 pouce 10 lignes.

BD longueur ou profondeur de la chambre, 2 pouces 5 lignes.

E lumiere au ras du fond de la chambre.

F diametre par le dehors du mortier à la volé, 8 pouces 10 lignes.

GG diametre par le dehors du mortier à l'endroit de la chambre, 4 pouces 8 lignes & demie.

H diametre de la lumiere, 1 ligne & demie.

AI l'épaisseur du métal à la bande sans comprendre le cordon, 10 lignes.

KK la longueur de la semelle de fonte du mortier est de 16 pouces ; la largeur de ladite semelle est de 9 pouces, & son épaisseur d'un pouce 6 lignes.

EN le diametre du bouiet de 60 livres.

O une anse représentant deux dauphins se tenant par la queue, la dite anse placée sur le milieu de la volée.

P languette de fonte qui tient au ventre du mortier, sur lequel il repose, & qui répond au bout de la semelle étant justement placé dans le milieu. *Voyez* POUVRE A CANON. (Q)

Une Ordonnance de 1769, en prescrivant de nouvelles précautions pour l'épreuve des poudres, exigea qu'elles portassent le globe de 60 livres à 90 toises, le mortier étant chargé des trois onces de poudre. Une Ordonnance de 1772 réduisit cette portée à 80 toises. On avoit obtenu des fabricans de poudre, celle de 90 ; & une loi qui la réduisoit ne paroissant utile qu'à eux, fut abrogée en 1775, & on revint à l'ordonnance de 1769, qui est seule suivie aujourd'hui.

EPROUVETTE, (*Comm.*) c'est une espece de jauge dont les commis des aides se servent dans les visites qu'ils font chez les Marchands de vin & Cabaretiers, pour connoître ce qui reste de vin dans une futaille en vidange.

Cette *éprouvette* est ordinairement une petite chaînette de fer, dont un des bouts est appesanti par un peu de plomb. On la fait entrer par le bondon de la piece, & lorsqu'on sent le fond on la retire, le commis évaluant la liqueur sur la partie de la chaîne qu'il en tire humectée. *Dictionn. de Comm. de Trév. & de Chambers.*

EPROUVETTE; les *Potiers d'étain* nomment ainsi une petite cuiller de fer, dans laquelle ils fondent leur étain, pour en connoître la qualité avant que de le mettre en œuvre. *Voyez* POTIER D'ÉTAIN. *Dictionnaire du Comm.*

EPS, f. f. (*Jurisp.*) du latin *apes*, dans quelques coutumes signifie *mouches-à-miel*. *Voyez* Amiens, art. 191. (A)

EPTACORDE. *Voyez* HEPTACORDE.

EPTAGONE. *Voyez* HEPTAGONE.

Ces mots doivent être écrits par une *h*, parce que dans leur racine *επτα*, l'*ε* porte un esprit rude : il en est de même d'EXAGONE, &c. au lieu que dans *Enneagone* il n'y a point d'*h*, parce que l'*ε*

d'*εννεα*, neuf, est marqué d'un esprit doux. (O)

EPTAMERIDE. *Voyez* HEPTAMERIDE.

EPTAPHONE, f. m. (*Acoustique.*) nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho qui répétoit la voix sept fois de suite. Il y a grande apparence que l'écho se trouva là par hasard, & qu'ensuite les Grecs, grands charlatans, en firent honneur à l'art de l'architecture. (S)

EPUISEMENT, f. m. (*Médecine.*) *εξαρσις*, *exhaustio*, *dissipatio*; ce terme est employé pour signifier la perte des forces, des esprits, par l'effet de quelque exercice violent long-temps continué, ou de la fièvre lorsqu'elle est très-aiguë ou qu'elle a été de longue durée, ou des débauches de femme, de vin, ou des travaux, des contentions d'esprit, des veilles immodérées. *Voyez* FORCE, DÉBILITÉ, ATROPHIE, ENERVATION EXTENUATION. (d)

EPULIDE, f. f. (*Médecine.*) *επυλις*, de *επι*, sur, & *υλον*, gencive; se dit de certain tubercule ou excroissance de chair, qui se forme sur les gencives ou sur les parties qui les avoisinent, principalement vers les dernières dents molaires. *Voyez* EX-CROISSANCE CHARNUE.

On distingue deux fortes d'*épulides*; savoir, celles qui ne sont point accompagnées de douleur, & celles qui en causent beaucoup, qui ont un caractère de malignité, & sont susceptibles de devenir chancreuses: d'ailleurs de quelque espece qu'elles soient, il y en a de dures & de molles de grosses & de petites, de larges & d'étroites par leur base. Elles produisent aussi des effets différens; elles gênent les mouvemens de la mâchoire; elles sont si douloureuses qu'elles occasionnent une tension spasmodique dans toutes les parties qui les environnent; elles empêchent aussi quelquefois la mastication par leur volume, en s'interposant dans l'espace qui se forme entre les deux mâchoires ouvertes, & en s'opposant à ce qu'elles se rapprochent; elles peuvent encore, par ces deux raisons, empêcher le libre usage de la parole.

Ces fâcheux effets déterminent à en ha-

ter la cure ; on peut l'entreprendre par le moyen des gargarismes fortement résolutifs & astringens employés fréquemment : si les *épulides* ne cedent pas assez tôt à ces remèdes, il faut avoir recours à la ligature, quand on peut y appliquer un fil noué, & les ferrer par leur base, dans le cas où elle peut être faïcie. L'excroissance n'ayant plus de communication avec la partie saine, de laquelle elle forme une extension contre nature, se mortifie, se détache, & la cicatrice se fait aisément. Mais lorsque la partie inférieure de la tumeur est d'un trop grand volume pour pouvoit être liée, on ne peut suppléer au défaut de ce moyen que par les corrosifs d'une médiocre activité appliqués avec prudence, ou en emportant l'excroissance avec les ciseaux ou le bistouri, de manière à ne rien prendre sur les parties saines. On peut aussi tenter de l'arracher avec les pincettes dont on se sert pour les polypes des narines ; & si l'on ne peut pas réussir à détruire entièrement l'*épulide*, & qu'elle renaisse, souvent après avoir été extirpée, quelques auteurs conseillent l'application du caustère actuel. S'il survient une hémorrhagie après l'opération, de quelque manière qu'elle se fasse, on peut l'arrêter en faisant laver souvent la bouche au malade avec du vin chaud rendu astringent avec un peu d'alun, jusqu'à ce que le sang ne coule plus : on doit ensuite s'appliquer à consolider la plaie selon les règles de l'art. *Voy. les institutions chirurgiques* d'Heister, d'où cet article est extrait en partie. (d)

EPULON, f. m. (*Hist. anc.*) signifioit anciennement, chez les Romains, un ministre des sacrifices.

Comme les pontifes ne pouvoient assister à tous les sacrifices qu'on faisoit à Rome, tant étoit grand le nombre des dieux que le peuple adoroit, ils nommoient trois ministres, qu'on appelloit *épulones*, parce qu'ils étoient chargés du soin & du gouvernement du festin qui se donnoit dans les jeux publics & solennels.

C'étoient eux qui ordonnoient & servoient le sacré banquet, qu'on offroit dans ces occasions à Jupiter, &c. Ils

portoiènt une robe bordée de pourpre comme les pontifes : leur nombre fut porté dans la suite jusqu'à sept, & César les augmenta jusqu'à dix. Ils furent établis l'an de Rome 558, sous le consulat de L. Furius Purpureo, & de M. Claudius Marcellus. *Dictionn. de Trévoux & Chambers.* (G)

EPULUM, chez les anciens, signifioit un banquet, une fête préparée pour les dieux. *Voy. FETE & LECTISTERNE.*

On mettoit les statues des dieux sur des coussins posés sur des lits richement décorés, & on leur servoit un festin comme si elles eussent voulu manger. Toutes les viandes qu'on leur offroit tournoient au profit des ministres des sacrifices, qu'on appelloit pour cette raison *épulons*. *Voyez EPULON.*

EPURE, (*Coupe des pierres.*) du mot *épurer*, *mettre au net*, est le dessin d'une voûte tracée sur une muraille ou sur le plancher, de la grandeur dont elle doit être exécutée, pour y prendre les mesures nécessaires. Une *épure* ordinaire est l'extension de la douille *CDHG*, (*fig. 12.*) à l'entour de laquelle on met les panneaux de lit *CGIK*, *DLMH*, & ceux de tête *ABDC*, ϕ *GH*, que l'on peut aussi projeter comme *FGHE*. La *figure 12. n. 1.* représente l'*épure* d'un berceau cylindrique.

Un pareil dessin pour la charpente change de nom, & s'appelle *ételon*. (D)

EPURGE, (*Matière méd.*) espèce de tithimale. *Voyez TITHIMALE.*

EPYTHIMBIEN, (*Musiq. des anc.*) surnom d'un nome propre à la flûte, inventé par Olympe, & dont Pollux parle dans le *chap. 10, liv. IV* de son *Onomasticon*. (F. D. C.)

E Q

EQUANT, f. m. en *Astronomie*, est un cercle que les anciens astronomes imaginoient dans le plan du cercle déférent ou excentrique, pour diriger & pour régler certains mouvemens dans les planetes.

On n'en fait plus d'usage aujourd'hui, depuis que Kepler a banni les excentriques, & a démontré que les planetes se mouvoient

dans des ellipses dont le soleil occupoit le foyer. Voyez DÉFÉRENT, EPICYCLE, EX-CENTRIQUE, COPERNIC, PLANETE, &c.

(O)

EQUARRIR, v. act. (*Architect.*) c'est mettre une pierre d'équerre en tout sens.

(P)

EQUARRIR UN TROU, parmi les Horlogers, signifie l'agrandir en y passant un équarri-soir. Voyez EQUARRISSOIR. (T)

EQUARRISSEMENT, f. m. (*Coupe des pierres.*) Tailler par équarrissement est une manière de tailler les pierres sans le secours des panneaux, les ayant seulement préparées en les rendant de forme parallépipède, pour y appliquer les mesures des hauteurs & profondeurs que l'on a trouvées dans le dessin de l'épure pour chaque vousoir. (D)

EQUARRISSOIR, f. m. (*outil d'Horlogerie;*) espece de broche d'acier trempé, un peu en pointe, qui a plusieurs pans ou faces égales, & dont ils se servent pour croître les trous. Le nombre des pans d'un équarri-soir n'est pas toujours le même; on en fait depuis quatre jusqu'à six pans: plus ils ont de faces, plus ils rendent ronds les trous que l'on croit: mais aussi ils les croissent fort lentement, leurs quarrés ou angles devenant alors peu aigus: moins ils en ont, plus au contraire ils les croissent vite; mais aussi moins ils les rendent ronds. Les meilleurs sont ordinairement à cinq pans. (T)

EQUATEUR, f. m. en *Astronomie* & en *Géographie*, est un grand cercle de la sphere, qui est également éloigné des deux poles du monde, ou dont les poles sont les mêmes que ceux du monde. Voyez CERCLE.

Tel est le cercle représenté par la ligne *DA* (*Pl. astron. fig. 52.*) Ses poles sont *P* & *Q*. On le nomme *équateur*, ou parce qu'il divise la sphere en deux parties égales, ou parce que quand le soleil est dans ce cercle, il y a égalité entre les jours & les nuits: c'est pourquoi on l'appelle aussi *équinoxial*, & quand il est tracé sur les cartes & les planispheres, on l'appelle *la ligne équinoxiale*, ou simplement *la ligne*. Voyez EQUINOXIAL.

Chaque point de l'équateur est éloigné d'un quart de cercle des poles du monde: d'où il suit que l'équateur divise la sphere en deux hémispheres, dans l'un desquels est le pole septentrional, & dans l'autre le méridional. Voyez HÉMISPHERE.

L'équateur coupe la zone torride par le milieu; le soleil décrit ce grand cercle le premier jour du printemps, & le premier jour de l'automne: ainsi il y revient deux fois par an. Les peuples qui l'habitent ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Car l'horizon des peuples qui habitent sous l'équateur, passe par l'axe de la terre, & est perpendiculaire à tous les cercles paralleles à l'équateur, dont le soleil décrit ou paroît décrire un chaque jour: d'où il s'en suit qu'une moitié de ces cercles paralleles est au-dessus de l'horizon des habitans de l'équateur, & l'autre moitié au-dessous: ainsi ils ont précisément autant de jour que de nuit, si ce n'est que le crépuscule du matin & du soir peut augmenter un peu leurs jours & diminuer leurs nuits. Les longues nuits sont très-nécessaires dans ces climats, dont le soleil ne s'éloigne jamais de plus de 23 degrés $\frac{1}{2}$; de sorte que quand il est le plus éloigné du zénit des habitans de l'équateur, il en est encore plus près qu'il ne l'est de notre zénit le jour du solstice d'été: car il est alors éloigné de plus de 23 degrés. Or comme la longueur des jours & la brièveté des nuits est une des causes de la chaleur, il s'en suit que la chaleur de l'équateur n'est pas à proportion aussi grande qu'elle devroit être, eu égard à la position du soleil. Il y a même dans ces climats, des pays qui jouissent d'une chaleur modérée, &, pour ainsi dire, d'un printemps perpétuel: tels sont certains endroits du Pérou. Le haut des montagnes y est aussi excessivement froid, comme il arrive partout ailleurs.

Le temps égal ou moyen de l'équateur, s'estime par les passages de ses arcs sur le méridien. On a fréquemment occasion de s'en servir, pour convertir les degrés de l'équateur en temps, ou pour convertir les parties du temps en parties de l'équateur.

Pour faire ces conversions, on a dressé la table suivante, dans laquelle sont mar-

qués les arcs de l'équateur qui passent par le méridien dans les différentes heures, minutes, &c. du temps moyen. Voy. ÉQUATION DU TEMPS.

CONVERSION des parties de l'Equateur, en temps & réciproquement.

Degrés de l'Equat.	Heures.	Minutes.	Heures.	Degrés de l'Equat.	Minutes.	Degrés de l'Equat.	Minutes.
Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Secondes.
Secondes	Secondes.	Tierces.	Secondes.	Secondes.	Tierces.	Secondes	Tierces.
Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Quartes.
1	0	4	1	15	1	0	15
2	0	8	2	30	2	0	30
3	0	12	3	45	3	0	45
4	0	16	4	60	4	1	0
5	0	20	5	75	5	1	15
10	0	40	6	90	6	1	30
15	1	0	9	135	10	2	30
30	2	0	12	180	20	5	0
60	4	0	15	225	30	7	30
90	6	0	18	270	40	10	0
180	12	0	21	315	50	12	30
360	24	0	24	360	60	15	0

Il est très-aisé de construire cette table : car l'équateur étant supposé divisé en 360 degrés, comme il fait sa révolution en 24 heures & uniformément, il s'en suit qu'il fait 15 degrés par heure ; par conséquent en une minute la 60^e partie de 15 degrés, c'est-à-dire 15 minutes de degré, en une seconde 15 secondes de degré, & ainsi de suite ; & il ne faut plus que des additions fort simples, pour savoir le nombre de degrés, de minutes, & de secondes qu'il parcourt dans un temps donné.

Dans cette table, les minutes, secondes, &c. de degré, sont en romain ; & les minutes secondes, &c. d'heure, sont en italique. Ainsi on voit par les trois premières colonnes, qu'à une minute de degré de l'équateur répondent 0 minutes 4 secondes d'heure ; de même par la 4^e & la 5^e colonne, ou par les trois dernières, on voit que 5 minutes d'heure donnent 75 secondes de degré, ou une minute 15 secondes.

L'usage de cette table est facile. Supposez, par exemple, que l'on propose de convertir en temps 19 degrés 13 minutes 7 secondes de l'équateur ; après de 15 de-

grés, dans la première colonne, on trouve une heure 0 minutes 00 secondes ; après de 4 degrés, on trouve 16 minutes 00 secondes ; après de 10 minutes, 40 secondes ; après de 3 minutes, 12 secondes 000 tierces ; après de 5 secondes, 00 minutes 20 tierces ; & après de 2 secondes, 8 tierces : ce qui ajouté ensemble donne une heure 16 minutes 52 secondes 28 tierces.

De plus, supposé que l'on propose de trouver quels degrés, minutes, &c. de l'équateur répondent à 23 heures 25 minutes 27 secondes & 9 tierces ; après de 21 heures, dans la quatrième colonne de la table, on trouve 315 degrés ; après des 2 heures, 30 degrés ; après de 20 minutes, 4 degrés ; après de 5 minutes, 0 degré 15 minutes ; après de 10 secondes, 2 minutes 30 secondes ; après des 5 secondes, une minute 15 secondes 0 tierces ; après de 2 secondes, 30 secondes 0 tierces ; après de 6 tierces, une seconde 30 tierces : après de 3 tierces, 45 tierces : le tout ajouté ensemble donne 351 degrés 19 minutes 17 secondes 15 tierces.

On voit par-là que cette table est fort utile dans la recherche des longitudes ; car connoissant la différence des heures entre deux lieux , par le moyen des éclipses de lune ou des satellites de Jupiter , on connoit tout de suite par cette table de combien de degrés les méridiens de ces lieux sont éloignés l'un de l'autre. Par exemple , s'il est une heure à Constantinople lorsqu'il est midi à Paris , on voit que le soleil passe au méridien de Paris une heure après le méridien de Constantinople , & que par conséquent le méridien de Paris est plus occidental de 15 degrés , que celui de Constantinople. Voyez LONGITUDE.

Élévation ou hauteur de l'équateur , est un arc d'un cercle vertical , qui est compris entre l'équateur & l'horizon.

L'élévation de l'équateur avec celle du pôle est toujours égale à un quart de cercle ; ou , ce qui revient au même , l'élévation de l'équateur est égale à la distance du pôle au zénith. Cette élévation est donc le complément de la hauteur du pôle ou de la latitude. Voyez LATITUDE & HAUTEUR DU PÔLE ; voyez aussi ÉLÉVATION & HAUTEUR. (O)

M. De la Lande a joint un nouvel article à celui que l'on vient de lire.

Les planetes qui tournent sur leur axe , aussi-bien que la terre , ont aussi leur équateur & leur pôle. L'équateur du soleil se détermine par le moyen de ses taches ; il est incliné de 7^d sur l'écliptique , & il la coupe à 2^s 10^d de longitude.

M. Cassini , dans son *Discours sur la lumiere zodiacale* , & M. de Mairan , dans son *traité de l'aurore boréale* , prouvent que l'atmosphère du soleil ou la lumiere zodiacale est dans le plan de l'équateur du soleil , semblable à une lentille , dont le tranchant se confond avec le plan de l'équateur solaire , & c'est de là que M. de Mairan déduit les situations que doit avoir en divers temps de l'année la lumiere zodiacale.

M. Cassini le fils pensa de même , que l'équateur du soleil pourroit servir de terme de comparaison pour les mouvemens célestes , & qu'on pourroit avec raison rapporter à son plan toutes les orbites planétaires ;

Tome XII.

alors , par exemple , on diroit que le nœud boréal ou ascendant de l'orbite de la terre a 8^s 10^d de longitude , puisque le nœud ascendant de l'équateur solaire est à 2^s 10^d ; en conséquence M. Cassini fit imprimer une table où l'on voit les orbites de toutes les planetes rapportées à l'équateur du soleil. *Mém. acad. 1734.*

On appelle *temps de l'équateur* ou *temps du premier mobile* celui qui se compte à raison de 15 degrés par heure. Cette pratique est fondée sur ce que les arcs de l'équateur sont la mesure la plus naturelle du temps : quand le soleil est éloigné du méridien de 15^d , il est une heure ; quand il est éloigné de 100 degrés , il est 6^h 40' ; parce que le mouvement diurne se faisant uniformément sur l'équateur , il passe régulièrement au méridien à chaque heure , la vingt-quatrième partie de la circonférence entiere de l'équateur : aussi le temps vrai ou l'heure vraie dans le sens précis & exact de l'astronomie , n'est autre chose que l'arc de l'équateur , compris entre le méridien & le cercle de déclinaison qui passe par le soleil , converti en temps à raison de 15^d par heure. Le plus souvent à la place de cet arc de l'équateur , on substitue l'angle au pôle mesuré par cet arc , & que l'on appelle *angle horaire* : on prend cet angle horaire à la place de l'heure même , c'est-à-dire , qu'au lieu d'une heure on met 15 degrés , au lieu de deux heures 30 degrés , &c.

Le mouvement diurne qui s'acheve en vingt-quatre heures , & par lequel 360 degrés de la sphere traversent le méridien , étant subdivisé en vingt-quatre parties , chacune vaut une heure , & répond à 15 degrés ; car 15^o sont la vingt-quatrième partie de 360 ; en continuant de subdiviser , on pourra trouver de même les parties du temps qui répondent aux parties du cercle ; un degré vaudra 4 minutes de temps ; une minute vaudra 4 secondes ; en général , il suffit de prendre le quadruple des minutes de degrés pour en faire des secondes de temps du premier mobile , & le quadruple des degrés pour en faire des minutes de temps sur l'équateur.

De même pour convertir le temps de l'équateur ou du premier mobile en degrés ,

Gggg

on prendra d'abord 15 degrés pour chaque heure, on prendra le quart des minutes de temps, on en fera des degrés; le quart des secondes, on en fera des minutes; le quart des tierces de temps, l'on en fera des secondes de degrés.

Ces regles aîlées à retenir & à pratiquer, se peuvent faire sans le secours des tables; cependant on trouvera des tables propres à faire ces conversions de temps en parties de l'équateur, & des parties de l'équateur en temps, dans la *connoissance des temps*, &c. L'opération se réduit à multiplier par 15 le temps qu'on veut réduire en parties du cercle, ou à diviser par 15 les parties de l'équateur qu'il s'agit de convertir en temps.

La conversion du temps en parties de l'équateur est différente de la conversion en temps solaire moyen dans laquelle on prend $360^{\circ} 59' 8''$ pour vingt-quatre heures, ou $15^{\circ} 2' 27'' \frac{8}{15}$ pour chaque heure; c'est le nombre des parties de l'équateur qui passe par le méridien pendant la durée des heures solaires, marquées par une pendule du moyen mouvement; quand cette pendule a fini ses vingt-quatre heures, il a passé, non seulement 360° de l'équateur, mais encore les $59' 8''$ que le soleil a parcourues en sens contraire, & qui doivent passer par le méridien pour que le soleil y arrive. (*M. DE LALANDE.*)

EQUATION. Construction & usage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puisse être. (*Algebre. Machines.*) M. Pascal s'est fait une réputation dans le monde pour avoir inventé sa machine arithmétique. Celle dont je vais donner la description n'est pas moins ingénieuse; & on peut l'appliquer à toutes les équations de quelque degré qu'elles soient. Avant que d'en donner la construction, il convient d'exposer en peu de mots la théorie sur laquelle elle est fondée: elle suppose, dans ceux qui liront cet article, quelque connoissance de l'Algebre.

Soit l'équation à résoudre $a + bx + cxx + dxx$, &c. = 0.

Tirez sur la ligne ZZ prise pour base dans la fig. 1 ou 2 de la pl. I. d'Algebre, des planches, supplément, les perpendiculaires SS & RR ; éloignées l'une de l'autre de telle distance qu'il vous plaira. Prenez

ensuite sur la ligne SS de l'une ou de l'autre figure les parties OA, AB, BC, CD , &c. proportionnelles aux coefficients a, b, c, d , &c. de l'équation, observant de prendre chacune de ces lignes de bas en haut, à compter de l'extrémité de la dernière lorsque le coefficient qu'elle doit représenter est positif, & dans un sens contraire lorsqu'il est négatif. Cela fait, tirez par l'extrémité de la dernière des lignes OA, AB, BC , &c. savoir, par D , la ligne DC , parallele à la base ZZ , & par le point C , où DC coupe RR , cC , & parallèlement à SS , & à telle distance qu'il vous plaira MM ; par le point où cC coupe MM , la ligne kb parallele à DC ; par le point b , où la dernière coupe RR , la ligne bB ; par le point où celle-ci coupe MM , la parallele à DC , & enfin par le point a , où bB coupe MM , la , & par le point a , où la coupe RR , la ligne aA . Supposons maintenant que les lignes SS, RR, Cc , représentent trois regles avec des rainures telles qu'on le voit figure 3, que vous fixerez dans leurs places respectives SS, RR & Cc sur un plan ou chassis de grandeur suffisante.

Soient Bb, Aa , d'autres regles de même forme, qui se meuvent sur les centres B, A , &c. lesquels se meuvent eux-mêmes en haut & en bas le long de la regle SS , mais de maniere qu'on puisse placer les centres B & A l'un sur l'autre, ou sur C , si l'occasion le requiert, & les arrêter avec des écroues; savoir, le centre A en A , le centre B en B , &c. Soient kb & la , d'autres regles mobiles, comme les premières, & disposées de façon qu'elles se meuvent toujours parallèlement les unes aux autres, & à la ligne DC & MM , une autre regle de pareille forme. On assemblera les regles kb & MM avec la regle fixe Cc au moyen d'une pointe coulante qui passe par le point q , où leurs rainures se coupent. On assemblera de même les regles kb, Bb, la & Aa ensemble, & avec MM & RR , avec de pareilles pointes qui les traversent dans les points b, r, a & s . La dernière de ces pointes doit être faite de maniere à pouvoir porter un crayon. Je dis maintenant que si l'on avance ou recule la regle MM de SS , en sorte qu'elle

lui soit toujours parallele, le crayon s'écritra la courbe qu'on demande; que les distances à compter du point *O* où le crayon coupera la base *ZZ*, à droite de *SS*, marqueront les racines positives de l'équation; celles qui seront à gauche, les racines négatives; & les endroits où il approchera de la base sans la toucher, les racines impossibles ou imaginaires. Ces distances doivent être prises sur une échelle, sur laquelle la ligne *DC* sera prise pour l'unité.

Démonstration. Puisque les lignes *OA*, *AB*, *BC*, &c. sont proportionnelles aux coefficients *a*, *b*, *c*, &c. Supposons que la première *OA* soit égale au premier coefficient *a*, ou à telle de ces parties qu'on voudra, *n*, par exemple, seroit $\frac{a}{n}$; alors

pour conserver la proportion ci-dessus, la suivante *AB* sera égale à $\frac{b}{n}$, *BC* à $\frac{c}{n}$ & *cD* à $\frac{d}{n}$, &c. Si l'on nomme *OQ* ou son égale *DPx*, pour lors *Dc* étant prise égale à l'unité, *Pc* sera égale à $1 - x$; & comme *Dc* est égale à $\frac{d}{n}$, on aura, à cause des triangles semblables, *DCc* & *Pqc*,

cette proportion $1 : 1 - x :: \frac{d}{n} : \frac{d - dx}{n} = Pq$ ou *DK*; mais *KB* = *BC* + *CD* - *DK*, c'est-à-dire, à $\frac{c}{n} + \frac{d - dx}{n}$; savoir à $\frac{c + d - dx}{n}$.

Les mêmes triangles semblables donnent *Kb* : *qb* :: *KB* : *qr*, c'est-à-dire, $1 - x :: \frac{c + dx}{n} : \frac{c + dx - cx - dxx}{n} = qr$ ou *Kl*; mais *Al* = *AD* - *DK* - *Kl*, ou $\frac{b}{n} + \frac{c}{n} + \frac{d}{n} + \frac{d - dx}{n} - \frac{c + dx - cx - dxx}{n}$ ou à $\frac{b + cx + dxx}{n}$. Les mêmes triangles donnent

encore *la* : *ra* :: *Al* : *rs*, ou $1 - x :: \frac{b + cx + dxx}{n} : \frac{b + cx + dxx - bx - cxx - dxxx}{n} = rs$.

Or, *Qs*, qui par la figure est égale à *QP* - *Pq* - *qr* - *rs* = $\frac{a + b + c + d - d - dx - c + dx - cx - dxx}{n} - \frac{b + cx + dxx - bx - cxx - dxxx}{n}$

savoir à $\frac{a + bx + cxx + dxxx}{n}$; & par conséquent, lorsque *Qs* = 0, c'est-à-dire, lorsque la courbe décrite par *S* coupe la base,

$$\frac{a + bx + cxx + dxx}{n} = 0, \text{ ou à } \frac{a + bx + cxx + dxxx}{n},$$

qui par l'équation même est égale à 0. *Qs*, dans ces circonstances, sera donc aussi égale à $a + bx + cxx + dxxx$, & par conséquent toute valeur de *x* ou de *OQ*, qui rend $a + bx + cxx + dxxx = 0$, rend pareillement *Qs* égale à zéro. Or, toute valeur de *x* qui rend $a + bx + cxx + dxxx = 0$, est une racine de l'équation proposée $a + bx + cxx + dxxx = 0$, dont la courbe coupera la base *ZZ* pour chaque racine réelle de cette équation, soit positive ou négative, & ne la touchera point lorsqu'elle sera imaginaire, comme le savent ceux qui connoissent les propriétés des courbes. C. Q. F. D.

Cette démonstration est applicable à toute autre équation que l'on voudra.

Nota. Pour avoir les racines négatives, on placera les regles à gauche de *SS* figure 2, où elles sont marquées par les mêmes lettres que dans la première figure. Par exemple, on posera la règle *Cc* de *c* ou *q*, la règle *Bb* de *b* ou *r*, la règle *aA* de *n* ou *s*, vers la gauche, en sorte que les centres *A*, *B*, des deux dernières se trouvent sur la ligne fixe *SS*.

Il n'est pas nécessaire que la courbe soit décrite avec exactitude, ni même qu'elle tombe sur le plan, excepté lorsqu'elle coupe la base, & par conséquent on ne risque rien à faire les lignes *OA*, *AB*, &c. fort longues. Mais les regles fixes *OD* & *Tc*, doivent être si près l'une de l'autre, que leur distance *Dc* ou *OT*, étant prise pour l'unité, la base *OT* qui s'étend à droite jusqu'à l'extrémité du plan, puisse contenir toutes les racines positives, & à gauche toutes les négatives.

Il y a encore une chose à observer : c'est que si l'on a une équation comme celle-ci $xxx - Sxx + 1200x + 9000 = 0$, dont les coefficients *S*, 1200 & 9000 sont différens l'un de l'autre, qu'il seroit difficile de les prendre sur la ligne *OD*, on peut les réduire de la manière suivante : c'est de mettre dans l'équation à la place de chaque *x*, 10 *x*, 20 *x*, ou 100 *x*. Je suppose qu'on mette 20 *x*; pour lors, au lieu de *xxx*, on aura 8000 *xxx*, au lieu de *Sxx* - 2000 *xx*, &c., & l'équation

fera changée en celle-ci $8000 xxx - 2000 xxx + 24000 x + 9000 = 0$. Divisant chaque terme par 100, on aura cette autre $8 xxx - 2 xx + 24 x + 9 = 0$, dont la réduction sera plus aisée. Mais on se souviendra pour lors, que faisant x 20 fois plus petit qu'il n'est, les racines que vous trouverez seront pareillement vingt fois plus petites, & qu'il faudra par conséquent les multiplier par 20 pour qu'elles aient leur juste valeur.

Voici quelques observations sur l'application de ces regles, qui peuvent avoir leur utilité.

1°. Les racines d'une *équation* peuvent être de trois sortes, positives, négatives & impossibles ou imaginaires.

2°. Toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés.

3°. Les racines imaginaires sont toujours au nombre de deux.

Par exemple, si une *équation* a une racine imaginaire comme celle-ci $a = b \sqrt{-1}$, elle en aura une autre; savoir, $a - b \sqrt{1}$, qui la suit toujours. Il suit de là que toute *équation* qui a des racines imaginaires, en contient 2, 4, 6, &c.; c'est-à-dire, qu'elles sont toujours en nombre pair. Toutes les fois que la courbe, que les regles décrivent, approche de la base sans la couper, c'est une marque qu'il y a deux racines impossibles; de sorte que si elle en approche trois fois, l'*équation* contient six racines imaginaires. C'est tout ce que ces regles peuvent faire par rapport à ces sortes de racines; elles marquent leur nombre, & non leur nature. J'enseignerai plus bas le moyen de connoître celle-ci. Puis donc que les racines imaginaires sont toujours en nombre pair, & que leur nombre est égal aux degrés de l'*équation*, il s'en suit:

4°. Que toute *équation* dont le nombre des degrés est impair, doit contenir au moins une racine réelle.

5°. Que toute *équation* dont le premier & le dernier termes après avoir été transposés, ont des signes contraires, contient au moins une racine réelle. Lorsque cela arrive, & que le nombre de ses dimensions est pair, de même que celui des ra-

cines impossibles, celui des racines réelle doit l'être pareillement.

6°. Que si l'on divise une *équation* par l'inconnue; moins une de ses racines, on la réduira à une dimension plus bas; comme toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés, il s'en suit encore:

7°. Que retranchant le nombre des racines imaginaires de celui de ses racines, je veux dire, du nombre de ses dimensions, le restant sera celui des racines réelles.

8°. Après avoir trouvé, par le moyen des regles, les racines réelles, faites la quantité inconnue x égale à chacune: transposez les termes d'un côté: multipliez les *équations* les unes par les autres, & divisez l'*équation* proposée par le produit qui en résultera. Faites le quotient égal à zéro; & vous aurez une *équation* qui renfermera toutes les racines impossibles, sans en avoir aucune de réelle. On trouvera ensuite les racines impossibles par la méthode qu'enseigne M. de Bougainville, dans son *traité du calcul intégral*, dans les cinquième & sixième chapitres de son introduction. C'est la meilleure que je connoisse.

Elle consiste à partager l'*équation* donnée en deux autres du même nombre de dimensions, mais qui ne contiennent que des racines réelles que vous trouverez par le moyen des regles, ou autrement, au moyen de quoi vous aurez toutes les racines impossibles de votre *équation*.

Comme peu de gens connoissent cette méthode, il convient de la donner ici.

L'auteur commence par donner la démonstration des deux propositions suivantes.

Prop. 1. Lorsqu'une quantité est égale à zéro, & composée de plusieurs termes, dont quelques-uns sont réels, & les autres multipliés par $\sqrt{-1}$, la somme de tous les termes réels est égale à zéro; & celle de tous ceux qui sont multipliés par $\sqrt{-1}$, égale pareillement à zéro. C'est le soixante-neuvième article de son *Introduction*.

Prop. 2. Lorsqu'une *équation* ne contient que des racines imaginaires, on peut toujours supposer la quantité inconnue égale

à $m + n \sqrt{-1}$, dans laquelle m & n sont des quantités réelles. C'est le huitieme article de la même introduction.

Par conséquent, pour trouver les racines d'une équation telle que celle dont il s'agit, il faut mettre à la place de chaque inconnue, x ; par exemples, $m + n \sqrt{-1}$, & l'on aura une nouvelle équation qui contiendra des termes réels & les termes multipliés par $\sqrt{-1}$, dont le premier & le dernier sont égaux à zéro par la proposition I. Faites-le donc, & vous aurez deux équations dont il vous sera facile de découvrir les deux quantités m & n , de même que celle de x , qui par la deuxième proposition est égale à $m + n \sqrt{-1}$.

Voici un exemple qui fera comprendre ce que j'ai dit dans la première partie de cet article. Supposez que les racines réelles, découvertes par le moyen des règles dont j'ai parlé, soient $a, b - c$, &c. Faites $x = a, x = b, x = -c$, &c. Transposez les termes, & vous aurez $x - a = 0, x - b = 0, x + c = 0$, &c. multipliez ces dernières équations les unes par les autres, divisez l'équation donnée par leur produit, & procédez comme j'ai dit ci-dessus.

9°. Le plus grand coefficient négatif d'une équation quelconque, considéré comme positif, & augmenté de l'unité, excède toujours la plus grande racine positive de l'équation. Par conséquent,

10°. Si en place de la quantité inconnue x de l'équation, vous mettez le coefficient, pris comme positif & augmenté de l'unité, moins x , toutes les racines deviendront positives. Dans ce cas, vous n'aurez besoin que des règles de la figure 2, dont les centres sont à leurs extrémités, & elles vous suffiront pour tous les cas possibles; car vous devez avoir observé que les centres de celles de la deuxième figure sont autrement disposés.

11°. Si après avoir rendu toutes les racines de votre équation positive, vous voulez vous éviter la peine de transporter la règle MM à la droite de RR ; ce qui est sujet à quelque inconvénient, je veux dire, si vous voulez que toutes les racines de votre équation se trouvent entre O & T , ou entre zéro & l'unité, au lieu de la quantité inconnue x de la dernière équation,

mettez x , multipliée par le plus grand coefficient négatif, considéré comme positif & augmenté de l'unité. Par exemple, si le plus grand coefficient négatif de l'équation, est -9 , mettez $10x$ à la place de chaque x , & vous aurez une nouvelle équation, dont toutes les racines se trouveront sur la ligne OT , sans qu'il soit besoin de la prolonger, car elles seront moindres que l'unité, je veux dire, que DC ou OT ; mais après avoir ainsi trouvé les racines, il faut les multiplier par le coefficient augmenté de l'unité, c'est-à-dire, dans l'exemple ci-dessus, par 10 , parce qu'ayant mis $10x$ pour x , on rend chaque racine dix fois plus petite qu'elle n'étoit.

Ces propositions sont reçues de tous les algébriques, & n'ont pas besoin d'être démontrées.

Voici la description d'une machine pour régler le mouvement des règles dont j'ai parlé: elle n'est que pour les équations du deuxième degré; mais on peut également l'employer pour toutes les autres.

$ABCD$, figure 4, est un châssis de fer ou d'acier, composé de quatre barres de fer assemblées par leurs extrémités, qui forment un parallélogramme rectangle de douze pouces de long sur huit de large, aux quatre coins duquel sont des appuis $EF, GH, IK, & LM$, sur lesquels il porte. Sur le côté A , est un coulissant N , qu'on peut arrêter avec une vis dans tel endroit qu'on veut, & sur lequel la traverse NO tourne sur son centre. Son autre extrémité tient par le moyen d'une vis avec son écroue à la traverse PQ , qui est pareillement arrêtée sur le châssis aux endroits P & Q , mais de manière qu'on peut l'approcher ou l'éloigner à volonté de l'extrémité A . Cette traverse est représentée par la ligne RR de la première figure. Les quatre appuis EF, GH, IK, LM , portent trois traversans ST, UX & YZ , sur le premier desquels est une boîte coulante o , qui sert de centre au traversant ab . Le second & le troisième, savoir, UX & YZ , sont pareillement garnis de deux noix coulantes e & f , qu'on arrête où l'on veut par le moyen d'une vis, & auxquelles la soie $e f$ est attachée. Les trois traversans $ST,$

UX, A , ou plutôt la ligne tracée sur celui d'en haut représente la ligne SS de la figure 1, & la soie ef , la base ZZ de la même figure.

$ghik$ est un autre parallélogramme environ deux fois plus long que le premier, dont les côtés gk & hi coulent dans des supports attachés par des vis au chassis $ABCD$, dont trois sont marqués par les lettres l, m, n , & ont des dents triangulaires par dessous, depuis g jusqu'à d , & depuis h jusqu'à o , lesquelles s'engrinent avec celles des deux roues s & t de même diamètre, dont l'axe pr est soutenu dans deux endroits, savoir, u , & un autre qu'on ne peut voir dans la figure. Ces dents servent à régler le mouvement des traversans gk & hi , lorsqu'on fait mouvoir la machine; au moyen de quoi, les barres nx & yz , qui coulent dans deux pièces 1 & 2 sont toujours parallèles. Elles sont représentées par la ligne MM de la première figure. Celle de dessous nx est garnie d'une pointe 3, dont l'extrémité supérieure passe dans la rainure de la barre 4, 5, & l'inférieure par celle de l'alidade NO . Sur la barre de dessus yz , est attachée une pointe perpendiculaire 6, 7, dont on peut ôter la pointe pour y mettre un crayon; cette pointe représente le point s & la première 3, le point r de la première figure. Sur la barre 4, 5 est un boulon rivé 8, qui est placé directement au dessus de la rainure de la barre PQ , & qui représente te , le point a de la première figure. Les deux traversans 9, 10, 11, & 12, coulent dans les supports 13, 14, 15 & 16, sont garnis de dents triangulaires, qui engrainent avec celles des roues 17 & 18, dont l'axe est marqué par les nombres, 19, 20. Ces roues reglent le mouvement des barres, & sont que celle qui est marquée par les chiffres 4, 5, se meut toujours parallèlement; elle est représentée par la ligne la de la première figure. Les coulans e, f, c, N & R , étant arrêtés avec des vis dans les endroits convenables selon les coefficients de l'équation, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant, en avançant ou reculant la barre gh , on fera mouvoir la machine, & la pointe 6, 7 décrira une courbe qui sera le lieu de l'équation. Les endroits où

elle passera sous la soie ef , à compter de la ligne ponctuée, qui est marquée sur la traverse UX , indiquera les racines réelles; & le nombre de fois qu'elle approchera & s'éloignera de la même soie sans passer dessous, marquera celui des racines imaginaires. Au dessus des montans EF, GH, IK & LM , sont de petites pièces 21, 22 & 23, qui empêchent les barres qui coulent dessous de sortir de leurs places. Voici maintenant la maniere de rectifier la machine pour une équation donnée.

Arrêtez les noix ef , auxquelles la soie est attachée à égales distances des soutiens EF & LM ; avancez ensuite la noix c , qui porte l'extrémité de la barre ab , de sorte qu'elle soit plus éloignée du soutien EF , que l'endroit où vous avez arrêté la noix e , d'un nombre de divisions prises sur une échelle de parties égales, égal au terme connu de l'équation, s'il est positif, & plus près s'il est négatif; & arrêtez-la dans cet endroit. Faites ensuite couler la noix N , qui porte la barre NO , l'éloignant ou l'approchant du soutien EF , plus que ne l'est la noix c , d'un nombre de divisions prises sur la même échelle égal au coefficient de l'équation, je veux dire, celui où la quantité inconnue n'a qu'une dimension, plus loin si le coefficient est positif, & plus près s'il est négatif. Faites ensuite couler la noix R , qui fixe l'autre extrémité de la barre NO , jusqu'à ce qu'elle soit plus éloignée d'une ligne tirée du soutien EF au soutien LM , je veux dire, du côté D du chassis, que la noix N , d'autant de divisions que le coefficient du terme de l'équation, où l'inconnue à deux dimensions l'indique, plus loin s'il est positif, & plus près s'il est négatif. Pour cet effet, on doit graduer le côté A du chassis, les barres ST, UX, YZ , & le traversant PQ , à commencer du front D . Ces gradations sont marquées différemment sur la machine, mais d'une maniere moins commode. Si l'on observe les endroits où la pointe, où le crayon 6, 7, coupe la soie ef , à commencer de la ligne ponctuée marquée sur la traverse UX ; & qu'on les mesure sur une échelle, sur laquelle la distance du traversant PQ , prise depuis une ligne tirée du milieu de l'extrémité A de EF

à *GH* représente l'unité (on peut en voir la raison dans la démonstration ci-dessus, où *Dc* ou *OT*, figure 1, qui marque la distance de cette ligne *PQ* de la barre *A*, est prise pour l'unité), on aura les racines que l'on cherche. Si l'on ôte la soie *ef*, & qu'on mette un carton sur la machine, sur les deux traversans supérieurs *UX* & *YZ*, après avoir tracé dessus une ligne qui représente la soie *ef*, & mis un crayon en place de la pointe 7; ce dernier décrira une courbe, qui, avec la ligne droite dont je viens de parler, construira l'équation donnée. Plus les coefficients seront grands (on peut les augmenter autant qu'on veut sans changer les racines, en les multipliant par tel nombre qu'on voudra), plus les angles, que la courbe & la ligne formeront, seront grands; ce qui est avantageux dans la construction des équations. Comme il paroît par la démonstration précédente, qu'en augmentant les barres de cette machine, on peut l'employer généralement pour toutes les équations de quelque degré qu'elles puissent être, on peut l'appeller, à juste titre, un constructeur universel d'équations. (V)

ÉQUATIONS DÉTERMINÉES. (*Algebre.*) Je me bornerai dans cet article à exposer ce qui a été fait jusqu'ici sur la solution générale des équations, dont on n'avoit pas parlé dans ce Dictionnaire, parce que lorsque l'article ÉQUATION fut imprimé, les analystes ne s'étoient pas encore occupés de cet objet, comme ils l'ont fait depuis.

Le premier qui ait fait quelques pas dans cette recherche, est le célèbre Tchirfnaus, géometre Allemand, à qui l'on doit la découverte des caustiques. Il proposa une méthode pour faire disparaître autant de termes qu'on voudroit d'une équation proposée par le moyen d'une substitution; & il trouva que si on vouloit la réduire à deux termes, le premier & le dernier, & faire disparaître les intermédiaires, on feroit dépendre la solution de la proposée, de celle d'une équation $Y^n + A = 0$, *n* étant le degré de la proposée, & *A* dépendant d'une équation du degré $n - 1; n - 2 \dots 2. 1.$

M. Euler & M. Bezout, l'un dans le

tome XI des mémoires de Pétersbourg, l'autre dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, pour l'année 1765, ont pris une autre méthode. Ils ont supposé que la racine d'une équation du degré *n*, étoit

de la forme $\sqrt[n]{A} + \sqrt[n]{B} \dots$ le nombre des *A*, *B*, &c. étant $n - i$; & ils ont trouvé que l'on avoit *A* par une équation aussi du degré $n - 1, n - 2, n - 3 \dots 2. 1.$

La solution d'une équation du 5^e. degré se trouvoit donc réduite à celle d'une équation du vingt-quatrième. Et quoique (Voyez les recherches de M. de la Grange & de M. de Wandermonde, sur cet objet) cette équation soit réductible à une du sixième, l'équation du cinquième degré n'est pas rabaisée par ce moyen, & celle du sixième le seroit encore moins.

Il reste donc ici deux objets à considérer; l'un, la possibilité de parvenir à cet abaiffement, auquel les équations semblent se refuser; l'autre, les moyens de rendre praticables les calculs immenses où cette méthode générale doit nécessairement conduire.

MM. Waring & Wandermonde se sont occupés avec beaucoup de succès du second objet. On fait que le second terme d'une équation est égal à la somme des racines; le troisième à celle de leurs produits deux à deux, & ainsi de suite. On fait aussi que ces fonctions qui sont connues, puisqu'elles sont les coefficients de la proposée, étant données, on peut en tirer la valeur d'une fonction quelconque des racines, pourvu que toutes y entrent d'une manière semblable; mais les formules des coefficients de la proposée qui expriment ces fonctions semblables de racines, sont difficiles à exprimer sous une forme générale & commode, lorsque le nombre des racines ou les exposans de ces fonctions sont des quantités indéterminées. Si les fonctions semblables de toutes les racines sont rationnelles, les fonctions des coefficients de la proposée le sont aussi: mais si elles sont irrationnelles; si au lieu de fonctions semblables de toutes les racines, on cherche des fonctions semblables de deux; de trois racines seule-

ment ; alors les fonctions des coefficients qui y répondent , ne sont plus rationnelles , & il faut déterminer le degré des équations dont elles dépendent alors , & les coefficients rationnels de ces équations.

Soit par exemple une équation :

$$x^n + ax^{n-1} + bx^{n-2} \dots + r^n = 0.$$

& qu'on demande la valeur de
 $y = Ap + Bp + Cp \dots$

A, B, C , étant les racines de la proposée , & entrant au nombre de m dans la valeur de y ; 1°. si p est entier , on verra que l'équation qui doit donner y , sera d'un degré égal au nombre des combinaisons de n , quantités prises en nombre m ; 2°. si p est une fraction dont le dénominateur soit p' , le degré de l'équation rationnelle en y , sera le même nombre des combinaisons de n , quantités prises en nombre m , multiplié par p'^m , & de plus , il n'y aura dans l'équation en y , que les termes où l'exposant de y sera un multiple de p' . Si $q p'$ est le degré de cette équation en y ,

on aura le coefficient de $y^{q-1 p}$ égale à une fonction de $a, b \dots r^n$ du degré pp' , le coefficient de $y^{q-2 p'}$ à une fonction de degré $2 pp'$; & ainsi de suite , & il n'y a plus à déterminer que les coefficients de ces fonctions. Cette dernière partie est celle pour laquelle il est le plus difficile de trouver des expressions générales. Nous renvoyons pour cet objet à l'ouvrage de M. Waring, intitulé : *Meditationes Algebraicæ* ; aux Mémoires de M. Wandermode ; Mémoires de l'académie des sciences, volume de 1771 ; aux Mémoires de Berlin, années 1770 & 1771, où M. de la Grange s'est occupé aussi du même objet.

Cette théorie, une fois établie en général , & réduite à des formules dont on puisse saisir la loi, il est clair qu'on aura immédiatement & sans calcul les coefficients de toutes les équations transformées qu'on emploie pour rabaisser la proposée.

Reste à savoir si ce rabaissement est toujours possible. M. de la Grange a prouvé qu'on ne pouvoit supposer en général que la solution d'une équation du degré

n , dépendit de celle d'une équation du degré $n-1$. Examinons donc s'il n'y a point d'autres ressources. M. de la Grange prouve que la quantité A , ci-dessus donnée par une équation de degré $n-1, n-2, n-3 \dots$ sera réductible à une équation du degré $n-2; n-3 \dots \dots \dots 3, 2, 1$ soit ce degré m , & cherchons A comme nous avons cherché x , nous aurons, faisant $A-V$, la quantité V est employée ici pour faire

disparoître le second terme, $\sqrt[m]{A} + \sqrt[m]{B}$, & au nombre de $m-1$. A' par une équation du degré $m-1, m-2, m-3 \dots 3, 2, 1$. Alors il se présente deux cas, ou le nombre $m-1$, de fonction A', B' , &c. sera plus grand qu'il ne doit être, ou il ne le sera pas ; dans le premier cas, il arrivera qu'il y aura un certain nombre des racines de l'équation en A' qui se trouveront être zéro ; soit m' le degré de l'équation en A' , nous ferons $A'-V' = \sqrt[m']{A'} + \sqrt[m']{B'}$, &c., & nous aurons A'' par une équation du degré $m'-1, m'-2 \dots 3, 2, 1$. Si la supposition de $m'-1$ radicaux n'est pas trop compliquée. Le degré de l'équation en A' se réduira à $m-2, m-3 \dots 3, 2, -1$, il en sera de même pour A'' , & ainsi de suite. Il est clair que pourvu que la valeur de x soit finie, & que l'on puisse la supposer formée par des radicaux placés successivement, en sorte que la valeur de x soit composée de $n-1$

termes de la forme $\sqrt[n]{A}$, A de n' termes

$\sqrt[n'+1]{A'}$ plus un terme constant, A' de n''

termes $\sqrt[n'+1]{A''}$, plus un terme constant, & ainsi de suite un nombre fini de fois, on aura enfin la racine recherchée. Or, il n'y a point de fonction composée de radicaux qu'on ne puisse réduire à cette forme : donc en suivant le procédé ci-dessus, on parviendra à trouver enfin une quantité A , qui sera donnée par une équation du second degré, toutes les fois qu'elle sera possible.

Maintenant il y a lieu de penser que le nombre

nombre de ces opérations ne pourra être plus grand que $n - 1$. En effet, soit x , égal à une fonction qui contienne des radicaux les uns sous les autres, qui ait $n - 1$ termes différens semblables entr'eux; il faut qu'une fonction linéaire des produits & des carrés de ces termes soit une quantité rationnelle. Les carrés ne peuvent pas l'être, puisque les racines ne le sont pas, & que $n > 2$; donc il faut que les produits de deux termes le soient. Or, cela ne peut arriver s'il n'y a pas dans ces termes une fonction sous le radical 2. Il faut ensuite qu'une fonction linéaire produise trois de ces termes, de leurs cubes, du produit des carrés de chacun par les autres, soit une quantité rationnelle, les cubes ne sont pas rationnels; & pour que les autres le deviennent, il faut que chaque contienne des radicaux sous la ligne 3, & ainsi de suite jusqu'au dernier terme; terme qui devient fonction linéaire des termes qui sont sous la ligne n . On voit donc pourquoi il pourroit y avoir, & même il doit y avoir $n - 1$ radicaux successifs. Mais on ne voit pas pourquoi, en prenant cette forme, il y en auroit un plus grand nombre.

Nous terminerons cet article par une considération qui peut être d'une grande utilité. C'est que mettant la proposée, sous la forme $x^n + b^2 x^{n-2} + c^3 x^{n-3} \dots + r^n$, toutes les fonctions rationnelles sous le signe n , seroient des fonctions de b^2, c^3, r^n du degré n , les fonctions sous les radicaux n & n' des fonctions du degré n/n' ; & ainsi de suite (c'est, je crois, M. Fontaine, qui, dans son mémoire sur les équations, a employé, le premier, cette remarque, qui peut abrégér considérablement les calculs) les coefficients de ces fonctions seroient des nombres rationnels, & ceux des radicaux, des racines des équations $y^{n-1} = 0, y^{m-1} = 0, &c.$ Il ne reste donc plus sur la résolution générale des équations que deux difficultés; 1°. la longueur du calcul; 2°. qu'il n'est pas rigoureusement démontré qu'une équation déterminée d'un degré quelconque, ait une racine d'une forme générale & finie; c'est ce qui arriveroit, si, en suivant la marche indiquée ci-dessus, la

Tome XII.

solution de la proposée n étant un nombre premier, se réduiroit à la solution d'une autre équation du degré n , qui n'auroit pas de diviseurs rationnels, ou si n n'étoit pas premier à une équation d'un degré pour lequel l'équation, qui donne les termes sous le radical n , ne se rabaisseroit pas au dessous du degré $n - 2, n - 3, \dots, 3, 2, 1$. Ainsi, dans le cas où la racine n'auroit aucune forme finie possible, la méthode proposée ci-dessus conduira encore à trouver cette impossibilité. C'est donc à diminuer la grande complication des calculs, & à trouver des méthodes qui les abrègent, que les analystes doivent tendre maintenant.

J'ai publié quelques recherches sur ce sujet dans le tome V des mémoires de l'académie de Turin. (O)

EQUATION aux différences finies. Teylor paroît être le premier géometre qui ait considéré les différences finies. M. Euler a fait sur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches dans ses *Institutions de calcul différentiel*; mais il s'est occupé sur-tout d'appliquer aux suites infinies ou indéfinies, la théorie de ces différences, ou réciproquement. En effet, si on appelle X une fonction quelconque de x , & X' ce qu'elle devient en mettant pour x , $x + \Delta x$ (Δ est ici le signe de la différentiation, comme d pour les équations ordinaires); on a également $X' \equiv X + \Delta X$, & $X'' \equiv X + \frac{dX}{dx} \Delta x + \frac{d^2 X}{2 dx^2} \Delta x^2 + \frac{d^3 X}{1.2.3. dx^3} \Delta x^3 \dots$

En effet, si on cherche à avoir X' en X , en ordonnant la série par rapport à Δx , il est aisé de voir qu'on peut prendre X pour le premier terme de cette valeur, puisqu'en faisant $\Delta x = 0$, X' devient X , le second terme multiplié par Δx doit être égal à ce que devient $\frac{dX}{dx}$, en y faisant $\Delta x = 0$, c'est-à-dire, $\frac{dX}{dx}$; le troisieme multiplié par deux est égal à $\frac{d^2 X}{dx^2}$, en faisant $\Delta x = 0$, c'est-à-dire, qu'il est $\frac{d^2 X}{dx^2}$, & ainsi de suite.

Ce théorème dont j'ai déjà fait usage à

Hhhhh

Paricle APPROXIMATION, est dû à M. d'Alembert.

Si l'on a ΔX égal une fonction de x , on aura encore, par le moyen de cette expression, X , en x par une série infinie. En effet, puisque ΔX connu, que j'appelle

$$A = \frac{dX}{dx} \Delta x + \frac{d^2X}{2 \cdot dx^2} \Delta x^2 + \frac{d^3X}{2 \cdot 3 \cdot dx^3}$$

$$\Delta x^3, \text{ \&c. j'aurai } \Delta x X = A dx - \frac{\Delta x^2}{2}$$

$$\frac{d^2X}{dx^2} - \frac{\Delta x}{2 \cdot 3} \frac{d^3X}{dx^3}, \text{ \&c. mettant pour } \frac{dX}{dx} \Delta x$$

sa valeur $A - \frac{d^2X}{2 \cdot dx^2}, \Delta x, \text{ \&c. pour}$

$$\frac{d^2X}{2 \cdot dx^2} \Delta x \text{ sa valeur } dA - \frac{d^3X}{2 \cdot dx^2} \Delta x^2, \text{ \&c.}$$

j'aurai X en série de A & de ses différences.

Je me propose, dans la suite de cet article, de traiter les équations aux différences finies d'une manière générale & directe. On trouvera aux articles POSSIBLES, MAXIMUM, LINÉAIRES, ce qui regarde leurs équations de condition, ou de maximum, & la solution des équations linéaires. J'ai montré à l'Article APPROXIMATION, vers la fin, que leur solution approchée dépendoit toujours d'équations linéaires, & je me bornerai ici à donner une théorie générale des équations aux différences finies des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la manière de les trouver rigoureusement autant qu'elles sont possibles par la méthode des coefficients indéterminés.

Soit Z , une fonction de x, y, z , qu'on mette dans Z au lieu de $x, x + \Delta x$ au lieu de $y, y + \Delta y$ au lieu de $z, z + \Delta z$, & qu'on appelle Z' ce que devient z ; alors on aura $Z' = Z + \Delta Z$. & $\Delta Z = Z' - Z$. Si on a une fonction de $x, y, z, \Delta x, \Delta y, \Delta z, \Delta^2 y, \Delta^2 z, \text{ \&c. } \Delta x$ étant supposé constant, on mettra dans cette fonction $Q, x + \Delta x$, au lieu de $x, y + \Delta y$ pour $y, z + \Delta z$ pour $z, \Delta y + \Delta^2 y$ pour $\Delta y, \Delta z + \Delta^2 z$ pour $\Delta z, \Delta^2 y + \Delta^3 y$ pour $\Delta^2 y, \Delta^2 z + \Delta^3 z$ pour $\Delta^2 z$, & ainsi de suite, & appellant Q' ce que devient alors Q , on aura $Q' = Q + \Delta Q, \Delta Q = Q' - Q$.

$$\text{Soit } Z = lx, \text{ on aura } Z' = lx + \Delta x$$

$$\& \Delta Z = lx + \Delta x - lx = l \frac{x + \Delta x}{x}$$

$$= l + \frac{\Delta x}{x}$$

Soit $Z = e^{ax}, Z' = e^{ax + a\Delta x} = e^{a\Delta x} e^{ax}$: donc $\Delta Z = (e^{a\Delta x} - 1) e^{ax}$; donc Δx étant constant $\Delta Z = 0$ toutes les fois que $e^{a\Delta x} = 1$.

Soit $Z = e^{ax^2 + bx + c}, Z' = e^{ax^2 + b'x + c'} & Z' + \Delta Z' = Z'' = e^{ax^2 + b''x + c''}$, lorsque Δx est supposé constant.

On trouvera de même que soit Z une fonction de e^{ax} , & $e^{a\Delta x} = 1, Z' = Z$, pourvu que cette fonction ne soit pas telle que pour avoir $e^{a\Delta x} - 1 = 0$, il faille prendre $a\Delta x = 0$; ce qui arriveroit si $Z = l e^{ax}$, ou $(e^{ax})^{\frac{1}{m}}$ ou contenoit de pareilles fonctions. Soit enfin $Z =$

$$e^{Ne^{ax}} \quad Z' = e^{Ne^{ax}} e^{a\Delta x}; \text{ donc si } e^{a\Delta x} \text{ est un nombre entier, la comparaison de ces deux équations peut faire évanouir cette transcendante, de même la comparaison de } 3, 4, \text{ \&c. équations semblables, seroit disparaître } e^{ax^c}, e^{ax^2}, \text{ \&c.}$$

Si maintenant on veut résoudre le problème suivant, trouver l'intégrale sans différences variables d'une équation aux différences finies, on y parviendra à l'aide des observations suivantes.

1°. La proposée est produite par la comparaison des équations $Z = 0, \Delta Z = 0, \Delta^2 Z = 0, \Delta^n Z = 0$.

2°. Il n'y a point de fonction transcendante de z , & y dont la différence ne le soit, on n'en contienne une nouvelle.

3°. x étant une variable dont la différence Δx est constante, au lieu d'une arbitraire sans variable, on aura une fonction arbitraire de e^{ax} , a étant tel que $e^{a\Delta x} = 1$.

4°. Une seule différentiation pourra, par la comparaison entre la différentielle & l'intégrale, faire évanouir un terme $e^{p \cdot x}$, p étant quelconque, & la fonction arbitraire sera le coefficient de ce terme. Deux différentielles successives, comparées avec leur intégrale, peuvent faire évanouir un terme $e^{ax^2 + bx}$, a & b étant quelcon-

ques, & de plus un terme $e^{b'x}$, b' étant donné en a & b , & ainsi de suite. La comparaison de l'intégrale avec la différentielle peut faire aussi disparaître $e^{N^a x}$, & la comparaison de l'intégrale avec deux différentielles successives, faire disparaître $e^{a x e^{b x}}$, & ainsi de suite.

5°. Quoique la proposée ne contienne pas Δx , cependant l'intégrale de l'ordre immédiatement inférieur peut contenir x , parce que la différentielle exacte peut contenir un terme constant $a = \frac{a \Delta x}{\Delta x}$ dont l'intégrale est $\frac{a x}{\Delta x}$.

6°. Si dans un produit indéfini $F x$. $F x - \Delta x$. $F x - 2 \Delta x \dots$ le nombre des termes étant $\frac{x}{\Delta x}$ ou $\frac{n x}{\Delta x}$; n'étant un nombre entier, on fait $x = x + \Delta x$; ce produit ne change pas de forme & est seulement multiplié par $F x + \Delta x$, ou par $F x + \Delta x$. $F x + 2 \Delta x \dots F x + n \Delta x$; donc si on l'appelle X , on aura $\frac{X + \Delta X}{x}$

$= F x + \Delta x$, ou $F x + \Delta x$, $F x + 2 \Delta x \dots$ en nombre déterminé & fini; donc une seule différentiation peut faire disparaître un nombre déterminé de ces produits multipliés ou divisés les uns par les autres, en même temps qu'une exponentielle & une fonction arbitraire, & de même deux différentiations peuvent faire disparaître une fonction.

$$F x, \frac{2}{F x - \Delta x}, \frac{3}{F x - 2 \Delta x}, \text{ \&c.}$$

7°. Si la proposée contient des radicaux dans son intégrale immédiatement inférieure, en différentiant la proposée, on aura une équation qui aura deux intégrales rationnelles de l'ordre immédiatement inférieur.

8°. Le nombre des arbitraires est égal à l'exposant de l'ordre de la proposée; mais on ne peut pas lui supposer en général n intégrales algébriques de l'ordre $n - 1$. En effet, on a d'abord le terme $e^{a x^2}$ qu'une seule différentiation ne pourroit pas faire disparaître: ainsi lorsque l'intégrale de l'ordre $n - 2$ doit le contenir, une des intégrales de l'ordre $n - 1$ le contenant

aussi, sa différentielle exacte contiendra $e^{b'x}$.

D'ailleurs (Σ étant le signe de l'intégration par rapport aux différences finies, & $F x$ désignant une fonction donnée de x), l'intégrale de l'ordre $n - 1$ peut contenir $\Sigma F x$, & cette somme peut ne pas être exprimable en termes finis, par une fonction finie de x ; alors si l'intégrale de l'ordre $n - 2$ contient $\Sigma F' x$, & que $F' x$ contienne $\Sigma F x$, il paroît impossible d'avoir deux intégrales de l'ordre $n - 1$. Mais si on peut évaluer $\Sigma F' x$ à une fonction finie de x & $F x$ plus une fonction $\Sigma F'' x$, $F'' x$ ne contenant plus $F x$, on aura alors les deux intégrales; & comme de telles fonctions peuvent entrer dans la différentielle exacte, sans que x soit dans la proposée, on ne pourra supposer qu'on ait n intégrales de l'ordre $n - 1$ qui puissent la produire sans contenir x & $e^{b'x}$, ou $e^{b''x}$, &c. dans leurs différentielles exactes, ou même des produits indéfinis.

9°. Il suit de là qu'il faudra ou suivre la méthode des intégrations successives, ou bien, lorsqu'on aura une équation intégrale de l'ordre $n - 1$ qui contienne x ou $e^{p x}$, ou un produit indéfini, ou $e^{N^a x}$, supposer une autre intégrale du même ordre contient x ou $e^{p x}$, ou la fonction indéfinie, & de plus $e^{a x^2 + b' x}$ & une fonction indéfinie qui (n^o . 6) peut disparaître par deux différentiations, & ne devient la proposée qu'en mettant au lieu de celles de ces quantités qui restent après avoir comparé cette nouvelle intégrale avec sa différentielle, leurs valeurs tirées de l'équation intégrale qu'on a trouvée d'abord, & si la nouvelle intégrale contient $e^{a x^{2+b x}}$

, &c. on supposera que $e a x^2 + b x$, &c. entre aussi dans la troisième intégrale, & ainsi de suite,

9°. On observera que,

$$\Sigma x \Delta^2 Z = x \Delta Z - \Sigma \Delta x \Delta Z + \Delta x \Delta^2 Z = x \Delta Z - \Delta x Z + \Delta Z.$$

10°. Pour intégrer la fonction en x purs, on remarquera que la différentiation n'en ayant pu faire évanouir ni radicaux, ni fonctions transcendentes, toutes les fois

qu'elle pourra être exprimée par une fonction finie, cette fonction sera une fraction rationnelle de x & des fonctions de x contenues dans la différentielle, & on l'aura toujours en série infinie par la méthode dont j'ai parlé au commencement de cet article.

1^o. Si une équation proposée contenoit des quantités transcendentes, alors il faudroit les regarder comme fonctions algébriques de nouvelles variables & de leurs différences, en sorte que les regardant sous ce point de vue, la proposée soit encore possible.

Quelle que soit une équation aux différences finies, ces principes suffiront pour l'intégrer par la méthode des coefficients indéterminés.

Quant aux intégrales qui échappent à cette méthode, on peut dans différens cas trouver des formes de fonctions qui les représentent; mais cette discussion nous entraîneroit trop loin.

Si au lieu de savoir que Δx est constant; on savoit qu'il est égal à ϕ , fonction de x & y , il n'y auroit qu'à éliminer y , & on auroit x par une équation comme ci-dessus, dont l'intégrale contiendrait une nouvelle variable x' , y seroit donné par une équation semblable, & pour avoir y en x , il faudroit éliminer x' (o)

EQUATIONS aux différences finies & infiniment petites. Je donne ce nom à des équations qui contiennent outre les variables y , & x leurs différences finies & infiniment petites, telles que dx , dy , Δx , dy , $\Delta \Delta y$, $d \Delta y$, $d^2 y \dots \Delta^n y$, $d \Delta^{n-1} y$, &c. Aucun géometre n'a encore considéré la théorie de ces équations. Voici quelques remarques fondamentales qui pourront conduire à une méthode de les résoudre généralement.

1^o. La proposée pour un ordre n de différences pourra, si Z en est l'intégrale complète & finie, être mise sous la forme.

$$aZ + b\Delta Z + c\Delta^2 Z + d\Delta^3 Z + f\Delta^n Z + g\Delta^{n-1} Z \dots + p\Delta^n Z \dots + q\Delta^n Z = O.$$

Il suit de cette forme semblable à celle des différences partielles, que la proposée n'a point pour intégrale nécessaire une équation de l'ordre $n - 1$, dont les diffé-

rentielles combinées entr'elles produisent la proposée.

2^o. Δx étant supposé constant, les quantités e^{ax^p} , e^{bx^p} étant un nombre entier, ou

$e^{ax^p} e^{bx^p}$, $e^{b\Delta x}$ étant un nombre entier, sont les seules qui se trouvent également dans Z , $Z + \Delta Z$, $Z + dZ$, & par conséquent si dans la proposée p & q (n^o . 1) ne sont pas égaux à zero, c'est-à-dire, si la proposée contient à la fois des différences n^es finies & infiniment petites, l'intégrale ne contiendra point d'autres transcendentes ni d'autres arbitraires que des fonctions sans variables, p pourra être égal à $\frac{n^2 + 3n}{2}$, mais jamais plus grand, &

semblablement pour les fonctions $e^{ax^p} e^{bx^p}$ p ne peut être $> \frac{n^2 + 3n}{2} - 1$.

3^o. Si la proposée est telle que les équations $\Delta^n Z = 0$, $d^n Z = 0$ n'entrent pas dans sa formation, mais seulement les équations $\Delta^{n-m} Z = 0$, $d^{n-m} Z = 0$, & des équations aux différences, partie finies, partie infiniment petites. Alors on pourra avoir une intégrale qui contiendra m transcendentes quelconques, ou un plus grand nombre de transcendentes en x seulement, & telles que l'une étant V une autre soit $V + \Delta V$, & ainsi de suite, ce nombre étant toujours facile à déterminer pour chaque ordre, & m' arbitraires pareilles à celles des équations aux différences finies, c'est-à-dire, qu'on aura pour intégrale une fonction algébrique des variables & leurs différences infiniment petites,

dont les coefficients pourront être e^{ax^p} , & en général des fonctions Q de x données par des équations aux différences finies entre x & Q .

Voyez sur ce sujet les mémoires de l'Académie des sciences, année 1771.

Voyez aussi l'article EQUATIONS LINÉAIRES au mot LINÉAIRES, où l'on considère quelques autres hypothèses d'équations aux différences finies. (o)

EQUATIONS empiriques. On a nommé ainsi des équations trouvées indépendamment de toute théorie & d'après les seules observations d'une planète; & comme elles

représentent avec exactitude le mouvement de cette planète pendant les révolutions observées, on en conclut qu'elles pourront les représenter indéfiniment.

Ainsi les équations de mars, telles que Kepler les détermina lorsqu'il trouva moyen d'expliquer les irrégularités qu'il avoit observées dans son cours, en supposant que son orbite étoit elliptique, ces équations, dis-je, étoient empiriques. Mais lorsqu'en appliquant cette loi aux autres planetes, il prouva que leurs orbites étoient aussi des ellipses, alors leurs équations trouvées d'après cette hypothese furent des équations données par la théorie, & non plus des équations empiriques. Ainsi une équation à qui on a donné long-temps ce nom, cesse de l'avoir lorsqu'on trouve une théorie qui en rend raison.

M. Wargentin a trouvé des équations empiriques pour les satellites de jupiter; d'après ces observations seules & d'après ces équations, il a dressé des tables de ces satellites qui représentent leurs mouvemens avec des erreurs qui ne vont pas au delà de quelques minutes.

M. de la Grange est le premier qui ait imaginé de réduire en méthode générale l'art de trouver ces équations empiriques. Voici une idée abrégée de cette méthode.

1°. Toute expression d'une quantité donnée par une équation différentielle, peut être supposée égale à une suite de termes en sinus & cosinus (Voyez les articles APPROXIMATION & ÉQUATION SÉCULAIRE). Le problème se réduit & doit trouver cette série par les seules observations, toutes les fois du moins que cette série est convergente.

2°. Dans ce cas, un certain nombre fini de terme de cette série doit représenter les observations. Soit donc Q la quantité dont on cherche la valeur, soit $Z, Z', Z'', Z''', \dots, Z^{(n)}$ n des valeurs observées de Q répondant à n valeurs de l'angle décrit x ou du temps t , nous aurons Z (n° . 1) égal à un nombre fini de termes, fin. $a + bX$; ou fin. $a + bT$ & cos. $a' + b'X$; ou cos. $a' + b'T$, chacun de ces termes étant multiplié par un coefficient constant, X & T sont les valeurs de x & t , correspondantes à Z . Soient maintenant

$X + p, X + 2p, X + 3p, \dots$ &c. les valeurs correspondantes à Z', Z'', Z''', \dots &c. & prenant une série $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3, \dots$ (A) le terme général de cette série sera composé de termes cos. $a' + b'X + b'pm$, fin. $a + bX + bpm$, m étant l'exposant du terme général; or, puisqu'il est fin. $a' + b'X + bpm =$

$$\frac{(a' + b'X + bpm)\sqrt{-1} - (a' + b'X + bpm)\sqrt{-1}}{-c}$$

& que cos. $a' + b'X + bpm =$

$$\frac{(a' + b'X + bpm)\sqrt{-1} - (a' + b'X + bpm)\sqrt{-1}}{+c}$$

il est aisé de voir que le terme général (A) sera composé d'un nombre $2n$ de termes, dont chacun sera égal au terme correspondant dans le terme précédent de la série multipliée par $e^{b\sqrt{-1}}$, $e^{b'p\sqrt{-1}}$, donc chaque terme formera une suite géométrique; donc la proposée sera égale à la somme de $2n$ de ces suites, & le dénominateur de la série recurrenente sera $1 - e^{b\sqrt{-1}}$, $1 - e^{b'p\sqrt{-1}}$, & ainsi de suite pour chaque sinus ou cosinus; donc le dénominateur sera $1 - 2$, cos. $b'py + y^2 \times 1 - 2$ cos. $b''py + y^2$, &c. donc la série (A) sera recurrenente; soit donc Z, Z', Z'', Z''', \dots &c. les valeurs données par l'observation, il faudra donc chercher la série recurrenente de cette forme, dont $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3, \dots$ sont les premiers termes pour cela; je remarque que la somme de la série recurrenente sera nécessairement

$$\frac{A + By + Cy^2 + Dy^3 \dots Py^{m-1}}{A' + B'y + C'y^2 + D'y^3 \dots P'y^m}$$

donc prenant toujours Z en nombre impair, soit $2m - 1$ le nombre, on aura par des équations linéaires les valeurs des $A, B, \dots, P, \dots, A' B' \dots P'$, & si ces valeurs forment une série convergente, lorsqu'on augmente le nombre des observations, alors prenant le dénominateur, on cherchera à résoudre l'équation $A' + B'y + \dots + P'y^m = 0$ en facteur $1 - 2$, cos. $b'py + y^2$, on mettra ensuite.

$$\frac{A + B'y + Cy^2}{A' + B'y \dots P'y^m}$$

sous la forme d'une somme de fractions divisée par $1 - 2 \cos. b p y + y^2$, & l'on aura par ce moyen la détermination des coefficients des termes en sinus.

Au reste, si l'équation n'est pas susceptible de la forme ci-dessus, les racines indiqueroient dans la forme générale cherchée des quantités $e^{f x}$ qu'on fait pouvoir s'y trouver. S'il y a plusieurs racines réelles égales, alors il y aura dans la valeur cherchée des quantités proportionnelles aux puissances de x , & ces puissances seront d'un degré égal au nombre des racines égales diminué de l'unité.

Si ces racines égales sont de la forme $1 - 2 \cos. p b + y^2$, alors cela indique dans la quantité cherchée des termes de la forme $x^m \cos. a + b x$, & ainsi de suite, en sorte que quelle que soit la forme cherchée, pourvu que la quantité soit donnée pour une équation différentielle, & qu'elle puisse être représentée par une certaine étendue de valeurs d'une manière approchée, on la trouvera d'après les observations par la méthode ci-dessus. (o)

ÉQUATION SÉCULAIRE. On appelle ainsi en astronomie une équation qui augmente continuellement avec le temps; toute équation au rayon recteur d'une planète proportionnelle, soit au temps ou à ses puissances, soit à l'angle du mouvement moyen & à ses puissances, est une équation séculaire. Il en est de même de toute équation du moyen mouvement qui seroit proportionnelle au carré du temps, ou à ses puissances supérieures: or, de toute équation pour le temps proportionnelle au carré ou aux puissances de l'angle du moyen mouvement.

À l'article APPROXIMATION, nous avons montré que l'existence apparente de ces équations dépendoit, dans la théorie de l'égalité des racines, d'une équation; qu'un changement permis dans toute espèce de méthode d'approximation pouvoit faire disparaître cette égalité; que dans le cas où la différence des racines seroit très-petite, ce même changement pourroit en introduire d'égales; qu'ainsi dans ce cas on ne peut être sûr qu'il n'y ait pas d'équation séculaire, & que jamais on ne peut être certain qu'il doive y en avoir, à moins que

l'on puisse s'assurer que la série où la méthode d'approximation conduit, ne soit convergente, lorsqu'elle renferme l'équation séculaire, & divergente lorsqu'elle ne la renferme pas, ou réciproquement.

Il ne nous reste donc plus ici qu'à parler de l'équation séculaire, considérée astronomiquement. Quelque longue que soit une suite d'observations, elle ne prouve rien pour la réalité d'une équation séculaire. En effet, soit p le nombre des résolutions observées d'un astre, il est clair que puisque

$$\cos. m x = 1 - \frac{m^2 x^2}{2} + \frac{m^4 x^4}{2 \cdot 3 \cdot 4}, \text{ \&c.}$$

Si on a une équation apparente proportionnelle au carré de l'angle parcouru, c'est-à-dire à x^2 , & soit $P x^2$, cette équation au bout de p révolutions elle sera $P p^2 \pi^2$, π étant la circonférence du cercle, elle sera par conséquent

$$2 P \frac{1 - \cos. m p \pi}{m^2} + P m^2 \frac{p^4 \pi^4}{2 \cdot 3 \cdot 4}, \text{ \&c.}$$

or, cette série est toujours plus petite que $P m^2 \pi^4 p^4$, $\cos. m p \pi$; donc, pourvu que l'on prenne m tel que la quantité $P m^2 \pi^4 p^4$, $\cos. m p \pi$, soit insensible aux observations; on peut supposer au lieu de l'équation $P x^2$, une équation de $\frac{1 - \cos. m p \pi}{m^2}$, sans qu'il y ait d'erreur sensible: or, quel que soit p , on peut toujours prendre m assez grand pour cela; donc on peut représenter aussi-bien les observations sans le secours d'une équation séculaire.

Quelle que soit une équation séculaire donnée par les observations, on parviendra donc à la représenter aussi-bien par une ou plusieurs équations proportionnelles à des sinus.

Ainsi, lorsqu'on cherche à comparer la théorie avec les observations, ce n'est pas à chercher rigoureusement si la théorie donne l'équation séculaire observée, mais si elle donne ou une telle équation, ou une de celles qui la peuvent représenter, ou réciproquement; la théorie étant donnée, il faudra voir seulement si les observations s'accordent avec l'équation séculaire de la théorie, soit avec les équations que (article APPROXIMATION) on peut y substituer.

Voyez les *Mémoires de l'académie des Sciences*, 1771, & le *mémoire de M. de la Grange*, qui a remporté le prix de la même académie en 1774, & où ce grand géometre prouve qu'on peut représenter toutes les observations de la lune faites jusqu'ici, sans supposer d'équation séculaire à cette planete. (o)

ÉQUATION, f. f. en *Algebre*, signifie une *expression* de la même quantité présentée sous deux dénominations différentes. Voyez **ÉGALITÉ**.

Ainsi quand on dit $2 \times 3 = 4 + 2$; cela veut dire qu'il y a *équation* entre deux fois trois & quatre plus deux.

On peut définir l'*équation* un rapport d'égalité entre deux quantités de différente dénomination, comme quand on dit 60 sous = 3 liv. ou 20 sous = 1 liv. ou $b = d + e$, ou $12 = \frac{a+b}{5}$, &c.

Ainsi mettre des quantités en *équation*, c'est représenter par une double *expression* des quantités réellement égales & identiques.

Le caractère ou le signe d'*équation* est = ou ∞ ; ce dernier est plus fréquent dans les anciens algébristes, & l'autre dans les modernes. Voyez **CARACTÈRE**.

La résolution des problèmes, par le moyen de leurs *équations*, est l'objet de l'*Algebre*. Voyez **ALGÈBRE**.

Membres d'une équation, ce sont les deux quantités qui sont séparées par le signe = ou ∞ ; & *termes d'une équation*, ce sont les différentes quantités ou parties, dont chaque membre de l'*équation* est composé, & qui sont jointes entr'elles par les signes + & -. Ainsi dans l'*équation* $b + c = d$; $b + c$ est un *membre*, & d l'autre; & b, c, d , sont les *termes*; & l'*équation* signifie que la seule quantité d est égale aux deux b & c prises ensemble. V. **TERME, MEMBRE**.

Racine d'une équation, est la valeur de la quantité inconnue de l'*équation*. Ainsi dans l'*équation* $a^2 + b^2 = x^2$, la racine est $\sqrt{a^2 + b^2}$. Voyez **RACINE**.

Les *équations*, eu égard à la puissance plus ou moins grande à laquelle l'inconnue x monte, se divisent en *équations* simples, carrées, cubiques, &c.

Équation simple ou du *premier degré*, est celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'à la première puissance ou au premier degré, comme $x = a + b$.

Équation carrée ou du *second degré*, est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de deux dimensions, comme $x^2 = a^2 + b^2$ ou $x^2 + b^2 = a^2$ ou $x^2 + a^2 = b^2$.

Voyez **QUARRÉ & DEGRÉ**.

Équation cubique ou du *troisième degré*, est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de trois dimensions, comme $x^3 = a^3 - b^3$ ou $x^3 + a^2x + b^2x = c^3$.

Voyez **CUBIQUE**.

Si la quantité inconnue est de quatre dimensions, comme $x^4 = a^4 - b^4$ ou $x^4 + a^3 + b^3x = c^4$, l'*équation* est appelée *biquadratique* ou *carrée carrée*, ou plus communément du *quatrième degré*; si l'inconnue a cinq dimensions, l'*équation* est nommée *sur-de-solide* ou du *cinquième degré*, &c. Voyez **PUISSANCE**.

On peut considérer les *équations* sous deux points de vue, ou comme les dernières conclusions auxquelles on arrive dans la solution des problèmes, ou comme les moyens par lesquels on parvient à la solution finale. V. **SOLUTION & PROBLÈME**.

Les *équations* de la première espèce ne renferment qu'une quantité inconnue mêlée avec d'autres quantités données ou connues; celles de la seconde espèce renferment différentes quantités inconnues qui doivent être comparées & combinées ensemble, jusqu'à ce que l'on arrive à une nouvelle *équation* qui ne renferme plus qu'une inconnue mêlée avec des connues.

Pour trouver la valeur de cette inconnue, on prépare & on transforme l'*équation* de différentes manières, qui servent à l'abaisser au moindre degré, & à la rendre la plus simple qu'il est possible.

La théorie & la pratique des *équations*, c'est-à-dire, la solution des questions par les *équations*, a plusieurs branches ou parties. 1°. La dénomination qu'on doit donner aux différentes quantités en les exprimant par les signes ou symboles convenables. 2°. La réduction du problème en *équation*. 3°. La réduction de l'*équation* même au degré le plus bas & à

la forme la plus simple. 4°. On y peut ajouter la solution de l'équation, ou la représentation de ses racines par des nombres ou des lignes. Nous allons donner d'abord les règles particulières aux deux premiers articles, c'est-à-dire, en général, la méthode de mettre en équation une question proposée.

Une question ou un problème étant proposé, on suppose que les choses cherchées ou demandées sont déjà trouvées, & on les marque ordinairement par les dernières lettres x, y, z , &c. de l'alphabet, marquant en même temps les quantités connues par les premières lettres de l'alphabet, comme b, c, d , &c. Voyez QUANTITÉ, CARACTÈRE, &c.

Toutes les quantités qui doivent entrer dans la question, étant ainsi nommées, on examine si la question est sujette à restriction, ou non, c'est-à-dire, si elle est déterminée ou indéterminée. Voici les règles par lesquelles on peut le savoir.

1°. Si l'y a plus de quantités inconnues qu'il n'y a d'équations données ou renfermées dans la question, le problème est indéterminé, & peut avoir une infinité de solutions. Quand les équations ne sont pas expressément contenues dans le problème, on les trouve par le moyen des théorèmes sur l'égalité des grandeurs. Voyez ÉGAL.

2°. Si les équations données ou renfermées dans le problème sont précisément en même nombre que les quantités inconnues, le problème est déterminé, c'est-à-dire, n'admet qu'un nombre de solutions limité.

3°. Si l'y a moins d'inconnues que d'équations, le problème est plus que déterminé, & on découvre quelquefois qu'il est impossible par les contradictions qui se trouvent dans les équations. Voyez DÉTERMINÉ.

Maintenant, pour mettre une question en équation, c'est-à-dire, pour la réduire en différentes équations médiates, par le moyen desquelles on puisse parvenir à une équation finale, la principale chose à laquelle on doit faire attention, c'est d'exprimer toutes les conditions de la question par autant d'équations. Pour y parvenir,

il faut examiner si les propositions ou mots dans lesquels la question est exprimée, peuvent être rendus par des termes algébriques, comme nous rendons nos idées ordinaires en caractères grecs, latins ou françois, &c. Si cela est ainsi, comme il arrive généralement dans toutes les questions que l'on fait sur les nombres ou sur les quantités abstraites, en ce cas il faut donner des noms aux quantités inconnues, autant que la question le demande, & traduire ainsi en langage algébrique le sens de la question. Ces conditions ainsi traduites donneront autant d'équations que le problème peut en fournir. On a déjà donné au mot ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE un exemple de cette traduction d'une question en langage algébrique.

Donnons encore un autre exemple. Un marchand augmente tous les ans son bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépense par an dans sa famille, au bout de trois ans il trouve son bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Pour résoudre cette question, il faut bien prendre garde aux différentes propositions qu'elle renferme, & qui fourniront les équations suivantes.

En langage ordinaire un marchand a un bien dont il dépense la première année 100 liv.	Algèbriquement.
	$x - 100$.
Et augmente le reste d'un tiers.	$x - 100 + \frac{x - 100}{3}$ ou $\frac{4x - 400}{3}$.

La seconde année il dépense 100 liv.	$\frac{4x - 400}{3} - 100$ ou $\frac{4x - 700}{3}$.
--------------------------------------	--

Et augmente le reste d'un tiers.	$\frac{4x - 700}{3} + \frac{4x - 700}{9}$ ou $\frac{16x - 2800}{9}$.
----------------------------------	---

La troisième année il dépense 100 liv.	$\frac{16x - 2800}{9} - 100$ ou $\frac{16x - 3700}{9}$.
--	--

Et augmente le reste d'un tiers.	$\frac{16x - 3700}{9} + \frac{16x - 3700}{27}$ ou $\frac{64x - 14800}{27}$.
----------------------------------	--

Et au bout des trois ans, il est deux fois $\frac{64x - 14800}{27} = 2x$. plus riche qu'il n'étoit.

La question se réduit donc à résoudre cette équation $\frac{64x - 14800}{27} = 2x$, par le moyen de laquelle on trouvera la valeur de x de la manière suivante.

On multipliera l'équation par 27, & on aura $64x - 14800 = 54x$; on ôtera de part & d'autre $54x$, & on aura $10x - 14800 = 0$, ou $10x = 14800$; divisant par 10, il deviendra $x = 1480$. Ainsi ce marchand avoit 1480 liv. de bien.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que pour résoudre les questions qu'on propose sur les nombres ou sur les quantités abstraites, il ne faut presque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique, c'est-à-dire, en caractères propres à exprimer nos idées sur les rapports des quantités. Il est vrai qu'il peut arriver quelquefois que le discours dans lequel l'équation est proposée, ne puisse être rendu algébriquement; mais en y faisant quelques petits changemens, & ayant principalement égard au sens, plutôt qu'aux mots, la traduction deviendra assez facile; la difficulté qui peut se rencontrer dans cette traduction, vient uniquement de la différence des idiomes, comme dans les traductions ordinaires. Cependant pour faciliter la solution de ces sortes de problèmes, nous allons en donner un exemple ou deux.

1°. Étant donné la somme de deux nombres a , & la différence de leurs carrés b , trouver les nombres; supposons que le plus petit de ces nombres soit x , l'autre sera $a - x$, & les carrés seront xx , & $aa - 2ax + xx$, dont la différence est $aa - 2ax$, qui doit être égale à b ; donc $aa - 2ax = b$; donc $aa - b = 2ax$ & $\frac{aa - b}{2a} = x$.

Supposons, par exemple, que la somme des nombres ou la quantité a soit $= 8$, & que la différence des carrés soit 16, alors $\frac{aa - b}{2a}$ ou $\frac{a}{2} - \frac{b}{2a}$ sera $4 - 1 = 3 = x$, & on aura $a - x = 5$; donc

Tome XII.

les nombres cherchés sont 3. & 5. Voyez DIOPHANTE.

2°. Trouver trois quantités x, y, z , dont on connoisse la somme, étant prise deux à deux. Supposons que la somme de x & de y soit a , que celle de x & de z soit b , & que celle de y & de z soit c , on aura les trois équations $x + y = a$, $x + z = b$, $y + z = c$; pour chercher maintenant deux des trois quantités x, y, z , par exemple, z & y , on aura par la première & par la seconde équation $y = a - x$ & $z = b - x$; on substituera dans la troisième équation ces valeurs au lieu de y & de z , & l'on aura $a - x + b - x = c$, & $x = \frac{a + b - c}{2}$; x étant trouvée, on aura y & z par le moyen des équations $y = a - x$ & $z = b - x$.

Par exemple, si la somme de x & de y est 9, celle de x & de z , 10, & celle de y & de z , 13; dans les valeurs de x, y & z , on écrira 9 pour a , 10 pour b , & 13 pour c , & on aura $a + b - c = 6$, par conséquent x ou $\frac{a + b - c}{2} = \frac{6}{2} = 3$, y ou $a - x = 6$ & z ou $b - x = 7$.

3°. Diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes sur les plus petites, soient égales à des quantités données. Supposons que a soit une quantité que l'on propose de diviser en quatre parties, telles que la première & la plus petite soit x ; que l'excès de la seconde sur la première soit b , celui de la troisième sur la première soit c , & celui de la quatrième d , $x + b$ fera la seconde partie, $x + c$ la troisième, $x + d$ la quatrième; & la somme $4x + b + c + d$ de toutes ces parties sera égale à a . Retranchant $b + c + d$ de part & d'autre, on aura $4x = a - b - c - d$ & $x = \frac{a - b - c - d}{4}$.

Imaginons, par exemple, qu'on propose de diviser une ligne de vingt pieds en quatre parties, de manière que l'excès de la seconde partie sur la première soit de 2 pieds, celui de la troisième de 3 pieds, & celui de la quatrième de 7 pieds, on aura x ou $\frac{a - b - c - d}{4} = \frac{20 - 2 - 3 - 7}{4}$

Iiiii

$\frac{3}{4} = 2$, $x + b = 4$, $x + c = 5$, & $x + d = 9$. On peut se servir de la même méthode pour diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties avec des conditions pareilles.

4°. Une personne voulant distribuer trois sous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit sous; ainsi elle ne leur donne à chacun que deux sous, & elle a trois sous de reste. On demande combien cette personne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres? Soit x le nombre des pauvres; & comme il s'en faut de huit sous qu'ils ne puissent avoir trois sous chacun, l'argent est donc $3x - 8$, dont il faut ôter $2x$, & il doit rester 3; donc $3x - 8 - 2x = 3$ ou $x = 11$.

5°. Le pouvoir ou l'intensité d'un agent étant donné, déterminer combien il faut d'agens semblables pour produire un effet donné a dans un temps donné b . Supposons que l'agent puisse produire dans le temps d l'effet c , on dira comme le temps d est au temps b , ainsi l'effet c que l'agent peut produire dans le temps d , est à l'effet qu'il peut produire dans le temps b , qui sera par conséquent $\frac{bc}{d}$. Ensuite on dira, comme l'effet $\frac{bc}{d}$ est à l'effet a , ainsi un des agens est à tous les agens; donc le nombre des agens sera $\frac{ad}{bc}$. Voyez REGLE DE TROIS.

Par exemple, si un clerc ou secretaire transcrit quinze feuilles en huit jours de temps, on demande combien il faudra de clercs pour transcrire 405 feuilles en neuf jours? Réponse, 24. Car si on substitue 8 pour d , 15 pour c , 405 pour a , & 9 pour b , le nombre $\frac{ad}{bc}$ deviendra $\frac{405 \times 8}{9 \times 15}$, c'est-à-dire, $\frac{3 \times 40}{1 \times 3}$ ou 24.

6°. Les puissances de différens agens étant données, déterminer le temps x dans lequel ils produiroient un effet donné d , étant jointes ensemble. Supposons que les puissances des agens A, B, C , soient telles que dans les temps e, f, g , ils produisent les effets a, b, c , ces agens dans le temps x produiront les effets $\frac{ax}{e}, \frac{bx}{f}, \frac{cx}{g}$,

on aura donc $\frac{ax}{e} + \frac{bx}{f} + \frac{cx}{g} = d$, & $x = \frac{d}{\frac{a}{e} + \frac{b}{f} + \frac{c}{g}}$.

Imaginons, par exemple, que trois ouvriers finissent un certain ouvrage en différens temps. Par exemple, A une fois en trois semaines, B trois fois en huit semaines, & c cinq fois en douze semaines, on demande combien il leur faudra de temps pour finir le même ouvrage, en y travaillant tous ensemble; les puissances des agens sont telles que dans les temps 3, 8, 12, ils produisent les effets 1, 3, 5, & on veut savoir en combien de temps ils produiront l'effet 1, étant réunis. Au lieu de a, b, c, d, e, f, g , on écrira 1, 3, 5, 1, 3, 8, 12, & il viendra $x = \frac{1}{\frac{1}{3} + \frac{3}{8} + \frac{5}{12}}$

ou $\frac{8}{9}$ de semaine, c'est-à-dire, six jours cinq heures & $\frac{1}{3}$ d'heure pour le temps qu'ils mettroient à finir l'ouvrage proposé.

7°. Etant données les pesanteurs spécifiques de plusieurs choses mêlées ensemble, & la pesanteur spécifique de leur mélange, trouver la proportion des ingrédients dont le mélange est composé. Supposons que e soit la gravité spécifique du mélange $A + B$, a celle de A , & b celle de B ; comme la gravité absolue ou le poids d'un corps est en raison composée de son volume & de sa pesanteur spécifique (voyez DENSITÉ) aA , sera le poids de a , & bB celui de B , & $aA + bB$ sera $= eA + eB$; donc $aA - eA = eB - bB$, & $a - e : e - b :: B : A$.

Supposons, par exemple, que la pesanteur spécifique de l'or soit 19, celle de l'argent $10\frac{1}{3}$, & celle d'une couronne composée d'or & d'argent 17, on aura $A : B :: e - b : a - e :: 7 - \frac{1}{3} : 2 :: 20 : 6 :: 10 : 3$; ce sera le rapport du volume de l'or de la couronne au volume de l'argent: & $190 : 31 :: 19 \times 10 : 10\frac{1}{3} \times 3 :: a \times e - b : b \times a - e$; ce sera le rapport du poids de l'or de la couronne au poids de l'argent; enfin, $221 : 31$, comme le poids de la couronne est au poids de l'argent. Voyez ALLIAGE.

Pour réduire en *équations* les problèmes géométriques, on remarquera d'abord que les questions géométriques ou celles qui ont pour objet la quantité continue, se mettent en *équations* de la même manière que les questions arithmétiques. Ainsi la première règle que nous devons donner ici, est de suivre pour ces sortes de problèmes les mêmes règles que pour les problèmes numériques.

Supposons, par exemple, qu'on demande de couper une ligne droite AB (*Planche d'Algebre, fig. 6.*) en moyenne & extrême raison en C ; c'est-à-dire, de trouver un point C , tel BE carré de la plus grande partie soit égal au rectangle BD fait de la ligne entière & de sa plus petite partie.

Supposant $AB = a$, & $CB = x$, on aura $AC = a - x$, & $xx = a$ par $a - x$; *équation* du second degré, qui étant résolue, comme on l'enseignera plus bas, donnera $x = -\frac{1}{2}a + \sqrt{\frac{1}{4}aa}$.

Mais il est rare que les problèmes géométriques se réduisent si facilement en *équations*; leur solution dépend presque toujours de différentes positions & relations de lignes: de sorte qu'il faut souvent un art particulier & de certaines règles pour traduire ces questions en langage algébrique. Il est vrai que ces règles sont fort difficiles à donner; le génie est la meilleure & la plus sûre qu'on ait à suivre dans ces cas-là.

On peut cependant en donner quelques-unes, mais fort générales, pour aider ceux qui ne sont pas versés dans ces opérations: celles que nous allons donner sont principalement tirées de M. Newton.

Observons donc, 1^o. que les problèmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les uns aux autres, peuvent être différemment envisagés, en supposant telles ou telles choses connues & données, & telles ou telles autres inconnues; cependant quelles que soient les quantités que l'on prend pour connues & celles qu'on prend pour inconnues, les *équations* que l'on aura feront les mêmes quant au fond, & ne différencieront entr'elles que par les noms qui serviront à distinguer les grandeurs connues d'avec les inconnues.

Supposons, par exemple, qu'on propose de comparer les côtés BC , BD , & la base CD (*fig. 7 d'Algebre*) d'un triangle isocèle inscrit dans un cercle, avec le diamètre de ce même cercle. On peut se proposer la question, ou en regardant le diamètre comme donné, avec les côtés, & cherchant ensuite la base, ou en cherchant le diamètre par le moyen de la base & des côtés supposés donnés, ou enfin en cherchant les côtés par le moyen de la base & du diamètre. Or, sous quelque forme qu'on se propose ce problème, les *équations* qui serviront à le résoudre auront toujours la même forme.

Ainsi, supposons que l'on cherche le diamètre, on nommera ABx , CD, a , & BC ou BD, b ; ensuite tirant AC , on remarquera que les triangles ABC & CBE sont semblables, & qu'ainsi $AB : BC :: BC : BE$, ou $x : b :: b : BE$; donc $BE = \frac{b^2}{x}$ & $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}a$; & comme l'angle CEB est un angle droit, $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'est-à-dire, $\frac{a^2}{4} + \frac{b^4}{x^2} = bb$. Cette *équation* étant résolue donnera le diamètre cherché x . Si c'est la base qu'on demande, on fera $AB = c$, $CD = x$, & BC ou $BD = b$; ensuite on tirera AC , & les triangles semblables ABC & CBE donneront $AB : BC :: BC : BE$, ou $c : b :: b : BE$.

Donc $BE = \frac{b^2}{c}$ & $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}x$; & comme l'angle CBE est droit, on aura $CE^2 + BE^2 = CB^2$; donc $\frac{1}{4}xx + \frac{b^4}{c^2} = bb$. D'où l'on tirera la valeur de la base cherchée x .

Enfin, si les côtés BC & BD sont supposés inconnus, on fera $AB = c$, $CO = a$, & BC ou $BD = x$, on tirera ensuite AC ; & à cause des triangles semblables ABC & CBE , on aura $AB : BC :: BC : BE$ ou $c : x :: x : BE$; donc $BE = \frac{x^2}{c}$, $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}a$, & l'angle droit CBE donnera $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'est-à-dire, $\frac{1}{4}aa + \frac{x^4}{c^2} = xx$; *équation* qui étant résolue donnera la valeur x d'un des côtés cherchés.

On voit par-là que le calcul, pour arriver à l'équation, & l'équation elle-même, sont semblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y sont désignées par des lettres différentes selon les données & les inconnues que l'on suppose. Il est vrai que la différence des données fait que la résolution des équations est différente; mais elle ne produit point de changement dans l'équation même. Ainsi on n'est point absolument obligé de prendre telle ou telle quantité pour inconnues; mais on est le maître de choisir pour données & pour inconnues, les quantités qu'on croit les plus propres à faciliter la solution de la question.

2°. Un problème étant donc proposé, il faut commencer par comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & sans faire aucune distinction entre les connues & les inconnues, examiner le rapport qu'elles ont ensemble, afin de connoître quelles sont celles d'entr'elles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. Dans cet examen il n'est pas nécessaire de s'assurer, par un calcul algébrique exprès, que telles ou telles quantités peuvent être déduites de telles ou telles autres; il suffit de remarquer en général qu'on peut les en tirer par le moyen de quelque connexion directe qui est entr'elles.

Par exemple, si on donne un cercle dont le diamètre soit AD (fig. 8 algèbr.) & dans lequel soient inscrites trois lignes AB , BC , CD , desquelles on demande BC , les autres étant connues, il est évident au premier coup-d'œil que le diamètre AD détermine le demi-cercle, & que les lignes AB & CD , qu'on suppose inscrites dans le cercle, déterminent aussi les points B & C , & que par conséquent la ligne cherchée BC a une connexion directe avec les lignes données. Voilà de quoi il suffit de s'assurer d'abord, sans examiner par quel calcul analytique la valeur de la ligne BC peut être réellement déduite de la valeur des trois lignes données.

3°. Après avoir examiné les différentes manières dont on peut composer & décomposer les termes de la question, il faut se servir de quelque méthode synthétique,

en prenant pour données certaines lignes, par le moyen desquelles on puisse arriver à la connoissance des autres, de manière que le retour de celles-ci aux premières soit plus difficile; car quoiqu'on puisse suivre dans le calcul différentes routes, cependant il faut le commencer par bien choisir ses données; & une question est souvent plus facile à résoudre, en choisissant des données qui rendent les inconnues plus faciles à trouver, qu'en considérant le problème sous la forme actuelle sous laquelle il est proposé.

Ainsi, dans l'exemple que nous venons de donner, si on propose de trouver AD , les trois autres lignes étant connues, je vois d'abord que ce problème est difficile à résoudre synthétiquement; mais que cependant s'il étoit ainsi résolu, je pourrois facilement appercevoir la connexion directe qui est entre cette ligne & les autres. Je prends donc AD pour donnée, & je commence à faire mon calcul comme si elle étoit en effet connue, & que quelque une des autres quantités AB , BC ou CD , fût inconnue; combinant ensuite les quantités données avec les autres, j'aurai toujours une équation en comparant entr'elles deux valeurs de la même quantité: soit que l'une de ces valeurs soit une lettre par laquelle cette quantité aura été marquée, en commençant le calcul; & l'autre, une expression de cette quantité qu'on aura trouvée par le calcul même; soit que les deux valeurs aient été trouvées chacune par deux différens calculs.

4°. Ayant ainsi comparé en général les termes de la question entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adresse pour trouver parmi les connexions ou relations particulières des lignes, celles qui sont les plus propres pour le calcul; car il arrive souvent que tel rapport qui paroît facile à exprimer algébriquement, quand on l'envisage au premier coup-d'œil, ne peut être trouvé que par un long circuit; de manière qu'on est quelquefois obligé de recommencer une nouvelle figure, & de faire son calcul pas à pas, comme on pourra s'en assurer en cherchant BC par le moyen de AD , AB & CD . Car on ne peut y parvenir que par des propositions

dont l'énoncé soit tel, qu'elles puissent être rendues en langage algébrique, & dont quelques-unes peuvent se tirer d'Euclide. *Ax. 19, proposit. 4, L. VI, & proposit. 47, L. I, élément.*

Pour parvenir plus aisément à connoître les rapports des lignes qui entrent dans une figure, on peut employer différens moyens : en premier lieu, l'addition & la soustraction des lignes ; car par les valeurs des parties on peut trouver celles du tout, ou par la valeur du tout & par celle d'une des parties, on peut connoître la valeur de l'autre partie : en second lieu, par la proportionnalité des lignes ; car, comme nous l'avons déjà supposé dans quelques exemples ci-dessus, le rectangle des termes moyens d'une proportion, divisé par un des extrêmes, donne l'autre, ou ce qui est la même chose, si les valeurs des quatre quantités sont en proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. *Voyez PROPORTION.* La meilleure maniere de trouver la proportionnalité des lignes, est de se servir des triangles semblables ; & comme la similitude des triangles se connoît par l'égalité de leurs angles, l'analyste doit principalement se rendre ce point familier. Pour cela il doit posséder les propositions 5, 13, 15, 29, 32, du premier livre d'Euclide ; les propositions 4, 5, 6, 7, 8, du livre VI, & les 20, 21, 22, 27, & 31 du livre III. On peut y ajouter la troisieme proposition du livre VI, ou les propositions 35 & 36 du livre III. Troisiemement, on fait aussi beaucoup d'usage de l'addition & de la soustraction des carrés, sur-tout lorsqu'il se trouve des triangles rectangles dans la figure. On ajoute ensemble les carrés des deux petits côtés pour avoir le carré du grand, ou du carré du plus grand côté on ôte le carré d'un des côtés, pour avoir le carré de l'autre. C'est sur ce petit nombre de principes qu'est établi tout l'art analytique, au moins pour ce qui regarde la géométrie rectiligne, en y ajoutant seulement la proposition premiere du VI livre d'Euclide, lorsque la question proposée regarde des surfaces, & aussi quelques propositions des XI & XII livres. En effet toutes les difficultés des problèmes de la géométrie

rectiligne peuvent se réduire à la seule composition des lignes, & à la similitude des triangles ; de sorte qu'il ne se rencontre jamais d'occasion de faire usage d'autres théorèmes, parce que tous les autres théorèmes dont on pourroit se servir, peuvent se réduire à ces deux-là, & que par conséquent ces derniers peuvent leur être substitués dans quelque solution que ce puisse être.

5°. Pour accommoder ces théorèmes à la construction des problèmes, il est souvent nécessaire d'augmenter la figure, soit en prolongeant certaines lignes jusqu'à ce qu'elles en coupent d'autres, ou qu'elles deviennent d'une certaine longueur ; soit en tirant des paralleles ou des perpendiculaires de quelque point remarquable ; soit en joignant quelques points remarquables ; soit enfin, comme cela arrive quelquefois, en construisant une nouvelle figure suivant d'autres méthodes, selon que le demandent les problèmes & les théorèmes dont on veut faire usage pour la résoudre.

Par exemple, si deux lignes qui ne se rencontrent point l'une & l'autre, sont des angles donnés avec une certaine autre ligne, on peut les prolonger jusqu'à ce qu'elles se rencontrent ; de maniere qu'on aura un triangle dont on connoitra tous les angles, par conséquent le rapport des côtés, ou bien si un angle est donné, ou doit être égal à un angle quelconque, souvent on peut compléter la figure, & en former un triangle donné d'espece, ou semblable à quelqu'autre : ce qui se fait, soit en prolongeant quelques-unes des lignes de la figure, soit en tirant une ligne qui soutende un angle. Si un triangle proposé est obliquangle, souvent on le résout en deux triangles rectangles, en abaissant une perpendiculaire d'un des angles sur le côté opposé. Si la question regarde des figures de plusieurs côtés, on les résout en triangles par des lignes diagonales, & ainsi des autres : mais il faut toujours avoir attention que par ces divisions la figure se trouve partagée, ou en triangles donnés, ou en triangles semblables, ou en triangles rectangles.

Ainsi, dans l'exemple proposé, on tirera la diagonale BD , afin que le trapeze $ABCD$ puisse se résoudre en deux

triangles, l'un rectangle ABD , & l'autre obliquangle BCD (*fig. 8.*) On résoudra ensuite le triangle obliquangle en deux triangles rectangles, en abaissant une perpendiculaire de quelqu'un des angles B , C , D , sur le côté opposé; par exemple, du point B sur la ligne CD , qu'on prolongera en E , afin que BE puisse la rencontrer perpendiculairement. Or, comme les angles BAD & BCD pris ensemble font deux droits (par la propos. 22 du III Eucl.) aussi-bien que BCE & BCD , il s'ensuit que les angles BAD & BCE sont égaux; par conséquent les triangles BCE & DAB sont semblables. Ainsi prenant AD , AB & BC pour données, & cherchant CD , on peut faire le calcul de la manière suivante. AD & AB donnent BD à cause du triangle rectangle ABD . AD , AB , BD , BC , à cause des triangles semblables ABD & CBE , donnent BE & CE . BD & BE donnent ED , à cause du triangle rectangle BED , & $ED - EC$ donne CD . Ainsi on aura une équation entre la valeur de la ligne CD trouvée par le calcul, & la valeur de cette même ligne exprimée par une lettre algèbrique. On peut aussi (& souvent il vaut mieux suivre cette méthode, que de pousser trop loin un seul & même calcul); on peut, dis-je, commencer le calcul par différens principes, ou au moins le continuer par diverses méthodes, pour arriver à une seule & même conclusion, afin de pouvoir trouver deux valeurs différemment exprimées de la même quantité, lesquelles valeurs peuvent être ensuite faites égales l'une à l'autre. Ainsi AD , AB & BC , donnent BD , BE & CE , comme ci-devant, ensuite $CD + CE$ donne ED , enfin DB & ED donnent BE , à cause du triangle rectangle BED .

6°. Ayant choisi & déterminé la méthode suivant laquelle on doit procéder, & fait sa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'est-à-dire, desquelles on doit tirer la valeur des autres jusqu'à ce qu'on arrive à une équation; pour cela on aura soin de choisir celles qui renferment toutes les conditions du problème, & qui paroissent autant qu'on peut en juger, les plus

propres à rendre la conclusion simple & facile, de manière cependant qu'elle ne soit pas plus simple que le sujet & le dessein du calculateur ne le demandent. Ainsi il ne faut point donner de nouveaux noms aux quantités dont on peut exprimer la valeur par celle des quantités à qui on a déjà donné des noms. Par exemple, si une ligne donnée est divisée en parties, ou si on a un triangle rectangle, on doit laisser sans nom quelqu'une des parties de la ligne ou toute la ligne entière, ou un des côtés du triangle, parce que les valeurs de ces quantités peuvent se déduire de la valeur des données, comme dans l'exemple déjà proposé. si on fait $AD = x$ & $BA = a$, on ne marquera BD par aucune lettre, parce qu'elle est le troisième côté du triangle rectangle ABD , & que par conséquent sa valeur est $\sqrt{xx - aa}$. Si on nomme ensuite BC , b , on verra que les triangles semblables DAB & BCE donnent $AD : AB :: BC : CE$. Or de ces quatre lignes les trois premières sont déjà données; ainsi on ne donnera point de nom à la quatrième CE dont la valeur se trouvera être $\frac{ab}{x}$ par le moyen de la proportion précédente. Si donc on nomme DC , c , on ne donnera point de nom à DE , parce que ses parties DC & CE , étant l'une c , l'autre $\frac{ab}{x}$, leur somme $c + \frac{ab}{x}$ est la valeur de DE .

7°. Par les différentes opérations qu'on fait pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problème est déjà presque réduit à une équation; car après qu'on a exprimé ainsi les différentes lignes qui doivent entrer dans la solution de la question proposée, il ne faut plus que faire attention aux conditions du problème, pour découvrir une équation.

Par exemple, dans ce problème dont nous avons déjà parlé, il ne faut que trouver, par le moyen des triangles rectangles BCE & BDE , deux valeurs de BE ; en effet, on aura $BC^2 - CE^2$ ou $bb - \frac{aabb}{xx} = BE^2$ & $BD^2 - DE^2$ ou $xx - aa - cc - \frac{zabc}{x} - \frac{aabb}{xx} =$

BE'. Egalant ensemble ces deux valeurs de BE', & ôtant $\frac{aabb}{xx}$, on aura l'équation $bb = xx - aa - cc - \frac{2abc}{x}$, qui délivrée des fractions, donne $x^3 = aa + bbbx + 2abc + cxx$.

8°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, on a coutume de déterminer ces lignes, ou en les supposant décrites par le mouvement local de quelques lignes droites, ou en les représentant par des équations qui expriment indéfiniment le rapport de certaines lignes droites disposées entr'elles dans un certain ordre & suivant une certaine loi, & terminées à la courbe par une de leurs extrémités. V. COURBE & LIEU.

Les anciens déterminoient les courbes, ou par le mouvement continu de quelque point, ou par les sections des solides, mais moins commodément qu'on ne les détermine par la seconde des deux manières dont nous venons de parler. Les calculs qui regardent les courbes, lorsqu'on les décrit de la première maniere, se font par une méthode semblable à celle que nous avons donnée jusqu'ici. Supposons, par exemple, que AKC (fig. 9.) soit une ligne courbe décrite par le point vertical K d'un angle droit AKφ, dont un côté AK puisse se mouvoir librement, en passant toujours par le point A donné de position, tandis que l'autre côté Kφ d'une longueur déterminée coule ou glisse le long d'une ligne droite AD, aussi donnée de position; on demande de trouver le point C, dans lequel une ligne droite CD aussi donnée de position doit couper cette courbe: pour cela, on tirera les lignes AC, CF, qui peuvent représenter l'angle droit dans la position qu'on cherche; on mènera la perpendiculaire CB sur AF; on s'appliquera ensuite à trouver le rapport des lignes, sans examiner celles qui sont données ou celles qui ne le sont pas, & on verra que toutes dépendent de CF, & de l'une des quatre lignes BC BF, AF & AC; supposant donc CF = a, & CB = x, on aura d'abord $BF = \sqrt{aa - xx}$, & $AB = \frac{ax}{\sqrt{aa - xx}}$; car à cause des trian-

gles rectangles ACF, CBF, on a $BF : BC :: BC : AB$. De plus, comme CD est donnée de position, AD est donnée; ainsi on appellera AD, b; on connoît aussi la raison de BC à BD, qu'on supposera comme d à e, & on aura $BD = \frac{e^2}{d}$ & $AB = b - \frac{e^2}{d}$: donc $b - \frac{e^2}{d} = \frac{ax}{\sqrt{aa - xx}}$. Si on quarre les deux membres de cette équation, & qu'on les multiplie ensuite par $aa - xx$, on réduira l'équation à cette forme $x^4 = \frac{2bdde x^3 + a^2 e^2 c^2}{ad + ee}$;

& par le moyen des quantités données a, b, d, e, on tirera de cette équation la valeur de x. Cette valeur de x ou BC étant connue, on tirera à la distance BC une ligne droite parallèle à AD qui coupera la courbe, & CD au point cherché C.

Si, au lieu de descriptions géométriques, on se sert d'équations pour désigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus simples & plus faciles, puisqu'on aura moins d'équations à trouver. Ainsi supposons que l'on cherche le point d'intersection C de l'ellipse donnée ACE (fig. 10.) avec la ligne droite CD donnée de position; pour désigner l'ellipse, on prendra une des équations qui la déterminent, comme $rx - \frac{r}{q} xx = yy$, dans laquelle x marque une partie indéterminée AB ou Ab de l'axe prise depuis le sommet A, & y une perpendiculaire BC, terminée à la courbe, & où r & q sont données par l'espece donnée de l'ellipse. Or, puisque CD est donnée de position, AD sera aussi donnée; on la nommera A, & BD sera a - x; l'angle ABC sera aussi donné, & par conséquent, le rapport de BD à BC, qu'on supposera être celui de 1 à e; & BC (y) sera $ae - ex$, dont le carré $eeaa - 2e^2ax + e^2xx$ doit être égal à $rx - \frac{rxx}{q}$. Cette équation étant réduite,

$$\text{donnera } x x = \frac{2accx + rx - aacc}{cc + r} \text{ ou}$$

$$acc + \frac{1}{2}r \pm e \sqrt{ar + \frac{rr}{4cc} - \frac{arr}{q}}$$

$$x = \frac{cc + r}{q}$$

On remarquera que lors même que l'on détermine les courbes par des descriptions géométriques ou par des sections de solides, on peut toujours les désigner par des *équations*, & que par conséquent toutes les difficultés des problèmes qu'on peut proposer sur les courbes, se réduisent au cas où on envisageroit les courbes sous ce dernier point de vue. Ainsi dans le premier exemple (*fig. 9*), si *AB* est appelé *x*, & *BC*, *y*, la troisième proportionnelle *BF* fera $\frac{yy}{x}$, dont le carré joint au carré *BC* est égal à *CF*², c'est-à-dire, que $\frac{y^4}{xx} + yy = a$ ou $y^4 + xxyy = aaxx$. Par cette *équation* on peut déterminer tous les points *C* de la courbe *AKC*, en trouvant la longueur de chaque ligne *BC* qui répond à chaque partie de l'axe *AB*; & cette *équation* peut être fort utile dans la solution des problèmes qu'on aura à résoudre sur cette courbe.

Quand une courbe n'est point donnée d'espèce, mais qu'on propose de la déterminer, on peut supposer une *équation* à volonté qui exprime sa nature d'une manière générale; on prendra cette *équation* pour la véritable *équation* de la courbe, afin de pouvoir par ce moyen arriver à des *équations*, par le moyen desquelles on déterminera la valeur des quantités qu'on a prises pour données.

Jusqu'ici nous n'avons fait que traduire l'article *équation* à peu près tel qu'il se trouve dans l'Encyclopédie Angloise. Cet article est tiré presque en entier de l'*arithmétique universelle* de M. Newton; il est aisé d'y reconnoître en effet la main d'un grand maître, & nous avons cru devoir le donner tel qu'il est par cette raison, l'*arithmétique universelle* n'ayant point d'ailleurs été traduite jusqu'ici en notre langue. Mais il reste encore sur la théorie des *équations* beaucoup de choses à dire pour rendre cet article complet dans un

ouvrage tel que l'Encyclopédie. Nous allons tâcher de satisfaire à cet objet; & quoique la matière ait déjà été fort maniée dans un grand nombre d'ouvrages, nous espérons montrer qu'elle a été traitée d'une manière insuffisante à plusieurs égards, & la présenter d'une manière presque entièrement nouvelle.

Je ne parlerai point ici de la manière de préparer une *équation*, en faisant évanouir les fractions, les radicaux, & toutes les inconnues, excepté une seule, &c. Ces opérations seront détaillées au mot EVANOUIR.

Je ne parlerai point non plus de l'abaissement des *équations*. V. ABAISSEMENT & RÉDUCTION.

Je ne parlerai point enfin des *équations* du premier degré, c'est-à-dire, de celles où l'inconnue ne monte qu'à une dimension: leur solution est sans difficulté. Voyez TRANSPOSITION. J'entrerais donc en matière par les *équations* d'un degré plus élevé que l'unité; je les suppose abaissées au plus petit degré possible, & délivrées de radicaux & de fractions, enfin ordonnées suivant les dimensions de l'inconnue *x*, c'est-à-dire, de manière que le premier terme contienne *x* élevé au plus haut degré, que le second terme contienne *x* élevé au plus haut degré suivant, & ainsi de suite jusqu'au dernier terme, qui ne contiendra point *x*; je suppose enfin que le premier terme n'ait d'autre coefficient que l'unité (nous enseignerons au mot TRANSFORMATION cette manière de préparer l'*équation*), & que le second membre de l'*équation* soit zéro.

Soit donc $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \dots + r = 0$, l'*équation* à résoudre, dans laquelle il faut trouver la valeur de *x*.

Il est évident, par l'énoncé même de la question, qu'il faut trouver une quantité *a*, positive ou négative, réelle ou imaginaire, qui étant substituée à la place de *x* dans $x^m + px^{m-1} + \&c.$ tout se détruit. Je suppose qu'on ait trouvé cette quantité *a*, je dis que la quantité $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \dots + r$ (en faisant, si l'on veut, abstraction de son égalité à zéro, & en la regardant comme une quantité algébrique réelle) sera divisible exactement

ment

ment par $x-a$. Car il est évident, 1°. que x ne montant qu'au premier degré dans le diviseur, on pourra, par les règles de la division algébrique ordinaire (voyez DIVISION), pousser l'opération jusqu'à ce qu'on arrive à un reste que j'appelle R , & dans lequel x ne se trouvera pas. Soit donc Q le quotient, il est évident que si au produit du quotient Q par le diviseur $x-a$, on ajoute le reste R , on aura une quantité égale & identique au dividende. Or, en faisant dans le dividende $x=a$, tout s'évanouit par l'hypothèse; donc tout doit s'évanouir aussi, en faisant $x=a$ dans la quantité $(x-a)Q + R$, & cette quantité doit alors se réduire à zéro; mais en faisant $x=a$, cette quantité est $(a-a)Q + R$. Donc, puisque $(a-a)Q + R = 0$, on a $R=0$. Donc la division se fait sans reste. Donc $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} + \dots + r$ se divise exactement par $x-a$.

Je fais un raisonnement semblable sur le quotient provenu de la division: je suppose que b substitué à la place de x , fasse évanouir tous les termes de ce quotient; je dis qu'il est divisible par $x-b$; & il est évident que si b substitué à la place de x fait évanouir le quotient Q , il fera évanouir aussi le dividende: car le dividende est $(x-a)Q$; donc toute supposition qui réduira Q à zéro, y réduira aussi le dividende. Donc $x-b$ divise aussi exactement le dividende.

On trouvera de même, qu'en supposant une quantité c , qui substituée à la place de x , fasse évanouir le quotient de Q divisé par $x-b$, ce nouveau quotient, & par conséquent le dividende, sera divisible par $x-c$.

Ainsi on aura autant de quantités simples $x-a$, $x-b$, $x-c$, qu'il y a d'unités dans m , lesquelles quantités simples donneront par leur multiplication le dividende ou équation proposée.

On pourra donc, au lieu de l'équation donnée, supposer $(x-a)(x-b)(x-c) = 0$: mais il faut bien se garder d'en conclure, comme font tous les auteurs d'Algebre, qu'on aura $x-a=0$, $x-b=0$, $x-c=0$, &c.; car, pourra dire un commençant, comment se peut-il faire qu'une même quantité x soit égale à

plusieurs grandeurs différentes a , b , c ? Si vous dites que x , dans ces équations, ne désigne qu'en apparence la même grandeur, & désigne en effet des grandeurs différentes, en ce cas vous vous rejetez dans une autre difficulté; car si cela étoit, dans une équation du second degré, par exemple, comme $xx + px + q$, xx ne seroit plus en carré; cependant tous les Algébristes le traitent comme tel. Voici la réponse à cette difficulté, qui, comme je le fais par expérience, peut embarrasser bien des commençans. La quantité proposée est le produit de $x-a$ par $x-b$, par $x-c$, &c. Or, la quantité proposée est supposée égale à zéro, & quand une quantité est égale à zéro, il faut qu'un de ses facteurs le soit; ainsi la quantité ou équation proposée est le produit de $x-a = 0$ par $x-b$ & par $x-c$, &c. ou de $x-b = 0$ par $x-a$ & par $x-c$, &c. ou de $x-c = 0$ par $x-a$ & par $x-b$, &c. Dans chacun de ces cas on ne suppose à la fois qu'une des équations partielles égale à zéro; x est la même quantité dans chacun des cas, & elle est différente dans les différens cas. Ainsi $xx - ax + ab = 0$ est $x-a = 0$

$-bx$
par $x-b$, ou $x-b = 0$ par $x-a$; cette équation $xx - ax + ab = 0$ re-

$-bx$
présente ces deux-ci; l'une $aa - a + ab$

$-ab$
(en mettant a pour x), & l'autre $bb - ab + ab$ (en mettant b pour x).
 $-bb$

Dans l'un des cas, x & ses puissances représentent a & ses puissances; dans l'autre, x & ses puissances représentent b & ses puissances. Ainsi une équation d'un degré quelconque représente réellement autant d'équations particulières qu'il y a d'unités dans son degré; équations dans chacune desquelles x a une valeur différente. Pour suivons & approfondissons cette matière, qui, je le répète, est fort mal développée par-tout.

La démonstration précédente, dira-t-on, suppose qu'il y a toujours une quantité a possible, qui substituée à la place de x dans une quantité algébrique, $x^m + px^{m-1}$, &c., fera évanouir tous les termes. Sans doute: mais cette supposition est

légitime. J'ai démontré le premier, *Mém. de l'acad. de Berlin 1746*, qu'il y avoit toujours en effet une telle quantité, laquelle sera ou réelle, ou égale à $m + n\sqrt{-1}$, m & n étant réelles, & m pouvant être $= 0$. Cette proposition fondamentale de l'Algebre & même du calcul intégral, (voyez FRACTION RATIONNELLE & INTÉGRAL) n'avoit été démontrée par personne avant moi : j'y renvoie le lecteur, il la trouvera encore plus développée, & mise à la portée des commençans dans le *Traité du calcul intégral* de M. de Bougainville le jeune, premiere partie. Voyez IMAGINAIRE.

Delà il s'en suit qu'une équation est le produit d'autant de quantités simples, $x-a$, $x-b$, $x-c$, &c., qu'il y a d'unités dans le degré de l'équation; quelques-unes des quantités a , b , c , ou toutes, peuvent marquer des quantités réelles, égales ou inégales, imaginaires simples comme $n\sqrt{-1}$, ou mixtes imaginaires comme $m + n\sqrt{-1}$.

On remarquera maintenant que le produit de $x-a$ par $x-b$ ne peut être égal à un autre produit $x-e$ par $x-f$; car si cela étoit, on auroit $\frac{x-a}{x-f} = \frac{x-e}{x-b}$.

Il faudroit donc ou que $x-a$ fût divisible exactement par $x-f$, ainsi que $x-e$ par $x-b$, ce qui ne se peut, ou que $x-f$ & $x-b$ eussent un diviseur commun, ainsi que $x-a$ & $x-e$; ce qui ne se peut encore. Tout cela est évident par soi-même.

Donc une quantité quelconque $xx + px + q$, où x monte au second degré, ne peut être le produit que de deux facteurs simples $x-a$, $x-b$, & il ne peut y en avoir d'autres que ces deux-là. Donc dans une équation du second degré x ne peut avoir que deux valeurs différentes a , b , & jamais davantage. C'est une suite des propositions précédentes.

De même on ne sauroit supposer $x-a$ par $x-b$ par $x-c$, égal à $x-c$ par $x-f$ par $x-g$; car on auroit $\frac{x-a}{(x-f)(x-g)} = \frac{x-c}{(x-b)(x-c)}$.
Donc les dénominateurs de ces fractions devroient avoir un diviseur commun, & par

conséquent aussi leurs numérateurs $x-a$, $x-e$, ce qui ne se peut. Donc dans une équation du troisieme degré, & par la même raison dans toute équation, l'inconnue ne peut avoir qu'autant de valeurs, soit réelles, soit imaginaires, qu'il y a d'unités dans le degré d'équation. Voilà encore une proposition qu'aucun auteur n'avoit suffisamment prouvée. On appelle racines, les différentes valeurs de l'inconnue. Voyez RACINE.

Il pourroit se présenter aux commençans une difficulté sur la démonstration précédente. Soit, diront-ils, $a=4$, $b=17$, $c=7$, $e=8$, & $x=2$, on aura $(x-a) \times (x-b) = -2 \times -15 = -5 \times -6 = (x-7) \times (x-8) = (x-c) \times (x-e)$; on peut donc avoir, continueront-ils, $(x-a)(x-b) = (x-c)(x-e)$. La réponse à cette objection est bien simple; il est vrai qu'il peut y avoir des cas où, en donnant à x une certaine valeur, on ait $(x-a)(x-b) = (x-c)(x-e)$; mais il faudroit, pour renverser la démonstration précédente, que quelque valeur qu'on donnât à x , on eût toujours cette dernière équation, x marquant ici une quantité générale & indéterminée: or, cela est impossible. En effet, si cela étoit, supposons $x=a$, on auroit donc, à cause de l'égalité supposée, $(a-a)(a-b) = (a-c)(a-e)$, c'est-à-dire $0 = (a-c)(a-e)$, ce qui ne se peut, puisque c & e sont différentes de a & de b . Delà on tire une autre démonstration de la proposition dont il s'agit, & qu'on peut appliquer aux degrés plus composés; par exemple, si $(x-a)(x-b)(x-c)$ pouvoit être égal à $(x-e)(x-f)(x-g)$, on auroit $(a-e)(a-f)(a-g) = 0$, ce qui ne se peut; & ainsi du reste.

Je passe un grand nombre de propositions qu'on trouvera suffisamment démontrées par-tout, par exemple celles qui sont indiquées au mot COEFFICIENT: c'est principalement à des choses nouvelles, ou du moins présentées d'une manière nouvelle & rigoureuse, que je destine cet article. J'observerai seulement que les propositions connues sur les coefficients des équations, servent quelquefois à démontrer d'une

maniere simple & élégante des propositions de Géométrie ; M. de l'Hôpital, dans le liv. X, de ses sections coniques, s'en est heureusement servi pour démontrer certaines propriétés des cordes du cercle.

Si une des racines de l'équation $x^m + p x^{m-2} + \dots + r = 0$ est un nombre entier a , positif ou négatif, ce nombre a sera un des diviseurs du dernier terme r ; car on a $a^m + p a^{m-2} + \dots + n a + r = 0$, donc $a^m + p a^{m-2} + \dots + n a = -r$, donc $a^{m-1} + p a^{m-2} + \dots + n = -\frac{r}{a}$. Or, le premier membre de cette équation est un entier, puisqu'il est composé d'entiers ; donc $\frac{r}{a}$ est un entier, donc a est un des diviseurs de r . La démonstration ordinaire de cette proposition me paroît sujette à difficulté ; c'est par cette raison que j'en ai substitué une autre.

Si toutes les racines d'une équation sont réelles, & que tous les termes de l'équation aient le signe $+$, toutes ces racines seront négatives ; car, puisque tous les termes ont le signe $+$, il est évident qu'il ne peut y avoir de quantité positive, qui étant substituée à la place de x , rende l'équation égale à zéro.

Dans une équation, les racines imaginaires vont toujours deux à deux ; en sorte que si $a + b\sqrt{-1}$ est racine d'une équation, $a - b\sqrt{-1}$ en sera une autre. J'ai démontré le premier cette proposition dans les *Mém. de l'acad. de Berlin 1746. V. aussi l'ouvrage de M. de Bougainville déjà cité, & l'art. IMAGINAIRE.*

Donc puisque les racines imaginaires sont toujours en nombre pair, il s'en suit que dans les équations d'un degré impair il y a du moins une racine réelle ; ce qu'on peut encore démontrer en cette sorte. Soit, par exemple, $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$, en donnant à x toutes les valeurs positives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on a toujours un résultat réel, & ce résultat devient infini & positif quand $x = \infty$, c'est-à-dire ∞^3 ; de même en donnant à x toutes les valeurs négatives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on aura toujours un résultat réel, & le dernier résultat est infini & négatif quand $x = -\infty$, c'est-à-dire $-\infty^3$;

donc puisqu'on a une suite de résultats tous réels & sans interruption, dont les deux extrêmes sont de différens signes, il s'en suit qu'il y a un de ces résultats égal à zéro. Donc il y a une valeur réelle de x qui rend $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$. Donc x a au moins une valeur réelle dans cette équation. Il en est de même des autres cas.

Dans une équation délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coefficient que l'unité, la racine ne sauroit être une fraction $\frac{a}{b}$, dont le dénominateur & le numérateur soient des nombres entiers & rationnels. Voilà encore une proposition bien mal prouvée dans presque tous les auteurs. En voici une meilleure démonstration. Soit $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$; & supposons que $\frac{a}{b}$ soit racine de l'équation,

on aura donc $\frac{a^3}{b^3} + p \frac{a^2}{b^2} + q \frac{a}{b} + r = 0$, & $a^3 + p a^2 b + q a b^2 + r b^3 = 0$. Donc, suivant la théorie des équations donnée ci-dessus, le nombre entier a doit être diviseur du dernier terme $r b^3$; or, comme a & b n'ont aucun diviseur commun, car la fraction $\frac{a}{b}$ est supposée, comme de raison, réduite à ses moindres termes (Voyez DIVISEUR, FRACTION), il s'en suit que a & b^3 n'ont aucun diviseur commun : donc a doit être diviseur de r ; donc $r = n a$, n étant un nombre entier. Donc on aura $a^3 + p a^2 b + q a b^2 + n a b^3 = 0$; donc $a^2 + p a b + q b^2 + n b^3 = 0$. Donc, par la même raison que ci-dessus, a doit être un diviseur du dernier terme $q b^2 + n b^3$, & par conséquent de $q + b n$; donc $q + b n = m a$; donc $a^2 + p a b + b^2 m a = 0$; donc $a + p b + b^2 m = 0$; donc $\frac{a}{b} = -p - m b$. Donc $\frac{a}{b}$ n'étoit point une fraction, ce qui est contre l'hypothèse. On démontrera de la même manière dans tous les autres cas, la proposition dont il s'agit. Donc, &c.

Il est évident, par la nature de cette démonstration, qu'elle ne s'étend qu'aux fractions rationnelles. Une équation sans fractions & sans radicaux peut en effet avoir

pour racines des fractions irrationnelles ; par exemple, $x^2 - x - 1 = 0$, & une infinité d'autres.

Voyez au mot TRANSFORMATION, ce qui regarde la maniere de transformer une équation en une autre matiere qui n'a d'ailleurs aucune difficulté, & qui est assez bien traitée dans presque tous les Algébristes ; par exemple, dans l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau, &c.

On trouvera au mot RACINE, le fameux théorème de Descartes sur les racines des équations, démontré par M. l'abbé de Gua dans les *Mém. de l'acad. de 1742*, auxquels le lecteur peut avoir recours. Nous nous bornerons ici à quelques réflexions générales sur les racines des équations.

Les racines d'une équation sont les différentes valeurs de l'inconnue ; il semble donc qu'un problème doive avoir autant de solutions qu'une équation a de racines ; & cela est vrai en effet dans un certain sens, mais ceci a pourtant besoin d'une plus ample explication.

1°. Si on proposoit de trouver un nombre x , tel que le carré de ce nombre plus 15 fût égal à 8 fois le nombre cherché, c'est-à-dire, tel que $x^2 - 8x + 15 = 0$, on trouveroit que cette équation auroit deux racines réelles & positives $x = 3$, $x = 5$; & en effet, le carré de 3 qui est 9 augmenté de 15, donne 24 égal à 8 fois 3 ; & le carré de 5 qui est 25, augmenté de 15, donne 40, égal à 8 fois 5. Ainsi les deux racines de l'équation satisfont en ce cas au problème, sans rien changer à son énoncé. Il y a donc des cas où toutes les racines d'une équation résolvent chacune le problème dans le sens le plus direct & le plus immédiat que son énoncé présente.

2°. Si on proposoit de trouver un nombre x plus petit que 1, & tel que le carré de $1 - x$ fût égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$, & $1 - x = \pm \frac{1}{2}$; donc $x = \frac{1}{2}$ & $x = \frac{3}{2}$. Voilà deux racines réelles & positives, cependant il n'y a proprement que la racine $\frac{1}{2}$ qui satisfasse au problème, car la racine $\frac{3}{2}$ donne $1 - x = -\frac{1}{2}$, quantité négative. Or, l'on suppose dans l'énoncé que x est plus petit que 1 ; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & positive ? Le voici. Si on eût proposé ce problème : trouver un

nombre x plus grand que 1, & tel que $(x - 1)^2$, soit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit eu précisément la même équation que celle qui est donnée par la solution du problème précédent ; & en ce cas $x = \frac{3}{2}$ auroit été la vraie valeur de l'inconnue ; ainsi l'équation $1 - 2x + x^2 = \frac{1}{4}$ représente réellement ces deux-ci, $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$ & $(x - 1)^2 = \frac{1}{4}$, qui sont la traduction algébrique de deux questions, très-différentes dans leur énoncé. La première de ces questions a pour réponse $x = \frac{1}{2}$, la seconde $x = \frac{3}{2}$. Donc, quoique les racines d'une équation soient toutes deux réelles & positives, il ne s'ensuit pas toujours qu'elles résolvent toutes exactement & rigoureusement la question ; mais elles la résolvent, en la présentant en deux sens différens, dont l'Algebre ne peut exprimer la différence ; par exemple, dans le cas dont il s'agit, l'énoncé devoit être : trouver une grandeur x telle que la retranchant de l'unité, ou retranchant l'unité d'elle, le carré du reste soit égal à $\frac{1}{4}$. La traduction algébrique du premier énoncé est, par sa nature, plus générale que ce premier énoncé ; c'est donc le second qu'il faut y substituer pour répondre à toute l'étendue de la traduction. Plusieurs algébristes regardent cette généralité comme une richesse de l'Algebre, qui, disent-ils, répond non seulement à ce qu'on lui demande, mais encore à ce qu'on ne lui demandoit pas, & qu'on ne songeoit pas à lui demander. Pour moi, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette richesse prétendue me paroît un inconvénient. Souvent il en résulte qu'une équation monte à un degré beaucoup plus haut qu'elle ne monteroit, si elle ne renfermoit que les seules racines propres à la vraie solution de la question, telle qu'elle est proposée. Il est vrai que cet inconvénient seroit beaucoup moindre, & seroit même en un sens une véritable richesse, si on avoit une méthode générale pour résoudre les équations de tous les degrés ; il ne s'agiroit plus que de démêler parmi les racines celles dont on auroit vraiment besoin : mais malheureusement on se trouve arrêté dès le troisième degré. Il seroit donc à souhaiter, puisqu'on ne peut résoudre toute équation, qu'on pût au moins l'abaisser au degré de la question, c'est-à-dire, à n'avoir qu'autant d'unités dans

P'expofant de fon degré que la queftion a de folutions vraies & directes ; mais la nature de l'Algebre ne paroît pas le permettre.

3°. Si on propofoit de trouver un nombre x ; tel que *retranchant* l'unité de ce nombre , le carré du *refte* fût égal à quatre , on trouveroit $(x - 1)^2 = 4$, $x = 3$ & $x = -1$. La premiere racine $x = 3$, qui eft réelle & pofitive , réfout la queftion ; à l'égard de $x = -1$, elle ne réfout point la queftion propofée , elle réfout celle-ci : trouver un nombre , auquel *ajoutant* l'unité , le carré de la *fonne* foit égal à quatre. On voit que dans cet énoncé , *ajouter* fe trouve au lieu de *retrancher* , & *fonne* au lieu de *refte*. En effet $(x + 1)^2 = 4$ donne $x = 1$ & $x = -3$, qui font précifément les racines de l'équation précédente prifes avec des fignes contraires. D'où l'on voit que les racines négatives fatisfont à la queftion , non telle qu'elle eft propofée , mais avec de légers changemens qui confiftent à ajouter ce qu'on devoit retrancher , ou à retrancher ce qu'on devoit ajouter. Le figne $-$ qui précède ces racines , indique une fauffe fuppofition qui a été faite dans l'énoncé , d'*addition* au lieu de *fouffraction* , &c. & ce figne $-$ redrefse cette fauffe fuppofition. En veut-on un exemple plus fimple ? qu'on propofe de trouver un nombre x , qui étant *ajouté* à 20 , la *fonne* foit égale à 10 , on aura $20 + x = 10$ & $x = -10$; ce qui fignifie qu'il falloit énoncer ainfi la queftion : *trouver* un nombre qui étant *retranché* de 20 , le *refte* foit égal à 10 , & ce nombre eft 10.

4°. Si on propofoit cette queftion , trouver un nombre x , tel que , ajoutant l'unité à ce nombre , le carré du tout foit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(x + 1)^2 = \frac{1}{4}$, $x = -\frac{1}{2}$: voilà deux racines négatives , ce qui fignifie qu'il falloit changer ainfi la queftion : trouver un nombre tel , que *retranchant* l'unité de ce nombre , s'il eft plus grand , ou le *retranchant* de l'unité , s'il eft plus petit , le carré du *refte* foit égal à $\frac{1}{4}$. C'eft précifément le cas du n°. 1 précédent , dont les racines font les mêmes que de ce cas-ci , avec des fignes contraires.

5°. Tout nous prouve donc que les racines négatives ne font défignées qu'à indiquer de fauffes fuppofitions faites dans l'énoncé , & que le calcul redrefse. C'eft

pour cela que les racines négatives ont été appellées *fauffes* par plusieurs auteurs , & les racines pofitives , *vraies* , parce que les premieres ne fatisfont , pour ainfi dire , qu'à un faux énoncé de la queftion. Au refte je dois encore remarquer ici que quand toutes les racines font négatives , comme dans le cas précédent , l'inconvénient eft léger ; ces racines négatives indiquent que la folution avoit un énoncé absolument faux : redrefsez l'énoncé , toutes les racines deviendront pofitives. Mais quand elles font en partie pofitives , & en partie négatives , l'inconvénient que caufe la folution algébrique eft , ce me femble , alors plus grand ; elles indiquent que l'énoncé de la queftion eft , pour ainfi dire , en partie vrai & en partie faux ; elles mélent , malgré nous , une queftion étrangere avec la queftion propofée , fans qu'il foit poffible de l'en féparer , en redrefiant même l'énoncé ; car qu'on change dans l'énoncé les mots *ajouter* & *fonne* , en *ôter* & *refte* , la racine négative devient à la vérité pofitive ; mais la pofitive devient négative , & on fe trouve toujours dans le même embarras , fans pouvoir réduire la queftion à un énoncé qui ne donne que des racines réelles pofitives. Il en eft de même dans le cas du n°. 1 précédent , où , quoique les racines foient toutes réelles & pofitives , cependant elles ne réfolvent pas toutes la queftion ; néanmoins il y a encore cette différence entre ce cas & celui du n°. 3 , que dans celui-ci , pour changer les racines négatives en pofitives , il ne faut changer qu'en partie les fignes de $x + 1$, c'eft-à-dire , écrire $x - 1$ ou $1 - x$; au lieu que dans le cas du n°. 1 , il faut changer tout à la fois les deux fignes de $1 - x$, & écrire $x - 1$ dans l'énoncé , pour employer la racine pofitive inutile à la queftion.

6°. Les racines négatives , je le répète , font un incon vénient , fur-tout lorsqu'elles font mêlées avec les pofitives ; mais il y a bien de l'apparence qu'on ne parviendra jamais à lever cet incon vénient ; peut-être pourroit-on le diminuer , fi on avoit une bonne méthode de réfoudre les équations. C'eft ce que nous tâcherons plus bas de faire fentir , ou plutôt entrevoir , en parlant des équations du fecond degré. Mais ce qui prouve que les racines négatives ne font pas

tout-à-fait inutiles à la solution d'un problème, c'est l'application de l'Algebre à la Géométrie. Les ordonnées négatives d'une courbe sont aussi réelles que les positives, & appartiennent aussi essentiellement à la courbe; nous l'avons prouvé au mot COURBE d'une maniere aussi rigoureuse que nouvelle, en faisant voir que les ordonnées négatives deviennent positives, en transposant seulement l'axe. De même en transformant une équation algébrique, on peut rendre toutes les racines réelles positives; car soit b la plus grande des racines négatives, & soit fait $x = z - A$, A étant une quantité plus grande que b ou égale à b ; alors les facteurs, au lieu d'être, par exemple, $x - a$, $x + b$, seront $z - A - a$, $z - A + b$, toutes deux positives. Voyez encore sur cet article ce que nous dirons plus bas, en parlant des équations appliquées à la Géométrie.

7°. Si on proposoit de trouver un nombre x , tel quel $(x + 1)^2 + 4 = 0$, on auroit $x = -1 + \sqrt{-4}$ & $x = -1 - \sqrt{-4}$; valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la question est absurde, & qu'il n'est pas possible de la résoudre. Mais, dira-t-on, pourquoi deux racines imaginaires? Une seule suffiroit pour avertir de l'absurdité. Je répons que les deux imaginaires avertissent que la question est absurde non seulement dans son énoncé, mais même dans tout autre qu'on lui substituerait, c'est-à-dire, en mettant $x - 1$ ou $1 - x$ à la place de $x + 1$. En effet $1 - x^2 + 4 = 0$, ou $x - 1^2 + 4 = 0$, donne $x = 1 - \sqrt{-4}$ & $x = 1 + \sqrt{-4}$; racines imaginaires & de signe contraire aux précédentes, parce que l'énoncé de la question, quoique changé, demeure impossible.

8°. Ainsi, quand une équation n'a que des racines négatives ou fausses, cela indique que le problème est impossible dans le sens direct, mais non pas dans un autre sens; au lieu que quand elle n'a que des racines imaginaires, cela indique que le problème est impossible dans quelque sens qu'on le présente. Quand les racines sont réelles & incommensurables, cela indique

que le problème n'a point de solution numérique exacte, mais qu'on peut trouver un nombre qui approche aussi près qu'on voudra des conditions proposées; donc les racines négatives, imaginaires & incommensurables, désignent différentes especes d'impossibilité dans la solution, mais d'impossibilité plus ou moins entiere, plus ou moins absolue.

9°. Mais quand les racines imaginaires sont mêlées avec des racines réelles, qu'est-ce qu'indiquent alors ces racines imaginaires? Par exemple, $u^3 - b^3 = 0$, a pour racine réelle $u - b$, & deux autres racines imaginaires qui sont celles de l'équation $u u + b u + b b = 0$, comme on l'a vu au mot CAS IRREDUCTIBLE. Ces deux racines imaginaires, dira-t-on, paroissent ici bien inutiles. Je répons que ces deux imaginaires ne sont point de trop; elles indiquent que s'il y avoit une quantité u , telle que $u u + b u + b b$ pût être égal à zéro, le cube de cette quantité u seroit égal à b^3 . Voilà, ce me semble, tout ce qui regarde les racines des équations suffisamment éclairci; passons à d'autres observations.

Il y a quelques remarques à faire sur la maniere dont on résout ordinairement les équations du second degré: soit $x x - p x = q$, on en conclut tout de suite $x =$

$\frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$; mais, dira-t-on, pourquoi fait-on $x - \frac{p}{2}$ positif égal à la quantité négative $-\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$? Il est bien vrai que deux carrés égaux donnent des racines égales; mais ce doit être des racines de même signe: cela est évident; car de ce que $4 = 4$, en conclura-t-on que $2 = -2$? D'ailleurs, $\frac{p}{2} - x$ est aussi-bien que $x - \frac{p}{2}$ la racine de $x x - p x + \frac{p p}{4}$; on devoit donc avoir $\mp x \pm \frac{p}{2} = \mp \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$. Je répons, 1°. que cette dernière équation donne les quatre suivantes $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$, $\frac{x - p}{2} = -\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = -\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$; or, les deux der-

nieres sont évidemment les mêmes que les deux premières; il suffit donc de prendre le double signe \pm dans un des membres, & non dans les deux à la fois. 2°. J'aime-
rois mieux résoudre l'équation en raison-
nant de cette sorte. La racine carrée de
 $xx - px + \frac{p^2}{4}$ est $x - \frac{p}{2}$, si $x > \frac{p}{2}$;
& $\frac{p}{2} - x$, si $x < \frac{p}{2}$: dans le premier
cas, on a $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$; dans

le second, on a $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$: ce
sont ces deux cas très-distincts & très-clai-
rement énoncés de cette manière, qu'on
énonce tous les deux ensemble implicite-
ment, & si je l'ose dire, obscurément, en
écrivant $x - \frac{p}{2} = \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$. Les in-
venteurs de l'Algebre ont imaginé cette
expression pour abrégé; & cette expres-
sion commode rend la métaphysique plus
obscur. Voyez sur cela ce qui a été dit
au mot ÉLÉMENTS DES SCIENCES.

Si on avoit $xx + px = q$, alors on
trouveroit, en suivant le raisonnement pré-
cédent, $x + \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$; ce qui ne
donneroit que la racine positive; à l'égard
de la racine négative ou fautive, on n'en
a que faire, puisqu'elle ne résout pas le
problème; cependant on auroit cette racine,
si on vouloit, en changeant l'énoncé
de la question suivant les regles données
ci-dessus; ce qui donneroit $xx - px = q$
& $\frac{p}{2} - x$, ou $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$.

On voit donc que par cette manière que
je propose de résoudre les équations du
second degré, on sépareroit les racines
positives nécessaires d'avec les inutiles, les
vraies d'avec les fautes, &c. cette mé-
thode s'appliqueroit aux autres degrés, si
on avoit une règle générale pour résoudre
toute équation: mais la règle dont il s'agit
est encore à trouver.

J'ai donné au mot CAS IRRÉDUCTIBLE
une théorie suffisante & neuve presque à
tous égards de la résolution des équations
du troisième degré, j'y renvoie le lecteur.
Je n'y ai supposé qu'une proposition, c'est
que si le second terme d'une équation du

troisième degré est nul, & que les trois
racines soient réelles, le troisième terme a
toujours le signe —. La question se réduit
à prouver que si $a + b + c = 0$, a, b, c
étant de tel signe qu'on voudra, & réelles,
(voyez COEFFICIENT), on aura $ab + ac$
 $+ bc$ négative, c'est-à-dire, $-aa -$
 $ac - cc$ négative, ce qui est évident;
donc si le troisième terme est positif, il y a
deux racines imaginaires. Passons au qua-
trième degré.

Soit $x^4 + qx^2 + rx + s = 0$, une
équation à résoudre, on suppose qu'elle soit
le produit de $xx + yx + z = 0$, & $xx -$
 $yx + u = 0$; & on trouve, en multi-
pliant ces deux équations l'une par l'autre,
& comparant le produit terme à terme avec
la proposée, les équations suivantes:

$$z = \frac{qy + y^3 - r}{2y}$$

$$\frac{qy + y^3 - r}{2y} = \frac{2sy}{qy + y^3 + r}, \text{ ou}$$

$$y^6 + 2qy^4 + q^2y^2 - rr = 0.$$

$$- 4sy^2$$

$$u = \frac{s}{z} = \frac{2sy}{qy + y^3 - r} = \frac{qy}{2} + \frac{y^2}{2} + \frac{r}{2y}.$$

L'équation $y^6, \&c. = 0$, étant du sixième
degré a six racines; & les équations $xx +$
 $yx + z = 0, xx - yx + u = 0$, en
donnant chacune deux pour chaque valeur
de y ; voilà donc, dira-t-on, vingt-quatre
racines, quoique, suivant la théorie con-
nue, l'équation $x^4, \&c.$ ne doit avoir que
quatre racines possibles. Je vais montrer
que ces vingt-quatre racines se réduisent à
quatre.

1°. Dans l'équation $y^6, \&c. = 0$, où
tous les termes pairs marquent, il est
évident que chaque racine positive a sa
pareille négative. Cela est évident; car
faisant $yy = z$, l'équation est du troisième
degré. Voyez ABAISSEMENT. Or, soient
 A, B, C , les valeurs de z , on aura donc
 $yy = A$; donc $y = +\sqrt{A}, y = -$
 \sqrt{A} : de même $y = \pm \sqrt{B}, y =$
 $\pm \sqrt{C}$. Cela posé.

Soit a une des valeurs de y , $-a$ en fera
une autre; & l'équation $xx + yx + z$
donnera

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{4} + \frac{r}{2a} = 0.$$

L'équation $xx - yx + u$, donnera

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0.$$

Ces deux dernières équations reviennent au même que les deux précédentes; donc voilà déjà quatre équations réduites à deux, & vingt-quatre à douze.

Je dis maintenant que $xx \pm ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a}$, donnera les mêmes racines que $xx \pm bx + \frac{q}{2} + \frac{b^2}{2} + \frac{r}{2b}$, en supposant $+b$, $-b$ deux autres racines de l'équation $yy - a^2$, $yy - b^2$, $yy - c^2$, les trois racines, on aura $2q = -aa - bb - cc$, $r = abc$; & les deux équations précédentes deviendront $xx \pm ax - \frac{bb}{4} + \frac{a^2}{4} - \frac{cc}{4} + \frac{bc}{2} = 0$, & $xx \pm bx - \frac{aa}{4} + \frac{b^2}{4} - \frac{cc}{4} \pm \frac{ac}{2} = 0$, dont les racines sont aisées à trouver, & sont les mêmes. On trouvera de même que $xx \pm cx - \frac{aa}{4} + \frac{cc}{4} - \frac{bb}{4} \pm ab = 0$, donne encore les mêmes racines; donc en général les douze racines se réduisent à quatre, & ces quatre seront

$$-\frac{a}{2} + \frac{b - c}{2}$$

$$-\frac{a}{2} + \frac{c - b}{2}$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{b - c}{2}$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{c - b}{2}$$

Car il faut remarquer que le signe $-$ de $\frac{bc}{2}$ répond à $+ax$, & que le signe $+$ répond à $-ax$; il ne faut pas prendre $+ax$ avec $+bc$, ni $-ax$ avec $-bc$.

Si on fait quatre équations simples des quatre valeurs précédentes de x , on formera par le produit une équation du quatrième degré qui sera la même que la proposée, en mettant pour q, s, r , leurs

$$\text{valeurs } -\frac{a-abb-cc}{2}, \frac{q^4}{4} - \frac{aa\ bb-aa\ cc-bb\ cc}{4},$$

& abc . Ainsi tout s'accorde parfaitement, comme on le voit. Il y a quelques auteurs qui ont traité ce dernier article des équations du quatrième degré avec assez de soin; mais, ce me semble, d'une manière moins simple que nous ne venons de faire.

En résolvant d'une certaine façon quelques équations du quatrième degré, on tomberoit dans un inconvénient semblable à celui du cas irréductible, c'est-à-dire, qu'on trouveroit des quantités réelles sous une forme imaginaire. Soit, par exemple, $x^4 - a^4 = 0$, on a deux racines réelles $x = a$, $x = -a$, & deux

autres imaginaires $x = \sqrt{-aa}$, $x =$

$-\sqrt{-aa}$; cependant si on supposoit que l'équation $x^4 - a^4 = 0$, fût venue de ces deux-ci $xx + px + q$, $xx - px + q$, on trouveroit $2q - pp = 0$, $qq = -a^4$: ainsi on auroit pour les deux équations, dont la multiplication produit $x^4 - a^4$, ces deux-ci:

$$xx \pm x\sqrt{+2\sqrt{-a^4}} \pm \sqrt{-a^4} = 0;$$

$$xx \mp x\sqrt{\pm 2\sqrt{-a^4}} \pm \sqrt{-a^4} = 0;$$

équations d'où l'on ne tirera que des valeurs de x sous une forme imaginaire; néanmoins de ces différentes valeurs une sera $= a$, & une autre $= -a$. Voyez sur cela l'art. IMAGINAIRE. Voyez aussi les Mémoires de l'Acad. de Berlin, 1746, & l'ouvrage cité de M. de Bougainville.

Il est aisé de voir par tout ce qui a été dit, qu'il n'y a jusqu'à présent que les équations du second degré dont on ait une solution complète; car, 1°. les équations du troisième degré tombent souvent dans le cas irréductible; 2°. si une équation du troisième degré a une racine réelle & commensurable, cette racine commensurable se présente sous une forme incommensurable; & il faut du travail pour la dégager de cette forme. V. RACINE & EXTRACTION. 3°. Les équations du quatrième degré se réduisent, comme on vient de le voir

voir au troisieme, & sont par conséquent sujettes aux mêmes inconveniens.

Lorsqu'une *équation* du troisieme degré a une racine commensurable, le plus court moyen de la déterminer est d'essayer tous les diviseurs du dernier terme; M. Newton, dans son *arithmétique universelle*, a donné une méthode pour abrégier considérablement cet essai. Nous ne dirons rien de cette méthode, qui a été suffisamment expliquée & développée par MM. Gravefande & Clairaut, dans leurs *éléments d'algebre*.

Passé le quatrieme degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite & tronquée, pour résoudre les *équations*. Si la racine est réelle, il faut essayer les diviseurs du dernier terme; si elle est incommensurable, il faut tâcher de connoître à peu près cette racine en nombres entiers, & se servir ensuite de la méthode expliquée au mot APPROXIMATION, pour approcher de plus en plus de la vraie chaleur. La difficulté est d'avoir d'abord la racine cherchée exprimée à peu près en nombres entiers ou rompus; on n'a point de méthode générale pour cela; on n'a que des tentatives & des essais; la méthode des cascades, expliquée à l'article CASCADE, est très-limitée, & par conséquent très-fautive. Cette méthode suppose, 1°. que la proposée, ait toutes ses racines réelles; 2°. que l'*équation* du *maximum* des y ait aussi toutes ses racines réelles; 3°. que l'on puisse connoître toutes les racines de cette dernière *équation* du *maximum*, ou du moins qu'on le puisse connoître à peu près; ce qui revient à la même difficulté.

Si on trouve deux quantités a , b , peu différentes l'une de l'autre, qui étant substituées à la place de x dans une *équation*, donnent l'une un résultat positif, l'autre un résultat négatif, il s'ensuit que la valeur qui donne le résultat $= 0$, & qui est la vraie racine de l'*équation*, sera entre a & b . En effet, construisons une courbe de genre parabolique, nous verrons clairement que si une valeur de x donne l'ordonnée positive, & qu'une autre valeur de x donne l'ordonnée négative, la valeur de x qui donnera l'ordonnée $= 0$, sera entre ces deux-là: mais il n'en faut pas conclure

Tome XII.

que si on diminue, ou qu'on augmente tant soit peu cette valeur de x , qui donne le résultat $= 0$, on aura deux résultats de signe différent; car il est évident qu'une courbe parabolique peut atteindre son axe sans le couper, mais en le touchant seulement; & en général pour qu'une quantité passe pour le zéro, il n'est point nécessaire que les deux états voisins de cette quantité, l'un avant, l'autre après l'égalité à zéro, soient des états opposés. Cela est clair par les tangentes paralleles au diamètre du cercle, où l'ordonnée positive devient zéro, & redevient ensuite positive, & par une infinité d'autres cas semblables.

Dans les *mémoires de l'académie des Sciences pour l'année 1747*, pag. 665, on trouve un savant mémoire de M. Fontaine sur la résolution des *équations*. L'auteur annonce qu'il donne ce mémoire pour l'*analyse en entier*, telle qu'on la cherche, dit-il, si inutilement depuis l'origine de l'*algebre*.

Il se propose en effet de donner, dans cet ouvrage, des regles pour déterminer, dans une *équation* quelconque proposée, 1°. la nature & le nombre des racines; c'est-à-dire, si elles sont réelles, égales ou inégales, toutes positives, toutes négatives, ou en partie positives & négatives, ou enfin imaginaires en tout ou en partie. L'auteur suppose, dans cet ouvrage, la vérité d'un théorème que j'ai démontré le premier, & dont il a déjà été fait mention plus haut; savoir, que toute racine imaginaire d'une *équation* peut toujours être

exprimée par $a + b\sqrt{-1}$, a & b étant deux quantités réelles, & qu'il y a en ce cas encore une autre racine exprimée par $a - b\sqrt{-1}$. Nous n'entrerons point ici dans le détail de la méthode donnée par M. Fontaine; elle est si bien expliquée dans le mémoire cité, & présentée avec tant de précision, que nous ne pourrions absolument que la transcrire ici; nous y renvoyons donc le lecteur. Nous ferons seulement les remarques suivantes, dans lesquelles nous supposons qu'il ait le mémoire sous les yeux.

1°. La quantité ou fonction formée des coefficients, m , n , p , &c. (qui est égale à

LIII

zéro dans certains cas, plus grande que zéro dans d'autres, & plus petite dans d'autres) se trouve, en faisant égales entr'elles, quelques quantités parmi les racines de l'équation; car il y a toujours autant de quantités $a, b, c, d,$ &c. dans les racines de l'équation, qu'il y a de coefficients $m, n, p, q,$ &c. on a donc autant d'équations entre $a, b, c, d,$ &c. & $m, n, p, q,$ &c. qu'il y a de coefficients $m, n, p, q;$ & on ne peut arriver à une quantité ou équation finale, de laquelle $a, b, c, d,$ &c. aient disparu, que dans le cas où quelques-unes des quantités $a, b, c, d,$ &c. seront égales; autrement, après toutes les opérations ordinaires destinées à faire évanouir les inconnues $a, b, c, d,$ (voyez ÉVANOUIR) &c. il en resteroit toujours une, puisqu'il y auroit autant d'équations que d'inconnues. Prenons, par exemple, un des cas que M. Fontaine a proposés, $x^2 - 3x + 1 = 0$, ou $xx - mx + n = 0$; on trouve que $(x-a)(x-b)$ ou $(x-a+b\sqrt{-1})(x-a-b\sqrt{-1})$ ou $(x-b+a\sqrt{-1})(x-b-a\sqrt{-1})$ peuvent être les trois systèmes des facteurs de cette formule. Or, pour que les deux premiers systèmes de facteurs deviennent les mêmes, il faut que dans le premier système $b = a$, & que dans le second $b = 0$; d'où l'on tire $xx - 2ax + aa = xx - mx + n$; donc $m = 2a$, $n = aa = \frac{mm}{4}$; donc dans le cas de $a = b$, on a $mm - 4n = 0$. Maintenant pour que le second & le troisième systèmes de facteurs deviennent le même, il faut que $b = a$ dans les deux systèmes, ainsi on aura $xx - 2ax + aa + aa = 0$; donc $m = 2a$, $n = 2aa = \frac{2mm}{4}$; donc $mm - 2n = 0$; ainsi $mm - 4n$ & $mm - 2n$ sont les deux quantités égales, plus grandes ou plus petites que zéro, qui doivent déterminer ici les racines égales, ou les racines réelles, ou les racines imaginaires, & de plus le signe & la forme des racines.

2°. On voit assez par la nature de la méthode de M. Fontaine, qu'un système de facteurs étant donné dans le second, ou même dans le troisième degré, on trouvera la nature de la formule d'équation

qui en résulte, c'est-à-dire, le signe de chaque coefficient de cette formule; mais on ne voit pas, ce me semble, avec la même clarté comment on déterminera la formule qui résulte d'un système de facteurs dans les équations plus composées que le troisième degré; ni s'il sera toujours possible d'assigner exactement toutes les formules qui résultent d'un même système de facteurs, en cas que ce système puisse produire plusieurs formules. Il seroit à souhaiter que ceux qui travailleront dans la suite d'après la méthode de M. Fontaine, s'appliquassent à développer ce dernier objet.

3°. M. Fontaine suppose que la quantité qui est $= 0$ dans le cas de la coïncidence de deux systèmes de facteurs, est nécessairement plus grande que zéro pour l'un de ces systèmes de facteurs, & plus petite pour l'autre. Il est vrai qu'il arrive le plus souvent qu'une quantité, égale à zéro dans l'hypothèse de deux quantités qui coïncident, est positive & négative dans les deux cas immédiatement voisins; mais cela n'arrive pas toujours. Par exemple, lorsqu'une courbe de genre parabolique touche son axe, & que par conséquent l'abscisse x répondante à l'ordonnée $y = 0$, a deux racines égales, il arrive souvent qu'en faisant x plus grande ou plus petite qu'une de ces racines, on a y positive dans les deux cas. Ce n'est pas tout. Il pourroit arriver que dans les cas infiniment voisins, ou extrêmement voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, la quantité formée de $m, n, p, q,$ &c. fût plus grande que zéro pour un de ces cas, & plus petite pour l'autre; mais est il bien certain que dans les cas qui ne seront pas fort voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, il y en aura toujours un qui donnera la fonction > 0 , & que l'autre donnera la même fonction < 0 . Une courbe qui coupe son axe en un point, a près de ce point en dessus & en dessous des ordonnées de différens signes; mais il est très possible que toutes les ordonnées au dessus & au dessous ne soient pas nécessairement de différens signes, parce que la courbe peut encore couper son axe ailleurs. M. Fontaine dit que s'il y a plusieurs fonctions $= 0$, il sera toujours

facile de reconnoître laquelle de ces fonctions est toujours plus grande que zéro dans l'un des deux systèmes, & toujours moindre dans l'autre; il semble que, suivant son principe, dès qu'une fonction est égale à zéro dans le cas de la coïncidence de deux systèmes de facteurs, elle est toujours plus grande que zéro dans un de ces systèmes, & moindre dans l'autre. S'il y a des cas où cela puisse n'avoir pas lieu (comme M. Fontaine semble l'insinuer), pourquoi, dira-t-on, n'arriveroit-il pas quelquefois que cela n'auroit lieu dans aucun cas?

Enfin, M. Fontaine détermine par le calcul d'un seul cas numérique particulier d'un des deux systèmes, celui où la fonction est > 0 , & celui où la fonction est plus petite. Cela peut être encore sujet à difficulté; car cela suppose que la formule est toujours > 0 dans un des cas, & toujours < 0 dans l'autre. Or, dira-t-on, ne pourroit-il pas arriver que la formule fût, à la vérité, toujours > 0 ou < 0 , dans les deux cas pris ensemble; mais qu'après avoir été plus grande que zéro dans l'un de ces cas, jusqu'à une certaine valeur des quantités a, b, c, d , &c. & plus petite dans l'autre cas, elle devint ensuite plus petite que zéro dans le premier cas, & plus grande dans le second?

Nous ne prétendons point, par ces difficultés, attaquer, ni encore moins renverser la méthode de M. Fontaine; elle nous paroît pleine de sagacité & de finesse, & digne de toute l'attention des savans; nous la regardons comme une nouvelle preuve du génie supérieur que l'auteur a déjà montré dans d'autres ouvrages (voyez INTÉGRAL & TAUTOCHRONE); nous désirons seulement que M. Fontaine trouve ces difficultés assez capables d'arrêter les géomètres, pour daigner les lever entièrement dans un autre écrit, & mettre sa méthode à l'abri même de toute chicane. Afin de l'y engager, voici à quoi nous réduisons la question. La formule est $= 0$ dans le cas de l'égalité de certaines racines; soit cette formule appelée P . Supposons maintenant les racines inégales, en sorte que $2t$ soit leur différence (c'est-à-dire, que $+t$ doit être ajouté à l'une,

& $-t$ à l'autre); en ce cas la formule deviendra $P + Rt + Stt + Qt^3$, &c. R, S, Q , désignant des quantités connues: or, pour que la méthode de M. Fontaine ait lieu dans tous les cas, il faut, 1°. que R ne soit jamais $= 0$, ou du moins que si $R = 0$, S le soit aussi, en un mot que t se trouve toujours à une puissance impaire dans le premier des coefficients; autrement t étant supposé très-petit, les deux formules seroient l'une & l'autre > 0 ou < 0 ; t étant positif, ou négatif: 2°. qu'en supposant t positif, $Rt + Stt + Qt^3$, &c. soit toujours du même signe, t ayant telle valeur qu'on voudra: 3°. qu'en supposant t négatif, $Rt + Stt + Qt^3$, &c. soit toujours de signe contraire au précédent, t ayant telle valeur qu'on voudra. Ces trois propositions démontrées, il ne restera plus de doute sur la généralité & la certitude de la méthode proposée par M. Fontaine.

Il seroit encore à souhaiter que l'auteur donnât une démonstration de la méthode qu'il propose, pour approcher, aussi près qu'on veut, des racines des équations; il semble supposer encore dans l'exposé de cette méthode, que quand une certaine valeur de ϕ rend $= 0$ une quantité ou fonction de ϕ , deux autres valeurs de ϕ , l'une plus grande, l'autre plus petite, donneront l'une moins ou plus que zéro, l'autre plus ou moins que zéro. Cela n'est pas vrai en général, mais cela pourroit l'être dans le cas particulier de M. Fontaine; & c'est ce qu'il seroit bon de prouver. Voyez l'article RACINE.

Il nous reste à faire quelques réflexions sur les équations appliquées à la géométrie. Nous avons indiqué au mot DÉCOUVERTE, par quel raisonnement Descartes est parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes; les mots COURBE, DIFFÉRENTIEL, TANGENTE, &c. & autres semblables, font voir en détail les applications & les conséquences de ce principe. On a vu aussi au mot CONSTRUCTION, comment on construit les équations par la géométrie. Il ne nous reste ici qu'un mot à dire sur la multiplicité des racines des équations en géométrie. Les observations que nous avons à faire sur ce sujet,

sont une suite de celles que nous avons déjà faites sur les racines multiples des équations algébriques.

Supposons, par exemple, qu'on propose de diviser une ligne a en moyenne & extrême raison, nommant x la partie cherchée de cette ligne, ou aura $a : x :: x : a - x$; d'où l'on tire $xx + ax = aa$; &

$x = -\frac{a}{2} + \sqrt{\frac{5aa}{4}}$; la racine négative de cette équation ne sauroit servir ici, mais elle serviroit à la solution de ce problème: trouver dans le prolongement de la ligne donnée a une ligne x , telle que $a : x :: x : a + x$; dans ce cas la racine négative devient positive, & la positive négative; & l'équation est $xx - ax = aa$.

Si on propose de tirer du point A une ligne AE (fig. 12 d'algebre) dans un cercle, telle que BO étant perpendiculaire au diamètre AD , & donnée de position, on ait $FE = a$ une ligne donnée a , on aura en nommant BF, x , une équation du quatrième degré qui n'aura ni second, ni quatrième terme; cette équation aura deux racines positives BF & Bf , telles que FE d'une part, & fe de l'autre, seront égales à a ; & deux autres racines égales aux deux précédentes & de signes contraires, parce qu'en achevant le cercle, & prolongeant OB en dessous, le problème aura deux solutions pareilles; si a étoit plus grand que BD , les racines seroient imaginaires.

Si on nommoit AF, BO, b, AC, r, AB, c , on auroit $bb - xx + cc = ax$ ou $2rc = xx + ax$; la racine positive est AF , & la négative Af , parce que cette racine négative, si on la traitoit comme positive, donneroit $ax = Bf^2 - BO^2 = xx - bb - cc = xx - 2rc$, & non pas $ax = BC^2 = BF^2$. Voilà un cas où deux racines de différens signes n'indiquent pas des positions diamétralement opposées dans les lignes AF, Af , qui représentent ces racines, mais seulement le changement de signe du second terme ax dans l'équation du problème.

Dans ce dernier cas, c'est-à-dire, en prenant AF pour l'inconnue, l'équation n'est que du second degré, au lieu qu'en prenant BF pour inconnue, elle monte

au quatrième; d'où l'on voit comment, par le bon choix des inconnues, on peut simplifier un problème en plusieurs occasions. Mais, dira-t-on, pourquoi le problème a-t-il quatre solutions dans un cas, & deux seulement dans un autre? Je réponds que dans le dernier cas il a aussi quatre solutions comme dans le premier; ou pour parler plus exactement, que BF a quatre valeurs dans les deux cas; car

$BF = +\sqrt{AF^2 - AB^2}$; ce qui donne deux valeurs égales de différens signes pour chaque valeur de AF . Voyez encore d'autres observations sur un problème de ce genre à l'article SITUATION.

Autre question. On propose d'inscrire dans un rectangle donné $ABDE$ (fig. 12, alg. n. 2.) un rectangle $abde$, dont les côtés soient également éloignés des côtés du grand, & qui soit à ce grand rectangle comme m est à n : soit $AB = a, AD = b, AC = x$; on aura $(a - 2x) \times (b - 2x) : ab :: m : n$, & on trouvera par la révolution de cette équation, qu'en supposant $m < n$, x a deux valeurs réelles & positives; cependant le problème n'a évidemment qu'une solution; mais il renferme une condition que l'algebre ne peut pas énoncer; savoir, que le rectangle $abde$ soit au dedans de l'autre: si on avoit $ab : (2x - a)(2x - b) :: n : m$, on trouveroit la même équation, & cependant ce ne seroit plus le même problème. Le parallélogramme rectangle qui satisferoit à cette question, seroit alors celui qu'on voit, (fig. 12, n. 3), dans lequel AC est égal à la plus grande valeur positive de x , & $AC = Ca$; le côté ad est éloigné de AD comme le côté ca de AB , & ainsi du reste; mais le rectangle $abcd$ n'est pas au dedans de l'autre; condition que l'algebre ne peut exprimer. Voyez SITUATION.

Sur les équations différentielles, exponentielles, &c. voyez DIFFÉRENTIEL, EXPOSANT, EXPONENTIEL, INTÉGRAL, CONSTRUCTION, &c.

On appelle quelquefois équation, en géométrie & en mécanique, ce qui n'est qu'une simple proportionnalité indiquée d'une manière abrégée; par exemple,

quand on dit qu'un rectangle est égal au produit de sa base par sa hauteur, cela signifie explicitement; si on a deux rectangles, & qu'on prenne une quantité quelconque linéaire a pour la mesure commune de leur base & de leur hauteur; que B soit le nombre de fois (entier ou rompu, rationnel ou irrationnel) que la base de l'un contient a ; que H soit le nombre de fois que la hauteur du même contient a ; que b soit le nombre de fois que la base de l'autre contient a ; que h soit le nombre de fois que la hauteur du même contient a , les aires de ces deux rectangles seront entr'elles comme le produit des nombres, B, H , est au produit des nombres, b, h . De même, quand on dit que la vitesse d'un corps qui se meut uniformément, est égale à l'espace divisé par le temps, cela veut dire explicitement: si deux corps se meuvent uniformément, & parcourent, l'un l'espace E pendant le temps T , l'autre l'espace e pendant le temps t ; qu'on prenne une ligue a pour commune mesure des espaces E, e & un temps θ pour communes mesures des temps T, t , les vitesses seront comme le nombre $\frac{E}{T}$ divisé par le nombre $\frac{T}{\theta}$, est au nombre $\frac{e}{t}$ divisé par le nombre $\frac{t}{\theta}$. Voyez MESURE, VITESSE, &c. (O)

ÉQUATION DE L'HORLOGE, est la même chose que l'équation du temps. Voyez l'article suivant.

ÉQUATION DU TEMPS, en Astronomie, est la différence entre le temps vrai ou apparent, & le temps moyen; c'est-à-dire la réduction du temps inégal apparent, ou du mouvement inégal, soit du soleil, soit d'une planète, à un temps ou à un mouvement moyen, égal & uniforme. Voyez TEMPS & MOUVEMENT.

Le temps ne se mesure que par le mouvement; & comme le temps en lui-même coule toujours uniformément, on se sert pour le mesurer, d'un mouvement qu'on suppose égal & uniforme, ou qui conserve toujours la même vitesse.

Le mouvement du soleil est celui dont on se sert communément pour cela, parce que ce mouvement est celui qu'on observe

le plus facilement: cependant il manque de la principale qualité nécessaire pour mesurer le temps, c'est-à-dire, de l'uniformité. En effet, les astronomes ont remarqué que le mouvement apparent du soleil n'est pas toujours égal & uniforme; mais que ce mouvement tantôt s'accélère, tantôt se ralentit: il ne peut donc servir à mesurer le temps, qui est uniforme par sa nature. Voyez SOLEIL.

Ainsi le temps mesuré par le mouvement du soleil, & qu'on appelle le temps vrai ou apparent, est différent du temps moyen & uniforme, suivant lequel on mesure & on calcule tous les mouvements des corps célestes.

Voici comme on explique cette inégalité. Le jour naturel ou solaire n'est pas proprement mesuré par une révolution entière de l'équateur, ou par vingt-quatre heures équinoxiales, mais par le temps qui s'écoule, tandis que le plan d'un méridien qui a passé sous le soleil, vient à y repasser une seconde fois par la rotation de la terre; & ce temps est la distance qu'il y a entre le midi d'un jour & le midi du jour suivant. Voyez JOUR & MÉRIDIEN.

Or, si la terre n'avoit point d'autre mouvement que celui de sa rotation autour de son axe, tous les jours seroient exactement égaux les uns aux autres, & auroient tous pour mesure le temps de la révolution de l'équateur: mais cela n'est pas tout à fait ainsi; car tandis que la terre tourne autour de son axe, elle avance en même temps dans son orbite: de sorte que quand un méridien qui a passé sous le centre du soleil a fait une révolution entière, ce méridien ne revient pas sous le soleil précisément, comme il paroît par la figure.

Soit S le soleil (*Pl. ast. fig. 50*) & soit AB une portion de l'écliptique; supposons que la ligne MD représente un méridien quelconque, dont le plan prolongé passe par le centre du soleil lorsque la terre est en A ; imaginons ensuite que la terre avance dans son orbite, & qu'en faisant une révolution autour de son axe elle arrive en B , le méridien MD se trouvera dans une position md parallèle à la première: par conséquent le méridien, dans ce nouvel état, ne passera pas par le centre du soleil, &

les peuples qui l'habitent n'auront point encore midi. Il faut pour cela que le méridien dm fasse encore un mouvement angulaire, & décrive l'angle dBf , afin que son plan puisse passer par le soleil. Voyez TERRE.

Dela il s'ensuit que les jours solaires sont plus longs que le temps d'une révolution de la terre autour de son axe.

Cependant si les plans de tous les méridiens étoient perpendiculaires au plan de l'orbite terrestre, & que la terre parcourût son orbite avec un mouvement uniforme, l'angle dBf seroit égal à l'angle BSA , & les arcs df & AB seroient semblables : par conséquent l'intervalle d'un midi à l'autre seroit toujours le même, puisque l'arc AB & l'angle dBf seroient toujours de la même quantité de degrés. Tous les jours solaires seroient donc égaux, & le temps moyen seroit le même que le temps vrai.

Mais les choses sont bien autrement, car la terre n'a point un mouvement uniforme dans son orbite ; elle décrit, lorsqu'elle est aphélie, un plus petit arc, & lorsqu'elle est périhélie, un plus grand arc dans le même temps. Voyez plus bas ÉQUATION DU CENTRE. D'ailleurs, les plans des méridiens ne sont point perpendiculaires à l'écliptique, mais à l'équateur ; & cette seule raison, indépendamment de l'inégalité du mouvement de la terre, doit rendre les jours inégaux ; car l'écliptique fait avec l'équateur un angle d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$: & si on divise l'écliptique en plusieurs petits arcs égaux qui représentent le chemin (supposé uniforme) du soleil pendant chaque jour, & que par les poles du monde & par chacun des points de division ou fasse passer des méridiens célestes, les arcs de l'équateur, compris entre ces méridiens, ne seront point égaux entr'eux comme les arcs de l'écliptique ; par conséquent la distance entre le moment où le soleil passe par un méridien, & le moment du jour suivant où il retourne à ce même méridien, ne sera pas le même pour tous les jours. Nous substituerons ici au mouvement réel de la terre, le mouvement apparent du soleil, qui produit le même effet, & rend la chose un peu plus facile à entendre.

Ainsi en supposant même que le soleil eût un mouvement uniforme dans l'écliptique, le temps qui coule uniformément ne pourroit être représenté par la distance entre le midi d'un jour & le midi d'un autre ; les astronomes ont donc été obligés d'inventer, pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entr'eux, & moyens entre le plus long & le plus court des jours inégaux.

Pour déterminer ces jours, on a pris d'abord le nombre d'heures de la révolution totale du soleil dans l'écliptique, & on a divisé le temps total en autant de parties qu'il y a d'heures, dont vingt-quatre composent un jour.

De plus, comme nous ne connoissons point dans la nature des corps dont le mouvement soit uniforme, & que cependant un tel mouvement est la seule vraie mesure du temps, on imagine un corps fictif, par exemple, une étoile qui se meut uniformément dans l'équateur d'occident en orient, & qui, sans accélérer ni retarder jamais son mouvement, parcourt l'équateur, précisément dans le même temps que le soleil fait sa révolution dans l'écliptique : le mouvement de cette étoile représente le temps égal ou moyen, & son mouvement diurne dans l'équateur est de 59' 8'', c'est-à-dire, le même que le mouvement moyen du soleil dans l'écliptique : par conséquent le jour égal & moyen se détermine par l'arrivée de cette étoile au méridien, & il est égal au temps que les 360 degrés de la circonférence de l'équateur mettent à faire une révolution entière, & a 59' 8'' de plus. Comme cette addition de 59' 8'' est toujours la même, les jours moyens sont constamment égaux entr'eux.

Puis donc que le soleil va vers l'orient inégalement, par rapport à l'équateur, il arrivera au méridien quelquefois plutôt que cet astre imaginaire, & quelquefois plus tard : delà vient la différence qu'il y a entre le temps vrai & le temps moyen. On connoit cette différence quand on fait le lieu de l'astre imaginaire dans l'équateur, & le point de l'équateur qui vient au méridien avec le soleil ; car l'arc compris entr'eux étant converti en temps, fait voir la différence qu'il y a entre le temps vrai & le

temps moyen : c'est cette différence qu'on appelle *équation du temps*.

On peut donc définir *l'équation du temps*, le temps qui s'écoule tandis que l'arc de l'équateur, compris entre le point qui détermine l'ascension droite du soleil, & le lieu de l'astre imaginaire, passe par le méridien ; ou, comme Tycho l'explique, & après lui Street, la différence entre la vraie longitude du soleil & son ascension droite.

Trouver l'équation des jours solaires, c'est-à-dire, convertir le temps vrai en temps moyen, & le temps moyen en temps vrai. 1°. Si l'ascension droite du soleil est égale à son mouvement moyen, le soleil imaginaire & le vrai passeront par le méridien dans le même temps ; & par conséquent le temps vrai est confondu avec le temps moyen.

2°. Si l'ascension droite est plus grande que le mouvement moyen, il faut soustraire le dernier du premier ; & changeant cette différence en temps solaire, la retrancher du temps vrai pour trouver le temps moyen, ou l'ajouter au temps moyen pour trouver le temps vrai.

3°. Enfin, si l'ascension droite est moindre que le mouvement moyen, ôtez le premier du dernier ; & changeant la différence en temps solaire, ajoutez-la au temps vrai pour trouver le temps moyen, ou ôtez-la du temps moyen pour trouver le temps vrai.

Cette théorie de l'inégalité & de l'équation des jours naturels est en usage, non seulement dans les calculs astronomiques, mais aussi pour régler les horloges, les montres, & autres instrumens qui mesurent le temps. Par-là nous connoissons pourquoi une pendule, ou autre mouvement qui mesure le temps moyen, ne s'accorde point avec le soleil qui mesure le temps vrai, mais va quelquefois avant, & quelquefois après lui : c'est pour cela que les cadrans solaires & les horloges ne sont jamais parfaitement d'accord. Voyez HORLOGE & CADRAN.

Ainsi quand on dit, par exemple, à *midi du temps moyen*, on parle du midi mesuré sur le mouvement de l'horloge ; mouvement qui est uniforme & semblable à celui de l'astre imaginaire, que nous avons supposé plus haut : & quand on dit à *midi*

de temps vrai, il s'agit du moment où le soleil est arrivé au méridien du lieu ; moment souvent différent de celui où l'horloge marque midi. De même quand on dit, à 2 heures 15 minutes après midi temps moyen, on entend à 2 heures 15 minutes marquées par la pendule après le midi moyen : & quand on dit 2 heures 15 minutes temps vrai, on entend 2 heures 15 minutes après l'instant du midi vrai.

On a souvent besoin en astronomie de réduire le temps moyen en temps vrai, parce que les mouvemens des planetes sont calculés dans les tables, par rapport au temps uniforme ou moyen, & qu'il est ensuite nécessaire, pour se conformer à l'usage civil, de connoître ces mouvemens, par rapport au temps estimé selon le mouvement du soleil : de même on a besoin de réduire le temps vrai en temps moyen, lorsqu'il s'agit de comparer aux tables astronomiques l'observation de quelque phénomène.

C'est *l'équation du temps* qui a produit *l'équation de l'horloge*, qui n'est autre chose que la quantité de temps dont une pendule bien réglée doit avancer ou retarder sur une bonne méridienne, cette méridienne donnant toujours le midi vrai. On trouve dans presque tous les almanachs astronomiques, comme dans la *connoissance des temps* dans *l'état du ciel de M. Pingré*, &c. *l'équation de l'horloge* pour chaque jour. Nous renvoyons à ces ouvrages & à ces tables, & plus bas à l'art. EQUATION, *Horlogerie*, ceux qui auront besoin de régler leurs pendules sur le mouvement du soleil. Il nous suffit d'avoir expliqué ici clairement, d'après les astronomes modernes, en quoi consiste principalement *l'équation du temps* : nous disons principalement, car nous n'avons eu égard jusqu'ici qu'à une des causes de l'inégalité des jours naturels, à celle qui vient de l'obliquité de l'écliptique : nous n'avons touché qu'en passant une autre cause de cette inégalité, celle qui vient de l'inégalité réelle du mouvement du soleil dans l'écliptique. Pour avoir exactement *l'équation du temps* ou de l'horloge, il faut avoir égard à cette seconde inégalité, & il faut que la table de *l'équation de l'horloge*, quand elle est exacte, renferme cette inégalité & la précédente. Cette table ne sauroit être perpétuelle, à

cause de la précession des équinoxes & du changement de l'apogée du soleil, qui fait que l'inégalité de son mouvement n'est pas exactement la même à la fin de l'année révolue : mais comme le mouvement de précession des équinoxes, & celui de l'apogée du soleil sont fort lents, la table de l'équation de l'horloge peut servir sans erreur sensible pendant plusieurs années consécutives.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer en quoi consiste la seconde inégalité du mouvement du soleil, qu'on appelle *équation du centre* ; c'est l'objet de l'article suivant.

EQUATION DU CENTRE. Pour faire entendre bien clairement ce que c'est que cette *équation*, il est nécessaire de comparer le mouvement d'une planète dans les divers points de son orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. On se ressouviendra d'abord de ces deux principes ; 1°. que les planètes décrivent autour du soleil des ellipses ; 2°. que les aires décrites par les planètes sont proportionnelles aux temps. *V. PLANETTE & Képler.* Cela posé, soit *AEBF* (fig. 51, n°. 2 *astron.*) l'orbite d'une planète, au foyer de laquelle se trouve le soleil en *S* ; soit *AB* le grand axe, *OQ* le petit axe, on décrira du centre *S* de l'intervalle *SE* (que je suppose moyen proportionnel entre *AK* & *OK*, c'est-à-dire, entre les deux demi-axes) le cercle *CEGF*, dont la surface sera par conséquent égale à celle de l'ellipse, comme cela est démontré dans les *sections coniques*. Supposons présentement qu'un corps céleste parcourt la circonférence *CEGF* d'un mouvement toujours égal, mais de telle sorte qu'il achève sa révolution précisément dans le temps que la planète parcourt la circonférence entière de son ellipse : dans cette supposition, lorsque la planète sera à son aphélie au point *A*, le corps céleste, que nous supposons emporté d'un mouvement toujours égal & uniforme, se trouvera pour lors dans la ligne des apsidés au point *C*, & partant son mouvement représentera le mouvement égal, ou le moyen mouvement de la planète, puisqu'il décrira autour du point *S* des secteurs de cercles proportionnels

aux temps, lesquels seront égaux aux aires elliptiques que la planète a dû décrire dans le même temps.

Supposons présentement que le secteur de cercle *CSM* représente le mouvement moyen de ce corps, ou l'angle proportionnel au temps qu'il a dû décrire autour du point *S*, on prendra sur l'ellipse l'aire *ASP*, égale à l'aire *CSM* ; & le lieu de la planète dans son orbite sera par conséquent au point *P*, & l'angle *MSD*, qui est la différence entre le mouvement vrai & le mouvement moyen de la planète, est ce qu'on appelle l'*équation du centre* ou la *prosthaphérese* (*voy. PROSTHAPHÉRESE*) mais l'aire *ACDP* sera égale au secteur *DSM* ; c'est pourquoi l'aire *ACDP* est toujours proportionnelle à l'*équation du centre*. Au point *R*, l'*équation du centre* sera égale à l'aire *ACEPA* moins l'aire *EmR*, & ainsi de suite : d'où il est aisé de voir, 1°. que l'*équation du centre* est la plus grande aux points *E, F* ; 2°. qu'elle est nulle aux points *A, B* de l'aphélie ou du périhélie ; 3°. que depuis *A* jusqu'en *B* l'*équation du centre* est *soustractive*, c'est-à-dire, doit se retrancher du mouvement moyen, & que depuis *B* jusqu'en *A* elle est *additive*, c'est-à-dire, doit être ajoutée à ce mouvement.

Les astronomes ont calculé des tables de l'*équation du centre*, & c'est par le moyen de ces tables qu'ils déterminent le lieu vrai du soleil & des planètes pour chaque jour : nous avons donné au mot *ELLIPSE* la formule pour l'*équation du centre*, & indiqué la manière de trouver cette formule.

L'anomalie étant la distance du lieu d'une planète à son aphélie, il s'ensuit que si, depuis l'aphélie jusqu'au périhélie, on retranche l'*équation du centre* de l'anomalie moyenne, c'est-à-dire, de la distance entre le lieu moyen & l'aphélie, & si on ajoute cette même *équation* à l'anomalie moyenne, depuis le périhélie jusqu'à l'aphélie, on aura l'anomalie vraie, ou égalée, c'est-à-dire, la distance du lieu vrai de la planète à l'aphélie.

Pendant ce xviii^e siècle, lorsque le soleil est au 10°. degré du Scorpion, ou la terre au 10°. degré du Taureau, alors l'*équation* de l'horloge, formée des deux inégalités ci-dessus expliquées, est la plus grande qu'il

qu'il est possible, étant de 16' 11" : c'est ce qui arrive le 3 novembre; la pendule retarde alors de cette quantité. Dès ce moment la pendule retarde de moins en moins jusqu'au 23 décembre à midi, qu'elle s'accorde très-exactement, ou à très-peu près avec le soleil. De là jusqu'au 15 avril elle avance sur le soleil; du 15 avril jusqu'au 17 juin elle retarde, du 17 juin jusqu'au 31 août elle avance, & du 31 août jusqu'au 23 décembre elle retarde.

En effet, supposant le 23 décembre à midi un astre placé dans l'écliptique qui la décrive non uniformément, mais avec l'inégalité de mouvement que donne l'équation du centre du soleil, & supposant en ce même instant un astre imaginaire qui ait la même ascension droite, & qui décrive uniformément l'équateur, on verra, par les méthodes indiquées ci-dessus, que jusqu'au 15 avril l'astre imaginaire passera au méridien avant le soleil, qu'ensuite il y passera plus tard jusqu'au 17 juin, &c.

EQUATION DU MOUVEMENT DES PLANETES. L'équation du centre n'est pas la seule inégalité à laquelle le mouvement des planetes soit sujet; il est encore d'autres inégalités qui viennent principalement de l'action mutuelle que les planetes exercent les unes sur les autres, ou de celle que le soleil exerce sur les satellites.

C'est principalement dans la lune que ces équations sont sensibles; elles le sont aussi dans Jupiter & dans Saturne; mais la quantité n'en est pas si bien déterminée. Sur quoi voyez les articles LUNE, SATURNE, JUPITER. Je me contenterai de faire ici les observations suivantes à l'égard de la lune.

1°. Depuis la publication de mon ouvrage, qui a pour titre, *recherches sur les différens points importans du système du monde*, Paris 1754, j'ai trouvé moyen de simplifier à certains égards, & de rendre encore plus exactes à d'autres, les tables du mouvement de la lune données dans cet ouvrage. Dans les tables de correction qui se trouvent à la page 147 de la première partie, on doit supprimer entièrement la I table de la page 149: dans la XIII table, page 153, l'équation doit être 1' 21", au lieu de 1'; & dans la XVI

Tome XII.

table, page 154, l'équation doit être 39", au lieu de 1' 39".

2°. Outre les équations du mouvement du nœud, qu'on trouve dans les tables des *Inst. astronomiques*, on a encore ces deux-ci: 4' 45" multipliées par le sinus du double de la distance de l'apogée de la lune au nœud ascendant; plus 8' 22" multipliées par le sinus du double de la distance de la lune au nœud, moins le sinus du double de la distance de la lune au soleil. Toutes les autres tables de l'équation du nœud peuvent être supprimées: ainsi on peut simplifier beaucoup nos tables des pages 190, 191, 195 de l'ouvrage cité; on les réduira à deux de la forme suivante.

I. Table. *Distance de l'apogée de la lune au nœud*, ajoutez en descendant, &c.

II. Table. *Distance de la lune au nœud*, ajoutez en descendant, &c.

Distance de la lune au soleil, ôtez en descendant, &c.

Dans la première de ces tables, la plus grande équation sera de 4' 45", comme dans la seconde colonne de la page 191 de mon ouvrage: dans la seconde table, la plus grande équation sera de 8' 22", comme dans la seconde colonne de la page 190.

3°. Dans les tables pour corriger l'inclinaison, page 102 du même ouvrage, on peut supprimer encore la seconde table de la page 103, & la première de la page 104.

Les raisons de ces différentes corrections aux tables publiées dans mon ouvrage, seront expliquées dans la troisième partie de ce même ouvrage, que j'espère publier bientôt, & qui contiendra beaucoup d'autres remarques importantes sur les tables de la lune.

Sur la construction & la force des tables d'équation des planetes, voyez l'article TABLES ASTRONOMIQUES.

EQUATION LUNAIRE, en chronologie, est la même chose que la proemptose, ou anticipation de la nouvelle lune. Voyez PROEMPTOSE.

EQUATION SOLAIRE, en chronologie, est la même chose que la métemptose, ou retardement de la nouvelle lune. Voyez MÉTEMPTOSE.

M m m m m

EQUATION, (*Horlogerie, &c.*) L'équation est cette partie de l'horlogerie qui indique les variations du soleil, ou la différence de son retour au méridien.

Ayant parlé des deux temps vrai & moyen (*voyez ci-dessus EQUATION du temps*), & donné une idée de leurs causes, il faut passer à la description des machines qu'on a employées pour les indiquer.

Les premières horloges qui ont été faites, ont indiqué le temps moyen : la disposition de ces machines ne pouvoit marquer les parties du temps que par des intervalles égaux.

Ce ne fut que lorsqu'on eut déterminé la quantité de variation apparente du soleil par le moyen des observations astronomiques, que l'on chercha les moyens de faire suivre aux horloges ces mêmes variations du soleil ; ce qui donna lieu aux pendules à équation.

Les différentes especes de constructions que l'on a mises en usage pour faire marquer le temps vrai & moyen, peuvent se réduire en général aux suivantes. 1^o. Aux pendules à équation qui marquoient les deux temps par le moyen de deux aiguilles : telle est celle dont parle le P. Alexandre dans son traité *des horloges*, page 343. Cette piece étoit dans le cabinet de Philippe II, roi d'Espagne ; elle fut la première pendule à équation connue.

Voici ce que dit M. de Sully, *regle artificielle du temps*, dans sa réponse au P. Kefra, sur les premières équations.

« Il y a, dit-il, deux manieres de pro-
 » duire à peu près la même chose (de
 » marquer l'équation ;) l'une est par une
 » pendule dont les vibrations sont réglées
 » sur le temps égal ou moyen, & dont
 » la réduction du temps égal à l'apparent,
 » est faite par le mouvement particulier
 » d'une seconde aiguille de minutes sur le
 » cadran ; & c'est de cette maniere qu'est
 » faite la pendule du roi d'Espagne, &
 » toutes les autres qu'on a faites jusqu'ici,
 » & que l'on appelle *pendules d'équations*.
 » La seconde maniere, qui est celle
 » que j'entends, & qui n'a pas encore
 » été exécutée, que je sache, est par une
 » pendule dont les vibrations seroient ré-
 » glées sur le temps apparent, & qui par

» conséquent seroient inégales entr'elles.
 » Cette pendule ayant son cadran à l'or-
 » dinaire, ses aiguilles d'heures, de mi-
 » nutes, de secondes, seroient toujours
 » d'accord, & montreroient uniquement
 » & précisément le temps apparent, comme
 » il nous est mesuré par le soleil. » Cette
 dernière construction d'équation appartient
 au P. Alexandre : c'est la même dont je
 parlerai bientôt.

Celles que l'on construisit en Angleterre, étoient aussi sur le même principe : j'ignore quelle étoit la disposition intérieure de ces premiers ouvrages ; mais je suppléerai à cela en faisant la description de celle de M. Julien le Roi, qui est aussi à deux aiguilles, & qui a été une des premières pendules à équation.

La seconde est celle du P. Alexandre, dont il a fait la description dans son traité *des horloges*. Cette construction, toute simple & ingénieuse qu'elle est, a trop de défauts pour que je m'arrête à la décrire en entier, j'en donnerai simplement l'idée ci-après ; ceux qui seront curieux de la connoître mieux, pourront recourir au traité de *l'horlogerie* de cet auteur : je ne crois pas qu'elle ait été exécutée ; elle ne pourroit d'ailleurs marquer le temps moyen.

Je puis comprendre dans ce second genre, une construction de M. de Rivaz, qui ne marque que les heures & minutes du temps vrai ; mais elle est exempte des défauts de celle du P. Alexandre.

La troisième est celle du sieur le Bon : cette construction marque les heures, minutes & secondes du temps vrai, & les heures & minutes du temps moyen ; c'est par le moyen de plusieurs cadrans qu'il a produit ces effets. Je ne connois cet ouvrage que par l'extrait de la lettre de M. le Bon à l'abbé de Hautefeuille, indiqué dans le livre du P. Alexandre, page 342.

Les pendules d'équation à cercles mobiles sont aussi de ce genre. La pendule à équation que j'ai construite, ainsi que la montre, peuvent y être comprises.

Une dernière espece de pendules à équation, est celle dont une aiguille marque les minutes du temps moyen ; & une autre la différence ou le nombre de minutes

dont le temps vrai en differe. Cette dernière aiguille ne fait qu'une demi-révolution environ, pour répondre à 30' 53". Cette quantité est la somme des variations du soleil ; car on voit par la table d'équation ci-après, que le soleil avance de 16' 9" le premier novembre sur le temps moyen ; & qu'au contraire il retarde de 14' 44" sur le même temps le 11 février ; & la somme de ces variations est de 30' 53".

On peut voir la description de la pendule dont il s'agit, dans le traité de M. Thiout, ainsi que plusieurs constructions d'équations qui y sont décrites, dont une partie sont en usage parmi les horlogers, telle que celle de l'invention du sieur Enderlin, savant artiste, que l'horlogerie regrettera long-temps ; une de M. Thiout, auteur du traité ; une du sieur Regnaud, de Châlons. Je ne m'arrêterai sur aucune de ces pièces, qui sont d'ailleurs connues, mon but étant d'exposer ici ce qu'on a trouvé depuis l'impression des traités de M. Thiout & du P. Alexandre, ou qui n'a pas encore été donné au public.

On ne permettra quelques remarques sur le choix des constructions d'équations, & sur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie.

Il y a trois sortes de personnes qui travaillent, ou se mêlent de travailler à l'horlogerie ; les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application, & sans chercher à sortir de leur ignorance : ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, & le hasard a décidé du choix.

Les seconds sont ceux qui, par une envie de s'élever fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse.

Enfin, le petit nombre renferme ces artistes intelligens, qui nés avec des dispositions particulières, ont l'amour du travail & de l'art, & s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déjà été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie &

quelques principes généraux des mécaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler ; il faut une disposition particulière donnée par la nature. Cette disposition seule tient lieu de tout ; lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties. Si on veut faire usage de ce don précieux, le temps donne bientôt la pratique, & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser : enfin, rien n'échappe à ses observations ; & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint à ces dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'à lui ? Il est sans doute rare de trouver des génies heureux qui réunissent toutes ces parties nécessaires ; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art. Il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'horlogerie & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers de nom, ou qui le sont en effet ; enfin, confier l'administration du corps de l'horlogerie aux plus intelligens ; faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & la fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder le progrès de l'art, qu'ils ne tendent même qu'à détruire ; ou, si l'on veut que cette communauté subsiste telle qu'elle est, que l'on érige du moins une société particulière, composée des plus fameux artistes qui seront juges du talent de ceux qui devront en être reçus, & qui décideront du mérite de toutes les nouvelles productions. Cette digression, si c'en est une, doit être pardonnée à mon zèle pour le progrès de l'art.

On peut réduire à deux points essentiels ou généraux, toutes les parties de l'horlogerie ; la construction, c'est-à-dire, la disposition des différens mécanismes & l'exécution. L'une & l'autre sont également nécessaires pour rendre les effets que l'on s'est proposé ; sans l'intelligence de l'artiste, l'exécution la plus belle ne forme que des parties séparées, qui n'ont point

d'ame, & ne peuvent rendre que très-mal des effets; & sans la pratique, le théoricien ne peut mettre en exécution ses idées. D'ailleurs, la pratique nous instruit de bien des phénomènes qu'on n'apperçoit qu'en exécutant.

La construction des ouvrages d'équation a été jusqu'à présent trop composée, & les étres multipliés sans raison; inconvenient ordinaire aux nouvelles productions. Enderlin avoit employé six roues de plus qu'aux pendules ordinaires, pour son équation. On est parvenu à les retrancher toutes dans certaines constructions, & à n'en employer que trois ou quatre dans d'autres.

Ce nombre de roues que l'on employoit, a produit non seulement une augmentation d'ouvrage, mais encore un obstacle assez grand pour la justesse de l'équation. J'ai observé qu'une pendule construite avec six roues de quadrature, malgré tous les soins apportés à l'exécution de ces roues, tant pour les arrondir que pour les fendre; j'ai observé, dis-je, que les aiguilles du temps vrai & moyen s'éloignent & se rapprochent à chaque révolution qu'elles font. La pendule qui m'a donné lieu de faire cette remarque, étoit exécutée avec soin, & les aiguilles s'éloignoient de trente secondes. On conçoit que c'est l'inégalité des roues qui produit cet effet. Il ne faut pas qu'elle soit sensible, pour ne donner que cette quantité; il ne faut que faire attention à leur nombre: ainsi s'il y en a six, comme à celle en question, c'est l'inégalité de six roues qui est multipliée par la différence de la longueur des aiguilles au rayon des roues.

La conduite de la roue annuelle n'étoit pas moins composée; on s'étoit attaché à la faire mouvoir continuellement, afin d'imiter par-là la progression insensible de l'augmentation ou diminution d'équation. Il me paroît que cette précision étoit assez superflue, si on envisage l'équation, non comme un simple objet de curiosité, mais comme une chose utile.

Si une pendule à équation ne sert simplement qu'à contenter un curieux, on a raison de ne lui rien laisser à desirer; car dès-lors l'augmentation de l'ouvrage ne doit

plus faire un obstacle; mais si ces sortes de pieces sont destinées à un usage réel, il faut en faciliter l'exécution aux ouvriers ordinaires, produire les effets avec le moins de pieces possibles, & réserver pour des artistes choisis les opérations délicates qui échappent au général.

La plus grande variation du soleil en vingt-quatre heures, est de 30 secondes; or, si le changement d'équation ne se fait qu'une fois par jour (& en quelques heures, comme de minuit à deux heures, par exemple), au lieu de se faire insensiblement & par un mouvement continuel, il s'ensuivra de-là qu'à six heures du matin l'aiguille du temps vrai marquera $7\frac{1}{2}$ secondes de plus qu'elle ne devroit, en suivant la progression naturelle de la variation du soleil; à midi elle marquera juste l'équation, & à six heures du soir elle marquera $7\frac{1}{2}$ secondes de moins: ainsi dans la plus grande variation journalière du soleil, l'erreur qui résultera d'une construction d'équation dont le changement ne se fera pas insensiblement, sera de $7''\frac{1}{2}$; quantité même qui ne pourra être remarquée dans un cadran de 10 piés de diamètre: mais d'ailleurs à midi elle sera juste; ainsi on pourra voir le méridien & régler la pendule en se réglant sur l'aiguille du temps vrai, comme avec les constructions composées. Voyez les traités d'horlogerie de M. Thiout, du P. Alexandre, de M. Bertoud, & la description des arts & métiers, imprimés à Neuchatel; & au mot PENDULE, la description des pendules à équation.

Je joins ici une table d'équation, qui pourra servir à tracer les courbes, & à faire connoître la variation du soleil. Je la dressai il y a quelques années d'après celle de la connoissance des temps; j'y fis quelques changemens, qui m'ont paru en rendre l'usage plus facile.

Il y a dans la connoissance des temps deux tables différentes pour l'équation du temps; je dirai dans la suite de cet article la raison qui m'a fait préférer celle-ci.

M. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Genevieve, & correspondant de l'académie royale des sciences, dans son état du ciel, pour les années 1574 & 1755, dont il a

été parlé au mot *EPHÉMÉRIDES*, donne aussi une table de l'*équation* de l'horloge à la dernière colonne de la première page de chaque mois : cette table est différente de celle qu'on trouve dans la *connaissance des temps* à la dernière colonne de la seconde page de chaque mois. Nous ne faisons ici usage ni de l'une ni de l'autre ; mais celle de M. Pingré étant tantôt en *avance*, tantôt en *retard*, nous paroît plus commode que celle de la *connaissance des temps*, par la raison qu'on verra plus bas, & qui nous fait préférer la se-

conde table de la *connaissance des temps* à la première.

Dans la table que je donne ici, la première colonne indique le jour du mois, la seconde marque de combien le soleil retarde ou avance sur la pendule : par exemple, au premier janvier le soleil retarde de 3' 59", c'est-à-dire, qu'il est midi vrai, quand la pendule marque midi 3' 59" ; la troisième colonne marque la différence d'un jour à l'autre : ainsi du premier au 2 janvier le soleil retarde de 29" de plus, &c.

TABLE de la différence du temps vrai au temps moyen pour le Midi de chaque jour, au Méridien de Paris.

JOURS du mois.	J A N V I E R.		Différence du retour du so- leil au Méri- dien, en 24 heures.	JOURS du mois.	F É V R I E R.		Différence du retour du so- leil au Méri- dien, en 24 heures.
	M.	S.			M.	S.	
1	Retarde de	3 59	Sec. 29	1	Retarde de	14 5	Sec. 9
2	R.	4 28	29	2	R.	14 12	7
3	R.	4 56	28	3	R.	14 19	6
4	R.	5 23	27	4	R.	14 25	7
5	R.	5 50	27	5	R.	14 30	5
6	R.	6 17	27	6	R.	14 34	4
7	R.	6 43	26	7	R.	14 38	4
8	R.	7 9	26	8	R.	14 40	2
9	R.	7 34	25	9	R.	14 42	2
10	R.	7 59	25	10	R.	14 43	1
11	R.	8 23	24	11	R.	14 44	1
12	R.	8 46	23	12	R.	14 43	
13	R.	9 9	23	13	R.	14 42	1
14	R.	9 31	22	14	R.	14 40	1
15	R.	9 53	22	15	R.	14 37	2
16	R.	10 14	21	16	R.	14 33	3
17	R.	10 34	20	17	R.	14 29	4
18	R.	10 53	19	18	R.	14 24	4
19	R.	11 12	19	19	R.	14 19	5
20	R.	11 30	18	20	R.	14 13	5
21	R.	11 47	17	21	R.	14 6	6
22	R.	12 4	17	22	R.	13 58	7
23	R.	12 20	16	23	R.	13 50	8
24	R.	12 35	15	24	R.	13 41	8
25	R.	12 49	14	25	R.	13 32	9
26	R.	13 2	13	26	R.	13 22	9
27	R.	13 15	13	27	R.	13 11	10
28	R.	13 26	11	28	R.	13 0	11
29	R.	13 37	11	29	R.	13 48	11
30	R.	13 47	10				12.
31	R.	13 56	9				

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent le retard du Soleil.

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent le retard.

qui diminuent le retard du Soleil.

JOURS du mois.	M A R S.		Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.	JOURS du mois.	A V R I L.		Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.
	M.	S.			M.	S.	
1	Retarde de	12 36	Sec. 12	1	R.	3 48	Sec. 18
2	R.	12 23	13	2	R.	3 30	18
3	R.	12 10	13	3	R.	3 11	19
4	R.	11 56	14	4	R.	2 53	18
5	R.	11 42	14	5	R.	2 35	18
6	R.	11 28	14	6	R.	2 17	18
7	R.	11 13	15	7	R.	2 0	17
8	R.	10 58	15	8	R.	1 43	17
9	R.	10 42	16	9	R.	1 26	17
10	R.	10 26	16	10	R.	1 9	17
11	R.	10 10	16	11	R.	0 53	16
12	R.	9 53	17	12	R.	0 37	16
13	R.	9 36	17	13	R.	0 21	16
14	R.	9 19	17	14	R.	0 6	16
15	R.	9 2	17	15	A.	0 9	15
16	R.	8 44	18	16	A.	0 24	15
17	R.	8 26	18	17	A.	0 39	15
18	R.	8 8	18	18	A.	0 53	14
19	R.	7 50	18	19	A.	1 6	13
20	R.	7 32	18	20	A.	1 19	13
21	R.	7 14	18	21	A.	1 32	13
22	R.	6 55	19	22	A.	1 44	12
23	R.	6 36	19	23	A.	1 56	12
24	R.	6 17	19	24	A.	2 8	12
25	R.	5 58	19	25	A.	2 19	11
26	R.	5 40	18	26	A.	2 29	10
27	R.	5 21	19	27	A.	2 39	10
28	R.	5 2	19	28	A.	2 48	9
29	R.	4 44	18	29	A.	2 57	8
30	R.	4 25	19	30	A.	3	8
31	R.	4 6	19				

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard.

Le Soleil avance ou retarde.

du Soleil.

qui diminuent le retard.

ou Soleil.

qui font avancer le temps vrai.

JOURS du mois.	M A I.		Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.	JOURS du mois.	J U I N.		Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.
	M.	S.			M.	S.	
1	A.	3 13	Sec. 8	1	A.	2 40	Sec. 9
2	A.	3 20	7	2	A.	2 31	9
3	A.	3 27	7	3	A.	2 21	10
4	A.	3 33	6	4	A.	2 11	10
5	A.	3 39	6	5	A.	2 1	10
6	A.	3 44	5	6	A.	1 51	10
7	A.	3 48	4	7	A.	1 40	11
8	A.	3 52	4	8	A.	1 29	11
9	A.	3 56	4	9	A.	1 18	11
10	A.	3 59	3	10	A.	1 6	12
11	A.	4 1	2	11	A.	0 54	12
12	A.	4 2	1	12	A.	0 42	12
13	A.	4 3	1	13	A.	0 30	12
14	A.	4 4	1	14	A.	0 18	12
15	A.	4 4		15	A.	0 5	12
16	A.	4 3		16	R.	0 8	13
17	A.	4 2	1	17	R.	0 21	13
18	A.	4 0	1	18	R.	0 34	13
19	A.	3 58	2	19	R.	0 47	13
20	A.	3 55	2	20	R.	0 0	13
21	A.	3 51	3	21	R.	1 13	13
22	A.	3 47	4	22	R.	1 26	13
23	A.	3 43	4	23	R.	1 39	13
24	A.	3 38	4	24	R.	1 52	13
25	A.	3 32	5	25	R.	2 5	13
26	A.	3 26	6	26	R.	2 17	12
27	A.	3 19	7	27	R.	2 29	12
28	A.	3 12	7	28	R.	2 41	12
29	A.	3 5	7	29	R.	2 53	12
30	A.	2 57	8	30	R.	3 5	12
		2 49	8				

Le Soleil avance ou retarde.

Le Soleil avance ou retarde.

qui font avancer le Soleil.

qui diminuent les quantités.
dont le Soleil avance.

qui diminuent l'avance du Soleil.

qui font retarder le Soleil.

JOURS du mois.	JUILLET.		Différence du retour du fo- leil au Méridi- en, en 24 heures.	JOURS du mois.	A O U T.		Différence du retour du fo- leil au Méridi- en, en 24 heures.
	M.	S.			M.	S.	
1	R.	3 16	Sec. II	1	R.	5 44	Sec. 4
2	R.	3 27	II	2	R.	5 40	4
3	R.	3 38	II	3	R.	5 36	4
4	R.	3 49	II	4	R.	5 31	5
5	R.	4 0	II	5	R.	5 25	6
6	R.	4 10	10	6	R.	5 19	6
7	R.	4 19	9	7	R.	5 12	7
8	R.	4 28	9	8	R.	5 5	7
9	R.	4 37	9	9	R.	4 57	8
10	R.	4 46	9	10	R.	4 48	9
11	R.	4 54	8	11	R.	4 39	9
12	R.	5 2	8	12	R.	4 29	10
13	R.	5 9	7	13	R.	4 19	10
14	R.	5 16	7	14	R.	4 8	11
15	R.	5 22	6	15	R.	4 3	12
16	R.	5 28	6	16	R.	3 56	12
17	R.	5 33	5	17	R.	3 44	12
18	R.	5 38	5	18	R.	3 32	12
19	R.	5 42	4	19	R.	3 19	13
20	R.	5 46	4	20	R.	3 6	13
21	R.	5 49	4	21	R.	2 52	14
22	R.	5 51	3	22	R.	2 38	14
23	R.	5 53	2	23	R.	2 23	15
24	R.	5 55	2	24	R.	2 8	15
25	R.	5 56	1	25	R.	1 52	16
26	R.	5 56	1	26	R.	1 36	16
27	R.	5 55	0	27	R.	1 19	17
28	R.	5 54	1	28	R.	1 2	17
29	R.	5 53	1	29	R.	0 45	17
30	R.	5 51	1	30	R.	0 28	18
31	R.	5 48	3	31	R.	0 10	18
					A.	0 8	

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent le retard

du Soleil.

qui diminuent

le retard.

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard du Soleil.

JOURS du mois.	SEPTEMBRE.		Différence du retour du so- leil au Méridi- en, en 24 heures.	JOURS du mois.	OCTOBRE.		Différence du retour du so- leil au Méridi- en, en 24 heures.
	M.	S.			M.	S.	
1	A.	0 27	Sec. 19	1	A.	10 31	Sec. 19
2	A.	0 46	19	2	A.	10 49	18
3	A.	1 5	19	3	A.	11 7	18
4	A.	1 24	19	4	A.	11 25	18
5	A.	1 43	19	5	A.	11 43	18
6	A.	2 3	20	6	A.	12 0	17
7	A.	2 23	20	7	A.	12 17	17
8	A.	2 43	20	8	A.	12 33	16
9	A.	3 3	20	9	A.	12 48	15
10	A.	3 23	20	10	A.	13 3	15
11	A.	3 44	21	11	A.	13 18	15
12	A.	4 5	21	12	A.	13 33	15
13	A.	4 26	21	13	A.	13 47	14
14	A.	4 47	21	14	A.	14 0	13
15	A.	5 8	21	15	A.	14 13	13
16	A.	5 29	21	16	A.	14 25	12
17	A.	5 49	20	17	A.	14 36	11
18	A.	6 10	21	18	A.	14 47	11
19	A.	6 31	21	19	A.	14 57	10
20	A.	6 52	21	20	A.	15 7	10
21	A.	7 13	21	21	A.	15 16	9
22	A.	7 34	21	22	A.	15 25	9
23	A.	7 54	20	23	A.	15 33	8
24	A.	8 14	20	24	A.	15 40	7
25	A.	8 34	20	25	A.	15 46	6
26	A.	8 54	20	26	A.	15 51	5
27	A.	9 14	20	27	A.	15 56	5
28	A.	9 34	20	28	A.	16 1	5
29	A.	9 53	19	29	A.	16 5	4
30	A.	10 12	19	30	A.	16 7	2
				31	A.	16 9	2

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

JOURS du mois.	NOVEMBRE.			Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.	JOURS du mois.	DÉCEMBRE.			Différence du retour du so- leil au Méridien, en 24 heures.
	M.	S.				M.	S.		
1	A.	16	9	Sec. 0	1	A.	10	17	Sec. 23
2	A.	16	9		2	A.	9	53	24
3	A.	16	8	0	3	A.	9	29	24
4	A.	16	7	1	4	A.	9	4	25
5	A.	16	5	1	5	A.	8	39	25
6	A.	16	2	2	6	A.	8	13	26
7	A.	15	58	3	7	A.	7	47	26
8	A.	15	53	4	8	A.	7	20	27
9	A.	15	47	5	9	A.	6	53	27
10	A.	15	40	6	10	A.	6	25	28
11	A.	15	33	7	11	A.	5	57	28
12	A.	15	25	7	12	A.	5	29	28
13	A.	15	16	8	13	A.	5	0	29
14	A.	15	6	9	14	A.	4	31	29
15	A.	14	56	10	15	A.	4	2	29
16	A.	14	44	10	16	A.	3	33	29
17	A.	14	32	12	17	A.	3	4	29
18	A.	14	19	12	18	A.	2	34	30
19	A.	14	5	13	19	A.	2	4	30
20	A.	13	50	14	20	A.	1	34	30
21	A.	13	34	15	21	A.	1	4	30
22	A.	13	17	16	22	A.	0	34	30
23	A.	13	0	17	23	A.	0	4	30
24	A.	12	42	17	24	R.	0	26	30
25	A.	12	23	18	25	R.	0	56	30
26	A.	12	4	19	26	R.	1	26	30
27	A.	11	44	19	27	R.	1	56	30
28	A.	11	23	20	28	R.	2	25	29
29	A.	11	2	21	29	R.	2	54	29
30	A.	10	40	21	30	R.	3	23	29
				22	31	R.	3	52	29

Le Soleil avance ou retarde.

Le Soleil avance ou retarde.

dont le soleil avance.

qui diminuent les nombres de minutes.

Le Soleil.

qui font retarder.

De l'usage de la table d'équation, pour régler les ouvrages d'horlogerie. Après avoir parlé de la cause des variations du soleil, de la construction des différens mécanismes propres à imiter ces effets, des moyens de les exécuter, & de se servir des tables d'équation pour tailler l'ellipse, je dois m'arrêter à l'usage que l'on fait de ces tables pour régler les pendules ordinaires, ainsi que les montres, & donner des

méthodes pour en rendre l'usage facile.

Les pendules & montres ne peuvent marquer constamment que le temps moyen. Ces machines étant bien construites ne sauroient diviser le temps qu'en des parties égales; lors donc que l'on veut régler une pendule par le méridien, il faut savoir si la quantité de temps écoulée entre le passage du soleil au méridien d'un jour, est

égale à celle de son retour au même point pour un autre jour.

Les tables d'équation servent particulièrement à indiquer les différences du retour du soleil: ainsi il reste à donner les moyens de s'en servir; avant de le faire, il est à propos de faire connoître les deux sortes de tables d'équation que donne l'académie des sciences, lesquelles sont jointes & font partie de la connoissance des temps.

Quoiqu'il n'y ait qu'une seule équation ou différence du temps vrai au temps moyen du soleil, cette différence peut cependant être exprimée différemment, suivant l'époque ou point d'où l'on part: pour la former on a construit deux tables d'équation, comme on le peut voir dans la connoissance des temps.

Dans la premiere espece de table, qui est celle que donne la connoissance des temps à la sixieme colonne de la seconde page de chaque mois, pour tous les jours de l'année, la variation du soleil est toujours dans le même sens; en sorte qu'une pendule réglée sur le temps moyen, mise le premier novembre (époque que l'on a choisie pour la construction de cette table) avec le soleil à son passage au méridien, avancera en certains temps de l'année de 30' 53" sans être jamais en retard; ainsi le soleil retardera toujours sur le temps moyen. Une pendule mise sur cette table de l'équation de l'horloge, ne se trouvera juste avec le soleil qu'une fois par an, qui est le premier novembre, jour où elle est supposée avoir été mise avec lui à son passage au méridien.

La seconde table d'équation de la connoissance des temps a pour titre, *table du temps moyen au midi vrai pour le méridien de Paris*. Dans celle-ci on a partagé la somme de la variation du soleil: ainsi une pendule réglée sur le temps moyen ne peut avancer que de 14' 44", mais doit retarder de 16' 9"; ces deux quantités forment la même variation 30' 53" de la premiere table.

Une pendule réglée sur cette seconde espece de table, se trouvera quatre fois par an avec le soleil; les deux temps vrai & moyen ne différeront pas l'un de l'autre le 15 avril, le 15 juin, le 31 août, & le 23 décembre.

Quoique l'une & l'autre table d'équation puissent également servir à régler les montres & pendules, il auroit été fort mal-à-propos d'éviter au public le choix entre ces deux tables, en envisageant leur usage simplement relatif aux montres & pendules, ou comme ne devant servir qu'à régler ces machines.

Le temps moyen donné par l'une sera, il est vrai, aussi propre à régler les pendules, que le temps moyen donné par l'autre; mais ces deux temps paroîtront différer, quoiqu'étant au fond une même chose; car, pour en donner un exemple, une pendule qu'on aura réglée sur le moyen mouvement du soleil, & qui aura été mise sur la premiere espece de table de l'équation de l'horloge, au passage du soleil par le méridien, le premier novembre marquera midi juste, dans l'instant de ce passage du soleil, tandis qu'une autre pendule, aussi réglée sur le temps moyen par la seconde table, retardera de 16' 9". Ce même jour les deux temps moyens donnés par ces deux tables, & marqués par deux pendules, différeront donc entr'eux de 16' 9", & ainsi des autres temps de l'année.

Cette seconde espece de table, qui est celle que j'ai donnée ci-devant d'après celle de la connoissance des temps; cette table, dis-je, me paroît devoir être uniquement suivie, puisque la premiere n'a point d'autre propriété que la seconde, & que celle-ci au contraire a un avantage; c'est que le soleil dans le temps qu'il est le plus éloigné de son moyen mouvement, ne l'est que de 16' 9"; & l'autre au contraire ayant toute l'erreur dans le même sens, peut en différer de 30' 53".

Méthode pour régler une pendule par le méridien, & lui faire suivre le temps moyen ou égal. Il faut mettre la pendule au moment du passage du soleil par le méridien, à la quantité de minutes & de secondes que la table indique, ayant égard, si le jour proposé le soleil avance, de mettre en retard l'aiguille; & au contraire s'il retarde, d'avancer l'aiguille du nombre de minutes & secondes qui répond audit jour.

On verra le lendemain si la pendule se trouve au passage du soleil par le méridien,

à la différence que la table marque pour ce jour ; si elle se rencontre, c'est une preuve qu'elle est réglée ; au contraire si elle excède cette différence, soit en avance ou en retard, il faut baisser ou hausser la lentille proportionnellement à l'erreur qu'elle aura faite, & au sens dont elle se fera écartée de la table.

On doit mettre la pendule en retard, si la table marque que le soleil avance, par la raison que cette pendule étant proposée pour marquer le temps moyen, le soleil ne peut avancer sans que ce temps ne soit en retard, & qu'au contraire il ne peut retarder sans que le temps moyen n'avance, puisque c'est d'après la comparaison de ces deux temps que la table a été faite.

Exemple. Le 18 décembre on a vu le méridien, & mis la pendule à 2 minutes 34 secondes (nombre que la table marque à ce jour) : on observera le lendemain si elle retarde de la quantité que la table donne pour le 19, qui est 2 minutes 4 secondes ; si elle se rencontre à cette quantité, c'est une preuve qu'elle est réglée.

Si elle a avancé sur ce nombre, baissez la lentille ; au contraire si elle a retardé, faites-la monter par l'écrou en raison de l'erreur qu'elle aura faite, & répétez la même opération jusqu'à ce qu'elle suive la différence que la table indique.

On peut se dispenser de voir tous les jours le méridien, & en laisser écouler plusieurs, en se souvenant du nombre, afin que si la pendule diffère de la table, on touche à la lentille en raison du nombre de jours écoulés, & de celui de minutes & secondes dont elle a avancé ou retardé.

On peut aussi, lorsque la pendule est réglée, savoir l'heure du temps vrai, en voyant par la table d'équation de quelle quantité le soleil avance ou retarde sur le temps moyen au jour proposé.

Méthode pour faire suivre le temps vrai à une pendule. Pour faire suivre ce temps à une pendule, il faut s'affujettir à conduire l'aiguille chaque jour, suivant que le soleil varie ; car il n'y a que les pendules à équation qui puissent suivre cette variation. Il

faut donc avoir soin en faisant suivre à une pendule ordinaire le temps vrai, d'y toucher de temps à autre, en conduisant l'aiguille suivant que le soleil avance ou retarde, & faire attention si la pendule s'éloigne chaque jour du soleil du nombre de secondes marquées à la dernière colonne de chaque mois, en sorte que le mouvement de la pendule suive toujours le temps moyen : la différence dont le soleil varie d'un jour à l'autre est marquée à la dernière colonne de chaque mois ; on peut se servir de cette variation pour régler la pendule proposée ; si elle avance ou retarde d'une plus grande quantité que cette différence de 24 heures, il faut toucher à la lentille à proportion de l'erreur.

Dans le cas où on ne pourroit pas voir le soleil tous les jours, la méthode dont je viens de parler pour faire suivre le temps vrai à l'aiguille, & régler la pendule par la troisième colonne, ou excès de 24 heures, deviendroit difficile.

Il faut donc, avant de faire varier l'aiguille comme le soleil, commencer par régler la pièce sur le temps moyen (par la première méthode), après quoi il est très-facile de faire suivre à l'aiguille le mouvement du soleil, comme on le verra par cet exemple, qui suppose la pendule réglée sur le temps moyen, à laquelle on veut faire suivre les variations du soleil ou le temps vrai.

Exemple pour régler la pendule sur le temps moyen, en lui faisant suivre le temps vrai. Ayant mis le premier mars la pendule avec le soleil à son passage au méridien, observez le 13 du même mois le soleil, qui depuis le premier s'est approché de trois minutes du temps moyen : voyez pour cet effet la table d'équation, laquelle marque pour le premier mars, le soleil retarde de 12' 36", & le 13 de 9' 36" ; donc il a avancé de 3 minutes. Si la pendule est réglée sur le temps moyen, elle doit être en retard du soleil de cette quantité ; si elle en diffère en plus ou en moins, il faut monter la lentille si elle retarde, & la baisser si au contraire elle avance.

Pour régler une pendule à secondes ou d'observation, il est à propos d'avoir une montre à secondes, que l'on arrête sur

midi, & à l'instant du passage du soleil par le méridien, on la laisse marcher (les montres à secondes ont ordinairement un petit levier qui sert pour cela), de sorte que cette montre donne exactement l'heure du soleil; car avec un méridien que j'ai fait, je suis assuré du passage du soleil par le méridien à cinq secondes près, je puis même dire à deux secondes; ainsi ayant une table d'équation, on met la pendule à la quantité de minutes & secondes qu'elle indique; de cette façon on peut régler une pendule avec beaucoup d'exactitude.

Quant aux pendules & montres ordinaires, il n'est pas besoin de cette grande précision, & on ne doit pas même l'attendre; de sorte qu'on peut négliger quelques secondes que l'on appercevra de variation en un jour; & même quand il y auroit 30 secondes pour les montres, on ne doit pas y faire attention; le méridien peut aussi ne pas donner exactement l'instant de midi. *Cet art. est de M. FERDINAND BERTHOUD, horloger.*

ÉQUERRE, f. f. (*Géom. tr.*) C'est un instrument fait de bois ou de métal, qui sert à tracer & mesurer des angles droits, comme *LEM*, *Planche de Géom. fig. 42.*

Elle est composée de deux règles ou jambes, qui sont jointes ou attachées perpendiculairement sur l'extrémité l'une de l'autre. Quand les deux branches sont mobiles à un point, on l'appelle *biveau* ou *fausse équerre*. *Voyez BIVEAU.*

Pour examiner si une équerre est juste ou non, décrivez un demi-cercle *AEF* d'un diamètre à discrétion; & dans ce demi-cercle tirez de chaque extrémité du diamètre *A* & *F* des lignes droites, vers un point pris à volonté dans la circonférence, comme *E*: appliquez l'équerre aux côtés de l'angle *AEF*, de manière que son sommet soit en *E*. Si l'équerre s'ajuste exactement aux côtés de l'angle, elle est juste; autrement elle est fautive. *Harris & Chambers.*

On dit que deux lignes, &c. sont d'équerre, quand elles sont perpendiculaires l'une à l'autre.

ÉQUERRE, (*Astron.*) constellation méridionale, introduite par M. de la Caille, & qui est jointe avec la règle & le triangle

aussral en forme de niveau. *Voyez TRIANGLE, (M. DE LA LANDE.)*

ÉQUERRE D'ARPEUR, en terme d'arpentage; c'est un cercle de cuivre d'une bonne consistance, de 4, 5 ou 6 pouces de diamètre. *Pl. d'Arp. fig. 17.* On le divise en quatre parties égales, par deux lignes qui s'entre-coupent à angles droits au centre. Aux quatre extrémités de ces lignes & au milieu du limbe, on met quatre fortes pinnules bien rivées dans des trous carrés, & très-perpendiculairement fendues sur ces lignes, avec des trous au dessous de chaque fente, pour mieux distinguer les objets éloignés. On évuide ce cercle, pour le rendre léger.

Au dessous & au centre de l'instrument se doit monter à vis une virole, qui sert à soutenir l'équerre sur son bâton de 4 à 5 piés (*fig. 18*), suivant la hauteur de l'œil de l'observateur. Ce bâton est garni d'un fer pointu par le bout qui entre en terre, & l'autre bout est arrondi, pour que la virole y reste juste.

Toute la précision de cet instrument consiste en ce que les pinnules soient bien exactement fendues à angles droits; ce que l'on connoitra facilement en bornant par deux pinnules un objet éloigné, & un autre objet par les deux autres pinnules. Il faut ensuite tourner l'équerre bien juste sur son bâton, & regarder les mêmes objets par les pinnules opposées: s'ils se rencontrent bien exactement dans l'alignement des fentes, c'est une marque de la justesse de l'instrument.

Pour éviter de fausser cette équerre, il faut, 1°. enfoncer en terre le bâton seul, & quand il est bien affermi, placer ladite équerre sur la virole, par le moyen de sa vis.

On fait aussi de ces sortes d'équerres où l'on met huit pinnules, de la même manière que celles décrites ci-dessus; elles servent pour avoir les angles de 45 degrés, ainsi qu'aux jardiniers pour aligner & planter des allées d'arbres en étoile.

Voici la manière de se servir de cet instrument. Supposons qu'on veuille lever le plan du champ *ABCDE* (*Pl. de l'Arp. figure 24*), on plantera des jallons ou des piquets bien à plomb à tous les angles; on mesurera la ligne *AC*, & les

perpendiculaires qui tombent des angles sur cette ligne, & l'on écrira séparément ces mesures. Pour trouver le point *F*, extrémité d'une des perpendiculaires, on plantera des jallons à discrétion sur la ligne *AC*, & l'on mettra le pié de l'instrument sur la même ligne, de manière qu'à travers deux alidades opposées on puisse voir deux des jallons plantés sur cette ligne, & à travers les deux autres alidades, le jallon *E*. Si dans cette station le point *E* n'est point visible, on reculera ou l'on avancera l'instrument, jusqu'à ce que les lignes *AF*, *E F* fassent un angle droit en *F*: par ce moyen on aura le plan du triangle *A F E*. On trouvera de la même manière le point *H* où tombe la perpendiculaire *D H*, dont on mesurera la longueur avec celle de *H F*, pour avoir le plan du trapèze *E F H D*.

On mesurera ensuite *H C*, qui fait un angle droit avec *H D*, & on aura le plan du triangle *D H C*. Il ne restera plus après cela qu'à trouver le point *G*, où tombe la perpendiculaire *B G*. On trouvera ce point de la même manière que les autres, & on aura par ce moyen le plan de tout le champ *A B C D E*, dont on aura l'aire ou la surface en ajoutant ensemble les triangles & les trapèzes. Voy. AIRE, SURFACE, TRIANGLE, TRAPESE, &c. V. aussi ARPEUTEUR, CHAÎNE, LEVER UN PLAN, &c. (E)

EQUERRE, (*Architect.*) L'équerre des Architectes n'a rien de particulier; c'est une équerre commune, telle que celle des Géometres, dont on a donné la description au commencement de cet article. Il n'y a presque aucun art où elle ne soit d'usage, & nous y renverrons dans les articles suivans.

EQUERRE, en *Architecture*, s'entend aussi d'un lien de fer coudé, qu'on met aux poteaux corniers d'une encoignure de pan de bois, aux portes de menuiserie & à d'autres ouvrages. (P)

EQUERRES, (*Hydraul.*) sont des coudes qu'on est obligé de faire à une conduite, lorsque le dessein d'un jardin vous assujettit à des angles indispensables.

Equerre se dit encore de grosses plates-bandes de fer dont on garnit les angles des réservoirs de plomb élevés en l'air, pour soutenir la poussée & l'écartement des côtés. (K)

EQUERRE, en terme de *Bijoutier*, est un

instrument formant un triangle équilatéral, dont ils se servent pour tracer des angles.

EQUERRE dont se servent les *Graveurs* & *Dessinateurs*, est une planche de bois qui a deux arêtes, perpendiculaires l'une à l'autre; & un trou, pour pouvoir mettre le doigt & lever l'équerre facilement, & sans toucher à l'encre dont les arêtes peuvent être mouillées.

EQUERRE DES JARDINIERS, voyez EQUERRE DES ARPEUTEURS.

EQUERRE DES MAÇONS, v. EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DES CHARPENTIER, voy. EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE A ÉPAULEMENT, (*Charp.*) Celle-ci ne diffère de l'équerre ordinaire, qu'en ce qu'une des branches est triple en épaisseur de l'autre: c'est par cette raison qu'elle a un épaulement de chaque côté. Cet épaulement sert à soutenir l'équerre ferme, lorsque l'on veut tracer une ligne.

EQUERRE DU CHARRON, v. EQUERRE DES GÉOMETRES: ils en ont de grandes & de petites.

EQUERRE, outil de graveur de poinçons à lettres, est un morceau de bois ou de cuivre plié en équerre; en sorte que la ligne qui est l'angle ou jonction des deux parties de l'équerre, soit perpendiculaire au plan ou face de la pierre à l'huile sur laquelle on la pose. Le dessous de l'équerre est garni d'une semelle d'acier, qui glisse sur la pierre à l'huile. Lorsqu'on s'en sert pour dresser un poinçon par la face de la lettre, on place le poinçon dans l'angle de l'équerre, où on le tient assujetti avec le pouce, pendant que les autres doigts pressent extérieurement l'équerre. On fait glisser le tout sur la pierre, qui use à la fois la semelle d'acier de l'équerre, & la face du poinçon où la lettre est gravée, qui par ce moyen est parfaitement dressée. Voyez l'art. GRAVURE DES POINÇONS A LETTRE.

EQUERRE DES FERBLANTIER, voy. EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DU MENUISIER, v. EQUERRE DU GÉOMETRE & DU CHARPENTIER.

EQUERRE DE L'ÉCRIVAIN, voyez EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE DE L'ARQUEBUSIER, voy. EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE, en terme de Potier de terre, est une plaque de fer à plusieurs pans, qui sert de patron ou de modele sur lequel on coupe le carreau.

EQUERRE, en terme de Vitrier, est une grande équerre d'acier percée d'espace en espace, & à biseaux en dedans: elle sert à mettre les panneaux à l'équerre.

EQUERRES DES CLOCHERS, (*Jurisp.*) ou **ÉSQUIERS DES CLOCHERS & DES EGLISES**, signifient, selon quelques-uns, l'endroit où sont assis les clochers; ou, selon d'autres, l'espace qui se trouve d'un clocher à l'autre. Plusieurs coutumes disent que le droit de vaine-pâture pour les bestiaux d'une paroisse, s'étend jusqu'aux équerres des clochers voisins, c'est-à-dire, d'un clocher à l'autre. *Voy.* les coutumes de Vitry, art. 212; Châlons, 296, Chaumont, art. 103; Troyes, 269; Sens, 245; Melun, art. 302, & **PATURAGE, PATURE, VAINE-PATURE.** (A)

EQUESTRE, adj. (*Gramm.*) est un terme dont on se sert sur-tout dans cette phrase, statue équestre, qui signifie une statue représentant une personne à cheval. *Voyez* STATUE.

Ce mot est formé du latin *equus*, chevalier, homme de cheval; de *equus*, cheval. *Voyez* CHEVALIER.

La Fortune équestre, dans l'ancienne Rome, étoit une statue de cette divinité à cheval. Nous disons aussi quelquefois une colonne équestre. *Voyez* COLONNE.

Ordre équestre, chez les Romains, signifioit l'ordre des chevaliers, ou equites. *Chamb.*

EQUESTRE, (*Hist. anc.*) est une épithete que les anciens donnoient aux hommes, & même aux divinités. Tite-Live & Plutarque rapportent que les Romains piqués de ce que les Etrusques refusoient de s'allier avec eux; & de leur permettre d'épouser leurs filles, étoient sur le point de leur déclarer la guerre; mais Romulus leur persuada de se borner à enlever par surprise les filles de leurs voisins; dans cet objet, il fit publier que son peuple célébreroit un tel jour, des jeux magnifiques à l'honneur de Neprune équestre ou *consus*: il invita les peuples des environs de Rome à venir jouir de ce spectacle, & ce fut pour lors que les Romains enleverent les Sabines.

On donnoit à Rome le titre d'ordre

équestre, aux chevaliers Romains. On a découvert une infinité d'inscriptions antiques, qui désignent l'ordre équestre. (*V. A. L.*)

EQUIANGLE, adj. en Géométrie, se dit des figures dont les angles sont égaux. *Voyez* ANGLE.

Un carré est une figure équiangle. *Voyez* QUARRÉ. Un triangle équilatéral est aussi équiangle. *Voyez* EQUILATÉRAL.

Quand les trois angles d'un triangle sont égaux aux trois angles d'un autre triangle, on appelle ces triangles équiangles entr'eux. *Voyez* TRIANGLE. (E)

Le mot équiangle s'emploie plus souvent dans ce dernier sens relatif, lorsqu'on compare les angles d'une figure à ceux d'une autre, que dans le premier sens, lorsqu'on compare entr'eux les angles d'une seule figure. Cependant il est utile de s'en servir dans les deux acceptions, pour éviter les circonlocutions, ayant soin d'ailleurs que ce mot ne fasse point d'équivoque; une figure équiangle tout court, est une figure dont les angles sont égaux entr'eux; une figure équiangle à une autre ou deux figures équiangles entr'elles, sont deux figures dont les angles sont égaux chacun à chacun. Peut-être feroit-on encore mieux de se servir dans le premier cas du mot équiangulaire (qui n'est pas même tout à fait hors d'usage) à l'exemple de quadrangulaire, & d'employer dans le second cas le mot équiangle: une figure équiangulaire, deux figures équiangles, &c. (O)

EQUICRURAL, adj. (*Géom.*) Un triangle équicrural est celui dont deux côtés sont égaux, & qu'on appelle plus communément un triangle isocèle. *Voyez* ISOCELE & TRIANGLE. (E)

On peut appeller équicrural, un angle, une figure dont les côtés sont égaux. Mais ce mot n'est plus en usage, parce que ceux d'isocèle & d'équilatéral y suppléent. (O)

EQUICULUS, EQUULEUS, ou **EQUUS MINOR**, (*Astron.*) est une constellation de l'hémisphère septentrional, autrement nommé cheval ou petit cheval. *Voyez* CHEVAL, (*Astron.*) (O)

EQUIDIFFÉRENT, adj. en Arithmétique. Si dans une suite de trois quantités, il y a la même différence entre la première & la seconde, qu'entre la seconde & la

troisième, on dit alors que ces quantités sont continuellement *équidifférentes*; mais si dans une suite de quatre quantités, il y a la même différence entre la première & la seconde, qu'entre la troisième & la quatrième, on appelle ces quantités discrètement *équidifférentes*. Voyez RAISON & RAPPORT.

Ainsi, 3, 6, 7 & 10 sont *discrètement équidifférentes*; & 3, 6 & 9 *continuellement équidifférentes*. Harris & Chambers. Voy. DISCRET, CONTINU & QUANTITÉ. V. aussi PROPORTION ARITHMÉTIQ. (E)

EQUIDISTANT, adj. en Géométrie, est un terme qui exprime la relation de deux choses, en tant qu'elles sont à la même ou à une égale distance l'une de l'autre. Voyez DISTANCE.

Ainsi on peut dire que les lignes parallèles sont *équidistantes*, ou *également distantes*; parce que ni l'une ni l'autre ne s'éloigne ni ne s'approche. Voyez PARALLELE. Harris & Chambers. (E)

On peut néanmoins remarquer qu'il y a cette différence entre *équidistant* & *parallele*, que le dernier s'applique à une étendue continue, ou considérée comme telle, & le premier à des parties de cette étendue isolées & comparées; ainsi on peut dire que dans des lignes *parallèles* deux points quelconques correspondans, c'est-à-dire, situés dans la même perpendiculaire à ces deux lignes, sont toujours *équidistans*; que dans deux rangées d'arbres parallèles, chaque arbre est *équidistant* de son correspondant dans l'autre allée. *Équidistant* s'emploie encore, lorsque dans une même portion d'étendue on compare des particules situées à égales distances les unes des autres; ainsi dans une seule rangée d'arbres plantés à égale distance l'un de l'autre, on peut dire que les arbres sont *équidistans*; au lieu que *parallele* ne s'emploie jamais qu'en comparant la position de deux portions d'étendue distinguées. Telles sont les différences des mots *parallele* & *équidistant*: la Géométrie, comme l'on voit, a ses synonymes ainsi que la Grammaire. (O)

EQUILATÉRAL, ou EQUILATERE, adj. (Géom.) se dit de tout ce qui a les côtés égaux. Ce mot est formé des deux mots latins *æquus*, égal, & *latus*, côté.

Ainsi un triangle *équilatéral* est celui dont les côtés sont tous d'une égale longueur. Dans un triangle *équilatéral*, tous les angles sont aussi égaux. Voyez TRIANGLE & FIGURE.

Tous polygones réguliers & tous corps réguliers sont *équilatéraux*. V. POLYGONE, RÉGULIER, &c. Harris & Chambers. (E)

Le mot *équilatéral* est plus en usage qu'*équilater*, cependant ce dernier n'est pas encore tout à fait proscrit; il est même en quelques cas plus en usage que l'autre, comme dans le cas suivant.

Hyperbole équilater est celle dans laquelle les axes conjugués comme *AB* de sont égaux. Planche de coniques, fig. 20.

Donc, 1°. comme le paramètre d'une hyperbole est une troisième proportionnelle aux axes conjugués, il leur est égal dans l'hyperbole *équilater*: 2°. si dans l'équation $y^2 = bx + bx^2 : a$ qui est l'équation générale des hyperboles, nous faisons $b = a$; l'équation $y^2 = ax + xx$ est celle d'une hyperbole *équilater*. Voyez HYPERBOLE.

Dans cette dernière équation, on prend l'origine des coordonnées au sommet de l'hyperbole: si on les prenoit au centre, l'équation de l'hyperbole *équilater* rapportée à son premier axe seroit $yy = xx - \frac{aa}{4}$, & rapportée au second axe, elle seroit $yy = xx + \frac{aa}{4}$. (O)

EQUILIBRE, s. m. en Mécanique, signifie une égalité de force exacte entre deux corps qui agissent l'un contre l'autre. Une balance est en *équilibre* quand les deux parties se soutiennent si exactement, que ni l'une ni l'autre ne monte ni ne descend, mais qu'elles conservent toutes deux leur position parallèle à l'horizon. C'est de là que le mot *équilibre* tire son étymologie, étant composé de *æquus*, égal, & *libra*, balance. C'est pourquoi aussi on se sert souvent du mot *balancer* ou *contre-balancer* pour désigner l'*équilibre*. Voyez BALANCE & LEVIER.

En général, la partie de la mécanique qu'on appelle *statique*, a pour objet les loix de l'*équilibre* des corps.

Pour que deux corps ou deux forces se fassent *équilibre*, il faut que ces forces soient égales,

égales , & qu'elles soient directement opposées l'une à l'autre.

Lorsque plusieurs forces ou puissances agissent les unes contre les autres , il faut commencer par réduire deux de ces puissances à une seule ; ce qui se fera en prolongeant leurs directions jusqu'à ce qu'elles se rencontrent ; & cherchant ensuite par les règles de la composition des forces la direction & la valeur de la puissance qui résulte de ces deux là ; on cherchera ensuite de la même manière la puissance résultante de cette dernière , & d'une autre quelconque des puissances données , & en opérant ainsi de suite , on réduira toutes ces puissances à une seule. Or , pour qu'il y ait *équilibre* , il faut que cette dernière puissance soit nulle , ou que sa direction passe par quelque point fixe qui en déduise l'effet.

Si quelques-unes des puissances étoient parallèles , il faudroit supposer que leur point de concours fut infiniment éloigné , & on trouveroit alors facilement la valeur de la puissance qui en résulteroit & sa direction. *V. la mécanique* de Varignon.

Le principe de l'*équilibre* est un des plus essentiels de la mécanique , & on y peut réduire tout ce qui concerne le mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres d'une manière quelconque. *Voyez DYNAMIQUE.*

Il y a *équilibre* entre deux corps , lorsque leurs directions sont exactement opposées , & que leurs masses sont entr'elles en raison inverse des vitesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir. Cette proposition est reconnue pour vraie par tous les mécaniciens. Mais il n'est peut-être pas aussi facile qu'ils l'ont cru , de la démontrer en toute rigueur , & d'une manière qui ne renferme aucune obscurité. Aussi la plupart ont-ils mieux aimé la traiter d'*axiome* que de s'appliquer à la prouver. Cependant , si on y veut faire attention , on verra qu'il n'y a qu'un seul cas où l'*équilibre* se manifeste d'une manière claire & distincte ; c'est celui où les deux corps ont des masses égales & des vitesses de *tendance* égales & en sens contraires. Car alors il n'y a point de raison pour que l'un des corps se meuve plutôt que l'autre. Il faut donc tâcher de réduire

Tome XII.

tous les autres cas à ce premier cas simple & évident par lui-même ; or , c'est ce qui ne laisse pas d'être difficile , principalement lorsque les masses sont incommensurables. Aussi n'avons-nous presque aucun ouvrage de mécanique , où la proposition dont il s'agit soit prouvée avec l'exactitude qu'elle exige. La plupart se contentent de dire que la force d'un corps est le produit de sa masse par sa vitesse , & que quand ces produits sont égaux , il doit y avoir *équilibre* , parce que les forces sont égales ; ces auteurs ne prennent pas garde que le mot de *force* ne présente à l'esprit aucune idée nette , & que les mécaniciens mêmes sont si peu d'accord là dessus , que plusieurs prétendent que la force est le produit de la masse par le carré de la vitesse. *Voyez FORCES VIVES.* Dans mon *traité de dynamique* , imprimé en 1743 , page 37 & suiv. j'ai tâché de démontrer rigoureusement la proposition dont il s'agit , & j'y renvoie mes lecteurs ; j'ajouterai seulement ici les observations suivantes.

1°. Pour démontrer le plus rigoureusement qu'il est possible la proposition dont il s'agit , il faut supposer d'abord que les deux corps qui se choquent soient des parallépipèdes égaux & rectangles , dont les bases soient égales , & s'appliquent directement l'une sur l'autre ; ensuite on supposera que la base demeure la même , un des parallépipèdes s'allonge en même proportion que sa vitesse diminue ; par ce moyen on démontrera l'*équilibre* dans les parallépipèdes de même base , en suivant la méthode de l'endroit cité dans notre *traité de dynamique.*

2°. Quand un des parallépipèdes est double de l'autre , au lieu de partager la vitesse V du petit en deux , on peut partager la masse M du grand en deux autres qui aient chacune la vitesse $\frac{V}{2}$, & dont , outre cela , la partie antérieure ait encore la vitesse $\frac{V}{2}$, & la partie postérieure la vitesse $\frac{V}{2}$ en sens contraire ; car par ce moyen les deux parties du grand corps se feront *équilibre* entr'elles , & il ne restera plus qu'une masse M d'une

Ooooo

part, animée de la vitesse V , & de l'autre qu'une masse $\frac{m}{2}$ ou M animée de la vitesse $\frac{V}{2} + \frac{V}{2} = V$ c'est-à-dire, que tout sera égal de part & d'autre. On peut appliquer le même raisonnement aux autres cas plus composés.

3°. Quand on aura démontré les loix de l'équilibre pour des parallépipèdes de même base, on les démontrera pour des parallépipèdes de bases différentes, en employant le principe suivant : si deux parallépipèdes, égaux, rectangles, & semblables, sont fixés aux deux extrémités d'un levier, & qu'entre ces deux parallépipèdes on en place deux autres à égale distance des extrémités du levier, & qui agissent en sens contraire aux deux premiers, avec la même vitesse de tendance, il y aura équilibre ; proposition dont la vérité ne sera point contestée, mais qu'il est peut-être difficile de démontrer rigoureusement. Sur quoi voyez l'article LEVIER.

4°. On applique ensuite cette même proposition pour démontrer l'équilibre des corps de figure quelconque, dont les masses sont en raison inverse de leurs vitesses, & qui agissent l'un sur l'autre suivant des lignes qui passent par leur centre de gravité. Par le moyen de ces différens théorèmes, on aura démontré rigoureusement & sans restriction la loi de l'équilibre dans les corps qui se choquent directement. A l'égard de l'équilibre dans le levier, & autres machines, voyez LEVIER, POULIE, FORCES MOUVANTES, ROUE, COIN, MACHINE FUNICULAIRE, VIS, &c.

5°. On a demandé plusieurs fois si les loix du choc des corps sont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. Nous avons démontré au mot DYNAMIQUE, que les loix du choc dépendent de celles de l'équilibre : ainsi la question se réduit à savoir si les loix de l'équilibre sont telles qu'il ne puisse pas y en avoir d'autres ; or, les loix de l'équilibre se réduisent, comme nous avons vu dans cet article, à l'équilibre de deux corps égaux & semblables, animés en sens contraire de vitesses de tendance égales. Tout se réduit donc à savoir s'il peut encore y avoir équilibre dans d'au-

tres cas ; c'est-à-dire, par exemple, si deux corps égaux dont les vitesses contraires sont inégales, pourront se faire absolument équilibre, ou ce qui est la même chose, comme il est aisé de le voir, si un corps A animé d'une vitesse quelconque a , & venant frapper un autre corps égal en repos, les deux corps resteront en repos après le choc. Il semble que ce dernier cas est impossible ; car au lieu de supposer le second corps en repos, supposons-le animé de la vitesse $-a$ égale & en sens contraire à la vitesse a ; il est certain d'abord que dans ce cas il y aura équilibre ; supposons à présent que dans l'instant où il est animé de la vitesse $-a$, par laquelle il fait équilibre au premier corps, il soit animé de la vitesse $+a$, il est évident, 1°. que rien n'empêchant l'action de cette dernière vitesse, puisque l'autre $-a$ est détruite par l'action du premier corps, rien n'empêchera ce second corps de se mouvoir avec la vitesse $+a$; cependant ce même corps animé des vitesses $+a$, $-a$, est dans un cas semblable à celui du repos, où nous l'avons supposé ; & puisqu'on suppose que ce second corps en repos ne seroit point mu par le premier, ce second corps seroit donc tout à la fois en repos & en mouvement ; ce qui est absurde. Donc il n'y a de vrai cas d'équilibre que celui des vitesses égales & contraires. Donc, &c.

6°. Donc quand deux corps sont en équilibre, en vertu de la raison inverse de leur vitesse & de leurs masses, si on augmente ou qu'on diminue si peu qu'on voudra la masse ou la vitesse d'un des corps, il n'y aura plus d'équilibre. Il faut nécessairement supposer cette dernière proposition, pour démontrer la proposition ordinaire de l'équilibre dans le cas de l'incommensurabilité des masses, voyez pag. 39 de ma dynamique ; car dans le cas des incommensurables on ne démontre que par la réduction à l'absurde ; & la seule absurdité à laquelle on puisse réduire ici, comme on le peut voir par la démonstration citée, c'est qu'une masse plus grande fait le même effet qu'une moindre avec la même vitesse. Il est assez singulier que pour démontrer une proposition nécessairement

vraie, telle que celle de l'équilibre des masses en raison inverse des vitesses, il faille absolument supposer cette autre proposition qui paroît moins nécessairement vraie : *qu'un corps en mouvement venant frapper un autre corps en repos, lui donnera nécessairement du mouvement.* Cette connexion forcée n'est-elle pas une preuve que la seconde proposition est aussi nécessairement vraie que la première? Il me semble que ce raisonnement n'est pas sans force, sur-tout si on le joint à celui de l'article 5 précédent.

De tout cela il s'en suit qu'il n'y a qu'une seule loi possible d'équilibre, un seul cas où il ait lieu, celui des masses en raison inverse des vitesses; que par conséquent un corps en mouvement en mouvra toujours un autre en repos: or, ce corps en mouvement, en communiquant une partie de sien, en doit garder le plus qu'il est possible, c'est-à-dire, n'en doit communiquer que ce qu'il faut, pour que les deux corps aillent de compagnie après le choc avec une vitesse égale. De ces deux principes résultent les loix du mouvement & de la Dynamique; & il résulte de tout ce qui a été dit, que ces loix sont non seulement les plus simples & les meilleures, mais encore les seules que le Créateur ait pu établir d'après les propriétés qu'il a données à la matière. Voyez DYNAMIQUE, PERCUSSION.

Sur l'équilibre des fluides, voyez FLUIDE, HYDROSTATIQUE, &c.

Au reste, on ne devoit, à la rigueur, employer le mot *équilibre*, que pour désigner le repos de deux puissances ou deux corps qui sont dans un état d'effort continu, & continuellement contre-balancé par un effort contraire, en sorte que si un des deux efforts contraires venoit à cesser ou à être diminué, il s'ensuivroit du mouvement. Ainsi deux poids attachés aux bras d'une balance, sont en *équilibre* dans le sens proprement dit; car ces deux poids agissent sans cesse l'un contre l'autre, & si vous diminuez un des poids, la balance sera en mouvement. Au contraire, deux corps égaux & durs qui se choquent en sens opposés avec des vitesses égales, détruisent à la vérité leurs mouvemens, mais ne sont

pas proprement en *équilibre*, parce que l'effort réciproque des deux corps est anéanti par le choc; après l'instant du choc, ces deux corps ont perdu leur tendance même au mouvement, & sont dans un repos absolu & respectif, en sorte que si on ôtoit un des corps, l'autre resteroit en repos sans se mouvoir. Cependant pour généraliser les idées, & simplifier le langage, nous donnons dans cet article le nom d'*équilibre* à tout état de deux puissances ou forces égales qui se détruisent, soit que cet état soit instantané, soit qu'il dure aussi long-temps qu'on voudra. (O)

Démonstration métaphysique du principe général de M. Euler.

On trouve dans les mémoires de l'académie des sciences de Berlin, année 1752, une démonstration métaphysique du principe général de l'*équilibre*, qui est du célèbre M. Euler. Son utilité nous a engagés à la placer ici, vu que d'ailleurs elle est assez simple pour être à la portée de tous les lecteurs médiocrement versés dans le calcul différentiel. Voici en quoi elle consiste: mais comme l'*équilibre* est produit par l'action des forces, il est nécessaire d'expliquer, avant toutes choses, ce que l'on entend par ce mot, afin de s'en former une juste idée.

On donne en général le nom de *force*, à tout ce qui peut changer l'état d'un corps, soit pour le faire passer du repos au mouvement, ou réciproquement du mouvement au repos, soit enfin, pour faire varier ce mouvement d'une manière quelconque. Il y a deux choses à considérer dans chaque force, sa direction ou dans quel sens elle agit sur un corps, & sa grandeur. La direction de la force est toujours exprimée par la ligne droite, suivant laquelle la force tend à entraîner le corps; & on se forme une idée de sa grandeur, en prenant une force connue pour l'unité, & en examinant combien celle-ci est contenue dans une autre force quelconque.

Mais on peut encore se former une idée plus distincte de ces choses, en se les représentant de cette manière. Supposez

que le corps A (*planche III de Méchan.*) soit attaché par la corde EF , à la barre MM , avec qui elle fait un angle droit. Supposé encore une barre NN , parallèle à la première, mais immobile, & que ces deux barres soient jointes ensemble par les filets 11, 22, 33, &c. perpendiculaires à NN , qui peuvent se contracter; en sorte que quand cela arrive, la barre MM & le corps sont obligés de s'approcher de NN . Il est évident que, si l'on prend chaque filet pour l'unité, & que le nombre en soit $= N$, ce nombre exprimera aussi la force totale de tous ces filets pour tirer le corps A vers NN , suivant la direction EF .

De là il suit que l'action de cette force consiste dans la contraction actuelle des filets 11, 22, &c. & que cette action sur le corps A est d'autant plus grande, que les filets se sont plus raccourcis: on suppose d'ailleurs que dans quelqu'état qu'ils soient, ils aient toujours le même pouvoir de se contracter. Par conséquent le raccourcissement des filets est la juste mesure de l'action de la force totale N ; si donc ils se sont raccourcis d'une quantité ζ , & que le corps ait été ainsi entraîné par un espace $= \zeta$, l'action de la force sur le corps A sera exprimée par la quantité $N\zeta$, qui exprime aussi le raccourcissement total des filets.

Que la distance du corps A , à la barre immobile NN , soit égale à x , & que la longueur de la corde EF soit égale à b , qui doit être une quantité constante; $x-b$ exprimera la longueur des filets, & $N(x-b)$ la somme des longueurs de tous les filets. Or, cette quantité devient de plus en plus petite par l'action de la force; mais comme b est constant, il n'y a que x qui puisse diminuer; par conséquent l'objet de la force est de diminuer la quantité Nx , qui est le produit de la force N , par la distance du corps A à la barre immobile NN . Il est évident qu'on peut se passer ici de la considération de la distance absolue, puisque la force est censée constante; car si la barre NN étoit à toute autre distance du corps A , la même contraction des filets produiroit toujours la même diminution dans la quantité Nx ,

pourvu que cette barre fût toujours perpendiculaire à la direction EF , suivant laquelle on conçoit que le corps est sollicité à se mouvoir par la force N .

Après avoir ainsi exposé en quoi consiste l'action d'une force, on en peut facilement tirer ce principe général; que toute force agit autant qu'elle peut: proposition qui est assez évidente, pour être admise comme un axiome par tous ceux qui en auront compris le sens. Car l'action de la force consistant dans la contraction des filets, ils ne cesseront de se contracter tant qu'ils ne rencontreront pas d'obstacle invincible. Par conséquent ces filets, & partant la force qui en est composée, agira autant qu'elle pourra, ou jusqu'à ce qu'elle rencontre un obstacle invincible.

Mais lorsqu'un corps, ou un système de corps, est en *équilibre*, les forces qui le sollicitent à se mouvoir, sont tellement opposées entr'elles, qu'elles ne sauroient agir ou remuer le corps; il faut alors que l'action des forces soit la plus grande, ou que les filets, dont les forces sont composées, se trouvent alors dans leur plus grande contraction, en sorte qu'il est impossible qu'ils se contractent davantage. Ainsi un corps, ou un système de corps, sera en *équilibre*, quand les forces qui le sollicitent à se mouvoir, seront tellement disposées à l'égard du corps ou du système de corps, que la contraction des filets soit la plus grande, ou que la somme des longueurs des filets pris ensemble, soit la plus petite qu'il est possible. Que l'on considère, par exemple, dans un système de corps, chaque force séparément, de même que sa direction, sur laquelle on prendra une distance arbitraire x ; nommant après cela la force qui agit suivant cette direction N , Nx , sera la somme des filets dont cette force est censée composée. Et dans le cas d'*équilibre*, la somme de tous ces Nx , qui conviennent à chacune des forces prises séparément, doit être la plus petite, puisque la contraction des filets est alors la plus grande.

La force de ce raisonnement consiste en ce que l'on réduit toutes les forces à un

certain nombre de filets semblables & égaux entr'eux, qui, par la faculté qu'ils ont de se raccourcir, composent la force même. Ainsi lorsque le corps est en *équilibre*, il faut que les filets de toutes les forces qui agissent sur lui, soient dans leur plus grande contraction, conformément à l'axiome ci-dessus. Car, s'ils pouvoient encore se contracter, ils le feroient, & le corps ne seroit pas en *équilibre*. Donc si le corps est en *équilibre*, la contraction de tous les filets est la plus grande, ou ils n'en sauroient recevoir aucune, ou ce qui revient au même, la somme de toutes les forces sollicitantes est la plus petite.

Telle est donc la règle générale, pour trouver quel doit être l'état des corps sollicités par des forces quelconques, pourvu qu'elles ne varient point suivant la distance, afin qu'ils soient entr'eux en *équilibre*. Suivant cette règle, on considérera chaque force à part; on prendra sur sa direction un point fixe, & on multipliera la force par la distance de ce point au lieu de l'application de la force, ou par la distance qu'il y a de ce point au corps sur lequel elle agit. On assemblera ensuite tous ces produits; & la somme qui en résultera, sera un *minimum* dans le cas d'*équilibre*. Et réciproquement on pourra déterminer par la méthode des plus grands & des plus petits, l'état d'*équilibre*, lorsque les forces sont constantes, ou que la quantité, N , qui a exprimé jusqu'ici la force, ne dépend point de la quantité x qui a été considérée comme la variable.

La force de la gravité est de ce genre; car sa variation est insensible à de petites distances de la terre. Si donc on considère un corps AB fig. 7, dont les parties M ne sont sollicitées à se mouvoir que par l'action de la gravité, suivant la direction verticale MP , & que l'on prenne à volonté sur cette ligne un point fixe P , qui soit dans l'horizontale NN ; on fera la distance $MP = x$; & nommant la masse de la particule M , dM , ce dM exprimera en même temps le poids de la particule M , ou la force avec laquelle elle est sollicitée à se mouvoir suivant MP : donc $x dM$ est, dans ce cas, le produit qu'il faut mettre à la place de Nx , pour

cette particule; & partant la somme de tous les $x dM$ qui résultent de tous les éléments du corps, sera la plus petite, lorsque le corps se trouvera en *équilibre*. Mais on fait que la somme de tous les $x dM$ exprime le produit du poids entier du corps, par la distance de son centre de gravité à la même ligne horizontale NN . Si donc on suppose que M soit le centre de ce corps, le produit $M \times GH$, qui est égal à la somme de tous les $x dM$, sera un *minimum* en cas d'*équilibre*. D'où l'on voit que les corps pesans ne sauroient être en *équilibre*, à moins que leur centre de gravité ne soit aussi bas qu'il est possible.

La démonstration que l'on vient de donner du principe de l'*équilibre*, suppose que l'action des forces sur les corps ne varie point, à quelque distance qu'elles en soient. Car si les forces ne sont pas constantes, il faudra supposer le nombre des filets variable pendant qu'ils se contractent, puisqu'on les a envisagés comme conservant toujours le même pouvoir. Voici comment il faut envisager la chose dans le cas où la force varie suivant les distances. La force représentée par Nx , doit être décomposée en ses éléments $N dx$; & comme N , qui représente le nombre des filets à chaque distance Px , est variable, qu'on suppose ce nombre $= P$, on aura $P dx$ pour élément de la force: donc l'intégrale $\int P dx$ sera la juste valeur qui doit être mise à la place de Nx , quand la force est variable.

Afin de répandre un plus grand jour sur ce sujet, il faut considérer comment les formules Nx , que les forces constantes donnent, deviennent un *minimum*. Cela arrive, lorsque leurs différentielles $N dx$, prises ensemble, évanouissent: mais dans ces différentielles, il n'est plus question si la force N est constante ou non. Donc si la force est variable, & qu'elle soit $= P$, on aura $P dx$, au lieu de $N dx$, dont la somme doit être égalée à zéro; par conséquent, la formule qui devient un *minimum* en cas d'*équilibre*, doit être composée de celles-ci $\int P dx$, que l'on doit tirer de chacune des forces sollicitantes; d'où l'on voit que dans le cas des forces constantes, ou de $P = N$, on aura les mêmes for-

mules Nx , pour rendre un *minimum*, que celles que l'on a trouvées ci-dessus.

Tel est donc le principe universel qui convient à tout état d'équilibre. En vertu de ce principe, il faut considérer séparément chaque force qui sollicite le corps à se mouvoir : supposez que ces forces soient $= PQR$, &c. & que les directions suivant lesquelles elles agissent sur le corps M , fig. 8, soient AF , BG , CH ; prenez à volonté sur ces directions les points fixes F , G , H ; & nommant AFx , BGy , CHz , on aura pour l'état d'équilibre $SPdx + SQdy + SRdz +$, &c. qui doit être un *minimum*. Pour la commodité du calcul, il convient de placer les points fixes F , G , H , dans de certains endroits plutôt qu'ailleurs : ainsi dans le cas des forces centrales que l'on exprime par de certaines fonctions de la distance à leurs centres de forces, il faut placer ces points dans les centres mêmes. Alors, P , Q , R , &c. pouvant être exprimés par ces quantités αx^n , βy^n , γz^n , &c. l'expression dont l'on devra faire un *minimum*, sera, $\frac{\alpha}{n+1} x^{n+1} + \frac{\beta}{n+1} y^{n+1} + \frac{\gamma}{n+1} z^{n+1} +$, &c. & cela s'observera dans tous les cas semblables.

Comme la force P fournit dans tous les calculs une quantité pareille à celle-ci $SPdx$, si on nomme *effort* l'intégrale de cette quantité résultante de la force P , on pourra renfermer le principe général d'équilibre dans cette règle bien simple :

La somme de tous les efforts que des forces font sur un corps, doit être un minimum pour que ce corps soit en équilibre.

Lorsque le corps dont on cherche l'état d'équilibre, est flexible ou même fluide, il en faut considérer tous les éléments séparément, de même que les forces qui les sollicitent, pour en tirer d'abord tous les efforts que chaque élément soutient. Ensuite on trouvera, par le calcul intégral, la somme de tous ces efforts, ou l'effort total que le corps éprouve, de laquelle on fera un *minimum*, qui indiquera alors les conditions requises pour que le corps soit en équilibre.

Il faut remarquer qu'il n'est pas néces-

faire d'introduire dans le calcul de l'équilibre, les forces qui attachent le corps à quelque objet fixe, ou qui le tiennent arrêté. Ainsi, si on veut trouver par cette méthode la courbure d'une chaîne suspendue, on ne fera pas attention à l'effort que soutiennent les clous auxquels la chaîne est suspendue; & lorsqu'il est question de l'équilibre d'un fluide renfermé dans un vaisseau, il n'est pas nécessaire de considérer les forces avec lesquelles le fluide presse le vaisseau. Il suffira, dans l'un & l'autre cas, de considérer les seules forces de la gravité, pour en déterminer l'état d'équilibre. La raison de cette distinction est aisée à comprendre, par la manière d'envisager l'action des forces; favori, dans la contraction des filets. Ainsi, s'il y a des forces auxquelles le corps ne sauroit obéir, comme celles qui le tiennent à quelque objet immobile, elles n'entreront point dans le calcul, mais seulement celles qui peuvent imprimer quelque mouvement au corps : on en prendra les efforts, comme on l'a déjà dit, & faisant des sommes un *minimum*, on trouvera, par ce moyen, l'état d'équilibre du corps.

EQUILIBRE, (*Economie animale*) est un terme fort employé par Baglivi, & adopté par plusieurs physiologistes, mais dans un sens qui n'est pas exactement conforme à celui dans lequel il est usité en mécanique & en hydraulique.

L'égalité de forces entre des corps qui agissent les uns sur les autres par leur gravité spécifique, ou par toute autre cause, d'où résulte la cessation de leur mouvement, dès l'instant où cette égalité est établie (en quoi consiste le véritable équilibre, pris à la rigueur), ne peut pas avoir lieu dans l'économie animale, qui exige un mouvement continu dans tous les organes nécessaires pour l'entretien de la vie, & dans tous les fluides que ces organes font destinés à mouvoir : ainsi ce n'est pas de la théorie de l'équilibre proprement dit, qu'on se propose de faire une application à la physique du corps humain.

L'auteur cité, & ceux qui admettent avec lui le terme d'équilibre dans la théorie de la médecine, ont seulement prétendu désigner par ce terme, ou par celui d'équi-

libration, à défaut d'un autre plus propre, une égalité non absolue, mais relative, une proportion dans les forces actives & passives, qui peut être conçue dans toutes les parties, tant solides que fluides du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle est destinée. C'est en vertu de cette proportion de forces dans toutes les fibres qui composent les différens vaisseaux dont est formé le corps humain, que chaque fluide est retenu en quantité déterminée, est réglé dans son cours, & reçoit l'élaboration qui lui est nécessaire, dans les canaux qui lui sont propres; en sorte qu'il est conservé entr'eux une égalité d'action & de réaction alternatives, qui ne laisse point prédominer, d'une manière durable, les parties contenues sur les parties contenant, & réciproquement celles-ci sur celles-là, tant que l'état de santé subsiste.

Cette disposition est absolument requise pour cet effet: c'est de la différence habituelle de cette disposition dans les différens sujets, que dépend aussi la diversité des tempéramens, dont les uns sont plus ou moins robustes que les autres, selon que cette disposition est plus ou moins susceptible, qu'il y soit porté atteinte par l'usage ou par l'abus des choses nécessaires à la vie, que l'on appelle dans les écoles les choses *non naturelles*.

Cette sorte d'*équilibre*, ainsi conçue dans le corps humain, peut être considérée de trois manières différentes, par rapport aux solides comparés entr'eux, par rapport aux solides comparés avec les fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux-mêmes; c'est ce qu'il est nécessaire d'expliquer.

Pour que l'*équilibre*, tel qu'on en a donné l'idée, relativement à l'économie animale, subsiste entre les différens organes, il faut que le tissu, le ressort de tous les vaisseaux, soit proportionné à la quantité des liquides qu'ils doivent recevoir, au mouvement qu'ils doivent communiquer à ces liquides, & à l'effort qu'ils doivent en éprouver: ainsi les vaisseaux lymphatiques, par exemple, doivent avoir autant de force d'action & de résistance que les vaisseaux

fanguins, respectivement à la quantité, au mouvement & à l'effort du liquide que ceux-là reçoivent, contiennent & distribuent à des vaisseaux subalternes de différens ordres.

Ainsi dans un corps bien conformé, & jouissant d'une santé aussi parfaite qu'il est possible, tous les solides, dans les vaisseaux de toutes les espèces, doivent avoir proportionnellement la même force d'action, de résistance & de réaction.

Mais pour que cette force puisse être exercée librement, il est nécessaire qu'il existe une proportion entr'elle & la quantité, la consistance des différens fluides, respectivement aux solides qu'ils contiennent; d'où s'enluit que l'*équilibre* des solides entr'eux suppose nécessairement celui des solides avec les fluides, & celui des fluides comparés les uns aux autres: par conséquent l'*équilibre* dont il s'agit, dépend principalement de l'état des parties solides qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle, c'est-à-dire, élastique, ou surajoutée, c'est-à-dire musculaire, tandis que les fluides n'ont que des forces passives, telles que la pesanteur, la mobilité: celle-ci même doit presque annuler les effets de celle-là; de manière que la masse des humeurs animales ne doit avoir de poids que pour être susceptible de recevoir un mouvement réglé, pour résister à en trop prendre, & non pour suivre la tendance comme corps grave.

On doit se représenter toutes les fibres qui entrent dans la structure de l'animal, comme dans un état de distensibilité continuelle, plus ou moins grande, à proportion que les vaisseaux qu'elles forment sont plus ou moins remplis ou dilatés par les liquides contenus: elles sont dans un état violent, attendu que, laissées à elles-mêmes, celles qui sont dans une position longitudinale, tendent à se raccourcir de plus en plus, & les vaisseaux à s'oblitérer par la contraction des fibres circulaires, qui en est aussi un véritable raccourcissement. Ces effets n'ont jamais lieu dans les vaisseaux qui contiennent quelque liquide; ils ne peuvent jamais parvenir à l'état de contraction parfaite; ils en approchent seulement plus ou moins, à proportion qu'ils sont

plus ou moins distendus par la quantité & l'effort des fluides qu'ils contiennent, tant que la distribution des fluides se fait avec égalité, c'est-à-dire, proportionnellement à ce que chaque vaisseau doit en recevoir dans l'état naturel.

Tous les solides, dans quelque état qu'on les considère, soit de systole, soit de diastole, forment un ressort d'une seule pièce, dont les parties soutiennent l'effort les unes des autres, sans qu'aucune plie : mais s'il arrive, par quelque cause que ce soit, que les fibres ou les tuniques de quelques vaisseaux viennent à perdre de cette force de ressort, celles de toutes les autres restant la même, les fluides éprouvant moins de résistance à se porter dans la partie affoiblie, y sont poussés plus abondamment, & diminuent proportionnellement leur effort vers les vaisseaux des autres parties, dont le ressort n'a rien perdu de ses forces, & résiste toujours également & plus efficacement, attendu que ces vaisseaux peuvent se resserrer de plus en plus, en suivant leur disposition intrinsèque, qui étoit auparavant sans effet excédant.

Ainsi lorsque l'équilibre est rompu par relâchement dans quelques unes des parties contenant, l'effort des fluides y devenant de plus en plus supérieur à la résistance des solides, ceux-ci cedent aussi de plus en plus, se laissent allonger au point que les vaisseaux qui en sont composés, se dilatent outre-mesure, quelquefois jusqu'à se rompre : les liquides contenus n'éprouvant que foiblement, ou point du tout, la réaction des vaisseaux trop dilatés, croupissent & dégèrent de leurs qualités naturelles, ou ils s'épanchent de la cavité de ceux dans lesquels s'est fait une solution de continuité, ou ils transudent par les pores les plus ouverts, à cause de l'écartement des fibres, ou ils coulent plus abondamment qu'ils ne devroient, pour le bien de l'économie animale, par l'orifice forcé des vaisseaux, qui se trouve plus ouvert qu'il ne doit être dans l'état naturel.

De tous ces différens effets s'ensuivent des symptômes, dont la différence dépend principalement de celle du siège & des fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Si ce vice a lieu dans le tissu

cellulaire qui appartient aux tégumens en général, il en provient une *leucofleγμαie*; si ce n'est que dans le tissu cellulaire des extrémités inférieures, il en résulte seulement l'enflure de ces parties; s'il s'établit dans les vaisseaux lymphatiques du bas-ventre, ou de la poitrine, ou de la tête, il en est produit une hydropisie, ou un engorgement sérieux des poumons, ou un épanchement dans la poitrine d'humeurs de même nature, ou une hydropisie de différente espèce.

Mais le mal n'est jamais plus grand que lorsque les vaisseaux relâchés servent à une excrétion quelconque; alors les liquides contenus s'écoulant sans résistance par les conduits qui leur sont propres, sont suivis par les autres parties de la masse des humeurs, qui sont de consistance à ne pas trouver plus d'obstacle à s'écouler par la même voie; ce qui rend le flux continu, ou presque tel. Tous les autres vaisseaux du corps recevant & contenant à proportion moins de fluides qu'il s'en porte plus dans la partie foible, ont la liberté de se resserrer davantage : le chyle, avant de se changer en sang, la matière même du suc nourricier se portent aussi avec les parties les plus fluides de la masse des humeurs, vers les vaisseaux les plus libres, les moins résistans, c'est-à-dire, vers ceux dont les fibres ont perdu l'équilibre : d'où il résulte que la déperdition des fluides en général, par la voie ouverte, venant à excéder la réparation, il se fait une diminution proportionnée du volume dans toutes les parties du corps, attendu qu'il dépend principalement de la quantité des humeurs qui tiennent les vaisseaux dans l'état de la dilatation; cette diminution fait l'amaigrissement. Le cerveau ne recevant pas une suffisante quantité de fluides travaillés pour être changés en esprits animaux, il en résulte la foiblesse, l'abattement, l'impuissance au mouvement. Le suc nourricier manquant dans les vaisseaux auxquels il doit être distribué, ils s'oblitérent peu à peu; d'où le marasme. La partie relâchée devenant comme un égoût, vers lequel tendent les humeurs de toutes les parties, la plupart des vaisseaux deviennent vuides & affaiblis; le corps se dessèche, & la flexibilité néces-

faire aux solides en général, qui ne peut être attribuée qu'à l'interposition convenable des fluides, venant à manquer conséquemment à leur défaut, le mouvement qui ne peut avoir lieu sans cette flexibilité, cesse, & la mort suit.

Cette théorie convient à toutes sortes de fluxions, de dépôts, d'amas considérables, & d'écoulemens d'humeurs qui proviennent de la perte de l'équilibre des solides, par cause de relâchement dans quelque partie du corps que ce soit. On peut regarder tous les effets provenans de cette cause, comme autant de *diabetes*: les eaux ramassées dans le ventre, dans la poitrine, dans la tête, dans le tissu cellulaire des tégumens en général, des paupières, des bourses en particulier, ne diffèrent aucunement des liquides qui s'évacuent dans le diabetes proprement dit, provenans du relâchement des tuyaux urinaires: les jambes des hydropiques, qui se crevent d'elles-mêmes, ne donnent-elles pas un écoulement de sérosité qui forme comme un diabetes? Ainsi les vaisseaux lymphatiques de la tête, de la poitrine, du bas-ventre, qui laissent échapper continuellement dans les hydropisies de ces parties, le liquide qu'ils transportent, ne forment-ils pas comme autant de siphons qui semblent, par une de leurs extrémités qui est leur principe, tremper dans la masse des humeurs, & par l'autre répandre ce qu'ils sucent? Ainsi dans le relâchement des vaisseaux sécrétaires de l'urine, il se fait un écoulement de sérosité à laquelle se mêlent, à proportion que le relâchement augmente, la lympe, le chyle le plus fin, & ensuite le chyle le plus grossier, pour ainsi dire, sous forme de lait; ce qui rend, dans le diabetes, proprement dit, les urines douceâtres & blanchâtres, quand il a duré un certain temps: d'où s'ensuit la consommation, comme de toute autre évacuation de cette espece, dans quelque partie du corps que ce soit. N'a-t-on pas vu des plaies produire cet effet par d'abondantes suppurations, & devenir comme un égout, par lequel s'écouloit presque toute la masse des humeurs, à cause du relâchement qui survenoit dans les solides de la partie, & de la moindre résistance qu'offroient

les vaisseaux, toujours disposés à s'ouvrir?

Les ventouses ne produisent pas autrement la tuméfaction des parties sur lesquelles elles sont appliquées, qu'en rompant, par la diminution de la compression de l'air, l'équilibre de résistance dans les vaisseaux qui se laissent en conséquence engorger d'humeurs. Les animaux ne se gonflent sous le récipient de la machine du vuide, que parce que le poids de l'air étant aussi diminué par la succion, s'oppose moins à l'effort des fluides, qui tendent à dilater les vaisseaux de l'habitude du corps: ceux-ci ne pechent alors que par défaut d'équilibre; d'où l'on peut inférer que la force qui le conserve dans l'économie animale saine, n'est pas seulement intrinsèque à l'égard des fibres, mais qu'elle est aussi extrinsèque.

Il est même, outre le poids de l'atmosphère, une autre cause qui y contribue, qui, quoiqu'étrangere à chaque vaisseau en particulier, ne l'est cependant pas à l'animal même; c'est la pression réciproque des vaisseaux entr'eux, par laquelle ils contre-balancent, les uns par rapport aux autres, les efforts que les fluides font dans leur cavité respective, tendans à en écarter les parois outre mesure.

On voit, par tout ce qui vient d'être exposé, les pernicious effets que peut produire dans l'économie animale le défaut d'équilibre causé par la trop grande diminution du ressort dans les parties solides: ce même défaut, occasioné par la trop grande élasticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la contraction spontanée ou spasmodique des tuniques musculaires des vaisseaux, n'est pas une source moins féconde de dérangement dans l'économie animale; c'est ce qui semble suffisamment prouvé par les considérations suivantes.

Ainsi le resserrement d'un vaisseau considérable, ou de plusieurs vaisseaux dans une partie quelconque, ou tout autre obstacle formé au cours des humeurs, en quelque organe que ce soit, peuvent produire la fièvre, ou dans les parties affectées, si la cause n'est pas bien considérable, ou dans tout le corps, en tant que

les fluides poussés vers cette partie, ne pouvant pas y continuer leur mouvement progressif avec liberté, sont repoussés vers leurs sources par l'action même des vaisseaux engorgés, qui réagissent avec plus de force, à proportion qu'ils sont plus distendus au delà de leur ton naturel; ce qui dilate de proche en proche les troncs, & en force le ressort, qui, par sa réaction sur les mêmes fluides repoussés, les renvoie vers l'obstacle, d'où naît une espee de pléthore particuliere entre l'obstacle & les troncs des vaisseaux embarrassés; ce qui établit une sorte de fièvre dans la partie, comme on l'observe, par exemple, dans un *panaris* commençant, par les fortes pulsations qui se font sentir dans tout le doigt affecté. Si la cause de l'obstacle est considérable, un plus grand nombre de vaisseaux collatéraux participent à l'engorgement, & de proche en proche l'embaras gagne, la circulation se trouble, la pléthore devient générale, la puissance motrice qui tend toujours à conserver l'équilibre ou à le rétablir, augmente l'action dans tous les vaisseaux, à proportion de la résistance: delà une sorte d'agitation fébrile s'établit dans tout le corps, laquelle, si la cause est de nature à subsister, donne lieu à une véritable fièvre.

N'est-ce pas à un défaut d'équilibre de cette espee, qu'on peut attribuer la plupart des indispositions que causent les commencemens de la grossesse à un grand nombre de femmes? le sang menstruel ne s'évacuant point dans cette circonstance, & formant par conséquent une pléthore particuliere dans la matrice, qui augmente de plus en plus, tant que le fœtus ne peut pas encore consumer en entier, pour sa nourriture & son accroissement, les humeurs surabondantes, que la nature a destinées à cet usage. Les vaisseaux utérins, distendus outre mesure, ne cedent cependant que jusqu'à un certain point à leur dilatation ultérieure; le tiraillement de leurs tuniques forcées, qui approche du déchirement, est un sentiment *stimulant*, qui les excite à réagir extraordinairement en y attirant des forces surajoutées, par l'influx du fluide nerveux & des contractions des fibres musculaires; ainsi ils de-

viennent par-là en état de résister aux plus grands efforts des humeurs, qui tendent à s'y porter plus abondamment: il se fait d'abord une espee d'hérence dans le cours des fluides de tous les vaisseaux utérins; elle s'étend de proche en proche, comme par l'effet d'une digue ou écluse; le ressort des vaisseaux réagissans, étant un peu dégagé, force ensuite ce qui reste encore de surabondant, dans leur cavité, à refluer dans les troncs des vaisseaux, d'où ils ont été distribués (ce reflux peut réellement avoir lieu quand dans le cas dont il s'agit ici, si l'on convient qu'il se fait dans la résolution des inflammations produites par *erreur de lieu*, voyez INFLAMMATION, ERREUR DE LIEU): ce reflux, ainsi conçu, ou de l'embaras dans le cours des humeurs de la matrice, s'ensuit l'engorgement des mamelles, parce que le sang, qui trouve de la résistance à aborder dans ce viscere, se replie par les vaisseaux épigastriques vers les mammaires, qui logent ainsi une partie des humeurs surabondantes.

Mais la pléthore se renouvelant continuellement, il succede toujours de nouveaux fluides à placer: ils sont repoussés, & se jettent toujours où ils trouvent moins de résistance; il s'en fait d'abord une dérivation dans tous les vaisseaux collatéraux, qui se trouvent disposés à céder; ce qui donne souvent lieu à une plus grande secretion dans les glandes & dans tous les filtres des intestins, dont l'excrétion fournit souvent la matiere d'un cours de ventre: ou les humeurs se portent dans les vaisseaux de l'estomac, les distendent, tiraillent leurs fibres musculaires, les nerfs de ce viscere, d'où s'ensuivent les mouvemens convulsifs, qui produisent des nausées, des efforts pour vomir, & le vomissement même, lorsqu'il y a des matieres dans l'estomac, qui pesent sur ses parois tendues, par l'engorgement de ses vaisseaux qui le rend beaucoup plus susceptible d'irritation: ou le transport des humeurs se fait vers les poumons, lorsqu'ils sont d'un tissu à proportion moins résistant que les autres parties du corps; il y occasionne des suffocations, des oppressions, des crachemens de sang, &c. ou il se fait dans les vaisseaux des membranes du cer-

veau, de la substance, & il y cause des douleurs, des pesanteurs de tête, un assoupissement extraordinaire, des vertiges, &c. Tous ces effets supposent l'équilibre rompu entre les vaisseaux utérins, qui résistent à être engorgés ultérieurement, & les vaisseaux des autres parties, qui prêtent & se laissent engorger par les humeurs surabondantes, qui refluent de la matrice, ou qui, restant dans la masse, tendent à se jeter sur quelque partie foible, & s'y logent en effet, en forçant ses vaisseaux.

Mais si toutes les parties résistent également, le sang superflu restant dans les gros vaisseaux, sans pouvoit être distribué, gêne la circulation, cause des défaillances, des syncopes; ce qui rend, dans ce cas, la saignée si salutaire, par la promptitude avec laquelle elle rétablit l'équilibre, en dégorgeant les gros vaisseaux: elle peut aussi produire de bons effets dans tous les autres engorgemens particuliers, par la même raison; mais ils sont moins sensibles: dans ce même cas encore, la nature, qui tend toujours à conserver ou à rétablir l'équilibre, peut avoir une autre ressource que la saignée; tous les vaisseaux étant dans un état de résistance, & par conséquent de réaction égale, peuvent quelquefois, par leurs forces combinées, vaincre celles des vaisseaux utérins, & en forcer les orifices, donner lieu à un hémorragie qui peut rétablir l'équilibre perdu; c'est par cette raison que plusieurs femmes ont des pertes pendant les premiers mois de leur grossesse, sur-tout les femmes robustes, sans aucun mauvais effet.

Tout ce qui vient d'être dit, peut convenir à bien des égards à ce qui se passe dans la suppression des règles, & peut tenir lieu d'explication de ce que Boerhaave dit simplement être un désordre dans la circulation, sans dire en quoi consistent ce désordre, ce changement, ce mouvement renversé dans le cours du sang, qu'il reconnoît, sans en indiquer la cause, sans la faire pressentir même: il semble cependant qu'on peut en rendre raison, de la manière précédente, en suivant la nature dans ses opérations, sans rien supposer. On voit, par exemple, pourquoi les femmes grosses sont sujettes à de si fré-

quentes & de si grandes agitations, à des fréquences dans le pouls, qui en sont une suite, sur-tout pendant le temps de la digestion, de l'entrée du chyle dans le sang: effet que l'on peut regarder comme étant des efforts que la nature fait pour rétablir l'équilibre; efforts qui sont véritablement fébriles, & seroient de conséquence s'ils n'étoient pas si irréguliers, & le plus souvent de très-peu de durée; parce que la cause est ordinairement de nature à être aisément & promptement détruite, ou peut subsister sans danger: il n'y a pas de vice intrinsèque dans les humeurs; elles ne pechent que par l'excès de quantité: il n'en est pas de même dans les suppressions du flux menstruel; la cause étant le plus souvent difficile à vaincre, occasionne des efforts continuels de la nature, pour détruire la pléthore & rétablir l'équilibre; ce qui donne souvent lieu, dans ce cas, à des fièvres considérables, & dont les suites peuvent être fâcheuses.

Ainsi, les inflammations occasionnant aussi une sorte de pléthore, plus ou moins étendue, produisent la fièvre générale ou particulière: le resserrement spasmodique des parties nerveuses dans un viscère, dans un membre, dans un tendon, dans un tronc de nerf piqué, irrité, produit le même effet; de même aussi les irritations qui affectent des membranes nerveuses, comme celles des intestins, la pleure, la dure-mère, l'enveloppe des muscles, le périoste, &c. les remèdes irritans, tels, sur-tout, que les purgatifs, les vomitifs, les vésicatoires, les synapismes, les phœnigmes, &c. semblent n'attirer un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agissent, que parce qu'ils excitent la réaction des vaisseaux éloignés vers ceux qui sont d'abord plus resserrés par l'irritation, mais qui sont bientôt forcés de céder à toutes les puissances des solides réunies contre eux; ce qui opère une dérivation d'humeurs vers la partie irritée; dérivation qui est, par cette raison, le plus souvent précédée d'une augmentation de mouvement dans tous les fluides, dans la circulation entière. N'est-ce pas ainsi que l'on peut concevoir la manière d'agir des topiques irritans, dont on se sert pour attirer la goutte dans les extrémités? L'action

des cauterés actuels, du *moxa*, produit aussi à peu près les mêmes effets : l'*orgasme*, dans les parties susceptibles d'impressions voluptueuses, fait ainsi naître une agitation générale en tant que la tension de leurs parties nerveuses y forme des obstacles au cours ordinaire des humeurs, qui refluent dans tout le corps, y font une pléthore passagère, c'est-à-dire, proportionnée à la durée de la cause de cette tension, & cette pléthore cesse avec le sentiment qui en a été la cause déterminante : c'est ce qu'on éprouve dans l'acte vénérien, dans la seule érection de la verge, du clitoris, soutenue par l'imagination échauffée, dans le gonflement des parties de la vulve, des mamelons : tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, comme une épine dans un tendon, dans des chairs bien sensibles, comme les brûlures, &c. produit un plus grand abord de sang dans les parties affectées; d'où s'ensuit un battement d'arteres plus fort dans ces parties, ou une agitation générale, à proportion de l'intensité de la cause, &c.

Il résulte de ce qui a été dit jusqu'ici sur les différentes causes qui peuvent déranger l'*équilibre* de la machine dans l'économie animale, que dans le relâchement, l'élasticité naturelle qui subsiste dans les fibres, suffit en général, pour leur donner un degré de force qui détermine le cours des fluides vers la partie qui a perdu de son ressort; mais le défaut d'*équilibre*, qui est produit par l'irritation, ne peut pas avoir lieu, sans qu'il soit ajouté généralement à tous les solides, une force qui puisse l'emporter sur la résistance de la partie où se fait l'irritation; en sorte que dans ce cas, ils acquièrent plus de force d'action sur les fluides par un resserrement qui dépend des nerfs, & l'*équilibre* se détruit tout comme si les parties irritées péchoient par relâchement, parce que celles-ci sont forcées de céder à l'action combinée de tous les vaisseaux du corps contre elle; étant alors inférieures en résistance, elles ne tiennent pas contre l'action des fibres, en général devenues plus fortes, que dans l'état naturel, par un moyen surajouté, qui leur est commun à toutes, *vis unita fortior*. Ainsi de deux causes opposées, le relâchement & le resserrement des fibres ou des vaisseaux, il peut

également en résulter un défaut d'*équilibre* dans le corps animal.

Il est naturel de conclure de tout ce qui vient d'être exposé au sujet de l'*équilibre* dans le corps humain, qu'il est très-important de s'instruire de tout ce qui sert à faire connoître les phénomènes, les loix constantes de cette condition requise pour la vie saine, de cet agent, qui paroît jouer un si grand rôle dans l'économie animale, qui est un principe fécond, d'où on peut déduire une infinité de causes, qui entretiennent la santé, qui produisent les maladies, selon les diverses dispositions des solides entr'eux, & relativement aux fluides. Les réflexions, sur ce sujet, semblent justifier la théorie des anciens médecins méthodiques, qui vouloient faire dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions, de ce qu'ils appelloient le *strictum* & le *laxum*; ils ne se sont vraisemblablement écartés de la vérité à cet égard, que pour avoir voulu tout attribuer à la disposition des solides, sans reconnoître aucun vice essentiel dans les fluides. Baglivi a trop fait dépendre l'*équilibre*, qu'il avoit justement entrevu dans le corps animal, du mouvement systaltique, qu'il attribuoit aux membranes du cerveau; mais en ramenant cette théorie aux vrais avantages que l'on peut en tirer, elle peut fournir de grandes lumières dans l'étude de la nature & de ses opérations, dans l'état de la santé & dans celui de maladie; par exemple, à l'égard de la distribution des différentes humeurs dans toutes les parties du corps, du mécanisme des sécrétions en général, de l'influence du poids de l'air & de ses autres qualités, du chaud, du froid, du sec, de l'humide, &c. sur le corps humain, sur les poumons principalement, des évacuations critiques & symptomatiques, des métastases, &c. Voy. sur ce sujet l'article MÉTHODIQUE; Prosper Alpin, de *medicina methodica*, & les œuvres de Baglivi. Si l'on admet l'importance des résultats, qui dérivent des observations sur l'*équilibre* dans l'économie animale, tel qu'on vient de le représenter, on ne peut pas refuser de convenir qu'elles doivent être aussi d'une très-grande utilité dans la pratique médicale, pour établir les indications dans le traite-

ment des maladies, & pour diriger l'administration de la plupart des remèdes, comme les évacuans, dérivatifs, révulsifs, fortifiants, relâchans, anodins, narcotiques, antispasmodiques, & autres qui peuvent produire des effets relatifs à ceux-là. Voyez ces mots & les articles qui ont rapport à celui qui vient d'être terminé, tel que FIBRE, FLUXION, RELACHEMENT, SPASME, &c. (d)

EQUILIBRE, terme de Peinture. *Omne corpus, nisi extrema sese undique contineant, librenturque ad centrum, collabatur ruatque necesse est*: voilà un passage qui me paroît définir le terme dont il s'agit ici; & j'espère qu'une explication un peu détaillée de ce texte, & un précis de ce que Léonard de Vinci dit sur cette partie dans son traité de la Peinture, suffiront pour en donner une idée claire. Pomponius Gaurie, qui a composé en latin un traité de la Sculpture, est l'auteur de la définition que j'ai citée; elle se trouve au chapitre vj, intitulé de *statuarum statu, motu, & otio*. Toute espèce de corps, dit-il, dont les extrémités ne sont pas contenues de toutes parts, & balancées sur leur centre, doit nécessairement tomber & se précipiter.

La chaîne qui unit les connoissances humaines, joint ici la physique à la peinture; en sorte que le physicien qui examine la cause du mouvement des corps, & le peintre qui veut en représenter les justes effets, peuvent, pour quelques momens au moins, suivre la même route, & pour ainsi dire voyager ensemble. On doit même remarquer que ces points de réunion des sciences, des arts, & des connoissances de l'esprit, se montrent plus fréquens, lorsque ces mêmes connoissances tendent à une plus grande perfection. Cependant on a pu observer aussi (comme une espèce de contradiction à ce principe,) que souvent la théorie perfectionnée a plutôt suivi que précédé les âges les plus brillans des beaux-arts, & qu'au moins elle n'a pas toujours produit les fruits qu'on sembleroit devoir en espérer. Je réserve pour les mots THÉORIE & PRATIQUE quelques réflexions sur cette singularité. Il s'agit dans cet article d'expliquer le plus précisément qu'il est possible ce que l'on entend par *équilibre* dans l'art de peinture.

Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui par elles-mêmes ont du mouvement; telles que les hommes & les animaux.

Mais on se sert aussi de cette expression pour la composition d'un tableau; & je vais commencer par développer ce dernier sens. M. du Fresnoy, dans son poëme immortel de *arte graphicâ*, recommande cette partie, & voici comment il s'exprime.

*Seu multis constabit opus, paucisque figuris,
Altera pars tabula vacuo ne frigida campo
Aut deserta fiet, dum pluribus altera formis
Fervida mole sua supremam exurgit ad oram:
Sed tibi sic positus respondeat utraque rebus;
Ut si aliquid sursum se parte attollat in una,
Sic aliquid parte ex alia consurgat, & ambas
Æquiparet, geminas cumulando aequaliter oras.*

« Soit que vous employiez beaucoup de figures, ou que vous vous réduisiez à un petit nombre; qu'une partie du tableau ne paroisse point vuide, dépeuplée, & froide, tandis que l'autre enrichie d'une infinité d'objets, offre un champ trop rempli: mais faites que toute votre ordonnance convienne tellement, que si quelque corps s'éleve dans un endroit, & quelqu'autre le balance, en sorte que votre composition présente un juste *équilibre* dans ses différentes parties. »

Cette traduction qui peut paroître moins conforme à la lettre qu'elle ne l'est au sens, donne une idée de cet *équilibre* de composition dont M. du Fresnoy a voulu parler; & j'ai hasardé avec d'autant plus de plaisir d'expliquer sa pensée dans ce passage, que la traduction qu'en donne M. de Piles présente des préceptes qui, loin d'être avoués par les artistes, sont absolument contraires aux principes de l'art & aux effets de la nature. Je vais rapporter les termes dont se sert M. de Piles.

« Que l'un des côtés du tableau ne demeure pas vuide, pendant que l'autre est rempli jusqu'au haut; mais que l'on dispose si bien les choses, que si d'un côté le tableau est rempli, l'on prenne occasion de remplir l'autre; en sorte qu'ils paroissent en quelque façon égaux, soit

» qu'il y ait beaucoup de figures, ou qu'elles y soient en petit nombre. »

On apperçoit assez dans ces mots, *en quelque façon*, qui ne sont point dans le texte, que M. de Piles lui-même a senti qu'il falloit adoucir ce qu'il venoit d'avancer : mais cet adoucissement ne suffit pas. Il n'est point du tout nécessaire de remplir un côté du tableau, parce que l'on a rempli l'autre, ni de faire en sorte qu'ils paroissent, *en quelque façon* même, égaux. Les loix de la composition sont fondées sur celles de la nature, & la nature moins concertée ne prend point pour nous plaire les soins qu'on prescrit ici à l'artiste. Sur quoi donc sera fondé le précepte de du Fresnoy ? que deviendra ce balancement de composition à l'aide duquel j'ai rendu son idée ? Il naîtra naturellement d'un heureux choix des effets de la nature, qui non seulement est permis aux peintres, mais qu'il faut même leur recommander ; il naîtra du rapprochement de certains objets que la nature ne présente pas assez éloignés les uns des autres, pour qu'on ne soit pas autorisé à les rassembler & à les disposer à son avantage.

En effet, il est rare que dans un endroit enrichi, soit par les productions naturelles, soit par les beautés de l'art, soit par un concours d'êtres vivans, il se trouve dans le court espace que l'on peut choisir pour sujet d'un tableau (qui n'est ordinairement que celui qu'un seul regard peut embrasser,) un côté dénué de toute espece de richesses, tandis que l'autre en sera comblé. La nature garde plus d'uniformité dans les tableaux qu'elle compose ; elle n'offre point brusquement le contraste de l'abondance & de l'extrême aridité. Les lieux escarpés se joignent imperceptiblement à ceux qui sont unis ; les contraires sont séparés par des milieux, d'où résulte cette harmonie générale qui plaît à nos regards : d'ailleurs, ce balancement ne consiste pas seulement dans la place, la grandeur, & le nombre des objets ; il a encore une source plus cachée dans la disposition & l'enchaînement des masses que forment la lumière & l'ombre. C'est surtout cet ordre ingénieux, ce chemin qu'on fait faire à la lumière dans la composition d'un tableau, qui contribuent à son balancement & à son *équilibre*, qui contentent

la vue, & qui sont cause que ce sens étant fatigué, l'esprit & l'ame peuvent prendre leur part du plaisir que leur offre l'illusion de la peinture.

J'insisterai d'autant plus sur ce principe d'*équilibre* de la composition, qu'il y a un danger infini pour les artistes dans l'affectation d'une disposition d'objets trop recherchée, & que c'est par cette route que se sont introduits ces faux principes de contraste & de disposition pyramidale.

Les beautés de la nature ont un caractère de simplicité qui s'étend sur ses tableaux les plus composés, & qui plaît dans ceux qu'on pourroit accuser de monotonie. Plusieurs figures dans la même attitude, sur le même plan, sans contraste, sans opposition, bien-loin d'être monotones dans la nature, nous y présentent des variétés fines, des nuances délicates, & une union d'action qui enchantent. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême justesse ; & la naïveté, je l'avoue, est voisine de la sécheresse, & d'un goût pauvre qu'il faut éviter avec autant de soin que le genre outré. Mais c'en est assez pour la signification de ces mots, *équilibre de composition*. Consultons Léonard de Vinci sur l'*équilibre des corps* en particulier.

« La pondération, dit-il *chapitre cclx*, » ou l'*équilibre* des hommes, se divise en » deux parties : elle est simple, ou com- » posée. L'*équilibre* simple est celui qui » se remarque dans un homme qui est » debout sur ses piés sans se mouvoir. » Dans cette position, si cet homme étend » les bras en les éloignant diversément » de leur milieu, ou s'il se baïsse en se » tenant sur un de ses piés, le centre de » gravité tombe par une ligne perpendi- » culaire sur le milieu du pié qui pose » à terre ; & s'il est appuyé également sur » les deux piés, son estomac aura son » centre de gravité sur une ligne qui tombe » sur le point milieu de l'espace qui se trouve » entre les deux piés.

» L'*équilibre* composé est celui qu'on voit » dans un homme qui soutient dans diver- » ses attitudes un poids étranger ; dans » Hercule, par exemple, étouffant Antée » qu'il suspend en l'air, & qu'il presse » avec ses bras contre son estomac. Il faut,

» dans cet exemple, que la figure d'Hercule
 » ait autant de son poids au delà de la
 » ligne centrale de ses piés, qu'il y a du
 » poids d'Antée en deçà de cette même
 » ligne. »

On voit par ces définitions de Léonard de Vinci, que l'équilibre d'une figure est le résultat des moyens qu'elle emploie pour se soutenir, soit dans une action de mouvement, soit dans une attitude de repos.

Mais comme les principes & les réflexions excellentes de cet auteur sont peu liés ensemble dans son ouvrage, je vais, en les fondant avec les miennes, leur donner, s'il se peut, un ordre qui en rende l'intelligence plus facile, pour ceux même qui ne pratiquent pas l'art de la peinture.

Quoique le peintre de figure ne puisse produire qu'une représentation immobile de l'homme qu'il imite, l'illusion de son art lui permet de choisir pour cette représentation dans les actions les plus animées, comme dans les attitudes du plus parfait repos : il ne peut représenter dans les unes & dans les autres qu'un seul instant ; mais une action, quelque vive, quelque rapide qu'elle soit, est composée d'une suite infinie de momens, & chacun d'eux doit être supposé avoir quelque durée : ils sont donc tous susceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire dans cette succession de momens dont est composée une action. La figure doit (par une loi que la nature impose aux corps qui se meuvent d'eux-mêmes) passer alternativement de l'équilibre, qui consiste dans l'égalité du poids de ses parties balancées & reposées sur un centre, à la cessation de cette égalité. Le mouvement naît de la rupture du parfait équilibre, & le repos provient du rétablissement de ce même équilibre.

Ce mouvement sera d'autant plus fort, plus prompt & plus violent, que la figure dont le poids partagé également de chaque côté de la ligne qui la soutient, en ôtera plus d'un de ces côtés pour le rejeter de l'autre, & cela avec violence & précipitation.

Par une suite de ce principe, un homme ne pourra remuer ou enlever un fardeau, qu'il ne tire de soi-même un poids plus

qu'égal à celui qu'il veut mouvoir, & qu'il ne le porte du côté opposé à celui où est le fardeau qu'il veut lever. C'est delà qu'on doit inférer que pour parvenir à une juste expression des actions, il faut que le peintre fasse en sorte que ses figures démontrent dans leur attitude la quantité de poids ou de force qu'elles empruntent pour l'action qu'elles sont prêtes d'exécuter. J'ai dit la quantité de force ; parce que si la figure qui supporte un fardeau, rejette d'un côté de la ligne qui partage le poids de son corps, ce qu'il faut de plus de ce poids pour balancer le fardeau dont elle est chargée, la figure qui veut lancer une pierre ou un dard, emprunte la force dont elle a besoin, par une contorsion d'autant plus violente, qu'elle veut porter son coup plus loin ; encore est-il nécessaire, pour porter son coup, qu'elle se prépare par une position anticipée à revenir aisément de cette contorsion à la position où elle étoit avant que de se gêner : ce qui fait qu'un homme qui tourne d'avance la pointe de ses piés vers le but où il veut frapper, & qui ensuite recule son corps, ou le contourne, pour acquérir la force dont il a besoin, en acquerra plus que celui qui se poseroit différemment ; parce que la position de ses piés facilite le retour de son corps vers l'endroit qu'il veut frapper, & qu'il y revient avec vitesse, enfin s'y retrouve placé commodément.

Cette succession d'égalité & d'inégalité de poids dans des combinaisons innombrables (que notre instinct, sans notre participation & à notre insu, fait servir à exécuter nos volontés avec une précision géométrique si admirable) se remarque aisément dès que l'on y fait la moindre attention : cependant elle est encore plus visible, lorsqu'on examine les danseurs & les fauteurs, dont l'art consiste à en faire un usage plus raisonné & plus approfondi. Les faiseurs d'équilibre, & les funambules sur-tout, en offrent des démonstrations frappantes ; parce que dans les mouvemens qu'ils se donnent sur des appuis moins solides, & sur des points de surface plus restreints, l'effet des poids est plus remarquable & plus subit, sur-tout lorsqu'ils exécutent leurs exercices sans appui, & qu'ils marchent ou sautent sur la corde

sans contre-poids : c'est alors que vous voyez l'emprunt qu'ils font à chaque instant d'une partie du poids de leur corps pour soutenir l'autre, & pour mettre alternativement leur poids total dans un juste balancement, ou dans une égalité qui produit leurs mouvemens ou le repos de leurs attitudes : c'est alors qu'on voit dans la position de leurs bras l'origine de ces contrastes de membres qui nous plaisent, & qui sont fondés sur la nécessité ; plus ces contrastes sont justes & conformes à la pondération nécessaire des corps, plus ils satisfont le spectateur, sans qu'il cherche à se rendre compte de cette satisfaction qu'il ressent ; plus ils s'éloignent de la nécessité, moins ils produisent d'agrémens, ou même plus ils blessent, sans qu'on puisse bien clairement se rendre raison de cette expression.

Ce sont ces observations qui doivent engager les artistes à imiter Léonard de Vinci, & à employer leurs momens de loisir à des réflexions approfondies ; ils se formeront par-là des principes certains, & ces principes produiront dans leurs ouvrages ces beautés vraies & ces graces naturelles, qu'on regarde injustement comme des qualités arbitraires, & pour la définition desquelles en emploie si souvent ce terme de *je ne sais quoi* : expression plus obscure cent fois que ce que l'on veut définir, & trop peu philosophique pour qu'il soit permis de l'admettre autrement que comme une plânerie.

En invitant les artistes à s'occuper sérieusement de l'équilibre & de la pondération des corps, comme je les ai déjà exhortés à faire des études profondes de l'anatomie, je crois les rappeler à deux points fondamentaux de leur art. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de l'anatomie ; mais j'ose leur avancer que la variété, les graces, la force de l'expression ont aussi leurs sources dans les loix de l'équilibre & de la pondération ; & sans entrer dans des détails qui demanderoient un ouvrage entier, je me contenterai de mettre sur la voie ceux qui voudront réfléchir sur ce sujet. Pour commencer par la variété, quelle ressource n'a-t-elle pas dans cette nécessité de dispositions différentes, relatives à l'équilibre ; que

la nature exige au moindre changement d'attitude ! Le peu d'attention sur les détails de cette partie, peut laisser croire à un artiste superficiel, qu'il n'y a qu'un certain nombre de positions qui soient favorables à son talent ; dès que son sujet le rapprochera tant soit peu d'une de ces figures favorites, il se sentira entraîné à s'y fixer par l'habitude ou par la paresse ; & si l'on veut décomposer tous ses ouvrages & les réduire à leur juste mérite, quelques attitudes, quelques groupes, & quelques caracteres de têtes éternellement répétés, offriront le fond médiocre sur lequel on portera un jugement qui lui sera peu favorable. Ce n'est point ainsi qu'ont exercé, & qu'exercent encore cet art immense, les artistes qui aspirent à une réputation solidement établie ; ils cherchent continuellement dans la nature les effets, & dans le raisonnement les causes & la liaison de ces effets : ils remarquent, comme je viens de le dire, que le moindre changement, dans la situation d'un membre, en exige dans la disposition des autres, & que ce n'est point au hasard que se fait cette disposition ; qu'elle est déterminée non seulement par le poids des parties du corps, mais par l'union qu'elles ont entr'elles par leur nature, c'est-à-dire, par leur plus ou moins de solidité ; & c'est alors que les lumieres de l'anatomie du corps doivent guider les réflexions qu'on fait sur son équilibre. Ils sentiront que cette disposition différente qu'exige le moindre mouvement dans les membres, est dirigée à l'avantage de l'homme par un instinct secret, c'est-à-dire, que la nature le porte à se disposer toujours de la façon la plus commode & la plus favorable à son dessein. La juste proportion des parties & l'habitude des mouvemens y concourent : delà naît dans ceux qui voient agir naturellement une figure bien conformée, l'idée de la facilité, de l'aisance ; ces idées plaisent : delà naît celle de la grace dans les actions. Pour l'expression, comme elle résulte du mouvement que l'ame exige du corps, & que ce dernier exécute, on sent qu'elle est ainsi subordonnée aux principes physiques des mouvemens corporels, auxquels il est obligé de se soumettre, pour obéir à l'ame jusque dans ses volontés les plus rapides

des & les plus spontanées. *Cet article est de M. WATELET.*

ÉQUILLE, f. f. (*Fontaines salantes.*)

Ce terme a plusieurs acceptions: il se dit premièrement d'une espece de croûte qui se forme au fond des poëles par la grande ardeur du feu, & qui arrête les coulés lorsqu'on héberge cuire: secondement, d'un outil tranchant, avec lequel un des deux ouvriers qui hébergent cuire rompt la croûte qui couvre le coulé dans l'endroit que lui indique le champeur, afin d'y jeter de la chaux-vive détrempee qui arrête le coulé, lorsqu'il arrive à l'eau de se faire issue sous la croûte, & de s'échapper: troisièmement, de la croûte qui s'est formée au fond des poëles après la salinaison; celle-ci se porte à la petite saline, pour y être employée avec les autres matieres salées.

* **ÉQUILLEUR**, f. m. (*Fontaines salantes.*) c'est celui qui après la salinaison, est chargé de détacher l'équille du fond des poëles; ce qu'il exécute avec une masse de fer.

EQUIMULTIPLE, adj. *en Arithmétique & en Géométrie*, se dit des grandeurs multipliées également, c'est-à-dire, par des quantités ou des multiplicateurs égaux. *Voyez MULTIPLICATION.*

Si on prend *A* autant de fois que *B*, c'est-à-dire, si on les multiplie également, il y aura toujours le même rapport entre les grandeurs ainsi multipliées, qu'il y avoit entre les grandeurs primitives avant la multiplication. Or, ces grandeurs ainsi également multipliées, sont nommées *équimultiples* de leurs primitives *A* & *B*; c'est pourquoi nous disons que les *équimultiples* sont en raison des quantités simples. *Voyez RAISON.*

En *Arithmétique*, on se sert en général du terme *équimultiple*, pour exprimer des nombres qui contiennent également ou un égal nombre de fois leurs *sous-multiples*.

Ainsi 12 & 6 sont *équimultiples* de leurs

sous-multiples 4 & 2; parce que chacun d'eux contient son *sous-multiple* trois fois. *Voyez SOUS-MULTIPLE & MULTIPLE. Harris & Chambers. (E)*

EQUINOCTIAL, *voyez EQUINOXIAL.*

ÉQUINOXE, f. m. *En Astronomie*, est le temps auquel le soleil entre dans l'équateur, & par conséquent dans un des points équinoxiaux. *Voyez EQUINOXIAL.*

Le temps où le soleil entre dans le point équinoxial du printemps, est appelé particulièrement *l'équinoxe du printemps*; & celui auquel le soleil entre dans le point équinoxial d'automne, est appelé *équinoxe d'automne*. *Voyez PRINTEMPS & AUTOMNE.*

Les *équinoxes* arrivant quand le soleil est dans l'équateur (*voyez EQUATEUR*), les jours sont pour lors égaux aux nuits par toute la terre, ce qui arrive deux fois par an; savoir, vers le 20^e. jour de mars, & le 20^e. de septembre; le premier est *l'équinoxe du printemps*, & le second celui d'automne. C'est delà que vient le mot *équinoxe*, formé de *æquus*, égal, & de *nox*, nuit. Depuis *l'équinoxe du printemps* jusqu'à celui d'automne, les jours sont plus grands que les nuits; c'est le contraire depuis *l'équinoxe d'automne* jusqu'à celui du printemps (*).

Comme le mouvement du soleil est inégal, c'est-à-dire, tantôt plus vite, tantôt plus lent (sur quoi *voyez plus haut l'article EQUATION DU CENTRE*), il arrive qu'il y a environ huit jours de plus de *l'équinoxe du printemps* à *l'équinoxe d'automne*, que de *l'équinoxe d'automne* à *l'équinoxe du printemps*; parce que le soleil emploie plus de temps à parcourir les signes septentrionaux, qu'il n'en met à parcourir les méridionaux.

Suivant les observations de M. Cassini, le soleil emploie 186 jours 14 heures 53 minutes à parcourir les signes septentrionaux, & 178 jours 14 heures 56 minutes

* Plusieurs auteurs ont dit qu'il y avoit eu autrefois sur la terre un *équinoxe* perpétuel, c'est-à-dire, que l'équateur & l'écliptique étoient d'accord. Depuis qu'on a reconnu qu'ils se rapprochoient insensiblement, on en a conclu que cet *équinoxe* perpétuel reviendroit encore. Mais la diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique étant causée par les attractions de Jupiter & de Vénus sur la terre, on voit que cette diminution ne peut aller qu'à quelques degrés, & qu'il en résultera ensuite une augmentation; ainsi il n'y a rien dans l'astronomie, qui indique ni pour les siècles passés, ni pour les siècles à venir, un *équinoxe* perpétuel. (*M. DE LA LANDE.*)

à parcourir les méridionaux : la différence est de sept jours 23 heures 57 minutes.

Le soleil avançant toujours dans l'écliptique, & gagnant un degré tous les jours, ne s'arrête point dans les points des *équinoxes*, mais au moment qu'il y arrive il les quitte.

Donc, quoiqu'on appelle *jour de l'équinoxe* celui où le soleil entre dans le point équinoxial, parce qu'il est réputé égal à la nuit, cependant cela n'est pas de la dernière précision; car si le soleil en se levant entre dans l'équinoxe du printemps, en se couchant il l'aura passé & s'en sera éloigné du côté du septentrion d'environ 12 minutes; par conséquent ce jour-là aura un peu plus de 12 heures, & la nuit à proportion en aura moins. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un *équinoxe* perpétuel; car sous l'équateur les jours sont, pendant toute l'année, égaux aux nuits, abstraction faite des crépuscules. Voyez EQUATEUR.

Le temps des *équinoxes*, c'est-à-dire, le moment auquel le soleil entre dans l'équateur, se peut trouver de la manière suivante, par observation, lorsqu'on connoît la latitude du lieu où l'on observe.

Le jour de l'équinoxe ou celui qui le précède, prenez la hauteur précise du soleil à midi; si elle est égale à la hauteur de l'équateur, ou au complément de la latitude, le soleil est dans l'équateur au moment même de midi; si elle n'est pas égale, la différence marque la déclinaison du soleil. Le jour suivant observez comme la veille la hauteur du soleil à midi, & trouvez sa déclinaison. Si la déclinaison est de différentes dénominations, c'est-à-dire l'une nord & l'autre sud, l'équinoxe est arrivé dans l'intervalle des deux observations; sinon, ou le soleil avoit déjà passé l'équinoxe au temps de la première observation, ou il n'y est pas encore entré. Au moyen de ces deux observations, il est aisé de fixer le temps de l'équinoxe par un calcul assez simple. Cette méthode est expliquée plus au long dans les *institutions astronomiques* de M. le Monnier, p. 467. & on peut, si on veut, y avoir recours. Mais M. le Monnier la

regarde comme peu propre à donner le moment de l'équinoxe, parce qu'une erreur de 5 secondes dans la déclinaison, en produit une de 5 minutes dans le moment de l'équinoxe. C'est pourquoi il croit qu'on doit chercher le moment de l'équinoxe par une autre méthode, qui consiste à employer pour cela les ascensions droites des étoiles, & qu'il explique page 388 de ce même ouvrage.

On trouve, par les observations, que les points des *équinoxes* & tous les autres points de l'écliptique, se meuvent continuellement d'orient en occident contre l'ordre des signes. Ce mouvement rétrograde des points équinoxiaux, est appelé *précession des équinoxes*. Voyez PRÉCESSION, NUTATION, &c.

EQUINOXE, (*Médecine*.) Les médecins font aussi mention des *équinoxes*, parmi les causes des maladies, parce qu'ils déterminent le commencement du printemps & de l'automne, qui sont des saisons où les variétés dans la température de l'air sont si considérables & si fréquentes, qu'elles produisent ordinairement de grandes altérations dans l'économie animale. Voyez AIR, SAISON. (d)

EQUINOXIAL, subst. m. en *Astronomie*, est un grand cercle immobile de la sphère, sous lequel l'équateur se meut dans son mouvement journalier. Voyez SPHERE.

L'équinoxial ou la ligne équinoxiale, est ordinairement confondue avec l'équateur, mais ce n'est pas la même chose; l'équateur est mobile, la ligne équinoxiale ne l'est pas: l'équateur est supposé tracé sur la surface convexe de la sphère, mais la ligne équinoxiale est imaginée tracée sur la surface concave du grand orbe. Voyez EQUATEUR.

On conçoit la ligne équinoxiale, en supposant un rayon de la sphère prolongé par delà l'équateur, & qui, par la rotation de la sphère sur son axe, décrit un cercle sur la surface immobile & concave du grand orbe.

Toutes les fois que le soleil, dans son mouvement apparent, arrive à ce cercle, les jours & les nuits sont égaux pour tout le globe, ce qui n'arrive dans aucun autre

temps de l'année. Voyez ÉQUATEUR. C'est de là que ce cercle tire son nom. Voyez EQUINOXE.

L'équinoxial est donc un cercle que le soleil décrit ou paroît décrire dans le temps des équinoxes, c'est-à-dire, quand la longueur du jour est exactement ou sensiblement égale à la longueur de la nuit, ce qui arrive deux fois par an.

Equinoxial se prend aussi adjectivement; ainsi outre les mots *ligne équinoxiale*, qu'on emploie quelquefois pour désigner l'équinoxial, on se sert encore des manières de parler suivantes.

Points équinoxiaux, sont les deux points dans lesquels l'équateur & l'écliptique se coupent l'un l'autre: l'un, qui est au premier point du belier, est appelé l'équinoxe du printemps: l'autre, qui est au premier point de la balance, est appelé l'équinoxe d'automne, sur quoi voyez PRÉCESSION & ZODIAQUE.

Colure équinoxial ou *colure des équinoxes*, est celui qui passe par les points des équinoxes. Voyez COLURE.

Cadran équinoxial, est celui dont le plan est parallèle à l'équateur. Voyez CADRAN.

Orient équinoxial, est le point où l'horizon d'un lieu est coupé par l'équateur vers l'orient; il en est de même de l'occident *équinoxial*; ces points sont le levant & le couchant aux équinoxes, différens du levant & du couchant d'hiver & d'été. V. LEVANT, COUCHANT, ORIENT, OCCIDENT, &c.

France équinoxiale, est le nom que quelques auteurs ont donné aux pays qui appartiennent à la France, & qui se trouvent sous l'équinoxial ou fort près de ce grand cercle. L'isle de Cayenne, qui appartient aux François, & qui est à 4 degrés de l'équateur, fait la plus grande partie de la France *équinoxiale*. M. Barrere, médecin de Perpignan, & correspondant de l'académie des sciences de Paris, a donné un *essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale*.

Le mot *équinoxial* doit s'écrire ainsi, si on le dérive d'équinoxe, & même de *æquus* & *nox*; mais il doit s'écrire *équinoctial*, si on le dérive de *æquus*, & d'un

des cas du mot *nox*, comme *noctis*, *noctes*; nous avons préféré la première orthographe, comme plus conforme à la prononciation, & du moins aussi conforme à l'étymologie, cependant plusieurs écrivent *équinoctial*. (O)

EQUIPAGE, f. m. (*Gramm.*) il se dit en plusieurs occasions de toutes les choses nécessaires pour commencer, continuer, & finir avec facilité & succès, certaines opérations, ou agréables, ou utiles, ou périlleuses, &c. Ainsi on dit *équipage de guerre*. Voyez l'article suiv. EQUIPAGE DE CHASSE, EQUIPAGE DE PECHE, &c.

EQUIPAGE, (*Astron.*) se dit de l'assemblage des oculaires que l'on applique à une lunette ou à un télescope. L'*équipage* le plus fort est celui qui grossit davantage. (*M. DE LA LANDE.*)

EQUIPAGE DE GUERRE, se dit en France de différentes choses utiles à la guerre, c'est-à-dire, des chevaux, des harnois, des tentes, & autres ustensiles que les officiers, tant généraux que particuliers, font porter avec eux. L'artillerie & ce qui concerne les vivres forment aussi des parties essentielles des *équipages* de l'armée. Les *équipages* de l'artillerie sont composés du canon, des mortiers, & de toutes les especes d'armes & de munitions nécessaires à leur service. Pour les vivres, les *équipages* consistent en caissons ou chariots couverts pour voiturer le pain des troupes, les farines, &c.

Les *équipages de guerre* des officiers doivent être les moins nombreux, & les plus simples qu'il est possible. Nous avons sur cet sujet de très-bonnes ordonnances pour limiter & fixer le nombre des *équipages*, mais qui ne sont pas toujours observées rigoureusement. Une trop grande quantité d'*équipages* est fort incommode & embarrassante dans les marches; le nombre des chevaux & mulets augmente aussi la consommation du fourrage dans les camps; ce qui oblige le général d'envoyer promptement fourrager au loin, au grand préjudice de sa cavalerie, & ce qui l'oblige aussi souvent à quitter un camp avantageux, parce que la disette & l'éloignement des fourrages ne lui permettent plus d'y subsister.

Les *équipages de guerre* se divisent en *gros* & en *petits*. Les gros comprennent les chariots & les charrettes ; & les petits, les chevaux de bât & les mulets. Lorsque le général a dessein de combattre , il débarasse son armée des gros *équipages*. On les envoie avec une escorte sous le canon de quelque ville des environs ou de quelque poste fortifié. On s'en débarasse encore dans les détachemens & dans les courses qu'on veut faire dans le pays ennemi, parce qu'ils retarderoient la marche, & qu'ils ne pourroient pas passer dans tous les chemins. On n'a donc dans ces sortes d'expéditions que les menus *équipages*, c'est-à-dire, des mulets & des chevaux de bât. Les gros *équipages*, comme chariots & charrettes, sont plus commodes que les petits pour transporter beaucoup de bagages avec moins de chevaux, mais ils ont l'inconvénient de ne pas pouvoir aller dans toutes sortes de chemins. C'est pourquoi les Romains ne se servoient guere que de bêtes de charge pour porter les *équipages* de l'armée; encoré étoient-elles en petit nombre, parce qu'il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Dans nos armées, le général peut avoir, selon l'ordonnance du 20 juillet 1741, tel nombre de gros *équipages* qu'il juge à propos ; un lieutenant-général ne doit avoir que trente chevaux ou mulets, y compris ceux qui sont employés aux attelages de trois voitures à roues ; un maréchal de camp, vingt chevaux, y compris les attelages de deux voitures à roues ; & un brigadier, colonel ou mestre de camp, seize chevaux, y compris une voiture à roues seulement.

Il est défendu aux lieutenans-colonels, capitaines, & aux autres officiers subalternes, d'avoir aucune voiture à roues, & un plus grand nombre de chevaux de monture ou de bât, que celui pour lequel ils reçoivent du fourrage.

Les officiers, qui, à cause de leurs infirmités, ne peuvent se tenir à cheval ou en supporter la fatigue, obtiennent une permission du général pour avoir une chaise roulante. Chaque bataillon peut avoir un chariot ou une charrette pour un

vivandier, qui campe avec le bataillon. Il en est de même pour un régiment de cavalerie de deux ou trois escadrons.

Les régimens de cavalerie, dragons, & infanterie, peuvent aussi avoir une charrette pour un boulanger. Il est défendu aux colonels d'avoir ces charrettes à la place des vivandiers & des boulangers, auxquels elles sont permises pour les besoins du régiment ; elles doivent être attelées de quatre bons chevaux. Voyez, sur ce sujet, le *code militaire* de Briquet, ou l'abrégé qu'en a donné M. d'Héricourt, dans le livre intitulé *éléments de l'art militaire*,

Il est du devoir du général de veiller à la conservation des *équipages* de son armée, parce que leur enlèvement met les officiers qui les ont perdus, dans de grands embarras, & qu'il leur ôte d'ailleurs la confiance qu'ils peuvent avoir au général ; attendu que cet inconvénient ne peut arriver, selon M. de Feuquierie, que par la faute du commandant, au moins les enlèvemens généraux ; car il en arrive tous les jours de particuliers par la faute des valets qui s'écartent de la colonne des *équipages*, & dont le général ne peut être responsable.

Les *équipages de guerre* de Charles XII, roi de Suede, ne devoient point être fort considérables : « son lit, dit M. de Folard, » qui l'avoit vu en Scanie, consistoit en » deux bottes de paille, & une peau d'ours » par dessus. Il couchoit tout habillé, » comme le moindre de ses soldats. Le » comte de la Marck, ambassadeur de » France, que ce prince estimoit infiniment, lui persuada de coucher dans un » lit pour la première fois depuis la guerre ; » mais quel étoit ce lit ! un seul matelas, » des draps, & une couverture, sans » rideaux... Toute sa vaisselle étoit de » fer battu, jusqu'à son gobelet. » *Note sur Polybe, tome V, 484.*

L'usage de la vaisselle d'argent pour les généraux n'est pas ancien dans nos armées. On prétend que le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine, mort le 25 juillet 1666), qui commandoit les armées du temps de Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, est le premier qui s'en soit servi. Suivant l'ordonnance du 8 avril 1735,

les colonels, capitaines, officiers subalternes ou volontaires, ne peuvent avoir dans leur *équipage* d'autre vaisselle d'argent que des cuillers, de fourchettes & des gobelets. M. le Marquis de Sancta-Crux ayant prouvé dans *ses réflexions militaires*, t. I, p. 427 & *suiv.* les inconvéniens des *équipages* trop nombreux, observe que leur excès vient de la diversité des mets, que de cette diversité naît l'intempérance, & que de l'intempérance viennent les maladies. « Les trop » grands *équipages*, dit ce savant & » illustre officier, sont des suites des soins » honteux qu'on se donne pour contenter » sa bouche. Peut-on, sans indignation, » ajoute-t-il, entendre des généraux de » certaines nations, qui ne parlent jamais » que de sausses & de ragoûts, & font » de leurs entretiens une conversation de » cuisinier ? Combien de fois arrive-t-il » qu'un général occupe son imagination » des plats qu'on doit servir sur sa table, » quand il ne devoit penser qu'aux devoirs » importans du service de son prince? » (Q)

EQUIPAGE DE SIEGE, (Art mil.) Lorsqu'on se propose de former un *équipage de siege*, l'on ne sauroit apporter trop d'activité & de soins pour connoître la force: la situation de la place, & l'état de sa garnison; si l'on peut y former une ou plusieurs attaques; si, pour se mettre à couvert d'une armée d'observation, l'on sera obligé de creuser des lignes de circonvallation. On doit donc connoître tous les environs de la place, sur-tout les forêts & les taillis, pour en tirer des bois propres aux constructions, aux fascines, gabions, &c.

Si la place qu'on se propose d'attaquer n'est susceptible que d'un front d'attaque, il faudra moins de pieces de canon & de mortiers, mais plus de munition pour chacune de ces armes; car lorsqu'on peut attaquer une place par deux ou trois points différens, l'effort des assiégés se trouve divisé, & par ce moyen le siege n'est pas si long. Il faudra donc plus de pieces & de mortiers, mais moins de munitions, que lorsque la place n'est attaquable que par un seul endroit, où l'effort des assiégés réunis doit contribuer beaucoup à la durée du siege.

Si la place est resserrée, les bombes y feront un grand effet: l'on aura soin d'en avoir quantité. Je ne prétends pas au reste justifier la barbarie qui porte un général chargé de la conduite d'un siege, à détruire de fond en comble les maisons de la place: je veux dire seulement, que lorsque les ouvrages d'une place qu'on assiege, se trouveront sujets à être enveloppés, tels par exemple, que les ouvrages à corne, à couronnes, dont les côtés seront longs, on peut attendre tout le succès possible en y jetant des bombes.

Si l'on est près de plusieurs villes dont on est le maître, si l'on peut avec sûreté en tirer des approvisionnement, & si les chemins ne sont pas exposés à devenir impraticables, par les pluies, les torrens, &c. on pourra regarder ces places comme faisant de seconds parcs, & il seroit inutile de former des amas prodigieux de munition, dont on se trouveroit embarrassé à la fin du siege; mais dans ce cas, il faut être bien sûr que l'armée d'observation ne pourra point couper les communications & rendre inutiles les secours que l'on peut tirer de ces places.

Si l'on est obligé de former des lignes, il faudra se munir de quantité d'outils à pionniers: un tiers de plus que le nombre qu'on emploie à l'ouverture de la tranchée, sera suffisant: dans le cas où on sera forcé de faire des lignes, il faudra beaucoup d'artillerie de campagne pour les garder. Si l'on n'usoit pas de précaution, il pourroit arriver que l'armée d'observation vint attaquer dans le même temps que la garnison seroit une sortie; pour lors on seroit forcé de lever le siege. Il est vrai que si la garnison est foible, l'on ne doit point craindre ses sorties, parce que ses attaques n'ont de réussite qu'autant que les assiégés sont nombreux.

Si la place est située sur des hauteurs, & qu'il n'y ait pas un fond assez considérable de terre, il faudra beaucoup de pics à roc, peu de beches, un approvisionnement considérable pour les mineurs: on ne sauroit trop se munir de sacs à terre, & sur-tout de sacs à laine. Si la place est environnée de rocs vifs, ou si les ouvrages sont taillés dans le roc, ou enfin, si l'on

ne trouve pas un fond de terre assez considérable pour former les lignes d'approches ; dans toutes ces circonstances , on doit employer les sacs à laine & réserver les sacs à terre pour la construction des batteries , parce que ces ouvrages qui exigent de la solidité , sont plus exposés à l'artillerie de la place : l'intendant doit fournir les sacs à laine.

Si la place est située dans de la bonne terre , il faudra se pourvoir de quantité de beches : si elle est située dans une terre légère & sablonneuse , on aura soin d'avoir plus d'escoupes , que de beches , quantité de bois pour les fascines & beaucoup de sacs à terre ; car les sables ne donnent jamais une liaison assez considérable pour former des batteries solides & à l'épreuve des boulets. On se servant de sacs remplis de terre , on peut établir une batterie qui résistera mieux à l'effort des boulets , que si l'on se fût seulement servi des terres légères & des fascines pour la construire.

Si la place est située dans un terrain marécageux , sujet aux inondations tant naturelles qu'artificielles ; si les fossés sont remplis d'eau , il faudra se fournir de tout ce qui est nécessaire pour y faire des ponts , ou de bateaux , ou de chevaux , ou sur pilotis ; alors il est essentiel d'avoir , 1°. quantités de bois pour la construction des fascines ; 2°. des bois de charpente ; 3°. de gros madriers , parce que l'on sera obligé de former les batteries sur des digues , & l'on doit observer que ces digues ne feront point d'une grande solidité , si l'on n'a pas l'attention de recouvrir les terres transportées par de forts madriers : on emploiera aussi des madriers pour les petites communications ; car dans un terrain marécageux , on est obligé d'ouvrir un fossé pour l'écoulement des eaux , & sur ces fossés l'on ne sauroit faire trop de communications pour pouvoir se porter avec célérité à tel ou tel point d'attaque.

Si la place est coupée ou avoisinée d'une grosse rivière , on se servira des bateaux du pays pour les transports des munitions ; il faudra se fournir d'un *équipage* de pont proportionnel à la largeur de la rivière ; l'on en reconnoitra le fond & le courant : si l'eau est dormante & qu'elle ne soit pas

sujette à déborder , on pourra faire passer sur un pont de pontons de cuivre , des pieces de 24 , chargées sur des chariots à porte-corps ; l'on aura soin de doubler les pontons. Voy. PONTS DE PONTONS. Si la rivière est sujette à se déborder , ou qu'elle ait un courant rapide , il ne faut point se servir de cette espece de pont. On doit observer que dans une attaque , les ponts que l'on jette sur les rivières , doivent être à demeure pour servir de communication , & que les ponts de pontons de cuivre ne peuvent pas résister long-temps : dans ce cas , il fera plus prudent de construire des ponts faits avec des bateaux du pays , ou des pontons de bois , tels que ceux que l'on exécute à Strasbourg & à Metz.

Si l'on trouve des bois près de la rivière , pour lors , avec des soins & de l'industrie , on pourra épargner beaucoup de dépenses au souverain : si l'on ne trouvoit pas des bois taillis près de la rivière , il faudroit se pourvoir ailleurs de piquets , fascines , brancards , gabions , blindes , chandeliers , chassis de mine : mais ces sortes de transports causent toujours un embarras prodigieux.

Le commandant de l'artillerie ignore quelquefois sur quelle ville le général a fixé ses desseins : souvent même la cour se contente d'ordonner qu'on assemblera sur un certain point un *équipage de siege* , elle fixe pour l'ordinaire le nombre des pieces & des mortiers , sans autres détails ; dans ce cas , le chef de l'artillerie doit se rappeler qu'il vaut mieux pécher par une trop grande abondance , que par défaut d'approvisionnement. Dans l'attaque d'une place , le défaut d'approvisionnement peut faire échouer l'entreprise , & occasioner la levée d'un siege.

Dans les sieges les plus considérables , on peut se régler sur 1000 boulets par piece ; 500 bombes de 12 pouces de diamètre , pour chaque mortier du même calibre ; 700 bombes de 8 pouces , & des bombes d'obus , pour chaque obusier ou mortier de ce diamètre. A l'égard du nombre des pieces , il est difficile d'en fixer un état précis , parce qu'il dépend de la place assiégée & du nombre d'attaques que l'on propose de faire.

Si la défense est opiniâtre & que le siege traîne en longueur, on aura le temps de se procurer des secours : mais dans tous les cas, il est de la dernière conséquence, 1°. de tenir un état exact de tout ce qui se consomme chaque jour ; 2°. de connoître les provisions du parc, sa situation, les chemins par lesquels on fait venir les approvisionnemens, & le temps que les voitures emploient pour arriver au parc.

On doit apporter la plus grande économie dans les munitions de poudre, surtout lorsqu'on n'est encore qu'à la première parallèle, c'est-à-dire, à trois ou quatre cents toises du corps de la place. Le commandant de l'artillerie doit employer les représentations les plus vives pour empêcher l'abus de ces cannonades qui ne menent à rien, puisque l'incertitude des coups ne permet pas de se proposer un grand effet de leurs feux. Il en est de même des batteries : l'on doit faire attention à ce qu'on ne les multiplie pas inutilement, & faire des représentations à ce sujet. Il nous paroît que dans les circonstances où il s'agit de la distribution des canons, &c. on devroit s'en rapporter à la prudence du chef de l'artillerie, officier qui n'arrive jamais à ce grade que par une expérience consommée, & par des talens reconnus. Dans l'article SIEGE, nous entrerons dans des détails plus circonstanciés. (H. D. P.)

EQUIPAGE D'UN VAISSEAU, (Marine.) On entend par ce mot le nombre des officiers, soldats & matelots qui sont embarqués sur un vaisseau, pour son service & sa manœuvre, pendant le cours de la campagne. Les vaisseaux de guerre ont un équipage bien plus fort & plus nombreux que les vaisseaux marchands : un vaisseau de 80 pièces de canon en a davantage qu'un vaisseau de 50.

L'ordonnance de la marine, de 1689, règle le nombre d'hommes qui composent l'équipage d'un vaisseau, selon son rang. Ceux du premier rang, premier, second & troisième ordre, ont 800, 700 & 600 hommes d'équipage.

Ceux du second rang, premier, second & troisième ordre, ont 500, 450 & 400 hommes.

Ceux du troisième & quatrième rangs ont 350 & 300 hommes.

Aujourd'hui les équipages sont plus forts que dans ces temps-là ; cependant en 1704, au combat de Malaga, le vaisseau le Foudroyant, de 104 canons, avoit 950 hommes d'équipage. Le vaisseau du Roi, l'Espérance, de 78 pièces de canon, armé en 1740, avoit 660 hommes d'équipage. On comprend dans l'équipage ; l'état-major, les officiers-mariniers, les matelots, les soldats & les mouffes.

Dans un vaisseau où il y a 8 à 900 hommes d'équipage, l'état-major est à peu près de 15 à 20 personnes. Les officiers-mariniers montent au moins à 100, cannoniers environ 50, matelots 450, soldats 250 ; mais ceci est susceptible de beaucoup de variétés, suivant les circonstances & la destination de l'armement. (Z)

EQUIPAGE DE PONT, voyez PONT.

EQUIPAGE D'ATELIER, (Marine.) se dit dans le port, de toutes les machines & outils qui servent pour la construction. (Z)

EQUIPAGE DE POMPE, (Marine.) Il se dit de toutes les pièces & garnitures qui sont nécessaires pour la mettre en état de servir. (Z)

EQUIPAGE, (Hydraul.) On dit l'équipage d'une pompe, ce qui renferme seulement les corps, les pistons, les fourches, les tringles, & les moises qui les attachent à des chassis qui sont à coulisses, & qui se peuvent glisser dans les rainures des dormans ou bâtis de charpente scellés dans les puits & citernes où on construit des pompes. (K)

EQUIPAGE : on nomme ainsi, dans le commerce de terre, tout ce qui sert à conduire les charrettes, chariots & autres voitures par terre ; ce qui comprend les chevaux, leurs selles, traits & attelages : on le dit aussi des chevaux, mulets & autres animaux de charge des messagers & voituriers.

Les chevaux & équipages des voituriers & autres personnes qui veulent faire entrer ou sortir des marchandises en fraude des droits du roi, ou celles qui sont censées de contrebande, sont sujets à confiscation par les ordonnances du roi pour les cinq

grosses fermes, aides & gabelles. *Dictionnaire de Commerce, de Trevoux, & Chambers.*

EQUIPAGE, (*Architecture.*) se dit dans un atelier, tant des grues, gruans, chevres, vindas, chariots & autres machines, que des échelles, baliveaux, dosses, cordages, & tout ce qui sert pour la construction & pour le transport des matériaux. (*P*)

EQUIPE, f. f. *terme de Riviere*; c'est une suite de bateaux attachés à la suite les uns des autres, & allant à la voile, quand le vent est favorable; ou tirés par des hommes, quand le vent est contraire. Ce terme est sur-tout usité sur la Loire.

EQUIPE, adj. *en Blason*: il se dit d'un cavalier armé de toutes pieces. Il se dit aussi d'un vaisseau qui a ses voiles & ses cordages.

La Naue, de gueules à la nef équipée d'argent, surmontée de trois étoiles d'or.

EQUIPEMENT ou ARMEMENT, f. m. (*Mar.*) c'est l'assemblage de tout ce qui est nécessaire, tant pour la manœuvre du vaisseau, que pour la subsistance & armement des équipages. (*Z*)

EQUIPER UN VAISSEAU, (*Mar.*) c'est l'armer, & y mettre toutes les munitions, agrès & appareils nécessaires pour la campagne, de même que le nombre de matelots & de soldats. (*Z*)

EQUIPOLE, adj. *terme de Blason*, qui se dit de neuf carrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, savoir ceux des quatre coins & du milieu, sont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Saint-Priest en Forez, cinq points d'or équipolés à quatre d'azur.

EQUIPOLLENCE, f. f. *adject. terme de Logique.* Lorsque deux ou plusieurs expressions ou propositions signifient une seule & même chose, ces expressions ou ces propositions sont dites *équipollentes*; & la propriété qu'elles ont d'exprimer la même chose de différentes façons, se nomme *équipollence*. *V. SYNONYME & EQUIVALENT.*

EQUIPOLLENT, adj. (*Jurisp.*) se dit d'une chose qui équivaut à une autre; ainsi l'on dit que le seigneur peut prendre un droit de mutation pour tous les contrats de vente, & autres *équipollens* à vente, c'est-à-dire, pour tous les actes, qui

quoique non qualifiés de *ventes*, operent le même effet.

Equipollent étoit aussi un droit qui se levait sur les choses mobilières du temps de Charles VI, pour les frais de la guerre; au lieu de 12 deniers pour livre qui se levoient ailleurs. *Voyez EQUIVALENT.*

Equipollent se dit aussi quelquefois en Languedoc, pour *équivalent*, qui est un subside qui se paie au roi. *Voyez ci-après EQUIVALENT. (A)*

EQUIPONDERANCE, f. f. EQUIPONDERABLE, adj. (*Phys.*) On a cru devoir conserver ces mots déjà employés par quelques chymistes, pour exprimer une idée que ne renferme pas assez exactement le terme d'*équilibre*. L'*équilibre* est une égalité de forces qui agissent en sens contraire. L'*équiponderance* est l'égalité de pesanteur ou d'attraction au centre de la terre. L'*équilibre* dépend des rapports composés des masses, des vitesses, des résistances, de la longueur des leviers, &c. L'*équiponderance* ne dépend que de la gravitation propre des deux corps comparés. Un corps est *équiponderable* à l'eau, lorsqu'il se soutient indifféremment dans toutes les parties de ce fluide, sans éprouver aucune action qui tende à le déplacer; c'est-à-dire, lorsque ni ce corps, ni le fluide ne sont attirés avec une force supérieure. Il y a plusieurs moyens chymiques de produire ou de détruire l'*équiponderance* entre deux corps; mais tous ces moyens se bornent à changer la gravitation propre de l'un des deux. *Voyez DISSOLUTION, (M. DE MORVEAU.)*

§. EQUIPOLES, adj. pl. (*terme de Blason.*) se dit quand un écu est rempli de neuf carrés en forme d'échiquier, que l'on nomme *points*; ceux des quatre angles & celui du milieu étant d'un émail & les quatre autres de différent émail: on blasonne les cinq premiers points, en y ajoutant le mot *équipolés*, ensuite les quatre points qui restent.

De la Roche de Sainte-Hypolite, en Franche-Comté; *cinq points d'or équipolés à quatre d'azur.*

De Salornay, de Pusigny, en Bourgogne; *cinq points d'or équipolés à quatre de gueules. (G. D. L. T.)*

* EQUIRIES, f. f. (*Hist. anc.*) fêtes instituées

institué par Romulus en l'honneur du dieu Mars ; on les célébroit le 27 de février dans le champ de Mars , par des courses à cheval.

EQUISSONNANCE, f. f. (*Musiq.*) nom par lequel les anciens distinguoient des autres consonnances celles de l'octave & de la double octave , les seules qui fassent paraphonie. Comme on a aussi quelquefois besoin de la même distinction dans la musique moderne , on peut l'employer avec d'autant moins de scrupule , que la sensation de l'octave se confond très-souvent à l'oreille avec celle de l'unisson. (*S*)

EQUITATION, f. f. (*Hist. anc. & mod.*) c'est l'art de monter à cheval.

De l'ancienneté de l'équitation, & de l'usage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval , semble être aussi ancien que le monde. L'Auteur de la Nature , en donnant au cheval les qualités que nous lui connoissons , avoit trop sensiblement marqué sa destination , pour qu'elle pût être long-temps ignorée. L'homme ayant su , par un jugement sûr & prompt , discerner dans la multitude infinie d'êtres différens qui l'environnoient , ceux qui étoient particulièrement destinés à son usage , en auroit-il négligé un si capable de lui rendre les services les plus utiles ? La même lumière qui dirigeoit son choix lorsqu'il soumettoit à son domaine la brebis , la chevre , le taureau , l'éclaira sans doute sur les avantages qu'il devoit retirer du cheval , soit pour passer rapidement d'un lieu dans un autre , soit pour le transport des fardeaux , soit pour la facilité du commerce.

Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne servit d'abord qu'à soulager son maître dans le cours de ses occupations paisibles. Ce seroit trop présumer que de croire qu'il fût employé dans les premières guerres que les hommes se firent entr'eux : au commencement , ceux-ci n'agirent point par principes ; ils n'eurent pour guide qu'un emportement aveugle , & ne connurent d'autres armes que les dents , les ongles , les mains , les pierres , les bâtons (a).

(a) *Arma antiqua manus , unguis , dentesque fuerunt ,
Et lapides , & item sylvarum fragmina rami , &c.*

Lucretius , de rerum naturâ , lib. V.

L'airain & le fer servirent ensuite leur fureur ; mais la découverte de ces métaux ayant facilité le triomphe de l'injustice & de la violence , les hommes , qui formoient alors des sociétés naissantes , apprirent , par une funeste expérience , qu'inutilement ils compteroient sur la paix & sur le repos , tant qu'ils ne seroient point en état de repousser la force par la force : il fallut donc réduire en art un métier destructeur , & inventer des moyens pour le pratiquer avec plus d'avantage.

On peut compter parmi ces moyens , celui de combattre à cheval : aussi l'histoire nous atteste-t-elle que l'homme ne tarda point à le découvrir & à le mettre en pratique : l'antiquité la plus reculée en offre des témoignages certains.

Les inclinations guerrières de cet animal , sa vigueur , sa docilité , son attachement , n'échappèrent point aux yeux de l'homme , & lui méritèrent l'honneur de devenir le compagnon de ses dangers & de sa gloire.

Le cheval paroît né pour la guerre ; si l'on pouvoit en douter , cette belle description qu'on voit dans le livre de Job (*ch. xxxix , v. 29.*) suffiroit pour le prouver : c'est Dieu qui parle , & qui interroge le saint patriarche.

« Est-ce de vous , lui demande-t-il , que
» le cheval tient son courage & son intré-
» pidité ? vous doit-il son fier hennisse-
» ment , & ce souffle ardent qui sort de
» ses narines , & qui inspire la terreur ? Il
» frappe du pié la terre , & la réduit en
» poudre ; il s'élançe avec audace , & se
» précipite au travers des hommes armés :
» inaccessible à la crainte , le tranchant des
» épées , le sifflement des fleches , le brillant
» éclat des lames & des dards , rien ne
» l'étonne , rien ne l'arrête. Son ardeur
» s'allume aux premiers sons de la trom-
» pette ; il frémit ; il écume , il ne peut
» demeurer en place : d'impatience il mange
» la terre. Entend-il sonner la charge , il
» dit , allons : il reconnoît l'approche du
» combat , il distingue la voix des chefs
» qui encouragent leurs soldats : les cris

» confus des armées prêtes à combattre,
 » excitent en lui une sensation qui l'anime
 » & qui l'intéresse. »

Equus paratur in diem belli, a dit le plus sage des rois. *Prov. ch. xxj.*

L'unanimité de sentiment qui regne à cet égard chez tous les peuples, est une preuve qu'elle a son fondement dans la nature. Les principaux traits de la description précédente se retrouvent dans l'élégante peinture que Virgile a tracée du même animal :

*Continud pecoris generosi pullus in arvis
 Alius ingreditur, & mollia crura reponit.*

*Primus & ire viam, & fluvios tentare minaces
 Audet, & ignoto sese committere ponti;
 Nec vanos horret strepitus.*

*.
 Tum si qua sonum procul arma dedere,
 Stare loco nescit, micat auribus, & tremit artus,
 Colleclumque premens volvit sub naribus ignem.*

Virg. Georg. lib. III, vers. 75.

Homere (*Il. l. XIII.*) le plus célèbre de tous les poètes, & le chantre des héros, dit que les chevaux sont une partie essentielle des armées, & qu'ils contribuent extrêmement à la victoire. Tous les auteurs anciens ou modernes qui ont traité de la guerre, ont pensé de même; & la vérité de ce jugement est pleinement justifiée par la pratique de toutes les nations. Le cheval anime en quelque sorte l'homme au moment du combat; ses mouvemens, ses agitations calment cette palpitation naturelle dont les plus braves guerriers ont de la peine à se défendre au premier appareil d'une bataille.

A la noble ardeur qui domine dans ce superbe animal, à son extrême docilité pour la main qui le guide, ajoutons pour dernier trait qu'il est le plus fidele & le plus reconnoissant de tous les animaux, & nous aurons rassemblé les puissans motifs qui ont dû engager l'homme à s'en servir pour la guerre.

Fidelissimum inter omnia animalia, homini est canis atque equus, dit Pline, (*liv. VIII, ch. xl.*) *Amiffos lugent dominos*, ajoute-t-il plus bas (*ibid. ch. xlij.*) *lacrymasque interdum desiderio fundunt*. Homere (*Iliade, liv. XVII,*) fait pleurer la mort de Patrocle par les chevaux d'Achille. Virgile donne le même sentiment au cheval de Pallas, fils d'Evandre :

*. Postius insignibus Æthon
 It lacrymans, guttisque humectat grandibus ora.
 Æneid Lib. XI, v. 89.*

L'histoire (b) n'a pas dédaigné de nous apprendre que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres à coups de piés & de dents, & qu'ils leur ont quelquefois sauvé la vie.

Dans la bataille d'Alexandre contre Porus. (*Aul. Gell. noctium Attic. l. V, ch. ij,* & *Q. Curt. l. VIII*), Bucéphale couvert de blessures & perdant tout son sang, ramassa néanmoins le reste de ses forces pour tirer au plus vite son maître de la mêlée, où il couroit le plus grand danger: dès qu'il fut arrivé hors de la portée des traits, il tomba, & mourut un instant après; paroissant satisfait, ajoute l'historien, de n'avoir plus à craindre pour Alexandre.

Silius Italicus (*l. X.*) & Juste Lipse (*in epistol. ad Belgas.*) nous ont conservé un exemple remarquable de l'attachement extraordinaire dont les chevaux sont capables.

A la bataille de Cannes, un chevalier Romain nommé *Clælius*, qui avoit été percé de plusieurs coups, fut laissé parmi les morts sur le champ de bataille. Annibal s'y étant transporté le lendemain, *Clælius*, à qui il restoit encore un souffle de vie prêt à s'éteindre, voulut, au bruit qu'il entendit, faire un effort pour lever la tête, & parler; mais il expira aussi-tôt, en poussant un profond gémissement. A ce cri, son cheval qui avoit été pris le jour d'auparavant, & que montoit un Numide de la

(b) *Occiso Scytharum Regulo ex provocatione dimicante, hostem (cùm victor ad spoliandum venisset) ab equo ejus cælibus morsuque confectum esse. Ibidem Phylarctus refert Centaretem à Galatis in pralio, occiso Antiocho,posito equo ejus, conscendisse evantem; at illum indignatione accensum, demptis franis ne regi posset, præcipitem in abrupta isse exanimatumque unâ. Liv. VIII, c. xlij, de Pline.*

suite d'Annibal, reconnoissant la voix de son maître, dresse les oreilles, hennit de toutes ses forces, jette par terre le Numide, s'élançe à travers les mourans & les morts, arrive auprès de Clælius : voyant qu'il ne se remuoit point, plein d'inquiétude & de tristesse, il se courbe comme à l'ordinaire sur les genoux, & semble l'inviter à monter. Cet excès d'affection & de fidélité fut admiré d'Annibal, & ce grand homme ne put s'empêcher d'être attendri à la vue d'un spectacle si touchant.

Il n'est donc pas étonnant que par un juste retour, (s'il est permis de s'exprimer ainsi) d'illustres guerriers, tels qu'un Alexandre & un César, aient eu pour leurs chevaux un attachement singulier. Le premier bâtit une ville en l'honneur de Bucéphale : l'autre dédia l'image du sien à Vénus. On fait combien *la pie* de Turenne étoit aimée du soldat françois, parce qu'elle étoit chere à ce héros (c).

Le peu de lumieres que nous avons sur ce qui s'est passé dans les temps voisins du déluge, ne nous permet pas de fixer avec précision celui où l'on commença d'employer les chevaux à la guerre. L'écriture (*Gen. ch. xiv.*) ne dit pas qu'il y eût de la cavalerie dans la bataille des quatre rois contre cinq, ni dans la victoire qu'Abraham bientôt après remporta sur les premiers, qui emmenoiert prisonnier Loth son neveu. Mais quoique nous ignorions, faute de détails suffisans, l'usage que les patriarches ont pu faire du cheval, il seroit absurde d'en conclure qu'ils eurent l'imbécillité, suivant l'expression de S. Jérôme (*Comment. du chap. xxxvj. d'Isaïe*), de ne s'en pas servir.

Origene cependant l'a voulu croire. On ne voit nulle part, dit-il, (*Homélie xvij*) que les enfans d'Israël se soient servis de chevaux dans les armées. Mais comment a-t-il pu savoir qu'ils n'en avoient point ? il

faut, pour le prouver, une évidence bien réelle & des faits constans. La loi du Deutéronome, (*ch. xvij, v. 16.*) dont s'appuie S. Jérôme, *non multiplicabit sibi equos*, n'exclut pas les chevaux des armées des Juifs; elle ne regarde que le roi, *sibi*, encore (d) ne lui en défend-elle que le grand nombre, *non multiplicabit*. C'étoit une sage prévoyance de la part de Moïse, ou parce que le peuple de Dieu devoit habiter un pays coupé, sec, aride, peu propre à nourrir beaucoup de chevaux; ou bien, selon que l'a remarqué M. Fleury, pour lui ôter le desir & le moyen de retourner en Egypte. C'est apparemment par la même raison qu'il fut ordonné à Josué (*II. 6.*) de faire couper les jarrets aux chevaux des Chananéens; ce qu'il exécuta après la défaite de Jabin roi d'Azor (vers l'an du monde 2559, avant J. C. 1445.) David (*II. Reg. viij. 4.*) en fit autant à ceux qu'il prit sur Adarezer; il n'en réserva que cent.

Quoi qu'il en soit du sentiment d'Origene, la défense portée au dix-septieme chapitre du Deutéronome, le vingtieme chapitre du même livre (e), & le quinzieme de l'Exode (*equum & ascensorem dejecit in mare*), sont autant de preuves certaines que du temps de Moïse l'art de l'équitation & l'usage de la cavalerie dans les armées n'étoient pas regardés comme une nouveauté.

Le premier endroit où ce législateur en ait parlé avec une sorte de détail, est au quatorzieme chapitre de l'Exode, où il décrit le passage de la mer rouge par les Israélites (an du monde 2513, avant J. C. 1491, selon M. Bossuet.) Pharaon qui les poursuivoit, fut englouti par les eaux avec ses chariots de guerre, ses cavaliers, & toutes les troupes qu'il avoit pu rassembler. Son armée, suivant Joseph, étoit composée de 200 mille hommes de pié, 50 mille cavaliers, & 600 chars (f).

(c) Chez les Scythes, Athéas leur roi pançoit lui-même son cheval, persuadé que c'étoit là le moyen de se l'attacher davantage, & d'en retirer plus de service : il parut étonné, lorsqu'il fut, par les ambassadeurs de Philippe, que ce prince n'en usoit pas ainsi. *Vie de Philippe de Macédoine, liv. XIII, par M. Olivier.*

(d) Salomon avoit mille quatre cents chariots, & douze mille cavaliers. *III des rois, ch. x, vers. 26; II Paralip. ch. iv, v. 24.*

(e) Si vous allez au combat contre vos ennemis, & qu'ils aient un plus grand nombre de chevaux & de chariots, & plus de troupes que vous, ne les craignez pas, &c. *Ps. 1.*

(f) L'Exode dit de même, six cents chars. Le nombre de l'infanterie & de la cavalerie n'y est point spécifié.

Si les livres du Pentateuque n'offrent point de preuve plus ancienne de l'usage de la cavalerie dans les armées, c'est que conformément au plan que Moïse s'étoit tracé, il n'a pas dû nous instruire des guerres que les Egyptiens avoient eues contre leurs voisins avant la délivrance des Juifs, & qu'il s'est borné seulement à raconter les faits essentiellement liés avec l'histoire du peuple de Dieu.

Mais outre qu'il seroit absurde de prétendre établir en Egypte l'époque de l'équitation par une cavalerie si nombreuse qu'elle égale ce que les plus grandes puissances de l'Europe peuvent en entretenir aujourd'hui, on doit encore observer que les chevaux ont toujours fait une des principales richesses des Egyptiens (g). D'ailleurs le livre de Job (h), probablement écrit avant ceux de Moïse, parle de l'équitation & de chevaux employés à la guerre, comme de choses généralement connues.

L'histoire profane est sur ce point entièrement conforme à l'Écriture-sainte. Les premiers faits qu'elle allègue, & qui ont rapport à l'équitation, supposent tous à cet art une antiquité beaucoup plus grande: disons mieux, on ne découvre en nul endroit les premières traces de son origine.

On voyoit, selon Diodore de Sicile, liv. I, gravée sur de la pierre dans le tombeau d'Osmandué, l'histoire de la guerre que ce roi d'Egypte avoit faite aux peuples révoltés de la Bactriane: il avoit mené contr'eux, disoit-on, quatre cents mille hommes d'infanterie, & vingt mille chevaux (i). Entre cet Osmandué & Sésostris qui vivoit long-temps avant la guerre de

Troye, & avant l'expédition des Argonautes, Diodore compte vingt-cinq générations: voilà donc la cavalerie admise dans les armées, bien peu de siècles après le déluge.

Sésostris, le plus grand & le plus puissant des rois d'Egypte, ayant formé le dessein de conquérir toute la terre, assembla, dit le même historien (Diodore de Sicile, l. I,) une armée proportionnée à la grandeur de l'entreprise qu'il méditoit: elle étoit composée de six cents mille hommes de pié, vingt-quatre mille chevaux, & vingt-sept mille chariots de guerre. Avec ce nombre prodigieux de troupes de terre, & une flotte de quatre cents navires, ce prince soumit les Ethiopiens, se rendit maître de toutes les provinces maritimes, & de toutes les îles de la mer-rouge, pénétra dans les Indes, où il porta ses armes plus loin que ne fit depuis Alexandre: revenant sur ses pas, il conquit la Scythie, subjuga tout le reste de l'Asie & la plupart des Cyclades, passa en Europe; & après avoir parcouru la Thrace, où son armée manqua de périr, il retourna au bout de neuf ans dans ses états, avec une réputation supérieure à celle des rois ses prédécesseurs.

Ce prince avoit fait dresser dans les lieux qu'il avoit soumis, des colonnes avec l'inscription suivante en caractères égyptiens (k): *Sésostris, roi des rois, a conquis cette province par ses armes.* Quelques-unes de ces colonnes s'étoient conservées jusqu'au temps d'Hérodote, & cet historien (l. II,) ajoute qu'il y avoit encore alors sur les frontières de l'Ionie deux statues en pierre, de Sésostris; l'une, sur le chemin d'Ephèse à Phocée;

(g) Il y a apparence que du temps du patriarche Joseph, les rois d'Egypte avoient des gardes à cheval, & que ce sont eux qui courent après Benjamin, & qui l'arrêtent. *Histoire des Juifs par Joseph, liv. I.*

(h) On peut en conclure que les chars sont postérieurs à la simple cavalerie: Job ne parle que de celle-ci, c. xxxix, v. 18, 19 & suiv. Au vers. 18, il est dit que l'autruche se moque du cheval & de celui qui le monte: les versets suivans contiennent la belle description du cheval qu'on a vue ci-devant.

(i) Le sentiment de Marsham & de Newton qui a suivi le premier est infourenable, suivant M. Freret même. Ces deux Anglois font Sésostris postérieur à la guerre de Troye; mais il est évident, par tous les anciens, que ce roi d'Egypte a vécu long-temps avant le siège de Troye & l'expédition des Argonautes. *Mém. de lit. de l'acad. des Inscrip. tom. VII, pag. 145.* De cette expédition à la guerre de Troye, il y a au moins soixante & dix ans d'intervalle. En supposant Sésostris antérieur aux Argonautes du même nombre d'années; & en comptant trois générations par siècle, il n'y auroit qu'un petit nombre de siècles d'intervalle entre le déluge & Osmandué.

(k) *In cippis illis pudendum viri, apud gentes quidem strenuas & pugnaces, apud ignavas autem & timidias, feminae, expressit: ex præcipuo hominis membro, animarum in singulis affectionem, posteris evidentissimam fore ratus.* Diod. lib. I, ex versione Rhodomani.

l'autre, sur celui de Sardis à Smyrne. Un rouleau portant une inscription, j'ai conquis cette terre avec mes épaules, peu différente de celle qu'on vient de lire, traversoit la poitrine de ces statues.

Ninus, roi des Assyriens, fit une première entreprise contre la Bactriane, qui ne lui réussit pas. Il résolut quelques années après d'en tenter une seconde; mais connoissant le nombre & le courage des habitans de ce pays, & la nature avoit d'aileurs rendu inaccessible en plusieurs endroits, il tâcha de s'en assurer le succès en mettant sur pié une armée à laquelle rien ne pût résister: elle montoit, poursuit Diodore, selon le dénombrement qu'en a fait Ctésias dans son histoire, à dix-sept cents mille hommes d'infanterie, deux cents dix mille de cavalerie, & près de dix mille six cents chariots armés de faux.

Le regne de Ninus, en suivant la supputation d'Hérodote, que l'on croit la plus exacte, & qui rapproche beaucoup de nous la fondation du premier empire des Assyriens, doit se rencontrer avec le gouvernement de la prophétesse Débora, 514 ans avant Rome, 1257 ans avant Jésus-Christ, c'est à-dire, qu'il est antérieur à la ruine de Troie, au moins de 80 (1) ans. On conviendra aisément qu'une si grande quantité de cavalerie en suppose l'usage établi chez les Assyriens plusieurs siècles auparavant.

Tout ce qui nous reste dans les auteurs sur l'histoire des différens peuples d'Asie, démontre l'ancienneté de l'équitation: elle étoit (dit Hérodote, l. IV), connue chez les Scolothés, nation Scythe, qui comptoient mille ans depuis leur premier roi, jusqu'au temps où Darius porta la guerre contr'eux.

Par un usage aussi ancien que leur monarchie, le roi se rendoit tous les ans dans le lieu où l'on conservoit une charrue, un joug, une hache & un vase, le tout d'or massif, & que l'on disoit être tombés du ciel; & il se faisoit en cet endroit de grands

sacrifices. Le Scythe, à qui pour ce jour la garde du trésor étoit confiée, ne voyoit jamais, disoit-on, la fin de l'année: en récompense, on assuroit à sa famille autant de terre qu'il en pouvoit parcourir dans un jour, monté sur un cheval.

Que ce fait soit véritable ou non, il est certain que les Scythes en général, eux qui sous des noms différens occupoient en Asie & en Europe une étendue immense de pays, qui firent plusieurs irruptions dans l'Asie mineure, & qui dominèrent pendant 28 ans sur toute cette seconde partie du monde, ont nourri de tout temps une prodigieuse quantité de chevaux, & qu'ils faisoient du lait de leurs jumens leur boisson ordinaire. Il seroit donc ridicule de penser qu'ils eussent ignoré l'art de monter à cheval (m). Cela ne souffre aucune difficulté, quand on lit ce qu'Hérodote raconte des Amazones, femmes guerrières qui descendoient des anciens Scythes.

Les Grecs (Hérodote, *ibid.*) les ayant vaincus en bataille rangée sur les bords de Thermodon, firent plusieurs prisonnières, qu'ils mirent sur trois vaisseaux, & reprirent le chemin de leur patrie.

Quand on fut en pleine mer, nos héroïnes saisissant un moment favorable, se jetèrent sur les hommes, les défarmerent, & leur couperent la tête. Comme elles ignoroient l'art de la navigation, elles furent obligées de s'abandonner à la merci des vents & des vagues, qui les portèrent enfin sur un rivage des Palus Méotides, où étant descendues à terre, elles monterent sur les premiers chevaux qu'elles purent trouver, & coururent ainsi tout le pays.

Ce fait s'accorde parfaitement avec ce que l'abrégiateur de Trogue Pompée (Justin, liv. II,) rapporte de l'éducation des Amazones: «elles ne passaient pas, dit-il, leur temps dans l'oïveté ou à filer; elles s'exerçoient continuellement au métier des armes, à monter à cheval, & à chasser.» Strabon, l. II. d'après Métro-

(1) M. Bossuet, qui suit cette chronologie, place le siège de Troie l'an 1184 avant Jésus-Christ.

(m) Il y avoit au nord-est des Palus Méotides, des Scythes nommés *Lyrcés*, qui ne vivoient que du produit de leur chasse, & voici comment ils la faisoient. Cachés parmi les arbres qui étoient là en grand nombre, & ayant près d'eux un chien & un petit cheval couché sur le ventre, ils tiroient sur la bête à son passage, & montoient tout de suite à cheval pour courir à sa poursuite avec leur chien. Hérodote, liv. IV.

dore, &c. dit encore que les plus robustes des Amazones alloient à la chasse, & faisoient la guerre montées sur des chevaux. Le temps de leur célébrité est antérieur à la guerre de Troie : une partie de l'Asie & de l'Europe sentit le poids de leurs armes ; elles bâtirent dans l'Asie mineure plusieurs villes (Justin, *l. II.*), entr'autres Ephese, où il y a apparence qu'elles instituerent le culte de Diane.

Thésée étoit avec Hercule, lorsque ce héros à la tête des Grecs remporta sur elles la victoire du Thermodon. Résolues de tirer une vengeance éclatante de cet affront, elles se fortifierent de l'alliance de Sigillus, roi des Scythes, qui envoya à leur secours une nombreuse cavalerie commandée par son fils. Marchant tout de suite contre les Athéniens, qui obéissoient à Thésée, elles leur livrèrent bataille jusque dans les murs d'Athenes, avec plus de courage que de prudence. Un différent survenu entr'elles & les Scythes empêcha ceux-ci de combattre : aussi furent-elles vaincues ; & cette cavalerie ne servit qu'à favoriser leur retraite & leur retour.

Les annales des autres peuples, soit d'Europe, soit d'Afrique, concourent également à prouver l'ancienneté de l'équitation ; on la voit établie chez les Macédoniens, avant que les Héraclides eussent conquis la Macédoine (Hérodote, *l. VIII.*) Les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie faisoient usage des chars ou de la cavalerie dans leurs premières guerres qui nous sont connues (Diodore de Sicile, *liv. V.*) Les Ibériens ont de tout temps élevé d'excellens chevaux, de même que les Arabes, les Maures, & tous les peuples du Nord de l'Afrique.

Les traits historiques que nous venons de rapporter, nous montrent évidemment, chez les Assyriens & les Egyptiens, les chevaux employés de toute antiquité dans les armées, à porter des hommes & à traîner des chars. Les Egyptiens ont inondé l'Asie de leurs troupes, pénétré dans l'Europe, & fondé plusieurs colonies dans la Grece : les Amazones & les Scythes, chez qui l'art de l'équitation étoit en usage de temps im-

mémorial, avoient parcouru de même une partie de l'Europe & de l'Asie, sur-tout de l'Asie mineure, & s'étoient fait voir dans la Grece. De ces événemens, tous antérieurs à la guerre de Troie, on pourroit conclure, sans chercher de nouvelles preuves, que dans le temps de cette expédition, l'art de monter à cheval n'étoit ignoré ni des Grecs ni des Troyens.

II. L'équitation connue chez les Grecs avant la guerre de Troie. Cette proposition, que nous croyons vraie dans toute son étendue, a trouvé néanmoins deux contradicteurs célèbres, madame Dacier & M. Freret : fondés sur le prétendu silence d'Homere, & sur ce qu'il ne fait jamais combattre ses héros à cheval, mais montés sur des chars, ils ont prétendu que l'époque de l'équitation dans la Grece & dans l'Asie mineure, étoit postérieure à la guerre de Troie, & que les Grecs, de même que les Troyens, ne savoient en ce temps-là faire usage des chevaux que lorsqu'ils étoient attelés à des chars.

Il semble qu'une opinion si singulière doive tomber d'elle-même, quand on observe que les Grecs existoient long-temps avant le passage de la mer rouge, puisque Argos étoit alors à son sixième roi (n), & que plus de quatre cents ans avant ce passage, l'Egyptien Ourane avoit franchi le Bosphore pour donner des loix à ces Grecs, qui n'étoient encore que des sauvages, vivans comme les bêtes des herbes qu'ils broutoient. D'ailleurs plusieurs villes de la Grece n'étoient que des colonies des Egyptiens ou des Phéniciens. L'Egyptien Cecrops (environ 1556 ans avant J. C.) qui vivoit dans le siècle de Moïse, avoit fondé les douze bourgs d'où se forma depuis la ville d'Athenes : presque tout ce qui concernoit la religion, les loix, les mœurs, avoit été porté d'Egypte dans la Grece. Sur quel fondement croira-t-on que les Egyptiens qui humanisèrent & policèrent les Grecs leur eussent laissé ignorer l'art de l'équitation, qu'ils possédoient si bien eux-mêmes, & qu'ils n'eussent voulu seulement que leur apprendre à conduire des chars ? Comment ces Grecs, témoins des exploits

(n) Ce royaume d'Argos avoit été fondé par l'égyptien Danaüs, vers l'an 1476, avant Jesus-Christ.

de Sésostris , & qui avoient combattu contre les Amazones , ne virent-ils que des chars dans des armées où il y avoit indubitablement de la cavalerie ?

Malgré la solidité de ces réflexions , il s'en est peu fallu que le sentiment de M. Freret & de madame Dacier , soutenu par un profond savoir , n'ait prévalu sur les plus grandes autorités : mais la déférence que l'on accorde à l'opinion de certains personnages , quand elle n'a point la vérité pour base , cede tôt ou tard à l'évidence.

M. l'abbé Sallier (*histoire de l'académie des inscriptions & belles-lettres , tome VII , p. 37.*) est celui qui a coupé court au progrès de l'erreur : il a démontré sensiblement que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-temps avant la guerre de Troye ; mais il ne résout pas entièrement la question : il finit ainsi son mémoire.

» Le seul point sur lequel on ne trouve » pas de témoignages dans Homere , se ré- » duit donc à dire que les Grecs dans leurs » combats , devant Troye , n'avoient point » de soldats fervans & combattans à » cheval. »

On va donc s'attacher à prouver , par l'examen des raisons mêmes qu'a eu M. Freret de croire le contraire , que l'équitation étoit connue des Grecs & des Troyens avant le siege de Troye , & que ces peuples avoient dans leurs armées de la cavalerie distinguée des chars : nous conjecturons que ces chars ne servoient que pour les principaux chefs , lorsqu'ils marchoient à la tête des escadrons.

Madame Dacier , qui pensoit sur la question présente de même que l'illustre académicien , ne comprend pas , dit-elle , (*prés. de la trad. de l'Iliade , édit. 1742 , p. 60.*) comment les Grecs , qui étoient si sages , se sont servis si long-temps de chars au lieu de cavalerie , & comment ils n'ont pas vu les inconvéniens qui en naissent. Sans examiner la difficulté bien plus grande de conduire un char que de manier un cheval , ni le terrain considérable que ces chars devoient occuper , elle se contente d'observer , ajoute-t-elle , « que quoiqu'il » y eût sur chaque char deux hommes » des plus distingués & des plus propres » pour le combat , il n'y en avoit pour-

» tant qu'un qui combattit , l'autre n'étant » occupé qu'à conduire les chevaux : de » deux hommes en voilà donc un en pure » perte. Mais il y avoit des chars à trois » & à quatre chevaux pour le service d'un » seul homme : autre perte digne de con- » fidération. » Madame Dacier conclut , malgré ces observations , qu'il falloit bien que l'art de monter à cheval ne fût point connu des Grecs dans le temps de la guerre de Troye.

Quelle erreur de sa part ! Pour supposer dans ce peuple une grande ignorance , il faut ou qu'elle n'ait pas toujours bien entendu le texte de son auteur , ou qu'elle n'ait pas assez réfléchi sur les expressions d'Homere. On doit convenir cependant qu'elle étoit si peu sûre de son opinion , qu'elle a dit ailleurs (*Remarques sur le X. liv. de l'Iliade*) : « dans les troupes il n'y » avoit que des chars ; les cavaliers n'étoient » en usage que dans les jeux & dans les » tournois. » Mais qu'étoient ces jeux & ces tournois , que des exercices & des préparations pour la guerre ? Et pourroit-on penser que les Grecs s'y fussent distingués dans l'art de monter des chevaux , sans profiter d'un si grand avantage dans les combats ?

M. Freret moins indéterminé (*mém. de litt. de l'Acad. des inscript. tome VII , p. 286*) ne se dément pas dans son opinion. » On est surpris , dit-il , en examinant » les ouvrages des anciens écrivains , sur » tout ceux d'Homere , de n'y trouver » aucun exemple de l'équitation , & d'être » obligé de conclure que l'on a long- » temps ignoré dans la Grece l'art de » monter à cheval , & de tirer de cet » animal les services que nous en tirons » aujourd'hui , soit pour le voyage , soit » pour la guerre. »

Telle est la proposition qui fait le sujet de sa dissertation : elle est remplie de recherches curieuses & savantes , mais qui , toutes prises dans leur véritable sens peuvent servir à prouver le contraire de ce qu'il avance :

Après avoir établi pour principe qu'Homere ne parle en aucun endroit de ses poèmes , de cavaliers , ni de cavalerie , il prétend que ce poète , quoiqu'il écrivit

dans un temps où l'équitation étoit connue , s'est néanmoins abtenu d'en parler , pour ne pas choquer ses lecteurs par un anachronisme contre le costume , qui eût été remarqué de tout le monde. Cet argument négatif est la base de tous ses raisonnemens ; & M. Freret n'oublie rien pour lui donner d'ailleurs une force qu'il ne sauroit avoir de sa nature.

Pour cet effet , 1°. il examine & combat tous les témoignages des écrivains postérieurs à Homere que l'on peut lui supposer ; 2°. il discute dans quel temps ont été élevés les plus anciens monumens de la Grece , sur lesquels on voyoit représentés des cavaliers ou des hommes à cheval , pour montrer qu'ils sont tous postérieurs à l'établissement de la course des chevaux dans les jeux olympiques ; 3°. il cherche à prouver que la fable des centaures n'avoit dans son origine aucun rapport à l'équitation ; 4°. il termine ses recherches par quelques conjectures sur le temps où il croit que l'art de monter à cheval a commencé d'être connu des Grecs.

Examen du texte d'Homere. Puisque Homere est regardé , pour ainsi dire , comme le juge de la question , voyons d'abord si son silence est réel , & si nous ne pouvons pas trouver dans ses ouvrages des témoignages positifs en faveur de l'équitation.

Dans le dénombrement (*Iliad. l. II.*) des Grecs qui suivirent Agamemnon au siege de Troye , il est dit de *Ménésthee* , le chef des Athéniens , « qu'il n'avoit pas son égal » dans l'art de mettre en bataille toute forte » de troupes , soit de cavalerie , soit d'infanterie. » Sur quoi il est bon d'observer que les Athéniens habitoient un pays coupé , montueux , très-difficile , & dans lequel l'usage des chars étoit bien peu praticable.

On trouve , parmi les troupes Troyennes , les belliqueux escadrons des *Ciconiens* ; & l'on voit dans l'*odyssée* (*liv. IX , pag. 262 , édit. 1741.*) que ces *Ciconiens* savoient très-bien combattre à cheval , & qu'ils se défendoient aussi à pié , quand il le falloit. Quoi de plus clair que l'opposition de combattre à pié & de combattre à cheval ? Ils étoient en plus grand nombre ; voilà donc beaucoup de gens de cheval. Madame

Dacier le dit de même dans sa traduction : elle pensoit donc autrement quand elle composa la préface de sa traduction de l'*Iliade*.

Quand Nestor conseille (*Iliad. l. VII.*) aux Grecs de retrancher leur camp : » nous » ferons , leur dit-il , un fossé large & » profond , que les hommes & les chevaux » ne puissent franchir ». Que peut-on entendre par ces mots , si ce n'est des chevaux de cavaliers ? Les Grecs avoient-ils naturellement à craindre que des chars attelés de deux , trois ou quatre chevaux franchissent des fossés ?

Ulysse & Diomede (*Iliad. l. X.*) s'étant chargés d'aller reconnoître pendant la nuit la position & les desseins des Troyens , rencontrèrent Dolon , que les Troyens envoyoit au camp des Grecs dans le même dessein , & ils apprirent de lui que Rhésus , arrivé nouvellement à la tête des Thraces , campoit dans un quartier séparé du reste de l'armée. Sur cet avis les deux héros coupent la tête de Dolon , pressent leur marche , & arrivent dans le camp des Thraces , qu'ils trouverent tous endormis , chacun d'eux ayant auprès de soi ses armes à terre & ses chevaux. Ils étoient couchés sur trois lignes ; au milieu dormoit Rhésus leur chef , dont les chevaux étoient aussi tout près de lui , attachés à son char.

Diomede se jette aussi-rôt sur les Thraces , en égorge plusieurs , & le roi lui-même : après quoi , pendant qu'Ulysse va détacher les chevaux de Rhésus , il essaie d'en élever le char ; mais Minerve lui ordonne d'abandonner cette entreprise. Il obéit , rejoint Ulysse , & montant , ainsi que lui , sur l'un des chevaux de Rhésus , ils sortent du camp & volent vers leurs vaisseaux , poussant les chevaux , qu'ils fouettent avec un arc. Arrivés dans l'endroit où ils avoient laissé le corps de Dolon , Diomede saute légèrement à terre , prend les armes de l'espion Troyen , remonte promptement à cheval , & Ulysse & lui continuent de pousser à toute bride ces fougueux courriers , qui secondent merveilleusement leur impatience. Nestor entend le bruit , & dit : *il me semble qu'un bruit sourd , comme d'une marche de chevaux , a frappé mes oreilles.*

Tout

Tout lecteur non prévenu verra sans doute dans cet épisode une preuve de la connoissance que les Grecs, ainsi que les Thraces, avoient de l'équitation. Les cavaliers Thraces, couchés sur trois rangs, ont leurs chevaux & leurs armes auprès d'eux : mais les chevaux de Rhésus sont attachés à son char, sur lequel étoient ses armes : & c'est-là le seul char qu'on apperçoit dans cette troupe. D'où l'on doit conclure que les chefs des escadrons étoient seuls sur les chars.

Quelle est l'occupation d'Ulysse, pendant que Diomede égorge les principaux d'entre les Thraces ? C'est d'en retirer les corps de côté, afin que le passage ne fût point embarrassé. Il l'eût été bien davantage par des chars : cependant Homere n'en dit rien.

Pense-t-on d'ailleurs qu'il eût été possible à ces princes Grecs, de monter, & à poil, des courriers fougueux, de les galoper à toute bride, de descendre & de remonter légèrement sur eux, si les hommes & les chevaux n'avoient pas été de longue main accoutumés à cet exercice ? Trouverions-nous aujourd'hui des cavaliers plus lestes & plus adroits ? C'est aussi sur cela que madame Dacier se fonde, pour croire qu'il y avoit des gens de cheval dans les tournois, pour se servir de sa même expression.

Le bruit sourd qu'entend Nestor, n'est point un bruit qu'il entende pour la première fois ; il distingue fort bien qu'il est causé par une marche de chevaux, & n'ignoroit pas que le bruit des chars étoit différent.

Qu'oppose M. Freret à un récit qui parle d'une manière si positive en faveur de l'équitation ? « Le défaut de vraisemblance, dit-il, de plusieurs circonstances de cet épisode, est sauvé dans le système d'Homere, par la présence & par la protection de Minerve, qui accompagne ces deux héros, & qui se rend visible, non seulement pour soutenir leur courage, mais encore pour les mettre en état d'exécuter des choses qui, sans son secours, leur auroient été impossibles : ainsi, selon lui, le parti que prennent Ulysse & Diomede, de monter sur les chevaux de Rhésus, pour les emmener au camp des Grecs, leur est inspiré par Minerve : cette déesse les accompagne dans leur retour, & ne les abandonne

Tome XII.

que lorsqu'ils y sont arrivés ; & comme c'est-là, ajoute-t-il, le seul exemple de l'équitation qui se trouve dans les poèmes d'Homere, on n'est point en droit d'en conclure qu'il la regardât comme un usage déjà établi au temps de la guerre de Troye.

Il est vrai qu'Homere « regarde quelquefois les hommes comme des instrumens dont les dieux se servent pour exécuter les décrets des destinées » ; mais l'on doit convenir aussi que ce poète, pour ne point trop s'éloigner du vraisemblable, ne les fait jamais intervenir, & prêter aux hommes l'appui de leur ministère, que dans les actions qui paroissent au dessus des forces de l'humanité.

Le desir de se procurer d'excellens chevaux & des armes couvertes d'or, fut ce qui tenta Diomede & Ulysse, & leur inspira le dessein d'entrer dans le camp des Thraces, & de pénétrer jusqu'à la tente de Rhésus. Deux hommes, pour réussir dans une entreprise semblable, ont certainement besoin de l'assistance des dieux ; Ulysse implore donc celle de Pallas, & la supplie de diriger elle-même leurs pas jusqu'à l'endroit où étoient les chevaux, le char, & les armes de Rhésus.

La protection de la déesse se fait bientôt sentir : les héros Grecs arrivent dans le camp des Thraces : un silence profond y regne ; point de gardes sur les avenues ; tous les cavaliers étendus par terre près de leurs chevaux, sont ensevelis dans le sommeil ; le même calme & la même sécurité sont autour de la tente du chef. Alors Ulysse ne pouvant plus méconnoître l'effet de sa prière, & enhardi par le succès, propose à son compagnon de tuer les principaux Thraces, tandis qu'il ira détacher les chevaux de Rhésus : voilà une conjoncture où le secours de la déesse devient encore très-nécessaire ; aussi Homere dit qu'elle donna à Diomede un accroissement de force & de courage : douze Thraces périrent de sa main avec leur roi. Les chevaux détachés par Ulysse, Diomede peu content de ces avantages, veut encore enlever le char de Rhésus ; mais la déesse, justement étonnée de cette imprudence, se rend visible à lui, & le presse de retourner au plutôt, de crainte que quelque dieu ne réveille enfin

Ssss

les Troyens. Diomedee reconnoissant la voix de Pallas , monte aussi-tôt à cheval , & part suivi d'Ulyssé. Jusque-là Homere a marqué exactement toutes les circonstances de l'entreprise dans lesquelles la déesse prêta son secours aux héros Grecs : il consiste à les conduire sûrement à travers le camp , à favoriser le massacre des Thraces & l'enlèvement des chevaux , à les obliger de partir , lorsque l'appât d'avoir des armes d'or les retient mal-à-propos , mais nullement à les placer sur les chevaux ; & une fois sortis du camp , elle les quitte , quoi qu'en ait dit M. Freret ; car dans Homere , elle n'accompagne pas leur retour , comme cet académicien l'avance gratuitement. S'il étoit vrai cependant , qu'ils eussent besoin d'elle la première fois pour monter à cheval , son secours n'eût pas été moins nécessaire à Diomedee , quand il fut obligé de sauter à terre pour prendre les armes de Dolon , & de remonter tout de suite ; & Homere n'auroit pas manqué de le faire remarquer , car il ne devoit pas ignorer qu'on ne devient pas si vite bon cavalier.

Difons donc que c'est uniquement parce qu'il étoit très-ordinaire dans les temps héroïques de monter à cheval , qu'Homere ne fait point intervenir le ministère de Pallas dans une action si commune.

Le XV^e livre de l'Iliade nous offre un exemple de l'équitation , dans lequel cet art est porté à un degré de perfection bien supérieur à ce que nous oserions exiger aujourd'hui de nos plus habiles écuyers. Le poëte qui veut dépeindre la force & l'agilité d'Ajax qui passant rapidement d'un vaisseau à l'autre , les défend tous à la fois , fait la comparaison suivante.

« Tel qu'un écuyer habile , accoutumé
 » à manier plusieurs chevaux à la fois , en
 » a choisi quatre des plus vigoureux & des
 » plus vites , & en présence de tout un
 » peuple qui le regarde avec admiration ,
 » les pousse à toute bride , par un chemin
 » public , jusqu'à une grande ville où l'on

» a limité sa course : en fendant les airs ,
 » il passe légèrement de l'un à l'autre , &
 » vole avec eux. Tel Ajax , &c. »

(o) M. Freret veut qu'Homere , pour orner sa narration , & la rendre plus claire , ait expliqué en cet endroit des choses anciennes par des images familières à son siècle : tel est , ajoute-t-il , le but de ses comparaisons , & en particulier de celle-ci : « tout ce qu'on
 » en peut conclure , c'est que l'art de l'équitation étoit commun de son temps dans
 » l'Ionie. Des scholiastes d'Homere lui font
 » un crime d'avoir emprunté des comparaisons de l'équitation ; ils les ont regardé
 » comme un anachronisme , tant ils étoient
 » persuadés que cet art étoit encore nouveau
 » dans la Grece du temps d'Homere. » Mais ils ont cru , sans examen , & sans avoir éclairci la question. Puisque dans toute l'économie de ses poëmes , Homere est si exact , si sévère observateur des usages & des temps , qu'il paroît toujours transporté dans celui où vivoient ses héros , & qu'on ne peut , selon les mêmes scholiastes , lui reprocher aucun autre anachronisme : par quelle raison croira-t-on qu'il se soit permis celui-ci ? Dirait-on qu'il n'avoit pas assez de ressource dans son génie pour varier & ranimer ses peintures ? De plus , Homere n'a vécu que trois cents ans (p) après la guerre de Troie : un si court intervalle est-il suffisant pour y placer à la fois la naissance & les progrès de l'équitation , & pour la porter à un degré de perfection duquel nous sommes encore fort éloignés ? Cette réflexion tire du système de M. Freret une nouvelle force , en ce qu'il ne place dans l'Ionie la connoissance de l'art de monter à cheval , que 150 ans après la guerre de Troie.

Homere a suivi constamment les anciennes traditions de la Grece ; il dépeint toujours ses héros , tels qu'on croyoit qu'ils avoient été. Leurs caractères , leurs passions , leurs jeux , tout est conforme au souvenir qu'on en conservoit encore de son temps. C'est ainsi qu'il fait dire à Hélène , « je ne

(o) Au 8^e liv. de l'Odyssée , v. 366 , un coup de vent ayant brisé l'esquif qui restoit à Ulyssé après la tempête qu'il essaya en sortant de l'isle de Calypso , il en saisit une planche sur laquelle il sauta , & s'y posa comme un homme se met sur un cheval de selle. M. Freret seroit sans doute à cette comparaison la même réponse qu'à la précédente , quelque avec aussi peu de fondement.

(p) Selon les marbres d'Arondel , le P. Pétau place Homere deux cents ans après la guerre de Troie.

» vois (*Iliad liv. III.*) pas mes deux freres, » Castor si célèbre dans les combats à cheval, ἰπποδάμοι, & Pollux si renommé dans les exercices du ceste. Ce passage ne fait aucune impression sur M. Freret. Le nom de *conducteur*, de *chevaux*, ἰπποδάμοι, de *conducteur*, de *cavalier*, ou encore celui de *ταξιστάτης*, *conscensores equorum*, dont se sert, en parlant de ces mêmes Tyndarides, l'auteur des hymnes attribués à Homere; tous ces noms sont donnés quelquefois à des Grecs ou à des Troyens montés sur des chars; donc ils ne signifient jamais autre chose dans le langage de ce temps-là. Ce raisonnement est-il bien juste? il le seroit davantage, si l'on convenoit que ces mots ont quelquefois eu l'une ou l'autre signification: mais en ce cas, M. Freret ne pourroit nier que le titre de *conducteur*, de *cavalier*, ἰπποδάμοι, que Nestor (*Iliad. XI, v. 745*), donne au chef des Eléens, ne veuille dire ce qu'il dit effectivement. Parce que ce chef combattoit sur un char, cela n'empêche pas qu'il n'ait commandé des gens de *cheval*. On peut dire la même chose d'Achille & de Patrocle, qu'Homere (*Iliad. 16.*) nomme des *cavaliers*, ἰπποδάμοι.

Plusieurs autres passages de l'Iliade, semblent désigner des gens de *cheval*; mais ils n'ont sans doute paru dignes d'aucune considération à M. Freret, ou bien il a craint qu'ils ne fussent autant de preuves contre son sentiment (*Iliad. liv. XVIII.*) On voyoit sur le bouclier d'Achille, une ville investie par les armées de deux peuples différens: l'un vouloit détruire les assiégés par le fer & par le feu; l'autre étoit résolu de les recevoir à composition. Pendant qu'ils disputoient entr'eux, ceux de la ville étant sortis avec beaucoup de secret, se mettent en embuscade, & fondent tout-à-coup sur les troupeaux des assiégeans: aussi - tôt l'alarme se répand dans les deux armées; tous prennent à la hâte leurs armes & leurs chevaux, *arma & equos properè arripiunt*, & l'on marche à l'ennemi. La célérité d'un tel mouvement convient mieux à de la cavalerie qu'à des chars: n'eût-elle pas été bien ralentie par le temps qu'il auroit fallu pour préparer ces chars, & les tirer hors des deux camps?

Il est dit dans le combat particulier de

Ménélas contre Paris (*Iliad liv. III.*), que les troupes s'affirent toutes par terre, chacun ayant près de soi ses armes & ses chevaux. Doit-on entendre par ce dernier mot des chevaux attelés à des chars? Celui qui les conduisoit, & celui qui combattoit dessus, étoient l'un & l'autre d'un rang distingué, & n'étoient pas gens à s'affeoir par terre, confondus avec les moindres soldats: d'ailleurs ils eussent été mieux assis dans leurs chars; c'étoit, pendant ce combat, la situation la plus avantageuse, pour mieux remarquer ce qui s'y passoit. Les gens de *cheval*, au contraire, en descendent fort souvent pour se délasser, eux & leurs *chevaux*.

Dans le combat d'Ajax contre Hector (*Iliad. liv. VII.*), on trouve encore une preuve de l'équitation. Le héros Troyen dit à son adversaire: *je fais manier la lance; & soit à pied, soit à cheval, je fais pousser mon ennemi.*

Ne semble-t-il pas dans plusieurs combats généraux, que l'on voie manœuvrer de véritables troupes de cavalerie?

« Chacun se prépare au combat (*Iliad. liv. II ou bien XII*), & ordonne à son » écuyer de tenir son char tout prêt, & » de le ranger sur le bord du fossé: toute » l'armée sort des retranchemens en bon » ordre: l'infanterie se met en bataille aux » premiers rangs, & elle est soutenue par » la cavalerie qui déploie ses ailes derrière » les bataillons. . . . Les Troyens de leur » côté étendent leurs bataillons & leurs » escadrons sur la colline. »

Ici le mot *chacun* ne doit s'appliquer qu'aux chefs: pour peu qu'on lise Homere avec attention, on verra qu'il n'y avoit jamais que les principaux capitaines qui fussent dans des chars. Le nombre de ces chars ne devoit pas être bien considérable, puisqu'ils peuvent être rangés sur le bord du fossé. Quant à l'infanterie & la cavalerie, la disposition en est simple, & ne pourroit pas être autrement rendue aujourd'hui, qu'il n'y a plus de chars dans les armées.

Si les Troyens n'eussent eu que des escadrons de chars, ce n'est pas sur une colline qu'ils les eussent placés; & l'on doit entendre par *escadrons*, ce que les Grecs

ont toujours entendu, & ce que nous comprenons sous cette dénomination.

La description du combat ne prouve pas moins, que l'ordre de bataille, qu'il y avoit & des chars & des cavaliers. « Hip- » polochus se jette à bas de son char, & » Agamemnon, du tranchant de son épée, » lui abat la tête, qui va roulant au milieu » de son escadron. » On lit dans le même endroit, que l'écuyer d'Agastrophus tenoit son char à la queue de son escadron.

Nestor renverse un Troyen de son char, & sautant légèrement dessus, il enfonce ses escadrons (*liv. XI*). Ne peut-on pas induire delà, avec raison, que les chefs étoient sur des chars à la tête de leurs escadrons? Cela n'est-il pas plus vraisemblable que des escadrons de chars?

« L'infanterie enfonce les bataillons » Troyens, & la cavalerie presse si vive- » ment les escadrons qui lui sont opposés, » qu'elle les renverse : les deux armées » sont ensevelies dans des tourbillons de » poussière, qui s'élevent de dessous les » pieds de tant de milliers d'hommes & » de chevaux. »

M. Freret, lui-même, auroit-il mieux décrit une bataille, s'il eût voulu faire entendre qu'il y avoit de la cavalerie distinguée des chars, ou des chars à la tête des escadrons de gens de cheval?

Il est dit, dans une autre bataille, que « Nestor plaçoit à la tête ses escadrons, » avec leurs chars & leurs *chevaux*. . . . » derrière eux ; il rangeoit sa nombreuse » infanterie pour les soutenir. Les ordres » qu'il donnoit à sa cavalerie, étoient de » retenir leurs chevaux, & de marcher en » bon ordre, sans mêler ni confondre leurs » rangs. (*Iliad. liv. IV.*) »

Si Homere n'eût voulu parler que de chars, auroit-il ajouté au mot *escadron*, avec leurs chars & leurs chevaux?

Que peut-on entendre par *mêler & confondre des rangs*? Pouvoit-il y avoir plusieurs rangs de chars? A quoi eût été bon un second rang? le premier victorieux, le second ne pouvoit rien de plus; le premier rang vaincu, le second l'étoit conséquemment, & sans ressource; car comment faire faire à des chars mis en rang, des demi-tours à droite pour la retraite?

Il paroît suffisamment prouvé par les remarques que nous venons de faire sur quelques endroits du texte d'Homere, que l'art de monter des chevaux a été connu dans la Grece avant le siege de Troye, & qu'il y avoit même dans les armées des Grecs & des Troyens, des troupes de cavalerie, proprement dite. Si ce poète n'a point décrit particulièrement de combats de cavalerie, on ne voit pas non plus qu'il soit entré dans un plus grand détail, par rapport aux combats d'infanterie. Son véritable objet, en décrivant des batailles, étoit de chanter les exploits des héros & des plus illustres guerriers des deux partis : ces héros combattoient presque tous sur des chars, & l'on oseroit presque assurer qu'il n'appartenoit qu'à eux d'y combattre. Leur valeur & leur fermeté y paroissent avec d'autant plus d'éclat, que leur attention n'étoit point divisée par le soin de conduire les chevaux. Voilà pourquoi les descriptions des combats de chars sont si fréquentes, si longues, si détaillées. C'étoit par ces combats que les grandes affaires s'entamoient, parce que les chefs, montés sur des chars, marchoient toujours à la tête des troupes : Homere n'en omet aucune circonstance, & pèse sur tous les détails, parce qu'il a su déjà nous intéresser vivement au sort des guerriers qu'il fait combattre. Son grand objet se trouvant rempli par-là, dès que les troupes se mêlent, & que l'affaire devient générale, il passe rapidement sur le reste du combat; & pour ne point fatiguer le lecteur il se hâte de lui en apprendre l'issue, sans descendre à cet égard dans aucune particularité. Telle est la méthode d'Homere, quand il décrit des combats ou des batailles.

Témoignages des écrivains postérieurs à Homere. M. Freret qui s'étoit fait un principe constant de soutenir que les Grecs & les Troyens au temps de la guerre de Troye ne connoissoient que l'usage des chars, & qu'on ne pouvoit prouver par les poèmes d'Homere que l'art de monter à cheval leur fût connu, refuse conséquemment à son système, les témoignages de tous les écrivains postérieurs à ce poète & particulièrement tous ceux que les auteurs Latins fournissent contre son opinion.

« Virgile , dit-il , & les poètes latins ,
 » ont été moins scrupuleux qu'Homere ,
 » & ils n'ont pas fait difficulté de donner
 » de la cavalerie aux Grecs & aux Troyens ;
 » mais ces poètes postérieurs d'onze ou
 » douze siècles aux temps héroïques , écri-
 » voient dans un siècle où les mœurs des
 » premiers temps n'étoient plus connues
 » que des savans leur exemple ,
 » ajoute-t-il , ne peut avoir aucune auto-
 » rité lorsqu'ils s'écartent de la conduite
 » d'Homere. »

Si le témoignage de Virgile , postérieur d'onze ou douze siècles à la ruine de Troie , ne peut avoir aucune force , pourquoi M. Freret veut-il que le sien postérieur de trois mille ans soit préféré ? Pourquoi n'admet-il plutôt celui de Pollux auteur Grec , plus moderne que Virgile , d'environ deux cents ans ? Quant à ce qu'il dit que les mœurs des premiers temps n'étoient connues que des savans , ce reproche ne convient point à Virgile : au titre si justement acquis de *prince des poètes* , il joignoit celui de *savant & d'excellent homme de lettres*.

De plus , son *Enéide* , qu'il fut douze ans à composer , est entièrement faite à l'imitation d'Homere. Virgile ayant pris ce grand poète pour modele , & pour sujet de son poème des événemens célèbres qui touchoient , pour ainsi dire , à ceux qui sont chantés dans l'*Iliade* , croira-t-on qu'il ait confondu les usages & les temps , & méprisé le suffrage des savans , au point de faire combattre ses héros à cheval , s'il n'avoit regardé comme un fait constant que l'*équitation* étoit en usage de leur temps ?

Tout ce qu'on peut présumer , c'est que Virgile s'est abstenu de parler de chars aussi fréquemment qu'Homere , pour rendre ses narrations plus intéressantes , & parce que les Romains n'en faisoient point usage dans leurs armées. Enfin les faits cités par les auteurs doivent passer pour incontestables , quand ils sont appuyés sur une tradition ancienne , publique & constante : tel étoit l'usage établi depuis un temps immémorial chez les Romains , de

nommer les exercices à cheval de leur jeunesse , *les jeux Troyens*.

Trojaque nunc pueri , Trojanum dicitur agmen. (En. l. V. v. 602.) Virgile n'invente rien en cet endroit , il se conforme à l'histoire de son pays , qui rapportoit apparemment l'origine des courses de chevaux dans le cirque , au dessein d'imiter de semblables jeux militaires pratiqués autrefois par les Troyens , & dont le souvenir s'étoit conservé dans les anciennes annales du *latium*. Enée faisoit exercer ses enfans à monter à cheval : *Frænatis lucent in equis. (Id. v. 554.)*

C'est en suivant les plus anciennes traditions grecques , que Virgile (*Géogr. l. III, v. 115.*) attribue aux Lapithes de Péléthronium l'invention de l'art de monter à cheval. Il nous apprend dans le même endroit (*Ib. v. 113.*) l'origine des chars qui furent inventés par Erichonius , quatrième roi d'Athènes (g) depuis Cécrops ; & ce qui suppose nécessairement que l'*équitation* étoit connue en Grèce avant Erichonius , c'est que la tradition véritable ou fabuleuse de ces temps - là rapporte que ce fut pour cacher la difformité de ses jambes qui étoient tortues , que ce prince inventa les chars.

Hygin qui , de même que Virgile , vivoit sous le regne d'Auguste , a fait de Bellérophon un cavalier (*Fable 273*) , & dit que ce prince remporta le prix de la course à cheval aux jeux funebres de Pelias , célébrés après le retour des Argonautes : mais parce qu'on ignore dans quel poète ancien Hygin a puisé ce fait , M. Freret le traite impitoyablement de *commentateur sans goût* , sans critique , indigne qu'on lui ajoute foi. Il en dit autant de Pline (*lib. VII, cap. lvi.*) , qui , en faisant l'énumération de ceux auxquels les Grecs attribuoient l'invention de quelque art ou de quelque coutume , ose , d'après les Grecs , regarder Bellérophon comme l'inventeur de l'*équitation* , & ajouter que les centaures de Thessalie combattirent les premiers à cheval.

Pour réfuter ce qu'Hygin dit de Bellé-

(g) Il vivoit environ 1489 ans avant Jesus-Christ. Il succéda à Amphiction , & institua les jeux panathénaiques en l'honneur de Minerve.

rophon, M. Freret prétend premièrement que, selon Pausanias (*Lib. VI*), l'opinion commune étoit que Glaucus, pere de Bellérophon, avoit dans les jeux funebres de Pelops, disputé le prix à la course des chars: secondement, que ces mêmes jeux étoient représentés sur un très-ancien coffre, dédié par les Cypselides de Corinthe, & conservé à Olympie au temps de Pausanias (*lib. V*), & qu'on ne voyoit dans la représentation de ces jeux, ni Bellérophon, ni de course à cheval. On peut facilement juger de la solidité de cette réfutation.

Le témoignage de Pausanias favorisant ici l'opinion de M. Freret, il s'en rapporte aveuglément à lui: mais il doit reconnoître de même la vérité d'un autre passage de cet auteur, capable de renverser son système.

Pausanias (*lib. V*) assure que Casius, Arcadien, & pere d'Atalante, remporta le prix de la course à cheval, aux jeux funebres de Pelops à Olympie (r). Ce fait qui donneroît aux courses à cheval presque la même ancienneté que celle qu'on trouve dans Hygin, M. Freret soutient qu'il n'est fondé que sur une tradition peu ancienne: Pindare, dit-il, n'en a pas fait usage lorsqu'il a célébré des victoires remportées dans les courses de chevaux. « Dans ces » occasions, ajoute-t-il, l'histoire ancienne » ne lui fournissant aucun exemple de ces » courses, il a recours aux aventures des » héros qui se sont distingués dans les » courses de chars (s). » Mais qui ne voit que le poëte a voulu varier ses descriptions, en faisant de ces deux sortes de courses un objet de comparaison, capable de jeter plus de feu, plus de brillant, plus d'énergie dans ses odes?

Si ces courses à cheval, dit M. Freret,

(r) Ces jeux, dit M. Freret, sont postérieurs de quelques années à ceux de Pélidas, & c'est ce que l'on nomme l'*Olympiade d'Hercule*, qui combattit à ces jeux, & qui en régla la forme soixante ans avant la guerre de Troye.

(s) M. Freret cite en preuve la premiere olympionique de Pindare, où à propos de la victoire remportée par Hiéron à la course des chevaux, ce poëte rapporte l'histoire de Pelops, vainqueur à la course des chars. Mais du temps d'Hiéron, à celui où l'on introduisit aux jeux olympiques les courses des chevaux, il y a cent soixante ans d'intervalle: les exemples anciens ne pouvoient donc pas manquer à Pindare, s'il avoit eu dessein d'en rapporter.

(t) Ce calcul de M. Freret n'est ni le plus exact, ni le plus suivi. Les plus savans chronologistes rapportent l'Olympiade de Corœbus à l'an 776 avant Jesus-Christ. L'époque de la fondation de Rome, liée avec cette Olympiade, semble donner à ce dernier sentiment toute la force d'une démonstration. Il suit delà que les courses de chevaux furent admises au nombre des spectacles des jeux olympiques, cent vingt-huit ans plutôt que M. Freret ne l'a cru.

avoient été en usage dès le temps de l'Olympiade d'Hercule, pourquoi n'en trouve-t-on aucun exemple jusqu'à la trente-troisième Olympiade de Corœbus, célébrée l'an 648 (t) avant J. C. 700 ans après les jeux funebres de Pelops, & 240 ans après le renouvellement des jeux olympiques par Iphitus? Ce raisonnement ne prouve rien du tout: car on pourroit avec autant de raison dire à M. Freret: vous assurez qu'au temps d'Homere l'art de l'équitation étoit porté à un tel degré de perfection, qu'un seul écuyer conduisoit à toute bride quatre chevaux à la fois, s'élançant avec adresse de l'un à l'autre pendant la rapidité de leurs courses; & moi je dis que si cela étoit vrai, on n'auroit pas attendu près de trois cents ans depuis Homere, pour mettre les courses de chevaux au nombre des spectacles publics.

Il y a quelque apparence que la nouveauté des courses de chars fut la cause qu'on abandonna les autres pendant longtemps, & qu'on n'y revint qu'après plusieurs siècles: il falloit en effet bien plus d'art & de dextérité pour conduire dans la carriere un char attelé de plusieurs chevaux, que pour manier un seul cheval. Qu'on en juge par le discours de Nestor à Antiloque son fils (*Iliad. l. XXIII.*)

La fable & Homere après elle, ont parlé du cheval d'Adrafte: ce poëte le nomme le *divin Arion*; il avoit eu pour maître Hercule; ce fut étant monté sur Arion (Paus. II. *vol. p. 281*,) que ce héros gagna des batailles, & qu'il évita la mort. Après avoir pris Augias roi d'Elis, & après la guerre de Thebes antérieure à celle de Troye, il donna ce cheval à Adrafte. Comme on voit, dans presque tous les auteurs qui en ont parlé, ce rapide coursier toujours seul,

on en a conclu avec assez de vraisemblance, que c'étoit un cheval de monture : mais M. Freret lui trouve un second qu'on nommoit *Cayros*. Voilà un fait. Antimaque (*u*) l'assure ; il faut l'en croire : mais il doit aussi servir d'autorité à ceux qui ne pensent pas comme M. Freret. Or, Antimaque dit positivement qu'Adraste fuit en deuil monté sur son Arion. On a donc eu raison de regarder Arion comme un cheval accoutumé à être monté, sans nier toutefois qu'il n'ait pu être quelquefois employé à conduire un char. Antimaque ajoute qu'Adraste fut le troisième qui eut l'honneur de dompter Arion : c'est qu'il avoit appartenu d'abord à Onéus, qui le donna à Hercule. Tout cela ne prouve-t-il pas en faveur de l'équitation de temps antérieurs à la guerre de Troye ?

Monumens anciens. M. Freret fuit la même marche dans l'examen des monumens anciens. Ceux où il n'a point vu de chevaux de monture, méritent seuls quelque croyance, ils sont autant de preuves positives : les autres sont ou factices, ou modernes, on ne doit point y ajouter foi.

(Pausan. *l. V.*) Le coffre des Cypselides dont il a déjà été parlé, est, selon cet académicien, un monument du huitième siècle avant J. C. On y voyoit représentés les événemens les plus célèbres de l'histoire des temps héroïques, la célébration des jeux funebres de Pelias, plusieurs expéditions militaires, des combats, & même en un endroit deux armées en présence : dans toutes ces occasions, les principaux héros étoient montés sur des chars à deux ou à quatre chevaux, mais on n'y voyoit point de cavaliers ; doit-on conclure qu'il n'y en avoit point, de ce que Pausanias n'en parle pas ? mais son silence ne prouve rien ici : au contraire, l'expression qu'il emploie donneroit lieu de croire qu'il y en avoit. En décrivant deux armées représentées sur ce coffre, il dit que l'on y voyoit des cavaliers montés sur des chars (Paus. *l. V.*) Ce n'est point là affirmer qu'il n'y en avoit point de montés sur des chevaux,

car il ne dit pas qu'ils fussent tous sur des chars : d'ailleurs les chefs, dans les temps héroïques, combattant pour l'ordinaire sur des chars, il se pourroit fort bien que le sculpteur, qui ne s'attachoit qu'à faire connoître ces chefs & par leur portrait & par leur nom, n'ait représenté qu'eux, pour ne pas jeter trop de confusion dans ses bas-reliefs en y ajoutant un grand nombre de figures d'hommes à cheval. Cette raison est d'autant plus plausible, que dans le temps où ce coffre a été fait, il y avoit, de l'aven de M. Freret, au moins 250 ans que l'équitation étoit connue des Grecs.

Sur le massif qui soutenoit la statue d'Apollon dans le temple d'Arayclé, Castor & Pollux étoient représentés à cheval (Paus. *l. III*), de même que leurs fils Anaxias & Mnafinoüs. Pausanias rapporte encore qu'on voyoit à Argos (*lib. II.*) dans le temple des Dioscures, les statues de Castor & Pollux, celles de Phœbe & Ilaira leurs femmes, & celles de leurs fils Anaxias & Mnafinoüs, & que ces statues étoient d'ébène, à l'exception de quelques parties des chevaux. Il y avoit à Olympie (Pausan. *l. V.*) un groupe de deux figures représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval ; les mêmes Castor & Pollux étoient représentés à Athenes debout, & leurs fils à cheval. (Paus. *l. II.*)

M. Freret qui rapporte tous ces monumens, & quelques autres d'après Pausanias, étale une érudition immense pour montrer que les plus anciens sont postérieurs à l'établissement de la course des chevaux aux jeux olympiques. Quand on en conviendrait avec lui, on n'en feroit pas moins autorisé à croire que la plupart de ces monumens n'ont été faits que pour en remplacer d'autres que la longueur du temps ou les fureurs de la guerre avoient détruits ; & que les sculpteurs se sont exactement conformés à la manière distinctive dont les héros avoient été représentés dans les anciens monumens, de même qu'à ce que la tradition en rapportoit. La pratique constante de toutes les nations & de tous

(*u*) Auteur d'un poëme de la Thébàide ; il vivoit du temps de Socrate. Quintilien dit qu'on lui donnoit le second rang après Homere ; Adrien le mettoit au dessus d'Homere même.

les temps, donne à cette conjecture beaucoup de vraisemblance.

Quoique tous les monumens de la Grece se soient accordés à représenter les Tyndarides (x) à cheval; quoiqu'un fait remarquable, arrivé pendant la troisième guerre de Messène (y), prouve manifestement l'accord de la tradition avec les sculpteurs; quoique cette tradition ait pénétré jusqu'en Italie, & quoiqu'Homere lui-même en ait dit, M. Freret ne peut se résoudre à croire que Castor & Pollux aient jamais su monter à cheval: il veut absolument que ces deux héros & même Bellérophon, ne fussent que d'habiles pilotes, & leurs chevaux, comme celui qui accompagnoit les statues de Neptune, un emblème de la navigation.

M. Freret revient au récit de Pausanias sur l'Arcadien Iassius, vainqueur dans une course de chevaux, & cela à l'occasion d'un monumet qui autorisoit cette tradition: c'étoit (Paus. liv. VIII.) une statue posée sur l'une des deux colonnes qu'on voyoit dans la place publique de Tégée, vis-à-vis le temple de Vénus. Les paroles (z) du texte de Pausanias l'ont fait regarder comme une statue équestre; mais le savant académicien veut qu'elles signifient seulement que cette statue a un cheval auprès d'elle, & tient de la main droite une branche de palmier: d'où il conclut qu'elle ne prouve point en faveur de l'équitation, & qu'on l'érigea en l'honneur de Iassius, parce qu'il avoit peut-être trouvé le secret d'élever des chevaux en Arcadie, pays froid, montagneux; où les races des chevaux transportés par mer des côtes d'Afrique, avoient peine à subsister. Quand une telle supposition auroit lieu, pourroit-

on s'imaginer que cet Iassius, qui auroit tiré des chevaux d'Afrique, où l'équitation étoit connue de tout temps, eût ignoré lui-même l'art de les monter, & ne s'en fût servi qu'à traîner des chars?

Fable des centaures. La fable des centaures que les poètes & les mythologistes ont tous représentés comme des monstres à quatre piés, moitié hommes, moitié chevaux, avoit toujours été alléguée en preuve de l'ancienneté de l'équitation. Toutes les manières dont on raconte leur origine, malgré la variété des circonstances, concouroient néanmoins à ce but. « Selon quelques-uns (Diodore, liv. IV.), » Ixion ayant embrassé une nuée qui avoit » la ressemblance de Junon, engendra les » centaures qui étoient de nature humaine: » mais ceux-ci s'étant mêlés avec des » cavales, ils engendrèrent les hyppocentaures, monstres qui tenoient en même » temps de la nature de l'homme & de » celle du cheval. D'autres ont dit qu'on » donna aux centaures le nom d'*hippocentaures*, parce qu'ils ont été les premiers qui aient su monter à cheval; & » que c'est delà que provient l'erreur de » ceux qui ont cru qu'ils étoient moitié » hommes, moitié chevaux. »

Il est dit (Diodore, *ib.*) dans le récit du combat qu'Hercule soutint contre eux, que la mere des dieux les avoit doués de la force & de la vitesse des chevaux, aussi bien que de l'esprit & de l'expérience des hommes. Ce centaure Nessus, qui moyennant un certain salaire, transportoit d'un côté à l'autre du fleuve Evénus ceux qui vouloient le traverser, & qui rendit le même service à Déjanire, n'étoit vraisemblablement qu'un homme à cheval; on

(x) Les Romains représentoient les Tyndarides à cheval. Denys d'Halicarnasse, liv. VI, dit que le jour de la bataille du lac Rhegille, l'an de Rome 258 & 494 avant Jesus-Christ, on avoit vu deux jeunes hommes à cheval d'une taille plus qu'humaine qui chargerent à la tête des Romains la cavalerie Latine, & la mirent en déroute. Le même jour ils furent vus à Rome dans la place publique, annoncerent la nouvelle de la victoire, & disparurent aussi-tôt.

(y) Pendant que les Lacédémoniens célébroient la fête des dioscures, deux jeunes Messéniens, revêtus de casques de pourpre, la tête couverte de toques semblables à celles que l'on donnoit à ces dieux, & montés sur les plus beaux chevaux qu'ils purent trouver, se rendirent au lieu où les Lacédémoniens étoient assemblés pour le sacrifice. On les prit d'abord pour les dieux mêmes dont on célébroit la fête, & l'on se prosterna devant eux: mais les deux Messéniens profitant de l'erreur, se jeterent au milieu des Lacédémoniens, & en blessèrent plusieurs à coups de lances. Cette action fut regardée comme un véritable sacrilège, parce que les Messéniens adoroient aussi les dioscures. Pausanias, liv. IV.

(z) Ἴππον τὴν ἔχομεν ἀπὸ κλάδου ἐν τῇ δεξιᾷ φέρων φοίνικα.

ne sauroit le prendre pour un batelier , qu'en lui supposant un esquif extrêmement petit , puisqu'il n'auroit pu y faire passer qu'une seule personne avec lui (a).

Presque tous les monumens anciens ont dépeint les centaures avec un corps humain, porté sur quatre piés de cheval. Pausanias (l. V.) assure cependant que le centaure Chiron étoit représenté sur le coffre des Cypselides , comme un homme porté sur deux piés humains , & aux reins duquel on auroit attaché la croupe , les flancs & les jambes de derriere d'un cheval. M. Freret, que cette représentation met à l'aise , ne manque pas de l'adopter aussi-tôt comme la seule véritable ; & il en conclut qu'elle désigne moins un homme qui montoit des chevaux , qu'un homme qui en élevoit. Croyant par cette réponse avoir pleinement satisfait à la question , il se jette dans un long détail astronomique , pour trouver entré la figure que forment dans le ciel les étoiles de la constellation du centaure , & la figure du centaure Chiron que l'on voyoit sur le coffre des Cypselides , une ressemblance parfaite ; & il finit cet article en disant que les différentes représentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'équitation.

Une semblable assertion ne peut rien prouver contre l'antiquité de l'art de monter à cheval , qu'autant qu'on s'est fait un principe de n'en pas admettre l'existence avant un certain temps. M. Freret , à qui la foiblesse de son raisonnement ne pouvoit être inconnue , a cru lui donner plus de force en jetant des nuages sur l'ancienneté de la fiction des centaures ; il a donc prétendu qu'elle étoit postérieure à Hésiode & à Homere , & qu'on n'en découvroit aucune trace dans ces poètes.

Mais il n'y aura plus rien qu'on ne puisse nier ou rendre problématique , quand on détournera de leur véritable sens , les expressions les plus claires d'un auteur. Homere (Iliad. l. I & II.) appelle les centaures des monstres couverts de poil , *θηρας λακύνηδας* *θηρῶν ἀρεκνώδεις* ; cette expression qui paroît d'une manière si précise se rapporter à

l'idée que l'on se formoit du temps de ce poète , sur la foi de la tradition , de ces êtres fantastiques , M. Freret veut qu'elle désigne seulement la grossièreté & la férocité de ces montagnards.

Enfin , quoique ces peuples demeurassent dans la Thessalie , province qui a fourni la première & la meilleure cavalerie de la Grece , plutôt que de trouver dans ce qu'on a dit d'eux le moindre rapport avec l'équitation ou avec l'art de conduire des chars ; M. Freret aimeroit mieux croire qu'ils ne furent jamais faire aucun usage des chevaux , pas même pour les atteler à des chars ; il se fonde sur ce que dans l'Iliade les meilleurs chevaux de l'armée des Grecs étoient ceux d'Achille & d'Eumelus , fils d'Admete , qui régnoient sur le canton de la Thessalie le plus éloigné de la demeure des centaures. Un pareil raisonnement n'a pas besoin d'être réfuté.

Conjectures de M. Freret. Le quatrième & dernier article de la savante dissertation de M. Freret contient ses conjectures sur l'époque de l'équitation dans l'Asie mineure & dans la Grece : elles se réduisent à établir que l'art de monter à cheval n'a été connu dans l'Asie mineure que par le moyen des différentes incursions que les Trérons & les Cimmériens y firent , & dont les plus anciennes étoient postérieures de 150 ans à la guerre de Troye , & de quelques années seulement , suivant Strabon , à l'arrivée des colonies Eoliennes & Ioniennes dans ce pays. Quant à la Grece Européenne , il ne veut pas que l'équitation y ait précédé de beaucoup la première guerre de Messene , parce que Pausanias dit que les peuples du Péloponnèse étoient alors peu habiles dans l'art de monter à cheval. M. Freret pense encore que la Macédoine est le pays de la Grece où l'usage de la cavalerie a commencé ; qu'il a passé delà dans la Thessalie , d'où il s'est répandu dans le reste de la Grece méridionale.

Ainsi l'on voit premièrement que M. Freret ne s'attache ni à déduire ni à discuter les faits constants que nous avons cités de Sésostris , des Scolthes ou Scythes , & des

(a) Déjanire étoit avec Hercule & Hyllus son fils.

Amazones. Il est vrai qu'il nie que ces femmes guerrières aient jamais combattu à cheval, parce qu'Homere ne le dit pas; car le silence d'Homere est par-tout une démonstration évidente pour lui, quoiqu'il ne veuille pas s'en rapporter aux expressions positives de ce poëte: mais cette assertion gratuite & combattue par le témoignage unanime des historiens, ne sauroit détruire les probabilités que l'on tire en faveur de l'ancienneté de l'équitation chez les Grecs, des conquêtes des Scythes & des Egyptiens, & des colonies que ceux-ci & les Phéniciens ont fondées dans la Grece plusieurs siècles avant la guerre de Troie.

Secondement, fixer seulement l'époque de l'équitation dans la Grece Européenne vers le temps de la première guerre de Messene, c'est contredire formellement Xénophon (*de rep. Lacedæm.*), qui attribue à Lycurgue les réglemens militaires de Sparte, tant par rapport à l'infanterie pesamment armée, que par rapport aux cavaliers; dire que ceux-ci n'ont jamais servi à cheval, & dériver leur dénomination du temps où elle désignoit aussi ceux qui combattoient sur des chars, c'est éluder la difficulté & supposer ce qui est en question. Ces cavaliers, dit Xénophon, étoient choisis par des magistrats nommés *hippagirita*, *ab equitatu congregando*; ce qui prouve une connoissance & un usage antérieurs de la cavalerie. Cet établissement de Lycurgue, tout sage qu'il étoit, souffrit ensuite diverses altérations; mais il ne fut jamais entièrement aboli. Les hommes choisis, qui, suivant l'intention du législateur, avoient été destinés pour combattre à cheval, s'en dispensèrent peu à peu, & ne se chargerent plus que du soin de nourrir des chevaux durant la paix, qu'ils confioient pendant la guerre (*b*) à tout ce qu'il y avoit à Sparte d'hommes peu vigoureux & peu braves. M. Freret confond en cet endroit l'ordre des temps.

A la bataille de Leuctres, dit-il, la cavalerie Lacédémonienne étoit encore très-mauvaise, selon Xénophon; elle ne commença à devenir bonne qu'après avoir été mêlée avec la cavalerie étrangère; ce qui arriva au temps d'Agésilais: ce prince étant passé dans l'Asie mineure, leva parmi les Grecs Asiatiques un corps de 1500 chevaux, avec lesquels il repassa dans la Grece, & qui rendit de grands services aux Lacédémoniens.

Agésilais avoit fait tout cela avant la bataille de Leuctres. La suite des événemens est totalement intervertie dans ces réflexions de M. Freret. Il suit de cette explication, qu'encore que les cavaliers Spartiates n'aient pas toujours combattu à cheval, il ne laissoit pas d'y avoir toujours de la cavalerie à Sparte, mais à la vérité très-mauvaise: on le voit sur-tout dans l'histoire des guerres de Messene. Pausanias, *liv. IV.*

Il est à propos de remarquer que Strabon, sur lequel M. Freret s'appuie en cet endroit, prouve contre lui. Lorsque cet auteur dit (Strabon, *l. X.*) que les hommes choisis, que l'on nommoit à Sparte *les cavaliers*, servoient à pié; il ajoute qu'ils le faisoient à la différence de ceux de l'isle de Crete: ces derniers combattoient donc à cheval. Or, Lycurgue avoit puisé dans l'isle de Crete la plupart de ses loix; par conséquent l'usage de la cavalerie avoit précédé dans la Grece le temps où ce législateur a vécu.

S'il est vrai qu'au commencement des guerres de Messene les peuples du Péloponnèse fussent très-peu habiles dans l'art de monter à cheval (*c*), il l'est encore davantage qu'ils ne se servoient point de chars; on n'en voit pas un seul dans leurs armées, quoiqu'il y eût de la cavalerie. Il est bien singulier que ces Grecs, qui, dans les temps héroïques n'avoient combattu que montés sur des chars, qui encore alors se faisoient gloire de remporter dans les jeux publics le prix à la course des chars, aient cessé néan-

(*b*). *Equos enim locupletiores alebant; cum verò in expeditionem eundum esset, veniebat is qui designatus erat, & equum & arma . . . qualiacumque accipiebat, atque militabat. Equis inde milites corporibus imbecilles, animisque languentes imponebant.* Xénoph. *hist. Grecq.* lib. VI.

(*c*) L'état de foiblesse où se trouvoit alors toute la Grece, en général, étoit une suite de l'irruption des Doriens de Thessalie, sous la conduite des Héraclides: cet événement, arrivé un siècle après la prise de Troie, jeta la Grece dans un état de barbarie & d'ignorance à peu près pareil, dit M. Freret, à celui où l'invasion des Normands jeta la France sur la fin du neuvième siècle. Cela est conforme à ce que rapporte Thucydide, *liv. I.*; il fallut plusieurs siècles pour mettre les Grecs en état d'agir avec vigueur.

moins tout à coup d'en faire usage à la guerre, qu'on n'en voie plus dans leurs armées, & qu'ils n'aient commencé d'en avoir que plusieurs siècles après, lorsque les généraux d'Alexandre se furent partagé l'empire que ce grand prince avoit conquis sur Darius.

Une chose étonnante dans le système de M. Freret, c'est qu'il suppose nécessairement que l'usage des chars a été connu des Grecs avant celui de l'équitation. La marche de la Nature qui nous conduit ordinairement du simple au composé, se trouve ici totalement renversée, quoi qu'en ait dit Lucrece dans les vers suivans :

*Et prius est repertum in equi conscendere costas,
Et moderari hunc frango, dextrâque vigere,
Quam bijugo curru belli tentare pericla.*

Lucret. l. V.

Ce poète avoit raison de regarder l'art de conduire un char attelé de plusieurs chevaux, comme quelque chose de plus combiné, que celui de monter & conduire un seul cheval. Mais M. Freret soutient que cela est faux, & que la façon la plus simple & la plus aisée de faire usage des chevaux, celle par où l'on a dû commencer, a été de les attacher à des fardeaux, & de les leur faire tirer après eux : « par-là, dit-il, » la fougue du cheval le plus impétueux est » arrêtée, ou du moins diminuée. . . . Le » traîneau a dû être la plus ancienne de » toutes les voitures; ce traîneau ayant été » posé ensuite sur des rouleaux, qui sont » devenus des roues lorsqu'on les a » attachées à cette machine, s'éleva peu à peu » de terre, & a formé des chars anciens à » deux ou à quatre roues. Quelle combinaison, quelle suite d'idées il faut supposer dans les premiers hommes qui se sont servis du cheval ! Cet animal a donc été très-long-temps inutile à l'homme, s'il a fallu, avant qu'il le prit à son service, qu'il connût l'art de faire des liens, de façonner le bois, d'en construire des

» traîneaux. Mais pourquoi n'a-t-il pu » mettre sur le dos du cheval les fardeaux » qu'il ne pouvoit porter lui-même ? Ne » diroit-on pas que le cheval a la férocité » du tigre & du lion, & qu'il est le plus » difficile des animaux, lui qu'on a vu sans » bride & sans mors obéir aveuglément à » la voix du numide ? » Mais pour combattre un raisonnement aussi extraordinaire que celui de M. Freret, il suffit d'en appeler à l'expérience connue des siècles passés & à nos usages présens : on ne s'avise d'atteler les chevaux à des charrues, à des charrettes, &c. qu'après qu'ils ont été domtés, montés, & accoutumés avec l'homme ; une méthode contraire mettroit en danger la vie du conducteur & celle du cheval. Mais l'histoire dépose encore ici contre cet académicien : par le petit nombre de chars que l'on compte dans les dénombremens qui paroissent les plus exacts des armées anciennes, & la grande quantité de cavalerie (d), il est aisé de juger que celle-ci a nécessairement précédé l'usage des chars. Ce n'est pas qu'on ne trouve souvent les chars en nombre égal, & même supérieur à celui des gens de cheval ; mais on a lieu de soupçonner qu'à cet égard il s'est glissé, de la part des copistes, des erreurs dans les nombres. On en est bientôt convaincu, quand on réfléchit sur l'impossibilité de mettre en bataille & de faire manœuvrer des vingt ou trente mille chars (e) : on observe d'ailleurs, que bien-loin de trouver dans les temps anciens cette quantité extraordinaire de chars, chez les peuples mêmes qui en ont toujours fait le plus grand usage, on en compte à peine mille dans les plus formidables armées qu'ils aient mis sur pied (f).

Pour terminer enfin cet article, je tire de M. Freret même une preuve invincible que l'équitation a dû précéder dans la Grèce l'usage des chars.

Selon cet auteur, les chevaux étoient rares en ce pays : on n'y en avoit jamais vu de sauvages, ils avoient tous été amenés de dehors. Dans les anciens poètes, on voit

(d) Lors du passage de la mer Rouge, les Egyptiens avoient six cents chars & cinquante mille hommes de cavalerie, & Salomon sur douze mille hommes de cavalerie avoit quatorze cents chars. En faisant un calcul, on trouveroit le commandant de chaque escadron sur un char.

(e) Guerre des Philistins contre les Israélites. Joseph, liv. VI, ch. vij.

(f) Voyez l'expédition de Xerxès, & le dénombrement de son armée, &c.

que les chevaux étoient extrêmement chers, & que tous ceux qui avoient quelque célébrité étoient regardés comme un présent de Neptune; ce qui, dans leur langage figuré, signifie qu'ils avoient été amenés par mer des côtes de la Lybie & de l'Afrique.

Cela posé, est-il vraisemblable que quelqu'un ait transporté de ces pays des chevaux dans la Grèce, & qu'il n'ait pas enseigné à ceux qui les achetoient la manière la plus prompte, la plus utile, la plus générale de s'en servir? Il est incontestable que l'équitation étoit connue en Afrique long-temps avant la guerre de Troie. Par quelle raison les marchands en vendant leurs chevaux fort cher aux Grecs, leur auroient-ils caché l'art de les monter? ou pourquoi les Grecs se seroient-ils chargés de chevaux à un prix excessif, sans apprendre les différentes manières de les conduire, de les manier, & d'en faire usage?

M. Freret devoit, pour donner à son système un air de vérité, prouver avant toute autre chose que l'art de monter à cheval étoit ignoré dans tous les lieux d'où les Grecs ont pu tirer leurs premiers chevaux. Ne l'ayant pas fait, sa dissertation, malgré toute l'érudition qu'elle renferme, ne pourra jamais établir son étrange paradoxe, & il demeurera pour constant que l'équitation a été pratiquée par les Grecs long-temps avant le siège de Troie. *Cet article est de M. D'AUTHVILLE, commandant de bataillon.*

EQUITATION, (*Méd.*) ἵππικία, ἵππασια, equitatio, l'action d'aller à cheval (*).

(*) Le mouvement du corps que procure l'équitation lorsqu'elle est modérée, peut être très-salutaire; il cause de douces secousses dans les viscères de la poitrine & du bas-ventre; il les applique & les presse sans efforts les uns contre les autres; il donne occasion à ce que l'on change d'air, & que l'on respire celui de la campagne; il fait que ce fluide pénètre avec plus de force dans la poitrine; il dispose à l'excrétion des matières fécales.

Il résulte de tous ces effets combinés des changemens si avantageux, dans les cas où l'équitation est faite à propos, qu'ils sont presque incroyables. Elle convient en général aux personnes d'un tempérament foible, délicat, dans les maladies qui produisent de grandes diminutions de force: on doit observer qu'elle ne doit pas avoir lieu pendant que l'estomac est plein d'alimens, mais avant le repas, ou lorsque la digestion est presque faite, attendu que les secousses que donne le cheval ne pourroient que causer des tiraillemens douloureux à ce viscère par le poids des matières contenues.

L'expérience avoit appris à Sydenham à faire tant de cas de l'équitation, qu'il la croyoit propre à guérir, sans autre secours, non seulement de petites infirmités, mais encore des maladies désespérées, telles que la consommation, la phthisie même accompagnée de sueurs nocturnes & de diarrhée colliquative; & il témoigne, dans sa dissertation épistolaire, n'être pas moins assuré de l'efficacité de ce secours dans cette dernière maladie, que de celle du mercure dans la curacion de la vérole, & de celle du quinquina contre les fièvres intermittentes: il avertit en même temps qu'il ne faut pas que ceux qui mettent en usage l'équitation, se fatiguent tout d'un coup par une course trop précipitée; mais qu'ils doivent faire cet exercice, d'abord

On a reconnu de tout temps que l'exercice du corps étoit le moyen le plus sûr & le plus efficace pour conserver la santé, pour la rétablir lorsqu'elle se trouve altérée & dérangée. Chacun fait que les personnes qui passent leur vie dans la mollesse & sans faire aucun exercice, ne jouissent jamais d'une bonne santé, & qu'elles sont sujettes à une infinité de maladies. Leurs fibres sont foibles & relâchées, leur corps s'engourdit & devient paresseux. Elles commencent à perdre l'appétit, parce que les digestions se font mal; leur corps grossit & se charge d'une mauvaise graisse, & elles sont bientôt dans l'incapacité de vaquer à rien. L'exercice au contraire augmente les forces; la circulation du sang & de toutes les humeurs se fait mieux & avec plus d'uniformité, les fibres prennent de la force & de l'élasticité, toutes les humeurs reçoivent une élaboration plus parfaite, le fluide nerveux se sépare en plus grande quantité dans le cerveau pour se répandre dans les nerfs, & tous les mouvemens & toutes les fonctions du corps se font avec plus de force & d'aisance.

Mais si l'exercice en général produit tous ces avantages, celui du cheval a une grande prérogative sur tous les autres. Il guérit non seulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles soient formées.

L'exercice du cheval opere ces effets salutaires sur notre corps, par le moyen des secousses répétées qu'il imprime sur les solides; ce qui occasionne dans le système

vasculeux une action & une réaction sur les parois des vaisseaux, qui augmentent le mouvement des liqueurs qu'ils contiennent, & procurent une circulation plus libre jusque dans les plus petits vaisseaux capillaires, & entretiennent un juste équilibre entre les solides & les liquides, d'où dépendent uniquement la vie & la santé. D'ailleurs, le retour du sang poussé dans les extrémités des vaisseaux veineux retourneroit difficilement au cœur, principe du mouvement, s'il n'étoit secondé par l'action & la force des muscles que l'exercice en général, mais sur-tout celui du cheval, favorise. La circulation devenant donc par ce moyen plus facile, plus prompte, jusque dans les plus petits vaisseaux, le sang & la lymphe se trouvent plus atténués, mieux préparés, & acquièrent en un mot une plus grande perfection.

Cet exercice facilite sur-tout la circulation dans les parties glanduleuses de tout le corps où on fait qu'elle ne se fait que fort lentement, à cause des circonvolutions des vaisseaux & du défaut de leur ressort. La lymphe d'ailleurs, qui s'y prépare, est d'une nature visqueuse & très-disposée à s'épaissir & à produire des engorgemens dans ces parties. L'équitation développe encore, en accélérant l'action des solides & le mouvement des liquides, le principe phlogistique du sang & des différentes liqueurs, & augmente par conséquent le degré de chaleur du corps; ce qui fait que toutes les fonctions se font avec plus de facilité & d'abondance, sur-tout la transpiration dont la diminution ou la suppression occasionent une infinité de maladies.

L'exercice dont nous parlons est encore très-efficace pour faciliter la digestion des alimens, pour débarrasser l'estomac des matières glaireuses & des crudités qui sont la suite des mauvaises digestions. L'action que cet exercice opere sur le diaphragme & sur les muscles du bas-ventre, facilite l'entrée du chyle dans les veines lactées, & conséquemment la nutrition, la transpiration, les digestions, la sortie des excréments & la sécrétion de tous les viscères du bas-ventre. Enfin, un des principaux avantages qui en

résultent, la circulation du sang devient plus facile dans les ramifications de la veine-porte & dans les viscères du bas-ventre, où il se fait le plus souvent des engorgemens, des stases & des obstructions, parce que cette veine est déstituée de pulsation comme les artères, & d'ailleurs elle n'a point de valvules pour empêcher le sang de rétrograder; ce n'est que par le moyen de l'action des muscles du bas-ventre & de celui du diaphragme, que le sang y fait son chemin.

La situation du cavalier donne à toutes les parties du corps, & sur-tout aux viscères du bas-ventre, beaucoup moins de gêne que l'exercice du chariot, du carrosse, du traîneau, &c. & la circulation du sang se fait aussi avec beaucoup plus d'aisance; d'ailleurs, l'air libre & qui change continuellement, que respire un cavalier, est beaucoup plus salutaire que celui d'un carrosse, sur-tout s'il est renfermé. Cependant le luxe & la mollesse l'ont presque fait entièrement abandonner de nos jours, sur-tout aux dames, auxquelles sans contredit il seroit encore beaucoup plus salutaire qu'aux hommes. Les maladies nerveuses auxquelles elles sont si sujettes, ne peuvent souvent se guérir que par cet exercice. Les secousses douces & répétées qu'il procure & qui portent principalement sur la poitrine & sur les viscères du bas-ventre, sont le moyen le plus sûr pour rétablir le ton & l'élasticité des fibres des vaisseaux & des nerfs, pour déobstruer les viscères engorgés, pour rendre la fluidité nécessaire aux liquides; en un mot, pour rétablir la circulation dans cette uniformité, sans laquelle on ne sauroit jamais jouir d'une santé ferme & durable.

Nous venons de voir les avantages généraux que l'équitation procure; entrons dans quelque détail sur les heureux effets de cet exercice; effets les plus salutaires & les plus marqués, & sans lesquels les remèdes les mieux indiqués & les mieux appropriés, sont le plus souvent sans succès, si on n'y joint l'usage de cet exercice.

Tous les médecins conviennent que l'exercice du cheval est le remède le plus sûr, le plus efficace qu'on puisse mettre en usage

fort doucement & pendant un petit espace de temps, ensuite en augmenter peu à peu le mouvement & la durée. Il rapporte un grand nombre d'exemples de très-belles cures qu'il a faites par ce moyen. Voyez la dissertation citée ci-dessus, parmi les œuvres de cet auteur. Voyez GYMNASTIQUE. (d)

contre la phthisie , lors même que le poulmon est déjà ulcéré , & que sans ce moyen , tous les autres remèdes sont le plus souvent sans effet. Boerhaave , Sydenham , Hoffman l'ont sur-tout recommandé comme le seul & unique remède sur lequel on puisse compter , & dont on puisse attendre la guérison. Cet exercice est encore très-utile dans la plupart des maladies de la poitrine , sur-tout dans l'asthme humoral & convulsif , dans les toux opiniâtres , dans la palpitation du cœur , qui vient ou de l'épaississement du sang , ou des mouvemens spasmodiques des nerfs de ce viscere. On a même des exemples de personnes attaquées d'abcès au poulmon qui ont été guéries par le mouvement du cheval en occasionnant l'ouverture & l'expulsion de l'abcès.

C'est un des plus grands remèdes dans les maladies des viscères du bas-ventre , qui sont la suite d'un sang épais & glutineux , qui produit des stases , des obstructions dans le foie , dans la rate , dans le mésentère , dans les affections hypocondriques , hystériques & mélancoliques ; & c'est avec raison que Baglivi & les plus grands médecins l'ont regardé comme le plus sûr & le plus puissant remède dans toutes les maladies de ce genre.

On a aussi souvent réussi à dissiper les jaunisses les plus opiniâtres , produites par les engorgemens de la bile dans les pores biliaires , dans le conduit hépatique & cystique , par l'exercice du cheval. Le célèbre Frédéric Hoffman l'a aussi très-recommandé comme un remède dont il avoit vu des effets merveilleux dans les affections cachectiques & scorbutiques. J'ai eu occasion plusieurs fois de guérir des diarrhées habituelles qui duroient depuis plusieurs années , & qui avoient résisté à tous les meilleurs remèdes , en faisant monter les malades à cheval matin & soir. Enfin , on doit le regarder comme un des meilleurs remèdes dans toutes les maladies , qui reconnoissent pour cause la foiblesse du genre nerveux , qui sont aujourd'hui si fréquentes.

Mais pour retirer de l'exercice du cheval tous les avantages dont nous venons de faire l'énumération , on doit observer avec exactitude les règles suivantes. 1°. On

doit choisir un cheval docile , bien dressé , dont les mouvemens ne soient pas rudes & fatigans , & sur lequel le cavalier soit assis à son aise , sans avoir les jambes ni trop tendues ni trop raccourcies dans l'étrier. 2°. On doit commencer cet exercice par de petites promenades qu'on pourra insensiblement prolonger chaque jour jusqu'à trois ou quatre lieues le matin , & autant sur le soir dans les maladies invétérées , opiniâtres , hypocondriques , scorbutiques , & dans les affections de la poitrine. Mais on doit sur-tout observer la règle que je viens de prescrire , lorsque la maladie vient d'un sang épais , & qui ne peut circuler qu'avec beaucoup de peine & de lenteur dans les petits vaisseaux capillaires ; car si on donnoit un mouvement trop violent & trop long au sang avant qu'il soit atténué , & qu'il ait acquis une fluidité suffisante , ne pouvant faire son chemin dans les petits vaisseaux , il seroit obligé de s'arrêter & de rétrograder dans les gros vaisseaux ; ce qui produiroit des douleurs dans les membres , & une lassitude générale de tout le corps , & dégoûteroit le malade de cet exercice qu'il croiroit lui être nuisible. C'est sur-tout les hypocondriques que cette règle regarde. 3°. On ne sauroit prescrire au juste le degré d'action & de secousse qui convient à chaque malade : cela dépend de la force , du tempérament , de l'âge du malade , de l'habitude de monter à cheval , & de mille autres circonstances sur lesquelles on ne sauroit donner des règles précises , & c'est sur quoi on doit consulter son médecin , & se consulter soi-même. En général , les courses violentes au galop , trop continuées , sont presque toujours nuisibles , elles fatiguent la poitrine en accélérant trop la respiration , elles diminuent la transpiration insensible ; & l'expérience nous apprend que les courriers à cheval , qui font ce métier tous les jours , meurent la plupart dans la fleur de leur âge , ou du moins ils ne parviennent pas à un âge fort avancé. 4°. On doit prendre cet exercice deux fois le jour , le matin après le lever du soleil & avant les grandes chaleurs , & l'après midi sur les cinq à six heures avant le coucher du soleil ; on doit , dans les maladies de

poitrine, éviter soigneusement de s'exposer au ferein du soir, à la fraîcheur du matin, & à l'air humide & pluvieux. Il faut aussi éviter de monter à cheval lorsque l'estomac est trop chargé d'alimens, & avant que la digestion soit à peu près faite; le mouvement du cheval la trouble, la dérange, & fait entrer des suc's grossiers & mal préparés dans le sang, qui sont la cause d'une infinité de maladies. Cette regle souffre cependant quelque exception, car il y a des tempéramens, & sur-tout les bilieux, qui ne peuvent supporter aucun exercice violent, & sur-tout celui du cheval, lorsque leur estomac est entièrement vuide; les personnes qui sont dans ce cas, doivent prendre un bouillon ou quelque nourriture légère & de facile digestion avant que de monter à cheval. 5°. Les hypocondriaques & les personnes qui sont sujettes aux vents, feront bien de porter une ceinture qui soutienne les muscles du bas-ventre & qui empêche que les vents ne procurent trop de dilatation aux intestins, sur-tout s'ils sont d'un tempérament foible & délicat. 6°. Quoique cet exercice soit utile & quelquefois nécessaire en tout temps, il convient généralement mieux dans le printemps & dans l'automne, & on doit, autant qu'il est possible, choisir un temps calme & tranquille, & exempt d'humidité, & ne point s'exposer d'abord après cet exercice à l'air froid & humide qui causeroit une suppression subite de la transpiration, qui pourroit avoir des suites fâcheuses; & si le malade se trouvoit altéré au retour de sa promenade, il doit éviter de faire usage d'aucune espece de boisson froide: elle supprimeroit la transpiration & pourroit avoir des suites fâcheuses, & même procurer des maladies inflammatoires de poitrine. 7°. On ne doit pas permettre à ceux qui montent à cheval de prendre leur repas d'abord après leur retour; on doit attendre au moins une heure, afin de donner aux humeurs le temps de se remettre dans le calme, & la tranquillité ordinaire; car Sanctorius a observé que lorsqu'on prend son repas d'abord après l'exercice, la transpiration diminue considérablement; ce qui est fort nuisible.

Comme l'exercice du cheval donne ordinairement beaucoup d'appétit, on peut permettre à ceux qui en font usage, de manger un peu plus que de coutume; mais il faut qu'ils s'abstiennent de toute nourriture grossiere, venteuse & indigeste: ils doivent aussi observer avec soin de ne pas trop charger leur estomac à la fois, & de faire plutôt quatre repas par jour, sur-tout dans les climats tempérés & froids, & cette regle regarde sur-tout les jeunes gens, car les vieillards ont beaucoup moins besoin de nourriture que les jeunes gens qui sont encore dans la vigueur de l'âge. 8°. Dans les maladies de poitrine, sur-tout dans la phthisie, & dans les obstructions invétérées & opiniâtres, il ne suffit pas souvent de s'en tenir à de simples promenades de cheval dont nous venons de parler, mais il faut entreprendre de longs voyages, si on veut les déraciner entièrement; on a beaucoup d'exemples de personnes qui ont été guéries des maladies les plus opiniâtres, par le moyen des voyages de longs cours, & sans prendre aucun remede. 9°. Le trot du cheval est pour l'ordinaire le pas qui est le plus salutaire pour toutes les especes de maladies qui demandent cet exercice; mais on doit se procurer un cheval dont le trot soit doux & qui ne fatigue pas trop le malade, sur-tout s'il est d'un tempérament délicat, & qu'il soit affoibli par une longue maladie. Ce pas, par les petites secousses répétées qui augmentent l'oscillation des vaisseaux, est beaucoup plus propre que tout autre à détruire les engorgemens des glandes, des viscères & des petits vaisseaux obstrués, & à rétablir le ton & le ressort de tous les solides.

Après les regles que nous venons d'exposer sur l'exercice du cheval, qui sont d'une nécessité indispensable pour la guérison des maladies, doit-on être surpris si on voit tous les jours beaucoup de personnes qui en font usage sans en retirer aucun effet salutaire, parce qu'elles ne veulent point se gêner dans leur genre de vie ordinaire, ni se mettre en peine d'observer aucune des regles que nous venons de prescrire? (B)

En faisant sentir ici la nécessité de l'exer-

cice pour les hommes , nous n'avons garde de ne pas comprendre les femmes sous cette dénomination. En effet la structure de la femme , à l'exception des différences sexuelles , est toute semblable à celle de l'homme. Principes , économie , fonctions animales , tout est exactement conforme & commun entre ces deux êtres. Le mouvement leur est aussi également naturel. L'agitation inséparable de l'enfance est familière aux deux sexes. Tous deux à ce bel âge sont livrés de passion aux mêmes exercices. Ce n'est que la réserve de l'éducation des filles , qui les empêche de suivre aussi librement le penchant que la nature leur a donné pour tous les mouvemens précipités , & si on les y voit moins adonnées , on n'est pas sans s'appercevoir aisément de l'état de contrainte où elles sont , combien elles souffrent impatiemment cette gêne , & combien elles envient en ce moment le sort des jeunes garçons de leur âge.

Dans un âge plus avancé , ne voit-on pas même dans les conditions supérieures , de jeunes filles & des femmes mariées , monter volontiers à cheval , aller à la pêche , à la chasse , &c. ? Ces exercices loin de prendre sur leur tempérament , au contraire le fortifient , & rendent leur santé plus assurée. N'a-t-on pas vu souvent des femmes suivre leurs maris à la guerre , & ne reculer pour aucune des fatigues , compagnes nécessaires de ce dangereux métier ?

D'autres , dans nos campagnes , laboureront , fouillent perpétuellement la terre , coupent les bleds , & partagent avec les hommes les plus durs travaux de l'agriculture. D'autres , encore , plient sous le poids des fardeaux , marchent tout le jour , endurent les froids les plus rigoureux , comme les chaleurs les plus fortes , couchent sur la dure , sans même que la grossesse leur serve de prétexte pour s'exempter d'un genre de vie aussi dur & aussi pénible.

Qu'on ne nous allègue donc plus la prétendue foiblesse des femmes , & ne soyons pas assez dupes pour compatir à la paresse de nos dames du bon ton , & de toutes nos petites maitresses. Cette foiblesse

dont elles prétendent se couvrir , est leur propre ouvrage , & le prétexte ou l'effet de leur seule mollesse. Ayons le courage d'être un instant rigoureux à leur égard. Notre défaut de complaisance à ce point , deviendra pour elles le service le plus signalé que nous puissions jamais leur rendre.

En attendant que nous puissions leur inspirer ce desir de s'adonner chaque jour , pendant quelques heures , à un exercice salutaire , & jusqu'à ce qu'elles puissent prendre assez sur elles-mêmes , pour ne pas redouter de donner à peu près autant de mouvement à leurs piés , qu'elles en donnent à leur langue , voici une mécanique ingénieuse , qui peut avantageusement suppléer à leur nonchalante inaction , & à la paresse criminelle de tous les hommes qui se dégradent assez , pour ne pas craindre de leur ressembler.

Cette machine appelée *tabouret* ou *siège d'équitation* , est la plus lesté & la plus simple qu'on ait encore imaginée , & de beaucoup supérieure au fameux *tiémoussoir* du feu abbé de Saint-Pierre.

Elle consiste en un siège solidement placé au milieu d'un équipage de leviers suspendus au plancher d'une chambre. Cet équipage est formé par deux perches de jeune bois de frêne , traversées dans le milieu par un axe de rotation , qu'on attache aux poutres d'un plancher. De l'extrémité de ces perches , descendent des courroies qui soutiennent un marche-pié , sur lequel on assujettit , pour s'y asseoir , un tabouret , ou même un petit fauteuil , élevé convenablement , & rendu mobile sur quatre piés fixes. En tirant soi-même de dessus le siège , tantôt un , & tantôt deux cordons de soie , lesquels font jouer ensemble ou séparément deux petits leviers ajustés entre les perches , on fait jouer & marcher la machine ; & assis fort à son aise , on se donne tous les mouvemens que l'on peut éprouver sur un bon cheval. On peut aussi aller le pas , l'amble , le trot & le galop , selon le degré de force ou de légèreté que la personne qui monte la machine , a la volonté d'imprimer à ses mouvemens , & qu'elle peut accélérer ou ralentir à son gré.

Au reste , ce siege d'équitation est tellement combiné dans ses mouvemens , qu'il représente encore les sauts en avant , les coups de derriere , les cabrioles du cheval , les voltes & autres allures du manege , ainsi que le balancement de l'escarpolette : en sorte que l'on peut prendre , assis commodément , tous les plaisirs du cheval , & autres mouvemens que l'on veut , & de toutes les manieres dont on peut s'aviser , sans courir aucun risque , sans crainte de chute , d'autant que les mouvemens ne se peuvent point répéter plus souvent , ou plus vivement qu'on ne le juge à propos , le tout sans sortir de sa chambre.

D'ailleurs , cette machine , quoique très-solide , & de l'équilibre le plus parfait , offre encore la commodité de se briser & de se démonter entièrement , pour pouvoir être déplacée & transportée par-tout où l'on peut avoir dessein de la replacer. Elle a encore l'avantage de pouvoir s'élever au plancher de la chambre dans laquelle elle est suspendue , & de s'y fixer de maniere à ne point embarrasser après l'exercice.

Le siege présente en différens côtés tous les appuis nécessaires à l'usage des femmes , des vieillards & des convalescens , qui ne pouvant se procurer par eux-mêmes les secouffes de l'équitation , sont dans le cas d'employer le secours d'une main étrangere. Un domestique , en tirant les rênes ou cordons de cette machine , lui fait faire tous les mouvemens que la personne qui prend cette sorte d'exercice juge à propos.

On voit , par cette description , de quelle utilité & de quel avantage est une machine d'une aussi ingénieuse invention , & combien elle est bonne à rappeler la transpiration si nécessaire aux personnes âgées , à certains valétudinaires , aux personnes attaquées de la goutte , & en général à tous ceux qui sont dans le cas de mener une vie sédentaire ; enfin , combien elle est propre à dissiper les obstructions , sources de toutes les maladies , à chasser les ventosités si incommodes & si nuisibles , à procurer une plus libre circulation du sang & de la lympe , & par conséquent à

Tome XII.

ranimer la gaieté & l'appétit , & ainsi à rétablir & maintenir la santé.

On peut aussi , au lieu de tabouret , de fauteuil ou autre siege , adapter à la place un cheval artificiel , sellé & bridé. Pour lors les mouvemens , quoiqu'essentiellement les mêmes qu'avec un simple siege , paroissent néanmoins plus réguliers ; ce qui forme un avantage de la plus grande considération. En effet , au moyen d'un semblable cheval artificiel , on peut préparer de bonne heure les enfans aux premiers élémens du manege , sans leur faire courir aucuns risques. Ainsi nous ne pouvons qu'inviter les personnes aisées , & sur-tout les chefs de grande éducation , tels que les principaux des fortes pensions , à faire l'acquisition d'une machine aussi utile. Par son moyen , les parens auront l'agrément de voir les enfans qu'ils leur confient , accoutumés dès leurs tendres années aux mouvemens du cheval , & familiarisés à un exercice d'un avantage & même d'une nécessité si absolue , qu'il devrait entrer dans toutes les éducations.

M. Genneté , premier physicien & mécanicien de l'empereur , est l'inventeur de cette admirable machine. (+)

ÉQUITÉ, subst. f. (*Morale*, *Droit poliug.*) c'est , en général , cette vertu par laquelle nous rendons à chacun ce qui lui appartient justement , conformément aux différentes circonstances où chaque personne peut être relativement à notre égard & aux loix de la société.

On confond quelquefois l'équité avec la justice ; mais cette dernière paroît plutôt désignée pour récompenser ou punir , conformément à quelques loix ou regles établies , que conformément aux circonstances variables d'une action. C'est par cette raison que les Anglois ont une cour de chancellerie ou d'équité , pour tempérer la sévérité de la lettre de la loi , & pour envisager l'affaire qui y est portée , uniquement par la regle de l'équité & de la conscience. Cette cour de chancellerie est un des beaux établissemens qu'il y ait en Angleterre , & des plus dignes d'être imité par les nations civilisées.

En effet , l'intérêt d'un souverain & son amour pour ses peuples , qui l'engage à

VVVVV

prendre garde qu'il ne se fasse rien dans son empire de contraire au bien commun, demande aussi qu'il redresse, qu'il rectifie, & qu'il corrige ce qui peut avoir été fait de tel.

Ainsi l'équité, prise dans ce sens particulier, est une volonté du prince, disposée par les règles de la prudence à corriger ce qui se trouve dans une loi de son état, ou dans un jugement civil de la magistrature établie par ses ordres, quand les choses y ont été réglées autrement que la vue du bien commun ne le demanderoit dans les circonstances proposées; car il arrive souvent que la loi se servant d'expressions générales, où la foiblesse de l'esprit humain étant telle qu'elle empêche les législateurs de prévoir tous les cas possibles, les chefs de l'état s'éloignent du but auquel ils tendoient sincèrement.

L'amour du bien commun exige donc alors, que les législateurs même, après avoir examiné de près les circonstances du cas présent mieux qu'ils n'ont pu le faire en l'envisageant de loin, corrigent par une cour d'équité, à la faveur de la connoissance plus parfaite qu'ils ont des choses exposées à leurs yeux, ce qu'ils avoient établi pour règle là dessus.

C'est de la loi naturelle que tire toute son autorité un jugement favorable, où l'on prononce, non à la rigueur, mais avec un adoucissement équitable; & par conséquent cette loi naturelle est la vraie source de l'équité, digne de toute notre attention. Voyez LOI NATURELLE.

Outre son usage très-important dans la correction des loix civiles, & quand il s'agit de faire de telles loix, elle est de la dernière nécessité dans les cas où les loix civiles se taisent, & pour le dire en un mot, dans la pratique de tous les devoirs des hommes les uns envers les autres, dont elle est la règle & le fondement.

En effet, ce n'est point des conventions humaines & arbitrales que dépend l'équité; son origine est éternelle & inaltérable, de manière que si nous étions libres du joug de la religion, nous ne devrions pas l'être de celui de l'équité: aussi quelle joie, dit M. de Montesquieu, quel plaisir pour un homme, quand il s'examine, de trouver

qu'il a le cœur juste! Il voit son être autant au dessus de ceux qui ne goûtent pas ce bonheur, qu'il se voit au dessus des tigres & des ours. Oui, Rhédi, ajoute cet aimable & vertueux écrivain, sous le nom d'*Usbek* (*Lett. Perf. lxxxj.*), si j'étois sûr de suivre inviolablement cette équité que j'ai devant les yeux, je me croirois le premier des hommes! Voyez DROIT, JUSTICE, ÉCONOMIE POLITIQUE, BIEN, MAL, &c Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

* ÉQUITÉ, (*Mythol.*) divinité des Grecs & des Romains. Ils la représentoient tenant une épée d'une main, & une balance de l'autre. Ils la confondoient quelquefois avec Astrée & avec la Justice; quelquefois ils l'en distinguoient. Pindare donne trois filles à l'Équité, la Paix, Eunomie, & Dicé.

EQUIVALENT, adj. (*Philos.*) se dit de ce qui a la même valeur, la même force & les mêmes effets qu'une autre chose. Voyez ÉGALITÉ.

Il y a plusieurs sortes d'équivalence: dans les propositions, dans les termes, & dans les choses.

Les propositions équivalentes sont celles qui disent la même chose en différens termes, comme: *il est midi juste: le soleil passe au méridien au dessus de l'horizon.*

Les termes équivalens sont ceux qui, quoique différens pour le son, ont cependant une seule & même signification, comme *temps & durée*, &c.

Les choses équivalentes sont ou *morales*, ou *physiques*, ou *statiques*: *morales*, comme quand nous disons que commander ou conseiller un meurtre, est un crime équivalent à celui du meurtrier: *physiques*, comme quand on dit qu'un homme qui a la force de deux hommes, *équivalent* à deux: *statiques*, comme quand un moindre poids *équivalent* à un plus grand, en l'éloignant davantage du centre. *Chambers.*

EQUIVALENT, (*Jurispr.*) est une imposition qui se paie au roi dans la province de Languedoc, sur certaines marchandises: on la nomme *équivalent*, parce qu'elle fut établie pour tenir lieu d'une aide que l'on payoit auparavant. Pour bien entendre

ce que c'est que cet *équivalent*, & à quelle occasion il fut établi, il faut observer que Philippe de Valois, dans le temps de ses guerres avec l'Angleterre, ayant établi une aide ou subside sur le pié de 6 deniers pour livre de toutes les marchandises qui seroient vendues dans le royaume, le roi Jean, du consentement des états, porta ce droit jusqu'à 8 deniers, & Charles V, à 12 deniers, ce qui fait le vingtième; & pour le vin vendu en détail, il en fixa le droit au huitième, & au quatrième du prix, selon les différens pays où s'en faisoit la vente.

Charles VI, au commencement de son regne, déchargea ses sujets de cette imposition.

Elle fut rétablie par Charles VII, d'abord par tout le royaume, mais il la supprima en 1444, pour le Languedoc seulement, au moyen d'une somme de 80000 livres qui fut promise & payée pendant trois années. Pour former cette somme, il permit de lever un droit d'un denier pour livre sur la chair fraîche & salée, & sur le poisson de mer, avec le sixième du vin vendu en détail. Ce droit fut nommé *équivalent*, parce qu'en effet il équivaloit à l'imposition de l'aide.

Les trois années étant expirées, & les besoins de l'état étant toujours les mêmes, le Languedoc fut obligé de continuer le même paiement, & même de l'augmenter; car sous prétexte que la somme de 80000 livres ne suffisoit pas pour indemniser le roi de ce qu'il auroit pu tirer de l'aide, la province consentit à l'imposition d'un nouveau droit, montant à 111776 liv. pour remplir ce qui manquoit à la valeur de l'*équivalent*; à condition néanmoins, que si la recette de l'*équivalent* montoit à plus de 80000 livres, il seroit fait diminution d'autant sur le nouveau droit, qui fut appelé, du nom de l'imposition commune, *aide*.

En 1456, Charles VII diminua l'*équivalent*, & le réduisit à 70000 livres; mais en même temps il augmenta l'aide jusqu'à 120000 livres.

Louis XI, en 1462, céda le droit d'*équivalent* à la province, au moyen de 70000 l. de préciput; mais il ne paroît pas que

ce traité ait jamais eu d'exécution, comme il résulte de la déclaration donnée à Lyon par François I, en 1522.

On voit d'ailleurs, que Louis XI par des lettres du 12 septembre 1467, attribua la connoissance de l'*équivalent*, en cas de ressort & de souveraineté, à la cour des aides de Montpellier; & cette attribution fut confirmée par plusieurs autres patentes postérieures, entr'autres par Charles IX, le 20 juillet 1565; de sorte que nos rois ont toujours joui de l'*équivalent* jusqu'à l'édit de Beziers, du mois d'octobre 1632, par lequel Louis XIII en fit la remise à la province, & de toutes autres impositions. Les états sollicitèrent néanmoins la révocation de cet édit, parce qu'il donnoit d'ailleurs atteinte à leurs privilèges; & ils obtinrent en effet un autre édit au mois d'octobre 1649, qui confirma à la province la remise entière du droit de l'*équivalent*, confirmée par celui de 1649; au moyen de quoi ce droit est présentement affermé au profit de la province: le bail monte annuellement à 335000 l. de sorte que la province y trouve un avantage considérable, attendu qu'elle ne paie au roi sur cet article que 69850 liv. l'aide étant demeurée à son point fixe & ordinaire de 120000 liv. Voyez PATENTE DE LANGUEDOC. Voyez le style du parlement de Toulouse, par Cayron, page 273. (A)

ÉQUIVALENT est aussi le nom que l'on donne en certaines provinces à une imposition qui tient lieu de la taille, comme on voit par des lettres du 10 mai 1643, registrées en la chambre des comptes, portant établissement de ce droit au lieu de la taille dans les îles de Marennes. (A)

ÉQUIVALENT, en quelques lieux, est ce que le pays paie au roi au lieu du droit de gabelles, & pour avoir la liberté d'acheter & vendre du sel, & être exempt des greniers & magasins à sel. Voyez le gloss. de M. de Lauriere, au mot *équivalent*. (A)

ÉQUIVALENT est aussi un droit qui se paie en quelques provinces, comme Auvergne & autres, pour être exempt du rabellionage. Voyez le gloss. de M. de Lauriere *ibid.* (A)

EQUIVOQUE, s. f. (Gramm.) double

sens d'une phrase, produit par sa mauvaise construction.

Les *équivoques* sont des expressions louches, qui rendent le discours réellement obscur, & embarrassent l'esprit du lecteur pour en découvrir le véritable sens. Les langues qui demandent de la clarté, & la langue Françoisé en particulier, sont ennemies de ces sortes d'ambiguités de construction. Il est vrai que toute la lecture de la période en fait d'ordinaire comprendre le sens, dès que l'on y donne un peu plus d'attention; mais il vaudroit mieux que cela n'arrivât point; car c'est aux paroles à faire entendre le sens, & non pas au sens à faire entendre les paroles. Si l'on vous rélit deux fois, dit M. de Vaugelas, que ce soit pour vous admirer & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. Le même critique a justement remarqué que la plupart des *équivoques* se forment dans notre langue par les pronoms relatifs, possessifs, & démonstratifs. Exemple du pronom relatif: *c'est le fils de cette femme qui a fait tant de mal.* On ne sait si ce qui se rapporte à *fils* ou à *femme*; de sorte que si l'on veut qu'il se rapporte à *fils*, il faut mettre lequel au lieu de *qui*. Exemple du pronom possessif: *il a toujours aimé cette personne au milieu de son adversité.* Ce *son* est *équivoque*; car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne* ou à *il*, qui est celui qu'on a aimé. Il en est de même du pronom démonstratif.

Les *équivoques* se font encore, quand un mot qui est entre deux autres se peut rapporter à tous les deux, comme dans cette période d'un célèbre auteur: *je passerai par-dessus ce qui ne sert de rien; mais aussi veux-je bien particulièrement traiter ce qui me semblera nécessaire.* Le *bien* se rapporte à *particulièrement*, & non pas à *veux-je*; c'est pourquoi pour écrire nettement, il falloit mettre, *aussi veux-je traiter bien particulièrement*, & non pas, *aussi veux-je bien particulièrement traiter*.

Le *équivoques* se font enfin, quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport ensemble, & que néanmoins les derniers mots se peuvent rapporter aux mots qui sont entre deux; un exemple le va faire entendre: *l'orateur arrive à son but, qui est de persuader, d'une façon toute*

particulière. L'intention de celui qui s'exprime ainsi, est que ces mots, *d'une façon toute particulière*, se rapportent à ceux-ci, *arrive à son but*; mais comme ils sont placés, il semble qu'ils se rapportent à *persuader*: il faudroit donc dire, *l'orateur arrive d'une façon toute particulière à son but, qui est de persuader.*

Quoique ce précis, tiré de M. Vaugelas, puisse ici suffire, il seroit bon d'étudier toutes les observations de cet auteur, de même que celles de nos meilleurs critiques, sur les *équivoques* de construction; car c'est le défaut dans lequel tombent les plus grands écrivains, parce qu'il est très-difficile de l'éviter, si on n'y donne une grande attention, & si on ne relit souvent les ouvrages à tête reposée, mais il ne faut pas en même temps porter ses timides scrupules jusqu'à l'excès, enerver son style, & prendre l'ombre d'une *équivoque* pour une *équivoque* réelle.

Équivoque se dit aussi dans notre langue d'un terme à double sens, dont abusent seulement ceux qui cherchent à jouer sur les mots. Voyez **POINTE** ou **JEU DE MOTS**. Article de M. le chev. **DE JAUCOURT**.

EQUIVOQUE, (*Morale.*) discours ou proposition à double sens; l'un naturel, qui paroît être celui qu'on veut faire entendre, & qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent; l'autre détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, & qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre. C'est un expédient imaginé pour ne point dire la vérité & ne point mentir en même temps; mais cet expédient n'est réellement qu'une tromperie condamnable dans ceux qui s'en servent, parce qu'ils manquent à la bonne foi. Il n'y a, dit très-bien un de nos auteurs modernes, que la subtilité d'une éducation scholastique qui puisse persuader que l'*équivoque* soit un moyen de sauver du naufrage sa sincérité; car dans le monde ce moyen n'empêche pas de passer pour menteur & pour mal-honnête homme, & il donne de plus un ridicule d'esprit très-méprisable.

Cependant n'est-il jamais permis de se servir de termes ambigus, ou même obscurs? Je réponds avec Grotius & Puffen-

dorf, qu'on ne doit jamais y avoir recours, à moins que ce moyen ne soit nécessaire, par exemple, à l'instruction de ceux qui sont confiés à nos soins, ou à éluder une question importante ou captieuse, qu'on n'a pas droit de nous faire, ou à nous procurer quelque avantage innocent sans nuire à un tiers. Du reste, toutes les fois qu'on est dans l'obligation de découvrir clairement sa pensée à quelqu'un, il n'y a pas moins de crime à le tromper par une *équivoque* que par un mensonge. Enfin, de l'aveu même des païens, c'est un lâche artifice & une infigne fourberie, que d'avoir recours aux *équivoques* lorsqu'il s'agit de contrat ou de quelque affaire d'intérêt. En un mot, les *équivoques* sont si blâmables en général, qu'on ne peut apporter trop de réserve à spécifier les cas fort rares où elles seroient innocentes.

Article de M. le cheval. DE JAVOURT.

EQUIVOQUE, adj. (*Médecine.*) est aussi l'épithète que donnent les médecins aux signes qui ne constituent pas essentiellement le caractère d'une maladie, & qui ne la distinguent pas d'une autre. *Equivoque* en ce sens est opposé à *univoque*, qui est l'épithète des signes qui conviennent uniquement à une maladie, tirés des symptômes qui en sont inséparables. Voyez SIGNE. (d)

EQUULEUS, voyez EQUICULUS.

E R

ERABLE, f. m. *acer*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit composé de deux, & quelquefois de trois capsules, qui sont terminées chacune par un feuillet membraneux, & qui renferment une semence arrondie. Tournefort *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (1)

ERABLE, (*Jardinage.*) C'est un arbre de différente grandeur, selon les diverses especes de son genre. Plusieurs de ces *érables* croissent naturellement en Europe, quelques-uns dans le Levant, & le plus grand nombre en Amérique. Il est peu d'arbres qui rassemblent autant de variété,

d'agrément & d'utilité que ceux-ci, qui croissent avec plus de vitesse & d'uniformité, qui s'accroissent mieux des plus mauvaises expositions, & qui exigent moins de soins & de culture; qui résistent mieux à toutes les intempéries des saisons, & que l'on puisse pour la plupart multiplier avec plus de facilité.

Toutes les especes d'*érables* que l'on connoît, semblent faites pour la température de ce climat: elles y réussissent à souhait; elles s'y soutiennent contre quantité d'obstacles qui arrêtent beaucoup d'autres arbres, & elles remplissent tout ce qu'on en peut attendre. Dans les terres seches & légères, dans les lieux élevés & arides, dans les terrains les plus superficiels, on voit les *érables* profiter, grossir & s'élever aussi bien que s'ils étoient dans les meilleures terres de vallée. Les différentes especes de cet arbre offrent à plusieurs égards une variété dont on peut tirer grand parti pour l'embellissement des jardins: la verdure de leur feuillage fait autant de différentes nuances qu'il y a d'especes d'*érables*: la forme & la largeur des feuilles varient également, elles paroissent de bonne heure au printemps, & ne tombent que fort tard en automne: il y a aussi quelques especes qui donnent des fleurs d'une assez belle apparence. On peut distinguer les différentes especes d'*érables*, en grands & en petits arbres. Les grands *érables* forment de belles tiges bien droites; ils ont l'écorce unie & la feuille fort grande: on peut les préférer à beaucoup d'autres arbres pour faire des avenues, des bosquets, & du couvert. Les petits *érables* ont un accroissement plus lent, le bois plus menu, & la feuille plus petite: ils sont très-propres à former des palissades & des haies à hauteur d'appui, à quoi ils conviennent souvent d'autant mieux, qu'ils ont le mérite singulier de croître à l'ombre & sous les autres arbres.

Voici les différentes especes d'*érables* les plus connues jusqu'à présent.

L'*érable-sycomore*, grand arbre qui croît naturellement dans quelques forêts de l'Europe & de l'Amérique septentrionale, & plus ordinairement dans les pays de montagnes. Sa tige est fort droite, son écorce est

unie & rousâtre: sa feuille est large, lisse, découpée en cinq parties principales, d'un verd-brun en dessus, & blanchâtre en dessous: ses fleurs viennent en grappes longues & pendantes; elles sont d'une couleur herbacée, qui n'a nulle belle apparence: la graine qui en provient est à peu près de la forme d'un pepin d'orange; elle est renfermée dans une double écaille, qui est terminée par une aile légère. Cet arbre est très-propre à faire des allées & du couvert sur les lieux élevés & dans les plus mauvais terrains; il s'y soutient contre les grandes chaleurs & les longues sécheresses, même dans les provinces méridionales de ce royaume, où l'on n'a pas eu de meilleure ressource que de recourir au *sycomore* pour remplacer avec succès différentes espèces d'autres arbres qui avoient péri successivement dans une partie du cours d'Aix en Provence, soit à cause de la grande chaleur de ce climat, soit par rapport à la mauvaise qualité du sol. Cet arbre réussit également dans les bonnes terres de la plaine & sur les croupes des montagnes exposées au nord; il ne redoute aucune mauvaise qualité de l'air. M. Miller assure que le *sycomore* soutient mieux qu'aucun autre arbre les vapeurs de la mer. Mais un autre avantage particulier à cet arbre, c'est qu'il résiste parfaitement à la continuité & à la violence des vents; en sorte que pour se garantir de leur impétuosité, & défendre à cet égard les bâtimens, les plantations & tout espace que l'on veut abriter, c'est cet arbre que l'on doit y employer par préférence. Le *sycomore* devient en peu de temps un gros & grand arbre; il se garnit d'un feuillage épais, qui donne beaucoup d'ombre & de fraîcheur: il est si robuste, que les hivers les plus rigoureux de ce climat ne lui portent aucun préjudice, même dans sa première jeunesse, & qu'il soutient le froid excessif qui se fait dans le Canada, où cet arbre est fort commun, & où l'on en tire la sève par incision, dont on fait de bon sucre. Le bois du *sycomore* est sec, léger, sonore, brillant, & d'une qualité fort approchante de celle du bois de hêtre: il n'est pas sujet à se tourmenter, à se déjeter ni à se fendre; on l'emploie aux petits ouvrages des tourneurs, menuisiers, sculpteurs, armuriers, ébénistes & luthiers.

Il est propre aux mêmes usages que le bois du tilleul & du hêtre: c'est le meilleur de tous les bois blancs. On peut multiplier cet arbre de graine, de branches couchées, ou par le moyen de la greffe, sur les autres *érables*, & même en plantant les racines qu'on auroit retranchées du tronc d'un *sycomore*. Mais cet arbre a quelques petits défauts; ses feuilles sont d'un verd trop brun, & elles sont sujettes à être gâtées par les insectes. Il est vrai que sa verdure est fort brune, & même encore plus foncée lorsque l'arbre commence à pousser; ce qui étant entièrement opposé au verd naissant & tendre de presque tous les autres arbres, c'est un contraste de verdure dont on pourra tirer parti. On convient aussi que les hannetons attaquent souvent les feuilles du *sycomore*; mais ils ne l'endommagent pas assez, pour que l'arbre fasse un aspect désagréable.

L'*érable sycomore panaché*: c'est une variété de l'espèce précédente, dont cet arbre ne diffère que par la couleur de ses feuilles, qui sont plus ou moins bigarrées de jaune & de verd, & qui font un agrément singulier. On fait que ce mélange de couleurs, qui n'est qu'un accident occasioné par la foiblesse ou la maladie de l'arbre, ou par la mauvaise qualité du terrain, ne se soutient dans la plupart des autres arbres panachés, qu'en les multipliant par la greffe, ou en couchant leurs branches, & nullement en semant leurs graines, attendu que les plantes qui en naissent, rentrent dans l'état naturel. Mais il en est autrement du *sycomore panaché*, dont on peut conserver la diversité de couleur, non seulement en couchant ses branches ou en le greffant sur le *sycomore* ordinaire, mais encore en semant sa graine, qui produit des plants dont la plupart sont panachés.

L'*érable plane*, grand arbre qui fait une belle tige très-droite, dont l'écorce est lisse & blanchâtre. Sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle du platane, ce qui lui a fait donner le nom d'*érable plane*; mais elle n'est ni si grande, ni si épaisse, ni d'un verd si tendre que celle du platane. Ses fleurs viennent en bouquets de couleur jaune, qui ont quelque apparence; elles commencent à paroître avant les feuilles, à la

fin d'avril. La graine qui en provient est plate & terminée par une aile, comme celle du sycomore. Après le platane, c'est l'un des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour l'embellissement des jardins; il a toutes les bonnes qualités du sycomore, avec lequel il a tant d'analogie & de ressemblance, qu'on peut faire à l'*érable plane* l'application de tout ce que l'on vient de dire du sycomore; mais il n'a pas, comme celui-ci, le défaut d'avoir des feuilles d'un verd trop rembruni, ni d'être sujet aux attaques de quelques insectes, qui au contraire ne portent aucune atteinte aux feuilles de l'*érable plane*, dont la verdure tendre & agréable se soutient avec égalité pendant toute la belle saison, & ne passe que fort tard en automne. Son feuillage étant encore plus fourni que celui du sycomore, il fait un meilleur couvert, & de plus belles allées en palissade sur tige, pour lesquelles l'*érable plane* est des plus convenables; mais il faut donner à ces arbres un quart de distance moins qu'aux tilleuls, parce que cette espèce d'*érable* prend plus de hauteur que d'extension. Cet arbre croît encore plus promptement que le sycomore: j'ai vu souvent des plants venus de semence en terrain sec, s'élever jusqu'à douze piés en trois ans. Les Anglois lui donnent le nom d'*érable de Norwege*, parce que vraisemblablement il leur est venu de ce pays-là, où il est fort commun. Mais comme la plupart des jardiniers de Paris, & ceux des provinces à plus forte raison, confondent cet arbre avec le sycomore, il est à propos de rapporter ici quelques caractères apparens, qui puissent les faire distinguer l'un de l'autre. L'*érable plane* a l'écorce blanchâtre sur le vieux bois, les boutons rougeâtres pendant l'hiver, la feuille plate, mince, & d'un verd tendre; les fleurs jaunes, disposées en bouquets relevés, & la graine applatie: le sycomore au contraire a la tige plus grosse, la tête plus étendue, l'écorce roussâtre, les boutons jaunes en hiver, la feuille plus épaisse, plus brune, & un peu repliée en dessus; les fleurs d'un petit jaune verdâtre, bien moins apparentes, disposées en grappes pendantes, & sa graine est ronde.

L'*érable plane, panaché*: c'est une variété de l'espèce qui précède, & à laquelle on

peut appliquer ce qui a été dit plus haut du sycomore panaché; si ce n'est pourtant qu'il n'est pas encore certain qu'en semant les graines de celui-ci, on doive s'attendre que les nouveaux plants conserveront la même variété.

Le *petit érable plane*, ou l'*érable à sucre*: arbre de moyenne grandeur; qui croît naturellement dans la Virginie, où il est fort commun, & où on lui donne le nom d'*érable à sucre*. Sa tige est très-droite & fort menue, son écorce est cendrée; les boutons des jeunes branches sont d'une couleur très-brune pendant l'hiver: sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle de l'*érable plane* ordinaire; mais elle est plus grande, plus mince, & d'un verd plus pâle, tenant du jaunâtre en dessus, mais un peu bleuâtre en dessous. Son accroissement est beaucoup plus lent que celui de l'*érable plane* dont on a parlé; il étend bien moins ses branches, & il ne fait qu'une petite tête: il donne de la verdure de très-bonne heure au printemps, & avant tous les autres *érables*. Cet arbre est encore fort rare en France; mais il y en a plusieurs plants dans les jardins de M. de Buffon à Montbard en Bourgogne, qui, quoiqu'âgés de dix ans, n'ont encore donné ni fleur ni graine. Cet arbre est très-robuste, il soutient les grandes chaleurs aussi-bien que les longues sécheresses; il résiste à l'effort des vents impétueux & à la rigueur des grands hivers, & il prend plus d'accroissement dans un terrain sec & élevé, que dans les bonnes terres de vallée. On prétend que les habitans de la Virginie font de bon sucre, & en grande quantité, avec la sève qu'ils tirent de cet arbre par incision.

L'*érable blanc*: arbre de moyenne grandeur, originaire de l'Amérique septentrionale, sur-tout de la Virginie, où il est plus commun qu'ailleurs. Il fait une belle tige droite: son écorce sur le vieux bois est plus blanche que celle d'aucune espèce d'*érable*; mais celle des jeunes rameaux est rougeâtre, ainsi que les boutons, pendant l'hiver: ses feuilles d'un verd brillant en dessus, & argenté en dessous, font une des grandes beautés de cet arbre; elles deviennent rougeâtres avant leur chute en automne. Dès le mois de janvier, dans les hivers peu rigoureux, il commence à donner des fleurs.

rougeâtres qui durent plus d'un mois, & qui sont assez apparentes pour faire un aspect agréable dans une telle saison; les graines qui succèdent, & qui sont de la même couleur, sont durer le même agrément pour autant de temps: peu après, ces graines se trouvent en maturité, à moins que les fleurs n'aient été flétries par les gelées du printemps, qui gâtent si souvent les graines en Bourgogne, que des arbres de vingt ans n'en ont point encore rapporté. Cet arbre exige plus de choix sur la qualité du sol, que les autres especes d'*érables*; il perd de sa beauté dans les terrains secs, élevés & superficiels: ce n'est pas qu'il n'y grossisse & qu'il n'y prenne de l'élevation autant que les autres arbres de son genre; mais il n'y donne que de petites feuilles qui font peu d'ombrage, & qui tombent de bonne heure, souvent même dès le commencement du mois de septembre dans les années trop seches. Il faut donc à l'*érable blanc* une bonne terre, quelque culture & de l'humidité, pour l'amener à sa perfection; du reste, il ne dégénere pas des especes qui précèdent, pour la vitesse de l'accroissement & les autres bonnes qualités qu'on leur a attribuées.

L'*érable blanc à grandes fleurs*: arbre de moyenne grandeur, que l'on nomme communément en Angleterre l'*érable de Charles Wager*, parce que c'est cet amiral qui l'a fait venir d'Amérique; mais cet arbre n'est point encore parvenu en France. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, dont il ne differe que par une beauté qu'il a de plus. Ce sont ses fleurs de couleur écarlate, qui, au rapport de M. Miller, forment de très-grandes grappes, dont les plus jeunes branches sont si bien garnies, qu'à une petite distance l'arbre en paroît tout couvert, ce qui est cause que l'on ne fait plus tant de cas de l'espece précédente, qui a moins d'agrément. C'est tout ce qu'a dit récemment M. Miller de ce bel arbre, qui auroit bien mérité quelque détail de plus.

L'*érable à feuille de frêne*: grand arbre qui nous est aussi venu de la Virginie où il croît communément, & où il devient un des plus gros arbres. Sa tige est droite. Son écorce est cendrée sur le vieux bois, &

verte sur les jeunes branches. Sa feuille est différente de celle de toutes les autres especes d'*érables*; elle est composée de trois & le plus souvent de cinq lobes ou petites feuilles, tenant à une même queue & irrégulièrement échancrées: ce qui a fait donner à cet arbre le nom d'*érable à feuille de frêne*, quoique cette ressemblance soit fort imparfaite. Ses fleurs, d'une couleur herbacée qui n'a nulle belle apparence, viennent en longues grappes pendantes & applaties. Les graines qu'elles produisent sont plates aussi, toujours jumelles, & recourbées en dedans. Cet arbre mérite qu'on s'attache à le multiplier; on peut en tirer de l'agrément par rapport à son beau feuillage qui est d'un verd tendre, & dont l'aspect a l'air étranger. Il réussit dans tous les terrains; il résiste à l'intempérie des différentes saisons dans ce climat. Son accroissement est très-prompt, & sa multiplication des plus faciles. Le plus court procédé pour y parvenir, c'est d'en faire des boutures dont le succès n'est jamais équivoque, & conduit d'ordinaire à les voir s'élever jusqu'à sept piés en deux ans; même dans un terrain léger & sec, pourvu qu'on leur fasse de l'ombre. Il seroit avantageux de multiplier cet arbre par l'utilité que l'on pourroit retirer de son bois, qui est d'aussi bonne qualité que celui des autres especes d'*érables*.

L'*érable à feuille ronde*, ou l'*opale*: il croît naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe, sur-tout en Italie & particulièrement aux environs de Rome, où il est l'un des plus grands arbres de ce canton-là, & où on lui donne le nom d'*opale*. Cet arbre est à peine connu en France: il est même très-rare en Angleterre, quoique assez robuste pour le plein air. Mais comme M. Miller assure que l'on fait cas de l'*opale* en Italie à cause de la beauté de son feuillage, qui faisant beaucoup d'ombre engage à le planter le long des grands chemins & proche des maisons de plaisance, il faut espérer que le goût qui regne pour l'agriculture, portera les amateurs à faire venir des graines de cet arbre pour le multiplier.

L'*érable commun*, ou le *petit érable*: arbre très-commun en Europe, tantôt petit, tantôt élevé, selon sa position, ou suivant la qualité du sol. Comme il croît volontiers dans les

les mauvais terrains, on ne le voit ordinairement qu'en sous-ordre & de la forme d'un arbrisseau dans les haies, les buissons, & les places vagues; mais s'il se trouve en bonne terre, & qu'on lui laisse prendre son accroissement parmi les autres grands arbres des forêts, il s'éleve & grossit avec le temps jusqu'au point, que j'ai vu de ces *érables* qui avoient plus de cinquante piés de haut, & jusqu'à sept ou huit piés de pourtour. Cet arbre fait de lui-même une tige droite; & si on le voit souvent tortu & rabattu, c'est parce qu'il aura été endommagé par le bétail, ou dégradé par d'autres atteintes. Son écorce est brute, ridée, & fort inégale, même sur les jeunes branches; bien différent en cela des autres especes d'*érables*, qui tous ont l'écorce très-unie. Sa feuille est petite, d'un verd pâle, & découpée en cinq parties principales. Ses fleurs, verdâtres & de peu d'apparence, viennent en bouquet. Ses graines sont jumelles, plates, ailées, & plus petites que celles des grands *érables*. Cet arbre est très-robuste; il croît promptement, il se plaît dans tous les terrains, & par préférence dans ceux qui sont sablonneux, élevés & superficiels; il se multiplie aisément, & même par la simple voie des boutures; il réussit très-bien à la transplantation: on peut l'employer de toute hauteur, sans qu'il faille retrancher beaucoup de branches. On en fait usage dans les jardins, pour former des palissades & d'autres embellissemens de cette espece; mais le cas que l'on fait aujourd'hui de cet arbre, n'est pas fondé sur les seules bonnes qualités que l'on vient de rapporter, il est d'une ressource infinie pour suppléer à la charmitte par-tout où elle refuse de venir, soit à cause de la mauvaise qualité du terrain, ou par le défaut d'air suffisant. Le petit *érable* a le mérite singulier de croître avec succès dans les terres usées & défectueuses, & il réussit également dans les endroits trop resserrés & à l'ombre, & sous le dégouttement des autres arbres. Son bois est blanc & veiné, assez dur, quoique léger, & d'un grain fin & sec; il est bon à brûler, très-propre aux ouvrages du tour, & fort utile à d'autres petits usages.

L'érable de Montpellier: petit arbre qui vient naturellement dans les provinces mé-

ridionales de ce royaume, sur-tout aux environs de Montpellier où il est commun. Cet arbre peut être comparé à l'*érable* commun pour le volume; il fait quelquefois un assez bel arbre. J'en ai vu qui s'étoient élevés à plus de trente piés, & qui en avoient quatre de pourtour; mais plus ordinairement il n'a pas moitié de ce volume, sur-tout lorsqu'il n'a pas été cultivé. Il ne croît pas si vite ni si droit que le petit *érable*. La couleur de son écorce est d'un brun roussâtre. Sa feuille est petite, lisse, ferme & découpée en trois parties qui sont égales & sans dentelures: elle est d'un verd brun & brillant en dessus, & d'un petit blanc bleuâtre en dessous. Ses fleurs disposées en bouquet, sont jaunâtres & assez apparentes. Ses graines sont petites, rondes, ailées, & elles viennent par paires; on pourroit faire usage de cet arbre pour l'ornement d'un jardin, où il seroit plus propre que le petit *érable* à former des palissades; ses jeunes rameaux sont plus souples que ceux de ce dernier arbre, il pousse plus foiblement, & sa verdure est plus belle. Quoique originaire des contrées méridionales de ce royaume, il résiste parfaitement au froid de nos provinces septentrionales; il garnit bien une palissade, sa verdure est stable, & son feuillage n'est nullement sujet à la déprédation des insectes; il ne se refuse à aucun terrain, il réussit bien à la transplantation; mais il n'est pas facile de le multiplier au loin, parce qu'il faut semer ses graines au moment de leur maturité; elles ne levent pas dès qu'il faut du retard pour les faire arriver à leur destination, à moins pourtant qu'on n'eût pris la précaution, si utile pour la plupart des graines, qui est de les envoyer dans de la terre.

L'érable de Candie: petit arbre originaire des îles de l'Archipel, où il est fort commun. C'est le plus petit de tous les *érables* connus. J'en ai vu de fort âgés que l'on avoit laissé croître à leur gré dans un bon terrain, & qui n'avoient que dix-huit piés de haut & cinq pouces de diamètre. Cet arbre au premier aspect a beaucoup de ressemblance avec le précédent. Son écorce est un peu grise. Sa feuille, qui est aussi découpée en trois parties, a quelques dentelures irrégulieres; elle est comme celle de l'arbre précédent.

d'un verd foncé & brillant en dessus, & du même verd en dessous, & la queue qui soutient cette feuille est très-courte, au lieu que dans l'autre espece elle est fort longue. La fleur & la graine n'ont pas des différences bien sensibles. Cet arbre a toutes les bonnes qualités de l'érable de Montpellier, & quelques avantages de plus; tels que la facilité de pouvoir le multiplier par le simple moyen des boutures, & le mérite particulier de conserver sa verdure jusqu'à la fin de l'arrière saison. De tous les arbres robustes qui ne sont pas toujours verts, c'est celui dont la feuille se soutient le plus long-temps contre les premières fraîcheurs de l'hiver; en sorte que le plus souvent elles sont encore bien saines au commencement du mois de novembre.

Il y a encore trois ou quatre especes d'érables que l'on a découvertes dans le Canada, & qui sont si rares en Europe, qu'elle ne sont point encore assez connues pour en faire ici une description satisfaisante.

Tous ces différents érables donnent presqu'en même temps leurs fleurs à la fin d'avril, ou au plus tard les premiers jours du mois de mai, & leurs graines se trouvent en maturité au commencement du mois d'octobre, à l'exception de celles de l'érable blanc, qui mûrissent beaucoup plutôt. Mais comme ces graines tombent bientôt après leur maturité, & qu'elles sont sujettes à être dispersées par le vent à cause de leur légèreté, il faut avoir attention de les faire cueillir à propos, si on veut les semer. L'automne est le temps le plus propre à cette opération; car si on attendoit au printemps, elles ne leveroient que l'année suivante. Au bout de deux ans, les plants seront en état d'être transplantés en pépinière, où il faudra les laisser trois ou quatre ans; après quoi on pourra les placer à demeure. Ces arbres réussissent bien à la transplantation, qui leur cause peu de retard; ils souffrent la taille en été comme en hiver, & c'est au commencement du mois de juillet qu'il faut tailler les palissades formées avec les érables de la petite espece (c).

Nouvel article sur l'Érable, par M. le Baron de Tschoudi.

§. ÉRABLE, (Bot.) en latin, *acer*; en

Anglois, *mapple-tree*; en Allemand, *ahornbaum*.

Caractere générique.

Les érables portent, suivant les especes, des fleurs hermaphrodites seulement, ou bien des fleurs mâles & des fleurs hermaphrodites sur le même individu; ces dernières sont composées de cinq pétales, de cinq étamines, terminées par des sommets oblongs & d'un calice monopétale découpé en cinq parties: au dessus de l'embryon s'éleve un style couronné par deux stigmates recourbés: l'embryon se change en deux capsules plates, réunies par leur base & jointes en maniere de croissant: ces capsules sont pourvues d'une aile qui s'allonge à mesure qu'elles grossissent: elles renferment chacune une semence ovale.

Especes.

1. *Érables à feuilles à cinq lobes, inégalement dentelées, à fleurs en grappes. Érable blanc de montagne dit sycomore. Faux sycomore.*

Acer foliis quinque lobis, inæqualiter ferratis, floribus racemosis. Linn. *Sp. plant.*
Acer montanum candidum. C. B. P.

Greater mapple false sycomore.

N. B. On en a une variété à feuilles panachées.

2. *Érable à feuilles unies à cinq lobes pointus, à dents aiguës, à fleurs en grappes. Érable à feuilles de platane ou plane. Érable de Norwege.*

Acer foliis quinque lobis acuminatis, acutè dentatis, glabris, floribus corymbosis. Linn.
Flor. Suec. Acer plantanoides. Munt. *Hist. Norway mapple.*

N. B. Il y en a une variété à feuilles panachées.

3. *Érable à feuilles à lobes obtus & échancrés. Petit érable commun. Petit érable des bois.*

Acer foliis lobatis obtusis emarginatis. Linn. *Sp. plant. Acer campestre & minus.* C. B. P.

Common or lesser mapple.

4. *Érable à trois lobes peu marqués, à feuilles un peu dentelées & presque pé-*

rennes. *Érable* à feuilles de lierre. *Érable* d'Orient. *Érable* de Candie. *Érable* toujours verd.

Acer foliis subtrilobis serrulatis. Acer creticum. Prosp. Alpin. *Acer Orientalis hederæ folio.* Cor. Inst. rei herb. *Acer foliis subtrilobis serrulatis quasi perennentibus.* Hort. Col.

Cretan mapple.

5. *Érable* à feuilles à trois lobes, très-entieres. *Érable* de Montpellier.

Acer foliis trilobis integerrimis. Prod. Leyd. Roy. Lugd. B. *Acer trifolia.* C. B. P. *Montpellier-mapple.*

6. *Érable* à feuilles composées, à fleurs en grappes. *Érable* à feuilles de frêne. *Érable* à sucre de Virginie. *Negundo.*

Acer foliis compositis, floribus racemosis. Hort. Cliff. *Acer maximum foliis trifidis vel quinque fidis Virginianum.* Pluk. Phit. *Acer Negundo.*

Ash-leaved mapple.

7. *Érable* à cinq lobes, dentelés, glauques par-dessous, à longs pédicules verds. *Érable* de Canada à fleur rouge hermaprodite.

Acer foliis quinque lobatis, dentatis, subtus glaucis, pedunculis longissimis viridibus. Hort. Col. *Acer foliis quinque lobis subtus dentatis, subtus glaucis, pedunculis simplicissimis aggregatis.* Linn. Sp. pl. *Acer floribus rubris, folio majori supernè viridi subtus argenteo splendente.* Clayt. flor. Virg.

Scarlet flowering mapple.

8. *Érable* à feuilles à cinq lobes, d'un verd pâle & luisant par-dessus, glauques par-dessous, à pédicules courts & rouges. *Plane* de Canada.

Acer foliis quinque lobis supernè viridi pallescente lucidis, subtus glaucis, pedunculis brevibus rubescenibus. Hort. Col. *Acer Virginianum folio majore subtus argenteo supra viridi splendente: mas & fœmina.* Pluk. Phyt. *Acer foliis quinque partito palmatis acuminato dentatis.* Linn. Sp. pl.

American sugar mapple, n°. 6, de Miller.

9. *Érable* à feuilles à trois lobes, pointues & dentelées, à fleurs en grappes. *Érable* à bois jaspé. *Érable* du jardin du roi. *Érable* à très-larges feuilles, n°. 7, de Miller. *Érable* de Pensylvanie.

Acer foliis trilobis, acuminatis, dentatis,

floribus racemosis. Sp. pl. Linn. Acer foliis amplissimis tricuspdatum desinentibus, cortice jaspidem referente. Hort. Col.

American mountain mapple.

10. *Érable* d'Amérique à trois lobes, terminés chacun par trois pointes aiguës, à bourgeons rouges.

Acer Americanum foliis trilobis unoquoque lobo tricuspdatum desinente, gemmis rubescenibus. Hort. Col.

Ce dernier *érable* ne se trouve dans aucun auteur.

Nous avons sous les yeux toutes les especes de notre catalogue; mais M. Duhamel annonce trois especes nouvelles qui lui sont venues de Canada, & qu'il n'a pas décrites. On trouve en Angleterre une variété appelée *Charles Wager's mapple*, l'*érable* de Charles Wager; elle porte des corymbes de fleurs rouges plus étoffés, plus rapprochés, & par conséquent d'un plus bel effet que ceux de l'*érable* rouge commun, dont il tire apparemment son origine. La forêt d'Ardenne produit une variété du petit *érable* commun, dont elle differe par ses feuilles qui sont plus grandes & plus pointues.

Le n°. 1 est le faux sycomore; ce n'est qu'un arbre de la seconde grandeur; mais j'en ai vu de prodigieux au bord d'un lac dans la Suisse. Il commence par pousser des branches divergentes qui se rapprochent ensuite; il s'arrondit enfin & forme une belle touffe; ses feuilles se distinguent de celles du n°. 2, en ce que leurs lobes sont émouffés par le haut, au lieu que dans celles du second, ils sont terminés par des pointes aiguës: les premières sont d'un verd sombre & matte en dessus, & d'un verd un peu cendré en dessous. Les secondes ont leur partie supérieure d'un verd gai & luisant, & leur dessous d'un verd-jaune brillant: les unes & les autres sont fort larges. L'écorce du faux sycomore est brune, celle du n°. 2 est grisâtre: la touffe du premier est fort étendue, celle du second est plus rassemblée: les fruits du n°. 1 sont arrondis, ils forment par leur réunion un angle curviligne; ceux du n°. 2 sont aplatis, & ils divergent sur un angle rectiligne fort ouvert.

Le vrai sycomore est une sorte de figuier

qui croît en Egypte & dans la Palestine ; la ressemblance des feuilles de cet arbre avec celles du n^o. 2 a établi leur synonymie qui ne sert qu'à jeter de la confusion.

Le faux sycomore est propre à figurer dans les parcs, où il réussira dans les plus mauvaises terres ; on peut aussi en former des taillis qui croîtront très-vîte ; le bois en est meilleur que les autres bois blancs ; on en fait des planches d'un assez bon usage pour l'intérieur des maisons ; il n'est pas mauvais pour les ouvrages du tour & pour les arquebussiers : cet arbre se multiplie par les marcottes qui s'enracinent très-vîte, & il reprend même assez bien de bouture ; mais pour le reproduire en abondance, il faut avoir recours à la voie du semis : dès que les graines sont mûres, on les stratifie dans du sable mêlé d'une terre un peu humide, dans une caisse qu'on enterre contre un mur, ou qu'on pose dans un cellier ; en février on les sème péle-mêle avec le sable & la terre, dans des rigoles creusées avec l'un des angles de la houe, de la profondeur d'environ un pouce & demi : il est rare que ce semis ne réussisse très-bien. La seconde automne on plante les petits arbres en pépinière à deux pieds les uns des autres, dans des rangées distantes de trois pieds ; on ne doit pas beaucoup les élaguer les premières années, si l'on veut qu'ils prennent du corps ; au bout de cinq ou six ans, ils forment des sujets propres à être plantés à demeure ; ils viennent passablement par-tout ; mais ils préfèrent les terres humides & le bord des eaux. Le faux sycomore réussit dans certaines parties de la Champagne, où les autres espèces ne font que languir. On est dans l'usage en Angleterre d'en planter le long de la mer, pour abriter des plantations plus précieuses.

Sa variété à feuilles panachées est un des plus beaux arbres qu'on puisse voir : les feuilles qui ont pris leur consistance sont d'un verd obscur, rayé d'un blanc citrin & d'un verd clair ; mais dans les feuilles récentes, ces raies tirent sur la couleur de rose. Rien de plus riant que la touffe de ces arbres vue en dessous ; la lumière joue mieux à travers le tissu transparent des panaches, qu'elle ne fait dans

les feuilles uniformes ; ainsi on jouit de l'éclat adouci des rayons solaires, sans éprouver leur chaleur ; & puisque les mois de l'été ne procurent que peu d'arbres fleuris, dont on puisse orner les bosquets de cette saison, le sycomore panaché imitant les fleurs par la couleur de ses feuilles, doit y trouver une place distinguée ; il peut s'élever de marcottes & de boutures, sa graine même ne varie guere ; ce qui prouve que la couleur jaune dont il est entiché, est bien inhérente à sa nature ; & lorsqu'on le voit croître aussi vigoureusement que le sycomore commun, on ne peut guere se persuader que son enluminure soit occasionnée par une dépravation de la sève ; au reste, il s'écussonne fort bien sur l'espèce simple : si on fait cette opération à la fin de juin ou au commencement de juillet, les écussions pousseront le même été d'environ un pié : que l'on attende jusqu'à la fin de juillet ou jusqu'au mois d'août, ils ne s'élanceront qu'au printemps suivant ; mais alors ils formeront, d'un seul jet, une verge de cinq ou six piés, si le sujet sur quoi l'on a posé l'écusson est d'une grosseur passable.

Le n^o. 2 faisoit autrefois l'ornement des parcs & des jardins ; mais comme il se dépouille de bonne heure, & que sa feuille est souvent attaquée par les insectes, on fait à présent moins de cas de ce bel arbre ; ce seroit pourtant dommage de le reléguer dans le fond des forêts, car il a le mérite de verdoyer de très-bonne heure, & de plus il se couvre, en avril, d'une prodigieuse quantité de grappes de fleurs d'un jaune verdâtre qui font d'un aspect très-gracieux ; il se multiplie & se cultive comme le n^o. 2, sur lequel il peut s'écussonner ; toutefois la greffe y fait bourrelet ; ce qui montre quelque répugnance de la part de sa sève, ou du moins fait soupçonner qu'il est naturellement d'une plus haute stature que le faux sycomore. On prétend que la liqueur séveuse de cet érable évaporée, pourroit donner une sorte de sucre. Quelquefois, durant les chaleurs ; les feuilles de ces deux premières espèces sont couvertes d'un suc extravasé, rassemblé en petits grumeaux blancs & sucrés ; qu'on appelle vulgairement *manne* ; on

suppose qu'elle est tombée du ciel sous la forme d'une rosée épaisse : quoi qu'il en soit, les abeilles en font d'amples récoltes sur ces *érables*; ainsi les instituteurs de ces précieux insectes doivent en planter un certain nombre dans leur voisinage.

L'*érable*, n°. 3, croît de lui-même dans la plus grande partie de l'Europe; on le trouve communément dans les haies, où il est fort touffu & de bonne défense; la dent du bétail lui donne une sorte de tonte qui le fait garnir singulièrement: il est très-propre aussi à former des palissades de la hauteur qu'on voudra; ses feuilles qui sont petites, pendantes & joliment figurées en trois lobes, font une tapisserie agréable, lorsqu'au moyen du ciseau elles se développent sur un plan uni vertical: les jeunes pousses de cet *érable* sont rouges, ce qui ajoute une variété gracieuse aux nuances du verd naissant. Dans les forêts dont le fonds est favorable à cet arbre, il devient assez haut. J'en ai vu un à l'Hermitage (château du prince de Croi) qui avoit deux piés de diametre & une hauteur proportionnée. Comme le bois de cette espèce est très-dur, il sert aux arquebutiers, & sans doute qu'il seroit employé avec succès par d'autres artisans, si on trouvoit de ces *érables* d'une belle croissance; il conviendroit donc d'en élever dans cette vue; jusqu'à présent on les a tenus dans une sorte d'esclavage, en arrêtant leur progrès; ne devoit-on pas au contraire les livrer à leur naturel, & les planter en quinconces, en allées & en futaies, de préférence à bien d'autres qui ne les valent pas? Ils ne demandent pas une terre grasse; souvent même ils y périssent, au lieu qu'ils réussissent dans des sols où le charme, qui n'est point délicat sur les alimens, ne fait que languir: il est certain aussi qu'on en composeroit de bons taillis. Cet *érable* se multiplie comme les précédens; mais sa graine, quoiqu'on la sème en automne, ne leve que la seconde année; il est bon d'en être prévenu.

L'espèce, n°. 4, est un arbre d'une taille médiocre qui habite les isles de l'Archipel; ses feuilles ressemblent à celles du lierre;

elles ne sont pas si épaisses que celles de l'*érable* suivant, avec lequel il a d'ailleurs une grande ressemblance; elles sont d'un verd luisant, & sur les jeunes arbres en bonne exposition, elles subsistent une partie de l'hiver; ce joli *érable*, qui est assez dur, contribuera à la décoration des bosquets d'été & d'automne; ses semences ne levent quelquefois que la seconde année; mais on le multiplie aisément par les marcottes qu'on doit faire en juillet ou en octobre; il reprend même de boutures, si on y apporte les précautions requises. Voyez l'article BOUTURE.

L'*érable*, n°. 5, a, comme nous venons de le dire, les feuilles plus épaisses que celles du n°. 4. Les bords de leurs lobes sont aussi moins entamés, l'écorce est moins polie & moins brune, & l'arbre paroît devoir atteindre à une plus grande hauteur; il ne se dépouille que fort tard. Du reste il se multiplie comme le précédent; il est indigène de la France méridionale, & connu sous le nom d'*érable* de Montpellier. On feroit des haies charmantes de l'un & de l'autre de ces arbres; leurs écussons prennent sur le sycomore, mais la pousse qu'ils ont produite, périt la seconde année; du moins cela nous est-il arrivé constamment. Il n'est pas douteux qu'ils peuvent se greffer l'un sur l'autre; mais ils prennent mal sur le petit *érable* commun avec lequel ils ont pourtant beaucoup d'analogie.

L'*érable*, n°. 6, passé pour le plus grand des arbres de son genre; il s'éleve sur un tronc fort droit à une hauteur très-considérable; son écorce est verte dans les jeunes branches, & grise dans les anciennes; mais polie dans les unes & dans les autres: ses feuilles sont ordinairement composées de cinq folioles oblongues, pointues & crenelées, elles se distinguent au premier coup d'œil de tous les autres *érables*; leur verd est très-gai & tire sur le jaune; elles subsistent assez long-temps. Cet arbre doit être placé dans les bosquets d'été; il se multiplie comme les n°. 2. & 2; il ne peut se greffer ni sur sycomore, ni sur plaine; l'écusson même ne s'y colle pas; il porte ses fleurs en grappes; sa

semence est plus petite que celle des autres érables de ce genre.

L'érable, n°. 7, paroît devoir ne former qu'un arbre d'une taille moyenne; son beau feuillage lui assigne une place dans les bosquets d'été; ses grappes de fleurs rouges lui donnent entrée dans ceux du printemps; son bois est superbement veiné; on en fait de très-beaux bois de fusil. Cet arbre s'écussonne au mois d'août sur le faux sycomore, & y réussit très-bien.

Le n°. 8 se distingue du précédent par les caractères exprimés dans sa phrase; il prend moins aisément par l'écusson sur faux sycomore que le n°. 7; mais quoique souvent la seconde année il périclisse une partie des pousses qui sont venues de la greffe, il en réchappe néanmoins un assez grand nombre pour qu'on doive ne pas négliger cette voie de multiplication; au reste, on le reproduit fort aisément par les marcottes.

L'érable, n°. 9, se distingue de prime abord de tous les autres, moins encore par la largeur & la figure extraordinaire de ses feuilles, que par son écorce gris-blanc marquée de stries verdâtres; il semble ne devoir guère s'élever, par la raison qu'il fleurit fort jeune, & parce qu'étant écussonné sur sycomore, le sujet grossit trois fois plus que la pousse de l'écusson: comme la couleur de son écorce fait sa principale beauté, & qu'elle tranche avec celle de l'écorce du sycomore; comme aussi la disproportion entre la grosseur du sujet & celle de la greffe feroit un fort vilain effet, il convient de poser l'écusson à deux ou trois pouces de terre, afin de pouvoir en le transplantant, enterrer le nodus qui se trouve à son insertion. Cette attention procure un autre avantage, c'est qu'elle met ce bourrelet à portée de prendre des racines qui seront vivres, de sa propre sève, l'érable greffé, & lui communiqueront une vigueur singulière; au reste, il faut s'attacher à l'obtenir franc du pié; à quoi l'on parvient au moyen des semences qui mûrissent dans la France septentrionale; à leur défaut, il faut avoir recours aux boutures, & sur-tout aux marcottes qui s'enracinent très-facilement: on coupe à quelques pouces de terre un de ces érables greffés bas, & on enterre ensuite les rejets qu'il a

fournis. Cette espèce pousse au printemps de longs bourgeons couleur de rose fort jolis, qui lui assignent une place dans les bosquets destinés à ces premiers momens de l'année renaissante, où les plus petits effets de la végétation sont précieux, parce qu'on se plaît à les épier; son écorce jaspée & ses belles feuilles lui donnent accès dans les bosquets d'été où l'on peut l'employer en tige le long de petites allées, ou bien en forme de buisson dans le fond des massifs.

L'érable, n°. 10, pousse au printemps des bourgeons écaillés d'un rouge vif mêlé de couleur de noisette qui sont assez plaisans; son écorce est grise; il croît lentement, & ne promet pas de devenir fort haut; il se multiplie avec beaucoup de peine par les marcottes, & je n'ai pu, jusqu'à présent, réussir à l'écussonner sur aucune espèce d'érable.

On trouve dans le *traité des arbres & arbrustes* de M. Duhamel, les procédés dont se servent les Américains pour tirer la liqueur des érables. Cinquante pintes de cette liqueur rendent ordinairement dix livres de sucre; le meilleur est celui qui est très-dur, d'une couleur rousse, un peu transparent, d'une odeur suave & fort doux sur la langue. On distingue en Canada deux espèces de sucre d'érable: l'un s'appelle *sucre d'érable*, & l'autre *suc de plaine*. Ce sont nos n°. 7 & 8 qui les produisent.

ERABLE, (*Mat. méd.*) On ne fait point d'usage de l'érable parmi nous; on regarde cependant son fruit & ses feuilles comme de bons astringens. L'infusion des feuilles dans du vin, passe sur-tout pour un remède contre le larmolement involontaire. (*b*)

ERAILLÉ, adj. se dit, dans les *Manufactures en étoffes*, lorsque la laine du filé a été enlevée de dessus la soie qui la porte, & que l'on voit cette soie à découvert. Il se dit encore de toute lésion faite à l'ouvrage pendant ou après sa fabrication.

ERAILLEMENT DES PAUPIERES, voyez *ECTROPIUM*.

ERAILLER, v. act. terme d'ourdisage; c'est tirer une étoffe, une toile, une gaze, de façon que les fils s'entr'ouvrent, se séparent, & se relâchent. La mouffeline, la gaze & le crêpe sont fort sujets à s'erailer.

ERAILLURE, s. f. terme d'ourdisage.

il se dit de l'endroit d'une étoffe, d'une toile, ou d'une gaze, dont le tissu s'est séparé dans la trame ou dans la chaîne, pour avoir été tiré trop violemment.

ERANARQUE, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit, chez les anciens Grecs, un officier public, dont la charge consistoit à présider & à avoir l'inspection des aumônes & des provisions faites pour les pauvres.

L'éranarque étoit proprement l'administrateur ou l'intendant des pauvres. Lorsque quelqu'un étoit réduit à la pauvreté, ou fait prisonnier, ou qu'il avoit une fille à marier, & ne la pouvoit pourvoir faute d'argent, l'éranarque assembloit les amis & les voisins de cette personne, & taxoit chacun pour contribuer selon ses moyens & son état. *Dict. de Trev. & Chambers.* (G)

ERARIUM, f. m. (*Hist. anc.*) étoit le trésor de l'état sous les empereurs Romains.

Le temple de Saturne à Rome, où se gardoit ce trésor, s'appelloit par cette raison *ærarium*, du mot *æs*, *æris*, cuivre; parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre monnoie à Rome que de ce métal, avant l'an 485 de sa fondation. *Voyez MONNOIE, ESPECE.*

Ce fut Auguste qui le commença, & il fut entretenu de ce que chacun y contribua volontairement; mais ces contributions ne suffisant pas pour les besoins de l'état, le vingtième des legs & des successions fut assigné à ce trésor, pourvu néanmoins que les héritiers ou les légataires ne fussent pas de proches parens, ou des pauvres.

On tira de la cohorte prétorienne trois officiers, à qui on en confia la garde avec la qualité de *præfeti ærarii*. *Chambers.*

ERASTIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte ou parti de religion qui s'éleva en Angleterre durant le temps des guerres civiles, en 1647. On l'appelloit ainsi du nom de son chef Erastus. La doctrine de cette secte étoit que l'église n'avoit point d'autorité quant à la discipline, c'est-à-dire, n'avoit point le pouvoir légitime d'excommunier, d'exclure, d'absoudre, de prononcer des censures, de faire des décrets, &c. *Chambers.* (G)

* **ERATO**, (*Myth.*) celle des neuf muses qui présidoit aux poésies amoureuses. On lui attribue l'invention de la lyre & du luth; & on la représente couronnée de

myrtes & de roses, tenant une lyre d'une main & un archet de l'autre, & ayant à ses côtés un amour debout avec son flambeau.

Il y avoit aussi une néréide du même nom.

ERDING, (*Géograph.*) ville d'Allemagne, dans la Bavière inférieure, & dans la préfecture de Landshut sur la petite rivière de Sempt. C'est le siège d'une juridiction qui s'étend sur quelques bourgs, châteaux & seigneuries qui l'environnent. Et son terroir produit les plus beaux grains de la Bavière. Pendant la guerre de trente ans, elle fut saccagée par les Suédois à deux reprises. (*D. G.*)

ERDOD, (*Géogr.*) Deux villes du royaume de Hongrie portent ce nom, & le donnent, l'une à l'illustre famille d'Erdodi, & l'autre aux comtes de Salfy. Elles sont situées, la première, dans la haute Hongrie dans le comté de Sakmar, & la seconde dans l'Esclavonie, dans le comté de Wero-witz. (*D. G.*)

ERE, f. f. *en astronomie*, est la même chose qu'époque, en astronomie. *Voyez EPOQUE*, qui est beaucoup plus usité en ce sens.

Le mot *ere*, selon quelques-uns, vient du mot Arabe *arach* ou *erach*, qui signifie qu'on a fixé le temps. D'autres croient qu'il vient des lettres initiales de l'époque des Espagnols: *Ab Exordio Regni Augusti.* (O)

ERE, (*Chronol.*) terme synonyme à celui d'époque, & qui désigne un temps fixe d'où on part pour compter les années chez différents peuples. *Voyez EPOQUE.* Nous ignorons l'origine du mot *ere*; mais il est consacré aux époques particulières qui suivent. Ajoutons seulement sur cette matière, qu'on peut consulter Baronius, Calvisius, Képler, Marsham, Onuphrius, Pétau, Pagi, Pridéaux, Riccioli, Salian, Scaliger, Sigonius, Sponde, Voffius, Ufferius, &c. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ERE DES ABYSSINS; *voyez ERE DE DIOCLÉTIEN*, qui est l'*ere* dont les Abyssins se servent.

ERE ACTIAQUE, (*Chronol.*) époque des Egyptiens, qui a pris son nom de la bataille d'Actium, que l'armée d'Auguste commandée par Agrippa gagna contre Marc-Antoine, l'an 723 de la fondation de Rome;

& qui entraîna l'année suivante la conquête de toute l'Égypte.

C'est à cette conquête que l'*ere aëliaque* doit son origine, suivant l'ordonnance des Romains qui fut ponctuellement exécutée. En effet on se servit depuis ce moment-là de cette époque en Égypte, jusqu'à la première année du règne de Dioclétien qui tombe à l'an 284 de J. C. Alors l'*ere aëliaque* changeant de nom, fut appelée l'*ere de Dioclétien*, & par les chrétiens de ce pays-là, l'*ere des martyrs*; parce que ce fut sous le règne de cet empereur qu'arriva la dixième persécution de l'église, où tant de martyrs scellerent de leur sang la vérité de leur religion.

Quoique l'*ere aëliaque* tirât sa dénomination de la bataille d'Actium, elle ne commença pourtant que le 29 août de l'année suivante, & l'on fixa ce jour-là, parce que c'étoit le premier jour du mois de *Photh* qui faisoit de temps immémorial le premier jour de l'an des Égyptiens. D'ailleurs, les Romains trouverent le 29 août d'autant plus propre à régler le commencement de la nouvelle *ere* d'Égypte, qu'ils avoient réduit ce royaume sous leur joug vers la fin du mois d'août.

C'est aussi pourquoy le sénat changea par un décret l'ancien mois de *Sextilis* en celui d'*Augustus*, & il ne s'en tint pas à cette seule marque de bassesse & de flatterie pour l'empereur. Mais sans nous y arrêter, admirons le sort des choses humaines ! Octave par la victoire d'Actium enleva l'empire du monde à Antoine; & ce fut la postérité d'Antoine qui dans la suite jouit de cet empire, du moins pendant quelque temps, tandis que celle d'Auguste ne parvint jamais à le posséder, *sic vos non vobis.....* Voyez M. Prideaux, qui entre dans de plus grands détails. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ERE D'ALEXANDRE, voyez ERE PHILIPPIQUE.

ERE D'ANTIOCHE, (*Chron.*) cette époque dont se servent plusieurs écrivains ecclésiastiques, commençoit 49 ans avant J. C., en la 4^e année de la 182^e olympiade; l'an 705 de Rome. Ce fut aussi la première année de la dictature de Jules César, & celle de la liberté de la ville d'Antioche.

Quelques auteurs fixent cette *ere* d'après l'autorité de Scaliger à la 48^e année avant J. C. : mais on prétend qu'ils se trompent. Voyez Pagi, *dissert. de periodo Græco-Romana*; Pétau, *de doct. Temp.* l. X, cap. lxij; Riccioli, *chronol. reform.* l. III, cap. xv, p. 2; art. de M. le chev. DE JAUCOURT.

* ERE ARMÉNIENNE, qui est encore en usage parmi les Arméniens. Elle commence le 9 juillet de l'an du monde 4501, ou après la naissance de J. C. 552.

ERE DES ARABES, voyez HÉGIRE.

ERE DE LA CAPTIVITÉ; elle commence au temps où Nabuchodonosor conduisit à Babylone Jéchonias, avec 18000 Juifs d'élite, l'an du monde 3349.

* ERE CHALDAÏQUE; Ptolomée en a fait mention : elle commence au 26 septembre, de l'an du monde 3639.

ERE CHRÉTIENNE. (*Chronol.*) Elle commence au premier jour de janvier après la naissance de J. C., dont personne ne fait aujourd'hui l'année.

L'opinion commune de l'église catholique Romaine la met au 25 décembre 753 de la fondation de Rome. Sur quoi il faut remarquer qu'il y a au moins huit opinions différentes touchant l'année de la naissance de N. S.

La première opinion suppose cette naissance en l'année 748 de la fondation de Rome, sous le consulat de Lælius Balbus, & d'Antistius Verus : c'est l'idée de Képler.

La seconde opinion la met en l'année 749 de Rome, sous le consulat de l'empereur Auguste avec Cornelius Sylla : le P. Pétau, jésuite, est entr'autres de ce sentiment.

La troisième opinion est de ceux qui croient que J. C. naquit l'an de Rome 750, sous le consulat de Calvisius Sabinus & de Passienus Rufus : c'est l'avis de Sulpice Sévere, &c.

La quatrième opinion est de ceux qui pensent que le Sauveur du monde est né l'an 751 de Rome, sous le consulat de Cornelius Lentulus, & de Valerius Messalinus : le cardinal Baronius, Sponde, Scaliger & Vossius sont du nombre de ceux qui goûtent cette idée.

La cinquième opinion place la naissance du Messie en l'année 752 de Rome, sous le consulat d'Auguste avec Plantius Silvanus :

le P. Salian , Onufrius , &c. suivent cette conjecture.

La sixieme est la commune qui fixe la naissance de J. C. en l'année 753 de la fondation de Rome , sous le consulat de Cornelius Lentulus & de Calpurnius Piso : c'est le sentiment de Denys le Petit , de Bede , &c. & l'église Romaine l'a autorisé par son martyrologe , le bréviaire , & l'ancien calendrier.

La septieme est de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754 , comme George Herwart , &c.

La huitieme est de ceux qui prétendent que le Sauveur naquit l'an 756 de Rome , deux ans plus tard que l'époque commune : Paul de Middelbourg a été de ce sentiment , qui est universellement rejeté.

Cette diversité d'opinions vient des difficultés qu'il y a sur l'année de la mort d'Hérode , qui vivoit encore lorsque J. C. vint au monde , *in diebus Herodis* , *Math. ch. 22, v. 2* , sur le commencement de l'empire d'Auguste , dont on croit que c'étoit la quarante-deuxieme année , & de celui de Tibere la quinzieme année , *ann. 15 imperii Cæsaris* , *Luc, ch. iij.* sur l'année du dénombrement du peuple Romain sous Cyrenius ou Quirenius , gouverneur de Syrie , dont il est parlé en *S. Luc. ch. xj.* Voyez DÉNOMBREMENT.

On trouve à tous ces égards les auteurs fort partagés : les uns mettent la mort d'Hérode l'an 754 de Rome , & les autres quelques années auparavant : les uns commencent le regne d'Auguste à la mort de César , d'autres à son premier consulat : les uns font commencer l'empire de Tibere après la mort d'Auguste , & les autres deux ans auparavant , parce que , disent-ils , il étoit alors collègue d'Auguste. Il y a eu plusieurs dénombrements sous ce prince , & on a de la peine à fixer l'année de celui dont il est fait mention dans *S. Luc.*

Telles sont les causes qui ont produit les différentes opinions sur le temps de la naissance de J. C. quoique dans l'usage on suive l'année de l'époque vulgaire.

Remarquons d'ailleurs que les anciens Peres de l'église n'ont pas commencé de marquer les années par la naissance de J. C. ils se servoient d'autres époques : ceux du

patriarchat d'Alexandrie prenoient la leur de l'ere *actiaque* , ou du jour de la bataille d'Actium : les chrétiens d'Egypte lui substituèrent l'ere qu'ils appellerent *dioclétienne* , autrement dite *des Martyrs*. Enfin , les autres chrétiens comptoient leurs années , ou de la fondation de Rome , ou d'après les fastes consulaires , ou selon la manière des peuples , au milieu desquels ils vivoient.

Denys , surnommé *le Petit* , né en Scythie , & qui demuroit à Rome sous le titre d'abbé , au commencement du vij siecle , crut qu'il n'étoit pas honorable à des chrétiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit fait périr inhumainement tant de fideles ; mais qu'il étoit plus à propos de fixer une époque de la naissance de celui pour lequel les chrétiens avoient si constamment versé leur sang. Il fit pour cet effet un cycle paschal , & en assigna le jour au 25 décembre de l'an de Rome 753 , pour commencer à compter l'an premier de l'ere chrétienne , au mois de janvier 754 du consulat de C. César & de Paul Emile. Cette ere fut généralement approuvée par les chrétiens , peu d'années après qu'elle fut introduite , c'est - à - dire , vers l'an 527 : elle n'eut pourtant sa vogue entiere qu'environ cent ans après , sous Charles Martel , au commencement du vij siecle que l'église latine la suivit , & on l'appella depuis universellement l'ere vulgaire.

Il est néanmoins vrai que cette ere commença trois ou quatre ans plus tard que la véritable naissance de N. S. & que Denys le Petit s'est trompé environ de cet espace de temps dans la fixation de son époque. Sans en discuter ici les preuves , je dirai seulement que M. Vaillant le pere a fait voir en particulier , par des médailles de Quintilius Varus & d'Antipas , fils d'Hérode , que la naissance de J. C. assignée par l'église au 25 de décembre , doit être placée dans la 549 année de Rome , puisque Joseph rapporte la mort d'Hérode à la fin de mars de l'an 750 de la fondation de cette ville.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de M. Vaillant , fondée sur ses médailles , il ne faut pas s'étonner si tant de personnes éclairées ignorent les choses les plus cachées ,

puisque'elles ne savent pas les plus communes. Les chrétiens ne parlent que de la mort de J. C. tandis qu'ils en ignorent réellement l'année, de même que celle de sa naissance. La connoissance qu'on pouvoit avoir de l'une & de l'autre s'est perdue peu à peu, & l'on est enfin venu à n'en savoir plus les dates. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ERE DE DIOCLÉTIEN, (*Chronol.*) Epoque qui commença la première année de l'empire de Dioclétien, c'est-à-dire, l'an 284 après la naissance de J. C. c'est la même que celle qu'on appella l'*ere des Martyrs*. *V. ci-devant ERE ACTIAQUE. Art. de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

* **ERE D'EDESSE**; c'est la même que l'*ere d'Alexandre*.

ERE D'ESPAGNE. (*Chron.*) Cette époque des Espagnols commence 38 ans avant l'*ere chrétienne*: elle est d'un grand usage dans l'histoire d'Espagne, même dans celle de la partie méridionale des Gaules, & dans une grande partie de l'Afrique. Pierre IV, roi d'Aragon, abolit cette *ere* dans ses états, l'an 1350 de J. C. on en usa de même dans le royaume de Valence, en 1358, aussi bien qu'en Castille en 1383: enfin, le roi Jean I l'abolit en Portugal, en 1415. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

* **ERE GÉLALÉENE**; c'est l'*ere* que les Persans suivent aujourd'hui: elle commence au 14 de mars de l'an de J. C. 3079.

* **ERE DES GRECS**, dont il est fait mention au premier livre des Machabées: elle commence au 13 de mars de l'an du monde 3638.

* **ERE DES ASMONÉENS**; elle commence au temps où Simon délivra entièrement Jérusalem de la domination des Syriens, ou le 16 mai de l'an du monde 3808.

* **ERE DE L'HÉGIRE** que suivent les Turcs; elle commence au temps où Mahomet se sauva de la Mecque, ou le 16 juillet de l'an de J. C. 622.

* **ERE JEZDÉJERDIQUE**, en usage parmi les Persans; elle commence au temps où Osmarin, général des Sarrazins, défit & tua Jezdegerd, roi des Persans, ou le 16 juin de J. C. 632.

* **ERE DES JUIFS**, celle qu'ils suivent encore aujourd'hui, commence au 3 octobre de la 189 année du monde.

* **ERE JULIENNE**; elle commence à la correction du temps ou du calendrier: ordonnée par Jules César l'an du monde 3905.

* **ERE DE LAODICÉE**; elle commence l'an du monde 3900.

ERE DU MONDE. Voyez ce qui a été dit à l'*ere chrétienne*.

ERE DES MARTYRS. Voyez **ERE DE DIOCLÉTIEN**.

ERE DE NABONASSAR, (*Chronol.*) fameuse époque astronomique dont se font servir Ptolomée, Censorin, & autres auteurs. Elle a commencé la septième année de la fondation de Rome, la seconde de la huitième olympiade, 747 ans avant J. C. c'est-à-dire, avant le commencement de l'*ere vulgaire*, & l'an 3967 de la période julienne.

Ce fut alors que l'ancien empire des Assyriens, ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eu la domination de l'Asie pendant plus de 1300 ans, il se forma de ses débris deux empires, l'un fondé par Arbaces, gouverneur des Medes, qui établit son siège à Ninive, & l'autre par Bélésis, gouverneur de Babylone, qui conserva pour lui cette ville, la Chaldée & l'Arabie: voilà les deux empires qui ont détruit les royaumes d'Israël & de Juda. Bélésis est le même que Nabonassar, du regne duquel commença l'époque dont il s'agit ici, nommée *ere de Nabonassar*. Ce prince est appelé dans l'écriture (Isaïe l. 1.) *Baladan*, pere de ce *Moradac* ou *Mordace Empadus*, qui envoya des ambassadeurs au roi Ezéchias pour le féliciter sur sa convalescence. *Article de M. de JAUCOURT.*

ERE DES OLYMPIADES. Voy. OLYMPIADES.

ERE DES PATRIARCHES ou DES PÉLERINAGES; elle commence au temps où Abraham quitta Haran, l'an du monde 2023: on rapporte à cette époque plusieurs faits particuliers de la Bible.

* **ERE PHILIPPIQUE**, (*Chron.*) époque particulière à l'Égypte.

Dès que Aridée, frere bâtard d'Alexandre le Grand, déclaré roi, eut changé son nom

en celui de *Philippe*, on appella *ere philippique* la suite des années, dont celle de la mort d'Alexandre est la première. Cette *ere* ne commença pas au jour de la mort d'Alexandre, mais au jour de l'année où ce conquérant mourut, c'est-à-dire, à notre 12 de novembre de l'an 323 avant J. C. A l'*ere philippique* succéda l'*ere aetiaque*, l'an 724 de Rome; & à cette dernière l'*ere de Dioclétien*, l'an 284 de J. C. Pour entendre en gros l'histoire d'Egypte, il faut se rappeler la succession des diverses *eres* qui ont eu cours dans ce pays-là, & y appliquer les faits, afin d'éviter la confusion: le reste de cette histoire est un abyme.

Art. de M. le chevalier DE JAUCOURT.

L'*ere philippique* commence au 12 novembre, ce jour étant le premier de l'année vague Egyptienne. C'est de cette époque que Théon, Albatagnius, &c. se sont servis. On peut observer qu'entre les deux *eres* de Nabonassar & la mort d'Alexandre, il s'est écoulé précisément 424 années Egyptiennes.

* ERE DE ROME; elle commence au temps de la fondation de cette ville par Romulus, ou le 21 avril de l'année 3190 du monde.

EREDES SÉLEUCIDES. (*Chron.*) Cette époque très-célebre s'appelloit en Orient *les années des Grecs*. Voyez ÉPOQUE.

C'est à l'entrée du sage & brave Seleucus dans Babylone, après la défaite de Nicanor, l'an 312 avant J. C. que commença l'*ere fameuse des Séleucides*, cette *ere* dont tout l'Orient, païens, juifs, chrétiens, mahométans, se sont servis. Les juifs la nomment autrement à la vérité; ils l'appellent l'*ere des contrats*, parce que, lorsqu'ils tomberent sous le gouvernement des rois Syro-Macédoniens, ils furent obligés de l'employer dans toutes les dates des contrats & des autres piéces civiles. Cependant ils s'y accoutumerent si bien, que plus de 1000 ans encore après J. C. ils n'avoient point encore d'autres époques: ce ne fut qu'alors qu'ils s'aviserent de compter les années depuis la création du monde, comme ils font aujourd'hui. Tant qu'ils resterent en Orient, ils suivirent la coutume des nations d'Orient, où l'on marquoit les années par cette *ere*; mais

quand vers l'an 1040 ils en furent chassés & obligés de se jeter dans l'occident, & de s'établir en Espagne, en France, en Angleterre & en Allemagne, ils apprirent de quelques chronologistes chrétiens à compter depuis la création du monde.

La première année de cette *ere* de la création, selon leur compte, tombe sur l'an 953 de la période julienne, & commence à l'équinoxe d'automne; mais, selon Scaliger, la véritable année de la création du monde tombe 189 ans, & selon d'autres 249 ans plutôt que les juifs ne la mettent dans leur *ere*: quoi qu'il en soit, cette *ere des contrats* n'est pas encore tout à fait hors d'usage parmi eux.

Les Arabes la nomment *taric dilcarnain*, l'*ere du bicornu* ou de l'*homme à deux cornes*. Les auteurs qui veulent que cette *ere* regarde Alexandre se trompent, puisqu'elle ne commença que douze ans après la mort de ce prince, savoir, au temps du rétablissement de Seleucus à Babylone; il faut donc chercher l'origine de *taric dilcarnain* dans la personne de Seleucus, qui, effectivement, au rapport d'Appien, étoit si fort ou si adroit, qu'en prenant un taureau par les cornes il l'arrêtoit tout court, ce qui avoit donné lieu aux sculpteurs de le représenter ordinairement avec deux cornes de bœuf à la tête.

Les deux livres des Machabées (*I, Mach. j, 20, 22*) l'appellent l'*ere du royaume des Grecs*, & tous deux l'emploient dans leurs dates; avec cette différence pourtant, que le premier de ces livres la fait commencer au printemps, & l'autre à l'automne de la même année. Le calcul de ce dernier se trouve par-là être le même que celui qu'ont suivi les Syriens, les Arabes, les Juifs, en un mot, tous ceux qui se servoient autrefois de cette *ere*, ou qui l'emploient encore aujourd'hui, à la réserve des seuls Chaldéens; car ces derniers ne regardant pas Seleucus comme bien établi à Babylone, avant le printemps de l'année suivante, ils ne fixerent l'*ere des Séleucides* qu'à cette époque, d'où vient que toutes les années de cette *ere* commencent aussi parmi eux dans la même saison.

Je ne déguiserai point qu'il y a dans la

maniere de compter des deux livres des Machabées quelque chose d'assez surprenant, dont aucun critique, que je sache, n'a jamais rendu raison, ni le célèbre Ufcher, ni le savant Prideaux lui-même. Les dates du premier livre des Machabées précédent d'un an entier celles du style de Chaldée; & celles du second livre des Machabées ne précédent le style de Chaldée que de six mois. On fait bien que dans l'*Pere des Seleucides* le style de Chaldée & de Syrie différoit, en ce que le style de Chaldée commençoit six mois après celui de Syrie au printemps suivant: mais d'où vient la différence des styles qui est entre le premier & le second livre des Machabées, & d'où vient même que le premier livre des Machabées est le seul qui fasse commencer l'*Pere des Seleucides* un an entier avant le style des Chaldéens? *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

* ERE DE SYRACUSE: elle commence au temps où Timoléon rétablit les affaires des Syracusains, ou l'an du monde 3607.

* ERE DE TROYE; elle commence à la prise de cette ville, ou l'an du monde 2766.

* ERE DES TURGS. *Voyez* ERE DE L'HÉGIRE.

* ERE DES TYRIENS; elle commence au temps où ces peuples recouvrèrent leur liberté, ou l'an du monde 3825.

* EREBE, *f. m. (Mythol.)* Ce mot signifie *ténèbre*. L'*Erebe* est, selon Hésiode, fils du chaos & de la nuit, & pere du jour.

Les anciens ont encore donné le nom d'*erebe* à une partie de leurs enfers; c'est la demeure de ceux qui ont bien vécu. Il y avoit une expiation particulière pour les ames détenues dans l'*erebe*.

ERECTEURS DU CLITORIS, ou ISCHIO - CAVERNEUX, est le nom qu'on donne en anatomie à une paire de muscles qui viennent de la tubérosité de l'ischion, & qui s'insèrent au corps spongieux du clitoris, dont ils produisent l'érection dans le coït. *Voyez* CLITORIS.

§ ERECTEUR, ÉRECTION, (*Anat. Physiol.*) les muscles auxquels on a donné le nom d'*érecteurs*, ne méritent certainement pas ce nom. Ils naissent de l'ischion au dessus de la tubérosité, mais plus bas

que les corps caverneux du pénis, & ils montent en dedans & en devant pour s'attacher avec une insertion tendineuse dans les corps caverneux. Ils ne peuvent donc qu'abaissier ces corps, & le pénis avec eux: & leur action doit être de l'éloigner du bas-ventre, & de lui faire faire un plus grand angle avec l'os pubis; ce qui le proportionne mieux avec la situation presque transversale du vagin. Ils ne peuvent en aucune maniere comprimer les veines du pénis.

Indépendamment de cette remarque, on sent au premier coup d'œil qu'il faut une cause beaucoup plus générale qu'un muscle, pour une action si généralement nécessaire dans toutes les classes des animaux. Les quadrupedes à sang froid, les oiseaux, les insectes ont un pénis sans muscle *érecteur*. On n'a d'ailleurs qu'à faire attention à la maniere dont le mamelon du sein d'une femme se redresse. Il est petit, replié sur lui-même & sans muscle quelconque. Une légère friction le releve, le redresse, le rend cylindrique; le sang se répand dans sa substance, l'échauffe & le rougit. Cette action si parallele à celle du pénis se passe sans qu'il y ait une ombre d'action musculaire. L'*érection* est d'ailleurs trop durable dans certains cas, pour être l'action d'un muscle qui se relâcheroit certainement, aucun muscle ne pouvant soutenir une contraction continue. On a vu l'*érection* durer vingt-quatre heures de suite, & des mois entiers, si l'on en croit Aurléien.

Sans entreprendre de découvrir le secret de la nature, nous tâcherons d'en écarter du moins l'erreur, & d'y remettre l'hypothese à son juste prix.

L'*érection* se fait par une extravasation du sang: les esprits étendroient mal des sacs aussi solides, que le sont les corps caverneux. Il est facile d'imiter la nature en injectant les artères des parties génitales: la colle colorée entre dans les sacs & les dilate: on a reconnu dans l'animal vivant, que c'est le sang dont ils se remplissent dans l'action vénérienne.

Ces sacs sont au nombre de trois; nous n'en dirons que le plus nécessaire. Le pénis a deux corps caverneux qui naissent des branches montantes de l'ischion, se rapprochent, sont paralleles & adossés, & com-

muniquent encore ensemble & se terminent au commencement du gland par des culs-de-fac prolongés en pointe.

Le troisieme sac est plus lâche, il naît par lui-même sous l'uretre, par une bulbe un peu mi-partie, mais qui bientôt embrassant l'uretre devient une enveloppe circulaire qui passe inférieurement entre les deux corps caverneux du pénis jusqu'à son extrémité, se replie ensuite, s'élargit, revient contre elle-même, & se termine par un bourlet incomplet, qui embrasse presque tout le pénis, & même les corps caverneux.

Tous les trois sacs sont remplis d'une cellulofité à larges mailles, faites par des lames, & fortifiées dans le pénis par des filets tendineux.

Les corps caverneux du pénis se dilatent beaucoup plus souvent que celui de l'uretre, ils forment une *erection* moins parfaite, telle que la produit l'abondance de l'urine. Le corps caverneux de l'uretre se gonfle le dernier, & ne se gonfle même que par une irritation beaucoup plus grande; quand il s'est gonflé, l'éjaculation suit ordinairement de près.

Dans les animaux quadrupedes, il n'y a souvent qu'un seul corps caverneux au pénis, mais celui de l'uretre se retrouve dans le plus grand nombre des especes.

Dans le clitoris, partie analogue au pénis, l'uretre est éloigné des deux corps caverneux analogues à ceux de l'homme. La même structure se trouve dans les mâles des grands oiseaux, comme de l'autruche & du casuel; l'uretre ne perce pas le pénis.

Nous avons examiné les différentes causes de l'*erection*: l'une se réduit à l'affluence du sang dans l'organe génital, & l'autre à une irritation quelconque.

En liant les veines du pénis, en liant le pénis tout entier, on produit une *erection* & les corps caverneux se gonflent: il est vrai qu'elle n'a jamais la roideur qui suit l'irritation, mais il est bien difficile aussi de gêner entièrement par la ligature le retour du sang, parce que les veines cutanées du pénis communiquent avec les veines internes, par le moyen de la veine du prépuce, & que ces mêmes veines communiquent encore avec les veines du scrotum, qu'une ligature qui ferre la veine du pénis ne sauroit

comprimer. Le gonflement du pénis dans les cadavres est analogue à celui que le sang produit: l'air développé par les commencemens de la pourriture, gonfle alors les corps caverneux.

L'autre cause est l'irritation qui elle-même est la suite de plusieurs stimulus différens; le plus naturel, c'est la présence d'une abondance de liqueur fécondante, contenue dans les vésicules séminales. Il en naît un sentiment particulier, quelquefois même douloureux, avec une puissante disposition à l'*erection*; c'est la voix de la nature qui demande ses besoins. Cette cause seule suffit pour produire l'éjaculation sans aucune irritation extérieure.

L'urine retenue dans la vessie urinaire produit des *erections* matinales, elle agit même dans les enfans qui ne font que de naître, & les met dans un état dont on les auroit cru incapables.

Des ulcères dans la verge, l'action des cantharides qui prive l'uretre de sa mucofité, le fouet même & les orties, ancien remede des forcières Romaines, le poison de la lepre font un effet semblable, & les cantharides poussent la nature jusqu'à des excès funestes.

L'imagination sert de stimulus; elle est très-puissante dans la vigueur de l'âge. La lecture, les peintures, le souvenir des plaisirs, l'amour d'une belle personne font tout ce que pourroit faire le remede le plus actif. Les parties odorantes d'une femelle de la même espece irritent les desirs de tous les animaux mâles, & les portent à une espece de fureur remarquable, sur-tout dans les chevaux.

Des mouvemens convulsifs dans les nerfs, funestes à toute la machine, irritent puissamment l'organe de la génération, & font quelquefois tout ce que la jouissance pourroit faire. Tel est le pouvoir de l'épilepsie, celui des blessures des nerfs, celui des poisons, & sur-tout de l'arsenic.

Mais la nature ne conduit l'animal que par l'attrait du bonheur. La cause la plus commune de l'étrat dont nous parlons, c'est la sensibilité extrême des nerfs nombreux, & presque sans enveloppe, qui remplissent la pulpe du gland. Le frottement excite dans ces nerfs une sensation dont la

vivacité efface toutes les autres sensations de l'animal.

Nous avons trouvé les deux causes de l'érection; l'immédiate, c'est l'affluence du sang dans les corps caverneux, pendant que son retour dans les veines est gêné; & la cause qui produit cette affluence, c'est l'irritation de nerfs de l'organe génital. Il reste à trouver le mécanisme par lequel l'irritation produit l'affluence du sang.

L'irritation des nerfs cause en général une congestion du sang dans la partie irritée; la friction seule de toute partie du corps humain, l'inflammation, la douleur, produisent cet effet, & le frottement du mamelon du sein lie cette congestion à celle dont l'érection est l'effet.

Cette irritation paroît avoir deux effets sur le mouvement du sang; elle accélère le torrent du sang artériel, qui se porte à la partie irritée; delà la chaleur, la rougeur, un certain degré de tension, que le retardement du sang veineux seul ne produiroit pas. Il est difficile de découvrir le mécanisme de cette congestion, mais le fait est constant. Le sang se porte avec vivacité dans les artères mêmes de la partie irritée; l'exemple de l'œil rend cette action visible: elle le fait extravaser dans les parties du corps, où des cellules sont préparées pour le recevoir, comme dans le mamelon, le pénis, le clitoris.

La même irritation des nerfs arrête le retour du sang veineux; car si ce retour n'étoit pas rendu plus difficile & plus lent, il n'y auroit aucune tumeur dans la partie irritée, il n'y auroit qu'une circulation plus rapide.

On a cherché des muscles qui irrités par l'action nerveuse comprimassent des veines, & fissent l'effet d'une ligature. Nous avons exclu les érecteurs. Les accélérateurs sont en effet quelque chose de semblable, leur action est volontaire, elle est la seule par laquelle la volonté ait quelque pouvoir sur l'érection; on peut l'augmenter par ce muscle qui comprime en effet de grosses veines nées de la bulbe de l'uretère, & qui en empêche le sang de revenir.

Les levateurs de l'anus pourroient peut-être relever tout l'appareil de l'uretère naissant avec la prostate. Mais nous ne croyons pas qu'on doive expliquer un phénomène

commun à tous les animaux par une structure particulière à un petit nombre d'espèces.

Seroient-ce des lacs que les nerfs formeroient autour des veines naissantes? La probabilité de cette conjecture a déjà frappé Willis & Vieussens; & M. du Vernoy ayant trouvé dans l'organe de l'éléphant un très-beau réseau de nerfs, l'a appliqué à l'action dont nous cherchons la cause.

On doit toujours être difficile à se livrer à tout ce que l'évidence n'appuie pas. Les nerfs ne sont point irritables: leurs petits paquets droits, & parallèles comme ceux des fibres musculaires, ne se raccourcissent pas: le nerf partagé en deux s'allonge plutôt qu'il ne se raccourcit. Si le nerf ne se raccourcit pas quand il est irrité, il ne peut pas fermer les lacs qu'il formeroit autour d'une veine: dans les corps caverneux même, ces lacs ne seroient qu'une hypothèse gratuite.

N'exigeons pas de l'esprit de nous révéler des secrets dont les sens nous refusent l'accès. Il paroît que l'irritation nerveuse accélère au pénis le sang artériel, qu'elle en retarde le retour dans les veines, & que l'érection est la suite de ce pouvoir des nerfs. C'est un pas vers la vérité; mais nous ne nous sentons pas les lumières suffisantes pour nous conduire plus loin.

Il n'y a point de difficulté à expliquer le relâchement qui suit l'érection. L'irritation nerveuse ayant cessé, ses effets disparaissent avec elle, le sang artériel ne se porte plus avec impétuosité à l'organe, & le sang veineux rentre dans la masse commune; les corps caverneux ne se gonflent donc plus par l'affluence du sang, & ils se désemplissent par la sortie du sang qui les remplissoit. Une simple cause qui augmente la contraction propre des corps caverneux, dissipe l'érection, comme l'eau froide: la saignée des veines du pénis fait le même effet. (H. D. G.)

ERECTION, s. f. (Grammaire.) se dit dans un sens figuré; comme l'érection d'un marquisat ou d'un duché: les évêchés ne peuvent être érigés que par le roi.

C'étoit anciennement un usage de lever ou d'ériger des statues aux grands hommes. On demandoit un jour à Caton le censeur,

pourquoi on ne lui avoit point érigé de statue. Demandez plutôt, répondit-il, pourquoi on m'en auroit érigé une.

ÉRECTION, (*Physiologie.*) se dit de l'action par laquelle l'homme couché se leve, pour mettre son corps *debout*; c'est-à-dire dans une situation perpendiculaire à l'horizon, de la tête aux pieds.

La condition essentielle pour l'exercice de cette action, consiste en ce que le cours des humeurs se fasse avec égalité dans toute la substance corticale du cerveau & de celle-ci dans sa médullaire, d'où il résulte une abondante sécrétion d'esprits animaux, qui puissent être distribués librement & en juste proportion dans tous les nerfs & dans tous les muscles; en sorte que les extenseurs d'un membre trouvent une certaine fermeté dans les fléchisseurs d'un autre membre & réciproquement. V. MUSCLE.

L'érection, considérée physiquement, présente une très-grande complication de mouvemens, qui sont tous très-considérables, par la force nécessaire pour les produire, quoiqu'ils paroissent l'être très-peu.

Il n'est pas possible d'expliquer ici le mécanisme de cette fonction musculaire, quelque belle & quelque intéressante qu'en pourroit être l'exposition, parce qu'elle ne renfermeroit guere moins que l'histoire de tous les muscles & de tous les os du corps humain: il suffit de dire ici que dans la plupart des mouvemens, & particulièrement dans l'érection, les os du bassin sont le point fixe commun à toutes les parties de cet admirable édifice. *Extrait d'Haller. Voyez MOUVEMENT MUSCULAIRE; Borelli, de motu animalium. (d)*

ÉRECTION, (*Médecine physiologique.*) est le terme employé pour signifier l'état du membre viril, dans lequel il cesse d'être pendant & se soutient de lui-même, relève, dresse; en sorte que le gland, qui en étoit la partie inférieure, en devient la supérieure: cela se fait conséquemment à ce que les corps caverneux & spongieux qui composent la verge sont gonflés, tendus; ce qui la rend dure, ferme de flasque & molle qu'elle étoit avant ce changement.

C'est dans l'érection que consiste la dif-

position nécessaire pour l'intromission du membre viril dans le vagin, relativement à la fonction à laquelle est destiné cet organe pour la génération. C'est dans le même sens, quoique pour une fin différente, que l'on dit du clitoris, qu'il est susceptible d'érection, attendu que cette partie est en petit de la même structure que la verge.

On peut encore regarder comme une sorte d'érection le gonflement qui survient aux mamelons de l'un & de l'autre sexes; sur-tout à ceux des femmes, dans lesquels il est plus marqué.

Toutes les parties dont il vient d'être fait mention, ont cela de commun, qu'elles passent à cet état d'érection, en conséquence de l'imagination échauffée par la représentation idéale ou physique des objets propres à exciter l'appétit vénérien, & sur-tout de l'attouchement sensuel ou de toute autre impression extérieure, qui peuvent mettre en jeu la sensibilité dont ces organes sont doués, & exciter l'érection des parties nerveuses dont ils sont composés, qui empêche le retour par les veines, du sang porté par les artères dans les cavités ou cellules que l'anatomie démontre dans la structure de tous ces différens organes.

Le mécanisme de l'arrêt du sang, nécessaire pour établir l'érection, a été diversément expliqué, sur-tout à l'égard de la verge (*voyez VERGE*); mais les raisons que l'on en a données jusqu'à présent, ne paroissent pas entièrement satisfaisantes, parce qu'il faudroit qu'elles pussent convenir à l'égard de toutes les parties susceptibles d'érection; attendu qu'il y a lieu de croire que la nature n'opere pas le même effet différemment dans l'une que dans l'autre, c'est cette cause commune qui reste à assigner; on ne peut en faire la recherche que d'après l'exposition anatomique des parties mêmes: ainsi on ne peut placer ce qui peut être dit à ce sujet, que dans les articles concernant les différens organes dont il s'agit. *Voyez les articles ÉRECTEURS, VERGE, CLITORIS, MAMELON, COÏT, GÉNÉRATION, GROSSESSE. (d)*

EREMONTS, f. m. pl. *terme de charron.* Ce sont deux morceaux de bois quarrés,,

posés & enchâssés sur l'avant-train, & qui fortent en dehors & viennent embrasser le timon du carrosse.

ERESIE, f. f. *eresia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom a été dérivé de celui de la patrie de Théophraste dans l'isle de Lesbos. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, en forme de cloche ouverte & découpée. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit rond, membraneux, & rempli de semences qui tiennent à un placenta. Plumier, *nov. plant. amer. gener.* Voyez PLANTE. (I)

ÉRÉSIPÈLE, f. f. (*Médecine.*) est le nom d'une maladie inflammatoire, qui a le plus souvent son siege à la surface du corps; elle consiste dans une tumeur assez étendue, sans bornes marquées, peu élevée au dessus du niveau des parties voisines, sans tension notable, accompagnée de douleur avec démangeaison, de chaleur âcre & d'une couleur rouge tirant sur le jaune; qui cède à la pression des doigts, blanchit par cet effet, & devient rougeâtre dès que la pression cesse; & ce qui caractérise ultérieurement cette tumeur, c'est qu'elle semble changer de place, à mesure qu'elle se dissipe dans la première qu'elle occupoit; elle s'étend de proche en proche aux parties voisines.

Le mot *érésipèle*, *ερσιπιλας*, vient de *ερσιπος*, *ruber*, & de *πιλας*, *propè*, *presque rouge*; ce qui convient à la couleur de cette tumeur, qui n'est pas d'un rouge foncé comme le phlegmon, mais plutôt de couleur de rose; ce qui lui a fait donner le nom de *rosa* par les Latins: l'*érésipèle* a aussi été appelée par les anciens *ignis sacer*, feu sacré, à cause de la chaleur vive que l'on ressent dans la partie qui en est affectée.

L'*érésipèle* peut être de différente espèce: lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'autres symptômes que ceux qui ont été mentionnés dans la définition, elle est simple; & lorsque le milieu de la tumeur *érésipélateuse* est occupé par un phlegmon, par un œdème, ou par un squirre, elle est composée & prend différente dénomination en conséquence, selon la nature de la tumeur à laquelle elle se trouve jointe; ainsi elle

est dans ce cas-là, *érésipèle phlegmoneuse*, *œdémateuse* ou *squirreuse*: on la distingue en essentielle, si elle ne dépend d'aucune maladie antérieure, & en symptomatique, si elle est compliquée avec une autre maladie qui l'aît produite: elle est encore distinguée en interne ou externe, selon le différent siege qu'elle occupe; en benigne & en maligne, selon la nature des symptômes qu'elle produit; en accidentelle ou habituelle, selon qu'elle attaque une seule fois, ou qu'elle revient plusieurs fois & même périodiquement tous les mois ou tous les ans, selon qu'il conste par plusieurs observations.

L'*érésipèle* externe affecte communément la peau, la membrane adipeuse, & quelquefois, mais rarement, la membrane des muscles.

Lorsqu'elle est interne, elle peut avoir son siege dans tous les viscères, & vraisemblablement dans leur tissu cellulaire sur-tout; mais alors il est rare qu'on la considère autrement que comme une inflammation en général.

Le sang qui forme l'*érésipèle* est moins épais, moins dense que celui qui forme le phlegmon (*voyez PHLEGMON*); mais il est d'une nature plus âcre & plus susceptible à s'échauffer: ces qualités du sang étant posées, si son cours vient à être retardé tout-à-coup dans les extrémités artérielles, & qu'il en passe quelques globules dans les vaisseaux lymphatiques, qui naissent des artères engorgées, l'action du cœur & de tout le système des vaisseaux restant la même, ou devenant plus forte, toutes ces conditions étant réunies, la cause continente de l'*érésipèle* se trouve établie avec le concours de toutes les autres circonstances qui constituent l'inflammation en général. Voyez INFLAMMATION.

Les causes éloignées de l'*érésipèle* sont très-nombreuses; elle est souvent l'effet de différentes évacuations supprimées, comme des menstrues, des lochies arrêtées, d'une rétention d'urine, mais plus communément du défaut de respiration insensible, occasionnée par le froid; elle est quelquefois produite par l'ardeur du soleil à laquelle on reste trop long-temps exposé; par l'application de quelques topiques

topiques âcres, de quelque emplâtre qui bouche les pores d'une partie de la peau, des répercussifs employés mal-à-propos : le mauvais régime, l'usage des alimens âcres, des liqueurs fortes, les mauvaises digestions, sur-tout celles qui fournissent au sang des sucs alkalins, rances, le trop grand exercice, les veilles immodérées, les peines d'esprit contribuent aussi à faire naître des tumeurs *éréfipélateuses*, qui peuvent être encore des symptomes de plaies & d'ulcérés, dans les cas où il y a disposition dans la masse des humeurs : cette disposition qui consiste en ce qu'elles soient acrimonieuses, & qui dépend souvent d'un tempérament bilieux, a aussi beaucoup de part à rendre efficaces toutes les causes éloignées, tant internes qu'externes, qui viennent d'être mentionnées.

Le caractère de l'*éréfipéle* est trop bien distingué par les symptomes qui lui sont propres, rapportés dans la définition, pour qu'on puisse la confondre avec toute autre espece de tumeur, s'ils sont bien observés.

L'*éréfipéle* n'est pas toujours accompagnée de symptomes violens, sur-tout lorsqu'elle n'attaque pas le visage ; cependant il s'y en joint souvent de très-fâcheux, tels que la fièvre qui est plus ou moins forte & plus ou moins ardente ; les insomnies, les inquiétudes : & comme elle est dans plusieurs cas une maladie symptomatique, dépendante d'une fièvre putride, par exemple, les accidens qu'elle produit varient selon les différentes circonstances.

L'*éréfipéle* n'est pas dangereuse, lorsqu'elle est sans fièvre, & qu'elle n'est accompagnée d'aucun symptome de mauvais caractère ; & au contraire il y a plus ou moins à craindre pour les suites de la maladie, à proportion que la fièvre est plus ou moins considérable, & que les autres accidens sont plus ou moins nombreux & violens.

L'*éréfipéle* de la face est de plus grande conséquence, tout étant égal, que celle qui affecte les autres parties du corps, à cause de la délicatesse du tissu de celle du visage, dont les vaisseaux ont moins de force pour se débarrasser de l'engorgement inflammatoire. Cet engorgement est cependant moins difficile à détruire que dans

toute autre inflammation ; parce que la matiere qui le forme n'a pas beaucoup plus de ténacité que les humeurs saines qui coulent naturellement dans les vaisseaux de la partie affectée : ainsi elle est très-disposée à la résolution. Voyez RÉSOLUTION. Mais cette maniere dont se termine ordinairement l'*éréfipéle* n'est pas toujours parfaite, l'humeur viciée peut être dissoute, sans être entièrement corrigée ; en sorte qu'elle ne soit pas encore propre à couler dans les autres vaisseaux où elle est jetée par l'action de ceux qui s'en sont débarrassés : quelquefois elle ne cede qu'à la force de ces derniers, & reprend sa consistance vicieuse, lorsqu'elle est parvenue dans des vaisseaux voisins qui agissent moins ; ainsi l'*éréfipéle* change de siege comme en rampant de proche en proche ; elle est souvent rebelle dans ce cas & donne beaucoup de peine ; elle parcourt quelquefois la moitié de la surface du corps, sans qu'on puisse en arrêter les progrès, parce qu'alors le sang est pour ainsi dire infecté d'un levain *éréfipélateux*, qui fournit continuellement de quoi renouveler l'humeur morbifique dans les parties affectées ou dans les voisines : mais ce changement est bien plus fâcheux encore, lorsque le transport de cette humeur se fait du dehors au dedans, & se fixe dans quelque viscere ; alors l'*éréfipéle* qui en résulte, est d'autant plus dangereuse que la fonction du viscere est plus essentielle : on doit aussi très-mal augurer de celle, qui sans changer de siege, tend à la suppuration ou à la gangrene ; car il résulte du premier de ces deux événemens, qu'il se fait une fonte de matieres âcres, rongeantes, qui forment des ulcères malins, très-difficiles à guérir, & il suit de la gangrene *éréfipélateuse*, qu'ayant par la nature de l'humeur qui l'a produite, beaucoup de facilité à s'étendre, elle consume & fait tomber comme en putrilage la substance des parties affectées, en sorte qu'il est très-difficile d'en arrêter les progrès & presque impossible de la guérir.

Toute autre maniere que la résolution dont l'*éréfipéle* peut se terminer, étant funeste, on doit donc diriger tout le traitement de cette espece d'inflammation, à la faire résoudre, tant par les remèdes internes

que par les topiques, d'autant plus que la matiere morbifique y a plus de disposition que dans toute autre tumeur inflammatoire. Pour parvenir à ce but si desirable, on doit d'abord prescrire une diete sévère, comme dans toutes les maladies aiguës, qui consiste à n'user que d'une petite quantité de bouillon peu nourrissant, adoucissant & rafraichissant, & d'une grande quantité de boisson qui soit seulement propre à détremper & à calmer l'agitation des humeurs pour les premiers jours, & ensuite à diviser légèrement & à exciter la transpiration. Il faut en même temps ne pas négliger les remedes essentiellement indiqués, tels que la saignée, qui doit être employée & répétée proportionnellement à la violence de la fièvre, si elle a lieu; ou à celle des symptomes, aux forces & au tempérament du malade, à la saison & au climat. Il convient de donner la préférence à la saignée du pied, dans le cas où l'érysipele affecte la tête ou le visage. Il faut de plus examiner, à l'égard de toute forte d'érysipele, si le mal provient du vice des premieres voies, & s'il n'est pas un symptome de fièvre putride. Si la chose est ainsi, d'après les signes qui doivent l'indiquer, on doit se hâter de faire usage des purgatifs, des lavemens, & même des vomitifs répétés: ces derniers sont particulièrement recommandés contre l'érysipele de la face, qu'ils disposent à une prompte résolution, selon que le démontre l'expérience journaliere: on calmera le soir l'agitation causée par ces divers évacuans, en faisant prendre au malade un julep anodin ou une émulsion. Pour ce qui est des topiques, on ne peut pas les employer pour l'érysipele de la face, parce que les émolliens anodins, en relâchant le tissu déjà très-foible de cette partie, peuvent disposer l'inflammation à devenir gangréneuse, & parce que les résolutifs atténuans ne peuvent pas agir sans augmenter l'action des solides, la réaction des fluides, sans rendre la chaleur & l'acrimonie plus considérable; ce qui dispose l'érysipele à s'exulcérer, & à causer des douleurs extrêmes; ce qui peut être aussi suivi de la mortification: ainsi il vaut mieux n'employer aucun remede externe dans ce cas, que d'en

essayer, dont il y a lieu de craindre de si mauvais effets.

Lorsque l'érysipele occupe toute autre partie de la surface du corps, on peut faire usage avec beaucoup de succès, des topiques émolliens résolutifs, par le moyen desquels on parvient à relâcher plus ou moins le tissu de la partie affectée, à tempérer l'acrimonie du sang & de la lymphe, à modérer la chaleur, à calmer la douleur, & à rendre plus fluides les humeurs qui forment l'inflammation, afin d'en faciliter au plutôt la résolution. Il faut choisir parmi ces remedes, ceux qui sont les plus proportionnés à la nature du mal, & mêler à propos les émolliens avec les résolutifs, ou les employer séparément, selon l'exigence des cas, sous forme de fomentations ou de cataplasmes, qui doivent être diversément préparés, selon les différentes especes d'érysipeles. On doit aussi en commencer ou en cesser l'usage plutôt ou plus tard, selon que l'exigent les indications. Voy. EMOLLIENS, RÉSOLUTIFS, &c.

Il n'est aucun cas où l'on puisse appliquer des remedes répercussifs sur l'érysipele, de quelque espece qu'elle soit, non plus que des narcotiques, des huileux. Les premiers, en resserrant les vaisseaux, y fixeroient la matiere morbifique, & la disposeroient à se durcir, ou la partie à se gangréner, ou donneroient lieu à des métastases funestes. Les seconds, en suspendant l'action des vaisseaux engorgés, tendroient également à produire la mortification. Les troisiemes, en bouchant les pores, en empêchant la transpiration, augmenteroient la pléthore de la partie affectée, l'acrimonie des humeurs, & par conséquent rendroient plus violens les symptomes de l'érysipele. S'il se forme des vessies sur l'érysipele, par la sérosité âcre, qui détache l'épiderme & le sépare de la peau, ce qui arrive souvent, il faut donner issue à l'humeur contenue, qui par sa qualité corrosive & par un plus long séjour, pourroit exulcérer la peau. On doit, pour éviter ces mauvais effets, ouvrir ces vessies avec un ciseaux, en exprimer le contenu avec un linge, & y appliquer quelque lénitif, si l'érosion est commencée par la nature du mal, ou par mauvais traitement. Lorsque

l'éréfipele fe termine par la fuppuration ou par la gangrene , il faut employer les remèdes convenables à ces différens états. *Voyez SUPPURATION , ULCERE , GANGRENE.*

Lorsque *l'éréfipele* ne provient pas d'une caufe interne , d'un vice des humeurs , & qu'elle eft caufée par la craffe de la peau , par l'application de quelque emplâtre qui a pu arrêter la tranfpiration , embarraffer le cours des fluides dans la partie , il faut d'abord emporter la caufe occafionnelle , nettoyer la peau avec de l'eau ou du vin chaud , ou de l'huile d'olive , felon la nature des matieres qui y font attachées : lorfquelles font âcres , irritantes , comme celles des fynapifmes , des phœnigmes , des veficatoires , on doit laver la partie avec du lait , ou y appliquer du beurre , ou l'oindre avec de l'huile d'œufs. Dans les cas où *l'éréfipele* n'eft pas fimple , où elle eft phlegmoneufe , éréfipélateufe , elle participe plus ou moins de l'une des deux tumeurs compliquées ; on doit par conféquent traiter celle qui eft dominante , ou qui présente les indications les plus urgentes , fans avoir égard à l'autre : celle-là étant guérie , s'il refte des traces de celle-ci , on la trouvera à fon retour felon les regles de l'art. *Voyez PHLEGMON , ŒDEME. (d)*

ERÉSIPELE , Manege , Maréchal.) maladie cutanée. Rien ne prouve plus évidemment l'uniformité de la marche & des opérations de la nature dans les hommes & dans les animaux , que les maladies auxquelles les uns & les autres font fujets : les mêmes troubles , les mêmes dérangemens fuppofent néceffairement en eux un même ordre , une même économie ; & quoique quelques-unes des parties qui en conftituent le corps , nous paroiffent effentiellement diffeffimilables , pour peu que l'on pénètre les raifons de ces variétés , on n'en eft que plus fenfiblement convaincu que ces différentes apparences , ces voies particulières qu'il femble que cette mere commune s'eft tracées , ne fervent qu'à la rapprocher plus intimement des loix générales qu'elle s'eft prefrites.

Quand on confidere dans l'animal *l'éréfipele* par fes caufes externes & internes , & quand on en enlifage le génie , le carac-

tere , les fuites & le traitement , on ne fauroit fe déguifer les rapports qui lient & qui uniffent la médecine & l'art vétérinaire. Cette maladie , qui tient & participe auffi quelquefois des autres tumeurs génériques , c'eft - à - dire , du phlegmon , de l'œdeme & du fquirre , peut être en effet dans le cheval effentielle ou fymptomatique ; elle peut être également produite conféquemment à l'acrimonie & à l'épaiffiffement des humeurs , ou conféquemment à un air trop chaud ou trop froid ; à des alimens échauffans , tels que l'avoine prife ou donnée en trop grande quantité ; à des exercices outrés , à un repos immodéré , à des compreffions faites fur les parties extérieures , à l'irritation des fibres du tégument en fuite d'une écorchure , d'une brûlure , du long féjour de la craffe fur la peau , &c. Les fignes en font encore les mêmes , puisqu'elle s'annonce fouvent , fur-tout lorfqu'elle occupe la tête du cheval , par la fièvre , par le dégoût , par une forte de ftupeur & d'abattement , & toujours , & en quelque lieu qu'elle ait établi fon fiége , par la tenfion , la douleur , la grande chaleur , le gonffement & la rougeur de la partie ; fymptome , à la vérité , qu'on apperçoit dans tous les chevaux , mais qui n'exifte pas moins , & que j'ai fort aifément diftingué dans ceux dont la robe eft claire , & dont le poil eft très-fin.

Cette tumeur fixée fur les jambes de l'animal , en gêne plus ou moins les mouvemens , felon fon plus ou moins d'étendue ; elle eft pareillement moins formidable en lui que *l'éréfipele* de la face & de la tête , que quelques maréchaux ont prife pour ce fameux mal de tête de contagion fuppofé par une foule d'auteurs anciens & modernes , & fur les caufes & la cure duquel ils ne nous ont rien présenté d'utile & de vrai.

Quoi qu'il en foit , les indications curatives qui font offertes au maréchal , ne différent point de celles qui doivent guider le médecin. Les faignées plus ou moins répétées , felon le befoin , détendront les fibres cutanées , déboufftrueront , vuidront les vaiffeaux , appaiferont la fougue du fang , faciliteront fon cours , & prévientront les

reflux qui pourroient se faire. Ces effets seront aidés par des lavemens émolliens, par des décoctions de plantes émollientes données en boisson, & mêlées avec l'eau blanche. Lorsque les symptômes les plus violens se feront évanouis par cette voie, on purgera l'animal; & quand on présumera que les filters destinés à donner issue aux humeurs viciées, ont acquis une souplesse capable d'assurer la liberté de leur sortie, on prescrira de légers diaphorétiques, tels que le gaiac & la racine des autres bois mise en poudre, donnée à la dose d'une once dans du son; ou, si l'on veut, on humectera cet aliment avec une forte décoction de ces mêmes bois, dans laquelle on fera infuser une once de *crocus metal-lorum*.

Quant aux topiques & aux remèdes externes, les cataplasmes émolliens, ou les cataplasmes anodins, seront employés pour éteindre la chaleur, adoucir la cuisson & relâcher la peau, dont l'épiderme se sépare quelquefois en forme de vessie ou en forme d'écaillés farineuses; ce qui sollicite & précipite la chute des poils. On se servira ensuite de l'eau de fleur de sureau, dans laquelle on fera dissoudre du sel de Saturne; on l'aiguîsiera avec quelques gouttes d'esprit-de-vin camphré, & on en baignera fréquemment la partie, pour résoudre enfin l'humeur arrêtée, & pour faciliter la transpiration; & par le secours de tous ces remèdes réunis, mais administrés avec connoissance, l'animal parviendra à une guérison entière & parfaite. (e)

ÉRÉTHISME, f. m. (*Médecine.*) *ἐρέθισμα*, *irritamentum*. C'est une sorte d'affection des parties nerveuses, dans laquelle il s'excite une plus grande tension ou une crispation de leur tissu qui souffre quelqu'irritation, d'où s'ensuit plus de sensibilité.

Cet état est produit par le mouvement déréglé & trop impétueux des esprits animaux, qui sont le principe de l'action de tous les organes du corps humain. Voyez IRRITABILITÉ, SPASME. (d)

ERFORT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne; elle est capitale de la haute Hongrie: elle est située sur le Gere. Long. 28, 55; lat. 51. 4.

* **ERGANÉ**, (*Myth.*) furnom de Minerve: il vient de *ἔργον*, *art*; ainsi Minerve-*Ergané*, ou Minerve *inventrice des arts*, c'est la même chose. En effet, on attribuoit à cette divinité l'invention de l'art militaire, de l'architecture, de l'ourdissage de la toile, du fil, de la tapisserie, des draps, du linge, &c. des chariots, de la flûte, des trompettes, de la culture de l'olivier, &c. C'étoit à ces titres qu'elle avoit un autel dans Athenes, & c'étoit-là que sacrifioient les descendans de Phidias.

* **ERGASTULE**, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit un lieu souterrain ou cachot qui ne recevoit le jour que par des soupiraux étroits, où les Romains renfermoient à leurs campagnes les esclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergastule* pouvoit contenir jusqu'à quinze hommes: ceux qui y étoient confinés, s'appelloient *ergastules*, & leur geolier, *ergastulaire*. On y précipita dans la suite d'honnêtes gens qu'on enlevoit & qui disparoissoient de la société, sans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Ce désordre détermina Adrien à faire détruire ces lieux. Théodose ordonna la même chose par une autre considération, le désordre causé dans la société par les *ergastules*, lorsqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui brisoient leurs fers, & qui se les affocioient.

* **ERGATIES**, adj. pris substantivement, fêtes que les Spartiates célébroient en l'honneur d'Hercule.

ERGAVICA, (*Géogr. ancienne.*) ville des Celtibériens, dans l'Espagne Tarragonoise, entre des montagnes, près de la petite riviere de Gualdicla, que reçoit le Tage vers le haut de son cours. Ptolomée en fait mention. On voit une médaille d'Auguste, avec ces mots, *Mun. Ergavica*, & une autre de Tibere, avec le même mot. Une ancienne inscription dans le recueil de Gruter, page 382, n^o. 9, porte aussi ce nom:

M. CALP. M. F.

LUPO FLAM. P. H. C.

EX CONVEN.

CÆSAR. ERCAVIC.

C'est-à-dire, *Marco Calpurnio Marci filio, Lupo flamine provinciae Hispaniae citerioris, ex conventu Caesaraugustano, Ercavicensi.*

Pline a rangé dans l'assemblée de Sargosse (*in Caesaraugustano conventu.*) un peuple qu'il nomme *Ergavicensis*. Il n'y a pas de doute qu'au XL^e. livre de Tite-Live, ch. 50, il ne faille lire *Ergavica* au lieu de *Ergavia* qui y est qualifiée *noble & puissante cité.*

Les Espagnolstiennent que c'est présentement *Alcanniza*, à sept lieues de Tortose. Moralez croit que c'est le lieu nommé *Penna-Escrita* ou *Santaver*. *Dict. Géogr. la Martiniere, édition 1768. (C)*

ERGOT, f. m. (*Hist. nat.*) C'est ainsi que l'on appelle une sorte de corne molle qui se trouve derrière le boulet du cheval, qui est recouverte par le poil du fanon. On a aussi donné le même nom aux châtaignes ou lichenes du même animal, qui sont de petites tumeurs sans poil, de la grosseur d'une châtaigne, & de la consistance d'une corne molle : il y en a une dans chacune des quatre jambes, placée, dans celle de devant, en dedans du bras, un peu au dessus & à côté du genou; & dans les jambes de derrière, un peu au dessus & à côté du jarret. Mais les *ergots* proprement dits, sont derrière les boulets du cheval & des animaux à pié fourchu : ceux-ci en ont deux à chaque pié; ils sont composés chacun d'une corne de même nature que celle des sabots de chaque doigt. On nomme *en terme de chasse*, les *ergots* du sanglier, du cerf, du chevreuil, &c. *les gardes*. On a aussi donné le nom d'*ergot* aux éperons du coq. *Voyez COQ. (I)*

ERGOT, (*Agricult. & Econom. domest.*) maladie singulière dont le seigle est attaqué. Quelques-uns donnent ce nom au grain même qui est attaqué de la maladie, & qu'on appelle aussi *bled-cornu*; & ces noms viennent en général de ce que le grain de seigle malade a quelque ressemblance avec la figure d'un *ergot* de coq. Langius, médecin, & savant naturaliste, est un des auteurs qui ont le mieux décrit cette maladie du seigle, & ses effets funestes. *Voyez Act. Lips. 1718, pag. 309.* Les

grains attaqués sont plus gros que les autres, d'une couleur noire; ont un goût âcre; sont fendus en plusieurs endroits, suivant leur longueur, &c. Le seigle *ergoté*, mêlé dans le pain, produit des effets funestes : c'est sur-tout en 1709 qu'on l'a observé. Les seigles de la Sologne contenoient près d'un quart de *bled-cornu*, que les pauvres gens négligeoient de séparer du bon grain, à cause de l'extrême disette qui suivit le grand hiver : le pain infecté de ce bled, donna à plusieurs une gangrene affreuse, qui leur fit tomber successivement & par parties tous les membres. *Voyez mém. académie des sciences 1709, pag. 63.*

La plupart des auteurs qui ont parlé de cette maladie, l'attribuent aux brouillards qui gâtent les épis. M. Tillet, directeur de la monnoie de Troyes, combat cette explication, dans une excellente dissertation sur la cause qui corrompt les grains de bled dans les épis; dissertation couronnée avec justice par l'académie de Bordeaux en 1754, & imprimée dans la même ville en 1755. Comment, dit-il, les brouillards qui produisent l'*ergot* dans le seigle, ne produisent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité prodigieuse d'épis de froment sans barbe, & où l'on ne voit presque jamais d'*ergot*? D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie de terrain, devraient produire un effet assez général; or, souvent un épi est *ergoté*, sans que son voisin le soit; un arpent est *ergoté*, sans que l'arpent voisin ait souffert : un épi même n'est jamais entièrement *ergoté*. Enfin, le seigle qui est au haut des pièces ensémençées, est attaqué de l'*ergot*, comme celui qui est au bas, & qui sembleroit devoir plus souffrir de l'humidité & du brouillard; & le seigle est *ergoté* dans les années seches, comme dans les pluvieuses. A ces preuves on peut ajouter les suivantes. L'*ergot* n'est pas une maladie particulière au seigle, il attaque la plante appelée *gramen loliaceum*, le *gramen micofuros* de la plus petite espèce, & l'ivraie. Ces trois plantes sont *ergotées* dans des lieux & des temps secs, comme dans des lieux & des temps humides. Souvent ces plantes ne souffrent

point de l'ergot dans des lieux inondés, où le seigle & le froment sont noyés sans ressource. L'ergot ne vient donc point de l'humidité.

M. Tillet croit devoir plutôt l'attribuer à la piquure de quelque insecte; en examinant plusieurs grains de seigle *ergotés*, il y a aperçu un petit ver à peine sensible aux yeux: ce ver renfermé dans un gobelet de crystal avec le grain *ergoté*, se nourrit de ce grain, & le consomme. En ce cas, l'ergot seroit semblable à plusieurs maladies qu'on observe dans d'autres plantes; & qui sont causées de même par des piquures d'insectes. Voyez GALE, &c.

Langius croit qu'il y a de l'ergot nuisible à ceux qui en mangent, & de l'ergot qui ne l'est pas. M. Tillet croit que l'ergot est toujours nuisible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité.

Le froment, selon les observations de M. Tillet, est aussi sujet à l'ergot; mais le cas est rare: la poussière des grains *ergotés* ne paroît pas contagieuse comme la poussière des grains de froment cariés. Voyez l'article GRAINS, où nous donnerons un extrait plus étendu de l'excellent ouvrage de M. Tillet; ouvrage également recommandable par l'importance de l'objet qu'il se propose, & par l'intelligence avec laquelle il l'a rempli.

L'auteur, depuis la publication de sa dissertation imprimée à Bordeaux en 1755, dédiée & présentée au roi au mois de mai de la même année, a ajouté à cette dissertation de nouvelles réflexions, fruit de ses nouvelles expériences, & imprimées à Paris dans le cours du même mois de mai. Voici en peu de mots un précis de ce qu'on lit sur l'ergot dans ces nouvelles recherches.

M. Tillet a trouvé quelques épis *ergotés*, tant dans les endroits où il avoit semé le seigle pur, que dans ceux où il avoit été sali avec la poussière de quelques *ergots broyés*; preuve que cette poussière n'a rien de contagieux pour le grain.

Il a conservé, malgré le grand froid, plusieurs des insectes ou petites chenilles qu'il avoit trouvées dans les grains *ergotés*. Quelques-unes se changerent en assez jolis papillons d'une très-petite espèce, semblables

à d'autres que M. Tillet avoit vus sur la surface de l'eau d'un cuvier exposé au soleil, & qu'il ne se rappelle point d'avoir vus en pleine campagne. Ces papillons avoient attaché à des grains de seigle des œufs qui avoient produit les petites chenilles, auxquelles les *ergots* ont servi de nourriture. Il y a apparence, suivant les observations de M. Tillet, que l'ergot commence à se former par le suintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par l'insecte.

Parmi un grand nombre d'ergots, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui contienne des chenilles; la plupart des grains, altérés simplement par l'insecte, selon M. Tillet, ne reçoivent point d'œufs, ou les œufs périssent. Quelquefois une chenille consomme entièrement l'ergot, & n'y laisse que l'écorce, qui sert alors comme d'enveloppe à l'insecte.

S'il y a des années où l'ergot est très-commun, & d'autres où il est très-rare, il est facile d'expliquer ces différences par le temps plus ou moins favorable à la propagation des chenilles, les accidens qui peuvent les faire périr, &c. C'est ainsi qu'il y a des années où les arbres à fruit souffrent considérablement, & d'autres où ils sont très-peu endommagés, selon que l'année est plus ou moins favorable à la production des insectes qui dévorent ces fruits. (O)

Aux observations de M. d'Alembert sur l'ergot, nous allons joindre celles que M. Beguillet a cru devoir y ajouter.

L'ergot ou *bled cornu*, *bled fourchu*, *bled have*, est une production monstrueuse qui se trouve plus souvent dans les épis de seigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment; raison pour laquelle Bauhin l'appelle *secale luxurians* (*secale luxurians aliusque orgo & secalis maier. Pin. 23 theatr. 434*). Lodicere, Linnæus & d'autres botanistes donnent nom de *clou* à l'ergot, *clavus filiginis*, à cause de sa forme assez semblable à celle du clou de girofle. Au Mans où il est fort commun, on l'appelle *mane*, en Bourgogne on le nomme *ebrun*: mais improprement, parce que ce mot ne convient

qu'au bled charbonné ; on le nomme en Allemand *affier-korn*, *mater-korn*, &c.

Les grains *ergotés* sortent considérablement de leur enveloppe & s'allongent beaucoup plus dans l'épi que les autres grains, ils en sortent droits ou recoquillés en façon d'une corne noire à peu près comme l'*ergot* d'un coq, d'où leur vient leur dénomination d'*ergot*. Il y en a qui ont seize à dix-huit lignes de long sur deux à trois lignes de large ; d'autres ne sont guère plus longs que le grain, ils sont plus légers spécifiquement que les grains de froment, puisqu'ils furnagent dans l'eau ; ils varient beaucoup dans leur forme & leur longueur : il y en a qui ont quelquefois plus de deux pouces de long. M. Aymen dit en avoir un dans son herbier de plus de vingt-six lignes de long ; le nombre des *ergots* sur un même épi est indéterminé : il est communément depuis un jusqu'à cinq ; mais j'en ai trouvé jusqu'à neuf & dix dans le même épi. Mais on n'a jamais oui parler d'un épi totalement *ergoté* ; les autres grains de l'épi qui portent l'*ergot* sont bien conformés & ne se ressentent aucunement de la contagion. Les grains *ergotés* sont noirs au dehors & formés dans l'intérieur d'une substance farineuse assez blanche. *Cette farine blanche* (dit M. Duhamel) *est recouverte d'une autre farine rouille ou brune qui, quoiqu'elle ait une certaine consistance, peut s'écraser facilement entre les doigts* ; mais la corne de l'*ergot* m'a plutôt paru une substance fongueuse assez dure & comme cartilagineuse, du moins quand elle est desséchée ; car dans les commencemens elle est mollassé & visqueuse. Cette substance desséchée se brise aisément en travers ; elle occasionne, quand on la rompt, le même bruit que les raves ; elle est moins blanche & moins farineuse que celle du seigle sain ; elle approche, selon Ginani, de la consistance d'un fromage maigre desséché, qui vieillit & tend à la fermentation putride ; plus cette substance s'éloigne du centre du grain, plus elle perd sa blancheur ; elle devient noirâtre ou rougeâtre près de l'enveloppe commune, ou plutôt à l'extérieur ; car il n'y a point d'enveloppe. La surface de ces grains est raboteuse, & l'on y voit ordinairement des rainures qui se prolongent d'un bout à l'autre ; indépendamment de ces

rainures assez régulières, on y trouve souvent des fentes & crevasses qui ne me paroissent point occasionnées par des infections, comme on le dit communément ; ce sont plutôt des gerçures, produites par le desséchement trop subit de cette excroissance. L'*ergot* tient moins à l'exédentele de l'épi que les bons grains ; ce qu'il est aisé de vérifier, parce que les grains d'un même épi ne se trouvent jamais attaqués de l'*ergot* tous à la fois. La cause qui rend l'*ergot* moins adhérent à l'épi que les bons grains, vient de ce qu'il n'a point de germe, & par conséquent point de filamens qui l'attachent à l'axe d'où il tire sa nourriture. La partie des *ergots* qui sort de la balle est arrondie ; son extrémité est quelquefois fendue en deux ou trois portions, sur lesquelles on aperçoit une poussière noirâtre : souvent l'on n'y voit qu'une simple corrosion assez semblable à celle qu'occasionne la rouille de fer. La partie des *ergots* qui est renfermée dans la balle est aigüe, ces balles, quoique saines, paroissent plus brunes que les autres ; ce qui vient vraisemblablement de ce qu'elles étoient adhérentes à l'*ergot*, lorsque sa substance étoit mollassé & visqueuse. Au reste, la plante *ergotée* ne présente rien d'extraordinaire ; on y remarque cependant, selon M. Read, une végétation moins vigoureuse & un desséchement plus prompt que dans les autres.

J'ai remarqué à l'article SEIGLE, que cette espece de bled vient mieux dans les pays froids & secs, que dans les pays chauds ou dans les terres humides, suivant le proverbe ancien ; il lui faut une terre poudreuse, parce qu'elle craint l'humidité, est sujette à dégénérer lorsqu'elle est semée dans des terres humides, ou lorsque le champ est ombragé par quelques bois ou collines. On a constamment observé que les terres froides & humides sont les plus favorables à la génération de l'*ergot* ; j'en ai rarement trouvé dans les champs secs & découverts & bien exposés, rarement encore sur la crête des fillons ; j'en ai trouvé dans des fromens le long d'une riviere, quoique cette maladie soit très-rare dans le froment ; le seigle qu'on sème en mars y est plus généralement sujet que celui qu'on sème en automne. M. Read a toujours remarqué que l'hivernache qui

à la nourriture des bestiaux, contenoit respectivement plus d'ergots que le seigle semé sans mélange. M. Vetillart ; médecin du Mans, prétend, d'après une expérience suivie, que l'ergot n'a lieu que dans les années pluvieuses, sur-tout lorsque les pluies accompagnent & suivent le temps de la floraison. J'en ai cependant trouvé dans les années les plus seches, & dans des lieux secs & arides ; mais il y est beaucoup plus rare que dans les lieux humides & couverts, & il paroît comme prouvé que les années pluvieuses le multiplient. Je dois ajouter, comme une circonstance qui m'est particuliere, que j'ai toujours trouvé beaucoup plus d'ergots dans ces petits épis de seigle qui sont sous les autres, qui fleurissent & qui mûrissent plus tard, parce qu'ils sont ombragés par les épis plus élevés, &c. Voyez ma *Dissertation sur l'ergot*, imprimée par ordre du gouvernement en 1771. Lorsqu'on rendit compte de cette dissertation au bureau d'agriculture du Mans, on remarqua, contre mon opinion, que ce sont toujours les tuyaux & les épis les plus vigoureux qui produisent le plus d'ergots. Je conviens que les plus gros épis fournissent ordinairement un plus grand nombre d'ergots ; mais mon observation n'en est pas moins vraie que les talles & les petits épis tardifs y sont plus sujets que les autres.

L'ergot attaque aussi, quoique plus rarement, les autres plantes graminées. M. Tillet a observé deux fois du froment *ergoté* dans les environs de Troies: M. Read en a trouvé cinq à six épis auprès de Valenciennes. Ginani a trouvé du froment *ergoté* en Italie, mêlé en assez grande quantité au bon grain : voici la description qu'il en donne. *Componevasi di grani d'una circonferenza per due o tre ed anche quattro volte maggiore del volgare frumento. Di fuori eranno bruni con certe scanalature breve, e di dentro bianchi e molto duri . . . si rompevano con facilità per traverfo; l'interna sostanza era simile al vecchio magro fromaggio, e quando si frito lavano non davan farina volatile ma una polvere greve . . . molti seminaï ma non vi potti vedere alcuno di essi; il che mi fece conoscere che eranno privi della virtù vegetativa. Questi corespondevano molto ad altri simili grani che produce la segala i quali ho veduto alcune rade volte*

ne campi vicini alla città. Je m'étonne que Ginani qui a écrit si fort au long de toutes les maladies du grain en herbe, n'ait dit que ce peu de mots du bled *ergoté*, & qu'il n'en ait cherché les causes ni les remèdes ; ce qu'il a fait avec tant de succès & de détails sur les autres maladies : pour revenir au froment *ergoté*, M. Delu en a montré à M. Duhamel, j'en ai moi-même trouvé quatre ou cinq épis : l'ergot du froment est beaucoup plus gros & bien plus court que celui du seigle ; on trouve plus aisément du froment *ergoté* dans les champs de méteil, que dans ceux ensemencés de pur froment, comme si le voisinage du seigle pouvoit communiquer cette maladie au froment ; cependant M. Tillet s'est convaincu par l'expérience, que la poussière de l'ergot n'est point contagieuse comme celle du charbon. On a aussi trouvé de l'ergot sur plusieurs especes de gramens, sur l'ivraie, sur l'orge, selon M. Gleditsch, mais rarement.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu l'ergot, à moins qu'on ne pense qu'ils n'aient compris cette excroissance sous le terme générique de *luxuries vegetum*, dont parlent Pline & Théophraste : mais il est d'autant plus probable que cette maladie leur étoit inconnue, qu'on cultivoit peu le seigle en Italie où il réussit mal. Pline dit qu'on n'en semoit qu'au pié des Alpes, & qu'il n'étoit bon qu'à appaiser la faim des plus nécessaires. Aussi Ginani ne parle du seigle *ergoté* que dans une note ; & quoiqu'il rapporte les mauvais effets qu'il produit en France, en Suisse & en Allemagne, il n'en dit rien pour l'Italie. Thalius, selon M. Read dans son excellent *Traité du seigle ergoté*, est le premier qui ait décrit ces grains particuliers, & qui peut-être en ait trouvé la véritable cause. « Il arrive souvent (dit Thalius) que » les grains d'un épi de seigle, lorsque les » fleurs sont tombées, & qu'ils commen- » cent à prendre de l'accroissement, con- » tractent une maladie occasionnée probable- » ment par la trop grande quantité de suc » qui s'y porte : d'où il arrive que l'écorce » du grain encore tendre se brise, & que » la substance interne s'enfle extraordinaï- » rement ; alors on voit quelques-uns de » ces grains fortir de leurs balles, ils noir- » cissent, & contiennent une farine d'une » consistance

» consistance assez épaisse. » Il est surprenant que M. Read ni les autres physiciens ne se soient pas arrêtés à une explication aussi simple qu'elle est naturelle, & qui conduit à croire que l'ergot n'est qu'une suite du défaut de conformation de l'ovaire, comme le charbon n'est qu'un défaut de conformation de l'ovaire dans le froment.

D'autres auteurs attribuent la génération de l'ergot à l'excessive humidité de l'air & du terrain. « Le seigle devient ergoté, » dit G. Bauhin, lorsque, dans le temps de sa fleur, il survient des pluies copieuses, suivies d'un soleil très-chaud; ce qui peut attirer, dans la plante, une plus grande quantité de sucs nourriciers qu'il n'en faut pour son aliment: delà, la rupture de l'enveloppe du grain & l'accroissement extraordinaire de sa substance interne. » M. Dodart remarque en effet que cette production monstrueuse est plus ordinaire dans les années humides, & surtout lorsqu'après un temps pluvieux il survient des chaleurs excessives. M. le Monnier a fait la même observation. M. de Salerne, qui a tant écrit sur les funestes effets de l'ergot, apprit des paysans de Sologne, que le seigle ergoté venoit à la suite des pluies trop fréquentes dans le temps de la fleur, qui se corrompt & produit un ergot, sur-tout dans les terres naturellement humides, & si l'on a ensemencé les terres trop tard. Cette dernière circonstance est d'autant plus remarquable, qu'en Sologne, pays qui ne porte que du seigle, d'où vient le nom de cette contrée *Secalaunia*, l'on y a toujours suivi & examiné les causes qui engendrent l'ergot, à cause des funestes effets qu'il y produit. On a fait en Allemagne les mêmes observations, comme on peut le voir dans les annales de Breslau pour 1717.

Langius, Moeller & Schmieder, qui ont écrit avec tant de succès sur l'ergot, l'attribuent tous trois aux vapeurs corrosives des rosées qui s'élevent du sein de la terre. Langius croit qu'un air humide, chargé de particules nitreuses, sulfureuses, & d'autres parties volatiles, s'amasse le long de l'épi, distend & comprime la balle, pénètre la peau qui couvre le grain, la dispose à la putréfaction, & cause dans

Tome XII.

le grain même une fermentation qui le force à se gonfler. Ce ramollissement doit, selon lui, faciliter au suc nourricier que les racines attirent du terrain, & qui se porte en si grande abondance dans l'intérieur du grain, qu'il rompt & fend la peau qui lui sert d'enveloppe: la chaleur des rayons solaires fait évaporer cette humidité, donne une certaine consistance à la substance du grain, & occasionne ces rugosités qu'on aperçoit à la superficie. Langius accuse principalement la qualité corrosive de la rosée; il se fonde sur ce qu'elle est plus fréquemment sensible dans le temps où l'on observe des ergots, & qu'il a remarqué que ces grains étoient souvent couverts d'une matière visqueuse & douce, qualités consistantes & essentielles de ce météore. Schmieder a fait les mêmes observations, & pense que cette rosée, dégénérée en substance mielleuse qui s'attache aux barbes des épis, est produite par les vapeurs âcres & visqueuses de la terre, qui, n'ayant pu être dissipées & raréfiées par une chaleur suffisante, retombe avec les pluies fines, & s'attache aux barbes des épis, auxquelles elle reste si adhérente, que les pluies fines ne peuvent l'en détacher: delà, cette substance s'insinue dans les balles, pénètre le grain, & y occasionne une fermentation qui en fait croître la substance. M. Fagon, médecin de Louis XIV, avoit déjà donné, au rapport de Fontenelle dans l'*histoire de l'académie*, la même explication de la génération de l'ergot, qui retenoit les mêmes qualités nuisibles que la matière mielleuse à laquelle il devoit sa naissance. M. Tillet a remarqué que la même substance mielleuse attachée à un épi d'ivraie, y avoit engendré l'ergot. M. Adanson croit que l'ergot a la même cause que le givre; c'est-à-dire, qu'il rapporte toutes les maladies des bleds au défaut de transpiration. M. Gleditsch croit aussi que le *clavus Linnæi* ou *affier-korn*, appartient aux vices dont peut être attaquée une tige de bled qui prend son accroissement en plein air, lorsqu'elle est dans toute sa fleur, & sur-tout quand les pluies abondantes sont mêlées à de violentes chaleurs; l'humidité s'amasse pendant l'efflorescence dans les calices autour du petit fruit tendre, y

Aaaaa

cause une moisissure qui dévore la pellicule & l'extérieur, sans compter que le suc propre ou mielleux de la plante, & retenu par la sécrétion convenable, ne sauroit s'en faire. Les étuis ou capsules des semences venant à crever, sont en partie détruits; alors le grain imparfait qui continue son accroissement, devient calleux & d'un blanc bleuâtre, tandis que la couleur extérieure est noire. Le suc vicieux, dont cette excroissance a été formée, paroît avoir une acreté fluide toute particulière, qui peut donner lieu à des maux singuliers, de l'espece des crampes, & qui vont jusqu'à rendre estropié, quand il en entre beaucoup dans le pain.

Enfin, M. Tillet combat avec avantage ces explications dans une fameuse dissertation couronnée à Bordeaux, & présentée au roi en 1755. « Comment (dit-il) les brouillards, les rosées qui produisent l'ergot dans le seigle, ne produisent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité de froment sans barbe, où l'on ne voit jamais d'ergot? D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie du terrain, devoient produire un effet assez général, & souvent un épi est ergoté sans que son voisin le soit; un arpent est ergoté, sans que l'arpent voisin ait souffert; un épi même n'est jamais entièrement ergoté: on voit aussi de l'ergot dans les années seches, quoique moins abondamment que les pluvieuses. Le seigle semé dans un champ inondé y a péri, au lieu de produire de l'ergot, &c. » Voyez l'article ERGOT. Après avoir détruit les précédens systèmes sur la formation de l'ergot, M. Tillet y substitue le sien. Je soupçonne que l'ergot est produit par la piquure d'un insecte, qui fait des grains de seigle une espece de gale ou excroissance, qui commence par le suintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'insecte. En examinant plusieurs grains de seigle ergoté, il a apperçu un petit ver à peine sensible aux yeux, qui se nourrit de ce grain, & le consume. Il convient cependant que parmi un très-grand nombre d'ergotés, il n'y en a qu'un-petit nombre qui renferme des chenilles, &c. On peut

voir son système développé dans l'excellent traité de l'ergot de M. Read, qui l'a revêtu de toutes les probabilités dont il étoit susceptible, sans cependant y joindre de nouveaux faits.

J'observerai que M. Ray, *hist. pl. 1742*, regardoit déjà, avant M. Tillet, l'excroissance du seigle comme l'effet de la piquure d'un insecte. M. Tiffot, dans son *avis au peuple*, p. 614, attribue l'ergot à la même cause. M. Gleditsch, dans sa dissertation citée sur la nielle, parle par occasion de l'ergot, & croit que la piquure d'un insecte en peut être cause, aussi-bien que le défaut de fécondation. Ce fâcheux accident, dit-il, arrive aussi lorsqu'un insecte extrêmement petit, que Linnæus, *Anim. Suec. p. 67*, définit *scarabæus minimus ater florilegus*, ou quelqu'autre espece de ver-milleau à laquelle on ne peut pas toujours prendre garde, rongé certaines parties des fleurs, ou ne fait peut-être qu'y mordre, à cause de leur suc qui a la douceur du miel. Il arrive en conséquence que ces parties de fleurs venant à manquer, ou étant privées des sucs qui devoient les remplir, se gâtent, & s'affaissent sur l'ovaire qui n'est pas encore disposé à la fructification, le compriment si fort, que sa pellicule est obligée de crever. On a vu que M. Gleditsch est plus heureux dans l'autre explication qu'il en donne.

Pour moi, malgré le respect dont je suis pénétré pour ces savans, j'ai peine à admettre la piquure d'un insecte comme la cause première de tout le désordre qui arrive aux grains ergotés, en supposant, comme on n'en peut douter d'après M. Tillet dont on connoît l'exacitude & la sagacité, que l'on trouve quelquefois des chenilles dans l'ergot, ou même, si l'on veut, dans tous les grains ergotés, il resteroit toujours lieu de douter si c'est la substance de l'ergot ou la liqueur mielleuse qui l'entoure à sa naissance, qui ont attiré l'insecte, ou si c'est l'insecte qui a produit l'ergot. Lorsque l'ergot commence vers le temps de la fécondation, le grain n'est pas encore formé: car personne n'ignore que le germe ne commence à croître qu'après la fleur passée: il est garanti par la balle coriacée qui sert de calice à la fleur, & qui

ferme l'approche aux papillons ou aux insectes volans qui pourroient venir déposer leurs œufs sur le germe même, comme il faudroit le supposer dans le système de la piquure du grain. Ne pourroit-on pas rétorquer les argumens de M. Tillet contre lui-même? Si l'*ergot* étoit produit par une piquure d'insecte, pourquoi trouveroit-on l'*ergot* en si grande quantité dans le seigle, tandis qu'on ne le trouve que très-rarement dans l'orge & le froment? Cette différence ne viendrait-elle pas plutôt du suc propre du seigle, qui est plus gluant, plus mielleux que celui de l'orge & du froment? Les insectes qui changent un grain de froment en *ergot*, rendent cette monstruosité aussi fréquente dans le froment que dans le seigle. Pourquoi l'*ergot* seroit-il plus commun dans les terres humides que dans les lieux secs & aérés, dans le creux des sillons, que sur le dos des mêmes sillons, dans les temps pluvieux & couverts, suivis des rayons ardens lors de la floraison, que lorsqu'il fait chaud & sec quand les seigles passent fleur, comme on l'a toujours remarqué? Pourquoi le seigle, le *gramen aquaticum fluitans*, &c. y seroient-ils plus sujets que les autres insectes? Pourquoi est-ce que j'ai trouvé beaucoup plus d'*ergots* dans ces petits épis de seigle qui sont sous les autres, & qui viennent des talles qui fleurissent & mûrissent plus tard que les épis plus élevés dont elles sont ombragées? Pourquoi y a-t-il moins d'*ergots* dans les champs semés clairs, que dans ceux où les bleds sont touffus & versés? Pourquoi y en a-t-il moins dans les champs bien labourés & bien sarclés, que dans les champs où la quantité des mauvaises herbes entretient plus d'humidité sur les plantes environnantes? Pourquoi est-ce que ces circonstances seroient toujours invariablement les mêmes, si des insectes en étoient la seule cause? Enfin, & cette raison est péremptoire, pourquoi n'y auroit-il jamais de germe ni de pellicule de son dans l'*ergot*? Est-ce que l'insecte qui pique le grain, commenceroit toujours par en consommer le germe, sans jamais en laisser dans le bled *ergoté*? est-ce qu'il dévoreroit constamment le son, de préférence au corps farineux? &c. J'ose encore opposer à M. Tillet l'incertitude qu'il a lui-

même de sa propre opinion. Voici ce qu'en dit M. Duhamel, son collaborateur; p. 333 des *éléments*, tom. I: « M. Tillet » est très-porté à croire que l'*ergot* est » produit par la piquure d'un insecte; » qui fait des grains de seigle une espèce » de gale; mais nous n'osons, ni lui, ni » moi, prononcer affirmativement sur ce » point. » M. Read, qui a pleinement adopté ce sentiment, doit y mettre du moins la même restriction, puisqu'il n'y ajoutoit pas de nouvelles preuves.

Il me paroît donc plus vraisemblable d'attribuer l'*ergot* ou le clou, soit à l'imperfection de la semence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule séminale, comme dans le charbon, soit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occasioné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties sexuelles & l'émission de la poussière fécondante. (Voyez ci-dessus, & ma dissertation latine déjà citée, article *inflorescentia*.) Le premier cas arrive lorsque la semence a été mal choisie, ou lorsque le seigle est semé dans un sable brûlant, dans lequel on a mis trop de fumier, puisqu'on remarque le même accident aux tiges de seigle qui viennent quelquefois d'elles-mêmes sur des couches de fumier seches; le second cas, lorsque le terrain est humide ou lorsque la saison de la fleur est trop pluvieuse. La plante du seigle qui se plaît, comme on l'a vu, dans les terrains arides & dans les lieux froids & élevés, ne passe point aisément sa fleur, lorsqu'elle est à l'ombre, ou exposée à des vapeurs humides. L'ovaire n'étant point fécondé par la poussière génitale, la sève surabondante & le suc propre & mielleux de la plante viennent prendre la plaie du germe avorté, s'y amassent; & après avoir coulé pendant quelque temps, ils forment, en se condensant, ces différens corps plus ou moins alongés, connus sous le nom d'*ergot*. C'est une circonstance particulière à cette maladie, que l'*ergot* commence toujours par le suintement d'une liqueur mielleuse à travers les valvules de la balle qu'elle noircit; & c'est cette liqueur unie à la substance farineuse, qui, en se desséchant, devient un *ergot*.

On rend raison, par ce moyen, pourquoi l'extrémité extérieure de ces grains ergotés est constamment plus grosse, plus renflée que celle qui tient à la paille, & pourquoi les balles de l'ergot paroissent toujours saines, quoique plus noires que les autres. On ne peut guere douter que cette liqueur mielleuse qui accompagne la formation de l'ergot, ne soit le *suc propre* de la plante, qui se corrompt & se vicie faute d'être dépuré par la circulation. Lorsque ce suc propre est vicié dans les vaisseaux intérieurs de la plante & de l'épi, alors il forme ce qu'on appelle la nielle : mais lorsque l'épi est bien conformé, à l'exception de quelques ovaires seulement, ou lorsque ces ovaires se gâtent & se corrompent dans le temps de la fécondation, alors le *suc propre*, accompagné de substance farineuse, va former un dépôt en place du germe avorté. Dans ce cas, il se change en un corps qui n'a point de figure constante & déterminée, faute de moule pour le contenir; & il s'allonge sous la forme d'un ergot droit ou recoquillé plus ou moins long, gros ou mince, suivant l'abondance de la matiere qui le fournit. Si la poussiere de l'ergot & de la nielle ne paroît pas contagieuse comme celle du charbon, c'est qu'étant extérieure & desséchée par l'air & les rayons du soleil, elle perd une partie de son activité; au lieu que celle du charbon, qui reste enfermée sous la pellicule du grain, conserve toute sa force. L'ergot paroît terminé par une espece de poche ou vésicule desséchée & flétrie, qui n'est vraisemblablement que le germe ou plutôt l'enveloppe qui devoit le contenir avant qu'il avortât. J'ai bien examiné à la loupe cette capsule desséchée, qui paroît comme apposée sur l'extrémité extérieure de l'ergot, & qui n'y tient que légèrement; j'ai trouvé que dans plusieurs clous elle avoit conservé la forme du grain de seigle, telle à peu près qu'on la trouve attachée aux racines de l'enfance, lorsque la plante a épuisé toute la substance laiteuse de la semence. J'ai conservé de ces ergots que l'on voit terminés par l'enveloppe desséchée du grain; & cette observation me paroît démontrer aux plus incrédules, que l'ergot n'est formé que du suc propre

de la plante, qui pousse & chasse au dehors le germe avorté faute de fécondation, ou par quelque autre cause extérieure.

Je trouve dans les deux excellens mémoires de M. Aymen, insérés dans les *tom. III & IV des savans étrangers*, de quoi me confirmer de plus en plus dans ce que j'ai dit sur les causes de la production de l'ergot. Ce savant exact prétend que l'ergot du seigle & le charbon du froment, qui ne sont que deux especes de maladies du même genre & produites par la même cause, ne viennent que du défaut de fécondation; que la différence de ces deux maladies, dont l'une rend la semence du seigle monstrueuse, & l'autre change la substance intérieure du froment en une poussiere noire, sans altérer le son ou l'enveloppe, dépend vraisemblablement de la diverse nature des vaisseaux qui composent ces semences; que la substance farineuse du seigle est très-mucilagineuse; ce qui rend ces vaisseaux propres à résister à l'extension que peut occasioner la seve qui y est apportée, & que ces vaisseaux peuvent être dilatés sans être rompus; ce qui fait que l'intérieur de l'ergot est blanc, & que la semence devient monstrueuse; que dans le froment, au contraire, la substance interne du charbon n'est noire, que parce que les vaisseaux farineux du froment étant moins mucilagineux que ceux du seigle, ils se rompent plus facilement; ce qui fait que l'enveloppe conserve sa forme, & que la seve extravasée se change par l'évaporation en une poussiere noire, &c. Quant à la cause commune de l'ergot & du charbon, elle ne peut être que le défaut de fécondation, puisqu'il y a de bons grains sur le même épi où l'on trouve de l'ergot & du charbon; puisque l'on ne voit point de germe dans le grain charbonné, non plus que dans l'ergot; puisqu'en examinant les épis charbonnés ou ergotés lors de la floraison, on trouve que les styles ou les stigmates sont viciés, & que le charbon comme l'ergot conservent les stigmates unis à leur extrémité supérieure; que si ces vices paroissent être différens, ce n'est que par quelques symptomes qui n'établissent pas le genre de maladie, mais seulement l'espece venant de la même source; que le manque de

fécondation dans ces grains fait qu'ils n'ont que l'apparence d'une môle, qu'ils sont une masse de matière autrement colorée, figurée & renfermée sous des enveloppes de consistance & de nature différentes; en un mot, une masse sans embryon & par conséquent sans vie, &c.

M. Read qui combat ce sentiment, dit qu'on ne peut comparer la destruction totale que nous offre le charbon, avec l'accroissement monstrueux qu'on observe dans l'*ergot*; & que la même cause ne peut produire des effets si opposés, la diverse nature des vaisseaux qui composent la semence ne suffisant point pour expliquer cette différence essentielle, &c. Mais M. Read confond dans cette objection la nielle avec le charbon. Cette dernière maladie ne détruit pas les enveloppes du germe; le grain reste entier avec les stigmates à sa sommité; il vient, comme l'*ergot*, d'une surabondance de suc, puisque le grain charbonné est beaucoup plus gros que le grain sain dans l'origine, & que ce n'est que par la dessiccation qu'il se réduit, & qu'il diminue de grosseur. Il seroit donc assez probable que l'*ergot* ne soit qu'une espèce de charbon, comme le pense M. Aymen, dont les effets sont différens dans le seigle, à cause du suc plus visqueux de cette dernière plante; cependant j'ai peine à l'admettre, & l'on en peut voir les raisons dans ma *Dissertation* citée sur l'*ergot*: la principale est qu'indépendamment du charbon, dont la première est contagieuse tandis que l'*ergot* ne l'est pas, c'est que le froment est aussi sujet à l'*ergot*, quoique plus rarement que le seigle. D'ailleurs, ce ne sont point seulement les stigmates qu'on trouve à la sommité de l'*ergot*, mais la capsule entière du grain; au lieu que dans le charbon, la capsule ne bouge point de la balie, & conserve la forme extérieure du grain sain.

D'autres avoient déjà pensé, avant M. Aymen, que le défaut de fécondation ou la conformation imparfaite des ovaires pouvoient occasioner cette forme monstrueuse. « Rien de plus commun (dit M. Geoffroy, dans les *mémoires de l'Académie 1711*) que de voir les biens de la terre manquer par la suppression

» des sommets & de leur poussière.
 » Quand les blés sont en fleur, on craint
 » la nielle : qu'arrive-t-il ensuite ? L'épi
 » noircit, les grains inféconds s'allongent,
 » & forment une corne sans germe, d'une
 » substance plutôt approchant du cham-
 » pignon que d'un grain de bled : le moins
 » qu'il puisse arriver, c'est que les cellules
 » soient vuides, &c. » Cette explication
 paroît confirmée par une observation de
 M. Read, qui a toujours remarqué que
 la partie supérieure des épis est en général
 plus fournie d'*ergots* que l'inférieure; ce
 qui donne lieu de croire que la situation
 de la partie inférieure la dispose à recevoir
 plus sûrement la poussière des étamines de
 la partie supérieure. On peut donc re-
 garder le défaut de fécondation comme
 l'une des causes de l'*ergot*; mais ce n'est
 point la seule : ce vice peut aussi provenir,
 comme je l'ai dit, de l'imperfection de la
 semence, & d'un dérangement d'organisa-
 tion dans la structure de quelques ovaires,
 puisque l'on remarque plus d'*ergots* lorsque
 les semences ont été mal choisies, & ne
 sont pas parfaitement mûres, lorsque les
 terres sont humides, ou lorsqu'étant légères
 & sablonneuses, elles sont trop fumées,
 ou lorsque n'étant pas fumées du tout,
 elles ne peuvent fournir un aliment suffi-
 sant à la plante, ou lorsque les champs
 n'ont été labourés que superficiellement,
 ou lorsqu'on a semé plus tard, ou lorsque
 les champs ont été mal sarclés, &c. Ainsi
 l'*ergot* peut être aussi attribué à des causes
 antérieures à ce qui se passe au temps de
 l'efflorescence. Toutes les plantes ont un
 temps fixe, une saison déterminée pour
 fleurir; ainsi toutes les causes qui retardent
 la floraison, comme les semailles tardives,
 les terrains froids, humides, crus, mal
 labourés, mal sarclés, &c. concourent
 à la production de l'*ergot* & des autres
 maladies du grain en herbe, & l'on y
 remédie par les moyens contraires.

Pour confirmer tout ce que j'ai dit de
 la génération de l'*ergot*, je rapporterai quel-
 ques observations curieuses de M. Demozé,
 qui m'ont été gracieusement communi-
 quées par le bureau d'agriculture du Mans,
 lorsqu'on y lut ma *dissertation sur les bleds*
ergotés. M. Demozé, qui a fait un examen

suivi de l'ergot avec l'attention la plus scrupuleuse à *principio*, estime que cette ex-croissance monstrueuse provient d'un suc mielleux, ou liqueur gluante & sucrée, que la plante tire de la terre, & que les gens de la campagne appellent *manne* : elle se fait jour par le moyen de l'épi, à l'endroit du support des germes ou semences, & s'épanche par petites gouttes plus ou moins abondantes, de jour comme de nuit, pendant deux fois vingt-quatre heures, & quelquefois plus ; après quoi, ces gouttes restent adhérentes à la balle, & y prennent une consistance dont la progression successive forme l'ergot plus ou moins long, & sous différentes formes, toujours noir & gluant jusqu'à ce qu'il ait atteint son dernier degré de sécheresse. Cette manne qui n'est que le suc propre de la plante, n'est point encore mal-faisante ; puisque les enfans la recherchent & la suçent sans danger apparent ; mais lorsqu'elle est restée adhérente à l'ergot, elle acquiert par la fermentation une âcreté mordicante qui rend l'usage de l'ergot très-dangereux. C'est la faveur sucrée de cette liqueur mielleuse qui y attire les mouches & les insectes, & qui est cause que l'on trouve quelquefois dans l'ergot de petites chenilles dues à ces insectes. Cette liqueur qui sort de l'épi sous le support du grain de seigle, expulse le germe ou plutôt l'écorce de ce grain ; & c'est le corps étranger qu'on retrouve souvent dans la forme de grain au bout de l'ergot, comme M. Liberge le fit voir à la séance du 30 juillet 1771. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette manne ou liqueur mielleuse qui s'échappe du moyen de l'épi par les châffes ou balles du grain, est contagieuse ; & que si elle coule sur d'autres châffes du même épi ou sur des épis voisins ou inférieurs, elle y occasionne la même maladie, & change le grain en ergot. Aussi trouve-t-on souvent de l'ergot

dans les fromens - méteils semés avec le seigle, & rarement dans les champs semés de froment pur.

Quelle que soit la cause de l'ergot, il est certain que lorsqu'il entre beaucoup de grains ergotés dans le pain, il cause d'étranges maladies, & produit des effets funestes : cela n'est pas surprenant, quand on se rappelle l'acrimonie mordicante que l'ergot mâché produit sur l'organe du goût. On dit d'ailleurs que cette substance fermente plus aisément que la farine ; ce qui vient sans doute de ce qu'elle est plus disposée à la corruption (a). C'est sur-tout en 1709 qu'on en a fait l'observation : les seigles de la Sologne contenoient près d'un quart de grains cornus, que les pauvres négligerent de séparer du bon grain à cause de l'extrême disette qui suivit le grand hiver : le pain infecté de la farine de ce mauvais bled, donna à plusieurs une gangrene affreuse, qui leur fit tomber les membres successivement par parties. On peut consulter ce qui est dit dans les *mémoires de l'académie des sciences ann. 1709, p. 63* ; dans Langius, *Act. Lypf. ann. 1718* ; & dans un savant *mémoire* de M. de Salerne, médecin d'Orléans, inséré dans les *mémoires de l'académ.* Il y eut encore une gangrene endémique & très-redoutable, qui désola l'Orléanois & le Blaisois en 1716 : elle est décrite dans la *collection académique, tom. III. part. franc. pag. 529.*

Cette terrible maladie est endémique dans la Sologne, & dans d'autres pays où le paysan est assez pauvre pour être réduit à cette nourriture empoisonnée, parce que dans les années de disette il se garde bien de cribler ces grains ergotés. On a vu (M. Duhamel cite le fait) de ces pauvres gens à l'hôtel - dieu d'Orléans, auxquels il ne restoit plus que le tronc. On lit encore dans les *mémoires* présentés à l'académie, qu'une demoiselle charitable

(a) Langius, qui a fait plusieurs observations sur l'ergot, nous a appris que lorsque le grain vicié a été macéré pendant vingt-quatre heures dans l'eau chaude, il s'en sépare une matière qui s'élève à la superficie de l'eau, & y fait une croûte de diverses couleurs. *Descriptio morborum ex esu clavorum Scotalis, C. V.* M. Aymen, qui a répété cette observation, prétend que cela ne vient que des divers arrangemens des corps globuleux de la sève dont l'eau change la couleur ; c'est peut-être par la même raison que l'ergot rend le pain violet : quoi qu'il en soit, cette matière macérée dans l'eau, se corrompt & se putréfie très-prompement ; ce que l'on pourroit regarder comme la cause principale des maladies de corruption qui suivent l'usage de l'ergot.

avoit une bonne recette contre ce mal affreux ; qu'elle l'arrêtoit par un topique avec une eau composée de quatre onces d'alun, trois onces de vitriol romain, & trois onces de sel que l'on fait fondre dans trois pintes d'eau réduites à une : on y trempoit des linges, qu'on appliquoit sur les parties gangrenées. M. Vétillart critique amèrement la composition de cette eau escarrotique, qui est mal indiquée dans le *dictionnaire d'histoire naturelle*, au mot *seigle* : il y fait des changemens, avec des observations judicieuses sur la maniere & le temps de l'employer.

Un moyen plus certain, c'est de prévenir le mal même, en séparant avant tout, par le moyen du crible, ces grains ergotés qui sont plus gros que les autres. Dès l'année 1676, on proposoit à l'académie des sciences, comme le seul remede à ce mal, de faire défendre aux meuniers de moudre du seigle où il y aura des grains ergotés : il est si aisé de le connoître, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Sur les représentations de MM. de l'académie, M. de Pontchartrain en écrivit à M. l'intendant d'Orléans : on donna les mêmes ordres en 1716.

Nicolas Langius, fameux médecin de Basle, dont nous avons parlé plus haut, croit qu'il y a de l'ergot plus nuisible à ceux qui en mangent, & de l'ergot qui ne l'est pas. M. Tillet croit que l'ergot est toujours nuisible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité. On prétend encore que l'ergot perd sa mauvaise qualité, quand on le garde un certain temps. Le mauvais seigle qui faisoit le pain violet, le fait plus blanc & moins nuisible à la seconde ou à la troisième année ; mais dans les années de disette, les payfans qui n'ont point le temps de garder leurs grains, sont obligés de le consommer aussi-tôt après la moisson ; ce qui les expose à la fâcheuse maladie dont nous avons parlé : car on observe que plus l'ergot est frais, plus il est dangereux ; il y a même des années dans lesquelles on prétend qu'il est plus malin.

Comme on révoque aujourd'hui en doute les effets mal-faisans du seigle ergoté, M. Schlegel, célèbre médecin, a essayé

depuis peu de disculper l'ergot des accusations graves qu'on lui a intentées ; je vais réunir le témoignage des gens les plus instruits, à ceux dont nous avons déjà parlé plus haut. M. Lemery, dans son *dictionnaire des drogues*, au mot *secale*, dit que ceux qui mangent du pain fait avec du seigle ergoté, sont attaqués d'une espece de mal de S. Antoine ; que leurs membres se corrompent dans les jointures, deviennent livides, noirs, se détachent, & tombent sans que les remedes puissent en arrêter le cours.

On lit, dans les *mémoires de l'académie, Savans étrangers, tome III, page 378*, qu'après quelque usage du pain de seigle ergoté, on commence à ressentir une espece d'engourdissement dans les jambes : la partie se tuméfie, sans qu'il paroisse le moindre signe d'inflammation ni de fièvre. Le mal fait des progrès dans les muscles & dans les parties couvertes des enveloppes communes : il attaque ensuite la peau ; alors ou la partie se sépare d'elle-même des chairs saines, ou elle devient sèche, racornie, noire, incorruptible, & semblable en tout aux membres d'une momie. Lorsque la maladie a fini aux jambes, elle attaque les bras, & y produit les mêmes effets : le seul remede que l'on connoisse pour ce mal est l'amputation. On a nommé cette maladie *gangrene sèche*. L'ergot produit encore des fièvres putrides & malignes ; il tarit le lait aux femmes ; il enivre, il affoiblit les sens : enfin, quoique Lonicerus le vante comme un bon anti-hystérique, son usage est très-pernicieux, & doit être évité soigneusement.

M. Lieutaud, dans sa *matiere médicale, page 614*, dit que le seigle ergoté est très-mal-faisant, & cause à ceux qui en mangent durant quelque temps, une gangrene sèche & horrible, qui fait que leurs membres tombent d'eux-mêmes. Les auteurs du *dictionnaire de santé* disent la même chose, au mot *Feu S. Antoine*, & indiquent pour la cure de cette maladie les mêmes traitemens que pour la fièvre pestilentielle. Sauvages appelle cette maladie *Necrosis ustilaginea* ou l'ergot : on peut voir dans la *Nosologie* de cet auteur ceux qui

en ont traité; on peut aussi consulter Dordart, la Hire, & sur-tout M. de Salerne qui parle de *visu*. Voyez les *mémoires de l'Académie*, tome X, & les *mémoires étrangers*, tomes I & II, & le *Mercur de France*, janvier 1748, page 75.

M. Tissot, dans l'*Avis au peuple sur sa santé*, page 524, seconde édition, rapporte les symptômes de la maladie qui attaque ceux qui ont mangé quelque temps du seigle ergoté: ils tombent dans une espèce d'engourdissement & de stupidité; le ventre devient gonflé & tendu; ils maigrissent, sont jaunes, & si foibles qu'ils ne peuvent se soutenir. La jambe ou le bras s'engourdissent, deviennent violets; la peau est froide, & la gangrene paroît aux doigts des piés ou des mains: si l'on n'y remédie promptement, le mal s'étend, & tue le malade en peu de temps; souvent les membres se détachent à l'articulation, & tombent sans qu'il arrive d'hémorragie. Il se lève en différens endroits de petites pustules remplies d'un pus très-clair; le pouls est concentré, & le sang que l'on tire est couenneux. On peut voir au même endroit le traitement indiqué par cet habile médecin; mais il prescrit trop tôt l'usage de l'eau escarrotique qui ne doit pas être employée dans la gangrene commençante.

Au témoignage des médecins joignons celui des botanistes. M. Adanson, dans ses *résultats d'expériences* déjà cités, dit, page 45, que le seigle ergoté cause des maladies aux personnes qui mangent du pain où il s'en trouve même une petite quantité. M. Buc'hoz, dans son *dictionnaire des plantes*, dit, au mot *seigle*, que l'ergot occasionne de fâcheuses maladies. M. Aymen, très-habile botaniste, observe que les palmiers sont sujets, comme le seigle, à avoir des fruits ergotés; & ce qui n'est pas moins particulier, c'est que

les ergots de ces arbres produisent des effets aussi fâcheux que ceux du seigle: on en trouveroit peut-être la raison dans le grand rapport qu'il y a entre ces deux plantes. Les botanistes savent tous qu'il n'y a aucun ordre naturel dans le regne végétal qui ait plus de rapport avec un second ordre, qu'en ont les palmiers avec les graminées. Voyez Adanson, *famille des plantes*, page 24. Je pourrois encore citer; sur les effets de l'ergot, le *dictionnaire d'histoire naturelle*; mais comme ce n'est qu'une compilation, cette autorité ne seroit pas d'un grand poids.

Enfin, le bureau de la société royale d'agriculture du Mans, publia, il y a quelques années, un avis sur l'espèce du poison connu sous le nom de *seigle ergoté*, & sur les maux qui résultent de cette pernicieuse nourriture: on y joignit un mémoire sur la méthode curative qu'on doit mettre en usage suivant les différens temps de la maladie, par M. Vétyillard, médecin du Mans. M. l'intendant de Bourgogne, qui étend son zèle & sa vigilance sur tout ce qui peut intéresser le bien des hommes, fit imprimer à Dijon, chez Frantin, l'avis du bureau, avec le mémoire & un supplément, pour le distribuer gratuitement dans la généralité.

On assure dans cet avis, d'après les expériences les mieux constatées & la relation des malheurs qui affligèrent il y a quelque temps la Sologne, où il périt sept à huit mille personnes dans un petit espace de temps, que l'ergot est un poison subtil qui, lorsqu'il est mêlé avec le bon grain en certaine quantité, cause aux personnes qui en mangent du pain, les maladies les plus cruelles, des vertiges, des fièvres malignes, la gangrene, & presque infailliblement la mort aussi subite qu'elle est dangereuse (b): c'est dans la vue de prévenir de tels maux, que M. l'évêque du Mans

(b) On y remarque aussi que l'ergot est également nuisible aux animaux qui en mangent. Un cochon ayant été nourri de son de seigle ergoté, a péri au bout de quatre mois, après avoir perdu les quatre jambes & les deux oreilles. Deux canards nourris de seigle ergoté, ont également péri après avoir perdu l'usage des jambes. Ceci contredit les expériences faites sur différens animaux, par l'auteur d'une lettre insérée au journal encyclopédique; mais en supposant ces dernières expériences exactes, on n'en pourroit rien conclure contre les effets de l'ergot sur l'homme: on sait que l'amande amère qui ne lui fait point de mal, est un poison pour la volatile; au contraire les baies du garou, qui sont un purgatif dangereux & violent pour les hommes, sont une fort bonne nourriture pour les oiseaux qui en sont très-friands; d'où l'on peut conclure qu'on ne doit pas user d'un aliment dont les animaux mangent

fit publier, dans sa paroisse d'Yvré, un avis particulier pour engager les gens de la campagne à ne porter au moulin aucuns seigles ou méteils ergotés, sans en avoir auparavant séparé l'ergot par le crible.

Suivant M. Vétyllart, les effets généraux de l'ergot sont de détruire le ressort des nerfs & des vaisseaux artériels, d'épaissir le sang qui, privé de l'action & du ressort des vaisseaux artériels sur lui, se coagule surtout aux extrémités de ces vaisseaux, ainsi qu'aux parties les plus éloignées du centre de la circulation, telles que les extrémités inférieures : les supérieures s'en trouvent successivement affectées; ces parties tombent en gangrene & en sphacèle.

La gangrene, suite de la nourriture du seigle ergoté, est annoncée par un mal-aise le jour, une mélancolie poussée jusqu'à la stupidité, un accablement universel, une agitation la nuit, des peurs dans le sommeil, des douleurs vagues dans le dos, dans les reins, des contractions spasmodiques dans les muscles des extrémités : ces mouvements sont souvent douloureux; une chaleur cuisante & momentanée se fait sentir à la partie menacée, le pouls augmente un peu de vivacité, les urines sont crues, le ventre est tendu, quelquefois douloureux; il ne fait que difficilement ses fonctions.

Au second période, les symptômes ci-dessus augmentent d'intensité; les membres affectés d'abord de mouvements convulsifs, de douleurs, deviennent pesans & engourdis; il se manifeste dans quelques sujets un feu érépélatoire, que quelques auteurs ont nommé *feu de S. Antoine*, qui d'un rouge très-vif devient un peu violet.

Au troisième période, la chaleur érépélatoire, vive & cuisante, se métamorphose en un froid qui s'augmente à chaque moment au point de devenir glacial: le pouls se concentre, le mouvement & le sentiment s'éteignent peu à peu dans la

partie, l'extérieur du membre affecté perd quelquefois sa couleur naturelle sans avoir été précédé d'érysipèle; il maigrit, se dessèche, & devient au quatrième période un membre étranger dont on est obligé de se débarrasser; il se détache dans quelques-uns à l'articulation par le seul effort de la nature, & sans qu'il survienne d'hémorragie, lors même de l'amputation: cet accident n'est point à craindre, tant le sang est coagulé.

Le pouls, à ce quatrième période, se fait à peine sentir: le mal qui pour l'ordinaire a commencé par l'extrémité inférieure, gagne les supérieures; le mouvement artériel est ralenti généralement, l'abattement est extrême; le visage, sur-tout le nez, devient froid glacial, une sueur de même nature se fait remarquer par tout le corps qui a perdu la force de souffrir; les yeux s'enfoncent dans les orbites, la voix s'éteint, un délire sourd & quelques défaillances sont les annonces de la mort.

Les symptômes énoncés dans les quatre périodes ci-dessus sont plus ou moins sensibles, suivant les sujets & les circonstances. Quelques-uns sont tout-à-coup pris des symptômes du second, même du troisième période, sans avoir éprouvé les précédens; ce qui vient des tempéramens plus ou moins forts, des sujets & de la quantité plus ou moins considérable d'ergots dont ils ont fait leur nourriture: les indications à remplir sont différentes, selon l'état & le période du mal, lorsqu'on est appelé pour y remédier.

Dans un supplément qui est à la suite du mémoire de M. Vétyllart, on observe que tous les symptômes de la maladie provenant du bled ergoté, & les remèdes qu'on y a appliqués jusqu'ici avec succès, montrent qu'elle n'est autre chose qu'une fièvre maligne avec un *point malin* ou dépôt aux extrémités, & que ce n'est qu'en la rangeant

sans danger, parce qu'il peut devenir un poison pour nous: mais les expériences par lesquelles on prétendrait prouver que l'ergot n'est point pernicieux aux animaux qui en mangent, ne sont rien moins que certaines. Aussi l'avis du bureau d'agriculture du Mans ne manque-t-il pas de recommander, par un P. S., de brûler l'ergot qu'on a séparé par le crible ou de l'enterrer, parce qu'il y auroit du danger à le laisser manger dans les basses-cours par les bestiaux ou par la volaille, & qu'il n'y auroit pas moins d'imprudance à le jeter dans l'eau, où il pourroit devenir également nuisible aux poissons. On lit dans la collection académique, que des poules, auxquelles on n'avoit donné que de l'ergot, rebutent cette nourriture & sont restées trois jours sans manger, *loco citato*.

dans la classe des fievres malignes, qu'on peut la traiter convenablement. (*M. BE-GUILLET.*)

ERGOT, s. m. (*Manege, Maréchaller.*) Nous appellons de ce nom un corps d'une consistance plus ou moins molle, d'un volume plus ou moins considérable dans certains chevaux que dans d'autres, & d'une forme vague & irrégulière, qui est situé sur chaque jambe derrière le boulet, & que le fanon recouvre; communément il a moins de dureté que la châtaigne, & cette espece de corne est dénuée toujours de poil. Je ne fais quelle est l'intention des maréchaux, qui pratiquent sur ce corps une incision cruciale, & qui le fendent ainsi dans le cas des enflures des jambes, des boulets, & dans celui des eaux, des mules traversines, des grappes, &c.; ce qu'ils appellent *désertogoter*. Je ne leur ferai néanmoins aucune question à cet égard, parce que je suis très-persuadé que leur réponse ne présenteroit rien de satisfaisant. Ce dont je ne suis pas moins assuré, c'est qu'une pareille opération est inutile, & en pure perte. (e)

ERGOTÉ, (*Venerie.*) un chien est *ergoté* quand il a un ongle de surcroît au dedans & au dessus du pié.

ERGUET, terme de pêche. Voyez l'art. COLERET.

ERIC ou **HENRI**, (*Histoire de Danemarck.*) nom commun à plusieurs princes du Nord; quelques historiens de Danemarck parlent de deux *Eric*, l'un qui régnoit vers 846, l'autre vers 850, & qui tous deux s'opposèrent d'abord au progrès de l'évangile, & finirent par le protéger; mais comme il est douteux qu'ils aient été rois de Danemarck, & qu'on a soupçonné qu'ils n'étoient que des princes tributaires de cette couronne, nous regarderons comme le premier roi de ce nom celui que quelques chroniques suspects ne placent que le troisieme.

ERIC I, roi de Danemarck. Il étoit le quatrieme des fils de Suenon II. Après la mort d'Ollaüs son frere, les états le couronnerent en 1095; il fit aux Vandales une guerre opiniâtre, inonda de sang leur capitale, la livra aux flammes, ravagea leurs campagnes, & fit ouvrir le ventre & déchirer les entrailles des prisonniers; tout couvert de sang d'une nation belliqueuse,

il n'osa punir l'audacieux archevêque de Brême, qui vouloit assujettir tout le Danemarck à sa juridiction; il en appella au pape, & client du saint siege, alla humblement plaider sa cause à Rome contre son vassal; il obtint la canonisation de Canut IV, alla visiter la terre sainte, & mourut en Chypre l'an 1105, après avoir fait beaucoup de mal à ses voisins, & peu de bien à ses sujets. L'histoire le peint cependant affable, éloquent, libéral, sur-tout envers les gens d'église.

ERIC II, surnommé *pié de lievre & illustre*, roi de Danemarck. On lui donna le premier de ces surnoms, lorsque fuyant devant ses ennemis, il erroit de retraites en retraites, sans secours, sans amis; & le second, lorsque sorti de son asyle, plus terrible que jamais, il écrasa ses persécuteurs au milieu de leurs triomphes. Il étoit fils d'*Eric* le Bon; mais né d'une alliance adultère, il perdit par sa naissance les droits que ses hautes qualités pouvoient lui donner sur le trône. Canut son frere ayant été assassiné par Magnus, fils du roi Nicolas, l'an 1133, il assembla la nation, cria vengeance, & le même cri fut répété par les Danois; on courut aux armes, & pour venger la mort d'un homme, on en égorga des milliers. *Eric* fut proclamé roi par les Zélandois & les Scaniens; l'empereur Lothaire appuya cette révolution; il espéroit, en plaçant *Eric* sur le trône, compter un vassal de plus parmi les têtes couronnées, & rendre le Danemarck tributaire de l'empire. Le nouveau roi rechercha avec plus d'empressement l'alliance des Norwégiens, plus utile & moins dangereuse. Avec ces secours, il triompha sur mer, tandis que ses troupes étoient défaites dans la Juthie; vainqueur & vaincu presque dans le même temps, il alla chercher un asyle en Norwege. Il n'y trouva qu'une prison; le roi le fit arrêter; mais il fut tromper la vigilance de ses gardes, s'échappa, rassembla quelques amis, eut bientôt une armée, mit en déroute celle de Nicolas, & fut reconnu par tout le Danemarck après la mort de ce prince; il gouverna l'état avec sagesse, traita le clergé avec fermeté, le peuple avec douceur, ses officiers avec noblesse; mais les conseils perfides des pestes de cour le rendirent barbare;

il fit périr les enfans de Harald son frere , quoique leur foiblesse fût un garant de leur innocence , & qu'ils n'eussent point trempé dans les complots que leur pere avoit tramés contre *Eric*. Celui-ci fut assassiné par un certain Plogh , ministre de la fureur des Scaniens révoltés. Ce fut l'an 1138 que se commit ce réicide.

ERIC III, roi de Danemarck , surnommé *l'Agneau* , ne succéda à *Eric II* que l'an 1140. La force de son parti abattit ses concurrens à ses piés ; on le conduisit au trône plutôt qu'il n'y monta lui-même ; il s'y endormit dès qu'il y fut placé , fut le jouet des prélats , l'esclave de ses courtisans , & laissa à ses ministres tout le fardeau du gouvernement ; il ne s'occupa que du soin de se nourrir & de se conserver ; il reconnut bientôt qu'il avoit manqué sa vocation , & qu'il étoit destiné à la vie monastique. Il descendit donc dans un cloître l'an 1144 : mais lorsqu'on lui annonça que la nation s'assembloit pour lui nommer un successeur , il en mourut de dépit.

ERIC IV, roi de Danemarck , avoit vingt-cinq ans accomplis lorsqu'il succéda à *Valdemar II*, son pere, en 1241 ; il avoit un cœur droit , un esprit cultivé , des manieres affables , des mœurs simples , un caractère doux & pacifique ; résolu de ne jamais faire la guerre , il le déclara hautement , & l'on entendit aussi-tôt murmurer la noblesse qui ne subsistoit alors que par les malheurs du peuple , & tant d'hommes intéressés à étouffer , par le tumulte des armes , la voix impuissante des loix : mais bientôt les entreprises audacieuses de la ville de Lubec le forcèrent à prendre les armes ; il les quitta , dès qu'il le put , satisfait d'avoir humilié cette république. Mais à peine cette guerre étoit-elle terminée , que ses trois freres lui refuserent l'hommage qu'ils lui devoient , réunirent leurs forces , & marcherent contre lui ; cette guerre fut longue & meurtrière ; *Eric* fut enfin toucher le cœur de *Christophe* , & l'exemple de celui-ci entraîna bientôt les autres. La paix fut signée , *Christophe* étoit déjà rentré dans ses domaines. *Abel* & *Canut* rentrerent aussi dans leurs duchés de *Sleswick* & de *Blecking* , mais à condition d'en faire hommage au roi. Cependant le perfide *Abel* méditoit une vengeance digne de son

cœur ; il attire *Eric* dans son palais , & au milieu des caresses que sa fausse amitié lui prodiguoit , le fait enchaîner & jeter dans un bateau à la merci des flots ; il y périt l'an 1250. *Abel* jouit du fruit de son crime , tint quelque temps le Danemarck dans l'illusion , & persuada à ses crédules sujets qu'il étoit le vengeur de son frere lorsqu'il en étoit l'assassin. La vérité fut reconnue ; *Eric* fut canonisé en 1256.

ERIC V, surnommé *Glipping*, parce que ses paupieres étoient sans cesse en mouvement. Il monta l'an 1259 , à l'âge de dix ans , sur le trône de Danemarck , à qui l'ambition du clergé avoit fait essuyer , pendant le regne de *Christophe* , les secousses les plus violentes ; les évêques refuserent de le reconnoître : le pape *Alexandre IV* prétendit aussi qu'il perdoit tous ses droits à la couronne , s'il ne délieroit l'archevêque de *Lunden* , que *Christophe* avoit fait mettre dans les fers. Il sembloit singulier qu'un roi du Nord eût besoin du suffrage d'un pontife Italien , pour obtenir celui de ses sujets ; le clergé fomenta les divisions qui déchiroient l'état : *Eric* étoit fils de *Christophe* ; un autre *Eric* , fils d'*Abel* , avoit des prétentions sur le duché de *Sleswick* ; les évêques & les comtes de *Holstein* se liguerent en sa faveur. On prit les armes , on en vint à une bataille ; deux généraux Danois s'enfuirent lâchement , le roi fut fait prisonnier , on lui rendit sa liberté ; il reparut dans le Danemarck ; les deux généraux qui avoient donné aux soldats l'exemple de la fuite , *Yvon* & *Fingh* , périrent sur un échafaud. *Eric* , pour défendre ses états contre de nouvelles irruptions , acheta du duc de *Sleswick* , la ville de *Kolding* , qu'il fit fortifier. Tandis qu'il veilloit ainsi à la sûreté de ses états , les évêques manœuvroient sourdement contre lui ; chaque jour on découvroit de nouvelles conspirations ; *Eric* n'osoit punir les coupables ; le pape le menaçoit de sa colere , & le roi se vit contraint de prendre le pontife pour juge entre ses sujets & lui ; ce fut par cette démarche humiliante , qu'il acheta un repos qu'il consacra tout entier au bonheur de ses sujets. Le mariage de sa sœur avec le *Margrave* de *Brandebourg* , la tutelle des enfans du duc *Eric* , des secours accordés au

duc Magnus, les suffrages du peuple gagnés en faveur du jeune *Eric* à qui la couronne fut assurée, une alliance contractée avec la Suede; tels furent les soins qui partagerent les momens d'*Eric* sur le trône; il protégea le commerce, accorda aux habitans de Déventer & de Harderwîk une partie du territoire de Scanor, confirma les privileges de la ville de Lubec, lui en accorda de nouveaux, lui permit de nommer un préfet à Scanor & à Falsterbo; il fit un code de police appelé *birckeret*, châtia la révolte du duc de Sleswick, lui donna des fers, & les brisa presque aussi-tôt. Il mourut l'an 1286. On ne peut guere lui reprocher que la foiblesse qu'il montra dans ses démêlés avec les évêques & la cour de Rome. Il souffrit que le pape lui écrivit du ton dont un souverain écrivoit à son sujet.

ERIC VI, roi de Danemarck, fils du précédent *Eric*, désigné pour succéder à son pere, fut reconnu par la nation aussitôt qu'*Eric* V eut fermé les yeux; il étoit en bas âge, & le roi de Norwege profita de sa foiblesse pour l'attaquer; les troubles prêts à éclore dans le Danemarck, redoublaient l'audace des Norwégiens. Pendant la minorité d'*Eric*, les états céderent à Valdemar, duc de Sleswick, quelques domaines de la couronne, entr'autres, les isles d'Alsen, d'Arroë & de Fermeren; dès qu'*Eric* put régner par lui-même, il les réclama, & voila la guerre allumée. *Eric* débuta par une victoire navale; mais les complots du clergé, les menaces de la cour de Rome le forcerent bientôt à conclure une treve avec le roi de Norwege, pour négocier avec l'église irritée. Son mariage avec Ingeburge, fille du roi de Suede, qui, en lui assurant l'appui de cette couronne, auroit effrayé toute autre puissance, ne parut pas inquiéter le clergé. Boniface VIII étoit alors sur le saint siege: cet homme impérieux s'étoit déclaré le maître & l'ennemi des rois; si la France ne lui eût pas opposé un Philippe-le-Bel, il auroit disposé de toutes les couronnes de l'Europe. Ce pape condamna *Eric* à une amende de quarante-neuf mille marcs d'argent, pour avoir fait enfermer un archevêque. Enfin, il l'excommunia, lança un interdit sur son royaume, & dégagea ses sujets du serment de fidélité.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans cet événement, c'est que ce fut au pape que le roi appella de la sentence lancée par ce pape même. Ce ne fut qu'en 1303 qu'il reçut un pardon aussi humiliant que le châtiment même. La situation du Danemarck n'en fut pas beaucoup plus heureuse; le roi toujours en guerre, tantôt avec la Suede, tantôt avec la Norwege, quelquefois avec l'ambitieux Christopheson frere, souvent même menacé par des scélérats qui en vouloient à ses jours, ne connut pendant plusieurs années que les chagrins qui assiegent le trône. Malgré toutes ces inquiétudes, son goût pour les fêtes publiques se réveilla. Il donna des tournois dans la Vandalie; la ville de Rostoch fut alarmée du concours de princes que cette fête devoit attirer dans ses murs; elle refusa ses portes, on ouvrit la lice dans les environs; mais à peine les tournois furent finis, que la ville fut assiégée. Après une longue défense, elle fut forcée de se rendre; le roi lui donna pour protecteur Henri de Mecklenbourg; il conquit ensuite l'isle de Bourbon, accorda sa protection à la ville de Stralsund, dont le margrave de Brandebourg prétendoit aussi être le protecteur. On sent assez que, si cette protection n'eût pas été payée fort cher par la ville, ces deux princes ne se seroient pas disputé avec tant de violence le droit de secourir ses habitans. Le roi l'emporta; la protection du plus fort fut préférée par nécessité, quoiqu'elle fût la plus dangereuse. *Eric* mourut l'an 1319. C'étoit un prince généreux, équitable, & qui n'abusa jamais du pouvoir suprême. Un seul trait suffira pour faire connoître son caractère. Ayant découvert en 1312 une conspiration formée contre sa personne, il convoqua une assemblée des états généraux, il y dévoila tout le projet de cet attentat, nomma les chefs & même les complices, marqua l'heure de l'exécution, répandit le jour de la vérité sur toute cette conjuration, & finit par demander aux états la grace des coupables.

ERIC VII, fils de Christophe II, fut associé par son pere au trône de Danemarck l'an 1322. Christophe, accablé d'infirmités, vouloit rejeter sur ce prince le fardeau entier du gouvernement; mais celui-ci étoit à peine en état de le partager; c'étoit plutôt un soldat qu'un roi, il

étoit moins ministre que citoyen ; il défendit son pere avec beaucoup de courage contre ses sujets révoltés ; il fut pris, porta ses fers avec une noble fierté, & se montra plus grand dans sa prison que sur le trône ; il combattit avec bravoure à la bataille de Lohede ; mais toute son armée ayant été taillée en pieces, il suivit la déroute générale ; malheureusement pour sa gloire, ce fut dans sa fuite qu'il tomba de cheval : il mourut de cette chute l'an 1332.

ERIC VIII de Poméranie, roi de Danemarck. Il se nommoit d'abord Henri ; il étoit fils de Wratislas VII, duc de Poméranie, & de Marie de Meklenbourg ; celle-ci étoit née du mariage de Henri de Meklenbourg avec Ingeburge, sœur de Marguerite, reine de Danemarck. Cette princesse, qui avoit réuni sur sa tête les trois couronnes, de Suede, de Danemarck & de Norwege, ayant consulté la nation Suédoise sur le choix de son successeur, on lui laissa la liberté de disposer de sa couronne en faveur de celui des enfans de Wratislas qui lui paroîtroit le plus digne de la porter. Elle désigna le jeune Henri, dont le nom fut changé en celui d'*Eric*. Ce prince épousa, l'an 1406, Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, & fut couronné roi de Suede l'an 1411. Il aimoit la guerre, & ignoroit l'art de la faire ; à peine fut-il sur le trône, qu'il prit les armes contre sa bienfaitrice ; le duché de Sleswick étoit l'objet de cette querelle ; les troupes d'*Eric* furent battues : Ulric de Meklenbourg fut l'arbitre de ce différent ; il jugea que la ville de Flensbourg devoit rester en dépôt entre les mains de la reine, jusqu'à ce qu'on eût pesé, plus sérieusement, les raisons des deux partis. Cet examen devint inutile par la mort de la reine : *Eric* succéda à ses trois couronnes. Les premiers jours de son regne promettoient un gouvernement doux & modéré ; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. Le roi fit assembler les états-généraux, & déclara que les comtes de Holfstein étoient déchus de tous leurs droits sur le duché de Sleswick, parce qu'ils avoient porté les armes contre la reine Marguerite, & qu'ils avoient appelé l'étranger dans le Danemarck. Il les condamna à restituer à

la couronne tous les frais de la guerre. Le duc de Brunswick étoit tuteur des comtes de Holfstein ; il soutint avec fermeté les intérêts de ses pupilles. Déjà l'armée Danoise étoit dans le duché de Sleswick ; mais elle ne donna pas un combat sans être vaincue, n'investit pas une ville, sans être forcée d'en lever le siege. Contraint à offrir la paix, *Eric* essuya la honte d'un refus ; sa fureur s'affouvit sur les malheureux habitans de l'île de Femeren, qui furent massacrés sur les ruines de leurs villages, & sur les cendres de leurs moissons. *Eric* se repentit bientôt de cette vengeance atroce ; mais ces remords impuissans ne réparoient point les maux que les soldats avoient commis. Un traité d'alliance qu'il conclut avec la Pologne, n'effraya point ses ennemis. Il leur livra une nouvelle bataille ; ce fut pour eux un nouveau triomphe. Il courut ensuite l'Allemagne, importunant toutes les cours de ses plaintes ; il parut à celle de l'empereur, poursuivit sa route jusqu'en Palestine, & revint pour être la victime de tous les défords que son absence avoit causés. Il fallut reprendre les armes & essayer de nouvelles disgraces dans le duché de Sleswick. *Eric*, désespéré de ne pouvoir faire par lui-même à ses ennemis tout le mal qu'il leur préparoit, souleva les habitans des villes de Vandalie contre leurs magistrats, renouvella son alliance avec l'Angleterre, & tenta en vain d'engager cette puissance dans sa querelle. Cependant l'esprit de révolte fermentoit en Suede ; on reprochoit au roi des fautes qu'il avoit commises, on lui en cherchoit d'autres dont il étoit innocent ; la domination Danoise devenoit chaque jour plus odieuse ; les remontrances du peuple étoient fieres, les réponses du roi étoient dures : tout se souleva ; *Eric* voulut passer en Suede, il fit naufrage ; revenu en Danemarck, ce prince tenta de nouveaux efforts pour châtier les Suédois rebelles. Les Danois commençoient aussi à se lasser de son joug ; il voulut désigner pour son successeur Bogilas son neveu, duc de Poméranie. Ce choix irrita la nation ; *Eric* part, s'enfuit en Prusse, veut revenir en Suede, éprouve encore les caprices de la mer, est rejeté en Dane-

marck , se hâte de rassembler toutes ses richesses , s'enfuit dans l'isle de Gothland ; on le rapelle en Suede , il y reparoit , & on le chasse , les trois royaumes renoncent à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée. Il est contraint d'aller dans l'isle de Gothland cacher son désespoir & son infortune. Ses trésors le consoloient de tout ; ce fut avec cette arme qu'il causa , dans la Scanie & dans la Fionie , quelques révoltes momentanées ; il employa encore ses richesses à armer des corsaires , qui allerent ravager les côtes , écumer les mers , & porter la terreur jusq'au centre des états sur lesquels il avoit régné. Ce fut dans sa retraite qu'il composa une histoire chronologique des rois de Danemarck.

Pendant Christophe de Baviere avoit réuni sur sa tête les trois couronnes , que les nations soulevées avoient arrachées au malheureux *Eric*. On ne le laissa pas tranquille dans le Gothland ; il fallut l'y attaquer pour rendre la liberté au commerce , & détruire les pirates qu'il envoyoit sur les mers ; il fut assiégé dans Wisby ; son courage se ranima : il fit voir que si la nature lui avoit refusé les talens d'un roi , elle lui avoit au moins donné la bravoure d'un soldat. La ville fut emportée d'assaut , il se retira dans la citadelle , le siege continua & fut terminé par une capitulation ; forcé de sortir de l'isle de Gothland , il s'embarqua sur la flotte Danoise ; on lui offrit dans le Danemarck un séjour agréable , si toutefois il en est pour un souverain détrôné ; il le rejeta , & ne voulut point être témoin de la gloire de son ennemi , ni demeurer parmi ses sujets qui l'avoient persécuté. *Eric* retourna en Poméranie , où il vécut dix ans encore ; il ne lui manqua plus , pour être heureux , que de perdre le souvenir de sa grandeur passée. Il mourut l'an 1459 à l'âge de 77 ans. Ce prince étoit plus foible que méchant , plus furieux qu'opiniâtre. Le repentir suivoit de près les effets de sa colere ; brave , mais ignorant l'art de conduire une armée ; connoissant les intérêts des puissances , mais n'ayant pas étudié le cœur humain ; fait pour régner sur un peuple tranquille , le fardeau de trois couronnes étoit au dessus de ses forces. Son

voyage en Palestine fut sa plus grande faute & l'époque de tous ses malheurs. Peu s'en fallut même que le retour ne lui fût fermé pour jamais. Il étoit à Bude. Un Syrien le fit peindre , envoya son portrait dans sa patrie , & avertit ses amis que cet homme , déguisé sous l'habit de pèlerin , étoit le plus puissant roi du Nord. Il fut arrêté dès qu'il parut en Syrie ; on alloit le traîner devant le sultan. Mais il savoit que dans l'orient , comme dans le nord , le plus farouche satellite n'est pas insensible à l'appât de l'or ; il racheta sa liberté par ses largesses. (*M. DE SACY.*)

ERIC III , surnommé le sage , (*Hist. de Sueae.*) roi de Suede , descendoit d'une famille illustre en Norwege. Gother , roi de cette contrée , qui aspiroit non seulement à s'affranchir du tribut qu'il payoit au Danemarck , mais même à s'emparer de cette couronne , l'envoya à la cour de Frothon III vers le commencement de l'ere chrétienne. Il devoit examiner les forteresses du royaume , parcourir les côtes , épier les lieux propres à la descente , séduire les courtisans , & former un parti pour son maître dans les palais même de son ennemi. *Eric* étoit insinuant , avoit l'extérieur doux , un langage emmiellé , une figure intéressante ; son air de franchise commençoit la persuasion , son éloquence faisoit le reste. « Il venoit disoit-il , à la cour de Danemarck pour admirer le jeune roi , profiter des lumières de ses ministres , étudier les progrès des arts , & enrichir sa patrie des connoissances qu'il venoit puiser parmi les Danois. » Frothon fut bientôt pris à l'appât de ses louanges , & lui donna sa confiance. Les courtisans ne l'eurent pas plutôt vu , qu'ils l'estimerent & jurèrent sa perte. Grépa offrit au roi de l'assassiner ; le prince rejeta cette offre avec horreur. *Eric*, pour se venger , accusa ce ministre d'un commerce criminel avec la reine. On ordonna un duel : *Eric* fut vainqueur ; mais si sa victoire étoit la seule preuve des désordres de la reine , cette accusation pouvoit bien être une calomnie. D'autres guerriers prirent la défense de la reine ; *Eric* combattit & triompha encore. Frothon se crut trop heureux de posséder à sa cour un tel

homme ; il en fit son ministre : *Eric* aime mieux régner en Danemarck sous le nom de ce jeune prince , que d'être confondu en Norwege dans la foule des courtisans. Il rétablit l'ordre dans les finances , donna aux loix une vigueur nouvelle , rendit aux armes Danoises leur premier lustre ; Frothon paya tant de services en lui faisant épouser sa sœur , & le députa vers Gother pour demander , en son nom , Alvide , fille de ce prince. Gother conçut tout-à-coup dans son cœur une passion violente pour Gonnara ; c'étoit ainsi que se nommoit l'épouse d'*Eric* , qui l'avoit suivi dans son ambassade. Gother fit à ce ministre une proposition qui peint bien les mœurs barbares de ce siècle. « Cede-moi ta femme , » lui dit-il , & je te donnerai en échange » pour toi-même cette Alvide , que tu » viens demander pour ton maître. » *Eric* promit de lui rendre sa réponse dans peu de jours ; il profita de ce délai pour enlever Alvide , & l'amena en Danemarck. Quelque temps après , les Huns vinrent avec une flotte nombreuse attaquer celle des Danois ; *Eric* dispersa , prit ou brûla leurs vaisseaux , & ramena prisonnier Olimar , leur amiral. Delà , il passa en Suede , appella le roi Alric en duel , fut blessé du premier coup , tua son ennemi du second , & pour prix de cette victoire , reçut des mains de Frothon la couronne de Suede ; il ne fut point ingrat , il secourut ce prince contre les Norwégiens , & lui fit remporter une victoire éclatante , lui donna les conseils les plus sages , & du sein de ses états , gouverna encore ceux de son bienfaiteur. Il avoit un frere nommé *Roller*. Celui-ci donnoit des espérances assez belles , mais inférieures à celles qu'*Eric* avoit déjà remplies. Frothon entreprit de le placer sur le trône de Norwege , & réussit ; mais bientôt ses sujets se souleverent ; Frothon marcha à son secours avec une armée navale , engagea une action générale : la victoire balança longtemps ; elle penchoit vers les Norwégiens , lorsqu'*Eric* parut avec quelques vaisseaux , & mit les Norwégiens en fuite. Cependant Frothon mourut , & *Eric* n'eut pas , pour les successeurs de ce prince , tout le respect qu'il avoit eu pour

lui-même : sous Haral II il fit une irruption dans le Danemarck , conquit ce royaume en peu de jours , & le perdit plus rapidement encore ; il reparut , tomba dans une embuscade ; fut pris les armes à la main ; le vainqueur offrit de lui laisser la vie & de lui rendre ses états s'il vouloit lui payer tribut , & se reconnoître vassal de sa couronne. *Eric* préféra la mort à l'ignominie , Harald le fit exposer dans un bois aux bêtes féroces , qui le dévorèrent. Telle fut la fin de cet homme étonnant , dont l'histoire est trop reculée dans les siècles de barbarie , pour que tant d'aventures singulieres puissent mériter une croyance aveugle.

ERIC IV , roi de Suede , étoit fils d'Agnius ; il lui succéda l'an 138 de l'ère chrétienne ; s'il eût été seul sur le trône , il pouvoit être un grand prince ; mais il fut forcé de partager le pouvoir suprême avec son frere Alric ; loin de s'occuper du soin du gouvernement , tous deux ne songerent qu'à se nuire ; après bien des tracasseries qui avilissoient la majesté de leur rang , ils en vinrent aux coups , combattirent d'une maniere peu héroïque , & se tuèrent tous deux.

ERIC V , VI , VII & VIII , ne firent rien de mémorable.

ERIC IX , roi de Suede. Après la mort de l'infortuné Suercher , assassiné vers l'an 1149 , les Suédois & les Goths s'assemblerent pour élire un roi ; les suffrages furent partagés. Les Goths , à qui la mémoire du feu roi étoit chere , proclamerent Charles son fils ; les Suédois couronnerent *Eric* , fils de Jesward ; cette double élection alloit former deux royaumes , & séparer deux nations qui devoient n'en faire qu'une ; les sages représenterent les suites funestes de cette division ; que les deux rois , nés ennemis l'un de l'autre , se feroient une guerre opiniâtre ; que les deux , victimes de leurs querelles , se détruiraient par leurs propres mains , au lieu de se réunir comme ils avoient fait jusqu'alors pour la défense commune. Leur sentiment fut approuvé ; mais à une décision dangereuse on en substitua une plus dangereuse encore. *Eric* devoit régner seul sur les deux nations , Charles devoit lui succéder , & leurs descendants devoient occuper le trône tour-

à-tour ; *Eric* subjuga la Finlande , & prêcha l'évangile l'épée à la main dans sa conquête ; il crut que cette expédition suffisoit à la gloire de ses armes. Désormais il s'occupa du bonheur de ses états ; réunit les anciennes loix dans un seul code , connu sous le nom de *S. Eric lag* , c'est-à-dire , *loi de S. Eric*. Il fonda des églises & des monasteres ; il détruisit les brigands , éclaira les démarches des plus fortunés scélérats , fut le fléau du vice & l'appui de l'innocence ; les mœurs & la justice étoient alors si peu respectées , que ce prince équitable fut un tyran aux yeux de la moitié de la nation. Les rebelles appellerent *Scatteller* , roi de Danemarck , & *Magnus* son fils ; *Eric* , forcé de combattre avec peu de troupes contre les forces réunies de ses sujets & des Danois , voulut mourir en roi au champ d'honneur. Il s'avança dans la plaine d'Upsal , la bataille se donna , *Eric* enveloppé par dix guerriers , se défendit en héros , & mourut percé de coups ; les vainqueurs lui trancherent la tête. Ce fut vers l'an 1160 que ce bon prince périt victime de son amour pour la justice.

ERIC X , roi de Suede , étoit fils de *Canut Ericson*. Après la mort de ce prince vers 1191 , *Suercher* , fils de *Charles* , fut élu ; *Eric* étoit résolu d'attendre , d'après le traité dont nous avons parlé ci-dessus , que la mort de celui ci lui laissât la couronne. Mais les Suédois furent plus impatiens que lui ; fatigués du joug de *Suercher* , ils proclamèrent *Eric* ; son concurrent passa en Danemarck , revint , perdit une bataille , s'enfuit , reparut encore à la tête d'une armée , fut vaincu dans le même lieu , & périt les armes à la main. Quoique couronné par la fortune , deux fois vainqueur & tout-puissant , *Eric* consentit à renouveler avec les enfans de son ennemi , le traité qui appelloit les deux familles au trône tour-à-tour. Ce prince passa le reste de sa vie dans un calme qui fit son bonheur & celui de ses sujets. Il mourut vers 1222.

ERIC XI , roi de Suede , surnommé *Leipse* , étoit fils du précédent. Il étoit begue & paralytique : telle est l'origine de son surnom. Il fut sur le trône tout ce qu'un homme si disgracié de la nature pou-

voit être. Il bégayoit ses ordres , mais il avoit l'art de les faire exécuter ; incapable d'agir par lui-même , il avoit le coup d'œil sûr dans le choix des ministres qui agissoient en son nom.

La maison de *Folkunger* étoit alors si puissante en Suede , qu'elle aspirait au trône , & ne dissimuloit pas ses prétentions ; *Eric* trop foible pour abattre , par un coup d'autorité , l'audace de cette famille , tâcha de la gagner par les bienfaits ; il maria ses sœurs *Helene* & *Mirette* à *Canut* & à *Nicolas de Tofta* , & épousa lui-même *Catherine* , fille de *Suenon Folkunger* , qui , pour être reine , ne refusa point d'entrer dans le lit d'un paralytique. Le roi se repentit bientôt d'avoir élevé cette famille ; elle se forma un parti , souleva la nation , & lui mit les armes à la main contre son roi. *Canut Folkunger* étoit à la tête de la révolte ; il présenta la bataille à *Eric* ; la fortune ne se décida point pour la bonne cause ; *Eric* fut vaincu , s'enfuit en Danemarck ; & tandis que *Canut* se faisoit proclamer par une multitude insensée , il reparut à la tête d'une armée Danoise , gagna une bataille sur *Canut* , fit trancher la tête au fils de ce rebelle , força la nation à rentrer dans le devoir , & reconquit ses états ; il fit partir aussitôt *Birger-herl* , l'un de ses parens , à la tête d'une armée , pour soumettre les *Trawastiens* ; c'étoient des peuples de Finlande qui étoient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Mais ces guerriers étoient d'étranges convertisseurs. Jamais *Mahomet* ne cimentait d'autant de sang les fondemens de sa religion. C'étoit le fer & la flamme à la main qu'on annonçoit à ces peuples innocens un Dieu mourant pour ses ennemis. Hommes , femmes , enfans , vieillards , tout ce qui rejeta l'évangile fut impitoyablement massacré. Les ruines de leurs maisons leur servirent de tombeaux , & ce fut avec ces débris ensanglantés que ces monstres , tout dégouttans de carnage , éleverent des temples au Dieu de paix qu'ils venoient annoncer. *Eric* ne fut ni l'auteur ni le témoin de cette barbarie ; ces horreurs se passèrent loin de lui ; il mourut avant même d'en recevoir la nouvelle l'an 1250. Il ne laissa point de postérité.

ERIC XII, roi d'une partie de la Suede ; il étoit fils de Magnus & de la reine Blanche : né avec des dispositions heureuses , une ame sensible , & des talens précoces , son ambition excitée par les flatteries des courtisans intéressés à troubler l'état , fit bientôt de ce prince un fils dénaturé. Il eut un parti dès qu'il en demanda un. Sa jeunesse , ses graces , tout attiroit les cœurs de son côté ; le peuple courut aux armes : le jeune *Eric* , sans remords , sans crainte , marcha contre son pere. Magnus chercha des amis dans le Danemarck ; c'étoit la ressource ordinaire des souverains Suédois , lorsque leurs sujets se soulevoient contre eux : les rois de Danemarck suivoient aussi cet exemple , & châtoient l'indocilité de leurs sujets en armant la Suede contre les rebelles. On alloit en venir aux mains , lorsqu'*Eric* , duc de Mecklenbourg , & Adolphe , comte de Holstein , offrirent leur médiation pour la paix ; elle se fit , mais à des conditions très-dures pour Magnus. On lui laissoit , il est vrai , l'Uplande , la Gothie , le Wermland , la Dalécarlie , la Gothie occidentale , l'isle d'Oëland , & une partie de la province de Halland ; mais il fut contraint de laisser à son fils la Scanie , le Blecking , le reste du Halland , la Smalandie & la Finlande. Ce fut en 1354 que fut conclu ce traité , aussi dangereux pour la Suede , qu'injurieux à l'autorité paternelle. *Eric* jouit peu de son usurpation , il mourut vers l'an 1356 ; on ignore le genre de sa mort. Puffendorf assure , un peu légèrement , que sa mere , jalouse de l'estime publique que son fils avoit su gagner , le fit empoisonner ; on ne doit point hasarder , sans preuve , des faits révoltans qui outragent la nature ; les récits des autres historiens , quoiqu'opposés entr'eux , sont cependant plus probables : les uns veulent qu'*Eric* soit mort naturellement . & que les ennemis de la reine aient saisi cette occasion de la calomnier ; d'autres prétendent qu'*Eric* , devenu impérieux & féroce , fut égorgé par ses sujets. Il est assez vraisemblable qu'un prince qui haïssoit son pere , n'aimoit pas ses peuples.

ERIC XIII, voyez ci-dessus ERIC VIII, duc de Poméranie , roi de Danemarck ,
Tome XII.

de Suede & de Norwege , huitieme roi de ce nom en Danemarck , & le treizieme en Suede.

ERIC XIV étoit fils de ce Gustave-Vasa , qui fut le destructeur de l'union de Calmar , le vainqueur de Christiern II , & le libérateur de la Suede. Il succéda à ce grand homme l'an 1560 , & respecta peu ses dernieres volontés ; il fit infirmer par les états tous les articles du testament qui lui paroïssent trop favorables à ses freres & à ses sœurs. Il rendit les comtés & les baronnies héréditaires dans les familles ; ces titres avoient été jusqu'alors attachés à certaines charges. La Livonie étoit le théâtre de la guerre ; trois parties de cette province s'étoient mises sous la protection de trois puissances , qui y fomentoient les divisions le plus funestes : *Eric* défendit , contre la Pologne , la ville de Revel , & la noblesse d'Esthonie ; les Suédois avoient encore présens à leur mémoire les exemples de Gustave , son génie sembloit les animer ; ils chassèrent les Polonois , & continentrent les Danois. *Eric* se persuada que ce succès étoit un titre pour prétendre à la main de l'auguste Elisabeth , qui gouvernoit alors l'Angleterre ; il s'embarqua pour aller l'épouser , mais les vents le rejeterent sur les côtes de Suede : il perdit bientôt de vue ce projet formé par l'amour ou par l'ambition , & peut-être par ces deux passions à la fois. Ce prince , aussi imprudent que volage , voulut gêner le commerce des villes anseatiques , & les empêcher de traiter avec la Moscovie : Frédéric , roi de Danemarck , désespérant de rétablir jamais l'union de Calmar , vouloit au moins ravager des états qu'il ne pouvoit conquérir. Il déclara la guerre au roi de Suede ; ces deux nations ne manquoient point de prétextes pour s'entr'égorgier ; quand il n'y avoit point de différens nouveaux , on réveillait les anciennes querelles. Au milieu de ces troubles désastreux , *Eric* s'occupoit de projets galans , offroit son cœur tout-à-tour à Marie , reine d'Ecosse , à la princesse de Lorraine , fille de Christiern II , & par un penchant irrésistible , retournoit à la reine Elisabeth. Tandis qu'il nouoit ces intrigues & qu'il essayoit des refus , la Moscovie , la Pologne & le Danemarck se

Cccccc

liguoient contre lui, & son frere Jean épou-
 soit une princesse de Pologne. *Eric* tenta
 en vain de détacher le Danemarck de cette
 ligue ; ses ambassadeurs furent arrêtés à
 Copenhague. Le roi devint furieux à cette
 nouvelle, & ce délire ne fut pas un trans-
 port momentané. Résolu de sacrifier son
 frere, il le fit assiéger dans le château
 d'Abou ; après une défense de trois mois,
 ce prince fut pris, conduit à Stockolm &
 condamné à perdre la tête comme rebelle ;
Eric lui accorda la vie, mais il le con-
 damna à languir dans une prison perpétuelle,
 fit périr plus de cent de ses domestiques,
 condamna aux mines ou bannit pour jamais
 le reste de ses partisans. La vie de l'infortuné
 Jean n'étoit pas en sûreté dans son cachot ;
Eric croyoit à l'astrologie judiciaire ; de mi-
 sérables charlatans s'efforçoient de lui per-
 suader que son frere devoit un jour lui don-
 ner la mort, & sa crédulité pensa lui faire
 commettre un fratricide. Une victoire na-
 vale remportée sur les Suédois n'effraya point
 Frédéric : la guerre continua. *Eric*, toujours
 impatient de se marier, envoya des am-
 bassadeurs en même temps à la cour de
 Hesse & à celle de Londres ; les lettres fu-
 rent interceptées, & les deux rivales con-
 curent un mépris égal pour ce prince.

Cependant la réputation des armes Sué-
 doises commençoit à se rétablir ; l'amiral
 Nicolas Horn remporta de grands avan-
 tages, prit, dispersa ou fit périr plusieurs es-
 cadres Danoises ; tout le nord de la province
 de Halland fut conquis, on se livra, sous
 les murs de Warberg, un combat opiniâtre,
 où huit mille hommes restèrent sur le champ
 de bataille, sans qu'aucun des deux partis
 pût se flatter d'être vainqueur. Cependant
 la peste causa des ravages déplorables dans
 l'armée Suédoise ; d'un autre côté la flotte
 Danoise alla se briser sur les côtes de l'isle
 de Gothland, & couvrit le rivage de ses
 débris : *Eric* dans la capitale, effrayoit ses
 sujets par des actes de sévérité les plus im-
 posans ; il fit traîner Nils-Sture avec igno-
 minie dans les carrefours de Stockolm
 pour n'avoir pas, disoit-il, montré assez de
 courage dans un combat. Son dessein étoit
 d'avilir ce seigneur, que sa naissance, son
 crédit, ses richesses, son ambition rendoient
 dangereux. Couvert de honte & de ridicule,

il perdit en un jour tout l'ascendant qu'il
 avoit sur l'esprit du peuple.

Ce coup d'état indisposa la nation : le
 penchant du roi pour des femmes nées
 parmi le peuple, la facilité avec laquelle il
 fut la dupe d'un fourbe obscur qui venoit,
 disoit-il, au nom des Norvégiens lui sou-
 mettre ce royaume ; la foi robuste qu'il avoit
 pour l'astrologie, quelques accès de délire
 qui troubloient sa raison, la pitié qu'inspi-
 roit le duc Jean toujours captif, la dureté
 avec laquelle le roi persécuta la famille de
 Nils-Sture, la bassesse qu'il montra en lui
 demandant pardon, la mort de ce seigneur
 assassiné de la main du roi même, la gran-
 deur d'ame avec laquelle cet infortuné retira
 le poignard de sa plaie, le baïsa & le rendit
 au roi ; enfin, le précepteur d'*Eric* massacré
 par les ordres de ce prince pour lui avoir
 reproché son crime ; tant de motifs réunis
 révolterent tous les cœurs. *Eric* odieux à
 lui-même comme à ses sujets, déchiré de
 remords, s'enfuit, erra dans la campagne,
 & fut ramené dans son palais par sa maîtresse
 Catherine, fille du peuple, qu'il avoit en-
 levée dans un marché pour la placer sur son
 trône. Il crut regagner les cœurs aliénés en
 brisant les fers de son frere ; il exigea de
 lui un serment de ne jamais aspirer à la
 couronne. Le peuple parut en effet voir
Eric d'un œil moins ennemi ; mais le meurtre
 de Martin Helsing, qu'*Eric* tua pour avoir
 osé lui conseiller de se livrer moins à son
 favori Joran Peerfon ; la puissance absolue
 qu'il accorda à ce nouveau parvenu, firent
 une nouvelle révolution dans les esprits.
 L'étendard de la révolte fut levé ; les chefs
 étoient les ducs Jean & Charles, freres du
 roi, Steen Ericson & Thurebielk. Ils cou-
 rurent de conquêtes en conquêtes, toutes
 les villes leur ouvrirent leurs portes, toutes
 les troupes d'*Eric* désertoient pour passer
 dans leur camp ; enfin, ce prince fut assiégé
 dans Stockolm ; ses défenseurs étoient ses
 plus grands ennemis ; ils livrèrent la capitale
 aux rebelles ; *Eric* s'enfuit dans le château ;
 forcé de se rendre, il vit tous les ordres de
 l'état renoncer à la fidélité qu'ils lui avoient
 jurée, & fut reconduit prisonnier dans le
 château. Jean fut donc reconnu l'an 1568 ;
Eric vécut dix ans dans sa prison ; il tenta
 plus d'une fois de s'évader. Une nation

sensible oublia bientôt les crimes de ce prince, & ne vit que ses malheurs; la compassion succéda à la haine, les querelles de religion formoient des partis dans l'état: quelques esprits remuans parloient de replacer *Eric* sur le trône; Jean son frere le fit empoisonner l'an 1578; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les principaux sédateurs y consentirent; son cadavre fut exposé à la vue du peuple, de peur que quelque fourbe, profitant de quelques traits de ressemblance, ne vint sous le nom d'*Eric*, amener le peuple. Telle fut la fin déplorable de ce prince qui seroit regardé comme un monstre, si ses crimes avoient été réfléchis; quand son sang s'allumoit, il n'étoit plus le maître de ses transports, & pour l'honneur de l'humanité, il vaut mieux le croire fou que méchant. (*M. DE SACY.*)

§. *ERICHTON*, (*Astron.*) nom que l'on donne quelquefois à la constellation du cocher. Cet *Erichton* étoit, non le fils de Dardanus, mais un roi d'Athenes qui fut désifié comme l'inventeur de plusieurs arts utiles, & sur-tout de celui des chars: c'est celui dont parle Virgile dans les vers suivans:

*Primus Eriethonius currus & quatuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.
Georg. III. 113.*

ERICHTHONIUS, (*Astron.*) nom d'une constellation astronomique, qui est la même que le cocher, *auriga*. Voyez *Cocher*. (O)

ERIDAN, (*Astron.*) constellation méridionale que l'on appelle aussi *Padus*, le *Pô*, *Nilus*, *melo*, *gijon*, *mulda* & *oceanus*. Phaëton fils du soleil, si célèbre dans l'antiquité, s'appelloit d'abord *Eridan*; il donna son nom à un grand fleuve d'Italie, où il avoit été, dit-on, noyé après sa chute; & comme les Egyptiens rendoient au fleuve du Nil une espece de culte, on a aussi prétendu que c'étoit ce fleuve bienfaisant dont ils avoient voulu consacrer l'image parmi les astres, & que les Grecs avoient transporté à leur histoire. Cette constellation contient 56 étoiles dans le catalogue de M. de la Caille: la plus belle & ou *echnar* est de premiere grandeur; son ascension

droite en 1750, étoit de 22^a 5' 44", & sa déclinaison 58^a 30' 50" méridionale (*M. DE LA LANDE.*)

ÉRIDAN, f. m. (*Géogr.*) ancien nom du *Pô*, que Virgile appelle le *roi des fleuves* (*Géog. liv. I, 482*). Les poètes l'ont rendu célèbre par la fable de la chute de Phaëton. Voyez la peinture de Lucain dans sa *Pharsale* de la traduction de Brébeuf, qui est un bon morceau dans cet endroit. Voyez le dictionn. de *Trevoux*. Article de *M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ÉRIE, (*Géogr. mod.*) grand lac du Canada, d'environ 300 lieues de circuit.

* *ÉRIENS*, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) hérétiques ainsi nommés d'*Erius* l'ancien, qui vivoit sous Valentinien I, l'an 349 de J. C. Il prétendoit qu'il n'y avoit aucune différence entre un évêque & un ancien; que les évêques ne pouvoient conférer l'ordre; que la priere pour les morts étoit superflue; qu'il ne falloit prescrire aucun jeûne; & qu'il ne falloit laisser approcher de la sainte cene, que ceux qui avoient absolument renoncé au monde.

ÉRIGER, v. act. terme qui dans l'*art de bâtir*, signifie élever; ainsi on dit, ériger un mur, ériger un pañ de bois, &c.

ÉRIGNE ou *AIRIGNE*, f. f. petit instrument de chirurgie, terminé par un crochet, dont on se sert pour élever & soutenir des parties qu'on veut disléquer, afin de les couper plus facilement.

Il y a des *érignes* simples qui n'ont qu'un crochet, & des doubles qui en ont deux.

Cet instrument est composé de deux parties, de la tige & du manche. La tige est une pyramide d'acier, exactement cylindrique, qui a environ trois pouces de long; son extrémité postérieure est une mitre qui est ordinairement appuyée sur un manche; du milieu de la mitre, & du côté postérieur, qui est plane & limé grossièrement, il s'éleve une soie quarrée, d'un ponce & demi de haut, qui s'ajuste dans le manche, & y est fixé avec du mastic.

L'extrémité antérieure est une espece d'aiguille recourbée, crochue, & fort pointue: dans l'*érigne* double, c'est une fourche ou double crochet.

Cet instrument est monté sur un manche d'ébene ou d'ivoire, qui peut avoir six lignes de diametre dans l'endroit le plus large, & trois pouces de longueur; il est fait à pans, pour présenter plus de surface, & être tenu avec plus de fermeté.

Cet instrument donne la facilité de différer, & d'emporter de petites glandes gonflées, qui ont échappé à l'extirpation d'une grosse tumeur; il est aussi d'usage dans l'opération de l'anévrisme, pour soulever l'artere, afin d'en faire la ligature, sans y comprendre le nerf & la veine. On peut se servir aussi d'une érigne d'argent, dont la pointe soit mouffe dans l'opération de la hernie, pour faire l'incision du sac herniaire, &c. Cet instrument sert plus en anatomie qu'en chirurgie; il convient surtout pour soulever le filet nerveux dans la dissection de ces parties. *Voyez les fig. 9 & 10, planche XXVI (Y)*

ERIGONE, (*Astron.*) nom que l'on donne à la constellation de la vierge. *Voyez VIERGE, (Astr.) (M. DE LA LANDE.)*

ERINACEA, f. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plantes qui different du *genista-spartium*, en ce qu'elles sont chargées d'épines. *Tournefort, inst. rei. herb. Voyez PLANTE. (I)*

ERINACEUS, f. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante qui ne differe du *polyporus*, que parce que la partie inférieure du chapeau est découpée en petites dents longues & cylindriques, auxquelles tiennent des semences rondes ou arrondies. *Nova plant. amer. gener. &c. par M. Micheli. (I)*

ERISSO, (*Géogr. mod.*) ville de Macédoine, dans la Turquie Européenne.

ERISSON, RISSON, GRAPPIN, f. m. (*Marine.*) c'est une ancre à quatre bras, dont on se sert dans les bâtimens de bas-bord, & dans les galeres. (*Z*)

ERISTALIS, f. f. (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, *liv. XXXVII, ch. x*; il dit qu'elle est blanche, & quand on la tourne ou incline, elle paroît prendre une nuance rougeâtre; c'étoit apparemment une espece d'opale. *Voyez OPALE.*

ERIVAN, (*Géog.*) autrement CHIRVAN, grande ville d'Asie dans la Perse, sur la riviere de Zengui, & capitale de l'Arménie Perlienne, depuis que Cha-Sefi,

roi de Perse, l'enleva aux Turcs en 1635: elle est le siege d'un patriarche Arménien. M. Chardin a mieux connu *Erivan*, qu'aucun de nos voyageurs, suivant la remarque de M. Tournefort. Sa *long.* est 63, 25; *lat.* 40, 20. Elle est bâtie sur une colline, & toute remplie de jardins & de vignes, qui produisent de très-bon vin. Le kan ou gouverneur y vient seulement quelquefois se rafraîchir au fort des chaleurs, dans des chambres qui sont construites sous le pont de Zengui: son gouvernement lui vaut vingt mille tomans, & passe pour un si beau poste, que les habitans du pays ne connoissent rien au dessus. C'est sans doute par cette raison qu'une femme d'*Erivan*, qui avoit obtenu une grace du roi de Perse, lui souhaita mille fois, dans les bénédictions qu'elle lui donna, que le ciel le fit gouverneur d'*Erivan*. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ERKELENS, (*Géog. mod.*) ville du duché de Juliers en Alsace *Long.* 24, 8; *lat.* 51, 6.

ERLACH, (*Géog. mod.*) ville du canton de Berne, dans la Suisse.

ERLANG, (*Géog. mod.*) ville du cercle de Franconie, en Allemagne; elle appartient au marquisat de Culembach, & elle est située sur la Regnitz. *Long.* 28, 42; *lat.* 49, 38.

ERMELAND, (*Géog. mod.*) petite contrée du Palatinat de Mariembourg, en Pologne.

ERMES ou HERNES, adj. (*Jurisp.*) terres *ermes*, sont des terres désertes & abandonnées sans aucune culture: ce mot paroît venir du latin *eremus*, qui signifie *désert*, d'où on a fait *herema*, dont il est parlé dans la loi 4, au code de *cenfibus*. Papon les appelle aussi *prædia herema*; & la coutume de Bourbonnois, terres *hermes*, en l'art. 331, suivant lequel les terres *hermes* & les biens vacans sont au seigneur justicier. Il y a cependant de la différence entre les terres *ermes* & les biens vacans: les premières sont des terres en friche & désertes, dont on ne connoît point le dernier possesseur; au lieu que les biens vacans sont des biens qui ne sont réclamés par personne, comme une succession vacante. (*A*)

ERMIN, f. m. (*Comm.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les échelles du Levant, & particulièrement à Smyrne, le droit de douane que l'on paie pour l'entrée & la sortie des marchandises. Les François ont payé longtemps cinq pour cent de droit d'*ermin*, tandis que les Anglois n'en payoient que trois. Mais en vertu des capitulations entre la France & la Porte, renouvelées par M. de Nointel en 1673, ce droit a été réduit à trois pour cent en faveur des François, & de ceux qui vont au Levant sous la bannière de France. On paie outre cela un droit qu'on appelle le *droit doré*, qui va environ à un quart par cent. *Diction. du Comm. & de Chambers.* (G)

ERMINETTE, f. f. (*Menuiserie.*) espece de hache un peu recourbée, à l'usage des menuisiers; ces ouvriers s'en servent pour dégrossir leur bois.

ERNAGIUM, (*Géogr. anc.*) Ptolomée place ce lieu parmi les villes des Salyes: l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem marque VIII, à compter d'*Arelate*, celui d'Antonin VII, & la table Théodosienne VI milles seulement. Il est placé entre *Glanum* & *Arelate*; ce *Glanum* auquel Pline ajoute le nom de *Livii*, n'est point S. Remi en Provence, comme le dit M. d'Anville, & presque tous les géographes; mais il étoit sur un côteau au sud, à près de demilieu de cette ville, où sont deux beaux monumens antiques que j'ai vu avec admiration en 1769, & où l'on remarque des restes de la voie Romaine; M. de Valois se trompe encore plus, en plaçant *Glanum* à Lanfac, entre Tarascon & Arles. Pour *Ernagium* entre *Arelate* & *Glanum*, ce n'est ni *Orgo* ni *Vernegues*, comme l'ont cru quelques auteurs; ils sont trop éloignés d'Arles, & ne sont pas sur le chemin ancien qui conduit de Cavailon à Arles, en passant par *Glanum*: c'est plutôt Saint-Gabriel dans les environs d'Arles, du côté qui tend vers Saint-Remi: on y a trouvé une ancienne inscription rapportée par Scaliger dans ses notes sur Auffone, où il est fait mention des *Ernanginenses*: & *locus Arnaginenfis* est mentionné dans la vie de Saint-Césaire d'Arles, citée par Honoré Bouche. *Voyez Not. Gal.* d'Anville, pag. 292, & le cinquante-neuvième vol. des

mém. Acad. des Belles-Lettres, édit. in-12, 1773, pag. 236. (C.)

ERNEE, (*Géogr. mod.*) ville du Maine en France; elle est située sur la riviere qui porte le même nom.

* **EROMANTIE**, f. f. (*Divination.*) c'étoit une des six especes de divination, pratiquée chez les Perles; elle se faisoit par le moyen de l'air. *Voyez DIVINATION.*

EROSION, f. f. (*Médecine.*) C'est une sorte de solution de continuité, qui se fait imperceptiblement, & en détail, dans les parties solides du corps humain, par une chose âcre & mordicante, appliquée extérieurement ou intérieurement, qui est d'une activité moyenne entre les déterfifs & les caustiques; c'est-à-dire, plus pénétrante que les premiers, & moins violente que les derniers; les poisons, les humeurs même de notre corps, qui dégénèrent & acquièrent de semblables qualités, telles que la bile, l'urine, rendues acrimonieuses; l'*érosion* est la même chose que la *corrosion*, que la *diabrose*, *diaporesis*. *Voyez CORROSION, DIABROSE, &c. (d)*

EROSION, (*Chirurgie.*) maladie des dents, qui consiste dans l'inégalité de leur émail. Cette maladie est fort différente de la carie, en ce que celle-ci est un ulcère en l'os (*voyez CARIE*), & que l'*érosion* n'est formée que par des tubercules & des enfoncemens à l'émail.

M. Bunon, chirurgien dentiste à Paris, & de mesdames de France, qu'une mort prématurée a enlevé au public, s'étoit donné des peines & des soins incroyables pour faire des observations utiles sur les maladies des dents. Il avoit observé la naissance & les progrès des dents, avec tout ce qui pourroit y avoir le moindre rapport, depuis le germe dans le fœtus jusqu'à l'âge le plus avancé. Un travail long soutenu par beaucoup d'ardeur & d'émulation produisit plusieurs découvertes, & entr'autres celle de l'*érosion*. L'auteur a prouvé par beaucoup de faits, que l'*érosion* étoit causée par les maladies de l'enfance, telles que la petite-vérole, la rougeole, le rachitis, &c. & que ces maladies ne faisoient impression que sur les dents qui étoient alors renfermées dans leurs alvéoles. Ainsi, si l'on

étoit exact sur le choix des nourrices, on éviteroit ou on éloigneroit la plupart des maladies qui tourmentent si cruellement l'enfance, maladies d'où provient nécessairement la mauvaise qualité des dents, qui prépare aux enfans un enchaînement de douleurs pour toute la suite de leur vie.

La carie est l'effet ordinaire de l'érosion : il est cependant restreint à certaines circonstances : la qualité des dents, leur plus ou moins de solidité, les impressions plus ou moins fortes que l'érosion a faites, & l'arrangement des dents donnent plus ou moins lieu à la carie ; car celles qui sont serrées, mal en ordre, & disposées de manière à retenir certaines portions de limons, ou les restes de quelques alimens âcres ou acides, y sont constamment les plus sujettes. Quand ces dispositions n'ont pas lieu, si l'érosion n'est que superficielle, ses impressions peu profondes (sur-tout si les dents en sont exemptes, ou faiblement atteintes dans leurs parties latérales), elles retiennent difficilement ces particules de limon ou d'alimens qui les font carier. Si la carie vient à s'y former, elle fera bien moins de progrès, principalement sur les grosses molaires & sur celles qui remplacent les molaires de lait, pourvu néanmoins qu'on ait eu l'attention d'empêcher la communication des dents de lait cariées sur ces secondes dents.

M. Bunon, à la première inspection d'une dent marquée d'érosion, disoit avec certitude, en suivant les principes & le temps de la dentition, que la personne avoit eu une maladie à tel âge, parce que ses observations lui avoient fait connoître que l'érosion étoit toujours une affection du germe de la dent, par une maladie survenue dans le temps qu'elle étoit encore dans l'alvéole. Cela est d'une grande utilité pour la pratique : aux exemples que l'auteur en a donnés dans ses deux traités sur les maladies des dents, j'en ajouterai un qui me regarde personnellement. La carie d'une seconde petite molaire de la mâchoire supérieure m'obligea d'avoir recours à M. Bunon : avant d'en faire l'extraction, il me dit que cette dent avoit souffert de l'érosion, & que la carie avoit été un effet de l'altération de la surface émaillée de la

dent ; il ajouta que les dents se formaient ordinairement par paire, il appréhendoit que la pareille du côté opposé n'en fût pareillement altérée ; il avoit raison, & par le moyen d'une petite sonde il me fit sentir que malgré sa bonté apparente il y avoit un commencement de corrosion. Il me conserva cette dent, en enlevant au moyen de la lime la carie qui n'étoit que superficielle, & qui continuant à faire du progrès, ne se seroit manifestée que par des douleurs cruelles, dont l'extraction de la dent auroit été l'unique remède.

Les limes qui servent à détruire les caries superficielles, sont gravées, *Planc. XXV, fig. 8. (Y)*

* **EROTIDES** ou **EROTIDIES**, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes & jeux institués en l'honneur de l'amour. Les Thespiens les célébroient tous les cinq ans, avec magnificence & solennité.

EROTIQUE, *chanson*, (*Poésie.*) espèce d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fournissent la matière. Rien n'est plus commun dans notre langue que ces sortes de chansons, & l'on peut assurer que nous en avons de parfaites. Nous voulons que les pensées en soient fines, les sentimens délicats, les images douces, le style léger, & les vers faciles. La subtilité des réflexions, la profondeur des idées, & les tours trop recherchés, y sont des défauts ; l'esprit & l'art n'y doivent point paroître, le cœur seul y doit parler. La *chanson érotique* tire encore un grand agrément des images, & des faits mythologiques que l'auteur y fait répandre avec goût. C'est même dans la délicatesse de leurs rapports & des allusions, que consiste principalement la finesse de son art. Une fiction ingénieuse qui rassembleroit tout cela sous un seul point de vue ; rendroit une chanson de cette espèce beaucoup plus intéressante, que celle dont les pensées détachées n'auroient pas cette intime liaison. Quelques-uns de nos poètes ont eu le talent de réunir toutes les grâces dont nous venons de parler, & nous ont donné des chefs-d'œuvres en ce genre. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

EROTIQUE (*Mélancolie.*) Voyez **MÉLANCOLIE**.

EROTIQUE, adj. (*Médecine.*) de *ἔρως*, amour, d'où a été formé *ἑρῶσις*; c'est une épithète qui s'applique à tout ce qui a rapport à l'amour des sexes : on l'emploie particulièrement pour caractériser le délire, qui est causé par le dérèglement, l'excès de l'appétit corporel à cet égard, qui fait regarder l'objet de cette passion comme le souverain bien, & fait souhaiter ardemment de s'unir à lui ; c'est une espèce d'affection mélancolique, une véritable maladie, c'est celle que Willis appelle *erotomania*, & Sennert, *amor insanus*.

On distingue l'amour insensé d'avec la fureur utérine & le satyriasis, qui sont aussi des excès de cette passion, en ce que ceux qui sont affectés de ces derniers ont perdu toute pudeur ; au lieu que les amoureux en ont encore, souvent même accompagnée d'un sentiment très-respectueux, quelquefois déplacé.

Le délire érotique a différens degrés ; quelques-uns de ceux qui en sont affectés aiment passionnément un objet, dont ils ne peuvent pas se procurer la jouissance ; cependant ils conservent la raison, & sentent parfaitement l'inutilité de leur passion ; ils avouent leur égarement sans pouvoir s'en corriger, parce qu'ils sont portés malgré eux à s'occuper de l'objet de leurs desirs impuissans, par la cause de leur mélancolie amoureuse (*voyez MÉLANCOLIE en général*) : ils éprouvent toutes les suites de cette maladie, ne pensent ni à manger ni à boire, ils refusent de subvenir aux besoins les plus pressans, & ils périssent, en se voyant périr, sans pouvoir se défendre de l'affection d'esprit qui les entraîne au tombeau. D'autres ressentent cette passion d'une manière encore plus fâcheuse ; ils sont agités, tourmentés jour & nuit par les inquiétudes, les chagrins, la tristesse, les larmes, la jalousie, la colère même, & la fureur, sentimens auxquels ils se livrent, en réfléchissant sur leur malheureuse passion ; & il arrive souvent qu'ils perdent l'esprit & qu'ils se donnent la mort lorsqu'ils désespèrent de pouvoir se satisfaire : & au contraire lorsqu'ils s'imaginent qu'ils seront heureux, & que leurs desirs seront remplis, ils se laissent aller à des sentimens de contentement, de joie immodérée ac-

compagnée de grands éclats de rire, lorsqu'ils sont seuls ; & quand ils se trouvent avec d'autres, ils tiennent à ce sujet des propos extravagans : ils s'exposent souvent à des dangers, dans l'espérance de mettre le comble à leur bonheur.

On trouve une très-belle description des effets de l'amour excessif dans Plaute, *in Cistell. act. ij, scen. 2* ; divers auteurs en ont aussi donné de très-exactes, tels que Paul Eginete, *lib. III, de re medicâ, c. xvij* ; Galien, *lib. de præcogn. ad posth. cap. vj* ; Valere-Maxime, Amatus Lusitanus, Valeriola, Sennert, &c. On trouve dans Tulpius un exemple d'*erotomanie*, qui avoit jeté le malade dans la catalepsie : Manget fait mention d'un amoureux phrénétique avec fièvre violente.

L'amour démesuré ne s'annonce cependant pas toujours par des signes évidens, il se tient quelquefois caché dans le cœur ; le feu dont il le brûle, dévore la substance de celui qui est affecté de cette passion, & le fait tomber dans une vraie consomption : il est difficile de connoître la cause de tous les mauvais effets qu'elle produit en silence. Tout le monde sait comment Erasistrate connut l'amour d'Antiochus pour Stratonice sa belle-mère ; en touchant le pouls à l'amant en présence de l'objet de sa passion, l'émotion trahit son secret : on peut de même découvrir la véritable cause d'une maladie produite par l'amour, lorsqu'on soupçonne cette passion, en parlant au malade de tout ce qui peut y avoir rapport, & de la personne que l'on peut croire y avoir donné lieu. Le changement subit du pouls, l'inégalité, l'altération des pulsations de l'artere qui se sont senties alors, décelent infailliblement le secret de l'âme, sur-tout lorsque le pouls devient tranquille après qu'on a changé de conversation.

On voit, par tout ce qui vient d'être rapporté, tous les désordres que produit dans l'économie animale la folie de l'amour ; elle constitue par conséquent une sorte de maladie très-dangereuse, sur-tout lorsqu'elle est portée à un certain degré d'excès, où les remèdes moraux, c'est-à-dire, la raison, les réflexions, la philosophie, la religion, ne sont d'aucun secours, tous autres remèdes étant employés presqu'à

pure perte dans cette affection. On peut cependant tenter l'effet de ceux que la pharmacie peut fournir de plus convenables à rendre le calme à l'esprit, en apaisant l'agitation des humeurs; tels sont les rafraîchissans, les adoucissans, comme le lait, les émulsions des semences froides, les tisanes appropriées, les bains, les anodins: les préparations de plomb mises en usage avec prudence, peuvent aussi produire de bons effets, comme étant propres à engourdir l'appétit vénérien: on doit accompagner ces remèdes d'une diète très-sévère: les saignées & les purgatifs peuvent aussi trouver place dans ce traitement, selon les différentes indications qui se présentent, tirées de l'âge, du tempérament, de la force du malade. *Voyez* AMOUR, PASSION, MÉLANCOLIE. (d)

EROTYLOS, f. m. (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse dont Démocrite, & Plin d'après lui, vantent l'usage dans la divination. *Voyez* DIVINATION.

ERPACH, (*Géogr. mod.*) château du cercle de Franconie, en Allemagne. *Long.* 27, 42; *lat.* 48, 23.

ERPSE, f. f. *Voyez*, ci-devant, ERÉSIPELE.

ERRATA, f. m. terme de Littérature & d'Imprimerie, qui signifie une liste qu'on trouve au commencement ou à la fin d'un livre, & qui contient les fautes échappées dans l'impression, & quelquefois dans la composition d'un ouvrage. *Voyez* IMPRIMERIE.

Ce mot est purement Latin, & signifie les fautes, les méprises; mais on l'a francisé, & du pluriel latin on en a fait en notre langue un singulier: on dit un errata bien fait.

Lindemberg a fait une dissertation particulière sur les erreurs typographiques ou fautes d'impression, de *erroribus typographicis*. Il en recherche les causes, & propose les moyens de prévenir ces défauts; mais il ne dit rien sur cette matière, qui ne soit ou commun ou impraticable. Les auteurs, les compositeurs, & les correcteurs d'imprimerie, dit-il, doivent faire leur devoir; qui en doute? Chaque auteur, continue-t-il, doit avoir son imprimerie chez lui: cela est-il possible? & le

souffriroit - on dans aucun gouvernement?

Quelqu'un a appelé l'ouvrage du P. Hardouin sur les médailles, l'errata de tous les antiquaires; mais il est trop plein de choses singulieres, hasardées, & quelquefois fausses, pour n'avoir pas besoin lui-même d'un bon errata. Les critiques sur l'histoire par Perizonius, peuvent être à plus juste titre appelées l'errata des anciens historiens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'errata de celui de Moreri, cependant on y a découvert bien des fautes; elles sont comme inséparables des ouvrages fort étendus. *Dict. de Trévoux & Chambers.* (G)

ERRE, f. f. en terme de Marine, signifie l'allure ou la façon dont le vaisseau marche. (Z)

ERRES DU CERF, (*Vén.*) sont les naces ou voies.

ERREMENS, f. m. plur. (*Jurisprud.*) les derniers *erremens* sont les dernières procédures qui ont été faites de part ou d'autre dans une affaire. Ce terme paroît venir du Latin *arrhæ*, d'où l'on a fait en François *aires* ou *erres*, *airemens* ou *erremens*, les procédures & productions étant considérées comme des especes d'arrhes ou gages que les parties se donnent mutuellement pour la décision du procès. Les *erremens du plaid* étoient cependant opposés aux gages de batailles; les premiers n'avoient lieu que dans les affaires civiles, les autres dans les affaires criminelles qui se décidoient par la voie du duel: cette différence est établie par Beaumanoir, *chap. vij, pag. 49, lig. 7 & 8; ch. l, p. 271, & ch. lxxj, p. 318.*

On donne encore copie des derniers *erremens*, c'est-à-dire, des dernières procédures, & on procède suivant les derniers *erremens*, lorsque l'on reprend une contestation dans le même état & dans les mêmes qualités dans lesquelles on procédoit ci-devant; mais il faut pour cela que l'instance ne soit pas périe. *Voyez l'ancien style du parlement, chap. j & xjv; Joan. Galli, quest. 167 & 200; Boutillier, en sa somme rurale; la pratique de Mafuer, & le gloss. de M. de Lauriere au mot Erremens.* (A)

ERREUR,

ERREUR, f. f. (*Philos.*) égarement de l'esprit qui lui fait porter un faux jugement. *Voyez* JUGEMENT.

Plusieurs philosophes ont détaillé les *erreurs* des sens, de l'imagination & des passions : mais leur théorie, trop imparfaite, est peu propre à éclairer dans la pratique. L'imagination & les passions se replient de tant de manières, & dépendent si fort des tempéramens, des temps, & des circonstances, qu'il est impossible de dévoiler tous les ressorts qu'elles font agir.

Semblable à un homme d'un tempérament foible qui ne relève d'une maladie que pour retomber dans une autre ; l'esprit, au lieu de quitter ses *erreurs*, ne fait souvent qu'en changer. Pour délivrer de toutes ses maladies un homme d'une foible constitution, il faudroit lui faire un tempérament tout nouveau : pour corriger notre esprit de toutes ses foiblesses, il faudroit lui donner de nouvelles vues, & sans s'arrêter au détail de ses maladies, remonter à leur source même & la tarir.

Nous trouverons cette source dans l'habitude où nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons point d'idées, ou dont nous n'avons que des idées mal déterminées. Ce qui doit être attribué au temps de notre enfance, pendant lequel nos organes se développant lentement, notre raison vient avec encore plus de lenteur, & nous nous remplissons d'idées & de maximes, telles que le hasard & une mauvaise éducation les présentent. Quand nous commençons à réfléchir, nous ne voyons pas comment les idées & les maximes que nous trouvons en nous, auroient pu s'y introduire ; nous ne nous rappelons pas d'en avoir été privés : nous en jouissons donc avec sécurité, quelque défectueuses qu'elles soient : nous nous en rapportons d'autant plus volontiers à ces idées, que nous croyons souvent que si elles nous trompoient, Dieu seroit la cause de notre *erreur* ; parce que nous les regardons, sans raison, comme l'unique moyen que Dieu nous ait donné pour arriver à la vérité.

Ce qui accoutume notre esprit à cette

Tome XII.

inexactitude, c'est la manière dont nous apprenons à parler. Nous n'atteignons l'âge de raison, que long-temps après avoir contracté l'usage de la parole. Si l'on excepte les mots destinés à faire connoître nos besoins, c'est ordinairement le hasard qui nous a donné occasion d'entendre certains sons plutôt que d'autres, & qui a décidé des idées que nous leur avons attachées.

En rappelant nos *erreurs* à l'origine que je viens d'indiquer, on les renferme dans une cause unique. Si nos passions occasionent des *erreurs*, c'est qu'elles abusent d'un principe vague, d'une expression métaphorique, & d'un terme équivoque, pour en faire des applications d'où nous puissions déduire les opinions qui nous flattent. Donc, si nous nous trompons, les principes vagues, les métaphores, & les équivoques, sont des causes antérieures à nos passions ; il suffira par conséquent de renoncer à ce vain langage, pour dissiper tout l'artifice de l'*erreur*.

Si l'origine de l'*erreur* est dans le défaut d'idées, ou dans des idées mal déterminées, celle de la vérité doit être dans des idées bien déterminées. Les mathématiques en font la preuve. Sur quelque sujet que nous ayons des idées exactes, elles seront toujours suffisantes pour nous faire discerner la vérité : si au contraire nous n'en avons pas, nous aurons beau prendre toutes les précautions imaginables, nous confondrons toujours tout. Sans des idées bien déterminées, on s'égareroit même en arithmétique.

Mais comment les arithméticiens ont-ils des idées si exactes ? C'est que connoissant de quelle manière elles s'engendrent, ils sont toujours en état de les composer, ou de les décomposer, pour les comparer selon tous leurs rapports.

Les idées complexes sont l'ouvrage de l'esprit ; si elles sont défectueuses, c'est parce que nous les avons mal faites. Le seul moyen pour les corriger, c'est de les refaire. Il faut donc reprendre les matériaux de nos connoissances, & les mettre en œuvre, comme s'ils n'avoient pas été employés.

D d d d d

Les Cartésiens n'ont connu ni l'origine ni la génération de nos connoissances. Le principe des idées innées d'où ils sont partis, les éloignoit de cette découverte. Locke a mieux réussi, parce qu'il a commencé aux sens. Le chancelier Bacon s'est aussi aperçu que les idées qui sont l'ouvrage de l'esprit, avoient été mal faites, & que par conséquent pour avancer dans la recherche de la vérité, il falloit les refaire : *nemo*, dit-il, *adhuc tantâ mentis constantiâ & rigore inventus est, ut decreverit & sibi imposuerit theorias & notiones communes penitus abolere, & intellectum abrasum & æquum ad particularia de integro applicare. Itaque illa ratio humana quam habemus, ex multâ fide, & multo etiam casu, necnon ex puerilibus, quos primò hausimus, notionibus, farrago quædam est & congeries. Quod si quis ætate maturâ, & sensibus integris, & mente repurgatâ, se ad experientiam & ad particularia de integro applicet, de eo melius sperandum est.... Non est spes nisi in regeneratione scientiarum; ut eâ scilicet ab experientiâ certo ordine excitentur & rursus condantur: quod adhuc factum esse aut cogitatum, nemo, ut arbitramur, affirmaverit.* Prévenu comme on l'étoit pour le jargon de l'école & pour les idées innées, on traita de chimérique le projet de renouveler l'entendement humain. Bacon proposoit une méthode trop parfaite, pour être l'auteur d'une révolution; celle de Descartes devoit réussir; elle laissoit subsister une partie des erreurs.

Une seconde cause de nos erreurs, sont certaines liaisons d'idées incompatibles qui se forment en nous par des impressions étrangères, & qui sont si fortement jointes ensemble dans notre esprit, qu'elles y demeurent unies. Que l'éducation nous accoutume à lier l'idée de honte ou d'infamie à celle de survivre à un affront, l'idée de grandeur d'ame ou de courage à celle d'exposer sa vie en cherchant à en priver celui de qui on a été offensé, on aura deux préjugés; l'un qui a été le point d'honneur des Romains; l'autre qui est celui d'une partie de l'Europe. Ces liaisons s'entretiennent & se fomentent plus ou moins avec l'âge. La force que le tempérament acquiert, les passions auxquelles on devient sujet, & l'état

qu'on embrasse, en resserrent ou en coupent les nœuds.

Une troisième cause de nos erreurs, mais qui est bien volontaire, c'est que nous prenons plaisir à nous défigurer nous-mêmes, en effaçant les traits de la nature & en obscurcissant la lumière qu'elle avoit mise en nous; & cela par le mauvais usage de la liberté qu'elle nous a donnée.

C'est ce qui peut arriver de diverses manières: tantôt par une curiosité outrée, qui nous portant à connoître les choses au delà des bornes de notre esprit & de l'étendue de nos lumières, fait que nous ne rencontrons plus que ténèbres: tantôt par une ridicule vanité qui nous inspire de nous distinguer des autres hommes, en pensant autrement qu'eux, dans les choses où ils sont naturellement capables de penser aussi bien que nous: tantôt par la prévention d'un parti ou d'une secte, qui fait illusion en certain temps & en certain pays: tantôt par la suite imposante d'un grand nombre de vérités de conséquence, qui en éblouissant nos yeux, font disparaître la fausseté de leur principe: tantôt enfin par un intérêt secret qu'on trouve à obscurcir & à méconnoître les sentimens de la nature, afin de se délivrer des vérités incommodes. Voyez l'essai sur l'origine des connoissances humaines, par M. l'abbé de Condillac. Article tiré des papiers de M. FORMEY. Voyez encore, sur les erreurs de l'esprit, l'article EVIDENCE, §. 28, 38.

ERREUR, (*Jurispr.*) c'est lorsque l'on a dit ou fait une chose, croyant en dire ou faire une autre.

L'erreur procède du fait ou du droit.

L'erreur ou ignorance de fait, consiste à ne pas favoir une chose, qui est, par exemple, si un héritier institué ignore le testament qui le nomme héritier, ou si sachant le testament, il ignore la mort de celui à qui il succede.

On appelle aussi erreur de fait, lorsqu'un fait est avancé pour un autre, & que cela est fait par ignorance; en ce cas, c'est une erreur ou un faux énoncé: si le fait faux étoit avancé sciemment, il y auroit de la mauvaise foi.

L'erreur ou ignorance de droit, consiste

à ne pas savoir ce qu'une loi ou coutume ordonne.

On peut être dans l'erreur par rapport au droit positif ; mais personne n'est présumé ignorer le droit naturel ; les gens mêmes les plus simples & les plus grossiers ne sont pas excusés à cet égard : *nec in eâ re rusticitati venia præbeatur. Lib. II, cod. de in jus voc.*

L'ignorance où quelqu'un est de ses droits, peut venir d'une erreur de fait, ou d'une erreur de droit. Par exemple, s'il ignore qu'il soit parent, c'est une ignorance de fait ; s'il croit qu'un plus proche que lui l'exclut, ne sachant qu'il concourt avec lui par le moyen de la représentation, c'est une ignorance de droit.

L'erreur de fait ou de droit ne nuit jamais au mineur.

À l'égard des majeurs, l'erreur de fait ne leur préjudicie pas ; parce que celui qui fait ainsi quelque chose par erreur n'est pas censé consentir, puisqu'il ne le fait pas en connoissance de cause : mais il faut pour cela que l'erreur de fait soit telle qu'il paroisse évidemment qu'elle a été le seul fondement du consentement qui a été donné ; encore l'acte n'est-il pas nul de plein droit, mais il faut prendre la voie des lettres de rescision.

Si le consentement peut avoir été déterminé par plusieurs causes, l'erreur qui se trouve par rapport à quelques-unes de ces causes, ne détruit pas l'acte, dès qu'il y a encore quelqu'autre cause qui peut le faire subsister.

L'ignorance des faits qui a induit en erreur est toujours présumée, lorsqu'il n'y a pas de preuve contraire, excepté dans les choses qui sont personnelles à celui qui allègue l'erreur, parce que chacun est présumé savoir ce qui est de son fait.

Lorsqu'un des contractans a été induit en erreur par le dol de l'autre, ce dol forme un double moyen de restitution.

L'erreur de droit n'est point excusée à l'égard des majeurs, car chacun est présumé savoir les loix, & sur-tout le droit naturel.

Néanmoins s'il s'agit d'une loi de droit positif, & qu'il soit évident que l'on n'a traité qu'à cause de l'ignorance de ce droit,

il peut y avoir lieu à la restitution : mais si l'acte peut avoir eu quelqu'autre cause, si l'on peut présumer que celui qui n'a pas fait valoir son droit y a renoncé volontairement, en ce cas l'erreur de droit ne forme pas un moyen de restitution. Voyez au digeste le titre de *juris & facti ignorantia. (A)*

ERREUR, en *Astronomie*, c'est la différence entre le calcul & l'observation ; ainsi l'erreur des tables de la lune est la quantité dont les tables donnent la longitude calculée, différente de la longitude observée : on marque ordinairement du signe +, l'erreur qu'il faut ajouter aux tables pour les accorder avec l'observation. M. Halley avoit calculé les erreurs de ses tables pendant dix-huit ans, pour servir à prédire les lieux de la lune dans les usages de la navigation. M. le Monnier a donné les erreurs de ses tables des *Institutions astronomiques* pour l'année 1771, dans son *Astronomie nautique lunaire*.

On appelle l'erreur d'un quart de cercle ; la quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique ; erreur d'une lunette méridienne, la quantité dont elle s'éloigne en différens points du véritable méridien. M. Cotes, célèbre géometre d'Angleterre, a donné en 1722, à la suite de son ouvrage intitulé, *Harmonia mensurarum*, un mémoire intéressant sur les rapports que les erreurs ont les unes avec les autres, & sur la manière de les calculer par les règles du calcul différentiel. J'ai traité cette matière encore plus au long dans le XXIII livre de mon *Astronomie. (M. DE LA LANDE.)*

ERREUR DE CALCUL, est la méprise qui se fait en comptant & marquant un nombre pour un autre. Cette erreur ne se couvre point, *l.unic. cod. de err. calc. Voy. l'ordonnance de 1667, titre xxix, art. 22. (A)*

ERREUR COMMUNE, est celle où sont tombés la plupart de ceux qui avoient intérêt de savoir un fait qu'ils ont cependant ignoré. C'est une maxime en droit que *error communis facit jus*, c'est-à-dire qu'elle excuse celui qui y est tombé, comme les autres. Il y a dans les livres de Justinien deux exemples remarquables de l'effet que produit l'erreur commune.

L'un est en la fameuse loi *barbarius Phi-D d d d d 2*

lippus, au ff. *de officio prætorum*; c'est l'espece d'un esclave qui avoit fait l'office de prêteur: la loi décide que tout ce qu'il a fait est valable.

L'autre est la loi *si quis*, au ff. *de senatufc. maced.* qui décide que si un homme a traité avec un fils de famille, qui passoit publiquement pour être pere de famille; ce fils de famille ne pourra pas exciper contre lui du bénéfice du macédonien, *quia publicè... sic agebat, sic contrahebat.* (A)

ERREUR DE COMPTE, voyez ci-devant ERREUR DE CALCUL.

ERREUR DE DROIT; voyez ce qui a été dit ci-devant au premier article sur le mot ERREUR. (Jurisp.)

ERREUR DE FAIT, voyez *Idem.*

ERREUR DE NOM, est lorsque dans un acte on nomme une personne pour une autre, ou une chose pour une autre. Une telle erreur vicie le legs, à moins que la volonté du testateur ne soit d'ailleurs constante. Voy. la loi 9, ff. *de hæred. instit. & leg. 4*, ff. *de legatis primo instit. de legat. §. 29.* (A)

ERREUR DE PERSONNE, c'est-à-dire lorsque l'on croit traiter avec une personne, & que l'on traite avec une autre, le contrat est nul. V. ce qui a été dit ci-devant au mot EMPÊCHEMENT DE MARIAGE. (A)

ERREUR, (Proposition d'.) Voyez au mot PROPOSITION.

ERREUR DE LIEU, (*) (Méd.) error

(*) On a adopté dans cet article l'hypothese de Boerhaave, auteur des vaisseaux du rang inférieur, c'est ainsi qu'il appelloit des vaisseaux continus aux vaisseaux rouges, artériels eux-mêmes & coniques, & décroissant comme eux, mais qui n'en reçoivent qu'une humeur plus fine que le sang; l'erreur de lieu chez ce grand homme est le passage vicieux des globules rouges dans cette classe de vaisseaux qui n'est faite que pour des humeurs plus fines. Nous employons le terme de vicieux, parce que dans l'ordre de la nature même il se fait de ces erreurs. Le sang qui suinte à travers les pores de la membrane pituitaire, & celui qui sous le nom de regles s'extravase dans la cavité de l'urétrus, ne se ramasse en gouttes visibles qu'après s'être ouvert l'accès, depuis les arteres rouges dans des vaisseaux destinés par la nature à charrier une liqueur transparente & visqueuse.

Il n'y a aucun doute que l'erreur de lieu ne doive être admise dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque léger excès rendent du sang par les urines. On a vu des sueurs de sang, & des diarrhées sanglantes sans aucune rupture de vaisseaux. Dans tous ces exemples, le sang a passé des arteres aux canaux sécrétoires. L'injection imite aisément cette erreur, l'eau, le mercure, l'air passent avec facilité des arteres des reins dans les ureteres.

Une autre erreur de lieu très-commune, c'est celle par laquelle le sang passe dans les petites cellules du tissu qui remplit tous les intervalles des parties solides du corps humain. C'est à cette erreur qu'on peut rapporter le redressement du mamelon du sein des femmes, la rougeur des parties enflammées, les noirceurs subites qui surviennent à des efforts, & dans lesquelles le sang a passé dans les cellules placées sous la peau; enfin les taches des fievres malignes.

Nous n'avons pas encore parlé des véritables erreurs de lieu, ni du sang qui a passé des vaisseaux rouges dans les arteres lymphatiques. Ces arteres n'ont pas été adoptées universellement: des personnes de beaucoup de génie ont remarqué que les maladies ne pouvoient pas ce que Boerhaave vouloit qu'elles prouvassent.

Il est vrai que dans l'osil enflammé il paroît sur la sclérotique un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux rouges, & que tous ces vaisseaux sont artériels, qu'ils donnent des branches, & que leur calibre diminue à mesure qu'ils s'éloignent des vaisseaux rouges. Mais ces nouvelles arteres ne sont pas des arteres lymphatiques devenues rouges par une erreur de lieu, ce ne sont que les arteres rouges extrêmement fines, invisibles avant l'inflammation, & que le sang a rendues visibles en s'y portant avec plus de force, & dont les globules s'y sont multipliés. Dans le méfentere des quadrupedes à sang froid, on ne découvre point de vaisseaux; mais quand on expose ces membranes au microscope, on voit une infinité de vaisseaux dans les intervalles, où il n'en paroïssoit point. Ce sont des veines généralement du calibre d'un seul globule, & ce globule n'a pas la couleur assez forte pour se rendre sensible; il ne devient visible que par la forte clarté qui est l'effet de la lentille de verre. Le vitré des poissons paroît transparent; mais une forte loupe, aidée d'un soleil bien vis, y découvre des réseaux & des anneaux d'arteres rouges de la plus grande beauté. Il en est de même des arteres du crytallin, l'injection les rend sensibles.

Si cette preuve de l'erreur de lieu n'est pas convaincante, elle ne doit pas faire rejeter la chose même. Il y a dans Paris un exemple de vaisseaux naturellement remplis d'une liqueur grise qui sortent du cercle de l'uvée, & qui paroissent être des exemples assurés d'un rang de petites arteres, dont la liqueur est plus fine que le sang.

Il n'en est pas de même des ordres successifs de ces vaisseaux: il n'est pas probable qu'il puisse y avoir des vaisseaux qui ne naissent de l'artere rouge, que par l'entremise d'un grand nombre de vaisseaux de différents ordres. Ces petits vaisseaux étant éloignés de la source du mouvement, déjà ralenti dans les dernières arteres rouges, il n'en resteroit presque plus aux liqueurs fines, après une longue suite de vaisseaux décroissant. Et cependant ces liqueurs fines se meuvent avec rapidité: nous avons vu la transpiration, rendue visible dans

loci ; c'est une expression employée en médecine pour désigner le changement qui se fait dans le corps humain , lorsqu'un fluide d'une nature déterminée & qui doit être contenu dans des vaisseaux qui lui sont propres , sort de ces vaisseaux & se porte dans d'autres voisins qui ne sont pas naturellement destinés à le recevoir. Comme ce changement n'est bien sensible que par rapport au sang qui passe de ces vaisseaux dans les lymphatiques ou autres , c'est là proprement ce que les médecins appellent *erreur de lieu*.

Les globules rouges sont la partie la plus grossière que l'on observe dans le sang ; cette partie ne peut être naturellement contenue & mise en mouvement que dans les vaisseaux du corps qui ont le plus de capacité. La partie de ce fluide qui approche le plus du globe rouge par rapport à son volume , peut pénétrer dans des vaisseaux dont la capacité approche le plus des vaisseaux sanguins , mais qui donne l'exclusion aux globules rouges , parce qu'ils sont trop grossiers pour y pénétrer , & peut admettre toutes les autres parties des fluides plus subtils. La même chose a lieu vraisemblablement par rapport aux différens ordres de vaisseaux qui diminuent de capacité les uns respectivement aux autres , jusqu'aux vaisseaux les plus simples du corps humain , & la santé semble consister principalement en ce que les différens fluides restent chacun dans les vaisseaux qui lui sont proportionnés. C'est dans les parties les plus grossières de chaque fluide , que réside la qualité propre qui le caractérise.

Lorsqu'il arrive que la trop grande quantité de sang , ou la raréfaction excessive de ce fluide , ou son mouvement trop impétueux , dilate ses propres vaisseaux , & conséquemment les orifices des vaisseaux d'un genre différent , qui en naissent immédiatement au point de permettre le passage des parties les plus grossières du sang , qui devoient naturellement rester dans les vais-

seaux sanguins ; ces parties pénètrent dans les vaisseaux continus où elles sont étrangères : elles occupent un lieu , où elles ne sont admises que par un effet contre nature. Ce même effet peut aussi être produit sans aucun changement dans les parties solides contenant , si la consistance des fluides contenus , ou le volume des parties qui le composent , sont tellement diminués qu'ils puissent pénétrer dans des conduits où ils n'auroient pas pu être admis avec leur consistance naturelle. Le premier cas se présente souvent dans les inflammations considérables ; & le second , dans les dissolutions chaudes de la masse des humeurs , par l'effet de quelque exercice violent , de quelque cause physique ou de tout autre de cette nature.

L'ophthalmie fournit un exemple bien marqué du passage du sang dans des vaisseaux de différent genre , par l'effet de l'inflammation : toute la conjonctive ou albuginée , qui étoit avant l'ophthalmie d'une blancheur éclatante , devient quelquefois dans cette maladie d'un rouge très-foncé ; ce qui ne peut pas se faire sans que les vaisseaux lymphatiques soient eux-mêmes engorgés de la partie rouge du sang , y ayant si peu de vaisseaux sanguins distribués dans le tissu de cette membrane de l'œil , dans l'état naturel.

Cette sorte d'*erreur de lieu* dans les inflammations est d'ailleurs démontrée par l'inspection anatomique , selon l'expérience du célèbre Vieussens , rapportée dans son ouvrage intitulé *novum systema vasorum* ; par l'observation fréquente des cas dans lesquels on a vu des femmes , qui dans la suppression des regles par la voie naturelle , éprouvoient un supplément à cette évacuation par les orifices des vaisseaux galactophères , qui sont autour des mamellons ; en sorte qu'il se faisoit sans aucune solution de continuité dans les vaisseaux sanguins , une véritable transmission des globules rouges , par les conduits destinés à ne porter ordinairement

l'air épais des mines , monter avec rapidité comme un nuage qui sortiroit de chaque doigt : le poids même que le corps perd en peu de temps par une forte transpiration , confirme que la liqueur qu'exhalent les derniers vaisseaux de la peau , n'est rien moins que lente dans ses mouvemens.

Il n'y auroit donc d'autres *erreurs de lieu* , que celles qui se font de l'artere rouge dans l'artere transparente , dans le canal excrétoire , & dans le tissu cellulaire. (H. D. G.)

que la lympe, & à séparer de la masse des humeurs la matiere du lait à l'occasion de la grossesse. Les crachats, dans la péripneumonie, ne sont souvent aussi teints de sang, que parce qu'il a été poussé quelques globules rouges dans les vaisseaux sécrétoires & excrétoires de l'humeur bronchique.

Il ne manque pas aussi d'exemples du passage du sang dans des vaisseaux étrangers, par l'effet de la dissolution des humeurs; on le voit arriver dans les petites véroles qui sont accompagnées d'une si grande fonte d'humeurs, qu'ayant perdu leur consistance naturelle, les plus grossières deviennent susceptibles de pénétrer dans les vaisseaux les plus déliés; ainsi les globules rouges passent par les couloirs des urines, & constituent le pissément de sang; ils sont poussés dans les vaisseaux cutanés, ils y fournissent matiere à des sueurs sanglantes; ils y font des taches de couleur d'écarlate, ou pourprées, &c. Voy. SANG, INFLAMMATION, PETITE VÉROLE, SUEUR, POURPRE, &c.

On trouve même, dans l'économie animale saine, des preuves du passage du sang dans des vaisseaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeller *erreur de lieu*, puisqu'il se fait naturellement; mais qui sert à établir la possibilité de celui qui est contre nature, & qui se fait véritablement par *erreur de lieu*; elles sont tirées de ce qui se passe dans l'écoulement du flux menstruel; il est certain que le sang, après s'être ramassé dans les vaisseaux utérins qui lui sont propres, dilate l'orifice des autres vaisseaux de la matrice, qui ne servant, hors du temps menstruel, qu'à porter une lympe séreuse, pénètre dans ces vaisseaux & dans leur sinus, & parvient à l'embouchure de ces mêmes conduits, qui aboutissent à la surface interne de la matrice, où il se répand d'abord en petite quantité, mêlé avec la sérosité sous forme de sanie, & ensuite de sang en masse, jusqu'à ce que ces vaisseaux, dans lesquels il est étranger, soient désemplis, & puissent se resserrer au point de ne plus permettre aux globules rouges de pénétrer dans leur cavité. Voyez MENSTRUÉS. (d)

ERREUR, (*Comm.*) défaut de calcul, omission de partie, article mal porté sur

un livre, dans un compte, ou dans une facture.

Dans le commerce, on dit en ce divers sens: il y a *erreur* dans cette addition; vous vous êtes trompé dans la facture que vous m'avez envoyée un tel jour; vous tirez en ligne 1677 liv. 10 s. au lieu de 1657 l. 10 s. pour 130 aunes de drap à 12 l. 15 s. c'est une *erreur* de 20 livres qui doit tourner à mon profit; j'ai trouvé plusieurs *erreurs* dans votre compte; l'article porté en crédit le 1 juillet pour 1540 livres ne doit être que de 1530 liv. vous me débitez le 20 août de 400 liv. pour ma traite du 3 dudit à Lambert, je n'en ai point de connoissance.

Dans l'arrêté des comptes que les marchands & négocians soldent ensemble, ils ne doivent pas omettre la clause, *sauf erreur de calcul, ou omission de parties.*

On dit en proverbe qu'*erreur n'est pas compte*, pour faire entendre que quoiqu'un compte soit soldé, si l'on y trouve quelque défaut de calcul ou omission de parties, on doit réciproquement s'en faire raison. *Dictionnaire de Commerce de Trevoux & de Chambers.* (G)

ERRHINS, adj. pl. (*Pharmacie.*) Ce mot vient du grec *iv, in*, dans, & *iv, natus*, nez.

C'est ainsi qu'on appelle tous les remèdes qui sont destinés à être introduits dans le nez.

Ces remèdes se préparent sous différentes formes; tantôt ils sont liquides, tantôt solides, tantôt c'est une poudre, quelquefois c'est un liniment, une pommade, un onguent.

Ceux qui sont sous forme liquide, ou bien en poudre, se reniflent.

Ceux qui sont solides se forment en petits bâtons pyramidaux, qu'on introduit dans les narines, & qu'on y laisse autant de temps qu'il est nécessaire.

Les linimens, les pommades, les onguens se portent dans le nez avec le bout du doigt.

Les remèdes *errhins* sont quelquefois destinés à provoquer l'éternument, & alors on les nomme *sternutatoires*. V. STERNUTATOIRES. La véritable signification du mot *errhin* est celle que nous venons de

lui donner avec les auteurs les plus exacts ; mais ce n'est pas dans ce sens générique que la plupart l'ont pris : quelques-uns ont restreint le nom d'*errhin* aux remèdes qui excitoient doucement l'excrétion des narines, & ils ne les distinguoient des sternutatoires que par le degré d'activité ; quelques autres définissent l'*errhin* par la forme liquide ; d'autres prétendent au contraire que la consistance pulvérulente, molle, liquide ou solide lui est indifférente, &c.

La signification du mot *errhin* étant bornée, selon son acception la plus ordinaire, à désigner les remèdes qui évacuent la membrane pituitaire, nous observerons que les *errhins* les plus doux peuvent devenir sternutatoires, sur certains sujets, & que les sternutatoires, au contraire, peuvent n'être que des évacuans doux pour d'autres sujets. La manière d'agir de ces remèdes est donc la même ; ils operent une irritation sur la membrane pituitaire, & ils déterminent une évacuation par ses couloirs, en excitant avec plus ou moins d'énergie l'excrétion de l'humeur qu'elle sépare. V. EXCRÉTION & IRRITATION. Cette irritation portée à un certain point, détermine cette secousse violente & convulsive de plusieurs organes, qui est connue sous le nom d'*éternument* ; secousse inutile à l'évacuation des narines, mais que l'on cherche à exciter dans certain cas, pour une autre vue. Voyez ÉTERNUMENT & STERNUTATOIRE.

Les *errhins*, considérés comme évacuans, s'emploient le plus souvent contre les incommodités connues dans le langage ordinaire sous le nom de *fluxions*, & sur-tout de celles qui attaquent les yeux & les oreilles, principalement lorsqu'elles sont absolument séreuses. Voyez FLUXION. Les affections véritablement inflammatoires des yeux & des paupières sont plutôt augmentées que diminuées par l'usage des *errhins*, quoiqu'à vrai dire, ils deviennent bientôt si indifférens par une courte habitude, que le médecin ne peut guère compter sur ces secours.

L'usage presque général du tabac, qui est un *errhin* (que la plupart des preneurs de tabac s'appliquent continuellement sans

le fayoïr, comme M. Jourdain faisoit de la prose), & même le seul que nous employions aujourd'hui, a rendu ce secours encore plus inutile, ou du moins plus rarement applicable ; comme l'habitude de boire du vin a privé la plupart des hommes d'une grande ressource contre plusieurs maux. (b)

ERS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *Eryum*, genre de plante à fleurs papilionacées. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une filique dont les deux faces sont relevées en ondes ou en nœuds ; elle renferme des semences arrondies : ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont rangées par paires sur une côte. Tournefort, *institut. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ERS ou OROBE. (*Pharmacie & matière médicale.*) La semence, ou plutôt la farine de l'*ers*, est la seule partie de cette plante qui soit d'usage en médecine : les anciens médecins la réduisoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'asthme humide, pour faciliter l'expectoration. Galien, dans son premier livre des facultés des alimens, dit que quoiqu'on ne mange point la semence d'*ers*, à cause de son mauvais goût & de son mauvais suc, cependant dans des disettes on a quelquefois été obligé d'y recourir.

La farine d'*ers* est une des quatre farines résolatives, & elle n'a d'autre usage magistral, que d'être un des ingrédients des cataplasmes qu'on prépare avec ces farines. Voyez FARINE RÉSOLUTIVE. La farine d'*ers* entre dans les trochisques scillitiques.

ERSE, f. f. (*Marine.*) c'est une corde qui entoure le moufle de la poulie, & qui sert à l'amarrer. Voyez ETROPE. (Z)

ERTZEBURGE, (*Géographie mod.*) nom d'un des cercles de l'électorat de Saxe.

ERUCAGO, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plantes à fleurs en croix. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit qui ressemble à une petite massue à quatre faces, dont les arêtes sont relevées en forme de crêtes. Ce fruit est partagé en trois loges, & renferme des semences qui sont arrondies, pour l'ordinaire, &c.

qui ont un petit bec. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ERUCAGO, (*Matiere medic.*) Lémery dit que l'*erucago segetum, sinapi echinatum*, J. B. est incisive, atténuante, propre pour raréfier la pituite du cerveau, & pour faire éternuer. On lui attribue une qualité antiscorbutique, comme à la vraie roquette, dont elle a les principes. Chambers.

ERUCIR, (*Vénérie.*) Il se dit d'un cerf, quand il prend une branche dans sa gueule, & la suce pour en tirer le suc.

ERUDIT, adj. m. (*Littérature.*) On appelle de la sorte celui qui a de l'érudition (voyez ERUDITION); ainsi on peut dire que Saumaïse étoit un homme *érudit*. *Érudit* se prend aussi substantivement; on dit par ellipse, un *érudit*, pour un *homme érudit*: l'ellipse a toujours lieu dans les adjectifs pris substantivement. V. ELLIPSE, ADJECTIF, SUBSTANTIF, &c.

Les mots *érudit* & *docte* sont bornés à désigner les hommes profonds dans l'érudition; *savant* s'applique également aux hommes versés dans les matieres d'érudition & dans les sciences de raisonnement. Voyez SCIENCE, DOCTE, &c. (O)

ERUDITION, f. f. (*Philosophie & Littérature.*) Ce mot, qui vient du latin *erudire, enseigner*, signifie proprement & à la lettre, *savoir, connoissance*; mais on l'a plus particulièrement appliqué au genre de savoir qui consiste dans la connoissance des faits, & qui est le fruit d'une grande lecture. On a réservé le nom de *science* pour les connoissances qui ont plus immédiatement besoin du raisonnement & de la réflexion, telles que la physique, les mathématiques, &c. & celui de *belles-lettres* pour les productions agréables de l'esprit, dans lesquelles l'imagination a plus de part, telles que l'Eloquence, la Poésie, &c.

L'*érudition*, considérée par rapport à l'état présent des lettres, renferme trois branches principales, la connoissance de l'histoire, celle des langues, & celle des livres.

La connoissance de l'histoire se subdivise en plusieurs branches; histoire ancienne & moderne; histoire sacrée, profane, ecclésiastique; histoire de notre pays & des pays étrangers; histoire des sciences & des

arts; chronologie; géographie; antiquités & médailles, &c.

La connoissance des langues renferme les langues savantes, les langues modernes, les langues orientales, mortes ou vivantes.

La connoissance des livres suppose, du moins jusqu'à un certain point, celle des matieres qu'ils traitent, & des auteurs; mais elle consiste principalement dans la connoissance du jugement que les savans ont porté de ces ouvrages, de l'espece d'utilité qu'on peut tirer de leur lecture, des anecdotes qui concernent les auteurs & les livres, des différentes éditions & du choix que l'on doit faire entr'elles.

Celui qui posséderoit parfaitement chacune de ces trois branches, seroit un *érudit* véritable & dans routes les formes: mais l'objet est trop vaste, pour qu'un seul homme puisse l'embrasser. Il suffit donc, pour être aujourd'hui profondément *érudit*, ou du moins pour être censé tel, de posséder seulement à un certain point de perfection chacune de ces parties: peu de savans ont même été dans ce cas, & on passe pour *érudit* à bien meilleur marché. Cependant, si l'on est obligé de restreindre la signification du mot *érudit*, & d'en étendre l'application, il paroît du moins juste de ne l'appliquer qu'à ceux qui embrassent, dans un certain degré d'étendue, la premiere branche de l'*érudition*, la connoissance des faits historiques, sur-tout des faits historiques anciens, & de l'histoire de plusieurs peuples; car un homme de lettres qui se seroit borné, par exemple, à l'histoire de France, ou même à l'histoire Romaine, ne mériteroit pas proprement le nom d'*érudit*; on pourroit dire seulement de lui qu'il auroit beaucoup d'*érudition* dans l'histoire de France, dans l'histoire Romaine, &c. en qualifiant le genre auquel il se seroit appliqué. De même on ne dira point d'un homme versé dans la connoissance seule des langues & des livres, qu'il est *érudit*, à moins qu'à ces deux qualités il ne joigne une connoissance assez étendue de l'histoire.

De la connoissance de l'histoire, des langues & des livres, naît cette partie importante de l'*érudition*, qu'on appelle *critique*,

tique, & qui consiste ou à démêler le sens d'un auteur ancien, ou à restituer son texte, ou enfin (ce qui est la partie principale) à déterminer le degré d'autorité qu'on peut lui accorder par rapport aux faits qu'il raconte. Voyez CRITIQUE. On parvient aux deux premiers objets par une étude assidue & méditée de l'auteur, par celle de l'histoire de son temps & de sa personne, par le parallèle raisonné des différens manuscrits qui nous en restent. A l'égard de la critique, considérée par rapport à la croyance des faits historiques, en voici les regles principales.

1^o. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'est-à-dire, de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou à peu près; car la mémoire des faits s'altère aisément, si on est quelque temps sans les écrire: quand ils passent simplement de bouche en bouche, chacun y ajoute du sien, presque sans le vouloir. « Ainsi, dit M. Fleury, *premier discours sur l'hist. eccles.*, les traditions vagues des faits très-anciens, qui n'ont jamais été écrits, ou fort tard, ne méritent aucune créance, principalement quand elles répugnent aux faits prouvés: & qu'on ne dise pas que les histoires peuvent avoir été perdues; car, comme on le dit sans preuve, on peut répondre aussi qu'il n'y en a jamais eu ».

2^o. Quand un auteur grave & véridique d'ailleurs, cite des écrits anciens que nous n'avons plus, on doit, ou on peut au moins l'en croire: mais si ces auteurs anciens existent, il faut les comparer avec celui qui les cite, sur-tout quand ce dernier est moderne; il faut de plus examiner ces auteurs anciens eux-mêmes, & voir quel degré de créance on leur doit. « Ainsi, dit encore M. Fleury, on doit consulter les sources citées par Baronius, parce que souvent il a donné pour authentiques des piéces fausses ou suspectes, & qu'il a suivi des traductions peu fideles des auteurs grecs ».

3^o. Les auteurs, même contemporains, ne doivent pas être suivis sans examen: il faut savoir d'abord si les écrits sont véritablement d'eux; car on n'ignore pas qu'il y en a eu beaucoup de supposés. Voyez

Tome XII.

DÉCRÉTALES, &c. Quand l'auteur est certain, il faut encore examiner s'il est digne de foi, s'il est judicieux, impartial, exempt de crédulité & de superstition, assez éclairé pour avoir su démêler le vrai, & assez sincère pour n'avoir pas été tenté quelquefois de substituer au vrai, ses conjectures, & des soupçons dont la finesse pouvoit le séduire. Celui qui a vu est plus croyable que celui qui a seulement ouï-dire, l'écrivain du pays plus que l'écrivain étranger, & celui qui parle des affaires de sa doctrine, de sa secte, plus que les personnes indifférentes, à moins que l'auteur n'ait un intérêt visible de rapporter les choses autrement qu'elles ne sont. Les ennemis d'une secte, d'un pays, doivent sur-tout être suspects; mais on prend droit sur ce qu'ils disent de favorable au parti contraire. Ce qui est contenu dans les lettres du temps & les actes originaux, doit être préféré au récit des historiens: s'il y a entre les écrivains de la diversité, il faut les concilier; s'il y a de la contradiction, il faut choisir. Il est vrai qu'il seroit bien plus commode pour l'écrivain de se borner à rapporter les différentes opinions, & de laisser le jugement au lecteur: mais il est plus agréable pour celui-ci, qui aime mieux savoir que douter, d'être décidé par le critique.

Il y a dans la critique deux excès à fuir également, trop d'indulgence, & trop de sévérité. On peut être très bon chrétien, sans ajouter foi à une grande quantité de faux actes des martyrs, de fausses vies des saints, d'évangiles & d'épîtres apocryphes, à la légende dorée de Jacques de Voragine, à la fable de la donation de Constantin, à celle de la papesse Jeanne, à plusieurs mêmes des miracles rapportés par Grégoire de Tours, & par d'autres écrivains crédules, &c. mais on ne pourroit être chrétien en rejetant les prodiges, les révélations & les autres faits extraordinaires que rapportent S. Irenée, S. Cyprien, S. Augustin, &c. auteurs respectables, qu'il n'est pas permis de regarder comme des visionnaires.

Un autre excès de critique est de donner trop aux conjectures: Erasme, par exemple, a rejeté témérairement, selon M. Fleury,

Eeeee

quelques écrits de saint Augustin, dont le style lui a paru différer de celui des autres ouvrages de ce pere ; d'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits, parce qu'ils ne pouvoient pas les accorder avec d'autres d'une égale ou d'une moindre autorité, ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils se trompoient. On a voulu tout savoir & tout deviner ; chacun a raffiné sur les critiques précédens, pour ôter quelque fait aux histoires reçues, & quelque ouvrage aux auteurs connus : critique dangereuse & dédaigneuse, qui éloigne la vérité en paroissant la chercher. *Voyez Fleury, premier discours sur l'hist. eccl., ch. iij & v.* Nous en avons extrait ces regles de critique, qui y sont très-bien développées, & auxquelles nous renvoyons le lecteur.

L'*érudition* est un genre de connoissance où les modernes se sont distingués par deux raisons : plus le monde vieillit, plus la matiere de l'*érudition* augmente, & plus par conséquent il doit y avoir d'érudits ; comme il doit y avoir plus de fortunes lorsqu'il y a plus d'argent. D'ailleurs, l'ancienne Grece ne faisoit cas que de son histoire & de sa langue, & les Romains n'étoient qu'orateurs & politiques : ainsi l'*érudition*, proprement dite, n'étoit pas extrêmement cultivée par les anciens. Il se trouva néanmoins à Rome, sur la fin de la république, & ensuite du temps des empereurs, un petit nombre d'érudits, tels qu'un Varron, un Plin le naturaliste, & quelques autres.

La translation de l'empire à Constantinople, & ensuite la destruction de l'empire d'Occident anéantirent bientôt toute espece de connoissances dans cette partie du monde : elle fut barbare jusqu'à la fin du xv siecle ; l'Orient se soutint un peu plus long-temps ; la Grece eut des hommes savans dans la connoissance des livres & dans l'histoire. A la vérité ces hommes savans ne lisoient & ne connoissoient que les ouvrages grecs, ils avoient hérité du mépris de leurs ancêtres pour tout ce qui n'étoit pas écrit en leur langue : mais comme sous les empereurs Romains, & même long-temps auparavant,

plusieurs auteurs Grecs, tels que Polybe, Dion, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, &c. avoient écrit l'histoire Romaine & celle des autres peuples, l'*érudition* historique & la connoissance des livres, même purement grecs, étoient dès lors un objet considérable d'étude pour les gens de lettres de l'Orient. Constantinople & Alexandrie avoient deux bibliothèques considérables ; la premiere fut détruite par ordre d'un empereur insensé, Léon l'Isaurien : les savans qui présidoient à cette bibliothèque s'étoient déclarés contre le fanatisme avec lequel l'empereur persécutoit le culte des images ; ce prince, imbécille & furieux, fit entourer de fascines la bibliothèque, & la fit brûler avec les savans qui y étoient renfermés.

A l'égard de la bibliothèque d'Alexandrie, tout le monde sait la maniere dont elle fut brûlée par les Sarrasins en 640, le beau raisonnement sur lequel le calife Omar s'appuya pour cette expédition, & l'usage qu'on fit des livres de cette bibliothèque pour chauffer, pendant six mois, quatre mille bains publics. *Voyez BIBLIOTHEQUE.*

Photius, qui vivoit sur la fin du ix siecle, lorsque l'Occident étoit plongé dans l'ignorance & dans la barbarie la plus profonde, nous a laissé, dans sa fameuse bibliothèque, un monument immortel de sa vaste *érudition* : on voit, par le grand nombre d'ouvrages dont il juge, dont il rapporte des fragmens, & dont une grande partie est aujourd'hui perdue, que la barbarie de Léon & celle d'Omar n'avoient pas encore tout détruit en Grece : ces ouvrages sont au nombre d'environ 280.

Quoique les savans, qui suivirent Photius, n'aient pas eu autant d'*érudition* que lui, cependant long-temps après Photius, & même jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Grece eut toujours quelques hommes instruits & versés (du moins pour leur temps) dans l'histoire & dans les lettres, Psellus, Suidas, Eustathe commentateur d'Homere, Tzetzes, Bessarion, Gennadius, &c.

On croit communément que la def-

ruption de l'empire d'Orient fut la cause du renouvellement des lettres en Europe ; que les savans de la Grece , chassés de Constantinople par les Turcs , & appelés par les Médicis en Italie , rapportèrent la lumiere en Occident : cela est vrai jusqu'à un certain point ; mais l'arrivée des savans de la Grece avoit été précédée de l'invention de l'imprimerie , faite quelques années auparavant , des ouvrages du Dante , de Pétrarque & de Boçace , qui avoient ramené en Italie l'aurore du bon goût ; enfin , d'un petit nombre de savans qui avoient commencé à débrouiller & même à cultiver avec succès la littérature latine , tels que le Pogge , Laurent Valla , Philèphe & quelques autres. Les Grecs de Constantinople ne furent vraiment utiles aux gens de lettres d'Occident , que pour la connoissance de la langue grecque qu'ils leur apprirent à étudier : ils formerent des élèves , qui , bientôt , égalèrent ou surpassèrent leurs maîtres. Ainsi , ce fut par l'étude des langues grecque & latine que l'*érudition* renaquit : l'étude approfondie de ces langues & des auteurs qui les avoient parlées , prépara insensiblement les esprits au goût de la saine littérature ; on s'aperçut que les Démophile & les Cicéron , les Homere & les Virgile , les Thucydide & les Tacite avoient suivi les mêmes principes dans l'art d'écrire , & on en conclut que ces principes étoient les fondemens de l'art. Cependant , par les raisons que nous avons exposées dans le discours préliminaire de cet ouvrage , les vrais principes du goût ne furent bien connus & bien développés que lorsqu'on commença à les appliquer aux langues vivantes.

Mais le premier avantage que produisit l'étude des langues fut la critique , dont nous avons déjà parlé plus haut : on purgea les anciens textes des fautes que l'ignorance ou l'inattention des copistes y avoient introduites ; on y restitua ce que l'injure des temps avoit défiguré ; on expliqua par de savans commentaires les endroits obscurs ; on se forma des regles pour distinguer les écrits vrais d'avec les écrits supposés , regles fondées sur la connoissance de l'histoire , de la Chronologie , du style des auteurs , du

goût & du caractère des différens siècles. Ces regles furent principalement utiles , lorsque nos savans , après avoir comme épuisé la littérature latine & grecque , se tournerent vers ces temps barbares & ténébreux qu'on appelle *le moyen âge*. On fait combien notre nation s'est distinguée dans ce genre d'étude ; les noms des Pithou , des Sainte Marthe , des Ducange , des Valois , des Mabillon , &c. se sont immortalisés par elle.

Graces aux travaux de ces savans hommes , l'antiquité & les temps postérieurs sont non seulement défrichés , mais presque entièrement connus , ou du moins aussi connus qu'il est possible , d'après les monumens qui nous restent. Le goût des ouvrages de bel esprit & l'étude des sciences exactes a succédé parmi nous au goût de nos peres pour les matieres d'*érudition*. Ceux de nos contemporains qui cultivent encore ce dernier genre d'étude , se plaignent de la préférence exclusive & injurieuse que nous donnons à d'autres objets ; voyez *l'histoire de l'acad. des Belles-Lettres* , tome XVI. Leurs plaintes sont raisonnables & dignes d'être appuyées ; mais quelques-unes des raisons qu'ils apportent de cette préférence ne paroissent pas aussi incontestables. La culture des lettres , disent-ils , veut être préparée par les études ordinaires des colleges ; préliminaire que l'étude des mathématiques & de la physique ne demande pas. Cela est vrai ; mais le nombre de jeunes gens qui sortent tous les ans des écoles publiques , étant très-considérable , pourroit fournir chaque année à l'*érudition* des colonies & des recrues très-suffisantes , si d'autres raisons , bonnes ou mauvaises , ne tournoient les esprits d'un autre côté. Les mathématiques , ajoute-t-on , sont composées de parties distinguées les unes des autres , & dont on peut cultiver chacune séparément ; au lieu que toutes les branches de l'*érudition* tiennent entr'elles & demandent à être embrassées à la fois. Il est aisé de répondre , 1^o. qu'il y a dans les mathématiques un grand nombre de parties qui supposent la connoissance des autres ; qu'un astronome , par exemple , s'il veut embrasser dans toute son étendue & dans toute sa perfection la science dont il s'occupe , doit être très-versé dans la géométrie élémentaire & sublime ,

dans l'analyse la plus profonde, dans la mécanique ordinaire & transcendante, dans l'optique & dans toutes ses branches, dans les parties de la physique & des arts qui ont rapport à la construction des instrumens; 2°. que si l'*érudition* a quelques parties dépendantes les unes des autres, elle en a aussi qui ne se supposent point réciproquement; qu'un grand géographe peut être étranger dans la connoissance des antiquités & des médailles; qu'un célèbre antiquaire peut ignorer toute l'histoire moderne; que réciproquement un savant dans l'histoire moderne peut n'avoir qu'une connoissance très-générale & très-légère de l'histoire ancienne, & ainsi du reste. Enfin, dit-on, les mathématiques offrent plus d'espérances & de secours pour la fortune que l'*érudition*: cela peut être vrai des mathématiques pratiques & faciles à apprendre, comme le génie, l'architecture civile & militaire, l'artillerie: &c. mais les mathématiques transcendantes & la physique, n'offrent pas les mêmes ressources, elles sont à peu près à cet égard dans le cas de l'*érudition*; ce n'est donc pas par ce motif qu'elles sont maintenant plus cultivées.

Il me semble qu'il y a d'autres raisons plus réelles de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des sciences, & aux matières de bel esprit. 1°. Les objets ordinaires de l'*érudition* sont comme épuisés par le grand nombre de gens de lettres, qui se sont appliqués à ce genre, il n'y reste plus qu'à glaner; & l'objet des découvertes qui sont encore à faire, étant d'ordinaire peu important, est peu propre à piquer la curiosité. Les découvertes dans les mathématiques & dans la physique, demandent sans doute plus d'exercice de la partie de l'esprit, mais l'objet en est plus attrayant, le champ plus vaste; & d'ailleurs, elles flattent davantage l'amour-propre par leur difficulté même. A l'égard des ouvrages de bel esprit, il est sans doute très-difficile, & plus difficile peut-être qu'en aucun autre genre, d'y produire des choses nouvelles; mais la vanité se fait aisément illusion sur ce point; elle ne voit que le plaisir de traiter des sujets plus agréables, & d'être applaudie par un plus grand nombre de juges. Ainsi les sciences exactes & les belles-lettres, sont aujourd'hui pré-

férées à l'*érudition*, par la même raison qui au renouvellement des sciences leur a fait préférer celle-ci, un champ moins frayé & moins battu, & plus d'occasions de dire des choses nouvelles, ou de passer pour en dire; car l'ambition de faire des découvertes en un genre, est, pour ainsi dire, en raison composée de la facilité des découvertes considérées en elles-mêmes, & du nombre d'occasions qui se présentent de les faire, ou de paroître les avoir faites.

2°. Les ouvrages de bel esprit n'exigent presque aucune lecture; du génie & quelques grands modèles suffisent: l'étude des mathématiques & de la physique ne demande non plus que la lecture réfléchie de quelques ouvrages; quatre ou cinq livres d'un assez petit volume, bien médités, peuvent rendre un mathématicien très-profond dans l'analyse & la géométrie sublime; il en est de même à proportion des autres parties de ces sciences. L'*érudition* demande bien plus de livres; il est vrai qu'un homme de lettres qui, pour devenir *érudit*, se borneroit à lire les livres originaux, abrégeroit beaucoup ses lectures, mais il lui en resteroit encore un assez grand nombre à faire; d'ailleurs, il auroit beaucoup à méditer, pour tirer par lui-même, de la lecture des originaux, les connoissances détaillées que les modernes en ont tirées peu à peu, en s'aidant des travaux les uns des autres, & qu'ils ont développés dans leurs ouvrages. Un *érudit* qui se formeroit par la lecture des seuls originaux, seroit dans le cas d'un géomètre qui voudroit suppléer à toute lecture par la seule méditation; il le pourroit absolument avec un talent supérieur, mais il iroit moins vite, & avec beaucoup plus de peine.

Telles sont les raisons principales qui ont fait tomber parmi nous l'*érudition*; mais si elles peuvent servir à expliquer cette chute, elles ne servent pas à la justifier.

Aucun genre de connoissance n'est méprisable; l'utilité des découvertes, en matière d'*érudition*, n'est peut-être pas aussi frappante, sur-tout aujourd'hui, que le peut être celle des découvertes dans les sciences exactes; mais ce n'est pas l'utilité seule, c'est la curiosité satisfaite, & le degré de difficulté vaincue, qui sont le mérite des

découvertes : combien de découvertes, en matière de science, n'ont que ce mérite ? combien peu même en ont un autre ?

L'espece de sagacité que demandent certaines branches de l'*érudition*, par exemple la critique, n'est guere moindre que celle qui est nécessaire à l'étude des Sciences, peut-être même y faut-il quelquefois plus de finesse ; l'art & l'usage des probabilités & des conjectures, supposent en général un esprit plus souple & plus délié, que celui qui ne se rend qu'à la lumière des démonstrations.

D'ailleurs, quand on supposeroit (ce qui n'est pas) qu'il n'y a plus absolument de progrès à faire dans l'étude des langues savantes cultivées par nos ancêtres, le Latin, le Grec, & même l'Hébreu ; combien ne reste-t-il pas encore à défricher dans l'étude de plusieurs langues orientales, dont la connoissance approfondie procureroit à notre littérature les plus grands avantages ? On fait avec quel succès les Arabes ont cultivé les sciences ; combien l'astronomie, la médecine, la chirurgie, l'arithmétique & l'algebre leur sont redevables ; combien ils ont eu d'historiens, de poètes, enfin d'écrivains en tout genre. La bibliothèque du roi est pleine de manuscrits Arabes, dont la traduction nous vaudroit une infinité de connoissances curieuses. Il en est de même de la langue Chinoise. Quelle vaste matière de découvertes pour nos littérateurs ? On dira peut-être que l'étude seule de ces langues demande un savant tout entier, & qu'après avoir passé bien des années à les apprendre, il ne restera plus assez de temps pour tirer de la lecture des auteurs les avantages qu'on s'en promet. Il est vrai que dans l'état présent de notre littérature, le peu de secours que l'on a pour l'étude des langues orientales, doit rendre cette étude beaucoup plus longue, & que les premiers savans qui s'y appliqueront, y consumeront peut-être toute leur vie ; mais leur travail sera utile à leurs successeurs ; les dictionnaires, les grammaires, les traductions se multiplieront & se perfectionneront peu à peu, & la facilité de s'instruire dans ces langues augmentera avec le temps. Nos premiers savans ont passé presque toute leur vie à

l'étude du Grec ; c'est aujourd'hui une affaire de quelques années. Voilà donc une branche d'*érudition*, toute neuve, trop négligée jusqu'à nous, & bien digne d'exercer nos savans. Combien n'y a-t-il pas encore à découvrir dans des branches plus cultivées que celle-là ? Qu'on interroge ceux qui ont le plus approfondi la géographie ancienne & moderne, on apprendra d'eux, avec étonnement, combien ils trouvent dans les originaux de choses qu'on n'y a point vues, ou qu'on n'en a point tirées, & combien d'erreurs à rectifier dans leurs prédécesseurs. Celui qui défriche le premier une matière avec succès, est suivi d'une infinité d'auteurs, qui ne font que le copier dans ses fautes mêmes, qui n'ajoutent absolument rien à son travail ; & on est surpris, après avoir parcouru un grand nombre d'ouvrages sur le même objet, de voir que les premiers pas y sont à peine encore faits, lorsque la multitude le croit épuisé. Ce que nous disons ici de la géographie, d'après le témoignage des hommes les plus versés dans cette science, pourroit se dire par les mêmes raisons, d'un grand nombre d'autres matières. Il s'en faut donc beaucoup que l'*érudition* soit un terrain où nous n'ayions plus de moisson à faire.

Enfin les secours que nous avons aujourd'hui pour l'*érudition*, la facilitent tellement, que notre paresse seroit inexcusable, si nous n'en profitions pas.

Cicéron a eu, ce me semble, grand tort de dire que pour réussir dans les mathématiques, il suffit de s'y appliquer ; c'est apparemment par ce principe qu'il a traité ailleurs Archimede de petit homme, *homuntio* : cet orateur parloit alors en homme très-peu versé dans ces sciences. Peut-être à la rigueur, avec le travail seul, pourroit-on parvenir à entendre tout ce que les géometres ont trouvé ; je doute même si toutes sortes de personnes en seroient capables, la plupart des ouvrages de mathématiques étant assez mal faits, & peu à la portée du grand nombre des esprits, au niveau desquels on auroit pu cependant les rabaisser (*voyez* ÉLÉMENTS & LOGIQUE) ; mais pour être inventeur dans ces sciences, pour ajouter aux découvertes des Descartes & des Newton, il faut un

degré de génie & de talens auquel bien peu de gens peuvent atteindre. Au contraire, il n'y a point d'homme qui, avec des yeux, de la patience, & de la mémoire, ne puisse devenir très-érudit à force de lecture. Mais cette raison doit-elle faire mépriser l'*érudition*? nullement. C'est une raison de plus pour engager à l'acquérir.

Enfin, on auroit tort d'objecter que l'*érudition* rend l'esprit froid, pesant, insensible aux grâces de l'imagination. L'*érudition* prend le caractère des esprits qui la cultivent; elle est hérissée dans ceux-ci, agréable dans ceux-là, brute & sans ordre dans les uns, pleine de vues, de goût, de finesse, & de sagacité dans les autres: l'*érudition*, ainsi que la géométrie, laisse l'esprit dans l'état où elle le trouve; ou pour parler plus exactement, elle ne fait d'effet sensible en mal, que sur des esprits que la nature y avoit déjà préparés; ceux que l'*érudition* appesantit, auroient été pesans avec l'ignorance même; ainsi la perte, à cet égard, n'est jamais grande; on y gagne un savant, sans y perdre un écrivain agréable. Balzac appelloit l'*érudition le bagage de l'antiquité*; j'aurois mieux l'appeller *le bagage de l'esprit*, dans le même sens que le chancelier Bacon appelle les richesses *le bagage de la vertu*: en effet, l'*érudition* est à l'esprit, ce que le bagage est aux armées; il est utile dans une armée bien commandée, & nuit aux opérations des généraux médiocres.

On vante beaucoup, en faveur des sciences exactes, l'esprit philosophique qu'elles ont certainement contribué à répandre parmi nous; mais croit-on que cet esprit philosophique ne trouve pas de fréquentes occasions de s'exercer dans les matières d'*érudition*? Combien n'en faut-il pas dans la critique, pour démêler le vrai d'avec le faux? Combien l'histoire ne fournit-elle pas de monumens de la fourberie, de l'imbécillité, de l'erreur, & de l'extravagance des hommes, & des philosophes même? matière de réflexions aussi immense qu'agréable pour un homme qui fait penser. Les sciences exactes, dirait-on, ont, à cet égard, beaucoup d'avantage; l'esprit philosophique, que leur étude nourrit, ne trouve dans cette étude

aucun contre-poids; l'étude de l'histoire, au contraire, en a un pour des esprits d'une trempe commune: un érudit, avide de faits, qui sont les seules connoissances qu'il recherche & dont il fasse cas, est en danger de s'accoutumer à trop d'indulgence sur cet article; tout livre qui contient des faits, ou qui prétend en contenir, est digne d'attention pour lui; plus ce livre est ancien, plus il est porté à lui accorder de créance; il ne fait pas réflexion que l'incertitude des histoires modernes, dont nous sommes à portée de vérifier les faits, doit nous rendre très-circonspects dans le degré de confiance que nous donnons aux histoires anciennes; un poète n'est pour lui qu'un historien qui dépose des usages de son temps; il ne cherche dans Homère, comme feu M. l'abbé de Longueue, que la géographie & les mœurs antiques; le grand peintre & le grand homme lui échappent. Mais en premier lieu, il s'ensuivroit tout au plus de cette objection, que l'*érudition*, pour être vraiment estimable, a besoin d'être éclairée par l'esprit philosophique, & nullement qu'on doit la mépriser en elle-même. En second lieu, ne fait-on pas aussi quelque reproche à l'étude des sciences exactes, celui d'éteindre ou d'affoiblir l'imagination, de lui donner de la sécheresse, de rendre insensible aux charmes des belles-lettres & des arts, d'accoutumer à une certaine roideur d'esprit qui exige des démonstrations, quand les probabilités suffisent, & qui cherche à transporter la méthode géométrique à des matières auxquelles elle se refuse? Voyez DEGRÉ. Si ce reproche ne tombe pas sur un certain nombre de géomètres, qui ont su joindre aux connoissances profondes les agrémens de l'esprit, ne s'adresse-t-il pas au plus grand nombre des autres? & n'est-il pas fondé, du moins à quelques égards? Convenons donc que de ce côté tout est à peu près égal entre les sciences & l'*érudition*, pour les incoveniens & les avantages.

On se plaint que la multiplication des journaux & des dictionnaires de toute espèce, a porté parmi nous le coup mortel à l'*érudition*, & éteindra peu à peu le goût de l'étude; nous croyons avoir suffisam-

ment répondu à ce reproche dans le *discours préliminaire*, pag. xxxiv, dans l'*avertissement* du troisieme volume, & à la fin du mot DICTIONNAIRE, à l'art. DICTIONNAIRES DES SCIENCES & DES ARTS. Les partisans de l'*érudition* prétendent qu'il en fera de nous comme de nos peres, à qui les *abregés*, les *analyses*, les *recueils de sentences*, faits par des moines & des clerics dans les siecles barbares, firent perdre insensiblement l'amour des lettres, la connoissance des originaux, & jusqu'aux originaux mêmes. Nous sommes dans un cas bien différent; l'imprimerie nous met à couvert du danger de perdre aucun livre vraiment utile: plutôt à Dieu qu'elle n'eût pas l'inconvénient de trop multiplier les mauvais ouvrages! Dans les siecles d'ignorance, les livres étoient si difficiles à se procurer, qu'on étoit trop heureux d'en avoir des abrégés & des extraits: on étoit savant à ce titre; aujourd'hui on ne le feroit plus.

Il est vrai, graces aux traductions qui ont été faites en notre langue d'un très-grand nombre d'auteurs, & en général, graces au grand nombre d'ouvrages publiés en François sur toute sorte de matieres; il est vrai, dis-je, qu'une personne uniquement bornée à la connoissance de la langue François, pourroit devenir très-savante par la lecture de ces seuls ouvrages. Mais outre que tout n'est pas traduit, la lecture des traductions, même en fait d'*érudition* pure & simple (car il n'est pas ici question des lectures de goût), ne supplée jamais parfaitement à celle des originaux dans leur propre langue. Mille exemples nous convainquent tous les jours de l'infidélité des traducteurs ordinaires, & de l'inadvertance des traducteurs les plus exacts.

Enfin, car ce n'est pas un avantage à passer sous silence, l'étude des sciences doit tirer beaucoup de lumieres de la lecture des anciens. On peut sans doute savoir l'histoire des pensées des hommes sans penser soi-même; mais un philosophe peut lire avec beaucoup d'utilité le détail des opinions de ses semblables; il y trouvera souvent des germes d'idées précieuses à développer, des conjectures à vérifier, des faits à éclaircir, des hypothèses à confirmer. Il n'y a presque dans notre physique moderne

aucuns principes généraux, dont l'énoncé ou du moins le fond ne se trouve chez les anciens; on n'en fera pas surpris, si on considère qu'en cette matiere les hypothèses les plus vraisemblables se présentent assez naturellement à l'esprit, que les combinaisons d'idées générales doivent être bientôt épuisées, & par une espèce de révolution forcée, être successivement remplacées les unes par les autres, Voyez ECLECTIQUE. C'est peut-être par cette raison, pour le dire en passant, que la philosophie moderne s'est rapprochée sur plusieurs points de ce qu'on a pensé dans le premier âge de la philosophie, parce qu'il semble que la première impression de la nature est de nous donner des idées justes, que l'on abandonne bientôt par incertitude ou par amour de la nouveauté, & auxquelles enfin on est forcé de revenir.

Mais en recommandant aux philosophes mêmes la lecture de leurs prédécesseurs, ne cherchons point, comme l'ont fait quelques savans, à déprimer les modernes sous ce faux prétexte, que la philosophie moderne n'a rien découvert de plus que l'ancienne. Qu'importe à la gloire de Newton, qu'Empedocle ait eu quelques idées vagues & informes du système de la gravitation, quand ces idées ont été dénuées des preuves nécessaires pour les appuyer? Qu'importe à l'honneur de Copernic, que quelques anciens philosophes aient cru le mouvement de la terre, si les preuves qu'ils en donnoient n'ont pas été suffisantes pour empêcher le plus grand nombre de croire le mouvement du soleil? Tout l'avantage à cet égard, quoiqu'on en dise, est du côté des modernes, non parce qu'ils sont supérieurs en lumieres à leurs prédécesseurs, mais parce qu'ils sont venus depuis. La plupart des opinions des anciens sur le système du monde, & sur presque tous les objets de la physique, sont si vagues & si mal prouvées, qu'on n'en peut tirer aucune lumiere réelle. On n'y trouve point ces détails précis, exacts & profonds, qui sont la pierre de touche de la vérité d'un système, & que quelques auteurs affectent d'appeler l'*appareil*, mais qu'on en doit regarder comme le corps & la substance, & qui en sont par conséquent la difficulté & le mérite.

En vain un savant illustre, en revendiquant nos hypothèses & nos opinions à l'ancienne philosophie, a cru la venger d'un mépris injuste, que les vrais savans & les bons esprits n'ont jamais eu pour elle; sa dissertation sur ce sujet (imprimée dans le tome XVIII; des mém. de l'acad. des belles-lettres, page 97,) ne fait, ce me semble, ni beaucoup de tort aux modernes, ni beaucoup d'honneur aux anciens; mais seulement beaucoup à l'*érudition* & aux lumières de son auteur.

Avouons donc d'un côté, en faveur de l'*érudition*, que la lecture des anciens peut fournir aux modernes des germes de découvertes; de l'autre, en faveur des savans modernes, que ceux-ci ont poussé beaucoup plus loin que les anciens les preuves & les conséquences des opinions heureuses, que les anciens s'étoient, pour ainsi dire, contentés de hasarder.

Un savant de nos jours, connu par de médiocres traductions & de savans commentaires, ne faisoit aucun cas des philosophes, & sur-tout de ceux qui s'adonnent à la physique expérimentale. Il les appelle des *curieux fainéans*, des *manœuvres* qui osent usurper le titre de *sages*. Ce reproche est bien singulier de la part d'un auteur, dont le principal mérite consistoit à avoir la tête remplie de passages grecs & latins, & qui peut-être méritoit une partie du reproche fait à la foule des commentateurs, par un auteur célèbre dans un ouvrage où il les fait parler ainsi:

Le goût n'est rien; nous avons l'habitude

De rédiger au long de point en point

Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point.

Volt. Temple du goût.

Que doit-on conclure de ces réflexions? Ne méprisons ni aucune espèce de savoir utile, ni aucune espèce d'hommes; croyons que les connoissances de tout genre se tiennent & s'éclairent réciproquement; que les hommes de tous les siècles sont à peu près semblables, & qu'avec les mêmes données, ils produiroient les mêmes choses: en quelque genre que ce soit, s'il y a du mérite à faire les premiers efforts, il y a aussi de

l'avantage à les faire, parce que la glace une fois rompue, on n'a plus qu'à se laisser aller au courant, on parcourt un vaste espace sans rencontrer presque aucun obstacle; mais cet obstacle une fois rencontré, la difficulté d'aller au delà en est plus grande pour ceux qui viennent après. (O)

ERUPTION, f. f. (*Médecine.*) Ce terme est ordinairement employé dans le même sens qu'*exanthème*, pour signifier la sortie de la matière morbifique sur la surface de la peau dans les affections cutanées, qui forme des taches ou de petites tumeurs, comme dans la fièvre pourprée, dans la petite vérole.

L'action qui produit l'apparition des taches rouges dans la première de ces maladies, & celle des boutons dans la seconde, est ce qu'on appelle *éruption*. **V. EXANTHEME**, & toutes les maladies exanthémateuses, comme la petite vérole, la rougeole, la gale, &c.

Eruption se prend encore dans un autre sens, mais plus rarement: lorsqu'il se fait une excrétion abondante & subite de sang, de pus, par l'ouverture d'un vaisseau, d'un abcès, on lui donne le nom d'*éruption*. (d)

* **ERYCINE**, f. f. ou adj. (*Mythol.*) surnom de Vénus. Il lui venoit du mont Erix en Sicile, où Enée lui éleva un temple lorsqu'il aborda dans l'île; la piété des Egétiens l'avoit enrichi de vases, de fioles, & d'encensoirs précieux. Dédale y avoit consacré une vache d'or d'un travail exquis. Il y avoit beaucoup d'autres ouvrages de sa main. Voyez dans Elien toutes les merveilles qu'il raconte de ce temple. *Vénus Erycine* avoit aussi dans Rome un temple qui fut dédié par Fabius Maximus, l'an 571. L. Portius en dédia un autre hors de la porte Colline, l'an 571. Voyez T. Liv. de Mr. le Clerc.

* **ERYMANTHE**, f. m. (*Géographie ancienne & Mythologie.*) montagne de l'Arcadie, le séjour de ce terrible sanglier qui ravageoit toutes ces contrées, qu'Hercule prit tout vivant, & qu'il conduisit chez Euristhée. Ce fut un de ses douze travaux.

* **ERYNNIES**, f. f. plur. (*Mythol.*) c'est ainsi que les Grecs appelloient les furies. Elles avoient un temple dans Athènes. Ce temple des furies étoit voisin de l'Aréopage. Voyez **FURIES**.

* **ERYNNIS**,

* **ERYNNIS**, f. ou adj. (*Mythol.*) Cérés *Erynnis* ou Cérés furieuse, fut ainfi appellée par les Arcadiens, parce que ce fut dans une caverne de l'Arcadie qu'elle se retira & que Pan la découvrit, lorsque l'injure que Neptune lui fit, tandis qu'elle parcouroit le monde pour retrouver Proserpine sa fille, lui eut aliéné l'esprit. Cérés, séduite par Neptune, alla se laver dans un fleuve, & se réfugia dans le fond d'un antre de la Sicile. Cependant la peste & la stérilité ravageoient la terre : les dieux, inquiets du sort des hommes, chercherent Cérés ; mais ils ne l'auroient point trouvée, si Pan ne l'eût apperçue en gardant ses troupeaux. Il en avertit Jupiter qui lui envoya les Parques qui la déterminèrent à venir au secours des hommes. Il n'est pas difficile d'appercevoir à travers les circonstances de cette fable, des vestiges d'allégorie, ni d'expliquer comment le voile de l'allégorie enveloppe à la longue les faits historiques : la tradition en se corrompant commence cet ouvrage, & la poésie l'acheve.

* **ERYTRES**, adj. pris subst. (*Mythol.*) Hercule fut surnommé *Erythres*, d'un temple qu'il avoit à Erythrée en Ionie. La statue humaine d'Hercule étoit placée sur une espece de radeau & ressembloit à des statues Egyptiennes artistement travaillées. Le radeau s'arrêta au promontoire de Junon, à moitié chemin d'Erythrée à Chio : les habitans de ces lieux emploient pour l'amener à bord tous les moyens que la marine & la dévotion leur suggerent ; mais c'est inutilement : un aveugle d'Erythrée, qui se méloit de pêche avant que de faire le métier de devin, annonce à ses concitoyens que le seul moyen de mouvoir le radeau, c'est de le tirer avec une corde filée des cheveux des femmes Erythréennes ; les femmes d'Erythrée aiment mieux conserver leur chevelure que d'avoir un dieu de plus, & Hercule restoit en mer, lorsque des Thraciennes nées libres, mais esclaves dans Erythrée, plus pieuses que les Erythréennes, sacrifierent la leur, & mettent les Erythréens en possession du dieu. On récompensa le zèle de ces Thraciennes, en leur accordant le privilege exclusif d'entrer dans le temple d'Hercule. Pausanias dit qu'on

Tome XII.

montrait encore de son temps la corde de cheveux. Quant au pêcheur aveugle, il recouvra la vue pour le reste de ses jours. Voyez **MIRACLE**.

* **ERYTHRÉE** ou **ERYTRÉENNE**, adj. (*Mythol.*) La sybille Erythrée est la première des quatre d'Elie, & la cinquième des dix de Varron. On dit qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troie, qu'ils prendroient cette ville, & qu'Homère feroit de leurs exploits la matière d'un ouvrage plein de fables.

* **ERYTHREUS**, ou **LE ROUGE**, f. m. (*Mythol.*) C'est un des chevaux du soleil.

ERYTHROIDE. Voy. **ELYTHROIDE**.

ERZEROM, (*Géogr.*) ville assez grande de la Turquie Asiatique, située sur l'Euphrate, & bâtie dans une plaine au pied d'une chaîne de montagnes, ce qui y rend les hivers également longs & rudes. Elle est à cinq journées de la mer noire, & à dix de la frontière de Perse. On la regarde comme le passage & le reposoir de toutes les marchandises des Indes par la Turquie. M. de Tournefort en parle fort au long dans ses voyages, & ce qu'il en dit mérite d'être lu. *Long.* 6, 34, 25 ; *lat.* 39, 56, 35, suivant le P. de Beze. Article de M. le chevalier **DE JAUCOURT**.

È S

ÈS, préposition qui n'est aujourd'hui en usage que dans quelques phrases consacrées, comme *maîtres-ès-arts*. Elle vient, selon quelques-uns, du Grec *es* ou *es in*, en ; & selon d'autres, c'est un abrégé pour *en les*, *à les*, *aux*.

Robert Etienne, dans sa grammaire, page, 23, en parlant des articles, dit qu'il vaut mieux dire *il est es champs*, que *il est aux champs*. *Traité de la grammaire Française*, page 2569. Mais quelques années après, l'usage changea. Nicot, en 1606, dit qu'il est plus commun de dire, *il loge aux forsbourgs*, que *es forsbourgs*.

Es est aussi quelquefois une préposition inséparable qui entre dans la composition des mots ; elle vient de la préposition latine *de* ou *ex*, & elle a divers usages. Souvent

F f f f f

elle perd l's, & quelquefois elle le retient, *esplanade, escalade, &c.* sur quoi on ne peut donner d'autre regle que l'usage. (F)

ESCABEAU ou ESCABELLE, f. m. (*Menuis.*) petit siege de bois quarré, qui n'est ni couvert ni rembourré, qui n'a ni bras ni dossier, & dont on usoit autrefois dans les salles à manger au lieu de chaises. Ce mot est quelquefois synonyme à *mar-chepié*.

ESCABLON, f. m. (*Antiq.*) espece de piédestal, ou de pierre, ou de marbre, ou de bois marbré qui va en diminuant du haut en bas, qui peut avoir trois piés de hauteur, & sur lequel on place dans les cabinets & dans les galeries des bustes & autres morceaux semblables.

ESCACHE, f. f. (*Manege.*) Nous nous écarterons ici sans scrupule de la définition que nous trouvons du terme d'*escache*, dans le dictionnaire de Trevoux. Tous les auteurs qui ont employé ce mot, l'ont appliqué indifféremment à toutes sortes d'embouchures, parce que toute embouchure a la puissance d'*escacher* en quelque façon la barre; & comme les anciens ne connoissoient qu'une seule maniere d'assembler les branches au mors, les éperonniers modernes qui l'ont totalement abandonnée, ainsi que nous avons abandonné nous-mêmes le terme d'*escache*, pour désigner une embouchure, l'ont adapté mal-à-propos à cette ancienne monture. Elle étoit telle, qu'au lieu de la fonçure & du chaperon, chaque extrémité du canon étoit prolongée en un assez long triangle, pour embrasser la broche du banquet & venir cacher sa pointe dans une mortaise au dessus de l'appui du canon sur les barres. On comprend que les branches ne pouvoient point être aussi solidement fixées qu'elles le sont par les méthodes que nous avons préférées. Voyez EMOUCHURE. (e)

ESCADRE, f. f. (*Marine.*) C'est un nombre de vaisseaux réunis ensemble sous le commandement d'un officier général, soit lieutenant général, soit chef d'*escadre*. Il faut au moins 4 ou 5 vaisseaux ensemble pour qu'on leur donne le nom d'*escadre*.

Lorsqu'une escadre est considérable, c'est-à-dire, composée de quinze ou vingt vais-

seaux, on la partage en plusieurs divisions; & le plus ordinairement en trois; chaque division a son commandant particulier aux ordres du commandant général.

Les armées navales sont partagées en France en trois *escadres*; savoir, l'*escadre* blanche, l'*escadre* bleue, & l'*escadre* bleue blanche. Voyez ARMÉE NAVALE. (Z)

ESCADRON, f. m. (*Art. milit.*) *agmen equestre, turma equestris*. Dans la premiere origine, on disoit *agmen quadratum*, d'où il est aisé de conclure que du mot Italien *quadro*, les François ont fait celui de *scadron*, comme on disoit il n'y a pas encore cent ans:

*Aux scadrons ennemis on a vu sa valeur
Peupler les monumens.*

Racan, de l'Acad. Franç.

Ducange le fait venir de *scara*, mot de la basse latinité:

*Bellatorum acies quas vulgari sermone
scaras vocamus.*

Hincmar, aux évêq. de Rheims, c. 3.

*Scaram quam nos turmam vel cuneum
appellare consuevimus.*

Arimoin, liv. IV, c. xxvj.

Les Espagnols disent *escadro*, *per avar forma quadrada*; les Allemands appellent l'*escadron*, *schwvadron*, *geswader* ou *reuter schar*, qui veut dire *bande de reîtres*.

Escadron est un assemblage de gens à cheval destinés pour combattre; le nombre des hommes, celui des rangs & des files, ainsi que la forme qu'on doit donner aux *escadrons*, a varié de tous les temps, & n'est point encore déterminée; l'espece de gens à cheval, la quantité qu'on en a, les occurrences, & plus encore l'opinion de ceux qui commandent, ont jusqu'à présent fait la loi à cet égard.

Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un sacré, & l'autre profane, ne nous disent rien de l'ordre dans lequel on faisoit servir la cavalerie: Moysé nous apprend seulement qu'avant lui l'usage de monter à cheval étoit connu; & Homere ne nous enseigne rien de la maniere dont

les Grecs & les Troyens se servoient de leur cavalerie dans la guerre qu'ils eurent ensemble. *Voyez* EQUITATION. Ainsi nous parlerons de celle des temps moins reculés, comme on se l'est proposé par le renvoi du mot *cavalerie* à celui d'*escadron* : & après avoir dit quelque chose de son utilité, de ses services, des succès qu'elle a procurés, &c. on expliquera les différentes formes qu'on a données à la cavalerie, comprise sous le nom d'*escadron*.

Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie ; les services qu'ils en ont tirés, le grand nombre de succès décisifs, dus principalement à ce corps dans les occasions les plus importantes dont l'histoire ancienne & moderne nous a transmis le détail ; enfin le témoignage unanime des auteurs que nous regardons comme nos maîtres dans l'art de la guerre, sont autant de preuves indubitables que la cavalerie est non seulement utile, mais d'une nécessité absolue dans les armées.

Polybe attribue formellement les victoires remportées par les Carthaginois à Cannes & sur les bords du Tessin, celles de la Trébie & du lac de Thrasymenne, à la supériorité de leur cavalerie. « Les Carthaginois, dit-il, (*liv. III, chap. xxiv.*) eurent la principale obligation de cette victoire, aussi-bien que des précédentes, à leur cavalerie, & par-là donnerent à tous les peuples qui devoient naître après eux, cette importante leçon, qu'il vaut beaucoup mieux être plus fort en cavalerie que son ennemi, même avec infanterie moindre de moitié, que d'avoir même nombre que lui de cavaliers & de fantassins. »

La réputation dont jouit Polybe depuis près de vingt siècles, d'être l'écrivain le plus consommé dans toutes les parties de la guerre, semble mettre son opinion hors de doute ; il n'a d'ailleurs écrit que ce qui s'est passé pour ainsi dire sous ses yeux, & il a pour garans de son précepte tous les faits dont son histoire est remplie, les victoires d'Annibal aussi-bien que sa défaite à Zama ; & l'on peut regarder la seconde guerre punique, comme la véritable époque de l'établissement de la cavalerie dans les armées ; avant ce temps les Grecs & les Romains en avoient très-peu, parce qu'ils

en ignoient l'usage, & que d'ailleurs les Grecs n'eurent long-temps à combattre que les uns contre les autres, & dans des pays stériles où la cavalerie n'auroit pu trouver à subsister, & qui étoient coupés de montagnes impraticables pour elle. La fameuse retraite des dix mille n'est pas un exemple qui prouve que les Grecs fussent se passer de cavalerie ; il n'y a qu'à les écouter, pour s'assurer qu'ils étoient au contraire très-convaincus qu'elle leur auroit été d'un grand secours : « les Grecs, dit Xénophon en parlant de cette retraite dont il fut un des principaux chefs, » s'affligeoient beaucoup quand ils conféroient que faute de cavalerie la retraite leur devenoit impossible au cas qu'ils fussent battus, & que vainqueurs ils ne pouvoient ni poursuivre les ennemis, ni profiter de la victoire ; au lieu que Tissapherne, & les autres généraux qu'ils avoient à combattre, mettoient facilement leurs troupes en sûreté toutes les fois qu'ils étoient repoussés. » Ce passage prouve bien que si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans les temps de la guerre des Perses, c'est qu'ils n'avoient pas les moyens d'en avoir. Les uns étoient pauvres, & regardoient la pauvreté comme une loi de l'état, parce qu'elle étoit un rempart contre la mollesse & contre tous les vices qu'introduit l'opulence, aussi dangereuse dans les petits états qu'elle est nécessaire dans les grands. Les autres plus riches furent obligés de tourner leurs principales vues du côté de la mer, & l'entretien de leur flotte absorboit les fonds militaires, qui auroient pu servir à se procurer de la cavalerie.

Les Grecs une fois enrichis des dépouilles de la Perse, crurent ne devoir faire un meilleur usage des trésors de leurs ennemis, qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Ils en avoient à la bataille de Leuctres, & celle des Thébains contribua beaucoup à la victoire. On leur compte aussi cinq mille chevaux sur cinquante mille hommes à la bataille de Mantinée, & ce fut à sa cavalerie qu'Epaminondas dut en grande partie la victoire. C'est à sa sage prévoyance que les Thébains durent chez eux cet utile établissement, qui doit être regardé comme l'époque du rôle le plus brillant qu'ils aient joué sur la terre. Ce général, le plus grand

homme peut-être que la Grece ait produit, entendoit trop bien l'art de la guerre pour en négliger une partie aussi essentielle. Dès ce moment les Grecs ne se tiennent plus sur la défensive; on les voit porter la guerre jusq'aux extrémités de l'Orient: dessein que jamais Alexandre n'eût sans doute osé concevoir, si son armée n'avoit été composée que d'infanterie. On fait que les Thessaliens ayant imploré le secours de Philippe contre leurs tyrans, il les défit, & qu'il s'attacha par-là ce peuple dont la cavalerie étoit alors la meilleure du monde; ce fut elle qui, jointe à la phalange macédonienne, fit remporter tant de victoires à Philippe & à son fils: c'est cette cavalerie que Tite-Live appelle *Alexandri fortitudo*. Quant aux Romains, il est encore vrai que dans leur premier temps ils n'eurent que très-peu de cavalerie. L'histoire nous apprend que Romulus n'avoit dans les armées les plus florissantes de son regne, que mille chevaux sur quarante-fix mille hommes de piés: ce qu'on en peut conclure, c'est que Romulus n'étoit pas fort riche; la dépense qu'il eût été obligé de faire pour s'en procurer davantage & pour l'entretenir, auroit de beaucoup excédé ses forces, dans un temps sur-tout où il avoit tant d'autres établissemens à faire: d'ailleurs les environs de Rome, le seul pays qu'il possédoit & ceux d'Italie en général, étoient peu propres pour la guerre: enfin les premières guerres des Romains furent contre leurs voisins, qui comme eux n'étoient pas en état de s'en fournir, & dans ce cas, les choses étoient égales de part & d'autre. Les conquêtes & les alliances que firent par la suite les Romains, leur donnerent les moyens d'augmenter leur cavalerie; celle que les peuples, devenus sujets ou alliés de Rome, entretenoient pour elle à leurs dépens, étoit en ce genre la principale force des armées Romaines; mais cette cavalerie étoit mal armée. Les Romains ignorerent long-temps l'art de s'en servir avec avantage; & c'est cette inexpérience qu'on peut regarder comme le principe de tous les malheurs qu'ils essayèrent dans les deux premières guerres puniques: dans la première, Regulus est entièrement défit par la cavalerie Carthaginoise; & dans la seconde, comme on l'a

déjà dit, Annibal bat les Romains dans toutes les occasions. La cavalerie faisoit au moins le cinquième de ses troupes; aussi Fabius n'est pas plutôt à la tête des armées Romaines, qu'il prend le sage parti d'éviter le combat; & que pour n'avoir rien à souffrir de la cavalerie Carthaginoise, il est obligé de ne plus conduire ses légions que sur le pié des montagnes.

Les Carthaginois firent enfin sentir aux Romains l'obligation d'être forts en cavalerie, ils le leur apprirent à leurs dépens, & les Romains ne commencerent à respirer que lorsque des corps entiers de cavalerie Numide eurent passé de leur côté: ces défections qui affoiblissoient d'autant l'ennemi, leur procurerent insensiblement la supériorité sur les Carthaginois. Annibal obligé d'abandonner l'Italie pour aller au secours de Carthage, n'avoit plus cette formidable cavalerie avec laquelle il avoit remporté tant de victoires: à son arrivée en Afrique, il fut joint par deux mille chevaux; mais un pareil renfort ne l'égaloit pas à beaucoup près à Scipion, dont la cavalerie s'étoit augmentée par des recrues faites dans l'Espagne nouvellement conquise, & par la jonction de Masinissa roi des Numides, qui avoit appris des Grecs à bien armer sa cavalerie, & à la bien faire servir: ce fut cette supériorité qui, au rapport de tous les historiens, décida de la bataille de Zama. « La cavalerie, dit » M. de Montesquieu (*cause de la gran-* » *deur & de la décadence des Romains*), » gagna la bataille & finit la guerre. » Les Romains triompherent en Afrique par les mêmes armes qui tant de fois les avoient vaincus en Italie.

Les Parthes firent encore sentir aux Romains avec quel avantage on combat un ennemi inférieur en cavalerie. « La force » des armées Romaines, dit l'auteur ci- » dessus cité, consistoit dans l'infanterie » la plus ferme, la plus forte & la mieux » disciplinée du monde; les Parthes n'a- » voient pas d'infanterie, mais une cava- » lerie admirable; ils combattoient de » loin & hors la portée des armes Romaines, ils assiégeoient une armée plutôt qu'ils ne la combattoient; inutilement » poursuivis, parce que chez eux fuir

» c'étoit combattre : ainsi ce qu'aucune
 » nation n'avoit pas encore fait (d'éviter
 » le joug), celle des Parthes le fit, non
 » comme invincible, mais comme inac-
 » cessible. » On peut dire plus, les Parthes
 firent trembler les Romains ; & c'est sans
 doute le péril où cette puissante rivale mit
 plus d'une fois leur empire en Orient , qui
 les força d'augmenter considérablement la
 cavalerie dans leurs armées. Cette augmen-
 tation leur devenoit d'autant plus néces-
 saire , que leurs frontieres s'étant fort
 étendues, ils n'auroient pu, sans des trou-
 pes nombreuses en ce genre , arrêter les
 incursions des barbares : d'ailleurs, le relâ-
 chement de la discipline militaire leur fit
 insensiblement perdre l'habitude de fortifier
 leurs camps, & dès-lors leurs armées au-
 roient couru de grands risques, sans une
 cavalerie capable de résister à celle de leurs
 ennemis ; enfin, l'on peut dire que presque
 toutes les disgrâces effuyées, ainsi que la
 plupart des avantages remportés par les
 Romains, ont été l'effet, les uns de leur
 infériorité, les autres de leur supériorité
 en cavalerie.

Si l'on veut lire avec attention les com-
 mentaires de César, on y verra que ce
 grand homme qui dut ses principaux suc-
 cès à son inimitable célérité, se servoit si
 utilement de sa cavalerie, qu'on peut en
 quelque sorte regarder ses écrits comme
 la meilleure école que nous ayions en ce
 genre.

Quand il seroit vrai que les anciens se
 fussent passés de cavalerie, il n'en résul-
 teroit pas qu'on dût aujourd'hui n'en point
 faire usage : autant vaudroit-il prétendre
 qu'on fit la guerre sans canon, ces deux
 propositions seroient d'une nature toute
 semblable ; ce sont des systèmes qu'on ne
 pourra faire approuver que lorsque toutes
 les nations guerrières seront convenues en-
 tr'elles d'abolir en même temps l'usage de
 la cavalerie & du canon.

Pour ne parler que de nos temps & de
 nos plus grands généraux (les Turenne &
 les Condé), on sait que M. de Turenne
 dut la plupart de ses succès, pour ne pas
 dire tous, à la cavalerie : ce général, sans
 doute comparable aux plus grands person-
 nages de l'antiquité, avoit pour maxime

de travailler l'ennemi par détail, maxime
 qu'il n'auroit pu pratiquer s'il n'eût eu
 beaucoup de cavalerie ; aussi ses armées
 furent-elles composées presque toujours
 d'un plus grand nombre de gens de che-
 val, que de gens de pié.

La célèbre bataille de Rocroi nous ap-
 prend le cas que faisoit le grand Condé
 de la cavalerie, & combien il savoit la
 faire servir avec avantage. Cette victoire
 fixe l'époque la plus florissante de la nation
 Française ; c'est elle qui commence le regne
 de Louis le Grand.

Dans cette fameuse journée, les manœu-
 vres de cavalerie furent exécutées avec au-
 tant d'ordre, de précision & de conduite,
 qu'elles pourroient l'être dans un camp de
 discipline par des évolutions concertées ;
 jamais l'antiquité dans une affaire générale
 n'offrit des traits de prudence & de valeur
 tels que ceux qui ont signalé cette victoire ;
 elle rassemble dans ses circonstances tous
 les événemens singuliers qui distinguent les
 autres batailles, & qui caractérisent les
 propriétés de la cavalerie. « Jamais bataille,
 » dit M. de Voltaire, n'avoit été pour la
 » France ni plus glorieuse, ni plus impor-
 » tante ; elle en fut redevable à la conduite
 » pleine d'intelligence du duc d'Anguien,
 » qui la gagna par lui-même, & par l'effet
 » d'un coup-d'œil qui découvrit à la fois
 » le danger & la ressource ; ce fut lui qui
 » à la tête de la cavalerie attaqua par trois
 » différentes fois, & qui rompit enfin cette
 » infanterie Espagnole jusque-là invinci-
 » ble ; par lui le respect qu'on avoit pour
 » elle fut anéanti, & les armes Françaises
 » dont plusieurs époques étoient fatales à
 » leur réputation, commencèrent d'être
 » respectées ; la cavalerie acquit sur-tout
 » en cette journée la gloire d'être la mei-
 » leure de l'Europe. »

Il n'est point étonnant que les plus grands
 hommes aient pensé d'une manière uni-
 forme sur la nécessité de la cavalerie ; il ne
 faut que suivre pié à pié les opérations
 de la guerre pour se convaincre de l'im-
 portance dont il est, qu'une armée soit
 pourvue d'une bonne & nombreuse cava-
 lerie.

A examiner le début de deux armées,
 on verra que la plus forte en cavalerie doit

nécessairement imposer la loi à la plus foible, soit en s'emparant des postes les plus avantageux pour camper, soit en forçant l'autre par des combats continuels à quitter son pays, ou celui dont elle auroit pu se rendre maîtresse.

Alexandre dans son passage du Granique, & Annibal dans son début en Italie par le combat du Tessin, nous fournissent deux exemples, qui donnent à cette proposition la force de l'évidence.

Or, deux victoires dont tout l'honneur appartient à la cavalerie, & l'influence qu'elles ont eu l'une & l'autre sur les évènements qui les ont suivis, prouvent combien ce secours est essentiel aux premières opérations d'une campagne. Si l'on en veut des traits plus modernes & analogues à notre manière de faire la guerre, la dernière nous en offre dans presque chacun de nos succès, ainsi que dans les circonstances malheureuses.

Dans les détails de la guerre, il y a quantité de manœuvres, toutes fort essentielles, qui seroient impraticables à une armée déstituée de cavalerie; s'il s'agit de couvrir un dessein, de masquer un corps de troupes, un poste, c'est la cavalerie qui le fait. M. de Turenne fit lever le siège de Casal en 1640, en rassemblant toute la cavalerie sur un même front; les ennemis trompés par cette disposition, perdirent courage, prirent la fuite: jamais victoire ne fut plus complète pour les François, dit l'auteur de l'histoire du vicomte.

A la journée de Fleurus, M. le maréchal de Luxembourg fit faire à sa cavalerie un mouvement à peu près semblable, sur lequel M. de Valdec prit le change; ce qui lui fit perdre la bataille (1690). C'est, dit M. de Feuquieres, une des plus belles actions de M. de Luxembourg.

La supériorité de la cavalerie donne la facilité de faire de nombreux détachemens, dont les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués; tandis que d'autres, par de fausses marches, donnent du soupçon à l'ennemi, & l'affoiblissent en l'obligeant à faire diversion.

Une armée qui se met en campagne est

un corps composé d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie & de bagage; ce corps n'est parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ses membres; en retrancher un, c'est l'affoiblir, parce que c'est dans l'union de tous que réside toute la force, & que c'est cette union qui respectivement fait la sûreté & le soutien de chaque membre. Dans la comparaison que fait Iphicrate d'une armée avec le corps humain, ce général Athénien, dit que la cavalerie lui tient lieu de pié, & l'infanterie légère de main; que le corps de bataille forme la poitrine, & que le général en doit être regardé comme la tête. Mais sans s'arrêter à des comparaisons, il suffit d'examiner comment on dispose la cavalerie lorsqu'on veut faire agir, pour sentir l'étroite obligation d'en être pourvu. C'est elle dont on forme la tête, la queue, les flancs; elle protège, pour ainsi dire, toutes les autres parties, qui sans elle courroient risque à chaque pas d'être arrêtées, coupées, & même enveloppées; s'il est question de marcher, c'est la cavalerie qui assure la tranquillité des marches, c'est à elle qu'on confie la sûreté des camps, laquelle dépend de ses gardes avancées; plus elle sera nombreuse, & plus ses gardes seront multipliées: delà les patrouilles pour le bon ordre & contre les surprises en seront plus fréquentes, & les communications mieux gardées; les camps qui en deviendront plus grands, en seront plus commodes pour les nécessités de la vie; ils pourront contenir des eaux, des vivres, du bois & du fourrage, qu'on ne fera pas obligé de faire venir à grands frais avec beaucoup de peine & bien des risques.

On peut considérer que de deux armées, celle qui sera supérieure en cavalerie sera l'offensive, elle agira toujours suivant l'opportunité des temps & des lieux, elle aura toujours cette ardeur dont on est animé quand on attaque; l'autre obligée de se tenir sur la défensive, sera toujours contrainte par la nécessité des circonstances, qu'une grosse cavalerie fera naître à son désavantage à chaque moment; le soldat sera toujours surpris, découragé, il n'aura sûrement pas la même confiance que l'attaquant. Lorsqu'une armée sera

pourvue d'une nombreuse cavalerie, les détachemens se feront avec plus de facilité; tous les jours fortiront de nouveaux partis; qui sans cesse obsédant l'ennemi, le gêneront dans toutes ses opérations, le harceleront dans ses marches, lui enlèveront ses détachemens, ses gardes, & parviendront enfin à le détruire par les détails; ce qu'on ne pourra jamais espérer d'une armée foible en cavalerie, quelque forte qu'elle soit d'ailleurs: au contraire, réduite à se tenir enfermée dans un camp d'où elle n'ose sortir, elle ignore tous les projets de l'ennemi, elle ne sauroit jouir de l'abondance que procurent les convois fréquens, on les lui enleve tous; ou s'il en échappe quelques-uns; ils n'abondent qu'avec des peines infinies. C'est la cavalerie qui produit l'abondance dans un camp; sans elle point de sûreté pour les convois: il faut qu'à la longue une armée manque de tout; vivres, fourrages, recrues, trésors, artillerie, rien ne peut arriver, si la cavalerie n'en assure le transport.

Les escortes du général & de ses lieutenans sont aussi de son ressort, & c'est elle seule qui doit être chargée de cette partie du service. La guerre se fait à l'œil. Un général qui veut reconnoître le pays & juger par lui-même de la position des ennemis, risqueroit trop de se faire escorter par de l'infanterie; outre qu'il ne pourroit aller ni bien loin ni bien vite, il se mettroit dans le danger de se faire couper & enlever, avant d'avoir aperçu les troupes de cavalerie ennemies chargées de cette opération. Le seul parti qu'ait à prendre un général, s'il manque de cavalerie, c'est de ne pas passer les gardes ordinaires: or que peut-on attendre de celui qui ne pouvant connoître par lui-même la disposition de l'ennemi, ne sauroit en juger que par le rapport des espions? & le moyen que ses opérations puissent être bien dirigés, si faute de cavalerie il ne peut ni prendre langue, ni envoyer à la découverte, ni reconnoître les lieux?

La vitesse, comme le remarque Montecuculli, est bonne pour le secret, parce qu'elle ne donne pas le temps de divulguer les desseins; c'est par-là qu'on saisit les

momens, & c'est cette qualité qui distingue particulièrement la cavalerie; prompt à se porter par-tout où son secours est nécessaire, on l'a vu souvent rétablir par sa célérité des affaires que le moindre retardement auroit pu rendre désespérées. La vivacité la met dans le cas de profiter des moindres désordres; & si elle n'a pas toujours l'avantage de vaincre, elle a en se retirant celui de n'être jamais totalement vaincue. La victoire, lorsqu'elle est l'ouvrage de la cavalerie, est toujours complète; celle que remporte l'infanterie seule ne l'est jamais.

La guerre est pleine de ces occasions, dans lesquelles on ne sauroit sans risque accepter le combat. Il en est d'autres, au contraire, où l'on doit y forcer, & c'est par la cavalerie qu'on est le maître du choix.

Une armée ne peut se passer de vivres, d'hôpitaux, d'artillerie, d'équipages; il faut du fourrage pour les chevaux destinés à ces différens usages, il en faut pour ceux des officiers-généraux & particuliers; & s'il n'y a point de cavalerie qui soit chargée du soin d'y pourvoir, l'infanterie ne pourra seule aller un peu loin faire ces fourrages; elle n'ira pas interrompre ceux de l'ennemi, lui enlever ses fourrageurs; la chaîne qu'elle formeroit ne seroit ni assez étendue pour embrasser un terrain suffisant, ni assez épaisse pour soutenir l'impétuosité du choc de la cavalerie ennemie.

Pour peu que l'on considère la variété des opérations d'une armée, & l'étendue de ses besoins, on ne peut dire que l'infanterie soit seule en état d'y suffire.

Dans la guerre de plaine & dans toutes les occasions, par exemple, qui exigent un peu de célérité, & qui sont assurément très-fréquentes, peut-on s'empêcher de convenir qu'elle ne soit d'une grande nécessité? Est-il question de traverser une rivière à la nage ou à gué? c'est la cavalerie qui facilite le passage en rompan la rapidité de l'eau par la force des *escadrons*, ou parce que chaque cavalier peut porter en croupe un fantassin. Si l'on veut présenter un grand front, si l'on veut déborder l'ennemi, l'envelopper, c'est par le moyen de la cavalerie

qu'on le fait, c'est en détachant souvent des troupes de cavalerie qu'on maintient le bon ordre si nécessaire à une armée; elles empêchent les déserteurs, les maraudeurs de sortir du camp; ce sont elles qui veillent à ce qu'il n'y entre point d'espions ou autres gens aussi dangereux, & qui procurent aux paysans la sûreté chez eux, & la liberté d'apporter des vivres au camp.

Si l'on excepte les sièges qui sont des opérations auxquelles on ne peut procéder que lentement, & pour ainsi dire pié à pié, on ne trouvera peut-être point d'autres occasions à la guerre qui ne demandent de la diligence, & conséquemment pour laquelle les services de la cavalerie ne soient très-avantageux: & d'ailleurs personne n'ignore que dans les sièges, la cavalerie n'ait un service qui lui soit uniquement affecté; on l'a vu au dernier siège de Berg-op-zoom faire les fonctions, & partager même celles de l'infanterie. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve qu'elle est capable de servir utilement en mettant pié à terre.

Le premier service de la cavalerie dans les sièges, & le plus important, est celui de l'investissement de la ville qu'on veut assiéger avant que l'ennemi ait pu y faire entrer du secours; veut-on, au contraire, secourir une ville menacée d'un siège, ou même qui est assiégée; c'est au moyen de la cavalerie. Le grand Condé nous en fournit un exemple dans le service qu'elle lui a rendu en pareille occasion; il s'agissoit de faire entrer du secours dans Cambrai que M. de Turenne tenoit assiégé, le temps pressoit: le prince de Condé rassemble à la hâte dix-huit *escadrons*, se met à leur tête, force les gardes, se fait jour jusqu'à la contrescarpe, il oblige M. de Turenne de lever le siège. Cè fut un seul détachement de cent chevaux qui en quelque sorte a donné lieu au dernier siège de Berg-op-zoom, siège à jamais glorieux pour les armes du roi, & pour le général qui y a commandé; car il est à présumer que le siège eût été différé, ou que peut-être on ne l'eût pas entrepris, si les grandes gardes de cavalerie qu'avoient en avant les ennemis, eussent tenu assez de temps pour

leur donner celui d'envoyer leur cavalerie; & ensuite le reste de leur armée qui étoit de l'autre côté, s'établir entre la ville & notre camp: mais ces gardes firent peu de résistance; une partie fut enlevée, & le reste prit la fuite.

La cavalerie n'est pas moins nécessaire pour la défense d'une place, si des assiégés en manquoient, ils ne pourroient faire de forties, ou leur infanterie courroit risque en forrant de se faire couper par la cavalerie des ennemis.

Un état dépourvu de cavalerie, pourroit peut-être garder pour un temps ses places avec sa seule infanterie; mais combien en ce cas ne lui en faudroit-il pas? & que lui serviroient ses places si l'ennemi, au moyen de sa cavalerie, pénétrait jusque dans le cœur du royaume?

La levée & l'entretien d'un corps de cavalerie entraînent de la dépense; mais les contributions qu'elle impose au loin, les vivres, les fourrages qu'elle en tire, la sûreté des convois qu'elle procure, & tant d'autres services qu'elle seule est en état de rendre, ne dédommagent-ils pas bien avantageusement de la dépense qu'elle occasionne? D'ailleurs la cavalerie étant d'une utilité plus générale pour les opérations de la guerre, on ne sauroit dire qu'elle soit plus à charge à l'état que l'infanterie, puisque la levée d'un *escadron* n'est pas d'une dépense plus grande que celle d'un bataillon, & que l'entretien de celui-ci est bien plus considérable.

Enfin, si l'on s'en rapporte aux plus grands capitaines, on sera forcé de convenir que l'avantage sera toujours le plus grand pour celui des deux ennemis qui sera supérieur en cavalerie.

Cyrus, Alexandre, Annibal, Scipion, jouissent depuis plus de vingt siècles d'une réputation qu'ils doivent au succès que leur a procuré leur cavalerie. Cyrus & Annibal avoient une cavalerie très-nombreuse; Alexandre est celui des Grecs qui, à proportion de ses forces, en a eu le plus; & l'on ne voit pas que les Grecs sous ce prince, non plus que les Perses & les Carthaginois du temps de Cyrus, aient été sur leur déclin; il sembleroit, au contraire, que la vie de ces grands hommes pourroit être regardée

regardée comme l'époque la plus florissante de leur nation.

Si les Romains, après avoir été vaincus par la cavalerie des Carthaginois, triomphent enfin d'eux, c'est que ceux-ci furent abandonnés de leur cavalerie, que leur enleva Scipion par ses alliances & ses conquêtes; & cette guerre qui avoit commencé par être honteuse au peuple Romain, finit par l'époque la plus florissante pour lui.

Les suffrages des auteurs modernes, qui ont le mieux écrit de l'art militaire; se réunissent avec l'autorité des plus grands capitaines & des meilleurs écrivains de l'antiquité. Il sembloit au brave la Noue, que sur quatre mille lances il suffisoit de 2500 hommes d'infanterie. » Personne ne con- » tredira, ajoute cet auteur, qu'il ne faille » toujours entretenir bon nombre de gen- » darmerie; mais d'infanterie aucuns esti- » ment qu'on s'en peut passer en temps » de paix. » Mais on doit considérer que la Noue écrivoit dans un temps (1587) où l'infanterie étoit comptée pour peu de chose; parce que les principales actions de guerre consistoient moins alors à prendre des places, qu'en des affaires de plaine campagne, où l'infanterie ne tenoit pas contre la cavalerie. Sa réflexion ne peut manquer de tomber sur la nécessité qu'il y a d'exercer pendant la paix la cavalerie, qui ne peut être bonne à la guerre si elle est nouvellement levée.

Un auteur fort estimé, & en même temps grand officier (M. le maréchal de Puysegur), qui connoissoit sans doute en quoi consiste la force des armées, dont il avoit rempli les premiers emplois pendant cinquante-six ans, propose dans ses projets de guerre plus de moitié de cavalerie sur une fois autant d'infanterie.

Santa-Cruz veut qu'une armée soit toujours composée d'une forte cavalerie; il soutient même qu'elle doit être une fois plus nombreuse que l'infanterie, suivant les circonstances: par exemple, si les ennemis la craignent davantage, ou si votre nation est plus propre à agir à cheval qu'à pié; la nature du pays où l'on fait la guerre est une distinction qu'il a oublié de faire. « Un pays plain, dit M. de Turenne, » est très-favorable à la cavalerie; il lui

Tome XII.

» laisse toute la liberté nécessaire à son ser- » vice, & lui donne beaucoup d'avantage » sur l'infanterie. » Ce grand général, dont les maximes font des loix, avoit toujours, comme on l'a déjà dit, dans ses armées au moins autant de cavalerie que d'infanterie, & on l'a vu quelquefois avec un plus grand nombre de cavalerie.

Enfin, Montécuculli, le Vegece de nos jours, estime que la cavalerie pesante doit au moins faire la moitié de l'infanterie, & la légère, le quart au plus de la pesante: les sentimens de ces grands généraux de nations différentes, ceux des anciens & des plus grands capitaines, la raison & l'expérience, les opérations les plus importantes de la guerre, & tous les besoins d'une armée, font autant de témoignages de la nécessité de la cavalerie.

C'est sans doute à cause de l'importance des services de la cavalerie en campagne, que de tout temps on a jugé que dans les occasions où il se trouve mélange des deux corps, l'officier de cavalerie commanderoit le tout, parce que les opérations de la cavalerie exigent une expérience particulière que ne peut avoir l'officier d'infanterie; & l'on peut dire que si celle-ci attend la mort avec fermeté, l'autre y vole avec intrépidité.

On a prouvé de tout temps que des cavaliers épars n'auroient aucune solidité; c'est ce qui a obligé d'en joindre plusieurs ensemble, & c'est cette union, comme on l'a déjà dit, qu'on nomme *escadron*.

Bien des peuples formoient leurs *escadrons* en triangle, en coin, en carré de toutes especes: le losange étoit l'ordonnance la plus généralement reçue, mais l'expérience a fait sentir qu'elle seroit vicieuse; & a fait prendre à toutes les nations la forme des *escadrons* carrés. Les Turcs seuls se servent encore du losange & du coin; ils pensent, comme les anciens, que cette forme est la plus propre pour mettre la cavalerie en bataille sur toutes sortes de terrains, & la faire servir avantageusement aux différentes opérations de la guerre, d'autant plus facilement, qu'il y a un officier à chacun de ses angles: d'ailleurs comme cet *escadron* se présente en pointe, ils croient qu'il lui est aisé de percer par un moindre

G E E E E

intervalle ; que n'occupant pas un grand espace, il a plus de vivacité dans ses mouvemens, & qu'enfin il n'est pas sujet, lorsqu'il veut faire des conversions, à tracer de grands circuits, comme l'*escadron* carré, qui est contraint dans ce cas de parcourir une grande portion de cercle. Mais si les *escadrons* en losange ont effectivement ces avantages, ils ont aussi les défauts de ne présenter qu'un très-petit nombre de combattans ; les parties intérieures en sont inutiles, & la gauche n'en peut combattre avec avantage. Cet *escadron*, pris par un autre, formé sur un carré long qui se recourbe de droite & de gauche, est inmanquablement enveloppé sans avoir la liberté de se défendre ; & lorsqu'il est une fois rompu, il ne lui est plus possible de se reformer : ainsi il ne peut tout au plus être bon que pour une petite troupe servant de garde, & plutôt faite pour avertir & se retirer que pour combattre. Voici en deux mots quelles étoient les différentes manières de former ces *escadrons* en triangle.

Les Thessaliens, chez qui l'art de combattre à cheval étoit connu bien avant la guerre de Troie, furent les premiers qui donnerent à leurs *escadrons* la forme d'un losange : on fait que parmi les Grecs cette cavalerie Thessalienne étoit en fort grande réputation ; ce fut Iléon le Thessalien qui le premier établit cet ordre, & dont il porte le nom d'*ilé*. Voyez la tactique d'*Elie*n.

Celui qui commandoit l'*escadron* ou losange, s'appelloit *ilarque* ; il tenoit la pointe de la tête ; ceux qui fermoient les droites & les gauches du rang du milieu étoient les *gardes-flancs*, & celui de la queue se nommoit le *ferre-file*.

Il y avoit quatre manières de former l'*escadron* en losange ; la première avec des files & des rangs, la seconde sans rangs & sans files, la troisième avec des files, mais sans rangs, & la quatrième avec des rangs & point de files.

Les Macédoniens, les Scythes & les Thraces trouverent les *escadrons* en losange trop pesans ; ils en retrancherent la queue, & formerent, moyennant cette réforme, ce qu'ils appellerent le *coin*. On assure que

Philippe fut l'auteur de cette ordonnance : quoi qu'il en soit, il ne paroît pas que ce fût là l'ordre qu'observerent le plus communément les Macédoniens, puisque Polybe (*l. VI, ch. xij*,) nous apprend que leur cavalerie se rangeoit pour l'ordinaire sur huit de hauteur ; c'est, dit-il, la meilleure méthode. Tacite nous apprend que les Germains formoient aussi en coin les différens corps de leur armée.

Les Siciliens & la plupart des peuples de la Grece formerent de leur cavalerie des *escadrons* carrés ; ils leur sembloient plus faciles à former, & devoir marcher plus unis & plus ferrés : d'ailleurs dans cet ordre, le front se trouve composé d'officiers & de ce qu'il y a de meilleurs cavaliers, & le choc se faisant tout ensemble, a plus de force & d'impétuosité. Le losange ou le coin, au contraire, ne présente qu'un seul combattant, lequel étant hors de combat cause infailliblement la perte de l'*escadron*.

Les Perses se servirent aussi des formes carrées pour former leurs *escadrons* ; & comme ils avoient une nombreuse cavalerie, ils donnerent à ces *escadrons* beaucoup de profondeur : les files étoient de douze, quelquefois de seize cavaliers, ce qui rendoit leurs *escadrons* si pesans, qu'ils furent presque toujours battus, malgré la supériorité du nombre.

Les Romains formerent leurs *escadrons* ou leurs turmes sur une autre espece de carré, les carrés longs ; ils leur donnoient un front & une épaisseur beaucoup moins grands que les Grecs en général n'avoient fait : c'étoit l'usage reçu parmi les Romains pour la disposition de leurs *escadrons* ; mais ils n'y étoient pas tellement assujettis, que suivant les circonstances ils ne changeassent cet ordre. A la bataille de Pharsale nous voyons que Pompée, de beaucoup supérieur en cavalerie, joignit ensemble quatre turmes, & forma ses *escadrons* de quinze cavaliers de front sur huit de hauteur ; ce qui obligea César, qui n'avoit que trente-trois turmes, chacune de trente hommes, de les ranger sur dix de front & trois de hauteur, suivant l'usage ordinaire.

L'usage de ne faire combattre la cavalerie que sur un seul rang, a duré long-temps

en Europe dans les premiers temps de notre monarchie ; l'espece de cavalerie , les armes offensives & défensives exigeoient cet ordre : il a duré jusqu'au milieu du regne de Henri II , qui , voyant les files de gendarmerie aisément renversées par les *escadrons* de lances & par ceux de reîtres que l'empereur Charles V avoit créés , donna à notre cavalerie la forme carrée , mais avec une excessive profondeur. Cet usage , bien que sujet à mille inconvéniens , a subsisté en Europe depuis Henri II , jusqu'à Henri IV , sous lequel les *escadrons* de dix rangs qu'ils avoient auparavant furent réduits à huit , puis à six rangs. Alors les compagnies formoient autant d'*escadrons* ; elles étoient de quatre cents maîtres , & les capitaines qui vouloient combattre à la tête de leur compagnie , ne vouloient pas partager le commandement en la partageant : mais ces compagnies ayant depuis été mises à deux cents hommes , les *escadrons* eurent moins de front & moins de profondeur ; ils étoient encore trop lourds , & ne furent réduits à la proportion la plus convenable , que lorsqu'on les enrégimenta sous Louis XIII , en 1635. On les disposa sous trois ou quatre rangs de quarante ou de cinquante maîtres chacun ; c'est-là l'ordre que notre cavalerie observe encore aujourd'hui , & c'est en effet celui que l'expérience a prouvé être le meilleur. Les officiers les plus expérimentés estiment que l'*escadron* de cavalerie sur trois rangs , à quarante-huit maîtres chacun , est préférable à tout autre , étant le plus juste dans ses proportions ; celui de cent vingt , à quarante maîtres par rangs , peut être bon quand les compagnies sont foibles , parce qu'il comporte huit divisions égales : l'autre peut être divisé en seize.

Quelques personnes cependant se sont élevées contre la méthode de former nos *escadrons* sur trois rangs , & ont soutenu qu'il seroit plus avantageux de leur en donner un quatrième : quoique leur système puisse être appuyé de l'autorité des Gustave & des Turenne , qui donnoient à leurs *escadrons* quatre , quelquefois même jusqu'à cinq rangs de profondeur , il faut croire que si l'usage de faire combattre les *escadrons* sur trois rangs n'étoit pas effectivement le

meilleur , l'Europe entière ne l'auroit pas adopté , ou ne l'eût pas au moins toujours conservé depuis.

D'autres au contraire trouvent encore trop de profondeur aux *escadrons* disposés sur trois rangs , & prétendent que l'ordre des *escadrons* en bataille sur deux rangs est le plus avantageux à la cavalerie. Ceux qui sont prévenus de ce sentiment le soutiennent , parce que l'ancienne cavalerie & la gendarmerie , qui ont fait si long-temps la principale force des armées de France , alloient à l'ennemi sur un seul rang. Mais que conclure de là ? Dans ces temps reculés , aucun peuple ne formoit sa cavalerie en *escadrons* , les ennemis n'avoient alors à cet égard aucun avantage sur nous ; d'ailleurs cette cavalerie étoit composée de l'élite de la noblesse Française , hommes & chevaux étoient couverts d'une armure qui les rendoit presque invulnérables , & qui auroit donné une excessive pesanteur à des *escadrons* ainsi composés : leur arme offensive étoit la lance , qui ne permettoit pas non plus qu'ils combattissent en *escadrons*. N'auroit-ce pas été perdre sans nécessité d'excellens champions , que de doubler de pareils rangs ? D'ailleurs on sait que cette cavalerie fut toujours battue lorsqu'elle eut affaire contre une autre disposée sur plusieurs rangs de hauteur.

La maison du roi combat sur trois rangs : comparable sans doute à tous égards à cette ancienne cavalerie , elle lui est de beaucoup supérieure pour la discipline ; & s'il y avoit un avantage réel de combattre sur deux rangs , il est aisé de penser que cet usage eût été établi dans ce corps , à qui une longue expérience a appris à toujours vaincre , & dont deux rangs paroissent suffire pour cela. Le premier des trois rangs dans les *escadrons* des gardes-du-corps , est composé entièrement d'officiers ; & quand il ne s'en trouve pas suffisamment pour le compléter , on y admet les gardes qu'on nomme *Carabiniers*.

Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maison du roi , on se croira forcé de lui donner plutôt six rangs que trois : ce sont bien les mêmes armes , mais ce ne sont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux ; la nécessité oblige pendant la guerre d'ajouter

aux bons cavaliers des cavaliers médiocres , & même de mauvais , c'est-à-dire de jeunes gens ou de jeunes chevaux non exercés , dont il n'est pas possible de tirer un grand service. S'il est un moyen de remédier à ces défauts , ce ne peut être qu'en donnant à cette cavalerie la meilleure forme dont elle est susceptible ; elle doit être solide , mais en même temps facile à mouvoir ; & pour cela il faut que la hauteur de l'*escadron* soit proportionnée à sa longueur , de manière qu'il n'occupe ni trop ni trop peu de terrain. La disposition de l'*escadron* sur trois rangs , est sans contredit la plus propre à réunir ces avantages : on espère le démontrer , en supposant toujours que les *escadrons* doivent être de cent vingt à cent quarante-quatre hommes ; car s'ils étoient de cent & au dessous de ce nombre , il seroit nécessaire de ne leur donner que deux rangs.

Le terrain qui dans un champ de bataille contient la cavalerie en *escadrons* disposés sur trois rangs , est déjà d'une étendue très-considérable. Si on ne donnoit plus que deux rangs à ces *escadrons* , on seroit obligé de prolonger la ligne d'un tiers ; cela est évident.

Qui ne voit d'un premier coup d'œil combien une pareille disposition entraîne de difficultés ; car enfin quand il seroit possible de trouver pour toutes les occasions des plaines assez vastes pour former sur deux rangs deux lignes de cinquante *escadrons* chacune (nombre aujourd'hui le plus ordinaire dans les armées) , que d'inconvéniens ne résulteroit-il pas de la trop grande étendue d'un champ de bataille , où le général ne pouvant juger de tout par lui-même , ne sauroit donner des ordres à propos (a) ? Les secours arrivent trop tard , les momens sont précieux à la guerre ; & d'ailleurs , quelle apparence que des ailes , composées d'*escadrons* formés sur deux rangs , puissent tenir contre le choc d'autres *escadrons* plus forts d'un rang ? Ce sont les ailes qui , comme on sait , décident presque toujours du sort des batailles ; dénuée de leur secours , l'infanterie est bientôt prise tout à la fois en flanc & en queue par la cavalerie ennemie , & de front par l'infanterie ;

on ne sauroit donc trop rapprocher des yeux du général la cavalerie ; & la meilleure manière de le faire , est d'en former les *escadrons* sur trois rangs ; le poste qu'elle occupe n'en est déjà que trop éloigné : d'ailleurs ses combats sont vifs , de peu de durée , & presque toujours décisifs. Le général seul par sa présence est en état de parer à mille accidens que toute la prudence humaine n'auroit pu prévoir.

La trop grande étendue d'un *escadron* rend la marche flottante & inégale ; les mouvemens sont moins légers & plus difficiles ; il est fort à craindre qu'il ne s'ouvre ou qu'il ne creve par quelque endroit ; alors un tel *escadron* est vaincu avant que d'avoir combattu. Sa véritable force consiste à être également ferré de toutes parts , mais sans gêne ; l'union en doit être parfaite : car , comme le remarque Montécuculli , « tout » l'avantage à la guerre consiste à former » un corps solide , si ferme & si impéné- » trable , qu'en quelque endroit qu'il soit » ou qu'il aille , il y arrête l'ennemi comme » un bastion mobile , & se défende par lui-même. »

Les mouvemens de l'*escadron* sur deux rangs ne peuvent être que fort lents & fort difficiles à exécuter ; il ne faut pour l'arrêter , ou au moins pour retarder considérablement sa marche , qu'un fossé , un ravin , une haie , une hauteur ou un ruisseau , qui se rencontrent sur sa route ; plus l'espace de terrain qu'il doit parcourir sera étendu , & plus il y a lieu de présumer qu'il trouvera de ces obstacles à vaincre ; obstacles bien moins à craindre pour l'*escadron* sur trois rangs , qui peut plus aisément les éviter ou les vaincre par le peu d'étendue de son front.

Dans l'*escadron* sur trois rangs , le premier de ces rangs est composé de l'élite de toute la troupe ; ce ne sont que des officiers , des brigadiers , des carabiniers , ou au moins les anciens cavaliers , dont les exercices , la valeur & l'expérience sont garants de leur conduite ; elle sert d'exemple , & pique d'émulation les deux rangs qui suivent. Dans l'*escadron* ordonné sur deux rangs , ils sont l'un & l'autre d'un tiers plus nombreux ;

(a) *Melius est post aciem plura servare praesidia , quam latius militem spargere.* Veget , lib. III , cap. xxvj.

& il est impossible que le premier rang de celui-ci soit aussi-bien composé que le premier rang de l'*escadron* sur trois ; on sera forcé d'y admettre des hommes de recrues qui n'auront point été exercés , des chevaux neufs , ou des chevaux rétifs , qui n'étant point faits au bruit de la guerre , rompront infailliblement l'*escadron*. Les officiers d'ailleurs dans un *escadron* sur deux rangs seroient trop éloignés les uns des autres ; & ce seroit perdre un des avantages les plus considérables des *escadrons* François sur ceux de leurs ennemis , dont le nombre des officiers est moins grand , mais qui , placés sur un front plus étroit & plus convenable, deviendroient à proportion plus forts que le nôtre , dispersés sur un front trop étendu.

Si le premier rang de l'*escadron* qui n'en a que deux , est une fois entamé , peut-on présumer que le second , composé de ce qu'il y a de moindre en hommes & en chevaux , puisse opposer une grande résistance ? Il n'en est pas ainsi de l'*escadron* sur trois rangs , les vuides du premier sont remplis par les cavaliers du second , & ce qui manque à celui-ci , se prend dans le troisième rang.

On peut encore se procurer d'autres grands avantages d'un troisième rang , en ne le faisant pas participer au choc , & le faisant rester un peu derrière les deux premiers ; il sert en ce cas à fixer un point de ralliement ; & ce dernier objet mérite une grande considération , puisqu'un *escadron* , comme l'on fait , lorsqu'il est une fois rompu , ne se rallie qu'avec beaucoup de peine. Ce troisième rang peut encore dans le même cas se rompre à droite & à gauche , par le centre , & se porter sur les flancs & les derrières de l'*escadron* ennemi , ou s'opposer à de pareilles petites troupes qu'il détacheroit pour la même opération.

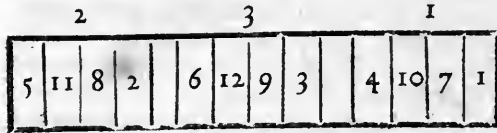
Les seuls avantages que présente l'*escadron* sur deux rangs , c'est que plus de gens y combattent à la fois , & qu'il peut espérer de déborder celui de l'ennemi par la plus grande étendue de son front , sans craindre d'être débordé lui-même ; mais ces avantages , à les examiner de près , ne sont point si réels qu'ils paroissent ; car enfin on veut qu'il embrasse , & que même il déborde le front de l'*escadron* qui lui est opposé : mais que deviendra son centre attaqué par un

ennemi , dont l'*escadron* plus léger dirigeant toute son action dans cette partie , l'aura infailliblement ouvert , avant qu'il ait eu le temps de courber ses flancs ? que lui servira-t-il alors d'avoir débordé l'ennemi , & que deviendront ses ailes débordantes après la déroute de leur centre ? Ces prétendus avantages ne séduisent jamais que les gens accoutumés à juger des choses sur les apparences & dans le cabinet ; pour les gens du métier que l'habitude continuelle des exercices rend seuls juges compétens de cette matière , ils ne s'y laisseront point surprendre ; ils pensent tous que de toutes les formes à donner à un *escadron* de cavalerie , celle des trois rangs à quarante-huit cavaliers est sans contredit la meilleure. On ne doit cependant pas pour cela négliger d'exercer les *escadrons* de cavalerie sur deux rangs ; car comme dans cet ordre ils sont plus difficiles à manier , cette méthode rendra plus aisées les évolutions de l'*escadron* sur trois rangs. L'intention du Roi , expliquée par l'instruction du 14 mai 1754 , est que toute la cavalerie soit exercée , tantôt sur deux rangs ; tantôt sur trois , & qu'elle sache combattre de ces deux manières.

Tout ce qui vient d'être dit , touchant l'obligation de former les *escadrons* sur trois rangs , ne doit cependant s'entendre que de ceux qui auront un front assez étendu , c'est-à-dire de quarante ou de quarante-huit maîtres ; car pour ceux qui ne pourroient avoir que trente-deux cavaliers de front , il faut , pour qu'ils aient une juste proportion , qu'ils soient sur deux rangs de quarante-huit chacun.

Aujourd'hui , suivant l'instruction du 14 mai 1754 , les *escadrons* de cavalerie se forment sur deux ou trois rangs , à proportion de la force des compagnies , & comme l'ordonne celui qui commande. Ils sont chacun de quatre compagnies : la première , d'un régiment composé de douze compagnies faisant trois *escadrons* , forme la droite du premier *escadron* ; la seconde , la droite du second ; & la troisième , celle du troisième ; la quatrième , prend la gauche du premier *escadron* ; la cinquième , celle du second , & la sixième , celle du troisième : la septième se met à la gauche de la première compagnie au premier *escadron* ; la huitième

à la gauche de la deuxième au second *escadron*, & la neuvième à la gauche de la troisième, au troisième *escadron*; la dixième se place entre la septième & la quatrième; la onzième entre la huitième & la cinquième, enfin la douzième entre la neuvième & la sixième.



Quand le régiment est plus fort ou plus faible, on suit le même ordre, en plaçant alternativement les compagnies suivant leur ancienneté (b) dans chaque *escadron*. Le commandant de chaque *escadron* se tient seul en avant du premier rang vis-à-vis le centre, entre la troisième & la quatrième compagnie de l'*escadron*; en suivant l'ordre ci-dessus, le commandant du premier *escadron* est en avant de l'intervalle entre la septième & la dixième compagnie du régiment, & ainsi dans les autres.

Les majors & aides-majors n'ont point de place fixe; ils se divisent & se tiennent à portée des commandans, pour recevoir leurs ordres.

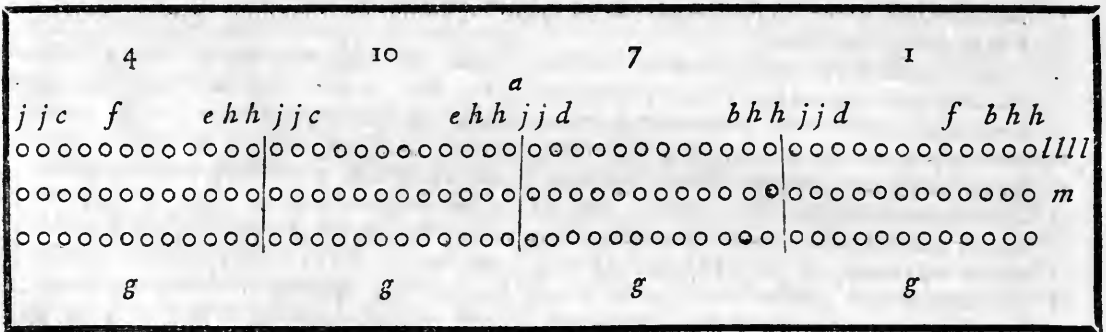
Les capitaines & lieutenans sont dans le premier rang: favoir, les deux capitaines des compagnies de la droite, à la droite de leur compagnie, & les deux de la gauche, à la gauche; les deux lieutenans des compagnies de la droite, à la gauche de leur compagnie, & ceux de la gauche, à la droite; les uns & les autres sont couverts sur la droite, de deux brigadiers, & sur la gauche, de deux carabiniers; ceux-ci devant fermer les gauches des premiers rangs de chaque compagnie.

Les maréchaux des logis se tiennent en serre-file derrière le centre du dernier rang.

Les deux étendards se placent au premier rang à la cinquième file, lorsque l'*escadron* est sur trois rangs; mais s'il est sur deux, on le met à la septième.

Les quatre trompettes sont sur un rang à la droite de l'*escadron*, & les timbales derrière les trompettes du premier *escadron*.

(b) Le régiment du colonel général a depuis la paix douze compagnies; celui de royal des carabiniers en a quarante, & chacun des autres en a huit. Ce nombre augmente à la guerre.



1, 4, 7, 10, rangs des compagnies du premier *escadron* d'un régiment qui en a trois.

- a*, commandant.
- bb*, capitaines de la droite.
- cc*, capitaines de la gauche.
- dd*, lieutenans de la droite.
- ee*, lieutenans de la gauche.
- ff*, cornettes avec les étendards.

- gggg*, maréchaux des logis.
- hhhhhhhh*, brigadiers.
- jjjjjjjj*, carabiniers.
- llll*, trompettes.
- m*, timbaliers.
- oooo*, cavaliers.

A l'égard des *escadrons* de dragons, mousquetaires, & des autres troupes légères, la manière de combattre étant différente de celle de la cavalerie, chacun de leur rang formant autant de troupes détachées, pour entretenir le combat, & pouvoir attaquer de toutes parts, il seroit fort bon qu'ils fussent plutôt sur quatre rangs que sur trois.

Il faut de plus que ces rangs soient également mêlés d'anciens & de nouveaux, contre ce qui se pratique dans la cavalerie, dont le premier rang est toujours composé des meilleurs & plus anciens cavaliers.

Auteurs qui ont écrit, particulièrement sur la cavalerie.

Georges Basta, le gouvernement de la cavalerie légère. A Rouen, 1616, in-folio.

Jean-Jacques de Walhauzen, art militaire à cheval. Zuphen, 1620, in-folio.

Hermanus Hugo, de militia equestri antiqua & nova. Antuerpie, 1630.

Lecocque-Madeleine, service de la cavalerie. Paris, in-22. 1720.

De Langais, devoir des officiers de cavalerie. Paris, in-22. 1725.

Cet article est de M. D'AUTHVILLE, commandant de bataillon, qui se propose de faire imprimer incessamment des mémoires qui auront pour titre, *essai sur la cavalerie*. Voyez ÉQUITATION.

§ ESCADRON, (*Art militaire. Tactique des Grecs.*) Les anciens auteurs militaires nous disent tous qu'on ordonnoit autrefois les troupes de cavalerie sous les différentes formes d'un carré parfait, d'un carré long, d'une losange ou d'un coin; mais il n'en est aucun qui nous ait donné une idée bien claire de toutes ces dispositions; & nous croyons devoir joindre des figures & un supplément à cet article. Les Thessaliens, nation qui fut toujours très-puissante en cavalerie, avoient accoutumé de ranger leurs *escadrons* en losange: ils sont même les premiers qui se soient servis de cette ordonnance. Jason à qui quelques-uns en ont attribué l'invention, l'introduisit dans leur cavalerie, & la regardoit comme la seule qu'on pût employer en toute sorte de conjonctures. En effet, une troupe ainsi

disposée pouvant faire tête de tous côtés avec un égal avantage, ne sauroit être prise en flanc, ni par derrière: les meilleurs cavaliers & les mieux montés garnissent toutes les faces de la losange, & les officiers en occupent les angles. L'arque ou commandant, est à la pointe de l'angle de la tête: les angles de la droite & de la gauche sont fermés par deux officiers nommés *gardes-flancs*, & celui de la queue par le *serre-file*, voyez *fig. 8, planches de l'Art militaire. Tactique des Grecs*, dans le *Supplément des planches*.

Les Scythes & les Thraces faisoient leurs *escadrons* en forme de coin; & la même méthode étoit pratiquée par les Macédoniens: ils l'avoient apprise de leur roi Philippe, qui passe pour en être l'inventeur. Ce prince croyoit cette disposition supérieure à l'ordonnance carrée, en ce que tous les officiers sont également distribués autour de la troupe. D'ailleurs, comme la tête de cette troupe se termine en une pointe très-aiguë, il lui est aisé de se porter légèrement par-tout où il est nécessaire, & d'enfiler directement le moindre intervalle. J'ajouterai qu'elle exécute les mouvemens de conversion & de réversion, avec bien plus de vivacité & de promptitude que les *escadrons* carrés, dont le front très-étendu est obligé d'embrasser un terrain plus considérable en traçant sa portion de circonférence (*fig. 10*). Les Perses au contraire, les Siciliens & la plupart des peuples de la Grèce ont fait usage de l'ordonnance carrée: ils prétendoient qu'étant plus facile à former, & plus commode pour faire marcher les cavaliers ensemble & les contenir en ordre, on ne devoit pas balancer à lui donner la préférence, à l'exclusion des précédentes; ce qui fait qu'elle se forme aisément, c'est que les cavaliers y sont disposés par rangs & par files: elle a de plus sur les autres l'avantage que tous les chefs de file y combattent à la tête, & tombent en même temps sur l'ennemi.

Parmi les différentes troupes carrées, les Grecs estimoient davantage celles dont la longueur est double de la profondeur; qui ont par exemple huit ou dix chevaux de front, sur quatre ou cinq de hauteur.

Cette disposition les rend exactement carrées, parce que la longueur d'un cheval de la tête à la queue étant double de son épaisseur, on ne peut avoir les proportions qu'exige cette figure qu'en mettant une fois moins de chevaux dans les files que dans les rangs. Quelques personnes prétendent qu'un cheval est presque trois fois plus long qu'il n'est large à l'endroit des épaules; & selon eux, la longueur d'une troupe qu'on veut rendre carrée, doit être triple de sa profondeur, de sorte que si l'on place neuf cavaliers de front, il suffit d'en mettre trois en file. (*fig. 11*).

La cavalerie, de même que les armés à la légère, se postoit dans les batailles, passoit où l'on jugeoit qu'elle pouvoit être employée avec avantage. On la mettoit en avant, & sur les ailes de la phalange ou même en dernière ligne, après le corps des armés à la légère.

Chaque *escadron* étoit ordonné en losange (*Voyez LOSANGE*), & composé de 64 cavaliers. Il y en avoit quinze au premier rang, treize au second, onze au troisième; en diminuant ainsi jusqu'à l'unité. Le porte-enseigne se plaçoit dans le second rang, à la gauche du chef de ce rang. (*fig. 15.*)

Soixante-quatre *escadrons* formés de la même manière, composoient tout le corps de la cavalerie, qui étoit de quatre mille quatre-vingt-seize cavaliers.

Deux *escadrons* faisoient une épilarchie, troupe de 128 cavaliers.

Deux épilarchies, une tarentinarchie, qui en contenoit 256.

Deux tarentinarchies, une hipporchie de 512.

Deux hipporchies, une éhipporchie de 1024.

Deux hipporchies, une telos de 2048.

Deux telos, une épitagme, ou le corps entier de la cavalerie, composé de 4096 cavaliers.

Les Grecs avoient aussi des *escadrons* carrés, mais qui n'étoient tels que par le terrain qu'ils occupoient, & nullement par le nombre de cavaliers qui les composoient. Ce nombre n'étoit point déterminé; le général l'augmentoit ou le diminueoit selon ses desseins & ses vues particulières.

La seule règle à laquelle on s'attachoit, étoit de donner à l'*escadron* une longueur qui fût double de sa hauteur.

Les Perses, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grèce, ne pensoient pas qu'aucune autre ordonnance pût balancer les avantages de celle-ci, soit par la facilité de la former, soit par rapport au service qu'ils en attendoient en toute occasion; aussi la préféreroient-ils constamment à toutes les autres.

La troupe d'infanterie qu'on lui oppoisoit, empruntoit de la cavalerie même, la meilleure manière de lui résister avec succès. Elle formoit un coin. (*V*)

ESCADRONNER, v. n. c'est dans l'*art militaire* faire les différentes évolutions qui appartiennent à la cavalerie. *Voy. ÉVOLUTIONS.* (*Q*)

ESCAETES, f. m. (*Jurisprudence.*) sont des héritages & des rentes non nobles, qui proviennent de la succession des prédécesseurs de ceux auxquels ils appartiennent. *Voyez l'ancien style de la coutume de Normandie, tit. des successions, page 301, édit. de 1552.* (*A*)

ESCALADE, f. f. c'est dans l'*art militaire* l'attaque d'un lieu ou d'un ouvrage par surprise, en franchissant les murs ou les remparts avec des échelles.

La méthode de s'emparer des villes par l'*escalade* étoit bien plus commune avant l'invention de la poudre qu'aujourd'hui: aussi les anciens, pour s'en garantir, prenoient-ils les plus grandes précautions. Ils ne terrassoient point leurs murailles, & ils les élevoient beaucoup, en sorte que non seulement il étoit besoin d'échelles pour monter dessus, mais encore pour en descendre dans la ville. Les tours, dont la muraille étoit flanquée, étoient encore plus élevées que la muraille, & l'espace de petit chemin qu'il y avoit du côté intérieur de cette muraille, & sur lequel étoient placés les soldats qui défendoient la ville, étoit coupé vis-à-vis de ces tours, en sorte que l'ennemi, pour être parvenu au haut de la muraille, n'étoit, pour ainsi dire, encore maître de rien. Cependant, malgré ces difficultés, les *escalades* s'entreprenoient souvent. Il y a apparence que la longueur du temps qu'il falloit employer pour

pour faire breche au mur de la ville, faisoit prendre ce parti, & que le canon pouvant faire une ouverture au mur assez promptement, on a insensiblement, pour ainsi dire, perdu l'usage de s'emparer des villes par l'*escalade*.

Il se peut bien aussi que la disposition de nos fortifications modernes y ait contribué: les anciens n'ayant point de dehors, on pouvoit s'approcher tout d'un coup du bord de leur fossé, descendre dedans, & appliquer des échelles le long du mur. Nos dehors ne permettent pas un si facile accès au corps de la place: cependant lorsque le fossé est sec, comme il faut communément qu'il le soit dans les *escalades*, il ne seroit pas impossible, si la place n'avoit pour tout dehors que des demi-lunes & son chemin couvert, de parvenir à l'*escalader*, sur-tout si la garnison en étoit foible; car ces sortes d'entreprises ne peuvent guere réussir contre une garnison nombreuse, en état de bien garnir ses postes & de les bien défendre: mais quand on supposeroit trop de difficultés pour y réussir dans nos villes fortifiées à la moderne, il se trouve souvent dans les pays où l'on fait la guerre, des villes qui ne sont entourées que de murailles terrassées, & devant lesquelles il n'y a qu'un simple fossé. Contre ces sortes de villes l'*escalade* pourroit s'employer & réussir heureusement, comme elle a réussi à Prague au mois de décembre 1741.

Pour bien réussir dans l'*escalade* d'une ville, il faut d'abord une connoissance parfaite de la place & de ses fortifications, afin de se déterminer sur le côté le plus facile à *escalader* & le plus négligé par l'ennemi.

Il faut avoir provision d'un grand nombre d'échelles, afin de pouvoir faire monter un plus grand nombre de gens en même temps; être muni de petards, pour s'en servir pour rompre les portes & donner entrée aux troupes commandées pour soutenir l'entreprise.

Pour trouver moins d'obstacle de la part de l'ennemi, il faut le surprendre: un ennemi qui seroit sur ses gardes à cet égard, seroit bien plus difficile à être forcé,

parce qu'il est aisé de se défendre contre l'*escalade* lorsqu'on est prévenu.

Mais dans le trouble que cause d'abord son exécution inattendue, l'ennemi ne pense pas à tout, ou du moins il ne peut parer à tout. On l'attaque de tous côtés, afin qu'il partage ses forces: il ne lui est pas facile de démêler, parmi les attaques, quelles sont les fausses & quelles sont les véritables; il est donc obligé de soutenir également tous ses postes, & pendant qu'il est occupé d'un côté, on entre dans la place par un autre.

Il est donc essentiel de cacher à l'ennemi le dessein de l'entreprise que l'on médite contre lui: pour cela il faut qu'il ne soit pas instruit de la construction des échelles nécessaires en pareil cas; & s'il ne s'en trouve pas un nombre suffisant dans les magasins, il faut en faire construire secrètement.

On peut faire des échelles qui se démontent, c'est à-dire, composées de plusieurs parties; elles se transportent beaucoup plus facilement: on s'en servit de cette espece pour l'*escalade* de Geneve en 1602.

Lorsque tout est préparé pour l'entreprise, & qu'il ne s'agit plus que d'aller l'exécuter, on prend la quantité de monde dont on juge avoir besoin, tant en infanterie qu'en cavalerie. La cavalerie peut servir à charger l'ennemi assemblé dans les différentes places de la ville, lorsqu'on lui en a donné l'entrée, à le dissiper promptement, & à favoriser la retraite, si l'on est dans l'obligation de se retirer, & s'il y a des plaines à passer dans la retraite. On mene aussi des ferruriers & des charpentiers avec soi, pour s'en servir suivant le besoin & l'occasion.

On dirige la marche de maniere qu'on arrive devant la ville une ou deux heures avant le jour, & l'on ne néglige aucune attention pour que l'ennemi n'en puisse être informé de personne. S'il se rencontre quelqu'un en chemin, il faut l'arrêter, & arriver devant la place avec le plus grand silence. Comme on doit être informé des chemins que l'on a à tenir, des défilés qu'il faut passer, on est en état de juger du temps que pourra durer la marche: il est important d'en faire le calcul exact; car il pour-

roit arriver que l'armée étant trop longtemps en marche, arriveroit trop tard devant la place pour commencer l'attaque avant le jour ; auquel cas, à moins d'une grande supériorité, il faudroit prendre le parti de s'en retourner. Il arrive quelquefois, suivant la situation des lieux, qu'on fait arriver les troupes devant la place par différens chemins ; en ce cas, la marche est moins longue & moins embarrassante : mais les officiers qui conduisent chaque corps, ne doivent, pour aucune circonstance particulière, retarder leur marche, afin d'arriver devant la place à l'heure qui leur aura été indiquée, & que les différentes attaques commencent toutes en même temps, ou aux heures dont on sera convenu ; car il est quelquefois à propos, sur-tout lorsque la ville est fort grande, de les commencer successivement. La première attaque attire d'abord toute l'attention de l'ennemi, qui s'y porte promptement ; la seconde l'oblige de partager son attention ; & lorsque les premières attaques, qui ordinairement sont fausses, ont attiré la plus grande partie de la garnison, on commence la véritable, dans laquelle on doit trouver moins de résistance.

On voiture les échelles sur des chariots devant la place ; ces chariots sont précédés de la plus grande partie des troupes destinées à cette expédition, lesquelles sont aussi précédées de quelques compagnies de grenadiers qui font leur avant-garde.

Étant arrivé auprès de la ville on s'y met en bataille, toujours dans un grand silence ; on distribue les échelles aux premiers soldats qui doivent commencer l'*escalade*, & qui doivent être les plus braves & les plus vigoureux de la troupe.

On partage les troupes de l'attaque en plusieurs petits corps, comme de 100 ou 120 hommes commandés par leurs officiers, & l'on s'avance auprès de la place. S'il y a un chemin couvert, on se sert des ferruriers pour en faire sauter les barrières avec le moins de bruit qu'il soit possible. Les troupes, après y être entrées, cherchent à descendre dans le fossé ; les soldats qui ont des échelles s'en servent, supposé qu'il soit profond & revêtu, & qu'on ne puisse pas se glisser le long de son talus, ce qui est

d'une bien plus prompte expédition ; & les autres y descendent par les degrés ou escaliers que l'on pratique ordinairement aux arrondissemens de la contrescarpe & à ses angles rentrans.

Dès que l'on est descendu dans le fossé, on applique avec la plus grande diligence les échelles contre le rempart ou son revêtement, & on se hâte de monter promptement sur le rempart, sans confusion & sans trop charger les échelles : lorsqu'il y a un corps de 100 ou 150 hommes de montés, on fait venir les ferruriers & les charpentiers pour rompre la porte la plus prochaine. A mesure que les troupes montent sur le rempart, on les range en bataille ; & si l'ennemi se présente, on le charge vigoureusement la bayonnette au bout du fusil, sans tirer, pour ne point donner une trop forte alarme aux corps-de-gardes voisins : quand on est en assez grand nombre sur le rempart, & que l'on a fait ouvrir une porte pour faire entrer dans la ville les troupes du dehors, on s'étend tout le long du rempart pour s'en rendre solidement le maître, & ensuite on se joint avec le corps qui est entré par la porte, pour charger l'ennemi dans tous les lieux de la ville où il peut se retirer. Si lorsqu'il n'y a encore qu'un petit nombre d'hommes de montés sur le rempart, l'ennemi venoit pour les charger, ils se défendroient du mieux qu'ils pourroient contre lui, en se faisant un rempart des différentes choses qu'on peut trouver sur le rempart, comme des branches des arbres qui sont communément dessus ; & s'en faisant une espece de retranchement, derrière lequel on se tient jusqu'à ce qu'il soit monté sur le rempart un nombre d'hommes suffisant pour charger l'ennemi & le disperser.

Si l'ennemi est exact à faire ses rondes, qu'il s'aperçoive que les troupes sont dans le fossé, & prêtes à monter, qu'il fasse tirer les sentinelles pour donner l'alarme à la ville, on ne laissera pas de monter promptement. Comme il faut toujours quelque espace de temps pour qu'il vienne du secours, on peut en profiter pour monter sur le rempart, en assez grand nombre pour s'y soutenir contre les troupes de garde,

qui font les premières qui peuvent se présenter sur le rempart pour en défendre l'accès.

S'il y a un château ou une citadelle dans la ville, qui soit, comme il est d'usage, partie dans la ville & partie dans la campagne, il faudra y donner l'*escalade* en même temps qu'à la ville, afin que l'ennemi n'y trouve point de retraite, & que pressé de tous côtés, il soit dans la nécessité de se rendre.

Le temps le plus favorable pour surprendre les villes dont le fossé est plein d'eau, est l'hiver pendant une forte gelée : on peut franchir aisément le fossé en passant sur la glace, & monter sur le rempart, le pié des échelles étant posé sur la glace du fossé. Un gouverneur attentif a soin, dans les gelées, de faire rompre tous les jours la glace de ses fossés : mais il peut s'en trouver qui négligent cette attention ; & d'ailleurs ceux qui sont chargés de l'exécution peuvent la faire avec tant de négligence, qu'il soit encore possible de se servir de la glace pour planter les échelles au pié du rempart, & pour franchir le fossé. C'est à ceux qui se chargent de ces fortes d'entreprises, de bien faire observer la conduite du gouverneur & celle de ceux qu'il charge de l'exécution de ses ordres, pour voir la manière dont ils les exécutent, & pour prendre leur parti en conséquence. *Elémens de la guerre des sièges, II vol.*

A l'égard des précautions à prendre contre les *escalades*, elles consistent à avoir continuellement aussi de petits partis dans les environs de la place, pour être par eux instruit des démarches de l'ennemi, & faire des rondes continuelles pendant la nuit, pour que personne n'entre dans le fossé de la place, sans qu'on en soit informé. On peut aussi pratiquer une cuvette dans le fossé, planter des palissades à quelque distance du mur, pour empêcher l'ennemi d'y appliquer ses échelles, garnir les flancs des bastions de pièces de canon chargées à cartouche avec des balles d'un quarteron, ou de la ferraille, pour tirer sur ceux qui voudroient escalader la place vis-à-vis les courtines ; mettre dans les corps-de-gardes à portée du rempart, des haliebardes, des faux emmanchées de revers,

& toutes autres sortes d'armes propres à donner sur l'ennemi lorsqu'il paroît au haut de l'échelle, & à le pousser dans le fossé ; garnir le rempart d'une grande quantité de poutres cylindriques, pour les faire rouler sur les échelles, & sur ceux qui sont dessus : & si la garnison ne se trouve pas en assez grand nombre pour pouvoir occuper tout le rempart, on doit attacher sur la partie supérieure du parapet des chevaux de frise, ou autre chose qui puisse empêcher l'ennemi de passer par-dessus pour sauter sur le rempart. Le rempart doit aussi être garni de bombes & de grenades toutes chargées, pour faire rouler dans le fossé sur l'ennemi. On doit aussi avoir des artifices préparés pour jeter sur lui, comme fascines goudronnées, barils foudroyans, pots à feu, &c. & jeter aussi dans le fossé une grande quantité de balles à feu pour l'éclairer, & que le canon de la place puisse faire un grand effet sur les troupes qui sont dedans. On peut encore garnir aussi le fossé de chausses-trapes, de petits fossés couverts de claies & de terre, pour que l'ennemi ne s'en aperçoive point, & qu'il tombe dedans : il peut y avoir au milieu de ces petits fossés une palissade, ou plutôt quelques longues pointes de fer disposées de manière à enfermer ceux qui y tomberont, &c. (Q)

ESCALADE DES TITANS, grande & belle machine du prologue de Naïs, dont on trouvera la figure & la description dans *un des volumes des planches gravées.* (B)

* ESCALE, f. f (Commerce.) On nomme ainsi, sur les côtes d'Afrique, ce qu'on appelle une *échelle* dans le Levant, c'est-à-dire un lieu de commerce où les marchands negres viennent apporter leurs marchandises aux Européens : on le dit aussi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux.

Au Sénégal, il y a quantité de ces *escales* le long de la grande rivière & de la rivière du Morphil, les unes à trenté lieues, les autres jusqu'à cent lieues & davantage de l'habitation des François.

On nomme aussi *escales* sur l'Océan les ports où abordent les navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement & autres choses nécessaires, soit pour y décharger

partie de leur fret, ou pour recevoir des marchandises dans leur bord.

Les *escalés* en France pour Terre-Neuve font Oleron, Brouage & la Rochelle, c'est-à-dire, celles où les navires se fournissent ordinairement de sel, & souvent de biscuit, pour leur pêche.

Faire escaler, c'est entrer dans un port pour s'y rafraîchir, ou y prendre ou décharger des marchandises en passant. *Dictionnaire de Commerce de Trévoux & de Chambers.* (G)

* **ESCALETTE** ou **ECHELETTE**, f. f. (*Manufacture en soie.*) C'est un parallépipède de bois bien équarri, où l'on a pratiqué cinquante coches, & chaque coche capable de renfermer huit cordes de semple; il est de la largeur juste de la feuille du dessin, qui contient cinquante dixaines pour les métiers ordinaires de quatre cents cordes. *L'escalette* sert pour la lecture du dessin.

ESCALETTE, (*Rubanier.*) espece de peigne de bois, servant à mettre les soies en largeur sur les ensubles lors du ployage. On arrange les soies dans sa denture, lorsqu'elles sont prêtes à être ployées sur l'ensuble: *l'escalette*, garnie de ses dents de fil-de-fer, a deux petits montans à chaque bout, terminés en tenons pour entrer dans les moratifiés du dessus; les trous du dessus reçoivent les petites chevillettes, qui tiennent ces deux pieces unies ensemble. Voici l'usage de *l'escalette*; on met une plus grande ou plus petite quantité des fils de la chaîne (ordinairement c'est une portée, quand on a un encroix par portée) dans chacune de ses dents, suivant la largeur que l'on veut donner au ployage; ensuite le ployeur faisant agir le bâton à tourner de la main droite (*voyez* BATON A TOURNER), il conduit de la gauche *l'escalette*, ce qui sert à arranger les soies de la chaîne uniment & également sur l'ensuble, qui doit les porter jusqu'à la fin de l'ouvrage; il conduit, dis-je, *l'escalette*, mais doucement, en tournant de temps en temps *l'escalette* devers lui, pour que les soies s'enroulent en plus petite, ensuite en plus grande largeur; ce qui s'exécute, afin que ces mêmes soies ne se trouvent point amoncelées toutes en un

tas, & sujettes par-là à ébouler: ce qui mettroit une confusion très-nuisible sur l'ensuble; confusion qu'il faut toujours éviter dans ce métier, d'ailleurs assez confus.

ESCALIER, **DEGRÉ**, **MONTÉE**, synonymes: ces trois mots désignent la même chose, c'est-à-dire, cette partie d'une maison qui sert par plusieurs marches à monter aux divers étages d'un bâtiment, & à en descendre. Mais *escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage. *Degré* ne se dit plus que par les bourgeois, & *montée* par le petit peuple. *Degré* s'employoit dans le dernier siècle, pour signifier chaque *marche* d'un *escalier*, & le mot de *marche* étoit uniquement consacré pour les autels. Nous aurions peut-être bien fait de conserver ces termes distinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ESCALIER, du latin *scalæ*, montées; c'est, dans un bâtiment, une piece dans laquelle sont pratiquées des degrés ou marches, pour monter & descendre aux différens étages élevés les uns au-dessus des autres. Ces degrés se font de marbre, de pierre, de bois, selon l'importance de l'édifice, & se soutiennent en l'air par différentes especes de voûtes, dont la poussée est retenue par les murs qui forment la cage de *l'escalier*.

Il se fait de plusieurs sortes d'*escaliers*; savoir, à trois rampes, comme celui des Tuileries construit en pierre (*voyez* celui du plan, faisant partie de la distribution d'un palais, dans les planches d'*Architect.*); à deux rampes, comme celui de Saint-Cloud, de marbre; à une seule rampe, tels que sont la plupart de ceux de nos hôtels à Paris, & que l'on appelle, selon la diversité de leur figure & de leur construction, *escaliers triangulaires, cintrés, à jour, sphériques, suspendus, à vis saint-Gille, en arc de cloître*, &c.

La situation des *escaliers*, leur grandeur, leur forme, la maniere de les éclairer, leur décoration, & leur construction, sont autant de considérations importantes à observer pour parvenir à les rendre commodes, solides & agréables.

De leur situation. Anciennement on plaçoit les *escaliers* hors œuvre du bâtiment ; ensuite on les a placés dans l'intérieur & au milieu de l'édifice , tel qu'on le voit encore aujourd'hui au palais du Luxembourg ; à présent on les place à côté du vestibule , ainsi qu'on le remarque au château des tuileries , ayant reconnu que les *escaliers* placés dans le milieu du bâtiment masquoient l'enfilade de la cour avec celle des jardins. Plusieurs architectes regardent comme arbitraire de placer les *escaliers* à la droite ou à la gauche du vestibule ; cependant il faut convenir que la première situation est plus convenable , parce qu'il semble que nos besoins nous portent plus volontiers à chercher à droite ce qui nous est propre : néanmoins il y a des circonstances où l'on peut s'écarter de cette règle , lorsque par rapport à l'exposition & à la diversité des aspects d'un bâtiment , il paroît nécessaire de placer à droite les appartemens de société pour jouir d'un point de vue , qui très-souvent dans une maison de plaisance ne se rencontre que de ce côté ; autrement on ne peut trop insister , soit préjugé , soit habitude , sur la nécessité de placer les *escaliers* comme nous le recommandons , & de les situer de manière qu'ils s'annoncent dès l'entrée du vestibule. *Voyez VESTIBULE.*

De la grandeur des escaliers. La grandeur des *escaliers* en général dépend de l'étendue du bâtiment , & du diamètre des pièces. Rien n'est plus contraire à la convenance , que de pratiquer un *escalier* principal trop petit pour monter à des appartemens spacieux , ou d'en ériger un trop grand dans une maison particulière. Par la grandeur d'un *escalier* , on doit entendre l'espace qu'occupe sa cage , la longueur de ses marches , & le vuide que l'on observe entre ses murs d'échiffre ; car il est bon de savoir que dans tous les genres d'*escaliers* destinés à l'usage des maîtres , la hauteur des marches , leur giron , & celle des appuis des balustrades , des rampes , doivent par-tout être les mêmes. On entend encore par la grandeur d'un *escalier* , non seulement la surface qu'il occupe , mais aussi son élévation qui n'est jamais moins que de deux étages , & souvent beaucoup plus , ce qu'il faut éviter néanmoins ; il est mieux

de pratiquer un *escalier* particulier pour monter aux étages supérieurs , aux combles , aux terrasses , &c. à moins qu'il ne s'agisse d'une maison économique , ou à loyer.

De la différente forme des escaliers. La forme des *escaliers* est aussi diverse que celle des bâtimens. Les anciens les faisoient presque tous circulaires ; ensuite on les a faits quadrangulaires ; aujourd'hui on les fait indistinctement de formes variées , selon que la distribution des appartemens , l'inégalité du terrain ou la sujétion des issues semblent l'exiger : il est cependant certain que dans les bâtimens de quelque importance , les formes régulières doivent avoir la préférence , ces *escaliers* étant du nombre de ces choses où la simplicité des formes doit prévaloir sur le génie & l'invention ; considération pour laquelle , sans avoir égard aux exemples de nos modernes à ce sujet , on ne peut trop recommander de retenue & de vraisemblance dans la forme & la disposition d'un *escalier* ; & si quelquefois on se trouve contraint de faire les côtés opposés des murs de cage difformables , il faut que cette licence annonce visiblement une nécessité indispensable d'avoir voulu concilier ensemble la distribution des appartemens , la décoration des façades , & en particulier la symétrie de cette sorte de pièces.

De la manière la plus convenable d'éclairer les escaliers. Quoiqu'il semble qu'on fasse usage des *escaliers* , autant de nuit que de jour , il n'en est pas moins vrai qu'on doit être attentif à répandre une lumière égale sur la surface de leur rampe & de leurs paliers ; ce qui n'arrive pas lorsqu'on les éclaire seulement sur l'une de leur face , parce que les rampes qui sont opposées à la lumière , sont presque toujours obscures : défaut que l'on remarque dans le plus grand nombre de ceux de nos hôtels à Paris. Pour éviter cet inconvénient , ne conviendrait-il pas de les éclairer en lanterne ? alors la lumière plongeroit sur chaque rampe , ce qui rendroit leur usage plus facile , principalement , comme nous l'avons déjà remarqué , lorsque les marches , les paliers & les rampes se terminent au premier étage. On a vu pendant long - temps le succès de cette lumière pratiquée ainsi à

l'escalier des ambassadeurs à Versailles, qui a été démoli ; & cet exemple devoit servir d'autorité pour tous ceux qui demandent quelque considération : d'ailleurs, il est possible de masquer les lanternes que nous proposons par la hauteur des balustrades extérieures, lorsqu'on ne voudroit pas rendre leur élévation apparente dans les dehors.

De la décoration des escaliers. La convenance ici, comme par-tout ailleurs, doit présider dans la décoration d'un *escalier*, relativement à la matière dont il est construit ; on doit user de retenue pour la multiplicité des membres d'architecture, & la prodigalité des ornemens ; en général la simplicité doit être de leur ressort ; la douceur des rampes, la longueur des marches, la grandeur de leur cage, le rapport de leur dimension, la symétrie, & l'appareil de la construction semblent devoir faire tous les frais de leur décoration, afin qu'il se rencontre une progression sensible de richesses entre la magnificence de ces genres de pièces & celle des appartemens, qui chacune séparément doit être décorée selon son usage & sa destination. Les *escaliers* des bâtimens de Paris qui paroissent décorés le plus convenablement, sont ceux des hôtels de Toulouse, d'Auvergne, de Tiers : ceux des hôtels de Soubise, de Luynes, de Tunis, &c. qu'on s'est aperçu après coup être trop simples, & où l'on a, par un excès opposé, répandu trop de richesse, montrent assez qu'il ne s'agit pas d'avoir pour objet d'imaginer un beau tableau. La vraisemblance doit avoir le pas sur tout ce que le génie le plus fertile peut produire d'élégant ; considération pour laquelle il est essentiel que l'architecte préside à tout ce qui se fait dans un bâtiment, en supposant qu'il ait acquis une connoissance de tous les arts relatifs à l'art de bâtir.

Plus il est nécessaire d'admettre de la magnificence dans un *escalier*, plus il est essentiel d'éviter que les paliers du premier étage mettent à couvert la première rampe du raiz-de-chauffée. Rien n'est mieux, en mettant le pié sur la première marche, que de découvrir la partie supérieure de la cage & toute la lanterne qui doit l'éclairer ;

mais en supposant qu'on ne fasse pas usage de ces lanternes, au moins faut-il éviter les sujets coloriés dans le plafond, ou les calottes qui les terminent. Cet ouvrage de peinture tranche trop sur le revêtement des murs de cage, qui ordinairement sont tenus de pierre, de plâtre, ou de stuc, ainsi qu'on le remarque à *l'escalier* de la bibliothèque du roi, & dans plusieurs de nos maisons royales. La sculpture y paroît plus convenable, ou au défaut de celle-ci on doit y peindre des grisailles qui expriment les arcs doubleaux, les nervures, & les compartimens qu'on auroit mis en œuvre, si cette partie supérieure avoit été voûtée. Et si enfin un sujet colorié peut entrer pour quelque chose dans la décoration d'un *escalier*, ce ne doit être qu'en supposant que les revêtissemens seront de marbre de couleurs variées, tel qu'étoit celui des ambassadeurs à Versailles, un des beaux ouvrages qui aient été faits dans ce genre.

De la construction des escaliers. La construction est la partie la plus essentielle d'un *escalier* : elle consiste dans l'art du trait ; & la beauté de l'appareil ne suffit pas pour donner aux voûtes une forme trop élégante, la magie de l'art doit être mesurée à l'usage des pièces où on le met en œuvre. Il faut que ceux qui les fréquentent trouvent une sorte de sûreté à les monter & à les descendre, sans pour cela qu'on soit dispensé de donner de la grace aux courbes qui en composent les voûtes. De toutes les pièces d'un appartement, celle dont il est question exige le plus la réunion de la théorie avec la pratique, afin de joindre une solidité réelle & apparente à tout ce qui peut contribuer à rendre son ordonnance agréable. Ici l'art & le métier doivent être un ; l'appareilleur, l'architecte, le décorateur doivent se montrer par-tout : en un mot rien de si satisfaisant qu'un bel *escalier* dans un édifice d'importance ; rien qui montre tant l'insuffisance d'un architecte, lorsque quelques-unes des parties que nous recommandons ici manquent essentiellement dans leur situation, leur forme, leur décoration & leur construction.

Règle la plus convenable pour constater la hauteur & le giron des marches. Le pas ordi-

naire d'une personne qui marche de niveau est communément de deux piés ; d'où il paroît que la longueur du pas horizontal est double de celui fait perpendiculairement : or , pour la joindre ensemble , il faut que chaque hauteur de marche prise avec son giron compose un pas ordinaire qui égale la longueur de deux piés ; pour cet effet , si on ne donne qu'un pouce de hauteur à une marche , il faut lui en donner vingt-deux de largeur ; si la marche a deux pouces de haut , qui valent autant que quatre pouces de large , elle ne doit avoir que vingt pouces de giron ; si elle a trois pouces de hauteur , la largeur doit être de dix-huit ; ainsi de suite. Cette proportion est confirmée par l'expérience , quoiqu'elle ne soit pas toujours observée dans la plupart de nos *escaliers* ; mais du moins faut-il éviter l'inégalité des girons dans les rampes comprises dans une même cage , de même que les ressauts dans les appuis ou balustrades , & ne jamais donner plus de six pouces à la hauteur des marches.

V. MUR D'ECHIFFRE, GIRON, MARCHE.

On peut aussi renvoyer les amateurs de la piece du bâtiment dont on vient de parler , au célèbre Palladio , un de ces hommes rares qui par leur génie & leurs talens travaillèrent dans le xvj siecle avec le Trissin , Scamozzi , Bramante , Vignole , & quelques autres , à faire revivre les anciennes beautés de l'architecture , & à rétablir les regles du bon goût si long-temps éclipsées par la barbarie. Palladio est le premier qui ait décrit les choses les plus curieuses que nous ayons sur les ouvertures , la situation , la grandeur , les formes , & la construction des *escaliers* , & il y a joint des dessins à ces descriptions ; ils sont à la suite du premier livre de son ouvrage d'architecture , qui parut à Rome en 1570 , in-folio. (P)

ESCALIER , (Antiquit.) les *escaliers* que l'on a découverts dans les magnifiques maisons de la ville d'Herculane , n'ont qu'une seule rampe droite & fort étroite ; quelques-uns sont en marbre. Presque tous les temples des anciens Grecs ou Romains avoient des perrons extérieurs qui environnoient l'édifice lorsqu'il y avoit un péristyle : mais ils employoient un simple perron pour communiquer aux portiques sous lesquels on tenoit les assemblées publiques. Les *escaliers* des

anciens étoient formés par la réunion des pierres de 12 , 15 , 20 piés de long. Dans l'amphithéâtre d'Arles en France , on trouve trois *escaliers* taillés dans une seule pierre. Quelques mauvais architectes tentent d'introduire en France l'usage de tailler trois marches dans la même pierre.

Pline , liv. XIV , rapporte que de son temps on voyoit dans le temple de Diane à Ephese , un *escalier* qui étoit fait d'un cep de vigne que l'on avoit apporté de la Calabre.

Dans Rome on trouve un *escalier* à vis dans les colonnes trajanes & antonines , qui sont des tours rondes de brique , revêtues de plaques de marbre. Dans la même ville il y a un *escalier* dans les colonnes torfes de bronze , qui forment le baldaquin de S. Pierre. On pratique ordinairement des *escaliers* dans les statues colossales. A Constantinople & en Egypte , on place des *escaliers* extérieurs en spirale saillante autour des minarets ; on lie les pierres avec du plâtre mêlé de chaux. La crainte de l'humidité & de la pluie a engagé les chartreux de Lyon à faire autour de leur dôme un *escalier* extérieur en petites barres de fer. Les anciens n'employoient point le fer dans les bâtimens , parce qu'en se rouillant il fait éclater les pierres : ils préféroient l'usage du cuivre. (V. A. L.)

ESCALIER , (Hydr.) On pratique dans la construction des cascades des *escaliers* de pierre , dont la plupart sont en fer à cheval , avec un bassin qui en occupe le milieu ; quelquefois ces *escaliers* sont de gazon. Voyez ESCALIER DE GAZON. (K)

ESCALIER DE GAZON , (Jard.) Rien n'est si commode dans les jardins en terrasse , que de fréquens *escaliers*. On préfere aujourd'hui aux *escaliers* de pierre ceux de gazon , qui cependant ne conviennent que dans des talus ou glacis , dans des bosquets , dans des vertugadins & amphithéâtres de gazon.

Autant qu'il est nécessaire de laisser une petite pente sur les girons des marches de pierre , pour faire écouler l'eau qui pourriroit les joints de recouvrement , autant il la faut conserver pour le maintien du gazon , en tenant les girons des marches de gazon très-droits.

Ces *escaliers* doivent être doux & peu nombreux en marches de suite , sans y

trouver des paliers ou repos. Il les faut tondre au ciseau tous les mois , les battre après la pluie ou l'arrosement : ce qui entretiendra long-temps leur beauté. (K)

ESCALIER, (Charp.) Il y a des *escaliers* de différentes sortes. On appelle *escalier à noyau recreusé*, ou *colet rampant*, celui qui laisse un jour au milieu de deux limons ; *escalier à un noyau*, celui qui est comme une vis , & ne laisse aucun jour au milieu ; *escalier à deux noyaux*, celui qui a un limon entre les deux noyaux , mais sans aucun jour ; *escalier à quatre noyaux*, celui qui laisse un jour carré au milieu.

ESCALIN, f. m. (Comm.) petite monnoie de cours dans la Flandre Autrichienne , évaluée à environ 12 sous de notre argent.

ESCAMOTES, f. f. (Comm.) toiles de coton qui se tirent du Levant par la voie de Smyrne. Elles se fabriquent à Menemen ; elles portent 30 piés de Smyrne , évalués à dix cannes de Marseille.

ESCAMOTER, v. act. en terme de brodeur au métier , c'est faire disparaître les bouts d'or ou de soie , &c. en les tirant de dessus l'ouvrage en dessous. On se sert pour cela d'une aiguille dans laquelle le fil est entré deux fois , & forme un anneau dans lequel se prend le bout , & se passe dessous la piece.

ESCAÑDILLONAGE, f. m. (Jurisp.) est un droit dû à quelques seigneurs féodaux pour la visite , examen & étalonnage des poids & mesures. Ce terme vient du mot *échantillon* , qui étoit quelquefois usité en cette matiere pour *étalon* : l'*échantillon* étoit la regle des autres poids & mesures ; d'*échantillon* on a fait *eschanteler*, ou *eschantiller*. La charté des libertés du Mont - Royal de l'an 1287, porte : *& si dicatur mensura falsa, vel ulna, ad mensuras vel ulnas eschantillandas vocentur duo vel tres burgenses meliores de villa, & illi cujus est mensura vel ulna & in presentia eorum eschantilletur, & videatur utrum sit falsa vel non.*

Le terme d'*échantiller* est encore usité à Lyon pour les poids , & signifie *confronter un poids* avec le poids original. Le règlement du 28 septembre 1689 , ordonne que le fermier du droit de marque sur l'or & sur l'argent sera tenu de se servir dans l'argue de Lyon de poids *échantillés* sur la matrice

du poids de marc étant au greffe de la monnoie de Lyon ; il est visible que de ce mot *échantiller* on a fait *eschantillonage* , pour signifier l'action d'*eschantiller* & le droit qui se perçoit pour cette opération , & que dans la suite on a prononcé & écrit *escandillonage* pour *eschantillonage*. Voyez S. Julien dans son *hist. de Châlons*, p. 394 ; la *coutume de Lodunois*, tit. de *moyenne justice*, art. 2 ; Begat, sur la *cout. de Bourgogne*, art. 187 ; Boizard, en son *traité des monnoies*. Voyez aussi ÉCHANTILLON, ETALON, MESURES, POIDS. (A)

ESCAPADE, f. f. (Manege.) C'est ainsi que l'on a nommé autrefois & que l'on nomme encore aujourd'hui l'action licencieuse , fougueuse & déréglée d'un cheval , qui se révolte & qui refuse d'obéir & de se soumettre. Voyez FANTAISIE. (e)

ESCAPE, terme d'architecture. Voyez CONGÉ.

ESCARBALLE, (Comm.) c'est ainsi qu'on appelle les dents d'éléphants du poids de vingt livres & au dessous.

ESCARBITE, f. f. (Marine.) c'est un morceau de bois creusé d'environ huit pouces de long , sur quatre de large , dans lequel on met de l'étope mouillée , pour tremper les ferremens dont se servent les calfats quand ils travaillent. (Q)

ESCARBOT, f. m. (Hist. nat. Insectol.) *scarabæus, stercorarius, pilularius, seu cantharus*, insecte du genre des scarabées ; il a le corps large , épais , de couleur noire , luisante , & mêlée d'une teinte de bleu. Il porte deux antennes dont l'extrémité est divisée en plusieurs filets ; ses pattes sont dentelées. On le trouve dans le fumier & dans l'ordure la plus puante ; c'est pourquoi on lui a donné le nom de *stercorarius* ; & parce qu'il en fait des pelotes avec ses pattes , on l'a appelé *pilularius*. On le nomme aussi par la même raison *fouille-merde*. Voyez SCARABÉE, INSECTE.

Nous ajouterons ici un extrait des savantes observations que Pierius Valerian a recueillies au sujet du scarabée , dans le vol. in-folio de ses *Hieroglyphes*. Cet auteur dit qu'Apion , surnommé *Cimbalum mundi*, avoit fait un gros livre pour justifier les Egyptiens ses compatriotes , sur ce qu'ils adoroient l'*escarbot* comme vraie image de la divinité.

1°. Les Egyptiens disoient que l'*escarbot* représente le monde, parce qu'il roule ses excréments, il les arrondit en globe, il y dépose ses petits, &c. 2°. Il est l'emblème de la génération, parce qu'il enterre les boules dans lesquelles il a inféré ses œufs; elles restent sous terre vingt-huit jours, pendant lesquels la lune parcourt les douze signes du zodiaque: le vingt-neuvième jour le pere des *escarbots* déterre la pilule, va laver & nettoyer ses petits, ensuite il les porte sur son dos, &c. Tous ces détails sont les symboles de l'origine & de la naissance du roi de la terre, je veux dire, de l'homme. 3°. Le scarabée chez les Egyptiens étoit l'emblème du fils unique, parce qu'ils croyoient que chaque *escarbot* étoit mâle & femelle. 4°. Il étoit l'emblème de la divinité qui a pris un corps humain. Pierius rapporte à ce sujet une idée de S. Augustin, qui s'accordoit assez avec les hiéroglyphes des Egypciens. Ce savant, dans ses *Soliloques*, dit: *bonus ille scarabæus meus non est tantùm de causâ quòd unigenitus, quòd ipsemet sui auctor mortalium speciem induerit, sed quòd in hac facie nostra sese voluaverit, & ex hac ipsa nasci homo voluerit.* Le prophete David disoit: *ego sum vermis scarabæus, non homo.* 5°. L'*escarbot* étoit l'emblème du pere, parce que les Egyptiens croyoient que tous ces insectes étoient mâles. 6°. Il n'est pas étonnant que les Egyptiens, qui vouloient désigner la valeur, le courage, l'âge viril & la force de l'homme, peignissent un *escarbot*, pour rappeler perpétuellement à leurs soldats l'idée des vertus guerrieres: ils forçoient tous les militaires à porter un anneau, sur lequel on gravoit un *escarbot*, c'est-à-dire, un animal perpétuellement cuirassé, qui travaille & qui fait sa ronde pendant la nuit. Les Romains firent aussi graver des *escarbots* sur les enseignes que portoient certaines légions. 7°. Ces insectes étoient aussi regardés comme l'image du soleil, surtout l'espece que l'on appelloit *æluron*, parce qu'elle a trente pattes, & la tête ressemble à celle du chat: cette espece est fort vigoureuse & fort active, sur-tout pendant la nuit. 8°. L'espece des scarabées que nous appellons *cerfs-volans*, étoit chez les Egyptiens l'emblème de la lune, parce qu'elle porte deux cornes qui ressemblent au crois-

Tome XII.

fant de la lune. Pline dit que les plongeurs gravoient sur leurs amulettes la figure de cette espece de scarabée, pour se préserver de la cranpe. 9°. L'*escarbot* nommé *monoceros*, c'est-à-dire, qui n'a qu'une corne, étoit l'emblème de Mercure. Pierius Valerian ajoute dans cet article, qu'autrefois dans la Capadoce, pour faire périr les chenilles, les hannetons & les cantharides, qui dévoreroient les moissons, les habitans engageoient les femmes qui étoient dans leurs jours critiques, à vaguer dans les champs les piés nus, les cheveux épars, sans ceinture, en courant du côté de l'occident, répétant à haute voix un vers grec, dont le sens est, *fuyez, cantharides, un loup sauvage vous poursuit.* 10°. Les Egyptiens, pour désigner un homme mort de la fièvre, représentoient un scarabée qui avoit les yeux transpercés par une aiguille. 11°. Enfin, les Egyptiens qui vouloient dépeindre un homme amolli par la volupté, le désignoient par un scarabée environné de roses; ils croyoient que l'odeur des roses énerroit, endormoit & faisoit mourir le scarabée. Dans l'ouvrage *in-folio* qui a pour titre, *Amphitheatrum sapientiæ joco seriæ Dornavi, Hanoviæ 1619*, on trouve deux éloges de l'*escarbot*; le premier est fait par Gaspar Dornavius; le deuxième est composé par Ulyssé Aldrovandus. Ces auteurs observent, 1°. que mal-à-propos on méprise le fouille-merde: 2°. que les sages alchymistes les imitent & tâchent de tirer de l'or, la panacée & mille excellens remèdes des excréments: 3°. que les sages agriculteurs ont appris du scarabée à chercher les richesses, le principe de la vie, le ciment, le sel ammoniac, & l'aliment de leur feu, dans le fumier: 4°. que les gourmands qui font des rôties des entrailles de la bécasse, n'ont point droit de blâmer l'*escarbot*; 5°. que les sages doivent toujours considérer cet insecte comme un modele de tempérance, d'innocence, de prudence, de sagesse, d'activité, de continence & d'équité; en un mot, ils ne doivent point être étonnés de ce que l'*escarbot* étoit sous la tutelle & sous la protection de Jupiter *Catebete* ou l'épouseur. L'*écriture* nomme les hérétiques *scarabæus clamans de ligno.*

Nous nous sommes beaucoup étendus sur

Iiiii

cette matière, pour donner une idée des fondemens singuliers de la philosophie morale des anciens. Il nous reste à ajouter que les insectologues adoptent le système de M. Linné au sujet des scarabées. Ils font un ordre particulier des insectes qui ont un fourreau qui couvre leurs ailes, & qui ont la mâchoire transversale. Dans le premier rang, ils mettent le cerf-volant, le rhinocéros, le hanneton, le scarabée verd de roses, le fouille-merde, le kakerlaque, &c. Dans la seconde classe, ils renferment les insectes nommés *dermeftes* ou les *disséqueurs*: dans la troisième classe, les cassides ou tortues: dans la quatrième, les coccinelles: dans la cinquième, les chrysomelles: dans la sixième, les curculis, c'est-à-dire, les charançons: dans la septième, les cerambix, c'est-à-dire, les capricornes: dans la huitième, les leptures: dans la neuvième, les carabes: dans la dixième, les mordeles ou scarabées fauteurs: dans l'onzième, les cincideles: dans la douzième, les buprestes: dans la treizième, les dytiscques: dans la quatorzième, les élaters ou ressors: dans la quinzième, les cantharides: dans la seizième, les méloes: dans la dix-septième, les neltidales: dans la dix-huitième, les perce-oreilles: dans la dix-neuvième, les coustilles: dans la vingtième, les blattes: dans la vingt & unième, les grillons. (V. A. L.)

ESCARBOT, (*Mat. méd. & Pharmacie.*) L'*escarbot*, en latin *scarabæus*, est plus connu chez les apothicaires sous le nom de *scarabée*, que sous celui d'*escarbot*. Voyez **SCARABÉE**.

* **ESCARBOT**, (*Myth.*) cet insecte fut adoré des Egyptiens. Porphyre dit dans Eusebe, qu'ils font tous mâles. L'*escarbot* est dans la table isiaque, & dans une infinité d'autres anciens monumens égyptiens. Les Basilidiens ne l'avoient pas oublié dans leurs pierres magiques. V. **BASILIDIENS**.

ESCARBOUCLE, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *carbunculus*, *anhrax*, pierre précieuse à laquelle les anciens ont donné ces noms, parce qu'elle ressembloit à un charbon ardent lorsqu'on l'exposoit au soleil. Dans ce sens, toutes les pierres transparentes de couleur rouge, sur-tout le grenat, sont des *escarboucles*. On s'est imaginé que le vrai *escarboucle* des anciens brilloit même dans

les ténèbres autant qu'un charbon ardent; & comme on n'a point vu de pierre qui eût cette merveilleuse propriété, on a cru que l'*escarboucle* des anciens étoit perdu; car on ne peut pas dire que les pierres qui restent lumineuses pendant quelque temps dans les lieux les plus obscurs, y brillent comme des charbons ardents. Il y a tout lieu de croire que l'*escarboucle* des anciens n'étoit qu'une pierre transparente, de couleur rouge comme le grenat, qui résiste plus qu'un autre à l'action du feu; c'est encore un caractère que Théophraste attribue à l'*escarboucle*. (I)

ESCARE, f. f. (*Chirurg.*) en grec *ἰσχύρα*. On devoit donc écrire *eschare*, pour conserver l'étymologie; mais l'usage en a autrement décidé.

L'*escare* est une espèce de croûte faite sur la peau par des cauterés actuels & potentiels, ou par toute autre cause externe, comme par le frottement violent, la compression, la ligature, la contusion, la gelée, la brûlure, &c. C'est pourquoi le nom d'*escare* se donne aux chairs brûlées, meurtries, contuses, & desséchées, que la suppuration détache d'une partie vivante. Voici comme l'*escare* se forme.

Les cauterés actuels qu'on met en usage pour la produire, font une croûte sur la partie à laquelle ils sont appliqués, en échauffant les humeurs, qui venant à se raréfier par l'excessive chaleur qui leur est communiquée, rompent les vaisseaux qui les contiennent, en sorte que leurs molécules les plus subtiles s'exhalent en l'air, la partie demeure en croûte, sèche, & privée de nourriture.

Les cauterés potentiels agissent sur la peau par la qualité de leurs sels qui déchirent la tiffure des solides: les chairs étant forcées de se désunir par cette action des sels, forment une substance morte, qui ne recevant plus de nourriture, se dessèche & s'en-croûte.

Dans la brûlure, la partie extérieure des chairs ne peut effuyer l'action du feu, sans que le tissu des solides ne soit totalement altéré. Alors les fibres étant détruites & confondues, ne font qu'un débris informe qui n'a plus de part à la vie du reste du corps animal; & cette chair morte ne tenant plus

à rien , tombe bientôt d'elle-même , tandis que les fluides sont répandus sous les solides séchés & brûlés ; ce qui constitue l'*escare*. La même chose arrive intérieurement par la causticité d'un venin âcre & pestilentiel. Ainsi l'*escare* peut être produite intérieurement par quelque humeur corrosive , capable de détruire le tissu des chairs en les abreuvant.

L'*escare* qui naît d'une cause externe , se rétablit en ôtant cette cause ; l'*escare* qui vient d'une cause interne & maligne , fait des progrès d'une façon cachée , & très-difficile à détruire ; on peut le tenter par les corroborans antiputrides. L'*escare* qui procède d'un frottement violent , & dont la cause persiste , demande à être traitée comme l'inflammation. *Voy.* INFLAMMATION, GANGRENE, MORTIFICATION. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ESCARLINGUE , (*Marine.*) voyez CARLINGUE.

ESCARMOUCHE , f. f. *en terme de guerre* , est une espece de combat sans ordre ou de rencontre , qui se fait en présence des deux armées , entre de petits corps de troupes qui se détachent exprès du corps , & qui engagent un combat général & régulier.

Ce mot semble être formé du mot françois *escarmouche* , qui a la même signification , & que Nicod dérive du grec *χαίμα* , qui signifie en même temps *combat* & *réjouissance*. Ménage le fait venir de l'allemand *schirmen* ou *skermen* , se défendre: Ducange dit qu'il vient de *scarmuccia* , petite action , de *scara* & *muccia* , qui signifie un corps de troupes en embuscade ; parce que la plupart des *escarmouches* se font par des troupes en embuscade. *Chambers, Trev. & Dict. étymol.*

Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général ; souvent aussi elles lui sont utiles pour amuser l'ennemi , & lui cacher quelques dispositions particulières de l'armée. « Une maxime générale pour les » *escarmouches* , dit M. le marquis de Feu- » quieres , c'est de les faire engager par peu » de troupes , & de les soutenir avec beau- » coup , étant d'une grande conséquence » de ne point accoutumer l'ennemi à ra- » mener impunément ceux par qui on a fait » commencer l'*escarmouche* , qu'il faut tou-

» jours faire soutenir par un corps plus con- » sidérable que celui de l'ennemi. » C'est le terrain qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher* : ainsi si le terrain est ouvert & libre , on se sert de cavalerie ; d'infanterie , s'il est fourré ; & s'il est de l'une & l'autre espèces , on y emploie de la cavalerie & de l'infanterie. On est souvent obligé dans les retraites d'*escarmoucher* pour arrêter la marche de l'ennemi , & s'opposer aux différens corps de troupes légères qui veulent harceler l'armée qui se retire. *Voyez* dans les *études militaires* de M. Bottée , p. 438 , la manière d'*escarmoucher* , & les différens mouvemens auxquels on doit exercer le soldat pour lui faire exécuter facilement l'ordre qu'il doit observer en *escarmouchant*. (Q)

ESCAROTIQUE , f. m. (*Chirurg.*) tout médicament qui appliqué extérieurement sur les chairs , y produit des croûtes ou des escares , en brûlant , en rongant , ou en consumant ces chairs. Un *escarotique* s'appelle autrement *caustique* ou *cautere*. *V.* ces deux mots. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ESCARPE , f. f. c'est dans la *Fortification* le côté du revêtement du rempart , qui fait face à la campagne. *Voyez* REVÊTEMENT. L'*escarpe* commence au cordon , & elle se termine au fond du fossé. La ligne qui termine le fossé du côté de la campagne , se nomme *contrescarpe* , parce qu'elle est opposée à l'*escarpe*. *V.* CONTRESCARPE. (Q)

ESCARPIN , f. m. (*Cordonn.*) la plus légère des chaussures d'hommes ; c'est un soulier à simple semelle. *Voyez* SOULIER.

ESCARPOLETTE , f. f. (*Gymn.*) exercice de campagne qui consiste à s'asseoir & à se balancer sur une planchette , attachée par ses extrémités à deux cordes qui se tendent à deux arbres éloignés d'une distance convenable , & qui la tiennent suspendue en l'air à la hauteur qu'on souhaite. Une ou deux personnes entretiennent la planchette en volée , en poussant les cordes , lorsque la planchette est descendue à son point le plus bas , du côté où elle va remonter.

ESCARTABLE , adj. (*Fauconnerie.*) se dit des oiseaux sujets à s'écarter , tels que sont les plus vêtus & les plus coutumiers de

monter en effor, quand le chaud les presse.

ESCART-DOUCE, f. f. (*Com.*) coton qui vient d'Amérique par la voie de Marseille.

ESCARTS ou ESCAS, f. m. (*Jurispr.*) est un droit dû au seigneur dans quelques coutumes sur tous les biens-meubles & ceteux qui viennent & échéent, soit par donation, succession, ou autrement, d'un bourgeois ou bourgeoise, en la main d'une personne foraine, c'est-à-dire qui n'est pas bourgeois ou bourgeoise du lieu. Ce droit est aussi dû par la femme ou fille bourgeoise qui se marie à un forain. Ce droit paroît être un reste de la servitude personnelle où étoient autrefois tous les sujets de ces seigneurs, & singulièrement du droit que ces seigneurs avoient de succéder à leurs sujets mainmortables qui ne furent affranchis qu'à de certaines conditions, telles que ce droit d'*escarts* ou *escas* dans les coutumes de la ville & échevinagé de Douai, *ch. xv.* Ce droit est de 10 liv. pour 100 liv. Il est aussi parlé de ce droit d'*escas* & des meubles *escassables*, c'est-à-dire, sujets à ce droit dans la coutume locale de Seclin & de la Bassée sous Lille, où ce droit est du dixième, & a lieu sur les meubles ceteux & héritages réputés pour meubles. *Voyez le glossaire de M. de Lauriere, au mot Escarts. (A)*

ESCARTS, f. m. (*Com.*) c'est ainsi qu'on appelle certains cuirs qui viennent d'Alexandrie: on donne le même nom en Barbarie à la plus mauvaise sorte de ceux que les Francs négocient avec les Maures. Les bons s'appellent *foroux*.

ESCAS, (*Jurisprud.*) est la même chose qu'*escarts*. *Voy. ci-devant ESCARTS. (A)*

ESCASSABLE, (*Jurisprud.*) meubles *escassables*, c'est-à-dire, sujets au droit d'*escarts* ou *escas*. *V. ci-devant ESCARTS. (A)*

ESCAVESSADE, f. f. (*Manege.*) expression qui signifie proprement une secousse des longes d'un caveffon quelconque qu'un cavalier tient dans ses mains lorsqu'il est à cheval, & par le moyen desquelles il prétend relever l'animal, le placer, le retenir, &c. ou une secousse de la longe seule placée à l'anneau du milieu de ce même caveffon, & donnée par exemple, par le piqueur ou le palefrenier à pié, dans le temps qu'un cheval trottant à la longe sur les cercles,

hâte trop son action & veut passer à celle du galop. *Voyez LONGE.*

L'*escaveffade* est un châtement, puisqu'il en résulte un coup plus ou moins fort du caveffon sur le nez du cheval.

Nous avons banni cet appareil d'instrumens plus ou moins cruels, ces caveffons de chaînes, ces caveffons *retors*, ces sequettes, d'une, de deux, ou de trois pieces, & nous ne faisons usage dans de certains cas que du simple caveffon brisé, lequel est composé de trois pieces unies & de fer, repliées de maniere qu'assemblées par charnières, elles embrassent précisément le nez de l'animal. Ces trois pieces sont fixées sur cette partie par le moyen de deux montans de cuir auxquels elles sont suspendues, par une sougorge, un frontail, & un petit bout de cuir, qui avec elles achevent de former postérieurement la muserolle. De chacune de ces pieces, part un anneau de fer; j'ai déjà parlé de l'utilité de celui du milieu: à l'égard des deux autres, ou de chacun de ceux qui sont dans les côtés, on y passe des rênes, lorsqu'on ne veut pas confier la bouche de son cheval au palefrenier que l'on charge de le promener, ou deux longes de cordes tenues par deux hommes différens pour se rendre maîtres de l'animal, sans s'exposer à lui offenser les barres; & souvent encore on a la précaution de garnir ce caveffon, & de le rembourrer dans la crainte de faire une impression trop vive, & de blesser ou d'entamer la partie sur laquelle il repose.

Le caveffon dont nous nous servons pour arrêter & pour maintenir un cheval dans les piliers, est très-fort, & uniquement fait avec du cuir. Quelques-uns l'appellent *caveffine*. Il est pareillement composé d'un dessus de tête, d'une sougorge, d'un frontail, de deux montans & d'une muserolle, aux deux côtés de laquelle sont fermement arrêtés deux anneaux de fer destinés à recevoir les longes qui s'y bouclent, par celle de leurs extrémités qui se trouve garnie d'un cuir, tandis que l'autre est engagée dans le trou pratiqué dans les piliers. *Voyez PILIERS.*

Tous les écuyers étrangers vantent unanimement les effets admirables du caveffon; selon eux, il n'est que ce moyen de

retenir , de relever , d'alléger , d'affouplir le cheval , d'affurer sa tête & de le dresser en un mot , parfaitement & à toutes sortes d'airs sans offenser sa bouche ; en conséquence , ils ne cessent de nous reprocher l'obstination avec laquelle ils croient que nous affectons de ne pas vouloir les imiter en ce point. Nous n'avons d'autre réponse à leur faire , si ce n'est que , si par le secours de la bride seule nous parvenons à conduire l'animal à un degré de perfection qui ne le cede point à celui où ils le mettent eux-mêmes , notre méthode doit incontestablement obtenir la préférence. Ainsi il seroit superflu de nous perdre les uns & les autres dans de vains raisonnemens ; & une question que l'on peut décider par les faits cesse bientôt d'en être une.

Je fais qu'on pourroit nous opposer l'autorité du fameux duc de Newcastle ; mais quelque respectable qu'elle soit , elle ne sauroit l'emporter sur l'évidence d'une preuve aussi convaincante ; d'ailleurs , il n'est pas douteux qu'il est très-difficile que des mains habituées dans des maneges à n'agir qu'avec une force considérable , & à opérer sur des chevaux de maniere à les précipiter dans une contrainte , telle que celle dont les estampes qui ornent l'ouvrage de cet auteur célèbre nous présentent une image fidelle , puissent revenir à ce sentiment fin , subtil & délicat , qui distinguera toujours le véritable homme de cheval de cette multitude innombrable de prétendus praticiens qui n'en ont que la forme & l'apparence (e)

ESCAUT , (*Géogr. moderne.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source à Beauvevoir , village du Vermandois , passe dans la Flandre : elle se divise en deux branches , dont l'une va dans le voisinage de Berg-opzoom , & se nomme l'*Escaut oriental* , & l'autre à Flessingue , & se nomme l'*Escaut occidental* ; ces deux branches se jettent dans la mer d'Allemagne.

ESCHARS , (*Marine.*) Voy. ECHARS.

ESCHÉATEUR , s. m. (*Hist. moderne.*) étoit autrefois en Angleterre le nom d'un officier qui avoit soin des échéats ou escas du roi dans une certaine étendue de pays , & d'en certifier l'échiquier ou la chancellerie. Voyez ESCAS.

Il étoit nommé par le lord trésorier ; cette charge ne duroit qu'une année ; & personne ne pouvoit la posséder plus d'une fois en trois ans. Mais comme elle dépendoit principalement de la cour des forêts , elle n'existe plus aujourd'hui.

On trouve dans la collection de Rymer plusieurs actes d'Henri VIII & d'Elisabeth , qui commencent par ces mots : *Rex escaetori suo in comitatu Wigormæ ; Regina escaetori suo , &c. Chambers. (G)*

ESCHILLON , s. m. (*Marine.*) est un terme dont se servent les matelots de la mer méditerranée , qui signifie une nuée noire , dont sort une longue queue qui est une sorte de météore que les matelots craignent autant que la plus forte tempête : cette queue va toujours en diminuant ; & s'allongeant dans la mer , elle en tire l'eau comme une pompe ; en sorte que l'on voit cette eau qui bouillonne tout autour , tant l'attraction paroît violente. La superstition de ceux qui craignent cette nuée , fait qu'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir , persuadés qu'en faisant cela ils détourneront l'orage. Voyez ПУЧОТ. (Z)

ESCHILSTUNA , (*Géographie.*) ville de Suede , dans la Sudermanie & dans la préfecture de Nykioping , au bord du lac de Hielmar , qui commence delà à se jeter vers le Maler. Son nom lui vient d'Eschil , saint homme , qui , l'an 1082 , passa d'Angleterre en Sudermanie , pour y porter la lumière de l'évangile , & qui réussissant avec éclat dans cette entreprise , devint le premier évêque de la contrée. Dans le siècle passé , cette ville fut réunie avec celle de Karl-Gustavsstadt , qui en est tout proche , & qui après cette jonction occupe avec elle la quarante & unieme place à la diète dans l'ordre des villes. (D. G.)

* ESCHINADES , ou ECHINADES , s. f. pl. (*Mythologie.*) Cinq naïades Etoliennes firent un sacrifice de dix taureaux , auquel elles inviterent tous les dieux champêtres , excepté Achéloüs. Ce fleuve courroucé gonfle ses eaux , & entraîne dans la mer , & les nymphes , & le lieu de leur sacrifice. Neptune touché de leur sort les métamorphosa en isles , & ce sont elles

qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de Cursolaires.

ESCHRAKITES, ou ERASKITES, f. m. (*Histoire moderne.*) secte de philosophes mahométans, qui adherent à la doctrine & aux opinions de Platon.

Ce mot est dérivé de l'Arabe *schraka*, qui signifie *briller*, *éclairer* comme le soleil, de sorte que *eschrakite* semble signifier *illuminé*.

Les *eschrakites* ou platoniciens mahométans font consister le bonheur suprême & le souverain bien dans la contemplation de la majesté divine, & méprisent l'idée grossière & matérielle que l'alcoran donne du paradis. Voyez MAHOMÉTISME.

Ils évitent avec beaucoup de soin toute sorte de vices, conservent autant qu'ils le peuvent l'égalité & la tranquillité d'ame, aiment la musique, & s'amuse à composer de petits poèmes ou chants spirituels. Les schéics ou prêtres, & les principaux prédicateurs des mosquées impériales, sont *eschrakites*. *Dictionnaire de Trevoux & Chambers.* (G)

ESCHWEGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Hesse inférieure sur la rivière de la Werra. C'est une des plus anciennes de l'Empire, & l'une des premières qu'aient tenue en fief les ducs de Brabant, faits landgraves de Hesse sous l'empereur Adolphe, vers la fin du XIII. siècle. Elle appartient, avec le bailliage, qui est de son ressort, à la branche apanagée de Hesse-Rheinfels-Wanfried; & elle renferme entr'autres un château & deux églises de paroisses. Le pont de pierre qu'elle a sur la Werra, est un des endroits de passage les plus fréquentés entre la Hesse, la Thuringe, & les pays de Brunswick. (*D. G.*)

ESCLAME, (*Manege.*) terme qui n'est pas moins inusité que le mot *estrac*. L'un & l'autre étoient synonymes. Voyez ETROIT.

ESCLAIRE. (*Fauconnerie.*) est ainsi qu'on appelle un oiseau dont le corps est d'une belle longueur, & qui n'est point épaulé. On dit que les *esclaires* sont plus beaux voleurs que les gouffans, ou ceux qui sont courts & bas affis.

ESCLAVAGE, f. m. (*Droit naturel,*

Religion, Morale.) L'esclavage est l'établissement d'un droit fondé sur la force, lequel droit rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie, de ses biens, & de sa liberté.

Cette définition convient presque également à l'esclavage-civil, & à l'esclavage politique: pour en crayonner l'origine, la nature & le fondement, j'emprunterai bien des choses de l'auteur de l'esprit des loix, sans m'arrêter à louer la solidité de ses principes, parce que je ne peux rien ajouter à sa gloire.

Tous les hommes naissent libres; dans le commencement ils n'avoient qu'un nom, qu'une condition; du temps de Saturne & de Rhée, il n'y avoit ni maîtres ni esclaves, dit Plutarque: la nature les avoit faits tous égaux; mais on ne conserva pas long-temps cette égalité naturelle: on s'en écarta peu à peu, la servitude s'introduisit par degrés, & vraisemblablement elle a d'abord été fondée sur des conventions libres, quoique la nécessité en ait été la source & l'origine.

Lorsque par une suite nécessaire de la multiplication du genre humain on eut commencé par se lasser de la simplicité des premiers siècles, on chercha de nouveaux moyens d'augmenter les aïssances de la vie, & d'acquérir des biens superflus; il y a beaucoup d'apparence que les gens riches engagerent les pauvres à travailler pour eux, moyennant un certain salaire. Cette ressource ayant paru très-commode aux uns & aux autres, plusieurs se résolurent à assurer leur état, & à entrer pour toujours sur le même pié dans la famille de quelqu'un, à condition qu'il leur fourniroit la nourriture & toutes les autres choses nécessaires à la vie; ainsi la servitude a d'abord été formée par un libre consentement, & par un contrat de faire afin que l'on nous donne: *do ut facias*. Cette société étoit conditionnelle, ou seulement pour certaines choses, selon les loix de chaque pays; & les conventions des intéressés; en un mot, de tels esclaves n'étoient proprement que des serviteurs ou des mercenaires, assez semblables à nos domestiques.

Mais on n'en demeura pas là; on trouva

tant d'avantage à faire faire par autrui ce que l'on auroit été obligé de faire soi-même, qu'à mesure qu'on voulut s'agrandir les armes à la main, on établit la coutume d'accorder aux prisonniers de guerre, la vie & la liberté corporelle, à condition qu'ils serviroient toujours en qualité d'esclaves, ceux entre les mains desquels ils étoient tombés.

Comme on conservoit quelque reste de ressentiment d'ennemi contre les malheureux que l'on réduisoit en *esclavage* par le droit des armes, on les traitoit ordinairement avec beaucoup de rigueur; la cruauté parut excusable envers des gens de la part de qui on avoit couru risque d'éprouver le même sort; de sorte qu'on s'imagina pouvoir impunément tuer de tels esclaves, par un mouvement de colere, ou pour la moindre faute.

Cette licence ayant été une fois autorisée, on l'étendit, sous un prétexte encore moins plausible, à ceux qui étoient nés de tels esclaves, & même à ceux que l'on achetoit ou que l'on acquéroit de quelque autre maniere que ce fût. Ainsi la servitude vint à se naturaliser, pour ainsi dire, par le sort de la guerre: ceux que la fortune favorisa, & qu'elle laissa dans l'état où la nature les avoit créés, furent appelés *libres*; ceux au contraire que la foiblesse & l'infortune assujettirent aux vainqueurs, furent nommés *esclaves*; & les philosophes, juges du mérite des actions des hommes, regarderent eux-mêmes comme une charité, la conduite de ce vainqueur, qui de son vaincu en faisoit son esclave, au lieu de lui arracher la vie.

La loi du plus fort, le droit de la guerre injurieux à la nature, l'ambition, la soif des conquêtes, l'amour de la domination & de la mollesse introduisirent l'*esclavage*, qui, à la honte de l'humanité, a été reçu par presque tous les peuples du monde. En effet, nous ne saurions jeter les yeux sur l'histoire sacrée, sans y découvrir les horreurs de la servitude: l'histoire profane, celle des Grecs, des Romains, & de tous les autres peuples qui passent pour les mieux policés, sont autant de monumens de cette ancienne injustice exercée avec plus ou moins de violence sur toute la face de la

terre, suivant les temps, les lieux & les nations.

Il y a deux sortes d'*esclavages* ou de servitudes, la réelle & la personnelle: la servitude réelle est celle qui attache l'esclave aux fonds de la terre; la servitude personnelle regarde le ministère de la maison, & se rapporte plus à la personne du maître. L'abus extrême de l'*esclavage* est lorsqu'il se trouve en même temps personnel & réel. Telle étoit chez les Juifs la servitude des étrangers; ils exerçoient à leur égard les traitemens les plus rudes: en vain Moïse leur crioit, "vous n'aurez point sur vos esclaves d'empire rigoureux; vous ne les opprimez point." Il ne put jamais venir à bout, par ses exhortations, d'adoucir la dureté de sa nation féroce: il tâcha donc par ses loix d'y porter quelque remède.

Il commença par fixer un terme à l'*esclavage*, & par ordonner qu'il ne dureroit tout au plus que jusqu'à l'année du jubilé pour les étrangers, & par rapport aux Hébreux pendant l'espace de six ans. *Lévit*, ch. xxv, v. 39.

Une des principales raisons de son institution du sabbat, fut de procurer du relâche aux serviteurs & aux esclaves. *Exode*, ch. xx & xxij; *Deutéronome*, ch. xvj.

Il établit encore que personne ne pourroit vendre sa liberté, à moins qu'il ne fût réduit à n'avoir plus absolument de quoi vivre. Il prescrivit que quand les esclaves se racheteroient, on leur tiendroit compte de leur service, de la maniere que les revenus déjà tirés d'une terre vendue entroient en compensation dans le prix du rachat, lorsque l'ancien propriétaire la recouvroit. *Deutéronome*, ch. xv; *lévitiq.* ch. xxv.

Si un maître avoit crevé un œil ou cassé une dent à son esclave (& à plus forte raison sans doute s'il lui avoit fait un mal plus considérable), l'esclave devoit avoir sa liberté, en dédommagement de cette perte.

Une autre loi de ce législateur porte que si un maître frappe son esclave, & que l'esclave meure sous le bâton, le maître doit être puni comme coupable d'homicide: il est vrai que la loi ajoute que si l'esclave

vit un jour ou deux , le maître est exempt de la peine. La raison de cette loi étoit peut-être que quand l'esclave ne mouroit pas sur le champ , on présuinoit que le maître n'avoit pas eu dessein de le tuer ; & pour lors on le croyoit assez puni d'avoir perdu ce que l'esclave lui avoit coûté , ou le service qu'il en auroit tiré : c'est du moins ce que donnent à entendre les paroles qui suivent le texte , *car cet esclave est son argent.*

Quoi qu'il en soit , c'étoit un peuple bien étrange , suivant la remarque de M. de Montesquieu , qu'un peuple où il falloit que la loi civile se relâchât de la loi naturelle. Ce n'est pas ainsi que S. Paul pensoit sur cette matière , quand prêchant la lumière de l'évangile , il donna ce précepte de la nature & de la religion , qui devoit être profondément gravé dans le cœur de tous les hommes : *maîtres (épître aux Coloss. jv , 1 ,) rendez à vos esclaves ce que le droit & l'équité demandent de vous , sachant que vous avez un maître dans le ciel , c'est-à-dire , un maître qui n'a aucun égard à cette distinction de conditions , forgée par l'orgueil & l'injustice.*

Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grece qui introduisirent l'usage des esclaves , ou qui commencerent à réduire en servitude les Grecs qu'ils avoient faits prisonniers de guerre : ils allerent encore plus loin (& j'ai grand regret de ne pouvoir tirer le rideau sur cette partie de leur histoire) , ils traitèrent les Ilotes avec la dernière barbarie. Ces peuples , habitans du territoire de Sparte , ayant été vaincus dans leur révolte par les Spartiates , furent condamnés à un *esclavage* perpétuel , avec la défense aux maîtres de les affranchir ni de les vendre hors du pays : ainsi les Ilotes se virent soumis à tous les travaux hors de la maison , & à toutes sortes d'insultes dans la maison ; l'excès de leur malheur alloit au point qu'ils n'étoient pas seulement esclaves d'un citoyen , mais encore du public. Plusieurs peuples n'ont qu'un *esclavage* réel , parce que leurs femmes & leurs enfans font les travaux domestiques : d'autres ont un *esclavage* personnel , parce que le luxe demande le service des esclaves dans la maison ; mais ici on joignoit dans les

mêmes personnes l'*esclavage* réel & l'*esclavage* personnel.

Il n'en étoit pas de même chez les autres peuples de la Grece ; l'*esclavage* y étoit extrêmement adouci , & même les esclaves trop rudement traités par leurs maîtres pouvoient demander d'être vendus à un autre. C'est ce que nous apprend Plutarque , de *superstitione* , p. 66 , t. I , édit. de Wechel.

Les Athéniens en particulier , au rapport de Xénophon , en agissoient avec leurs esclaves avec beaucoup de douceur : ils punissoient sévèrement , quelquefois même de mort , celui qui avoit battu l'esclave d'un autre. La loi d'Athenes , avec raison , ne vouloit pas ajouter la perte de la sûreté à celle de la liberté ; aussi ne voit-on point que les esclaves aient troublé cette république , comme ils ébranlerent Lacédémone.

Il est aisé de comprendre que l'humanité exercée envers les esclaves peut seule prévenir , dans un gouvernement modéré , les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. Les hommes s'accoutument à la servitude , pourvu que leur maître ne soit pas plus dur que la servitude : rien n'est plus propre à confirmer cette vérité , que l'état des esclaves chez les Romains dans les beaux jours de la république ; & la considération de cet état mérite d'attacher nos regards pendant quelques momens.

Les premiers Romains traitoient leurs esclaves avec plus de bonté que l'a jamais fait aucun autre peuple : les maîtres les regardoient comme leurs compagnons ; ils vivoient , travailloient & mangeoient avec eux. Le plus grand châtiment qu'ils infligeoient à un esclave qui avoit commis quelque faute , étoit de lui attacher une fourche sur le dos ou sur la poitrine , de lui étendre les bras aux deux bouts de la fourche , & de le promener ainsi dans les places publiques ; c'étoit une peine ignominieuse , & rien de plus : les mœurs suffisoient pour maintenir la fidélité des esclaves.

Bien-loin d'empêcher par des loix forcées la multiplication de ces organes vivans & animés de l'économique , ils la favorisoient

favorisoient au contraire de tout leur pouvoir, & les associoient par une espece de mariage, *contuberniis*. De cette maniere ils remplissoient leurs maisons de domestiques de l'un & de l'autre sexe, & peuploient l'état d'un peuple innombrable; les enfans des esclaves qui faisoient à la longue la richesse d'un maître, naissoient en confiance autour de lui; il étoit seul chargé de leur entretien & de leur éducation. Les peres, libres de ce fardeau, suivoient le penchant de la nature, & multiploient sans crainte une nombreuse famille; ils voyoient, sans jalousie, une heureuse société, dont ils se regardoient comme membres; ils sentoient que leur ame pouvoit s'élever comme celle de leur maître, & ne sentoient point la différence qu'il y avoit de la condition d'esclave à celle d'un homme libre: souvent même des maîtres généreux faisoient apprendre à ceux de leurs esclaves qui montroient des talens, les exercices, la musique & les lettres grecques; Térence & Phedre sont d'assez bons exemples de ce genre d'éducation.

La république se servoit avec un avantage infini de ce peuple d'esclaves, ou plutôt de sujets: chacun d'eux avoit son *pecule*, c'est-à-dire, son petit trésor, sa petite bourse, qu'il possédoit aux conditions que son maître lui imposoit. Avec ce pecule il travailloit du côté où le portoit son génie; celui-ci faisoit la banque, celui-là se donnoit au commerce de la mer; l'un vendoit des marchandises en détail, l'autre s'appliquoit à quelque art mécanique, affermoit ou faisoit valoir des terres: mais il n'y en avoit aucun qui ne s'attachât à faire profiter ce pecule, qui lui procuroit en même temps l'aïssance dans la servitude présente, & l'espérance d'une liberté future. Tous ces moyens répandoient l'abondance, animoient les arts & l'industrie.

Ces esclaves, une fois enrichis, se faisoient affranchir & devenoient citoyens; la république se réparoit sans cesse, & recevoit dans son sein de nouvelles familles à mesure que les anciennes se détruisoient. Tels furent les beaux jours de l'esclavage, tant que les Romains conserverent leurs mœurs & leur probité.

Tome XII.

Mais lorsqu'ils se furent agrandis par leurs conquêtes & par leurs rapines, que leurs esclaves ne furent plus les compagnons de leurs travaux, & qu'ils les employèrent à devenir les instrumens de leur luxe & de leur orgueil, la condition des esclaves changea totalement de face: on vint à les regarder comme la partie la plus vile de la nation, & en conséquence on ne fit aucun scrupule de les traiter inhumainement. Par la raison qu'il n'y avoit plus de mœurs, on recourut aux loix; il en fallut même des terribles pour établir la sûreté de ces maîtres cruels, qui vivoient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis.

On fit sous Auguste, c'est-à-dire, au commencement de la tyrannie, le sénatus-consulte Syllanien, & plusieurs autres loix qui ordonnerent que lorsqu'un maître seroit tué, tous les esclaves qui étoient sous le même toit, ou dans un lieu assez près de la maison pour qu'on pût entendre la voix d'un homme, seroient condamnés à la mort: ceux qui dans ce cas réfugioient un esclave pour le sauver, étoient punis comme meurtriers. Celui-là même à qui son maître auroit ordonné de le tuer, & qui lui auroit obéi, auroit été coupable: celui qui ne l'auroit point empêché de se tuer lui-même auroit été puni. Si un maître avoit été tué dans un voyage, on faisoit mourir ceux qui étoient restés avec lui & ceux qui s'étoient enfuis. ajoutons que ce maître, pendant sa vie, pouvoit tuer impunément ses esclaves & les mettre à la torture. Il est vrai que dans la suite il y eut des empereurs qui diminuerent cette autorité: Claude ordonna que les esclaves qui, étant malades, auroient été abandonnés par leurs maîtres, seroient libres s'ils revenoient en santé. Cette loi assuroit leur liberté dans un cas rare; il auroit encore fallu assurer leur vie, comme le dit très-bien M. de Montesquieu.

De plus, toutes ces loix cruelles, dont nous venons de parler, avoient même lieu contre les esclaves dont l'innocence étoit prouvée; elles n'étoient pas dépendantes du gouvernement civil, elles dépendoient d'un vice du gouvernement civil; elles ne dérhoient point de l'équité des loix

K & kkkk

civiles, puisqu'elles étoient contraires au principe des loix civiles : elles étoient proprement fondées sur le principe de la guerre, à cela près que c'étoit dans le sein de l'état qu'étoient les ennemis. Le sénatus-consulte Syllanien dérivait, dira-t-on, du droit des gens, qui veut qu'une société, même imparfaite, se conserve : mais un législateur éclairé prévient l'affreux malheur de devenir un législateur terrible. Enfin, la barbarie sur les esclaves fut poussée si loin, qu'elle produisit la guerre civile que Florus compare aux guerres puniques, & qui, par sa violence, ébranla l'empire Romain jusques dans ses fondemens.

J'aime à songer qu'il est encore sur la terre d'heureux climats, dont les habitans sont doux, tendres & compatissans : tels sont les Indiens de la presqu'île, en deçà du Gange ; ils traitent leurs esclaves comme ils se traitent eux-mêmes ; ils ont soin de leurs enfans ; ils les marient, & leur accordent aisément la liberté. En général, les esclaves des peuples simples, laborieux, & chez qui regne la candeur des mœurs, sont plus heureux que par-tout ailleurs ; ils ne souffrent que l'esclavage réel, moins dur pour eux, & plus utile pour leurs maîtres : tels étoient les esclaves des anciens Germains. Ces peuples, dit Tacite, ne les tiennent pas comme nous dans leurs maisons pour les y faire travailler chacun à une certaine tâche, au contraire ils assignent à chaque esclave son manoir particulier, dans lequel il vit en père de famille ; toute la servitude que le maître lui impose, c'est de l'obliger à payer une redevance en grains, en bétail, en peaux, ou en étoffes : de cette manière, ajoute l'historien, vous ne pourriez distinguer le maître d'avec l'esclave par les délices de la vie.

Quand ils eurent conquis les Gaules, sous le nom de *Francs*, ils envoyèrent leurs esclaves cultiver les terres qui leur échurent par le sort : on les appelloit *gens de poëie*, en latin *gentes potestatis*, attachés à la glebe, *addicti glebæ* ; & c'est de ces serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villæ*, que les

Romains leur avoient donné ; d'où sont venus les noms de *villages* & de *villains*, en latin *villa* & *villani*, pour dire des *gens de la campagne* & d'une basse extraction ; ainsi l'on vit en France deux especes d'esclaves, ceux des Francs & ceux des Gaulois, & tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boulainvilliers.

Ces esclaves appartenoient à leurs patrons, dont ils étoient réputés *hommes de corps*, comme on parloit alors : ils devinrent, avec le temps, sujets à de rudes corvées, & tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils sembloient en faire partie ; en sorte qu'ils ne pouvoient s'établir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur sans payer ce qu'on appelloit le droit de *fors-mariage* ou de *mémariage* ; & même les enfans qui provenoient de l'union de deux esclaves qui appartenoient à différens maîtres, se partageoient, ou bien l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre esclave en échange.

Un gouvernement militaire, où l'autorité se trouvoit partagée entre plusieurs seigneurs, devoit dégénérer en tyrannie ; c'est aussi ce qui ne manqua pas d'arriver : les patrons ecclésiastiques & laïques abuserent par-tout de leur pouvoir sur leurs esclaves ; ils les accablèrent de tant de travaux, de redevances, de corvées, & de tant d'autres mauvais traitemens, que les malheureux serfs, ne pouvant plus supporter la dureté du joug, firent, en 1108, cette fameuse révolte décrite par les historiens, & qui aboutit finalement à procurer leur affranchissement ; car nos rois avoient jusqu'alors tâché, sans aucun succès, d'adoucir, par leurs ordonnances, l'état de l'esclavage.

Cependant le christianisme commençant à s'accréditer, l'on embrassa des sentimens plus humains ; d'ailleurs, nos souverains, déterminés à abaisser les seigneurs & à tirer le bas peuple du joug de leur puissance, prirent le parti d'affranchir les esclaves. Louis le Gros montra le premier l'exemple ; & en affranchissant les serfs en 1135, il réussit en partie à reprendre sur ses vassaux l'autorité dont ils s'étoient emparés : Louis VIII

signala le commencement de son regne par un semblable affranchissement en 1223; enfin, Louis X dit *Hutin*, donna sur ce sujet un édit qui nous paroît digne d'être ici rapporté. « Louis, par la grace de » Dieu, roi de France & de Navarre : » à nos amés & féaux. . . . comme selon » le droit de nature chacun doit naître » franc. . . . nous, considérant que notre » royaume est dit & nommé *le royaume » des Francs*, & voulant que la chose en » vérité soit accordante au nom. . . . par » délibération de notre grand conseil, » avons ordonné & ordonnons que géné- » ralement par tout notre royaume. . . » franchise soit donnée à bonnes & vala- » bles conditions. . . & pour ce que tous les » seigneurs qui ont hommes de corps pren- » nent exemple à nous de ramener à fran- » chise, &c. Donné à Paris le tiers juillet, » l'an de grace 1315 ».

Ce ne fut toutefois que vers le XV siècle que l'esclavage fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe : cependant il n'en subsiste encore que trop de restes en Pologne, en Hongrie, en Bohême, & dans plusieurs endroits de la basse Allemagne; voyez les ouvrages de MM. Thomafius & Hertins : il y en a même quelques étincelles dans nos coutumes, voyez Coquille. Quoi qu'il en soit, presque dans l'espace du siècle qui suivit l'abolition de l'esclavage en Europe, les puissances chrétiennes ayant fait des conquêtes dans ces pays où elles ont cru qu'il leur étoit avantageux d'avoir des esclaves, ont permis d'en acheter & d'en vendre, & ont oublié les principes de la nature & du christianisme, qui rendent tous les hommes égaux.

Après avoir parcouru l'histoire de l'esclavage, depuis son origine jusqu'à nos jours, nous allons prouver qu'il blesse la liberté de l'homme; qu'il est contraire au droit naturel & civil; qu'il choque les formes des meilleurs gouvernemens, & qu'enfin il est inutile par lui-même.

La liberté de l'homme est un principe qui a été reçu long-temps avant la naissance de J. C. par toutes les nations qui ont fait profession de générosité. La liberté naturelle de l'homme, c'est de ne connoître aucun pouvoir souverain sur la terre, & de

n'être point assujetti à l'autorité législative de qui que ce soit, mais de suivre seulement les loix de la nature : la liberté dans la société est d'être soumis à un pouvoir législatif établi par le consentement de la communauté, & non pas d'être sujet à la fantaisie, à la volonté inconstante, incertaine & arbitraire d'un seul homme en particulier.

Cette liberté, par laquelle l'on n'est point assujetti à un pouvoir absolu, est unie si étroitement avec la conservation de l'homme, qu'elle n'en peut être séparée que par ce qui détruit en même temps sa conservation & sa vie. Quiconque tâche donc d'usurper un pouvoir absolu sur quelqu'un, se met par-là en état de guerre avec lui, de sorte que celui-ci ne peut regarder le procédé de l'autre, que comme un attentat manifeste contre sa vie. En effet, du moment qu'un homme veut me soumettre malgré moi à son empire, j'ai lieu de présumer que si je tombe entre ses mains, il me traitera selon son caprice, & ne fera pas scrupule de me tuer, quand la fantaisie lui en prendra. La liberté est, pour ainsi dire, le rempart de ma conservation, & le fondement de toutes les autres choses qui m'appartiennent. Ainsi, celui qui, dans l'état de la nature, veut me rendre esclave, m'autorise à le repousser par toutes sortes de voies, pour mettre ma personne & mes biens en sûreté.

Tous les hommes ayant naturellement une égale liberté, on ne peut les dépouiller de cette liberté, sans qu'ils y aient donné lieu par quelques actions criminelles. Certainement, si un homme, dans l'état de nature, a mérité la mort de quelqu'un qu'il a offensé, & qui est devenu en ce cas maître de sa vie, celui-ci peut, lorsqu'il a le coupable entre ses mains, traiter avec lui, & l'employer à son service, en cela il ne lui fait aucun tort; car au fond, quand le criminel trouve que son esclavage est plus pesant & plus fâcheux que n'est la perte de son existence, il est en sa disposition de s'attirer la mort qu'il desire, en résistant & désobéissant à son maître.

Ce qui fait que la mort d'un criminel, dans la société civile, est une chose licite, c'est que la loi qui le punit, a été faite en

sa faveur. Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne; elle lui a conservé la vie à tous les instans; il ne peut donc pas réclamer contre cette loi. Il n'en seroit pas de même de la loi de l'esclavage; la loi qui établiroit l'esclavage seroit dans tous les cas contre l'esclave, sans jamais être pour lui; ce qui est contraire au principe fondamental de toutes les sociétés.

Le droit de propriété sur les hommes ou sur les choses, sont deux droits bien différens. Quoique tout seigneur disé de celui qui est soumis à sa domination, *cette personne-là est à moi*; la propriété qu'il a sur un tel homme n'est point la même que celle qu'il peut s'attribuer, lorsqu'il dit, *cette chose-là est à moi*. La propriété d'une chose emporte un plein droit de s'en servir, de la consumer, & de la détruire, soit qu'on y trouve son profit, ou par pur caprice; en sorte que de quelque manière qu'on en dispose, on ne lui fait aucun tort: mais la même expression appliquée à une personne, signifie seulement que le seigneur a droit, exclusivement à tout autre, de la gouverner & de lui prescrire des loix, tandis qu'en même temps il est soumis lui-même à plusieurs obligations par rapport à cette même personne, & que d'ailleurs son pouvoir sur elle est très-limité.

Quelques grandes injures qu'on ait reçues d'un homme, l'humanité ne permet pas, lorsqu'on s'est une fois réconcilié avec lui, de le réduire à une condition où il ne reste aucune trace de l'égalité naturelle de tous les hommes; & par conséquent de le traiter comme une bête, dont on est le maître de disposer à sa fantaisie. Les peuples qui ont traité les esclaves comme un bien dont ils pouvoient disposer à leur gré, n'ont été que des barbares.

Non seulement on ne peut avoir de droit de propriété proprement dit sur les personnes; mais de plus, il répugne à la raison, qu'un homme qui n'a point de pouvoir sur sa vie, puisse donner à un autre, ni de son propre consentement, ni par aucune convention, le droit qu'il n'a pas lui-même. Il n'est donc pas vrai qu'un homme libre puisse se vendre. La vente suppose un prix;

l'esclave se vendant, tous ses biens entrent dans la propriété du maître. Ainsi le maître ne donneroit rien, & l'esclave ne recevroit rien. Il auroit un pécule, dira-t-on, mais le pécule est accessoire à la personne. La liberté de chaque citoyen est une partie de la liberté publique: cette qualité, dans l'état populaire, est même une partie de la souveraineté. Si la liberté a un prix pour celui qui l'achete, elle est sans prix pour celui qui la vend.

La loi civile, qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. La loi civile qui restitue sur les contrats qui contiennent quelque lésion, ne peut s'empêcher de restituer contre un accord, qui contient la lésion la plus énorme de toutes. L'esclavage n'est donc pas moins opposé au droit civil, qu'au droit naturel. Quelle loi civile pourroit empêcher un esclave de se sauver de la servitude, lui qui n'est point dans la société, & que par conséquent aucune loi civile ne concerne? Il ne peut être retenu que par une loi de famille, par la loi du maître, c'est-à-dire, par la loi du plus fort.

Si l'esclavage choque le droit naturel & le droit civil, il blesse aussi les meilleures formes de gouvernement: il est contraire au gouvernement monarchique, où il est souverainement important de ne point abattre & de ne point avilir la nature humaine. Dans la démocratie, où tout le monde est égal, & dans l'aristocratie, où les loix doivent faire leurs efforts pour que tout le monde soit aussi égal que la nature du gouvernement peut le permettre, des esclaves sont contre l'esprit de la constitution; ils ne serviroient qu'à donner aux citoyens une puissance & un luxe qu'ils ne doivent point avoir.

De plus, dans tout gouvernement & dans tout pays, quelque pénibles que soient les travaux que la société y exige, on peut tout faire avec des hommes libres, en les encourageant par des récompenses & des privilèges, en proportionnant les travaux à leurs forces, ou en y suppléant par des machines que l'art invente & applique suivant les lieux & le besoin. Voyez en les preuves dans M. de Montesquieu.

Enfin nous pouvons ajouter encore avec cet illustre auteur, que l'*esclavage* n'est utile ni au maître, ni à l'esclave : à l'esclave, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; au maître, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de vices & de mauvaises habitudes, contraires aux loix de la société ; qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales ; qu'il devient fier, prompt, colere, dur, voluptueux, barbare.

Ainsi tout concourt à laisser à l'homme la dignité qui lui est naturelle. Tout nous crie qu'on ne peut lui ôter cette dignité naturelle, qui est la liberté : la regle du juste n'est pas fondée sur la puissance, mais sur ce qui est conforme à la nature ; l'*esclavage* n'est pas seulement un état humiliant pour celui qui le subit, mais pour l'humanité même qui est dégradée.

Les principes qu'on vient de poser étant invincibles, il ne sera pas difficile de démontrer que l'*esclavage* ne peut jamais être coloré par aucun motif raisonnable, ni par le droit de la guerre, comme le pensoient les jurisconsultes Romains ; ni par le droit d'acquisition, ni par celui de la naissance, comme quelques modernes ont voulu nous le persuader ; en un mot, rien au monde ne peut rendre l'*esclavage* légitime.

Le droit de la guerre, a-t-on dit dans les siècles passés, autorise celui de l'*esclavage*, il a voulu que les prisonniers fussent esclaves, pour qu'on ne les tuât pas ; mais aujourd'hui on est désabusé de cette bonté, qui consistoit à faire de son vaincu son esclave, plutôt que de le massacrer. On a compris que cette prétendue charité n'est que celle d'un brigand, qui se glorifie d'avoir donné la vie à ceux qu'il n'a pas tués. Il n'y a plus dans le monde que les Tartares qui passent au fil de l'épée leurs prisonniers de guerre, & qui croient leur faire une grace, lorsqu'ils les vendent ou les distribuent à leurs soldats : chez tous les autres peuples, qui n'ont pas dépouillé tout sentiment généreux, il n'est permis de tuer à la guerre, que dans le cas de nécessité ; mais dès qu'un homme en a fait un autre prisonnier, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la nécessité de le tuer, puisqu'il ne l'a pas tué. Tout le droit que

la guerre peut donner sur les captifs, est de s'assurer tellement de leurs personnes, qu'ils soient hors d'état de nuire.

L'acquisition des esclaves, par le moyen de l'argent, peut encore moins établir le droit d'*esclavage*, parce que l'argent ou tout ce qu'il représente, ne peut donner le droit de dépouiller quelqu'un de sa liberté. D'ailleurs, le trafic des esclaves, pour en tirer un vil gain comme des bêtes brutes, répugne à notre religion : elle est venue pour effacer toutes les traces de la tyrannie.

L'*esclavage* n'est certainement pas mieux fondé sur la naissance ; ce prétendu droit tombe avec les deux autres ; car si un homme n'a pu être acheté, ni se vendre, encore moins a-t-il pu vendre son enfant qui n'étoit pas né. Si un prisonnier de guerre n'a pu être réduit en servitude, encore moins ses enfans. En vain objecteroit-on que si les enfans sont conçus & mis au monde par une mere esclave, le maître ne leur fait aucun tort de se les approprier, & de les réduire à la même condition ; parce que la mere n'ayant rien en propre, ses enfans ne peuvent être nourris que des biens du maître, qui leur fournit les alimens & les autres choses nécessaires à la vie, avant qu'ils soient en état de le servir : ce ne sont là que des idées frivoles.

S'il est absurde qu'un homme ait sur un autre homme un droit de propriété, à plus forte raison ne peut-il l'avoir sur ses enfans. De plus, la nature qui a donné du lait aux meres, a pourvu suffisamment à leur nourriture, & le reste de leur enfance est si près de l'âge où est en eux la plus grande capacité de se rendre utiles, qu'on ne pourroit pas dire que celui qui les nourriroit, pour être leur maître, donnât rien ; s'il a fourni quelque chose pour l'entretien de l'enfant, l'objet est si modique, que tout homme, quelque médiocres que soient les facultés de son ame & de son corps, peut dans un petit nombre d'années gagner de quoi acquitter cette dette. Si l'*esclavage* étoit fondé sur la nourriture, il faudroit le réduire aux personnes incapables de gagner leur vie ; mais on ne veut pas de ces esclaves-là.

Il ne sauroit y avoir de justice dans la convention expresse ou tacite, par laquelle la mere esclave assujettiroit les enfans qu'elle

mettroit au monde à la même condition dans laquelle elle est tombée, parce qu'elle ne peut stipuler pour ses enfans.

On a dit, pour colorer ce prétexte de l'esclavage des enfans, qu'ils ne seroient point au monde, si le maître avoit voulu user du droit que lui donne la guerre, de faire mourir leur mere; mais on a supposé ce qui est faux, que tous ceux qui sont pris dans une guerre (fût-elle la plus juste du monde), sur-tout les femmes dont il s'agit, puissent être légitimement tués. *Esprit des loix, liv. XV.*

C'étoit une prétention orgueilleuse que celle des anciens Grecs, qui s'imaginoient que les barbares étant esclaves par nature, (c'est ainsi qu'ils parloient), & les Grecs libres, il étoit juste que les premiers obéissent aux derniers. Sur ce pié-là, il seroit facile de traiter de barbares tous les peuples, dont les mœurs & les coutumes seroient différentes des nôtres, & (sans autre prétexte) de les attaquer pour les mettre sous nos loix. Il n'y a que les préjugés de l'orgueil & de l'ignorance qui fassent renoncer à l'humanité.

C'est donc aller directement contre le droit des gens & contre la nature, que de croire que la religion chrétienne donne à ceux qui la professent, un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Ce fut pourtant cette maniere de penser qui encouragea les destructeurs de l'Amérique dans leurs crimes; & ce n'est pas la seule fois que l'on se soit servi de la religion contre ses propres maximes, qui nous apprennent que la qualité de prochain s'étend sur tout l'univers.

Enfin, c'est se jouer des mots, ou plutôt se moquer, que d'écrire, comme a fait un de nos auteurs modernes, qu'il y a de la petitesse d'esprit à imaginer que ce soit dégrader l'humanité que d'avoir des esclaves, parce que la liberté dont chaque Européen croit jouir, n'est autre chose que le pouvoir de rompre sa chaîne, pour se donner un nouveau maître; comme si la chaîne d'un Européen étoit la même que celle d'un esclave de nos colonies: on voit bien que cet auteur n'a jamais été mis en esclavage.

Cependant n'y-at-il point de cas ni de

lieux où l'esclavage dérive de la nature des choses? Je réponds, 1°. à cette question qu'il n'y en a point; je réponds ensuite, avec M. de Montesquieu, que s'il y a des pays où l'esclavage paroisse fondé sur une raison naturelle, ce sont ceux où la chaleur énerve le corps, & affoiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiement; dans ces pays-là, le maître étant aussi lâche à l'égard de son prince, que son esclave l'est à son égard, l'esclavage civil y est encore accompagné de l'esclavage politique.

Dans les gouvernemens arbitraires, on a une grande facilité à se vendre, parce que l'esclavage politique y anéantit en quelque façon la liberté civile. A Achim, dit Dampierre, tout le monde cherche à se vendre: quelques-uns des principaux seigneurs n'ont pas moins de mille esclaves, qui sont des principaux marchands, qui ont aussi beaucoup d'esclaves sous eux, & ceux-ci beaucoup d'autres; on en hérite, & on les fait trafiquer. Là, les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir les esclaves de ceux qui tyrannisent le gouvernement.

Remarquez que dans les états despotiques, où l'on est déjà sous l'esclavage politique, l'esclavage civil est plus tolérable qu'ailleurs: chacun est assez content d'y avoir sa subsistance & la vie: ainsi la condition de l'esclave n'y est guere plus à charge que la condition de sujet: ce sont deux conditions qui se touchent; mais quoique dans ces pays-là l'esclavage soit pour ainsi dire, fondé sur une raison naturelle, il n'en est pas moins vrai que l'esclavage est contre la nature.

Dans tous les états mahométans, la servitude est récompensée par la paresse dont on fait jouir les esclaves qui servent à la volupté. C'est cette paresse qui rend les serails d'Orient des lieux de délices pour ceux même contre qui ils sont faits. Des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans ces lieux tranquilles; mais on voit que par-là on choquoit même le but de l'établissement de l'esclavage. Ces dernières réflexions sont de l'Esprit des loix.

Concluons que l'esclavage fondé par la force, par la violence, & dans certains climats par excès de la servitude, ne peut se perpétuer dans l'univers que par les mêmes moyens. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ESCLAVAGE, (*Comm.*) On appelle ainsi en Angleterre un droit que l'on fait payer aux François, pour avoir permission d'enlever certaines sortes de marchandises, dont la vente appartient par privilège à quelques compagnies ou sociétés de marchands Anglois. *Dictionn. de commerce & de Chambers. (G)*

ESCLAVAGE, (*Metteur-en-œuvre.*) est un demi-cercle de pierreries qui couvre la gorge, & se rejoint par chacune de ses extrémités au collier, à peu près au dessous des deux oreilles. L'esclavage est tantôt simple, tantôt double; ce qui fait qu'on dit *rang d'esclavage.*

ESCLAVE, (*Jurispr.*) est celui qui est privé de la liberté, & qui est sous la puissance d'un maître.

Suivant le droit naturel, tous les hommes naissent libres; l'état de servitude personnelle est une invention du droit des gens. *Voyez ESCLAVE.*

Quelques-uns prétendent que les Lacédémoniens furent les premiers qui firent des esclaves; d'autres attribuent cela aux Assyriens, lesquels en effet furent les premiers qui firent la guerre, d'où est venue la servitude; car les premiers esclaves furent les prisonniers pris en guerre. Les vainqueurs ayant le droit de les tuer, préférèrent de leur conserver la vie, d'où on les appella *servi quasi servati*; ce qui devint en usage chez tous les peuples qui avoient quelques sentimens d'humanité; c'est pourquoi les loix disent que la servitude a été introduite pour le bien public.

Les Egyptiens, les Grecs avoient des esclaves; il y en avoit aussi chez les Romains, ils inventerent même plusieurs façons nouvelles d'en acquérir, & firent beaucoup de loix pour régler leur état.

Ceux que les Romains avoient pris en guerre, étoient appelés *mancipia quasi manu capta*; on faisoit cependant une différence de ceux, qui, après avoir mis bas les armes, se rendoient au peuple Romain; on

ne les mettoit point dans l'esclavage, ils étoient maintenus dans tous leurs privilèges, & demeuroient libres; on les faisoit seulement passer sous le joug pour marquer qu'ils étoient soumis à la puissance Romaine: on les appelloit *deditii, quia se dede-rant*; au lieu que ceux qui étoient pris les armes à la main ou dans quelque siège, devenoient vraiment esclaves.

Les Romains en achetoient aussi du butin fait sur les ennemis, & de la part réservée pour le public, ou de ceux qui les avoient pris en guerre, ou des marchands qui en faisoient trafic, & les vendoient dans les marchés.

Il y avoit aussi des hommes libres qui se vendoient eux-mêmes. Les mineurs étoient restitués contre ces ventes, les majeurs ne l'étoient pas. Cette servitude volontaire fut introduite par un décret du sénat du temps de l'empereur Claude, & abrogée par Léon le Sage par sa nouvelle 44.

Les enfans nés d'une femme esclave étoient aussi esclaves par la naissance, suivant la maxime du droit Romain, *partus sequitur ventrem.*

Enfin, la peine de ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté, étoit de tomber dans l'esclavage; ce qui arrivoit à tous ceux qui avoient commis quelque action déshonorante & odieuse, tels que ceux qui s'étoient soustraits au dénombrement, ceux qui avoient déserté en temps de guerre, les affranchis qui étoient ingrats envers leur patron. Lorsqu'un criminel étoit condamné à quelque peine capitale, la peine étoit souvent commuée en celle de l'esclavage. Les femmes libres qui étoient devenues amoureuses d'un esclave, participoient aussi à sa condition; mais Justinien abolit cette peine.

Quoique les esclaves fussent tous de même condition, on les distinguoit cependant par différens titres, selon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître.

Ainsi *servi actores* étoient les intendans & économes des familles.

Ad manum, celui qui étoit propre à tout & employé à toutes sortes d'usages.

Ad limina custos, celui qui gardoit l'entrée de la maison. *Voyez ci-après Atrienfis.*

Admissionales, ceux qui introduisoient chez les princes.

Adscriptii ou *glebæ adscripti*, ceux qui étoient attachés à la culture d'une certaine terre, tellement qu'ils ne pouvoient être vendus qu'avec cette terre.

Ad vestem, celui qui avoit soin des habits de la garde-robe.

A manu ou *amanuensis*, le secretaire.

Analectæ, ceux qui avoient soin de ramasser ce qui étoit tombé d'un festin, & de balayer la salle où l'on mangeoit.

Ante-ambulones, ceux qui conduisoient leurs maîtres pour leur faire faire place.

Aquarii, les porteurs d'eau.

Arcarii, ceux qui gardoient la caisse des marchands & banquiers.

Atrienfis, celui qui gardoit l'*atrium* de la maison où l'on voyoit les images de cire des ancêtres d'une famille & les meubles; on donnoit aussi ce nom au concierge ou garde-meubles.

Aucupes, ceux qui chassoient aux oiseaux.

Balneatores, les baigneurs. Voyez *Untores*.

Calatores, ceux qui convoquoient les assemblées du peuple par curies & par centuries, ou les autres assemblées des prêtres & des pontifes.

Calculatores, calculateurs qui servoient pour compter de petites pierres au lieu de jetons.

Capsarii, ceux qui gardoient dans les bains les habits de ceux qui se baignoient. On donnoit aussi ce nom à ceux qui suivoient les enfans de qualité allant aux lieux des exercices, & qui portoient leurs livres; à ceux qui tenoient la caisse des marchands & banquiers; enfin à ceux qui faisoient des caisses & des coffres à mettre de l'argent. Voyez *Arcarii*.

Cellarius, celui qui avoit soin du cellier & de la dépense.

Cubicularius, celui qui étoit à la chambre du prince, un valet-de-chambre.

Cursores, couriers, ceux qui portoient des nouvelles.

Dispensator, celui qui faisoit la dépense d'une famille, qui achetoit & payoit tout.

Emissarii, maquignons de maîtresses &

de chevaux, ou émissaires qui cherchoient à découvrir quelque fait caché.

Ab ephemeride, celui qui avoit soin de consulter le calendrier Romain, & d'avertir son maître du jour des calendes, des nones, & des ides.

Ab epistolis, celui qui écrivoit sous son maître les lettres qu'il lui dictoit, & servoit de secretaire.

Fornacator, qui allumoit le fourneau des bains.

Janitores, portiers qui gardoient la porte pour l'ouvrir & la fermer.

Leſticarii, ceux qui portoient la litiere de leur maître, & ceux qui faisoient des litieres.

Liætarii, ceux qui avoient soin des salles destinées à manger en été.

Librarii, qui transcrivoient les livres en notes abrégées.

Medici, ceux qui savoient & pratiquoient la médecine.

Ministri ad ea quæ sunt quietis, ceux qui faisoient faire silence. Voyez *Silentiarum*.

Molitores, ceux qui battoient le bled pour en tirer la farine avant l'usage des moulins.

Negociatores, ceux qui trafiquoient & négocioient.

Nomenclatores ou *nomenculatores*, ceux qui accompagnoient leurs maîtres & leur disoient les noms de ceux qui passaient.

Nutritii, ceux qui avoient soin de nourrir & élever les enfans.

Obsonatores, ceux qui alloient à la provision, qui achetoient des vivres.

Oſtarii, les portiers. Voyez *Janitores*.

Paſtores, bergers.

A pedibus, valet-de-pié.

Peniculi, qui avoient soin de nettoyer la table avec une éponge.

Pistores, ceux qui faisoient le pain.

Pocillatores ou *ad ſcyathos*, les échantons, ceux qui versaient à boire.

Pænæ, c'étoit un criminel qui étoit condamné aux mines.

Pollinctor, celui qui avoit soin de laver, d'oindre & d'ajuster les corps des défunts.

Præguſtor, qui faisoit l'essai du vin en servant son maître.

Procurator,

Procurator, qui avoit le soin des affaires de son maître.

Saccularii, ceux qui enlevoient d'un sac l'argent par des tours d'adresse.

Saluarii, gardes bois.

Salutigeri, ceux qui alloient fouhaiter le bon jour de la part de leurs maîtres.

Scoparii, les balayeurs, ceux qui avoient soin de nettoyer les latrines & les bassins des chaises percées.

Adscyathos. Voyez *Pocillatores*.

Silentarii, ceux qui faisoient faire silence parmi les autres *esclaves*.

Structores, qui servoient & rangeoient les plats sur table.

Venatores, qui chassoient pour le maître.

Ad vestem ou à *veste*, valets de garde-robe.

Vestipici, ceux qui gardoient les habits, valets de garde-robe.

Villicus, qui avoit soin du bien de campagne.

Vividarii, qui avoient soin des vergers & boulingrins.

Vocatores, qui alloient convier à manger, les femoneurs.

Unciores, ceux qui oignoient avec des huiles de senteur les corps de ceux qui s'étoient baignés.

Les *esclaves* n'étoient point mis au rang des personnes, on ne les regardoit que comme des biens. Ils ne participoient point aux droits de la société; tout ce qu'ils acquéroient tournoit au profit de leur maître; ils pouvoient faire sa condition meilleure, mais non pas l'engager à son détriment: ils ne pouvoient contracter mariage ni aucune autre obligation civile; mais quand ils promettoient quelque chose, ils étoient obligés naturellement; ils étoient aussi obligés par leurs délits, ils ne pouvoient faire aucune disposition à cause de mort, ni être institués héritiers, ni être témoins dans aucun acte, ils ne pouvoient accuser leur maître ni l'actionner en justice.

Par l'ancien droit Romain, les maîtres avoient droit arbitraire de vie & mort sur leurs *esclaves*, la plupart des autres nations n'en usoient pas ainsi; cette sévérité fut adoucie par les loix des empereurs, & Adrien décerna la peine de mort contre ceux qui tueroient leurs *esclaves* sans raison;

Tome XII.

& même lorsque le maître usoit trop cruellement du droit de correction qu'il avoit sur son *esclave*, on l'obligeoit de le vendre.

Le commerce des *esclaves* & de leurs enfans fut toujours permis à Rome; ceux qui vendoient un *esclave* étoient obligés de le garantir & d'exposer ses défauts corporels aussi-bien que ceux de son caractère: il fut même ordonné par ses édiles, que quand on meneroit un *esclave* au marché pour le vendre, on lui attacherait un écriteau sur lequel toutes ses bonnes & mauvaises qualités étoient marquées; à l'égard de ceux qui venoient des pays étrangers, comme on ne les connoissoit pas assez pour les garantir, on les exposoit piés & mains liés dans le marché; ce qui annonçoit que le maître ne se rendoit point garant de leurs bonnes ou mauvaises qualités.

L'affranchissement ou manumission étoit ordinairement la récompense des *esclaves* dont les maîtres étoient les plus satisfaits. Il se faisoit de trois manières: savoir, *manumissio per vindictam*, lorsque le maître présentait son *esclave* au magistrat; depuis Constantin ces sortes d'affranchissemens se firent dans les églises: ou bien *manumissio per epistolam & inter amicos*, lorsque le maître l'affranchissoit dans un repas qu'il donnoit à ses amis; enfin *manumissio per testamentum*, celle qui étoit faite par testament: l'effet de tous ces différens affranchissemens étoit de donner à l'*esclave* la liberté.

La loi *fusia caninia* avoit restreint le nombre d'*esclaves* qu'on pouvoit affranchir par testament, & vouloit qu'ils fussent désignés par leur nom propre; mais cette loi fut abrogée par Justinien en faveur de la liberté.

L'esclavage n'ayant point été aboli par la loi de l'évangile, la coutume d'avoir des *esclaves* a duré encore long-temps depuis le christianisme, tant chez les Romains que chez plusieurs autres nations; il y a encore des pays où les *esclaves* sont communs, comme en Pologne, où les paysans sont naturellement *esclaves* des gentilshommes.

En France, il y avoit aussi autrefois des *esclaves* de même que chez les Romains; ce qui vint de ce que les Francs laissèrent vivre les Gaulois & les Romains suivant leurs loix & leurs coutumes.

LIIII

Childebert ordonna en 154, que l'on ne passât point en débauches les nuits des vigiles de pâque, noël, & autres fêtes, à peine contre les contrevenans de condition servile de cent coups de verge.

Outre les véritables *esclaves*, il y avoit en France beaucoup de serfs, qui tenoient un état mitoyen entre la servitude Romaine & la liberté. Louis-le-Gros affranchit tous ceux qui étoient dans les terres de son domaine, & il obligea peu à peu les seigneurs de faire la même chose dans leurs terres. S. Louis & ses successeurs abolirent aussi autant qu'ils purent toutes les servitudes personnelles. Il y a pourtant encore des serfs de main-morte dans quelques coutumes, qui sont en quelque sorte *esclaves*.
Voyez SERFS.

Il y avoit même encore quelques *esclaves* en France dans le xiii siècle; en effet, Philippe-le-Bel, en 1296, donna à Charles de France son frere, comte de Valois, un juif de Pontoise, & il paya 300 livres à Pierre de Chambly pour un juif qu'il avoit acheté de lui.

Mais présentement en France toutes personnes sont libres, & si-tôt qu'un *esclave* y entre, en se faisant baptiser il acquiert sa liberté; ce qui n'est établi par aucune loi, mais par un long usage qui a acquis force de loi.

Il ne reste plus d'*esclaves* proprement dits dans les pays de la domination de France, que dans les isles Françoises de l'Amérique: l'édit du mois de mars 1685, appelé communément le *code noir*, contient plusieurs réglemens par rapport aux negres que l'on tient *esclaves* dans ces isles.

Cet édit ordonne que tous les *esclaves* qui seront dans les isles Françoises seront baptisés, instruits dans la religion catholique, apostolique & Romaine: il est enjoint aux maîtres qui acheteront des negres nouvellement arrivés, d'en avertir dans huitaine les gouverneurs & intendans des isles, qui donneront les ordres pour les faire instruire & baptiser dans le temps convenable.

Les maîtres ne doivent point permettre ni souffrir que les *esclaves* fassent aucun

exercice public ni assemblée, pour aucune autre religion.

On ne doit préposer à la direction des negres que des commandeurs faisant profession de la religion catholique, à peine de confiscation des negres contre les maîtres qui les auroient préposés, & de punition arbitraire contre les commandeurs qui auroient accepté cette charge.

Il est défendu aux religionnaires d'apporter aucun trouble à leurs *esclaves* dans l'exercice de la religion catholique, à peine de punition exemplaire.

Il est pareillement défendu de faire travailler les *esclaves* les dimanches & fêtes, depuis l'heure de minuit jusqu'au minuit suivant, soit à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, ou autres ouvrages, à peine d'amende & de punition arbitraire contre les maîtres, & de confiscation tant des sucres que des *esclaves* qui seront surpris dans le travail.

On ne doit pas non plus tenir ces jours-là le marché des negres, sur pareilles peines, & d'amende arbitraire contre les marchands.

Les hommes libres qui ont un ou plusieurs enfans de leur concubinage avec leurs *esclaves*, & les maîtres qui l'ont souffert, sont condamnés chacun à une amende de 2000 livres de sucre; & si c'est le maître de l'*esclave*, il est en outre privé de l'*esclave* & des enfans; elle & eux sont confisqués au profit de l'hôpital, sans pouvoir jamais être affranchis. Ces peines n'ont cependant point lieu lorsque le maître n'étant point marié à une autre, épouse en face d'église son *esclave*, laquelle est affranchie par ce moyen & les enfans rendus libres & légitimes.

Toutes les formalités prescrites par les ordonnances sont nécessaires pour le mariage des *esclaves*, excepté le consentement des peres & meres de l'*esclave*; celui du maître suffit. Les curés ne doivent point marier des *esclaves* sans qu'on leur fasse apparoir de ce consentement. Il est aussi défendu aux maîtres d'user d'aucune contrainte sur leurs *esclaves* pour les marier contre leur gré.

Les enfans qui naissent d'un mariage entre *esclaves* sont aussi *esclaves*, & appar-

tiennent aux maîtres des femmes *esclaves*, & non à ceux de leur mari, si le mari & la femme ont des maîtres différens.

Lorsqu'un *esclave* épouse une femme libre, les enfans tant mâles que femelles suivent la condition de leur mere, & sont libres comme elle, nonobstant la servitude de leur pere; & si le pere est libre & la mere *esclave*, les enfans sont pareillement *esclaves*.

Les maîtres doivent faire inhumer dans les cimetières destinés à cet effet les *esclaves* baptisés. Ceux qui décèdent sans avoir reçu le baptême, sont inhumés dans quelque champ voisin du lieu où ils sont décédés.

Les *esclaves* ne peuvent porter aucunes armes offensives, ni de gros bâtons, à peine du fouet & de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis; à l'exception de ceux qui sont envoyés à la chasse par leurs maîtres, & qui sont porteurs de leur billet ou marque connue.

Il est défendu aux *esclaves* de différens maîtres de s'attrouper, soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez un de leurs maîtres ou ailleurs, encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne peut être moindre que du fouet, & de la fleur de lis; & en cas de fréquentes récidives & autres circonstances aggravantes, ils peuvent être punis de mort.

Les maîtres convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées, composées d'autres *esclaves* que de ceux qui leur appartiennent, sont condamnés en leur propre & privé nom à réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion de ces assemblées, en dix écus d'amende pour la première fois, & au double en cas de récidive.

Il est défendu aux *esclaves* de vendre des cannes de sucre pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leur maître, à peine du fouet contre l'*esclave*, de dix livres contre le maître qui l'aura permis, & pareille amende contre l'acheteur.

Ils ne peuvent aussi exposer en vente au marché, ni porter dans les maisons

pour vendre, aucunes denrées, fruits, légumes, bois, herbes, bestiaux de leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres, par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues sans restitution du prix par le maître, & de six livres d'amende à son profit contre l'acheteur. Il doit y avoir dans chaque marché deux personnes préposées pour tenir la main à cette disposition.

Les maîtres sont tenus de fournir chaque semaine à leurs *esclaves*, âgés de dix ans & au dessus, pour leur nourriture, deux pots & demi, mesure de pays, de farine de Magnoc, ou trois cassaves pesant deux livres & demie chacun au moins, ou choses équivalentes, avec deux livres de bœuf salé, ou trois livres de poisson, au autres choses à proportion; & aux enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, on doit fournir la moitié des mêmes vivres.

Il est défendu aux maîtres de donner aux *esclaves* de l'eau-de-vie de canne guident, pour tenir lieu de ces vivres, ni de se décharger de la nourriture de leurs *esclaves*, en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Chaque *esclave* doit avoir par an deux habits de toile, ou quatre aunes de toile au gré du maître.

Les *esclaves* qui ne sont point nourris, vêtus & entretenus par leur maître, selon le règlement, peuvent en donner avis au procureur du roi, & mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels & même d'office les maîtres peuvent être poursuivis à sa requête & sans frais. La même chose doit être observée pour les crieries & traitemens inhumains des *esclaves*.

Ceux qui deviennent infirmes par vieillesse, maladie, ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, doivent être nourris & entretenus par leur maître; & en cas qu'il les eût abandonnés, les *esclaves* sont adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres sont condamnés de payer six sous par jour pour chaque *esclave* pour sa nourriture & entretien.

Les *esclaves* ne peuvent rien avoir qui ne soit à leur maître; & tout ce qui leur vient

par industrie ou par la libéralité d'autres personnes ou autrement, est acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfans des *esclaves*, leurs pere & mere, leurs parens, & tous autres libres ou *esclaves*, puissent rien prétendre par succession, disposition entre-vifs, ou à cause de mort; lesquelles dispositions sont nulles, ensemble toutes promesses & obligations qu'ils auroient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer & de contracter de leur chef.

Les maîtres sont néanmoins tenus de ce que les *esclaves* ont fait par leur ordre, & de ce qu'ils ont géré & négocié dans la boutique, & pour le commerce auquel le maître les a préposés; mais le maître n'est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui a tourné à son profit. Le pécule que le maître a permis à son *esclave*, en est tenu après que le maître en a déduit par préférence ce qui peut lui en être dû, à moins que le pécule ne consistât en tout ou partie en marchandises, dont les *esclaves* auroient permission de faire trafic à part: le maître y viendroit par contribution avec les autres créanciers.

On ne peut pourvoir un *esclave* d'aucun office ni commission ayant quelque fonction publique, ni les constituer à gens pour autres que leur maître: ils ne peuvent être arbitres; & si on les entend comme témoins, leur déposition ne sert que de mémoire, sans qu'on en puisse tirer aucune présomption, ni conjecture, ni adminicule de preuve: ils ne peuvent ester en jugement en matiere civile, soit en demandant ou défendant, ni être partie civile en matiere criminelle.

On peut les poursuivre criminellement sans qu'il soit besoin de rendre le maître partie, sinon en cas de complicité.

L'*esclave* qui frappe son maître, ou la femme de son maître, sa maîtresse, ou leurs enfans, avec effusion de sang, ou au visage, est puni de mort. Les autres excès commis sur des personnes libres, les vols, sont aussi punis sévèrement, même de mort s'il y échet.

En cas de vol ou autre dommage causé par l'*esclave*, outre la peine corporelle qu'il subit, le maître doit en son nom réparer

le dommage, si mieux il n'aime abandonner l'*esclave*; ce qu'il doit opter dans trois jours.

Un *esclave* qui a été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'a dénoncé en justice, a les oreilles coupées & est marqué d'une fleur de lis sur l'épaule; la seconde fois il est marqué de même, & on lui coupe le jarret; la troisième fois il est puni de mort.

Les affranchis qui donnent retraite aux *esclaves* fugitifs, sont condamnés par corps envers leur maître en l'amende de 300 liv. de sucre pour chaque jour de rétention.

L'*esclave* que l'on punit de mort sur la dénonciation de son maître, non complice du crime, est estimé avant l'exécution par deux personnes nommées par le juge, & le prix de l'estimation est payé au maître; à l'effet de quoi il est imposé par l'intendant sur chaque tête de negre payant droit.

Il est permis aux maîtres, lorsque leurs *esclaves* l'ont mérité, de les faire enchaîner, de les faire battre de verges ou de cordes; mais ils ne peuvent leur donner la torture, ni leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des *esclaves*. Si un maître ou un commandeur tue un *esclave* à lui soumis, il doit être poursuivi criminellement; mais s'il y a lieu de l'absoudre, il n'est pas besoin pour cela de lettres de grace.

Les *esclaves* sont meubles, & comme tels entrent en communauté; ils n'ont point de suite par hypothèque, se partagent également entre les héritiers, sans préciput ni droit d'ainesse; ils ne sont point sujets au douaire coutumier, ni aux retraits féodal & lignager, aux droits seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints: on peut cependant les stipuler propres à soi, & aux siens de son côté & ligne.

Dans la saisie des *esclaves*, on suit les mêmes regles que pour les autres saisies mobilières; il faut seulement observer que l'on ne peut saisir & vendre le mari & la femme, & leurs enfans impuberes, s'ils sont tous sous la puissance du même maître. On doit observer la même chose dans les ventes volontaires.

Les *esclaves* âgés de 14 ans & au dessus

jusqu'à 60, travaillant actuellement dans les sucreries, indigoteries & habitations, ne peuvent être saisis pour dettes, sinon pour ce qui sera dû sur le prix de leur achat, ou que la sucrerie, indigoterie, ou habitation, soit saisie réellement, les *esclaves* de cette qualité étant compris dans la saisie réelle.

Les enfans nés des *esclaves* depuis le bail judiciaire, n'appartiennent point au fermier, mais à la partie saisie, & sont ajoutés à la saisie réelle. On ne distingue point dans l'ordre le prix des *esclaves* de celui du fonds; mais les droits seigneuriaux ne sont payés qu'à proportion du fonds.

Les lignagers & seigneurs féodaux ne peuvent retirer les fonds décrétés, sans retirer les *esclaves* vendus avec le fonds.

Les gardiens nobles & bourgeois, usufruitiers, amodiateurs & autres, jouissant des fonds auxquels sont attachés des *esclaves* qui travaillent, doivent gouverner ces *esclaves* comme bons peres de famille, sans qu'ils soient tenus, après leur administration, de rendre le prix de ceux qui sont décédés ou diminués par maladie, vieillesse, ou autrement, sans leur faute. Ils ne peuvent aussi leur retenir comme fruits les enfans nés des *esclaves* durant leur administration, lesquels doivent être rendus au propriétaire.

L'édit de 1685 permettoit aux maîtres âgés de 20 ans, d'affranchir leurs *esclaves* par acte entre-vifs, ou à cause de mort, sans être obligés d'en rendre raison, & sans avis de parens. Mais la déclaration du 15 décembre 1723 défend aux mineurs, quoiqu'émancipés, de disposer des negres qui servent à exploiter leurs habitations, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 25 ans accomplis, sans néanmoins que les negres cessent d'être réputés meubles par rapport à tous autres effets.

Les enfans d'*esclaves* qui sont nommés légataires universels par leur maître, ou nommés exécuteurs de son testament, ou tuteurs de ses enfans, sont réputés affranchis.

Ceux qui sont affranchis sont réputés régnicoles, sans qu'ils aient besoin de lettres de naturalité.

Les affranchis sont obligés de porter un

respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans; en sorte que l'injure qu'ils leur font est punie plus grièvement que si elle étoit faite à une autre personne: du reste, les anciens maîtres ne peuvent prétendre d'eux aucun service ni droit sur leurs personnes & biens, ni sur leur succession.

Enfin, l'édit accorde aux affranchis les mêmes droits, privileges & immunités dont jouissent les personnes nées libres.

L'édit du mois d'octobre 1716, en confirmant celui de 1685, ordonne que lorsqu'un maître voudra amener en France un *esclave* negre, soit pour le fortifier dans notre religion, soit pour lui faire apprendre quelque art ou métier, il en obtiendra la permission du gouverneur ou commandant; qu'il la fera enregistrer au greffe de la juridiction du lieu de sa résidence avant son départ, & en celui de l'amirauté du lieu du débarquement, huitaine après l'arrivée en France. La même chose doit être observée lorsque les maîtres envoient leurs *esclaves* en France; & au moyen de ces formalités, les *esclaves* ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté sous prétexte de leur arrivée en France, & sont tenus de retourner dans les colonies quand leurs maîtres jugent à propos.

Il est aussi défendu à toutes personnes d'enlever ni de soustraire en France les *esclaves* negres de la puissance de leurs maîtres, à peine de répondre de la valeur, & de 1000 livres d'amende pour chaque contravention.

Les *esclaves* negres de l'un & de l'autre sexe, amenés ou envoyés en France, ne peuvent s'y marier sans le consentement de leurs maîtres; & en vertu de ce consentement, les *esclaves* deviennent libres.

Pendant le séjour des *esclaves* en France, tout ce qu'ils peuvent acquérir par leur industrie ou par leur profession, en attendant qu'ils soient renvoyés dans les colonies, appartient à leurs maîtres, à la charge par ceux-ci de les nourrir & entretenir.

Si le maître qui a amené ou envoyé des *esclaves* en France vient à mourir, les *esclaves* restent sous la puissance des héritiers du maître décédé, lesquels doivent ren-

voyer les *esclaves* dans les colonies , avec les autres biens de la succession , conformément à l'édit du mois de mars 1685 ; à moins que le maître décédé ne leur eût accordé la liberté par testament ou autrement ; auquel cas les *esclaves* seroient libres.

Les *esclaves* venant à décéder en France , leur pécule , si aucun y a , appartient à leur maître.

Il n'est pas permis aux maîtres de vendre ni d'échanger leurs *esclaves* en France ; ils doivent les renvoyer dans les colonies pour y être négociés & employés , suivant l'édit de 1685.

Les *esclaves* negres étant sous la puissance de leur maître en France , ne peuvent ester en jugement en matiere civile , que sous l'autorité de leurs maîtres.

Il est défendu aux créanciers du maître de saisir les *esclaves* en France pour le paiement de leur dû ; sauf à eux à les faire saisir dans les colonies , en la forme prescrite par l'édit de 1685.

En cas que quelques *esclaves* quittent les colonies sans la permission de leurs maîtres , & qu'ils se retirent en France , ils ne peuvent prétendre avoir acquis leur liberté ; & il est permis à leurs maîtres de les réclamer par-tout où ils pourront s'être retirés , & de les renvoyer dans les colonies : il est même enjoint aux officiers des amirautés & autres qu'il appartiendra , de prêter main-forte aux maîtres pour faire arrêter les *esclaves*.

Les habitans des colonies qui étant venus en France s'y établissent , & veulent vendre leurs habitations , sont tenus dans un an du jour de la vente , & qu'ils auront cessé d'être colons , de renvoyer dans les colonies les *esclaves* negres de l'un & de l'autre sexe , qu'ils ont amenés ou envoyés dans le royaume. La même chose doit être observée par les officiers , un an après qu'ils ne seront plus employés dans les colonies ; & faute par les maîtres ou officiers de renvoyer ainsi leurs *esclaves* , ils seront libres.

Voyez , au *digeste* , les titres de *servo corrupto* ; de *servis exportandis* , &c. de *fugitivis* ; & au code de *servis & colonis* , si *servus exportandus veneat* ; si *mancipium ita fuerit alienatum* , &c. si *mancipium ita*

venierit , &c. de *furtis & servo corrupto* ; si *servus extraneo se emi mandaverit* ; de *servis reipublicæ manumittendis* ; de *servo pignori dato manumisso* , & les nouvelles de Léon , 9 , 20 , 22 , 200 & 201. Voyez aussi AFFRANCHISSEMENT , MANUMISSION , SERF , SERVITEUR. (A).

* ESCLAVES , (*Mythologie* .) Hercule en étoit le dieu tutélaire. Hérodote dit que le temple que les Egyptiens lui avoient élevé , étoit un asyle pour les *esclaves*.

ESCLAVON , s. m. (*Histoire moderne* .) ou LANGUE ESCLAVONNE , est la langue des Slaves , anciens peuples de la Scythie Européenne , qui , vers l'année 518 , quitterent leur pays , ravagerent la Grece , fonderent des royaumes dans la Pologne & la Moravie , & enfin s'établirent dans l'Illyrie , qui prit d'eux le nom de *Sclavonia*. Voyez LANGUE.

L'*Esclavon* passe pour être , après l'Arabe , la langue la plus répandue depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer du Nord , & depuis la mer Caspienne jusqu'à la mer Baltique. Cette langue est , dit-on , commune à un grand nombre de peuples différens , qui descendent tous des anciens Slaves ; savoir , les Polonois , les Moscovites , les Bulgares , les Carinthiens , les Bohémiens , les Hongrois , les Prussiens , les peuples de Souabe : cependant chacun de ces peuples a son dialecte particulier ; & l'*Esclavon* est seulement la langue mere de tous ces idiomes particuliers , comme du Polonois , du Russien , du Hongrois , &c.

Suivant une chronique latine de *Sclavis* , composée par Helmod , prêtre de Bosow , & par Arnould , abbé de Lubec , & corrigée par M. Leibnitz , il paroît que les Slaves habitoient autrefois les côtes de la mer Baltique , & que ces peuples se divisoient en Orientaux & Occidentaux : dans cette dernière classe étoient les Russiens , les Polonois , les Bohémiens , &c. & dans la première étoient les Vandales.

Dom Maur - Orbini Roser , de l'ordre de Malthe , dans son histoire Italienne des Slaves , intitulée *il regno de gli Slavi* , imprimée en 1601 , prétend que ces peuples étoient originaires de Finlande en Scandinavie. Laurent Pribero de Dalmatie

soutient , dans un discours sur l'origine des esclaves , que ces peuples venoient de Thrace , qu'ils étoient les mêmes que les Thraces , & descendoient de Thiras , septieme fils de Japhet. Théod. Policarpowitz , dans un dictionnaire Grec , Latin & *Esclavon* , imprimé à Moscou en 1704 , remarque que le mot *sclava* , d'où est formé *esclavon* , signifie en cette langue gloire. Chambers. (G)

ESCLAVONIE, (Géogr.) pays d'Europe , qu'il faut distinguer en ancienne & nouvelle *Esclavonie*. L'ancienne *Esclavonie* , comprenoit toute l'Illyrie : la nouvelle est située entre la Save , la Drave & le Danube : elle a ce dernier fleuve à l'orient , & la Stirie à l'occident : sa longueur depuis la ville de Koptanitz , jusqu'à la jonction de la Save & du Danube , est d'environ cinquante milles d'Allemagne , & sa largeur de douze , depuis la Drave jusqu'à la Save.

On divise cette nouvelle *Esclavonie* en six comtés ; qui sont ceux de Pofega , d'Agram , de Sainte-Croix , de Waradin , de Walpon & de Sirmich.

Ce pays qui eut autrefois ses rois particuliers , appartient aujourd'hui à la maison d'Autriche. (+)

ESCOCHER, v. act. (Boul.) c'est un terme particulièrement à l'usage de ceux qui pétrissent le biscuit ; l'*escocher* , c'est en battre la pâte fortement avec la paume de la main , afin de la ramasser en une seule masse.

ESCOMPTE, f. m. (Arith. & comm.) C'est en général la remise que fait le créancier , ou la perte à laquelle il se soumet en faveur du paiement anticipé qu'on lui fait d'une somme avant l'échéance du terme.

1. Plus particulièrement *escompter* sur une somme ; c'est en séparer les intérêts qu'on y suppose noyés & confondus avec leur capital.

2. Il y a deux manières d'énoncer l'*escompte* ; on dit qu'il se fait à tant pour $\frac{\circ}{\circ}$ par an (ou tel autre terme) , ou qu'il se fait à tel denier. Nous nous en tiendrons à la première expression qui s'entend mieux , & qui est la plus usitée. Quant au moyen de ramener l'une à l'autre , voyez INTÉRÊT. Nous aurons souvent occasion de renvoyer

à cet article , à cause de l'intime liaison qu'il y a entre les deux calculs ; & sur-tout parce que l'article INTÉRÊT (dont l'autre se déduit) devant naturellement précéder , si l'ordre alphabétique de cet ouvrage ne s'y oppoisoit , la matière s'y trouve traitée plus à fond ; on y aura donc recours , même sans en être averti , s'il se trouve quelque point qui ne paroisse pas ici suffisamment expliqué.

3. Quand on dit que l'*escompte* se fait à tant pour $\frac{\circ}{\circ}$ par an , par mois , par , &c. *un an* , *un mois* , &c. est ce que nous nommerons *terme d'escompte*.

4. Dans toutes les questions de ce genre il entre nécessairement cinq élémens.

La somme due qui sera désignée par... *a*

Le nombre (arbitraire , mais communément 100) sur lequel on suppose en général que se fait l'*escompte*. *d*

Ce qu'on *escompte* sur ce nombre. *i*

Le temps que le paiement est anticipé. *t*

Ce qui reste après l'*escompte* fait *r*

5. Comme c'est à exprimer *t* qu'on se trouve ordinairement le plus embarrassé , ce point demande quelque éclaircissement. *t* est proprement l'exposant du rapport du *terme d'escompte* au temps que le paiement a été anticipé , c'est-à-dire , celui-ci divisé par celui-là. La fraction subsiste , lorsque le diviseur n'est pas soumultiple du dividende , elle disparoit dans l'autre cas , qui est le plus ordinaire. C'est ce que les exemples feront mieux entendre.

6. Pour avoir *r* , faites $d + it : d :: a :$

$$\frac{ad}{d+it} = a \times \frac{d}{d+it}$$

Ainsi $r = a \times \frac{d}{d+it}$

$$a = r \times \frac{d+it}{d}$$

$$i = d \times \frac{a-r}{rt}$$

$$t = d \times \frac{a-r}{ir}$$

7. *Premier exemple*. Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans ; son créancier offre de lui *escompter* à raison de 3 pour $\frac{\circ}{\circ}$ par an , s'il paie actuellement ; acceptant l'offre , que doit-il payer ?

$$\text{Faisant } \left\{ \begin{array}{l} a = 1344 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 3 \\ t = \frac{4}{1} = 4 \end{array} \right\} \text{ \& substituant } r$$

$$= 1344 \times \frac{100}{112} = 1344 \times \frac{25}{28} = \frac{33600}{28} = 1200.$$

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 1344 liv. exigibles dans un certain temps, s'acquitte en payant actuellement 1200 liv., l'escompte étant à 3 pour $\frac{0}{100}$ par an; de combien d'années a-t-il anticipé le paiement?

Substituant dans la quatrième formule, on trouve $t = 100 \times \frac{144}{3600} = \frac{144}{36} = 4$.

8. Second exemple. Un homme doit 2000 liv. payables dans deux ans; on offre de lui escompter à raison de 5 pour $\frac{0}{100}$ par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de sept mois: quelle somme doit-il compter?

Le paiement est anticipé de deux ans — sept mois, ou réduisant les années en mois de $24 - 7 = 17$. Prenant donc 17 pour numérateur de la fraction qui (n°. 5) représente t , & lui donnant pour dénominateur le terme d'escompte un an aussi réduit en mois, on a $t = \frac{17}{12}$.

$$\text{Faisant donc } \left\{ \begin{array}{l} a = 2000 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 5 \\ t = \frac{17}{12} \end{array} \right\} \text{ \& substituant } r = 2000 \times \frac{100}{100 + \frac{85}{12}} = \frac{2400000}{1285} =$$

$$\frac{480000}{257} = 1867 \text{ liv. } \frac{181}{257}.$$

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 2000 liv. payables dans deux ans, s'est acquitté en payant au bout de sept mois 1867 liv. $\frac{181}{257}$ ou $\frac{480000}{257}$ liv. à combien pour $\frac{0}{100}$ par an s'est fait l'escompte?

Substituant dans la troisième formule, on trouve (sous une expression que les fractions rendent nécessairement un peu compliquée.)

$$i = 100 \times \frac{2000 - \frac{480000}{257}}{\frac{480000}{257}} \times \frac{17}{12} = 100 \times \frac{34000}{2084} = \frac{1048360}{209712} = 5.$$

9. La règle de change n'est souvent qu'une règle d'escompte; & cela arrive lorsqu'

que le change se prend en dedans de la somme principale. Un homme, par exemple, comptant à un banquier, sous cette condition, une somme de 3000 livres, de combien (le change supposé à 3 pour $\frac{0}{100}$) fera la lettre qu'il en recevra? ... Appliquant la formule (& négligeant t qui n'est ici de nulle considération), on trouve qu'elle sera de $3000 \times \frac{100}{103} = \frac{300000}{103} = 2912 \text{ liv. } \frac{64}{103}$, le banquier retenant pour son droit 87 liv. $\frac{39}{103}$.

Le même homme, s'il eût voulu que la lettre fût de 3000 liv. en plein, eût dû compter 3090 l. le change montant alors à 90 liv.

Mais, demandera-t-on, pourquoi cette différence? Pourquoi, l'intérêt étant le même, ajoute-t-on dans un cas 90 liv. & que dans l'autre on n'ôte que 87 liv. $\frac{39}{103}$? La réponse est bien simple, c'est que dans les deux cas on opère sur deux sommes différentes. Là, ce sont les intérêts de la somme même de 3000 liv. qu'on lui ajoute; ici, les intérêts qu'on ôte ne sont pas ceux de 3000 liv., mais d'une somme moindre qui y est renfermée & confondue avec eux. Cette somme même est 2912 liv. $\frac{64}{103}$, dont les intérêts à 3 pour $\frac{0}{100}$ produisent en effet 87 liv. $\frac{39}{103}$, en sorte que la somme & ses intérêts font ensemble 3000 liv.

Tout ceci, comme on voit, n'est que la règle de trois dirigée par le jugement, & maniée avec un peu de dextérité.

On ne connoît dans le commerce qu'une espèce d'escompte; c'est celle qu'on vient de voir, & qui correspond à l'intérêt simple: néanmoins, comme escompter n'est proprement, ainsi qu'on l'a déjà observé, que séparer d'un capital un intérêt qui y est, ou du moins qu'on y suppose confondu, & que l'intérêt est de deux sortes, il semble qu'il doit y avoir aussi deux espèces d'escomptes, relatives chacune à l'espèce d'intérêt qu'il est question de démêler d'avec le capital. En adoptant, si l'on veut, cette idée, nous avertissons que le supplément qu'elle semble exiger (& qui n'est guère que de pure curiosité) se trouve à l'article INTÉRÊT REDOUBLÉ, la seconde des formules qu'on y voit, n'ayant pour objet

objet que de retrouver une somme primitive confondue avec les intérêts, & les intérêts d'intérêts. Nous y renvoyons donc pour éviter les redites. *Cet article est de M. RALLIER DES OURMES, Conseiller d'honneur au présidial de Rennes.*

En général, soit $\frac{1}{m}$ l'intérêt d'une somme S dû au bout d'un an, il est évident qu'on devra au bout de l'année $S (1 + \frac{1}{m})$; soit maintenant t le rapport d'un temps quelconque à une année, il est évident que dans le cas de l'intérêt simple (*voyez INTÉRÉT*), on devra au bout du temps t la somme $S (1 + \frac{1}{m}t)$, & que dans le cas de l'intérêt composé, on devra la somme $S (1 + \frac{1}{m})^t$. Or, si $t = 1$, ces deux quantités sont égales; si $t > 1$, la seconde est plus grande que la première, comme il est aisé de le voir; si $t < 1$, la première est plus grande que la seconde. Soit à présent S ce qu'on doit; en *escomptant* pour le temps t la somme q , on aura $S (1 + \frac{1}{m})^t = q$ dans le premier cas, & $S (1 + \frac{1}{m})^t = q$ dans le second. Donc, 1°. si $t = 1$, l'*escompte* est le même dans le cas des deux intérêts. 2°. Si $t > 1$, la remise est plus grande dans le second cas que dans le premier; c'est le contraire, si $t < 1$. Ainsi quand on *escompte* pour moins d'un an, il est avantageux à celui pour qui on *escompte* de supposer qu'il prête à *intérêt composé*; c'est le contraire, si on *escompte* pour plus d'un an. C'est qu'en général l'intérêt composé est favorable au créancier pour les termes au delà de l'année, & au débiteur pour les termes en deçà. *Voyez INTÉRÉT.*

On voit aussi que pour trouver l'*escompte* de 100 liv. payables au bout d'un an, au denier 20, il faut prendre $\frac{100}{1 + \frac{1}{20}} = \frac{100 \cdot 20}{21}$ = 95 l. 4 s. 9 d., & non pas 95 l. comme l'on paie ordinairement. En effet, il faut aux yeux que 95 liv. au bout d'un an doivent produire seulement 99 liv. 15 s. au denier 20, & non pas 100 liv. M. Deparcieux a déjà fait cette remarque, *pag. 20 & 21 de son essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.* La raison arithmé-

Tome XII.

tique de cette fautive opération, c'est que les banquiers prennent $\frac{100}{1 + \frac{1}{20}}$ pour la même chose que 100 $(1 - \frac{1}{20})$; or, $\frac{1}{1 + \frac{1}{20}}$

est un peu plus grand que $1 - \frac{1}{20}$, puisque 1 est un peu plus grand que $1 - \frac{1}{200}$. (O)

ESCOPE, f. f. (*Marine.*) c'est un brin de bois d'une très-médiocre grosseur, dont on se sert à jeter de l'eau de la mer le long du vaisseau, pour le laver & pour mouiller les voiles; il est creusé par le bout & tient de la ligne droite & de la courbe, ayant un manche assez long. (Q)

ESCOPE, ECOPE, ESCOPE, f. f. (*Marine.*) c'est une sorte de petite pelle creusée, avec laquelle on puise & on jette l'eau qui entre dans une chaloupe ou dans un canot; elle a le manche très-court, & il n'y en a que ce que la main peut empoigner. (Q)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'est une machine dont on se sert pour élever des fardeaux, au moyen d'une pièce de bois, ajoutée sur un gruaux, au bout de laquelle il y a une poulie. (+)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'est encore comme un second fauconneau élevé sur un gruaux ou sur un engin, ou c'est une pièce de bois ajoutée sur un gruaux, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot se dit aussi de toutes les pièces de bois qui sont debout, & qui ont une poulie à l'extrémité, par le moyen de laquelle on élève du bois & des pierres. On appelle aussi *escoperche* une solive ou autre pièce de bois, qui a une poulie, & dont on est quelquefois obligé de se servir en des endroits où il est impossible de placer un engin, ou une grue, quoique cette pièce ne soit pas toujours dressée debout, mais souvent planchée comme sur une avance de corniche ou dans une lucarne. (+)

ESCORTABLE, (*terme de Faucon.*) se dit d'un oiseau sujet à s'écarter; tels que sont les plus vêtus & les plus coutumiers de monter en effor, quand le chaud les presse. (+)

ESCORTE, f. f. *en terme de guerre*, se dit d'une troupe qui accompagne un officier

M m m m m m

ou un convoi pour l'empêcher d'être pris par l'ennemi. *Voyez* CONVOI.

Les *escortes* doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Si elles sont à la suite d'un convoi, elles doivent être partie à la tête, à la queue, & sur les ailes; elles doivent aussi envoyer des détachemens en avant & sur les ailes pour examiner s'il n'y a point quelques embuscades à craindre de la part de l'ennemi. (Q)

ESCORTE (*droit d'*) (*Droit public & Histoire.*) *jus conducendi*; c'est le droit qu'ont plusieurs princes d'Allemagne d'*escorter*, moyennant une somme d'argent, les marchands qui voyagent avec leurs marchandises; il y a des princes de l'Empire qui ont le droit d'*escorter* même sur le territoire des autres. Ce droit tire son origine des temps où l'Allemagne étoit infestée de tyrans & de brigands qui en rendoient les routes peu sûres. Suivant les loix, celui qui a le droit d'*escorter* sur le territoire d'un autre, a aussi celui de punir les délits qui se commettent sur la voie publique; & si pour ce droit on jouit du droit de péage, *vechtigal*, on est tenu d'indemniser des pertes qu'on a souffertes. (—)

ESCOT, f. m. (*Marine.*) C'est l'angle le plus bas de la voile latine, qui est triangulaire. (Z)

ESCOTS, f. m. pl. (*Ardoisiers.*) C'est ainsi que l'on appelle au fond de ces carrières de petits morceaux d'ardoise qui sont restés attachés à un banc, après qu'on en a séparé une grande pièce, & qu'on en détache ensuite pour être employés. *Voyez* l'article ARDOISE.

ESCOUADE, f. f. dans l'*Art militaire*; se dit d'un petit nombre de fantassins ou de soldats à pié. Une compagnie d'infanterie est ordinairement divisée en trois *escouades*; ce mot n'est en usage que parmi l'infanterie & non point dans la cavalerie. On dit aussi une *escouade de guet*. (Q)

ESCOUADE BRISÉE, c'est dans l'*Art militaire* une *escouade* composée de soldats de différentes compagnies.

ESCOUSSOIR, *voyez* ECHANVROIR.

ESCRIME, f. f. L'art de se défendre ou de se servir de l'épée pour blesser son

ennemi, & se garantir soi-même de ses coups. *Voyez* EPÉE & GARDE.

L'*escrime* est un des exercices qu'on apprend dans les académies, &c. *Voyez* EXERCICE & ACADEMIE. Le maître d'*escrime* s'appelle ordinairement, parmi nous, *maître en fait d'armes*.

L'art de l'*escrime* s'acquiert en faisant des armes avec des fleurets appelés en latin *rudes*; c'est pourquoi on appelle l'*escrime*, *gladiatura rudiaria*. *Voyez* GLADIATEUR.

On prétend que l'*escrime* est en si haute estime dans les Indes orientales, qu'il n'est permis qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Ils portent une marque ou une distinction sur leurs armes qu'on nomme dans leur langue *esaru*, que les rois eux-mêmes leur donnent avec beaucoup de cérémonie, de même que les marques de distinction de nos ordres de chevalerie.

Montaigne nous apprend que de son temps toute la noblesse évitoit avec soin la réputation de savoir faire des armes, comme une chose capable de corrompre les bonnes mœurs. *Voyez* *Diâ. de Tre-voux & Changers*.

Le mot *escrime* nous donne en général l'idée de combat entre deux personnes; il désigne sur-tout le combat de l'épée, qui est si familier aux François, qu'ils en ont fait une science qui a ses principes & ses règles. Le maître d'*escrime* commence par rompre le corps aux différentes attitudes qu'il doit affecter, pour rendre les articulations faciles, & donner de la souplesse dans les mouvemens; ensuite il apprend à exécuter les mouvemens du bras & sur-tout de la main, qui portent les coups à l'ennemi ou qui tendent à éloigner les siens; les premiers se nomment *boutes*, les seconds *parades*: il enseigne ensuite à mêler ces mouvemens pour tromper l'ennemi par de fausses attaques, ce qu'on nomme *seintes*: enfin, il vous apprend à vous servir à propos des *seintes* & des *parades*. Cette partie de l'art s'appelle *assaut*, & est vraiment l'image d'un combat. Voici en abrégé les élémens de l'*escrime*.

Dans la première attitude dans laquelle on se dispose à recevoir son ennemi ou à

se lancer sur lui, le combattant doit avoir son pié gauche fermement appuyé sur la terre, & tourné de façon à favoriser la marche ordinaire, le pié droit tourné de façon à favoriser une marche sur le côté : les deux piés, par ce moyen, forment un angle droit ouvert par les pointes des fouliers, & ils doivent être à trois, quatre ou cinq semelles l'un de l'autre disposés sur la même ligne ; de sorte cependant que si on veut faire passer le pié droit derrière le gauche, les deux talons ne puissent se choquer.

Les deux genoux doivent être un peu pliés, contre le principe de plusieurs qui font seulement plier la jambe gauche & font roidir la droite.

Le bassin, dans l'attitude que j'adopte, étant également fléchi sur les deux os fémur, l'équilibre sera gardé, toutes les parties seront dans l'état de souplesse convenable, & les impulsions données se communiqueront, & plus facilement, & plus rapidement.

Le tronc doit tomber à plomb sur le bassin ; il doit être effacé & suivre dans la direction le pié droit : la tête doit se mouvoir librement sur le tronc, sans se pencher d'aucun côté ; la vue doit se fixer au moins autant sur les mouvemens de l'adversaire que sur ses yeux.

Le bras droit ou le bras armé doit être étendu de façon à conserver une liberté entière dans les mouvemens des articles : ce précepte est de la dernière conséquence, & fort opposé à celui de plusieurs maîtres qui font roidir le bras & le font rendre le plus qu'ils peuvent ; méthode condamnable ; car le combattant exécute les mouvemens par les rotations de l'humérus, rotations très-lentes. Ajoutez à cela que ces combattans font toujours partir le corps le premier ; habitude la plus reprehensible de toutes celles que l'on peut contracter dans les armes ; car dans ce cas on est un temps infini à porter son coup, & souvent on ne dégage pas. Quand le bras est un peu fléchi, le poignet a la facilité d'agir, ses mouvemens sont plus rapides ; vous avez déjà engagé le fer de votre adversaire du côté où il présente des jours, qu'il ne s'en est point aperçu : le bras en s'along-

geant alors, seconde les mouvemens du poignet ; & le reste de la machine développant rapidement ses ressorts, se porte en avant, & donne une forte impulsion au poignet dans la direction qu'il s'est choisie : il faut donc que les articulations de ce bras soient libres, sans qu'il soit trop raccourci.

Le fer doit être dirigé à la hauteur du tronc de l'adversaire, la pointe au corps.

Le bras gauche doit être un peu élevé, libre dans ses articles, & placé en forme d'arc sur la même ligne que le pié droit.

La seconde attitude est celle qu'on affecte dans l'extension, c'est-à-dire, lorsque l'on se porte sur son ennemi.

A-t-on choisi un moment favorable pour s'élaner sur son adversaire, le fer est-il engagé ? la tête de l'os du bras droit doit s'affermir dans la cavité, & se porter vers le creux de l'aisselle ; on appelle cela *dégage ment des épaules* ; cependant cet os du bras se dirige vers le corps de l'ennemi, & s'étend sur l'avant-bras qui s'affermirait dans l'articulation du poignet ; celui-ci est ou en supination ou en pronation, suivant les coups portés, afin de former opposition.

Pendant que tous ces mouvemens s'opèrent dans le bras, les muscles des autres parties obéissant également à la volonté, agissent & portent le corps en avant ; mais ce mouvement d'extension semble principalement être opéré par les muscles extenseurs des cuisses, qui, dans leurs contractions, écartent ces deux extrémités l'une de l'autre. Le bassin & le tronc se trouvent emportés en avant par ce mouvement d'extension des extrémités ; le pié droit s'élève, parcourt, en rasant la terre, l'espace qui est entre lui & le pié de l'ennemi, & va tomber en droite ligne : il ne doit pas trop s'élever de terre.

Dans l'extension le corps doit avoir les attitudes suivantes.

Premièrement, les os du côté gauche doivent être affermis dans leurs articles, le pié du même côté ne doit point quitter la terre, toute la plante doit porter à plomb sur le sol.

Toute l'extrémité inférieure gauche doit

donc être étendue, la droite au contraire fléchie dans toutes les articulations; le bassin doit porter également sur ces deux extrémités, le tronc doit tomber à plomb sur le bassin. Ce précepte contrarie celui de quelques maîtres, qui, après avoir fait passer dans la première attitude qu'on nomme *garde*, le tronc sur la partie gauche, veulent que dans l'attitude de l'extension, le tronc se porte sur la partie droite; il en résulte plusieurs inconvéniens, le tronc est dans une suspension gênante; en outre il pèse sur la partie qui doit se relever pour se porter en arrière, & la fixe pour ainsi dire en avant par sa gravité.

La tête doit rester droite sur le tronc, & libre dans ses mouvemens; pour la garantir il faut dégager les épaules, élever un peu le poignet, afin que tout le bras décrive un arc de cercle imperceptible: joignez à ceci une bonne opposition; & la tête sera éloignée & garantie des coups.

Quand on a porté son coup, il faut se remettre en garde.

Après ces attitudes & ces mouvemens d'extension, viennent les mouvemens particuliers du poignet, comme dégagemens, bottes, &c., qui supposent la connoissance des mesures, des temps, des oppositions & des appels.

La connoissance des mesures & des temps est le fruit d'un long travail & une science nécessaire des armes; il faut un an pour acquérir la légèreté, la souplesse & la promptitude des mouvemens.

Il faut des années pour apprendre à se battre en mesure, & à profiter des temps. La mesure est une juste proportion de distance entre deux adversaires de laquelle ils peuvent se toucher. On ferre la mesure en avançant la jambe droite, & en approchant ensuite la gauche dans la même proportion, de sorte qu'on se trouve dans la même situation où l'on étoit auparavant: ce mouvement doit approcher de l'ennemi; on rompt la mesure quand on recule la jambe gauche de la droite, & que dans le second temps on approche la droite de la gauche; ce mouvement doit éloigner de l'ennemi; on rompt toutes mesures en sautant en arrière.

On désigne par le mot de *temps* les momens favorables que l'on doit choisir pour fondre sur l'ennemi; ils varient à l'infini, & il est impossible de rien dire de particulier là dessus; on manque les temps quand on part ou trop tôt ou trop tard; on part trop tard, lorsque l'ennemi ne répondant point encore à de feints mouvemens qu'on a faits pour l'ébranler, on s'élançe comme s'il y avoit répondu; on part trop tard, lorsque voulant surprendre un ennemi dans ses propres mouvemens, on attend qu'il les ait exécutés, & on ne part qu'en même temps que lui.

Quand on est en mesure, on engage le fer, c'est-à-dire, que l'on croise son fer d'un ou d'autre côté avec celui de l'ennemi que l'on tâche toujours de s'affervir en opposant le fort au foible. *Voy. au mot EPÉE* ce que c'est que le fort & le foible.

Le dégagement est un mouvement prompt & léger, par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on la passe par-dessus, ce qu'on appelle *couper sur la pointe*, ou par-dessous le fer de son ennemi, en observant, comme nous venons de le dire, de s'en rendre maître autant que l'on peut par le moyen du fort au foible.

L'appel est un bruit que l'on fait sur la terre avec le pié qui doit partir, dans l'intention de déterminer son ennemi à faire quelque faux mouvement.

L'opposition a lieu dans les bottes & dans les parades; on oppose quand on courbe son poignet, de façon que la convexité regarde le fer ennemi; par ce moyen, on éloigne l'épée de l'adversaire de la ligne de son corps, sans écarter la pointe de la fienne du corps de l'ennemi.

Quand on fait dégager & opposer, on s'exerce à tirer des bottes, c'est-à-dire, à porter à l'ennemi des coups avec certaines positions du poignet qui caractérisent les bottes. Ces positions du poignet sont la supination, la pronation, & la position moyenne entre la supination & la pronation. Le poignet est en supination, quand la paume de la main regarde le ciel. Il est en pronation, quand la paume regarde la terre; dans l'état moyen, la paume de la main ne regarde ni la terre ni le ciel, mais elle est latéralement placée de façon que le pouce est en haut:

ces positions ne peuvent point se suppléer les unes aux autres, & on est obligé de les employer suivant les cas.

Les bottes sont la quarte simple, la quarte basse, qui se tirent au dedans de l'épée adverse, le poignet étant en supination.

La tierce, la seconde, ou tierce basse, qui se tirent au dehors de l'épée.

La prime qui se tire au dedans de l'épée, le poignet étant en pronation.

La quarte sur les armes, l'octave, la flanconnade, qui se tirent au dehors de l'épée, le poignet étant dans la position moyenne. Toutes ces bottes doivent être soutenues par l'opposition la plus exacte.

Tous ces coups que l'ennemi peut porter dans leurs sens divers, obligent aux parades. On pare les coups de l'ennemi en frappant vivement & sèchement son fer avec le sien, employant l'opposition la plus exacte & les différentes positions du poignet, suivant les cas; observant de ne point parer de la pointe de l'épée, mais de la tenir toujours dirigée vers l'ennemi.

La parade de quarte s'exécute en dedans de l'épée par le poignet qui tombe en supination, & qui forme opposition.

La parade du demi-cercle s'exécute de même, mais est précédée d'un mouvement demi-circulaire du poignet, qui ramasse les coups portés bas de dehors en dedans.

La parade de tierce haute, de tierce basse, s'exécute par l'opposition du poignet qui tombe en pronation dehors de l'épée.

La parade de quarte sur les armes, d'octave, se forme dehors l'épée par l'opposition du poignet qui est dans une position moyenne.

La parade de prime exige la pronation du poignet, mais a lieu en dedans de l'épée.

Quelques personnes parent d'une main, & tirent de l'autre; ce qui paroît fort naturel & fort avantageux.

On peut placer ici les voltes qui ne sont que de certaines évolutions du corps, par lesquelles on s'éloigne, soit à gauche, soit à droite, soit à demi, soit en entier, de la ligne sur laquelle on attendoit l'ennemi. Ces évolutions tiennent lieu de parade contre un adversaire furieux qui s'élance sans règle & sans mesure. On peut mêler ses parades à l'infini, & déconcerter les desseins d'un

adversaire: quand on s'est exercé à exécuter chaque botte, on apprend à les faire succéder à propos les unes aux autres, c'est-à-dire, à former de feintes attaques.

Les principales sont les bottes de quarte en tierce, de tierce en quarte, les coulés sur le fer, &c.

On ne finiroit pas si on vouloit détailler toutes les feintes qui varient à l'infini, suivant les circonstances.

Lorsque l'athlète fait exécuter toutes les bottes, & les faire succéder avec vitesse; lorsqu'il fait former ses parades, les mêler, le maître d'*escrime* lui enseigne l'art de se servir à propos de ces coups & de ces parades, en lui présentant les occasions favorables de les mettre en usage avec précision, & par-là lui présente les accidens d'un combat dans lequel les coups se succèdent en tout sens, suivent les parades, les précédent, &c. & cette image du combat s'appelle l'*assaut*.

Voici quelques préceptes généraux d'*assaut*, qu'on peut regarder comme des corollaires de ce qui précède.

I. Corollaire. Il faut se méfier de l'ennemi, & ne pas le craindre.

II. L'ennemi hors de mesure, ne peut atteindre son estocade.

III. L'ennemi ne peut entrer en mesure sans avancer le pié gauche.

IV. L'ennemi en mesure ne peut porter l'estocade sans remuer le pié droit.

V. Quand on rompt la mesure, il est inutile de parer.

VI. Si l'on n'est pas sûr de parer l'estocade, on rompt la mesure.

VII. Il ne faut jamais entrer en mesure sans être prêt à parer, car vous devez vous attendre que l'ennemi prendra ce temps pour vous porter une botte.

VIII. N'attaquez jamais l'ennemi par une feinte lorsque vous êtes en mesure; car il pourroit vous prendre sur le temps, soit d'aventure ou de dessein prémédité. *Voyez TEMPS, ESTOCADE.*

IX. Ne confondez pas la retraite avec rompre la mesure.

X. Quand l'ennemi rompt la mesure sur votre attaque, poursuivez-le avec feu & avec prudence.

XI. Quand il rompt la mesure de

lui-même, ne le poursuivez pas; car il veut vous attirer.

XII. Les battemens d'épée se font toujours en mesure; car hors de mesure, ils seroient sans effet, puisqu'on ne pourroit saisir l'instant où l'on auroit ébranlé l'ennemi.

XIII. En mesure, on n'entreprend jamais une attaque en dégageant, sans être prêt à parer l'estocade que l'ennemi vous pourroit porter sur ce temps.

XIV. Les plus grands mouvemens exposent le plus aux coups de l'ennemi.

XV. Lorsqu'on s'occupe d'un mouvement, quelque précipité qu'il soit, on se met en danger.

XVI. L'épée de l'ennemi ne peut être dehors & dedans les armes en même temps.

XVII. Pour éviter les coups fourrés, on ne détache jamais l'estocade d'une première attaque sans sentir l'épée de l'ennemi, & sans opposer.

XVIII. Quand on ne sent pas l'épée de l'ennemi, on ne détache l'estocade que lorsqu'il est ébranlé par une attaque.

XIX. La meilleure de toutes les attaques, est le coulement d'épée; parce que le mouvement en est court & sensible, & qu'il détermine absolument l'ennemi à agir.

XX. A la suite d'un coulement d'épée, on peut faire une feinte pour mieux ébranler l'ennemi.

XXI. Ne détachez pas l'estocade où l'ennemi se seroit découvert, parce qu'il veut vous faire donner dedans; mais si votre attaque le force à se découvrir, vous pouvez hardiment détacher la botte.

XXII. Toutes les fois que vous parez ou poussez, effacez. Voyez EFFACER.

XXIII. Quand vous parez ou poussez, ayez toujours la pointe plus baissée que le poignet.

XXIV. Quand l'ennemi pare le dedans des armes, il découvre le dehors; & quand il pare le dehors, il découvre le dedans, &c.

XXV. On ne peut frapper l'ennemi que dehors les armes, ou dans les armes.

XXVI. Tenez toujours la pointe de votre épée vis-à-vis l'estomac de l'ennemi.

XXVII. Si l'ennemi détourne votre pointe d'un côté, faites-la passer de l'autre en dégageant.

XXVIII. Que votre épée n'aille jamais

courir après celle de l'ennemi, car il profiteroit des découvertes que vous lui feriez; mais remarquez son pié droit, & n'allez à la parade que lorsqu'il le détache. Voyez ALLER A L'ÉPÉE.

XXIX. Après une attaque vive, faites retraite.

XXX. L'ennemi percera toujours le côté qui est à découvert; c'est pourquoi il ne faut pas alonger l'estocade sur cet endroit, mais feindre de la porter pour le prendre au défaut. Voyez DÉFAUT.

Pour étudier plus en détail cette science, il faut lire Liancourt, la Batte, de Brié, Girard, Saint-Martin, &c. & sur-tout fréquenter l'arène. Voyez aux différens articles de cet ouvrage chaque chose plus en détail, suivant la place qu'elle doit occuper dans l'ordre alphabétique.

* ESCULANUS, f. m. (*Myth.*) Voyez ÆSCULANUS.

* ESCULAPE, f. m. (*Myth.*) dieu de la médecine. Il est fils d'Apollon & de Coronis; il perdit sa mere, fut allaité par une chevre; le centaure Chyron l'éleva; il apprit de ce maître la médecine & les propriétés des plantes. Les nombreuses guérisons qu'il opéra exciterent les plaintes du dieu des morts; Jupiter le foudroya à la sollicitation de Pluton; Apollon pleura sa mort, & la vengeance sur les cyclopes qui avoient forgé le foudre; Jupiter en fit, à la sollicitation d'Apollon, la constellation du serpentaire. Epidauré, lieu de la naissance d'*Esculape*, lui éleva les premiers autels qu'il ait eus. On le représenta tantôt sous la forme d'un serpent, tantôt sous la figure d'un homme qui tient à sa main un bâton autour duquel un serpent est entortillé; le coq fut encore un de ses symboles. Il eut pour fils tous les grands médecins de l'antiquité; on lui donna pour filles Hygie & Iaso, ou la santé & la guérison. Ses temples étoient en pleine campagne; il y rendoit des oracles; ceux d'Epidauré & de Pergame eurent beaucoup de célébrité; il opéra plusieurs guérisons miraculeuses; sa statue étoit d'ivoire à barbe d'or. La longue peste qui désola Rome, l'an 462, fit passer dans cette capitale du monde le culte du dieu d'Epidauré. Sur l'avis des prêtres & des livres sibyllins, on alla chercher *Esculape* dans sa patrie; le

serpent qu'on y adoroit comme tel, s'offrit de lui-même, se promena dans les rues d'Epidaure pendant trois jours, se rendit delà sur le vaisseau des ambassadeurs Romains, s'empara de la chambre principale, & se laissa transporter paisiblement jusqu'à Antium, où il s'élança hors du vaisseau, alla droit au temple qu'il avoit dans cet endroit, s'entortilla à une palme, & fit douter de son retour. Cependant il rentra dans le vaisseau, & se laissa conduire à Rome, où l'on eut à peine touché un des bords du Tibre, que le dieu serpent se jeta dans le fleuve, le traversa, & entra dans l'isle, où l'on bâtit dans la suite son temple. Mais le merveilleux de l'histoire, c'est qu'à peine fut-il arrivé que la peste cessa. Cet *Esculape* donné par les Epidauriens aux ambassadeurs Romains, n'étoit apparemment qu'un de ces serpens qu'ils élevoient & qu'ils rendoient familiers; & la cessation de la peste à l'arrivée du serpent ne doit être regardée que comme le concours fortuit de deux événemens. Plus il y a d'événemens combinés, plus l'esprit du peuple se porte fortement au prodige: il ne peut concevoir que le cas qui l'étonne, quelque compliqué qu'il soit, n'est pas moins possible qu'un autre.

ESCORE, (*Géog. mod.*) province du royaume de Maroc, en Afrique.

ESCURIAL, f. m. (*Hist. mod.*) ou, comme l'écrivent les Espagnols, ESCORIAL, est un mot qui se rencontre fréquemment dans nos gazettes & dans les nouvelles publiques. C'est un des lieux de la résidence des rois d'Espagne.

Escurial étoit originairement le nom d'un petit village d'Espagne, situé dans le royaume de Tolède, à sept lieues à l'occident de Madrid, & neuf à l'orient d'Avila. Ce village est sur une chaîne de montagnes, que quelques-uns appellent *montagnes Carpentaines* ou *Carpentaniennes*, & d'autres *monts Pyrénées*, parce qu'elles sont une suite & comme une branche des grands monts Pyrénées. Le roi Philippe II, fit bâtir en cet endroit un magnifique monastere pour les Hiéronymites, ou religieux de l'ordre de saint Jérôme. Ce monastere est regardé par les Espagnols comme une des merveilles du monde; & il est appelé *l'Escurial*.

Le P. François de los Padres, dans la

description qu'il en a donnée, & qui a pour titre, *description breve del monasterio de S. Lorenzo, el real del Escorial*, dit que ce monastere fut bâti par Philippe II, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, gagnée le jour de saint Laurent, & par l'intercession de ce saint, que les Espagnols ont en grande vénération.

Le roi & la reine d'Espagne y ont leurs appartemens, & le reste est habité par les moines. La grande partie des actes de cette cour étoit autrefois datée de *l'Escurial*.

Il y a dans *l'Escurial* une magnifique église, où Philippe IV fit construire une très-belle chapelle, appelée *Pantheon*, ou *Ronde*. Cette chapelle est le lieu de la sépulture des rois & des reines d'Espagne qui laissent des enfans; ceux qui n'en laissent point, sont enterrés dans un autre caveau de la même église, avec les infans & les autres princes. Voyez PANTHEON & ROTONDE. *Dict. de Trev. & Chamb.*

Ce monastere ou palais renferme trois bibliotheques, dans lesquelles on compte dix-huit mille volumes, & entr'autres trois mille manuscrits Arabes. Voyez BIBLIOTHEQUE.

On prétend que les dépenses faites pendant trente-huit ans par Philippe II, pour la construction de *l'Escurial*, montent à cinq millions deux cents soixante & dix mille ducats, sans parler de plus d'un million qu'il employa pour les ornemens d'église; à quoi il faut ajouter les sommes immenses qu'a coûté la magnifique chapelle bâtie par les ordres de Philippe IV. Une partie de ce superbe édifice fut brûlée en 1671.

ESCUROLLES, (*Géog. mod.*) petite ville du Bourbonnois, en France.

ESDRAS ou EZRA, (*Théolog.*) nom de deux livres canoniques de l'ancien Testament, dont le premier est connu sous le nom d'*Esdras*, & le second sous celui de *Néhémias*.

Ils sont aussi appelés du nom de leurs auteurs. *Esdras* à qui on attribue le premier, fut grand prêtre des Juifs pendant la captivité, & particulièrement vers le temps où ils retournerent en Palestine sous le regne d'Artaxerxe Longuemain. Il est appelé dans l'écriture *scriba velox in lege Moysi*, c'est-à-dire, un docteur habile dans

la loi de Moïse ; car le mot *sopher*, que la vulgate rend par *scriba*, ne signifie pas un *écrivain*, mais un *docteur de la loi*. Ce fut lui qui, selon les conjectures communes, recueillit tous les livres canoniques, les purgea des corruptions qui s'y étoient glissées, & les distingua en 22 livres, selon le nombre des lettres de l'alphabet Hébreu : ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont pensé que les livres de l'ancien Testament étant perdus, il les avoit dictés de mémoire. On croit aussi que dans cette révision il changea quelques noms des lieux, & mit ceux qui étoient en usage à la place des anciens ; observation qui sert de réponse à plusieurs objections de Spinosa. On conjecture encore que par l'inspiration du S. Esprit, il ajouta certaines choses arrivées après la mort des auteurs de ces livres.

Les deux livres d'*Esdras* sont canoniques & reconnus pour tels par la synagogue & par l'église. Le troisieme & le quatrieme qui se trouvent en latin dans les bibles ordinaires après l'oraison de Manassès, quoique reconnus pour canoniques en plusieurs pays, & particulièrement chez les Grecs, sont regardés comme apochryphes par les Latins & même par les Anglicans. Le troisieme dont on a le texte Grec, est une répétition de ce qui est contenu dans les deux premiers. Il est cité par S. Athanase, S. Augustin, S. Ambroise : S. Cyprien même semble l'avoir connu. Le quatrieme qu'on n'a qu'en latin, est plein de visions, de songes, & de quelques erreurs. Il est d'un autre auteur que le troisieme, & probablement de quelquelqu'un juif converti.

Le canon d'*Esdras* est la collection des livres de l'écriture faite par ce pontife, qui selon Genebrard, de concert avec la grande synagogue, les distingua par livres, & ceux-ci par versets. S. Jérôme dit qu'il les copia en caractères Chaldéens qui sont les carrés, & laissa les anciens aux Samaritains. Il paroît que la synagogue ne s'en est pas tenue au canon d'*Esdras*, & qu'elle y a ajouté d'autres livres ; témoin le livre d'*Esdras* lui-même, & celui de Néhémias. V. CANON. (G)

ESFARAIN. (*Géog. mod.*) ville du Corazán, en Asie. Long. 92, 5 ; lat. 36, 55, selon les tables Arabiques.

E. SI MI ; E, MI LA, ou simplement

E, caractère ou terme de musique, qui indique la note de la gamme que nous appellons *mi*. Voyez GAMME. (S)

ESKIMAUX, (*Géog.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, sur les côtes de la terre de Labrador & de la baie d'Hudson, pays extrêmement froids.

Ce sont les sauvages des sauvages, & les seuls de l'Amérique qu'on n'a jamais pu apprivoiser ; petits, blancs, gros, & vrais anthropophages. On voit chez les autres peuples des manières humaines, quoique extraordinaires, mais dans ceux-ci tout est féroce & presque incroyable.

Malgré la rigueur du climat, ils n'allument point de feu, vivent de chasse, & se servent de fleches armées de pointes faites de dents de vaches marines, ou de pointes de fer quand ils en peuvent avoir. Ils mangent tout crud, racines, viande & poisson. Leur nourriture la plus ordinaire est la chair de loups ou veaux marins ; ils sont aussi très-friands de l'huile qu'on en tire. Ils forment de la peau de ces sortes de bêtes, des sacs dans lesquels ils serrent pour le mauvais temps une provision de cette chair coupée par morceaux.

Ils ne quittent point leurs vêtements, & habitent des trous souterrains, où ils entrent à quatre pattes. Ils se font de petites tuniques de peaux d'oiseaux, la plume en dedans, pour se mieux garantir du froid, & ont par-dessus, en forme de chemise, d'autres tuniques de boyaux ou peaux d'animaux cousues par bandes, pour que la pluie ne les pénètre point. Les femmes portent leurs petits enfans sur leur dos, entre les deux tuniques, & tirent ces pauvres innocens par-dessous le bras ou par-dessous l'épaule, pour leur donner le tetton.

Ces sauvages construisent des canots avec des cuirs, & ils les couvrent par-dessus, laissant au milieu une ouverture comme à une bourse, dans laquelle un homme seul se met ; ensuite liant à sa ceinture cette espece de bourse, il rame avec un aviron à deux pelles, & affronte de cette manière la tempête & les gros poissons.

Les Danois ont les premiers découverts les *Eskimaux*. Le pays qu'ils habitent est rempli de havres, de ports, & de baies, où les barques de Quebec vont chercher en

troc de clincaillerie, les peaux de lousp marins que ces sauvages leur apportent pendant l'été. *Extrait d'une lettre de Ste. Helene, du 30. octobre 1751. Voyez aussi, si vous voulez, la relation du Groenland, insérée dans les voyages du Nord, & ceux du baron de Hontan : mais ne croyez point que ces livres satisfassent votre curiosité, ils ne contiennent que des fictions ; ce qui n'est pas étonnant, puisque aucun voyageur, ni aucun armateur, ne s'est encore hasardé de pénétrer dans le vaste pays de Labrador, pour en pouvoir parler. Ainsi les Eskimaux sont le peuple sauvage de l'Amérique que nous connoissons le moins jusqu'à ce jour. DE JAUCOURT.*

ESLAIZER, (*terme de monnoyage au marteau.*) c'est redresser le flacon du rechauffage en le battant, l'étendant & le dressant sur le tas ou enclume à coups de marteau : ce mot vient du verbe grec *ιλανω*, au futur *ιλάσω*, *pulso*, *ferio*, *excutio feriundo*, forger en frappant, d'où *ελασια*, *cusio*, ouvrage & fabrication qui se fait par le marteau : quelques auteurs écrivent *éliser*, comme, s'il venoit du latin *elidere*, qui signifie *presser & écacher*. (+)

ESLINGEN, (*Géogr. mod.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne ; elle est située sur le Neckre. *Long. 27, 50 ; lat. 48, 40.*

ESMILIER, v. act. *terme d'ouvrier de bâtiment ;* c'est équarrir du moëllon avec le marteau, & piquer son parement. (P)

ESMINE ou EMINE, f. f. (*Commer.*) sorte de mesure qui sert en quelques endroits à mesurer les grains & les légumes. Il y a aussi une autre *émine* qui étoit autrefois une mesure des liquides. *Voyez HEMINE.* (G)

ESMOUTIER, (*Géogr. mod.*) ville du Limousin, en France. *Long. 19, 22 ; lat. 45, 45.*

ESOTÉRIQUE, adj. *Voyez EXOTÉRIQUE.*

ESPACE, subst. m. (*Métaphys.*) La question sur la nature de l'espace, est une des plus fameuses qui aient partagé les philosophes anciens & modernes ; aussi est-elle, selon plusieurs d'entr'eux, une des plus essentielles, par l'influence qu'elle a sur les plus importantes vérités de métaphysique.

Tome XII.

Les philosophes en ont donné des définitions fort différentes, & même toutes opposées. Les uns disent que l'espace n'est rien sans les corps, ni même rien de réel en lui-même ; que c'est une abstraction de l'esprit, un être idéal ; que ce n'est que l'ordre des choses en tant qu'elles coexistent, & qu'il n'y a point d'espace sans corps. D'autres au contraire soutiennent que l'espace est un être absolu, réel, & distingué des corps qui y sont placés ; que c'est une étendue impalpable, pénétrable, non solide, le vase universel qui reçoit les corps qu'on y place ; en un mot une espece de fluide immatériel & étendu à l'infini, dans lequel les corps nagent.

Le sentiment d'un espace distingué de la matiere a été autrefois soutenu par Epicure, Démocrite, & Leucippe, qui regardoient l'espace comme un être incorporel, impalpable, ni actif ni passif. Gassendi a renouvelé de nos jours cette opinion, & le célèbre Loke, dans son livre de l'entendement humain, ne distingue l'espace pur des corps qui le remplissent, que par la pénétrabilité.

Keill, dans son introduction à la véritable physique, & tous les disciples de Loke, ont soutenu la même opinion ; Keill a même donné des théorèmes par lesquels il prétend prouver que toute la matiere est parsemée de petits espaces ou interstices absolument vuides, & qu'il y a dans les corps beaucoup plus de vuide que de matiere solide.

L'autorité de M. Newton a fait embrasser l'opinion du vuide absolu à plusieurs mathématiciens. Ce grand homme croyoit, au rapport de M. Loke, qu'on pouvoit expliquer la création de la matiere, en supposant que Dieu auroit rendu plusieurs parties de l'espace impénétrables : on voit dans le *scolium generale*, qui est à la fin des principes de M. Newton, qu'il croyoit que l'espace étoit l'immenfité de Dieu ; il l'appelle, dans son *optique*, le *sensorium* de Dieu, c'est-à-dire, ce par le moyen de quoi Dieu est présent à toutes choses.

M. Clarke s'est donné beaucoup de peine pour soutenir le sentiment de M. Newton, & le sien propre sur l'espace absolu, contre M. Leibnitz qui prétendoit que l'espace n'étoit que l'ordre des choses coexistantes,

Nnnnn

Donnons le précis des preuves dont les défenseurs de ces deux opinions se servent, & des objections qu'ils se font réciproquement.

Les partisans de l'espace absolu & réel appuient d'abord leur idée de tous les secours que l'imagination lui prête. Vous avez beau, disent-ils, anéantir toute matière & tout corps, vous concevez que la place que cette matière & ces corps occupent subsiste encore, qu'on y pourroit remettre les mêmes choses, & qu'elle a les mêmes dimensions & propriétés. Transportez-vous aux bornes de la matière, vous concevrez au delà un *espace* infini, dans lequel l'univers pourroit changer sans cesse de place. L'*espace* occupé par un corps, n'est pas l'étendue de ce corps; mais le corps étendu existe dans cet *espace*, qui en est absolument indépendant; car l'*espace* n'est point une affection d'un ou de plusieurs corps, ou d'un être borné, & il ne passe point d'un sujet à un autre. Les *espaces* bornés ne sont point des propriétés des substances bornées, ils ne sont que des parties de l'*espace* infini, dans lequel les substances bornées existent. Ensuite ces mêmes philosophes font sentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps, de se mouvoir dans le plein absolu, contre lequel ils font trois objections principales: la première; prise de l'impossibilité du mouvement dans le plein; la seconde, de la différente pesanteur des corps; & la troisième, de la résistance par laquelle les corps qui se meuvent dans le plein, doivent perdre leur mouvement en très-peu de temps: mais l'examen de ces difficultés appartient à d'autres articles (Voy. PLEIN, VUIDE). Le reste des défenses & attaques dont se servent ceux qui maintiennent l'*espace* absolu, se trouve exposé dans le passage suivant; il est tiré de la cinquième réplique de M. Clarke à M. Leibnitz; le savant Anglois paroît y avoir fait ses derniers efforts sous ses étendards. « Voici, dit » M. Clarke, voici, ce me semble, la prin- » cipale raison de la confusion & des con- » tradictions que l'on trouve dans ce que » la plupart des philosophes ont avancé sur » la nature de l'*espace*. Les hommes sont » naturellement portés, faute d'attention,

» à négliger une distinction très-nécessaire, » & sans laquelle on ne peut raisonner clai- » rement; je veux dire qu'ils n'ont pas soin » de distinguer, quoiqu'ils le dussent tou- » jours faire, entre les termes *abstraits* & » *concrets*, comme sont l'immenfité & » l'immenfité. Ils négligent aussi de faire une » distinction entre les *idées* & les *choses*, » comme sont l'idée de l'immenfité que » nous avons dans notre esprit, & l'im- » menfité réelle qui existe actuellement » hors de nous. Je crois que toutes les » notions qu'on a eues touchant la nature » de l'*espace*, ou que l'on peut s'en former, » se réduisent à celles-ci: l'*espace* est un » pur néant, ou il n'est qu'une simple idée, » ou une simple relation d'une chose à une » autre, ou bien il est la matière de quel- » qu'autre substance, ou la propriété d'une » substance.

» Il est évident que l'*espace* n'est pas un *pur néant*; car le néant n'a ni quantité, ni dimensions, ni aucune propriété. Ce principe est le premier fondement de toute sorte de science, & il fait voir la différence qu'il y a entre ce qui existe & ce qui n'existe pas.

» Il est aussi évident que l'*espace* n'est pas une *pure idée*; car il n'est pas possible de se former une idée de l'*espace* qui aille au delà du fini, & cependant la raison nous enseigne que c'est une contradiction que l'*espace* lui-même ne soit pas actuellement infini.

» Il n'est pas moins certain que l'*espace* n'est pas une *simple relation* d'une chose à une autre, qui résulte de leur situation ou de l'ordre qu'elles ont entr'elles, puisque l'*espace* est une quantité, ce qu'on ne peut pas dire des relations, telles que la situation & l'ordre. J'ajoute que si le monde matériel est ou peut être borné, il faut nécessairement qu'il y ait un *espace* actuel ou possible au delà de l'univers.

» Il est aussi très-évident que l'*espace* n'est pas la *matière*; car en ce cas la matière seroit nécessairement infinie, & il n'y auroit aucun *espace* qui ne résistât au mouvement, ce qui est contraire à l'expérience.

» Il n'est pas moins certain que l'*espace* n'est aucune sorte de *substance*, puisque

» *l'espace* infini est l'immenfité & non pas
 » l'immenfe ; au lieu qu'une fubftance
 » infinie est l'immenfe & non pas l'im-
 » menfité ; comme la *durée* n'est pas une
 » fubftance , parce qu'une durée infinie est
 » l'éternité & non un être éternel ; mais
 » une fubftance dont la durée est infinie ,
 » est un être éternel & non pas l'éternité.
 » Il s'enfuit donc néceffairement de ce
 » qu'on vient de dire , que *l'espace* est une
 » propriété de la même maniere que la
 » durée. L'immenfité est une propriété de
 » l'être immenfe , comme l'éternité de
 » l'être éternel.

» Dieu n'exifte point dans *l'espace* ni dans
 » le temps , mais fon existence est la caufe
 » de *l'espace* & du temps qui font des
 » fuites néceffaires de fon existence , & non
 » des êtres diftinéts de lui dans lesquels il
 » existe. Voyez TEMPS , ETERNITÉ.

L'espace , difent au contraire les Leibni-
 tiens , est quelque chofe de purement re-
 latif , comme le temps ; c'est un ordre de
coexiftans , comme le temps est un ordre
des fuccelfions ; car fi *l'espace* étoit une pro-
 priété ou un attribut , il devoit être la
 propriété de quelque fubftance. Mais *l'espace*
 vuide borné que l'on fuppoſe entre deux
 corps , de quelle fubftance fera-t-il la pro-
 priété ou l'affection ? dira-t-on que *l'espace*
 infini est l'immenfité ? alors *l'espace* fini fera
 l'oppoſé de l'immenfité , c'est-à-dire , la
 menfurabilité ou l'étendue bornée : or ,
 l'étendue doit être l'affection d'un étendu ;
 mais fi cet *espace* est vuide , il fera un attri-
 but fans fujet. C'est pourquoi en faifant de
l'espace une propriété , on tombe dans le
 fentiment qui en fait un ordre de chofes ,
 & non pas quelque chofe d'abſolu. Si *l'espace*
 est une réalité abſolue , bien-loin d'être
 une propriété oppoſée à la fubftance , il fera
 plus fubſiftant que les fubftances. Dieu ne
 le feroit détruire , ni même changer en
 rien. Il est non feulement immenfe dans le
 tout , mais encore immuable & éternel en
 chaque partie. Il y aura une infinité de
 chofes éternelles hors de Dieu. Suivant cette
 hypothefe , tous les attributs de Dieu con-
 viennent à *l'espace* ; car cet *espace* , s'il étoit
 poſſible , feroit réellement infini , immuable ,
 incréé , néceffaire , incorporel , préfent par-
 tout. C'est en partant de cette fuppoſition ,

que Raphſon a voulu démonſtrer géomé-
 triquement que *l'espace* est un attribut de
 Dieu , & qu'il exprime fon eſſence infinie
 & illimitée.

De toutes les démonſtrations contre la
 réalité de *l'espace* , celle que l'on fait valoir
 le plus est celle-ci : fi *l'espace* étoit un être
 abſolu , il y auroit quelque chofe dont il
 feroit impoſſible qu'il y eût une raifon
 fuffifante. Ecoutons M. Leibnitz lui-même
 dans fon troiſieme écrit contre M. Clarke.
 « *L'espace* est quelque chofe d'abſolument
 » uniforme , & fans les chofes qui y font
 » placées , un point de *l'espace* ne differe
 » abſolument en rien d'un autre point de
 » *l'espace*. Or , il fuit de cela (fuppoſé que
 » *l'espace* foit quelqu'autre chofe en lui-
 » même que l'ordre des corps entr'eux)
 » qu'il est impoſſible qu'il y ait une raifon
 » pourquoi Dieu , gardant les mêmes situa-
 » tions des corps entr'eux , ait placé les
 » corps dans *l'espace* ainſi & non pas autre-
 » ment , & pourquoi tout n'a pas été pris
 » à rebours , par exemple , par un échange
 » de l'orient & de l'occident. Mais fi *l'espace*
 » n'est autre chofe que cet ordre au rap-
 » port , & n'est rien du tout fans les corps
 » que la poſſibilité d'en mettre ; ces deux
 » états , l'un tel qu'il est , l'autre pris à re-
 » bours , ne différeroient point entr'eux.
 » Leur différence ne ſe trouve donc que
 » dans la fuppoſition chimérique de la réa-
 » lité de *l'espace* en lui-même ; mais dans la
 » vérité , l'un feroit précifément la même
 » chofe que l'autre , comme ils font abſo-
 » lument indifcernables , &c. »

M. Clarke répondit à ce raifonnement ,
 que la ſimple volonté de Dieu étoit la
 raifon fuffifante de la place de l'univers
 dans *l'espace* , & qu'il n'y en avoit point
 d'autre. On ſent bien que les Leibnitiens
 ne ſe payerent pas de cette raifon , ce qui
 au fond ne prouve rien contr'elle.

Voici , ſelon les Leibnitiens , comment
 nous venons à nous former l'idée de *l'espace* ;
 cet examen peut ſervir , ſelon eux , à dé-
 couvrir la ſource des illuſions que l'on s'eſt
 faites ſur la nature de *l'espace*.

Nous ſentons que lorsque nous confidé-
 rons deux chofes comme différentes , &
 que nous les diſtinguons l'une de l'autre ,
 nous les plaçons dans notre eſprit l'une hors

de l'autre ; ainsi nous voyons comme hors de nous tout ce que nous regardons comme différent de nous ; les exemples s'en présentent en foule. Si nous nous représentons dans notre imagination un édifice que nous n'aurons jamais vu , nous nous le représentons comme hors de nous , quoique nous sachions bien que l'idée que nous en avons existe en nous , & qu'il n'y a peut-être rien d'existant de cet édifice hors de notre idée ; mais nous nous le représentons comme hors de nous , parce que nous savons qu'il est différent de nous ; de même , si nous nous représentons idéalement deux hommes , ou que nous répétions dans notre esprit la représentation du même homme deux fois , nous les plaçons l'un hors de l'autre , parce que nous ne pouvons forcer notre esprit à imaginer qu'ils sont *un* & *deux* en même temps.

Il suit delà que nous ne pouvons nous représenter plusieurs choses différentes comme faisant un , sans qu'il en résulte une notion attachée à cette diversité & à cette union des choses ; & cette notion nous la nommons *étendue* : ainsi nous donnons de l'étendue à une ligne , en tant que nous faisons attention à plusieurs parties diverses que nous voyons comme existant les unes hors des autres , qui sont unies ensemble , & qui sont par cette raison un seul tout.

Il est si vrai que la diversité & l'union font naître en nous l'idée de l'étendue , que quelques philosophes ont voulu faire passer notre ame pour quelque chose d'étendu , parce qu'ils y remarquoient plusieurs facultés différentes , qui cependant constituent un seul sujet , en quoi ils se trompoient : c'est abuser de la notion de l'étendue , que de regarder les attributs & les modes d'un être comme des êtres séparés , existans les uns hors des autres ; car ces attributs & ces modes sont inséparables de l'être qu'ils modifient.

Pour peu que l'on fasse attention à cette notion de l'étendue , on s'aperçoit que les parties de l'étendue , considérées par abstraction , & sans faire attention ni à leurs limites ni à leurs figures , ne doivent avoir aucune différence interne ; elles doivent être similaires , & ne différer que par

le nombre ; car puisque pour former l'idée de l'étendue on ne considère que la pluralité des choses & leur union , d'où naît leur existence l'une hors de l'autre , & que l'on exclut toute autre détermination , toutes les parties étant les mêmes quant à la pluralité & à l'union , l'on peut substituer l'une à la place de l'autre , sans détruire ces deux déterminations de la pluralité & de l'union , auxquelles seules on fait attention ; & par conséquent deux parties quelconques d'étendue ne peuvent différer qu'en tant qu'elles sont deux , & non pas une. Ainsi toute l'étendue doit être conçue comme étant uniforme , similaire , & n'ayant point de détermination interne qui en distingue les parties les unes des autres , puisque étant posées comme l'on voudra , il en résultera toujours le même être ; & c'est delà que nous vient l'idée de l'*espace* absolu que l'on regarde comme similaire & indiscernable. Cette notion de l'étendue est encore celle du corps géométrique ; car que l'on divise une ligne , comme & en autant de parties que l'on voudra , il en résultera toujours la même ligne en rassemblant ses parties , quelque transposition que l'on fasse entre elles : il en est de même des surfaces & des corps géométriques.

Lorsque nous nous sommes ainsi formé dans notre imagination un être de la diversité de l'existence de plusieurs choses & de leur union , l'étendue , qui est cet être imaginaire , nous paroît distincte du tout réel dont nous l'avons séparée par abstraction , & nous nous figurons qu'elle peut subsister par elle-même , parce que nous n'avons point besoin , pour la concevoir , des autres déterminations que les êtres , que l'on ne considère qu'en tant qu'ils sont divers & unis , peuvent renfermer ; car notre esprit appercevant à part les déterminations qui constituent cet être idéal que nous nommons *étendue* , & concevant ensuite les autres qualités que nous en avons séparées mentalement , & qui ne sont plus partie de l'idée que nous avons de cet être , il nous semble que nous portons toutes ces choses dans cet être idéal , que nous les y logeons , & que l'étendue les reçoit & les contient comme un vase

reçoit la liqueur qu'on y verse. Ainsi en tant que nous considérons la possibilité qu'il y a que plusieurs choses différentes puissent exister ensemble dans cet être abstrait que nous nommons *étendue*, nous nous formons la notion de l'*espace*, qui n'est en effet que celle de l'étendue, jointe à la possibilité de rendre aux êtres coexistans & unis, dont elle est formée, les déterminations dont on les avoit d'abord dépouillés par abstraction. On a donc raison, ajoutent les Leibnitiens, de définir l'*espace*, l'ordre des coexistans, c'est-à-dire, la ressemblance dans la manière de coexister des êtres; car l'idée de l'*espace* naît de ce que l'on ne fait uniquement attention qu'à leur manière d'exister l'un hors de l'autre, & que l'on se représente que cette coexistence de plusieurs êtres produit un certain ordre ou ressemblance dans leur manière d'exister; en sorte qu'un de ces êtres étant pris pour le premier, un autre devient le second, un autre le troisième, &c.

On voit bien que cet être idéal d'étendue, que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous ces êtres, doit nous paroître une substance; car en tant que nous nous figurons plusieurs choses existantes ensemble, & dépouillées de toutes déterminations internes, cet être nous paroît durable; & en tant qu'il est possible, par un acte de l'entendement, de rendre à ces êtres les déterminations dont nous les avons dépouillés par abstraction, il semble à l'imagination que nous y transportons quelque chose qui n'y étoit pas, & alors cet être nous paroît modifiable.

Il est donc certain, continuent les sectateurs de Leibnitz, qu'il n'y a d'*espace* qu'en tant qu'il y a des choses réelles & coexistentes; & sans ces choses il n'y auroit point d'*espace*. Cependant l'*espace* n'est pas les choses mêmes; c'est un être qui en a été formé par abstraction, qui ne subsiste point hors des choses, mais qui n'est pourtant pas la même chose que les sujets dont on a fait cette abstraction; car ces sujets renferment une infinité de choses qu'on a négligées en formant la notion de l'*espace*.

L'*espace* est aux êtres réels, comme les

nombres aux choses nombrées, lesquelles choses deviennent semblables & forment chacune une unité à l'égard du nombre, parce qu'on fait abstraction des déterminations internes de ces choses, & qu'on ne les considère qu'en tant qu'elles peuvent faire une multitude, c'est-à-dire, plusieurs unités; car, sans une multitude réelle des choses qu'on compte, il n'y auroit point de nombres réels & existans, mais seulement des nombres possibles: ainsi de même qu'il n'y a pas plus d'unités réelles qu'il n'y a de choses actuellement existantes, il n'y a pas non plus d'autres parties actuelles de l'*espace*, que celles que les choses étendues actuellement existantes désignent; & l'on ne peut admettre des parties dans l'*espace* actuel, qu'en tant qu'il existe des êtres réels qui coexistent les uns avec les autres. Ceux donc, ajoutent nos Leibnitiens, qui ont voulu appliquer à l'*espace* actuel les démonstrations qu'ils avoient déduites de l'*espace* imaginaire, ne pouvoient manquer de s'engager dans des labyrinthes d'erreurs dont ils ne sauroient trouver l'issue.

Telles sont les deux opinions contraires sur la nature de l'*espace*; elles ont l'une & l'autre des partisans distingués parmi les philosophes. Je finirai cet article par une remarque judicieuse d'un grand physicien, c'est M. Muschembroek, qui s'exprime ainsi. « A quoi bon toutes ces disputes sur » la possibilité ou l'impossibilité de l'*espace*? » car il pourroit arriver qu'il seroit seulement possible, & qu'il ne se trouveroit » nulle part dans le monde, & alors toutes » ces difficultés ne deviendroient-elles pas » inutiles? Il en est de même à l'égard de » tout ce que les philosophes disent touchant la possibilité: plusieurs d'entr'eux » perdent ici bien du temps, prétendant » que la philosophie est une science qui » doit traiter de la possibilité: certainement » cette science seroit alors fort inutile & » assujettie à bien des erreurs. En effet, » quel avantage me reviendroit-il d'employer mon temps à la recherche de tout » ce qui est possible dans le monde, tant » dis que je négligerois de chercher ce qui » est véritable? d'ailleurs notre esprit est » trop borné pour que nous puissions jamais

» connoître ce qui est possible ou ce qui
 » ne l'est pas ; parce que nous connoissons
 » si peu de choses ; que nous ne pré-
 » voyons pas les contrariétés qui pourroient
 » s'ensuivre de ce que nous croirions être
 » possible. »

Cet art. est tiré des papiers de M. FORMEY, qui l'a composé en partie sur le recueil des Lettres de Clarke, Leibnitz, Newton, Amsterdam, 1740 ; & sur les inst. de Physique de madame du Châtelet. Nous ne prendrons point de parti sur la question de l'espace ; on peut voir, par tout ce qui a été dit au mot ÉLÉMENTS DES SCIENCES, combien cette question obscure est inutile à la géométrie & à la physique. VOY. TEMS, ÉTENDUE, MOUVEMENT, LIEU, VUIDE, CORPS, &c.

ESPACE, en Géométrie, signifie l'aire d'une figure renfermée & bornée par les lignes droites ou courbes qui terminent cette figure.

L'espace parabolique est celui qui est renfermé par la parabole : de même l'espace elliptique, l'espace conchoïdal, l'espace cissoïdal sont ceux qui sont renfermés par l'ellipse, par la conchoïde, par la cissoïde, &c. Voyez ces mots ; voyez aussi QUADRATURE. Sur la nature de l'espace, tel que la géométrie le considère, voyez l'article ÉTENDUE.

ESPACE, en Méchanique, est la ligne droite ou courbe que l'on conçoit qu'un point mobile décrit dans son mouvement. (O).

ESPACE, (Droit civil.) étendue indéfinie de lieu, en longueur, largeur, hauteur & profondeur.

On met au rang des immeubles l'espace, qui de sa nature est entièrement immobile. On peut le diviser en commun & particulier.

Le premier est celui des lieux publics, comme des places, des marchés, des temples, des théâtres, des grands chemins, &c. l'autre est celui qui est perpendiculaire au sol d'une possession particulière, par des lignes tirées tant du centre de la terre vers sa surface, que de la surface vers le ciel.

La possession de cet espace, aussi loin qu'on peut y atteindre de dessus terre,

est absolument nécessaire pour la possession du sol ; & par conséquent l'air qu'il renferme toujours, quoique sujet à changer continuellement, doit aussi être regardé comme appartenant au propriétaire, par rapport aux droits qu'il a d'empêcher qu'aucun autre ne s'en serve ou n'y mette rien qui l'en prive, sans son consentement : cependant en vertu de la loi de l'humanité, il est tenu de ne refuser à personne un usage innocent de cet espace rempli d'air, & de ne rien exiger pour un tel service.

Chacun a aussi le droit naturel d'élever un bâtiment sur son sol, aussi haut qu'il le veut ; il peut encore creuser dans son sol aussi bas qu'il le juge à propos, quoique les loix civiles de certains pays adjuigent au fisc ce qui se trouve dans les terres d'un particulier à une profondeur plus grande que celle où peut pénétrer le soc de la charrue.

Il faut au reste observer les lignes perpendiculaires tirées de la surface du sol, tant en haut qu'en bas : ainsi comme mon voisin ne sauroit légitimement élever un bâtiment, qui, par quelque endroit, réponde directement à mon sol, quoiqu'il n'y soit pas appuyé, & qu'il porte sur des poutres prolongées en ligne horizontale ; de même je ne puis pas, à mon tour, faire une pyramide dont les côtés & les fondemens s'étendent au delà de mon espace, à moins qu'il n'y ait à cet égard quelque convention entre mon voisin & moi ; c'est à quoi, pour le bien public, les loix s'opposent : ces loix sont fort sages en général, & les hommes toujours insatiables & fort injustes en particulier. Article de M. le chevalier DE JAVCOURT.

ESPACE, en Musique, est cet intervalle qui se trouve entre une ligne & celle qui la suit immédiatement, en montant ou en descendant. Il y a quatre espaces entre les cinq lignes de la portée. Voyez PORTÉE.

Guy Arétin ne posa d'abord des notes que sur les lignes ; mais ensuite, pour éviter la multiplication des lignes & ménager mieux la place, on en mit aussi dans les espaces. Voyez LIGNES. (S)

ESPACE. On appelle ainsi, dans l'usage de l'Imprimerie, ce qui sert à séparer dans la composition les mots les uns des autres: ce sont de petits morceaux de fonte de l'épaisseur du corps du caractère pour lequel ils sont fondus, & qui, étant plus bas que la lettre, forment le vuide qui paroît dans l'impression entre chaque mot. Les *espaces* sont de différentes épaisseurs; il y en a de fortes, de minces & de moyennes, pour donner au compositeur la facilité de justifier. Voyez JUSTIFIER.

ESPACEMENT, -f. m. (*Architect.*) c'est dans l'art de bâtir, toute distance égale entre un corps & un autre: ainsi on dit l'*espacement* des poteaux d'une cloison, des solives d'un plancher, des chevrons d'un comble, des balustres d'un appui, &c. *Espacez tant plein que vuide*, c'est laisser les intervalles égaux aux solides. (P)

ESPACER. (*Jardinage.*) On se sert de ce terme pour marquer l'intervalle que l'on doit laisser d'un arbre à un autre. On *espace* ordinairement ceux des allées à 12 piés; on les met dans la campagne à 17 & à 24 piés de distance. Les arbres à fruits de demi-tige, dans les espaliers, se mettent à 12 piés avec un nain ou buisson entre deux; lorsqu'ils sont de haute tige ils demandent un espace de 4 toises avec un arbre entre deux: dans les vergers on les plante à 17 & à 24 piés. (K)

ESPADE ou **ESPADON**, f. m. (*Cordier.*) est une palette de 2 piés de longueur, de 4 à cinq pouces de largeur, & de 6 à 7 lignes d'épaisseur, dont on se sert pour *espader* le chanvre sur le chevalet. Voyez CORDERIE.

ESPADE, est une façon que l'on donne à la filasse après qu'elle a été broyée; elle consiste à mettre du chanvre sur l'entaille du chevalet, & à le battre avec l'*espade* jusqu'à ce qu'il soit entièrement net. Cette préparation a plusieurs avantages; elle débarrasse la filasse des petites parties de chenevottes qui y restent, ou des corps étrangers, feuilles, herbe, poussière, &c. & elle sépare du principal brin l'étaupe la plus grossière, c'est-à-dire les brins de chanvre qui ont été rompus en plusieurs

parties, ou très-bouchonnés. En second lieu, elle sépare les unes des autres les fibres longitudinales, qui, par leur union, forment des espèces de rubans.

Il y a des provinces où, au lieu d'*espader* le chanvre, on le pile avec des maillets.

ESPADEURS, f. m. pl. (*Corderie.*) Ce sont les ouvriers qui travaillent à donner à la filasse la préparation nommée l'*espade*. Voyez CORDERIE.

ESPADON, EMPEREUR, subst. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *xiphias seugladius*; poisson de mer qui a le bec fort allongé & fait en forme de glaive ou d'épée à deux tranchans, longue de deux coudées & dure comme un os. On pourroit le distinguer de tout autre poisson par ce seul caractère qui lui est particulier. Il est aussi grand qu'un cétacée; il pèse plus de cent livres, & quelquefois même plus de deux cents, & il a cinq aunes de longueur. Le corps est allongé & rond, & fort épais près de la tête: c'est la mâchoire du dessus qui se prolonge au point de former l'épée dont vient le nom d'*espardon*; on croit qu'il a été appelé *empereur*, parce qu'on représente les empereurs avec une épée en main. La mâchoire du dessous est pointue par le bout; il n'a qu'une nageoire sur le dos, mais elle s'étend presque d'un bout à l'autre: la queue est échanquée, & a la figure d'un croissant. Ce poisson a une paire de nageoires auprès des ouies, & deux autres nageoires qui sont au delà de l'anus: sa peau est rude & luisante, de couleur noire sur le dos, & blanche sur le ventre. L'*espardon* est très-fort; il enfonce son bec pointu dans les navires, & il perce les plus grands poissons cétacés Rai, *synop. meth. pisc.* Rond. *hist. des poissons.* V. POISSON. (I)

ESPADON, (*Fourbiff.*) grande & large épée qu'on tient à deux mains. Voyez ÉPÉE.

* **ESPADOT**, f. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes; c'est un instrument formé d'un petit fer d'environ 2 piés & demi de long, crochu par le bout, lequel on emmanche dans une petite broche d'environ 5 piés de long, plus grosse par le bout, qui

fert de poignée. Les pêcheurs se servent de cet instrument dans les écluses où ils vont la nuit avec des brandons de roseaux ou de paille ; & quand ils aperçoivent des poissons, il les retirent avec le bout de l'*espadot*, & les tuent ensuite avec le même instrument.

Les langons sont des especes d'*espadots* formés de petites pointes ébarbelées, fichées au bout d'une perche : les fouannes ou fougnes ressemblent à celles qu'on trouvera décrites à l'article FOUANNE ; & les faucilles ne sont souvent que ces sortes de couteaux à scier des grains quand ils sont hors de service, ou quelques morceaux de fer crochus.

ESPAGNE, (*Géog. hist.*) royaume considérable de l'Europe, borné par la mer, le Portugal & les Pyrénées : il a environ 240 lieues de long sur 200 de large, *Long. 9, 21 ; lat. 36, 44.*

Je laisse les autres détails aux géographes, pour retracer ici le tableau qu'un grand peintre a fait des révolutions de ce royaume dans son *Histoire du siècle de Louis XIV.*

L'*Espagne*, soumise tour-à-tour par les Carthaginois, par les Romains, par les Goths, par les Vandales, & par les Arabes qu'on nomme *Maures*, tomba sous la domination de Ferdinand, qui fut à juste titre surnommé *roi d'Espagne*, puisqu'il en réunit toutes les parties sous sa domination ; l'Arragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les *Maures*, & le royaume de Navarre par usurpation : il décéda en 1516.

Charles-Quint son successeur forma le projet de la monarchie universelle de notre continent chrétien, & n'abandonna son idée que par l'épuisement de ses forces & sa démission de l'empire en 1556.

Le vaste projet de monarchie universelle, commencé par cet empereur, fut soutenu par Philippe II, son fils. Ce dernier voulut, du fond de l'Escorial, subjuguier la Chrétienté par les négociations & par les armes ; il envahit le Portugal ; il désola la France ; il menaça l'Angleterre : mais plus propre à marchander de loin des esclaves qu'à combattre de près ses ennemis, il ne

put ajouter aucune conquête à la facile invasion du Portugal. Il sacrifia de son aveu quinze cents millions, qui sont aujourd'hui plus de trois mille millions de notre monnaie, pour asservir la France & pour regagner les sept Provinces-Unies ; mais ses trésors n'aboutirent qu'à enrichir les pays qu'il voulut dompter : il mourut en 1598.

Sous Philippe III, la grandeur Espagnole ne fut qu'un vaste corps sans substance, qui avoit plus de réputation que de force. Ce prince, moins guerrier encore & moins sage que Philippe II, eut peu de vertus de roi : il ternit son regne & affoiblit la monarchie par la superstition, ce vice des ames foibles ; par les nombreuses colonies qu'il transplanta dans le Nouveau-Monde, & en chassant de ses états près de huit cents mille *Maures*, tandis qu'il auroit dû au contraire le peupler d'un pareil nombre de sujets ; il finit ses jours en 1621.

Philippe IV, héritier de la foiblesse de son pere, perdit le Portugal par sa négligence, le Roussillon par la foiblesse de ses armes, & la Catalogne par l'abus du despotisme : il mourut en 1665.

Enfin l'inquisition, les moines, la fierté oisive des habitans, ont fait passer en d'autres mains les richesses du Nouveau-Monde. Ainsi ce beau royaume qui imprima jadis tant de terreur à l'Europe, est par gradation tombé dans une décadence dont il aura de la peine à se relever.

Peu puissant au dehors, pauvre & foible au dedans, nulle industrie ne seconde encore dans ces climats heureux, les présents de la nature. Les soies de Valence, les belles laines de l'Andalousie & de la Castille, les piastres & les marchandises du Nouveau-Monde, sont moins pour l'*Espagne* que pour les nations commerçantes ; elles confient leur fortune aux Espagnols, & ne s'en sont jamais repenties : cette fidélité singulière qu'ils avoient autrefois à garder les dépôts, & dont Justin fait l'éloge, ils l'ont encore aujourd'hui ; mais cette admirable qualité, jointe à leur paresse, forme un mélange, dont il résulte des effets qui leur sont nuisibles. Les autres peuples sont sous leurs yeux le commerce de leur monarchie ; & c'est vraisemblablement un bonheur pour l'Europe que le Mexique, le Pérou, & le Chili,

Chily, soient possédés par une nation paresseuse.

Ce seroit sans doute un événement bien singulier, si l'Amérique venoit à secouer le joug de l'Espagne, & si pour lors un habile vice-roi des Indes, embrassant le parti des Américains, les soutenoit de sa puissance & de son génie. Leurs terres produiroient bientôt nos fruits; & leurs habitans n'ayant plus besoin de nos marchandises, ni de nos denrées, nous tomberions à peu près dans le même état d'indigence, où nous étions il y a quatre siècles. L'Espagne, je l'avoue, paroît à l'abri de cette révolution, mais l'empire de la fortune est bien étendu; & la prudence des hommes peut-elle se flatter de prévoir & de vaincre tous ses caprices? Voyez ECOLE (*philosophie de l.*) Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

* ESPAGNOLETTE, f. f. (*Drap.*) étoffes de laine qui se fabriquent particulièrement à Rouen, à Beauvais & à Châlons. Les réglemens du commerce les ordonnent à Beauvais de laines d'Espagne pour la trame, ou des plus fines de France & du pays, sans agnelins ni peignons; les croisées à cinquante-six portées, trois quarts & un seizième de large, vingt-sept aunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, sur vingt-deux à vingt-trois aunes de long; & les non croisées à trente-six portées, trois quarts & demi de large, vingt-sept aunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, sur vingt-deux à vingt-trois aunes de long. Voyez les Réglemens du Commerce.

* ESPAGNOLETTE, (*Econ. domestiq. & Serrurer.*) espece de fermeture de fenêtre. En général, cette fermeture consiste en une longue barre de fer arrondie, attachée sur celui des deux battans de la fenêtre qui porte sur l'autre, & le contient; à cette barre est unie, vers le milieu, une main qui fait mouvoir la barre sur elle-même; les extrémités de la barre sont en crochet. Quand la barre est mue sur elle-même, à l'aide de la main, de droite à gauche, les crochets sont reçus & retenus dans des gâches; la main qui se meut aussi circulairement & verticalement sur une de ces extrémités, peut être arrêtée dans un crochet

Tome XII.

mobile attaché sur l'autre battant, & la fenêtre est fermée. Pour l'ouvrir, on fait sortir la main de son crochet, & par son moyen, on fait ensuite tourner la barre sur elle-même de gauche à droite; alors ses extrémités sortent de leurs gâches, & la fenêtre est ouverte.

ESPALIER, f. m. (*Jard.*) c'est une suite d'arbres fruitiers régulièrement plantés contre des murs, assujettis par un treillage, & conduits avec intelligence pour former une tapisserie de verdure naturelle qui donne de beaux fruits, & qui fait le principal ornement des jardins potagers. L'espalier a aussi l'avantage de préserver les arbres de plusieurs intempéries, & d'avancer la maturité du fruit. Mais il faut des soins suivis, une culture entendue, & beaucoup d'art pour conduire les arbres en espalier; c'est le point qui décele ordinairement l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'est le chef-d'œuvre de ceux qui ont assez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impose à l'arbre avec le rapport qu'on en attend. Tous les arbres à fruit ne sont pas propres à former un espalier: les fruits à pépin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques especes y réussissent fort bien, & entr'autres le pêcher, qui mérite sur-tout d'y être employé, quoiqu'il soit le plus difficile à conduire. La première & la principale attention, lorsqu'on veut planter un espalier, doit être de bien proportionner la distance des arbres, attendu que tout l'agrément & l'utilité qu'on peut se promettre d'un espalier, dépendront de ce premier arrangement. La distance des arbres, en pareil cas, doit se régler sur plusieurs circonstances auxquelles il faut avoir égard, comme à la hauteur des murs, à leur exposition, à la qualité du terrain, à la nature des arbres. &c. Les murs qui n'ont que huit à neuf piés, ne peuvent admettre que des arbres de basse tige, qu'il faut espacer à douze ou quinze piés. Si les murs ont environ douze piés d'élévation, on peut mettre alternativement entre chacun de ces arbres, d'autres fruitiers de six piés de tige pour garnir le haut des murailles. La bonne ou mauvaise qualité du sol doit décider du plus ou du moins de distance. L'exposition

Oooooo

au nord, où les arbres poussent plus vigoureuſement qu'au midi, en demande davantage : tout de même, quelques eſpeces d'arbres occupent plus d'eſpace que d'autres ; il faut plus de place à l'abricotier qu'au pêcher, beaucoup plus au figuier, &c. La forme que l'on doit donner aux arbres en *espalier*, n'eſt pas un objet indifférent : il ſemble d'abord qu'un *espalier*, dont tous les arbres en ſe réuniffant garniroient entièrement la muraille de verdure, devoit former le plus bel aſpect ; mais cette uniformité n'eſt pas le but qu'on ſe doit propoſer, parce qu'elle contrarieroit la production des fruits qui doivent faire le principal objet. Il faut au contraire que tous les arbres d'un *espalier* ſoient diſtinctement détachés les uns des autres, & qu'ils ſoient placés à une diſtance ſuffiſante, pour permettre pendant toute leur durée d'étendre & d'arranger leurs branches, ſans que la rencontre de celles des arbres voiſins puiſſe y faire obſtacle. Il a donc fallu leur approprier une forme particulière, qui, en ſe rapprochant le plus qu'il étoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur accroiffement, fût autant agréable à l'œil que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte, ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. Cependant comme la ſève ſe porte plus volontiers dans les branches de l'arbre qui approchent de la ligne droite, que dans celles qui s'en écartent beaucoup, on doit avoir attention de laiffer prendre aux arbres en *espalier* plus de hauteur que de largeur : très-différens en cela des arbres en contrespalier, auxquels il eſt d'uſage de donner plus d'étendue en largeur qu'en hauteur, par des raiſons de convenance. Voyez CONTRESPALIER. (c)

ESPALLEMENT, ſ. m. terme en uſage parmi les commis des aides, & qui ſignifie la même choſe que *jaugeage*. Voyez JAUGEAGE.

Eſpallement ne ſe dit pourtant guere que du meſurage qui ſe fait dans les braſseries, lorsque les commis jangent les cuves, bacs & chaudières, dont ſe ſervent les braſſeurs pour former leurs bières ; afin de faire l'évaluation des droits du roi.

L'article 2, du titre de l'ordonnance des aides de 1680, concernant les droits ſur la bière, défend aux braſſeurs de Paris & du reſte du royaume, de ſe ſervir des cuves, chaudières & bacs, que l'*espallement* n'en ait été fait avec le fermier ou les commis. *Diçt. de Commerce, de Trevoux & Chambers.* (G)

Eſpallement ſe dit auſſi de la comparaison qui ſe fait d'une meſure neuve avec la meſure originale ou matrice, pour enſuite l'étalonner & marquer de la lettre courante de l'année, ſi elle lui eſt trouvée égale & conforme.

Ce terme en ce ſens n'eſt en uſage que pour la vérification des meſures rondes qui ſervent à meſurer les grains, graines, fruits, légumes ſecs.

Louis XIV ayant ordonné, par un édit du mois d'octobre 1669, la fonte de nouveaux étalons ſur leſquels ſe pût faire à l'avenir l'*espallement* des meſures de bois qui ſerviroient à la diſtribution & vente de toute nature de grains par le moyen de la trémie, régla auſſi la manière de faire cet *espallement* ou vérification, ainſi qu'il ſ'enſuit.

Le juré meſureur-étalonneur met d'abord dans la trémie la quantité d'un minot & demi de graine de millet, & non autres, qu'il laiſſe couler dans l'étalon du minot à bled, juſqu'à ce qu'il ſoit comble. L'ayant enſuite radé, ſans laiſſer grains ſur bord, le millet qui reſte dans cette meſure matrice eſt de nouveau mis dans la trémie pour en remplir une ſeconde fois le même étalon, où le grain eſt encore radé comme auparavant ; après quoi il eſt verſé auſſi par la trémie dans le minot qui doit être étalonné, & qui l'eſt en effet, & marqué de la lettre courante de l'année, ſ'il eſt trouvé de bonne contenance & de la même meſure que l'étalon. *L'espallement* des autres meſures, moindres que le minot, ſe fait à proportion, de la même manière. Voyez MESURE & MINOT. *Dictionnaire de Commerce & de Chambers.* (G).

ESPALMER, (*Marine.*) c'eſt nettoyer, laver, & donner le ſuit depuis la quille juſqu'à la ligne de l'eau, pour faire voguer

un bâtiment avec plus de vitesse. C'est la même chose que *carener* ; mais le mot d'*espalmer* s'appliquoit autrefois particulièrement aux galeres, & carener aux vaisseaux. (Z)

ESPARTS. Nom que l'on donne dans les carrieres aux quatre petits morceaux qui, dans la civiere à tirer le moëllon, sont emmortaisés avec les maitresses pieces.

Fin du Tome XII.

